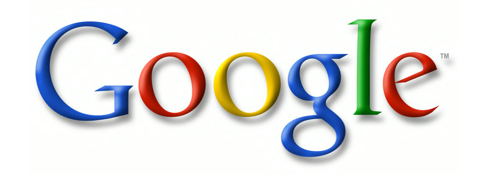




1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

Chaumergy

Couches
-les Mines
Denneuy
Charrecey
Essertenne
S. Symphorien



ANNALES

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNALES

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

France. 1871-

COMPTE-RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

ANNEXES

TOME XXII

ENQUÊTE SUR LES ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

RAPPORTS DE LA COMMISSION (SUITE) — DÉPOSITIONS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES (COMPLÉMENT).

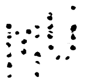
NOTE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DU JOURNAL OFFICIEL

A. WITTERSHEIM & Cie, QUAI VOLTAIRE, 31

1876



ANNEXES

PROJETS DE LOIS, PROPOSITIONS

ET

RAPPORTS

SÉANCE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 1872

Annexe n° 1416

RAPPORT DE M. PERROT

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Fait au nom de la Commission d'enquête (*) chargée d'examiner les actes du Gouvernement de la Défense nationale. (Examen au point de vue militaire des actes de ce Gouvernement en province.)

INTRODUCTION

Messieurs, dans le travail destiné à vous rendre compte de l'enquête que vous avez prescrite par votre décision du 13 juin 1871, le présent rapport a pour objet de vous faire connaître les résultats de cette enquête, en ce qui concerne la manière dont les opérations de nos armées ont été conduites en province, pendant la guerre de l'invasion.

Qu'il nous soit permis de le dire, cette partie considérable de la tâche de votre commission a eu un côté particulièrement pénible, car ce fut à travers les frémissements encore si vifs de la douleur nationale qu'il fallut rechercher où pouvaient être les responsabilités des cruels revers qui n'avaient pas cessé d'accabler nos armées, et qui nous ont laissés finalement à la merci de nos vainqueurs. Ce ne pouvait être une œuvre simple d'analyser toutes les péripéties de cette guerre qui a eu le tiers de nos départements pour théâtre, et qui, pendant cinq mois, a mis la nation tout entière aux prises avec la plus formidable des invasions; mais la grande difficulté de ce travail a été surtout de discerner dans la multiplicité infinie des faits, les causes complexes auxquelles pouvait se rapporter la cruelle réalité des événements.

La commission ne s'est pas trouvée seulement en présence d'une tâche pénible ou difficile; elle a vu aussi son rôle prendre un caractère bien délicat. Elle était à peine réunie, en effet, que vinrent se présenter devant elle, comme devant un tribunal de haute équité, des généraux qui, ayant exercé les commandements les plus importants durant la guerre, lui demandaient justice des atteintes que leur honneur ou leur considération avaient reçues de révocations ou d'inculpations imméritées; ils la priaient en outre, avec les plus vives instances, d'entendre avec leurs justifications, les griefs qu'ils avaient à articuler eux-mêmes contre les dépositaires du pouvoir. On les avait sacrifiés, disaient-ils, pour donner le change à l'opinion publique sur les fautes commises par le Gouvernement, et ils voulaient surtout que la notoriété qui serait donnée par la commission à leurs plaintes, permît enfin au pays de les juger en parfaite connaissance de cause.

On le voit, ce fut, dès le début, comme un double procès qui se trouva soumis à la commission, et ce procès était pour elle aussi pénible à instruire que délicat à juger: pénible à instruire, car il ravivait les souvenirs les plus déchirants de nos souffrances patriotiques : délicat à juger, car il impliquait, d'une part, les questions de responsabilité les plus graves, et il touchait, de l'autre, aux susceptibilités les plus légitimes, susceptibilités qu'il convenait de respecter, mais

---

(*) Cette Commission est composée de MM. Saint-Marc-Girardin, *président*; le comte Daru, *vice-président*; de Rainneville, Lefèvre-Pontalis (Antonin), *secrétaires*; Perrot. Boreau-Lajanadie, de Pioger, de la Sicotière, le général d'Aurelle de Paladines, de Sugny, le comte de Rességuier, Dezanneau, le vicomte de Rodez-Bénavent, Albert Grévy, le comte Duchatel, Bertauld, Delsol, le comte de Juigné, le comte de Durfort de Civrac, Mallevergne, le baron de Vinols, Lallié, Bardoux, Maurice, Chaper, Vinay, le comte de Boisboissel, le comte de Maillé, de la Borderie, Caillet.

qui ne devaient entraîner ni la recherche ni la manifestation de la vérité.

Comprenant toutes les difficultés de l'œuvre qu'elle avait à accomplir, la commission a dû se préoccuper avant tout d'assurer à son travail le double caractère d'une constatation consciencieuse des faits et d'une équité absolue dans leur appréciation. Or, le moyen le plus sûr pour elle d'atteindre ce but était de multiplier autant que possible les informations de toute nature qui pouvaient éclairer l'opinion publique ; c'est aussi ce qu'elle s'est appliquée à faire, et elle espère que les nombreux renseignements qu'elle a rassemblés témoigneront du moins de la sincérité de ses efforts. Non-seulement elle a recueilli en nombre considérable les témoignages les plus divers par leur origine ou leur objet, mais encore elle a interrogé attentivement tous les documents qui pouvaient servir à préciser les faits, et au premier rang de ces documents figureront les innombrables dépêches télégraphiques qui, après avoir été les instruments de l'action gouvernementale, devenaient les moyens d'information les plus sûrs pour en apprécier exactement le caractère. Enfin on pourra voir, dans le cours de ce raport, qu'un très-grand nombre d'ouvrages importants, publiés tant en France qu'à l'étranger, ont été consultés avec le plus grand soin et pris en sérieuse considération quand ils avaient quelque notoriété.

Toutefois, quelque multipliées et quelque consciencieuses qu'aient été ses investigations, la commission ne peut pas se dissimuler, tant la matière est vaste, que bien des faits, parmi ceux surtout qui ont eu un caractère local, auront pu lui échapper. Il lui eût été à peu près impossible, en effet, de parvenir à connaître toutes les circonstances de la lutte que la France a soutenue, de cette lutte fatalement désordonnée qui, sur chaque point du territoire envahi, a eu ses épisodes journaliers, et qui mériterait certainement d'avoir sa chronique spéciale dans tous nos départements, même dans ceux que la guerre n'a pas atteints, puisqu'ils y ont participé par leurs mobiles ou leurs mobilisés.

On voudra bien considérer, si des lacunes étaient signalées, que la commission n'était chargée, ni d'écrire l'histoire de cette guerre, ni même d'en rassembler les matériaux, mais seulement de rechercher quelle part avait prise à sa direction le Gouvernement de la défense nationale, et quelle influence, bonne ou mauvaise, les actes de ce gouvernement avaient pu exercer sur les résultats obtenus. Elle ose espérer qu'à ce point de vue les documents recueillis par elle seront plus que suffisants pour atteindre le but qui lui était proposé.

Ce ne sont pas certainement les matériaux qui ont fait défaut à ce rapport; mais leur abondance même aurait été un grave embarras pour le rapporteur, s'il s'était cru obligé de tenir compte de tous; aussi avons-nous pensé que nous ferions une œuvre plus profitable et plus conforme d'ailleurs au but de l'enquête, si, adoptant de parti pris un plan limité, nous concentrions notre analyse sur les opérations principales de la guerre et si, nous bornant à un récit succinct des événements, mais nous attachant à établir les faits sur les données les plus véridiques, nous nous appliquions surtout à éclairer les controverses auxquelles ils ont donné lieu, et à faire ressortir les responsabilités qui peuvent s'y rattacher.

Tel est le programme général qui nous a servi de règle, et nous avons dû laisser aux documents publiés, où chacun pourra les rechercher, tous les détails qui nous ont paru relativement accessoires.

Quant à l'ordonnance du rapport, elle comportait naturellement un certain nombre de divisions principales, et voici celles que nous avons cru devoir adopter :

1° Précis analytique de l'action militaire exercée par la délégation de Tours et de Bordeaux ;

2° Opérations militaires sur la Loire et dans l'Ouest ;

3° Opérations militaires dans l'Est. Rôle joué par le général Garibaldi ;

4° Opérations militaires dans le Nord et la Normandie.

PREMIÈRE PARTIE

Précis analytique de l'action militaire exercée par la délégation de Tours et de Bordeaux.

Messieurs, il nous sera permis, croyons-nous, de dire, sans empiéter sur le domaine politique qui n'appartient pas à ce rapport, et en résumant les appréciations qui vous ont été déjà présentées au nom de la commission, que le désastre de Sedan avait été l'arrêt de mort de l'empire, mais que malheureusement ce n'était pas la France elle-même qui avait été appelée à le prononcer.

Voyant l'extrême irritation de l'opinion publique et l'explosion qu'elle menaçait de produire, quelques hommes considérables par leur position politique et par l'estime qui s'attachait à leurs noms, avaient bien conçu la pensée de substituer au Gouvernement impérial, qui semblait condamné, un pouvoir émanant du Corps législatif, qui seul pouvait, au milieu de la crise, revendiquer le droit de parler au nom du pays ; mais ils avaient été devancés par les partis dé-

magogiques toujours prêts à l'action, et, au moment où les députés délibéraient sur les résolutions qu'ils avaient peut-être trop hésité à prendre, une foule ameutée les avait dispersés et était allée proclamer à l'Hôtel de Ville un Gouvernement révolutionnaire qui était devenu l'arbitre des destinées de la patrie.

Ainsi, une fois de plus, une révolution accomplie par le peuple de Paris s'était imposée à la France, et la France s'était résignée à la subir pour ne pas se diviser devant le formidable ennemi qui l'envahissait. On le sait, les hommes qui, sans autre sanction que celle de la rue, s'étaient emparés du pouvoir, étaient des députés de Paris qui, pour simplifier leur situation vis-à-vis de l'émeute triomphante, s'étaient refusés à s'associer aucun représentant des départements, mais qui, pour s'assurer le concours de l'armée, avaient jugé prudent ou nécessaire de s'adjoindre le général Trochu qu'ils avaient nommé président du Gouvernement.

On doit reconnaître qu'en se faisant ou se laissant porter à la tête de l'Etat par le flot populaire, les députés de Paris avaient paru comprendre l'énormité de leur usurpation; car tout en proclamant en fait la République, qui réalisait toutes leurs aspirations personnelles, ils avaient déclaré ne vouloir être, provisoirement, que le Gouvernement de la défense nationale; mais ce sera précisément un des objets les plus sérieux de l'enquête, de rechercher si leurs actes ont bien été d'accord avec le titre derrière lequel ils abritaient leur pouvoir, et, il faut le dire, un des premiers et des plus importants de ces actes, celui par lequel ils constituèrent la défense même de la province, ne prouve que trop combien leurs préoccupations politiques, et notamment celles qui étaient relatives à Paris, dominaient leurs esprits.

Ce fut par un décret en date du 13 septembre que le nouveau gouvernement, décidé à rester dans Paris dont l'investissement devenait imminent, crut faire assez pour le reste de la France en déléguant à Tours M. Crémieux comme son unique représentant, et en le chargeant d'y exercer tous les pouvoirs.

Personne n'a pu oublier encore le sentiment de stupeur qui saisit le pays tout entier quand il apprit que, dans la terrible crise où il se trouvait engagé, ayant à lutter tout à la fois et contre l'invasion victorieuse qui s'avançait à grands pas, et contre les entreprises menaçantes de l'esprit démagogique, le soin de son salut se trouvait abandonné aux mains d'un vieillard, auquel il pouvait difficilement supposer les fortes qualités qui eussent été indispensables pour accomplir une telle tâche.

Le général Trochu avoue franchement que ce fut la grande erreur du Gouvernement de ne point sortir de Paris. A Paris, en effet, le commandement militaire pouvait suffire à toutes les prévisions du siége, tandis qu'en province ce n'eût pas été trop de toutes les forces combinées de l'action gouvernementale pour répondre aux exigences si grandes et si complexes de la situation. Le général, il est vrai, prétend que cette faute qu'il nomme lui-même élémentaire, et qui, dit-il, a pesé depuis sur son esprit, n'a été entrevue à l'origine par personne autour de lui, et qu'elle n'a commencé à apparaître aux yeux de ses collègues que quand la tournure des événements et l'attitude de la délégation leur en ont fait sentir la gravité; mais la commission a dû lui apprendre que le pays tout entier, plus clairvoyant que ses gouvernants, en avait bien compris la portée tout d'abord, et que pour lui cette faute, s'ajoutant au refus de convoquer une Assemblée nationale, compromettait bien malheureusement, si ce n'est même bien coupablement, les faibles chances de salut qui pouvaient nous rester encore.

On doit croire, ou que la mémoire du général Trochu l'a mal servi lorsqu'il a rappelé ces faits, ou, qu'absorbé par les soins assidus qu'il donnait aux préparatifs de la défense, il n'avait pas connu toutes les préoccupations de ses collègues, car il est bien avéré que ceux-ci ne s'étaient décidés à rester à Paris qu'après y avoir mûrement réfléchi.

C'est ce qui résulte, en effet, et de leurs déclarations personnelles devant la commission, et des notes conservées par M. Dréo sur leurs délibérations.

M. Gambetta notamment et M. Laurier, qui a été son principal auxiliaire au ministère de l'intérieur, ont signalé devant la commission les efforts qu'ils assuraient avoir faits personnellement pour empêcher que l'on ne commît cette faute. M. Laurier l'appelle une maîtresse faute, et M. Gambetta, qui la déclare une faiblesse capitale, va jusqu'à en dire que, si le Gouvernement eût transporté son action en province, les choses eussent tourné tout autrement pour la France (1).

Cette appréciation rétrospective a cela de notable, qu'elle semble avoir surtout frappé l'esprit de M. Gambetta à la suite des événements dont la responsabilité lui incombe aujourd'hui, car les notes de M. Dréo ne mentionnent pas que dans les conseils du Gouvernement il ait demandé bien vivement qu'on se transportât hors de Paris, et si, un jour, il s'est préoccupé de renforcer la délégation qui se composait alors uniquement de M. Crémieux, c'était surtout au point de vue des difficultés politiques qui s'étaient produites

(1) Voir la déposition de M. Gambetta.

dans certains départements, et non pas dans l'intérêt de la défense militaire (1).

Quant aux autres membres du Gouvernement, ils se sont considérés comme suffisamment justifiés de leur résolution par la considération que, députés de Paris, ils se devaient personnellement à Paris, dont ils voulaient surtout partager les épreuves et où était pour eux la principale action à exercer, tant militairement que politiquement. Sur ce point même, M. Gambetta a avoué devant la commission que l'on avait pensé exclusivement d'abord à la défense de Paris, et qu'on en oubliait quelque peu le reste de la France (2).

En vérité, quand on voit avec quelle facilité les députés de Paris subordonnaient, de leur aveu même, les intérêts les plus graves du pays aux rôles qu'ils voulaient jouer dans cette ville, on comprend pourquoi la France ne doit jamais permettre à Paris d'être l'arbitre exclusif de ses destinées. Et en effet, cette grande individualité, trop habituée par son passé et trop portée par sa nature à tout absorber comme à tout dominer, en est venue à croire, avec une sorte de bonne foi peut-être, que tous les besoins du pays se résument dans les siens propres, quoi qu'il puisse arriver.

M. Crémieux venait à peine d'annoncer à la France son avénement au pouvoir, que ce pouvoir prenait fin pour se transformer avant même d'avoir été exercé; car le Gouvernement de l'Hôtel de Ville, reconnaissant lui-même que son unique représentant pourrait ne pas suffire à sa tâche, lui avait, par un décret en date du 18 septembre, adjoint deux autres délégués, à savoir : M. Glais-Bizoin, membre, comme lui, du Gouvernement primitif, et M. l'amiral Fourichon, ministre de la marine, ce dernier chargé spécialement de remplir les fonctions de ministre de la guerre.

Tout en s'étonnant que le ministre de la guerre, inutile à Paris, ne fût pas venu prendre la direction des armées de la province, où tout était à créer, l'opinion publique accueillit favorablement le nom honoré de l'amiral Fourichon, espérant que l'action militaire, placée entre ses mains, serait du moins conduite avec compétence. M. Crémieux seul vit avec un certain déplaisir (1) la modification apportée au rôle qui lui avait été d'abord attribué, car, pour employer ses propres expressions, il se considérait comme dépouillé d'une façon humiliante, et peut-être doit-on attribuer à cette disposition de son esprit, les désaccords qui ne tardèrent pas à se manifester dans la délégation. M. Crémieux, en effet, ayant sur les choses de la guerre des idées préconçues que M. Glais-Bizoin partageait, ces messieurs prétendirent les imposer à l'amiral en opposant leurs deux voix à la sienne, et celui-ci se vit obligé, au bout de peu de jours, de leur abandonner le ministère de la guerre, pour ne point participer en apparence à des actes qu'il considérait comme absolument funestes.

Deux préoccupations notamment dominaient MM. Crémieux et Glais-Bizoin, et ils en sont convenus devant la commission. D'une part, ils étaient convaincus que le respect des règlements et de la hiérarchie, qu'ils trouvaient fortement enraciné dans les administrations de la guerre, opposait à l'application de la tradition républicaine un obstacle dont ils voulaient absolument s'affranchir, et, en second lieu, ils croyaient ne pouvoir abandonner sans danger la direction des

---

(1) On trouve dans le rapport fait par M. Chaper sur les notes de M. Dréo, l'analyse suivante des discussions qui ont eu lieu dans les conseils tenus par le Gouvernement sur la question de la délégation :

Séance du 7 septembre. — On prend la résolution de ne pas faire sortir de Paris le Gouvernement lui-même, mais une simple délégation (il n'est pas dit que M. Gambetta soit intervenu).

Séance du 9 septembre. — On décide que la tête du Gouvernement restera à Paris, et aucune observation n'est encore signalée comme ayant été faite par M. Gambetta.

Séances des 10 et 11 septembre. — On décide que M. Crémieux ira seul à Tours. MM. Jules Favre, de Rochefort et Glais-Bizoin sont cités comme ayant demandé l'adjonction de deux membres à M. Crémieux, et M. Picard comme ayant proposé d'appeler autour de lui d'anciens députés; mais aucune observation de M. Gambetta n'est mentionnée.

Séance du 15. — Cette fois, c'est M. Gambetta qui demande qu'on forme à Tours un gouvernement réel et fort; mais c'est au point de vue seulement des symptômes de désagrégation qui se manifestent dans les départements et des tendances qu'ils montrent à se constituer en groupes indépendants. En ce qui concerne la défense nationale, la préoccupation qui semble dominer le conseil auquel le général Trochu n'assiste pas est de subordonner l'action militaire à l'action civile, pour s'affranchir, dit-on, de la routine, des préjugés et de l'inertie de la première. M. Jules Favre seul exprime un doute sur une question qui lui parait être dominante, celle de savoir si l'autorité militaire en province consentira à subordonner son action au Gouvernement délégué à Tours. En définitive, M. Gambetta est chargé, avec M. Picard, de consulter le général Trochu, et finalement il est décidé, sur une nouvelle insistance de M. J. Favre dans la séance du soir et sur la proposition du général Trochu, que MM. Glais-Bizoin et Fourichon seront délégués à Tours pour être adjoints à M. Crémieux.

(2) Voir la déposition de M. Gambetta.

(1) L'amiral Fourichon dit dans sa déposition : « M. Crémieux nous vit arriver avec un certain déplaisir... il se croyait humilié... dominé. »

M. Crémieux a dit lui-même : « J'étais dépouillé. »

armées aux généraux qu'ils considéraient comme étant tous plus ou moins hostiles à la République.

Dès lors, montrant par là quelle place les calculs politiques tenaient dans leurs esprits, ils pensèrent d'un commun accord que, pour remédier à ce double inconvénient, ils devaient recourir à un moyen aussi simple qu'infaillible, à savoir de soumettre partout l'autorité militaire à l'autorité civile. En effet, le remède allait droit au but; car, d'un côté, les préfets, qui avaient été choisis par M. Gambetta le lendemain du 4 septembre, étaient presque tous trop étrangers aux choses de l'administration et surtout à celles de la guerre, pour pouvoir y apporter les routines contre lesquelles on voulait réagir, et de l'autre, ils avaient personnellement trop d'obligations à la République pour ne pas être disposés à faire de son établissement une règle dominante de leur conduite.

L'amiral Fourichon ne voulant s'associer, ni aux théories désorganisatrices de ses collègues, ni à leurs défiances républicaines à l'égard des généraux, déclara s'opposer formellement à ce que les autorités civiles fussent investies des pouvoirs militaires. Une première fois, Paris étant encore en communication avec Tours, il obtint gain de cause devant le Gouvernement, par l'intermédiaire de M. Gambetta lui-même, au sujet d'une demande de pleins pouvoirs faite pour M. Marc-Dufraisse, à Marseille; mais l'entourage qui s'était imposé à la délégation, et qui même délibérait avec elle, ne se tint pas pour battu et finit par rester maître de la situation (1).

M. Crémieux, en effet, a déclaré devant la commission que, quant à lui, il aurait cru manquer à son devoir s'il n'avait pas mis l'autorité militaire sous la dépendance de l'autorité civile. D'autre part, M. Laurier demandait à Paris, par une dépêche en date du 25 septembre, que voix délibérative lui fût donnée ainsi qu'à M. Steenackers pour faire cesser, disait-il, les querelles stupides du conseil, et un sous-préfet s'étant permis de faire observer, au nom du bon sens, que si on entrait dans cette voie on ruinerait la défense et que ce serait la fin de la fin, avait été destitué avec un suprême dédain par M. Spuller, un des adjoints autorisés du ministère de l'intérieur (1).

Ce fut à l'occasion du grave conflit qui eut lieu à Lyon à la fin de septembre entre le général Mazure et M. Challemel-Lacour, que l'amiral Fourichon abandonna définitivement le ministère de la guerre. L'exposé et l'appréciation de ce conflit ayant figuré dans un autre rapport, nous nous contenterons de rappeler ici que, dans cette circonstance, MM. Crémieux et Glais-Bizoin, passant outre à la la résistance de l'amiral Fourichon, firent parvenir au préfet, signé de leurs noms seulement, un télégramme en vertu duquel il envoya trois bataillons de gardes nationaux arrêter ce brave général (2) qui apportait au service du pays le plus loyal et le plus complet dévouement.

Devant cet acte qui le mettait violemment de côté, l'amiral Fourichon crut devoir, pour lui-même et pour l'armée, donner définitivement sa démission de ministre de la guerre, démission qu'il avait déjà plusieurs fois offerte et retirée. On vit alors M. Crémieux et M. Glais-Bizoin revendiquer l'un et l'autre le portefeuille vacant; ce fut M. Crémieux, en sa qualité de président de la délégation, qui l'emporta; mais M. Glais-Bizon a déposé devant la commission, que son collègue, ne connaissant pas les affaires de la guerre, s'était contenté du titre de ministre, auquel il ne tenait que par amour-propre, et qu'en fait c'était lui, M. Glais-Bizoin, qui en avait exercé les fonctions jusqu'à l'arrivée de M. Gambetta (3).

Ainsi donc, voilà ce qu'au commencement d'octobre le Gouvernement du 4 septembre avait fait pour la défense militaire du pays; des trois hommes à qui elle incombait, le seul qui pouvait y apporter quelque compétence en était exclu par suite des préoccupations politiques de ses collègues, et le sort de nos armées se trouvait abandonné à la direction des deux autres, dont l'un était un avocat septuagénaire, et dont l'autre

(1) L'amiral Fourichon rapporte dans sa déposition qu'on avait reçu à Tours une dépêche de Paris dans laquelle on disait : « Rassurez l'amiral, chacun gardera ses attributions; » mais qu'ultérieurement, sur les insistances de M. Challemel-Lacour, ses collègues avaient signé un décret auquel il avait refusé d'adhérer en se déclarant démissionnaire.

Ailleurs, l'amiral dit des délibérations de la délégation : « Ce n'était pas un Gouvernement, tout le monde y venait; nous étions jusqu'à quinze. »

(1) Le fait est rapporté par M. Spuller lui-même, dans une dépêche adressée par lui à son frère, préfet de la Haute-Marne, le 2 octobre 1870, dépêche qu'il termine en disant : « Il va sans dire qu'il faut remplacer ce sous-préfet. »

(2) Déposition de l'amiral Fourichon.

« En quittant la guerre, j'avais télégraphié au général Mazure qu'un décret le subordonnait à M. Challemel-Lacour; le télégramme lui est parvenu trop tard ou ne lui est point parvenu du tout et il a été arrêté comme un factieux. »

D'autre part, le général Mazure a raconté comment il a été arrêté sur la présentation d'un mandat signé du préfet et appuyé par trois bataillons de faubouriens.

(3) Déposition de M. Glais-Bizoin.

était tout aussi étranger que lui aux choses militaires. En vérité, nos ennemis devaient sourire avec une bien dédaigneuse satisfaction, en voyant quels adversaires nous opposions à leurs trop habiles hommes de guerre, et on a pu dire avec raison qu'aucune autre nation, peut-être, que la France, n'aurait été capable de réaliser dans de telles conditions les efforts généreux qu'elle a faits avant de succomber sous les coups de l'Allemagne.

Heureusement, il faut le reconnaître, les intérêts de la défense n'étaient pas au moment dont il s'agit aussi compromis qu'ils le paraissaient. Il y avait au ministère de la guerre un homme aussi capable que modeste et dévoué, le général Lefort, qui avait été spécialement envoyé à Tours comme secrétaire général, et qui, en parfait accord avec l'amiral Fourichon, avait donné tout d'abord une excellente direction aux affaires militaires. Bien que ce fût un général, M. Crémieux et M. Glais-Bizoin ont loyalement reconnu l'importance de ses services, et ce fut lui qui, sans vouloir accepter le titre de ministre, pour lequel il croyait son nom trop peu connu, put continuer à organiser, avec une activité et une intelligence qui lui font le plus grand honneur, les armées improvisées, dont l'apparition allait surprendre nos ennemis, et qui, mieux utilisées qu'elles ne l'ont été sous une direction inexpérimentée et désordonnée, auraient pu probablement donner des résultats plus avantageux que ceux qui ont été obtenus.

La délégation de Tours ne put se faire longtemps illusion sur sa faiblesse organique, et ce fut sans doute la cause principale qui, contrairement aux décisions prises à Paris, et malgré les résistances des principaux centres révolutionnaires de la province, la fit revenir à l'idée d'une Assemblée constituante; car, mus au fond par des sentiments patriotiques que leurs visées républicaines ne pouvaient pas effacer, MM. Crémieux et Glais-Bizoin, eux-mêmes, avaient compris au contact de la France que l'intervention d'une Assemblée élue pouvait seule faire prendre à la résistance des proportions en rapport avec la grandeur des circonstances. Rien, du reste, ne démontre mieux la nature des préoccupations qui inspiraient à cet égard les résolutions de la délégation, que deux dépêches télégraphiques expédiées à la date du 9 octobre par M. Laurier, qui était à ce moment le délégué de M. Gambetta au ministère de l'intérieur. M. Laurier, en effet, s'adressant au préfet de Marseille, M. Delpech, qu'il savait peu favorable à l'idée de la convocation d'une Assemblée, lui disait :

« Les élections sont pour nous le principal élément de la défense nationale; par elles nous acquerrons l'autorité qui nous manque... » Et plus loin : « En dehors d'une Constituante, nous ne pourrons jamais inspirer à la France l'énergie dont elle a besoin. »

Le même jour il envoyait à un de ses amis du journal le *Siècle*, qui paraît avoir été son organe officieux, un télégramme conçu dans le même esprit, et où on lit :

« Les élections ont pour cause nécessaire la débilité du Gouvernement de Tours... Comment veux-tu, « avec de tels outils, » monter l'esprit public au degré d'énergie qu'exigent les circonstances ? Nous sommes trop petits et trop vieux. N'aie pas peur des réactionnaires ; la Convention en était pleine, et cela ne l'a pas empêchée de donner aux hommes qui ont sauvé le pays un point d'appui nécessaire; nous en sommes là. »

Les appréciations, si nettes et si sensées sous leur forme familière, de M. Laurier, n'ont pas besoin de commentaire, et il en ressort clairement que le gouvernement du 4 septembre, une fois séparé de Paris, se sentit sans action vis-à-vis du reste de la France et subissait la nécessité d'appeler le pays à son aide pour donner à la défense nationale une force suffisante; mais la date même des dépêches citées est un enseignement, car le jour où elles étaient expédiées était précisément celui où M. Gambetta, descendu de son fatal ballon, comme l'appelle M. Glais-Bizoin, arrivait à Tours, y apportant les ordres absolus de Paris, qui n'entendait pas que la province essayât de s'affranchir de sa direction.

Le Gouvernement de l'Hôtel de Ville, ayant pris en méfiance ce qu'il appelait la « conduite mystérieuse » de la délégation de Tours, c'est-à-dire l'intention qu'elle semblait manifester de s'appuyer directement sur la France, avait résolu d'y mettre obstacle en empêchant toute convocation d'une Assemblée nationale, dont Paris ne voulait pas, parce que sans doute il sentait qu'il n'y aurait pas sa place habituelle. C'est dans ce but que M. Gambetta avait franchi, coûte que coûte, la ligne de l'investissement, emportant sur lui deux décrets, l'un qui annulait formellement celui de la délégation relatif aux élections, et l'autre qui assurait sa prépondérance dans le conseil.

L'arrivée de M. Gambetta mit fin au triumvirat qui, comme on l'a vu, fonctionnait depuis trois semaines avec assez peu d'entente, et lui substitua le gouvernement des quatre délégués, qui subsista jusqu'à la fin de la guerre. M. Glais-Bizoin continua à n'avoir dans ce gouvernement, comme dans le précédent, aucune attribution déterminée; mais M. Crémieux ne paraît pas avoir accepté avec la même résignation le rôle amoindri qu'il a joué, ne pouvant oublier sans doute qu'il avait été un moment le chef suprême de



l'Etat. Aussi ne craint-il pas de déclarer fatale la résolution qui avait été prise par le Gouvernement de Paris, complétement ignorant, dit-il, de la situation et de l'esprit des départements, et il voit dans cette résolution une déplorable preuve de méfiance à l'égard de la Délégation, et une détestable inspiration contre le pays (1).

Quant à l'amiral Fourichon, comprenant qu'une dictature allait s'imposer à ses collègues et à lui, il voulut d'abord se retirer tout à fait du Gouvernement, afin d'être certain qu'on ne lui attribuerait aucune responsabilité dans des actes qu'il ne pourrait empêcher, quelque contraires qu'ils dussent être à ses propres sentiments. Un moment il fut ébranlé dans cette résolution par une lettre très-pressante que le général Le Flo lui avait adressée par M. Gambetta lui-même, lettre dans laquelle il lui signalait dans les termes les plus chaleureux les hautes qualités de son nouveau collègue, en lui demandant avec instance de s'entendre avec lui sans s'étonner de ses ardeurs méridionales (2). Néanmoins, « comme il avait la certitude, a-t-il dit, que s'il abandonnait la direction de la marine, elle passerait aux mains de M. Gambetta, et que la désorganisation de ce service en serait la conséquence, » il se décida par cette dernière considération à conserver son poste dans la délégation (2), mais sans reprendre le ministère de la guerre, qui, après avoir été de nouveau refusé par le général Lefort, fut dévolu par un vote à M. Gambetta (2). Il n'est pas sans intérêt de savoir que dans ce vote la voix seule de l'amiral Fourichon a été donnée au ministre nommé.

On doit regarder comme infiniment regrettable, en considérant surtout comment les choses ont tourné, que l'honorable amiral se soit ainsi retiré du ministère de la guerre; mais la France se souviendra certainement avec reconnaissance que ce fut par lui, et grâce à lui, que la marine, condamnée à l'inaction sur mer, a pu prendre une part considérable et glorieuse à la défense du sol national, et cela sans qu'aucune mesure désorganisatrice, comme on en prenait si volontiers ailleurs, ait compromis en quoi que ce soit l'avenir de cette grande force ou gaspillé ses ressources.

Ainsi, ce fut M. Gambetta qui, à partir du 10 octobre, prit les rênes du ministère de la guerre, et comme il était en même temps ministre de l'intérieur, il devint le directeur suprême de la défense nationale, disposant absolument des hommes et des choses, sans même que ses collègues, qu'il ne consulta jamais, cherchassent à y apporter désormais aucun contrôle (1).

On devait supposer qu'en présence des éminents services que le général Lefort rendait au ministère de la guerre, M. Gambetta s'estimerait heureux d'utiliser sa compétence et son concours, en lui laissant continuer l'œuvre qu'il avait si bien commencée. Mais trois jours s'étaient à peine écoulés, que le général était écarté, pour faire place à des instruments plus dociles. Déjà cependant il avait pu mettre à la disposition du Gouvernement une armée effective de 110,000 à 120,000 hommes, convenablement encadrés et suffisamment organisés pour être prêts à entrer en ligne, et il promettait de porter cette armée à 200,000 hommes dans un laps de temps assez court.

De tels résultats auraient dû frapper M. Gambetta plus que personne, car à Paris, d'où il sortait, on croyait à peine à l'existence possible d'une armée de la Loire. Mais il se persuada, sans doute, qu'en évoquant les traditions révolutionnaires, très-supérieures pour lui à toutes les règles de la science militaire, il pouvait faire mieux encore, et comme dans la voie arbitraire qu'il voulait suivre la loi sur l'avancement devenait un obstacle, il la fit rapporter.

Le général Lefort essaya en vain de démontrer que cette loi offrait toute espèce de latitude pour répondre aux besoins les plus exceptionnels de la situation, tandis qu'en opérant, comme on voulait le faire, en dehors de tous les principes de la hiérarchie, on introduirait nécessairement dans l'armée un désordre qui pourrait devenir irrémédiable, ce que l'expérience a trop bien démontré (2). La sagesse de ces considérations demeura sans valeur devant les aspirations dictatoriales du nouveau ministre, qui voulut, avant tout, s'assurer un pouvoir discrétionnaire, et le général, craignant qu'on pût un jour lui reprocher dans l'armée d'avoir coopéré ou de n'avoir pas suffisamment résisté à des actes qu'il regardait comme tout à fait funestes, prit le parti de renoncer à ses fonctions. Il remarqua du reste que sa retraite, secrètement désirée, avait été accueillie avec une satisfaction mal dissimulée, et le fait

(1) Brochure publiée par M. Crémieux, page 26.
(2) Déposition de l'amiral Fourichon.

(1) M. l'amiral Fourichon déclare que lui et ses collègues n'étaient souvent informés que par le *Moniteur* des actes du ministre de la guerre.

M. Crémieux dit que M. Gambetta faisait absolument ce qu'il voulait.

M. Glais-Bizoin assure que l'amiral Fourichon s'est bien repenti d'avoir fait donner le ministère à M. Gambetta.

Enfin M. Gambetta reconnait que ses collègues, qui ne lui disaient jamais ni oui ni non, n'ont aucune responsabilité dans tout ce qu'il a fait.

(2) Voir la déposition du général Lefort.

suivant qui venait de se passer entre lui et M. Gambetta, en donne suffisamment la raison.

Le ministre de la guerre lui ayant donné l'ordre de faire traduire devant un conseil de guerre le général de la Motterouge pour avoir évacué Orléans dans des conditions que nous aurons bientôt à raconter, il s'y était refusé, en faisant observer qu'aux termes de la loi il faudrait préalablement prescrire une enquête, et que l'enquête pouvait démontrer que dans cette affaire le coupable, s'il y en avait un, était plutôt le ministre qui avait ordonné une opération déraisonnable, que le général qui avait subi une défaite inévitable en obéissant à des ordres reçus. L'enquête ne fut pas prescrite, mais la leçon n'avait pu être acceptée avec plaisir; M. Gambetta, d'ailleurs, était porté à ne pas trouver le général Lefort assez républicain pour utiliser ses services, comme on le voit deux mois plus tard dans une dépêche écrite de sa propre main (1).

Quelque étrange que la chose ait pu et puisse encore paraître, ce fut un ingénieur des mines, M. de Freycinet, qui fut appelé à remplacer le général Lefort. Tout le monde s'accorde à reconnaître que M. de Freycinet, qui va jouer désormais le rôle principal dans la direction des armées de la province, y a fait preuve d'une grande puissance de travail et d'un dévouement incontestable; le général Borel, notamment, a parlé dans les termes les plus élogieux de son action administrative au ministère de la guerre ; mais enfin, ni ses études, ni ses travaux antérieurs ne pouvaient l'avoir préparé à la pratique de l'art militaire, et quand on songe que M. Gambetta lui a délégué tout d'abord des pouvoirs absolus, faisant de lui, du jour au lendemain, l'arbitre suprême de toutes les armées et de toutes leurs opérations, on a bien le droit de se demander si une telle mission, donnée avec une si grande confiance et acceptée avec une si étrange présomption, s'est trouvée justifiée par les résultats obtenus.

Or, malheureusement, s'il y a eu une grande quantité de travail produit, l'effet utile n'en a été rien moins que satisfaisant, et quand on aura lu l'analyse qui va suivre, on comprendra peut-être que la guerre, autrement conduite, aurait pu être plus profitable pour la France. Il y a donc là un cas de haute responsabilité, et cette responsabilité devrait peser lourdement sur la conscience de ceux qui, même avec les meilleures intentions, ont voulu la prendre malgré leur évidente incompétence.

M. de Freycinet, soit par un sentiment de convenance, soit peut-être pour alléger sa part de responsabilité, a cherché, devant la commission, à amoindrir le rôle considérable qu'il a joué en le réduisant à celui d'un simple subordonné de M. Gambetta. Mais tous les généraux qui ont pris à la guerre une part un peu importante ont témoigné que c'était lui qui avait toujours été pour eux le ministre effectif de la guerre. Il suffit d'ailleurs de parcourir les nombreuses dépêches qu'il expédiait chaque jour partout où il y avait quelques troupes réunies, et qui montrent quelle était sa fiévreuse activité, pour comprendre que c'était bien lui qui concevait et dirigeait toutes choses, consultant parfois les généraux sur les plans qu'il imaginait, ou se concertant avec eux pour en assurer l'exécution, mais affichant sans cesse l'étrange prétention de leur enseigner les principes les plus élémentaires de leur métier; puis, entreprenant, lui qui n'avait aucune expérience des innombrables difficultés de la guerre, de diriger seul, du fond de son cabinet et à l'aide du télégraphe, des corps d'armée tout entiers, jour par jour, heure par heure, dans les opérations les plus hasardeuses; ailleurs, prescrivant des entreprises ou des mesures tellement compromettantes, que les généraux refusaient absolument de les exécuter; enfin, distribuant sans la moindre hésitation le blâme et l'éloge en son nom personnel, et donnant alors au blâme les formes les plus acerbes, avant même de pouvoir être certain qu'il fût mérité. On pourrait dire pour résumer cette appréciation, que, dans ses dépêches, il parle presque toujours comme s'il était le ministre lui-même, et souvent comme s'il était le généralissime, ou tout au moins le major général des armées françaises.

Il est vrai que dans les instructions et les décisions émanant de M. de Freycinet, alors même qu'elles provenaient le plus évidemment de son initiative, la participation ou l'assentiment du ministre étaient toujours sous-entendus ou réservés, et que par conséquent M. Gambetta demeure seul, au fond, responsable des actes de sa dictature. Mais pour bien saisir le véritable caractère de cette dictature, il importe de savoir qu'en fait M. Gambetta, qui semblait n'avoir pris le ministère de la guerre que pour suppléer, par sa personnalité, à l'insuffisance de ses collègues, s'est contenté, le plus souvent, d'être l'instrument des conseillers qu'il s'était donnés. Était-ce conscience de son incompétence militaire? était-ce confiance dans la capacité de son délégué? ou bien était-ce seulement besoin de simplifier son labeur journalier, en réservant son intervention personnelle pour les circonstances graves? toujours est-il qu'en réalité, c'est M. de Freycinet qui, assisté d'un ingénieur civil, M. de Serres, qu'il s'était adjoint, a disposé presque absolument de toute l'action militaire; seulement, M. Gambetta, qui,

(1) Voir aux pièces justificatives.

à certains moments, se montrait aux armées ou leur adressait des proclamations retentissantes, restait en apparence le moteur de la force gouvernementale.

Les témoignages abondent pour montrer, contrairement à l'opinion généralement reçue, que la part effective prise par M. Gambetta dans la conduite de la guerre n'a été rien moins que prépondérante; mais les plus frappants sont ceux qui ressortent des dépêches mêmes de M. de Freycinet. On remarque, en effet, que quand M. Gambetta s'éloigne momentanément du siége du Gouvernement, la préoccupation de son délégué paraît être bien plus de lui envoyer des avis, on pourrait presque dire des instructions, que d'en recevoir de lui, et qu'il craint souvent de voir ses combinaisons dérangées par l'intervention imprévue du ministre qui ne les connaît pas ou les connaît mal. Une des dépêches les plus caractéristiques à cet égard est celle qui fut expédiée le 4 décembre, au milieu même de la dernière et malheureuse bataille d'Orléans.

M. Gambetta venait de partir subitement pour aller voir par lui-même sur les lieux si l'état des choses était aussi désastreux qu'on pouvait le craindre et pour encourager le général d'Aurelle à persévérer dans la défense d'Orléans, si c'était encore possible; or, le train était à peine en mouvement, que M. de Freycinet formula un long télégramme, dans lequel il expliquait minutieusement au ministre comment il devait se comporter vis-à-vis des généraux avec lesquels il allait se trouver en rapport, lui indiquant ce qu'il devait leur demander ou ne pas leur demander, et insistant surtout beaucoup pour qu'il abrégeât autant que possible les entretiens qu'il aurait avec eux. On aurait pu croire, aux termes de cette dépêche, que dans la pensée de M. de Freycinet, M. Gambetta pouvait, par sa présence et par ses discours, faire, sans le vouloir, plus de mal que de bien (1). En fait, ces recommandations restèrent sans objet, attendu que M. Gambetta, arrêté en route par les balles prussiennes, n'alla pas jusqu'à Orléans; mais elles n'en sont pas moins significatives.

On voit aussi par maintes dépêches que M. Gambetta avait constamment besoin d'être mis au courant de ce qui se passait dans son ministère et qu'il ignorait souvent les mesures qu'on lui avait fait prendre, ce qui justifie l'assertion de l'amiral Fourichon, disant qu'il devait bien souvent signer des décisions sans en prendre connaissance. Aussi, par exemple, lorsqu'à la date du 16 décembre, M. Gambetta était à Bourges, essayant de réorganiser l'armée du général Bourbaki, après la défaite d'Orléans, M. de Freycinet lui adresse un télégramme dans lequel il cherche à lui démontrer, avec tous les égards possibles, que son intervention directe ne produit que troubles et confusion, l'avertissant qu'il prend des arrêtés qui se trouvent en contradiction avec ceux qu'il avait signés précédemment (1).

Sans cesse, enfin, on constate que M. Gambetta n'est informé qu'après coup, comme ministre, de choses, souvent très-importantes, qui ont été accomplies en son nom, et qu'il ne semble pas même s'en étonner; mais le fait le plus étrange en ce genre est celui d'un télégramme en date du 22 novembre (2), par lequel M. de Freycinet l'informe inopinément qu'il vient de remplacer le général Durrieu, commandant en chef le 17e corps, par le général de Sonis, le priant, sans autre explication, de ratifier la nomination, et se contentant de lui dire qu'il lui en fera connaître ultérieurement les motifs. Ici donc M. Gambetta n'est pas même consulté pour le choix d'un chef d'armée; et on se demande à quelle variété de gouvernement appartient ce pouvoir à trois degrés, où c'est un simple délégué du ministre de la guerre qui dispose souverainement des armées. Certes, il est permis de croire que quand les procédés gouvernementaux sont tels, l'action qui en résulte devient facilement désordonnée, surtout quand ceux auxquels est laissée une puissance aussi discrétionnaire, sans expérience par eux-mêmes des choses qu'ils sont appelés à diriger, n'ont pas même le frein d'une responsabilité personnelle pour modérer les entraînements de leur imagination ou de leur bon plaisir.

Il faut reconnaître que, dans le principe, la venue de M. Gambetta avait été accueillie en France avec faveur; mais on ne prévoyait pas alors qu'il allait se faire l'arbitre unique et absolu de toute l'action militaire, et le bon sens de la nation se serait certainement révolté tout d'abord contre une pareille énormité. Les accents chaleureux de ses proclamations, dont on lui pardonnait presque l'emphase à raison de la gravité des circonstances, faisaient espérer que la défense nationale allait recevoir une impulsion vigoureuse, et le pays, qui voulait lutter, saluait avec satisfaction les manifestations d'une pensée énergique qui promettait à ses efforts une direction résolue. Peut-on dire aujourd'hui que ces espérances se sont réalisées, que ces promesses ont été tenues, et que si la résistance a été entreprise avec une certaine vigueur, elle ait été conduite avec

(1) On trouvera cette dépêche au chapitre qui traite de la bataille d'Orléans.

(1) Voir la dépêche indiquée aux pièces justificatives, à la retraite d'Orléans.

(2) On trouvera ce fait relaté au chapitre qui traite du camp d'Orléans.

l'entente qui eût été nécessaire pour en assurer le succès? Ne peut-on pas penser au contraire que trop souvent la lutte, qui cependant a été soutenue par tant de cœurs généreux avec un si grand patriotisme et un si complet dévouement, a été singulièrement compromise par les procédés mêmes de l'action gouvernementale? C'est ce que l'analyse des faits pourra bientôt démontrer.

On doit reconnaitre, pour être juste, que pendant les trois mois et demi qu'a duré le pouvoir de M. Gambetta, des efforts considérables, énormes même sous certains rapports, ont été entrepris et réalisés pour essayer de résister à la formidable invasion qui étreignait la France, et M. de Freycinet était parfaitement autorisé à énumérer, dans le livre qu'il a publié, les résultats vraiment extraordinaires qui ont été obtenus sous son impulsion personnelle, secondant celle de M. Gambetta. Oui, certainement, il lui était permis, en se reportant surtout à l'état de dénûment et de désorganisation où la France se trouvait réduite après Sedan, de rappeler avec une certaine fierté qu'en définitive on avait réussi à mettre sur pied près de 600,000 hommes munis de 1,400 bouches à feu, le tout réparti en douze corps d'armée, et que ces hommes, soldats improvisés, surgissant, pour ainsi dire, du sol de la patrie, avaient pu être suffisamment armés et équipés pour être opposés à l'ennemi.

Tout cela est vrai; mais nous nous croyons obligés d'ajouter que M. de Freycinet a singulièrement grandi son rôle, en s'abstenant de faire dans ses récits la part de ceux qui lui avaient ouvert la voie de ces organisations, dont il donne ainsi tout le mérite à sa seule administration. Il oublie trop facilement, par exemple, de parler du général Lefort, qui, prenant réellement les choses à rien, a été le véritable créateur des armées de la Loire, alors que le Gouvernement lui-même, tout en les décrétant, croyait à peine à la possibilité de leur formation.

Mieux que personne, M. de Freycinet aurait dû savoir, et s'en souvenir, que c'était l'armée préparée par le général Lefort qui avait remporté la victoire de Coulmiers, la seule que, dans cette douloureuse campagne, nous avons à enregistrer à côté de tant et de si cruelles défaites.

Nous n'avons pas à examiner, en ce moment, si la direction donnée par MM. Gambetta et de Freycinet aux affaires de la guerre a été bonne ou mauvaise, et nous leur accordons volontiers, quelles qu'aient pu être leurs fautes, que leurs intentions étaient parfaitement patriotiques; mais nous croyons opportun de rappeler ce que probablement nous répéterons plus d'une fois, c'est qu'ils exerçaient un pouvoir usurpé, et, qu'à raison même de cette usurpation qu'ils ont maintenue contrairement à la volonté expresse du pays, il s'est élevé à leur égard une très-grave question, celle de savoir si leur patriotisme lui-même n'avait pas été singulièrement faussé par des préoccupations politiques, et si ces préoccupations ne les ont pas empêchés bien souvent de donner à la défense nationale toute la force qu'elle aurait pu avoir dans d'autres mains.

La France, quand elle a voulu remonter aux causes de ses malheurs, a demandé si, dans les opérations militaires qui ont amené le désastre de Sedan, les ministres de l'empire n'étaient pas coupables d'avoir réglé le plan de campagne qui nous a été si fatal, d'après des considérations plus dynastiques que stratégiques. La culpabilité ne serait pas moindre, évidemment, pour le Gouvernement du 4 septembre si on devait croire qu'en présence de l'invasion triomphante son action militaire a pu être subordonnée à son désir d'assurer l'établissement de la République.

Malheureusement, il est difficile de ne pas voir, en analysant les faits, que la pensée politique s'est mêlée souvent à la pensée militaire, et le général Trochu, qui s'était cru autorisé à le reprocher à ses collègues en plein Hôtel de Ville, a dit depuis devant l'Assemblée nationale que M. Gambetta avait eu le très-grand tort de croire que l'action républicaine devait se superposer à celle de la défense pour rendre celle-ci efficace.

C'est là, du reste, ce qui semble expliquer, sinon justifier, dans bien des cas, la conduite du ministre dictateur; car, par cela seul qu'il ne comprenait le salut du pays que par l'intermédiaire de la République, il devait chercher à la faire prévaloir coûte que coûte, et il était conséquent avec lui-même en s'opposant, comme il l'a fait, à la convocation d'une Assemblée nationale qui, bien certainement, aurait cherché à sauver la France sans s'inquiéter de ce qui en serait résulté pour ou contre l'établissement de la République.

En vain, M. Gambetta affirme qu'il n'a jamais voulu empêcher les élections par des considérations politiques, mais uniquement parce que, dans sa conviction, elles auraient entravé la défense; nous avons vu comment ses propres collègues de Tours, et avec eux M. Laurier, après une expérience de cinq semaines, pendant lesquelles ils avaient eu tous ses préfets pour collaborateurs, déclaraient formellement qu'une Assemblée élue aurait pu seule assurer à la défense nationale toute l'énergie désirable.

M. Gambetta a pu se faire illusion et croire que son intervention allait changer la situation, en donnant à la délégation une autorité qui lui avait manqué jusque là; mais il commettrait une étrange erreur s'il prétendait s'attribuer l'élan patriotique qui s'est manifesté dans le pays, et

qui a fait donner au Gouvernement, sans compter, tout ce qu'il demandait en hommes et en argent. Si, en effet, M. Gambetta avait pu regarder davantage au fond des choses, il se serait bien vite aperçu que son éloquence républicaine, si chaleureuse qu'elle fût, restait souvent sans retentissement, si même elle ne produisait un effet contraire à celui qu'il voulait obtenir, et que les contrées où elle trouvait le plus d'écho n'étaient pas, à beaucoup près, celles qui envoyaient aux armées les défenseurs les plus nombreux et les plus résolus.

Il aurait pu même comprendre que pour beaucoup de ceux qui, sans être républicains, étaient tout aussi déterminés que lui à faire une guerre énergique et à prolonger la lutte tant qu'elle serait possible, l'espérance du succès devenait d'autant plus faible qu'ils voyaient au pouvoir des hommes et des principes qui ne leur inspiraient aucune confiance.

Parler République aux campagnes et à l'armée, en évoquant les traditions et les procédés révolutionnaires, c'était aller directement contre le but qu'on voulait atteindre, car c'était s'exposer, dans bien des cas, à refroidir les sentiments qu'on prétendait réchauffer, et à paralyser les énergies qu'il fallait éveiller.

Dans de telles circonstances, le vrai patriotisme eût consisté certainement à n'arborer aucun drapeau politique, à réclamer franchement le concours de tous les partis et à prêcher exclusivement la guerre contre l'étranger, sans y associer l'idée de République, qui était pour bien des contrées un véritable épouvantail. Mais ce qu'il fallait avant tout, c'était mettre le pays en position de prendre lui-même la direction de son salut, qui n'était possible que par ses mains.

M. Gambetta a fait valoir, comme M. Crémieux l'avait fait de son côté, qu'il avait utilisé tous les dévouements qui étaient venus s'offrir à lui, et il se plaît à citer le grand nombre de notabilités monarchiques qu'il n'a pas craint d'introduire avec honneur dans les armées de la République. Il pensait sans doute qu'on verrait dans ce fait un témoignage irrécusable du sentiment d'abnégation politique avec lequel il soutient avoir compris et dirigé la défense nationale; mais on pourrait demander si cette manière d'interpréter les choses n'en renverse pas étrangement la signification, et si, dans les faits mêmes dont il s'agit, l'abnégation politique n'a pas été surtout du côté de ceux qui offraient leur sang et qui l'ont versé abondamment, on le sait, en combattant sous un gouvernement dont les principes et les actes froissaient toutes leurs convictions personnelles.

Quelle que soit, en effet, la part que tous ou chacun ont prise à la lutte, ce sera un particulier honneur pour les partis monarchiques d'avoir ainsi prouvé, on pourrait presque dire confessé leur patriotisme sur les champs de bataille, tandis que dans bien des lieux on armait le peuple au nom de la République bien moins contre l'étranger que contre l'ordre social.

Il serait vraiment étrange de vouloir faire un mérite, soit à la délégation, soit à M. Gambetta, d'avoir permis à des Français de défendre, au prix de leur sang, le sol de la patrie envahie; toutefois il est certain qu'auprès du Gouvernement s'agitait un entourage animé des passions démagogiques qui sont le cortège obligé des pouvoirs issus de la rue, et que là on incriminait ce qu'on appelait le modérantisme de M. Gambetta, en lui reprochant de compromettre la République par ses faiblesses à l'égard des réactionnaires. C'est donc pour lui un certain honneur d'avoir encouru ces accusations et ces reproches; mais, si on en croit bien des témoignages, et notamment celui de M. Laurier lui-même, il n'a pas toujours su ou osé, malgré son omnipotence, secouer le joug exigeant qu'avaient mis sur lui ses compagnons de révolution.

Un grand nombre de témoins s'accordent pour reconnaître que, quand les bons citoyens ou les hommes d'expérience l'abordaient, M. Gambetta les écoutait volontiers, se montrant très-disposé à profiter de leurs lumières et à suivre leurs avis; mais ils ajoutent qu'à peine rentré dans le cercle de ses familiers, il semblait retomber immédiatement sous leur mauvaise influence, et bientôt ses résolutions, démentant ses promesses, se produisaient sous l'inspiration de cet esprit déréglé qui restera le caractère dominant de sa dictature.

Nous ne voulons pas, messieurs, développer davantage des appréciations qui pourraient vous paraître anticipées; ce premier chapitre n'avait pour objet que de vous exposer les différentes phases par lesquelles avait passé l'action militaire de la délégation, et nous avons hâte d'arriver à l'étude des faits, car ce sont eux seuls qui doivent dicter les jugements que le pays et l'histoire auront à prononcer sur les acteurs du drame douloureux que nous avons la pénible tâche d'analyser.

SECONDE PARTIE

Opérations militaires sur la Loire et dans l'Ouest.

PRÉAMBULE

Parmi les faits qui ont signalé la guerre en province, il n'en était pas qui dussent fixer plus sérieusement l'attention de la commission que

ceux relatifs aux armées de la Loire. En effet, tandis qu'ailleurs on ne pouvait combattre que pour faire des diversions, ou pour disputer quelques fractions du sol à l'invasion, sur les bords de la Loire seulement, la lutte se combinant avec la résistance de Paris, a pu prendre des proportions assez considérables pour faire entrevoir un moment la possibilité de la délivrance, mais aussi pour rendre un grand revers, quand il s'est produit, à peu près irréparable.

Personne n'a oublié certainement avec quelle émotion patriotique fut accueillie la nouvelle de la victoire de Coulmiers, qui révélait à la France abattue qu'elle avait pu mettre sur pied une armée véritable, capable non-seulement de tenir la campagne, mais encore de faire reculer l'invasion allemande. Malheureusement, on le sait trop, ce ne fut qu'une lueur passagère d'espérance, et bientôt les défaites subies devant Orléans devinrent le prélude de nos derniers désastres. Rien ne saurait donc intéresser plus vivement le pays que de connaître les causes qui ont pu influer sur les péripéties de ce drame et en déterminer le dénoûment.

D'autre part, c'était surtout au sujet des armées de la Loire que s'était produites, comme les tristesses complémentaires de la mauvaise fortune, des controverses et des récriminations où les questions personnelles se mêlaient avec plus ou moins de passion aux questions d'intérêt public. Enfin c'était là que l'antagonisme entre les généraux et le cabinet de M. Gambetta avait pris les proportions les plus extrêmes. Il fallait donc qu'à ces divers points de vue le travail de la commission apportât à l'opinion publique, déjà saisie de ces questions par des publications importantes, les lumières qu'elle seule pouvait lui donner complètes et certaines.

Ici, en effet, plus qu'ailleurs, la commission trouvait en présence, ou plutôt aux prises, d'un côté M. Gambetta qui, sous l'influence des traditions républicaines, avait voulu imposer aux généraux l'obligation de la victoire en menaçant d'imputer leurs défaites à leurs fautes ou à leurs défaillances, et de l'autre les généraux demandant justice des incriminations non méritées qui les avaient frappés dans leur considération ou leur honneur; puis alors ceux-ci accusaient à leur tour M. Gambetta et ses conseillers d'avoir seuls compromis la fortune de nos armées, soit par la présomption avec laquelle ils avaient entrepris de conduire les affaires militaires, soit par leurs préoccupations politiques qui dominaient ou altéraient chez eux le sentiment exact des devoirs de la défense nationale.

Nous l'avons dit déjà, quelque regrettable que pût paraître cette lutte de récriminations, elle était un des éléments obligés de l'enquête; car ce n'étaient pas seulement des différends entre des personnalités plus ou moins considérables qui venaient réclamer l'arbitrage de la commission, c'étaient en quelque sorte les causes mêmes de nos derniers désastres qui venaient se débattre devant elle; elle a dû accepter franchement la tâche pénible qui s'imposait à elle; mais pour être certaine de la remplir aussi équitablement qu'elle désirait le faire, elle n'avait qu'un moyen, c'était de multiplier les informations de tout genre qu'elle était à même de recueillir, et elle croit l'avoir fait consciencieusement, comme peut le démontrer l'énumération des témoignages qu'elle a entendus et des documents qu'elle a rassemblés ou consultés (1).

Enfin nous vous rappellerons, messieurs, qu'il ne faut chercher dans ce rapport ni une histoire proprement dite des campagnes de la Loire, ni encore moins une chronique circonstanciée de

---

(1) La commission a entendu sur les opérations de l'armée de la Loire :

1° Du côté du Gouvernement d'abord, tous les membres de la délégation : MM. Crémieux, Glais-Bizoin, Gambetta et l'amiral Fourichon; puis, avec M. Gambetta, MM. de Freycinet et de Serres, qui ont été ses deux collaborateurs principaux;

2° Du côté de l'armée, la plupart des généraux qui avaient exercé des commandements importants, tels que les généraux de La Motterouge, d'Aurelle de Paladines, Borel, Lefort, Martin des Pallières, Bourbaki, Chanzy, Billot, Crouzat, de Sonis, Fiéreck;

3° Pour le camp de Conlie qui, ayant un caractère semi-politique, a fait l'objet d'une étude particulière : MM. de Kératry, Bidard, Carré-Kérisouët, les généraux de Marivault et Lalande.

D'autre part, il a été tenu un compte sérieux de toutes les publications importantes, françaises et étrangères, qui ont déjà paru sur les campagnes de la Loire, et notamment de celles auxquelles les noms de leurs auteurs donnaient un caractère de notoriété; tels étaient, par exemple, les livres considérables de M. de Freycinet et des généraux d'Aurelle de Paladines, Chanzy, Martin des Pallières, qui développaient et complétaient leurs dépositions orales par les pièces importantes qui y sont reproduites. Un grand nombre d'autres livres ont été aussi consultés, et bien que beaucoup aient fourni des renseignements utiles ou intéressants, nous ne croyons pas opportun de les mentionner ici individuellement.

Parmi les publications étrangères qui ont été consultées, nous citerons notamment le livre du major Blume, qui semble avoir acquis une notoriété presque officielle; puis la collection des télégrammes de l'état-major prussien et le livre de M. Rustow.

Enfin, parmi les documents recueillis, on ne peut trop signaler les dépêches télégraphiques officielles qui seules, bien souvent, peuvent éclairer convenablement certaines questions douteuses, et nous avons déjà dit que c'est par milliers qu'elles ont été interrogées pour l'établissement de ce rapport.

tous les faits de guerre qu'elles ont produits, mais que son objet est uniquement de vous exposer les résultats de l'enquête ordonnée par vous, en ce qui concerne l'action militaire exercée par le Gouvernement en province, et de mettre en lumière les responsabilités qui en ressortent.

La partie de notre travail que nous allons aborder étant considérable, nous avons cru devoir la diviser en un certain nombre de chapitres dont chacun embrassera une période distincte de la campagne, et pour chacun d'eux nous viderons complétement, avant de passer au suivant, toutes les questions de controverse ou de responsabilité qui pourront s'y rapporter.

CHAPITRE Ier.

DÉBUTS DE L'ARMÉE DE LA LOIRE. — ABANDON D'ORLÉANS. — RÉVOCATION DU GÉNÉRAL DE LA MOTTEROUGE.

Chacun peut se souvenir encore que l'existence de l'armée de la Loire fut tristement révélée à la France pour la première fois par une défaite subie devant Orléans et suivie de l'abandon de cette ville. La révocation immédiate du général de La Motterouge semblait indiquer que dans l'esprit du Gouvernement, ou du moins de M. Gambetta, qui venait de prendre la direction de l'action militaire, cette défaite et cet abandon étaient le résultat d'une défaillance coupable.

En fait, cette première occupation d'Orléans par l'armée allemande et les circonstances qui l'avaient accompagnée avaient produit sur l'opinion publique la plus pénible impression. Non-seulement on déplorait la perte de cette grande et illustre cité qui, à tort ou à raison, était considérée comme la clef de la défense sur la Loire, mais encore, et surtout, on sentait que la victoire remportée si facilement par l'ennemi montrait trop clairement l'impuissance des moyens de résistance qu'on essayait de lui opposer.

D'autre part, contrairement sans doute au but que s'était proposé M. Gambetta, la révocation éclatante d'un général honoré jusque-là, loin d'être approuvée comme une manifestation de l'énergie demandée au Gouvernement, jeta au contraire de nouveaux troubles dans les cœurs, et le bon sens public commença dès lors à craindre que cet acte, qui semblait inspiré à M. Gambetta par la tradition révolutionnaire, ne révélât chez lui une inclination native aux procédés violents qui, fort différents de l'énergie véritable, pouvaient souvent compromettre la chose publique au lieu de la servir. Enfin, on se demandait, non sans inquiétude, quelle garantie et quelle compétence pouvait offrir pour les choses de la guerre un avocat qui avait la prétention de conduire les armées et de juger les généraux avec la seule assistance d'ingénieurs civils aussi étrangers que lui-même aux questions militaires.

Quoi qu'il en soit, la perte d'Orléans était un des événements dont l'examen s'imposait à la commission, non-seulement pour en préciser les faits, mais encore pour savoir s'il y avait là un cas de responsabilité à éclaircir, et à qui alors cette responsabilité devait incomber. Voici quel a été le résultat de cet examen.

Le 13 septembre, au moment où Paris allait être investi, le général Le Flo, ministre de la guerre du nouveau Gouvernement, offrit au général de La Motterouge, dont le nom ne pouvait trouver dans l'opinion qu'un accueil favorable, le commandement d'une armée projetée de la Loire. Le général de La Motterouge crut, dit-il, faire acte de patriotisme en acceptant cette offre, car toute chance de résistance semblait être devenue impossible après le désastre de Sedan, et quand il arriva à Tours pour prendre possession de ses troupes, il n'y trouva que quelques bataillons de mobiles qui n'étaient encore ni habillés ni équipés, un bataillon de turcos échappés de Sedan dans le plus mauvais état, et 300 à 350 cavaliers arrivant épuisés de Paris sous les ordres du général Reyau.

Bientôt cependant commença, sous la direction intelligente du général Lefort, l'organisation sérieuse du 15e corps, qui devait être le premier noyau de l'armée projetée (1). Les trois divisions que ce corps devait comprendre n'étaient encore qu'en voie de formation à Vierzon, Bourges et Nevers, lorsque le 5 octobre le général de La Motterouge reçut dans la première de ces villes l'ordre de transporter immédiatement son quartier général à Orléans et de prendre la direction des opérations qu'on voulait effectuer sur la rive droite de la Loire, pour arrêter la marche des troupes allemandes.

Jusque-là les actes de résistance, très-insuffisants, très-décousus, qui avaient été tentés en avant d'Orléans, avaient été dirigés par le général de Polhès qui commandait la division territoriale. Ce général, qui n'avait à sa disposition que des troupes sans valeur militaire, était devenu l'objet de vives récriminations à la suite de faits assez fâcheux qui s'étaient produits à l'approche des Prussiens; on lui reprochait notamment d'avoir ajouté foi à des informations erronées qui lui avaient signalé l'approche d'un

(1) On trouvera dans la déposition du général Lefort des détails intéressants sur la manière dont il a procédé à l'organisation du 15e corps.

corps ennemi et d'avoir, dans la nuit du 26 au 27 septembre, évacué précipitamment Orléans où il avait dû rentrer quand l'erreur avait été reconnue.

En fait, il régnait un grand trouble dans la contrée, et les incursions trop réelles de la cavalerie allemande à travers la Beauce avaient, dès la fin de septembre, jeté l'épouvante jusque dans l'Orléanais. Aussi, dans ces circonstances, un léger avantage obtenu le 5 octobre à Toury par le général Reyau, avait causé une vive satisfaction dans le pays et rendu un peu de confiance aux populations effrayées. Ce général, s'étant porté en avant avec sa cavalerie soutenue par quelque infanterie et de l'artillerie, avait eu avec l'ennemi un engagement heureux qui avait fait tomber entre ses mains un convoi assez important, et ce succès, qui avait permis de réoccuper Pithiviers, semblait avoir déterminé l'ennemi à se retirer à distance. Malheureusement le répit qui en résulta fut de courte durée, car lorsque, trois jours après, le 8 octobre, on voulut mettre à profit ce premier avantage et pousser une reconnaissance en Beauce, on se heurta à un cops d'armée bavarois qui s'avançait en force de Longjumeau, sous les ordres du général Von der Tann, pour entreprendre, de concert avec le prince Albert, une attaque sérieuse sur Orléans.

Ce fut au moment même où ces faits se produisaient, que le général de La Motterouge arriva sur les lieux; il avait été appelé le 8 à Tours pour assister à un conseil de guerre et y recevoir les instructions du ministre; mais on n'y était pas encore informé de la marche du corps bavarois qui s'effectuait ce jour-là même, et ce fut le soir seulement, en rentrant à Orléans, qu'il apprit que l'ennemi s'avançait avec une véritable armée, comprenant, disait-on, plus de 40,000 hommes d'infanterie, 120 canons et deux divisions de cavalerie.

Les forces qui étaient sur les lieux étaient tout à fait insuffisantes pour résister à l'attaque dont on était menacé, et malgré tout ce qui a pu être dit et écrit de contraire, le témoignage du général Borel, chef d'état-major du 15e corps, est venu à cet égard confirmer de la façon la plus explicite celui du général de La Motterouge. Toutefois, bien qu'il fût pris complétement au dépourvu, le général prit immédiatement des mesures de défense en appelant à lui, au plus vite, deux de ses divisions encore mal formées; mais, malgré toute la hâte qu'on y mit, une partie seulement de celles-ci arriva en temps utile pour prendre part à la résistance qui fut tentée sans pouvoir sauver Orléans.

La lutte commença le 10 octobre et dura deux jours. On se battit le premier jour à Artenay; mais après un combat de cinq heures les troupes du général Reyau, ébranlées par les feux de l'artillerie ennemie et menacées par des forces supérieures, durent céder le terrain et se retirer jusqu'en arrière de Chevilly, à l'abri de la forêt. Malheureusement, et quoique les mobiles de la Nièvre eussent combattu avec courage, la retraite, comme il arrive souvent avec des troupes inexpérimentées, ne s'était pas effectuée avec le sang-froid désirable, et deux canons restèrent aux mains des Allemands.

Le 11, le combat recommença à neuf heures du matin. Le général de La Motterouge avait promis de défendre la forêt à tout prix; mais il a raconté que les régiments qui reçurent le premier choc sur la route de Paris n'ayant pas tenu, sa gauche se trouva débordée, et qu'il fut contraint de se replier jusqu'à Orléans, tout en défendant le terrain pied à pied. En vain, a-t-il dit, s'étant mis lui-même à la tête de trois bataillons de réserve, il essaya de soutenir le combat, il ne put que contenir l'ennemi pendant trois heures. Plusieurs corps avaient fait résolûment leur devoir, et les zouaves pontificaux, ainsi que la légion étrangère, notamment, avaient montré la plus grande bravoure; mais la supériorité écrasante de l'ennemi, et celle surtout de son artillerie, qui avait commencé à bombarder et incendier les faubourgs, décida le général à évacuer la ville et à profiter de la nuit pour mettre son armée en sûreté de l'autre côté de la Loire.

La retraite, du moins, s'exécuta en bon ordre et on ne laissa rien derrière soi. Le lendemain 12 octobre, le général recevait de Tours un télégramme daté du 11, par lequel M. Gambetta le révoquait de son commandement, et il fait remarquer, avec un sentiment d'amertume bien naturel, que cette révocation, qui le frappait dans son honneur, était signée du jour même du combat, alors que le Gouvernement n'avait reçu encore aucun rapport officiel et ne pouvait savoir exactement ce qui s'était passé. On voit en effet, dans la déposition du général Lefort, que c'est au reçu d'une dépêche provenant d'une source non militaire (1), que le ministre, sans vouloir s'arrêter devant aucune observation, prit *ex abrupto* la résolution qui infligeait à un général

(1) Une dépêche télégraphique à la date du 11 octobre, adressée par M. Gambetta à M. Cochery, qui faisait partie à Orléans d'une commission de défense, est ainsi conçue :

« Je partage votre opinion sur La Motterouge; il est remplacé par le général d'Aurelle de Paladines. Faites tenir bon. « Signé : GAMBETTA. »

On peut croire, d'après cette dépêche, que c'est M. Cochery qui a été l'auteur de celle dont parle le général Lefort, et qu'il a été ainsi, volontairement ou involontairement, la cause de la disgrâce du général. (Note du rapporteur.)



en chef une réprobation publique qu'aucun motif avéré ne pouvait justifier encore.

Tel est le récit véridique des faits (1) tels qu'ils nous ont paru établis par les documents de l'enquête, et entre autres par la déposition très-explicite du général Borel. Si maintenant on veut apprécier les conditions militaires sous l'empire desquelles a eu lieu l'abandon d'Orléans, et la part de responsabilité qui peut en revenir, soit au général de La Motterouge, soit à d'autres, nous dirons qu'on peut considérer comme démontrée la vérité des observations suivantes :

1° C'est un fait incontestable que l'armée ou plutôt le corps de troupes qui couvrait Orléans a été surpris par la marche offensive de l'armée bavaroise au moment où il se portait lui-même en avant pour faire une reconnaissance en Beauce; mais cette surprise ne saurait, sans la plus évidente injustice, être reprochée comme une faute au général de La Motterouge, qui arrivait à Orléans le jour même où la vive attaque des Allemands se produisait sans avoir été ni prévue ni annoncée, et qui jusque-là avait été complétement étranger aux opérations militaires de la contrée.

2° On peut aussi considérer comme avéré que les forces françaises qui pouvaient être opposées aux forces allemandes étaient insuffisantes en nombre et en qualité pour défendre Orléans efficacement, car le général de La Motterouge certifie, d'accord avec le général Borel, qu'il n'a eu le 11 que 12,000 combattants effectifs à mettre en ligne devant les 30,000 ou 40,000 Bavarois qui l'attaquaient avec une nombreuse artillerie. Il aurait donc fallu, pour rendre la défense d'Orléans vraiment possible, que le Gouvernement, mieux informé des intentions et des préparatifs de l'ennemi, eût rassemblé d'avance et en temps utile les moyens de lui résister. Ne l'ayant pas fait, à tort ou à raison, c'est à lui seul qu'il aurait pu équitablement s'en prendre de l'abandon d'Orléans, au lieu d'incriminer le général; car une fois l'attaque engagée, et eu égard surtout à la façon résolue avec laquelle elle avait été conduite par l'ennemi, ni le Gouvernement, ni à plus forte raison le général ne pouvaient plus prendre les mesures qui eussent été nécessaires pour sauver la ville.

3° Il faut, pour être juste, reconnaître que le général de La Motterouge n'a pu en réalité défendre Orléans que dans les conditions où il avait trouvé la situation, conditions qu'il n'avait ni faites ni pu faire, et que dès lors on ne pouvait lui demander raisonnablement que d'opérer une retraite honorable, ce à quoi il a réussi.

4° Puisque dans cette lutte disproportionnée, et nonobstant des défaillances regrettables, des actes d'un dévouement héroïque ont permis d'arrêter l'ennemi toute une journée aux portes d'Orléans, ne serait-il pas convenable de se contenter de ce qui a été fait et de ne pas reprocher au général qui, quoi qu'on en ait pu dire, a, lui aussi, bravement payé de sa personne, de n'avoir pas entrepris dans cette circonstance une défense à outrance? car pour cela il aurait fallu que la ville consentît à devenir un monceau de ruines, et ces ruines, qui n'eussent coûté à l'armée allemande qu'une dépense de munitions, et devant lesquelles, on le sait trop, elle n'aurait pas reculé, n'auraient pu être pour la France qu'un sujet de consternation, plus propre à briser qu'à surexciter l'énergie de la résistance.

5° Si donc une résistance à outrance eût été bien mal justifiée dans de telles circonstances, il doit demeurer acquis au général de La Motterouge d'avoir, en subissant une défaite inévitable, préservé d'un désastre une armée qui était à ce moment la dernière espérance de la France.

Pour ces raisons, messieurs, votre commission n'a pas hésité à trouver très-blâmable la mesure violente par laquelle M. Gambetta a frappé de parti pris le général vaincu, sans savoir si le coup qu'il lui portait était mérité. Qui sait même s'il ne faut pas voir, dans le système que révélait ce premier acte, une des principales causes de l'esprit d'irrésolution qui a pu, non sans raison, être reproché pendant la guerre à quelques généraux? Votre commission, en effet, a pu entendre les plus vaillants et les plus déterminés d'entre eux témoigner devant elles des angoisses qu'ils éprouvaient lorsqu'ils sentaient, dans les circonstances critiques où ils se sont trouvés si souvent engagés, que, malgré tout le dévouement, c'était leur honneur qui, au premier revers, serait impitoyablement sacrifié devant le pays par le Gouvernement lui-même.

Nous pensons, messieurs, que vous partagerez

(1) On trouvera peut-être le récit du rapport bien succinct, mais le rapporteur a évité volontairement, comme il l'a indiqué dans son préambule, d'entrer dans le détail des faits militaires, alors même qu'il aurait été heureux de raconter les actes de courage et de dévouement qui se sont produits si souvent dans cette guerre, au milieu même de nos défaites les plus tristes. Il n'a pas cru devoir non plus, dans cette circonstance, s'arrêter à certaines récriminations qui ont pu trouver faveur un moment dans l'opinion publique égarée ou aigrie, et dont des publications plus ou moins accréditées se sont faites les échos, mais qui lui ont paru basées sur des données peu authentiques ou erronées. C'est ainsi, par exemple, qu'un récit, d'ailleurs intéressant, publié par la *Revue des questions historiques*, calomnie absolument le général en chef en racontant, sur de faux renseignements, que, dans la journée du 11, il n'avait point paru au feu, tandis qu'il affirme avoir conduit lui-même ses réserves à l'ennemi. (Note du rapporteur.)

nos sentiments sur ce procédé inique qui, en froissant tous les cœurs généreux, ne pouvait que compromettre la défense nationale; aussi nous appelons votre attention sur la déposition du général Lefort, qui vous fera voir comment les choses se sont passées dans le cabinet de M. Gambetta. Rien ne démontre mieux, croyons-nous, dans quelle disposition d'esprit le nouveau ministre allait diriger les opérations de la guerre.

Non content de révoquer brusquement et bruyamment le général de La Motterouge, M. Gambetta voulait le traduire devant un conseil de guerre, et il fit part de son intention au général Lefort, qui avait encore à ce moment la direction des affaires militaires. Or, M. Gambetta n'était arrivé que depuis deux jours à peine, et le général Lefort, qui avait rempli jusque-là les fonctions de ministre, fut fort étonné d'apprendre que le général de La Motterouge avait pu subir une défaite; car les instructions qu'il lui avait données, se basant sur ce que ses troupes à peine formées étaient hors d'état d'engager une lutte sérieuse, lui prescrivaient formellement d'éviter provisoirement tout engagement compromettant, et de reculer au besoin, si l'ennemi prenait l'offensive; M. Gambetta, auquel il exprima ainsi sa surprise, lui répliqua textuellement, assure-t-il : « C'est moi qui lui ai envoyé l'ordre de se porter en avant et de vaincre, et vous allez me faire immédiatement un rapport pour le traduire devant un conseil de guerre parce qu'il n'a pas vaincu (1). »

Le général Lefort, refusant de s'associer, même passivement, à l'acte qui lui était demandé, fit remarquer, dit-il, au ministre qu'on ne pouvait traduire un général devant un conseil de guerre parce qu'il avait été battu, et que, dans tous les cas, il fallait préalablement soumettre sa conduite à un conseil d'enquête. Puis il ajouta que, dans son opinion, « le plus grand tort du général était d'avoir obéi à des ordres inexécutables (1). »

Devant cette objection, M. Gambetta, se renfermant dans son droit ministériel, se contenta de révoquer le général de La Motterouge et de le remplacer par le général d'Aurelle de Paladines. Quant au général Lefort, qui accueillait si mal les procédés nouveaux par lesquels on entendait diriger les affaires militaires, il fut remplacé, comme on le sait, par M. de Freycinet, ingénieur des mines, qui prit la dénomination de délégué du ministre de la guerre. Nous aurons à constater plus d'une fois que le nouveau représentant du ministre, investi d'un pouvoir aussi discrétionnaire que le sien propre, a cru devoir s'inspirer de son esprit et n'a jamais été arrêté vis-à-vis des généraux, même les plus considérés, par les scrupules qui ont honoré le général Lefort.

En résumé, et pour en revenir à l'abandon d'Orléans, il semble suffisamment avéré que cet abandon, si douloureux qu'il fût, était une nécessité résultant de la supériorité des forces allemandes qui avaient été mises en campagne, et la noble cité n'aurait pu être préservée de la conquête que si le Gouvernement, mieux préparé, y eût réuni préalablement des forces suffisantes pour la mettre à l'abri des entreprises de l'ennemi. Or, à ce sujet, une autre question de responsabilité gouvernementale a été soulevée et doit être examinée ici.

On s'est demandé si, n'ayant encore à sa disposition qu'un corps d'armée en travail de formation, comme était alors le 15e corps, le Gouvernement n'avait pas commis une faute considérable ou tout au moins une grande imprudence en annonçant bruyamment et d'avance que le quartier général de l'armée de la Loire allait être transporté à Orléans. Il est probable qu'on voulait, en agissant ainsi, rassurer les populations voisines, en leur faisant espérer une protection efficace contre les incursions et les exactions de l'ennemi; mais peut-être aurait-on dû comprendre en même temps qu'on offrait par là à l'état-major prussien une occasion dont il s'est emparé immédiatement, de pouvoir, sans un grand effort et sans beaucoup de risque, infliger une défaite à l'armée dont la réunion avait été annoncée, et de frapper facilement ainsi un coup dont la portée morale était bien plus grande encore que son importance matérielle.

Et en effet, en s'emparant d'Orléans, d'où le Gouvernement de Tours semblait l'avoir défié, l'armée allemande prouvait une fois de plus sa force vis-à-vis de notre faiblesse, et la France, humiliée de nouveau, pouvait se décourager tout à fait en voyant disperser dès son apparition une armée qui était à ce moment sa dernière et unique ressource. Enfin, cette armée elle-même, composée d'éléments disparates et sans cohésion, ne pouvait avoir encore aucune solidité, et l'exposer ainsi à un échec éclatant, avant même qu'elle ne fût formée, c'était peut-être compromettre fatalement le rôle qui lui était destiné, en lui ôtant tout d'abord confiance dans ceux qui disposaient d'elle.

Le général Borel, il est vrai, répondant à une question qui lui était posée devant la commission, a dit qu'à la rigueur le 15e corps, tel qu'il était constitué à ce moment, aurait pu suffire à préserver Orléans, s'il y eût été réuni en temps utile; mais alors on aurait dû opérer cette réunion avant de l'annoncer, au lieu de l'annoncer avant de l'avoir opérée. M. de Moltke a donc trop bien profité de la faute commise, en se portant

(1) Voir la déposition du général Lefort.

résolûment sur la ville signalée à son attention avant que la concentration indiquée ne fût effectuée.

Nous le répétons, la conclusion de tout ce qui précède est que, s'il fallait rendre quelqu'un responsable de la première occupation d'Orléans par les Prussiens, ce serait d'abord le ministre, soit pour n'avoir ni prévu ni connu en temps opportun l'entreprise de l'ennemi, soit même pour l'avoir provoquée inconsidérément. Quant au général de La Motterouge, il ne pouvait plus, quand il est arrivé sur les lieux, modifier les conditions dans lesquelles il avait trouvé les choses, et les combats qu'il a eu à soutenir, qu'ils fussent bien ou mal engagés, ne pouvaient aboutir qu'à une retraite obligée devant les forces supérieures du général prussien ; enfin, nous aimons à redire encore que, dans cette pénible circonstance, où malheureusement il s'est produit de fâcheuses défaillances, il est resté du moins à la France la consolation de pouvoir honorer la bravoure de quelques-uns de ses enfants, donnant un bel exemple de ce que doit être le dévouement militaire dans la mauvaise fortune.

CHAPITRE II

LE CAMP DE SALBRIS. — LA BATAILLE DE COULMIERS. CONTROVERSES SUR CETTE BATAILLE

§ 1er. — *Camp de Salbris.*

Les troupes qui avaient combattu à Artenay et à Orléans, les 10 et 11 octobre, n'étaient, comme on l'a vu, que les rudiments d'une armée en formation ; elles étaient venues, après leur retraite, prendre position en avant de La Ferté-Saint-Aubin, et c'est là que le général de La Motterouge, première victime de la politique militaire apportée à Tours par M. Gambetta, remit, le lendemain de la bataille, son commandement au général d'Aurelle de Paladines, qui devait, lui aussi, deux mois plus tard, être frappé d'une façon plus éclatante encore par l'application du même système.

Les Allemands ayant passé la Loire à la suite de l'armée en retraite, la délégation de Tours se demanda, non sans une vive inquiétude, s'ils n'allaient pas mettre à profit notre désarroi et la faiblesse évidente de nos moyens de résistance, soit pour se porter sur Bourges et Nevers et y détruire nos établissements militaires, soit pour venir à Tours et en chasser la délégation.

« La danger même parut si sérieux et si imminent, dit M. de Freycinet, qu'un conseil de guerre qui fut tenu dans la nuit du 14 au 15 octobre, et auquel assistait le général Bourbaki, arrivant de Belgique après sa sortie de Metz, conclut à rejeter sur Gien et Briare le faible noyau de troupes qui barrait la route de Vierzon (1). »

L'arsenal de Bourges avait l'ordre de se tenir prêt à une évacuation possible ; mais on se remit bientôt de cet émoi, et le lendemain 15 le général d'Aurelle reçut les prescriptions suivantes de M. Gambetta :

« Ne passez pas la Loire ; mais manœuvrez au mieux en vous maintenant le plus longtemps possible de manière à couvrir Vierzon d'abord, et ensuite Bourges. La conservation de Bourges doit être votre objectif principal et définitif. Cet ordre a été délibéré en conseil.

« LÉON GAMBETTA. »

Se conformant à la pensée du Gouvernement, le général d'Aurelle alla occuper derrière la Sauldre d'excellentes positions dont le village de Salbris était le point principal, et qui répondaient parfaitement au but qu'on lui avait indiqué ; il y établit solidement son corps d'armée, et sa ferme attitude, dit M. de Freycinet, en imposa à l'ennemi, qui n'osa pas l'attaquer.

La nouvelle administration de la guerre, cherchant à simplifier sa tâche, ou croyant faciliter celle du général en chef, avait voulu un moment donner aux attributions de celui-ci une extension toute spéciale, et l'on trouvera aux pièces justificatives une dépêche ministérielle adressée le 13 octobre au général d'Aurelle (2), dans laquelle, en lui conférant le commandement des 15e et 16e corps, on lui attribuait une action personnelle sur toutes les autorités civiles et militaires, et même sur les établissements de l'Etat. On aurait voulu par là qu'il pût procéder directement à l'équipement, à l'armement et à l'approvisionnement de son armée. Enfin, on mettait même sous son commandement supérieur les commandants régionaux de l'Ouest et du Centre.

Le général d'Aurelle ne se laissa pas éblouir par l'importance que ces propositions pouvaient lui donner, et comprenant les dangers qu'elles pouvaient présenter au point de vue de la défense, il n'hésita pas à les décliner. Il sentait, comme il l'explique dans son livre, qu'il serait sans autorité suffisante comme sans moyens efficaces, pour remédier aux désordres et aux abus que l'opinion publique, à tort ou à raison, reprochait aux administrations régnantes, et il comprenait, d'un autre côté, que les commandants régionaux, disposant de ressources trop faibles ou trop imparfaites pour concourir efficacement à son action, ne seraient, pour ses opérations, qu'une

---

(1) Voir le livre de M. de Freycinet, page 31.

(2) Cette dépêche a été reproduite par le général d'Aurelle, p. 8 du livre qu'il a publié sous le titre de *la Première Armée de la Loire*.

cause de mécomptes ou d'embarras. En conséquence il répondit au ministre (1) « qu'après avoir mesuré les difficultés de bonne exécution et de responsabilité des divers commandements qui lui étaient offerts, » il demandait qu'on lui attribuât seulement le commandement des 15e et 16e corps, ce qui serait pour lui une tâche suffisante en présence d'un ennemi sérieux, et que les préfets, comme les commandants régionaux, restassent sous la direction du ministre.

Les observations du général furent prises en considération, et il reçut, le 14, un nouveau télégramme dont voici le texte :

« 14 octobre 1870.

« *Guerre à général d'Aurelle à La Ferté-St-Aubin, de Tours.*

« Puisque vous le désirez, bornez-vous au commandement des 15e et 16e corps d'armée, et nous nous chargerons des rapports avec les préfets et es commandants supérieurs régionaux. Ces pouvoirs étendus vous avaient été donnés pour vous faciliter la tâche (2). »

Ainsi commença la constitution de la première armée de la Loire. Elle comprenait, comme on le voit, deux corps d'armée recevant la direction supérieure du général d'Aurelle de Paladines; l'un de ces corps, le 15e, qui alla le 17 octobre occuper le camp de Salbris sous les ordres immédiats du général, était déjà à peu près organisé; il lui restait toutefois à compléter son équipement, son habillement et son instruction militaire à peine ébauchée. Quant au 16e, il n'était encore qu'en voie de formation à Blois, sous le commandement du général Pourcet, et fut, quelques jours après, confié au général Chanzy, sous lequel il a fait en réalité toute la campagne. M. de Freycinet a dit dans son livre qu'à ce moment, un appel énergique ayant été fait à tous les dépôts des régiments, le 15e corps put être porté en quelques jours à 60,000 hommes, et le 16e à 35,000, avec 200 bouches à feu prêtes à entrer en action. Nous croyons juste de rappeler ce que nous avons dit déjà, c'est que l'honneur de cette formation rapide doit revenir à peu près uniquement au général Lefort, qui quitta le ministère à cette époque. M. de Freycinet, qui venait à peine d'entrer en fonctions, ne saurait donc s'en attribuer le mérite, et c'est ce qu'il semble faire en ne prononçant pas même le nom de son prédécesseur.

Il y a ici, messieurs, un point sur lequel nous tenons à appeler particulièrement votre attention, c'est la façon dont au camp de Salbris, et pendant les huit ou dix jours qu'il y passa, le général d'Aurelle sut transformer les troupes incohérentes qui avaient été mises entre ses mains, et en faire une armée sérieuse, ayant une véritable valeur, capable enfin d'entrer fièrement en campagne par la victoire de Coulmiers. Il y a eu là, croyons-nous, un grand enseignement qui montre comment, par une préparation active et intelligente, on pouvait tirer un précieux parti des éléments imparfaits auxquels nous étions réduits pour lutter contre l'invasion triomphante : malheureusement, ceux qui s'étaient emparés de la direction militaire, ne parurent pas comprendre l'utile leçon que leur donnait un général expérimenté, et nous verrons à quels résultats ils furent conduits, quand ils voulurent ne s'en rapporter qu'à leurs propres inspirations.

Quiconque a vu alors passer sur les voies publiques les troupes, ou plutôt les bandes armées qui rejoignaient leurs corps, n'a pu oublier, tant le spectacle était navrant, l'impression pénible qu'on ressentait devant le misérable aspect qu'elles offraient matériellement et moralement. Combien en effet le cœur se serrait quand on pensait que ces soldats marchant en désordre, la plupart dénués de tout, affichant en quelque sorte l'indiscipline, étaient les seuls défenseurs de notre malheureuse patrie envahie par les armées si formidablement organisées de l'Allemagne ! Le gouvernement avait paru comprendre que cette indiscipline surtout, triste fruit de notre désarroi général, était une plaie mortelle pour nos armées naissantes, et, voulant y opposer un remède énergique, il avait décrété, le 2 octobre, l'établissement des cours martiales ; mais, trop imbu des doctrines révolutionnaires, il ne s'aperçut pas que, tout en réprimant violemment les faits de désordre ou d'indiscipline, il en développait lui-même le germe par les procédés dont il usait à l'égard des généraux. Comment ne sentait-il pas, par exemple, qu'en dénonçant constamment des commandants d'armée à l'opinion publique, non-seulement comme incapables, mais encore comme coupables de défaillance ou de trahison, il provoquait nécessairement les soldats, qui n'y sont que trop portés dans les jours de revers, à tenir en suspicion tous leurs chefs indistinctement, à tous les degrés de l'échelle hiérarchique?

Les généraux souffraient cruellement de cet état de choses; car c'était à eux en définitive qu'incombait la responsabilité de conduire à l'ennemi les troupes bonnes ou mauvaises que le Gouvernement leur donnait à commander. Mieux que tout autre, le général d'Aurelle, fort de sa longu[illegible] c[illegible]ut d'abord que

(1) Voir aux pièces justificatives le télégramme du général d'Aurelle extrait de son livre.

(2) Ce télégramme a été reproduit par le général d'Aurelle, p. 13 de son livre.

l'armée qui lui était confiée resterait sans valeur et deviendrait peut-être même un instrument nuisible si, avant d'entrer sérieusement en campagne, elle n'était pas soumise à une préparation suffisante qui permît de la bien constituer matériellement et de faire sentir à nos jeunes soldats ce que la patrie attendait d'eux. Ce fut cette œuvre de préparation morale et matérielle qu'il entreprit de réaliser, et son grand mérite a été d'y apporter un esprit de résolution qui lui a fait obtenir, en peu de jours, des résultats qu'on aurait osé à peine espérer. Tous les témoignages sont d'accord pour reconnaître l'éminent service que le général d'Aurelle a rendu au pays dans cette circonstance, et nous croyons utile de reproduire les termes mêmes dans lesquels deux des plus importants de ces témoignages ont été exprimés.

Parlant du travail de formation de l'armée, le général Chanzy dit à la page 10 de son livre :

« Le général d'Aurelle de Paladines, qui, bien qu'au cadre de réserve depuis deux ans, s'était empressé de mettre son énergie et son expérience au service du pays, avait créé cette armée avec un soin et une promptitude qui lui font le plus grand honneur; c'est à lui qu'elle doit son existence et ses succès ; c'est à ses hautes capacités militaires que la France doit cette formation qui fut le type de toutes celles que la Délégation allait faire surgir avec une volonté et un patriotisme que les menées politiques qu'on lui reproche ne sauraient faire oublier. » Puis, plus loin, il ajoute : « Qu'on se rappelle enfin, pour être équitable, l'impression causée par ces créations vraiment incroyables sur nos ennemis et chez toutes les puissances européennes qui, malgré leur indifférence, applaudissaient aux efforts sublimes d'une grande nation se roidissant contre la mauvaise fortune. »

On voit la part considérable que le général Chanzy fait au général d'Aurelle dans l'œuvre de la défense à côté de celle qu'il attribue au Gouvernement. M. de Freycinet, nous le disons à sa louange, n'a pas voulu, malgré les controverses personnelles et acrimonieuses qui se sont produites plus tard entre lui et le général d'Aurelle, être injuste à son égard et voici comment il parle des mêmes faits dans son livre :

« Quant au camp de Salbris, dit-il page 72, il devint le véritable berceau et l'école de l'armée de la Loire. C'est là que le général d'Aurelle, avec une fermeté de main et une vigilance qui ont honoré sa carrière, commença à ramener dans l'armée l'ordre et la discipline qui avaient disparu; en moins d'une semaine le changement apporté dans l'esprit de ses troupes fut très-sensible. Les personnes qui, vers le 25 octobre, allaient à Salbris, en faisaient les meilleurs rapports. Les détachements, à mesure qu'ils prenaient place au camp, entraient comme dans une atmosphère nouvelle dont ils subissaient la salutaire influence... Ces résultats, malheureusement, ajoute-t-il, ne s'obtinrent pas sans de rudes exemples. Pendant plusieurs jours, le *Moniteur* enregistra des condamnations capitales prononcées par les cours martiales. Ces pénibles leçons parurent indispensables pour la reconstitution de la discipline. »

Les lignes que nous venons de citer pourraient faire croire qu'on avait compris, dans les régions gouvernementales, l'importance du mode d'agir du général d'Aurelle, et qu'on l'imiterait, autant que possible, dans les formations qui devaient suivre celles des 15e et 16e corps; malheureusement il n'en fut rien; l'exemple passa comme inaperçu, et une impatience fiévreuse, qui ne prenait plus le temps de rien préparer, présida seule, comme on va le voir, à la direction donnée à la guerre par le ministre et son délégué.

Il est instructif de suivre dans le livre du général d'Aurelle les détails qu'il donne sur les procédés par lesquels il réussit à façonner son armée en si peu de temps, et à tirer si heureusement parti des excellents instincts qui caractérisent le soldat français, quand il n'est pas dévoyé par de fâcheux entraînements; mais nous sortirions de notre rôle si nous nous arrêtions sur ce sujet, et nous croyons en avoir dit assez pour prouver que si le général Lefort avait montré le moyen de composer numériquement et matériellement des armées avec les éléments dont le pays disposait encore, le général d'Aurelle avait tracé la voie à suivre pour donner à ces armées une valeur capable de rendre possible la lutte avec les armées allemandes.

M. de Freycinet, en s'inspirant de l'ardeur impatiente de M. Gambetta, a obtenu sans doute, pour la formation numérique des armées, des résultats extraordinaires et plus rapides peut-être en apparence que ceux qui eussent été produits par les procédés méthodiques du général Lefort ; mais, sans vouloir amoindrir son mérite d'administrateur, hautement reconnu par les généraux Chanzy et Borel, il est permis de se demander si ces résultats hâtés ont été plus profitables en fait à la défense nationale, et on verra, au cours des événements, que la précipitation avec laquelle des corps d'armée à peine organisés ont été envoyés à l'ennemi, sans tenir compte des enseignements du camp de Salbris, a été certainement une des causes regrettables de nos revers.

§ 2. — *Bataille de Coulmiers.*

Vers la fin d'octobre, le cabinet de M. Gambetta, très-désireux d'entrer en action, et arais-



sant tenir beaucoup à tracer lui-même le plan de campagne qui serait suivi, avait débattu à Tours (1), dit M. de Freycinet, deux combinaisons principales susceptibles d'être adoptées: « L'une, consistant à se jeter dans l'Est pour couper les communications de l'ennemi ; l'autre, à marcher sur Paris pour tâcher de le débloquer. »

La première aurait pu conduire à faire lever le siége de Metz ; mais l'entreprise parut trop hasardeuse, car si Metz était obligée de capituler avant d'être secourue, éventualité qui se faisait déjà pressentir, on eût été exposé à rencontrer devant soi toutes les forces du prince Frédéric-Charles.

On craignait en outre l'effet moral que pourrait produire l'abandon, même momentané, de Bourges et de Tours. On s'en tint donc à la seconde pensée qui, prenant Paris pour objectif, consistait à essayer d'abord de reprendre Orléans, afin d'en faire tout à la fois un obstacle capable d'arrêter les progrès de l'invasion, et une base d'opérations d'où l'on pût partir pour marcher à la délivrance de la ville assiégée. Il avait été aussi vaguement question, dit M. de Freycinet, d'un plan proposé par le général Trochu pour opérer en aval de Paris sur la rive droite de la Seine ; mais il avoue qu'on ne s'y arrêta pas sérieusement, et c'est là un point sur lequel nous aurons bientôt à revenir, car il conviendra d'examiner si le ministre et ses conseillers n'ont pas encouru une grave responsabilité en se refusant à combiner leurs opérations avec celles de Paris, ce qui semblait être une condition essentielle pour donner aux efforts de la défense quelques chances de succès.

Le plan de campagne étant arrêté par le ministre, M. de Freycinet vint, le 24 octobre, au quartier général de Salbris avec MM. de Serres et Bourdeaux, deux de ses collaborateurs, pour le soumettre au général en chef. Il raconte que dans cette conférence, à laquelle assistaient les généraux d'Aurelle, Borel, Martin des Pallières et Pourcet, ses idées eurent quelque peine à prévaloir ; que le général d'Aurelle notamment, craignant la jeunesse de ses troupes, était disposé à rester encore sur la défensive pour ne pas s'exposer à compromettre par un revers la dernière armée de la France ; mais qu'enfin, à la suite d'une seconde conférence, qui eut lieu le 25, à Tours, en présence de M. Gambetta, le plan proposé fut adopté. Il reconnaît toutefois que ce fut surtout le programme d'exécution, soigneusement élaboré par le général Borel, chef d'état-major général, qui fit cesser les hésitations.

Ce plan, dit M. de Freycinet, avait pour idée fondamentale de placer l'armée bavaroise entre deux feux. A cette fin, les deux divisions du 15e corps qui étaient à Salbris devaient être transportées à Blois, où, réunies au 16e corps, elles constitueraient une force de 70,000 hommes, destinée à attaquer l'armée allemande à l'ouest d'Orléans. D'un autre côté, la 1re division du 15e corps, comprenant plus de 25,000 hommes sous les ordres du général Martin des Pallières, était chargée d'opérer par l'est un mouvement tournant qui consistait à passer la Loire à Gien et à venir tomber sur les derrières des Bavarois au moment où ils seraient aux prises avec le général d'Aurelle. On reconnaissait que cette partie du projet, d'une stratégie hasardée, était délicate à exécuter ; mais le général des Pallières en acceptait résolûment la responsabilité, ayant pleine confiance dans sa division, dont l'organisation était son œuvre personnelle et lui faisait le plus grand honneur.

Les opérations convenues le 25 octobre commencèrent dès le lendemain 26 ; les deux divisions du 15e corps qui étaient à Salbris furent transportées en chemin de fer à Blois et à Vendôme, en passant par Tours, et on s'efforça d'induire l'ennemi en erreur en lui faisant croire, par de fausses indications répandues à dessein, que nous nous concentrions au Mans. C'était le 29 qu'on devait se porter en avant pour marcher sur Orléans ; mais le 28, le général d'Aurelle, en arrivant à Blois, reconnut que, par suite de divers mécomptes tenant au mauvais temps, à l'état défectueux d'une partie des troupes, et à des retards résultant du désordre dans lequel avait eu lieu le transport de l'artillerie, l'armée n'était pas suffisamment prête pour entrer immédiatement en action. En conséquence, il fit connaître à Tours, par le télégraphe, les motifs qui l'obligeaient à suspendre son mouvement.

M. Gambetta et son conseil parurent très-contrariés de ce temps d'arrêt, mais on n'osa pas donner au général un ordre impératif, et le ministre se borna à lui répondre : « Vos hésitations et les craintes exprimées par votre dépêche en date de Blois, le 28 octobre, 10 h. 20 du soir, m'obligent à renoncer à un plan sur la valeur duquel mon opinion n'a pas varié ; en conséquence, arrêtez le mouvement et prenez de bonnes positions en faisant exécuter immédiatement des ouvrages de défense »....... (1).

Le lendemain 29, le général écrivit au ministre pour lui exposer qu'il eût été en mesure d'exécuter son mouvement après vingt-quatre heures de retard, mais qu'au fond l'entreprise projetée était prématurée, eu égard à l'état d'organisa-

(1) Voir le livre de M. de Freycinet, p. 73.

(1) Dépêche citée par M. de Freycinet dans son livre, p. 83.



tion imparfaite où se trouvait une partie des troupes qui devaient y prendre part (1).

L'opération contre Orléans fut donc ajournée, et M. de Freycinet en exprima son sentiment personnel dans une lettre qu'il adressa, le 29 octobre, au général d'Aurelle. Nous croyons devoir citer les termes de cette lettre, parce qu'elle indique très-bien le rôle que le délégué du ministre va prendre désormais dans la conduite de la guerre : « Général, écrit-il, ainsi que M. Gambetta vous l'a télégraphié cette nuit, nous avons dû, en présence de votre dépêche, renoncer à la magnifique partie que nous nous préparions à jouer et que, selon moi, nous aurions gagnée ; mais, puisque nous devons renoncer à vaincre étant deux contre un, alors qu'autrefois on triomphait un contre deux, n'en parlons plus et tâchons de tirer le meilleur parti possible de la situation.

« Vous savez façonner et constituer une armée, vous l'avez prouvé à Salbris ; employez vos talents à pétrir et à réorganiser les cinq divisions que vous avez actuellement autour de Blois.

« Agréez, général, etc.,

« *Le délégué à la guerre*,
« DE FREYCINET. »

Nous ne voulons pas commenter cette lettre ; mais nous ferons remarquer que celui qui parle avec ce ton de supériorité à un général en chef, à l'un des vétérans les plus honorés de l'armée française, était un ingénieur, et qu'il y avait vingt jours à peine qu'il avait été improvisé délégué du ministre de la guerre, sans autre titre et sans autre initiation que la confiance de M. Gambetta.

M. de Freycinet est disposé à croire que ce furent surtout des considérations politiques qui arrêtèrent le général d'Aurelle, et qu'il fut influencé par la nouvelle de la capitulation de Metz, laquelle, par une circonstance fortuite, circula dans l'armée avant d'être parvenue à Tours, au moment où M. Thiers se rendit au camp prussien pour aller à Paris. Rien ne paraît justifier cette supposition, que le général déclare erronée ; mais en tout cas, il eût été bien naturel que, dans une telle circonstance, un général en chef et le ministre lui-même hésitassent à courir les risques d'une bataille et à faire couler le sang des soldats, lorsqu'on savait que des négociations étaient pendantes et lorsqu'on pouvait croire que l'existence seule de notre armée debout et menaçante serait d'un poids important dans la balance où allaient se peser nos destinées.

(1) Lettre citée par le général d'Aurelle dans son livre, p. 82.

Quoi qu'il en soit, on désirait à Tours mettre un terme aux perplexités politiques qui semblaient troubler les résolutions des chefs de l'armée, et voici la forme assez étrange sous laquelle M. Gambetta, réengageant l'opération ajournée, déclarait sa dictature militaire. Le 4 novembre, M. de Freycinet, voulant, dit-il, couvrir sa responsabilité dans le cas où il aurait à donner des ordres en l'absence de M. Gambetta, lui écrivit une longue lettre (1), dont voici les passages principaux :

« Tours, le 4 novembre 1870, 9 h. du matin.

« Monsieur le ministre,

« Je vous prie de me donner des instructions exactes et précises sur la conduite que je dois tenir à l'égard de nos opérations militaires.

« Depuis quelques jours, l'armée et moi-même ignorons si le Gouvernement veut la paix ou la guerre. Au moment où nous nous disposons à accomplir des projets laborieusement préparés, des bruits d'armistice tout à coup répandus jettent le trouble dans l'âme des généraux... Moi-même, si je cherche à remonter leur moral et à les pousser en avant, j'ignore si demain je ne serai pas désavoué. »

Puis il signale une lettre du général d'Aurelle « qui dissimule mal, dit-il, le désir des généraux de se soustraire à une responsabilité qui les inquiète... » Après quoi il rappelle que « déjà la nouvelle de la capitulation de Metz et le passage à travers nos lignes d'un de nos hommes d'Etat, a arrêté un mouvement qui devait infailliblement nous conduire à Orléans..... » Enfin, il fait remarquer, non sans raison, que, tandis que nous hésitons à nous porter en avant, les Prussiens se concentrent devant nous et peuvent être, d'un moment à l'autre, rejoints par l'armée de Metz, ce qui rendrait notre situation sur la rive droite de la Loire très-dangereuse. Il demande, comme conclusion, ou que l'on repasse le fleuve si on veut négocier, ou, sinon, qu'on reprenne les opérations interrompues en se plaçant au seul point de vue militaire.

On voit par cette lettre qu'il y avait eu des hésitations, bien concevables du reste, à Tours comme à l'armée. M. Gambetta y répondit le jour même :

Tours, le 4 novembre 1870.

« Monsieur le délégué,

« Je constate avec vous, avec une égale inquiétude, la détestable influence des hésitations politiques du Gouvernement, dont le résultat évi-

(1) Voir au livre de M. de Freycinet la lettre et la réponse, p. 87 et 88.



dent est d'énerver et de déconcerter nos efforts militaires et le moral de nos généraux et de nos soldats ; mais il faut réagir et redoubler d'énergie. J'ignore si le Gouvernement de l'Hôtel de Ville est enclin à traiter; pour moi, je ne connais que mon mandat et mon devoir, qui est la guerre à outrance.

« En conséquence, en dépit de toute fausse manœuvre et de toute mauvaise direction diplomatique ou autre, ne vous laissez arrêter ni retenir par des tentatives de résolution dont je repousse la responsabilité. »

Puis, pour conclusion, et après avoir prescrit de reprendre le mouvement offensif :

« Donc c'est la guerre, ne perdez pas une minute, et en avant!

« Mes meilleurs sentiments,

« GAMBETTA. »

Cette lettre permet de supposer qu'à ce moment M. Gambetta était décidé à continuer la guerre en province, lors même qu'on eût conclu un armistice à Paris, ou tout au moins que, se croyant sûr d'un succès s'il livrait bataille, il voulait s'en assurer le bénéfice, quoi qu'il pût arriver; mais elle montre clairement, en tout cas, qu'il considérait sa dictature personnelle comme assez assurée pour n'avoir plus besoin de consulter ses collègues de la délégation, et qu'il confiait d'une manière absolue la direction de l'action militaire à M. de Freycinet. On aurait pu, il est vrai, lui demander de qui il tenait son mandat, si ce n'était du Gouvernement de l'Hôtel de Ville dont il faisait si bon marché; mais ce serait soulever une question politique qui n'appartient pas à ce rapport, et nous ne devons pas nous y arrêter.

Telles furent les conditions dans lesquelles fut reprise l'opération suspendue le 28 octobre; elle fut, du reste, exécutée sur un plan tout à fait semblable à celui que nous avons exposé précédemment. Ce n'est pas, cependant, que M. de Freycinet n'en eût imaginé un autre, car pendant toute la guerre, sa préoccupation constante a paru être de fournir aux généraux des combinaisons stratégiques conçues dans son cabinet. Mais, cette fois, la conception était tellement peu praticable que M. de Serres lui-même, qui avait été chargé de la porter formulée par écrit au général d'Aurelle, et qui probablement y avait collaboré, a reconnu devant la commission qu'au fond « elle n'était pas heureuse » (1).

En effet, tandis que tout était prêt pour agir à l'ouest avec le gros de l'armée, M. de Freycinet demandait que, du jour au lendemain, on renversât la combinaison arrêtée, c'est-à-dire que le général d'Aurelle envoyât au général des Pallières 15,000 à 18,000 hommes de troupes ingambes, c'était son expression, et que celui-ci, avec sa division ainsi renforcée, portât l'attaque principale à l'est, tandis que le reste de l'armée tiendrait les Bavarois en éveil du côté opposé. Cette idée était peu soutenable et M. de Freycinet s'est dispensé de la mentionner dans son récit, mais le général d'Aurelle a tenu à reproduire dans son livre la lettre par laquelle il eut à démontrer au délégué du ministre qu'il faudrait au moins treize jours au corps expéditionnaire pour arriver devant Orléans de cette façon.

Pour M. de Freycinet, qui se montrait si impatient des retards qu'il reprochait au général en chef, c'était se tromper étrangement, et le général a cru devoir relever sa proposition, pour faire sentir aux gens sensés, dit-il, de quelle nature étaient les prétentions militaires contre lesquelles il avait à défendre son commandement.

On en revint donc au premier plan, qui consistait, comme nous l'avons dit, à effectuer l'attaque principale par l'ouest et à charger le général des Pallières d'opérer le mouvement tournant par l'est avec sa division.

Il faut croire que la résolution si énergiquement signifiée le 4 novembre par M. Gambetta à M. de Freycinet, n'était pas aussi arrêtée au fond de sa pensée qu'elle paraissait l'être à en juger par ses termes, car le 5, M. de Freycinet, après avoir télégraphié au général d'Aurelle de tout préparer pour commencer son mouvement le 6 au matin, lui écrivait le même jour : « Il est possible que les circonstances politiques obligent, ce soir ou demain matin, à revenir sur cette décision; je vous le télégraphierai, mais quant à présent, vous devez agir comme si le mouvement était irrévocable.

Ainsi, M. Gambetta hésitait à son tour à commencer les hostilités devant les circonstances politiques, et à cette occasion le général d'Aurelle fait remarquer combien il est difficile à un général en chef d'agir avec précision quand ses mouvements sont subordonnés à des considérations qu'il ne connait pas; or il se plaint avec amertume d'avoir été tenu pendant toute la campagne dans une ignorance complète et systématique des événements politiques de toute nature. « Une certaine défiance, dit-il dans son livre, page 91, régnait à Tours à l'égard des officiers généraux, accusés si souvent de trahison dans les proclamations et les discours de l'époque, et on semblait craindre qu'ils ne missent le salut de la patrie avant celui de la République. »

En définitive, ce fut le 9 novembre seulement que l'armée établie devant Blois s'ébranla pour

(1) Voir la déposition de M. de Serres.

mettre à exécution le plan convenu; elle y avait préludé le 8 par un combat de reconnaissance livré à Vallières par les troupes du général Chanzy, et ce combat, effectué brillamment, avait fait concevoir le meilleur espoir de l'élan qu'on pouvait attendre de nos jeunes soldats. De son côté, le général des Pallières avait quitté Argent, dès le 7, pour exécuter son mouvement tournant, et il avait promis d'être rendu devant Orléans le 11, jour auquel notre état-major supposait qu'aurait lieu l'affaire décisive. Mais il arriva que les faits vinrent déranger les calculs sur lesquels on avait compté; les Bavarois, au lieu de nous attendre devant Orléans, s'étaient portés au-devant de nous; il en résulta que la bataille, prévue pour le 11, fut livrée le 9, ce qui mit le général des Pallières dans l'impossibilité d'arriver à temps pour y prendre part, et ce fut pour nous, comme on va le voir, une circonstance très-fâcheuse.

Bien qu'il n'entre pas dans nos intentions de faire des récits de bataille, nous ne pouvons nous refuser la satisfaction de rappeler combien la journée de Coulmiers, qui fit tressaillir la France de joie et d'espérance, fut honorable et glorieuse pour l'armée de la Loire et pour ses chefs; pour l'armée qui, marchant dans l'ordre le plus parfait, enleva successivement toutes les positions retranchées où l'ennemi l'attendait; pour le général en chef, dont l'habile ordonnance, se déployant comme sur un terrain de manœuvre dans la vaste plaine qui nous séparait des lignes allemandes, a été louée par tous les hommes de guerre; et aussi pour ses lieutenants, les généraux Borel, Chanzy, Peytavin, Jauréguiberry, Barry et autres qui prouvèrent à nos jeunes soldats qu'ils avaient à leur tête de vaillants chefs, dignes de les commander et capables de les faire vaincre.

A notre droite, les positions de Baccon, de La Renardière et de Grand-Luz avaient été résolûment conquises par le 15ᵉ corps dans la première partie de la journée; mais au centre, Coulmiers, qui était le nœud de la situation, nous opposa d'abord une résistance des plus sérieuses, et la division Barry, du 16ᵉ corps, qui l'aborda vers le milieu du jour, parut avoir un moment d'hésitation; le général, mettant alors pied à terre, s'élança lui-même à la tête de sa colonne au cri de : « Vive la France! En avant les mobiles! » et les chefs de corps imitant son exemple, l'élan des troupes devint irrésistible; nous pénétrâmes dans le village et la brigade Darriès, du 15ᵉ corps, survenant avec non moins d'ardeur, nous en étions maîtres à 4 heures.

La bataille était gagnée et bien gagnée, car à notre gauche, quoique le succès eût été un moment plus douteux, l'énergique insistance de l'amiral Jauréguiberry avait fini par refouler les Bavarois au-delà de Champ et d'Ormeteau. Malheureusement à notre extrême gauche, la cavalerie commandée par le général Reyau, comprenant mal ses instructions, avait commis une faute qui empêcha la victoire d'être aussi complète qu'elle aurait dû l'être. Oubliant qu'il avait surtout pour mission de déborder l'ennemi, le général Reyau avait voulu, dans son ardeur, prendre à la lutte une part qui ne lui revenait pas, et, en attaquant seul des positions trop fortes qu'il aurait dû se contenter de tourner au moment opportun, il avait compromis inutilement son artillerie qui avait été abîmée dans un combat inégal.

Mais ce qui fut plus grave, c'est que, prenant les tirailleurs Lipowski pour une troupe ennemie qui menaçait de le tourner, il se décida, sans vérifier le fait, à se replier dans ses positions du matin, laissant le général Chanzy fort inquiet pour sa gauche qui restait découverte. L'erreur n'ayant été reconnue que quand la nuit fut venue, ne put être réparée en temps utile, et ses fâcheuses conséquences se montrèrent le lendemain matin, quand on s'aperçut que l'armée bavaroise battait en retraite en désordre, et qu'on ne pouvait pas la poursuivre.

Malgré ce mécompte dont l'importance apparut surtout plus tard, notre victoire était manifeste, une confiance enthousiaste entra dans tous les cœurs, et bientôt l'armée put entendre les échos des acclamations par lesquelles toute la France accueillit la nouvelle de ce premier succès qui, hélas! devait rester sans lendemain. On put même supposer, sans trop de présomption, qu'une certaine inquiétude s'était emparée de nos ennemis, quand ils nous avaient vu recommencer la guerre d'une façon si résolue, au moment où ils nous croyaient définitivement abattus par la chute de Metz.

Grâce aux positions solidement fortifiées qu'elle occupait, l'armée bavaroise, bien qu'elle nous fût inférieure en nombre, avait pu nous résister opiniâtrément toute la journée, et la nuit seule avait suspendu le combat. Nos généraux, trompés par des informations erronées, crurent que le général de Thann attendait des renforts avec lesquels il essayerait le lendemain de reconquérir le terrain perdu. Les mesures avaient été prises en conséquence, et l'armée avait bivouaqué sur les emplacements où elle avait combattu, en se tenant prête à la défensive plutôt qu'à la continuation de l'offensive.

Ce fut seulement quand le jour parut qu'on reconnut que, voyant notre victoire assurée, l'ennemi avait employé la nuit à se mettre hors de notre portée; mais malheureusement, comme nous venons de le raconter, notre cavalerie n'était pas

là pour se mettre à sa poursuite. L'amiral Jauréguiberry, le premier, s'aperçut à la pointe du jour de la disparition des Bavarois, et son chef d'état-major s'élança aussitôt sur leurs traces avec les quarante à cinquante hommes de son escorte; mais tout ce qu'il put faire fut de ramener deux canons, vingt-cinq caissons et une trentaine de voitures.

Au dire du général d'Aurelle, la bataille de Coulmiers, qui nous avait donné 2,500 prisonniers, non compris les blessés, nous avait coûté 1,500 tués ou blessés. Quant aux pertes de l'ennemi, n'ayant pu s'en rendre un compte exact, il pense qu'on doit les évaluer entre les deux chiffres extrêmes qui en ont été donnés, l'un de 700 hommes, porté au rapport officiel allemand, l'autre de 5,000 avancé par des récits évidemment exagérés en sens inverse.

Le général d'Aurelle, induit en erreur par des renseignements qu'il pouvait considérer comme exacts, crut d'abord qu'une armée allemande, qu'on disait nombreuse, venait par Chartres au secours du général de Thann, et dans cette supposition, il jugea prudent de ne pas poursuivre son adversaire qui se retirait sur Etampes, où devaient se trouver, en tout cas, de puissantes réserves. Se contentant provisoirement d'avoir reconquis Orléans, premier objet de son entreprise, il alla prendre position sur la route de Paris, prêt à résister à tout retour offensif.

Deux jours après, le 12 novembre, M. Gambetta vint de sa personne visiter l'armée et une conférence, dont nous aurons bientôt à reparler, eut lieu au quartier-général établi à Villeneuve-d'Ingré, pour arrêter les résolutions qu'il convenait de prendre relativement aux opérations ultérieures. Là, divers avis furent discutés; mais il fut reconnu d'un commun accord, qu'avant de marcher sur Paris il convenait de s'arrêter devant Orléans, et d'y établir, conformément au plan primitif, un camp fortement retranché qui pût arrêter désormais les progrès de l'invasion et nous constituer une base solide pour nos propres opérations.

§ 3. — *Controverses sur la bataille de Coulmiers.*

Quelque heureuse qu'ait été la victoire de Coulmiers, elle a donné lieu à des controverses assez sérieuses pour que nous ne puissions les passer sous silence, et nous allons les examiner avant de continuer l'analyse des faits qui ont suivi.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit sur la faute qui a été reprochée à la cavalerie du général Reyau; mais nous avons à revenir sur les circonstances qui, contrairement aux prévisions du plan convenu, ont empêché le général des Pallières de prendre part à la bataille.

Ce général, comme on peut en juger par sa déposition, avait pris son mécompte, qui était aussi celui de sa division, très à cœur, et cela était bien naturel de sa part, mais il ne paraît pas en avoir connu la véritable cause, et voici la version exacte de cet incident. Conformément au plan arrêté, le général des Pallières, ainsi que nous l'avons dit déjà, avait quitté ses cantonnements d'Argent le 7 novembre, ayant pour instructions de passer la Loire à Gien de manière à arriver devant Orléans le 11. Il raconte que le 9, au moment où il venait de passer sans coup férir le canal d'Orléans à Fay-aux-Loges, et où, par conséquent, il se trouvait, quant à lui, dans les conditions du programme arrêté, il fut très étonné d'entendre une vive canonnade qui, en s'accentuant de plus en plus, ne lui permit pas de douter qu'une action générale ne fût engagée; ne pouvant pas supposer, d'après les combinaisons convenues, que l'attaque fût venue de nous, il s'imagina que les Bavarois ayant reçu des renforts, ou deviné nos intentions, s'étaient portés au-devant du général d'Aurelle pour le combattre isolément.

Il ne lui restait qu'à hâter sa marche le plus possible; ce fut ce qu'il fit aussitôt, et ses troupes, animées par le bruit du canon, marchèrent, dit-il, pendant quatorze heures sans presque s'arrêter, et sans prendre de nourriture. Malheureusement cet effort fut inutile; quand, vers six heures du soir, on arriva à Fleury sur le plateau qui domine Orléans, il était trop tard pour atteindre les Bavarois qui avaient évacué la ville dans la journée, et qui étaient déjà en retraite. Vainement le général essaya-t-il de reprendre son mouvement le lendemain à la pointe du jour, l'ennemi se trouvait hors de portée, et la cavalerie, épuisée de fatigue par sa marche forcée de la veille, ne put pas même rejoindre un dernier convoi qui n'avait sur elle qu'une heure et demie d'avance.

Le général des Pallières fait observer, non sans amertume, que si on se fût conformé aux dispositions arrêtées, c'est-à-dire, si la bataille avait été livrée le 11 au lieu du 9, il serait arrivé, ainsi qu'il l'avait promis, vers le milieu du jour, sur le derrière des Bavarois, au moment où ils auraient été le plus sérieusement engagés avec le général d'Aurelle, et que, coupant leur retraite, il aurait pu facilement leur faire subir un désastre complet, car il amenait avec lui 30,000 hommes et 42 pièces de canon. Au lieu de cela, dit-il, le général de Thann avait pu, la nuit venue, se retirer sans être entamé, et nous avions dû par prudence ne pas nous risquer à sa poursuite.

Ne pouvant pas se consoler de n'avoir pas joué avec sa division le rôle qui lui avait été destiné, le général Martin des Pallières suppose dans sa déposition et dans le livre qu'il a publié, que ce furent les impatiences de M. de Freycinet qui firent hâter l'opération, sans tenir compte du puissant concours qu'il devait y apporter; mais cette appréciation n'est pas exacte. Il résulte des témoignages concordants des généraux d'Aurelle de Paladines et Borel qu'on ne s'attendait pas dans l'état-major français à ce que la résistance de l'ennemi se produirait dès le premier jour; on avait calculé qu'on n'aurait d'engagement sérieux qu'à une étape plus loin, devant Orléans même, et dans ce cas le général des Pallières, à qui on avait donné un jour d'avance, serait arrivé en temps utile.

Le général Borel a fait remarquer fort judicieusement à cette occasion que les opérations qui font concourir à un même but deux ou plusieurs corps éloignés les uns des autres, sont toujours très-chanceuses, et qu'il en résulte souvent, comme dans le cas présent, de graves mécomptes. Or, sous ce rapport, l'exemple de Coulmiers mérite une mention spéciale; car habituellement ce sont des obstacles inattendus qui retardent ou dérangent les combinaisons arrêtées, tandis qu'ici c'est un succès, obtenu trop vite, qui a empêché le plan convenu de produire tout l'effet qu'on devait en espérer.

Se plaçant à un autre point de vue, M. de Serres a entrepris dans sa déposition de critiquer la bataille de Coulmiers telle qu'elle a été livrée par le général d'Aurelle; mais à la manière dont il l'a fait, il semble s'être proposé surtout pour but d'atteindre la personnalité du général qui, de son côté, il faut bien le dire, venait d'incriminer de la façon la plus vive, dans son livre, récemment publié, les actes des conseillers de M. Gambetta.

M. de Serres donc s'est appliqué à démontrer qu'au fond le succès de Coulmiers a été très-médiocre en comparaison de ce qu'il aurait pu être, mais cela, selon lui, par le fait du général en chef qui aurait substitué des dispositions défectueuses à celles que lui, M. de Serres, avait fait prévaloir, d'accord avec le général Chanzy, dans un conseil de guerre préparatoire. La commission ne pouvait pas s'arrêter aux dissertations rétrospectives de M. de Serres; mais l'insistance qu'il a mise à les produire a prouvé de nouveau les étranges prétentions que les conseillers de M. Gambetta affichaient vis-à-vis des généraux.

Nous ne pensons pas que les critiques de M. de Serres puissent amoindrir la part honorable que l'opinion publique, d'accord avec les juges les plus compétents, a faite au général d'Aurelle et à son chef d'état-major dans la victoire de Coulmiers; mais il suffirait, pour y répondre, de rappeler que si la cavalerie n'avait pas commis la faute qui lui a été reprochée, la bataille, telle qu'elle a été engagée, aurait produit tous les fruits qu'on pouvait en attendre.

Parmi les autres questions qui ont été soulevées à l'occasion de la journée de Coulmiers, il en est deux surtout qui ont fixé l'attention de la commission : l'une est celle de savoir si le général d'Aurelle, ainsi que l'opinion publique l'eût désiré, pouvait ou devait poursuivre l'armée bavaroise, ce que M. de Freycinet lui reproche vivement de n'avoir pas fait, et l'autre, plus complexe, est celle qu'a posée le général Trochu, en déclarant à la tribune de l'Assemblée nationale que la victoire de Coulmiers a été la ruine de la défense de Paris.

Sur la première question, celle de savoir si on devait poursuivre l'armée bavaroise, M. de Freycinet (1) considère comme établi : « Que, si l'on eût marché immédiatement sur Paris, l'entreprise aurait réussi; qu'on n'aurait pas trouvé de résistance sur la route; qu'on aurait pu rompre sans beaucoup de difficulté les lignes d'investissement, et que dans tous les cas on aurait détruit l'armée bavaroise avant qu'elle eût reçu des renforts; » il ajoute même : « Que les Allemands s'attendaient à cette manœuvre et qu'on en concevait une grande inquiétude à Versailles. »

Enfin, tout en reconnaissant que dans la conférence qui eut lieu le 12 au quartier général de Villeneuve-d'Ingré, les avis des généraux avaient été partagés sur ce point, il attribue au général Borel la proposition de ce parti hardi (de marcher sur Paris) qui, par le fait, dit-il, aurait été le plus sage, mais à l'adoption duquel le général en chef s'opposa formellement, demandant même qu'on ne restât pas à Orléans et qu'on retournât à Salbris. Ces appréciations de M. de Freycinet, nous devons le déclarer, sont loin d'être d'accord avec celles des trois généraux, les généraux Borel, Chanzy et Martin des Pallières qui avaient pris part, comme lui, à la conférence dont il s'agit.

Un membre de la commission ayant demandé au général Borel si, dans sa pensée, le général en chef avait eu de sérieuses raisons pour ne pas poursuivre l'ennemi après sa victoire, le témoin répondit sans hésiter : « Oui, certainement. » Et, en effet, il a exposé (2) que les Bavarois, ayant pu se retirer sans avoir été mis en déroute, on aurait eu, en les poursuivant, à livrer une seconde bataille dans laquelle on les eût trouvés notablement renforcés; que sans doute on eût augmenté beaucoup par cette poursuite le désor-

(1) Voir le livre de M. de Freycinet.
(2) Voir la déposition du général Borel.

dre de leur retraite, mais qu'en fin de compte on n'aurait pas été en mesure d'arriver jusqu'à Paris avec les éléments dont on disposait. Il est donc difficile d'admettre avec M. de Freycinet que le général Borel ait sérieusement appuyé la proposition qu'il lui attribue, et il a pu tout au plus la présenter comme une question à débattre.

De son côté, le général Chanzy dit à ce sujet dans son livre, page 35 : « Si le Gouvernement de Tours eût été moins préoccupé de la position d'Orléans, dont il voulait faire la base de ses opérations ultérieures, et si le général en chef avait cru l'armée de la Loire assez complète et assez outillée pour continuer à se porter en avant, il eût peut-être été possible, en mettant à profit l'enthousiasme de la victoire du 9, d'atteindre et d'achever de battre l'armée du général de Thann avant qu'elle n'eût pu être secourue par celle du grand-duc, sur laquelle on se serait porté ensuite, et de prendre ainsi les Allemands en détail avant l'arrivée du prince Frédéric-Charles. »

C'est là, on le voit, une opinion fort réservée pour un homme aussi entreprenant que le général Chanzy, et il n'est pas inutile de faire remarquer qu'au fond il attribue la résolution prise tout autant aux préoccupations du Gouvernement qu'à celles du général en chef.

Quant au général Martin des Pallières qui, au dire de M. de Freycinet, aurait exprimé aussi le vif désir de marcher en avant, pour prendre sa revanche de sa mésaventure, il déclare au contraire dans son livre (1) qu'il eût été impardonnable au général en chef de marcher sur Paris avec de si jeunes troupes, lorsqu'il avait la perspective de trouver devant lui 80,000 ou 100,000 hommes de l'armée assiégeante et sur ses flancs l'armée du prince Frédéric-Charles, dont les têtes de colonne étaient déjà signalées du côté de Montargis.

Les appréciations des trois généraux ainsi rétablies, on regrette d'avoir à constater l'insistance avec laquelle MM. Gambetta, de Freycinet et de Serres ont paru s'attacher à établir que la pusillanimité du général d'Aurelle a seule dicté la résolution prise de rester à Orléans pour s'y fortifier. Ils reprochent au général en chef d'avoir cru trop facilement à l'approche d'une armée de 80,000 hommes, que M. Thiers, revenant de Versailles, assurait avoir vue en marche ; et M. de Serres ajoute, avec une singulière assurance, que, pour supposer une attaque prochaine de l'ennemi, il fallait ne pas avoir le moindre sentiment de la situation. Enfin, M. de Freycinet affirme que, devant la crainte de ces 80,000 hommes, le général avait proposé de repasser immédiatement la Loire pour aller se mettre en sûreté dans les lignes de Salbris.

On comprend sans peine que le général d'Aurelle ait tenu à protester vivement contre de telles allégations ; il ne peut expliquer quant à lui l'insistance avec laquelle le ministre et ses conseillers les ont maintenues, qu'en supposant un malentendu résultant d'une conversation dans laquelle il avait pu parler de la prévision d'une retraite sur Salbris, mais pour le cas seulement où nous viendrions à être battus dans la campagne qu'on voulait engager. Tout en donnant cette explication, le général fait ressortir combien il eût été étrange qu'ayant quitté ses positions de Salbris pour reconquérir Orléans, il eût voulu y retourner après le succès si complet de son entreprise. Il convient, il est vrai, qu'il avait cru un moment à la possibilité d'un retour offensif qui ne s'est pas réalisé, mais il fait observer que, loin de vouloir s'y dérober, il s'était mis tout d'abord en mesure d'y résister en prenant position sur la route de Paris, comme le prouve la dépêche qu'il a adressée à M. Gambetta le lendemain de la bataille.

Enfin il maintient que la résolution prise de s'arrêter à Orléans pour s'y fortifier n'était en définitive que la réalisation de l'idée primitive du ministre lui-même, et il cite à l'appui de cette appréciation, une lettre que M. de Freycinet lui adressait à la date du 27 octobre, lettre dans laquelle il était dit : qu'aussitôt Orléans repris, si Dieu permettait qu'on y arrivât, il faudrait y installer immédiatement un camp retranché de 150 à 200,000 hommes, afin de constituer un point d'arrêt définitif à la marche de l'ennemi (1).

Le général ajoute qu'il avait adopté cette proposition d'autant plus volontiers qu'elle était conforme à son propre sentiment ; car, malgré le

(1) Voir le livre du général Martin des Pallieres, page 77.

(1) La lettre dont il s'agit est reproduite ainsi qu'il suit, page 122 du livre du général d'Aurelle :

« Tours, 28 octobre 1870.

« Général,

« Aussitôt que votre armée sera à Orléans (si Dieu veut qu'elle y arrive) et sans perdre de temps un instant, vous donnerez des ordres pour établir un camp fortifié autour de cette ville, pouvant contenir 150 à 200,000 hommes.

« On devra immédiatement fortifier et armer tous les points donnant de bonnes défenses, de manière que votre armée installée là puisse défier tous les efforts des armées prussiennes, si elles tentaient de vous déloger. Constituez à Orléans un point d'arrêt définitif à la marche de l'ennemi.

« Recevez, etc.

« Signé : DE FREYCINET. »



courage dont ses jeunes soldats ont fait preuve en maintes circonstances, il savait trop bien ce qui leur manquait encore pour tenir sérieusement la campagne, et il aurait cru exposer son armée à une destruction certaine, s'il se fût aventuré à marcher sur Paris après Coulmiers. A ses yeux, un temps d'arrêt devant Orléans était nécessaire, non-seulement afin d'y constituer une base d'opérations solide pour ses opérations ultérieures, mais encore pour achever l'organisation et la préparation de ses troupes avant de les exposer aux épreuves d'une guerre active.

Les témoignages des généraux s'accordent donc pour contredire les assertions ministérielles relativement à ce qui se serait passé dans les conseils tenus après Coulmiers; or en voici un autre qui les confirme complétement, c'est celui de M. Baguenault de Puchesse, qui, ayant assisté à la conférence de Villeneuve-d'Ingré, comme secrétaire du préfet d'Orléans, en a publié un récit circonstancié dans la *Revue des Questions historiques* (1).

Si on s'en rapporte à ce récit, ni M. Gambetta, ni M. de Freycinet n'auraient parlé de marcher en avant, et seul, le préfet du Loiret, M. Pereira, tout en déclinant sa compétence militaire, aurait fait observer que la France entière s'attendait à voir frapper un grand coup. A l'exception de lui, en fait, tous les assistants, ministres, généraux ou fonctionnaires civils, auraient reconnu, d'un commun accord, l'importance des considérations qui imposaient provisoirement le parti de la défensive, et M. Gambetta lui-même aurait fait valoir quelques-unes de ces considérations, en ajoutant que Paris, qui avait encore pour deux mois de vivres, pouvait attendre.

En résumé, nous croyons avoir établi que ce furent des motifs sérieux et reconnus comme tels par tous, qui, nonobstant l'impatience du pays et le vif désir de l'armée, empêchèrent qu'on ne s'aventurât à la poursuite de l'armée bavaroise, poursuite qui aurait pu facilement aboutir à un désastre; mais alors il est impossible de concéder à M. Gambetta et à ses conseillers que si le général en chef, moins pusillanime, les eût écoutés, Paris aurait pu être délivré et la France sauvée.

Il nous reste maintenant à examiner la question qui, à propos de Coulmiers, a été portée, à la tribune de l'Assemblée nationale par M. le général Trochu, lorsqu'il est venu dire à la France, avec l'accent d'un cœur déchiré par un souvenir cruel, que cette victoire, dont elle avait été si heureuse et si fière, avait ruiné tout l'avenir du siége de Paris.

Au moment où a été livrée la bataille de Coulmiers, le général Trochu, ainsi qu'il l'a exposé, était à la veille de réaliser un plan qu'il avait soigneusement médité et dont, depuis près de deux mois, il préparait dans le plus grand secret les moyens d'exécution. Or, tout à coup, ce plan qui avait pour objet d'effectuer une grande sortie du côté de la basse Seine, se trouva complétement renversé, car le fait seul de la victoire de Coulmiers imposait désormais à Paris l'obligation de porter tous ses efforts du côté diamétralement opposé, pour essayer d'aller au devant de l'armée qui marchait à sa délivrance.

En vain le général eût-il voulu persévérer dans son projet primitif, l'entraînement de l'opinion publique ne le lui aurait pas permis, et il dut se résigner à abandonner avec ce projet es longs et pénibles travaux qui en avaient préparé la réalisation. Personne, à ce moment, ne put comprendre l'étendue de son sacrifice, car il de-

---

(1) M. Gustave Baguenault de Puchesse, secrétaire de M. Pereira, préfet du Loiret, a publié dans la *Revue des Questions historiques*, dixième livraison, une notice intéressante relative aux opérations militaires dont Orléans a été le théâtre, et voici quelques extraits du récit qu'il a fait de la conférence moitié civile et moitié militaire de Villeneuve-d'Ingré à laquelle il assistait.

« Il s'agissait de savoir comment l'on profiterait de la victoire de Coulmiers et quel plan de campagne on adopterait. Personne ne fut d'avis de marcher en avant. Seul, le préfet du Loiret, déclinant du reste toute compétence militaire, et se faisant simplement l'organe de l'opinion publique, observa que la France entière s'attendait à ce qu'on frappât un grand coup...

« Le général en chef, aussi bien que le ministre de la guerre, s'attendait à un retour offensif très-prochain... On avait trois jours, selon les uns, et cinq, selon les autres, avant d'être attaqué par des forces supérieures. Il fallait se tenir sur la défensive et se fortifier sur place en réunissant au plus vite les contingents nouveaux...

« On comptait beaucoup sur les renforts que le ministre promettait d'envoyer en hommes et surtout en canons...

« Les hommes manquaient de vêtements et de chaussures, et la saison devenait de plus en plus rude; mais il ne fallait pas désespérer. Selon les assurances du ministre, chaque moment écoulé était autant de gagné sur l'ennemi. Paris d'ailleurs avait encore pour deux mois de vivres et pouvait attendre.

« Le général Trochu, prévenu de la victoire de Coulmiers, ne tarderait pas à sortir avec 160,000 hommes et à venir donner la main aux armées de la Loire.

« M. Gambetta ne dissimulait pas sa confiance. mais il faut dire qu'il se montrait alors plein de déférence pour les généraux et pour le général d'Aurelle en particulier. »

On voit combien la signification de cette conférence, ainsi reproduite par un témoin désintéressé, ressemble peu à celle que MM. de Freycinet et de Serres ont prétendu lui donner depuis, d'accord avec M. Gambetta.

vait le tenir ignoré, pour que l'ennemi ne connût pas des combinaisons qui pouvaient être reprises plus tard.

Le plan du général Trochu lui avait été suggéré, a-t-il dit, par le général Ducrot; il eût consisté à jeter inopinément l'armée de Paris, convenablement préparée, sur la rive droite de la basse Seine, où les Prussiens, se fiant à la protection du fleuve, étaient relativement moins nombreux et moins forts que sur le reste du périmètre, et à la porter sur Rouen, qui fût devenu son centre d'approvisionnement, avec le Havre et la mer pour base d'opération. Le général Bourbaki, qui formait une armée dans le Nord, aurait appuyé la droite de ce mouvement, et un détachement de l'armée de la Loire, plus ou moins considérable, suivant ce qu'on aurait pu faire, serait venu au devant pour le seconder. A ces combinaisons, le général avait joint d'autre part l'idée de ravitailler Paris au moyen d'une flottille qui, préparée secrètement, aurait franchi la ligne d'investissement au moment où cette ligne aurait été rompue.

Le général Trochu avait chargé M. Ranc, sorti de Paris en ballon peu de temps après M. Gambetta, de faire connaître ses intentions à ce dernier ainsi qu'à l'amiral Fourichon. Mais l'amiral Fourichon n'était plus ministre, et M. Gambetta, qui avait d'autres idées, ne tenant aucun compte de la communication, ne s'occupa que de suivre ses propres combinaisons. Il ne paraît pas même avoir informé le général Trochu de ce qu'il devait faire de son côté. On peut se rappeler l'étonnement qui saisit l'Assemblée, et après elle l'opinion publique, lorsque cette absence d'entente entre Tours et Paris fut révélée à la tribune. Cette faute, à peine concevable, fera peser, en effet, une lourde responsabilité sur ceux à qui elle pourra être imputée.

C'était au moment où se livrait la bataille de Coulmiers que le général Trochu, qui semble avoir ignoré complétement ce qui se passait sur la Loire, mettait la dernière main à ses préparatifs; des redoutes établies dans la plaine de Gennevilliers et munies d'une puissante artillerie, étaient prêtes à balayer l'espace par lequel l'armée devait s'élancer pour franchir la Seine sur huit ponts de bateaux disposés de manière à être jetés en quelques heures entre Chatou et Argenteuil. D'un autre côté, M. l'ingénieur Cézanne, parti de Paris en ballon le 29 octobre, avait reçu la mission de préparer le ravitaillement et avait été chargé de porter à Tours des instructions pour la conduite à tenir en attendant la sortie de Paris. Enfin, le 10 novembre, c'est-à-dire le lendemain de la bataille de Coulmiers, le général Trochu, ne sachant encore rien des opérations de la province, mandait à M. Gambetta qu'il serait prêt à agir sur la basse Seine du 15 au 18, réclamant pour ce moment le concours du général Bourbaki et de l'armée de la Loire, si c'était possible.

Ce fut au moment même où le général Trochu n'avait plus qu'à formuler ses ordres d'exécution que, le 14 novembre, la nouvelle de la victoire de Coulmiers parvenant dans Paris et y faisant éclater comme dans toute la France le plus vif enthousiasme, lui apprit à lui que toutes ses combinaisons se trouvaient absolument détruites. En vain était-il porté à croire que cette victoire ne pouvait pas avoir l'importance qu'on lui supposait, il comprit que l'occupation d'Orléans par l'armée de la Loire excluait la pensée d'aller à Rouen, et présumait l'abandon préconçu de toute coopération à son plan. Il se résigna, en conséquence, à subir l'impulsion de l'opinion publique qui, se faisant l'écho de M. Gambetta, le sommait violemment de marcher coûte que coûte au devant de l'armée libératrice, et acceptant avec douleur le renversement d'un plan longuement préparé, il dut, non sans de nouvelles et grandes difficultés, reporter tous ses efforts sur un point diamétralement opposé pour rendre possibles les combats qui furent livrés quinze jours plus tard sur la Marne. On le sait, ces combats glorieux pour nos armes restèrent sans résultat, et on verra comment ils eurent pour effet à leur tour de précipiter les batailles d'Orléans, dont ils contribuèrent ainsi à déterminer l'issue malheureuse.

Les faits tels que les a présentés le général Trochu feraient peser une grande responsabilité sur le ministre et ses conseillers, car ce serait à eux qu'il faudrait imputer le défaut d'entente entre la province et Paris; mais plus cette responsabilité nous a paru grave pour eux, plus nous devions mettre de soin à recueillir les raisons par lesquelles ils ont prétendu se justifier du reproche qu'ils ont encouru.

M. Gambetta n'a pas cru devoir s'expliquer sur cette question; mais M. de Freycinet l'a fait d'une façon très-explicite dans son livre comme dans sa déposition, et l'on peut considérer son témoignage comme suppléant suffisamment à celui du ministre.

M. de Freycinet donc, répondant aux dires du général Trochu, reconnaît, page 77 de son livre, que le plan auquel le gouverneur de Paris « a semblé attribuer une certaine importance » n'a jamais été dans la délégation l'objet d'une véritable discussion, et qu'à sa connaissance il n'en a été question au ministère que le 16 ou 17 octobre, dans un entretien fortuit auquel assistait le général Bourbaki. Il raconte qu'alors, M. Gambetta ayant fait connaître l'intention manifestée par le général Trochu de se porter sur la basse

Seine, il aurait, lui, M. de Freycinet, développé, avec l'approbation de tous ses interlocuteurs, les raisons qui, à ses yeux, faisaient que l'armée de la Loire n'aurait pu concourir à l'opération indiquée sans une grande imprudence; il aurait objecté, notamment, que la jeunesse et l'organisation encore incomplète de nos troupes ne permettaient pas de risquer, dans le voisinage de l'ennemi, une marche de flanc aussi longue que celle de Blois à Rouen.

Selon lui, du reste, le général Trochu ne semblait pas avoir lui-même des idées très-arrêtées sur sa combinaison, puisque dans une dépêche en date du 19 octobre il demandait qu'on lui fît connaître ce que le général Bourbaki en pensait, et à ce sujet il rappelle que dans une lettre adressée le 25 octobre à l'amiral Fourichon, le général Bourbaki avait exposé les motifs pour lesquels le plan du général Trochu lui paraissait impraticable.

Dans sa déposition, M. de Freycinet, maintenant les mêmes appréciations, insiste particulièrement sur ce que la délégation n'a jamais eu la pensée de coopérer au mouvement de Rouen, qui lui semblait « critiquable » sous tous les rapports, et que d'ailleurs, n'ayant jamais reçu de Paris l'indication d'une époque d'exécution déterminée, elle n'avait pu considérer les ouvertures du général Trochu à ce sujet que comme l'énonciation d'une intention conditionnelle, mais non d'un plan arrêté.

Sur la question de savoir si le Gouvernement de Tours a tenu celui de Paris au courant de ses résolutions militaires, M. de Freycinet, tout en faisant remarquer que les correspondances, qui s'échangeaient entre les deux gouvernements ne lui étaient pas communiquées, certifie avoir entendu M. Gambetta affirmer qu'il avait répondu au général Trochu.

Nous devons mentionner ici que les appréciations peu favorables émises par le général Trochu sur l'armée de la Loire et sur ses opérations, ont provoqué de la part du général d'Aurelle une réplique assez vive et qu'à cette occasion il a fortement critiqué le plan de campagne de la basse Seine; mais ce qu'il attaque spécialement, c'est le projet de ravitaillement, en démontrant qu'il eût été matériellement impraticable, et ce n'est pas le point que nous avons à examiner ici.

Nous avons exposé avec un soin également scrupuleux les dires du général Trochu et ceux de M. de Freycinet; nous allons examiner maintenant dans quelle mesure les uns et les autres se trouvent d'accord ou en opposition avec les documents qui ont été recueillis par la commission.

M. de Freycinet, discutant le plan du général Trochu, paraît supposer (page 77 de son livre) que ce plan eût exigé qu'on transportât les meilleures troupes de l'armée de la Loire sur la rive droite de la Seine pour leur faire ensuite remonter le fleuve vers Paris. On pourrait croire, si on s'en tenait à ces termes, que le général Trochu demandait que l'armée de la Loire vînt prendre l'offensive contre l'armée d'investissement pour débloquer Paris; il n'en est rien; le général, en effet, n'a jamais cessé d'insister, et notamment dans les instructions emportées par M. Césanne (1), pour que les armées en formation ne se risquassent pas en rase campagne. Quant à l'opération de la basse Seine, il demandait seulement qu'au jour voulu on vînt à son aide, si c'était possible, soit avec l'armée de la Loire, soit avec celle du Nord. Il allait même jusqu'à dire dans sa dépêche du 10 novembre que, si on ne pouvait pas absolument l'assister, il agirait seul, quel qu'en fût le péril.

Il est vrai que, dans cette dépêche du 10 novembre, le général disait que l'armée de secours devrait s'acheminer par la rive droite de la Seine, ce qui était tout naturel, puisque la sortie annoncée devait s'effectuer par cette rive; mais en induire qu'il demandait à cette armée de remonter vers Paris, c'était fausser, ce nous semble, la pensée même du plan.

De ce que le général Trochu demandait que le général Bourbaki fût consulté, M. de Freycinet conclut que ses idées n'étaient pas arrêtées, et qu'on était autorisé à voir dans ses propositions une intention conditionnelle plutôt qu'une résolution prise. Cette conclusion est évidemment forcée; mais il serait difficile à M. Gambetta de soutenir le même thème, ou bien il faudrait supposer que M. Ranc n'avait pas rempli près de lui la mission dont le général Trochu l'avait chargé, et ceci nous conduit à rapporter la controverse qui s'est produite à cet égard.

Interrogé devant la commission sur les indications qu'il avait dû porter à Tours, au sujet de la sortie projetée de l'armée à Paris, M. Ranc ne se les est rappelées que sous une forme assez vague (2). Aux termes de sa déposition, il se préparait à sortir de Paris en ballon, le 14 octobre, pour aller rejoindre M. Gambetta, qui le lui avait

(1) Voir ces instructions aux pièces justificatives; on y trouve entre autres les passages suivants : « Nos armées de nouvelle formation ne peuvent aborder l'ennemi sans risquer beaucoup, et il est du plus haut intérêt de leur créer pour ainsi dire à l'avance des champs de bataille où l'armée prussienne rencontrerait le plus d'obstacles possible, en même temps que la nôtre y trouverait des points d'appui.... » Suit l'indication des travaux à faire exécuter pour obtenir ce résultat, c'est-à-dire en définitive, pour organiser une guerre absolument défensive.

(2) Voir la déposition de M. Ranc.



demandé, lorsque le général Trochu, ayant eu connaissance de son projet, l'avait fait venir chez lui pour le charger d'une communication verbale destinée tant à l'amiral Fourichon qu'à M. Gambetta, car on ne savait pas encore que ce dernier était ministre la guerre.

Le gouverneur de Paris lui aurait dit, assure-t-il, « non ce qu'il ferait, mais seulement qu'il désirait que l'armée de province fût portée du côté du Havre et marchât sur Paris en remontant la Seine. » Cette version semblerait justifier les appréciations de M. de Freycinet que nous avons exposées plus haut, mais, au fond, elle est absolument contredite par le fait que le délégué du ministre rapporte dans son livre lorsqu'il dit que c'est M. Gambetta qui, le 16 ou le 17 octobre, c'est-à-dire le lendemain ou le surlendemain de l'arrivée de M. Ranc, a indiqué aux différentes personnes réunies dans son cabinet, le projet qu'avait le général Trochu d'agir sur la basse Seine. Or, comme à ce moment M. Gambetta n'avait pu connaître les intentions du général Trochu que par M. Ranc, il semble évident que ce dernier avait dû être plus explicite avec lui qu'il ne l'a été devant la commission.

Il y a du reste un document que l'on trouvera aux pièces justificatives, et qui semble lever tous les doutes à cet égard, c'est une lettre adressée au président de la commission d'enquête par M. Brunet, capitaine d'état-major, un des deux aides de camp du gouverneur de Paris qui ont assisté à son entretien avec M. Ranc. Cet officier, ayant eu connaissance, par la déposition du général Trochu, des dires de M. Ranc, a voulu leur opposer sa propre déclaration, et voici dans quels termes il raconte ce qui s'est passé dans l'entretien dont il s'agit, en certifiant qu'il se le rappelle dans les moindres détails :

« Dès que M. Ranc se fut assis, dit-il, le gouverneur lui expliqua que, dans un secret qui était absolu et au sujet duquel aucune communication écrite ne pouvait être échangée, tout se préparait à Paris pour une opération extérieure vers la basse Seine, avec Rouen et la mer (le Havre) pour objectifs. Il lui fit connaître sommairement les raisons de cette résolution, son mode d'exécution et les résultats qu'on pouvait attendre de l'entreprise. Il termina ainsi : « Vous comprenez sans peine le haut intérêt que je dois attacher à ce que ce mouvement par la vallée de la Seine soit appuyé par un déploiement de forces sur la rive gauche, vers la partie moyenne du cours du fleuve (entre Rouen et les Andelys). Mais ne sachant rien des projets que la délégation de Tours a pu arrêter et dont elle a peut-être commencé l'exécution, je ne voudrais pas me jeter à travers ses combinaisons et ses préparatifs. Je me borne à exprimer qu'il est absolument indispensable qu'à défaut de toutes les forces disponibles, un gros détachement de troupes soit immédiatement acheminé vers la direction indiquée.

« Et ce fut tout... » (1)

Après ce témoignage si précis, il faut bien reconnaître que c'est en parfaite connaissance de cause que M. Gambetta s'est affranchi, dans ses combinaisons, de tenir compte de celles du général Trochu, et que c'est de propos délibéré qu'il a voulu agir seul de son côté, sans se préoccuper de ce que Paris ferait ou ne ferait pas. M. Gambetta n'a pas même pu mettre en doute un instant l'intention où était le général de persévérer dans l'exécution de son plan, car à la date du 25 octobre, celui-ci lui adressait encore une dépêche dans laquelle il disait qu'il tâtait les lignes prussiennes en attendant qu'il pût les forcer, et qu'il allait s'entendre à cet égard avec le général Bourbaki. Enfin, c'était le 29 octobre que M. Cézanne était sorti de Paris, et les instructions qui lui avaient été données pour préparer le ravitaillement prouvaient clairement la résolution bien arrêtée de mettre à exécution le plan annoncé.

M. de Freycinet a cru pouvoir affirmer que M. Gambetta avait tenu le général Trochu au courant de ses résolutions ; mais ce souvenir ne semble pas s'accorder avec les faits, car la dépêche que le gouverneur de Paris adressait à Tours le 10 novembre, c'est-à-dire le lendemain de la bataille de Coulmiers, pour annoncer l'exécution de sa sortie à bref délai, prouve évidemment qu'il ignorait encore à cette date ce qui se faisait ou se préparait sur la Loire. Pour corroborer son assertion, M. de Freycinet assure qu'une dépêche ultérieure du général Trochu a fait connaître qu'il avait été informé des projets de M. Gambetta ; mais il faudrait savoir exactement la date et l'objet de cette dépêche ; car elle ne saurait être antérieure à celle du 10 novembre qui en serait la négation, et si elle lui est postérieure elle devient sans valeur dans la question qui nous occupe, et qui porte uniquement sur les faits antérieurs à Coulmiers.

M. de Freycinet, page 82 de son livre, appelle l'attention de ses lecteurs sur une dépêche du gouvernement en date du 25 octobre dans laquelle M. J. Favre prévient la délégation de Tours que Paris sera prêt à agir dans 15 jours, et qu'alors il faudra que 120,000 hommes des

(1) M. Brunet dit encore : « Si M. Ranc déclarait ne pas avoir souvenir de ces paroles du gouverneur, je lui demanderais alors ce que le gouverneur lui a dit; car enfin il devait avoir un but en faisant appeler dans son cabinet M. Ranc partant pour Tours. Or j'affirme qu'il lui a dit ce que je viens de rapporter, et rien de plus. »

meilleures troupes de la province se trouvent au point convenu. Le délégué de M. Gambetta cite cette dépêche pour prouver que, contrairement à ce que le général Trochu a dit, la pensée de Paris était bien d'appeler la province à lui, et qu'ainsi se trouvait justifiée l'impatience avec laquelle le ministère avait excité le général d'Aurelle à marcher en avant. Mais M. de Freycinet semble oublier que le point convenu dont parlait M. Jules Favre, initié au plan du général Trochu, était la basse Seine, tandis que c'était du côté opposé à celui où le secours était demandé et attendu, qu'on persista à diriger un effort qui devait nécessairement rester isolé, et qui, laissant d'autre part sans appui, celui que Paris se préparait à faire ailleurs, en rendait en quelque sorte le succès impossible.

Enfin, comme dernière justification, M. de Freycinet croit pouvoir abriter ses appréciations derrière celles du général Bourbaki, lequel aurait exprimé devant lui une opinion très-défavorable à l'opération conçue par le général Trochu, et qui, notamment, dans une lettre adressée à l'amiral Fourichon, à la date du 25 octobre, aurait expliqué pourquoi il considérait le plan proposé comme impraticable.

La lettre invoquée par M. de Freycinet existe en effet et se trouve reproduite par le général Bourbaki, comme pièce justificative à la suite de sa déposition ; mais le général n'y discute pas, à proprement parler, le plan du général Trochu ; il examine seulement dans quelles conditions l'armée de la Loire pourrait être transportée à Rouen, et même, sur ce point, il ne prononce en aucune façon le mot « impraticable ».

Il fait ressortir, il est vrai, les difficultés et les dangers que l'opération présentait à ses yeux, et ne paraît pas croire que l'armée de la Loire pût réunir encore les conditions d'organisation, de discipline et d'approvisionnement qui eussent été nécessaires pour l'accomplir ; mais à cet égard même, se défiant de ses impressions personnelles, il demande que l'on consulte les généraux divisionnaires qui doivent savoir ce dont leurs troupes sont capables ; d'autre part, il fait remarquer que si les chemins de fer disposaient d'un matériel suffisant (et on se trouvait probablement dans ce cas), l'entreprise pourrait être singulièrement abrégée et facilitée ; enfin il engage le Gouvernement à prendre l'avis de M. Thiers, convaincu que son opinion, si elle était favorable, serait d'un grand poids pour donner confiance au général auquel l'entreprise serait confiée.

Or M. Thiers a fait connaître dans sa déposition qu'à cette époque même il s'était efforcé de démontrer à la délégation que la position de l'armée à Orléans était fausse, et que c'était sur la rive droite de la Seine qu'il eût fallu la faire opérer ; M. Thiers a même persisté à croire qu'on eût réussi si l'on eût agi ainsi.

Ainsi donc, la lettre du général Bourbaki n'avait nullement le sens absolu qui lui a été attribué par le délégué du ministre, et elle aurait pu même conduire à une conclusion opposée à celle qu'il en a tirée.

M. de Freycinet a dit encore dans sa déposition que le général Trochu parut avoir abandonné spontanément l'exécution de son plan ; mais, comme il est évident qu'il n'y a renoncé que contraint et forcé par les circonstances, cette assertion reste sans valeur comme argument.

Enfin, il est impossible de ne pas faire remarquer que, s'il n'y avait pas eu de la part de M. Gambetta la pensée, sinon le parti pris, d'affranchir son action personnelle de celle du général Trochu, la facilité donnée par les Prussiens à M. Thiers de se rendre à Paris eût permis tout naturellement de combiner les opérations de l'armée assiégée avec celles des armées de la province. Si donc on n'a pas mis cette occasion à profit, c'est qu'évidemment on ne l'a pas voulu.

En résumé, il est permis de conclure de ce qui précède, que la délégation de Tours n'a rien ignoré des projets du général Trochu, mais qu'elle n'a pas voulu en tenir compte dans ses combinaisons, et qu'en isolant les efforts de Paris de ceux de la province, elle a rendu par cela même les uns et les autres également impuissants.

Etait-il donc difficile de comprendre que l'accord entre ces efforts était une des conditions *sine qua non* du succès, et dès lors, n'aurait-on pas dû tout faire pour l'assurer ?

La bataille de Coulmiers envisagée dans ses effets, est la première démonstration de la faute qui avait été commise ; car tandis que la France s'exaltait à la nouvelle de la victoire si brillamment remportée, cette victoire restait stérile, parce que Paris ne pouvait y répondre, et la plainte amère qui est sortie à la tribune de la bouche du général Trochu se trouve ainsi justifiée.

Il est demeuré difficile, malgré tout, d'apprécier ce qui serait advenu si on eût poursuivi les Bavarois dans leur retraite ; mais, en dehors de toute autre considération, la prudence que les généraux ont manifestée eût-elle été exagérée, restera toujours justifiée par cela seul que la coopération de Paris ne leur était pas assurée, tandis que l'approche du prince Frédéric-Charles était certaine.

Malheureusement, ce n'est pas seulement pour les conséquences immédiates de la bataille de Coulmiers, mais encore pour toute la suite de la



campagne que le manque d'entente entre les deux actions a été funeste, et l'on va voir comment les faits s'enchaînant avec une fatalité cruelle il est arrivé successivement que l'armée du général Ducrot, agissant seule à son tour pour aller au-devant de l'armée de la Loire, fit stérilement à Champigny un magnifique effort, et que l'annonce de cet effort, arrivant trop tardivement à l'armée de la Loire, précipita la bataille d'Orléans et la fit livrer dans les conditions les plus mauvaises pour nos armes.

CHAPITRE III.

CAMP D'ORLÉANS. — ÉTABLISSEMENT DU CAMP D'ORLÉANS. — EXPÉDITION DE BEAUNE-LA-ROLANDE PAR LES 18e ET 20e CORPS. — ROLE DE L'ARMÉE DE L'OUEST. — AFFAIRE DE NOGENT-LE-ROTROU. FORMATION DU 17e CORPS. — RETRAITE DE CHATEAUDUN.

Établissement du camp d'Orléans.

Bien que matériellement la victoire de Coulmiers n'eût pas été tout ce qu'elle aurait pu être, puisque l'ennemi s'était retiré sans avoir été entamé ni même poursuivi, elle produisit néanmoins un grand effet moral dans le pays comme dans l'armée. Orléans délivré était accouru avec autant d'empressement que de reconnaissance au-devant de ses sauveurs, et, le 29 au matin, toutes les cloches de la contrée, sonnant à toute volée, se renvoyaient à travers les airs les échos de la joie publique.

Dès le soir même de la bataille, M. de Cathelineau qui, avec ses volontaires vendéens, avait suivi sur la rive gauche de la Loire les progrès de l'armée, avait pu faire à leur tête son entrée dans la ville aux acclamations de la population, et de grand matin, le lendemain, il les avait conduits à la cathédrale pour remercier Dieu de notre première victoire. Là, au moment où l'office allait commencer, dit le général d'Aurelle, l'épée haute et d'une voix émue, il fit retentir les voûtes du saint édifice de la devise qu'il avait donnée à ses soldats : *Tout pour Dieu et pour la Patrie!* et l'assistance entière avait été profondément impressionnée.

Tout le monde a remarqué, dans les récits qui ont été publiés sur la bataille de Coulmiers, que c'était au cri de : Vive la France! et non de : Vive la République! que le général Barry s'était élancé à la tête de ses soldats, tandis que toutes les proclamations faites aux armées par M. Gambetta leur parlaient avec affectation de la République. C'est que les mots de Dieu, de patrie, de France, étaient les seuls qui sortissent alors des poitrines des combattants; avec les sentiments que ces mots expriment, tous les Français pouvaient marcher à l'ennemi d'un même et puissant élan, et c'est ce que M. Gambetta ne paraissait pas comprendre, lorsqu'il s'efforçait constamment de superposer l'idée de la République à celle de la défense nationale. Pour le plus grand nombre des esprits, la République, réapparaissant avec son cortége trop connu de désordres populaires, était un épouvantail qui paralysait les courages et les bons vouloirs, et beaucoup qui étaient prêts à tous les sacrifices pour la délivrance de la patrie, se demandaient, en voyant ce qui se passait à Lyon, à Marseille, à Toulouse et ailleurs, s'il leur resterait une patrie alors même qu'ils réussiraient à refouler l'invasion allemande.

Le général d'Aurelle avait établi, le 10 novembre, son quartier général à Villeneuve-d'Ingré, où il se trouvait tout à la fois à la portée d'Orléans et de son armée : c'était là qu'avait eu lieu, le 12, la conférence dont il a été question dans le chapitre précédent, conférence où il avait été décidé qu'avant de reprendre sa marche offensive, l'armée établirait devant Orléans un camp fortement retranché qui pût lui servir de base d'opération pour marcher à la délivrance de Paris, demeuré son suprême objectif.

Il y a lieu de croire, comme le dit M. de Freycinet, que, dans sa retraite précipitée, l'armée bavaroise avait été étonnée de ne pas être suivie et de pouvoir s'arrêter vers Loury, à sept ou huit lieues du champ de bataille, où elle avait fait sa jonction avec le corps commandé par le grand-duc de Mecklembourg. Les documents d'origine allemande publiés sur ce sujet expriment en effet ce sentiment; mais cela ne suffit pas pour que M. Gambetta et ses conseillers puissent se faire un mérite d'avoir demandé, ce qui, d'ailleurs, est contesté, qu'on marchât sur Paris après Coulmiers, et nous croyons utile d'ajouter quelques considérations à celles qui ont été déjà exposées sur cette question dans le chapitre précédent.

Il est certain, comme l'a dit le général Borel, qu'en poursuivant l'armée vaincue, on aurait augmenté considérablement le désordre dans lequel elle se retirait; mais il résulte non moins certainement des faits qui ont suivi, que, comme les généraux l'avaient supposé dans la conférence du 12, on aurait eu immédiatement à livrer une seconde bataille beaucoup plus chanceuse que la première. C'est notamment ce qui ressort de la lecture du livre publié par le major prussien Blume, livre qui paraît avoir un caractère presque officiel. (1).

(1) Ce livre est intitulé : *Opérations des armées allemandes, d'après les documents officiels du*

On voit, en effet, dans ce livre, que, dès le 12 novembre, le grand-duc de Mecklembourg, qui, avant l'arrivée du prince Frédéric-Charles, commandait l'ensemble des forces allemandes chargées de couvrir le siége de Paris, avait pour instructions de s'opposer à toutes tentatives des armées de secours, et qu'après avoir recueilli le corps du général de Thann, il ne demandait qu'à rencontrer l'armée de la Loire en rase campagne. D'autre part, loin de se montrer disposé à reculer, l'état-major prussien portait des forces en avant, pour les ajouter à celles qui étaient en présence du général d'Aurelle. La mairie de Rambouillet a consigné dans ses archives l'indication d'un passage de 10,000 à 12,000 hommes qui, le 15 novembre, paraissant venir de Versailles, se dirigeaient vers Chartres, et qui étaient considérés comme faisant partie d'un corps plus nombreux, passant à droite et à gauche (1).

A cet égard le livre du major Blume nous apprend qu'à ce moment même, on avait renforcé l'armée du grand-duc avec des troupes empruntées à l'armée d'investissement de Paris, et que ces troupes se trouvaient remplacées par des détachements qui avaient été envoyés de Metz en chemin de fer aussitôt après la capitulation.

Enfin, on voit aussi dans le livre du major Blume que le prince Frédéric-Charles, qui arrivait de Metz par Joigny, avec la seconde armée prussienne, avait reçu, après la journée de Coulmiers, l'ordre de hâter sa marche autant que possible, et que, dès le 14, il avait de fortes têtes de colonne à Fontainebleau.

On pourrait, en raisonnant après coup sur les indications que nous venons de donner, admettre que, si le général d'Aurelle avait disposé, non pas d'une armée de jeunes soldats à peine formée, mais d'une armée aguerrie et rompue à la fatigue, il aurait pu, en ne perdant pas une minute après Coulmiers, essayer de battre séparément les deux ou trois groupes ennemis qui convergeaient vers lui et qui devaient rester séparés quelques jours encore; mais il eût été trop tard le 12 novembre, jour de la conférence de Villeneuve-d'Ingré, pour prendre ce parti utilement, et on doit supposer que dans le cas où l'on eût pu et voulu agir plus tôt, le grand-duc de Mecklembourg, si on l'eût attaqué avec des forces trop considérables, n'aurait pas manqué de refuser la bataille, en se repliant sur l'armée d'investissement, afin d'attendre l'arrivée du prince Frédéric-Charles qui, au bout de deux jours, aurait pu nous prendre entre deux feux.

Tout autre eût été la question, si l'armée de Paris avait dû prendre part à l'opération, car alors une victoire décisive eût été possible avant l'arrivée du prince Frédéric-Charles; mais nous rappellerons que M. Gambetta, en refusant ou en négligeant de se concerter avec le général Trochu, avait rendu impossible toute action simultanée, et voilà pourquoi il est permis de trouver sans fondement les récriminations que les conseillers du ministre ont reproduites avec tant d'insistance contre la prudence du général d'Aurelle et de ses lieutenants.

M. de Serres ayant accentué vivement, devant la commission, les reproches faits au général d'Aurelle à cette occasion, fut pressé de questions pour expliquer comment on aurait compris dans les conseils du ministère la mise à exécution d'une marche sur Paris. Il exposa alors qu'ayant été consulté, à l'époque dont il s'agit, par le général Borel sur ce qu'il convenait de faire, il avait communiqué au chef d'état-major de l'armée un plan d'opération qui lui semblait indiqué par les circonstances et qui eût consisté à porter l'armée de la Loire vers Evreux par une suite de mouvements latéraux. On aurait pu ainsi, selon lui, aller occuper sur la rive gauche de la Seine des positions bien préférables à celles d'Orléans et partir de là dans des conditions plus avantageuses pour marcher à la délivrance de Paris.

Bien que M. de Serres ait mis beaucoup d'insistance à développer les mérites de cette conception, nous n'avons pas à la discuter ici, mais nous croyons devoir signaler cette insistance comme un nouveau témoignage de la constante présomption avec laquelle les conseillers de M. Gambetta se croyaient appelés à diriger l'action militaire des généraux, en leur fournissant des idées et des plans de campagne.

Quoi qu'il en soit, l'établissement d'un camp retranché ayant été décidé, on se mit immédiatement à l'œuvre, et dès le lendemain de la conférence de Villeneuve-d'Ingré, les troupes étaient au travail pour la partie qui leur incombait; mais il y avait des terrassements énormes à exécuter, et il fallut recourir aux départements voisins pour se procurer les ouvriers et les outils dont on avait besoin. Ce ne fut pas sans peine que les préfets purent réunir les ressources qui leur étaient demandées. Toutefois, chacun rivalisant de zèle et d'ardeur, le génie civil prêta avec le plus grand succès son concours intelligent et dévoué au génie militaire, et au bout de peu de jours, des résultats importants étaient obtenus.

Le système adopté pour la défense d'Orléans

---

grand quartier général, par M. Blume, major du grand état-major prussien. Il a été traduit par M. Costat de Serda, capitaine d'état-major.

(1) Le fait a été constaté par le rapporteur à la mairie de Rambouillet et se trouve d'accord avec les indications données par le major Blume, p. 112 de son livre.

comprenait deux lignes de retranchements : l'une formait une enceinte rapprochée qui, embrassant la ville et ses faubourgs, devait recevoir sa force principale de puissantes batteries armées de canons de marine; l'autre, plus éloignée mais se combinant également avec des batteries fixes, était destinée à couvrir l'armée dans les positions qu'elle occupait, et à lui préparer le terrain d'une bataille défensive, pour le cas où l'ennemi viendrait l'attaquer.

Cette seconde ligne, empruntant d'abord la lisière de la forêt à droite. entre Saint-Lyé et Chevilly, se dirigeait vers Gidy et Boulay, où, formant un angle saillant, elle se rabattait à gauche sur la Loire vers Ormes et Ingré. En avant d'elle, une série de postes avancés, protégés par des tranchées-abris, défendaient les approches du camp sur les routes de Paris et de Châteaudun.

L'administration de la guerre, de son côté, travaillait activement à renforcer les deux corps qui avaient combattu à Coulmiers, et vers le 19 novembre, trois corps d'armée nouveaux, bien que très-imparfaitement organisés encore, étaient entrés en ligne, à savoir : les 18e et 20e corps à droite, vers Nevers et Gien, sous les ordres des généraux Billot et Crouzat, et le 17e à gauche, sous ceux du général Durrieu.

Le 16e corps, qui ne comptait que deux divisions, en reçut une troisième qui, commandée par le général Maurandy, vint prendre sa place de bataille sur la route de Châteaudun.

Au dire de M. de Freycinet l'ensemble de ces forces, devait former un effectif de plus de 200,000 hommes; il l'a même évalué un peu plus tard à 250,000. Mais M. de Serres, qui a vu les choses de plus près, a déclaré devant la commission que ces chiffres étaient très-exagérés, et devaient être réduits à 160,600; il a même reconnu que M. de Freycinet, ne voyant les choses que de son cabinet, et prenant trop facilement des ordres donnés pour des ordres exécutés, ne s'est jamais rendu un compte exact des effectifs, et que pour les armées de la Loire notamment, il fallait réduire de 30 p. 100 les chiffres donnés par lui, si on voulait apprécier le nombre des combattants qui ont figuré devant l'ennemi. Ces évaluations sont du reste d'accord avec celles du général d'Aurelle.

Nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer combien pouvaient devenir funestes des erreurs aussi considérables commises aussi légèrement par le cabinet de M. Gambetta, car elles rendaient impossible une entente sérieuse entre l'administration, qui prescrivait des opérations combinées sur des données fausses, et les généraux qui se trouvaient chargés d'exécuter ces opérations dans des conditions si notablement inférieures à celles qu'on avait supposées.

En vérité, ne serait-on pas autorisé à se demander, devant ces exagérations patentes, si le ministre et son entourage n'obéissaient pas trop complaisamment au désir de grossir l'importance de leurs services personnels dans l'œuvre de la défense, sans s'apercevoir que c'était l'œuvre elle-même qu'ils pouvaient compromettre de cette façon.

Nous venons d'indiquer sommairement les différentes mesures prises pour augmenter numériquement et matériellement la force de l'armée de la Loire; nous allons exposer et analyser maintenant les faits qui se sont produits entre la bataille de Coulmiers, livrée le 9 novembre, et les grandes batailles d'Orléans qui, engagées le 1er décembre, ont abouti, après quatre jours de lutte, à une grave défaite. Cette période préparatoire de trois semaines, que nous avons comprise sous le titre de camp d'Orléans, a cela d'important qu'on y voit se prononcer et s'accentuer progressivement les antagonismes que nous avons signalés plus haut comme ayant été un des traits caractéristiques de cette guerre; or, il ne s'agira pas seulement ici d'une querelle d'appréciations plus ou moins contradictoires entre l'administration et le commandement militaire, mais d'une véritable lutte d'action sur le terrain même des opérations, et cette lutte, malheureusement, deviendra une des causes mêmes de nos revers.

Aujourd'hui encore, nous trouvons M. Gambetta et ceux qui formaient son entourage, reprochant amèrement au général en chef d'avoir compromis son armée et le sort de la campagne par une inaction fâcheuse dont leurs plus vives instances n'avaient pu le faire sortir, et, d'autre part, au contraire, les généraux accusent formellement l'ex-ministre et ses conseillers d'avoir tout perdu, en voulant prendre eux-mêmes la direction des opérations militaires malgré leur ignorance des choses de la guerre.

Le grave conflit que nous venons d'indiquer s'était déjà produit devant l'opinion par diverses publications avant que la commission en fût saisie; nous allons essayer de l'éclairer par une étude consciencieuse des témoignages que l'enquête a été appelée à recueillir.

M. de Freycinet s'étant fait le principal écho des griefs reprochés au général d'Aurelle, c'est à son livre et à sa déposition que nous allons d'abord recourir pour les exposer.

M. de Freycinet, donc, rapporte dans son livre, page 110, que le 13 novembre, c'est-à-dire le lendemain de la conférence de Villeneuve-d'Ingré, chargé de transmettre au général les vues du ministre, il écrivait une lettre qui débute de la manière suivante :

« Général,

« Ainsi que je vous l'ai dit hier avec insistance, vous devez considérer Orléans comme une nouvelle base d'opération; dès lors, il importe de ne pas s'y enfermer indéfiniment, mais il faut au contraire envisager le camp retranché, que vous faites établir, comme un refuge dans lequel vous rentrerez après des expéditions heureuses.

« Il serait dangereux, selon moi, d'attendre patiemment à Orléans que des forces supérieures vinssent vous y attaquer. Si, par exemple, une occasion favorable s'offrait d'écraser à quelque distance un corps inférieur en nombre, vous devriez évidemment en profiter. »

Cela dit, M. de Freycinet fait le compte des forces ennemies que le général d'Aurelle devait avoir devant lui. Bien que les renseignements recueillis par l'administration portent ces forces à 55,000 hommes, il estime qu'elles ne doivent être réellement que de 40,000; et alors, il pose de nouveau la question qui semblait avoir été résolue la veille, à savoir : « s'il ne serait pas avantageux de se porter au-devant des différents groupes annemis pour les écraser successivement. » Il voudrait, par exemple, qu'on livrât immédiatement bataille devant Artenay avant l'arrivée des renforts qui pourraient venir, soit de Montargis, par Pithiviers, soit de Paris par Chartres, et dans son impatience, il va jusqu'à demander au général d'Aurelle de se mettre en mesure de prendre l'offensive dès le surlendemain, si rien ne s'y oppose. Enfin, dans l'hypothèse où sa proposition ne serait pas adoptée, il termine sa lettre par cette recommandation : « Ne perdez pas de vue que vos troupes doivent, en tous cas, faire de longues promenades, vraies expéditions militaires, autour de vous; lancez chaque jour une colonne de 20 à 30,000 hommes pour nettoyer le pays. »

Une première réflexion nous a été inspirée par la lecture de cette lettre, c'est que le délégué du ministre, que nous avons montré tout à l'heure exagérant nos effectifs, semblait chercher en même temps à amoindrir ceux de l'ennemi. Il était difficile, en effet, d'après tout ce qui a été dit précédemment, de croire que les armées réunies du grand-duc de Mecklembourg et du général de Thann, ne fussent pas notablement supérieures à 40,000 hommes, car on savait que des renforts importants leur arrivaient de Versailles, et le major Blume, lui-même, qui reste volontiers au-dessous des chiffres réels, les a évaluées à 46,000 hommes (1). Mais alors on serait tenté de supposer que, sous l'empire d'une confiance aveugle, le ministère, ne trouvant pas les généraux animés des mêmes sentiments que lui, voulait, coûte que coûte, les pousser en avant, tout en leur laissant la responsabilité des revers.

On s'étonne, d'autre part, qu'avant même le commencement des travaux du camp d'Orléans, le délégué du ministre ait essayé de reprendre en son nom des projets d'offensive qui venaient d'être ajournés dans le seul but d'attendre que l'exécution de ces travaux nous eût assuré une base solide d'opération. Jugées imprudentes la veille, les entreprises proposées ne devenaient-elles pas absolument téméraires trois jours plus tard, alors que la jonction du général de Thann avec le grand-duc de Mecklembourg renforcé, était un fait accompli, et que l'arrivée du prince Frédéric-Charles devenait de plus en plus imminente?

Enfin, ce qui ressort surtout de la lettre de M. de Freycinet, c'est la prétention de plus en plus accusée par le cabinet du ministre de dicter au général d'Aurelle ce qu'il pouvait et devait faire devant l'ennemi. Seulement, M. de Freycinet ne paraît pas se douter que les quelques lignes tracées par lui suffisent à démontrer combien son esprit était peu familier avec les exigences du métier de la guerre. Comment, en effet, ne pas sourire devant cette prescription de faire de longues promenades de 20 à 30,000 hommes lancés chaque jour pour nettoyer le pays! Et celui qui tenait ce langage était le bras droit du ministre, chargé par lui de la direction suprême de nos armées et de leurs opérations!

Prenant les instructions que nous venons de relater comme le point de départ de ses récriminations, M. de Freycinet s'exprime ainsi qu'il suit page 3 de son livre : « Les expéditions demandées n'eurent pas lieu; le général fit connaître à diverses reprises que le mauvais temps, l'état des chemins et d'autres considérations empruntées à la situation des troupes, aux mouvements de l'ennemi et au danger de se dégarnir ne lui en laissaient pas la possibilité. On atteignit ainsi le 19 novembre, époque où le ministre jugea nécessaire d'adopter, sans plus attendre, un plan de marche sur Paris. »

La date du 19 novembre est, en effet, à noter; car, à partir de ce moment, M. de Freycinet, ne se contentant plus de proposer des plans ou de donner des avis au nom du ministre, va être chargé de diriger des opérations conçues en dehors du général en chef, et ce sera, hélas! pour le malheur de nos armes.

M. de Serres ne se borne pas à répéter les plaintes de M. de Freycinet, il assure qu'elles n'ont été que l'écho de celles du général Chanzy, qui lui confiait ses doléances, et qui, après l'a-

(1) Voir dans le livre du major Blume, p. 129, le tableau où est dénombrée ce qu'il appelle la fraction d'armée du grand-duc.

voir consulté, lui demandait le concours de son influence pour obtenir, soit du général en chef, soit du ministre, l'adoption des propositions qu'il avait faites et qu'il avait essayé inutilement de faire prévaloir.

Le général Chanzy avait en effet demandé, dès l'origine, que son corps d'armée occupât une position plus avancée que celle qui lui était assignée dans le camp d'Orléans et qu'on lui permît de le porter jusqu'à la ligne de la Conie. Il attachait à cette ligne une grande importance, parce qu'elle était défendue naturellement par des marais impraticables pendant l'hiver, et, le 20 novembre, il écrivait de nouveau au général en chef pour insister sur l'avantage qu'il y aurait à occuper cette position avant que l'ennemi, qui lui paraissait se concentrer en ce moment à Chartres, ne nous y prévînt.

Il faisait valoir, en outre, et c'est le point sur lequel M. de Serres appuie principalement, que ce déplacement eût permis à ses troupes de sortir des boues profondes et insalubres où leurs bivouacs se trouvaient placés, et de changer de cantonnements, ceux qu'elles occupaient ayant été dévastés par les Bavarois, et ne leur offrant plus aucune ressource. Enfin, le général Chanzy croyait qu'un mouvement en avant, même restreint, serait opportun pour entretenir chez le soldat la confiance que lui avait donnée la bataille de Coulmiers, confiance qui allait s'affaiblissant chaque jour dans la pénible immobilité où on le tenait.

A ces diverses allégations, le général d'Aurelle répond, dans sa déposition comme dans son livre, que s'il n'a pas adopté les propositions du général Chanzy, c'est que, modifiant ses propres combinaisons, elles avaient à ses yeux le grave inconvénient de trop disperser ses forces qu'il tenait à tenir concentrées autant que possible; il ajoute que c'était de parti pris qu'il voulait attendre la bataille dans ses lignes, pour compenser par l'avantage de la position la moindre valeur de ses troupes, tandis qu'au contraire l'ennemi ne cherchait qu'à l'en faire sortir, sentant bien qu'une lutte en rase campagne serait tout à l'avantage des armées allemandes.

D'autre part, il craignait qu'une fois sorti de son camp il fût mis dans l'impossibilité d'y rentrer; et il pensait qu'essayer de livrer des combats sans importance, comme on le lui demandait, eût été une perte de temps pour l'achèvement des retranchements projetés, qui était à ses yeux le point capital.

C'est dans cet esprit que le 18 novembre il avait écrit au ministre que « les travaux du camp marchaient bien, que deux batteries déjà étaient achevées, mais que l'armée de la Loire ne pourrait avoir sa liberté d'action que quand ces travaux seraient terminés et les batteries armées (1); » enfin il rappelait qu'à ce moment il n'avait encore à sa disposition que les 15e et 16e corps, et qu'en réalité son inaction n'avait pas été telle qu'on le prétendait, car la proximité des avant-postes allemands donnait lieu souvent à des rencontres de reconnaissances où nos escadrons d'éclaireurs avaient, dit-il, presque toujours l'avantage.

Il rappelle à cet égard qu'en avant du général Chanzy, le lieutenant-colonel Lipowski avec ses francs-tireurs, et le capitaine Bernard avec ses éclaireurs volontaires, tous deux aussi infatigables que hardis et intelligents, ne cessaient d'inquiéter l'ennemi de nuit comme de jour. C'est ainsi notamment que, dans la nuit du 14 au 15 novembre, le lieutenant-colonel Lipowski avait failli enlever à Viabon le prince Albrecht qui, se trouvant à cinq ou six lieues de nos avant-postes, ne croyait pas avoir besoin de se garder avec soin. Attaqué à l'improviste, le prince avait eu à peine le temps de monter à cheval, laissant ses papiers sur sa table pendant que deux de ses escadrons arrêtaient un moment nos francs-tireurs.

Il paraît juste encore de faire remarquer, à

---

(1) La lettre citée du général d'Aurelle a été reproduite par lui à la page 16 de son livre, en voici l'analyse succincte.

« Villeneuve-d'Ingré, 18 novembre 1870.

« Monsieur le ministre,

« Malgré le mauvais temps, nos travaux marchent bien, les terrassements sont avancés, surtout ceux des batteries; dès aujourd'hui nous aurons deux batteries armées de canons de marine, à Chevilly et Gidy... »

Suit le détail des travaux en voie d'exécution; puis le général, considérant comme urgent que les batteries projetées autour d'Orléans soient armées le plus tôt possible, ajoute les lignes reproduites :

« Ce ne sera que lorsque tous ces travaux seront terminés et les batteries armées que l'armée de la Loire aura sa liberté d'action... »

Enfin, rendant compte de divers mouvements exécutés par nos troupes, et des renseignements recueillis sur l'ennemi, la lettre signale la concentration des forces allemandes en avant de nos positions, et notamment l'arrivée constatée dans les parages de Pithiviers de 30,000 hommes de l'armée du prince Frédéric-Charles.

On voit donc que d'une part le camp était encore bien incomplet au moment dont il s'agit, tandis que l'armée allemande devenait de plus en plus forte et redoutable pour nous.

D'après le major Blume, les troupes du prince Frédéric-Charles qui avaient montré le 14 leur tête de colonne à Fontainebleau, arrivaient le 17 à Angerville, sur la route d'Orléans à Paris, et commençaient le 20 à se concentrer à Pithiviers devant la forêt d'Orléans. (Note du rapporteur).

l'appui des considérations qui ont pu influer sur les résolutions du général d'Aurelle, que dans son livre, le général Chanzy considère lui-même le temps d'arrêt qui eut lieu à ce moment, comme lui ayant été très-utile pour achever l'organisation de ses services, pour compléter son artillerie et pour procurer à ses soldats des vêtements qui manquaient encore à un grand nombre, et qui leur devenaient d'autant plus indispensables que la mauvaise saison s'était déclarée et s'annonçait comme devant être très-rigoureuse (1).

M. de Freycinet a cité nominativement le général des Pallières, comme ayant partagé son opinion sur la conduite qui aurait dû être tenue après Coulmiers. On est étonné de lui voir invoquer ce témoignage, car le général des Pallières consacre spécialement plusieurs pages de son livre (pages 78 et suivantes), non-seulement à se défendre d'avoir eu jamais la manière de voir qui lui est prêtée par le délégué du ministre, mais encore à démontrer avec insistance que le général d'Aurelle était absolument dans le vrai, en voulant attendre les armées allemandes dans ses lignes, et que s'il s'était tenu fermement à cette idée, au lieu de céder aux suggestions ministérielles, nos armes auraient pu retrouver une fortune meilleure, au lieu des désastres nouveaux qu'elles ont subis.

A son avis, le général en chef avait eu tout à fait raison de considérer que l'offensive ne pouvait que nous être préjudiciable dans les conditions où nos jeunes troupes se trouvaient placées, et il croyait que le prince Frédéric-Charles serait en quelque sorte obligé de venir nous attaquer dans nos lignes, tant pour réparer l'échec des Bavarois à Coulmiers, que pour ne pas nous laisser le bénéfice du temps qui augmentait chaque jour le nombre et la valeur de nos armées. Dès lors, il n'y avait, aux yeux du général des Pallières, qu'une chose vraiment sage et rationnelle à faire, c'était de nous préparer le plus promptement possible à recevoir, sur un terrain bien disposé d'avance, le choc terrible qui ne pouvait tarder à fondre sur nous, et de concentrer, dans ce but, au lieu de les éparpiller, toutes les forces qui s'organisaient pour être jointes aux deux corps primitifs de l'armée de la Loire. Il pensait qu'avec nos lignes fortifiées, s'appuyant sur la forêt qu'on pouvait rendre facilement impraticable, aux mouvements de l'ennemi, nous aurions pu résister à tous les efforts de l'armée allemande, et que, si nous eussions su attendre dans nos retranchements que cette armée se fût fatiguée, en nous attaquant inutilement, nous eussions pu alors prendre l'offensive avec quelque chance de succès. » Au lieu de cela, dit-il, c'est pour avoir obligé le général en chef à un mouvement hors de proportion avec ce qui pouvait être demandé à nos jeunes troupes, que le Gouvernement a définitivement compromis le sort du pays. »

Tel était, le 20 novembre, l'état des choses : d'un côté le ministre se plaignant des résistances que son impulsion rencontrait dans le commandement militaire, et se préparant à passer outre; de l'autre, le général en chef s'efforçant, au nom de la prudence, de modérer les impatiences ministérielles, afin de différer encore le moment de tenter une lutte suprême.

Quant à la situation militaire, elle était celle-ci : sans être à beaucoup près terminées, comme on vient de le voir, les fortifications du camp retranché commençaient à prendre figure, et les batteries à s'armer, tandis que depuis le 16 octobre, les 15e et 16e corps occupaient les positions qui leur avaient été assignées, chaque division ayant exécuté devant elle les travaux accessoires destinés à la couvrir.

Les informations recueillies sur l'ennemi indiquaient la probabilité d'une attaque prochaine de sa part; on s'y tenait prêt, et le 20, de nouvelles prescriptions provenant du général en chef firent comprendre à chacun qu'il fallait s'attendre à une action sérieuse et imminente.

En ce qui concernait les trois nouveaux corps en voie de formation, le général d'Aurelle avait été avisé par le ministre, dès le 13 novembre, que le 17e corps, qui s'organisait à Blois sous le général Durrieu, serait mis prochainement à sa disposition, et il lui avait assigné immédiatement une position à occuper à gauche du général Chanzy.

Le 20e corps, d'autre part, arrivant de l'Est sous les ordres du général Crouzat, avait été transporté à Gien les 19 et 20 novembre; son effectif réel était d'une trentaine de mille hommes.

M. de Freycinet, fidèle à son système, l'évaluait à 40,000 hommes et même à 50,000, en y comprenant, par une erreur assez singulière, une division appartenant au 18e. Enfin, un autre corps, le 18e, qui était destiné au général Bourbaki, et qui était encore bien incomplet, se réunissait, partie à Nevers et partie à Gien, sous les ordres provisoires de son chef d'état-major, le colonel Billot, lequel devait bientôt le commander comme général en chef.

Les choses en étaient là lorsque, le 19 novembre, M. de Freycinet se préparant, d'accord avec M. Gambetta, à prendre une part effective aux opérations de l'armée, écrivit au général d'Aurelle une lettre qui peut être considérée comme une introduction au nouveau rôle qu'il comptait

(1) Voir le livre du général Chanzy, p. 36.



jouer, et qu'à ce titre nous croyons intéressant d'analyser (1).

Enumérant au général les forces qu'il met à sa disposition, mais dont il lui ôtera la direction deux jours après, le délégué du ministre s'exprime de la manière suivante :

« Ainsi vous aurez à votre gauche une soixantaine de mille hommes, et à votre droite près de 80,000 hommes prêts à vous appuyer et obéissant à votre direction stratégique. Quoique vous n'accordiez, je le sais, aucune confiance à des corps aussi récemment formés, je continue à penser qu'il y a là un élément sérieux à un moment donné. »

Nous devons noter ici que, vingt-quatre heures après avoir formulé ces appréciations, M. de Freycinet adressait au général Crouzat un télégramme qu'on trouvera plus loin, pour réclamer de lui des renseignements sur la composition et l'état du 20e corps qu'il déclarait ne pas connaître. On peut croire, du reste, qu'il avait au fond moins de confiance qu'il ne le disait dans les troupes qu'il mettait ainsi en ligne sans préparation, car il engageait en même temps le général d'Aurelle à examiner s'il n'augmenterait pas la force des nouveaux corps dont l'arrivée lui était annoncée en les échangeant avec ceux qu'il avait sous sa main, de manière à se donner sur ses ailes des forces bien constituées, et à placer au centre les forces nouvelles qu'il façonnerait peu à peu, comme il avait fait précédemment pour les 15e et 16e corps.

Cette indication donnée, M. de Freycinet ajoute :

« Ce sont des réflexions que je vous livre, et vous verrez la suite qu'il conviendrait d'y donner. »

Puis il termine ainsi :

« Je vous engage à étudier avec vos généraux la meilleure direction à donner à cette force totale de 250,000 hommes que vous allez avoir sous la main.... Nous ne pouvons demeurer éternellement à Orléans. Paris a faim et nous réclame.

« Etudiez donc la marche à suivre pour nous donner la main avec Trochu qui marcherait à votre rencontre avec 150,000 hommes, en même temps qu'une diversion serait tentée dans le Nord.

« De notre côté, nous étudions un plan ici. Dès que vos idées seront un peu arrêtées sur cette grave matière, prévenez-moi, nous nous réunirons à Tours ou à votre quartier général pour en disserter. »

Les termes de cette communication ne semblaient être que ceux d'une consultation, et ce fut dans ce sens que le général la comprit. Comme on lui avait de nouveau offert la direction des troupes de la région de l'Ouest, placée sous le commandement du général Fiéreck, il répondit que ces troupes sans cohésion ne pouvaient être utilisées que sur place, et il demanda à ne pas en être chargé. Quant aux renforts qui lui étaient annoncés, il fit remarquer que le général Crouzat, qui venait d'arriver à Gien avec le 20e corps, ne lui avait accusé que 20,000 hommes au lieu des 40,000 qu'on lui supposait, et que le 18e corps, qui n'était encore qu'en voie de formation, ne pouvait pas compter pour marcher à l'ennemi.

Après avoir ainsi établi les faits, le général s'exprimait de la manière suivante :

« L'évaluation que vous faites de toutes ces forces est donc exagérée et en partie fictive.

« Vous me proposez de faire des échanges de corps de nouvelle formation avec le 15e et le 16e que j'ai sous la main.

« Je pense que ce n'est pas à la veille d'entrer en ligne avec l'ennemi qu'il convient de faire de pareils mouvements.

« Je suis forcé de réduire dans de notables proportions le chiffre de 250,000 hommes que vous indiquez comme devant être bientôt à ma disposition.

« Je ferai tous mes efforts pour tirer le meilleur parti possible des ressources qui me seront confiées; mais il serait dangereux de se fier au mirage trompeur des chiffres groupés sur le papier et de les prendre pour une réalité.

« Pour étudier un plan à suivre pour arriver à donner la main au général Trochu, il serait nécessaire que je fusse au courant de ce qui se passe à Paris et des intentions de cet officier général.

« Quant au projet que vous élaborez de votre côté, je l'examinerai dès que vous voudrez bien me le soumettre.

« Agréez....

« Signé : D'AURELLE. »

Ces appréciations, qui semblent très-sérieusement motivées, furent assez mal accueillies à Tours, et M. Gambetta, dont elles contrariaient les vues non encore avouées, prit lui-même la plume pour répliquer au général en chef dans une longue lettre que nous croyons devoir reproduire presque intégralement (1) :

« Tours, 29 novembre 1870.

« Général,

« La lettre que vous avez reçue de M. de Frey-

(1) Cette lettre, reproduite dans le livre du général d'Aurelle, p. 79, ne se retrouve pas dans celui de M. de Freycinet; mais elle n'y est pas contredite.

(1) Cette lettre se trouve reproduite en totalité



cinet a été délibérée avec moi, et je vous prie de la considérer comme l'expression sérieuse et rigoureuse de mes vues.

« Je me résume; il faut prendre trois mesures principales :

« 1° Il est de la plus évidente utilité d'avoir sur vos deux ailes des troupes solides et tout à fait disciplinées. Je me plais à reconnaître que, grâce à votre vigilance et à votre énergie, vous avez transformé la conduite et le moral de vos troupes.

« Il faut continuer cette salutaire éducation et l'étendre. Il est bien clair que vous ne pouvez accomplir ce travail avec précipitation et sans tenir compte des nécessités immédiates de l'action militaire; mais il faut y penser, et aussitôt qu'il sera possible de faire une substitution entre une portion des troupes placées à votre gauche et une portion de celles que vous avez constituées, il faudra y pourvoir avec la même prudence. Il faudra suivre la même règle pour votre droite; tout est dans le choix du moment et de la mesure.

« 2° J'ai en main le rapport du général Crouzat, expédié ce matin, qui porte ses forces à 55,000 hommes et qui me paraît assez satisfait; je ne peux donc m'expliquer à aucun degré la réduction que vous en faites au chiffre de 20,000 hommes.

« D'ailleurs, quand je prévois les additions successives que vous pourrez recevoir d'ici à trois semaines, comme pouvant vous faire atteindre 250,000 hommes, soyez assuré que je ne prends pas des fictions pour des réalités...

« Orléans doit être pour nous une nouvelle base d'opérations comme le fut Salbris; c'est de là que nous devons partir pour opérer le grand mouvement vers Paris, d'après un plan que nous arrêterons en commun.

« 3° A ce sujet, je vous prie de méditer de votre côté un projet d'opérations ayant Paris pour suprême objectif.

« Je ne peux compter que cette préparation implique pour vous la connaissance préalable des projets du général Trochu.

« Nous sommes sans nouvelles; le hasard seul nous permet d'une façon tout à fait intermittente d'en obtenir; c'est comme une inconnue de plus dans notre problème que nous devons être résolus à vaincre comme bien d'autres.

« Pour cela, il suffit de supposer une simple chose, c'est que Paris connaît notre présence à Orléans et que dès lors c'est dans l'arc de cercle dont Orléans est le point médian que les Parisiens seront fatalement amenés à agir.

« Je compte que vous voudrez prendre en considération les vues générales mais sûres d'après lesquelles vous devez opérer.

« Agréez l'assurance de mes sentiments affectueux.

« LÉON GAMBETTA. »

Le général d'Aurelle fait remarquer que les termes de cette lettre lui permettaient de croire que, de la part du ministre du moins, rien ne troublerait, de quelque temps, le travail de salutaire éducation qu'on lui recommandait de poursuivre sans précipitation. D'autre part, comme elle prouve qu'à la date du 20 novembre, il n'y avait encore ni instructions données, ni plan arrêté pour marcher sur Paris, le général en conclut que, jusqu'à ce moment, on n'était pas autorisé à lui reprocher d'avoir agi contrairement aux prescriptions du Gouvernement, en restant devant Orléans.

La déclaration si affirmative de M. Gambetta, relativement aux 250,000 hommes promis au général d'Aurelle, nous oblige à rappeler que M. de Serres, qui a été à même de contrôler les effectifs des différents corps, a réduit ce chiffre à celui de 160,000 combattants, en faisant remarquer que M. Gambetta ne savait les choses que par M. de Freycinet, qui lui-même ne s'était jamais rendu compte exactement du nombre des soldats présents réellement sous les drapeaux.

On a vu que M. Gambetta et le général d'Aurelle attribuent au général Crouzat deux indications bien différentes concernant l'effectif de son corps, puisqu'il aurait parlé de 55,000 hommes au ministre, et de 20,000 seulement au général en chef. Voici comment cette contradiction s'explique. Il pouvait y avoir à Gien, a dit le général Crouzat, 50,000 à 55,000 hommes, qui se trouvèrent placés un moment sous son commandement au point de vue de l'action militaire; mais il ne pouvait en connaître exactement la composition parce qu'une partie de ces troupes appartenait au 18° corps, qui n'était encore qu'en voie de formation. Quant au 20° corps, qui comprenait environ 30,000 hommes, le général Crouzat n'y comptait que 20,000 soldats capables de marcher à l'ennemi, et c'est dans ce sens qu'il avait indiqué ce chiffre au général d'Aurelle pour ne pas l'exposer à des mécomptes.

On s'étonne enfin que M. Gambetta ne comprît pas mieux l'importance que le général d'Aurelle attachait à connaître les projets du général Trochu avant d'arrêter les siens. Probablement c'était chez lui la suite de l'idée fatale qui l'avait conduit à ne pas se préoccuper d'assurer l'entente entre les opérations des armées de province

dans le livre du général d'Aurelle, p. 189, et partiellement seulement dans celui de M. de Freycinet, p. 113.

et celles de l'armée de Paris. En tout cas, il est impossible de ne pas rappeler ici ce que nous avons démontré dans le chapitre précédent, que c'était le ministre lui-même qui avait introduit dans le problème à résoudre l'inconnue dont il se plaint, et nous pouvons maintenant compléter cette démonstration par les révélations que le rapport de M. Chaper sur les faits militaires qui se sont accomplis à Paris, a fait connaître. On y voit reproduit le jugement sévère que M. J. Favre lui-même, dans une lettre adressée à M. Gambetta, le 29 novembre, portait sur la façon dont il tenait Paris dans l'ignorance de ce qui se faisait en province. Parlant des derniers pigeons qui étaient arrivés sans apporter aucune nouvelle politique ou militaire, M. J. Favre disait : « Il ne peut entrer dans la tête d'un homme de sens que, lorsque le salut de la patrie peut dépendre d'un renseignement exact ou inexact, vous ne preniez la peine de nous en donner aucun.... Quand l'histoire dira ces choses, elle n'aura pas de blâme assez légitime pour vous. »

Expédition de Beaune-la-Rolande.

Tel était, le 20 novembre, l'état de la question militaire à l'armée de la Loire, et la situation semblait encore tout à fait expectante en ce qui concernait l'action gouvernementale ; mais le lendemain, les choses changèrent tout à coup de face, et le général d'Aurelle vit arriver à son quartier général le mandataire habituel du ministre et de son délégué, M. de Serres, qui apportait l'avis suivant, tracé à la hâte sur une petite feuille de papier à lettre :

« Tours, le 21 novembre 1870.

« 1° Départ de des Pallières avec une trentaine de mille hommes dans la direction de Pithiviers, jeudi 23 courant;

« 2° Occupation de Pithiviers vendredi 24 courant par le même.

« Un ordre formel sera envoyé dans la journée du 22 au général d'Aurelle, pour enjoindre d'opérer le mouvement sus-indiqué.

« Consacrer la journée de demain à explorer parfaitement la région.

« *Le délégué du ministre de la guerre,*

« DE FREYCINET. »

Qu'était-il donc arrivé pour déterminer cette entrée subite en campagne, que rien, la veille, ne faisait pressentir ? Quelque chose de grave et d'imprévu assurément, car les termes comme la forme de cet avis succinct, dont le général d'Aurelle a reproduit le *fac simile*, indiquaient qu'il avait été écrit avec une extrême précipitation.

A la manière dont M. de Freycinet expose dans son livre les faits qui ont motivé la résolution ministérielle, on devrait supposer qu'elle a été surtout déterminée par l'inaction persévérante du général d'Aurelle et par la résistance passive qu'il opposait aux instances qui lui avaient été faites pour qu'il en sortit. Citant en effet quelques lignes d'une réponse que, le 23 novembre, le général d'Aurelle avait faite aux lettres du 19 et du 20 novembre, lettres dans lesquelles on lui avait demandé d'étudier un plan de marche sur Paris, M. de Freycinet fait suivre sa citation des réflexions suivantes (1) :

« Ainsi que cette réponse le faisait pressentir, aucun projet ne fut présenté. Cependant le temps s'écoulait; l'administration s'arrêta alors à la pensée d'une marche sur Fontainebleau ; cette direction lui paraissait répondre à une tentative éventuelle de l'armée de Paris pour rejoindre l'armée de la Loire..... C'est donc dans cette direction, c'est-à-dire vers Pithiviers et Beaune-la-Rolande d'abord, que l'administration résolut de pousser les 18e et 20e corps, ainsi qu'une division du 15e. Pour la suite on se réglerait sur les événements. Mais déjà cette première étape avait l'avantage de commencer le mouvement prévu, et, en outre, elle procurait une diversion devenue nécessaire pour dégager nos provinces de l'Ouest et l'aile gauche de l'armée de la Loire, alors fortement menacée. »

Evidemment, la pensée de M. de Freycinet, en écrivant ces lignes, était de justifier l'initiative prise par le ministre en la motivant sur le silence persistant du général en chef; mais il semble oublier que l'avis par lequel il prescrivait la marche sur Pithiviers est du 21 novembre, et que, dès lors, on ne saurait trouver dans la lettre écrite le 23 par le général d'Aurelle une explication des résolutions prises l'avant-veille.

Ce qu'il peut y avoir de vrai dans le thème de M. de Freycinet, c'est que, voulant sans doute

(1) Les lignes citées par M. de Freycinet, p. 114 de son livre, comme empruntées à la lettre écrite le 23 novembre par le général d'Aurelle, sont les suivantes :

« Vous me recommandez de méditer un projet d'opération ayant Paris pour suprême objectif; la solution de ce problème n'est pas la moindre de mes préoccupations.

« Pour le résoudre, il faut la coopération et l'entente commune du Gouvernement et de l'armée, représentée par les chefs que vous avez investis de votre confiance ; en ce qui me concerne, vous pouvez compter sur mon dévouement absolu. Dieu veuille mettre mes forces à la hauteur de mon dévouement! »

Cette lettre, écrite le 23 novembre, n'est point ici à sa place chronologique; aussi ne l'avons-nous mentionnée que pour suivre l'argumentation de M. de Freycinet.

avoir raison des résistances du général en chef, M. Gambetta et ses conseillers étaient résolus à passer outre, en prenant l'initiative d'une marche en avant; mais on doit croire qu'une cause imprévue a fait brusquer la décision prise, et cette cause semble ressortir tout naturellement des événements qui venaient de se produire du côté de l'Ouest, tels que M. de Freycinet les raconte lui-même.

A la date même du 21 novembre, un très-grand émoi s'était produit à Tours, lorsqu'on y avait appris les défaites subies devant Nogent-le-Rotrou par l'armée dite de l'Ouest, placée sous les ordres du général Fiéreck. Les troupes sans cohésion qui formaient cette armée n'auraient pu etre employées utilement qu'à gêner les excursions des armées allemandes dans les parties couvertes du pays; mais elles étaient absolument hors d'état de tenir la campagne, comme on leur avait imposé de le faire, devant des troupes régulières. Mises en déroute au premier choc sérieux, elles avaient été dispersées, laissant les routes du Mans, et même celles de Tours, abandonnées sans défense aux entreprises du grand-duc de Mecklembourg. On put croire alors, non sans raison, que le général ennemi allait se porter sur le siége du Gouvernement, après s'être emparé du Mans, et, devant cette éventualité, le trouble avait dû être d'autant plus grand dans le conseil du ministre, que c'était sur lui principalement que pouvait retomber la responsabilité de tout ce qui était arrivé.

Voici, du reste, le récit sommaire de ce qui s'était passé.

Rôle de l'armée de l'Ouest.

Le général Fiéreck avait été chargé, au commencement d'octobre, d'organiser au mieux des circonstances, et en s'aidant des ressources locales, la défense de la région dont le Mans est le centre. C'était un officier sur l'énergie duquel on pouvait compter, et il avait accepté avec autant de dévouement que de résolution la tâche qui lui était confiée, tâche éminemment ingrate, car il sentait bien qu'avec les moyens imparfaits et insuffisants qui étaient mis à sa disposition, il pourrait tout au plus gêner les incursions et les déprédations de l'ennemi, sans pouvoir arrêter sérieusement les progrès de l'invasion. Mais bientôt se produisirent, entre lui et le cabinet du ministre, les dissentiments et les luttes auxquels ont été condamnés presque tous les généraux, quelle que fût leur valeur, qui ont participé à la défense nationale.

Le général Fiéreck avait reçu, à l'origine, les compliments les plus flatteurs, car M. de Freycinet lui avait télégraphié « qu'avec lui un soldat en valait deux » (1); mais ces compliments semblaient avoir eu moins pour objet de lui donner un témoignage d'estime ou de confiance que de l'encourager aux témérités qu'on voulait lui faire entreprendre et qui étaient le fond de la stratégie officielle. En vain il avait fait observer que les forces mises à sa disposition étaient composées de détachements séparés, sans organisation homogène; qu'elles étaient sans instruction proprement dite, n'ayant que des cadres la plupart élus ou plus ou moins médiocres; que, dans ces conditions, il fallait considérer ses troupes comme étant hors d'état de faire une guerre régulière, et même de tenir la campagne dans les pays découverts où elles seraient exposées à être mitraillées par l'artillerie et dispersées par la cavalerie. Ses jeunes soldats cependant tenaient bien au feu, a-t-il dit, quand ils n'avaient affaire qu'à l'infanterie, et il s'appliquait à ne les faire combattre qu'à l'abri des bois, tant qu'on ne leur donnerait pas de canons. Mais à Tours, on ne tenait pas compte de ces considérations, et on le gourmandait incessamment pour ne pas aller en avant partout et quand même. Un moment, vers la fin d'octobre, on lui avait accordé le peu d'artillerie qu'il avait demandée pour pouvoir se porter jusqu'à Dreux et Verneuil; mais peu de jours après on la lui avait retirée, et il était demeuré compromis dans un pays de plaine, exposé à y rencontrer la nombreuse et redoutable cavalerie du grand-duc. D'autre part, il supportait impatiemment que sans cesse on prescrivît directement de Tours des marches et des contre-marches qui, fatiguant ses troupes outre mesure et sans motifs justifiés, leur ôtaient tout moral et toute confiance.

Il ne pouvait se résigner à voir ainsi tout à la fois son bon vouloir rendu impuissant, et les faibles chances de la défense compromises par ceux-là mêmes qui en avaient pris la direction. Enfin, vers le milieu de novembre, il avait prévenu le ministre que l'armée allemande faisait en avant de Nogent-le-Rotrou des mouvements menaçants pour les positions qu'on lui avait fait occuper, et que sans artillerie il ne pourrait pas y tenir s'il était attaqué. Le ministre, plus confiant dans les lumières de son entourage que dans celles du général, lui répondit qu'il s'inquiétait à tort, et que l'ennemi ne pouvait penser à faire un mouvement aussi excentrique que celui qui lui était attribué (2). Cependant, dès le lende-

---

(1) Dépêche télégraphique du 25 octobre 1870.

(2) Il existe à la date du 15 novembre un télégramme adressé par M. de Freycinet au général Fiéreck dans lequel on lit :

« Tours, 15 novembre 1870.

« Je continue à croire, malgré votre dépêche

main, l'attaque annoncée avait lieu et une déroute inévitable en était la conséquence.

On le voit, nous avions raison dire que le ministre de la guerre pouvait se sentir responsable de l'émoi causé à Tours par la défaite de Nogent-le-Rotrou. Quant au général Fiéreck, profondément dégoûté du rôle qu'on lui faisait jouer, il n'avait pu résister à un dernier procédé qu'il avait considéré comme une offense personnelle, et il venait de donner sa démission au moment où les événements dont il s'agit se produisaient. Ayant vu arriver à son armée, envoyé par le ministre avec une mission spéciale, un officier du grade de chef de bataillon, il n'avait pas douté que, conformément aux traditions républicaines, cet officier ne fût chargé de le surveiller, et il n'avait pas voulu subir cet affront (1). Ce fut l'amiral Jaurès qui le remplaça et qui eut à recueillir ses troupes dispersées, dont on fit le noyau du 21ᵉ corps, pour essayer de couvrir le Mans.

Nous regrettons d'avoir à dire, pour terminer l'exposé de cet épisode, que M. de Freycinet, bien loin de reconnaître son erreur, n'a pas craint de demander que la conduite du général Fiéreck fût soumise à une enquête (2). Les scrupules du général Lefort n'inspiraient plus le cabinet du ministre, et M. Gambetta était servi à son gré. Nous ne savons pas s'il a été donné suite à cette demande d'enquête, mais il suffit qu'elle ait été faite pour montrer de quels procédés les généraux étaient victimes. Singulière façon en vérité de comprendre les intérêts de la défense, que de sacrifier ainsi un homme de cœur, qu'on savait tel, pour essayer de donner le change à l'opinion sur les fautes commises, en ne voulant pas écouter ses avis!

Quoi qu'il en soit, la mise en déroute de l'armée de l'Ouest avait causé dans toute la contrée, et jusqu'à Tours, un tel effroi, que M. Gambetta avait cru devoir se transporter de sa personne au Mans, pour essayer de rassurer les esprits en proie à une véritable panique, et pour y réunir, coûte que coûte, des moyens de résistance qui pussent en imposer au grand-duc de Mecklembourg. Comme ce fut au même moment, le 21 novembre, que le général d'Aurelle reçut l'avis précité de marcher sur Pithiviers, il semble évident, ainsi que nous l'avons avancé, que les deux faits sont corrélatifs, et d'ailleurs, M. de Freycinet a expliqué lui-même, qu'en portant en avant l'aile droite de l'armée, il voulait produire une diversion qui déterminât les Prussiens à suspendre leur marche vers l'Ouest.

De ce qui précède, nous croyons pouvoir conclure que si le 21 novembre on nourrissait à Tours la pensée de prendre l'initiative et la direction des opérations militaires, on ne l'a prise en réalité si brusquement que sous la pression des circonstances que nous venons de raconter.

L'avis apporté le 21 novembre au général d'Aurelle par M. de Serres n'était, comme on l'a vu, que préparatoire; on le prévenait que le général des Pallières devait se tenir prêt à aller occuper Pithiviers le 24, avec une trentaine de mille hommes, mais qu'un ordre formel de mouvement serait envoyé le lendemain. Le 22, en effet, un télégramme plus explicite, mais très-concis encore, fit connaître la pensée du ministre; il était ainsi conçu :

« 22 novembre, 11 h. 55 soir.

« *Guerre à général d'Aurelle, à Saint-Jean-de-la-Ruelle.*

« Suivant avis que vous a porté de Serres et que devait compléter un ordre spécial, le général des Pallières devra coucher à Chilleurs-aux-Bois après-demain soir jeudi 24 courant. Le général Crouzat, de son côté, partant demain des Bordes, devra coucher après-demain soir entre Beaune-la-Rolande et Juranville. Transmettez-lui cet ordre vous-même. »

. . . .

« DE FREYCINET. »

Ce n'était plus Pithiviers, mais seulement Chilleurs-aux-Bois, village situé vis-à-vis de cette ville, au sortir de la forêt, que la division des Pallières devait provisoirement occuper; et le général d'Aurelle apprenait ainsi indirectement que le 20ᵉ corps devait concourir de son côté à l'opération ordonnée. Mais ce qui semble bien

---

de ce soir, six heures, que vous ne risquez pas d'être attaqué sur la ligne de Chartres-Nogent; ce serait un mouvement beaucoup trop excentrique pour l'ennemi et infiniment moins naturel qu'une marche directe de Chartres sur Châteaudun... »

L'erreur du ministre, qui avait la prétention d'être très-bien renseigné sur les faits et gestes de l'ennemi, venait de ce qu'il s'imaginait avoir deviné que le grand-duc de Mecklembourg manœuvrait pour venir attaquer le Mans, tandis qu'il cherchait seulement, comme on le verra plus loin, à explorer le pays pour savoir si les troupes qui s'y trouvaient constituaient une armée sérieuse. (Note du rapporteur.)

(1) M. de Freycinet a affirmé dans une dépêche adressée par lui, le 17 novembre, au général Fiéreck, que l'officier en question n'avait pas la mission qu'il lui supposait; mais comme des émissaires analogues avaient été envoyés à d'autres généraux qui se sont résignés à les subir par esprit d'abnégation patriotique, il est permis de croire que le sentiment du général était juste.

(2) Voir la dépêche du 22 novembre, adressée par M. de Freycinet à M. Gambetta au Mans, dépêche dans laquelle il est dit : « Je vous engage, pendant que vous y êtes, à faire une enquête sévère sur les chefs de l'Ouest, et aussi sur Fiéreck. »

étrange dans cette dépêche, c'est la disposition par laquelle on chargeait le général en chef de transmettre un ordre d'exécution pour une entreprise qui avait été conçue et qui allait être dirigée en dehors de lui.

Voici d'ailleurs dans quelle condition se trouvait placé le 20e corps au moment où on le dirigeait sur Beaune-la-Rolande.

Le 20e corps.

Le 20e corps, qui n'avait pris cette dénomination que depuis quelques jours, s'était formé à Besançon, sous le nom d'armée de l'Est, et sous le commandement du général Cambriels, avec les débris refoulés d'un noyau de troupes qu'on avait essayé d'opposer à l'invasion des Vosges. Le général Cambriels avait été remplacé, vers la fin d'octobre, par le général Michel, et comme son remplacement coïncidait avec quelques difficultés suscitées par le général Garibaldi, l'opinion publique en avait attribué la cause à une disgrâce. En fait, c'étaient les souffrances que lui occasionnait une blessure grave, qui l'avaient déterminé à quitter son commandement, et M. Gambetta n'avait pas hésité, sur sa demande, à lui donner un témoignage public d'estime pour faire cesser les rumeurs injustes dont il était l'objet. Ces rumeurs avaient même pris un tel caractère de malveillance que le brave général avait demandé qu'on le fit passer devant un conseil de guerre.

Le général Michel ne s'étant pas entendu avec le ministre de la guerre, n'avait conservé son commandement que quelques jours, et le général Crouzat, appartenant au corps de l'artillerie, l'avait remplacé, le 8 novembre, au moment où l'armée quittait la contrée de Besançon pour aller prendre position à Chagny, sur la Saône, dans le but de couvrir Lyon contre les entreprises des Prussiens établis à Dijon.

Vers le milieu de novembre, toutes les dépêches semblaient encore indiquer que l'armée de l'Est avait un rôle prévu à jouer dans la contrée où elle se trouvait, et, le 15 de ce mois, le général Crouzat avait reçu, à cinq heures du soir, des instructions formelles pour essayer de reconquérir Dijon (1); mais le lendemain, une autre combinaison avait prévalu, et, le 16, à midi, un nouveau télégramme faisait connaître au général que l'objectif définitif de son armée était Nevers (1).

En conséquence, ordre lui était donné d'envoyer 15,000 hommes à Lyon et de faire embarquer, dès le lendemain, en chemin de fer, les 40,000 hommes qui lui resteraient pour qu'ils fussent rendus, le 17 au soir, à Gien, où de nouvelles instructions lui seraient adressées.

Le 17, le général Crouzat, arrivant de sa personne à Gien, était informé que désormais son corps d'armée cesserait de s'appeler l'armée de l'Est, et devenait le 20e corps. Le transport des troupes en chemin de fer ayant subi des retards, M. de Freycinet s'en plaignit vivement à la compagnie; mais la première cause de ces retards était due certainement, comme cela est arrivé pendant toute la guerre, à l'extrême précipitation avec laquelle on agissait. Par suite de ces retards, ce fut seulement les 19 et 20 novembre que l'opération put se terminer, et le 19, le général recevait, par le télégraphe, l'avis que son corps, faisant désormais partie de l'armée de la Loire, obéirait aux directions stratégiques du général d'Aurelle. Provisoirement, on se bornait à lui indiquer les positions à occuper autour de Gien, et on lui recommandait les mesures à prendre pour assurer le maintien de la discipline.

Personne ne s'étonnera que des plans de campagne ainsi modifiés du jour au lendemain, et des mouvements de troupes aussi considérables ainsi improvisés, aient pu donner lieu à de grands désordres et à de grands mécomptes. Ce fut en effet ce qui arriva, comme le prouvent les dépêches expédiées par M. de Freycinet lui-même dans les journées qui suivirent. Ainsi, le 20, nous le voyons se plaindre de ce que des troupes qui étaient destinées à être envoyées à Lyon, aient été amenées à Gien, où s'en trouvaient d'autres appartenant au 18e corps en formation à Nevers, et le télégramme où ces faits sont signalés se termine ainsi :

« Tant que je n'aurai pas la connaissance exacte de la nature de vos troupes, de leur effectif réel et de leur armement, il m'est impossible de rien faire de définitif relativement au 20e corps (1). »

On remarquera que ces lignes étaient écrites la veille même du jour où on allait engager dans une entreprise aventureuse ce corps d'armée dont on avoue ne savoir ni l'effectif ni l'état d'armement, ni la nature. C'est aussi à la même date, comme nous l'avons dit plus haut, que M. de Freycinet écrivait au général d'Aurelle pour lui inspirer confiance dans des troupes sur lesquelles lui-même était si mal renseigné.

Le général d'Aurelle avait dû croire, d'après les termes des lettres ministérielles des 19 et 20 novembre, que le 20e corps était mis réellement à sa disposition. Dès le 21, donc, informé de son arrivée à Gien, il avait adressé au général Crouzat des instructions pour qu'il vînt se relier avec lui à Loury, dans la forêt d'Orléans; mais on

(1) Voir aux pièces justificatives la dépêche indiquée.

(1) Voir aux pièces justificatives.



avait, au ministère, d'autres vues qu'on n'avait pas voulu faire connaître encore au général en chef, et l'ordre donné par celui-ci au général Crouzat était venu se rencontrer avec un ordre expédié directement par M. de Freycinet pour prescrire au 20e corps de se porter aux Bordes.

Ce fut M. de Serres, présent alors au quartier général, qui fut chargé d'arranger le conflit qui pouvait résulter de ces deux prescriptions contraires. M. de Freycinet lui adressa un télégramme à la date du 21 novembre, dans lequel on lisait :

« Je crois mon mouvement mieux approprié au but que vous connaissez. Donc, à moins de raison majeure, que je ne connais pas, priez d'Aurelle de rapporter son ordre. »

On peut regarder comme avéré par le seul fait de cette dépêche que le ministre n'agissait pas avec une entière franchise vis-à-vis du général en chef; car au moment où il l'invitait à étudier un plan d'action pour l'emploi des forces qu'il disait mettre à sa dispostion, il préparait, en dehors de lui, l'exécution d'une opération qu'il avait combinée sans sa participation et qu'il lui laissait ignorer jusqu'au dernier moment. Ces diverses correspondances ayant été échangées le même jour, c'est-à-dire le 21, il semble évident, ou tout au moins probable, que quand tout à coup on envoya au général d'Aurelle l'avis impératif de tenir le général des Pallières prêt à partir pour se joindre au général Crouzat, lequel était déjà en mouvement, on ne faisait que hâter, sous l'impression des défaites de Nogent, la mise à exécution d'un plan préconçu dont on avait caché la pensée au général en chef.

Le général Crouzat avait éprouvé, a-t-il dit, une grande satisfaction lorsqu'en arrivant à Gien il s'était cru destiné à opérer sous les ordres du général d'Aurelle, et il s'était empressé de la lui exprimer; mais cette satisfaction fit bientôt place à une sérieuse inquiétude quand il s'aperçut que le ministre lui-même entendait prendre la direction de son corps d'armée. Il ne pouvait se faire à cet égard aucune illusion, car c'était une injonction de M. de Freycinet transmise par M. de Serres, qui avait annulé l'ordre du général en chef, et le 22 au soir il recevait du délégué du ministre les lignes suivantes :

« Je suis très-satisfait de ce que, malgré le mauvais temps, vous avez été coucher aux Bordes; préparez-vous à continuer votre mouvement demain, suivant l'ordre que vous donnera d'Aurelle. »

Ainsi malgré l'équivoque des derniers mots, qui ne pouvait du reste produire que de nouvelles confusions, c'était M. de Freycinet qui, au nom de M. Gambetta, dirigeait les mouvements du 20e corps et qui distribuait l'éloge en son nom personnel, en attendant qu'il distribuât le blâme, comme on le lui verra bientôt faire d'une cruelle façon, et le général en chef n'apparaît plus que comme un intermédiaire chargé de transmettre les instructions ministérielles pour les opérations à exécuter.

Le général d'Aurelle, se conformant passivement aux prescriptions ministérielles, transmit immédiatement aux généraux Martin des Pallières et Crouzat les ordres de mouvement qui les concernaient; mais, en même temps, il crut devoir adresser à M. Gambetta ses observations personnelles sur l'opération projetée, et, par une lettre écrite dans la nuit du 22 au 23 novembre (1), il lui exposa, entre autres choses, que Pithiviers était un des points de concentration de l'ennemi (le prince Frédéric-Charles venait d'y établir depuis deux jours son quartier général); qu'on pouvait y rencontrer tout ou partie des 70,000 à 80,000 hommes réunis de ce côté; que cette ville, défendue par un ravin et un château, pourrait facilement opposer une résistance suffisante pour permettre aux renforts d'arriver; que c'était une position dont on ne pouvait s'emparer qu'en la tournant, et que, dans l'état où étaient les terres, détrempées par les pluies, l'artillerie pourrait difficilement se mouvoir ailleurs que sur des chemins ferrés.

Par suite de ces observations, le général estimait que, si on ne voulait pas exposer les deux généraux engagés à se faire écraser, il faudrait se tenir prêt à les secourir, et que pour être en mesure d'arriver en temps utile, on serait conduit à faire exécuter à toute l'armée un mouvement en avant. Ainsi on pouvait se trouver obligé, disait-il, « à livrer une bataille générale à une journée de marche de la position qu'on avait étudiée et fortifiée avec tant de soin. »

Après quoi il concluait ainsi : « La position de Pithiviers vaut-elle qu'on joue une partie aussi sérieuse? C'est une question que je ne fais qu'indiquer et à laquelle le ministre seul peut répondre.

« Telles sont les observations que m'a suggérées l'examen approfondi d'un projet dont vous ne m'avez fait part qu'en me donnant des ordres pour son exécution. »

Il faut croire que cette lettre, qui faisait entrevoir au ministre les conséquences possibles de son initiative, troubla un peu M. de Freycinet, car voici quelques passages de la réponse qu'il adressa immédiatement au général (2) :

(1) Page 205 du livre du général d'Aurelle.

(2) Cette réponse est reproduite p. 214 du livre du général d'Aurelle; il est bon de dire qu'elle se termine ainsi : « Ce mouvement a d'ailleurs été concerté avec M. Gambetta et a sa pleine approbation. »



... « A vos objections, dont je ne méconnais pas la portée, dit-il d'abord, je ferai cette simple réponse : Si vous m'apportiez un plan meilleur que le mien, ou même un plan quelconque, je pourrais abandonner le mien et révoquer mes ordres, mais !... » Puis, après quelques allusions ironiques à des opinions émises antérieurement par le général, il ajoute : « Votre désir de rester dans vos lignes, que je comprends, n'est pas réalisable; des nécessités d'ordre supérieur nous obligent à faire quelque chose et, par conséquent, à sortir d'Orléans... Il ne dépend pas de nous de vous laisser passer l'hiver à Orléans... A mon avis, nous aurions dû déjà nous porter sur ces positions qui vous inquiètent si fort aujourd'hui... » Enfin, reculant, sans vouloir l'avouer, devant la responsabilité dont il se sentait menacé, M. de Freycinet annonce que, tout en maintenant ses ordres de mouvement, il les a modifiés par de légères variantes : « Des Pallières exécutera demain le mouvement prescrit, mais s'arrêtera au-dessous de Chilleurs.

« Crouzat exécutera demain de même son mouvement prescrit, mais prendra position entre Bellegarde et Boiscommun, en faisant occuper Ladon et Maizières par des avant-postes.

« L'un et l'autre attendront de nouveaux ordres pour aller plus loin.

« Quant à vous-même, il vous appartient de prendre des dispositions pour que le départ de des Pallières ne vous découvre en quoi que ce soit (1). »

On le voit, la question est bien changée; les premiers ordres prescrivaient formellement d'occuper Pithiviers et Beaune-la-Rolande, comme si l'opération pouvait se faire sans coup férir; et maintenant on y met plus de circonspection, on se borne à ordonner un mouvement préparatoire.

Un grand nombre de dépêches et de correspondances relatives à l'opération entreprise ont été échangées, dans la journée du 23, entre Tours et le quartier général; elles témoignent dans leur ensemble d'une certaine confusion résultant naturellement de l'extrême précipitation avec laquelle on agissait, et ce n'est pas sans étonnement que nous trouvons, écrite à cette date, la réponse du général d'Aurelle aux lettres ministérielles des 19 et 20 novembre. Plusieurs des questions posées dans ces lettres ne semblaient plus de circonstance, et si nous mentionnons la réponse du général, c'est pour rappeler que M. de Freycinet y a cherché la raison déterminante de l'initiative prise par M. Gambetta. Or, le 23 novembre, les résolutions de M. Gambetta n'étaient plus à prendre ; elles étaient en cours d'exécution.

(1) Cette dépêche a été expédiée de Tours, par M. de Freycinet, à dix heures 3/4 du soir.

Le général d'Aurelle transmit à ses généraux les nouvelles instructions qu'il était chargé de leur faire connaître, et nous croyons utile de relater la teneur même de sa communication, parce qu'elle fait ressortir à son point de départ la situation vicieuse dans laquelle se trouveront placés, par suite des combinaisons ministérielles, les 15e et 16e corps, au moment où ils devront prendre l'offensive.

L'ordre envoyé au général des Pallières, le 24 novembre, portait :

« Par suite des nouvelles instructions du ministre, vous exécuterez aujourd'hui le mouvement qui vous a été prescrit, mais vous vous arrêterez au-dessous de Chilleurs-aux-Bois, sans sortir de la forêt; vous attendrez là de nouveaux ordres pour aller plus loin.

« Faites appuyer les 2e et 3e divisions vers les emplacements de la 1re et de la 2e. Je prescris au général Chanzy de faire occuper par le 16e corps l'emplacement de votre 3e division. »

Le général Chanzy, de son côté, était informé du mouvement qu'il aurait à exécuter par suite des résolutions adoptées.

Ainsi, lorsque, dans quelques jours, nous trouverons l'armée de la Loire compromise par le fait de l'extension donnée à ses lignes, on devra se rappeler que la faute de cette extension retombe uniquement sur le ministre ou son délégué, qui ont persévéré à vouloir la commettre malgré les objections formelles du général en chef.

Ce fut le 24 novembre que commença l'exécution du mouvement ordonné dans les conditions tourmentées que nous venons d'indiquer; or, il importe de remarquer que les instructions ministérielles ne comprenaient qu'un jour de marche, et ne contenaient aucune espèce de prévision relativement à un engagement possible avec l'ennemi qu'on allait provoquer. Quant aux généraux chargés d'effectuer l'opération, ils ne savaient, ni les uns ni les autres, quel but leur était assigné, et l'on serait tenté de se demander, en voyant les hésitations de M. de Freycinet, si luimême, en expédiant ses ordres le 23 au soir s'en rendait bien compte.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui arriva.

Le général des Pallières raconte, page 106 de son livre, que le 22, au premier avis du mouvement qu'on lui prescrivait, il s'était rendu auprès du général en chef pour en conférer avec lui, et qu'il l'avait trouvé désespéré des ordres qui venaient de lui être apportés par M. de Serres, ordres qui détruisaient toutes ses combinaisons.

Aux considérations, qui préoccupaient le général d'Aurelle, le général des Pallières venait

ajouter celle des difficultés et des périls que présenterait la marche de flanc imposée à la division qu'il devait diriger en personne. Obligé d'effectuer la première partie de son mouvement en dehors de la forêt, et en vue de l'ennemi, il ne pouvait manquer d'être attaqué en route dans des conditions défavorables, et il n'aurait ensuite pour parvenir à son but que des chemins de forêt à peu près impraticables. La situation semblait d'autant plus inquiétante que divers symptômes, recueillis par les avant-postes du 15e corps, indiquaient des préparatifs d'offensive de la part de l'ennemi. Il ne pouvait donc pas manquer d'être attaqué, dès qu'il se mettrait en mouvement, dans les conditions fâcheuses où on le faisait agir.

En fait, et par une coïncidence fortuite, les Prussiens devaient exécuter, le 24, une reconnaissance générale sur toutes nos lignes; il en résulta qu'ils se trouvèrent d'autant mieux préparés à attaquer le 15e corps, et ils le firent spontanément à Artenay et à Neuville-aux-Bois. A Artenay, un malentendu dans les ordres donnés pour le remplacement des troupes permit à la reconnaissance ennemie d'occuper un moment notre position; mais elle en fut bientôt délogée. A Neuville-aux-Bois, un bataillon et deux escadrons furent l'objet d'une attaque très-vive à la pointe du jour; ils la soutinrent vaillamment et les assaillants furent repoussés. Enfin, comme on l'avait craint, la marche dans la forêt fut des plus pénibles; l'artillerie et les bagages s'embourbèrent, et on ne put arriver à destination que le lendemain soir.

Le 20e corps, de son côté, se trouva arrêté par les reconnaissances prussiennes du prince Frédéric-Charles. Le général Crouzat a raconté qu'ayant atteint, entre Boiscommun et Beaune-la-Rolande, la position qui lui avait été assignée et ayant voulu, conformément à ses instructions, faire occuper Ladon et Maizières par ses avant-postes, il y avait trouvé l'ennemi en forces. Ses troupes, rencontrant une résistance imprévue, avaient été obligées de se replier après un combat honorable, et voici comment se terminait la dépêche qu'il adressa au général d'Aurelle pour lui rendre compte de la journée :

« Je ne sais si l'attaque se renouvellera cette nuit ou demain matin; la position est assez difficile, car l'ennemi paraît tenir beaucoup à la route de Montargis à Beaune-la-Rolande et Pithiviers, par Ladon.... J'attends vos ordres pour demain (1).

Le général d'Aurelle, réduit au rôle d'intermédiaire, transmit immédiatement au ministre les informations du général Crouzat (il était dix heures du soir), et y ajouta les observations suivantes :

« Ne connaissant pas le but précis des mouvements que vous avez ordonnés, il m'est fort difficile de donner des instructions qui pourraient s'écarter de vos intentions.

« En exécutant ces mouvements, les généraux des Pallières et Crouzat se trouvent à une très-forte journée de marche et ne peuvent par conséquent se soutenir mutuellement.

« Dans cette situation, ces deux corps doivent-ils se réunir et quel serait alors leur point de concentration?

« Dans la crainte que le général Crouzat ne reçoive pas ses instructions en temps utile, je vous prie de les lui donner directement et de me les faire connaître. »

Ces simples réflexions du général en chef montrent suffisamment combien était grande au fond l'inexpérience du ministre et de son délégué, et combien était périlleuse leur prétention de diriger les armées du fond de leur cabinet. Dans leur témérité, ils n'avaient pas craint d'aller provoquer sur son propre terrain, le plus habile des généraux allemands, et, au premier mouvement ordonné par eux toute leur stratégie se trouvait en défaut.

Nous avons dit que, par une circonstance fortuite, nos troupes avaient rencontré partout les Prussiens prêts à les combattre. Il était arrivé, en effet, que le jour même où notre mouvement avait commencé, le prince Frédéric-Charles avait ordonné de son côté une reconnaissance générale sur toute notre ligne, pour se rendre compte de l'importance et de la disposition de nos forces.

Cette coïncidence fut fâcheuse pour nous, car les rencontres qui eurent lieu ne nous apprirent rien sur les projets de l'ennemi, tandis qu'elles dévoilèrent clairement à notre adversaire dans quel état de dispersion se trouvaient nos corps d'armée. Nous verrons bientôt qu'il sut trop bien profiter de cet avantage, en prenant une position centrale, qui lui permit d'avoir facilement raison de nos attaques partielles et forcément séparées.

Le général Martin des Pallières a cru devoir se justifier devant la commission de faits regrettables qui s'étaient produits dans sa division au moment de sa mise en mouvement, et qui lui avaient été imputés par le général d'Aurelle. Ces faits ne nous ont point paru avoir assez d'importance pour que nous dussions leur donner place dans ce rapport. On les trouvera suffisamment expliqués dans les dépositions des deux généraux.

(1) Voir au livre du général d'Aurelle, page 226, la dépêche à laquelle se trouvent empruntés l'extrait qui précède et celui qui va suivre.



Le 24 novembre, pendant que s'exécutaient les premiers mouvements que nous venons de raconter, le général en chef et le ministre continuaient à discuter, par dépêches, sur l'opération elle-même. Le matin, le général d'Aurelle ayant adressé de nouvelles observations au ministre, M. de Freycinet y répondit, mais cette fois, il eut soin de préciser qu'il parlait au nom de M. Gambetta et après s'être concerté avec lui. Reconnaissant que son plan avait pour effet une dissémination relatives de nos forces, il ajoutait (1) : « Mais tout plan a ses risques et nous devons croire qu'ici les risques ne sont pas plus grands qu'ailleurs, puisqu'aucun autre plan n'a été proposé par vous... »

Puis, répondant à une proposition que nous n'avons pas retrouvée dans les documents recueillis : « Votre dessein d'attaquer en toute direction, avec toutes vos forces réunies, nous est indiqué pour la première fois, et, quelle qu'en puisse être la valeur intrinsèque, vous remarquerez qu'il est bien tard pour y revenir. »

On sent, aux termes de cette dépêche, que le ministre commence à douter du mérite de sa conception; mais malheureusement il n'en doutait pas assez pour y renoncer. Il avait dit précédemment que des nécessités d'ordre supérieur l'obligeaient à faire quelque chose, et il aimait mieux faire quelque chose de mauvais, ou du moins de hasardeux, que de ne rien faire.

M. de Freycinet, en apprenant ce qui était arrivé au 20e corps, parut comprendre qu'à la guerre il faut, bon gré mal gré, compter avec l'ennemi, et qu'il ne suffit pas d'envoyer en promenade 20,000 ou 30,000 hommes pour balayer le pays quand le pays est occupé par des forces supérieures. Jugeant opportun de suspendre l'opération entreprise, il télégraphia immédiatement au général Crouzat de se borner à se fortifier dans les positions qu'il occupait, et il lui annonça qu'on allait faire avancer le 18e corps sur Montargis pour le dégager. Il terminait sa dépêche par des félicitations adressées, en son nom personnel, aux mobiles qui avaient combattu dans la journée (2).

D'autre part le général d'Aurelle reçut pour instruction de prescrire au général des Pallières de s'établir à Chilleurs-aux-Bois avec sa première division, et de faire lui-même appuyer de ce côté les deux autres divisions du 15e corps.

Ainsi, comme l'avait prévu le général d'Aurelle, l'opération entreprise, qui ne devait être qu'une diversion, était à peine entamée qu'elle entraînait un mouvement presque général de nos forces, et c'était M. de Freycinet qui, sous le couvert du ministre, dirigeait en réalité quatre des cinq corps dont se composait l'armée de la Loire. A gauche, en effet, il avait disposé du 17e corps pour couvrir Tours; à droite, il faisait mouvoir directement le 18e et le 20e, et au centre, c'était à ses instructions, transmises par le général en chef, qu'obéissaient les trois divisions du 15e corps.

En parlant dans son livre des faits dont il s'agit, M. de Freycinet les résume ainsi qu'il suit, page 126 :

« Les journées du 24 et du 25 se passèrent sans accident; elles furent employées par les 18e et 20e corps à avancer respectivement dans la direction de Montargis et de Beaune-la-Rolande et à gagner Boismorand et Bellegarde, où ils arrivèrent sans avoir aperçu l'ennemi. »

On s'étonne que M. de Freycinet ait pu écrire ces lignes, car il avait lui-même complimenté les troupes du général Crouzat pour la manière dont elles avaient combattu à Maizières et à Ladon, et il ne pouvait oublier qu'il n'avait mis le 18e corps en mouvement que pour dégager le 20e, obligé de s'arrêter à Bellegarde dans une position compromise.

On pourrait croire, aux termes du récit de M. de Freycinet, que, le 24 novembre, le 18e corps était en marche comme le 20e et concourait dès ce premier jour à l'exécution du plan conçu par le ministre, pour coordonner l'action des deux corps. Ce jour-là cependant, le 18e, qui n'avait pas été compris dans l'opération projetée, était encore à Gien, travaillant à compléter son organisation, et cette organisation était encore si imparfaite, qu'une partie même des troupes n'était pas embrigadée.

Ce fut le 24 novembre seulement, à onze heures du soir, qu'une dépêche urgente (1) prescrivit au colonel Billot d'aller le lendemain prendre position sur la route de Montargis, et, suivant le système adopté, d'y attendre de nouveaux ordres en cherchant à se mettre en rapport avec le 20e corps à Bellegarde. C'est le moment de dire dans quelles conditions le 18e corps avait été réuni à l'armée de la Loire.

Le 18e corps.

Le 18e corps avait été destiné d'abord au général Bourbaki, et les troupes qui devaient le

(1) Voir aux pièces justificatives la dépêche indiquée. Le général d'Aurelle, en la reproduisant, lui attribue la date du 23, tandis que M. de Freycinet lui donne celle du 24; cette dernière est la véritable, car la dépêche en question débute en rappelant des instructions envoyées par le ministre le 23 au soir.

(2) Voir aux pièces justificatives le télégramme indiqué.

(1) On trouvera la dépêche indiquée reproduite un peu plus loin.

composer avaient été dirigées partie sur Nevers et partie sur Gien. Le colonel Billot, qui en avait été nommé chef d'état-major, arriva le 19 à Nevers. Il y trouva une certaine quantité de troupes en infanterie et cavalerie, avec une artillerie nombreuse qui ne comptait pas moins de 80 bouches à feu; mais l'organisation en était très-imparfaite et il n'y avait pas encore un seul général sur les lieux. Le colonel ayant signalé cet état de choses et demandé des instructions, reçut pour réponse que ce serait lui qui, en attendant le général Bourbaki, dirigerait les opérations au nom du ministre. Il avait été entendu, en effet, que le 18e corps relèverait directement du ministre de la guerre.

Le colonel Billot était lieutenant-colonel d'état-major à l'armée de Metz. S'étant dérobé à la surveillance des Prussiens au moment de la capitulation, il avait pu gagner la frontière luxembourgeoise à la faveur d'un déguisement et était venu offrir ses services à la délégation. Accueilli par M. Gambetta avec faveur, il avait été nommé colonel et envoyé avec ce grade au 18e corps. Il venait d'arriver, le 19 novembre, à Nevers, comme chef d'état-major, exerçant passagèrement les fonctions de commandant supérieur, lorsqu'il reçut, le 20, l'ordre de conduire ses troupes à Gien à marches forcées. L'infanterie put être transportée en chemin de fer; mais l'artillerie eut à faire vingt-quatre lieues par terre en deux jours, et cet effort excessif fut une mauvaise préparation pour entrer immédiatement en action.

Rendu à Gien le 22 novembre, le colonel Billot y trouva le reste des troupes qui devaient former le 18e corps, et deux généraux de brigade appartenant à l'armée régulière, dont le plus ancien était le général Feillet-Pilatrie, auquel revenait par conséquent le commandement supérieur. Toutefois, le jour même de son arrivée, le colonel reçut de M. de Freycinet une dépêche qui, témoignant de la confiance qu'on mettait en lui, l'investissait provisoirement du commandement en chef avec toutes les prérogatives qui y sont attachées. Il crut devoir faire des observations sur les difficultés qui résulteraient, à raison de son grade, de l'exercice de son commandement; mais on ne lui répondit pas, et il dut s'arranger avec le général Feillet-Pilatrie pour éviter les conflits qui auraient pu se produire. Il fut convenu entre eux que pour sauvegarder, dans les apparences du moins, les principes de la hiérarchie, il signerait ses instructions : par ordre du général en chef.

Telle était à Gien la situation, peu correcte encore, du 18e corps, quand le 25 novembre il fut mis brusquement en mouvement au reçu d'une dépêche télégraphique expédiée dans la nuit et ainsi conçue :

« Tours, 24 novembre 1870, 11 h. 16 du soir (Urgence extrême).

« *Guerre à commandant du 18e corps à Boismorand pour faire suivre à son quartier-général.*

« Dès demain matin, 25 courant, mettez-vous en marche sur Montargis avec toutes vos forces. Vous pourrez prendre de bonnes positions vers Mormant, dans l'angle compris entre le Vernisson et le Puiseaux; vous vous y retrancherez fortement et attendrez de nouveaux ordres; faites surveiller avec beaucoup de soin les routes de Montargis à Châteaurenard et votre gauche.

« Envoyez quelques cavaliers à Bellegarde pour vous mettre en relations avec le 20e corps.

« de Freycinet. »

On le voit, M. de Freycinet agissait pour le commandant du 18e corps comme pour celui du 20e; il ne lui disait absolument rien, ni du but de l'opération à laquelle on le faisait concourir, ni des ennemis qu'il pourrait rencontrer.

Vous irez jusqu'à tel endroit et vous y attendrez de nouveaux ordres, tel était le procédé adopté par le délégué du ministre de la guerre. Pour lui, les généraux ne semblaient être que des rouages passifs, qu'il remontait tous les jours avec un coup de télégraphe, pour vingt-quatre heures. Pouvait-on croire qu'on rétablirait ainsi la fortune de nos armes?

Pendant que ces faits s'accomplissaient à droite, le général des Pallières s'était porté de sa personne, le 24 au soir, à Loury au centre de la forêt, à hauteur et en arrière de Chilleurs-aux-Bois qui était son objectif; mais son convoi n'avait pu parvenir, et encore avec une peine infinie, que jusqu'à la hauteur de Saint-Lié, c'est-à-dire à moitié chemin de sa destination. Ce convoi ayant à prendre le lendemain des chemins plus mauvais encore que ceux qui venaient d'être suivis, le général fit connaître qu'il lui serait impossible d'aller le 25 au-delà de Chilleurs-aux-Bois. Le ministre put comprendre alors que les armées ne se meuvent pas sur le terrain comme sur une carte, surtout quand il faut compter avec l'ennemi et avec la mauvaise saison.

En portant ces faits à la connaissance du ministre dans une lettre qu'il lui adressa le 25 novembre, le général d'Aurelle en prit occasion pour insister de nouveau sur la situation périlleuse que faisait à l'armée de la Loire le mouvement en cours d'exécution (1).

Considérant comme certain que les Prussiens

(1) La lettre indiquée se trouve p. 234 du livre du général d'Aurelle.

se concentraient dans l'intention d'attaquer nos positions d'Orléans, il faisait remarquer que si le général des Pallières était demeuré dans ses positions de Chevilly, il aurait pu être d'un puissant appui soit pour la défensive si nous devions être attaqués, soit pour l'offensive si nous voulions nous porter en avant, et il ajoutait :

« Dégarnir Orléans pour se porter ailleurs, c'est découvrir notre ligne d'opérations où se trouvent concentrés les immenses approvisionnements destinés à l'armée, et nous exposer à les livrer à l'ennemi.

« Je serais d'avis que des Pallières rentrât dans ses positions et que les 15ᵉ et 16ᵉ corps réunis, soutenus à droite par Crouzat pour empêcher un mouvement tournant, se portassent au devant de l'ennemi et allassent le chercher partout où on le trouvera.

« Dans ce mouvement, le 17ᵉ corps me couvrirait à gauche, et ce serait peut-être le moyen d'appeler à nous la partie de l'armée prussienne qui menace Vendôme et Blois.

« Remarquez, monsieur le ministre, quelle est la dissémination de nos troupes appelées à concourir au même but lorsque nous aurions tout avantage à nous trouver réunis. »

Le projet d'offensive proposé par le général en chef était peut-être vague ; mais ce qu'il importe de remarquer dans sa lettre, c'est qu'il y signalait de nouveau le danger de la dissémination de l'armée, et que le ministre devenait doublement responsable de la faute commise, en y persévérant malgré l'insistance avec laquelle un général expérimenté s'efforçait de lui en faire comprendre les conséquences.

Continuant son rôle dirigeant, M. de Freycinet adressa au général d'Aurelle, dans la nuit du 24 au 25, ses instructions pour le lendemain, en lui communiquant celles qu'il venait d'expédier directement au général Crouzat et au colonel Billot (1). Au premier, il renouvelait l'ordre d'attendre dans ses positions l'arrivée du 18ᵉ corps, pour aller ensuite occuper Beaune-la-Rolande ; quant au second, bien qu'on fût sans nouvelles de lui, on l'engageait à occuper Montargis, si l'ennemi n'y était pas en trop grande force, et on l'informait cette fois que son objectif ultérieur serait une concentration sur le 20ᵉ corps.

En ce qui concernait le général des Pallières, le général d'Aurelle était chargé, comme précédemment, de lui transmettre les instructions qui lui étaient destinées et qui se bornaient encore à lui prescrire de se retrancher, en poussant des reconnaissances en avant sur Pithiviers, et en essayant de se mettre en communication par sa droite avec le général Crouzat.

Par une circonstance assez étrange et qui n'a pas été expliquée, le ministre était encore, le 26 au soir, sans nouvelles du 18ᵉ corps, ignorant, par conséquent, depuis 48 heures, ce qui avait pu lui être arrivé dans son mouvement sur Montargis ; mais on ne paraît pas s'en être inquiété à Tours, car voici ce que M. de Freycinet raconte dans son livre :

« A l'approche de nos troupes, dit-il page 128, l'ennemi, qui ne se sentait pas en force, évacua Montargis et se retira précipitamment dans la direction de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers. Ce résultat était facile à prévoir ; aussi, avant même d'en avoir reçu l'annonce, l'administration adressait-elle aux deux généraux ses instructions pour le lendemain... »

En vérité nous ne savons ce qui doit le plus étonner ici, ou de la confiance avec laquelle on donnait des ordres de mouvement à une armée en contact avec l'ennemi, lorsqu'on était sans nouvelles d'elle depuis deux jours, ou de la satisfaction que l'on semble éprouver en racontant qu'on a agi de la sorte.

Bataille de Beaune-la-Rolande.

Quoi qu'il en soit, ce fut le soir du 26 novembre que les 18ᵉ et 20ᵉ corps reçurent l'ordre définitif de se porter sur Beaune-la-Rolande, et voici le télégramme par lequel on le leur prescrivit :

« Tours, 26 novembre, 11 h. 50 du soir

« *Guerre à général Crouzat, commandant le 20ᵉ corps à Bellegarde, et à général Billot, commandant le 18ᵉ corps à Montargis. Extrême urgence. Copie pour le général d'Aurelle.*

« Sans nouvelles de vous, je suppose que vous occupez les positions prescrites par ma dépêche d'hier ; je vous envoie pour demain dimanche, 27 courant, les instructions suivantes :

« Vous vous concerterez (Crouzat, Billot) pour agir en commun en vue d'occuper avant la nuit Beaune-la-Rolande, Maizières et Juranville, Crouzat commandera le mouvement. »

Suit la désignation des positions à prendre, et la dépêche ajoute : « On se retranchera avec soin dans les positions qu'on occupera, et on attendra de nouveaux ordres. »

En reproduisant cette dépêche, où se révèle une fois de plus le procédé ministériel, qui supprimait l'initiative des généraux et les réduisait à l'état de machines, le général d'Aurelle s'écrie :

« Une position semblable a-t-elle jamais été faite à des commandants de corps d'armée ? »

Puis il ajoute :

« Il fallait des généraux bien pénétrés de leurs

(1) Voir le télégramme indiqué aux pièces justificatives.

devoirs pour accepter le commandement dans de telles conditions ; mais l'amour du pays donnait le courage de supporter les blessures de l'amour-propre, et on ne demandait qu'à verser son sang pour venger les humiliations de la France. »

Ce sont là de nobles sentiments noblement exprimés, et en les reproduisant nous avons la certitude, messieurs, qu'ils trouveront un écho dans vos cœurs. Le pays jugera par là sur qui doivent porter sa reconnaissance et ses sévérités.

Le général des Pallières, comme le général d'Aurelle, n'a pu s'empêcher de déplorer la situation que les combinaisons du ministre faisaient en ce moment à l'armée et particulièrement à sa 1re division. Il a fait remarquer avec amertume que cette division, la plus solide peut-être et certainement la plus importante de l'armée, car elle comptait environ 30,000 combattants, se trouvait alors dispersée sur plus de 30 kilomètres d'étendue, occupant les différentes routes de la forêt, mais reliant très-mal le 20e corps avec le centre de nos forces, et ne formant en réalité qu'un rideau de troupes sans appui en arrière.

Tout au contraire, selon lui, elle aurait dû être concentrée sous la main du général en chef, pour pouvoir être opposée en temps utile, et avec toute sa force, à l'attaque principale de l'ennemi là où cette attaque se produirait. Chargée de défendre les défilés de la forêt, elle n'aurait pas même pu appuyer le mouvement du général Crouzat sans compromettre la situation de l'armée, car le général prussien pour qui les concentrations étaient faciles, comme il devait bientôt le prouver, aurait pu en profiter pour couper en deux notre ligne sans profondeur, qui n'occupait pas alors moins de 60 à 70 kilomètres de longueur.

La justesse de ces observations a été confirmée par les faits. Mais M. de Freycinet ne voyait pas les choses de cette façon, car, le 28 novembre encore, il télégraphiait au général d'Aurelle « qu'il avait tort de s'inquiéter de l'étendue de ses lignes, puisque celles des Prussiens étaient bien plus étendues encore (1). » On le voit, le ministre agissait en connaissance de cause, et c'était de propos délibéré qu'il persistait dans sa funeste stratégie.

Nous n'avons rien à dire de la journée du 27 novembre, qui n'a eu qu'un caractère préparatoire; mais celle du 28, qui a vu livrer le combat de Beaune-la-Rolande, présente un grand intérêt, non-seulement à cause du combat lui-même, mais encore à raison des controverses qu'il a fait naître. Nous devons appeler d'autant plus l'attention sur les faits qui se rapportent à cette journée, qu'ils ont donné lieu, de la part de M. de Freycinet, à une récrimination assez étrange contre la commission d'enquête. Après avoir été entendu par la commission, le délégué du ministre a inséré, dans une nouvelle édition de son livre, un appendice où il expose que, non-seulement on lui avait contesté ce qu'il appelle la victoire de Beaune-la-Rolande, victoire reconnue telle, selon lui, par les Prussiens eux-mêmes, mais encore qu'on l'avait transformée en une défaite, et qu'en conséquence il s'était vu réduit à défendre le patrimoine de l'armée contre les interprétations de la commission.

Il ne pouvait y avoir rien de fondé, dans une pareille allégation, et il nous sera facile de le prouver ; mais cette récrimination est pour nous un motif de plus d'apporter le soin le plus scrupuleux dans l'analyse des faits.

Nous avons eu quelque peine à établir une version véridique de la bataille de Beaune-la-Rolande ; cela tenait à ce qu'il se mêlait à cette affaire des questions de personnes qui en rendaient l'examen délicat ; nous allons exposer les variantes des différents récits que nous avons recueillis, et ce sera la manière la plus sûre de mettre la vérité en lumière.

Aux termes des instructions données par M. de Freycinet, Beaune-la-Rolande devait être occupé par une action combinée des 18e et 20e corps, dont le général Crouzat aurait la direction ; or, voici comment le général Billot a raconté devant

(1) Le major Blume fait remarquer que la ligne occupée à ce moment par l'armée prussienne pouvait paraître bien étendue ; mais d'une part, il l'estime à 45 kilomètres seulement, tandis que la nôtre était de 60 à 70 ; et il fait observer, de l'autre, que la disposition des troupes allemandes permettait à celles qui seraient attaquées de pouvoir recevoir promptement un premier secours de troupes voisines. C'est, en effet, ce qui a eu lieu à Beaune-la-Rolande, tandis que de notre côté, la forêt d'Orléans, qui était un excellent obstacle défensif, devenait une difficulté presque insurmontable pour concentrer nos différents corps et pour leur permettre de se secourir les uns les autres dans toute action qui aurait lieu en dehors d'elle. Voilà comment cette forêt, qui semblait être une force, est devenue une cause de faiblesse pour nous, grâce à la stratégie ministérielle, et M. de Freycinet ne comprenait pas que c'était là une circonstance qui rendait encore plus périlleuse l'étendue de notre ligne. On voit clairement aussi dans le livre du major Blume que tout ce que désirait le prince Frédéric-Charles était que nous sortissions de nos positions retranchées pour prendre l'offensive, car il hésitait à nous y attaquer ; tandis que, si nous y rentrions après un échec qu'il comptait nous infliger, il espérait pouvoir nous y forcer plus facilement. Or, c'est là, il faut bien le dire, ce qui est arrivé de point en point par suite des conceptions élaborées à Tours.

la commission la part que le 18e corps a prise à cette opération (1).

D'après le plan convenu entre les deux généraux, la position de Beaune-la-Rolande, fortement retranchée par les Prussiens, devait être attaquée simultanément par le 18e corps à droite et par le 20e à gauche. Le général Billot (il avait été nommé la veille général de brigade à titre provisoire), a fait le plus grand éloge de la manière dont ses jeunes troupes s'étaient comportées devant l'ennemi; mais il a reconnu qu'ayant eu plusieurs villages à enlever sur sa route, il n'avait pu arriver devant Beaune-la-Rolande aussitôt qu'il l'aurait voulu. Voici, du reste, le texte même de sa déposition :

« L'opération, dit le général Billot, commença au point du jour. Maizières fut occupé sans coup férir; Lorcy coûta assez cher; Juranville fut d'abord enlevé, puis repris par l'ennemi, et ce n'est qu'après un combat très-acharné, où se distingua particulièrement le général Bonnet, qu'il nous appartint définitivement. De ce point, continuant le combat, nos troupes marchèrent sur les Cotelles pour occuper ce village; mais l'attaque échoua.

« J'arrivai alors sur la gauche du général Bonnet, dirigeant les colonnes de réserve. Une seconde attaque fut dirigée sur les Cotelles; cette fois elle réussit, et une pièce de canon prussienne tomba entre nos mains avec 150 ou 200 prisonniers environ.

« Les Cotelles enlevées, je marchai sur Beaune après m'être concerté toutefois avec le général Crouzat que je devais appuyer. Il était venu me chercher de sa personne sur la route de Maizières, et nous étions allés ensemble reconnaître la position. Après nous être entendus sous le feu même de Beaune, je revins en arrière reprendre mes colonnes. L'attaque continua. Le village de Foncegrive fut enlevé à quatre heures et demie, mais des renforts arrivaient à l'ennemi. J'allai alors trouver le général Crouzat..... »

Ici le général Billot raconte que la question de savoir si on continuerait l'attaque ayant été posée, il insista beaucoup pour l'affirmative; mais que le général Crouzat, apprenant que les généraux de Polignac et Thorton avaient perdu beaucoup de monde, et voyant un certain désordre se mettre dans ses troupes qui étaient fatiguées, crut qu'il était trop tard pour poursuivre l'opération, et décida, séance tenante, qu'on se replierait en arrière. En ce qui le concernait, le général Billot dut se reporter sur Maizières, tout en faisant bivouaquer ses troupes sur les points occupés et en conservant les positions conquises de Lorcy, de Juranville et des Cotelles. Il estime que son corps, dans les différents combats qu'il avait livrés, avait eu 1,600 hommes atteints, tant tués que blessés, par le feu de l'ennemi.

Le général Billot dit ensuite que le lendemain de l'affaire, le 29, il reçut, ainsi que le général Crouzat, une dépêche télégraphique dans laquelle le ministre les félicitait de leur attaque vigoureuse contre Beaune et se déclarait très-satisfait du résultat obtenu. Aux yeux du ministre, cette attaque, en obligeant l'ennemi à envoyer des renforts du côté menacé, avait complétement rempli le but que se proposait le Gouvernement; mais avec les félicitations lui arriva l'ordre de se replier sur Bellegarde, et ce ne fut pas sans regret, dit-il, qu'il dut évacuer Juranville, les Cotelles et Lorcy, en ne gardant que le petit village de Maizières.

Le 30, ayant reçu du ministre l'injonction formelle de suivre les mouvements du 20e corps, qui se portait à gauche pour s'appuyer sur la forêt, il commençait à mettre ses troupes en marche, lorsqu'il fut très-chaudement attaqué dans Maizières par une division prussienne qui réussit même à s'emparer d'une partie du village. Revenant alors sur ses pas avec ses réserves, il les lança sur les positions occupées par l'ennemi et les lui reprit en faisant quelques centaines de prisonniers.

Pensant que cette attaque des Prussiens n'était qu'une diversion par laquelle le prince Frédéric-Charles essayait de nous retenir devant Beaune-la-Rolande pendant qu'il effectuait un mouvement plus sérieux sur sa droite, le général Billot ne voulut pas, malgré son succès, modifier la marche de flanc qui lui avait été prescrite, et il la reprit, le 1er décembre au matin, après être resté dans Maizières toute la nuit. Ce fut ce jour-là que s'engagea la grande bataille d'Orléans à la gauche de l'armée de la Loire, et, dans la nuit du 1er au 2, le général fut informé par un télégramme ministériel qu'à partir de ce jour, il recevrait ses instructions stratégiques du général d'Aurelle, et non plus directement du ministre comme précédemment.

Nous venons de résumer aussi fidèlement qu possible le récit du général Billot, en ce qu

(1) Longtemps après avoir été entendu par la commission, alors que le présent rapport, approuvé par elle, était à l'impression, M. le général Billot nous a fait remettre une copie d'un rapport officiel adressé par lui au ministre, le 13 décembre, concernant les combats livrés par le 18e corps devant Beaune-la-Rolande.

Le rapport du général Billot ne paraît pas être parvenu au ministre par la voie hiérarchique, car le général Borel a déclaré n'en avoir pas eu connaissance. D'autre part, bien que ce rapport n'ait pas été retrouvé au ministère de la guerre, comme il est cité textuellement par M. de Freycinet dans son livre, on doit croire qu'il lui a été adressé directement.

concernait la part prise par le 18e corps à l'expédition de Beaune-la-Rolande; nous allons exposer maintenant le rôle qui a été dévolu au 20e corps, tel que le général Crouzat l'a exposé dans sa déposition et dans une narration écrite qu'il a été invité à y joindre.

On a vu qu'arrivé le 19 à Gien, le 20e corps, qui comprenait environ 30,000 hommes, dont 20,000 seulement étaient en état de figurer honorablement devant l'ennemi, avait été bientôt porté en avant par les ordres directs de M. de Freycinet. Ayant couché le 22 aux Bordes et le 23 à Chatenay, il était arrivé le 24 de bonne heure à Bellegarde. Le général Crouzat ayant voulu faire occuper les villages de Ladon et de Maizières, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu, y avait trouvé l'ennemi en force et peu disposé à les lui céder. C'était alors qu'on lui avait prescrit de prendre position à Bellegarde et d'y attendre que le 18e corps vint le dégager. Il y était resté les 25, 26 et 27 dans une position assez aventurée, s'efforçant de la fortifier et de la rectifier; mais, pendant ce temps, les Prussiens, de leur côté, se retranchaient fortement dans Beaune-la-Rolande, et semblaient concentrer vers Pithiviers les forces considérables qui leur venaient de l'Est.

Le 27 novembre, le 18e corps étant parvenu à Ladon, et s'y trouvant relié au 20e, le général Crouzat avait reçu de Tours l'ordre d'aller occuper Beaune-la-Rolande, de concert avec le général Billot, qui était mis sous sa direction stratégique pour cette opération. Le 27, au soir, une conférence avait eu lieu entre les deux généraux à Bellegarde, et toutes les dispositions relatives à l'attaque avaient été formulées par écrit, après avoir été arrêtées d'un commun accord.

Le général Crouzat estimait à 25,000 hommes les forces prussiennes qui se trouvaient devant lui, sans parler de celles qui étaient à Pithiviers prêtes à fournir des renforts; et comme on savait ces 25,000 hommes fortement retranchés, on avait considéré l'action simultanée des deux corps comme indispensable pour assurer le succès de l'entreprise. C'est pourquoi le général Crouzat regardait comme nécessaire que le 18e corps attaquât la position par la droite, en même temps que le 20e l'aborderait de front et par la gauche. A cette condition, l'attaque pouvait encore être rude, mais devait réussir.

A 6 heures du matin, un bataillon allait occuper Maizières pour assurer la marche du 18e corps, et, à 8 heures, le général en chef faisait lui-même ouvrir le feu sur Beaune, par une batterie de 12. A ce signal la 1re division (général de Polignac), débouchant de Boiscommun, se jetait sur les villages de Nancray, de Batailly et de Saint-Michel, dont les deux derniers furent vivement disputés. Surmontant toutes les résistances de l'ennemi, elle était à deux heures en face de Beaune avec ses canons en batterie et prête à donner l'assaut.

De son côté, la 2e division (général Thorton), débouchant de Montbarrois et de Saint-Loup, s'élançait dans la plaine au pas de course aux cris de : En avant! Vive la France! et à midi elle enveloppait Beaune de ses feux.

Ici se présente la question délicate et litigieuse de la journée : « C'est à ce moment, dit M. le général Crouzat, que, selon toutes les prévisions, le 18e corps devait arriver. N'ayant pas de ses nouvelles, j'avais envoyé à 11 heures deux de mes officiers d'ordonnance (MM. les capitaines Japy et Cardot) au-devant de lui. Ces messieurs avaient rencontré M. le commandant du 18e corps près de Maizières et il leur avait dit, en regardant sa montre : « Dites au général Crouzat qu'à midi et demi je serai dans Beaune. » Il était une heure et rien ne paraissait.

Cependant le 20e corps allait toujours se rapprochant de Beaune, et à deux heures le demi-cercle formé par ses feux n'était pas à plus de 500 mètres des maisons; les zouaves de la 2e division, mettant alors leurs sacs à terre, et enlevés par de braves officiers, s'élancent à l'assaut; ils arrivent jusqu'à Beaune et pénètrent dans une des rues; mais ils ne peuvent s'y maintenir et sont ramenés laissant le terrain jonché de leurs morts et de leurs blessés.

« Il est deux heures et demie, reprend le général dans sa narration, et je n'ai toujours pas de nouvelles du 18e corps. Je me porte alors de ma personne au-devant de lui. Je rencontre son chef, à 3 kilomètres sur la route de Juranville, ayant avec lui un escadron de cuirassiers. Je lui demande où est son corps d'armée; il me dit : « Il arrive. » Je le prie de se hâter et je retourne devant Beaune. Il est trois heures et demie. »

Dans sa déposition orale, le général Crouzat ajoute le détail suivant : « Je dis au général Billot : Où sont vos troupes? — Les voilà là-bas. » Je n'aperçus personne. On tirait beaucoup de coups de canons à droite. Je lui dis : « Pourquoi êtes-vous en retard? » Il me répondit : « J'avais déjà passé Juranville, j'avais mis là une brigade; mais les Prussiens m'ont repris ce village et j'ai été obligé de le reprendre. » La raison était bonne; mais peut-être n'était-il pas besoin de tout un corps d'armée pour faire cela.

Le général raconte alors que pendant sa courte absence il était survenu de Pithiviers une forte colonne prussienne formée d'infanterie et d'artillerie qu'il évalue à 15,000 hommes, et qui avait attaqué vigoureusement le flanc gauche de sa 1re division; celle-ci, faisant face à gauche, avait reçu cette colonne par un violent feu d'infanterie et de mitrailleuses, et après une lutte

d'une heure, où on s'était presque pris corps à corps, elle avait rejeté l'ennemi en arrière en lui prenant un canon; malheureusement cette lutte l'avait épuisé: il était quatre heures et demie.

Le général voulut à ce moment tenter un nouvel assaut, et il se jeta lui-même sur Beaune à la tête de quelques compagnies de braves gens; mais arrivé aux premières maisons, il fut arrêté devant une barricade en bois qui flambait, par une fusillade à bout portant des plus intenses, et il lui fallut revenir en arrière avec le peu d'hommes qui avaient pu le suivre.

« La nuit était venue, dit le général en finissant son récit, et à ce moment M. le commandant du 18ᵉ corps apparut à côté de moi, me disant que son corps arrivait. En effet, ses clairons sonnèrent la charge; mais ses soldats, d'ailleurs peu nombreux, ne voyant pas où ils tiraient, envoyèrent leurs balles contre mes propres troupes qui tiraillaient toujours contre Beaune. Ce fut la fin. Craignant que cette méprise ne causât un affreux désastre dans un combat de nuit, j'envoyai l'ordre à mes divisions épuisées de reprendre leur position du matin, et au 18ᵉ de se rallier à Maizières.

« L'ennemi était tellement épuisé, lui aussi, que non-seulement il ne nous suivit pas, mais qu'il se retira un peu en arrière de Beaune, où il ne revint que le lendemain matin.

« A minuit, le 20ᵉ corps était rentré dans ses positions, ayant eu 1,200 hommes tués ou blessés et ayant perdu quelques prisonniers, mais ramenant tous ses canons et ayant ses caissons ainsi que ses gibernes vides.

« Telle fut, conclut la narration, la bataille de Beaune-la-Rolande livrée par le 20ᵉ corps seul. Elle avait duré depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures et demie du soir. Si ce ne fut pas un succès, ce ne fut pas du moins un revers, car l'ennemi y fit, de son aveu, autant de pertes que nous, et laissa un canon entre nos mains. »

Le général s'étonne, non sans raison peut-être, qu'on n'ait pas fait agir dans cette journée la division des Pallières qui, de Chilleurs-aux-Bois, aurait pu opérer une démonstration contre Pithiviers, de façon à y retenir les renforts envoyés à Beaune-la-Rolande. M. de Freycinet, allant plus loin dans son livre, estime que si la division des Pallières avait été lancée contre Pithiviers, elle aurait pu s'en emparer facilement et couper ainsi la retraite à l'ennemi. Ici nous sommes obligés de faire une observation, c'est que, si le général Crouzat est autorisé à se plaindre de n'avoir pas été secondé par le 15ᵉ corps, M. de Freycinet n'a pas le droit de tenir le même langage, car il oublie que c'est lui seul qui, ayant pris, au nom de M. Gambetta, la direction de l'entreprise, aurait u u dû donner des ordres à cet égard, et que ses instructions journalières, qui limitaient si soigneusement l'action des généraux à 24 heures, excluaient toute initiative de leur part.

On a vu d'ailleurs qu'on ne leur faisait pas même connaître les plans qu'ils avaient à exécuter. En fait il n'y eut du côté de la forêt que les volontaires du colonel Cathelineau qui prirent part à la lutte, et qui se rendirent très-utiles au 20ᵉ corps en couvrant sa gauche du côté de Nancray.

Le lendemain de la bataille, le général Crouzat reçut, comme le général Billot, le télégramme de M. de Freycinet qui le complimentait chaleureusement et qui lui prescrivait de se replier sur la lisière de la forêt pour se relier au général des Pallières. En conséquence il vint, le 30, occuper les positions de Nesploy, Nibelle et Chambon, où il demeura plusieurs jours au repos, travaillant de son mieux à réparer ses pertes et à pourvoir au dénûment de son corps, qui était extrême. Malheureusement lorsque, le 1ᵉʳ décembre, la bataille décisive s'engagea, le 20ᵉ corps se trouva ainsi annulé et paralysé tant par son éloignement que par son désarroi momentané.

On trouvera peut-être que nous avons exposé d'une façon trop détaillée les faits qui ont marqué l'expédition de Beaune-la-Rolande; deux motifs nous y ont conduit.

Premièrement, nous désirions faire comprendre, par les récits mêmes des deux généraux, que, malheureusement, ils n'ont pas remporté la victoire que M. de Freycinet a revendiquée pour glorifier les conceptions ministérielles, et qu'il est permis de le dire sans rien ôter au patrimoine de l'armée, auquel reste acquis en tout état de cause le grand honneur que nos jeunes troupes ont conquis, en luttant sans faiblir pendant toute une journée contre les meilleurs soldats du prince Frédéric-Charles.

En second lieu, les détails dans lesquels nous sommes entrés nous ont paru particulièrement utiles pour éclairer une question délicate dont la commission s'est trouvée saisie, celle de savoir si l'insuccès de la journée du 28 novembre n'était pas dû à ce que le 18ᵉ corps n'avait pas été amené à l'heure voulue sur le champ de bataille.

La commission ne pouvait se considérer comme compétente pour juger une question de ce genre; nous n'avions donc pas à rechercher si le général Billot a suffisamment expliqué son arrivée tardive en la motivant sur les combats qu'il a eus à livrer ailleurs, et nous nous bornerons à préciser les circonstances dans lesquelles le fait controversé s'est produit.

Les points qui ne sont pas contestables, parce qu'ils résultent du témoignage concordant des deux généraux, sont les suivants, à savoir :

Qu'il avait été arrêté d'un commun accord que la position de Beaune-la-Rolande, objectif principal de l'opération prescrite, serait attaquée simultanément par les deux corps d'armée;

Que le 20e corps, conformément au programme convenu, commença son attaque de bonne heure et la continua seul toute la journée; tandis que le 18e corps, qui devait, selon les prévisions, être rendu à son poste de combat vers midi ou midi et demi, n'y arriva qu'à la nuit ; mais qu'alors le général Crouzat jugea que le 20e corps, épuisé par la lutte violente qu'il avait eue à soutenir, était hors d'état de la continuer.

Que, plusieurs fois dans la journée, le général Billot avait été sollicité par le général Crouzat de hâter sa marche, mais qu'il a déclaré n'avoir pas pu arriver plus tôt par suite des combats qu'il avait eus à livrer sur sa route.

On a vu que sur ce dernier point qui est la question douteuse, le général Crouzat, qui avait à sauvegarder sa responsabilité de commandant en chef, s'est borné à dire dans sa déposition : « La raison était bonne, mais peut-être n'était-il pas besoin de tout un corps d'armée pour faire cela. » Nous le répétons, nous sortirions de notre rôle si nous cherchions à discuter cette appréciation, et nous nous contenterons de l'avoir signalée.

Une question d'une tout autre nature, et qui était du domaine de la commission, a été soulevée à l'occasion de l'expédition de Beaune-la-Rolande; c'est celle de la très-inégale et surtout de la très-différente part faite par M. Gambetta à chacun des deux corps d'armée dans l'honneur qui leur revenait. Comme nous venons de le dire, ce sont des faits parfaitement avérés et acquis à l'histoire de la campagne, que, dans la journée du 28 novembre, les 18e et 20e corps ont combattu indépendamment l'un de l'autre; que le 18e corps n'a eu à livrer que des combats partiels et relativement secondaires, loin du point qui était l'objectif principal et le nœud de la situation, comme le dit le général Billot lui-même; et que le 20e corps a livré seul, comme le dit le général Crouzat, la véritable bataille de Beaune-la-Rolande (1). Cependant voici comment, par un singulier renversement des rôles, les faits ont été interprétés par le ministre.

Le lendemain de la bataille, le 29 novembre, sur la première nouvelle qu'il en avait reçue, M. de Freycinet avait témoigné aux deux généraux la satisfaction du Gouvernement dans les termes suivants : « Nous sommes très-satisfaits de votre vigoureuse pointe sur Maizières, Juranville et Beaune-la-Rolande, qui a complétement rempli notre but... Nous attendons vos rapports pour donner les récompenses (1). »

Nous ignorons ce qui se passa les jours suivants, quels renseignements parvinrent au ministère et par qui ils furent adressés; nous constatons seulement que le général Crouzat a déclaré n'avoir pas eu le temps de faire son rapport; que le général Billot a dit avoir envoyé le sien à la date du 13 décembre, et enfin, qu'au quartier général, ni le général d'Aurelle comme général en chef, ni le général Borel comme chef d'état-major, n'ont eu connaissance d'aucun rapport officiel envoyé au ministre sur l'opération de Beaune-la-Rolande. Cependant le 5 décembre, parut au *Journal officiel* un décret du Gouvernement, signé de la veille par les quatre membres de la délégation, et conçu ainsi qu'il suit :

« Les membres du Gouvernement...

« Considérant que le 18e corps, à peine formé, composé en grande partie de jeunes soldats qui voyaient le feu pour la première fois, et privé de son commandant en chef, a cependant, par la fermeté de son attitude, remporté des avantages signalés à Ladon, Maizières et Beaune-la-Rolande,

« Décrète :

« Art. 1er. Le 18e corps de l'armée de la Loire a bien mérité de la patrie.

« Art. 2. M. le chef d'état-major Billot, général de brigade à titre provisoire, est nommé général de brigade à titre définitif.

« M. Feillet-Pilatrie, général de division à titre provisoire, est nommé général de division à titre définitif. »

Ici, on le voit, il n'est pas plus question du 20e corps (qui avait cependant combattu toute la journée), et du général Crouzat qui avait commandé en chef, que s'ils n'avaient jamais existé, et ce serait le cas de répéter le *sic vos non vobis* du poëte. Mais le déni de justice consacré par ce

(1) Le général Crouzat a accusé 1,200 hommes mis hors de combat, tant tués que blessés, dans le 20e corps; le général Billot en porte 1,600 pour le 18e corps; on doit croire qu'il y a là, d'un côté ou de l'autre, une erreur de chiffres, car il semble incontestable que le 20e corps, qui était plus nombreux que le 18e, a eu à soutenir une lutte bien plus longue, bien plus étendue, et bien plus meurtrière. Ce qui confirme cette appréciation, c'est que les documents allemands n'accordent qu'une importance secondaire aux engagements que l'armée prussienne a eus avec le 18e corps. Ainsi, le major Blume, rendant compte de la bataille, dont il exagère les résultats au profit des siens, croit pouvoir dire que « du côté des Français, tout le 20e corps, ainsi qu'une partie du 18e, avaient été engagés, et que la majeure partie de ce dernier était restée en réserve. » (Note du rapporteur.)

(1) Voir la dépêche aux pièces justificatives.

décret est tel, qu'on voudrait croire qu'il a été, de la part du ministre qui l'a fait rendre, le résultat d'une fausse information. C'est l'opinion que le général Borel a exprimée devant la commission; cependant nous sommes obligés de mentionner que M. de Freycinet, qui aurait pu être éclairé depuis, a maintenu, dans son livre, l'oubli dont le ministre avait frappé le 20e corps, car il n'en parle même pas dans le récit très-succinct qu'il donne, page 129, des combats du 28 novembre. Nous avons remarqué avec étonnement que, dans ce récit, M. de Freycinet rapporte que ce fut surtout à Beaune-la-Rolande que le 18e corps déploya une très-grande vigueur. Or, comme en fait le 18e corps ne s'est pas battu sur ce point, il est évident qu'au ministère on se réglait sur une version erronée de la bataille.

Du reste, ce n'est pas seulement par le décret du 4 décembre que s'était manifestée la prévention du ministre à l'égard du 20e corps, et nous devons rapporter un autre acte, inspiré par les mêmes sentiments, qui a vivement ému le monde militaire quand il a été connu.

Les troupes du 20e corps avaient été très-éprouvées par les six jours de campagne dont la bataille de Beaune-la-Rolande avait été la conclusion, et l'état de dénûment dans lequel elles se trouvaient déjà quand on les avait fait marcher à l'ennemi, était devenu tout à fait lamentable. Le général des Pallières étant allé les visiter le 30 novembre, avait été tellement frappé de leur situation, qu'il avait cru devoir en prévenir le général d'Aurelle par la dépêche suivante :

« Chilleurs-aux Bois, 30 novembre.

« Je viens de rendre visite au 20e corps. Il est dans l'état le plus misérable. Il lui manque 10,000 paires de souliers, du campement complet pour 10,000 hommes, tentes, couvertures, marmites, etc , 10,000 havre-sacs. Veuillez le recommander à la sollicitude immédiate de l'intendant en chef. Le moral du corps peut se ressentir de ces privations. Je vous écrirai à ce sujet.

« Signé : Général DES PALLIÈRES. »

Le général Crouzat, de son côté, avait fait connaître cette situation à Tours par une dépêche en date du 1er décembre. Signalant les fatigues et les pertes subies par son corps d'armée, il demandait qu'on lui laissât quelques jours de repos pour le refaire, qu'on renforçât ses divisions notablement amoindries, tant par la souffrance que par le feu de l'ennemi, enfin qu'on lui envoyât tous les objets dont il manquait.

« Le moral de mes hommes, disait-il, est bon; mais ils manquent de trop de choses par le temps froid et pluvieux qu'il fait. Les trois bataillons de la Haute-Loire, 67e mobile de marche, n'ont pour tout vêtement que des pantalons et des blouses de toile complétement hors de service. Comment pourraient-ils, dans ces conditions, résister au bivouac au mois de décembre? »

Il eût semblé que cette communication, venant surtout après celle du général des Pallières, ne pouvait provoquer chez le ministre qu'un intérêt sympathique pour nos pauvres soldats, et un vif désir de remettre en état le plus promptement possible un corps qui en avait tant besoin; cependant, voici ce que M. de Freycinet répondit au général Crouzat :

« Tours, 2 décembre 1870, 12 h. 10 m. (1).

« *Guerre à général Crouzat,*
à Bellegarde, à communiquer au général d'Aurelle.

« Je reçois votre dépêche de ce soir huit heures; je ne vous cacherai pas que faisant suite à celles que vous m'avez déjà adressées ces derniers jours, elle ne me produit pas une bonne impression.

« Vous me paraissez bien prompt à vous décourager et vous n'opposez pas à l'ennemi cette solidité sans laquelle le succès est impossible. Vous me parlez aujourd'hui de quelques jours de repos. Il s'agit bien de repos, alors que le général Ducrot, moins prompt que vous à s'inquiéter, n'hésite pas à nous rejoindre à travers un océan d'ennemis. Il faut marcher et marcher vite. Donc, à partir de ce moment, et en vue de mettre nos opérations militaires à l'abri des hésitations possibles du 20e corps, je vous place, vous et votre corps, sous la direction stratégique du commandant en chef du 18e corps.

« Dispensé désormais du souci de former des combinaisons, j'attends de vous que vous emploierez toute votre activité et votre énergie à relever le moral de vos troupes. Si l'attitude de ce corps continuait à paraître aussi incertaine, je vous en considérerais comme personnellement responsable, et vous auriez à rendre compte au Gouvernement des conséquences que cette situation pourrait avoir. »

Le général d'Aurelle raconte qu'en recevant cette dépêche, si cruelle pour le brave et loyal soldat auquel elle était adressée, il ne put maîtriser son indignation. « C'est un assassinat mo-

(1) Il importe de noter la date exacte de cette dépêche. Ecrite le soir du 1er décembre tard, elle a été expédiée le 2 à minuit 10 minutes, elle peut donc servir à prouver qu'à ce moment encore, M. de Freycinet considérait le général Crouzat comme lui étant subordonné directement, et qu'il ne l'avait pas encore mis à la disposition du général d'Aurelle.

ral », s'écria-t-il, et il voulut ne pas la transmettre; mais le télégraphe l'avait déjà portée à celui qu'elle frappait, et le coup fut si rude que, lorsqu'après plus de deux ans le général Crouzat en parlait devant la commission, il avait des larmes dans les yeux et dans la voix. Certes, comme il l'a dit, il lui avait fallu un grand patriotisme pour demeurer à son poste, en dévorant l'affront qu'on lui infligeait, et pour se résigner à l'humiliation qu'on lui imposait, car celui à qui on le subordonnait (et dans quels termes !) était la veille encore son lieutenant, promu colonel depuis quelques semaines à peine, et nommé, depuis trois jours seulement, par une faveur toute spéciale, général de brigade au titre auxiliaire.

Le général Borel n'a pas hésité à déplorer devant la commission cet acte dont rien ne justifiait la rigueur; il s'est plû à cette occasion à témoigner des mérites militaires du général Crouzat dont la fermeté, la vigueur et l'intelligence avaient pu seules donner une certaine valeur à son corps d'armée, composé à l'origine de très-mauvais éléments. Il a dit en outre : « qu'il devait y avoir quelque chose là-dessous, et qu'il avait dû être fait au ministère, contre le commandant du 20e corps, quelque rapport mensonger. » Il a déclaré toutefois qu'il ignorait, quant à lui, d'où avait pu partir ce rapport qui n'était point passé par son état-major.

Nous nous hâterons d'ajouter, aux réflexions qui précèdent, que malgré son inique disgrâce, le général Crouzat, qui perdit son commandement peu de jours après, n'en a pas moins rendu encore de signalés services à Lyon, sur un théâtre où la force de caractère est peut-être plus nécessaire et plus rare encore qu'à la guerre.

Le général Crouzat, qui aurait eu le droit d'être sévère à l'égard de M. de Freycinet, s'est borné à dire de lui que, sans vouloir incriminer sa bonne foi, il ne pouvait voir dans les récits de son livre l'expression de la vérité. Le livre du délégué de M. Gambetta renferme, en effet, à l'occasion de l'expédition de Beaune-la-Rolande, des erreurs étranges sur lesquelles nous nous croyons obligés de revenir, puisqu'elles ont servi de texte à ses récriminations contre la commission.

Nous avons déjà signalé plus haut que, dans un appendice ajouté à son livre, M. de Freycinet s'est posé en défenseur du patrimoine de l'armée, contre les interprétations de certains membres de la commission, qui refusaient de considérer la journée de Beaune-la-Rolande comme une victoire. A cette fin, il déclare, page 441, qu'il va invoquer deux témoignages « remontant, dit-il, à une époque où l'on ne prévoyait pas que les succès de la France seraient contestés en France même. » Or, sans nous arrêter à ce qu'il y a de blessant dans cette manière de poser la question, nous allons reproduire ces deux témoignages, et vous verrez, messieurs, qu'ils n'ont absolument aucune valeur pour justifier la thèse avancée par le délégué du ministre.

Le premier témoignage invoqué par M. de Freycinet pour prouver la réalité du succès de Beaune-la-Rolande est l'extrait d'un rapport officiel qu'il reproduit page 440 sans en indiquer l'origine (1). Or, comme le général Billot a seul adressé un rapport au ministre, on peut supposer qu'il est l'auteur de celui dont il s'agit, et on pourrait déjà se demander si, à raison des circonstances que nous avons relatées, il était en mesure d'apprécier convenablement l'expédition en question (2).

Mais en tout cas ce qui est à noter dans ce document, c'est qu'il n'y est pas même question de la bataille de Beaune-la-Rolande, et qu'il a trait uniquement au combat de Maizières livré le surlendemain. Ce combat, soutenu très-honorablement, sans doute, par le général Billot, n'était qu'un combat partiel et d'arrière-garde, ayant eu pour objet de protéger le mouvement de retraite que M. de Freycinet avait prescrit lui-même à la suite de l'attaque non réussie de l'avant-veille.

Le premier témoignage invoqué par M. de Freycinet est donc sans signification dans la question soulevée par lui. Quant au second, qui n'est pas plus concluant, il consiste dans une dépêche Havas publiée dans le *Moniteur officiel* du 1er décembre. Cette dépêche, venue de Bruxelles, reproduisait un télégramme du prince Frédéric-Charles qui, en transmettant la nouvelle du combat de Beaune-la-Rolande, se bornait à dire que ce combat avait fini à cinq heures du soir, et signalait les pertes prussiennes, évaluées à 1,000 hommes, sans parler de victoire.

---

(1) Voici la substance de l'extrait reproduit par M. de Freycinet. La citation débute ainsi :

..... « Les Prussiens commencèrent le 30 novembre, en y lançant des obus, l'attaque du village de Maizières, défendu par le bataillon des tirailleurs algériens, et les quatres compagnies du bataillon d'Afrique. »

Suivent les détails du combat et des dispositions prises par le général Billot pour repousser l'ennemi, puis l'extrait se termine ainsi :

« Les Prussiens furent repoussés, et le 18e corps put continuer le mouvement de marche sur sa gauche dont il poursuivait l'exécution. »

(2) Nous avons retrouvé l'extrait cité par M. de Freycinet dans le rapport dont le général Billot, comme nous l'avons dit plus haut, nous a remis une copie postérieurement à la rédaction de ce travail. La supposition que nous avons faite se trouve donc justifiée. (Note du rapporteur.)

L'agence Havas ajoutait alors pour son compte « que ce télégramme n'avait pas besoin de commentaires et qu'il avouait implicitement l'échec des Prussiens, puisqu'il n'osait pas dire que nous avions été repoussés. » Puis suivaient des compliments chaleureux pour nos jeunes soldats qui, voyant le feu pour la première fois, avaient eu à combattre les plus vieilles troupes de Prusse, commandées par le prince Frédéric-Charles en personne.

C'est cette appréciation que M. de Freycinet s'approprie en y ajoutant : « On voit que les Prussiens ne s'attribuaient pas la victoire que leur accordent certains membres de la commission. »

A cette allégation, dont la forme révèle suffisamment l'intention, nous répondrons simplement que la dépêche dont il s'agit avait été expédiée le soir de la bataille, avant que l'on ne connût notre mouvement de retraite, et qu'elle fut suivie, le lendemain, d'un télégramme adressé par le roi Guillaume à la reine Augusta, dans lequel on disait, ce qui était absolument faux, que : « le combat de la veille avait été une véritable défaite de l'armée de la Loire. »

Le délégué de M. Gambetta s'est donc donné bien gratuitement le tort d'invoquer un document prussien pour incriminer le patriotisme d'une commission de l'Assemblée nationale. Quant à nous, nous le déclarons, ce n'est pas sans une répugnance infinie que nous l'avons suivi sur un pareil terrain.

Sans doute on avait raison, au cours de la guerre, d'encourager nos pauvres soldats par tous les moyens possibles, en signalant au pays leur bravoure, et même en exagérant leurs succès, ou en dissimulant leurs défaites; mais vouloir aujourd'hui faire considérer comme une victoire un combat où, après avoir pris l'offensive, nous avons dû battre en retraite, ce serait une façon peu digne de comprendre l'honneur de l'armée dans un pays comme la France.

Dans sa modestie et dans sa sincérité, le général Crouzat s'est contenté de dire : « Si la bataille de Beaune-la-Rolande n'a pas été un succès, elle n'a pas été du moins un revers. » Là est la vérité vraie, simplement dite, et nous ajouterons que, s'il n'y a pas eu victoire, la faute n'en est pas à l'armée qui s'est bravement comportée, mais à ceux qui, malgré les avertissements réitérés de ses chefs, l'ont engagée dans une entreprise téméraire qui ne pouvait pas réussir.

Nous comprenons que le ministre et ses conseillers devaient attacher de l'importance à faire croire que l'expédition de Beaune-la-Rolande, conçue, entreprise et conduite par eux, contrairement à l'avis formel des généraux, avait été profitable à nos armes; mais dans sa controverse M. de Freycinet confond trop facilement deux choses : la part de l'honneur qui, en tout état de cause, revient aux combattants quand ils ont bien fait leur devoir, et celle qui peut revenir au ministre dirigeant, quand le succès lui est dû.

Or, en ce qui concerne la part des combattants, la commission a été heureuse de constater et de pouvoir dire qu'officiers et soldats se sont comportés vaillamment, affrontant résolûment, comme on l'a justement remarqué, les meilleures troupes du prince Frédéric-Charles, et supportant non moins courageusement l'épreuve des souffrances matérielles que leur imposait leur dénûment en présence des rigueurs de la saison.

Mais, en ce qui concerne la part du ministre, la question est différente. Non-seulement l'opération, telle qu'on l'avait conçue et telle qu'on l'avait entreprise, n'a pas réussi, mais on peut dire encore qu'elle a eu les conséquences les plus déplorables.

D'un côté, après avoir pris présomptueusement pour objectif l'occupation de Pithiviers, on n'a pu aboutir qu'à l'attaque infructueuse de Beaune-la-Rolande; et de l'autre, bien loin d'atteindre le but qu'on s'était proposé, c'est-à-dire de faire un premier pas pour préparer la marche sur Paris, on a compromis fatalement toute la campagne, en donnant à nos lignes une extension démesurée, et en épuisant prématurément les forces de deux corps d'armée, au moment où l'action suprême allait s'engager.

Nous avons cherché à démontrer, par l'analyse des faits, pourquoi et comment l'intervention ministérielle dans la conduite des opérations des 18ᵉ et 20ᵉ corps avait été fâcheuse; elle ne le fut pas moins pour le 17ᵉ, dont le ministre prit également la direction pendant la même période de temps; mais ici les événements sont moins complexes et nous pourrons les exposer d'une manière plus succincte.

Dès le 13 novembre, le général d'Aurelle avait été informé, par une lettre de M. de Freycinet, que le 17ᵉ corps était en voie de formation à Mer et à Blois, sous le commandement du général Durrieu, naguère sous-gouverneur de l'Algérie, et qu'il serait mis prochainement à sa disposition. Le général en chef avait immédiatement indiqué les positions que le général Durrieu aurait à prendre entre Ouzouer et Beaugency pour couvrir la gauche de l'armée de la Loire, en se reliant vers Coulmiers avec le général Chanzy. Le 15 novembre une nouvelle dépêche prévenait le général d'Aurelle que ce corps à peu près complet, et muni de toute son artillerie, était désormais sous son commandement, et qu'il était établi entre Meung et Marchenoir, donnant à Châteaudun la main au général Fiéreck, qui commandait encore les troupes éparses, ou plutôt, a

dit le général d'Aurelle, les bandes armées qu'on nommait l'armée de l'Ouest. Mais bientôt la combinaison que ces premières communications indiquaient fut modifiée, et le général d'Aurelle ne disposa pas plus du 17ᵉ corps qu'il n'avait disposé des 18ᵉ et 20ᵉ.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, on était, au moment dont nous parlons, très-inquiet, à Tours, des mouvements excentriques du grand-duc de Mecklembourg qui, sans paraître tenir compte de l'armée réunie devant Orléans, parcourait et rançonnait tout le pays compris entre Chartres, Dreux, Nogent-le-Rotrou et Vendôme, dispersant facilement les fractions de troupes qu'on avait essayé de lui opposer, et paraissant manœuvrer, soit pour se porter sur le Mans et menacer Tours, soit pour tourner l'armée de la Loire par sa gauche. Sous l'empire de ces inquiétudes, une partie du 7ᵉ corps avait été placée à Châteaudun, et après diverses marches et contremarches, on l'y amena bientôt tout entier. Ce fut là une faute grave que nous avons à mettre en lumière.

Une grande confusion paraît avoir régné dans le travail de formation du 17ᵉ corps, et il est pénible de lire dans la déposition du brave et infortuné général de Sonis le récit de ses courses à la recherche des troupes qu'il devait commander.

Le général de Sonis raconte qu'ayant été nommé au commandement d'une brigade de cavalerie du 17ᵉ corps, et se trouvant le 15 novembre à Tours, il ne put réussir à savoir ni du ministre, ni des bureaux, ni de son chef de corps, le général Durrieu, où se trouvait cette brigade, et qu'après une journée de démarches infructueuses, il fut invité à se rendre à Vendôme pour y chercher les informations qu'il réclamait. On lui fit savoir en même temps, au moment de partir, que ce n'était plus seulement une brigade, mais la division tout entière qui serait placée sous ses ordres, sans toutefois qu'on pût lui dire quelle était la composition et la situation de cette division. A Vendôme il trouva beaucoup d'infanterie, mais pas de cavalerie, et il dut continuer sa route jusqu'à Châteaudun, où on lui faisait espérer qu'il recueillerait enfin quelques renseignements sur ses régiments. Mais à Châteaudun il n'en apprit pas davantage, heureux seulement d'y rencontrer, comme commandant de la région, le général Fiéreck, qu'il savait être un officier très-estimé, et qui, muni de bonnes cartes, put lui faire connaître la topographie du pays où il allait opérer.

Venu fortuitement à Châteaudun, le général de Sonis y reçut tout à coup, dans la nuit même de son arrivée, un ordre qui lui était transmis par le général Durrieu, et qui lui enjoignait de faire replier sur Fréteval, route de Vendôme, toutes les troupes du 17ᵉ corps qui se trouvaient sur les lieux. Etonné de cet ordre, le général Fiéreck fit observer que ces troupes lui avaient été formellement données (1), et lui étaient indispensables pour défendre les positions qu'on lui avait fait occuper, et il montra des dépêches qui lui annonçaient que tous ses détachements de Dreux, Illiers, Pont-Louis et autres postes étaient refoulés par les Prussiens qui semblaient opérer un mouvement tournant autour de ses positions. En conséquence, il priait instamment le général de Sonis de ne pas l'abandonner dans cette extrémité devenue des plus périlleuses. Bien que l'ordre reçu fût formel, le général de Sonis, comprenant la gravité de la situation du général Fiéreck, essaya de faire modifier ses instructions avant de les mettre à exécution; mais à une heure, le télégraphe ne lui ayant pas encore apporté de réponse, il ne crut pas pouvoir différer davantage son départ.

Il a raconté à cette occasion qu'il trouva partout sur sa route les populations exaspérées par son mouvement de retraite qui semblait livrer le pays aux Prussiens, et lui, si intrépide, qui devait bientôt tomber à Loigny, glorieusement mutilé, il eut à subir la dure humiliation d'être traité de lâche, ainsi que ses troupes, par des paysans égarés qui, grâce aux exemples donnés d'en haut, étaient disposés à voir la trahison dans tous les actes des généraux.

Arrivé à minuit à Fréteval, le général y trouva le contre-ordre qu'il avait demandé et se hâta d'informer le général Fiéreck qu'il retournait à Châteaudun pour se mettre de nouveau à sa disposition, avec l'espoir que ce ne serait pas trop tard; mais le général Fiéreck, comme nous l'avons vu précédement, ne voulant plus s'associer à un régime qui lui semblait perdre la France, en sacrifiant soldats et généraux, venait de quitter son commandement le cœur brisé.

Revenu à Châteaudun, le général de Sonis se trouvait dans une situation étrange; il savait la position menacée sérieusement par l'ennemi; mais il n'y retrouvait plus son chef, et il n'avait personnellement ni informations, ni instructions pour le suppléer. « Qui commande ici? demanda-t-il au ministre par le télégraphe. — Vous, lui répondit-on. » Supposant alors qu'il ne pouvait être question pour lui que d'un intérim, il désira connaître pour combien de temps il aurait à exercer ce commandement : « Agissez, lui dit-on,

(1) Une dépêche ministérielle du 11 novembre adressée par M. de Freycinet au général d'Aurelle disait : « Je vous autorise nonobstant tous ordres contraires à conserver sous votre main toute la première division du 17ᵉ corps. »



comme si c'était pour toujours. » Mais il ne savait et on ne lui disait absolument rien, ni des troupes qui relevaient de lui, ni de la situation militaire, et ce fut un colonel passant par hasard qui put le premier lui fournir quelques indications à ce sujet. Plein d'ardeur et de dévouement, il se mit résolûment à l'œuvre pour faire face de son mieux aux difficultés de la situation, mais il demandait avec instance que le général Durrieu vint prendre le commandement supérieur qui lui revenait naturellement, afin de pouvoir s'occuper de sa cavalerie, ce qui était son vœu le plus ardent.

Or, à son grand étonnement, il fut tout à coup informé que ce n'était plus le général Durrieu, mais lui-même, qui commandait le 17e corps, tandis que le commandement territorial qui lui avait été attribué deux jours auparavant était supprimé.

Le général Durrieu, en effet, avait eu, lui aussi, à compter avec les exigences ministérielles, et comme il se prêtait mal, dit le général d'Aurelle, aux combinaisons stratégiques qu'on lui imposait de Tours, il était tombé en disgrâce. M. de Freycinet, le déclarant insuffisant, avait, de son autorité privée, prescrit au général d'Aurelle de le remplacer soit par le général de Sonis soit par l'amiral Jauréguiberry.

Le général d'Aurelle ne connaissait pas personnellement le général de Sonis., mais certain que sa bravoure chevaleresque, unie à de grandes qualités de commandement, le ferait accueillir avec faveur par les officiers et les soldats du 17e corps, il le désigna au choix du ministre.

Rien, mieux que cet épisode, ne peut, croyons-nous, donner une idée exacte de la façon dont était conduite la défense par ceux qui s'étaient emparé de sa direction, et l'on peut juger par là de l'immense confusion à laquelle aboutissait finalement cette fiévreuse activité qu'ils ont certainement déployée, mais qui ne saurait les excuser d'avoir entrepris de diriger eux-mêmes des opérations auxquelles ils n'entendaient rien. Sans doute ils ont réussi dans une certaine mesure à grouper rapidement des masses armées, mais n'était-ce pas là la moindre des difficultés du problème à résoudre, puisque la France leur abandonnait à discrétion ses enfants et ses richesses? et ne peut-on pas se demander s'il était possible de fonder des espérances sérieuses sur ces masses incohérentes, quand, à leur dénuement, à leur défaut d'organisation, et à leur manque complet d'instruction militaire, venaient s'ajouter tous les désordres d'une direction aussi malhabile!

Le général Durrieu, si on s'en rapporte au livre du général d'Aurelle, très-mécontent d'une disgrâce qu'il ne croyait pas avoir méritée « aurait fait entendre à Tours de dures vérités, reprochant aux membres du Gouvernement les malheurs que leur ignorance des choses de la guerre et leur politique d'expédients ne pouvaient manquer d'attirer sur la France. » On vient de voir qu'il n'était que trop autorisé à parler ainsi.

Nous avons dit, dans notre premier chapitre, qu'en fait c'était souvent M. de Freycinet qui disposait du pouvoir discrétionnaire de M. Gambetta. Le remplacement du général Durrieu par le général de Sonis en est un exemple frappant. Le 22 novembre en effet, M. Gambetta, qui était parti le matin même de Tours, recevait au Mans, de son délégué, un télégramme dans lequel on lisait ce qui suit :

... « Pour les motifs que je vous expliquerai de vive voix, j'investis le général de Sonis du commandement du 17e corps, et je rappelle Durrieu à Tours. Je vous prie de ratifier cette mesure (1). »

Ainsi M. de Freycinet pouvait, du matin au soir, changer un général en chef nommé naguère par le ministre, sans avoir même besoin d'en donner les motifs. Ajoutons pour compléter ce tableau des procédés gouvernementaux de cette époque, que le lendemain, M. de Freycinet priait M. Gambetta, dans une autre dépêche, de ne pas formuler d'ordres directement comme ministre, afin de ne pas s'exposer à contrarier ceux qui émanaient de son cabinet (1).

Le général de Sonis avait accepté, sans en être satisfait, le nouveau poste qui lui était confié. D'une part, dit-il, il lui était pénible de remplacer ainsi un chef qu'il estimait, et de l'autre il eût préféré qu'on lui donnât un commandement de cavalerie, convaincu qu'il aurait pu, dans cette position, servir plus efficacement la défense nationale. Quoi qu'il en soit, devenu commandant en chef du 17e corps, il demanda à le réunir tout entier sous sa main devant Châteaudun. Cette proposition ne fut pas agréée par le général d'Aurelle, qui trouvait la position trop aventureuse; mais elle cadrait avec les idées qui régnaient à Tours en ce moment et, le 23 novembre, un ordre direct du ministre prescrivit aux deux divisions du 17e corps placées en arrière de se porter en avant sur la Conie dans les positions de Marboué.

C'était là, aux yeux du général en chef, une grande imprudence, et bientôt, en effet, on fut obligé de reconnaître que l'on avait mis de la sorte trois divisions en péril au lieu d'une. La faute une fois commise ne put plus être réparée en temps utile, et devint, comme on va le voir,

(1) Voir la dépêche indiquée aux pièces justificatives.

une des causes accessoires de la défaite d'Orléans, cause dont, par conséquent, toute la responsabilité incombait en entier au ministre seul.

Le général de Sonis, d'une nature entreprenante, était impatient de se mesurer avec l'ennemi; sous ce rapport il s'entendit facilement avec M. de Freycinet, et il s'occupait de concerter avec lui des plans d'opérations actives, lorsque, dans la nuit du 24 au 25, il reçut l'ordre d'envoyer à Vendôme une de ses brigades, pour l'opposer à la marche d'une colonne de 7,000 à 8,000 Prussiens qui se dirigeaient de ce côté par Mondoubleau et Epinay. Tout en exécutant cet ordre, le général proposa de faire, du côté opposé, une expédition hardie qui, croyait-il, arrêterait plus sûrement les mouvements du grand-duc de Mecklembourg.

Informé qu'à Brou, sur la ligne d'opération allemande, entre Chartres et Nogent-le-Rotrou, à cinq lieues environ en avant de ses positions, était établi un camp ennemi assez considérable, il pensait qu'en s'y portant rapidement avec une colonne mobilisée à la méthode africaine, il réussirait à refouler le corps isolé qui s'y trouvait réuni passagèrement. Il lui semblait probable que le général ennemi, se voyant ainsi menacé sur ses derrières, se croirait obligé d'arrêter la marche en avant de ses têtes de colonne. Bien que nos jeunes troupes ne fussent pas encore suffisamment formées pour être propres à ce genre d'opération, l'expédition, entreprise et exécutée avec résolution, réussit aussi bien qu'on pouvait le désirer. Les Prussiens, surpris par notre attaque inattendue, ne cherchèrent pas à résister, et, après une canonnade d'une heure, ils abandonnèrent les positions importantes qu'ils occupaient, évacuant même la ville de Brou que nous pûmes dépasser d'une lieue. Mais le général de Sonis, qui n'avait voulu faire qu'une diversion, fit lever, une fois la nuit venue, les bivouacs qu'il avait installés ostensiblement à la fin du jour, et revint immédiatement à son point de départ dans ses positions de Marboué.

Retraite de Châteaudun.

Malgré le succès de cette entreprise audacieuse, on s'aperçut bientôt qu'elle pouvait produire un résultat contraire à celui sur lequel on avait compté, car, au lieu de conjurer le danger qu'on redoutait, elle parut en avoir provoqué un plus grave en appelant l'attention des armées allemandes sur Châteaudun et sur le corps isolé qui s'y trouvait compromis dans une fausse position. Dès le lendemain de l'expérience, en effet, c'est-à-dire le 26 novembre, le général de Sonis reçut, de divers côtés, des informations qui lui firent croire que trois corps ennemis se dirigeaient sur lui par des marches convergentes. Ces informations, qui semblaient dignes de foi, étaient, au fond, erronées ou du moins très-exagérées; mais, comme elles pouvaient être vraies, le général comprit que la position qu'il occupait était des plus périlleuses, et ses chefs de corps consultés reconnurent d'un avis unanime qu'il importait de la quitter au plus tôt.

Dans ces conditions, le général dut signaler au ministre les dangers qui le menaçaient, promettant toutefois de défendre aussi longtemps et aussi énergiquement qu'il le pourrait le poste qui lui avait été confié, si on devait l'y maintenir. Jusque-là le ministre, ou du moins son délégué, avait vivement encouragé l'humeur belliqueuse du général et, le 23, il lui avait donné pour instructions (1) de conserver opiniâtrément ses positions en se tenant prêt à prendre part à une opération offensive que M. Gambetta préparait au Mans, de concert avec l'amiral Jaurès. Le 24, dans la journée, M. de Freycinet discutait encore l'opération projetée; mais le soir de ce même jour, un revirement complet parut se faire tout à coup dans son esprit et, le 25, pendant l'expédition même de Brou, qui avait été effectuée sans attendre son autorisation, il télégraphia « de ne pas s'acharner à défendre Châteaudun; que mieux valait se retirer vers Vendôme, en faisant bonne contenance sur les points intermédiaires, que, pour le moment, le 17e corps était d'observation plus que d'opération (2) ».

C'était, on le voit, un changement complet de conduite, et le 17e corps était en quelque sorte enlevé à l'armée de la Loire dont il avait dû à l'origine couvrir la gauche. Par suite de ce nouveau courant d'idées, toute la journée du 26 se passa à échanger entre Tours, Châteaudun et le grand quartier général, une succession de dépêches, dont l'objet commun était la retraite qu'il s'agissait de faire opérer au 17e corps. Autant, naguères, on encourageait l'esprit d'initiative du général de Sonis, autant, maintenant, on semblait le redouter, et trois dépêches consécutives insistèrent tout particulièrement pour lui recommander la prudence.

Evidemment, une grande inquiétude régnait au ministère; mais cette inquiétude paraissait avoir surtout pour objet les dangers auxquels Tours pouvait se trouver exposé. La ville était complétement dégarnie de troupes, et l'on y avait appris avec effroi que des coureurs allemands s'en étaient approchés à une faible distance.

Le général de Sonis et le général d'Aurelle,

(1) Voir aux pièces justificatives le télégramme qui renferme cette instruction.

(2) Voir aux pièces justificatives le télégramme indiqué.

envisageant au point de vue militaire la question relative à la retraite du 17e corps, avaient demandé, d'un commun accord, que ce corps fût ramené vers Orléans, c'est-à-dire sur l'armée de la Loire, et cette proposition semblait logiquement commandée par les projets mêmes qui s'élaboraient pour marcher sur Paris ; mais le ministre semblait tenir surtout à couvrir les routes qui conduisaient au siége du Gouvernement, et c'était dans ce sentiment qu'il avait indiqué la veille la route de Vendôme comme le point à occuper. Sur ces entrefaites, la présence de l'ennemi ayant été signalée à Fréteval, on n'osa plus s'engager dans cette direction, et la forêt de Marchenoir fut assignée comme l'objectif de la retraite à effectuer.

Ce fut, il importe de le noter, un ordre formel du ministre, expédié à 5 heures 1/2 du soir par l'intermédiaire du général d'Aurelle, qui enjoignit l'exécution du mouvement adopté, et l'on recommanda au général de Sonis d'en hâter l'exécution (1). Il ne faudra donc pas oublier, lorsqu'on verra les graves conséquences de la retraite dont il s'agit, qu'elle a été prescrite par le ministre, contrairement à l'avis des deux généraux.

Sérieusement inquiet de sa position, et se croyant menacé d'une attaque imminente, le général de Sonis crut devoir exécuter sans tarder l'ordre, pressant du reste, qu'il avait reçu ; mais il lui fallut pour cela procéder précipitamment à une retraite de nuit. L'opération qui, par sa nature et dans ces conditions, aurait pu être compromettante même avec de bonnes troupes, fut une épreuve trop forte pour le 17e corps, si nouvellement et si imparfaitement constitué. Effectuée sous l'impression d'un émoi exagéré, que l'obscurité augmenta encore, elle produisit dans ce corps une sorte de désarroi qui lui porta matériellement et moralement une atteinte profonde.

Cette atteinte même fut telle qu'il n'en était pas encore remis lorsque, deux jours après, il dut s'acheminer enfin, et en toute hâte, sur l'armée de la Loire pour prendre part à la bataille d'Orléans. Tout cela, il faut le dire, était d'autant plus regrettable que les craintes sous l'empire desquelles on avait agi étaient en grande partie chimériques. En fait, les Prussiens ne menaçaient pas Châteaudun, comme le général et le ministre l'avaient cru, et ils n'y vinrent, pour commettre les cruautés qui les ont déshonorés, que deux jours après l'évacuation.

L'état-major allemand, mal renseigné sur nos intentions après la bataille de Coulmiers, et ne se rendant pas compte de notre inaction, se préoccupait des rassemblements de troupes qui lui étaient signalés sur différents points de la région de l'Ouest, et c'était pour savoir exactement à quoi s'en tenir à cet égard, tout en faisant un riche butin, que le grand-duc avait reçu la mission de parcourir le pays de la façon qui avait si vivement inquiété la Délégation (1).

Un moment même, les généraux prussiens, étonnés de notre inaction, qui au fond les inquiétait, s'étaient demandé si cette immobilité apparente ne cachait pas l'exécution d'un plan qu'ils semblaient redouter beaucoup, et qui eût consisté à porter nos forces principales sur notre gauche, vers la Seine, pour revenir ensuite sur Versailles ; mais présentement les expéditions du grand-duc avaient levé leurs doutes ; ils étaient certains que nous n'avions dans l'Ouest aucune force sérieuse en dehors de l'armée réunie autour d'Orléans, et leur reconnaissance du 24 novembre, qui leur avait permis de constater que nous nous préparions à agir par notre droite, avait confirmé encore cette appréciation.

De l'ensemble de ces faits, le prince Frédéric-Charles avait pu conclure que ce serait nécessai-

(1) Voir aux pièces justificatives le télégramme qui a transmis l'ordre indiqué.

(1) Le livre du major Blume ne semble permettre aucun doute sur cette interprétation des faits. Cependant M. de Freycinet s'est montré peu disposé à l'admettre. Au cours des événements, on avait cru dans le cabinet du ministre avoir deviné les intentions de l'ennemi, en supposant que les mouvements du grand-duc de Mecklembourg étaient l'indication d'un plan de campagne adopté par le prince Frédéric-Charles, plan qui eût consisté de sa part à se porter avec toute son armée sur le Mans et Tours pour tourner l'armée de la Loire par sa gauche. Imbu de cette croyance, M. de Freycinet était demeuré convaincu que c'était la diversion de Beaune-la-Rolande qui seule avait arrêté le général prussien dans l'exécution de son projet. Il semble à peu près évident maintenant qu'il n'y a eu là qu'une coïncidence fortuite entre deux faits qui n'étaient pas corrélatifs ; mais M. de Freycinet ne prenant pas son parti d'avoir commis une erreur, se résigne difficilement à admettre que M. de Moltke ait pu employer pendant quinze jours le grand-duc de Mecklembourg à chercher une armée imaginaire. Toutefois, il ajoute : « S'il en est ainsi, nous aurions été victimes d'une de ces méprises impossibles à éviter à la guerre qui consiste à prêter à l'adversaire les intentions qu'il devrait avoir. Nous étions à cette époque d'autant moins portés à attribuer à la direction prussienne une semblable faute que nous n'avions pas encore eu le temps de pénétrer le jeu de nos adversaires, et que nous étions sous le coup des défaites subies par l'armée impériale, et de l'opinion exagérée qu'elles avaient fait naître sur la stratégique de M. de Moltke. »

Nous avons cru devoir signaler la controverse soulevée par le délégué de M. Gambetta, dans sa forme même, mais nous laissons aux juges compétents le soin de l'apprécier. (Note du rapporteur.)

rement devant Orléans qu'aurait lieu l'action décisive, et renonçant à attaquer notre gauche comme il en avait eu un moment la pensée (1), il jugea plus opportun de concentrer toute son armée dans les parages de Pithiviers, où la lutte ne pouvait tarder à s'engager, soit que nous prissions l'offensive, ce qu'il désirait vivement, soit qu'il se décidât à nous attaquer, ce qui lui souriait moins.

Voici comment il arriva que le 17e corps, au lieu d'être poursuivi dans sa retraite précipitée, comme il s'y attendait, apprit au contraire que l'ennemi retirait tous ses postes avancés et accusait un mouvement général vers l'Est. Ce fut au moment même où il exécutait ce mouvement pour rallier le prince Frédéric-Charles, que le grand-duc de Mecklembourg, qui probablement n'aurait pas songé à attaquer les positions de Châteaudun, apprit que nous les avions abandonnées volontairement. C'était pour lui une bonne fortune inattendue, et il se hâta d'en profiter pour abréger sa marche qu'embarrassait le riche convoi qui emportait les dépouilles de nos provinces.

Maître de Châteaudun, l'ennemi se trouvait avoir tourné sans coup férir nos importantes positions de la Conie. Cela lui permit de se montrer, dès le 28 novembre, sur la gauche du général Chanzy, que le 17e corps ne couvrait plus, et, le 29, il vint attaquer résolûment la cavalerie du général Digard dans ses cantonnements; puis, l'ayant refoulée, il se jeta en force sur nos avant-postes de la Conie. Nos francs-tireurs, sans se laisser déconcerter par une attaque aussi sérieuse, se défendirent énergiquement sous la direction du colonel Lipowski; mais ils furent écrasés par le nombre des assaillants, et les francs-tireurs Girondins, cernés dans le village de Varize, furent réduits à se rendre, après avoir épuisé leurs cartouches dans une lutte héroïque qui a fait l'admiration de nos ennemis. Le général Chanzy, qui ne connaissait pas l'abandon de Châteaudun, avait été surpris par l'attaque audacieuse des Allemands et n'était parvenu à la repousser qu'à la nuit. N'étant pas à même de discerner le véritable objet de cette démonstration, il put croire qu'elle était le préliminaire d'une attaque générale, et il donna l'éveil au général d'Aurelle qui, dans la même pensée, prévint immédiatement tous les corps de se tenir prêts à une grande bataille.

En réalité, le grand-duc de Mecklembourg, comme on l'a su depuis, n'avait voulu que faire une diversion assez forte pour attirer momentanément sur elle toute notre attention, pendant que son convoi défilait à portée de nos lignes.

Tandis que ces faits se produisaient à la gauche de l'armée de la Loire, le 17e corps qui aurait pu si facilement les empêcher, campait inutilement derrière la forêt de Marchenoir, occupé à réparer le grand désordre dans lequel l'avait mis sa malheureuse retraite de nuit.

Le 29 novembre seulement, le ministre, rassuré enfin sur les dangers qu'on avait cru courir à Tours, autorisa le général d'Aurelle à reprendre le commandement de cette force. Dès le lendemain 30, le 17e corps fut mis en mouvement pour venir occuper les positions de Coulmiers, qui lui avaient été assignées quinze jours auparavant: mais à partir de ce moment, les événements se précipitèrent avec une telle rapidité, qu'ils devancèrent toutes les prévisions, désormais trop tardives, du ministre.

L'action décisive ayant été engagée inopinément le 1er décembre, le corps du général Chanzy porté le premier en avant, eut immédiatement besoin d'être secouru, et dut appeler à son aide le 17e corps, qui devait lui servir de réserve; mais celui-ci n'étant pas encore à portée du champ de bataille, ne put y arriver que par des marches forcées qui, s'ajoutant à ses épreuves précédentes, ne lui permirent de concourir à la lutte que d'une façon tardive et incomplète, malgré le dévouement héroïque de son chef.

Finalement donc, il arriva pour le 17e corps, comme il était arrivé pour le 18e et le 20e, que l'intervention de M. Gambetta comme ministre de la guerre dans la direction de ses opérations avait produit les plus fâcheux résultats et avait

(1) M. de Freycinet, répondant dans son appendice, page 470, au livre du général d'Aurelle, reproduit un passage du livre du major Blume (page 127), dans lequel il est dit que l'état-major prussien, voyant les démonstrations offensives faites à la droite de l'armée française, à Ladon et à Maizières, « avait été forcé de renoncer provisoirement au plan primitif de faire franchir la Loire à l'armée du grand-duc de Mecklembourg, au-dessous d'Orléans, vers Beaugency, opération pour laquelle des équipages de pont avaient été préparés ».

M. de Freycinet, après avoir cité ce passage, le fait suivre de la réflexion suivante : « Cette entreprise, si elle s'était réalisée, aurait coupé au général d'Aurelle la ligne de retraite sur Salbris, qu'il fut si heureux de trouver libre quelques jours après. »

Il nous serait facile, croyons-nous, si nous voulions discuter cette assertion, d'avoir raison de l'argument ministériel, en faisant observer simplement, ce qu'on verra bientôt, que c'est la présence du grand-duc de Mecklembourg sur le champ de bataille d'Orléans qui a fait tout d'abord échouer notre offensive; que nous aurions eu par conséquent tout avantage à ce qu'il fût éloigné, et qu'à ce point de vue on ne saurait considérer comme une habileté, méritant d'être louée, la démonstration de Beaune-la-Rolande, si elle avait réellement contribué à déterminer la concentration de l'armée prussienne. (Note du rapporteur.)

déterminé en dernier lieu une faute qui, n'ayant pu être réparée en temps utile, devint une des causes de notre défaite.

RÉSUMÉ

Messieurs, si nous avons analysé un peu minutieusement les faits et les circonstances qui ont marqué les trois semaines comprises entre la bataille de Coulmiers et celle d'Orléans, c'est que les détails dans lesquels nous sommes entrés nous ont paru nécessaires pour vous mettre à même d'apprécier, dans leurs origines et dans leurs développements, les causes et, nous pouvons le dire maintenant, les fautes qui ont préparé la défaite dont il nous reste à vous parler.

Permettez-nous encore, quelque long que soit ce chapitre, d'en résumer succinctement un des traits dominants, nous voulons parler du déplorable antagonisme que partout les procédés du Gouvernement ont produit, d'une part, entre le commandement militaire des généraux, et, de l'autre, entre l'action du ministre qui, en vertu de son pouvoir dictatorial, s'était attribué la conduite effective des armées et de leurs opérations.

Vous aviez vu précédemment, messieurs, cet antagonisme se révéler dans des conférences mixtes où les conseillers de M. Gambetta, et M. Gambetta lui-même, apportaient leurs conceptions avec la prétention avouée de suppléer par leur intelligence à l'insuffisance des généraux.

Puis bientôt cette prétention est devenue le caractère dominant de l'action ministérielle, et nous n'avons pas cessé de la retrouver dans les correspondances et dans les dépêches, comme dans les actes émanant du pouvoir.

Vous avez pu comprendre que, de la part de M. Gambetta, c'était un système de soumettre la direction de la guerre aux éléments civils du gouvernement. En effet, il était à peine en possession de son double ministère, qu'il signifiait à tous les préfets son intention formelle de faire pénétrer l'esprit civil et civique dans les affaires militaires (1), et plus tard, au moment même où nous voici arrivés, il s'applaudissait devant ses collègues de faire marcher les généraux comme des pions sur un damier (2).

C'est ainsi que ce furent des avocats, des publicistes ou des ingénieurs qui se posèrent en maîtres et en réformateurs de l'art militaire, professant aux vétérans de nos armées la pratique de leur métier, fournissant des plans de campagne, et leur prêchant même le courage devant l'ennemi, tandis que ceux-ci, et parmi eux les plus déterminés, se voyaient taxés de pusillanimité ou d'incapacité, lorsqu'ils cherchaient à faire prévaloir les conseils de la prudence et de l'expérience pour ne pas être jetés incessamment dans les aventures.

Malheureusement cette lutte ne devait pas se limiter à des conférences consultatives ou à des dissertations théoriques, et vous avez vu bientôt le ministre et ses conseillers, ne se bornant plus à donner des avis qu'on ne suivait pas au gré de leurs désirs, vouloir, sans sortir de leur cabinet, conduire, on pourrait presque dire, commander eux-mêmes les armées sur les champs de bataille. Nous vous exposons à ce sujet, messieurs, comment M. de Freycinet, ingénieur des mines, devenu le bras droit de M. Gambetta, s'est trouvé, en quelque sorte, substitué au général en chef, et a pu disposer, en dehors de lui, de dix divisions sur les quinze qui composaient les cinq corps d'armée de l'armée de la Loire.

Quand on considère que le délégué du ministre osait prendre une pareille responsabilité, en continuant à diriger toute l'administration de la guerre et toutes les opérations qui se faisaient en France, on peut se demander s'il a jamais existé un homme capable d'entreprendre et d'accomplir une telle tâche ; et, cependant, il n'est pas douteux que M. de Freycinet a cru pouvoir être cet homme, et que M. Gambetta n'a pas craint de lui abandonner cette tâche.

En fait, nous l'avons constaté, le déplacement des rôles qui mettait le commandement des armées dans le cabinet de M. Gambetta, a été aussi funeste qu'il était déraisonnable, et il n'a pas pu vous échapper que ce régime arbitraire, dont la présomption peut seule expliquer l'aberration, n'a pu fonctionner qu'en faisant jouer les plus mauvais ressorts des pouvoirs absolus. N'avez-vous pas vu, en effet, en moins de quinze jours, comme une suite donnée aux procédés inaugurés à l'égard du général de la Motterouge, trois chefs d'armée, comptant parmi nos généraux les plus considérés, sacrifiés sans scrupule aux exigences de l'action ministérielle ?

C'est d'abord le général Fiéreck, homme de cœur et de dévouement qui, estimé entre tous, n'en a pas moins été dénoncé à l'opinion publique par une menace d'enquête, pour avoir trop bien prévu les conséquences des fautes qu'on lui faisait commettre (1).

(1) Voir aux pièces justificatives une circulaire ministérielle en date du 14 octobre.

(2) Voir le livre intitulé : *Dictature de 5 mois*, par M. Glais-Bizoin, page 96.

(1) Il a été dit au cours du rapport que, le 22 novembre, M. de Freycinet recommandait à M. Gambetta de faire une enquête sur la conduite du général Fiéreck. M. Gambetta n'avait pas attendu ce conseil pour agir, et dès la veille, il

En second lieu, ce fut le général Durrieu, destitué du matin au soir par un acte personnel de M. de Freycinet, sans que le ministre, M. Gambetta, eût connu les motifs qui pouvaient expliquer cette brusque mesure.

Enfin nous avons raconté comment le général Crouzat a été frappé dans son honneur et dans sa considération avec une dureté injustifiable, pour avoir signalé l'état de fatigue et de dénûment dans lequel se trouvait son corps d'armée à la suite d'une expédition dont le ministre voulait se faire un titre d'honneur comme d'un succès dû à son initiative. Mais alors, comme corollaire de cet acte inique, que le général d'Aurelle appelait un assassinat moral, se produisit un fait unique peut-être dans notre histoire militaire, celui d'un décret de la délégation qui, passant sous silence le général sacrifié, et avec lui ses troupes qui avaient glorieusement combattu toute une journée, attribuait exclusivement l'honneur et les récompenses à un corps et à un général que des circonstances particulières avaient empêchés de prendre part à la véritable bataille.

Telles sont, messieurs, les conditions dans lesquelles se sont produits les faits qui ont précédé la bataille d'Orléans à laquelle nous voici parvenus, et nous osons espérer que les nombreux documents mis par nous sous vos yeux, vous auront permis d'apprécier la responsabilité qui doit revenir dans ces faits à chacun de ceux qui ont pu y prendre part.

CHAPITRE IV

BATAILLE D'ORLÉANS. — PRÉLIMINAIRES DE L'ENTRÉE EN ACTION. — CONFÉRENCE DE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE. — PREMIÈRE JOURNÉE : VILLEPION. DEUXIÈME JOURNÉE : LOIGNY, POUPRY. — TROISIÈME JOURNÉE : CHEVILLY. — QUATRIÈME JOURNÉE : ORLÉANS.

Messieurs, nous avons fait passer sous vos yeux dans le chapitre précédent les principaux faits qui, après la bataille de Coulmiers, ont caractérisé le conflit engagé entre l'action ministérielle, s'appuyant sur les pouvoirs discrétionnaires de la délégation et l'action militaire des généraux; nous vous avons montré en même temps les premiers et fâcheux résultats du rôle dirigeant pris par M. Gambetta, et de ses conseillers dans la conduite de la guerre.

Mais ce n'étaient là que les préludes du fatal dénoûment réservé à la campagne d'Orléans, et nous voici arrivés au moment où le sort de notre patrie a été joué dans une grande bataille dans laquelle on a vu les conceptions sorties du cabinet du ministre, aboutissant à une défaite désastreuse, défaite qui, jointe, hélas! à l'insuccès des efforts tentés par l'armée de Paris, a porté à la défense nationale un coup dont elle n'a pu se relever.

La défaite d'Orléans a-t-elle été due uniquement à notre faiblesse relative, ou à des circonstances malheureuses, ou bien à des fautes commises dont le pays a le droit de demander compte à ceux qui disposaient de ses armées? Cette question, messieurs, a été soulevée devant votre commission d'une façon pénible et délicate, car, d'un côté, il lui a fallu entendre le ministre et ses conseillers, incriminant les généraux, et, de l'autre, au contraire, les généraux incriminant plus vivement encore le ministre et ses conseillers.

Nous avons pensé qu'en présence des controverses passionnées qui se sont produites à cet égard, soit devant nous, soit devant l'opinion publique, notre devoir était de nous attacher surtout à mettre les faits en lumière, et nous espérons que l'analyse scrupuleuse qui va suivre vous permettra de juger en connaissance de cause de quelle nature ont pu être les fautes commises et à qui elles doivent être imputées.

Il y a un premier fait que nous tenons à rappeler au début de notre examen, comme étant en même temps le résumé de tout ce qui précède et le point de départ de tout ce qui va suivre; c'est que le 30 novembre, c'est-à-dire la veille du jour où allait s'engager la grande bataille que nous avons à raconter, les différents corps de l'armée de la Loire occupaient des positions résultant uniquement d'opérations conçues, ordonnées et dirigées, soit par le ministre de la guerre, M. Gambetta, soit par son délégué, M. de Freycinet.

En second lieu, ce qu'il importe non moins de redire, c'est que ces opérations avaient été entreprises contrairement aux avis les plus formels du général en chef, et sans tenir aucun compte de ses plus sérieuses objections. Ces deux faits pourront, croyons-nous, mieux que toute controverse, éclairer la grave question des responsabilités que vous aurez à juger.

Voici quelle était, le 30 novembre, la disposition des cinq corps qui formaient l'armée de la Loire, comprenant ensemble un effectif que M. Gambetta, d'accord avec M. de Freycinet, évaluait à 250,000 hommes, mais qui paraît n'avoir

---

avait ordonné au préfet, M. Labiche, de faire l'enquête en question, ainsi qu'il résulte d'une dépêche qui nous a été communiquée pendant que ce travail était à l'impression. On voit que, dans la pensée du ministre, c'est toujours l'esprit civil qui doit conduire les affaires militaires. (Note du rapporteur).

été réellement que de 160,000 combattants, si on s'en rapporte aux témoignages du général d'Aurelle et de M. de Serres.

A l'extrême gauche de nos positions, le 17e corps, général de Sonis, éloigné momentanément du gros de l'armée, était établi depuis deux jours derrière la forêt de Marchenoir. On se souvient que c'était sur un ordre direct du ministre qu'il avait abandonné les positions de Châteaudun, pour venir, contrairement à l'avis des généraux, occuper ce poste excentrique. Le général d'Aurelle, d'une part, et le général de Sonis, de l'autre, avaient demandé que ce corps se repliât sur l'armée de la Loire, afin d'en renforcer la gauche et de pouvoir coopérer avec elle; mais le ministre avait jugé plus opportun de le tenir à distance, afin de couvrir les routes de Tours, qu'il croyait menacées par le grand-duc de Mecklembourg.

On a vu comment la retraite ordonnée avec trop de précipitation, sous l'empire de craintes exagérées, s'était effectuée par une marche de nuit improvisée qui était devenue une sorte de désarroi. Incomplétement organisé, le 17e corps avait reçu de ce fait une atteinte profonde dans son état moral comme dans son état matériel, et malgré tout le dévouement de son digne chef, il n'avait pas encore repris son équilibre lorsque, rendu au général d'Aurelle, il avait été rappelé par lui le 30 novembre, pour venir en toute hâte occuper le poste de combat qui lui avait été destiné quinze jours auparavant. Malheureusement, il résultait de toutes ces circonstances que ce corps ne pouvait plus prendre part à la lutte qui allait s'engager, que dans les plus mauvaises conditions, et cela, évidemment, par le fait seul du ministre qui avait supprimé l'unité du commandement en prenant un rôle dirigeant qui ne lui appartenait pas.

Le noyau principal de l'armée de la Loire, formé des 15e et 16e corps, qui avaient remporté la victoire de Coulmiers, et qui seuls étaient convenablement préparés à entrer en campagne, occupait les lignes retranchées d'Orléans. A la gauche de ces lignes, le 16e corps, général Chanzy, était établi sur la route de Châteaudun autour de Saint-Péravy, et à la droite deux divisions du 15e corps défendaient, sur la route de Paris, Chevilly et Artenay, en s'appuyant sur la forêt d'Orléans.

Seulement la disposition de ces forces n'était plus aussi concentrée qu'elle l'avait été d'abord, et que l'eût voulu le général d'Aurelle. Depuis huit jours, le général Martin des Pallières, commandant le 15e corps, était détaché avec sa 1re division, forte de 30,000 hommes, pour occuper Chilleurs-aux-Bois, et il avait fallu, pour combler le vide laissé par ces 30,000 hommes, étendre d'une façon fâcheuse le front des troupes qui occupaient la position principale.

Nous avons raconté comment cette division avait été retirée au général en chef pour participer à une opération contre Pithiviers, opération conçue à Tours en dehors de lui, entreprise malgré lui et dirigée par des instructions qu'il blâmait, mais qu'il était obligé de transmettre à son lieutenant. L'opération n'avait pas abouti, et il en était résulté, d'un côté, l'éparpillement de nos forces centrales, et, de l'autre, l'impossibilité, pour le commandant du 15e corps, de diriger deux de ses divisions, dont il se trouvait séparé par six lieues de chemins impraticables.

Ainsi, sur ce point et dans cette circonstance, le ministre avait disposé même des troupes qui étaient sous le commandement direct du général en chef.

Enfin, l'aile droite de l'armée était formée par les 18e et 20e corps, établis à droite et en dehors de la forêt d'Orléans, vers Nibelle et Bellegarde, s'étendant jusqu'à Montargis. Ces deux corps commandés, le 18e par le général Billot, le 20e par le général Crouzat, venaient d'effectuer, sous la direction exclusive de M. de Freycinet, l'expédition de Beaune-la-Rolande; ils en étaient revenus très-éprouvés, et le 20e corps, en particulier, épuisé, tant par les combats qu'il avait livrés que par les souffrances physiques qu'il avait eues à supporter, se trouvait momentanément hors d'état de concourir à une action sérieuse, si on avait dû l'y appeler.

Ici encore, c'était le ministre seul qui avait tout conduit directement.

Telle était, le 30 novembre, la disposition des cinq corps de l'armée de la Loire, occupant une ligne sans profondeur de plus de 70 kilomètres d'étendue.

Le général en chef et ses lieutenants n'avaient pas cessé de se préoccuper de cette extension démesurée donnée à nos lignes, et cela d'autant plus qu'ils se sentaient en présence d'un ennemi habile et aguerri, dont toutes les dispositions, au contraire, étaient prises pour faire, à un moment donné, une concentration rapide.

L'opinion publique, de son côté, sans savoir exactement les choses, sentait instinctivement que cette dispersion de nos corps d'armée, qui lui était révélée par les faits dont elle pouvait avoir connaissance, était vicieuse, et elle se demandait, avec de vives inquiétudes, si on ne renouvelait pas la faute commise par le Gouvernement impérial, de disséminer nos forces et de les exposer ainsi à être battues isolément et successivement.

Dans les derniers jours de novembre, MM. Crémieux et Glais-Bizoin, partageant ces inquiétudes et ne trouvant pas satisfaisantes les explica-

tions que leur donnait M. Gambetta, avaient voulu se rendre compte par eux-mêmes de la situation des choses, et ils s'étaient transportés au quartier général pour encourager au besoin le général d'Aurelle à résister aux ingérences de leur collègue (1).

Les souvenirs des deux membres de la délégation et ceux du général d'Aurelle ne se sont pas trouvés tout à fait d'accord au sujet de cette visite; mais ce qui reste acquis, c'est le fait de la vive préoccupation qui avait mis en mouvement les deux visiteurs.

MM. Gambetta et de Freycinet seuls, pleins de confiance en eux-mêmes et voyant des victoires dans les insuccès qu'ils avaient provoqués, s'imaginaient qu'il leur suffirait de faire marcher l'armée en avant pour sauver Paris et la France.

Toutefois les résistances des généraux les arrêtaient encore, et nous trouvons dans le livre de M. de Freycinet les lignes suivantes, qui font connaître le point de vue auquel le ministre se trouvait placé au moment d'agir.

« Avant, dit-il page 132, de poursuivre les avantages obtenus (ces avantages étaient la retraite de Beaune-la-Rolande et celle de Châteaudun) et de mettre en marche l'armée entière dans la direction de Fontainebleau, le Gouvernement ne voulut pas, surtout en présence des craintes exprimées par le général en chef, attendre l'annonce positive de la grande sortie de Paris. »

Ainsi, la sortie de l'armée de Paris était le signal attendu pour entrer en action; or voici ce qu'à ce moment on en savait à Tours. Par une dépêche en date du 18 novembre, le général Trochu avait informé la délégation que la victoire de Coulmiers, qu'il venait seulement d'apprendre, « excitait au plus haut point son intérêt et son zèle, mais qu'il lui faudrait probablement huit jours pour être en mesure d'agir du côté où l'armée de la Loire agissait elle-même (1). »

On devait donc s'attendre à recevoir, d'un moment à l'autre, l'avis de la sortie projetée; malheureusement un ballon, qui était parti de Paris le 24 novembre pour annoncer qu'elle aurait lieu le 29, alla tomber en Norvége, et la dépêche qu'il portait ne put arriver à Tours que le 30. Ce fut là une de ces fatalités qui trop souvent s'ajoutèrent aux causes de nos malheurs, car il en résulta que, faute de s'être suffisamment préparé à l'éventualité annoncée, il fallut entrer brusquement en campagne, afin de se porter au devant de l'armée de Paris, supposée aux prises avec l'ennemi, et que l'extrême précipitation avec laquelle on le fit contribua certainement à déterminer notre défaite.

Ici, une observation doit frapper tous les esprits: c'est combien le général d'Aurelle avait raison lorsqu'il demandait à connaître ce que le Gouvernement pouvait savoir des projets du général Trochu, et combien était funeste le parti pris avec lequel on le tenait dans l'ignorance à cet égard. N'est-il pas évident qu'à la réception de la dépêche du 18 novembre, par laquelle le général Trochu annonçait qu'il serait prêt à agir dans huit jours, il eût fallu prévenir immédiatement le général en chef de ce fait, et tout préparer, d'accord avec lui, afin de pouvoir, au premier signe, entrer en action? Au lieu de cela, M. Gambetta s'était borné à indiquer au quartier général la probabilité d'une sortie de l'armée de Paris, tandis qu'il entreprenait, sous son inspiration personnelle, des opérations hasardeuses qui, au lieu de concourir au principal succès du plan, ne servirent qu'à le compromettre.

On verra tout à l'heure que c'est systématiquement et jusqu'au dernier moment qu'on a tenu le général d'Aurelle dans l'ignorance de ce qui se passait à Paris.

La dépêche expédiée le 26 novembre par le général Trochu, mais parvenue le 30 seulement à Tours, disait :

« Les nouvelles reçues de l'armée de la Loire m'ont naturellement décidé à sortir par le Sud et à aller au-devant d'elle, coûte que coûte. Mardi 29, l'armée extérieure, commandée par le général Ducrot, le plus énergique de nous, abordera les positions fortifiées de l'ennemi, et, s'il les enlève, poussera sur la Loire, dans la direction de Gien probablement (2).

(1) Voir les dépositions de MM. Crémieux et Glais-Bizoin, et notamment le livre publié par ce dernier, où il raconte que M. Gambetta prit en très-mauvaise part la visite faite au camp par ses deux collègues, sentant bien qu'elle mettrait en lumière son rôle dirigeant, et par suite la responsabilité qui pourrait lui incomber en cas de revers. « Vous avez été mettre une carte dans le jeu du général d'Aurelle, leur dit-il à leur retour; et à la suite d'une scène violente ou plutôt d'une tempête, dit M. Glais-Bizoin, il voulait donner sa démission de ministre de la guerre. »

Un autre passage instructif du livre de M. Glais-Bizoin est celui où il montre M. Gambetta tirant en quelque sorte vanité de ce qu'il faisait marcher les généraux comme des pions sur un échiquier. Rien mieux que ce trait ne démontre la présomption avec laquelle on faisait de l'art militaire dans le cabinet du ministre. (Note du rapporteur.)

(1) Voir aux pièces justificatives cette dépêche, telle qu'elle est reproduite page 133 du livre de M. de Freycinet.

(2) La dépêche ajoutait : « J'estime que, si votre armée est définitivement tournée par la gauche, elle doit passer la Loire et se retirer sur Bourges. Il faut prendre garde au Morvan où



Devant cette dépêche, de laquelle il résultait qu'à l'heure où on la recevait, le général Ducrot devait être en action depuis la veille, M. Gambetta décida que l'armée de la Loire serait mise immédiatement en mouvement, et que M. de Freycinet irait dès le soir même en conférer avec le général d'Aurelle.

Le 30 donc, à neuf heures du soir, le délégué du ministre, après s'être annoncé par le télégraphe, mais sans avoir fait connaître la nouvelle reçue de Paris, arriva au quartier général de Saint-Jean-la-Ruelle, accompagné de M. de Serres et, dans une conférence qui dura deux heures et demie, on discuta les résolutions à prendre.

30 novembre. — Conférence de Saint-Jean-La-Ruelle.

Les résolutions adoptées dans la conférence de Saint-Jean-la-Ruelle, à laquelle prirent part les généraux d'Aurelle, Chanzy et Borel, ayant décidé, en quelque sorte, du sort de la campagne, nous croyons devoir entrer dans quelques détails à l'égard de cette conférence, car on y trouvera en présence, à leur point de départ, les deux responsabilités rivales auxquelles pourraient être attribuées les fautes qui ont déterminé la perte de la bataille.

La commission a entendu les cinq personnes qui ont pris part à cette conférence, et trois d'entre elles en ont publié des récits circonstanciés ; nous allons analyser fidèlement ces divers témoignages, et l'on pourra ainsi comparer les variantes qui s'y rencontrent.

M. de Serres, venu avec M. de Freycinet, a déclaré n'avoir assisté à la conférence que comme témoin, sans participer à la délibération. Il prétend que, quant à lui, il ne croyait pas à la possibilité du succès d'une sortie du général Ducrot, et que, dès lors, tout en reconnaissant que l'entreprise tentée par l'armée de la Loire était commandée par l'annonce de cette sortie, il l'a toujours considérée comme très-regrettable en elle-même.

En dehors de cette appréciation, deux autres points de la déposition de M. de Serres nous ont paru mériter une certaine attention.

D'une part, M. de Serres représente la conférence comme s'étant ouverte sous une impression pénible, par suite des récriminations que le général Chanzy avait cru devoir adresser à M. de Freycinet au sujet de l'abandon de Châteaudun.

Le général s'était plaint amèrement de ce que cet abandon, ordonné précipitamment par le ministre, avait compromis la gauche de son corps, et le délégué de M. Gambetta s'était trouvé très-embarrassé des vifs reproches qui étaient ainsi adressés à ses actes personnels; mais, sans attacher à cet incident accessoire plus d'importance qu'il n'en comporte, ce qui nous a paru plus grave dans la déposition de M. de Serres, c'est que, selon lui, des résolutions, arrêtées d'un commun accord dans la conférence, n'auraient pas été exécutées le lendemain par les généraux, et que ce qui a été fait était même, a-t-il dit, l'antithèse de ce qui avait été convenu.

Cependant, comme les généraux s'accordent pour affirmer que le plan défectueux qui a été suivi leur a été imposé au nom du ministre, il y a entre leurs allégations et celles de M. de Serres une contradiction que nous devions relever, et nous avouons que, malgré les détails dans lesquels celui-ci est entré pour préciser ses souvenirs, le fait qu'il affirme demeure en lui-même tout-à-fait invraisemblable.

Comment comprendre, en effet, que le général en chef eût pu, le matin du 1er décembre, modifier un plan arrêté la veille à minuit entre ses lieutenants, lui-même et le délégué du ministre ?

D'après M. de Serres, le corps du général Chanzy aurait dû, aux termes des combinaisons convenues, n'exécuter, le premier jour, qu'un mouvement préparatoire de gauche à droite, mouvement qui devait s'effectuer hors du contact de l'ennemi, tandis qu'au contraire ce corps a été porté seul en avant pour engager l'action.

Nous ferons remarquer que, si cette assertion était fondée, M. de Freycinet qui, au cours même de l'opération, a critiqué la manière dont le mouvement prescrit avait été exécuté, n'aurait pas manqué de s'élever contre un tel changement des combinaisons adoptées. Ne trouvant rien de semblable, ni dans sa déposition, ni dans son livre, où cependant il épargne peu le général d'Aurelle, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à la version de M. de Serres.

En ce qui concerne M. de Freycinet, nous croyons utile, avant d'exposer comment il a rendu compte de la conférence, de faire connaître les dépêches qui avaient été échangées le jour même entre le ministre et le général en

---

pourrait se trouver le corps prussien qui allait vers Lyon. »

On voit que la délégation avait transmis au Gouvernement de Paris les craintes que lui avaient inspirées les mouvements du grand-duc de Mecklembourg, et que, par suite, le général Trochu ne comptait que bien faiblement sur le concours de l'armée de la Loire. Quant à l'observation relative au Morvan, elle tenait, dit en note M. de Freycinet, à ce que le général Trochu ignorait que le général Garibaldi occupait solidement cette contrée. On verra dans un autre chapitre si le mot solidement était juste. (Note du rapporteur.)

chef, parce qu'elles sont de nature à éclairer la question des responsabilités.

Dans la matinée du 30 novembre, le général d'Aurelle avait reçu deux télégrammes de Tours; l'un, expédié à 10 heures 30 du matin, le rassurait sur la possibilité d'une attaque générale des Prussiens que lui avaient fait craindre les rapports du général Chanzy, et l'encourageait au contraire à prendre l'offensive, ce qui lui permettrait d'entrainer les troupes plus facilement.

L'autre, expédié à 11 heures 50, était ainsi conçu :

« Tours, 11 h. 50 m. (extrême urgence).

« *Guerre à général en chef, à Saint-Jean-la-Ruelle.*

« Croyez que tout réside dans une vigoureuse offensive. J'ai de bonnes raisons pour vous parler ainsi, et vous les connaîtrez bientôt. Portez donc tous vos efforts au Nord et au Nord-Est. Votre gauche n'est pas sérieusement menacée.

« Signé : DE FREYCINET. »

Ainsi, on dissimulait encore ce qu'on savait de Paris et ce qu'on avait l'intention de faire, et on se bornait à des indications vagues au moment où il n'y avait plus une minute à perdre pour se mettre en mesure d'agir opportunément.

Le général d'Aurelle répondit par un télégramme qu'il a publié dans son livre, et dont nous extrayons ce qui suit (1) :

« Saint-Jean-la-Ruelle, 30 novembre 1870.

« *Général en chef à ministre de la guerre, à Tours.*

... « Je suis prêt à me porter en avant pour prendre l'offensive, en laisant le 17e corps devant Orléans.

« Pour exécuter ce mouvement, j'ai besoin d'être renseigné par vous sans restriction, afin de pouvoir commencer le mouvement dès demain matin.

« Si je laisse de Sonis, faut-il le placer sur la route de Châteaudun ou de Pithiviers?

« Dois-je appeler des Pallières, qui est à Chilleurs-aux-Bois?

« Quel doit être le rôle du 18e et du 20e corps dans cette opération?

« Vous me parlez de prendre la direction du nord et du nord-est; la première me conduit à Etampes et la deuxième à Pithiviers. Laquelle des deux faut-il prendre? En un mot, quel doit être mon objectif?

« Signé : D'AURELLE. »

(1) Voir le télégramme reproduit aux pièces justificatives.

A ces observations et à ces questions qui montrent, d'un côté le bon vouloir du général vis-à-vis du ministre, et de l'autre l'insuffisance des informations qui lui avaient été transmises jusque-là, M. de Freycinet répondit :

« Tours, 30 novembre, 3 h. 35 du soir.

« *Guerre à général en chef, à Saint-Jean-la-Ruelle.*

« Continuez vos préparatifs en vue de vous porter en avant, route d'Etampes et route de Pithiviers, avec le 16e corps et les deux divisions du 15e corps, et en vue de ramener de Sonis, 17e corps, à Orléans; ne changez pas la position de la division qui est avec des Pallières.

« Je vous expliquerai de vive voix ce que nous attendons de vous, et nous l'étudierons ensemble; si le général Chanzy et même le général des Pallières peuvent se trouver à votre quartier-général ce soir à 8 heures, sans compromettre en quoi que ce soit la sécurité des troupes, je serai charmé de les associer à notre conférence.

« Signé : DE FREYCINET. »

Il ressort clairement de l'ensemble de ces dépêches que même devant l'urgence des résolutions à prendre, le ministre continuait à tenir le général d'Aurelle dans l'ignorance de la situation et à élaborer, en dehors de lui, un plan de campagne qu'on allait lui demander d'exécuter, du soir au lendemain, sans qu'il en eût connu d'avance ni le but ni les moyens.

Sans avoir été militaire ne pouvait-on pas comprendre que la guerre ne se fait pas ainsi, et que dans de telles conditions le succès cessait d'être possible pour le général en chef.

Quoi qu'il en soit, tel était l'état des choses au moment où eut lieu la conférence de Saint-Jean-la-Ruelle, et voici maintenant dans quels termes M. de Freycinet raconte cette conférence, page 136 de son livre.

« Les généraux furent très-impressionnés, dit-il, des nouvelles que je leur communiquai, et avec un patriotisme qui les honore, ils n'hésitèrent pas un instant à se porter à la rencontre du général Ducrot. Ils ne se dissimulèrent pas cependant les conditions défavorables d'un départ aussi précipité, et tout en admettant unanimement la nécessité de ce départ, ils regrettèrent, comme nous, que les circonstances n'eussent pas laissé au moins un jour ou deux pour le préparer. Ils acceptèrent comme bonnes les données générales de l'entreprise, à savoir la mise en marche sur Fontainebleau par Pithiviers et Beaune-la-Rolande, « et la coopération des cinq corps d'armée placés à partir du lendemain sous la direction supérieure du général d'Aurelle. »

Nous avons souligné les dernières lignes du



récit de M. de Freycinet, parce qu'elles ont été, de la part du général d'Aurelle, l'objet d'une dénégation formelle et d'une controverse sur laquelle nous aurons à revenir. Quant au récit lui-même, il nous inspire deux réflexions : premièrement, c'est qu'on n'y trouve rien qui soit relatif au plan signalé par M. de Serres; secondement, et ce point est plus sérieux, c'est que la précipitation qu'il a fallu demander au patriotisme des généraux, et qui devenait une condition si défavorable pour la réussite de l'entreprise, aurait pu être facilement évitée; car il eût suffi pour cela de tenir le général en chef au courant des nouvelles de Paris, puisque, en fait, on savait depuis dix jours que la sortie attendue aurait lieu au moment même où elle a été effectuée.

Ici, évidemment, il y a, pour le ministre, une lourde responsabilité, et cette responsabilité lui incombe nécessairement à raison même de la prétention qu'il a eue de pouvoir diriger personnellement les opérations militaires et de réduire le général à un rôle subordonné.

Le général Chanzy, parlant de la conférence dans son livre (1) explique que M. de Freycinet y exposa un plan arrêté à Tours, lequel consistait à marcher sur Pithiviers et à battre le prince Frédéric-Charles, pour aller ensuite donner la main au général Ducrot dans la forêt de Fontainebleau. Le général ajoute : « Malgré ce que purent dire les généraux pour exposer les dangers d'une pareille opération, si elle se faisait alors que toutes les forces ennemies seraient réunies autour de Pithiviers et qu'on n'était pas certain que la diversion annoncée de l'armée de Paris pourrait s'effectuer, l'idée générale du plan fut maintenue comme un ordre formel du gouvernement, et on ne discuta plus que les moyens d'exécution.

« Il fut convenu que le 16e corps, qui était à l'aile gauche, et qui avait plus de chemin à parcourir, se mettrait en marche dès le lendemain pour se porter dans la direction de Janville et de Toury, que le 17e, marchant sur ses traces, lui servirait de réserve, et que le 2 décembre, les 15e, 18e et 20e corps se porteraient sur Pithiviers par un mouvement concentrique. »

Ce récit est au fond d'accord avec celui de M. de Freycinet; il en diffère seulement en ce qu'il caractérise autrement, d'une part l'opposition des généraux, et de l'autre l'intervention du ministre.

Ici, en effet, le plan exécuté n'aurait été accepté que comme un ordre formel, et il convient de remarquer que le rôle affecté au 16e corps y est tellement précisé, qu'il ne laisse place ni à la version de M. de Serres, ni à une conception analogue que M. de Freycinet a imaginée depuis.

La narration du général d'Aurelle est conforme à celle du général Chanzy; elle insiste également sur ce que le plan convenu aurait été imposé « comme irrévocablement arrêté par le Gouvernement. » Puis le général ajoute, ce qui aura son importance dans les discussions qui vont suivre, que M. de Freycinet se serait opposé avec opiniâtreté à une proposition qui avait été faite de réunir préalablement les 15e et 16e corps pour attaquer et refouler l'armée du grand-duc de Mecklembourg avant de marcher sur Pithiviers; le délégué du ministre aurait même soutenu que le général Chanzy était plus que suffisant pour obtenir ce résultat. Or nous verrons que cette erreur, qui a prévalu, a été des plus funestes.

Le général Borel, enfin, a fait connaître plus spécialement à la commission les détails de la discussion qui avait précédé l'adoption du plan arrêté. Il a exposé que, le but à atteindre étant donné par les circonstances, à savoir d'aller au-devant du général Ducrot par la forêt de Fontainebleau, l'occupation de Pithiviers avait dû être considérée comme le premier objectif de l'armée, et que, le problème se trouvant ainsi posé, M. de Freycinet avait présenté un plan consistant à opérer en deux colonnes, l'une qui, formée des 15e et 16e corps, aurait attaqué Pithiviers, et l'autre qui, formée des 18e et 20e corps, aurait été dirigée sur Montargis (1).

Cette action séparée de deux armées distinctes, trop écartées l'une de l'autre pour pouvoir se soutenir, fut rejetée comme compromettante, et une attaque combinée de toutes nos forces réunies contre Pithiviers fut jugée préférable, afin de compenser du moins par le nombre l'infériorité de nos troupes. Le général Borel aurait voulu que cette attaque ne se fît qu'après une concentration préalable des différents corps d'armée, soit à droite de la forêt vers Bellegarde, où étaient déjà les 18e et 20e corps, soit de préférence à gauche, c'est-à-dire en avant d'Orléans, où étaient les 15e et 16e corps, et où on eût trouvé un pays plus ouvert avec de meilleures routes; mais les représentants du ministre avaient objecté qu'il faudrait pour cela perdre du temps, et que la marche annoncée du général

(1) Voir le livre du général Chanzy, page 56.

(1) On peut voir dans le livre de M. J. Favre que cette combinaison de marcher sur Paris en deux colonnes avait été annoncée d'avance par M. Gambetta au Gouvernement comme définitivement arrêtée dans les conseils du ministre. C'était du reste la pensée que M. de Freycinet laissait entrevoir dans les dépêches qu'il avait expédiées le matin au général d'Aurelle. (Note du rapporteur.)

Ducrot ne permettait plus de différer l'entrée en campagne.

Cette observation ayant été prise en considération, on s'était arrêté à la pensée de faire converger sur Pithiviers les deux groupes séparés par la forêt, dont les routes transversales, rendues impraticables pour la défense, leur interdisaient tout mouvement latéral préparatoire. Seulement le général Borel a fait observer, ainsi que les autres généraux, que cette combinaison avait imposé au général Chanzy une tâche délicate et dangereuse, celle de se porter d'abord seul en avant, pour pouvoir se rabattre ensuite sur Pithiviers avec le reste de l'armée; or, ce fut précisément l'insuccès de cette opération préliminaire qui détermina celui de toute l'entreprise. Parlant de la pression exercée au nom du ministre pour obtenir les résolutions adoptées, le général Borel a fait remarquer que, quelle que puisse être la valeur des objections qui ont été faites au plan proposé, ce plan a été, en définitive, accepté, après discussion, par le général en chef. Sans vouloir amoindrir la portée de cette appréciation, nous devons ajouter cependant que, dans l'appendice joint à son livre, page 471, M. de Freycinet avoue qu'il avait pouvoir d'ôter au général d'Aurelle son commandement, dans le cas où il refuserait de se conformer aux intentions du ministre.

Telle est l'analyse des cinq récits recueillis par la commission au sujet de la conférence de Saint-Jean-la-Ruelle; il en ressort que les conditions dans lesquelles a été livrée la bataille d'Orléans à la suite de cette conférence, peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Résolution prise par M. Gambetta de faire exécuter par les généraux, coûte que coûte, voire même sous peine de révocation, un plan élaboré sans leur participation par les conseillers du ministre;

2° Acceptation résignée de ce plan par les généraux sous la pression des circonstances, nonobstant les objections qu'ils avaient faites et les dangers qu'ils y trouvaient;

3° Résolution adoptée, mais avec regret et inquiétude, d'entrer dès le lendemain en action sans aucune préparation, et notamment sans une concentration préalable qui aurait remédié au désavantage résultant de la dispersion de nos forces;

4° Obligation pour l'aile gauche, commandée par le général Chanzy, d'exécuter une opération préliminaire qui offrait un très-grand danger et qui pouvait permettre aux Prussiens de nous combattre en détail;

5° Enfin nécessité de laisser toute la droite de l'armée dans l'inaction pendant l'entreprise de la gauche, et cela sans possibilité de secourir celle-ci dans le cas où elle aurait affaire à des forces supérieures, ce qui est arrivé.

Evidemment, les conditions dans lesquelles a été livrée la bataille d'Orléans étaient très-défavorables; il en est résulté qu'après la défaite une controverse très-vive s'est engagée entre le ministre et le général en chef, se renvoyant réciproquement la responsabilité des résultats produits par le plan adopté.

Nous croyons utile, pour éclairer la question soulevée, de signaler d'avance le point qui a surtout servi de texte au débat, celui de savoir si, après la conférence, le ministre avait cessé d'être responsable de ce qui est arrivé, par cela seul que le général en chef avait consenti à exécuter le plan proposé, ou si la responsabilité du général en chef pouvait s'abriter derrière celle du ministre qui avait imposé ce plan comme un ordre.

MM. Gambetta et de Freycinet ont soutenu que le général en chef ayant été libre de refuser la direction de l'opération, telle qu'elle lui était soumise, était devenu seul responsable des résultats de l'exécution, du moment qu'il avait consenti à s'en charger, et M. de Freycinet, discutant la question de principe, a invoqué à ce sujet l'opinion de Napoléon Ier, qui a dit : « Tout général en chef qui se charge d'exécuter un plan qu'il trouve mauvais est coupable; il doit représenter ses motifs et insister pour que le plan soit changé, enfin donner sa démission plutôt que d'être l'instrument de la perte de son armée. » (1)

On ne saurait contester la valeur de cet argument.

Le général d'Aurelle répond que, placé devant l'ennemi, il ne crut pas pouvoir abandonner son poste au moment du combat, et qu'il dut, tant par subordination que par patriotisme, consentir à exécuter, telle quelle, l'entreprise qui lui était prescrite par le ministre, en l'acceptant comme une nécessité dont le Gouvernement pouvait seul connaître exactement les exigences.

Il n'appartenait pas à votre commission de se prononcer dans une discussion de cette nature, et nous avons dû nous borner à vous en exposer les termes. Toutefois nous croyons pouvoir témoigner le regret que le général d'Aurelle et ses lieutenants, qui devaient redouter l'éventualité d'un revers, n'aient pas exprimé sur les conséquences possibles du plan qui leur était soumis des réserves assez formelles pour faire hésiter le ministre à maintenir ses injonctions.

Quant à M. Gambetta, qu'il ait imposé plus ou moins explicitement ou non sa volonté au géné-

(1) Cette citation, reproduite page 471 du livre de M. Freycinet, est indiquée comme empruntée aux *Maximes de guerre et Pensées de Napoléon Ier*, 5e édition, page 40.



ral en chef, il ne saurait décliner, en tout cas, la part de responsabilité qui lui revient dans les faits qui ont été la conséquence directe de ses actes personnels, et on va voir que ces faits ont été nombreux et graves.

Enfin, ne peut-on pas croire que l'immixtion incessante de l'autorité ministérielle dans la direction des armées, immixtion facilitée tant par la proximité du théâtre des opérations que par l'usage du télégraphe, avait dû produire une grande confusion dans les obligations hiérarchiques? On conçoit, en effet, qu'au milieu du désordre d'idées qu'enfantait l'exercice d'une dictature sans droit et sans contrôle, il ne fut pas toujours simple de savoir au juste où finissaient les attributions du ministre et où commençaient les devoirs des chefs d'armée. Ainsi, par exemple, avait-on jamais vu des généraux en chef recevoir d'un ministre de la guerre, qui était le pouvoir exécutif lui-même, des instructions qui limitaient leur initiative et leur action à vingt-quatre heures? Et cependant tel était le procédé suivi systématiquement par M. Gambetta.

Si maintenant nous en revenons aux faits, voici d'abord en quoi le plan imposé aux généraux leur semblait surtout vicieux et périlleux.

L'armée devant être dirigée sur Fontainebleau, il était naturel, comme l'a dit le général Borel, d'attaquer d'abord Pithiviers, position éminemment stratégique, qui se présentait la première sur la route à suivre. Mais, d'autre part, Pithiviers, quartier-général du prince Frédéric-Charles, et placé au centre des lignes prussiennes, était évidemment le point fort de l'ennemi, comme l'a fait observer le général Chanzy. Notre adversaire devait donc s'estimer heureux de notre plan d'attaque, car nous lui faisions ainsi la partie aussi belle que possible.

En second lieu, ce qui rendait l'opération encore plus périlleuse, c'était de l'entreprendre sans préparation d'aucune sorte, et cela au moment où nos forces dispersées se trouvaient divisées en deux groupes séparés l'un de l'autre par le massif de la forêt, ce qui leur rendait impossible toute action commune.

C'est un des principes les moins contestés de l'art de la guerre que les opérations dirigées par des corps séparés contre un ennemi concentré sont toujours hasardeuses, parce qu'elles exposent ces corps, qui ne peuvent se soutenir mutuellement, à être battus en détail et successivement, bien que supérieurs en nombre dans leur ensemble. Or, ici, les conditions dans lesquelles ce risque allait être couru étaient aussi défavorables que possible, car c'était l'armée la moins solide sous tous les rapports qui allait attaquer l'armée la mieux aguerrie, commandée par le meilleur des généraux ennemis, et qui allait l'attaquer au point même où l'adversaire, ayant toutes ses forces sous la main, pouvait le plus facilement se jeter avec la plus grande partie de son monde sur les premiers corps qui arriveraient à sa portée.

On va voir par le simple récit de la bataille, que de pareilles fautes sont de celles qui, une fois commises, ne se réparent plus.

1er décembre. — Première journée. — Combat de Villepion.

Les positions occupées par le 16e corps ne faisant pas face à Pithiviers il fallait, pour qu'il pût prendre part à l'opération dirigée contre cette ville, qu'il se portât d'abord en avant de son front au nord, afin de pouvoir ensuite se rabattre à droite par des routes praticables allant de l'ouest à l'est; mais pour cela il était indispensable de commencer par refouler l'armée du grand-duc, qui occupait le terrain sur lequel il s'agissait d'opérer la conversion voulue. Malheureusement, soit qu'on fût mal renseigné sur les forces de l'ennemi, soit qu'on eût mal apprécié les difficultés de cette tâche, on avait supposé que le 16e corps suffirait pour l'accomplir, et on s'aperçut bientôt qu'on s'était abusé.

L'opération, cependant, débuta heureusement. Le 1er décembre, le général Chanzy, se portant résolûment en avant, put occuper et même dépasser les positions qui lui étaient assignées, après avoir livré à Villepion un combat heureux qui avait été une affaire brillante pour l'amiral Jauréguiberry et sa division. Infanterie, cavalerie et artillerie avaient rivalisé d'élan, et l'annonce de ce premier succès étant venue s'ajouter à la nouvelle, très-exagérée, d'une grande victoire remportée à Paris par le général Ducrot, fit éclater un véritable enthousiasme dans toute l'armée (1).

Le général d'Aurelle, s'associant à l'élan de ses troupes, leur avait adressé un ordre du jour chaleureux (2), et tous, soldats, officiers, généraux, enflammés d'une ardeur patriotique, laissant de côté toute autre considération, ne songeaient qu'à marcher en avant, sans plus hésiter ni délibérer. Mais, hélas! il fallut bientôt renoncer aux vives espérances que l'on avait conçues, car elles reposaient sur une erreur, et l'illusion qui les

(1) Voir aux pièces justificatives les publications officielles qui ont été faites à cette époque par la délégation et qui permettaient de croire que le général Ducrot avait rompu les lignes ennemies, et marchait au-devant de l'armée de la Loire.

(2) Voir la proclamation indiquée aux pièces justificatives.

avait produites ne dura pas même vingt-quatre heures.

Tout le monde a connu l'étrange méprise commise par M. Gambetta au sujet de la dépêche qui avait apporté les premières nouvelles de la sortie du général Ducrot. Confondant Epinay près Saint-Denis, où l'amiral La Roncière avait opéré une diversion pendant l'attaque sur la Marne, avec Epinay près de Longjumeau, le ministre annonçait hardiment que nous nous étions avancés jusqu'à cette position. Ces nouvelles, disait-il, étaient certaines, puisqu'elles provenaient du général Schmitz, chef d'état-major du général Trochu. Dans ces termes, personne ne pouvait douter que l'armée de Paris n'eût réellement refoulé l'armée allemande.

2 décembre. — Deuxième journée. — Bataille de Loigny. — Combat de Poupry. — Conséquences funestes de la dispersion de nos forces.

L'armée du grand-duc de Mecklembourg, beaucoup plus nombreuse qu'on ne l'avait supposé, n'avait été que partiellement engagée le 1er décembre à Villepion; on ne pouvait pas la considérer comme refoulée, et il fallut le lendemain compter de nouveau et sérieusement avec elle avant de pouvoir donner suite à l'attaque de Pithiviers. Le 2 décembre donc, lorsque le général Chanzy voulut continuer son mouvement, il trouva devant lui des forces supérieures qui lui opposèrent la plus vive résistance, et ses efforts énergiques furent impuissants pour en triompher. Malgré la grande bravoure dont une partie de ses troupes fit preuve sous des chefs vigoureux, notamment à Loigny et à Goury, il vit toutes ses attaques échouer, s'estimant heureux de conserver, tant bien que mal, ses positions du matin, après avoir craint un moment de subir une défaite complète.

Sa 3e division, de formation récente, avait montré peu de solidité au feu; ébranlée par un premier choc, elle s'était repliée très-loin en arrière, laissant libre une trouée qui aurait pu compromettre sérieusement le reste du 16e corps. Heureusement, le général d'Aurelle avait, à la demande du général Chanzy, mis en mouvement, dès le matin, la division Peytavin, du 15e corps, pour appuyer l'opération du 16e, et cette division put arriver sur le terrain assez à temps pour attirer de son côté les efforts de l'ennemi; mais alors ce fut elle qui eut à combattre seule contre des forces supérieures enhardies par un succès facile.

Le général Chanzy avait compris dès la veille que sa mission était plus dangereuse qu'on ne l'avait supposé; aussi, après avoir demandé au général en chef de le faire appuyer latéralement par le 15e corps, il avait songé en outre à appeler à lui le 17e qui marchait sur Patay pour lui servir de réserve. Mais la précipitation avec laquelle on était entré en campagne devait avoir ici une de ses plus fâcheuses conséquences. Ainsi que nous l'avons dit déjà, le 17e corps n'avait été remis à la disposition du général en chef que le 29 novembre, et il ne pouvait plus arriver sur le terrain de l'action que par des marches forcées qui, s'ajoutant à ses fatigues antérieures, devaient lui ôter nécessairement une grande partie de sa valeur. Il venait donc d'atteindre à peine Patay lorsque, le matin du 2 décembre, le général Chanzy l'appela en toute hâte à son aide. Le général de Sonis accourut avec son élan accoutumé; mais une partie seulement de ses troupes put le suivre, et son secours fut tout à la fois trop faible et trop tardif pour pouvoir rétablir la fortune de nos armes : tout ce qu'il put faire fut de préserver le 16e corps d'une déroute imminente, en arrêtant les progrès de l'ennemi.

Voici du reste quelles furent les péripéties de cette deuxième journée.

Menée vivement en avant par le général Barry, la 2e division du 16e corps avait, dès le matin, occupé sans coup férir le village de Loigny; mais ayant voulu attaquer le village de Goury avant d'avoir laissé à l'artillerie le temps de faire son œuvre préparatoire, elle en fut repoussée avec perte, compromettant par sa retraite la 3e division, général Maurandy, qui l'appuyait à droite. L'amiral Jauréguiberry dut alors se porter à son aide, avec la 1re division, pour rétablir le combat (1). Voulant renouveler l'attaque manquée du château de Courcy, l'amiral y trouva l'ennemi considérablement renforcé, et malgré l'énergie de ses efforts, il ne put réussir à s'en emparer.

Pendant ce temps, les deux autres divisions, la 3e surtout, s'étaient laissées refouler en désordre, et l'amiral lui-même se vit obligé de replier la sienne sur Loigny et Villepion après une lutte acharnée qui avait fait le plus grand honneur à la bravoure de ses troupes, mais qui les avait épuisées.

Vers trois heures et demie, le 16e corps, ayant sa droite repliée et son centre refoulé, se vit menacé d'être tourné par une masse ennemie qui se portait sur sa gauche. Dans ces conditions sa position devenait tout à fait critique, lorsque parurent sur le champ de bataille les premières troupes amenées par le général de Sonis. L'infanterie, à mesure qu'elle survint, remplaça au feu les bataillons très-éprouvés qui combattaient de-

(1) Ce récit du combat est le résumé de celui du général Chanzy, que rien, d'autre part, n'a contredit.



puis le matin, et l'artillerie de réserve, se mettant en batterie avec un remarquable sang-froid sous le feu de l'ennemi, arrêta le corps allemand qui menaçait de nous envelopper, et qui dut se replier poursuivi par nos obus.

Au centre, toutefois, la position, loin de s'améliorer, semblait empirer de moment en moment, et le général de Sonis, y accourant de sa personne, y trouva deux régiments qui, renonçant à la lutte, commençaient à lâcher pied de la façon la plus fâcheuse. Il comprit, a-t-il dit, qu'il y avait là un grand péril et pour son artillerie, qui allait rester sans soutien, et pour tout le 16ᵉ corps, qui, reporté en arrière dans un certain désordre, n'offrait plus d'éléments de résistance capables de soutenir la retraite, s'il eût fallu l'opérer en combattant. Il essaya d'abord de ramener en avant les hommes qui avaient abandonné leur poste de combat; mais ils furent sourds à son appel. Désespéré alors, et appréhendant une déroute, il pensa que c'était une de ces circonstances suprêmes où le chef doit se sacrifier pour sauver son armée. Allant au colonel de Charette, à qui il avait confié une petite réserve de zouaves pontificaux et de mobiles des Côtes-du-Nord, il lui dit avec feu, en lui montrant ceux qui étaient restés insensibles à ses accents : « Ces hommes refusent de me suivre; montrons-leur ce que peuvent des chrétiens et des hommes de cœur. »

Cette fois il fut compris; zouaves et mobiles s'élancèrent à sa suite, les zouaves en poussant leur cri de guerre : Vive la France! Vive Pie IX! En avant! Deux compagnies de francs-tireurs, celles de Tours et de Blidah, s'associèrent à cet acte de dévouement, et ce fut un beau spectacle de voir ce petit nombre de braves, — ils étaient environ 800, — s'avancer résolûment avec leur digne chef au-devant de l'ennemi vainqueur, l'étonner par l'excès même de leur témérité, le culbuter, et sans compter les morts qu'ils semaient sur la route, arriver jusqu'au village même de Loigny. Le général de Sonis était au nombre de ceux qui étaient tombés en marchant, et le colonel de Charette, qui avait eu tout d'abord son cheval tué sous lui, fut grièvement blessé au moment où il pénétrait dans le village.

Là dut s'arrêter cette charge mémorable qui aura sa place marquée dans nos fastes militaires. Les Prussiens avaient pu compter le petit nombre des assaillants, et voyant qu'ils n'étaient pas soutenus, ils purent facilement les accabler. Le colonel de Charette, qui avait vu tomber autour de lui les plus vaillants de ses compagnons, dut ordonner la retraite qui ne fut pas moins meurtrière que l'attaque, et lui-même, épuisé par sa blessure, resta gisant dans un fossé non loin du lieu où son général mutilé était couché sur le sol.

Cependant, grâce à ces héroïques dévouements, la déroute avait été empêchée, et l'artillerie du 17ᵉ corps sauvée. La gauche du 16ᵉ corps avait pu, de son côté, conserver ses positions du matin; mais la droite, comme nous l'avons dit, était repliée en arrière, et dans le 16ᵉ comme dans le 17ᵉ corps, les généraux déclarèrent le soir au général Chanzy « que les troupes étant à bout de forces, il n'y avait plus à attendre d'elles aucun effort avant qu'elles fussent reposées, réorganisées et réapprovisionnées (1). »

N'ayant pu être gagnée, la bataille de Loigny, où cependant nos jeunes soldats avaient montré sur plusieurs points un courage digne d'un meilleur sort, devenait le terme du plan de campagne qui avait été prescrit l'avant-veille aux généraux. Le 16ᵉ et le 17ᵉ corps formant notre aile gauche étaient mis momentanément hors d'état de continuer la lutte, et les deux divisions du 15ᵉ corps, qui occupaient le centre à Artenay avec le général en chef, et qui, sans avoir autant souffert que l'aile gauche, avaient eu cependant à soutenir des combats sérieux, ne pouvaient pas songer à accomplir seules l'entreprise résolue. On a prétendu que ces deux journées n'avaient en elles-mêmes rien de décisif et qu'avec plus de résolution on aurait pu continuer l'œuvre commencée.

Cette appréciation, voulût-on même la restreindre à l'opération de notre aile gauche, serait fort contestable; mais c'était surtout l'ensemble de la situation qui était devenu des plus graves. Le prince Frédéric-Charles, voyant le côté faible de notre manœuvre, et mettant à profit les avantages de la position que nous lui avions faite, avait effectué une concentration rapide de son armée autour de Pithiviers, et se trouvait prêt à écraser notre centre et notre gauche, avec toutes ses forces réunies, avant que notre droite ne pût venir à leur secours. Dans ces conditions, les deux divisions du 15ᵉ corps devenaient tout à fait insuffisantes pour affronter le choc dont elles étaient menacées; aussi, bien loin de pouvoir conserver l'offensive, le général d'Aurelle dut penser à rentrer dans son camp retranché.

Nous avons exposé déjà comment, dans la combinaison adoptée, le 15ᵉ corps ne devait se mettre en mouvement que quand le 16ᵉ aurait conquis assez de terrain pour pouvoir se rabattre à droite et marcher sur Pithiviers. En conséquence, les deux divisions de ce corps qui, depuis l'éloignement du général des Pallières, occupaient seules le front de bataille destiné primitivement au corps entier, étaient restées l'arme au bras pendant toute la première journée de-

(1) Voir aux pièces justificatives le rapport du général Chanzy.

vant Artenay, attendant le résultat de l'opération du général Chanzy. Mais, dès le soir, le général Chanzy avait fait connaître au général en chef que son corps ne pouvait pas suffire, comme on l'avait supposé, à refouler l'armée qu'il avait devant lui, et qu'obligé d'accentuer son mouvement en avant, il avait absolument besoin d'être appuyé pour pouvoir réussir.

Obéissant aux exigences de la situation, le général d'Aurelle avait porté en avant et à gauche les deux divisions du 15e corps, de manière à couvrir et à soutenir au besoin la droite du 16e, qui sans cela se fût trouvée trop en l'air; mais alors apparut clairement le vice capital de la disposition de nos forces, et jamais peut-être le grand danger des lignes trop étendues et trop minces ne fut mieux démontré que dans cette circonstance.

Lorsque la division Peytavin, appuyant à gauche pour se relier à la division Maurandy, arriva à Poupry sur le théâtre de l'action, elle n'y trouva plus celle-ci qui, après un faible engagement, s'était retirée au loin en arrière; elle eut donc à combattre seule un ennemi vainqueur qui lui fit essuyer des pertes sensibles et qui, secondé par ses réserves, menaça bientôt de la déborder pour se porter sur l'importante position d'Artenay, gardée par un seul bataillon. Heureusement le général en chef, survenant à ce moment sur les lieux, put conjurer le danger en arrêtant la marche de l'ennemi avec sa réserve d'artillerie, et en appelant à lui en toute hâte la 2e division du 15e corps qui formait sa droite sous les ordres du général Martineau. Mais alors ce fut notre droite elle-même qui se trouva dégarnie par ce mouvement latéral, et, dès le soir, deux fortes colonnes prussiennes s'établissaient, sans coup férir, autour de Ruan, dans les positions que notre division devait occuper, ce qui sépara absolument du gros de l'armée les 30,000 hommes du général des Pallières, détachés à quatre ou cinq lieues plus loin, à Chilleurs-aux-Bois.

Il est facile de concevoir que la situation eût été bien différente, si ces 30,000 hommes fussent restés à leur place primitive, comme le général d'Aurelle l'avait demandé en vain; car il est bien évident qu'avec leur concours les combats des 1er et 2 décembre auraient pu facilement tourner à notre avantage, et nous aurions eu à livrer au prince Frédéric-Charles seul une seconde bataille qui aurait décidé du résultat de l'entreprise. Au lieu de cela, non-seulement ces 30,000 hommes étaient restés absolument inutiles pendant ces deux journées décisives, mais encore, comme on le verra bientôt, quand on voulut, le 3, les ramener à leur premier poste, ils arrivèrent trop tard pour empêcher la défaite, et la précipitation de leur retraite produisit même de nouvelles compromissions. Enfin, ce n'étaient pas seulement les 30,000 hommes du général des Pallières qui étaient demeurés inutiles, c'étaient aussi les 18e et 20e corps qui, plus loin encore, sur les confins de la forêt à l'extrême droite, avaient dû attendre dans l'inaction que notre aile gauche eût accompli son mouvement préparatoire. Ici, nous devons le rappeler, l'éloignement de ces deux corps avait eu pour cause la malheureuse expédition de Beaune-la-Rolande, entreprise par le ministre, et sans cette expédition, ils se seraient trouvés tout naturellement groupés autour du noyau principal de l'armée pour agir de concert avec elle.

Le général d'Aurelle n'apprit qu'à minuit où en était le général Chanzy; jusque-là, comme le prouve une dépêche adressée par lui au ministre à 11 heures 30 du soir (1), il ne désespérait pas de pouvoir persévérer dans l'opération commencée.

Mais il reçut, peu d'instants après, une communication du général Chanzy qui, lui dépeignant sous des couleurs assez sombres la situation matérielle et morale de ses troupes, lui déclarait qu'il ne pourrait reprendre l'offensive que si le 15e corps venait se joindre à lui (2). Le général Chanzy croyait avoir devant lui la totalité de l'armée prussienne; mais en cela il se trompait,

---

(1) Le général d'Aurelle a reproduit dans son livre, page 316, le télégramme dont il s'agit. On y lit :

« Nous avons combattu jusqu'à la nuit — nous avons de ce côté conservé nos positions; mais c'est tout ce que nous avons pu faire...

« Je suis sans nouvelles de Chanzy. Je sais seulement que la division Maurandy n'a pas tenu...

« Il m'est impossible de savoir ce que je ferai demain avant d'avoir des nouvelles de Chanzy...

« Dans tous les cas, je ne crois pas pouvoir partir avant onze heures du matin... »

(2) La lettre du général Chanzy est reproduite par le général d'Aurelle, page 317 de son livre. Après avoir raconté les combats infructueux de la journée et le mouvement de retraite opéré par ses deux 1res divisions ainsi que par les troupes du 17e corps qui étaient venues à son aide, il ajoute :

« ..... Je suis sans nouvelles du général Maurandy, qu'on me dit en retraite au-delà de Sougy.

« Je ne sais pas encore ce qu'est devenu le général de Sonis... Nous avons de grandes pertes. Beaucoup de troupes ont quitté le champ de bataille en désordre; presque toutes les munitions sont brûlées.

« Je redoute une attaque pour cette nuit, ou pour demain matin. Dans l'état moral où se trouvent les troupes, je crois indispensable que le 15e corps appuie sur nous...

« Je ferai tout pour reprendre l'offensive, mais un secours m'est indispensable...

« Je crois que nous avons devant nous toutes les forces ennemies accourues pour nous écraser. La partie se jouera par ici.

« Signé : CHANZY. »

car il n'avait eu affaire qu'aux troupes commandées par le grand-duc de Mecklembourg, et, pendant ce temps, le prince Frédéric-Charles concentrait devant le 15e corps l'armée qu'il avait amenée de Metz.

Le générel d'Aurelle, apprenant dans quelle condition précaire se trouvait son aile gauche, et voyant d'autre part que les forces qui l'entouraient lui-même, à droite comme à gauche, pourraient facilement l'écraser, comprit que la situation de son armée était devenue tout à fait périlleuse. Ne pouvant plus, devant l'imminence du danger, appeler en temps utile à son aide ni le général des Pallières, ni encore moins les généraux Crouzat et Billot, il se décida à rentrer dans ses lignes fortifiées, et il ordonna la retraite « ne voulant pas, dit-il, s'exposer le lendemain à un effroyable désastre en menant au combat des troupes démoralisées, qui n'avaient plus confiance en elles-mêmes et qui allaient trouver devant elles un ennemi deux fois plus nombreux, enivré par ses succès de la veille... »

La retraite fut donc ordonnée pour le lendemain 3 décembre, et elle fut malheureusement le premier pas en arrière qui devait conduire à l'abandon d'Orléans.

On le voit, tous les faits s'enchaînent étroitement dans les deux journées que nous venons de raconter, et si on laisse de côté les fautes qui ont pu être commises sur le champ de bataille, ainsi que les défaillances qui ont pu se produire à côté des plus beaux traits de dévouement, on peut dire que les événements y sont toujours dominés et souvent commandés par une cause fatale, la dispersion de nos forces, et que cette cause a constitué pour nous une condition de faiblesse irrémédiable vis-à-vis des concentrations allemandes. Nous devons donc le répéter encore, la responsabilité de la défaite doit être cherchée avant tout là où est la responsabilité de cette dispersion.

3 décembre. — Troisième journée. — Combats de Chevilly et de Chilleurs-aux-Bois.

La retraite étant ordonnée, le général Chanzy put, pendant la journée du 3 décembre, regagner, sans être sérieusement inquiété, ses anciennes positions entre Boulay et Saint-Péravy, et il installa derrière lui le 17e corps qui, épuisé de fatigue et privé de son chef, paraissait très-démoralisé.

Les deux divisions du 15e corps, que le général en chef dirigeait lui-même, durent également se replier en arrière. La 3e division, général Peytavin, qui avait été fortement éprouvée la veille au combat de Poupry, où elle avait eu 500 hommes atteints par le feu, retourna dans ses anciennes positions de Gidy et de Laprovenchères, et la 2e division, général Martineau, fut chargée de protéger la retraite, mission qui fut particulièrement rude et glorieuse pour elle. Le général Martineau, attaqué dans Artenay, vers 9 heures du matin, par des forces considérables qui menaçaient de l'envelopper, crut devoir abandonner cette position vers dix heures et demie; mais il le fit avec une fière contenance, et nos ennemis ont témoigné eux-mêmes du sang-froid et de la bravoure qu'il a montrés dans sa retraite, dignement secondé par ses deux chefs de brigade, les généraux Dariès et Rebillard. Ils ont, dans cette circonstance, a dit d'eux le général d'Aurelle, mérité la reconnaissance de l'armée et du pays.

Ce fut surtout devant les lignes de Chevilly que le combat devint terrible. En vain, nos batteries fixes, admirablement servies par nos marins, joignirent leurs feux à ceux de notre artillerie de réserve et causèrent les plus grands dommages à l'artillerie prussienne ; celle-ci, qui, au dire d'un officier anglais, témoin oculaire de la bataille, occupait un arc de cercle de 7 kilomètres au moins, était si nombreuse, que les pièces démontées étaient immédiatement remplacées. Le général d'Aurelle, témoin de cette lutte glorieuse, mais trop disproportionnée, jugea impossible de se maintenir dans Chevilly, et vers quatre heures et demie il prescrivit au général Martineau de se replier sur Cercottes, quand la nuit serait venue. Lui-même quitta Chevilly à cinq heures et demie; mais, hélas ! il put constater alors que les efforts de cette journée, si honorable à tant d'égards pour les troupes engagées, avaient atteint la limite des forces morales de nos jeunes soldats.

Beaucoup d'hommes, cédant à un mouvement de panique, avaient abandonné les rangs pour fuir sur la route, et des compagnies entières qui, une heure auparavant, disputaient vaillamment le terrain à l'ennemi, s'en allaient à la débandade, ne pensant plus qu'à gagner Orléans. En vain, le général essaya-t-il d'arrêter les fuyards et de faire cesser ce désordre ; ses efforts et ceux de son état-major y furent impuissants, et bientôt il eut à subir un nouveau déchirement en apprenant que le général Chanzy, de son côté, ne répondait pas de ses troupes, si elles devaient être menées au feu le lendemain.

Devant ces cruelles révélations, le général d'Aurelle eut à se poser la douloureuse question de savoir s'il ne lui faudrait pas abandonner Orléans afin de ne pas faire de cette ville le tombeau de son armée. Toute la nuit il en délibéra tant avec lui-même qu'avec son chef d'état-major, sous l'empire des plus pénibles anxiétés, et à quatre heures du matin, sa résolution étant prise, il expédia à Tours la dépêche suivante :

« Après une lutte de trois jours, où tous les corps ont été plus ou moins éprouvés et désorganisés, il n'y a plus lieu de faire de plans de campagne. Je dois même vous déclarer que je considère la défense d'Orléans comme impossible.

« Quelque pénible que soit une pareille déclaration, c'est un devoir pour moi de la porter à votre connaissance, parce qu'elle peut épargner un grand désastre. »

Exprimant avec un profond chagrin la conviction où il était que les troupes étaient trop démoralisées pour pouvoir tenir devant l'ennemi, il proposait d'effectuer la retraite générale de l'armée, qu'il regardait comme nécessaire, dans trois directions différentes, à savoir ; celle des 16e et 17e corps par Beaugency; celle des 18e et 20e corps par Gien, et celle du 15e par Orléans pour gagner la Sologne. De cette façon, disait-il, les routes ne seraient pas encombrées, et on aurait plus de facilités pour vivre.

Nous aurions voulu passer rapidement sur les faits douloureux que nous venons de raconter, nous contentant d'avoir signalé les fautes qui semblaient les avoir produits ; mais les vives récriminations qu'ils ont provoquées entre les généraux et le ministre nous obligent à nous y arrêter et à exposer, avant d'aller plus loin, les controverses auxquelles ils ont donné lieu.

Le récit que M. de Freycinet a publié des trois premières journées de la bataille d'Orléans nous a causé, nous l'avouons, une impression pénible, car, dans ce récit qui doit être considéré comme reflétant les sentiments de M. Gambetta lui-même on semble s'être proposé de mettre notre défaite à la charge exclusive des généraux, et d'établir, sinon par des accusations formelles, du moins par une succession d'insinuations faciles à saisir, que c'est notamment à l'insuffisance du général d'Aurelle, pour ne rien dire de plus, qu'il faudrait attribuer la façon dont les choses ont tourné. Nous devons le dire, ces insinuations, telles qu'elles sont formulées, nous ont paru bien souvent en contradiction avec les faits, et nous allons essayer, en nous plaçant sur le terrain de la vérité, de rectifier les erreurs qu'elles ont pu propager.

Parlant de la journée du 2 décembre, c'est-à-dire des combats de Loigny et de Poupry, M. de Freycinet dit que les résultats de cette journée « n'avaient rien de décisif pour nous. » Réduite à ces termes, l'appréciation est tout au moins un blâme à l'adresse du général en chef, pour avoir abandonné la partie, à la suite des combats en question, et afin qu'on ne puisse pas se méprendre sur sa pensée, le délégué de M. Gambetta se hâte d'invoquer le témoignage d'un correspondant anglais, qui, placé dans le camp ennemi, a prétendu qu'on y avait été surpris de nous voir renoncer si tôt à la lutte. Exposant ensuite les faits au point de vue français, M. de Freycinet reproduit la dépêche adressée, le soir, par le général Chanzy au général d'Aurelle ; mais sa reproduction présente des omissions qui en modifient beaucoup la signification, et ces omissions nous ont paru trop importantes pour ne pas être mentionnées.

Ainsi, lorsque l'on compare le texte de la dépêche en question, tel qu'il est donné par M. de Freycinet, à celui publié d'une façon identique dans les livres des généraux d'Aurelle et Chanzy, on y trouve supprimé un alinéa que nous avons eu occasion de citer, et qui était ainsi conçu : « Beaucoup d'hommes ont quitté le champ de bataille en désordre, presque toutes nos munitions sont épuisées. »

Plus loin, le général Chanzy disait : « Dans l'état moral où se trouvent nos troupes, je crois indispensable que le 15e corps appuie sur nous... ; » mais dans le livre de M. de Freycinet, la première partie de la phrase qui complétait la pensée du général en motivant sa demande n'est pas reproduite (1).

Une autre dépêche du général Chanzy signalait plus spécialement l'état fâcheux du 17e corps. M. de Freycinet n'en parle pas ; or, elle disait : « Les généraux du 17e corps sortent d'ici ; ils déclarent que leurs troupes sont dans des conditions telles, qu'il leur est impossible de faire un mouvement demain. Beaucoup d'hommes sans souliers, pas de distributions faites, tous très-fatigués (2). »

Enfin, M. de Freycinet passe également sous silence une dépêche par laquelle, dans la nuit du 2 au 3 décembre, le général d'Aurelle expliquait à son lieutenant pourquoi il ne pouvait répondre à son appel.

Cette dépêche disait notamment : « Je suis trop loin de vous pour pouvoir vous soutenir efficacement. J'apprends qu'il s'est fait sur ma droite une concentration d'artillerie ; en faisant donc une démonstration sur les derrières de l'ennemi, je serais exposé à être pris moi-même à revers. Si vous étiez en mesure de prendre l'offensive, le mouvement serait excellent ; mais du moment que cela vous est impossible le mouvement pourrait être très-dangereux (2). »

Nous ne pouvions passer sous silence de telles omissions, eu égard surtout au caractère officiel du livre de M. de Freycinet, car elles ont dû nécessairement induire l'opinion publique en er-

(1) Voir aux pièces justificatives la dépêche indiquée.

(2) Voir aux pièces justificatives le document indiqué.

reur, en lui laissant ignorer les motifs trop sérieux qui avaient fait juger au général d'Aurelle que la situation de son armée était devenue absolument critique. Ce serait, croyons-nous, dénaturer les événements que de se borner à dire du 2 décembre, qu'ayant été engagés isolément, ils n'avaient pas été décisifs.

Passant d'une insinuation à une autre, M. de Freycinet oppose la concentration aussi habile que rapide effectuée dans la journée du 2 décembre par le prince Frédéric-Charles, à l'abandon d'Artenay opéré par le général d'Aurelle dans la matinée du 3, et il s'applique à faire croire qu'il dépendait du général en chef de répondre à la concentration allemande par une concentration parallèle de ses propres forces, en conservant les positions qu'il occupait. C'était une faute, a dit le délégué du ministre, d'abandonner Artenay, parce que, cette position étant celle convoitée par l'ennemi, c'était concourir soi-même au succès de sa manœuvre qui était de s'en emparer.

La raison est au moins étrange, car, bien évidemment à la guerre, toutes les fois qu'on bat en retraite, on fait les affaires de l'ennemi, et on lui abandonne des positions qu'il convoitait. Aussi, dans cette circonstance, la question était uniquement de savoir si nous étions, oui ou non, en mesure de défendre les positions que nous occupions. Une page plus loin, M. de Freycinet pose lui-même cette question ; mais, après avoir déclaré qu'il n'est pas en mesure d'y répondre, il s'empresse de citer de nouveau le correspondant anglais du camp prussien, qui trouve étonnant que le général d'Aurelle, qui avait reçu un échec, mais qui n'avait pas été précisément battu, se soit mis en retraite avec une armée presque double de celle de ses adversaires.

Dans ces termes, l'assertion était absolument fausse, et ce n'était pas à M. de Freycinet à la reproduire ; mais dans tous les cas, comment n'a-t-il pas senti que l'état-major prussien désirait vivement, à ce moment, une bataille décisive qui, dans les conditions où les choses se trouvaient amenées par nos fautes, aurait été l'anéantissement de l'armée de la Loire ? Cette appréciation ressort très-clairement du livre du major Blume, et cela suffirait au besoin pour justifier la résolution prise par le général en chef.

« Il aurait fallu, dit M. de Freycinet dans son livre, page 154, que parallèlement à la concentration effectuée, dans la journée du 2 et dans la nuit qui a suivi, par le prince Frédéric-Charles, l'armée française fit un mouvement analogue, c'est-à-dire que les 18e et 20e corps, désormais sans but, fussent ramenés sur la gauche. » Et il ajoute : « Soit que le général en chef n'ait pas jugé ce mouvement possible, soit qu'il n'en ait pas apprécié l'opportunité, il ne l'a pas prescrit, et les deux corps sont restés étrangers aux événements qui survinrent. »

L'intention de cette apréciation ne semble pas douteuse ; car, si elle était fondée, elle rendrait le général d'Aurelle seul responsable de l'inaction de notre droite ; mais nous croyons que si on examine tant soit peu les faits l'imputation n'est pas soutenable.

Nous rappellerons d'abord, qu'aux termes du plan arrêté le 30 novembre on avait exclu de parti pris, et contrairement à l'avis formel des généraux, toute idée d'une concentration préalable, de sorte que les 18e et 20e corps, ainsi que la division des Pallières, devaient attendre dans leurs positions respectives le moment où le général Chanzy aurait effectué son mouvement préparatoire.

On avait espéré que la première journée suffirait pour accomplir ce mouvement, et que l'offensive générale pourrait avoir lieu le 2 décembre ; mais cette prévision ne s'étant pas réalisée, il avait fallu consacrer la seconde journée à continuer l'opération non achevée de la veille, et dès lors, c'était toujours le plan primitif qui était en cours d'exécution. L'aile droite se trouvant ainsi condamnée à l'immobilité par le fait seul des combinaisons adoptées, le général d'Aurelle ne pouvait faire le 2 décembre que ce qu'il a fait, c'est-à-dire continuer l'exécution du plan convenu.

Il importe de remarquer, en allant au fond des choses, que ce fut le 2 décembre vers midi que le prince Frédéric-Charles, voyant nos projets se dessiner nettement, et profitant de sa position centrale, donna ses ordres de marche, pour porter vivement le gros de ses forces sur le point où nous lui offrions une si belle occasion de nous écraser en détail. Ce n'était, de sa part, ni un changement de disposition, ni une manœuvre hardie, comme le dit M. de Freycinet ; c'était tout simplement le parti naturel et logique que lui dictait notre attaque, qui lui permettait de jeter la presque totalité de son armée sur la portion isolée de la nôtre que nous livrions à ses coups. Il faut reconnaître seulement que, si ce parti lui était indiqué par les circonstances, le prince Frédéric-Charles a su, malheureusement pour nous, l'exécuter avec toute la rapidité et toute la résolution qui devaient en rendre le succès certain.

La concentration allemande s'étant effectuée en grande partie le 2, c'était le 3 que devait être frappé et que fut frappé le coup décisif. On peut donc concevoir que, quand, le 2 au soir, le général d'Aurelle apprit tout à la fois et l'insuccès du général Chanzy, déclarant que ses troupes



étaient hors d'état de renouveler un effort sérieux, et la présence devant lui des forces prussiennes venant doubler le nombre de celles déjà victorieuses, avec lesquelles il avait eu à lutter, on peut concevoir, disons-nous, qu'il ait considéré sa situation comme extrêmement périlleuse.

Quant à une concentration des 18e et 20e corps à effectuer parallèlement à celle du prince Frédéric-Charles, ce n'est pas sérieusement qu'on a pu la réclamer après coup, car c'est le 3, dès le matin, qu'ont commencé les attaques qui ont décidé du sort d'Orléans. C'était donc d'avance qu'il aurait fallu prévoir ce qui devait arriver, et peut-être des juges plus autorisés que nous à se prononcer sur les questions de stratégie, trouveront-ils que cette prévision était commandée par les notions les plus élémentaires de l'art de la guerre.

Du reste, nous devons le dire pour achever d'éclairer cette controverse, les reproches qu'on a essayé de faire peser sur le général d'Aurelle sont d'autant plus singuliers que voici ce qu'on lit dans un télégramme redigé par M. de Freycinet, et expédié aux différents généraux sous la signature de M. Gambetta, télégramme écrit le 2 décembre à 4 heures 55 du soir, c'est-à-dire au moment le plus critique des combats de Loigny et de Poupry :

« D'après l'ensemble de mes renseignements, disait M. de Freycinet, au général d'Aurelle, je ne crois pas que vous trouviez à Pithiviers, ni sur les autres points, une résistance prolongée. Selon moi, l'ennemi cherchera à masquer son mouvement vers le nord-est à la rencontre du général Ducrot. La colonne à laquelle vous avez eu affaire hier, et peut-être aujourd'hui, n'est sans doute qu'une fraction isolée qui cherche à vous retarder ; mais, je le répète, le gros doit filer vers Corbeil (1). »

« DE FREYCINET. »

Il faut avouer que cette dépêche, qui avait été communiquée à tous les généraux, justifie peu la prétention qu'avait l'administration de la guerre d'être très-bien renseignée sur les actes de l'ennemi ; car elle était formulée au moment même où le prince Fréderic-Charles, loin de marcher sur Corbeil, effectuait sa concentration devant Pithiviers et Artenay, pour nous porter un coup mortel.

Mais comment comprendre qu'après avoir écrit lui-même cette instruction, M. de Freycinet ait pu reprocher, même indirectement, au général d'Aurelle de n'avoir pas fait une concentration semblable à celle de son adversaire ? N'était-ce donc pas lui-même qui avait induit le général en erreur en lui faisant certifier par M. Gambetta qu'il pouvait marcher en avant avec confiance, sans se préoccuper du prince Frédéric-Charles ?

Le général Billot qui avait, comme les autres généraux, reçu la dépêche ministérielle, a déclaré très-nettement « que c'était là un des nœuds de la situation, » et, d'après lui, l'erreur qui avait fait croire, à Tours, que le prince Frédéric-Charles marchait au-devant du général Ducrot, a été la cause de toutes les fausses manœuvres qu'on a fait exécuter à l'armée.

En dernière analyse, il demeure démontré par le seul énoncé des faits, et nonobstant toute autre considération que, le 2 au soir, il n'y avait plus possibilité pour les 18e et 20e corps de prendre part à la lutte qui devait s'engager le lendemain à Artenay et à Chevilly. En effet, ils étaient séparés du théâtre de cette lutte par plus de 40 kilomètres à vol d'oiseau, et par des chemins de forêts impraticables. Tout au plus auraient-ils pu tenter le lendemain une diversion devenue bien tardive ; mais l'état déplorable dans lequel se trouvait une grande partie des troupes après l'expédition de Beaune-la-Rolande, ne leur eût pas permis d'agir efficacement, et on aurait pu facilement les tenir en échec, pendant que la défaite du 15e corps se serait achevée ; après quoi on les eût écrasés à leur tour.

S'il n'était pas toujours facile de raisonner après coup sur les opérations militaires, on serait disposé à croire que, si le 2 décembre, au moment où le prince Frédéric-Charles entreprenait de porter toute sa gauche à droite, notre aile droite avait pu effectuer une démonstration sérieuse, le général prussien eût hésité à continuer sa concentration. Mais il eût fallu pour cela deviner les intentions de l'ennemi, et agir avec une extrême rapidité. Or, nous avons vu que, loin de deviner le plan offensif de l'ennemi, on lui attribuait au contraire, dans le cabinet du ministre, la pensée de se dérober à nos coups.

Selon nous, la seule question rétrospective à soulever eu égard aux faits accomplis, serait celle de savoir si, dans la nuit du 2 au 3, quand le général d'Aurelle s'est décidé à faire rentrer les 15e et 16e corps dans le camp retranché, il n'aurait pas dû rappeler en même temps les 18e et 20e corps à Orléans, pour les faire concourir à la défense de la ville, dont l'attaque devenait imminente. Bien que cette question semble se poser d'elle-même, il ne nous appartient pas de la discuter, et nous devons nous contenter d'a-

(1) Voir aux pièces justificatives le télégramme indiqué. La minute porte la signature de M. de Freycinet ; mais la dépêche a été expédiée avec celle supposée de M. Gambetta. M. de Freycinet explique dans son livre que M. Gambetta a voulu par là attirer plus sûrement l'attention des généraux sur cette dépêche dont nous aurons bientôt à reparler. (Note du rapporteur.)

voir montré par l'analyse des faits, qu'à raison du plan adopté, le 18e et le 20e corps étaient dans l'impossibilité absolue d'empêcher les effets de la journée du 3.

Il nous reste, pour compléter l'exposé qui précède, et avant de passer au récit de l'abandon d'Orléans, à mentionner le rôle que la première division du général Martin des Pallières a eu à jouer dans son isolement et dans son éparpillement à travers la forêt.

Cette belle division, la plus importante de l'armée de la Loire, tant par son effectif, car elle comptait environ 30,000 combattants, que par sa bonne organisation, qui était l'œuvre de son chef, avait été, comme nous l'avons dit déjà plusieurs fois, détournée de sa position de bataille, par ordre du ministre, pour concourir éventuellement à une entreprise contre Pithiviers.

Cette entreprise ayant échoué à Beaune-la-Rolande, le général des Pallières était resté en observation sur la lisière de la forêt, occupant Chilleurs-aux-Bois à son centre, et s'étendant à droite et à gauche sur près de 30 kilomètres. Le général, on peut en juger par sa déposition comme par son livre, rongeait son frein en voyant ses troupes ainsi annihilées par leur dispersion, tandis qu'elles auraient pu constituer pour l'armée une puissante réserve qui lui aurait donné une grande force dans les éventualités que l'on pouvait prévoir. Aussi les récriminations personnelles du général contre les interventions du ministre dans les opérations militaires ont-elles été plus vives.

Ce fut le soir du 1er décembre seulement, que le général des Pallières, qui n'avait pu assister à la conférence de Saint-Jean-la-Ruelle, fut informé de l'opération commencée par une dépêche du général en chef indiquant à son corps la part d'action qui lui était attribuée dans le plan adopté.

Pour sa première division, cette part se bornait provisoirement à un rôle passif, car on lui enjoignait seulement d'occuper Chilleurs-aux-Bois et Neuville, en attendant le moment de se porter en avant. On peut croire que le général d'Aurelle avait alors confiance dans la possibilité du succès, car il recommandait au colonel de Cathelineau, qui n'avait pas cessé de rendre à l'armée les plus grands services avec ses francs-tireurs, de gagner, dès qu'il le pourrait, la forêt de Fontainebleau.

Quant au général des Pallières, il a fait ressortir à cette occasion, comme nous l'avons fait nous-mêmes, les conditions déplorables dans lesquelles l'armée entrait en action, et la situation difficile imposée aux généraux qui, obligés d'obéir aux ordres des dépositaires du pouvoir « étaient considérés par eux, dit-il, comme des machines qu'ils devaient briser et mettre au rebut dès qu'ils ne traduiraient pas en faits victorieux les élucubrations de leur imagination, se réservant en tout cas de rejeter l'insuccès sur leur manque d'action, leur pusillanimité ou leur insuffisance. »

La journée du 2 décembre se passa pour les généraux des Pallières et Crouzat à se souder l'un à l'autre, dans la prévision du mouvement annoncé, et ils se tenaient prêts à entrer en action, lorsqu'ils reçurent, signée par M. Gambetta, la circulaire expédiée à 4 heures 55 minutes du soir, par laquelle, à la suite du passage déjà cité, le ministre informait les généraux commandant les corps d'armée qu'à partir de ce jour, et par suite des opérations en cours d'exécution, c'était le général d'Aurelle qui leur donnerait directement des instructions stratégiques (1).

Nous aurons à revenir sur ce passage de la dépêche qui a été l'objet d'une très-vive controverse; nous remarquerons seulement, quant à présent, que, comme les opérations dont elle parle étaient commencées depuis deux jours, l'avis qu'elle transmettait était bien tardif et bien peu explicatif.

Le même jour, 2 décembre, à 8 heures du soir, le général d'Aurelle avait informé le général des Pallières, comme ses autres lieutenants, qu'il ne savait pas encore exactement ce qui s'était passé à l'aile gauche, du côté du général Chanzy, mais qu'il y avait lieu de croire les Prussiens en retraite.

Ce fut plus tard, comme nous l'avons raconté, que les nouvelles alarmantes parvinrent au quartier-général, et vers cinq heures du matin, le général des Pallières reçut un nouveau télégramme qui lui faisait connaître dans les termes suivants la gravité que la situation avait prise :

« Artenay, 3 décembre, 4 h. 50 m. du matin.

« *Général en chef à général des Pallières, à Chilleurs-aux-Bois.*

« Revenez dès aujourd'hui et le plus tôt possible reprendre vos premières positions de Saint-Lyé et de Chevilly, avec toutes les forces possibles, et ne laissant que ce qui est nécessaire pour garder la forêt.

« Le mouvement en avant fait par le général Chanzy, soutenu par vos 2e et 3e divisions, n'a pas réussi.

« Ordre est donné d'occuper les anciennes positions devant Orléans. »

Cette dépêche, reproduite par le général des

(1) Voir aux pièces justificatives la dépêche indiquée.

Pallières, page 196 de son livre, mais que M. de Freycinet n'a probablement pas connue, et que le général d'Aurelle paraît avoir perdue de vue, car il n'en parle pas, a cela d'important qu'elle seule peut expliquer le rôle qu'ont joué, dans la journée du 3, les troupes du général des Pallières, rôle qui a donné lieu à des récits confus et erronés.

Au reçu de cette injonction précipitée, le général des Pallières qui, en exécution de ses instructions précédentes, se préparait à faire une démonstration en avant, dut modifier immédiatement ses dispositions, afin de pouvoir se conformer au nouvel ordre qui lui était signifié.

D'autre part, les informations qui lui parvenaient de ses avant-postes lui signalaient qu'un grand mouvement de troupes et d'artillerie ennemies avait eu lieu pendant la nuit en face de lui.

Il devait donc s'attendre à voir la marche de flanc qu'il avait à faire, se compliquer et devenir périlleuse devant la probabilité d'une attaque imminente.

Dans ces conditions, voulant parer au danger qui le menaçait, il prit des résolutions qui ont produit les faits que nous allons rapporter, mais qui, ignorées ou mal connues du quartier général et du ministre, leur ont fait apprécier ces faits d'une manière inexacte.

Ne pouvant regagner Chevilly par l'extérieur de la forêt sans prêter le flanc à l'ennemi, et n'ayant que des chemins défoncés pour traverser cette forêt, le général dirigea son convoi sur Orléans, lui prescrivant de venir de là le rejoindre à Chevilly par la route de Paris.

Les troupes d'infanterie et de cavalerie devaient également se replier d'abord par la route d'Orléans, mais seulement jusqu'à une grande allée transversale dite de Nibelle, qui conduisait à Saint-Lyé et à Chevilly.

Comme conséquence de ces combinaisons, le général des Pallières, jugeant aux préparations de l'ennemi que sa retraite pourrait être suivie de près, crut devoir rester en position tant que son convoi n'aurait pas pris assez d'avance pour se trouver hors d'atteinte quand son arrière-garde aurait quitté la route.

Des dispositions analogues aux précédentes avaient été prescrites aux autres troupes de la division qui occupaient les différents débouchés de la forêt, et le général des Pallières attendait l'heure de se replier lorsque, vers dix heures et demie, les Prussiens attaquèrent la position de Chilleurs, en engageant l'action par une canonnade furieuse.

Notre artillerie, très-inférieure en nombre (6 batteries contre 12), lutta néanmoins avec énergie; mais vers midi elle n'avait plus de rechanges, et presque toutes ses munitions étaient épuisées.

Le moment était venu de se retirer; nos pièces prirent la route d'Orléans, comme avait fait le convoi, et la retraite de l'infanterie s'effectua en bon ordre, sous la protection d'une seule batterie, jusqu'à l'allée de Nibelle, où les troupes tournant à droite prirent la direction de Saint-Lyé et de Chevilly.

Arrivé à Saint-Lyé à six heures du soir, le général donna un moment de repos à ses soldats, et envoya trois cavaliers bien montés en avant, pour avoir des nouvelles et pour annoncer son arrivée; mais Chevilly venait d'être occupé par l'ennemi, et les cavaliers, trompés par un cri de : « Qui vive? » fait en français, eurent à essuyer une décharge qui en tua deux; le troisième seul put revenir pour rendre compte de ce qui se passait.

Il fallut alors prendre, à onze heures du soir, la direction de Cercotte, où se trouvait la division Martineau, et les troupes très-fatiguées n'y arrivèrent qu'à trois heures du matin.

Là, le général des Pallières apprit au bureau du télégraphe, d'une part que dans la journée le général en chef, modifiant son ordre de la nuit l'avait d'abord appelé à Orléans pour y défendre l'enceinte, et en second lieu, que postérieurement à cette résolution, l'abandon de la ville avait été décidé.

Le général des Pallières avait rallié, en passant à Saint-Lyé, sa cavalerie et deux de ses détachements qui avaient évacué Courcy et Villereau, conformément à ses instructions; mais il se produisit au même moment, sur un autre point de la forêt, un fait regrettable que nous devons rapporter, parce qu'il a donné lieu à des versions fâcheuses et erronées.

Il y avait à Neuville, à gauche et non loin de Chilleurs, un détachement comprenant sept à huit bataillons et deux batteries, sous les ordres du général Minot; l'ennemi ne l'avait pas attaqué sérieusement, et il devait, vers la fin du jour, regagner Saint-Lyé. Vers quatre heures, le général des Pallières, passant en arrière du village encore occupé, envoya au général Minot de nouvelles instructions pour lui faire prendre une route qui conduisait à Orléans par Ebrechien; sa pensée était d'éviter par là les difficultés et les dangers du trajet extérieur de Neuville à Saint-Lyé; mais la colonne, cheminant dans l'obscurité, se trompa de route et vint aboutir à Loury, qu'elle trouva occupé par l'ennemi qui avait atteint ce point en suivant la route de Chilleurs, laissée libre par le mouvement du général des Pallières.

Le général Minot dut alors se rejeter en désordre dans des routes transversales qui avaient



été rendues impraticables, et il y laissa une bonne partie de son artillerie embourbée.

Enfin un dernier incident doit être rapporté pour compléter le récit de cette retraite. Deux bataillons avaient été laissés à Courcy pour y défendre une des entrées de la forêt; mais faute d'instructions suffisantes, ils y étaient restés tardivement dans une position qui devint très-périlleuse après l'abandon de Chilleurs-aux-Bois: ils ne purent, par suite de cet oubli, regagner Orléans qu'en se frayant un passage à travers les avant-gardes prussiennes, ce qu'ils firent du reste résolûment.

Voilà donc dans quelles conditions, après neuf jours d'allées et de venues stériles, la 1re division du général des Pallières, qui était une des espérances de l'armée de la Loire, se trouvait revenue à son poste de bataille, d'où l'avaient éloignée si malencontreusement les combinaisons de M. Gambetta.

Ebranlée par un combat sérieux mais accessoire, d'où elle revenait avec les apparences d'une défaite, épuisée par une marche de nuit pénible, à la suite d'une journée très-fatigante déjà, ayant plusieurs de ses bataillons dispersés, et ayant perdu un certain nombre de canons, cette division ne pouvait apporter qu'un secours bien précaire pour rétablir la fortune de nos armes.

Il est permis de croire, comme nous l'avons déjà dit, que si ces 30,000 hommes étaient restés à leur poste primitif, et avaient été en mesure de prendre part à la lutte qui venait d'avoir lieu, les choses auraient pu tourner bien différemment.

En effet, si le général en chef avait eu, le 2 décembre, cette force à sa disposition, il aurait pu seconder efficacement l'opération du 16e corps sans compromettre sa droite, et refouler probablement l'armée du grand-duc de Mecklembourg, de manière à modifier notablement les conditions de la rencontre du lendemain avec le prince Frédéric-Charles.

Malheureusement, ce sont là des regrets devenus inutiles, et nous ne les exprimons que parce qu'ils nous ont paru justifiés par l'étude des faits.

Deux dépêches ministérielles, adressées au général d'Aurelle les 2 et 3 décembre, ont donné lieu à des récriminations si vives contre les procédés de M. Gambetta et de son cabinet, qu'avant de reprendre le récit des faits, nous croyons nécessaire d'exposer le débat qu'elles ont suscité, relativement à la question des responsabilités.

Nous avons eu déjà occasion de mentionner l'une des deux dépêches dont il s'agit; en voici le passage discuté :

« Tours, 2 décembre, 4 h. 55 soir.

« *Guerre à général en chef à Saint-Jean-la-Ruelle, faire suivre à commandant du 17e corps à Saint-Jean, 15e corps à Loury, 16e corps à Patay, 18e corps à Bellegarde, 20e corps à Bellegarde.*

« Il demeure entendu qu'à partir de ce jour, et par suite des opérations en cours, vous donnerez directement vos instructions stratégiques aux 15e, 16e, 17e, 18e et 20e corps. J'avais dirigé jusqu'à hier les 18e et 20e corps et par moment le 17e, je vous laisse ce soin désormais.

. . . .

« Signé : GAMBETTA (1). »

Il semblait résulter des termes de cette circulaire que jusqu'au moment où elle a été écrite, c'est-à-dire jusqu'au soir du 2 décembre, M. Gambetta reconnaissait lui-même avoir conservé la direction des corps désignés dont le général en chef n'avait pas précédemment la disposition; mais alors, les généraux se sont cru en droit de demander quelle était la pensée d'une autre dépêche circulaire expédiée le 3 au soir, dans laquelle M. de Freycinet, dégageant le ministre de toute participation aux opérations des jours précédents, disait au général en chef :

« Il me semble que, dans les combats que vous avez livrés, vos divers corps ont agi plutôt successivement que simultanément, d'où il suit que chacun d'eux a presque partout trouvé l'ennemi en forces supérieures. Pour y remédier dorénavant, je suis d'avis que vos corps soient le plus concentrés possible.......................... »

Après ce préambule, qui mettait tous les faits accomplis à la charge des généraux, le délégué du ministre, reprenant l'action dirigeante, prévenait le général d'Aurelle que le ministre avait, dès le matin, prescrit aux 18e et 20e corps de se rapprocher du général des Pallières « en marquant un mouvement de concentration sur Orléans, » mouvement dont il s'appliquait à lui démontrer l'opportunité comme si c'était une idée due seulement à l'initiative du ministre.

La dépêche disait en terminant :

« J'envoie copie de la présente à tous les géné-

(1) Comme on l'a dit déjà, cette dépêche, qui est parvenue aux destinataires sous la signature de M. Gambetta, était sur la minute signée par M. de Freycinet seulement. Le fait est exceptionnel; mais il prouve l'importance que l'on attachait à cette communication dans le cabinet du ministre, et M. de Freycinet l'a reconnu lui-même dans son appendice. Nous avons reproduit précédemment toute la fin du télégramme qui était relatif à la marche des Prussiens sur Corbeil.

raux commandant en chef, qui, à moins d'instructions différentes de votre part, auraient à se conformer aux dispositions sus indiquées (1). »

« *Pour le ministre de la guerre*,

« DE FREYCINET. »

Cette dépêche, faisant suite à la précédente, a indigné tout particulièrement les généraux d'Aurelle et des Pallières ; ils prétendent qu'elle n'a pu être inspirée que par la pensée d'égarer l'opinion publique en attribuant aux généraux les fautes que le ministre avait commises, et dont il commençait à entrevoir la gravité. D'autre part, ils font remarquer, d'un commun accord, qu'au fond ce document était la condamnation formelle des opérations entreprises depuis le 23 novembre, et que c'était pour cette raison sans doute que M. de Freycinet ne l'avait pas reproduit dans son livre. Le général des Pallières, allant plus loin, suppose que le délégué du ministre « voulait prendre par là ses sûretés contre les généraux qu'il accusera de s'être fait battre pour avoir négligé de concentrer leurs troupes, tout en étant forcé d'avouer que c'était lui-même qui s'était opposé jusqu'alors à cette concentration. »

M. de Freycinet n'a nullement avoué qu'il ait commis des fautes. Tout au contraire, et pour répondre aux allégations qui mettaient le ministère en cause, il a ajouté à son livre un appendice dans lequel il consacre une trentaine de pages à répliquer au général d'Aurelle, en s'efforçant de le trouver lui-même en faute.

M. de Freycinet, cherchant à affranchir M. Gambetta et lui-même de toute responsabilité, affirme que, dans la conférence du 30 novembre il avait été convenu très-explicitement que tous les corps d'armée obéiraient dorénavant aux seuls ordres du général en chef. Il aurait considéré, assure-t-il, comme une faute injustifiable de maintenir la division du commandement dans les circonstances où l'on se trouvait placé, et en conséquence, en ce qui concerne la dépêche du 2 décembre, il prétend qu'on ne doit pas prendre à la lettre les mots employés par lui : « Il est bien entendu qu'à partir de ce jour... »

D'après lui, le ministre voulait seulement rappeler au général en chef, sous une forme indirecte et ménagée, que d'après les dispositions convenues l'avant-veille, c'était à lui de donner des instructions aux différents corps mis sous sa direction, et comme le général semblait ne l'avoir pas fait encore, c'était pour mieux attirer son attention que cette fois M. Gambetta avait signé lui-même.

(1) Voir aux pièces justificatives la dépêche citée.

Pour prouver que telle était bien sa pensée, M. de Freycinet cite plusieurs dépêches portant la date du 1er décembre, qui semblent témoigner en effet que le général en chef était considéré par le ministre comme devant donner des ordres à tous les corps, et l'une de ces dépêches même montre le général des Pallières transmettant au général Crouzat une prescription du quartier général (1).

Nous avons eu trop souvent occasion de signaler les contradictions et les confusions résultant de l'intervention anormale du ministre, dans l'action militaire, pour attacher beaucoup d'importance à cette observation de M. de Freycinet, et nous ferons remarquer que dans le différend dont il s'agit, il y a un argument dominant qui nous semble trancher absolument la question, contrairement aux assertions qui précèdent : c'est qu'avant le 30 novembre, trois corps d'armée étaient sous la direction propre du ministre, et qu'une décision du ministre était nécessaire pour changer cet état de choses. Or, c'est la dépêche du 2 décembre qui a signifié pour la première fois aux généraux Crouzat et Billot qu'ils étaient placés dorénavant sous les ordres du général en chef.

Notre remarque, d'autre part, se trouve corroborée par des faits qui prouvent que, le 1er décembre, M. Gambetta n'avait nullement renoncé

(1) M. de Freycinet, page 47 de son livre, cite trois dépêches : l'une adressée au général d'Aurelle le 1er décembre, à 5 heures 30 m. du soir, dans laquelle on lui dit de se mettre en rapport avec les 17e, 18e et 20e corps, et de leur donner ses instructions ; une seconde, adressée le même jour à tous les commandants de corps d'armée, dans laquelle on leur dit que le général en chef leur donnera ses instructions ; enfin une troisième, adressée au général d'Aurelle, à une heure dix du soir, dans laquelle M. de Freycinet lui demandait de faire exécuter à la division des Pallières une diversion en faveur du général Crouzat, sans vouloir, disait-il, intervenir dans les dispositions qu'il avait à prendre.

M. de Freycinet reproduit, en outre, une dépêche adressée au général des Pallières par le général d'Aurelle le 1er décembre, à dix heures du soir, dépêche dans laquelle il est dit : « Le général Crouzat appuiera un peu à gauche pour laisser un peu moins d'intervalle entre lui et vous, » et il en conclut que le général accusait ainsi lui-même son action dirigeante.

Nous avons signalé plusieurs fois, pendant l'expédition de Beaune-la-Rolande, des instructions du genre de celles qui précèdent, adressées par le général d'Aurelle tant au général Crouzat qu'au général des Pallières ; et cependant il restait entendu que ces deux généraux opéraient sous la direction du ministre.

Il nous semble dès lors que l'argumentation de M. de Freycinet perd beaucoup de sa valeur quant aux conséquences qu'il tire de ses citations. (Note du rapporteur.)

à diriger personnellement les 18e et 20e corps. C'est à cette date, en effet, qu'on adressait au général Crouzat la dépêche cruelle que nous avons fait connaître dans le chapitre précédent, et par laquelle on le mettait de la façon la plus formelle sous les ordres du général Billot, sans parler aucunement du général d'Aurelle. Ajoutons encore que ce même jour, le 1er décembre, M. de Freycinet a expédié aux généraux Crouzat et Billot une autre dépêche dans laquelle il leur donne, comme précédemment, au nom du ministre, ses instructions journalières sans les faire passer par le général en chef.

Nous avouons que cette controverse, que nous avons abrégée autant que possible, aurait peu d'importance si elle n'impliquait au fond la grave question des responsabilités.

Mais, à la façon dont M. de Freycinet expose les choses, on serait conduit à croire que tout ce qui est arrivé de fâcheux dans la bataille d'Orléans doit être imputé aux généraux, et que, notamment, le défaut de concentration de nos forces, a été le fait exclusif du général en chef, à qui le ministre aurait signalé vainement, selon lui, la faute qu'il commettait.

Nous avons démontré, croyons-nous, que de telles appréciations sont absolument démenties par les faits, et qu'au contraire la dispersion fatale de nos corps d'armée, qui a été la cause primordiale de notre défaite, avait été uniquement le résultat des ingérences ministérielles dans la direction des opérations militaires.

Si donc, le 3 décembre, M. Gambetta et son délégué, commençant à entrevoir la possibilité d'un dénoûment funeste, ont cherché à se dégager de toute responsabilité dans les faits qui venaient de s'accomplir, et si, essayant de donner le change à l'opinion publique, ils ont demandé alors, comme émanant d'eux, une concentration que, directement ou indirectement, ils avaient seuls empêchée jusque-là, il faut bien reconnaître qu'en cherchant à mettre les généraux en cause à leur place, ils ont par cela seul rendu légitimes leurs vives récriminations.

4 décembre. — Quatrième journée de la bataille d'Orléans.

La quatrième journée de la bataille d'Orléans s'étant terminée par l'évacuation de la ville, est celle qui, ayant le plus ému le pays, a dû fixer plus particulièrement l'attention de la commission. Elle est aussi la plus pénible à analyser. Mais les graves incriminations dont les généraux ont été l'objet à cette occasion de la part de M. Gambetta nous ont obligé à en étudier les faits avec un soin tout spécial.

Nous avons laissé le général en chef d'Aurelle au moment où, dans la nuit du 3 au 4 décembre, cédant à ce qu'il envisageait comme une nécessité, il s'était décidé, non sans un profond déchirement, à évacuer Orléans et à mettre son armée en sûreté de l'autre côté de la Loire.

« Il est, a-t-il dit, des circonstances, à la guerre, où il faut savoir prendre une résolution prompte, quelque pénible qu'elle soit, et cette résolution fut prise... »

Ce fut, comme nous l'avons raconté, le 4 décembre, à quatre heures du matin, que le télégraphe fut chargé de faire connaître à Tours l'extrémité douloureuse à laquelle le général en chef se croyait réduit. Renonçant à défendre la ville pour ne pas exposer son armée à un désastre, il indiquait la direction qu'il donnerait à la retraite des différents corps, pour éviter le désordre et l'encombrement des routes.

Dans la combinaison qu'il avait arrêtée, le 16e et le 17e corps devaient se replier sur Beaugency et Blois, le 18e et le 20e sur Gien, et le 15e sur Orléans pour y passer la Loire et gagner la Sologne.

M. de Freycinet, dès cinq heures du matin, répondit à cette communication au nom du ministre. Cherchant surtout à faire revenir le général d'Aurelle sur sa résolution, il lui disait (1) :

« Votre dépêche me cause une douloureuse stupéfaction. Je n'aperçois dans les faits qu'elle résume, rien qui soit de nature à motiver la résolution désespérée par laquelle vous terminez.

« Jusqu'ici, vous vous êtes mal engagé et vous vous êtes fait battre en détail ; mais vous avez encore 200,000 hommes en état de combattre, si les chefs savent, par leur exemple et par la fermeté de leur attitude, grandir leur courage et leur patriotisme.

« L'évacuation dont vous parlez serait par elle-même, et en dehors de ses conséquences militaires, un immense désastre... »

On le voit, la pensée du ministre est bien formulée; ce sont les généraux qui se sont fait battre par leur faute et qui resteront pour lui responsables de la façon dont leurs soldats se comporteront.

Après ce préambule, M. de Freycinet, exposant ce qu'il y aurait à faire, selon lui, dans la circonstance, ajoutait :

« Je ne vois rien à changer, quant à présent, aux instructions que je vous ai envoyées hier au soir, et qu'à l'heure où j'écris vos généraux se préparent à exécuter.

---

(1) La minute de la dépêche dont il s'agit ne s'est pas retrouvée parmi celles remises à la commission; mais le texte en est reproduit dans le livre du général d'Aurelle et dans celui de M. de Freycinet.

« Opérez, comme je vous l'ai mandé, un mouvement général de concentration. »

Suivaient des conseils de détail sur la manière dont la concentration indiquée pourrait s'effectuer et sur la façon dont la défense devrait ou pourrait être organisée. Puis la dépêche se terminait en prévenant le général d'Aurelle que le général Bourbaki, qui venait de prendre le commandement des 18e et 20e corps, se met en devoir de réaliser un mouvement de concentration sur Orléans qui lui a été prescrit.

Ici, M. de Freycinet montrait clairement que, tout en déclinant la responsabilité de ce qui pourrait arriver, le ministre maintenait cependant son action dirigeante. Mais, cette fois du moins, il était dans la vérité de la situation, et s'il n'avouait pas précisément ses fautes, on peut croire qu'il sentait le besoin de les réparer. Malheureusement, ces fautes avaient produit désormais tout leur effet et n'étaient plus réparables.

En présence des appréciations ministérielles qu'il ne pouvait accepter, le général en chef crut devoir accentuer son sentiment personnel par une dépêche qu'il adressa à Tours, à huit heures du matin.

Cette dépêche était ainsi formulée :

« Saran, 4 décembre, 8 h. du matin.

« *Général en chef au ministre de la guerre, à Tours.*

« Je suis sur les lieux et plus en état que vous de juger la situation. C'est avec une douleur non moins grande que la vôtre que je me suis déterminé à prendre cette résolution extrême.

« L'ennemi a franchi tous les obstacles jusqu'à Cercottes. Il est, en outre, maître de tous les débouchés de la forêt. La position d'Orléans n'est donc plus ce qu'elle était autrefois.

« Aujourd'hui qu'elle est entourée, et qu'elle a perdu l'appui de la forêt, elle n'est plus défendable par des troupes éprouvées par trois jours de fatigues et de combats, et démoralisées par les pertes qu'elles ont faites.

« D'un autre côté, les forces de l'ennemi dépassent toutes mes prévisions et les appréciations que vous m'avez données. Le temps presse et ne permet plus la concentration dont vous parlez.

« Malgré tous les efforts que l'on pourrait tenter encore, Orléans tombera fatalement ce soir ou demain aux mains de l'ennemi...

« L'armée de la Loire peut rendre de grands services à la défense nationale, mais à la condition de la concentrer sur des points où elle ait le temps de se réorganiser; chercher à la concentrer à Orléans, c'est l'exposer à être détruite sans résultats. Je crois donc devoir maintenir les ordres qui ont été donnés.

« Quant aux ordres qui ont été donnés par vous à Bourbaki, il ne m'appartient pas de les changer. Je dois seulement vous faire observer que ce mouvement vers Orléans devant l'ennemi maître de la forêt peut être d'autant plus dangereux, que Bourbaki ne peut passer la Loire qu'à Orléans et à Gien, le pont de Châteauneuf n'étant pas encore terminé.

« Signé : D'AURELLE. »

Après avoir expédié cette dépêche et les ordres qu'elle indiquait, le général en chef quitta Saran au moment où le canon et la fusillade commençaient à se faire entendre à son arrière-garde.

En arrivant à Orléans, vers dix heures et demie, il y trouva le général Martin des Pallières, qui lui apprit que la première division du 15e corps, dont il n'avait pu rien savoir jusque-là avait été, conformément à ses instructions, dirigée sur la ville, et qu'elle y prenait position après avoir complété ses vivres et ses cartouches.

A cette nouvelle, le général d'Aurelle éprouva une certaine agitation; il avait grande confiance dans cette division et dans le général des Pallières qui lui était rendu avec elle, et ne connaissant pas encore l'état fâcheux dans lequel les troupes se trouvaient par suite de la succession de combats, de fatigues et d'épreuves qu'elles venaient de traverser, « il reprit un moment, dit-il, l'espoir de ressaisir la fortune » et il adressa à Tours la dépêche suivante :

« Orléans, 4 décembre, 11 h. 55 du m.

« *Général en chef à guerre, Tours.*

« Je change mes dispositions. Dirige sur Orléans 16e et 17e corps. Appelle 18e et 20e. Organise résistance. Suis à Orléans à la place.

« Signé : D'AURELLE. »

Pendant ce temps, les quatre membres de la délégation avaient été appelés à délibérer sur la situation, et M. Gambetta avait expédié au général d'Aurelle une dépêche ainsi conçue :

« Tours, 4 décembre, 11 h. du m.

« *Guerre à général en chef à Saran.*

« Le Gouvernement de la défense nationale me charge de vous transmettre la dépêche suivante :

« L'opinion du Gouvernement, consulté, était de vous voir tenir ferme à Orléans, vous servir des travaux de défense, et ne pas vous éloigner de Paris. Mais puisque vous affirmez que la re-

traite est nécessaire, que vous êtes mieux à même sur les lieux de juger la situation, que vos troupes ne tiendraient pas, le Gouvernement vous laisse le soin d'exécuter les mouvements de retraite sur la nécessité desquels vous insistez, et que vous présentez comme de nature à éviter à la défense nationale un plus grand désastre que celui-là même de l'évacuation d'Orléans.

« En conséquence, je retire mes ordres de concentration active et forcée à Orléans et dans le périmètre de nos feux de défense, et donnez des ordres à tous vos généraux placés sous votre commandement en chef.

« Signé : LÉON GAMBETTA, AD. CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN, FOURICHON. »

On a cru généralement que cette dépêche, qui porte l'indication d'une heure antérieure de 40 minutes à celle du dernier télégramme du général d'Aurelle, avait pu influer sur son changement de résolution ; mais c'est une erreur. En fait, les deux télégrammes se sont croisés, et le général assure que l'arrivée de la division des Pallières l'a seule déterminé à un essai de résistance qui, au fond, était devenu à peu près impossible.

Un télégramme, expédié par M. de Freycinet, à une heure trente-cinq minutes, complimenta le général en chef de sa nouvelle résolution. « Le Gouvernement, lui disait-il, avait appris avec une profonde satisfaction qu'il était entré dans la voie qui lui avait été tracée. » Puis le délégué du ministre ajoutait : « Qu'un moment de panique parmi les troupes avait pu seul produire tout le mal, » et il rappelait au général « qu'en quarante-huit heures il pouvait concentrer 200,000 hommes sous sa main. » (Le général a réduit ce chiffre à 140,000 hommes.) Enfin il l'avisait qu'un nouveau corps d'armée de 60,000 hommes, qui serait mis à sa disposition, se réunissait à Marchenoir et à Beaugency, et il lui annonçait que M. Gambetta allait partir pour Orléans.

Malheureusement la nouvelle résolution prise par le général était trop tardive, et voici ce qui arriva.

Depuis la veille déjà un grand nombre de fuyards avait afflué dans Orléans, diminuant d'autant le nombre des combattants, et témoignant d'un état moral fortement ébranlé. Mais au moment dont nous parlons, toutes les troupes du 15e corps, qui tenaient encore ferme dans les rangs, même celles qui venaient de soutenir fièrement la retraite depuis Cercottes, sentaient instinctivement, à la façon dont elles avaient été refoulées, qu'elles seraient insuffisantes pour lutter sérieusement contre les forces concentrées de l'armée allemande. D'ailleurs, l'ordre connu d'une retraite générale n'avait que trop confirmé ce sentiment, et un courant irrésistible entraînait vers les ponts d'Orléans non-seulement les hommes débandés, mais aussi les corps de troupes qui marchaient en ordre.

Dans tous les temps, les meilleurs généraux, commandant les armées même les plus solides, ont redouté les combats livrés avec une rivière à dos, parce qu'il en résulte dans l'esprit des soldats une préoccupation qui leur ôte confiance. Or, dans les circonstances où l'armée de la Loire se trouvait placée, cette préoccupation était devenue une sorte d'effroi, et ceux même qui avaient conservé leur sang-froid étaient saisis d'un désir immodéré de se mettre en sûreté au-delà des ponts sauveurs. Devant cet entraînement qui ne raisonnait plus, et qui n'était plus capable de raisonner, le contre-ordre de la retraite devint une cause de désordre matériel en accentuant le trouble moral, et bientôt les officiers d'état-major furent impuissants, malgré les efforts les plus énergiques, à arrêter dans leur marche les troupes qui voulaient avant tout traverser la rivière. Elles avaient reçu l'ordre de la retraite, elles n'en voulaient plus exécuter d'autre, et, là même où les officiers des corps entreprenaient de retenir leurs hommes, comme ils n'y réussissaient pas, ces hommes, se dispersant et demeurant sans chefs, finissaient par s'en aller à la débandade au lieu de se retirer en ordre.

Quand le général eut reconnu, le désespoir dans l'âme, que l'œuvre de résistance qu'il avait voulu tenter était absolument impossible, il donna de nouveau, vers quatre heures, les ordres nécessaires pour opérer l'évacuation d'Orléans, et il adressa à Tours un dernier télégramme ainsi conçu :

« Orléans, 4 décembre, 5 h. du soir.

« *Général en chef à ministre de la guerre.*

« J'avais espéré jusqu'au dernier moment pouvoir me dispenser d'évacuer la ville d'Orléans ; tous mes efforts ont été impuissants. Cette nuit la ville sera évacuée.

« D'AURELLE. »

Il n'appartient pas à la commission de juger au point de vue militaire les actes du général d'Aurelle dans ces quatre journées, mais elle est demeurée convaincue qu'il a fait son devoir en conscience, et dès lors elle n'a pu que le plaindre, comme homme de cœur, de la cruelle extrémité à laquelle il s'est trouvé réduit. M. Gambetta, cédant à d'autres considérations, a cru devoir agir différemment, et il a essayé de sacrifier le général aux convenances de sa politique ; mais si, allant de Tours à Orléans, il ne s'était pas laissé arrêter vers 4 heures par quelques balles de uhlans, alors que les trains ont pu con-

tinuer à circuler jusqu'à 5 heures 20 minutes, il eût vu de ses yeux l'état réel des choses, et peut-être eût-il hésité à formuler les inculpations dont il n'a pas craint de frapper la considération et l'honneur du vainqueur de Coulmiers. M. Péreira, préfet d'Orléans, a été plus juste; serrant la main au général pour la dernière fois, il lui a dit : « Notre malheur, général, n'est pas votre faute, la France connait votre courage, votre énergie et ne peut qu'honorer votre caractère. »

Quoi qu'il en soit, il n'y avait plus qu'une chose à faire, c'était de tenir l'armée allemande en respect jusqu'à ce que les troupes et le matériel eussent pu quitter la ville. Le général des Pallières fut chargé de ce soin avec ce qu'il put réunir de ses trois divisions, et avec le concours de l'artillerie de marine qui, sous l'énergique direction du capitaine Ribourt, défendit l'entrée de la ville jusqu'au dernier moment, avec le plus absolu dévouement. C'est dans une des batteries servies par nos braves marins que le prince de Joinville put, dans le trouble de la lutte, se donner la noble satisfaction qui, malgré tous ses efforts, lui avait été refusée jusque-là, de combattre personnellement pour son pays, en dirigeant contre les assaillants les derniers coups des canons d'Orléans. Sévèrement proscrit par M. Gambetta sous l'empire des préoccupations politiques qui le dominaient, il s'était vu réduit à dissimuler son individualité et à errer vainement autour des champs de bataille sous un nom américain, en s'exposant journellement à être pris pour espion. La France l'a su et ne saurait l'oublier.

La nuit était venue et le combat durait encore; mais la position était critique, car l'armée allemande tout entière, divisée en quatre colonnes principales, était aux portes de la ville, et voici où en était la défense : à droite, la 1re division du 15e corps, plus ou moins ralliée, occupait depuis le matin l'espace compris entre le chemin de fer et la route de Gien et y faisait très-bonne contenance sous la conduite de son nouveau chef, le général Colomb, qui venait d'arriver le jour même d'Afrique pour en prendre le commandement. Au centre, la division Martineau, qui dans la journée avait soutenu seule, et de la façon la plus honorable, la dernière retraite (1), défendait courageusement la gare du chemin de fer et le faubourg Bannier, où elle avait pris position vers quatre heures et demie; mais elle avait été très-éprouvée par les combats successifs qu'elle soutenait depuis trois jours, et il ne restait plus dans ses rangs qu'un nombre restreint de combattants.

Quant à la gauche, elle se trouvait absolument sans défenseurs. Le général Peytavin, qui n'avait ramené à Orléans qu'une partie de sa division (le reste ayant été coupé et rejeté sur le 16e corps), avait bien, sur l'ordre du général des Pallières, installé 1,500 hommes environ dans les tranchées destinées à protéger la ville; mais, à la nuit, ces 1,500 hommes avaient presque entièrement disparu, de sorte que si l'ennemi s'en fût aperçu, il aurait pu s'emparer sans coup férir et du faubourg Saint-Jean et du pont de la Loire lui-même.

Telle était la situation, lorsque, vers huit heures, on vint annoncer au général des Pallières qu'un parlementaire prussien s'était présenté au faubourg Saint-Jean pour le sommer, sous la menace d'un bombardement immédiat, d'évacuer Orléans avant onze heures et demie. Comme on l'informait en même temps de l'état d'abandon où se trouvait le faubourg, le général crut devoir envoyer de suite un de ses officiers d'état-major au général ennemi, pour connaître exactement ses intentions et tâcher de gagner du temps. L'officier fut conduit devant le général Treskow, aide de camp du roi, qui commandait une des divisions du grand-duc de Mecklembourg. Le général lui signifia qu'il était prêt à bombarder le faubourg et la ville, si on lui opposait une résistance quelconque dans les rues; mais que, si nous étions décidés à nous retirer sans combat, il attendrait jusqu'à onze heures et demie pour se porter en avant, de manière à épargner la ville.

Au point où en étaient les choses, le général des Pallières considéra la proposition prussienne comme une circonstance relativement heureuse dont il fallait se hâter de profiter, et il renvoya immédiatement le même officier auprès du général Treskow pour les accepter, sans attendre l'autorisation qu'il avait demandée au général d'Aurelle, autorisation qui aurait pu se faire attendre trop longtemps, car le quartier général avait passé la Loire depuis plusieurs heures.

(1) M. de Freycinet a reproduit dans son livre, page 173, un témoignage intéressant de la façon remarquable dont la division Martineau, bien que rudement éprouvée par ses combats de la veille, avait soutenu la retraite de Cercottes. Ce témoignage est celui d'un correspondant anglais qui suivait les opérations militaires dans l'état-major allemand, et qui raconte que les Prussiens s'étonnaient eux-mêmes de retrouver, à chaque pas qu'ils faisaient en avant, notre arrière-garde leur disputant le terrain avec ténacité, et les obligeant à déployer toutes leurs forces pour la débusquer des positions nouvelles qu'elle occupait; ils avaient peine à comprendre que nos défaites précédentes n'eussent pas brisé toute notre force de résistance, et, supposant Orléans abandonné, ils croyaient y faire leur entrée triomphale sans coup férir. (Note du rapporteur.)

La réponse du général d'Aurelle survint après le départ de l'officier; elle était ainsi conçue :

« ORDRE

« Le général des Pallières est autorisé à traiter de la reddition d'Orléans, en demandant que l'ennemi n'entre qu'à dix heures du matin.

« *Le général commandant en chef,*

« D'AURELLE. »

Devant les termes de cette autorisation, le général des Pallières voulut essayer d'obtenir un sursis, et sans compter sur le succès d'une nouvelle démarche, il chargea le général de brigade Dariès de la tenter. Ce général ne put rien obtenir, et rapporta la conviction que la menace du bombardement faite par le général allemand était sérieuse. L'évacuation dut donc s'effectuer avec toute la diligence possible. Ce qui restait de la 2e division au faubourg Bannier, sur la route de Paris, et les débris de la 3e eurent le temps de se retirer par le pont de pierre; mais le délai convenu était bien court pour la 1re division, dont les 25,000 hommes devaient défiler par le pont du chemin de fer. Heureusement, ainsi que le général des Pallières l'avait espéré, la gauche de l'armée prussienne ne put être prévenue de la convention assez tôt pour être en mesure d'agir à l'heure dite, et à une heure et demie le général Colomb traversait le pont, le dernier de sa division, sans avoir été inquiété. De son côté, le commandant Ribourt avait eu le temps d'enclouer ses canons et de noyer ses poudres.

Par une circonstance fâcheuse, les ponts qui devaient être détruits ne le furent pas, et l'armée allemande eut toute facilité pour diriger dès le lendemain ses entreprises sur la rive gauche de la Loire. Les poudres nécessaires pour l'opération manquant à Orléans, on avait dû les demander successivement à Bourges, où il ne s'en trouva pas davantage, puis à Tours, d'où elles ne purent arriver en temps utile. Le général des Pallières fait remarquer, du reste, que ce fait n'a pas eu d'importance, car les ponts, s'ils eussent été détruits, auraient pu être rétablis en une douzaine d'heures, et en réalité l'ennemi n'inquiéta sérieusement notre retraite que deux jours après l'évacuation.

A minuit, au moment où l'ennemi commençait à entrer par le faubourg Saint-Jean, le général des Pallières adressait à Tours le télégramme suivant :

« *Général des Pallières à guerre, Tours.*

« Ennemi a proposé notre évacuation d'Orléans, à onze heures et demie, sous peine de bombardement de la ville. Comme nous devions la quitter cette nuit, j'ai accepté au nom du général en chef.

« Les batteries de la marine ont été enclouées. Poudre et matériel détruits.

« DES PALLIÈRES. »

Il ne nous reste plus, pour compléter l'historique de cette cruelle journée, qu'à exposer sommairement ce qu'avaient fait à notre gauche les 16e et 17e corps d'armée sous les ordres du général Chanzy, et, à notre droite, les 18e et 20e corps sous ceux du général Bourbaki, qui en avait pris le commandement la veille, à Bellegarde.

Le 3 décembre, comme nous l'avons vu, le général Chanzy s'était replié en bon ordre dans ses anciennes positions et il s'était mis immédiatement en mesure de s'y défendre vigoureusement, si l'ennemi venait l'y chercher. Seulement une inquiétude le préoccupait, c'était celle du désordre qui pourrait se produire si, dans le cas d'une retraite qui lui semblait devenir probable, son corps d'armée devait se replier par les ponts d'Orléans en même temps que le 15e. Il avait fait part de sa préoccupation au général en chef, et celui-ci, partageant son sentiment, lui avait prescrit, par un télégramme expédié le 3, à onze heures du soir, d'étudier dès ce moment une ligne de retraite qui, dirigée vers Beaugency, lui permettrait de s'établir plus tard derrière la forêt de Marchenoir (1).

Le 4 décembre, à neuf heures cinq minutes du matin, le général Chanzy recevait du général en chef un nouveau télégramme ainsi conçu : « Je vous confirme l'ordre que je vous ai donné hier soir, d'exécuter votre retraite sur Beaugency; vous n'avez pas, pour passer la Loire, à compter sur le pont de Beaugency; vous ne pouvez la traverser qu'à Blois. »

En conséquence de ces instructions, le général Chanzy avait donné à ses convois la direction indiquée; mais pendant ce temps, sa droite, refoulée par les masses du grand-duc de Mecklembourg qui convergeaient vers Orléans, se voyait définitivement séparée du 15e corps qui se repliait sur cette ville, et la cavalerie ennemie avait pénétré par le vide formé jusque sur la route de Châteaudun.

Ce fut dans ces conditions qu'à midi le général Chanzy reçut une dépêche expédiée d'Orléans, à onze heures vingt-huit minutes, par le général en chef, disant : « Par suite de nouvelles dispositions, dirigez-vous le plus tôt possible sur Orléans avec les 16e et 17e corps. »

Ce mouvement, dit le général, était devenu im-

(1) Voir aux pièces justificatives cette dépêche qui a été reproduite par le général Chanzy, page 483 de son livre.

possible. En effet, la route qu'il aurait dû suivre étant occupée par l'ennemi, il voulut essayer une marche détournée par la forêt de Montpipeau; mais les troupes qu'il avait chargées de cette tentative rencontrèrent de grandes difficultés dans leur marche et furent arrêtées par la nuit dans un certain désordre. Pendant ce temps les deux divisions de droite s'étaient repliées jusqu'à Meung, et le 5 au matin, le général Chanzy, apprenant qu'Orléans était au pouvoir de l'ennemi, prit le parti de se retirer définitivement sur Beaugency.

S'établissant alors entre la Loire et la forêt de Marchenoir, il espéra que dans cette position il aurait le loisir de reconstituer ses deux corps d'armée, qui avaient été mis dans une grande confusion par les mouvements contrariés de la veille. Ne pouvant plus communiquer avec le général d'Aurelle, il télégraphia directement à Tours pour y faire connaître sa situation; il terminait sa dépêche en disant qu'il avait de grands désordres à réparer, que ses troupes décimées par quatre jours de lutte étaient très-fatiguées, et qu'il attendrait des ordres à Josne où il allait établir son quartier général.

A Josne le général apprit que, dès le 5 au matin, le ministre avait divisé l'armée de la Loire en deux armées distinctes, et lui donnait le commandement de la deuxième, comprenant trois corps d'armée, le 16ᵉ, le 17ᵉ et le 21ᵉ dont le dernier achevait de se former sous le commandement de l'amiral Jaurès.

Dans son livre, le général Chanzy résume ainsi qu'il suit le récit des événements auxquels le 16ᵉ corps avait pris part :

« Telle est l'histoire du 16ᵉ corps dans cette première partie de la campagne sur la Loire; les jeunes troupes qui le composaient avaient montré en maintes circonstances des qualités de vigueur et d'aplomb qui leur faisaient le plus grand honneur. Leur conduite à Coulmiers, la lutte acharnée qu'elles avaient soutenue à Villepion et à Loigny, leur constance au milieu des souffrances qu'elles avaient eu à supporter prouvaient de quel patriotisme elles étaient animées. Quant aux quelques défaillances qui s'étaient produites, aux quelques désordres que nous n'avons pas hésité à signaler, c'étaient là des faits inévitables qui disparaissent, pour les uns dans les services réels qu'ils ont rendus pendant toute la campagne, pour tous dans l'ensemble et la grandeur de la résistance. »

Ces appréciations sont parfaitement justes, et nous sommes heureux de nous y associer; mais, nous devons les compléter en ajoutant que si, malgré tant de circonstances défavorables, nos armées improvisées ont pu dans maintes circonstances figurer si honorablement devant l'ennemi, c'est parce qu'elles avaient pour les commander des chefs expérimentés et fortement trempés tels que les généraux d'Aurelle, Chanzy, des Pallières et autres qui savaient à quelles conditions on fait des soldats. Si donc, malheureusement, sur la Loire, nos jeunes armées, si bien disposées de cœur et d'intention, n'ont pas eu une plus heureuse fortune, il faut s'en prendre surtout à la manière dont elles ont été envoyées à l'ennemi par ceux qui, détenteurs du pouvoir, avaient la prétention de conduire la guerre eux-mêmes sans comprendre que leur intervention présomptueuse ne pouvait suffire pour compromettre nos dernières chances de salut.

En ce qui concerne les 18ᵉ et 20ᵉ corps, voici ce qui était arrivé. Le général Bourbaki, après diverses hésitations, résultant des défiances politiques dont il se sentait l'objet, était venu le 3 décembre prendre le commandement de ces deux corps au bruit du canon de Chilleurs, et le soir il avait, par le télégraphe, reçu du ministre l'ordre de se rabattre sur Orléans. Il s'était mis le 4 en mouvement pour exécuter cette injonction, mais, à onze heures, le 20ᵉ corps rencontrait sur sa route des détachements ennemis, et il apprenait que l'armée allemande entourait Orléans. Le général Crouzat voulut essayer néanmoins de continuer sa marche, et de s'ouvrir un passage après avoir envoyé par prudence ses *impedimenta* de l'autre côté de la Loire; mais arrivé vers quatre heures à Pont-aux-Moines, il trouva devant lui des forces importantes qui lui firent craindre d'être sérieusement compromis s'il persévérait dans son entreprise, et il ne songea plus qu'à se mettre en sûreté sur la rive gauche de la Loire.

Heureusement, le pont de Jargeau, qui avait été précédemment rompu, était suffisamment réparé pour permettre à l'artillerie de le traverser en prenant certaines précautions; on put donc l'utiliser, et le passage s'étant effectué pendant la nuit, fut terminé à six heures du matin. De son côté, le général Bourbaki ayant appris à Châteauneuf ce qui se passait autour d'Orléans, faisait traverser la Loire au 18ᵉ corps sur le pont de Sully, et l'opération était achevée le 5 à midi.

Ainsi donc se trouvait consommée la défaite d'Orléans. Après quatre jours d'une lutte malheureuse, qui s'était trouvée compromise tout d'abord par la manière dont elle avait été engagée, la plus grande partie de l'armée de la Loire était rejetée sur la rive gauche du fleuve, et pendant ce même temps, le combat glorieux mais stérile de Champigny démontrait que l'armée de Paris, livrée à elle-même, semblait être impuissante à rompre les lignes d'investissement.

Révocation du général d'Aurelle.

On ne pouvait se le dissimuler, la perte d'Orléans et le refoulement des armées de la Loire, coïncidant avec l'insuccès du général Ducrot, devenait pour la défense nationale un échec grave, et on pouvait craindre dès lors qu'il ne fût plus réparable. Nous avons dit où il fallait chercher les causes de ce revers, et pourquoi la responsabilité devait en retomber principalement sur M. Gambetta et son conseil. Mais M. Gambetta n'entendait pas que l'opinion publique pût envisager les choses de cette façon, et, fidèle à la politique qu'il avait suivie jusque-là vis-à-vis des généraux malheureux, il essaya de livrer le général d'Aurelle aux récriminations du pays, comme s'il eût voulu, par là, détourner l'attention de ses propres actes. C'est du moins ce qu'on est autorisé à croire quand on relit les publications officielles qui ont fait connaître ces douloureux événements à la France.

Dès le 2 décembre, le *Moniteur universel*, qui était, à Tours, le Journal officiel de la délégation, et qui paraissait antidaté de 24 heures, avait publié, dans son numéro daté du 3, le récit du succès remporté le 1er à Villepion par le général Chanzy, et avait fait connaître les récompenses auxquelles ce succès avait donné lieu. Mais, dès le lendemain, la fortune cessant de nous être favorable, les communications faites au public devinrent très-réservées, et les numéros qui parurent le 3 et le 4, sous la date du 4 et du 5, ne renfermaient aucune indication, ni sur les combats de Loigny et de Poupry qui avaient été livrés le 2, ni sur le mouvement de retraite qui avait eu lieu le 3. Ce fut seulement le 5 qu'un bulletin militaire fut inséré dans la partie non officielle du journal, et ce bulletin, sans donner des nouvelles précises du théâtre de la guerre, était formulé de façon à préparer les esprits à des événements fâcheux. On y reconnaissait que, dans un élan de joie fort excusable, on s'était exagéré les premiers avantages obtenus tant à Paris que devant Orléans, et on invitait le public à attendre les nouvelles avec patience, sans se laisser gagner par le découragement.

Ce fut seulement dans le numéro du 5, daté du 6, que figura le récit des faits douloureux qui venaient de s'accomplir. Un bulletin non officiel exposa d'abord que partout nous avions rencontré l'ennemi plus nombreux que nous ne pouvions le supposer. On expliquait cette circonstance par la raison que les Prussiens, mieux exercés et mieux disciplinés que nous, avaient opéré des concentrations que nous n'avions pas faites, et l'on exprimait l'espérance que notre infériorité à cet égard pourrait disparaître quand nos généraux seraient devenus plus expérimentés et nos soldats plus aguerris. Ce n'était qu'après ce préambule qu'on livrait aux lecteurs une note communiquée que tout le monde put lire bientôt avec une pénible émotion. Cette note fut adressée, le 5 au soir, par le télégraphe, à toutes les autorités civiles et militaires pour être publiée dans toute la France; elle débutait ainsi :

« Après divers combats livrés dans les journées du 2 et du 3 qui avaient fait beaucoup de mal à l'ennemi, mais qui avaient arrêté la marche de l'armée de la Loire, la situation générale de cette armée parut tout à coup inquiétante au général commandant en chef d'Aurelle de Paladines. Dans la nuit du 3 au 4, le général d'Aurelle parla de la nécessité qui s'imposait, suivant lui, d'évacuer Orléans et d'opérer la retraite des divers corps de l'armée sur la rive gauche de la Loire. Il lui restait cependant une armée de plus de 200,000 hommes, munie de 500 bouches à feu, retranchée dans un camp fortifié armé de pièces de marine à longue portée. Il semblait que ces conditions exceptionnellement favorables dussent permettre une résistance qu'en tout cas les devoirs militaires les plus simples ordonnaient de tenter. Le général d'Aurelle n'en persista pas moins dans son mouvement de retraite. »

Suivait la délibération de la délégation rapportée plus haut, qui signifiait au général d'Aurelle que le sentiment du Gouvernement eût été qu'il tînt ferme dans Orléans, mais que, vu son insistance, on lui laissait, sous sa responsabilité, la faculté d'opérer la retraite.

Après avoir reproduit ce document, on faisait connaître au public la dépêche par laquelle le général d'Aurelle avait annoncé, à onze heures cinquante-cinq du matin, sa résolution de défendre Orléans, en appelant à lui ses différents corps d'armée, et la note communiquée ajoutait :

« Ce plan de concentration était justement celui qui, depuis vingt-quatre heures, était conseillé, ordonné par le ministre de la guerre. »

La note racontait alors que M. Gambetta, ayant voulu se rendre à Orléans, avait été obligé de rebrousser chemin à La Chapelle, où un parti de cavaliers prussiens occupait la voie, et que, par suite de cette circonstance, il n'avait pu connaître qu'à neuf heures du soir, à Blois, la suite des événements par une dépêche de M. de Freycinet.

Enfin venait la déclaration que voici :

« Le ministre ne rentra à Tours que vers trois heures du matin ; il trouva à son arrivée les dépêches suivantes, que le public appréciera. »

Suivait d'abord la dépêche laconique par laquelle le général des Pallières avait fait connaître, à minuit dix minutes, le fait de l'évacuation d'Orléans, puis venait celle-ci :

« *Orléans. Secrétaire général à intérieur.*

« L'ennemi a occupé Orléans à minuit. On dit Prussiens entrés presque sans munitions, ils n'ont presque pas fait de prisonniers. »

Après quoi, la note reprend :

« A l'heure actuelle, les dépêches des différents chefs de corps annoncent que la retraite s'effectue en bon ordre; mais on est sans nouvelles du général d'Aurelle, qui n'a rien fait parvenir au Gouvernement. Nous espérons bientôt reprendre l'offensive; le moral des troupes est excellent. »

Si on compare cette narration si incomplète et si vague quant aux faits, mais si précise dans ses insinuations, à la version minutieusement exacte que nous avons donnée des événements, il est difficile de ne pas accorder aux généraux d'Aurelle et des Pallières qu'elle était arrangée d'une façon habile pour donner le change à l'opinion publique. Avec ces publications, en effet, on ne savait rien ni des circonstances dans lesquelles la lutte avait été engagée, ni des combats qui avaient été livrés pendant trois jours, ni de leurs résultats matériels, ni de l'ébranlement moral qu'ils avaient produit dans nos troupes, qui se trouvaient momentanément hors d'état de faire de nouveaux efforts, ni enfin des causes qui rendaient impossible d'effectuer en temps utile la concentration que le ministre prétendait avoir demandée vainement, mais que lui seul avait empêchée jusque-là.

Réduit à la communication ministérielle, le pays dut nécessairement en induire que le général d'Aurelle avait renoncé à défendre Orléans sans y être forcé par les circonstances, et qu'il n'avait pu prendre une telle résolution que sous l'empire d'une bien étrange défaillance, car on devait le considérer comme atteint et convaincu des graves imputations que le Gouvernement faisait peser sur lui, telles que celles : d'avoir manqué à ses devoirs militaires les plus simples en n'essayant même pas de résister aux Prussiens avec une armée de 200,000 hommes; d'avoir agi contrairement au sentiment de la délégation tout entière; de n'avoir pas exécuté au moment voulu le plan de concentration qui lui avait été ordonné par le ministre; d'avoir abandonné la ville devant une armée qui était presque sans munitions, enfin d'avoir en quelque sorte disparu de sa personne au moment critique.

Si on pouvait douter du sentiment qui semblait animer M. Gambetta à l'égard du général d'Aurelle, il suffirait, pour être fixé à ce sujet, de lire la proclamation par laquelle M. Gent, préfet des Bouches-du-Rhône, a fait connaître à Marseille l'évacuation d'Orléans. Dans cette proclamation, en effet, M. Gent n'hésitait pas à interpréter les dépêches officielles dans le sens le plus malveillant, en ajoutant que « si l'armée de la Loire s'était retirée devant l'ennemi, c'était sans avoir été entamée ni même attaquée, et que le lendemain on la verrait reprendre sa course vers Paris, honteuse d'avoir fui sur l'ordre d'un chef qu'on avait appris à connaître (1). »

Sans vouloir juger les actes militaires du général d'Aurelle, nous sommes obligés de déclarer que toutes ces incriminations, qui ressortent implicitement ou explicitement des documents que nous avons analysés, étaient en contradiction manifeste avec la réalité des faits, tels que le ministre devait les connaître. On ne peut donc y voir que le parti pris d'un système politique qui doit être réprouvé par toutes les consciences honnêtes.

M. Gambetta prit, le 6 décembre, une décision qui nommait une commission de trois membres chargée « de procéder à une enquête sur les faits qui avaient amené l'évacuation d'Orléans. » Les trois membres désignés étaient le lieutenant-général Barral, l'intendant général Robert et M. Ricard, naguère préfet, alors commissaire de la défense nationale, aujourd'hui membre de l'Assemblée nationale. La nomination de cette commission demeura, paraît-il, lettre morte. Et en effet, si on eût voulu y donner suite, c'eût été le ministre qu'on eût rencontré comme le premier auteur du désastre. Mais c'était un moyen d'agir sur les esprits, et c'est probablement tout ce qu'on voulait.

Du reste, l'effet fut manqué. L'opinion publique, qui commençait à ne plus se laisser prendre aux exagérations du langage de M. Gambetta et à apprécier ses procédés dictatoriaux à leur valeur, ne le suivit pas sur le terrain où il avait voulu la conduire. A en juger par les articles officieux qui suivirent immédiatement les publications que nous avons rapportées, le Gouvernement parut comprendre que c'était lui-même qui avait à se disculper des reproches dont il était devenu l'objet, car dans ces articles on demandait que, vu la gravité des circonstances, toute récrimination cessât de part et d'autre. Mais on oubliait que c'était le gouvernement lui-même qui avait donné à cet égard le plus fâcheux exemple, en frappant dans leur honneur de braves généraux qui, eux du moins, exposaient tous les jours leur poitrine aux balles de l'ennemi.

Quoi qu'il en soit, le général d'Aurelle n'en avait pas moins reçu le coup qui lui était destiné, et le 6 décembre, à trois heures, il avait

(1) Voir la proclamation aux pièces justificatives.



reçu à Salbris, où il venait d'arriver avec le 15e corps, une dépêche ministérielle qui, sans autre explication, le révoquait dans les termes suivants : « Le commandement en chef de l'armée de la Loire est supprimé; les 15e, 18e et 20e corps formeront, sous les ordres du général Bourbaki, la 1re armée de la Loire; les 16e et 17e, formant la deuxième, passent sous les ordres du général Chanzy. Remettez immédiatement le commandement au général des Pallières. Vous êtes nommé au commandement des lignes stratégiques de Cherbourg, et vous vous rendrez à votre destination sur-le-champ (1). »

Le général répondit immédiatement au ministre qu'il remettait le commandement au général des Pallières, mais « qu'il devait à sa dignité de ne pas amoindrir la position qu'il avait occupée, et qu'il demandait à ne pas aller prendre possession du commandement qui lui était conféré, sa santé d'ailleurs réclamant des soins qu'il ne pouvait trouver que dans ses foyers. »

Le Gouvernement s'aperçut-il que l'opinion publique ne serait pas avec lui, ou bien craignit-il d'avoir agi trop précipitamment, toujours est-il que M. de Freycinet adressa la nuit même au général d'Aurelle une nouvelle dépêche animée d'un tout autre esprit, dépêche dans laquelle il le priait très-instamment, en faisant appel à son dévouement et à son patriotisme, de donner aux généraux des Pallières et Crouzat le concours de son expérience pendant quelque temps encore. C'était un revirement bien prompt. Il est vrai qu'à ce moment même on craignit de voir Salbris attaqué et que de son côté le général des Pallières, dénonçant les fâcheux effets de l'intervention ministérielle dans les opérations militaires, demandait à être relevé de son commandement.

Peut-être alors, devant ces complications, M. de Freycinet comprit-il qu'une grande responsabilité pourrait retomber sur le ministre et sur lui, si de nouveaux désastres allaient surgir de ses actes.

Le général d'Aurelle resta inébranlable, et le 7, à quatre heures du matin, il télégraphiait qu'il ne pouvait se prêter à jouer un rôle mixte qui serait inconciliable avec le principe essentiel de l'unité et de la responsabilité dans le commandement; il demandait, en conséquence, à être autorisé à partir immédiatement.

M. de Freycinet essaya de nouveau, dans une longue dépêche écrite à onze heures du matin, de faire renoncer le général à sa résolution. Oubliant que la veille il lui avait signifié de partir sur-le-champ, il lui faisait maintenant une obligation d'attendre son successeur et lui demandait de payer de sa personne jusqu'au dernier moment. Enfin il lui exprimait assez ironiquement l'espérance que sa santé ne serait pas assez sérieusement atteinte pour l'empêcher de remplir ce dernier devoir.

Le général d'Aurelle avait été trop froissé; il tint à partir de suite. Cependant il ne connaissait encore des procédés ministériels à son égard que la décision qui lui ôtait son commandement, et il n'apprit que plus tard à Lyon, par les journaux, ce qu'il a appelé depuis, non sans raison, les odieuses calomnies dirigées contre lui. On conçoit aisément, en effet, l'indignation qui s'empara de son esprit lorsqu'il lui fut révélé que « pendant, dit-il, qu'il se dévouait nuit et jour au milieu de ses soldats, partageant leurs fatigues et leurs souffrances pour relever leur moral, on faisait peser sur lui un soupçon de trahison ou d'abandon de son armée, par la manière dont on disait qu'on était sans nouvelles de lui. » Toutefois le général put constater en même temps que l'opinion publique ne s'était pas laissée égarer par les allégations officielles, car la presse était à peu près unanime, assure-t-il, pour rejeter la responsabilité des événements sur les fautes commises par le ministre qui avait voulu s'arroger la direction des armées.

Le général d'Aurelle a terminé le livre qu'il a publié par les lignes suivantes auxquelles nous croyons pouvoir nous associer, comme à celles du général Chanzy, en les répétant.

« Tel est le résumé des opérations de l'armée de la Loire pendant le temps que le général d'Aurelle de Paladines a eu l'honneur de la commander.

« Il l'avait organisée, formée à l'obéissance et à la discipline; il s'était efforcé de lui inspirer des sentiments d'honneur et de patriotisme, et il a la conscience d'avoir rempli ce devoir en loyal soldat. »

On ne saurait, sans injustice, refuser au général d'Aurelle le témoignage qu'il se donne à lui-même et quand il se sépara de ses généraux et des officiers de son état-major, tous s'empressèrent de lui exprimer les plus vifs sentiments de sympathie.

Ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, le général Martin des Pallières, de son côté, avait cru devoir renoncer à son commandement. Convaincu que les ingérences ministérielles, après avoir tout compromis dans le passé, allaient tout compromettre dans l'avenir, en prescrivant aux troupes des mouvements à outrance au moment où elles avaient besoin avant tout d'un repos réparateur, « il s'était demandé, dit-il, s'il ne serait pas coupable envers le pays en participant, comme chef, à l'exécution de plans dont il me-

(1) Voir aux pièces justificatives la dépêche indiquée.

aurait tous les dangers, et dont il ne voulait plus assumer la responsabilité. » Sous l'empire de cette pensée, il avait, dès le 6 décembre, prié l'amiral Fourichon de le réintégrer dans le service spécial de la marine, et il avait essayé, à cette occasion, de montrer au Gouvernement sur quelle pente fatale il s'engageait. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de citer ici les passages principaux de la lettre qu'il écrivit à ce sujet, car elle résume avec autorité quelques-unes des vérités que notre récit a mises en lumière (1).

« Salbris, 6 décembre 1870.

« Monsieur le ministre,

« Depuis que j'ai l'honneur d'appartenir à l'armée de la Loire, toutes les opérations stratégiques ont été dirigées par les bureaux de la guerre à Tours. Les ordres envoyés par la délégation du ministre ont mis en marche les différents corps d'armée, suivant des plans qui lui étaient complétement propres, et en dehors de la conception desquels était placé le commandement en chef.

« Ayant pour principal devoir militaire l'obéissance, j'ai exécuté scrupuleusement jusqu'au dernier moment, après avoir adressé respectueusement au général en chef les observations que je devais lui faire, tous les ordres de mouvement qui m'étaient donnés, quels qu'ils fussent.

« Or, ces ordres ont émané jusqu'à ce jour de personnes qui sont certainement animées des sentiments les plus patriotiques, mais qui ne se rendent pas compte exactement que, dans la guerre, la plus grande difficulté est d'amener sur le champ de bataille, à un moment donné, au point où doit se concentrer l'action, des troupes reposées, bien équipées, amplement pourvues de vivres et de matériel, et en nombre supérieur à l'ennemi. Ce sont là les seules conditions qui peuvent contrebalancer leur jeunesse et leur faiblesse d'organisation...

« Il n'y a donc que le commandant en chef qui puisse diriger et coordonner le mouvement des troupes sous ses ordres, suivant les diverses circonstances qui peuvent se produire...

« ... Je considère qu'il est impossible de juger ces questions de loin et du fond d'un cabinet, sans parler des mouvements imprévus de l'ennemi, que pressent bien mieux celui qui l'a sur les épaules que celui qui agit d'après des rapports politiques de personnes, le plus souvent étrangères au métier.

(1) Nous empruntons cette lettre au livre du général des Pallières, page 262. On la trouvera reproduite intégralement aux pièces justificatives.

« D'un autre côté, amiral, étant persuadé que le ministre de la guerre et son délégué ont la conviction de faire pour le mieux dans l'intérêt du pays, en présence des conséquences des opérations qui se déroulent sous mes yeux, et pour ne pas me trouver plus longtemps mêlé à des désastres tels que ceux de ces jours derniers, je vous prie de vous souvenir que j'appartiens à la marine, etc. »

A cette lettre si pleine de sens et de loyauté était jointe une demande adressée par le général au ministre de la guerre pour être relevé de son commandement. M. Gambetta répondit lui-même au général par une dépêche expédiée le 8, à 11 h. 55 du matin, et disant : « Général, je ne peux, à la dernière heure, accepter votre démission ; dans quelques jours nous aviserons. Vous êtes devant l'ennemi, et je compte que vous resterez à votre poste. »

Il résulta de cet ajournement que le général des Pallières se trouva encore mêlé à une succession de mouvements incohérents ou, comme il disait, de mouvements à outrance, qui empêchaient son corps de se refaire, et sur lesquels nous aurons bientôt à revenir, mais il persista dans sa résolution, et fut remplacé le 12 à Bourges par le général de Colomb qu'il avait recommandé lui-même à M. Gambetta. Il est permis de croire que M. de Freycinet ne lui pardonna point les très-sages et très-modérées observations qu'il avait opposées aux prétentions stratégiques des conseillers du ministre, car on ne peut attribuer qu'à un sentiment d'animosité personnelle le conseil qu'il adressa à M. Gambetta dans deux dépêches successives de traduire le général des Pallières devant un conseil de guerre à raison des faits qui s'étaient produits dans son corps (1).

M. de Freycinet a consacré dans son livre une dizaine de pages (pages 175 et suivantes) à discuter tout spécialement ce qu'il appelle les causes de la défaite. Au risque de répéter des considérations longuement développées déjà, nous croyons ne pouvoir nous dispenser d'examiner ses appréciations, car elles ont eu évidemment pour objet de justifier l'action ministérielle, telle que M. Gambetta l'avait comprise et exercée. En voici le préambule : « Ainsi fut consommé, dit-il, le plus grand malheur de la seconde période de la guerre, celui qui a décidé du sort de la France ; car, à aucun moment, dans la situation si difficile qu'avait laissée l'empire, on n'a

(1) Voir aux pièces justificatives : les deux dépêches indiquées portaient l'une et l'autre la date du 10 décembre, et figurent parmi les premières expédiées de Bordeaux après la translation du Gouvernement.



été aussi près de réussir que le jour où l'armée de la Loire se mit en marche pour Fontainebleau. Si elle eût battu le prince Frédéric-Charles, il n'est pas douteux que, même sans le concours du général Ducrot, elle aurait percé les lignes prussiennes et débloqué Paris. D'autres efforts ont été faits depuis, mais aucun avec d'aussi grandes chances de succès. »

Que d'étranges illusions dans ces lignes, mais bien étranges surtout après les événements accomplis ! Comment ne voyait-on pas, en effet, que la manière même dont on avait engagé l'action nous avait ôté d'avance toute chance de succès? Mais revenons au thème de M. de Freycinet, et voyons comment le délégué du ministre cherche à expliquer ce grand malheur qu'il reconnaît lui-même avoir décidé du sort de la France.

Un premier point, auquel M. de Freycinet semble tenir beaucoup, est qu'il soit reconnu que, le 1er décembre, le mouvement prescrit au général Chanzy était dirigé trop à gauche et au Nord, et que lui, M. de Freycinet, s'en était aperçu tout d'abord, ainsi que cela résulterait d'une observation consignée par lui dans une dépêche télégraphique du 3, à onze heures cinq minutes. Selon lui, puisqu'on voulait aller à Fontainebleau, il eût mieux valu incliner de suite à droite avec le 16e corps, et il croit que ce mouvement aurait pu être facilement dérobé à l'ennemi, qui, le 1er décembre, avait ordre de garder le repos; après quoi on aurait pu attaquer directement Pithiviers. Toutefois il ajoute que c'est là uniquement une question de tactique qu'il se borne à poser sans chercher à la résoudre. On le voit, c'est évoquer, après coup, un plan semblable à celui que M. de Serres prétendait avoir été adopté à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Sans vouloir discuter la question de tactique posée par le délégué de M. Gambetta, nous sommes obligé de rappeler que le mouvement prescrit au général Chanzy était celui qui avait été arrêté dans la conférence du 30 novembre, sur les injonctions mêmes de M. de Freycinet parlant au nom du ministre.

Quant à l'idée rétrospective de faire exécuter au 16e corps une marche de flanc préalable, qu'on eût pu facilement dérober à l'ennemi, il semble qu'elle est peu soutenable. En effet, cette marche, si on eût voulu l'effectuer en avant de la forêt d'Orléans, aurait été très-périlleuse à cause de la proximité des masses ennemies, et elle était impossible par l'intérieur, dont toutes les routes transversales étaient défoncées. Restait donc, comme moyen d'exécution, un mouvement en arrière de cette même forêt. Mais c'était là précisément ce que les généraux auraient voulu faire à l'origine, et on leur avait objecté alors que la sortie annoncée du général Ducrot ne permettait pas de perdre le temps que cette opération aurait réclamé.

M. de Freycinet, poursuivant sa discussion, reconnaît que ce n'est pas uniquement le mouvement défectueux du général Chanzy qui a causé notre défaite, mais surtout la concentration habile et rapide par laquelle le prince Frédéric-Charles a pu doubler en moins de vingt-quatre heures ses forces combattantes, pour écraser notre centre, tandis que, dit-il, le général d'Aurelle n'a pas fait un usage analogue des 18e et 20e corps qui avaient été opposés jusque-là aux troupes du prince. Puis, après ce blâme indirect à l'adresse du général en chef, il revendique, pour le ministre, le mérite d'avoir signalé la faute commise, et cite, pour le prouver, quatre dépêches expédiées par lui dans la journée du 3 décembre, dépêches que nous avons déjà rencontrées dans le cours de notre récit, savoir :

1° Celle adressée à 11 h. 5 du matin au général d'Aurelle, et dans laquelle on l'engageait à utiliser les 18e et 20e corps, soit pour une démonstration, soit même pour une attaque réelle dans la direction de Pithiviers, en les rapprochant préalablement du général des Pallières ;

2° Une dépêche adressée directement à 2 h. 10 au général Bourbaki pour l'engager, sauf ordre contraire, à se replier sur Loury ;

3° Une seconde dépêche adressée au général d'Aurelle à la même heure que la précédente (2 h. 10 s.) pour approuver la résolution prise par lui de rentrer dans ses lignes, et pour l'engager à rappeler le général des Pallières, ainsi que les 18e et 20e corps auxquels on venait de passer une dépêche dans ce sens ;

4° Enfin une autre dépêche envoyée au général Bourbaki à 7 h. 20 du soir pour l'arrêter dans la pensée d'une marche en avant qu'il semblait vouloir faire par suite d'un malentendu, et pour l'engager, au contraire, à se replier le plus vite possible sur Orléans, à moins d'ordres contraires.

M. de Freycinet reconnaît, il est vrai, que ces dépêches, « inspirées par les nouvelles qu'il recevait du quartier général, étaient nécessairement en retard sur les événements, qu'elles ne pouvaient suppléer à l'initiative du général en chef, et qu'elles n'ont pu avoir qu'une influence insignifiante sur les faits. » Il ajoute même que pour lui tout l'intérêt de ces pièces est dans la lumière qu'elles jettent sur l'enchaînement des opérations.

Nous ferons remarquer d'abord que ces dépêches et leurs commentaires sont une nouvelle démonstration caractéristique du rôle dirigeant que continuait à jouer le ministre, tout en prétendant décliner la responsabilité des événements, et chacun doit comprendre quelles confusions incessantes pouvaient produire, dans les

actes des généraux, et dans de telles circonstances, ces instructions, moitié formelles et moitié conditionnelles, moitié ordres et moitié avis, qui émanaient du ministre auquel on devait obéissance.

En effet, formulées loin des événements, ces instructions se trouvaient le plus souvent devancées par eux, et ne répondaient presque jamais aux exigences des circonstances, quand elles arrivaient sur le théâtre de l'action.

Il est facile, en commentant ces dépêches écrites à quelques heures d'intervalle, d'y trouver la trace des impressions incertaines ou contradictoires qui les ont successivement dictées. Sans doute, elles montrent que, dans la journée du 3, les conseillers du ministre étaient préoccupés, non sans raison, de voir une moitié de l'armée rendue inutile par son éloignement du point de la lutte ; mais au moment où ils s'aperçoivent du fait, tout le monde le voit là comme eux, car le dernier combat est engagé, mais le mal est désormais sans remède. Seulement, ce qu'ils continuent à oublier, c'est que ce sont eux qui avaient été les premiers et en quelque sorte les seuls auteurs de ce mal.

Il n'est pas étonnant que les esprits aient été troublés à Tours par les nouvelles fâcheuses qu'on recevait, mais c'était une prétention étrange de la part du ministre de croire que, dans ce trouble, et avec les renseignements confus qu'il recueillait, il pouvait intervenir utilement dans les événements qui s'accomplissaient.

Que voyons-nous, en effet, dans ces dépêches successives?

A onze heures, on engage le général d'Aurelle à faire attaquer Pithiviers par sa droite, et cela au moment même où toute sa gauche est refoulée en arrière.

A deux heures, on parait mieux comprendre la situation et on lui demande de rappeler au plus tôt le général des Pallières ; mais on ignore, par conséquent, que celui-ci est en route depuis le matin et qu'il vient de livrer un combat des plus vifs pour rendre son mouvement possible. Ce n'est point là évidemment une prévision dont on puisse se faire un mérite au détriment du général en chef.

D'autre part, à ce même moment, on prescrit au général Bourbaki de défendre la forêt conjointement avec le même général des Pallières qu'on vient de faire rappeler par le général d'Aurelle ; mais on ignore que ces positions, qu'on songe à faire occuper, sont déjà au pouvoir de l'ennemi.

Le soir de ce même jour enfin, on invite le général Bourbaki à se replier au plus tôt sur Orléans ; mais en fait, quand le lendemain le général voulut exécuter ce mouvement, il vint se heurter contre l'armée allemande victorieuse, et il fut trop heureux de pouvoir passer la Loire avec ses deux corps d'armée pour échapper à une position des plus périlleuses.

M. de Freycinet, on le voit, est parfaitement dans le vrai quand il dit que ses dépêches se trouvaient en retard sur les événements ; mais nous ne voyons pas la lumière qu'elles jetteraient, d'après lui, sur l'enchaînement des opérations, et nous penserions plutôt que la manière dont elles étaient présentées par lui ne pouvait qu'égarer l'opinion publique dans les jugements qu'elle avait à porter sur les hommes et sur les choses.

Nous devons encore rappeler que, s'il est vrai que la concentration rapide des forces allemandes opérée par le prince Frédéric-Charles, a été une des causes déterminantes de notre défaite, ni M. Gambetta ni M. de Freycinet n'étaient autorisés à en faire un grief contre le général d'Aurelle, car ce sont eux qui, le 2 décembre au soir, au moment même où s'achevait cette concentration qui devait nous porter un coup mortel, mandaient à tous les généraux qu'ils n'avaient rien à redouter du prince Frédéric-Charles, qui ne nous opposait, assuraient-ils, qu'une fraction isolée de son armée, pour chercher seulement à nous retarder pendant que le le gros des troupes filait sur Corbeil au-devant du général Ducrot.

« Quant à l'évacuation d'Orléans, dit en terminant M. de Freycinet, mon opinion personnelle est, d'après tous les renseignements que j'ai eus depuis, qu'il était bien difficile de l'éviter au moment où elle a eu lieu, c'est-à-dire dans l'après-midi du 4 ; le dernier effort tenté par le général d'Aurelle vers le milieu du jour parait avoir rencontré des obstacles insurmontables. »

Cet aveu a de la valeur, car, le 4, à neuf heures du soir, sous l'empire d'un désespoir sincère, mais ne se rendant pas compte de la situation, M. de Freycinet adressait en son nom personnel un dernier télégramme au général d'Aurelle, qui ne le reçut qu'à la Ferté-Saint-Aubin, et dans ce télégramme où il essayait encore de lui faire modifier sa résolution, il lui disait :

« Plus je réfléchis à votre résolution d'évacuer Orléans, plus je la déplore et moins je la comprends. Je ne peux l'attribuer, permettez-moi de vous le dire, qu'à une véritable panique. Bien que je ne sois pas sur les lieux pour apprécier comme vous, je n'en ai pas moins la conviction profonde que vous auriez pu et dû résister. Vous avez assumé selon moi une redoutable responsabilité sur laquelle l'histoire prononcera. Je n'ose espérer qu'un retour soit encore possible, mais s'il en est temps encore, je vous en conjure, au nom de la France, évitez cette dure extrémité, rappelez-vous les dépêches que je vous ai pas-

sées la nuit qui précéda Coulmiers. Cette fois là aussi vous crûtes la partie perdue; je vous engageai à persévérer et vous triomphâtes; avec la même foi profonde, je crois que si vous résistiez à Orléans, vous triompheriez. Je livre ce dernier conseil à votre patriotisme. »

Sans doute, les termes de cette dépêche témoignent des sentiments patriotiques de M. de Freycinet; mais ils témoignent aussi de la confiance absolue qu'il mettait dans ses lumières pour intervenir personnellement dans l'action militaire, confiance que rien cependant ni dans son passé, ni dans son expérience, ni dans les faits récemment accomplis sous sa direction, ne pouvait justifier. Or, on doit comprendre que cette foi en lui était pour la chose publique un grand danger chez un homme qui, investi en fait du pouvoir discrétionnaire le plus absolu, sans avoir de responsabilité, disposait souverainement de nos armées, et s'imaginait dans son inexpérience avoir reçu du ciel le don de l'art de la guerre. Le danger même était d'autant plus grand que le délégué de M. Gambetta, tout en montrant pour sa personnalité la plus grande déférence en toute circonstance, avait su prendre sur son esprit l'ascendant le plus complet, et c'est ce que fait ressortir d'une façon saisissante, entre autres documents, une dépêche adressée par lui à Orléans dans la cruelle journée du 4 décembre.

M. Gambetta était parti à une heure et demie de Tours pour Orléans afin d'encourager par sa présence le général d'Aurelle à la défense de la ville; or, à trois heures et demie, M. de Freycinet lui adressait par le télégraphe les conseils qu'on va lire sur la conduite qu'il devait tenir vis-à-vis des généraux.

« Extrême urgence. — Tours, 4 décembre, 3 h 1/2 soir. (Confidentiel et personnel.)

Guerre à M. Gambetta, à Orléans, à la place.

« Au moment où vous arrivez à Orléans, permettez-moi un avis. Les généraux auxquels vous avez à faire ne sont susceptibles que d'un degré limité d'élan. Puisqu'ils sont actuellement décidés à résister, le mieux est peut-être de les abandonner à leur inspiration personnelle plutôt que de chercher à les chauffer davantage. Vous dépasseriez leur ressort naturel et amèneriez une réaction. Ce sont des natures calmes, un peu placides, qu'il faut éviter de perturber par un excès d'énergie. Evitez aussi de les occuper. Ils ont beaucoup à faire matériellement, des ordres à expédier, peut-être des visites à faire sur diverses positions. N'ayez donc avec eux que très-peu de rapports, et dites-leur bien, dès l'abord, qu'ils n'ont en aucune façon à s'occuper de vous, et qu'ils fassent leur métier comme si vous n'y étiez pas. Mais comme, malgré tout, ils seront plus ou moins distraits par votre présence, et que peut-être même des généraux chercheront à vous voir, qui feraient mieux de rester à leur poste, prolongez votre séjour le moins possible; et, à mon sens même, vous devriez rentrer ce soir, car le premier effet de votre présence et de vos paroles produit, je crains que la continuation du séjour n'ait plus de mauvais côtés que de bons. Au Mans, vous avez à organiser; ici vous n'avez qu'à donner une impulsion morale. Selon moi, une entrevue d'une heure et repartir serait le mieux. Croyez-moi, je connais les hommes et la situation auxquels vous avez affaire; soyez sûr que je suis dans le vrai et que mon conseil est bon. Pardonnez ma franchise.

« Signé : DE FREYCINET. »

Deux réflexions se présentent tout d'abord à la lecture de ce document, c'est premièrement qu'il fallait que M. de Freycinet fût bien préoccupé de ce que pouvait dire ou faire M. Gambetta, pour songer à formuler une telle dépêche au milieu des anxiétés du terrible drame qui se jouait à Orléans; en second lieu, c'est que pour lui tenir un tel langage, il fallait qu'il fût bien habitué à exercer sur lui une domination morale incontestée. Mais alors, il est permis de se demander de quelle nature étaient les préoccupations du délégué du ministre, lorsqu'il semblait redouter si fort ce qui pourrait résulter de la rencontre de son chef avec les généraux. Etait-ce pour la responsabilité de M. Gambetta ou pour le rôle que lui-même avait joué, qu'il redoutai des explications trop multipliées ou trop prolongées? Pensait-il que dans un tel moment l'intervention d'un ministre civil dans l'action militaire en présence de l'irritation causée par une défaite qui lui était imputable, pourrait donner lieu à de vifs froissements? Craignait-il que M. Gambetta ne fût, par sa nature, peu propre à éviter des éclats? Ou bien s'inquiétait-il des compromissions qui pourraient résulter pour le ministre de sa connaissance imparfaite des actes opérés en son nom? Enfin sentait-il qu'après les événements accomplis l'armée aurait des récriminations sérieuses à faire entendre, soit pour le ministre soit pour ses conseillers qui ne seraient pas là pour se défendre?

Toutes ces interprétations, nous l'avouons, sont des hypothèses, et nous ne les exprimons que sous toute réserve; mais nous pouvons au moins retenir de cette dépêche que celui qui s'était investi du suprême honneur de présider à la défense nationale, et qui s'était arrogé la direction des armées, pouvait redouter de se trouver au contact des généraux un jour de revers. C'est qu'au

fond, les gouvernants de Tours, quoi qu'ils aient pu dire depuis, devaient sentir eux-mêmes, à ce moment, que le nouveau désastre qui nous frappait et qui a décidé du sort de la France, comme ils l'ont dit eux-mêmes, n'était pas dû seulement à la force des choses ou à la fatalité qui poursuivait notre patrie, mais qu'il avait aussi une cause immédiate, et que cette cause pouvait leur être attribuée.

CHAPITRE V

RETRAITE D'ORLÉANS. — NOUVELLE CONSTITUTION DES ARMÉES DE LA LOIRE SOUS LES GÉNÉRAUX BOURBAKI ET CHANZY. — NOUVEAUX ANTAGONISMES. — CONCLUSION.

La retraite que l'armée de la Loire avait dû exécuter comme conséquence de l'abandon d'Orléans, l'avait séparée en trois groupes. A gauche, les 16e et 17e corps, sous le commandement du général Chanzy, n'ayant eu à surmonter que des difficultés de marche, plus ou moins compliquées par les hésitations du 4 décembre, étaient venus dans la journée du 5 prendre position entre la Loire et la forêt de Marchenoir, où ils devaient bientôt s'illustrer par la lutte la plus glorieuse, grâce à l'indomptable ténacité de leur chef.

A droite, les 18e et 20e corps, placés depuis deux jours sous le commandement du général Bourbaki, avaient pu passer heureusement la Loire à Jargeau et à Sully dans la nuit du 4 au 5 décembre; enfin, au centre, avec le général en chef, le 15e corps qui, sous les ordres du général Martin des Pallières, avait eu la rude tâche de soutenir la retraite devant toutes les forces concentrées de l'armée allemande, l'avait accomplie au plus grand honneur de sa deuxième division. Puis après avoir assuré l'évacuation d'Orléans dans les conditions tourmentées que nous avons rapportées, il avait passé la Loire dans la nuit du 4 au 5 décembre se repliant sur Salbris, où il était arrivé le 6, sans avoir été sérieusement suivi par l'ennemi, avec le grand convoi de l'armée qui comptait environ 6,000 voitures.

Bien que ces trois fractions de l'armée de la Loire eussent été, les unes et les autres, très-fortement éprouvées par les différents combats auxquels elles avaient pris part successivement et séparément, en fait, si elles se trouvaient momentanément séparées, elles n'avaient pas été dispersées dans leur défaite, et malgré les pertes qu'elles avaient subies, elles constituaient, dans leur ensemble, une force numérique qui, quoique très-inférieure à celle que les publications ministérielles leur attribuaient, n'en conservait pas moins une réelle importance, surtout si on savait lui assurer toute la valeur dont elle était susceptible.

Mais pour pouvoir relever la défense nationale de l'échec qu'elle venait d'éprouver, il fallait d'abord se résigner à reconnaître comme un fait accompli, et quelles qu'en pussent être les causes, que les différents corps de l'armée de la Loire avaient été successivement vaincus dans des conditions qui les avaient profondément désorganisés et démoralisés, et qu'avec les jeunes soldats qui formaient le fond de cette armée, il y avait nécessité absolue, avant de lui demander un nouvel effort, de la refaire moralement et matériellement, autant du moins que l'ennemi le permettrait. Le général d'Aurelle avait compris la situation de cette manière, et il allait expédier des ordres pour ramener les trois tronçons de son armée derrière les fortes positions de la Sauldre, ce qui eût été, assure-t-il, l'œuvre de trois jours, lorsqu'il reçut, le 6 décembre, à Salbris, le télégramme qui lui annonçait sa révocation et qui constituait deux armées au lieu d'une.

M. Gambetta ne parut pas comprendre, hélas! la terrible leçon qui venait de lui être donnée par les événements. Se roidissant au contraire dans son absolutisme, il voulut essayer de faire croire que le général en chef, ayant trompé son attente ou trahi sa confiance, était seul responsable de ce qui était arrivé; et alors, persistant plus que jamais dans sa foi en lui-même, il parut s'imaginer qu'après avoir écarté le général d'Aurelle, en le livrant aux colères du pays comme victime expiatoire, il n'aurait qu'à prendre personnellement la direction de l'armée pour changer du jour au lendemain la face des choses.

D'une part, en effet, on fit publier dans toute la France les versions officielles qui l'ont si vivement émue, et de l'autre on adressa à tous les généraux des instructions qui, variant pour ainsi dire d'heure en heure, témoignaient d'un grand trouble d'idées, mais dans lesquelles on déclarait résolûment que le Gouvernement, loin d'être découragé, se préparait à reprendre Orléans par une vigoureuse offensive, pour marcher de nouveau sur Paris.

Que le Gouvernement déclarât qu'il n'était pas découragé, il faisait son devoir, et on ne pourrait que l'en louer; que même il annonçât être prêt à reprendre l'offensive, c'était encore pour lui un moyen de relever les cœurs abattus; mais qu'il voulût recommencer effectivement la lutte sans plus attendre, c'était, pour employer une expression sortie de la bouche de tous les généraux, une entreprise insensée, on pourrait ajouter une entreprise coupable, car reconduire immédiatement à l'ennemi une armée aussi peu aguerrie que celle de la Loire, le lendemain d'une

défaite désastreuse, c'était la mener à une destruction certaine, et cependant c'est ce que M. Gambetta prétendait faire, car dès le 5, nous le trouvons télégraphiant au général Bourbaki pour le prévenir que les généraux Chanzy et des Pallières se préparaient à reprendre Orléans, et pour lui prescrire à lui-même de marcher sur Melun au-devant du général Ducrot.

Le fait seul d'une telle injonction, dans une telle circonstance, est si incroyable, que nous voulons citer les termes mêmes de la dépêche qui l'a transmise. Expédiée le 5, à quatre heures quinze minutes du soir, cette dépêche disait au général Bourbaki :

« De votre côté, vous suspendrez immédiatement votre mouvement sur Gien (on le lui avait prescrit deux heures auparavant); vous réunirez les 18e et 20e corps, et aussitôt que vous le pourrez, sans perdre un instant, vous vous dirigerez sur Montargis. Cette ville est peu ou point occupée : elle ne vous arrêtera pas. Vous remonterez vivement vers la forêt de Fontainebleau ; de là, s'il le faut, vous continuerez sur Melun ; vous êtes sûr, à un moment donné, de joindre l'armée de Ducrot, qui se bat avec de magnifiques succès sur les bords de la Marne et va tendre vers la forêt de Fontainebleau. Des nouvelles de Paris arrivées à l'instant racontent les victoires de Ducrot. Egalons-les au moins par quelque côté; c'est à nous qu'il appartiendra de soutenir l'honneur de la France vis-à-vis de Paris. » En parlant de cette étrange conception, le général Bourbaki a dit devant la commission :

« Je ne pouvais me charger d'un tel ordre ; j'étais persuadé que toute tentative de cette nature aurait pour résultat de faire périr, soit par la faim, soit par le feu de l'ennemi, les hommes qui lui seraient ainsi livrés sans moyen de défense. Heureusement, je reçus le contre-ordre quelques heures après. »

M. Gambetta, en effet, adressa au général, dans la soirée (7 h. 15 du soir), un nouveau télégramme ainsi conçu :

« De nouvelles dépêches qu'on nous communique de Paris ne permettent plus de prévoir exactement la direction que suivra le général Trochu. Veuillez, en conséquence, ajourner l'exécution de ma dernière dépêche, relative à une marche sur Fontainebleau, bornez-vous à vous rendre à Gien où vous attendrez de nouveaux ordres. »

Nous ne saurions expliquer comment M. Gambetta a pu recevoir le même jour de Paris deux informations aussi contradictoires que celles qu'il signale dans ses deux dépêches, l'une lui racontant, à 4 heures 15, des victoires qui ne pouvaient être qu'imaginaires, l'autre ne lui permettant plus de prévoir exactement la direction que suivra le général Trochu. En fait, il résulte des renseignements fournis par l'administration des télégraphes, que, le 5 décembre, il est sorti de Paris un ballon qui est tombé dans les environs de Nueil (Deux-Sèvres), et qu'à 5 h. 10 du soir, c'est-à-dire entre les deux télégrammes expédiés au général Bourbaki, on recevait par le télégraphe, à Tours, une dépêche du général Trochu apportée par ce ballon, disant :

« Après de grands efforts et deux batailles glorieuses pour les troupes, mais qui ne nous ont pas permis de percer la ligne d'investissement, nous nous décidons à une opération qui menacera directement la grande ligne de retraite de l'ennemi par la plaine Saint-Denis. Nous croyons que c'est le plus sûr et unique moyen de dégager l'armée de la Loire et préparer l'action du général Bourbaki (1). »

Nous ne ferons qu'une réflexion en rapprochant ce document des deux dépêches de M. Gambetta, c'est qu'on agissait à l'égard du général Bourbaki comme on avait agi à l'égard du général d'Aurelle, et qu'on ne craignait pas de lui transmettre des informations inexactes pour influer sur ses résolutions.

On ne pouvait pas évidemment avoir reçu l'avis des victoires qu'on lui annonçait, puisque, hélas ! elles n'avaient pas été remportées, et en second lieu on le trompait sciemment sur la situation réelle des choses, en ne lui communiquant pas la résolution adoptée par le général Trochu pour dégager l'armée de la Loire, et même en lui en laissant supposer une toute autre.

Quoi qu'il en soit, l'expédition de Melun avait été contremandée aussitôt que prescrite ; mais l'intervention du ministre ne s'arrêta point là, et au dire de tous les généraux, elle fut dans ce moment de trouble si malheureuse, pour ne rien dire de plus, qu'elle ne fit qu'ajouter aux désordres qu'il fallait réparer, en retardant, au lieu de le hâter, le moment où l'armée aurait pu rentrer en action.

M. Gambetta avait signifié au général d'Aurelle la suppression de son commandement par une dépêche en date du 6 décembre; mais dès la veille, le général Chanzy avait été informé qu'il était nommé commandant en chef d'une armée séparée, comprenant les 16e, 17e et 21e corps, et ne relevant que du ministre.

Ainsi se trouvait supprimée l'unité de l'action militaire en présence de l'ennemi dont toutes les forces étaient concentrées dans une seule main. En outre, la dépêche du 6, en fixant la répartition des trois autres, ne mettait que les 15e et 18e sous les ordres du général Bourbaki et réser-

(1) Voir aux pièces justificatives la dépêche citée.

vait le 20e pour demeurer à la disposition directe du ministre. Il semblait que M. Gambetta ou son délégué ne pussent se résigner à ne plus avoir de troupes à commander eux-mêmes, car, à l'armée du général Chanzy, on avait également spécifié qu'un corps qui opérait sur la rive gauche de la Loire sous les ordres du général Camô resterait sous la direction du ministre de la guerre.

Le général Billot, nommé récemment lieutenant général à titre provisoire, avait reçu le commandement du 18e corps, et le général Borel avait été donné comme chef d'état-major au général Bourbaki. La dépêche qui faisait connaître la nouvelle constitution de l'armée, renfermait en outre deux prescriptions qui auraient pu devenir des plus funestes, mais qui dénotent surtout combien les plus impérieuses nécessités de la situation étaient peu comprises dans le cabinet du ministre. En effet, d'une part on enjoignait aux généraux de se tenir prêts à reprendre immédiatement une vigoureuse offensive, sans paraître soupçonner que leurs troupes étaient absolument hors d'état de le faire, et de l'autre on prescrivait au 15e corps, qui arrivait à Salbris dans le plus grand désordre, d'aller se réunir à Gien au 18e corps par une marche de flanc des plus compromettantes, tandis que le 20e, qui était à Gien, viendrait, par une sorte de chassez-croisé, non moins périlleux, le remplacer à Salbris.

En recevant ces instructions, les généraux n'éprouvèrent qu'un même sentiment, résumé par un même mot : c'est que, dans la situation des choses, elles étaient insensées.

Nous avons déjà raconté comment le général Martin des Pallières avait demandé de ne plus coopérer, dans de telles conditions, à une défense devenue impossible. Quant au général Bourbaki, se sentant placé, à Gien, dans une situation que rendait très-dangereuse la facilité qu'avait l'armée prussienne de passer la Loire à Orléans, il était résolu à en sortir pour pouvoir travailler à reconstituer et à refaire son armée loin du contact de l'ennemi.

Ayant eu, le 7, à repousser un corps allemand, qui s'était présenté devant Gien, sur la rive droite du fleuve, et craignant que ce ne fût le prélude d'une attaque plus sérieuse, le général Bourbaki prévient le ministre, qu'après avoir consulté ses généraux, il s'était décidé à se replier sur Bourges où il se proposait de concentrer son armée. Il demandait même à aller plus loin encore, afin d'assurer à ses troupes quelques jours de répit, qui leur permissent de réparer l'état de désordre, de souffrance et de dénûment où elles se trouvaient réduites.

Le général des Pallières lui communiquait, en effet, ce jour-là même, la dépêche suivante qu'il avait adressée au ministre :

« Après trois jours de combat non interrompus et trois marches de nuit forcées, mon corps d'armée, exténué de fatigue, et débandé par suite d'une panique inexplicable, est à Salbris. Tous nos convois ont fui jusqu'à Vierzon et Blois; impossible de faire un mouvement, j'ai besoin de plusieurs jours pour rallier mon monde et pour me réorganiser (1). »

On conçoit qu'en recevant dans de telles conditions l'ordre de porter son corps à Gien, par une marche de flanc, en présence d'un ennemi vainqueur, le général des Pallières ait pu dire « qu'il y avait de quoi y perdre la tête. »

M. Gambetta, cependant, parut céder à l'exigence des faits; rétablissant, sur ce point du moins, l'unité du commandement que rendait d'autant plus nécessaire l'annonce d'une attaque probable de l'ennemi, il restitua au général Bourbaki la direction du 20e corps qu'il lui avait ôtée la veille, et le 7, à huit heures du soir, il lui télégraphiait : « Mon intention et mon espoir étaient de vous voir reprendre une vigoureuse offensive; mais ce que vous dites des conditions d'une lutte, demain ou après-demain, et l'éloignement du 15e corps autorisent un repliement pour couvrir Nevers et Bourges (1)..... »

Le général Bourbaki put donc diriger ses trois corps d'armée sur Bourges; mais le général des Pallières, n'ayant pas osé surseoir à l'ordre de se porter sur Gien, s'était déjà mis en mouvement, dans la soirée du 7, pour exécuter le chassez-croisé qui lui avait été prescrit, et ce fut à Aubigny seulement qu'il fut rejoint par les dépêches qui contremandaient sa marche. Or, telle était la confusion résultant des procédés ministériels que deux de ces dépêches, provenant de M. Gambetta, lui enjoignaient de conserver la position de Salbris pour couvrir Vierzon, tandis qu'à la même heure, le général en chef lui prescrivait d'être rendu le 9 à Bourges, pour s'y réunir aux 18e et 20e corps.

On conçoit qu'un tel désordre dans la direction donnée par le ministre ne pouvait qu'augmenter encore le désordre déjà si grand des faits. Il arriva, en effet, qu'à Aubigny, le 15e corps vint se rencontrer, dans la matinée du 8, avec le 20e, qui se dirigeait de son côté sur Bourges, et qui devait être suivi par le 18e à vingt-quatre heures de distance; il lui fallut par suite se rejeter sur des voies détournées pour éviter un encombrement qui aurait pu être funeste.

Toutes ces confusions s'ajoutant à un froid excessif, à un verglas affreux et à l'état de dénûment dans lequel se trouvaient hommes et chevaux, firent de la retraite sur Bourges une nou-

(1) Voir aux pièces justificatives la dépêche citée.



velle épreuve des plus pénibles. La désorganisation de l'armée en fut encore augmentée, et il devenait d'autant plus nécessaire de lui donner les quelques jours de répit que le général Bourbaki réclamait toujours pour pouvoir la mettre en état de reparaitre honorablement devant l'ennemi.

Mais M. Gambetta n'avait consenti que comme contraint et forcé à un mouvement de recul, et une lutte prononcée s'engagea dès lors entre son cabinet et le nouveau quartier général.

Quelques jours plus tard cependant, le ministre, étant venu de sa personne à Bourges, parut comprendre enfin les douloureuses réalités de la situation : il en avisa même M. de Freycinet dans une dépêche qu'on trouvera aux pièces justificatives ; mais celui-ci, resté dans son cabinet, qu'il transporta le 10 décembre à Bordeaux, maintint ses idées personnelles. Persistant à ne voir dans tout ce qui arrivait que le résultat de la défaillance ou de l'insuffisance des généraux, il se mit à frapper indistinctement de sa réprobation et ceux qui faisaient leur devoir avec le plus de dévouement, et ceux qui pouvaient avoir encouru de justes sévérités.

C'est ainsi, notamment, qu'il fit retirer le commandement du 20e corps au brave et digne général Crouzat, qui avait été déjà traité si durement et si injustement par lui, et qu'il engagea M. Gambetta à traduire le général Martin des Pallières devant un conseil de guerre. Enfin, après la révocation du général d'Aurelle, que nous avons racontée dans tous ses détails, ce fut le général Bourbaki qui parut devenir l'objet d'une prévention toute spéciale de la part du délégué du ministre, et nous croyons opportun de signaler ici, à son début, l'animosité avec laquelle il ne cessa, jusqu'à la fin de la guerre, de battre en brèche la confiance que lui témoignait M. Gambetta.

Toujours disposé à dédaigner les avis des généraux et à leur imposer les siens, M. de Freycinet ne pouvait que difficilement s'entendre avec le général Bourbaki, et, dès le 10 décembre il conseillait à M. Gambetta de le remplacer par le général Billot, nommé depuis quelques jours à peine général divisionnaire à titre provisoire (1). Le grief articulé en ce moment contre le nouveau général en chef, était une dépêche où il disait que son armée n'était plus qu'un troupeau d'hommes démoralisés, réduits à la misère et au marasme, et dans laquelle il demandait, au lieu de reprendre l'offensive, qu'on lui donnât quelques jours de repos pour remettre un peu d'ordre dans ses corps.

Ne s'en rapportant pas aux doléances du général, qu'il supposait exagérées, M. de Freycinet croyait que, si on l'eût bien voulu, on aurait pu reprendre la campagne et seconder la lutte énergique que le général Chanzy soutenait sur la rive droite de la Loire. Avec les accents les plus chaleureux et les plus convaincus, le délégué du ministre essaya pendant plusieurs jours de modifier la disposition d'esprit dans laquelle le général se renfermait. Sans s'arrêter à ce que celui-ci lui disait de l'état de ses troupes, il en appelait, dans les termes les plus persuasifs, à son cœur, à son patriotisme et même à son amour-propre pour le déterminer à se porter sur Blois.

« Il est évident, lui disait-il, que les Prussiens se préparent à écraser Chanzy et je vous demande dans l'intérêt commun de faire un suprême effort ; laissez à Bourges les hommes incapables de marcher et partez avec les valides pour couper court à tout mouvement sur la rive gauche ... »

Et dans un autre télégramme du 10 décembre : « Vos dépêches font un pénible contraste avec celles de Chanzy, qui soutient depuis 5 jours d'héroïques et victorieux combats ; vous devez avoir à cœur de rivaliser avec lui.... Si j'étais à votre place, je rallierais immédiatement mes trois corps et je châtierais les bandes qui se sont portées sur Vierzon... Vous dites que l'ennemi veut tourner les débris de la Loire, je voudrais lui prouver que ces débris ne se laissent pas ainsi jouer, et tant que j'aurais un soldat je ne permettrais pas à des troupes aussi peu nombreuses de semer l'épouvante en Sologne et de donner la main au prince Frédéric-Charles pour écraser les braves phalanges de Chanzy ; voilà ce que je ferais ; votre connaissance de la situation et par-dessus tout votre courage vous dicteront le plan à suivre (1). »

A ces vives instances, le général Bourbaki crut devoir répondre par une dépêche explicative dont voici la substance (2).

« Rallier mes trois corps, c'est ce que j'ai cherché à faire en venant à Bourges ; j'espère que cette opération sera terminée demain : mais si je marchais en ce moment sur Blois, vous ne reverriez ni un homme ni un canon de ces trois corps... Si vous voulez sauver l'armée, il faut la mettre en retraite ; mais si vous lui imposiez

(1) Voir aux pièces justificatives le premier télégramme expédié de Bordeaux à M. Gambetta par M. de Freycinet. C'est dans ce même télégramme que M. de Freycinet demandait, outre le remplacement du général Bourbaki, celui du général Crouzat et la mise en jugement du général Martin des Pallières.

(1) Voir aux pièces justificatives les dépêches citées.

(2) Voir la déposition du général Bourbaki.

une offensive qu'elle est incapable de soutenir dans les conditions actuelles, vous vous exposeriez à la perdre. Dans le cas où votre intention serait de prendre ce dernier parti, je suis si profondément convaincu des conséquences pouvant en résulter que je vous prierais de confier cette tâche à un autre. »

Puis évaluant à 200,000 hommes les forces actives de l'ennemi, le général ajoutait : « C'est le double de ce que nous pouvons supporter; je vous dis encore que vous vous faites illusion sur le nombre et sur la qualité des soldats que nous lui opposons... le nombre des hommes et des officiers de la garde mobile qui ne sont plus à leur poste est considérable... »

Enfin, croyant savoir par des informations sûres que les Prussiens avaient 70,000 hommes sur la rive gauche de la Loire, il demandait, au lieu de se porter en avant, à continuer sa retraite sur Saint-Amand, « d'accord, dit-il, avec le général Borel, son chef d'état-major, et ses commandants de corps d'armée. »

Au reçu de cette réponse, M. de Freycinet télégraphia au général qu'il ne pouvait plus insister pour lui prescrire une offensive quelconque, mais que, toutefois, il l'engageait à méditer les renseignements qu'il lui avait transmis et desquels il semblait résulter qu'il avait à faire à bien moins de 70,000 hommes.

Repoussé par le général, M. de Freycinet s'était retourné vers M. Gambetta, et en lui transmettant le 11, à dix heures du matin, la dépêche du général Bourbaki, il ajoutait :

« En présence de cette dépêche, il m'est impossible de donner à Bourbaki un ordre formel de marche. La personnalité militaire qu'on lui a faite m'interdit de provoquer sa démission sur une semblable question. Vous seul avez qualité pour pousser les choses plus loin... »

Nonobstant cette déclaration, M de Freycinet voulut encore essayer de persuader lui-même le général, et, à 11 heures 40 du matin, il lui expédia un autre télégramme dans lequel, revenant de nouveau sur les renseignements reçus au ministère, il lui réitérait l'assurance qu'il ne devait avoir devant lui qu'un rideau d'ennemis, et le pressait vivement derechef de marcher au secours du général Chanzy, ou de permettre au moins à un de ses généraux d'accomplir l'entreprise, ne fût-ce qu'avec une colonne de quinze mille hommes choisis Enfin, pour enlever sa résolution, il termine ainsi sa dépêche : « Faites qu'on ne puisse pas dire un jour qu'une armée française a laissé écraser une autre armée française dans son voisinage (1). »

(1) Voir aux pièces justificatives les dépêches citées.

On doit supposer qu'en réalité le délégué du ministre ne croyait pas aux assertions du général Bourbaki, relativement à l'état de ses troupes. Cependant M. Gambetta lui-même, comme nous l'avons dit plus haut, lui avait dit ce qui en était et M. de Serres, son émissaire de confiance, qui était à ce moment sur les lieux, a reconnu devant la commission d'enquête que l'armée du général Bourbaki était véritablement dans l'impossibilité de rien entreprendre de sérieux. Il a même avoué, à cette occasion, qu'à Bordeaux comme à Tours, M. de Freycinet « n'avait jamais eu conscience du nombre vrai des hommes dont il pouvait disposer, n'ayant jamais distingué entre des troupes désorganisées et celles qui pouvaient être dans de bonnes conditions (1). »

Quoi qu'il en soit, une circonstance nouvelle vint cependant ébranler la résolution du général Bourbaki Le général Chanzy lui-même lui adressa directement une dépêche dans laquelle il lui demandait de venir à son aide, lui disant pour le déterminer : « Ma position est des plus critiques et vous pouvez me sauver (2). »

Devant ce suprême appel, le général Bourbaki, faisant taire ses convictions personnelles, bien qu'elles restassent entières, ne voulut pas qu'on pût lui reprocher d'avoir refusé de porter secours au général Chanzy, ni même d'avoir perdu un moment pour le faire, et, bien que ses troupes, qui achevaient à peine d'arriver à Bourges, fussent exténuées par suite des fatigues et des souffrances de leurs dernières marches, il se décida à les remettre immédiatement en mouvement, pour essayer une diversion, en se portant sur Vierzon et Villefranche, où il se réservait de prendre ses dernières déterminations.

M. de Freycinet s'empressa de complimenter le général Bourbaki d'avoir pris ce parti, lui disant que « nul mieux que lui n'était capable de mener à bonne fin une entreprise qui exigeait tout à la fois de son chef une grande énergie et un rare prestige. »

Le mouvement annoncé commença dès le lendemain 12, et l'armée occupa facilement Vierzon, où on ne trouva qu'un parti de cavaliers allemands. Mais le général Bourbaki continuait à recevoir les rapports les plus lamentables sur l'état moral et matériel de ses troupes, et à recueillir des informations qui lui signalaient la présence de forces ennemies considérables sur la rive gauche de la Loire. En conséquence il déclara de nouveau qu'il ne pourrait pas poursuivre impunément le mouvement commencé, et qu'il se sentait incpable de reconstituer son armée s'il ne

(1) Déposition de M. de Serres.
(2) Voir la déposition du général Bourbaki.



lui était pas permis de l'établir dans des cantonnements où elle pût avoir quelques jours de sécurité.

M. Gambetta, qui, étant alors sur les lieux, pouvait juger les choses par lui-même, se rendit cette fois à l'opinion du général et l'autorisa à ramener son armée en arrière de Bourges, dans des positions où elle fût à l'abri d'une attaque sérieuse. Mais M. de Freycinet ne fut pas convaincu, et chaque jour ses dépêches cherchaient de nouveau à peser sur l'esprit du ministre pour le déterminer à passer outre aux résistances du général, et à lui retirer une confiance que, selon lui, il ne méritait pas.

Jusqu'au 16, époque où le mouvement en arrière commença, on le voit renouveler incessamment ses instances, pour que l'armée continue à marcher en avant, dût-elle le faire avec la plus extrême lenteur, mais surtout pour que M. Gambetta ne la laisse pas rétrograder en deçà de Vierzon, ce qui, disait-il, nous couvrirait de honte. Le 16 même encore, il évoquait la perspective de la responsabilité redoutable qui incomberait au général Bourbaki s'il n'essayait pas de sauver, pendant qu'il en était temps encore, l'héroïque armée de Chanzy. Chaque jour aussi il réitérait ses attaques contre le général Bourbaki, et, parmi ses dépêches, celle qu'il formula le 14, donnera la mesure de la pression qu'il exerçait à cet égard sur l'esprit de M. Gambetta. « A votre place, écrivait-il, je n'hésiterais pas à remplacer Bourbaki par Billot (il l'avait déjà demandé dans deux dépêches précédentes). Avec Bourbaki, vous immobilisez net la moitié de l'armée. Comment pouvez-vous faire fond sur Bourbaki, après tout ce qui s'est passé dans cette campagne et auparavant dans le Nord; c'est le fétichisme des vieilles gloires militaires qui nous a perdus... »

Malgré les efforts de M. de Freycinet, le mouvement de retraite réclamé par le général Bourbaki et consenti par M. Gambetta, commença le 16, et les différents corps prirent leur direction pour aller occuper les cantonnements qui leur étaient assignés, espérant y trouver enfin les quelques jours de repos dont ils avaient un si grand besoin, après tant de fatigues nouvelles et inutiles; mais tout à coup les résolutions de M. Gambetta subirent une nouvelle influence, et il signifia brusquement au général Bourbaki qu'il ne fallait plus songer au repos projeté, et qu'il était absolument urgent d'opérer une puissante diversion, non plus sur la rive gauche de la Loire pour secourir directement le général Chanzy, mais sur la rive droite, en prenant Paris pour objectif.

En vain le général Bourbaki essaya-t-il de résister à cette nouvelle injonction qui, dans sa précipitation surtout, ne lui semblait pas suffisamment motivée; il se crut obligé cette fois de céder à la volonté du ministre, qui invoquait des considérations d'ordre supérieur. Pour M. Gambetta et son entourage, nous a dit le général, il fallait faire, et c'était avec ce mot qu'on répondait à toutes ses objections. Puis parlant du système qui faisait conduire hâtivement à l'ennemi des hommes mal organisés, il ajoutait : « La toile était à peine tissée qu'elle était employée ; aussi s'en allait-elle en charpie. » Les faits qui vont suivre, n'ayant été que le prélude de la campagne de l'Est, nous avons dû les réserver pour le chapitre spécial qui sera consacré à cette campagne, et nous terminerons ici l'examen de celle de la Loire proprement dite. Quant à la lutte glorieuse soutenue par le général Chanzy contre l'invasion de l'Ouest, elle va également se transporter sur un autre terrain et nous lui consacrerons un chapitre à part.

CONCLUSION DE LA CAMPAGNE DE LA LOIRE

Nous pensons, messieurs, vous avoir suffisamment signalé dans le cours de notre travail les diverses conclusions qui résultaient des faits à mesure que nous les exposions ; nous en rappellerons seulement ici les trois principales qui, ayant frappé plus particulièrement l'attention de votre commission, peuvent être considérées comme l'expression résumée de son jugement.

Premièrement, il est incontestable que, dans la conduite de la guerre en province, M. Gambetta a exercé seul et sans contrôle le pouvoir dictatorial dont la délégation de Tours se trouvait investie par le fait de la révolution du 4 septembre et de l'investissement de Paris, et qu'il en a usé non-seulement pour organiser les armées comme ministre de la guerre, mais encore pour prendre la direction supérieure de leurs opérations, ou pour la laisser prendre à son délégué, M. de Freycinet, complétement étranger comme lui-même au métier des armes.

Secondement, il est avéré que dans la campagne de la Loire, presque tous les généraux, y compris les généraux en chef, ont vu constamment leur action dominée, si ce n'est même absorbée par les prétentions stratégiques du ministre ou de ses conseillers, et qu'ils ont dû trop souvent, par abnégation patriotique, faire abstraction de leur propre responsabilité, en mettant à exécution des entreprises mal conçues et mal préparées qu'ils désapprouvaient, mais auxquelles ils ne croyaient pas pouvoir se refuser quand le ministre averti persistait à les ordonner.

Enfin, en ce qui concerne la bataille d'Orléans, triste dénoûment de cette campagne, on peut considérer comme démontré par la seule analyse

des faits, que, dans ce renversement des rôles, des fautes capitales ont été commises, et que ces fautes, conséquences fatales de l'action ministérielle substituée à l'action du général en chef, ont été la cause déterminante de notre défaite.

Ainsi la France a eu cette cruelle destinée, qu'après comme avant le 4 septembre, ce sont les calculs politiques, l'inhabileté ou la présomption de ses gouvernants qui, malgré tous ses sacrifices, malgré le dévouement et la bravoure de ses enfants, ont perdu ses armées.

Sans doute les circonstances n'ont pas été les mêmes pour les deux gouvernements, et leurs responsabilités sont différentes; mais si l'Empire doit demeurer pour nous le premier et coupable auteur de nos malheurs, le gouvernement issu de la révolution du 4 septembre, dont les agissements ont consommé notre ruine, n'en est pas moins responsable de ses fautes propres, et le pays peut lui en demander un compte d'autant plus sévère que ces fautes ont été le fait abusif d'un pouvoir usurpé qui, pendant cinq mois, s'est exercé sans contrôle au mépris de tous les droits de la souveraineté nationale.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TÉLÉGRAMME N° 3863

Urgence. Rouen de Tours, cabinet, le 25 septembre 1870.

Ministre de la marine et des colonies à ministre de la guerre, Paris.

(Chiffré.)

Je poursuis le développement des commandements supérieurs régionaux, qui vont s'étendre depuis les Ardennes jusqu'à Belfort et Besançon, en passant par Tours.

Le général Lamotterouge presse l'organisation du 15e corps, 1re division à Nevers, 3e à Vierzon, 2e à Bourges; une fraction considérable de la 2e est en avant de la forêt d'Orléans, qui a été mise en état de défense. La division Reyau est provisoirement à la disposition du général Polhès. Un des généraux de brigade a été envoyé pour presser l'organisation dans les dépôts des zouaves.

Jusqu'à présent, l'ennemi n'a pas l'air de vouloir se porter en force sur Orléans. Le 6e hussards et quelques mobiles ont rencontré une de ses reconnaissances, lui ont fait quatre prisonniers, en avant de Pithiviers.

C'est le 92e de ligne qui est maintenu en Algérie. Le général Esterhazy reste à Oran.

J'espère que les Prussiens vont enfin sentir l'action de la province. Je forme une division territoriale provisoire, comprenant Eure-et-Loir, Orne, Calvados et Manche, et j'en donne le commandement au général de division des Pallières, de l'infanterie de marine, jeune et vaillant officier, blessé à Sedan.

TÉLÉGRAMME N° 3334

(Adressé au Havre à 2 h. 50 soir. — Chiffré. — Rouen de Tours, cabinet.)

Tours, 24 septembre 1870.

Le ministre de la marine au ministre de la guerre, à Paris.

J'ai formé deux commandements supérieurs régionaux, l'un de l'Ouest, confié au général d'Aurelle, l'autre du Centre, sous le général Polhès.

Le premier comprend les 15e, 16e, 18e divisions militaires, les départements d'Eure-et-Loir, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados.

Le deuxième comprend la 19e division militaire, les départements de Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne et de l'Aube.

Cette concentration de l'action militaire m'a paru nécessaire. J'en attends de bons résultats. Approuvez-vous qu'elle soit appliquée dans l'Est sous le général Cambriels et dans le Nord sous un autre que vous désignerez?

Signé : FOURICHON.

TÉLÉGRAMME

(Parvenu à Tours le 25 septembre, à 2 h. 30 matin.)

Paris, 24 septembre 1870, 11 h. 30 soir.

Le ministre des affaires étrangères à M. l'amiral Fourichon, Tours.

J'approuve complétement vos commandements régionaux, idée forte, qui doit donner d'excellents résultats. Développez-la. D'Aurelle excellent et

très-vigoureux officier. Polhès très-intelligent et fin. Fiéreck avait été agréé pour diriger quatorze départements de l'Ouest. S'il vous arrive, employez-le, soit en divisant d'Aurelle, soit en l'envoyant ailleurs. Cambriels a déjà des pouvoirs très-étendus, augmentez-les encore. Belfort est capital. Donnez à guider, avec la Seine-Inférieure, l'Oise et la Somme. Estancelin agira de concert. Le reste du Nord, jusqu'à Mézières et Montmédy, à Espivent. Pressez celui-ci. Des nouvelles de Lamotterouge et de Durieu. Poussez ferme. Esprit parfait à Paris. La situation s'améliore de jour en jour. Il faut que la province nous seconde. Que fait l'ennemi de vos côtés? Merci pour mon fils.

NOTA. Cette depêche a été communiquée en copie à la commission d'enquête par l'administration des télégraphes; elle semblerait avoir été formulée par le ministre de la guerre et non par celui des affaires étrangères.

TÉLÈGRAMME N° 6606

(Parvenu à Tours à 9 h. 20 soir.)

Paris, 26 septembre 1870.

Le ministre de la guerre à M. l'amiral Fourichon, Tours.

Vous faites à merveille; poussez ferme dans cette excellente voie. Général des Pallières très-bon choix. Informez-vous du général Gudin et d'Estancelin. Ce dernier doit être maintenant en mesure d'agir. Il faut passer le plus tôt possible de l'organisation à l'action. Vous ne pouvez songer à opposer, quant à présent, aux corps prussiens, si puissamment organisés, nos corps, qui manquent encore d'une suffisante cohésion; mais harceler sans trêve et sans cesse ses détachements, les empêcher de s'étendre, restreindre le champ de ses réquisitions, menacer ses communications, l'obliger ainsi à se dégarnir devant Paris, inquiéter jour et nuit, partout et toujours, voilà le but à atteindre de votre côté. De cette guerre de chicane, de chouannerie, vous passerez insensiblement, au fur et à mesure de l'accroissement de vos forces, à des opérations plus sérieuses, susceptibles de se relier directement avec la défense de Paris, objet capital de vos méditations et but de toute votre action. Aider à la défense de Paris, c'est couvrir la France; même objet à poursuivre en Normandie et dans les Ardennes, dont vous me parlez. Attirez à vous du monde, et du monde selon vos ressources d'armement. Employez vigoureusement votre cavalerie, mais par détachements de régiment, d'escadrons même, selon valeur des chefs. Une division réunie ne servirait à rien et ne rendrait pas le quart des services d'un régiment bien commandé. Gardez toujours une forte réserve de troupes organisées des trois armes. — A l'Est, vers Belfort, le général Cambriels, intelligent et hardi, doit avoir pu déjà entrer en campagne. Son champ de manœuvre à lui ce sont les Vosges. Il doit pouvoir disposer d'une colonne mobile de douze mille hommes au moins. Qu'il manœuvre avec prudence, mais avec audace aussi. Il faut arriver à couper les chemins de fer de l'ennemi, qui sont ses vraies lignes d'opérations. Couper seulement une de ses communications avec l'Allemagne serait une victoire. C'est de ce côté la grande œuvre à poursuivre. Qu'il jette des corps francs en enfants perdus partout. Ici tout va bien. Les Prussiens font des lignes de circonvallation. Nous sommes en mesure partout. Renseignez.

Renseignez-moi sur les mouvements des Prussiens vers l'intérieur. Avez-vous des nouvelles de Strasbourg? Poussez ferme à la fabrication des armes et des munitions. Il faut couvrir la France de fer; maintenez les meilleures relations avec l'autorité civile; votre mutuel concours est indispensable à la plus prompte organisation de vos forces.

Signé : Général LE FLO.

NOTA. Cette dépêche a été communiquée en copie par l'administration des télégraphes.

TÉLÉGRAMME

Tours, 27 septembre 1870.

Amiral Fourichon au gouverneur de Paris.

Général Polhès télégraphie ce matin, à quatre heures et demie, qu'après les engagements des trois derniers jours il est obligé d'évacuer Orléans devant forces supérieures de l'ennemi dont l'infanterie s'est massée dans les bois pendant la nuit, et qui dispose de vingt-quatre escadrons et de quinze à dix-huit canons. Nos troupes se replient sur Blois, Vierzon et Gien. Le général n'a pas cru pouvoir engager le combat dans les conditions où il se trouvait. J'envoie le chef d'état-major du 15° corps par Vierzon pour conférer avec lui.

Je donne au général des Pallières le commandement d'une division de l'armée de la Loire; ce changement de destination m'a paru nécessaire.

Le général Cambriels télégraphie hier, à neuf heures et demie du soir, que, d'après renseignements dignes de foi, l'avant-garde d'une armée prussienne serait arrivée à Fribourg en Brisgau le 25. Cette armée, forte de 100,000 hommes, éviterait Belfort par le Sungdau et se dirigerait sur

Dijon et Lyon. Déjà 6,000 hommes de la landwehr seraient arrivés aux environs de Mulhouse, attendant la cavalerie et l'artillerie pour effectuer le passage.

Le général dit qu'il prendra les dispositions que les circonstances et son effectif comportent. Je m'efforcerai d'appliquer vos excellentes instructions; je sens qu'il serait de la plus haute importance de couper les chemins de fer de l'Est derrière l'ennemi, et je le signale au général Cambriels.

A ce soir une nouvelle dépêche.

Signé : FOURICHON.

Tours, 2 octobre 1870.

Décret sur la répression des délits militaires flagrants et la création des cours martiales.

Le Gouvernement de la défense nationale, considérant que du maintien ou du rétablissement de la discipline dépendent la dignité ou la force des armées;

Considérant que la législation et les règlements actuels ne contiennent pas de dispositions qui permettent de réprimer immédiatement les crimes et délits commis par les militaires en campagne,

Décrète :

Art. 1er. A partir du jour de la promulgation du présent décret, des cours martiales sont établies, pour remplacer les conseils de guerre, jusqu'à la cessation des hostilités, dans les divisions actives et dans les corps de troupes détachés de la force d'un bataillon qui marchent isolément.

Art. 2. Il n'y aura lieu ni à révision ni à cassation des sentences rendues par les cours martiales.

Art. 3. La plainte dressée par l'autorité qui aura constaté le délit ou le crime, et portant le nom des témoins, sera transmise, dès l'arrivée au gîte du soir, à l'officier du grade le plus élevé. Celui-ci donnera l'ordre de la convocation immédiate de la cour martiale, qui se réunira aussitôt au lieu indiqué par son président.

Le président donnera lecture de la plainte en présence de l'accusé; le conseil entendra les témoins présents de l'accusation, puis l'accusé et les témoins à décharge, qu'il appellera s'ils sont présents; l'accusé aura la parole le dernier. Il n'y aura pas de plaidoirie par avocat, pour ou contre.

Le président fera sortir l'accusé, résumera les dépositions faites en faveur de l'accusé et celles faites contre lui. Il posera en ces termes une question unique aux membres du conseil, en commençant par le moins élevé en grade :

Au nom de la patrie envahie,

Le nommé — un tel — est-il coupable d'avoir — brisé son arme, maraudé, insulté son supérieur? — etc., etc.

Il sera répondu par oui ou par non.

La majorité simple décidera de la culpabilité.

Le greffier rédigera séance tenante le procès-verbal, et le président, faisant rentrer l'accusé, lui lira la sentence qui le condamne ou qui l'acquitte.

En cas de condamnation, la sentence sera exécutée le lendemain matin avant le départ des troupes, en présence du bataillon auquel appartient le coupable.

Art. 4. Pour les soldats, caporaux, brigadiers et sous-officiers, la cour martiale de la division se composera d'un chef de bataillon président, de deux capitaines, d'un lieutenant ou d'un sous-lieutenant, qui resteront tous en fonctions pendant quinze jours, sans être renouvelés, et d'un sous-officier qui appartiendra toujours à la compagnie de l'accusé.

Un sergent-major remplira les fonctions de greffier, sans voix délibérative.

Pour toute fraction constituée de la division en marche isolément, de la force d'un bataillon, ou commandée par un chef de bataillon, la cour martiale se composera de deux capitaines, dont le plus ancien présidera, d'un lieutenant ou sous-lieutenant et de deux sous-officiers, dont l'un appartiendra toujours à la compagnie de l'accusé; un sergent-major sera greffier.

Les membres de la cour martiale seront pris par rang d'ancienneté, jusqu'à l'épuisement de la liste des officiers, sans qu'aucun d'eux puisse décliner cette fonction, sous peine de réforme.

Les cours martiales des fractions isolées cesseront de fonctionner aussitôt qu'elles seront revenues au campement de la division; partout ailleurs elles fonctionneront.

Art. 5. La composition des cours martiales pour les officiers sera la même que celle des conseils de guerre concernant les officiers; mais la procédure sera la même que celle suivie à l'égard des soldats, caporaux, brigadiers ou sous-officiers.

Art. 6. Seront punis de mort, les crimes et délits suivants :

Assassinat, meurtre, désertion, embauchage pour commettre un des faits punis de mort par le présent décret, complicité dans un de ces faits, espionnage, vol, maraudage, pillage avec ou sans armes, refus de servir à un supérieur avec ou sans menaces ou injures, inexécution d'ordres compris et réitérés avec intention d'opposer de

l'inertie, injures, menaces, voies de fait envers un supérieur, provocations en paroles à la révolte ou à l'indiscipline, bris d'armes, perte volontaire d'armes, afin de ne pas marcher au feu, destruction de munitions dans le même but, faite en présence ou non de l'ennemi, par lâcheté :

Au feu, tout officier ou sous-officier est autorisé à tuer l'homme qui fait preuve de lâcheté, en n'allant pas se mettre au poste qui lui est indiqué, ou en jetant le désordre par fuite, panique ou autre fait de nature à compromettre les opérations de la compagnie et son salut, qui dépend de la résistance et de l'accomplissement courageux du devoir.

Art. 7. Tout individu non militaire qui se rendra complice d'un militaire dans un des crimes et délits prévus ci-dessus, sera soumis à la même juridiction et puni des mêmes pénalités.

Art. 8. Seront traités comme maraudeurs et punis comme tels, les traînards sans armes que les chirurgiens du corps n'auront pas autorisés à suivre avec l'arrière-garde, s'ils ne marchent pas en ordre sous sa conduite.

Art. 9. Chaque division aura une prévôté composée de trente-deux gendarmes à cheval, commandés par un officier. Cette troupe se divisera au besoin, de manière que chaque portion de corps marchant isolée soit accompagnée au moins de deux gendarmes et d'un brigadier.

La prévôté arrêtera d'elle-même les délinquants, quels qu'ils soient, officiers ou non, et dressera ses procès-verbaux des délits commis, qui seront aussitôt transmis au commandant de la colonne. Contre les délinquants qui tenteraient de fuir ou de faire résistance, elle fera usage de ses armes.

La prévôté recevra et conduira les délinquants qui lui seront remis par une autorité quelconque de la colonne; quand il y aura lieu, il lui sera donné des hommes de garde pour conduire les délinquants.

La juridiction pénale des prévôts prévue par les articles 51, 52 et 75 du Code de justice militaire, s'étend à la suite du corps d'armée, sur tout le sol français.

Art. 10. Tous les manquements simples au service seront punis par le doublement des sentinelles des grand'gardes et avant-postes; mais une de ces sentinelles ou deux, ou toutes les deux, s'il n'y a pas d'hommes punis, appartiendront toujours à la fraction constituée de grand'garde.

Art. 11. Les dispositions du présent décret s'appliqueront à tous les corps de troupes armés, équipés et entretenus aux frais de la République, ou qui auraient seulement reçu l'attache de belligérants.

Art. 12. Dans tous les cas non prévus par le présent décret, les pénalités édictées par le Code de justice militaire devront être appliquées.

Art. 13. Le vice-amiral, ministre de la guerre par intérim, est chargé de la promulgation et de l'exécution du présent décret.

Pour le Gouvernement de la défense nationale :

Les membres de la délégation,

Signé : Ad. Crémieux, Al. Glais-Bizoin,
L. Fourichon.

Par le Gouvernement :

Le vice-amiral ministre de la guerre par intérim,

L. Fourichon.

TÉLÉGRAMME N° 5408

Urgence. Tours, 10 octobre 1870.

Intérieur aux préfets.

(Circulaire 3120.)

Par décret de la délégation du Gouvernement de la défense nationale établie à Tours, rendu sur l'initiative de M. Crémieux et sur les instructions du Gouvernement de Paris, M. Gambetta, ministre de l'intérieur, a été chargé de l'administration de la guerre que M. Crémieux avait reprise à la suite de la démission de l'amiral Fourichon.

Signé : Laurier.

TÉLÉGRAMME N° 5760

Extrême urgence. Orléans de Tours, 11 octobre 1870.

Intérieur à Cochery, à Orléans.

(Chiffré.)

Je partage votre opinion sur Lamotterouge. Il est remplacé par le général d'Aurelle de Paladines, qui va se rendre à Orléans. Faites tenir bon, et recevez toutes mes félicitations.

Signé : Gambetta.

---

12 octobre 1870.

Armée de la Loire.

COMPOSITION DU 15e CORPS

AU MOMENT OU LE GÉNÉRAL D'AURELLE EN REÇUT LE COMMANDEMENT

Commandant, d'Aurelle de Paladines, général de division.

Chef d'état-major général, Borel, général de brigade.

Commandant de l'artillerie, DE BLOIS DE LA CALANDE, général de brigade.

Commandant la réserve d'artillerie, CHAPPE, colonel.

Commandant le génie, DE MARSILLY, colonel.

Intendant, BOUCHÉ, intendant militaire.

Médecin en chef, MARTENAU DE CORDOUX, médecin principal de 2e classe.

1re DIVISION D'INFANTERIE

Commandant, MARTIN DES PALLIÈRES, général de brigade.

1re brigade.

Commandant, DE CHABRON, général de brigade.
4e bataillon de marche de chasseurs à pied.
38e de ligne.
1er régiment de zouaves.
12e régiment de la garde nationale mobile (Nièvre).
Bataillon d'infanterie de marine.

2e brigade.

Commandant, BERTRAND, général de brigade.
Tirailleurs algériens.
29e régiment de marche.
18e régiment de la garde nationale mobile (Charente).
Artillerie : trois batteries.
Génie : 1re section de la 19e compagnie du 3e régiment du génie.

2e DIVISION D'INFANTERIE

Commandant, MARTINEAU DES CHENEZ, général de division.

1re brigade.

Commandant, DARIÉS, général de brigade.
5e bataillon de marche de chasseurs à pied.
39e de ligne.
Légion étrangère.
25e régiment de la garde nationale mobile (Gironde).

2e brigade.

Commandant, RÉBILLARD, général de brigade.
2e régiment de zouaves.
30e régiment de marche.
27e régiment de la garde nationale mobile (Maine-et-Loire).
Artillerie : trois batteries.
Génie : 2e section de la 19e compagnie du 3e régiment du génie.

3e DIVISION D'INFANTERIE

Commandant, PEYTAVIN, général de brigade.

1re brigade.

Commandant, PEYTAVIN, général de brigade.
6e bataillon de marche de chasseurs à pied.
16e de ligne.
33e régiment de marche.
32e régiment de la garde nationale mobile (Puy-de-Dôme).

2e brigade.

Commandant, MARTINEZ, général de brigade.
27e régiment de marche.
34e régiment de marche.
69e régiment de mobiles (Ariége).
Artillerie : trois batteries.
Génie : 1re section de la 19e compagnie du 2e régiment du génie.

DIVISION DE CAVALERIE

Commandant, REYAU, général de division.

1re brigade.

Commandant, GALAND DE LONGUERUE, général de brigade.
6e dragons.
5e hussards.

2e brigade.

Commandant, BRÉMOND D'ARS, général de brigade.
9e cuirassiers.
1er régiment de marche de cuirassiers.

Brigade de cavalerie.

Commandant, MICHEL, général de brigade.
2e lanciers.
5e lanciers.
3e régiment de marche de dragons.

Brigade de cavalerie.

Commandant, D'ASTUGUE, colonel.
1er régiment de marche de chasseurs.
11e régiment de chasseurs.

RÉSERVE D'ARTILLERIE

Commandant, CHAPPE, colonel.
Huit batteries.

PARC

Directeur, HUGON, colonel.
Train d'artillerie : cinq compagnies.

RÉSERVE DU GÉNIE

2e section de la 19e compagnie du 2e régiment du génie.
Détachement de sapeurs conducteurs du 3e régiment du génie.

DIVISION MIXTE

Brigade d'infanterie.

Commandant, MAURICE, général de brigade.
Deux compagnies de chasseurs à pied (2e et 17e)
31e régiment de marche.
22e régiment de la garde mobile (Dordogne).

Brigade de cavalerie.

Commandant, Tripart, général de brigade.
1er régiment de marche de hussards.
2e régiment de marche mixte.

TÉLÉGRAMME

Tours, 13 octobre 1870.

Intérieur et guerre à général d'Aurelle de Paladines.

Prenez en main le commandement en chef des 15e et 16e corps. Nous vous donnons pleins pouvoirs vis-à-vis de l'arsenal de Bourges, vis-à-vis des préfets et vis-à-vis des populations, pour vous procurer armes, munitions, approvisionnements de toutes sortes, et même travailleurs pour exécuter les travaux de défense. Vous commandez également en chef les commandements supérieurs régionaux de l'Ouest et du Centre, et vous disposez de tous leurs moyens militaires. L'artillerie du 16e corps a quatre batteries toutes prêtes de 12, à Angers, et trois batteries de 4, à Tours. La cavalerie du 16e corps a deux brigades prêtes, dont la brigade Tripart, entre Vendôme et Tours. Enfin, vous recevrez de Tours toutes les troupes disponibles au fur et à mesure qu'elles arriveront. Avec tous ces moyens, vous ferez les plus grands efforts pour arrêter et même refouler l'ennemi sur les deux routes de Tours à Orléans et de Tours à Châteaudun. Action prompte et énergique. Accusez réception par télégraphe de cette dépêche.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 365.)

Réponse du général d'Aurelle au ministre de la guerre.

La Ferté-Saint-Aubin, 13 octobre 1870.

Le général d'Aurelle au ministre de la guerre.

J'ai reçu les deux dépêches que vous m'avez adressées dans la journée. La première demande des rapports dont je n'ai pu encore réunir les éléments.

Celle relative à la réunion des commandements des 15e et 16e corps d'armée et des commandements supérieurs de l'Ouest et du Centre demande un peu de réflexion.

J'ai mesuré les difficultés de bonne exécution et de responsabilité de ces divers commandements. Leur action est trop étendue; les moyens de communications sont presque impossibles et tendent chaque jour à le devenir davantage.

Un tel travail demanderait un personnel considérable. La formation du 16e corps d'armée ne fait que commencer. Les soins à donner au commandement de deux corps d'armée, en présence d'un ennemi audacieux et entreprenant, rendraient par trop difficile une tâche dont je comprends toute l'importance. Il conviendrait donc de la réduire au commandement du 15e et du 16e corps, en vous réservant les rapports avec les préfets et les commandants supérieurs régionaux.

L'occupation d'Orléans par des forces considérables rend l'ennemi maître des deux rives de la Loire, puisque tous les ponts, depuis Châteauneuf jusqu'à Blois, sont coupés, à l'exception de celui d'Orléans, gardé par une formidable artillerie.

D'un autre côté, monsieur le ministre, les engagements qui ont eu lieu jusqu'ici démontrent qu'on ne peut compter encore sur la solidité de nos jeunes soldats, malheureusement trop disposés à l'indiscipline et à lâcher pied devant l'ennemi.

J'attends vos ordres.

Signé : Général d'Aurelle.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

---

13 octobre.

Décret rendu par la délégation du Gouvernement de la défense nationale le 13 octobre 1870, suspendant les lois d'avancement.

Les membres du Gouvernement de la défense nationale, délégués pour représenter le Gouvernement et en exercer les pouvoirs;

Vu les circonstances exceptionnelles créées par l'état de guerre;

Considérant qu'il importe de susciter l'émulation dans tous les rangs de l'armée et de faire appel aux jeunes talents; que c'est en rompant résolûment avec la tradition que la première République a pu réaliser les prodiges de 1792;

Décrètent :

Article 1er. Les lois qui règlent les nominations et l'avancement dans l'armée sont suspendues pendant la durée de la guerre. En conséquence, des avancements extraordinaires pourront être accordés à raison des services rendus ou des capacités (1).

Art. 2. Des grades militaires pourront être conférés à des personnes n'appartenant pas à l'armée. Toutefois, ces grades ne resteront pas acquis après la guerre, s'ils n'ont été justifiés par quelque action d'éclat ou par d'importants ser-

---

(1) Modifié par le décret du 3 novembre.

vices constatés par le Gouvernement de la République.

Art. 3. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, page 369.)

---

14 octobre.

Décret rendu par M. Gambetta relatif à l'armée auxiliaire.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur et de la guerre,

Considérant qu'il importe de favoriser la formation des cadres d'officiers et de sous-officiers, tout en respectant les droits acquis dans l'armée,

Décrète :

Article 1er. Les gardes nationales mobiles, les gardes nationaux mobilisés, les corps-francs et autres troupes armées relevant du ministère de la guerre, mais n'appartenant pas à l'armée régulière, sont groupés sous la dénomination commune d'armée auxiliaire. Cette dénomination n'affecte d'ailleurs en rien l'autonomie de ces divers corps, tant qu'il n'y a pas été dérogé par des décisions de l'autorité militaire.

Art. 2. L'armée auxiliaire et l'armée régulière sont entièrement assimilées l'une à l'autre pendant la durée de la guerre et sont soumises au même traitement. Elles doivent être considérées comme les deux fractions d'un seul et même tout, l'armée de la défense nationale.

Les troupes des deux armées peuvent être fusionnées à tout instant, selon les besoins de la guerre. Les officiers peuvent exercer indifféremment dans l'une et l'autre armée, sans distinction aucune de leur origine.

Art. 3. Font nécessairement partie de l'armée auxiliaire, bien que nommés directement dans l'armée régulière, les officiers et sous-officiers choisis en dehors de l'armée en exécution de l'art. 2 du décret du 13 octobre 1870. En conséquence, toute nomination faite dans ces conditions porte expressément la mention : Armée auxiliaire.

Au contraire, les anciens officiers et sous-officiers qui rentrent dans l'armée avec leur ancien grade ou avec le grade auquel ils avaient droit quand ils ont quitté le service, appartiennent à l'armée régulière, à moins qu'ils n'aient fait connaître eux-mêmes que leur reprise de service était limitée à la durée de la guerre, auquel cas un grade supérieur peut leur être accordé dans l'armée auxiliaire.

Art. 4. A la cessation des hostilités, il sera statué sur tous les grades conférés dans l'armée auxiliaire, afin de faire passer dans les cadres de l'armée régulière les officiers et sous-officiers qui, par suite de leur belle conduite, se seraient placés dans les conditions prévues par l'art. 2 du décret précité.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, page 371.)

TÉLÉGRAMME

Tours, 14 octobre 1870.

Guerre à général d'Aurelle, à la Ferté Saint-Aubin.

Puisque vous le désirez, bornez-vous au commandement des 15e et 16e corps d'armée, et nous nous chargerons des rapports avec les préfets et les commandants supérieurs régionaux. Ces pouvoirs étendus vous avaient été donnés pour faciliter la tâche.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

TÉLÉGRAMME N° 5821

Création de commissaires civils pour la guerre.

Tours, 14 octobre 1870, 6 h. 30 soir.

Intérieur et guerre à préfets.

(Circulaire chiffrée.)

Afin d'activer la mise sur pied de guerre de toutes les forces régulières soumises à l'autorité militaire et d'imprimer une impulsion énergique à tout l'ensemble de l'administration de la guerre, je pense qu'il serait utile de placer, à titre de membre d'un comité de la guerre qui serait établi dans chaque division, des hommes énergiques, administrateurs, organisateurs, capables de faire pénétrer l'esprit civil et civique dans les affaires militaires. Je vous prie de chercher autour de vous des individualités de ce genre. Vous ne devrez m'en désigner qu'une seule. Choisissez donc la plus éminente de toutes. C'est à la fois une affaire très-importante et très-délicate. Je vous prie de me répondre confidentiellement et par chiffres.

Signé : L. GAMBETTA.

---

15 octobre.

Dépêche de M. Gambetta.

Ne passez pas la Loire, mais manœuvrez au mieux, en vous maintenant le plus longtemps possible, de manière à couvrir Vierzon d'abord et

Bourges ensuite. La conservation de Bourges doit être votre objectif principal et définitif. Cet ordre a été délibéré en conseil.

Signé : LÉON GAMBETTA.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

TÉLÉGRAMME N° 5222

Urgence. Bourges de Tours, 15 octobre 1870.

Guerre à général Pétiet, à Bourges.

Je vous donne pleins pouvoirs pour l'évacuation du matériel et de la capsulerie de Bourges; mais vous n'userez de ces pouvoirs qu'à la dernière extrémité, après avoir pris avis des généraux d'Aurelle et de Polhès sur l'imminence du danger. Bourges n'est pas encore assez menacé pour qu'il y ait lieu de commencer le déménagement. Bornez-vous à faire vos préparatifs de manière à déménager ensuite, s'il le faut, dans un très-court délai.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Urgent. Tours, 17 octobre 1870.

Général,

On me dit que votre camp n'est pas exactement gardé la nuit et qu'on a pu pénétrer jusqu'au quartier général sans rencontrer une seule patrouille. On a même trouvé des sentinelles endormies. Je vous invite à prendre sans retard les mesures les plus rigoureuses pour faire cesser, s'il existe, un état de choses aussi dangereux.

Agréez, etc. *Le délégué du ministre,*

Signé : C. DE FREYCINET.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

Tours, 17 octobre 1870.

Lettre de M. de Freycinet au général d'Aurelle.

Général,

J'ai reçu les diverses dépêches que vous m'avez envoyées.

Le point sur lequel je désire appeler particulièrement votre attention, c'est sur la possibilité d'un mouvement combiné entre vos forces et celles du général Pourcet, à Blois. Ce général a dans sa main, à Blois et à Tours, une trentaine de mille hommes pourvus d'artillerie.

Il est prévenu qu'il vous obéit absolument pour les mouvements militaires. Par conséquent, vous n'avez qu'à lui donner l'ordre que vous jugerez nécessaire pour soutenir votre armée.

Dans le cas, par exemple, où votre marche sur Vierzon se serait continuée et où les Prussiens vous auraient suivi, vous auriez eu à donner l'ordre précis au général Pourcet de se trouver avec des troupes, à une heure et à un point déterminés, de manière à prendre l'ennemi entre deux feux et à lui infliger enfin une de ces surprises dont nous avons été si souvent victimes. De même encore, si l'ennemi tentait de se jeter à l'ouest pour se porter sur Blois ou sur Tours, dans la ligne de Romorantin, vous auriez à combiner votre action avec le général Pourcet; seulement les rôles entre lui et vous se trouveraient sensiblement renversés, puisque c'est vous qui auriez à prendre l'ennemi à revers.

Il me paraît plus probable que l'armée prussienne restera groupée au sud d'Orléans, où peut-être de nouveaux corps viendront la renforcer. Il y aura alors, sans doute, à se demander bientôt s'il ne convient pas de marcher sur elle, toujours combinant votre action avec celle du général Pourcet, qui vous rejoindrait par la Loire. Seulement, il ne faut pas trop se presser, et si vos positions sont bonnes, il vaut mieux les conserver et attendre, ne fût-ce que pour donner aux troupes le temps de prendre plus de cohésion et d'aplomb, et aux généraux le temps de mieux connaître leurs troupes.

Mais, quelles que soient les combinaisons qui doivent surgir, il est un point essentiel que vous devez réaliser à tout prix, c'est de ne pas agir isolément, mais de faire converger vos forces et celles du général Pourcet dans une action commune. Tout est là.

Mais ce but ne pourra être sûrement atteint que lorsque vous posséderez une connaissance complète des mouvements et de la force de l'ennemi, grâce à des reconnaissances habiles et multipliées. A ce propos, je crois devoir insister sur la convenance de remplacer les reconnaissances faites par de gros détachements par des reconnaissances faites par un très-petit nombre de cavaliers supérieurement montés. Mieux vaut trois ou quatre bons chevaux que deux ou trois cents médiocres. Je vous engage donc à multiplier les reconnaissances, en réduisant chacune d'elles à quelques bons et hardis cavaliers. Je vous recommande le pont de Meung-sur-Beuvron et celui de la Ferté-Beauharnais comme des buts d'observations quotidiennes.

Usez aussi du système d'espionnage, qui ne me paraît pas suffisamment développé; seulement, ici encore, mieux vaut la qualité des espions que la quantité.

Maintenez-vous en relations régulières chaque

jour avec Bourges, Vierzon, Tours et Blois, de manière que vous connaissiez constamment tous les éléments sur lesquels vous pouvez compter. Si vous prévoyiez devoir prolonger votre séjour à Salbris, profitez-en pour vous retrancher le plus fortement possible, ces travaux étant d'ailleurs excellents pour améliorer le soldat.

Enfin, j'appelle votre attention sur le service de l'intendance. Ne négligez rien pour que l'armée soit bien pourvue, pour que les munitions ne manquent pas, et si les choses ne se passaient pas à votre gré, ne craignez pas de réclamer énergiquement auprès de nous.

Sur ces divers points, et en particulier sur ce qui touche les mouvements et la force supposée de l'ennemi, je vous invite à me passer des dépêches fréquentes et précises.

Agréez, général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le ministre de l'intérieur et de la guerre :

Le délégué du ministre au département de la guerre,

Signé : C. DE FREYCINET.

Le général d'Aurelle fait suivre cette lettre des réflexions suivantes :

« Voilà certes une longue lettre sur l'art de faire la guerre, donnée par un ingénieur des mines improvisé professeur de tactique et de stratégie.

« Cette lettre fit faire au commandant du 15e corps de douloureuses réflexions. Elle lui avait été apportée par un des attachés au cabinet qui se présenta au quartier général avec la lettre d'introduction qui suit :

« Tours, 17 octobre 1870.

« Général,

« La lettre ministérielle ci-jointe, renfermant des instructions pour la campagne, vous sera remise par M. Eugène Sourdeaux, attaché à mon cabinet, et qui est un homme absolument sûr. Vous pourrez donc vous ouvrir à lui sans réserve de vos plans. Lui-même est au courant de nos intentions et, au besoin, vous les expliquera. Enfin, il sera à votre disposition pour me transmettre toutes les lettres ou dépêches que vous jugerez à propos.

« Il est bien entendu, d'ailleurs, que M. Sourdeaux n'a à s'immiscer en rien dans votre commandement, dont vous êtes seul responsable. Ses communications avec vous vous laissent votre entière liberté d'appréciation et d'exécution, et les seules instructions qui vous obligent sont celles que vous recevrez officiellement de nous.

« Agréez, général, etc.

« *Le délégué du ministre,*

« Signé : C. DE FREYCINET. »

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

Blois, 18 octobre 1870.

Lettre du général Pourcet, commandant le 16e corps.

Mon général,

J'ai déjà eu l'honneur, par mon télégramme du 17, de vous annoncer que j'ai été nommé au commandement du 16e corps d'armée. J'ai accepté avec empressement le désir du ministre que je vous restasse subordonné pour les actions de la guerre où le 16e corps aura à coordonner ses mouvements et ses efforts avec ceux du 15e corps.

Je suis arrivé ici et je n'y ai trouvé que peu de troupes. Elles m'arrivent successivement, mais malheureusement très-peu organisées et péchant surtout par le défaut de discipline. Elles manquent des choses les plus essentielles, et je suis sans munitions, malgré mes réclamations réitérées de tous les jours.

J'ai à Blois, en ce moment, 7,000 hommes d'infanterie, et en avant de Blois, entre Saint-Laurent-des-Eaux et la Ferté-Saint-Aignan, sur la rive gauche, un bataillon de chasseurs à pied de 950 hommes.

Ma cavalerie est au complet depuis hier au soir; elle est échelonnée entre Blois et Mer, avec de forts détachements sur la rive gauche de la Loire.

Je n'ai encore qu'une batterie d'artillerie (de 4 rayé), mais j'en attends demain six autres batteries, dont deux batteries légères, ce qui me donnera un total de sept batteries. J'attends aujourd'hui la brigade Gaulard (infanterie).

En résumé, à partir de demain soir, j'aurai sous

la main la brigade d'infanterie Deplanque.	7,000
la brigade Gaulard, d'environ............	8,000
Total............	15,000

7 batteries d'artillerie, 42 pièces.

Les six régiments de cavalerie de la division du général Ressayre, environ 2,500 chevaux.

Malheureusement, beaucoup de ces troupes n'ont point ce qui leur est nécessaire, et j'ai rendu compte au ministre de tous leurs besoins, sans qu'aucune satisfaction ait pu m'être donnée.

Il leur manque notamment des équipages régimentaires, des ambulances, et surtout, ce qui

est beaucoup plus grave, je n'ai absolument aucune réserve de cartouches d'infanterie, soit pour chassepots, soit pour fusils à percussion, et on ne répond même pas à mes demandes réitérées à cet égard.

La question est d'autant plus importante que je reçois à l'instant même du ministre l'ordre télégraphique de porter mon corps en avant, sur la rive droite de la Loire. Je compte par suite me porter du côté de Mer.

Recevez, etc. Signé : POURCET.

TÉLÉGRAMME N° 5517

Urgence. Le Mans de Tours, 19 octobre 1870.

Guerre à général Fiéreck, le Mans.

Fortifiez-vous de votre mieux ; requérez les populations et défendez-vous énergiquement. En un mot, appliquez le décret du 14 octobre sur la défense départementale.

Signé : (Illisible).

Salbris, 20 octobre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au général Pourcet.

Mon cher général,

Je suis heureux de vous avoir pour coopérateur dans l'accomplissement de la lourde tâche qui nous est imposée.

Relever le moral du soldat, ramener la discipline dans l'armée, arrêter l'invasion et, avec l'aide de Dieu, repousser l'ennemi du sol de la patrie, tel est notre but. C'est un noble devoir, qui réclame tous nos efforts.

Ayant été tout d'abord appelé au commandement du 16e corps d'armée, je sais par moi-même l'insuffisance des moyens d'action dont vous pouvez disposer en ce moment.

Cependant j'apprends avec plaisir que vous avez déjà sous la main, à Blois et dans les environs, deux brigades d'infanterie, six régiments de cavalerie et sept batteries, c'est-à-dire environ 17,000 hommes et quarante-deux pièces.

Hâtez, autant qu'il vous sera possible, l'organisation et la réunion de vos forces ; tenez-moi au courant de votre situation numérique et de vos besoins, j'appuierai de tout mon pouvoir, auprès du ministre, les demandes de troupes, de matériel et de munitions que vous croirez devoir faire, et je vais, dès aujourd'hui, lui écrire au sujet de tout ce qui vous manque et dont vous m'avez entretenu.

Envoyez-moi un état de vos forces, en officiers et troupes de toutes armes, en m'indiquant leurs divers emplacements.

Je vous recommande, en dernier lieu, de me faire savoir bien exactement les mouvements que vous serez appelé à faire faire à vos troupes, afin qu'il me soit possible de donner, suivant les intentions du ministre, une direction d'ensemble à nos diverses opérations.

Recevez, etc.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

---

20 octobre 1870.

COMPOSITION DU 16e CORPS

ENVOYÉE AU GÉNÉRAL EN CHEF PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Commandant, POURCET, général de division.

Chef d'état-major général, RENAULT, général de brigade.

Commandant de l'artillerie, ROBINOT-MARCY, colonel.

Commandant le génie, JAVAIN, colonel.

Intendant, BROU, intendant militaire.

1re DIVISION D'INFANTERIE

Commandant, N., général de division.

1re brigade.

Commandant, MAURANDY, général de brigade.
8e bataillon de marche de chasseurs à pied.
36e régiment de marche d'infanterie.
8e régiment de la garde mobile (Charente-Inférieure).

2e brigade.

Commandant, DEPLANQUE, général de brigade.
37e régiment de marche d'infanterie.
33e régiment de la garde mobile (Sarthe).
Artillerie : trois batteries.
Génie : 2e section de la 20e compagnie du 3e régiment.

2e DIVISION D'INFANTERIE

Commandant, BARRY, général de brigade.

1re brigade.

Commandant, GAULARD, général de brigade.
7e bataillon de marche de chasseurs à pied.
31e régiment de marche d'infanterie.
22e régiment de la garde mobile (Dordogne).

2e brigade.

Commandant, BARRY, général de brigade.
38e régiment de marche d'infanterie.
66e régiment de la garde mobile (Mayenne).

Artillerie : trois batteries.

Génie : 2e section de la 20e compagnie du 3e régiment.

3e DIVISION D'INFANTERIE

Commandant, CHANZY, général de brigade.

1re brigade.

Commandant, BOURDILLON, général de brigade.
3e bataillon de marche de chasseurs à pied.
39e régiment de marche d'infanterie.
67e régiment de la garde mobile (Haute-Loire).

2e brigade.

Commandant, SÉATELLI, général de brigade.
40e régiment de marche d'infanterie.
71e régiment de la garde mobile (Haute-Vienne).
Artillerie : trois batteries.
Génie : 1re section de la 18e compagnie du 1er régiment.

DIVISION DE CAVALERIE.

Commandant, RESSAYRE, général de division.

1re brigade.

Commandant TRIPART, général de brigade.
1er régiment de marche de hussards.
2e régiment de marche mixte (cavalerie légère).

2e brigade.

Commandant, N., général de brigade.
6e lanciers.
3e régiment de marche mixte (cavalerie légère).

3e brigade.

Commandant, ABDELAL, général de brigade.
3e régiment de marche de cuirassiers.
4e régiment de marche de dragons.

RÉSERVE D'ARTILLERIE

Directeur, CARRÉ, lieutenant-colonel.
Sept batteries.

PARC

Directeur, ASTRUC, lieutenant-colonel.
Trois compagnies et deux détachements d'ouvriers.

RÉSERVE DU GÉNIE

2e section de la 18e compagnie du 1er régiment du génie.

Détachement de sapeurs conducteurs du 3e régiment du génie.

TROUPES D'ADMINISTRATION

14e et 20e compagnies du 3e régiment du train des équipages militaires.

Une compagnie légère du train des équipages militaires.

TÉLÉGRAMME N° 5597

Urgence. Salbris de Tours, 20 octobre 1870.

Guerre à général d'Aurelle, à Salbris.

Je ne crois pas à un mouvement sérieux sur Gien. Vous devez vous attacher à faire reconnaître la direction Orléans, Gien, beaucoup plutôt qu'à y diriger de fortes troupes.

Prenez garde de trop isoler votre 1re division et ne perdez pas de vue que vous devez avoir tout votre corps sous la main pour exécuter sans retard l'ordre que je puis avoir à vous donner d'un moment à l'autre.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Tours, 21 octobre 1870.

Guerre à général d'Aurelle.

Détachez de votre aile gauche une dizaine de mille hommes, et envoyez-les à marche forcée sur Blois, à la disposition du général Pourcet. Il est bien entendu que le corps détaché comprend sa cavalerie et son artillerie.

Informez Pourcet de l'heure probable de l'arrivée de ces troupes à Blois.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

Télégramme répondant au ministre.

Salbris, 21 octobre 1870.

Général d'Aurelle à guerre, Tours.

La 1re brigade de la 3e division, forte de 11,200 hommes, avec trois batteries de 4, partira ce soir à cinq heures pour se rendre à Blois, où elle arrivera après-demain, dans la matinée, sous les ordres du général Peytavin. Cette division n'a pas de cavalerie, je n'ai ici que la division Reyau, que je suis forcé de conserver en entier.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

Tours, le 23 octobre 1870.

Décret rendu par M. Gambetta relativement au service des chemins de fer.

Le membre du Gouvernement, etc.,

Considérant que les nécessités créées par l'état de guerre entraînent des mesures exceptionnelles,



Décrète :

Art. 1er. Pendant la durée de la guerre, le ministre de la guerre peut, à tout instant, si les circonstances militaires l'exigent, suspendre la circulation des trains de voyageurs et de marchandises sur une ou plusieurs lignes de chemins de fer.

Art. 2. La décision du ministre est notifiée à l'avance, autant que possible, à l'administration supérieure du chemin de fer; mais, en cas d'urgence, la notification peut être faite directement à un chef de gare ou de station chargé à son tour de la transmettre à qui de droit.

Art. 3. Deux heures après la notification, à moins qu'un délai plus long n'ait été indiqué par le ministre, aucun train public ne peut être engagé sur la section où la circulation est suspendue. Toutefois, les trains déjà engagés sur cette section peuvent se rendre à destination.

Art. 4. A partir de l'interruption des trains publics, l'administration de la guerre, représentée par un de ses agents dûment accrédité, dispose à son gré de la ligne pour ses propres transports. Les agents du chemin de fer sont tenus d'obtempérer à ses ordres comme aux ordres émanés de leur propre administration, en se conformant aux lois et règlements destinés à assurer la sécurité publique.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, page 380.)

Salbris, 25 octobre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au général Martin des Pallières, commandant la 1re division du 15e corps.

Mon cher général,

Je rentre de Tours, et je me hâte de vous donner connaissance de ce qui a été décidé.

Et d'abord, le mouvement se fera par Blois et non par Gien. Après deux heures de discussion, on a fini par être d'accord sur ce point.

Dans tous les cas, votre rôle reste le même, vous êtes chargé d'attaquer Orléans par l'amont et la rive droite.

D'après tous les rapports, il ne paraît pas y avoir dans Orléans ou les environs plus de 65,000 hommes. Il est possible même que ce chiffre soit exagéré.

Voici l'ensemble du mouvement des deux divisions du 15e corps et des troupes du 16e, chargées d'opérer en aval de la ville.

26 octobre, préparatifs.

27 et 28 octobre, transport des troupes sur Vendôme et sur Mer.

Le 28 au soir, les troupes occuperont les positions suivantes :

Division Peytavin, du 15e corps (temporairement sous les ordres du général Pourcet) : Marchenoir, Saint-Léonard, Oucques et Viévy-le-Rayé.

16e corps concentré entre Plessis-l'Echelle, Roches, Concriers, Séris et la Madeleine. La 2e division du 15e corps, Martineau des Chenez, à Mer et ses environs.

Le 29, les troupes occuperont l'espace compris entre Ouzouer-le-Marché et Beaugency.

Le 30, entre les Barres, sur la route de Châteaudun et la Chapelle.

Le 31, attaque d'Orléans, en menaçant la ligne de retraite de l'armée allemande par la route de Paris.

Les treize régiments de cavalerie seront sur notre gauche du côté de Patay le 30, et du côté d'Artenay le 31, pour couper la route.

Si pendant ce mouvement les troupes ennemies, venant de Chartres, s'avançaient contre nous avant que nous fussions à Orléans, nous nous retournerions pour marcher au-devant d'elles. Nous tâcherons de vous faire prévenir à temps, si ce dernier mouvement s'effectue; mais, dans tous les cas, vous ne devez pas moins vous avancer sur Orléans, afin d'empêcher les troupes prussiennes qui sont dans cette ville de venir nous prendre à revers.

On dit la forêt sillonnée par de longues tranchées et des abatis. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans tout cela. Renseignez-vous avec soin, de manière que vos mouvements puissent concorder avec ceux des 15e et 16e corps d'armée.

Dans votre marche sur Orléans, et au moment de l'attaque que vous avez à faire, agissez d'après les circonstances, les renseignements que vous pourrez vous procurer, et d'après les indications que je vous donne dans cette lettre sur nos mouvements probables.

Dans tous les cas, tenez-moi tous les jours au courant de votre position et de votre situation, et écrivez-moi plusieurs dépêches par jour si cela est nécessaire.

De mon côté, je vous tiendrai au courant de tout ce qui pourra vous intéresser.

Requérez le service télégraphique d'avoir à rétablir les lignes derrière vous, au fur et à mesure que vous avancerez du côté d'Orléans.

Recevez, etc.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)



TÉLÉGRAMME N° 5554

(Urgence.) Le Mans de Tours, 25 octobre 1870.

Guerre à général Fiéreck, au Mans.

Nous vous envoyons quelques renforts, mais je ne m'explique pas qu'avec une quinzaine de mille hommes dont vous disposez et en choisissant vous-même vos positions, vous ne puissiez pas tenir tête à l'ennemi.

Fortifiez-vous sur des points bien choisis et chacun de vos hommes sous votre commandement doit en valoir deux.

Signé : DE FREYCINET.

Salbris, 26 octobre 1870.

Lettre du général en chef au général Pourcet, commandant le 16e corps, à Blois.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, les dispositions que j'ai arrêtées pour la cavalerie, dans l'opération que nous allons tenter sur Orléans :

28 octobre. DIVISION REYAU : Blois, brigade Longuerue; Mer, cuirassiers. — DIVISION MICHEL : vers Mézières, route de Blois à Châteaudun. — DIVISION RESSAYRE : vers Oucques.

29 octobre. DIVISION REYAU : Josnes, cuirassiers; Séris, brigade Longuerue. — DIVISION MICHEL : de Tripleville à Verdes. — DIVISION RESSAYRE : Membrolles et Prénouvellon.

30 octobre. DIVISION REYAU : Gémigny, cuirassiers; Saint-Sigismond, brigade Longuerue. — DIVISION MICHEL : Saint-Péravy. — DIVISION RESSAYRE : Patay.

31 octobre. DIVISION REYAU : Sougy, cuirassiers; ? brigade Longuerue. — DIVISION MICHEL : Chevilly. — DIVISION RESSAYRE : Artenay.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

Salbris, 28 octobre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Monsieur le ministre,

Vous avez par deux fois appelé mon attention sur une force ennemie de 15,000 hommes qui, d'après le dire d'un capitaine de francs-tireurs, serait établie entre Vannes et Sully, et qui chercherait à se glisser entre le camp de Salbris et celui d'Argent, et vous m'avez invité pour la seconde fois à aviser.

Les renseignements fournis au général des Pallières par les détachements qui étaient sur les pays indiqués sont tellement positifs, que je n'ai dû ajouter aucune foi au dire de cet officier de francs-tireurs.

Par suite, je n'ai pas cru devoir rien changer à l'exécution des ordres donnés, d'après ce qui avait été décidé au conseil.

Hier encore, je recevais du général Pourcet communication d'une dépêche venant de Lorris, d'après laquelle un corps de 60,000 hommes serait passé sur la rive gauche de la Loire, et à la suite de cette dépêche, le général Pourcet me demandait ce qu'il avait à faire.

Les renseignements que je reçois par des gens venant du côté d'Orléans, ne me permettent guère d'ajouter foi à cette nouvelle partant d'un point éloigné du centre d'action, et qui, dans tous les cas, porte tous les indices d'une très-grande exagération.

J'ai donc répondu au général Pourcet que je n'avais rien à changer à mes instructions, et je continue mon mouvement. Il ne restera ce soir à Salbris qu'une brigade avec une batterie qui partiront demain matin par le chemin de fer.

Agréez, etc.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

---

27 octobre 1870.

Lettre de M. de Freycinet au général d'Aurelle.

Général,

Aussitôt que votre armée sera à Orléans (si Dieu veut qu'elle y arrive !) et sans perdre un instant, vous donnerez des ordres pour établir un camp fortifié autour de cette ville, pouvant contenir 150 à 200,000 hommes.

On devra immédiatement fortifier et armer tous les points donnant de bonnes défenses, de manière que votre armée installée là puisse défier tous les efforts des armées prussiennes, si elles tentaient de vous déloger. Constituez à Orléans un point d'arrêt défensif à la marche de l'ennemi.

Recevez, etc. Signé : DE FREYCINET.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

TÉLÉGRAMME N° 5756.

Urgence. Alençon de Tours, 28 octobre 1870.

Guerre à général, Alençon.

On se plaint que des soldats mendient dans les lieux de passage, dans les gares et jusque dans les wagons de chemin de fer. Je n'y puis croire. Mais, si c'est vrai, c'est une honte, et en ce cas, faites arrêter et punir les soldats qui déshonorent ainsi l'armée.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5765

Urgence. Gien de Tours, 28 octobre 1870.

Guerre à général Morandy, Gien.

Les ordres que nous vous avons donnés, et ceux que vous recevez, se rapporteront toujours à des dispositions générales arrêtées en accord avec le général en chef.

Quelles que soient les contradictions apparentes, exécutez les ordres sans modification.

Des instructions précises vous arrivent toujours à temps par nos soins.

Il reste entendu que vos troupes doivent être prêtes à quitter Gien. Vous n'aurez peut-être pas à user du matériel demandé : vous n'avez pas à vous en inquiéter.

Nous télégraphions à des Pallières d'être sans inquiétude de notre côté. Il sera secondé par tous les moyens en notre pouvoir.

Signé : DE FREYCINET.

Tours, 29 octobre 1870.

Lettre de M. de Freycinet au général d'Aurelle.

Général,

Ainsi que M. Gambetta vous l'a télégraphié cette nuit, nous avons dû, en présence de votre dépêche d'hier au soir, 10 heures 20, renoncer à la magnifique partie que nous nous préparions à jour et que, selon moi, nous devions gagner. Mais puisque nous devons renoncer à vaincre, étant deux contre un, alors qu'autrefois on triomphait un contre deux, n'en parlons plus, et tâchons de tirer le meilleur parti possible de la situation.

Vous savez façonner et constituer une armée; vous l'avez prouvé à Salbris. Employez vos talents à pétrir et réorganiser en une seule masse les cinq divisions que vous avez actuellement autour de Blois. Amenez-y la discipline et la tenue que vous aviez su obtenir dans le 15° corps. Que ce soit bientôt un seul corps compact et vigoureux de 70,000 hommes. Quant au général Pourcet, il recevra une autre destination. Dès ce soir, vous en serez avisé. Il ne sera pas remplacé, à moins que vous n'en fassiez la demande, afin de vous faciliter l'œuvre de refonte que vous allez entreprendre sur vos cinq divisions ainsi placées directement sous votre main.

Lorsque vous vous sentirez en état de marcher vers les Prussiens, vous nous le direz. En attendant, soyez vigilant, fortifiez vos positions, ayez l'œil sur la région entre Blois et Salbris, afin d'éviter une marche de l'ennemi vers Tours et Vierzon.

Agréez, etc.

Le délégué à la guerre,

C. DE FREYCINET.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

Blois, 29 octobre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Monsieur le ministre,

Ainsi que vous le verrez par la lettre ci-incluse, que je devais remettre à M. Jalaguier que vous avez envoyé à mon quartier général, j'avais pris la résolution de retarder mon mouvement de vingt-quatre heures, lorsque j'ai reçu l'ordre de renoncer à le faire et de prendre des positions.

Le projet qui avait été adopté était prématuré, en raison du degré d'organisation des troupes qui devaient prendre part à son exécution. Toutefois, avec de la volonté, il pouvait se réaliser et obtenir de beaux résultats, surtout s'il fût resté secret.

Malheureusement, tout a tourné contre nous : une pluie continuelle pendant plusieurs jours a détrempé les terrains de manière à les rendre impraticables à l'artillerie; de plus, elle a retardé nos charrois, avarié beaucoup de vivres et de munitions, et imposé de grandes souffrances à nos troupes, qui ont été presque constamment en mouvement pour prendre les positions qui leur avaient été assignées. Enfin le secret sur lequel nous avions compté n'a pas été gardé.

Quoi qu'il en soit, conformément à vos instructions, je vais prendre position, la droite de ma ligne à Beaugency, la gauche et le centre en arrière de la forêt de Marchenoir.

Je vous ferai connaître très-prochainement les emplacements que je compte assigner à mes troupes.

Agréez, etc. Signé : Général D'AURELLE.

ORDRE GÉNÉRAL

Grand quartier général de Blois,
29 octobre 1870.

Demain, 30 du courant, les troupes de l'armée de la Loire se mettront en marche dès le matin, pour aller prendre les positions suivantes :

La 1re division du 15e corps (général Martin des Pallières) restera à Argent.

La 2e division du même corps (général Martineau des Chenez) sera placée entre Villorceau et Beaugency, ayant un régiment à Josnes et occupant fortement en avant, Messas, Cravant et Beaumont.

La 3e division du même corps (général Peytavin), 1re brigade : entre les Roches et Plessis-l'Echelle ; 2e brigade : entre Plessis-l'Echelle et Marchenoir. Cette division occupera fortement par des avant-postes, Lorges, Poisly et Saint-Laurent-des-Bois.

La 1re division du 16e corps (général Chanzy) entre Saint-Léonard et Viévy-le-Rayé, ayant de forts avant-postes à Autainville, la Colombe, le Jaunet et Ecoman.

La 2e division du 16e corps (général Barry), entre Maves et Pontijoux.

La division de cavalerie Reyau, à Foussard.

La division Ressayre conservera son campement à Oucques, et enverra une brigade en reconnaissance à Ouzouer-le-Marché, avec une section d'artillerie.

La division Michel fera séjour à Mézières.

La réserve d'artillerie du 15e corps restera à Mer, ainsi que le parc du génie et de l'artillerie.

La réserve d'artillerie du 16e corps à Pontijoux.

Le grand quartier général à Mer.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

Mer, 30 octobre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Monsieur le ministre,

Je viens appeler de nouveau toute votre attention sur l'insuffisance du nombre d'officiers généraux et d'état-major du 15e, et surtout du 16e corps d'armée.

Dans la 3e division du 15e corps, le général Peytavin commande à la fois la division et la 1re brigade, forte de 11,500 hommes. Il est d'autant plus urgent d'envoyer dans cette division un général de brigade, que le général Peytavin aurait besoin d'être secondé mieux qu'il ne peut l'être en ce moment.

Le 16e corps se trouve dans une situation impossible à maintenir : la division Barry n'a pas un seul général de brigade ; un lieutenant-colonel de la mobile, par son ancienneté, est appelé à commander une des brigades, laissant le commandement de son régiment, qui a un effectif de 3,600 hommes, à un chef de bataillon ; l'autre brigade se trouve dans une situation semblable. Elle est commandée par un lieutenant-colonel. Il est de toute nécessité de donner des généraux de brigade à cette division.

Le personnel de l'état-major général du 16e corps est aussi tout à fait insuffisant pour répondre aux besoins du service.

Le chef d'état-major général, M. Lallemand, vient d'être appelé à d'autres fonctions.

M. le colonel Vuillemot, chef d'état-major de la 1re division, peut parfaitement le remplacer. C'est un officier très-capable, mais le nombre d'officiers de cet état-major est insuffisant, et il y a lieu d'y pourvoir, dans la limite du possible pour que le service ne soit pas en souffrance.

Les régiments ont une telle pénurie de bons officiers, qu'on ne peut leur en demander pour les détacher aux états-majors.

Agréez, etc.

Le général en chef,

Signé : D'AURELLE.

Mer, 31 octobre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au général Pourcet.

Mon cher général,

J'ai eu connaissance par votre lettre et par celle du général Barry que vous m'avez communiquée, des actes d'indiscipline graves d'un régiment de mobiles que vous ne désignez pas.

Vous ne cessez de dire que des exemples sont nécessaires pour arrêter ces désordres, et que la loi martiale doit être appliquée. Le général Barry le répète à son tour. Les cours martiales ont été organisées ; qu'attend-il donc pour agir ? Il a les pouvoirs nécessaires, pourquoi n'en fait-il pas usage ?

Les pluies incessantes des deux dernières journées rendent les terrains très-difficiles, sinon impraticables aux manœuvres de l'artillerie. Pour ce motif, je me trouve forcé de faire garder nos positions. Donnez des ordres aux généraux divi-

sionnaires, qui les transmettront aux généraux de brigade, pour que partout on exécute des travaux de fortification passagère pour se couvrir. Recommandez d'une manière toute particulière que les grand'gardes soient établies avec le plus grand soin et à des distances assez éloignées des troupes qu'elles couvrent, pour que celles-ci aient le temps de prendre les armes, si l'ennemi était signalé. Que toutes ces grand'gardes aient des petits postes, afin que tous les corps se trouvent ainsi reliés entre eux et n'aient pas à craindre d'être surpris.

Donnez des ordres sévères et faites-les exécuter, en établissant la responsabilité hiérarchique, pour que la discipline intérieure des corps soit mieux observée.

Toutes les fois que les troupes sont réunies pour un service, on ne doit entendre dans les rangs ni cris ni chants; les troupes doivent être conduites en ordre, et les hommes ne peuvent s'arrêter sur les routes, pour marcher ensuite isolés.

Faites punir avec sévérité tous ceux qui se livrent à la maraude; traduisez-les devant les cours martiales.

Que chacun déploie l'énergie, la fermeté qui sont si nécessaires dans les armées, et bientôt tous ces désordres auront disparu.

Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre. Vous me ferez connaître, par vos rapports de tous les jours, si les résultats que nous désirons sont obtenus.

Recevez, etc.

Le général en chef,

Signé : D'AURELLE.

TÉLÉGRAMME N° 551

Urgence. Blois ou Mer de Tours, 31 octobre 1870.

Guerre à général en chef d'Aurelle, Blois ou Mer.

(Chiffre des directeurs.)

Je vous recommande instamment l'occupation solide de la forêt de Marchenoir, qui me paraît une position de premier ordre, et de laquelle, d'après mes renseignements, on ne s'est pas assez préoccupé. Vous devriez avoir là de bonnes troupes, bien armées et agissant avec prudence et ruse pour tromper l'ennemi sur leur présence.

Signé : DE FREYCINET.

Mer, 31 octobre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous m'informez que M. le général Pourcet va recevoir une autre destination, et que cet officier général ne sera pas remplacé dans le commandement du 16e corps d'armée, à moins que je n'en fasse la demande.

Il est de toute nécessité que ce corps d'armée, qui se compose actuellement de trois divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie, soit placé sous l'autorité directe d'un général. Sans cet intermédiaire dans le commandement, j'aurais à donner des ordres directs à six divisions d'infanterie et à trois de cavalerie, et je ne pourrais répondre d'assurer, d'une manière convenable, la direction du service.

Je demande donc, avec instance, que si M. le général Pourcet est appelé à d'autres fonctions, il soit immédiatement remplacé.

Agréez, etc.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

Tours, 2 novembre 1870.

Décret rendu par la délégation relativement à la mobilisation de la garde nationale.

Les membres du Gouvernement, etc.,

Vu les décrets des 12 et 16 septembre 1870;

Considérant que la patrie est en danger; que tous les citoyens se doivent à son salut; que ce devoir n'a jamais été ni plus pressant ni plus sacré que dans les circonstances présentes,

Décrètent :

Art. 1er. — Tous les hommes valides de 21 à 40 ans, mariés ou veufs avec enfants, sont mobilisés.

Art. 2. — Les citoyens mobilisés par le présent décret seront organisés par les préfets, conformément aux décrets des 29 septembre et 11 octobre, ainsi qu'à la circulaire du 15 octobre de la présente année.

Art. 3. — Les citoyens mobilisés par le présent décret seront, leur organisation faite, mis à la disposition du ministre de la guerre. Cette organisation devra être terminée le 19 novembre.

Art. 4. — Il sera pourvu à leur habillement, équipement et solde, d'après les règles prescrites par le décret du 22 octobre de la présente année.

Art. 5. — Toute exemption basée sur la qualité de soutien de famille est abolie, même à l'égard de ceux à qui elle avait été antérieurement appliquée par les conseils de révision. Il n'est admis d'autres exemptions que celles résultant des infirmités, ou basées sur les services publics énumérés dans la circulaire du 15 octobre 1870.

Est également abrogé l'article 145 de la loi du 22 mars 1831.

Art. 6. — La République pourvoira aux besoins des familles reconnues nécessiteuses. Un comité, composé du maire ou président de la commission municipale, et de deux conseillers municipaux ou membres de la commission municipale, délégués par le conseil ou la commission statuera définitivement sur les demandes formées à cet égard par les familles domiciliées dans la commune.

Art. 7. — La République adopte les enfants des citoyens qui succombent pour la défense de la patrie.

Art. 8. — Le ministre de la guerre est autorisé à utiliser, pour la fabrication des armes et engins de guerre, les usines et ateliers pouvant servir à cet effet.

Art. 9. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, laquelle aura lieu immédiatement après la publication qui en sera faite conformément aux ordonnances des 27 novembre 1816 et 18 janvier 1817.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, p. 390.)

Mer, 2 novembre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au général Michaud, commandant le département de Loir-et-Cher, à Mer.

Mon cher général,

Pendant que l'armée se trouve en avant de Blois, il importe que tous nos moyens concourent au même but, que toutes les forces locales soient sous la même direction que celles de l'armée.

Si je suis bien renseigné, vous avez à votre disposition comme forces locales :

Sur la rive gauche du fleuve, M. de Cathelineau avec 350 francs-tireurs et 25 éclaireurs à cheval; un bataillon de mobiles de la Dordogne, sous les ordres du commandant Marty, fort de 200 hommes, auxquels se sont réunis 60 francs-tireurs des Alpes-Maritimes, commandés par M. Legros, ancien officier de marine; enfin, la garde nationale de Saint-Laurent-des-Eaux, sous les ordres de M. Paul Gaillard.

Sur la rive gauche, se trouve encore le 3ᵉ bataillon de marche de chasseurs à pied qui fait partie de la brigade Bourdillon, et un escadron du 4ᵉ régiment de marche de dragons.

J'envoie demain une brigade d'infanterie et une batterie d'artillerie à Muides, sur la rive gauche ; je vous prie de faire prévenir ces forces auxiliaires de se mettre en communication avec le général Rébillard, qui commande cette brigade.

Si vous pouviez aller jusqu'auprès du général Rébillard, pour lui donner tous les renseignements que vous possédez sur la nature du pays, ses moyens de défense, et le parti qu'on peut tirer des obstacles du terrain, vous faciliteriez considérablement la tâche que j'ai confiée à cet officier général, laquelle consiste à défendre la rive gauche de la Loire.

Sur la rive droite de la Loire, vous avez :

Deux bataillons de Loir-et-Cher, qui sont dans la forêt de Marchenoir à Morée et dans ses environs (commandants Clauzel et de Montlaur.)

Un bataillon de mobiles du Gers à Cloyes.

Un bataillon de mobiles du Gers à Mer et ses environs.

Un bataillon de mobiles de Maine-et-Loire (commandant de la Vingtrie), également à Mer et ses environs.

Pour ces cinq bataillons qui dépendent du commandement territorial de Blois, il me paraît indispensable qu'ils passent sous les ordres du commandement des forces militaires actives. Je vous invite donc à donner l'ordre à chacun des chefs de ces cinq bataillons de se mettre en communication, le plus tôt possible, avec M. le général Chanzy, commandant le 16ᵉ corps à Marchenoir, qui assignera à chacun d'eux les points sur lesquels ils devront s'établir, et leur donnera des instructions pour leurs opérations.

Transmettez, si c'est nécessaire, par le télégraphe, vos ordres aux deux chefs de bataillon de mobiles qui sont à Mer. Une ligne télégraphique a dû être établie entre Blois et Marchenoir, usez-en pour prévenir les autres bataillons. Quant aux francs-tireurs de Seine-et-Marne et de Paris, ils sont déjà en communication avec le commandant du 16ᵉ corps d'armée.

Recevez, etc.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 80.)

ORDRE GÉNÉRAL

Mer, 2 novembre 1870.

La 3ᵉ division du 15ᵉ corps (général Peytavin), momentanément placée sous les ordres du général Pourcet, et la 1ʳᵉ division du 16ᵉ corps (gé-



néral Chanzy), temporairement placée sous les ordres directs du général en chef, reprennent leurs places de bataille dans leurs corps d'armée respectifs.

Demain 3 novembre, les troupes de l'armée de la Loire iront occuper les positions désignées ci-après :

Le grand quartier général ira s'établir au château de Diziers, près de Suèvres.

15ᵉ corps d'armée.

1ʳᵉ division d'infanterie reste à Argent.

2ᵉ division d'infanterie :

1ʳᵉ brigade à Mer, avec deux batteries d'artillerie ;

2ᵉ brigade à Muides, sur la rive gauche, avec une batterie d'artillerie.

3ᵉ division d'infanterie :

1ʳᵉ brigade, entre Villexanton et Morvilliers;

2ᵉ brigade, entre la Chapelle-Saint-Martin et Villiers.

Division Reyau.

Brigade de cuirassiers, à Suèvres.

Brigade Longuerue, à Mer.

Brigade Boério, à Mer.

Réserve, parc d'artillerie et parc du génie, à Suèvres.

16ᵉ corps d'armée.

Quartier général à Marchenoir.

1ʳᵉ division (Barry), à Pontijoux.

2ᵉ division (Deplanque), en arrière de la forêt, avec une brigade de la division Ressayre pour garder la forêt.

2ᵉ brigade de la division Ressayre, entre Pontijoux et Maves.

Le général commandant le 16ᵉ corps examinera si toute la division est nécessaire, ou si une seule brigade ne pourrait pas suffire pour le service de la forêt. Dans ce cas, une brigade pourrait être placée au point intermédiaire entre Pontijoux et Marchenoir.

La réserve d'artillerie et le parc du 16ᵉ corps à Pontijoux.

(Cet ordre du jour est reproduit par le général d'Aurelle, page 84 de son livre.)

Mer, 2 novembre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au général Chanzy.

Mon cher général,

Je vous adresse la copie d'une dépêche télégraphique que je reçois à l'instant pour le général Pourcet :

« *Guerre à général Pourcet, à Mer.*

« Remettez immédiatement au général Chanzy le commandement du 16ᵉ corps d'armée. »

Vous devez sans doute avoir reçu des instructions pour ce commandement.

Rendez-moi compte de votre prise de possession.

Agréez, etc. Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 78.)

---

3 novembre 1870.

Décret rendu par M. Gambetta relativement à l'avancement.

Le membre du Gouvernement, etc.

Considérant que l'extension rapide de nos forces militaires conduit à donner aux officiers et sous-officiers composant les cadres de l'armée régulière, des avancements de grade qui ne sont pas toujours suffisamment justifiés par les services antérieurs, et qui semblent dès lors violer les principes de justice et d'équité ;

Décrète :

Art. 1ᵉʳ. — A partir de ce jour, les commissions délivrées par le ministre de la guerre ou par les généraux commandant en chef les corps d'armée ou les divisions territoriales, aux officiers et sous-officiers de l'armée régulière, seront établies à titre provisoire, toutes les fois que le titulaire ne se trouvera pas dans les conditions requises pour l'avancement.

Ces commissions pourront être rendues définitives à tout instant, à la suite de quelque action d'éclat ou de services exceptionnels dûment constatés. En tout cas, à la fin de la guerre, les commissions provisoires seront classées d'après le mérite des titulaires, et seront rendues définitives toutes celles qui s'appuieront suffisamment sur les services rendus.

Art. 2. — Les commissions provisoires sont, pendant toute leur durée, entièrement assimilées aux commissions définitives. Elles confèrent la même autorité et donnent lieu aux mêmes avantages et prérogatives.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, p. 387.)

Tours, le 3 novembre 1870.

Décret rendu par M. Gambetta relativement à l'artillerie départementale.

Le membre du Gouvernement, etc.,

Considérant qu'il importe de relever notre ar-



tillerie de l'infériorité numérique dans laquelle elle se trouve vis-à-vis de l'ennemi;

Vu les demandes fournies par plusieurs départements, desquelles il résulte que l'industrie privée offre à cet égard des ressources qui peuvent être utilisées;

Décrète :

Art. 1er. — Chacun des départements de la République est tenu de mettre sur pied, dans le délai de deux mois, autant de batteries de campagne que sa population renferme de fois 100,000 âmes. Ces batteries seront montées, équipées et pourvues de tout leur matériel et personnel, y compris les officiers, plus un chef d'escadron par trois batteries.

La première batterie, dans chaque département, devra être prête dans le délai d'un mois.

Art. 2. — Lesdites batteries sont établies aux frais du département et à la diligence du préfet, qui jouira à cet effet de tous droits de réquisition nécessaires.

Avant d'être mises en service, elles devront être présentées à l'autorité militaire du département, qui s'assurera que les pièces sont en état de marcher, et délivrera un certificat en conséquence, dans le délai de trois jours à partir de la date de la présentation.

Art. 3. — L'Etat se réserve la faculté de disposer des batteries ainsi fournies. En ce cas, il remboursera le montant de la dépense au département.

Les batteries restant à la disposition du département font partie de droit des forces constituées au moyen des gardes nationales du département.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, p. 386.)

Tours, 3 novembre 1870.

Lettre de M. de Freycinet au général d'Aurelle.

Général,

Je désire que vous étudiiez, avec M. de Serres que je vous envoie, une combinaison dont je me suis entretenu avec M. Gambetta, et qui a, en principe, son assentiment.

Cette combinaison reposerait essentiellement sur les bases suivantes :

1° Faire passer une bonne division, 15 à 18,000 hommes de troupes bien constituées et ingambes, du côté de Salbris, par voie de terre, pour se rattacher au corps des Pallières, et se mettre sous ses ordres;

2° Vous mettre en rapport avec le général Fiéreck dont les troupes, une vingtaine de mille hommes, seront groupées sous un seul général, lequel vous obéira pour la direction stratégique;

3° Combiner, avec ledit général et avec des Pallières, un mouvement qui consisterait d'une part à faire avancer les troupes du Mans (ou plutôt de la Ferté-Bernard, car c'est là, je crois, qu'elles sont groupées) vers Châteaudun, et à faire ensemble une démonstration du côté d'Orléans, de manière à tenir en éveil les forces prussiennes massées autour de Patay; et d'autre part, pendant que cette démonstration aurait lieu, faire marcher des Pallières avec son corps grossi à 45 ou 50,000 hommes environ, lui faire traverser la Loire au point favorable et descendre vers Orléans, par la rive droite. Ce général ne trouverait que peu de troupes, et s'emparerait vraisemblablement de la ville sans grandes difficultés. Quant à la forêt, elle doit être d'après nos ordres occupée aux deux tiers par nos tirailleurs. En résumé, vous feriez le mouvement inverse de celui précédemment combiné, en ce sens que des Pallières serait le corps actif au lieu de vous. Si cette combinaison, dont M. de Serres vous développera les détails, vous convient, des Pallières devrait être avisé aussitôt par vous, et les troupes détachées de votre corps pour le rejoindre devraient, comme ayant le plus long chemin à parcourir, commencer leur mouvement dès demain. Celles du Mans s'ébranleraient ensuite, et vous-même ne vous mettriez en marche que tout à fait en dernier, puisque vous auriez très-peu à avancer pour compléter la démonstration.

Veuillez m'indiquer par écrit, les dates auxquelles les diverses étapes seraient parcourues et le jour précis où, dans cette hypothèse, Orléans devrait tomber entre nos mains.

Agréez, général, etc.

Le délégué à la guerre,

C. DE FREYCINET.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 87.)

TÉLÉGRAMME N° 5167.

Urgence. Diziers de Tours, 3 novembre 1870.

Guerre à général en chef, Diziers par Mer.

J'ai lu votre lettre n° 198 du 2 courant. Vous êtes le seul juge des positions que vous devez occuper autour de vous pour maintenir votre armée dans de bonnes conditions d'hygiène et de défense. Par conséquent je n'ai aucune opinion à formuler sur les mouvements que vous indiquez, et je ne puis que vous remercier de vos renseignements.

Signé : DE FREYCINET.



TÉLÉGRAMME N° 5244

Urgence. Blois de Tours, 3 novembre 1870.
7 heures soir.

Guerre à préfet, Blois.

2963. Prêtez main-forte à l'ingénieur de Romorantin pour couper la route de Beaugency à Romorantin entre l'Huizon et Vernon.

Signé : LÉON GAMBETTA.

Tours, 4 novembre 1870, 9 heures matin.

Lettre de M. de Freycinet à M. Gambetta.

Monsieur le ministre,

Je vous prie de vouloir me donner des instructions exactes et précises sur la conduite que je dois tenir à l'égard de nos opérations militaires.

Depuis quelques jours, l'armée et moi-même ignorons si le gouvernement veut la paix ou la guerre. Au moment où nous nous disposons à accomplir des projets laborieusement préparés, des bruits d'armistice tout à coup répandus jettent le trouble dans l'âme de nos généraux. Alors se produisent de leur part des objections, comme celles contenues dans la lettre ci-jointe, du général d'Aurelle, qui dissimulent mal leur désir de se soustraire à une responsabilité qui les inquiète. Moi-même, si je cherche à remonter leur moral et à les pousser en avant, j'ignore si demain je ne serai pas désavoué. Déjà, vous le savez, la nouvelle de la capitulation de Metz, répandue dans l'armée de la Loire, à la suite du passage d'un de nos hommes d'Etat à travers nos lignes, a arrêté un mouvement qui devait infailliblement nous conduire à Orléans, et nous faire mettre la main sur un corps prussien et une nombreuse artillerie.

Je ne saurais accepter, pour ma part, de voir constamment nos projets militaires déjoués par la politique. Mais il est une considération plus puissante qui s'impose aux méditations du gouvernement.

Tandis que notre armée hésitante n'ose faire un pas en avant, les Prussiens, qui poursuivent leur but avec ténacité, se concentrent de plus en plus au-devant de nos forces, et d'un moment à l'autre se trouveront rejoints par l'armée de Metz. Ils choisiront leur jour et leur heure, et attaqueront victorieusement le général d'Aurelle campé entre Blois et Marchenoir. Ainsi, nous laissons passer l'occasion propice, pendant que l'ennemi prépare une partie à son gré.

Cette situation ne saurait durer. Il faut que le gouvernement dise résolûment si nous devons faire la paix ou la guerre. Dans le premier cas, nous abandonnerons nos lignes, nous repasserons la Loire, et nous ramènerons l'armée en arrière sur un point où elle n'ait rien à craindre de l'ennemi. Dans le second cas, nous reprendrons nos combinaisons interrompues et nous ferons un mouvement offensif avant que l'ennemi ait réuni des forces supérieures.

Je vous prie donc, monsieur le ministre, de vouloir bien me faire connaître d'une manière catégorique :

Si nous devons pousser vigoureusement les opérations en nous plaçant au seul point de vue militaire ;

Ou si, en prévision d'un armistice prochain, nous devons éviter les engagements et dès lors me replier en arrière. Car, je le répète, le maintien pur et simple de nos positions actuelles serait dangereux et pourrait, au gré des Prussiens, aboutir à un désastre pour nos armes.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, page 86.)

Tours, 4 novembre 1870.

Réponse de M. Gambetta à M. de Freycinet.

Monsieur le délégué,

Je constate avec vous, avec une égale inquiétude, la détestable influence des hésitations politiques du gouvernement, dont le résultat évident est d'énerver et de déconcerter nos efforts militaires et le moral de nos généraux et de nos soldats. Mais il faut réagir et redoubler d'énergie. J'ignore si le gouvernement de l'Hôtel de Ville est enclin à traiter. Pour moi, je ne connais que mon mandat et mon devoir, qui est la guerre à outrance.

En conséquence, en dépit de toutes fausses manœuvres, de toute mauvaise direction diplomatique ou autre, ne vous laissez arrêter ni retenir par des tentatives de négociations dont je repousse la responsabilité.

Nous avons eu le malheur de voir une première fois notre plan offensif, si sagement combiné, entravé par l'intervention de.... Il ne faut point rester plus longtemps sous le coup de cette... ingérence. Il faut reprendre notre ligne de conduite et arrêter dès aujourd'hui nos mouvements en avant dont vous me communiquerez tous les moyens d'exécution. Je mettrai à votre disposition les mesures les plus énergiques et, si la fortune peut être forcée par notre résolution, nos études, nos dévouements, la patrie ne pourra rien nous reprocher et nous trouverons dans

notre conscience la récompense du devoir accompli.

Donc, c'est la guerre, ne perdez pas une minute, et en avant!

Mes meilleurs sentiments.

LÉON GAMBETTA.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, p. 88.)

Diziers, 4 novembre 1870.

Lettre du général Borel au général d'Aurelle.

Mon général,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon avis au sujet d'une tentative à faire sur Orléans pour occuper cette ville, et de vous préparer les détails d'exécution d'un projet conçu dans ce sens.

La question a une si haute importance, que, contrairement aux usages reçus entre le général en chef et son chef d'état-major, je crois devoir consigner mon avis par écrit.

Lorsque, le 26 du mois dernier, il fut arrêté entre le gouvernement et le commandant en chef de l'armée de la Loire, qu'on marcherait sur Orléans, nous nous trouvions dans les conditions suivantes:

L'ennemi, maître d'Orléans, pouvait avoir environ 70,000 hommes détachés de l'armée de Paris, avec 180 pièces de canon. On voulait profiter du moment où il avait porté une bonne partie de ses forces dans l'Ouest, pour tomber sur Orléans avec toutes les troupes de l'armée de la Loire, occuper cette ville, y établir un camp retranché en y amenant une puissante artillerie, de manière à rester maître de cette position si importante, d'où l'on aurait protégé Tours, Vierzon et Bourges.

Ce projet bien conçu, qui pouvait non-seulement réussir, mais encore amener de beaux résultats, n'a pu être exécuté pour plusieurs motifs, dont le principal a été des pluies battantes tombées plusieurs jours de suite, qui, en détrempant fortement les terrains, ont rendu impossible l'action de notre artillerie, sur laquelle nous comptions beaucoup pour lutter contre celle de l'ennemi, qui était en position.

Depuis lors, un fait immense est venu modifier profondément notre situation. Metz a capitulé, l'armée du prince Charles est devenue disponible, et il faut s'attendre, d'ici à quelques jours, à avoir 100,000 hommes de plus sur les bras.

Avec la certitude de l'arrivée prochaine de ces puissants renforts à l'ennemi, Orléans doit-il rester toujours notre objectif?

Sans doute, bien que cela soit aujourd'hui moins facile qu'il y a quinze jours, nous pouvons encore avoir l'espoir d'arriver à Orléans, tant que le prince Charles est éloigné; mais en supposant que nous réussissions à occuper cette ville dans ce moment, pourrons-nous la garder? Telle est la question qu'il faut se poser et à laquelle, pour mon compte, je réponds négativement.

Nous ne pourrons pas rester à Orléans, parce que nous n'aurons probablement pas le temps de nous y établir assez solidement; mais eussions-nous le temps de faire les travaux nécessaires, il est très-probable qu'ils deviendraient inutiles. Supposons en effet que le prince Charles vienne déboucher sur Nevers en venant joindre ses forces à celles qui, déjà maîtresses de Dijon, s'avancent dans la direction d'Autun. L'armée qui serait à Orléans n'aurait qu'une chose à faire, ce serait de battre immédiatement en retraite en descendant la Loire, car la route de Vierzon serait déjà trop dangereuse pour elle. Pour peu qu'elle tardât à faire ce mouvement, elle s'exposerait à être coupée, à être rejetée sur la rive droite de la Loire, et dans ce cas, il serait à craindre qu'on vît encore une fois dans cette guerre un nouvel exemple d'une armée tournée et enveloppée avec les désastreuses conséquences qui en découlent.

En résumé, à mon avis, dans les circonstances actuelles, Orléans ne nous est plus utile et peut être même dangereux pour nous, et par suite, je me demande s'il y a lieu de tenter une opération ayant pour but de l'occuper, opération qui peut ne pas réussir, et qui, étant même couronnée de succès, ne nous donnera aucun résultat.

Je dis qu'Orléans ne nous est plus utile, et que son occupation ne produirait aucun résultat, parce que nous ne pourrions pas garder cette ville. Dans ma conviction, j'ai le regret de le dire, avec les renforts que va recevoir l'ennemi, l'armée de la Loire ne saurait continuer, sans s'exposer à se laisser déborder par sa droite, et à être rejetée définitivement sur la rive droite de la Loire, à manœuvrer entre Orléans, Gien, Salbris et Blois, comme elle l'a fait jusqu'à présent.

Impuissante à défendre le pays contre l'armée ennemie grossie des troupes du prince Charles, qui s'avancent vers l'ouest, pour pouvoir continuer la guerre, il faut qu'elle ait sa ligne de retraite assurée sur le centre de la France.

Plus elle remontera vers le Nord, plus elle sera exposée à se voir couper de sa véritable ligne de retraite. Par suite, tout mouvement sur Orléans est un mouvement faux, à moins qu'on n'ait pas l'intention de garder cette ville; et, dans ce cas, pourquoi l'exposer aux conséquences d'une lutte

qui se fera surtout avec l'artillerie, et qui produira nécessairement de graves dégâts?

(Extraite du livre du général d'Aurelle, p. 136.)

Diziers, 5 novembre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au général Martin des Pallières, commandant la 1re division du 15e corps, à Argent.

Je reçois du ministre de la guerre l'ordre de faire le mouvement primitivement convenu.

Je vous transmets cet ordre. Prévenez Maurandy. Faites-moi connaître le jour où vous pourrez arriver à Orléans, afin que je règle mon mouvement sur le vôtre.

(Extraite du livre du général d'Aurelle, p. 92.)

Diziers, 5 novembre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au ministre de la guerre à Tours.

Monsieur le ministre,

D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et qui m'a été apportée par M. de Serres, vous manifestez l'intention de faire exécuter le mouvement offensif sur Orléans par M. le général des Pallières, qu'on ferait renforcer d'une division de 15 à 18,000 hommes. Ce projet a l'inconvénient d'exiger un temps assez long. Il faut aux troupes d'infanterie, que nous pourrions envoyer d'ici, neuf jours avant de pouvoir commencer les opérations au-delà de Gien, savoir : quatre jours de nos bivouacs à Salbris, un jour de séjour à Salbris, trois jours pour aller à Gien, un jour de séjour dans cette ville. En partant de ce point, il faut pour aller à Orléans encore quatre jours, total: treize jours; et d'ici là, les troupes du prince Frédéric-Charles ne serontelles pas arrivées, et ne nous mettront-elles pas dans l'impossibilité de tenter notre mouvement?

L'opération n'exigerait que la moitié de ce temps, six à sept jours, si on la faisait comme elle a été primitivement arrêtée, c'est-à-dire en faisant l'attaque principale par l'ouest, avec deux divisions du 15e corps et les troupes du 16e, et en chargeant le général des Pallières, renforcé de la brigade Maurandy, d'attaquer en même temps par la forêt et par l'est.

Cette combinaison présente sur la première l'avantage d'une exécution beaucoup plus prompte.

J'attends vos ordres.

Agréez, etc.

Général D'AURELLE.

Cette lettre a été portée à Tours par le capitaine de Langalave, aide de camp du général d'Aurelle.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 89.)

TÉLÉGRAMME N° 59

Tours, 5 novembre 1870, 7 heures 25 soir.

Guerre à général en chef au 15e corps, Diziers.

Je reçois votre dépêche m'annonçant le déplacement de votre quartier-général à Diziers. Le train contremandé n'était pas pour mon exprès qui est parti pour Mer.

S'il a pu vous rejoindre, tenez-vous pour averti de ne donner aucun commencement d'exécution au projet dont il vous a entretenu de ma part, jusqu'à ce que vous receviez une dépêche de moi vous disant de procéder à l'exécution.

Signé: DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5259

Urgence. Bourges de Tours, 6 novemb. 1870, 6 heures 20 soir.

Guerre à général Mazure, Bourges.

D'après votre dépêche de 10 heures 50 minutes, le colonel Lafont, à Troyes, serait exposé à être tourné par l'ennemi si celui-ci se dirige réellement sur Sens. Si le colonel Lafont reconnaît la réalité de ce mouvement sur Sens et si l'ennemi est en force, il fera beaucoup mieux de se replier avec toutes ses troupes sur Auxerre pour couvrir la route de Nevers. Il emmènera également avec lui, s'il décide le départ, tous les mobiles et même les mobilisés formés dans l'Aube.

Signé: DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 514

Tours, 6 novembre 1870, 11 heures 38 soir.

Guerre à général Fiéreck, Le Mans.

Ne perdez pas de vue que vous devez vous conformer très-exactement ces jours-ci aux ordres que vous recevrez du général d'Aurelle.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5699

Urgence. Troyes de Tours, 7 novembre 1870, 11 heures 55 soir.

Intérieur à préfet, Troyes.

3120. Ce n'est pas sans motif et sans avoir délibéré que le Gouvernement a décidé qu'il ne devait plus y avoir de différence entre villes ouvertes et villes fermées au point de vue de la résistance. C'est une guerre à outrance que nous faisons aujourd'hui, et, depuis Paris jusqu'au dernier des villages, il faut que cette résistance soit réelle et efficace ; en conséquence, je ne puis admettre que les conseils municipaux de Troyes et de Brienne aient pris une délibération pour déclarer leur résistance impossible ou inutile. Ce n'est pas aux conseils municipaux qu'il appartient de statuer sur une pareille question, c'est aux comités militaires, et votre devoir à vous consiste à faire exécuter les décisions du comité militaire. Je vous prie donc de dissoudre immédiatement par arrêté fortement motivé les deux conseils municipaux de Troyes et de Brienne. Si vous ne le faites point, je serai obligé de flétrir ces deux conseils municipaux au *Moniteur* et de les dissoudre.

Signé : LÉON GAMBETTA.

Diziers, 7 novembre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au commandant Cathelineau, à Diziers.

Mon cher commandant,

Je prépare un mouvement qui nécessite la concentration de toutes mes forces ; en conséquence, je donne l'ordre à la brigade Rébillard, que j'avais envoyée sur la rive gauche, de passer sur la rive droite.

Vous allez donc être réduit à vos propres ressources, c'est-à-dire à vos volontaires vendéens et au 3e bataillon de mobiles. Réglez vos opérations en conséquence.

Je crois devoir vous faire connaître que nous allons faire un mouvement sur Orléans, avec 4 divisions des 15e et 16e corps, opérant sur la rive droite, et une division du côté de Gien, avec environ 25,000 hommes. L'ennemi prévenu de ce double mouvement, et se sentant menacé de deux côtés, aurait, dit-on, évacué Orléans, où il se voyait exposé à être enveloppé.

Pour concourir à ce mouvement, je donne l'ordre au général Faye, qui est à Salbris avec 6 à 7,000 hommes, de se porter en avant de manière à arriver, le 10 au soir, à la Ferté-Saint-Aubin. C'est la veille du jour où nous espérons pouvoir arriver à Orléans afin que le 11 il continue son mouvement sur cette ville.

J'ai recommandé au général Faye de se mettre en relation avec vous, dès qu'il sera à hauteur de la Ferté. Il importe que vous gardiez pour vous seul le secret de cette opération.

Recevez, etc.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 92.)

ORDRE GÉNÉRAL

Château de Diziers, 7 novembre 1870.

Demain 8 novembre, les 15e et 16e corps se mettront en marche dès le matin, pour aller occuper les emplacements suivants :

15e corps.

État-major général à Poisly.

2e division : 1re brigade, entre Villevert et Cravant ;

2e brigade, entre Messas et Beaumont.

3e division : la droite aux Rilly, la gauche au château de Coudray ;

Réserve d'artillerie, à Ourcelle ;

Parc d'artillerie, à Séris ;

Parc du génie, à Poisly ;

Brigade de cavalerie Boério, à Montsouris.

16e corps.

Les deux divisions d'infanterie, entre le château de Coudray et Ouzouer-le-Marché. Les divisions de cavalerie Reyau du 15e et Ressayre du 16e corps, sous les ordres du général Reyau, à gauche d'Ouzouer-le-Marché, vers Prénouvellon.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 95.)

ORDRE DE MOUVEMENT

3 novembre.

Demain 9 novembre, réveil à cinq heures du matin. Pas de sonneries. On mangera la soupe à sept heures et demie, et on partira à huit heures.

La 2e brigade de la 2e division, avec deux batteries, ira s'établir entre les Monts et le Bardon, à droite, et le château de la Touane à gauche.

La 3e division, soutenue au besoin par la réserve d'artillerie du 15e corps et la 1re brigade de la 2e division formant la réserve, enlèvera Baccon et le château de la Renardière. Dans le cas où ces deux points ne seraient pas défendus



ainsi que le château du Grand-Lus, elle s'établira entre ce dernier château et celui de la Renardière, ayant derrière elle la brigade de réserve et la réserve d'artillerie du 15e corps.

Si Baccon était fortement occupé et sérieusement défendu, le général commandant la 3e division attendrait, pour l'attaquer, la réserve d'artillerie du 15e corps.

Enfin, si les châteaux de la Renardière et du Grand-Lus opposaient une grande résistance, on attendrait que le 16e corps attaquât en même temps Coulmiers, pour agir simultanément.

La 1re brigade de la 2e division, destinée à former la réserve du 15e corps, se portera vers Thorigny, pour se placer en arrière de la 3e division, dont elle suivra le mouvement en avant.

La réserve d'artillerie suivra le mouvement de cette brigade, en passant par Cravant. Le parc d'artillerie se rendra à Saint-Laurent-des-Bois, en passant par Lorges et Poisly.

La brigade Boério suivra le mouvement de la 3e division, et ira s'établir vers Baccon.

Le général commandant en chef le 16e corps a reçu des instructions pour faire un mouvement tournant vers la gauche, soutenu par dix régiments de cavalerie et 6 batteries qui, avec quelques corps-francs, doivent chercher à déborder la droite de l'ennemi.

La droite du 16e corps sera à Coulmiers.

Le général commandant le 16e corps donnera au général Reyau, commandant la cavalerie, les instructions nécessaires pour son mouvement de demain. Les troupes du 15e corps ne s'installeront au bivouac, sur les endroits ci-dessus indiqués, que lorsqu'elles en recevront l'ordre.

Le général en chef recommande instamment aux généraux de division et de brigade d'être en relation constante avec les voisins de droite et de gauche, afin de se prêter un mutuel appui. Il recommande également de marcher sur plusieurs colonnes, afin de pouvoir se déployer plus facilement au besoin.

En raison de la proximité de l'ennemi, il importe de redoubler de soins pour l'établissement des grand'gardes et des postes avancés.

Lorsque les bivouacs seront installés, les généraux de division et de brigade devront établir des postes de correspondance, pour communiquer avec leurs voisins et le quartier-général.

Toutes les fois que cela sera possible, on se complétera en vivres (trois jours d'avance, sans compter la journée courante).

Le quartier général de demain sera indiqué plus tard.

Le général commandant les 15e et 16e corps,

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 97.)

TÉLÉGRAMME N° 580

Urgence. Poisly de Tours, 9 novembre 1870,
4 heures matin.

Guerre à général en chef des 15e et 16e corps, Poisly.

Je n'ai reçu touchant l'arrivée d'un renfort de 20 à 25,000 Prussiens venant de Paris, aucun autre renseignement que celui que je vous ai transmis. Je vous télégraphierai si j'en reçois; je donne les ordres nécessaires pour l'approvisionnement de Vendôme.

Une personne que j'ai vue hier au soir et qui avait traversé Orléans le matin, y avait trouvé 15,000 hommes environ. Dans ces conditions, je ne puis vous donner aucun ordre et je dois vous laisser juge, mais je désire vivement que votre plan primitif puisse s'accomplir, car son succès aurait pour nous une immense importance surtout par ses conséquences ultérieures.

Il faut tenir compte, en outre, de l'appui que vous devez attendre de l'autre côté par le corps qui opère pour vous rejoindre. Il ne faut donc pas renoncer légèrement à votre marche en avant.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5228

Urgence. Nevers de Tours, 9 novembre 1870,
3 heures 15 soir.

Guerre à général commandant du département de la Nièvre, Nevers.

Comme chef militaire du département et aux termes des décrets, vous avez la responsabilité personnelle des mesures à prendre pour la défense du département. Veuillez donc ne pas perdre un instant pour assurer la prompte et bonne exécution de tous les travaux autour de Nevers et en avant sur les routes, ainsi que pour requérir, au moment voulu, les gardes nationaux destinés à défendre militairement les travaux.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5428

Grand quartier de Tours, 9 novembre 1870,
10 h. 35 soir.

Guerre à général en chef d'Aurelle des 15e et 16e corps, Poisly.

Votre dépêche de Coulmiers, 4 heures, nous a remplis de joie. Nous suivons avec une émotion

croissante les péripéties de cetté lutte où vous allez, je l'espère, relever notre drapeau. Nous remercions les troupes de leur attitude. Ne négligez rien pour les encourager, distribuez-leur largement les vivres par ce temps humide et froid. Dites-leur que le Gouvernement a les yeux sur eux et que tous les braves seront magnifiquement récompensés. Général, nous vous en supplions encore, un suprême effort. Soyez, jusqu'au bout, digne de vous-même et de la haute mission qui vous est confiée. Bravez le mauvais temps qui échouera contre votre ténacité. Marchez demain fermement, mais avec beaucoup de prudence. Méfiez-vous des bois de Montpipeau.

Canonnez fortement les positions avant d'engager vos hommes et puis lancez-les vivement.

Ce qui nous a toujours perdus, c'est de vouloir soutenir le feu dans l'immobilité. Faites combattre vos troupes en tirailleurs, de manière à ne pas donner prise au canon. Soyez vigilant aux premières heures du jour ; car l'ennemi essayera de quelque surprise. Dieu vous accompagne et bénisse vos efforts, qui décideront peut-être du sort de la patrie! Je n'ai aucune nouvelle de renforts prussiens.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Château du Grand-Lus, 9 novembre 1870, 6 heures soir.

Le général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Le combat a duré jusqu'à la nuit. Les troupes du 15ᵉ corps occupent Bardon, les châteaux de la Touane, de la Renardière, du Grand-Lus et Coulmiers.

Le général Chanzy, qui avait commencé l'attaque de Gémigny pour exécuter son mouvement tournant, a été obligé de reporter sa gauche en arrière, parce que le général Reyau, qui devait se diriger sûr Saint-Péravy, l'a fait prévenir que de fortes colonnes ennemies le menaçaient sur sa gauche.

Après avoir lutté avec son artillerie qui a beaucoup souffert, le général Reyau s'est replié sur Prénouvellon. Par suite, le général Chanzy prépare son mouvement pour résister à l'attaque dont il est menacé, en occupant Cheminiers et Poiseaux.

Son quartier-général est à Epieds.

Signé : général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 110.)

ORDRE DE MOUVEMENT

Quartier général du Grand-Lus, 10 nov. 1870.

Aujourd'hui, 10 novembre, et dès qu'on le pourra, on touchera un jour de vivres et on se complétera en munitions.

Le général de Blois enverra aux batteries divisionnaires et à celles de la réserve, sur les emplacements qu'elles occupent, les munitions nécessaires; quatre batteries de réserve à Grand-Lus ou Coulmiers, deux batteries de 4 à la Renardière, deux batteries de 4 à Coulmiers.

On se tiendra prêt à prendre les armes à dix heures, pour faire les mouvements suivants:

La 2ᵉ brigade de la 2ᵉ division (général Rébillard) ne laissera qu'un régiment au château de la Touane, et portera les deux autres à la Renardière, pour y relever la 1ʳᵉ brigade de la division Peytavin.

La 1ʳᵉ brigade de la 3ᵉ division s'établira en réserve, en arrière de Coulmiers, à cheval sur la grande route, à un kilomètre en dehors du village.

La 2ᵉ brigade de la 3ᵉ division (Martinez) occupera le château de Lus avec un régiment, et placera les deux autres à Coulmiers.

La brigade Dariès se portera à Ormeteau et se mettra à la disposition du général commandant le 16ᵉ corps, dont le quartier général est à Saint-Péravy.

Les quatre batteries de la réserve se porteront à Coulmiers.

La brigade de cavalerie Boério conservera son emplacement près de la Renardière.

Le commandant du 16ᵉ corps d'armée donnera les ordres nécessaires pour ledit corps.

Le parc d'artillerie restera à Baccon.

Celui du génie prendra son campement à Coulmiers.

Le grand quartier général est actuellement au Grand-Lus, pour la matinée.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 114.)

TÉLÉGRAMME

Château du Grand-Lus, 10 novembre 1870.

Le général d'Aurelle à ministre de la guerre, Tours.

La bataille livrée hier contre les Prussiens, qu'on peut appeler la bataille de Coulmiers, parce que l'effort fait sur ce point a été désespéré, a donné des résultats qui ont dépassé toutes mes

espérances. Meung, Saint-Ay, toute la rive gauche et la rive droite jusqu'à Orléans sont évacués.

Orléans n'a plus dans ses murs d'autres Prussiens que des traînards, des hommes débandés qui s'y rendent de tous côtés pour ne pas tomber entre nos mains : ils sont prisonniers.

J'aurais pu occuper cette ville dès ce matin, je n'ai garde de le faire encore. J'espère que la division des Pallières nous joindra ce soir ou demain matin. Je me place à cheval sur la route de Paris, prêt à recevoir l'armée prussienne renforcée par celle qu'on dit venir de Chartres. L'armée est heureuse des éloges que vous lui avez envoyés au nom du Gouvernement.

J'enverrai ce soir ou demain matin un régiment et un officier-général à Orléans, avec le titre de commandant supérieur, pour y organiser les services militaires.

Faites continuer la ligne du chemin de fer de Beaugency à Orléans.

Le moral des troupes est décuplé.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 115.)

ORDRE DU JOUR

Quartier général du Grand-Lus, 10 nov. 1870.

Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de la Loire,

La journée d'hier a été heureuse pour nos armes. Toutes les positions attaquées ont été enlevées avec vigueur; l'ennemi est en retraite.

Le Gouvernement, informé par moi de votre belle conduite, me charge de vous adresser des remerciments, je le fais avec bonheur.

Au milieu de nos malheurs, la France a les yeux sur vous; elle compte sur votre courage. Faisons tous nos efforts pour que cet espoir ne soit pas trompé.

Le général commandant en chef l'armée de la Loire,

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 116.)

TÉLÉGRAMME N° 5460

Urgence. Nogent, le Mans de Tours, 10 novembre 1870, 4 heures matin.

Guerre à général Fiéreck, au Mans, Nogent-le-Rotrou. (Faire suivre par expres, estafette ou tout moyen possible.) Très-urgent.

Exécutez avec la plus grande célérité le mouvement demandé par le général d'Aurelle par la dépêche suivante :

« Poissy, 9 novembre, 9 h. 30 soir.

« Si vous êtes à Châteaudun, faites demain (jeudi) un mouvement de notre côté et poussez-le tant que vous pourrez. »

Signé : DE SERRES.

TÉLÉGRAMME N° 5513

Urgence. Chapelle de Tours, 10 nov. 1870, 10 heures 45 matin.

Guerre à général en chef des 15e et 16e corps, La Chapelle, Loiret.

Le sous-préfet de Châteaudun télégraphie de Clayes à 7 h. du matin :

« Une partie de l'armée ennemie qui occupait Chartres est partie se dirigeant sur Orléans. Le prince Albert doit coucher avec son état-major à Rouvray et Florentin, près Voves. »

Signé : C. DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5733

Urgence. Tours, 10 novembre 1870, 6 heures 40 soir.

Guerre à général commandant supérieur des 15e et 16e corps, Poisly.

Copie d'une dépêche de général commandant supérieur Ouest à guerre, à Tours :

« Aurais pu faire occuper hier soir Châteaudun par une portion des troupes de ma colonne, mais la dépêche du général d'Aurelle m'est arrivée trop tard pour pouvoir le faire. Me trouvant sans communications télégraphiques, nous ne serons réunis que ce soir dans cette ville sauf une demi-batterie qui n'a pas encore rejoint par suite d'une fausse direction. J'ai reçu ce matin une dépêche du général d'Aurelle qui me dit : Si vous êtes à Châteaudun le 9, faites le 10 un mouvement de mon côté et poussez tant que vous pourrez. Le général d'Aurelle a sans doute oublié qu'il ne m'a jamais fait part de ses projets et j'ignore complétement où est son armée. J'ai besoin d'avoir ces renseignements pour ne pas aller me jeter sur l'ennemi avec une colonne composée de bataillons de mobiles formés après les autres, et non encore organisés, et, pour ainsi dire, sans artillerie! car je n'ai pas même encore une bouche à feu par mille hommes. Les hommes n'ont que 60 cartouches pour tout approvisionnement. Je n'ai aucun service administratif

organisé, pas d'intendant, pas de vivres, pas d'ambulance.

« D'autre part le pays est épuisé et ne nous fournit pas de ressources. Il faut absolument que je trouve des vivres à Châteaudun, surtout si je dois me porter en avant. Il m'est indispensable de savoir quelle direction prendre pour exécuter le mouvement que m'a prescrit le général d'Aurelle. Je suis informé de source certaine que le prince Albert a quitté Chartres hier avec 15,000 hommes et 54 bouches à feu. J'envoie une dépêche semblable au général d'Aurelle ; mais, comme je ne suis pas certain qu'elle lui parvienne, je vous prie de la lui faire parvenir. »

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5859

Urgence. Villeneuve-d'Ingré de Tours, 11 novembre 1870, 10 heures matin.

Guerre à général d'Aurelle.

Le Gouvernement remercie les troupes de leurs efforts et vous félicite de vos succès. A vous reviendra l'honneur et le bonheur d'avoir changé la fortune de nos armes. Nous approuvons pleinement les dispositions que vous avez prises autour d'Orléans pour vos troupes et nous allons nous occuper de satisfaire à vos demandes. Toutes vos propositions de récompenses sont approuvées. Les généraux Borel, Peytavin et Longuerue seront faits divisionnaires ; M. Gambetta aura le plaisir de le leur confirmer de vive voix demain.

Vous recevrez prochainement des instructions. En attendant, redoublez de vigilance en prévision d'un retour offensif.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5907

Urgence. Orléans de Tours, 11 nov. 1870, 10 heures 45 matin.

Guerre à général d'Aurelle, Orléans.

Vous avez des pouvoirs de réquisition illimités pour vous procurer, dans toute la contrée, des travailleurs, des chevaux, des outils, des chefs de travaux et de tous autres moyens d'action que vous jugerez utile. Concertez-vous avec le préfet du Loiret auquel nous envoyons copie de la présente dépêche. Nous avons donné ordre de vous expédier des ingénieurs et une compagnie de génie.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5274

Urgence. Orléans de Tours, 11 nov. 1870, 10 heures 40 soir.

Guerre à général d'Aurelle, Orléans.

J'ai donné des ordres pour vous envoyer, dès aujourd'hui, le personnel d'ingénieurs et les troupes de génie que vous réclamez. Mais n'attendez pas leur mise en train pour organiser vous-mêmes de grands travaux de terrassements. A partir de demain, vous devez avoir plusieurs milliers d'hommes de vos troupes occupés à ouvrir des tranchées et à faire des terrassements. Requérez tous les outils de la ville et des villages environnants et mettez la pioche et la pelle aux mains du plus grand nombre de soldats que vous pourrez. Il faut que dans vingt-quatre heures vous ayez déjà un commencement respectable de fortifications. Je vous signale le commandant de génie Costes, attaché au 16e corps, comme très-entendu à ces matières.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5275

Urgence. Orléans de Tours, 11 nov. 1870, 10 heures 45 soir.

Guerre à général commandant 15e et 16e corps, Orléans (faire suivre).

Le général Fiéreck me télégraphie ce qui suit : « J'ai reçu ce matin votre dépêche par laquelle vous me prescrivez d'occuper le plus fortement possible la route de Brou à Châteaudun et d'envoyer des reconnaissances à grande distance sur les routes de Chartres et de Vaux. Je crois qu'il me serait difficile de défendre la route de Brou à Châteaudun, qui est en pays plat, avec les troupes et les deux seules batteries dont je puis disposer, mais j'ai pensé que je pourrais occuper les trois points de Châteaudun à Bonneval, ainsi que la brigade de cavalerie et les deux batteries d'artillerie ; à Brou pourrait se trouver le général de division qui commanderait la division ou moi avec un bataillon de mobiles ; ces mobiles défendraient la ligne de Châteaudun aux Illiers où se termine la défense de Nogent-le-Rotrou à la Loupe. S'il était besoin d'adjoindre un bataillon ou deux je pourrais le faire sans inconvénient lorsque la ligne de Chartres aurait été évacuée par l'ennemi. Cette disposition deviendrait complétement impossible et il me serait difficile d'occuper ces positions sans disposer des troupes de la division. »

Je réponds ce qui suit :

J'approuve complétement ces dispositions qui me paraissent bien conçues. Je vous autorise nonobstant tous ordres contraires, à réunir et à conserver sous votre main toute la première division du 17ᵉ corps. Dirigez vos reconnaissances ainsi que vous l'indiquez dans votre dépêche.

J'informe d'Aurelle de vos dispositions.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME Nᵒ 5269

Urgence. Châteaudun de Tours, 11 nov. 1870, 10 heures 30 soir.

Guerre à général Fiéeck, Châteaudun.

J'approuve complétement vos dispositions qui me paraissent bien conçues. Je vous autorise nonobstant tous ordres contraires, à réunir et à conserver sous votre main toute la 1ʳᵉ division du 17ᵉ corps. Dirigez vos roconnaissances ainsi que vous l'indiquez dans votre dépêche.

J'informe d'Aurelle de vos dispositions.

Signé : DE FREYCINET.

---

11 novembre.

Rapport du général en chef de l'armée de la Loire sur la bataille de Coulmiers, livrée le 9 novembre 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport sur la bataille de Coulmiers, livrée dans la journée du 9 novembre.

Dès la fin du mois dernier, il avait été décidé, à la suite d'un conseil de guerre tenu à Tours, qu'on tenterait une opération combinée pour occuper Orléans, qu'on devait attaquer du côté de l'ouest, par les troupes directement placées sous mes ordres, et du côté de l'est, par les troupes du général des Pallières, le tout agissant sur la rive droite de la Loire.

Diverses circonstances, survenues au moment même de l'exécution du mouvement de concentration, ne permirent pas de donner immédiatement suite à ce projet.

Le 5 au soir, il fut décidé, d'après les instructions reçues du ministre de la guerre, que l'on reprendrait cette opération, et le général des Pallières, établi à Argent et à Aubigny-Ville, reçut l'ordre de partir le lendemain 6, pour se diriger par Gien et la forêt d'Orléans, sur cette dernière ville, en lui laissant toute liberté de mouvement, de manière à arriver le 10 au soir ou le 11 au matin, suivant les événements.

Le reste de mes troupes, qui était établi sur ma droite et en arrière de la forêt de Marchenoir, depuis Mer jusqu'à Viévy-le-Rayé, ne devait se porter en avant que le 8, afin de donner au général des Pallières le temps de faire son mouvement.

Dans la matinée du 8, l'armée vint occuper les positions suivantes : les généraux Martineau et Peytavin s'établirent entre Messas et le château du Coudray ; le général Chanzy entre le Coudray et Ouzouer-le-Marché ; le général Reyau avec la cavalerie à Prénouvellon et Sérouville; mon quartier-général à Poisly.

L'ordre de marche pour la journée du lendemain portait qu'une partie des troupes du général Martineau irait prendre position entre le Bardon, à droite, et le château de la Touanne, à gauche ; que le général Peytavin s'emparerait successivement de Baccon, de la Renardière et du Grand-Lus, pour donner ensuite la main à la droite du général Chanzy, en vue d'attaquer le village de Coulmiers, où d'après nos renseignements, l'ennemi s'était fortement retranché.

Ma réserve d'artillerie et le général Dariès avec ses bataillons de réserve devaient soutenir ce mouvement.

Le général Chanzy devait exécuter par Charsonville, Epieds et Gémigny, un mouvement tournant appuyé sur la gauche par la cavalerie aux ordres du général Reyau, lequel avait pour instructions de chercher à déborder autant que possible l'ennemi par sa droite. Les francs-tireurs de Paris, sous les ordres du lieutenant-colonel Lipowski, avaient l'ordre d'appuyer, sur la gauche, le mouvement de la cavalerie.

Le 9, dès huit heures du matin, toutes les troupes se mirent en mouvement, après avoir mangé la soupe.

La portion des troupes du général Martineau désignée pour agir sur la droite, effectua son mouvement sans rencontrer l'ennemi.

Une moitié des forces commandées par le général Peytavin, soutenue elle-même par la réserve d'artillerie, enleva d'abord le village de Baccon, et se dirigea ensuite sur le village de la Rivière et le château de la Renardière, où l'ennemi était fortement établi dans toutes les maisons du village et dans le parc. Cette position, vivement attaquée par trois bataillons, le 6ᵉ bataillon de chasseurs de marche, un bataillon du 16ᵉ de ligne et un du 33ᵉ de marche, fut enlevée malgré tous les efforts de l'ennemi pour s'y maintenir. Dans cette attaque, dirigée par le général Peytavin en personne, qui ne pouvait être soutenue que très-difficilement par l'artillerie, parce que nos tirailleurs occupaient une partie du village, les troupes déployèrent une vigueur remarquable. La seconde moitié des troupes du géné-

ral Peytavin se portait en avant tandis que la position de la Renardière était enlevée, occupait le château du Grand-Lus sans trouver de résistance, et faisait appuyer sa gauche vers le village de Coulmiers.

Sur la gauche, les troupes du général Barry marchaient par Champdry et Villarceau, qui était le centre de la ligne ennemie et qui était très-fortement occupé. Arrêtées dans leur marche par l'artillerie prussienne, elles ne purent arriver que vers deux heures et demie à Coulmiers, devant lequel se trouvaient déjà les tirailleurs du général Peytavin.

Ces tirailleurs, auxquels se joignirent ceux du général Barry, se jetèrent au pas de course et aux cris de: En avant! vive la France! dans les jardins et le bois qui sont au sud de Coulmiers, y pénétrèrent malgré la résistance furieuse de l'ennemi, mais ne purent se rendre maîtres du village. L'ennemi, qui s'y était retranché et qui avait accumulé sur ce point une grande partie de ses forces et de son artillerie, faisait les plus grands efforts pour s'y maintenir, afin de protéger la retraite des troupes de sa gauche, qui se trouvaient d'autant plus compromises que notre mouvement en avant s'accentuait davantage.

Pour faire cesser cette résistance, le général en chef appela le général Dariès et la réserve d'artillerie. Cette dernière s'établit en batterie à la hauteur du Grand-Lus, et, après un feu des plus violents pendant plus d'une demi-heure, finit par réduire au silence les batteries de l'ennemi.

En ce moment, les tirailleurs, soutenus par quelques bataillons du général Barry, conduits par le général en personne, reprirent leur marche en avant et pénétrèrent dans le village, d'où ils chassèrent l'ennemi vers quatre heures du soir.

Dans cette attaque, les troupes du général Barry, 7e bataillon de chasseurs de marche, 31e régiment d'infanterie de marche et le 22e de mobiles (Dordogne), montrèrent beaucoup de vigueur et d'entrain.

A gauche du général Barry, une partie des troupes du contre-amiral Jauréguiberry, éclairées sur leur gauche par les francs-tireurs du commandant Liénard, traversèrent Charsonville, Epieds, et arrivèrent devant Cheminiers, où elles furent assaillies par une grêle d'obus. Elles déployèrent leurs tirailleurs, mirent leurs batteries en position, et continuèrent leur marche en ouvrant un feu de mousqueterie. La lutte que soutinrent ces troupes fut d'autant plus sérieuse, qu'elles furent longtemps exposées, non-seulement aux feux partant de Saint-Sigismond et de Gémigny qui étaient devant elles, mais encore à ceux de Coulmiers et de Rosières qui n'attiraient pas encore l'attention du général Barry.

Il était à peu près deux heures et demie. A ce moment le général Reyau fit prévenir le général Chanzy que sa cavalerie avait éprouvé une résistance sérieuse; que son artillerie avait fait des pertes en hommes et en chevaux; qu'elle n'avait plus de munitions, et qu'il était dans l'obligation de se retirer.

Pour éviter un mouvement tournant que l'ennemi aurait pu tenter par suite de cette retraite, le général Chanzy, qui dans cette journée a montré du coup-d'œil et de la résolution, porta sa réserve en avant, dans la direction de Saint-Sigismond, en la faisant soutenir par le reste de son artillerie de réserve.

Le contre-amiral Jauréguiberry était parvenu à faire occuper le village de Champs par un bataillon du 37e; mais, à peine arrivé, attaqué par de l'artillerie et des colonnes d'infanterie qui entraient en ligne, ce bataillon dut abandonner le village.

L'énergique volonté de l'amiral parvint cependant à nous maintenir dans nos positions jusqu'à quatre heures et demie, et l'arrivée d'une batterie de 12 réussit à maîtriser l'artillerie ennemie.

Pendant ce laps de temps, le 37e de marche et le 33e de mobiles ont été fortement éprouvés. A cinq heures, toutes les troupes de l'amiral Jauréguiberry se portèrent à la fois en avant et s'emparèrent au pas de charge et à la baïonnette des villages de Champs et d'Ormeteau.

Après la prise de ces villages, dont le dernier avait été soigneusement crénelé et admirablement disposé pour la défense, l'ennemi en pleine retraite, fut poursuivi, tant qu'il fit clair, par le feu de notre artillerie.

En résumé, dans la journée du 9, nous avons enlevé toutes les positions de l'ennemi, qui, d'après l'avis d'officiers bavarois faits prisonniers, doit avoir subi des pertes considérables. Nous avons eu à lutter contre le 1er corps d'armée bavarois, assisté de cavalerie et d'artillerie prussiennes.

Cette journée eut pour résultat d'obliger l'ennemi à évacuer non-seulement toutes les positions retranchées qu'il occupait derrière la rivière des Mauves et les environs d'Orléans, mais encore d'abandonner en toute hâte cette ville, pour battre en retraite sur Artenay par Saint-Péravy et Patay, en laissant entre nos mains plus de 2,000 prisonniers, sans compter tous les blessés.

La pluie et la neige qui étaient tombées toute la nuit et dans la journée du lendemain, et qui avaient détrempé les terres, rendirent impossible une poursuite qui eût pu nous donner de plus grands résultats. Malgré ces difficultés, une reconnaissance poussée jusqu'à Saint-Péravy s'em-

para de deux pièces d'artillerie, d'un convoi de munitions et d'une centaine de prisonniers dont cinq officiers.

Le général des Pallières, dont la marche sur Orléans avait été calculée sur une plus longue résistance de l'ennemi, marcha pendant quatorze heures dans la journée du 9, dans la direction du canon, et, malgré ses efforts, ses têtes de colonne ne purent arriver à la nuit que jusqu'à Chevilly.

Nos troupes d'infanterie de ligne et nos mobiles qui voyaient le feu pour la première fois, ont été admirables d'entrain, d'aplomb et de solidité.

L'artillerie mérite de grands éloges, car, malgré des pertes sensibles, elle a dirigé son feu et manœuvré, sous une grêle de projectiles, avec une précision et une intrépidité remarquables.

Nos pertes dans cette journée ont été d'environ 1,500 hommes tués ou blessés.

Le colonel de Foulonge, du 31e de marche, a été tué. Le général de division Ressayre, commandant la cavalerie du 16e corps d'armée a été blessé par un éclat d'obus.

Je ne saurais trop vous dire, monsieur le ministre, combien j'ai eu à me louer de la vigueur que l'armée tout entière a montrée dans cette journée. Il serait trop long de citer tous les actes de courage et de dévouement qui me sont signalés.

J'ai l'honneur de recommander à toute votre sollicitude les demandes de récompense que je vous adresse, et qui sont justifiées par des faits d'armes accomplis dans cette circonstance.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de mon profond respect.

Le général en chef de l'armée de la Loire,

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 123.)

PROCLAMATION DE M. GAMBETTA

12 novembre.

Soldats de l'armée de la Loire!

Votre courage et vos efforts nous ont enfin ramené la victoire, depuis trois mois déshabituée de nos drapeaux. La France en deuil vous doit sa première consolation, son premier rayon d'espérance.

Je suis heureux de vous apporter, avec l'expression de la reconnaissance publique, les éloges et les récompenses que le gouvernement décerne à vos succès.

Sous la main de chefs vigilants, fidèles, dignes de vous, vous avez retrouvé la discipline et la force. Vous nous avez rendu Orléans avec l'entrain de vieilles troupes depuis longtemps accoutumées à vaincre.

A la dernière et cruelle injure de la mauvaise fortune, vous avez montré que la France, loin d'être abattue par tant de revers inouïs jusqu'à présent dans l'histoire, entendait répondre par une générale et vigoureuse offensive.

Avant-garde du pays tout entier, vous êtes aujourd'hui sur le chemin de Paris. N'oublions jamais que Paris nous attend et qu'il y va de notre honneur de l'arracher aux étreintes des barbares qui le menacent du pillage et de l'incendie.

Redoublez donc de constance et d'ardeur. Vous connaissez maintenant nos ennemis; jusqu'ici leur supériorité n'a tenu qu'au nombre de leurs canons. Comme soldats, ils ne vous égalent ni en courage, ni en dévouement.

Retrouvez cet élan, cette furie française qui ont fait notre gloire dans le monde et qui doivent aujourd'hui nous aider à sauver la patrie.

Avec des soldats tels que vous, la République sortira triomphante des épreuves qu'elle traverse; car, après avoir organisé la défense, elle est en mesure à présent d'assurer la revanche nationale.

Vive la France! Vive la République une et indivisible!

Le membre du Gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur et de la guerre,

Signé : LÉON GAMBETTA.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 131.)

TÉLÉGRAMME N° 5297

Urgence. Bourges de Tours, 12 nov. 1870, 1 h. 20 matin.

Guerre à général de division, Bourges.

(Chiffrée.)

Tours, 11 nov. 1870.

Veuillez retirer son commandement au général commandant le département de l'Yonne, pour s'être replié trop précipitamment devant l'ennemi, et confiez le commandement à celui que vous en jugerez le plus digne, quel que soit son grade. J'approuve la défense à Clamecy, mais seulement après que les routes d'Auxerre, de Semur, d'Avallon, auront été défoncées dans l'Yonne même. Donnez des ordres pour que des fortifications soient établies sur ces routes aux points convenablement choisis, et veillez à une

application énergique du décret du 14 octobre. Enfin, augmentez largement la position fortifiée de Clamecy.

Ce passage doit être rendu infranchissable à l'ennemi. C'est là que les troupes de l'Yonne devront se retirer après une héroïque résistance.

Signé : DE FREYCINET.

---

13 novembre.

Le général d'Aurelle à M. de Cathelineau, commandant des volontaires vendéens.

Mon cher commandant,

L'ennemi paraît arriver en force du côté de Montargis. Il est nécessaire que la forêt d'Orléans soit fortement occupée. Mon intention est d'y envoyer non-seulement des troupes, mais tous les francs-tireurs dont je puis disposer en ce moment, moins ceux du commandant Lipowski, qui sont employés sur la ligne de la Conie, du côté de Châteaudun, pays qu'ils connaissent parfaitement.

Pour coordonner l'action des francs-tireurs de la forêt d'Orléans, je désirerais les mettre tous sous le même commandement, que je voudrais placer entre vos mains.

Mais avant de rien décider, j'ai voulu vous consulter pour savoir si vous accepteriez ce commandement. Je pourrais vous faire donner un grade qui vous permettrait hiérarchiquement de donner des ordres et d'en exiger l'exécution. Au reste, pour cette dernière considération, je compte beaucoup sur votre position et sur votre caractère bien connu, pour vous donner cette autorité morale indispensable au commandement.

Recevez, etc., Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 147.)

Tours, 13 novembre 1870.

Lettre de M. de Freycinet au général d'Aurelle.

Général,

Ainsi que je l'ai dit hier avec insistance, vous devez considérer Orléans comme une nouvelle base d'opération. Dès lors, il importe de ne pas s'y enfermer indéfiniment, mais il faut au contraire envisager le camp retranché que vous y faites établir comme un refuge dans lequel vous rentrerez après des expéditions heureuses.

Il serait dangereux, selon moi, d'attendre patiemment à Orléans que des forces supérieures vinssent vous attaquer. Si, par exemple, une occasion favorable s'offrait d'écraser à quelque distance un corps inférieur en nombre, vous devriez évidemment en profiter.

Or, la situation présente est celle-ci : d'un côté, au-delà d'Artenay, sont réunies des forces que les évaluations les plus élevées mettent à 55,000 hommes et que je suppose devoir être d'une quarantaine de mille, avec une nombreuse artillerie. En même temps, des corps paraissent vouloir venir du côté de Pithiviers et de Montargis. Peut-être encore que d'autres viennent de Paris ou de Chartres. Je n'en suis point inquiet, car je crois fermement que vous serez en mesure de résister à leurs efforts combinés (1). Mais la question se pose de savoir s'il ne serait pas avantageux pour vous de vous porter au-devant de ces diverses forces et de les écraser successivement. Ainsi, n'y aurait-il pas lieu, par exemple, de vous porter au-devant d'Artenay et d'y livrer bataille avant l'arrivée des renforts?

Je vous prie d'étudier attentivement cette question, et, dans le cas où vous la résoudriez dans le sens de l'affirmative, vous me le feriez connaître par le télégraphe. En ce cas, vous devriez évidemment commencer par faire demain des reconnaissances approfondies pour déterminer avec exactitude l'importance et la position des corps prussiens, et ce ne serait que si la partie vous semblait vraiment belle que vous la tenteriez. Vous vous mettriez alors en marche après-demain mardi, et vous livreriez bataille mercredi. Pendant ce temps-là, vos travaux de défense continueraient au camp d'Orléans avec persistance.

Quelle que soit votre décision à cet égard, ne perdez pas de vue que vos troupes doivent, en tout cas, faire de longues promenades, vraies expéditions militaires, autour de vous. Lancez chaque jour une colonne de 20 à 30,000 hommes, pour nettoyer le pays.

Signé : DE FREYCINET.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, p. 110.)

TÉLÉGRAMME N° 556

Urgence. Orléans de Tours, 13 nov. 1870. 11 h. 59 soir.

Guerre à général en chef des 15e et 16e corps, Orléans.

J'ai lieu de croire que des forces de quelque importance, 15 à 20,000 hommes peut-être, arriveront à Montargis demain soir ou après-demain matin, se dirigeant de là sur Orléans, où elles

(1) Ceci répondait aux préoccupations manifestées par le général.



pourraient arriver en ligne le 18. Jusque-là vous avez le camp libre, et à cette date, si des Pallières a recouvré la liberté de ses mouvements, il pourra facilement les arrêter en forêt. Si, au contraire, vous ne projetez aucun autre mouvement avant le 18, ce serait le cas d'envoyer des Pallières à leur rencontre pour les détruire avant leur arrivée. Ce renseignement s'ajoute à la lettre que je vous ai écrite par le capitaine Odoul.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5409

Urgence. Cherbourg de Tours, 14 nov. 1870.

Gambetta à préfet maritime, Cherbourg.

Envoyez soixante pièces de canon se chargeant par la culasse, les plates-formes nécessaires que vous avez. C'est pour armer les fortifications passagères de notre camp d'Orléans. Envoyez aussi les trois ou quatre officiers d'artillerie de marine dont vous pouvez disposer pour le service de ces pièces.

Je vous conjure d'aller vite. Il s'agit du salut de la France.

Signé : L. GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME N° 5417

Urgence. Cherbourg de Tours, 14 nov. 1870.
7 h. 35 soir.

Guerre à préfet maritime, Cherbourg.

L'ordre que je viens de vous passer ne souffre aucun retard. Je vous prie de faire procéder immédiatement, même pendant la nuit, à l'expédition de soixante bouches à feu se chargeant par la culasse et des plates-formes nécessaires. Vous requerrez au chemin de fer un train spécial suspendant tout autre train, même de voyageurs et de poste. Vous le ferez conduire par vos officiers les plus diligents et les plus capables. Il faut arriver à Orléans dans le délai le plus court. Je vous demande de m'écrire ce soir même par le télégraphe les dispositions que vous aurez prises. C'est un service personnel que j'attends de vous, tant mon inquiétude est grande.

Signé : L. GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME N° 5512

Urgence. Cherbourg de Tours, 14 nov. 1870.
11 h. 20 soir.

Gambetta à préfet maritime, Cherbourg.

Tenez mes deux dépêches de ce soir pour non-avenues. Sauf les plates-formes que je vous prie de nous expédier à grande vitesse.

Signé : L. GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME N° 5534

Urgence. Villeneuve-d'Ingré de Tours, 15 nov. 70.
12 h. 10 matin.

Guerre à général d'Aurelle, à Villeneuve-d'Ingré.

Tours, 14 novembre 1870.

Le 17ᵉ corps, général Durrieu, est placé sous votre commandement supérieur. Ce corps, à peu près complet et pourvu de son artillerie, occupe actuellement les positions de Marchenoir à Meung. Il donne la main au général Fiéreck à Châteaudun, et obéira, ainsi que ce dernier, aux ordres que vous donnerez pour appuyer vos mouvements.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5535

Urgence. Villeneuve-d'Ingré de Tours, 15 nov. 70.
12 h. 30 matin.

Guerre à général d'Aurelle, à Villeneuve-d'Ingré.

Tours, 15 novembre 1870.

Nous faisons fabriquer à votre intention des plates-formes pour vos canons de marine. Nous vous envoyons également des charpentiers pour en fabriquer à Orléans; mais ne comptez absolument ni sur les uns ni sur les autres qui pourraient arriver trop tard, et travaillez d'urgence à vous tirer d'affaire avec vos propres moyens, avec le génie, l'artillerie, les ponts et chaussées, en requérant les charpentiers du pays. Je calcule que des forces importantes peuvent arriver à Montargis cette nuit et vous attaquer à partir du 18. Surveillez attentivement les routes de Montargis et de Pithiviers ainsi que de Châteauneuf. Vous verrez s'il vous convient de créer des obstacles sur les routes susdites. En ce cas, je vous recommande comme plus efficace que de couper les routes, de les défoncer, et les faire

labourer profondément sur une largeur de 1 kilomètre, de manière à les rendre impraticables à l'artillerie.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5709

Urgence. Villeneuve-d'Ingré de Tours, 15 nov. 70. 3 h. 35 soir.

Guerre à général d'Aurelle, à Villeneuve-d'Ingré.

Je vous envoie ci-après copie de ma dépêche au général Fiéreck :

« Crois que l'ennemi a dû faire un mouvement de recul dans la direction de Nogent à Chartres. Aucune attaque, selon moi, n'est à redouter pour vous de ce côté. Vérifiez mon dire, et si mon opinion vous parait fondée, opérez rapidement un mouvement général de concentration de vos forces de Nogent vers Châteauneuf de manière à fortifier plus solidement le corps d'armée du général Durrieu. »

Le mouvement que j'indique sera probablement effectué le 17 au soir. Vous aurez de votre côté à donner des ordres directs à Durrieu et à Fiéreck si vous voulez qu'ils avancent vers vous. La division que j'envoie au nord-est de Gien est sous les ordres du général Feillet de Pilatrie, et obéira à votre commandement.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5718

Urgence. Châteaudun de Tours, 15 nov. 1870. 3 h. 35 soir.

Guerre à général Fiéreck, Châteaudun.

Je crois que l'ennemi a dû faire un mouvement de recul dans la direction de Nogent à Chartres. Aucune attaque, selon moi, n'est à redouter pour vous de ce côté.

Vérifiez mon dire, et si mon opinion vous paraît fondée, opérez rapidement un mouvement général de concentration de vos forces de Nogent vers Châteauneuf de manière à fortifier plus solidement le corps d'armée du général Durrieu.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5822

Urgence. Chagny de Tours, 15 nov. 1870, 5 h. 15 soir.

Guerre à général en chef de l'armée de l'Est, Crouzat, Chagny.

Occupez Dijon, ainsi que le demande le préfet, pourvu que cette occupation ne vous paraisse pas de nature à affaiblir votre action stratégique.

Vous pourriez, ce me semble, si vous vous décidez à cette occupation, y employer les mobilisés qu'offre le préfet et les renforcer par quelques troupes. Mais je ne serai pas d'avis de vous affaiblir en présence de l'ennemi que vous avez intérêt à contenir de Chagny et de Châlon. Vous seul, au surplus, pouvez apprécier l'opportunité et l'utilité de l'occupation de Dijon. On m'annonce à l'instant l'entrée à Dijon d'une force de 8,000 hommes, qui serait l'avant-garde d'une troupe plus considérable.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5954

Urgence. Châteaudun de Tours, 15 nov. 1870, 10 h. 45 soir.

Guerre à général Fiéreck, Châteaudun.

Je continue à croire, malgré votre dépêche de ce soir 6 h., que vous ne risquez pas d'être attaqué sur la ligne de Chartres-Nogent. Ce serait un mouvement beaucoup trop excentrique pour l'ennemi et infiniment moins naturel qu'une marche directe de Chartres sur Châteaudun. Je ne veux cependant pas vous obliger à dégarnir la ligne Nogent-La Loupe, puisque vous avez des craintes. Mais dès que vous apprendrez que les troupes de Chartres avancent vers Orléans ou vers Châteaudun, tenez-vous prêt, sans perdre un instant, à ramener toutes vos forces vers Bonneval et La Conie. Car, je le répète, c'est en pivotant vers Orléans que vous aurez très-certainement à agir. Un avenir prochain vous le prouvera. En attendant, occupez solidement vos positions de Bonneval, de La Conie et de Molears.

Signé : DE FREYCINET.



TÉLÉGRAMME N° 5974

Extrême urgence. Nevers de Tours, 15 novembre 1870, 12 h. 20 matin.

Guerre à chef de gare de la compagnie de Lyon-Méditerranée, Nevers.

(Confidentielle. — Chiffrée.)

Tours, 15 novembre 1870.

Avisez qui de droit dans votre compagnie, qu'à partir de demain matin, 16 courant, et selon les ordres qui seront donnés par le général Crouzat à Chagny, un transport de 40,000 hommes, avec cavalerie et artillerie, aura lieu jour et nuit de Chagny à Gien-sur-Loire, de manière à être terminé le 17 au soir.

Accusez-moi réception et indiquez-moi les mesures prises. Indiquez en même temps à général Crouzat à qui il devra envoyer ses ordres pour l'expédition.

Je vous recommande célérité et discrétion la plus entière.

Signé : DE FREYCINET.

Mesures prises par le général d'Aurelle, pour la défense d'Orléans, en prévision d'une attaque.

16 novembre.

ORDRE GÉNÉRAL

L'ensemble du projet de défense est basé sur une forte occupation de la forêt et sur une ligne de retranchements et de batteries qui, partant de Chevilly, va aboutir vers le village de La Chapelle, en passant par Gidy, Boulay, les Ormes et le Bout-de-Coute.

Mais avant de se retirer dans cette position, il y a lieu de tenir une ligne d'avant-postes fortifiés, de manière à retarder la marche de l'ennemi, en lui faisant éprouver le plus de pertes possible.

La ligne d'avant-postes fortifiés passerait, en partant de la droite, par Provenchère, Huêtre, Coinces, le Chêne, Saint-Péravy, Coulimelle, Saint-Sigismond et Coulmiers. Il y aurait lieu de fortifier aussi et de mettre en état de défense le village de Bricy.

Pour l'exécution de ce projet de défense, il est nécessaire de modifier l'emplacement des troupes.

Si le 16e corps était attaqué dans sa position actuelle, il lui serait très-difficile de suivre sa ligne de retraite, qui est la grande route de Châteaudun à Orléans, et dans le cas où son centre serait forcé, il ne pourrait plus se retirer que par Gémigny et Rosières, et peut-être même serait-il jeté en dehors vers Ouzouer-le-Marché. Le même danger menacerait aussi toute notre cavalerie, qui se trouve sur la gauche de Saint-Péravy, et qui pourrait être séparée du reste de l'armée.

D'un autre côté, Chevilly, qui est le point le plus avancé et qui sert de pivot à la ligne de défense, doit être très-fortement occupé.

Enfin le 15e corps, dont la 1re et la 2e division sont entre Gidy et Chevilly, et la 3e division tout à fait à l'extrême gauche, devra occuper fortement les positions assignées à ses divisions.

Pour la facilité du commandement, il importe de concentrer les troupes des 15e et 16e corps comme il suit :

15e corps d'armée.

1re division entre Chevilly et Saint-Lyé; 2e division entre Gidy et Boulay, occupant les avant-postes fortifiés de la Provenchère et de Huêtre.

3e division entre Gidy et Boulay, occupant Bricy, qui devra être mis en état de défense.

16e corps d'armée.

Une division à Saint-Péravy, occupant les villages de Coinces, le Chêne, Coulimelle, Saint-Sigismond, Gémigny, Rosières et Coulmiers.

Une division aux Bares et à Bucy-Saint-Liphard.

Toute la cavalerie du 15e corps qui est à la gauche, moins une brigade, quittera celle du 16e corps et ira s'établir à Saint-Lyé.

Dans le cas où l'ennemi nous obligerait à quitter la ligne d'avant-postes fortifiés, les troupes du 15e corps se replieraient en arrière des retranchements, de manière à défendre l'espace compris entre Boulay et Chevilly.

Le 16e corps, après avoir reporté en arrière et rallié les troupes des avant-postes, aurait à défendre tout ce qui se trouve au sud de la route de Châteaudun, appuyant sa droite aux Barres et faisant pivoter sa gauche autour de ce point, en profitant de tous les bois dont le pays est couvert, pour arrêter ou tout au moins retarder la marche de l'ennemi.

Il est essentiel que la réserve d'artillerie du 15e corps puisse s'établir du côté de Clos-Aubry ou de la Haute-Épine, pour avoir sa ligne de retraite assurée, et pour contribuer à la défense des ouvrages.

Quant au parc du 16e corps, on devra le faire rétrograder, pour le placer en arrière d'Ormes.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle.)

TÉLÉGRAMME N° 56..

Extrême urgence. Chagny de Tours, 10 nov. 70, 12 h. 45 soir.

Guerre à général en chef armée de l'Est, Chagny.

L'objectif définitif de votre armée doit être Nevers. En conséquence, opérez de la manière suivante :

Détachez de votre armée une quinzaine de mille hommes, dont 5,000 troupes régulières et 10,000 mobiles, parmi lesquels vous mettrez tous ceux qui ont des fusils à percussion et vous enverrez ces 15,000 hommes dans Lyon pour grossir la garnison. Dans ce détachement ne devra figurer aucune troupe du 18e corps, veillez-y attentivement. Quant aux 40,000 hommes formant le reste de votre armée, vous les embarquerez dès demain, aussitôt que possible, dans le chemin de fer, et vous viendrez avec ces troupes à Gien, sur la Loire, où vous recevrez de nouveaux ordres.

Votre transport s'effectuera jour et nuit, de manière à être terminé le 17 au soir.

Vous réquisitionnerez la compagnie du chemin de fer et vous suspendrez la circulation des trains publics pour gagner du temps.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5743

Urgence. Gien de Tours, 17 nov. 1870, 6 h. 15 soir.

Guerre à général Crouzat, Gien.

Vous recevrez lettre de moi relative à la réorganisation de vos troupes qui cesseront de s'appeler armée de l'Est et deviendront le 20e corps.

Nous remplacerons convenablement les troupes appartenant au 18e corps que vous avez entre les mains et qui doivent lui faire retour. Ces troupes, avec leur général Bonnet, passeront immédiatement sous les ordres du divisionnaire Feillet de Pilatrie, actuellement à Gien. Le général Feillet de Pilatrie lui-même continuera à rester à Gien et sera sous vos ordres jusqu'à nouvelle instruction, lui enjoignant de rentrer dans son corps d'armée.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5733

Urgence. Dreux de Tours, 17 novembre 1870, 5 heures 25 soir.

Guerre à général Malherbe, Dreux.

Nous comptons sur votre vigueur pour soutenir l'attaque de l'ennemi.

Je crois, d'ailleurs, que cette attaque ne sera pas prolongée.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5825

Urgence. Châteaudun de Tours, 17 novembre 1870, 9 heures soir.

Guerre à général Fiéreck, Châteaudun.

Vous vous méprenez entièrement sur le caractère de la mission de V. Bézard.

Elle a uniquement pour objet de me fournir des renseignements sur des éléments éloignés de vous, dans un moment où les nécessités de la guerre vous immobilisaient à Châteaudun.

J'ai présentement huit à dix missionnaires semblables dans toute la France. Il n'y a donc là rien qui implique un manque de confiance à votre égard et je ne puis accepter une démission fondée sur un pareil motif. Nous avons au contraire le sincère désir de conserver votre collaboration.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5835

Urgence. Nevers de Tours, 17 novembre 1870, 10 heures 30 soir.

Guerre à général Barral, Nevers.

On prétend qu'au lieu de fortifier les entrées du département de la Nièvre, vous fortifiez uniquement Nevers. Je pense qu'on m'a mal renseigné. En tout cas, j'attire votre attention sur l'opportunité de défendre les villes non devant les faubourgs, mais à une grande distance, aux points stratégiques marqués par la nature des lieux. Vous avez autour de vous un comité militaire où figurent des personnes distinguées, entre autres un agent-voyer en chef avec lequel je vous engage à vous concerter, car il connaît parfaitement le pays. Ce n'est pas tant Nevers que les entrées mêmes du département qu'il s'agit, je le répète, de défendre.

Signé : DE FREYCINET.



Villeneuve-d'Ingré, 17 novembre 1870.

Lettre du général d'Aurelle à l'aumônier en chef.

Monsieur l'aumônier en chef,

Je vous envoie, pour le soumettre à votre approbation, un mémoire de proposition pour la croix de la Légion d'honneur fait en faveur de M. l'abbé ***; je désire, avant de donner suite à cette proposition, avoir votre avis.

Je saisis cette occasion pour vous dire que je suis tout disposé à demander des récompenses pour les aumôniers de l'armée de la Loire, dont le dévouement auprès de nos soldats blessés a été si dignes d'éloges.

Je vous prie de m'adresser des mémoires de proposition pour ceux que vous aurez jugés les plus méritants. Veuillez me les envoyer aujourd'hui même, pour qu'ils soient joints au supplément de demandes de récompenses que j'expédie ce soir à Tours.

Recevez, etc.

Le général en chef,

Signé : D'AURELLE.

Lettre du général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Villeneuve-d'Ingré, 18 novembre 1870.

Monsieur le Ministre,

Malgré les mauvais temps, nos travaux marchent bien. Les terrassements sont avancés, surtout ceux des batteries. Dès aujourd'hui, nous aurons deux batteries armées de canons de marine à Chevilly et à Gidy.

On poursuit le développement des tranchées-abris; enfin, on met en même temps en état de défense une ligne de postes avancés, à la Provenchère, Huêtre, Bricy, Coinces, Saint-Péravy, Coulimelle, Saint-Sigismond, Gémigny, Rosières et Coulmiers.

La ligne de défense principale, formée par la lisière de la forêt depuis Saint-Lié jusqu'à Chevilly, et qui se continue par Gidy, Boulay, Ormes, Ingré, présente un développement considérable, qui exige des forces nombreuses pour la garder. Aussi est-il urgent de pousser activement les travaux autour d'Orléans, et d'arriver à armer le plus tôt possible les batteries projetées autour de cette ville et destinées à recevoir les canons de la marine.

Ce ne sera que lorsque tous ces travaux seront terminés et que ces batteries seront armées, que l'armée de la Loire aura sa liberté d'action.

Depuis le 13, le prince Albrecht, avec une trentaine de mille hommes, dit-on, a fait un mouvement vers Chartres et jusqu'à Dreux.

Le général Fiéreck m'informe par le télégraphe, que la partie de ses troupes qui était le plus au nord, forcée de se retirer devant l'ennemi, a été obligée de battre en retraite au-delà d'Evreux.

Ce mouvement divergent, joint à celui qui a été prescrit par le général Durrieu pour concentrer ses troupes autour de la forêt de Marchenoir, a enlevé une grande partie des forces dont disposait le commandant supérieur de l'Ouest. Il continue cependant à garder la ligne de La Conie et celle du Loir jusqu'à Châteaudun.

J'ai prescrit au général Durrieu, dont la 1re division doit se porter à Ouzouer-le-Marché, de remonter jusqu'à La Conie avec ses divisions, son artillerie et sa cavalerie, pour défendre cette ligne dans le cas où elle serait sérieusement menacée par l'ennemi.

Cet officier général prendrait alors, de ce côté, la direction des opérations.

Avec les troupes des 15e et 16e corps, nous occupons comme avant-postes Patay et Artenay, tous les deux fortement retranchés.

Une partie des francs-tireurs du lieutenant-colonel Lipowski sont derrière la Conie.

Tous les jours notre cavalerie et les francs-tireurs poussent en avant des reconnaissances, dans lesquelles nous faisons souvent des prisonniers. Hier, le lieutenant-colonel Lipowski a surpris, avec deux compagnies, à Viabon, un régiment de uhlans. Le prince Albrecht, qui était établi dans une des auberges du village, s'est sauvé en toute hâte. On a trouvé chez lui des ordres de mouvement que j'ai l'honneur de vous adresser avec leur traduction. Ce document ne laisse aucun doute sur les projets de l'ennemi sur Chartres et Bonneval.

Les 30,000 hommes qui sont du côté de Chartres ne comprennent pas toutes les troupes qui sont devant nous; il résulte des renseignements recueillis qu'il restait encore des forces considérables dans le triangle formé par Angerville, Janville et Gouillons, et que tous ces villages ont été mis successivement en état de défense.

En outre, des renseignements fournis par le sous-préfet de Montargis, et qui sont donnés comme certains, font connaître qu'un corps de 30,000 hommes serait venu avant-hier, 16 du courant, de Malesherbes, et se serait dirigé sur Pithiviers et sur Sermaise. Dans la journée d'hier, Pithiviers aurait été occupé par des forces nombreuses. Ce renseignement est donné comme certain par le sous-préfet de Montargis.

La direction prise par ce corps ennemi prouve qu'il s'est porté dans le triangle indiqué ci-dessus. S'est-il arrêté là avec les troupes déjà réunie sur ce point, ou a-t-il appuyé vers l'Ouest du

côté de Chartres? c'est ce que j'ignore encore.

Dans tous les cas, cette lenteur de l'ennemi à s'approcher de nous, nous permet d'exécuter nos travaux de défense et de rendre difficile toute tentative qu'il pourrait faire sur Orléans.

Agréez, etc.

Signé : Général d'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 169).

---

18 novembre.

Extrait d'une dépêche adressée le 18 novembre par le général Trochu à M. Gambetta.

Je lis à l'instant votre dépêche du 13 à Jules Favre (annonçant la victoire de Coulmiers), arrivée aujourd'hui. Elle excite au plus haut point mon intérêt et mon zèle. Mais elle a cinq jours de retard et il faudra probablement huit jours pour être en mesure. Je ne perds pas une minute. Vos dispositions en avant d'Orléans sont bonnes et la position bien choisie. Nous avons de quoi vivre largement jusqu'à la fin de l'année, mais l'esprit public pourrait ne pas nous suivre jusque là, et il faut que notre problème soit résolu bien avant.

NOTA. — M. de Freycinet ne dit pas à quelle date cette dépêche a été reçue à Tours.

(Cet extrait est reproduit par M. de Freycinet, page 133 de son livre.)

TÉLÉGRAMME N° 5873

Urgence. Clermont-Ferrand de Tours, 18 novembre 1870, 9 heures 15 matin.

Intérieur et guerre à chef exploitation chemin de fer de Lyon Clermont-Ferrand.

Le général en chef Crouzat me télégraphie ce matin :

« Je suis à Nevers à une heure du matin. Mon mouvement a été très-retardé. Je ne serai à Gien avec toutes mes troupes que demain dans la nuit. Il serait indispensable de supprimer demain les trains de marchandises et voyageurs entre Moulin et Gien. »

Ainsi, monsieur, voilà un mouvement de troupes retardé de deux jours, malgré mes ordres réitérés, parce qu'il vous a convenu de mener de front le service de la guerre et les services commerciaux. Une telle mollesse à exécuter nos ordres, en présence du péril public, est bien coupable. Vous aurez à répondre de ses conséquences, ainsi que je vous en ai prévenu par ma dépêche du 16 courant. Quant à présent, faisant application du décret du 23 octobre, je supprime jusqu'à nouvel ordre tout train de voyageurs et de marchandises entre Moulins et Gien et je traduirai devant une cour martiale tout agent qui enfreindra cette décision. Je me réserve, d'ailleurs, une fois ce mouvement terminé, de rechercher à qui incombent les responsabilité du retard qu'il a subi et d'appliquer rigoureusement le décret du 11 courant, relatif à la juridiction militaire.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 568

Urgence. Châteaudun et le Mans de Tours 18 novembre 1870, 4 heures 20 soir.

Guerre à général Fiéreck, à Châteaudun et au Mans.

Les commandements régionaux sont supprimés par mesure générale. Vous allez être appelé à une division militaire territoriale importante. Le général Jaurès, précédemment à Angers, est chargé du commandement des troupes dispersées dans votre ancienne région, avec lesquelles il fera un 21e corps d'armée. Il se concertera avec vous. Je vous prie de lui donner toutes les indications nécessaires.

Je pense que le corps d'armée devra se concentrer provisoirement à Nogent.

Si vous jugiez un autre point préférable, vous me l'indiqueriez. Le colonel Rousseau sera chef d'état-major au 21e corps.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5270

Urgence. Clermont-Ferrand de Tours, 18 novembre 1870, 11 heures 20 soir.

Guerre à directeur exploitation du chemin de fer de Lyon à Clermont-Ferrand.

Vous pouvez faire circuler les trains-poste. Quant aux trains publics, voyageurs et marchandises, ils ne pourront reprendre qu'après que le dernier soldat de l'armée de Crouzat sera rendu à son poste.

Je ne puis admettre que le mouvement n'aurait pas été plus rapide si vous aviez supprimé plutôt les trains publics. Vous auriez eu évidemment plus de facilités, même avec la double voie, au point de vue du garage des trains qui doivent se laisser dépasser par des trains plus rapides. Il est bien évident aussi que vous auriez pu disposer en plus de tout le matériel employé dans les trains publics. Je me réserve au surplus

avant de statuer définitivement, de voir si ce retard a entraîné les conséquences militaires fâcheuses qu'il pouvait avoir. J'entends que dorénavant les transports militaires priment tous les autres et soient effectués avec une célérité égale à celle que l'ennemi obtient sur ses propres lignes.

Pour le ministre et par ordre exprès :

Le délégué,

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5311

Urgence. Bourth de Tours, 19 novembre 1870, 9 heures 15 matin.

Guerre à général Malherbe à Bourth.

Je reçois communication de votre dépêche de ce matin, 3 heures 40, au général Fiéreck.

Nous ne pouvons déplacer nos corps d'armée pour les porter sur des points aussi excentriques que ceux où vous vous trouvez. Les détachements ennemis auxquels vous avez affaire n'ont que quelques milliers d'hommes et ces engagements n'ont aucune importance au point de vue général des opérations. La résistance à ces attaques doit être obtenue au moyen des forces locales. Si le décret du 14 octobre, relatif à l'état de guerre, était bien appliqué, vous devriez avoir dans les directions Chartres-Verneuil et Dreux-Verneuil, qui sont celles où vous êtes refoulés, un certain nombre de positions bien choisies et fortifiées d'avance où vous appelleriez non-seulement les troupes tenant la campagne, mais aussi les gardes nationaux mobilisés et sédentaires. Actuellement, autant que vous en aurez le temps, tâchez de vous réunir sur un point bien choisi et d'y résister.

Renoncez à batailler au hasard un peu partout; mieux vaut abandonner quelques lieues de pays pour opposer ensuite un noyau solide que d'offrir des troupes éparses et inférieures en nombre qui sont battues en détail.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5432

Urgence. Gien de Tours, 19 novembre 1870, 1 heure 45 soir.

Guerre à général Crouzat, Gien.

Avez-vous institué des cours martiales? rendez-moi compte des jugements qu'elles ont rendus. Le ministre tient essentiellement au maintien de la discipline la plus rigoureuse.

Répondez au cabinet du ministre.

Signé : DESHORTIES.

TÉLÉGRAMME N° 5131

Urgence. Nevers de Tours, 19 novembre 1870, 1 heure 45 soir.

Guerre à général commandant Nevers.

Rendez-moi compte des jugements rendus par les cours martiales. Le ministre tient essentiellement au maintien de la discipline la plus rigoureuse. Répondez au cabinet du ministre.

Signé : DESHORTIES.

TÉLÉGRAMME N° 5449

Gien de Tours, 19 novembre 1870, 2 heures 45 soir.

Guerre à général Crouzat, Gien.

Le général en chef d'Aurelle a son quartier-général à Villeneuve-d'Ingré et le général des Pallières, commandant le 15e corps, est à Chevilly. J'ai tout lieu de croire, d'après les dispositions antérieures, que la partie de la forêt dont vous parlez est gardée, mais vous ferez bien de vous en assurer auprès de d'Aurelle et de des Pallières. Je crois que vous feriez bien de faire occuper le triangle compris entre les routes de Gien et de Briare à Montargis.

Au surplus, vous devez obéir aux directions stratégiques du général d'Aurelle, votre corps d'armée faisant, à dater de ce jour, partie de l'armée de la Loire.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5576

Extrême urgence. Ingré de Tours, 19 novembre 1870, 4 heures 35 soir.

Guerre à général d'Aurelle, armée de la Loire.

On me transmet les détails les plus satisfaisants sur vos troupes et les travaux de défense; seulement il paraît qu'il manque d'ouvriers de terrassement. Je vous conjure de donner des ordres pour mettre en réquisition tous les travailleurs des départements environnants. Vous pouvez, en multipliant les travailleurs de terrassement, faire un Sébastopol de votre position. Mettez en action les civils comme les militaires;

vous avez carte blanche, et si les ouvriers refusent ou travaillent mollement, la cour martiale! je vous y autérise pleinement.

Salutation affectueuse. Mettez toutes les minutes à profit. Le temps est pour nous.

Signé : LÉON GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME N° 5593

Extrême urgence. Orléans de Tours, 19 novembre 1870, 5 heures 25 soir.

Intérieur à M. Pereira, Orléans,

J'apprends avec douleur que les terrassements de votre camp ne marchent pas avec l'activité fébrile que commanderait la situation.

Les ouvriers sont trop peu nombreux, mettez tout le monde en réquisition.

Vous devez agir avec la dernière rigueur. Votre patriotisme et votre responsabilité vous font un devoir de passer sur tous les obstacles pour atteindre le but.

J'attends qu'on me dise qu'il y a 3,000 ouvriers pelle en main.

Signé : LÉON GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME N° 5663

Urgence. Villeneuve-d'Ingré de Tours, 19 novembre 1870, 11 heures 20 soir.

Guerre à général d'Aurelle, Villeneuve-d'Ingré.

Je viens de lire votre lettre d'hier et je suis surpris du peu d'avancement de vos travaux de défense. Je croyais tous vos canons de marine déjà placés.

D'autre part on nous affirme que 500 travailleurs seulement sont occupés aux terrassements.

Il résulte de cet ensemble l'impression que les choses ne sont pas poussées très-activement. Veuillez y remédier d'urgence.

Quant aux forces qui vous entourent, je crois que vous en exagérez le chiffre et je regrette que vous n'ayez rien fait dans le sens de ma lettre du 13 courant.

Signé : DE FREYCINET.

Tours, 19 novembre 1870.

Lettre de M. de Freycinet au général d'Aurelle.

Général,

Je vous écris quelques mots au sujet de nos forces, pour que vous puissiez envisager l'ensemble des ressources mises à votre disposition.

Actuellement, le 17° corps, commandant Durrieu, comprenant une quarantaine de mille hommes, est réuni entre Meung et Châteaudun. Il est placé sous votre direction et protège votre aile gauche. Il est lui-même protégé par des troupes dispersées entre Châteaudun et Nogent-le-Rotrou, que je m'occupe de réunir sous les ordres du commandant Jaurès, de la marine (capitaine de vaisseau), lequel obéira également à vos directions stratégiques.

A votre aile droite, j'ai appelé l'armée de Crouzat à Gien. Elle compte actuellement, y compris une division du 18° corps, qui s'y trouve momentanément jointe, une cinquantaine de mille hommes. Elle vous obéira de même.

Enfin nous formons à Nevers sous le commandement de Bourbaki, le 18° corps, qui sera prêt dans quelques jours et qui, avec la division jointe momentanément à Crouzat, comptera quarante-cinq mille hommes.

Ainsi vous aurez à votre gauche une soixantaine de mille hommes, et à votre droite près de quatre-vingt mille hommes prêts à vous appuyer et obéissant à vos directions stratégiques.

Quoique vous n'accordiez, je le sais, aucune confiance à des corps aussi récemment formés, je continue à penser qu'il y a là un élément sérieux d'action à un moment donné.

L'artillerie de Crouzat est d'une soixantaine de bouches à feu, et celle de Durrieu un peu supérieure. Le corps de Bourbaki va avoir également son artillerie complète.

Je vous engage à examiner si vous n'augmenteriez pas sensiblement la force de ces corps en les échangeant graduellement avec ceux qui sont actuellement sous votre main. Ainsi, peut-être, pourriez-vous faire permuter le corps de Chanzy avec celui de Durrieu, que vous façonneriez à votre austère discipline, et un peu plus tard, vous remplaceriez l'ancienne division des Pallières par le corps de Crouzat. Vous auriez alors à vos ailes des forces mobiles bien constituées, douées d'initiative, et vous tiendriez au centre les forces nouvelles, que vous façonneriez peu à peu, comme vous avez fait pour les 15° et 16° corps.

Ce sont des réflexions que je vous livre, et vous verrez la suite qu'il conviendrait de leur donner.

Je vous engage également à étudier avec vos généraux la meilleure direction à donner à cette force totale de deux cent cinquante mille hommes que vous allez avoir sous la main. Nous ne pouvons demeurer éternellement à Orléans. Paris a faim et nous réclame.

Etudiez donc la marche à suivre pour arriver à nous donner la main avec Trochu, qui marche-

rait à votre rencontre avec cent cinquante mille hommes, en même temps qu'une diversion serait tentée dans le Nord.

De notre côté nous étudions un plan ici. Dès que vos idées seront un peu arrêtées sur cette grave affaire, prévenez-moi; nous nous réunirons à Tours ou à votre quartier général pour en disserter.

Prière de m'accuser réception de la présente, et de me faire part, s'il y a lieu, de vos premières réflexions. M. de Rochefort me rapportera la réponse.

Signé : DE FREYCINET.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 179.)

---

20 novembre.

Lettre du général Chanzy au général d'Aurelle.

Mon général,

J'ai déjà eu l'honneur d'appeler, à diverses reprises, votre attention sur les mouvements que l'ennemi opérait en avant de nous, depuis notre arrivée sur les positions que nous occupons en ce moment.

Une armée qui paraît commandée par le grand duc de Mecklembourg, ainsi qu'il résulte du document que je vous ai communiqué, et qui serait assez considérable, puisque les renseignements arrivant de divers côtés l'évaluent à soixante ou quatre-vingt mille hommes, s'est portée des environs d'Etampes sur Chartres, en masquant son mouvement par les deux divisions de cavalerie, prince Albrecht et Stolberg.

Aujourd'hui cette armée, qui s'établit solidement à Chartres, a commencé ses opérations vers l'Ouest, sur toute la ligne d'Illiers à Dreux et jusqu'à Evreux, ayant à sa gauche la division de cavalerie du prince Albrecht, qui bat tout le pays en avant de la Conie et de Bonneval, pour contenir les forces que nous avons à Châteaudun et dans le Perche, observant ainsi l'aile gauche de l'armée de la Loire, tandis que la division de cavalerie Stolberg, qui paraît être restée aux environs de Toury et de Janville, d'où elle opère jusqu'à Orgères, masque tout ce qui se fait le long du chemin de fer d'Orléans à Paris et observe notre aile droite, en attendant sans doute que les renforts venus de l'Est aient mis la seconde armée prussienne, que nous avons devant nous, en mesure d'entreprendre les opérations qu'elle combine, soit sur Orléans, soit sur Nevers.

Telle est l'appréciation que je me fais des dispositions de l'ennemi, d'après les seuls renseignements que j'ai pu recueillir directement, car il ne m'en a été fourni aucun autre jusqu'ici.

Cette appréciation, je crois nécessaire de vous la communiquer, pour que, si vous le jugez convenable, vous puissiez la rectifier dans le cas où elle ne serait point exacte, parce qu'elle domine dans les dispositions que j'ai à prendre pour organiser l'action que le 16e corps doit avoir, soit pour la défensive, soit pour l'offensive.

Cette étude du pays que j'ai devant moi, des positions que j'occupe et des éventualités qui peuvent surgir, m'amène à penser qu'il serait, en toutes circonstances, préférable d'avancer le 16e corps jusqu'à hauteur de Patay, de façon à occuper par notre gauche une partie de la ligne de la Conie que j'ai visitée et qui est incontestablement la meilleure défense de cette contrée.

Nous protégerions ainsi toute la grande route de Châteaudun à Orléans, qui peut seule assurer nos communications avec le 17e corps, nous relier avec les troupes qui sont à Châteaudun et dans le Perche, et nous permettre de couvrir à la fois Orléans, Vendôme, et par suite Blois et Tours, tout en nous reliant avec les forces de l'Ouest, sans cependant nous disséminer, en vue de l'effort que l'armée ennemie venant d'Etampes pourrait tenter, soit sur notre aile droite, soit sur un point quelconque de notre ligne.

Si vous approuviez ce mouvement, je pourrais pousser mes avant-postes sur la deuxième branche de la Conie, que je ferais occuper par tous mes corps de francs-tireurs et un rideau de cavalerie, de façon que ces avant-postes, se reliant à ceux du 15e corps, poussés sur la ligne d'Artenay et Lumeau, puissent observer et inquiéter les deux communications que les deux armées ennemies cherchent à maintenir par Voves.

Cette disposition réduirait la zone des réquisitions de l'ennemi, le tromperait sur nos véritables intentions, nous éclairerait à forte distance et consoliderait la gauche de l'armée de la Loire, qui occuperait ainsi des positions faciles à défendre et sur lequelles il importe que l'ennemi ne nous prévienne pas.

Je verrais enfin à cette combinaison un autre avantage : nous changerions nos bivouacs et nos cantonnements, devenus inhabitables par suite des boues et du mauvais temps, contre des emplacements plus sains pour les troupes, dont l'état sanitaire laisse à désirer, et nous ménagerions sur nos derrières, dans le cas où nous aurions à nous replier sur les lignes de défense que nous préparons en ce moment, plus d'espace pour les mouvements de nos parcs et de nos convois, qui se trouvent actuellement très-agglomérés sur des communications restreintes qu'ils ne manqueraient pas d'obstruer, si nous avions à opérer un mouvement de retraite précipité devant un effort de l'ennemi.

J'ajouterai, en terminant, que ce mouvement

en avant, bien que restreint, contribuerait à maintenir chez nos troupes la confiance que leur a donnée la bataille de Coulmiers, et que l'idée d'une offensive peut seule maintenir efficacement.

Veuillez agréer, etc.

Signé : CHANZY.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 173)

COMPOSITION DU 17e CORPS D'ARMÉE

ENVOYÉE AU GÉNÉRAL EN CHEF PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Commandant, DURRIEU, général de division.

Chef d'état-major général, BRUNOT DE ROUVRE, général de brigade.

Commandant de l'artillerie, BARBARY DE LANGLADE, colonel.

Commandant le génie, CHARRIER, colonel.

Intendant, AIROLLES, intendant militaire.

1re DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant, DE BRÉMOND D'ARS, général de division.

1re brigade.

Commandant, PARIS, colonel de l'armée auxiliaire.

41e régiment de marche d'infanterie.

74e régiment de la garde mobile (Lot-et-Garonne).

2e brigade.

Commandant, DE VAISSE-ROQUEBRUNE, général de brigade de l'armée auxiliaire.

11e bataillon de chasseurs à pied de marche.

43e régiment de marche d'infanterie.

72e régiment de la garde mobile (Cantal, Yonne).

Artillerie : trois batteries.

Génie : 1re section de la 3e compagnie *bis* du 1er régiment du génie.

2e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant, FEILLET DE PILATRIE, général de brigade.

1re brigade.

Commandant, BONNET, colonel de l'armée auxiliaire.

9e bataillon de marche de chasseurs.

42e régiment de marche d'infanterie.

19e régiment de la garde mobile (Cher).

2e brigade.

Commandant, HAINGLAISE, général de brigade.

44e régiment de marche d'infanterie.

73e régiment de la garde mobile (Loiret, Isère).

Artillerie : trois batteries.

Génie : 2e section de la 3e compagnie *bis* du 1er régiment du génie.

3e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant, DEFLANDRE, général de brigade.

1re brigade.

Commandant, JOUFFROY D'ARBANS, colonel.

1er bataillon de chasseurs à pied de marche.

45e régiment de marche d'infanterie

70e régiment de garde mobile (Lot).

2e brigade.

Commandant, SAUTEREAU, colonel.

46e régiment de marche d'infanterie.

76e régiment de la garde mobile (Ain, Aude, Isère).

Artillerie : trois batteries.

Génie : 1re section de la 4e compagnie *bis* du 3e régiment du génie.

DIVISION DE CAVALERIE.

Commandant DE LONGUERUE, général de division.

1re brigade.

Commandant, DE SONIS, général de brigade.

4e régiment mixte de cavalerie légère.

6e régiment mixte de cavalerie légère.

2e brigade.

Commandant, GUÉPRATTE, général de brigade.

4e régiment de marche de cuirassiers.

5e régiment mixte de cavalerie (ligne).

RÉSERVE D'ARTILLERIE.

Commandant, SMET, lieutenant-colonel de l'artillerie de marine.

Cinq batteries.

PARC.

Commandant, RABOT, chef d'escadron.

15e compagnie du 3e régiment du train des équipages militaires (réserves divisionnaires).

Train des équipages militaires (parc).

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 182.)

Villeneuve-d'Ingré, 20 novembre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre qui m'a été adressée par M. de Freycinet et apportée par M. de Rochefort.



Je l'ai examinée avec toute l'attention qu'elle mérite.

Et d'abord, j'ai vu que le commandement territorial de l'Ouest, que vous voulez placer sous ma direction, était d'une difficulté trop grande à exercer pour pouvoir l'accepter, et j'ai déjà eu l'honneur de décliner cette responsabilité. Les troupes de ce commandement ne sont pas mobilisables, et ne peuvent rendre de services que sur place. Leur administration deviendrait une difficulté que ne pourrait vaincre aucun intendant.

Je demande, en conséquence, que ce commandement soit laissé entre les mains du commandant territorial de l'Ouest, sauf à le rattacher à celui de l'armée de Bretagne, si vous le jugez convenable.

Le général Crouzat m'écrit qu'il est aujourd'hui à Gien avec vingt mille hommes. Quant à la division du 18e corps, sous les ordres du général Feillet de Pilatrie, elle dépend du corps d'armée qui s'organise à Nevers et qui est destiné au général Bourbaki.

Toutes les troupes qui appartiennent au 18e corps sont en formation; elles ne peuvent pas compter pour marcher à l'ennemi comme des troupes constituées.

L'évaluation que vous faites de toutes ces forces est donc exagérée et en partie fictive.

Vous me proposez dans votre lettre de faire des échanges de corps de nouvelle formation, avec les 15e et 16e corps que j'ai sous la main.

Je pense que ce n'est pas à la veille d'entrer en ligne avec l'ennemi qu'il convient de faire de pareils mouvements.

Je suis forcé de réduire dans de notables proportions le chiffre de 250,000 hommes que vous indiquez comme devant être bientôt à ma disposition.

Je ferai tous mes efforts pour tirer le meilleur parti possible des troupes qui me seront confiées, mais il serait dangereux de se fier au mirage trompeur de chiffres groupés sur le papier, et de les prendre pour une réalité.

Pour étudier un plan à suivre pour arriver à donner la main au général Trochu, il serait nécessaire que je fusse au courant de ce qui se passe à Paris, et des intentions de cet officier général.

Quant au projet que vous élaborez de votre côté, je l'examinerai dès que vous voudrez bien me le soumettre.

Agréez, etc.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 187.)

Tours, 20 novembre 1870.

Lettre de M. Gambetta au général d'Aurelle.

Général,

La lettre que vous avez reçue de M. de Freycinet a été délibérée avec moi, et je vous prie de la considérer comme l'expression sérieuse et rigoureuse de mes vues.

Je me résume, il faut prendre trois mesures principales :

1° Il est de la plus évidente utilité d'avoir sur vos deux ailes des troupes solides et tout à fait disciplinées.

Je me plais à reconnaître que, grâce à votre vigilance et à votre énergie, vous avez transformé le moral et la conduite de vos troupes.

Il faut continuer cette salutaire éducation et l'étendre. Il est bien clair que vous ne pouvez accomplir ce travail avec précipitation et sans tenir compte des nécessités immédiates de l'action militaire, mais il faut y penser, et aussitôt qu'il sera possible de faire une substitution entre une portion de troupes placées à votre gauche, et une partie de celles que vous avez constituées, il faudra y pourvoir avec la même prudence.

Il faudra suivre la même règle pour votre droite. Tout est dans le choix du moment et la mesure.

2° J'ai en main le rapport du général Crouzat, expédié ce matin, qui porte ses forces à cinquante-cinq mille hommes, et qui me paraît assez satisfait; je ne peux donc m'expliquer à aucun degré la réduction que vous en faites au chiffre de 20,000 hommes (1).

D'ailleurs, quand je prévois les additions successives que vous pouvez recevoir d'ici à trois semaines, comme devant vous faire atteindre 250,000 hommes, soyez assuré que je ne prends pas des fictions pour des réalités.

J'ai trop le scrupule des intérêts en jeu pour me faire de telles illusions. Les renforts que je vous indique vous seront certainement livrés.

Orléans doit être pour nous une nouvelle base d'opérations, comme le fut Salbris. C'est de là que nous devons partir pour opérer le grand mouvement vers Paris, d'après un plan que nous arrêterons en commun.

3° A ce sujet, je vous prie de méditer de votre

(1) Le général Crouzat crut pendant un moment qu'il avait sous ses ordres non-seulement une division détachée du 18e corps, mais encore la 1re division du 15e corps, qui devait opérer de concert avec lui. Le général des Pallières, étant le plus ancien, prit le commandement des forces qui devaient marcher sur Pithiviers.

côté un projet d'opérations ayant Paris pour suprême objectif.

Je ne peux compter que cette préparation implique pour vous la connaissance préalable des projets du général Trochu.

Nous sommes sans nouvelles, le hasard seul nous permet d'une façon tout à fait intermittente d'en obtenir : c'est une inconnue de plus dans notre problème que nous devons être résolus à vaincre comme bien d'autres. Pour cela il suffit de supposer une simple chose, c'est que Paris connaît notre présence à Orléans, et que dès lors c'est dans l'arc de cercle dont Orléans est le point médian que les Parisiens seront fatalement amenés à agir.

Je compte que vous voudrez prendre en considération les vues générales mais sûres d'après lesquelles nous devons opérer, et veuillez agréer l'assurance de mes sentiments affectueux.

Signé : LÉON GAMBETTA.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 189.)

---

20 novembre.

COMPOSITION DU 18e CORPS D'ARMÉE

ENVOYÉE AU GÉNÉRAL EN CHEF PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Commandant, ABDELAL, général de division.

Chef d'état-major général, BILLOT, colonel d'état-major.

Commandant de l'artillerie, CHARLES, colonel.

Commandant le génie, DE LA BERGE, colonel.

Intendant HUOT DE NEUVIER, intendant militaire.

1re DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant, FEILLET-PILATRIE, général de brigade.

1re brigade.

Commandant, GADET, général de brigade.
9e bataillon de marche de chasseurs à pied.
42e régiment de marche d'infanterie.
19e régiment de garde nationale mobile (Cher).

2e brigade.

Commandant, N.
44e régiment de marche d'infanterie.
73e régiment de garde mobile (Loiret, Isère).
Artillerie : trois batteries.
Génie : 1re section de la 7e compagnie *bis* du 1er régiment du génie.

2e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant, PENHOAT, contre-amiral.

1re brigade.

Commandant, PERRIN, colonel de l'armée auxiliaire.
12e bataillon de marche de chasseurs à pied.
52e régiment de marche d'infanterie.
77e régiment de garde mobile (Tarn, Maine-et-Loire, Allier).

2e brigade.

Commandant, PERREAUX, général de brigade de l'armée auxiliaire.
92e régiment d'infanterie de ligne.
Régiment de marche d'infanterie légère d'Afrique.
80e régiment de garde mobile (Deux-Sèvres, Ardèche, Isère).
Artillerie : trois batteries.
Génie : 2e section de la 7e compagnie *bis* du 1er régiment du génie.

3e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant, N.

1re brigade.

Commandant, N.
4e régiment de marche de zouaves.
81e régiment de garde mobile (Charente-Inférieure, Cher, Indre).

2e brigade.

Commandant, MARCQ SAINT-HILAIRE, colonel de l'armée auxiliaire.
53e régiment de marche d'infanterie.
82e régiment de garde mobile (Vaucluse, Drôme, Lyon).
Artillerie : trois batteries.
Génie : 1re section de la 5e compagnie *bis* du 4e régiment du génie.

DIVISION DE CAVALERIE.

Commandant, BRÉMOND D'ARS, général de division.

1re brigade.

Commandant, CHARLEMAGNE, général de brigade.
2e régiment de marche de hussards.
3e régiment de marche de lanciers.

2e brigade.

Commandant, GUYON-VERNIER, général de brigade.
5e régiment de marche de dragons.
5e régiment de marche de cuirassiers.

RÉSERVE D'ARTILLERIE.

Commandant, DE MIRIBEL, lieutenant-colonel de l'armée auxiliaire.
Quatre batteries.



PARC.

Directeur, DELHERBE, chef d'escadron d'artillerie.

Détachement à pied de la marine.

Détachement du 1er régiment du train d'artillerie (réserves divisionnaires).

RÉSERVE DU GÉNIE.

2e section de la 5e compagnie *bis* du 3e régiment du génie.

Détachement de sapeurs-conducteurs du 3e régiment du génie.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 194.)

TÉLÉGRAMME N° 5711

Urgence. Gien de Tours, 20 novembre 1870, 10 heures 40 matin.

Guerre à Crouzat, général en chef, Gien.

Je maintiens mes ordres antérieurs. En conséquence, complétez à quinze mille hommes le détachement envoyé à Lyon. Cet ordre-là aurait dû être executé dès Chagny, au lieu de faire voyager les troupes inutilement. Rendez au 18e corps toutes les troupes et le matériel qui lui appartiennent et envoyez-moi immédiatement les renseignements demandés par dépêche postale dont un duplicata vous a été envoyé hier à Gien.

Tant que je n'aurai pas la connaissance exacte de la nature de vos troupes, de leur effectif réel et de leur armement, il est impossible de rien faire de définitif relativement au 20e corps.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5938

Urgence. Le Mans de Tours, 20 novembre 1870, 6 heures 35 soir.

Guerre à général Jaurès, le Mans.

Faites tous vos efforts pour arriver à une prompte concentration de vos troupes en avant de Mortagne et choisissez une bonne position stratégique. Arrangez-vous pour couvrir Mortagne et les routes qui en partent. Informez-vous de la conduite des chefs qui ont commandé les détachements, entre autres des généraux Malherbe, Kersalaun, le colonel La Ferronnayes, commandant Marty, et envoyez-moi un rapport.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5202

Extrême urgence, Villeneuve-d'Ingré de Tours 21 novembre 1870, 3 heures 10 soir.

Guerre à de Serres au quartier-général de la Loire, Villeneuve-d'Ingré.

Je reçois une dépêche de d'Aurelle, 9 h. 45 m., qui prescrit à Crouzat un mouvement un peu différent de celui que je prescris moi-même dans la lettre dont vous êtes porteur pour Crouzat. Je crois mon mouvement mieux approprié au but que vous connaissez. Donc, à moins de raison majeure, que je ne connais pas, priez d'Aurelle de rapporter son ordre et expédiez à Crouzat ma lettre qui restera l'ordre définitif à exécuter par lui.

Je saisis cette occasion pour rectifier une erreur de mots que je crois avoir faite dans l'avis dont vous êtes porteur pour d'Aurelle.

Raisonnant comme si c'était aujourd'hui mardi au lieu de lundi, je crois avoir dit dans l'avis après-demain jeudi au lieu de mercredi. En tous cas, les vrais jours que j'ai voulu indiquer sont mercredi 23 courant et ensuite jeudi 24 courant.

Demandez à d'Aurelle et télégraphiez-moi, le nom de l'amiral Jauréguiberry convient à l'objet que vous savez, à moins d'objection grave de la part de d'Aurelle. Je suis prêt à le proposer au ministre.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5433

Extrême urgence. Nogent-le-Rotrou de Tours, 21 novembre 1870, 8 heures 25 soir.

Intérieur et guerre à préfet Labiche, Nogent-le-Rotrou (faire suivre).

(Rigoureusement confidentielle. — Chiffrée).

Je vous charge spécialement de faire enquête sur les derniers événements militaires de votre région, et notamment sur la conduite et les actes des généraux Fiéreck, Kersalaun, Malherbe et des colonels de Marty et Laferronnayes.

Comme premiers documents, vous devez consulter le registre des dépêches adressées à ces divers officiers.

Signé : LÉON GAMBETTA.

Tours, 21 novembre 1870.

Avis apporté au général d'Aurelle par M. de Serres

1° Départ de des Pallières, avec une trentaine de mille hommes, dans la direction de Pithiviers, mercredi 23 courant.

2° Occupation de Pithiviers, jeudi 24 courant, par le même.

Un ordre formel sera envoyé dans la journée du 22 au général d'Aurelle pour enjoindre d'opérer le mouvement sus-indiqué.

Consacrer la journée de demain à explorer parfaitement la région

Le délégué du ministre de la guerre,
Signé : DE FREYCINET.

Cet avis a été remis au général d'Aurelle écrit à la hâte sur une petite feuille de papier à lettre.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 201.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 22 novembre 1870.

Le général d'Aurelle au général Crouzat, Gien.

Vous recevrez cette nuit une lettre du ministre, qui vous prescrit d'exécuter le mouvement que je vous ai déjà annoncé hier (partir demain matin de Gien, avec 20,000 hommes, aller coucher aux Bordes et vous diriger sur Loury). Seulement vous devez emmener non pas une partie, mais tout ce qui constitue votre commandement.

Il est bien entendu que vous laissez à Gien tout ce qui appartient au 18° corps.

Accusez-moi réception de cette dépêche.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, page 200.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 22 novembre 1870.

Général d'Aurelle à général Durrieu, Lorges.

Accélérez par tous les moyens possibles le mouvement en avant de votre 2° division, que vous porterez à Binas et Chantôme.

C'est également vers Binas, jonction des routes de Châteaudun et d'Orléans, que vous vous porterez avec votre 1re division.

Je puis, de là, vous diriger rapidement soit sur Châteaudun, soit sur Orléans, suivant les circonstances.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, page 208.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 22 novembre 1870.

Général d'Aurelle au ministre de la guerre, Tours.

Je donne l'ordre au général Durrieu de se rendre à Tours auprès de vous, et de remettre, pendant son absence, le commandement du 17° corps d'armée au général de Sonis, qu'il convient de nommer général de division, avant de le placer à la tête du 17° corps d'armée.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, page 211.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 22 novembre 1870.

Général d'Aurelle au général de Sonis, Tournoisis.

D'après les instructions du ministre de la guerre, le général Durrieu reçoit l'ordre de se rendre près de lui à Tours, et de vous remettre, en son absence, le commandement du 17° corps.

Je vous en informe directement, pour le cas où vous ne pourriez pas correspondre avec lui par le télégraphe. Prenez provisoirement la direction des opérations.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, page 211.)

TÉLÉGRAMME N° 533

Tours, 22 novembre 1870, 12 h. 35 matin.

Guerre à général Jaurès, commandant le 21° corps, au Mans.

Je donne ordre aux généraux commandant les 15°, 16° et 18° divisions militaires d'envoyer sur-le-champ, par les voies ferrées, pour être mises à votre disposition, toutes les troupes prêtes à marcher dans ces trois divisions en infanterie, garde mobile et cavalerie; savoir : celles de la 16° division à Alençon, celles des 13° et 18° au Mans; je leur donne également l'ordre de vous aviser de leur départ.

Signé : DE LAS CASES.



TÉLÉGRAMME N° 5525

Urgence. Villeneuve-d'Ingré de Tours, 22 nov. 1870, 9 heures 15 matin.

Guerre à général d'Aurelle à Villeneuve-d'Ingré.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, les mouvements de l'ennemi sur le Mans par Nogent et sur Châteaudun par Bonneval sont sérieux et paraissent indiquer l'intention de tourner l'armée de la Loire par votre gauche.

Voyez si un mouvement du 17° corps, appuyé au besoin par une partie du 16°, ne pourrait pas, sans vous découvrir, protéger de Sonis à Châteaudun et même tenir en respect l'ennemi sur la route de Nogent au Mans, ainsi menacé d'être pris en flanc dans sa marche. Dites-moi si vous êtes d'avis de donner à l'amiral Jauréguiberry la destination que M. de Serres a dû vous indiquer.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5526

Le Mans et La Ferté-Bernard de Tours, 22 nov. 1870. 9 heures 20 matin.

(Extrême urgence.)

Guerre à Jaurès, commandant en chef au Mans ou à la Ferté-Bernard (faire suivre).

Je vous envoie sans désemparer des renforts au Mans. Mais ce sont des troupes décousues qui ont besoin, au fur et à mesure, d'être incorporées et commandées. Je vous donne tous pouvoirs pour faire venir directement de Rennes tout ce qu'il peut y avoir en armes, batteries, harnais, télégraphiez donc la direction vous-même pour gagner du temps.

Tâchez d'assigner des points de ralliement à vos troupes débandées. Au lieu de résister mollement tout le long d'une ligne, mieux vaut faire immédiatement la part du feu pour organiser une résistance à outrance sur un point plus éloigné. Vous devez interdire absolument l'accès du Mans.

Je répète de faire appel à Kératry dont les troupes même mal armées pourront toujours se battre derrière des retranchements.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5637

Urgence. Le Mans de Tours, 22 nov. 1870, 11 heures 35 matin.

Guerre à préfet, le Mans.

J'ai télégraphié plusieurs fois général Jaurès qui n'a pas répondu. Cherchez-le par voie d'exprès ou autrement pour lui faire savoir que de nombreuses troupes, plus 3 officiers généraux, lui arrivent par chemin de fer et qu'il y a urgence à ce qu'il les organise.

Qu'il s'arrange en conséquence et qu'il crée, au besoin, des commandants, s'il en manque.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5732

Urgence. Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours, 22 nov. 1870, 2 heures 40 soir.

Guerre à général d'Aurelle, à Saint-Jean-de-la Ruelle.

(Chiffrée.)

Confidentiel. — J'observe beaucoup d'ordres et de contre-ordres dans les instructions données au général de Sonis, qui me paraît comprendre très-bien la situation. Pour couper court à ces fausses manœuvres je vous autorise, si vous y trouvez avantage, à confier le commandement du 17° corps au général Sonis et à envoyer général Durrieu à Tours auprès du ministre. La présente dépêche vous donne pleins pouvoirs à cet égard, comme aussi pour remplacer Durrieu par Jauréguiberry en laissant de Sonis dans son commandement actuel. Si donc vous maintenez le *statu quo* c'est sous votre propre responsabilité.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5716

Urgence. Châteaudun de Tours, 22 nov, 1870. 9 heures 15 soir.

Guerre à général de Sonis, Châteaudun.

J'ai communication de votre dépêche de 9 heures 30 à d'Aurelle.

J'approuve votre plan d'opération pour couvrir la Conie et Châteaudun et je vous engage à persévérer dans ledit plan à moins de nouvel ordre contraire du général d'Aurelle. Je suis très-satisfait de votre attitude tous ces jours-ci.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5839.

Urgence. Le Mans de Tours, 22 nov. 1870. 4 heures 30 soir.

Guerre à général Jaurès, au Mans, (copie pour M. Gambetta au Mans).

Je vous fais expédier successivement au Mans 2 batteries de 4 venant de Rennes, 3 batteries de 4 de Carentan, 2 de 4 de Bony, et 1 à balles de Bony. D'autre part vous devez avoir 2 batteries de 12 montées et 3 autres de 12 que vous pouvez faire atteler par des réquisitions, comme l'ordre en a été donné, il y a un mois. Total 13 batteries. En outre vous recevrez incessamment 3 ou 4 batteries de montagne.

Je vous fais adresser tout à vous-même; mais si Kératry veut coopérer avec vous et que vous puissiez disposer de quelques batteries en sa faveur, vous apprécierez, je vous laisse libre.

J'attends impatiemment des nouvelles de vous.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5863

Urgence. Villeneuve de Tours, 22 nov. 1870. 4 heures 50 soir.

Guerre à M. de Serres, au quartier général à Villeneuve-d'Ingré (copie au général d'Aurelle).

Je ne reçois aucune dépêche de vous. Êtes-vous, oui ou non, avec général d'Aurelle? Pourquoi n'a-t-on pas répondu à ma question quatre fois renouvelée sur le commandement du 17e corps? Pourquoi ne me répond-on pas au sujet du mouvement que j'ai indiqué deux fois, pour couvrir Châteaudun?

Dans de pareils mouvements les communications avec Tours doivent être fréquentes et satisfaisantes.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5894

Urgence. Le Mans de Tours, 22 nov. 1870. 5 heures 25 soir.

Guerre à sous-chef état-major, le Mans.

Organisez vos troupes à mesure qu'elles arrivent et veillez à ce qu'elles ne manquent de rien. Quant à la destination à leur donner, c'est au général Jaurès et, à défaut de lui, au chef d'état-major à vous répondre. Envoyez un exprès à cheval pour rejoindre Jaurès à toute vitesse et l'informer des renforts qui arrivent. Y compris une soixantaine de bouches à feu.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5929

Urgence. Le Mans de Tours, 22 nov. 1870, 5 heures 55 soir.

Guerre à Gambetta, le Mans.

Les corps ennemis paraissent occuper les positions suivantes : un corps peu important menaçant Laigle venant de Dreux; un corps menaçant Mortagne venant de Nogent, ces deux corps peu importants; un corps plus important menaçant La Ferté-Bernard venant de Nogent, et un corps très-important menaçant Châteaudun, venant de Chartres. Quant aux troupes, de Fiéreck autrefois, de Jaurès aujourd'hui, leur position est mal définie, vu leur retraite précipitée.

Il doit y avoir une agglomération vers la Ferté. Notre 17e corps d'armée maintient solidement la position de Châteaudun, Bonneval. Ce qui me paraît le plus urgent c'est au moyen des troupes du Mans et de Conlie de défendre Alençon dans les directions Alençon-Mortagne et Alençon-Mamers, et de défendre le Mans dans les directions le Mans-Mamers, le Mans-Bellême et surtout le Mans-La-Ferté.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5100

Urgence. Le Mans de Tours, 22 nov. 1870, 7 heures soir.

Guerre à Gambetta, le Mans.

L'effectif des troupes de Fiéreck ne nous a jamais été connu exactement. Nous savions seulement, d'après un relevé approximatif que je viens de faire faire, que le total dépassait 35,000 hommes. Nous vous envoyons 13,000 hommes de renfort, total 48,000 hommes. En déduisant la brigade qui opère à Châteaudun avec le 17e corps, il devrait rester au moins 40,000 hommes, sans compter Kératry. Mais que sont devenues les troupes dispersées dans les trois directions d'Evreux, de Dreux et de Nogent? Je le sais encore moins que vous. Je crois que 5,000 hommes sont restés dans le département de l'Eure et se trouvent dès lors réunis aux troupes de Briand, ce qui vous réduirait à 35,000. Quant à l'artillerie,

vous devez avoir reçu copie d'une dépêche de laquelle il ressort qu'incessamment vous aurez 13 batteries.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5580

Grande urgence. Le Mans de Tours, 22 nov. 1870, 11 heures 20 soir.

Guerre à Gambetta, le Mans.

(Confidentielle. — Chiffrée.)

J'ai de bonnes nouvelles de l'armée de la Loire et j'ai pris des mesures qui, je l'espère, nous mettent à l'abri du côté de Châteaudun. Ne vous préoccupez donc que des lignes de Chartres et de Dreux. Pour des motifs que je vous expliquerai de vive voix, j'investis le général Sonis du commandement du 17e corps et je rappelle Durieu à Tours. Je vous prie de ratifier cette mesure.

Je vous engage, pendant que vous y êtes, à faire porter une enquête sévère sur tous les chefs de corps de l'Ouest et aussi sur Fiereck. Je compte beaucoup sur l'effet de votre présence pour améliorer la situation là-bas.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 578

Urgence. Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours, 22 nov. 1870, 11 heures 30 soir.

Guerre à général d'Aurelle, quartier général armée de la Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Suivant l'avis que vous a porté de Serres et que devait compléter un ordre spécial, le général des Pallières devra coucher à Chilleurs-aux-Bois après-demain soir jeudi 24 courant. Le général Crouzat, de son côté, partant demain des Bordes, devra coucher après-demain soir entre Beaune-la-Rolande et Jarnanville. Transmettez-lui cet ordre vous-même. Vous recommanderez à ces deux généraux de s'éclairer très-soigneusement à grande distance, à mesure qu'ils approcheront des limites de la forêt, puisque l'ennemi poursuit son défilé dans la direction Montargis, Beaumont, Pithiviers.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 579

Urgence. Les Bordes de Tours, 22 nov. 1870, 11 heures 30 soir.

Guerre à général Crouzat, Les Bordes par Sully (faire suivre).

Je suis fort satisfait de ce que malgré le mauvais temps, vous avez été coucher aux Bordes. Préparez-vous à continuer votre mouvement demain, suivant l'ordre que vous donnera d'Aurelles.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 591

Urgence. Le Mans de Tours, 23 nov. 1870, 9 heures matin.

Guerre à Gambetta, le Mans.

Les mesures vigoureuses que vous prenez me comblent de joie et d'espérance. J'étais sûr que votre présence sauverait la situation. Une batterie de mitrailleuses est partie hier au soir de Nantes pour le Mans. Je hâte l'arrivée de Loysel et autres officiers supérieurs qui malheureusement étaient éloignés de Tours quand on a voulu vous les envoyer. Il n'y a donc pas de leur faute. Du côté de votre armée de la Loire, n'ayez pas d'inquiétude. La ligne de Châteaudun sera bien gardée par le nouveau commandant en chef de Sonis. J'ai la satisfaction de voir s'exécuter ponctuellement les autres ordres que j'avais envoyés à cette armée et qui, j'espère, vous contenteront. Comptez sur notre plein dévouement. J'ai rédigé hier la dépêche que vous aviez demandée à Steenackers. Je fais enquête sur le manque de vivres des troupes que vous signalez.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5187

Urgence. Châteaudun de Tours, 23 nov. 1870, 10 heures 50 matin.

Guerre à général de Sonis, à Châteaudun.

Comportez-vous en tout et pour tout dans le commandement du 17e corps comme si vous deviez le garder. Il dépendra de vous en effet de le garder définitivement. Nous vous verrons à l'œuvre. En attendant, je vais vous faire délivrer une commission provisoire de général de division pour vous donner l'autorité nécessaire. Je vais m'occuper de vous procurer l'ingénieur et l'employé du télégraphe que vous réclamez.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5195

Très-urgent. Le Mans de Tours, 22 nov. 1870, 11 heures 45 matin.

Guerre à Gambetta, le Mans.

(Confidentiel.)

Je viens de voir général Bourbaki. Si vous devez rentrer ce soir ou demain matin, j'attendrai votre retour pour vous donner les résultats de notre entrevue. Si vous devez rentrer plus tard, je vous le télégraphierai pour avoir votre décision.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME. N° 5263

Urgence. Châteaudun de Tours 23 nov. 1870. 2 heures 40 soir.

Guerre à de Sonis, commandant en chef 17e corps, Châteaudun (faire suivre).

A moins d'ordres formels de d'Aurelle, conservez opiniâtrément vos positions de Bonneval, Châteaudun, la Conie. J'attache un grand prix à ce que vous soyez là en force, prêt à appuyer au besoin un mouvement de troupes du Mans sur Nogent. Fortifiez-vous très-solidement dans vos lignes. Faites des terrassements et occupez-y vos troupes.

Requérez tous les outils du pays. Au besoin requérez les ingénieurs et leur personnel. Prenez pour règle que toute position à conserver plus de 24 heures doit être transformée en camp retranché.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5262

Urgence. Le Mans de Tours, 23 nov. 1870, 2 heures 45 soir.

Guerre à Gambetta, le Mans.

Je vous envoie aujourd'hui les colonels Loysel et Bézard qui pourront vous aider à la réorganisation. J'envoie également l'intendant Lahaussois pour faire enquête sur le manque des vivres des troupes signalé hier. Dites-lui, je vous prie, d'élargir sa mission et d'y comprendre tous les faits que vous relevez vous-même à la charge de l'intendance ainsi que les fausses manœuvres qui ont pu être faites par l'autorité militaire dans l'expédition des troupes.

Ainsi que je vous l'ai dit, j'ai fait occuper très-solidement Châteaudun.

Quand vous avancerez sur Nogent, demandez, si vous le jugez utile, à de Sonis, à Châteaudun, lequel est prévenu, de vous appuyer dans la direction Châteaudun-Nogent. J'ai pleine confiance que votre vigueur rétablira entièrement la situation dans l'Ouest.

TÉLÉGRAMME N° 5288

Urgence. Gien de Tours, 23 novembre 1870, 3 heures soir.

Guerre à commandant en chef 18e corps, Gien.

Les chiffres d'ennemis qu'on vous signale sont très-exagérés. Vous n'avez pas d'autres instructions à recevoir pour le moment que de vous établir solidement à Gien et dans le triangle des trois routes, à vous y couvrir par de bons travaux et à y attendre de nouveaux ordres.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5331

Urgence. Le Mans de Tours, 23 nov. 1870, 3 heures 50 soir.

Intérieur à Gambetta, le Mans.

Constitutionnel publie un article intitulé : *Ce qu'on pense à Paris*, et dont voici textuellement la conclusion : « De tout ceci il ressort que les choses tendent à rentrer dans des voies plus régulières. Il est possible, il est même probable que la garnison de Paris tentera un de ces jours une grande sortie; comme l'insuccès de cet effort suprême est certain, il est à prévoir que les négociations pourront être reprises sans retard. »

Je n'ai pas voulu tarder un instant à vous signaler ce langage.

Signé : ISAMBERT.

TÉLÉGRAMME N° 5332

Urgence. Châteauneuf de Tours, 23 nov. 1870, 4 heures 2 soir.

Guerre à général Crouzat, Châteauneuf, par Orléans.

Que signifie une dépêche signée capitaine Ogilvy et adressée à Gambetta à Tours, dans laquelle sont dévoilés les mouvements militaires du 20e corps et présentées des observations contre ces mouvements ordonnés par le général en chef de l'armée de la Loire? Cette dépêche est anti-hiérarchique autant qu'imprudente. Les observa-

tions, s'il y en avait eu à faire, auraient dû être adressées par voie d'exprès au général en chef. Veuillez exécuter les ordres reçus purement et simplement et m'expliquer votre conduite.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5516

Urgence. Morée de Tours, 23 novembre 1870, 10 heures 45 soir.

Guerre à général commandant 1re division, 17e corps, Morée (pour faire suivre à Binas et à Ouzouer).

Le commandant en chef vous ordonne de marcher cette nuit sur Marboué, par Châteaudun. Il s'est adressé à moi, ne connaissant pas exactement votre position.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5517

Urgence. Mer de Tours, 23 novembre 1870, 10 heures 45 soir.

Guerre à général commandant 2e division, à Mer (faire suivre sur Lorges et Binas).

Le commandant en chef vous ordonne de marcher cette nuit sur Marboué, par Châteaudun. Il s'est adressé à moi, ne connaissant pas exactement votre position.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5518

Urgence, Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours, 23 novembre 1870, 10 heures 45 soir.

Guerre à général en chef d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

A la demande du général de Sonis, je viens de passer à sa 1re et à sa 2e division l'ordre suivant:

Le commandant en chef vous ordonne de marcher cette nuit sur Marboué, par Châteaudun.

Envoyez d'urgence à Châteaudun le personnel du génie du 17e corps, et tout au moins un ou deux bons officiers du génie.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5524

Urgence. Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours, 23 novembre 1870, 11 heures 5 soir.

Guerre à général d'Aurelle, au quartier général armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

J'ai lu votre lettre apportée par capitaine d'état-major.

Des Pallières exécutera demain le mouvement prescrit, mais s'arrêtera au-dessous de Chilleurs-aux-Bois, sans sortir de la forêt.

Crouzat exécutera de même demain son mouvement prescrit, mais prendra position entre Bellegarde et Boiscommun, en faisant occuper Ladon et Maizières par des avant-postes.

L'un et l'autre attendront de nouveaux ordres pour aller plus loin.

Quant à vous-même, il vous appartient de prendre des dispositions pour que le départ de des Pallières ne vous découvre en quoi que ce soit.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 23 novembre 1870, 2 heures matin.

Général d'Aurelle au général Crouzat, Sully.

D'après les ordres du ministre, vous devez aller coucher demain soir, 24, entre Beaune-la-Rolande et Juranville, et aujourd'hui à Bellegarde.

La route par Bouzy et Chatenoy, la meilleure et la plus courte, a été profondément coupée en deçà de Chatenoy, de sorte que vous ne passeriez peut-être pas avec de l'artillerie.

En cas d'impossibilité, passez par Lorris, direction sur laquelle on ne me signale pas d'obstacles; faites-la reconnaître.

Si vous éprouvez de telles difficultés que vous ne puissiez être à Beaune-la-Rolande demain soir, faites-moi immédiatement prévenir.

Eclairez-vous soigneusement à grande distance, en vous approchant des limites de la forêt.

Etablissez des postes pour vous relier avec le télégraphe.

Signé : général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, page 203.)

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 23 novembre 1870, 2 heures matin.

Lettre du général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu la dépêche télégraphique qui me donne l'ordre de faire le mouvement sur Pithiviers, avec la 1re division du 15e corps et le 20e corps, qui doivent aller coucher demain, 24, à Chilleurs-aux-Bois et Beaune-la-Rolande.

J'ai donné des ordres en conséquence au général des Pallières et au général Crouzat.

Après avoir pris mes dispositions pour assurer l'exécution des ordres que vous m'avez donnés, il me reste un autre devoir à remplir, c'est celui de vous faire connaitre toute ma pensée au sujet de l'opération que vous avez prescrite, et sur les conséquences qu'elle peut avoir.

L'objectif que vous indiquez à M. le général des Pallières, à qui je vais confier cette opération est Pithiviers, qui est un des cantonnements de la concentration que l'ennemi opère en avant de nous, entre Juranville, Servaise et Pithiviers.

Il faut donc s'attendre à ce qu'une grande partie de ses forces, qu'on doit évaluer au chiffre de 70 à 80,000 hommes, vienne au secours des défenseurs de Pithiviers, ville assez considérable, protégée en avant par un ravin, défendue par un château qui ne supporterait pas un siége, mais qui devient un obstacle très-sérieux, lorsqu'il est occupé et que les défenseurs ont la certitude d'être soutenus, au plus tard, dans les vingt-quatre heures.

Pithiviers est une de ces positions dont on ne peut s'emparer qu'en la tournant. Le général des Pallières ne pourra la tourner par la gauche, parce que c'est de ce côté que l'ennemi arrivera en force; le général Crouzat aura peut-être plus de facilité sur la droite; dans tous les cas il faut s'attendre à une lutte d'autant plus sérieuse pour nous, que les terres sont détrempées et qu'il est impossible de faire mouvoir l'artillerie ailleurs que sur les chemins ferrés.

Cette lutte ne manquera pas d'attirer à Pithiviers l'armée prussienne; pour ne pas laisser écraser des Pallières et Crouzat, nous nous trouverons dans la nécessité de nous porter en avant pour les soutenir.

Arriverons-nous à temps? Cela est douteux, attendu que Pithiviers est plus rapproché des cantonnements prussiens que des nôtres.

Donc, pour être sûre de soutenir efficacement des Pallières et Crouzat, il faut que notre armée fasse un mouvement en avant, en même temps que les deux généraux marcheront sur Pithiviers.

La conséquence à tirer de ce qui précède, c'est que l'opération proposée ne sera plus restreinte à l'occupation de Pithiviers par une portion de l'armée, mais deviendrait une bataille générale à laquelle prendrait part toute l'armée, et qu'on irait livrer à une journée de marche de la position fortifiée que nous avons étudiée et armée avec beaucoup de soin.

Au lieu de rester dans nos lignes, nous irions chercher l'ennemi dans les siennes, en nous exposant à embourber notre artillerie dont nous ne pourrions faire usage, vu l'impossibilité absolue de la faire marcher en dehors des chemins ferrés.

Dans de pareilles conditions et avec l'ennemi auquel nous avons affaire, l'opération que vous m'avez ordonné d'entreprendre sur Pithiviers ne me parait pas présenter assez de chances de succès pour être poursuivie; avec d'autant plus de raison que si elle venait à échouer, elle pourrait nous placer dans une situation très-grave au point de vue militaire et au point de vue moral.

La position de Pithiviers vaut-elle qu'on joue pour s'en rendre maitre, une partie aussi sérieuse? C'est une question que je ne fais qu'indiquer, et à laquelle le ministre seul peut répondre.

Telles sont les observations que m'a suggérées un examen approfondi du projet dont vous ne m'avez fait part qu'en me donnant des ordres pour son exécution.

Dans cet examen, où j'ai été guidé par une longue expérience des choses militaires, j'ai mis de côté toute espèce de considération personnelle, et n'ai été inspiré que par l'idée du bien public, et des grands intérêts du pays que nous avons à défendre, dans une circonstance aussi grave que celle où nous nous trouvons.

Je dois ajouter que le général des Pallières, qui est venu conférer avec moi sur ce projet, partage tout à fait ma manière de voir, sur l'impossibilité qu'il y a de se servir de l'artillerie ailleurs que sur les chemins ferrés, sur les difficultés de toute nature qu'il présente, et les conséquences qu'il pourrait avoir.

Recevez, etc.

Signé : Général D'AURELLE.

NOTA. Cette lettre a été portée à Tours par un officier d'état-major.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, page 204.)

Tours, 23 novembre 1870.

Lettre de M. de Freycinet au général d'Aurelle.

Général,

J'ai lu avec la plus grande attention votre lettre de ce jour, que m'a apportée votre officier de l'état-major général.

A vos objections, dont je ne méconnais pas la portée, je ferai cette simple réponse :

Si vous m'apportiez un plan meilleur que le mien, ou même si vous m'apportiez un plan quelconque, je pourrais abandonner le mien et révoquer mes ordres.

Mais depuis douze jours que vous êtes à Orléans, vous ne nous avez, malgré nos invitations réitérées, de M. Gambetta et de moi, proposé aucune espèce de plan.

Vous vous êtes borné à vous fortifier à Orléans, selon nos indications, après avoir commencé à déclarer que la position n'y serait pas tenable.

Votre avis sur ce point, je me plais à le reconnaître, paraît s'être grandement modifié, puisque vous ne désirez plus abandonner vos lignes.

Malheureusement, ce désir, que je comprends, n'est pas réalisable. Des nécessités d'ordre supérieur nous obligent à faire quelque chose, et par conséquent à sortir d'Orléans.

Ainsi que M. Gambetta et moi vous l'avons expliqué, Paris a faim et veut être secouru. Il ne dépend pas de nous de vous laisser passer l'hiver à Orléans. Je dis : passer l'hiver, car il n'y a guère de chance que la saison devienne moins mauvaise, pendant trois ou quatre mois, qu'elle l'est en ce moment, et que l'ennemi soit moins nombreux autour de vous. Or, le nombre des Prussiens d'un côté, et l'humidite du sol d'un autre côté, sont les deux objections que vous mettez en avant. Elles subsisteront, je le répète, beaucoup plus longtemps que Paris n'aura de vivres pour se nourrir. Il faut donc sortir de l'immobilité où le salut suprême de la patrie nous condamne à ne pas rester.

A mon avis, même, nous aurions déjà dû sortir. Nous aurions dû déjà nous porter vers ces positions de Pithiviers et Montargis, qui vous inquiètent aujourd'hui si fort, et troubler, par des pointes hardies, l'éternel défilé que l'armée de Frédéric-Charles a fait au-dessus de vos têtes. Telle a été la pensée qui a inspiré ma lettre du 13 novembre, celle du 19 novembre, plusieurs dépêches et enfin celle de M. Gambetta du 20 novembre.

Je ne puis donc que maintenir, sauf de légères variantes introduites en conséquence de votre lettre de ce jour, les ordres précédemment donnés pour le mouvement de des Pallières et de Crouzat, et je vous envoie, en la confirmant, copie de ma dépêche de ce soir. Ce mouvement a d'ailleurs été concerté avec M. Gambetta et a sa pleine approbation.

Agréez, etc.

Pour le ministre, le délégué,

Signé : DE FREYCINET.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, page 214.)

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 23 novembre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Monsieur le ministre,

Depuis que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à la date du 20 courant et qui m'a été remise par M. de Serres, j'ai cherché par tous les moyens à concentrer le 17e corps d'armée près de moi, afin de pouvoir m'occuper de son organisation d'une manière spéciale.

Mais, depuis deux jours, nous sommes tellement sous le coup de l'imprévu, soit par les événements qui se passent vers Châteaudun, soit par les mouvements combinés de la 1re division des Pallières et du corps du général Crouzat, qu'il m'a été impossible d'opérer les divers changements que vous m'aviez prescrit de faire. Ces changements se trouvent encore forcément ajournés.

J'espère, d'ailleurs, que le simple contact du 17e corps d'armée avec le 15e et le 16e amènera de notables améliorations dans la discipline. Je compte aussi, je dois le dire, sur l'énergie et la fermeté du général de Sonis, qui va se trouver investi du commandement de ce corps d'armée.

Cet officier général est digne de votre confiance; mais pour que son autorité se trouve fortifiée, il est nécessaire qu'il soit nommé général de division.

Comme vous me le dites, monsieur le ministre, pour que cette interversion des corps d'armée puisse se faire, tout est dans le choix du moment et de la mesure.

Avant les ordres donnés au général Crouzat pour porter son corps d'armée vers Pithiviers, je n'avais reçu de lui qu'une simple dépêche télégraphique, dans laquelle il me disait qu'il était heureux de se trouver placé sous mon commandement, et qu'il avait avec lui 20,000 hommes de bonnes troupes. J'ai lieu de croire qu'il n'avait alors que ce chiffre à Gien. Je n'ai donc fait volontairement aucune réduction de son effectif. Cette réduction, telle que vous l'avez comprise, eût été une injure pour ce corps d'armée, et je ne

suis pas homme à amoindrir le moral de mes soldats.

Vous me recommandez de méditer un projet d'opération ayant Paris pour suprême objectif. La solution de ce problème n'est pas la moindre de mes préoccupations.

Pour le résoudre, il faut la coopération et l'entente commune du gouvernement et de l'armée représentée par les chefs que vous avez investis de votre confiance.

En ce qui me concerne, vous pouvez compter sur mon dévouement absolu. Dieu veuille mettre mes forces à la hauteur de mon dévouement !

Agréez, etc.

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, page 219.)

TÉLÉGRAMME N° 5538

Urgence. Châteaudun de Tours, 24 nov. 1870, minuit 25.

Guerre à général de Sonis, Marboué, par Châteaudun.

Le quatrième régiment de ligne de marche est la première troupe du 17° corps qui ait paru à Vendôme.

Réclamez-le au général d'Aurelle par l'intermédiaire du général Durrieu, votre chef de corps, qui pourra vous fournir aussi l'officier du génie dont vous avez besoin et vous enseignera également où sont les divisions d'infanterie de votre corps d'armée. Il vous fera soutenir par elles. Vous n'avez pas besoin de rien changer à l'organisation des brigades.

Le général Sautereau sera rejoint par son régiment de mobiles quand celui-ci ne sera plus nécessaire au Mans.

Demandez des ordres et présentez vos observations au général Durrieu en même temps qu'au général d'Aurelle, relativement à vos positions et à l'insuffisance de vos troupes auxiliaires d'infanterie pour les occuper convenablement.

Signé : BATTAREL.

TÉLÉGRAMME N° 5554

Extrême urgence. Fréteval de Tours, 24 nov. 1870, 9 heures 30 matin.

Guerre à général Durrieu, Fréteval.

Venez immédiatement à Tours, après avoir transmis purement et simplement aux troupes qui sont avec vous les ordres que vous avez pu recevoir de d'Aurelle et de de Sonis.

Vous devriez déjà, d'après mon télégramme antérieur, être parti.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5553

Urgence. Saint-Jean-de-la-Ruelle par Orléans de Tours, 24 nov. 1870, 9 heures 30 matin.

Guerre à général d'Aurelle, quartier général armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

De Sonis commande seul, sous votre direction, le 17° corps. Adressez vous à lui et non à Durrieu, auquel j'adresse la dépêche suivante à Fréteval :

« Venez immédiatement à Tours, après avoir transmis purement et simplement aux troupes qui sont avec vous les ordres que vous avez pu recevoir de d'Aurelle et de de Sonis.

« Vous devriez déjà, d'après mon télégramme antérieur, être parti. »

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5555

Extrême urgence. Châteaudun de Tours, 24 nov. 1870, 9 heures 32 matin.

Guerre à de Sonis, Châteaudun.

Vous commandez seul le 17° corps et n'avez d'ordre ou d'observation à recevoir que de d'Aurelle et du ministre.

J'adresse à l'instant à Durrieu la dépêche suivante :

« *A général Durrieu, Fréteval (faire suivre).*

« Venez immédiatement à Tours, après avoir transmis purement et simplement aux troupes qui sont avec vous les ordres que vous avez pu recevoir de d'Aurelle et de de Sonis.

Vous devriez déjà, d'après mon télégramme antérieur, être parti. »

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5565

Urgence. Bellegarde de Tours, 24 nov. 1870, 9 heures 50 matin.

Guerre à général Crouzat, commandant le 20° corps, Bellegarde.

A partir de ce jour et jusqu'à nouvel ordre,



vous ferez connaître, avec tous les égards, au capitaine Ogilvy, qu'il n'est plus autorisé à assister au conseil ni à correspondre télégraphiquement.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5566

Urgence. Le Mans de Tours, 24 nov. 1870, 9 heures 50 matin.

Guerre à Gambetta, le Mans.

En présence d'une incroyable dépêche que le capitaine Ogilvy vous a adressée à Tours, j'ai dû prendre sur moi, après explications de Crouzat, d'interdire provisoirement à Ogilvy l'entrée du conseil de guerre.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5698

Urgence. Bellegarde de Tours, 24 nov. 1870, 1 heure 20 soir.

Guerre à général Crouzat, Bellegarde.

Pour en finir une bonne fois avec votre organisation, je vous informe que votre corps restera définitivement constitué tel que vous l'indiquez dans votre dépêche d'hier, 11 heures 5 soir.

En conséquence, on ne vous enlèvera et on ne vous ajoutera aucune troupe.

Je tâcherai seulement de vous fournir, dès que je le pourrai, une batterie de plus par division et un régiment de cavalerie de plus pour tout le corps. Quant aux nominations, je vais les faire faire toutes à titre auxiliaire ou à commission provisoire, suivant le cas.

J'informe le général de Loverdo de cette décision, qui coupe court à tout débats ouverts sur cette affaire.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5733

Urgence. Le Mans de Tours, 24 nov. 1870, 2 heures 40 soir.

Guerre à Gambetta, le Mans (faire suivre).

Je reçois communication de la dépêche suivante :

« *Général Jaurès à général de Sonis, Châteaudun.*

« Ministre me charge de vous dire de vous tenir prêt à faire le mouvement que vous indiquez ; il peut être décisif, mais il faut que l'attaque soit commencée par nous ou contre nous. Ce sera prochain. »

Je vous supplie de ne pas laisser donner d'ordres directs à aucune partie de l'armée de la Loire. Faites passer ces ordres par nous-même, au prix d'un retard.

Sans cela, nous courrons le risque le plus grave : c'est qu'un même corps reçoive des ordres contradictoires.

Ainsi nous avons déjà donné des instructions à de Sonis pour le mouvement que vous souhaitez, mais, pour des raisons impossibles à expliquer par dépêches, ces instructions, bien que tendant au même but que les vôtres, diffèrent notablement dans l'exécution.

Nous avons d'ailleurs établi le même principe : c'est que l'offensive doit venir de vous.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5199

Urgence. Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours, 24 novembre 1870, 3 h. 35 soir.

Guerre à général d'Aurelle, quartier général armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle (faire suivre, très-urgent).

Je me suis concerté avec M. Gambetta relativement à votre dépêche de ce matin 9 heures 45, et voici la réponse que je suis chargé de vous transmettre :

« Nos instructions d'hier soir répondent par avance à votre question pour des Pallières. Nous ne demandons point en ce moment qu'il dépasse Chilleurs-aux-Bois, mais nous demandons simplement qu'il se masse entre Chilleurs et Loury, sur les points qu'il jugera les plus avantageux et qu'il y attende de nouveaux ordres. — Quant au mauvais état des chemins et à la dissémination relative des forces qu'entraîne le mouvement simultané vers Montargis, Beaumont, Pithiviers, nous ne les dissimulons pas, mais tout plan a ses risques et nous devons croire qu'ici les risques ne sont pas plus grands qu'ailleurs, puisqu'aucun autre plan ne nous a été proposé par vous et que cependant un plan quelconque est absolument indispensable par suite des circonstance supérieures que vous connaissez. Votre dessein d'attaques en toutes directions avec toutes vos forces réunies à Orléans, nous est indiqué pour la première fois et quelle qu'en puisse être la valeur intrinsèque, vous remarquerez qu'il est bien tard pour y revenir, notre mouvement étant déjà fortement engagé. »

Enfin, il est permis de penser que les difficultés de la locomotion que vous faites valoir à juste rasion se feront également sentir pour l'ennemi et ne constituent pas dès lors un élément de faiblesse spécial au plan en cours d'exécution.

Vous recommanderez à des Pallières de faire des reconnaissances à très-grande distance.

Ainsi il rapporte qu'on dit que Chambon est occupé; mais il devrait le savoir d'une manière positive par ses moyens propres.

Recommandez lui aussi d'entretenir avec vous de bonnes communications, et ne laissez pas découvrir, autour de vous, les positions qu'il avait pour mission de garder jusqu'ici.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 24 novembre 1870.

Le général d'Aurelle au général des Pallières, à Chevilly.

Par suite de nouvelles instructions du ministre de la guerre, vous exécuterez, aujourd'hui 24, le mouvement qui vous a été prescrit, mais vous vous arrêterez au-dessous de Chilleurs-aux-Bois, sans sortir de la forêt. Vous attendrez là de nouveaux ordres pour aller plus loin.

Faites appuyer la 2e et la 3e division vers les emplacements de la 1re et de la 2e division. Je prescris au général Chanzy de faire occuper par le 16e corps l'emplacement de votre 3e division,

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 221.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 24 novembre 1870.

Le général d'Aurelle au général Chanzy, commandant le 16e corps, à Saint-Péravy.

D'après les instructions du ministre, le général des Pallières, avec la première division de son corps d'armée, doit partir aujourd'hui 24 pour Chilleurs-aux-Bois.

Afin de remplir le vide laissé par le départ de la première division, les deux autres divisions du 15e corps d'armée feront demain un mouvement vers la droite, pour prendre les emplacements de leurs voisines de droite.

Vous aurez à combler le vide que laissera la 3e division du 15e corps entre Gidy et Boulay, en y plaçant toutes les troupes de votre 3e division.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 222.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 24 novembre 1870.

Général d'Aurelle à général Crouzat, à Châtenoy.

Par suite de nouvelles instructions du ministre, mettez-vous en route aujourd'hui 24, mais prenez position entre Bellegarde et Boiscommun, en faisant occuper Ladon et Maizières par des avant-postes. Vous attendrez là de nouveaux ordres.

Où en êtes-vous de vos vivres? Je me préoccupe de cette question. Recommandez à vos hommes de ne pas gaspiller leurs approvisionnements.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 222.)

TÉLÉGRAMME N° 5942.

Urgence. Châteaudun de Tours, 24 novembre 1870, 9 h. 25 s.

Guerre à de Sonis, commandant en chef 17e corps, Châteaudun.

La dépêche d'hier au soir signée de Loverdo, qui vous disait d'en référer à Durrieu, provient d'un malentendu occasionné par une indisposition du général de Loverdo, pendant laquelle un intérim a eu lieu.

Signé : DE FREYCINET.

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 24 novembre 1870, 10 heures soir.

Général d'Aurelle au ministre de la guerre, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Je reçois du général Crouzat la dépêche suivante :

« Ainsi que vous me l'aviez prescrit, j'avais établi mon corps d'armée entre Boiscommun et Bellegarde. Une tentative que j'ai faite pour occuper Maizières avec un bataillon m'a valu une attaque des plus violentes sur la route de Ladon et de Beaune-la-Rolande. La fusillade et la canonnade, commencées vers onze heures, n'ont cessé qu'à trois heures du soir sur la route de Ladon, et à quatre heures et demie sur la route de Beaune-la-Rolande. Nos pertes sont peu nombreuses, elles s'élèvent à une dizaine de tués et une cinquantaine de blessés.

« Les mobiles ont très-bien tenu, mais ils m'ont brûlé un nombre infini de cartouches.



« D'une autre part, une rencontre a eu lieu à Boiscommun entre mes lanciers et des uhlans. Sept uhlans ont été tués et plusieurs faits prisonniers; parmi ces derniers sont deux officiers. Malheureusement le lieutenant-colonel, M. de Brasserie, a été blessé et est resté aux mains de l'ennemi avec quelques-uns de ses lanciers.

« Je ne sais si l'attaque se renouvellera cette nuit ou demain matin. La position est assez difficile, car l'ennemi paraît tenir beaucoup à la route de Montargis à Beaune-la-Rolande et Pithiviers par Ladon. J'ai deux divisions entre Montliard et Bellegarde, une brigade qui barre la route de Beaune-la-Rolande, et une autre qui barre la route de Ladon.

« J'attends vos ordres pour demain. »

Le général en chef ajouta à cete dépêche :

Ne connaissant pas le but précis des mouvements que vous avez ordonnés, il m'est fort difficile de donner des instructions qui pourraient s'écarter de vos intentions.

En exécutant ces mouvements, les généraux des Pallières et Crouzat se trouvent à une très-forte journée de marche et ne peuvent pas, par conséquent, se soutenir mutuellement.

L'attaque faite contre le général Crouzat, et la résistance qu'il a éprouvée font douter qu'il puisse continuer son mouvement en avant.

Dans cette situation, ces deux corps doivent-ils se réunir, et quel serait alors leur point de concentration?

Dans la crainte que le général Crouzat ne reçoive pas ses instructions en temps utile, je vous prie de les lui donner directement par le télégraphe, à Bellegarde, et de me les faire connaître.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 226.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 24 novembre 1870,
10 heures soir.

Général d'Aurelle au général Crouzat, Bellegarde

J'ai demandé des instructions au ministre. Dans la crainte de ne pouvoir vous les transmettre en temps utile, j'ai prié le ministre de vous les adresser directement.

Dans le cas où elles ne vous arriveraient pas et où vous auriez devant vous des forces trop considérables, agissez suivant les circonstances et suivant ce que vous inspirera la prudence. Si vous ne pouviez vous maintenir, cherchez à vous rapprocher du général des Pallières qui est à Chilleurs-aux-Bois.

Renseignez-vous sur les routes qui conduisent dans sa direction.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 228.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 24 novembre 1870.
10 heures soir.

Général d'Aurelle au général des Pallières, Chilleurs-aux-Bois.

Le général Crouzat avait l'ordre de s'établir aujourd'hui entre Bellegarde et Boiscommun et d'occuper Ladon et Maizières. Il n'a pu occuper ces deux derniers points, parce qu'il a trouvé une grande résistance de la part de l'ennemi. Le combat a duré de onze heures à quatre heures et demie. Ses pertes sont peu nombreuses : une soixantaine d'hommes tués ou blessés. Il a conservé ses positions, où il suppose qu'il peut être attaqué demain.

J'ai prescrit au général Crouzat, dans le cas où sa position serait trop difficile, de se rapprocher de vous. Mettez-vous en communication avec lui.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 228.)



TÉLÉGRAMME N° 5576

Urgence. Châteaudun de Tours,
24 novembre 1870, 10 h. s.

Guerre à commandant en chef de Sonis, 17e corps Châteaudun.

J'ai sous les yeux votre dépêche au commandant au Mans, ce matin 5 h. 40, laquelle dénote un bon esprit d'initiative.

L'opération que vous proposez peut réussir, mais elle offre un double danger qui exigera de votre part, si vous y donnez suite après réponse reçue du Mans, une extrême vigilance. D'un côté, en effet, vous risquez de dégarnir Châteaudun et de livrer vos positions à la colonne venant de Chartres.

D'un autre côté, tandis que vous serez sur les derrières du corps ennemi dans la direction de La Ferté, vous pourrez avoir vous-même sur vos derrières un deuxième corps suivant le premier à une ou deux étapes d'intervalle, en sorte que vous-même serez entre deux feux.

Si donc le ministre Gambetta, qui est au Mans, autorise votre opération, vous devrez, je le répète, marcher avec une extrême prudence et vous éclairer à de très-grandes distances sur votre droite.

Mon opinion personnelle serait qu'il vaudrait mieux vous borner à une simple démonstration vers La Ferté, mais sans vous engager sérieusement et de manière à pouvoir défendre au besoin vos lignes de Châteaudun. Cela suffirait sans doute pour inquiéter l'ennemi, sans vous exposer.

En tout cas, je ne saurais trop vous recommander de vous maintenr en bonne relation avec le 16e corps, de manière à ce qu'il n'y ait pas un vide compromettant entre lui et vous.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5950

Urgence. Vendôme de Tours,
24 novembre 1870, 10 h. 50 s.

Guerre à sous-préfet, Vendôme.

2963. Certains renseignements nous signalent ce qui suit : Quatre cents fantassins et trois cents cavaliers allemands sont signalés au château de la Gaudinière, à M. de la Rochefoucauld, disposés, dit-on, à mettre bas les armes.

Voyez si un coup de main serait possible sur ce point, sans entrainer de suites fâcheuses, et agissez dans ce cas.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5955

Extrême urgence. Bellegarde de Tours,
24 novembre 1870, 10 h. 55 soir.

Guerre à Crouzat, commandant le 20e corps, Bellegarde.

Demain, 25 courant. maintenez vos positions. Retranchez-vous solidement à Montliard (château des Marais), Boiscommun et Bellegarde qui me paraissent des points favorables. Occupez les points dominants par de l'artillerie.

Vous devez commander les trois routes de Ladon, Maizières et Beaune. Pratiquez de grands abatis d'arbres, faites fossés et retranchements, entourez-vous de fortifications passagères et pour tous ces travaux vous avez pleins pouvoirs, pour requérir largement hommes et choses. Prenez à cet égard les mesures les plus énergiques, nous vous soutiendrons. Pendant ce temps, nous faisons avancer le 18e corps sur Montargis pour vous dégager. Nous vous envoyons de l'artillerie d'Orléans.

Si malgré tout vous ne pouviez maintenir vos positions sans vous compromettre, vous rétrograderiez lentement vers Châteauneuf et vous prendriez de bonnes positions derrière le canal d'Orléans.

Je suis satisfait de vos mouvements jusqu'à présent et vous féliciterez de notre part les mobiles sous vos ordres, et vous me signalerez ceux qui mériteraient une distinction; mais vous leur recommanderez sévèrement d'économiser leurs munitions.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5961

Extrême urgence. Boismorand de Tours,
24 novembre 1870, 11 h. 16 soir.

Guerre à commandant du 18e corps à Boismorand (pour faire suivre à son quartier général.)

Dès demain matin, 25 courant, mettez-vous en marche sur Montargis avec toutes vos forces. Vous pourrez prendre de bonnes positions vers Mormant, dans l'angle compris entre le Vernisson et le Puiseaux.

Vous vous y retrancheriez fortement et attendriez de nouveaux ordres. Faites surveiller avec beaucoup de soin les routes de Montargis à Château-Renard, et votre gauche.

Envoyez quelques cavaliers à Bellegarde pour vous mettre en relations avec le 20e corps.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5962

Extrême urgence. Saint-Jean-de-la-Ruelle
de Tours, 24 novembre 1870, 11 h. 35 s.

Guerre à général d'Aurelle, quartier général armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

J'envoie à Crouzat dépêche ci-après :

« Demain 25 courant, maintenez vos positions. Retranchez-vous solidement à Montliard (château des Marais), Boiscommun et Bellegarde, qui me paraissent des points favorables. Occupez les points dominants par de l'artillerie. Vous devez commander les trois routes de Ladon, Maizières et Beaune. Pratiquez de grands abatis d'arbres, faites fossés et retranchements, entourez-vous de fortifications passagères, et pour tous ces travaux vous avez pleins pouvoirs pour requérir largement hommes et choses. Prenez à cet égard les mesures les plus énergiques; nous vous soutien-

drons. Pendant ce temps, nous faisons avancer le 18e corps sur Montargis pour vous dégager. Nous vous envoyons de l'artillerie d'Orléans. Si malgré tout vous ne pouviez maintenir vos positions sans vous compromettre, vous rétrograderiez lentement vers Châteauneuf et vous prendriez de bonnes positions derrière le canal d'Orléans.

« Je suis satisfait de vos mouvements jusqu'à présent, et vous féliciterez de notre part les mobiles sous vos ordres, et vous me signalerez ceux qui mériteraient une distinction; mais vous leur recommanderez sévèrement d'économiser leurs munitions. »

En ce qui concerne des Pallières, donnez-lui vous-même l'ordre de conserver ses positions sous Chilleurs-aux-Bois, en s'y massant.

Prenez toutes vos dispositions préliminaires en vue de diriger les deux autres divisions au 15e corps dans la direction de des Pallières.

Envoyez d'urgence par voitures requises deux batteries d'obusiers de montagne à Crouzat.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5965

Extrême urgence. Châteaudun de Tours,
24 novembre 1870, 11 h. 50 soir.

Guerre à général de Sonis, commandant le 17e corps, Châteaudun.

Je reçois du commandant de place de Vendôme la dépêche suivante, ce soir 9 heures 15 :

« 7 à 8,000 Prussiens à Montdoubleau.

« Éclaireurs arrivés ce soir à Épuisay, à 14 kilomètres de Vendôme. Faute de cavalerie, la voie ne peut être gardée. Faut-il de suite faire rétrograder sur Château-Renault, les convois emportant les subsistances en wagons? »

En conséquence, veuillez envoyer cette nuit par chemin de fer une brigade à Vendôme et faites occuper par 2 ou 3 bataillons la forêt de Freteval. Ramenez à vous en accélérant leur marche toutes les autres troupes qui ne vous auraient pas encore rejoint.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5210

Urgence. Le Mans de Tours,
25 nov. 1870, 3 h. 50 soir.

Guerre à général Jaurès, le Mans. (*Très-urgent.*)

M. Gambetta désire savoir exactement où en est Kératry. Sur quel point est-il? Dans quelle direction se porte-t-il? Combien d'hommes a-t-il avec lui?

Pendant que vous délibériez sur l'exécution de mes ordres d'hier au soir, l'ennemi s'est emparé de Saint-Calais ainsi que je l'avais prévu.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5236

Extrême urgence. Châteaudun de Tours
25 novembre 1870, 4 h. 25 soir.

Guerre à général de Sonis, commandant le 17e corps, Châteaudun (faire suivre).

Ne vous acharnez pas à défendre les positions autour de Châteaudun si la lutte vous semble compromettante. Mieux vaut vous replier en faisant bonne contenance dans la direction de Vendôme, sur Morée, Écoman, Freteval. L'ennemi paraît vouloir forcer Châteaudun et Vendôme, et il importe de ne pas vous laisser tourner. Que le désir de vous signaler ne vous entraîne pas hors des bornes de la prudence; les occasions ne vous manqueront pas. Pour le moment, vous êtes un corps d'observation beaucoup plus qu'un corps d'opération.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5376

Extrême urgence. Châteaudun de Tours,
25 novembre 1870, 7 h. 30 soir.

Guerre à général de Sonis, commandant en chef le 17e corps, Châteaudun.

Je reçois une dépêche signalant quelques coups de feu à Courtiras, près Vendôme. D'autre part, on signale, mais je ne le reproduis que sous réserve, la présence de l'ennemi à Freteval. J'ai d'ailleurs lieu de croire que l'ennemi prépare une attaque assez forte dans la direction de Châteaudun venant de Nogent-le-Rotrou. Dans ces conditions, la retraite directe de Châteaudun sur Vendôme pourrait offrir du danger. Je croirais préférable de l'effectuer sur Écoman, vous tenant prêt à vous porter de là sur Fréteval et Vendôme, suivant le cas. Éclairez-vous sur les lieux pour contrôler ces indications, mais inspirez-vous en tous cas de l'esprit de prudence qui les dicte, en vue de couvrir par vos mouvements Vendôme et Tours.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5454

Urgence. Orléans de Tours, 25 nov. 1870, 10 heures 40 soir.

Guerre à général en chef, armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle, par Orléans.

Envoyez d'Orléans à Tours dès la première heure du jour, par chemin de fer, un bon régiment d'infanterie. Nous vous le rendrons dans deux ou trois jours, et peut-être avant.

Le matériel sera à la gare à votre disposition pour faire les trains aux heures que vous fixerez.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5467

Urgence. Vendôme de Tours, 25 nov. 1870, 11 heures 35 soir.

Guerre à sous-préfet de Vendôme, Cloyes (faire suivre).

Nous applaudissons à votre énergique initiative. Mais nous croyons que votre action serait encore plus efficace pour entraver les projets de l'enemi si vous occupiez en ce moment la forêt de Freteval.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5473

Extrême urgence. Le Mans de Tours, 25 novembre 1870, 11 h. 55 soir.

Intérieur et guerre à préfet Sarthe.

5606. Quel est celui de vos sous-préfets qui a laissé saisir par l'ennemi son livre de dépêches? Qu'entendez-vous par livre de dépêches? S'agit-il du chiffre? Je le crois puisque vous parlez de vérifier l'authenticité des dépêches qui vous arriveront dans la suite. Celui de vos sous-préfats qui a laissé surprendre son livre doit être arrêté immédiatement, livré à la cour martiale, et traité avec la dernière rigueur. Une telle négligence de la part d'un fonctionnaire constitue le plus grand crime qu'il puisse commettre. Donnez-moi des détails. Exécutez mes instructions. Je vous répondrai demain.

Signé : LÉON GAMBETTA.

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 25 novembre 1870.

Lettre du général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la dépêche du général des Pallières ainsi conçue :

« Loury, 24 novembre 1870.

« *Le général des Pallières au général d'Aurelle*

« Mon convoi tout entier est arrivé à la hauteur de Saint-Lyé. Le chemin de Saint-Lyé à Loury étant plus mauvais encore, demain je serai obligé de requérir tous les chevaux du pays pour pouvoir l'amener ici. Je ne pourrai donc aller plus loin que Chilleurs. J'attendrai des ordres pour exécuter ce mouvement. L'ennemi occupe, dit-on, Chambon. Aujourd'hui, il a attaqué Neuville-au-Bois en force, avec pièces de canon, cavalerie et infanterie.

« Il a été repoussé par les francs-tireurs de Cathelineau. Demain un rapport sera envoyé (1). »

Il résulte de cette dépêche que le général des Pallières a rencontré dans les mauvais chemins des difficultés telles, que, s'il se portait en avant, il ne pourrait, dans sa première marche, dépasser Chilleurs. Il ne pourra donc pas arrêter la marche des Prussiens, qui s'opère dans la direction de l'ouest.

La concentration de l'armée prussienne faite, il est évident que nous serons attaqués dans nos positions qui avaient été bien fortifiées, ainsi que vous m'en aviez donné l'ordre. Si le général des Pallières occupait ses anciennes positions de Chevilly et de Saint-Lyé, il nous serait d'un puissant appui pour la résistance, ou pour nous porter en avant, afin d'attaquer l'armée prussienne si elle ne vient pas à nous.

Dégarnir Orléans pour se porter ailleurs, c'est découvrir notre ligne d'opérations, où se trouvent concentrés les immenses approvisionnements destinés à l'armée de la Loire, et nous exposer à les livrer à l'ennemi.

Des Pallières ne pouvant que très-lentement avancer, perdra un temps considérable. Je serais d'avis qu'il rentrât dans ses positions, et que les 15° et 16° corps réunis, soutenus par Crouzat à notre droite pour empêcher un mouvement tournant, se portassent à la rencontre de l'ennemi, ou allassent le chercher partout où on le trouvera.

Dans ce mouvement, le 17° corps me couvrirait

---

(1) Ce rapport ne parvint pas au général en chef

à gauche, et ce serait peut-être le moyen d'appeler à nous la partie de l'armée prussienne qui menace Vendôme et Blois.

Remarquez, monsieur le ministre, quelle est la dissémination des troupes appelées à concourir au même but, lorsque nous aurions tout avantage à nous trouver réunis.

Agréez, monsieur le ministre, etc.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 234.)

TÉLÉGRAMME N° 5476

Urgence. Saint-Jean de Tours, 26 nov. 1870, minuit 15.

Guerre à général en chef armée Loire, Saint-Jean (Extrême urgence.)

Tours, 25 novembre 1870 (avant minuit).

Nous envoyons en ce moment à Crouzat et à Billot les dépêches suivantes :

A Crouzat : « Continuez à garder vos positions jusqu'à ce que l'arrivée du 18e corps à Ladon nous permette d'occuper sans danger de bonnes positions vers Beaune-la-Rolande ; à cette fin vous vous mettrez en relations aussitôt que possible avec le 18e corps. »

A Billot : « Sans nouvelles de vous, je vous renvoie pour demain 26 courant les instructions suivantes : On nous dit Montargis peu ou point occupé, l'ennemi paraissant s'être porté vers Beaumont. Si, en effet, l'ennemi n'est pas en trop grande force à Montargis, occupez cette ville, et de là étendez-vous vers Saint-Maurice, Montargis formant votre aile droite. Barricadez et coupez toutes les routes aboutissant à Montargis, autres que celles de Ladon et celle de Nogent-sur-Vernisson.

« Surveillez très-attentivement la forêt de Montargis que vous ferez fouiller par francs-tireurs ou gardes nationaux. Vous entrerez immédiatement en relations avec le 20e corps Crouzat, vers Ladon, et vous attendrez de nouveaux ordres. Il va sans dire qu'en cas de besoin vous prêteriez main-forte à Crouzat. Votre objectif ultérieur sera un mouvement de concentration vers le 20e corps. »

De votre côté, envoyez à des Pallières l'ordre de conserver ses positions et de s'y bien retrancher. Recommandez-lui de pousser des reconnaissances le plus loin possible vers Pithiviers et d'envoyer francs-tireurs dans la forêt à droite de manière à bien dominer la route de Pithiviers à Courcy-aux-Loges. Il devrait même essayer d'entrer en relations avec Crouzat à Boiscommun.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5515

Extrême urgence. Châteaudun et St-Jean-de-la-Ruelle de Tours, 26 nov. 1870, 9 h. 55 m.

Guerre à général de Sonis, commandant le 17e corps, Châteaudun, et général d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction votre dépêche d'hier onze heures soir. Que ce succès ne vous fasse pas perdre de votre prudence. Observez avec beaucoup d'attention tout ce qui se passe autour de vous, je ne vous prescris aucun mouvement particulier ; vous apprécierez vous-même d'accord avec d'Aurelle, auquel vous référerez selon les cas. Je vous signale seulement à titre d'indication qu'un détachement de 8 à 10,000 ennemis fort en cavalerie parait se trouver entre Mondoubleau, Cloyes et Vendôme, le centre probablement à Épuisaye. Ne le perdez pas de vue.

J'ai le plaisir de vous annoncer votre nomination officielle de général de division (commission provisoire) et commandant en chef du 17e corps.

Je vous ouvre un crédit de 15,000 francs pour vos reconnaissances secrètes.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5619

Extrême urgence. Châteaudun et St-Jean de Tours, Tours, 26 novembre 1870, 3 h. 05 s.

Guerre à général de Sonis, commandant 17e corps, Châteaudun, et général en chef, armée Loire, Saint-Jean. (Extrême urgence.)

A moins d'ordre formellement contraire du général d'Aurelle, votre ligne de retraite doit, ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, être à la fois sur Écoman et Binos, ayant pour objectif et pour appui la forêt de Marchenoir, où vous pouvez prendre de bonnes situations.

De là vous protégez à la fois Vendôme et Blois et vous pouvez en même temps faire une diversion sur le flanc de l'ennemi s'il se porte sur Orléans. Votre position se trouvera appuyée par Vendôme et la forêt de Fréteval qui sont occupés par vos propres troupes. Débarrassez-vous à l'avance de vos *impedimenta*, ne différez pas trop le moment de la retraite, afin de lui laisser le

caractère d'un simple mouvement stratégique et d'échapper aux dangers d'un mouvement tournant.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5683

Extrême urgence. Châteaudun et St-Jean de Tours. Tours, 26 novembre 1870, 4 h. 25 s.

Guerre à général de Sonis, 17e corps, Châteaudun, et à général d'Aurelle, armée de la Loire, Saint-Jean (faire suivre).

Votre dépêche de 2 h. 25, Châteaudun, indique un caractère résolu; mais en ce moment il faut surtout de la prudence. Je persiste à préférer la retraite sur la forêt de Marchenoir dans les conditions indiquées par ma précédente dépêche. La mission du 17e corps est surtout de couvrir la ligne Vendôme, Marchenoir, Meung.

Préoccupez-vous beaucoup plus des forces ennemies au-dessous de vous, que de celles au-dessus, que vous avez mission d'observer et non de combattre. Il importe d'annihiler par votre présence sur la forêt de Marchenoir toute tentative de mouvement tournant de bas en haut. Nous pourrons à Marchenoir beaucoup mieux vous appuyer. Je vous envoie MM. Breguet et Kofmann, ingénieurs spéciaux pour la destruction des ponts et autres ouvrages, avec de la poudre de Loverdo.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5697

Urgence. Le Mans de Tours, 26 nov. 1870, 4 h. 50 soir

Guerre à général Jaurès, le Mans (faire suivre).

Si la colonne Rousseau en bonne force est partie pour Saint-Calais, c'est très-bien.

Mais il faut diriger toutes vos autres troupes sur la Chartre en en forçant la marche. Les deux colonnes devront converger vers Château-Renault, en combinant leur action. L'ennemi est signalé au-dessous de Saint-Calais. Vos colonnes doivent donc tendre à couvrir Tours. Ne manquez pas de m'envoyer le régiment et la batterie déjà demandés.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5732

Extrême urgence. Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours. Tours, 26 novembre 1870, 5 h. 20 s.

Guerre à général en chef armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle (faire suivre).

Envoyez à général de Sonis l'ordre formel de se rabattre sur Écoman et forêt Marchenoir. La marche de l'ennemi entre le Mans et Vendôme rend ce mouvement indispensable. Il est inutile d'ajouter que de Sonis devra dissimuler autant que possible son mouvement.

Signé : DE FREYCINET.

Extrême urgence. Saint-Jean et St-Péravy-la-Colombe de Tours, 26 novembre 1870, 11 heures soir.

Guerre à général en chef armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle, et général Chanzy, Saint-Péravy (faire suivre).

Reçu votre dépêche 6 h. 40 s. J'approuve complétement vos ordres à de Sonis pour marcher sur Écoman. Engagez-le à se presser et à marcher cette nuit. Il ferait bien de s'alléger en évacuant les *impedimenta* par route de Binas. Recommandez-lui de se méfier demain de ce qui pourrait déboucher de Fréteval dans la direction d'Écoman.

En ce qui vous concerne, protégez le mouvement de Sonis par une démonstration accentuée de Chanzy dès les premières heures au jour.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5930

Urgence. Le Mans de Tours, 26 nov. 1870, 11 h. 25 soir.

Guerre à général Jaurès, le Mans (faire suivre).

Les deux colonnes que vous expédiez du Mans sur ma demande devront, à mesure qu'elles arriveront l'une à Saint-Calais et l'autre à la Chartre, se renseigner exactement sur la marche de l'ennemi, et si, comme je le suppose, l'ennemi a cessé de menacer les routes de Tours pour se porter vers Vendôme et Cloyes, ces deux colonnes, dis-je, devront prendre pour objectif Vendôme, au lieu de Château-Renault que j'avais précédemment indiqué. Forcez d'ailleurs la marche tant

que vous pourrez et réquisitionnez hardiment tout ce qui vous sera utile dans le pays soit pour le transport, soit pour l'alimentation.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5929

Extrême urgence. Vendôme et Fréteval de Tours. Tours, 26 nov. 1870, 11 h. 15 s.

Guerre à sous-préfet, Vendôme, commandant forces Vendôme, maire Fréteval.

Prenez toutes les mesures d'urgence pour, dès cette nuit, couper, dégrader et labourer partie de la route de Fréteval à Épuisay, entre Fontaine et Busloup, de manière à rendre ladite route et chemins parallèles impraticables à l'artillerie, sur la plus grande longueur possible. Vous avez. à cette fin, les pouvoirs de réquisition les plus complets sur les personnes et les choses; sans dégarnir Vendôme, concentrez le plus d'hommes armés possible à la pointe de la forêt de Fréteval, vers Fontaine, de manière à défendre le mieux possible le passage de Busloup à Fréteval.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Châteaudun, 26 novembre 1870.

Général commandant le 17e corps au général en chef, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Si des renseignements venus de divers côtés et que je n'ai pu vérifier sont exacts, les grosses forces de l'armée prussienne auraient quitté les environs de Paris, pour suivre le mouvement sur le Mans. Des prisonniers affirment que prince royal était hier à Brou.

Il en résulte que j'aurais sur les bras des forces très-supérieures, ce soir peut-être.

On m'annonce de deux côtés différents que l'ennemi s'approche de Châteaudun, venant de Courtalin. Je vais partir, faites-moi soutenir. Quoique mes troupes soient très-fatiguées, nous ferons notre devoir. Il doit être entendu que ma ligne de retraite est sur Orléans, par Saint-Péravy.

On annonce un mouvement concentrique sur moi des armées Frédéric-Charles, prince Albert et prince royal. Peut-être ces bruits sont-ils exagérés, mais la prudence commande d'être prêts à tout.

Signé : DE SONIS.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 251.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 26 novembre 1870.

Général d'Aurelle à général de Sonis, Châteaudun.

Il m'est impossible de vous renseigner sur les forces que vous avez devant vous. Il me paraît peu probable cependant que vous puissiez avoir affaire au prince royal et au prince Frédéric-Charles.

Quoi qu'il en soit, votre pointe d'hier peut attirer sur vous une concentration de forces. S'il en était ainsi, vous ne devriez sortir de Châteaudun, dans une direction quelconque, sans vous être d'abord assuré que vos flancs ne seront pas débordés et que vous n'avez devant vous que des forces pas trop supérieures en nombre aux vôtres.

Vous m'annoncez que vous allez partir, sans me faire connaître la direction que vous devez suivre; il m'est impossible de vous donner des instructions. Je ne puis que vous répéter ce que vous a recommandé le ministre : soyez prudent, et cherchez à vous renseigner.

Il reste bien entendu qu'en cas de retraite vous devriez vous retirer sur Orléans, par Saint-Péravy ou par Binas, suivant que vous le jugerez convenable.

Le général en chef envoya au général Chanzy copie de la dépêche du général de Sonis, et termina ainsi la sienne :

Observez de ce côté avec grande attention. Si de Sonis battait en retraite, prêtez-lui votre appui. Toutefois, je crois très-exagérés les renseignements qui lui sont donnés sur les forces qu'il peut avoir devant lui.

Que devient Lipowski? Envoyez-le de ce côté.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 252.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 26 novembre 1870.

Général d'Aurelle à général de Sonis, Châteaudun (faire suivre).

Le ministre me charge de vous donner l'ordre formel de battre en retraite sur Écoman.

Dans votre situation, examinez s'il n'y aurait pas lieu de faire une marche de nuit pour vous dérober, et gagner la forêt de Marchenoir.

N'oubliez pas de donner des ordres pour votre convoi et votre parc d'artillerie.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 254.)

TÉLÉGRAMME N° 5942

Urgence. Bellegarde, Montargis et Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours, 26 novembre 1870 (avant minuit).

Guerre à Crouzat, commandant le 20e corps, Bellegarde (faire suivre), et général Billot, commandant le 18e corps, Montargis (faire suivre), copie à d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle. (Extrême urgence.)

Sans nouvelles de vous je suppose que vous occupez l'un et l'autre les positions prescrites dans ma dépêche d'hier.

Sur cette base, je vous envoie pour demain dimanche 27 courant les instructions suivantes :

Vous vous concerterez (Crouzat, Billot) pour agir en commun en vue d'occuper avant la nuit Beaune-la-Rolande, Maizières et Juranville. Crouzat commandera le mouvement, le 20e corps (Crouzat) occupera de bonnes positions dans le voisinage de Beaune, telles que Batilly et Nancray. Le 18e corps pourra occuper bonnes positions près Maizières, comme Juranville, Saint-Loup. On coupera la route de Beaumont à Maizières aussi loin que possible de Maizières, et on la rendra impraticable sur la plus grande longueur.

On se retranchera avec soin dans les positions qu'on occupera, et on attendra de nouveaux ordres.

Envoyez deux fois par jour des dépêches au général d'Aurelle et au ministre.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5963

Urgence. Le Mans de Tours, 26 novembre 1870 (avant minuit), 7 h. 20 m.

Intérieur à préfet Sarthe, Le Mans.

(Chiffrée.)

En considération de la belle attitude et de la courageuse conduite du sous-préfet de Saint-Calais en face de l'ennemi, veuillez lui faire savoir que grâce lui est accordée pour l'étourderie coupable qu'il a commise en laissant prendre son chiffre par les Prussiens. Je me plais à penser qu'il comprendra toute la gravité d'une pareille négligence et qu'il rachètera les déplorables conséquences qu'elle peut avoir en redoublant d'efforts pour activer la résistance dans son arrondissement. Parlez-lui un langage sévère, surveillez-le, faites en sorte que ce grave manquement à ses devoirs soit pour lui l'occasion d'une leçon qu'il ne pourra plus oublier. Rendez-moi compte.

Signé : LÉON GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 27 novembre 1870, 2 heures matin.

Général d'Aurelle à général Chanzy.

Le général de Sonis va s'établir derrière la forêt de Marchenoir. Son corps est peu nombreux, la forêt est étendue, et des francs-tireurs lui seraient très-utiles pour l'aider à se garder. Envoyez-lui ce que vous pourrez. Il serait nécessaire qu'on pût faire garder le plus tôt possible Saint-Laurent-des-Bois.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 256.)

TÉLÉGRAMME N° 5253

Urgence. Château-du-Loir de Tours, 27 novembre 1870, 4 h. 40 soir.

Guerre à maire de La Chartre-sur-Loir, maire de Château-du-Loir (Sarthe) (Extrême urgence.)

Dès le reçu de la présente dépêche, et sans perdre un instant, requérez tous travailleurs, outils, chevaux, voitures que vous jugerez nécessaire et détruisez de fond en comble la route de La Chartre à Château-du-Loir de manière à la rendre absolument impraticable à l'artillerie.

Vous êtes rendu personnellement responsable de l'exécution de cette mesure. Accusez-moi réception de la présente et des dispositions que vous aurez prises.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5436

Extrême urgence. Saint-Laurent-des-Bois et Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours, 27 novembre 1870.

Guerre à de Sonis, commandant 17e corps, Marchenoir (faire suivre Saint-Laurent), et à général d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Attachez-vous à bien grouper votre corps dans

la partie ouest de la forêt comprise entre Écoman, Viévy-le-Rayé, Autainville, Saint-Laurent et Marchenoir, et retranchez-vous de votre mieux dans ces positions.

Binas est un point important qui doit rester en votre possession et être mis en bon état de défense. Laissez à Vendôme le colonel Paris, et à Fréteval où vous avez le 43e avec Wolf, les forces qui s'y trouvent et entretenez-vous en relations avec ces points-là. Attendez là de nouveaux ordres en vous consolidant.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 27 novembre 1870.

Général en chef au ministre de la guerre, Tours.

Le général de Sonis ayant reçu l'ordre de battre en retraite sur Écoman et la forêt de Marchenoir, le corps de Chanzy ne pourrait faire un mouvement pour protéger cette retraite sans découvrir complétement Orléans, où notre situation est déjà affaiblie par le départ de des Pallières et d'un régiment envoyé à Tours. Il est donc indispensable que Chanzy conserve ses positions. De Sonis, faisant une marche de nuit, sera probablement au jour à Ecoman.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 255.)

TÉLÉGRAMME N° 5449

Extrême urgence. Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours. Tours, 28 nov. 1870, minuit 40.

Guerre à général en chef, armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle. (Extrême urgence.)

Sans partager votre opinion sur la probabilité d'une attaque générale sérieuse pour demain, j'approuve complétement les sages instructions que vous avez données à vos généraux et auxquelles je n'ai rien à changer.

Je ne leur enverrai donc pas d'instructions directes pour demain.

Vous avez dû recevoir copie de ma dépêche à de Sonis, qui confirme la vôtre, sauf détails secondaires.

Si vous êtes préoccupé de l'étendue de vos lignes, vous devez vous rassurer en songeant combien celle des lignes prussiennes est plus grande encore, d'autant mieux que je ne crois pas leur effectif en présence supérieur au vôtre.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5588

Urgent. Vendôme de Tours, 28 novembre 1870, 5 h. 20 s.

Guerre à sous-préfet, Vendôme.

3120. Étudiez les mesures à prendre, de votre ressort, en prévision d'une concentration très-prochaine, demain peut-être, de 20 à 30 mille hommes, autour de Vendôme.

Détruisez la route de Vendôme à Cloyes, entre Fontaine et La Buzellerie, et entre La Chauvelière et la Bouillonnerie, aux portions en montée.

Faites occuper par bon nombre de tirailleurs la partie de la forêt voisine des portions de route que j'indique pour ralentir et inquiéter doublement la marche de l'ennemi vers Vendôme.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5621

Urgence. Marchenoir de Tours, 26 nov. 1870, 10 h. 59 soir.

Guerre à général de Sonis, commandant 17e corps, Marchenoir (faire suivre).

S'il n'y a pas extrême urgence à me parler, j'aimerais mieux, malgré tout le plaisir que j'aurais moi-même à vous voir, que vous attendissiez encore un jour ou deux.

Je n'aimerais pas en ce moment que votre corps fût privé de son chef, ne fût-ce qu'une nuit. S'il y a extrême urgence, télégraphiez-moi de nouveau pour concerter l'entrevue.

Quant au remplacement des 3,000 hommes de Fréteval, vous pouvez disposer de vos hommes comme vous l'entendez. Donnez-leur donc vos ordres directement.

D'après mes renseignements, les troupes sur votre gauche, peut-être 30 mille hommes, paraissent s'être concentrées, 20 mille sur Châteaudun et 10 mille sur Cloyes; au midi, vous ne paraissez pas menacé.

Signé : DE FREYCINET.

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 28 nov. 1870.

Lettre du général d'Aurelle au général de Sonis.

Mon cher général,

Votre retraite de Châteaudun sur Ecoman s'est faite avec un peu trop de précipitation, car les renseignements que vous aviez reçus de la marche de l'ennemi, sur trois colonnes différentes,

pour vous couper et vous entourer, n'étaient pas exacts. L'ennemi ne s'est pas présenté devant Châteaudun le lendemain de votre départ.

Cette retraite, qui s'est opérée pendant la nuit, a eu les conséquences qui sont inévitables en pareille circonstance. Beaucoup d'hommes se sont égarés et ne savaient plus sur quel point ils devaient se diriger.

Le maire de Beaugency me fait connaître qu'il y a dans cette ville de 1,500 à 2,000 hommes isolés. Faites-les rallier au plus tôt, en les envoyant chercher par des officiers, et assurez-leur des vivres.

Ne vous inquiétez pas de cet insuccès, et n'en prenez aucun tourment. Je connais votre valeur militaire. Je sais que je puis compter sur votre vigueur, sur votre expérience acquise par de brillants services de guerre, et que, grâce à vos soins, le désordre momentané causé par une marche de nuit sera bientôt réparé.

Vous aviez obtenu un brillant succès la veille; à la guerre, tous les jours ne sont pas également heureux, mais un homme tel que vous sait bien vite ramener la fortune.

Recevez, etc.

Signé : Général D'AURELLE.

P. S. Ne faites jamais plus marcher vos troupes sans qu'elles aient leur sac, leurs vivres et leurs munitions. Cette habitude d'Afrique ne saurait se pratiquer dans la guerre que nous faisons et ne pourrait avoir pour nous que des résultats désastreux.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 357.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 28 nov. 1870, 11 heures 30 soir.

Général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Je reçois une dépêche du général Crouzat qui m'annonce qu'après avoir occupé les positions de Maizières, Juranville, Nancray, Saint-Michel, Batilly, et attaqué Beaune-la-Rolande, il a été obligé de se replier sur ses anciennes positions, par suite de l'arrivée d'une forte colonne ennemie, avec beaucoup d'artillerie, venant de Pithiviers. Il n'a pas été suivi. Je l'engage à conserver ses positions sans reprendre l'offensive.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 241.)

TÉLÉGRAMME

Rapport du général Crouzat sur la journée de Beaune-la-Rolande.

Bellegarde, 28 nov. 1870, 11 h. 55 soir.

Général Crouzat à guerre, Tours. (Copie pour général d'Aurelle et général des Pallières.)

Conformément à vos ordres, j'ai attaqué aujourd'hui, de concert avec le 18e corps, les positions de Maizières, Juranville, Nancray, Saint-Michel, Batilly et Beaune. Toutes ces attaques ont réussi, à l'exception de celle de Beaune; quelques-uns de mes hommes étaient entrés dans la ville, que j'avais fait vigoureusement canonner.

L'arrivée d'une forte colonne prussienne avec beaucoup d'artillerie, venant de Pithiviers, m'a forcé à me retirer. Je n'ai pas été suivi, ce qui m'a permis de me retirer avec assez d'ordre. J'ai donné l'ordre à mes divisions de rentrer cette nuit dans leurs anciennes positions. J'ai laissé le 18e corps à Juranville et Maizières. Je crois qu'il serait prudent de le concentrer à Ladon. Ma position à Bellegarde n'est pas très-sûre. L'ennemi est très-fort.

Signé : CROUZAT.

TÉLÉGRAMME

Bellegarde, 29 nov. 1870, 7 h. 45 matin.

Général Crouzat à général des Pallières, à Loury (faire suivre).

Ma ligne de retraite s'étend à gauche jusqu'à Boiscommun, que j'occupe; mais je ne puis mettre des forces suffisantes pour garantir la possession de ce point si important, dans le cas d'une attaque tendant à me séparer de vous. Veuillez me dire si vous pouvez me renforcer.

Signé : Général CROUZAT.

(Extrait du livre du général des Pallières, page 160.)

TÉLÉGRAMME N° 5844

Urgence. Bellegarde, etc., de Tours 29 nov. 1870, 12 h. 25 matin.

Guerre à Crouzat, Bellegarde (faire suivre); Billot, Montargis et Bellegarde (faire suivre); d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle; des Pallières, Loury (faire suivre).

Il est à souhaiter que le 20e corps (Crouzat) puisse garder la position Boiscommun, Belle-



garde, qui me semble bonne et forte, la droite appuyée sur le 18e corps à Ladon, et la gauche bien appuyée sur la forêt et en relation avec des Pallières.

Nous recommandons expressément de se retrancher en utilisant et acquérant toutes les ressources du pays. On n'en use jamais assez.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 29 nov. 1870,
12 h. 30 soir.

Général d'Aurelle à général Crouzat, Bellegarde (copie au ministre de la guerre, Tours).

Faites en sorte de vous maintenir dans les positions que vous occupez.

Le 18e corps, que vous avez laissé à Juranville et à Maizières, n'est-il pas en danger, et ne convient-il pas de le rappeler à Ladon?

Examinez et décidez.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 241.)

TÉLÉGRAMME N° 5992

Urgence. Le Mans de Tours, 29 nov. 1870.
Tours, 28 nov. 1870, 1 h. 30 soir.

Guerre à général Jaurès, le Mans.

Dites à colonel Rousseau de vous attendre à Saint-Calais en prenant de bonnes positions au-dessus de la ville, en bien occupant et surveillant la route de Vibray.

Vous-même, rejoignez le colonel Rousseau par la voie la plus courte, et vous attendrez à Saint-Calais de nouveaux ordres.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5128

Urgence. Le Mans de Tours,
29 nov. 1870, 6 h. soir.

Guerre à général Jaurès ou officier de service, le Mans (faire suivre).

Vous devez avoir en artillerie : 1° cinq batteries de 12 dont vous devez compléter l'attelage; 2° six batteries de 4 complètes; 3° une batterie de mitrailleuses. En sus de cela, qu'avez-vous en fait de batteries provenant soit de l'ancienne armée de Fiéreck, soit de l'armée de Kératry?

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 29 nov. 1870,
9 heures soir.

Le général d'Aurelle au ministre de la guerre, Tours.

Aujourd'hui Varize a été attaqué très-sérieusement. A la suite de cet engagement, le général Chanzy, qui s'était porté vers Tournoisis pour observer ce qui se passait, me fait parvenir la dépêche suivante :

« Je descends de cheval; l'ennemi paraît venir en force de Châteaudun sur notre gauche. D'autres colonnes sont en avant de nous. Les francs-tireurs Lipowski ont été obligés d'abandonner Varize et Péronville, après avoir subi des pertes sérieuses. La cavalerie a été engagée ce soir entre Tournoisis et Villamblain. L'ennemi l'a poursuivie jusqu'à Tournoisis, où il a été reçu par la fusillade d'un bataillon de chasseurs à pied. Il faisait déjà nuit. Nous aurons bien certainement quelque chose de sérieux demain matin, si même il n'est rien tenté cette nuit sur nos postes. Je vais prendre des mesures et vous écrire dans une heure ou deux. »

Je prends mes dispositions pour repousser une attaque.

Avez-vous des renseignements à me donner sur les forces qui peuvent être venues du côté de Châteaudun?

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 260.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 29 nov. 1870,
10 heures soir.

Le général d'Aurelle à général de Sonis, Marchenoir.

Les renseignements que je reçois de vous et du général Chanzy me font croire à la probabilité d'une attaque pour demain matin, par des forces considérables.

Dans cette prévision, donnez immédiatement des ordres pour que toutes vos troupes se mettent demain matin en marche, à cinq heures, pour se diriger sur Coulmiers, en passant par Ouzouer le-Marché et Charsonville.

Renvoyez derrière la forêt de Marchenoir vos gros bagages et votre convoi, qui vous rejoindra plus tard.

Pour le surplus, le canon vous servira de guide.

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 262.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 29 nov. 1870, 11 heures soir.

Général d'Aurelle au ministre de la guerre, Tours.

Je viens de donner tous mes ordres, en prévision d'une attaque pour demain.

J'ai prescrit à de Sonis de se mettre en marche à cinq heures du matin, pour se porter sur Coulmiers par Ouzouer-le-Marché et Charsonville, en se débarrassant des gros bagages, qu'il enverra à Marchenoir.

Des Pallières a l'ordre de marcher au canon et de nous rallier avec le plus de monde possible, tout en gardant les passages de la forêt par de forts détachements.

Enfin, Crouzat a pour instruction, s'il entend le canon, de couvrir notre flanc droit.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 264.)

TÉLÉGRAMME N° 5270

Urgence. Saint-Jean et Marchenoir de Tours, 29 novembre 1870, 11 heures 40 soir.

Guerre à général en chef armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle, et à général de Sonis, 17e corps, Marchenoir.

Le mouvement tournant de l'ennemi sur la gauche se trouvant aujourd'hui arrêté par suite des dispositions que nous avions prises, tant vers Montargis, Pithiviers, que vers Saint-Calais, Vendôme, nous ne voyons plus d'inconvénient à ce que le 17e corps se rapproche de vous, ainsi que vous en aviez témoigné le désir au moment où nous l'avons fait rétrograder sur Marchenoir.

En conséquence, si vous jugez que le voisinage de ce 17e corps soit nécessaire pour renforcer vos positions, vous pouvez rappeler vers vous de Sonis, auquel nous envoyons copie de la présente. Si vous le rappelez, en effet, il nous semble que le mieux, quant à présent, serait d'établir son centre vers Coulmiers, appuyé à droite sur les bois de Montpipeau et la gauche vers Prénouvellon.

Les troupes de Vendôme pourraient se rencontrer vers Morée et observer Cloyes. La forêt de Fréteval continuerait à être gardée.

De notre côté, nous occuperions Vendôme directement. Au surplus, le 17e corps étant sous vos ordres, vous vous en servirez comme vous le jugerez utile.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5269

Urgence. Loury de Tours, 29 nov. 1870, 11 heures 42 soir.

Délégué guerre à général des Pallières, Loury (faire suivre).

Le ministre a pris connaissance de votre rapport du 28 novembre, qui aurait dû me parvenir par l'intermédiaire du général d'Aurelle. Après en avoir conféré avec moi, M. Gambetta ne juge pas qu'il y ait lieu, quant à présent, de donner suite à votre proposition de subordonner le 18e et le 20e corps à votre division, puisqu'il n'était pas encore question d'un mouvement combiné sur Pithiviers. Relativement à vos propositions du personnel, il sera fait ainsi que je l'ai expliqué à M. Des Plies, et je saisirai d'ailleurs, avec empressement, l'occasion de proposer les améliorations que vous souhaitez dans la situation de vos officiers d'état-major en ce qui n'aura pu être réalisé immédiatement.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

De Chilleurs à Saint-Jean-de-la-Ruelle, 20 novembre 1870.

Général commandant le 15e corps à général en chef, à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Je viens de rendre visite au 20e corps : il est dans l'état le plus misérable. Il lui manque dix mille paires de souliers, du campement complet pour dix mille hommes, tentes, couvertures, marmites, etc., vingt mille havre-sacs. Veuillez le recommander à la sollicitude immédiate de l'intendant en chef. Le moral du corps peut se ressentir de ces privations. Vous écrirai à ce sujet.

Signé : Général DES PALLIÈRES.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 244.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 29 nov. 1870, 12 heures soir.

Général d'Aurelle au général Chanzy, à Saint-Péravy.

Je n'ai que deux divisions à ma droite, que je ne puis dégarnir. Je n'ai donc aucune troupe de soutien à vous envoyer.

Le mouvement que j'ai prescrit au général de Sonis est fait pour vous appuyer, et vous le serez plus tard par le général des Pallières.

Disputez le terrain pied à pied, et profitez de tous les travaux que nous avons fait exécuter.

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 266.)

TÉLÉGRAMME N° 5274

Extrême urgence. Bellegarde et Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours, 30 novembre 1870, minuit 2 minutes.

Guerre à Crouzat, commandant le 20e corps, Billot, commandant le 18e corps, à général d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Bellegarde (faire suivre).

Tours, 29 nov. 1870, avant minuit.

Nous sommes très-satisfaits de votre vigoureuse pointe sur Maizières, Juranville, Beaune-la-Rolande, qui a pleinement atteint notre but en arrêtant les mouvements tournants de l'ennemi sur le Mans et Vendôme et rappelant ses forces sur son centre.

Il importe par suite que vous vous concentriez de votre côté et que vous établissiez une relation plus étroite avec des Pallières. Vous prendrez en conséquence les positions suivantes :

Crouzat s'établira entre Chambon, Moulin-de-Bezault, Boiscommun, Nibelle, s'appuyant ainsi sur les magnifiques positions de la lisière de la forêt, Billot s'établira vers Bellegarde-Ladon donnant la main à Crouzat. Le poste de Montargis conserverait sa position et, en cas de menace sérieuse, rejoindrait le 20e corps. Vous avez par dessus tout, comme premier soin, à vous retrancher dans vos positions.

Requérez hommes et choses pour vos travaux. Nous attendons vos rapports sur la journée d'hier pour donner des récompenses.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Bellegarde, 30 nov. 1870, 10 h. 30 matin.

Général Crouzat à guerre, Tours (faire suivre) : à général d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle, à général des Pallières, Chilleurs.

Mon mouvement de concentration sur Chambon est commencé depuis huit heures du matin. La 1re division a l'ordre d'occuper Chambon, la 2e division les Sommeries; la 1re brigade de la 3e division Boiscommun; la 2e brigade Nibelle, où je compte établir mon quartier général.

Le 18e corps est suivi dans sa retraite de Maizières et de Juranville.

Signé : Général CROUZAT.

(Extrait du livre du général des Pallières, page 162.)

TÉLÉGRAMME N° 5275

Urgence. Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Péravy et Marchenoir de Tours, 30 novembre 1870, minuit 15.

Guerre à général en chef armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle, à général Chanzy, 16e corps, Saint-Péravy, et à général de Sonis, 17e corps, à Marchenoir (faire suivre). (Extrême urgence.)

Tours, 29 novembre 1870, avant minuit.

D'après nos renseignements, vous devez avoir affaire à une colonne de 20 à 25 mille hommes dont le gros paraît se diriger vers Toury en masquant son mouvement par l'attaque que vous nous faites connaître. Le mouvement de Sonis vers vous, fait avec promptitude et décision, devra donc menacer sérieusement l'aile gauche de l'ennemi. La colonne ennemie se compose de la 17e division d'infanterie, d'une partie de la 22e, de la 4e et de la 6e division de cavalerie et est commandée par le duc de Mecklembourg.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 710

(Expédiée de Christiania (Norwége) le 29 novembre 1870, à 3 heures 40 soir. — Parvenue à Tours le 30 novembre, à 5 h. 20 matin.)

Christiania, 29 nov. 1870, 5 h. 20 matin.

Steenackers, Tours (recommandée).

Reçu vos télégrammes; le ballon était monté. Aéronautes B. E. Deschamps et Roberi, arrivés ici, partiront jeudi à 2 heures, ne pouvant arri-

ver à Tours que lundi ou mardi au plus tôt; portaient dépêche de Trochu à Gambetta ainsi conçue :

« *Trochu à Gambetta.*

(Chiffre ancien.)

« Jeudi, 24 novembre.

« Je reçois aujourd'hui votre dépêche sans date que je crois d'hier 23. Elle confirme bien péniblement pour moi mes craintes au sujet de l'armée de la Loire, qui pouvait être tournée dans ses positions, comme je vous l'avais dit dans mes dépêches du 18 et du 20. Ce que vous appelez ma persistante inactivité est l'effet impérieux des efforts immenses et compliqués que j'ai à faire. Il a fallu organiser cent mille hommes, les pourvoir d'artillerie, les enlever au milieu de positions qu'ils occupent, les y remplacer par des troupes non organisées et par des groupes choisis dans la garde nationale. Et ces efforts presque incroyables ont dû être faits en sens inverse d'un premier projet déjà en cours d'exécution, qui consistait à sortir par l'ouest vers Rouen. Les nouvelles de l'armée de la Loire m'ont naturellement décidé à sortir par le sud et à aller audevant d'elle, coûte que coûte. C'est lundi 28 que j'aurai fini mes préparatifs poussés de jour et de nuit. Mardi 29, l'armée extérieure, commandée par le général Ducrot, le plus énergique de tous, abordera les positions fortifiées de l'ennemi et, s'il les enlève, poussera vers la Loire probablement dans la direction de Gien. J'estime que si votre armée est décidément tournée par sa gauche, elle doit passer la Loire et se retirer vers Bourges par Lamotte-Beuvron et Vierzon. Il faut prendre garde au Morvan, où l'on dit que pourrait arriver le corps prussien qui allait vers Lyon et dont on n'a pas de nouvelles. Tâchez de réunir à Bourges des munitions et des vivres pour l'armée du général Ducrot, qui tâchera d'y arriver. Il est bien difficile et vraiment triste d'avoir à assurer la coopération par ballons et pigeons pour correspondre avec moi; dorénavant, reprenez le chiffre préfets dont je me sers et changez en la pagination. La page 14 deviendra 01 et ainsi de suite. Prière instante de dater vos dépêches. J'insiste toujours sur la nécessité absolue d'éviter une affaire générale dans les circonstances que vous m'indiquez.

« EUG. HEPP. »

(Dépêche remise en copie à la commission d'enquête par l'administration des télégraphes.)

TÉLÉGRAMME N° 5317

Extrême urgence. Saint-Jean de Tours, 30 nov. 1870, 10 heures 30 matin.

Guerre à général en chef armée Loire, Saint-Jean. (*Extrême urgence.*)

Si vous êtes attaqué aujourd'hui, ce qui ne me paraît pas bien certain, j'ai tout lieu de croire que ce sera une feinte destinée à masquer un mouvement de l'ennemi vers l'est. Par conséquent, les forces que vous aurez devant vous ne seront pas considérables. Je vous engage donc à ne pas vous laisser déconcerter par la vivacité de l'attaque, et au lieu de garder une solide défensive, je crois que vous pourrez sans danger pousser l'ennemi avec vigueur. Ce mouvement de votre part aura un grand intérêt pour nos opérations ultérieures, si vous l'effectuez sur votre centre et votre droite. Nous souhaitons donc que vous ayez occasion et possibilité de refouler l'ennemi vivement dans la direction d'Artenay et de Saint-Lyé, où vous ne courez point le danger d'être tourné. N'oubliez pas d'ailleurs que l'offensive est favorable à vos troupes. Elle est dans le tempérament français, comme le prouvent bien tous nos récents engagements heureux.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5367

Urgence. Saint-Jean de Tours, 30 nov. 1870, 11 heures 50 matin.

Guerre à général en chef, Saint-Jean-de-la-Ruelle. (*Extrême urgence.*)

Croyez que tout réside en ce moment dans une vigoureuse offensive.

J'ai de bonnes raisons pour vous parler ainsi, et vous les connaîtrez bientôt. Portez donc vos efforts vers le nord et le nord-est.

Votre gauche n'est pas sérieusement menacée.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 30 nov. 1870.

Général en chef au ministre de la guerre, Tours.

Je reçois en même temps vos deux dépêches de 10 heures 30 et de 11 heures 50. Je suis prêt à me porter en avant pour prendre l'offensive avec le 15e et le 16e corps, en laissant le 17e devant Orléans.

Pour exécuter ce mouvement, j'ai besoin d'être renseigné par vous sans restriction et le plus tôt possible, afin de pouvoir ordonner le mouvement pour le commencer dès demain matin.

Si je laisse de Sonis, faut-il le placer sur la route de Châteaudun ou de Pithiviers?

Dois-je appeler des Pallières, qui est à Chilleurs avec sa division?

Quel doit être le rôle du 18e et du 20e corps dans cette opération?

Vous me parlez de prendre la direction du nord et du nord-est; la première me conduit à Étampes, et la deuxième à Pithiviers. Laquelle des deux faut-il prendre? En un mot, où doit être mon objectif?

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 270.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 30 nov. 1870, 1 heure 15 soir.

Général en chef au général Chanzy, à St-Péravy.

D'après les renseignements que je reçois du ministre et qu'il me donne avec insistance, nous n'aurions rien à craindre de sérieux sur notre gauche, quelle que puisse être la vivacité d'une attaque que l'ennemi dirigerait de ce côté. Cette attaque ne serait qu'une feinte destinée à masquer un mouvement de l'ennemi vers l'est.

Le général Peytavin me rend compte que tout est tranquille en avant de lui. Une reconnaissance arrivée jusqu'à Terminiers n'a rien vu.

Le général Martineau m'écrit qu'il n'a rien à signaler du côté d'Artenay.

De Sonis vous est signalé sur votre gauche.

J'ai besoin de vous voir aujourd'hui; venez dès que vous croirez pouvoir vous absenter sans inconvénient.

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 266.)

TÉLÉGRAMME N° 5489

Urgence. Saint-Jean-de-la-Ruelle de Tours, 30 nov. 1870, 4 heures 5 soir.

Guerre à général en chef armée Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle. (Extrême urgence.)

Continuez vos préparatifs en vue de vous porter en avant, route d'Étampes et route de Pithiviers, avec le 16e corps et les deux divisions du 15e, et en vue de ramener de Sonis à Orléans. Ne changez pas la position de la division qui est avec des Pallières.

Je vous expliquerai de vive voix ce que nous attendons de vous, et nous l'étudierons ensemble. Si le général Chanzy et même le général des Pallières peuvent se trouver à votre quartier général ce soir à 8 heures, sans compromettre en quoi que ce soit, bien entendu, la sécurité des troupes, je serai charmé de les associer à notre conférence.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5585

(Dépêche chiffrée.)

Tours, 30 nov. 1870, 6 h. 45 soir.

Intérieur et guerre à préfets et sous-préfets.

(Circulaire confidentielle.)

Je vous engage à apporter la plus grande réserve dans la publication des dépêches de guerre qui vous viennent d'autorités autres que le ministère. Souvent dans ces communications à la presse locale se trouvent des détails que nous croyons prudent d'élaguer pour la bonne réussite des opérations.

Notre discrétion devient vaine quand les journaux les plus rapprochés des lignes ennemies font des révélations que nous évitons.

Dans les communications que vous faites au Gouvernement, il est inutile de donner des détails sur les positions de nos troupes qui nous sont connues, puisqu'elles résultent de nos ordres.

Attachez-vous surtout à transmettre à la guerre ce qui pourrait venir à votre connaissance des mouvements, des positions ou des forces de l'ennemi.

Signé : LÉON GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME

30 novembre, 9 heures soir.

Général Crouzat à guerre, Tours (faire suivre); général d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle; général des Pallières, Loury.

En exécution de vos ordres, j'occupe ce soir avec mon corps d'armée les positions suivantes :

Une division à Chemant;

Une division à Nibelle;

Une brigade à Boiscommun avec deux bataillons du 15e corps.

Le colonel commandant à Boiscommun me di-

sant qu'il y a 40,000 hommes aux environs, je me vois obligé de l'autoriser à se retirer sur Nesploy et Nibelle, s'il le juge convenable.

Signé : Général CROUZAT.

(Extrait du livre du général des Pallières, page 164.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 30 nov. 1870, 11 heures soir.

Le général en chef aux généraux Martineau, à Chevilly; Peytavin, à Gidy; au colonel Chappe, commandant la réserve d'artillerie, à Gidy.

Vos troupes ne bougeront point demain.

Faites donner un jour de vivres à vos hommes et faites compléter votre convoi de vivres.

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 266.)

TÉLÉGRAMME

Nibelle, 1er décembre 1870, 5 h. 5 matin.

Général Crouzat à guerre, Tours; général d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle; à général des Pallières, à Loury.

Je considère comme certain que j'ai devant moi des masses ennemies énormes; dans ce cas, je me retirerai sur la lisière de la forêt qui est derrière moi et de là, aussi lentement que possible, sur Ingranne, Sechebrières et Combreux. La brigade que j'avais laissée à Boiscommun a dû l'évacuer et me rallier pour ne pas être enveloppée.

Signé : Général CROUZAT.

(Extrait du livre du général des Pallières, page 165.)

TÉLÉGRAMME

Tours, 1er décembre 1870, 1 h. 10 soir.

Guerre à général en chef, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Vous connaissez les dépêches de Crouzat (elles exprimaient la crainte de ne pouvoir garder les positions où les 18e et 20e corps devaient rester jusqu'au lendemain). Voyez si, par un mouvement convenable du 15e corps ou de la division de des Pallières, il vous serait possible, sans nuire en rien à l'objectif dont nous sommes convenus, de produire une sorte de diversion en faveur de Crouzat, en arrêtant le mouvement de concentration que l'ennemi parait faire autour de lui. Je laisse ceci absolument à votre appréciation, ne voulant intervenir en quoi que ce soit dans les dispositions diverses que vous avez à prendre en ce moment.

Signé : DE FREYCINET.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, p. 475.)

TÉLÉGRAMME N° 5981

Urgence. Saint-Jean de Tours, 1er déc. 1870, 3 h. 30 soir.

Guerre à général d'Aurelle, armée de la Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle (faire suivre). (Extrême urgence.)

Paris a fait un sublime effort.

Les lignes d'investissement ont été rompues, culbutées avec un héroïsme admirable.

Le général Ducrot avance vers nous avec son armée, décidée, comme il l'a déclaré lui-même, à vaincre ou à mourir.

Il occupe aujourd'hui les positions de Champigny, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, de ce côté-ci de la Marne.

Il va évidemment se diriger sur la forêt de Fontainebleau, en s'appuyant sur la Seine, par la route de Melun. Général, cet héroïsme vous trace votre devoir. Volez au secours de Ducrot, sans perdre une heure, par les voies que nous avons combinées hier.

Accélérez par tous les moyens le mouvement commencé ce matin.

Redoublez de vitesse et d'énergie.

Faites appel au patriotisme de vos généraux: Leur grand cœur répondra au vôtre. Mais que cet élan n'enlève rien à votre sang-froid.

Combinez vos opérations avec la même prudence, seulement exécutez-les avec une foudroyante rapidité. Mettez-vous immédiatement en rapport avec les 17e, 18e et 20e corps et donnez-leur vos instructions pour que rien ne manque à cet ensemble offensif. Je crois que vous pourrez gagner un jour depuis votre départ jusqu'à la forêt de Fontainebleau.

En attendant, tâchez de trouver des émissaires sûrs, pris parmi les officiers et sous-officiers très-connus, que vous enverrez en toute hâte dans la direction présumée que doit suivre Ducrot, pour l'informer de celle que vous suivrez vous-même, afin que, d'une part, sa vaillance soit soutenue par l'assurance que vous marchez vers lui et que, d'autre part, il sache à coup sûr vers quel point il doit porter ses pas.

Ne donnez point de dépêche écrite à ces émissaires, ou du moins ne donnez qu'une dépêche as-

sez réduite pour qu'elle puisse être détruite par eux facilement, car il importe que l'ennemi ne connaisse pas à l'avance vos mouvements.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

(Circulaire ministérielle.)

Tours, 1er décembre 1870, 8 h. soir.

Ministre de la guerre et de l'intérieur aux préfets, sous-préfets et généraux. Au général en chef.

La délégation du Gouvernement a reçu aujourd'hui jeudi, 1er décembre, la nouvelle d'une victoire remportée sous les murs de Paris pendant les journées des 28, 29 et 30.

Chers concitoyens, après soixante-douze jours d'un siége sans exemple dans l'histoire, tout entiers consacrés à préparer et organiser les forces de la délivrance, Paris vient de jeter hors de ses murs une nombreuse et vaillante armée. Préparée avec prudence par des chefs consommés, que rien n'a pu ébranler ni émouvoir dans cette laborieuse organisation de la victoire, cette armée a su attendre l'heure propice, et l'heure est venue. Excités, encouragés par les fortifiantes nouvelles venues d'Orléans, les chefs du Gouvernement avaient résolu d'agir, et, tous d'accord, nous attendions depuis quelques jours, avec une sainte anxiété, le résultat de nos efforts combinés. C'est le 29 novembre au matin que Paris s'est ébranlé. Une proclamation du général Trochu a appris à la capitale cette résolution suprême, et, avant de marcher au combat, il a rejeté la responsabilité du sang qui allait couler sur la tête de ce ministre et de ce roi dont la criminelle ambition foule aux pieds la justice et la civilisation moderne.

L'armée de sortie est commandée par le général Ducrot, qui, avant de partir, a fait, à la manière antique, le serment solennel, devant la ville assiégée et devant la France anxieuse, de ne rentrer que mort ou victorieux.

Je vous donne dans leur laconisme les nouvelles apportées par le ballon *le Jules Favre*, un nom de bon augure et cher à la France, tombé ce matin à Belle-Isle-En-Mer. Le 29 au matin, la sortie dirigée contre les lignes d'investissement a commencé sur la droite, par Choisy, l'Hay et Chevilly.

Dans la nuit du 29 au 30, la bataille a persisté sur ces divers points. Le général Ducrot sur sa gauche passe la Marne le 30 au matin; il occupe successivement Mesly et Montmesly. Il prononce son mouvement sur sa gauche, et, adossé à la Marne, se met en bataille de Champigny à Bry. L'armée passe alors la Marne sur huit points. Elle couche sur ses positions, après avoir pris à l'ennemi deux pièces de canon. L'affaire a été rapportée à Paris par le général Trochu.

Ce rapport, où on fait l'éloge de tous, ne passe sous silence que la grande part du général Trochu à l'action. Ainsi faisait Turenne. Il est constant qu'il a rétabli le combat sur plusieurs points en entraînant l'infanterie par sa présence.

Durant cette bataille, le périmètre de Paris était couvert par un feu formidable. L'artillerie fouillait toutes les positions de la ligne d'investissement. L'attaque de nos troupes a été soutenue pendant toute l'action par des canonnières lancées sur la Marne et sur la Seine. Le chemin de fer circulaire de M. Dorian, dont on ne saurait trop célébrer le génie militaire, a coopéré à l'action à l'aide de wagons blindés faisant feu sur l'ennemi. Cette même journée du 30, dans l'après-midi, a donné lieu à une pointe vigoureuse de l'amiral la Roncière, toujours dans la direction de l'Hay et Chevilly. Il s'est avancé sur Longjumeau et a enlevé les positions d'Épinay, positions retranchées des Prussiens, qui ont laissé de nombreux prisonniers et encore deux canons.

A l'heure où nous lisons la dépêche de Paris, une action générale doit être engagée sur toute la ligne; l'attaque du sud du 1er décembre doit être dirigée par le général Vinoy. D'aussi considérables résultats n'ont pu être achetés que par de glorieuses pertes; deux mille blessés, le général Renault, commandant le 2e corps, et le général la Charrière ont été blessés. Le général Ducrot s'est couvert de gloire et a mérité la reconnaissance de la nation. Les pertes prussiennes sont très-considérables. Tous les renseignements sont officiels, car ils sont adressés par le chef d'état-major général, le général Schmitz.

Pour extrait conforme :

LÉON GAMBETTA.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 294, reproduisant le *Journal officiel.*)

ALLOCUTION DE M. GAMBETTA

AJOUTÉE A LA DÉPÊCHE QUI TRANSMETTAIT LA PROCLAMATION PRÉCÉDENTE

1er décembre, 8 h. soir.

Le génie de la France un moment voilé réapparait. Grâce aux efforts du pays tout entier, la victoire nous revient; et, comme pour nous faire oublier la longue série de nos infortunes, elle nous favorise sur presque tous les points. En ef-

fet, notre armée de la Loire a déconcerté, depuis trois semaines, tous les plans, des Prussiens et repoussé toutes leurs attaques. Leur tactique a été impuissante sur la solidité de nos troupes, à l'aile droite comme à l'aile gauche. Étrépagny a été enlevé aux Prussiens et Amiens évacué à la suite de la bataille de Paris.

Nos troupes d'Orléans sont vigoureusement lancées en avant; nos deux grandes armées marchent à la rencontre l'une de l'autre. Dans leurs rangs, chaque officier, chaque soldat sait qu'il tient dans ses mains le sort même de la patrie. Cela seul les rend invincibles.

Qui donc douterait désormais de l'issue finale de cette lutte gigantesque? Les Prussiens peuvent mesurer aujourd'hui la différence qui existe entre un despote qui se bat pour satisfaire ses caprices et un peuple armé qui ne veut pas périr. Ce sera l'éternel honneur de la République d'avoir rendu à la France le sentiment d'elle-même, et l'ayant trouvée désarmée, abaissée, trahie, occupée par l'étranger, de lui avoir ramené l'honneur, la discipline, les armées, la victoire. L'envahisseur est maintenant sur la route où l'attend le feu de nos populations soulevées. Voilà ce que peut une grande nation qui veut garder intacte la gloire de son passé, qui ne verse son sang et celui de l'ennemi que pour le triomphe du droit et de la justice dans le monde.

La France et l'univers n'oublieront jamais que c'est Paris qui, le premier, a donné cet exemple, enseigné cette politique et fondé ainsi sa suprématie morale, en restant fidèle à l'héroïque esprit de la révolution.

Vive Paris! vive la France! vive la République une et indivisible!

LÉON GAMBETTA.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 297, reproduisant le *Journal officiel.*)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 1er déc. 1870, soir.

Le général en chef au ministre de la guerre, Tours.

La dépêche télégraphique annonçant que le général Ducrot avait rompu les lignes prussiennes près de Paris a produit un effet immense. J'ai immédiatement fait un ordre du jour à toute l'armée, que j'ai transmis par le télégraphe, afin que cette heureuse nouvelle fût connue sans retard.

Les ordres sont donnés pour que le mouvement convenu hier puisse s'opérer avec promptitude.

Le corps du général Chanzy était trop faible pour opérer seul contre les troupes prussiennes placées en avant de lui. Je le fais appuyer fortement par les divisions Peytavin et Martineau.

Il est à croire que la position de Pithiviers nous sera vivement disputée.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 293.)

ORDRE DU JOUR

Officiers, sous-officiers et soldats de la Loire,

Paris, par un sublime effort de courage et de patriotisme, a rompu les lignes prussiennes. Le général Ducrot, à la tête de son armée, marche vers nous. Marchons vers lui avec l'élan dont l'armée de Paris nous donne l'exemple.

Je fais appel au sentiment de tous, des généraux comme des soldats. Nous pouvons sauver la France !

Vous avez devant vous cette armée prussienne que vous venez de vaincre sous Orléans, vous la vaincrez encore.

Marchons donc avec résolution et confiance.

En avant sans calculer le danger!

Dieu protégera la France!

Au quartier général, à Saint-Jean-de-la-Ruelle, 1er décembre 1870.

Le général en chef, D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 292.)

Quartier général de Saint-Péravy, 1er décembre 1870 (matin).

Lettre du général Chanzy au général d'Aurelle.

Mon général,

Je vous ai adressé cette nuit l'ordre qui contient mes instructions au sujet du mouvement que le 16e corps doit exécuter aujourd'hui pour commencer l'opération arrêtée hier. Je vous ai fait observer que sa marche sur Pithiviers, à l'aile gauche de l'armée, pouvait être retardée par les tentatives que l'ennemi ne maquerait pas de faire sur notre gauche.

Les reconnaissances poussées ce matin en avant de Patay constatent que les forces prussiennes signalées hier se seraient maintenues et même renforcées de Péronville jusqu'à Terminiers par Pruneville, Guillonville et Gommiers, masquant d'autres forces plus considérables que l'on dit être à Villepion, Loigny et Orgères.

Afin d'assurer mon installation ce soir au nord-



est de Patay, de Terminiers à Sougy, je fais couvrir le mouvement d'ensemble du 16ᵉ corps par la 1ʳᵉ division et la cavalerie, qui, avant de s'installer dans les bivouacs qui leur ont été assignés, reconnaîtront l'ennemi à Pruneville, à Guillonville et Gommiers, avec l'ordre de le déloger s'il fait mine de vouloir y rester.

Si l'ennemi résiste aujourd'hui et si nous le délogeons de ses positions, il est probable qu'il se retirera sur celles d'Allaines, Janville et Toury, où il a préparé des défenses, et il me paraîtrait imprudent de marcher directement sur Artenay et Santilly, sans l'avoir forcé à quitter les positions que je viens d'indiquer et d'où, s'il s'y maintenait, il pourrait menacer sérieusement notre gauche, et peut-être tomber sur nos derrières, s'il était en force de ce côté, ou s'il appelait à lui des renforts qui bien certainement doivent exister dans cette direction.

Je crois donc qu'il est prudent que le 16ᵉ corps remonte par Loigny, Tillay-le-Peneux jusqu'à Allaines, Janville et Toury, que le 17ᵉ corps établisse sa gauche à la Conie, sur la ligne de Patay et Sougy, et que le 15ᵉ corps se porte demain sur Santilly par Dambron, de façon à s'établir en avant de Santilly, en avançant sa droite sur Ruan et Aschères-le-Marché.

Si le 16ᵉ corps peut enlever demain Allaines, Janville et Toury, il pourrait s'établir à la fin de la journée le long du chemin de fer d'Orléans à Étampes, en couvrant sa gauche par une division et la cavalerie.

Après-demain, il marcherait sur Pithiviers, d'après les instructions que vous me donneriez pour me relier avec le 15ᵉ corps, qui, dans ce mouvement, me paraît devoir appuyer sur sa gauche, de façon à être en mesure de prêter son concours au 17ᵉ corps, le plus exposé dans cette marche aux tentatives que pourrait faire l'ennemi.

Dès lors, le 17ᵉ corps devrait suivre le mouvement général et venir s'établir derrière nous, perpendiculairement au chemin de fer d'Étampes, en avant d'Artenay, de façon à agir comme réserve, si cela était nécessaire, tout en couvrant Orléans.

Signé : Général CHANZY.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 281, et du livre du général Chanzy, p. 69.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 1ᵉʳ décembre 1870.

Général en chef au général Chanzy, Saint-Péravy.

Les mesures que vous me proposez sont très-sages, et méritent une attention toute particulière; mais vous devez avant de vous installer d'une manière définitive ce soir à votre bivouac, faire couvrir le mouvement d'ensemble du 16ᵉ corps par la 1ʳᵉ division et la cavalerie, et déloger l'ennemi des positions qu'il occupe sur votre gauche.

Si cette opération réussit, je ne puis d'avance vous donner des instructions qui deviendraient inutiles.

Tenez-moi au courant de ce qui se sera passé dès que vous le pourrez; je ne prendrai une détermination que lorsque je serai bien informé de votre situation.

Le général en chef, D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 284.)

TÉLÉGRAMME

Patay, 1ᵉʳ décembre 1870.

Général Chanzy à général en chef, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Le 16ᵉ corps, qui a quitté ses positions à dix heures, a trouvé sur sa gauche l'ennemi fortement établi de Guillonville à Terminiers par Gommiers. Le combat, engagé à midi, s'est prolongé jusqu'à six heures du soir. Malgré la résistance énergique d'une force d'au moins 20,000 hommes, cavalerie et infanterie, et de 40 à 50 canons, la 1ʳᵉ division a enlevé successivement les premières positions ennemies, et ensuite celle de Nonneville, Villepion et Faverolles, sur lesquelles elle bivouaque cette nuit.

Partout nos troupes ont abordé l'ennemi avec un élan irrésistible. Les Prussiens ont été délogés des villages à la baïonnette.

Notre artillerie a été d'une audace et d'une précision que je ne puis trop louer.

Nos pertes ne paraissent pas sérieuses : celles de l'ennemi sont considérables; on recueille des prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers. Les honneurs de la journée sont à l'amiral Jauréguiberry.

L'ennemi s'est retiré dans la direction de Loigny et de Château-Cambrai; je le suivrai demain.

Je crois à un grand succès.

Signé : Général CHANZY.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 286.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 1er décembre 1870,
10 heures 02 soir.

Général en chef à général Chanzy, Patay.

Je vous félicite sur le succès que vous venez d'obtenir. Adressez aussi mes félicitations à l'amiral sur la vigueur qu'il a déployée. Vous recevrez dans la nuit l'ordre de mouvement pour demain.

Ce mouvement sera à peu près celui que vous m'avez indiqué vous-même.

Je vous fais appuyer par les division Peytavin et Martineau. Je donne l'ordre au général de Sonis d'avoir demain, au jour, une de ses brigades à Patay.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 287.)

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 1er décembre 1870.
10 h. 11 soir.

Général en chef au général Chanzy, Saint-Péravy, et au général de Sonis, Coulmiers.

J'accepte le projet de votre lettre d'aujourd'hui, à moins que vous ne le jugiez maintenant impraticable.

Remontez donc avec le 16e corps jusqu'à Allaines, Janville et Toury, si vous le pouvez. Je donne l'ordre au 17e corps de se porter à Patay et à Sougy. La 3e division du 15e corps (Peytavin) vient s'établir en avant de Santilly. La 2e division (Martineau) passant par Artenay ira à Ruan, étendant sa droite autant que possible jusqu'à Aschères-le-Marché; enfin la 1re division occupera Neuville et Chilleurs.

Le grand quartier général sera à Chevilly demain à onze heures du matin.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 298.)

TÉLÉGRAMME N° 5915

Urgence. Bellegarde de Tours,
1er décembre 1870, 12 h. 55 s.

Guerre à général Crouzat, commandant le 20e corps; à général Billot, commandant le 18e corps, Bellegarde; et à général d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle (faire suivre). (Extrême urgence.)

Le 20e corps se replie beaucoup trop vite et ne défend pas assez les magnifiques positions qui lui étaient assurées sur la lisière de la forêt et qui, convenablement protégées par des fortifications passagères, devraient être presque inexpugnables.

La brigade de Boiscommun aurait dû résister plus longtemps : reculer jusqu'à Ingrannes, Seichebrières et Combreux, serait inexcusable.

Le 20e corps, s'il est forcé de rétrograder, doit occuper et garder les positions de Chambon et Nibelle.

Le 18e corps doit appuyer la droite du 20e corps en prenant pour ligne de retraite la direction de Bellegarde, Châteauneuf. Ses positions seront à Nesploy et au Bois des Allards. Il coupera, défoncera et rendra impraticable la route de Bellegarde à Ladon.

J'insiste pour que les deux corps utilisent plus qu'il ne s'est fait jusqu'à présent tous les accidents naturels en les protégeant par des fortifications passagères.

On n'emploie pas assez les réquisitions, tant en hommes qu'en chevaux, outils, etc. Tous les points qu'on juge bons doivent être immédiatement et par un travail de jour ou de nuit entourés de fossés, retranchements, abatis.

On doit défoncer et labourer les chemins par lesquels on redoute l'ennemi et dont on ne doit pas être appelé soi-même à se servir.

Signé : DE FREYCINET.

Bellegarde, 1er décembre 1870.

Général Crouzat à guerre, Tours, et à général d'Aurelle, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier soir, ma 1re division occupe Chambon et la route qui mène de Nancray à Nibelle.

Ma 3e division est campée en avant de Nibelle, se relie à gauche avec la 1re division, et un bataillon à Chénault. Ma 2e division, se reliant à gauche avec la 3e, occupe les routes qui mènent de Boiscommun à Nesploy et à Nibelle. Le 18e corps n'occupe pas encore Nesploy, ce qui me serait d'un grand secours.

A la suite des combats de ces six derniers jours, mes divisions sont très-affaiblies en hommes, et surtout en officiers.

Le 3e régiment de zouaves de marche a eu à lui seul, à Beaune-la-Rolande, 17 officiers tués ou blessés. Je vous prie de me renforcer mes divisions. J'ai un besoin absolu de vingt mille havresacs, dix mille paires de souliers, dix mille paires de guêtres, et du campement pour dix mille hommes.

Laissez-moi quelques jours de repos pour me

refaire. Le moral de mes hommes est bon, mais ils manquent de trop de choses par le temps froid et pluvieux qu'il fait. Les trois bataillons de la Haute-Loire, 67e mobile de marche, n'ont pour tout vêtement que des pantalons et des blouses de toile complétement hors de service; comment pourraient-ils, dans ces conditions, résister au bivouac au mois de décembre?

Signé : Général CROUZAT.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 45.)

TÉLÉGRAMME N° 5919

Urgence. Saint-Jean de Tours, 1er décembre 1870, 1 h. 02 s.

Guerre à général en chef, armée de la Loire, St-Jean-de-la-Ruelle. (Faire suivre. — Extrême urgence.)

Vous connaissez les dépêches de Crouzat. Voyez si, par un mouvement convenable du 15e corps ou de la division de des Pallières, il vous serait possible, sans nuire en rien à l'objectif dont nous sommes convenus, de produire une sorte de diversion en faveur de Crouzat, en arrêtant le mouvement de concentration que l'ennemi paraît faire autour de lui.

Je laisse ceci absolument à votre appréciation, ne voulant intervenir en quoi que ce soit dans les dispositions diverses que vous avez à prendre en ce moment.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 1er décembre 1870, 10 heures 10 soir.

Général en chef à général des Pallières.

Demain matin, vous occuperez Chilleurs-aux-Bois et Neuville avec votre 1re division. Je donne l'ordre à la 2e division Martineau de se porter à Ruan et à Aschères autant que possible. Je donne également l'ordre au général Peytavin de se porter en avant de Sanvilly, en passant par Artenay.

Le général Chanzy se portera avec le 16e corps à Allaines, Janville et Toury.

Donnez deux régiments de cavalerie au général Martineau et deux autres au général Peytavin.

Le général Crouzat appuiera un peu à gauche pour laisser moins d'intervalle entre vous et lui.

Dites à M. Cathelineau de gagner s'il peut avec ses francs-tireurs, aussitôt que possible, la forêt de Fontainebleau en passant par la forêt de Montargis. Le mouvement général commencera à huit heures.

Le grand quartier général à Chevilly, demain à onze heures.

Signé : Général D'AURELLE.

TÉLÉGRAMME

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 2 décembre 1870, 7 heures matin.

Le général en chef au ministre de la guerre.

J'emmènerai probablement le 17e corps ou au moins deux divisions. Orléans va se trouver découvert. Dirigez sur cette ville les troupes que vous pourriez avoir disponibles, et faites couvrir la Conie, si vous en avez la possibilité. Des troupes venant de Chartres pourraient facilement faire un coup de main sur Orléans.

M. Ribourt, capitaine de vaisseau, est laissé dans cette ville comme commandant supérieur. Il est indispensable d'y envoyer un général. Je n'en ai pas à laisser. A partir de dix heures et demie, mon quartier général sera à Chevilly.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 300.)

TÉLÉGRAMME

2 décembre matin.

Le général d'Aurelle à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

Le corps d'armée du général Chanzy a obtenu hier un brillant succès. Il a combattu depuis midi jusqu'à six heures du soir.

L'armée de la Loire part aujourd'hui pour marcher au-devant de l'armée du général Ducrot, qui a rompu les lignes prussiennes à Paris et qui se dirige vers nous.

Priez, Monseigneur, pour le salut de la France.

Signé : Général D'AURELLE.

TÉLÉGRAMME N° 5220

Urgence. Bellegarde de Tours, 2 déc. 1870, 12 heures 10 matin.

Guerre à général Crouzat, Bellegarde. (Donner copie à général en chef d'Aurelle.)

Je reçois votre dépêche de ce soir huit heures. Je ne vous cacherai pas que, faisant suite à celles

que vous m'avez déjà adressées ces derniers jours, elle ne me produit pas une bonne impression.

Vous me paraissez bien prompt à vous décourager et vous n'opposez pas à l'ennemi cette solidité sans laquelle le succès est impossible. Vous me parlez aujourd'hui de quelques jours de repos. Il s'agit bien de repos, alors que le général Ducrot, moins prompt que vous à s'inquiéter, n'hésite pas à nous rejoindre à travers un océan d'ennemis. Il faut marcher et marcher vite.

Donc à partir de ce moment et en vue de mettre nos opérations à l'abri des hésitations possibles du 20e corps, je vous place, vous et votre corps, sous la direction stratégique du commandant en chef du 18e corps. Dispensé désormais du souci de former des combinaisons, j'attends de vous que vous emploierez toute votre activité et votre énergie à relever le moral de vos troupes.

Si l'attitude de ce corps continuait à paraître aussi incertaine, je vous en considérerais comme personnellement responsable, et vous auriez à rendre compte au Gouvernement des conséquences que cette situation pourrait avoir.

Je m'occupe d'ailleurs des fournitures que vous me demandez si tardivement.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5496

Urgence. Saint-Jean de Tours, 2 déc. 1870, 4 heures 55 soir.

Guerre à général en chef, armée de la Loire, Saint-Jean-de-la-Ruelle (faire suivre à commandants en chef les 17e corps, Saint-Jean-de-la-Ruelle; 15e corps, Loury; 16e corps, Patay; 18e corps, Bellegarde; 20e corps, Bellegarde.)

Il demeure entendu qu'à partir de ce jour et par suite des opérations en cours, vous donnerez directement vos instructions stratégiques aux 15e, 16e, 17e, 18e et 20e corps.

J'avais dirigé jusqu'à hier le 18e et le 20e corps et par moments le 17e; je vous laisse ce soin désormais.

D'après l'ensemble de mes renseignements je ne crois pas que vous trouviez à Pithiviers ni sur les autres points une résistance prolongée.

Selon moi, l'ennemi cherchera uniquement à masquer son mouvement vers le nord-est à la rencontre de Ducrot.

La colonne à laquelle vous avez eu affaire hier et peut-être aujourd'hui n'est sans doute qu'une fraction isolée qui cherche à vous retarder, mais, je le répète, le gros doit filer vers Corbeil.

En ce moment, Châteaudun est réoccupé par nous.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Artenay, 2 décembre 1870, 8 h. soir.

Général commandant en chef à général des Pallières à Chilleurs.

On s'est battu jusqu'à la nuit; je suis encore sans nouvelles de Chanzy; mais d'après la direction du feu de l'ennemi, après s'être maintenus dans leurs positions jusqu'à la nuit, les Prussiens ont dû battre en retraite après avoir éprouvé des pertes sérieuses, au dire de quelques officiers prisonniers.

Pendant quelque temps, la division Peytavin a été vivement engagée et menacée d'être débordée sur la gauche. La réserve d'artillerie a arrêté le mouvement de l'ennemi. Mais j'ai cru devoir appeler la division Martineau.

Je suis à Artenay avec deux divisions du 15e corps et réserve d'artillerie.

Le départ de Martineau a découvert Saint-Lyé qu'il faudrait faire occuper dès aujourd'hui si c'est possible.

..... Avez-vous des nouvelles de Crouzat et du 18e corps?

Il serait bon que vous puissiez faire une démonstration demain dans la journée, entendez-vous à cet effet avec le général Bourbaki qui commande les 18e et 20e corps afin de faire cette opération en même temps que lui.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général des Pallières, page 191.)

Terminiers, 2 décembre 1870.

Lettre du général Chanzy au général d'Aurelle.

Mon général,

Après un beau succès hier, nous avons quitté ce matin les positions conquises à Terminiers, Faverolles, Villepion et Nonneville, pour nous porter sur Janville et Toury.

Nous avions enlevé Loigny et le château de Goury, et nous avancions sur Bazoches et Lumeau, lorsque les divisions engagées se sont repliées sur les positions quittées le matin, devant des forces considérables et devant une nombreuse artillerie arrivant du Nord et de l'Est.

Tout le 16e corps étant alors engagé, et l'ennemi menaçant ma gauche, j'ai du faire prévenir le général de Sonis, qui est arrivé vers quatre heures de Patay, avec ce qu'il avait de son corps d'armée.

Avec ce renfort, nous pûmes reprendre l'offen-

sive et nous porter au-delà de Loigny. Malheureusement, le général de Sonis a été blessé et ses troupes se sont repliées. La nuit venait, nous avons été obligés de nous retirer devant un effort très-vigoureux de l'ennemi, et nous venons d'arriver : la 1re division du 16e corps et une partie du 17e à Terminiers, la 2e division du 16e corps et la division de Flandres autour de Gommiers, le général Roquebrune (du 17e corps) à Frécul.

Je suis sans nouvelles du général Maurandy, qu'on me dit en retraite au-delà de Sougy.

Je ne sais encore ce qu'est devenu le général de Sonis. Le général Deplanque a été blessé. Nous avons de grandes pertes; beaucoup de troupes ont quitté le champ de bataille en désordre; presque toutes les munitions sont brûlées.

Je redoute une attaque pour cette nuit ou pour demain matin. Dans l'état moral où se trouvent les troupes, je crois indispensable que le 15e corps appuie sur nous, et que l'ennemi entende le canon sur ses derrières dès le jour.

Je ferai tout pour reprendre l'offensive, mais un secours m'est indispensable. Je vous prie de me faire parvenir vos ordres avant le jour à Terminiers où je suis, et de me dire si je puis compter sur une diversion du 15e corps.

Je crois que nous avons devant nous toutes les forces ennemies accourues pour nous écraser. La partie se jouera par ici.

Veuillez agréer, etc.

Signé : CHANZY.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 317.)

---

2 décembre.

Décret rendu le 2 décembre 1870 par la délégation pour récompenser les faits d'armes de Beaune-la-Rolande.

Les membres du Gouvernement de la défense nationale, en vertu des pouvoirs à eux délégués,

Considérant que le 18e corps, à peine formé, composé en grande partie de soldats qui voyaient le feu pour la première fois et privé de son commandant en chef, a cependant par la fermeté de son attitude remporté des avantages signalés sur l'ennemi à Ladon, Maizières, Beaune-la-Rolande.

Décrètent :

Article premier. Le 18e corps d'armée de la Loire a bien mérité de la patrie.

Art. 2. M. le chef d'état-major Billot, général de brigade à titre provisoire, est nommé général de brigade à titre définitif.

M. Feillet-Pilatrie, général de division à titre provisoire, est nommé général de division à titre définitif.

Signé : CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN, GAMBETTA, FOURICHON.

---

2 décembre.

Décret rendu par la délégation pour récompenser les faits d'armes du 1er décembre.

Les membres du Gouvernement de la défense nationale,

En vertu des pouvoirs à eux délégués,

Considérant que, dans la journée du 1er décembre, la 1re division du 16e corps d'armée s'est signalée par son intrépidité et son sang-froid,

Décrètent :

Article premier. La 1re division du 16e corps d'armée et son chef le contre-amiral Jauréguiberry sont mis à l'ordre du jour de l'armée.

Art. 2. Le général Chanzy, commandant le 16e corps d'armée, est nommé grand officier de la Légion d'honneur.

Signé : CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN, GAMBETTA, FOURICHON.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, p. 144.)

---

2 décembre.

Lettre du général Crouzat au général des Pallières.

Aussitôt que le 18e corps m'aura remplacé à Neploy, je me hâterai d'appuyer à gauche et d'occuper Courcy. Dans ce moment, ma ligne de bataille a au moins dix kilomètres, il m'est impossible de l'étendre davantage.

Je pense que le 18e corps arrivera aujourd'hui de Bellegarde. Si cela est, je pourrai demain commencer mon mouvement vers la gauche.

Signé : Général CROUZAT.

(Extrait du livre du général des Pallières, page 189.)

TÉLÉGRAMME N° 5221

Urgence. Bellegarde de Tours, 2 déc. 1870, 12 h. 15 soir.

Guerre à commandant 18e corps Bellegarde (Loiret.)

Le Gouvernement remercie et félicite votre corps de la solidité de son attitude.

A partir de la réception de la présente, le 20e

corps relèvera pour les opérations stratégiques du commandant du 18e corps.

Veuillez prendre vos dispositions en conséquence de cette décision dont le général d'Aurelle et le général Crouzat sont directement informés. Comme marques spéciales de satisfaction, le général de brigade à commission provisoire Billot est nommé au même grade à titre définitif et le capitaine Bruyère est nommé chef d'escadron à commission provisoire. Les autres propositions contenues dans la lettre du 1er décembre sont accueillies. Faites connaître immédiatement vos besoins en personnel, surtout d'état-major.

Signé : C. DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Artenay, 3 décembre 1870, 3 h. 40 matin.

Général en chef au général Chanzy, à St-Péravy.

Dans la situation où nous a placés l'engagement d'hier, il est impossible de mettre à exécution une marche sur Pithiviers ou tout mouvement en avant, et nous sommes dans la nécessité de battre en retraite pour reprendre nos positions. Je suis trop loin de vous pour pouvoir vous soutenir efficacement, et d'un autre côté j'apprends qu'il s'est fait sur ma droite, dans la soirée, une concentration d'artillerie.

En faisant donc une démonstration sur les derrières de l'ennemi, je serais exposé à être pris moi-même à revers. Si vous étiez en mesure de prendre l'offensive, le mouvement serait excellent, mais du moment où cela vous est impossible, ce mouvement pourrait être très-dangereux.

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 322.)

TÉLÉGRAMME

Artenay, 3 décembre, 3 h. 45 matin.

Général en chef à guerre, Tours.

Je reçois du général Chanzy la dépêche suivante :

« Après avoir enlevé ce matin Loigny et Château-Goury, nous avons été repoussés par des forces très considérables et une nombreuse artillerie. Les 16e et 17e corps ont été engagés en entier. Le général de Sonis est blessé. Nous nous sommes installés, la nuit venue, à Terminiers et Morêle. Je redoute une attaque pour cette nuit ou demain matin. Il est indispensable que dès le point du jour le 15e corps se mette en mouvement de ce côté de façon à faire entendre son canon sur les derrières de l'ennemi, qui cherche à me tourner sur ma gauche et peut-être sur ma droite. Je vous envoie un officier et attends vos instructions à Terminiers avant le jour.

« Dans cette situation, un mouvement sur Pithiviers par la plaine n'est plus possible. Le 16e et le 17e corps ont besoin de se refaire après deux jours d'efforts, et le dernier avec insuccès. »

J'ajoute que la 3e division du 15e corps a été elle-même fort éprouvée. Du moment que la marche sur Pithiviers n'est plus possible en présence des forces ennemies considérables qui restent maîtresses de la plaine, non-seulement je dois renoncer à pousser un mouvement en avant, mais je me vois dans l'obligation de ramener les deux divisions du 15e corps à Chevilly. Je donne en conséquence l'ordre au général Chanzy de reprendre ses positions, et moi-même me mettrai en marche vers les 10 heures du matin pour revenir à Chevilly.

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, page 156.)

TÉLÉGRAMME

3 décembre, 4 heures matin.

Général Chanzy à général en chef à Artenay.

Les généraux du 17e corps sortent d'ici. Ils déclarent que leurs troupes sont dans des conditions telles qu'il leur est impossible de faire un mouvement demain. Beaucoup d'hommes sans souliers, pas de distributions faites, tous très-fatigués.

Ne connaissant pas encore vos instructions, et voulant être en mesure autant que possible de les remplir quelles qu'elles soient, je prescris au général Guépratte, commandant le 17e corps, en l'absence du général de Sonis blessé et disparu, de prendre ses dispositions pour distribuer des vivres et être prêt dans la matinée.

La division de Flandres, que je croyais à Gommiers, a rétrogradé cette nuit jusqu'à Patay.

Signé : CHANZY.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 320.)

TÉLÉGRAMME

Artenay, 3 décembre, 4 h. 50 matin.

Général en chef à général des Pallières, à Chilleurs.

Revenez dès aujourd'hui et le plus tôt possible

reprendre vos positions anciennes de Saint-Lyé et de Chevilly, avec toutes les forces disponibles et ne laissant que ce qui est nécessaire pour garder la forêt.

Le mouvement en avant fait par le général Chanzy, soutenu par vos 2e et 3e divisions, n'a pas réussi.

Ordre est donné d'occuper les anciennes positions devant Orléans.

Signé : Général D'AURELLE.

TÉLÉGRAMME

3 décembre, 6 heures matin.

Général des Pallières à général en chef, Artenay.

Toutes dispositions pour aller occuper anciennes positions sont prises. Je fais prévenir le colonel Cathelineau de reprendre la défense de la forêt. Je lui laisserai un bataillon de tirailleurs. Je fais occuper Saint-Lyé et Villereau.

Ne pourrai partir que ce soir avec troupes ; ne peux laisser Chilleurs occupé.

Signé : Général des PALLIÈRES.

(Extrait du livre du général des Pallières, page 200.)

TÉLÉGRAMME N° 5794

Extrême urgence. Chevilly de Tours, 3 décembre 1870, 11 h. 25 matin.

Guerre à général en chef armée Loire, Chevilly (faire suivre)

Le mouvement tournant du général Chanzy s'est effectué en remontant beaucoup trop vers le nord-ouest, et en aucun cas il ne serait à reprendre, dans ces mêmes conditions, car on est ainsi condamné à se battre contre la base d'opération de l'ennemi, qui est bien évidemment la route de Varize, Orgères, Janville, Toury.

Je vous prie de me faire connaître ce soir le plus tôt possible les positions exactes de vos différents corps et le plan que vous adoptez pour la suite de vos opérations à partir de demain.

Il me semble qu'en tout état de cause vous pourriez faire concourir d'une manière plus efficace à vos opérations le 18e, le 20e corps et même la division des Pallières.

Vous avez là une force considérable qui, par démonstrations ou même par des attaques réelles dans la direction de Pithiviers et de Beaumont, pourrait détourner l'ennemi.

Peut-être ainsi, au même point de vue, devriez-vous rapprocher le 18e et le 20e de des Pallières pour menacer plus fortement Pithiviers par le sud et en même temps prévenir toute tentative de descente de l'ennemi sur Courcy et Chilleurs-aux-Bois.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 555

3 décembre 1870, 1 h. 45 soir.

Guerre à général Guépratte, à Saint-Péravy, général Chanzy, commandant 16e corps, Saint-Péravy, et à général d'Aurelle, Chevilly (faire suivre.)

Le général Chanzy réunira provisoirement le commandement du 17e corps à celui du 16e. Le colonel Forgeucol remplacera le général Bouilley, comme chef d'état-major du 17e corps.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Tours, 3 décembre 1870, 2 h. 10 soir.

Guerre à général Bourbaki, commandant les 18e et 20e corps, à Bellegarde (faire suivre). Copie pour général d'Aurelle.

Si vous n'avez pas d'ordre spécial du général d'Aurelle (1), je vous engage à vous replier avec vos troupes dans la direction de Loury, en occupant fortement la lisière de la forêt à la droite de des Pallières, et en vous tenant prêt à l'appuyer. Dans ce mouvement évitez de diviser vos forces.

Signé : DE FREYCINET.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, p. 179).

TÉLÉGRAMME N° 5850

Extrême urgence. Chevilly de Tours, 3 décembre 1870, 2 h. 20 soir.

Guerre à général en chef d'Aurelle, Chevilly (extrême urgence).

Dans la situation que vous dépeignez par votre dépêche de 12 heures 30, il n'y a pas hésiter. Il faut rentrer dans vos positions d'Orléans en les utilisant pour une vigoureuse défensive.

(1) Le général Bourbaki était sous les ordres directs du général d'Aurelle, dont les instructions primaient conséquemment toutes les autres.

Vous devez rappeler vers vous des Pallières et les 18e et 20e corps auxquels je viens de passer directement une dépêche dans ce sens dont je vous ai envoyé copie.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5848

Urgence. Bellegarde de Tours, 3 déc. 1870, 2 heures 25 soir.

Guerre à général Bourbaki, commandant 18e et 20e corps, Bellegarde (faire suivre, et communiquer à général d'Aurelle, Chevilly, extrême urgence).

Si vous n'avez pas d'ordre spécial du général d'Aurelle, je vous engage à vous replier avec vos deux corps dans la direction de Loury, en occupant fortement la lisière de la forêt, à la droite de des Pallières, et en vous tenant prêt à l'appuyer. Dans ce mouvement évitez de diviser vos forces.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 568

Urgence. Chevilly de Tours, 3 déc. 1870, 6 h. 45 soir.

Guerre à général en chef, armée Loire, Chevilly (faire suivre, extrême urgence).

Je reçois du chef d'état-major du général Bourbaki la dépêche suivante, datée de Bellegarde :

« Le général Bourbaki est arrivé hier à Quiers et a pris le commandement en chef du 18e corps d'armée. Ce corps continue aujourd'hui son mouvement vers la gauche et en avant. La gauche occupe Boiscommun et Nesploy, et va occuper Nibelle et Chemault. La droite à Quiers, couvrait Bellegarde. L'ennemi a évacué Boiscommun la nuit dernière; il paraît se diriger sur Pithiviers à marche forcée. J'envoie sur sa ligne de retraite une reconnaissance offensive. »

D'après cette dépêche je ne puis me rendre compte si c'est un mouvement que vous avez prescrit ou un mouvement spontané de Bourbaki.

En ce qui me concerne, je l'avais engagé, s'il ne recevait aucune instruction de vous, à se replier dans la forêt de manière à se rapprocher de des Pallières et à l'appuyer au besoin.

Je vous informe à tout hasard du mouvement effectué par Bourbaki pour que vous le télégraphiez, s'il y a lieu.

Dans le cas où vous ne pourriez correspondre avec lui, faites-le moi savoir et je lui transmettrai vos instructions.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 585

Extrême urgence. Bellegarde et Orléans de Tours, 3 déc. 1870, 7 h. 45 soir.

Guerre à général Bourbaki, Bellegarde. A communiquer au général d'Aurelle, Orléans (faire suivre, extrême urgence).

Je reçois du général Chanzy la dépêche suivante :

« *Général Chanzy à guerre, Tours.*

« Me conformant aux ordres du..... Je crois à un effort complet de l'ennemi sur l'armée de la Loire.

« Signé : Général CHANZY. »

En présence de cette dépêche, et en supposant que vous n'avez pas reçu du général d'Aurelle des instructions contraires aux miennes, je vous invite à prendre immédiatement toutes vos dispositions pour vous replier sans perdre un instant sur Orléans, de manière à appuyer le 15e corps, et à empêcher que l'armée ne soit tournée sur sa droite. La continuation du mouvement que vous semblez poursuivre sur Pithiviers serait inopportune, à moins que, par des données que je ne connais pas, vous ayez la certitude d'acquérir ainsi un important avantage militaire, de nature à dégager d'Aurelle de ce côté. Sans cela, la concentration la plus rapide possible sur Orléans me semble tout indiquée.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 559

Extrême urgence. Tours, 3 décembre 1870, 10 heures 50 soir.

Guerre à général en chef, armée Loire, Chevilly, copie pour général Chanzy, Saint-Péravy; des Pallières, Loury; Bourbaki, Bellegarde (faire suivre. (Extrême urgence, à expédier avant toute autre dépêche).

Il me semble que dans les divers combats que vous avez soutenus, vos divers corps ont agi plutôt successivement que simultanément, d'où il suit que chacun d'eux a presque partout trouvé l'ennemi en forces supérieures. Pour y remédier dorénavant, je suis d'avis que vos corps soient le plus concentrés possible. A cet égard, il me



semble que le 16e et 17e corps sont un peu trop développés sur la gauche. Quant au 18e et au 20e je les ai engagés dès ce matin, à moins d'ordre contraire de vous, à s'appuyer sur la gauche et à se rapprocher de des Pallières en marquant un mouvement de concentration vers Orléans; mais j'ai lieu de penser, d'après une dépêche reçue de Bourbaki vers six heures, que mes indications ne lui sont pas parvenues à temps.

Bref, et prenant la situation au point où elle est maintenant, je crois devoir appeler votre attention sur l'opportunité d'un mouvement concentrique général à effectuer demain dimanche d'aussi bonne heure que possible, la nuit devant être occupée à se débarrasser des *impedimenta* qui seraient mis en arrière, la partie non indispensable pouvant même être envoyée sur la rive gauche. Un tel mouvement de concentration opéré vous permettrait d'utiliser vos belles batteries de marine et d'opposer la simultanéité de vos forces aux attaques de l'ennemi, dont le nombre n'est peut-être pas aussi grand qu'on pourrait le conclure d'après les faits de ces deux jours.

J'insiste sur cette concentration parce que le mouvement en avant de l'armée ne me paraissant pas pouvoir être repris tout de suite, il n'y a plus le même intérêt à conserver le 18e et 20e et partie du 15e en avant sur votre droite, dans la route à suivre, ainsi que cela convenait au début de l'opération.

J'envoie copie de la présente à vos généraux commandants en chef qui, à moins d'instructions différentes de votre part, auraient à se conformer aux dispositions sus-indiquées.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Saran, 3 décembre 1870.

Général en chef au général des Pallières, Loury.

Mettez-vous en marche demain matin de bonne heure pour vous rendre à Orléans, où la 1re division du 15e corps sera placée pour la défense de l'enceinte. Ne laissez derrière vous qu'une forte arrière-garde pour maintenir l'ennemi, dans le cas où il serait sur vos traces. Cette arrière-garde devra vous rejoindre dans la soirée.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 322.)

RAPPORT DU GÉNÉRAL MARTINEAU

Cercottes, 3 décembre 1870.

Mon général,

Ce matin, après avoir reçu vos ordres à Artenay, je me suis rendu en avant du village pour donner mes instructions à chacun de nos généraux de brigade.

Pendant que j'étais au milieu d'eux, j'ai reçu de bien des côtés, des avis de mes éclaireurs indiquant que de fortes colonnes, composées de toutes armes, se dirigeaient d'Oison et de Saint-Lyé sur Château-Gaillard.

Effectivement, vers neuf heures, j'entendais mes éclaireurs engagés avec ceux de l'ennemi. A neuf heures et demie, le canon des Prussiens a commencé à tonner en avant de moi.

A ce moment, de nouveaux avis me prévinrent que des colonnes cherchaient à me déborder sur mes deux ailes. Dans la pensée que le général Dariès pourrait être embarrassé, je me suis décidé à rester à Artenay avec la brigade Rébillard. J'ai demandé alors au colonel Chappe de se porter en arrière d'Artenay pour m'appuyer.

Cet officier supérieur m'a répondu que vous lui aviez donné l'ordre de s'établir à Croix-Briquet, pour appuyer la retraite du général Dariès, et que du reste il n'avait plus que quatre caissons de munitions.

Me voyant à ce moment vivement menacé sur ma gauche, qui était déjà bien débordée, je me suis décidé à prescrire au général Dariès de se replier.

Ce mouvement, appuyé par la brigade Rébillard et cinq batteries d'artillerie, a commencé vers dix heures et demie, et s'est exécuté en très-bon ordre.

Les troupes ont successivement occupé toutes les positions défensives, sur lesquelles elles ont bien tenu. L'artillerie les protégeait efficacement de son feu. L'ordre a été tel, que je ne suis arrivé à Croix-Briquet qu'à midi et demi.

A ce moment, l'artillerie du colonel Chappe est entrée en action. Elle a puissamment contribué à notre défense.

Le feu de l'ennemi s'est un instant ralenti; mais tout à coup, vers une heure et demie, des forces nouvelles sont arrivées à l'ennemi, qui a établi sur ma droite une batterie de dix-huit pièces. La canonnade a recommencé, très-forte des deux côtés. J'ai tenu dans cette position jusqu'à trois heures et demie, alors on m'a averti que ma gauche était de nouveau débordée.

Le général Dariès a dû reprendre son mouvement de retraite. Le général Rébillard, moins menacé sur sa droite, tenait plus aisément. L'ar-

tillerie de réserve épuisait ses munitions, et s'est repliée avec le général Dariès.

Malgré cela, on se retirait en bon ordre, disputant toujours à l'ennemi chaque position.

La batterie de marine nous a été assez efficace dans la défense de Croix-Briquet, mais elle nous a surtout bien appuyés pendant notre retraite de ce point sur Chevilly.

L'ennemi avançant toujours et le colonel Chappe, qui n'avait plus de munitions, se repliant au trot, et me trouvant encore menacé d'être tourné sur ma gauche par une forte colonne de cavalerie qui était dans la direction de Provenchère, j'ai vu que je ne pourrais rester à Chevilly. J'ai donc informé, vers quatre heures et demie, le général Peytavin que j'allais me diriger sur Cercottes. En même temps, j'informais la batterie de marine qu'elle serait peut-être dans la nécessité d'enclouer ses canons.

Ma marche sur Cercottes a été aussi lente que possible, et malgré la nuit, le général Rébillard, appuyé par deux batteries du commandant Venot, a lutté pied à pied. L'artillerie tirait encore à cinq heures et demie.

Je bivouaque à Cercottes, me gardant en avant.

Je ne puis encore vous envoyer l'état de mes pertes, que je demande aux chefs de corps.

Mon artillerie n'a plus de munitions; mon infanterie en a consommé beaucoup. L'artillerie du colonel Chappe va à Montjoie pour se réapprovisionner. Je vous prie instamment de me faire envoyer d'urgence, cette nuit, par le chemin de fer, des munitions pour mes deux armes, sans cela je ne pourrais lutter demain.

Veuillez agréer, etc.

Signé : MARTINEAU.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 328.)

TÉLÉGRAMME

3 décembre soir.

Colonel Courtot, du 38e de ligne, au commandant supérieur, Orléans.

Laissé à Courcy en position à l'entrée de la forêt, j'y suis resté avec deux bataillons et une batterie de montagne jusqu'à 5 heures du soir. A quatre heures, n'entendant plus le canon, j'ai fait demander des ordres à Chilleurs, et j'ai appris qu'il était occupé par l'ennemi.

J'ai battu en retraite par la route de Pithiviers jusqu'à Fay-aux-Loges, où je suis arrivé à dix heures et demie. J'ai rallié en route la compagnie d'éclaireurs. Apprenant ici que Loury est occupé par l'ennemi, je partirai demain matin pour Orléans, d'où j'irai regagner la 1re division du 15e corps. Prière d'informer de ce mouvement le commandant du 15e corps.

Signé : COURTOT.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 332.)

TÉLÉGRAMME

Tours, 4 décembre 1870, 3 h. 30 matin.

Guerre à général en chef, armée Loire, Cercottes.

Votre dépêche de cette nuit me cause une douloureuse stupéfaction. Je n'aperçois dans les faits qu'elle résume rien qui soit de nature à motiver la résolution désespérée par laquelle vous terminez.

Jusqu'ici vous avez été mal engagé, et vous vous êtes fait battre en détail ; mais vous avez encore 200,000 hommes en état de combattre, si leurs chefs savent par leur exemple et par la fermeté de leur attitude grandir leur courage et leur patriotisme. L'évacuation dont vous parlez serait par elle-même et en dehors de ses conséquences militaires un immense désastre. Ce n'est pas au moment où l'héroïque Ducrot cherche à venir à nous, que nous devons nous retirer de lui. L'heure d'une telle extrémité ne me paraît pas avoir encore sonné. Je ne vois rien à changer, quant à présent, aux instructions que je vous ai envoyées hier au soir, et qu'à l'heure où j'écris nos généraux se préparent à exécuter. Opérez, comme je vous l'ai mandé, un mouvement général de concentration.

Rappelez à vous le 18e et le 20e corps dont on me paraît ne s'être pas assez occupé. Resserrez les 15e, 16e et 17e corps. Utilisez vos lignes de feu dont vous-même naguère me vantiez la puissance, et opposez dans ces lignes une résistance indomptable. Envoyez d'avance vos *impedimenta* sur la rive gauche et allégez vos mouvements. N'omettez pas de faire surveiller et garder par de fortes escouades tous vos ponts sur la Loire pour empêcher la malveillance et la trahison de les détruire. Enfin, ne pensez qu'à organiser la lutte et à la généraliser. Je reçois à l'instant une dépêche de Bourbaki qui m'informe qu'il se met en devoir de réaliser le mouvement de concentration sur Orléans que j'ai prescrit.

Signé : DE FREYCINET.

(Extrait du livre de M. de Freycinet, p. 165.)



TÉLÉGRAMME

Saran, 4 décembre 1870, 4 heures matin.

Le général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Dans les journées du 1er et du 2 décembre, les 16e et 17e corps ont été très-éprouvés et ont fait des pertes considérables.

Hier 3 décembre, de neuf heures du matin à cinq heures et demie du soir, le 15e corps a lutté contre des forces supérieures en nombre et en artillerie, devant lesquelles il n'a pu conserver ses positions. La 1re division s'est retirée sur Loury; la 2e d'Artenay sur Chevilly d'abord, et plus tard sur Cercottes; enfin la 3e a dû se replier de Huêtre sur Gidy. La lutte a été acharnée; aussi les pertes sont très-nombreuses, et comme elle s'est terminée à la nuit close et au milieu des bois, il en est résulté un assez grand désordre.

Dans cette situation et après une lutte de trois jours, où tous les corps ont été plus ou moins éprouvés et désorganisés, il n'y a plus lieu de faire de plan de campagne. Je dois même vous déclarer que je considère la défense d'Orléans comme impossible. Quelque pénible que soit une pareille déclaration, c'est un devoir pour moi de la porter à votre connaissance, parce qu'elle peut épargner un grand désastre.

Si nous avions du temps devant nous pour nous réorganiser et nous remettre, on pourrait essayer; mais l'ennemi sera demain sur nous, et, je vous le répète avec douleur, mais avec une profonde conviction, nos troupes, éprouvées et démoralisées par ces deux dernières journées, ne tiendront pas.

Il ne nous reste qu'un parti à prendre, c'est de battre en retraite, et voici comment je la comprendrais.

Les 16e et 17e corps se retireraient sur Beaugency et Blois, le 18e et le 20e corps sur Gien, enfin le 15e corps passerait la Loire à Orléans pour aller en Sologne. De cette manière, les routes ne seraient pas encombrées et on aurait plus de facilités pour vivre.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 334.)

TÉLÉGRAMME

Saran, 4 décembre 1870, 4 heures matin.

Le général en chef à l'intendant en chef, Orléans.

Les trois jours de lutte qui viennent d'avoir lieu me font prévoir la possibilité d'une retraite si l'ennemi continuait ses attaques. Si j'étais forcé à cette retraite, mon intention serait de diriger les 16e et 17e corps sur Beaugency et Blois, les 18e et 20e sur Gien, et le 15e sur la rive gauche de la Loire.

Prenez dès à présent vos dispositions pour qu'au premier ordre vous puissiez enlever d'Orléans les approvisionnements que vous y avez.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 335.)

TÉLÉGRAMME

Saran, 4 décembre 1870, 8 heures matin.

Général en chef au ministre de la guerre, Tours.

Je suis sur les lieux et mieux en état que vous de juger de la situation. C'est avec une douleur non moins grande que la vôtre que je me suis déterminé à prendre cette résolution extrême.

L'ennemi a franchi tous les obstacles jusqu'à Cercottes; il est en outre maître de tous les débouchés de la forêt: la position d'Orléans n'est donc plus ce qu'elle était autrefois. Aujourd'hui qu'elle est entourée et qu'elle a perdu l'appui de la forêt, elle n'est plus défendable avec des troupes éprouvées par trois jours de fatigues et de combats, et démoralisées par les pertes considérables qu'elles ont faites.

D'un autre côté, les forces de l'ennemi dépassent toutes mes prévisions et les appréciations que vous m'avez données. Le temps presse et ne me permet plus de faire la concentration dont vous parlez. La résistance ne peut s'organiser d'une manière efficace. Malgré tous les efforts que l'on pourrait tenter encore, Orléans tombera fatalement ce soir ou demain entre les mains de l'ennemi. Ce sera un grand malheur; mais le seul moyen d'éviter une catastrophe plus grande encore, c'est d'avoir le courage de savoir faire un sacrifice lorsqu'il en est encore temps. L'armée de la Loire peut rendre de grands services à la défense nationale, mais à la condition de la concentrer sur des points où elle ait le temps de se réorganiser. Chercher à la concentrer à Orléans, c'est l'exposer à être détruite sans résultats. Je crois donc devoir maintenir les ordres qui ont été donnés.

Quant aux ordres qui ont été donnés par vous à Bourbaki, il ne m'appartient pas de les changer. Je vous laisse le soin de les confirmer ou de les retirer. Je dois seulement vous faire observer que ce mouvement vers Orléans, devant l'ennemi maître de la forêt, peut être d'autant plus dangereux que le général Bourbaki ne peut passer

la Loire qu'à Orléans et à Gien. Le pont de Châteauneuf n'est pas encore terminé.

Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 341.)

TÉLÉGRAMME N° 566

4 décembre 1870, 10 heures 10 matin.

Guerre à général Bourbaki, 18e corps, et à général Crouzat, 20e corps, Bellegarde (extrême urgence).

Je reçois du général Crouzat la dépêche suivante :

« Sur l'avis qui m'est donné par le général Bourbaki que le 18e corps se retire sur Orléans, je fais diriger le 20e corps aussi sur Orléans par Ingrosmes, Seichebrière, Combreux, Vitry-aux-Loges, Fuy-aux-Loges, Boigny et Chanteau. »

Il semble résulter de cette dépêche que le général Crouzat ne reçoit pas d'ordres de vous. Cependant je vous ai télégraphié et je vous confirme que le 20e corps comme le 18e est placé sous votre direction stratégique. Je vous invite donc à envoyer d'urgence des instructions précises au général Crouzat pour que tous ses mouvements soient coordonnés avec les vôtres. Accusez-moi réception de la présente dont j'envoie copie au général Crouzat. Je profite de l'occasion pour vous confirmer de hâter le plus possible, à moins d'ordre contraire du général en chef, le mouvement de concentration sur Orléans.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 596

Urgence. Bellegarde de Tours, 4 déc. 1870, 10 heures 10 matin.

Guerre à général Bourbaki, 18e et 20e corps, Bellegarde (faire suivre).

(Extrême urgence, avant toute autre dépêche.)

A la suite d'une nouvelle dépêche du général en chef, de ce matin 8 h. 38, le gouvernement de la défense nationale consulté, n'a pas cru pouvoir s'exposer à l'exécution du plan que le général en chef présentait comme une nécessité cruelle mais inévitable. Ce plan consiste à évacuer Orléans et à faire effectuer au 18e et 20e corps le mouvement de retraite sur Gien. Je vous invite donc à considérer comme nulles et non avenues les instructions que je ne vous avais du reste données que sous réserve de celles du général en chef, qui devait les primer. En conséquence occupez-vous exclusivement d'exécuter les instructions du général en chef et d'accomplir votre retraite en bon ordre dans la direction de Gien. Restez en communication avec moi. Accusez-moi réception de la présente.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 578

Extrême urgence. Saran de Tours, 4 déc. 1870, 11 heures 15 matin.

Guerre à général en chef d'Aurelle, Saran.

Le gouvernement de la défense nationale me charge de vous transmettre la dépêche suivante :

« L'opinion du gouvernement consulté était de vous voir tenir ferme à Orléans, vous servir des travaux de défense et ne pas s'éloigner de Paris. Mais puisque vous affirmez que la retraite est nécessaire, que vous êtes mieux à même sur les lieux de juger la situation, que vos troupes ne tiendraient pas, le gouvernement vous laisse le soin d'exécuter les mouvements de retraite sur la nécessité desquels vous insistez, et que vous présentez comme de nature à éviter à la défense nationale un plus grand désastre que celui-là même de l'évacuation d'Orléans.

« Signé : LÉON GAMBETTA, AD. CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN et FOURICHON. »

En conséquence, je retire mes ordres de concentration active et forcée à Orléans, et dans le périmètre de vos forces de défense, et donnez des ordres d'exécution à tous vos généraux placés sous votre commandement en chef.

Accusez réception de la dépêche.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Orléans, 4 déc. 1870, 11 h. 55 matin.

Général en chef d'Aurelle à guerre, Tours.

Je change mes dispositions : dirige sur Orléans 16e et 17e corps, appelle 18e et 20e, organise résistance, suis à Orléans à la place.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 344.)



TÉLÉGRAMME N° 5150

Extrême urgence. Bellegarde de Tours, 4 décembre 1870, 1 heure 10 soir.

Guerre à général Bourbaki, commandant en chef 18e et 20e corps, Bellegarde (faire suivre).

Une nouvelle dépêche de d'Aurelle m'informe qu'il résistera à Orléans et qu'il vous rappelle avec vos deux corps auprès de lui. Je suis heureux d'avoir à révoquer l'ordre de retraite sur Gien que je vous avais transmis d'après les dépêches du général en chef et je vous invite à obéir d'urgence à l'ordre de concentration qui a dû vous être envoyé directement et que je confirme en tous cas. Plus que jamais je demeure convaincu, comme je vous le télégraphiais hier, que la véritable opération pour vos deux corps c'est de vous rabattre en bon ordre vers Orléans.

Donnez des instructions à Crouzat.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5177

Extrême urgence. Tours, 4 déc. 1870, 2 heures 10 soir.

Guerre à général en chef d'Aurelle, à la place, à Orléans (extrême urgence).

Le gouvernement a appris avec une profonde satisfaction que vous organisiez la résistance à Orléans et que vous étiez entré dans la voie tracée par nos précédentes dépêches.

En ce qui me concerne personnellement, j'ai la foi entière que vous pouvez résister très-efficacement derrière vos batteries de marine.

Un moment de panique parmi vos troupes a produit tout le mal. Mais la réalité est que vous pouvez concentrer en 48 heures plus de 200,000 hommes dans votre main, sans compter 60,000 hommes que je réunis à Marchenoir et à Beaugency pour appuyer votre gauche et empêcher qu'elle ne soit tournée.

Je ferai avancer cette nouvelle armée vers vous dès que vous le jugerez utile. Quant à votre droite, il me paraît certain qu'elle sera couverte par la seule approche des 18e et 20e corps, auxquels j'avais déjà donné ordre de se rabattre vers vous. M. Gambetta part dans une demi-heure pour Orléans.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5216

Extrême urgence. Orléans de Tours, 4 décembre 1870, 3 heures 35 soir.

Guerre à Gambetta, Orléans, à la place.

(Confidentiel et personnel.)

Au moment où vous arrivez à Orléans, permettez-moi un avis. Les généraux auxquels vous avez affaire ne sont susceptibles que d'un degré limité d'élan. Puisqu'ils sont actuellement décidés à résister, le mieux est peut-être de les abandonner à leurs inspirations personnelles, plutôt que de chercher à les *chauffer* davantage. Vous dépasseriez leur ressort naturel et amèneriez une réaction.

Ce sont des natures calmes, un peu placides, qu'il faut éviter de perturber par un excès d'énergie.

Evitez aussi de les *occuper*. Ils ont beaucoup à faire matériellement, des ordres à expédier, peut-être des visites sur diverses positions ; n'ayez donc avec eux que très-peu de rapports, et dites leur bien dès l'abord qu'ils n'ont en aucune façon à s'occuper de vous, et qu'ils fassent leur métier comme si vous n'y étiez pas.

Mais comme, malgré tout, ils seraient plus ou moins distraits par votre présence, et que peut-être même des généraux cherchent à vous voir, qui feraient mieux de rester à leur poste, prolongez votre séjour le moins possible ; et, à mon sens même, vous devriez rentrer ce soir, car, le premier effet de votre présence et de vos paroles produit, je crains que la continuation du séjour n'ait plus de mauvais côtés que de bons. Au Mans vous aviez à réorganiser, ici vous n'avez qu'à donner une impulsion morale. Selon moi, une entrevue d'une heure et repartir serait le mieux. Croyez-moi, je connais les hommes et la situation auxquels vous avez affaire.

Soyez sûr que je suis dans le vrai et que mon conseil est bon. Pardonnez ma franchise.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Orléans, 4 décembre 1870, 5 heures soir.

Général en chef au ministre de la guerre, Tours.

J'avais espéré jusqu'au dernier moment pouvoir me dispenser d'évacuer la ville d'Orléans. Tous mes efforts ont été impuissants. Cette nuit la ville sera évacuée.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 348.)

TÉLÉGRAMME N° 5394

Extrême urgence. Beaugency de Tours, 4 décembre 1870, 7 heures 18 soir.

Guerre à Gambetta, en gare Beaugency.

(Extrême urgence avant toute autre dépêche.)

Depuis midi je n'ai reçu aucune dépêche d'Orléans. Mais à l'instant, en même temps que la vôtre (6 h. 3/4), je reçois deux dépêches d'Orléans, l'une de l'inspecteur du chemin de fer annonçant qu'on a tiré sur votre train à la Chapelle, et l'autre du général d'Aurelle, ainsi conçue :

« J'avais espéré jusqu'au dernier moment pouvoir me dispenser d'évacuer la ville d'Orléans... Tous mes efforts ont été impuissants. Cette nuit, la ville sera évacuée. »

Je suis sans autres nouvelles.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5407

Urgence. Orléans de Tours, 4 déc. 1870, 7 heures 35 soir.

Guerre à général en chef d'Aurelle, Orléans (extrême urgence).

Je reçois à l'instant votre imprévue et bien cruelle dépêche m'annonçant pour cette nuit l'évacuation d'Orléans. Vous ne dites aucun des faits qui ont amené cette douloureuse détermination.

Ne perdez pas de vue d'envoyer vos instructions à tous vos corps d'armée, notamment aux 18e et 20e qui avaient commencé leur mouvement de concentration sur Orléans.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5456

Urgence. Orléans de Tours, 4 déc. 1870 10 heures 20 soir.

Guerre à général en chef d'Aurelle, Orléans (extrême urgence).

M. Gambetta était parti, comme je vous ai dit, pour aller vous rejoindre à Orléans. L'interruption de la voie vers La Chapelle l'a, paraît-il, obligé de s'arrêter à Beaugency. Il n'est pas encore rentré à Tours, en sorte que c'est en mon nom personnel que je vous télégraphie.

Plus je réfléchis à la résolution que vous avez prise d'évacuer Orléans, plus je la déplore, et moins je la comprends. Je ne veux l'attribuer, permettez-moi de vous le dire, qu'à une véritable panique. Bien que je ne sois pas sur les lieux pour apprécier comme vous, je n'en ai pas moins la conviction profonde que vous auriez pu et dû résister à Orléans. Vous avez assumé, selon moi, une redoutable responsabilité sur laquelle l'histoire prononcera. Je n'ose espérer qu'un retour soit encore possible, mais s'il en est temps encore, je vous en conjure au nom de la France, évitez cette dure extrémité.

Rappelez-vous les dépêches que je vous ai passées la nuit qui précéda Coulmiers.

Cette fois-là aussi vous crûtes la partie perdue ; je vous engageai à persévérer et vous triomphâtes. Avec la même foi profonde je crois que si vous résistiez à Orléans vous triompheriez.

Je livre ce dernier conseil à votre patriotisme.

Signé : DE FREYCINET.

Nota. — Remis au général d'Aurelle le 5 novembre, à 9 heures 15 du matin, à La Ferté-Saint-Aubin.

---

4 décembre 1870.

Lettre du colonel commandant le génie au général en chef.

Mon général,

Ni le maire, ni le directeur des contributions indirectes ne peut nous donner les poudres nécessaires à la destruction des ponts (500 à 600 kilog.). Je vais voir Hugon (1) s'il peut nous en faire venir, mais ce matin il en doutait.

Je suis avec respect, etc.

Le colonel commandant le génie,
Signé : DE MARCILLY.

---

4 décembre.

Ordre d'évacuation donné au général des Pallières par le général en chef.

ORDRE

Le général des Pallières est autorisé à traiter de la reddition d'Orléans en demandant que l'ennemi n'entre qu'à dix heures du matin.

Le général commandant en chef,
Signé : D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 351.)

(1) Le colonel Hugon était le directeur du parc d'artillerie.



TÉLÉGRAMME

4 décembre.

Général des Pallières à Guerre, Tours.

Ennemi a proposé notre évacuation d'Orléans à onze heures et demie, sous peine de bombardement de la ville. Comme nous devions la quitter cette nuit, j'ai accepté au nom du général en chef.

Les batteries de la marine ont été enclouées. Poudre et matériel détruits.

Signé : DES PALLIÈRES.

(Extrait du livre du général des Pallières, page 229.)

---

4 décembre.

Extrait du rapport du capitaine Pendezec chargé par le général des Pallières de négocier les conditions de l'évacuation d'Orléans.

Arrivé sur le Mail, à hauteur de l'entrée du faubourg Saint-Jean, je trouvai le passage obstrué par une barricade formée de voitures renversées, tables, etc...

Derrière cette barricade se trouvaient une quarantaine de chasseurs tout au plus commandés par M. Sico, chef de bataillon du 4e. A quelques mètres de là, sur le Mail, était l'escadron de chasseurs à cheval attaché à l'état-major général du 15e corps.

C'est tout ce qu'il y avait de troupes de ce côté.

A 300 mètres à peu près au-delà de la barricade je rencontrai l'officier d'état-major prussien qui me conduisit au général qui se trouvait dans le faubourg.

Sur mon passage je pus remarquer que toutes les maisons étaient occupées par un grand nombre de soldats..... Je vis beaucoup de soldats sur les trottoirs avec leurs armes en faisceaux.

J'évalue à 4 ou 5 bataillons les troupes que je traversai avant d'arriver auprès du général.

Je le trouvai dans la rue entouré d'un nombreux état-major. L'officier qui m'accompagnait me dit en français : « Voici S. Exc. le général Treskow, aide de camp du roi, commandant la 1re division du corps d'armée commandé par le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin. »

Après que j'eus dit qui j'étais et qui m'envoyait, le général me tint ces paroles : « Vous voyez que la 3e armée occupe déjà ce faubourg ; vous devez savoir que la route de Paris est déjà occupée jusqu'à hauteur de la grille du chemin de fer. Si vous en doutez, je peux vous faire accompagner par un officier jusque-là. D'un autre côté, je sais que l'armée de la Loire passe le fleuve depuis ce matin ; j'ai l'ordre du prince Frédéric-Charles d'entrer dans Orléans cette nuit. Je désire savoir, si cela est possible, si l'armée française doit continuer son mouvement de retraite cette nuit. S'il doit y avoir combat dans les rues j'ai l'ordre de bombarder la ville, mes batteries sont déjà en position et je peux vous le faire constater. Si le côté que j'occupe jusqu'à la route de Paris doit être évacué de bonne heure, j'attendrai ; mais il faudrait que je fusse maître de ce côté vers onze heures et demie. »

Je trouvai le général des Pallières sur la place du Martroy et lui racontai la demande des Prussiens. Après quelques instants de réflexion, il me dit : « Retournez vers le général et dites-lui qu'il pourra occuper cette partie de la ville à l'heure demandée... »

Je repassai les avant-postes pour porter au général Treskow la réponse du général des Pallières.

Le capitaine Pendezec raconte qu'il avait eu à repousser la prétention du général prussien d'occuper une partie du faubourg d'Olivet sur la rive gauche du fleuve, mais qu'en définitive celui-ci s'engagea à attendre jusqu'à minuit pour occuper la partie de la ville dont il avait été convenu. Puis il ajoute :

« Je pus remarquer un certain contentement parmi l'entourage quand l'arrangement fut conclu. Je crois, en effet, que les Prussiens, qui paraissaient redouter beaucoup un combat de rues, ne se doutaient pas qu'ils n'avaient devant eux qu'une quarantaine d'hommes sans soutien aucun. »

(Extrait du livre du général des Pallières, page 223.)

TÉLÉGRAMME N° 5605

Urgence. Beaugency de Tours,
5 déc. 1870, 2 h. 5 soir.

Guerre à général Camo, Beaugency, et à général Chanzy, à Beaugency (faire suivre à Josne. — Extrême urgence).

Toutes les forces de la région sont sous les ordres de Chanzy, hormis votre colonne, qui continue à relever directement du ministre de la guerre. Toutefois, vous prêterez bon appui et bon concours au général Chanzy, et vous occuperez Beaugency tant qu'il le jugera utile ; aussitôt qu'il pourra l'occuper lui-même avec ses propres forces, vous vous retirerez à Blois et vous m'aviserez. Je vous y enverrai de nouveaux ordres.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5604

Urgence. Gien de Tours, 5 déc. 1870, 2 heures 5 soir.

Guerre à général Bourbaki, commandant en chef 18° et 20° corps, Gien (faire suivre au quartier général).

Concentrez-vous à Gien, que vous occuperez fortement, en attendant de nouveaux ordres.

N'oubliez pas d'envoyer des instructions conformes au 20° corps, que vous devez associer à tous vos mouvements. Ce corps reste placé dans votre direction stratégique.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5635

Extrême urgence. Gien et Châteauneuf de Tours, 5 décembre 1870, 4 h. 15 soir.

Guerre à général Bourbaki, commandant 18° et 20° corps, Gien et Châteauneuf (faire suivre. — Extrême urgence).

Des conjonctures aussi malheureuses qu'inexplicables ont amené hier l'évacuation d'Orléans et la dispersion de notre armée en trois groupes, l'un qui a descendu la Loire sur Beaugency, l'autre qui s'est dirigé sur la ligne du centre, et le troisième, qui est le vôtre, formé des 18° et 20° corps, qui a reçu ordre de se replier sur Gien. Eh bien! général, le Gouvernement, loin de se décourager de cet échec, y puise des forces nouvelles. Il est décidé à reformer sa base d'opérations et à tenter un grand coup. Vous en serez le principal instrument, tandis que les corps de Chanzy et de des Pallières, arrêtés à peu de distance d'Orléans, se prépareront à reprendre cette ville par une vigoureuse offensive. Vous, de votre côté, vous suspendrez immédiatement votre mouvement sur Gien, vous réunirez les 18° et 20° corps, et aussitôt que vous le pourrez, sans perdre un instant, vous vous dirigerez sur Montargis. Cette ville est peu ou point occupée.

Elle ne vous arrêtera pas. Vous monterez vivement vers la forêt de Fontainebleau; de là, s'il le faut, vous continuerez sur Melun, et vous êtes sûr, à un moment donné, de joindre l'armée de Ducrot, qui se bat avec de magnifiques succès sur les bords de la Marne et va tendre vers la forêt de Fontainebleau. Des nouvelles de Paris, arrivées à l'instant, racontent les victoires de Ducrot. Égalons-les au moins par quelque côté; c'est à vous qu'il appartient de soutenir l'honneur de la France vis-à-vis de Paris. Pour votre gouverne, l'Est est à peu près dégarni; par conséquent, c'est de ce côté qu'il faudrait vous rejeter, si vous étiez poussé trop vivement, et enfin, si contre toute attente une retraite devenait nécessaire, vous l'effectueriez dans la ligne de Sens, Joigny, Auxerre.

Nous vous envoyons un train de munitions à Montargis.

Signé : LÉON GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME N° 162

(Transmettant une dépêche du général Trochu arrivée en ballon. — Parvenue à Tours à 5 heures 25 soir.)

Neuil, 5 déc. 1870, 2 h. 45 soir, par ballon.

Le général Trochu à M. Léon Gambetta, pour le général commandant l'armée de la Loire, et à M. le général Bourbaki.

Urgence extrême. 4 décembre, 5 h. 25 soir.

Après de grands efforts et deux batailles glorieuses pour les troupes, mais qui ne nous ont pas permis de percer la ligne d'investissement, nous nous décidons à varier opération qui menacera directement la grande ligne de retraite de l'ennemi par la plaine Saint-Denis. Nous croyons que c'est le plus sûr et unique moyen que nous ayons de dégager l'armée de la Loire et préparer action du général Bourbaki.

TÉLÉGRAMME N° 5802

Extrême urgence. Gien de Tours, 5 déc. 1870, 7 h. 15 soir.

Guerre à général Bourbaki, commandant 18° et 20° corps, Gien (faire suivre. — Extrême urgence).

De nouvelles dépêches de Paris qu'on vous communiquera ne permettent plus de prévoir exactement la direction que suivra le général Ducrot. Veuillez en conséquence ajourner l'exécution de ma dernière dépêche relative à une marche sur Fontainebleau, et bornez-vous à vous rendre à Gien, où vous recevrez de nouveaux ordres.

Signé : L. GAMBETTA.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

(*Journal officiel.*)

Ministre de l'intérieur à préfets, sous-préfets et généraux commandant divisions et subdivisions.

Tours, 5 déc. 1870, 11 h. soir.

Veuillez donner la plus grande publicité à la note suivante :

Après les divers combats livrés dans les journés du 2 et 3 décembre, qui avaient causé beaucoup de mal à l'ennemi, mais qui avaient en même temps arrêté la marche de l'armée de la Loire, la situation générale de cette armée parut tout à coup inquiétante au général commandant en chef d'Aurelle de Paladines.

Dans la nuit du 3 au 4 décembre, le général d'Aurelle parla de la nécessité qui s'imposait, suivant lui, d'évacuer Orléans et d'opérer la retraite des divers corps de l'armée sur la rive gauche de la Loire.

Il lui restait cependant une armée de plus de 200,000 hommes, pourvue de 500 bouches à feu, retranchée dans un camp fortifié, armée de pièces de marine à longue portée.

Il semblait que ces conditions exceptionnellement favorables dussent permettre une résistance, qu'en tous cas les devoirs militaires les plus simples ordonnaient de tenter.

Le général d'Aurelle n'en persista pas moins dans son mouvement de retraite. Il était sur place, disait-il, et il pouvait mieux que personne juger de la situation des choses.

Après une délibération prise en conseil du Gouvernement, à l'unanimité, la délégation fit passer le télégramme suivant au général en chef de l'armée de la Loire :

« L'opinion du Gouvernement. . . . . . »

(Suit la dépêche expédiée et reproduite précédemment, page 188, le 4 décembre, à 11 h. 15 m. du matin.)

Cette dépêche était envoyée à onze heures. A midi, le général d'Aurelle de Paladines écrivait d'Orléans :

« Je change mes dispositions, je dirige sur Orléans le 16e et le 17e corps; j'appelle le 18e et le 20e. J'organise la résistance. Je suis à Orléans à la place.

« Signé : D'AURELLE. »

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 211.)

TÉLÉGRAMME N° 5882

Lamotte-Beuvron et Sully de Tours,
15 déc. 1870, 11 h. 15 soir.

Guerre à général d'Aurelle, Lamotte-Beuvron, et à général Bourbaki, Sully (faire suivre).

Voici mes instructions pour le 18e et le 20e corps. Je désire qu'à moins de nécessité ces deux corps restent groupés sous la main du général Bourbaki. Je regrette que ces forces aient passé sur la rive gauche, où elles sont condamnées à l'inaction, et, à moins que vous n'ayez besoin de leur secours par suite des menaces de l'ennemi, ce que j'ignore, je désire que ces forces repassent sur la rive droite et se tiennent en aval de Gien, prêtes à inquiéter l'ennemi et à combattre à la fois les passages de Sully et de Gien.

Je ne connais pas assez la situation de vos corps, après les pénibles péripéties de cette nuit, je vous donne un ordre précis, mais j'indique le but que je désire voir poursuivre dans la mesure du possible.

Quant à Chanzy, il occupe les positions Poisly, Lorges, Beaugency, ayant son quartier général à Josnes.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 537

Urgence. Lamotte-Beuvron, Argent, Gien
et Josnes de Tours, 6 déc. 1870, 2 h. 10 s.

Guerre à généraux d'Aurelle et des Pallières, Lamotte-Beuvron; à général Crouzat, 20e corps, Argent; à général Bourbaki, 18e corps, Gien; et à général Chanzy, Josnes (faire suivre. — Extrême urgence).

L'évacuation d'Orléans et la division de l'armée qui en est résultée conduit à adopter dans l'organisation du commandement les modifications suivantes :

Le commandement en chef de l'armée de la Loire est supprimé.

Le général d'Aurelle est appelé à commander le camp stratégique de Cherbourg. Le général Bourbaki est nommé général en chef des 15e et 18e corps, avec le général Borel pour chef d'état-major. L'état-major général de l'armée de la Loire suivra le général Borel, sous réserve de réductions ultérieures. Le général des Pallières garde le commandement du 15e corps, sous l'autorité supérieure du général Bourbaki. Le général Billot est nommé commandant en chef du 18e corps, sous l'autorité supérieure du général Bourbaki, et il est promu au grade de général

de division à commission provisoire. Le général Crouzat garde le commandement du 20ᵉ corps et relèvera directement du ministre de la guerre.

Les 15ᵉ et 18ᵉ corps se concentreront immédiatement à Gien, sur la rive droite de la Loire, et occuperont solidement le triangle formé par les deux routes de Nogent-sur-Vernisson à Gien et Briare.

Le général Bourbaki recevra incessamment de nouveaux ordres tendant à une vigoureuse offensive.

Le 20ᵉ corps se rendra immédiatement à Salbris et occupera solidement les positions qu'occupait autrefois le 15ᵉ corps, avec une brigade détachée à Argent. Il recevra des renforts et se tiendra prêt à concourir à une marche en avant.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 561

Urgence. Salbris, Argent et Gien de Tours, 18 décembre 1870, 2 h. 35 soir.

Guerre à général d'Aurelle et général des Pallières, Salbris (faire suivre); à général Crouzal, Argent; à général Bourbaki, Gien (faire suivre).

Il est bien entendu que ma dernière dépêche relative aux changements à apporter dans le commandement des troupes et dans la position des corps ne doit point entraver les opérations qui pourraient être actuellement en cours, par suite des nécessités militaires.

Ladite dépêche doit recevoir son exécution dès que les circonstances le permettent, sans danger pour les troupes. Je désire être fixé ce soir sur la position de tous les corps, et j'invite les divers commandants en chef à me la faire connaître.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Salbris, 6 décembre 1870.

Général des Pallières à guerre, Tours.

Depuis trois jours de combat et trois marches de nuit consécutives, les troupes, privées de distribution, sont arrivées dans le plus grand désordre à Salbris. Une grande quantité de traînards et presque tout le convoi ont gagné par panique Vierzon. Le convoi entier de la 2ᵉ division est à Blois, les hommes sont exténués de fatigue et de froid. Il y a impossibilité matérielle à faire aucun mouvement en ce moment. Je conserverai ma position de Salbris pour tout réorganiser si l'ennemi m'en laisse le temps. J'ai à Nouan une forte arrière-garde. On annonce à Laferté la présence des Prussiens.

J'enverrai au 16ᵉ corps les hommes qui lui appartiennent et qui se trouvent mêlés à mes troupes. En présence des nouvelles de l'ennemi, il serait du reste imprudent, dans l'état actuel des troupes, de faire une marche de flanc pour aller à Gien.

Signé : Général DES PALLIÈRES.

(Extrait du livre du général des Pallières, page 266.)

TÉLÉGRAMME N° 5360

Urgence. Salbris de Tours, 6 déc. 1870, 11 h. 55 soir.

Guerre à général des Pallières, Salbris. (A communiquer au général Bourbaki, Gien.)

J'ai reçu votre dépêche de huit heures trente.

J'ai déjà dit, et je répète que l'exécution de l'ordre relatif à la concentration du 15ᵉ corps à Gien est nécessairement subordonnée aux circonstances militaires, dans lesquelles vous pouvez être engagé. Avant tout, il faut ne pas compromettre les troupes; vous êtes donc juge de l'opportunité du moment de la marche sur Gien, en vous rappelant seulement que l'ordre susdit devra être exécuté aussitôt que ce sera possible, sans dangers. En tous cas, maintenez-vous en relations avec Bourbaki.

Signé : DE FREYCINET.

---

6 décembre.

Proclamation de M. Gent, préfet des Bouches-du-Rhône.

(Affichée à la suite de la note ministérielle.)

Citoyens,

Vous le voyez, nous vous donnons les dépêches aussitôt qu'elles arrivent.

Après les bonnes, les mauvaises nouvelles! Après les glorieux succès de l'armée de Paris qui continuent et grandissent, pour notre expérience et notre consolation, cette retraite inexpliquée encore, sans combat, sans lutte, sans défaite, de l'armée d'Orléans.

Notre enthousiasme fut immense en apprenant les premiers; notre énergie, notre résolution, notre confiance ne seront pas moindres, quand nous voyons retardés la délivrance et le triomphe que tout nous faisait espérer de jour en jour.

Nous attendrons que ce système soit éclairci, que cette marche en arrière, que cet abandon

d'une ville glorieusement reconquise soient ou justifiés ou punis.

La France s'est sauvée de Sedan et de Metz; elle est assez grande, assez forte, assez déterminée pour ne pas désespérer après un troisième échec ou une troisième trahison.

N'est-ce pas, citoyens, que nous ne nous laisserons ni décourager ni abattre? N'est-ce pas que nous supporterons la tristesse, l'indignation, le soupçon même, comme nous avons supporté la joie délirante?

L'armée de Paris marche toujours en avant, et si celle de la Loire s'est retirée devant l'ennemi, c'est sans être entamée, sans être attaquée même, et demain nous la verrons, honteuse d'avoir fui sur l'ordre d'un chef que nous avons appris à connaître, recommencer sa course vers la sœur qui lui tend les bras et lui marque son chemin.

Courage et confiance, citoyens, comme il convient à des hommes que rien n'arrêtera dans l'accomplissement de la résolution jurée, celle de sauver malgré tout et tous la France et la République.

Le préfet des Bouches-du-Rhône, muni des pleins pouvoirs administratifs et militaires,

Signé : ALPHONSE GENT.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 392.)

TÉLÉGRAMME

Salbris, 6 décembre 1870.

Général d'Aurelle au ministre de la guerre, Tours.

Je viens de recevoir votre dépêche télégraphique qui m'annonce que le commandement en chef de l'armée de la Loire est supprimé, et ma nomination au commandement du camp stratégique de Cherbourg.

Je viens, d'après vos ordres, de remettre mon commandement au général des Pallières. Celui des lignes stratégiques de Cherbourg n'est pas en rapport avec le commandement en chef que j'ai exercé. Je dois à ma dignité de ne pas amoindrir la position que j'ai déjà occupée, et je vous demande à ne pas aller prendre possession de ce commandement et à me retirer dans mes foyers.

Ma santé, d'ailleurs, est altérée et réclame des soins que je ne puis recevoir que chez moi.

J'attends votre réponse à Salbris.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 354.)

Salbris, 6 décembre 1870.

Lettre du général des Pallières à l'amiral Fourichon.

Monsieur le ministre,

Depuis que j'ai l'honneur d'appartenir à l'armée de la Loire, toutes les opérations stratégiques ont été dirigées par les bureaux de la guerre à Tours. Les ordres envoyés par la délégation du ministre ont mis en marche les divers corps d'armée, suivant les plans qui lui étaient complétement propres et en dehors de la conception desquels était placé le commandement en chef.

Ayant pour principal devoir militaire l'obéissance, j'ai exécuté scrupuleusement jusqu'au dernier moment, après avoir adressé respectueusement au général en chef les observations que je devais lui faire, tous les ordres de mouvements qui m'étaient donnés, quels qu'ils fussent.

Or, ces ordres ont émané jusqu'à ce jour de personnes qui sont certainement animées des sentiments les plus patriotiques, mais qui ne se rendent pas compte exactement que, dans la guerre, la plus grande difficulté est d'amener sur le champ de bataille, à un moment donné, au point de vue où doit se concentrer l'action, des troupes reposées, bien équipées, amplement pourvues de vivres et de matériel et en nombre supérieur à l'ennemi. Ce sont les seules conditions qui peuvent contrebalancer leur jeunesse et leur faiblesse d'organisation; il ne suffit pas d'avoir du cœur et de l'enthousiasme pour les remplacer.

Il n'y a donc que le commandement en chef qui puisse diriger et coordonner les mouvements des troupes placées sous ses ordres, suivant les circonstances, suivant la situation de chaque corps et la position dans laquelle il se trouve comme valeur, équipement, organisation, comme approvisionnements, distances, état de communications, etc.

Je considère qu'il est impossible de juger ces questions de loin et du fond d'un cabinet, sans parler des positions et des mouvements imprévus de l'ennemi, que pressent bien moins celui qui agit d'après les rapports politiques de personnes le plus souvent étrangères au métier.

D'un autre côté, amiral, étant persuadé que M. le ministre de la guerre et son délégué ont la conviction de faire pour le mieux dans l'intérêt du pays; en présence des conséquences des opérations qui se déroulent sous mes yeux, et pour ne pas me trouver plus longtemps mêlé à des désastres tels que ceux de ces jours derniers, je vous prie de vous rappeler que j'appartiens à la marine, que je n'ai été que prêté à la guerre, et

que, d'ailleurs, il est de mon devoir de laisser au choix de ceux qui dirigent les mouvements une situation dans laquelle il importe que celui qui l'occupe ait en eux autant de confiance qu'ils en ont en lui.

Vous comprendrez assez, amiral, que dans ma loyauté je veux me retirer d'une grande situation qui m'a été faite par M. le ministre de la guerre sans que je l'ai sollicitée, après y avoir rendu la somme de services que j'ai pu, avant le moment, que je prévois peu éloigné, où, malgré toute mon énergie et ma bonne volonté, je deviendrai forcément insuffisant.

Veuillez, etc.

Signé : Général DES PALLIÈRES.

(Extrait du livre du général des Pallières, page 262.)

TÉLÉGRAMME N° 5364

Urgence. Salbris, Argent et Gien de Tours, 7 décembre 1870, minuit 10.

Guerre à général d'Aurelle, Salbris. (A communiquer au général Crouzat, Argent; au général Bourbaki, Gien.)

Jusqu'à ce que vous quittiez Salbris, à la suite de la réponse qui vous sera fournie demain, je vous prie très-instamment de continuer à des Pallières le concours de votre expérience et de la connaissance que vous avez tant du 15e corps que des localités. Sa dépêche de huit heures trente semble indiquer que la position de Salbris pourrait être bientôt menacée. Veuillez donc le guider dans les dispositions qu'il doit prendre, jusqu'au moment prochain, j'espère, où il pourrait se rendre à Gien, auprès du 18e corps.

Pour le même motif, et tant qu'il paraitrait utile à la sécurité commune que Crouzat occupe Argent, ou toute autre position, vous voudriez bien lui transmettre les indications nécessaires; à cet effet, je lui envoie copie de la présente.

Si effectivement l'ennemi était en marche sur Salbris et qu'il y eût utilité pour la défense à ce que vous continuiez à diriger provisoirement le 15e et le 20e corps, veuillez me le faire savoir, afin que, s'il y a lieu, le commandement de ces deux corps vous soit conservé pendant le temps nécessaire, et j'aviserai alors le général Bourbaki.

Votre dépêche et celle de des Pallières me laissent dans le doute sur le point de savoir si vous êtes poursuivi par l'ennemi.

En tout cas, maintenez-vous en relations avec Bourbaki.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Salbris, 7 décembre 1870, 4 heures matin.

Général d'Aurelle au ministre de la guerre.

Il m'est difficile de donner des conseils au général des Pallières sans blesser l'amour-propre de cet officier général, sans lui enlever une partie de son autorité morale et le prestige nécessaire à tout commandant de corps d'armée. Je le crois d'ailleurs très-capable de se tirer seul d'affaire.

Il m'est impossible de donner des ordres au général Crouzat, qui sait que je n'ai plus aucune autorité pour le faire.

Des ordres ainsi donnés seraient nuisibles aux intérêts du service. Une responsabilité partagée devient nulle; il faut en tout l'unité de commandement.

Ma présence ici ne peut plus être utile; je n'ai plus d'autorité ni de commandement à exercer. Je vous demande donc à partir au plus tôt.

Signé : Général D'AURELLE.

(Extrait du livre du général d'Aurelle, p. 356.)

TÉLÉGRAMME N° 5438

Urgence. Gien, Argent et Salbris de Tours, 21 décembre 1870, 11 heures 15 matin.

Guerre à général Bourbaki, Gien; général Crouzat, Argent; général Borel, chef d'état-major, Salbris. (Extrême urgence.)

Jusqu'à ce que les 15e et 20e corps puissent prendre leurs situations définitives telles qu'elles leur ont été assignées par ma dépêche d'hier, réorganisant le commandement, il convient de laisser sous votre direction le 20e corps, qui est actuellement à Argent et qui opère dès lors entre vos deux corps, 15e et 18e. En conséquence, je vous invite, à moins de raison militaire qui s'y oppose, à vous transporter immédiatement à Argent et à Salbris, et à donner des instructions aux généraux Crouzat et des Pallières pour sauvegarder le mieux possible la situation militaire.

Dans cet ordre d'idées, je vous communique, à titre de renseignement, la dépêche ci-après du général Crouzat :

« Je vous prie de remarquer que si l'ennemi veut marcher sur Bourges en laissant Salbris à sa droite, il le peut très-facilement, en passant par Clermont et Aubigny. Je serai alors séparé du 15e corps, sans autre point de ravitaillement que Gien, et le verglas couvre les routes; la neige

tombe. Ma seule ligne de retraite possible serait alors Sancerre, mais encore faudrait-il ne pas perdre de temps. »

Veuillez m'accuser réception de la présente, vous mettre immédiatement en communication télégraphique avec Crouzat et des Pallières et me faire connaître les dispositions qui ont été prises.

Signé : C. DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5459

Extrême urgence. Salbris de Tours, 7 décembre 1870, 11 h. 20 matin.

Guerre à général d'Aurelle, Salbris. (Extrême urgence.)

Je ne m'explique pas les scrupules qui paraissent avoir inspiré votre dépêche de 9 h. 30 qui me parvient à l'instant. Je ne vous avais point demandé d'adresser des ordres aux généraux Crouzat et des Pallières. Il est évident que cela n'aurait pu se faire qu'après que vous auriez été investi de nouveau, et sous l'empire de circonstances impérieuses, d'un commandement provisoire.

Mais tel n'était pas le cas; je vous ai demandé seulement de donner à ces deux généraux, dont l'un a été longtemps votre subordonné, des indications et des avis que la connaissance des lieux et de la constitution du 15e corps devait rendre profitables à tout le monde. Je ne comprendrais pas qu'il en pût résulter aucun froissement. Il est au contraire de tradition constante, en tous pays et pour toute nature de fonctions, que le prédécesseur transmette le service au successeur en lui fournissant toutes les indications propres à éclairer et en lui prêtant au besoin, pendant les premiers jours, une sorte de coopération officieuse.

Dans une situation aussi grave que celle où nous sommes et que vous devez avoir particulièrement à cœur de sauvegarder, il est fort naturel que vous vous dévouiez à la cause commune et que vous payiez de votre personne jusqu'au dernier moment.

J'aime à croire que votre santé, dont l'ébranlement nous a été annoncé hier pour la première fois, n'est pas assez sérieusement atteinte pour mettre obstacle à ce devoir. Je vous prie donc, laissant de côté toute question de personnes, bien secondaire en un pareil moment, d'attendre à Salbris votre successeur, le général Bourbaki, auquel vous présenterez votre ancien état-major et fournirez toutes les indications que vous jugerez propres à l'éclairer. Une fois ce devoir rempli, vous pourrez quitter Salbris et aller, comme vous le désirez, dans le Midi.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5517

Urgence. Salbris de Tours, 21 déc. 1870, 2 heures 35 soir.

Guerre à intendant en chef Friand, à Salbris.

Je vous félicite de n'avoir rien laissé à Orléans et d'en être sorti le dernier.

Signé : C. DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5519

Urgence. Argent de Tours, 23 déc. 1870, 2 heures 40 soir.

Guerre à conducteur Chamfort et général Crouzat, Argent.

Vous pratiquerez l'inondation dans la vallée de Beuvron, sur l'ordre que vous en donnera directement le général en chef du 20e corps, Crouzat. Je lui envoie copie de la présente.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5637

Extrême urgence. Salbris et Gien de Tours, 21 décembre 1870, 6 h. 15 soir.

Intérieur à général des Pallières, Salbris (faire suivre. — A communiquer au général Bourbaki, Gien.)

Une dernière dépêche du général Bourbaki et ce qu'il me mande des conditions de ses troupes l'obligeront vraisemblablement à se replier dans la direction de Bourges pour couvrir Bourges et Nevers. Dès lors, veuillez conserver, quant à présent, la position de Salbris qui couvre l'importante direction de Vierzon, et prenez immédiatement les ordres du général Bourbaki.

Signé : L. GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME N° 5625

Extrême urgence. Gien, Argent et Salbris de Tours, 7 déc. 1870, 6 h. 15 soir.

Délégation du Gouvernement à général Bourbaki, Gien. (A communiquer au général Crouzat, Argent, et au général des Pallières, Salbris. — Extrême urgence.)

Mon intention et mon espoir étaient de vous

voir reprendre une vigoureuse offensive avec les 15e et 18e corps réunis. Mais ce que vous dites des conditions d'une lutte demain ou après-demain, et l'éloignement actuel du 15e corps, autorisent un repliement pour couvrir Bourges et Nevers.

La position du 15e et 20e corps nécessitera probablement que vous passiez sur la rive gauche de la Loire au moment et au point qui vous paraîtront le plus favorables. Il est bien entendu que le 20e corps, comme le 15e et le 18e, restera sous votre direction absolue. Une fois que vous aurez tout réuni ainsi sous votre main, je compte que vous serez réellement prêt pour une action décisive.

Signé : LÉON GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME N° 5781

Urgence. Argent de Tours, 21 déc. 1870, 9 heures 45 soir.

Guerre à général Crouzat, Argent (faire suivre).

Je crois que le moment est venu d'effectuer l'inondation de Beuvron. Si tel est aussi votre sentiment, d'après la position de l'ennemi, donnez l'ordre de l'effectuer dès demain matin à Chamfort, conducteur des ponts et chaussées, détaché à Argent.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5780

Urgence. Bourges et Gien de Tours, 21 déc. 1870, 9 h. 45 soir.

Guerre à général Mazure, Bourges, et à général Bourbaki, Gien (faire suivre).

Général Bourbaki me télégraphie qu'il vient de donner l'ordre aux 15e, 18e et 20e corps de se mettre en marche demain matin pour se concentrer à Bourges.

Cette place va se trouver ainsi amplement couverte, mais Nevers sera menacé. Je vous prie de donner des instructions aux généraux sous vos ordres pour que les troupes de Clamecy ou d'Auxerre, les mobilisés de Nevers et autres forces disponibles soient utilisées pour protéger et défendre Nevers. Vous vous concerterez aussi avec le général Bourbaki, qui appréciera dans quelle mesure et quelles conditions la protection de Nevers sera compatible avec la conduite stratégique des corps d'armée qui lui sont confiés.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5771

Urgence. Bourges de Tours, 8 déc. 1870, 11 h. 55 matin.

Guerre à général des Pallières, Bourges.

Général,

Je ne peux à la dernière heure accepter votre démission ; dans quelques jours nous aviserons.

Vous êtes devant l'ennemi, et je compte que vous resterez à vôtre poste.

Signé : L. GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME N° 5269

Extrême urgence. La Chapelle de Tours, 8 décembre 1870, 10 h. soir.

Gambetta à général Bourbaki, La Chapelle ou Bourges.

J'ai reçu votre dépêche de 5 h. 45 soir, et j'y réponds.

Vous m'avez dit que pour éviter un désastre il fallait vous mettre en retraite, soit sur la direction de Clamecy à Nevers, ce qui, carte en main, était inexplicable, soit sur la direction de Nevers et de Bourges. Je vous ai répondu de rallier vos trois corps et de vous retirer de manière à couvrir à la fois Nevers et Bourges, vous laissant d'ailleurs juge de l'opportunité du jour et du point où vous deviez retraverser la Loire. Au même instant, le général des Pallières, qui me consultait sur le point où il devait se porter, était invité à prendre immédiatement vos ordres et, jusqu'à votre réponse, de conserver ses positions de Salbris et de Vierzon. J'ai tout lieu de croire que la colonne devant laquelle vous vous repliez est bien loin d'avoir l'importance de celle que Chanzy refoule victorieusement depuis deux jours avec des troupes pour le moins aussi fatiguées que les vôtres.

Je compte bien que vous allez faire tête et vous préparer à cette action décisive dont je vous parlais dans ma dernière dépêche et que rend de plus en plus avantageuse la division de l'armée ennemie depuis les événements d'Orléans.

Signé : LÉON GAMBETTA.

Extrême urgence, service inspecteur, cabinet à directeur, La Chapelle ou Bourges. Prière donner heure de la remise en mains propres.

TÉLÉGRAMME N° 5466

Bordeaux, 10 décembre 1870, 9 h. 15 matin.

Délégué guerre à Gambetta, Josnes.

Votre dépêche de cette nuit minuit ne m'est remise que ce matin sept heures et demie. Je vais m'occuper immédiatement de tout ce que vous me demandez. Je ne crois pas, d'après ce que m'a dit hier le préfet, que l'impression produite par le déplacement soit considérable et surtout qu'elle soit prolongée. La coïncidence avec le succès de Chanzy et votre propre départ pour l'armée a beaucoup atténué l'effet produit. J'irai tout à l'heure chez le préfet et je lui communiquerai votre dépêche. Il est convenu déjà que dès aujourd'hui nous nous occuperons de faire filer les mobilisés.

Je n'ai de Bourbaki que des nouvelles peu encourageantes. Il annonce Vierzon occupé par une avant-garde. Il qualifie ses trois corps du nom de troupeau d'hommes et caractérise la marche du 15e corps en l'appelant débandade. Il me tarde beaucoup que vous alliez le joindre près de Bourges.

Je crois que ce qu'il y aura à faire sera de donner le commandement des trois corps à Billot, en laissant Borel chef d'état-major général; c'est sa vraie place.

Remplacer Billot par Feillet de Pilatrie, général de division au 18e corps.

Supprimer Crouzat et Varaigne.

Remplacez le premier par Bonnet, s'il est encore au 20e corps, avec le chef d'état-major qu'il indiquera. Enfin, relever des Pallières, et même, s'il y a lieu, d'après ce que vous verrez de vos yeux, le faire passer en conseil de guerre et enlever son chef d'état-major des Plas, qui n'est qu'un Varaigne un peu plus intelligent.

Notre installation a rencontré ici des difficultés matérielles. J'espère cependant qu'elle se terminera aujourd'hui.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5479

10 décembre 1870, 11 heures matin.

Guerre à général Bourbaki, Bourges (copie pour M. Gambetta au quartier général, Josnes (Loir-et-Cher). — Urgent).

Vos dépêches font un pénible contraste avec celles du général Chanzy, qui soutient depuis cinq jours d'héroïques et victorieux combats contre l'armée du prince Charles, avec les mêmes corps qui avaient déjà supporté tout le poids de la lutte devant Orléans. A quoi tient donc cette débandade du 15e corps, qui depuis sa retraite précipitée n'a pas livré un sérieux combat? Quant au 20e corps, je ne puis m'expliquer son désarroi puisqu'il n'a pas encore brûlé une amorce. Vous avez le devoir de relever toutes ces défaillances par votre fermeté. Prenez toutes les mesures de salutaire rigueur qui peuvent arrêter ce dangereux courant. Vous devez avoir à cœur de rivaliser avec Chanzy et de prendre part à ses glorieuses fatigues. Nous ne connaissons pas assez les conditions de vos troupes et les forces qui vous avoisinent pour pouvoir vous donner en ce moment un ordre précis, mais je sais bien que si j'étais à votre place je rallierais immédiatement mes trois corps, je châtierais les bandes qui se sont dirigées sur Vierzon et qui ont compté beaucoup plus sur l'imagination de vos troupes que sur leurs propres forces pour refouler votre armée. Je repousserais vivement l'ennemi au-delà de Salbris et je dirigerais une forte colonne dans la direction de Blois. Vous dites vous-même que l'ennemi veut tourner les débris de l'armée de la Loire. Je voudrais lui prouver que ces débris ne se laissent pas ainsi jouer, et tant que j'aurais un soldat sur pied, je ne permettrais pas à des troupes aussi peu nombreuses de semer l'épouvante dans la Sologne et de chercher à donner la main au prince Charles pour achever les braves phalanges de Chanzy. Voilà, général, ce que je ferais. Votre connaissance de la situation et par-dessus tout votre grand cœur et votre courage vous dicteront le plan que vous devez suivre.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5531

Urgence. Josnes de Tours, 10 décembre 1870, 11 heures 50 matin.

Secrétaire général au ministre de la guerre, Josnes.

Je ne résiste pas au besoin de vous soumettre les idées suivantes, mon excuse sera dans la situation même.

Pour Chanzy. — Au lieu de battre en retraite en arrière, suivant le système adopté jusqu'à présent, le porter sur la base perpendiculaire de l'ouest vers Conlie ou Nantes.

Les mobilisés de la Bretagne en camp retranché en avant de Saint-Malo, se reliant à la presqu'île de Carentan, et à un autre camp retranché vers Rennes.

Pour Bourbaki. — Se porter sur Langres, d'où il pourrait combiner un mouvement avec Paris vers Troyes ou Châlons.

Chanzy, ayant protégé et dégagé le camp de Conlie, se baserait sur ceux de Rennes et Saint-Malo, pour se porter en avant aussi loin que possible afin de menacer le flanc des Prussiens qui voudraient envahir le centre de la France.

100,000 hommes en Bretagne, avec la conformation du terrain de ce pays, y défleraient une armée dix fois plus forte. C'est donc une base assurée pour l'ouest.

De Langres, où il se retrancherait fortement, Bourbaki menacerait également de l'autre côté le flanc gauche des Prussiens qui se porteraient au centre de la France, et pourrait opérer contre l'armée ennemie des Vosges, et, point capital, menacer, même couper, les communications de l'ennemi avec sa base d'Allemagne.

En résumé, le recul pied à pied, c'est la défensive pure, système répudié par l'art militaire.

La retraite sur les flancs de l'ennemi c'est encore de l'offensive, et de plus le rapprochement de Paris.

En voulant trop gagner on ne gagne rien, tandis que si l'on menace les flancs et les derrières d'une armée qui voudrait s'engager dans une voie qu'on lui laisserait ouverte, c'est lui faire craindre constamment d'être prise en flagrant délit, et par conséquent la tenir en respect, sinon la faire reculer.

Envoyez Chanzy à la place de Bourbaki, l'armée de l'est ayant plus d'importance que celle de l'ouest à cause de la combinaison possible avec Paris, combinaison qu'il serait à désirer de voir faire immédiatement pour une jonction vers Provins ou Troyes.

Signé : (Illisible).

TÉLÉGRAMME N° 5496

Tours, 10 décembre 1870, 1 heure 20 soir.

Guerre à Gambetta, Josnes.

Les dépêches qui m'arrivent ici de Peytavin, Morandy et Michaux sont écœurantes.

Je vous engage à les faire passer en conseil de guerre. Quand vous arriverez au camp de Bourbaki, faites de même pour des Pallières dont le corps se désagrège à vue d'œil.

Je vous ai envoyé copie de ma dépêche à Bourbaki.

Peut-être feriez-vous bien de le stimuler de votre côté.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5551

Tours, 10 décembre 1870, 4 heures 25 soir.

Guerre à Gambetta, Josnes.

M. Crémieux dit être ministre de l'intérieur et de la guerre pendant votre absence. S'il est effectivement chargé de votre intérim, veuillez me donner vos instructions pour que je sache dans quelle mesure je dois lui communiquer les dépêches et en référer à ses décisions.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5554

10 décembre 1870, 5 heures 42 soir.

Guerre à Gambetta, Josnes.

Le général Barral, que j'ai vu hier, décline définitivement le mandat d'enquête pour l'affaire d'Orléans. Vous avez sous la main, près de Vendôme, un général du cadre de réserve qui pourrait le remplacer. Mais à cause du nom qu'il porte, je n'ose lui télégraphier moi-même.

C'est Courtois d'Hurbal, de Toulouse. S'il vous convient, passez-lui l'ordre.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 564.

Bordeaux, 10 décembre 1870, 11 heures 8 soir

Guerre à général Bourbaki, Bourges (copie au général Chanzy, Josnes).

Je reçois à l'instant la dépêche suivante :

« Bordeaux de Nevers.

« *Inspecteur divisionnaire à directeur général.*

« Je crois devoir vous communiquer dépêche ci-dessous venant de Bleneau. De Thou à préfet, Auxerre, à colonel commandant forces Yonne, et Premery général Nevers : Briare, Ozouer, Gien évacués en hâte. Tous les Prussiens descendent sur Orléans répétant : Oh! Frédéric!!! Tout indique concentration rapide des Prussiens sur Orléans; prévenez armée de Loire, source certaine. »

D'autre part, des dépêches de nos généraux m'informent qu'une colonne de 20,000 hommes environ (j'ai des raisons de la croire moins forte) descendue d'Orléans sur Blois par la rive gauche, cherche à s'emparer de Blois et à tourner l'armée de Chanzy.



Il est donc évident qu'un effort suprême est tenté pour écraser l'armée de Chanzy et que selon toute apparence vous n'avez devant vous que des rideaux.

A moins donc que vous n'ayez la preuve du contraire et que vous ayez la certitude d'être vous-mêmes en présence d'une nombreuse armée, je vous demande, dans l'intérêt commun, de tenter un effort suprême. Laissez à Bourges la partie de vos forces qui est incapable de marcher, et avec toute la partie valide mettez-vous immédiatement en marche sur Blois, de manière à couper court à tout mouvement des Prussiens sur la rive gauche, et à jeter dans le fleuve la colonne qui s'y trouve déja engagée.

Avertissez Chanzy de vos mouvements pour que lui-même au besoin se repliant sur Blois, s'il le juge opportun, puisse vous donner la main sur ce point.

Mais il n'y a pas un instant à perdre pour agir si vous devez le faire.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5863

Bordeaux, 11 décembre 1870,
12 heures 35 matin.

Guerre à général Bourbaki, Bourges, et à général Chanzy, Josnes.

En présence de votre dépêche de ce soir (10 décembre), huit heures, par laquelle vous déclarez que si vous marchiez sur Blois nous ne reverrions ni un de nos hommes ni un de nos canons, il est évident que je ne puis pas insister pour vous faire prendre une offensive quelconque.

Quant à vous dire jusqu'à quel point vous devez vous replier pour refaire votre armée, je ne puis vous répondre et je dois vous en laisser juge tant les conditions dans lesquelles paraissent se trouver vos troupes sont exceptionnelles.

Toutefois, avant de prendre une résolution définitive et abandonner absolument toute offensive, je vous engage à méditer les renseignements que je vous ai transmis ce soir, desquels il résulterait que vous avez affaire à bien moins de 70,000 hommes.

En tous cas, je vous invite à télégraphier vos mouvements à Chanzy, à Josnes.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5364

Urgence. Tours et Bourges de Bordeaux,
11 décembre 1870, 9 heures 30 mat.

Guerre à Gambetta, Tours et Bourges (faire suivre, extrême urgence).

J'ai reçu cette nuit du général Bourbaki la dépêche suivante, que, vu son importance, je crois devoir vous transcrire en entier :

« Bordeaux de Bourges, 8 heures soir.

« *Le général Bourbaki à guerre, Bordeaux.*

« Rallier mes trois corps, c'est ce que j'ai cherché à faire en venant à Bourges. J'espère que cette opération sera terminée demain. Résister à une avant-garde pour reculer le jour suivant devant le corps entier n'est pas une victoire. Si je marchais en ce moment sur Blois vous ne reverriez probablement pas un seul des canons ni des hommes composant les trois corps dont vous m'avez prescrit de diriger les mouvements. Chanzy a peut-être devant lui une partie de l'armée du prince Frédéric-Charles, mais il est certain que j'en ai une autre partie devant mon front et sur mon flanc gauche; en outre, un corps de 15,000 hommes menace Nevers.

« Si vous voulez sauver l'armée, il faut la mettre en retraite; si vous lui imposez une offensive qu'elle est incapable de soutenir dans les conditions actuelles, vous vous exposez à la perdre.

« Dans le cas où votre intention serait de prendre ce dernier parti, je suis si profondément convaincu des conséquences pouvant en résulter que je vous prierais de confier cette tâche à un autre.

« Un mouvement tournant bien dirigé contre nous occasionnerait actuellement un désastre. Je le répète encore, c'est précisément ce que l'ennemi cherche à faire depuis qu'il a percé le centre de l'armée de la Loire et pu franchir les ponts d'Orléans, non avec des bandes, mais avec des forces bien organisées. Les armées du prince Frédéric-Charles, du duc de Mecklembourg et du général Weder comptent plus de 200,000 hommes opérant dans les directions de Bourges, de Blois et de Nevers. Cest le double de ce que nous pouvons supporter. Je vous dis encore que vous vous faites illusion et sur le nombre et sur la qualité des soldats que nous leur opposons. En raison de nos marches incessantes, je n'ai pas encore pu faire faire un appel sérieux; mais le nombre des hommes de troupe et des officiers de la garde mobile qui ne sont plus à leur poste est considérable. Ceux qui se trouvent dans les rangs ont

peu de valeur pour la plupart. Vous aviez annoncé l'envoi d'un intendant en chef des troupes corps d'armée, je ne l'ai jamais vu.

« Vous ne répondez pas à la proposition que je vous ai soumise de me retirer sur Saint-Amand, et plus loin au besoin, afin de refaire l'armée, si l'ennemi se trouve ainsi obligé de me laisser quelque répit. C'est cependant ce que j'ai l'intention de faire, car nos hommes arrivent ici bien péniblement.

« Je crains que les Prussiens ne m'en laissent pas le temps, et que je sois obligé de recevoir le combat demain ou après-demain; car d'Orléans et de Nevers on se rend plus promptement à Bourges qu'on ne peut le faire de Gien à Bourges, ces deux dernières villes n'étant pas reliées directement entre elles par voie ferrée, comme les premières.

« Le général Billot sera demain à ma hauteur. Les corps connus qui tâchent de nous envelopper pour nous jeter dans la souricière de Bourges comptent un effectif d'environ 70,000 hommes. Le général Borel et tous les commandants de corps d'armée sont d'avis que nous ne sommes nullement en force. En conséquence si l'ennemi m'en laisse le temps, je commencerai ma retraite vers 4 ou 5 heures du soir.

« Signé : Général BOURBAKI. »

En présence de cette dépêche, qui répond à mes instances les plus pressantes, il m'est impossible de donner à Bourbaki un ordre formel de marche. La personnalité militaire qu'on lui a faite m'interdit de provoquer sa démission sur une semblable question.

Vous seul, comme membre du Gouvernement, avez qualité pour pousser la chose plus loin, si vous le jugez utile. Je me borne, quant à moi, à confirmer à Bourbaki les renseignements qui tendent à prouver qu'il est dans l'erreur sur le chiffre des forces qui l'environnent, et je lui exprime mes amers regrets de son inaction.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 57

Extrême urgence. Bourges et Josnes de Bordeaux, 11 décembre 1870, 10 heures 40 mat.

Guerre à général Bourbaki, Bourges, à communiquer au général Chanzy, à Josnes, et à Gambetta, Tours (extrême urgence).

Je reçois de Prémery dépêche suivante :

« *Colonel commandant les forces de l'Yonne à ministre guerre, Bordeaux.*

« Briare, Ouzouer, Gien, évacués précipitamment par ennemi. Tout annonce concentration Prussiens sur Orléans. Ces renseignements, pris dans la Puisaye, paraissent certains.

« Signé : Colonel PALU. »

Cette dépêche et plusieurs autres dans le même sens ne me laissent aucun doute sur le fait que vous n'avez devant vous que des rideaux.

Je ne puis vous donner l'ordre formel de marcher, parce que je ne suis ni ministre, ni général, et que si par une cause quelconque il vous arrivait un échec, vous en attribueriez toute la responsabilité à mon ingérence intempestive et à mon incompétence. Mais je sens bien que je suis dans le vrai en vous conseillant une marche sur Blois, non avec toutes vos forces, mais avec celui de vos corps qui voudra marcher. Il doit se trouver autour de vous un général qui consentira à se dévouer pour marcher au secours de Chanzy, ne fût-ce qu'avec une colonne de 15,000 hommes choisis.

Interrogez vos officiers généraux, et si l'un d'eux veut accepter cette mission, permettez-lui de l'accomplir. Faites qu'on ne puisse pas dire un jour qu'une armée française a laissé écraser une autre armée française dans son voisinage. Je m'attends à ce que Gambetta, qui va à Bourges, vous tiendra le même langage.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 590.

Extrême urgence. Tours et Bourges de Bordeaux, 11 décembre 1870, 2 heures 10 soir.

Guerre à Gambetta, Tours et Bourges (extrême urgence).

Le général Michaux a adressé ce matin, 10 heures 20, au général Chanzy, la dépêche suivante :

« D'après des renseignements qui paraissent dignes de foi, l'avant-garde de 12,000 hommes qui a passé ici hier et qui a voulu bombarder Blois, précéderait un corps considérable commandé par le prince Frédéric-Charles. »

Ce corps a été formé, dit-on, avec des troupes venues de Gien, ou empruntées aux forces que vous combattez en ce moment.

J'ai pensé que ce renseignement donné sous réserve pourrait peut-être vous être utile.

Blois a reçu quelque obus, quatre personnes tuées.

Le bombardement général devait commencer à 8 heures, la nuit s'est passée tranquillement.

Les forces qui menaçaient Blois ont pris la direction de Tours.

Le général Chanzy a adressé vers la même heure au général Bourbaki la dépêche ci-après :

« Nous nous battons depuis douze jours et nous tenons ici depuis six contre le gros des forces ennemies. Les Prussiens menacent Blois, Tours et cherchent à tomber sur le flanc de mon armée. Une marche de vous sur Blois peut me dégager de cette situation critique. Je vous demande instamment de la faire.

« Prévenez-moi, je serai ce soir à Talcy. »

Ces documents vous seront peut-être utiles pour obtenir du général Bourbaki qu'il consente enfin à porter secours à Chanzy.

Dieu veuille qu'il soit temps encore.

Signé : DE FREYCINET.

P.-S. Prévenir par service que M. Gambetta a quitté Tours se rendant à Bourges.

TÉLÉGRAMME N° 5629

Bordeaux, 11 décembre 1870, 5 heures 45 soir.

A général Bourbaki, Bourges.

Je vous envoie, à titre de renseignements, comme indication, les dépêches que je reçois :

« *Bordeaux, Bourges, Issoudun, sous-préfet d'Issoudun à Guerre, Bordeaux, et général division, Bourges.*

« Renseignements certains. Deux ou trois cavaliers ennemis seulement ont fait des allées et venues dans les environs de Lury (Cher). Aujourd'hui, aucun Prussien n'y est apparu. Maire de Beuilly (Indre), m'annonce par garde-champêtre que des personnes sérieuses lui ont dit que les Prussiens repartent tous de Vierzon sur la route de Tours. Une vingtaine de uhlans sont venus à Massay (Cher). La direction sur Tours de 6 à 7,000 ennemis évacuant Vierzon m'est annoncée par des agents de la compagnie d'Orléans. »

« *Tours, Bordeaux de Saint-Aignan, employés Saint-Aignan à division générale.*

« Les Prussiens viennent de s'emparer de la gare de Selles-sur-Cher et marchent, dit-on, en nombre sur Saint-Aignan.

« Nous nous sommes mis à la disposition du colonel Cathelineau. »

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5362

Urgence. Bourges de Bordeaux, 11 déc. 1870, 10 heures 20 soir.

Guerre à général Bourbaki, Bourges.

Le Gouvernement est heureux de la résolution que vous avez prise de porter secours à Chanzy. Il sait que nul mieux que vous n'est capable de mener à bonne fin une entreprise qui exige à la fois de son chef une grande énergie et un rare prestige.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5399

Urgence. Bourges de Bordeaux, 11 déc. 1870, minuit 05.

Guerre à général Bourbaki, Bourges (très-urgent).

Ne manquez pas de vous éclairer à grande distance dans votre marche vers l'ouest, car il faut prévoir le cas où une partie des forces ennemies ayant passé la Loire au-dessus de Mer, circulerait effectivement sur la rive gauche. Entretenez-vous en relations télégraphiques fréquentes avec Chanzy, qui est régulièrement renseigné par les généraux Camo, Barry et autres postés sur divers points de la rive droite.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5802

Urgence. Bourges et Vendôme de Bordeaux, 12 décembre 1870, 11 heures 20 soir.

Guerre à Gambetta et à Bourbaki, Bourges, et à général Chanzy, Vendôme (faire suivre).

Vous avez dû recevoir une dépêche de Chanzy datée Vendôme, 7 heures 30 soir, laquelle signale que l'ennemi semble rétrograder sur la rive gauche et semble avoir renoncé à poursuivre notre armée sur la rive droite. Ce mouvement de recul est pour moi la confirmation directe de la justesse du mouvement demandé à Bourbaki vers l'ouest. J'en conclus que, loin de s'arrêter ou même rétrograder, le général Bourbaki doit au contraire poursuivre sa marche avec prudence dans la direction de Tours. J'ajoute que d'après l'ensemble des renseignements recueillis par notre bureau des reconnaissances et nos traducteurs de journaux allemands, il semble que Chanzy a bien eu affaire à la presque totalité de l'armée ennemie et que Bourbaki n'a été poursuivi que par un corps d'une quinzaine de mille

hommes, étoffé sans doute par une nombreuse cavalerie. Mais au total il n'y avait rien là qui menaçât sérieusement la première armée.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5634

Urgence. Bourges de Bordeaux, 12 décembre 1870, 5 heures 40 soir.

Guerre à Gambetta, Bourges (urgent).

J'ai reçu votre dépêche de Bourges 2 h. 35.

En effet le mouvement sur Vierzon a perdu da son importance depuis la nouvelle marche de Chanzy ; mais je crois néanmoins qu'il est à continuer, ne fût-ce que pour inquiéter l'ennemi, protéger ainsi la retraite de Chanzy et empêcher une occupation permanente de Tours, qui est un centre bien important de communications.

Je m'occupe des mobilisés et n'expédie que ceux parfaitement équipés et armés.

Pour utiliser rapidement les autres, j'ai besoin de deux décrets autorisant le ministre de la guerre, l'un à compléter les bataillons de mobiles avec des mobilisés, l'autre à compléter les bataillons de la ligne avec les mobilisés anciens militaires.

Puis-je présenter un décret sans plus ou moins que ce que j'indique? Je ne néglige nullement Bressolles et je suis très-désireux de l'aider. Malheureusement mes ressources ne sont pas à la hauteur de ma bonne volonté.

Je crois qu'il ne faut pas encore décider que l'armée de Bourbaki opèrera dans l'Est. Si, comme je l'espère, Bressolles est prêt dans quelques jours il pourra y avoir plus d'intérêt à agir dans l'ouest de concert avec Chanzy. En tout état de cause peut-être ferez-vous mieux de réserver la question avec vos généraux.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME

Arrêté de M. Gambetta relatif au cantonnement.

A communiquer à tous les chefs de corps excepté à Chanzy et Bourbaki déjà prévenus.

Le ministre de l'intérieur et de la guerre :

Vu la rigueur de la saison et la nécessité d'assurer pendant la campagne d'hiver aux troupes en marche des cantonnements de nature à donner aux soldats l'abri et le repos nécessaires pour refaire leurs forces,

Arrête :

Pendant la durée de la campagne d'hiver, les généraux et les chefs de corps sont autorisés à loger chez l'habitant autant de monde que pourront en contenir les locaux qui se trouveront sur le passage des troupes. Ce genre de cantonnement sera porté à la connaissance de tous les maires, qui en assureront l'exécution.

Les chefs de corps enverront devant les troupes en marche des officiers et sous-officiers chargés de visiter les locaux et fixer d'avance l'effectif à loger dans chaque maison.

La mesure du cantonnement devra être immédiatement appliquée.

Le ministre de la guerre,

Signé : LÉON GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME

Bourges, 12 décembre 1870.

Ministre guerre à Freycinet, Bordeaux.

Je laisse se prononcer le mouvement sur Vierzon, mais je l'arrêterai là, car les 15ᵉ, 18ᵉ et 20ᵉ corps sont en véritable dissolution, c'est encore ce que j'ai vu de plus triste. Je suis obligé de reprendre les choses à la base, j'en aurai pour quelque temps, mais je ne quitterai pas sans avoir réglé la situation. . . . .

Les renseignements que je reçois, me prouvent que les forces de Frédéric sont dirigées en grande partie sur Chanzy. Il a changé sa base d'opération juste à propos. Ah! quel brave général!

Signé : LÉON GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME

Bourges, 13 décembre 1870.

Gambetta au général Bourbaki, Melun.

Je tiens à vous rappeler, que dans ses dépêches le général Trochu insistait pour qu'on occupât Gien et que surtout on conservât toujours Bourges. Je sais bien que vos troupes exténuées par des marches forcées, par un temps effroyable, ont besoin d'être recomposées et réorganisées. Encore trois jours de marche pour aller à Saint-Amand, les mettront bien bas.

Vous n'avez pas grand monde devant vous, il serait possible de vous réorganiser sur place et vous y gagneriez en temps et en économie de fatigues, outre que nous resterions d'accord avec les prescriptions du général Trochu.

Je vous en conjure, malgré les difficultés de la tâche n'oubliez pas les nécessités que nous impose Paris et faites-moi connaître votre décision.

Signé : LÉON GAMBETTA.



TÉLÉGRAMME

Bourges, 13 décembre 1870.

Intérieur et guerre à délégué Freycinet, Bordeaux.

Après avoir vu le 18e corps aujourd'hui, je suis un peu plus satisfait. Quelques jours de repos suffiront à le remettre en état. J'ai un peu reconforté tout ce monde, mais c'est le 15e et le 20e qui seront difficiles à remettre sur pied; voici ce que je vous prie d'expédier des bureaux du quartier-général après y avoir réfléchi.

15e corps, général Borel.

18e corps, général Billot.

20e corps, général Clinchant, que je nomme général de division.

En gardant momentanément Bourbaki. . . .

Je ne peux pas déterminer Bourbaki, malgré mes instances, à garder ses positions, et à ne pas se retirer sur Saint-Amand. Je n'ai pas encore pris de parti décisif. Je délibère encore. . . .

Signe : L. GAMBETTA.

TÉLÉGRAMME N° 5264

Urgence. Bourges de Bordeaux. 14 déc. 1870. 1 heure 40 matin.

Guerre à Gambetta, Bourges (faire suivre).

Bordeaux, 14 décembre 1870, 12 heures 45.

Je goûte fort votre combinaison de personnel indiquée dans votre dépêche du 13 courant 10 h. 55 m. sauf en ce qui concerne Borel pour lequel je me permets d'insister respectueusement.

Je crois que vous faites fausse route en lui confiant un corps et que vous vous privez des services d'un bon chef d'état-major. Borel n'est positivement pas l'homme qu'il faut pour succéder à des Pallières. Vous vous en apercevrez rapidement. J'aurais mieux aimé confier le 15e à Clinchant et le 20e à Bonnet ou à Feuillet de Pilatrie. J'attendrai votre nouvelle réponse avant l'expédition des lettres officielles.

Quant à Bourbaki il est indispensable qu'il prononce son mouvement avec beaucoup de douceur, si vous voulez, mais qu'il le prononce un peu au-delà de Vierzon. Aujourd'hui encore Chanzy insiste beaucoup dans le même sens. A votre place je n'hésiterais pas un instant à remplacer Bourbaki par Billot. Avec Bourbaki vous immobilisez, clair et net, la moitié de l'armée de la Loire. Comment pouvez-vous faire fond encore sur Bourbaki après tout ce qui s'est passé dans cette campagne et auparavant dans le Nord? C'est le fétichisme des vieilles gloires militaires qui nous a perdus.

Je sais bien que si j'étais le maître il y a longtemps que j'aurais rompu avec le préjugé.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5552

Urgence. Bourges de Bordeaux, 14 déc. 1870, 5 heures 55 soir.

Guerre à Gambetta, Bourges.

Je vous en supplie en grâce, empêchez Bourbaki de quitter sa position de Vierzon et même à l'Ouest de Vierzon. Cette retraite sur Saint-Amand nous couvrirait de honte.

Il n'y a rien en face de lui; l'ennemi s'est plutôt replié vers Orléans qu'il n'est descendu sur Tours. Pourquoi donc reculer sans cesse? Il y a un intérêt de premier ordre à ne pas éloigner nos deux armées l'une de l'autre. Ne pouvez-vous au besoin lui donner un ordre formel et mieux encore le remplacer?

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5996

Extrême urgence. Bourges de Tours, 15 déc. 1870, 5 heures 35 soir.

Guerre à Gambetta, Bourges (extrême urgence).

Je considère comme très-fâcheux que Bourbaki ne continue pas son mouvement à petites journées vers l'ouest. C'était le seul moyen de préoccuper l'ennemi et de soutenir Chanzy. Vous avez du reste reçu de ce général une dépêche aujourd'hui même, qui est très-pressante dans le même sens.

Selon moi une bonne position à prendre pour observer l'ennemi et nous reconstituer nous-même, était la position de Selles, entre la Saul-dre et le Cher, un peu à gauche de Romorantin.

On commande de là plusieurs routes, on couvre la ligne de Tours à Blois, on a toutes les facilités de ravitaillement et on est protégé par des cours d'eau, tandis qu'à Néronde je crains bien qu'on ne protége que des points qui ne sont pas actuellement menacés. A mon sens Bourbaki a le plus grand tort de ne pas vouloir se porter à gauche de Vierzon. C'est l'abandon de l'armée de Chanzy qui peut être entourée à tout instant par la totalité des troupes du Prince Charles. Je ne puis pas comprendre que des troupes, si désorganisées qu'elles soient, ne puissent pas marcher à toutes petites journées comme des convalescents.

Si donc il en est temps encore, j'insiste vivement auprès de vous pour que vous obligiez Bourbaki à porter dans la direction de Selles.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5212

Urgence. Bourges et Vendôme de Bordeaux, 16 décembre 1870, 9 heures 30 matin.

Guerre à Gambetta, Bourges (à communiquer à général Chanzy, Vendôme).

Vous devez avoir reçu cette nuit une dépêche de Chanzy qui montre une fois de plus quelle responsabilité redoutable Bourbaki assume devant l'histoire en refusant de faire sur Amboise le mouvement de diversion que je lui réclame depuis six jours. Il allègue la désorganisation et la fatigue de ses troupes. N'est-ce pas un aveu accablant contre lui-même que de déclarer hors d'état d'agir des troupes dont une grande partie n'a pas combattu alors que celles de Chanzy, parties du même point à la même date, n'ont cessé de combattre contre un ennemi supérieur en nombre? Quel que soit l'état des trois corps soumis à Bourbaki je prétends qu'il était possible de trier dans ces trois corps, ainsi que je le lui ai dit au début, une colonne active de 15 à 20,000 hommes qu'on aurait jetée sur la Loire, au grand profit de Chanzy. J'insiste sur cette idée parce que la situation peut se renouveler et qu'il est peut-être temps encore de sauver l'héroïque armée qui se bat autour de Vendôme. Je conseille énergiquement de porter l'armée tout entière de Bourbaki, avec tous les ménagements nécessaires, vers Selles et conjointement de lancer devant elle une colonne d'élite, choisie dans les trois corps.

Signé : DE FREYCINET.

TÉLÉGRAMME N° 5315

Urgence. Bourges de Bordeaux, 16 déc. 1870, 12 heures 5 soir.

Délégué guerre à Gambetta Bourges.

Bordeaux, 16 décembre 1870, 11 h. matin.

Permettez-moi, mon cher ministre, de vous faire remarquer que c'est vous qui portez le trouble dans nos écritures. Espivent a été nommé non en dehors de vous et de Billot mais par vous-même. Bonnet, que vous nommez aujourd'hui dans le 18° corps avait été nommé, toujours par vous-même, dans le 19°. Enfin Colomb, que vous retenez à l'armée de Bourbaki, avait été nommé, toujours par vous-même, au commandement du 17° corps. Comment voulez-vous que nous nous reconnaissions avec tous ces changements que vous apportez en dehors de nous?

Renvoyez-nous Espivent à Bordeaux et ayez la bonté de nous donner la liste complète de vos nominations : car nous ne savons plus où nous en sommes.

Signé : DE FREYCINET.

APPENDICE

Documents complémentaires de l'enquête.

I

INSTRUCTIONS REMISES PAR M. LE GÉNÉRAL TROCHU A M. L'INGÉNIEUR CÉZANNE SE PRÉPARANT A SORTIR DE PARIS EN BALLON.

Gouverneur de Paris. — Cabinet.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

ANNEXE A

L'expérience acquise dans la présente guerre et la situation qui résulte actuellement pour le pays, des douloureux événements dont nous avons été les témoins, commandent de ne négliger aucune disposition, aucun effort propres à compenser pour nos armées de nouvelle formation, encore peu aguerries et incomplètement organisées, la supériorité que l'ennemi doit à sa discipline, à son organisation, à son artillerie.

Nos armées ainsi faites ne peuvent attaquer l'ennemi en rase campagne, sans risquer beaucoup, et il est du plus haut intérêt de leur créer, pour ainsi dire, à l'avance, des champs de bataille où l'armée prussienne rencontrerait le plus d'obstacles possible, en même temps que la nôtre y trouverait des points d'appui. Pour arriver à ce résultat nécessaire, il faut mettre partout en état de défense, les villes ouvertes et les villages; les créneler, les barricader, les entourer d'abatis, ceux particulièrement auxquels aboutissent les voies de communication. Il faut relier entre eux ces centres défensifs par des travaux de fortification passagère convenablement placés; utiliser les cours d'eau, canaux, digues, levées de terre, bois qui forment avec ces villages et villes des lignes défensives naturelles, derrière lesquelles les armées peuvent se concentrer et attendre l'ennemi.

Un tel système de défense, quand il est généralisé, empêche l'ennemi de discerner clairement le côté par lequel il est réellement menacé. Il lui

révèle de la part de la population, des aptitudes à la résistance et une résolution qui le démoralisent. Enfin il met les centres habités en état de défense contre les petits corps que l'ennemi lance autour de lui, en vue d'assurer par des réquisitions sa subsistance.

Des travaux de cette nature entrepris à la fois sur tous les points du territoire menacé, répondent à un effort considérable auquel le pays tout entier doit s'associer, par l'esprit public d'abord, et ensuite par les bras de tous.

Ils doivent être dirigés par l'autorité militaire, notamment par les officiers du corps du génie, et il faut faire concourir à leur exécution toutes les forces organisées de la France, en particulier celles des travaux publics, dont le personnel solidement hiérarchisé peut être mis immédiatement en mouvement et concentré avec l'outillage nécessaire sur les points choisis. Le personnel des ponts-et-chaussées, des mines, des architectes et agents-voyers, des entrepreneurs, employés et ouvriers de ces divers services seraient mis par une réquisition générale en mesure d'exécuter les plans arrêtés par la direction militaire qui trouverait en eux un élément puissant et dévoué.

Le Gouvernement de la défense nationale a décidé qu'il serait pris dans ce sens des mesures très-énergiques, capables de produire en peu de temps des résultats considérables. Les dispositions de détail par lesquelles le personnel des travaux publics serait concentré et remis à l'autorité militaire, ont été étudiées et arrêtées par le ministre compétent.

M. Cézanne, ingénieur des ponts et chaussées est chargé de faire connaître au gouvernement délégué les mesures dont il s'agit, leur adoption restant nécessairement subordonnée aux circonstances locales et aux événements du moment.

Dans ces vues et pour cet objet M. Cézanne est spécialement accrédité auprès du gouvernement délégué à Tours et recommandé à son bon accueil.

A Paris, le 29 octobre 1870.

Le Président du gouvernement, gouverneur de Paris,

Signé : TROCHU.

Gouverneur de Paris. — Cabinet.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

ANNEXE B

Le Gouvernement de la défense nationale, d'accord avec la volonté unanimement manifestée en toute occasion par les citoyens enfermés dans Paris, est résolu à défendre la capitale de la France jusqu'à la dernière extrémité. Il a dû se préoccuper des moyens de ravitailler Paris, soit que nos efforts triomphent définitivement de l'invasion prussienne, comme nous l'espérons fermement, soit que la fortune nous soit contraire.

On ne pourrait, dant tous les cas, tirer des vivres de la zone qui entoure Paris, cette zone étant elle-même épuisée par l'ennemi. Il faut d'ailleurs considérer que, par suite de l'interruption sur beaucoup de points des chemins de fer et des voies ordinaires, les transports réguliers ne pourraient être effectués qu'après plusieurs jours de réparations.

La haute Seine, dans de certaines conditions que le gouvernement étudie, la basse Seine surtout, fourniront le moyen le plus sûr de ravitailler Paris. En conséquence, le gouvernement de la Défense nationale a décidé que les mesures suivantes seraient prises avec toute la rapidité et tout le secret possible.

1° Réunir dans quelques ports de la basse Seine, aussi voisins de Paris qu'il sera prudent et possible, des vivres en quantités suffisantes pour alimenter Paris pendant quinze jours au moins, à raison de quinze cent mille kilos par jour de denrées diverses (biscuits, farines, riz, légumes secs, conserves de viande et de poissons huile et beurre, etc.).

2° Préparation d'une flottille capable de transporter rapidement ces approvisionnements à Paris.

Au sujet de cette flottille diverses propositions ont été faites au gouvernement. L'une d'elles avait particulièrement pour objet la création d'un ensemble de bateaux partiellement cuirassés et armés, capables de passer sous le canon, de se défendre par eux-mêmes et par suite de forcer le blocus.

Le gouvernement n'a pas jugé que ces vues fussent réalisables en raison de l'urgence des circonstances et du temps dont il dispose pour y faire face. En conséquence, M. Cézanne, ingénieur des ponts et chaussées, et porteur des présentes, reçoit du Gouvernement la mission de réunir sur la basse Seine un convoi de vivres destiné à ravitailler Paris, et d'assurer, en se concertant avec les ingénieurs chargés de la navigation de la Seine, le voyage de ce convoi d'approvisionnements jusqu'à Paris au moment de la levée du blocus.

Ce convoi, pour répondre à toutes les éventualités, devra être prêt à partir le 1er décembre, au plus tard.

M. Cézanne accusera l'accomplissement de sa mission par tous les moyens possibles, en requérant le concours de toutes les autorités auprès desquelles il sera accrédité par les présentes

instructions. La délégation du Gouvernement les complétera, en lui donnant les pouvoirs et les crédits qui seront jugés nécessaires. Elle prescrira en même temps les mesures d'ordre compatibles avec le caractère d'urgence et d'exception des circonstances dans lesquelles M. Cézanne devra remplir son mandat.

Le Gouvernement de la défense nationale fonde beaucoup d'espoir sur l'activité avec laquelle M. Cézanne préparera le succès de l'importante entreprise qui est confiée à son dévouement : aucune assistance ne lui fera défaut.

A Paris, le 29 octobre 1870.

Le président du Gouvernement, Gouverneur de Paris,

Signé : TROCHU.

II

LETTRE DE M. LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR BRUNET, AIDE DE CAMP DE M. LE GÉNÉRAL TROCHU, A M. SAINT-MARC-GIRARDIN, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

Versailles, 31 janvier 1873.

A M. Saint-Marc-Girardin, président de la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale.

Monsieur le président,

Lorsque M. le général Trochu, par suite d'une demande spéciale qu'avait formée M. Jules Ferry, a été entendu pour la seconde fois par la Comission que vous présidez (séance du 18 juin 1872), il a appris par la déclaration d'un de ses membres, avec le plus profond étonnement la circonstance suivante.

M. Ranc, dans sa déposition devant la Commission, avait nié que, parti en ballon pendant le siége, il eût reçu du gouverneur la mission confidentielle d'informer M. Gambetta du programme d'opération qui avait pour base une sortie de la garnison dans la direction de la basse Seine, vers Rouen.

A cette négation imprévue, M. le général Trochu avait répondu par une affirmation nouvelle, persuadé, comme il le dit en note dans sa déposition, qu'il avait été seul avec M. Ranc.

M. le général Trochu, ce que les circonstances au milieu desquelles il se trouvait, expliquent surabondamment, a été mal servi par ses souvenirs.

Deux de ses aides de camp, les seuls qui fussent dans la confidence de l'entreprise en préparation, avaient introduit M. Ranc dans son cabinet, avaient assisté du commencement à la fin, à la conversation qui eut lieu, et y avaient même pris part. C'étaient le commandant prince Nicolas Bibesco (aujourd'hui fixé à Bucharest, en Valachie), et moi.

Mes souvenirs à cet égard — comme assurément ceux du commandant Bibesco — sont très-présents et très-précis, car ma pensée n'était pas détournée, comme celle du gouverneur pouvait l'être par d'autres préoccupations, de l'incident spécial qui se passait sous mes yeux.

C'était la première fois que je voyais M. Ranc, je ne l'ai jamais vu depuis, et je me rappelle dans les moindres détails ce qui s'est passé.

Dès que M. Ranc se fut assis, le gouverneur lui expliqua que, dans un secret qui était absolu et au sujet duquel aucune communication écrite ne pouvait être échangée, tout se préparait à Paris pour une opération extérieure vers la basse Seine, avec Rouen et la mer (le Havre) pour objectifs.

Il lui fit connaître sommairement les raisons de cette résolution, son mode d'exécution et les résultats qu'on pouvait attendre de l'entreprise. Il termina ainsi : « Vous comprendrez sans peine le haut intérêt que je dois attacher à ce que ce mouvement par la vallée de la Seine soit appuyé par un déploiement de force sur la rive gauche, vers la partie moyenne du cours du fleuve (entre Rouen et les Andelys). Mais ne sachant rien des projets que la délégation de Tours a pu arrêter et dont elle a peut-être commencé l'exécution, je ne voudrais pas me jeter à travers ses combinaisons et ses préparatifs. Je me borne à exprimer qu'il est absolument indispensable qu'à défaut de toutes les forces disponibles, un gros détachement de troupes soit immédiatement acheminé vers la direction indiquée. »

Et ce fut tout. Que si M. Ranc déclarait n'avoir pas souvenir de ces paroles du gouverneur, je lui demanderais alors ce que le gouverneur lui a dit, car enfin il devait avoir un but en faisant appeler dans son cabinet M. Ranc partant pour Tours.

Or, j'affirme qu'il lui a dit ce que je viens de rapporter et rien de plus. Le sujet ne comportait aucune discussion, et l'entrevue se fût terminée là, si M. Ranc, parlant alors de l'état de Paris qu'occupaient à ce moment les excentricités militaires et politiques de M. Flourens, n'eût fait de ce dernier, en termes bienveillants d'ailleurs, un portrait humoristique dont les traits piquants sont encore présents à ma memoire.

Il s'agissait de sa participation à l'insurrection de Crète, de son retour en France, de ses promenades dans Paris en costume de klephte, etc. Il fut aussi question de Blanqui, et après quelques minutes d'une conversation à laquelle nous primes part, M. Ranc quitta le Louvre.

J'affirme encore une fois, dans l'ensemble comme dans les détails, l'exactitude de l'exposé qui précède. Si la Commission jugeait utile de recevoir à

cet égard mes déclarations verbales, je me tiendrais prêt à me rendre à son appel.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

A. BRUNET.

Capitaine d'état-major, 4, rue Neuve, Versailles.

III

RAPPORT DE M. LE GÉNÉRAL BILLOT, SUR LES COMBATS DES 28 ET 29 NOVEMBRE 1870.

NOTA. La présente publication est la reproduction d'une copie dudit rapport remise à la Commission par M. le général Billot.

Saint-Martin d'Auxigny, 13 décembre 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, les faits relatifs aux combats des 28 et 29 novembre, où, le 18e corps, placé pour la première fois en présence de l'ennemi, lui a enlevé les village de Maizières, Lorcy, Juranville et les Cotelles.

Le 28, à six heures du matin, conformément à mes ordres, la brigade (Robert) de la 1re division (Pilatrie) était dirigée vers Maizières, village situé sur la route de Ladon à Beaune, avec toute l'artillerie de la division. La brigade (Bonnet), de la même division, était dirigée vers Lorcy. La colonne Goury, composée de quatre bataillons non encore embrigadés, destinée à former la réserve des corps engagés, s'acheminait vers les points d'attaque sur les derrières de la 1re division. Il en était de même de l'artillerie de réserve, appuyée par le bataillon d'Afrique et le bataillon de Tirailleurs algériens.

Quant à la cavalerie, divisée entre les deux brigades, elle avait pour mission de les éclairer en se repliant sur leurs flancs, dès que l'attaque serait engagée. Elle devait en outre occuper les points de Chaplon, Moulon, Villeroque, Mondru et Ladon. La brigade Perrin, qui occupait Montargis, avait pour mission d'appuyer le mouvement général.

La brigade Bonnet fut disposée en trois lignes de bataille, la 1re formée par un bataillon du 42e en tirailleurs, la 2e déployée de la même manière et formée du 9e bataillon de chasseurs à pied et des deux autres bataillons du 42e, enfin, la 3e, formée par le 19e régiment de mobiles, en colonne serrée par pelotons à distance de déploiement.

La 1re ligne aborda avec un tel élan les positions de l'ennemi, que Lorcy fut enlevé, dépassé et le village de Corbeille atteint et un moment occupé par nous. Laissant alors la garde du village de Lorcy au bataillon de chasseurs et au 1er et 2e bataillons du 42e, le général Bonnet marche sur Juranville avec le reste de ses troupes.

Pendant ces opérations de la brigade Bonnet, la brigade Robert, formée du 44e de marche et du 73e de mobile, soutenue par l'artillerie de la division (4 batteries), que le mauvais état du chemin n'avait pas permis de distribuer entre les deux brigades, vu la difficulté de la faire marcher sur Lorcy, s'était portée sur Maizières, avait traversé ce village faiblement défendu, attaqué Juranville, qu'elle avait enlevé, grâce à l'élan des tirailleurs du 42e de marche, s'y était établie, et avait même dépassé la position du côté du village des Cotelles.

La brigade Robert, sous la direction immédiate du général Pilatrie, devait alors, conformément aux instructions du général Crouzat, marcher sur Beaune-la-Rolande, pour donner la main au 20e corps, chargé d'opérer contre cette position en combinant son mouvement avec celui du 18e corps.

Les colonnes étaient prêtes et commençaient à se mettre en route, quand l'ennemi, revenant en force dans Juranville, refoula le 44e et le 73e mobile et réoccupa ce village.

Le général Pilatrie ne pouvait marcher sur Beaune, exposé à des forces ennemies qui fusillaient et canonnaient son flanc droit à bonne portée. Il fallait donc tout d'abord enlever leurs positions pour ne pas être tourné en marchant en avant, commencer par se rabattre à droite pour donner la main au général Bonnet, et se porter avec lui sur Lorcy et Juranville.

La colonne Goury, destinée à appuyer le mouvement de la brigade Robert sur Beaune, fut ainsi forcément conduite à appuyer d'abord cette brigade dans son mouvement sur Juranville.

Ces forces, un moment insuffisantes devant celles que les Prussiens nous opposaient, furent soutenues bientôt par l'artillerie de réserve, les lanciers et les cuirassiers qui, prenant place dans la ligne de bataille, vinrent empêcher l'ennemi de déborder la gauche de la brigade Robert.

Le village de Juranville fut bientôt repris.

L'ennemi, poursuivi avec vigueur, laissa une pièce de canon entre les mains de nos troupes qui s'emparèrent du village de Cotelles. L'honneur de la prise de Cotelles revient à M. le capitaine d'artillerie Brugère, qui a montré dans cette circonstance beaucoup d'audace et d'intelligence militaire. Le 2e escadron du 3e lanciers de marche (commandant Renaudot) s'est emparé de Cotelles à l'arme blanche.

Cependant, j'avais envoyé des officiers à M. le général Crouzat pour le mettre au courant de ma position. Il m'avait fait savoir qu'il était dans

Beaune et qu'il suffirait de faire avancer mes troupes pour nous y maintenir.

Pensant que le point principal était ainsi en notre pouvoir, je fis assurer mon flanc droit par l'occupation solide de tous les points dangereux et me portai en personne à la rencontre du général Crouzat, sur la route de Beaune, pour reconnaître avec lui les positions ennemies et les emplacements des colonnes du 20e corps.

Le 20e corps n'était pas dans Beaune : il occupait sur la gauche de la route une position dominante, d'où son artillerie dirigeait un feu très-vif sur la ville, dont les premières lignes de nos tirailleurs occupaient les faubourgs.

Le 20e corps avait déjà souffert, le général Crouzat était d'avis d'ajourner l'attaque, je lui demandai de conserver ses positions pendant deux heures, temps nécessaire à mes troupes pour arriver en ligne. Nous nous arrêtâmes à cette combinaison.

Grâce aux efforts combinés des colonnes Robert et Bonnet, et avec l'aide des tirailleurs algériens, toute résistance avait cessé sur la route de Beaune. La colonne Goury reçut l'ordre de se porter en avant; elle commença par enlever le village de Fonsegrive, occupé par les Prussiens, et qu'on ne pouvait laisser sur son flanc gauche. Fonsegrive pris, le colonel Bremens, commandant le 53e de marche, se dirigea sur Beaune; sa ligne de tirailleurs engagea bientôt la fusillade avec les tirailleurs ennemis.

La nuit arrivait, les troupes du général Crouzat qui étaient engagées depuis longtemps autour de Beaune, avaient souffert.

Le commandant en chef du 20e corps, que j'allai trouver de nouveau au milieu de ses troupes, et qui dirigeait les opérations, pensa qu'une attaque de nuit augmenterait le désordre qui commençait à se produire dans les rangs.

D'ailleurs, plusieurs maisons de la ville brûlaient, et il pouvait y avoir des inconvénients à y lancer nos colonnes.

Le général Crouzat décida que l'attaque n'aurait pas lieu.

La colonne Goury prit position sur les emplacements qu'elle occupait en-deçà de Beaune, avec ordre d'évacuer les blessés pendant la nuit et de se diriger au point du jour sur Maizières. Je donnai au général Bonnet l'ordre d'occuper Lorcy, Juranville et les Cotelles.

Ces mouvements s'exécutaient dès le lendemain, 29 novembre, quand je reçus, à neuf heures, à Maizières, où j'avais transporté mon quartier général, l'ordre suivant du général Crouzat : « Le 18e corps se repliera immédiatement sur Ladon, en l'occupant solidement, et il attendra les événements. »

J'avais été placé sous les ordres de M. le général Crouzat, en ce qui concerne l'opération dirigée contre Beaune.

J'exécutai donc cette dernière instruction, mais, pour conserver le plus longtemps possible ces positions si importantes et si chèrement achetées, je laissai Maizières occupé par les tirailleurs algériens et quatre compagnies du bataillon d'Afrique; je laissai aussi des avant-postes de cavalerie à Lorcy, Juranville et les Cotelles, et portai mon quartier général à Ladon.

Conformément aux instructions ministérielles, le 18e corps, suivant le mouvement du 20e corps, devait continuer la marche vers la gauche, opération délicate devant le front d'un ennemi vigilant, manœuvrier et toujours prêt à attaquer.

Sachant que l'ennemi cherchait à attaquer mon flanc gauche à la jonction des deux corps, j'employai la journée du 29 à retrancher les positions du corps d'armée et à fortifier les points faibles, afin d'être à même de recevoir l'ennemi s'il se présentait, et, dans tous les cas, d'appuyer le mouvement en avant, qui devait avoir lieu le lendemain.

Les Prussiens commencèrent en effet le 30, en y lançant des obus, l'attaque du village de Maizières, défendu par le bataillon des tirailleurs algériens et les 4 compagnies du bataillon d'Afrique.

Notre artillerie, portée sur les hauteurs de Montigny, répondit avec succès, et prit d'écharpe une colonne ennemie signalée sur la route de Beaumont.

Les troupes retranchées et barricadées dans Maizières s'y défendirent vigoureusement, grâce à l'énergique résistance du capitaine Egrot.

Cependant, les efforts de l'ennemi devenaient de plus en plus puissants; des colonnes d'attaque se mettaient en mouvement; la fusillade s'engageait sur toute la ligne, pendant que l'artillerie ennemie continuait à battre et à incendier le village.

Le moment étant venu de faire reculer les assaillants, deux bataillons du 42e de ligne, déployés en tirailleurs, appuyés du 3e régiment de lanciers de marche et d'une batterie d'artillerie, s'avancèrent directement contre eux, appuyés par la colonne Goury.

D'un autre côté, deux batteries de réserve et le 2e régiment de hussards de marche, avec un escadron de lanciers, furent portés sur la route de Beaumont pour prendre les Prussiens d'écharpe.

Un bataillon du 20e corps, que le général Crouzat avait bien voulu laisser à ma disposition, après avoir appuyé mon mouvement jusqu'à l'arrivée de la brigade Perrin, resta comme soutien de l'artillerie de réserve et des hussards.

Enfin, la brigade Perrin qui arrivait à Belle-



garde, devait servir de réserve aux troupes engagées. Le tir des batteries de réserve, combiné avec le mouvement tournant des troupes, décida du succès. Les Prussiens furent repoussés, et le 18ᵉ corps put continuer le mouvement de marche vers sa gauche, dont il poursuivait l'exécution.

Tel est l'ensemble des faits qui se sont passés dans ces journées. Les troupes, chefs et soldats, ont fait preuve d'élan et de solidité. Nos pertes en tués ou blessés s'élèvent à 1,600 hommes.

Le tableau ci-joint des propositions d'avancement, vous fait connaître, monsieur le ministre, le nom de ceux qui se sont spécialement distingués dans ces affaires.

J'ajouterai, et cette appréciation ne peut être appréciée que par vous, que le 18ᵉ corps n'avait pour ainsi dire encore, ni cadres, ni organisation, ni généraux, qu'il marchait jour et nuit depuis plusieurs jours, en présence de l'ennemi, de Nevers à Ladon, et que, pour le mouvoir, l'organisation étant absente, il fallait recourir à des rouages improvisés.

Ces rouages, je les ai trouvés dans les services de quelques officiers d'élite, que je vous recommande particulièrement. Ce sont MM. :

Le général Bonnet, commandant la 1ʳᵉ brigade de la 1ʳᵉ division, véritable officier de guerre, à qui sont dus les honneurs de la journée du 28;

Brugère, capitaine d'artillerie, officier hors ligne, qui s'est multiplié pour me remplacer partout où je ne pouvais être, et à son service d'état-major a su joindre celui d'un artilleur consommé;

Martinie, sous-intendant militaire, qui parait à tous les besoins de son service et a pu en outre se mettre à ma disposition pour remplir les fonctions d'état-major;

Libermann, capitaine d'infanterie, chargé du bureau des renseignements, a montré beaucoup de bravoure et d'entrain;

Borius, capitaine du génie, modeste, intelligent, dévoué, plein d'entrain;

Egrot, capitaine, commandant le bataillon de tirailleurs, à qui est due la défense de Maizières;

De Sachy, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 1ʳᵉ division, aussi exact que modeste et plein de dévouement.

Je cite seulement les plus méritants, et j'en oublie; car ce rapport est fait à la hâte; mais ils sont tous compris dans le travail de récompenses que j'aurai l'honneur de vous soumettre, et que je vous prie, monsieur le ministre, d'accueillir favorablement.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le général de division, commandant en chef le 18ᵉ corps d'armée,

Signé : J.-B. BILLOT.

IV

RÉCLAMATION ADRESSÉE PAR M. LE MAIRE DE LA LOUPE A LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

NOTA. — Bien que la Commission d'enquête ne pût raisonnablement faire porter ses investigations sur tous les faits de détail qui ont pu se produire pendant la guerre, elle n'a jamais refusé d'accueillir et de publier les informations qui lui étaient communiquées lorsqu'elles provenaient d'une source authentique et respectable. C'est dans ce sentiment qu'elle a autorisé le rapporteur à insérer à la suite de son rapport, et à titre de renseignement, la réclamation ci-jointe de l'honorable maire de La Loupe.

La Loupe, 25 février 1872.

A MM. les députés composant la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale.

Messieurs les députés,

Le 25 octobre 1870, j'ai été arrêté arbitrairement chez moi et conduit à Nogent-le-Rotrou d'où M. le lieutenant-colonel Rousseau, aujourd'hui général, demeurant à Chartres, m'a envoyé au Mans, escorté de deux gendarmes. Arrivé là, M. le général Fiereck m'a fait conduire en prison, où je suis resté dix jours.

Les faits invoqués pour expliquer cette mesure violente se sont passés à La Loupe, dont j'étais et suis encore maire.

Le dimanche 23 octobre 1870, vers trois heures après midi, pendant que je présidais à la mairie l'élection du chef du 1ᵉʳ bataillon des gardes nationaux du canton de La Loupe, une panique occasionnée par la présence des Prussiens près de Pontgouin, à 12 kilomètres, se manifesta dans une partie de la population; environ 140 gardes nationaux, représentant les deux tiers de la compagnie de cette commune, inquiets de n'être soutenus par aucune troupe régulière, lorsque les Prussiens semblaient approcher, portèrent leurs fusils à la mairie, sans qu'aucun ordre ni invitation leur ait été donné pour cela, par moi, ni personne pour moi.

Le soir du même jour 23 octobre, vers six heures, un lieutenant de francs-tireurs de la Charente, nommé Divier, vint chez moi avec 12 ou 15 hommes, me demander à défendre La Loupe dans La Loupe même. Je lui répondis que cette défense serait mieux établie dans les bois qui environnent ce pays que de l'être dans les rues, qu'il y serait même aidé par un certain nombre de gardes nationaux. Divier ne goûta pas ce conseil, demanda des voitures pour lui et ses hommes,

afin de retourner à Nogent. Je ne pouvais pas sortir pour en requérir chez les habitants, parce que j'étais attendu dans mon cabinet par deux autres francs-tireurs dont je vais parler tout-à-l'heure; c'est pourquoi je répondis que je ne pouvais pas donner de voitures. Divier alors se retira en faisant des menaces. Il se procura néanmoins des voitures qui le conduisirent à Nogent, ainsi que ses hommes.

Au moment où j'avais avec Divier le court entretien que je viens de rapporter, j'étais attendu dans mon cabinet par deux autres francs-tireurs de Paris du bataillon Lipowski. Ces deux francs-tireurs, dont le chef se nomme Kastner, étaient envoyés par M. Rousseau avec un autre de leurs camarades se disant leur domestique, pour remplir une mission à Chartres alors occupé par les Prussiens; ils me demandèrent, à cet effet, un laissez-passer sous des noms supposés, en me disant que s'ils étaient découverts et qu'ils fussent ramenés à La Loupe par les Prussiens, je devrais affirmer qu'ils étaient habitants de La Loupe, y exerçant la profession qui serait indiquée sur le laissez-passer. Ils demandèrent aussi un cheval et une voiture pour les mener à Chartres.

Je leur répondis que je leur donnerais le laissez-passer, que pour le surplus de leur demande, je désirais m'entendre avec deux habitants en qui j'avais toute confiance, que j'irais leur porter ma réponse à leur hôtel; je m'y rendis en effet, à neuf heures du soir, accompagné des deux personnes dont j'espérais l'assistance: mais ni l'une ni l'autre, ne voulut prêter son nom, ni s'engager dans cette affaire.

Nonobstant cette abstention, j'écrivis sur la cheminée un laissez-passer, dans lequel je donnais à deux francs-tireurs un nom supposé, avec la qualité de négociants en vins, domiciliés à La Loupe, allant à Chartres avec leur domestique pour affaires de commerce, je leur offris aussi une voiture et un cheval hors d'âge qui ne tentât pas les Prussiens. Kastner aima mieux louer le cheval et la voiture de son hôtelier à qui, par parenthèse, il ne les a pas rendus, et lorsque vers dix heures du soir, je me retirai avec les deux habitants qui m'accompagnaient, Kastner et ses deux camarades étaient en mesure de partir, le lendemain matin à cinq heures, ainsi qu'ils en avaient manifesté l'intention.

Mais au lieu de partir, ils dormirent la grasse matinée; le lendemain lundi je rencontrai dans la rue vers neuf heures du matin, leur domestique; après lui avoir témoigné mon étonnement, de le voir à La Loupe, à cette heure-là, je lui dis que les réflexions que j'avais faites depuis que je les avais quittés la veille, me persuadaient que s'ils étaient ramenés de Chartres par les Prussiens, en cas d'insuccès, je ne pourrais pas empêcher, quelque effort que je fisse, qu'ils ne fussent reconnus pour des francs-tireurs.

Kastner prit cet avertissement en très-mauvaise part, se mit en colère, prétendit qu'il ne pouvait pas aller ainsi à Chartres, me laissa le laissez-passer de la veille, en disant qu'il allait faire son rapport qui, étant appuyé par ses deux camarades, me ferait certainement condamner. Je lui répondis qu'en l'avertissant, comme je le faisais, de l'impossibilité où je serais, étant seul, de soutenir les énonciations du laissez-passer, en présence des Prussiens et sans doute aussi du public assemblé, je croyais remplir un devoir si évident à mes yeux que j'écrirais bien le motif qui me faisait agir ainsi; je l'écrivis en effet et me retirai; environ une ou deux heures après, Katsner et son camarade vinrent me trouver à la mairie, Katsner m'injuria, me menaça de m'arrêter, me mit son pistolet sous la gorge, puis finit par me demander un nouveau laissez-passer, semblable à celui qu'il avait détruit; je le lui donnai aussi volontiers que le premier, en lui redisant mon avertissement, qu'il agréa fort bien cette fois. J'ajoutai que pour les menaces et les injures qu'il venait de se permettre envers moi il avait mérité que je fisse une plainte contre lui: je n'en fis pas néanmoins, parce que les malheurs publics conseillaient la patience envers les militaires.

Le lendemain 25 octobre, je fus arrêté chez moi à midi et conduit à Nogent-le-Rotrou sous l'escorte de Divier. Arrivé à la mairie de cette ville, où résidait M. le colonel Rousseau, je demandai à lui parler, cela me fut refusé par un officier nommé Dumai, son secrétaire, qui me dit que cela était inutile, que mon affaire était bonne. Cet homme passait à Nogent pour être un faiseur, exerçant sur M. Rousseau une influence pernicieuse.

J'attendis dans le cabinet du maire, pendant plusieurs heures. M. Rousseau se montra un instant à la chute du jour, le temps de me dire qu'il avait envoyé à la Loupe des troupes qui avaient été mal accueillies (sans doute Divier et ses 12 ou 15 hommes qui n'ont point été mal accueillis, que j'avais refusé des voitures. Puis, sans attendre ma réponse, sans m'interroger, sans avoir égard à l'avertissement du maire de Nogent, qui me connait depuis longtemps, qui lui a dit qu'il se trompait, qu'on le trompait, il me livra à deux gendarmes qui me menèrent au Mans où j'arrivai à sept ou huit heures du soir. Conduit, à ma demande, devant M. le général Fiéreck, je lui donnai des explications sur le prétendu désarmement de la garde nationale, qui était la grosse accusation portée contre moi, suivant ce que m'avait dit Divier. M. le général Fiéreck, après m'avoir écouté quelques instants,

me dit que cela ne lui paraissait pas avoir de gravité.

Je lui demandai de me laisser aller coucher à l'hôtel, offrant de me présenter chez lui le lendemain, il me répondit qu'il attendait les rapports des francs-tireurs, qu'il fallait que la justice eût son cours, qu'il verrait le lendemain le procureur de la République, puis me laissa aux mains des gendarmes qui me conduisirent en prison, où j'ai été retenu pendant dix jours au milieu de repris de justice et de prisonniers prussiens; je n'ai pas été interrogé.

Après dix jours, M. le procureur de la République de Nogent, à qui le dossier avait été renvoyé, m'a fait mettre en liberté le 4 novembre 1870, à neuf heures du soir.

Le lendemain, je me suis présenté librement devant lui, il m'a fait subir, pour la forme, je crois, un interrogatoire à la suite duquel j'ai été maintenu en liberté, ce qui prouve combien l'arrestation et l'emprisonnement dont j'ai été victime, ont été le résultat d'un abus de pouvoir que j'impute à M. Rousseau.

Avant de quitter Nogent, je me présentai aussi chez M. Rousseau dans le but de lui offrir des explications qu'il aurait dû me demander le jour où il provoquait mon arrestation, mais il refusa de m'entendre et j'ai dû me retirer devant l'accueil injurieux de M. Rousseau et de son secrétaire, M. Dumai.

Je rentrai chez moi, par le conseil et avec l'approbation de M. Labiche, préfet d'Eure-et-Loir à cette époque, je repris mes fonctions de maire qui consistaient principalement dans ce temps-là à satisfaire le mieux possible aux réquisitions des troupes françaises qui occupaient encore l'arrondissement de Nogent.

Depuis que l'autorité des lois a été rétablie, je me suis adressé à M. Rousseau pour lui demander de reconnaître l'erreur dans laquelle il est tombé à mon égard ; il a prétendu qu'il n'a été qu'un intermédiaire, n'ayant fait que transmettre à son supérieur les rapports des francs-tireurs et m'a renvoyé à M. le général Fiéreck.

Quoiqu'il fût évident que M. Rousseau a joué un rôle actif, que c'est lui qui a induit en erreur son supérieur, j'ai néanmoins écrit à M. le général Fiéreck. De sa réponse, en date du 7 octobre 1871, il résulte qu'il n'a pas ajouté une grande confiance aux rapports des francs-tireurs Divier et Kastner qui lui avaient cependant été signalés favorablement par M. Rousseau, sans doute, et que c'est à M. Rousseau, et non à M. le général Fiéreck, que j'ai dû adresser mes observations.

Il est dit aussi dans cette réponse que les rapports des francs-tireurs m'accusaient :

1° D'avoir désarmé la garde nationale de la Loupe.

Cette accusation n'est pas vraie; j'ai dit plus haut quel a été l'effet de la panique du 23 octobre 1870. Divier s'est mépris, en appelant désarmement l'apport spontané fait à la mairie, de leurs fusils, par deux tiers des gardes nationaux de la Loupe, il a travesti cet événement qui a été produit par une panique qui n'a pas été générale et qu'assurément je n'ai pas partagée.

2° D'avoir refusé aux francs-tireurs les moyens d'accomplir leurs missions.

J'ai donné au contraire à Kastner à deux reprises différentes le laissez-passer dont il avait besoin et qu'il m'avait demandé, je lui ai offert un cheval et une voiture qu'il a refusés pour en louer d'autres qu'il a gardés. Je l'ai mis en mesure de remplir, et il a rempli avec ses deux camarades la mission qu'ils allaient remplir à Chartres.

Quant à Divier, il n'était chargé d'aucune mission. Les chevaux qu'il m'a demandés et que je n'ai pas pu aller requérir, étant retenu chez moi par Kastner et l'un de ses camarades, ils n'auraient servi qu'à l'éloigner de l'ennemi de la distance entre la Loupe et Nogent. Encore est-il vrai de dire que ce résultat a été atteint au moyen de chevaux et de voitures qu'il a requis lui-même chez les habitants.

3° D'avoir été disposé à traiter avec les Prussiens, à l'effet de faciliter leur entrée dans la Loupe, sans coup férir.

Cette accusation est une calomnie évidente que j'ai apprise par la réponse de M. le général Fiéreck, à la lettre que je lui ai écrite.

Elle a été inventée par Divier, parce que je l'ai détourné de faire avec ses 12 ou 15 hommes des tranchées et des barricades dans les rues, au moyen desquelles il m'a dit que la Loupe se serait illustrée.

Fort de la réponse de M. le général Fiéreck qui porte que c'est à M. Rousseau que je devais adresser mes observations, ce qui confirmait mon opinion à cet égard, j'ai été à Chartres le 30 décembre dernier, et lui ai donné connaissance de la lettre de son supérieur ; il n'en a pas tenu compte, s'est fondé cette fois pour refuser la réparation que je lui demandais, sur une lettre que je lui ai écrite le 1er juin 1871, lorsque j'ai découvert sa demeure et qu'il qualifie d'impertinente, je crois qu'elle n'a pas ce caractère et qu'elle exprime bien faiblement au contraire l'indignation que j'éprouvais et que j'éprouve encore du traitement que M. Rousseau m'a fait subir. J'en joins ici la copie afin que vous en soyez juges.

Dans l'entretien assez long que j'ai eu ce jour-là (28 décembre dernier) avec M. Rousseau, je m'étonnais de la confiance aveugle qu'il avait accordée aux francs-tireurs et particulièrement

à Divier, qui était un homme exalté, considéré à Cognac son pays, comme un insensé et un homme dangereux. M. Rousseau m'a avoué qu'il avait remarqué dans le rapport de Divier contre moi des passages qui témoignaient en effet de son exaltation, mais que lui, M. Rousseau, avait corrigé ces passages, avait fait copier par Divier le rapport ainsi revu et modifié et l'avait adressé ensuite à M. le général Fiéreck.

M. le général Rousseau paraît croire qu'en corrigeant ainsi les marques de déraison de Divier, il a atténué ses accusations contre moi.

Ce n'est pas ainsi, ce me semble, que cette conduite doit être appréciée.

Si M. Rousseau n'a pas vu dans les passages supprimés ou corrigés du rapport de Divier des motifs de se défier de lui, comment n'a-t-il pas compris que M. le général Fiéreck, qui n'avait pas de parti pris et cherchait la vérité, aurait trouvé dans les passages supprimés un renseignement utile pour juger quelle confiance était due au rapport et à son auteur ?

De plus, si M. Rousseau, au lieu de retenir ce rapport pour y faire des corrections, l'avait adressé tel qu'il était, en même temps qu'il me faisait conduire au Mans, M. le général Fiéreck, éclairé par la lecture de ce factum et par mes explications, ne m'aurait pas envoyé en prison, tandis qu'il a cru devoir me laisser aux mains des gendarmes, parce qu'il n'avait pas le rapport, qu'au contraire il l'attendait.

Veuillez, s'il vous plait, remarquer l'inconséquence de M. Rousseau. Le 24 octobre 1870, il accueillait l'imputation de Divier que j'étais disposé à m'entendre avec les Prussiens, à l'effet de faciliter leur entrée dans la Loupe, sans coup férir. Cependant, à partir du 24 octobre jusqu'au 19 novembre 1870, tous les chefs militaires qu'il a envoyés, MM. de la Marlière, Rey de Belloney, Laferonnais, se sont établis dans les bois que j'avais indiqués à Divier; lui-même, M. Rousseau, étant venu de sa personne le 14 novembre 1870, pour appuyer ses lieutenants que je viens de nommer, s'est établi dans les bois de Champrond, aucun d'eux n'a eu l'idée comme l'avait eu Divier, de s'établir dans les rues de la Loupe.

Je me permets d'adresser en passant à M. Rousseau une simple question que voici : pourquoi, le 19 octobre 1870, M. Rousseau et les commandants Laferonnais, Rey de Belloney et Marty ses subordonnés, qui abandonnaient simultanément sans résistance la ligne qu'ils occupaient, à l'abri des bois, depuis Senonches jusqu'à Champrond, abandonnaient-ils aussi 100,000 kilogrammes de subsistances militaires, chargés la veille, par les ordres de M. Marty, sur soixante-douze charrettes alignées sur la route de la Loupe à Dreux? Ce jour-là, 19 novembre, voyant le danger que couraient ces vivres, je pris sur moi de requérir et de faire atteler 145 chevaux dont trois à moi, à ces charrettes qui transportèrent ces subsistances à Séez, en suivant des chemins de traverse. Il était temps, car le lendemain 20 novembre, dix à douze mille hommes de l'armée du duc de Mecklembourg occupaient et ravageaient la commune de la Loupe et les communes voisines, ils n'auraient pas manqué de s'emparer de ces subsistances, si elles n'avaient pas été emmenées la veille.

Avant de faire partir ce convoi de subsistancs, j'avais envoyé, le 19 novembre dans la matinée, un exprès à M. Rousseau au moment où il allait quitter Champrond, pour le prévenir de ce que je faisais.

On voit, par toute la conduite de M. Rousseau, depuis le 24 octobre 1870, jour où Divier a fait son rapport, qu'il n'a rien fait de ce qu'il devait faire pour être éclairé et pour ne pas induire en erreur M. le général Fiéreck. Lorsque j'ai été arrêté, j'étais maire de la Loupe depuis vingt-deux ans et conseiller d'arrondissement depuis 15 ans. Les circonstances et les avertissements du maire de Nogent ne l'ont pas retenu : le 24 octobre 1870, il a provoqué un ordre d'arrestation de M. le général Fiéreck qui a suivi en cela l'impulsion de M. Rousseau, puisque le 25 octobre, à huit heures du soir, étant au Mans dans son cabinet, il me disait qu'il attendait les rapports des francs-tireurs; il ne les avait donc pas, et M. Rousseau est le vrai coupable de cette mesure arbitraire.

Je suis encore maire de la Loupe et conseiller d'arrondissement, ayant été réélu à ces fonctions, depuis ma mise en liberté, par les électeurs de la commune de la Loupe et par ceux du canton, qui ont ainsi protesté contre l'injustice qui m'a été faite.

J'étais bien fondé à demander à M. Rousseau de reconnaître son erreur et sa faute comme réparation du mal qu'il m'a fait. Dans son orgueil, il m'a refusé une réparation si légitime et si modérée; elle m'est bien due cependant. C'est pourquoi je vous prie, messieurs les députés, composant la commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale, de recevoir ma plainte, que j'ai l'honneur de vous adresser, contre les actes arbitraires et injustes dont j'ai été victime et de vouloir bien y faire droit.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, messieurs les députés, membres de la commission d'enquête, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le maire de la Loupe, BLOT.

N. B. Je joins à cette plainte : 1° copie de la

lettre de M. le général Fiéreck; copie de celle que j'ai écrite à M. Rousseau, le 1er juin 1871.

Copie d'une lettre écrite par M. le général Fiéreck au maire de la Loupe.

Corène, près Grenoble, samedi 7 octobre 1871.

Monsieur le maire,

Je viens de recevoir votre lettre du 30 du mois dernier; j'aurais pu vous répondre en quelques mots, mais j'ai préféré entrer dans quelques détails.

J'ai donné l'ordre de vous arrêter dans le courant d'octobre 1870, parce que les rapports qui m'arrivaient par la voie hiérarchique vous signalaient : 1° comme ayant désarmé la garde nationale de la Loupe; 2° comme accusé d'avoir refusé aux francs-tireurs les moyens d'accomplir les missions dont ils étaient chargés; 3° enfin comme disposé à traiter avec les Prussiens, à l'effet de faciliter leur entrée dans la Loupe sans coup férir.

Ces rapports émanaient d'officiers reconnus et nommés par l'autorité. Ils devaient donc être considérés par moi comme dignes d'exercer leur commandement. Du reste, vous devez vous rappeler que je n'ai pas hésité à casser de leur grade, les chefs des francs-tireurs qui m'étaient dénoncés comme indignes de conserver leur emploi.

Les rapports qui m'étaient parvenus sur MM. Divier et Kastner leur étaient favorables, ils les présentaient comme s'occupant énergiquement de la défense de leur cercle, rien ne devait donc me les faire supposer capables d'envoyer de faux rapports. Néanmoins, vous deviez croire que je n'ajoutais pas à leurs rapports une grande confiance, par ce que je vous ai dit au Mans : que le fait qui vous était reproché ne paraissait pas avoir beaucoup de gravité et que j'allais remettre votre dossier au procureur de la République. J'ajoutais que je vous engageais à ne pas rentrer à la Loupe où je savais les francs-tireurs assez montés contre vous pour mettre vos jours en danger. J'ai su depuis que vous n'aviez pas hésité à suivre mon conseil.

Je vous ferai observer, monsieur le maire, que menacé par les Prussiens, comme vous l'étiez à la Loupe, il paraissait au moins extraordinaire de trouver des armes à la mairie, alors qu'elles auraient dû être envoyées au Mans, pour qu'elles ne tombassent pas entre les mains de l'ennemi et fussent employées à l'armement des défenseurs qui manquaient de fusils.

Je vous ferai observer encore qu'après l'occupation de la Loupe par les troupes françaises, la défense de la ville et des environs était tout entière confiée au commandant militaire, le colonel Rousseau, et que c'était à lui que vous deviez adresser vos observations.

Il était fâcheux que dans ces moments critiques, les préfets en général, au lieu de se borner aux affaires civiles, aient eu la fâcheuse pensée de s'immiscer dans la défense du territoire qui sortait complétement de leurs attributions. Désireux de rester bien avec les populations pour être envoyés à la Constituante, ils prenaient des mesures qui étaient tout à fait contraires à la défense, et malheureusement leurs subordonnés suivaient ces exemples, comme je l'ai fait connaître à M. Gambetta.

Au reste, monsieur le maire, vous comprendrez que dans ces moments de bouleversement où l'ennemi foule le sol de la patrie, où l'exécution des lois est souvent impossible, où le patriotisme n'existe plus, il est du devoir du chef militaire d'agir vigoureusement dans l'intérêt de la résistance.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération bien distinguée.

Signé : Général Fiéreck.

Pour copie conforme à l'original :

Le maire de la Loupe, Blot.

Copie d'une lettre du maire de la Loupe à M. le général Rousseau.

La Loupe, 1er juin 1871.

Monsieur le général,

J'ai appris votre adresse depuis peu de jours, j'en profite pour vous écrire ce que vous ne m'avez pas permis de vous dire, c'est que vous avez usé bien légèrement du pouvoir dont vous étiez revêtu, en m'envoyant le 25 octobre dernier dans la prison du Mans, sans cause véritable.

Il a été dit à cette époque, dans le bulletin de la préfecture, que j'avais été conduit au Mans pour désarmement de la garde nationale de la Loupe et pour refus de concours. Si c'est vous qui avez fait faire cette insertion dans le bulletin, vous vous êtes bien trompé, car ces deux imputations ne sont pas vraies. 1° Je n'ai pas désarmé la garde nationale. Le dimanche 23 octobre 1870, les Prussiens étaient entre Pontgoin et Landelles; à cette nouvelle, quelques individus effarés engagèrent des gardes nationaux à rapporter leurs fusils à la mairie, mais je maintiens comme étant la vérité que ni moi, ni personne pour moi, n'a donné un pareil conseil; ma conduite antérieure et postérieure à ce jour le prouverait si cela était nécessaire, car le samedi

22 octobre j'ai remis aux gardes nationaux 80 nouveaux fusils, et le lundi 24 je les engageai, par l'intermédiaire du tambour de ville, à venir reprendre à la mairie les fusils qu'ils y avaient rapportés la veille sans aucun ordre de ma part.

Quant à un refus de concours, qu'avez-vous entendu dire par là, s'il vous plaît?

Le même jour 23 octobre 1870, à six heures et demie du soir, une dizaine de francs-tireurs de l'Hérault, commandés par un nommé Divier, vinrent chez moi me demander à défendre la Loupe, dans la Loupe même. Je leur ai répondu que cela ne serait pas accueilli par les habitants, que la défense ne leur paraissait possible qu'en s'établissant dans les bois voisins de nous. Ils se retirèrent en me demandant des voitures pour aller à Nogent; je ne pus pas sortir pour leur en donner, parce que j'étais attendu dans mon cabinet par deux autres francs-tireurs de Paris que vous m'aviez envoyés, et dont je vais parler tout à l'heure. Y avait-il là un refus de concours? Avez-vous pu croire qu'on peut établir une défense dans la Loupe même? Cette proposition faite par une douzaine d'hommes, je dois le dire, ne me paraît pas sérieuse, je n'ai pas changé d'opinion à cet égard.

Deux autres francs-tireurs de Paris, envoyés par vous, se sont aussi présentés chez moi le même jour, 23 octobre, à la même heure, presque au même instant que ceux de l'Hérault, mais séparément. Je leur ai donné ce qu'ils m'ont demandé, c'est-à-dire un laissez-passer sous des noms supposés, pour aller à Chartres, au milieu des Prussiens, remplir une mission qu'ils tenaient de vous.

Je ne leur accordai pas de prime-abord une voiture et un cheval qu'ils me demandèrent aussi, parce que peu de jours auparavant des habitants avaient refusé de fournir leurs chevaux pour aller vers Chartres, quoique requis; mais dans une seconde entrevue que j'eus avec ces francs-tireurs le même jour, vers neuf heures du soir à leur hôtel, je leur ai offert la voiture du docteur Tizon qui m'accompagnait, en leur disant que son cheval étant vieux, ne serait pas pris par les Prussiens. Ils refusèrent et me demandèrent à louer le cheval et la voiture du sieur Saguier, chez lequel ils étaient descendus, en disant à cet homme que c'était pour aller à Nogent; quand je les quittai à neuf heures, ils étaient parfaitement en mesure de partir le lendemain matin à cinq heures, comme ils avaient annoncé l'intention de le faire.

Quel reproche ces hommes pouvaient-ils m'adresser? Aucun, assurément. Mais au lieu de partir le 24 octobre à cinq heures du matin, ils dormirent la grasse matinée, et à midi ils étaient encore à la Loupe.

Que se passa-t-il dans cette matinée? Divier, le franc-tireur de l'Hérault, n'était pas retourné la veille à Nogent, avec ses dix ou douze hommes, il était resté à coucher à la Loupe, il était mécontent de ce que je ne lui avais pas fourni les voitures qu'il m'avait demandées la veille, il pensait et disait comme beaucoup de francs-tireurs de cette époque, qu'il fallait fusiller les maires, que Chartres serait brûlé, que le préfet alors à Nogent avait mérité d'être fusillé.

Imbu de ces idées, Divier fit contre moi son accusation de désarmement de la garde nationale, excita vos deux francs-tireurs de Paris à m'accuser aussi, ce qu'ils ont fait sans en avoir aucun motif vrai. Il excita aussi à m'accuser auprès de vous, un capitaine de mobiles sous les ordres de M. le commandant de la Marlière, récemment arrivé à la Loupe; mais ce capitaine refusa de s'associer à ce complot. Je dois sans doute de la reconnaissance à ce capitaine pour son honnêteté.

Monsieur le général, vous avez accueilli les accusations de ces hommes violents, vous n'avez pas tenu compte des avertissements du maire de Nogent, qui me connaît depuis plus de quarante ans, et qui vous disait qu'on vous trompait. Sans examen, sans m'interroger, vous m'avez envoyé en prison au Mans, où je suis resté dix jours; et lorsque j'en suis sorti, vous vous êtes débarrassé de ma plainte en refusant de m'entendre.

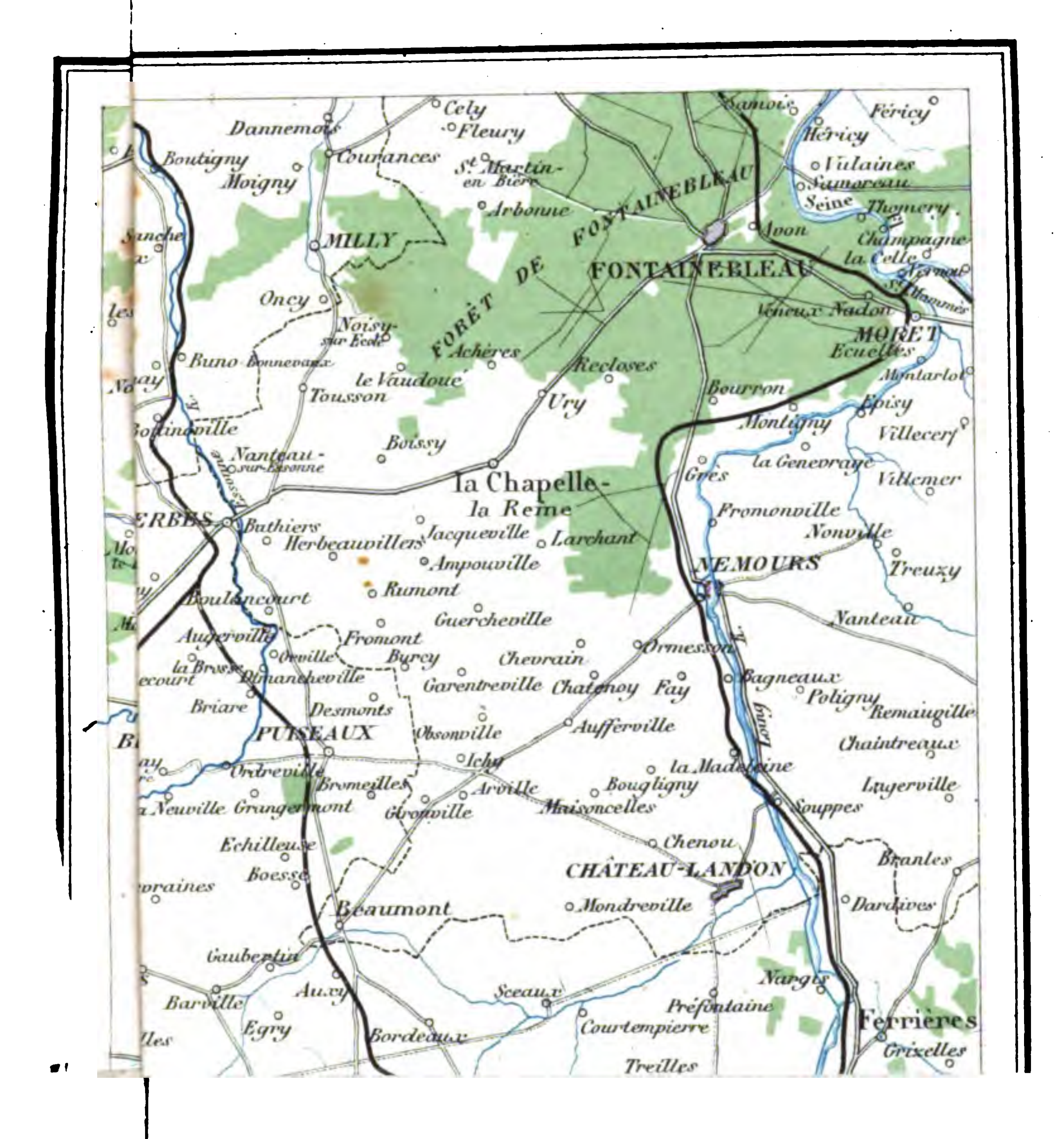
Je remplis depuis longtemps des fonctions électives et gratuites; depuis 23 ans, je suis maire de la Loupe, je crois pouvoir vous dire, sans vous blesser, que mon honorabilité vaut bien la vôtre, qu'étant averti comme vous l'avez été par le maire de Nogent, vous n'auriez pas dû ordonner l'incarcération dont j'ai été victime.

J'aime à croire que la crainte que vous avez eue d'avoir à rembourser aux deux francs-tireurs de Paris le loyer de leur voiture pour aller à Chartres, ne s'est pas réalisée, car ces deux hommes ayant négligé de payer ce loyer, n'ont pas dû se le faire rembourser; il m'en coûte de vous dire qu'ils ont même gardé la voiture et le cheval du sieur Saguier, leur hôtelier, dont la ruine a été ainsi commencée par eux et complétée depuis par les Prussiens. Si vous pouvez obliger ces deux francs-tireurs à rendre au sieur Saguier sa voiture ou son cheval, ou leur valeur qui est de 1,000 francs, vous feriez en cela un acte de justice.

Pour copie conforme :

Le maire de la Loupe, BLOT.

vince


Dannemois
Courances
Cely
Fleury
St. Martin-en Bière
Arbonne
Boutigny
Moigny
MILLY
Oncy
Noisy-sur École
Buno Bonnevaux
le Vaudoue
Tousson
Achères
FORÊT DE FONTAINEBLEAU
FONTAINEBLEAU
Samois
Féricy
Héricy
Vulaines
Samoreau
Seine
Thomery
Avon
Champagne
la Celle
Veneux Nadon
MORET
Ecuelles
Montarlot
Episy
Villecerf
Villemer
Recloses
Ury
Bourron
Montigny
la Genevraye
Grès
Boissy
Nanteau-sur-Essonne
la Chapelle-la Reine
Buthiers
Herbeauvilliers
Jacqueville
Larchant
Ampouville
Rumont
Fromonville
Nonville
NEMOURS
Treuzy
Boulancourt
Guercheville
Nanteau
Augerville
Orville
Fromont
Burcy
Chevrain
Ormesson
Dimancheville
Garentreville
Chatenoy
Fay
Bagneaux
Poligny
Remauville
Briare
Desmonts
PUISEAUX
Obsonville
Aufferville
Chaintreaux
Ordreville
Bromeilles
Ichy
Arville
Bougligny
Maisoncelles
la Madeleine
Lagerville
Souppes
Grangermont
Givronville
Echilleuse
Chenou
Branles
Boesse
CHÂTEAU-LANDON
Dordives
Beaumont
Mondreville
Gaubertin
Auxy
Sceaux
Nargis
Préfontaine
Barville
Egry
Bordeaux
Courtempierre
Ferrières
Grizelles
Treilles

TROISIÈME PARTIE (1)

Expédition de l'Est.

CHAPITRE Ier

RÉCIT DE L'EXPÉDITION

Proposition et adoption de l'expédition. — Objet et préparation de l'entreprise. — Premiers retards apportés à la concentration de l'armée. — Victoires de Villersexel et d'Arcey. — Batailles et retraite d'Héricourt. — Désorganisation de l'armée devant Besançon. — Retraite de Salins et de Pontarlier. — Armistice. — Internement en Suisse.

Messieurs, l'expédition de l'Est a été, comme vous le savez, le dernier acte du drame sanglant que l'Empire avait légué à la France; vous savez aussi qu'il n'a été ni le moins émouvant ni le moins douloureux épisode de ce drame. Les faits de cette expédition, si pénibles à rappeler, seraient en eux-mêmes assez simples si nous devions nous borner à en exposer le récit : mais la conclusion à laquelle ils ont abouti, après un moment d'espérance, a eu un tel retentissement, que votre commission a dû s'imposer le devoir d'en étudier avec soin toutes les péripéties, afin d'éclairer les discussions auxquelles quelques-uns de ces faits donneraient lieu, et de vous mettre à même d'apprécier les responsabilités qui peuvent en ressortir.

La campagne de l'Est a été, quant à sa conception, l'œuvre personnelle de M. de Freycinet. C'est lui, comme nous allons le voir, qui mit une insistance extrême à faire décider par M. Gambetta cette opération, alors que le Gouvernement venait d'en prescrire une autre au général Bourbaki.

Malheureusement ce fut, comme tout ce qui s'élaborait alors au ministère de la guerre, une improvisation qu'il fallut mettre à exécution du jour au lendemain, sans préparation suffisante, et l'on a pu voir une fois de plus qu'à la guerre les succès ne s'improvisent pas.

Nous avons raconté dans la première partie de notre rapport sur les opérations militaires en province, comment, après une série de marches et de contre-marches, l'armée du général Bourbaki, qui prit le nom de 1re armée de la Loire, se trouvait, le 15 décembre 1870, entre Bourges et Vierzon, simulant une diversion en faveur du général Chanzy, diversion que, malgré les vives instances de M. Gambetta et surtout de M. de Freycinet, le général Bourbaki refusait absolument de pousser plus loin. Celui-ci, en effet, était convaincu que s'il eût cédé aux instances pressantes qui lui étaient faites pour se porter au secours du général Chanzy, ce qu'il eût certes désiré, il conduisait son armée à une perte certaine. M. Gambetta, venu sur les lieux, avait reconnu la nécessité de donner à cette armée quelques jours de répit pour qu'elle pût se réorganiser et se refaire avant d'entreprendre quelque chose de sérieux.

En conséquence, le général Bourbaki avait été autorisé à établir momentanément ses troupes dans des cantonnements convenablement choisis en arrière de Bourges, et il prenait le chemin de ces cantonnements, lorsque le ministre, changeant brusquement de projets, lui signifia (c'est à ce point que notre récit s'arrêtait), qu'il devait renoncer à tout repos et marcher immédiatement sur Paris par Montargis et Fontainebleau.

La conception qui venait de saisir si vivement l'esprit de M. Gambetta était une pensée qu'il avait voulu déjà imposer au général Bourbaki après la bataille d'Orléans, et que le général avait déclaré alors absolument irréalisable. Cette fois, les conditions respectives de l'armée française et de l'armée allemande n'étaient plus les mêmes. Le général, dont on invoquait le patriotisme et le dévouement, ne voulut pas refuser son concours à une opération qui lui semblait bien hasardeuse, mais qu'on lui représentait comme commandée par les exigences de la défense. Il accepta donc la mission de diriger cette entreprise, se bornant à en modifier l'exécution, de manière à en diminuer autant que possible les risques.

Dans cette circonstance, M. Gambetta paraît avoir pris sa résolution sans s'être entendu préalablement avec M. de Freycinet, et il ne l'en avisa même qu'après avoir donné ses ordres. Le 15 décembre, la veille du jour où il les signifia au général Bourbaki, il avait reçu à Bourges, où il se trouvait en ce moment, une dépêche pressante de son délégué, dans laquelle celui-ci lui demandait avec une vive insistance de contraindre par tous les moyens possibles le général Bourbaki à marcher sur Blois. Ce fut le 17 seulement que M. de Freycinet reçut le premier et assez vague avis de l'opération projetée et déjà ordonnée. « Ici, lui avait télégraphié M. Gambetta, les choses sont en bonne voie et, quand vous aurez reçu mon courrier de demain, vous trouverez qu'il y

(1) Cette troisième partie du rapport de M. Ulric Perrot a été imprimée postérieurement à la mort du rapporteur, qui n'a pu faire les corrections de forme, résultant de la révision des épreuves, au cours de l'impression. Cette révision a été faite, à son défaut, par trois membres de la Commission désignés par elle dans la séance du 27 mai 1874.

a encore de rudes coups à porter aux Prussiens (1). »

Là se bornait la communication. M. de Freycinet pouvait difficilement juger, par les termes de cette dépêche, quelle était la conception imaginée par le ministre; mais quoique cette combinaison vint, comme on va le voir, à la traverse de ses propres projets, il commença par lui souhaiter la bienvenue et répondit à M. Gambetta :

« Votre annonce de rudes coups à porter aux Prussiens me comble de joie, et j'attends votre courrier de demain matin avec une impatience fébrile (1). »

Nonobstant cette disposition si favorable en apparence, M. de Freycinet élaborait d'autres plans, et quand le lendemain, le courrier lui fit connaître l'opération conçue, il entreprit aussitôt de la faire abandonner et de faire adopter en échange une expédition dans l'Est qu'il projetait depuis quelque temps. Pour cela il ne fallait pas perdre une minute, et le 18 à 11 heures 40 du matin, il télégraphiait au ministre :

« ..... J'avais beaucoup étudié de mon côté, d'accord avec mon confident M. de Serres, un plan d'action prochaine. Il s'écarte sur quelques points de celui que vous voulez bien me communiquer (il en différait du tout au tout (2)), et je crois utile, nécessaire même que vous en soyez instruit avant que l'exécution du vôtre commence. Je vous envoie donc aujourd'hui à Bourges M. de Serres, avec une lettre explicative. Il arrivera dans la nuit; vous serez toujours à temps, ma lettre lue, de laisser votre plan suivre son cours, si vous en décidez ainsi. Il n'y aura aucun retard, et je crois qu'en une aussi grave matière vous ne regretterez pas que je vous aie soumis mes réflexions. »

M. Gambetta ne crut pas devoir s'arrêter devant cette commnnication, et le lendemain 19, M. de Serres le trouva conférant avec le général Bourbaki qui allait partir pour prendre la tête de son armée déjà en marche. Le confident de M. de Freycinet remit au ministre la lettre dont il était porteur. M. Gambetta se contenta d'y jeter rapidement les yeux sans en parler au général, et celui-ci prit congé du ministre sans se douter le moins du monde de la proposition qui allait lui être soumise le soir même.

M. de Serres pouvait croire sa mission fort compromise. Néanmoins, resté seul avec M. Gambetta, il lui exposa ses raisons d'une façon si persuasive, qu'il en obtint l'autorisation d'aller soumettre le plan de M. de Freycinet au général Bourbaki, dont l'avis devait être décisif. Le plan dont il s'agissait n'était autre chose que l'expédition de l'Est, telle qu'elle a été exécutée.

Inquiet du sort réservé à sa proposition, M. de Freycinet supposait que M. Gambetta, éloigné de Tours, subirait l'influence des généraux, et pour contrebattre cette influence qu'il supportait impatiemment, il avait voulu joindre ses instances à celles de son envoyé. « Pour la place que vous occuperez dans l'histoire, mandait-il au ministre le 19 à 4 heures 35 du soir, je vous conjure de ne pas laisser exécuter le plan, dangereux selon moi, qui a commencé ce matin. » Trois heures plus tard, il ajoutait dans un nouveau télégramme : « C'est avec une grande préoccupation, je vous l'avoue, que je verrais le plan du général en voie de réalisation. Permettez-moi donc d'insister patriotiquement. Croyez-moi; votre propre jugement vaut mieux que celui de vos généraux; suivez donc votre impulsion et laissez-les dire... »

Dans cette circonstance, M. de Freycinet se trompait sur la vérité de la situation, car ses idées s'accordaient, au fond, avec celles du général Bourbaki, et celui-ci n'exécutait qu'à contre-cœur l'opération de Montargis, qui lui avait été en quelque sorte imposée par M. Gambetta.

Fort de l'assentiment de M. Gambetta, M. de Serres s'était mis immédiatement à la recherche du général Bourbaki; il ne put le rejoindre que le soir au village de Baugy, où devait coucher le général, et ce fut là qu'il lui communiqua la proposition de M. de Freycinet. Il put facilement, a-t-il dit, s'entendre avec le général sur les vices de l'opération ordonnée et sur les avantages que pourrait offrir au contraire une expédition dans l'Est.

Le général a raconté lui-même dans sa déposition qu'il était sérieusement préoccupé des dangers qui le menaçaient dans sa marche sur Montargis et qu'il était surtout inquiet de la présence dans le département de l'Yonne d'un corps d'armée ennemi qui aurait pu facilement se porter sur ses derrières et le prendre entre deux feux (1).

(1) Voir la dépêche aux pièces justificatives.
(2) Note du Rapporteur.

(1) La réunion d'un corps d'armée allemand dans l'Yonne avait été ordonnée à la fin de novembre par l'état-major prussien, à la suite d'un coup de main hardi, exécuté le 19 de ce mois, par le fils du général Garibaldi, Ricciotti, qui, partant d'Autun, était venu enlever, à Châtillon-sur-Seine, un détachement de 800 hommes. Le corps en question avait été emprunté à l'armée de Metz, et le général Zastrow, qui le commandait, avait reçu, au dire du major Blume, une double mission : celle d'assurer les communications des armées allemandes de la Loire avec la Lorraine et l'Alsace en occupant le chemin de fer de Paris à Dijon; puis, de relier l'armée du prince Frédéric-Charles, maîtresse d'Orléans, avec celle du général Werder, maîtresse de Dijon, en observant l'armée garibaldienne établie dans le

C'est pourquoi il accueillit avec faveur l'idée d'une autre entreprise qui lui paraissait offrir de meilleures chances de succès.

Le général accepta immédiatement le plan de campagne qui lui était proposé. Toutefois il subordonna cette acceptation à la condition que le ministre lui assurerait certaines garanties.

M. de Serres se fit fort d'obtenir ces garanties, et, pour éviter tout malentendu, il emporta une note explicative rédigée, séance tenante, par le colonel Leperche, aide de camp du général en chef.

Il était une heure du matin quand M. de Serres se retrouva en présence de M. Gambetta à Bourges; il lui fit part du résultat de sa négociation, et sans plus attendre, le ministre décida que l'expédition de l'Est allait être entreprise immédiatement aux lieu et place de celle de Montargis qui serait contremandée.

Il paraît ressortir des appréciations recueillies par la commission que la pensée de la campagne de l'Est fut généralement approuvée dans le monde militaire; beaucoup de bons esprits ont semblé reconnaître que, si elle avait été tentée plutôt et mieux préparée, elle aurait pu produire des résultats considérables.

On comprend sans peine, en effet, que si l'on eût réussi à reconquérir Dijon, à débloquer Belfort et à refouler le général de Werder en Alsace, on aurait pu ensuite menacer sérieusement une partie importante des communications des armées ennemies avec l'Allemagne; peut-être cela eût-il suffi pour faire lever, momentanément du moins, le siége de Paris.

Sans vouloir nous faire juge d'une pareille question, nous nous bornerons à dire que la commission a rencontré des impressions très-favorables à la conception de M. de Freycinet, mais aussi cette conviction que l'extrême précipitation avec laquelle cette entreprise avait été mise en œuvre avait singulièrement contribué à en compromettre le succès. Il faudrait n'avoir jamais ouvert un livre d'histoire pour ignorer qu'une bonne préparation a toujours été, dans tous les temps et dans tous les pays, la condition essentielle de réussite pour des opérations militaires, même avec de solides armées. L'exemple de la campagne de l'Est ne sera qu'un témoignage de plus à l'appui de cette vérité, dont l'oubli nous a coûté si cher.

Malheureusement pour la France qui n'avait plus de bonnes armées, une préparation, même imparfaite, était devenue à peu près impossible avec la fièvre d'action qui dévorait le ministre de la guerre. Tout homme doué de quelque expérience pouvait comprendre combien il était difficile de fonder de grandes espérances sur une armée comme celle du général Bourbaki, mal organisée, ayant déjà éprouvé des revers, épuisée de fatigue à la suite de ces revers, après quinze jours de marches aussi pénibles que stériles, et qui allait se trouver engagée tout à coup dans une campagne d'hiver, une des plus rudes qui aient jamais été faites.

Le général Borel a dit à cette occasion devant la commission d'enquête que, s'il était toujours facile de concevoir une expédition militaire, c'était tout autre chose de la mettre à exécution. Cette vérité a été démontrée une fois de plus par la campagne de l'Est. C'était, comme on vient de le voir, en quelques heures, que cette expédition avait été conçue, proposée, discutée et résolue. Aussi elle n'était pas encore commencée que déjà des difficultés inattendues venaient entraver de la manière la plus fâcheuse la concentration des troupes par les voies ferrées. Ces difficultés furent telles, que MM. Gambetta et de Freycinet, malgré tout ce qu'ils purent déployer d'énergie, se trouvèrent impuissants à les surmonter en temps utile, faute de les avoir prévues. Et cependant il ne s'agissait là que de questions accessoires, dont M. de Freycinet, en sa qualité d'ingénieur, aurait pu mieux que tout autre amener la solution.

Dans la conception du plan arrêté à Baugy entre le général Bourbaki et M. de Serres, le premier objectif de l'opération devait être la levée du siége de Belfort et le refoulement de l'armée allemande qui, sous les ordres du général de Werder, occupait, depuis la fin d'octobre, tout le pays compris entre cette place et Dijon. A cette fin, trois corps d'armée devaient être mis à la disposition du général français, savoir : le 18e et le 20e corps de l'armée de la Loire, commandés par les généraux Billot et Clinchant, lesquels devaient être transportés par les voies

Morvan. Manœuvrant d'une façon irrégulière qui tenait à la nature même de son rôle, le général Zastrow avait manifesté sa présence tantôt sur un point, tantôt sur un autre, de Chaumont à Auxerre. Il était donc prêt à se porter du côté où nous tenterions un effort pour réparer la défaite d'Orléans, et on peut facilement comprendre, à la lecture des auteurs allemands, qu'à Versailles on eût été satisfait que nous eussions persévéré dans la marche prescrite par M. Gambetta sur Montargis, car tout était disposé pour y écraser l'armée du général Bourbaki, entre l'armée du prince Frédéric-Charles, qui se serait retournée à cet effet, entre un corps emprunté à l'armée d'investissement de Paris, puis enfin entre le corps du général Zastrow qui se serait jeté sur nos derrières et nous aurait infligé peut-être le désastre que redoutait à bon droit le général Bourbaki.

M. de Freycinet a rendu un service à nos armes en insistant, comme il l'a fait, auprès de M. Gambetta, pour que l'on renonçât à cette résolution. (*Note du rapporteur.*)

ferrées de Bourges, Saincaize, Nevers et La Charité, à Chagny et Chalon-sur-Saône, d'où ils marcheraient sur Dijon et Vesoul; et le 24ᵉ corps, général Bressolles, qui était en voie de formation à Lyon et qu'on devait transporter à Besançon.

Une brigade de réserve, formée de troupes choisies dans le 15ᵉ corps et confiées à un officier énergique, le capitaine de frégate Pallu de la Barrière, complétait l'armée expéditionnaire (1).

Quant au reste du 15ᵉ corps, il était laissé provisoirement à Bourges à la disposition du ministre, qui se réservait de lui donner ultérieurement un rôle approprié aux circonstances; mais il devait bientôt être appelé dans l'Est. Enfin, il y avait à ce moment à Beaune une division commandée par le général Cremer qui venait de livrer, le 21 décembre, un brillant combat à Nuits. Elle avait été destinée d'abord à faire partie du 24ᵉ corps, puis on avait voulu la faire opérer avec les garibaldiens; enfin, après diverses hésitations, elle avait été remplacée au 24ᵉ corps par des troupes qui se trouvaient à Besançon, et elle était demeurée à l'état de corps séparé formant l'aile gauche de l'armée.

Telles étaient les forces mises à la disposition du général Bourbaki : elles comportaient à l'origine environ 100,000 hommes, qui se trouvèrent portés à 120,000 par l'adjonction du 15ᵉ corps, au moment où fut livrée, le 15 janvier, l'action d'Héricourt. Mais il avait été reconnu qu'en dehors de ces forces, composant l'armée que nous appellerons désormais l'armée de l'Est, il était absolument nécessaire d'en préparer d'autres qui pussent couvrir sa marche quand, après être remontée au Nord pour délivrer Dijon, elle se porterait à l'Est sur Belfort. C'était une des conditions réclamées expressément à Baugy par le général Bourbaki.

On lui avait assuré que le Midi, livré aux agitations politiques, et qui n'avait encore rien fait pour la défense, était prêt à mettre en campagne 100,000 mobilisés, lesquels viendraient au moment voulu occuper les rives de la Saône, à l'est de Dijon, quand les Prussiens en auraient été repoussés. L'espoir de mettre ces 100,000 mobilisés en ligne fut une des illusions sur lesquelles reposaient trop souvent les conceptions qui s'élaboraient dans le cabinet de M. Gambetta. Il résulte, en effet, de la déposition du général Pellissier, commandant le corps des mobilisés à Dijon, et des dépêches mêmes de M. de Freycinet, qu'en réalité ces 100,000 mobilisés, promis avec une telle assurance, au nom du ministre, n'avaient atteint, au moment où leur action devint nécessaire, que le chiffre de 18,000 à 20,000 hommes.

Si M. de Freycinet avait mieux connu les responsabilités que la guerre entraine, il aurait compris la nécessité de ne pas se fier dans de telles circonstances à sa seule imagination. Si, avant de faire des projets, il avait cherché sérieusement à savoir sur quelles forces il pouvait compter, il se serait aperçu qu'il se trompait et qu'il induisait le général Bourbaki en erreur en faisant des promesses qu'il ne pourrait pas réaliser. Nous verrons combien les conséquences de cette faute furent graves.

Il se trouvait encore dans la région qui allait devenir le théâtre de la guerre, l'armée du général Garibaldi, dite armée des Vosges, qui occupait Autun et le Morvan. Formée dans le principe de corps francs d'origines diverses, les uns français, les autres étrangers, cette armée comprenait aussi un certain nombre de bataillons de mobiles; son effectif pouvait s'élever à 13,000 ou 15,000 hommes. C'était sur elle que M. Gambetta et son délégué croyaient pouvoir principalement compter pour garantir l'armée de l'Est contre les entreprises de forces allemandes se portant par le bassin de la Saône au secours du général de Werder. M. Gambetta, notamment, semble avoir attaché une importance particulière, qui n'a guère été justifiée, aux services du général Garibaldi, auquel il paraissait attribuer une grande valeur militaire.

Toutefois, il reconnaissait que ce personnage n'était pas commode à manier, et que, grâce au rôle qu'on lui avait laissé prendre, on ne pouvait pas disposer de lui comme de tout autre général. Il fallut, pour utiliser au profit de la France une armée qu'elle payait à peu près sans compter, que M. de Freycinet s'ingéniât à trouver le moyen d'obtenir le concours du chef de cette armée dont la susceptibilité aurait pu se formaliser de recevoir des ordres.

En conséquence, M. de Freycinet se concerta avec M. de Serres, qui fut chargé de s'assurer du bon vouloir du général italien, en flattant son amour-propre; et l'on crut avoir tout arrangé en le priant d'accorder sa coopération (c'était le mot qu'on avait imaginé), à l'expédition projetée. Flatté par ces égards, le général Garibaldi voulut bien promettre sa coopération, mais il demeura libre en principe et absolument en dehors de l'action du général en chef. Sans nous arrêter à ce qu'il y avait de singulier dans ces ménagements, surtout quand on les compare aux procé-

(1) Cette brigade équivalait par son importance à une division, et comprenait 3 régiments d'infanterie, 3 batteries d'artillerie, plus 2 régiments de cavalerie qui y furent joints plus tard. Elle a dignement rempli pendant toute la campagne son rôle de troupe d'élite, et ce fut elle notamment qui, le jour où l'armée dut s'interner en Suisse, jeta sur nos armes un dernier éclat par le combat de La Cluse.

dés dont on usait à l'égard des généraux français, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer combien était étrange la pensée de donner à un étranger, laissé maître de ses mouvements, une mission de laquelle pouvait dépendre le sort de la campagne. C'était là une faute considérable, et comme elle a eu de tristes conséquences, M. Gambetta a essayé d'atténuer sa responsabilité en avouant que le général Garibaldi n'avait pas répondu à la confiance que l'on avait mise en lui (1).

Tout le monde avait senti qu'une des premières conditions de succès pour l'expédition de l'Est, était de conduire rapidement cette expédition à son terme et d'attaquer le général de Werder avant qu'il ne fût secouru. Si les forces qu'on mettait en mouvement contre lui étaient inférieures en qualité aux troupes prussiennes, elles étaient supérieures en nombre. Malheureusement, la première opération, celle du transport en chemin de fer, pour la concentration de l'armée dans la vallée de la Saône, ayant été entravée par l'absence de toute préparation, il arriva que le transport s'effectua d'autant plus lentement qu'on avait voulu aller plus vite. Ordonné le 20 décembre, il aurait dû, d'après les promesses faites au général Bourbaki, durer deux ou trois jours seulement, et il fut à peine terminé le 29.

Ce fut donc après six jours de retard que l'armée put commencer à entrer en opération, et déjà le général de Werder qui, depuis le combat de Nuits où il avait rencontré une résistence à laquelle il ne s'attendait pas, s'inquiétait des rassemblements qui lui étaient signalés à Besançon et au sud de Dijon, avait jugé prudent d'évacuer cette dernière ville le 27 et de prendre position entre Vesoul et Villersexel, où il se tenait prêt à tout événement.

On a cru, on a dit que la lenteur avec laquelle s'était effectué le mouvement du 18ᵉ et du 20ᵉ corps de la vallée de la Loire dans celle de la Saône, avait eu pour conséquence de révéler nos projets à l'ennemi, qui en avait profité pour se renforcer en temps utile.

M. de Serres, notamment, est convaincu que la présence du général Bourbaki à Chalon-sur-Saône, où il était arrivé le 25 décembre, a été signalée aux Prussiens et a déterminé l'évacuation anticipée de Dijon ; cette évacuation lui parut précéder de deux ou trois jours le moment où nos mouvements offensifs auraient pu la motiver.

Les publications officielles faites en Allemagne depuis la guerre ne se sont pas trouvées d'accord avec cette appréciation. On peut voir dans le livre du major Blume, comme dans celui du colonel de Wartensleben, que, jusqu'au 5 janvier, les états-majors prussiens, trompés d'un côté par la présence du 15ᵉ corps à Vierzon, et de l'autre par des informations erronées, avaient cru le général Bourbaki, sur la Loire, prêt à marcher sur Montargis.

C'était à Montargis que les Prussiens l'attendaient, se disposant à l'écraser au milieu de leurs armées, s'il persistait dans ce projet. Mais ils sentaient d'autre part que nous préparions en même temps une opération offensive, entre la Saône et le Doubs, pour essayer de délivrer Belfort. Seulement, ils n'attribuaient à cette opération qu'une importance secondaire, et ils supposaient que le général de Werder suffirait pour conjurer ce péril avec les renforts qu'il pouvait tirer de l'Alsace. Ce général qui avait pu s'étendre impunément jusqu'à Dijon, tant qu'il n'avait pas eu d'ennemis sérieux devant lui, se voyant menacé d'une attaque, avait jugé nécessaire de concentrer son armée dans une position centrale, pour pouvoir faire face à une agression, de quelque côté qu'elle se présentât (1).

On peut s'étonner qu'avec leurs procédés d'information nos ennemis aient pu rester si longtemps dans l'erreur au sujet des mouvements de l'armée de l'Est; mais nous verrons bientôt qu'une fois l'erreur reconnue et la situation constatée, ils ont su agir avec une résolution qui leur a permis de regagner en quelques jours le temps perdu et de faire avorter notre entreprise.

Les jours perdus par l'armée française profitèrent aux Prussiens, en leur permettant de se renforcer et de fortifier les positions qui couvraient Belfort. Ces retards ont donné lieu à de vives controverses, entre ceux qui pouvaient en être rendus responsables. Des débats sur ce point se sont produits devant la commission. Nous avons cru devoir en faire l'objet d'un chapitre spécial, où l'on retrouvera en présence l'antagonisme de l'action ministérielle et de l'action

(1) On verra, dans le chapitre spécialement consacré aux opérations du général Garibaldi, que MM. Gambetta, de Freycinet et de Serres, ont reconnu, d'un commun accord, que le général italien n'avait en aucune façon rempli la mission qui lui avait été confiée, et que même, au dire de M. de Serres, il y aurait manqué de propos délibéré. (*Note du rapporteur.*)

(1) Cette appréciation ressort clairement des indications fournies sur les opérations des armées allemandes à la fin de décembre 1870, tant par le livre déjà cité précédemment du major Blume, intitulé *Opérations des armées allemandes*, que par celui du comte de Wartensleben, colonel d'état-major prussien : *Opérations de l'armée du Sud, d'après les documents de l'état-major allemand.*



militaire. Le délégué de M. Gambetta, après avoir lutté vainement contre les retards qu'il n'avait pu empêcher, a cherché, comme toujours, à rejeter sur autrui la responsabilité qui pouvait peser sur lui.

Nous aurons à exposer cet étrange conflit dans le chapitre que nous consacrerons à l'étude du rôle joué par les chemins de fer dans les opérations de cette campagne. Le mauvais fonctionnement du service des transports s'accentua de plus en plus et imposa de nouvelles entraves à la marche des troupes, au moment même où elles avaient le plus besoin d'arriver sur le terrain. On verra que le 15ᵉ corps, envoyé à l'armée de l'Est dans le commencement de janvier, mit plus de dix jours à franchir une distance qu'il aurait pu parcourir en 48 heures.

Dès le début de l'expédition, le général Bourbaki avait demandé que le 15ᵉ corps, cantonné à Vierzon, lui fût adjoint. M. de Freycinet avait combattu cette opinion et n'avait pas craint d'attribuer au général en chef des calculs peu dignes de l'élévation de son caractère. Cependant, le 31 décembre, le délégué du ministre avait reconnu la nécessité de renforcer l'armée de l'Est, et avait pris des mesures pour faire transporter le 15ᵉ corps par les voies ferrées de Vierzon à Besançon.

Convaincu que les retards dont on avait tant souffert étaient dûs à l'insuffisance du commandement militaire, il n'avait voulu cette fois s'en rapporter qu'à lui-même du soin d'assurer le rapide mouvement des troupes à transporter, et il avait déclaré à M. de Serres (voir sa dépêche du 1ᵉʳ janvier, 10 heures du soir) « que personne n'aurait à donner d'ordres ni d'instructions pour cette opération... qu'il en faisait son affaire... et qu'il voulait qu'on le laissât se débrouiller à sa manière avec les compagnies de chemins de fer... »

Malheureusement sa confiance en lui n'empêcha pas l'opération de traîner en longueur. Et, chose étrange, M. de Freycinet semble avoir oublié qu'il s'était exclusivement réservé la direction de cette opération, car il a prétendu, plus tard, qu'elle avait échoué par l'intervention du général Bourbaki.

Malgré les lenteurs que subissait la marche de l'expédition, lenteurs dont les événements se chargeront bientôt de démontrer les inconvénients, malgré les difficultés de tout genre que le général en chef rencontrait pour faire mouvoir une armée aussi imparfaitement constituée que la sienne, difficultés qu'aggravaient les rigueurs d'un hiver excessif, malgré les tiraillements que suscitait l'action ministérielle voulant se substituer à l'action militaire, malgré ces différentes causes d'inquiétudes, l'expédition de l'Est parut offrir un moment des chances de succès. L'abandon spontané de Dijon et de Gray par les Prussiens, à la fin de décembre, éveilla l'attention du pays, et fit espérer la réussite de l'entreprise qui venait d'être révélée au public. Bientôt on apprit, avec une joie d'autant plus vive qu'elle était devenue bien rare, que, marchant résolûment à l'ennemi le 9 janvier, notre armée avait montré la plus grande résolution et avait remporté, à Villersexel, une victoire éclatante qui lui ouvrait la route de Belfort.

L'affaire avait été, en effet, décisive et glorieuse pour les troupes qui avaient combattu ; le général en chef avait déployé sous le feu les brillantes qualités qui le distinguaient, et avait électrisé tous les cœurs par ses paroles et son exemple. M. de Freycinet, oubliant, dans cette circonstance, ses préventions contre le général Bourbaki, ne lui marchanda pas les compliments et le félicita, non-seulement de sa bravoure splendide, mais encore « des savantes manœuvres qu'il « avait exécutées depuis plusieurs jours avec au- « tant de hardiesse que de prudence et dont sa « victoire n'était que le digne couronne- « ment » (1).

Le cadre que nous avons dû nous imposer ne nous permet pas de nous donner la satisfaction que nous aurions eue à raconter cette journée qui a fait honneur à nos jeunes soldats : nous dirons seulement que, malgré les récits par lesquels les Allemands ont essayé d'amoindrir et même de contester ce succès, notre victoire fut aussi complète que brillante, car l'ennemi avait eu plus de dix jours pour fortifier les importantes positions dans lesquelles il nous attendait, et il ne nous avait fallu que vingt-quatre heures à peine pour l'en déloger.

Après cette bataille, les Prussiens s'étaient repliés en assez grand désordre, et la droite de leur armée, qui occupait Vesoul, se voyant compromise, avait dû évacuer cette ville en toute hâte pour ne pas être coupée de Belfort. L'armée de l'Est, encouragée, pleine de confiance en elle-même, pouvait croire qu'elle allait délivrer cette place ; mais il restait au général de Werder les fortes lignes de la Lisaine où il avait préparé de puissants moyens de défense et où nous avions à faire un dernier effort.

Il eût été peut-être désirable qu'après la victoire de Villersexel le général Bourbaki suivît l'ennemi de près. Il est probable qu'à ce moment il l'aurait trouvé moins nombreux, moins préparé et un peu ébranlé par sa défaite. Malgré tout le désir du général de hâter ses opérations, il ne crut pas pouvoir continuer sa marche offensive

(1) Voir les dépêches ministérielles du 10 janvier et le livre de M. de Freycinet.

avant d'avoir à sa disposition le 15ᵉ corps, dont l'arrivée se trouvait retardée, et avant d'avoir assuré le ravitaillement de ses troupes, ravitaillement qui rencontrait des difficultés énormes, tant par suite de l'insuffisance des moyens de transport que par le fait du pays où l'on se trouvait engagé.

Ces difficultés étaient accrues par les rigueurs exceptionnelles de la saison.

Le 13 janvier, un nouveau succès remporté à Arcey, à notre droite, par les 15ᵉ et 24ᵉ corps, compléta la victoire de Villersexel, et l'armée, ayant désormais ses communications assurées avec le chemin de fer de Besançon, qui était sa ligne obligée d'approvisionnement, se trouva en position de se porter en avant. Ce second succès, qui avait ravivé nos espérances et redoublé la confiance du soldat, devait être le dernier. L'heure de la mauvaise fortune allait sonner pour l'armée de l'Est, destinée à être si maltraitée par le sort de la guerre.

En opérant avec une circonspection qu'il croyait nécessaire, le général Bourbaki avait employé les journées qui avaient suivi la bataille de Villersexel à effectuer un mouvement de translation à droite qui, en lui faisant gagner du terrain, disposait son armée favorablement pour la reprise d'une marche offensive. Cette marche commença le 13 janvier et en même temps que notre droite, en enlevant Arcey aux Prussiens, nous rendait maîtres de ce nœud important de communication, l'ensemble de l'armée fit un mouvement de conversion qui avait pour objet de s'établir le lendemain sur une ligne parallèle à celle de la Lisaine où l'ennemi nous attendait, ligne qu'il travaillait activement à fortifier depuis la bataille de Villersexel. Pendant ce temps, la divison Cremer, qui avait manœuvré isolément à l'extrême gauche et qui était entrée dès le 12 dans Vesoul abandonné par les Prussiens, arrivait à Lure, prête à rallier le général Billot, sous la direction duquel elle était placée pour concourir à l'action décisive.

Telles étaient les conditions dans lesquelles, le 15 janvier, l'armée abordait les lignes de la Lisaine et essayait de les enlever, depuis Montbéliard où s'appuyait la gauche des Prussiens, jusqu'à Chagey et Chenebier, où l'on rencontrait la forte position du Mont-Vaudois, qui dominait à grande distance une partie de notre attaque centrale et qui était pour nous un obstacle formidable.

La lenteur avec laquelle avait opéré l'armée de l'Est, quelles qu'en fussent les causes, avait été mise habilement à profit par les états-majors prussiens ; ils avaient réussi à faire parvenir au général de Werder des renforts considérables qui devaient modifier beaucoup les conditions de la lutte. Ces renforts, empruntés un peu partout, soit aux dépôts des garnisons de l'Allemagne, soit aux corps occupant les départements français, avaient été transportés en chemin de fer jusqu'auprès de Belfort, où ils affluèrent jusqu'au dernier moment, pour prendre part à l'action.

Le général Bourbaki l'a fait observer : il se trouvait avoir devant lui une armée plus que double de celle sur laquelle on avait compté au début de la campagne (1), et il lui fallait l'attaquer dans une position naturellement très-forte, qu'on avait eu tout le loisir de retrancher et qu'on avait même pu munir d'artillerie à grande portée empruntée au matériel de siége amené devant Belfort.

Ce fut le 15 janvier, comme nous l'avons vu, que le général Bourbaki attaqua les lignes de la Lisaine avec toutes ses forces marchant de l'ouest à l'est. A la droite, le 15ᵉ corps, général Martineau, encouragé par son succès d'Arcey, devait s'emparer de Montbéliard ; au centre, le 24ᵉ corps, général Bressolles, attaquait Bassure et Beltroncourt ; puis le 20ᵉ, général Clinchant, était chargé d'attaquer de front Héricourt qui devait donner son nom à la bataille, et le mont Vaudois, qui, placé en arrière, couvrait la position de ses feux dominants.

« Le 18ᵉ corps, dit le général Bourbaki dans son rapport, grossi de la division Cremer, devait exécuter le mouvement tournant destiné à faire tomber les fortes positions occupées par l'ennemi et tenir en échec les forces qui tenteraient de menacer mon flanc gauche. »

Nous devons ajouter que pour seconder l'exécution de ce plan et pour diviser l'attention de l'ennemi, le général Bourbaki avait prescrit au général Rolland, commandant la division territoriale, de faire avancer par Blamont sur la rive

---

(1) Le général Bourbaki a dit dans sa déposition : « L'armée du général de Werder n'avait, au début de mes opérations, que 35,000 hommes ; mon effectif était plus considérable, mais en fait d'hommes pouvant réellement se battre, je n'en devais guère compter plus de 35,000. Nous étions donc à peu près de forces égales... » Puis il ajoute que le jour où il attaqua les lignes de la Lisaine, l'armée allemande avait atteint le chiffre de 90,000 hommes.

Cette appréciation ne donne peut-être pas une idée suffisamment juste des forces respectives des deux armées, car il est probable que, dans son énonciation, le général ne tient compte ni de la division Cremer, ni du 15ᵉ corps qui vinrent le renforcer. Mais nous avons renoncé à donner les effectifs des combattants, car il nous a paru impossible, à la façon dont se faisaient et défaisaient les armées, de réunir à cet égard des documents qui pussent offrir un caractère suffisant de certitude. (*Note du rapporteur.*)

droite du Doubs un corps, formé de mobilisés, emprunté à la garnison de Besançon. Ce corps fut bravement conduit par le colonel de Vézet qui avait demandé à servir pendant la guerre, et remplissant le rôle qui lui était assigné, inquiéta la gauche des Allemands à Montbéliard.

Tel était le plan de la bataille. La principale espérance du général Bourbaki reposait sur le mouvement tournant dont l'exécution était remise au général Billot, lequel, avec l'adjonction de la division Cremer, disposait d'environ 40,000 hommes et de 100 canons, c'est-à-dire de près de la moitié des troupes et de plus du tiers de l'artillerie.

Le général Bourbaki et son aide de camp le colonel Leperche, ne paraissent pas douter que si l'action du général Billot avait pu se produire dans les conditions où elle avait été conçue et ordonnée, la journée aurait pu devenir heureuse pour nos armes, tandis que cette action, retardée par des circonstances que nous raconterons, est restée sans effet. Les avantages obtenus à notre droite, où le 15e corps était entré dans Montbéliard sans parvenir à s'emparer du château, ont été ainsi annulés.

Le général Bourbaki a dit dans sa déposition que le général Billot aurait dû être en ligne à neuf heures du matin; or, ce général n'y est arrivé que vers quatre heures du soir. D'après la déposition du colonel Leperche, le rôle du 18e corps, au lieu d'être prépondérant, a été, par ce retard, assez insignifiant, parce qu'une brume épaisse s'étant élevée vers cinq heures, obligea dè cesser le feu avant la fin du jour.

Les assertions du général Bourbaki ont été contestées par le général Billot; nous aurons à revenir sur cette controverse, non pour la juger au point de vue militaire, mais uniquement pour établir les faits. Sans sortir de notre sujet, nous pouvons dire dès à présent que l'attaque de gauche, tentée imparfaitement le 15, fut renouvelée le 16, et qu'on ne put vaincre la résistance de l'ennemi, bien que nous eussions obtenu un succès en nous emparant de Chenebier, sur la Lisaine.

Le général Bourbaki fait remarquer à cet égard, — et le lieutenant-colonel Leperche insiste sur cette considération — que le 16 les conditions de la lutte n'étaient plus ce qu'elles étaient la veille. Le 15, le général de Werder pouvait et devait croire qu'à la manière dont nous avions manœuvré, notamment après le combat d'Arcey, notre effort principal se porterait sur Montbéliard; ses dispositions de défense avaient été prises en conséquence. Le mouvement du général Billot s'étant trouvé démasqué sans avoir produit son effet, le général prussien comprit où était le véritable danger, et il mit la nuit à profit pour renforcer sa droite compromise (1).

De là, d'après le général Bourbaki, l'inutilité des efforts du général Billot, renouvelés avec vigueur deux jours de suite. Nous trouvons, dans la déposition du général Pallu de la Barrière, une indication qui confirme cette appréciation. Le général Pallu, qui commandait la réserve de l'armée de l'Est, avait été envoyé le 15 à midi avec sa réserve pour couvrir la gauche du général Clinchant compromise par suite du retard du général Billot. Se voyant assailli dès son apparition par l'artillerie ennemie établie sur le Mont-Vaudois, le général Pallu était entré en lutte avec elle, et avait eu la satisfaction de voir deux batteries prussiennes, plus ou moins endommagées, s'éloigner en abandonnant leur position. Le lendemain, il en fut autrement : les batteries avaient reparu, mais elles étaient fortement enterrées et l'on ne put pas en avoir raison.

Le général Billot, en exposant devant la commission le rôle qu'il a joué à la bataille d'Héricourt, ne nie pas que son entrée en action n'ait eu lieu tardivement; mais il n'admet pas que ce retard ait été aussi considérable qu'on le prétend, et ait eu les conséquences qu'on lui attribue; dans tous les cas, il croit pouvoir le justifier par les instructions mêmes du quartier général, de sorte que, s'il y a eu faute commise, cette faute serait imputable au général en chef.

Vous comprenez, messieurs, que le rôle de vos commissions est toujours embarrassant devant des assertions contradictoires. Sans vouloir le moins du monde nous faire juges d'un pareil débat, nous nous contenterons de recueillir les documents, et de les analyser avec impartialité dans un des chapitres qui feront suite à ce récit.

La première journée de la bataille d'Héricourt, sans avoir produit des résultats décisifs, pouvait cependant être considérée comme assez favorable à nos armes; il était permis d'espérer qu'un second effort nous donnerait le succès. Le général Bourbaki l'espérait; mais déjà l'énergie des troupes se trouvait moindre, tant par la connaissance de l'obstacle qui les arrêtait, que par les souffrances que l'excès du froid leur faisait endurer. C'était surtout à gauche qu'il fallait essayer de faire tomber les lignes prussiennes en les tournant; mais l'ennemi s'était renforcé de ce côté et l'on ne put triompher de sa résistance. Toutefois, le village de Chenebier avait été vaillamment conquis par l'action combinée de la division Pallu et de la division Cremer. Le ba-

(1) Cette appréciation se trouve confirmée dans le livre du colonel Wartensleben.



taillon des mobiles de la Gironde, ainsi que son digne chef, le commandant de Carayon-Latour, méritèrent à cette occasion d'être mis à l'ordre du jour de l'armée. Les Prussiens, refoulés sans avoir été défaits, conservaient une attitude menaçante, même sur ce point, et le Mont-Vaudois vainement attaqué, restait entre leurs mains.

L'insuccès de cette seconde journée commença à rendre la situation grave; la persistance du froid ajoutait aux souffrances de nos pauvres soldats et aux privations que leur imposait l'extrême difficulté des subsistances. Le général Bourbaki ne voulut pas abandonner la partie; la bataille fut reprise pour la troisième fois le 17. Ce dernier effort, qui demeura infructueux comme les deux premiers, épuisa complétement l'armée, et le général, après avoir consulté successivement les chefs de corps, et s'être assuré qu'ils ne croyaient pas la continuation de la lutte possible, dut se résigner, le cœur navré, à ordonner la retraite. — Il ne fallait pas la retarder, si l'on voulait que les troupes fussent capables de l'effectuer honorablement.

Une circonstance grave rendait cette retraite nécessaire: le général de Manteuffel apparaissait subitement sur les derrières de l'armée, à Gray, et se portait librement sur Dôle pour couper nos communications, sans que le général Garibaldi eût opposé à ce mouvement le moindre obstacle, ne fût-ce que pour en retarder la marche!

Le général Billot a raconté devant la commission que le 17 janvier, le troisième jour de la bataille, au moment où il prenait ses mesures pour une nouvelle attaque, le général en chef était venu le consulter, ainsi que ses généraux, sur ce qu'il était possible ou convenable de faire; qu'après l'avoir entendu, le général en chef ne dissimula pas l'inquiétude que lui causait la présence du général de Manteuffel à Gray: qu'il parut décidé, n'ayant pu réussir à forcer les lignes prussiennes et voyant ses troupes découragées par trois jours d'insuccès, à battre en retraite sur Besançon. Le général Billot opina, au contraire, pour qu'on persévérât dans l'opération entreprise.

Le lieutenant-colonel Leperche, en parlant de cette conférence où la retraite fut définitivement résolue, dit qu'au commencement de l'entretien le général Billot paraissait partager les appréhensions de son divisionnaire, le général Bonnet, sur le peu de chance qu'offrirait la continuation de la lutte, mais qu'ensuite le commandant du 18e corps sembla avoir modifié sa première appréciation.

Le général Borel, en rappelant les considérations qui déterminèrent le général Bourbaki à ordonner la retraite, n'hésite pas à déclarer que non-seulement cette détermination était commandée par les circonstances, mais encore qu'eu égard à la faible qualité des troupes et aux dangers de la situation, on s'était battu, à son avis, un jour de trop.

La retraite commença le 18 et fut dirigée sur Besançon par un mouvement de conversion de l'aile gauche en arrière. Connaissant parfaitement les positions qui entourent cette place, le général en chef était convaincu qu'il y trouverait un refuge pour son armée, quelque ébranlée qu'elle pût être, contre les entreprises possibles de l'ennemi. Il ne pouvait prévoir que le chagrin dont il était alors abreuvé n'était rien en comparaison des cruelles perplexités qu'il allait avoir à subir.

Il convient de rappeler que le général Bourbaki n'avait consenti à entreprendre la campagne de l'Est qu'à deux conditions, dont le ministre de la guerre avait formellement promis la réalisation. On était convenu que lorsqu'il s'élèverait vers l'Est pour marcher sur Belfort, après avoir fait évacuer Dijon, son flanc gauche et ses derrières seraient protégés par des forces suffisantes pour donner toute sécurité à son armée. On avait dit que 100,000 mobilisés étaient prêts à se porter sur la Saône. Prévoyant, en outre, la possibilité d'un revers, le général avait demandé, comme seconde condition, que la place de Besançon fût abondamment pourvue de vivres et d'approvisionnements de tout genre, afin qu'il pût y trouver au besoin un abri assuré, sans être exposé à se voir dans la situation de l'armée de Metz.

Ces deux conditions, dont les événements allaient trop bien justifier la prévoyance, ne furent pas exécutées par le ministre qui ne sut ou ne put pas tenir ses promesses: l'armée de l'Est a été victime de cette double faute, dont la responsabilité pèse entièrement sur le ministre de la guerre.

Nous avons vu que le général Bourbaki avait appris, le 17 janvier, pendant le troisième combat d'Héricourt, qu'un corps de troupes allemandes se montrait sur ses derrières, et que cette nouvelle, éveillant en lui les plus vives inquiétudes, avait contribué à déterminer sa retraite. Le fait qu'on lui avait signalé prit bientôt les proportions les plus graves; ce n'était rien moins qu'une armée forte de 60,000 à 80,000 hommes, qui, sous les ordres du général de Manteuffel, avait traversé la Bourgogne, et marchait sans rencontrer le moindre obstacle, sur le Doubs, pour couper toutes nos communications avec le Sud et le Sud-Ouest!

La France, hélas! allait payer bien cher l'étrange confiance que M. Gambetta avait eue dans le trop célèbre général auquel un commandement avait été donné, au mépris des règlements militaires qui interdisent de mettre à la tête

d'une armée française un étranger. Le général Garibaldi, auquel on avait abandonné le soin de couvrir l'armée de l'Est, s'était, comme on le démontrera, abstenu de remplir cette mission et n'avait même pas essayé de retarder la marche des Allemands qui, au vu et au su de tout le monde, se jetaient sur nous. Pour que le général de Manteuffel pût accomplir sa marche si contraire à tous les principes de la guerre, il avait fallu qu'il aventurât ses troupes en trois longues colonnes, dans les passages difficiles de la haute Bourgogne, à travers un pays montueux et boisé, où les soldats les plus médiocres auraient pu aisément et sans risque arrêter pendant quelque temps du moins l'armée la plus forte.

Des étrangers ne poussent pas le dévouement jusqu'à risquer de se compromettre dans une lutte où des Français, par sentiment de générosité, s'exposent quand il s'agit de sauver des compatriotes menacés. La connaissance du caractère du général Garibaldi, a dit M. de Serres, peut seule expliquer comment, incapable d'un tel sacrifice, il adopta le parti de se renfermer dans Dijon et de laisser l'ennemi défiler tranquillement dans les passages non occupés, où les Allemands eux-mêmes avouent qu'ils étaient aussi étonnés que satisfaits de ne rencontrer aucune résistance (1).

Les 100,000 mobilisés promis par le ministre de la guerre n'ayant pas paru à Dijon, les passages de la Saône, où l'on aurait pu arrêter la marche du général de Manteuffel, ne furent pas plus défendus que les défilés de la Bourgogne. La position du général Bourbaki devint par suite fort critique; son armée, ébranlée au moral comme au physique par ses pertes, par ses fatigues, par des souffrances de tout genre, devint de jour en jour plus incapable de faire un effort pour sortir de sa situation.

Dans cette extrémité, il restait au général Bourbaki une dernière ressource, c'était de s'établir dans les fortes positions qui entourent Besançon, et d'y braver les efforts des armées allemandes.

Là, il pouvait les tenir en échec loin de Paris et du général Chanzy; mais pour cela il fallait que la seconde condition fût remplie, que la place fût approvisionnée, comme le général l'avait demandé, d'abord à Baugy, ensuite à Dijon, au commencement de janvier.

Malheureusement on ne l'avait pas fait. Le général, en arrivant à Besançon le 23, apprit de la bouche de l'intendant en chef, que les approvisionnements sur lesquels il croyait pouvoir compter, n'existaient pas, et que l'armée ne possédait que sept jours de vivres (1).

Il y avait un autre approvisionnement assez considérable, celui de la place; on n'était pas bien fixé sur son importance, mais d'après les renseignements fournis au général Bourbaki, l'armée n'aurait pu, même en s'en emparant, y trouver plus de dix-huit à vingt jours de subsistance (2). C'eût été une situation semblable à celle de l'armée de Metz, c'est-à-dire la perspective d'une capitulation obligée à court délai; tout le monde peut comprendre que le général Bourbaki, moins que tout autre, ne voulut pas s'exposer à une telle éventualité.

Ne pouvant rester à Besançon dans les conditions que lui faisaient les circonstances, le général en chef avait deux partis à prendre : aller au devant du général de Manteuffel, comme le lui demandait M. de Freycinet, et se rouvrir de vive force les routes de la Saône, ou effectuer sa retraite à travers les montagnes du Jura, soit par Salins, s'il pouvait y prévenir l'ennemi qui déjà s'était emparé du chemin de fer à Dôle et à Mouchard, soit subsidiairement par Pontarlier, pour gagner plus ou moins difficilement la vallée du Rhône, par les routes qui longent la frontière suisse.

Placé dans cette alternative, le général, craignant que ses troupes ne fussent plus en état de prendre l'offensive, crut devoir, avant d'adopter une résolution que lui imposaient les dépêches ministérielles, consulter ses lieutenants, leur demander de quels efforts leurs soldats étaient encore capables. Le 24 janvier, il réunit au village de Château-Farine, près Besançon, différents généraux qu'il avait sous la main, et parmi lesquels se trouvaient les généraux Clinchant, Billot, Cremer et Pallu de la Barrière. Il leur fit connaître qu'ayant signalé au ministre de la guerre la situation périlleuse où se trouvait placée son armée, bientôt enveloppée par les Allemands, dont rien n'arrêtait plus la marche, il avait reçu le matin même de M. de Freycinet une dépêche portant « qu'il ne lui restait qu'un parti à pren-

---

(1) On trouvera le développement de ces appréciations, ainsi qu'une analyse détaillée des faits qui la justifient, au chapitre consacré au général en chef de l'armée des Vosges.

(1) M. l'intendant en chef Friant a dit devant nous, qu'interrogé par le général Bourbaki, il aurait pu lui promettre dix jours de vivres, mais que, de peur d'erreur, il n'en avait accusé que sept.

(2) Il résulte des documents recueillis ultérieurement par M. l'intendant général Friant, et publiés dans des annexes à sa déposition, qu'à la date du 26 janvier, après le versement à la place des denrées laissées par l'armée, Besançon renfermait trente-neuf jours et demi de vivres pour 100,000 hommes; mais ces documents n'ont pas été mis alors sous les yeux du général en chef qui ne les a pas connus.

dre, celui de reconquérir immédiatement les lignes de communications qu'il avait si regrettablement perdues, et de prévenir la chute de Dijon, que les tentatives renouvelées de l'ennemi pourraient amener, malgré l'héroïsme de Garibaldi ! »

Dans cette dépêche, M. de Freycinet, parlant, au nom de M. Gambetta absent, du ton le plus froissant, rendait le général responsable des malheurs qui arrivaient, par suite des lenteurs et des hésitations de ses opérations, et par suite de l'ignorance où il était resté des mouvements de l'ennemi.

Ainsi, aux yeux du délégué du ministre, le général Garibaldi, qui avait refusé de marcher au devant de l'ennemi, était un héros, tandis que le vaillant homme de guerre qui se dévouait corps et âme au salut de la patrie et qui avait livré trois grands combats, ne rencontrait que reproches et que blâmes !... La veille déjà, M. de Freycinet avait écrit au général Bourbaki pour le prier de se porter au secours de Garibaldi, comme si le danger était là. C'était une erreur que du reste le délégué du ministre a reconnue depuis, mais qui, à ce moment, a été funeste.

Dijon, comme nous le raconterons plus tard, venait d'être attaqué par une fraction de l'armée du général de Manteuffel, et pendant trois jours, les 21, 22 et 23 janvier, les troupes de l'armée des Vosges, réunies aux mobilisés du général Pellissier, y avaient soutenu des combats qui semblaient avoir coûté assez cher aux Prussiens. Les récits officiels, s'inspirant des exagérations de l'état-major italien, avaient attribué à ces combats des proportions exagérées. Au fond, le général de Manteuffel, désireux de masquer son grand mouvement sur Dôle, avait simulé avec son arrière-garde une attaque contre Dijon.

Le mérite du général Garibaldi avait consisté, comme nous le démontrerons, à défendre cette ville avec 35 à 40,000 hommes contre une troupe de 6 à 8,000 ennemis qui avaient pour mission de le tromper, tandis que la véritable armée allemande, qu'il avait évité de combattre à son passage dans les défilés de la haute Bourgogne, allait se précipiter sur les communications de l'armée française.

Les victoires des garibaldiens enfermés dans Dijon étaient, comme l'a déclaré le général Borel, des victoires négatives. Le ministre et son délégué s'étaient laissés abuser par des rapports erronés. Maintenant que les faits sont connus, il est permis de dire que dans le drame douloureux auquel nous assistons, c'était de la part du délégué du ministre une amère dérision que de glorifier le général Garibaldi aux dépens du général Bourbaki, au moment où celui-ci venait en quelque sorte d'être livré aux Prussiens par celui-là !

M. de Freycinet oubliait que trois jours auparavant, jugeant plus sainement les choses, il avait adressé au chef d'état-major général Bordone les reproches les plus sanglants sur l'inaction persistante de l'armée garibaldienne (1).

Quoi qu'il en soit, le général Bourbaki ayant réuni, comme nous l'avons dit, ses généraux le 24 janvier au village de Château-Farine, leur communiqua la dépêche ministérielle sur laquelle nous avons cru devoir nous arrêter un moment, dépêche qui lui enjoignait de reconquérir immédiatement ses lignes de communications, si regrettablement perdues. Il leur fit connaître en même temps son sentiment personnel et demanda à chacun de donner son avis (2).

D'après le récit du général Billot, « le général en chef exposa que si l'on ne voulait pas avoir un

---

(1) On trouvera aux pièces justificatives la dépêche, en date du 19 janvier, à laquelle ce passage fait allusion. Destinée au chef d'état-major du général Garibaldi, cette dépêche avait été envoyée par M. de Freycinet en communication au général Bourbaki, afin de témoigner sans doute que le ministre ne voulait pas être considéré comme complice de l'inaction de Garibaldi. Cette dépêche a été reproduite par le général Bourbaki et par le lieutenant-colonel Leperche; elle se terminait par les lignes suivantes : « Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui, et votre présence à Dijon a été absolument sans résultat pour la marche de l'ennemi de l'Ouest à l'Est. En résumé, moins d'explications et plus d'actes, voilà ce qu'on vous demande. »

Le 21 janvier, M. de Freycinet exprimait son mécontentement sous une forme plus vive encore.

Mais l'entourage de M. Gambetta tenait tellement à mettre en relief le général de l'armée des Vosges qu'à la première nouvelle des combats livrés à Dijon toutes les illusions reparurent, et M. de Freycinet, passant brusquement des récriminations à un enthousiasme peu motivé, crut avoir sauvé la France en proposant à M. Gambetta de constituer une nouvelle armée de l'Est, dont le commandement serait donné « à ce grand homme de guerre, convaincu qu'avec lui nous aurions bientôt reconquis les Vosges !... »

On retrouvera ces faits exposés et développés dans le chapitre consacré à l'examen de la conduite du général Garibaldi. (*Note du rapporteur.*)

(2) Le lieutenant-colonel Leperche a raconté dans sa déposition différents incidents de la conférence de Château-Farine. Il n'y avait point assisté personnellement, mais il avait su ce qui s'y était passé de la bouche même du général Bourbaki. Celui-ci nous a fait connaître par une lettre qu'il s'approprie les assertions de son aide de camp et qu'il nous autorise à les considérer comme siennes.

Le général Billot a donné également dans sa déposition un récit de cette conférence. Les deux versions ne sont pas absolument semblables, mais elles ne se contredisent pas et peuvent être complétées l'une par l'autre. (*Note du rapporteur.*)

Metz dans Besançon, ce qui paraissait inévitable, il n'y avait que deux moyens de sortir d'embarras : marcher sur Auxonne et Chagny pour regagner le chemin de Nevers par où l'on était venu, ou bien marcher sur Pontarlier et gagner la vallée du Rhône par Gex. »

Le second parti était, dans l'opinion du général Bourbaki, la seule chose dont ses troupes fussent capables dans l'état de désorganisation où elles étaient. Il considérait qu'avec le peu de forces qui lui restaient, il avait plus de chances de battre l'ennemi à l'une de ses ailes qu'à son centre. Quant à la marche sur Auxonne prescrite par le ministre, il objectait qu'on engagerait l'armée dans le cul-de-sac formé par l'Ognon, le Doubs et la Saône, en ayant le général de Werder à sa droite sur l'Ognon, le général de Manteuffel à sa gauche sur le Doubs inférieur, et que bientôt ces deux armées se trouvant réunies sur nos derrières nous obligeraient à nous retourner pour les combattre avec la Saône à dos et un seul point de passage à Auxonne. Sa conviction était qu'une pareille entreprise ne pourrait aboutir qu'à une catastrophe dans laquelle on ne sauverait ni un homme ni un canon (1).

Le général Clinchant, qui donna son avis le premier, partagea sur tous les points l'opinion du général en chef, pensant comme lui que l'armée ne pouvait rester à Besançon faute d'approvisionnements, et que, dès lors, la seule résolution à prendre pour sortir de la situation où l'on se trouvait était la retraite proposée par Salins ou Pontarlier ; tandis que l'opération demandée par le ministre nous exposait à subir un immense désastre (2).

Le général Cremer, ainsi que les autres assistants, se rangèrent à cette manière de voir. Seul, le général Billot, qui parla le dernier, fut de l'avis du ministre, avis qui, repoussé par l'unanimité des membres du conseil, n'avait d'ailleurs aucune chance de prévaloir. Il voulait, a-t-il dit, qu'on marchât sur Auxonne, parce qu'on aurait trouvé dans cette direction des routes relativement bonnes et un pays riche, abondant en ressources pour les troupes. D'autre part, il faisait observer que si l'entreprise pouvait en effet nous obliger à combattre dans des conditions peu favorables, elle présenterait cet avantage que le général de Manteuffel, qui avait voulu nous tourner, se trouverait tourné lui-même par le fait seul de notre mouvement. (3).

(1) Voir la déposition du général Bourbaki.

(2) Le général Clinchant a développé cette opinion de la façon la plus explicite dans la partie de sa déposition, où il a exposé les conditions dans lesquelles il a pris le commandement de l'armée, le 27 janvier.

(3) Voir la déposition du général Billot.

C'était la seconde fois depuis huit jours que le général Billot formulait des appréciations contraires à celles du général en chef, et se prononçait pour des résolutions que les autres généraux regardaient comme périlleuses. Le général Bourbaki s'en montra un peu affecté, et voyant son lieutenant confiant dans le parti qu'il conseillait de prendre, il lui permit de se porter sur Dôle avec son corps d'armée, s'engageant, s'il réussissait, à nous assurer le cours inférieur du Doubs, à marcher lui-même sur Auxonne.

Le général Billot répondit que l'opération, telle qu'il la comprenait, réclamait le concours de l'armée entière et qu'il ne se chargerait pas de la tenter avec son seul corps. — « Qu'à cela ne tienne,» répliqua le général Bourbaki, s'il vous faut le commandement de toute l'armée, je vous le donne immédiatement ; je prendrai, moi, le commandement du 18e corps, et je marcherai sous vos ordres. »

Le général Billot ne crut pas pouvoir accepter l'offre qui lui était faite. Il déclara qu'il ne pensait pas avoir une autorité suffisante pour pouvoir commander aux chefs des différents corps, et qu'il craindrait de ne pas inspirer aux troupes la confiance nécessaire pour une telle entreprise.

« Dans ce cas, répliqua le général Bourbaki, mieux vaut vous ranger à l'avis des autres généraux. Quant à moi, je n'exécuterai pas votre plan, et, si vous ne faites pas la chose, elle ne se fera pas » (1).

Le général Billot raconte, en terminant ce récit, que l'on compta ce qui restait de troupes (2) ; que l'on vit qu'il y en avait peu de solides, et qu'après deux délibérations, le conseil décida qu'on se dirigerait sur Pontarlier pour tâcher de gagner la vallée du Rhône le long de la Suisse. Le mouvement commença le lendemain même.

Telles sont les conditions dans lesquelles on arrêta, le 24 janvier, le projet de retraite qui devait avoir un si triste dénoûment. Le soir, le général Bourbaki faisait connaître à Bor-

(1) Les détails de la discussion entre le général Bourbaki et le général Billot sont empruntés à la déposition du lieutenant-colonel Leperche, certifiée exacte par le général Bourbaki.

(2) On constata, dit le général Billot, que le 18e corps, qui avait eu 35,000 hommes à l'origine, n'en comptait plus dans le rang que 25,000, sur lesquels on ne pouvait répondre que de 19,000 combattants sérieux. Le général Clinchant pensait que sur les 22,000 hommes qui lui restaient, 10,000 seulement étaient disposés à se battre. Le général Pallu de la Barrière croyait pouvoir répondre encore de sa brigade de réserve, et le combat de la Cluse a prouvé que cette force avait conservé, en effet, toute sa valeur ; cependant il avait opiné pour la retraite de Pontarlier.

deaux la résolution que, contrairement aux prescriptions ministérielles, il venait de prendre, d'accord avec ses généraux ; il répétait que c'était la seule chose possible à faire, eu égard à l'état moral et physique des troupes ; puis il se plaignait sans aigreur de l'injustice avec laquelle on le jugeait, demandant avec instance qu'on le remplaçât, si l'on n'approuvait pas sa décision et si l'on croyait qu'un autre pût faire mieux que lui (1). Quelque vives que fussent les angoisses de l'infortuné général, elles n'étaient que le prélude des épreuves qui l'attendaient dans la mise à exécution du plan qui venait de prévaloir.

C'est une obligation bien pénible que d'avoir à exposer les faits qui nous restent à raconter, car les défaillances qui se sont produites sont nombreuses, mais l'excès des souffrances et des misères par lesquelles nos pauvres soldats avaient passé pendant cette rude campagne d'hiver (et de quel hiver !) fera pardonner peut-être l'état de prostration auquel, non pas tous assurément, mais un trop grand nombre d'entre eux se trouvèrent réduit. On songera que depuis près de deux mois ils n'avaient pas cessé d'être aux prises, non-seulement avec le feu de l'ennemi ou avec les fatigues résultant de marches incessantes, mais avec le froid, la neige et le verglas ; qu'ils étaient pour la plupart mal vêtus, mal chaussés, mal équipés, souvent mal approvisionnés et en proie à la misère, ne possédant aucune éducation militaire, et n'ayant pour les conduire que des cadres incomplets sans expérience.

Nous croyons qu'on peut être indulgent pour ceux d'entre eux qui ont faibli, et glorifier ceux qui ont pu rester à la hauteur de cette épreuve, quand on se souvient, comme l'a rappelé le général Bourbaki, que dans la trop célèbre campagne de Russie, en 1812, l'armée commandée par Napoléon et ses maréchaux, une des meilleures armées certainement dont l'histoire ait parlé, s'est trouvée complétement détruite en soixante jours par l'effet des mêmes causes. C'est en réclamant ce sentiment d'indulgence pour nos malheureux soldats que nous allons exposer les faits qu'il est nécessaire de connaître pour apprécier le caractère des événements qui vont suivre.

Dès le 21 janvier, le général Bourbaki, sans être exactement renseigné sur l'importance du mouvement des forces allemandes signalées sur la Saône et le bas Ognon, savait que Garibaldi, se renfermant dans Dijon, n'avait rien pu pour les arrêter et n'avait pas même essayé de leur disputer le passage de la rivière, où elles avaient à peine rencontré quelques francs-tireurs, au lieu des 100,000 mobilisés promis par le ministre. Enfin, comme il apprenait que Dôle venait d'être occupé sans coup férir et qu'aucune mesure n'avait été prise pour occuper la forêt de la Chaux dont les fortes positions pouvaient être un puissant moyen de défense, il commença à avoir des inquiétudes sérieuses pour sa dernière voie ferrée, celle de Besançon à Lons-le-Saulnier, qui seule le mettait en communication avec Lyon et le Midi.

Supposant avec raison que le général de Manteuffel se porterait de Dôle sur les gares d'embranchement d'Arc-et-Senans et de Mouchard, en avant de Quingey, il avait dirigé lui-même en chemin de fer, le 21 au soir, une division du 15e corps, commandée par le général Dastugues, pour occuper cette position, en attendant l'arrivée des deux autres divisions qui devaient suivre la première par voie de terre. Mais les troupes de la division Dastugues étaient de celles dont l'épuisement était arrivé à son comble, et, le 23, à la première apparition des éclaireurs prussiens, elles se débandèrent en désordre sous l'empire d'un sentiment de terreur, livrant ainsi à l'ennemi notre dernière voie ferrée sans même avoir combattu.

En parcourant la série des dépêches qui, pendant cette période critique, ont été tracées par M. de Freycinet, on est frappé de deux choses : d'abord du ton fiévreux qui y règne, et qui s'explique trop bien par la gravité inattendue que prenaient les événements, contrairement à toutes les prévisions ministérielles ; en second lieu, de l'insistance avec laquelle le délégué de M. Gambetta, fidèle à son système et à ses préventions, s'efforce de relever les fautes du général en chef, afin de le rendre responsable de ce qui allait arriver. Il ne nous appartient pas d'apprécier si, comme le prétendait M. de Freycinet, les mouvements de l'armée de l'Est avaient été conduits avec trop de lenteur et trop d'hésitation depuis Héricourt. Tout en reconnaissant qu'on aurait pu prendre des résolutions plus promptes pour conjurer les périls de la situation, il semble qu'un des éléments essentiels pour juger sainement les responsabilités que cette question soulève, éléments que M. de Freycinet néglige absolument, serait de savoir dans quelle mesure le général Bourbaki a pu connaître les périls ; c'est-à-dire s'il a été informé en temps utile de l'approche de l'armée qui venait de se jeter inopinément sur ses derrières. Il nous semble ressortir des documents recueillis par l'enquête que, malheureusement, le quartier général français a toujours été très-mal et très-tardivement renseigné tant sur l'importance que sur la marche des corps prus-

(1) Voir aux pièces justificatives le télégramme adressé par le général Bourbaki au ministre, le 24 janvier à 8 h. 30 du soir, reproduit dans la déposition du lieutenant-colonel Leperche.

siens amenés par le général de Manteuffel au secours du général de Werder.

Ce qui ne nous paraît pas moins évident, c'est que ce défaut de renseignements est d'abord imputable au général Garibaldi, qui laissait ignorer ou même dissimulait au Gouvernement ce qu'il savait des mouvements de l'ennemi, et ensuite au cabinet de M. Gambetta, qui s'est laissé tromper par les informations de l'état-major italien.

Nous reviendrons sur ce point, et nous appuierons nos assertions sur des preuves certaines; mais nous pouvons déjà, pour éclairer ce récit, les indiquer par l'énonciation des faits suivants :

1° Le général de Manteuffel, après avoir concentré son armée entre Châtillon et Montbard, avait commencé, le 12 janvier, le mouvement par lequel il s'était porté des versants de la Seine sur ceux de la Saône à travers la haute Bourgogne. La traversée de ces montagnes avait duré quatre à cinq jours.

2° Le général Garibaldi, qui observait ce mouvement au plus près par ses éclaireurs, et qui recevait heure par heure des renseignements précis, n'en parlait pas au Gouvernement français dans ses dépêches et contestait même les informations exactes que les autorités locales essayaient de transmettre directement.

3° Vers le 15 janvier, M. de Freycinet, induit en erreur par les affirmations du général Bordone auquel il ajoutait foi, démentait à Besançon les renseignements transmis par le préfet de Dijon (1). De telle sorte que, par suite soit des agissements de l'état-major italien, soit de son propre aveuglement, le ministre de la guerre n'a commencé à savoir quelque chose de la marche d'une armée de 50,000 à 60,000 hommes que le 17 janvier, c'est-à-dire cinq jours après sa mise en mouvement, et cela en apprenant accidentellement que des éclaireurs prussiens se montraient sur le chemin de fer de Dijon à Gray et obligeaient les trains à rétrograder, sans qu'on sût encore d'où ces ennemis venaient.

4° Le 18 janvier seulement, M. de Freycinet commença à s'apercevoir que, sciemment ou non, le général Garibaldi l'avait induit en erreur, et signala tout d'un coup au général Bourbaki la présence inopinée vers Gray de forces allemandes évaluées à 40,000 hommes, dont rien jusque-là n'avait fait soupçonner l'existence.

5° Pendant les trois jours suivants, M. de Freycinet se préoccupa d'arrêter, par un ensemble de diversions devenues tardives, la marche du général de Manteuffel, mais il n'en saisissait pas encore le véritable objet; ayant inutilement demandé au général Garibaldi d'agir, il formula contre lui les récriminations signalées précédemment.

6° Enfin, le 21 janvier, à la nouvelle du combat de Dijon, M. de Freycinet, qu'on aurait pu croire mieux éclairé par ce qu'il venait d'apprendre, prit le change sur la situation, s'imagina que le général Garibaldi avait devant lui le gros des forces allemandes, et se refusa, pendant plusieurs jours, à admettre que l'armée de l'Est, dans l'état d'épuisement où elle se trouvait réduite, était perdue par le fait seul de la marche du général de Manteuffel sur Dôle et Mouchard.

Il est facile de voir par cette seule analyse des faits que les hésitations du quartier général français n'étaient, dans une certaine mesure, que le contre-coup des appréciations confuses, quand elles n'étaient pas erronées, faites dans le cabinet du ministre de la guerre. Mais ce qu'il importe surtout de remarquer pour que les responsabilités s'appliquent à qui elle reviennent, c'est que, bien évidemment, si, dès le 12 janvier, le ministre avait su, comme il aurait pu et dû le savoir, qu'une armée de 60,000 hommes se portait sur la Saône, sans que le général Garibaldi voulût ou pût retarder sa marche, il aurait avisé avec le général en chef pour conjurer ce danger. Nous n'avons pas à rechercher ce qu'il y aurait eu à faire dans une circonstance aussi grave, mais il est certain que si l'on eût été averti en temps utile, on aurait tenté de se soustraire au désastre qui a terminé cette malheureuse campagne.

Si donc, comme nous le démontrerons, il est vrai que le général Garibaldi a tenu le ministre dans l'ignorance de la marche du général de Manteuffel, il y aurait là un fait dont la responsabilité incomberait d'abord au général italien, ensuite au ministre qui a commis l'imprudence de mettre le sort d'une armée à la discrétion d'un général étranger.

La défaillance qui avait fait abandonner sans combat Mouchard et Quingey aux Prussiens, défaillance qui allait devenir une des causes de nos désastres, avait cela de grave qu'elle ne pouvait être attribuée ni à une surprise ni à un moment de faiblesse passagère. Elle était hélas! la première démonstration de l'état de prostration auquel l'excès des souffrances avait réduit une partie considérable de notre armée, et cette prostration se manifestant bientôt presque partout, put faire craindre un moment au général Bourbaki d'avoir à subir une catastrophe sous les murs mêmes de Besançon.

Si les troupes qui couvraient son armée n'étaient point capables, comme on le lui donnait à entendre, de résister au moindre effort de l'ennemi, il pouvait se trouver inopinément coupé,

(1) Voir la déposition du général Rolland.

en tout ou en partie, de sa ligne de retraite.

La ville de Besançon, indépendamment de ses fortifications propres, est entourée dans sa partie nord, est et sud, d'un ensemble de positions très-fortes, étendues, mais faciles à défendre. A l'abri de ces positions, le général Bourbaki, s'il eût trouvé dans la place les approvisionnements qui lui ont manqué, eût pu établir son armée pour la reposer et la refaire tout en tenant en échec, loin de Paris, les deux armées allemandes qui l'enveloppaient. Aussi à mesure que sa marche en arrière, après la bataille d'Héricourt, le rapprochait de Besançon, il avait fait occuper les points principaux de ces positions, afin d'interdire à l'ennemi l'accès de la contrée où il comptait se cantonner.

Une fois que la retraite par Salins et Pontarlier fut décidée, l'occupation de ces points, sans avoir le même but, conservait encore une grande importance tant que notre marche ne serait pas assurée, car si, par impossible, une partie de nos lignes de défense se trouvait abandonnée, l'armée prise en flanc aurait été nécessairement refoulée, en tout ou partie, dans Besançon même, ce qu'on redoutait. A ce point de vue, les deux positions principales qui couvraient les mouvements de l'armée étaient : au sud, celle de la Loue, rivière profondément encaissée par des rochers, facile à défendre, et au nord-est, la presqu'île formée par une grande sinuosité du Doubs et comprenant différents passages importants, tels que ceux de Pont-de-Roide avec le plateau de Blamont; en avant, sur la rive droite, ceux de Lisle, Clerval et Baume-les-Dames enfin, en arrière de ces passages, les montagnes du Lomont barrant la presqu'île transversalement et couvrant par conséquent tout le pays compris entre Besançon et Pontarlier.

Le général Martineau était arrivé le 23 sur la Loue avec deux divisions du 15e corps, et le 24e corps, commandé par le général Bressolles, avait été chargé, dès le 21 janvier, d'occuper les passages du haut Doubs et les montagnes du Lomont. Le général Bourbaki pouvait donc espérer qu'aucun incident fâcheux ne troublerait les mouvements qu'il avait ordonnés pour l'exécution de son projet de retraite. Dès le 25, c'est-à-dire le lendemain même de la conférence de Château-Farine, il avait mis trois divisions sous les ordres du général Grenier et les avait dirigées sur Salins pour essayer d'y devancer les Prussiens, qui malheureusement, grâce à l'abandon de Mouchard, avaient toute liberté de s'y porter sans obstacle. Cependant les inquiétudes les plus vives s'emparaient de son esprit, car de toutes parts des rapports navrants lui arrivaient sur l'état de ses troupes : on lui disait qu'il ne pouvait plus compter sur elles, ni sur quelques-uns de leurs chefs qui, voyant leurs soldats complétement démoralisés, en étaient venus à redouter comme un véritable danger tout contact avec l'ennemi.

A peine établi sur la Loue dans d'excellentes positions, le général Martineau cru devoir prévenir le général en chef que le découragement dont la division du général Dastugues avait donné le premier et triste exemple se propageait comme une fatale contagion et avec une rapidité effrayante dans les deux autres divisions dont l'une, bien qu'énergiquement commandée par le général Rebillard, se maintenait avec peine, dont l'autre, exténuée par une succession de fatigues excessives, lui échappait absolument.

Des rapports désespérants signalaient partout un esprit de défaillance et de désagrégation qui ne permettait plus d'attendre de personne un effort quelconque à un moment donné; et le général Martineau écrivait, à la date du 26 janvier, que son corps, qui avait été de 30,000 hommes, se trouvait réduit à 15,000, et que si par malheur il venait à être attaqué dans les positions qu'il occupait, il ne répondait pas de trouver dans ces 15,000 hommes assez de combattants pour défendre son artillerie, qui, demeurée aussi nombreuse qu'au début, était hors de proportion avec son effectif. Cet aveu devait bien coûter au brave général, qui s'était tant honoré devant Orléans par sa retraite!

Si les faits que nous venons de raconter préoccupaient vivement le général en chef sur sa ligne de défense du côté de l'Ouest, les faits qui se passaient en même temps sur la ligne du Sud, défendue par le 24e corps, sous les ordres du général Bressolles, n'étaient pas de nature à le rassurer.

Comme nous l'avons dit, le général Bressolles, dont une des divisions, la division Commagny, occupait déjà Blamont depuis deux jours, avait passé le Doubs avec les deux autres, pour s'établir entre Clerval et Pont-de-Roide, de manière à défendre les différents passages de la rivière. Jusqu'au 23, rien de particulier ne fut mentionné; mais à partir de ce moment se produisirent des événements qui nous obligent à entrer dans des détails un peu minutieux, parce qu'ils ont donné lieu à une controverse entre le général Bressolles, dont la responsabilité avait été mise en jeu, et le général Bourbaki.

Le 23 janvier, à midi, le général Bourbaki, faisant son mouvement de concentration autour de Besançon, avait adressé au général Bressolles un télégramme ainsi conçu : « Prenez vos dispositions pour vous porter, avec votre corps d'armée, sur Besançon dès demain matin. Vous laisserez aux troupes ne faisant pas partie de votre corps et ayant déjà opéré sur la position

de Blamont (c'étaient les mobiles et les mobilisés venus de Besançon sous les ordres des lieutenants-colonels Bousson et de Vezet) le soin de défendre votre position, ainsi que Pont-de-Roide. Vous vous contenterez de faire garder momentanément par deux bataillons chacun des ponts de Clerval et de Baume-les-Dames. Ces deux bataillons ne devraient se retirer, que s'ils y étaient obligés ou s'ils en recevaient l'ordre, mais en ayant soin de détruire les ponts. ».

Le même jour, un second télégramme plus explicite, adressé également au général Bressolles par le général en chef, avait complété, en les modifiant, les dispositions ci-dessus, et se terminait par cette injonction formelle : « ... Laissez la division Busseroles à Pont-de-Roide, occupant avec des détachements Baume-les-Dames, Clerval, Auteuil, Glaynans, Dambly, et revenez avec la division d'Ariès et la division Commagny à Besançon » (1).

Le général Rolland, qui commandait à Besançon, a dit devant la commission qu'ayant été chargé par le général Bourbaki de transmettre au général Bressolles l'ordre impératif de garder les défilés, il avait vu le lendemain le général en chef entrer dans son cabinet en annonçant d'un air désespéré que le général Bressolles était parti, abandonnant les défilés qu'il devait défendre.

Le 24 janvier, en effet, le général Bourbaki apprit par différentes dépêches (2) qu'aucune de ses prescriptions n'avait été observée; que les positions de Blamont et de Pont-de-Roide avaient été abandonnées sans coup férir; que tous les passages du Doubs à Lisle, Clerval et Baume-les-Dames, ayant été mal défendus ou ne l'ayant pas été du tout, étaient au pouvoir de l'ennemi; enfin que le 24e corps tout entier se repliait sur Besançon, sans occuper les défilés du Lomont.

Au reçu de ces désolantes nouvelles qui lui montraient le flanc de sa position ouvert aux Prussiens, le général Bourbaki expédia au général Bressolles, le 24 janvier, à 6 heures 15 du soir, un troisième télégramme dans lequel il disait :

« J'apprends à l'instant que vous abandonnez Pont-de-Roide et les positions du Lomont. Vous transgressez tous mes ordres. Réoccupez immédiatement Pont-de-Roide de votre personne, jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli. . . . . .

« Si vous aviez à abandonner Pont-de-Roide, n'abandonnez à aucun prix les défilés du Lomont, qui sont et doivent rester infranchissables pour l'ennemi » (1).

Que s'était-il donc passé pour que les ordres du général en chef eussent été transgressés d'une telle façon? Hélas! nous devons le dire, les explications fournies à cet égard devant la commission ne laissent point de doute sur la situation dans laquelle se trouvait le 24e corps.

Au dire du général Bressolles, sa conduite serait justifiée par ce fait : qu'il n'avait pas reçu le second télégramme du général Bourbaki modifiant les dispositions du premier; de sorte qu'il aurait dû s'en tenir à l'ordre par lequel on lui prescrivait de prendre ses dispositions pour se porter dès le lendemain sur Besançon avec son corps d'armée. Loin de vouloir transgresser les instructions de son général en chef, il croyait s'y conformer; il avait ordonné toutes les mesures prescrites dans la première dépêche pour la défense des positions occupées. Il reconnait que ces mesures n'ont pas été exécutées comme elles auraient dû l'être, mais on ne saurait l'en rendre responsable.

Le général Bressolles a commis une erreur en affirmant devant la commission qu'il n'avait pas connu le second télégramme du général Bourbaki, car il en a lui-même accusé réception dans une lettre qu'il a fait porter, le soir du 24, au quartier général par un de ses officiers d'état-major, lettre qu'on trouvera reproduite aux pièces justificatives et que nous allons analyser plus loin (2); il convient d'ajouter qu'aux termes de cette lettre, c'est seulement le 24, à dix heures du matin, que le télégramme expédié la veille lui aurait été remis. De cette façon, bien que l'ordre invoqué ne portât que sur les dispositions à prendre, la mise en mouvement du 24e corps, le 24 au matin, se trouverait expliquée; reste à savoir ce qui a été fait, une fois la faute reconnue, pour essayer au moins de la réparer.

Les préoccupations sous l'empire desquelles devait être le général Bressolles en opérant sa retraite, et l'impression qu'il dut ressentir en recevant tardivement ses dernières instructions

(1) Voir aux pièces justificatives les deux télégrammes cités, qui ont été reproduits par le général Bourbaki à la suite de sa déposition.

(2) Voir : 1° un télégramme adressé ce jour-là par le colonel Bousson au général Rolland, rendant compte de l'évacuation de Lisle-sur-Doubs et de Pont-de-Roide; 2° une lettre du général Bressolles, du 24 janvier, rendant compte de sa retraite sur Besançon avec ses trois divisions.

(1) Voir aux pièces justificatives ce télégramme emprunté à la déposition du général Bourbaki.

(2) La lettre dont il s'agit a été écrite par le général Bressolles à Sancey-le-Grand, sur la route qu'il suivait pour se rendre de Pont-de-Roide à Besançon. Elle débute ainsi : « J'ai reçu ce matin, à dix heures seulement, votre dépêche télégraphique me prescrivant de porter la division Busserolles à Pont-de-Roide... » Or, cette prescription n'ayant été formulée que dans le second télégramme du général Bourbaki, c'est bien ce second télégramme que le général Bressolles avait reçu à dix heures du matin.

se reflètent dans la lettre qu'il fit parvenir le soir du 24 au général en chef. « Mon général, j'ai reçu ce matin, à dix heures seulement, votre dépêche télégraphique me prescrivant de porter la division Busserolles à Pont-de-Roide, alors que sa tête de colonne arrivait à Sancey-le-Grand. Pour exécuter votre ordre, il fallait donc attendre à demain soir pour que Pont-de-Roide fût réoccupé par le 24ᵉ corps.

« Dans ces conditions, il me semble indispensable d'attendre, de votre part, de nouveaux ordres dictés avec une connaissance complète de la situation... »

Puis le général Bressolles annonce que provisoirement la division Busserolles va continuer sa marche sur Besançon, s'il n'est pas donné de nouveaux ordres à son sujet.

Evidemment, la pensée qui préoccupait le commandant du 24ᵉ corps au moment où il écrivait cette lettre, était moins le regret d'avoir agi contrairement aux intentions du général en chef, que le désir de faire accepter, comme nécessitée par les circonstances, l'erreur commise.

Arrivé le soir à Passavant, le général Bressolles avait ajouté à sa lettre, avant de l'expédier, un post-scriptum daté de cinq heures et demie, dans lequel il maintenait ses appréciations, ajoutant que Baume-les-Dames avait été abandonné par nous et que les uhlans commençaient à se montrer sur la rive gauche du Doubs, à 13 kilomètres, ce qui lui donnait des inquiétudes sérieuses. Toutefois, il promettait « que rien ne l'empêcherait, dans aucun cas, de continuer sa marche directe sur Besançon. »

Le sentiment qui paraît avoir dominé le général Bressolles était la crainte de mettre ses troupes en face de l'ennemi, et, malheureusement, ce sentiment était celui qui dominait partout et qui se traduisait, au moment même, par l'abandon de toutes les positions dont la défense avait été confiée à divers bataillons de son corps d'armée.

Ainsi, en ce qui concerne la position de Blamont, le lieutenant-colonel de Vezet avait reçu l'ordre d'aller y remplacer le général Commagny et était prêt à exécuter cet ordre, mais dans la nuit du 23 au 24, les Prussiens s'étant présentés, n'avaient trouvé aucune résistance et s'étaient rendus maîtres de cette position sans coup férir. Le général Commagny s'était replié immédiatement sur Saint-Hippolyte, d'où il avait pris sur lui de se retirer sur Pontarlier par Le Russey. Le lieutenant-colonel de Vezet qui se préparait à aller occuper Blamont, ne put que suivre la division Commagny à Saint-Hippolyte; de là, seul il n'hésita pas à se diriger sur Besançon, où il ramena en bon ordre ses hommes et son matériel.

Le lieutenant-colonel de Vezet était de ceux qui avaient quitté leurs foyers pour se dévouer à la défense de son pays, et dont le dévouement, inspiré par le sentiment de l'honneur, avait résisté aux épreuves qui abattaient tant d'âmes moins bien trempées que la sienne.

Pendant que ces faits se passaient à Blamont, le lieutenant-colonel Bousson, vaillant officier, s'était porté avec empressement sur Pont-de-Roide; mais quand il y arriva, vers le milieu du jour, il n'y trouva plus personne, et voici dans quels termes il rendit compte de ce qui s'était passé, par un télégramme expédié à deux heures vingt-cinq minutes du soir:

« L'armée est partie au pas de course, cette nuit, avec une célérité curieuse; on a abandonné les corps sans vergogne. Les Prussiens ont refait le pont de Lisle à notre barbe. On m'a ordonné de venir prendre position en avant de Pont-de-Roide, sur la rive gauche. On ne m'a pas dit que Blamont était abandonné. Je suis arrivé après marche de nuit dérobée à l'ennemi. Tout le monde avait disparu. Je suis ici avec deux bataillons, Prussiens devant, Prussiens derrière. J'avais promis au général Bressolles de partir le dernier; je tiens parole. Je m'en irai par la montagne quand je serai reposé. »

Evidemment, le colonel Bousson ne pouvait plus rester à Pont-de-Roide, du moment que cette position avait été abandonnée à l'ennemi, ainsi que Blamont et Lisle.

Nous ne savons pas précisément ce qui s'est passé à Clerval, mais on voit dans le livre du colonel de Wartensleben que les Prussiens n'y rencontrèrent aucune résistance.

Quant à Baume-les-Dames, les prescriptions du général en chef avaient été doublement méconnues; ce fut là que se produisit le fait le plus compromettant pour l'armée.

Deux bataillons de la 3ᵉ légion du Rhône avaient été désignés par le général d'Ariès pour aller occuper cette position que le 15ᵉ corps devait leur remettre. Mais ces deux bataillons, peu désireux d'occuper un poste de combat, jugèrent opportun d'attendre au lendemain pour s'y rendre, et voici ce qui arriva par suite de ce retard. Le 23, dans l'après-midi, une colonne prussienne qu'on évaluait à 3,500 hommes, avec une batterie d'artillerie, fut signalée comme marchant sur la ville. Le général de La Cottière, qui commandait le détachement du 15ᵉ corps, ordonna de se défendre, et jusqu'au soir l'ennemi fut maintenu à distance. La nuit venue, toutes les troupes se replièrent sur la rive gauche du Doubs, et après avoir détruit les ponts plus ou moins complétement, se retirèrent (1).

(1) Voir aux pièces justificatives le rapport du chef de bataillon Mathieu, qui avait été chargé de

Un ordre formel cependant avait enjoint au 15e corps de garder cette position tant que le 24e ne l'aurait pas remplacé. Cet ordre, donné le matin de la façon la plus explicite, ne fut pas exécuté. Le 24 janvier, les Prussiens ne trouvant personne ni sur la rive droite, ni sur la rive gauche, purent rétablir immédiatement les ponts, et dès ce jour-là, on put signaler sur la rive gauche du Doubs les uhlans qui avaient inquiété le général Bressolles. Le 24 au soir, une division ennemie tout entière (la 4e division de réserve) passait le Doubs, et le gros de cette division s'établissait dans l'importante position de Pont-les-Moulins, qui lui assurait le passage des monts Lomont.

Le général Bourbaki n'avait donc eu que trop raison de dire, le 24 au soir, au général Bressolles, que tous ses ordres avaient été transgressés. Malheureusement, la faute était à peu près irréparable dans les conditions de démoralisation où était le 24e corps et, nous le répétons pour être juste, il faut plaindre plus que blâmer les généraux et les officiers qui ne se montraient pas désireux de se rencontrer avec l'ennemi. Que peut faire un général dont les soldats ne veulent pas se battre? Quelle affreuse position que celle d'un commandant en chef qui ne peut plus compter sur ses troupes ni sur leurs chefs, et qui sent le sort de l'armée à la merci de défaillances qu'il ne peut conjurer!...

Devant les vives remontrances et les injonctions du général en chef qui lui furent transmises par le télégramme déjà cité, le général Bressolles ne pouvait plus continuer son mouvement de retraite. Voici dans quels termes il rendit compte, dans une nouvelle lettre écrite le soir du 25, à Passavant où il était demeuré, de ce qu'il avait essayé de faire (1) :

« Le général d'Ariès vient de trouver Pont-les-Moulins occupé par l'ennemi, ainsi que la route de Bretigny, avec du canon, grâce à la 3e légion du Rhône et grâce aussi aux ordres contradictoires que j'ai reçus (2). »

« Avec des troupes comme les nôtres, il est impossible de penser à prendre des positions très-fortes qui ont été abandonnées lâchement par des bandes qu'on a voulu absolument considérer comme des armées. »

Le général, déclarant ensuite qu'il ne pourrait tenir avec les 4,000 hommes du général d'Ariès contre les forces considérables qui lui étaient signalées à Pont-les Moulins, revenait à son projet de retraite, et, cette fois, c'était sur Pontarlier qu'il tournait les yeux. « Je ne puis espérer, dit-il, me retirer sur Besançon. A cette heure, je serais loin sans les ordres que j'ai reçus ce matin. »

En conséquence, il annonçait qu'il allait se rabattre sur Vercel pour sauver son matériel et éviter une débandade, et il terminait en disant : « La décision que je prends est la seule possible. Je ne peux attendre vos ordres; cette retraite est ordonnée par les circonstances. »

A la réception de cette nouvelle, qui lui montrait le général Bressolles résolu à s'éloigner, le général Bourbaki sentit que les Prussiens avaient désormais pleine liberté de se jeter sur le flanc de sa ligne de retraite. C'était un désastre; aussi, voulant à tout prix reconquérir sa sécurité, il répondit de suite au général Bressolles en lui signifiant péremptoirement d'arrêter son mouvement si malencontreux de retraite et en lui annonçant qu'il allait lui-même se porter en avant avec tout le 18e corps pour refouler l'ennemi et reconquérir Pont-les-Moulins. Puis, traçant au général le rôle qu'il avait à jouer, dans l'attaque projetée, pour lui montrer l'importance qu'il attachait à cette opération, il disait : « Prenez vos meilleures troupes; que chaque général soit à la tête de celles placées sous son commandement et exigez impérieusement l'exécution de mes ordres. »

On verra plus loin comment la mise en mouvement du 18e corps se trouva paralysée, par des difficultés inattendues, elle aussi, pendant toute la journée du 26, ce qui fit renoncer à l'entreprise. — Quant au 24e corps, il avait déjà évacué Passavant, lorsque lui parvinrent les injonctions du général Bourbaki; le général Bressolles essaya de se porter en avant, mais dans l'état d'épuisement où se trouvaient ses troupes, il crut devoir se borner à attendre sous Passavant l'entrée du 18e corps en action. Vers trois heures, n'entendant pas le canon, il ordonna la retraite et se dirigea sur Pontarlier.

Le télégramme par lequel le général Bressolles, arrivé à Pontarlier, rendit compte, le lendemain matin, de cette tentative avortée, est un nouveau et douloureux témoignage de la situation dans laquelle on se trouvait (1). Ce télégramme disait

---

défendre les approches de la ville et d'assurer l'évacuation.

(1) Voir aux pièces justificatives la lettre apportée au quartier général le 25 janvier, vers 6 heures du soir, par M. Bord, attaché à l'état-major du général Bressolles.

(2) On ne peut pas dire que les ordres donnés au général Bressolles fussent contradictoires. Seulement, l'un de ces ordres lui était arrivé tardivement le 24 janvier au lieu de lui parvenir le 23, et il s'agit de savoir si le 24, à dix heures du matin, on n'aurait pas pu essayer de corriger les effets de ce retard ; car on voit dans le livre du colonel de Warstensleben que les Prussiens ne se sont établis sérieusement à Pont-les-Moulins que le 25. — (*Note du rapporteur.*)

(1) Ce télégramme a été adressé de Pontarlier, le 24 janvier, à 8 heures 27 m. du matin, par le

que : « Les 1,500 ou 1,800 hommes qui restaient au général d'Ariès, fatigués, usés, ne se traînant qu'avec la plus grande difficulté, étaient absolument incapables d'enlever de vive force la position de Passavant; que les chefs de corps consultés avaient répondu, les larmes aux yeux, qu'il ne fallait en rien compter sur leurs hommes, même pour tirer un coup de fusil. Cette déclaration était navrante. Le général d'Ariès avait insisté en disant que nous marchions à un désastre absolu.

. . . .

« L'artillerie, du reste, ne peut plus aller, ajoutait le général Bressolles, et le commandant d'artillerie me déclare que les canonniers et les chevaux ne marchent plus. »

En résumé, ce qui ressortait trop clairement pour le général Bourbaki de ces faits, comme de ceux qui lui étaient signalés sur la Loue, c'est qu'en réalité il n'avait plus, à proprement parler, d'armée, mais un troupeau d'hommes désagrégés, éperdus et devenus, à force de souffrances, insensibles à la voix du devoir et de l'honneur. Chez les chefs, ou du moins chez un trop grand nombre d'entre eux, le découragement croissait d'heure en heure et le moral, d'autant plus nécessaire que les circonstances étaient plus graves, s'affaissait. Il serait difficile d'imaginer une situation plus affreuse que celle du général Bourbaki, car avec des troupes qui ne voulaient plus ou ne pouvaient plus combattre, il pouvait se trouver, d'un moment à l'autre, en présence de l'ennemi, et quelque cruelles que fussent les souffrances imposées par cette situation à son patriotisme, M. de Freycinet allait les aggraver encore par les appréciations aussi dures qu'injustes qu'il ne craignit pas de lui adresser au milieu de ces anxiétés.

Le soir du 24 janvier, après la conférence de Château-Farine, on vit s'échanger entre Bordeaux et Besançon une succession de dépêches. Elles présentent dans leur ensemble un tableau fidèle des sentiments qui préoccupaient à ce moment, d'une part, M. de Freycinet, comme représentant du ministre de la guerre, et de l'autre le général en chef de l'armée de l'Est. Ces dépêches ne se répondent pas dans l'ordre des heures auxquelles elles ont été expédiées; il faut les lire avec une certaine attention pour ne pas faire de confusion dans l'ordre des idées qu'elles étaient destinées à transmettre.

Par une circonstance assez étrange, le Gouvernement ne reçut que le lendemain 25, à dix heures du matin, les trois dépêches que le général lui avait adressées la veille, de 8 heures 30 minutes du soir à minuit 45 minutes, et dans lesquelles, après l'avoir informé de la résolution prise à Château-Farine, il en développait les raisons. Ignorant cette résolution, le délégué du ministre poursuivait de son côté l'idée de ramener le général Bourbaki avec la plus forte partie de son armée à Nevers ou même à Auxerre, et de mettre le reste de cette armée sous le commandement du général Garibaldi qui serait chargé de poursuivre les opérations dans l'Est. Un télégramme (1) adressé à M. Gambetta le 24 janvier, à Saint-Malo, donne la mesure des illusions dont M. de Freycinet se nourrissait encore. « Garibaldi, disait-il, est décidément notre premier général. » Sur quoi il demandait l'autorisation de mettre sous ses ordres les généraux Bressolles et Cremer, quand une fois le général Bourbaki se serait dégagé avec les 15e, 18e et 20e corps, et il ajoutait qu'il attachait la plus grande importance à cette combinaison, « qui ne pouvait manquer d'être accueillie favorablement par l'opinion publique. »

Ainsi, on n'avait pas encore compris au ministère de la guerre que, dans l'ignorance où l'on était des véritables mouvements du général Manteuffel, on dirigeait mal depuis quinze jours les opérations de l'armée de l'Est. M. de Freycinet, sans chercher à s'éclairer sur les faits qui lui étaient signalés et qui dérangeaient ses combinaisons, persistait à ne s'en rapporter qu'à ses conceptions propres. Toujours fertile en projets, il avait imaginé, après l'insuccès d'Héricourt, de ramener l'armée de l'Est dans les parages de Nevers ou d'Auxerre, pour y tenter un effort en faveur de Paris, qu'on ne savait pas encore réduit à capituler. Cette idée, au moment où nous sommes parvenus, semblait absolument impraticable à cause de l'arrivée du général de Manteuffel et de l'armée française. M. de Freycinet, sans tenir aucun compte des événements qui s'étaient produits, continuait à poursuivre la réalisation de son plan, et pendant qu'il demandait à M. Gambetta l'autorisation d'y faire intervenir le général Garibaldi, il adressait au général Bourbaki trois dépêches pour essayer de le convaincre de l'excellence de ce plan, et il y mettait l'esprit d'insistance qui lui était propre (2).

Dans ces dépêches, M. de Freycinet reconnaissait avec le général Bourbaki qu'il serait dangereux de rester à Besançon; il demandait que le général en sortît le plus vite possible et ga-

général Bressolles au général Bourbaki. — Voir aux pièces justificatives.

(1) Voir le télégramme aux pièces justificatives.

(2) Voir aux pièces justificatives ces trois dépêches, dont une expédiée à 1 heure 50 du soir, mais arrivée à Besançon à 10 heures 20 du soir seulement; la seconde, à 10 heures 40 du soir et la troisième écrite à 11 heures 5 du soir, mais expédiée seulement le matin.

gnât Nevers « ou mieux encore, disait-il, la région d'Auxerre, Sens, Joigny, Tonnerre. » Il supposait que, chemin faisant, on pourrait reprendre Dôle, rétablir les communications ferrées de Besançon avec le sud et protéger Dijon. M. de Freycinet, on le voit, se préoccupait assez peu des Prussiens ; il ajoutait dans sa troisième dépêche écrite à 11 heures 5 minutes du soir « qu'il était nécessaire que le mouvement réclamé par lui fût fait à bref délai, non-seulement au point de vue militaire, mais encore pour rassurer le pays qui commençait à être inquiet sur le sort de l'armée. »

Hélas! le pays voyait plus clair dans la situation de l'armée que le ministre et son délégué!...

Le général Bourbaki reçut ces dépêches au moment même où il venait de décider la retraite sur Pontarlier ; il y répondit immédiatement, essayant de démontrer pourquoi le parti qu'il avait adopté, d'accord avec ses généraux, était le seul admissible. Il certifiait d'ailleurs qu'on se trompait en raisonnant comme s'il avait une armée bien constituée à sa disposition ; qu'il ne lui restait pas même 30,000 combattants dans les trois corps avec lesquels on lui demandait de prendre l'offensive, tandis que les deux armées allemandes qui l'enveloppaient pouvaient compter 140,000 hommes. Aussi il déclarait « que la marche sur Auxerre, qui lui était prescrite, lui paraissait aussi impossible que si l'on ordonnait au général Chanzy d'aller à Chartres. »

D'autre part, plein comme toujours d'abnégation personnelle, il disait au ministre : « Croyez que c'est un martyre que d'exercer un commandement à ce moment et, si vous croyez qu'un de mes commandants de corps d'armée puisse faire mieux que moi, n'hésitez pas, comme je vous l'ai déjà dit, à me remplacer » (1). Puis, répondant une demi-heure plus tard à une autre dépêche de M. de Freycinet, il revenait sur la même pensée dans ces termes : « J'avoue que le labeur que vous m'imposez est au-dessus de mes forces et que vous feriez bien de me remplacer par Billot ou Clinchant. »

Ce fut le 25 janvier seulement dans la matinée, que M. de Freycinet reçut cette réponse à ses dépêches. Il ne se montra ni ému des douleurs qu'elles révélaient, ni ébranlé par les raisons que le général lui faisait valoir; mais comme elles avaient pour effet de détruire ses combinaisons en cherchant à détruire ses illusions, il s'en irrita, et, sans s'apercevoir que c'était contre les faits qu'il s'irritait, il adressa au général Bourbaki une réplique qui acheva de briser le cœur du général et qui y jeta le désespoir.

Il faut lire dans la déposition du général l'analyse qu'il fit dans la commission de cette dépêche (1), et la réfutation indignée qu'il lui opposa; ou plutôt il faudrait avoir entendu, comme nous, l'accent du malheureux général pour comprendre l'impression qu'elle lui avait causée.

« Je suis tombé des nues, lui disait M. de Freycinet, à la lecture de vos dépêches. Il y a huit jours à peine, vous me parliez de votre ardeur, et aujourd'hui, sans avoir eu à livrer aucun nouveau combat, vous m'annoncez que votre armée est hors d'état de marcher et de combattre (ce n'était hélas ! que trop vrai); vous me demandez mes instructions? Quelles instructions voulez-vous que je donne à un général en chef qui me déclare qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre que celui qu'il indique? Je ne peux que vous manifester énergiquement mon opinion, mais je n'ai pas le droit de me substituer à vous-même, et la décision en dernier lieu vous appartient.

« Or, mon opinion est que vous vous exagérez le mal. Il me paraît impossible que votre armée soit réduite au point que vous me dites. Le commandement d'un bon chef ne peut pas en si peu de temps laisser une telle désorganisation s'accomplir... Puis, je crois fermement que votre marche sur Pontarlier vous prépare un désastre inévitable; vous n'en sortirez pas, vous serez obligé de capituler ou vous serez rejeté en Suisse. »

« — Oh! je savais bien, s'est écrié le général, en lisant ces lignes, que je risquais l'internement en Suisse! Mais j'aimais mieux cela que de laisser prendre hommes et matériel par l'ennemi. »

Revenant ensuite sur sa première idée, M. de Freycinet ajoutait :

« Ma conviction bien arrêtée, c'est qu'en réunissant tous vos corps et en vous concertant au besoin avec Garibaldi, vous serez pleinement en force pour passer soit par Dôle, soit par Mouchard, soit par Gray, soit par Pontarlier. »

La dépêche concluait ainsi :

« Telle est, général, mon opinion; mais, je le répète, vous êtes seul juge en dernier ressort, car vous seul connaissez exactement l'état physique et moral de vos troupes et de leurs chefs.

« Signé : DE FREYCINET. »

Deux autres dépêches suivirent d'assez près celle que nous venons d'analyser, et dans chacune M. de Freycinet maintenait nettement ses

(1) Voir aux pièces justificatives le télégramme expédié au ministre par le général Bourbaki, le 24 janvier à 8 heures 30 du soir et reproduit par lui à la suite de sa déposition.

(1) Voir aux pièces justificatives la dépêche indiquée, expédiée de Bordeaux le 25 janvier, à 3 heures 30 du soir.

appréciations, même celle relative à la marche sur Auxerre: « Hors de là, disait-il, vous vous perdrez », et il répétait avec insistance que la retraite par Pontarlier ne pouvait aboutir qu'à un désastre (1).

Aujourd'hui que les événements sont connus, il est facile de juger avec quelle ignorance des difficultés de la situation M. de Freycinet tenait au général en chef de l'armée le langage à la fois dédaigneux et autoritaire que nous venons de rapporter, et nous sommes obligés de rappeler que celui qui tenait ce langage était la personnification du ministre dirigeant souverainement la défense et disposant en maître absolu des armées de la France.

Quand le général Bourbaki reçut ces trois dépêches, sinon injurieuses, du moins plus que dures, comme il l'a dit lui-même, elles l'ébranlèrent profondément. On lui montrait en perspective l'internement de son armée en Suisse, internement qu'il redoutait lui-même; M. de Freycinet ne faisait qu'accentuer les inquiétudes qui assaillaient les chefs de l'armée. Mais en persistant à blâmer formellement la résolution prise, on faisait comprendre au général que c'était à lui seul qu'on imputerait ce désastre, comme déjà on lui avait imputé l'insuccès de la première partie de la campagne et la désorganisation de ses troupes. « Ainsi, comme il le dit avec une poignante amertume, on ne lui tenait aucun compte de ses efforts si constants, si soutenus, si désespérés, » et il pouvait s'imaginer que cette suprême injustice allait atteindre une vie de dévouement, d'honneur et de gloire! — « Toutes ces pensées, a-t-il dit en terminant son récit, m'assaillirent, et alors l'accident est arrivé... »

On a vu précédemment que, dans la soirée du 25 janvier, le général Bourbaki, désespéré de voir sa ligne de retraite compromise par les défaillances qui avaient livré les passages du Lomont à l'ennemi, avait résolu de les reprendre, et qu'il avait mandé au général Bressolles d'arrêter son mouvement de retraite, en lui annonçant qu'il allait se porter à son secours avec tout le 18e corps. L'ordre avait été donné en effet au général Billot de faire passer sur la rive gauche du Doubs les troupes qui étaient encore en position sur la rive droite, et de se porter sur les monts Lomont. Mais rien ne devait réussir à la malheureuse armée de l'Est! Le général Billot ne put surmonter dans la nuit les difficultés qu'il rencontra pour traverser la ville, tant à raison du verglas que de l'encombrement des voies par les *impedimenta* de l'armée, et son mouvement demanda près de 24 heures au lieu de 12.

Le commandant du 18e corps a raconté dans sa déposition que le 26 janvier, vers cinq heures du soir, le général en chef vint s'assurer lui-même de l'état des choses. Il le quitta, incertain s'il continuerait l'opération commencée ou s'il s'acheminerait sur Pontarlier. « Il était triste, a dit le général Billot, mais toujours dévoué, veillant, avec sa bienveillance et son énergie accoutumées, à la marche des troupes. »

Le général Billot rapporte ensuite que dans son entretien avec le général Bourbaki, ayant parlé de la possibilité de se diriger sur Auxerre, le général en chef lui proposa pour la seconde fois de prendre le commandement de l'armée, mais le commandant du 18e corps s'y était refusé, en déclarant qu'il se considérait comme au-dessous d'un pareil rôle et qu'il regardait comme nécessaire que l'armée gardât le général Bourbaki à sa tête, parce que seul il avait une valeur suffisante pour la diriger.

En sortant de cet entretien, vers six heures, le général Bourbaki perdit un moment la fermeté d'âme qui lui était habituelle; il eut la faiblesse d'attenter à ses jours pour se dérober aux épreuves auxquelles il se voyait condamné. M. Gambetta et M. de Freycinet purent comprendre, alors, par la dépêche où le général Rolland leur rendait compte de ce tragique événement, que c'étaient surtout la dureté et l'injustice des dernières communications ministérielles qui avaient failli coûter à la France un de ses plus glorieux et de ses plus nobles enfants. La dépêche du général Rolland, expédiée à huit heures quarante-cinq du soir, s'exprimait ainsi: « Bourbaki vient de se tirer un coup de pistolet. — Il n'est pas encore mort. — L'impression du jugement porté sur ses opérations paraît avoir été la cause de cet acte. Les généraux, convoqués ce soir, vont s'entendre. »

Le dernier télégramme adressé au ministre par le général Bourbaki, le 26 janvier, à une heure du matin, s'exprimait de la manière suivante:

« ... Vous me demandez de m'entendre avec Garibaldi. Je n'ai aucun moyen de m'entendre avec lui; mais si vous ne faites pas attaquer l'ennemi sur mes communications, je me considère comme perdu... » Le général promettait de tenir le plus longtemps possible de Salins à Pontarlier et aux monts Lomont, et terminait par ces lignes qui résumaient tout:

« Croyez-le, en ne me faisant pas assurer mes derrières, vous m'avez laissé être aux prises avec 140,000 hommes. »

Ce même jour, 26 janvier, M. Gambetta ren-

(1) Voir ces deux dépêches aux pièces justificatives, l'une expédiée à 4 heures 55 du soir, c'est-à-dire une heure et demie après la première, et l'autre écrite à 11 heures 50 du soir.

trait à Bordeaux à la suite d'un voyage fait à Lille, et à l'heure même où le général Bourbaki accomplissait cet acte de désespoir, M. de Freycinet lui expédiait, signée au nom du ministre, une dépêche écrite de sa main qui lui retirait le commandement pour le donner au général Clinchant. La dépêche, expédiée à 5 heures 56 du soir, était formulée de la manière suivante :

« Bordeaux, 26 janvier, 5 h. 56 soir.

« *Guerre à général Bourbaki à Besançon. Extrême urgence.*

« En face de vos hésitations et du manque de confiance que vous manifestez vous-même sur la direction d'une entreprise dont nous attendions de si grands résultats, je vous prie de remettre votre commandement au général Clinchant. Jusqu'à ce que cette remise soit effectuée, vous assurerez sous votre responsabilité l'exécution des mesures que commande l'intérêt de l'armée.

« Signé : LÉON GAMBETTA. »

Pour plus de sûreté, M. de Freycinet avait expédié ce même télégramme au général Clinchant et au préfet de Lons-le-Saulnier, qu'il chargeait de notifier la décision ministérielle aux généraux Bourbaki et Clinchant dans le cas où elle ne leur serait pas parvenue. Le général Bressolles était remplacé par le général Commagny dans le commandement du 24e corps.

Il résulta de la coïncidence fortuite des heures qu'il n'y eut point de lacune dans la direction des opérations de l'armée, car le général Clinchant se trouva immédiatement investi du commandement. Comme il partageait de tout point la manière de voir du général Bourbaki (ce qu'il a exposé dans sa déposition), il ne songea pas à autre chose qu'à continuer le mouvement commencé. On ne supposait pas, au ministère de la guerre, qu'il prit cette détermination, car, dans un télégramme adressé au nouveau général en chef par M. de Freycinet, le 27 janvier, à quatre heures quarante du soir, nous trouvons le délégué de M. Gambetta fort surpris des objections du général Clinchant au projet de déboucher de Besançon par la plaine. Convaincu que le nouveau général n'avait donné suite au mouvement de son prédécesseur que contraint et forcé, il se bornait à lui demander de tirer le meilleur parti possible d'une situation où l'on déplorait de voir l'armée irrévocablement engagée.

Ainsi que nous l'avons dit, après la déroute qui avait livré à l'ennemi la gare de Mouchard et notre dernière voie ferrée, le général en chef avait songé à s'assurer du moins la possession de Salins qui lui eût garanti une ligne de retraite plus éloignée de la frontière et par conséquent moins périlleuse que celle de Pontarlier. Le général Cremer avait été chargé de conduire cette opération et on lui avait donné deux divisions indépendamment de la sienne, la division Legard du 20e corps et la réserve générale représentant une forte division sous les ordres du général Pallu de la Barrière. Malheureusement l'esprit d'hésitation qui était partout avait exercé là aussi sa funeste influence, et des retards mal justifiés dans l'exécution des ordres du général en chef avaient abouti à ce que les Prussiens nous avaient précédés à Salins d'où l'on n'osa pas les déloger. Cette circonstance devint certainement une des causes de l'internement en Suisse.

La division Cremer conduite par son chef d'état-major, le lieutenant-colonel Poullet, avait été portée la première en avant et aurait dû occuper les positions de Salins. Si on s'en rapporte à une brochure du lieutenant-colonel Poullet, dans laquelle il a raconté l'histoire de sa division, sa mission aurait échoué par suite du retard apporté à l'expédition de ses ordres dans la nuit du 25 au 26 janvier. Ce retard a eu des conséquences déplorables, a-t-il dit devant la commission, car si les troupes étaient arrivées quelques heures plus tôt, on aurait devancé l'ennemi et l'on se serait assuré des positions qu'on avait ordre d'occuper.

Les termes dans lesquels M. le lieutenant-colonel Poullet a raconté ces faits pourraient faire croire que le retard dont il parle serait imputable au quartier général, car, dans son livre, il blâme tout ce qui émane du général en chef et admire tout ce qui provient de son propre général ou de son état-major. Il est facile de reconnaître, en analysant les faits avec un peu de soin, que ce retard n'est attribuable qu'à des hésitations ou à des négligences du général Cremer (1).

---

(1) Le lieutenant-colonel Poullet a raconté dans son livre que le 25 janvier (le livre dit le 24 par erreur), il s'était porté avec sa division à Cléron, pendant que le général Cremer s'établissait à Ornans avec les deux autres divisions mises sous ses ordres. Le 26, il se tenait prêt, selon ses instructions, à partir à 4 heures du matin, attendant l'ordre définitif de mouvement qui devait lui être envoyé, par son général, dans la nuit. Or, ce fut à 7 heures du matin seulement qu'il reçut cet ordre, apporté par un sous-officier, lequel, parti d'Ornans à 2 heures et demie du matin, avait mis 4 heures et demie pour faire dix kilomètres au plus.

D'un autre côté, l'on trouve dans les documents produits par le général Bourbaki que le 25, à dix heures du soir, il avait adressé au général Cremer, qui était à Ornans, un télégramme dans lequel il lui disait entre autres choses : « Tâchez

Quoi qu'il en soit, lorsque le colonel Poullet, parti le 26, trois ou quatre heures plus tard qu'il aurait pu le faire, se dirigea sur Salins, il s'arrêta à Nans dont les habitants fuyant éperdus lui certifièrent que 15,000 Prussiens étaient dans Salins et que le général de Manteuffel avait son quartier général à Arbois avec 25,000 hommes. Ces nouvelles ne pouvaient être que fort exagérées. Cependant le colonel Poullet jugea que « cet état de choses lui rendait impossible la continuation de sa marche sur Salins », et se croyant suffisamment autorisé par les circonstances à modifier les ordres qu'il avait reçus, il s'achemina de son chef sur la route de Pontarlier, par Villeneuve-d'Amont, où le général Cremer vint le retrouver « après l'avoir, dit-il, approuvé pleinement. »

Nous ne savons pas s'il était réellement devenu impossible à la division Cremer de continuer sa marche sur Salins, mais il serait difficile d'admettre qu'on eût suffisamment rempli les intentions du général en chef en ramenant le lendemain 27 cette division sur Pontarlier. On voit, en effet, par la note ci-dessus que le général Bourbaki avait minutieusement indiqué au général Cremer les positions qu'il devait occuper pour s'assurer, en les interdisant à l'ennemi, les principales voies de communications. Or, le 26 janvier, il ne devait pas être impossible, même après le retard du matin, de tenter quelque chose pour atteindre tout ou partie du but si clairement indiqué. Il est bien certain que rien de semblable n'a été tenté.

Cependant, si l'on consulte le livre du colonel de Wartensleben, on y voit, page 43, que ce fut à dix heures du matin seulement que la tête d'une brigade prussienne se présenta devant Salins et que, trouvant la ville défendue, cette colonne fut obligée de manœuvrer pour contraindre nos troupes à se retirer sous la protection des forts; après quoi il fallut, dans l'après-midi, faire défiler, homme par homme, 4 bataillons pour aller prendre possession des routes de Champagnole et de Pontarlier, de manière à éviter les feux des forts; enfin ce fut à quatre heures du soir seulement qu'on put envoyer un escadron en reconnaissance sur la route de Pontarlier.

Il est permis de se demander, en présence de ces faits, si avec un peu plus de résolution et en s'inspirant davantage de l'esprit des instructions qu'elle avait reçues, la division Cremer n'aurait pas pu réussir à occuper tout ou partie des positions qui lui avaient été indiquées, de manière à arrêter quelque temps, ne fût-ce que vingt-quatre ou quarante-huit heures, la marche de l'armée ennemie. On verra bientôt que ces vingt-quatre ou quarante-huit heures auraient pu suffire pour assurer le salut de l'armée. Mais l'esprit d'initiative n'était plus nulle part, et de tous les côtés, au contraire, on n'était que trop porté à transiger avec les obligations du devoir, quand elles pouvaient devenir compromettantes.

C'était pour l'armée de l'Est une chose fort grave que l'occupation du débouché de Salins par l'ennemi; mais cela ne rendait pas encore sa position désespérée. Le général Clinchant l'a exposé dans un rapport circonstancié qu'il a

---

d'occuper Salins ou les plateaux au-dessus de Salins, et de nous assurer la voie ferrée de Pontarlier... Envoyez des émissaires à Salins pour savoir si l'ennemi l'occupe et en quelle force, et pour encourager le commandant des forts à la résistance, et lui annoncer notre approche. Je vous annoncerai le départ des troupes destinées à vous suivre... »

Le général Cremer, ne trouvant pas ces instructions suffisamment explicites, avait télégraphié à 10 heures 50 du soir au général Bourbaki pour lui dire qu'il avait cru jusque-là que son objectif était Pontarlier, et pour lui demander si c'était bien sur Salins qu'il devait se diriger. A 11 heures 45, nouveau télégramme du général Bourbaki, précisant au général Cremer ce qu'il devait faire : « Prenez, lui disait-il, la route de Chantiau-Balandon, Vaux-sous-Sainte-Anne et Salins sans rester dans cette ville. Occupez les hauteurs et gardez les positions de Sarcenay, Surcy, Cernans, Thésy, Grange, Guneval, le col de Villeneuve où se croisent les routes d'Arbois, de Salins et le chemin de fer de Pontarlier, Andelot et le plateau de Supt.

« Vous emmènerez avec vous votre division et celle du 20e corps. »

Ce télégramme, à en juger par le précédent, dut être promptement remis au général Cremer, et l'ordre de mouvement, attendu par le lieutenant-colonel Poullet, aurait pu être expédié de minuit à minuit et demi. Cependant ce ne fut qu'à deux heures et demie qu'il fut formulé; en voici la teneur exacte prise sur la minute originale :

« 26 janvier, 2 h. 1/2 du matin.

« Partir de bonne heure, rejoindre par la meilleure route la grande route d'Ornans à Salins, sur laquelle marcheront les deux divisions dans la direction de Salins.

« Allez occuper le col de Villeneuve, où se croisent les routes de Salins, d'Arbois et le chemin de fer de Pontarlier, ainsi que les positions d'Andelot et de Supt.

« Tâchez de faire cette marche en un seul jour; donnez du vin et double ration aux hommes pour y arriver.

« Signé : *le général de division*, CREMER. »

Il résulte des détails dans lesquels nous venons d'entrer que si l'insuccès de l'opération qui avait pour but de nous ouvrir les routes de Salins doit être attribué au retard de la marche de la division Cremer, — et c'est le colonel Poullet lui-même qui l'affirme, — ce retard ne peut être imputé qu'aux hésitations du général Cremer, ou du sous-officier chargé de porter cet ordre qui n'aurait pas été expédié d'Ornans aussitôt qu'il aurait pu l'être, ou qui aurait rempli sa mission avec négligence. (*Note du rapporteur.*)

adressé au ministre de la guerre, à la date du 15 février 1871, et qu'il a joint à sa déposition (1); il lui restait encore deux routes possibles qui lui permettaient de gagner la vallée du Rhône en longeant la frontière suisse. La principale de ces routes, praticable aux voitures, est celle qui, partant de Pontarlier, passe par Moulte, Chaux-Neuve, Foncine et Saint-Laurent, d'où l'on peut gagner Saint-Claude ou Moret et Gex; l'autre, bonne seulement pour l'infanterie et la cavalerie, se détache de la première à Chaux-Neuve pour passer par La Chapelle-aux-Bois et Moret.

Seulement, pour que l'armée pût s'engager avec quelque sécurité dans ces routes, il était indispensable que l'ennemi n'eût pas la possibilité de nous y prévenir par les défilés latéraux qui y débouchent en venant de Salins ou d'Arbois. Le premier de ces défilés à garder était celui de Bonnevaux qui, débouchant aux Granges-Sainte-Marie sur la route de Moulte, permettait de tourner les positions mêmes de Pontarlier et de couper les routes de la Suisse. Ce défilé étant compris dans les lignes occupées par l'ennemi, il n'y avait qu'à le fortifier et à le faire défendre; au delà se trouvaient d'autres défilés assez éloignés pour qu'on pût craindre que l'ennemi n'y arrivât avant nous, notamment le défilé des Planches qui a permis aux Allemands de couper notre route principale entre Foncine et Saint-Laurent en venant de Salins ou d'Arbois par Champagnolle, puis celui de Morillon conduisant à Saint-Laurent, et enfin Saint-Laurent même où aboutit la route de Clairvaux.

Aux termes de son rapport, le général Clinchant, quand il se porta sur Pontarlier, n'était pas éloigné de la pensée de s'y établir solidement et d'y tenir aussi longtemps que le lui permettraient ses ressources en vivres; il espérait pouvoir s'en procurer facilement, « mais, dit-il dans son rapport, une grande déception m'attendait à Pontarlier; les approvisionnements promis n'existaient pas et les mesures prises pour faire arriver des vivres par la Suisse ne garantissaient pas suffisamment le ravitaillement de l'armée. Je n'avais plus alors qu'une chance pour sauver l'armée, c'était de me retirer par la route de Moulte. »

M. l'intendant général Friant a cru devoir contester ce que le général Clinchant avait dit devant la commission sur les approvisionnements de Pontarlier (2), et déclare qu'il n'a pas annoncé un approvisionnement de quinze jours de vivres à Pontarlier, attendu qu'il ne pouvait le savoir avant d'y être venu. Seulement, sur l'ordre du général Bourbaki, il avait passé, le 25 janvier, un marché pour quinze cent mille rations de campagne, et ce marché avait reçu un commencement d'exécution.

M. l'intendant général affirme que le général Clinchant s'est trompé en disant que son armée n'avait pas de vivres jusqu'au 1er février; il certifie, avec pièces à l'appui, qu'il y avait effectivement dix jours de vivres à cette date, qui est celle de l'internement, de sorte que la question des approvisionnements n'aurait pas été la cause déterminante des résolutions adoptées par le général en chef.

Quoi qu'il en soit, le général Clinchant, arrivant le 28 à Pontarlier, et constatant ou croyant constater que les vivres pourraient lui manquer, ne songea plus à rester dans cette position et s'occupa immédiatement de continuer sa retraite par Moulte. En conséquence, il fit partir le général Cremer avec deux régiments de cavalerie armés de chassepots et lui donna l'ordre d'occuper les défilés des Planches et de Morillon et de les garder jusqu'à l'arrivée de l'infanterie qui allait le suivre. Il donna d'autre part des instructions pour faire fortifier la position de Vaux, et, le 29, il acheva la concentration de son armée, prêt à s'engager sur la route de Moulte que suivait déjà le 24e corps, quand il pourrait le faire avec sécurité.

Telle était la situation : le général Clinchant venait d'apprendre que le général Cremer avait trouvé la route libre, lorsque le 29, vers le soir, arriva à Pontarlier la nouvelle qu'un armistice avait été conclu à Versailles. Au point où en étaient les choses, cette nouvelle fut accueillie, et cela devait être, avec un sentiment général de satisfaction; nos soldats virent tout à la fois dans cet événement le terme de leurs souffrances et la certitude d'échapper aux mains de l'ennemi. Hélas! cet armistice allait devenir au contraire le coup de grâce pour l'armée de l'Est et la cause déterminante de sa perte définitive!

On a exposé dans un autre rapport, dans celui de l'honorable M. de Rainneville, comment, par une étrange inspiration, M. Jules Favre et tous les membres du gouvernement de Paris avaient eu l'idée, dans l'ignorance où ils étaient de la situation des armées de l'Est, de stipuler qu'elles ne seraient pas comprises dans l'armistice.

Que M. de Bismarck et M. de Moltke eussent conçu cette pensée, on le comprendrait à merveille; mais que les négociateurs français, renfermés dans Paris, ne sachant pas ce qui se passait au loin sur le théâtre de la guerre, aient accepté cette proposition sans se renseigner auprès de la délégation, cela semble plus difficile à comprendre. On a cru, assurément que l'armée de l'Est avait remporté de nouveaux

(1) Voir le rapport du général Clinchant.
(2) Voir l'annexe ajoutée par M. l'intendant général Friant à sa déposition.

avantages après ceux de Villersexel; on a supposé que c'était le moyen d'assurer la délivrance de Belfort. Mais on aurait pu se dire que l'exception dans laquelle on plaçait cette armée annulerait forcément les avantages qu'elle aurait obtenus, car du moment que la guerre allait être suspendue sur tous les autres points, les Prussiens pourraient accumuler leurs forces pour détruire la seule de nos armées restée debout et qui ne pourrait plus être secourue. Ce n'est pas tout. Par un oubli inexplicable, M. J. Favre, qui venait de signer cette clause, négligea d'en parler dans la dépêche par laquelle il faisait connaître à la délégation la conclusion de l'armistice, de sorte que M. Gambetta informa les généraux de l'Est qu'ils auraient, comme tous les autres, à faire exécuter l'armistice.

De cette double faute résulta une double conséquence : d'une part, l'armée de l'Est suspendit son mouvement de retraite, au moment même où elle n'avait plus une minute à perdre pour se dégager de sa périlleuse situation; et d'autre part, les généraux allemands, profitant de notre ignorance, continuèrent à marcher et à manœuvrer, ce qui était leur droit, pour nous couper définitivement nos dernières communications. Ils y réussirent d'autant mieux que nos troupes, démoralisées, ne pouvaient s'expliquer pourquoi, lorsque la guere avait cessé partout, on leur demandait, à elles seules, de se battre dans les déplorables conditions où elles se trouvaient. On vit ainsi les positions les plus fortes abandonnées à l'ennemi, bien que le sort de l'armée fût attaché à leur conservation.

Il ressort du rapport du général Clinchant, corroboré par les dépositions des généraux qui ont figuré dans ce dernier et douloureux drame, que par suite des explications échangées avec les généraux prussiens, qui nièrent l'armistice quand on le leur signifia, pendant que la délégation de Bordeaux l'affirmait, les opérations de la retraite se trouvèrent arrêtées pendant trente-six heures; et pendant ce temps les routes encore libres, mal gardées ou mal défendues, purent être occupées par l'ennemi qui avait continué sa marche.

Avant même qu'on ne connût l'armistice, de nouvelles et déplorables défaillances avaient commencé à se produire autour de Pontarlier, comme elles s'étaient produites autour de Besançon.

Le général Clinchant se trouvait aux prises avec les mêmes embarras que ceux qui avaient assailli l'infortuné général Bourbaki. Le 29 notamment, vers trois heures, à Sombacourt, sur la route d'Ornans, les faibles débris de la division Dastugues, qui occupaient un défilé facile à défendre, s'étaient laissé surprendre, bien que prévenus de l'approche de l'ennemi.

Le général Dastugues et le général Minot étaient tombés aux mains des Prussiens avec presque tout leur monde et six canons. Au dire du colonel de Wartensleben, un seul bataillon allemand, muni de deux pièces, aurait obtenu ce résultat, grâce à l'insouciance de nos soldats et de leurs chefs (1).

Toute l'armée n'était pas sans doute réduite à cet état de prostration, mais l'armistice était venu jeter la perturbation dans les esprits que retenait encore le sentiment du devoir. Au moment où se produisait l'épisode de Sombacourt, l'importante position de Chaffois, qui couvrait Pontarlier sur la route de Salins, était vivement attaquée. Elle était défendue avec vigueur et succès par la division Thorton, du 20e corps, lorsqu'un officier d'état-major, envoyé par le général en chef, apporta la nouvelle de l'armistice avec ordre de le signifier à l'ennemi.

Le général Thorton fit immédiatement cesser le feu. Les Prussiens, profitant de ce temps d'arrêt, se précipitèrent sur le village et s'y établirent en désarmant nos soldats qui, dans un premier moment de surprise, n'avaient pas tenu l'ennemi à distance.

Le général prussien reconnut qu'il était dans son tort, car le lendemain, il renvoya les hommes qu'il avait faits prisonniers la veille, mais il ne rendit les armes qu'après l'internement en Suisse et garda la position qui interceptait la route de Pontarlier.

Les deux faits que nous venons de signaler, bien que graves, ne compromettaient pas absolument la retraite, mais il s'en passa d'autres qui eurent le plus malheureux résultat, sur la route même de Saint-Laurent et sur son flanc, à Trane et à Bonnevaux.

Nous avons dit que, le 28 janvier, le général Cremer avait été envoyé sur la route de Saint-Laurent avec deux régiments de cavalerie pour occuper les défilés latéraux par lesquels les Prussiens pouvaient déboucher sur cette route. Le général Cremer, devançant l'ennemi, avait pu, dans la matinée du 29, faire occuper Foncine et le défilé des Planches par un de ses régiments et aller lui-même occuper Saint-Laurent et le défilé de Morillon avec son second régiment.

Ce jour même, les Prussiens s'étant présentés devant le défilé des Planches, les chasseurs d'Afrique chargés de défendre la position l'abandonnèrent et se replièrent sur le gros de leur régiment qui occupait Foncine, lequel se replia lui-même, pour rejoindre le général Cremer à Saint-Laurent. La colonne prussienne, après s'être rendue maîtresse du col des Planches, put égale-

(1) Voir les dépositions des généraux Clinchant et Borel et le livre du colonel de Wartensleben.

ment se porter sur Foncine-le-Bas, et la route principale sur laquelle avait compté le général Clinchant se trouva ainsi coupée. Le soir, vers huit heures, la tête de colonne de notre infanterie formée par la légion du Rhône arrivait devant Foncine-le-Bas et en délogeait assez facilement les Prussiens, ce qui nous restituait la position perdue ; peut-être même aurait-on repris les Planches, si l'on eût continué le mouvement avec la brigade Minot qui suivait la légion du Rhône. Malheureusement la nouvelle de l'armistice survint en ce moment, et le général Minot suspendit sa marche, s'arrêta à Foncine-le-Haut et envoya un parlementaire à l'ennemi.

Le colonel des mobilisés du Rhône ne voyant pas venir le général Minot, et n'osant pas continuer son offensive, se rabattit sur lui en ne laissant dans Foncine-le-Bas qu'un poste d'observation, ce qui permit aux Prussiens d'y revenir. Quand le malentendu de l'armistice fut éclairci, on les y trouva établis en force.

La route de Saint-Laurent fut donc perdue définitivement pour nous, et il ne resta plus au général Clinchant, pour opérer sa retraite, que celle de la Chapelle-des-Bois se détachant de celle de Saint-Laurent à Chaux-Neuve au delà de Moulte ; comme cette route n'était, sur quelques points, qu'un sentier et qu'elle était obstruée par les neiges, cette ressource était bien précaire. Cependant, quand, le 31 janvier, le général Clinchant eut acquis la certitude, par suite de ses pourparlers avec le général de Manteuffel et des dépêches reçues de Bordeaux, que son armée était réellement exclue de l'armistice, il songea à utiliser ce dernier moyen de salut, dût-il, pour atteindre ce but, faire passer en Suisse son artillerie, ses bagages et ses éclopés.

Mais le 31, à huit heures du soir, au moment où il réunissait ses généraux pour conférer avec eux sur la résolution à prendre, une dernière information lui apprit que, malgré les mesures qu'il avait prises, les défilés de Vaux n'avaient pas été défendus, de sorte que l'ennemi se trouvait maître de couper la route à Moulte, aux Granges-Sainte-Marie et de se porter sur les derrières de Pontarlier pour intercepter l'accès de la Suisse.

La continuation de la lutte sous Pontarlier ne parut plus raisonnablement possible et l'internement immédiat en Suisse sembla désormais le seul moyen d'échapper à un sort plus rigoureux.

Dans la crainte de se voir réduit d'un moment à l'autre à cette extrémité, le général Clinchant avait, dans la journée du 31, envoyé le lieutenant-colonel Chevals, de son état-major, auprès du général Herzog, général en chef de l'armée suisse, pour s'entendre avec lui sur les mesures à prendre dans le cas où l'entrée de l'armée française en Suisse deviendrait nécessaire.

Après cette conférence, la résolution étant prise, il se rendit à la frontière, aux Verrières, d'où il envoya à son parlementaire un ordre signé le 1er février, à trois heures et demie du matin, par lequel il lui donnait les pouvoirs nécessaires pour établir les bases d'une convention. L'entrée de l'armée sur le territoire helvétique put commencer dès six heures du matin, pour se terminer dans la nuit du 1er au 2 février.

On sait quelle bienveillante hospitalité la nation suisse donna à nos soldats exténués par les souffrances et les misères, et vous nous autoriserez certainement, messieurs, à dire ici que la France en conserve une grande et durable reconnaissance.

Le général Clinchant avait donc, comme général en chef, eu la douleur d'ordonner l'internement de son armée, douleur que le général Bourbaki avait entrevue avec effroi. Ces deux généraux avaient été soumis, l'un et l'autre, à une terrible épreuve.

Le général Bourbaki avait pu craindre que, par suite des appréciations malveillantes du Gouvernement, l'insuccès de cette campagne lui fût imputé. Nous n'avons pas besoin de chercher à dissiper les doutes qui existeraient encore à cet égard, et de dire l'impression que nous avons ressentie, lorsque nous avons étudié les témoignages et les documents fournis à la commission. Jamais assurément cœur plus dévoué que celui qui battait dans la poitrine du général en chef de l'armée de l'Est ne s'est consacré à l'entier accomplissement de son devoir. Il les a tous remplis.

Nous rendrons également au général Clinchant la justice de reconnaître qu'il a apprécié sainement la situation. Dans les conditions où il a pris le commandement le 26 janvier, il lui était impossible de modifier le cours des événements. Interrogé devant la commission sur les causes auxquelles il attribuait les malheurs de l'armée de l'Est, le général Clinchant a répondu, sans hésitation, qu'il les attribuait à la démoralisation des troupes par suite de leurs fatigues et de leurs revers, puis à l'excès des souffrances que les soldats avaient eu à endurer par suite du froid et des privations. « Je ne crois pas, a-t-il dit, que jamais armée eût autant souffert que l'armée du général Bourbaki devant Héricourt et devant Pontarlier. »

L'armée de l'Est effectua son entrée en Suisse de la manière suivante : une partie notable des troupes et la presque totalité du matériel suivit la grande route des Verrières ; le reste prit les routes des Fourges et des Hôpitaux.

Diverses portions de corps (environ 6,000 à 7,000 hommes), placées au delà de la Moulte, auraient pu prendre à Chaux-Neuve la route de la Cha-

pelle-aux-Bois, pour gagner Morez, mais s'étant engagés volontairement ou involontairement dans une route transversale, elles se trouvèrent hors d'état de rebrousser chemin, quand on leur signala leur erreur.

Les deux brigades de la division Cremer, après avoir opéré isolément pendant quelques jours, se trouvèrent réunies le 31 janvier, à Foncine-le-Haut, sous le commandement du lieutenant-colonel Poullet, lorsqu'on apprit qu'il fallait renoncer tout à la fois au bénéfice de l'armistice et à la possibilité de prendre la route de Saint-Laurent. Le lieutenant-colonel Poullet prit alors ses dispositions pour diriger sa division sur la Chapelle-aux-Bois, par où une partie des troupes de la division d'Ariès avait déjà réussi à passer; après avoir fait enterrer ses pièces de campagne, il se mit en mouvement à trois heures du matin. Mais le colonel Minot, qui commandait la tête de colonne, ayant recueilli une information erronée, laquelle lui fit croire que la Chapelle-aux-Bois était occupée par les Prussiens, se hâta d'entrer en Suisse, et toute la colonne s'engagea dans le chemin que suivait le colonel Minot. Le colonel Poullet a raconté, dans son livre, qu'il s'aperçut trop tard de la faute commise pour pouvoir la réparer; que, renonçant à obtenir des soldats exténués qu'ils retournassent sur leurs pas, il dut se borner à prendre, avec son état-major, la route de la Chapelle, où il rejoignit un de ses régiments et une batterie Armstrong, attachée à sa division, qui seuls ne suivirent pas le reste de la division.

La troisième légion de marche du Rhône ayant pris également le chemin de la Suisse à la suite de la division Cremer, fut également internée.

Une seule consolation nous reste en terminant ce récit, c'est de pouvoir raconter que le dernier jour de cette campagne a été marqué par un combat énergique, qui, dans de telles conditions, mérite d'être signalé. La réserve générale, commandée par le général Pallu de la Barrière, avait l'honneur de couvrir la retraite. Le général Billot était chargé de diriger l'évacuation de Pontarlier, de manière à protéger le mouvement de l'armée si les Prussiens entreprenaient de l'inquiéter. Le général Pallu, comprenant l'importance de sa mission, avait fait un ordre du jour chaleureux; ses soldats répondirent à sa confiance.

Les dispositions prises pour défendre Pontarlier en imposèrent aux Prussiens; ils ne pénétrèrent dans la ville que quand nos dernières compagnies l'eurent quittée. La route conduisant en Suisse était encombrée par une énorme quantité de voitures chargées de vivres. L'arrière-garde vint prendre position au défilé de la Cluse, où elle avait ordre d'arrêter l'ennemi; les Prussiens l'y suivirent d'assez près, et, débouchant de Pontarlier, se jetèrent sur le convoi. La fuite désordonnée des conducteurs et des ambulanciers abandonnant leurs voitures, causa d'abord un certain désarroi dans les troupes, qui abandonnèrent le col pour se replier en arrière, sous la protection des forts de Joux, au village de La Cluse. Là, le mouvement de recul s'arrêta, et l'ennemi, qui débouchait du col, fut reçu par un feu d'infanterie des plus meurtriers, auquel se joignit le tir énergique d'une batterie établie dans la neige, en avant des forts. Bientôt nos soldats, encouragés par l'hésitation de l'ennemi, firent entendre d'eux-mêmes le cri de : « En avant »! et les Prussiens se trouvèrent refoulés par un vigoureux retour offensif, auquel le 44e régiment du 18e corps, amené là par le général Billot, rivalisa d'ardeur avec la réserve, ayant à sa tête le général Pallu. Le colonel Achille, du 44e régiment, périt glorieusement dans cette engagement.

Il était midi quand la lutte commença autour du col; elle s'y soutint jusqu'à six heures du soir, et tous les efforts de l'ennemi, qui essaya de renouveler ses attaques avec des troupes fraîches, échouèrent. Pendant ce temps, l'amiral Penhoat, chargé de couvrir la position, repoussait un autre corps allemand qui essayait de se porter sur nos derrières.

Les Prussiens, voyant l'inutilité de ces attaques, eurent recours à une ruse qui paraît leur avoir été familière. Elle consistait à suspendre la lutte au moment où elle tournait à leur désavantage, au moyen d'un parlementaire qui sommait les troupes de se rendre comme si elles étaient à leur discrétion. Dans l'état de démoralisation où était une grande partie de l'armée française, cette ruse avait malheureusement réussi dans plus d'une circonstance; cette fois on s'adressait à des hommes de cœur, et on ne rencontra que des réponses fières et dédaigneuses, telles que celles du général Robert, du lieutenant-colonel Coquet et du général Pallu (1).

---

(1) La déposition du général Pallu de la Barrière renferme des détails curieux sur ce procédé de guerre des Prussiens.

« Les parlementaires, dit-il, circulaient autour de nous, ils cherchaient à nous entourer. Ils foisonnaient. »

Le parlementaire qui se présenta au général Robert lui signifia qu'il était enveloppé et le somma d'abandonner sa position, où il n'avait plus rien à faire. — « Il nous reste du moins à mourir, » répondit le brave général, qui continua à se défendre énergiquement.

« Vous êtes prisonnier! » dit un autre parlementaire au général Pallu lui-même.— « Jamais! » répliqua-t-il, et il fit reprendre immédiatement le feu. — Mais l'incident le plus caractéristique est celui consigné dans un rapport du lieutenant-

En résumé, cette résistance prolongée qui se soutint pendant près de huit heures sous la protection de l'artillerie du fort de Joux, eut ce résultat que, pendant ce temps, notre matériel et le reste de l'armée purent achever leur passage en Suisse sans avoir été inquiétés, et que, la nuit venue, les troupes qui avaient si bien fait leur devoir eurent la possibilité de gagner la frontière et de se réfugier sur le sol hospitalier qui les attendait (1).

Sans doute, messieurs, ce combat, quelque glorieux qu'il soit, ne peut être qu'une faible consolation en présence du désastre qui enlevait 80,000 soldats à la défense nationale; mais nous avons tenu à lui donner une place dans ce récit, parce qu'après les faits douloureux que nous avons été contraints de rappeler, cet acte de dévouement nous a paru digne d'être mentionné.

CHAPITRE II

ROLE DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE PENDANT LA CAMPAGNE DE L'EST

Il eût été désirable que l'antagonisme qui s'était produit dans la campagne de la Loire entre l'administration de la guerre et le commandement militaire ne se renouvelât pas dans la campagne de l'Est. Improvisée comme elle l'était, elle exigeait plus que toute autre une entente parfaite entre les autorités dirigeantes.

On peut se rappeler qu'à l'armée de la Loire l'antagonisme s'était manifesté et avait eu sa source dans une organisation où l'élément civil dominait, et prétendait non-seulement dominer administrativement l'élément militaire, mais se substituer à lui pour la conduite des armées. Il était à craindre que les choses ne suivissent le même cours pendant la campagne de l'Est, et que le délégué du ministre de la guerre ne s'entendît mal avec les généraux, dont l'autorité semblait être pour lui l'objet de quelques préventions.

Ce fut précisément ce qui arriva. Le mouvement préparatoire des troupes commençait à peine, qu'un conflit éclatait entre le général Bourbaki et M. de Freycinet, pour une question qui ne semblait pas de nature à le provoquer.

Voici ce dont il s'agissait :

Le plan de campagne, proposé par M. de Freycinet et accepté par le général Bourbaki, n'empruntait à la première armée de la Loire que les

---

colonel Coquet au général Pallu, rapport reproduit par celui-ci dans sa déposition. Il raconte, en effet, comment, au moment où nous venions de manœuvrer pour nous emparer d'un gros d'ennemis qui nous faisaient du mal, un petit pavillon blanc surgit tout à coup des rangs allemands, et un officier s'avança en parlementaire, suivi de quelques-uns des siens.

On pouvait croire que les Prussiens domandaient merci et on fit cesser le feu, non sans peine. Le général s'avança alors au devant de l'officier ennemi; celui-ci le somma audacieusement de se constituer prisonnier. Le colonel Coquet, inquiet de cette suspension des hostilités, s'était porté sur un autre point pour surveiller ce qui s'y passait; il y trouva un autre parlementaire qui essayait de jouer le même rôle, et déjà quelques soldats intimidés mettaient bas les armes. Le parlementaire somma également le colonel de se rendre, mais il fut invité à rentrer dans ses positions avec tout son monde. Il s'éloigna en effet; seulement il fit dire quelques instants après qu'il y avait une suspension d'armes de dix minutes, et pendant ces pourparlers, il arriva que notre mouvement avait été interrompu, que nos tirailleurs, craignant d'être compromis, avaient dû se replier en partie, tandis que les escortes des parlementaires ennemis avaient pris position pour empêcher nos manœuvres d'aboutir.

Le lieutenant-colonel Coquet est demeuré convaincu que beaucoup d'officiers prussiens ont toujours sous la main un drapeau parlementaire, prêt à l'exhiber pour exploiter ce signe à leur profit, et que pour eux c'est une arme comme un revolver.

(1) Nous ne voulons pas terminer ce récit sans signaler l'énergie avec laquelle le général Pallu de la Barrière, après avoir conduit ses régiments à la frontière, entreprit avec une petite troupe d'hommes résolus de traverser les lignes prussiennes par les montagnes pour rentrer en France, coûte que coûte. Voyant ses hommes désolés de la nécessité où ils se trouvaient de déposer leurs armes, profondément ému lui-même, il conçut la pensée d'en réunir quelques-uns parmi ceux qui n'avaient pas encore traversé la frontière et de leur proposer de le suivre. Il s'en présenta immédiatement une centaine; mais il crut devoir réduire ce nombre à soixante, et s'approvisionnant de vivres et de munitions, il rebroussa chemin sous prétexte de rallier les fuyards et se jeta hardiment dans les montagnes.

Il lui fallut huit jours de fatigues et de misères pour pouvoir enfin déboucher sur la Valceline, marchant le plus souvent la nuit, usant de ruse pour se dérober aux postes ennemis, les bravant quelquefois; ayant d'autre part à résister aux suggestions des Suisses, qui s'étonnaient de le voir poursuivre une entreprise aussi périlleuse et qui le sollicitaient d'accepter leur hospitalité. Mais toujours soutenus par le sentiment de l'honneur national et brandissant leurs armes comme un drapeau, quarante-deux hommes, dont douze officiers, parvinrent jusqu'à Gex ; une vingtaine n'avaient pu supporter jusqu'au bout les fatigues de cette retraite et étaient restés dans les villages, la plupart avec les extrémités gelées. Le général Billot dit aussi dans sa déposition qu'un certain nombre d'officiers de son corps réussirent à gagner la vallée du Rhône par les montagnes, avec quelques fragments de troupes. Mais il ne nomme que le colonel Goury, du génie, et le lieutenant-colonel de Boisfleury, du 4e zouaves, et il n'entre dans aucun détail sur la façon dont cette entreprise s'est accomplie.

18e et 20e corps, et laissait à Bourges le 15e corps qui restait à la disposition directe du ministre. Peu de jours après, le général Bourbaki faisait observer que la présence du 15e corps à Bourges semblait assez inutile et demandait qu'on le lui adjoignît. Cette proposition devint, de la part du délégué du ministre, l'objet des récriminations les plus vives. Il voyait dans cette demande du général l'intention de se réserver une porte de derrière, pour rejeter en cas d'insuccès la responsabilité sur d'autres têtes. Plusieurs dépêches écrites dans ce sens donneront la mesure des difficultés qui devaient surgir plus tard :

« Bordeaux, 24 décembre, 10 h. 25 du m.

« *Le délégué du ministre de la guerre à Gambetta à Lyon et à de Serres à Chalon-sur-Saône, en gare.*

« Je reçois du général Bourbaki une dépêche ainsi conçue, faisant suite à celle d'hier :

« Comme vous l'avez ordonné, le 15e corps est resté à Bourges à votre disposition immédiate ; je ne me rends pas compte dès services qu'il peut être appelé à rendre dans cette région ; ne jugerez-vous pas opportun de le diriger par les voies ferrés, dès que le matériel sera devenu disponible, sur les mêmes points que le 18e et le 20e ? Il augmenterait notablement les chances de succès ; le fractionnement des troupes en petits paquets ne pourrait que les diminuer. »

M. de Freycinet ajoute :

« Cette persistance du général Bourbaki m'oblige à revenir sur la question; je demande que la situation soit nettement tranchée, et je me refuse, quant à moi, à accepter la responsabilité militaire que le général voudrait déverser sur nos têtes, conformément à un système que vous avez déjà eu occasion d'expérimenter et contre lequel je m'élèverai toujours. Si le général Bourbaki ne croit pas devoir, au dernier moment, se charger d'exécuter un plan qu'il avait d'abord approuvé, ainsi que le constate votre dépêche du 19 courant, 11 heures 22 du soir, qu'il se démette purement et simplement de son commandement; j'en serais pour ma part enchanté, car j'ai toujours pensé et dit que Bourbaki n'est pas l'homme qu'il faut. Si, au contraire, il continue d'approuver le plan, alors qu'il l'exécute droitement, sans réticences et récriminations perfides. Si enfin il a en vue un plan meilleur et que vous l'adoptiez, je demande à le connaître et j'en surveillerai l'exécution de mon mieux ; mais jamais je ne consentirai à ce que, par un habile déplacement des rôles, nous, civils, dont le rôle est de proposer, nous portions la responsabilité des fautes militaires que le général Bourbaki aura pu commettre. »

On ne voit pas dans la dépêche du général Bourbaki, les réticences perfides et l'habile déplacement des rôles que M. de Freycinet a cru y découvrir, mais il est difficile de ne pas voir dans la dépêche du délégué du ministre l'indice des préventions qui l'ont toujours animé à l'égard du général Bourbaki.

Si l'on en doutait, on serait bien obligé d'en reconnaître la trace dans les dépêches que M. de Serres adressait à cette époque, de Chalon-sur-Saône, à M. Gambetta, à Lyon, et à M. de Freycinet, à Bordeaux. Ces dépêches précisent nettement l'esprit qui animait alors l'administration à l'égard du commandement militaire.

Le 24 décembre, M. de Serres, qui venait de recevoir la dépêche de M. de Freycinet, lui télégraphiait qu'il allait conférer à Lyon avec M. Gambetta « pour en finir avec les obscurités, les hésitations et les faux-fuyants du général Bourbaki. » Il disait qu'il fallait maintenir le plan convenu « ou bien admettre les conclusions de la dépêche, » c'est-à-dire, au besoin, révoquer le général. Puis il terminait ainsi : « Si Gambetta me conserve la confiance qu'il m'a témoignée à Bourges, je réponds de faire marcher les choses comme vous le désirez tous deux, ou de briser sans hésitation toute résistance. »

De là ressortent clairement trois faits :

1° Une défiance profonde à l'égard du général; 2° une grande confiance de la part des délégués en eux-mêmes ; 3° enfin l'aveu implicite que M. Gambetta avait donné à M. de Serres le pouvoir de briser toute résistance, c'est-à-dire de briser le général en chef lui-même. Ces trois faits sont certains.

Le 25, le général Bourbaki venait d'arriver à Chalon-sur-Saône. M. de Serres insinue qu'on serait enchanté de prendre prétexte de la neige pour ne pas partir, mais qu'il se charge de forcer le départ. Il espère d'ailleurs qu'ayant le général sous la main, il obtiendra de lui, petit à petit, ce qu'il voudra. Puis, il fait particulièrement l'éloge des généraux Clinchant et Billot, qu'il représente comme des hommes dont il attend beaucoup.

Quelques heures après, dans la nuit du 25 au 26, M. de Serres ayant conféré avec le général Bourbaki, rend compte de cette conférence :

« 26 décembre, 12 h. 50 matin.

« *De Serres, de Chalon-sur-Saône, à Gambetta, à de Freycinet, à Bordeaux.*

« On est revenu aujourd'hui soir sur le 15e corps, en poussant sur son emploi et utilité une série de questions bizarres. J'ai nettement et carrément développé nos idées... on a admis son maintien où il est pour le moment, et après ? J'ai

fait les hypothèses et présenté des solutions. Pas une objection sérieuse n'a été faite par ces forts qui m'ont laissé voir une fois encore leur pauvreté.

« La tenue, l'attitude, la façon d'être, plus docile et plus charmante que jamais ; tout est aussi obscur que certain voyage non éclairci encore.

« Il faudra bien cependant être bientôt fixé, car l'œuvre du travail sérieux approche. Si, a force d'efforts, j'étais éclairé avant tout mouvement sérieux, soyez convaincus que je saurais éviter toute conséquence malheureuse. Plus je vais, plus je me renforce dans ma conviction sur l'insuffisance du personnage. Je me donne comme second objet d'étude urgente la recherche et l'analyse du remplaçant. »

Ainsi, il est bien certain qu'à ce moment M. de Serres se considérait comme ayant pour mission de MM. Gambetta et de Freycinet de s'éclairer sur les obscurs desseins du général Bourbaki, docile et charmant, mais auquel on cherchait un remplaçant, quand, à force d'efforts, on serait parvenu à le démasquer ; si l'on n'ose pas encore affirmer une fourberie qu'on se contente de soupçonner, on n'hésite pas à le déclarer incapable aussi bien que son état-major.

En vérité, on pourrait s'arrêter là et se dire que tout cela est plus ridicule que sérieux, si l'on compare les personnes en cause. Mais nous retrouvons, le 26 à midi, M. de Serres adressant un nouveau télégramme sur le même ton à ses deux chefs.

Il sait que le général télégraphie de son côté et que cette dépêche, où il ne se doute pas des misérables suspicions dont il est l'objet, peut enlever à tous ces soupçons l'apparence de fondement qu'on s'évertuait à leur donner. Voici le télégramme de M. de Serres : « Vous recevrez du général une dépêche en réponse à celle de Bordeaux, que vous savez. C'est une échappatoire du crû déjà dégusté (comme je vous l'avais fait entrevoir)... » Puis après ce préambule, reconnaissant que le général, au fond, se montre disposé à agir conformément au plan convenu, M. de Serres se fait fort « de le pousser vigoureusement, sans s'arrêter aux difficultés qu'il se complaît à annoncer ; » et cela, grâce, dit-il, aux mesures énergiques que je ferai prendre aux chefs de corps que vous connaissez. »

Que de pénibles réflexions éveillent ces lignes et les dépêches précédentes ! Pour le ministre et pour son entourage, le brave et loyal général, que toute la France connaît et qui venait mettre son dévouement au service de la défense, était un homme dont les intentions étaient suspectes et qu'on surveillait !... Tout en croyant bon d'utiliser son nom on proclamait son incapacité ! M. de Serres était l'âme de l'armée et se flattait de faire accomplir ses projets par l'intermédiaire des lieutenants du général en chef ! Nous sommes convaincus que ceux-ci ne se seraient pas prêtés au rôle qu'on voulait leur faire jouer ; mais quel mépris des règles de la hiérarchie et de la discipline, qui sont en même temps les règles nécessaires de l'action militaire, que des relations directes entretenues par le ministre avec des sous-ordres du général en chef !... Nous nous bornerons à en citer une preuve, c'est une longue lettre adressée par le général Billot au ministre de la guerre, au sujet du passage de l'Ognon, le 2 janvier ; elle est insérée par M. de Freycinet dans son livre, page 234. Cette lettre commence ainsi : « Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits relatifs au passage de l'Ognon... » Le général en chef est mis de côté, car il nous a déclaré qu'il n'avait jamais eu connaissance de ce rapport.

Qu'il nous soit permis de le dire, de tels procédés favorisés par le ministre, comme le démontrent les dépêches de M. de Serres, étaient de nature à amoindrir les chances déjà si faibles de succès que l'on pouvait avoir.

Du reste, la dépêche du général Bourbaki que M. de Serres signalait au délégué du ministre, disait tout simplement que le 15e corps ne faisant point partie de son commandement, il ne s'en occupait plus ; que, pour le moment, la présence de ce corps pouvait être utile à Bourges et tenir l'ennemi dans le doute sur nos projets, ce qui était parfaitement vrai ; mais qu'ultérieurement il pourrait devenir avantageux de lui assigner une autre destination. Puis, le général parlait d'un fait dont il était bien obligé de tenir compte : les retards qu'avait subis le transport des troupes.

Il fallait vraiment avoir l'esprit bien prévenu pour trouver dans tout cela la trace d'un calcul ou d'une réticence. Soit qu'il eût honte de ces suppositions devant les loyales façons d'agir du général, soit qu'il en comprît l'absurdité, M. de Serres parut changer de ton et, dans une dépêche écrite à minuit, il se déclara pleinement satisfait du général. « Je sors, dit-il, d'un entretien de deux heures avec lui, et je l'ai laissé absolument autre, tel qu'il doit être. Je ferai tout ce qu'il faut pour le maintenir ainsi ; j'espère y réussir ; en somme, impressions satisfaisantes, la confiance est revenue, l'espérance renait, l'i patience apparaît..... »

Cette attitude de M. de Serres ayant la prétention de diriger le général Bourbaki de compte commun avec M. de Freycinet, est assurément bien étrange ! Le lendemain, il est heureux de pouvoir signaler « comme nuance, » dit-il, que le général est plein de confiance, depuis qu'il a ap-

pris l'évacuation de Dijon par les Prussiens « et l'a cordialement remercié et félicité. »

Nous sommes entrés dans ces détails parce qu'ils nous paraissent caractériser le rôle de M. de Serres dans la campagne de l'Est; mais revenons maintenant à M. de Freycinet.

L'irritation que le délégué au ministère de la guerre avait manifestée à l'occasion du déplacement du 15ᵉ corps, venait en partie de la crainte de voir son influence amoindrie, depuis que M. Gambetta était en rapports directs avec les généraux. Cette préoccupation que nous avons déjà signalée dans d'autres circonstances est à peu près avouée dans la dépêche suivante.

Le 24 décembre, en même temps qu'il récriminait contre les réticences perfides du général Bourbaki, M. de Freycinet demandait au ministre, avec insistance, de revenir à Bordeaux : « Il était impossible qu'ils restassent séparés pendant la marche de Bourbaki. Tout irait bien, pourvu qu'il revînt et pût causer chaque jour avec son délégué. » Il signait sa dépêche de ces mots qui peignent l'état de son esprit :

« *Votre fidèle et un peu méconnu,*

« de Freycinet. »

Le conflit, dont nous avons signalé les premiers indices, entre le ministère et le général en chef, s'apaisa après les explications données par M. de Serres. M. Gambetta revint auprès de son délégué, et les tiraillements qui avaient pu résulter de son éloignement ne parurent plus se reproduire.

Quant au 15ᵉ corps, objet du litige, il resta provisoirement à Bourges. Quelques jours plus tard, M. de Freycinet, jugeant son concours indispensable, à raison des renforts que l'ennemi avait reçus, se décida à envoyer par les voies ferrées ces troupes que le général avait demandées.

On peut remarquer, dans la dépêche reproduite plus haut, que M. de Freycinet se montrait particulièrement soucieux de dégager sa responsabilité des éventualités de la lutte. On aurait pu croire, en effet, qu'instruit par la cruelle expérience de la Loire, il avait senti la nécessité d'éviter désormais la confusion des attributions : « Vous avez le cœur trop haut placé, avait-il mandé dans une de ces dépêches au général Bourbaki, pour rechercher une autre situation que celle qui consiste à laisser chacun à son vrai rôle; nous, pour vous indiquer le but vers lequel nous voulons tendre, vous, pour y arriver par des combinaisons militaires dont vous avez la charge et l'honneur. »

C'était là certainement un excellent langage, mais voici comment l'application en était faite. Quatre jours à peine après avoir écrit cette dépêche, M. de Freycinet adressait, à la date du 28 décembre, les instructions suivantes au général commandant en chef :

« Votre dépêche d'hier soir porte que vous prenez des mesures pour l'évacuation de Dijon. Si vous entendez que vous comptez combiner les suites des mouvements stratégiques, je désire qu'il soit bien entendu qu'aucune décision ne doit être prise avant de m'être soumise. Ce n'est qu'en cas d'urgence commandée qu'on agirait sans mes instructions; hormis ce cas, je tiens à être tenu jour par jour au courant des projets du quartier général pour envoyer mes instructions. Jusqu'à ce jour cette formalité indispensable a pu être omise sans inconvénient, parce qu'il s'agissait de transports et non d'opérations proprement dites. »

On aurait déjà peine à comprendre comment les injonctions de cette dépêche pouvaient se concilier avec les principes si sensés établis dans la dépêche précédente; mais M. de Freycinet se montre plus explicite encore en portant cet ordre à la connaissance de M. de Serres; voici ce qu'il dit :

« Bordeaux, 28 décembre 1870.

« *Guerre à de Serres, quartier général, Chalon.*

« Je vous envoie copie de la dépêche que j'adresse à Bourbaki : ainsi que je le lui télégraphie, je désire connaître chaque soir, en temps opportun, le programme projeté pour le lendemain, afin d'y introduire, s'il y a lieu, des corrections. Ce programme ne doit être considéré comme définitif que si ma réponse n'a pu parvenir à temps.

« Avant l'exécution, je désire en outre connaître, et je vous prie de le répéter au général, comment il entend procéder à l'exécution de la suite de mon plan... »

Le doute n'est point possible. M. de Freycinet considère la campagne de l'Est comme son œuvre; il se réserve sinon l'initiative du commandement, comme il l'avait fait précédemment à Beaune-la-Rolande, du moins le droit de contrôle et de correction. Mais on se demande ce que signifie alors dans sa pensée la distinction des rôles dont il parlait dans une autre dépêche, ce que pouvait devenir, ainsi comprise, la liberté d'action du général en chef et enfin ce qu'on avait voulu dire quand on avait prétendu lui laisser la charge et l'honneur des combinaisons militaires. C'est le cas de répéter après M. le général d'Aurelle : « Dans aucun temps, dans aucun pays, sous aucun régime, pareille situation n'avait été faite à des chefs d'armée; les généraux qui l'ont acceptée l'ont fait par une abné-

gation patriotique dont le pays doit leur savoir gré. »

Il paraît que le général Bourbaki ne se soumit pas volontairement au régime qu'on lui imposait, car on voit M. Gambetta lui renouveler, à la date du 3 janvier, sous une forme moins impérative, la même recommandation.

M. de Freycinet, du reste, prenait toujours au sérieux son intervention dans les opérations militaires, car on le voit, après la victoire de Villersexel, acceptant, bien qu'avec une certaine modestie, les compliments que M. de Serres lui adresse du champ de bataille pour la part qui lui en revient.

Le nom de M. de Serres se trouve si souvent prononcé dans cette campagne, et le rôle qu'il a pu y jouer comme représentant de l'administration de la guerre, investi d'un pouvoir plus ou moins étendu, a été si controversé, que la commission a jugé nécessaire de s'éclairer sur ce point.

Ce que nous avons déjà dit à ce sujet nous amène à compléter notre récit.

On a vu précédemment que M. de Serres, ingénieur civil, avait été attaché par M. Gambetta à son cabinet au moment où celui-ci prenait possession du ministère de la guerre. Il acquit bientôt toute la confiance de M. de Freycinet et reçut souvent de lui des missions auprès des généraux.

Nous avons raconté comment il s'acquitta avec plein succès de celle qui avait pour objet de faire substituer l'expédition de l'Est à celle de Montargis, et comment M. Gambetta l'avait adjoint à l'état-major du général Bourbaki. Les fonctions qu'il devait y remplir n'étaient pas définies, mais le fait seul de sa présence à l'armée impliquait un rôle de confiance de la part du ministre, sinon de surveillance à l'égard du général. M. Gambetta, M. de Freycinet et M. de Serres se sont efforcés d'écarter cette dernière supposition ; l'ensemble des dépêches que nous allons citer permettra d'en juger.

Dès le 21 décembre, 48 heures à peine après l'adoption de son projet, M. de Freycinet télégraphiait à M. de Serres :

« Quant à vous, je désire que vous vous teniez autant que possible auprès de Bourbaki, travaillant avec lui et Borel, et servant d'intermédiaire, aussi dévoué qu'intelligent, entre le quartier général et le ministère.

« Amitié.

« Signé : DE FREYCINET. »

Le même jour, M. de Freycinet expliquant à M. Gambetta les instructions à donner au général Bourbaki, ajoutait : « Il est bien entendu que je ne sépare pas Bourbaki de son état-major, activement renforcé par de Serres. »

De son côté, M. Gambetta télégraphiait de Lyon, le 22 décembre, au général Bressolles : « M. de Serres est mon délégué. Les instructions qu'il vous apporte sont les miennes propres. Veuillez les exécuter sans retard et avec la plus exacte ponctualité. »

Nous avons raconté au début comment M. de Serres avait compris et pratiqué la mission qu'il avait reçue à Bourges ; nous avons vu que pour lui cette mission consistait à faire tous ses efforts pour s'éclairer, avant l'heure du travail sérieux, sur les obscurités que présentait l'attitude du général Bourbaki, puis de lui trouver un remplaçant ; en attendant, de suppléer à son insuffisance par son action personnelle au moyen des généraux en sous-ordre sur lesquels il croyait pouvoir compter.

Plus tard, M. de Serres fut chargé par M. de Freycinet de surveiller l'exécution des instructions par lesquelles l'initiative du général en chef était limitée. Puis enfin, on voit apparaître un autre genre de préoccupation : on commence, à Bordeaux, à craindre que M. de Serres ne fasse trop de zèle ou ne se donne trop d'importance, ne compromette le ministre, et nous trouvons, le 28 décembre, M. de Freycinet, tout en témoignant pleine confiance à son représentant, le gourmander au sujet d'ordres qu'il avait donnés aux généraux en son nom, « ce qui, disait-il, rompt l'unité du commandement et déplace la responsabilité », ce à quoi il ajoutait : « Si vous avez des pouvoirs spéciaux de M. Gambetta (qu'en effet M. de Serres avait), c'est auprès de Bourbaki, et non de ses subordonnés, qu'il faut les faire valoir... sans quoi nous arriverions à une confusion très-dangereuse pour nos armes. »

M. de Serres, s'étant ému de ces reproches, reçut immédiatement la dépêche suivante, qui nous a semblé caractéristique :

« Bordeaux, 29 décembre, 2 h. 40 soir.

« *Guerre à de Serres, à Dôle. — Personnelle et confidentielle.*

« Mon cher ami, la dépêche d'hier n'avait à aucun degré la pensée que vous avez cru y voir ; c'était une recommandation de prudence motivée par le désir que j'ai de ne fournir au personnage que vous savez aucun prétexte de décliner la responsabilité ; croyez mon expérience malheureusement plus vieille que la vôtre : il faut une grande circonspection dans le libellé des dépêches de guerre, et c'est pourquoi je crois indispensable que les vôtres ne puissent pas laisser supposer que vous vous êtes immiscé dans le commandement. Plus tard vous trouverez que j'ai raison. »

Quelques jours après, M. de Serres étant encore sorti du programme qui lui était tracé, M. de Freycinet lui adressait deux nouveaux télégrammes. Dans l'un, qui porte la date du 2 janvier 1871, il lui renouvelle la recommandation expresse de s'abstenir de télégraphier en termes qui puissent faire croire qu'il est pour quelque chose dans le commandement ; dans le second, expédié le 3, il lui répète qu'à en juger par ses dépêches, il joue un rôle très-actif et trop personnel, et il ajoute : « Votre place est au quartier général pour donner des indications et au besoin des conseils... vous devez communiquer uniquement avec moi pour me transmettre vos impressions... Je sais bien que vous agissez par le désir patriotique de venir en aide à la radicale insuffisance du général en chef; mais c'est tâche impossible... Prévenez Bourbaki, afin qu'il ne compte pas sur vous; votre nom ne doit figurer que dans mes dépêches. »

Enfin, la même question se reproduisait une dernière fois le 16 janvier, la veille de la bataille d'Héricourt. M. de Freycinet prescrivait de nouveau à son représentant de s'abstenir de toute ingérence et résumait sa pensée par ces mots : « Vous êtes notre œil mais non notre bras. »

De tout ce qui précède, il résulte que M. de Serres ne se résignait pas au rôle de spectateur et, quoi qu'il en ait pu dire, il lui arrivait de se mêler à l'action militaire. Il est vrai qu'il y était sans cesse sollicité par les autorités de toute nature. On conçoit, en effet, que dans une entreprise exécutée avec tant de précipitation et sans préparation aucune, le désordre devait être considérable, et qu'on avait souvent besoin de recourir au représentant de M. Gambetta pour lever les difficultés petites ou grandes qui surgissaient de toutes parts. C'était par patriotisme, a-t-il dit, que, dans ce cas, il n'hésitait point à donner ses avis largement et sans ménagement, mais c'étaient de simples avis qu'on prenait pour des injonctions, afin d'échapper à la responsabilité de toutes résolutions.

Parmi les nombreuses décisions prises par M. de Serres, il y en a une qui a eu un triste retentissement, c'est celle qui a déterminé, à la fin de décembre 1870, l'exécution sans jugement du sieur Arbinet, négociant de Dijon, arrêté à Beaune comme espion et pourvoyeur des Prussiens.

L'affaire Arbinet a amené le général Cremer et M. de Serres devant un conseil de guerre ; la commission d'enquête a dès lors arrêté le cours des investigations dont ce pénible événement avait été l'objet de sa part, mais nous ne pouvons nous dispenser de rappeler deux des dépêches échangées à cette occasion.

Le 27 décembre, M. de Serres se trouvait à Chalon-sur-Saône; il y apprit de la bouche du préfet, qu'on venait d'arrêter à Beaune le sieur Arbinet qu'on recherchait vainement depuis huit jours. Il télégraphia au général Cremer la dépêche suivante :

« Hier a été arrêté à Beaune le sieur Arbinet, espion et pourvoyeur de l'ennemi occupant Dijon; assurez-vous bien avec l'autorité civile locale de l'identité et qualité du personnage, et faites-le fusiller aujourd'hui. »

Au même moment, il prévenait le ministre que ce personnage venait d'être arrêté et serait fusillé le jour même.

Le soir, le général Cremer répondit : « Identité du nommé Arbinet constatée, il a été fusillé à quatre heures précises, suivant les ordres reçus. »

Tel est le fait. M. de Serres prétend « que dans sa pensée sa dépêche n'avait pas d'autre sens que de rappeler le général Cremer à l'application de la loi martiale pour faire un exemple qu'il croyait nécessaire, mais qu'il n'avait jamais pu entrer dans son esprit qu'on la prendrait pour un ordre d'exécution, ordre que ni le ministre ni le général en chef n'auraient pu donner eux-mêmes. »

Le général Cremer fait observer que « les termes de la dépêche de M. de Serres étaient formels, que M. de Serres était considéré dans l'armée comme commissaire du Gouvernement et que tout le monde lui obéissait, qu'il le regardait comme son supérieur, que d'ailleurs le sieur Arbinet étant recherché depuis quelque temps et s'étant révélé comme espion huit ou dix jours auparavant, il devait supposer qu'il avait été jugé précédemment. »

Sans vouloir rien conclure de ces pièces, nous ferons remarquer combien il est étrange, devant les termes si précis de ces dépêches, de voir un général obéir si facilement à un ordre d'exécution émanant d'une autorité contestable, sans même avoir reçu la notification d'un jugement rendu. Ce qui frappe surtout, c'est de voir avec quelle facilité, une fois engagé dans le régime discrétionnaire avec des pouvoirs mal définis, on peut être conduit à l'oubli de toutes les lois. Il fallait, en effet, la confusion des choses et des idées qui s'était introduite par suite de l'avénement de M. Gambetta à la dictature, pour qu'un ingénieur, sans être investi d'aucune autorité légale, pût donner à un général une injonction équivalant à une condamnation à mort sans jugement, et pour que ce général obéit sans hésiter, comme à un ordre, à cette prescription d'un homme dont les pouvoirs ne lui étaient connus que par la rumeur publique.

Vous avez vu, messieurs, que la mission donnée par M. Gambetta à M. de Serres paraissait avoir deux objets principaux : l'un consistant à

étudier et à pénétrer les intentions du général Bourbaki, l'autre consistant à assurer la prédominance de M. de Freycinet dans la direction militaire d'une entreprise qu'il considérait comme sienne. Mais le général Bourbaki, tout en sentant que le délégué du ministre ne pouvait être placé si près de lui que pour le contrôler, a déclaré à la commission qu'il n'avait eu qu'à se louer des procédés de M. de Serres, qui s'était toujours efforcé de rendre service dans les circonstances où ses connaissances d'ingénieur pouvaient être utilisées.

M. de Serres, d'autre part, dans ses dépositions, s'est attaché particulièrement à témoigner de ses sentiments d'estime pour la personne du général, qui n'avait cessé d'être plein de bonté pour lui.

Les dernières paroles qu'il lui a adressées en se séparant de lui à Besançon, quand il fut rappelé par M. de Freycinet, sont celles-ci : « Je vais à Bordeaux, mais là-bas, du moins, je pourrai dire ce que l'armée a fait, et la défendre si elle est attaquée. Le général, ajoute-t-il, comprit, m'embrassa, et je partis. »

M. de Serres était rappelé à Bordeaux au moment où le ministre était informé de la position critique de l'armée, et où un grave dissentiment s'élevait entre l'administration et le général en chef sur la détermination à prendre pour échapper à un désastre. Il est permis de s'étonner que, dans de telles circonstances, le ministre n'ait pas senti le besoin de conserver au quartier général le représentant qui y était investi de sa confiance.

Les victoires de Villersexel et d'Arcey parurent faire oublier un moment à M. de Freycinet ses préventions à l'égard du général Bourbaki. Il lui adressa les félicitations les plus chaleureuses, exaltant non-seulement ce qu'il appelait sa splendide attitude sur le champ de bataille, mais encore l'habileté et la hardiesse de ses manœuvres. « La France, lui disait-il, se réjouira de l'avoir placé à la tête de sa première armée ; » il lui assurait « qu'il était rempli de joie et d'espérance par ses succès. » Mais cette satisfaction fut de courte durée, et bientôt la fortune nous devenant contraire, les récriminations reparurent, et le général en chef fut rendu responsable des revers qui l'atteignaient.

Le rapprochement des dépêches échangées entre le général Bourbaki et M. de Freycinet au moment où dut être décidée la retraite de Pontarlier, forme un tableau saisissant de la dernière lutte que le commandement militaire a eu à soutenir contre la direction ministérielle, lutte qui, après avoir été plus ou moins contenue pendant la campagne, prit alors de regrettables proportions.

Nous laisserons aux juges compétents le soin d'apprécier si, malgré la douloureuse résolution arrêtée à Besançon d'un accord à peu près unanime par le général Bourbaki et ses lieutenants, M. de Freycinet, loin des lieux, ne sachant rien des faits que ce qu'on lui en télégraphiait, pouvait avec raison prescrire à l'armée épuisée, démoralisée, l'obligation de s'ouvrir un passage de vive force, au risque de voir l'armée tomber tout entière comme à Sedan aux mains de la Prusse. Sans entrer dans ce débat, il nous sera permis de rappeler les angoisses de l'infortuné général dans cette épreuve où il avait vu son dévouement méconnu et son honneur et sa considération sacrifiés.

Nous avons compris le cri qui était sorti de son âme lorsqu'il avait envoyé à M. de Freycinet ces paroles : « Le commandement militaire est un martyre dans les conditions que vous me faites. »

Nous avons compris le désespoir qu'il avait dû éprouver en voyant l'injustice dont on payait ses services, pendant qu'on glorifiait ceux d'un général étranger, cause de son désastre. M. de Freycinet le comprit également, car il adressa alors au général le télégramme suivant :

« Bordeaux, 31 janvier 1872, 11 h. 30 soir.

« *Délégué de la guerre à général Bourbaki (extrême urgence).*

« C'est avec bonheur que j'ai appris de votre aide de camp, M. de Massa, que votre vie était hors de danger. J'estime en vous un brave et loyal soldat qui a fait noblement son devoir sur les champs de bataille, et il m'eût été extrêmement douloureux de vous voir enlevé à la patrie. En vous parlant ainsi, je crois être l'interprète du pays tout entier, qui n'a jamais douté et certainement ne doutera jamais de la parfaite loyauté de votre caractère. Je serais heureux d'apprendre que cette dépêche vous trouve en bonne voie de guérison.

« DE FREYCINET. »

CHAPITRE III

DES RETARDS ET DES DÉSORDRES QUI SE SONT PRODUITS DANS LE SERVICE DES CHEMINS DE FER

Vous avez vu, messieurs, par le récit de la campagne de l'Est, que la lenteur et le désordre avec lesquels se sont effectués les transports des troupes, sont devenus une des causes de la malheureuse issue de l'expédition. Ces retards ont donné le temps à l'état-major prussien, plus habile ou mieux servi que nous, de faire parvenir au général de Werder les renforts avec lesquels

il a pu arrêter à Héricourt l'armée du général Bourbaki.

Comme on pouvait s'y attendre, lorsque votre commission a voulu remonter aux causes de ces retards, elle a rencontré chez chacun de ceux qui avaient pris part aux mouvements des troupes, un vif désir de décliner la responsabilité de ce qui était arrivé. De là une controverse que nous allons reproduire. Nous apporterons à cette analyse des faits d'autant plus de soin que peut-être servira-t-elle à montrer comment on pourrait à l'avenir éviter les fautes qui ont été commises.

Si les chemins de fer sont devenus des auxiliaires puissants pour les opérations de la guerre, leur utilisation constitue un art dont il importe de connaître les difficultés.

Le point capital de la question, c'est que l'emploi des chemins de fer exige le concours simultané de plusieurs autorités distinctes; lorsque les choses tournent mal, chacune de ces autorités en rejette naturellement sur l'autre la responsabilité.

Trois autorités principales entrent nécessairement en jeu toutes les fois que les chemins de fer doivent intervenir dans l'exécution de transports militaires; d'abord l'autorité gouvernementale ou ministérielle, qui conçoit le projet et qui seule peut coordonner les mesures que l'exécution de ce projet réclame; en second lieu, l'administration de chaque chemin de fer, qui doit faire fonctionner les rouages de la machine dont elle dispose; enfin l'autorité militaire, c'est-à-dire le commandement de l'armée, qui, de son côté, doit régler, en connaissance de cause, l'ordre des mouvements pour aviser, à l'heure voulue, les hommes et les choses qu'il s'agit de transporter. Nous ajouterons que l'action du commandement militaire se subdivise elle-même en plusieurs branches.

Ainsi, ce sont d'abord les combattants qui offrent trois éléments différents, savoir : l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, sans parler des ambulances et des bagages divisionnaires. Viennent ensuite les approvisionnements de toute nature : vivres, munitions, sans lesquels toute armée serait réduite à l'impuissance. Les différents services de l'intendance, de l'artillerie, du génie, dont les besoins ou les exigences peuvent devenir la source de complications sérieuses, interviennent alors, et les complications sont d'autant plus à craindre qu'elles peuvent se produire hors des regards du général en chef, quand il se trouve aux prises avec l'ennemi.

Les indications précédentes suffisent pour faire comprendre combien sont nombreuses les causes qui peuvent contribuer à mettre le désordre dans le service des voies ferrées et combien il peut être difficile de dégager, dans les faits accomplis, la responsabilité de chacun. Nous allons essayer de le faire pour l'expédition de l'Est.

Moins que tout autre, M. de Freycinet s'est montré disposé à accepter une part de solidarité dans les fautes qui ont pu être commises. Il signale les retards qui ont eu lieu à la fin de décembre entre la Loire et la Saône; mais plaçant son administration en dehors, il se borne à dire : « Faute d'enquête, la responsabilité est restée flottante entre le quartier général et l'administration des chemins de fer. » On verra tout à l'heure qu'en effet l'administration de la guerre aurait pu prévoir et prévenir une partie des difficultés qui sont survenues, mais à la condition que l'on eût apporté moins de précipitation dans les résolutions prises.

Au commencement de janvier eut lieu un second transport de troupes, celui du 15e corps, de Vierzon à Besançon. Malgré l'expérience acquise, et bien que M. de Freycinet eût pris cette fois personnellement la direction de l'opération, elle s'effectua dans des conditions mauvaises. Et cependant le délégué du ministre s'affranchit encore de toute responsabilité et la rejette sur le compte du général Bourbaki.

Quand la commission a demandé des explications aux compagnies des chemins de fer, les compagnies n'ont pas manqué de protester contre les imputations dont elles avaient pu être l'objet, et elles ont produit, pour se disculper, de longs et intéressants mémoires, qu'il serait difficile de ne pas prendre en sérieuse considération. Ces mémoires tendent à établir que l'absence de prévision et l'insuffisance de la direction supérieure ont déterminé les faits dont on s'est ému, et signalent comme causes subsidiaires venant compliquer les difficultés déjà si grandes du service des voies ferrées, les dispositions défectueuses et les exigences abusives des chefs militaires et de l'intendance.

De leur côté, les chefs militaires ont été unanimes pour attribuer les résultats qui se sont produits, à l'organisation vicieuse du service des compagnies et à l'insuffisance de l'action ministérielle (1).

En présence de ces appréciations où chacun se croit en droit de reporter la responsabilité sur son voisin, il est permis de croire, sans douter du dévouement et du bon vouloir de personne, que la précipitation avec laquelle on faisait toutes choses a dû être une source de mécompte pour tout le monde.

Dès le 18 décembre, M. de Freycinet, avant

(1) Voir les dépositions des généraux Bourbaki, Borel, Pélissier, du lieutenant-colonel Leperche et de l'intendant-général Friant.

même d'avoir informé M. Gambetta de ses projets (car il lui en parla le lendemain seulement pour la première fois), avait prévenu la compagnie de Lyon qu'elle devait se tenir prête à recevoir une demande de concours. Injonction même avait été faite au directeur, M. Audibert, de se rendre immédiatement à Bourges pour s'y rencontrer avec M de Serres, dans le cabinet de M. Gambetta, qui se trouva ainsi informé du rendez-vous pris.

Le matin du 20 décembre, M. de Serres, qui venait de faire décider l'entreprise de l'Est, fit connaître à M. Audibert qu'il s'agissait de transporter très-rapidement l'armée du général Bourbaki de La Charité et de Nevers sur Autun, Chagny et Chalon-sur-Saône, tout en exécutant simultanément un autre transport, prescrit précédemment, celui du 24ᵉ corps, de Lyon vers Besançon. M. Audibert, ayant exposé que le matériel nécessaire à ce double mouvement ferait défaut, il fut convenu que la compagnie d'Orléans aurait à fournir une partie du matériel; des ordres dans ce sens furent adressés immédiatement aux agents de la compagnie d'Orléans.

Mais M. Audibert fait remarquer que la première journée fut perdue, parce que l'administration des télégraphes ne fit parvenir ces dépêches que le soir ou même le lendemain matin à leur destination.

Le 22 décembre, le ministre de la guerre se préoccupa de donner satisfaction au général Bourbaki, qui prévenait qu'à la manière dont on procédait, le transport de l'armée durerait six jours au lieu de deux. En transmettant cette dépêche à M. Gambetta (1), M. de Freycinet l'invitait à terrifier la compagnie de Lyon, qu'il considérait comme coupable des retards signalés, et même à menacer des cours martiales.

S'adressant lui-même, le 24, aux directeurs des deux compagnies, il s'exprimait ainsi : « La lenteur avec laquelle se fait l'embarquement des troupes sera une éternelle honte pour ceux qui en sont cause ; les retards qui en résulteront pourraient amener d'irréparables désastres...; » puis, en attendant l'enquête qu'il annonce, il fait un appel chaleureux à leur patriotisme pour mettre un terme à cet état de choses. Recevant le même jour une seconde plainte du général Bourbaki, il provoque une seconde fois les rigueurs du ministre, lui demandant d'exiger, sous peine de prison, que 20,000 hommes soient transportés à Chagny dans les vingt-quatre heures.

Le 25, M. de Franqueville intervient à son tour, au nom du ministre des travaux publics, pour transmettre aux compagnies les plaintes de l'autorité militaire et pour leur enjoindre de tout sacrifier à la défense sous leurs responsabilités.

M. de Serres, qui avait la mission spéciale d'organiser le service des transports, et qui aurait certainement mieux fait de s'y consacrer tout entier que de s'immiscer dans les choses militaires, gourmanda la compagnie de Lyon par deux dépêches qu'il lui adressa, le 23, d'Autun.

Enfin, à cette même date, M. Gambetta, sur les conseils de M. de Freycinet, fit à Lyon une scène violente à M. Colliau, inspecteur principal de la compagnie, au sujet des lenteurs qui lui étaient signalées.

Le délégué du ministre comprenait toute l'importance d'une action rapide et n'épargnait rien pour l'obtenir. Mais ses efforts ne réussirent qu'à prouver son impuissance, car les transports n'étaient terminés que dix jours après avoir été ordonnés, tandis qu'on s'était flatté de l'espoir de les effectuer en deux jours, et même en 36 heures.

La première journée, celle du 20 décembre, avait été perdue parce que l'administration des télégraphes, qui disposait seule des fils électriques, n'avait pas transmis les ordres de service à temps. M. Audibert prouve, en outre, par des documents formels (1), que pendant les deux jours suivants ses mouvements se sont trouvés retardés par un fait qui ne saurait lui être imputé. Aux termes des dispositions arrêtées le 20 décembre avec M. de Serres, c'était la compagnie d'Orléans qui devait fournir la plus grande partie du matériel nécessaire aux transports. Cette compagnie ne fut pas en mesure de livrer machines et wagons avant le 23 au soir. A cette époque, la compagnie de Lyon n'en avait plus besoin, et ce fut à elle au contraire que l'on demanda des voitures pour organiser trois trains de troupes qui devaient être embarquées sur le réseau d'Orléans.

La compagnie de Lyon se voyant incriminée par le Gouvernement, a fait connaître que si elle n'avait pas eu sous la main, au moment voulu, un nombre de voitures suffisant, c'était par suite d'instructions très-explicites qui lui avaient fait diriger sur Lyon la plus grande partie de ses voitures disponibles, en lui prescrivant de les y laisser pour conduire le 24ᵉ corps à Besançon. Ce transport ne s'est effectué qu'au bout de huit jours, et, pendant ces huit jours, la compagnie demandait vainement au Gouvernement de ne pas immobiliser en pure perte tant de wagons. Cet incident démontre que les impatiences ne remédient pas au défaut de bonne organisation; on avait mis en mouvement l'armée de la Loire avant le moment opportun, car le 24ᵉ corps était

(1) Voir aux dépêches télégraphiques.

(1) Voir aux pièces justificatives.



un des éléments nécessaires de cette opération et le 24ᵉ corps n'était pas prêt à entrer en campagne. Cette précipitation inutile n'a produit que des désordres et des lenteurs.

A ces causes de retards, la compagnie en ajoute une autre qui, si on en croit son mémoire, lui aurait créé de grandes difficultés. L'obligation lui fut imposée de garder sur ses lignes jusqu'à 1,800 wagons chargés d'approvisionnements sans destination. Ces wagons encombraient les gares, ne laissaient libre qu'une des voies d'une partie de la ligne du Bourbonnais, et donnaient lieu sans cesse à des temps d'arrêt plus ou moins prolongés. Pendant ces temps d'arrêt, le froid excessif congelait l'eau dans les tuyaux des machines; de là, des locomotives en détresse; de là, de nouvelles lenteurs, que la neige contribuait à augmenter, en obligeant à réduire dans une proportion notable les charges habituelles des machines.

Il serait difficile d'apprécier si les compagnies ont fait tout ce qu'elles pouvaient et tout ce qu'elles devaient faire pour surmonter ces difficultés; nous n'avons aucune raison pour douter du patriotisme de leurs ingénieurs et de leurs agents, et nous voulons tenir pour sincères les déclarations par lesquelles ils ont affirmé qu'ils avaient agi en toute circonstance avec le dévouement le plus absolu. Nous devons même ajouter que quand M. de Freycinet a menacé la compagnie de Lyon d'une enquête, M. Audibert n'a pas hésité un seul instant à réclamer cette enquête énergiquement, et qu'en définitive, après les explications fournies, cette enquête n'a pas eu lieu (1).

Des faits et des documents qui viennent d'être analysés résulte que la cause première des retards est la promptitude avec laquelle on a décidé cette campagne, rien n'étant prévu ni préparé; la seconde est le défaut d'une direction supérieure qui seule aurait pu coordonner les choses de manière à prévenir ou à surmonter les difficultés qui ont surgi de toutes parts.

Cette appréciation sera corroborée par l'étude des faits qui ont marqué le transport du 15ᵉ corps dans les premiers jours de janvier.

Les transports des 18ᵉ et 20ᵉ corps à Chagny et à Chalon-sur-Saône étaient à peine terminés, qu'une partie de ces troupes était embarquée pour Dôle. Ce détail n'a pas assez d'importance pour que nous nous y arrêtions longuement; nous dirons seulement à ce sujet que M. de Serres a revendiqué l'idée heureuse qu'il eut alors d'utiliser la ligne directe de Chalon à Dôle, qui n'était pas absolument terminée; elle était enfouie sous la neige, et exploitée seulement par l'entrepreneur. Elle a rendu de précieux services à partir des derniers jours de décembre. Grâce à cette ligne, en effet, on pouvait éviter le long circuit de Mâcon, Bourg et Lons-le-Saulnier. Mais il arriva que faute d'avoir convenablement réglé l'emploi de ce moyen accessoire, qui ne relevait pas de la compagnie de Lyon, on lui demanda plus qu'il ne pouvait donner. La compagnie fait observer qu'on lui a adressé à ce sujet des reproches qu'elle ne méritait pas, puisqu'elle était étrangère au service dont il s'agit.

Ces confusions ont eu une certaine importance, et ne se seraient pas produites si une direction supérieure était intervenue pour les faire cesser dès le début.

Nous avons déjà parlé du conflit soulevé par M. de Freycinet lorsqu'au commencement de l'opération, le 23 décembre, le général Bourbaki demanda que le 15ᵉ corps, demeuré à Vierzon, lui fût adjoint; nous avons vu que, huit jours plus tard, le délégué du ministre avait reconnu la nécessité de cette adjonction. Le 31 décembre, un premier avis confidentiel fut donné à la compagnie de Lyon pour qu'elle se tînt prête à embarquer le 15ᵉ corps, évalué à environ 30,000 hommes, et à le transporter en 36 heures, de Vierzon sur un point à déterminer de la ligne de Vesoul ou de celle de Montbéliard. — (Voir les dépêches citées par la compagnie.)

Le lendemain, 1ᵉʳ janvier, une injonction formelle prescrivit de faire ce mouvement le 3 janvier, à six heures du matin, et de le terminer dans la soirée du 4. On prévenait la compagnie que, sauf avis ultérieur, le point d'arrivée serait probablement Clerval, et qu'au lieu de 30,000 hommes à transporter, il fallait compter sur 35,000.

Au reçu de cet ordre, M. Audibert crut devoir adresser au ministre deux objections. La première, que le pont détruit du canal (à Dijon) ne pourrait pas être rétabli avant le 4; la seconde, que la gare très-restreinte de Clerval manquait d'un quai de déchargement, ce qui donnerait lieu à des mécomptes considérables si le transport s'effectuait sur ce point.

M. de Freycinet, se rendant à ces deux observations, répondit (voir les dépêches du 2 janvier) que le mouvement serait retardé de vingt-quatre heures et que la destination des troupes serait non plus Clerval, mais Besançon. Seulement, il se plaignait que la compagnie, prévenue dès le 31 janvier, ne l'eût pas avisé plus tôt des difficultés qu'elle lui signalait.

Voulant avec raison éviter les désordres et les lenteurs qui avaient marqué les transports de l'armée de la Loire, M. de Freycinet avait cru

(1) Voir aux pièces justificatives les correspondances officielles reproduites dans les mémoires de la compagnie de Lyon.

suffisant d'ôter la direction des opérations du chemin de fer au commandement militaire.

Le 1er janvier, il mandait à M. de Serres (1) qu'il entendait que dans cette circonstance « personne ne donnât d'instructions à personne et qu'on le laissât se débrouiller à sa guise, tant avec les deux compagnies d'Orléans et de Lyon, qu'avec le général Martineau, qui commandait le 15e corps. »

En effet, pendant deux jours il expédia une quinzaine de dépêches, destinées à préparer le mouvement pour le 4 janvier. Le 5, il complimentait M. David, inspecteur à Vierzon, sur l'heureuse expédition de la moitié des troupes. Deux jours après, le 7 janvier, il s'étonnait que le général Bourbaki attendit encore l'arrivée de ses renforts pour marcher en avant et affirmait que l'embarquement de 45,000 hommes avait été effectué en trois jours (2). Il se trompait.

On voit par différentes dépêches échangées les 11 et 12 janvier, c'est-à-dire six jours après le 5, qu'il y avait, tant à Dijon que sur les voies aboutissantes, jusqu'à 24 trains de troupes complétement arrêtés.

M. de Freycinet ne voulait pas croire à la réalité de ce fait; mais il fallut bien se résigner à la subir. Dans une dépêche adressée par lui, le 12 janvier, à M. Audibert, il fut obligé de reconnaître son impuissance et d'en appeler au dévouement patriotique du directeur de la compagnie pour faire cesser le plus tôt possible le lamentable état où les choses étaient arrivées (3).

Quelle était la raison de ces encombrements? M. de Freycinet, oubliant qu'il s'était formellement réservé la direction de cette opération, a cherché à dégager sa responsabilité au détriment de celle du général Bourbaki. Selon lui, la cause de ces retards est l'ordre donné par le quartier général de conduire le 15e corps à Clerval au lieu de Besançon.

Il est très-vrai que le général Bourbaki avait demandé que le 15e corps fût conduit à Clerval et que les difficultés du débarquement déterminèrent dans la marche des trains des temps d'arrêt, lesquels se repercutèrent sur toute la ligne, et même remontèrent jusqu'à Chagny et Nevers. Ces temps d'arrêt se prolongeant, il avait fallu faire stationner les trains portant les troupes dans des gares où on pût les alimenter; la compagnie avait dû s'entendre à cet égard avec l'intendance.

Mais s'il est incontestable que l'ordre d'aller à Clerval avait pu retarder la marche des convois et que cet ordre ait été donné par le quartier général, quelque importance qu'ait eue cette faute, ce n'est pas à elle seule qu'on doit imputer les désordres signalés dans le service du chemin de fer qui ont malheureusement porté un si grave préjudice au résultat de la campagne. M. Audibert expose, dans une dépêche datée du 11 janvier, qu'avant même le commencement du mouvement ordonné, toutes les gares, celles notamment entre Dôle et Besançon, se trouvaient complétement encombrées par les wagons de l'intendance, formant des magasins roulants qui devaient être tenus constamment à la disposition de l'armée.

« Ce système, écrit M. Audibert, avait déjà encombré nos lignes du Bourbonnais et causé des retards considérables dans le mouvement du 1er corps: il a eu de plus fâcheux effets encore dans cette circonstance. Dans les conditions et proportions où il a été appliqué, il paralysa les mouvements, obstrua les gares, compliqua énormément leur service et enleva la possibilité d'une exploitation active et régulière. »

M. l'intendant général Friant, comme on peut le voir dans sa déposition, pressé par la commission de s'expliquer sur cette question, ne conteste pas qu'elle n'ait donné lieu à de sérieuses controverses et que les procédés suivis n'aient pu occasionner des difficultés réelles dans le service des chemins de fer; mais il croit que, dans les conditions où avait été entreprise l'expédition de l'Est, il n'y avait pas d'autre moyen d'assurer l'approvisionnement de l'armée, et il n'hésite pas à déclarer, comme nous l'avons fait nous-même, qu'en dernière analyse c'est surtout à la précipitation, à l'absence de toute préparation, qu'il faut faire remonter les difficultés contre lesquelles on est venu se heurter. En ce qui concerne le rôle des chemins de fer, son opinion est qu'on n'a pas su s'en servir et que c'est surtout la direction supérieure qui a manqué.

Vous avez pu le remarquer, messieurs, ces observations de M. l'intendant général Friant s'imposent en quelque sorte à tout le monde et se rencontrent dans toutes les appréciations, émanant soit des autorités militaires, soit des administrations des chemins de fer. Vainement M. de Freycinet cherche à s'y dérober. On les trouve formulées dans les déclarations de M. de Serres lui-même, qui conseillait au Gouvernement de s'emparer d'autorité de la direction des voies ferrées. Quant à nous, dans l'analyse des faits, nous avons été frappés de cette réflexion

(1) Voir aux dépêches télégraphiques.

(2) On a pu remarquer que M. de Freycinet, qui porte l'effectif du 15e corps à 45,000 hommes, l'avait d'abord évalué à 30,000, puis à 35,000. Cela semble prouver une fois de plus combien au ministère on était peu au courant des effectifs réels des armées.

(3) Voir aux pièces justificatives.



que, si une autorité supérieure, agissant sur les lieux et munie de pouvoirs suffisants pour être obéie, avait présidé aux opérations du transport, une telle autorité, intervenant avec énergie et intelligence dans les difficultés à mesure qu'elles se produisaient, écartant les exigences, réglant la marche des choses sur la connaissance exacte des moyens, aurait pu donner à tous les besoins de l'armée les satisfactions nécessaires, sans que l'on tombât dans cette confusion qui a tout compromis.

Nous croyons que non-seulement il faut une direction spéciale au service des chemins de fer en campagne, mais encore que cette direction ne doit pas procéder du Gouvernement. La grande erreur de M. de Freycinet a été, quand il a compris la nécessité de l'établir, d'imaginer qu'il pourrait l'exercer du fond de son cabinet. La tâche dont il voulait se charger ne pouvait pas efficacement être remplie dans les conditions où il l'a exercée, et l'impuissance de ses efforts a prouvé le vice de cette conception.

Un enseignement important peut ressortir de ce qui précède, c'est que l'emploi des chemins de fer à la guerre, mal conçu, peut devenir une cause de désastres, et qu'il importe au Gouvernement d'étudier avec soin les principes qui doivent présider à l'organisation militaire du service des voies ferrées et les procédés pratiques qui pourront assurer la bonne exécution de ce service.

CHAPITRE IV

LE 18e CORPS A HÉRICOURT

Nous avons indiqué dans le récit de la campagne de l'Est la question délicate qui s'était posée devant la commission à l'occasion de la bataille d'Héricourt. Aux termes des dépositions du général Bourbaki et de son aide de camp, le lieutenant-colonel Leperche, l'insuccès de cette bataille proviendrait en partie de ce que le général Billot ne se serait pas conformé aux instructions du général en chef et serait arrivé trop tard sur le terrain. Le général Billot, sans nier le retard qui lui est imputé, conteste l'importance qu'on y attache et prétend que, dans tous les cas, ce retard serait la conséquence forcée des prescriptions du général en chef lui-même. Si donc on s'en rapportait à cette partie de la déposition du témoin, ce serait aux dispositions adoptées par le général en chef que devrait remonter la responsabilité de la bataille perdue.

La commission n'est pas compétente pour juger de pareilles questions, mais elle ne peut se dispenser d'étudier les faits qui s'y rattachent; elle borne là son rôle.

Le général Bourbaki a raconté, devant nous, la bataille d'Héricourt de la manière suivante :

« Le 15 janvier, je fis attaquer simultanément Montbéliard, Béthencourt, Busserel, Héricourt et le Mont-Vaudois par les 15e, 24e et 20e corps, réservant à mon aile gauche, composée du 18e corps et de la division Cremer, constituant ensemble un effectif supérieur au tiers de l'effectif total de l'armée, le rôle capital, consistant à tourner les positions attaquées par les autres corps, de manière à les faire tomber. Malheureusement le 18e corps (général Billot) qui aurait dû être en ligne dès neuf heures du matin, n'y arriva que vers quatre heures du soir. Le mouvement de l'aile gauche ayant manqué, nous ne réussîmes qu'à gagner un peu de terrain ; nous campâmes cependant sur place. J'ordonnai pour le lendemain le renouvellement de l'attaque; mais l'ennemi avait renforcé sa droite; et les efforts de l'aile gauche, qui auraient réussi la veille s'ils avaient été faits en temps opportun, demeurèrent sans succès (1). »

Parlant des mêmes faits dans un rapport officiel qu'il adressait au ministre de la guerre après la campagne, le général Bourbaki s'exprimait de la manière suivante :

« Enfin le 18e corps, grossi par la division Cremer, possédant plus de cent pièces de canon, devait exécuter le mouvement tournant destiné à faire tomber les fortes positions occupées par l'ennemi et tenir en échec avec une partie de son monde, les forces qui tenteraient de menacer notre flanc gauche.

« J'avais fondé de grandes espérances sur les résultats de cet effort exécuté par près de 40,000 hommes à mon extrême gauche, quoique ce chiffre de 40,000 hommes fût bien supérieur à l'effectif des combattants. Les difficultés du terrain et les retards apportés dans l'exécution des ordres que j'avais donnés au 18e corps, rendirent infructueux les efforts tentés de ce côté. »

Interrogé devant la commission sur le retard qui lui était imputé, le général Billot répondit que, le matin du 15 janvier, il avait mis son corps d'armée en mouvement aux heures prescrites par le quartier général, mais qu'ayant reçu ses instructions à minuit seulement, il n'avait pu faire parvenir que dans la nuit au général Cremer, qui était à Lure, celles qu'il était chargé de lui transmettre. Or, comme d'après ces instructions la division Cremer avait ordre de se trouver, à six heures du matin, sur la Lisaine, dont elle était éloignée de 20 kilomètres, elle s'était trouvée dans l'impossibilité de le faire, et son mouvement avait dû suivre celui du 18e corps au lieu de le précéder. Ayant à parcourir une partie de la route que le 18e corps avait également à

(1) Voir la déposition du général Bourbaki.

suivre, le général Cremer s'était trouvé arrêté au village de Beverne par la division Bonnet qui n'avait pas encore dégagé ce point, et cette division avait, par suite, entravé elle-même la marche de la division Penhoat et de la réserve d'artillerie.

Le général Billot estimait que le retard résultant de cette circonstance avait pu être de trois heures, en ce qui concernait le 18e corps, et i ajoutait que la division Cremer, qui, à partir de Beverne, avait dû combattre en marchant dans un terrain très-difficile, n'était arrivée qu'à la nuit dans les positions qu'elle devait occuper devant la Lisaine.

Du reste, le général Billot déclare que, prévoyant les retards qui devaient nécessairement se produire, il en avait prévenu d'avance le général Clinchant, qui marchait à sa droite, le priant d'en faire parvenir l'avis au général en chef (1).

Le général Billot a dit qu'en réalité ces retards n'ont en rien réagi sur sa participation aux opérations de la journée, car les instructions du général en chef portaient que le 18e corps ne s'engagerait qu'après avoir entendu le canon du 15e corps ; or, ses troupes seraient arrivées devant les positions ennemies au moment où le canon commençait à résonner ; puis, jugeant le plan du général en chef, le général ajoute qu'un point essentiel avait paru échapper aux prévisions du quartier général, savoir : que la vallée de la Lisaine était dominée à 1,800 mètres par le Mont-Vaudois, du haut duquel des pièces de gros calibre, empruntées au matériel de siége, balayaient tous les débouchés et rendaient toute attaque tellement impossible, que deux batteries qu'on avait essayé de leur opposer avaient été promptement éteintes.

En résumé, il ressort de la déposition du général Billot, que dans sa pensée l'insuccès de son corps d'armée, le premier jour de la bataille, ne peut être attribué qu'aux dispositions adoptées par le général en chef, d'abord parce que l'ordre de mouvement destiné à la division Cremer lui a été envoyé trop tard, ce qui a produit les retards signalés; en second lieu, parce que le plan d'attaque n'a pas tenu un compte suffisant du Mont-Vaudois.

Le général Bourbaki, tout en attribuant au retard du 18e corps l'échec d'Héricourt, n'était entré dans aucun détail à ce sujet. Son aide de camp, le lieutenant-colonel Leperche, a été plus explicite, et ses assertions comme ses appréciations semblent contredire, sur quelques points, celles du général Billot.

Pour ce qui concerne les retards du 18e corps, l'aide de camp du général en chef n'accorde pas qu'on puisse réduire ces retards à trois heures seulement ; il montre les notes consignées heure par heure sur son carnet pendant la bataille. Il constate par ses notes que le général Bourbaki inquiet de ne pas avoir de nouvelles du général Billot qui aurait dû entrer en action vers dix heures du matin, et qui n'avait donné de ses nouvelles ni au quartier général, ni à M. le général Clinchant auquel il devait se relier, avait envoyé à sa recherche deux officiers dont les noms ont été conservés, l'un à midi, l'autre à deux heures et demie. Il ajoute que le général Clinchant avait signalé de bonne heure le danger résultant pour lui de l'absence du 18e corps ; il était obligé de suspendre son attaque contre Héricourt ; il se sentait exposé à être tourné par sa gauche.

Le général en chef, voulant prévenir cette éventualité, avait porté de ce côté une petite réserve qu'il avait sous la main, afin de combler le vide produit dans la ligne de bataille. Le général Pallu de la Barrière, qui commandait cette réserve, avait envoyé au général Bourbaki un billet écrit au crayon, à deux heures et demie, pour le prévenir qu'il se trouvait devant le Mont-Vaudois,

---

(1) Le général Billot a remis entre les mains de la commission la copie des lettres qu'il a écrites, le 15, avant le jour, aux généraux Bourbaki et Clinchant, pour les informer du retard probable que son mouvement rencontrerait; elles sont ainsi conçues :

« Faymont, le 15 janvier 1871 (avant le jour).

« *A M. le général Bourbaki, commandant en chef l'armée de l'Est.*

« Mon général,

« Je n'ai reçu qu'à minuit l'ordre du mouvement qui m'était destiné et celui qui était destiné au général Cremer.

« Pour ce qui me concerne, je suis prêt à entrer en ligne et mes ordres sont donnés à cet effet. Mais le général Cremer se trouvant en retard sur vos prévisions d'au moins deux heures, ainsi que le constate sa lettre dont je vous envoie ci-joint copie, mon mouvement sera forcément retardé.

« Les troupes ont été fatiguées par la journée d'hier, et les convois rejoignent mal par l'état des routes.

« Nous ferons de notre mieux, veuillez agréer...

« *Le général commandant le 18e corps,*

« Signé : BILLOT. »

Lettre du général Cremer au général Billot

« 3 h. 1/2 du matin.

« Il m'est impossible d'arriver sur la Lisaine avant 8 ou 9 heures. Je ne compte même pas être avant cette heure à Beverne, où je voudrais bien vous voir. »

On verra plus loin que ces lettres ne sont point parvenues au général Bourbaki.

et dans ce billet il disait explicitement n'avoir aucune nouvelle du 18e corps. Ce fut seulement dans un second billet écrit, à quatre heures un quart, qu'il signala la présence de ce corps dans le village de Couthenans comme mettant fin aux inquiétudes du général Clinchant (1).

Le lieutenant-colonel Leperche s'étonne que le général Billot n'ait pas entendu le canon du 15e corps avant quatre heures et demie, car il est avéré que le 15e corps a été sérieusement engagé dès le matin; mais il fait observer que si une circonstance accidentelle a pu empêcher d'entendre le bruit du canon, le général ne pouvait pas mettre en doute, aux termes de l'ordre qui lui avait été communiqué, que l'attaque confiée au 15e corps n'eût commencé de bonne heure.

Quant aux causes du retard, le témoin raconte qu'ayant été envoyé vers 5 heures et quart du soir auprès du général Billot pour lui demander des explications, il avait appris par lui que ce retard avait été occasionné par la rencontre à Beverne du 18e corps avec la division Cremer. Mais il fait observer que si la veille le général Billot eût occupé Beverne, comme ses instructions le lui avaient prescrit, et qu'il en fût parti le 15 à 7 heures du matin, conformément à l'ordre de mouvement du 14, la division n'aurait pas trouvé la voie embarrassée. Il fait remarquer que le général Bourbaki, prévoyant la possibilité d'une rencontre de la division Cremer avec la gauche du 18e corps à Beverne, avait fait sur les routes à suivre des observations qui, si elles avaient été observées, auraient évité cette rencontre.

Le lieutenant-colonel Leperche reconnait que la division Cremer aurait eu quelque peine à arriver le 15 à 6 heures du matin sur la Lisaine, si l'ordre qui le lui prescrivait ne lui avait été donné que par l'intermédiaire du général Billot dans la nuit du 14 au 15; mais il fait observer qu'un télégramme spécial avait été adressé au général Cremer le 14 à 2 heures de l'après-midi et lui avait donné directement en temps utile son ordre de mouvement.

D'après la déposition de l'aide de camp du général Bourbaki, les retards du 18e corps et de la division Cremer ne seraient pas suffisamment justifiés, car ils résulteraient de la non observation des prescriptions formelles du général en chef; et ces retards auraient rendu à peu près nulle la part prise par l'aile gauche de l'armée à la première journée de la bataille d'Héricourt, tandis que l'aile gauche devait frapper le coup décisif et assurer le succès, si le général Billot avait opéré conformément aux instructions qu'il avait reçues.

Les trois dépositions que nous venons d'analyser soulevaient une controverse d'autant plus délicate, qu'elles mettaient en présence des assertions également autorisées et, sur certains points, contradictoires. La commission a pensé que, pour s'éclairer sur ce point, elle devait d'un côté rechercher de nouveaux témoignages, et de l'autre demander de nouveau quelques explications aux généraux qui ne se trouvaient pas d'accord.

Le général Pallu de la Barrière, dont les billets écrits sur le champ de bataille avaient été invoqués par le colonel Leperche, a été appelé devant la commission. Il a déclaré :

1° Que le 15 janvier, étant venu prendre position à Trémoins avec la réserve qu'il commandait (10,000 hommes d'infanterie et 3 batteries), il y reçut, du quartier-général, par le général Borel, l'ordre de se porter à Coisevaux, à la gauche du général Clinchant, qu'il trouva très-inquiet de l'absence du 18e corps;

2° Dès qu'il parut avec son escorte sur les collines faisant face au Mont-Vaudois, le général Pallu fut accueilli par des décharges d'artillerie dont la précision lui montra que le terrain avait été étudié d'avance par l'ennemi;

3° Ayant reconnu la position et ayant reçu à deux heures trois quarts l'ordre de continuer son mouvement offensif, il entreprit une lutte d'artillerie qui obtint plein succès, et vers quatre heures et demie, il eut la satisfaction de voir les deux batteries prussiennes, qu'il avait pu contrebattre par des feux d'écharpe, se retirer plus ou moins démontées;

4° Vers le même moment, c'est-à-dire vers quatre heures, les troupes de la division Pilatrie, formant la droite du 18e corps, ayant occupé Conans, il avait envoyé au général Billot un billet écrit de sa main pour lui proposer de livrer immédiatement l'assaut, mettant à sa disposition les 10,000 hommes sûrs qu'il commandait. Il croyait qu'à raison de l'avantage obtenu par son artil-

(1) Voici le texte des deux billets reproduits dans la déposition Leperche :

1er billet, le 15 janvier, à 2 h. 1/2 de l'après-midi.

« Le général Clinchant craint d'être tourné par la route d'Héricourt à Couthenans et de Couthenans à Champey. Je viens de voir son officier d'ordonnance. Je fais appuyer quelques pièces de 4, qui sont en face d'Héricourt à Couthenans. J'ai une bonne position pour établir mes batteries quand elles arriveront, et battre la route qui inquiète le général Clinchant. Aucune nouvelle, ici, du 18e corps. »

2e billet, le 15 janvier, 4 h. 45 m. soir.

« Le 18e corps est dans Couthenans. Il n'y a plus d'inquiétude sur le côté qui gênait le général Clinchant. J'ai six pièces qui battent depuis vingt minutes les batteries prussiennes. »

lerie, les conditions de l'attaque étaient favorables; mais la nuit survint, dit-il, sans qu'une résolution eût été prise, et quand le lendemain on recommença le combat, la situation était changée; les batteries prussiennes établies et fortement enterrées n'offraient plus la même prise à nos troupes. C'était dans la pensée du général Pallu une occasion manquée.

Après avoir exposé ces faits, le général Pallu ajoute qu'en ce qui concerne le 18e corps, il parle uniquement de ce qui s'est passé au point où il se trouvait, c'est-à-dire devant Conans; qu'il est possible que les troupes du général Billot aient été engagées ailleurs, et sur un point dont il n'aurait pas eu connaissance. Cette réflexion était juste. Il résulte de tous les renseignements recueillis que vers une heure les batteries de réserve du 18e corps arrivaient en vue du Mont-Vaudois, et engageaient un combat d'artillerie qui ne paraît pas avoir été heureux, et que vers deux heures la division Bonnet attaquait, sans pouvoir s'en emparer, le village de Chagey où elle fit des pertes sensibles.

Ainsi la déposition du général Pallu, tout en confirmant les assertions du lieutenant-colonel Leperche relativement à l'occupation tardive de Couthenans, ne contredit pas celles du général Billot concernant les autres points.

Les questions adressées au général Billot pour éclairer les points obscurs de sa déposition peuvent se résumer ainsi :

Quelles étaient les positions occupées le soir du 14 par le 18e corps et qui servirent de point de départ aux mouvements du 15?

Quelle part les divisions de ce corps prirent-elles à la bataille du premier jour, et à quel moment chacune d'elles entra-t-elle en ligne devant l'ennemi?

Par quelles circonstances les rencontres de troupes qui eurent lieu à Beverne ont-elles produit le retard que le général estime à 3 heures, et quelle influence ce retard a-t-il eue sur les résultats de la journée?

Comment le général Clinchant et le général en chef sont-ils restés sans nouvelles du commandant du 18e corps pendant la plus grande partie de la journée du 15?

Les réponses du général Billot ont été adressées à la commission sous la forme d'une note et de pièces destinées à compléter sa déposition. Nous en donnerons seulement ici une analyse succincte.

En ce qui concerne les indications demandées sur les positions prises le 14 janvier par son corps d'armée, le général Billot a fait connaître que ses trois divisions s'étaient établies à Cormont, Lomont et Moffans, occupant ainsi de l'est à l'ouest une ligne parallèle à la route de Lure à Héricourt. Le quartier général était à Freymont, en arrière du centre.

Ce seul énoncé suffit, à l'inspection de la carte, pour montrer que si les instructions du chef d'état-major général prescrivaient d'occuper Beverne, comme le lieutenant-colonel Leperche l'a avancé, il serait difficile de considérer les positions qui viennent d'être indiquées comme répondant à ces instructions. Le général Billot déclare, il est vrai, que deux de ses divisions occupaient, en avant de leurs cantonnements, des hauteurs qui dominaient Beverne; mais on trouve aux pièces justificatives une note de l'amiral Penhoat dans laquelle il affirme que la division Feuillet-Pilatrie, la plus rapprochée du village, en était encore à 4 kilomètres, tandis que les autres divisions s'en éloignaient progressivement jusqu'à 9 kilomètres (1).

Les indications fournies par le général Billot provoquent une seconde observation, quand on les rapproche des ordres de marche qu'il avait reçus. Dans ces ordres de marche, tels que le lieutenant-colonel Leperche les a reproduits, c'était la gauche du 18e corps qui devait occuper les hauteurs et la route de Beverne; or, ce fut la droite qui prit position devant ce village, tandis que la gauche en était à 9 kilomètres.

Nous n'avons pas à apprécier si le général Billot pouvait occuper d'autres positions que celles qu'il a prises; nous cherchons seulement à établir les faits, et c'est un fait que les positions d'où sont parties les troupes les obligeaient presque toutes à passer par un même point, celui de Beverne, avant de pouvoir se diriger sur la ligne de bataille; ce fut là évidemment la première cause des embarras qui se produisirent et des retards qui en furent la conséquence.

En ce qui concerne la part que les différentes divisions du 18e corps prirent à la bataille le premier jour, le général Billot a expliqué très-clairement que ses avant-gardes étaient toutes parvenues de bonne heure en présence des positions occupées par les Prussiens; mais il avait trouvé ces positions trop fortes pour les attaquer avant d'avoir sous la main toutes ses troupes, notamment avant d'avoir pu mettre en jeu son artillerie. Ayant été obligé d'arrêter la marche de ses réserves pour laisser passer la division Cremer, destinée à couvrir sa gauche, il avait dû par contre-coup suspendre son action (2). Il établit qu'à gauche la division Bonnet, après une marche

(1) Voir une note de l'amiral Penhoat relative à la bataille d'Héricourt. On peut aussi consulter à cet égard le Journal des Marches de sa division, publié par lui à Cherbourg.

(2) Voir la note supplémentaire du général Billot aux pièces justificatives.

pénible contrariée par l'ennemi, essayait vers deux heures d'enlever les premières maisons de Chagey ; qu'au centre, devant Luze, son artillerie arrivait en vue du Mont-Vaudois, à une heure, par la route d'Héricourt; et qu'à sa droite la brigade Leclaire, de la division Pilatrie, était parvenue vers midi en vue de Couthenans, qu'elle occupa de suite, ajoute-t-il.

Les deux premières assertions n'ont pas été contestées ; mais la troisième, qui fixerait l'occupation de Couthenans à midi, paraît inconciliable avec la version du général Pallu, qui était sur les lieux et dont les billets écrits du champ de bataille sont un témoignage irrécusable. Il y a là évidemment quelque confusion ; dans tous les cas il demeure acquis que la part prise par le 18e corps à la première journée d'Héricourt a été, à des degrés divers, tardive, partielle et assez secondaire.

Le général Billot maintient que les retards ont été occasionnés uniquement par les prescriptions du quartier général relatives à la division Cremer, et voici les termes dans lesquels il en apprécie les conséquences :

« Ce retard fâcheux, dit la note complémentaire, ne saurait à aucun degré être considéré comme la cause de l'échec du 18e corps devant Chagey et le Mont-Vaudois dans la journée du 15; trois heures plus tôt, comme trois heures plus tard, nous aurions rencontré les batteries de position du Mont-Vaudois, sous le feu desquelles nous dirigeait l'ordre qui envoyait le 18e corps à Couthenans, Luze et Chagey. Nous aurions certainement perdu un peu plus de monde, car au lieu de deux attaques, nous aurions eu le temps d'en faire trois avant la nuit, en engageant la division Penhoat, mais sans plus de succès, car je ne connais pas d'infanterie qui puisse marcher 1,800 mètres sur un tapis de neige à découvert, contre des batteries de position couvertes par une rivière et des villages crénelés.

On le voit, c'est au plan même de la bataille et aux prescriptions du général en chef que le général Billot attribue le peu de succès de ses attaques.

Nous nous bornons, pour ne pas sortir de notre rôle, à rappeler les appréciations que l'aide de camp du général Bourbaki oppose à ces réclamations. Nous croyons toutefois devoir faire remarquer que le général Pallu a conservé, de la journée du 15 janvier, une impression différente de celle du général Billot, puisqu'il est demeuré convaincu que malgré l'insuffisance des attaques dont il est question, on aurait pu avoir raison du Mont-Vaudois. Dans cette hypothèse, si les retards du 18e corps ne s'étaient pas produits, on aurait pu prendre des résolutions, soit pour profiter des avantages obtenus, soit pour remédier à l'échec partiel de la division Bonnet.

Enfin, le général Billot a demandé à la commission d'ajouter à sa note un passage emprunté par lui à un livre du major Blume, pour prouver que c'étaient bien le 18e corps et la division Cremer qui étaient entrés en ligne les premiers.

La conclusion à tirer de la citation nous paraît contraire à la réalité des faits, tels qu'ils résultent de la version même du général Billot. Nous avons voulu rechercher d'où provenait l'erreur commise ; si elle était dans le texte allemand ou dans l'interprétation donnée à ce texte. La phrase invoquée par le général est celle-ci : « L'ennemi (les Français) s'engage d'abord sur la droite, à Chagey, mais il est repoussé dans la forêt ».

Or, il ressort évidemment du récit du major Blume que ce mot « d'abord, » s'applique non à l'ensemble de la bataille, mais seulement à notre attaque de gauche. En effet, l'auteur allemand, procédant méthodiquement, raconte successivement les événements de la journée, non pas en suivant l'ordre des heures, mais en commençant par les événements qui se sont produits à la droite de l'armée prussienne, pour continuer par ceux du centre et de la gauche.

Voilà pourquoi il a pu parler d'abord de l'attaque de Chagey, qui n'a eu lieu qu'à deux heures, bien que la bataille fût sérieusement engagée, depuis le matin, de Montbéliard à Héricourt. Du reste, son récit se termine ainsi : « En résumé, dans cette journée, l'ennemi (les Français) avait vivement tenté d'enfoncer la position du général de Werder, principalement au centre. »

L'amiral Penhoat, qui avait commandé avec honneur la 2e division du 18e corps, et qui a publié, après la guerre, le Journal des marches de sa division, a bien voulu donner à la commission une note circonstanciée sur la bataille d'Héricourt. Nous croyons opportun de lui emprunter quelques indications, qui pourront compléter ce récit.

L'amiral établit que le village de Beverne était le nœud obligé de tous les mouvements que le 18e corps et la division Cremer eurent à exécuter, le 15, pour aller occuper les postes de combat qui leur étaient assignés. Il considère les retards comme ayant été nécessités par la situation; et si l'on a pu les représenter comme regrettables, il estime qu'ils n'ont eu qu'une importance secondaire sur l'issue de la journée. A ses yeux, ce sont surtout les fortes batteries de position du Mont-Vaudois qui ont fait échouer nos attaques; le résultat eût été probablement le même si ces attaques avaient eu lieu le matin, au lieu de commencer à une heure. Ses appréciations

sont, on le voit, tout à fait d'accord avec celles du général Billot, et il ajoute que nos troupes n'avaient pas malheureusement la solidité qui eût été nécessaire pour tenter l'assaut contre les fortes positions occupées par l'ennemi.

L'amiral Penhoat a cru devoir appeler l'attention de la commission sur plusieurs documents auxquels il attache de l'importance. Ainsi, il reproduit le récit du major Blume, et nous n'avons pu nous empêcher d'y remarquer que si les Prussiens avaient fortifié les positions dans lesquelles ils nous attendaient, ils n'étaient pas sans inquiétude sur le résultat de nos attaques. L'amiral signale aussi une publication allemande qui raconte le siége de Belfort au point de vue prussien, et qui ferait supposer qu'une vive anxiété régnait dans le camp ennemi pendant la bataille d'Héricourt. On y rapporte notamment qu'il n'était resté devant la place assiégée qu'un très-faible cordon de troupes, qui s'appliquait à tromper la garnison, craignant qu'elle ne fit une sortie sérieuse et qu'elle ne vînt donner la main à la gauche de l'armée de secours.

Nous croyons qu'il faut accueillir avec une extrême réserve les indications formulées après coup par les plumes allemandes, quand elles n'ont pas un caractère officiel. Nous avons reproduit celles qui précèdent, malgré leur origine, parce qu'elles se trouvent concorder avec les appréciations du général Pallu de la Barrière dans sa déposition. Ce général a exposé en effet devant la commission qu'ayant voulu, après la guerre, visiter les lieux où s'étaient accomplis les événements dont nous nous occupons, il y avait recueilli un grand nombre de témoignages qui lui avaient fait acquérir la conviction que les Prussiens n'étaient, au moment de la lutte, rien moins que confiants sur son issue, et qu'ils avaient tout disposé pour leur retraite, comme s'ils s'attendaient à être forcés dans leurs lignes.

Notre intention, en faisant ces rapprochements, n'est point de provoquer des regrets tardifs qui ne s'appuieraient, en définitive, que sur des assertions plus ou moins contestables. Toutefois, il nous a semblé que ces assertions pouvaient servir d'enseignement et montrer une fois de plus pourquoi, à la guerre, la première obligation, qu'on soit soldat ou général, est de faire son devoir dans la limite rigoureuse du possible, car on ne sait jamais si la résistance de l'ennemi n'est pas arrivée à son terme et si un effort négligé ne serait pas celui qui eût triomphé.

A côté des documents allemands que nous venons d'indiquer, l'amiral Penhoat signale à la commission une brochure qui lui paraît très-véridique et qui a été publiée sur les opérations du 18e corps par M. d'Ussel, remplissant, pendant la guerre, les fonctions d'officier d'état-major auxiliaire. Il en a extrait le récit circonstancié des combats livrés pendant les journées des 15, 16 et 17 janvier. Ce récit fait bien ressortir comment, dans la journée du 15, le rôle de l'aile gauche, commandée par le général Billot, a été fractionné en trois actions séparées, engagées à des heures différentes, ce qui peut expliquer les contradictions de certains témoignages faits par des hommes qui n'avaient pas été en position de voir l'ensemble.

De nouvelles explications ont été fournies à la commission par le lieutenant-colonel Leperche. Elles empruntent une importance particulière de cette circonstance que le général Bourbaki se les est appropriées par un acquiescement écrit. Elles soulèvent de délicates questions de responsabilité militaire, qui ne sont pas de la compétence de la commission; nous devons nous borner à les exposer.

Sur la question de Beverne, le lieutenant-colonel Leperche maintient que les positions prises le 14 au soir par le 18e corps, en mettant seulement quelques avant-postes en vue de ce village, ne répondaient pas aux instructions du quartier-général. Ces instructions impliquaient l'occupation du village lui-même avec des avant-postes au delà. Il rappelle à ce sujet que, dans la soirée du 13, le général Billot ayant envoyé un des officiers de son état-major pour demander des explications sur le mouvement ordonné, il avait été bien spécifié que ce mouvement s'exécuterait le 14, dès la première heure, dans les conditions indiquées. Il rappelle que le général Bourbaki avait dû croire ses prescriptions exécutées, car il avait reçu communication de l'ordre de marche formulé par le général Billot, et il y avait vu que les hauteurs de Beverne devaient être occupées; il n'avait pas pu douter que les hauteurs ainsi désignées ne fussent celles qui comprenait le village lui-même.

Quant à la division Cremer, l'aide de camp du général Bourbaki n'admet pas que, si les circonstances lui ont imposé un retard plus ou moins justifié, ce retard, prévu par le général Billot, dût influer sur les opérations prescrites au 18e corps. En effet, il aurait suffi, pour que ces opérations eussent leur cours, de faire le 15 ce qui a été fait le 16, à savoir : donner la gauche de la ligne à une des divisions du 18e corps, et garder la division Cremer en réserve, ce qui eût permis d'arriver en temps utile. Du reste, au sujet du retard de la division Cremer, il y a un fait que le général Billot paraît avoir ignoré, c'est que, dès le 13, à onze heures du soir, le général Cremer avait été informé, par une communication spéciale, du rôle important qui lui était réservé dans la journée du 15; et que, le 14, à deux heures de l'après-midi, le général Cremer

recevait directement, par voie télégraphique, l'ordre du mouvement qu'il devait exécuter le lendemain. Les instructions, parvenues à minuit au général Billot, n'étaient donc, en ce qui concerne le général Cremer, qu'une confirmation d'un ordre reçu antérieurement.

Nous avons eu occasion de signaler l'erreur que nous paraît avoir commise M. le général Billot, lorsqu'il a dit que le canon du 15ᵉ corps n'avait commencé à se faire entendre qu'au moment où ses troupes entraient en action. Le lieutenant-colonel Leperche oppose à cette assertion la réalité des faits. En outre il ne comprend pas comment le commandant du 18ᵉ corps a pu supposer que l'existence du Mont-Vaudois, qui saute aux yeux sur toutes les cartes, ait pu échapper au général Bourbaki ; il demande si le général Billot n'aurait pas dû, lorsqu'il a reconnu que cette hauteur était armée de pièces de gros calibre, essayer de la tourner en portant tous ses moyens d'attaque à gauche, au lieu d'engager un combat d'artillerie qui ne pouvait être que désavantageux pour nous.

Le général Billot avait déclaré devant la commission qu'il avait insisté plusieurs fois auprès du général Bourbaki, dans les journées du 15 et du 16 janvier, pour demander l'autorisation d'effectuer un mouvement tournant, ce qui semble impliquer le reproche de n'avoir pas reçu cette autorisation.

Il est évident, et le général Bourbaki l'a dit à plusieurs reprises, que le succès de notre aile gauche aurait pu nous assurer la victoire. Invité à exposer ce qui s'était passé sur ce point, le lieutenant-colonel Leperche a raconté les différentes communications qui, à sa connaissance, avaient été échangées entre les deux généraux. D'abord c'est lui qui, le soir du 15 janvier, ayant été envoyé au général Billot, pour recueillir ses explications sur les retards de la journée, apprit de sa bouche qu'en fait il n'avait pu mettre en ligne que 10,000 hommes sur les 30,000 dont se composait le 18ᵉ corps, sans parler de la division Cremer, et 30 canons sur les 84 dont il disposait. Le général, ayant reconnu que les positions ennemies ne pouvaient être attaqués de front, crut qu'il fallait opérer un mouvement tournant à plus grand rayon, et demanda à être autorisé à porter à gauche la division Penhoat.

« Je répondis au général Billot, dit le lieutenant-colonel Leperche, que le général Bourbaki lui enverrait l'ordre de recommencer l'attaque le lendemain, mais qu'en attendant cet ordre, il pouvait être certain de remplir les intentions du général en chef, en renforçant sa gauche et en exécutant à aussi grand rayon que bon lui semblerait le mouvement tournant sur lequel il comptait pour assurer la réussite de l'entreprise.

« J'ajoutai que tel était l'esprit dans lequel avait été conçu et rédigé l'ordre de mouvement pour la journée du 15 ; que le général Bourbaki entendait que l'effort vigoureux fût effectué par la gauche; que rien dans cet ordre ne limitait le rayon correspondant au parcours de l'extrême gauche, et ne l'empêchait, soit de concentrer ses forces sur Chagey, désigné comme point de passage à enlever, soit de traverser la Lisaine à quelques kilomètres en amont de ce village, comme cela était dit d'une façon explicite pour la division Cremer. »

En donnant ces détails et d'autres que nous nous abstenons de reproduire, l'aide de camp du général Bourbaki a soin de faire remarquer qu'il a rédigé son récit en ayant sous les yeux les notes qu'il écrivit le soir même sur son calepin à son retour au quartier-général. Il rappelle d'autre part que, dès le 13 janvier, un ordre adressé à tous les généraux commandant les corps d'armée portait que, dans l'attaque d'Héricourt, le 18ᵉ corps aurait à exécuter le principal effort, et dès lors il se demande si le commandant de ce corps ne devait pas prendre ses dispositions pour obtenir le résultat voulu en utilisant la totalité et non pas seulement le tiers de ses forces.

Ainsi, les deux généraux sont tout à fait d'accord sur ce qu'il eût fallu faire, et en désaccord pour apprécier ce qui a été fait.

La déposition du général Billot sur la bataille d'Héricourt se termine par un récit circonstancié de ce qui a été dit et fait dans une sorte de conseil de guerre, tenu dans la journée du 17 par le général Bourbaki, et à la suite duquel la retraite sur Besançon aurait été décidée. Le lieutenant-colonel Leperche, qui avait assisté à ce conseil, fut invité à raconter ce qui s'y était passé.

Nous nous contenterons d'emprunter un détail qui nous a paru de nature à caractériser l'incertitude qui pesait sur les esprits à ce moment critique. Au début de la conférence, le général Billot aurait paru s'associer aux préoccupations manifestées par le général Bonnet, énumérant les difficultés qu'on rencontrerait pour l'attaque ordonnée le lendemain, attaque dont il paraissait considérer le succès comme impossible. Cependant, lorsque le général Bourbaki eut fait connaître que les autres généraux partageaient ce sentiment et que cela le décidait à ordonner la retraite, le général Billot fit observer que son corps n'était pas entamé, que la détermination annoncée lui semblait prématurée, et qu'il y avait peut-être lieu de reprendre l'offensive. Le général Bourbaki ne put dissimuler la surprise que lui causait cet avis succédant à des déclarations différentes ; et voyant le commandant d'ar-

tillerie Brugère appuyer l'opinion du général Billot, il fit une vive sortie contre ces conseils téméraires, donnés après coup et en dehors de toute responsabilité.

A ce sujet nous devons dire, pour être exact, que le général Billot n'est pas resté seul à exprimer la pensée de la possibilité de la continuation de la lutte. Le général Pallu de la Barrière a dit que le soir du 17 janvier, effrayé des effets funestes que la retraite pouvait produire sur le moral de l'armée dans les conditions où l'on se trouvait, il s'était permis d'écrire au général en chef pour lui communiquer ses appréhensions et pour l'engager à faire un effort désespéré dont il regardait le succès comme possible. Mais on lui répondit du quartier général que les circonstances qui motivaient la retraite étaient pressantes, et qu'il était trop tard pour revenir sur les résolutions prises.

Nous devons rappeler aussi, pour ne rien omettre, que le général Borel a exprimé l'avis qu'on s'était battu au moins un jour de trop sur la Lisaine.

En résumé, ainsi que nous l'avons dit dès le début, l'analyse que nous venons de faire des informations recueillies par la commission relativement à la bataille d'Héricourt n'a pas pour objet de résoudre les questions qui se trouvent soulevées. La commission est incompétente pour les juger. Nous avons dû nous borner à établir les faits controversés et à mettre en regard les unes des autres les appréciations, en nous appliquant uniquement à les constater et à les préciser, sans nous prononcer; la tâche était délicate : nous avons essayé de la remplir avec l'impartialité la plus scrupuleuse.

CHAPITRE V

RÔLE DU GÉNÉRAL GARIBALDI DANS LA CAMPAGNE DE L'EST

Le général Bourbaki a déclaré devant la commission que le général Garibaldi, par l'inaction dans laquelle il était resté à Dijon, au moment critique de la campagne, avait été une des causes de la perte de l'armée de l'Est. Il a exposé qu'au moment où il devait croire ses derrières défendus par le général de l'armée des Vosges, il avait vu tout à coup, au milieu d'une retraite pénible, une armée ennemie de plus de 60,000 hommes, celle du général de Manteuffel, arriver sans coup férir et intercepter ses communications. N'ayant pas trouvé à Besançon les approvisionnements nécessaires pour s'y établir, il avait été fatalement obligé de chercher son salut par la seule voie qui lui restait ouverte.

Les dépositions du colonel Leperche, et du général Borel, chef d'état-major général, celles des généraux Billot et Clinchant, qui exerçaient des commandements importants dans l'armée de l'Est, n'ont fait que confirmer les déclarations du général Bourbaki; et même le général Borel a démontré à la commission que si le général Garibaldi avait pu arrêter, pendant quelques jours seulement, le général de Manteuffel, ce qu'il n'a pas essayé de faire, l'armée française se serait facilement dégagée et se serait repliée intacte sur la vallée de la Saône.

Devant de telles allégations, émanant de témoins aussi autorisés, une obligation impérieuse s'imposait à votre commission; c'était de rechercher avec autant de soin que possible la vérité. Nous allons vous exposer l'analyse de nos consciencieuses investigations.

Pour fixer le point de départ de la question soumise à l'examen de l'Assemblée, il importe de rappeler que lorsque le général Bourbaki, cédant aux instances qui lui avaient été faites par M. de Serres au nom de M. Gambetta, ou, pour mieux dire, au nom de M. de Freycinet, avait consenti à entreprendre la campagne de l'Est, il y avait mis deux conditions qui, malheureusement et malgré les promesses les plus formelles, n'ont pas été observées. L'une de ces conditions était que la place de Besançon serait abondamment pourvue de vivres, de munitions et d'approvisionnements de tout genre; l'autre, celle dont nous avons à nous occuper ici, plus essentielle encore que la première, était que lorsque l'armée expéditionnaire, en exécution du plan convenu, marcherait sur Belfort, ses flancs et ses derrières seraient solidement appuyés.

Ce fut au général Garibaldi que M. de Freycinet confia le soin de remplir cette seconde condition. Mais, circonstance bien étrange, la position que M. Gambetta avait donnée ou laissé prendre au général en chef de l'armée des Vosges était telle, que le délégué du ministre ne pouvait ou n'osait employer à son égard aucune forme impérative (1), et ne savait comment s'y prendre pour le faire concourir aux opérations projetées. N'osant lui faire des prescriptions, dont sa susceptibilité ou celle de son état-major aurait pu se formaliser, M. de Freycinet avait cru bon de s'adresser à sa vanité, et avait décoré le mode d'action qu'il réclamait de lui du nom de coopération (2).

(1) Voir les dépositions de MM. de Serres et de Freycinet. Le premier dit, en effet, que l'on n'a jamais employé, vis-à-vis du général Garibaldi, des formes impératives, et le second que par la position qu'il occupait il échappait absolument à la hiérarchie.

(2) Le 20 décembre, c'est-à-dire au moment même où l'expédition venait d'être décidée par

Ce qu'il y eut de grave, c'est que cette coopération fut, de propos délibéré, laissée tout à fait indépendante du général en chef de l'armée de l'Est. Ainsi, nous voyons dans un télégramme de M. de Freycinet, à la date du 21 décembre, adressé à M. Gambetta, qu'en lui expliquant les détails d'exécution du plan, il spécifiait que toutes les troupes concourant à l'expédition seraient sous la direction stratégique du général Bourbaki, sauf l'armée du général Garibaldi, et il terminait ainsi : « Cette armée conservera son indépendance, mais le général Garibaldi sera prié de vouloir bien accueillir les propositions du général Bourbaki, en vue d'une coopération de son armée à l'action de l'armée du général français. »

Qu'il nous soit permis, messieurs, de vous faire remarquer que le ministre de la guerre, alors même qu'il eût été question d'un souverain étranger mettant son armée au service de la France, eût assumé une bien grande responsabilité en imaginant une semblable combinaison. Car, à défaut des raisons militaires qui condamnent des arrangements aussi dangereux, le sentiment national, ou même le simple bon sens, aurait dû faire comprendre que c'était une extrême imprudence de subordonner le succès possible d'une campagne au bon vouloir d'un général étranger, quel qu'il pût être, et surtout de mettre le sort d'une armée française à la discrétion d'un tel général. Ce qui confond encore plus, c'est de voir cette imprudence commise de parti pris, quand une armée levée, équipée, entretenue aux frais de la France, était confiée entièrement à un général plus connu par ses opinions politiques que par sa valeur militaire. Il était alors de notoriété publique que dans les pays occupés ou parcourus par les bandes garibaldiennes, ces bandes vivaient à nos dépens et déclaraient, d'accord avec leurs chefs, qu'elles étaient venues en France moins pour combattre les Prussiens que pour assurer le triomphe de la République universelle.

Quoi qu'il en soit, le général Garibaldi accepta les propositions du Gouvernement dans les conditions où elles lui étaient présentées, et, le 23 décembre, M. de Freycinet lui en exprima sa satisfaction dans la dépêche suivante :

« Je vous remercie avec reconnaissance de la cordiale coopération que vous voulez bien nous prêter. »

Le ministre et son délégué s'abusaient cependant en croyant s'être assurés du concours de l'armée des Vosges. Ils avaient perdu de vue que, grâce à la situation qu'ils avaient faite à cette armée, ce n'était pas le général Garibaldi qui la gouvernait, mais bien son chef d'état-major, M. Bordone, qui s'était adjugé à lui-même le grade et les insignes de colonel.

A Autun, ce n'était pas le Gouvernement de la défense nationale qui disposait de l'armée de Garibaldi; ce n'était pas non plus le délégué du ministre, pas même le général qu'on avait donné pour chef à cette armée, mais bien un personnage qui, s'emparant de la situation avec audace et mettant à profit la faiblesse de son colonel, avait réussi à se rendre indispensable et faisait compter le ministre de la guerre avec les exigences les plus arrogantes. M. Gambetta va nous donner la mesure des prétentions du général Bordone. Voici ce que nous trouvons dans une dépêche adressée de Lyon par le ministre à M. de Freycinet, le 24 décembre, au moment où il ne savait plus comment se tirer des conditions que lui infligeait l'*alter ego* du général Garibaldi.

« Lyon, 24 décembre, 11 h. 10 soir.

« *Guerre à délégué de Freycinet, Bordeaux.*

« Depuis quelques jours, je lis un grand nombre de dépêches signées Bordone. Cet homme, vous le savez, est le chef d'état-major de Garibaldi ; vous n'ignorez pas ce qu'on en dit, et il y a lieu de ne pas se départir envers lui des règles de la prudence ; c'est lui qui commande, taille, tranche, fait tout auprès de Garibaldi. Je ferai d'abord remarquer que ses dépêches sont écrites dans une forme souvent inacceptable. Nul ne parle et n'écrit comme lui. On dirait vraiment qu'il est omnipotent. Il donne des ordres aux préfets. Il prescrit des mesures, il ordonne des arrestations. Il n'y a rien enfin qu'il ne fasse, partout, chez lui, comme hors de chez lui. Je tiens encore une fois à vous mettre en garde contre ces prétentions démesurées que nous ne pouvons accepter. »

Puis, après être entré dans quelques détails relativement à un conflit dont Bordone faisait en ce moment une question sérieuse, le ministre ajoute :

« Arrivez donc à réduire les prétentions de

M. Gambetta, M. de Freycinet adressait au général Garibaldi un télégramme qui se termine ainsi : « ... M. de Serres vous indiquera comment devra s'établir la coopération pour laquelle nous comptons absolument sur vous. »

Puis, le lendemain 21, proposant un plan de campagne à M. Gambetta et lui parlant de la nécessité de subordonner l'action du général Garibaldi à celle du général Bourbaki, il disait au ministre dans sa dépêche : « ... Je crois que vous lui ferez accepter cette subordination en la décorant du nom de coopération et en mettant en avant les nécessités stratégiques qui commandent de subordonner les corps les moins nombreux aux mouvements des plus nombreux. »

M. Bordone. Je n'ignore pas les ménagements que la situation comporte, mais il y a un moyen de ramener M. Bordone à son véritable rôle, et je vous prie, avec votre habileté accoutumée, de n'y pas manquer.

« Signé : L. GAMBETTA. »

M. Gambetta ne s'en fia pas uniquement à l'habileté de son délégué pour se tirer d'embarras ; le lendemain 25, il réclama l'assistance de M. Gent, alors préfet de Marseille, pour essayer d'éclairer le général Garibaldi sur le compte de son chef d'état-major, « qui provoquait, disait-il, de nombreux mécontentements par ses procédés, ses allures, son insupportable hauteur, sans préjudice d'une foule d'autres causes, » après quoi il ajoutait :

« Vous comprenez admirablement que rien n'est possible au sujet de Bordone contre la volonté de Garibaldi, et il parait qu'il n'y a pas moyen de lui faire entendre raison. Si vous pouviez, à votre tour, user de votre influence sur lui, ce serait nous rendre un grand service... »

Puis plus loin :

« Faites bien attention que tout passe par Bordone, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'à tout propos, Garibaldi parle de donner sa démission, ce qu'il ne faudrait à aucun prix... » (1).

Quelle était donc la cause de ces difficultés ? c'était tout simplement qu'à l'origine de l'armée des Vosges, le Gouvernement de la délégation avait nommé un intendant, M. de Baillehache, avec lequel M. Bordone ne s'était pas entendu et avait choisi pour chef d'état-major, ce qui était plus grave, un Italien, le colonel Frapoli, dans lequel M. Gambetta avait confiance.

M. Bordone, qui était allé chercher le général Garibaldi à Caprera, qui l'avait ramené en France, se croyait des droits à une faveur spéciale, et, s'étant emparé du rôle de chef d'état-major, il voulait le garder; il travailla à faire exclure le titulaire, et il y réussit, grâce à l'ascendant qu'il ne tarda pas à prendre sur l'esprit du général en chef.

Au moment où survint l'expédition de l'Est, ni M. de Baillehache ni le colonel Frapoli, qu'on avait fait général, n'étaient à l'état-major garibaldien. M. Bordone, débarrassé de ses deux adversaires, n'avait plus rien à désirer de ce côté, il restait seul maître du terrain ; mais la lutte avait été longue, et les ressentiments de cette lutte n'étaient pas éteints. Il ne tolérait pas que le ministre accordât à ses rivaux des commissions qui leur permettaient de faire concurrence aux enrôlements garibaldiens et même de recueillir les mécontents de l'armée des Vosges. M. Bordone entendait forcer le ministre de la guerre à lui sacrifier entièrement les deux hommes qui lui déplaisaient.

Pour résister à cette pression, M. Gambetta avait écrit les dépêches que nous avons citées plus haut et dans lesquelles il demandait à M. Gent et à M. de Freycinet de l'aider à se débarrasser des exigences qu'on essayait de lui imposer.

Mais M. Bordone sentait trop bien sa force pour ménager le ministre, du moins jusqu'à ce qu'il eût obtenu tout ce qu'il demandait. En vain M. de Freycinet, pour obéir aux désirs de M. Gambetta, dont il partageait depuis longtemps, disait-il, l'opinion sur le compte de M. Bordone, essaya-t-il de parler un langage sensé au chef d'état-major de l'armée des Vosges, en y ajoutant même quelques flatteries, M. Bordone fut inflexible ; il n'y répondit que par des bravades impertinentes. M. de Freycinet s'était évertué à lui répéter ce qu'il avait dit maintes fois « que sa première pensée était de ne contrarier en rien le général Garibaldi auquel il avait personnellement le désir d'être agréable, à raison du précieux concours qu'il voulait bien prêter au Gouvernement. »

Il avait ajouté que « l'armée de Garibaldi, dans laquelle M. Bordone remplissait un rôle si important, était appelée à se couvrir d'honneur par sa coopération avec l'armée française. » Vainement encore il l'avait prié avec instance d'éviter désormais, dans l'intérêt de la chose publique, tout conflit de personnalité avec MM. Frapoli et de Baillehache, qui, de leur côté, avaient reçu une invitation semblable.

M. Bordone répondit, télégramme pour télégramme, n'acceptant aucun avis, aucune conciliation.

« Autun.

« *Bordone à délégué guerre, Bordeaux.*

« Je n'ai fait qu'exécuter en les modérant (*il parlait des actes extra-abusifs dont M. Gambetta s'était plaint*) les ordres précis et formels du général, dont les termes se résument en ceci : Ou eux ou moi, qu'on choisisse. Je m'étonne qu'on puisse croire à une animosité personnelle, lorsqu'au contraire, j'ai toujours été modérateur. J'attends votre réponse avant de transmettre votre télégramme à Garibaldi. »

La réponse était fort claire ; le marché était mis nettement à la main, et, pour accentuer mieux la situation, M. Bordone faisait confirmer sa dépêche à M. de Freycinet par M. Gauckler, ingénieur, attaché comme colonel à l'état-major garibaldien.

(1) On trouvera la dépêche aux pièces justificatives.

« *Colonel Gauckler à de Freycinet.*

« J'ai eu connaissance des dépêches envoyées à Bordeaux... Ce n'est pas nous qui nous mêlons des affaires des autres. (Suit une répétition des griefs reprochés à MM. Frapoli et de Baillehache.)

« Ce sont ceux qui arrêtent nos hommes et disposent des crédits ouverts à Garibaldi. Qu'ils quittent le terrain et tout y gagnera. » Et enfin le grand mot : « Le général connaît ces hommes et demande satisfaction, ou il partira chez lui. »

L'ultimatum était formel. M. de Freycinet, ne sachant plus que répondre, se contenta de transmettre les deux dépêches comminatoires à M. Gambetta en lui disant que son intention était de ne pas y répondre à moins d'instructions nouvelles.

Nous ne savons pas au juste comment M. Gambetta accueillit ces menaces, si compromettantes pour sa dignité et pour son autorité. Mais M. Bordone a écrit fièrement dans son livre qu'il n'était pas homme, quant à lui, à se laisser détourner de son but par de telles tracasseries et que ce que Garibaldi avait ordonné avait été exécuté; que, le 28 décembre, avait été dissous à Marseille un comité fonctionnant au profit du général Frapoli, comité dont M. Gambetta lui-même prescrivait le maintien trois jours auparavant à M. Gent dans une dépêche du 25.

Ainsi, le colonel Bordone, ancien pharmacien d'Avignon, avait imposé, dans la forme la plus impérieuse, sa volonté au ministre qui disposait d'un pouvoir absolu et qui en faisait l'usage que l'on sait à l'égard des généraux français. Triste pronostic du concours qu'on attendait de l'armée des Vosges! Si nous avons consacré quelques pages à cette querelle, nous l'avons fait pour montrer que, lorsque M. Gambetta commit la faute de confier au général Garibaldi une mission de laquelle dépendait le sort d'une de nos armées, il était d'autant moins pardonnable qu'il ne pouvait ignorer comment cette mission allait être remplie.

Le 27 décembre, au moment où le transport de l'armée du général Bourbaki à Chagny et Chalon-sur-Saône, retardé d'une façon si regrettable, n'était pas encore terminé, le général Werder, sans apprécier encore exactement l'importance du mouvement qui s'effectuait, mais regardant comme certain qu'une opération se préparait pour secourir Belfort, avait évacué volontairement Dijon et replié son armée qu'il avait concentrée entre Vesoul et Villersexel. Le moment était venu pour le général Bourbaki de se porter en avant. Il désirait assurer, comme cela avait été convenu, la protection de son flanc gauche qui allait se trouver découvert, et cela était d'autant plus nécessaire qu'au nord et au nord-ouest de Dijon un corps important, celui du général Zastrow, occupant les confins du département de la Côte-d'Or, entre Auxerre, Nuits-sur-Ravière, Châtillon-sur-Seine et Chaumont, avait pris une attitude menaçante et paraissait prêt à entrer en ligne d'un moment à l'autre.

Si l'on se reporte à la déposition de M. de Serres, lequel avait été chargé par le ministre de négocier à Autun avec le général Garibaldi ce qu'on appelait sa coopération, on voit qu'on avait arrêté, d'un commun accord, dès le 23 décembre, qu'aussitôt Dijon délivré, Garibaldi y transporterait son quartier général et se chargerait d'interdire l'accès de cette contrée aux forces allemandes marchant au secours du général Werder. De cette façon, l'ennemi serait obligé pour entrer en action, de faire un grand détour en passant au nord de Langres. On pouvait espérer que l'armée des Vosges allait se mettre immédiatement en mouvement. Cela était d'autant plus nécessaire, que le général de Werder à peine parti, le général de Zastrow avait fait une démonstration offensive qui semblait indiquer l'intention de reprendre Dijon.

Cependant l'armée des Vosges ne bougea pas. M. Bordone ne trouvait pas suffisantes encore les satisfactions qu'on lui avait données; il continuait à se plaindre du ministre, et pour montrer son mécontentement, il ne craignait pas, dans un moment si critique, de s'absenter, d'aller de sa personne à Avignon, laissant l'armée garibaldienne dans une confusion et un désordre complets. Le général Garibaldi étant alors malade, l'armée demeurait sans chefs. C'est ainsi du moins que M. de Freycinet a présenté l'état des choses dans sa déposition.

Un tel fait, inqualifiable en lui-même, était, selon les lois militaires, punissable, et s'il se fût agi de tout autre officier que le colonel Bordone, le ministre n'aurait certainement pas hésité à agir, à lui demander compte de l'abandon de son poste devant l'ennemi. Mais le coupable était l'*alter ego* du général Garibaldi; il fallait user de ménagements envers lui, et M. de Freycinet se contenta de lui adresser le télégramme suivant, où la bienveillance domine sous une apparente sévérité :

« Bordeaux, 9 h. 50 soir, 3 janvier 1871.

« *Le ministre de la guerre à colonel Bordone, à Avignon.*

« J'ignore quelle réponse vous attendez de moi (on voit que M. Bordone avait demandé des explications) (1), mais si vous avez voulu prouver

(1) Note du rapporteur.

l'utilité militaire de votre personne, et si vous n'avez pas craint de faire cette preuve au détriment des intérêts de votre pays, je m'en affligerai sincèrement pour vous, que je croyais incapable d'un tel calcul. La France, colonel, doit passer avant les rivalités de personnes. Je m'attends que vous allez retourner d'urgence à votre poste et y réparer le tort que votre absence prolongée a pu causer aux opérations militaires de votre légion (*sic*). Je ne veux plus recevoir d'autre dépêche de vous qu'au lendemain d'une victoire.

« DE FREYCINET. »

Cette dépêche a été transmise chiffrée. On comprend en effet que le délégué du ministre se sentît quelque peu humilié du rôle qu'il jouait en l'écrivant.

Le même jour, 3 janvier, M. de Freycinet essayait d'obtenir directement du général Garibaldi le départ de son armée pour Dijon. Déjà plusieurs fois, et notamment le 30 janvier, il l'avait demandé, toujours inutilement. Cette fois, il disait : « Je suis fort surpris qu'étant à une aussi faible distance de Dijon, votre armée ne s'y soit pas déjà rendue, et qu'elle réclame d'y être transportée en chemin de fer... Vous n'avez, selon moi, qu'une chose à faire, c'est de vous mettre en route immédiatement par voie de terre, et, avec cette agilité dont vous avez déjà donné des preuves, de marcher sur Dijon en tombant sur le flanc de l'ennemi s'il tente d'y venir. »

Le général Garibaldi venait de se transporter de sa personne à Dijon, lorsqu'il reçut cette dépêche. Il y répondit sèchement : « ses soldats n'ayant pas de capotes, il allait retourner à Autun » (1); telle était sa coopération. Il y avait toujours, pour lui ou pour son état-major, quelque fin de non-recevoir quand le moment était venu d'agir. M. Bordone a osé écrire à ce sujet que le général avait parlé de la sorte, parce qu'il était mécontent des procédés dont on usait envers lui et envers son armée; ce mécontentement était permanent.

Cependant, le 5 janvier l'armée garibaldienne s'était décidée à se mettre en route pour Dijon; et le général y était arrivé le 7, avec une poignée de troupes choisies.

Il ne pensa point à informer le ministre de son départ. Nous trouvons, en effet, le 6 janvier M. de Freycinet pressant l'armée des Vosges de se mettre en mouvement. Il télégraphie à M. Bordone pour l'engager à partir et il mande à M. de Serres d'aller à Autun, d'y régler les difficultés que le chef d'état-major continue à susciter, et d'arrêter, s'il est possible, un plan d'opération.

(1) Voir le livre de M. Bordone, p. 268.

« Le colonel Bordone, dit-il, me passe une dépêche doublement étonnante; d'une part, il prétend que son armée n'a jamais dû défendre Dijon, que vos instructions ne le portaient pas; et de l'autre, il réclame la présence d'un délégué pour régler les difficultés pendantes. En tout état, veuillez aller à Autun et faire en sorte que cette armée coopère réellement avec nous, ce qu'elle n'a pas encore fait; arrêtez donc avec Bordone un plan de coopération très-précis, que vous ferez connaître à Bourbaki et à moi. Quant à toutes autres difficultés, tâchez de les aplanir à l'amiable, et indiquez-moi, s'il y a lieu, les mesures à prendre. Il serait bon, pour prévenir tout malentendu ultérieur, que le plan arrêté avec Bordone fût résumé par écrit, et que chacun de vous en eût un exemplaire. »

Vous le voyez, messieurs, ce qui caractérise la conduite du général Garibaldi ou plutôt de son état-major, c'est un esprit constant d'antagonisme et un mauvais vouloir persistant qui augmente chaque fois qu'il est question d'agir. Il avait fallu au ministre quinze jours de négociations pour obtenir que l'armée des Vosges voulût bien se transporter à Dijon. Un tel retard, que rien ne motivait, était déjà grandement regrettable; il faisait perdre un temps précieux pour les dispositions qu'il était nécessaire de prendre; mais ce n'était là que le prélude de faits plus graves, qui allaient signaler le rôle de cette armée.

Quelle devait être la mission du général Garibaldi à Dijon? M. de Serres, chargé d'arrêter les bases de cette coopération, a déclaré que ce qui avait été convenu dans les conférences d'Autun, c'était que le général se chargerait, non-seulement de défendre la ville de Dijon, si elle était attaquée, mais encore et surtout de défendre la contrée montagneuse qui sépare Dijon de Langres. C'était par cette contrée que devaient naturellement passer, pour éviter un grand détour, les armées allemandes de la Loire ou de la Saône envoyées au secours du général Werder. Le plus simple bon sens indiquait qu'à raison même des difficultés du terrain, il fallait attendre là l'ennemi pour avoir quelque chance de l'arrêter. C'était ce que le général Bourbaki avait spécialement demandé quand il avait traversé Dijon; il est vrai qu'il s'était montré en même temps fort inquiet sur la façon dont l'armée garibaldienne s'acquitterait de cette partie de sa tâche; l'événement ne justifia que trop ses défiances.

Rien ne semblait plus facile que de disputer, à l'ennemi, même avec des troupes médiocres, les défilés à franchir. Dans ces pays montueux et boisés, les routes suivent des vallons étroits et encaissés; une armée de quelque importance,

engagée dans cette voie devait nécessairement se fractionner en plusieurs colonnes et s'affaiblir en s'allongeant. Ces colonnes, à raison de la neige qui rendait les routes impraticables, étaient forcées de cheminer pendant plusieurs jours, sans pouvoir se relier entre elles. L'armée du général Garibaldi semblait propre au rôle qui lui était assigné; mais consentirait-elle à le jouer?

Non. Les passages ne furent point défendus, et le général de Manteuffel put les franchir pour aller se jeter sur les communications de l'armée de l'Est, sans rencontrer le moindre obstacle.

Ce fait emprunte une gravité exceptionnelle à une circonstance, prouvée par les documents les moins contestables. On a renoncé à défendre les défilés en parfaite connaissance de cause et sans souci des conséquences qui allaient en résulter. Nous allons essayer de le démontrer.

Faut-il chercher l'explication de la conduite du général Garibaldi dans l'insuffisance des moyens mis à sa disposition? Cet essai de justification a été tenté ; on peut le voir dans la brochure du général Pellissier, qui a été mêlé à la défense de Dijon. Votre commission, quand cette question s'est posée devant elle, s'est appliquée, avec le plus grand scrupule, à s'éclairer par les témoignages de tous les hommes compétents. Suivant la solution donnée à cette question, dans l'un ou l'autre sens, la part de responsabilité du général Garibaldi ou du ministre de la guerre varie. La culpabilité du général ne peut être affaiblie sans que celle de M. Gambetta devienne plus lourde.

Voyons d'abord quel usage le général Garibaldi a fait des troupes qui lui étaient confiées et comment il a accompli la mission qu'il avait acceptée.

Voici, autant du moins que la commission a pu en juger d'après des données contradictoires, quelles étaient les forces réunies à Dijon au moment où commençaient les événements que nous avons à raconter.

Si l'on en croit M. de Serres, lequel assure avoir eu entre les mains les états les plus exacts, l'armée des Vosges proprement dite devait comporter, le 8 janvier, au moment où elle marchait sur Dijon, un effectif d'au moins 12,000 hommes et de sept batteries d'artillerie, le tout réparti d'une façon inégale entre quatre brigades. Au dire de ceux qui ont été à même de voir ces troupes sous les armes, elles consistaient en quarante bandes, formées d'aventuriers venus de tous les pays du monde, portant des noms et des costumes également bizarres.

Des femmes figuraient dans ces bandes avec des insignes d'officiers, et commandaient des compagnies. De pareilles troupes n'étaient pas faites assurément pour inspirer grande confiance. Quelques bataillons de mobiles faisaient partie de cette armée; leur état apparent de dénûment contrastait d'une façon pénible avec l'éclat et le comfort des accoutrements garibaldiens.

Quoi qu'il en soit, parmi ces bandes, il y en avait qui, formées de gens déterminés et commandées par des chefs énergiques, étaient capables, à leur heure, de se bien conduire devant l'ennemi. Il y avait même des bataillons dont on pouvait tirer grand parti en sachant les employer; mais si l'on s'en rapporte à M. Bordone, tous étaient des héros, des soldats excellents et à toute épreuve.

L'armée des Vosges n'était pas, du reste, la seule force chargée de la défense de la contrée dijonnaise. Le ministre de la guerre, pour tenir, en partie du moins, les engagements pris vis-à-vis du général Bourbaki, avait réuni à Dijon une armée de gardes nationales mobilisées, que l'on avait mise sous les ordres d'un colonel d'artillerie en retraite, M. Pellissier, nommé général à titre auxiliaire.

Le chiffre de ces mobilisés était bien inférieur à celui que l'on avait promis, car le général Pellissier assure qu'il n'a jamais eu plus de 17,000 hommes, bien que le Gouvernement lui en eût annoncé de 35 à 40,000.

Le 18 janvier cependant, M. de Freycinet mandait officiellement au général Bourbaki qu'à cette date il y avait 25,000 mobiles à Dijon. On ne peut concilier ce chiffre avec le chiffre réel donné par le général Pellissier qu'en ajoutant à l'effectif de ses troupes deux légions de l'Isère qui étaient en marche et qui furent mises à leur arrivée sous les ordres du général Garibaldi.

En fin de compte, les forces composant l'armée rassemblée à Dijon étaient, à l'origine, de 30,000 hommes; elles ont pu atteindre le chiffre de 35 à 40,000 vers le 28 janvier, date à laquelle Dijon a été attaqué (1).

Il est trop vrai, malheureusement, comme on l'a signalé dans toutes les dépositions, que ces mobilisés, mal organisés, mal équipés, n'avaient qu'une valeur médiocre, surtout pour tenir campagne. Cependant la part honorable qu'ils ont prise aux combats de Dijon et que le général Pellissier rappelle dans sa brochure, — en contestant catégoriquement les assertions de M. Bordone, — prouve qu'il était possible d'en tirer parti.

Nous avons laissé le général Garibaldi, le 7 janvier, à Dijon, où son armée le suivit le lendemain. Ce même jour, M. de Freycinet, fidèle à son système, et trop heureux d'apprendre que M. Bordone avait enfin repris ses fonctions, lui

(1) Voir aux pièces justificatives.

adressait des compliments sur sa science stratégique, l'assurait de sa confiance et sollicitait de nouveau sa coopération avec instance (1).

Vains efforts ! L'état-major garibaldien était à peine installé à Dijon que, fidèle aussi à ses habitudes, il entrait en conflit avec les autorités locales, et notamment avec le général Pellissier, qui avait le commandement supérieur des mobilisés, et avec le commandant du génie Chenet, qui était chargé de fortifier les abords de la ville.

On peut voir dans le livre de M. Bordone de quelle façon il s'évertuait chaque jour à déprécier ces deux officiers auprès du ministre, ne parlant d'eux que dans les termes les plus méprisants, se plaignant à tout propos de leur incapacité, les déclarant plus nuisibles qu'utiles, en un mot n'ayant qu'une pensée, celle d'obtenir qu'ils lui fussent sacrifiés comme l'avaient été MM. Frapoli et de Baillehache; il voulait s'en débarrasser pour arriver ainsi à dominer sans partage.

De tels procédés, venant d'un tel homme, auraient dû ouvrir les yeux du ministre. Cependant M. Gambetta, qui connaissait le personnage, — car il en avait fait lui-même un portrait frappant et il savait trop bien ce qu'on pouvait attendre de son opiniâtreté, — au lieu de rompre une bonne fois avec un système de condescendances qui pouvait devenir si compromettant pour le succès des opérations commencées, continua à s'incliner devant les exigences du chef d'état-major de l'armée des Vosges.

On essaya d'éviter ces querelles de personnes, — qui avaient existé partout où Garibaldi et son entourage s'étaient trouvés, — en distinguant, par une décision spéciale, son commandement qui devait comprendre l'action extérieure, du commandement du général Pellissier qui était restreint aux mobilisés, sauf quelques légions attribuées à l'armée des Vosges.

Ce n'était pas là le compte de M. Bordone ; il voulait tout absorber. Connaissant trop bien le ministre auquel il s'adressait, il continuait à se plaindre avec aigreur de tout le monde et de toutes choses. Qu'imagina-t-on pour mettre un terme à cette situation ? Ce fut, il faut bien le dire, quelque incroyable que puisse paraître cette mesure, ce fut de nommer général celui qui était, au vu et su de tout le monde, l'auteur des embarras qu'on éprouvait, le colonel Bordone.

Le 13 janvier, M. de Freycinet adressait au général Garibaldi le télégramme suivant :

« Le Gouvernement de la République vient de nommer Bordone général. En conférant ce grade à l'homme que vous honorez de votre confiance, nous avons voulu vous prouver, une fois de plus, notre sympathie et notre respect. »

On espérait, à l'aide de cette faveur si peu justifiée, obtenir le concours de M. Bordone, on tâchait de s'en faire un titre pour s'assurer de sa bonne volonté. Nous allons voir que ni l'un ni l'autre de ces deux buts ne fut atteint. Mais nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer, comme un des symptômes de l'esprit qui régnait alors, que M. de Freycinet, le même M. de Freycinet qui faisait signer à M. Gambetta cet étrange brevet, s'était posé, dans une autre circonstance, comme le défenseur de l'honneur de l'armée et avait osé reprocher à M. Gambetta, comme une concession au fétichisme militaire, la confiance qu'il montrait au général Bourbaki.

Malgré les graves préoccupations qui assiégeaient alors tous les esprits, cette nomination de Bordone révolta l'opinion. A Bordeaux, la presse réclama énergiquement contre ce qu'elle appelait un attentat à l'honneur national. « Eh quoi ! disait-on, peut-on récompenser cet homme, qui depuis trois mois ne cesse d'insulter nos lois, nos mœurs, nos sentiments religieux ? Etait-ce pour avoir expulsé les jésuites de Dôle et envahi l'évêché d'Autun que Bordone était promu au grade de général (1)? »

Par une étrange ironie des événements, le jour même où s'accomplissait cet acte si justement critiqué, le général de Manteuffel se mettait en mouvement pour franchir les passages que Bordone, avec l'armée garibaldienne, aurait dû défendre, et qu'il ne chercha même pas à disputer à l'ennemi. Voilà comment le nouveau général inaugurait ses galons. Mais au moment où nous sommes parvenus, il importe de dire quelles étaient les opérations des armées allemandes dans cette partie du territoire.

Contrairement aux suppositions faites en France, pendant et après la guerre, au sujet de l'expédition de l'Est, l'état-major prussien, à Versailles, moins bien renseigné qu'on ne le croyait, était resté longtemps sans discerner l'objet précis des mouvements de l'armée du général Bourbaki. L'évacuation de Dijon avait eu lieu le 27 décembre, c'est-à-dire avant que nos troupes ne fussent arrivées dans le département de la Côte-d'Or. On pouvait donc supposer que nos projets étaient devinés; ils ne l'étaient pas cependant, ou du moins ils ne l'étaient que très-imparfaitement.

C'est ce qui ressort de deux publications alle-

(1) Voir la dépêche adressée le 7 janvier, à 11 heures du matin, par M. de Freycinet au colonel Bordone qui n'avait pas encore quitté Autun.

(1) Voir notamment une protestation insérée dans la *Patrie* du 18 janvier 1871.



mandes d'un caractère officiel, émanant l'une du major Blume et l'autre du lieutenant-colonel de Wartensleben, chef d'état-major du général de Manteuffel. Ces deux écrivains racontent minutieusement les mouvements des corps allemands, et s'appliquent à justifier les opérations faites, en expliquant les motifs qui les firent ordonner. Ils montrent que si le général de Werder évacua Dijon, le 27 décembre, pour se replier sur Vesoul, ce fut uniquement, parce qu'il avait recueilli des informations qui lui faisaient craindre une puissante diversion du côté de Belfort. Le général ignorait que l'armée de Bourbaki dût tout entière y prendre part. Il croyait que ce seraient les forces récemment réunies à Lyon, à Chagny et à Besançon qui formeraient le gros de la nouvelle armée, à laquelle se joindrait une certaine quantité de troupes empruntées à l'armée de la Loire. Dans cette hypothèse erronée, on croyait, à Versailles, que l'armée du général Werder, composée de 62 bataillons, de 34 escadrons et de 23 batteries, serait suffisante pour couvrir et continuer le siége de Belfort.

Les retards du début de la campagne, qui entravèrent dans le principe l'offensive de notre armée expéditionnaire, auraient pu faire penser que nos ennemis se renseigneraient mieux ; mais ils déclarent que si notre inaction les a un peu étonnés, ils y ont vu, néanmoins, la confirmation de leurs appréciations. Les renseignements incomplets qu'ils recevaient du côté de la Loire leur faisaient supposer que l'armée du général Bourbaki proprement dite était dirigée sur Montargis. La présence du 15e corps en avant de Bourges prolongea cette erreur. L'état-major prussien était tellement sûr d'avoir deviné nos projets, que dans les premiers jours de janvier, alors que nous étions déjà en mouvement vers l'Est, il prenait toutes ses dispositions pour recevoir le choc du général Bourbaki à Montargis, et il dirigeait sur ce point, le 3 janvier, le 2e corps d'armée du général Fransecki, emprunté à l'armée d'investissement de Paris.

Rien ne démontre mieux l'erreur commise à cette époque et qui a duré pendant près de trois semaines, — que les mouvements incohérents exécutés par le général Zastrow, entre Châtillon-sur-Seine et Auxerre. Le 7e corps, que commandait ce général, avait été appelé de Metz, à la fin de novembre pour occuper la Bourgogne, après le hardi coup de main exécuté le 19 de ce mois par Ricciotti. Ricciotti était venu d'Autun jusqu'à Châtillon-sur-Seine, et avait surpris, la nuit, un détachement de 800 hommes chargés de garder les communications des armées allemandes. Le général Zastrow, pour empêcher le renouvellement de pareilles entreprises, s'était établi, du 8 au 15 décembre, avec ses troupes, dans la contrée comprise entre Châtillon-sur-Seine, Nuits-sous-Ravières et Tonnerre. Dans cette situation, il servait d'intermédiaire entre l'armée du général de Werder occupant Dijon, et celle du prince Frédéric-Charles opérant contre le général Chanzy. Il devait, en outre, observer l'armée garibaldienne qui tenait le Morvan et qui avait son quartier général à Autun. Du 15 au 20 décembre, on vit le 7e corps prussien se porter sur Auxerre, ce qui parut tout naturel, puisqu'à ce moment le général Bourbaki se préparait à marcher sur Montargis.

Mais le général Zastrow, revenant sur ses pas, se rabattit bientôt sur Montbard. Le combat, soutenu le 18 décembre à Nuits par le général Cremer, fit naître dans l'esprit du général de Werder des inquiétudes sur les rassemblements qu'on lui signalait au sud de Dijon. Il crut prudent de rapprocher de lui le 7e corps qui devait lui venir en aide au besoin. A ce moment commençaient les mouvements de notre armée vers l'Est. Les allées et venues du corps prussien pouvaient donc paraître en corrélation avec nos propres mouvements. Mais tout d'un coup on apprit, le 29 décembre, que le corps de Zastrow avait reparu à Auxerre. Comment comprendre pourquoi il y revenait, au moment où Dijon venait d'être évacué par le seul fait de la présence du général Bourbaki à Chalon? Les auteurs allemands nous en ont donné la raison. On était assez mal informé, à Versailles, de nos projets pour considérer encore comme certain que le général Bourbaki était à Bourges; on croyait même qu'il se préparait à y passer une grande revue avant de marcher sur Montargis.

Le 5 janvier seulement, se révéla à nos ennemis la véritable situation. Un engagement eut lieu, ce jour-là, entre les troupes du général Werder et celles du général Bourbaki, engagement qui permit à l'ennemi de faire un certain nombre de prisonniers. Ces prisonniers lui apprirent, de manière à ne laisser aucun doute, que l'armée en marche sur Vesoul était bien celle qu'on attendait à Montargis. D'ailleurs, dit le colonel de Wartensleben, des renseignements très-sûrs avaient fait connaître à Versailles les plans exacts du général Bourbaki.

M. de Moltke, tardivement informé, sut, malheureusement, réparer trop bien son erreur. Comprenant que le général de Werder, malgré les renforts qu'on lui avait expédiés, pourrait n'être pas en état de soutenir la lutte, il prit immédiatement la résolution, non-seulement de lui faire parvenir des secours importants empruntés aux dépôts, mais encore de faire marcher à son aide toute une armée nombreuse, aguerrie, bien commandée, afin que le résultat de la lutte ne pût être un seul instant douteux.

En conséquence, le corps d'armée du général Zastrow, récemment augmenté, devint le noyau d'une nouvelle armée et dut retourner à Châtillon-sur-Seine, où l'on dirigea en même temps, par les voies ferrées, un autre corps emprunté à l'armée des Ardennes. Enfin, le 2e corps prussien, général Fransecki, qui avait été dirigé de Paris sur Montargis, où il venait d'arriver, reçut l'ordre de se porter à marches forcées vers Nuits-sous-Ravières, où il devait former la gauche de l'armée de secours. Le général de Manteuffel, appelé en toute hâte du Nord, fut investi du commandement en chef de toutes ces troupes. Pour assurer l'unité d'action, on lui donna la direction supérieure des opérations en lui subordonnant même le général de Werder.

Les 6 et 7 janvier, partirent de Versailles des ordres formels, précis. Dès le 12, l'armée allemande était établie entre Nuits-sous-Ravières et Châtillon-sur-Seine, prête à se porter en avant, et le général de Manteuffel venait en prendre le commandement, ce jour-là même, arrivant de Versailles, où il avait reçu les instructions de son gouvernement.

Un coup d'œil jeté sur la carte fera comprendre le problème que le général prussien avait à résoudre. Le général de Werder, battu le 9 janvier à Villersexel, s'était replié sur la Lisaine, abandonnant Vesoul et couvrant Belfort. Pour aller à son secours, ce qui devenait urgent, et pour y aller par le plus court chemin, il fallait traverser, de l'ouest à l'est, le massif de montagnes boisées qui se trouve placé entre Dijon et Langres. A Langres, nous avions une assez forte garnison, sous les ordres du général Meyer, mais cette garnison n'était pas en mesure de tenir campagne hors de la place.

A Dijon, il y avait, comme nous l'avons indiqué, une trentaine de mille hommes, dont 13,000 garibaldiens et 17,000 mobilisés, ceux-ci sous les ordres du général Pellissier.

Deux combinaisons, dit le colonel de Wartensleben, s'offrirent à l'esprit du général de Manteuffel : l'une consistait à passer par Dijon, dont l'accès était facile par suite des routes qui y convergent; l'autre allait droit au but. On se décida pour la ligne la plus courte, bien que dans cette direction on n'eût que des routes secondaires, difficiles, encaissées dans des vallons étroits. Quant aux résistances qu'on pouvait y rencontrer, les auteurs allemands n'en parlent pour ainsi dire pas. Mais les instructions données par le général de Manteuffel à ses lieutenants pour l'exécution de cette opération prouvent qu'il en sentait tous les dangers.

Le général de Manteuffel, s'étant décidé à traverser le massif montueux qui le séparait de la vallée de la Saône, divisa son armée en trois colonnes qui durent, pendant plusieurs jours, cheminer isolément les unes des autres, faute de routes latérales pour se relier entre elles, à raison surtout de la quantité de neige qui couvrait la contrée.

Les instructions données, telles qu'elles ont été reproduites par le colonel de Wartensleben, montrent ce qui aurait pu et dû être tenté pour arrêter, ou tout au moins pour retarder la marche de l'ennemi. Hélas ! rien de ce qu'on pouvait faire n'a même été essayé, et les trois colonnes ennemies ont pu arriver sur les versants de la Saône, à heure fixe, sans coup férir. Pas un obstacle, pas un coup de fusil n'a retardé leur marche ! Et cela se passait à quelques lieues de Dijon, où nous avions 30,000 hommes !...

Arrivé le 12 janvier à Châtillon-sur-Seine, le général de Manteuffel portait, dès le 13, ses avant-gardes sur les routes à suivre, et le 14, les trois colonnes de son armée se mettaient en mouvement pour franchir simultanément les vallons dans lesquels elles avaient à s'engager.

La colonne du centre, avec laquelle marchait le général de Manteuffel, et celle de gauche qui devait s'approcher de Langres, étaient formées des troupes du général Zastrow, auquel on avait réuni celles venues de Mézières. La colonne de gauche remontant la partie nord du plateau, dans la vallée de l'Anjou, par Montigny et Arc-en-Barrois, jusqu'à Chameroy, redescendit sur la Saône par Longeau, et atteignit, dès le 16, la route de Dijon à Langres, sans autre difficulté que des engagements insignifiants avec des détachements isolés qui se trouvaient hors de la place et qui durent se retirer sans opposer de résistance sérieuse.

La colonne du centre, partant de Châtillon-sur-Seine et remontant le vallon de l'Ource, par Recey, gagna Aubertive, puis les versants de la Saône, et sans combat rejoignit, le 16, la route de Dijon à Langres, vers Prauthoy, où le général de Manteuffel put établir ce jour-là même son quartier général; il était assuré désormais du succès de son entreprise.

La troisième colonne, formant la droite de l'armée et comprenant le corps Fransecki, avait à effectuer le trajet le plus long, le plus difficile et le plus dangereux. Partant de Nuits-sous-Ravières et de Montbard, elle devait suivre la route transversale, qui passe par Chanceaux et Lamargelle, pour redescendre à Is-sur-Tille, par le vallon de l'Ignon, défilant ainsi, à 6 ou 7 lieues au nord de Dijon, d'où les 30,000 hommes qui s'y trouvaient pouvaient si facilement entraver sa marche.

A peine inquiétée sur son flanc droit, elle put, malgré une marche pénible, arriver sur la route de Langres le 17, vers Selongey et Is-sur-Tille, qui étaient ses deux objectifs.

Ainsi, le 16 janvier, le général de Manteuffel était sorti des défilés, avec deux de ses corps d'armée, le 7e et le 17e; l'opération téméraire par laquelle il avait voulu aller au plus vite au secours du général de Werder, se trouvait accomplie d'une façon inespérée, car elle n'avait coûté ni efforts ni sacrifices. Le général Garibaldi n'avait pas donné signe de vie dans les passages à traverser.

Dès lors, le général de Manteuffel était le maître de joindre, quant il le voudrait, ses troupes à celles du général de Werder, car il ne trouvait pas la Saône mieux gardée que les montagnes du Châtillonnais, et le 19, il transportait son quartier général à Fontaine-Française. Trouvant intacts les deux ponts sur la Saône, il se contentait de faire observer Dijon par une brigade à Thil-Chatel, pendant que son avant-garde occupait Gray sans coup férir.

A ce moment, M. de Freycinet, qui était chargé de tout diriger, ne savait rien de ce qui se passait autour de Dijon. Le général Garibaldi n'avait pas jugé à propos de l'informer du mouvement de l'ennemi, et M. de Freycinet en était encore à se demander, comme on va le voir, s'il ne devait pas engager Garibaldi à défendre les passages de la Saône (1).

En arrivant le 12, à Châtillon-sur-Seine, le général de Manteuffel avait été perplexe sur la situation du général de Werder. La marche directe qu'il venait de faire à travers les montagnes en est la preuve. Désormais rassuré, et apprenant qu'après trois jours de combats livrés devant Belfort, les Français avaient été obligés de se retirer, il conçut une idée hardie, mais qui, hélas! et à raison des circonstances, ne réussit que trop.

Laissant de côté toute règle et toute méthode, au lieu d'aller donner la main au général de Werder dont aucun obstacle ne le séparait plus, il se jeta, à tout risque, sur les communications du général Bourbaki, dans le but de le renfermer dans le Jura et de changer, s'il y réussissait, notre retraite en désastre. Il exécuta ce plan avec une extrême résolution, sans se laisser arrêter par les objections du général de Moltke, qui d'abord jugea cette entreprise trop hardie. S'autorisant de ses pouvoirs, il prit, le 19, la direction supérieure des deux armées. Il prescrivit au général de Werder, qui avait reçu de Versailles l'ordre de se concentrer à Belfort, de prendre au contraire une offensive vigoureuse contre l'armée en retraite du général Bourbaki, pendant qu'il ferait exécuter à ses propres troupes un mouvement de conversion à droite, de manière à se porter successivement sur les deux chemins de fer qui remontent vers Besançon, l'un par Dôle, l'autre par Lons-le-Saunier et Mouchard.

Dès le 21, Dôle fut surpris par l'avant-garde du 2e corps, qui captura, après un combat insignifiant, un nombre considérable de wagons chargés de subsistances (on a dit plus de 200), et qui se rendit maîtresse du grand pont du Doubs, demeuré intact. Marchant sans désemparer sur la gare importante de Mouchard, qui aurait pu être défendue, mais qui ne le fut pas, l'armée allemande s'en empara le 24 et se trouva ainsi en possession des communications du général Bourbaki avec la vallée de la Saône et du Rhône.

On est confondu de l'audace de cette opération, en songeant que plus l'ennemi s'avançait vers Dôle et Besançon, plus il s'exposait à se trouver seul aux prises avec l'armée du général Bourbaki; et que chaque jour de marche l'éloignant de sa ligne d'opération, livrait ses derrières aux entreprises de l'armée de Garibaldi. Mais, soit, comme l'indique le colonel de Wartensleben, que le général de Manteuffel, instruit par l'expérience qu'il avait faite de nos jeunes troupes dans la campagne du Nord, connût trop bien l'état moral de l'armée du général Bourbaki, soit qu'il ne redoutât pas, à la manière dont le général Garibaldi s'était comporté, un mouvement de sa part, soit par ces deux motifs réunis, il s'exposa, avec une pleine confiance, dit son historien, à des risques certains, mais au fond moins grands qu'ils ne le paraissaient (1).

Toutefois, comme Garibaldi pouvait essayer de réparer sa faute en se jetant sur les derrières de l'armée allemande, le général prussien jugea utile, pour le maintenir à Dijon, de faire une démonstration qui, sans avoir une grande importance en elle-même, pouvait lui donner le change (2).

(1) Voir aux pièces justificatives.

(1) Le colonel de Wartensleben (page 22 de sa brochure), énumère lui-même les conditions dans lesquelles allait opérer le général de Manteuffel « qui allait se trouver momentanément privé de toute communication dans le sens exact du mot et qui serait obligé de pourvoir, sans convois, à toutes ses subsistances et à tous ses approvisionnements. » Il ajoute : « Le général néanmoins était plein d'une confiance qui ne fut pas trompée. » On raconte dans une note que le général de Moltke parlant au roi Guillaume de cette entreprise, à laquelle il était étranger, disait : « L'opération est excessivement audacieuse et hasardée; mais elle peut amener les plus grands résultats, et si le général de Manteuffel venait à échouer il ne faudrait pas le blâmer. »

(2) Le colonel de Wartensleben (même page 22 déjà citée) avait dit au sujet du général Garibaldi et de sa conduite à Dijon : « Garibaldi aurait dû chercher à attirer sur lui le plus de forces possible et agir très-énergiquement; mais la suite des faits prouvera combien il comprit peu

Le général Ketteler, qui avait été laissé dans l'Yonne avec une brigade d'observation et, le 16 janvier, y manifestait sa présence en exerçant de cruelles représailles contre Avallon, reçut l'ordre de se porter en toute hâte sur Dijon, et, le 20, il se montrait à Sombernon et à Saint-Seine, refoulant devant lui les avant-postes garibaldiens. Le 21, pendant que l'avant-garde du général de Manteuffel était à Dôle, Ketteler se portait résolûment sur la ville elle-même, malgré la disproportion de ses forces, et franchissait le vallon escarpé de Val-Suzon, qui, faiblement gardé, fut à peine disputé. Un combat sérieux s'engagea à cheval sur la route de Châtillon, d'abord à Dain, puis à Talent et à Fontaine. L'attaque était plus audacieuse qu'habile, car elle se présentait sur le côté le plus fort de la ville.

La nuit mit fin au combat. Bien que cette affaire n'eût rien de décisif et qu'on se fût battu bravement des deux parts, les Prussiens avaient obtenu un avantage relatif; le général Bossak avait été tué au commencement de l'action, et nous avions été forcés de nous replier assez près de la ville pour qu'à la faveur de la nuit les patrouilles allemandes se fussent rencontrées avec les nôtres à un kilomètre de l'octroi, et pour qu'on eût essayé d'intimider la municipalité par une menace de bombardement, menace restée sans effet. Dans la nuit, une légion de mobilisés de Saône-et-Loire, laissée en l'air dans le village d'Hautefeuille par la faute de l'état-major garibaldien, malgré les avis du général Pellissier, avait été surprise et ramenée dans le plus grand désordre. La brigade Ketteler se sentant trop faible pour tirer parti de ce succès, le lendemain se reportait en arrière. Tous les documents recueillis par l'enquête sont d'accord pour prouver que cette attaque avait été faite par trois ou quatre bataillons ennemis contre 20,000 hommes (1).

Une autre fraction de la brigade Ketteler revenant d'escorter un convoi vers Is-sur-Tille, avait pris part à l'attaque de Dijon en s'avançant par la route du Nord. Déjà même, pendant que le corps principal entrait en action sur la route du Val-Suzon, ce détachement s'était emparé de l'importante position de Messigny qui n'était occupée que par des compagnies de volontaires du génie; mais la brigade Ricciotti, qui opérait une reconnaissance de ce côté, étant survenue à propos, reprit bravement ce village. Le commandant auxiliaire du génie, M. Garnier, témoin et acteur dans cette affaire (1), assure que le fils du général Garibaldi, au lieu de mettre à profit cet avantage, fit rebrousser chemin à ses 4,000 ou 5,000 hommes, regagnant précipitamment Dijon, comme s'il obéissait à ses instructions ou comme s'il craignait de se trouver engagé dans une lutte sérieuse. Les Prussiens purent donc rentrer immédiatement dans Messigny. Intimidés par cette rencontre fortuite, ils n'osèrent pas continuer leur mouvement offensif, qui, au dire du commandant Garnier, aurait pu devenir fort compromettant pour la ville, et le soir même, ils poussèrent la prudence jusqu'à retourner en arrière à Savigny-le-Sec.

Le lendemain, 22 janvier, le général Ketteler essaya de renouveler son attaque, en se portant plus à gauche, pour tourner les fortes positions qui l'avaient arrêté. La lutte fut moins chaude et moins longue que la veille, mais elle donna lieu cependant à des combats partiels qui firent honneur aux francs-tireurs et aux mobilisés du général Pellissier. L'ennemi s'était avancé résolûment jusqu'aux portes de la ville, il dut abandonner les positions dont il s'était emparé. La population voyant les assaillants s'éloigner vers la fin du jour, dut se croire délivrée et salua avec des cris de joie le général Garibaldi comme son sauveur.

Il eût été facile de deviner la faiblesse numérique de l'assaillant; il eût été facile au général Garibaldi, qui disposait de troupes fraîches en assez grand nombre, d'inquiéter le général Ketteler dans sa retraite. Il ne le fit pas, et le général Ketteler revint une troisième fois à la charge, accomplissant jusqu'au bout la mission qui lui avait été donnée d'occuper et de retenir avec ses 6,000 ou 8,000 hommes l'armée de Garibaldi tout entière, pendant que le général de Manteuffel exécuterait son opération dans l'Est.

Le 23 janvier, cette troisième attaque, qui devait être la dernière et qui fut la plus sérieuse, s'engagea. L'ennemi gagnant à droite prit pour objectif le côté de la ville où aboutit la route de Langres. Un moment, le général Ketteler put croire qu'il avait trouvé le point faible de la défense; ses troupes, après avoir vivement refoulé celles du général Ricciotti, commençaient à menacer sérieusement Dijon, lorsque les mobilisés du général Pellissier vinrent rétablir le combat et reprirent à la baïonnette le château et le parc de Pouilly (2).

ce qu'il avait à faire, puisque pendant cette période décisive, il se laissa tromper par de faibles forces qui suffirent pour l'arrêter. »

(1) Voir à cet égard, entre autres documents, la déposition de M. de Grancey, le livre du lieutenant-colonel de Coynart, celui de M. Garnier et les auteurs allemands.

(1) Voir son livre, page 244 et suivantes.

(2) M. Bordone avait, dans diverses publications, raconté les combats de Dijon, de telle sorte que le rôle des mobilisés s'y trouvait dénaturé au profit des troupes garibaldiennes. Il ap-

La bataille, qui s'était étendue jusqu'au faubourg de Saint-Apollinaire, avait amené les assaillants si près des dernières défenses de la cité, que toute la journée, la population avait été sous l'empire de la plus cruelle anxiété. Quand la nuit vint, les Prussiens, après avoir fait ce suprême effort, se retirèrent battus et épuisés par leurs pertes, au point que le général Ketteler dut borner désormais son rôle à occuper une position d'observation au nord de Dijon.

Incontestablement, malgré quelques défaillances inévitables, — avec la nature des troupes qui formaient l'armée de Dijon, — les trois journées de combat que nous venons de raconter avaient été honorables pour ceux qui y avaient pris part ; mais le retentissement exagéré que le général Garibaldi et son chef d'état-major donnèrent à cette affaire dépassa toute mesure, et chacun put croire, avec le Gouvernement de la défense nationale, qui s'y laissa prendre, qu'il y avait eu une grande et profitable victoire remportée par Garibaldi sur une et même sur plusieurs armées allemandes (1); tandis qu'en réalité il n'y avait eu que le succès d'une armée de 30,000 à 40,000 combattants, défendant, dans de bonnes positions, une ville attaquée par 6,000 à 8,000 hommes (2).

Quoi qu'il en soit, la satisfaction fut grande à Bordeaux quand on apprit ces succès inespérés dont le véritable caractère n'était pas connu ; l'explosion des félicitations officielles, auxquelles il donna lieu fut d'autant plus vive, qu'on venait d'éprouver une série de mécomptes qui commençaient à se traduire en récriminations. Le soir du 21, M. de Freycinet qui, deux heures auparavant, adressait à M. Bordone une dépêche empreinte du plus vif mécontentement, informé du résultat du premier combat de Dijon, répondait ainsi qu'il suit :

« Votre dépêche de ce soir me réconcilie avec vous. J'avoue que je commençais à perdre confiance, mais enfin je retrouve la brave armée de Garibaldi et son habile chef d'état-major. » (1)

Puis le 22, c'était au général Garibaldi lui-même que le délégué du ministre adressait ses compliments : « Illustre général, je suis heureux de vous féliciter de votre magnifique succès. Je n'oublie pas votre chef d'état-major qui, j'en suis sûr, vous a secondé. La République française vous est reconnaissante, à tous deux, de ce que vous avez fait pour elle. »

Dans son enthousiasme, M. Steenackers demandait par le télégraphe qu'on embrassât pour lui Garibaldi et Bordone.

Enfin M. Crémieux voulut formuler lui-même ses félicitations au nom de la délégation (2).

« Ami, disait-il dans une dépêche qu'il a publiée, laissez-moi vous envoyer personnellement mes félicitations et mes joies sur votre belle victoire. Oui, vive la République ! si bien défendue par le grand soldat qui porte si haut, en ce moment, le drapeau français, ajoutant une nouvelle gloire à tant de gloires. Honneur à vous ; honneur à vos soldats garibaldiens, immobiles d'abord devant l'ennemi comme une muraille et se précipitant ensuite contre lui comme un flot, avec tous les nôtres, à qui vous communiquez votre fureur guerrière. Merci, cher Garibaldi, vous savez combien je vous suis affectionné ! Continuez à vaincre. »

Sans doute, ces élans de patriotisme étaient naturels quand le Gouvernement pouvait et devait croire que les trois combats dont il recevait les récits étaient la preuve d'une action vi-

---

partenait au général Pellissier de rétablir à cet égard la vérité, et c'est ce qu'il a fait dans une lettre adressée à M. Bordone. Il relève les inexactitudes commises, et rappelle notamment que ce sont deux légions de mobilisés qui ont dégagé le général Ricciotti au moment où, sans ce secours, il eût été sérieusement compromis.

(1) M. Bordone a affirmé dans son livre (page 227) que l'armée de Dijon avait eu affaire à plus de 70,000 hommes, et que c'était grâce aux habiles manœuvres du général Garibaldi que l'ennemi avait été obligé de se fractionner en trois colonnes qui n'avaient pu l'attaquer que séparément et qu'il avait battues successivement.

Il est difficile de présenter d'une manière plus inexacte des faits que tout le monde connaît ou peut connaître. Les 70,000 hommes dont parle M. Bordone sont ceux que le général Garibaldi n'a pas voulu combattre ; les habiles manœuvres dont il se vante avaient consisté uniquement à se renfermer dans Dijon dès que l'ennemi avait paru, et à le laisser passer.

(2) Tous les documents sont d'accord pour réduire à 6,000 ou 8,000 hommes au plus le chiffre des troupes prussiennes qui sont venues attaquer Dijon. Les livres allemands désignent les régiments qui ont pris part à l'opération. On peut aussi consulter les renseignements concordants qui se trouvent consignés, notamment dans le livre de M. de Coynart, dans celui de M. Jules Garnier, puis dans les dépositions du général Pellissier, de MM. de Serres, Darcy et de Grancey. La faiblesse numérique des troupes ennemies résulte d'ailleurs du fait même que le général de Manteuffel marchait en ce moment sur Dôle et Besançon avec tout son monde et ne voulait ni ne pouvait faire à Dijon qu'une diversion sur laquelle le général Garibaldi n'aurait pas dû se méprendre.

(1) Voir la dépêche entière aux pièces justificatives.

(2) M. Crémieux, dans sa déposition devant la commission, a paru regretter les termes de cette dépêche qui n'était pas en harmonie avec la vérité des faits, tels qu'ils ont été connus ultérieurement ; mais cette appréciation ne s'est pas retrouvée dans le texte revu et corrigé de sa déposition.

goureuse, si longtemps attendue de la part du général Garibaldi : mais, hélas! ce n'était pas là ce qui devait nous sauver.

Les garibaldiens ne s'étaient battus à Dijon que parce que l'ennemi était venu les y chercher, et pendant ces victoires, le général de Manteuffel avait pu, tout à son aise, achever le mouvement qui devait nous perdre.

Maintenant on sait comment les faits se sont accomplis; on sait que ce n'était pas en attendant les Prussiens à Dijon que le général Garibaldi aurait pu empêcher les malheurs de notre armée de l'Est. Il fallait disputer les défilés de la haute Bourgogne, puis les passages de la Saône et les importantes positions qui se trouvent en arrière de cette rivière. Après avoir commis la lourde faute de laisser passer l'ennemi sans chercher à l'arrêter, il aurait fallu au moins se jeter résolûment sur les derrières du général de Manteuffel pour l'obliger à se retourner.

Mais, dira-t-on, tout cela est devenu clair avec le temps, avec la connaissance des choses telles qu'elles se sont passées. Le général Garibaldi, mal renseigné sur les événements, ou appréciant mal la situation, a pu ne pas saisir, au moment voulu, les obligations qui lui incombaient. Qui ne commet des fautes à la guerre?... Eh bien! messieurs, cette excuse manque au général en chef de l'armée des Vosges. Il va vous être démontré d'une façon péremptoire, que le général Garibaldi n'a ignoré ni l'importance des mouvements qui se produisaient autour de lui, ni les exigences militaires qui en résultaient pour lui, ni même la portée probable ou tout au moins possible de la faute que volontairement il commettait.

Trois ordres de témoignages, de natures très-diverses mais concordants, ont contribué à former à cet égard les convictions de la commission. Ce sont d'abord les récriminations sorties en quelque sorte du cabinet de M. Gambetta, les dépositions et les dépêches de MM. de Serres et de Freycinet qui, délégués du ministre pendant la guerre, nous ont fait connaître, depuis la paix, ce qu'en fin de compte ils pensaient du général italien. Puis, ce sont les paroles et les actes du général Garibaldi lui-même et de son état-major, actes mal connus par le Gouvernement, révélés par l'enquête; enfin, ce sont des témoignages et des documents puisés à des sources différentes, et qui nous ont mis pour ainsi dire sous les yeux la preuve des faits et par suite le jugement à porter.

M. de Serres était le dépositaire tout à la fois de la pensée du ministre et de celle de M. de Freycinet; il avait été chargé de s'entendre, de négocier avec le général Garibaldi pour obtenir sa coopération, pour arrêter le plan de conduite que l'on suivrait et pour en régler l'exécution. Nul n'était mieux placé que lui pour connaître la vérité; nous allons voir avec quelle sévérité il apprécie non-seulement les actes du général Garibaldi, mais encore la pensée qui a inspiré ces actes.

Interrogé devant la commission sur le rôle qui avait été donné au général Garibaldi et qui avait été accepté par lui, M. de Serres a déclaré formellement, et à plusieurs reprises, que, dans les entretiens qu'il avait eus avec le général italien, alors malade, et avec son chef d'état-major Bordone, il avait toujours été « entendu » que le général Bourbaki une fois en marche sur Belfort, le général Garibaldi ne se bornerait pas à défendre Dijon si l'ennemi venait à l'y attaquer, « mais occuperait et défendrait, ce sont ses propres expressions, les passages et les magnifiques positions qui forment la ligne de Dijon et de Langres, dans le massif montagneux qui s'étend entre ces deux villes. »

M. Bordone a essayé, dans son livre, de contredire cette déclaration en prétendant qu'aux termes d'un télégramme de M. de Serres, il avait dû croire que le général Cremer était chargé de la défense de Dijon (1).

M. de Serres nie absolument que son télégramme ait pu donner lieu à cette interprétation, et il répète de la façon la plus expresse qu'à

---

(1) Le télégramme dont M. Bordone a essayé de faire un argument lui avait été adressé le 28 décembre, de Chalon-sur-Saône, par M. de Serres, d'accord, dit celui-ci, avec le général Bourbaki, au moment où l'on venait d'apprendre l'évacuation de Dijon. Selon le chef d'état-major garibaldien, ce télégramme aurait dit : « Cremer atteindra et défendra Dijon demain. » Mais M. de Serres fait observer avec raison que, dans ces termes, la dépêche n'aurait pas eu de sens, puisque Dijon venait d'être évacué; qu'en fait, elle disait : Cremer atteindra et dépassera Dijon demain, ce qui avait une signification d'accord avec les faits. Dans tous les cas, en admettant qu'une erreur de copie eût substitué le mot défendra à celui de dépassera qui existe dans le texte original, il est clair que cette erreur n'a pu produire qu'un malentendu momentané, puisqu'en réalité le général Cremer n'est pas resté à Dijon.

Le télégramme dont il s'agit contenait encore une phrase que M. Bordone invoque pour prouver qu'on s'est conformé aux plans du ministre. On disait : « Le Val-Suzon peut devenir, grâce à vous, une barrière infranchissable, » et il en conclut que le rôle de l'armée de Dijon devait se borner à défendre le Val-Suzon. Mais M. de Serres répond que s'il a désigné spécialement le Val-Suzon dans sa dépêche, c'est parce que, à ce point, commençait la ligne à défendre, mais qu'il ne pouvait entrer dans sa pensée que ceux qui, comme M. Bordone, étaient au courant du plan adopté, pussent comprendre les choses autrement qu'on en était convenu précédemment.

cette époque, il n'entrait dans l'idée de personne que les choses pussent être comprises autrement qu'il ne les rapporte. » Dans son opinion, la mission donnée au général Garibaldi devait être de défendre, avant tout, la ligne qui se trouvait sur le trajet direct des secours envoyés au général de Werder.

Cette affirmation faite et répétée, M. de Serres ajoute que le général Garibaldi n'a pas cherché le moins du monde à s'opposer à la marche de l'armée du général de Manteuffel, lorsqu'elle s'est engagée en plusieurs colonnes et par détachements fractionnés dans les défilés dont il s'agit. — « Mais, lui demande-t-on, comment expliquer l'immobilité du général Garibaldi s'il a connu véritablement la marche de l'armée allemande? »

La réponse de M. de Serres mérite attention. « Logiquement, dit-il dans sa seconde déposition, l'attitude du général Garibaldi n'est peut-être pas explicable, et elle ne peut le devenir que par une analyse morale et physiologique de son caractère »; il ajoute : « Le général avait pour principe de ne jamais s'engager qu'à coup sûr (1), ce qui est plus prudent, mais ce qui ne permet pas d'obtenir le maximum de ce qui est réalisable. »

A la suite de cette appréciation, M. de Serres affirme qu'un « mérite incontestable du général Garibaldi a été, pendant toute la guerre, d'être parfaitement renseigné, et que dès lors il a su le passage du général de Manteuffel à travers des défilés si rapprochés de lui, de sorte que, s'il n'a pas disputé ces défilés, c'est qu'il a trouvé l'affaire trop grosse ».

On demande à M. de Serres comment il se fait que, dans une circonstance aussi grave, ni le ministre de la guerre, ni M. de Freycinet, qui dirigeait la campagne, ni lui-même qui représentait le ministre à l'armée, et qui voyait clair dans la situation, n'aient donné aucun ordre au général Garibaldi pour le rappeler à l'observation de ses devoirs.

M. de Serres répond : « que quant à lui il n'avait pas une autorité suffisante pour exercer une action dirigeante, mais que s'il avait eu cette autorité il n'aurait pas hésité cinq secondes, après le 18 janvier, à ordonner à Garibaldi d'attaquer les colonnes de Manteuffel, alors même qu'il n'y aurait eu qu'une chance sur mille pour réussir. »

En effet, M. de Serres, qui était alors à l'armée de l'Est avec le général Bourbaki, pouvait fort bien comprendre que Bourbaki était perdu si l'on n'arrêtait pas à tout prix la marche du général de Manteuffel. Au contraire, M. de Freycinet, trompé par les rapports de l'état-major garibaldien, demandait, précisément à cette date, au général Bourbaki, d'aller au secours de Dijon.

Quant à l'absence d'ordres de la part du ministre ou de M. de Freycinet, M. de Serres l'explique en disant qu'à Bordeaux on était mal renseigné sur ce qui se passait à Dijon, et cela était vrai. Nouvelle charge contre le général Garibaldi, qui était, comme l'a dit M. de Serres, très-exactement informé et qui, s'il ne tenait pas mieux le ministre au courant des événements, peut être soupçonné d'avoir entretenu volontairement une ignorance qui pouvait seule justifier son inaction.

On demande encore à M. de Serres pourquoi lui, qui comprenait si bien les périls de la situation, n'insistait pas auprès du ministre pour qu'on adressât des injonctions péremptoires au général Garibaldi. A cet égard, M. de Serres avoue « qu'on a toujours eu vis-à-vis du général italien une attitude non impérative, et qu'on se bornait à lui indiquer ce qui pourrait se faire sans lui donner jamais d'ordres absolus d'exécution. »

Cet aveu est la condamnation de la combinaison imaginée par M. de Freycinet, laquelle donnait au général Garibaldi une action indépendante du commandement supérieur.

C'était là la négation la plus absolue de tous les principes de la guerre; en supprimant l'unité de direction, on commettait une faute qui devait porter ses fruits.

En fin de compte, M. de Serres reproche au général Garibaldi :

1° D'avoir abandonné à l'ennemi, sans les disputer, des passages et des positions qu'il était chargé de défendre, abandon qui a compromis le sort de l'armée de l'Est;

2° D'avoir connu les mouvements de l'armée prussienne, et de ne pas en avoir tenu compte;

3° De s'être abstenu de combattre dans de telles circonstances par un parti pris de ne pas avoir voulu s'engager dans une lutte dont le succès ne serait pas certain;

4° Enfin, d'avoir tenu volontairement le ministre dans l'ignorance des faits qui se produisaient, ce qui n'a pas permis au ministre de prévenir le mal, et d'y remédier en temps utile.

M. de Freycinet, de son côté, n'a pas hésité, pas plus que M. de Serres, en répondant aux

(1) Tels étaient les termes propres employés par M. de Serres; ils ont été sténographiés et recueillis par la plume du rapporteur; mais M. de Serres a cru devoir les modifier, en disant dans sa déposition corrigée que « le général Garibaldi avait pour principe de ne jamais engager une opération qu'il estimait au-dessus de ses forces ». La forme est adoucie, le sens reste le même.

questions qui lui étaient posées, à reconnaître devant la commission que le général Garibaldi, en se bornant à attendre les Prussiens dans Dijon, a manqué à une partie essentielle de sa mission, laquelle était d'empêcher, dans la mesure du possible, le passage des troupes allemandes à travers la Côte-d'Or; qu'en cela il a commis une faute dont le résultat a été des plus funestes à l'armée de Bourbaki. Mais avant de rappeler cette déposition, nous croyons opportun de reproduire quelques-unes des dépêches par lesquelles M. de Freycinet est intervenu près du général italien, pour le faire sortir de son inaction. Elles feront connaître, au cours même des événements, l'impression que les événements produisaient au ministère de la guerre, impressions tantôt justes et tantôt erronées, tantôt satisfaites et tantôt mécontentes, suivant la nature des informations, vaies ou fausses, qu'on recevait du quartier général de Dijon.

Nous avons déjà dit que lorsque MM. Gambetta et de Freycinet eurent commis l'imprudence de donner au général Garibaldi un commandement indépendant, ils eurent à compter avec les exigences et les mauvais vouloirs du chef d'état-major de l'armée des Vosges; qu'après avoir essayé de transiger avec ces exigences, ils se résignèrent à céder devant un ultimatum de Bordone les menaçant de la retraite de Garibaldi si on ne lui donnait pas toutes satisfactions.

Nous avons raconté ensuite comment, le jour où il devenait urgent que l'armée garibaldienne entrât en action, M. Bordone, se posant en mécontent, avait disparu, laissant l'armée dans un désarroi complet; c'est l'expression de M. de Freycinet. Le général était malade; le chef d'état-major qui dirigeait tout était absent; toute direction faisait défaut. Nous avons vu qu'au lieu d'intervenir avec sévérité vis-à-vis d'un homme qui manquait ainsi à toutes les règles de la discipline, M. de Freycinet, subissant les conséquences de la situation qu'il avait créée, s'était borné à essayer de le rappeler à de meilleurs sentiments par une admonestation bienveillante.

Enfin, nous avons raconté qu'en présence de ces exigences, des conflits et des difficultés de tous genres qui se produisaient chaque jour pour obtenir que l'armée des Vosges voulût bien enfin se transporter à Dijon après de longs retards non motivés, le ministre et son délégué, à bout d'expédients, avaient imaginé, comme dernier moyen, pour mettre un terme à cette intolérable situation, de nommer général celui-là même qu'on aurait dû punir, M. Bordone, qui s'était improvisé colonel de sa propre autorité.

Nous en étions restés là. Le délégué du ministre allait s'apercevoir que ce n'est pas ainsi qu'on peut inspirer le sentiment du devoir a ceux qui ont besoin qu'on le leur rappelle. Le 17 janvier, en effet, M. Gambetta qui ne connaissait pas encore à Bordeaux la marche du général de Manteuffel, bien qu'elle s'effectuât depuis quatre jours, apprit tout à coup, par une dépêche venue de Gray, que des éclaireurs prussiens interceptaient le chemin de fer de Dijon à Besançon. Ne devinant pas que ces éclaireurs précédaient une armée de 60,000 à 70,000 hommes dont on ne lui avait pas encore parlé, M. de Freycinet adressait, à cinq heures du soir, le télégramme suivant au général Garibaldi :

« Comment se peut-il faire que l'ennemi ose se montrer dans le voisinage de votre brave armée? Est-ce que la vigilance du général Bordone sommeillerait? Nous ne pouvons le croire. Nous vous prions de nous rassurer bien vite et de nous dire si nous devons faire garder Gray par des forces distinctes des vôtres. »

Cette dépêche prouve dans quelle ignorance l'état-major garibaldien avait tenu le ministre relativement aux faits qui s'étaient accomplis devant Dijon. Car, à cette date du 17 janvier, le passage de l'armée allemande, commencé le 13, était à peu près terminé, et le général Garibaldi n'en avait pas encore informé le ministre! Il n'avait pas cessé cependant, comme on va le voir bientôt, d'être exactement renseigné sur les mouvements des colonnes ennemies, tant par ses propres agents que par ceux des autorités locales.

Le ministre reçut, dans la même soirée, deux communications en réponse à la sienne : l'une émanant du général Garibaldi, l'autre du colonel-ingénieur M. Gauckler. Ces réponses ne parurent sans doute ni claires ni rassurantes, car M. de Freycinet crut devoir faire jouer de nouveau le télégraphe et envoyer à Dijon deux dépêches l'une à onze heures du soir à M. Bordone, dont la vigilance ne paraissait plus inspirer la même confiance au Gouvernement, et l'autre, à dix minutes d'intervalle, à son ami personnel, M. Gauckler, qui lui avait donné des détails plus circonstanciés, sans toutefois le mettre exactement au courant de la situation.

La dépêche adressée à M. Bordone était ainsi conçue :

« *Guerre à général Bordone. — Bordeaux, 17 janvier, 11 h. du soir.*

« Le général Garibaldi me télégraphie que, s'il doit défendre Dijon, il lui est impossible d'occuper Gray. — Je respecte trop le général pour vouloir discuter avec lui; mais je vous ferai observer à vous-même que, sans occuper Gray, il est possible d'en faire respecter les abords, et naguère vous assuriez que vous sauriez couvrir

le pays de Dijon à Langres. Si aujourd'hui vous croyez ne pouvoir défendre que Dijon et s'il faut donner à Gray une garnison spéciale, mieux vaut le dire franchement, j'aviserai ; mais il sera bien avéré que vos dépêches étaient allées trop loin dans leurs promesses. »

Le télégramme destiné à M. Gauckler disait :

« *Guerre à colonel Gauckler à Dijon, 11 h. 10 du soir.*

« La dépêche me prouve que le corps prussien qui passe près de vous se rend à Gray sans que vous vous en soyez douté. Comment cela se peut-il faire ? Hier encore le général Bordone me disait que le préfet était un alarmiste et que je pouvais être tranquille. Il résulte de là que vos reconnaissances se sont complétement mises dedans et vous y ont mis avec elles ; une autre fois, je serai moins confiant.

« Signé : DE FREYCINET. »

Plusieurs observations importantes ressortent de ces deux dépêches. D'abord, malgré les explications demandées, le ministre était encore, le 17, évidemment mal renseigné sur ce qui se passait : il en était encore à chercher le moyen de préserver Gray qui était déjà à la discrétion du général de Manteuffel.

Il croyait qu'il ne s'agissait que d'un corps ennemi peu considérable qui aurait échappé à des reconnaissances mal faites ; et il s'agissait d'une armée formidable qui, au vu et su de tout le monde (à Dijon), occupait déjà la vallée de la Saône ! En second lieu, la réponse à M. Gauckler montre que le général Bordone, non content de laisser ignorer au Gouvernement les événements qui s'accomplissaient sous ses yeux, avait démenti les informations exactes adressées au ministre par les autorités locales. Nous allons voir bientôt que ces informations avaient été communiquées au général Garibaldi lui-même dans des conditions qui ne lui permettaient pas de douter de leur véracité ; et dès lors il est permis d'en conclure que le général et son état-major ont tenu le ministre, de propos délibéré, dans l'ignorance des événements.

Enfin, les observations adressées par M. de Freycinet à M. Bordone constatent que celui-ci avait personnellement et formellement renouvelé près du ministre l'engagement pris, dans la conférence avec M. de Serres, de couvrir le pays entre Dijon et Langres. Ce point est important à établir, car M. Bordone a cherché à prouver, dans diverses publications, que le général Garibaldi n'avait jamais reçu une mission de cette nature (1).

Ces dissimulations, dans des circonstances aussi graves, ne peuvent s'expliquer qu'en admettant, avec M. de Serres, que le fond de la pensée du général Garibaldi était de ne pas se mesurer avec l'armée du général de Manteuffel. Dès lors, il était intéressé à dissimuler la vraie cause de son inaction. Une telle défaillance et ce silence, dans de telles conditions, sont des actes évidemment coupables.

Quoi qu'il en soit, rentrons dans le cabinet de M. de Freycinet. Nous le retrouvons le lendemain, 18 janvier, à dix heures du matin, répondant à une nouvelle communication de M. Bordone. Le délégué du ministre comprend, d'après les informations mêmes qui lui sont transmises, que le général Garibaldi a laissé passer des troupes ennemies appartenant à deux corps d'armée différents. Seulement, s'il entrevoit une partie de la vérité, il est loin de la saisir tout entière, car il se borne à reprocher à l'état-major de Garibaldi un défaut de surveillance. Sa dépêche se terminait ainsi (1) :

« Il est bien malheureux pour nous que l'illustre Garibaldi soit souffrant, car sûrement ces mécomptes ne nous arriveraient pas. En résumé, je vous demande si vous pouvez et voulez vous jeter au travers de l'ennemi qui circule entre Dijon et Gray, de manière à troubler sa marche et à protéger les positions de Gray et de Dijon. »

Evidemment, M. de Freycinet recevait des informations insuffisantes, et il n'était pas complétement éclairé sur la situation. Les souffrances physiques du général Garibaldi n'entravaient nullement son action, puisqu'il partait ce jour-là même, de sa personne, en expédition à la tête de son armée, et puisqu'il devait, trois jours après, diriger les combats autour de Dijon. Il s'agissait de bien autre chose que d'un corps circulant entre Dijon et Gray, mais M. de Freycinet sentait que pour réparer la faute commise, ou du moins pour en atténuer les conséquences, il fallait se jeter, coûte que coûte, sur le flanc du général de

(1) Un fait qui se produisait au moment où s'échangeaient les dépêches en question, semble ajouter encore une preuve nouvelle aux considérations qui précèdent, pour démontrer que l'état-major garibaldien ne tenait point à ce qu'on sût à Bordeaux ce qui se passait à Dijon. Au moment dont nous parlons, le général Garibaldi, cédant à la pression de la population dijonnaise, impatiente de son inaction quand des colonnes allemandes défilaient si près d'elle, se préparait à un simulacre d'entrée en campagne. Il devait se rendre à dix kilomètres de la ville pour observer les vedettes prussiennes avec sa lunette. On s'étonne qu'il n'ait pas fait connaître cette sortie à Bordeaux, et il est probable qu'il n'en a rien dit, puisque M. de Freycinet n'en fait mention dans aucune dépêche.

(1) On trouvera la dépêche *in extenso* aux pièces justificatives.

Manteuffel et l'obliger à s'arrêter. Il ignorait que Gray ne pouvait plus être préservé par cette diversion, et que le lendemain cette ville serait occupée.

Nous ne savons pas ce que M. Bordone imagina pour se justifier et pour reconquérir les bonnes grâces du ministre; mais voici une nouvelle dépêche expédiée par M. de Freycinet, le même jour à trois heures, et tracée sous une inspiration bien différente de celle qui avait dicté la précédente :

« *Guerre à général Bordone, à Dijon, 18 janvier, 3 heures du soir, de Bordeaux.*

« Votre dépêche détaillée de 8 heures 40 m'a fait plaisir. Je persiste néanmoins à croire que vous auriez pu troubler davantage l'ennemi et nous aviser plus tôt de cette marche, que très-certainement vous n'avez cru ni si rapprochée de vous, ni si considérable. J'ai pleine confiance dans votre talent, que je reconnais même exceptionnel. Mais le talent ne suffit pas, il faut aussi vouloir. Je crois donc que si vous voulez, et j'espère que vous le voudrez, vous pouvez faire plus de mal à l'ennemi. Quant aux avis d'autrui qui vous déroutent, je m'étonne que vous y ajoutiez foi. Un bon général, comme vous, croit à ses propres renseignements et non à ceux des autres. »

Il serait difficile d'imaginer ce que M. Bordone a pu dire à M. de Freycinet pour lui faire tant de plaisir, mais ce n'était certainement pas la vérité. Il prétendait sans doute avoir été induit en erreur par les avis d'autrui; il cherchait à s'excuser; mais, on ne saurait trop le répéter, l'état-major garibaldien n'avait pas cessé un seul instant d'être exactement informé de tout ce que l'ennemi avait préparé ou fait.

Quant aux flatteries de M. de Freycinet vis-à-vis du chef d'état-major garibaldien, il s'est chargé de les expliquer dans un télégramme qu'il expédiait, vingt-quatre heures plus tard, au général Bourbaki; ce télégramme a déjà été porté, par diverses publications, à la connaissance du public.

« Bordeaux, 19 janvier, 2 h. 15 soir.

« *Guerre à général Bordone, à Dijon.*

« (Copie pour général Bourbaki à Soie.)

« Je ne comprends pas les incessantes questions que vous me posez pour savoir qui commande, non plus que les difficultés qui surgissent toujours au moment où, dites-vous, vous allez faire quelque chose. La situation est bien simple; vous commandez l'ancienne armée des Vosges et les mobilisés de l'Isère. Vous avez pleins pouvoirs pour défendre tout le pays, et vous jouissez absolument des mêmes prérogatives que tous les commandants en chef. Vous êtes le seul qui invoquiez sans cesse des difficultés et des conflits pour justifier sans doute votre inaction. Je ne vous cache pas que le Gouvernement est fort peu satisfait de ce qui vient de se passer. Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui, et votre présence à Dijon a été absolument sans résultat sur la marche de l'ennemi de l'Ouest à l'Est. En résumé, moins d'explications et plus d'actes, voilà ce qu'on vous demande.

« DE FREYCINET. »

En écrivant cette dépêche, au moment où le danger de la situation se révélait à ses yeux, et en faisant connaître ce télégramme au général Bourbaki, M. de Freycinet voulait certainement dégager sa responsabilité. Cette fois il était dans la vérité, en rappelant, d'une part, la mission de confiance donnée au général italien, et de l'autre les prétextes derrière lesquels ce général s'était abrité pour se dispenser de remplir cette mission. Ce que le délégué du ministre ne semblait pas encore mesurer suffisamment, c'étaient les conséquences de l'inaction de l'armée de Dijon. Ce jour-là même, le général de Manteuffel, comprenant bien, lui, que les défaillances du général Garibaldi lui donnaient toute sécurité pour ses opérations ultérieures, prenait la résolution de marcher sur Dôle et Mouchard, sans se préoccuper de l'armée des Vosges qu'il laissait derrière lui, ou du moins en se contentant de la faire observer par une arrière-garde.

Le 21 janvier, au moment où se livrait le premier combat de Dijon qui, grâce aux bulletins de M. Bordone, allait raviver les illusions du Gouvernement, M. de Freycinet, poussé à bout par les résistances incessantes qu'il rencontrait chez M. Bordone, avait cru devoir lui adresser une sorte d'ultimatum dans lequel éclatait son mécontentement. Voici cette dépêche :

« Bordeaux, 21 janvier, 2 h. 55 soir.

« *Guerre à général, Bordone à Dijon.*

« Vos dépêches ne répondent nullement aux miennes.

« ... Je vous ai seulement demandé de diriger de fortes expéditions en travers de l'ennemi pour empêcher et peut-être rompre ses longues mais minces colonnes. C'est ce que vous n'avez jamais voulu comprendre, pour vous dispenser sans doute de le faire. En ce moment même vous pourriez faire d'utiles diversions sur votre gauche, et vous ne bougez pas, vous bornant à m'annoncer la présence du prince Frédéric-Charles, lequel est notoirement au Mans. Cela

prouve que vos éclaireurs n'éclairent pas et vous en font accroire. Si cela doit continuer, je déclinerai, quant à moi, devant le Gouvernement, toute responsabilité dans votre coopération, et le Gouvernement avisera.

« J'avoue que j'attendais autre chose de vous dans cette campagne, et je regrette d'avoir aussi chaudement pris votre parti, dans l'espoir où j'étais que cela vous déciderait à une action patriotique qui eût fait tout oublier. »

Ces récriminations étaient vives et justes. Mais le soir, les nouvelles du combat de Dijon firent oublier les torts de M. Bordone, et nous avons eu déjà l'occasion de rappeler avec quel enthousiasme M. de Freycinet avait accueilli cette nouvelle. « Il retrouvait, disait-il, la brave armée de l'illustre Garibaldi, ainsi que son digne chef d'état-major... » Et il leur rendait toute sa confiance. C'était changer bien vite de ton et de sentiments, mais on avait toujours été si mal renseigné sur ce qui se passait dans la Côte-d'Or, on désirait si vivement un succès, qu'on s'empressa de prendre le change sur l'importance des victoires obtenues. On crut de très-bonne foi qu'on avait eu une victoire, et on fut si heureux qu'on ne s'aperçut pas que la diversion sur Dijon, ordonnée par le général de Manteuffel, consommait en ce moment même notre perte.

Rien ne démontre mieux l'erreur dans laquelle on était tombé à Bordeaux que la dépêche, adressée le 23 janvier, au général Bourbaki, et qui a été mentionnée plus haut, dépêche dans laquelle on lui demandait d'aller au secours du général Garibaldi, comme si le véritable péril de la situation se fût tout à coup transporté à Dijon.

Passant d'un extrême à l'autre, et cédant une dernière fois aux écarts de son imagination, M. de Freycinet conçut une combinaison nouvelle.

Le 24 janvier, il mandait ce qui suit à M. Gambetta, alors à Saint-Malo (1) :

« Garibaldi a encore remporté un très-grand succès hier. C'est décidément notre premier général. Cela fait un pénible contraste avec l'armée du général Bourbaki qui piétine sur place entre Héricourt et Besançon. »

Tout entier à son admiration, sans voir encore le danger de plus en plus menaçant de l'Est, il proposait de donner à son héros une partie des troupes de Bourbaki avec la direction des opérations ultérieures.

« Je crois, dit-il, que cette combinaison serait acceptée avec empressement par l'opinion qui se montre très-impressionnée des succès de Garibaldi. Je vous demanderai donc de m'autoriser à prendre cette mesure, à laquelle j'attache une grande importance. »

Enfin s'enivrant de ses propres idées, il terminait ainsi :

« Je me fais fort avec cette organisation de reprendre les Vosges. »

De quelle patriotique douleur n'est-on pas saisi chaque fois que l'on rencontre de pareilles illusions dans l'esprit de ceux qui dirigeaient alors nos armées avec un si grand pouvoir et une si grande légèreté !

Voulant donner suite à sa nouvelle conception, M. de Freycinet prit acte des querelles que Bordone continuait à susciter à propos de tout, et envoya le général Pellissier à Lyon. Il fit passer tous les mobilisés sous les ordres de Garibaldi, le plaçant ainsi à la tête d'une armée de 50,000 hommes, avant même d'avoir obtenu l'assentiment de M. Gambetta aux combinaisons qu'il lui avait proposées.

Cependant les événements se pressaient, et leur gravité ne pouvait être plus longtemps méconnue. Le 25, M. de Freycinet, au moment même où il s'occupait de satisfaire les susceptibilités ridicules de MM. Bordone et Gauckler (1), adressait brusquement au général Garibaldi, à trois heures, une dépêche annotée urgence extrême, et dont le ton indiquait une inquiétude sérieuse. Faisant un appel solennel au dévouement du général, il le suppliait avec instance « de diriger sans délai une forte expédition sur Dôle et Mouchard, tâche difficile, disait-il, mais qui n'était

(1) Voir la dépêche adressée, le 24 janvier, par M. de Freycinet à M. Gambetta, à Saint-Malo.

(1) Les prétentions et les exigences de M. Bordone s'étaient réveillées plus vives que jamais, et il avait même osé se plaindre amèrement de ce qu'on avait conféré le grade de lieutenant-général auxiliaire au général Pellissier, ce qui allait donner à celui-ci le pas sur lui. Il avait même envoyé à Bordeaux sa démission, ainsi que celle de son adjoint, M. Gauckler qui, colonel de circonstance, se croyait aussi amoindri, parce que le général Pellissier montait d'un grade. Le 24 janvier, à neuf heures du matin, M. de Freycinet se croyait obligé d'adresser une dépêche particulière à chacun des deux mécontents pour leur demander avec instance de ne pas donner leur démission, en leur expliquant que la nomination du général Pellissier n'avait rien de blessant pour eux, et en leur annonçant que, quant à eux, « on leur réservait une récompense qui les comblerait d'orgueil. » (Voir les dépêches reproduites à la suite du rapport.)

Toutefois le général Pellissier n'en fut pas moins sacrifié peu d'heures après, et M. de Freycinet lui adressait, à 2 h. 40, une dépêche dans laquelle il lui disait : « Désireux d'éviter des conflits qui pourraient vous être pénibles entre vous et le général Garibaldi, je vous prie de vous rendre momentanément à Lyon, où vous recevrez mes instructions..... »

pas au-dessus de son courage ni de son génie » (1).

Le ministère comprenait enfin, par les douloureuses communications du général Bourbaki, où était le danger; il s'en apercevait malheureusement trop tard, car Mouchard était, depuis la veille, tombé au pouvoir de l'ennemi. C'eût été douze jours plus tôt, quand le général de Manteuffel était encore au delà du plateau de Langres, qu'il eût fallu prévoir ce qui allait arriver et obliger le général Garibaldi à agir.

Nous ne savons pas si le général en chef de l'armée des Vosges s'émut beaucoup de l'appel fait à son génie; mais on peut supposer qu'il ne se pressa pas de répondre à cette dépêche, car, deux jours plus tard, M. de Freycinet évoquait son grand cœur pour obtenir de lui qu'il entreprît la diversion désirée et lui faisait connaître la cruelle situation de l'armée de l'Est et le suicide du général Bourbaki.

La dépêche dont il s'agit fut écrite dans la nuit du 27 au 28; elle demandait au général Garibaldi de partir de Dijon avec toutes ses forces disponibles, de se porter sur Dôle, de reprendre cette ville et d'occuper la forêt de Chaux, pendant qu'on le ferait appuyer du côté de Lons-le-Saulnier et d'Arbois. Puis, elle se terminait à peu près comme la précédente :

« .....L'entreprise que nous vous demandons est très-difficile, impossible même, pour tout autre que pour vous... Elle est digne de votre génie; croyez-vous pouvoir la tenter? Répondez-nous d'urgence. »

Cette fois, le télégramme ministériel trouva le mouvement qu'on réclamait commencé; mais outre qu'il était trop tard, l'armistice survenant ne permit pas à cette combinaison de produire l'effet qu'on en attendait.

Nous avons rendu compte des impressions diverses produites sur le Gouvernement par la conduite du général Garibaldi. M. de Freycinet lui-même nous les a retracées. Malgré leur diversité, elles expliquent parfaitement les appréciations de M. de Serres, telles que nous les avons racontées d'après sa déposition. Elles n'atténuent pas la part de responsabilité qui incombe au ministre pour avoir introduit, par des considérations politiques, et contrairement aux prescriptions de nos lois, de tels auxiliaires dans l'œuvre de la défense et pour les y avoir maintenus, malgré tant d'avertissements successifs.

Nous venons d'analyser les dépêches de M. de Freycinet, elles nous ont fait connaître ses appréciations. Maintenant examinons sa déposition.

Nous y trouvons d'abord l'aveu que ce sont uniquement des considérations politiques qui ont déterminé le Gouvernement à faire concourir le général Garibaldi à la défense nationale. M. de Freycinet eût préféré ne pas s'en servir, mais il l'a reçu « comme un outil » qui lui était imposé et il a dû essayer d'en tirer parti. En ce qui concerne M. Bordone, il le considérait comme une portion de cet outil. « Il en était le manche », observe un membre de la commission. — Oui, si vous voulez, répond M. de Freycinet, Bordone était le manche de Garibaldi; mais celui-ci était très-sensible à tout ce qui touchait Bordone, et quand il était mécontent, cela se traduisait dans son armée par une action moins vive... C'est pour donner satisfaction à Garibaldi que « nous fûmes obligés » de nommer Bordone à un grade qui ne lui fut confié que pendant la guerre; c'était un moyen de tirer le plus grand parti possible de cet outil. »

Etrange justification d'un acte qui a vivement et à juste titre froissé l'armée!

M. le président de la commission ayant rappelé à M. de Freycinet les dépêches par lesquelles il avait caractérisé si sévèrement lui-même l'inaction de l'armée garibaldienne, M. de Freycinet répondait :

« Oui, c'était un corps difficile à manier: il était sous nos ordres, sans y être d'une manière bien précise, et Garibaldi, à cause de sa personnalité, échappait à la hiérarchie; il fallait lui parler le langage italien, il fallait s'adresser à sa loyauté et mettre en jeu divers moyens qui ne sont pas dans nos habitudes françaises. »

On a vu, hélas! à quels tristes résultats le mi-

---

(1) Voici *in extenso* la teneur de la dépêche indiquée :

« Bordeaux, 25 janvier, 3 heures du soir.

« *Guerre à général Garibaldi, à Dijon* (*extrême urgence*).

« En réponse à votre dépêche de ce jour 12 h. 55, nous remettons entre vos mains le commandement total des forces réunies à Dijon et dans le département de la Côte-d'Or. Le général Pellissier reçoit l'ordre de se rendre à Lyon pour éviter tout conflit avec vous. (L'ordre venait en effet d'être expédié quelques minutes auparavant.)

« Vous savez mieux que moi, général, que les grandes situations imposent de grands devoirs, et vous avez habitué le monde à vous les voir remplir. Ce que nous vous demandons aujourd'hui, en échange de l'unité de commandement que nous créons pour vous, c'est à la fois d'assurer inébranlablement la défense de Dijon, et de diriger sans délai une forte expédition sur Dôle et Mouchard en vous mettant en rapport avec le général Bourbaki, à Besançon, de manière à produire une diversion utile à ce général. La tâche est difficile, mais elle n'est pas au-dessus ni de votre courage ni de votre génie. Répondez-nous et dites-nous si nous pouvons compter sur cet appui de votre part.

« Signé : DE FREYCINET. »

nistre et son délégué avaient été conduits par ces procédés italiens, et M. de Freycinet se trouve obligé d'avouer qu'en définitive il n'a pu aboutir qu'à constituer, avec les deniers de l'État, une force et un pouvoir dont il ne disposait pas.

Quant à la conduite du général Garibaldi, M de Freycinet la condamne aussi formellement que M. de Serres.

« Il y eut une période, dit-il, pendant laquelle le corps de Garibaldi n'a pas rempli le rôle qui lui était assigné. Il avait ordre de défendre Dijon, ce qu'il a fait; mais il avait l'ordre aussi d'empêcher les passages de troupes qui pouvaient se faire au-dessus de Dijon. Garibaldi était malade et Bordone absent, de sorte qu'il n'y avait plus aucune cohésion dans ces troupes qui ne remplirent plus leur rôle. Les détachements prussiens traversèrent le pays au-dessus de Dijon. Garibaldi, averti par nous (1), ne crut qu'à une menace sur Dijon; il y eut une attaque à laquelle il résista, mais il avait une autre mission qu'il ne remplit pas, et qui consistait à empêcher les détachements de passer au-dessus de Dijon. Cètte faute fut très-préjudiciable à l'armée de Bourbaki. »

Nous pourrions facilement relever dans ce passage, que nous avons voulu citer textuellement, plusieurs erreurs (2); mais elles n'ont qu'un intérêt secondaire, et ce qu'il importe surtout d'en retenir, c'est l'affirmation de M. de Freycinet, maintenant catégoriquement, d'accord avec ses dépêches, que le général Garibaldi avait reçu du ministre la mission de défendre les passages au-dessus de Dijon.

En résumé, les appréciations de M. de Freycinet, malgré certaines contradictions qui se rencontrent dans ses dépêches, et qu'il peut expliquer par l'ignorance où on le tenait des événements, demeurent parfaitement d'accord avec celles de M. de Serres et condamnent absolument la conduite tenue à Dijon par le général en chef de l'armée des Vosges; tout au plus pourrait-on dire qu'il signale comme une circonstance atténuante la maladie du général. On va voir que cette maladie et même l'absence de Bordone, qui, du reste, sont antérieures à l'arrivée de l'armée des Vosges à Dijon, n'ont été pour rien dans les faits. Le général Garibaldi lui-même, par ses actes et ses paroles, va nous fournir à son tour les éléments des conclusions que nous aurons à formuler.

Quelque démontrés que puissent paraître les faits qui ressortent des dépositions de MM. de Serres et de Freycinet, appuyées par leurs dépêches, nous ne serions pas étonnés que l'esprit de parti n'essayât d'en contester la valeur. On prétendra peut-être que les deux délégués de M. Gambetta ne sont pas des juges impartiaux; qu'ils pourraient avoir intérêt à accroître la responsabilité du général pour diminuer la leur. On dira peut-être qu'ils avaient mis des moyens insuffisants à sa disposition; on dira qu'à tout prendre, s'il a commis des fautes, il n'est pas le seul, et que ce n'est pas une raison pour inculper ses intentions, son caractère. A ceux qui essayeraient de faire valoir de tels moyens de défense, nous répondrons par le récit suivant :

Vers le commencement de janvier, le général Garibaldi, étant encore à Autun et obtempérant enfin aux demandes réitérées du ministre, avait envoyé son fils Ricciotti avec une colonne mobile pour observer de plus près les mouvements du général Zastrow.

Nous avons vu que le général Zastrow opérait alors d'une façon assez incohérente entre Chaumont, Châtillon-sur-Seine et Auxerre; qu'il avait même paru vouloir un instant reprendre Dijon. L'envoi de Ricciotti du côté de Montbard permettait à Garibaldi d'être renseigné en temps utile sur les entreprises que les armées allemandes ne pouvaient manquer de faire.

Ricciotti s'acquitta de sa mission avec une certaine audace, et il eut avec l'ennemi plusieurs engagements qui, sans avoir d'importance, ont été racontés à son honneur. Un moment même, du 6 au 9 janvier, il s'était assez aventuré pour se trouver un peu compromis et pour que son père, qui suivait attentivement ses mouvements à distance, fût inquiet sur son compte. Il était sorti heureusement de ce mauvais pas, et le 12 janvier, à six heures du matin, après avoir eu la veille, à Baigneux-aux-Juifs, un dernier engagement avec une reconnaissance prussienne qui préparait la marche de l'une des colonnes du gé-

(1) Le général Garibaldi a été souvent averti par ses propres informations et par celles qui lui venaient des autorités locales ; quant au ministre, on a vu qu'il n'a connu les faits qu'après coup; ce n'est donc pas lui qui aurait pu renseigner utilement le général.

(2) Ce n'est pas à Dijon, et au moment du passage de l'armée du général de Manteuffel à travers la Côte-d'Or, que s'est produite la maladie du général Garibaldi et l'absence de Bordone, mais bien à Autun, à la fin de décembre, au moment où le ministre réclamait le plus vivement le transfert de l'armée des Vosges à Dijon.

C'est aussi trop peu d'appeler détachements les forces qui ont traversé la Bourgogne, car c'était bien une armée tout entière, armée qui comportait deux corps nombreux et qui devait compter au moins 60,000 à 70,000 hommes.

Enfin, c'est amoindrir beaucoup les conséquences de la faute commise par le général Garibaldi que de se borner à dire qu'elle a été très-préjudiciable à l'armée du général Bourbaki : elle a été la cause déterminante de la perte de cette armée.

néral de Manteuffel, il était arrivé à Aignay-le-Duc. M. Masset, maire d'Aignay-le-Duc, a raconté les détails de cette expédition dans une lettre intéressante.

La colonne garibaldienne, composée de francs-tireurs, parmi lesquels une soixantaine seulement d'Italiens en chemises rouges, était réduite en ce moment à 1,000 ou 1,200 hommes qui, dans leur ensemble, avaient une tenue militaire convenable. L'état-major s'efforçait d'y maintenir l'ordre et la discipline (1). Voici comment l'honorable M. Masset raconte les faits qui se sont passés sous ses yeux :

« Dans la nuit du 12 au 13, je reçus plusieurs avis du canton de Recey (c'est par Recey que passa la colonne du centre où se trouvait le général de Manteuffel en personne), qui annonçaient l'apparition, sur plusieurs points, de corps d'éclaireurs de l'armée prussienne. Je les communiquai immédiatement à M. Thiébaut (le secrétaire chef d'état-major de Ricciotti), qui, lui-même, les lui soumit aussitôt. Sur les deux heures du matin arriva tout à coup dans ma cour une voiture à deux chevaux amenant une dame anglaise, madame Wyte-Mary. Elle venait de Châtillon-sur-Seine pour traiter, disait-elle, de l'échange de médecins pris par les Allemands; mais au fond pour savoir ce qui se passait à Châtillon et le rapporter à Ricciotti. Cette dame faisait partie de la brigade en qualité de directrice des ambulances.

« Elle raconta aux chefs les mouvements des troupes prussiennes qui se dessinaient du côté de l'Est, annonçant qu'il y avait à Châtillon et dans les environs une véritable armée de 50 à 60,000 hommes. Elle donna d'autres renseignements que je n'ai pas entendus... »

On le voit, M. de Serres avait parfaitement raison de dire que l'état-major garibaldien avait le mérite d'être bien informé, et de supposer que, dans cette circonstance notamment, il avait dû connaître les mouvements de l'armée du général de Manteuffel.

M. Masset continue ainsi :

« A cinq heures du matin, le 13, une dépêche, préparée par Ricciotti pour son père, fut remise et recommandée au conducteur de notre voiture de Dijon, qui se chargea de la porter dans la journée au général Garibaldi. »

Ainsi, dès le 13, dès le premier jour où l'armée de Manteuffel s'ébranle, le général Garibaldi en était avisé à Dijon par son propre fils, dont les informations s'accordaient d'ailleurs avec les renseignements qui, comme nous le verrons tout à l'heure, venaient des autorités civiles.

Ricciotti, sachant désormais à quoi s'en tenir sur les intentions de l'ennemi et sur la direction de sa marche, s'empressa, dès six heures du matin, de quitter Aignay, qui se trouvait sérieusement menacé, et abandonna la contrée où il opérait depuis dix jours. Il se dirigea par Echalot, Salives, Barjon et Avot vers Grancey, où l'attendait un officier de l'état-major de son père chargé de lui porter des ordres (1).

On aurait pu supposer qu'en allant à Grancey, Ricciotti voulait disputer ces défilés à l'ennemi; il n'en était rien. Il chemina tout en battant en retraite, parallèlement aux deux routes suivies dans la partie la plus accidentée du pays par deux colonnes prussiennes; ayant devant lui au nord la colonne du centre où se trouvait le général de Manteuffel, derrière lui la colonne de droite, général Fransecki, qui suivait la vallée d'Ignon, et qui devait à un moment donné le couper avant son entrée à Dijon. Arrivé le 14 au soir à Avot, où vint le rejoindre, le lendemain matin, le colonel Lobbia à la tête d'une autre colonne mobile, il jugea opportun, après avoir pris connaissance des instructions de son père, de ne pas rester plus longtemps dans la contrée qu'il avait été chargé de défendre. Pendant que le colonel Lobbia, raisonnant de la même façon, gagnait la plaine et se rendait à Fontaine-Française, Ricciotti, tournant court, devança de vitesse la colonne prussienne de l'Ignon, et arriva avant

(1) « La plupart des compagnies, dit M. Masset, étaient composées d'hommes assez convenables, mais il y avait parmi eux un certain nombre, trente à quarante, de mauvais sujets, insolents même pour leurs chefs et dont le chef d'état-major désirait vivement être débarrassé. Nous n'avons remarqué dans cette troupe que cinquante à soixante Italiens portant la chemise rouge. La plupart étaient ivrognes.

« J'avais chez moi, avec Ricciotti, ses officiers intimes. Son secrétaire faisant fonction de chef d'état-major, était un nommé Thiébaut, connu à Dijon, homme de bonnes façons, maintenant le plus possible l'ordre et la discipline.

« Nous avons appris qu'il y avait dans cette troupe un officier ou sous-officier qui faisait trafic de bons de fournitures..... Ce gaspillage a dû se faire sous différentes formes, car malgré toutes nos précautions ce passage a été très-onéreux pour notre commune. »

(1) Voir les dépositions de MM. Darcy et de Grancey.

Dans la première, on reconnaît que le 13 janvier dans la soirée, Ricciotti, pressentant les mouvements que les Prussiens devaient exécuter le lendemain, avait enjoint au maire d'Essaroir de le prévenir de leur marche sous peine de mort.

Dans la seconde, on voit que le 12 arrivèrent à Grancey trois garibaldiens, dont un chef d'état-major, qui fit connaître qu'il attendait deux colonnes garibaldiennes, celle de Ricciotti et celle de Lobbia. Le 14 au soir, ces trois garibaldiens faillirent être surpris par un détachement d'éclaireurs prussiens.

elle à Is-sur-Tille. De là, il put retourner sans coup férir à Dijon où, au dire des témoins, il fit une entrée triomphale comme s'il revenait d'une expédition victorieuse (1).

Ainsi donc les manœuvres que venaient d'accomplir les deux lieutenants du général Garibaldi avaient consisté à éviter l'ennemi avec une grande dextérité. Ils lui abandonnaient, on pourrait dire ils lui livraient, tous les passages vers la vallée de la Saône. Le 16 janvier, les Prussiens qui suivaient les colonnes garibaldiennes, sans pouvoir les atteindre, se portèrent sur Grancey où ils croyaient les rencontrer. N'y trouvant personne, ils ne dissimulèrent pas leur satisfaction d'avoir pu traverser un tel pays sans qu'il fût disputé (2).

On a remarqué dans le récit précédent que, pendant tout le cours de sa retraite, Ricciotti n'avait pas cessé d'être en communications avec son père, et que par conséquent celui-ci avait pu savoir tout ce que savaient ses lieutenants. Pour qu'il ne reste aucun doute à cet égard, nous allons faire connaître ce qui se passait dans la propre chambre du général Garibaldi, où un honorable témoin, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. de Laborie, va nous faire pénétrer avec lui.

Grâce aux mille moyens d'information dont on dispose dans une grande ville, grâce aux services spéciaux organisés par les autorités locales, on était, à Dijon, au courant des mouvements de l'ennemi, et on y suivait avec une grande anxiété le défilé de ses colonnes à travers les montagnes du Châtillonnais. Tout le monde comprenait d'instinct l'imminence du danger et tout le monde aussi connaissait les difficultés que les lieux présentaient à la marche d'une armée nombreuse. On commença bientôt à s'étonner de l'immobilité des garibaldiens qui semblaient ne pas s'émouvoir d'événements accomplis si près d'eux.

Mieux que personne, l'ingénieur en chef du département, M. de Laborie, était exactement et régulièrement renseigné sur les moindres mouvements de l'ennemi par les correspondances journalières de ses cantonniers, et il s'empressait de porter tout ce qu'il apprenait à la connaissance des autorités civiles et militaires. On va voir comment tout son zèle, toutes ses démarches ont été inutiles par suite du parti pris du général italien de fermer les yeux à l'évidence.

M. de Laborie raconte que, le 10 janvier, trois jours par conséquent avant la mise en mouvement de la colonne du général de Manteuffel, ayant reçu de l'ingénieur ordinaire resté à Châtillon-sur-Seine une note importante (1) qui lui signalait les dispositions prises par l'armée prussienne, il crut devoir porter lui-même cette note au général Garibaldi. Il a raconté devant la commission que lorsque le général Bourbaki, son ancien ami d'Afrique, était passé à Dijon, le général lui avait témoigné la plus vive inquiétude sur ce qui pourrait arriver quand son armée s'éloignerait et marcherait sur Belfort; Bourbaki était plein d'anxiété sur l'assistance que les garibaldiens lui porteraient le jour où cette assistance deviendrait nécessaire. « Moi-même, dit M. de Laborie, je sentais combien il était important, dans l'intérêt de l'armée de l'Est, d'empêcher les Prussiens de traverser la Côte-d'Or. Je dis donc au général Garibaldi : Vous voyez la note que je reçois. Vous avez, entre Dijon et Langres, des défilés faciles à défendre, et puisque les Prussiens sont obligés d'y passer, il faut vous mettre en travers. — Soyez tranquille, me répondit-il, mes précautions sont prises. »

Cette déposition semble montrer qu'avant la mise en mouvement de l'armée allemande, le général Garibaldi comprenait le devoir qui lui était imposé, car il affirmait avoir pris toutes ses dispositions pour défendre les défilés de la Bourgogne.

La commission demande à M. de Laborie s'il est certain que le général ait dit : « Mes précautions sont prises », M. de Laborie répond : « Parfaitement certain. » Un des membres de la commission lui fait observer que ce langage du général semblerait prouver qu'il savait à quoi s'en tenir sur les mouvements de l'armée prussienne.

« Parfaitement, réplique M. de Laborie, et je vais vous en donner une preuve sans réplique. » Alors le témoin raconte que, le 12, à six heures du matin, il porta au général Garibaldi une seconde note, venue de Châtillon, et qui précisait les mouvements de l'armée prussienne (2), mouve-

(1) Voir les dépositions de MM. de Laborie, Darcy et de Grancey.

(2) Voir la déposition de M. de Grancey.

(1) Voici le texte de la note :

« De nombreuses troupes, formant un corps d'au moins 20,000 hommes, traversent Châtillon pour se diriger sur Montbard et le vallon de l'Armançon, ainsi que deux batteries d'artillerie.

« Ils sont sous les ordres du général Zastrow... » Suivent des détails sur les dispositions prises pour défendre Châtillon en cas d'attaque.

M. de Laborie a écrit en bas de cette note :

« Communiqué le 10 janvier au général Garibaldi.

« Signé : LABORIE. »

(2) Voici le texte de la note :

« Un nouveau mouvement en sens contraire s'opère actuellement pour les troupes allemandes, elles se replient sur Chaumont, venant d'Auxerre.

« On prétend que ces troupes se dirigent sur Belfort, elles ont à leur tête quatre généraux, dont un prince. »

Suivent les noms des généraux et de nouveaux

ments dont le but était Belfort. Ce ne fut pas sans peine que M. de Laborie put pénétrer cette fois jusqu'au général Garibaldi, sévèrement gardé par son entourage. Il y parvint cependant, et voici comment il a raconté lui-même son entretien :

« Je lui remis ma dépêche, lui disant : Je ne comprends pas comment ce renseignement se rattache au premier, mais soyez certain que l'armée allemande fait ou va faire un effort pour aller au secours de Werder, qui est acculé à la frontière (il eût été difficile de voir plus juste). Garibaldi me répondit : Soyez sans inquiétude, tout va bien : Ricciotti lui-même occupe les défilés entre Grancey et Dijon, à Is-sur-Tille. »

Ainsi, le 12 janvier, le général Garibaldi, non-seulement reconnaissait qu'il devait défendre les défilés de la Côte-d'Or, mais affirmait qu'il avait chargé son fils de cette opération.

Au moment où il parlait de la sorte, Ricciotti, qui n'était pas encore à Grancey, mais qui s'y acheminait, arrivait à Aignay-le-Duc; on a vu qu'ayant recueilli, dans la nuit du 12 au 13, des renseignements certains sur les forces et sur les mouvements de l'armée prussienne, il avait jugé à propos de rentrer à Dijon.

Il s'était bien dirigé vers Grancey, qu'au dire de Garibaldi il aurait dû défendre, mais comme nous l'avons raconté, il n'avait fait que traverser Grancey et s'était retiré précipitamment, sans même tirer un coup de fusil.

Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter à ce récit un détail qui le complète et qui se trouve dans la déposition de M. de Grancey. A cette même date du 12 janvier, c'est-à-dire à la suite du deuxième entretien du général Garibaldi avec M. de Laborie, on vit arriver au château de Grancey trois envoyés du général Garibaldi, dont un chef d'escadron, qui cherchaient MM. Ricciotti et Lobbia, auxquels ils avaient des instructions à remettre.

C'est après avoir reçu ces instructions, que les deux chefs italiens se mirent hors de la portée de l'ennemi. « Pourquoi donc vous en allez-vous? » disaient les habitants aux garibaldiens. — « Mais, répondaient-ils, parce que les Prussiens arrivent. »

Nous ne pouvons nous dispenser de signaler, à l'occasion de cet épisode, un singulier incident que l'on trouve dans la déposition de M. de Grancey. Le chef d'escadron, envoyé par Garibaldi, se voyant exposé à tomber inopinément dans les mains des Prussiens, avoua tout à coup à son hôte qu'il était porteur de 100,000 francs, et il confia à son honneur cette somme pour qu'elle fût mise en sûreté.

Un tel fait suffit pour indiquer ce que l'armée garibaldienne a dû coûter à la France, et pour faire comprendre comment a pu être dépensé le crédit que la générosité de M. Gambetta avait ouvert pour les dépenses de ces aventuriers.

Nous n'en avons pas fini avec la déposition de M. de Laborie, il nous reste un dernier trait à lui emprunter.

L'honorable ingénieur, dans ses préoccupations patriotiques, avait été péniblement surpris lorsque, le 15 janvier, il avait vu rentrer triomphalement à Dijon ce même Ricciotti, que, sur les assurances de son père, il devait croire aux prises avec les Prussiens. Son étonnement avait fait place à un autre sentiment, lorsque de toutes parts il avait appris que, loin de chercher à défendre les défilés, Ricciotti s'était retiré précipitamment. Sous le coup de son inquiétude, il retourna une troisième fois chez le général Garibaldi et lui demanda comment il se faisait que son fils eût si mal exécuté ses ordres.

« Mon Dieu! s'écria le général, on me trompe. Je n'apprends jamais les choses qu'après coup (on a vu s'il était inexactement informé). Que voulez-vous que je fasse? Appelons Bordone.

« — Je n'ai pas besoin de voir Bordone, répondit M. de Laborie.

« Le général reprit :

« — Mon Dieu! monsieur de Laborie, il faut avoir égard à la douleur d'un père. Mon fils Ricciotti! je crains qu'il ne soit sur son lit de mort : il a pris une fluxion de poitrine! puis, il y avait avec lui une douzaine de jeunes gens bien éduqués (*sic*), qui n'étaient pas habitués à cette vie de fatigue; voyez cependant tout ce qu'ils ont fait. »

Le général indiqua alors sur la carte le parcours qu'avait suivi la colonne de Ricciotti, depuis Autun d'où elle était partie, jusqu'à Is-sur-Tille. C'était, au dire du témoin, essayer de s'en tirer par une scène de comédie. M. de Laborie ne put s'empêcher de faire remarquer à son interlocuteur qu'il ne s'agissait ni de fluxion de poitrine, ni de jeunes gens plus ou moins bien éduqués; que les intérêts les plus sérieux étaient en jeu; que si en défendant les défilés on obligeait les Prussiens à faire au nord de Langres un détour, leur marche serait retardée de huit jours, et que le sort de la campagne pouvait en dépendre. — « Vous le voyez, disait M. de Laborie, il faut aviser. — Oh! vous pouvez être certain que Dijon ne sera pas attaqué. — Mais je ne songe pas du tout à Dijon, reprit vivement M. de Laborie, je songe à l'armée de l'Est. »

---

détails sur les dispositions défensives prises à Châtillon.

« Communiqué le 12 janvier au général Garibaldi.

« Signé : LABORIE. »

Là en effet était toute la question. Le général, qui ne pouvait le nier, promit qu'il allait prendre des mesures, mais cette fois, l'heure des mesures profitables était passée. Cependant nous allons le voir se mettre à l'œuvre sous la pression de l'opinion, mais à l'exemple de ses lieutenants, il se retirera dès que les Prussiens se rapprocheront.

Tout le monde à Dijon était au courant de cette situation. Quand on apprit que l'armée du général de Manteuffel défilait en longues colonnes, et par petits groupes, à quelques lieues de la ville, sans rencontrer d'obstacles, tous les esprits s'émurent de l'inaction de l'armée des Vosges. L'émotion devint bientôt si vive, que la presse la plus favorable à Garibaldi se crut obligée d'expliquer sa conduite; mais la façon dont elle essaya cette justification équivalait à la condamnation du général.

« Il nous semble, disait le *Progrès de la Côte-d'Or*, le 17 janvier, qu'il était excessivement facile à nos braves et dévoués garibaldiens d'arrêter les minces colonnes ennemies, spécialement à Chanceaux et à Is-sur-Tille; ce sont probablement des raisons stratégiques qui les en ont détournés. Mais que les Dijonnais se rassurent, s'ils sont restés inactifs, c'est que probablement cela devait être..... » Ce à quoi le *Progrès de Saône-et-Loire* ajoutait · « Que si on n'avait pas eu des motifs impérieux pour laisser passer ainsi les Prussiens sans coup férir, ce serait une bien grande responsabilité pour nos auxiliaires. »

« Il fallait, dit M. Darcy dans sa déposition, que l'exaspération publique fût bien grande pour qu'on fît de pareils aveux; mais la popularité de Garibaldi se rétablit plus tard. » La naïveté de ces justifications prouve que les amis confiants du général n'étaient pas dans le secret de ses pensées. Ils voyaient le fait, le parti pris de l'abstention, mais ils ne pouvaient pas supposer des motifs coupables à cette abstention, tels que ceux que l'enquête a mis au jour.

Nous devons rappeler que l'état-major garibaldien niait d'ailleurs les faits trop réels qui s'accomplissaient. On a vu, dans les dépêches de M. de Freycinet, que M. Bordone n'avait pas craint de traiter le préfet d'alarmiste, parce que ce fonctionnaire racontait les choses telles qu'elles étaient. Cette négation de la vérité ne pouvait se soutenir à Dijon, et ce fut là sans doute le motif qui détermina le général Garibaldi à donner quelque satisfaction à l'opinion publique en faisant au moins un simulacre de mouvement. Le 18 janvier, ayant laissé la garde de la ville au général Pellissier et à ses mobilisés, il partit à grand bruit avec toute son armée; il se dirigea sur la route de Langres qui devait le conduire là où l'ennemi était signalé. Mais dès le lendemain il rentra en ville avec le même fracas, sans que personne sût ce qu'avait pu produire cette démonstration. Toutefois on connaissait assez les procédés de l'état-major garibaldien pour être certain que l'expédition avait été inoffensive, puisqu'au retour on ne parlait pas de victoires.

Ce qu'il y a d'étrange dans cette affaire, c'est le soin avec lequel le général Garibaldi évita de parler de sa sortie faite avec tant d'éclat. Rien dans les nombreuses dépêches de M. de Freycinet ne permet de croire qu'il en ait été informé, et l'ouvrage volumineux par lequel M. Bordone célèbre, dans les plus minutieux détails, les hauts faits des garibaldiens, n'en fait pas même mention. Cet ouvrage reproduit une très-longue dépêche dans laquelle, à la date du 18 janvier, M. Bordone, cherchant à reconquérir les bonnes grâces de M. de Freycinet, s'évertue à lui expliquer, à sa façon, tout ce qu'on se propose de faire; mais il n'y est nullement question de la démonstration dont il s'agit, laquelle cependant devait être alors en voie d'exécution. Le général Pellissier lui-même affirme qu'il ignorait ce que l'armée des Vosges avait voulu faire pendant ces vingt-quatre heures d'absence, et nous en serions resté aux conjectures à cet égard, s'il n'était tombé entre nos mains une publication qui nous a tout appris.

L'ouvrage qui nous a renseigné sur cette opération est celui du commandant auxiliaire des volontaires du génie, M. Garnier, auquel nous avons déjà emprunté quelques détails sur les combats de Dijon. Témoin oculaire, il raconte ce qui suit (1):

Le commandant Garnier observait, avec une petite troupe d'hommes déterminés, les Prussiens vers Is-sur-Tille. Il se trouvait, le 18 janvier, au village de Messigny, à 10 kilomètres de Dijon, lorsqu'il vit venir à lui l'armée des Vosges, marchant militairement en deux colonnes, dont l'une s'arrêta au village de Norges, et l'autre à Messigny même. Avec celle-ci se trouvaient le général Garibaldi et son état-major.

Le commandant qui, comme tous les gens de cœur, désirait fort vivement que l'armée de Dijon se battît, vit avec la plus vive satisfaction le vieux général se faire hisser, malgré ses infirmités, sur un point culminant, pour étudier le pays et observer les positions occupées par les éclaireurs allemands qui se montraient sur les coteaux opposés. Il l'accompagna, croyant à une intention d'attaque sérieuse; il revint plein de joie auprès de ses compagnons, et leur fit part de ses espérances. « Hélas! dit-il dans son livre, les officiers, qui avaient faim et qui ne trouvaient rien à Messigny, réclamaient à haute voix le re-

(1) Voir le livre du commandant Garnier.

tour. D'ailleurs, les paysans, dont la curiosité était saturée, n'admiraient pas leurs uniformes éclatants. Les ordres de retour à Dijon furent donnés, et chacun s'y prépara. Mais il fallait que la dérision fût complète; ce fut en jouant, sur des cuivres faux, l'air patriotique de la *Marseillaise*, qui menait nos pères à la victoire, que nos défenseurs tournèrent volontairement le dos à l'ennemi. »

Le commandant Garnier ajoute que, voulant leur faire honte de leur conduite, il se porta ostensiblement au devant des éclaireurs prussiens avec sa petite troupe, pendant que les garibaldiens, stupéfaits de cette audace, tournaient la face en arrière. Le soir même il put apprendre, par des habitants du village de Savigny, témoins de cette affaire, avec quel dédain les Prussiens avaient salué cette démonstration ridicule.

« Toute la journée, ils avaient suivi, non sans une évidente inquiétude, les mouvements de l'armée des Vosges, du haut des collines où ils s'étaient postés. Aucun détail ne leur avait échappé; mais le soir, quand ils constatèrent d'une façon certaine la retraite de Garibaldi, quand ils entendirent surtout les sons joyeux de l'orchestre italien qui menait la marche rétrograde, ils ne purent s'empêcher de rire comme des fous sur la place même du village, et s'éloignèrent en haussant les épaules; ils allaient sans doute prévenir les généraux prussiens et les assurer qu'ils pouvaient, en toute sécurité, continuer leur mouvement qui devait aboutir à la ruine de nos dernières espérances. »

Cette réflexion, faite en quelque sorte au contact même des événements, a cela de cruellement juste, que le lendemain de cette triste journée, le général de Manteuffel apprenait la retraite du général Bourbaki, et décidait sa téméraire entreprise de se jeter sur Dôle et Mouchard, d'intercepter les communications de l'armée de l'Est, sans s'inquiéter de sa ligne d'opération laissée à la merci des 40,000 hommes de l'armée de Dijon. On est autorisé à croire, avec le commandant Garnier, que le général allemand a été encouragé dans ce projet si contraire à toutes les règles de l'art, par la certitude acquise que le général Garibaldi ne songerait pas à en troubler l'exécution.

Ce dernier fait prouve jusqu'à la plus complète évidence que le général Garibaldi n'a jamais voulu sérieusement s'engager, n'a jamais voulu défendre les passages de la Côte-d'Or, et a ainsi livré l'armée du général Bourbaki aux Prussiens.

Il n'a pas ignoré la marche de l'ennemi; il la connaissait. Il n'a pas rempli les obligations qu'il s'était engagé à remplir, il les a éludées. Ces faits sont certains.

La commission s'est demandé s'il ne fallait pas chercher l'explication d'une conduite si blâmable dans l'insuffisance des moyens d'action mis à la disposition du général. Les 30,000 à 40,000 hommes de troupes médiocres qui étaient à Dijon n'auraient peut-être pas suffi, même avec l'avantage des lieux, pour arrêter les 60,000 ou 70,000 hommes de troupes aguerries de Manteuffel. Mais le général Pellissier n'a-t-il pas été bien loin en admettant, dans sa brochure, en réponse à M. Bordone, que l'on n'aurait pas réussi même à retarder de quelques jours la marche de l'ennemi? Nous ne saurions nous prononcer sur ce point; mais assurément le devoir militaire, d'autant plus impérieux que le sort de la patrie en dépendait, était de tenter la résistance.

Il est difficile de croire qu'eu égard à la nature des lieux, on ne serait pas parvenu à tenir en échec les têtes de colonnes ennemies au moins quelques jours, à inquiéter ces colonnes sur leurs flancs, quand une fois elles seraient engagées dans la série des défilés qu'elles avaient à franchir; en un mot, à obliger l'ennemi à agir avec quelque circonspection, à perdre un peu de temps. Or, quelques jours perdus par l'armée allemande, c'était le salut de l'armée française. Qui sait si devant une troupe qui aurait montré la résolution de combattre le général de Manteuffel eût osé, comme il l'a fait, concevoir l'expédition qu'il a tentée, et la poursuivre, contrairement aux instructions du général de Moltke?

Loin de montrer l'intention de lutter, le général Garibaldi, qui connaissait jour par jour, heure par heure, les mouvements des Prussiens, tant par ses propres informations que par celles qu'il recevait des autorités locales, n'a utilisé cette connaissance des choses que pour se dérober à toute rencontre et se renfermer étroitement dans les murs de Dijon. C'est là ce qui ressort de tous les faits que nous avons analysés, et notamment : 1° de la marche du général Ricciotti, que nous avons suivi pas à pas depuis Arnay-le-Duc, où il commence sa retraite précipitée jusqu'à Grancey et Is-sur-Tille, où il ne fait que passer pour se rendre à Dijon; 2° puis, de la marche du colonel Lobbia, livrant à l'ennemi les défilés pour se mettre à l'abri de ses coups; 3° enfin de la comédie jouée à Messigny par le général Garibaldi lui-même, lorsque, s'arrêtant à portée des éclaireurs prussiens, il ramena son armée en ville en chantant la *Marseillaise*.

Ce qui, en dehors de toute autre considération, rend plus grave encore l'inaction du général Garibaldi, c'est qu'elle a été de sa part le résultat d'une résolution bien arrêtée de ne pas courir les chances d'un combat incertain, quelles que fussent les conséquences de son abstention (1).

(1) Voir dans la déposition de M. de Laborie le



N'oubliez pas, messieurs, que, pour dissimuler le plus longtemps possible cette défaillance, le général Garibaldi n'a pas craint non seulement de laisser ignorer au Gouvernement ce qu'il savait des mouvements de l'ennemi, mais encore de nier ou de dénaturer la vérité des faits venus à la connaissance du ministre par une autre voie (1).

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Nous voici arrivés au terme de notre tâche. Nous avions à déterminer, à l'aide des documents recueillis, quel avait été le rôle joué par le général Garibaldi dans la campagne de l'Est. Nous osons croire que nos efforts pour mettre la vérité en pleine lumière n'auront pas été vains, et que si les détails dans lesquels nous sommes entrés ont pu parfois paraître minutieux, ils auront du moins servi à éclaircir une question restée jusqu'ici fort obscure.

Votre commission, considérant la gravité des faits qui ressortent de cette analyse et l'importance que leur donne la situation de la personne mise en cause, a pensé qu'elle devait vous faire connaître son opinion, qu'elle résumera de la manière suivante :

Premièrement, comme point de départ de la question qu'elle doit apprécier, la commission pense que le général Garibaldi a reçu et accepté du ministre de la guerre la mission, non-seulement de défendre Dijon, si l'ennemi venait à l'attaquer, mais encore et surtout de défendre les passages des montagnes du nord de cette ville, si l'ennemi tentait de les traverser; soit qu'il s'agît d'aller au secours du général de Werder devant Belfort, soit qu'il voulût menacer les derrières de l'armée du général Bourbaki. Cette mission n'a pas été remplie par le général Garibaldi quand vint le moment de la remplir, car il n'a pas même essayé de disputer aux Prussiens, ni un jour, ni une heure, les passages dont la garde lui était confiée, et les ennemis ont pu franchir, à leur grand étonnement et à leur grande satisfaction, tranquillement ces défilés, comme ils l'eussent fait en pays ami, sans qu'aucun obstacle leur fût opposé!

Contrairement à ce qui a pu être dit par l'état-major italien, prétendre, pour expliquer, sinon pour justifier l'inaction de l'armée des Vosges, que l'on a ignoré les mouvements du général de Manteuffel, n'est pas soutenable. La commission considère comme surabondamment démontré, par les témoignages les plus divers, que le général Garibaldi n'a pas cessé un moment, avant comme pendant l'opération du général de Manteuffel, d'être minutieusement renseigné sur tous les mouvements de l'ennemi.

La commission tient pour certains deux faits qui lui semblent indiquer, indépendamment des appréciations de M. de Serres, que si le général Garibaldi n'a pas combattu, malgré ses promesses plusieurs fois renouvelées, malgré l'exigence impérieuse des circonstances, cela a été de propos délibéré, et parce qu'il y avait chez lui un parti pris de ne pas combattre tant qu'il ne serait pas sûr du succès.

Le premier de ces faits est celui de Ricciotti, qui, chargé d'observer l'ennemi, s'empressa de rentrer à Dijon, lorsque, le 13 janvier il apprit d'une manière certaine que le général de Manteuffel allait se porter en avant, évitant avec une habile dextérité de rester dans les défilés que son père lui avait donné ordre d'occuper et de défendre. Le second fait est l'expédition du général lui-même qui, le 18 janvier, cédant à la pression de l'opinion publique, partait à grand bruit avec tout son monde, comme s'il voulait se porter résolûment à la rencontre de l'ennemi, mais qui s'arrêtait à 10 kilomètres de Dijon, à la vue des premiers éclaireurs prussiens, et se bornait à observer avec sa lunette les positions, rebroussant chemin sans s'exposer à tirer ni à recevoir un coup de fusil!...

Il y a encore une autre circonstance que l'enquête a révélée et que la commission ne saurait passer sous silence : c'est que le général Garibaldi et son état-major, voulant sans doute dissimuler le plus possible leur conduite, tinrent le Gouvernement dans la plus complète ignorance des événements, et cela non-seulement en les taisant, mais encore, comme le prouve une dépêche de M. de Freycinet, en détournant le ministre d'ajouter foi aux informations transmises par les autorités locales; de telle sorte que l'administration de la guerre n'a pas cessé de raisonner et d'agir sur des données fausses, pendant toute la durée de cette crise, ne pouvant pas même essayer de porter remède aux périls d'une situation qu'elle ne connaissait pas.

Enfin, une dernière question que la commission a dû examiner avec soin, parce qu'elle était de nature à modifier ses conclusions, a été celle de savoir si l'inaction du général Garibaldi, si funeste qu'elle ait pu être, ne s'explique pas par l'insuffisance des moyens mis à sa disposition.

---

récit déjà rappelé plus haut, de ses entretiens avec le général Garibaldi.

(1) Voir les dépêches télégraphiques de M. de Freycinet du 17 janvier et suivantes, se plaignant que l'état-major du général Garibaldi n'ait pas connu la marche des Prussiens quand depuis huit jours celui-ci ne cessait d'être renseigné à cet égard. Cette phrase du ministre prouve qu'on ne lui avait pas transmis les renseignements très-précis qu'on recueillait.

Or, même en admettant que sous ce rapport le ministre ait manqué de prévoyance, la commission ne saurait admettre qu'avec 30,000 hommes (au moins) formant l'ensemble des forces réunies à Dijon, il fût loisible à un général pénétré de l'importance de ses devoirs de laisser, comme il l'a fait, le champ complètement libre à l'ennemi, sans même essayer de combattre, et cela surtout quand il s'agissait de disputer un pays où l'armée prussienne était obligée de se diviser en trois longues colonnes, formées elles-mêmes de groupes fractionnés.

Dans de telles conditions, les troupes les plus médiocres sont capables d'opposer une résistance suffisante pour retarder au moins la marche d'une troupe, et pour l'obliger à une circonspection qui aurait pu facilement lui faire perdre quelques jours. Or, tous les généraux l'ont affirmé, et l'exposé seul des événements, tels qu'ils se sont accomplis, le démontre : il eût suffi de quelques jours de retard dans la marche du général de Manteuffel pour que notre armée pût être mise hors de péril. Il est vrai qu'il eût fallu au général italien, pour faire son devoir dans cette circonstance, un esprit de dévouement qu'on ne peut pas attendre d'un auxiliaire étranger ; mais un général français qui y aurait manqué aurait été mis en jugement, ce qui prouve la sagesse de nos lois, qui interdisent au Gouvernement de donner un commandement à un général étranger. On a méconnu cette prescription, et, de plus, on a commis la haute imprudence de confier à ce général un poste qui mettait le sort de l'armée de Bourbaki à sa discrétion.

Tels sont, messieurs, les faits sur lesquels la commission a fixé son attention.

Vous en tirerez vous-mêmes cette conclusion, c'est que si le général Garibaldi avait été un général français, nous aurions été contraints de vous demander que ce rapport et les pièces qui le justifient fussent renvoyés par l'Assemblée au ministre de la guerre, afin d'examiner si le général Garibaldi ne devait pas être traduit devant un conseil de gnerre, pour y répondre de sa conduite, comme ayant abandonné à l'ennemi, de propos délibéré et sans combat, des positions qu'il avait reçu mission de défendre ; et comme ayant par là occasionné la perte d'une armée française et amené un désastre militaire qui n'aura de comparable dans l'histoire que les désastres de Sedan et de Metz.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Copie du rapport sur les opérations de la première armée adressé par le général de division Bourbaki au ministre de la guerre, le 3 mars 1871.

Lyon, le 3 mars 1871.

Monsieur le Ministre,

J'ai quitté Besançon le 20 février et suis arrivé à Lyon d'où je me propose de me rendre, par les voies possibles, aux Angevinières (commune de Saint-Loup, canton de Grez-en-Bouère, département de la Mayenne).

L'état de ma santé ne me permet, en ce moment, de rendre aucun service. Plusieurs mois de convalescence me sont nécessaires. J'ai donc l'honneur de vous demander de m'autoriser à résider, jusqu'à nouvel ordre, aux Angevinières.

A la suite de chacun des faits de guerre qui se sont accomplis, jusqu'au 26 janvier dernier, j'avais réclamé à MM. les commandants de corps de la 1re armée des rapports que je me proposais de vous transmettre.

Ne les ayant pas reçus, je ne suis en mesure que de vous rendre un compte sommaire des opérations de la 1re armée.

Arrivé le 3 décembre à Bellegarde (Loiret), pour y prendre le commandement du 18e corps d'armée, je reçus l'ordre de me rabattre, dès le lendemain 4, sur Orléans avec mon corps d'armée et avec le 20e dont je devais diriger les opérations, d'après les instructions que le ministre avait envoyées par le télégraphe.

N'ayant reçu aucun ordre, aucun renseignement pendant la route, je me décidai à pousser de ma personne jusqu'à Châteauneuf-sur-Loire, afin d'être à portée d'un poste télégraphique. J'y appris, à 9 h. du soir, que le 20e corps avait rencontré des forces ennemies peu importantes, qu'il avait soutenu avec elles un léger engagement, que l'évacuation d'Orléans s'effectuait, que l'armée de la Loire était percée par son centre et coupée en deux.

Il ne me restait qu'à assurer la sécurité des 18e et 20e corps d'armée, en les faisant passer,

en toute hâte, sur la rive gauche de la Loire; il était urgent de les soustraire au danger qui les menaçait, car ils pouvaient se trouver aux prises avec la totalité de l'armée ennemie, en ayant un fleuve à dos.

Cette opération s'exécuta pendant la nuit et dans la journée du lendemain, 5, en utilisant les ponts de Jargeau et de Sully que je fis couper aussitôt après. Il ne m'avait pas été possible de faire passer de troupes à Châteauneuf; le pont de cette ville n'avait pas été réparé. Je manifestai alors l'intention de me replier sur Nevers, en passant par Gien, afin d'y prendre des vivres.

Les 18ᵉ et 20ᵉ corps étaient dans un état de désordre résultant du fait d'une retraite précipitée, de l'absence de cadres suffisants, d'une organisation incomplète, d'une inhabileté à toutes les choses de la guerre, marches longues et pénibles exécutées par une température de 13° au-dessous de zéro; le 15ᵉ corps était dans des conditions encore moins bonnes, car il avait fui jusqu'à Salbris.

La situation était telle, lorsque je reçus du ministre, le 5 au soir, à Sully, l'ordre de me diriger sur Melun et de me jeter dans la forêt de Fontainebleau. Je ne pouvais me charger de l'exécution d'un tel ordre; j'étais persuadé que toute tentative de cette nature aurait pour résultat de faire périr, soit par la faim, soit par le feu de l'ennemi, les hommes qui lui seraient ainsi livrés sans moyens de défense.

Quelques heures après, je reçus heureusement le contre-ordre, mais il me fut prescrit de m'arrêter à Gien et d'occuper fortement ce point. J'y arrivai le 6. Dès le 7, l'ennemi se présenta devant la ville; il fut repoussé, mais des forces plus imposantes le suivaient. En outre, les ponts d'Orléans n'ayant pas été coupés, ma ligne de retraite pouvait, d'un instant à l'autre, se trouver compromise. Je me décidai donc à me replier sur Bourges, dans le but d'échapper à ce nouveau danger, de concentrer mes forces et d'essayer d'apporter un peu d'ordre dans ces éléments confus qu'on appelait une armée. Pendant ce temps, le 15ᵉ corps était placé sous mes ordres et je cessai d'exercer le commandement direct du 18ᵉ.

Les conditions morales et physiques dans lesquelles se trouvaient les troupes, la rigueur du temps et le faux mouvement du 15ᵉ corps qui, en se portant de Salbris sur Aubigny, contrairement à mes instructions, avait complétement découvert les routes d'Orléans à Vierzon et à Bourges, rendirent cette concentration très-difficile. Elle s'effectua cependant, malgré le déplorable état des routes qui étaient couvertes de verglas, malgré l'absence de fers à crampons et de clous à glace pour les chevaux. En quittant Gien, j'avais prescrit de faire sauter le pont en pierre de cette ville et de couper les ponts plus en amont sur la Loire, au fur et à mesure que l'ennemi se présenterait en forces suffisantes pour s'en emparer.

Mon attention, au lieu d'être partagée, n'était plus fixée dès lors, que du côté d'Orléans, où de fortes colonnes ennemies avaient franchi la Loire. Quelques mouvements d'une importance moindre avaient lieu dans l'Est et causaient de l'inquiétude du côté de Nevers.

Je me proposais de donner aux troupes, soit autour de Bourges, soit encore plus en arrière, tout à fait à l'abri d'une attaque sérieuse de l'ennemi, quelques jours de répit. Je tenais à mettre de l'ordre dans les divers éléments, à remplir les vacances existant dans les cadres, à refaire les hommes, à leur procurer des souliers, à les mettre un peu à l'abri des souffrances que la neige et le froid intense leur faisaient endurer, à protéger également les chevaux contre les intempéries qui en faisaient périr chaque jour un bon nombre.

M. le ministre Gambetta, qui était venu à Bourges, m'autorisa à prendre ces diverses mesures. Mais, à peine cette autorisation était-elle accordée que je reçus l'ordre de marcher, par Blois, au secours de l'armée du général Chanzy, qui se trouvait du côté de la forêt de Marchenoir, et qui battait en retraite devant l'ennemi.

Pour arriver de Bourges à Blois, il m'aurait fallu marcher pendant six jours, en offrant le flanc droit aux 70,000 Prussiens qui avaient franchi les ponts d'Orléans et dont les éclaireurs venaient jusqu'à Vierzon.

Cette opération, qui aurait été de plus longue durée si, aux difficultés des routes, s'était jointe la nécessité de combattre chemin faisant, aurait eu pour conséquence de nous faire courir les plus grands risques, puisque nous aurions trouvé la Loire occupée par l'ennemi quand nous y serions arrivés et que nous aurions pu subir l'obligation de combattre avec le Cher à dos.

Je déclarai que, dans de semblables conditions il me paraissait impossible de prêter au général Chanzy un secours efficace en temps opportun. J'ajoutai que les risques courus par la première armée seraient de nature à occasionner un désastre et que, dans le cas où il ne serait pas tenu compte de mes représentations, la tâche devait être confiée à un autre que moi. En même temps je conseillais au général Chanzy de battre en retraite sur Vendôme et le Mans ou sur Blois et Tours.

Malgré cela, pour lui venir en aide, je fis une démonstration en me portant en avant et ordonnant l'occupation de Vierzon.

Je disposai mes trois corps d'armée comme si

je devais exécuter le mouvement demandé. Je fis connaître encore au ministre que, s'il entrait dans ses combinaisons de me faire rejoindre le général Chanzy, je devais le faire en suivant la rive gauche du Cher, afin de mettre ainsi personnel et matériel à l'abri pendant cette marche de flanc.

Le général Chanzy battit en retraite et, vingt-quatre heures après, Blois était abandonné, comme je l'avais prévu. C'est alors que je reçus l'ordre de me rendre à Nevers, afin d'y passer la Loire, de descendre ce fleuve sur la rive droite et de marcher sur Montargis.

Quoique très-inquiet de ce qui adviendrait si les troupes du général Werder venaient à menacer, pendant ce temps, mon flanc droit et ma ligne de retraite, je pris mes dispositions pour exécuter ce mouvement audacieux. Il me fallait répondre à l'intention formelle du ministre de venir en aide, sans délai, aux défenseurs de Paris, en attirant de ce côté une partie des forces ennemies.

Arrivé à Baugy, le 19 décembre, j'y reçus la proposition de substituer à ce mouvement un autre plan. Il s'agissait de forcer l'ennemi à évacuer Dijon, Gray et Vesoul, de débloquer Belfort; puis, si ce résultat était obtenu, de me porter sur Langres et de tâcher de couper les communications de l'ennemi.

Ce nouveau plan me souriait beaucoup plus que le premier; il me semblait plus fructueux. — Malgré la neige qui couvrait la terre, le verglas des routes, le froid intense qui causait des souffrances réelles, je me mis en devoir de faire continuer le mouvement des troupes, en les dirigeant par les voies ferrées sur Chalon-sur-Saône. L'emploi de ce mode de locomotion ne donna pas des résultats aussi satisfaisants qu'il était permis de l'espérer au point de vue de la rapidité d'exécution.

La concentration de l'armée était à peine effectuée que l'évacuation de Dijon en était la conséquence.

Je me transportai, de ma personne, dans cette ville pendant que les colonnes, suivant les voies ordinaires, gagnaient l'Ognon et franchissaient cette rivière. On m'avait promis que si j'obtenais ce premier succès, 100.000 hommes (gardes nationaux mobilisés ou autres) seraient chargés, afin de me permettre de poursuivre le plan convenu, de garder le cours de la Saône; que le général Pélissier et Garibaldi occcuperaient solidement Dijon et Gray; que je me trouverais ainsi garanti sur mon flanc gauche et mes derrières et que Besançon serait approvisionné de façon à me permettre de m'y appuyer si je me trouvais dans la nécessité de me replier.

D'après ces données, après avoir fait évacuer Dijon par une simple manœuvre, j'obtins de la même manière l'évacuation de Gray et de Vesoul.

Le 9 janvier j'enlevai Villersexel, le 13, Arcey. Ces deux villages occupent des nœuds de route importants : le premier, situé sur la route de Montbéliard à Vesoul, sur les bords de l'Ognon, commande la route de Lure à Besançon et celle qui, de Belfort, conduit à Besançon, en suivant les pentes septentrionales des hauteurs entre Doubs et Ognon.

Le second est à l'intersection de la route de Vesoul à Montbéliard avec celle qui, partant de Belfort, permet de se rendre soit à l'Isle-sur-Doubs, soit à Baume-les-Dames et, par suite, à Besançon, en longeant les pentes méridionales de ces mêmes hauteurs. Le surlendemain du combat d'Arcey, je fis attaquer les lignes de la Lisaine, comprenant : Montbéliard, Béthoncourt, Bussurel, Héricourt, le Mont-Vaudois, Contenans, Chagey, Chenebier. Afin de faciliter cette attaque et de diviser l'attention de l'ennemi, je prescrivis au géneral Rolland, commandant la 7ᵉ division militaire, de faire entrer simultanément en action toutes les troupes dont il pouvait disposer, de les faire déboucher par la rive droite du Doubs, de façon à menacer Montbéliard du côté d'Exincourt et de Sochaux.

Mais, depuis que nos opérations dans l'Est étaient commencées, l'ennemi avait reçu des renforts considérables venus de la Lorraine, de l'Alsace et du Duché de Bade.

J'avais choisi, pour pivot de mon mouvement, Montbéliard, où le 15ᵉ corps était entré dès le premier jour, s'emparant de la ville, moins le château; le 24ᵉ corps était devant Béthoncourt et Bussurel; le 20ᵉ devant Héricourt et le Mont-Vaudois; enfin, le 18ᵉ corps, grossi de la division Cremer, possédant plus de 100 pièces de canon, devait exécuter le mouvement tournant destiné à faire tomber les fortes positions occupées par l'ennemi et tenir en échec, avec une partie de son monde, les forces qui tenteraient de menacer son flanc gauche.

J'avais fondé de grandes espérances sur les résultats de cet effort, exécuté par près de 40,000 hommes, à mon extrême gauche, quoique ce chiffre de 40,000 hommes fût bien supérieur à l'effectif des combattants. Les difficultés du terrain et les retards apportés dans l'exécution des ordres que j'avais donnés au 18ᵉ corps rendirent infructueux les efforts tentés de ce côté.

Après trois jours de lutte, pendant lesquels nous n'avions gagné du terrain que pied à pied, la fatigue morale et physique de chacun m'était signalée par les officiers généraux ; j'étais averti en outre que des troupes étaient en marche avec l'intention de me tourner. Pendant ce

temps les forces réunies à Dijon se laissaient amuser par un rideau de troupes ennemies n'ayant d'autre mission que de les occuper.

Je me décidai à me replier sur Besançon.

J'opérai ma retraite sans trop de hâte, pour ne pas accroitre le trouble causé dans l'armée par les combats livrés, par les nombreux cas de congélation, par l'état des routes, par la rigueur de la saison, par l'irrégularité et l'insuffisance des distributions de vivres. J'accomplis ce mouvement, sans abandonner à l'ennemi un seul canon ni une seule voiture.

Après avoir ordonné au 24ᵉ corps de passer sur la rive gauche du Doubs, afin d'occuper Pont-de-Roide, Clerval, Baume-les-Dames et les défilés du Lomont, je prescrivis au commandant de ce corps de se porter sur Besançon, en abandonnant aux troupes dépendant directement de la 7ᵉ division militaire et ayant déjà opéré sur la position de Blamont le soin de défendre cette position, ainsi que celle de Pont-de-Roide, mais de continuer à garder les autres points, desquels il répondait.

J'espérais trouver des vivres et des munitions de façon à pouvoir me maintenir quelque temps au besoin autour de Besançon. Ces vivres et ces munitions m'avaient été promis et, dès le 4 janvier, j'avais appelé de nouveau sur ce point l'attention du ministre.

Quelle fut ma douleur, quand j'appris que les chemins de fer n'avaient pas fourni les transports nécessaires et que nous possédions à peine sept jours de vivres!

En ajoutant aux ressources de l'armée celles constituant l'approvisionnement de la garnison, j'aurais été réduit, au bout de vingt jours, à laisser périr de faim mon armée et à la livrer, pour ce motif, à l'ennemi avec la place de Besançon.

J'apprenais, en même temps, que Quingey et Mouchard étaient tombés aux mains de l'ennemi, malgré l'envoi en chemin de fer d'une division du 15ᵉ corps, que j'avais chargée d'occuper ces points, afin de maintenir mes communications avec Lyon.

Les troupes avaient souffert depuis deux mois tout ce que l'on peut souffrir de fatigues et de privations.

Les ponts de la Saône n'avaient pas été détruits comme je l'avais ordonné. Je me décidai à essayer de me replier du côté de Salins, ou, subsidiairement, de Pontarlier, afin de garder la vallée du Rhône.

Le ministre de la guerre, avisé par moi du projet que je cherchais à mettre à exécution, me fit connaître que, tout en me laissant la responsabilité des mesures adoptées, il pensait que je devais renoncer au parti que j'avais pris. Il m'engageait fortement à marcher sur Auxonne, à secourir Garibaldi, qui s'était laissé tromper par les Prussiens et qui m'avait laissé couper la retraite, en ne retardant pas d'une heure la marche de flanc qu'ils avaient dû exécuter devant lui, pour traverser la Saône.

En supposant, ce qui est tout à fait invraisemblable, que cette opération fût praticable, il m'aurait fallu trois jours pour faire passer sur la rive droite du Doubs toutes celles des troupes de l'armée qui étaient déjà sur la rive gauche, ainsi que l'artillerie et les convois de vivres.

L'armée se serait alors engagée entre deux rivières occupées par l'ennemi (l'Ognon et le Doubs); elle se serait enfoncée dans le cul-de-sac formé par ces rivières et par la Saône, en suivant deux routes qui longent précisément ces rivières; elle aurait été attaquée sur ses deux flancs et sur ses derrières, au fur et à mesure qu'elle se serait portée en avant. Elle se serait alors trouvée dans la nécessité de faire face à l'ennemi pour le combattre, avec la Saône à dos et un seul point de passage, Auxonne!

C'eût été préparer une catastrophe certaine, à la suite de laquelle hommes, canons, matériel de toute nature, auraient été entièrement perdus et seraient tombés au pouvoir de l'ennemi.

Je persévérais donc dans mon projet de me glisser le long de la frontière Suisse, lorsque je reçus du commandant du 24ᵉ corps une lettre m'annonçant qu'à la suite d'une attaque exécutée par des forces insignifiantes, il avait abandonné les positions que je l'avais chargé de garder, que la 3ᵉ légion du Rhône s'était retirée de Baume-les-Dames, à la débandade, et qu'elle avait communiqué sa panique aux autres troupes.

Pendant ce temps, j'avais mis en route la division Cremer, une division du 20ᵉ corps et la réserve commandée par le général Pallu, afin d'occuper les routes par lesquelles la retraite me semblait encore possible.

J'ordonnai au commandant du 24ᵉ corps de reprendre, coûte que coûte, le lendemain 26, les positions perdues et d'exiger que chaque général se tint à la tête de ses troupes. Je le prévins, en outre, que je lui viendrais en aide en marchant moi-même avec le 18ᵉ corps.

Mais, hélas! le 18ᵉ corps employa toute la nuit et toute la journée du 26 pour passer de la rive droite sur la rive gauche du Doubs en traversant Besançon. Quant au 21ᵉ, il continua sa retraite au-delà de Vercel!

Je vis clairement, dès lors, que cette armée courait le risque d'être internée en Suisse. Les événements ont prouvé depuis, que cette nécessité même n'aurait pas été subie par la première armée si l'armistice n'avait pas eu lieu ou s'il n'avait pas été donné à mon successeur ordre de

l'observer, avant que le commandant des forces ennemies eût reçu les mêmes instructions.

Les dépêches ministérielles que je recevais n'appréciaient nullement le sacrifice immense que j'avais fait, en acceptant une tâche impossible pour venir en aide à la garnison de Paris, en attirant à moi un total de 140,000 hommes environ, dont 50,000 avaient quitté l'armée de blocus, dès les derniers jours de décembre. Elles ne tenaient aucun compte du rôle d'abnégation auquel je m'étais voué, dans le but d'arriver, en périssant au besoin, sur les lignes de communication de l'ennemi, si un hasard inespéré me venait en aide. Elles rejetaient, au contraire, sur moi toute la responsabilité des faits douloureux qui se produisaient, sans reconnaître le peu de valeur des éléments placés entre mes mains, les effets de la température affreuse à laquelle l'armée avait été soumise, ceux de la continuité des marches qu'elle avait exécutées, ce qui n'empêchait pas d'ajouter les autres reproches celui de la lenteur.

Elles ne tenaient compte, non plus, ni du manque si fréquent de vivres, ni de la non-réalisation des promesses faites de garder solidement le cours de la Saône pour couvrir mon flanc et mes derrières, et de remplir Besançon de vivres et de munitions.

Dans ces conditions, je donnai les derniers ordres nécessaires pour continuer, le lendemain, le mouvement de retraite, puis je reculai devant la pensée que des appréciations injustes des causes de mon insuccès seraient la récompense de mes efforts.

Je me tirai alors une balle dans le front. Par le plus grand des hasards, cette balle s'est aplatie comme sur une plaque de fonte et j'ai survécu à cet accident. Mais je souffre encore beaucoup de la tête.

J'ai d'ailleurs une autre blessure ouverte à la jambe gauche.

Un tel état physique ne saurait me permettre, quant à présent, de servir.

Je demande donc à être placé, jusqu'à nouvel ordre, dans la position de disponibilité.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de mon respect,

Le général de division,

Signé : BOURBAKI.

Pour copie, certifiée conforme à l'original,

Le lieutenant-colonel d'état-major,

Signé : A. LEPERCHE.

Réponses du lieutenant-colonel Leperche aux questions qui lui ont été adressées par le rapporteur de la Commission pour compléter sa déposition.

Vous avez bien voulu me demander des éclaircissements et me poser, au nom de la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, quelques questions sur certaines parties de la déposition que j'ai eu l'honneur de faire, le 4 juin dernier. Je suivrai, dans mes réponses, l'ordre que vous avez adopté vous-mêmes, et je reproduirai successivement, pour plus de clarté, chacune de vos questions,

« 1° M. le général Billot doit avoir eu son quartier-général à Faymont et ses avant.postes à Beverne, le 14 janvier 1871, dans la soirée. » — Vous me demandez si cette disposition me semble conciliable avec les ordres qu'il avait reçus?

Ma réponse ne saurait être affirmative.

L'ordre du 13 janvier de M. le général Bourbaki était formel. Il prescrivait au général Billot de « concourir à l'occupation des bois de Saulnot, en se reliant au général Clinchant et s'étendant par sa gauche, jusqu'à la route de Lure à Héricourt, du côté de Beverne. Il aura soin de surveiller son flanc gauche. »

Il s'agissait donc d'occuper cette route, dans le voisinage de Beverne, au moyen, non d'un simple poste, mais bien d'une partie des troupes comprises dans l'ordre de bataille, et de porter au-delà de la route, plus au nord, les éléments chargés de la protection et de la surveillance du flanc gauche. Il est hors de doute que, d'après l'ordre donné, les deux croupes, dont les pentes descendent jusqu'aux premières maisons de Beverne et entre lesquelles se trouvent la route, le ruisseau et le moulin (distants de 500 m. seulement du village), auraient dû être occupées par les troupes constituant l'aile gauche du 18e corps d'armée et que les avant-postes auraient dû, dans ces conditions, être poussés, non pas à Beverne même, mais au-delà de ce village, notamment dans les directions d'Etobon et d'Héricourt.

Dans la nuit du 13 au 14 janvier, à minuit, le chef d'escadron d'artillerie Brugère arriva au grand quartier-général, à Ornans, envoyé par le commandant du 18e corps, à l'état major duquel il était attaché.

Cet officier avait pour mission de prévenir le général en chef que le 18e corps d'armée était déjà installé au bivouac, au moment où l'ordre relatif aux positions à occuper par ce corps était parvenu. — Il avait cependant été expédié le 13,

dès 2 heures après-midi. — Le commandant Brugère ajouta que le général Billot avait cru devoir, pour ce motif, surseoir à son exécution et qu'il demandait s'il y avait urgence à occuper, cette même nuit, les positions indiquées. Une semblable mesure aurait eu pour inconvénient de priver encore une fois les troupes de sommeil.

Je fus chargé de lui répondre que, vu l'impossibilité constatée par les commandants de corps d'armée de se porter le 14 sur la Lisaine, le général en chef autorisait le général Billot à ne pas déplacer le 18ᵉ corps pendant la nuit, mais que son intention formelle était qu'il se conformât exactement, dès le lever du soleil, aux instructions écrites qu'il avait reçues.

Le général Bourbaki fut autorisé à penser que cet ordre donné par lui avait été bien compris et bien exécuté, car il reçut, le 14, une copie de l'ordre de mouvement du 18ᵉ corps, dans lequel il était prescrit à la division Bonnet « d'occuper les hauteurs de Beverne, » hauteurs qui ne sont autres que celles sur lesquelles j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention.

Il est donc certain que les intentions du général en chef n'ont pas été remplies, alors qu'il était en droit de croire le contraire. Elles l'ont été si peu, m'a-t-il été assuré par un sous-lieutenant de cavalerie attaché à l'état-major du général Billot, qu'en se mettant en route, le 15 janvier au matin, les premières troupes du 18ᵉ corps d'armée ont rencontré, dans le village même de Beverne, des éclaireurs ennemis.

2ᵉ « Le général Billot déclare n'avoir reçu qu'à minuit l'ordre de mouvement pour la journée du 15 janvier; il ajoute qu'à cette heure-là le général Cremer ne pouvait plus être informé assez à temps pour se trouver sur la Lisaine avant midi tout au plus tôt. »

Vous me demandez si ces circonstances expliquent ce qui est arrivé?

Je n'hésite pas à répondre : non.

En effet, quels qu'aient été les retards de la division Cremer, ils n'entraînaient pas forcément ceux du 18ᵉ corps.

L'opération de cette division avait pour objet de faciliter le mouvement en avant du 18ᵉ corps; elle pouvait être confiée à l'une des divisions de ce corps, auquel la division Cremer, arrivée en retard, aurait pu servir de réserve.

De plus, le général Bourbaki avait pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir un tel contre-temps. Dès le 13 janvier, à 11 h. 45 du soir, il télégraphiait d'Ornans au général Cremer :

... « Si vous pouvez, après demain 15, partir de Lure et marcher dans la direction de Belfort, vous aurez peut-être un très-grand succès. J'attaquerai, ce jour-là, Héricourt et marcherai moi-même sur Belfort. »

Quand à l'ordre précis de mouvement pour la journée du 15, il a été expédié d'Ornans, par voie télégraphique, directement au général Cremer, le 14 janvier à 2 heures du soir. Ce télégramme est au nombre des documents dont je vous ai fait remettre copie. Ces mêmes indications ont été reproduites dans l'ordre de mouvement pour le 15 janvier, adressé aux commandants de ce corps d'armée, de façon à porter l'ensemble des prescriptions du général en chef à la connaissance de chacun d'eux et de permettre au général Billot, spécialement, de faire concourir à son mouvement la division Cremer.

Il me semble clairement établi, par ce qui précède, que l'heure à laquelle le général Billot a pu recevoir l'ordre de mouvement pour la journée du 15 n'a pas eu la moindre influence sur le retard du général Cremer, puisque ce dernier avait été prévenu directement, dès la veille, à deux heures après-midi.

Les termes de ce télégramme étaient assez précis pour que la division Cremer quittât Lure, sans nouvel avis, et qu'un officier de cette division la précédât, afin de recevoir les instructions de détail du général Billot. Il n'est pas inutile de remarquer que le parcours de Lure à la Lisaine, près du village de Chénebier est peu considérable. En suivant, en partie, la route de Lure à Héricourt (par Beverne) il n'est que de 20 kilomètres; en suivant, en partie, la route de Lure à Belfort, il est à peine plus considérable (22 kilomètres).

3ᵉ « Le général Billot déclare avoir écrit au général Bourbaki une lettre qu'il lui aurait envoyée par le général Clinchant, et dans laquelle il aurait déclaré que, quant à lui, il était prêt, mais que Cremer serait en retard d'au moins deux heures. »

A cette occasion, vous me demandez si le général Bourbaki a reçu cette lettre, et si le général Clinchant lui en a donné connaissance dans les communications qu'il a eues avec lui dans la matinée du 15.

Je répondrai comme il suit :

Il n'est nullement à ma connaissance que le général Bourbaki ait reçu cette lettre et le général ne se le rappelle pas davantage. J'ai feuilleté les documents que je possède et mes notes personnelles, j'ai fait appel à mes souvenirs. Toutes ces recherches sont demeurées infructueuses.

Le général Clinchant a eu, dans la journée du 15, plusieurs communications avec le général Bourbaki. J'ai été envoyé, personnellement, près du général Clinchant le 15 janvier, à 11 h. 1/4 du matin. Un officier auxiliaire de l'état-major gé-

néral de l'armée, M. de Saint-Georges, a été chargé par le général Bourbaki, le même jour, à midi 35, de porter un ordre au général Clinchant. Dans aucune de ces circonstances, il n'a été fait mention du retard probable de la division Cremer.

Pendant la première partie de la journée du 15 janvier, le général Bourbaki a attendu en vain l'arrivée du 18ᵉ corps ou, tout au moins, celle d'officiers envoyés par le général Billot pour le prévenir de ce retard et pour lui en expliquer les causes. Privé totalement de nouvelles du 18ᵉ corps et de la division Cremer, le général Bourbaki a envoyé, successivement, à la recherche de ce corps : à midi et quart le capitaine de cavalerie Piétu, et à 2 h. 1/2 le chef d'escadron d'état-major Mieulet.

Je ne me rends pas compte, d'ailleurs, de la portée de cette communication annonçant un retard probable de deux heures de la division Cremer.

Elle n'aurait pu, ni diminuer les conséquences de ce retard, ni faire que le retard, non annoncé, du 18ᵉ corps n'existât pas. Le général Billot s'est déclaré prêt; le général Bourbaki, s'il avait reçu cette note, aurait été ainsi confirmé dans la pensée que le 18ᵉ corps se serait mis en route à l'heure prescrite par l'ordre du mouvement (au point du jour, c'est-à-dire vers 7 heures du matin), et qu'il serait rentré en action en temps opportun, ce qui n'a pas eu lieu, comme j'ai eu l'occasion de le démontrer dans ma déposition, et comme je le démontrerai de nouveau plus loin.

4ᵉ « Le général Billot dit qu'il avait pour instruction de ne s'engager qu'après avoir entendu le canon du 15ᵉ corps, et qu'il arriva, en fait, au moment où le canon du 15ᵉ corps commençait à résonner. Il ne se rappelle plus à quelle heure, mais il l'a mentionnée dans son rapport, qui est resté sans observations et qui ne lui a valu que des compliments. »

Vous me demandez mon opinion sur ces différents points.

Je réponds :

En affirmant qu'il est arrivé au moment où le canon du 15ᵉ corps commençait à résonner, le général Billot commet une erreur certaine. Il est regrettable que M. le général Billot ne se rappelle plus l'heure, car tout, ici, est une question d'heure. Cependant, je crois pouvoir suppléer à l'oubli de ce détail en constatant :

1ᵉ Que le premier jour de la bataille d'Héricourt (15 janvier) à 2 h. 1/2, le général Pallu de la Barrière, débouchant avec la réserve au-delà de Coisevaux et se dirigeant vers la Lisaine, écrivait un billet au crayon, mentionnant les craintes du général Clinchant pour son flanc gauche et disant ceci, qui les légitimait pleinement : « Aucune nouvelle, ici, du 18ᵉ corps. »

2ᵉ Que, le même jour, à 1 h. 15 du soir, le général Pallu de la Barrière, établi entre Coisevaux et Couthenans, écrivait un autre billet, au crayon, commençant par ces mots : « Le 18ᵉ corps est dans Couthenans. Il n'y a plus d'inquiétude sur le côté qui gênait le général Clinchant. »

3ᵉ Que le canon du 15ᵉ corps a résonné beaucoup plus tôt, attendu que la 3ᵉ division de ce corps, partie dès le matin, de Montenois, conformément à l'ordre général de mouvement de l'armée, a dû enlever le village de Bart, distant seulement de 8 kilomètres; que la 2ᵉ brigade de la 1ʳᵉ division du même corps, réunie près de Présentivillers, est partie en même temps pour aller occuper les bois des Chailles et du Berceau, distants seulement de 3 à 4 kilomètres; que la 1ʳᵉ brigade de la même division a quitté, dès le matin, Saint-Julien-les-Montbéliard et Issans, pour aller occuper les bois Bourgeois, distant seulement de 3 kilomètres d'Issans. Ces deux brigades ont enlevé les plateaux de Sainte Suzanne (attenant au bois des Chailles et du Berceau) et de la ferme du Mont-Chevis (attenant au bois Bourgeois).

Dans une lettre, en date du 15 janvier 1871, adressée par le commandant du 15ᵉ corps (général Martineau des Chesnez) au général Bourbaki il est rendu compte que ce corps a pris les armes, conformément aux indications contenues dans l'ordre général de mouvement de l'armée. Le général Martineau ajoute :

« Tous mes ordres ont été ponctuellement exécutés, sauf en ce qui concerne la 1ʳᵉ division, qui a mis un peu de retard à pousser en avant, après avoir occupé les positions, sur lesquelles elle n'avait pas trouvé de résistance. »

La 3ᵉ division du 15ᵉ corps, étant partie dès 7 heures du matin, et n'ayant pas trouvé de résistance pour parcourir les 8 kilomètres la séparant de Bart, a dû attaquer ce village à 10 heures du matin au plus tard.

La 1ʳᵉ division de ce même corps, partie à la même heure et n'ayant pas trouvé de résistance pour parcourir les 4 kilomètres la séparant des positions d'où elle a exécuté l'attaque des plateaux de Sainte-Suzanne et de la ferme du Mont-Chevis, aurait pu entrer en action dès 8 h. 1/2 du matin. En supposant que ce que le général Martineau appelle « un peu de retard à pousser en avant » puisse être évalué à 1 heure, cette division a dû ouvrir le feu à 9 h. 1/2 du matin, au plus tard.

Il faut donc admettre que, dès 10 heures du matin au plus tard, l'artillerie des 1ʳᵉ et 3ᵉ divisions du 15ᵉ corps tonnait contre les positions à enlever. Or, si le général Billot, en raison de son éloignement de ces positions, peut-être même de

la direction du vent, n'a pas pu entendre ce canon, il n'en devait pas moins agir, en se basant sur l'heure probable de l'ouverture du feu à l'extrême droite de l'armée, heure qu'il était facile de calculer approximativement, d'après le temps jugé nécessaire pour parcourir, en troupe, la distance séparant les emplacements occupés le 14 au soir par le 15ᵉ corps, des hauteurs couvrant Montbéliard.

D'ailleurs, à peu près à la même heure, les batteries ennemies voisines d'Héricourt avaient ouvert leur feu contre le 20ᵉ corps d'armée (général Clinchant) qui se portait en avant, et l'artillerie de ce corps commençait à y répondre. A défaut d'une transmission suffisante du bruit produit par les détonations de l'artillerie du 15ᵉ corps, constituant la droite de l'armée, et par celles de l'artillerie du 24ᵉ (établi entre le 15ᵉ et le 20ᵉ), le général Billot aurait dû, au moins, entendre le canon de ce dernier corps et hâter d'autant plus sa marche que d'après l'ordre général de mouvement, le 20ᵉ corps, chargé d'enlever Héricourt, ne devait tenter de « s'emparer de ce village qu'après que l'effet voulu aurait été produit par le 18ᵉ corps. »

Il est encore un fait dont je n'ai pu trouver l'explication. Comment le général Billot ayant éprouvé (par des causes que je ne recherche ni ne discute, en ce moment), un retard aussi considérable, ne s'est-il mis lui-même en communication, ni avec le général en chef ni avec le général Clinchant, au corps duquel il devait, avant tout, se relier? Le général Billot seul doit se trouver en mesure de le dire. Quant au retard lui-même, il est rendu incontestable par cette circonstance que le général en chef, qui s'était tenu, presque toute la journée du 15, près du village de Trémoins, n'a pas entendu, avant 4 heures du soir, le canon du général Billot; qu'il en a conçu de réelles inquiétudes, lesquelles se sont traduites par l'envoi d'officiers à la recherche du 18ᵉ corps. Les deux billets, cités plus haut, du général Pallu de la Barrière sont, d'ailleurs, plus concluants que tout ce que je pourrais ajouter ici.

J'ajouterai à ces développements les deux observations suivantes :

1° A ma connaissance, le rapport du général Billot, sur la bataille d'Héricourt, n'a jamais été remis au général Bourbaki. Ce qui me permet d'émettre cette pensée avec certitude, c'est que j'ai entendu plusieurs fois le général Bourbaki réclamer le rapport du général Billot, relatif au combat de Villersexel, à propos d'appréciations émises par cet officier général sur la part prise par le 18ᵉ corps à ce combat, comparée à celle du 20ᵉ.

Si ce rapport existe, il a dû être remis au général Clinchant, qui a succédé, le 27 janvier, au général Bourbaki, dans le commandement en chef de la première armée.

Je ne suppose pas que, dans la pensée du général Billot, le billet au crayon, écrit par lui le 16 janvier, et dont vous avez la copie entre les mains, soit considéré comme un rapport.

2° Il n'a été fait au général Billot, en ma présence, ni à ma connaissance, aucun compliment sur l'une quelconque des trois journées de la bataille d'Héricourt. Je n'ai entendu dire, ni par le général Bourbaki, ni par aucun des officiers attachés à sa personne, ou appartenant à l'état-major général de l'armée, qu'il lui en ait été fait, pouvant s'appliquer implicitement ou explicitement à l'une de ces trois journées.

En résumé, je crois que, dans toutes ces explications, il doit résulter, pour la Commission, cette conviction que le 15ᵉ corps était engagé depuis fort longtemps, au moment où le général Billot entrait en ligne.

5° Vous me faites connaître que le général Billot a donné les détails suivants, qui seraient en contradiction avec les miens et avec ceux du général Bourbaki.

La droite, a-t-il dit, a dû arriver en position à 9 ou 10 heures. Vers la même heure, mon centre, où j'étais, se trouvait à Luze, sous le feu du Mont-Vaudois.

« Ma gauche, sous le général Bonnet, est arrivée vers 2 heures. Cremer n'est arrivé que fort tard, dans la nuit, sur la Lisaine, partant de Beverne vers 10 heures et combattant à Etobon et Chenebier, sur sa gauche...

« Une chose avait échappé dans les prévisions, c'est que le Mont-Vaudois, armé de gros calibres, dominait la vallée à 1,800 mètres... Aussitôt que je parus, je fus canonné ; deux batteries furent éteintes. Il me fut impossible de me déployer, et je me jetai dans les bois. J'occupai Couthenans, malgré le danger de la position. Je pris les premières maisons de Chagey, mais j'en fus délogé, et le général Bonnet dut se replier dans la forêt. »

Vous me faites remarquer que ces détails semblent peu conciliables avec le fait que le général Bourbaki et moi nous avons avancé, à savoir que le 18ᵉ corps ne serait entré en action qu'à 4 h. 1/4 et que la nuit survenant presque immédiatement, le 18ᵉ corps n'aurait pu rien faire, et vous me demandez si je n'ai pas des observations à adresser à ce sujet.

Je répondrai :

La droite du 18ᵉ corps d'armée n'a pu arriver en position à 9 h. 1/2 ou 10 h. du matin. Le centre, avec lequel se trouvait le général Billot, sous le feu du Mont-Vaudois, n'a pu être, à la même heure, à Luze (village situé, sur la rive gauche de la Lisaine, qui n'a été traversée par

aucune des fractions du 18e corps d'armée). Ni la droite, ni le centre de ce corps, n'ont été entendus, ni vus, avant les heures citées par le général Pallu de la Barrière, et ils n'ont manifesté leur présence dans le voisinage de ces points par l'envoi d'aucun cavalier, d'aucune troupe destinée à relier la droite du 18e corps avec la gauche du 20e, ce qui aurait dû, d'après l'ordre de mouvement, avoir lieu « dans les bois communaux qui couvrent les hauteurs entre Croisevaux et Byans. »

Quant à la gauche, je ne saurais donner aucun renseignement sur l'heure de son arrivée.

Je ne parlerai pas davantage de la division Cremer, à laquelle il avait été recommandé d'éviter de passer par Beverne et qui n'est partie de ce village, d'après le général Billot, qu'à 10 heures du matin.

Je ne sais à qui il a pu échapper que le Mont-Vaudois, armé de gros calibres, dominait la vallée à 1,800 mètres. L'existence du Mont-Vaudois, son relief par rapport au terrain environnant ne sauraient manquer, dans l'examen de la carte, d'être constatés par l'esprit le moins attentif, par l'œil le moins exercé, par le militaire possédant les plus faibles notions de topographie. En tout cas, dès qu'il fut reconnu que le Mont-Vaudois était armé d'un nombre assez considérable de pièces de gros calibre, il appartenait au général Billot, non pas d'engager un combat d'artillerie dans des conditions désavantageuses, mais de faire refluer la majeure partie de ses forces et de son artillerie vers sa gauche, du côté de Chagey, point qu'il fallait battre vigoureusement et occuper, pour permettre le passage sur la rive gauche de la Lisaine. Ce mouvement pouvait être exécuté presque sans danger, grâce aux bois qui auraient permis de le dissimuler.

Comme vous le dites vous-même, monsieur, ces détails sont inconciliables avec ceux que j'ai donnés, qui sont appuyés de preuves écrites et qui prouvent que la droite du 18e corps n'est entrée en action qu'à 4 h. 1/4, c'est-à-dire 3/4 d'heure environ avant la nuit.

Je maintiens donc mon dire et je conteste l'exactitude de toutes assertions contraires.

6° « Le commandement du 18e corps, d'après son récit, aurait, le soir du 16 et le 17 janvier, insisté peur prononcer davantage le mouvement tournant, ce que le général Bourbaki aurait refusé, pour ne pas s'éloigner du chemin de fer de Besançon. Le 17, le général Billot voulait renouveler l'attaque, mais le général Bourbaki développa les raisons qui l'arrêtaient, disant au commandant d'artillerie : — Vous êtes fou. A votre âge, j'aurais parlé comme vous, mais, comme général en chef, je ne peux risquer une déroute. »

Vous me demandez si je connais ces détails et si j'ai quelque chose à y répondre.

Ce n'est pas seulement le 16 janvier que le général Billot a insisté pour prononcer un mouvement tournant par la gauche; c'est le 15 au soir, à la nuit. C'était au commandant du 18e corps qu'il appartenait de l'exécuter, en y faisant concourir au moins une division de son corps d'armée et la division Cremer, pourvue d'une bonne artillerie. Le récit d'une conversation que j'ai eue, avec le général Billot, dans la soirée du 15, vous éclairera complétement.

Le 15 janvier, à cinq heures et quart, au moment où les derniers coups de canon venaient d'être échangés avec l'ennemi, où le jour avait cessé depuis un quart d'heure, je fus envoyé par le général Bourbaki près du général Billot, afin d'obtenir du commandant du 18e corps, des renseignements sur le mouvement exécuté pendant la journée et sur les positions occupées par lui à la chute du jour. Je rencontrai le général Billot, vers 6 heures, sur la route d'Héricourt à Beverne, près de l'embranchement du chemin de Chagey avec cette route, à 1,500 mètres environ du village de Couthenans. Cet officier général me dit qu'il avait été retardé dans sa marche par un enchevêtrement de son corps d'armée avec la division Cremer, à Beverne; qu'il occupait, à l'heure présente, Couthenans et Chagey, mais qu'il n'était pas entré à Luze; que sa droite était constituée par la division Feuillet-Pilatrie, sa gauche par la division Bonnet, et que la division du contre-amiral Penhoat constituait sa réserve. Il ajouta qu'il ignorait la position exacte de la division Cremer, qu'il l'avait vue le matin même à Beverne, et qu'elle avait combattu une partie de la journée à Etobon. Il me prévint qu'il allait faire demander de ses nouvelles, et qu'aussitôt reçues, il les transmettrait au général Bourbaki à Aibre. Il me dit qu'il établirait son propre quartier général à Beverne et qu'on le trouverait soit dans ce village, soit entre Beverne et le point de la route de Lure à Héricourt où nous étions arrêtés.

Enfin, le général Billot déclara qu'une attaque de front des positions occupées par l'ennemi, en face de son corps d'armée, serait trop difficile; qu'il croyait qu'il faudrait exécuter un mouvement tournant à plus grand rayon, et qu'il demandait (*sic*) à porter à gauche la division Penhoat.

« Je n'ai pu, ajoute-t-il, mettre en ligne que 10,000 hommes (le 18e corps d'armée, non compris la division Cremer, en comptait 30,000), et 30 pièces de canon (sur 84, non compris l'artillerie de la division Cremer), parce que le terrain ne se prête nullement à un déploiement plus considérable. »

Je répondis au général Billot que le général Bourbaki lui enverrait l'ordre de recommencer l'attaque le lendemain, 16, mais qu'en attendant cet ordre, il pouvait être certain de remplir les intentions du général en chef, en renforçant sa gauche et exécutant, à aussi grand rayon que bon lui semblerait, le mouvement tournant sur lequel on comptait pour assurer la réussite de l'entreprise.

J'ajoutai que tel était l'esprit dans lequel avait été conçu et rédigé l'ordre général de mouvement pour la journée du 15; que le général Bourbaki entendait que l'effort vigoureux, décisif, fût effectué par la gauche; que rien dans cet ordre ne limitait le rayon correspondant au parcours de l'extrême gauche et ne l'empêchait, soit de concentrer ses forces devant Chagey, désigné comme point de passage à enlever, soit de traverser la Lisaine, à quelques kilomètres en amont de ce village, comme il était dit d'une façon explicite pour la division Cremer.

Cette narration de mon entretien avec le général Billot, je la rédige en ayant sous les yeux les notes au crayon que j'ai écrites le soir même sur mon calepin, à mon retour au grand quartier général, à Aibre, vers huit heures un quart du soir.

Quand on lit l'ordre général de mouvement de la 1re armée, pour la journée du 15 janvier 1871, on voit que l'ensemble de l'opération à exécuter est clairement indiqué, que le rôle de chaque corps d'armée y est nettement tracé, que toute latitude est laissée aux généraux placés à leur tête, en ce qui concerne les dispositions à prendre pour atteindre le but assigné; on voit qu'il s'agissait, ce jour-là, de concentrer le plus de forces possible à l'extrême gauche, c'est-à-dire à la gauche du 18e corps, et d'y tenter l'effort le plus vigoureux.

Cette pensée est conforme, non-seulement à la lettre et à l'esprit de l'ordre de mouvement pour la journée du 15 janvier, mais elle a été formulée dès l'avant-veille, dans l'ordre expédié d'Ornans, le 13 janvier, à deux heures du soir, ordre dont vous possédez la copie, et qui se terminait ainsi :

. . . .

« Ils (les officiers envoyés au grand quartier-général par les commandants de corps d'armée) feront connaître si les approvisionnements de vivres et de munitions permettent de continuer demain ce succès par l'attaque d'Héricourt, dans laquelle le 18e corps aurait à exécuter le principal effort. »

Tous ces ordres, monsieur, vous sembleront, j'en suis convaincu, clairs, précis, autant qu'à moi.

Interprète fidèle de la pensée du général en chef dans la communication que j'ai été chargé de faire le 15 au soir, je n'ai pu que corroborer le général Billot dans la pensée qu'il aurait bien mieux rempli les intentions du général en chef, en tentant plus sérieusement le passage de la Lisaine à Chagey, ou en l'effectuant plus en amont, et que, d'ailleurs, l'initiative de semblables dispositions lui appartenait.

C'est au commandant d'un corps d'armée à tenir compte des difficultés de toute sorte qu'il a à surmonter, de la configuration du terrain, du chiffre, de la nature et des dispositions des forces qui lui sont opposées, pour obtenir le résultat demandé, surtout en utilisant la totalité, et non pas le tiers seulement de ses troupes et de ses pièces. Ce soin ne saurait appartenir au général en chef, dont l'attention doit se porter uniquement sur l'ensemble et qui manquerait à ses obligations s'il agissait autrement.

Le général Billot, lorsque je le quittai, désigna un sous-lieutenant de cavalerie de son état-major pour m'accompagner jusqu'au grand quartier-général; il chargea cet officier de lui rapporter les ordres pour la journée du lendemain, 16.

En causant avec ce sous-lieutenant, j'appris que, malgré l'ordre formel écrit du général Bourbaki, ordre renouvelé verbalement par moi et dont l'exécution semblait complétement assurée par le texte déjà cité de l'ordre de mouvement du 18e corps pour la journée du 14 janvier, Beverne n'avait pas été occupé par nous le 14, et que, dans la matinée du 15 janvier, l'ennemi y avait envoyé en reconnaissance quelques éclaireurs.

L'inexécution des ordres du général en chef a ainsi déterminé un premier retard. Je ne saurais dire ce qui a causé les retards suivants, mais il est évident que l'enchevêtrement des troupes du 18e corps d'armée et de la division Cremer n'aurait pu avoir lieu à Beverne, à 10 heures du matin (heure indiquée par le général Billot dans sa déposition), si ce corps d'armée avait occupé Beverne le 14 et s'était mis en route le 15, au point du jour, comme cela lui avait été prescrit.

Le 16 janvier, dans un billet écrit au crayon et reçu par le général Bourbaki à 1 h. 25 après-midi, billet dont vous avez la copie entre les mains, le général Billot s'exprime de la façon suivante :

. . . « Ainsi que je l'ai dit hier au colonel Leperche, il me paraît indispensable de tourner fortement par la gauche les positions de l'ennemi, avant de songer à les attaquer de front. » Il ajoute qu'il a porté la division Penhoat tout entière du côté de la division Cremer, pour appuyer ce mouvement, qu'il lui paraît important, que la division Bonnet appuie à gauche, afin de déborder Chagey, et que la division Feuillet-

Pilatrie s'étende de Couthenans jusqu'à 500 mètres environ de Chagey.

C'était précisément ce que voulait le général en chef; mais on se demande pourquoi le commandant du 18e corps d'armée n'avait pas opéré ainsi dès la veille.

L'ennemi, qui avait la majeure partie de ses forces à son extrême gauche, du côté de Montbéliard, dans la journée du 15, comprit que le mouvement du 18e corps et de la division Cremer constituait une menace pouvant devenir décisive s'il était poussé vigoureusement. Il renforça notablement son aile droite, dans la nuit du 15 au 16, et accrut ainsi les difficultés à surmonter de ce côté.

A 1 h. 1/4 après midi, M. Bixio, officier au titre auxiliaire attaché à l'état-major du 18e corps, vint rendre compte au général Bourbaki des difficultés que le général Billot éprouvait à faire mettre son artillerie en batterie.

Le général Bourbaki chargea cet officier de répéter encore au général Billot qu'il l'autorisait à donner au rayon de son mouvement tournant toute l'étendue qu'il jugerait lui-même nécessaire.

Dans la soirée, le général Bourbaki fut rejoint par le général Billot près de Couthenans. Il le prévint que l'armée tenterait l'attaque une troisième fois le lendemain, et que, dans ce but, le 18e corps d'armée et la division Cremer devraient continuer leur mouvement tournant, de façon à pouvoir attaquer le Mont-Vaudois par son extrême droite.

Le lendemain, 17 janvier, le général en chef constata par lui-même et par la lecture des renseignements émanant des commandants de corps d'armée, l'état moral et matériel de l'armée. Les troupes avaient subi des pertes par le feu de l'ennemi; d'assez nombreux cas de congélation s'étaient produits; les hommes étaient épuisés de fatigue; les vivres et les munitions commençaient à manquer; le 18e corps et la division Cremer n'avaient pas accompli, dans la première journée, le mouvement que le général en chef espérait devoir être décisif, et auquel il avait affecté, pour cette raison, la moitié de l'infanterie et de la cavalerie, et plus du tiers de l'artillerie de l'armée; ce mouvement n'avait été, au contraire, qu'une indication dont l'ennemi avait profité pour renforcer sa droite dans la nuit du 15 au 16, dans la journée du 16 et dans la nuit du 16 au 17 janvier; il était devenu de moins en moins facile à exécuter; enfin, aucune tentative, pendant ces trois jours, n'avait été faite par la garnison de Belfort, pour nous venir en aide, en paralysant une partie des forces ennemies, quoique l'intensité de notre canonnade et de notre fusillade lui eût signalé notre présence à une faible distance, et notre persévérance dans la lutte engagée.

Vers 2 heures, le général en chef rencontra le général Billot à l'embranchement du chemin de Chagey avec la route de Lure à Héricourt. Le général Billot lui apprit que le contre-amiral Penhoat avait été obligé d'enlever de nouveau le village de Chenebier, occupé par 6,000 hommes environ; il déclara qu'il était impossible de forcer le passage par Chagey, que les difficultés du terrain et l'effectif des forces ennemies s'y opposaient. « En outre, ajouta le général Billot, si mon corps d'armée et la division Cremer se portaient sur la Lisaine, nous nous trouverions immédiatement débordés, tournés sur notre gauche. »

Le général Bonnet, interrogé par le général Bourbaki, déclara qu'il était impossible de tenter l'attaque ordonnée, qu'il marcherait avec sa division, si le général en chef le trouvait bon, mais qu'il était certain d'avance de ne pas pouvoir réussir.

Le général Billot, interrogé de nouveau, déclara qu'il considérait aussi le mouvement comme impossible. Il énuméra lui-même les difficultés s'opposant à son exécution.

Le général Bourbaki le prévint alors que l'avis des autres commandants de corps d'armée étant le même, il se décidait à battre en retraite dès le lendemain, 18.

Le général Billot fit alors remarquer que son corps d'armée n'était pas entamé, que cette détermination de commencer une retraite lui paraissait prématurée, qu'il y avait peut-être lieu de reprendre l'offensive.

Le général Bourbaki, surpris du peu de conformité de cet avis avec les déclarations précédentes, reprit alors vivement : « Si vous me poussez, général Billot, je vais vous charger de l'attaque. »

Les choses en restèrent là. Le chef d'escadron d'artillerie Brugère, attaché à l'état-major du général Billot, crut, dans la suite de la conversation, pouvoir émettre un regret analogue à celui exprimé en dernier lieu par son chef et supputer les résultats d'un mouvement général de l'armée par la route directe de Vesoul à Belfort. Ce fut alors que le général Bourbaki traita cet avis de folie et fit comprendre au commandant qu'il tiendrait un autre langage, s'il était moins jeune et s'il possédait une plus grande expérience.

En effet, l'état des routes, la température, le petit nombre et la nature des moyens de transport rendaient très-pénible et très-lent le ravitaillement de l'armée, en vivres et en munitions. Le général Cremer, qui avait suivi depuis Dijon une contrée non encore épuisée et qui n'avait à satisfaire qu'aux besoins d'une seule division, avait

négligé d'amener avec lui les charrois indispensables et un approvisionnement de quelques jours, qu'il aurait pu se procurer par réquisition. Les convois du 15e corps, voyageant par les voies ordinaires, n'étaient pas encore arrivés. Toutes les difficultés de cet ordre étaient singulièrement accrues par notre éloignement de la voie ferrée de Besançon à Clerval. La droite de l'armée était à plus de 30 kilomètres de la gare de Clerval, la gauche à près de 40! On ne pouvait songer à utiliser, pour le moment, le chemin de fer de Vesoul, qui n'était pas encore rétabli. Opérer, comme semblait le désirer le commandant Brugère, en s'éloignant encore de Clerval pour se rapprocher des Vosges, c'eût été rendre le ravitaillement de l'armée impossible, au moment où hommes et chevaux étaient épuisés, et offrir à l'ennemi, débouchant par Montbéliard ou par tout autre point de passage sur la Lisaine, une occasion facile de couper notre ligne de retraite sur Besançon.

Le général Werder n'aurait pas manqué, tout au moins, d'envoyer quelques troupes légères qui auraient suffi pour empêcher nos convois d'arriver à destination.

Telle est l'exacte vérité sur les demandes successives formulées par le général Billot, à l'effet de prononcer davantage le mouvement tournant de l'extrême gauche de l'armée, comme sur l'avis personnel, les ordres et les instructions du général Bourbaki, enfin sur la conversation rappelée par le général Billot et qui a eu lieu, en ma présence, le 17 janvier, vers deux heures ou deux heures et demie après-midi.

« 7° Au sujet de la retraite de Pontarlier, vous avez dit, mais sans l'affirmer, que, dans le conseil tenu à Château-Farine, le général Bourbaki avait offert le commandement au général Billot. D'après celui-ci, ce serait le surlendemain, sur la route, que cette offre aurait été faite et refusée.

« Avez-vous des observations à faire sur ce point? »

Réponse :

L'offre dont il est question a été faite deux fois au général Billot, le 24 janvier à Château-Farine, où je n'avais pu accompagner le général Bourbaki, et le 26 janvier, en ma présence, sur la route, alors qu'une partie du 18e corps d'armée, qui était passée de la rive droite sur la rive gauche du Doubs, avait quitté Besançon pour aider le général Bressolles, commandant le 24e corps d'armée, à réoccuper les monts Lomont.

Le général Bourbaki, en entendant le général Billot admettre la possibilité d'une entreprise recommandée, sinon imposée par le ministère de la guerre (la marche de Besançon sur Auxonne), entreprise que lui-même et les commandants de corps d'armée considéraient comme insensée, comme devant conduire à un désastre, jugea, dans les deux circonstances que je viens de rappeler, que le mieux était de faire au général Billot une réponse pouvant se résumer de la manière suivante :

« Si vous avez tant de confiance, si vous croyez réellement à la possibilité de faire ce que demande le ministre de la guerre, prenez le commandement, je vous le cède volontiers. »

Ces deux conversations ont pour pendant celle du 17 janvier.

Le général Bourbaki, dans ces diverses circonstances, comprit que l'avis émis par un officier général, en faveur d'opérations reconnues impraticables par d'autres, pouvait, après les événements, être considéré comme bon, mais que, finalement, il ne liait en rien son auteur, tant que cet officier général n'était pas investi du commandement en chef. Ce fut là ce qui le détermina à offrir, à deux reprises différentes, le commandement au général Billot.

Il m'a dit, bien des fois, qu'il aurait beaucoup mieux aimé voir le général Billot arriver à temps et user de toutes ses forces pour assurer la réussite pendant la première journée d'Héricourt, que de l'entendre proposer, le troisième jour, une action réellement impossible. Il aurait bien préféré aussi que le général Billot hâtât assez le passage de son corps d'armée de la rive droite sur la rive gauche du Doubs, le 26 janvier, pour concourir à la réoccupation des monts Lomont par le général Bressolles, que de l'entendre émettre, à deux reprises différentes, un avis favorable au sujet de la possibilité, pour la 1re armée, de se rendre de Besançon à Auxonne, alors que le cours inférieur de l'Ognon était occupé par le général Werder et que le cours inférieur du Doubs était au pouvoir du général de Manteuffel.

« 8° M. de Freycinet dit que la responsabilité des retards, qui ont eu lieu pour le transport des troupes à Chagny et à Chalon-sur-Saône, est restée flottante entre le quartier général et l'administration du chemin de fer.

« Est-ce que l'administration de la guerre n'intervenait pas et ne devait pas intervenir dans la question, soit par M. de Serres, soit autrement? »

M. de Freycinet ne pourrait citer aucune communication orale ou écrite, aucun télégramme mentionnant l'autorisation ou l'ordre donné au général Bourbaki d'exercer son autorité sur les administrations des chemins de fer. Cette autorité ne pouvait être admise *ipso facto*, puisque tous les précédents sont contraires. Le général Bourbaki avait-il le droit d'interdire sur toute l'étendue du réseau de chacune des compagnies intéressées les trains de voyageurs, ceux de marchandises, de disposer de tout le personnel, de

tout le matériel? Évidemment non. C'était un tort, j'en conviens; mais, enfin, cela existait. Il est indispensable qu'à l'avenir l'autorité militaire, exclusivement, exerce son action sur tous les éléments concourant au succès d'une campagne. Mais, comme conséquence de ce principe, il faudra que le général en chef possède la connaissance exacte de toutes les ressources ainsi mises à sa disposition.

Autrement il éprouverait le même embarras que tout homme cherchant à se diriger dans les ténèbres. N'aura-t-il pas besoin de posséder une situation exacte des différentes catégories du personnel des chemins de fer à mettre à sa disposition, du nombre et de la force des machines, du nombre et de la nature des wagons, des approvisionnements de toute nature nécessaires pour l'exploitation?

Cette situation est le complément indispensable de la situation de l'armée en hommes, chevaux, canons de tout calibre, voitures de toute sorte, vivres, munitions d'infanterie, d'artillerie, et sans laquelle le général en chef ne peut arrêter aucun plan, prendre aucune détermination. Ce qui prouve que l'administration de la guerre est intervenue directement dans le transport des troupes à Chagny et à Chalon-sur-Saône, c'est que M. de Serres a été envoyé dans ce but, dès le premier jour du mouvement (20 décembre) à la station d'Avor; que la mission de M. de Serres n'était autre que de transmettre aux administrations des chemins de fer les ordres et instructions du délégué au ministère de la guerre et de veiller à leur exécution, M. de Serres était chargé, en outre, de procurer aux divers états-majors les cartes topographiques dont ils avaient besoin.

Indépendamment de M. de Serres, le ministre avait encore envoyé un agent spécial, dont je ne saurais définir exactement les attributions, mais qui avait action sur l'organisation et le mouvement des trains et qui ne dépendait, à aucun titre, du général Bourbaki. Cet agent ou délégué, nommé M. David, a séjourné à Nevers pour présider au transport des troupes en chemin de fer. Il est, d'ailleurs, une preuve irrécusable de l'intervention de M. de Freycinet dans les opérations de cette nature.

J'ai eu sous les yeux un télégramme dont vous vous êtes déjà procuré, sans doute, la minute ou, tout au moins, une copie. Dans ce télégramme, daté des premiers jours de janvier 1871, M. de Freycinet, se basant sur les mécomptes qui s'étaient produits dans les transports des 18e et 20e corps d'armée à Chagny et à Chalon-sur-Saône, invitait catégoriquement M. de Serres à s'abstenir de toute immixtion dans le transport du 15e corps d'armée, qu'il déclarait se proposer d'assurer lui-même, en donnant directement les ordres nécessaires.

Ce télégramme ne constitue-t-il pas l'aveu complet de la participation de M. de Freycinet et de ses deux mandataires (MM. de Serres et David) au premier transport par chemin de fer et celui de la direction absolue du second par M. de Freycinet, à l'exclusion de M. de Serres et, *à fortiori*, de l'état-major général de l'armée?

« 9° M. de Freycinet prétend que le général Bourbaki a occasionné au 15e corps un retard considérable, en prescrivant à ce corps (contrairement aux mesures adoptées) de débarquer à Clerval, où les quais n'étaient pas convenablement disposés; d'où seraient résultés un encombrement et un temps d'arrêt général, dont le ravitaillement a souffert. Il y aurait eu là, selon lui, 8 à 10 jours perdus.

« M. de Freycinet avance, en outre, qu'on est arrivé finalement à Héricourt 15 ou 20 jours en retard sur ce qu'on avait calculé. »

Il est exact que le général Bourbaki, après le passage de l'Ognon, sachant que les premiers engagements étaient prochains, a adressé de Rioz, le 6 janvier à midi, au commandant du 15e corps, un télégramme l'invitant à faire débarquer toutes ses troupes à Clerval, s'il était possible. Il importait, en effet, de ne pas réduire les éléments de succès, en se privant du concours du 15e corps, ce qui se serait produit s'il avait débarqué à Besançon. Ce corps arrivait, d'ailleurs, sans ses convois, qui n'avaient pas été embarqués avec les troupes et qui lui faisaient entièrement défaut. Le télégramme du général Bourbaki, adressé, non pas au premier chef de détachement venu, mais à un commandant de corps d'armée, était conçu dans des termes propres à caractériser l'intention et le but à atteindre, mais non de façon à lier d'une manière absolue l'officier général auquel il était destiné, puisque la phrase relative au débarquement se terminait par ces mots: « s'il est possible. »

Le débarquement de l'infanterie peut s'exécuter à toutes les gares ou stations. Celui de la cavalerie et de l'artillerie se pratique plus lentement, mais il peut avoir lieu dans toutes les gares où l'on charge et où l'on décharge, en temps ordinaire, des chevaux et des marchandises. Quelques travaux de minime importance et d'une exécution rapide permettent de beaucoup faciliter cette opération.

Les retards qui se sont produits ne sauraient être imputés à l'ordre conditionnel du général Bourbaki. Ils sont la conséquence de la mauvaise direction donnée à la marche des trains par le délégué à la guerre, M. de Freycinet, qui aurait dû d'autant mieux faire qu'il s'agissait pour lui de revenir à ses précédentes fonctions

et qu'il avait attaché au ministère de la guerre de nombreux ingénieurs de chemins de fer plus compétents, comme lui, dans cette spécialité que dans l'art de la guerre. Les encombrements ne se seraient pas produits si certains trains, par exemple, n'avaient pas dépassé Besançon, avant qu'on eût acquis, par le télégraphe, la certitude que la voie était libre. Le ravitaillement de l'armée n'aurait pas souffert, si l'on avait fait alterner quelques trains de vivres ou de munitions avec des trains de troupes. Quant à la constitution d'un grand dépôt de vivres et de munitions destiné à satisfaire, non-seulement aux besoins de la garnison de Besançon, mais encore à ceux de toute la 1re armée, au cas où celle-ci se trouverait obligée de s'appuyer sur cette place pendant un temps assez long, il est évident que les encombrements sur la ligne de Besançon à Clerval n'ont pu l'entraver en rien. La ligne de Lyon à Besançon par Bourg et Lons-le-Saulnier n'avait pas cessé d'être libre. Il avait été convenu, dès le début, c'est-à-dire depuis le 19 ou le 20 décembre, que Besançon serait approvisionné de la façon que je viens d'indiquer. Lorsque le général Bourbaki y passa, le 4 janvier, il constata que rien n'avait encore été fait. A cette date, il rappela, dans un télégramme au ministre de la guerre, la nécessité de donner satisfaction aux besoins signalés. Le général s'exprimait ainsi :

. . . .

« Il est essentiel de réunir à Besançon des approvisionnements considérables, en vivres comme en munitions d'artillerie et d'infanterie, de façon à assurer les besoins de l'armée, en sus de ceux de la place même. »

. . . .

Dès que la 1re armée, en raison de sa non-réussite sur les bords de la Lisaine et des mouvements des premières troupes des 2e et 7e corps prussiens, dirigés par le général de Manteuffel, dut se replier sur Besançon, le général Bourbaki n'en conçut pas autrement d'inquiétudes. Il pensa qu'il pourrait au moins établir son armée sur la partie du département du Doubs limitée : à l'est par la Suisse et le cours du Doubs; au nord par le cours du Doubs et les monts Lomont ; à l'ouest par le cours du Doubs et la place de Besançon ; au sud par la Loue. Cet espace de terrain, d'une grande étendue, présente un périmètre considérable et, néanmoins, d'une défense facile.

Les rives du Doubs sont escarpées, rocheuses, les passages de cette rivière, rares et difficiles. Les monts Lomont, qui constituent la corde de l'arc de cercle formé au nord par le Doubs, c'est-à-dire une seconde ligne de défense de ce côté, ne présentent que peu de défilés, et leur passage est susceptible d'être défendu par des troupes d'un faible effectif.

La place de Besançon commençait, au mois de janvier 1871, à être entourée de forts détachés donnant action sur l'ennemi, dans un rayon suffisant pour la protéger contre un bombardement. Enfin, la Loue coule entre deux murailles verticales de rochers d'une hauteur considérable, et le cours en est encore plus facile à défendre que celui du Doubs.

L'investissement des différentes positions, limitées comme je viens de le dire, était impossible en raison même du développement considérable de leur périmètre. La défense pouvait en être très-facilement assurée, aussi longtemps que les vivres et les munitions tenus en réserve à Besançon n'auraient pas fait défaut. L'armée, dans ces conditions, n'aurait jamais pu être compromise. Après s'être reposée quelques jours, elle se serait trouvée en mesure de reprendre l'offensive dans la direction reconnue la plus avantageuse. Le 23 janvier, les premières colonnes de l'armée commençaient à arriver à Besançon; on y trouvait à peine quelques jours de vivres et, dès lors, le général Bourbaki était forcé de renoncer à son projet. Il lui fallait s'éloigner de Besançon, dont les approvisionnements particuliers, réunis à ceux de l'armée, n'auraient permis à l'armée et à la garnison de résister que 17 ou 18 jours, sous peine de réduire l'une et l'autre à une famine entraînant une capitulation à courte échéance.

La situation aurait été tout autre (vous pouvez en juger par ce qui précède), si Besançon avait été approvisionné, comme le général Bourbaki l'avait réclamé en temps opportun, très à l'avance. Je ne dirai pas, pour me servir de l'expression de M. de Freycinet, que la responsabilité de ce résultat ait été flottante entre le général Bourbaki et lui ; ma conviction sincère, profonde, basée sur les considérations que je viens de développer, c'est qu'elle appartient en entier au délégué du ministre de la guerre, à M. de Freycinet. Quant à la responsabilité des retards dans le transport des troupes en chemin de fer, je dirai encore qu'elle doit remonter à M. de Freycinet. Jugez-en vous-même, monsieur, par ces chiffres éloquents :

Le transport des 18e et 20e corps d'armée et de la réserve (constituant une forte brigade mixte, composée de 3 régiments d'infanterie et de 3 batteries d'artillerie), organisé par M. de Freycinet, avec le concours de ses deux mandataires (MM. de Serres et David) a été effectué en 10 jours. Celui du 15e corps seul, auquel M. de Freycinet a tenu à présider seul, a duré 12 jours. Encore faut-il ajouter que la brigade Questel, faisant partie de ce corps, n'a été transportée que jusqu'à Dijon et que, de cette ville, elle est venue rejoindre l'armée par les voies ordinaires!

M. de Freycinet avance qu'on est arrivé, fina-

lement, à Héricourt, 15 ou 20 jours en retard sur ce qu'on avait calculé.

Je regrette l'emploi du pronom indéfini *on*, parce qu'il me force à commencer ma réponse par une question : qui avait calculé qu'on arriverait à Héricourt 15 ou 20 jours plus tôt? Ce n'est pas, à coup sûr, le général Bourbaki. Il aurait donc fallu que la bataille d'Héricourt, au lieu de commencer le 15 janvier, eût eu lieu dès le 26 décembre! En admettant cette date, ou même celle du 27 au 31 décembre, pour laisser à M. de Freycinet le bénéfice de son chiffre minimum, nous nous serions présentés devant la Lisaine avec deux corps d'armée seulement (le 18ᵉ et le 20ᵉ) et la brigade de réserve. Les 15ᵉ et 24ᵉ corps auraient fait défaut. Cette hypothèse est inadmissible. Il aurait toujours fallu ne pas débarquer les troupes au delà de Chagny et de Chalon-sur-Saône et attendre que la brigade de cavalerie de Boërio, qui couvrait ce mouvement de flanc, et les convois des deux corps d'armée suivant les voies ordinaires, fussent arrivés. Il aurait bien fallu encore ne pas faire abstraction complète de la présence de l'ennemi à Dijon, manœuvrer comme cela a eu lieu pour forcer ce dernier à évacuer la ville. L'embarquement des troupes ayant commencé le 21 décembre, M. de Freycinet ne se serait donc déclaré satisfait que si, de 5 à 10 jours après, les deux corps d'armée mis en mouvement et leurs *impedimenta* avaient gagné la Lisaine, après avoir combattu l'ennemi et l'avoir rejeté derrière cette rivière! L'examen d'une carte suffit pour démontrer combien un semblable calcul aurait été défectueux. Jamais M. de Freycinet n'a formulé de prétentions aussi exorbitantes, dans sa correspondance avec le général Bourbaki.

Le général n'aurait pas manqué de lui faire comprendre qu'il se berçait d'illusions complètes, qu'il se heurtait contre des impossibilités matérielles.

Dès le début, d'ailleurs, il n'avait pas été question d'Héricourt en particulier. L'objectif convenu était Belfort. Les détails d'exécution de l'opération n'avaient pu être déterminés à l'avance. Il avait été seulement entendu que tout d'abord le général Bourbaki ferait évacuer Dijon par l'ennemi et qu'une fois ce premier résultat obtenu, plus de 100,000 mobilisés, fournis par les départements du Midi, viendraient occuper la Saône, concurremment avec les troupes de Garibaldi, de manière à protéger nos derrières, pendant que nous nous porterions en avant.

Comment M. de Freycinet aurait cru, à ce moment, qu'une période de 5 à 10 jours pût suffire pour exécuter un tel parcours et accomplir toutes ces choses?

Il est vrai que toutes ne l'ont pas été, que Garibaldi s'est laissé amuser par quelques tirailleurs et qu'il n'est point venu 100,000 mobilisés du Midi. M. de Freycinet a-t-il fait tout ce qui dépendait de lui pour que les engagements pris vis-à-vis du général Bourbaki fussent tenus? Je l'ignore. Jusqu'à preuve contraire, il me semble responsable de leur inexécution, et l'on sait combien les conséquences en ont été graves.

La première armée aurait pu répondre (en partie seulement) aux espérances, hors de toute proportion, formulées par M. de Freycinet, mais aux conditions suivantes :

1° S'il avait été fait un emploi plus judicieux des chemins de fer, si le matériel avait été réuni en quantité suffisante, convenablement réparti et trié avant d'être expédié aux gares d'embarquement, s'il avait été fait une application sérieuse, à ce point de vue, du principe de la division du travail, si le personnel avait été suffisant et employé d'une manière intelligente dans les gares d'embarquement et de débarquement;

2° Si les divers corps d'armée avaient pu être mis, dès leur débarquement, en possession de leurs convois qui avaient suivi les routes ordinaires;

3° Si M. Gambetta n'avait pas, contrairement aux demandes instantes du général Bourbaki, supprimé tout delai de départ. Quelques jours de repos passés dans les environs de Bourges auraient permis de réparer et surtout de compléter l'habillement, l'équipement, l'armement des troupes, de donner aux soldats et aux cadres les principes les plus élémentaires, les plus indispensables de l'instruction et de l'éducation militaires, de préparer leur transport en chemin de fer, de disposer sur la ligne d'opération des dépôts de vivres et de munitions.

Mais M. de Freycinet parait ne tenir aucun compte de la non réalisation de toutes ces hypothèses. C'est ainsi qu'il arrive à des déductions erronées.

Les griefs les plus graves qui puissent être formulés contre M. de Freycinet, à propos de la campagne de la 1ʳᵉ armée dans l'est de la France, sont les suivants :

1° Mauvais emploi des chemins de fer, ayant déterminé des retards considérables dans le transport des troupes et du matériel;

2° Insistance mise par lui, dans le but de déterminer, en dernier lieu, le général Bourbaki à se porter de Besançon sur Auxonne;

3° Absence totale d'un dépôt d'approvisionnements pour la 1ʳᵉ armée à Besançon;

4° Non exécution des promesses faites au général Bourbaki pour l'occupation de la Saône par 100,000 mobilisés des départements du Midi.

Quant à la négligence si coupable, commise au moment de la signature et de la notification de l'armistice, négligence qui est le fait d'un autre

membre du Gouvernement de la défense nationale, je me dispenserai d'en parler, attendu que je n'étais plus, au moment où elle s'est produite, avec la 1re armée. Je me trouvais alors bloqué dans Besançon.

« 10° Vous me demandez si j'ai eu connaissance d'une brochure écrite par le colonel Poullet, chef d'état-major du général Cremer, et vous me faites l'honneur de me prier de vous dire si la lecture de cette publication m'a suggéré des observations à vous présenter sur les points relatifs à l'expédition de l'Est. »

On est frappé, tout d'abord, de l'exagération des appréciations qu'elle renferme, en faveur du commandant et de l'état-major de la division dont l'auteur a fait partie.

Pour juger cet écrit comme il convient, il suffit de lire la préface et les dernières pages. Dans l'énumération des combats livrés par la division Cremer, on lit :

« Cinq combats d'Etobon-Chénebier, 15, 16, 17 janvier. Les plus grands généraux, jusqu'à présent, n'ont pas trouvé moyen de livrer plus de trois combats en trois jours. Le général Cremer, seul, est parvenu à en livrer cinq en trois jours, au dire de son ancien chef d'état-major, M. Poullet. »

Dans la préface, M. Poullet ne craint pas de dire :

« Le général Cremer n'a jamais eu le moindre insuccès; partout où il a rencontré des Prussiens, il les a battus. » Il met ainsi implicitement Cremer en parallèle avec un autre général qui, au dire d'un orateur de l'Assemblée nationale, aurait été le seul n'ayant jamais été battu.

Un tel panégyrique s'explique par cette seule considération, que si M. Gambetta a trouvé bon de faire du capitaine Cremer un général en vingt-quatre heures, ce dernier a transformé, dans le même espace de temps, en colonel d'état-major, le capitaine Poullet, du 71e de ligne, promu à ce dernier grade le 7 août 1869, c'est-à-dire l'année précédente.

L'auteur se plaint, à la façon de M. de Freycinet, des lenteurs du général Bourbaki. Il dit (p. 54) :

« Malheureusement, le général Bourbaki ne se hâta pas, et les prédictions de Cremer durent fatalement se réaliser. »

Il n'omet qu'une chose, c'est de prouver que le général Bourbaki pouvait aller plus vite.

Une autre plainte, formulée dans ce livre, est relative à l'administration. A la page 74, il est dit que, le 3e jour de la bataille d'Héricourt, les vivres étaient épuisés, que l'on avait dû se contenter de manger les chevaux tués, et que ces animaux n'avaient eu d'autre nourriture que le genêt.

A la page 79, on lit :

« Les soldats tombaient de faim et de fatigue. La division n'ayant ni intendance ni convois, était obligée de demander l'aumône à tous les généraux qu'elle rencontrait. »

L'auteur fait ainsi, sans le vouloir, le procès de l'homme qu'il cherche à exalter. Comment la division Cremer n'avait-elle ni intendance ni convois, alors surtout qu'elle était appelée, tout d'abord, à agir isolément? Pourquoi, à défaut de membres du corps de l'intendance, n'avait-on pas désigné deux ou trois officiers pour en remplir les fonctions? Pourquoi, avant même le départ de Dijon, ce service n'avait-il pas été constitué et pourquoi les moyens de transport et les vivres nécessaires n'avaient-ils pas été requis? Le commandant de cette division ne peut s'en prendre qu'à lui-même d'une pareille incurie.

M. Poullet fait connaître (p. 60) que la division Cremer entra à Lure le 14 janvier, et qu'à dater de ce moment elle fit partie intégrante de la 1re armée. Son rôle isolé cessa. Il ajoute que ses éclaireurs chargèrent des uhlans dans la ville même, et qu'ils les poursuivirent jusqu'à trois lieues au-delà de Lure. Cela semblerait indiquer qu'ils poussèrent jusqu'à la Lisaine.

D'après l'auteur, les ordres de mouvement auraient été donnés dans les conditions suivantes (p. 60 et 61).

« Dans la nuit du 14 au 15, Cremer reçut l'ordre de quitter Lure à deux heures du matin, de suivre d'abord la route de Belfort par Frahier, puis de prendre celle de Héricourt par Beverne. A Beverne, il devait (mais seulement après avoir laissé passer la division Bonnet, chargée d'enlever le Mont-Vaudois) se diriger sur Etobon, et, de là, prendre un chemin indiqué sur la carte d'état-major, comme traversant la vallée en avant de Chénebier et allant par Chagey (1) à Mandrevillars; c'était dans ce village que devait coucher la division Cremer. »

Cette version est en désaccord complet avec la mienne. A la date du 13 janvier, le général Bourbaki télégraphiait, en effet, au général Cremer, à Vesoul :

. . . .

« Si vous pouvez, après demain, 15, partir de Lure et marcher dans la direction de Belfort, vous aurez, peut-être, un très-grand succès. J'attaquerai ce jour-là Héricourt et marcherai moi-même sur Belfort. »

Le 14 janvier, le général Bourbaki expédiait

(1) « Le chemin indiqué sur la carte d'état-major, comme allant d'Etobon à Chagny n'existe pas. »

au général Cremer, à Lure, cet autre télégramme :

« J'attaquerai demain, 15. Reliez-vous avec le général Billot, mettez-vous en route assez tôt pour arriver sur la Lisaine dès 6 heures du matin, suivez la route directe de Lure à Héricourt le moins longtemps possible, afin de ne pas vous rencontrer avec la gauche du 18e corps. Quittez-la, dans ce but, s'il est possible avant Beverne, etc. »

Dans ce même télégramme, dont vous possédez la copie, il était prescrit au général Cremer de passer la Lisaine à 2 kilomètres en amont de Chagey, dont le pont était réservé au 18e corps d'armée. L'ordre général de mouvement de la 1re armée pour la journée du 15, confirmait ces indications. Comment l'auteur ne fait-il mention ni de cet ordre ni des deux télégrammes qui l'ont précédé?

Comment, dans de semblables conditions, le général Billot aurait-il prescrit à la division Cremer de ne quitter Lure qu'à 2 heures du matin et de passer par Beverne?

Enfin, si les instructions du commandant du 18e corps d'armée ont été exécutées, comment la division Cremer ne serait-elle arrivée à Beverne qu'à 10 heures du matin (heure indiquée par le général Billot dans sa déposition), employant ainsi 8 heures à parcourir 14 kilomètres?

Comment le général Cremer, au lieu de suivre la route de Lure à Héricourt jusqu'à Beverne, ne l'a-t-il pas quittée à 4 kilomètres de Lure, pour suivre la route de Belfort, l'abandonner, à son tour, un peu avant le bois de Champagny, et marcher directement sur Chénebier?

Le total de ce parcours n'aurait été que de 24 kilomètres. Comment le général Cremer se proposait-il de passer la Lisaine à Chagey même, et non pas en amont de ce village? Qui avait pu l'induire en erreur au sujet de l'impossibilité de se rendre directement d'Etobon à Chagey?

Pour que les choses se soient passées de la sorte, il faut, ou que le général Cremer ait désobéi, ou que les ordres du général Bourbaki lui aient été mal transmis par le général Billot. Vous avez, sans doute, entre les mains les pièces nécessaires pour savoir laquelle de ces deux hypothèses est fondée.

L'auteur parle encore (p. 64) de l'impossibilité, pour la division Cremer, de passer par Chagey. Si le général Cremer reconnaissait ne pouvoir franchir la Lisaine en ce point, son devoir était d'en choisir un plus favorable.

Il n'avait même pas à prendre l'initiative de cette mesure, puisque l'ordre était de passer en amont de Chagey, et non à Chagey même.

Il est dit (p. 66) que le capitaine de Chabans fut envoyé par le général Cremer près du général Billot, afin de prier ce dernier de faire occuper Etobon par les troupes de son corps d'armée, avant l'attaque de Chénebier par la division Cremer. Les rôles se trouvaient, de la sorte, intervertis.

La division Cremer était chargée de protéger le flanc gauche du 18e corps d'armée, et c'était elle qui attendait que le 18e corps occupât ses derrières, avant d'attaquer le village de Chénebier! Le général Cremer aurait-il réclamé les mêmes services, s'il avait marché directement sur Frahier, comme il en avait manifesté l'intention aux plus intimes de ses officiers d'état-major? (p. 61).

Il est encore permis de se demander comment l'abandon de la route de Lure à Belfort a pu avoir pour conséquence de faire courir au capitaine de Chabans, quittant le général Cremer pour se rendre près du général Billot (c'est-à-dire marchant du nord au sud), tous les dangers énumérés à la page 66 de la brochure.

L'auteur s'exprime ainsi, à l'endroit du combat de Chénebier (p. 71 et 72) : « Tel fut le combat de Chénebier. Il fit le plus grand honneur à la division Cremer par la valeur et par la rapidité de manœuvre des troupes engagées.

« Tout le monde avait fait vaillamment son devoir.

« Le général Bourbaki, dans sa dépêche au ministre de la guerre, rendit compte que c'était la seule division qui eût enlevé les positions devant Belfort. »

Cette assertion est absolument inexacte. Le général Bourbaki ne s'est exprimé de la sorte dans aucune des dépêches adressées par lui au ministre de la guerre.

Le récit de la part prise par le général Cremer à la retraite de l'armée ne laisse pas de mériter aussi des critiques.

Le départ de la division Cremer (p. 84) pour Cléron (sur la Loue), de la division Ségard (du 20e corps) et de la réserve, commandée par le général Pallu de la Barrière pour Ornans n'a pas eu lieu le 24 (jour de la réunion d'un conseil de guerre à Château-Farine, mais bien le 25 janvier. Quant au retard apporté dans l'envoi des ordres pour le lendemain 26 (et non 25), il est imputable au général Cremer. Le sous-officier, porteur de l'ordre de mouvement, a mis 4 h. 1/2 pour se rendre d'Ornans à Cléron, c'est-à-dire pour exécuter un parcours de 10 kilomètres à peine. C'était à un officier, et non à un sous-officier, qu'il convenait que le général Cremer confiât une semblable mission. Mais négligeant volontairement ce détail, je démontrerai comme il suit ce que j'avance. Le général Bourbaki avait télégraphié, dès 10 heures du soir, le 25 janvier, au général Cremer à Ornans :

« Tâchez d'occuper Salins ou les plateaux au-dessus de Salins et de nous assurer la possession de la voie ferrée de Pontarlier.

« Envoyez des émissaires à Salins, pour savoir si l'ennemi l'occupe et en quelle force, et pour encourager le commandant des forts à la résistance et lui annoncer notre approche. »

Le général Cremer, comprenant fort mal le télégramme du général Bourbaki, répondit d'Ornans, à 10 h. 50 du soir :

. . . .

« Les deux choses, marche sur Pontarlier et occupation de Salins, me semblent aussi difficiles de front que faciles chacune en particulier, etc. »

Le général Bourbaki se hâta d'expédier, à 11 h. 45 du soir, un nouveau télégramme ainsi conçu, au général Cremer :

« Prenez la route de Chantrans, Bolandos, Nans-sur-Sainte-Anne, et Salins, sans rester dans cette ville. Occupez les hauteurs et gardez les positions de Savenay, Clucy, Cernans, Thésy, Grange, Guyveval, le col de Villeneuve, où se croisent les routes d'Arbois et Salins et le chemin de fer de Pontarlier, Andelot et le plateau de Supt.

« Vous emmènerez avec vous votre propre division et celle du 20e corps ; vous laisserez à Ornans le général Pallu et sa réserve. » . . .

Ce télégramme dut parvenir, au plus tard, trois quarts d'heure après, c'est-à-dire à minuit et demi, au général Cremer. En effet, la 1re dépêche du général Bourbaki au général Cremer avait été expédiée à 10 heures du soir, et la réponse du général Cremer l'avait été à 10 h. 50.

Le général Cremer a donc perdu 2 heures et même, on peut dire, plus de trois heures et demie, en n'expédiant au colonel Poullet, à Cléron, qu'à 2 h. 1/2, le 26 janvier au matin, l'ordre de mouvement qui lui était parvenu pour la seconde fois à minuit et demi et, pour la première, avant 10 h. 50 du soir.

Cette faute, dont les conséquences « sur l'issue de la campagne furent peut-être incalculables, » dit le colonel Poullet (p. 84), appartient donc en propre à son chef direct, le général Cremer.

Arrivé à Nans le 26 (et non le 25 janvier) le colonel Poullet apprend que Salins est occupé par les Prussiens depuis le matin. Il admet comme exacte l'évaluation de leurs forces, portée à 15,000 hommes par ceux des habitants qui s'enfuyaient (p. 85). En réalité le nombre des Prussiens venus à Salins a été à peine de 8,000 hommes.

Après avoir développé les difficultés qu'il aurait éprouvées, les dangers qu'il aurait courus pour aller à Salins même, en suivant la route directe, opération que le général Bourbaki n'avait pas ordonnée, qu'il avait même défendue, le colonel Poullet déclare qu'il se décida à marcher par le Crouzet sur Villeneuve-d'Amont, que le général Cremer vint le rejoindre dans ce dernier village et qu'il approuva pleinement son plan (p. 87).

Il s'arrêta à Villeneuve-d'Amont, au lieu de se rapprocher du sommet des pentes descendant vers Salins et d'occuper une partie des points spécifiés avec un détail extrême dans l'ordre du général Bourbaki, en attendant que la prochaine arrivée de la division Ségard permît d'occuper les autres.

En se conformant à cet ordre du général en chef, les troupes occupant les hauteurs qui dominent Salins auraient pu retarder d'au moins 24 à 48 heures la marche du général de Manteuffel. La 1re armée se serait ainsi trouvée en mesure d'effectuer en totalité sa retraite par la vallée de l'Ain. Or, il aurait été d'autant moins difficile au général Cremer d'accomplir la mission dont le général Bourbaki l'avait chargé (et que lui-même déclarait facile, dans son télégramme daté d'Ornans, le 25 janvier à 10 h. 50 du soir), que les forts de Salins étaient restés au pouvoir des Français et qu'ils n'avaient pas cessé de l'être, lors de la conclusion de l'armistice. Chose bizarre ! le général Cremer se repliait par Levier sur Pontarlier, le 27 (et non le 26) janvier au matin (p. 87), en même temps que l'ennemi évacuait Salins ! Ce mouvement était ordonné, nous dit le colonel Poullet, parce que l'on pouvait se trouver, le même jour, « en présence de 40,000 ennemis, avec le risque d'être enfermé dans des défilés inextricables. » Comment le colonel Poullet a-t-il calculé ce chiffre, 40,000 ennemis ? Des paysans le lui ont donné, je le veux bien ; mais est-ce là une base sérieuse ?

L'a-t-il contrôlé ? J'ai fait remarquer, plus haut, qu'il avait cru à la présence de 15,000 Prussiens à Salins, dans la journée du 26, alors que le chiffre réel n'était que de 8,000 et que les forts nous appartenaient.

Pourquoi aussi ses troupes auraient-elles été enfermées dans des défilés inextricables ? S'il avait occupé la position déjà mentionnée, entre Cernant et Supt, il aurait toujours eu sa retraite assurée sur Pontarlier. Si la division Ségard était venue l'y remplacer, appuyée au besoin par la réserve (placée sous les ordres du général Pallu de la Barrière), le colonel Poullet aurait pu, avec la division Cremer dont il exerçait le commandement depuis le départ de Besançon, gagner rapidement Champagnole, nœud des routes de Poligny, de Lons-le-Saulnier et de Saint-Laurent, dont il expose lui-même l'importance (p. 87), et le général Cremer aurait, en prenant ces dispositions, rendu à la 1re armée un service tout autre que celui résultant de son

mouvement sur Pontarlier. La détermination prise par le général Cremer, en cette circonstance, était d'autant plus regrettable, qu'elle constituait la non-exécution flagrante d'un des derniers ordres du général Bourbaki, alors que rien ne la rendait obligatoire et qu'il n'avait pas eu le plus petit engagement avec l'ennemi.

Jusqu'à présent, je me suis contenté d'examiner, d'après le livre du colonel Poullet, la part prise par le général Cremer aux opérations de la 1re armée. Il me reste à vous exprimer ma pensée, à l'endroit des combinaisons diverses du général Cremer, que le colonel Poullet regrette tant de ne pas avoir vu adoptées et exécutées.

Le général Cremer a bien demandé, il est vrai, l'autorisation de marcher de Gray sur Chaumont (p. 59); il prétendait qu'il n'aurait affaire qu'à 7,500 hommes environ (c'est-à-dire à un chiffre égal à celui que sa division, sous les ordres du colonel Poullet, pouvait trouver à Salins le 26 janvier). Mais nous étions au 11 janvier, surlendemain du combat de Villersexel; les destinées de Belfort et celles de la 1re armée devaient se jouer sur la Lisaine, rivière à peu près à la même distance de Gray (90 à 100 kilomètres) que Chaumont; pendant la marche sur Chaumont de la division Cremer, marche qui aurait duré environ cinq jours, et, alors même que la garnison de Langres se serait réduite, à son profit, de cinq mille hommes, les Prussiens n'auraient pas manqué d'envoyer de ce côté des renforts qui auraient suffi pour faire échouer l'entreprise. Même en cas de succès, le mouvement du général Cremer se serait réduit strictement aux proportions d'un coup de main. Le mieux était de faire concourir la totalité des éléments disponibles à la lutte qui devait s'engager sur la Lisaine, afin de ne pas se priver d'une seule chance de succès.

Le général Bourbaki télégraphia donc, de Bournel, le 11 janvier à 11 h. 30 du matin, au général Cremer, à Gray : « En raison de votre éloignement et de la possibilité, pour le 7e corps ennemi, d'arriver avant vous à Chaumont, je reviens sur l'autorisation que je vous ai donnée cette nuit. » . . . . .

Le colonel Poullet, en mentionnant les ordres reçus par le général Cremer pour la journée du 15 janvier, dit (p. 61) : « Il avait compté que sa division marcherait directement par la grande route sur Frahier, enlèverait ce village aux Prussiens et irait, le jour même, s'appuyer au Mont-Salbert, qui était toujours entre les mains de l'héroïque et à jamais illustre colonel Denfert. Il lui semblait impossible qu'on ne cherchât pas à utiliser de tels avantages. »

On se demande comment le général Cremer aurait eu la certitude d'aller s'appuyer, le jour même, au Mont-Salbert, après avoir enlevé le village de Frahier, alors qu'il lui a fallu le concours de la division Penhoat pour enlever celui de Chénebier. C'est là une hypothèse toute gratuite. Le colonel Poullet recommande, avec une insistance particulière (p. 61), l'emploi des grandes routes, comme si l'on n'avait pas utilisé toutes celles qui existaient et si, plutôt que d'employer des voies d'une importance moindre, il eût mieux valu faire marcher plusieurs divisions ou corps d'armée, à la suite les uns des autres, sur une même route.

Changer instantanément la ligne et la base d'opération de la 1re armée, pour adopter la ligne de Vesoul à Belfort, en abandonnant la base de Besançon (alors surtout que le chemin de fer de Vesoul n'était pas rétabli), c'était chose plus facile à proposer qu'à exécuter. Je vous ai signalé, d'ailleurs, les dangers d'une semblable mesure au point de vue des dispositions qu'aurait pu prendre le général Werder pour nous faire expier cette imprudence.

J'ajouterai que la 1re armée aurait ainsi considérablement facilité et hâté le résultat de la marche du général de Manteuffel pour lui couper sa ligne de retraite.

On ne peut encore s'empêcher de se demander comment Vesoul pouvant, de l'avis du colonel Poullet, servir de base d'opération à la 1re armée, le général Cremer n'a pas su y puiser les ressources nécessaires pour faire manger aux hommes de sa division, pendant les trois journées d'Héricourt, autre chose que du cheval, et aux chevaux autre chose que du genêt.

Le colonel Poullet exprime encore un regret, à l'endroit d'une entreprise sollicitée par le général Cremer et contremandée par le général Bourbaki.

Il dit (p. 82) que le général Cremer avait été prévenu, par les habitants de Dannemarie et de Saint-Vit, que 50 pièces de canon étaient arrivées pour renforcer celles que l'ennemi possédait à Dannemarie et qu'un corps de 20,000 Prussiens se massait à Saint-Vit. Ce dernier village, situé sur la route de Besançon à Dôle, sur la rive droite du Doubs, se trouvait à 10 kilomètres des positions occupées par la division Cremer; Dannemarie, situé dans le voisinage de cette même route, était à une distance moitié moindre (5 kilomètres). Le général Cremer, nous dit le colonel Poullet, voulait enlever l'artillerie ennemie par une attaque de nuit, à la baïonnette; il avait formé dans ce but une colonne de 2,000 volontaires.

Le 23 janvier au soir, en effet, le général Cremer écrivait au général Bourbaki :

. . . .

« En ce moment, les Prussiens établissent une



batterie très-forte à Dannemarie, à 1,800 mètres de moi. J'essaierai de l'enlever cette nuit, si cela me paraît possible où si vous ne m'envoyez pas l'ordre de rentrer. »

Il est évident que la batterie en question était à plus de 1,800 mètres des positions occupées par la division Cremer, sans quoi elle les aurait rendues intenables. Les 1,800 mètres étaient comptés, sans doute, des avant-postes les plus rapprochés de la batterie en question.

Cette tentative avait peu de chances de réussite; elle n'était pas susceptible, en tout état de cause, de produire de résultats utiles sur les opérations subséquentes. Le général Bourbaki, aussitôt après avoir reçu cette dépêche (il était minuit), répondit simplement de la façon suivante :

« Comme mon intention est de passer sur la rive gauche du Doubs le plus tôt possible, je désire que vous vous rapprochiez de Besançon, ainsi que vous le prescrit mon ordre de mouvement en date de ce jour. »

Cette fois encore, le général Cremer venait de proposer une vigoureuse offensive, au moment où le général Bourbaki prenait la décision de concentrer l'armée sur la rive gauche du Doubs, décision que le général Cremer reconnaissait lui-même quinze heures après, à Château-Farine, être seule rationnelle, et avec laquelle un mouvement, si minime qu'il fût, dans la direction de Saint-Vit, sur la route de Besançon à Dôle, n'aurait été nullement coordonné. L'auteur de la brochure, que je viens d'analyser en partie, n'a guère atteint le but que doit se proposer tout homme qui entreprend le récit d'opérations militaires. Vous devez en avoir acquis maintenant la conviction. S'illusionnant complétement sur l'opportunité, comme sur la possibilité d'exécution des projets de son ancien chef, il est entré, à ce sujet, dans des développements dénotant une grande imagination. Il aurait beaucoup mieux fait, à mon sens, de scruter davantage la façon dont les ordres émanant du général en chef, ou du commandant du 18e corps, ont été exécutés par la division Cremer et de laisser un champ moins vaste à toutes ses hypothèses.

Aux coups de main hardis sur Chaumont, sur Frahier ou sur Dannemarie, par exemple, proposés par le général Cremer, le général Bourbaki aurait préféré l'exécution pure et simple, mais ponctuelle, de ses ordres, entr'autres choses, l'arrivée en ligne de meilleure heure dans la journée du 15 janvier, le passage de la Lisaine en amont de Chagey, ce jour-là ou le lendemain au plus tard, et un effort plus sérieux sur Salins, le 26 ou le 27 janvier, au lieu d'une retraite sur Pontarlier.

Je m'arrête. Je tiens à limiter mes critiques aux seuls faits qu'il m'a été donné de connaître directement, ce sont ceux auxquels a été mêlée la division Cremer, après sa mise à la disposition du général Bourbaki, jusqu'au jour (27 janvier) où j'ai cessé d'appartenir à cette armée.

Je me suis efforcé d'appuyer de preuves authentiques toutes mes assertions et n'ai rien avancé dont je ne fusse complétement sûr. Je m'estimerai très-heureux si j'ai pu, de la sorte, vous faciliter, même dans les plus faibles limites, l'accomplissement de la tâche si laborieuse qui vous a été confiée pour arriver à la découverte de la vérité.

Veuillez agréer, monsieur, etc.

Signé : A. LEPERCHE.

Lieutenant-colonel d'état-major, aide de camp du général Bourbaki.

Lettre du général Bourbaki au rapporteur.

Au Quartier général de Lyon, le 5 mars 1873.

Monsieur le député,

Vous avez exprimé le désir que je vous fisse connaître mon sentiment, à l'endroit des appréciations de M. de Freycinet :

1° Sur les promesses de forces, plus ou moins considérables, pour protéger les derrières de la 1re armée, pendant son mouvement vers l'Est;

2° Sur la façon dont Garibaldi avait accompli la mission qui lui incombait;

3° Sur l'opportunité de diriger la division Cremer sur Langres et de lui confier le soin de parer à un mouvement tel que celui exécuté par le général de Manteuffel.

J'ai pris connaissance de la lettre qui vous a été adressée, sur le même sujet, par le lieutenant-colonel Leperche. J'approuve les considérations et les appréciations contenues dans cette lettre, appréciations qui sont entièrement conformes à la vérité, à la réalité des faits. Il est très-exact que M. de Serres, dépêché près de moi par le ministre, pour me proposer d'opérer dans la direction de Belfort, m'a assuré au nom du ministre :

1° Qu'aussitôt que j'aurais fait évacuer Dijon, les départements du Midi, qui n'avaient pas encore fourni de mobilisés, seraient mis en demeure d'en envoyer sur le cours de la Saône, afin de garantir l'armée contre tout mouvement ayant pour objet de couper ses communications;

2° Que la place de Besançon, devant me servir, ultérieurement, de base d'opération et de ravitaillement, serait approvisionnée assez largement, en vivres et en munitions, pour que l'armée pût s'y appuyer, manœuvrer dans ses environs,

et y puiser toutes les ressources voulues, pendant le temps que dureraient les opérations exécutées dans ces conditions.

Dès que le 18e corps fut réuni à Chagny, et le 20e à Chalon-sur-Saône, cette concentration eut pour résultat immédiat l'évacuation de Dijon par le général Werder, évacuation que l'auteur du livre intitulé : *Garibaldi et l'armée des Vosges* ne manque pas d'attribuer à la destruction du pont de Buffon sur l'Armençon! (1) Garibaldi et Cremer (ce dernier d'après mes ordres) occupèrent Dijon après le départ de Prussiens. Je continuai alors ma marche sur Belfort. J'obtins l'évacuation de Gray, de Vesoul et de Lure de la même manière, en menaçant les communications de l'ennemi. La composition de la 1re armée m'avait engagé à manœuvrer le plus possible, pour obtenir un résultat déterminé, et surtout à éviter le combat en des points sur lesquels l'ennemi s'était retranché, comme à Vesoul.

Je crois inutile d'insister pour vous démontrer que le rôle de Garibaldi, pendant notre marche sur Belfort, comme pendant la retraite de la 1re armée sur Besançon, aurait dû être tout autre que ce qu'il a été. Je dois ajouter que la responsabilité de cette inaction, et surtout celle de l'absence des mobilisés promis et non arrivés, remontent à M. de Freycinet, qui seul dirigeait les mouvements de Garibaldi et seul avait qualité pour appeler les mobilisés du Midi à la défense des points de passage de la Saône.

Quant à l'influence des opérations de Cremer du côté de Langres, sur le mouvement du général de Manteuffel, vous devez penser qu'elle aurait été des plus minimes.

J'étais certain que, si je l'avais autorisé à se porter isolément du côté de Langres, il m'aurait, aux premiers engagements, demandé l'ordre de rallier la 1re armée (ce qu'il n'aurait pu faire alors en temps utile) ou qu'il m'aurait réclamé du secours. Or, je tenais à ne pas me laisser détourner de mon objectif : Belfort. En outre, ayant à occuper et à attaquer une ligne d'une étendue considérable, de Montbéliard jusqu'à la route de Lure à Belfort (plus de 20 kilomètres), je sentais que je n'avais pas assez de monde et je ne voulais pas m'exposer à me priver de 12,000 hommes, quo j'aurais d'autant plus vivement regrettés, le jour de la lutte, que, même avec leur concours, je n'ai pas réussi.

Veuillez, agréer, monsieur le député, etc.

Le général de division,

Signé : C. BOURBAKI.

(1) Page 262 du livre : *Garibaldi et l'armée des Vosges.*

Extraits du Journal des Marches du 18e corps.

Paris, 7 mai 1874.

Monsieur le député,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joints deux extraits du *Journal des Marches* de la 1re division d'infanterie du 18e corps, que vous avez demandés pour servir à la commission d'enquête sur les actes militaires du Gouvernement de la défense nationale.

Recevez, monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de la guerre,

Par ordre,

Le général de division, chef d'état-major général,

Signé : BOREL.

PREMIER EXTRAIT

(Extrait du registre des marches et opérations militaires de la 1re division du 18e corps d'armée, commandée par le général Feillet-Pilatrie.)

28 novembre 1870. — Conformément aux ordres de M. le général commandant en chef du 20e corps, sous les ordres duquel le 18e est momentanément placé, le général Hainglaise doit partir à 6 heures du matin pour enlever Maizières, mais, cet officier général ayant été nommé au commandement d'une brigade de cavalerie du 17e corps, la brigade passe sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Robert, du 44e de marche. Cette brigade, après avoir enlevé Maizières, doit, à 8 heures, se porter sur Beaune-la-Rolande, pendant que la brigade Bouet se portera sur Lorcy et sur Juranville.

L'impossibilité matérielle d'exécuter un tel programme à heure fixée, lorsqu'on ignore la résistance que l'on peut éprouver dans l'attaque d'une position, fait renoncer à ce projet, et il est convenu que la 2e brigade enlèverait Maizières et se porterait ensuite sur Juranville pour l'occuper. Pendant ce temps, la 1re brigade marchera sur Lorcy, l'emportera, s'y établira fortement en s'y retranchant et en y laissant trois bataillons. Une fois Lorcy occupé, le général Bonnet doit se porter sur Juranville, où il se joindra au lieutenant-colonel Robert, l'occupera également, et sa division se portera ensuite, avec le restant de ses troupes, sur Beaune-la-Rolande, où elle donnera la main au 20e corps.

Ce programme s'effectue de point en point, et les villages de Lorcy et Juranville, seuls occupés par les Prussiens, sont enlevés avec élan par nos troupes. Toutefois, en raison de la longueur de

la lutte, Juranville ne peut être enlevé qu'assez tard dans la soirée, et il était déjà une heure assez avancée lorsque la division se mit en marche sur Beaune-la-Rolande. Après une heure de marche environ (1), le général de division reconnaissant l'impossibilité d'arriver à Beaune en temps utile, ne pouvant d'un autre côté bivouaquer dans une position isolée, ordonne la retraite sur Maizières où les troupes campent.

29 novembre. — Le 29 novembre au matin, la division évacue Juranville et Lorcy pour reprendre ses positions à Ladon. Maizières seul est conservé et la garde en est confiée au bataillon de tirailleurs algériens et au bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

30 novembre. — Vers dix heures et demie, le bataillon de tirailleurs algériens laissé dans Maizières, et qui s'y était fortifié, est attaqué par l'ennemi. Les troupes de la 1re division s'étaient dès le matin mises en mouvement vers 7 heures.

La brigade Bonnet, au moment où l'attaque des Prussiens sur Maizières commençait, occupait la limite nord du bois (parc de Ladon) à l'ouest de la route de Beaune-la-Rolande à Ladon ; la brigade Robert (2), tout le terrain s'étendant à l'est de ladite route, et en contournant vers le moulin à vent la région sud-est du village de Ladon.

Aussitôt l'action engagée entre l'ennemi et les troupes occupant Maizières, des renforts sont envoyés et déterminent la retraite de l'ennemi. (Voir le rapport particulier envoyé au général en chef sur cette affaire.) A quatre heures, les troupes regagnent Ladon et se dirigent, par une marche de nuit, sur Bellegarde.

DEUXIÈME EXTRAIT

14 janvier. — Les campements sont quittés à huit heures du matin. La division se scinde en deux colonnes, l'une, la 1re brigade passant par les Beuret, après avoir traversé Grange-la-Ville, Grange-la-Tour, se dirige sur Faymond en fouillant les bois avec une ligne de tirailleurs. Cette brigade doit enlever Faymond de ce côté, tandis que la 2e brigade, venant par Vacheresse, doit attaquer en même temps ce village. La marche a été très-pénible, vu la neige et le passage dans des bois fort accidentés. Mais l'ennemi n'était pas à Faymond.

La journée devait se terminer par l'occupation de Courmont. A cet effet, la 1re brigade se dirige sur ce village que l'ennemi n'occupait pas. L'artillerie est laissée à Faymond. Bien que les troupes arrivent tard, on prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des troupes qui sont à Courmont. Les hauteurs qui dominent la localité sont occupées, surtout celles qui se trouvent en avant d'Etaubon, où l'ennemi s'est retranché. La 2e brigade reste à Faymond.

15 janvier. — La division reçoit l'ordre de partir à sept heures du matin, pour se diriger sur Couthenans, village soi-disant occupé par l'ennemi, en prenant position dans le bois de la Bouloye. Cette marche est rendue fort longue par le passage à travers la montagne. Le chemin ne donne passage qu'à un homme. Vers midi, la 1re brigade arrive dans ses positions. Couthenans est reconnu et de suite occupé par nos troupes. La 2e brigade, venant de Faymond, s'engage sur la route de Chagey, occupée par l'ennemi. La 3e division venait aussi de ce côté et devait enlever Chagey. Une vive canonnade reçoit nos troupes sur la route de Chagey et leur fait subir quelques pertes sans que notre artillerie puisse donner. Deux batteries sont amenées sur un pli de terrain, en arrière de Couthenans, et combattent les feux ennemis qui partent du Mont-Vaudois. Le feu continue jusque dans la soirée, et les troupes de la division gardent Couthenans et les bois qui se trouvent en arrière.

16 janvier. — Les troupes sont dans les mêmes positions que la veille; la canonnade continue toute la journée, pendant qu'un mouvement tournant s'opère sur la gauche par Etaubon-Chagey, qu'il s'agit d'enlever. La journée se passe sans qu'on puisse attaquer de vive force; ce n'est qu'un combat d'artillerie, sauf quelque fusillade faite sur la gauche, du côté de Chagey, que nos troupes observent, pendant que la 3e division doit l'attaquer.

17 janvier. — Dès le matin, la division reçoit l'ordre de se tenir prête à attaquer de front le village de Luze et le Mont-Vaudois, pendant que la 3e division attaquerait de son côté Chagey et le Mont-Vaudois. Ces attaques simultanées ne devaient se faire que lorsque le feu de notre artillerie aurait fait taire les batteries ennemies, au nombre de 9, qui étaient en échelons sur la hauteur. Mais les batteries ennemies étaient abritées par de forts épaulements qui annulaient, pour ainsi dire, l'effet de nos projectiles. Après trois heures de canonnade plus ou moins

(1) Un rapport particulier est envoyé au général en chef sur cette affaire.

(2) Les journées du 27 et du 29 novembre, où le 18e corps a déployé beaucoup de vigueur, sont suivies d'un décret du Gouvernement de la défense nationale ainsi conçu :

« Le 18e corps d'armée de la Loire a bien mérité de la patrie. »

Suivent les nominations du général Billot au grade de général de brigade à titre définitif et du général Feillet-Pilatrie au grade de général de division à titre définitif.

nourrie, les batteries du Mont-Vaudois ne ralentissaient pas leur feu ; Luze était protégé par trois batteries, l'une à droite, l'autre à gauche du village, la 3e au-dessus. L'attaque projetée ne put avoir lieu. La nuit arrive, et les troupes restent dans les mêmes positions que la veille. Dans la soirée, deux mitrailleuses placées entre les bois de Couthenans et le village firent subir quelques pertes à l'ennemi, pendant que le général Pallu prenait de flanc les batteries ennemies, avec ses pièces placées à droite de Couthenans sur une hauteur de laquelle il pouvait efficacement tirer sur le Vaudois.

Le général Bourbaki vint lui-même examiner la position, et le lendemain matin un ordre nous prescrivait le mouvement qui s'opéra dès le matin du 18.

. . . .

. . . .

Paris, le 30 avril 1874.

Certifié conforme à l'original,

Le lieutenant-colonel chef du 2e bureau,

Signé : C. Haillot.

Opérations militaires du bataillon de la Délivrance, commandant Bernard.

Je quittai la malheureuse ville de Metz le 29 octobre 1870. Le 30, je dépassai à Pont-à-Mousson les Prussiens qui se portaient, à marches forcées, à l'encontre du mouvement agressif de l'armée de la Loire.

Au lieu de suivre la route de Nancy, je pris celle de Saizerais pour gagner les bois de Liverdun, où j'arrivai sans difficultés.

Ayant remarqué le peu de garnison qui occupait ce coin de la Lorraine et la terreur inspirée par les francs-tireurs, je résolus, dès ce jour, de détruire le pont du chemin de fer. L'opération était facile, si j'avais pu disposer de cent kilogrammes de poudre; malheureusement, il me fut impossible d'en trouver.

La bonne volonté des patriotes lorrains, toutefois, m'était acquise. Muni des renseignements nécessaires, je les quittai avec la promesse de revenir, avant quinze jours, avec la poudre indispensable à l'exécution de mon projet. Plein de confiance, je me présentai au général Arbellot, à Langres, qui me refusa tout concours. J'aurais trouvé auprès de M. Spuller, à Chaumont, l'accueil le plus favorable, si l'armée prussienne, qui menaçait cette ville, lui avait permis de se distraire des préoccupations patriotiques de la défense de son département.

Je me rendis à Tours le cœur plein d'espoir.

Un rapport que j'eus l'honneur de fournir au Gouvernement sur mon projet et les ressources dont je disposais pour l'exécuter, fut favorablement accueilli, et, dès le 14 novembre, je reprenais la route des Vosges, porteur du décret du Gouvernement qui m'autorisait à former à Neufchâteau la première avant-garde de la Délivrance dont j'étais nommé capitaine, et d'une lettre pour le président du comité de défense de cette ville, l'engageant à mettre à ma disposition armes et munitions pour réaliser le plan que j'avais prémédité.

Dès le jour de mon arrivée (17 novembre), je réunis vingt volontaires, auxquels je distribuai les armes recueillies dans quelques localités par les maires, pour être livrées aux autorités prussiennes, et pendant que le 19, à Mirecourt, en présence de tous les habitants de cette ville, à la barbe des Prussiens, j'enlevais un convoi ennemi, M. le président du comité allait à Langres, réclamait au général Arbellot de la poudre et des mèches. Toutes ses instances furent inutiles.

Notre présence fut promptement connue de l'armée prussienne. Tous les jours nous eûmes à lutter contre les colonnes dirigées contre nous. Dans un combat livré le 2 décembre, le lieutenant Coumès, aidé de dix hommes, faisait un officier et seize soldats prisonniers dans le village de Contrexéville. Après les avoir conduits à Langres, avec les nombreuses prises que nous avions faites, nous espérions enfin obtenir du général les poudres et les mèches qui nous eussent été d'un si grand secours.

Averti, le 4, qu'une colonne forte de 1,200 hommes et trois pièces de canon est dirigée contre nous, je prie le président du comité d'insister auprès du général afin d'obtenir comme soutien au moins une colonne volante d'un bataillon. Rien!

Livré à mes propres ressources, je résolus d'attaquer l'ennemi avec cinquante hommes restés auprès de moi, ne voulant pas rétrograder dans la Haute-Marne, comme le général me le conseillait. Attendre l'ennemi de pied ferme, c'était courir à notre perte. Dans la nuit du 6 au 7 décembre, je m'arrêtai à faire un mouvement offensif contre l'ennemi, cantonné dans les villages de Vivier-le-Gros, Dombront-le-Sec et Contrexéville.

Après avoir évité le premier village, je surprenais à cinq heures du matin les 450 hommes de Dombront et j'avais la bonne fortune, après avoir tué 85 soldats et 4 officiers, de voir les Prussiens fuir dans toutes les directions. Je m'étais emparé des trois pièces de canon; mais les chevaux avaient été emmenés par leurs conducteurs. Malgré toutes nos recherches dans le

village, il nous fut impossible de nous en procurer; la population, affolée de terreur, craignant les représailles des Prussiens, avait fait disparaître tous les chevaux qu'elle possédait.

Je fis casser les culasses mobiles, mettre le feu sous les affûts et j'ordonnai la retraite. Il n'était pas prudent de rester plus longtemps dans ce village, où je pouvais me trouver cerné d'un moment à l'autre par les troupes qui occupaient Contrexéville et Vivier-le-Gros.

Après avoir relevé mes morts et mes blessés, je rentrai, après douze heures d'absence, à Lamarche. Ce fait d'armes coûta à l'avant-garde deux hommes tués et six blessés légèrement. Le bruit de ma résistance se répandit, grâce à ce combat, dans l'Alsace et la Lorraine et, à partir de ce jour, je recevais de nombreux volontaires.

Cependant je ne pouvais me réjouir encore, me trouvant entravé dans ma mission. Après l'affaire de Dombront, les Prussiens décontenancés retournèrent vers Mirecourt, où ils organisèrent une nouvelle expédition, plus considérable que la première, avec la résolution de nous poursuivre à outrance.

Averti de leurs intentions et de leurs préparatifs, je m'occupai à chercher pour mes troupes un refuge où je pusse soutenir un siége en cas de nécessité. Les bois de la Vacheresse, du Creuchot, de Boëme m'offraient tous les avantages possibles : position inaccessible à l'artillerie et très-difficile à la cavalerie, facile à défendre avec une poignée d'hommes. Le comité y fit réunir nos approvisionnements et nos munitions. La maison du garde de la Boëme fut choisie comme point central et quelques huttes de charbonniers furent élevées par les soins du comité. Dès lors, notre retraite était assurée et nous pouvions impunément braver l'approche de 3,000 Prussiens.

Le 11 décembre, les Prussiens, profitant d'un brouillard intense, s'avancèrent entre Frains et Lamarche. Le bois de la Fourrée, occupé par mes hommes depuis la veille, est placé entre ces deux points. Aussi, dès que les premières compagnies furent engagées dans le bois, une fusillade très-vive les accueillit et les força à un mouvement de retraite. Le combat dura depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. A ce moment je fus contraint d'ordonner la retraite, n'ayant pas assez de troupes pour protéger mes ailes. Les Prussiens avaient, par une marche de flanc, évité le bois de la Fourrée et s'étaient emparés de la côte du Fourcher.

N'ayant plus de munitions, force nous fut de quitter le lieu du combat en transportant un mort et dix blessés à l'ambulance que la population de Lamarche avait organisée. Mes troupes gagnèrent la forêt en bon ordre, et je quittai avec regret la place pour l'abandonner aux Prussiens, qui y firent leur entrée un quart d'heure après. Nous arrivâmes à neuf heures du soir dans notre nouveau campement, où un peu de pain et de vin nous remit des fatigues de la journée.

Lettres du capitaine Reynaud au Rapporteur.

Mâcon, le 12 janvier 1873.

Monsieur,

Enfin, du haut de la tribune française, une voix autorisée s'est fait entendre, pour flétrir énergiquement la conduite de Garibaldi. Recevez le remerciement de beaucoup de mes camarades et les miens, car depuis longtemps nous attendons que la lumière se fasse, et que toutes les prétendues victoires remportées par Garibaldi, amplifiées par sa bande, ainsi que les affreuses calomnies propagées par les mêmes hommes contre les généraux les plus honorables ayant exercé un commandement à l'armée de l'Est, soient réduites à néant par la connaissance exacte des faits.

Ayant été chargé, comme lieutenant-colonel, de diriger le service des reconnaissances pendant les opérations de l'armée de l'Est, je n'ai cessé de signaler l'inertie de Garibaldi. Après notre désastre, je fis connaître dans divers rapports qui me furent demandés par les généraux sous les ordres desquels j'avais servi, la véritable marche de l'armée de Manteuffel et l'indigne conduite de ceux qui commandaient à Dijon.

J'ai été le premier à signaler, dans une lettre remise au général Bourbaki, les erreurs volontaires de dates, d'effectifs et de mouvements de l'armée ennemie, contenues dans le discours prononcé, dans la séance du 28 avril 1871, par l'ex-général Pellissier, dans lequel il fit l'apologie de Garibaldi, tout en expliquant sa propre conduite. Le moment était tristement choisi; on aurait dit que l'orateur pensait que, dans l'affreuse position où la France se trouvait, il était bon de justifier la conduite du héros de la populace. Personne ne répondit; il y avait pourtant à la Chambre des hommes qui connaissaient la vérité. Ce fut un malheur, car les paroles de l'ex-général Pellissier sont restées pour la multitude l'exacte vérité.

Vous avez raison, monsieur; l'armée de l'Est a été perdue autant par le manque de talent que par la volonté de Garibaldi, en haine du dédain des chefs des troupes françaises, régulièrement organisées, qui n'avaient pas voulu servir sous ses ordres. Il est pourtant juste de dire que, malgré la conduite de Garibaldi, l'armée de l'Est

qui, à la date du 21 janvier, par les positions prises par Manteuffel, ne pouvait plus vaincre, pouvait encore jusqu'au 23 janvier, grâce aux dispositions prises par le général en chef, faire une retraite glorieuse, lorsqu'elle fut perdue sans retour par l'abandon, sans combat, des positions de Quingey et de Loue, devant 600 fantassins allemands, par un général français commandant une brigade, envoyé depuis deux jours en toute hâte, par les voies rapides, pour garder ces positions.

Sans cette faute, pour ne pas me servir d'une autre expression, l'armistice aurait surpris notre armée dans de bonnes positions de ravitaillement et de défense.

Quels que soient les renseignements qui ont pu vous être fournis, dans l'ignorance où tout le monde se trouve des faits tels qu'ils se sont passés, ce n'est qu'à partir de l'abandon, sans combat, des positions de la Loue, que l'armée de l'Est fut perdue sans retour, et rien ne pouvait plus la sauver; ni le talent des chefs, ni la bravoure des soldats ne pouvaient plus aboutir qu'à une capitulation en rase campagne; c'est ce que tentait l'ennemi; heureusement, la frontière était proche.

En résumé, Garibaldi, par sa conduite, a livré l'armée de l'Est, et une faute commise le 23 janvier par un général français l'a perdue.

Je suis prêt, monsieur, à vous fournir tous les renseignements que vous pourrez désirer pour la manifestation éclatante de la vérité, tant sur la conduite de Garibaldi que sur le mouvement de l'armée de Manteuffel, non pas tel que l'état-major prussien a bien voulu le faire connaitre, ni tel que des personnes intéressées ont pu l'expliquer, mais tel qu'il a été connu à Dijon par les chefs militaires qui y commandaient, et tel qu'il s'est effectué réellement.

Ma mission m'obligeait à être sans cesse en avant des colonnes ennemies; c'est donc un témoignage sûr que je vous offre. Je désire qu'il contribue à éclairer ceux qui prétendent qu'en disant la vérité sur la conduite de certains hommes on déshonore la République, comme si ceux seulement qui ont des reproches à se faire en étaient les apôtres, mais je désire surtout qu'il affirme une fois de plus le dévouement, la bravoure et l'honnêteté du général en chef qui a été le plus calomnié.

Agréez, monsieur, etc.

Signé : REYNAUD,

Officier en retraite, rue de la Pyramide, 25, à Mâcon (Saône-et-Loire).

Montceau-les-Mines, le 14 mai 1873.

Monsieur,

Je reçois aujourd'hui seulement votre lettre datée du 6 courant; je m'empresse de vous écrire quelques mots pour vous tirer d'incertitude.

Après avoir reçu votre première lettre, dans laquelle vous me demandez quelques renseignements, je fis un petit travail qui pouvait provisoirement répondre à vos désirs. Ce travail à peine terminé, je perdis momentanément la vue, ce qui m'arrive à peu près tous les ans, par suite de mon long séjour dans les neiges pendant la dernière guerre; je fus donc obligé de faire fermer le paquet et de faire mettre l'adresse; il paraît, d'après ce que vous me dites, qu'il ne vous est pas parvenu. J'en ai un bien grand regret, surtout parce que vous avez pu croire que je négligeais de vous répondre.

Je vous remercie d'avoir eu la bonne pensée de m'écrire de nouveau. Cette fois, c'est à mon changement de résidence qu'il faut attribuer le retard de ma réponse.

En attendant que je puisse vous envoyer les autres renseignements, je vous envoie une copie de la lettre écrite le 1er mai 1871, en réponse au discours prononcé par le général Pellissier dans la séance du 22 avril (1871). Veuillez, monsieur, vous souvenir de cette date, elle vous prouvera qu'ayant bien jugé pendant la guerre les causes de nos désastres, je n'ai pas hésité dans toutes les circonstances à dire la vérité. Malheureusement, j'appartenais à l'armée et je n'avais pas le droit de la faire connaitre publiquement. Mais aujourd'hui je n'ai plus la même retenue, et je vous prie même de donner toute la publicité que vous croirez devoir donner aux renseignements que j'aurai l'honneur de vous faire parvenir.

Relativement à la lettre ci-jointe, s'il y a la moindre réfutation, veuillez me la faire connaitre, je crois être en mesure de recevoir et de donner la dernière réponse à tous les arguments qui pourront se produire pour appuyer les réfutations plus ou moins heureuses qui arriveront.

Je suis heureux que l'ex-général Rolland ait bien voulu se souvenir de moi et qu'il vous ait présenté une note sur le mouvement des troupes ennemies. Bien qu'il ait commis de grandes fautes à Besançon pour assurer la retraite et le ravitaillement de l'armée de l'Est, je dois dire que dès qu'il fut bien éclairé, il déploya toute l'activité possible pour éviter notre désastre, mais je suis étonné que MM. les généraux Billot et Bourbaki ne se soient pas appuyés aussi franchement sur les documents que je leur avais donnés, attendu que le premier a basé son rap-

port au ministre sur les résumés que je lui avais fournis, et que l'état-major du second n'a eu une véritable idée du mouvement ennemi que par mes dépêchés pendant la campagne, et par la même note qui vous a été présentée par l'ex-général Rolland. Vous me connaissez aujourd'hui par suite de son témoignage et ma tâche sera plus facile.

J'aurai l'honneur de faire suivre dans quelques jours le supplément de renseignements que je vous dois. Par suite de mes occupations, je suis forcé de retarder le travail que cela va m'occasionner.

Agréez, etc. REYNAUD.

Montceau, le 3 juin 1873.

Monsieur,

D'après votre désir et comme introduction, je transcris mon ordre de mission.

ORDRE

M. le lieutenant-colonel Reynaud est détaché de son régiment et est chargé de préparer et de centraliser le service des reconnaissances du 18e corps d'armée. Il prendra à cet effet toutes les directions qu'il jugera utiles à son service ; il séjournera aux divers points qui lui sembleront propres à le faciliter.

Les autorités civiles et militaires, les employés des chemins de fer et des télégraphes, déféreront à toutes réquisitions qui auront pour but de lui faciliter des moyens de transport, soit personnels, soit destinés aux agents qu'il emploiera et aux nouvelles par télégraphe ou par courrier qu'il enverra.

Chagny, le 29 décembre 1870.

Le général commandat en chef,
Signé : BILLOT.

En vertu de l'ordre ci-dessus, je me rendis à Dijon, le 30 décembre. Grâce au concours dévoué des autorités civiles, un service de renseignements fut rapidement organisé dans la Côte-d'Or; mes agents et mes reconnaissances parcouraient presque tout le département et m'envoyaient des nouvelles. Le 3 janvier, j'étais à Gray et tout en poussant mes reconnaissances, je pus aussi organiser un service de renseignements dans la Haute-Saône.

Le 5 janvier, ma ligne d'investigation s'étendait depuis Montbard jusqu'à Vesoul, et quelques jours plus tard, jusqu'à Epinal et les environs de Belfort, avec des correspondants à Troyes, Chaumont, Epinal et Mulhouse.

Prévoyant que le véritable danger était à Dijon, je reviens dans cette ville le 7 janvier pour surveiller moi-même et vérifier les renseignements qui me parvenaisnt avant de les adresser à l'armée. Le 14 janvier, sur l'ordre de M. le général Billot, je partis pour Vesoul. Ce fut, selon moi, un malheur; malgré tout, mes agents et mes correspondants continuaient à me donner des nouvelles, mais je ne pouvais plus voir par moi-même, et lorsqu'elles parvenaient à l'armée, elles étaient forcément en retard d'un ou deux jours. Le 19 janvier, après avoir fait connaître exactement, pendant les journées des 16, 17, 18 et une partie du 19, les mouvements de l'armée de Manteuffel au nord de Dijon, du côté de Langres, à Gray et sur la Saône, toutes mes communications étaient coupées ; chassé par les éclaireurs ennemis, je me rendis à Besançon prévenir le général Rolland de la marche de l'ennemi; il ne voulait pas me croire; l'Ognon n'était pas gardé et les ponts n'étaient pas détruits; voyant les progrès de la marche de l'ennemi du côté de Gray et du côté de Dôle, le général finit par envoyer des mobilisés sur l'Ognon et des travailleurs pour détruire les ponts; il était malheureusement trop tard.

La nuit du 19 et la journée du 20, j'explore le cours de l'Ognon jusqu'à Pontarlier. Le 21, sachant que les passages de l'Ognon ne sont gardés que par des mobilisés, je me porte avec mon escorte aux points qui me paraissent les plus importants à défendre, mais les mobilisés fuient comme des fous ; j'envoie des nouvelles aux généraux Rolland et Bourbaki ; puis à la nuit, laissant mon escorte pour soutenir la retraite des défenseurs du pont de Vorey, sachant que sur les autres points, l'Ognon n'est plus défendu, que l'ennemi le passe et qu'il se porte rapidement au sud, du côté de la forêt de Chaux, je me dirige de ce côté, seul avec un guide, j'arrive pour constater que l'ennemi passe le Doubs et entre dans la forêt. Blessé assez grièvement pendant ma course, je reviens à trois heures du matin à Besançon pour prévenir le général Rolland et envoyer des nouvelles à l'armée.

Quelques heures après, je repars sur la route de Dôle; à huit heures du matin, près de Frasnoy, les éclaireurs et les reconnaissances ennemies me forcent de rétrograder et de passer sur la rive gauche du Doubs, à Avanne ; je me dirige alors sur Quingey, afin de savoir ce qui se passait sur ce point, et déterminer autant que possible les forces et les positions de l'ennemi dans la forêt. J'y envoie des émissaires et j'en reconnais moi-même une partie, puis, bien renseigné, j'entre à Quingey vers huit heures du soir. Depuis ce moment et jusqu'à l'entrée de notre armée en Suisse, j'ai été en avant des têtes de colonne de l'armée de Manteuffel et j'ai indiqué, autant que les circonstances pouvaient me le permettre, les mouvements de l'ennemi.

Voilà, monsieur, ce que vous me demandez en premier lieu.

Pour répondre à votre seconde demande. je vous dirai que je n'ai plus à ma disposition les ouvrages de l'état-major allemand qui me sont nécessaires. Comme il m'est impossible de me les procurer ici, j'écris à Lyon pour me les faire envoyer, je vous donnerai les renseignements que vous me demandez dès qu'il me sera possible.

En réponse à votre troisième demande, je vous ai envoyé la copie de la lettre en question ; elle a été écrite sous le coup du mouvement d'indignation qui me dominait, mais elle est vraie.

Relativement à votre 4e demande sur l'abandon sans combat des positions de la Loue, près Quingey, voici tous les détails :

Le 22 janvier 1871, après avoir reconnu et fait reconnaître la forêt de Chaux, j'étais sûr qu'elle était fortement occupée, surtout au nord, le long de la voie ferrée. D'après ce que j'avais vu et d'après tous les rapports que je recevais, je pouvais estimer à environ 30,000 hommes les troupes qui occupaient la forêt, mais presque pas d'artillerie; jusqu'à ce moment l'artillerie entrée avait effectué son passage par Dôle, sur les autres points, c'est-à-dire entre Dôle et Saint-Vit, l'artillerie étant restée sur la rive droite du Doubs, moins quelques pièces légères, qui, en très-petit nombre, avaient suivi l'infanterie dans la forêt. Après mon excursion, il était environ 7 h. 1/2 du soir, lorsque je repris le chemin de Quingey.

Je sais que, depuis le 21, le général Bourbaki, malgré le plus pressant besoin de son matériel roulant pour l'évacuation de ses malades et de ses blessés, après avoir reçu nos dépêches, avait fait partir en toute hâte des troupes par les voies rapides pour occuper les positions de Quingey et de la Loue avant l'arrivée de l'ennemi ; en attendant des renforts ou l'arrivée de l'armée, on m'avait dit que ces troupes s'étaient embarquées en plusieurs trains à Baume-les-Dames. J'ignorais que, faute de matériel, on n'avait pu embarquer qu'une brigade. Je fus donc très-surpris en arrivant à Quingey, vers 8 heures du soir, de ne pas avoir vu un seul poste pour garder les environs. Aussi je fis mon entrée en ville avec mon petit peloton sans avoir été arrêté nulle part.

Après avoir vu M. le maire pour avoir des guides, je fis encore explorer la forêt vers le sud ; pendant ce temps je me rendis auprès du général Minot, commandant la 1re brigade de la 1re division du 15e corps. Après m'être fait connaître, je lui dis qu'il n'était pas gardé et que je n'avais pas vu un seul poste extérieur. Le général me dit : « Je suis arrivé ici dans la matinée, ma brigade ne m'a pas suivi, mes hommes sont fatigués et, ne comprenant rien à notre retraite, ils ne veulent plus se battre. Après l'arrivée, j'ai ordonné un appel, il n'y avait que 96 hommes; depuis, des traînards ont rejoint, et j'ai peut-être 200 hommes, sur lesquels j'ai envoyé un poste de 60 hommes dans la forêt, commandé par un lieutenant de zouaves. Du reste, je vous le répète, mes hommes se voyant encore tournés, et ne comprenant rien à notre retraite, disent qu'ils sont trahis et ne veulent plus se battre. »

J'avoue que, voyant un général français aussi démoralisé que le général Minot me paraissait être, j'en fus profondément affligé. J'avais vu moi-même dans la ville plus de monde que ne disait le général; il y avait en plus 2 ou 3 escadrons de cuirassiers. Je me permis de lui demander s'il avait fait prévenir le général à Besançon et l'armée. Il me répondit : « J'ai envoyé une ou deux dépêches, mais la gare est si loin et mes hommes sont si fatigués ! » Le général voulait parler de la gare de Bians.

Un peu surpris par cette réponse, je lui dis : « Comment, mon général, vous envoyez vos dépêches par le fil du chemin de fer! vous ne savez donc pas que Dôle est occupé ; que dans ce moment, dans la forêt de Chaux, il y a environ 30.000 hommes; ce matin j'ai été poursuivi par les reconnaissances ennemies jusqu'à Frasnois, puis jusqu'à Avanne où j'ai passé le Doubs ; il est donc probable que la ligne télégraphique est coupée entre Byans et Frasnois. Ce matin à cette gare, déjà, de temps à autre, les signaux n'étaient pas toujours intelligibles. Vos dépêches peuvent donc ne pas être parvenues, ou elles sont entre les mains de l'ennemi. J'ai vu des cuirassiers ici, pourquoi ne pas les employer pour envoyer vos dépêches ? La route est libre jusqu'à Besançon, je viens de la parcourir, j'en suis sûr. L'armée tout entière sera demain sous Besançon ; il n'y a qu'à envoyer des nouvelles au général commandant la division, avec prière de les faire parvenir sans retard au général Bourbaki, demandez-lui des renforts. » — Le général me dit d'un air découragé : « Comment faire? — Envoyer une estafette avec une note que je vais écrire ; je vais encore reconnaître les positions de l'ennemi dans la forêt, et si, à minuit, je ne suis pas rentré, l'homme que voici (c'était un soldat de mon escorte) partira quand même et portera rapidement ma dépêche, vous pouvez lui donner ce que vous voudrez. » Je fis connaître alors au général un renseignement qui m'avait été donné par un employé du chemin de fer. Des hommes arrivés à Byans par les deux premiers trains et devant rejoindre Quingey par la route ordinaire, s'étaient embarqués sur un train de matériel évacué sur Lyon et avaient forcé le chef de train à les conduire. Je lui dis

ensuite : « Ce renseignement peut vous fixer sur le peu de monde que vous paraissez avoir, mais tous les trains portant votre brigade ne doivent pas être arrivés. » — Je ne pouvais pas lui dire : « Prenez des mesures plus énergiques pour faire suivre les troupes des trains qui peuvent encore arriver. »

Revenu vers 10 h. 1/2 du soir à Quingey, je revis le général Minot, je lui dis : « L'ennemi paraît faire un mouvement vers le sud, je suis brisé de fatigue, mais je pars sur-le-champ pour Salins, il faut éviter que cette place ne soit surprise, car je suis sûr que, comme sur les autres points, on y croit l'ennemi bien loin. Je vais donc faire préparer la défense. Je vous conseille donc, si vous étiez attaqué, et que vous ne puissiez garder vos positions, de vous réfugier à Salins. Le général en chef saura profiter de votre retraite sur ce point. Dans tous les cas, si par malheur nous perdions les positions de la Loue, il faut, dans l'intérêt de l'armée, conserver celle de Salins en attendant des ordres. »

Le général me répondit : « Je ne demande pas mieux, et je vous prie de prendre avec vous 4 zouaves de ma brigade, vous leur indiquerez les divers chemins de la montagne conduisant à Salins. Vous me les renverrez, dès que vous leur aurez fait connaître les passages de la montagne, pour qu'ils puissent me servir de guides, afin que si la grande route m'était fermée, je puisse effectuer ma retraite par la montagne. » — Après avoir fait partir mon estafette, porteur de mes dépêches pour le général Rolland à Besançon, et pour le général en chef, je me mis en route pour Salins avec mon escorte et les 4 zouaves du général Minot. Arrivé à la Chapelle, après avoir bien fait reconnaître les routes aux zouaves, je les fis retourner à Quingey.

Ainsi que je l'avais prévu, les autorités à Salins ignoraient la retraite de notre armée et l'approche de l'ennemi. Après avoir pris les premières dispositions pour la défense, d'accord avec le commandant de la place, je rendis compte des mesures prises et je me mis en relation avec les diverses autorités civiles et militaires des environs, tant par le télégraphe que par des courriers.

Dans cette journée du 23, l'armée de l'Est arrivait sous Besançon ; dès le 22, le général en chef, voulant profiter de l'inertie de l'armée de Dijon et des positions de la Loue près Quingey qu'il croyait solidement gardées, fit paraître l'ordre général suivant :

ORDRE DU 22 JANVIER 1871

L'armée occupera demain 23 les positions suivantes :

La 3e division du 15e corps continuera à occuper Baume-les-Dames, la 2e division de ce corps passera sur la rive gauche du Doubs, les bagages et l'artillerie iront prendre la route de Quingey. L'infanterie, après avoir passé le Doubs à Cheleze suivant le bord de la rivière jusqu'à More, s'élèvera sur le plateau en suivant la route de Pontarlier, passera par Vize, Fontaine, Pugey, pour occuper les villages de Larnod, Aveney et Avanne ; si le mouvement s'arrête à Larnod et à Avanne, le général commandant le 15e corps donnera à l'armée et aux bagages les instructions.

La cavalerie du 15e corps poussera jusqu'à Torvise et à Torpes, elle s'assurera de l'état des ponts du Doubs. Le 20e corps s'établira la gauche à Miserey ; le pont de Chezelles sera gardé par le 20e corps ; le 18e corps et la division Cremer s'établiront : le centre à Pouillez-les-Vignes ; la gauche occupera Senez et Frasnois, la réserve générale de l'armée à Saint-Fargeux.

Le 24e corps recevra des instructions particulières.

Le grand quartier-général sera porté demain matin à Besançon.

Signé : BOURBAKI.

Vous remarquerez sans doute que, dans cet ordre, il n'est pas parlé de la 1re division du 15e corps : c'est que la 1re brigade de cette division était à Quingey et que la 2e brigade avait déjà reçu des ordres pour aller rejoindre la première.

Mais vous remarquerez aussi de quelle importance les positions de Quingey étaient pour le général en chef, puisque, même avant d'arriver à Besançon, il faisait appuyer le mouvement ou la défense des positions de la Loue par tout le 15e corps. C'est que le général en chef prévoyait que, les positions étant bien gardées dans un pays si facile à défendre, il pouvait, profitant même de l'inertie ou de la mauvaise volonté de Garibaldi, enfermer l'ennemi entre la Loue et le Doubs et exécuter une retraite rapide sur Lons-le-Saulnier, avant d'être atteint par les troupes de Werder, qui poursuivaient la retraite depuis Héricourt ; par cette manœuvre, il était probable, puisque Garibaldi restait à Dijon, que Manteuffel ne pousserait pas très-activement ses opérations vers le Sud sur l'armée de l'Est, laissant derrière lui l'armée de Dijon qui, dans ce cas, aurait pu ou lui couper la retraite, ou l'empêcher de passer la Saône pendant que l'armée de l'Est aurait effectué sa retraite dans le département de l'Ain.

Il en était tellement ainsi, que, dans la journée du 23, notre armée s'étant à peu près ravitaillée, l'ordre fut donné aux corps d'armée restés sur la rive droite du Doubs de se concentrer

sur Besançon pour effectuer la retraite; puis, quelques instants après, l'ordre fut donné de rester dans les mêmes positions. C'est que pendant ce temps des nouvelles encore vagues étaient arrivées relativement à ce qui se passait du côté de Quingey.

De mon côté, tant par moi que par mes émissaires, je voyais le mouvement ennemi vers le sud de la forêt arrêté; je pensais donc que notre armée exécutait un mouvement et que Quingey était toujours gardé, mais vers 4 heures le mouvement de l'ennemi vers le sud se prononce, des colonnes plus ou moins fortes se dirigent rapidement sur tous les ponts de la Loue et sur Mouchard. Ignorant encore ce qui se passait sur les autres points, je fis parvenir plusieurs dépêches pour annoncer les mouvements de l'ennemi vers le sud. Mais vers 5 heures du soir, tout me fut expliqué par l'arrivée de mes émissaires et de mes reconnaissances.

Voici ce qui s'était passé à Quingey :

Le 1er train portant des troupes (brigade Minot) arriva à Bians, le 22 à 6 heures du matin. La 2e y arriva à 9 heures 1/2 du matin, ils étaient partis en toute hâte de Baume-les-Dames. Dès leur arrivée à Bians, les troupes furent débarquées et devaient se diriger sur Quingey par la route ordinaire; il y avait environ 1,000 hommes dans chaque train, mais les ordres furent si mal exécutés et les troupes furent tellement livrées à elles-mêmes que chacun prit un peu la direction qu'il voulut, et nous savons, par la conversation du général Minot, que même assez avant dans la soirée, il croyait que tout son monde n'était pas arrivé. Quelles précautions prit-il pour assurer l'arrivée des troupes qui devaient arriver dans la nuit? Aucune. Il devait pourtant prévoir, par ce qui lui était arrivé le matin, ce qui se passerait dans la nuit.

Le 3e train arriva à Bians le 22 à midi 5 minutes.

Le 4e train arriva à Bians le 22 à 10 heures du soir.

Le 5e train arriva à Bians le 23 à minuit 55.

Chacun de ces 3 trains portait encore environ 1,000 hommes, ce qui donne un effectif de 5,000 hommes environ, non compris les cuirassiers qui étaient à Quingey; mais comme pour les deux premiers trains, chacun se rendait à Quingey un peu à volonté, toutes les maisons aux environs de la gare et tous les fourrés sur la route étaient pleins de soldats isolés. L'ennemi, qui s'était assuré que des trains passaient sur la ligne malgré la présence de ses éclaireurs, envoya 6 pièces de canon se poster dans la nuit à 800 mètres de Bians, de ce point on voyait leur feu; mais le général Minot avait même négligé de faire garder sa gare de débarquement. Aussi, le 23 janvier à 6 heures 18 minutes du matin, lorsqu'un train de malades et de blessés arriva à Bians, il fut reçu à coups de canon; les deux locomotives abandonnèrent le train pour se sauver plus vite et 700 malheureux restèrent exposés sans défense aux coups de l'ennemi. Les plus valides purent en partie se sauver dans les caves des maisons avoisinant la gare. Le carnage fut hideux. Heureusement une compagnie de zouaves arrivée par le dernier train protégea par ses feux la fuite d'une grande partie de nos malades les plus valides; malheureusement, tout ce qui était échappé du train et tous les traînards coururent vers Quingey, semant partout la peur et l'épouvante.

Je vous ai fait connaître en détail exprès les dispositions d'esprit du général Minot (1); aussi dès que les cris des fuyards lui eurent appris le massacre du train de blessés, au lieu de réunir tout son monde et de se porter rapidement sur

---

(1) 1° Etant obligé de gagner ma vie, malgré mes infirmités, après 32 ans de service, n'ayant que ma retraite de capitaine, j'ai été obligé d'attendre les deux jours de la dernière fête pour faire le résumé de mon premier travail, puisqu'il n'est pas parvenu.

Je persiste à dire que le général Minot a commis une faute qui, se produisant au dernier moment, a perdu sans retour l'armée de l'Est. Je dis encore, que la conduite, pendant la guerre, de ce général et de son général de division, doivent être examinées de très-près; du reste, la manière dont ces messieurs ont été faits prisonniers, avec une partie de leur division et la perte de leur artillerie, étant prévenus depuis plus de deux heures qu'ils pouvaient être attaqués, mérite à elle seule une enquête sévère et non pas un commandement, tandis que des officiers sur le compte desquels on ne saurait trouver ni une tache, ni même un reproche, ont été voués à la misère après 32 et 33 ans de service.

2° M. Perrot me permettra de lui faire remarquer que le colonel Wartensleben dit à la page 13 de sa brochure, que Menotti Garibaldi était à Is-sur-Tille avec quelques milliers d'hommes, ce qui pourrait faire croire que des dispositions avaient été prises pour arrêter l'ennemi, et je suis sûr que messieurs les garibaldiens s'appuieraient même sur le témoignage de l'ennemi pour crier qu'ils avaient tout prévu. Je dis au contraire que Menotti était à Dijon et que les troupes qui étaient à Is-sur-Tille n'étaient autres que celles de Ricciotti, qui, après son coup de main sur Baigneux, chanté comme une grande victoire par les garibaldiens, cédait les passages sans combat et évacuait les divers points quelques heures avant l'arrivée de l'avant-garde ennemie. Dépêche du maire d'Is-sur-Tille, du 15 janvier, 10 h. m. : « Riciotti et 1.000 hommes (non pas plusieurs milliers) arrivés hier, partis ce matin pour Dijon. »

Lobbia était à Grancey : a-t-il cherché à arrêter l'ennemi? Non! Il se dirige sur Langres, cherchant bien sa route afin de ne pas le rencon-

la rive gauche de la Loue, sur les hauteurs, pour en défendre le passage à l'ennemi sur tous les points, il laissa partir d'abord les cuirassiers qui, il est vrai, dans cette circonstance ne pouvaient pas lui être d'un grand secours, ce qui mit le comble au découragement de sa troupe ; et vers midi, sans avoir seulement un soldat ennemi en vue, il abandonna la position juste au moment où notre artillerie arrivait; mais sa brigade débandée, battant en retraite sur Besançon, arrêta le mouvement des forces que le général en chef envoyait pour le soutenir ; à partir de ce moment tous les passages étaient ouverts à l'ennemi.

Comme tout cela peut paraître incroyable, je vous donne ci-après la copie d'une lettre d'un témoin oculaire :

« Monsieur le lieutenant-colonel,

« Voici ce qui s'est passé à la gare de Bians, au sujet des troupes envoyées à Quingey le 22 et le 23 janvier :

« Un premier train arrive à 6 h. du matin, le « 22 janvier ;

« Un 2e arrive à 8 h. 49 du matin, le 22 jan- « vier ;

« Un 3e arrive à 12 h. 05 du soir, le 22 janvier ;

« Un 4e arrive à 10 h. du soir, le 22 janvier ;

« Un 5e arrive à 12 h. 55 du matin, le 23 jan- « vier;

« Un 6e train de malades arrive le 23 janvier « à 6 h. 18 du matin.

« Les cinq premiers trains ont complétement « débarqué à Byans. Chacun de ces trains pou- « vait contenir anviron 1,000 hommes ; ces « troupes, au fur et à mesure de leur arrivée, se « transportaient à Quingey.

« Outre ces 5,000 hommes, nous avions ici « plusieurs escadrons de cuirassiers, l'artillerie « arrivait et n'était plus, le 23 à midi, qu'à une « faible distance de Quingey. Il eût été facile au « général Minot de défendre la route de Lyon, « mais il n'a rien fait. Sa conduite ici n'a pas « été brillante.

« Quingey n'a été occupé le 23 par l'ennemi « que par 5 ou 600 hommes : jugez, monsieur, si « nos troupes devaient se rétirer devant ce « nombre.

« Le lendemain, 24, les troupes d'occupation « ne sont que de 1,500 hommes.

« Je suis toujours à votre disposition pour de « nouveaux renseignements.

« *Le maire de Quingey, conseiller général,*

« Signé : FR. GANNARD. »

J'ai choisi exprès le témoignage de M. le maire de Quingey comme le plus doux.

D'un autre côté, l'ennemi profitant sur-le-champ de l'évacuation de Quingey, et comprenant que si nous nous emparions avant lui des divers passages vers le sud de la forêt, ses projets seraient arrêtés, active sur-le-champ son mouvement en avant, qu'il avait suspendu la veille, et pendant tout le temps que Quingey est resté occupé. Cette position était si importante dans la pensée du général en chef de l'armée de l'Est, que, même quand il n'y avait plus d'espoir, il voulait tenter de la reprendre, témoin la lettre qu'il me fit écrire le 25 janvier en réponse à une de mes dépêches du 23 :

« Besançon, le 25 janvier 1871.

« *Le général Rolland à colonel Reynaud.*

« D'après la décision du général Bourbaki, ne faites pas sauter le pont d'Arc-Senans, il est essentiel de garder notre voie de communication avec Lyon. Il faut défendre ces points avec toutes les forces dont on peut disposer ; les points sur lesquels la voie a été interrompue par les Prussiens, vont être repris et nous rétabli-

---

trer, et sachant surtout que Ricciotti ayant livré la route de la vallée de la Tille, il pourrait rencontrer l'ennemi s'il revenait sur Dijon. (Extrait de la dépêche du maire d'Is-sur-Tille, du 16 janvier) : « Hier au soir (19), colonel Lobbia avec mille hommes quittait Grancey, couchait à Selongey et ce matin prenait direction Langres ou Fontaine-Française. »

Le colonel allemand dit aussi dans sa brochure : une reconnaissance trouva Champlitte occupé par l'ennemi. On pourrait croire que c'était des troupes envoyées par Garibaldi. C'était tout simplement le lieutenant Figaret, commandant une section du génie, qui tenta d'arrêter l'ennemi et ne se retira qu'après avoir épuisé ses munitions et devant des forces toujours croissantes.

Voici quelques dates précises qu'il peut être utile de connaître. Le 13 janvier, dans la nuit, Garibaldi a eu connaissance du mouvement de l'ennemi, traversant la Côte-d'Or ; Ricciotti en a été prévenu le 13 à 10 heures du soir ; il était à quelques kilomètres de Grancey, les éclaireurs ennemis y arrivaient, il retourne sur-le-champ vers Is-sur-Tille, et le lendemain il partit pour Dijon. Lobbia eut connaissance du mouvement le 14, à 9 h. du matin, il arrivait à Grancey, il part pour Langres. Je me borne à ces trois exemples. On voit le mouvement, tous les détachements garibaldiens cèdent sans combat et pour couvrir l'indignité de cette conduite, l'état-major feignant de ne rien voir de ce qui se passe au nord, envoie quelques francs-tireurs du côté de Semur et de Saint-Seine, où il sait que l'ennemi ne passera pas.

M. le préfet de Dijon et les autres autorités ont dû donner à M. Perrot assez de renseignements sur les agissements de Garibaldi, pour que je ne veuille pas ajouter un mot de plus à ce qui a été dit.

Montceau, le 3 juin 1873.

Signé : REYNAUD.

rons les dégâts. Il est probable que l'armée va prendre ses positions pour empêcher le mouvement de l'ennemi.

« Signé : ROLLAND. »

Tout ce que je viens de dire vous paraîtra sans doute un peu long, mais comme j'ai avancé un fait grave, j'ai voulu que mon témoignage fût complet.

En ce qui concerne Garibaldi, vous paraissez trop bien renseigné pour que je puisse ajouter quoi que ce soit à tous les renseignements que vous devez avoir. Vous paraissez être trop de mon avis pour que ceux qui vous ont fourni des renseignements ne se soient pas inspirés eux-mêmes de tous ceux que j'ai donnés et des rapports qui m'ont été demandés. Mais, certainement, l'ancien préfet de Dijon, pendant la guerre, a dû vous en donner de très-bons sur les agissements de Garibaldi et de son armée. Pourtant je me tiens toujours entièrement à votre disposition (1).

Agréez, monsieur, etc.

Signé : REYNAUD.

Lettre du général Minot.

Lyon, 18 mars 1874.

Monsieur,

En lisant dans le *Journal officiel* (numéro du 11 mars 1874) le rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, mon attention a été appelée sur le § 10 de la 2e colonne, p. 1882, ainsi conçu :

« Il y avait à Neuville, et non loin de Chilleurs, un détachement comprenant sept à huit bataillons, et deux batteries, sous les ordres du général Minot ; l'ennemi ne l'avait pas attaqué sérieusement, et il devait, vers la fin du jour, regagner Saint-Lyé. Vers quatre heures, le général des Pallières, passant en arrière du village encore occupé, envoya au général Minot de nouvelles instructions, pour lui faire prendre une route qui conduisait à Orléans par Rebréchien. Sa pensée était d'éviter par là les difficultés et les dangers du trajet extérieur de Neuville à Saint-Lyé, etc. »

Je ne doute nullement, Monsieur, que M. le général des Pallières m'ait envoyé des instructions, ainsi que le disent le rapport de la Commission et le général des Pallières lui-même, dans son ouvrage (page 206), à l'alinéa suivant :

« En passant vers quatre heures à la hauteur de Neuville, c'est-à-dire en coupant la route de Loury et Rébréchien à Neuville, je rencontrai un paysan de ce village, qui se chargea de porter mes instructions au général Minot, etc. »

Mais j'affirme sur l'honneur que ces instructions ne me sont jamais parvenues, et je peux en fournir la preuve.

Je désire donc que, pour éviter toute équivoque au sujet de l'inexécution de l'ordre contenu dans ces instructions, vous veuilliez bien rectifier le rapport dans ce sens, ainsi que vous avez bien voulu me le promettre.

« Malheureusement, ces instructions, confiées à un paysan, ne parvinrent point au général Minot, etc. »

Je vous prie encore, Monsieur, de vouloir bien tenir compte, dans la rédaction du rapport sur les événements survenus dans l'Est (2e partie du rapport de la Commission), des observations que j'ai l'honneur de vous soumettre, et que je vous demande la permission de vous rappeler sommairement, en vous donnant copie de la lettre adressée par M. le général de division de Ladmirault, président de la Commission d'enquête convoquée à l'effet d'examiner la manière dont quelques généraux ont exercé les commandements qui leur avaient été confiés pendant la guerre.

Le général de Ladmirault au général Osmont, commandant la division d'Oran.

Paris, 24 octobre 1872.

Mon cher général,

Le Ministre vous a informé de mettre à ma disposition monsieur le général Dastugue, dans le cas où l'enquête que je devais faire sur son compte rendrait ce déplacement utile. Il y avait à examiner si, dans la retraite de l'armée de l'Est, monsieur le général Dastugue, chargé de couvrir le dernier, le passage des troupes de Sombacourt à Pontarlier, avait opposé toute la résistance possible.

Trois corps d'armée et une réserve générale se sont trouvés acculés ensemble au défilé étroit de Sombacourt à Pontarlier avec les montagnes couvertes de neige et de verglas, ne pouvant ainsi profiter des accidents du terrain devenu inaccessible.

Harcelée de près et en nombre par un ennemi vainqueur, la 1re division du 15e corps (division Dastugue) était la dernière à passer et chargée de soutenir le choc, par suite d'arrêter l'ennemi dans sa marche.

Les renseignements s'accordent à démontrer que le général Dastugue, secondé par le général Minot, a pris toutes les dispositions possibles, au milieu de cet encombrement général, et que

---

(1) Voir la note 2e au bas de la page 316.

le 29 janvier, à 7 heures du soir, son arrière-garde a été entourée et prise en combattant, et les deux généraux ont été faits prisonniers au milieu d'elle, sans capituler, mais bien pris les armes à la main.

Devant des faits de cette nature, établis par de nombreux témoins, toute enquête devait cesser; aussi, le Ministre a-t-il admis mes conclusions et décidé que toute information cesserait d'avoir lieu, et que le général Dastugue serait informé que rien ne s'élèverait à sa charge, pour la défense de Sombacourt.

Recevez, etc.

Signé : DE LADMIRAULT.

Pour copie conforme :

Le général de division,

Signé : AD. OSMONT.

J'ajouterai, pour mon compte, copie des conclusions de la même Commission en ce qui concerne M. le général de brigade Minot.

ABANDON D'ARTILLERIE A SOMBACOURT.

Doubs, le 29 janvier 1871.

La Commission insiste sur un point capital qui résume toute cette affaire : à savoir, que M. le général Minot ne commandait pas à Sombacourt; qu'il y avait dans ce village un autre officier général qui exerçait provisoirement le commandement de la division, qui recevait les ordres du général en chef, et qui avait conséquemment la responsabilité devant laquelle s'efface celle de Monsieur le général Minot; et elle émet à l'unanimité l'opinion « qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête plus sérieuse, ni de proposer au Ministre, contre M. le général Minot, dont « l'honneur est sauvegardé, » aucune mesure rigoureuse. »

Pour extrait conforme :

Le directeur général du personnel,

Signé : RENSON.

Versailles, 23 décembre 1872.

Je vous prie, Monsieur, de prendre ces documents officiels en considération, dans la rédaction du rapport, s'il y a lieu.

Veuillez agréer, etc.

Le général de brigade,

MINOT.

Lettre du colonel Poullet à M. le comte Daru, président de la Commission d'enquête (1).

Mouzon, près Sedan (Ardennes),
1er septembre 1873.

Monsieur le comte,

Je viens de lire, parmi les pièces annexées à la déposition de M. le général Clinchant, un rapport du colonel de la 3e légion du Rhône renfermant, au sujet des derniers mouvements de la division que je commandais, les allégations les plus fausses.

Il est regrettable que le général Clinchant ait omis le rapport que le général Cremer lui a adressé de Chambéry sur les opérations de la fin de notre campagne dans l'Est.

Voici, monsieur le comte, la vérité sur les faits dénaturés.

Dès mon arrivée à Chaux-Neuve, le 31 janvier, sur l'avis du général Commagny, commandant le 24e corps, que l'armée de l'Est se préparait à entrer en Suisse, et sur les bruits qui couraient que le général Cremer avait été enlevé à Morez, je réunis mes chefs de corps et les priai de s'informer si, sans passer par Morez, il n'y avait pas de chemin de montagne conduisant par La Chapelle-aux-Bois à Gex.

J'étais complétement sûr de l'occupation de la Chapelle-aux-Bois par le commandant Merle, officier distingué, qui m'avait fait instruire par le lieutenant-colonel du génie auxiliaire, M. Rousseau, qu'il était établi, avec le gros de ses forces, au col qui mène de la Chapelle-aux-Bois à la grande route des Planches.

De mon côté, j'avais renforcé les troupes de ce village de deux compagnies, leur donnant pour instruction d'observer la route de Morez si l'ennemi y était établi, et dans le cas contraire de se mettre en communication avec le général Cremer qui devait occuper ce point.

A onze heures et demie du soir, le lieutenant-colonel du 86e mobiles m'envoya l'itinéraire dont je joins le calque à cette lettre : je conserve l'original avec soin, prêt à le remettre à la Commission si elle le désire. Le lieutenant-colonel Collaret pourra en certifier l'authenticité. Je vous ferai remarquer, monsieur le comte, que cet itinéraire passe par la Chapelle-aux-Bois qui a toujours été le pivot de mes combinaisons.

Les instructions que je donnai alors au colonel Millot, commandant la 1re brigade, aux lieutenants-colonels Reboulet, Mary et Collaret, com-

(1) Le colonel Poullet a déposé devant la Commission le 26 mars 1874.

mandant la 2e brigade, le 83e et le 86e mobiles, au chef d'escadron Camps, commandant l'artillerie, furent celles-ci : gagner d'abord la Chapelle-aux-Bois, où l'on serait fixé sur le sort de Morez, et, dans le cas où la prise de ce village se confirmerait, prendre le sentier qui conduit de la Chapelle-aux-Bois au village de Bois-d'Amont où l'on coucherait pour gagner Gex le lendemain. On ne devait se jeter en Suisse qu'à la dernière extrémité, si l'on était acculé par les Prussiens et uniquement pour éviter une capitulation.

Le lieutenant-colonel Reboulet se mit de suite en route avec l'extrême avant-garde guidée par un douanier. Quant à moi, je pris, comme c'est le devoir de tout chef dans une retraite, le commandement de l'arrière-garde qui restait à Chaux-Neuve.

C'est alors que je vis le colonel de la 3e légion : il ne faisait pas partie de ma division, je n'avais donc aucun ordre à lui donner. Je me contentai de lui communiquer l'itinéraire que je comptais suivre, si à la Chapelle-aux-Bois on confirmait à mon avant-garde la prise de Morez.

« Jamais je ne lui ai parlé du doute que j'aurais eu, dit-il, relativement à l'occupation par nos troupes de la Chapelle-aux-Bois, encore moins de la prise des Rousses ; il faudrait être dénué de toute connaissance militaire pour croire à la prise de ce fort avec de l'artillerie de campagne, par une pareille saison. »

Il est inexact que j'aie répondu à M. Barbécéraux qu'il n'y avait pas de chemin menant du Grand-Cernois en Suisse. Quand il m'a parlé du chemin qui mène à la frontière, je lui ait dit : « Nous n'avons pas à nous en préoccuper, car il sera toujours temps de se jeter en Suisse après la Chapelle-aux-Bois, si les circonstances l'exigent. »

Il était six heures du matin quand je quittai Chaux-Neuve avec l'extrême arrière-garde, forte de deux compagnies de francs-tireurs Vendéens et de deux compagnies du 86e mobiles. Je rejoignis bientôt la colonne déjà engagée, sans que je me doutasse sur la route de Suisse ; je dépassai le bataillon des mobiles de la Gironde pour arriver au 57e de marche, mais, quoi qu'en ait dit M. Barbécéraux, je n'ai pas atteint le colonel Millot qui marchait en tête de sa brigade.

C'est alors que je reconnus que nous étions sur le chemin de la Suisse : je fus si irrité de voir que mes ordres formels avaient été ainsi inexécutés que je m'en plaignis hautement devant mon état-major et consultai immédiatement plusieurs officiers du 57e, dont la vigueur et la résolution m'étaient connues, pour savoir ce qu'il etait possible d'obtenir des troupes sous leurs ordres. Tous me déclarèrent que, dans l'état d'épuisement des soldats, il était impossible de songer à leur imposer de nouvelles fatigues ; d'un autre côté, après avoir vu leurs camarades entrer en Suisse, voudraient-ils rebrousser chemin et courir de nouveaux dangers?

Il faut avoir vu le triste aspect que présentait alors notre malheureuse armée de l'Est pour comprendre combien ces observations étaient fondées et expliquer mon hésitation à un pareil moment. Ceux qui m'ont connu à cette époque ne m'accuseront pas d'avoir recherché la popularité; je crois avoir à l'armée la réputation méritée d'être très-sévère, mais juste. Je ne donnai pas l'ordre à ceux qui n'avaient pas encore passé la frontière de prendre la route de Gex, parce que ces malheureux ne pouvaient plus marcher! mais ce que je ne pouvais pas faire par humanité pour ma division, je le pouvais pour moi-même, d'autant plus que j'étais désormais inutile à mes hommes passés sur le territoire neutre de la Suisse.

Je déclarai aux officiers de l'état-major que, dussé-je être le seul, je ne passerais pas en Suisse et que je préférais mourir sur le sol français. Tous voulurent me suivre et nous reprimes ensemble la route de la Chapelle-aux-Bois ; je m'arrêtai en passant près de M. de Carayon-Latour, commandant du bataillon de la Gironde et votre collègue à l'Assemblée nationale; il me déclara ses hommes trop épuisés pour ne pas entrer en Suisse et ajouta qu'il tenait du curé et du maire de Foncine-le-Haut que Morez était au pouvoir des Prussiens, que le général Cremer était blessé et prisonnier, que j'aurais le même sort.

Malgré tout, nous continuâmes notre route sur la Chapelle-aux-Bois : nous y rencontrâmes le colonel Barbécéraux et sa légion; je lui fis part de notre résolution, il lui était facile de nous suivre ; car à peine son corps était engagé dans le sentier (ce qui le prouve, c'est qu'un de ses bataillons et sa batterie, qui se trouvaient un peu en arrière, arrivèrent après moi à la Chapelle-aux-Bois), mais il préféra passer en Suisse.

Le 86e mobiles (lieutenant-colonel Collaret) et la batterie Armstrong, qui avaient ponctuellement suivi mes ordres, arrivèrent en même temps que moi à la Chapelle-aux-Bois où nous apprîmes que Cremer occupait toujours Morez. Quelques heures plus tard nous l'y retrouvions.

Toutes les allégations du colonel de la 3e légion sont donc entachées d'inexactitude.

M. Barbécéraux croit, dit-il, que l'erreur de chemin a été volontaire, or, comme je viens de le dire, je n'étais pas à la tête de la colonne ; je ne commandais pas l'avant-garde; de plus, mon refus de passer personnellement en Suisse, mon intention de braver de nouveaux dangers dé-

montrent-ils que cette erreur n'est pas de mon fait? Ma conduite durant toute la guerre proteste contre de telles assertions, et il sied mal à ceux qui se sont réfugiés en Suisse de se plaindre de ceux qui n'y sont pas allés.

Si quelqu'un a le droit de blâmer ce qui s'est passé, c'est certes moi dont les ordres n'ont pas été exécutés et qui ai vu mes espérances de ramener mes troupes à Morez en partie déçues. J'en ai éprouvé un vif sentiment d'armertume, et ceux-là qui étaient avec moi le savaient bien.

Quelques officiers du 32e ont, dit-on, voulu faire une protestation contre moi à propos de leur entrée en Suisse.

C'est la première fois que j'entends parler de ce fait, bien qu'un grand nombre d'officiers de ce régiment, évadés de Suisse, soient venus spontanément se remettre sous nos ordres à Chambéry, montrant ainsi la confiance qu'ils avaient en nous.

Une telle erreur serait parfaitement explicable de leur part et, moins que tout autre, je songe à les blâmer d'un sentiment de courage et de patriotisme; car ces messieurs, ne connaissant que les ordres directs de leurs chefs, ne pouvaient savoir que j'avais donné toutes les instructions nécessaires pour éviter de passer en Suisse.

Veuillez agréer, monsieur le comte, etc.

Signé : POULLET,

Ex-colonel, commandant une division d'infanterie de l'armée de l'Est.

Lettre adressée à M. le capitaine de vaisseau, général Rolland, par M. le lieutenant-colonel Reynaud.

Paris, le 25 juillet 1871.

Mon général,

Je viens d'apprendre votre nomination au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Je suis heureux de vous adresser mes félicitations.

Vous vous souviendrez probablement du lieutenant-colonel Reynaud, chargé par le général Bourbaki de le renseigner sur les mouvements de l'armée ennemie. Vous devez vous souvenir aussi, qu'après le passage de l'Ognon, je voulais partir seul pour me porter en avant des têtes de colonnes ennemies qui cherchaient à nous couper la retraite, pour tenter de leur disputer les défilés, en attendant l'arrivée de notre armée.

Vous vous souvenez, sans doute, que me voyant bien décidé et bien convaincu du désastre que je prévoyais, vous m'avez donné une section de volontaires de la Haute-Saône, commandée par le capitaine de la Barre, pour me servir d'escorte.

Ils étaient tous aussi braves que dévoués, je leur dois les plus grands éloges. C'est grâce à leur dévouement que j'ai pu, jusqu'au dernier jour, donner des renseignements sûrs, qui, malheureusement, n'ont pas été écoutés, ou, du moins, l'ont été trop tard. C'est grâce à la bravoure de mon escorte, que j'ai dû d'accomplir, dans la mesure du possible, les ordres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et ceux qui m'étaient donnés par le général en chef.

J'ai toujours le regret de ne pas vous avoir vu avant mon départ. C'est que la nuit du 21 janvier, en allant reconnaître seul les positions de l'ennemi, qui s'était massé près de Gendrey, je fus pris par un poste prussien, et presque cloué à terre d'un coup de baïonnette; par la présence d'esprit de mon conducteur de traîneau, je pus me sauver et rentrer à Besançon, où, après avoir été pansé, je pus partir le lendemain matin avec mon escorte, pour continuer ma mission.

Vous avez vu, par mes dépêches, toutes mes courses, et vous avez pu juger de mes efforts. Voyant que les troupes, qui avaient été envoyées à Quingey, n'avaient pas voulu s'y arrêter, voyant qu'elles avaient forcé le chef de train à continuer la route sur Lyon, voyant que la forêt de Chaux était occupée, que Salins, malgré ses protestations, ne se défendrait que pour la forme; voyant l'armée de Dijon stationnaire, des fuyards de l'Ognon, partout, abandonnant leurs armes pour courir plus vite; je pris sur moi, en attendant vos ordres, de faire couper les ponts, de convoquer les gardes nationaux, pour défendre les défilés momentanément, obstruer les routes, faire préparer des vivres et mettre en sûreté les caisses publiques.

Je n'attendais pas toujours la réponse à mes dépêches pour agir; je n'avais que juste le temps de voir et de faire. J'étais en tête du mouvement, je pouvais bien juger la situation; aussi je ne comprenais pas les retards apportés à la retraite de l'armée.

Me trouvant débordé, je partis pour Pontarlier, où je reçus vos dépêches plus facilement, et où aussi je pouvais plus facilement faire parvenir les miennes. Malgré mes efforts, l'ennemi marchait toujours, et je ne voyais pas venir l'armée; vous devez comprendre mon désespoir. Je ne vis bientôt pour elle de salut que par la vallée de Mouthe; j'avais pu pourtant retarder, sur plusieurs points, la marche trop rapide de l'ennemi, mais il arrivait quand même. Aussi, dès que l'arrivée prochaine de notre armée à Pontarlier me fut annoncée, n'ayant pas une minute à perdre, après avoir transmis, exécuté et fait

exécuter tous vos ordres, ainsi que ceux du général en chef, je partis en toute hâte, malgré mes souffrances, pour faire déblayer les routes de la neige qui les obstruait, réunir partout des triangles, prévenir les forts de Joux et de la Cluse, faire préparer des vivres, convoquer les douaniers pour servir de guides, faire défendre par des cavaliers à pied les défilés dont l'importance était capitale pour assurer la retraite de notre armée, aller à Morez et jusqu'aux Rousses prévenir le fort. Organisant partout provisoirement la défense, en attendant nos colonnes, aller à Saint-Claude, dans le même but, revenir vers l'armée, tels ont été mes travaux jusqu'au dernier jour. Quand notre désastre fut complet, malgré tous mes efforts, désespéré et épuisé, je me rendis dans le département de l'Ain, en traversant les lignes prussiennes avec mon escorte.

Il me reste la consolation d'avoir fait mon devoir, mais je me souviens toujours que c'est grâce à vous et aux braves gens que vous m'aviez confiés, que j'ai pu le faire jusqu'à la fin; aussi je pense à vous bien souvent. Je joins à ma lettre, à titre de bon souvenir, le résumé de mes dépêches envoyées jour par jour à l'armée; les chiffres parlent d'eux-mêmes, on peut facilement se rendre compte du peu de temps qui a manqué à l'armée de l'Est pour se sauver. Le détail des positions occupées jour par jour vous intéressera, j'en suis sûr. Il n'y a que vous et le général Bourbaki qui aurez ces renseignements.

Agréez, mon général, etc.

Signé : REYNAUD,

Lieutenant-colonel en non-activité, rue Roy, 6, Paris.

POSITIONS ET FORCES DE L'ENNEMI. (ANNEXE A CETTE LETTRE.)

Le 10 *janvier :*

Montbard	10,000	7ᵉ corps.
Châtillon	5,000	
Chaumont et environs	20,000	

Le 12 janvier. — Manteuffel vient prendre le commandement; des renforts considérables arrivent du côté de Paris.

13, 14 et 15 janvier. — Les troupes de Montbard et Châtillon appuient à gauche, pour faire place à celles qui viennent du côté de Paris. Une partie des troupes de Chaumont et environs se portent en avant; 7 ou 8,000 hommes se portent à l'est et paraissent vouloir entrer dans la Haute-Saône en tournant Langres.

Des renforts sont arrivés à Châtillon, on y attend un corps de 50,000 hommes.

Toutes les garnisons des Vosges les évacuent et paraissent vouloir se réunir du côté de Ramonchant, 10,000 hommes environ.

16 janvier au matin :

Châtillon	30,000
Montbard..................	12,000
Chaumont et environs.......	28,000
Total......	70,000

16 à midi. — Des renforts arrivent encore par diverses directions, d'autres sont annoncés. Les troupes de Montbard et Châtillon commencent à défiler devant Dijon et s'arrêtent à Chanceaux, La Margelle, Is-sur-Tille.

17 au matin. — 18,000 hommes partis de Chaumont entrent dans la Haute-Saône; ils paraissent vouloir se diriger sur Gray et Vesoul.

POSITIONS OCCUPÉES LE 17 AU SOIR.

Châtillon	5,000
Montbard..................	8,000
Chaumont	3,000
Lamargelle, Is-sur-Tille, Chanceaux, Champlitte, Fontaine-Française et Mirebeau....	26,000
En marche sur Vesoul......	8,000
En marche sur Gray........	10,000
Prothoy, Pontarlier.........	10,000
Bourbonne	3,000
Total.......	73,000

Attendus de Troyes et autres directions, devant arriver sous 3 jours, 20,000.

18 janvier. — Tous les corps de gauche marchent sur la Saône. Ceux au nord de Dijon restent stationnaires. Celui de Ramonchant, après avoir reçu du canon, marche sur Lure.

19 janvier. — Passage de la Saône à Gray par 10,000 hommes; 8,000 sont aux portes de Vesoul; 10,000 se dirigent sur Pesmes.

20 janvier. — Continuation du mouvement, les troupes de Prothoy et de Pontailler, qui paraissent être en réserve, changent 3 fois de positions. Le soir, elles s'approchent de Pontailler.

21 janvier. — Attaque des lignes de l'Ognon par 30,000 hommes environ à Voray, à Cussey, à Pin, à Marnay et à Pesme. Passage de l'Ognon dans la nuit, passage du Doubs à Dampierre.

22 janvier. — Occupation de Dôle, toute la réserve et les troupes ayant combattu devant Dijon, passent à Dôle; occupation de la forêt de Chaux par Dampierre et par Dôle.

22 au soir. — On m'annonce l'arrivée de 20,000 hommes par Châtillon et Chaumont. Une

nouvelle réserve se forme à Pontailler et à Gendrey.

23, *4 heures du soir :*

Mouchard (1).......	20,000	sur l'Ognon.	10,000
Mont St-Vaudrey (2).	10,000	Dôle.......	6,000
Pont de Parcey (3)..	15,000	Réserve (4).	12,000
Total......	45,000	Total...	28,000

23, *9 heures du soir :*

Renforts arrivant, devant occuper Pontarlier (Côte-d'Or)........................	20,000
Total.........	48,000

Ces positions sont le résultat de la fausse démonstration sur Dijon et le produit de l'inertie de son armée.

24 et 25 janvier. — Reconnaissances. — 25, prise de Salins, il serait plus juste de dire surprise.

26 janvier. — Ces trois colonnes un peu renforcées, se portent en avant. Celle de Salins et de la Loue marche sur Pontarlier. Celle de Poligny-Arbois, a reçu des cavaliers et un régiment, elle s'empare d'Andelot, de Champagnole et occupe Nozeroy. Celle de Chaussin et Deschaux marche sur Lons-le-Saulnier, laissant l'armée de Dijon confite dans sa gloire. Une partie de son monde appuie le mouvement sur les Planches.

27 janvier. — Toutes les troupes se concentrent sur les points principaux qu'elles occupent et paraissent vouloir prendre les directions suivantes:

De Salins à Pontarlier..........	25,000
Sur Champagnoles et Nozeroy...	20,000
Sur Saint-Laurent et les Planches.	10.000
Total :	55,000

La forêt de Chaux et Salins reste occupée. Des troupes, en nombre que je ne puis déterminer, arrivent rapidement par derrière. Elles sont sur la route de Dôle entre les divers points que je viens d'indiquer.

(1) La colonne, réunie à Mouchard, doit se diriger en partie sur Salins et prendre position sur la Loue. Elle doit s'opposer aux efforts de l'armée de l'Est si elle tente de faire une trouée.

(2) La colonne réunie à Mont-Saint-Vaudrey, en attendant quelques renforts, coupera la voie ferrée de Lons-le-Saulnier; elle occupera Poligny et Arbois, tout en servant de réserve à la colonne réunie à Mouchard, si elle est attaquée.

(3) La colonne réunie à Pont-de-Parcey doit occuper Deschaux et Chaussin; elle est destinée à arrêter l'armée de Dijon, si elle tente de se porter en arrière; elle est disposée aussi de manière à menacer Lons-le-Saulnier et à arrêter les secours qui pourraient nous venir du côté de Lyon. Son avant-garde est à Sellières.

(4) Entre Pesmes et Rochefort.

28 janvier. — Le mouvement de l'ennemi est bien terminé; il n'y a plus de salut pour l'armée.

Résumé des dépêches envoyées à l'armée.

REYNAUD,
Lieutenant-Colonel.

Rapport du capitaine de vaisseau Rolland, général de division de l'armée auxiliaire, commandant la 7e division militaire de Besançon.

Le 19 octobre 1870, M. l'amiral Fourichon, ministre de la marine, et par intérim de la guerre, me transmit l'ordre de passer au département de la guerre pour prendre, comme capitaine de vaisseau, le commandement de la subdivision de la Haute-Saône, dépendant de la 7e division militaire.

Parti immédiatement pour me rendre à mon poste, j'arrivai le 20 au matin à Dijon, où j'appris d'une manière officielle l'occupation du département de la Haute-Saône, par les forces prussiennes qui menaçaient déjà la ligne de Dijon à Besançon, et l'un des derniers trains me conduisit dans cette ville, où je me mis à la disposition de M. le général de division de Prémonville.

La population de Besançon était alors fortement impressionnée; le général Cambriels venait d'opérer sa retraite des Vosges, et tandis que son armée fatiguée complétait son organisation à laquelle jusque-là il avait été impossible de pourvoir, une attaque contre la place semblait imminente.

S'il pouvait, en effet, suffire aux Prussiens de masquer en ce moment Belfort par quelques corps de troupes, il n'en était point de même d'une ville forte de l'importance de Besançon, dont la possession leur était indispensable pour pouvoir continuer en toute sûreté leurs opérations soit dans la vallée de la Seine, soit dans celle de la Saône; ils devaient d'ailleurs connaître la faiblesse relative de la place qui n'était pas encore en état de défense, et pouvaient essayer de s'en rendre maîtres de vive force, par un hardi coup de main.

Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser, et le 22 octobre, l'Ognon fut passé à Cussey, et l'attaque eut lieu.

Je n'ai point à entrer ici dans les détails de cette affaire, où la petite garnison de Besançon, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel de Bigot, chef d'état-major de la 7e division, qui connaissait admirablement le pays, et paya bravement de sa personne, vint prêter un très-utile concours à M. le général Cambriels.

L'ennemi, qui s'était avancé jusqu'au village

d'Auxon, en fut bientôt délogé à la baïonnette par des zouaves, tandis que le feu des pièces établies sur les hauteurs de Châtillon-le-Duc, le forçait à repasser la rivière avec des pertes très-considérables.

C'est peu de temps après cet engagement et pour des motifs qu'il ne m'appartient pas non plus d'approfondir, que le général Michel, qui avait succédé, dans le commandement de l'armée de l'Est, au général Cambriels, fort malade d'une grave blessure à la tête, décida son mouvement de retraite sur Chagny et Lyon, mouvement qu'il exécuta dans les derniers jours d'octobre, emmenant avec lui les meilleurs bataillons de la garnison de Besançon et les deux seules batteries de la place.

Les forces de la ville se trouvèrent alors réduites à la composition suivante :

2 bataillons d'un régiment de marche d'infanterie (63e), à 2 compagnies de 400 hommes chacun, sans colonel, et avec des cadres d'officiers fort incomplets ;

1 bataillon de marche de chasseurs à pied (15e), dans des conditions analogues, et également à 2 compagnies ;

3 bataillons de la garde mobile du Doubs, bien organisés, et surtout bien commandés par MM. de Vezet, d'Olanne, tout deux ayant servi, et un ancien capitaine de zouaves, M. Boussan ;

1 bataillon de la garde mobile de la Haute-Garonne.

1 bataillon de la garde mobile du Tarn-et-Garonne ;

1 bataillon de la garde mobile du Haut-Rhin ;

1 bataillon de la garde mobile des Hautes-Alpes, qui avait fait des pertes énormes à l'attaque de Cussey, et enfin,

1 bataillon de la garde mobile des Vosges, également fort maltraité, manquant de tout, et si désorganisé qu'après quelques jours de marche le commandant de l'armée de l'Est le considérant comme plus nuisible qu'utile, le renvoya à Besançon.

En tout 11 bataillons d'infanterie, ligne, chasseurs et mobiles; plus une batterie de 4, dont 2 pièces seulement pouvaient s'atteler à la fois, faute de chevaux et de harnais, et qui constituait toute notre artillerie.

En fait de génie, nous avions, en dehors d'une section de l'arme régulière de 70 hommes, un bataillon de mobiles de la Loire, composé en grande partie des mineurs de Saint-Etienne et des environs, et qui, sous le commandement de M. de l'Estoile, d'abord, puis sous celui de M. de Montgolfier, ingénieur des pont-et-chaussées, aujourd'hui député, rendit les plus grands services pour la construction des forts détachés qui devaient compléter le système de défense de la place. D'un autre côté, M. le général de Prémonville m'avait, dès les premiers jours de mon arrivée, donné l'ordre de faire rallier à Besançon et d'y organiser les gardes nationaux mobilisés de la Haute-Saône.

On comprend les difficultés d'une pareille tâche, dans un département presque totalement occupé par l'ennemi, sans moyens efficaces pour lutter contre le mauvais vouloir des hommes qui savaient fort bien qu'on ne pouvait aller les chercher pour les amener de force ; et d'une organisation, dans une ville comme Besançon, privée déjà, par le passage d'une armée, de toutes les ressources qu'elle pouvait offrir, et n'ayant plus, depuis la coupure du chemin de fer de Dijon à Besançon par l'armée allemande, que des relations lentes et difficiles avec le Midi, et par une seule ligne de chemin de fer, celle de Lons-le-Saulnier et Bourg.

Le général Garibaldi, pendant son séjour à Dôle, avait, de son autorité privée, incorporé dans la Légion des Vosges, qu'il s'occupait de former, un bataillon des mobilisés de la Haute-Saône, précédemment réuni à Gray ; la seule partie du département non encore occupée; j'obtins qu'il me le rendit, et je l'amenai à Besançon, où il forma un premier noyau.

En même temps, par des circulaires énergiques, que la poste, avec un zèle méritoire, put faire parvenir dans un très-grand nombre de localités, malgré la présence des Prussiens, je stimulai le patriotisme des maires et des habitants, et peu à peu les gardes mobilisés affluèrent à Besançon, où ils furent installés dans des cantonnements en dehors de la ville. Je fis appel, pour me seconder, au dévouement d'un conseiller de préfecture de la Haute-Saône, M. Renou, et à celui du commandant de recrutement, M. le capitaine Didenot (nommé plus tard colonel commandant supérieur), qui, tous deux, me prêtèrent le concours le plus dévoué, le plus actif et le plus utile. Je dois leur rendre cette complète et entière justice. Le conseil général avait voté 600,000 fr. ; mais les fonds ne pouvant être réunis en ce moment, le Gouvernement ouvrit à M. Renou, devenu administrateur provisoire, les crédits nécessaires.

Des marchés avantageux, ainsi qu'a dû le constater, dans son rapport, le délégué du ministre de la guerre, M. Joubert de Passa, furent traités avec l'Angleterre, pour la fourniture de vêtements chauds et solides; l'équipement fut acheté partout où l'on put s'en procurer; et dès les premiers jours de décembre, six bataillons étaient presque complétement habillés, équipés et armés, les premières compagnies de chaque bataillon, de chassepots, deux bataillons, de fusils à tabatière, et les autres, de fusils de muni-

tion ordinaires; une forte discipline fut établie; des exemples sévères apprirent aux officiers et aux soldats que nul ne pouvait impunément négliger ses devoirs, et des exercices continuels, par une température déjà prématurément rigoureuse, contribuèrent puissamment à donner à ces hommes, dont beaucoup n'avaient jamais touché un fusil, une prompte habitude de la vie militaire.

C'est sur ces entrefaites, et par un décret en date du 1er décembre 1870, que je fus nommé au grade de général de division de l'armée auxiliaire, et chargé, en remplacement de M. le général de Prémonville, du commandement supérieur de la 7e division militaire, et de la place de Besançon. C'est à ce dernier point de vue surtout, que je dois envisager la mission qui me fut confiée, car la presque totalité du territoire de la division, à l'exception du Jura qui ne le fut que plus tard, était déjà envahie, et les forteresses de Langres et de Belfort, complétement investies, et avec lesquelles nous ne pouvions plus avoir que des rapports accidentels et fort rares, étaient, par suite, sous la direction immédiate et exclusive de leurs gouverneurs respectifs. La même observation s'applique au fort de Joux, près de Pontarlier, et à ceux de Salins, dans lesquels je parvins à faire pénétrer, à travers l'armée allemande, les munitions qui commençaient à leur manquer, après l'attaque infructueuse de cette dernière pour se rendre maître de ces positions.

J'ai fait connaître plus haut, la faiblesse de la composition des troupes cantonnées à Besançon; il n'est pas inutile, pour se rendre un compte exact des conditions critiques dans lesquelles le commandement m'était remis, d'exposer brièvement l'état des défenses de la place.

Besançon est, comme on le sait, situé sur la rive gauche du Doubs, dans une presqu'île resserée et fermée, au sud, par une masse rocheuse que couronne la citadelle; à l'est et à l'ouest, la citadelle est dominée sur la rive droite du Doubs, par les forts de Brigille et de Chaudarme; au nord, la ville est assise sur des pentes, dont le point culminant, Charmont, porte le fort Griffon, qui n'est point, comme les précédents, un ouvrage détaché, mais qui fait partie de l'enceinte continue de la double couronne du Battant. Chacun de ces forts était garni de pièces de position ordinaires, servies par 2 batteries d'artillerie de la garde mobile du Doubs. Le service des remparts était fait par la garde nationale sédentaire.

Or, ces ouvrages, construits à une époque déjà ancienne, étaient devenus complétement impuissants à protéger la ville contre la nouvelle artillerie à longue portée.

Dominés de toutes parts, à une distance de quelques kilomètres, au sud, par la crête de la chapelle des Buis, et plus en arrière, par une chaine de collines qui depuis Montfaucon, à l'est, jusqu'à Fontané, à l'ouest, commandent d'un côté la Chapelle des Buis, et la ville; de l'autre la vaste plaine où se trouvent les marais de Saône, La Vèze, etc.; — au nord, par une autre chaine de montagnes, comme la précédente, à 5 ou 6 kilomètres de la ville, autour de laquelle elle forme un demi-cercle, présentant au centre les points culminants des monts Boucons et des Graviers Blancs, et se reliant à l'est, à Montfaucon, par Polante et vers l'ouest à Fontain, par le mont isolé et en forme de pain de sucre, appelé le Rognon ou Rosemond; — dominés ainsi, dis-je, les anciens ouvrages se trouvaient dans l'impossibilité de résister aux batteries qu'il suffisait à l'ennemi d'installer, sans qu'on pût s'y opposer sérieusement, sur les points que je viens d'indiquer, pour de là bombarder la ville, et suivant sa manière barbare de faire la guerre, la réduire en cendres, sans s'attaquer aux fortifications existantes.

Un semblable état de choses n'avait point échappé au Comité de défense, qui, dès le mois de septembre, avait prescrit la construction du fort de la Justice, à deux kilomètres en avant de la porte de Battant; — de la lunette Charmont, à peu de distance, et en arrière du précédent, pour empêcher qu'il ne pût être tourné par des ravins parfaitement à l'abri du canon de la place; — et enfin de deux fortins, dits de l'Est et de l'Ouest, sur la crête de la Chapelle des Buis.

Mais ces ouvrages eux-mêmes, à peine ébauchés, étaient loin d'être en état de recevoir leur armement; ils se trouvaient d'ailleurs dominés, comme je l'ai indiqué, par les hauteurs des monts Boucons, de Montfaucon, de Fontani et de Rosemond, et chacun sentait que dans de telles conditions, avec des troupes si peu nombreuses, et laissant encore tant à désirer sous le rapport de l'organisation, de l'instruction militaire et de la discipline, avec l'infériorité évidente résultant de la configuration des lieux, il serait presque impossible de résister victorieusement à l'assiégeant, à moins de tenter un grand effort pour modifier, promptement et résolûment, une situation que le rapide envahissement des départements voisins rendait chaque jour plus critique. Aussi, toute confiance avait-elle depuis longtemps disparu pour faire place à un profond découragement.

Il fallait donc, avant tout, rassurer la population, lui rendre la confiance et l'énergie, mettre la ville à l'abri d'une surprise, organiser ensuite une défense aussi sérieuse que possible, et garder la ligne du Doubs, depuis Pont-de-Roide, jusqu'à Besançon. Je ne me dissimulai point les

difficultés d'une pareille tâche; toujours exposé à un coup de main, avec des troupes sans lien et sans cohésion, et malgré la lourde responsabilité qui m'incombait, je ne crus pas devoir refuser le commandement qui m'était offert, et je me mis immédiatement à l'œuvre.

J'ordonnai aussitôt la construction d'un fort de 25 pièces, environ, à Montfaucon; d'un autre de 12 pièces, à Fontain; de 18 à 20 pièces à Talantes; de 20 à 25 pièces aux monts Boucons; et enfin de 6 pièces sur le sommet isolé du Rosemond. Les 6 bataillons mobilisés de la Haute-Saône, et le bataillon des mineurs de la Loire furent employés à ces travaux, extrêmement pénibles, dans la neige, par un froid intense, quelquefois de 20 degrés au-dessous de 0, et sur des sommets exposés à un vent glacé. Malgré tous ces obstacles, malgré l'incroyable force d'inertie qui me fut opposée en commençant, et contre laquelle je dus énergiquement réagir, les travaux avancèrent rapidement, et des fossés de 5 à 6 mètres de profondeur, sur autant de largeur, souvent creusés dans le roc vif, furent entamés dans un sol extrêmement résistant. Le fort de la Justice continué sur une plus vaste échelle, fut poussé avec une grande activité, pour recevoir bientôt de 20 à 25 pièces de canon; les ouvrages de la lunette Charmont, du petit Chaudamce (entre le fort de ce nom et Rosemond) de la Chapelle des Buis, reçurent une nouvelle impulsion et furent promptement à même d'être armés, du moins suffisamment pour être à l'abri d'une surprise.

Indépendamment des pièces de 24 qui garnissaient les forts, l'arsenal de Toulon avait dirigé déjà sur Besançon 10 pièces de marine à longue portée, de 16 centimètres, se chargeant par la culasse, et approvisionnées à 200 coups; 200 marins avaient été également envoyés pour les servir, à ma demande. Nous reçûmes ces nouvelles pièces qui furent réparties sur les points les plus favorables; mais les projectiles manquaient, et pour y remédier, je fis installer à l'usine de Caramène une fonderie de boulets en même temps qu'on y établissait une machine à fileter pour rayer un assez grand nombre de canons de 12, à âme lisse qui se trouvaient sans emploi possible à l'arsenal; je dois mentionner aussi une importante fabrique de cartouches qui fut créée sous la direction des ponts-et-chaussées, et qui donna de très-bons résultats.

La question des subsistances ne laissa pas non plus de me préoccuper très-vivement; des quantités très-considérables de vivres, eu égard aux moyens de transports incomplets dont nous pouvions disposer, furent introduites dans la place, et l'intendance ne négligea rien pour acheter, et soustraire ainsi aux déprédations de l'armée ennemie, les approvisionnements qui pouvaient exister dans une zone aussi étendue que possible.

Les troupes de la garnison, surveillées sans relâche, et continuellement exercées, acquirent peu à peu de la solidité et de bonnes qualités militaires; la discipline devint très-satisfaisante; il en fut de même de la tenue, et l'ensemble du service ne tarda pas à s'effectuer dans de bonnes conditions; les bataillons d'infanterie et celui de chasseurs, organisés à six compagnies, en prenant les cadres d'officiers partout où l'on trouvait des sujets offrant des garanties suffisantes sous tous les rapports, furent employés, de concert avec des bataillons de mobiles et de mobilisés, à de fortes reconnaissances militaires qui opérèrent avec succès jusque dans le département de la Haute-Saône; trois batteries mobiles, dont deux de 12, et une de 4, nouvellement créées, et pourvues de personnel et de matériel, purent être attelées et appuyer ces petites sorties de la garnison.

En même temps, des compagnies de trente hommes pris parmi les meilleurs soldats des mobilisés, et composées de chasseurs et de braconniers connaissant parfaitement le pays, furent mises sous les ordres d'officiers sérieux pour opérer en francs-tireurs sur les flancs de l'ennemi. Les ayant toujours sous mon commandement direct et absolu; les envoyant là où je savais qu'ils trouveraient l'ennemi et pourraient l'attaquer utilement, ils rendirent de réels services, sans avoir les inconvénients ordinaires des corps francs, tels qu'ils fonctionnèrent pendant cette guerre, et qui, presque toujours trop nombreux, commandés par des chefs sans expérience, n'ayant aucune notion de la discipline, et voulant, avant tout, conserver la liberté de leurs allures et de leurs mouvements, constituaient plutôt un embarras qu'un appui pour les chefs des troupes dans le voisinage desquelles ils opéraient. Je n'en veux citer d'autre exemple que celui des Vengeurs, arrivés à Besançon vers la fin de décembre avec les premières colonnes du général Bressolles.

Composés d'une nombreuse infanterie, avec un détachement du génie, une cavalerie dont les chevaux étaient aussi peu dressés que les hommes, et même des mulets et quelques pièces de montagne, revêtus d'uniformes et de costumes que je ne qualifierai que de grotesques, ils partirent au bout de quelques jours pour les plateaux, pillant les villages qui se trouvaient sur leur passage. — A peine en présence des Prussiens, près d'Abivillers, leur commandant M....., que le conseil de guerre de Besançon poursuit en ce moment par contumace, passait en Suisse avec quelques-uns de ses officiers et la caisse,

pendant que ses hommes prenaient la fuite dès les premiers coups de fusil, revenaient à Besançon, où je fus contraint, après les avoir internés dans les bâtiments des haras, pour mettre fin à leurs déprédations, de les désarmer et de les licencier; trois d'entre eux furent condamnés à mort par la cour martiale de la 7e division et passés par les armes.

Dans les compagnies franches que je formai, au contraire, où l'admission était pour les hommes une récompense de leur bonne conduite, et dont la discipline était sévèrement maintenue par des officiers expérimentés et fermes, nommés par l'autorité militaire, je n'eus à sévir contre aucun acte répréhensible et les résultats que j'obtins furent excellents.

Une de ces compagnies, entre autres, sous les ordres de M. de Coursy, un de mes officiers d'ordonnance, qui plus tard fut grièvement blessé et décoré pour sa belle conduite à Villersexel, pénétra jusqu'à Lure et enleva aux Prussiens 100 têtes de bétail et 14 prisonniers; attaqué au retour, il ne perdit que 50 bœufs et parvint à regagner Besançon avec le reste et ses prisonniers, bien qu'il eût à traverser trois fois les lignes ennemies. Je citerai également le capitaine Huot, qui fut également décoré et dont les volontaires firent un grand nombre de prisonniers, en enlevant les détachements isolés qu'ils pouvaient surprendre; ils tuèrent ainsi beaucoup de monde aux Prussiens, et les forcèrent même à ne plus faire passer leurs correspondances par la route directe de Vesoul à Gray, mais à prendre celle de Combeau-Fontaine, bien plus au nord, dans le département de la Haute-Saône, et partant moins exposée.

Ces petites expéditions eurent encore un autre avantage immédiat. Je manquais totalement de cavalerie; elles me fournirent assez de chevaux de uhlans pour commencer la formation d'un escadron d'éclaireurs qui fut bientôt complété et me rendit de grands services pour parcourir et reconnaître les environs, du côté de l'Ognon surtout, où nous étions fortement menacés. J'en avais d'ailleurs fait garder tous les passages, à Voray, Cussey, Genenille, Emagny, et même Marnay. Les mêmes précautions furent prises sur le Doubs, où j'envoyai de nouvelles troupes, avec ordre de défendre à tout prix les passages de Baume-les-Dames, Clerval, l'Isle-sur-le-Doubs, Pont-de-Roide et Saint-Hippolyte; le plateau de Blamont fut occupé avec une demi-batterie de 4 de montagne, et de fortes reconnaissances effectuées sur la rive droite du Doubs, jusque vers Rougemont, Villersexel et même Montbéliard, où un poste prussien fut enlevé à la porte de la ville.

Dans l'intérieur de la place, les différents services étaient bien organisés et bien centralisés à la division, où je trouvais chez les officiers de mon état-major le concours le plus absolu.

La ville elle-même avait subi l'influence de tous ces changements; la population était plus calme et plus confiante, les divisions de partis étaient momentanément oubliées, et la garde nationale sédentaire, bien organisée et parfaitement commandée par d'anciens officiers ou sous-officiers de l'armée, en général, présentait une force de 4 à 500 hommes très-disposés à une résistance énergique et à seconder la garnison de tous ses efforts. Le défaut de troupes me força même, pendant un temps, à lui confier le service des portes, outre celui des remparts, dont elle était chargée en permanence, et il ne se produisit pas une plainte pour ce surcroît de fatigues.

Je ne crois pas qu'il soit utile d'entrer dans de plus grands détails sur les mesures de précaution que je crus devoir prendre, et qui me semblaient commandées par les circonstances; cela fait, j'attendis les événements.

Le 19 décembre, je fus avisé par le Gouvernement qu'une forte armée allait opérer dans l'est, pour débloquer Belfort; la circulation fut aussitôt interrompue sur la seule ligne de chemin de fer qui nous restât, et dont le matériel fut expédié sur la Loire; il me fut prescrit en même temps de mettre en réquisition, pour le service de cette armée, toutes les voitures du département du Doubs et de celui du Jura. La place de Besançon se trouva donc dès lors privée de tous moyens pour compléter son approvisionement de siége; nous ne pûmes plus rien recevoir, et lorsque, à la fin de janvier, l'investissement de la place par l'armée allemande devint complet, il y avait déjà un mois et demi que la garnison et la population vivaient sur les subsistances heureusement assez considérables que j'avais fait réunir, aussi activement que possible, dès que j'avais pris le commandement.

J'aurai à revenir plus tard sur ce point, mais je dus, sans attendre davantage, prohiber d'une manière absolue la sortie d'aucune espèce de denrées alimentaires pour les villes ou villages environnants.

Le mouvement de l'armée ne commença que le 28 décembre 1870, par l'arrivée à Besançon du 24e corps, commandé par le général Bressolles, qui ne s'arrêta que trois à quatre jours, et continua sa route dans la direction de Belfort, suivi de tous les autres corps de l'armée.

Le 30 décembre, le ministre de la guerre me prescrivit de former dans la garnison une division complète qui, sous les ordres du général Dariès, serait adjointe au 24e corps; la chose était matériellement impossible; je fis observer au ministre, dans ma dépêche du 31 décembre,

que m'enlever en ce moment une partie quelconque de mes forces était m'obliger à dégarnir mes ouvrages avancés, pour lesquels j'avais déjà trop peu de monde, et m'exposer à les voir enlever par surprise d'un moment à l'autre.

Le salut de la place se trouvait par là gravement compromis; mais mes représentations furent vaines : « La défense de Besançon n'est pas à Besançon, me répondit-on, mais sous les murs de Belfort. » Et je reçus de nouveau l'ordre impératif de donner jusqu'à mon dernier homme et jusqu'à mon dernier canon.

Je dus m'y conformer, et je constituai; avec ce que j'avais de meilleur en homme et en matériel, une brigade complète, composée du 63e de marche, dont le 3e bataillon avait rallié les deux premiers, sous les ordres du lieutenant-colonel Desveaux de Lyf; — du 15e bataillon de marche de chasseurs à pied ; — d'un régiment de gardes mobiles, commandé par le lieutenant-colonel d'Olonne, et comprenant un bataillon de la Haute-Garonne, 1 bataillon de Tarn-et-Garonne et 1 bataillon du Haut-Rhin; — enfin, de deux sections du génie et de deux batteries de 12, que je m'efforçai de remplacer le plus promptement possible, en faisant fabriquer de nouveaux attelages, et en cherchant le personnel nécessaire dans tous les anciens soldats aptes à ce service.

En même temps, et sur la demande de M. le général Bourbaki de renforcer la défense du plateau de Blamont et des passages du Doubs, entre Montbéliard et Besançon, je dirigeai sur ce point, — outre les 3 bataillons de gardes mobiles du Doubs qui s'y trouvaient déjà, et formaient, sous le lieutenant-colonel de Vezet, le 54e de marche, — un nouveau régiment (1 bataillon des mobiles des Vosges, 1 bataillon des mobiles des Hautes-Alpes, et le 4e bataillon des mobilisés de la Haute-Saône), commandé par le lieutenant-colonel Bousson, et les autres bataillons des mobilisés de la Haute-Saône, à l'exception de deux, qui m'étaient absolument indispensables pour le service intérieur des forts et pour garder les passages de l'Ognon en avant de Besançon.

Les travaux de terrassement qu'il était urgent de finir, et qui eussent été forcément interrompus, furent continués par les bataillons mobilisés du Doubs que je fis venir de Pontarlier où ils étaient en formation, et dont l'instruction militaire était nulle, l'habillement plus qu'incomplet, et l'organisation fort peu avancée; je les employai uniquement comme terrassiers, pendant que leur nouveau colonel, M. Rozet, qui avait remplacé M. de Jouffroy, déployait la plus grande activité pour les mettre en état de service.

Telle était la difficile situation qui m'était faite, et sans la plus active surveillance, qui était nécessaire pour se garder de tous les côtés à la fois, avec si peu de troupes, un coup de main tenté par l'ennemi eût pu amener un désastre.

Nous fûmes en effet attaqués le 21 janvier. Dès le 18, l'ordre avait été donné par le général Bourbaki, qui commençait son mouvement de retraite, de faire sauter les ponts de Voray, Cussey, Emagny et Marnay. Ce travail, confié au génie civil du 24e corps, fut exécuté avec trop peu de soin; les parapets seuls furent enlevés, mais les passages restèrent intacts, et dans la soirée du 20, un détachement de grand'garde, du 5e lanciers de marche, que l'armée avait laissé en formation sur ce point pour y faire des reconnaissances, fut pris d'une panique à la vue des uhlans qui éclairaient une assez forte colonne prussienne, et se replia jusqu'à Besançon. Averti aussitôt, je le ramenai à son poste au milieu de la nuit; je fis renforcer les mobilisés, venir le bataillon des mineurs de la Loire, 5 à 600 hommes, avec une batterie d'artillerie et le 21, au point du jour, nous pûmes repousser une colonne de 7,000 hommes qui vint nous attaquer avec 3 batteries d'artillerie, dans de bonnes positions.

Le pont de Cussey fut coupé sous le feu de l'ennemi, non sans pertes sensibles et les Prussiens, voyant l'impossibilité de forcer le passage, durent se retirer en laissant environ 300 hommes sur le terrain. Ils savaient la ville dégarnie de troupes, et leur but évident était, s'ils avaient pu franchir ce point, de tenter de surprendre un des forts détachés, dont la garnison eût été insuffisante, en ce moment, pour résister longtemps.

Je n'ai point à m'occuper ici des opérations de l'armée de l'Est. On connaît la dépêche du 17 janvier, par laquelle le général Bourbaki m'informait, en même temps que le ministère, de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait, après trois jours de combat opiniâtre, de forcer les lignes si solidement défendues par Werder, sur les bords de la Lisaine. Le mouvement de retraite commença immédiatement, et se continua les jours suivants. D'un autre côté le général de Manteuffel, commandant en chef la 2e armée du Sud (corps de Treskow, Zaskow, Werder et Fransecki) entrait à Gray, dès le 18, à la tête de troupes nouvellement arrivées de Paris, et son intention d'envelopper l'armée de l'Est, — par les rapides manœuvres qui lui permirent, du 21 au 24, d'occuper successivement : Dôle, Saint-Mit, Byans, Quingey, Mouchard, Arbois et Poligny, tandis qu'au nord, le général Bressolles, après plusieurs petits engagements sans

importance, croyait devoir abandonner les plateaux du côté de Blamont, et se retirer dans la direction de Pont-de-Roide, Saint-Hippolyte et Maiche, — son intention devint bien évidente, et je dus prendre des dispositions pour parer aux éventualités nouvelles qui pouvaient surgir.

Le Gouvernement, pour remplacer la brigade Dariès, m'avait envoyé, du 15 au 17 janvier, 9 bataillons mobilisés de l'Hérault, du Vaucluse et de la Drôme, bien organisés, bien habillés et bien équipés. Ils étaient parfaitement armés avec des fusils du système Enfield; il ne leur manquait que des cartouches, et l'Arsenal n'était point en mesure de leur en fournir de ce modèle spécial. Dès lors aucun service utile à attendre de ces hommes ; ils ne pouvaient ni être adjoints à l'armée de l'Est, dont ils auraient encore entravé la marche, ni être gardés dans la place qui avait assez de bouches à nourrir, et le 22, je les envoyai à tout événement, sur les plateaux du côté d'Ornans.

Le 23, le chemin de fer ayant été coupé à Byans, je donnai immédiatement l'ordre au général de la Sene, qui les commandait, de partir à marches forcées avec le 5e lanciers, dont j'ai parlé plus haut, et de chercher à devancer l'ennemi sur la route de Bourg, par Levier, Nozeroy et Champagnole. Malgré les extrêmes difficultés de ce mouvement, dans les hautes montagnes du Jura, avec 80 centimètres de neige, l'activité et la bonne direction du brave général de la Sene lui permirent de prendre quelques heures d'avance sur la cavalerie prussienne, qui cherchait à lui couper la retraite, et d'échapper ainsi à l'internement.

Pendant ce temps, le mouvement de retraite de l'armée de l'Est se continuait aussi rapidement que le permettait le mauvais état des chemins, et toutes les troupes vinrent se concentrer autour de Besançon, ou sur les plateaux en arrière. Les malades seuls, en très-grand nombre, furent admis dans la ville après que les villages voisins ne purent plus en contenir. Tous les établissements publics, casernes, couvents, séminaires, écoles, furent transformés en ambulances. Beaucoup furent établies chez les particuliers, et je suis heureux de pouvoir constater qu'aucun dévouement ne manqua pour faire face à l'immense tâche que l'humanité et la charité imposaient à tous. M. le chirurgien-major Mallet, à la tête des établissements militaires; M. le docteur Laure, à l'ambulance de Saint-Féréol; les médecins de la ville, dans les autres hôpitaux et les ambulances particulières, rivalisèrent de zèle, pour donner leurs soins, avec le concours de la population, aux 10,000 malades que nous eûmes en quelques jours.

Le 25 janvier, une partie de l'armée était déjà sur la rive gauche du Doubs; il ne restait plus sur la rive droite que le 20e corps. Le général Clinchant, qui venait de prendre le commandement, décida son mouvement en arrière (1), et la même nuit les portes furent ouvertes, et les 2 divisions qui restaient encore défilèrent à travers la ville, avec la réserve générale, pour rejoindre le reste de l'armée sur la route de Pontarlier, à l'exception de deux autres divisions qui nous furent laissées pour renforcer la garnison et mettre la ville en état de soutenir le siége qui paraissait imminent. C'était la division Robilliard, 2e du 15e corps, forte de 11,000 hommes, et qui, occupant les hauteurs de Busy, sur la route de Quingey, n'en pouvait être détournée sans laisser le champ libre aux Prussiens, et compromettre dès à présent la retraite de l'armée, encore possible par les hauts plateaux du Jura; et la division Polignac, 1re du 20e corps, 7,000 hommes, qui, ayant fait partie de la 1re armée de l'Est, avait déjà, du pays, une connaissance qui pouvait être utilisée.

L'armée partie, nous restâmes seuls dans Besançon, ayant déjà consommé un mois et demi de nos vivres, et entourés de toutes parts d'un ennemi, qui, chaque jour, resserrait davantage le cercle autour de nous.

L'investissement fut bientôt complet, et nous eûmes dès lors une extrême difficulté, même à entretenir des relations, fréquemment interrompues, avec le gouvernement de Bordeaux.

Je m'occupai activement de compléter l'habillement et l'équipement des troupes cantonnées autour de la ville, dans de fortes positions. Une batterie fut installée sur la crête d'Arguel, pour relier Fontain au Rosemond, et l'espace compris

---

(1) Besançon, le 27 janvier 1871.

Général Clinchant à guerre, Bordeaux.

J'ai reçu votre dépêche. Quelque lourde que soit la mission qui m'incombe, je ne crois pas pouvoir la refuser. Dans l'état où je prends le commandement, j'ai la conviction que le seul moyen qui puisse faire espérer pouvoir sauver l'armée, ou tout au moins pouvoir éviter une capitulation, est de prendre la direction de Pontarlier.

Je ne pouvais déboucher par la plaine en avant de Besançon que dans cinq ou six jours. L'ennemi, qui l'occupe déjà en forces, serait prévenu de notre mouvement, et nous serions rejetés sur Besançon, qui tomberait avec nous.

Je vais chercher à déboucher, soit par Lons-le-Saulnier, soit par Bourg, bien que je craigne d'être prévenu par l'ennemi sur ces deux routes. Si je ne pouvais percer, on me fait espérer que j'aurai des vivres à Pontarlier. Je m'y établirai et je ferai la guerre de montagnes, en réduisant mon effectif de toutes les non-valeurs.

CLINCHANT.

entre la vallée du Doubs et celle de la Loue, fortifié. Tous nos forts étaient alors bien gardés, et suffisamment armés pour offrir une résistance opiniâtre.

Des mesures énergiques durent être prises pour préserver la ville contre l'envahissement des 20 à 30,000 traînards de l'armée, qui absorbaient nos ressources. La gendarmerie et l'escadron d'éclaireurs furent activement employés à les expulser et à leur faire rejoindre leur corps, s'ils n'en étaient point encore trop éloignés; les autres, de même que les malades en état de marcher, furent formés en petits détachements; on leur donna des blouses, en place de leurs effets militaires, quand c'était nécessaire, et des hommes sûrs, connaissant bien le pays, les conduisirent à travers les bois, et leur firent franchir les lignes prussiennes.

L'encombrement cessa peu à peu; la garnison fut ramenée au chiffre de 30,000 hommes, et il ne resta guère dans les hôpitaux que 8 à 10,000 malades sérieux.

L'invasion de la variole vint malheureusement bientôt aggraver la situation; en peu de jours, l'épidémie atteignit près de 2,000 hommes, et le nombre des varioleux étant trop considérable pour qu'on pût les transporter tous dans des ambulances spéciales, il y eut de nombreuses victimes, tant dans la population civile que dans la troupe. La peste bovine se déclarait à la même époque avec une extrême violence, dans le troupeau destiné à l'alimentation de l'armée, et en moins de trois semaines, malgré les soins et les efforts de l'intendance, plus de 1,200 têtes de bétail avaient péri.

C'est au milieu de ces préoccupations et de ces complications que nous fûmes informés de l'armistice du 28 janvier, d'abord indirectement, par des affiches posées sur les murs de Vesoul, dont copie nous fut envoyée, puis par une dépêche du Gouvernement, et par une autre de l'autorité prussienne.

Le général Clinchant en avait eu également connaissance du côté de Pontarlier. Cette nouvelle nous était arrivée le 29; le 30, pour étendre nos moyens de ravitaillement, et préserver le pays de l'invasion, je fis occuper par de petits détachements tous les villages dont les Prussiens ne s'étaient point encore emparés, ou qu'ils avaient abandonnés. Il n'y eut d'abord aucune difficulté de la part de leurs généraux; mais, le 31, ils notifièrent, par des parlementaires, que les trois départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or étaient formellement exceptés de l'armistice, et firent prisonniers tous les détachements avancés; sur mes énergiques protestations aux généraux Werder et de Manteuffel, j'obtins qu'ils me fussent rendus, et, quelques jours après seulement, le gouvernement français put nous confirmer les allégations de l'ennemi.

Bien que l'armistice ne s'appliquât pas au département du Doubs, les hostilités cessèrent à partir de ce jour, et, par une sorte de convention tacite, les avant-postes, qui jusque-là avaient eu de petits engagements partiels, gardèrent leurs positions.

L'investissement était toujours complet, lorsqu'une autre difficulté surgit; les besoins de l'armée de l'Est, lors de son passage, avaient absorbé tous les fonds de la Trésorerie générale, et le remboursement, qui devait s'effectuer de Pontarlier, n'avait pu avoir lieu. Nous n'avions même plus de quoi faire la solde des troupes, et je dus ordonner, le 10 février, la création d'une monnaie fiduciaire, ayant cours forcé dans l'étendue de la division. Cette mesure fut bien accueillie par la population, et permit de faire face aux embarras financiers qui nous menaçaient.

Enfin, l'exception, introduite à l'égard des trois départements ci-dessus, fut rapportée; et, le 15 février, le général Keller, commandant la 2[e] brigade d'infanterie badoise, chargé d'occuper l'espace compris entre les forts de Salins et Rioz, par Marnay, me fit demander une entrevue pour fixer les limites de nos avant-postes. J'obtins, après une longue conférence, que la ligne de démarcation fût établie de manière à laisser libre la presque totalité du département du Doubs, en suivant le cours de cette rivière jusqu'à Baume-les-Dames, remontant de là vers Rougemont, pour prendre la ligne de l'Ognon, et passant par Rioz, Marnay, et la limite ouest du département, jusque vers Salins.

J'envoyai aussitôt un de mes officiers d'ordonnance, M. le capitaine Bucheron, donner connaissance de ce traité au gouvernement.

Malheureusement, il trouva, en arrivant à Bordeaux, la convention signée à Versailles avec M. de Bismarck, par laquelle une grande partie du département du Jura et celui du Doubs étaient abandonnés à l'occupation, sauf une zone de dix kilomètres autour de la place de Besançon. La faculté de ravitaillement, qui avait été stipulée, devenait donc illusoire, et, malgré mes nombreuses réclamations, je ne pus ni obtenir le libre passage par les plateaux, du côté de Pontarlier, pour faire venir des vivres, ni faire cesser les déprédations et les réquisitions que les généraux prussiens ne cessèrent d'exercer dans les campagnes, pour réduire à l'avance le pays par la famine, dans l'éventualité d'un siége, si les hostilités étaient reprises. La ville continua à être investie, sans communications, sans moyens de ravitaillement, voyant ses approvisionnements diminuer chaque jour, et cette situation se pro-

longea ainsi jusqu'à la signature des préliminaires de paix.

L'ordre de licenciement des troupes auxiliaires arriva dans les premiers jours de mars; le 8, cette opération était terminée pour les mobilisés; le tour de la garde mobile vint ensuite. La gendarmerie fut renvoyée dans les cantons; les maires avaient depuis longtemps reçu l'ordre de réunir les armes, les munitions et les vivres, abandonnées par les traînards, dans un grand nombre de communes; et le 16 mars, je quittai le commandement de la 7e division militaire, qui passa entre les mains du général Rebilliard, pour rentrer au département de la marine.

ANNEXES A CE RAPPORT

I

RAPPORT AU MINISTRE DE LA GUERRE DU GÉNÉRAL ROLLAND.

Besançon, le 24 janvier 1871.

Monsieur le Ministre,

Le journal le *Progrès de Lyon*, dans son numéro du 20 janvier courant, a reproduit, en sommaire, une protestation qui m'a été adressée par MM. Dussaud et Rabattu, anciens officiers des Vengeurs (commandant M.....), contre les vexations que j'aurais infligées aux soldats de ce corps pendant son séjour à Besançon.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint, à Votre Excellence, l'article en question, que je ne puis laisser passer sans protester à mon tour contre les allégations mensongères qu'il renferme.

Je vous ai déjà rendu compte, monsieur le Ministre, de la conduite des Vengeurs dans l'affaire d'Abbevilliers, le 2 janvier courant, et des faits honteux à la suite desquels vous m'avez autorisé à prononcer la dissolution immédiate d'un corps qui était devenu, par sa composition et la manière dont il était commandé, un danger permanent pour la défense nationale.

Pour arriver à constater ces faits aussi exactement que possible, j'ai chargé M. le colonel de la 7e légion de gendarmerie de faire une enquête sur cette triste affaire et de m'adresser un rapport sur les dépositions des nombreux témoins entendus.

Votre Excellence trouvera ci-joints les principaux passages de ce rapport, sur lequel il lui suffira de jeter les yeux pour être édifiée, d'une manière complète, sur la valeur des griefs articulés par MM. Dussaud et Rabattu.

M. le colonel de gendarmerie, après s'être entouré des renseignements les plus circonstanciés, après avoir interrogé tous les officiers, et tous les sous-officiers à même de juger impartialement et exactement ce qui s'était passé, n'hésite pas à déclarer que les Vengeurs avançaient sans ordre, sans discipline, comme des aventuriers beaucoup plus habitués à vivre dans le vice et l'immoralité qu'à faire preuve de respect et d'obéissance; — que le combat contre les Prussiens n'a eu rien de sérieux et n'a été qu'une fuite, sans même un effort pour résister; et que ce corps, par ses vols et ses pillages, n'a fait que déshonorer nos armées.

La conduite des Vengeurs, ajoute M. le colonel de gendarmerie, pour se résumer sur ce point, a été honteuse, ridicule et infâme, depuis le premier jour de son organisation jusqu'à celui de leur licenciement.

Telles sont, monsieur le Ministre, les appréciations exactes de M. le colonel de gendarmerie, et si j'ajoute que presque tous ces hommes ont pillé et volé partout sur leur passage, et que deux des principaux coupables, traduits devant la cour martiale de Besançon, ont été condamnés à mort et fusillés le 21 courant, je suis en droit de m'étonner que M. le capitaine Dussaud ait cru devoir appeler l'attention de la presse et du public sur la manière d'agir d'un corps qui a soulevé ici l'indignation et le mépris de tous, corps qu'il aurait dû au contraire s'efforcer de faire oublier pour l'honneur de l'armée française.

Je connaissais personnellement M. Dussaud, je savais que sa moralité et son honorabilité ne pouvaient être en jeu, et je ne lui ai reproché qu'une chose : son inexpérience de la guerre et son manque absolu d'énergie. Il n'a rien fait pour empêcher et réprimer les déprédations des hommes dont il avait pris le commandement après la disparition du commandant M..... et après son retour à Besançon, soit crainte, soit faiblesse, il hésitait à signaler à l'autorité les actes coupables de sa troupe, et à en poursuivre la répression. M. Dussaud a, sous ce rapport, manqué à tous ses devoirs, et si M. le colonel de gendarmerie n'a pas été plus sévère à son égard, c'est que je l'avais prié moi-même de tenir compte de son honorabilité et des qualités que je me suis toujours plu à lui reconnaître comme homme privé; j'ai donc lieu d'être surpris que M. Dussaud, ainsi traité avec une faveur tout exceptionnelle, soit aujourd'hui seul, avec son beau-frère M. Rabattu, à se plaindre des mesures prises à l'égard des Vengeurs.

Quant aux allégations relatives aux traitements qu'auraient eus à subir ses hommes, je ne puis, monsieur le Ministre, que protester énergiquement contre leur inexactitude.

S'il est vrai que j'ai dû flétrir publiquement la

conduite déshonorante des Vengeurs, pour détruire le fâcheux effet produit dans l'armée et éviter le renouvellement de faits aussi déplorables, il est absolument faux que, pendant les quelques jours que je leur ai prescrit de rester à Besançon, pour que M. le colonel de gendarmerie pût procéder à une enquête sérieuse, ils aient été traités autrement que les troupes de la garnison.

Les locaux où je les consignai, dans les baraquements de la caserne Saint-Paul d'abord, puis dans les écuries du haras, venaient d'être occupés depuis trois mois, et dans les mêmes conditions, par les gardes nationaux mobilisés de la Haute-Saône.

Et quant aux visites que j'ai dû leur faire, elles m'étaient imposées par l'impérieuse nécessité de mettre un terme aux graves désordres que l'on me signalait journellement de la part de ces hommes qui, là encore, se conduisaient, non comme des soldats, mais comme une troupe indisciplinée de gens sans aveu, et allaient jusqu'à menacer d'incendier les bâtiments où ils se trouvaient.

A part quelques honorables exceptions, les officiers étaient dignes de leurs soldats et de leur commandant, le sieur M....., et il n'est pas étonnant qu'un corps recruté et organisé dans de semblables conditions ait produit d'aussi tristes résultats.

Mais il est regrettable que, dans un moment où l'autorité militaire a déjà tant à faire pour remonter le niveau moral des troupes, et leur donner la discipline, la solidité et l'énergie qui leur font surtout défaut, il se trouve des journaux pour justifier les faits de mollesse et de lâcheté qui ne se présentent que trop fréquemment.

II

AFFAIRE DES VENGEURS

(Article du *Progrès de Lyon*) (1).

Nous recevons, à l'adresse de M. Rolland, général commandant la 7ᵉ division militaire à Besançon, une protestation énergique, mais trop longue pour que nous puissions l'insérer in-extenso, de deux officiers du corps des Vengeurs contre les insultes, les vexations et les traitements inquisitoriaux que ce général leur a fait subir, ainsi qu'à leurs soldats, à leur retour à Besançon; nous nous contenterons d'en faire un résumé succinct.

Après leur retraite d'Abbevilliers, après la fuite de leur commandant, le voleur M....., après la défection d'un certain nombre de leurs autres chefs, les 450 hommes qui restaient du corps des Vengeurs se rendirent à Besançon, où ils se mirent à la disposition du général Rolland, qui les accueillit par les épithètes de lâches, fuyards et traîtres.

Un sous-officier se permit de réclamer contre ces titres infamants. « Qui d'entre vous a la tête de trop sur les épaules? » dit le général, et, joignant le geste à la parole, il dégaina et poussa l'insolence jusqu'à frôler de son épée quelques soldats qui se trouvaient près de lui.

Aux injures les plus outrageantes il ajouta, de son autorité privée, les traitements les plus inhumains : par un froid de 12 degrés, il consigna trois jours le corps entier dans des baraquements où les lits étaient des planches, il leur fit impitoyablement refuser la paille, et les visitait de temps en temps pour les injurier de nouveau.

Trouvant au bout de quelques jours ce campement trop luxueux pour des traitres, le général le fit transférer dans les écuries du haras, où leur lit fut la terre humide et le pavé. Le feu et la paille leur furent là, comme ailleurs, obstinément refusés. Il y eut mieux; une nuit ils durent céder l'écurie à un convoi de bestiaux, et la plus grande partie des Vengeurs coucha en plein air par une température mortelle.

Il est juste d'ajouter que là aussi le général leur prodiguait dans ses visites les honteuses injures qu'il avait pris la douce habitude de leur appliquer.

M. Rolland, qui nous paraît être un licencié ès-injures, mit un raffinement de plus dans sa froide cruauté.

Le frère de M. Dussaud, l'un des signataires de la protestation, réclamant auprès du général des nouvelles de son frère, il lui fut répondu : « M. Dussaud va bien; personne tué ni blessé dans le corps des Vengeurs, tous ont pris la fuite au premier coup de feu! » Et la même dépêche était adressée au préfet de Marseille. D'un seul coup, M. Rolland déshonorait ces malheureux aux yeux de leurs familles et aux yeux de leur pays.

Après cet exposé des faits, les auteurs de la protestation, ayant à cœur de se laver publiquement des odieuses accusations que cette dépêche a fait peser sur eux, font du combat d'Abbevilliers un tableau saisissant que nous sommes à regret contraints de résumer.

A la veille de fuir, l'infâme M..... remit le commandement du corps au capitaine Darcy, sous la conduite duquel eut lieu le combat d'Abbevilliers. Ce village, occupé par les Vengeurs, fut attaqué par une forte colonne ennemie.

Après quelques heures de combat, les Vengeurs étaient maîtres du terrain et l'ennemi des-

(1) Le *Progrès de Lyon*, nᵒ du 20 janvier 1871.

sinait son mouvement de retraite, lorsque le capitaine Darcy fit précipitamment sonner la retraite, croyant à tort que Glay, leur unique voie de salut, était aux mains des Prussiens. Une forte partie du corps se replia sur la Suisse; les 450 hommes restés sur le territoire français marchèrent sur Glay où n'était pas l'ombre d'un Prussien, et gagnèrent Besançon.

Nous affirmons, ajoutent les auteurs de la protestation, que nous avions la victoire en main, lorsque la retraite fut ordonnée par M. Darcy.

Cet officier a-t-il trahi? ou était-il mal renseigné? ils l'ignorent; mais ce qui leur parait hors de doute, c'est que les soldats et les officiers qui assistaient au combat se sont conduits en braves soldats et peuvent rejeter hardiment à la face de M. Rolland toutes les injures dont il a prétendu les flétrir.

Et signent au nom des Vengeurs :

L. Dussaud, *ex-capitaine du génie au corps des Vengeurs;*
J. Rabattu, *ex-lieutenant du génie au même corps.*

Nous recevons à l'instant une protestation de M. Darcy contre les accusations portées contre lui au sujet de ces faits. Nous en donnerons l'analyse dans un prochain numéro.

III

RÉCLAMATIONS DU CAPITAINE DU GÉNIE DUSSAUD ET DU LIEUTENANT RABATTU.

Lyon, le 19 janvier 1871.

A M. Rolland, général commandant la 7e division militaire, à Besançon.

Monsieur le général,

Lorsqu'après le combat d'Abbevillers, et par suite de la défection du commandant M.... du corps des Vengeurs et d'un certain nombre de ses officiers (parmi lesquels 6 capitaines, dont nous ne voulons pas nous faire les délateurs), nous sommes venus à Besançon nous mettre à votre disposition au nombre de 450 environ, vous n'avez pas hésité à nous traiter publiquement de lâches. Officiers, sous-officiers, comme soldats, personne n'a échappé à l'humiliation et à l'infamie, que froidement vous avez voulu faire peser sur nous.

Nous ne vous rémémorerons pas toutes les vexations que les officiers ont eu à supporter lors de notre séjour à Besançon, séjour que nous appellerons simplement séquestration. Nos soldats, au nombre de plus de 400, ont souffert autre chose que des vexations. C'est par des mesures non pas seulement rigoureuses, mais barbares, que vous avez tenu à les punir de leur lâcheté, de leur ignominieuse conduite, alors que lâcheté et ignominie n'existaient en réalité que dans votre manière de juger les actes d'autrui.

En arrivant à Besançon, ces malheureux soldats, qui ne s'attendaient point à une mauvaise réception, par ce seul fait qu'ils ne l'avaient nullement méritée, ont été par vos ordres désarmés et consignés pendant trois jours dans des baraquements, couchés sur la planche; votre administration nous a refusé de la paille et du feu, et cependant il ne faisait pas moins de 12 degrés de froid. Nos soldats se plaignaient amèrement, et vous répondiez à leurs justes réclamations en venant vous-même en personne les appeler lâches et traîtres à la patrie; et comme vous trouviez sans doute que ces lâches et ces traîtres étaient trop bien traités, vous nous avez donné l'ordre d'évacuer les baraquements et de les conduire à la Butte, dans les écuries du Haras. Là couchés, non sur la planche, mais sur la terre humide, la plupart sans capotes, ni couvertures, que vous les aviez empêchés d'aller chercher en ville, nos soldats humiliés, souffrants, un grand nombre malades et sans soins, tous dévorés par la vermine, se demandaient sans cesse quel crime, quel forfait ils avaient pu commettre pour mériter un châtiment aussi inhumain; et lorsque vous êtes venu vous-même les visiter en ces lieux maudits, comme quelques-uns étaient assez hardis pour vous présenter quelques réclamations, vous répondiez encore en les appelant lâches et traîtres. Un sous-officier eut alors la force de ne pas accepter ces titres infamants : « Qui d'entre vous, avez-vous répondu, a la tête de trop sur les épaules? » et, joignant l'action à la parole, vous dégaîniez sans nulle nécessité, et vous fouettiez de votre sabre deux ou trois soldats que leurs camarades, avec beaucoup de peine, arrachaient à votre injuste colère.

Mais là ne s'arrêtaient pas encore les rigueurs et les traitements barbares que vous étiez décidé à infliger à nos soldats. Vous les trouviez trop bien couchés dans de vastes écuries, sur un sol glacial, sans feu, ni un brin de paille pour reposer leurs têtes. Une nuit, vers 1 heure ou 2 du matin, arrive à la Butte un certain nombre de bestiaux; d'après vos ordres inhumains, nos soldats ont été chassés des écuries pour faire place aux bêtes, et la plupart ont dû coucher, par un temps glacial, dans la rue et sur la neige.

Qu'avons-nous fait pour mériter un traitement que nous renoncerons désormais à qualifier? Ici se place, de droit, notre justification contre vos attaques violentes, et les épithètes que vous nous jetiez par trop souvent à la face, épithètes qui ne tendraient à rien moins qu'à nous déshono-

ser, nous et nos familles. Pour nous justifier, et c'est notre devoir et notre droit, nous sommes décidés, monsieur le général, à nous servir de la voie de la presse, si la presse, comme nous l'espérons, veut bien accueillir notre justification, et enfin de toutes les voies et par tous les moyens qui seront en notre pouvoir.

Vous voudrez bien nous permettre, pour atteindre un but de légitime défense et de réhabilitation, de revenir en arrière et de faire un historique sommaire du combat d'Abbevillers que le corps des Vengeurs a livré contre les Prussiens, le 2 janvier écoulé.

Le commandant M....., d'odieuse mémoire, n'ayant nullement l'envie de venir exposer sa personne aux balles ennemies, avait, en toute prévision, donné les ordres nécessaires au capitaine Darcy, de la compagnie des indigènes, pour qu'il présidât à l'action qui allait se livrer ce jour-là sur le plateau d'Abbevillers. Dans ce but, et suivant les instructions du commandant M....., toutes les compagnies composant le corps des Vengeurs avaient, pendant la nuit du 1 au 2 janvier, quitté les postes occupés respectivement par chacune d'elles pour venir, en passant par Glay, se rallier au village d'Abbevillers. Nous ne parlerons pas des petites escarmouches qui ont été, dès la pointe du jour, le prélude de l'action principale. Entre 9 et 10 heures du matin, une partie des forces ennemies se développait, partie en tirailleurs, partie en colonnes serrées, à une distance de 800 mètres environ du village d'Abbevillers occupé par le corps des Vengeurs. Un autre contingent de troupes ennemies très-nombreux était posté dans une lisière de bois très-épaisse qui sépare le village de Croix, occupé par les Prussiens, du village d'Abbevillers. Pour faire face à l'ennemi et le combattre, le capitaine Darcy faisait déployer en tirailleurs la plus grande partie de nos troupes, et cela sur une ligne parallèle à la ligne prussienne, en nous adossant contre le village d'Abbevillers, que nous pouvions, si besoin était, défendre à outrance, notre droite étant appuyée sur la frontière suisse. Sur la gauche, le village d'Hérimoncourt ayant été occupé par les Prussiens dès le matin, lesquels pouvaient nous menacer, le corps du génie et la réserve avaient dû se poster sur les hauteurs dominantes dans cette direction, à deux cents mètres seulement du champ de bataille, se tenant prêts à empêcher les Prussiens d'Hérimoncourt de nous envelopper.

L'action s'engage de part et d'autre; tous les soldats engagés auxquels étaient venus s'adjoindre quelques francs-tireurs zouaves font bravement le coup de feu et pendant une heure environ que le gros de la fusillade se faisait entendre, nous faisions supporter aux Prussiens des pertes sérieuses, alors que nous avions la chance de ne voir tomber aucun des nôtres. Au moment où nous allions rester maîtres du champ de bataille, au moment où les Prussiens commençaient à effectuer leur mouvement de retraite, le capitaine Darcy, faussement renseigné, se laissait convaincre que nous étions complétement tournés et environnés par l'ennemi, et que notre seule ligne de retraite nous était coupée par ce fait, que les Prussiens avaient pris possession de Glay. Dans cette situation que nous ignorions presque tous, le capitaine Darcy faisait, à plusieurs reprises, sonner la retraite au pas gymnastique. Nos soldats se refusaient d'abord d'obéir à cet ordre inexplicable, et suivant ensuite l'exemple d'une partie de leurs chefs qui en venaient difficilement à bout, même en leur assurant que dans un instant ils allaient être faits prisonniers et qu'ils n'auraient plus alors la latitude de se réfugier en Suisse, 150 hommes environ des nôtres gagnaient alors les bois qui séparaient le lieu de l'action de la Suisse pour s'y réfugier. Le restant, se ralliant à la compagnie de génie qui était restée ferme à son poste de combat, attendait encore plus d'une heure, sans être le moins du monde inquiété par l'ennemi, sur le champ de bataille, avant d'opérer en bon ordre sa retraite sur Glay et Blamont, décidés que nous étions tous à attaquer hardiment Glay pour nous ouvrir un passage, si comme on nous l'avait assuré, ce village était aux mains des Prussiens. Quand nous arrivâmes à Glay, nous ne trouvions point de Prussiens, et c'est là seulement que nous apprîmes par les habitants qu'au moment du fort de l'action à Abbevillers, notre infâme commandant s'était déguisé en paysan tyrolien, aidé d'un seul complice d'origine russe, avait jeté dans un fossé ses habits militaires et ses armes, et avait fui en Suisse emportant avec lui la caisse du corps.

Arrivés à Blamont avec 450 hommes environ, nous nous réunissions au nombre de 30 officiers au château Viette, et nous formulions, vers 6 heures du soir, après une heure de délibération, une protestation à votre adresse. Cette protestation était, à l'instant, apostillée par le général Jouffroy, commandant supérieur de la garde nationale mobilisée du Doubs, lequel, présent à l'action, avait pu facilement se convaincre de la vérité, et par M. le sous-préfet de Montbéliard, présent en ce moment au château Viette. Depuis lors le corps des Vengeurs, sous le commandement provisoire du capitaine Dussaud, se rendait à Besançon pour se livrer à votre entière discrétion.

Les faits racontés plus haut, mons ur le

général, auraient dû avoir à vos yeux tout caractère de vérité nécessaire, mais ses faits, dans un but que nous ne pouvons approfondir, ont été depuis complètement dénaturés par vous dans maintes circonstances. Ainsi certains journaux, entr'autres *le Jura*, ayant mentionné la mort du capitaine Dussaud, les parents du sus-nommé ne pouvant croire à cette nouvelle, vous expédiaient un télégramme pour vous demander si cette nouvelle était vraie, et voici la réponse que vous avez télégraphiée à la famille Dussaud de Marseille :

« Votre frère se porte très-bien, je l'ai vu hier soir; il est à Besançon, personne blessé ni tué dans le corps; tous ont fui sans combat au premier coup de feu. » — Signé : ROLLAND.

Et non content de nous déshonorer aux yeux de nos familles, vous nous déshonoriez en expédiant une dépêche identique au préfet des Bouches-du-Rhône.

Pourquoi tant de fausseté? Pourquoi un tel parti pris de nous nuire?

Devant une telle accusation de votre part et ne pouvant rester sous le coup de la honte et du déshonneur, il nous était impossible de garder le silence, et pour nous laver de l'infamie dont vous avez voulu nous couvrir, il n'est désormais plus de moyens plausibles dont nous ne soyons décidés à user.

De quel droit, monsieur le général, avez-vous traité de lâches et de fuyards un grand nombre de soldats qui se sont bien conduits en face de l'ennemi? Est-ce pour les récompenser d'avoir fait bravement leur devoir que vous leur avez fait subir à Besançon douze jours de honte et de souffrances?

Et ces soldats qui n'ont à rien à se reprocher ont été si brutalement accueillis par vous, si vous leur avez fait endurer des souffrances inouïes, que ne deviez-vous pas faire subir à ceux, surtout aux officiers qui ont fui en Suisse, sans y avoir été poussés par l'ennemi?

Telle est la question qui se pose d'elle-même à l'esprit de chacun. Cette question, vous l'avez résolue avec une inconséquence qui ne manquera pas de surprendre considérablement tout esprit sain et droit.

Monsieur M..., était un des 6 capitaines qui avaient fui en Suisse. Au bout de quelques jours le capitaine M... est revenu furtivement à Besançon. Son premier soin a été de venir se justifier auprès de vous; et alors que, en dépit de l'enquête minutieuse que vous aviez ordonnée à notre égard, vous vous étiez refusé à recevoir de nous tous aucune justification, alors que vous nous aviez fait, à nous autres innocents du crime qui nous était imputé par vous, une réception aussi brutale qu'injuste, pourquoi n'avez-vous pas ordonné une enquête sur la conduite du capitaine M...? Pourquoi l'avez-vous si bien accueilli? Et, chose inouïe, pour récompenser le capitaine M... de sa lâche conduite, vous lui écriviez le lendemain, 14 de ce mois, la lettre suivante :

« M. M..., ex-capitaine des Vengeurs, est mis à la disposition de M. le Commandant de place pour prendre le commandement des isolés d'un corps de l'armée qui opère. »

Voilà, monsieur le général, jusqu'où vous avez voulu pousser l'injustice et l'inconséquence, et l'opinion publique, qui a toujours été et sera en toute chose le meilleur juge, appréciera qui a raison de nous, qui nous flattons d'avoir fait honorablement notre devoir, ou de vous qui nous avez accusés publiquement de lâches et de fuyards, épithètes que nous n'acceptons nullement et qui ne sont de votre part qu'une calomnie.

Pour le corps des Vengeurs :

L. DUSSAUD,	J. RABATTU
capitaine du génie, commandant l'ex-corps des Vengueurs.	ex-lieutenant du génie.

IV

RAPPORT DU COLONEL COMMANDANT LA SEPTIÈME LÉGION DE GENDARMERIE, SUR LE CORPS DES VENGEURS.

Besançon, le 17 janvier 1871.

Le corps des Vengeurs se forma vers le 20 novembre 1870, à Marseille, avec un détachement d'indigènes venus de Constantine et commandé par le nommé Salem.

Le commandant M..., chargé de cette formation, dirige ce premier noyau sur Lyon où il se hâte de recruter sans choix des volontaires qui, pour la plupart, sont reçus à s'engager sans aucune pièce; presque tous les officiers ne reçoivent pas même de lettres de service, et les règles les plus simples, dont le commandant des Vengeurs aurait dû surveiller et assurer l'exécution, sont méconnues.

Au moment de son départ de Lyon pour Besançon, le corps des Vengeurs présente un effectif de 34 officiers et 900 hommes de différentes armes; arrivé à Besançon à peine habillé, armé et équipé, il en repart le 25 décembre 1870, et arrive le 31 du même mois à Blaton.

Pendant cette marche de 7 jours, les Vengeurs avancent sans ordre, sans discipline, comme des aventuriers beaucoup plus habitués à vivre dans le vice et l'immoralité qu'à faire preuve de respect et d'obéissance, d'où il suit qu'en arrivant à Blamont, le désordre est à son combla.

Je suis autorisé à dire que le combat contre les Prussiens n'a rien de sérieux.

Le commandant M... n'a rien prévu, rien étudié, rien ordonné, et il suit de là que ce combat, au lieu d'avoir été un succès, n'a été qu'une fuite. Je trouve la preuve de ce fait affligeant dans plusieurs pièces du dossier que j'ai sous les yeux : ces pièces font ressortir cette vérité qu'il n'y a rien d'exact dans le succès de Blamont, et que les Vengeurs, au lieu de se couvrir de gloire, se sont couverts de honte.

Un capitaine de la 1re compagnie des mobilisés de Blamont fait la déclaration que voici au sujet de la conduite des Vengeurs dans cette localité : « Ils ont volé le cheval du médecin-major de la 2e Légion du Doubs; ils m'ont pris à moi-même une selle et une bride qu'ils ont vendues en Suisse, et un chien qu'ils ont emmené. Ils ont aussi vendu en Suisse quantité d'armes et d'effets de campement. Pendant que la garde mobilisée qui manque de tout se battait courageusement, et arrêtait l'ennemi, les Vengeurs déshonoraient nos armes, nous couvraient de ridicule et prenaient la fuite, sans même essayer de résister. »

En résumé, la conduite des Vengeurs, depuis le premier jour de leur organisation, jusqu'au jour de leur licenciement, a été honteuse, ridicule et infâme.

A peine arrivé à Blamont, le commandant M... s'en éloigne, revêt un costume civil et se réfugie en Suisse; le capitaine Darcy, commandant en second, pour mieux déguiser sa trahison, fait sonner la retraite dès le début de l'engagement et dit à ses sous-ordres qu'ils sont cernés par l'ennemi, et doivent se hâter de passer en Suisse pour éviter une débacle ; 5 capitaines, 14 lieutenants et près de 200 Vengeurs ont assez peu de cœur pour obéir à cet ordre et passer la frontière.

C'est alors que le capitaine Dussaud, commandant de la compagnie du génie, se mit à la tête de sa troupe dans le mouvement de retraite de Blamont sur Besançon.

M. le capitaine Dussaud aurait dû, en présence des graves désordres qu'il avait à réprimer, montrer un sentiment assez élevé du devoir pour imposer aux officiers sous ses ordres l'impérieuse obligation de se faire obéir.

Je me permets de regretter que cet officier ait laissé s'échapper l'occasion de faire un noble usage de son autorité en employant les mesures les plus extrêmes pour mettre fin, dès leur début, aux actions flétrissantes des pillards.

Il est vrai de dire qu'il n'a trouvé que peu de concours chez les officiers qui ont laissé voir dans leur attitude, dans leur tenue, dans leur façon de répondre à mes questions, une ignorance complète des choses les plus élémentaires du commandement, et à part quelques exceptions, une absence complète d'énergie, de loyauté, de justice, et je dirai même d'honnêteté.

Quant aux principaux coupables, voici leurs noms et les crimes qu'ils ont commis :

1° Il résulte des déclarations que j'ai reçues et du rapport du capitaine Dussaud que le commandant des Vengeurs M... et que le commandant en second, le capitaine Darcy, 14 officiers et 200 sous-officiers, caporaux et soldats, sont passés en Suisse, le 2 janvier courant, jour de leur rencontre avec l'ennemi.

2° Il résulte de la déposition du lieutenant Forling, de la 3e compagnie du corps des Vengeurs, que le nommé Rickman, caporal dans cette compagnie, a volé à cet officier la somme de quarante francs et a vendu ses armes.

3° Il résulte de la déposition du lieutenant Boul, du génie, et des dépositions de Jausom, que le fusilier Foltz Léon, de la 5e compagnie, se trouvant dans un cabaret situé sur la grande route, près de Bouclans, a volé une montre en argent appartenant au propriétaire de ce débit. Ce vol a été commis le 5 janvier dans l'après-midi. Le prévenu est signalé comme un escroc et un très-mauvais sujet.

4° Il résulte d'une autre déposition que le fusilier G. Benoît, de la première compagnie, à l'ambulance de Naneray, a volé, dans la matinée du 6 janvier, un pistolet au sieur Pharadon.

5° Enfin il résulte de la déposition du lieutenant Tomatzouverck, des uhlans polonais, que le nommé Salem, indigène, s'est porté à des voies de fait envers son supérieur, le lieutenant susnommé.

En regardant de près ces accusations qui constituent des attentats à la propriété d'autrui, des vols, des escroqueries, on se sent pris d'un sentiment de dégoût, et je suis persuadé que le conseil de guerre sera prochainement appelé à faire justice des actes odieux des Vengeurs, qui ont méconnu tous leurs devoirs de citoyens et traîné dans la fange l'uniforme qu'ils étaient tenus de bien porter.

En résumé, mon général, le corps des Vengeurs, dans les conditions d'organisation et de commandement où il se trouve, me paraît plutôt dangereux qu'utile à la défense nationale.

Il serait peut-être possible, avec d'importantes modifications, d'améliorer l'état de choses qui a amené de si regrettables résultats, mais ce remède serait un palliatif et non une guérison radicale.

Je suis donc d'avis de licencier un corps qui n'est pas en situation de rendre des services.

J'ajouterai que les officiers, sous-officiers et caporaux reconnaissent eux-mêmes la nécessité

d'un licenciement et demandent à faire partie de différents corps dont les chefs consentent à les recevoir.

Le colonel commandant
la 7e légion de gendarmerie,
DE COLONJON.

A M. le général Rolland, ancien commandant de la 7e division militaire.

Mon général,

La bienveillance que vous avez bien voulu me témoigner, quand je remplissais à Ornans les fonctions de commandant de place, me détermina à vous soumettre sommairement et de mémoire, les principaux actes que j'ai été à même de faire.

Lors de la formation à Ornans, de la première légion des gardes nationaux mobilisés du Doubs, le colonel Rozet, qui la commandait, me proposa à la nomination de M. le préfet, comme commandant de place, en ma qualité de capitaine de la première compagnie de la garde nationale sédentaire, et d'ancien militaire. Pensant pouvoir rendre des services à mon pays, j'acceptai de remplir ces fonctions essentiellement gratuites.

Malgré la difficulté qu'il y avait de maintenir l'ordre avec des hommes sortant tous de leurs familles, par conséquent étrangers à la discipline militaire, le service fut, d'accord avec le colonel, réglé et exécuté de telle sorte sous ma surveillance, qu'aucun fait grave ne s'est produit.

Après la 1re légion, l'artillerie; même service, même surveillance, ordre parfait.

Jusqu'au 22 janvier, rien de trop pénible dans mes fonctions; le résultat était le meilleur possible; j'étais amplement dédommagé de mes peines.

Mais le dimanche 22 janvier, arrivent les mobilisés de la Drôme, de l'Hérault, de Vaucluse. Ils sont parfaitement habillés, armés et équipés. Ils n'ont pas de cartouches, mais ils ne sauraient utilement s'en servir, ils n'ont jamais fait d'exercices. La colonne, jugée trop forte par la mairie pour lui faire des billets de logement, ne pourvoit qu'au gite des officiers; je dus me charger de la troupe. Aidé de quelques gardes nationaux sédentaires, je parvins à caser tout le monde en assez peu de temps. Une partie est évacuée le lendemain sur la vallée de la Loue; il était question de les y cantonner; mais arrive l'ordre de les diriger sur Lyon, pour faire place au passage de l'armée de l'Est.

Voici donc cette pauvre armée, ce n'est plus qu'une cohue, les divisions, les corps d'armée sont mêlés, confondus, la plupart des hommes déguenillés, nu-pieds ou chaussés de sabots donnés par les paysans, souffrant du froid et de la faim.

C'étaient des isolés; les uns cherchant leur corps qui avait déjà quitté la ville ou qui avait pris une autre direction; les autres, des prisonniers échappés ou des traînards; d'autres, des déserteurs, cherchant et ne trouvant pas d'issue pour s'échapper; enfin des malades demandant des soins. Ma cour, mes bureaux étaient encombrés de ces malheureux, qui demandaient des renseignements.

Après m'être enquis moi-même où devaient être les divers corps de l'armée, je pris le parti de former de petits détachements, dont je donnais le commandement au plus élevé en grade, ou à grade égal, à celui qui me paraissait le plus intelligent; je ne crois pas exagérer en estimant à mille par jour les isolés que j'ai organisés et renseignés pour rejoindre leurs corps.

Ajoutez à cela le service de la place, les déplacements incessants et inévitables pour communiquer avec les officiers généraux de passage, ma correspondance avec vous, mon général, qui par une lettre flatteuse m'aviez confirmé dans mes fonctions en m'engageant à rester à mon poste, et vous comprendrez que le service que j'ai dû faire pendant cette semaine, ne pouvait être utilement fait que par un homme dévoué et énergique.

J'avais organisé un service d'éclaireurs, et pour cela, j'avais utilisé les facteurs ruraux et les cantonniers. Je payais de ma poche quelques personnes de confiance. Mes renseignements, communiqués immédiatement aux chefs de corps de passage, leur ont été précieux sur les approches de l'ennemi.

Un des résultats les plus importants de ma mission, a été l'organisation des ambulances. Faire accepter par notre petite ville tous les malades que vous lui envoyiez de Besançon, n'était pas chose facile; l'ascendant moral que les premiers services rendus m'avaient acquis, a dû être mis à l'épreuve, et j'ai réussi à les faire recevoir. L'hôpital, le séminaire, toutes les écoles ont été convertis en ambulances; mais nous n'avions, pour plus de 600 malades, que les deux médecins de la ville. Je fus assez heureux pour retenir à Ornans l'ambulance internationale de Mulhouse, dont le médecin en chef était le Dr Hermann. Arrêté dans sa marche sur Pontarlier par la perte d'un cheval, il lui en fallait un de réquisition pour continuer sa route. Je fis part au docteur Hermann de l'embarras dans lequel nous nous trouvions; de son consentement, je vous télégraphiai, et ordre lui fut donné de rester à Ornans, avec son personnel. La prodigieuse activité que ces messieurs ont apportée

dans l'organisation de leur service et les résultats obtenus sont tels, qu'à mon avis, ils ont préservé la ville du typhus et de la variole qui régnaient dans les ambulances, en se rendant maîtres de l'épidémie.

Le dimanche, 29 janvier, il ne restait plus, à Ornans, que des malades et des traînards; la dernière colonne était partie, sauf toutefois une compagnie de francs-tireurs : 60 hommes environ. A onze heures du matin, au bout du pont, du côté opposé au séminaire, le chef de ces francs-tireurs me demandait des renseignements sur le pays, dans le but d'empêcher l'ennemi de nous visiter. Au moment où je lui répondais, un hussard prussien, suivi de deux autres d'assez près, puis à distance de neuf autres encore, fit son entrée en ville. Le premier hussard entra, à cheval, à l'ambulance du séminaire, à cent mètres de nous. Econduit par un médecin, il se retourne et s'engage sur le pont. Le chef des francs-tireurs l'aperçut le premier et s'écria : « Un uhlan! Aux armes! » Son fusil, qui était en bandoulière, passe de l'épaule gauche en joue, avec la rapidité de l'éclair. Je l'engageai à ne pas tirer, observant qu'il valait mieux, vu le petit nombre, les faire prisonniers, en attendant, à l'hôtel-de-ville; mais il resta en joue, et le hussard continuait d'avancer en nous tenant lui-même en joue. Exaspéré, le franc-tireur fit feu; mais le hussard baissa la tête, et la balle, quoique bien dirigée, alla s'aplatir contre le mur du séminaire. Ce coup de feu fit repartir les hussards au galop de charge, poursuivis par les francs-tireurs qui ne purent les atteindre.

Ce coup de fusil devait, pensions-nous, nous attirer une prochaine attaque. Je rentrai chez moi pour mettre en sûreté ma correspondance avec les autorités civiles et militaires, et je m'occupai immédiatement de me procurer des chevaux et des chariots pour mettre en lieu sûr cinq ou six cents chassepots et des munitions qui se trouvaient dans les ambulances, afin de ne pas les laisser aux mains de l'ennemi. Par mes soins et ceux de mon adjudant, avec l'aide des sous-officiers de la garde nationale, le tout fut provisoirement caché dans les grottes de Bonnevaux. Une prolonge d'artillerie, abandonnée sur la route de Chautrans, avec son chargement complet de cartouches, fut ramenée en ville, transbordée sur les chariots de mon adjudant, et le tout fut conduit à Besançon, le surlendemain, en joignant ce qui avait été caché à Bonnevaux, toutes les armes et munitions recueillies dans les ambulances et les maisons particulières. J'étais absent au moment de cette expédition; la suite vous dira où j'étais; l'expédition fut faite par les soins de mon adjudant, suivant mes instruction. Il y avait à la gendarmerie, le chargement d'un chariot de chaussures abandonnées par les convoyeurs; ces chaussures furent réparties sur les sept chariots conduisant les armes et les munitions, en en conservant, toutefois, une portion pour les malades des ambulances; pas assez, cependant, pour tous les besoins.

Le même dimanche, 29 janvier, le télégraphe nous apporta la nouvelle de l'armistice, signée « Jules Favre. » Je me mis à la disposition de M. le Maire pour aller l'annoncer au général prussien, afin de prévenir les représailles redoutées, au sujet du coup de feu tiré sur le hussard. Je fis seller mes deux chevaux; je partis à neuf heures et demie du soir, accompagné d'un trompette. Arrivé à 4 kilomètres, j'appris que les Prussiens avaient évacué les cantons d'Ornans et d'Amancey, et qu'ils se dirigeaient sur Levier. Il y avait beaucoup de neige; il gelait fortement; nos chevaux, mal ferrés, glissaient. Je revins sur mes pas, pour repartir le lendemain à cinq heures du matin, avec mon trompette. Au point du jour je rencontrai le maire de Septfontaine qui venait à Ornans de la part du général prussien, je ne sais à quelle occasion. Je lui annonçai l'armistice, il retourna avec moi.

Je ne vous ai pas encore dit que mes sœurs et belles-sœurs, pour fuir l'invasion, étaient parties pour la Suisse avec leurs enfants et que trois chariots, chargés de linge et d'effets mobiliers les suivaient. Or, je suis avec ma famille dans des termes tels que ce qui lui arrive m'arrive. Pour la clarté de ce qui va suivre, permettez-moi de m'approprier pour un moment ces trois malencontreux chariots.

Mes trois voitures se trouvaient à Sombacour au moment du combat qui eut lieu le 29 dans ce village, entre 5 et 6 heures du soir. Les malles et les caisses furent brisées et pillées. Le maire de Sepfontaine, dont je viens de parler, ramenait dans son traîneau l'un des voituriers, qui me rendit compte du fait; je le renvoyai à Sombacour, et lui ordonnai de ne pas perdre de vue les chariots.

Il y avait tant de neige que nos chevaux ne pouvaient trotter qu'à de rares endroits. A mon arrivée à Septfontaine, le général était parti pour Levier, depuis une heure. Je le suivis, et j'atteignis la colonne à deux ou trois kilomètres de Septfontaine. Je fis sonner au « parlementaire, » trois officiers vinrent m'attendre; l'un d'eux m'accompagna à Levier, près du général qui me reçut fort bien. Je lui communiquai l'original de la dépêche annonçant l'armistice. Un parlementaire du général Clinchant venait de lui faire la même communication. Mais il venait de recevoir du grand quartier-général une autre dépêche qui était conçue à peu près dans ces termes : « Paris a capitulé : il y a armistice pour toute la France

à l'exception de l'armée de l'Est, qui doit continuer ses opérations. » Il me dit ne pouvoir comprendre une pareille méprise, mais qu'il était obligé de continuer.

Je profitai de l'occasion pour l'entretenir de la mésaventure de mes bagages à Sombacour; je lui demandai un sauf-conduit avec l'ordre de me rendre tout ce que je pourrais retrouver des objets pillés, ce qu'il fit de la meilleure grâce du monde. Il m'offrit à déjeuner avec lui, me plaça entre lui et son colonel d'état-major. Je ne parle pas allemand : il parlait français difficilement, de sorte que la conversation fut fort courte. Entre autres choses, il me demanda s'il y avait beaucoup de troupes à Ornans; je lui répondis : « Général, je suis Français et parlementaire; du moment que vous ne reconnaissez pas l'armistice, je ne puis répondre. » — Très-bien! très-bien! me répondit-il; c'est vrai. » — Il me donna un de ses officiers d'ordonnance pour m'accompagner à Sombacour; ordre fut donné au colonel qui commandait de me laisser libre de faire des recherches et de reprendre tout ce qui m'avait été pillé. J'ai retrouvé du linge éparpillé un peu partout chez les habitants, mais les objets d'une certaine valeur ont été perdus.

A 6 heures du soir, deux soldats français, faits prisonniers la veille, qui s'étaient habillés en civils pour s'évader, venaient d'être arrêtés par les Prussiens en passant les lignes. Je les réclamai comme mes domestiques, accompagnant mes chariots, et j'obtins pour eux, ainsi que pour un troisième venu plus tard, un sauf-conduit pour Ornans. J'en ai expédié deux sur leurs dépôts avec des laissez-passer civils de la mairie; l'autre avait les pieds gelés; je l'ai fait soigner chez moi jusqu'à sa guérison.

Non-seulement les bagages étaient pillés, mais mes chevaux avaient disparu. Le colonel prussien m'autorisa à en prendre quatre dans ceux que ses soldats avaient pris eux-mêmes. Faute de mieux, il fallait bien accepter; mais dans quel état ils étaient! Après les avoir fait manger, je partis à deux heures du soir, le mardi 4 février, pour arriver chez moi le lendemain à deux heures du matin. Les chevaux ne pouvaient plus marcher; j'avais heureusement fait une petite provision d'avoine et de foin, pour bivouaquer au besoin, ce que je dus faire à 8 kilomètres d'ici. Les chevaux mangèrent l'avoine dans les blouses des hommes.

Voici ce qui s'était passé à Ornans en mon absence :

Les armes et les munitions avaient été heureusement dirigées sur Besançon, je l'ai dit.

Le lundi soir, 31 janvier, un officier prussien arrivait à Ornans, avec le drapeau parlementaire. Il était, disait-il à M. le maire, chargé d'aller annoncer l'armistice aux diverses colonnes allemandes disséminées sur les plateaux. M. le maire lui en demanda le texte, qui lui fut donné en allemand et signé « Ringenbacher », lieutenant d'artillerie. La traduction en français était en parfaite concordance avec la dépêche télégraphique, signée « Jules Favre »; et cependant le lendemain dans l'après-midi un détachement de uhlans arrivait par la route de Saules. Prévenus assez tôt, M. le maire, ses adjoints, l'adjudant de place et plusieurs notables allèrent à sa rencontre, suivis d'un détachement de dragons, en ville. L'officier de dragons parlait allemand; il parlementa avec l'officier prussien en se prévalant de l'armistice et du bénéfice de premier occupant; mais l'officier prussien déclara n'avoir pas d'instructions relatives à l'armistice invoqué. Cependant, par déférence pour l'officier français, l'officier allemand consentit à retourner à Saules attendre des ordres; mais il annonça que s'il n'en recevait pas, il reviendrait le lendemain, suivi d'artillerie et d'infanterie.

Effectivement, le lendemain 2 février, il était jour à peine quand la colonne prussienne annoncée fit irruption dans la ville. L'artillerie n'entra pas; mais la cavalerie et l'infanterie parcoururent la ville dans toute sa longueur; puis la colonne entière rétrograda dans la direction de Montgesoye. Il n'y avait donc pas d'armistice pour les Prussiens. Que signifiait donc la mission que prétendait avoir le lieutenant d'artillerie Ringenbacher? Il fallait en avoir le cœur net.

Après en avoir conféré avec M. le maire, je montai à cheval, et je partis pour Etalans annoncer l'armistice à une forte colonne prussienne qui y était signalée. En partant, j'avais chargé l'adjudant de place d'établir un poste à l'hôtel de ville avec des isolés ou des convalescents, ce qui fut fait avec les moins malades des ambulances, armés de fusils à silex qui avaient été oubliés dans un coin de l'hôtel de ville.

J'arrivai à Etalans chez le maire; il était chez lui, ainsi que mon oncle et son adjoint. Un major et un autre officier prussien y étaient aussi. Le maire et l'adjoint vinrent m'embrasser, ce qui fit croire au major prussien que j'étais venu en partie de plaisir et non en parlementaire. J'eus de la peine à lui faire comprendre que, né à Etalans, j'y avais des parents et des amis, qu'il ne devait pas trouver extraordinaire la réception cordiale qui m'était offerte, d'autant plus que je n'étais pas venu à Etalans depuis longtemps. Je crus un moment que j'allais être retenu. Cependant le major finit par me dire que pour lui il n'y avait pas d'armistice, que tout ce qu'il pouvait faire était de me donner un sauf-conduit pour revenir chez moi, ce qu'il fit. L'officier m'accompagna jusque dans la rue. Au moment

où je montais à cheval, il me dit d'un air narquois, en présence de plusieurs habitants du village : « Vous avez un bon cheval; j'irai demain le réquisitionner pour remplacer le mien qui est boiteux. » Je lui répondis : « Vous n'aurez pas l'honneur de le monter; si vous mettez le pied sur le seuil de mon écurie, je serai là pour lui loger une balle dans la tête. »

Je partis. Arrivé à l'entrée d'Ornans, je trouvai une colonne prussienne arrêtée, environ 2,500 hommes, artillerie, cavalerie, infanterie. Je passai au galop pour aller m'informer. J'appris de M. le maire que quelques uhlans étaient venus jusque près de l'hôtel de ville; que le poste, conformément à mes ordres, leur avait fait rebrousser chemin; mais que le chef du détachement avait déclaré que si dans une heure le poste n'était pas évacué, on emploierait la force. Je retournai en parlementaire avec M. Mathey, adjoint, et quelques conseillers municipaux; j'observai qu'Ornans était occupé et qu'en vertu de l'armistice les Prussiens n'avaient pas le droit d'y entrer. Sur la réponse péremptoire du chef de la colonne que, ne reconnaissant pas l'armistice, il emploierait le canon au besoin, nous dûmes céder devant la force, tout en protestant, et j'envoyai faire évacuer le poste.

Avant qu'il ne donnât l'ordre d'entrer, je demandai au colonel quelle serait la conduite de ses soldats envers l'habitant; parce que, lui dis-je, ils arrivaient avec une réputation malheureusement trop justifiée. Il me répondit que ses soldats étaient des hommes instruits, qu'ils ne faisaient pas de sottises.

Alors je demandai de faire moi-même la police, et l'autorisation de lui porter plainte contre ceux qui se rendraient coupables soit d'exactions, soit de brutalité, ce qui fut accordé sans difficulté. Arrivé en ville, je fis moi-même, tant bien que mal, la répartition provisoire du logement de la cavalerie et de l'artillerie, sans billets de logement, car le temps pressait. L'infanterie se logea elle-même de la manière la plus arbitraire. Telle maison était pleine, dont la voisine n'avait personne. Toute la nuit je fus debout pour faire la police. Ces soldats instruits se conduisaient en partie comme des brigands, mettaient les habitants à la porte, s'emparaient des lits, sans égards pour les malades, les femmes et les enfants; forçaient les armoires et y prenaient ce qui était à leur convenance; s'introduisaient dans les caves et y pillaient le vin et l'eau-de-vie; il y en a même qui laissaient les robinets ouverts pour laisser couler ce qu'ils ne pouvaient boire. J'étais seul pour faire respecter l'habitant et faire restituer les objets volés; si j'avais connu la langue allemande, ma tâche se fût trouvée moins rude; mais il me fallait être nuit et jour en quête d'un officier ou d'un homme parlant les deux langues. Les habitants maltraités venaient, tout éplorés, me chercher pour faire cesser le désordre chez eux; je ne pouvais suffire. Pendant dix jours, je n'ai pas eu un moment de repos; je ne me suis pas couché deux heures par jour. C'était la nuit surtout qu'il me fallait être partout à la fois.

Le second jour, j'allai faire mon rapport au colonel commandant le cantonnement sur l'indigne conduite de ses soldats envers les habitants et envers moi.

En ce qui concernait l'habitant, il nomma un commandant de place prussien parlant français, qui devait s'entendre avec moi pour établir l'ordre.

En ce qui me concernait personnellement, je lui déclarai qu'il pouvait me faire prisonnier, si bon lui semblait, mais que libre, je brûlerais la cervelle au premier de ses hommes qui me manquerait de respect à l'avenir. Il me donna l'assurance que je serais respecté. Effectivement, depuis je fus respecté en ma personne, et officiers et soldats me firent le salut dû à mon grade, quoique Français.

Sortant de chez le colonel, je rencontrai un sergent-major de la Prusse rhénane, parlant bien français; je fus demander à son capitaine de me le laisser pour la journée, pour parcourir la ville avec moi.

Je me mis donc en campagne avec ce sous-officier, pour faire une répartition équitable des logements, pour faire rendre les lits aux familles et faire coucher les Prussiens sur la paille là où les lits disponibles étaient insuffisants, pour faire rendre les objets volés, pour remonter le moral abattu des habitants, et pour leur recommander de rester fermes devant les exigences exagérées de leurs hôtes forcés. De son côté, le sergent-major affirmait aux soldats mon autorité effective, étonnés qu'ils étaient d'avoir à la respecter. Ce sergent-major m'a été très-utile. En reconnaissance, je lui ai offert ma table, et bien m'en a pris; bien des fois, nous avons interrompu notre modeste repas pour aller mettre à la raison quelques-uns de ces sauvages, qui effrayaient les familles par leurs menaces et quelquefois par des voies de fait.

Cet ordre relatif, que j'avais tant de peine à établir, était chaque jour troublé par les partants et les arrivants. Telle compagnie, qui avait été soumise, partait; elle était immédiatement remplacée par une ou plusieurs autres, qu'il fallait soumettre. Ce va-et-vient continuel me mettait dans la nécessité de recommencer tous les jours le même labeur. Je n'avais plus le sergent-major que la nuit; de jour, il avait son service à faire. De jour, j'avais le commandant de place

prussien qui, à son tour, avait constamment recours à moi pour les logements des arrivants, pour les réquisitions de vivres pour hommes et chevaux, ainsi que pour une foule de renseignements. Je me demande aujourd'hui comment j'ai pu faire un tel service sans y être obligé. Si c'eût été un service rétribué, j'eusse refusé de le faire, même pour un million. J'étais arrivé à un état complet d'épuisement, la surexcitation seule me donnait des forces.

Le quatrième jour, un cheval prussien disparut de l'écurie d'un nommé Journet. Le commandant exigeait que ce pauvre diable lui payât une indemnité de 1,000 francs. — Ce n'était assurément pas Journet qui l'avait volé; mais malgré les observations de M. le maire, le commandant n'en voulait pas démordre. Je l'appris bientôt, et j'allai trouver le commandant, qui, après une discussion assez vive, renonça à cette prétention. Mais il me prévint qu'une contribution de 50,000 francs allait être imposée à la ville. Je lui répondis carrément qu'il n'aurait rien; que la ville était complétement épuisée; que déjà tout était pillé; que si les Allemands voulaient être bien chez nous, il fallait qu'ils nous laissassent tranquilles; que de mon côté je ferais tout mon possible pour leur bien-être; que je lui avais déjà donné des preuves de mon activité dans ce but, etc., etc. Je me prévalus au contraire de l'abus que les soldats prussiens avaient fait de l'impunité pour piller les maisons de vivres et de fourrages, pour lui demander une réquisition spéciale à mon nom, comme représentant ou délégué de la ville, afin de pouvoir indemniser au moins les plus pauvres. Tout d'abord il refusa, sous le prétexte d'inopportunité. Tous les jours depuis je lui renouvelai ma demande jusqu'au dernier jour de l'occupation.

La veille du départ, le commandant de place, tenant à me remercier, voulut m'offrir à dîner. Tenant moi-même à mon bon, j'acceptai. Je suis fabricant de liqueurs; il avait trouvé mes produits de son goût; il m'en demanda à acheter. mais moi, Français, ne voulant pas faire de commerce avec les ennemis de mon pays, je refusai de lui en vendre; je lui en offris six bouteilles, en reconnaissance de la bonne volonté qu'il avait mise pour établir l'ordre. Au moment de nous séparer, je lui présentai de nouveau mon bon à signer. Il se mit à rire, disant que je n'avais pas un moment, que j'étais toujours aux affaires, me dit bonsoir et alla se coucher. Comme il devait partir le lendemain à 7 heures du matin, je fus lui dire adieu à 6 heures, mon bon préparé à la main, seul avec lui. Après quelques moments d'entretien, il signa, l'approuva en riant, me disant que j'avais par trop de persévérance. Ce bon consistait en : 25,000 kilogrammes de foin, 15,000 kilogrammes de paille, 5,000 kilogrammes d'avoine, et pour une valeur de 1,000 francs de diverses denrées alimentaires.

J'ai depuis remis ce bon à M. le maire, pour que le produit servît à indemniser les plus pauvres de ceux qui ont été pillés.

Pendant que le commandant était en bonne voie, je lui demandai, pour les pauvres, les chevaux malades qui lui étaient un embarras; il m'en donna trois.

Nous commencions à respirer; nous pensions être pour toujours débarrassés de ce fléau. Les voici cependant de nouveau; ils viennent pour fournir des subsistances et faire honneur à l'armée de Belfort, dont une partie doit passer à Ornans.

A l'arrivée, je recommande au capitaine du détachement d'enjoindre à ses soldats de mieux se conduire que la première fois. Il le fit par une harangue en allemand que je ne compris pas, mais qui fut efficace. Je lui demandai les mêmes prérogatives que la première fois; il me les accorda et me promit son concours efficace, et il a tenu parole. Toutes les fois que j'ai eu besoin de lui, soit de jour, soit de nuit, il s'est dérangé et a mis bon ordre.

Pour faciliter la tâche nouvelle que je m'imposais, je fis venir de Besançon, à mes frais, un interprète qui ne me quittait pas. C'était nécessaire, cette fois, aucun chef ne parlant français

Pendant les trois jours qu'a duré le passage des principales colonnes de l'armée de Belfort, j'ai voulu assister à la distribution des vivres; j'ai fait faire au capitaine prussien les bons réguliers de ce que la ville fournissait; je lui ai fait faire aussi les bons réguliers des réquisitions faites dans les communes de Vuillafant, Montgeroge, Sauler, Durnes. Je me suis arrangé de manière à ce que personne ne fournît sans avoir une reconnaissance en règle.

J'ai remarqué, malheureusement trop tard, que les Prussiens vendaient à vil prix les cuirs de leurs boucheries. J'ai pu acheter les 16 derniers pour 80 francs, et je les ai revendus immédiatement 182. — Bénéfice net pour les pauvres, 102 francs.

L'armistice fut enfin conclu, et Ornans se trouva dans la zone neutre; l'armée prussienne dut évacuer la ville et se retirer dans ses limites. Elle fit, dans quelques localités, des travaux de retranchement, dont vous fûtes instruits, mais, pour moi, ces travaux étaient sans importance, Vous me donnâtes l'ordre d'aller les reconnaître ce que déjà j'avais fait. J'y retournai, et en vous en rendant compte, je vous appris que je les avais fait détruire.

Non-seulement je me suis occupé des intérêts de la ville d'Ornans, mais partout où j'ai cru pou-

voir être utile, j'ai usé de mon influence, en ce qui concernait l'invasion. C'est ainsi qu'un soir, à minuit, j'appris que le canton de Vercel était imposé par les Prussiens à une forte contribution. De suite, je fis lever un de mes employés, à qui je remis une lettre pour le maire d'Etalans, qui devait, avec tous ses collègues, se rendre à Vercel le lendemain, à huit heures du matin, porteur de la somme de 7,000 francs imposée à sa commune. Je lui recommandais expressément de ne rien donner, d'être inflexible, d'être poli, mais pas plus; de ne pas se laisser intimider, si on le menaçait de l'emmener comme otage, car rien ne devait lui arriver de désagréable; puis de faire son possible pour amener ses collègues à faire de même. Ce maire, qui me connaît particulièrement depuis mon enfance, eut confiance en moi et suivit mon avis. Il ne versa rien; mais malheureusement il ne put convaincre ses collègues, qui versèrent leur quote-part. Toutefois, Etalans fut exonéré.

J'eus aussi à recueillir les armes, les munitions et autres objets d'armement et d'équipement abandonnés dans les environs; j'en ai fait rentrer une assez grande quantité, qui ont été dirigés sur Besançon. Je m'occupais de chevaux, quand je fus déchargé de mes fonctions.

Comme vous pouvez le voir par ce qui précède, mon service était presque tout extérieur; le travail de cabinet était confié à mon adjudant, à qui bien souvent, et surtout pendant le passage de l'armée de l'Est, j'ai dû adjoindre deux de mes commis. Mon adjudant était et est encore mon chef de comptabilité.

En dernier lieu, j'ai eu à m'occuper de régulariser la position des malades sortant des ambulances, à donner aux uns des sauf-conduits pour rejoindre leurs dépôts, aux autres des permissions de convalescence exigées par leur position de santé.

Le conseil municipal d'Ornans, reconnaissant que j'avais bien mérité de la ville, m'a voté des remerciements.

Une souscription spontanée s'est ouverte, à mon insu, pour m'offrir une épée d'honneur. Je l'ai arrêtée, quand j'en ai eu connaissance. Dans les circonstances douloureuses que nous traversions, je n'ai pas cru devoir l'accepter. Les cotisations s'élevaient déjà à 381 fr. 15, qui ont été versés à M. le maire et jointes aux 102 francs de bénéfice sur les cuirs. J'ai prié M. le maire d'appliquer une partie de cette somme de 483 fr. 35 aux familles les plus indigentes qui ont pu, sans être indemnisées, souffrir du passage de l'armée de l'Est et de l'occupation allemande.

Je ne faisais pas partie du conseil municipal; les dernières élections m'y ont porté au premier tour, à une très-forte majorité.

Voilà, mon général, le résumé à longs traits de ce que j'ai fait pendant que j'ai exercé le commandement que vous m'avez confié. J'ai obtenu de mes concitoyens les témoignages les plus complets de leur satisfaction, et je suis heureux de pouvoir y joindre le vôtre.

J'ai l'honneur d'être, mon général, etc.

E. CUSENIER.

Conflits du général Rolland avec le préfet du Doubs.

Besançon, le 22 janvier 1871.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le comte de Jouffroy m'a remis son refus d'acceptation du grade de commandant supérieur des gardes nationales mobilisées du Doubs que M. le ministre de l'intérieur lui avait conféré sur ma présentation. J'ai transmis au ministre ce refus télégraphiquement.

Agréez, etc. *Le préfet du Doubs,*

ED. ORDINAIRE.

Besançon, le 16 janvier 1871.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous prévenir que nos mobilisés, à l'exception de ceux qui sont en présence de l'ennemi, sont en marche sur Besançon, en suite des ordres que je leur ai donnés.

Agréez, etc.

Le préfet du Doubs,

ED. ORDINAIRE.

Besançon, le 16 janvier 1871, 4 h. du matin.

Monsieur le général,

La plupart de nos bataillons sont actuellement à Saint-Hippolyte, Pont-de-Roide, Blamont, etc. Celui qui se trouve à Pontarlier part à cette heure pour se rendre à Besançon.

Afin que je puisse donner des ordres en conséquence, veuillez, je vous prie, me dire s'il faut légalement faire rentrer ceux qui sont devant l'ennemi.

En ce cas, le colonel Ligier, qui est à Pontarlier, recevra mes ordres avant son départ et fera concentrer tous les mobilisés à Besançon, quelque position qu'ils occupent.

Veuillez me répondre immédiatement pour que je puisse télégraphier en conséquence.

Agréez, etc.

Le préfet du Doubs,

ED. ORDINAIRE.



17 janvier 1871.

Monsieur le préfet,

Je sais que cinq bataillons des gardes nationaux mobilisés du Doubs sont, par mon ordre, dans les cantonnements ci-après : Saint-Hippolyte, Baume-les-Dames, Fontaine-Palante et les Monts-Boucons.

Ce sont donc les autres bataillons du Doubs que j'ai eu l'honneur de vous prier de faire venir sans retard à Besançon, parce que j'ignore absolument où ils se trouvent. J'ai lieu d'être surpris que M. le colonel de Jouffroy, qui devait me renseigner sur ce point, ait quitté Besançon sans mon autorisation et sans remettre le service à quelqu'un qui pût en son absence me fournir les indications qui me sont indispensables. Il en résulte des lenteurs et des retards d'autant plus regrettables que l'ennemi, en ce moment même, passe presque à nos portes.

Besançon, le 17 janvier 1871.

Monsieur le général,

Je reçois à l'instant l'avis que le bataillon d'Ornans arrivera demain vers midi à Besançon; j'ai l'honneur de vous informer et de vous prier de bien vouloir me dire quel est le cantonnement que vous leur avez assigné.

Agréez, je vous prie, monsieur le général, etc.

Le préfet du Doubs,
ED. ORDINAIRE.

Besançon, le 17 janvier 1871.

Monsieur le général,

Par ma lettre d'hier au matin, 4 heures, répondant à celle par laquelle vous me demandiez de faire venir à Besançon tous les mobilisés, j'ai eu l'honneur de vous demander « s'il fallait faire quitter leur poste à ceux qui se trouvent devant l'ennemi. » J'ai attendu votre réponse à la question que j'avais l'honneur de vous adresser. Cette réponse n'est pas venue.

Vous me dites aujourd'hui que je vous ai fait connaître que ceux qui sont devant l'ennemi ne viendront pas. Il y a là une erreur, tous viendront, vous n'avez qu'à me donner l'ordre de les faire venir, où qu'ils soient; c'est un ordre que j'attends.

Relativement aux cantonnements de ces bataillons, vous avez vous-même placé, à Fontaine, la 2e compagnie, 1er bataillon de la 3e légion; à Busy, la 1re compagnie, 1er bataillon de la 3e légion; à Arguel, la 4e compagnie, 1er bataillon de la 3e légion; à Pregey, la 3e compagnie et 5e compagnie, 1er bataillon, 3e légion.

Pour ceux-là, je ne crois pas que le préfet doive donner des renseignements; ils sont sous vos ordres et sous votre main. Quant aux autres, ils sont à Baume, 3e bataillon, 3e légion, à Saint-Hippolyte, à Blamont et à Pont-de-Roide et Ornans.

Il y avait encore à Pontarlier quelques hommes sous le commandement du lieutenant-colonel Ligier. Ils ont reçu l'ordre de partir hier à 4 h. 1/2 du matin; ils arrivent aujourd'hui et seront placés sous vos ordres dès leur arrivée.

Veuillez agréer, monsieur le général, etc.

Le préfet du Doubs,
ED. ORDINAIRE.

Besançon, 18 janvier 1871.

Monsieur le préfet,

Je remarque dans toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des gardes nationaux mobilisés du Doubs l'insistance avec laquelle vous me demandez s'il faut faire venir les bataillons qui se trouvent en présence de l'ennemi.

Moi seul, monsieur le préfet, étant chargé de la direction des opérations militaires, il ne peut y avoir en face de l'ennemi que les bataillons qui s'y trouvent par mon ordre.

Là n'est donc point la question, et je ne vous dissimulerai pas, monsieur le préfet, que je ne puis m'expliquer que vous croyez devoir insister autant sur un point qui doit exclusivement concerner l'autorité militaire.

Besançon, le 18 janvier 1871.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre de ce jour; toutes les formalités prescrites pour l'entrée en ville des bataillons d'Ornans seront remplies.

Ci-joint un état détaillé concernant les bataillons de mobilisés du Doubs.

J'ose espérer qu'il vous fixera sur les positions qu'ils occupent.

J'ai eu l'honneur de vous demander si les bataillons qui sont aux avant-postes devant l'ennemi doivent se rendre à Besançon; aussitôt que vous aurez répondu affirmativement ou négativement, il me sera facile de vous dire sur quels bataillons vous pouvez compter.

Vous voudrez bien remarquer que le bataillon désigné hier à Ornans est indiqué pour Besançon aujourd'hui.

Agréez, etc. *Le préfet du Doubs,*
ED. ORDINAIRE.

Besançon, le 19 janvier 1871.

Monsieur le général,

Par votre lettre du 18 courant, vous me demandez où se trouve M. de Jouffroy. M. de Jouffroy, nommé commandant supérieur des mobilisés du Doubs, quitta son commandement et son poste au milieu de son bataillon, lorsque, d'après son rapport, vous l'avez fait remplacer par M. de l'Estoile. Il est parti, il y a plusieurs jours, pour le quartier général de l'armée de l'Est, afin de conférer avec le délégué du ministre de la guerre. Je n'ai pas de nouvelles de lui depuis son départ.

Veuillez agréer, etc.

Le préfet du Doubs,
ED. ORDINAIRE.

Besançon, 19 janvier 1871.

Monsieur le préfet,

On me rend compte qu'en ce moment même un certain nombre d'hommes sont choisis dans les bataillons de la garde nationale mobilisée du Doubs pour être envoyés à Ornans.

Je ne puis m'expliquer un pareil fait; vous n'ignorez pas, monsieur le préfet, qu'à la date du 11 janvier M. le ministre de la guerre m'a télégraphié pour me faire connaitre que le ministre de l'intérieur venait de lui faire remise de la garde mobilisée du Doubs. Depuis cette époque donc, la direction de ces troupes appartient d'une manière complète, absolue, à l'autorité militaire, et je m'étonne qu'en dehors d'elle aucun ordre ait pu être donné.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier, monsieur le préfet, de vouloir bien retirer immédiatement les agents que vous aviez chargés de faire un choix dans ces bataillons, aucun détachement ne pouvant partir sans un ordre exprès de ma part.

Pour moi, il n'y a devant l'ennemi que les deux bataillons que je vous ai demandés il y a quelque temps déjà et que j'y ai placés; tous les autres ne peuvent être que dans des dépôts d'organisation et pas ailleurs. Ils ne sont et ne peuvent être considérés par moi, où qu'ils se trouvent, que comme dans des dépôts de réunion et d'organisation. Le choix des points statistiques m'appartenant exclusivement, j'ai fait demander depuis plusieurs jours le colonel de Jouffroy.

J'ai l'honneur de vous prier, si vous savez la demeure de M. de Jouffroy, afin d'éviter les retards de toute espèce dans la transmission des ordres, de le faire rallier immédiatement, son absence pouvant entrainer pour lui des suites très graves. A partir d'aujourd'hui, tous les mobilisés du département du Doubs passent sous l'autorité militaire. Un procès-verbal de M. l'intendant constate, bataillon par bataillon, l'état de l'équipement, de l'habillement, du casernement et la qualité des objets fournis, le nombre d'hommes de chaque bataillon et la liste nominative.

ROUSSEL,
Lieutenant-colonel du 39e de ligne, en retraite, à Luxeuil, depuis 1867.

Besançon, 19 janvier 1871.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, à la date de ce jour, pour me signaler le départ pour le quartier général de l'armée de M. le colonel de Jouffroy. M. de Jouffroy a gravement manqué à ses devoirs en s'absentant ainsi sans autorisation dans un moment où sa présence pourrait être des plus utiles, et il aura à supporter les conséquences de cette manière d'agir.

Mais je tiens à vous faire remarquer, monsieur le préfet, une incertitude que contient votre lettre, et que je ne dois pas laisser passer sans protester. Je n'ai pas remplacé M. de Jouffroy par M. de l'Estoile, qui n'appartient en aucune façon à la garde mobilisée, mais bien à la garde mobile; vous n'ignorez pas, monsieur le préfet, le désordre complet qui régnait sur le plateau de Blancourt. Indépendamment de M. de Vezet, que j'avais seul chargé de la défense sur ce point, MM. de Jouffroy et Fanard donnaient des ordres, chacun de leur côté, voulaient faire exécuter des mouvements stratégiques, etc., etc. Il en résultait, ainsi que le constatait M. Fanard lui-même dans ses lettres, une confusion inexprimable, à laquelle j'ai cru devoir mettre un terme en chargeant M. le colonel de l'Estoile de prendre le commandement supérieur des gardes mobiles et du bataillon des mobilisés du Doubs, qui se trouvaient par mon ordre sur le plateau de Blancourt; quant à M. de Jouffroy, il conservait intacte son autorité et son véritable rôle d'organisateur, dont il n'aurait pas dû s'écarter sans ordre exprès de ma part.

Tels sont, monsieur le préfet, les faits exacts que j'ai dû vous rappeler pour ne point laisser subsister une erreur matérielle que je tenais à rectifier.

Agréez, etc.

Besançon, le 13 février 1871.

Prière à monsieur le colonel de gendarmerie de vouloir bien faire connaitre au général la date exacte de l'ordre d'arrestation qui lui a été



adressé contre le colonel de Jouffroy, commandant supérieur des mobilisés du Doubs (le 20 janvier environ).

Réponse.

L'ordre d'arrestation est daté du 21 janvier: le colonel a été arrêté le lendemain 22.

Le maréchal des logis,

CLÉMENT.

Arrestation de madame Picard de Crécy.

I

Besançon, 5 janvier 1871.

Mon général,

Je viens soumettre à votre appréciation le fait suivant, et vous demander appui et justice.

Madame Tauny-Picard de Crécy, que je connais depuis longtemps et avec laquelle je suis extrêmement lié, inquiète au suprême degré à mon sujet, me sentant sur le point d'entrer en campagne, n'a pu résister aux sentiments d'affection qu'elle a pour moi; elle a voulu, malgré tous les obstacles, quitter Trouville et me rejoindre. Il y a de cela trois semaines.

Descendue à l'hôtel de Paris, et depuis installée place Saint-Amour, elle n'a donné ni par ses correspondances, ni par sa conduite aucun sujet pouvant motiver une arrestation.

Cependant hier, 4 janvier, se promenant en voiture sur la route de Châtillon, elle a été arrêtée sous prévention d'espionnage, et conduite à Bellevaux. Je nie énergiquement le fait qu'on lui reproche. J'en prends la responsabilité, et je vous prie, mon général, et vous supplie même de donner un ordre d'élargissement.

Si la prudence l'exigeait, je comprendrais à la rigueur qu'on donnât l'ordre à cette dame de garder son appartement jusqu'à nouvel ordre; mais je réclame contre cette arrestation, à mon avis, arbitraire.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir encore la personne qui a lancé le mandat d'arrêt.

Veuillez, mon général, prendre en considération ma demande, car la constitution délicate de cette dame ne pourrait résister à une semblable situation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

PERTHUY.

II

Besançon, 8 janvier 1871.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence le fait très-grave, dont je me suis empressé de lui rendre compte déjà par dépêche télégraphique.

Le 3 courant, sur une route près de Besançon, un homme bien mis, que M. le commissaire central m'a déclaré ne pas faire partie de ses agents, s'adressait à un capitaine d'éclaireurs à cheval, à la tête de sa troupe, et lui exhibait un mandat d'arrêt, sous prévention d'espionnage, contre une femme qui, au même moment, passait en voiture.

Le capitaine, pris ainsi à l'improviste, sans songer qu'il compromettait sa dignité personnelle et celle de son grade, sans même vérifier la qualité de la personne qui lui présentait le mandat (qu'il laissa entre les mains de l'aumônier), ni la signature qui se trouvait au bas, se hâta de rejoindre la voiture en question, arrêta la personne qui s'y trouvait, et la conduisit à la préfecture, où un ordre d'écrou fut donné.

Le capitaine d'éclaireurs fut puni pour avoir été aussi gravement oublieux de la réserve que lui imposait son grade, sa présence à la tête de sa troupe, et pour s'être ainsi prêté à la légère à l'arrestation d'une femme, qu'il eût été facile à la police de faire rechercher chez elle, puisqu'elle résidait à Besançon depuis quelque temps déjà. Il n'a pour excuse que le premier moment de surprise et d'irréflexion, et ce mot d'espionnage qui l'emporta sur toutes autres considérations.

Je n'eus connaissance de cette affaire que le 6, et, après m'être assuré que l'ordre n'émanait pas de M. le procureur de la République, j'écrivis à M. le préfet du Doubs pour lui exprimer mon étonnement de ce que, en état de siége, une affaire d'espionnage n'eût point été encore référée à l'autorité militaire.

Peu après, je reçus de M. le préfet une lettre, datée du 5, par laquelle il m'informait de l'arrestation de madame Picard de Crécy, puis une seconde lettre, celle-ci datée du 6, et en réponse à celle que je lui avais adressée.

M. le préfet me déclarait qu'il ignorait absolument qui avait pu donner à l'agent l'ordre d'arrestation, qu'il y était complétement étranger, mais que, l'arrestation une fois faite, il n'avait pas cru devoir refuser l'ordre d'écrou, et que d'ailleurs les démarches de madame Picard de Crécy, qui lui avaient été signalées, avaient pu tout aussi bien appeler l'attention des agents du grand prévôt de l'armée de l'Est.

Or, M. le procureur de la République, le grand prévôt de la 1re division militaire, et le commissaire central de police, m'ayant déclaré qu'ils n'avaient eu aucune connaissance antérieure de cette affaire, il est difficile de n'y point voir la participation de l'autorité préfectorale, et si l'on remarque que l'armée de l'Est n'est restée à Besançon que du 29 décembre au 3 janvier, ne semble-t-il pas tout au moins étonnant que, quatre ou cinq jours avant l'arrestation de madame Picard de Crécy, c'est-à dire le jour même de son arrivée, la grande prévôté ait pu signaler au préfet les démarches compromettantes de cette dame, démarches qui auraient jusque-là échappé à l'attention des autorités locales?

M. le préfet ayant ajouté que, dès que le conseil de guerre serait saisi, il se ferait un devoir de lui fournir tous les renseignements désirables, je dus rappeler dans ma lettre qu'en vertu des lois et règlements, le général de division a seul le droit de donner un ordre d'informer, et je priai M. le préfet de me transmettre sans retard les renseignements qu'il pourrait avoir; ne les ayant point reçus, j'ordonnai, le lendemain, la mise en liberté de madame Picard de Crécy.

Je n'ai point, monsieur le ministre, à m'occuper de la personnalité de cette dernière, arrivée depuis peu à Besançon, et dont les antécédents ne me sont point connus; mais ce que j'ai cru devoir signaler à Votre Excellence, c'est cette sorte de subterfuge par lequel on a cherché à faire peser sur l'autorité militaire la responsabilité d'une mesure à laquelle elle devait rester complétement étrangère.

Que la position de madame de Crécy soit plus ou moins régulière, peu importe : mais c'était une raison de plus pour ne pas compromettre la dignité d'un officier en lui donnant mission de l'arrêter; et s'il est vrai qu'il existe contre elle des charges sérieuses d'espionnage, M. le préfet n'avait aucun motif pour me refuser la communication des renseignements qu'il pouvait avoir entre les mains.

Récemment déjà, un ordre d'arrestation provoqué par la préfecture du Doubs me fut envoyé de Bordeaux contre un meunier important du département, et M. le directeur de la sûreté publique, sur la vue des renseignements exacts que je lui transmis et dont il n'avait pas connaissance, suspendit l'exécution de la mesure prescrite.

Aujourd'hui, je vois encore procéder à une arrestation arbitraire, sans autres motifs que des rivalités personnelles, une petite vengeance particulière à exercer

De tels faits, monsieur le ministre, sont de nature à compromettre aux yeux de tous l'autorité dont on a si grand besoin en ce moment et j'ai cru, pour ce motif, qu'il était de mon devoir de les signaler à l'attention de Votre Excellence.

III

6 janvier 1871.

Monsieur le préfet,

On vient de porter à ma connaissance qu'un capitaine a été requis par un agent de police d'arrêter et de conduire une femme à Bellevaux, sous l'inculpation d'espionnage.

Cet officier, pris à l'improviste, a obtempéré à cette réquisition, compromettant ainsi sa dignité et l'autorité de son grade aux yeux de ses camarades et des soldats sous ses ordres, il sera puni pour ce fait; mais je m'étonne, quand l'agent pouvait si facilement procéder seul à cette arrestation, qu'ordre lui ait été donné de faire appel à l'autorité militaire, alors qu'il n'y avait ni crime ni délit flagrant, ni apparence de résistance par la force; ce ne serait donc que le but de faire peser sur elle la responsabilité de cette mesure.

Quoi qu'il en soit, ce n'est point en vertu d'un ordre de ma part, ni d'un réquisitoire de M. le procureur de la République que cette arrestation a été opérée.

J'ai donc l'honneur de vous prier, monsieur le préfet, de vouloir bien me faire connaître le plus promptement possible en vertu de quel ordre madame de Crécy a été écrouée à Bellevaux, car j'ai lieu de m'étonner qu'une arrestation sous prévention d'espionnage, n'ait point été immédiatement déférée à l'autorité militaire, qui seule, dans les circonstances actuelles, et en vertu de l'état de siége, a qualité pour apprécier les faits de cette nature.

J'apprends également que M. Colin, commandant de la garde mobile du Doubs, a été incarcéré à la citadelle; aux termes des lois et règlements en vigueur, le général de division commandant une division territoriale a seul le pouvoir d'infliger à un officier la prison dans un fort. Je n'ai donné aucun ordre concernant M. Colin qui est donc illégalement détenu à la citadelle, à un double titre, puisque le corps auquel il appartient n'a pas encore été remis à l'autorité civile.

Je vous prie de me faire connaître qui a donné l'ordre concernant M. le commandant Colin, que je fais mettre d'ailleurs immédiatement en liberté.

Le général,

ROLLAND.



IV

Besançon, le 5 janvier 1871. (Reçue à la division le 6.)

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous signaler l'arrestation d'une dame, nommée Fanny Picard de Crécy, se faisant appeler marquise de P.... demeurant actuellement à Besançon.

Cette dame, que l'on dit propriétaire à Versailles, était depuis quelque temps accusée d'espionnage par la rumeur publique.

Mon devoir était de la faire surveiller et j'avais fait établir la surveillance que je croyais nécessaire. Mais ce qui avait frappé l'attention du public devait aussi attirer l'attention des agents du grand prévôt de l'armée de l'Est, et l'un des officiers supérieurs de cette armée m'apprit que cette dame allait à Vesoul; que les agents du grand prévôt l'avaient rencontrée à l'entrée de cette ville.

Je répondis qu'il n'y avait point lieu encore de l'arrêter, qu'elle était surveillée.

Quatre ou cinq jours après, elle était arrêtée, un ordre d'écrou m'était demandé et je donnais cet ordre d'écrou.

Comme il s'agit ici d'une accusation d'espionnage, j'ai l'honneur de vous donner avis de cette arrestation, afin que le conseil de guerre puisse être saisi de l'affaire et commencer l'instruction.

Parmi les personnes qui se sont fait remarquer par leur intercession en faveur de cette dame Picard, je dois signaler M. de P... dont elle prenait le nom et le titre. C'est un officier de la garnison, commandant les mobilisés.

J'ai immédiatement avisé de cette arrestation M. le ministre de la guerre, par son délégué, et j'en aviserai immédiatement M. le grand-prévôt de l'armée.

Veuillez agréer, etc.

Le préfet du Doubs,

Signé : Ed. Ordinaire.

V

Besançon, 6 janvier 1871.

Monsieur le général,

J'ai eu l'honneur de vous signaler par une précédente dépêche l'arrestation de la dame Fanny Picard de Crécy, se faisant appeler marquise de P..., détenue à Bellevaux.

J'ai l'honneur de répondre en ce moment à votre lettre de ce jour. C'est, en effet, un officier qui a effectué l'arrestation de la dame Picard. J'ignore absolument qui a pu donner à l'agent l'ordre de l'arrêter.

Pour des raisons que j'ai eu l'honneur de vous faire connaître, je n'aurais pas ordonné cette arrestation, mais pour d'autres raisons, dont je vous ai également fait part, j'ai dû donner l'ordre d'écrou.

Dès que le conseil de guerre sera saisi, je me ferai un devoir de communiquer au magistrat instructeur tous les renseignements qui peuvent, de près ou de loin, se rattacher à cette affaire d'espionnage, comme je les ai communiqués à M. le ministre de la guerre.

Je dois également répondre, monsieur le général, à la question que vous voulez bien m'adresser relativement au commandant Colin. La peine de ce commandant a été infligée par le lieutenant-colonel, M. Rozet. Je partage pleinement votre manière de voir en ce qui touche l'interprétation des lois et règlements sur la prison à infliger dans un fort à un officier, et j'aurais réformé la décision du lieutenant-colonel, si ce n'eût été la crainte d'affaiblir la discipline dont nous avons tant besoin. J'avais, avant votre dépêche, signalé au lieutenant-colonel Rozet les raisons que vous faites valoir à juste titre.

Veuillez agréer, monsieur le général, etc.

Le préfet du Doubs,

Signé : Ed. Ordinaire.

VI

Besançon, 6 janvier.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre deuxième dépêche en date de ce jour, 5 heures du soir, relative à l'arrestation de madame Fanny Picard de Crécy.

Vous me dites, monsieur le préfet, que, dès que le conseil de guerre sera saisi, vous vous ferez un devoir de communiquer au magistrat instructeur tous les renseignements que vous possédez sur cette affaire.

Je dois vous faire observer, monsieur le préfet, que la loi ne donne qu'à moi seul le droit de décider s'il y a lieu d'informer, c'est-à-dire de donner l'ordre au magistrat instructeur (rapporteur) de faire une instruction à la suite de laquelle, après avis du commissaire du gouvernement, j'ai, seul encore, le droit de donner l'ordre de mise en jugement ou l'ordonnance de non-lieu.

J'ai donc l'honneur de vous prier, monsieur le préfet, de vouloir bien me faire parvenir immédiatement le dossier complet et tous les rensei-

gnements que vous pouvez posséder, ainsi que le nom de toutes les personnes qui se sont employées dans cette affaire, afin qu'on puisse les entendre comme témoins, si je juge, après l'examen, qu'il y a lieu de donner un ordre d'informer.

J'insiste spécialement sur la demande que j'ai déjà eu l'honneur de vous adresser dans une précédente dépêche, de me faire connaître à la requête de quel fonctionnaire vous avez cru devoir donner l'ordre d'agir. Quant à madame de Crécy, je dois vous informer, monsieur le préfet, que si ces renseignements qui la concernent ne me sont pas transmis ce soir même, elle sera, sur mon ordre, mise en liberté.

Le chef d'escadron de gendarmerie, grand prévôt de la 7e division militaire, déclare et certifie n'avoir eu aucune connaissance de l'affaire signalée par la lettre de M. le préfet du Doubs en date du 5 de ce mois et relative à une dame Fanny Picard de Crécy, se faisant appeler marquise de P..., demeurant actuellement à Besançon, et qui serait arrêtée sous la prévention d'un espionnage, surtout en ce qui concerne l'intervention du grand prévôt et de ses agents dans l'arrestation de cette dame ou le signalement de cette dame comme espion ou pour autre motif.

Signé : D'OLLANNE.

Besançon, 8 janvier 1871.

Le soussigné, commissaire central de police à Besançon, certifie qu'il n'a donné aucun ordre relatif à l'arrestation de madame Fanny Picard de Crécy, et que ce n'est aucun de ses agents qui sur la route de..... a présenté le mandat d'arrêt qui la concernait au capitaine des éclaireurs à cheval.

Le commissaire central de police,
CAMAR.

VII

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS.

Besançon, le 4 janvier 1871.

Le préfet du Doubs,

Donne ordre à monsieur le directeur des prisons du Doubs d'écrouer à la maison de correction de Besançon, où elle sera tenue au secret, la dame Fanny Picard de Crécy.

Le préfet du Doubs,
Signé : ED. ORDINAIRE.

Pour copie conforme :

Le directeur des prisons du Doubs,
ED. VIVIER.

VIII

A M. le général Bressolles, commandant en chef du 24e corps.

Besançon, le 9 janvier 1871.

Mon général,

Un fait singulier vient de se produire. Une femme, qui passait en voiture sur la route de Saint-Claude, a été arrêtée par un capitaine d'éclaireurs à cheval sur la production qui fut faite par un individu bien mis qui se trouvait là, d'un mandat d'arrêt, que le capitaine eut le grave tort de ne point garder en sa possession.

Aujourd'hui, mon général, je ne puis parvenir à découvrir le signataire de ce mandat d'arrêt : ce n'est ni la division, ni le grand prévôt de Besançon, ni le procureur de la République. M. le préfet du Doubs en décline également la responsabilité : il a seulement signé l'ordre d'écrouer à la suite d'informations dont lui avait fait part M. le grand-prévôt de l'armée de l'Est; voici d'ailleurs le passage de la lettre de M. le préfet qui s'y réfère.

J'ai donc l'honneur de vous prier, mon général, de vouloir bien me faire parvenir les renseignements que le grand-prévôt de votre armée peut avoir sur cette affaire, et, dans le cas où ses agents seraient étrangers à cette arrestation, je vous serai très-obligé de le faire constater par une déclaration qui me serait adressée.

Agréez, etc.

L'Intendance à Pontarlier.

Bordeaux, 21 mars 1873.

Lettre adressée par M. Balaresque à M. de Carayon-Latour.

Monsieur le député,

Je vous remets sous ce pli le document dont je vous ai parlé hier. Il a été ramassé par moi sur la neige, à Pontarlier.

Cette déclaration est une amère dérision, car nos pauvres soldats manquaient de tout; il n'y avait pas de pain pour les blessés, pour les malades, ni pour personne.

C'est au moment où le chef d'état-major de l'armée de l'Est, le général Borel, m'envoyait à Neuchâtel avec ordre de rapporter tout ce que je pourrais acheter de pain et de vivres de toutes sortes, la viande seule ne manquait pas.

Avec l'aide du vice-consul de France, M. le comte de Drée, et sous le prétexte que c'était

pour les malades et blessés, j'ai pu, en deux jours, ramener des wagons chargés de 53,000 kilos de pain, de farine, de riz, de haricots, etc., achetés et ramenés à grand'peine de Suisse, et qui, je vous l'affirme, ont été les bienvenus à Pontarlier et vite dévorés.

Vous y étiez, et avez souffert vous-même de la déplorable organisation de l'intendance. J'ajouterai que la plupart de ces messieurs n'avaient d'autre souci que de fuir en Suisse, un brassard de la Société de secours aux blessés au bras, abandonnant ainsi nos pauvres soldats, alors qu'ils auraient eu le plus besoin d'eux.

C'était un affreux scandale qui indignait tous ceux qui avaient conservé un peu de dévouement au cœur, et pour faire cesser l'abus que ces gens-là, et bien d'autres, faisaient du brassard de la Société de secours, M. de Villeneuve-Bargemont, le directeur général délégué, a dû prendre de sévères mesures, d'accord avec les autorités suisses.

Je ne puis me rappeler tout cela sans émotion et sans frémir en songeant au degré d'avilissement dans lequel des Français étaient tombés.

Recevez, mon cher député, etc.

Henri Balaresque,

Ex-attaché au directeur général, délégué de la Société de secours aux blessés près les armées.

Pontarlier, le 30 janvier 1871.

Lettre de M. Friant au maire de Pontarlier. (*Annexe.*)

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de répondre à votre dépêche de ce jour.

Les troupes recevant leurs vivres, les fourrages et le bois, par les soins des intendants des corps d'armée et des divisions, vous n'avez à obtempérer à aucune réquisition.

Des mesures sont prises pour que rien ne fasse défaut.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de mes sentiments très-distingués,

L'Intendant en chef de l'armée,
Friant.

Note sur les mouvements de l'armée des Vosges, demandée par M. le directeur des chemins de fer de P.-L.-M. à M. de La Taille, inspecteur à Autun pendant la guerre.

Les mouvements de l'armée des Vosges ont eu lieu la plupart du temps par voie ferrée; la meilleure manière de constater ces mouvements me semble donc de présenter un relevé des nombreux trains qui ont été faits pour cette armée. Cette manière de procéder aura encore un autre avantage : c'est que nous pourrons ainsi recueillir des renseignements intéressants sur l'effectif des troupes.

Par suite des rampes qui existent sur les lignes d'Étang à Chagny, nos trains ne pouvaient jamais être très-lourds; les trains d'infanterie contenaient au plus 800 à 1,000 hommes. On pourrait du reste arriver à constater les effectifs d'une manière sérieuse, en ayant recours aux réquisitions. Je citerai également un nombre assez considérables de dépêches qui pourront, je crois, jeter quelque clarté sur les différentes phases quo nous avons traversées.

Cette note ne sera donc qu'une simple compilation; elle n'aura d'autre mérite que d'appuyer les faits indiqués, soit sur des transports effectués, soit sur les dépêches échangées.

Dijon avait été pris par l'armée prussienne.

Les bandes du fameux général Laval étaient arrivées dans le plus grand désordre jusqu'à Chagny; le général de La Serre était venu prendre le commandement de Chagny. Sur l'ordre de ce général, la ligne de Chagny à Autun, par Nolay, avait été évacuée, ainsi que le matériel roulant des mines d'Épinac, et l'on travaillait à combler le tunnel de Nolay.

Telle était la situation, lorsque l'armée du général Garibaldi arriva à Autun, par la voie ferrée, dans la nuit du 8 au 9 novembre.

L'armée des Vosges, transportée au moyen de 7 trains, pouvait avoir alors 7,000 hommes, auxquels il faut ajouter environ 600 hommes, commandés par le général Bosack, qui arrivèrent dans la nuit du 9 au 10; le train spécial qui les avait amenés continua de suite sur Épinac, et ces dernières troupes allèrent occuper Nolay.

Le chemin de fer étant alors protégé, nous reprenons le service jusqu'à Épinac, et sur l'ordre du général Garibaldi le souterrain de Nolay fut déblayé.

Le 11 novembre, l'armée reçoit 2 trains spéciaux d'artillerie et de chevaux.

Le 12, nous avons encore 2 trains spéciaux : l'un pour amener à Autun le colonel Bordone, chef d'état-major, et l'autre pour le colonel Bosack.

Le 13, nouveau train spécial de Nolay pour conduire à Autun l'officier d'ordonnance du général Bosack.

Le lendemain, 14, train spécial d'Autun à Nolay pour le général Garibaldi, et train spécial pour la brigade du général Bosack, de Nolay à Epinac. (Il faut ici remarquer que la distance de Nolay à Epinac n'est que de 13 kilomètres.)

Le général Bosack quitte Nolay, qui va être occupé par la division Bonnet, faisant partie du corps du général Crouzat. Dans cette même journée, l'armée des Vosges reçoit un train spécial de troupes d'infanterie et un autre d'artillerie.

La ligne étant parfaitement protégée, nous reprenons, le 15 novembre, le service complet sur deux lignes, d'Etang à Chagny; mais dès le lendemain tout service est suspendu pour effectuer le transport de l'armée du général Crouzat sur Gien; nous faisons cependant ce même jour un train spécial d'Autun à Epinac, pour y conduire 600 hommes de l'armée des Vosges. Après cela, l'état-major fut prévenu que, par ordre du ministre, les deux lignes étaient exclusivement affectées au transport de l'armée du général Crouzat, et que, par conséquent, nous ne pouvions plus effectuer aucun transport pour l'armée des Vosges. Cependant, l'état-major nous demande des trains à plusieurs reprises et pour faire cesser les menaces, nous sommes obligés d'avoir recours au chef d'état-major du général Crouzat, une première fois; au général Bonnet, une seconde fois, et de faire confirmer par eux, à l'état-major de l'armée des Vosges, les ordres du ministre.

Je cite ici une des réquisitions du colonel Bordone qui suspend, de sa propre autorité, toutes les combinaisons du ministre :

« Malgré l'absence de M. de La Taille, la gare d'Autun fera préparer immédiatement, et toute autre combinaison suspendue, un convoi spécial sur Chagny. »

Il est bien entendu que l'on ne donne pas suite à cette réquisition.

Nous rencontrerons plusieurs fois ces prétentions de l'armée des Vosges, de se soustraire même aux ordres de la délégation de Tours.

Ainsi, le colonel Lobbia, chef d'état-major, m'a répondu, lorsque je lui disais qu'il ne pouvait avoir de matériel, toutes les ressources étant réquisitionnées pour l'armée de l'Est par le ministre :

« Le ministre n'a pas le droit d'empêcher un transport commandé par Garibaldi. »

Pendant les transports de l'armée de Crouzat, nous recevons encore à Epinac un train de troupes venant du Midi pour l'armée des Vosges.

Le 20 novembre, les transports de l'armée du général Crouzat sont terminés, et le lendemain, 21, le service régulier est repris, mais seulement entre Etang-Autun et Etang-Montchanin.

Chagny n'était plus protégé (l'armée du général Cremer n'est pas encore formée).

Le 22, nous recevons 4 trains spéciaux d'infanterie, pour l'armée des Vosges, 3,500 hommes environ, qui sont dirigés le 24 sur Epinac; le même jour, nous recevions un train spécial d'infanterie qui restait à Autun.

Le 25, arrivée de 2 trains d'artillerie, dirigés également sur Epinac.

Vers le 17 novembre, une colonne était partie d'Autun, forte de 5 à 600 hommes, sous les ordres de Ricciotti Garibaldi; elle avait poussé jusqu'à Châtillon-sur-Seine et rentrait à Autun le 22 avec 160 prisonniers, qui sont dirigés sur le Midi, le 23, par la voie ferrée.

Du 9 au 23 novembre, l'armée des Vosges avait reçu 7 trains spéciaux d'infanterie et 5 d'artillerie et chevaux.

Il était arrivé, en outre, un assez grand nombre de soldats isolés et par petites bandes.

L'armée était alors d'environ 15,000 hommes et comprenait 2 batteries de campagne de 4 et 2 batteries d'obusiers de montagne. Quant à la cavalerie, il n'en existait pas; il n'y avait que quelques gardes à cheval, dits guides de Garibaldi.

Le mouvement sur Dijon, qui avait commencé par les transports que je viens d'indiquer sur Epinac, fut continué par terre les 25, 26 et 27 novembre.

Il y eut alors quelques engagements entre le pont de Pany, Velard et Dijon, sur lesquels je n'ai jamais eu de renseignements bien sérieux.

Le 28, à 1 h. 35 soir, je recevais de la gare d'Epinac la dépêche suivante :

« D'après renseignements, qui me paraissent sûrs, Garibaldi refoulé à 2 kilomètres de Dijon. Quartier général va être reporté à Bligny. »

Quelques minutes avant, 1 h. 30, j'avais reçu une dépêche d'Epinac, qui me demandait un train spécial pour 900 hommes à transporter d'Epinac à Nevers, transport qui fut effectué de suite. Je n'ai jamais bien compris cette expédition de troupes sur Nevers, à l'instant où l'on m'annonçait que Garibaldi avait été repoussé de Dijon.

Le 29, je renvoyai à Epinac 2 machines de la Société des mines, qui avaient été demandées pour faire les transports de vivres sur la ligne de Pont-d'Auche.

Le quartier général, reporté à Bligny, ne peut y tenir longtemps; le 30, le chef de la gare d'Epinac m'informait par dépêche qu'il recevait réquisition de faire continuer sur Autun un train remorqué par une machine de la Société des mines et formé de wagonnets de cette Société. C'est sur ces wagonnets que Garibaldi et son état-major rentraient à Autun, le 30, à 10 h. 35 du matin (on n'avait pas voulu attendre que l'on fît venir un train d'Autun).

Dès le retour de Garibaldi à Autun, j'allai trouver son chef d'état-major, afin de savoir si nous devions évacuer; j'ai rendu compte de ma visite

à M. le chef de l'exploitation, dans les termes suivants :

« Autun, le 30 novembre 1870.

« Monsieur l'ingénieur, chef de l'exploitation,

« Comme suite à ma lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous informer de la rentrée à Autun du général Garibaldi et de son état-major.

« Je suis allé de suite trouver le chef d'état-major, pour avoir des renseignements sur la situation. Il m'a dit qu'Autun n'était pas menacé, qu'Epinac même ne l'était pas. M. le directeur des mines lui avait demandé s'il fallait faire repartir ses machines; il lui avait répondu que c'était inutile.

« Le colonel chef de l'état-major m'a dit aussi que je pouvais être sans inquiétude, que je serais prévenu en temps utile s'il fallait évacuer.

« Agréez, etc. »

Dans l'après-midi du 30, je fis une reconnaissance en machine jusqu'à Epinac et je vis, sur tout le parcours, l'armée dans le plus grand désordre, qui rentrait à Autun, cette journée et la suivante. A 9 heures du soir, je reçois une dépêche de la gare d'Epinac, m'informant que le général Delpech demandait à rentrer à Autun, en prenant également les wagonnets des mines; je me rends à l'état-major pour dire que je m'oppose à ces transports, attendu que l'on courait les plus grandes chances d'accidents.

Tout le bon matériel d'Epinac avait été évacué et nous n'avions laissé que des wagonnets que nous considérions comme ne pouvant pas rendre de service sérieux, alors même qu'ils seraient pris par l'ennemi.

Le chef d'état-major me remet alors la dépêche suivante, à passer au général Delpech :

« Matériel d'Epinac en trop mauvais état; impossible de le faire circuler sur la ligne. Si vous mettez en mouvement et qu'ayez convois, prenez chariots de réquisitions.

« Massez-vous à Auxy, qui est gardé. »

A la même heure, l'on recevait une dépêche informant que l'ennemi entrait à Arnay et l'état-major donnait l'ordre au directeur d'Epinac de faire évacuer ses machines; suivant mes instructions, elles furent dirigées sur Chagny, par Nolay.

Quelques instants après mon retour à la gare, j'y étais rejoint par le colonel d'état-major Gauckler, qui venait me demander un train spécial pour embarquer le lendemain, à 5 heures du matin, Garibaldi et son état-major.

L'armée, suivant le colonel, étant revenue en débandade, il n'était pas possible de se défendre le lendemain dans Autun; l'état-major se rendrait par la voie ferrée à Marmagne, pour aller se placer du côté de Montanis; l'armée, passant la montagne, viendrait s'y reformer et disputer là le passage à l'ennemi.

Je passai alors à Montchanin la dépêche suivante :

« Nous allons évacuer d'Autun à Montchanin. Faites-moi un train spécial pour me conduire à Autun. — 10 wagons plats et 4 à 5 J. — Si vous manquez de plats, amenez-moi des S. »

Les wagons que je demandais à Montchanin m'étaient nécessaires, car je n'en avais pas assez pour l'embarquement des chevaux et voitures de l'état-major.

Le départ était donc bien décidé.

La nuit fut employée à charger les équipements, munitions, vivres et voitures.

Notre évacuation étant commencée, l'usine du Creusot fait demander à l'état-major, par l'un de ses agents, si elle doit évacuer son matériel roulant et notamment son matériel de guerre en construction : cette évacuation demandait un certain temps; le Creusot avait 400 wagons et 20 machines à faire partir.

Voici la réponse de l'état-major, qui fut remise au poste de la gare le 1er décembre, à 5 heures du matin :

« On vous a effrayé à tort; continuez votre travail. Nous vous couvrons. »

Vers 6 heures du matin, ne voyant pas arriver l'état-major qui devait partir dès 5 heures, je me rendis au quartier général, et j'appris que le général Garibaldi avait décidé que l'on ne se retirerait pas et que l'on se défendrait dans Autun.

La matinée du 1er décembre se passa sans rien d'extraordinaire; pas la moindre nouvelle de l'ennemi.

Vers 11 h. 30, nous recevons une dépêche du chef de gare de Saint-Léger-Sully, disant qu'on lui annonçait que les Prussiens sont à Igornay et à Dracy, en marche sur Autun.

Je vais de suite à l'état-major pour donner connaissance de cette dépêche au général Garibaldi; le général était sorti et le chef d'état-major était à déjeuner. Je trouve, vers midi, ce dernier à son hôtel, et je lui donne connaissance de la dépêche. Il me répond que c'est une fausse nouvelle, que cela ne peut être, mais que cependant, si je veux veux bien aller jusqu'à Dracy avec une machine, de cette façon nous serons certains. J'accepte cette proposition, je rentre immédiatement à la gare, et je prends une machine pour me rendre à Dracy; mais avant cette gare, à 5 kilomètres d'Autun environ, je rencontre des éclaireurs prussiens. (La route longe la voie ferrée.) Ils avaient arrêté le chef de gare de Dracy, qui, n'ayant pas de télégraphe, venait à Autun à pied pour nous prévenir. Dès qu'ils voient la machine, ils le lâchent; je le fais monter avec moi, nous



rentrons de suite à Autun, et je retourne avec lui à l'état-major. Le général Garibaldi n'était toujours pas rentré. Nous sommes introduits auprès du chef d'état-major, qui discutait avec un officier de garde nationale, M. Grillot, qui venait prévenir de l'approche des Prussiens.

On l'avait menacé de le faire arrêter comme propagateur de fausses nouvelles. On avait déjà, du reste, arrêté une autre personne qui était venue annoncer l'approche des Prussiens.

Les renseignements donnés par moi et par le chef de gare de Dracy surtout, qui avait été arrêté quelques instants auparavant, étant formels, on se contenta de nous répondre : « Alors ce ne sont que quelques éclaireurs; mais l'armée prussienne ne peut être là! »

Je restai encore quelque temps à l'état-major, attendant la rentrée du général Garibaldi; j'y étais depuis 20 minutes seulement, lorsque le premier obus prussien tomba sur la ville.

Le colonel d'état-major me donna l'ordre de retourner à la gare, de faire réunir les wagons, mais de garder le train en gare et de ne pas le laisser partir sans son avis.

Ce train, qui contenait des quantités considérables de poudre, eut ainsi à essuyer le feu de l'ennemi; la machine reçut 2 obus dans les roues : le 2e wagon était chargé de poudre!...

Vers 3 h. 30, le train se met en marche sans mon ordre, je cours le rejoindre et monte sur le dernier wagon, d'où je fis les signaux d'arrêt au mécanicien; la ligne était en pente, le train ne put s'arrêter qu'à 3 kilomètres environ d'Autun; c'est alors seulement que j'appris que l'ordre du départ avait été donné par l'officier qui était chargé des munitions et qui redoutait, avec raison, de les voir sauter; craignant que l'état-major ne les réclamât, je me rendis de suite à pied à Autun, donnant l'ordre au conducteur chef du train de le faire refouler, sans cependant l'amener sous le feu de l'ennemi.

Lorsque j'arrivai à Autun, l'ennemi s'était retiré, mais en se retirant il continua à bombarder la ville toute la soirée.

Je trouvai à la gare le colonel Gauckler, menaçant tout le monde, parce que le train était parti sans son autorisation; il me donna l'ordre écrit de faire revenir le train en gare.

Cette pièce prouve bien l'ordre primitif verbal qui m'avait été donné de garder le train en gare pendant la bataille, lorsqu'il suffisait de le faire avancer de 1,000 à 1,500 mètres pour mettre les munitions à l'abri du feu; mais on avait sans doute des vues sur ce train.

Je crois utile de m'étendre sur le combat d'Autun, qui fut principalement un combat d'artillerie; une batterie placée sur la terrasse du Petit-Séminaire, qui domine toute la plaine, eut à soutenir presque tout le choc. Les mobiles des Charentes qui servaient cette batterie furent admirables. Je crois ne pas me tromper en disant qu'ils étaient 120 servants et que 48 furent tués ou blessés!

Il y eut aussi de vives fusillades d'infanterie, mais un nombre énorme de fuyards.

Pour en donner une idée, le lendemain de l'attaque d'Autun, qui avait été un échec pour les Prussiens, on nous demandait un train spécial pour ramener du Creusot 1,500 fuyards qui refusaient de revenir à pied!

Le Creusot est à 27 kilomètres d'Autun; on peut juger ce qu'il devait se trouver de fuyards dans toutes les directions.

Dans la nuit du 1er au 2, l'armée ne fait aucun mouvement; on garde sérieusement la ville, pensant être attaqué le lendemain matin; les Prussiens couchent aux portes d'Autun, à Saint-Symphorien, qu'ils quittent dans la nuit, après avoir reçu un courrier leur annonçant sans doute la marche du général Cremer, qui, en effet, les atteint le 3 à Meilly et les repousse sur Châteauneuf et Sombernon; le 2 et le 3, l'armée des Vosges n'opère aucun mouvement; dans la nuit du 1er au 2, on m'avait demandé de transporter 2 trains de troupes à Epinac le 2, à 5 heures du matin; mais sur mes observations qu'il est impossible de faire ce transport, qu'il faut auparavant réparer la voie qui a été coupée et reconnaître la ligne, ce projet est abandonné. On requiert seulement le piqueur de la voie d'avoir à faire les réparations et, sur ma demande, on lui donne une escorte.

Le 3, nous faisons une reconnaissance en machine, jusqu'à Epinac, et le télégraphe est rétabli. Ce même jour est fait un train spécial, pour conduire à Nevers le payeur de l'armée allant chercher des fonds.

Le 4, nous rétablissons le service des trains d'Autun à Montchanin et Luzy. Le même jour, à 4 h. 15 du soir, je reçois à Etang la dépêche suivante du chef de gare d'Autun :

« On bat le rappel en ville. Les Prussiens se trouveraient à quelques kilomètres d'Autun. »

A la réception de cette dépêche, je fais rester à Etang un train qui se dirigeait sur Autun (ce train était rempli de soldats débandés, la plupart sans armes et n'ayant pas d'officiers pour les commander). Je me rends de suite à Autun avec la machine du train. A mon arrivée à cette gare, je reçois l'ordre de suspendre le service d'Autun à Etang et de faire rester les trains de troupes à Etang. Ce fut une fausse alerte.

Le 5, nous faisons venir le train arrêté la veille à Etang et nous reprenons le service régulier.

Le 8, train spécial d'Autun à Chagny pour le chef d'état-major.



Le 9, deux trains spéciaux d'Autun à Epinac, et le 10 nous rétablissons un train régulier pour approvisionner les troupes qui sont à Epinac.

Le 12, train spécial d'Autun à Etang et d'Autun à Epinac pour Garibaldi.

Le 13, train spécial d'Autun à Etang pour le colonel Bordone.

Le 16, le général Garibaldi m'informe que le 18 toute l'armée devra être transportée par voie ferrée. Elle devait aller à Lons-le-Saulnier, Poligny, Arbois et Mouchard. Nous faisons venir le matériel nécessaire, mais le 17 nous recevons contre-ordre.

Le 18, jour de la bataille de Nuits, nous faisons un train spécial d'Autun à Chagny, pour un officier d'état-major, et un train de troupes qui devait se rendre à Beaune.

Le 19, à 4 heures du matin, ordre de faire les transports qui avaient été suspendus la veille. Ci-joint cet ordre et un tableau de l'effectif. Tableau dressé par l'état-major.

Trains spéciaux de la journée :

Du 19, 5 h. 30 : train spécial sur Epinac, et 6 h. 40, train spécial pour Chagny, brigade Bosak ; 7 h. 45, train spécial pour Chagny, Garibaldi et artillerie; 8 h. 10, 8 h. 30 et 10 h. 15, 3 trains spéciaux, matériel vide, qui vont embarquer les troupes de Menotti Garibaldi à Epinac et 750 hommes à Saint-Léger-Sully.

Au moment de faire partir les 7e et 8e trains, déjà chargés d'artillerie, nous recevons la dépêche suivante de Chagny, à 11 heures :

« Par ordre du général Garibaldi, arrêtez à Epinac tous les trains de troupes qui pourront arriver d'Autun. »

Je demande alors :

« Faut-il, oui ou non, continuer l'expédition des trains sur Epinac? »

A 12 heures 30, je reçois la réponse suivante d'Epinac :

« *Général à gare d'Epinac.*

« Faites retourner à Autun les trains qui seront à Epinàc et le long de la route.

« Par ordre, colonel CANZIO. »

A 11 heures 55, j'avais reçu la dépêche ci-dessous :

« Chagny, venant de Beaune.

« *Inspecteur. — Gare.*

« Généraux Cremer et Bosak prient demander au général Garibaldi s'ils doivent l'attendre à Beaume ou retourner à Chagny. Le général Cremer est d'avis qu'il vaudrait mieux se concentrer à Chagny. Des renseignements sérieux lui font croire à un mouvement de l'ennemi dans la vallée d'Auche. »

Le général Garibaldi, qui était allé à Chagny par Epinac, revient avec le même train spécial, en passant par Montchanin ; il était rentré à Autun à 2 heures 7.

Les troupes du 2e train (la brigade Bosak) avaient débarqué à Beaune.

Quant aux autres trains, ils n'avaient pas dépassé Nolay. Nous faisons rentrer les troupes dans leurs cantonnements du matin, et nous déchargeons les trains d'artillerie à Autun.

Le 20, le service régulier est repris entre Autun, Etang et Montchanin, et il est de nouveau suspendu dans la soirée pour le transport de l'armée de Bourbaki.

Pendant que l'on commence à effectuer ce mouvement, l'armée des Vosges reçoit également des forces assez considérables.

Du 20 au 26, nous avons reçu 5 trains spéciaux d'artillerie et 1 de cavalerie.

Le 22, nous avons fait un train spécial de troupes sur Epinac. Le même jour, le général Menotti, qui commandait les troupes placées à Epinac, demande le rétablissement d'un train régulier. A 5 heures du soir, la dépêche suivante lui est passée :

« J'ai défense formelle de rétablir le service ; toutes les ressources de la Compagnie sont réquisitionnées pour transports considérables de troupes de Nevers et de Lyon. »

Encore une fois, nous allons nous trouver en présence de cette même prétention d'entraver les ordres du ministre.

Le 26, le chef de gare d'Autun me passa la dépêche suivante :

« 10 heures 20 matin.

« Etat-major demande d'urgence qu'un train par jour, en correspondance avec Lyon, soit affecté pour Autun. Les besoins de l'armée l'exigent. Ce train amènerait les munitions, les effets d'habillement qui se trouvent disséminés en route depuis quelques jours et la poste. En cas de refus, menace de faire arrêter par la force les trains à Etang. Veuillez me dire quelle réponse faire. »

Je réponds à 1 heure 15 :

« Je reçois votre dépêche relative à demande de l'état-major. Je transmets à chef de l'exploitation en demandant des instructions. »

Confirmation de cette demande m'est faite par dépêche suivante du chef de gare d'Autun :

« 4 heures du soir.

« Colonel Bordone veut un train et dit qu'il fera occuper militairement les gares d'Autun et d'Etang, si dans la soirée il n'est pas fait droit à sa demande. »

Cet ordre est remis au chef de gare par M. le colonel d'état-major Ordinaire.

Il est répondu au colonel Bordone que, lors même que l'autorisation nous serait donnée de faire un train, il faut un certain temps, puisque la machine et le matériel devront venir de Nevers.

Le 27, les circonstances le permettant, M. le chef de l'exploitation m'autorise à faire un train, aller et retour, de Chagny à Etang.

Le 30 décembre, nous apprenons, par une dépêche du préfet de Mâcon, que l'ennemi a quitté Dijon, se dirigeant sur Gray et Vesoul.

Le 3 janvier, le général Garibaldi est conduit d'Autun à Dijon en train spécial, et l'on nous demande de transporter l'armée à Dijon; mais ce transport ne peut s'effectuer: nous recevons ordre d'envoyer tout le matériel à Saincaize pour embarquement de troupes.

Le 4, Garibaldi rentre de Dijon à Autun à 5 heures 25 soir. — A 6 heures 21, Chagny m'informe que l'on peut fournir le matériel pour l'embarquement des troupes.

Le général prévenu de ce fait, répond :

« Je n'ai plus besoin de matériel, ayant suspendu le mouvement que je devais faire. »

(Dépêche passée à Chagny à 7 heures 59 du soir.)

Le 7, nous faisons 3 trains spéciaux de troupes d'Autun à Dijon.

Le 8, un train spécial pour Garibaldi d'Autun à Dijon. (Départ à 8 heures 48 du matin.)

Les 9, 10 et 11, 14 trains spéciaux d'Autun à Dijon. Transport de l'armée des Vosges; soit en tout, du 7 au 11 : 10 trains spéciaux d'Autun à Dijon.

L'armée étant considérablement augmentée, surtout en artillerie, nous n'avons pu la transporter complétement avec ce nombre de trains; la plus grande partie de l'artillerie a été dirigée sur Dijon, par terre.

Depuis le 11 jusqu'à l'armistice, nous n'avons plus de troupes dans l'Autunois, et je ne puis donner de renseignements sur les opérations de Dijon. Le seul que je puisse donner, c'est que l'armée du général Pellissier avait été réunie à l'armée des Vosges qui se trouvait alors plus que doublée.

Dans la nuit où l'armistice fut connu (le département de la Côte-d'Or n'étant pas compris dans l'armistice), l'armée des Vosges dut quitter Dijon.

Il revint à Autun environ 8,000 hommes, sous les ordres du général Menotti.

Le 2 février, l'état-major, qui était à Chagny, me fait demander de transporter ces troupes à Châlons; je me rends à Chagny, et sur mes observations que nos deux lignes, d'Etang à Autun, traversaient l'une et l'autre une portion de la Côte-d'Or, où nous pouvions être attaqués, l'on abandonna de suite ce projet, et les troupes de Menotti restèrent à Autun jusqu'au licenciement.

Je dois dire que pendant ce séjour à Autun Menotti Garibaldi se montra toujours très-énergique pour empêcher le désordre. Nous n'avons aucun fait intéressant à signaler pendant l'armistice.

Le 26 février, je suis informé par le général Menotti Garibaldi, qui commandait toujours les troupes à Autun, qu'il a reçu ordre, s'il ne reçoit pas avant minuit avis de la prolongation de l'armistice, de faire replier les troupes et de couper le chemin de fer aux bifurcations d'Etang et de Montchanin.

La dépêche de la signature des préliminaires de paix ne nous étant arrivée que dans la soirée, nous avons même commencé l'évacuation, évacuation qui fut arrêtée à 10 heures du soir.

Nous avons eu, dans la nuit du 26 au 27, un triste accident à déplorer à Montchanin.

Un officier du génie auxiliaire avait reçu l'ordre de couper la voie après notre évacuation. Malgré les observations du chef de gare, qui l'avait informé que l'évacuation était suspendue, en lui donnant connaissance des dépêches et lui disant que si même l'évacuation se faisait nous ne pourrions faire passer tous nos trains dans la nuit, cet officier voulut faire un travail préparatoire pour être prêt à faire sauter la voie avec de la dynamite; une explosion épouvantable eut lieu, des morceaux de rails furent lancés sur les travailleurs, 7 personnes furent tuées et 7 blessées.

Le départ définitif des derniers corps de l'armée des Vosges a eu lieu à Autun les 8, 9 et 10 mars, après le désarmement effectué à la gare.

Signé : DE LA TAILLE.

PIÈCES ANNEXES

Autun, 18 novembre 1870.

Au chef de gare d'Autun ou à son remplaçant en cas d'absence.

N° 203. — Malgré l'absence de M. de La Taille, la gare d'Autun fera préparer immédiatement, et toute autre combinaison demeurant suspendue, jusqu'à l'évacuation du présent ordre, — un convoi composé de la machine et de ses accessoires et un wagon-salon du général, sur Chagny.

On devra m'informer immédiatement de l'heure à laquelle le convoi sera prêt et pourra partir.

Le colonel chef d'état-major,

Signé : BORDONE.



Autun, 18 novembre 1870.

Monsieur le chef de gare,

N° 237. — Nous nous sommes laissés dépouiller d'un matériel qui paraît nécessaire pour favoriser le mouvement du général Crouzat. Ce qu'il nous faut à tout prix, c'est un convoi pour demain matin sur Chagny (convoi spécial) pour le général et une centaine d'hommes de troupe. — A tout prix, il le faut, voilà 36 heures que le général attend, et c'est beaucoup trop. N'avons aucune nouvelle du mouvement général de nos troupes, demandé par qui que ce soit, nous aviserons s'il y a lieu.

Signé : BORDONE.

Répondez par train de demain; il le faut.

Autun, 19 décembre 1870.

A M. le chef de gare d'Autun.

Par ordre du général Garibaldi, de ce moment est suspendu tout train ordinaire, et tout le matériel, machines, etc., doit se trouver prêt à la disposition du commandement général de l'armée des Vosges.

Le chef de gare est prié de faire savoir combien de machines et wagons sont disponibles et de se trouver à 6 heures du matin à la sous-préfecture pour recevoir des ordres du soussigné

Le colonel d'état-major,

Signé : LOBBIA.

Prière de donner reçu de la lettre ci-dessus.

ORDRE DE DÉPART

18 décembre 1870.

Départ d'Autun.

1er convoi, 6 h. du matin, 480 hommes : Tédeline.

1er convoi, 6 h. du matin, 500 hommes : brigade Bosak.

2e convoi, 7 h. du matin, général en chef et quartier général.

3e convoi, 8 h. du matin, 1,000 hommes : brigade Bosak.

4e convoi, 10 h. du matin, 1,000 hommes : brigade Bosak.

5e convoi, 11 h. du matin, 1,000 hommes : brigade Bosak.

6e convoi, 1 h. du soir, une batterie et demie : artillerie.

7e convoi, 2 h. du soir, 1 batterie et demie d'artillerie avec le matériel et munitions et armements qui sont à Autun.

L'artillerie doit se trouver à la gare une heure avant le départ.

323 hommes : Enfants perdus de Paris.

8e convoi, 3 h. du soir, guides, éclaireurs du Rhône : train des équipages.

9e convoi, 4 h. du soir, 1,000 hommes : 2e brigade Delpech.

10e convoi, 5 h. du soir, 1,000 hommes : 2e brigade Delpech.

Transport de l'armée de l'Est.

Clermont, 22 février 1871.

A M. le ministre de la guerre à Bordeaux.

Monsieur le ministre,

Par votre lettre du 11 février, qui ne m'est parvenue que le 14 de ce mois, vous m'avez fait l'honneur de me communiquer un rapport de M. l'intendant en chef Friant qui signale des faits graves, imputés à l'inspecteur chargé du service à la gare de Dôle, pendant le mois de janvier, et au chef de gare de Labarre, à la suite desquels 120 wagons de subsistances sont tombés entre les mains de l'ennemi à la prise de Dôle.

Il résulte de l'enquête approfondie à laquelle la Compagnie avait fait procéder avant même que cette dépêche lui fût parvenue, que l'évacuation de Dôle s'est effectuée dans les circonstances suivantes :

Le 20 janvier, ainsi que l'indique M. Friant, M. l'intendant Greil est venu, vers 8 heures du soir, à la gare de Besançon pour prévenir M. l'ingénieur Bidermann, chef de l'exploitation, de la part de M. l'intendant en chef, que l'ennemi était à Pesmes et qu'il y avait lieu de retirer de la gare de Dôle tous les wagons qui s'y trouvaient pour les emmener à Besançon.

M. Bidermann fit observer à M. Greil que la gare de Besançon était entièrement encombrée de wagons de munitions, de vivres et même de bestiaux, que l'administration de la guerre ne laissait pas décharger, et que pour faire venir encore sur ce point tous les wagons qui se trouvaient à Dôle, en même temps que ceux qui devaient provenir de l'évacuation de Clerval et de Baume-les-Dames, il ne restait qu'une ressource extrême, celle de prendre comme voie de garage une des deux voies principales entre Franois et Besançon, mais que même en prenant ce parti, il faudrait encore beaucoup de temps pour faire arriver à Besançon les wagons qui se trouvaient à Dôle. En effet, avant de commencer ce mouvement, on avait à déblayer Besançon, puis à écouler et à décharger les trains de troupes, de matériel et de vivres qui se trouvaient engagés sur la

voie entre Dôle et Besançon. M. Bidermann ajouta que dans le cas où, par suite de ces circonstances, l'évacuation directe des wagons de Dôle sur Besançon se trouverait trop retardée, on tâcherait de faire passer ces wagons par Arc-Senans et Byans, et qu'enfin, si cette dernière ressource venait à manquer, il faudrait se résoudre à faire rétrograder sur Dijon les wagons dont il s'agit. M. Greil adhéra à ces dispositions.

Pendant la nuit du 20 au 21 on travailla activement à désencombrer la gare de Besançon, mais les manœuvres à faire à cet effet se trouvèrent singulièrement compliquées par la nécessité de laisser dans la gare des wagons de bestiaux et un grand nombre d'autres désignés par l'intendance comme devant être déchargés le lendemain, wagons qui se trouvaient complétement emmêlés avec ceux à garer sur la seconde voie entre Besançon et Franois. Ces manœuvres retardèrent nécessairement l'arrivée des trains de troupes entre Dôle et Besançon et par suite le départ de Dôle des trains de l'intendance, la priorité devant nécessairement être donnée aux trains de troupes.

D'autre part la voie unique entre Dôle et Franois (gare qui précède Besançon) étant affectée exclusivement aux trains se dirigeant vers Besançon, les machines envoyées du dépôt de Besançon pour remorquer les wagons de l'intendance devaient passer par Arc-Senans.

Par suite de ces diverses circonstances, c'est seulement le 21, à 5 heures du matin, que le premier train de wagons partant de Dôle a pu être expédié ; mais à ce moment il y avait trois trains en gare de Labarre, un train en gare d'Orchamps et un train en gare de Rochefort. Si l'on avait laissé engager un plus grand nombre de trains entre les prises d'eau de Dôle et de Labarre, on exposait les machines à manquer d'eau et à être obligées d'abandonner leurs trains en pleine voie au moment où la ligne paraissait devoir être menacée par l'ennemi. Il y aurait même eu des machines arrêtées par les trains précédents, obligés eux-mêmes de stationner en pleine voie, leurs machines ayant épuisé leur provision d'eau et se trouvant par conséquent dans l'impossibilité de marcher. Une pareille situation s'était déjà produite quinze jours auparavant, et M. Bidermann a voulu l'éviter à tout prix.

C'est pour ce motif qu'il a interdit aux chefs de gare de Dôle et de Labarre de laisser engager un plus grand nombre de trains entre ces deux gares. En agissant ainsi, M. l'ingénieur Bidermann n'a fait qu'obéir aux règles du plus simple bon sens. Il eût été en effet absolument insensé de lancer des trains sur une ligne déjà encombrée, menacée en outre par l'ennemi, avec la certitude que ces trains seraient arrêtés dans leur marche.

L'inspecteur de Dôle s'était d'ailleurs adressé le 20, et encore le 21 au matin à M. le sous-préfet de Dôle pour lui demander de le renseigner sur les positions de l'ennemi. Ce fonctionnaire lui avait dit qu'il serait averti par ses éclaireurs, et qu'il pourrait le prévenir plusieurs heures à l'avance si Dôle était menacé. L'inspecteur devait donc se considérer comme en mesure d'évacuer cette gare vers Auxonne et Dijon, en toute sécurité, dans le cas où l'ennemi s'approcherait avant que la voie sur Labarre et Besançon fût devenue libre.

Le 21, vers 9 heures du matin, M. l'intendant Greil vint à la gare de Besançon et s'adressa, en l'absence de M. Bidermann, à M. l'inspecteur principal Richard : informé qu'aucun train de l'intendance n'avait pu encore partir de Dôle, par les motifs de force majeure qui viennent d'être indiqués et qui étaient du reste bien prévus à l'avance, il demanda, en raison de l'urgence, que la gare de Dôle fût évacuée sur Dijon. Ordre fut donné immédiatement dans ce sens par dépêche. Si cet ordre eût été maintenu, il ne serait pas resté un seul wagon à Dôle au moment de l'entrée des Prussiens. Malheureusement, environ une heure après, M. l'intendant en chef Friant se rendait à la gare auprès de M. Richard et parut contrarié de l'ordre qu'avait donné M. Greil ; ne voulant pas néanmoins le retirer complétement, il pria M. Richard de passer une dépêche à Dôle pour faire diriger sur Dijon, seulement les wagons autres que ceux chargés de pain, d'orge, de foin et d'avoine. M. Richard lui fit remarquer que ce triage ferait perdre beaucoup de temps; mais M. Friant persista à exiger que les quatre catégories de wagons désignées ci-dessus ne fussent pas envoyées à Dijon. Nouvelle dépêche dans ce sens fut passée. Enfin, M. l'intendant en chef qui était resté à la gare changea de nouveau d'avis et, au bout d'une demi-heure ou trois quarts d'heure, il informa M. Richard que, décidément, il préférait ne rien envoyer à Dijon, et qu'il y avait lieu par conséquent, de ramener tous les wagons à Besançon le plus promptement possible. Ce second ordre fut passé à Dôle et afin d'accélérer, autant que possible, l'évacuation de cette gare, ordre fut donné de cesser tout service dans le sens d'Arc-Senans vers Dôle, et notre inspecteur de Dôle reçut, en conséquence, des instructions pour diriger tous les trains d'évacuation vers Besançon par Arc-Senans dès qu'un train de malades expédié le matin de Besançon vers Dôle et Dijon par Arc-Senans serait parvenu à destination.

Le même inspecteur, dès qu'il avait reçu la



dépêche de 9 heures du matin lui prescrivant de diriger tous les wagons sur Dijon, avait pris ses mesures pour faire des trains partant à 20 minutes d'intervalle ; mais, au moment où le premier train allait partir, arriva la seconde dépêche ordonnant de trier les wagons de pain, de foin, d'orge et d'avoine pour les envoyer à Besançon. Deux machines furent immédiatement affectées à ce triage de chaque côté de la gare. Ce triage était à peine commencé que la dépêche de 11 heures prescrivant de tout diriger sur Besançon parvint à Dôle.

Il fallut alors supprimer les trains commandés dans la direction de Dijon et en commander d'autres vers Besançon ; mais la ligne vers Besançon était encore occupée par des trains de troupes et il n'aurait pas été prudent d'y engager d'autres trains. Il y avait même encore à Dôle un train de voyageurs qui stationnait depuis 8 heures du matin, et le train de malades parti de Besançon vers 9 heures du matin n'était pas encore arrivé. Il n'y avait donc pas possibilité d'expédier pour le moment des trains pour Besançon. On prit en attendant toutes les dispositions nécessaires pour expédier ces trains aussitôt que Besançon aurait annoncé qu'il pouvait les recevoir et que le train de malades serait arrivé. Mais à midi 15 un exprès de M. le sous-préfet vint prévenir l'inspecteur que l'ennemi était à Moissy, à 14 kilomètres de Dôle, puis à midi 40, une dépêche de Rochefort annonçait que 6,000 Prussiens se dirigeaient sur Dôle par Anthume. Dès la réception de cette dépêche, un premier train fut envoyé à Dijon et un autre train prêt à partir pour Besançon fut dirigé sur Arc-Senans. Ce dernier train, à son démarrage, a reçu une décharge d'artillerie de l'ennemi dont les pièces n'étaient qu'à 7 ou 800 mètres de la voie.

Les obus tombaient déjà sur la ville ; il était donc impossible de continuer à diriger des trains vers Besançon par l'une ou l'autre voie et l'évacuation sur Dijon restait la seule ressource. 370 wagons, en plus des deux premiers trains, furent encore envoyés à Dijon par des trains qui partirent de Dôle entre 1 heures et 2 heures du soir. Tous ces trains furent formés par l'inspecteur de Dôle pendant que les projectiles tombaient dans la gare.

En définitive, il restait encore 118 wagons de foin, paille, vin et effets de campement au moment où l'ennemi a occupé la gare.

Il résulte de ces explications, monsieur le ministre, que non-seulement il n'y a aucun reproche à adresser à l'inspecteur de service à la gare de Dôle, mais qu'au contraire cet agent mérite les plus grands éloges pour la présence d'esprit et le sang-froid qu'il a montrés en faisant partir les trains sous le feu de l'ennemi. Quant au chef de gare de Labarre, il n'a eu en aucune façon à intervenir dans la question d'évacuation de Dôle ; son rôle s'est réduit et devait bien se réduire à laisser continuer sur Besançon, à mesure qu'il en reçevait l'ordre de ses chefs, les trains arrêtés à sa gare par suite de l'encombrement de la gare de Besançon.

En résumé, monsieur le ministre, la perte des wagons pris à Dôle ne peut être imputée à aucun agent de la compagnie ; elle doit être attribuée aux trois circonstances suivantes :

1° Encombrement par les nombreux wagons d'approvisionnements que l'Intendance avait fait diriger sur ce point sans être en mesure d'en prendre livraison ;

2° Hésitation dans les mesures à prendre au dernier moment de la part de l'Intendance qui, du 20 au soir au 21 au matin, a modifié trois fois en sens opposé les instructions qu'elle nous donnait ;

3° Inexécution de la promesse qui nous avait été faite par M. le sous-préfet de Dôle de nous avertir à temps de l'approche de l'ennemi.

Je ne puis me dispenser d'ajouter, monsieur le ministre, que j'ai été d'autant plus surpris des accusations dirigées contre nos agents, dans cette circonstance, que les difficultés inouïes contre lesquelles la Compagnie a dû lutter dans l'exécution du mouvement de l'armée de l'Est, difficultés qui se sont traduites pour l'armée par des retards considérables et, pour la Compagnie, par un énorme surcroît de dépenses, ont été causées principalement par l'incroyable désordre qui n'a cessé de régner dans les opérations de l'intendance en qui ce concerne les transports sur notre réseau.

J'ai eu occasion de signaler plusieurs fois à l'Administration les obstacles insurmontables qu'opposaient à notre service les accumulations de wagons, de subsistances et d'approvisionnements que l'Intendance laisse chargés pendant des mois entiers, qu'elle nous fait colporter continuellement d'un point à l'autre de notre réseau et qu'elle dirige le plus souvent sur des gares où ils encombrent inutilement les voies et paralysent tous les mouvements. Dans ces dernières circonstances, les abus de ce système ont été véritablement excessifs. Cependant, nos observations sont restées absolument sans résultat, et aujourd'hui le nombre des wagons chargés qu'immobilise l'Administration de la Guerre sur le réseau de Lyon est arrivé au chiffre effrayant de sept mille cinq cents. Cette situation, qui ne fait que s'aggraver de jour en jour, a failli compromettre le ravitaillement de Paris et elle nous met dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins les plus pressants du commerce. Je ne saurais donc

trop insister pour qu'il y soit mis un terme dans le plus bref délai possible.

Je suis avec respect, etc.

Le directeur de l'exploitation,

Signé : E. AUDIBERT.

Mouvement de l'armée de Chagny sur Gien.

DÉPÊCHES ET CORRESPONDANCES

Dépêche reçue à Clermont le 16 novembre, à 8 h. 30 du matin.

(Fils de l'Etat.)

Le chef de gare de Nevers à M. Coffinet, inspecteur principal.

N° 1. — (En cas d'absence remettre à Exploitation.)

Voici copie d'une dépêche confidentielle partie de Tours à minuit 20, reçue à 5 h. 30.

« *Guerre à chef de gare de la Compagnie Lyon-Méditerranée, à Nevers.*

« Avisez qui de droit dans votre Compagnie qu'à partir de demain matin, 16 courant, et selon les ordres qui seront donnés par le général Crouzat à Chagny, un transport de quarante mille hommes avec cavalerie et artillerie aura lieu, jour et nuit, de Chagny à Gien-sur-Loire, de manière à être terminé le 17 au soir. Accusez-moi réception et indiquez-moi les mesures prises. Indiquez, en même temps, au général Crouzat, à qui il devra envoyer ses ordres pour l'expédition. Je vous recommande célérité et discrétion la plus entière.

« DE FREYCINET. »

Répondre à Tours et faire nécessaire. Je donne copie à Mitchell.

16 novembre 1870.

N° 2 — Poste destinataire : Tours.

Expéditeur : Chef de l'exploitation du chemin de fer P.-L.-M.

Destinataire : Ministre de la guerre.

Nous supprimons tout service pour le public sur les lignes de Chagny à Nevers et Moulins.

On fera d'heure en heure des trains spéciaux de troupes de Chagny à Nevers et Gien.

Le matériel vide reviendra par Moulins.

L'opération commencera aussitôt qu'on aura pu réunir à Chagny le matériel nécessaire.

RUINET.

16 novembre.

Intérieur et Guerre à chef d'exploitation du chemin de fer de Lyon, à Clermont-Ferrand.

N° 3. — Partie de Tours à 4 h. soir, arrivée à Clermont à 5 h. 10 soir.

Général en chef de l'armée de l'Est m'informe que, malgré ses demandes réitérées, vous ne lui fournissez qu'un train toutes les deux heures, au lieu d'un train toutes les demi-heures que vous lui aviez promis. Je vous rends responsable personnellement de toutes les conséquences du retard.

C. DE FREYCINET.

Clermont, 17 novembre.

Réponse à la dépêche précédente.

N° 4.—Votre dépêche d'hier (celle commandant le mouvement) ne m'est parvenue que ce matin à 8 h. 1/2. Il faut le temps de réunir à Chagny le matériel considérable nécessaire au transport. Les mesures ont été prises sans perte de temps. Impossible de faire plus. Tous les wagons vides nécessaires sont dirigés sur Chagny par trains spéciaux.

E. AUDIBERT.

(Lettre) Clermont, 17 novembre.

2° Réponse à la dépêche n° 3 du 16 novembre.

N° 5. — Monsieur le Ministre, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, hier au soir, la dépêche suivante :

« Général en chef de l'armée de l'Est m'informe que, malgré ses demandes réitérées, vous ne lui fournissez qu'un train toutes les deux heures, au lieu d'un train toutes les demi-heures que vous lui aviez promis. Je vous rends responsable personnellement de toutes les conséquences du retard. »

J'ai répondu immédiatement par télégraphe dans les termes suivants :

« Votre dépêche d'hier (celle commandant le mouvement) ne m'est parvenue que ce matin à 8 heures 1/2. Il faut le temps de réunir à Chagny le matériel considérable nécessaire au transport. Les mesures ont été prises sans perte de temps. Impossible de faire plus. Tous les wagons vides nécessaires sont dirigés sur Chagny par trains spéciaux. »

Je viens, monsieur le ministre, vous confirmer cette dépêche et vous présenter des explications détaillées sur le mouvement qui est en cours d'exécution.

M. le général en chef de l'armée de l'Est s'est

mépris sur le sens de mes dépêches, s'il les a interprétées dans ce sens que la compagnie s'engageait à faire des trains de demi-heure en demi-heure. Voici ce qui s'est passé à cet égard. Nous avons été informés par nos agents qu'il était question de faire passer les trains alternativement par la ligne de Nevers et par celle de Moulins afin de pouvoir les faire se succéder de demi-heure en demi-heure. Nous avons fait savoir au général en chef que, pour obtenir ce résultat, il n'était pas nécessaire d'employer ces deux lignes dans le même sens, ce qui arrêterait les retours de matériel et que, par une seule voie, la plus directe, celle de Nevers, nous pourrions, au besoin, espacer les trains de demi-heure en demi-heure. Mais nous n'avons jamais songé à prendre des engagements qu'il nous était impossible de tenir pour deux motifs :

1° Les délais nécessaires pour réunir le matériel; 2° les difficultés de formation et de chargement des trains dans une gare aussi peu appropriée que celle de Chagny à des mouvements de ce genre.

La première dépêche que vous avez adressée au chef de gare de Nevers, pour annoncer le mouvement, est parvenue à cet agent le 16 à 5 heures 30 du matin et à la direction de Clermont à 8 heures 30. Celle que le général en chef de l'armée de l'Est a adressée à Lyon y est arrivée à 8 heures 30. Immédiatement, et sans désemparer, on a expédié de Clermont et de Lyon les ordres nécessaires pour la réunion du matériel qu'exigeait le mouvement commandé et pour assurer le passage rapide des trains entre Chagny et Gien.

En supposant que chaque véhicule pût faire deux voyages, avec relais à Nevers pour les machines, il fallait 60 machines, 600 voitures et 30 wagons. Mais, pour faire la part de l'imprévu, il était indispensable de forcer ces chiffres de 20 à 25 pour cent.

Chagny a déjà été évacué une fois et pouvait l'être d'un instant à l'autre. Il n'y avait donc sur ce point et dans les environs que le matériel nécessaire aux besoins prévus, c'est-à-dire à peine l'équivalent de deux ou trois trains complets. Tout le reste devait être amené de gares éloignées, principalement de Lyon, de Valence, de Saint-Etienne, de Clermont, de Saincaize, etc., c'est-à-dire de points situés à 2 ou 300 kilomètres. En conséquence, ce n'est que dans la journée et surtout dans la nuit que les arrivages de matériel vide ont pu avoir lieu. Ainsi que l'indiquait ma dépêche d'hier, ces mouvements ont été exécutés par trains spéciaux toutes les fois qu'on a pu gagner du temps par ce procédé.

La seconde difficulté, celle de la formation des trains et de leur chargement, oppose des obstacles insurmontables à la multiplication des convois au-delà d'une certaine limite, lorsque les départs doivent avoir lieu d'une gare unique. C'est à peine si dans les grandes gares de Paris et de Lyon, où l'on peut former et charger les trains sur plusieurs points à la fois, il serait possible d'arriver à expédier, en moyenne, d'une manière continue, des trains toutes les demi-heures, en tenant compte, bien entendu, des sujétions résultant des embarquements de chevaux et de matériel d'artillerie. Chagny se prête très-mal à des opérations de ce genre. C'est une gare de bifurcation, dont le trafic propre est à peu près nul. Elle est, par conséquent, pourvue d'un assez grand nombre de voies, mais ses quais sont des plus restreints et situés d'une manière peu commode pour les manœuvres. Il résulte de là que le chargement des chevaux et du matériel y est forcément très-lent et très-pénible. Dans ces conditions, je considère que si l'on arrive à y former et à expédier, en moyenne, un train par heure, on aura obtenu un résultat des plus satisfaisants.

J'ai l'honneur de vous faire observer, monsieur le ministre, que toutes les fois qu'il s'est agi d'opérer très-rapidement des mouvements aussi considérables, on a pris des dispositions pour répartir sur plusieurs points le chargement de trains, qui est réellement la seule cause des retards quand le matériel ne manque pas. J'ignore si cela était possible dans le cas actuel ; toujours est-il que lorsqu'on ne recourt pas à ce procédé les limites de possibilité se réduisent considérablement.

J'ajouterai, monsieur le ministre, que M. l'Ingénieur Bidermann, chef de l'exploitation, qui se trouvait à Lyon lorsque vos ordres y sont arrivés, s'est rendu immédiatement à Chagny pour y diriger lui-même les expéditions, et que des agents supérieurs ayant l'expérience et l'initiative nécessaires, ont été dirigés sur les points intermédiaires afin d'assurer les retours de matériel et de pourvoir aux circonstances imprévues. Nous avons affecté aux trains marchant sur Gien la ligne de Montchanin à Nevers et, aux retours de matériel, celle de Moulins à Montchanin, de façon à nous assurer toutes les facilités d'un service à double voie, etc., etc.

En un mot, monsieur le ministre, il n'y a eu, dans cette circonstance, ni pertes de temps, ni fausses manœuvres, et tous les efforts de la compagnie se sont reportés sur une opération dont elle comprend l'importance. J'espère que les explications qui précèdent ne laisseront pas dans votre esprit aucun doute à cet égard.

Je suis, etc.,

Le directeur de l'exploitation.

E. AUDIBERT.



18 novembre, 9 h. 15 matin, reçue à Clermont, 10 h. 05 matin.

Intérieur et Guerre à chef exploitation chemin de fer de Lyon, à Clermont.

N° 6.—Le général en chef Crouzat me télégraphie ce matin :

« Je suis à Nevers à une heure du matin ; mon mouvement a été très-retardé; je ne serai à Gien avec toutes mes troupes que demain dans la nuit. Il serait indispensable de supprimer demain les trains de marchandises et de voyageurs entre Moulins et Gien. »

Ainsi, monsieur, voilà un mouvement de troupes retardé de deux jours malgré mes ordres réitérés, parce qu'il vous a convenu de mener de front le service de la guerre et les services commerciaux : une telle mollesse à exécuter nos ordres est bien coupable ; vous aurez à répondre de ses conséquences ainsi que je vous en ai prévenu par ma dépêche du 16 courant. Quant à présent, faisant application du décret du 23 octobre, je supprime jusqu'à nouvel ordre tout train de voyageurs et de marchandises entre Moulins et Gien et je traduirai devant une cour martiale tout agent qui enfreindra cette décision. Je me réserve d'ailleurs, une fois ce mouvement terminé, de rechercher à qui incombent les responsabilités du retard qu'il a subi et d'appliquer rigoureusement le décret du 11 courant relatif à la juridiction militaire.

DE FREYCINET.

Clermont, 18 novembre.

Réponse à la dépêche précédente.

N° 7. — Reçu votre dépêche de ce matin.

Je fais suspendre jusqu'à nouvel ordre tous trains autres que trains de troupes entre Moulins et Gien.

Dès l'origine du mouvement de l'armée de l'Est, on avait suspendu tous trains ordinaires sur les lignes transversales à simple voie Chagny-Nevers et Chagny-Moulins. On n'avait maintenu le petit nombre de trains réguliers qui circulent encore entre Moulins et Gien que parce que, sur ce parcours qui est tout entier à double voie, ces trains ne pouvaient opposer et n'ont effectivement opposé aucun obstacle au passage de ceux venant de Chagny ainsi qu'au retour de matériel vide. Ce qui le prouve surabondamment, c'est que dans la journé d'hier, nous avons expédié sur Gien, de Nevers et de Saincaize, sept trains de troupes indépendamment de ceux venant de Chagny et nous aurions pu en expédier bien davantage.

Votre dépêche au chef de gare de Nevers ne prescrivait rien quant aux suppressions de trains. Nous avons dû en conséquence ne faire que celles qui étaient utiles. Entre Moulins et Gien, je le répète, les trains ordinaires ne gênaient en rien.

Toutes les difficultés consistaient dans la réunion du matériel et le chargement à Chagny, ainsi que vous l'a expliqué ma lettre d'hier. Tout le possible a été fait sans retard et sans fausses manœuvres.

Je revendique personnellement l'entière responsabilité de toutes les mesures prises.

E. AUDIBERT.

Clermont, 18 novembre.

Directeur du chemin de fer P.-L.-M. à Ministre de la guerre, à Tours.

N° 8. — Je suppose que l'interdiction prescrite par votre dépêche de ce matin ne s'applique pas aux trains-postes. Ces trains seront donc faits cette nuit sauf contre-ordre de votre part

E. AUDIBERT.

18 novembre, 11 h. 26 du soir.

Guerre à directeur de l'exploitation du chemin de fer de Lyon.

N° 9. — Vous pouvez faire circuler les trains-postes. Quant aux trains publics, voyageurs et marchandises, ils ne pourront reprendre qu'après que le dernier soldat de l'armée de Crouzat sera rendu à son poste. Je ne puis admettre que le mouvement n'aurait pas été plus rapide si vous aviez supprimé plus tôt les trains publics. Vous auriez eu évidemment plus de facilités, même avec la double voie, au point de vue du garage des trains qui doivent se laisser dépasser par les trains les plus rapides. Il est bien évident aussi que vous auriez pu disposer, en plus, de tout le matériel employé dans les trains publics. Je me réserve au surplus, avant de statuer définitivement, de voir si ce retard a entraîné les conséquences militaires fâcheuses qu'il pouvait avoir. J'entends que dorénavant les transports militaires priment tous les autres et soient effectués avec une célérité égale à celle que l'ennemi obtient sur ses propres lignes.

DE FREYCINET.

N° 9 *bis* — Pour ne pas prolonger une discussion sans objet, je me suis abstenu de discuter les observations contenues dans la dépêche précédente relativement au temps que l'on aurait gagné :

1° Par la suppression des garages de trains



de troupes occasionnés par le maintien des trains de voyageurs;

2° Par l'affectation aux transports de troupes du matériel des trains de voyageurs maintenus à tort suivant le ministre.

Il était évident *à priori* que ces observations étaient tout à fait puériles.

Voici les faits :

1° Pendant les journées des 16, 17 et 18 deux trains de troupes ont été garés sur le parcours de Nevers à Gien pour laisser passer des trains de voyageurs, savoir :

Le 17, train spécial E pour laisser passer le train n° 618 à Nevers;

Le 17, train spécial C pour laisser passer le train n° 606 à la Charité.

Le train 618 est un train-poste qui aurait été maintenu dans tous les cas. Tout s'est donc réduit en trois jours à un garage unique qui a entrainé un retard de 40 m. pour le train de troupes garé.

2° Si les trains avaient été supprimés entre Nevers et Gien, on aurait pu disposer du matériel suivant :

Matériel des trains.

606 et 613....	1 A — 1 B — 3 C
610 et 609....	1 A — 1 B — 3 C
612 et 615....	1 A — 1 B — 2 C
608 et 619....	1 A — 1 B — 2 C
	4 A — 4 B — 10 C

Il n'y a lieu de s'occuper que des voitures de 3° classe, ce qui donne un nombre de 10 voitures.

Dont il faut déduire ce qu'on aurait eu à ajouter aux trains-postes 617 et 618 pour l'augmentation qui se serait produite dans le nombre des voyageurs de ces trains, par suite de la suppression de tous les autres, au moins.............................. 6 —

Reste.......... 4 voitures.

19 novembre.

Guerre à directeur exploitation chemin de fer Lyon à Clermont.

N° 10. — Si les transports de nos troupes sur Gien sont terminés, comme je le suppose, vous pouvez reprendre vos trains ordinaires. Avisez s'il y a lieu les compagnies voisines.

DE FREYCINET.

Clermont, 19 novembre 1870.

Directeur du chemin de fer de Lyon, à ministre de la guerre, Tours.

N° 11. — Reçu votre dépêche de ce matin concernant reprise du service ordinaire entre Moulins et Gien.

Hier à 5 h. du soir il avait été expédié sur Gien 48 trains de l'armée du général Crouzat, plus 7 trains de Nevers ou Sincaize. Il restait à faire 23 trains de Chagny, plus 10 d'Autun pour une destination non encore indiquée.

Évidemment les effectifs sont beaucoup plus considérables que ceux indiqués par votre dépêche initiale pour lesquels 50 trains auraient suffi. Nous aurons donc encore des transports sur Gien pendant toute la journée, d'autant qu'une rencontre qui a eu lieu hier soir à l'entrée de Nevers, sans dommage sérieux pour les personnes, a retardé quelques trains.

Dans l'état je maintiens la suspension du service ordinaire, sauf trains-postes. Je dois dire cependant que le rétablissement de ce service, surtout entre Moulins et Nevers, ne gênerait en rien les trains de troupes.

E. AUDIBERT.

Clermont, 20 novembre 1870.

Tours. Directeur du chemin de Lyon. Guerre.

N° 12. — Les transports de l'armée de l'Est ayant été terminés hier, service ordinaire a été rétabli cette nuit entre Moulins et Nevers; il le sera aujourd'hui entre Nevers et Gien. Ligne évacuée entre Chalon et Montchanin et entre Chagny et Autun.

L'ennemi ne se montrant plus aux environs de Dôle, service rétabli entre Mouchard et Dôle.

E. AUDIBERT.

Paris, 7 octobre 1872.

NOTE SUR LE TRANSPORT DE L'ARMÉE DU GÉNÉRAL BOURBAKI ET SUR LES SERVICES REQUIS PAR GARIBALDI.

Les trois pièces ci-jointes, cotées sous les n°s 1, 2 et 3, fournissent des renseignements détaillés sur les conditions dans lesquelles s'est effectué le transport des divers corps qui ont formé l'armée du général Bourbaki.

Le n° 1 indique les causes qui ont entravé l'exécution du programme conçu, sans tenir aucun compte de l'état des lignes, des gares et du matériel, programme qui ne fournissait d'ailleurs que des indications toujours incomplètes et inexactes sur les effectifs de ce corps et sur les mouvements à exécuter.

Les n°s 2 et 3 reproduisent textuellement les dépêches échangées entre l'administration de la guerre et la compagnie, et présentent par pièces officielles la justification des indications contenues dans la note n° 1.

Nous allons résumer en quelques lignes les faits les plus saillants qui résultent de ces documents :

1° D'après les instructions formelles qu'elle avait reçues du Gouvernement, la Compagnie devait exécuter simultanément : d'une part, le transport des 18° et 20° corps de Bourges, Vierzon, la Charité, etc., sur Chagny, Chalon et Autun ; d'autre part, le transport du 24° corps de Lyon sur Besançon. La Compagnie devait répartir son matériel en conséquence, et, comme elle n'en avait pas à beaucoup près assez pour effectuer les deux opérations avec ses propres moyens, il fut convenu qu'elle pourvoirait avec ses ressources au transport des troupes devant partir de Lyon, tandis que la Compagnie d'Orléans fournirait les véhicules nécessaires, sinon pour la totalité, au moins pour la plus grande partie des transports des 18° et 20° corps. La Compagnie d'Orléans, qui avait de son côté bien d'autres services à exécuter sur réquisition, se trouva dans l'impossibilité de fournir immédiatement du matériel en quantité suffisante. De là des retards dans l'expédition des 18° et 20° corps. Pendant que le matériel manquait de ce côté, les voitures et wagons approvisionnés à Lyon, pour le transport du 24° corps, restaient inactifs par suite du retard de huit jours que subissait, pour des motifs que nous ne connaissons pas, l'expédition de ce corps. A diverses reprises, la Compagnie a appelé l'attention de qui de droit sur cette situation, mais elle n'a pu obtenir de réponse et elle est restée sous le coup de l'ordre formel qu'elle avait reçu de se tenir en mesure de satisfaire d'urgence aux demandes de transport qui lui seraient adressées au départ de Lyon. (Voir les dépêches n°° 2, 5 et 9 de la pièce n° 2.) On remarquera que l'Administration de la guerre s'est toujours abstenue de répondre à ces dépêches autrement que par des objurgations d'une forme plus ou moins violente, qui ne mentionnaient même pas la difficulté qu'il s'agissait de résoudre.

2° En même temps que s'effectuait le mouvement des 18° et 20° corps, l'Intendance encombrait toutes les gares comprises entre Chalon et Besançon de wagons d'approvisionnements que l'on colportait depuis plusieurs mois d'une ligne sur l'autre et que l'on faisait fonctionner comme magasins.

3° Une grande partie des 18° et 20° corps, après avoir débarqué à Chagny et à Chalon, a été, au bout de très-peu de jours, réexpédiée sur Dôle et Besançon. Or, la ligne de Lyon étant occupée près de Dijon, ces transports ne pouvaient être exécutés que par Bourg et Lons-le-Saulnier, c'est-à-dire en affectant un très-long circuit, sur des lignes à voie unique, à profil très-difficile, et qui n'étaient pas pourvues des aménagements nécessaires pour desservir une circulation active.

4° La présence sur les lieux de M. de Serres, délégué à la guerre, a contribué, en ce qui concerne les transports, à aggraver considérablement les difficultés. M. de Serres, qui se récusait, lorsqu'on lui demandait une solution sur certaines questions urgentes, notamment sur la suite à donner aux demandes de Garibaldi (voir dépêche n° 9 de la pièce n° 3), donnait directement des ordres de nature à créer de nouveaux obstacles. Par exemple, il s'imaginait d'organiser lui-même un service sur la ligne de Chalon à Dôle, inachevée et à peu près impraticable, ce qui a amené de graves désordres et une déperdition notable de matériel.

5° Le mouvement du 15° corps expédié du centre, dans les premiers jours de janvier, pour renforcer l'armée du général Bourbaki, est celui qui a donné lieu aux plus graves embarras. On désigna d'abord la gare de Clerval comme point de destination. Le directeur de la Compagnie de Lyon se hâta de prévenir l'Administration de la guerre (voir dépêche n° 6 de la pièce n° 3) que Clerval, gare des plus secondaires et très-exiguë, ne se prêtait en aucune manière au mouvement considérable que l'on projetait et que, si les transports étaient dirigés sur ce point, il fallait s'attendre à des mécomptes considérables comme temps. Il lui fut répondu (dépêche n° 7 de la pièce n° 3) que la destination serait Besançon et non Clerval. C'est cependant sur Clerval que la plupart des transports ont été réellement dirigés et il en est résulté, comme l'avait annoncé la Compagnie, des retards énormes et de plus un affreux désordre, d'autant que l'Intendance dirigeait en même temps sur Clerval des approvisionnements considérables pour lesquels elle n'avait pas de moyens de réexpédition, de telle sorte que les voies très-restreintes de cette gare étaient obstruées de wagons chargés dont on ne tirait aucun parti et qui occupaient la place nécessaire pour les mouvements des convois de troupes. C'est à cette malencontreuse idée de prendre Clerval comme point d'arrivée, malgré les avertissements formels de la Compagnie, et aux fausses manœuvres de l'Intendance, qu'il faut attribuer à peu près exclusivement le désarroi qui s'est produit dans les mouvements du 15° corps et dans ceux qui étaient exécutés à la même époque par d'autres troupes dans la même région.

6° La rigueur exceptionnelle de la saison et l'abondance des neiges aggravèrent dans une énorme proportion les difficultés de la situation.

7° Il convient également de mentionner l'indiscipline des troupes, le défaut d'unité dans les ordres et les exigences des chefs de corps. Quant

à ce dernier point, il convient de citer comme exemple la prétention d'un général qui ne voulut pas laisser débarquer ses hommes pendant la nuit, attendu qu'ils se trouvaient mieux dans les wagons que campés. (Voir la seconde partie du n° 26 dans la pièce n° 3.) On a eu raison de cette prétention en s'adressant au général en chef, mais seulement au bout de plusieurs heures, pendant lesquelles les mouvements se sont trouvés arrêtés sur toute la ligne.

Tandis que les mouvements de l'armée de l'Est s'effectuaient dans les circonstances qui viennent d'être indiquées, la Compagnie avait à pourvoir aux marches et contre-marches des troupes de Garibaldi aux environs d'Autun. L'Administration de la guerre est toujours restée complétement étrangère aux ordres relatifs au transport de ces troupes. Ainsi, le 2 janvier, Garibaldi avait requis le transport de son armée d'Autun sur Dijon au moment où le mouvement du 15° corps s'effectuait entre le centre et l'Est dans les circonstances que nous venons d'indiquer. La Compagnie fit demander à M. de Serres, délégué de la guerre, sur les lieux, s'il fallait déférer à cette réquisition. M. de Serres renvoya la Compagnie au ministre de la guerre (voir dépêche n° 15 de la pièce n° 3). Le ministre de la guerre renvoya la Compagnie au général Bourbaki (voir dépêches n°° 17 et 19 de la pièce n° 3). C'était évidemment une fin de non-recevoir; car on comprendra aisément qu'il était absolument impossible, à cette date, de prendre des instructions du général Bourbaki, lequel d'ailleurs se serait très-probablement refusé à en donner.

Du reste Garibaldi et son entourage avaient nettement déclaré qu'ils n'entendaient pas se soumettre aux ordres de la délégation de Tours et, plus tard, à celle de Bordeaux. Ainsi aux objections fondées sur ce que le matériel de la Compagnie était entièrement réquisitionné pour les besoins de l'armée de l'Est, le colonel Lobbia, chef d'état-major de Garibaldi, répondit à l'inspecteur de la Compagnie en résidence à Autun : « Le ministre n'a pas le droit d'empêcher un transport commandé par Garibaldi. »

A ce sujet nous croyons devoir citer une dépêche du sieur Bordone, qui fournit en même temps des renseignements curieux sur la manière de procéder de Garibaldi. Cette dépêche datée d'Autun, 18 novembre, est ainsi conçue :

« Malgré l'absence de M. de la Taille (l'inspecteur de la Compagnie) la gare d'Autun fera préparer immédiatement, et toute autre combinaison restant suspendue jusqu'à l'exécution du présent ordre, un convoi composé de la machine et de ses accessoires et du wagon-salon du général sur Chagny. On devra m'informer immédiatement de l'heure à laquelle ce convoi sera prêt et devra partir.

« *Le colonel chef d'état-major,*

« BORDONE. »

On voit que ces réquisitions n'admettaient pas les obstacles résultant d'autres combinaisons, c'est-à-dire des mouvements ordonnés par le ministre de la guerre.

Quant au convoi spécial et au salon requis pour le transport de Garibaldi, ce n'est pas là un fait isolé. Garibaldi ne voulait voyager qu'en train spécial, alors même qu'il pouvait se servir sans perte de temps de trains ordinaires ou des trains de troupes. Il lui fallait également un wagon-salon. Ces exigences se sont maintenues depuis l'arrivée de Garibaldi en France jusqu'à la fin de la guerre, même dans les moments les plus critiques. La Compagnie avait appelé l'attention du Gouvernement sur ces abus, dès l'époque où Garibaldi organisait à Dôle le corps désigné sous le nom d'armée des Vosges, mais elle n'a jamais reçu de réponse.

Il faut ajouter à cela que Garibaldi employait le chemin de fer, même pour les mouvements de troupes les plus insignifiants, par exemple : de Nolay à Epinac, 13 kilomètres; d'Autun à Epinac, 23 kilomètres; d'Autun au Creusot, 35 kilomètres (la distance par la route n'est que de 27 kilomètres). On gaspillait ainsi en pure perte des ressources qui faisaient défaut ailleurs.

Par suite de la situation indépendante où s trouvait Garibaldi et des menaces de coërcition dont ses réquisitions étaient suivies quand les agents de la Compagnie n'y faisaient pas droit immédiatement, on a dû exécuter un très-grand nombre de trains pour des transports qui auraient pu être exécutés par les routes plus facilement et plus expéditivement que par la voie de fer, et cela aux époques où le matériel manquait pour les mouvements des armées françaises et où, en outre, ces mouvements étaient ralentis par l'encombrement des voies dans la région d'Autun, Chagny et Dijon. Par exemple, du 7 au 11 janvier, c'est-à-dire au moment où les encombrements, résultant des transports du 15° corps, étaient à leur comble, la Compagnie a dû exécuter 18 trains spéciaux d'Autun à Dijon pour le service de l'armée de Garibaldi.

Clermont, 23 févier 1871.

NOTE RELATIVE AUX OBSTACLES QU'A RENCONTRÉS LE TRANSPORT DE LA PREMIÈRE ARMÉE SUR LE RÉSEAU DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

La compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a reçu, le 20 décem-

bre, l'ordre de commencer, dès le lendemain, le transport à Chagny et à Chalon, de la première armée, composée des 18e et 20e corps, de l'état-major général et de tous ses accessoires, tels que télégraphe, poste, trésor, ambulances, etc. Cette armée devait s'embarquer à Bourges, Saincaize, Nevers et La Charité. Outre ce transport, la compagnie devait effectuer en même temps le transport du 24e corps de Lyon à Besançon. Enfin elle a reçu le 1er janvier l'ordre de transporter, à partir du 4 janvier, le 15e corps de Vierzon et de Bourges à Besançon.

Le premier transport fut terminé le 29 décembre, mais les troupes n'étaient pas encore arrivées à leur point de destination qu'il fallut en reprendre la plus grande partie pour les faire continuer sur Dôle, transport qui ne pouvait s'effectuer que dans de très-mauvaises conditions, soit par la ligne de Chalon à Dôle non encore terminée, soit par le long circuit de Mâcon, Bourg et Lons-le-Saulnier.

Enfin le transport du 15e corps ne fut terminé que le 16 janvier.

La Compagnie a fait des efforts inouis pour l'exécution de ces transports et on en peut juger par ce fait, qu'elle y a affecté jusqu'à 250 machines. Mais elle a rencontré des obstacles de toute nature qui se sont traduits pour l'armée par des retards, pour la Compagnie par un énorme surcroit de travail et de dépenses.

Ces obstacles ont été, il faut bien le dire, exclusivement le résultat de la légèreté avec laquelle étaient donnés les ordres de la guerre et de l'absence complète d'unité et de régularité de la part des autorités militaires dans l'exécution.

Les causes générales qui ont paralysé les moyens d'action de la Compagnie et amené des retards parfois énormes sont les suivantes :

1° Autrefois, quand il y avait lieu d'exécuter des mouvements de troupes considérables, des délégués du ministère de la guerre se concertaient au préalable avec les compagnies pour établir, d'un commun accord, les limites de ce qu'il était possible de faire, eu égard à l'importance des transports, aux facilités de chargement et de déchargement que présentaient les gares prises comme point de départ et d'arrivée, à l'ordre dans lequel les divers corps devaient être expédiés, etc., etc.; en un mot pour régler les mouvements conformément aux possibilités matérielles.

C'est ainsi que l'on a procédé pour les guerres de Crimée et d'Italie et dans les premiers temps de la guerre actuelle. Mais l'administration de M. Gambetta avait adopté des errements tout différents ; sans entente préalable, sans informations sur l'état des lignes et des gares, sans connaître les effectifs réels des corps, elle prescrivait des mouvements, par des dépêches télégraphiques de quelques lignes, indiquant les points de départ et d'arrivée, les effectifs approximatifs (toujours incomplets et inexacts) et fixait la durée maximum des transports dans des limites toujours absolument impraticables. Elle n'admettait pas d'ailleurs les objections, alors même qu'elles étaient fondées sur des faits évidents; et certains de ses représentants, se fondant sur l'expérience qu'ils prétendaient avoir acquise par leur coopération plus ou moins heureuse à l'exploitation de certaines lignes, y répondaient invariablement par des affirmations tranchantes et des menaces. Il en est résulté d'énormes mécomptes dans l'exécution des plans conçus d'après des programmes d'une exécution impossible. Relativement à cette première cause de délais et de désarroi, il suffit de parcourir la série de dépêches échangées entre l'administration de la guerre et la Compagnie pour ne conserver aucun doute sur l'état réel des choses.

2° L'Intendance, afin de pouvoir accumuler ses approvisionnements et les répartir plus facilement d'un point à un autre, a pris, depuis trois mois, le parti de ne plus décharger qu'au fur et à mesure de la consommation les wagons qui lui sont adressés et de les envoyer dans les gares les plus rapprochées des armées, sans même se préoccuper de savoir si ces gares sont pourvues de voies suffisantes. Elle immobilise ainsi des quantités considérables de wagons qui fonctionnent comme magasins et sont retirés de la circulation; et, en outre, en occupant les voies de service, elle apporte les entraves les plus gênantes à la formation, au garage et à la réception des trains. La même manière d'opérer a été adoptée par l'artillerie pour le transport des munitions, et cette arme crée aux chemins de fer des difficultés plus grandes encore, car elle exige que tous ses wagons soient réunis sur une voie désignée par elle. Dans ces conditions, le service de l'exploitation se trouve dans l'impossibilité de constituer d'avance des réserves de matériel roulant dans les gares d'embarquement, parce que toutes ses voies sont occupées par des wagons d'approvisionnements. On est donc obligé d'arrêter en route le matériel vide et de ne le laisser avancer que lorsqu'il doit être immédiatement employé. De même, dans les gares de déchargement, on manque de voies pour garer les trains qui arrivent, lorsqu'on ne peut pas effectuer immédiatement leur déchargement, et l'on est obligé d'écouler les wagons vides dès qu'ils sont déchargés, ce qui constitue une sujétion des plus gênantes pour les gares desservies par des lignes à voie unique.

Ce système a été appliqué sur une échelle



énorme, et au-delà de toute mesure, lors du mouvement de l'armée de Bourbaki. Avant que les transports de troupes eussent commencé, les gares de Dôle, de Chalon, de Besançon, etc., étaient remplies de wagons d'approvisionnement qui obstruaient toutes les voies. Les débarquements de troupes et surtout ceux de cavalerie et d'artillerie n'ont pu s'effectuer que très-lentement, et les trains retardés par ceux qui les précédaient se sont accumulés sur toute la ligne depuis Besançon jusqu'à Nevers. Depuis lors, du reste, l'intendance n'a pas cessé de persister dans ces déplorables errements et même elle les a exagérés si bien que dernièrement, sur le réseau de Lyon, le nombre des wagons chargés d'approvisionnements pour l'intendance a atteint le chiffre énorme de sept mille cinq cents.

On pourra apprécier ce que cette manière de procéder coûte à l'Etat, indépendamment des magasinages qu'il aura à payer aux compagnies, quand on saura qu'il y a, à l'heure qu'il est, un grand nombre de wagons chargés de vivres qui stationnent dans nos gares depuis plus de deux mois.

3° Ainsi que nous l'avons déjà indiqué ci-dessus, la compagnie n'a jamais été renseignée à l'avance sur l'effectif réel des transports qu'elle avait à faire; les chiffres donnés par le ministère de la guerre n'ayant aucun rapport avec la réalité, elle a toujours été embarrassée pour réunir le matériel nécessaire pour ces transports.

4° L'état-major général de l'armée n'a jamais été représenté auprès des chefs de service du chemin de fer qui se sont trouvés, en même temps, en présence de réquisitions des représentants des différents chefs de corps, des intendants et des officiers d'artillerie chargés du service des munitions qui réclamaient chacun la priorité pour les transports dont ils étaient chargés et qui entendaient rendre la Compagnie et ses agents responsables, s'ils n'obtenaient pas cette priorité. Les agents du chemin de fer n'avaient évidemment pas l'autorité nécessaire pour faire cesser ces conflits.

5° Ces mêmes chefs de corps, intendants et autres officiers, après avoir donné toutes les indications pour les embarquements ou expéditions qu'ils avaient à faire et avoir fixé l'heure du départ, apportaient continuellement des contre-ordres. Il en résultait des encombrements de voies par le matériel préparé pour les transports ajournés ou annulés et des retards pour les autres corps qui arrivaient à l'heure convenue.

6° Malgré les protestations de la Compagnie, les autorités locales avaient, sur plusieurs points, mobilisé plusieurs de ses agents les plus actifs, et elle ne trouvait, avec difficulté, à embaucher que des ouvriers âgés et faibles. Il en est résulté qu'elle a souvent manqué de bras nécessaires pour des mouvements aussi considérables.

Si l'on passe maintenant aux détails d'exécution, on trouve que, dès le début du mouvement, l'embarquement dans la Nièvre a été retardé par le manque de matériel.

Le 20 décembre, lors de l'entrevue qui a eu lieu à Bourges, entre M. le directeur de l'exploitation et un délégué spécial du ministère de la guerre, il fut convenu avec la Compagnie d'Orléans que tout le matériel qui se trouvait à Lyon et aux environs serait réservé pour le transport du 24° corps, transport qui devait avoir lieu immédiatement et que la Compagnie d'Orléans fournirait à celle de Lyon la plus grande partie du matériel nécessaire pour le transport des troupes à embarquer dans la Nièvre; mais la Compagnie d'Orléans ayant aussi à embarquer des troupes à Bourges y avait affecté les premiers véhicules qu'elle avait à sa disposition, et il en est résulté qu'elle n'a pas fourni pendant les premiers jours le matériel qu'elle avait promis.

Les embarquements se sont par conséquent trouvés arrêtés, ou au moins très-ralentis au bout de 24 heures, jusqu'à ce que l'on ait pu faire venir de Lyon le matériel qui y avait été préparé pour le transport du 24° corps, transport qui, annoncé comme devant commencer le 21, a été ajourné sans qu'aucun avis fût donné à la compagnie P.-L.-M.

Ce n'est que plus tard, lorsque le matériel abondait à Nevers, que la Compagnie d'Orléans est venue en offrir à la Compagnie de Lyon.

Une autre cause de retard dans ce mouvement a été la neige et l'abaissement de la température qui ont obligé à réduire les charges des machines et qui ont ralenti considérablement les manœuvres de gares pour la formation des trains, les machines éprouvant surtout une grande difficulté à démarrer. Enfin, dans certains cas, la gelée a fait crever les conduites des prises d'eau, ce qui a entraîné de nombreuses détresses de trains.

Si au lieu de précipiter le mouvement, sans tenir aucun compte des difficultés d'exécution, on s'était rendu compte de l'état des choses, on aurait attendu que le passage par Dijon fût praticable, et on aurait échelonné les trains en proportion des possibilités de déchargement. On a au contraire expédié trains sur trains sans se soucier de ce qu'ils deviendraient, et ceux qui ont eu à faire le circuit par Mâcon, Bourg et Lons-le-Saulnier ont eu à perdre en route un temps énorme.

Enfin, la longue durée du transport du 15° corps doit être attribuée surtout à ce que la plus

grande partie des troupes de ce corps ont été dirigées sur Clerval, gare de dernier ordre, qui n'est pourvue que de très-petites voies de service. Le directeur de l'exploitation de la compagnie avait prévenu à l'avance M. le ministre que le choix de Clerval entrainerait forcément des retards considérables et des difficultés de toute nature. On avait d'abord paru y renoncer; mais, au dernier moment, on est revenu à l'idée malencontreuse de faire arriver le 15e corps sur ce point. Il en est résulté des pertes de temps considérables et des encombrements fabuleux d'autant, qu'outre les troupes, on envoya à Clerval tous les vivres, approvisionnements et munitions nécessaires pour trois corps d'armée au complet (les 18e, 20e et 24e corps) et pour une partie du 15e corps, et ce service devait se faire par une voie unique, entre Besançon et Clerval.

De plus, ces wagons chargés de vivres, après avoir été amenés à Besançon, étaient choisis un à un par l'intendance sur des voies différentes, sans avoir égard au travail des plus pénibles qu'exigeaient leur triage et leur réunion en un train.

Si l'on ajoute à toutes les difficultés que présentait cette situation, que certains officiers, entre autres un général de division, ont refusé de faire sortir leurs troupes des wagons pendant la nuit, arrêtant ainsi tout le service, on comprend que le débarquement se soit effectué avec une certaine lenteur et que les trains aient été soumis, sur des points intermédiaires et souvent en pleine voie, à des stationnements qui se sont prolongés jusqu'à quatre jours pour certains d'entre eux.

Enfin, les trains du 15e corps ont éprouvé un retard considérable parce qu'on expédiait, en même temps de Lyon sur Besançon et Clerval, des troupes destinées à renforcer le 24e corps; or, les trains venant de Lyon venaient d'être intercalés entre les trains du 15e corps.

C'est surtout pour les transports dirigés sur Besançon et Clerval que les causes générales exposées au commencement de la présente note ont exercé une influence déplorable.

Sans entrer, à cet égard, dans des détails qui nous conduiraient trop loin, nous citerons un seul fait comme exemple : à Besançon, le manque de bras s'est fait continuellement sentir, le général commandant la 7e division avait bien mis des mobilisés de corvée à la disposition de la Compagnie; mais il n'a été possible d'en tirer qu'un faible parti, attendu que la plupart d'entre eux s'esquivaient au bout de très peu de temps, et les sous-officiers chargés de les surveiller leur donnaient souvent eux-mêmes l'exemple en abandonnant la gare.

Nous nous sommes bornés à signaler dans cette note les points les plus saillants; mais il est à peine nécessaire de dire que nous pourrions citer bien d'autres faits et produire toutes les pièces nécessaires pour justifier les indications sommaires qui précèdent. Nous avons réuni, entr'autres, la série des dépêches échangées entre le ministère de la guerre et la direction au sujet des grands mouvements qui ont été exécutés pendant les mois de novembre, décembre et janvier. La lecture de ces dépêches suffit pour donner la mesure des prétentions des délégués auxquels était confié le soin de diriger les opérations militaires, et elles établissent en même temps, de la manière la plus nette, que la Compagnie, loin d'avoir encouru aucun reproche, n'a négligé aucun effort pour satisfaire à des exigences qui devenaient, de jour en jour, plus exorbitantes et qui se produisaient sous une forme véritablement impossible.

La Compagnie a toujours opposé la plus grande modération aux menaces et aux brutalités dont elle a été l'objet. Elle ne peut pas supposer que cette modération soit interprétée dans un sens qui lui serait défavorable. Mais, si l'on devait voir se reproduire les imputations dont son service a été l'objet de la part de gens qui seraient heureux de se décharger sur elle de tout ou partie de la terrible responsabilité qu'ils ont encourue, elle réclamerait avec insistance une enquête approfondie dont les résultats ne pourraient lui être que pleinement favorables.

Mouvement de l'armée de Bourbaki.

DÉPÊCHES ET CORRESPONDANCES

« **Bordeaux, 18 déc., à 11 h. 20 du s., parvenue à Clermont le 19, à 3 h. du matin.**

« ***Guerre à chef exploitation du chemin de fer Lyon-Méditerranée, à Clermont-Ferrand.***

« Il est probable que Gambetta, présent à Bourges, aura besoin, demain lundi, du concours de votre Compagnie pour prendre des dispositions spéciales. Je vous prie donc de vous rendre immédiatement à Bourges et de vous adresser de ma part à M. de Serres, chez M. Gambetta. Il n'y a pas un instant à perdre.

« DE FREYCINET. »

Au reçu de cette dépêche, je suis parti de Clermont le 19 au matin et arrivé à Bourges le 19 au soir.

Le 20 au matin, j'ai vu M. de Serres, qui m'a dit qu'il s'agissait de transporter très-rapidement l'armée du général Bourbaki de La Charité et de

Nevers sur Autun, Chagny et Chalon, sans que ce mouvement dût retarder celui qui était commandé de Lyon vers Besançon et qui devait s'exécuter en même temps. Je fis observer à M. de Serres que notre matériel disponible se trouverait absorbé par le mouvement de Lyon, même en suspendant le service public sur une partie de notre réseau, et qu'il serait indispensable par conséquent, pour remplir le programme indiqué, qu'Orléans fournît, sinon la totalité, au moins la plus grande partie du matériel nécessaire pour le transport de l'armée de Bourbaki. Cela fut ainsi convenu avec M. de la Taille, inspecteur principal de la Compagnie d'Orléans, présent à la conférence, et M. de Serres invita, de la manière la plus expresse, M. de la Taille à suspendre le service public sur la plus grande partie du réseau d'Orléans, pour se procurer et nous livrer le matériel nécessaire.

Au sortir de cette conférence, j'adressai à notre service les dépêches nécessaires, en prescrivant la suspension immédiate du service public sur les lignes du Bourbonnais et leurs embranchements, sur la ligne de la Bourgogne, au nord de Lyon, et sur la section de Clermont à Saint-Germain-des-Fossés, et la réduction éventuelle du nombre des trains entre Lyon et Valence et sur les lignes du Dauphiné.

Ces dépêches ont été remises par moi-même au bureau télégraphique de Bourges, avec recommandation de M. Gambetta, qui les avait signées à 10 h. 30 du matin. L'une est parvenue à Clermont à 10 h. 30 du soir, c'est-à-dire en douze heures, l'autre à 7 h. 15 du matin, c'est-à-dire en vingt heures.

La journée du 20 a donc été totalement perdue, par suite des retards de l'administration télégraphique.

La Compagnie d'Orléans avait d'ailleurs été invitée directement, le 20, par le ministère de la guerre à nous fournir d'urgence du matériel, ainsi que le constate la dépêche suivante, que j'ai reçue à mon retour à Clermont :

« *Guerre à directeur Compagnie d'Orléans, à Bordeaux, et Audibert, Bourges. (Faire suivre Clermont-Ferrand.)*

« Veuillez vous concerter immédiatement avec Audibert, à Bourges, en vue de fournir à la Compagnie de Lyon tout le matériel dont vous pourrez disposer pour un prompt et gros transport de troupes. »

Les journées des 21 et 22 se sont passées sans qu'Orléans nous livrât un seul véhicule; il nous en demandait, au contraire, ainsi qu'il résulte de la dépêche suivante :

« *De Nevers à Clermont-Ferrand, Bidermann à directeur.*

« De la Taille, au lieu de nous fournir du matériel comme il nous l'avait promis, nous en réclame pour trois trains de troupes qui lui restent à expédier. »

C'est le 23 au soir seulement qu'Orléans a offert de nous livrer 200 voitures vides.

Pendant que le matériel manquait à Nevers, il était immobilisé à Lyon, en vue du mouvement qui, d'après les indications expresses de M. de Serres, devait avoir lieu en même temps que celui de Nevers, et qui, en fait, ne s'est effectué que huit jours après, sans que, malgré nos questions réitérées, on nous ait annoncé d'ajournement, de telle sorte que nous restions constamment sous le coup d'une réquisition à laquelle on nous avait intimé l'ordre de nous tenir en mesure de satisfaire d'urgence.

D'un autre côté, la guerre nous laissait sur les bras, entre Moulins et Nevers, 1,804 wagons chargés d'approvisionnements sans destination ; ces wagons encombraient toutes les gares et toute la seconde voie de la ligne du Bourbonnais, entre Saincaize et Saint-Imbert, ce qui nous a créé des difficultés inouïes pour le retour du matériel et des machines. En effet, une seule des voies principales étant libre, des détresses de machines ont arrêté certains trains pendant douze à quinze heures, d'autant que, par la température des plus rigoureuses qui régnait (12° à 16° au-dessous de 0), plusieurs machines ont dû jeter leur feu faute d'eau et par suite de la congélation des tuyaux.

Ce froid excessif a en même temps paralysé le travail dans les gares et occasionné à Nevers des difficultés de démarrage qui ont amené des accidents graves, par ruptures d'attelage, et des retards énormes pour l'expédition de certains trains.

Cela posé, nous transcrivons ci-après les dépêches échangées pendant le cours des transports avec l'administration de la guerre :

« 23 décembre.

« *Extrême urgence. Clermont-Ferrand d'Autun, à 9 heures 23 du matin, de Serres, délégué ministère guerre, à Audibert. Clermont-Ferrand.*

« N° 1. — Extrême urgence. La concentration du matériel vide se fait lentement. Les troupes attendent. J'appelle votre attention sur les conséquences dont vous êtes responsables, alors que j'ai dû moi-même supprimer encore les services publics sur certaines sections voisines de celles où s'effectue le mouvement et où il aurait dû déjà être supprimé par vous. »

« Même date.

« *Réponse Audibert à délégué de la guerre, Autun.*

« N° 2. — Mouvement de Lyon n'étant pas commandé, on avait maintenu le service entre Lyon et Chagny, attendu que le matériel de ce service restait toujours à portée pour les trains à former à Lyon. Si nous avions été avisés que ce mouvement était ajourné, nous aurions immédiatement fait refluer tout le matériel sur Nevers. Mais il avait été bien convenu à Bourges que le mouvement de Nevers et celui de Lyon seraient exécutés simultanément, le premier exclusivement avec le matériel d'Orléans. Or, la Compagnie d'Orléans ne nous avait rien fourni encore hier au soir. Au contraire, elle nous demandait des voitures pour des trains à expédier de son réseau. La Compagnie de Lyon n'est donc aucunement responsable des retards qui se sont produits dans cette circonstance. »

« Même date.

« *Réponse de M. de Serres à directeur Audibert.*

« N° 3. — Je reçois votre dépêche de ce jour à 1 heure. Quels que soient les torts de la Compagnie d'Orléans, le ministre de la guerre espérait que la Compagnie P.-L.-M. ferait mieux. Les rapports de ce jour me font entrevoir plus de vigueur: nous comptons que les retards seront réparés, et personnellement je vous prie de mettre toute votre énergie à accélérer, par tous les moyens dont un homme comme vous peut disposer, et il en a beaucoup, le mouvement dont vous connaissez l'importance. »

« Même date.

« *Clermont de Bordeaux (reçu à 2 h. 50 matin le 24). Guerre à M. Audibert, Clermont, faire suivre, Lemercier, Poitiers, faire suivre, extrême urgence.*

« N° 4. — L'embarquement de nos troupes se fait avec une lenteur qui sera une éternelle honte pour ceux qui en sont la cause. Dès demain, une enquête sera ouverte et un commissaire extraordinaire sera envoyé sur les lieux pour constater à qui la responsabilité incombe. Mais le ministre s'adresse aujourd'hui à deux hommes de cœur, à deux Français, aux deux directeurs des Compagnies de Lyon et d'Orléans, et il les adjure au nom de la patrie de laisser de côté toute récrimination puérile entre les Compagnies et d'unir fraternellement leurs efforts pour mettre fin à des retards qui pourraient amener un irréparable désastre.

« DE FREYCINET. »

« 24 décembre.

« *Réponse.*

« N° 5. — Trois circonstances tout à fait indépendantes de la Compagnie de Lyon ont retardé le mouvement de Nevers : 1° retard dans mes ordres transmis par le télégraphe de l'État et qui ont mis 12 et 20 heures à venir de Bourges à Clermont; 2° nécessité, d'après les instructions expresses de M. de Serres, de nous tenir en mesure de faire le mouvement de Lyon en même temps que celui de Nevers, ce qui a immobilisé beaucoup de matériel à Lyon; 3° absence du matériel d'Orléans avec lequel il était convenu, avec M. de Serres, que se ferait la plus grande partie du mouvement de Nevers. Jusqu'à hier soir, Orléans ne nous avait rien fourni, sauf une centaine de nos voitures et wagons rendus les 19 et 20 avant même que le mouvement fût commandé; 4° le très-mauvais temps qui a régné ces jours derniers.

« Mon personnel et moi n'avons pas cessé de concentrer tous nos efforts sur ces transports, et nous avons fait tout ce qui était matériellement possible pour les accélérer; nous nous féliciterons de voir procéder à une enquête approfondie à ce sujet.

« E. AUDIBERT. »

« 27 décembre (arrivée à 10 h. 38 du soir).

« *Guerre à Audibert, directeur chemin de fer. Clermont.*

« N° 6. — M. David, inspecteur principal de la guerre, me télégraphie de Decize que la gare de Nevers n'expédie pas avec l'exactitude promise les trains de matériel vide devant prendre les troupes cantonnées à Decize. Je vois d'autre part une dépêche de Serres à votre Compagnie qui est conçue tout à fait dans le même sens. Je prends acte de ce nouveau retard.

« DE FREYCINET. »

« 28 décembre.

« *Réponse.*

« N° 7. — Reçu votre dépêche d'hier soir.

« Les embarquements de troupes se font simultanément à La Charité, à Nevers et à Decize. Les neiges et les froids extrêmes ralentissent considérablement les manœuvres dans les gares et exigent sur la ligne l'emploi de plusieurs machines de renfort; dans ces conditions, il est matériellement impossible d'assurer l'exécution des trains formés à Nevers pour être chargés à Decize et, en général, de faire un service ayant quelque régularité. Le matériel ne manque pas; notre

personnel n'épargne aucun effort, et en présence des difficultés que nous avons à surmonter, il m'est permis d'affirmer qu'on n'aurait pu faire plus et mieux qu'on a fait.

« E. AUDIBERT. »

« 30 décembre.

« *Guerre à Audibert, directeur de la Compagnie de Lyon à Clermont et en communication à Dijon pour de Serres.*

« N° 8. — Je reçois du général Bourbaki la dépêche suivante : « Chalon, 19 décembre, 10 h. 40 soir. — Notre concentration a été retardée par la rigueur de la saison et par les mauvaises dispositions des administrations de chemins de fer. »

Voilà donc encore une dépêche conçue dans le même sens que tant d'autres. Nous ne voulons accuser les intentions de personne, mais il est certain que nous n'avons pas trouvé, au total, dans votre exploitation les ressources et l'énergie que les Prussiens obtiennent toujours sur leurs réseaux, que le chemin de l'Est a fourni à l'Etat au commencement de la campagne et que votre personnel même aurait peut-être su déployer s'il s'était agi d'un trafic commercial exceptionnel. Nous n'avons ni le temps, ni la possibilité, vous devez le comprendre, de nous livrer à des enquêtes sur chaque fait particulier en vue de saisir les vraies causes et d'atteindre directement les vrais coupables. Ce qu'il nous faut, c'est une rapidité et une liberté complète de nos mouvements, et de la part des compagnies de chemins de fer un concours dévoué, plein, sans réserve. Si votre administration n'est pas dans des conditions à nous assurer ce concours, tel que nous le comprenons, nous nous verrons à regret, pour en finir avec d'interminables polémiques, obligés d'exploiter nous-mêmes votre réseau, en nommant un commissaire directeur.

« C. DE FREYCINET. »

« Même date.

« *Réponse.*

« N° 9. — En réponse à votre dépêche de ce jour, je ne puis qu'opposer les dénégations les plus formelles à toute imputation de négligence ou de fausses manœuvres. Si le mouvement de l'armée de Bourbaki a été retardé au début, cela a tenu exclusivement à ce que l'administration de la guerre ne nous a pas fait fournir le matériel que devait nous livrer la Compagnie d'Orléans et a immobilisé à Lyon le matériel destiné à un mouvement qui n'a eu lieu qu'au bout de huit jours. Tout le possible a été fait dans les conditions où nous nous trouvions placés.

« E. AUDIBERT. »

« Lyon, le 23 décembre 1870.

« *Lettre de M. Cottiau, inspecteur principal, à M. Audibert, directeur de l'exploitation, à Clermont.*

« N° 10. — Monsieur, j'ai l'honneur de vous remettre, ci-inclus, un pli qui est parvenu hier soir à votre adresse, venant de la préfecture. En votre absence, j'en ai pris connaissance et me suis rendu à l'invitation prescrite au nom du ministre de la guerre.

« Il était près de dix heures du soir et, après avoir attendu quelques instants, j'ai été reçu par M. Gambetta, qui m'a adressé de vifs reproches sur les lenteurs des opérations d'embarquement de troupes à Nevers, signalées par plusieurs dépêches du général Bourbaki, qui se plaignait du manque de matériel.

« Je ne puis vous laisser ignorer que M. le ministre paraissait très-mécontent, et la vivacité de son langage était telle qu'il était véritablement difficile de lui soumettre des observations.

« J'ai pu néanmoins lui faire remarquer que, d'après ses instructions, nous avions dû prendre des mesures pour assurer au même moment un mouvement de troupes à Nevers et à Lyon et qu'il avait fallu diviser notre matériel sur deux points, tandis qu'il aurait été plus facile de reporter toutes nos ressources sur un seul endroit. A cela, M. le ministre m'a répondu avec la même vivacité que cela ne le regardait pas et que c'était à nous de satisfaire à toutes les nécessités du moment et des circonstances. Il a fini en me répétant qu'il était très-mécontent, que j'aurais à prendre des mesures pour remédier à cet état de choses, et que j'aurais à lui rendre compte de ce que j'aurais fait à cet égard.

« J'ai passé une dépêche à M. Bidermann pour lui annoncer les trains que je lui avais expédiés avec du matériel vide. Je lui faisais connaitre aussi l'impatience du ministre et le priais de me dire s'il avait suffisamment de matériel. M. Bidermann m'a répondu ce matin de façon à me permettre de donner satisfaction à M. le ministre, ce que j'ai fait en lui écrivant pour lui annoncer que le matériel était suffisant et que la seule difficulté que nous éprouvions était la rigueur de la température.

« Veuillez agréer, etc. « COTTIAU. »

« *P.-S.* Je ne sais encore rien du mouvement que nous attendons depuis le 20 au soir pour le départ des troupes. »

Mouvement du 15e corps.

DÉPÊCHES ET CORRESPONDANCES

Bordeaux, le 31 déc. 1870, 11 h. 45 du m.

Guerre à M. Audibert, directeur Compagnie Lyon à Clermont-Ferrand et à de Serres, Dijon, faire suivre. (Confidentielle.)

N° 1. — Veuillez prendre toutes vos dispositions pour pouvoir, aussitôt que vous en aurez reçu l'ordre par le télégraphe, transporter en 36 heures le 15e corps d'armée, environ trente mille hommes, avec son artillerie, de Vierzon, où il est actuellement, sur un point à déterminer de la ligne de Vesoul ou de Montbéliard.

L'ordre pourra être donné d'un moment à l'autre, mais ne le sera pas avant deux jours. Prière de vous concerter avec votre collègue de la Compagnie intéressée, qui reçoit pareille dépêche; accuser réception.

DE FREYCINET.

Clermont, 31 décembre 1870, 2 h. 45 s.

Guerre, Bordeaux.

N° 2. — Reçu votre dépêche confidentielle.

Je prends les mesures nécessaires pour assurer continuation des trains livrés par Orléans.

Je suppose que nous n'aurons pas à fournir de voitures et wagons à Orléans.

Tout notre matériel occupé aux transports, côté de Chalon et Dôle, d'après les instructions de M. de Serres.

Veuillez noter que ponts sont coupés avant et après Gray et après Clerval, sur la ligne de Montbéliard.

E. AUDIBERT.

Clermont de Bordeaux, 31 décembre 1870, 11 h. 25 soir.

Guerre à directeur chemin de fer Lyon-Clermont.

N° 3. — J'ignore si vous n'aurez pas à fournir de matériel à Orléans pour le transport demandé par ma dépêche confidentielle de ce matin. Veuillez à cet égard vous concerter directement avec cette Compagnie. Ce qu'il nous faut, à nous, c'est que la chose se fasse sans accroc ni retard, et c'est pourquoi nous avons prévenu à la fois les deux Compagnies.

Quant à dire que tout votre matériel est occupé à nos transports du côté de Chalon à Dôle, je pense que s'il en était ainsi, le matériel serait bien mal utilisé et la station bien inutilement encombrée. Je pense donc qu'on vous a inexactement renseigné.

J'aurai soin de vous faire connaître, dès que je le pourrai, le moment à partir duquel le transport devra s'effectuer.

DE FREYCINET.

Bordeaux, 1er janvier 1871, 10 h. 45 matin.

Guerre à M. Audibert, directeur Compagnie Lyon à Clermont-Ferrand. (Confidentielle.)

N° 4. — Le transport de Vierzon, annoncé par dépêche confidentielle d'hier matin, commencera après-demain matin, 3 janvier, à six heures. Il devra être terminé le lendemain 4, dans la soirée; le point d'arrivée sera probablement Clerval, sur la ligne de Montbéliard; toutefois, un nouvel avis fera connaître définitivement la destination.

Les deux Compagnies intéressées sont de nouveau priées de se concerter directement entre elles pour assurer la circulation des trains nécessaires.

Elles sont autorisées par la présente dépêche à supprimer, en vue de ce transport, les trains qu'elles jugeront à propos, sauf, bien entendu, les trains pour le ministre de la guerre. Le corps d'armée à transporter comprend environ trente-cinq mille hommes avec sa cavalerie et dix-huit batteries d'artillerie, plus les convois ordinaires de l'intendance.

DE FREYCINET.

Bordeaux, 1er janvier 1871, 11 h. 30 soir.

Guerre à M. Audibert, directeur Compagnie Lyon-Clermont-Ferrand. (Confidentielle.)

N° 5. — Je vous confirme l'expédition de notre corps d'armée de Vierzon, trente-cinq mille hommes et vingt batteries, avec convois habituels de l'intendance, pour mardi 3 courant, à partir de six heures du matin jusque dans la soirée de mercredi, où le dernier train devra être expédié.

J'ai toujours lieu de croire que la destination sera Clerval, ligne de Montbéliard; je vous la fixerai positivement demain; en tout cas, ce sera sur cette ligne ou sur celle de Gray. Je vous engage donc, pour éviter tout mécompte, à bien vous assurer que tous vos travaux d'art avant Clerval et avant Gray sont en état pour la circulation des trains qui ne doivent pas stationner en route. Accusez-moi réception de la présente.

DE FREYCINET.

Clermont, 2 janvier 1871, 10 h. 25 matin.

Guerre, Bordeaux.

N° 6. — Reçu votre dépêche de cette nuit.

Le pont sur le canal à Dijon ne pourra être rétabli que mercredi. Par conséquent il y aura forcément arrêt en route des trains devant partir mardi à destination des lignes de Clerval ou de Gray, à moins qu'on ne leur fasse faire l'énorme détour de Mâcon, Bourg, Lons-le-Saulnier sur des lignes à fortes pentes où on ne peut faire un service actif. Si le départ était retardé d'un jour il n'y aurait plus de difficulté de ce côté.

Il y a un pont coupé aux abords de Gray. On s'occupe de le réparer, mais impossible de fixer l'époque à laquelle les trains pourront aller jusqu'à Gray.

Veuillez noter que la gare de Clerval est des plus restreintes et manque absolument de quais pour déchargement d'artillerie et de cavalerie. Si le transport est dirigé sur ce point, il faut s'attendre à des mécomptes considérables comme temps.

La situation est d'ailleurs la même pour toutes les gares intermédiaires des lignes de Belfort et de Gray, sauf Dôle et Besançon.

E. Audibert.

Clermont de Bordeaux, 12 janvier 1871, 12 h. soir.

Ministre Guerre à Directeur chemin de fer P.-L.-M., Clermont-Ferrand.

N° 7.—La destination des troupes transportées à partir de demain matin est Besançon et non Clerval, prière de prendre vos dispositions en conséquence. (Rép^{se}, dép^{e} n° 9.)

Clermont-Ferrand de Bordeaux, 2 janvier 1871, 2 h. soir.

Guerre Bordeaux, à Directeur Cie P.-L.-M., Clermont-Ferrand.

N° 8. — La Compagnie d'Orléans m'informe que d'après le rapport de votre Compagnie la gare de Saincaize paraît être toujours encombrée et qu'en conséquence les trains militaires qui commenceront leur mouvement de Vierzon sur votre réseau à partir de demain matin pourraient subir dans ladite gare des stationnements considérables. Je ne me fais l'écho de ces plaintes que pour le bon ordre, car il est bien évident que prévenu comme vous l'êtes depuis samedi vous aurez pris toutes vos mesures pour aider les voies de Saincaize de manière à assurer la continuation non interrompue de la circulation des trains entre votre réseau et celui d'Orléans. N'oubliez pas que vous êtes autorisé à sacrifier tous les trains publics au transport extraordinaire que nous avons demandé. Je vous confirme ma dépêche de ce matin, vous annonçant que la destination définitive des trains sera Besançon et non Clerval. Prière de m'en accuser réception.

de Freycinet.

Clermont, 2 janvier 1871, 3 h. soir.

Guerre Bordeaux. (Voir dépêche n° 7.)

N° 9.—Reçu votre dépêche indiquant Besançon et non Clerval comme destination des trains et celle exprimant des craintes sur l'encombrement de la gare de Saincaize.

Instructions données sur le premier point et mesures déjà prises pour le second, autant que le permet l'énorme quantité de wagons que l'Administration de la Guerre a laissé accumuler dans cette région. Il faudra seulement qu'Orléans enlève à fur et à mesure le matériel vide que nous avons à lui livrer à Saincaize. Pour faciliter les passages, j'ai donné ordre de suspendre, à partir de ce soir, le service public entre Saint-Germain-des-Fossés et Nevers.

C'est dans le parcours au-delà de Chagny que les retards seront inévitables, le passage sur le pont du canal à Dijon ne pouvant avoir lieu que mercredi.

E. Audibert.

Clermont-Ferrand de Bordeaux, 2 janvier 1871, 8 h. 55 soir.

Guerre à Audibert, directeur chemin de fer, Clermont-Ferrand.

N° 10. — En conséquence de votre dépêche de ce matin 11 h. 55 qui me parvient à l'instant, je prescris de retarder tout le mouvement de 24 heures et de ne le commencer que mercredi à 6 heures du matin ; il n'est rien changé d'ailleurs aux autres dispositions. Il est aussi inattendu que déplaisant pour nous d'être avisés au dernier moment alors que le mouvement vous a été annoncé dès le 31 décembre au matin. Je compte que vous aurez à cœur de racheter ce contre-temps par la parfaite exactitude des mouvements de nos trains sur vos lignes.

(Réponse dép^{e}, n° 12.) de Freycinet.

RECTIFICATION

En urgence n° 7640, 116 W. Lire : « Que mercredi à 6 heures du matin, au lieu de mardi à 6 heures du matin. »

Clermont-Ferrand de Bordeaux,
2 janvier 1871, 8 h. 5 soir.

Guerre à Directeur Cie chemin de fer de Lyon. Clermont.

N° 11. — Je reçois de M. Friant, intendant en chef à Chalon, la dépêche suivante :

« J'ai à me plaindre vivement de la manière dont la Compagnie Lyon-Méditerranée exécute les transports militaires. On ne peut arriver avec le personnel actuel qui est inepte et insuffisant, à Chalon et à Dôle et sur la ligne d'ici Lyon. Je vous prie de le faire remplacer ou renforcer, le service se trouvant en souffrance; il y a urgence, je ne puis compter sur rien. » Je vous prie de prendre des mesures énergiques pour assurer la rapidité des transports de l'armée et donner toute sécurité à l'Intendant en chef.

(Voir dép°. — Réponse dépêche 21.)

FÉROT.

Clermont-Ferrand, 3 janvier 1871, 11 h. matin

Guerre, Bordeaux.

Reçu votre dépêche d'hier de 5 h. 55 soir, prescrivant de retarder le grand mouvement de 24 heures et celle de 10 h. 25 soir, prescrivant pour aujourd'hui l'expédition sur Dijon, d'une brigade, de batteries et d'un équipage de pont.

Tous les ordres ont été donnés en temps utile en ce qui nous concerne.

E. AUDIBERT.

Clermont-Ferrand de Bordeaux,
3 janvier 1871, 10 h. 25 soir.

Guerre à commandant du 15e corps, Vierzon, commandant la division Bourges; de la Taille, Inspecteur Vierzon; Audibert, directeur Clermont-Ferrand; Général Bourbaki, Dijon: De Serres, Dijon.

Le général Bourbaki demande qu'on lui envoie immédiatement à Dijon : 1° une brigade du 15e corps avec deux batteries d'artillerie ; 2° l'équipage de pont actuellement à Saint-Amand. MM. les généraux Martineau et Mazure sont invités à se concerter, chacun en ce qui le concerne, avec la Compagnie d'Orléans en vue de profiter de la journée de demain pendant laquelle le mouvement général du 15e corps n'aura pas encore commencé pour envoyer au général Bourbaki ce qu'il désire. Toutes dispositions prises d'ailleurs pour ne pas entraver le mouvement du lendemain mercredi. Quant à la brigade ainsi envoyée par avance, elle rallierait très-prochainement le 15e corps, à Besançon, à l'appréciation du général en chef Bourbaki.

DE FREYCINET.

Clermont-Ferrand de Dijon, 3 janvier 1871,
12 h. 27 soir.

Bidermann au sous-chef d'exploitation.

N° 12.—Agents de la Compagnie se plaignent vivement de la manière de procéder de l'Intendance qui leur donne des renseignements insuffisants tant au départ qu'à l'arrivée.

BIDERMANN.

Clermont-Ferrand de Dijon, 3 janvier 1871.
12 h. 40 soir,

Bidermann au Directeur de la Compagnie. Clermont.

N° 13.—De Serres est d'avis que Compagnie doit consulter Ministre de la Guerre à Bordeaux sur les demandes de matériel faites pour transports de troupes partant de Vierzon et d'Autun ; il pense que, sauf avis contraire du Ministre, nous devons donner priorité aux transports de Vierzon. Veuillez donc dire à Coffinet de prévenir Chagny lorsqu'il sera arrivé assez de matériel à Moulins.

(Voir dépêche n° 17.)

BIDERMANN.

Clermont, 3 janvier 1871, 1 h. 25 soir.

Directeur Lyon à Directeur Orléans, Bordeaux.

N° 14. — Reçu votre dépêche de ce matin.

Nous vous livrons des quantités considérables de matériel vide ; seulement, contrairement aux indications de votre dépêche du 1er janvier, votre inspecteur ne veut plus recevoir à Moulins et nous oblige à lui livrer à Saincaize, ce qui retarde et gêne considérablement nos mouvements, toutes nos gares dans cette région étant encombrées de wagons de l'Intendance. Donnez ordres les plus pressants pour que le matériel livré soit enlevé au fur et à mesure à Saincaize.

E. AUDIBERT.

Clermont, 3 janvier 1871, 2 h. 45.

Guerre, Bordeaux. (Extrême urgence.)

N° 15.— On nous demande transports considérables de troupes au départ d'Autun qui absorberaient partie du matériel que nous avons à livrer à Orléans pour mouvement de Vierzon D'après avis de M. de Serres, je viens vous demander s'il ne faut pas donner la priorité aux transports de Vierzon. En attendant vos instruc-



tions je laisse continuer le mouvement du matériel à livrer à Orléans pour ces derniers transports.

(Voir dépêche n° 15.)

E. AUDIBERT.

Clermont-Ferrand de Dijon, 3 janvier 1871, 4 h. 40 soir.

Bidermann au sous-chef exploitation, Clermont.

N° 16. — Ce n'est ni l'ineptie ni l'insuffisance du personnel qui retarde les transports de l'Intendance, mais le mouvement sur le chemin de fer de Dôle par Verdun qui a été confié à l'entrepreneur. On ne fait guère que trois trains par jour. L'Intendance ne veut pas payer le parcours par Mâcon et Bourg.

(Voir dépêches 11 et 21.)

BIDERMANN.

Clermont-Ferrand de Bordeaux, 3 janvier 1871, 5 h. 25 soir.

Guerre à Audibert, Directeur chemin de fer, Clermont.

N° 17.—Votre dépêche n'indiquant ni qui est-ce qui réclame le matériel pour troupes à Autun, ni quelle est la destination à assigner à ces troupes, il m'est impossible d'apprécier si ce transport est plus urgent que celui du 15e corps. En tout cas, c'est au général Bourbaki que je vous prie de poser la question. Lui seul peut savoir s'il préfère avoir sous la main le 15e corps ou laisser partir les troupes d'Autun; en attendant sa réponse je dois maintenir ses instructions. A ce propos, je ne puis m'expliquer que donnant à Orléans quelques centaines de wagons seulement, vous ne puissiez assurer en même temps le transport des troupes d'Autun. Je n'admets nullement qu'une des deux choses vous dispense de l'autre.

DE FREYCINET.

Clermont de Bordeaux, 3 janvier 1871, 5 h. 30 soir.

Guerre à Directeur de la Cie de la Méditerranée, Clermont.

N° 18. — L'intendant de Dôle télégraphie que cette gare est encombrée et que le service y est devenu impossible. Je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour y remédier et pour assurer la régularité du service du chemin de fer.

FÉROT.

Clermont, 4 janvier 1871, 10 h. 20 matin.

Guerre, Férot à Bordeaux.

N° 19. — Aucun fondement dans les plaintes de l'Intendant Friant qui traite notre personnel d'inepte et d'insuffisant. Il y a bien des retards sur Dôle, mais ils résultent de ce que l'Intendance, par économie, ne veut pas faire passer ses transports par le circuit Mâcon, Bourg et les confie aux entrepreneurs de la ligne de Chalon à Dôle, ligne en construction et qui n'est pas en état d'être exploitée régulièrement. La Compagnie est tout à fait étrangère à ces combinaisons et à leurs résultats.

De leur côté, les agents de la Compagnie dans cette région se plaignent vivement de la manière de procéder de l'Intendance qui leur donne des renseignements insuffisants tant au départ qu'à l'arrivée.

(Voir dépêche n° 11.)

E. AUDIBERT.

Clermont-Ferrand de Lons-le-Saulnier, 4 janvier 1871, 10 h. 12 soir.

Bidermann à Ruinet.

N° 20. — Retard dans les expéditions à Chalon tient à ce que l'intendant veut faire passer tous ses transports sur la nouvelle ligne dont le mouvement est confié à l'entrepreneur Lyot qui ne fait que trois ou quatre trains par 24 heures. Les retards de Dôle sont dus à ce qu'on a changé la destination de la plupart des wagons à cette gare et même à ce que l'on a retenu des wagons pendant plusieurs heures sans pouvoir désigner leur destination définitive. M. Lemaître, intendant chargé du service à Dôle, reconnaît qu'il n'y a aucun reproche à adresser à nos agents.

Clermont-Ferrand de Bordeaux, 9 janvier 1871, 11 h. 42 soir.

Guerre, Férot, Bordeaux.

N° 21. — Reçu votre dépêche d'hier mentionnant nouvelles plaintes contre l'intendant en chef Friant.

Il s'est produit à Chalon, et dans les gares de cette région, des encombrements tenant à ce que l'Intendance, qui nous avait laissé sur les bras mille wagons d'approvisionnements sans destination dans les gares comprises entre Moulins et Nevers, a fait diriger tous ces wagons en bloc sur Chagny et Chalon, en même temps qu'elle se faisait expédier sur ces gares, sur Dôle et Be-

sançon, des approvisionnements considérables de la direction de Lyon. En outre l'Intendance ne nous donne fréquemment que des instructions incomplètes, change en route la destination des wagons et nous fait attendre ses instructions pendant plusieurs heures. Enfin nous aurons à exécuter, concurremment avec ces transports, d'énormes mouvements de troupes. Dans ces conditions, et avec les obstacles atmosphériques contre lesquels nous avons à lutter, impossible d'opérer avec une complète exactitude. Ce qui est parfaitement certain, c'est que nous avons sur cette partie de la ligne un personnel très-dévoué et très-exercé.

Quant au pillage de wagons, je vais prendre des informations sur ce qui s'est passé à Fontaines. Ce que je sais, c'est que sur plusieurs points des wagons ont été pillés par les troupes de passage sans que les officiers aient voulu intervenir pour s'y opposer. On ne peut exiger assurément que dans une gare où le personnel se compose de un ou deux agents, ce personnel puisse empêcher des faits de cette nature.

E. Audibert.

Clermont-Ferrand de Bordeaux, le 11 janvier 1871, à 12 h. 45 du matin.

Guerre à Directeur Audibert, Clermont (Extrême urgence).

N° 22. — Je reçois communication de la dépêche ci-après :

« *Inspecteur Guerre à Férot, Guerre, Bordeaux.*

« Vu l'impossibilité d'avancer sur Besançon avant longtemps, suis revenu hier soir à Dijon voir situation ; depuis le 8, à trois heures du soir, aucun train de troupes n'a pu quitter Dijon. Il y en a sept ici depuis trois jours ; entre Dijon et Chagny cinq ou six, entre Dijon et Labarre douze, et d'autres entre Labarre et Clerval. Dôle me répond qu'il n'entrevoit pas amélioration avant vingt-quatre heures. Troupes et chevaux souffrent de séjours aussi longs.

« Le transport à pied, depuis Dôle au moins, aurait fait gagner un temps précieux. Faisons débarquer chevaux jusqu'à départ probable.

« Gehierre. »

Je ne puis croire, monsieur, que cette dépêche soit exacte, car, si elle l'était, elle dénoterait de la part de votre administration, un oubli bien grave de ses devoirs envers le pays. Je déclare que si pareille circonstance existait, et s'il n'y était pas mis un terme immédiat, je saurais prendre des mesures qui en empêcheraient le retour à tout jamais. J'attends de vous des explications qui, j'en ai la confiance, seront à la fois rassurantes et satisfaisantes.

de Freycinet.

Clermont, le 11 janvier 1871, 11 h. 10 matin.

Guerre, Bordeaux.

N° 23. — Reçu votre dépêche de cette nuit.

Les encombrements et les retards qui se produisent dans le mouvement en cours d'exécution tiennent exclusivement à ce que, dans les dispositions qui nous ont été prescrites pour ce mouvement, il n'a pas été tenu compte des possibilités matérielles.

Premièrement. — Le point de débarquement fixé d'abord à Besançon a été reporté à Clerval. Je vous avais prévenu, dans ma dépêche du 2, de l'insuffisance complète de la gare de Clerval. L'idée d'opérer rapidement sur ce point le débarquement d'un corps de troupes très-nombreux et d'une artillerie considérable était absolument inexécutable.

Secondement. — Avant même que le mouvement des troupes ne commençât, l'intendance a entièrement encombré les gares, notamment Dôle et Besançon, d'un nombre énorme de wagons d'approvisionnements dont la plupart doivent rester chargés et servir de magasins fixes ou volants. Ce système de wagons, convertis en magasins, a déjà encombré nos lignes du Bourbonnais et causé des retards considérables dans le mouvement du premier corps de l'armée de Bourbaki. Il a eu de plus fâcheux effets encore dans cette circonstance. Dans les portions et les conditions où il est appliqué, il paralyse les mouvements, obstrue les gares, complique énormément leur service et enlève la possibilité d'une exploitation active et régulière.

En somme la compagnie a fait des efforts inouïs et mis en ligne des moyens d'action énormes. Si les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants, ce n'est certainement pas à elle ni à son personnel qu'on peut s'en prendre.

E. Audibert.

Besançon, 13 janvier 1871.

Extrait d'une lettre de M. Bidermann, en date du 13 janvier 1871.

N° 24. — Mon cher directeur, outre les causes de retard énumérées dans ta note, il y a eu la prétention du général Peytavin, commandant la 1re division arrivée à Clerval et qui ne voulait pas laisser débarquer ses hommes pendant la nuit, trouvant qu'ils seraient mieux dans les wagons

que campés. Il a fallu réclamer auprès du général en chef Martineau des Chenetz pour avoir raison de cette prétention.

Clermont-Ferrand de Bordeaux, le 12 janvier 1871, 12 h. 50 soir.

Guerre à directeur Audibert, Clermont-Ferrand (extrême urgence et en communication à de Serres, à Bournel, faire suivre).

N° 25. — Quelles que soient les parts respectives de responsabilité de vos agents et des nôtres dans les déplorables retards qui se produisent de Besançon à Clerval, laissons là, si vous le voulez bien, les vaines récriminations et occupons-nous de sauvegarder l'avenir. Je vous prie donc de prendre toutes mesures en votre pouvoir pour hâter le rétablissement de la circulation sur cette section et de vous préparer à l'organiser jusqu'à Belfort. J'espère que très-prochainement la voie ferrée sera en notre possession jusque-là. Dès aujourd'hui, faites restaurer tous les ouvrages d'art où vos agents peuvent arriver et donnez-leur des instructions pour qu'il en soit de même à mesure que nous avancerons; le ravitaillement de notre armée, à peu près impossible par terre à cause du mauvais temps, devra s'effectuer par la ligne de Dijon, Gray, Vesoul et de Besançon, Belfort. Veuillez donc prendre toutes vos dispositions comme voie, matériel et personnel, de façon à être notre dévoué auxiliaire dans l'œuvre patriotique que nous poursuivons. Donnez-nous un concours absolument sans réserves, afin que nous puissions surmonter les difficultés déjà si grandes que rencontre notre entreprise. Concertez-vous avec Jacquin à Bâle, réponse urgente.

C. DE FREYCINET.

Bordeaux, 12 janvier 1871, 1 h. 30 soir.

Guerre. Bordeaux.

N° 26. — Reçu cette nuit votre dépêche d'hier, 12 h. 50.

On n'épargne aucun effort pour activer la circulation des trains militaires retardés dans la direction de Dijon à Besançon, mais les nécessités du ravitaillement de l'armée ralentissent considérablement les mouvements et les déchargements.

Les ordres les plus formels et les plus pressants ont été depuis longtemps donnés et constamment renouvelés pour rétablissement de la circulation par les moyens les plus énergiques sur les sections rendues libres et notamment sur celle de Clerval à Belfort. Malheureusement le génie a fait sauter sur cette section trois ponts sur le Doubs, ouvrages considérables dont la reconstruction a été préparée, mais prendra forcément beaucoup de temps.

Je n'ai pas cessé de me tenir en rapport avec Jacquin, et le Gouvernement peut compter sur une entente absolue et active entre les deux compagnies pour faciliter les mouvements militaires par le concours le plus dévoué.

E. AUDIBERT.

Clermont-Ferrand de Bordeaux, 12 janvier 1871, 10 h. 10 soir. (Extrême urgence.)

Guerre à directeur Audibert, Clermont-Ferrand.

N° 27.—Je reçois communication de la dépêche suivante :

« Dijon, 12 janvier 1871.

« *3 h. 30 soir, général Pellissier à général Bourbaki, Bournel.*

« Toutes les mesures indiquées par votre dépêche ont été prises, mais sont insuffisantes. La voie est complétement encombrée de Besançon à Chagny par suite du rechargement qui ne peut se faire assez promptement; aucun train ne peut avancer; m'autorisez-vous à envoyer par voie de terre partie des troupes qui attendent et stationnent dans les gares, surtout les troupes de cavalerie dont les chevaux souffrent beaucoup en restant dans les wagons? »

J'espère que des mesures efficaces ont déjà été adoptées par vous. Je vous prie de grâce de redoubler d'énergie et de dévouement pour débloquer nos troupes dont l'arrêt peut entraîner la défaite de l'armée de l'Est.

C. DE FREYCINET.

Clermont-Ferrand de Bordeaux, 12 janvier 1871, 11 h. 55 du soir. (Extrême urgence.)

Guerre à directeur, Clermont, et de Serres, Bourbaki.

N° 28.—Je reçois la dépêche suivante, colonel Légion bretonne à Gambetta, ministre de la guerre. Bordeaux :

« Il est de mon devoir de vous avertir de notre position. Le mouvement des troupes vers l'Est se fait avec une lenteur inconcevable; nous sommes depuis quatre jours arrêtés dans la gare d'Etang, et une grande partie de l'armée dans les différentes gares; hommes et chevaux souffrent beaucoup. Les troupes, si on n'y prend garde, vont encore arriver fatiguées et démoralisées : les bruits les plus alarmants circulent

dans l'armée; je ne vous parle pas de la légion, elle n'a malgré tout rien perdu. Mais l'armée sait que Paris souffre, que temps presse. On dit tout ce que vous pouvez supposer. Dans tous les cas, comment y a-t-il un encombrement qui nous arrête si longtemps? Pourquoi n'évacue-t-on pas matériel par Mouchard et Lons-le-Saulnier et au besoin sur la ligne de Belfort? » Je vous prie de me dire quelles mesures vous avez prises pour terminer ce lamentable et éternel encombrement, et de me faire connaître les noms des agents supérieurs de votre compagnie qui président, de leur personne, sur les lieux à l'exécution desdites mesures.

C. DE FREYCINET.

Clermont, 13 janvier 1871, 10 h. 30 matin.

Guerre, Bordeaux.

N° 29. — Reçu vos deux dépêches de cette nuit.

Ce sont les difficultés de chargement et non de circulation qui arrêtent les mouvement de l'armée de l'Est sur nos lignes. On a lancé, de toutes les directions, des masses de trains de troupes, de matériel et d'approvisionnements sur Clerval et Besançon, sans s'occuper des possibilités de déchargement dans ces gares. On fait des efforts inouïs pour activer ces déchargements, mais il y a des limites impossibles à dépasser. A Clerval surtout, comme je vous l'ai fait connaître précédemment, les aménagements très-restreints de la gare opposent des obstacles insurmontables à la prompte exécution de grands mouvements. Afin de ne pas accumuler les trains à la suite les uns des autres en pleine voie, ce qui aurait eu pour résultat de tout arrêter, nous les avons retenus dans les gares intermédiaires où l'alimentation des troupes est possible. Pour ce dernier point nous faisons le nécessaire d'accord avec l'Intendance.

Il y a un grand nombre de trains ainsi arrêtés, non-seulement entre Chagny et Besançon, mais encore entre Nevers et Chagny.

Si l'on ne prend pas le parti de décharger une partie des trains dans d'autres gares convenablement aménagées, comme Dijon ou Gray, par exemple, cette situation se prolongera forcément.

Elle est l'objet de nos préoccupations exclusives et de nos efforts les plus actifs. Les mouvements entre Dijon et Besançon sont dirigés par le chef de l'exploitation, M. l'ingénieur Bidermann, qui est sur les lieux, sans désemparer, depuis 15 jours.

E. AUDIBERT.

Clermont, 16 janvier 1871, midi 30.

Guerre, Bordeaux.

N° 30. — Je reçois du chef de l'exploitation, qui est en ce moment à Besançon, la dépêche suivante :

« Intendant, directeur du grand parc, dirige tous les vivres et le matériel de guerre sur Clerval, les voies étant insuffisantes pour recevoir tous les wagons, nous ne pouvons répondre d'assurer le ravitaillement de l'armée en vivres et en munitions.

« Veuillez prévenir M. le ministre de la guerre de demander au général en chef de faire une partie des transbordements à Baume-les-Dames et à Besançon. »

Je ne saurais trop insister sur l'insuffisance des ressources que présente la gare de Clerval pour la réception des wagons et les manutentions. Je vous ai déjà signalé plusieurs fois cette insuffisance qui a déjà été la cause de retards et de difficultés considérables dans les mouvements exécutés sur ce point.

E. AUDIBERT.

Clermont-Ferrand, de Bordeaux, 16 janvier 1871, 3 h. 20 soir.

Guerre à Audibert, directeur, Clermont-Ferrand.

N° 31. — Je communique votre dépêche de 12 h. 40 à Bourbaki qui en tiendra compte dans la mesure du possible.

Mais le ministre ne saurait se contenter indéfiniment de la réponse que la gare de Clerval est insuffisante; depuis le temps que cela dure, il vous appartenait de rendre cette gare suffisante. Par conséquent votre compagnie n'échappe nullement à la responsabilité.

C. DE FREYCINET.

Clermont, de Bordeaux, 11 janvier 1871, 12 h. 55 du soir.

Guerre à Audibert, directeur chemin de fer de Lyon, Clermont-Ferrand.

N° 32. — Je reçois de nouvelles plaintes de l'Intendant en chef Friant; il déclare ne pouvoir obtenir les transports nécessaires à l'alimentation de son armée. Cette situation est grave et je vous demande de prendre des mesures énergiques pour faire effectuer régulièrement les transports de l'Intendance. L'Intendant en chef rejette sur vous toute la responsabilité des retards dont souffre son armée.

FEROT.



Clermont, 19 janvier 1871, midi 30.

Guerre Férot, Bordeaux.

N° 33. — Reçu votre dépêche de cette nuit.

Besançon n'a pas cessé de recevoir tous les wagons qui pouvaient y trouver place, mais le système consistant à ne pas décharger une grande partie des wagons et à les faire fonctionner comme magasins est, comme je vous l'ai déjà signalé, une cause de retards considérables et donne lieu à des encombrements continuels, outre qu'il rend un service des plus difficiles.

Besançon s'encombre en outre à chaque instant par les transports dirigés sur Clerval où la place manque absolument.

Enfin hier, nous avons dû suspendre les envois sur Dijon et Besançon sur l'avis que Dijon et Auxonne étaient menacés par l'ennemi.

On n'a pas cessé et on ne cessera pas de faire tout le possible.

E. AUDIBERT.

Clermont de Besançon, 19 janvier 1871, 7 h. soir.

Bidermann à directeur, Clermont-Ferrand.

N° 34. — On dirige moins de wagons sur Clerval, mais Besançon est bondé de wagons vivres, ce qui rend le service difficile. Traction annonce encore de nombreux trains venant de Lyon. Je demande des renseignements à Cottiau. Lebleu vient de revenir de Clerval avec moi et nous devons examiner demain possibilité de poser des voies sur glacis de Besançon.

Clermont et Laval de Bordeaux, 19 janvier 1871, 8 h. 55 soir.

Guerre à Audibert, Clermont et copie à Gambetta, Laval.

N° 35. — Généraux, préfets et intendants accusent à l'envi l'insuffisance des mesures prises par la Compagnie de Lyon pour faire cesser l'encombrement sur les lignes de Chagny, Dijon, Besançon. Quelques-uns même vont jusqu'à articuler les mots de mauvais vouloir. Cette imputation est trop grave pour que je veuille m'y arrêter, mais je dois vous prévenir que le Gouvernement a décidé que si l'ordre n'était pas parfaitement rétabli sous trois jours dans la partie nord de votre réseau, un commissaire directeur, relevant de la guerre, serait installé auprès de votre compagnie. Je vous en informe avec le désir et l'espoir que cette mesure extrême ne sera pas nécessaire. Répondez, je vous prie.

C. DE FREYCINET.

Clermont, 20 janvier 1871, 12 h. matin.

Guerre à Bordeaux.

N° 36. — Reçu votre dépêche de cette nuit.

Les causes des retards et encombrements qui se produisent entre Chagny, Dijon et Besançon sont nettement indiquées dans mes dépêches précédentes et dans celle que j'ai adressée hier à M. Férot. Elles sont étrangères au service de la Compagnie et il ne dépend pas d'elle de les faire cesser. Elle ne néglige et continuera à ne négliger aucun effort pour les atténuer. Il est impossible de répondre à des accusations générales qui ne s'appuient sur aucun fait précis. Que les généraux, préfets et intendants spécifient leurs griefs et il sera très-facile à la Compagnie d'établir qu'ils ne s'appliquent pas à son service et que tout le possible a été fait.

E. AUDIBERT.

Clermont de Bordeaux, 20 janvier 1871, 3 h. 30 soir.

Guerre à M. Audibert, directeur, Clermont-Ferrand.

N° 37. — Il faut croire que nos armées ne se comportent pas autrement sur le réseau de Lyon que sur les autres. Or le réseau de Lyon est notoirement le seul sur lequel se reproduisent des encombrements aussi prolongés. Le ministre de la guerre n'a pas le temps de discuter les faits point par point.

Il prend le résultat d'ensemble, imitant en cela ce que vous feriez probablement vous-même vis-à-vis d'un chef de gare dont la gare marcherait constamment mal.

C'est pour couvrir sa responsabilité devant le pays que le ministre de la guerre a décidé de prendre lui-même en main l'exploitation.

Mais je renouvelle le désir et l'espoir qu'on n'en vienne pas à une extrémité pénible pour tous.

DE FREYCINET.

Clermont, 20 janvier 1871.

Guerre à Bordeaux.

N° 38. — L'Intendance a plus de deux mille cinq cents wagons chargés entre Lyon et Besançon. La ligne et les gares entre Chalon, Dijon et Besançon sont exclusivement occupées par ces wagons, les transports commerciaux y étant entièrement suspendus depuis plusieurs semaines. Par conséquent, l'encombrement est dû exclusivement aux transports de la Guerre et au parti qu'a pris l'Intendance de ne pas prendre livraison des approvisionnements au fur et à mesure

de l'arrivée. La gare de Besançon et toutes les gares voisines sont tellement encombrées qu'il n'y a plus moyen d'y faire le service. Si l'Intendance ne modifie pas ses errements, nos embarras ne pourront qu'augmenter.

E. AUDIBERT.

Siége de Belfort.

EXTRAIT DE LA REVUE ALLEMANDE DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE.

(Traduit de l'allemand.)

. . . .

Le bruit courait qu'une puissante armée de secours approchait avec Bourbaki, et il s'agissait de secourir par tous les moyens le général Werder, qui se retirait après le brillant combat de Villersexel.

L'artillerie de siége renforça d'une batterie de 5 pièces de 24 rayé à Montbéliard et d'une de 8 pièces de 12 rayé à Héricourt les dispositions prises d'avance pour la résistance sur la Lisaine et l'Allaine. En outre de Montbéliard à Delle, d'autres emplacements furent disposés et reçurent du siége les canons de 6. Le château de Montbéliard avait reçu deux pièces de 12 et quatre de 6.

Le détachement Debschitz, d'environ 10,000 hommes, tiré d'Alsace au commencement de janvier, occupa la coupure entre la frontière suisse et Montbéliard.

Toutes les troupes de siége dont on put se passer dans l'investissement furent mises à la disposition du corps de Werder, entr'autres le 67ᵉ régiment, un bataillon du 54ᵉ de landwehr et 4 compagnies de pionniers qui interrompirent les communications en avant et établirent une partie de celles de retraite.

Suivirent les journées des 15, 16 et 17 janvier. Quelle anxiété, quelle impatience! D'un côté, la forteresse qui ferait sans doute tous ses efforts pour donner la main à l'armée libératrice ; de l'autre, le faible corps de Werder (35,000 hommes) attaqué par des forces quatre fois supérieures. Cependant, toutes les batteries tirèrent comme d'habitude, montrant à l'ennemi cette tenacité germanique qui ne démord jamais d'une entreprise commencée avant que tous les moyens soient épuisés.

Il était clair que si Bourbaki perçait, une grande quantité d'artillerie et de matériel de parc resterait abandonnée à sa place. Des attelages étaient, il est vrai, disposés en divers endroits, mais ces mesures n'auraient pu répondre que bien imparfaitement au but, en cas de succès de Bourbaki et d'une retraite précipitée.

« Il fallait donc perdre le fruit de tant de peine et de misère et voir l'ennemi victorieux envahir l'Allemagne, brûlant et pillant, comme on l'avait dit, tout sur son passage. Cette pensée semblait s'être incarnée dans chaque homme : tenir quand même jusqu'au dernier soupir. »

Enfin, le 15 au matin, on entendit du côté de Montbéliard le bruit du canon et de la mousqueterie continuer, sans s'affaiblir un instant. Les pièces de siége continuaient à tirer comme si de rien n'était. Les cantonnements veillaient jour et nuit aux sorties ; les bagages de toutes les troupes étaient déjà reportés à 8 kilomètres en arrière et chaque détachement avait reçu sa ligne de retraite.

La plus mauvaise nuit fut celle du 16 au 17. La nouvelle était arrivée que l'aile droite était rejetée jusqu'à Frahier ; bien vite on mit en batterie à Chalouvillars les dernières pièces du parc d'artillerie ; quatre canons français de 24 court. La situation était critique ; l'assiégé et l'armée de secours se trouvaient séparés à peine de 12 kilomètres ; entre deux étaient l'armée de siége et celle de Werder. Cependant, dès le matin, elle s'améliora. L'énergique attaque du général Keller, avec des bataillons des 2ᵉ et 3ᵉ brigades badoises à Chennebier, repoussa l'aile française, et toute la puissance de l'armée de Bourbaki fut détruite. Le 18, dans l'après-midi, les Allemands avaient repris l'offensive.

Trois sorties qui, d'après le colonel Denfert, n'étaient que des reconnaissances pour s'assurer si la ligne d'investissement était dégarnie, furent faites le 15 vers la forêt d'Arsot, Chèvremont et Essert. Les troupes d'investissement, en réalité très-faibles, les repoussèrent sans perte. Une sortie le 16 sur Essert, malgré qu'elle fût entreprise par près de deux bataillons, échoua. C'est une faute du commandant de n'avoir pas attaqué plus vigoureusement les batteries d'Essert quand il savait qu'on se battait à Frahier.

EXTRAIT DE LA BROCHURE AYANT POUR TITRE : « CAMPAGNE D'UN VOLONTAIRE SUR LA LOIRE ET DANS L'EST, » PAR LE VICOMTE P. H. D'USSEL, CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR AUXILIAIRE A L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DU 18ᵉ CORPS D'ARMÉE.

Le 15 au matin, la 1ʳᵉ division est dirigée sur Lure et Couthenans, la 3ᵉ sur Chagey, et la division Cremer sur Etobon. La 2ᵉ division doit rester en réserve à Beverne. La cavalerie éclaire la gauche du côté de Lure et s'établit à Clairegoutte pour prévenir de côté toute tentative de mouvement tournant.

Toutes ces divisions prennent, pour gagner leur position de combat, la grande route de la forêt, qui devient la principale artère de toute circulation, de tout mouvement de troupes comme aussi le seul lieu de stationnement possible pour les réserves d'artillerie. L'action commence dans l'après-midi du 15 janvier, et les engagements ont lieu comme il suit dans cette première journée, de la droite à l'extrême gauche du 18ᵉ corps.

A la droite (Couthenans), la 1ʳᵉ division se porte sur ses positions. Le général Billot marche en avant avec son état-major, pour reconnaître les lieux. A peine sommes-nous aperçus au sortir des arbres, qu'une batterie ennemie nous envoie une décharge. On s'espace aussitôt et on fait vite rentrer sous bois l'infanterie qui suit. Ce sont les premiers coups de canon de la journée. Cette promptitude à tirer, cette précision même, nous révèlent immédiatement tout le système de défense des Prussiens : enfiler nos débouchés par le feu permanent d'une artillerie formidable, et empêcher quoi que ce soit d'en sortir.

A partir de ce moment, les batteries ennemies ne cessent de diriger un feu violent contre la sortie du bois, contre sa lisière et même d'envoyer des obus assez loin en arrière pour atteindre les troupes que les Prussiens y présument établies.

Cependant les trois batteries montées de 4 de la 1ʳᵉ division sortent de la forêt et prennent au plus vite position en avant, sur un plateau situé entre Lure et Couthenans. Les pièces sont espacées le plus possible, pour donner moins de prise à l'ennemi. Elles font taire du côté des Prussiens une batterie de campagne, mais souffrent tellement du feu des batteries de position, qu'au bout de deux heures de combat, elles ne peuvent plus conserver en ligne que deux pièces chacune.

L'infanterie n'est pas engagée. Elle s'établit dans le village de Couthenans que l'ennemi n'occupe pas. Toutefois, elle perd une soixantaine d'hommes par les éclats d'obus qui couvrent la route et la lisière. Ces éclats d'obus, en brisant les branches des arbres, produisent un bruit qui effraye les hommes, non moins que le sifflement bien connu de ces projectiles. Nous ne pouvons nous-mêmes maintenir en ligne quelques compagnies de mobiles, dont il est impossible de faire mouvoir les hommes, blottis derrière les arbres. Mauvais terrain de combat que les bois, avec de trop jeunes troupes ! La surveillance en est trop difficile.

Non loin de là, le colonel Rancourt, du 73ᵉ mobile, a son cheval tué sous lui, et reçoit du même coup plusieurs blessures légères. Des artilleurs appartenant à des batteries tenues en réserve, des médecins qui passent sont blessés sur la route même, à une grande distance en arrière.

Au centre (Lure) le général fait établir sur une petite butte, dans la forêt, en arrière des batteries de la 1ʳᵉ division, les deux batteries de 12 de la réserve. Elles maintiennent avec succès leur feu jusqu'à la nuit, sans grandes pertes.

Les troupes de soutien, bien que très espacées, ont encore là quelques hommes blessés. La batterie de mitrailleuses, laissée assez loin en arrière sur la route, perd aussi plusieurs hommes de la même façon.

A la gauche (Chagey), la 3ᵉ division livre un combat d'infanterie très-meurtrier. La brigade Goury, divisée en trois colonnes, dont l'une est commandée par le général Bonnet en personne, attaque Chagey, et, malgré une vive fusillade, parvient à s'emparer des premières maisons du village, en couronnant les crêtes de chaque côté. Mais l'artillerie allemande enfile ces colonnes et les empêche d'avancer. Elles gardent néanmoins leurs positions.

La 2ᵉ brigade, colonel Bremens, occupe le plateau en avant et à l'est de Chagey.

A trois heures du soir, les Prussiens prennent l'offensive et essayent un mouvement tournant sur la gauche. Il est repoussé par tous les bataillons entrant en ligne. L'ennemi démasque alors une batterie de position qui éteint le feu des batteries de la 3ᵉ division en leur infligeant des pertes sensibles.

En résumé, cette division avait dirigé contre Chagey une vigoureuse attaque d'infanterie, ayant en tête son meilleur régiment, le 4ᵉ zouaves. Après des pertes comprises entre 600 et 1,000 hommes, et la mise hors de combat de beaucoup d'officiers, la colonne d'attaque avait dû reculer. Elle gardait cependant ses positions en deçà du village de Chagey.

A l'extrême gauche (Etobon), le général Cremer, établi dans ce village, engage un combat d'artillerie avec l'artillerie prussienne de Chenebier. Il se porte ensuite entre Chenebier et Chagey, pour appuyer l'attaque de la 3ᵉ division; la nuit arrive ; il est alors attaqué lui-même dans l'obscurité, mais après une fusillade d'une demi-heure, l'assaillant se retire.

La nuit, du reste, vient suspendre l'action. Cette journée en elle-même, avait été sans résultats ; elle nous montrait seulement d'une manière évidente le système de défense des Prussiens, la puissance de leur artillerie de position, et en même temps combien leurs lignes allaient être difficiles à forcer avec de l'infanterie. L'échec de la colonne lancée contre Chagey, le chiffre des pertes si rapidement éprouvées par elle dans son attaque, étaient des renseignements significatifs.

Pendant la nuit, l'artillerie des deux armées construit des épaulements. Les troupes qui ont combattu se reposent et nous-mêmes, revenus à Beverne, nous pouvons goûter quelques heures d'un sommeil nécessaire.

Quand une position est très-forte, on renonce à l'attaquer de front, on la tourne par les côtés. Le centre de notre armée faisait face aux positions ennemies, c'était aux ailes (15ᵉ et 18ᵉ corps) à tourner la position. Nous nous étions assurés nous-mêmes qu'une attaque de front devant Lure ou Chagey était fort difficile. Mais il n'est pas aisé de tourner les lignes ennemies : il aurait fallu un mouvement d'ensemble, vers le nord, de notre armée tout entière, du côté du mont Salbert. Ce mouvement découvrait nécessairement nos communications avec Besançon; le tenter, c'était s'exposer à ce danger grave., Peut-être eût-on pu l'essayer? Encore, dans un pays de montagnes aussi escarpées, il était probable qu'un défilé imprévu nous aurait arrêté quelque part. On ne peut manœuvrer sans cesse en évitant toujours les difficultés, il arrive nécessairement un moment où une rencontre est inévitable. Mais il fallait au moins ne pas être tournés nous-mêmes, ce qui était possible, notre ligne de bataille étant moins longue que celle de l'ennemi. Il devenait urgent, soit pour nous garder contre un mouvement offensif de cette nature, soit pour rendre libre la totalité de nos forces, destinées à donner l'assaut au mont Vaudois, de nous emparer de Chenebier, qui menaçait notre gauche.

Il fut donc résolu que, dans la journée du 16, l'artillerie de la 1ʳᵉ division et les batteries de réserve répondraient seules à l'artillerie ennemie devant Couthenans et Lure et que les divisions Cremer et Penhoat auraient à s'emparer de Chenebier.

La journée du 16 s'annonçait comme la précédente : le temps était beau, mais aussi très-froid.

Je suis détaché auprès de la division Penhoat, ce qui me permet de prendre part aux événements de cette journée.

Le village de Chenebier, situé à 2,000 mètres environ d'Etobon, occupe une assez grande surface sur un terrain accidenté qui, dans l'intérieur même du village, présente plusieurs mamelons.

La division Penhoat arrive à Etobon à onze heures du matin. L'amiral reconnaît les lieux. Le général Cremer, sur la droite, entre Chenebier et Chagey, avait déjà engagé un combat d'artillerie avec Chenebier. L'amiral fait placer une batterie sur un plateau situé en avant du village et un peu sur la droite, une autre en échelons près du cimetière. La 2ᵉ brigade (Perrin) prend position sur le revers d'un petit mamelon à droite. La 1ʳᵉ brigade (Perrot) s'engage dans la vallée par où passe la route du bois de Chambreux à Etobon.

L'amiral fait placer deux pièces sur une butte élevée, de manière à prendre d'écharpe les batteries prussiennes. Il établit précisément en arrière et tout près de ses pièces sa station de commandement.

Le feu s'ouvre. Les Prussiens tirent mal sur la batterie du plateau, dont ils ne peuvent sans doute relever la position sur leurs cartes. Cependant deux coups longs tuent ou blessent une douzaine d'hommes. Ils tirent sur les batteries de la butte avec une remarquable précision, mais dans une neige molle, beaucoup d'obus n'éclataient pas. Le général Cremer, sur la droite, canonne aussi le village.

Le combat d'artillerie durait ainsi depuis une heure et demie entre le village de Chenebier, fortement armé, et les divisions Cremer à droite, Penhoat à gauche, quand arrive le général Billot, qui donna l'ordre d'attaquer avec de l'infanterie.

Sur la droite, le général Cremer lance le 36ᵉ et le 86ᵉ de marche (brigade Millot), deux bataillons du 83ᵉ mobile et le bataillon de la Gironde, commandant de Carayon-Latour (de la brigade Carol-Thevis).

Sur le front s'avancent les tirailleurs du 12ᵉ bataillon de chasseurs et du 92ᵉ de ligne. L'amiral marche à leur tête.

Sur la gauche marchent le reste du 92ᵉ de ligne et le 52ᵉ de marche. Le chef d'état-major, colonel de l'Espée, à côté de qui je me trouve, dirige cette troisième colonne.

Les clairons sonnent la charge, les colonnes se précipitent en avant au milieu de la fusillade et de la fumée. Attaqués de tous côtés, presque cernés, abordés avec beaucoup d'élan par les soldats du corps Cremer qui les rencontrent les premiers, les Prussiens reculent et battent en retraite sur Echavannes. Un bataillon du 57ᵉ de marche (division Cremer) les poursuit et les serre de près; mais, arrivé dans Echavannes, l'ennemi lance des obus contre cette colonne au moment où elle débouche du bois et l'oblige à s'arrêter. L'amiral renonce à regret à la poursuite, qu'il abandonne devant la nécessité de s'installer défensivement dans le village, où il fait arriver son artillerie.

Cette opération, vivement menée, avait parfaitement réussi. La division Cremer, qui avait joué un si grand rôle dans l'affaire, venait de se faire connaître à nous comme une troupe pleine de valeur.

La 2ᵉ division resta dans le village, la division Cremer reprit sur la droite la position qu'elle avait avant le combat.

La journée avait été bonne ; le but proposé était atteint ; Chenebier était pris. La division Cremer ou la division Penhoat (car une d'elles suffisait pour garder Chenebier) allait devenir disponible pour le lendemain, journée destinée à une attaque générale du mont Vaudois. L'exécution de ce projet fut dérangée de la manière suivante :

Dans la matinée du 17, le quartier-général étant à Etobon, on entend, vers quatre heures du matin, une vive fusillade du côté de Chenebier. A la faveur de la nuit, les troupes prussiennes s'étaient avancées près du village, par la droite et le bois d'Echavannes. Elles avaient alors subitement attaqué en un point où se trouvait cantonné un bataillon de mobiles. Bien que les sentinelles eussent, parait-il, fait leur devoir, les mobiles, épuisés de fatigue, lents à se préparer, avaient été enveloppés sans opposer de résistance. Deux compagnies étaient prisonnières. Maître d'une partie de ce grand village, l'ennemi manœuvrait pour s'emparer de la route d'Etobon et isoler du reste du corps d'armée la division qui défendait Chenebier.

Il s'engagea aussitôt un combat, qui fut meurtrier, entre les assaillants et les défenseurs de Chenebier ; le 52e de marche, le 92e de ligne chargèrent à la baïonnette et reprirent les positions perdues. L'amiral fit lancer des obus contre les colonnes qui menaçaient d'envelopper le village. Enfin, après une lutte sanglante, vers onze heures du matin, les Prussiens étaient en fuite et Chenebier repris ou plutôt conservé.

La division Cremer, dont une grand'garde seule fut attaquée pendant ce combat, attendait dans ses positions qu'elle fût requise pour secourir au besoin l'amiral. Ces troupes, qui auraient dû être libres dès le matin, ne furent ainsi redevenues disponibles que vers une heure de l'après-midi.

En prévision d'une attaque générale contre le mont Vaudois, l'artillerie de Couthenans, de Lure et de Chagey avait ouvert le feu dès le matin ; la batterie de mitrailleuses de la réserve d'artillerie avait même été engagée devant Couthenans.

Le temps avait subitement changé. Vers dix heures du matin, il était tombé une pluie torrentielle qui détrempait le sol, mouillait les hommes, et avait soulevé un épais brouillard sur la vallée de la Lisaine, de manière à gêner la précision du tir de l'artillerie, et surtout à empêcher d'en apprécier les effets.

Cependant l'issue du combat qui se livrait dans Chenebier, n'était plus douteuse ; le moment arrivait, où conformément aux ordres du général en chef et au plan général de la bataille, une attaque décisive devait avoir lieu contre les positions du mont Vaudois.

Le général Billot envoie un de ses officiers (le commandant auxiliaire Bixio) au grand quartier général, à Aibre, auprès du général Bourbaki, pour lui faire part des dispositions d'attaque qu'il comptait adopter, lui en communiquer les détails, lui en signaler les difficultés, et en même temps lui demander l'appui de quelques troupes de réserve.

Il m'envoie en même temps auprès du général Bonnet, commandant la 3e division, pour lui porter l'ordre d'attaquer Chagey, c'est-à-dire un des côtés du mont Vaudois. Si j'insiste sur ces détails, c'est qu'ils se rapportent au nœud même de notre situation militaire dans cette bataille et au moment certainement le plus critique de toute la campagne.

Le général Bonnet, officier général intrépide et très-aimé de ses troupes, donne aussitôt des ordres pour préparer l'attaque. Mais il ne me dissimule pas que les Prussiens ont encore, pendant la journée et la nuit, fortifié leurs ouvrages de défense, que son meilleur régiment, le 4e zouaves, lancé l'avant-veille, plein d'ardeur et de confiance, dans des conditions bien meilleures, a fait d'énormes pertes sans réussir à enlever même le village. Il ne croit pas le succès possible, et un désastre lui parait certain. Il me prie d'en informer le général Billot.

Je retourne au quartier général, communiquer ces observations au général Billot, qui me renvoie à toute bride à la 3e division, pour faire différer l'attaque. Bientôt après, accompagné de son état-major, il se rend lui-même dans la forêt, à la croisée de la route de Chagey, puis se dirige vers Couthenans.

Il était trois heures environ. J'étais resté à la croisée des routes avec l'état-major de la 3e division. La pluie continuait à tomber par torrents quand nous voyons arriver par la route d'Aibre qui passe par Couthenans, le général Bourbaki, le général Billot, leurs états-majors et leurs escortes. Les généraux descendent de cheval et il se tient, séance tenante, un conseil de guerre entre le général Bourbaki, le général Billot et le général Bonnet; le chef d'escadron d'artillerie Brugère, aide de camp du général Billot, y est appelé à donner son avis.

Ce n'était pas, en vérité, sans une certaine émotion que nous attendions nous-mêmes ce que ce groupe de quelques hommes discutant dans ce bois, allait décider. Nous avions déjà vu tous d'assez chaudes affaires, mais nous savions très-bien que si l'ordre d'attaque était donné, avec la nécessité d'entraîner les troupes, la moitié d'entre nous devait mourir.

La discussion dura un quart d'heure. Il en sortit l'ordre de retraite, et désormais tout fut fini. Le but de la campagne était manqué.

Le lendemain 18, nous battions en retraite, en bon ordre, par Chagey, sur Besançon. Le général de Bremond d'Ars, avec sa cavalerie, ses batteries et les bataillons d'Afrique, eut à Clairegoutte, en fermant la marche, une affaire d'arrière garde, où il repoussa vigoureusement une attaque de forces très-supérieures. Nous ne devions plus revoir les Prussiens que le dernier jour à la Cluse.

NOTE SUR LA BATAILLE D'HÉRICOURT DE M. LE VICE-AMIRAL PENHOAT

Je ne connais pas les instructions qui ont été données à la gauche de l'armée par le général Bourbaki, pour l'attaque des lignes de la Lisaine; mais dès que le général en chef estimait que le point faible de la ligne ennemie se trouvait devant notre gauche, et que c'est là qu'il fallait faire l'attaque principale, il aurait dû s'occuper directement des mouvements du 18ᵉ corps, et de la division Cremer.

Devant un ennemi aussi prévoyant que celui auquel on avait affaire, on devait s'attendre à des mécomptes dans l'attaque d'une position aussi forte que celle de la Lisaine, dont la défense avait été préparée de longue main.

La rive gauche de la Lisaine offre d'excellentes positions défensives, et (en outre des batteries déjà établies) au dernier moment, une partie des pièces du siége de Belfort avaient été établies derrière des épaulements aux points les plus menacés.

En avant de la position, les routes avaient été coupées et des obstacles établis par les Prussiens; dans une relation allemande du siége de Belfort, on trouve le renseignement suivant :

« Toutes les troupes de siége dont on put se passer dans l'investissement furent mises à la disposition du corps de Werder, entr'autres le 67ᵉ régiment, un bataillon du 54ᵉ de landwher, et 4 compagnies de pionniers qui interrompirent les communications en avant de la position et établirent une partie de celles de retraite. »

On trouve également dans Blume, le renseignement suivant : « A la tombée de la nuit, le 16, le calme se reprend sur toute la ligne, mais peu à peu l'assaillant profitant de l'obscurité cherche de nouveau à gagner du terrain en avant, ce qu'il n'aurait pu faire de jour sous le feu meurtrier de l'artillerie. »

Ces renseignements donnent un aperçu de la force de la position à enlever. — Le 14 janvier, vers 8 heures du matin, toutes les troupes prussiennes étaient en position de combat et il ne parait pas que les dispositions aient été changées au moment de l'attaque dans la journée du 15.— Il résulte de documents divers que c'est entre midi et une heure que notre attaque a commencé sur toute la ligne.

Pouvait-on, dans la soirée du 14, concentrer les troupes de la gauche (18ᵉ corps, division Cremer) à Beverne, de manière à commencer l'attaque plus tôt? C'eût été bien difficile : il aurait fallu pour cela entasser les troupes dans la forêt et sur les routes, car Beverne n'est qu'une petite bourgade, sans ressources, et bivouaquer dans la neige, par 17° de froid; il en serait résulté une grande confusion et c'eût été imprudent, car il ne faut pas perdre de vue que les Prussiens avaient encore des forces importantes du côté de Lure et il n'était pas certain qu'ils évacueraient cette ville sans combat.

« A la droite, la continuation des mouvements concentriques sur Lure, obligeait ce jour-là (le 14), le colonel Willisen, à évacuer la ville et à se replier sur Ronchamps. » (Blume).

Si la division Cremer avait été attaquée, ou avait été obligée d'attaquer les Prussiens du côté de Lure, il fallait être en mesure de les soutenir c'est ce qui justifie la position de la 2ᵉ division, à Moffans.

D'après le placement des troupes dans la soirée du 14, il aurait été possible en été de commencer l'attaque plus tôt qu'on ne l'a fait, mais au mois de janvier, par un hiver rigoureux, avec la neige, un froid de 17°, on aurait peut-être pu, en logeant la 1ʳᵉ division à Beverne, et en dirigeant la division Cremer sur Etobon, par Frédéric-Fontaine, route peu praticable, il est vrai, gagner une heure ou une heure et demie. — Mais c'est tout, et j'estime que c'eût été sans influence sur le résultat de l'attaque de front. — Des troupes solides comme celles de la première armée auraient réussi à enlever la position, j'en suis convaincu; mais celles dont nous disposions n'en étaient pas capables.

Si le 15, on avait attaqué Chenebier, comme on l'a fait le 16, on s'en serait emparé, cela n'est pas douteux pour moi; mais on peut dire à cela que si l'attaque contre Chagey avait réussi, le résultat eût été beaucoup plus important.

Le 15, les pièces de la première division établies sur un plateau entre Lure et Couthenans, font taire du côté des Prussiens une batterie de campagne, mais souffrent tellement du feu des batteries de position, qu'au bout de deux heures de combat, elles ne peuvent conserver en ligne que deux pièces chacune. — Les batteries prussiennes que le commandant Pallu a mentionnées se sont trouvées probablement dans la même cas; à 4 h. 1/2, les pièces prussiennes ont cessé le feu, mais il ne s'ensuit pas que l'attaque d'Héricourt aurait pu être tentée avec avantage, surtout après l'attaque infructueuse contre Chagey.

Pendant la nuit, de part et d'autre, on construit des épaulements pour l'artillerie de campagne.

NOTE AU SUJET DES MOUVEMENTS EXÉCUTÉS PAR LA 2e DIVISION DU 18e CORPS DANS LES JOURNÉES DES 15 ET 16 JANVIER 1871 (BATAILLE D'HÉRICOURT.)

Le 14 janvier, dans la matinée, la division reçut l'ordre de mouvement, en date du 14 janvier (1re armée des Vosges, 18e corps — journal imprimé, page 53).

La 2e division occupait alors Villersexel. On se mit en marche vers midi. La proximité de l'ennemi, la crainte d'un mouvement offensif de sa part, exigeaient qu'on marchât militairement; c'est, en effet, ce qui eut lieu.

La division arriva à Moffans le soir vers 8 heures, après avoir parcouru environ 16 kilomètres.

Une partie de la cavalerie se trouvant déjà à ce cantonnement, le logement des troupes se fit avec difficulté, quelques détachements durent bivouaquer dans la neige; la température était descendue à 16 degrés au-dessous de zéro.

Les 3 divisions du 18e corps occupèrent, pendant la nuit du 14 au 15, les positions suivantes :

Le quartier général de la 1re division (Pilatrie) était à Courmont.

Celui de la 3e (Bonnet) à Lomontat.

Celui de la 2e (Penhoat) à Moffans.

Réserve d'artillerie à Villafons.

La division Cremer était signalée sur la gauche, dans les parages de Lure. La position de cette division n'étant pas connue d'une manière exacte, j'ignore si des ordres spéciaux lui avaient été donnés.

Le placement des troupes que l'on vient d'indiquer constitue le point de départ du mouvement qui a eu lieu dans la matinée du 15.

Les 3 divisions du 18e corps, la division Cremer et l'artillerie de réserve devaient toutes passer, pour se rendre à leur poste de combat, par la route de Beverne à Héricourt; c'est une route de grande communication qui traverse la forêt qui s'étend de Beverne à Couthenans, Chagey.

Le matin, avant le mouvement, les divisions étaient groupées autour de Beverne, aux distances suivantes :

La 1re division se trouvait à 4 kilomètres de Beverne,

La 3e à 5 kilomètres,

La 2e à 9 kilomètres,

La division Cremer se trouvait à 10 ou 12 kilomètres, suivant ses points de cantonnement.

La réserve d'artillerie était plus en arrière.

D'après l'ordre de bataille, les troupes devaient passer par ou près de Beverne, successivement, pour s'engager ~~sur la route~~ de Beverne à Héricourt dans l'ordre suivant :

1re division,

3e division,

Division Cremer.

2e division — réserve d'infanterie,

Réserve d'artillerie du corps d'armée.

La 1re division (Pilatrie) avait pour objectif Couthenans et Lure, points situés à 8 ou 9 kilomètres de Beverne.

La 3e division avait pour objectif Chagey, situé à 7 ou 8 kilomètres de Beverne.

La division Cremer devait prendre position à Etobon, situé à 4 ou 5 kilomètres de Beverne.

La 2e division formait la réserve, elle était à la disposition du commandant en chef, prête à exécuter ses ordres pour se porter sur les points où son action serait nécessaire.

Elle devait prendre poste près du nœud des routes d'Etobon, Chagey, Couthenans, afin de pouvoir porter ses forces sur l'un quelconque de ces trois points.

La réserve d'artillerie se trouvait dans les mêmes conditions.

La route de Beverne à Héricourt passe par Couthenans. C'est celle qui fut suivie jusqu'à Couthenans par la 1re division.

A 4 kilomètres de Beverne, on rencontre sur la gauche de la route l'embranchement d'un chemin de petite communication ou rural, qui se dirige sur Chagey; c'est ce chemin qui fut suivi par la 3e division pour se rendre à Chagey.

La division Cremer avait à suivre deux routes de petite communication en assez bon état, pour se rendre de Beverne à Etobon.

La première, par la montagne, part du village de Beverne sur la gauche; elle est accidentée et ne peut donner passage qu'à de l'infanterie.

La deuxième route par la forêt, croise la route d'Héricourt, à 3 kilomètres 1/2 environ au-delà de Beverne sur la gauche, cette route était en très-bon état et carrossable. Telles étaient les conditions du mouvement à exécuter dans la matinée du 15, par la gauche de l'armée, composée du 18e corps et de la division Cremer.

Voici maintenant comment ce mouvement a été exécuté par la 2e division :

Les troupes cantonnées à Moffans furent éveillées de bonne heure et déjeunèrent avant de se mettre en route. C'était nécessaire, car on ne pouvait prévoir à quel moment de la journée il serait possible de faire manger la troupe.

On partit vers sept heures de Moffans et on arriva à Lyoffans à 7 h. 45. Là, on trouva la tête de colonne de la division Cremer déjà engagée

sur la route qui mène de Lure à Beverne et qui croise, en ce point, la route de Moffans à Lyoffans.

La division Cremer, chargée spécialement d'assurer la gauche de l'armée à Etobon, devait prendre position devant nous dans l'ordre de bataille ; la 2e division dut s'arrêter pour la laisser passer (1).

On reprit la marche vers 9 h. 1/2, mais on éprouva des retards successifs de peu d'importance, occasionnés par l'arrêt des troupes qui marchaient devant nous.

Enfin, un arrêt de près d'une demi-heure eut encore lieu un peu en deçà de Beverne, à un ou deux kilomètres du point où la division Cremer devait tourner à gauche pour se porter sur Etobon. J'ignore la cause de ces arrêts successifs.

Vers 11 h. 1/2 un aide de camp du général Billot transmit l'ordre de faire avancer la division jusqu'à la croisée des routes de Chagey et d'Héricourt.

A deux kilomètres environ au-delà de Beverne, la division éprouva un nouveau retard, dû au passage de l'artillerie de réserve qui reçut l'ordre de passer devant nous. On continua ensuite la marche et on reçut l'ordre de dépasser la croisée des routes pour s'engager sur la route de Chagey et prendre position dans la forêt de Thure et le bois de Nan.

Vers 2 h. 1/2, on aperçut sur la gauche, à travers les bois, des batteries de la division Cremer, établies à Etobon et tirant sur Chenebier.

La division s'arrêta près du bois de la Perchelle; la 1re brigade, en position dans les bois, la 2e brigade sur la route avec le parc et l'artillerie.

Depuis le matin, la division avait eu à parcourir, pour gagner son poste, une distance d'environ 16 kilomètres sur des routes de grande et de petite communication, c'est-à-dire d'une largeur réduite.

La portion de la route de Beverne-Héricourt que toutes les divisions avaient eu à parcourir successivement pour se rendre à leur poste, n'avait pas une largeur suffisante pour permettre à l'infanterie et à l'artillerie, en un mot, aux différents corps, de se croiser sur la route sans s'arrêter, en prenant chacun un côté de la route pour effectuer leurs mouvements.

(1) Dans le cas où la 2e division aurait passé à Lyoffans avant la division Cremer, elle devait prendre position dans les bois de Chambreux et de la Grande-Boulaie, par la route de la forêt qui mène à Etobon ; à l'arrivée de la division Cremer, il se serait produit sur cette route un encombrement qui aurait probablement occasionné un long retard.

Le terrain, planté d'arbres de haute futaie, entremêlé de taillis et de broussailles, ne permettait pas à l'infanterie de marcher en dehors de la route ; enfin sur les accotements mêmes de la route, la neige accumulée présentait une grande épaisseur.

On trouva la route de Chagey réduite à 1 m. 80 de largeur par des tranchées nombreuses et profondes; il fallait prendre de grandes précautions pour faire passer les canons et les caissons près de ces tranchées qui ne laissaient pour le passage, que juste la largeur nécessaire. Les attelages de l'artillerie souffraient beaucoup du froid qui se maintenait à 16 et 17 degrés au-dessous de zéro.

Dans les conditions que l'on vient d'exposer, avec l'obligation de faire passer les 4 divisions avec leur artillerie, et l'artillerie de réserve sur la même route, on ne peut pas dire qu'il y ait eu un retard important dans l'arrivée des différents corps à leur poste de combat, car ce sont là les conditions de marche les plus difficiles.

Le combat a commencé vers 1 heure, et ne pouvait pas commencer beaucoup plus tôt dans les conditions où l'on s'était trouvé.

Enfin, si l'attaque avait été faite le matin, il est probable, et je suis d'avis, que le résultat aurait été le même. L'ennemi était prêt depuis longtemps et tout à fait sur ses gardes depuis deux jours ; il était fortement retranché dans des lignes défendues par des batteries de position (avec épaulements) qui enfilaient les routes par lesquelles il fallait se présenter pour donner l'assaut à la position. Nos troupes n'avaient pas la solidité nécessaire pour réussir dans une pareille entreprise.

Vers dix heures du soir, la division se rapprocha de Beverne.

Le lendemain 16, la 2e division quitta Beverne pour se rendre à Etobon.

C'est vers 3 heures 1/2 ou 4 heures que nous restâmes maîtres de Chenebier. Les Prussiens se retirèrent en toute hâte vers Frahier; on voyait défiler les voitures de leur convoi; ils laissaient dans le village deux ambulances.

Mais on ne pouvait pas s'aventurer légèrement, avec des troupes dont la solidité laissait à désirer, à la poursuite de l'ennemi en poussant une pointe entre l'armée de Werder et l'armée du siége de Belfort ; il aurait fallu nécessairement soutenir les troupes lancées ainsi en avant, par un mouvement général de l'armée de ce côté. Il ne restait, au surplus, avant la nuit, que le temps nécessaire pour se barricader dans le village, placé en flèche du côté de l'ennemi.

Après le combat du 17, la situation de l'armée s'était améliorée, mais on savait qu'une armée

prussienne s'avançait à marches forcées sur nos derrières, et sa présence se faisait déjà sentir sur nos communications.

L'armée prussienne du général de Manteuffel n'ayant éprouvé aucun obstacle dans sa marche, il est évident qu'après les journées indécises du 16 et du 17 l'armée ne pouvait pas continuer son mouvement offensif sans s'exposer à être bloquée complétement par des forces considérables.

La retraite fut ordonnée.

Le vice-amiral,

PENHOAT.

Supplément à la déposition du général Billot, ex-commandant en chef du 18ᵉ corps d'armée.

Versailles, 11 février 1872.

Monsieur le comte et cher collègue,

N° 1. — J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, avec pièces justificatives à l'appui, une note destinée à compléter ma déposition devant la commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale.

J'ai dû faire de nombreuses recherches pour me procurer les documents destinés à établir la vérité sur les différentes questions contenues dans votre dépêche du 18 décembre dernier, et c'est la seule cause du retard que j'ai mis à vous répondre.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien, comme vous me le proposez, faire imprimer cette note, avec les pièces qui l'accompagnent, à la suite de ma déposition. Les faits sur lesquels portent ces documents sont très-importants et me paraissent indispensables à la connaissance de la vérité complète sur la bataille d'Héricourt.

Je joins à cet envoi mon rapport sur la part prise par le 18ᵉ corps à la bataille de Beaune-la-Rolande.

M. le général Crouzat vient de faire paraître dans le *Journal des sciences militaires* un récit relatif aux faits militaires de cette journée. Cet officier général a été mal servi par ses renseignements ou par ses souvenirs, en ce qui concerne les opérations du 18ᵉ corps d'armée. Mon rapport a été écrit sur le témoignage de tous mes généraux et officiers d'état-major et d'après ce que j'avais vu ou fait moi-même; j'en atteste donc l'exactitude, et si ma déposition ne paraissait pas suffisante pour établir les faits dans leur vrai jour, je prierais la commission de vouloir bien y joindre mon rapport.

Veuillez agréer, monsieur le comte et cher collègue, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments bien dévoués.

Signé : Général BILLOT,

membre de l'Assemblée nationale,
ancien commandant en chef des 18ᵉ et 20ᵉ corps.

NOTE DESTINÉE A COMPLÉTER LA DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL BILLOT.

N° 2. — 1° Quelles étaient les positions occupées le 14 janvier au soir par les différentes divisions du 18ᵉ corps?

La 1ʳᵉ division (Feillet-Pilatrie), arrivée le 14 à la nuit aux bivouacs qui lui avaient été assignés, occupait le village de Courmont et les hauteurs boisées situées en avant de ce village et dominant Beverne, face aux avant-postes ennemis. Son arrière-garde était cantonnée au village de Faymont.

La 2ᵉ division (amiral Penhoat), arrivée le 14 à la nuit tombante à Moffans, où elle fut cantonnée, occupait par un détachement le bois de Rompeux, le bois du Moulin, et se reliait à droite à la ferme de Chenollet avec la division Bonnet, à gauche et en arrière avec le 49ᵉ de ligne, établi à La Vergenne en arrière-garde du corps d'armée.

La 3ᵉ division (Bonnet), également à la nuit avancée, avait occupé le 14 les hauteurs de Beverne, le bois de Coteaux, le bois de la côte Renard et le village de Lomont.

La 4ᵉ division (cavalerie du général Bremond d'Ars) ayant eu à repousser quelques éclaireurs et avant-postes ennemis, s'était également avancée le 14 jusqu'à Moffans où elle bivouaqua et se cantonna avec la division Penhoat.

L'artillerie de réserve à Moffans.

Les parcs et convois divisionnaires à une demi-marche en arrière.

Le général Billot, commandant en chef le 18ᵉ corps, après avoir veillé à l'installation des différentes divisions, arriva à Faymont à onze heures du soir.

Enfin, la division Cremer, qui opérait isolément à l'extrême gauche et relevait encore directement de M. le général Bourbaki, arrivait, dans la même nuit du 14 au 15, à Luze, à 10 kilomètres environ de Moffans, extrême gauche du 18ᵉ corps d'armée.

Pour se bien rendre compte de cette situation, il est indispensable d'avoir sous les yeux la carte de France au 80,000ᵉ et de la bien lire. Je me bornerai à faire remarquer que le 14 au soir les avant-postes ennemis paraissaient en face du 18ᵉ corps, du côté de Lyoffans, couvrant Ronchamp et la grande route de Lure à Belfort, du côté de Beverne, couvrant Etobon et Chagey et

les deux routes de Beverne à Belfort par Chenebier, et de Beverne à Héricourt par Couthenans.

Un massif montagneux et boisé, connu sous les noms de bois de la Nannar et de forêt de Chérimont, sépare la grande route de Lure à Belfort, de la route et des chemins qui, des diverses positions occupées par le 18e corps, conduisent à Chagey, Luze, Couthenans.

Ces positions et ces voies de communication sont également séparées de la ligne d'opérations suivie par le 20e corps, à droite du 18e, par un massif montagneux, couvert de neige, boisé et impraticable même aux piétons. Ce massif porte les noms de bois de la Bouloye, bois du Saulnot, côte de Vaudray et côte de Vezert.

Je ferai remarquer également que les troupes du 18e corps, concentrées d'après les ordres généraux de la veille entre ces deux massifs montagneux, pour se trouver en face des villages de Couthenans, Luze et Chagey, leurs objectifs du lendemain, sont forcées, par la nature même du terrain et des obstacles qu'il présente, à diriger leur artillerie par l'unique route de Lure à Héricourt, dans laquelle viennent déboucher les diverses routes secondaires accessibles aux voitures et que les autres débouchés, chemins vicinaux dans la montagne, tranchées sommières dans les forêts, ne sont accessibles qu'à l'infanterie.

Enfin, j'insiste encore sur la nécessité d'avoir bien sous les yeux le relief du terrain et de se le représenter couvert de neige et de verglas par 14 et 18 degrés au-dessous de zéro, les voitures marchant péniblement sur une file, les hommes faisant leur sentier dans la neige, le plus souvent un à un. Ces observations sont nécessaires pour bien se rendre compte des efforts surhumains accomplis par nos troupes pour arriver en ligne et temps utile, comme elles y sont arrivées.

2° A quelle heure se sont-elles mises en mouvement le 15 au matin? Quel itinéraire a suivi chacune d'elles? A quelle heure chacune d'elles est-elle arrivée sur le terrain de l'action?

Toutes les troupes étaient sous les armes à six heures et demie du matin, conformément aux ordres du général Bourbaki, rappelé dans l'ordre de mouvement du 18e corps (pièce A jointe à la présente note).

Elles se sont mises en mouvement au jour, à sept heures sonnantes.

Chacune d'elles a suivi ponctuellement l'itinéraire tracé dans l'ordre de mouvement ci-joint. Un officier de l'état-major général marchait avec chacune d'elles pour y veiller.

Dès huit heures du matin, la division Bonnet engageait l'action avec les avant-postes ennemis établis sur la hauteur qui domine Beverne entre ce village et Chagey, repoussait les avant-postes et s'avançait en combattant dans la direction de Chagey, dont elle enlevait, à deux heures de l'après-midi, les premières maisons.

La 1re brigade de la division Pilatrie (colonel Leclaire) se dirige sur Couthenans à travers les bois en suivant la ligne du faîte des hauteurs qui dominent ce village et celui de Champey.

Cette marche est longue et pénible, le chemin ne donnant passage qu'à un homme de front. La brigade arrive cependant à midi en présence de Couthenans et occupe de suite le village. (Renseignement extrait du journal des marches établi par le colonel de Sachy de Fondrinoy, chef d'état-major de la division Pilatrie.)

La 2e brigade (Robert) arrive de Faymont, suit la route de Lure à Héricourt, jusqu'au débouché des bois où, accueillie par une vive canonnade, elle est forcée de se jeter à droite de la route, dans les bois de la Vaucherie.

La division Penhoat quitte Moffans à sept heures du matin et, suivant la grande route par Lyoffans et Beverne, vient s'établir en réserve des 3e et 1re divisions, en avant du village, dans les bois de la grande Bouloye et de Chambreux.

La réserve d'artillerie quitte Moffans à sept heures, passe à Beverne et vient déboucher en face du Mont-Vaudois par la grande route d'Héricourt.

Le capitaine Rocheux, commandant la section du génie de la 1re division, atteste dans son rapport que sa section, après avoir fait le trajet de Faymont à la lisière du bois de Couthenans et amélioré sur sa route un mauvais passage, et ayant marché, bien entendu, en arrière de la division Bonnet, qui avait commencé à combattre à Beverne, est arrivée vers une heure de l'après-midi sous le canon du Mont-Vaudois, en même temps que l'artillerie de réserve.

Le général Billot était arrivé plus d'une heure avant l'artillerie de réserve, avec la brigade Bremens de la division Bonnet, car, accueilli en débouchant du bois par une vive canonnade, il avait envoyé ordre sur ordre en arrière pour faire avancer l'artillerie.

La division Bremond d'Ars, à laquelle un régiment d'infanterie légère d'Afrique et les deux batteries à cheval avaient été laissés comme soutien, restait à Lyoffans, avec mission de couvrir les derrières du corps d'armée et d'éclairer son flanc gauche.

3° A quelle heure a eu lieu la rencontre du 18e corps et de la division Cremer? Quelles sont les troupes du 18e corps qui se sont ainsi trouvées arrêtées et d'où venaient-elles? Par quelles circonstances cette rencontre a-t-elle pu produire le retard de trois heures que vous avez indiqué

dans votre déposition et sur quelle partie des opérations le retard a-t-il porté?

La division Cremer, partie de Lure à six heures du matin, au moment même où, d'après les prévisions contenues dans l'ordre du général Bourbaki, elle aurait déjà dû se trouver sur la Lisaine, c'est-à-dire à trois heures en avant des avant-postes du 18ᵉ corps, au delà de Beverne et Etobon, est arrivée à Lyoffans vers huit heures du matin et a arrêté sur ce point la division Penhoat, la réserve d'artillerie, la division de Bremond d'Ars, qui venaient de Moffans, prendre la grande route de Lure à Héricourt.

Elle a arrêté, en tenant toute la route de Lyoffans à Beverne, l'arrière-garde de la division Bonnet et une partie de la brigade Robert, à tel point que, pressé par le canon ennemi, j'ai dû arrêter le mouvement d'une partie de la division Cremer, pour porter vers Chagey, Luze et Couthenans l'infanterie, et surtout l'artillerie, réclamées à grands cris par mes têtes de colonne. (Ces renseignements sont confirmés par le journal des marches de l'amiral Penhoat.)

Le retard de trois heures dans l'attaque générale est facile à comprendre. Les têtes de colonne des divisions Bonnet et Pilatrie se sont trouvées en face de positions formidables que l'on ne pouvait emporter qu'après les avoir écrasées d'artillerie; de là la nécessité d'attendre, en se tiraillant avec les avant-postes ennemis repoussés : 1° les fractions de ces divisions, retardées à Beverne par le passage de la division Cremer; 2° l'artillerie de réserve, retardée par la même raison. De là aussi la nécessité d'attendre que la division Cremer elle-même, en repoussant d'Etobon le corps prussien qui s'y trouvait, eût assuré la marche en avant du 18ᵉ corps en éloignant de son flanc gauche l'ennemi qui, dès huit heures du matin, l'avait attaqué de ce côté à Beverne.

Un simple coup-d'œil jeté sur la carte rend évidente l'exactitude de ces observations.

On voit par là que si ce retard, qui ne doit être imputé nullement à la division Cremer, mais à l'impossibilité matérielle où elle se trouvait d'arriver à six heures du matin sur la Lisaine, alors qu'elle ne parvenait à Lure que dans la nuit du 14; si ce retard n'a point reculé d'une seconde la rencontre des avant-postes prussiens qui a eu lieu à huit heures du matin, il a forcé de différer de deux à trois heures l'action générale de tout le 18ᵉ corps.

Du reste, ce retard fâcheux ne saurait à aucun degré être considéré comme la cause de l'échec du 18ᵉ corps devant Chagey et le Mont-Vaudois, dans la journée du 15.

Trois heures plus tôt, comme trois heures plus tard, nous aurions rencontré les batteries de position du Vaudois sous le feu desquelles nous dirigeait l'ordre qui envoyait le 18ᵉ corps à Couthenans, Luze et Chagey. Nous aurions certainement perdu un peu plus de monde, car au lieu de deux attaques, nous aurions eu le temps d'en faire trois avant la nuit, en engageant la division Penhoat, et sans plus de succès, car je ne connais pas d'infanterie qui puisse marcher 1,800 mètres sur un tapis de neige, à découvert, contre des batteries de position couvertes par une rivière et deux villages crénelés.

4° Vous avez déclaré que vous ne vous souveniez pas de l'heure à laquelle vous êtes arrivé devant les positions ennemies, mais que c'était au moment où l'on commençait à entendre le canon du 15ᵉ corps. Or, comme il est avéré que, conformément à l'ordre général, le 15ᵉ corps est entré en action vers dix heures du matin, ce serait à cette heure que vous seriez entré en ligne.

Je répète que la tête de colonne de la division Bonnet est entrée en ligne avec les avant-postes ennemis au-delà de Beverne vers huit heures du matin, qu'elle s'est avancée en combattant pour couronner les hauteurs qui dominent Chagey; que la brigade Leclaire, de la division Pilatrie, est arrivée vers midi à la lisière du bois, battu par les batteries du Vaudois; que l'artillerie de réserve y est arrivée à une heure; et de toutes ces données précises je conclus que vers onze heures et demie mes troupes étaient prêtes à engager l'action générale, les avant-postes étant aux prises depuis le matin, et que moi-même, vers midi, après avoir attendu à Beverne le général Cremer et conféré avec lui pour tâcher de réparer le mieux possible l'embarras résultant de ce qui n'avait pas été prévu par le programme général, je débouchais en face du Vaudois avec mon état-major.

5° Vous parlez dans votre déposition d'un rapport que vous auriez fait sur cette journée. Ce rapport n'a pas été retrouvé, et le général en chef ne se rappelle pas l'avoir reçu. Pourriez-vous nous dire à qui il a été adressé et quand?

Un rapport sommaire a été rédigé de ma main dans la nuit du 15 au 16 à Beverne. Il a été porté au général Bourbaki à Aibre par un de mes officiers.

M. le colonel Leperche, aide de camp de M. le général Bourbaki, qui était venu me trouver en face du Vaudois dans l'après-midi, avait reçu communication de moi-même des divers accidents de la journée. Je les ai reproduits dans ce rapport et j'ai rendu compte au général en chef des difficultés et des lenteurs de la marche, du retard apporté dans mes mouvements par l'arrivée sur la route de Lure à Héricourt de la division Cremer, des combats de la journée, de la difficulté d'enlever de front le Mont-Vaudois et

Chagey, et de la nécessité de se jeter ~~plus à~~ gauche.

Ce rapport est arrivé à destination, car la même nuit, avant le jour, je recevais les instructions par suite desquelles, le 16, j'ai porté à Etobon et Chenebier la division Penhoat.

6° Vous avez chargé le général Clinchant de transmettre au général Bourbaki une lettre que vous avez écrite dans la nuit du 14 au 15 pour l'informer du retard probable de votre marche. Le général en chef ne parait pas avoir reçu cette lettre, ou du moins il n'en a pas gardé souvenir. Pourriez-vous nous donner copie de cette lettre?

Je vous remets ci-joint copie des trois lettres B, C, D, et de plus, à titre de renseignement, mon bulletin de renseignements sur l'ennemi du 13 janvier.

La lettre B est celle que j'ai adressée au général Clinchant;

La lettre C est celle que j'ai adressée au général Bourbaki;

Enfin, la lettre D est la copie de la lettre du général Cremer transmise à ces deux généraux.

Ces lettres sont parvenues à destination; je me souviens très-bien d'en avoir eu le récépissé. Je veillais moi-même au classement de tous les ordres ou dépêches venant du général en chef, et des récépissés des rapports et dépêches que je lui adressais. Ordres, dépêches et récépissés étaient régulièrement enfilés.

D'ailleurs, le 15 et le 16 j'ai eu occasion de parler au lieutenant-colonel Leperche et au général Bourbaki de ces importantes dépêches, et ni l'un ni l'autre ne m'a dit qu'elles ne fussent point parvenues.

7° Comment expliquez-vous que le général Clinchant, avec qui vous deviez vous relier par la droite, ait été sans nouvelles de vous pendant la plus grande partie de la journée et qu'il ait fallu faire avancer la réserve du général Pallu de la Barrière pour couvrir la gauche du 20° corps?

Je me l'explique à merveille, et un coup d'œil jeté sur la carte l'expliquera à la commission.

J'opérais par la vallée de Beverne, séparée du général Clinchant par le massif montagneux dont j'ai parlé plus haut.

Mes communications ne pouvaient se faire que par la lisière du bois battue par le Vaudois, et après avoir débouché, ou par les derrières du corps d'armée. Les routes étaient glacées et glissantes. Les officiers envoyés d'un corps à l'autre restaient trois et quatre heures en route, et quant aux tirailleurs à jeter entre les deux corps pour les relier, il suffit d'avoir parcouru des montagnes escarpées, boisées et recouvertes de neige, pour se rendre compte que le général Pilatrie dont l'aile droite suivait la tranchée sommière, n'ait pu détacher sur des pentes impraticables des tirailleurs qui l'auraient relié au 20° corps.

Cette liaison n'a pu s'opérer que dans l'après-midi et sous le feu du Vaudois.

Pour compléter ma déposition sur la bataille d'Héricourt, je prierai la commission de faire imprimer, avec les pièces justificatives ci-jointes, l'extrait suivant du livre de M. Blume, major au grand état-major prussien, duquel il résulte que le 18° corps et la division Cremer seraient entrés en ligne les premiers :

« Dans la matinée du 15 janvier, par un froid de 14°, l'ennemi porte des forces très-considérables contre nos avant-postes de la droite et du centre. Ceux-ci, soutenant une lutte très-opiniâtre, se replient sur la position principale, contre laquelle l'assaillant déploie une très-nombreuse artillerie, pour préparer l'attaque des masses d'infanterie qui se forment à l'abri des bois.

« L'ennemi s'engage d'abord sur l'aile droite à Chagny, mais il est repoussé dans la forêt. Il continue dans la soirée a tenter dans cette direction de nombreux retours offensifs qui toujours sont victorieusement repoussés. »

Le général ancien commandant
en chef du 18° corps,

BILLOT.

Pièces supplémentaires destinées à établir l'heure de l'entrée en action du 18° corps d'armée le 15 janvier 1871 devant le Mont-Vaudois.

15 janvier.

Extrait du journal des marches de la 1re division.

N° 3. — La division reçoit l'ordre de partir à sept heures du matin pour se diriger sur Couthenans, village occupé par l'ennemi, en prenant position dans le bois de la Bouloye. Cette marche est rendue fort longue par le passage à travers la montagne. Le chemin ne donne passage qu'à un homme. Vers midi, la 1re brigade arrive dans ses positions. Couthenans est reconnu et de suite occupé par nos troupes. La 2° brigade, venant de Faymont, s'engage sur la route de Chagey, occupée par l'ennemi. La 3° division venait aussi de ce côté et devait enlever Chagey. Une vive canonnade reçoit nos troupes sur la route de Chagey et leur fait subir quelques pertes, sans que notre artillerie puisse donner. Deux batteries sont amenées sur un pli de terrain en arrière de Couthenans et combattent les feux ennemis qui partent du Mont-Vaudois. Le feu continue jusque dans la soirée, et les troupes de la division gar-

dent le village de Couthenans et les bois qui se trouvent en arrière.

Pour copie conforme :

Le chef d'état-major de la 1re division.

Signé : Pan-Lacroix.

Pour copie conforme :

Le général commandant le 18e corps,

J.-B. Billot.

Dommartin, le 29 janvier 1871,

Mon général,

N° 4. — J'ai l'honneur de vous adresser le rapport sur la part qu'a prise la 1re division dans les affaires des 15, 16, 17 et 18 janvier devant Chagey, Luze et Couthenans.

La division occupait, le 14 au soir, les villages de Courmont et de Faymond. La 1re brigade quitta le 15 au matin son campement de Courmont pour se porter, par les bois de la Bouloye, sur le village de Couthenans, qu'on supposait occupé par l'ennemi.

La 2e brigade, avec l'artillerie divisionnaire, évacuait Faymond le même jour et se portait également sur Couthenans, en passant par Loinonmond en suivant la route de Lure à Héricourt.

La 1re brigade arriva à la lisière des bois en avant de Couthenans vers une heure. D'après les renseignements recueillis des habitants mêmes de Couthenans, ce village n'était pas occupé; un bataillon du 44e de marche s'y établit sans rencontrer la moindre résistance, pendant que le reste des troupes était déployé en tirailleurs sur la lisière du bois. La 2e brigade, qui avait pris la route de Lure, s'était trouvée arrêtée dans sa marche par un encombrement causé par le passage de l'artillerie de réserve et des troupes de la 3e division. Arrivée à l'embranchement des chemins de Couthenans à Chagey et de la grande route de Lure à Héricourt, elle eut à essuyer le feu des batteries prussiennes établies sur le Mont-Vaudois, qui commande toute la vallée depuis Couthenans jusqu'à Chagey. Un certain nombre d'hommes furent atteints. C'est à ce moment que le colonel de Rancourt, du 73e régiment de mobile, a été blessé par deux éclats d'obus. Un bataillon du 42e de marche, qui était encore dans les bois, eut aussi à souffrir du feu de ces batteries.

A ce moment, je donnai l'ordre aux batteries divisionnaires de venir s'établir en avant de Couthenans, tout en masquant leur mouvement en se couvrant par le bois. Une d'elles prit immédiatement position sur un pli de terrain qui s'étend en avant du bois de Couthenans et à gauche du village, et ouvrit le feu. Aussitôt le feu des batteries ennemies se dirigea sur cette batterie et lui fit éprouver des pertes sensibles. Elle dut changer de position.

Un feu bien nourri continua jusqu'à 5 heures du soir, il se ralentit alors : l'ennemi n'envoyait plus que quelques projectiles pour fouiller les bois.

La nuit arrivée, la 1re brigade s'établit dans les bois, en arrière de Couthenans et dans le village même, se gardant en avant et se raliant par sa gauche à la 2me brigade campée dans les bois qui s'étendent vers Chagey. Cette 2me brigade donnait la main à la 3e division placée devant Chagny.

La nuit fut tranquille et employée à construire quelques ouvrages en terre pour abiter les batteries chargées de contrebattre celles que l'ennemi avait en position sur le Vaudois. L'ennemi de son côté ne resta pas inactif; de nouveaux épaulements furent élevés et 3 batteries furent placées en position autour du village de Luze, l'une à droite, l'autre à gauche, la 3e au-dessus à mi-côte.

Le 16 au matin, je reçus l'ordre d'attaquer le village de Luze, situé au pied même du Vaudois. Cette attaque ne devait avoir lieu qu'après l'enlèvement du village de Chagey, que devait opérer la division Bonnet.

Dans la matinée, j'avais fait reconnaître la rivière la Lisaine et les endroits guéables. Par suite de la fonte des neiges, le niveau de la rivière s'était sensiblement élevé, et le passage offrait de très-grandes difficultés. Vers 10 heures, une vive fusillade se faisait entendre sur notre gauche, c'était le général Bonnet qui attaquait Chagey.

Les troupes étaient prêtes pour l'attaque de Luze, mais la 3e division n'avait pu enlever Chagey.

Une forte cannonade s'engageait entre nos batteries et celles de l'ennemi qui écrasaient les troupes du général Bonnet. Elle continua jusqu'à la nuit; à ce moment toute la division appuya sur la gauche, se reliant de plus en plus avec la 3e division dont elle assura la droite en empêchant un mouvement tournant que l'ennemi tenta à plusieurs reprises. Les troupes campèrent dans le même bois que la veille, se gardant en avant par une ligne de tirailleurs placés sur la crête même qui domine Luze en avant de Couthenans.

Pendant la nuit nous élevâmes de forts épaulements pour abriter une batterie de 12, établie sur la route de Lure à Héricourt. Les batteries

divisionnaires prirent position sur la même route et furent mises à couvert par les remblais de la route.

Une autre batterie de 12 fut établie sur une crête élevée située dans les bois de Chagey, à gauche de la route de Couthenans à Beverne.

L'attaque de Luze et de Chagey était remise au lendemain 17. Elle ne devait avoir lieu qu'après que le feu de toutes les batteries mises en position pendant la nuit, aurait fait taire celui des batteries ennemies.

Vers huit heures du matin, le feu commença. De son côté le général Pallu, commandant la réserve générale de la première armée, avait établi une batterie sur le mont Verlans et prenait d'écharpe les batteries ennemies.

Le feu fut peu nourri ; le dégel du terrain arrêtait les mouvements des pièces. Vers trois heures de l'après-midi, heure à laquelle devait avoir lieu l'attaque du Vaudois, le feu de l'ennemi était aussi soutenu que dans la matinée.

L'attaque dans ces conditions devenait sinon impossible, du moins fort difficile et même très-chanceuse avec de jeunes troupes fatiguées dont l'effectif ne montait guère qu'à 7,000 hommes pour la division.

Pour atteindre aux batteries ennemies il fallait parcourir un terrain découvert d'une longueur de douze cents mètres et en supposant que les troupes eussent enlevé le village de Luze, il leur eût été difficile de gravir la montagne; l'ennemi dirigeait alors tous les feux sur ce village situé dans un fond : la nuit arriva sans qu'un résultat définitif ait pu être obtenu et le 18 à cinq heures du matin, je reçus l'ordre d'évacuer mes positions pour me diriger sur Coyseveaux. La mission de mes troupes était de protéger le mouvement de la division Bonnet. A cet effet je les fis replier dans les bois où elles furent déployées en tirailleurs, je ne gardai en avant qu'un cordon de tirailleurs couvrant le village. Le mouvement de retraite s'exécuta lentement en bon ordre, bien que l'ennemi fit feu de toutes ses pièces sur les troupes qu'il voyait se mettre en retraite. La division Bonnet ayant achevé son mouvement, je fis replier mes tirailleurs qui rejoignirent la colonne, et toute la division se mit en marche par Coyseveaux et Verlans dont elle occupa les hauteurs.

Bien que les troupes de la division n'aient pas pris une part très-directe dans ces journées, elles se sont montrées fermes pendant trois jours sous le feu des batteries qui venaient les frapper au milieu même du bois. Chacun a fait son devoir, je n'ai qu'à me louer de l'attitude de tous.

J'ai l'honneur, mon général, de vous transmettre les états de propositions pour l'avancement, la Légion d'honneur et les citations à l'ordre, en faveur des officiers et militaires qui se sont distingués particulièrement dans ces journées.

Pour copie conforme :

Le général de division commandant la 1re division
Signé : FEILLET-PILATRIE.

Le général commandant en chef le 18e corps,
J.-B. BILLOT.

P.-S. — Je joins les rapports particuliers des commandants de brigade et des chefs de corps; — l'état des pertes en tués, blessés et disparus.

Rapport sur les journées des 15, 16 17, et 18 janvier 1871.

N. 5. — La section du génie de la 1re division, partit de Faymont, le 15 janvier, et après avoir amélioré un passage difficile, arriva à la sortie du bois de Couthenans, vers une heure de l'après-midi, en même temps que l'artillerie de réserve du 18e corps. D'après les ordres reçus, on se tint sur la lisière du bois, tant pour laisser la route libre aux voitures d'artillerie, que pour rendre moins dangereuse la position des réserves d'infanterie, sur une route prise fortement d'écharpe par une batterie ennemie.

La nuit du 15 au 16 fut passée au bivouac dans le bois au-dessus de Couthenans, et le 16 au matin, le détachement vint s'établir au village où il fut employé à rendre praticables, pour les chevaux et voitures, les routes aboutissant à Couthenans, et à préparer des ponts volants sur le ruisseau pour le passage des réserves d'infanterie massées au bout de Couthenans sur la route d'Héricourt. Le soir du même jour, la section reçut l'ordre de revenir dans le bois, où elle avait bivouaqué la veille, et d'y préparer une route pour les voitures du convoi des vivres de la division; ce dernier travail terminé, le détachement rentra au village.

La nuit du 16 au 17 fut employée à construire des épaulements pour l'artillerie et le 17 au matin, les sapeurs du génie de la 1re division, placés à la droite des réserves d'infanterie, derrière le village de Couthenans, eurent à essuyer comme elles les coups perdus de l'artillerie prussienne.

Vers midi, sur l'ordre de M. le général commandant la division, la section revenait dans le même bois, où elle avait bivouaqué, et passait la journée à faire des fascines en vue de permettre le passage à l'infanterie du ruisseau de Luze. Pendant ce travail, le sapeur Leroy fut contusionné à l'épaule par un éclat d'obus; le soir enfin on rentrait pour se cantonner à Couthenans.

Le 18, le génie de la première division escorte l'artillerie et, après lui avoir préparé le passage sur les rampes glissantes de Coyseveaux, Champey, Tremoines et Byans, il arriva vers une heure de l'après-midi à Verlans; sur l'ordre qui lui parvint, il quitta le village de Verlans le soir même, et passa la nuit au bivouac dans les bois qui séparent les deux villages de Coyseveaux et Verlans.

Fait à Tallenay, ce 23 janvier 1871.

Le capitaine commandant la section,
Signé : ROSHENNF.

Vu :

Le chef de bataillon commandant le génie de la 1re division,
Signé : Illisible.

---

15 janvier 1871.

Extrait du rapport du colonel de Rancourt de Mimérand, commandant le 73e régiment des mobiles, au combat du 15 janvier. (Imprimé à Orléans en 1872.)

N° 6. — Arrivée à Lomont, la 2e brigade de la 1re division prend la route de Lure à Héricourt sur laquelle se trouvent déjà engagées notre artillerie de réserve et la division Cremer se rendant à Chenebier.

Cependant, l'artillerie et la 2e brigade sont appelées, en toute hâte, par le général Billot. On se presse le plus possible pour atteindre Beverne et suivre la route qui, traversant la forêt de Nau, va déboucher à Couthenans dans la vallée de la Lisaine et conduit directement à Héricourt.

En forêt, l'encombrément ne fait qu'augmenter aux points où la route côtoie un ravin; l'ennemi avait coupé les rampes et n'avait laissé que le passage d'une voiture. Toute la division, son artillerie et l'artillerie de réserve sont engagées dans ce défilé qui devient alors le seul point de départ de tous nos mouvements.

Séparé du 44e, à 3 kilomètres de la lisière de la forêt, par suite d'arrêts continuels, le régiment s'avance péniblement; enfin, il atteint le faîte, descend dans la vallée et parvient ainsi à 800 mètres de Couthenans. A ce moment, l'état-major général du 18e corps arrivait à la sortie du bois; à sa vue, l'ennemi ouvre le feu de ses batteries, placées de façon à enfiler la route : le passage devient impossible. Nous recevons l'ordre de nous jeter immédiatement sous bois et de marcher parallèlement à la route.

L'ennemi, certain de la présence de nombreuses troupes, couvre le bois de projectiles; on entend le bruit des obus qui frappent les arbres et éclatent, le craquement des branches qu'ils ~~brisent en passant~~ et le sifflement des éclats qui viennent tomber près ~~de nous~~.

Bientôt, une vive fusillade s'engage sur ma gauche; je fais alors traverser la route et je porte mon régiment dans cette direction.

La marche sous bois, toujours difficile à faire en bon ordre, le devenait plus encore avec cette jeune troupe dont les pas enfonçaient dans la neige. Cependant, en arrivant au bord, j'avais derrière moi plusieurs compagnies fermées et peu à peu les hommes arrivaient et reprenaient leurs rangs.

Nous avions alors, devant nous, la Lisaine; à environ 500 mètres au-delà, les hauteurs du mont Vaudois où étaient établies les batteries prussiennes; un peu sur la droite, le bourg de Luze, sur la Lisaine; et un peu sur la gauche Chagey. Tout à fait à notre droite, Couthenans, caché par une pointe de forêt. Sur notre gauche, sous les arbres et séparés de nous par un profond ravin, s'avançaient sur Chagey les tirailleurs du 19e mobile (Cher). Près du ravin, sur un petit chemin, une pièce d'artillerie en batterie servait de point de mire aux Allemands, embusqués dans le moulin du village, qu'elle canonnait.

A peine entrevus, nous sommes assaillis par une grêle de balles. La position sous bois, devenait intolérable; il fallait en sortir. Je résolus d'attaquer Chagey, et je commandai en avant. Trois compagnies se déploient en tirailleurs et ouvrent le feu.

J'avais fait une soixantaine de pas, afin de reconnaître et de préciser le point d'attaque, lorsque, d'une maison située sur la gauche de Chagey, éclate un feu de peloton. Atteint d'un coup de feu au côté, je suis violemment désarçonné; une circonstance providentielle m'avait préservé de la mort; arrêtée par un crucifix, qu'elle avait tordu, la balle s'était aplatie sur des pièces de monnaie.

Ma chute produisit un certain trouble; plusieurs officiers, MM. Chevrier, Roze, Hutteau et quelques hommes se précipitaient vers moi, le capitaine Gonat venait me dégager le pied de l'étrier, le garde Julien Gitton (de Cernoy), s'élançait pour me relever. Dans le même instant, une nouvelle salve faisait de nouvelles victimes, et une balle, passant entre les jambes du commandant Chevrier, brisait le pâturon de mon cheval. Mes mobiles, furieux, redoublent leur feu : l'attention du Vaudois est attirée et le feu de ses batteries se concentre sur nous. Couché dans la neige, je ne pouvais juger la position; le commandant Chevrier me fit observer qu'elle n'était pas tenable. Je donnai alors l'ordre de la retraite, et, quelques minutes après, je quittais moi-même le champ de bataille avec deux nouvelles blessures.

Le lieutenant Fraville et quatre hommes avaient été tués. MM. Rinjard, Mathée Dumet et une trentaine d'hommes blessés. Près de moi, le garde Jules Guérin était tombé le pied brisé; Gitton avait eu la poignée de son fusil cassée et avait été lui-même légèrement atteint (1); mon cheval, Sabinus, qu'il emmenait, avait été tué raide : un éclat d'obus m'avait évité de faire abattre le noble animal mutilé.

Rentré sous bois, je donnai l'ordre de reformer les bataillons et de ramasser les morts et les blessés, puis, forcé de me retirer, je fis appeler M. de Barrin, dont le bataillon était non loin de là, de garde à l'artillerie de réserve, et lui remis le commandement du régiment.

Pour extrait conforme :

Le général commandant le 18e corps d'armée,

J.-B. BILLOT.

Extrait du rapport du colonel Charles, commandant l'artillerie du 18e corps sur le combat du 15 janvier 1871 (Bataille d'Héricourt).

N° 7. — La 13e batterie du 13e régiment entra en action sur une petite éminence à gauche de Couthenans, tandis que la 14e du 13e traversait ce village et allait prendre position en avant sur une des collines du sud.

Le feu des batteries ennemies était tellement violent que la 13e batterie ne pût conserver, après de cruelles pertes, que deux pièces en position. Ces deux pièces sous le commandement du capitaine Villien tinrent avec courage. La 14e batterie du 13e, après avoir pris trois positions différentes, dans lesquelles son tir avait réduit au silence une batterie ennemie, fut bientôt elle-même forcée de ne laisser qu'une section en batterie.

La 22e du 14e, 2e division, prit position devant la montagne, qui domine le village de Luze, et ouvrit son feu. M. le lieutenant Alix fut grièvement blessé par un éclat dans les reins, et cette batterie subit de nombreuses pertes.

La batterie du capitaine Salvain très-bien conduite au feu eut beaucoup à souffrir.

La batterie de la marine, capitaine Goussard, fut conduite sur un plateau dominant le village de Luze, et l'autre batterie de la marine, capitaine Laberge, mise en position près de Couthenans, éprouva de très-grandes pertes, le capitaine Laberge reçut 2 blessures à la tête et une forte contusion dans les reins.

Le colonel commandant l'artillerie du 18e corps,

Signé : CHARLES.

Pour extrait conforme :

Le général commandant en chef le 18e corps d'armée,

J.-B. BILLOT.

Au camp de Sorre, le 24 janvier 1871.

Mon général,

N° 8. — J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'attaque que j'ai dirigée le 15 janvier 1871 contre le village de Chagey.

J'avais sous mes ordres deux bataillons du 4e régiment de zouaves, le 3e bataillon du 81e de garde mobile et une demi-section d'artillerie de montagne sous les ordres d'un maréchal des logis chef. Pendant que le reste de la division continuait sa route sur le chemin de Beverne à Héricourt, la petite colonne dont j'avais le commandement tournait à gauche à travers les bois, à environ 2 kilomètres 1/2 de Beverne. Le sentier suivi était étroit, le terrain montueux et boisé; à droite il côtoyait une petite montagne et à gauche le terrain descendait en pente rapide vers le village d'Etobon. Les dispositions de marche prises furent les suivantes: une compagnie de zouaves d'avant-garde ayant une pointe d'avant-garde de 25 hommes sous le commandement d'un officier, qui avait pour mission de marcher très-prudemment et de se faire précéder par 2 zouaves de bonne volonté, puis par 3 autres, à 150 mètres de distance pour fouiller le sentier, et devant se jeter au besoin dans le bois. Les flancs de la colonne étaient couverts à gauche par la compagnie de partisans du 47e de ligne sous les ordres de M. le capitaine Tournès, à droite par une compagnie de zouaves en tirailleurs marchant à travers les bois. Après une marche lente et pénible que rien n'était venu inquiéter pendant près d'une heure, quelques coups de feu tirés sur les

(1) Je vis également tomber plusieurs hommes près d'un arbre mort, qui se trouvait à ma gauche. J'ai su depuis que quatre d'entre eux avaient été frappés mortellement et y avaient reçu la sépulture par les soins du maire de Chagey, qui y fit placer une tombe. Je tiens ce dernier renseignement et beaucoup d'autres, de l'obligeance du capitaine Coëtlogon. Dans une lettre qu'il m'écrivit à ce sujet, il ajoute :

« A Couthenans, sur le plateau où était la batterie de 4, se trouve la fosse des tués pendant les journées des 15, 16 et 17. Là encore, il y a de vos mobiles. Une balustrade entoure la tombe et une inscription, placée par les soins du maire, porte : « Janvier 1871. Soldats français tués à Couthenans pour la défense de la Patrie : 1re brigade, 1re division, 18e corps d'armée : 13e artillerie, 44e ligne, 73e mobiles (Loiret et Isère). »

zouaves qui marchaient en avant m'annoncèrent la présence de l'ennemi.

J'arrêtai immédiatement la colonne, et après m'être assuré que ces quelques coups de feu avaient été tirés par un petit poste prussien, je déployai en tirailleurs une compagnie de zouaves chargés de couvrir notre front, et je continuai à m'avancer. Bientôt la fusillade s'engagea sur toute la ligne et sur notre flanc gauche; malgré un feu très-vif, les tirailleurs gagnèrent le terrain pied à pied, et nous pûmes gagner les hauteurs qui dominent le village de Chagey. Arrivés à ce point, le feu devenant plus intense, j'arrêtai la colonne, je plaçai un bataillon de zouaves en colonne serrée à droite du sentier et le bataillon de la mobile dans le même ordre à la gauche, aussi à l'abri que possible, pendant que le reste du 3e bataillon était à cheval sur la route comme soutien de la demi-section de montagne. Nos tirailleurs n'avançaient plus, il semblait y avoir un moment d'hésitation, je crus prudent de leur envoyer du renfort; je fis déployer en soutien 4 compagnies, 2 de zouaves à droite et à gauche du sentier, et deux de mobiles en potence se reliant avec elles. Le feu ne fit qu'augmenter, c'était une véritable grêle de projectiles; toutefois les Prussiens descendaient le ravin abandonnant complètement le bois, et restaient sur la lisière embusqués derrière des talus, protégés par derrière par les feux des défenseurs du village qui garnissaient toutes les maisons et tous les murs crénelés par avance.

Nous nous trouvions ainsi en présence à 30 mètres à peine; dans quelques parties de la ligne les zouaves franchissant les bois s'étaient avancés jusqu'aux maisons, et ils avaient dû se replier devant un feu des plus meurtriers. Avant d'arriver au village le sentier tourne brusquement à gauche, et se trouve en face d'une maison d'où partait une fusillade très-vive; je fis mettre en batterie les deux pièces de montagne qui au bout de quatre à cinq coups parvinrent à faire cesser le feu dans cet endroit qui enfilait complètement la route. Sur la gauche on apercevait admirablement le village. Je voulus essayer de placer en cet endroit une pièce de montagne; mais le tir ne produisit aucun effet; je dus retirer la pièce et la replacer sur le sentier. Tout me portait à croire que le village était très-fortement occupé, je donnai l'ordre de rester sur la défensive, sachant bien que quand même je m'en serais emparé, il m'eût été impossible de m'y maintenir; Chagey est dans un bas-fond, dominé par des collines qui étaient garnies de troupes prussiennes; la fusillade commencée à une heure dura jusqu'à six heures du soir; nous ne perdîmes pas un pouce de terrain, malgré un feu vif et meurtrier qui décimait nos rangs; les zouaves se montrèrent pleins d'entrain, toutes les compagnies se relevèrent successivement en tirailleurs, et rivalisèrent d'ardeur et de sang-froid. Je n'ai qu'à me louer aussi du 3e bataillon du 81e de la garde mobile qui a secondé avec beaucoup d'aplomb les zouaves; je vous signalerai en particulier dans ce corps le commandant Barberet, commandant le 81e mobile, le commandant Dérémé du 3e bataillon du même régiment; le capitaine Butheau et le lieutenant Chateau, que j'ai remarqués tout particulièrement. Tous les officiers de zouaves ont été admirables d'entrain; on peut dire que chacun a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire; nous avons éprouvé un échec honorable, beaucoup ont succombé dans la lutte, et les autres n'ont eu qu'un regret, c'est de ne pouvoir les venger.

Je vous adresse ci-joint, mon général, un état de propositions pour des récompenses en faveur des militaires du 4e zouaves qui se sont particulièrement distingués, et j'ose espérer que vous voudrez bien l'appuyer de tout votre crédit. Comme vous le savez, ces hommes se sont battus pendant toute une journée, n'ayant plus de vivres depuis 24 heures; ils ont passé la nuit sous les armes en face d'un ennemi nombreux, et ils ont pu l'arrêter par leur bonne contenance; par suite, ils ont tous droit à votre bienveillante protection, pour soutenir des droits acquis au prix de leur sang.

Je suis avec respect, mon général, votre obéissant subordonné,

Le lieutenant-colonel commandant le 4e zouaves de marche,

Signé : DE BOISFLEURY.

Pour copie conforme :

Le général commandant en chef le 18e corps d'armée,

J.-B. BILLOT.

P. S. — Les pertes dans la journée du 15 ont été les suivantes :

1° *Zouaves.*

Tués 30 hommes. — Blessés 106 hommes. — Disparus 41 hommes.

Tués 3 officiers. — Blessés 5 officiers.

2° *81e Mobiles.*

Tués 6 hommes. — Blessés 19 hommes. — Disparus 12 hommes.

3° *Artillerie.*

Tué 1 homme. — Blessé 1 homme. — Disparu 1 homme.

Extrait du rapport du général Bonnet, commandant la 3e division du 18e corps, sur le combat du 15 janvier 1871. (Bataille d'Héricourt.)

N° 9. — Le 15 janvier, à six heures du matin, la 3e division du 18e corps d'armée est partie de Lomont. D'après les ordres donnés, une brigade se portait sur le village de Chagey et une autre brigade à la sortie des bois sur la route de Lure à Héricourt près du village de Couthenans.

Cette occupation devait avoir lieu après l'occupation de Beverne, village commandant la route suivie par la division.

Vers huit heures du matin, Beverne, occupé par environ deux cents Prussiens formant une grand-garde du corps établi à Etobon, a été enlevé par une compagnie du 4e régiment de zouaves.

La 3e division a continué sa route, et la brigade Gourdy s'est dirigée sur Chagey en suivant trois chemins : celui des crêtes par le bois de la Ture où se place une section de montagne; celui du milieu (dit Chemin en avant de la Ture) et celui de la prairie. Ces trois colonnes sont arrivées en avant à proximité du village de Chagey vers deux heures de l'après-midi; elles ont commencé immédiatement l'attaque et après une vive fusillade, elles ont réussi à s'avancer jusqu'aux abords de Chagey et à couronner les crêtes est et ouest; la tête de la colonne commandée par le général de division (colonne opérant par la route de la prairie) est même parvenue à s'emparer des deux premières maisons du village.

Pendant ce temps, l'artillerie allemande enfilant la vallée de la prairie et battant les crêtes où se trouvaient nos tirailleurs, prenait en flanc les colonnes d'attaque, les empêchait de gagner du terrain et arrêtait l'effort tenté par nos troupes. Après trois heures de lutte et au moment où la nuit arrivait, la division cesse l'attaque, bivouaque sur ses positions et occupe les abords de Chagey par de fortes grand'gardes.

Du côté de la 2e brigade (brigade Bremens), voici ce qui se passait.

A la croisée des routes de Couthenans et de Chagey, cette brigade va couronner le plateau situé en avant et à l'est de Chagey, ses tirailleurs bordent les crêtes du mamelon tandis que le reste des troupes prend position sur la route de Lure à Héricourt, avec une batterie de campagne en avant et une de réserve.

L'ennemi commence à 3 h. 1/2 un mouvement tournant vers la gauche qui est repoussé par tous les bataillons entrant en ligne.

En se repliant, les assaillants démasquent une batterie de position sur le flanc droit de la colonne. Le tir est précis et rapide et au bout d'une heure le feu de notre batterie de réserve est éteint.

La brigade prend alors position sur les crêtes des bois qui dominent le plateau et y passe la nuit.

Le général commandant le 3e corps,

Signé : BONNET.

Pour extrait conforme :

Le général commandant en chef le 18e corps,

J.-B. BILLOT.

---

19 janvier 1871.

Mon général,

N° 10. — J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en exécution des ordres de M. le général Bourbaki qui m'ont été transmis à Lure, le 15 courant, à trois heures du matin, je me mis en route dès six heures. Arrivé à Beverne, je trouvai la division Bonnet qui venait de repousser un poste prussien de ce village.

La division Bonnet, d'après vos ordres, continua sa route sur Chagey et je pris celle d'Etobon. A Etobon, nos batteries entamèrent le feu avec celles de l'ennemi établies à Chénebier et à Echevanne. Le résultat de cet engagement d'artillerie étant favorable, je marchai avec ma division sur la route de Chagey que je pensais attaquer le lendemain.

Dans la nuit, à minuit environ, ma deuxième brigade qui me rejoignait avec la batterie Armstrong de la première légion du Rhône, rencontra une colonne ennemie qu'elle assaillit vigoureusement et mit en déroute après un engagement d'une demi-heure environ.

J'avais jusqu'alors exécuté des ordres, mais vu le mauvais état des chemins, je trouvai mon flanc gauche très-compromis, et je suis heureux d'avoir vu que vous étiez de mon avis quand vous jugeâtes à propos de me faire renforcer par la division Penhoat.

J'avais dans la matinée entamé déjà deux fois l'action avec les troupes de Chénebier, (16 janvier). J'avais également soutenu par un batillou l'attaqne ,que, d'après la canonnade, je croyais faite à Chagey, espérant la faire aboutir par cette diversion sur le flanc.

Vers deux heures, la canonnade s'engageant entre Etobon et Chénebier, je vis et je sus par une reconnaissance, que les troupes du 18e corps étaient à Etobon. J'organisai mon attaque et fis prévenir l'amiral Penhoat que j'allais enlever Chénebier.

L'assaut du village fut exécuté par le général Carroll-Tévis avec le 2e bataillon du 83e provisoire, par le colonel Millot avec le 57e de ligne et par le bataillon de la Gironde ; enfin, par le 86e provisoire. A 4 heures, nous étions maîtres de

toutes les positions. Notre attaque avait été soutenue à gauche par l'amiral Penhoat qui se dirigeait sur Echavanne.

D'après vos ordres, je repris mes positions dès le soir, laissant les postes conquis à la division Penhoat.

Le 17, au matin, un retour offensif assez vigoureux de l'ennemi avait lieu par la droite et la gauche de l'amiral Penhoat qui étaient un peu débordées ; à la droite, les Prussiens furent arrêtés par un bataillon de grand'garde (commandant Pardieu, 32e de marche). Le commandant Pardieu, mortellement blessé au début conservait pendant deux heures son commandement et repoussait l'ennemi.

L'amiral Penhoat, de son côté, était maître de la situation vers dix heures du matin.

Dans la même journée, une attaque vigoureuse des Prussiens sur ma droite du côté de Chagey était vigoureusement repoussée par le 32e de marche, une section de la batterie Armstrong et un bataillon du 83e sous la direction du colonel Poullet et le commandement direct du commandant Maffre-Lacanour du 32e de marche.

Le 18 janvier, une attaque semblable était encore repoussée, mais nous avions reçu l'ordre de nous retirer sur Athesans. Je pris d'après vos ordres le commandement de l'aile gauche avec ma division, escortant votre convoi et la réserve d'artillerie du 18e corps. J'arrivai le soir à Athesans, après avoir soutenu avec deux bataillons de ma division une démonstration des Prussiens faite contre notre division de cavalerie.

Aujourd'hui 19, je prends position à Saint-Fergeux, après avoir, conformément à vos instructions, dirigé votre réserve sur Villargent et Melecey.

Le colonel Pech-Lestanière du 83e provisoire a été tué.

Le commandant Pardieu du 82e a été blessé.

Le capitaine-adjudant-major du 57e faisant fonction de commandant a été tué.

Je citerai pour ces combats :

Le bataillon de la Gironde qui, après avoir formellement demandé de marcher au feu, a dédaigné de tirer en montant à l'assaut de Chénebier.

Le 57e de ligne, qui a été admirable d'entrain et de courage.

Le général Carroll-Tevis, grièvement contusionné en menant ses troupes au feu.

Le colonel Millot, commandant la 2e brigade, homme de guerre des plus sérieux, capable, plein d'entrain et de vigueur. Je voudrais bien lui voir une division.

Le commandant Pardieu est resté au feu pendant deux heures quoique mortellement blessé.

Le commandant Carayon-Latour du bataillon de la Gironde.

Le capitaine Sautelli, du 57e, qui s'est montré comme toujours d'un courage et d'une intelligence militaires des plus remarquables.

Dans mon état-major, le colonel Poullet, chef d'état-major, le commandant Camp, de l'artillerie, ont montré leur dévouement et leur bravoure habituels.

M. le lieutenant de Chabans, chargé successivement de trois missions des plus périlleuses, s'en est acquitté avec une très-grande intelligence et avec un dévouement au-dessus de tout éloge. Je serais heureux de voir décorer ce jeune officier.

Je vous adresse ci-joint mes mémoires de propositions; si vous les trouvez un peu nombreux je me permettrai de vous faire observer que pour les combats de Châteauneuf (3 décembre); Nuits (18 décembre) ; le bataillon de la Gironde, le 38e et le 57e n'ont rien obtenu de ce que j'avais demandé, tandis que les légions des mobilisés du Rhône, très-braves il est vrai, ont été comblées de croix et de médailles que, non-seulement je n'avais pas demandées, mais dont plusieurs sont même loin d'être méritées.

Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon respect.

Le général commandant la 1re division du 24e corps.

Signé : CREMER.

Extrait du récit de W. Blume, major au grand Etat-Major prussien; traduit de l'allemand, par M. Costa de Serda, capitaine d'Etat-Major.

N° 11. — Dans la soirée du 10 janvier, le général commandant le corps d'armée, avait pris les devants pour se rendre de sa personne à Frahier, afin de s'y concerter le lendemain matin sur les dispositions défensives à prendre, tant avec le lieutenant général de Tresckow, commandant le corps du siége de Belfort, qu'avec le lieutenant-colonel de Scheliha, commandant de l'artillerie de siége.

A partir du 11 janvier, on s'occupait avec la plus extrême activité, de renforcer, au moyen d'ouvrages, la position déjà fort améliorée par les soins du corps de siége, et d'y diriger, avec les munitions nécessaires, une partie des pièces du siége de Belfort — 37 bouches à feu, dont 16 de 24.

L'ennemi, de son côté, laissait tout le temps voulu pour achever ces préparatifs qui acquéraient ainsi une grande importance. . . . .

. . . .

Dans la nuit du 13 au 14 janvier, le froid était

descendu jusqu'à 17° Réaumur. Tous les ruisseaux étaient fortement gelés. Cette circonstance enlevait à la position défensive dont on avait fait choix, une si notable portion de ses avantages, que dans la soirée même du 14, le général Werder donnait télégraphiquement avis de la situation au grand quartier général en demandant si, dans de pareilles conditions, il devait encore accepter le combat sous Belfort. Le télégramme suivant lui était adressé en réponse :

« Attendez l'attaque et acceptez hardiment la bataille, dans la position qui couvre Belfort.

« A cet effet, il est de la plus grande importance de rester maître de la route de Lure sur Belfort.

« Postes d'observation désirables à Saint-Maurice.

« L'approche du général Manteuffel va commencer incessamment à se faire sentir bientôt. »

Ce télégramme ne parvenait au général de Werder que le 15, à 6 heures du soir, c'est-à-dire alors que déjà il s'était maintenu victorieusement toute la journée. Le même soir, le commandant en chef de l'armée du Sud, le général de Manteuffel, faisait savoir que le 14, il avait commencé avec les 2° et 7° corps, son mouvement de Châtillon vers la direction générale de Vesoul.

Dans la matinée du 15 janvier, par un froid de 14°, l'ennemi porte des forces considérables contre nos avant-postes de la droite et du centre. Ceux-ci, soutenant une lutte très-opiniâtre, se replient sur la position principale contre laquelle l'assaillant déploie alors une très-nombreuse artillerie pour préparer l'attaque des masses d'infanterie qui se forment à l'abri des bois.

L'ennemi s'engage d'abord sur l'aile droite, à Chagey, mais il est repoussé dans la forêt. Il continue dans la soirée à tenter dans cette direction de nombreux retours offensifs, qui toujours sont victorieusement repoussés.

A Luze et Héricourt, les deux armées avaient engagé un combat d'artillerie qui se prolongeait, avec une grande violence, toute la journée.

A Busserel, les Français s'étaient également portés en avant, vers midi et demi, avec deux brigades à peu près en même ligne, malgré les pertes considérables que leur faisaient subir les tirs de notre artillerie; quelques bataillons pénètrent en tirailleurs dans Busserel et s'y maintiennent solidement.

Mais tous leurs efforts pour déboucher du village et franchir la Lisaine échouent devant le feu rasant de notre artillerie et de notre infanterie.

Dans le courant de l'après-midi, l'ennemi pénètre également dans Montbéliard, mais le tir nourri et meurtrier de la garnison du château ne lui permet pas de prolonger son mouvement en avant.

Fernoux, le 15 janvier 1871.

ORDRE DE MOUVEMENT

N° 12. — Aujourd'hui, 15 janvier, le 18° corps d'armée prendra les armes à 6 h. 1/2 du matin.

La division Pilatrie, actuellement concentrée sur le plateau de Courmont, se portera en avant à 7 heures.

La brigade Leclaire, marchant dans le même ordre qu'hier, s'avancera à travers les bois, suivant la ligne de faîte des hauteurs qui dominent Champey et Couthenans, et ira jusqu'au bois de la Bouloye, qu'elle occupera fortement, et où elle attendra le moment où l'ordre lui sera donné de se porter en avant, pour attaquer le village de Couthenans.

La brigade Robert gagnera, par le chemin le plus court, la grande route de Lure à Héricourt, et suivra cette grande route en ayant soin de se relier à droite avec la brigade Leclaire et à gauche avec les troupes de la division Bonet, qui devront s'avancer dans les bois à gauche de la route. Arrivée au débouché des bois, cette brigade prendra position à droite de la route, du côté de Couthenans.

La division Bonet s'avancera à partir de 7 heures du matin, en avant de Beverne, portera une brigade à travers les bois de la Thure et de Nau par la tranchée sommière, qui doit être carrossable: cette brigade occupera fortement ces bois jusqu'au-dessus du village de Chagey.

La 2° brigade de la division Bonet, suivra la grande route de Lure à Héricourt, à la suite de la 2° brigade de la division Pilatrie et viendra prendre position au débouché du bois à gauche de la route.

La division de l'amiral Penhoat se mettra également en route à 7 heures, suivra la grande route par Lyoffans et Beverne.

Elle viendra établir militairement une de ses brigades en avant de Beverne, occupant le bois de la Grande-Bouloye et celui de Chambreux, afin de s'opposer à tout mouvement tournant, venant du côté d'Etobon. L'autre brigade restera en réserve à Beverne.

Ces brigades conserveront leurs positions jusqu'à l'arrivée de la division Cremer, qui sera plus spécialement chargée d'assurer la gauche de l'armée.

A partir du moment où la division Cremer sera en ligne, la division Penhoat, qui est en réserve, suivra le mouvement sur la grande route et remplacera par deux bataillons jetés sur les

hauteurs de droite et deux bataillons jetés sur celles de gauche, les troupes des divisions Bonet, Pilatrie.

La division Bonet et la division Pilatrie attendront des ordres pour attaquer les villages de Chagey et de Couthenans.

La réserve de l'artillerie quittera Moffans à 7 heures, suivra la route de Lomontot, Lomont, tournera à gauche et s'engagera sur la route de Beverne à Héricourt, à la suite de la division Bonet.

On aura soin dans cette marche de placer en tête de la colonne toutes les pièces sans leurs caissons, les caissons réunis les suivant. On laissera à Lomont toutes les voitures de la réserve qui ne font pas partie des batteries de combat.

La cavalerie formera l'arrière-garde, elle se portera sur la grande route, à la suite de la division Penhoat, et éclairera les derrières et le flanc gauche du corps d'armée.

Les parcs monteront jusqu'à Lomont, en passant par Moffans.

Les convois divisionnaires resteront aux campements actuels de leurs divisions.

Le présent ordre sera porté à chacun des généraux des divisions par deux officiers qui viendront rendre compte au commandant du corps d'armée de l'heure exacte du départ de la tête de la colonne.

Le commandant du corps d'armée se tiendra sur la route d'Héricourt en passant par Courmont, Beverne et suivant à partir de là la grande route.

Chaque général de division enverra d'heure en heure par des cavaliers une note indiquant le point où se trouvent ses têtes de colonne.

Le général commandant le 18e corps,

BILLOT.

Pour ampliation :

Le lieutenant-colonel, sous-chef d'Etat-Major,

A. GALLOT.

Faymont, le 15 janvier (avant le jour).

Le général Billot à M. le général Clinchant.

N° 13. — J'ai l'honneur de vous communique, ci-joint, une lettre que j'adresse au général en chef, avec copie d'une lettre du général Cremer.

Il résulte des renseignements qui me sont donnés par lui que le mouvement de l'aile gauche sera forcément retardé.

Je tâcherai de me mettre en communication avec vous aussitôt que j'aurai vu Cremer à Beverne.

Je vous prie de faire parvenir au général Bourbaki, par le brigadier porteur de cette lettre, les dépêches ci-jointes, après en avoir pris connaissance.

Veuillez agréer, etc.

Le général commandant le 18e corps d'armée,

J.-B. BILLOT.

Faymont, le 15 janvier 1871 (avant le jour).

A M. le général Bourbaki, commandant en chef l'armée de l'Est.

Mon général,

N° 14.—Je n'ai reçu qu'à minuit l'ordre de mouvement qui m'était destiné et celui qui était destiné au général Cremer.

Pour ce qui me concerne, je suis prêt à marcher en ligne et mes ordres sont donnés à cet effet, mais le général Cremer se trouvant en retard sur vos prévisions d'au moins deux heures, ainsi que le constate sa lettre, dont je vous envoie ci-joint copie, mon mouvement se trouvera forcément retardé.

Les troupes ont été fatiguées par la journée d'hier et les convois rejoignent mal par l'état des routes.

Nous ferons de notre mieux.

Veuillez agréer, etc.

Le général commandant en chef le 18e corps d'armée.

J.-B. BILLOT.

---

3 h. 1/2 du matin.

Lettre du général Cremer au général Billot.

N° 15. — Il m'est impossible d'arriver sur la Lisaine, avant 8 ou 9 heures.

Je ne compte même pas être avant cette heure, à Beverne, où je voudrais bien vous voir.

Je suis arrivé à Lure à la nuit seulement.

Mes troupes, et surtout mes chevaux d'artillerie, très-fatigués.

Mais n'importe, on ira quand même.

Veuillez agréer l'assurance de tout mon respect.

CREMER.

Pour copie conforme :

Général BILLOT.

Bulletin de renseignements sur l'ennemi, du 15 janvier 1871, envoyé dans la nuit du 13 au 14, à MM. les généraux Bourbaki, Clinchant, Pilatrie, Bonet, amiral Penhoat, Bremond d'Ars.

N° 16. — Le corps Werder paraît de plus en plus avoir pris comme route de concentration Héricourt et Belfort, points sur lesquels il a dirigé la plus grande partie de son artillerie et sur lesquels aussi il s'est retiré après sa défaite d'aujourd'hui.

Il ne resterait plus à Lure, hier 12, et aujourd'hui 13, que 1,000 à 1,500 hommes et un convoi, qui, dirigé primitivement sur Luxeuil, s'était rabattu sur Lure.

A Vouhans, il y avait 2 compagnies d'infanterie (400 hommes du 25° de ligne).

Ce matin, il n'y avait aucune trace d'ennemis à Villafans, Couthenans, La Vergenne, Athesans.

Vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, une colonne d'un millier d'hommes, avec deux pièces de canon, est venue occuper ce dernier village. Elle était suivie d'une colonne de 2 à 3 mille hommes, qui paraissent, d'après un faisceau de renseignements, menacer Sénargent.

Tout fait supposer que Werder, s'il a l'intention de combattre, offrira peu de résistance à l'armée française, jusqu'à ce qu'il l'ait attirée sur des positions choisies, étudiées et fortifiées d'avance, qui, selon toute apparence, doivent se trouver auprès d'Héricourt, point sur lequel il a fait porter son artillerie.

On dit aussi cependant qu'il aurait dirigé quelques forces, 10 à 12 mille hommes, sur Giromagny.

A l'extrême gauche, Vesoul est occupé par les troupes françaises.

Pour M. le général Bourbaki, commandant en chef, seul.

P. S. — Sans rien préjuger des intentions du général en chef, je pense qu'il est bon de tourner les obstacles préparés par l'ennemi, qui peut être enveloppé.

Le général commandant en chef le 18° corps,
J.-B. BILLOT.

Lettre du lieutenant-colonel Leperche à M. le rapporteur.

Lyon, ce samedi 21 mars 1874.

Monsieur,

J'ai reçu une lettre du major Brugère, du 30° d'artillerie, lettre due, peut-être, à l'initiative d'une personne autre que son auteur. Cette lettre est relative à la partie de ma déposition, dans laquelle je fais connaître l'entretien que j'ai eu à Ornans, avec le commandant Brugère, dans la nuit du 13 au 14 janvier 1871. J'ai pris la peine de réfuter les assertions contenues dans cette lettre, quoiqu'elles ne pussent avoir pour effet, alors même qu'elles seraient exactes, de détruire cette vérité que, d'après les ordres parvenus au général Billot, la gauche du 18° corps d'armée aurait dû occuper Béverne, le 14 au soir.

Le retard mis à réclamer cette rectification pourrait bien s'expliquer par le désir de déclarer, plus tard, qu'elle a été demandée, mais que la Commission, ayant achevé son travail, n'a pu en tenir compte.

J'ai cru, à tout hasard, devoir vous mettre au courant de cette circonstance, en vous adressant ci-joint une copie de la lettre du major Brugère et une copie de ma réponse.

J'ai tenu à rappeler à cet officier le rôle qu'il jouait, dès le début de la campagne. S'il rapproche la conversation que je lui rappelle de la première partie de votre rapport, dans laquelle vous signalez les récompenses et les éloges décernés au 18° corps, à l'exclusion du 20°, à la suite du combat de Beaune-la-Rolande, il comprendra qu'il est permis de supposer que c'est lui qui a été chargé par le général Billot de négocier ce résultat.

Il n'est pas inutile d'ajouter que le capitaine Brugère, ayant moins d'un an de grade, était promu, le lendemain même de son arrivée à Tours (2 décembre), chef d'escadron à titre définitif.

Veuillez agréer, Monsieur le député, etc.

Le lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major général du 14° corps d'armée, à Lyon.
R. LEPERCHE.

Lettre du major d'artillerie Brugère à M. le lieutenant-colonel Leperche.

Orléans, le 17 mars 1874.

Mon colonel,

Je suis très-étonné de lire, dans votre déposition devant la commission chargée de l'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale, le passage suivant : « J'insiste sur ce point, parce que, dans la nuit du 13 au 14, un chef d'escadron d'artillerie, le commandant Brugère, qui était attaché à l'état-major du général Billot, est venu au grand quartier-général, à Ornans, pour demander de la part du général Billot, qui n'avait pas poussé ses troupes jusqu'à Béverne

s'il devait les y porter pendant la nuit même, afin de se conformer aux ordres du général Bourbaki, ou s'il pouvait attendre le jour, etc., etc...»

Je suis bien allé au grand quartier-général à Ornans, dans la nuit du 13 au 14 janvier et j'ai été reçu par vous; mais ma mission consistant uniquement à demander au général en chef les résultats du combat d'Arcey et les positions occupées par les troupes qui y avaient pris part et à lui faire connaître l'emplacement des différentes divisions du 18e corps d'armée, je n'ai pas pu vous demander, de la part du général Billot, s'il devait pendant la nuit même porter ses troupes jusqu'à Béverne. Comment, en effet, aurais-je pu vous faire une question semblable? L'ordre qui prescrivait au 18e corps d'armée de s'étendre par sa gauche jusqu'à la route de Lure à Héricourt, du côté de Béverne, n'était pas parvenu au général Billot à Villargent, au moment de mon départ pour le quartier-général du 20e corps, où je devais passer avant de me rendre auprès du général Bourbaki.

De plus, le 13 au soir, en exécution des ordres de mouvement de la journée, la gauche du 18e corps d'armée se trouvait à Villersexel, c'est-à-dire à plus de 25 kilomètres de Béverne et il était environ minuit, lorsque je vous ai vu! Est-il nécessaire d'ajouter que, par les temps horribles qu'il faisait alors et que vous n'avez certainement pas oubliés, il me fallait au moins trois heures pour regagner le quartier-général de mon corps d'armée?

J'ai, du reste, conservé des notes de notre malheureuse campagne et, en les consultant, je trouve bien que je me suis transporté, dans la nuit du 13 au 14 janvier, à Ornans auprès du général Bourbaki, chargé de la mission exposée par moi ci-dessus; que j'étais avec un officier du 20e corps d'armée, qui m'avait suivi par ordre du général Clinchant; que je vous ai vu, après avoir été chez le général Borel où j'avais rencontré M. de Serres et l'officier autrichien qui l'accompagnait toujours; mais je ne trouve rien de relatif à la demande de marche de nuit sur Béverne, dont vous parlez dans votre déposition.

Notre entrevue de la nuit du 13 au 14 janvier n'a pas, sans doute, une grande importance, mais puisque vous en parlez, je tiens à ce qu'elle soit fidèlement rapportée. Aussi ai-je l'honneur de vous prier de vouloir bien, sur ce point, rectifier votre déposition. Vous avez toujours été si bon et si bienveillant pour moi que je n'ai pas voulu écrire directement au Président de la commission d'enquête, pour lui demander cette rectification. J'ai préféré faire appel à votre loyauté qui m'est bien connue.

Je pourrais, grâce aux notes que je possède, vous signaler plusieurs erreurs, évidemment involontaires, qui se sont glissées dans votre déposition, mais comme je ne suis pas directement en cause, je les passe sous silence, persuadé du reste que l'ancien commandant du 18e corps a entre les mains assez de documents pour les relever lui-même.

Veuillez, je vous prie, etc.

Signé : BRUGÈRE.

Major au 20e d'artillerie.

Lettre du lieutenant-colonel Leperche à M. Brugère, major d'artillerie.

Lyon, ce vendredi 20 mars 1874,

Mon cher Major,

Votre étonnement, puisqu'étonnement il y a, en prenant connaissance de ma déposition devant la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement du 4 septembre, n'a pu être aussi grand que le mien, à la lecture de votre lettre du 17 du courant que j'ai reçue, hier, 19.

Mes souvenirs à l'endroit de la communication que j'ai eue à vous faire, à Ornans, dans la nuit du 13 au 14 janvier 1871, vers minuit, sont des plus précis et je ne saurais, si j'étais appelé de nouveau devant la Commission, que maintenir mes précédentes affirmations. J'ignore si l'ordre daté d'Ornans le 13 à deux heures après-midi, est parvenu au quartier-général du 18e corps, avant ou après votre départ, si vous en avez appris la teneur sur votre route, en rencontrant par exemple l'officier qui en était porteur ou de toute autre manière; ce dont je suis sûr, c'est que vous le connaissiez quand vous vous êtes présenté à moi, c'est que vous m'avez demandé si son exécution était assez urgente pour imposer au 18e corps l'obligation de se mettre en route dans le moindre délai. Il ne s'agissait pas d'achever le mouvement jusqu'à Béverne pendant la nuit même, si la chose était impossible; il s'agissait, dans votre pensée, de l'obligation de le commencer le plus promptement possible, c'est-à-dire pendant la nuit, puisque votre conversation avait lieu vers minuit et qu'il ne devait pas faire jour avant sept heures du matin. Vous êtes venu au grand quartier-général, au même titre que les officiers des divers états-majors de corps d'armée y venaient chaque soir, non-seulement pour obtenir des renseignements sur les faits militaires de la journée, mais encore pour rendre compte de ce qui s'était passé de votre côté, et pour prendre les ordres du général en chef.

Vous ne pouviez me parler qu'au nom du général Billot, et je ne pouvais vous répondre qu'au nom du général Bourbaki. Je me suis contenté

de vous faire connaître, conformément aux intentions du général en chef, qu'en présence de l'impossibilité de continuer, le 14, le mouvement offensif du 13, il n'y avait pas lieu d'occasionner aux troupes une nouvelle privation de sommeil en faisant exécuter, avant le jour, le mouvement sur Béverne.

Lorsque j'ai eu l'honneur de déposer devant la Commission d'enquête, les questions qui m'ont été adressées m'ont amené à constater que, la veille de la première journée d'Héricourt, c'est-à-dire le 14 janvier, la gauche du 18e corps d'armée aurait dû être à Beverne, et à prouver que l'ordre en avait été donné, d'abord par écrit, puis verbalement, par votre intermédiaire. C'est à ce titre seulement que je vous ai nommé, comme j'ai nommé bon nombre d'officiers dans le cours de ma déposition, et cela, uniquement dans le but de faciliter le contrôle de mes assertions. Je n'ai rien avancé qui ne soit basé sur un souvenir certain, comme sur des notes personnelles et des documents conservés avec soin. Je me suis attaché à citer des faits irrécusables, à démontrer qu'ils étaient tels.

Je me suis gardé de commettre le moindre empiétement sur le domaine de la Commission en me livrant à des commentaires, mais j'ai eu soin, dans les limites de mes moyens, de lui fournir le plus d'éléments possible, lui permettant de commenter, d'apprécier elle-même les éléments, le mobile de la conduite de chacun et les divergences constatées entre certaines dépositions.

Mes souvenirs sont tellement nombreux que je puis vous rappeler entr'autres un détail que vous avez peut-être oublié. C'était le 1er décembre, dans l'après-midi : le général Bourbaki, à cheval, accompagné de son état-major particulier, venait de quitter Orléans, suivant la route de Bellegarde, lorsque nous vous rencontrâmes; vous étiez en voiture, vous dirigeant vers Orléans ; c'était la première fois que je vous revoyais depuis Metz ; nous causâmes un instant. J'appris par vous, que vous faisiez partie de l'état-major du 18e corps d'armée, que vous vous rendiez à Tours, avec une mission du général Billot. Vous deviez rendre compte à M. Gambetta de la situation résultant de l'attitude du général Crouzat, commandant le corps d'armée voisin. Cet officier général, me dites-vous, avait reculé devant des forces qu'il prétendait supérieures aux siennes ; il avait ainsi obligé la gauche du 18e corps à reculer également, c'était un homme très-gênant. Je vous demandai si vous ne passeriez pas tout d'abord par Saint-Jean-de-la-Ruelle, quartier général du général d'Aurelle, où le général Bourbaki avait cru devoir se présenter le jour même, avant d'aller prendre le commandement du 18e corps. Je vous demandai encore si un autre officier n'y était pas envoyé par le général Billot, en même temps que vous vous rendiez vous-même directement près de M. Gambetta. Sur votre réponse négative à mes deux questions, nous nous séparâmes.

Vous me dites que vous aviez songé à écrire au président de la Commission d'enquête, pour lui soumettre la demande de rectification qui fait l'objet de votre lettre, mais qu'en raison de la nature de nos anciennes relations vous avez préféré faire appel à ma loyauté.

Vous connaissez maintenant ma réponse. Il ne vous reste plus, dès lors, qu'à suivre votre première inspiration en adressant à M. le président de la Commission les notes ou documents que vous croirez susceptibles d'infirmer mes propres déclarations. Peut-être trouvera-t-elle, comme moi, qu'une semblable démarche est bien tardive. Le volume contenant ma déposition a été, si je ne me trompe, publié au mois de juin ou de juillet 1873; vous auriez donc pu provoquer, depuis longtemps, la rectification que vous ambitionnez pour le fait spécial dont vous m'entretenez aujourd'hui et pour ceux auxquels vous faites seulement allusion dans votre lettre. En ne vous préoccupant pas plus tôt de cette question, vous avez couru le risque de ne pouvoir bénéficier des indications que vous croyez opportun de donner.

Recevez, etc.

Le lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major général du 14e corps d'armée.

Signé : R. LEPERCHE.

Lettre du lieutenant-colonel Leperche à M. le rapporteur.

Lyon, ce mardi, 16 avril 1874

Monsieur,

Le major Brugère ayant cherché, dans une nouvelle lettre, à atténuer la portée de la première, je m'étais gardé de lui faire connaître ma pensée à l'endroit de ses explications, ne voulant pas éterniser une correspondance absolument sans objet. J'avais cru inutile de vous communiquer la deuxième lettre que j'avais reçue, parce qu'elle ne contenait l'indication d'aucun fait que vous pussiez ignorer, et qu'en pareille circonstance, au-delà d'une certaine limite, l'abondance des documents, constituant un excès, peut cesser de présenter le moindre avantage et devenir nuisible.

Mais, puisque vous semblez attacher de l'importance à la démarche du commandant Brugère, que vous la considérez non comme un fait isolé,

mais comme un indice, je m'empresse de vous faire parvenir une copie de la deuxième lettre de cet officier, lettre que j'ai laissée sans réponse. Le major Brugère devra d'autant moins s'étonner de cette communication, si vous lui en faites part, qu'il m'exprime le regret de ne pas avoir été entendu par la Commission d'enquête.

Il ne saurait vous échapper que la deuxième lettre est conçue dans des termes et rédigée sur un ton différant essentiellement des termes et du ton de la première. On peut même dire qu'elle constitue la condamnation de la précédente.

En effet, le major Brugère y déclare qu'il pensait que nos relations n'en éprouveraient aucune modification, et il ajoute textuellement : « Je le croyais d'autant plus que notre divergence sur la manière d'interpréter notre entrevue de la nuit du 13 au 14 janvier, ne pouvait avoir aucune importance, puisque le général Billot ne peut nier qu'il ait reçu le 13 au soir, du général en chef, l'ordre de s'étendre, le 14, par sa gauche, jusqu'à la route de Lure à Héricourt, du côté de Béverne. »

Or, si cette divergence d'interprétation était si peu importante, pourquoi en faire l'objet d'une lettre toute spéciale et fort longue ?..

Je constate, en outre, dans la phrase que je viens de citer, un aveu qui a son prix, surtout dans la bouche du major Brugère, c'est que le général Billot ne peut nier avoir reçu, le 13 au soir, un ordre qui devait être exécuté le 14, et qui ne l'était pas même le 15 au matin.

Un autre aveu, d'autant meilleur à retenir qu'il émane du major Brugère, est celui-ci : « Dans la journée du 15 janvier, le 18e corps d'armée n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû faire, c'est incontestable, mais, etc. » Il souligne lui-même ces mots : tout ce qu'il aurait dû faire, comme vous pourrez le constater, en vous reportant à la copie ci-jointe, qui est entièrement conforme à l'original.

Il est évident que le 18e corps n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire. Ceux qui cherchent à l'absoudre de l'inexécution des ordres reçus par son chef, pour la première journée de la bataille d'Héricourt, ne seront jamais en mesure de fournir une réponse satisfaisante aux deux questions suivantes, entre autres :

1° Pourquoi y a-t-il eu enchevêtrement à Beverne, le 15 janvier, à 10 heures du matin, entre le 18e corps d'armée et la division Cremer, alors que le 18e corps aurait dû prendre les armes à 6 heures et demie, et avoir quitté Beverne dès 7 heures du matin?

2° Pourquoi, le retard de la division Cremer une fois constaté, si telle est l'excuse invoquée, avoir attendu cette division pour se mettre en route, au lieu de se conformer aux instructions si précises et si formelles de l'ordre de mouvement pour la journée du 15?

A coup sûr, on ne pourra dire que ces fautes capitales et inexplicables doivent être attribuées au « manque d'élan des troupes » dont parle le major Brugère, ou bien à la « difficulté des positions à enlever, » puisque ces positions n'étaient pas dans le voisinage de Beverne.

Je ne m'explique guère le déploiement des troupes du 18e corps d'armée effectué, au dire du major Brugère, sous la protection de l'artillerie qu'il aurait placée lui-même au point où je l'ai rencontré dans la soirée du 15. L'infanterie avait toute facilité de se déployer dans les bois qui n'étaient pas assez fourrés pour rendre un tel mouvement impossible, et qui, en la soustrayant aux vues de l'ennemi, lui donnaient une protection beaucoup plus efficace que celle résultant du feu de l'artillerie en question.

Quant à la détermination des heures auxquelles se sont accomplis les faits principaux, je ne saurais admettre celles du major Brugère. Il faudrait, d'ailleurs, que cet officier songeât d'abord à se mettre d'accord avec son ancien chef, le général Billot, et cet accord est loin d'exister. Suivant lui, c'est vers une heure après-midi qu'il se trouvait au débouché des bois, en face de Luze. Or, le général Billot dans sa déposition, se décidant à répondre d'une manière moins vague à cette question plusieurs fois renouvelée : « Quelle heure était-il? » nous apprend que la droite avait dû « arriver en position vers onze heures et demie du matin ou midi. » Ce n'est pas là ce qu'on peut appeler un accord parfait, tant s'en faut! Et puis, cette première indication d'heure a dû faire naître, dans l'esprit de la Commission, des doutes d'autant plus grands, qu'il semble s'en être produit d'énormes dans l'esprit du général Billot, car cet officier général a soin d'ajouter :

« Mais je ne me rappelle pas exactement l'heure ; car, dans cette guerre de montagnes, où les colonnes débouchaient par des communications complétement distinctes et séparées souvent par des obstacles infranchissables, il est difficile, non-seulement de se rappeler, mais même de savoir les heures. »

A huit lignes de là, on trouve encore un nouveau chiffre, de sorte que la Commission d'enquête a dû éprouver un grand embarras pour exercer son choix entre tant d'indications si peu concordantes. Le général Billot dit, en effet :

« Ainsi, mon aile droite a dû arriver à Couthenans entre dix heures et demie et onze heures et demie du matin. »

Le général Billot ayant des souvenirs si peu précis, si peu concordants avec ceux de son ancien officier d'ordonnance, et constatant lui-

même les difficultés qu'il a éprouvées, non-seulement à se rappeler, mais même à savoir les heures, ne saurait opposer, dès lors, ses indications personnelles à celles d'officiers qui ont fait mention des heures, par écrit, au moment où les circonstances se produisaient et sur le théâtre même de l'action.

L'exactitude de la partie de ma déposition relative à l'énorme et si regrettable retard du 18e corps pendant la première journée d'Héricourt, et du contenu des billets au crayon du général Pallu peut être démontrée par des indications complémentaires, que les contestations qu'elle soulève me font un devoir de vous signaler. En me reportant aux notes de mes calepins d'alors, notes encore vierges de toute rédaction, je constate :

1° Qu'à une heure après midi, le capitaine d'état-major auxiliaire de Saint-Georges, envoyé près du général Clinchant par le général Bourbaki, revient avec mission d'exprimer les craintes du général Clinchant pour son flanc gauche et l'obligation dans laquelle s'est trouvé cet officier général d'engager déjà sa réserve ;

2° Que le général Bourbaki prescrit aussitôt au général Pallu, commandant la réserve de l'armée, de gagner Couthenans, en passant par Coisevaux, tout en regrettant de se priver de si bonne heure des trois régiments d'infanterie et des trois batteries d'artillerie constituant cette réserve, son unique ressource pour parer à la moindre éventualité;

3° Que le premier billet au crayon du général Pallu (celui daté de deux heures et demie) est remis au général Bourbaki à deux heures trois quarts, par un officier d'ordonnance envoyé en toute hâte par le général Pallu. L'indication de mon calepin est, ainsi, en parfaite concordance avec celle du billet même. Je n'ai pas trouvé, sur mon calepin, d'indication analogue pour l'heure du deuxième billet (celui daté de quatre heures un quart) au général Bourbaki, mais il n'y a pas plus de raison de mettre en doute l'exactitude de l'heure du deuxième billet que celle du premier ;

4° Que le capitaine de cavalerie Piétu précédemment envoyé par le général Bourbaki, à la recherche du général Billot et de son corps d'armée, est de retour à trois heures vingt-cinq minutes du soir. Il rend compte que le général Billot lui a dit que la division Cremer, en se jetant sur son corps d'armée, a beaucoup entravé sa marche, mais qu'il ne va pas tarder à faire tonner son artillerie. Cette artillerie n'avait donc pas encore tonné !

Je constate encore, sur mon calepin, que, dans ma conversation du 15 au soir, avec le général Billot, près de qui j'avais été envoyé par le général Bourbaki, le général Billot m'a déclaré n'avoir pu mettre en ligne, dans cette journée, que 10,000 hommes et trente pièces de canon parce que, selon lui, le terrain ne s'y prêtait nullement. Peut-être son retard explique-t-il, beaucoup mieux que la nature du terrain, comment il n'a pu, de son propre aveu, dans cette journée, engager que le tiers ou le quart de son effectif, au lieu de bénéficier du chiffre élevé de ses forces, pour opérer à plus grand rayon.

Du reste, en fait d'heures et d'occupation militaire de points et de positions, il est essentiel de bien préciser, de ne pas procéder par à peu près. Il faut, autant que possible, ne pas faire précéder l'indication de l'heure de cette expression « vers, » qui en détruit toute la précision et qui indique qu'on ne s'est pas préoccupé de l'exactitude au moment même, mais seulement après coup. Il faut, aussi et surtout, ne pas affirmer que telle position a été occupée par l'aile droite d'un corps d'armée, quand il ne s'y est trouvé qu'un caporal et quatre hommes, ou bien même un officier et des batteries aussi invisibles pour les amis que pour les ennemis.

L'ordre de mouvement, pour la journée du 15 janvier, prescrivait expressément au 18e corps, de se relier avec le 20e « dans les bois communaux qui couvrent les hauteurs entre Coisevaux et Byans », et d'occuper Couthenans. Cette recommandation se trouvait corrorobée par une autre, commune à tous les corps, ainsi conçue : « Les corps d'armée se relieront avec un soin d'autant plus grand que le terrain est plus coupé, plus couvert ; les commandants de ces corps communiqueront entre eux aussi souvent que possible, et s'attacheront à faire connaître les points sur lesquels on pourra les rencontrer. »

Or, si la droite du 18e corps est arrivée en temps opportun, pourquoi ne s'est-elle pas reliée avec le 20e, alors que le général Clinchant, commandant ce corps, a éprouvé d'assez vives inquiétudes de l'absence du 18e, pour engager sa propre réserve et pour demander l'appui de la réserve de l'armée ? Si Couthenans a été occupé par l'aile droite du 18e corps, entre dix heures et demie et onze heures et demie du matin, comme l'affirme le général Billot, dans sa déposition, comment se fait-il que ni le général Clinchant, ni le général Pallu ne s'en soient aperçus et que le général ait écrit, à 2 heures 30 du soir : « Aucune nouvelle ici du 18e corps » et, à 4 heures 15 du soir : « Le 18e corps est dans Couthenans ; il n'y a plus d'inquiétude sur le côté qui gênait le général Clinchant ? »

Comment admettre, enfin, que le général Pallu, établi entre Coisevaux et Couthenans, n'ait vu ni entendu, ni les batteries établies par le ma-

jor Brugère au débouché des bois, en face de Luze, ni celles de la 1re division, en arrière de Couthenans, ni les troupes déployées sous la protection de cette artillerie et lancées sur Luze, au dire du major Brugère, alors que le général Pallu n'était, de sa personne, qu'à quelques centaines de mètres de Couthenans et à 2 kilomètres à peine du village de Luze?

Enfin, s'il existe des rapports de chefs de corps susceptibles de servir de base à un exposé des faits contraire au mien, il me semble très-essentiel de connaitre et ces rapports, et leurs auteurs, et les dates auxquelles ils ont été rédigés et remis au général Billot. Il serait bien regrettable que cet officier général ne les eût pas possédés avant sa déposition devant la Commission d'enquête, car ils lui auraient permis, sans doute, de ne pas se contredire lui-même, quant aux heures, et d'être plus affirmatif sous ce rapport.

D'un autre côté, s'ils sont depuis longtemps entre ses mains, on ne s'explique guère qu'il les produise d'une manière aussi tardive, à la dernière heure : en admettant que le général Billot n'ait point souci de la défense de sa conduite pendant la première journée d'Héricourt, il me semble que son devoir était de les produire dans un intérêt unique, celui de la vérité.

Il n'a pu vous échapper, Monsieur, en lisant la deuxième lettre du major Brugère qu'avant de constater le manque d'élan des troupes du 18e corps d'armée et la difficulté des positions à enlever, le major Brugère se plaint que l'artillerie du général Pallu n'ait pas prêté un concours asez efficace au 18e corps, alors qu'elle prenait de flanc et d'écharpe la plupart des batteries ennemies qui faisaient face. Une semblable récrimination est au moins étrange, quand on songe que le général Pallu avait été obligé, par suite du retard du 18e corps, de prendre position sur les pentes nord des bois communaux, dans lesquels, aux termes de l'ordre du mouvement, ce corps d'armée aurait dû se relier avec le 20e ! Pourquoi l'artillerie du 18e corps, au lieu de s'établir face aux batteries prussiennes, n'avait-elle pas choisi cet emplacement si favorable, surtout si elle était arrivée sur le terrain aux heures indiquées par le général Billot et le major Brugère, c'est-à-dire bien avant le général Pallu ? S'il fallait en croire le major Brugère, ce serait la réserve de l'armée (3 régiments et 3 batteries) qui aurait dû accomplir, au moins en partie, le programme du 18e corps . Un tel raisonnement ne supporte pas l'examen.

Pour épuiser la série des observations que m'a suggérées la lecture de la deuxième lettre du major Brugère, il ne me reste plus qu'à constater, en résumé, que cet officier confirme la non-occupation de Béverne par le 18e corps, contrairement aux ordres donnés verbalement et par écrit ; qu'il avoue que le 18e corps n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû, dans la journée du 15 janvier 1871, et qu'il ne nie aucun des détails de ma conversation du 1er décembre 1870.

Or, par une coïncidence au moins regrettable, tous les éloges, toutes les récompenses (y compris la confirmation, à titre définitif, du général Billot dans le grade de général de brigade et la promotion au grade de chef d'escadron du capitaine Brugère, qui ne comptait guère que 6 mois d'ancienneté dans ce dernier grade) étaient attribués exclusivement au 18e corps d'armée, à propos du combat de Beaune-la-Rolande, tant le lendemain même de cette conversation et de l'arrivée du capitaine Brugère à Tours, que dans les trois jours l'ayant suivi. En outre le général Crouzat, sous les ordres de qui le général Billot avait été placé avant cette opération, était brusquement invité à intervertir les rôles en ayant à obéir désormais au général Billot.

Le major Brugère me parle d'un canon dont il se serait emparé lui-même et dont la remise à M. Gambetta aurait constitué une partie de l'objet de sa mission. Je sais que beaucoup d'autres officiers du 18e corps réclamaient alors une partie de ce trophée, sinon la totalité, comme leur propriété. Je me suis laissé dire, aussi, que sa prise n'aurait pas exigé de très-sanglants efforts, mais je n'affirme rien, parce que je ne possède pas de données assez précises et qu'il s'agit d'ailleurs de faits ayant précédé, de quelques jours, mon arrivée à Bellegarde.

Les explications que donne, de sa mission à Tours, le major Brugère, sont loin de me sembler plausibles, surtout autant qu'à lui, et quoi qu'il en dise, cette mission constituait, de la part de l'officier général qui la lui avait confiée, une infraction aux règles de la discipline. En admettant que le général Billot (qui ne devait recevoir que le lendemain l'avis que le général Crouzat était placé sous ses ordres) pût s'affranchir de l'intermédiaire du général d'Aurelles, il est incontestable qu'il ne pouvait agir de même vis-à-vis de Crouzat et que, notamment, son rapport sur le combat de Beaune-la-Rolande devait être remis à l'officier général qui exerçait, ce jour-là, le commandement supérieur, au général Crouzat. Il est impossible de ne pas rapprocher ce procédé de celui employé lors du passage de l'Ognon par le 18e corps, à Pesmes, le 2 janvier 1871.

A cette date, le général Billot était placé sous les ordres du général Bourbaki; il n'en a pas moins adressé directement au délégué à la Guerre, M. de Freycinet, un rapport des plus circonstanciés, rempli de détails techniques sur les moyens employés pour franchir l'Ognon, en raison de la rupture du pont de Pesmes par l'ennemi.

Mais la mission à Tours du capitaine Brugère serait bien plus grave, s'il était établi ou avoué que cet officier eût été chargé par le général Billot de s'exprimer sur le compte du général Crouzat vis-à-vis de M. Gambetta, dans les mêmes termes que vis-à-vis de moi.

Veuillez agréer, etc.

Le lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major général au 14e corps d'armée, au quartier-général, à Lyon.

Signé : R. LEPERCHE.

Lettre du major d'artillerie Brugère à M. le lieutenant-colonel Leperche.

Orléans, le 23 mars 1874.

Mon colonel,

Votre lettre du 20 mars que je reçois seulement aujourd'hui, 23, me peine énormément, car je vois que vous vous êtes mépris sur le but de la rectification que j'avais l'honneur de vous demander. Je n'ai pas eu l'intention de faire contre vous la moindre récrimination, j'ai simplement voulu vous indiquer que d'après mes souvenirs et mes notes de la campagne, je ne vous avais pas demandé, dans la nuit du 13 au 14 janvier, de la part du général Billot, s'il devait porter ses troupes jusqu'à Béverne, pendant la nuit même.

La démarche que j'ai faite auprès de vous a été tardive, sans aucun doute, mais ce n'est pas ma faute. J'ai lu dimanche dernier seulement votre déposition, et je ne l'aurais probablement pas encore lue, si l'on ne m'avait pas mis sous les yeux le passage qui me concerne.

Vous aviez toujours été très-bon et très-bienveillant pour moi ; aussi j'avais tout lieu de croire que, même après ma démarche, nos relations continueraient à être aussi bonnes que précédemment. Je le croyais d'autant plus que notre divergence sur la manière d'interpréter notre entrevue de la nuit du 13 au 14 janvier ne pouvait avoir aucune importance, puisque le général Billot ne peut nier qu'il a reçu le 13 au soir, du général en chef, l'ordre de s'étendre le 14 par sa gauche jusqu'à la route de Lure à Héricourt du côté de Béverne. Je lis, en effet, dans son ordre de mouvement pour la journée du 14 janvier, le passage suivant :

« Maître de Moffans, le général Bonet tournera à droite, marchera sur Lomotot et Lomont, enlèvera ces deux villages, si c'est nécessaire, et s'avancera par les crêtes jusqu'aux hauteurs qui dominent Béverne et la route de Vesoul à Héricourt. Il s'arrangera de manière à être maître de cette route et il n'enverra des troupes dans Béverne que s'il est maître des hauteurs environnantes ; mais il ne devra pas dépasser la route de Vesoul à Héricourt. L'opération terminée, la division Bonet conservera les hauteurs de Béverne, etc., etc... »

En parlant d'erreurs involontaires qui s'étaient glissées dans votre récit, j'ai voulu faire allusion au rôle que vous avez attribué au 18e corps d'armée devant le mont Vaudois.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, vous basant sur un billet écrit par le général Pallu, vous dites qu'il est parfaitement établi que la droite du corps d'armée du général Billot est arrivée à quatre heures et demie seulement. Ce fait n'est pas exact, et mieux que tout autre, je puis l'assurer, car vers une heure de l'après-midi je me trouvais au débouché des bois, en face de Luze, au point même où vous êtes venu à la tombée de la nuit, et j'y plaçais la batterie Dessus, du 14e d'artillerie, deux batteries de 12 de l'artillerie de marine et la batterie de mitrailleuses, pendant que les batteries de la 1re division s'établissaient en arrière de Couthenans, où se trouvait déjà la brigade Leclaire. Les troupes se sont déployées sous la protection de cette artillerie, et elles ont ensuite été lancées contre Luze et Chagey, qu'elles n'ont pu enlever. L'artillerie du général Pallu pouvait nous prêter un puissant concours, puisqu'elle prenait de flanc et d'écharpe la plupart des batteries ennemies qui nous faisaient face, mais elle n'a ouvert son feu de notre côté que vers trois heures et demie ou quatre heures.

Dans la journée du 15 janvier, le 18e corps d'armée n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû faire, c'est incontestable ; mais l'insuccès de ses attaques doit être surtout attribué au défaut d'élan de nos troupes en présence de positions difficiles à enlever. Dès une heure, nous étions en face de la Lisaine et nous avions tout le temps nécessaire pour forcer le passage de cette rivière, mais il fallait d'excellentes troupes.

Vous avez cru devoir, dans votre lettre, me rappeler notre entrevue du 1er décembre, sur la route de Châteauneuf à Orléans. Je ne l'ai certes pas oubliée, et je me souviens surtout de l'accueil sympathique que nous nous sommes fait mutuellement. J'allais alors à Tours auprès du Ministre de la Guerre, et à ce moment pas plus qu'aujourd'hui, je n'avais à cacher l'objet de ma mission, qui était double, puisque je devais remettre au Ministre un canon que j'avais pris sur l'ennemi à Juranville, et lui faire connaître en même temps la situation faite au corps d'armée après l'ordre de retraite, donné le 29 novembre par le général Crouzat et après le combat du 30.

Le général Billot, commandant provisoirement le 18ᵉ corps, ne relevait alors que du Ministre de la Guerre, et il n'est pas étonnant que je n'aie pas été envoyé auprès du général d'Aurelle de Paladines qui, vous vous le rappelez sans doute, n'a pris le commandement supérieur du 18ᵉ corps qu'après l'arrivée du général Bourbaki, le 2 décembre au soir, si je ne me trompe.

Je regrette beaucoup que la Commission ne m'ait pas fait l'honneur de m'appeler; j'aurais pu lui donner, sur plusieurs questions, des renseignements très-nets et très-précis. Je regrette aussi d'être éloigné de vous et de ne pouvoir, à cause de cela, vous communiquer mes notes personnelles qui, j'en suis convaincu, modifieraient sur plusieurs points les appréciations que vous avez portées sur le 18ᵉ corps d'armée.

Je suis avec respect, etc.

BRUGÈRE.

Lettre du major d'artillerie Brugère à M. le président de la commission d'enquête.

Orléans, le 19 avril 1874.

Monsieur le Président,

Je lis le passage suivant dans la déposition du colonel Leperche, aide de camp de M. le général Bourbaki, devant la commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale :

«..... J'insiste sur ce point, parce que, dans la nuit du 13 au 14, un chef d'escadron d'artillerie, le commandant Brugère qui était attaché à l'état-major du général Billot, est venu au grand quartier général, à Ornans, pour demander, de la part du général Billot, qui n'avait pas poussé ses troupes jusqu'à Béverne, s'il devait les y porter dans la nuit même, afin de se conformer aux ordres du général Bourbaki ou s'il pouvait attendre le jour..... « (Page 521 du tome XXIV des Annales de l'Assemblée nationale.)

J'ai bien été envoyé au grand quartier général, à Ornans, dans la nuit du 13 au 14 janvier et j'y ai été reçu par le colonel Leperche; mais ma mission consistant uniquement à demander au général Bourbaki les résultats du combat d'Arcey et les positions occupées par les troupes qui y avaient pris part et à lui faire connaître l'emplacement exact des différentes divisions du 18ᵉ corps d'armée; je n'ai pas demandé à son aide de camp, de la part du général Billot, s'il devait porter pendant la nuit même ses troupes jusqu'à Béverne. Comment en effet aurais-je pu faire au colonel Leperche une question pareille? L'ordre qui prescrivait au 18ᵉ corps d'armée de s'étendre par sa gauche, jusqu'à la route de Lure à Héricourt, du côté de Béverne, n'était pas encore parvenu au général Billot, à Villargent au moment de mon départ pour le quartier général du 20ᵉ corps où je devais passer, avant de me rendre auprès du général Bourbaki, et le 13 au soir, en exécution de l'ordre de mouvement de la journée, la gauche du 18ᵉ corps se trouvait à Villersexel et même à Pont-sur-l'Ognon, c'est-à-dire à plus de 25 kilomètres de Béverne. En outre, il était au moins minuit, lorsque je parlais au colonel Leperche à Ornans, et par les temps horribles qu'il faisait alors, il me fallait plus de trois heures pour regagner le quartier général du 18ᵉ corps.

Du reste, j'ai conservé des notes personnelles très-précises sur notre malheureuse campagne de l'Est. Je trouve bien, en les consultant, que je me suis transporté, dans la nuit du 13 au 14 janvier, à Ornans auprès du général Bourbaki, chargé de la mission que j'ai exposée ci-dessus ; que j'étais avec un officier de l'état-major du 20ᵉ corps qui m'avait accompagné par ordre du général Clinchant ; que je vis l'aide de camp du général en chef, après avoir été chez le général Borel où j'avais rencontré M. de Serres et un officier autrichien, mais je ne trouve rien de relatif à une demande de marche de nuit sur Béverne.

Mon entrevue avec le colonel Leperche n'a certes pas une grande importance, mais puisqu'il en a parlé dans sa déposition, je tiens à ce qu'elle ne soit pas inexactement rapportée; aussi ai-je l'honneur de vous prier de vouloir bien soumettre cette lettre aux membres de la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale, et de la joindre aux documents qui doivent être insérés dans le dernier volume de cette enquête.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Signé : J. BRUGÈRE,
Major au 30ᵉ d'artillerie.

P. S. — Ma réclamation est bien tardive, seulement je n'ai pu la faire plus tôt, car je n'ai pris connaissance de la déposition du colonel Leperche que depuis quelques jours, et je ne l'aurais probablement pas encore lue, si l'on n'avait pas mis sous mes yeux le passage qui me concerne.

Lettre du colonel Reynaud adressée à M. le général Billot.

Orléans, le 1ᵉʳ mai 1871.

Mon général,

Je viens de lire, aujourd'hui seulement, le compte-rendu de la séance de l'Assemblée

nationale du 22 avril. Dans cette séance, M. le général Pellissier a cherché à justifier l'inertie de l'armée de Dijon, en donnant une explication des faits qui se sont passés, à sa plus grande gloire et à celle de Garibaldi.

Personne ne l'ayant contredit, je me suis souvenu que j'avais été aux premières loges pour bien voir les agissements de ces messieurs.

M. le général Pellissier me paraît bien sûr de lui-même, lorsqu'il dit : « Si quelqu'un trouve que nous n'avons pas bien fait notre devoir, qu'il monte à cette tribune. »

Je n'ai pas le droit de monter à la tribune, mais j'ai le droit de lui répondre au point de vue de l'histoire, qu'une grande partie de nos désastres dans l'Est ne proviennent que de l'ignorance, pour ne pas dire plus, des généraux qui commandaient à Dijon.

Il nous dit que l'armistice est venu tout perdre et les arrêter dans leurs meilleures combinaisons. Voyons de près ces savantes combinaisons, et voyons si l'armée de l'Est n'aurait pas eu sa retraite assurée, si les généraux de Dijon avaient eu seulement l'idée des devoirs qu'ils avaient à remplir.

Pour moi, j'avais vu depuis longtemps le péril, et j'avais bien jugé le personnel de l'armée Garibaldi et Cie. C'est pourquoi je m'étais arrêté à Dijon après y être revenu. C'est que, tous les jours, je voyais l'orage qui devait nous engloutir, se former sous les yeux de deux aveugles : l'un, Garibaldi, ne voyant qu'un côté de la question, se prélassant dans son individualité, entouré d'adulateurs, jouant au grand seigneur, toujours escorté d'un nombreux état-major multicolore parfaitement inutile; l'autre le général Pellissier se croyant ministre de la guerre, toujours l'air accablé par le travail.

J'étais tellement convaincu de ce que je dis, qu'après avoir reçu votre dépêche m'ordonnant de me rendre à Vesoul, au moment de mon départ, j'écrivis sur mon carnet la note suivante : « Dijon, 14 janvier. — Départ à regret, il y a grand danger ici, mes dépêches ne sont donc pas parvenues? Prévenu Bordone du danger de la vallée de l'Ouche par rapport à Dôle. — Je lui ai donné la position et la force de l'ennemi. — Je le prie de faire surveiller très-activement les mouvements de l'ennemi dans les vallées de la Tille, l'embranchement des routes à Til-Chatel, Mirebeau, Fontaine-Française, Champlitte, et surtout d'envoyer de nombreuses reconnaissances du côté de Chanceau. »

Je reviens maintenant à M. le général Pellissier. Il nous dit : « L'armée de Dijon se composait de deux parties, l'armée des Vosges de 8 à 10,000 hommes et l'armée mobilisée de 15 à 18,000 hommes, sous mes ordres. »

D'après son dire, il n'y avait à Dijon que 23 ou 28,000 hommes. Il n'est pas permis à un général qui a tout son monde sous la main, de ne pas pouvoir préciser un effectif à 5,000 hommes près, surtout lorsqu'il se prépare au combat. Cela prouve qu'il n'y avait pas un bien grand contrôle dans l'armée de Dijon et que j'en avais bien jugé le personnel.

Pourtant, si nous comptons l'argent dépensé par Garibaldi (armée des Vosges) nous trouvons qu'il avait au moins 20,000 hommes (voir plus loin la dépêche du préfet). Le général Pellissier devait avoir, comme troupe mobilisée, 20 ou 22,000 hommes, bien habillés, valides, bien portants. Ce qui donne un effectif minimum de 40,000 hommes et non de 28,000 au plus comme on le dit.

« Cette armée, dit-il, en parlant de l'armée mobilisée, n'avait pas de canons, pas d'ambulances, et pas d'intendance constituée. »

C'est un peu chargé, mais à qui la faute, si ce n'est à celui qui n'avait pas su l'organiser ? Ce n'était pourtant pas tout ce qui manquait à son armée, il lui manquait un homme pour faire naître et entretenir la discipline, un homme qui ne perdît pas 20 jours à se borner à faire faire un appel par jour dans les rues de la ville, appel auquel personne ou bien peu de monde se rendait. Il lui manquait enfin un homme qui inspirât la confiance aux officiers et qui cherchât à l'augmenter en utilisant leur bon vouloir, au lieu de les laisser vaguer toute la journée dans les cafés, pendant que la troupe vaguait dans les rues ou sur les places publiques.

Plus loin, il dit encore : « Lorsque nous fûmes à Dijon, nous apprîmes l'arrivée du prince Frédéric-Charles, et tous les renseignements nous apprenaient que son armée était de 100,000 hommes. »

Ceci n'est pas très-exact, nous allons le prouver. Garibaldi est arrivé à Dijon le 8 janvier, M. Pellissier a dû y arriver le 3. A cette date, on ne voit pas encore pointer Frédéric-Charles. Le 7 seulement, les renseignements disaient que des vedettes prussiennes, placées aux points culminants, observaient les routes de Châtillon et de Montbard, ainsi que les vallées de la Tille et de Louche.

D'après ces renseignements, et à cette date, les deux généraux avaient du temps devant eux pour s'organiser, se concerter et pour chercher à deviner les projets de l'ennemi, en les déduisant des dispositions qu'il prenait, de la marche de l'armée de l'Est, de sa position, de ses besoins et de la connaissance des renforts que l'Allemagne envoyait sur le Rhin; sachant surtout que l'ennemi avait eu le soin de conserver les ponts sur la Saône intacts en se retirant, ce qui expo-

sait notre armée à être tournée d'un moment à l'autre. Il n'y avait qu'à donner des ordres et à se préparer.

Dans son dire, le général Pellissier confond les dates, grossit l'effectif de l'ennemi et diminue le sien. Il savait pourtant, le 10 janvier, qu'il y avait 10,000 Prussiens à Montbard, 5,000 à Châtillon et 20,000 aux environs de Chaumont. On le voit, il y avait à cette date grand temps pour se porter avec une partie du corps d'armée sur la droite, pour couvrir Dôle. Car il était évident pour tous, que l'ennemi se porterait de ce côté pour s'emparer de la forêt de Chaux, afin d'être maître de toutes les bifurcations des chemins de fer et d'arriver ainsi à empêcher le ravitaillement de l'armée de l'Est ou lui couper la retraite si elle était battue.

Je viens de donner exactement la position et forces de l'ennemi le 10. Le 12, le général Pellissier reçut et fit copier sur son registre les renseignements suivants :

« *Avis reçu de M. Leroy, à Châtillon.*

« La partie du 7e corps, général Zastrow, qui s'était dirigée sur Montbard, Nuits-sous-Ravière, Auxerre, se replie sur Châtillon ; le général et son état-major sont annoncés pour demain, des renforts sont arrivés et ont été dirigés sur Brelan et sur Brion ; on dit que tous les villages du canton de Montigny vont être occupés ; des landwerhs sont venus de Corbeil en petit nombre.

« Partie du 39e régiment, dirigée de Mézières sur Paris, s'est arrêtée à Vitry, de là est venue en 3 jours et 3 nuits à Châtillon et est retournée sur Brion, direction de Chaumont.

« L'intendance annonce concentration à Châtillon de 40 à 50,000 hommes. Des officiers disent que le général Manteuffel viendra. Un régiment de cavalerie et un d'infanterie arrivés cette nuit; on croit qu'ils viennent de Paris. L'infanterie va à Brion, la cavalerie à Nuits-sous-Ravière ou à Laignes.

« Les villages de Montigny, Vauxauller, Courban et Louesmes sont pleins de Prussiens.

« Rien à Recey ni dans tout le canton.

« Signé : LEROY. »

J'eus l'honneur de vous envoyer ces renseignements, après en avoir vérifié l'exactitude.

Comme on le voit, à partir du 12, les forces et les positions de l'ennemi étaient bien connues, et tout homme intelligent pouvait deviner ses intentions. Il n'y avait donc plus, pour les généraux commandant à Dijon, qu'à le faire surveiller sans relâche, à bien étudier le terrain, à se pénétrer de la position de l'armée de l'Est, de ses mouvements, de ses besoins, et à se décider. Ils se décidèrent, en effet, à rester à Dijon, oubliant que l'armée qu'ils étaient chargés de couvrir et de protéger allait se trouver en détresse, presque sans munitions et sans vivres, et que l'armée ennemie, qu'ils devaient au moins tenter d'arrêter, passerait par leur faute et sans coup férir trois lignes de défense telles que la Saône, l'Ognon et le Doubs, et qu'elle s'emparerait sans obstacle des positions qui devaient être le salut ou le tombeau de l'armée de l'Est.

Ces messieurs trouvaient probablement qu'il y aurait plus de gloire en défendant Dijon, où il y avait des journaux pour chanter leur louange, qu'à tenter un coup hardi, en se portant en avant des têtes de colonnes ennemies pour leur disputer le passage, créer des obstacles, etc., à préparer quelques succès, ou au moins une retraite glorieuse à l'armée de l'Est, dont ils dépendaient, et qui, certes, eût appuyé leur mouvement par les plus grands efforts, tandis que leur aveuglement laissait toute facilité à l'ennemi de lui couper la retraite.

Les fautes des généraux Garibaldi et Pellissier (puisque celui-ci désire avoir sa part) étaient bien jugées par tous les gens de cœur, qui avaient un peu d'intelligence. Vous trouverez ci-dessous la dépêche de M. le préfet de Dijon qui exprime bien la pensée de tous ceux qui se trouvaient sur le théâtre des exploits de Garibaldi et Ce.

Voici la dépêche :

« Dijon, 17 janvier, midi.

« Confirmation précédente, dépêche relative à marches de l'ennemi, mouvement sur Gray continue entre Montbard et Gray, par Chanceaux, la Margelle, Is-sur-Tille, Mirebeau et Fontaine-Française. Les régiments étaient les 2e, 72e, 54e, 60e et 47e, cavalerie, le 7e, 7 batteries d'artillerie. Ces troupes avaient la couronne sur l'épaule et les initiales R. V. G. environ 15,000 hommes.

« Eclaireurs sur droite à Vievigne et Autrey, autre colonne prussienne venue de Grancey; occupe Selongey, Veronnez, Chazeuil; environ 5,000 hommes. Chemins de fer interrompus entre Gray et Auxonne. J'ai 20,000 garibaldiens qui, depuis 4 jours auraient pu, sinon arrêter, du moins contrarier le mouvement à Chanceaux et Is-sur-Tille. »

(M. le préfet qui, par sa position, devait bien connaître l'effectif de l'armée de Dijon, ne dit pas, comme M. Pellissier, l'armée de Garibaldi était de 8 ou 10,000 hommes, mais il dit bien 20,000.)

Comme il est facile de le voir par cette dépêche, jusqu'au 16 au soir et même jusqu'au 17 de bon matin, il n'était pas encore trop tard pour

agir. On disait que les généraux de Dijon avaient peur de faire tirer. Aussi rien ne fut tenté et l'armée de Dijon resta stationnaire.

Nous n'avons plus qu'à prendre une carte pour voir ce qu'un général dévoué et intelligent, jaloux de faire son devoir, aurait dû et pu faire jusqu'au dernier moment, pour venir en aide et protéger la retraite de l'armée de l'Est.

Il n'avait qu'à présenter le combat dans la vallée de la Tille, facile à défendre même avec de mauvaises troupes, couvrir ainsi Dôle, les chemins de fer de Besançon, Pontarlier et Lons-le-Saulnier, tout en défendant Dijon au loin; en cas de non-succès, se retirer derrière la Saône, s'emparer de la forêt de Chaux, avec une partie de son monde, tandis que l'autre partie aurait défendu le passage de l'Ognon à Pesmes, se joignant ainsi aux défenseurs envoyés de Besançon. En cas de retraite, ce qui est probable, il restait encore maître du cours de la Loue et du Doubs et en s'emparant des positions si faciles à défendre sur ces points, il couvrait Quingey, Arc, Senans et Mouchard. S'il était de nouveau battu son armée avait encore derrière elle des points de retraite et des défilés inexpugnables depuis Quingey jusqu'à la frontière. Dans tous les cas, cette retraite, en retardant de plusieurs jours la marche de l'ennemi, aurait couvert le chemin de fer de Lons-le-Saulnier à Bourg, notre seule ligne de ravitaillement ou d'évacuation. On le voit, l'armée de Dijon, malgré les suppositions les plus malheureuses, aurait pu arrêter l'ennemi assez longtemps pour permettre à l'armée de l'Est d'arriver, puisque malgré toutes les facilités que l'ennemi a trouvées pour passer toutes nos lignes de défense, il n'était pas encore arrivé à Lons-le-Saulnier, et était à peine en vue de Pontarlier au moment de l'armistice.

Or, si moins jaloux de se faire une popularité et une gloire factices, en ayant l'air de défendre une ville ouverte qu'ils savaient ne pas pouvoir défendre et dans laquelle ils savaient aussi ne pas pouvoir tenir en cas d'échec, MM. Garibaldi et Pellissier eussent été plus jaloux du salut de la patrie et de l'armée, dont ils n'étaient en résumé qu'un corps détaché, l'armistice aurait surpris celle-ci exécutant sa retraite dans de bonnes conditions de ravitaillement et de défense, ayant fait sa jonction avec l'armée de Dijon et nous n'aurions pas eu à déplorer les désastres qui nous ont accablés.

Il me serait facile de prouver par la copie d'une lettre, quelle est l'importance des positions dont l'incurie des généraux à Dijon a laissé prendre possession sans y mettre le moindre obstacle.

J'aime mieux me borner à citer une dépêche du général en chef qui avait compté sur eux, elle fera mieux comprendre à tous l'état désespéré dans lequel cette incurie a mis l'armée de l'Est.

« Besançon, 25 janvier, 9 h. 25 du soir.

« *Général Bourbaki à préfet Jura et à colonel Reynaud, Pontarlier.*

« Réunissez promptement les gardes nationales pour défendre momentanément les défilés permettant de se rendre à Lons-le-Saulnier, Salins, Pontarlier, je vous appuierai, sur-le-champ; faites faire des abatis, obstruez les routes par lesquelles l'ennemi peut se présenter avant nous. Détruisez les voies ferrées de Salins à Pontarlier et Lons-le-Saulnier, surtout les ouvrages d'art. Faites sauter les viaducs de Montigny, les trous sont faits. Envoyez-moi tous les renseignements que vous vous procurerez sur la force et les mouvements de l'ennemi.

« Signé : BOURBAKI. »

Lorsque je reçus cette dépêche, il était onze heures du soir, l'ennemi entourait Salins depuis le matin, il occupait (1) Andelot, Arbois, Poligny et Champagnolle. Toute la nuit je fis tout ce qui était humainement possible pour seconder les vues du général. Sans attendre ses ordres, j'avais depuis trois jours convoqué les gardes nationales partout où je passais, et je leur avais assigné des postes de combat.

On voit par cette dépêche, envoyée le 25 au soir à un officier qui n'avait que son escorte de vingt-trois hommes pour le seconder, que jusqu'au dernier moment le général en chef aurait su tirer un bon parti des mouvements de l'armée de Dijon, si celle-ci avait manœuvré dans le but de lui être utile.

Pour se justifier probablement, M. le général Pellissier dit : « Nous fûmes attaqués en effet, les 21, 22 et 23 janvier, nous repoussâmes l'ennemi, mais il était en force; pendant que nous le repoussions à Dijon, il avait forcé à Gray le passage de la Saône. La place de Besançon n'était pas en état de défendre la ligne de l'Ognon (raison de plus pour l'aider). Cette ligne fut forcée également et nous apprîmes bientôt que Dôle était aux mains de l'ennemi. » (Il était grand temps d'apprendre le 23 que Dôle était occupé depuis le 21.)

« Aussitôt, je remis mes troupes sous le commandement de Garibaldi, j'allai à Lyon pour prendre le commandement d'une nouvelle armée, puis je revins dans le Jura, afin d'inquiéter l'ennemi en me portant de nouveau sur son flanc.

(1) De nombreux éclaireurs étaient à Andelot et à Champagnolle, des forces arrivaient à Arbois et à Poligny.



« Avant de partir, j'avais combiné mon mouvement avec Garibaldi, il devait marcher sur Dôle par Auxonne, tandis que j'y eusse marché par les ponts de Chassin et de Navilley en me couvrant de la ligne du Doubs.

« Mais pendant que cette marche s'opérait, arriva l'armistice, etc. »

Est-il possible de concevoir quelque chose de plus impraticable ?..... Pauvre France !

A ce que vient de dire le général Pellissier et aux dates qu'il vient de citer, il n'y a qu'à répondre : L'armée de Dijon ne fut attaquée que pour détourner son attention, et puisque les généraux qui commandaient n'avaient pas su présenter le combat sur le terrain qu'ils pouvaient choisir, l'ennemi qui leur supposait plus d'intelligence, cherchait, en les attaquant avec des forces beaucoup moins nombreuses qu'on pourrait le croire, à les distraire de l'action principale, pour qu'ils ne vinssent pas, se ravisant tardivement, l'inquiéter dans ses propres mouvements et l'empêcher de prendre les positions qui devaient perdre l'armée de l'Est en isolant l'armée de Dijon, qui, le 21, ne pouvait presque plus rien faire pour le salut de l'armée.

Pour le prouver, je n'ai plus qu'à citer des dates; s'il en était besoin, il me serait facile de mettre les pièces à l'appui.

Du 10 au 15 janvier inclus, l'armée de Dijon pouvait aller partout.

Le 16, une colonne de 10,000 hommes passe près de Langres et menace Gray.

Le 17, l'ennemi entre à Champlitte.

Le 18, l'ennemi est en vue de Gray.

Le 19, l'avant-garde passe le pont.

Le 20, 30,000 hommes environ sont en marche sur l'Ognon, pour en forcer le passage et se disposent à le passer sur plusieurs points.

Le 21, l'ennemi se présente en petit nombre au pont de Vozay venant de Vesoul, la colonne venant du côté de Langres attaque à Cussey, Pin et Gendrey; le même jour une partie de la même colonne attaque à Mornay. Une colonne venant du côté de Châtillon attaque à Pesmes. Dans la nuit, les positions étaient abandonnées par les mobilisés envoyés de Besançon, l'ennemi franchit l'Ognon sur trois points, passe le Doubs à Dampierre, entre à Dôle le matin du 22 et s'empare de la forêt de Chaux.

Le 22, occupation de Dôle et mouvement rapide en avant pour occuper fortement la forêt, les gares d'Arc-Senans et Mouchard; l'ennemi continue l'occupation de la forêt de Chaux, il s'établit autour des petites gares et menace Quingey et Salins.

Le 23, attaque de Salins qui se rend le 24 (erreur involontaire. C'est le 25 et le 26.)

Je demande maintenant si les généraux commandants à Dijon n'étaient pas aveugles ? Et si le 23, le moment était bien choisi, après s'être laissé tromper aussi grossièrement par une fausse attaque sur Dijon faite par une poignée d'hommes, pour aller chercher une nouvelle armée à Lyon, quand tout était perdu, que l'ennemi était maître de toutes les positions, qu'il marchait avec de nouveaux renforts, en trois colonnes, pour couper la retraite à l'armée de l'Est partout où elle pourrait se présenter. Témoin cette dépêche.

« Lons-le-Saulnier, 23 janvier, 7 h. du soir.

« *Administrateur à Maire et à colonel Reynaud à Salins.*

« M. Mazier, ingénieur à Montbarrey, me fait prévenir qu'une forte colonne prussienne est à Mont-sous-Vaudrey et aux Deschaux. Le maire de Loye me prévient qu'une colonne prussienne, forte de 6 à 10,000 hommes, se dirige sur Parcey; depuis les dix heures du matin une partie de la colonne passe le pont avec artillerie. Cavalerie et infanterie sont passées entièrement, il semble qu'ils se dirigent sur Deschaux.

« Je vais aux renseignements. »

Je ne vois pas encore les 10,000 hommes qui devaient attaquer Dijon, cités par M. Pellissier, auquel on est en droit de répondre qu'un soldat ne compte pas le nombre de ses ennemis, lorsqu'il doit sauver une armée. Mais on peut voir que le mouvement rapide de l'ennemi qui perdait l'armée de l'Est, ne se serait pas opéré, si le général Garibaldi avait eu la moindre idée du rôle qu'il devait jouer en attaquant le 14 ou le 16 au plus tard les têtes de colonnes ennemies, sur les points favorables qui étaient à quelques kilomètres de Dijon. On aurait au moins couvert Dôle, dans lequel on a laissé prendre un si grand nombre de wagons et de locomotives, qu'on aurait dû faire refouler en arrière, ou au moins prévenir de la marche de l'ennemi; on ne pouvait pas ignorer cette marche, à moins d'être fou; on devait donc prévenir et ne pas laisser prendre, en outre du matériel, nos munitions et nos vivres dont nous avions un si grand besoin.

On doit encore se demander si après leurs prétendues victoires remportées à Dijon les 21, 22 et 23, ces messieurs devaient s'endormir dans leur facile triomphe, et s'ils ne devaient pas alors qu'ils savaient bien les mouvements de l'ennemi, chercher encore à l'inquiéter en se portant rapidement en arrière pour l'attaquer sur les flancs.

Malgré toutes les fautes que je viens de signaler, j'ai vu peu de corps d'armée aussi large-

ment récompensés que le corps Garibaldi, resté chaudement à Dijon pendant tout l'hiver.

Agréez, mon général, etc.

REYNAUD,

Ancien colonel d'infanterie.

Cette lettre a été écrite le 1er mai 1871, c'est-à-dire lorsque l'état-major prussien n'avait donné encore aucun renseignement. Le général Billot est resté muet devant le général Pellissier, alors que tout le fouillis de brochures des Cremer, Bordone, etc., etc., n'avait pas encore vu le jour.

REYNAUD.

Affaire du journal le BIEN PUBLIC à Dijon.

Le 5 janvier 1871, nous recevions plusieurs lettres venant du canton de Montbard et une entre autres venant de M. le curé de Lucenay-le-Duc, qui nous faisait connaître le passage d'un corps d'armée considérable dans ce canton; nous avions déjà réuni de nombreux renseignements au sujet de l'apparition des Prussiens du côté de Semur et de Précy, mais en voyant la quiétude qui semblait régner dans l'armée qui occupait Dijon, nous crûmes devoir publier le même jour une note sous ce titre :

« *Mouvement des Prussiens.*

« Le 4 janvier, il y avait à Précy, 5 à 600 hommes, infanterie et cavalerie; à Semur, 1,000 hommes d'infanterie, 600 cavaliers et une batterie ; à Vitteaux et à Uncy, 7,000 hommes, infanterie, cavalerie, avec trois batteries d'artillerie. Cette dernière colonne est repartie dans la direction des Laumes. La troupe qui stationnait à Flavigny est redescendue hier soir à Pouillenay, on pense qu'elle revient sur Vitteaux.

« Au dernier moment, on annonce que les Prussiens ont été attaqués à Sainte-Isabelle, entre Mentlay et Saulieu, par des francs-tireurs. Ils ont perdu 20 hommes tués et se sont repliés sur Précy. Les gardes nationaux des environs de Précy sont accourus en armes et les ont délogés, avant qu'ils n'aient eu le temps de manger la soupe. De nouveaux renseignements nous apprennent que la colonne qui a quitté Pouillenay en paraissant se diriger sur Vitteaux, a fait un changement de front et repris la route qui conduit aux Laumes.

« A Vic-sur-Thel, il y a eu 20 à 25 Prussiens de tués et un grand nombre de blessés. Un habitant de cette commune a reçu plusieurs coups de sabre. Ses blessures sont graves, néanmoins on espère le sauver. Une lettre particulière, que l'on vient de nous adresser, dit que Montbard est fortement occupé par l'ennemi. On évalue à 60,000 environ le nombre des Prussiens cantonnés dans cette ville et aux alentours. »

Aussitôt que cet article eut paru, M. le maire de Dijon fit appeler M. Gersant, rédacteur chargé de la chronique locale et lui dit qu'il avait tort de répandre de semblables bruits, que la population pourrait en être effrayée, et que pour lui, il avait la conviction qu'ils n'avaient rien de vrai.

M. Gersant répondit en produisant la lettre que le *Bien public* avait reçue le matin même et communiqua à M. le maire des détails confidentiels qui donnaient créance à ce passage de 60,000 hommes dans le canton de Montbard.

M. le maire se rendit à l'évidence et répéta qu'il fallait néanmoins n'accueillir ces communications qu'avec une grande réserve.

M. Gersant, à peine rentré au bureau de la rédaction, fut mandé par M. le procureur général, qui reconnut, en présence des documents qui lui furent communiqués que ces renseignements devaient être exacts.

Je devais supposer que l'autorité, suffisamment édifiée sur la valeur des renseignements d'après lesquels cette note avait été rédigée, en resterait là, mais il n'en fut point ainsi ; à 11 heures et demie du soir, en effet, un agent de police m'apporta un billet du préfet de la Côte-d'Or ainsi conçu :

« Par ordre de l'autorité militaire, le préfet enjoint au gérant du journal de se rendre immédiatement dans son cabinet.

« Signé LUCE-VILLIARD.

« 10 h. 1/2 du soir, 5 janvier. »

Il était plus de minuit quand j'arrivai à la préfecture et le préfet était couché. Sur mes instances un domestique se décida à me conduire près de lui. M. Luce-Villiard commença par me parler de l'émotion profonde que la note publiée par le *Bien public* avait produite, et termina en me disant que le général Cremer et le général Pellissier étaient très-irrités. Je lui fis connaître alors l'entrevue que M. Gersant avait eue avec M. le maire de Dijon et le procureur général et lui fis part des explications qui avaient été données à ces deux magistrats; en même temps je lui remis la lettre du curé de Lucenay-le-Duc en lui témoignant combien j'étais surpris qu'il n'eût pas été renseigné au sujet de ces deux entrevues.

M. Luce-Villiard prit connaissance de la lettre et me dit qu'il la remettrait le matin même aux généraux. Le matin à huit heures, deux mobiles armés vinrent me chercher au bureau de la ré-

daction pour me conduire devant le général Pellissier et je traversai la ville entre ces deux soldats. Je fus de suite introduit près du général, il tenait à la main la lettre du curé de Lucenay-le-Luc, et sur la table était étalé le numéro du *Bien public*.

Le général Pellissier me reçut très-brutalement, et voici comment se passa l'entrevue :

« — Vous êtes M. Jobard, propriétaire-gérant du *Bien public* ?

« — Oui, général.

« — Vous avez publié hier une note qui a causé dans la ville la plus grande émotion et cela est d'autant plus fâcheux qu'il n'y a absolument rien de vrai dans le fait que vous avez avancé.

« — Général, nous avons communiqué hier, au maire, au procureur général et au préfet, une lettre qui ne pouvait nous laisser subsister aucun doute, et je l'ai remise au préfet cette nuit pour qu'elle vous fût communiquée.

« — J'ai lu cette lettre, la voici, mais il n'y a pas d'affirmation, le curé ne donne ces renseignements que comme des on-dit, il a même souligné ces deux mots.

« — Général, en même temps que cette lettre, nous en avons reçu deux autres, émanant de deux honorables habitants du canton de Montbard et qui confirment complétement ces renseignements. »

En même temps je lui remis ces deux lettres.

Le général Pellissier les prit, et sans les lire, il s'écria avec irritation : « Je vous dis, moi, qu'il n'y a rien de vrai, et je vous préviens que si vous reproduisez des notes de cette nature, je supprime votre journal et vous ferai passer devant un conseil de guerre. »

Après une déclaration aussi catégorique, je n'avais rien à répliquer et il me laissa aller.

Le lendemain, et comme obéissant à un mot d'ordre, tous les journaux de Dijon et du département publiaient une note, dont celle que j'extrais du nº de la *Côte-d'Or* du 7 janvier peut donner une idée.

Voici cette note :

« Il faut en ce moment se défier beaucoup des nouvelles débitées dans les rues et ne tenir pour sérieux que les renseignements écrits ou les dépêches. C'est ainsi que les 60,000 Prussiens signalés à Montbard n'existent que dans l'imagination de ceux qui les ont rêvés.

« La vérité est qu'il y a du côté de Saulieu, Semur, Vitteaux, Montbard, une colonne prussienne, mais elle paraît être peu nombreuse, quelques milliers d'hommes, pas plus.

« On ne sait trop où se dirige cette colonne, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne peut être un danger pour Dijon. »

Les événements ont prouvé malheureusement combien nos renseignements étaient exacts, mais les Prussiens ayant réoccupé Dijon les premiers jours de février, nous crûmes devoir, par patriotisme, ne faire aucune allusion à ces agissements dont nous avions failli être victime.....

Signé : Eugène JOBARD.

Dijon, 12 juin 1872.

Démission de M. Luce-Villiard de ses fonctions de membre du Conseil municipal de Dijon.

Délibération du Conseil municipal de Dijon (1).

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous remettre ma démission de membre du Conseil municipal de Dijon. Le Comité militaire, établi en vertu du décret du 14 octobre, assure que les points défendables du département seraient fortifiés pour arrêter la marche de l'ennemi ; que si ces points devaient être abandonnés, la résistance serait soutenue dans la ville, si elle se présentait dans des circonstances favorables.

Le Conseil municipal n'a pas cru devoir se conformer à cette dernière décision, et le Comité militaire, en présence de cette attitude, est revenu sur sa propre décision : il a abandonné le projet de préparer la défense de la ville.

Tel est le motif qui me détermine à vous remettre ma démission.

LUCE-VILLIARD,
Délégué de l'administration provisoire.

Délibération du Conseil municipal de Dijon (2).

Attendu que les motifs donnés par M. Luce-Villiard sont inexacts ;

Attendu, en effet, que par sa délibération du 17 octobre courant, le Conseil municipal a déclaré que la défense du pays était un devoir qui s'imposait à tous les citoyens, et que rien ne devait être négligé pour opposer à la marche de l'ennemi la résistance la plus énergique ; — qu'en cas d'invasion du département, la garde nationale sédentaire serait appelée à venir en aide à l'armée active, aux francs-tireurs et à la garde nationale mobilisée ;

Attendu que le Conseil municipal a toujours été d'avis que Dijon devait être défendu, soit

(1) Extrait du journal le *Bien Public*, de Dijon, du 22 octobre 1870.
(2) Extrait du journal le *Bien Public*, du 24 octobre 1870.



contre des surprises de pillards, soit contre un corps régulier, à l'aide de travaux avancés sur les points stratégiques qui seront jugés tels dans les environs de Dijon; mais qu'il n'a pas pensé que des travaux aux portes ou dans l'intérieur de la ville seraient efficaces et amèneraient d'autres résultats que des désastres regrettables et inutiles;

Attendu que le Comité de défense militaire a accepté l'avis du Conseil municipal et déclaré que ses résolutions étaient conformes à cet avis;

Attendu qu'un membre du Comité ayant proposé d'établir des remblais et fossés près des barrières d'octroi, le Comité ne s'était pas opposé à ces travaux, qu'il considérait comme insignifiants et n'impliquant pas une défense intérieure de la ville autrement que contre les pillards; mais que plusieurs personnes ayant pensé que ces travaux emportaient la résolution d'une défense intérieure, le Comité, sur les observations qui lui ont été faites au nom du Conseil (observations, du reste, conformes à l'opinion du Comité) a renoncé à les faire exécuter;

Attendu que le Conseil municipal a toujours proclamé que tous les moyens possibles et efficaces devaient être employés pour la défense de Dijon; mais qu'il est de son devoir de s'opposer à toutes tentatives et à tous moyens qui, sans nécessité et sans utilité pour la défense générale du pays, amèneraient la ruine de la ville,

Accepte la démission de M. Luce-Villiard et persiste à déclarer que, d'accord avec le Comité de défense, il entend que la ville de Dijon soit défendue, ainsi que tout le département, par tous les moyens efficaces et utiles, repoussant ceux qui amèneraient des désastres, sans compensation, pour la défense générale du pays.

(Séance du Conseil municipal de Dijon du 22 octobre 1870.)

Pour copie conforme :

Le maire,
DUBOIS.

Lettre de M. Misset au rapporteur.

Aignay, le 15 juin 1872.

Monsieur,

Une absence de quelques jours, que j'ai été bligé de faire dès le lendemain de votre voyage à Aignay, a seule retardé l'envoi de la réponse aux questions dont vous m'avez laissé la note. Je m'excuse aujourd'hui, en vous priant d'excuser ce retard involontaire.

Les francs-tireurs sont arrivés à Aignay, le 12 janvier 1871, à six heures du matin. Ils étaient au nombre de 1,200, commandés par Ricciotti; ils avaient 104 chevaux et venaient du canton de Baigneux. Leurs bagages étaient conduits par quelques cultivateurs des environs de Tonnerre, absents de leur pays depuis une douzaine de jours. Ils furent remplacés par six voitures et 18 chevaux d'Aignay, chargés de conduire à Dijon les munitions de la brigade. Nos hommes ont été absents six jours, sans toucher de rétribution.

Ce corps a été bien accueilli par les habitants, chez lesquels les soldats se logèrent à leur fantaisie. La plupart des compagnies étaient composées d'hommes assez convenables, mais il y en avait parmi eux un certain nombre, 30 ou 40, mauvais sujets, indisciplinés, insolents même pour leurs chefs, et dont le chef d'état-major désirait vivement être débarrassé. Nous n'avons remarqué dans cette troupe que 50 ou 60 italiens portant la chemise rouge; la plupart étaient des ivrognes.

J'avais chez moi, avec Ricciotti, ses officiers intimes; son secrétaire, faisant fonction de chef d'état-major, était un M. Thiébaut, connu à Dijon, homme de bonnes façons, maintenant le plus possible l'ordre et la discipline.

Nous avons appris qu'il y avait, dans cette troupe, un officier ou sous-officier qui faisait trafic de bons de fournitures. Ainsi, quelqu'un avait-il fourni pour 10 francs, il offrait de remettre un bon de 30 francs, moyennant le payement à même d'une certaine rétribution. Ce gaspillage a dû se faire sous différentes formes, car, malgré toutes nos précautions, ce passage a été très-onéreux pour notre commune.

Dans la nuit du 12 au 13, je reçus plusieurs avis du canton des Receys, qui annonçaient l'apparition, sur plusieurs points, de corps d'éclaireurs de l'armée prussienne. Je les communiquais immédiatement à M. Thiébaut, qui lui-même les soumettait à Ricciotti.

Sur les deux heures du matin arriva tout-à-coup, dans ma cour, une voiture à deux chevaux amenant une dame anglaise, madame Wyte-Marion. Elle venait de Châtillon traiter, disait-elle, de l'échange de médecins pris par les Allemands, mais plutôt pour savoir ce qui se passait à Châtillon et le rapporter à Ricciotti. Cette dame faisait partie de la brigade en qualité de directrice des ambulances

Elle raconta aux chefs les mouvements des troupes prussiennes, qui se dessinaient du côté de l'est, annonçant qu'il y avait à Châtillon et dans les environs une véritable armée de 50 ou 60,000 hommes; elle donna d'autres renseignements que je n'ai pas entendus.

Le général prussien devait bien connaître la marche de Ricciotti, car au moment de le quit-

ter, madame Marion, voulant le tromper, lui demanda un laissez-passer pour Saulière.

— « Pour Saulière, non, dit-il, allez à Aignay-le-Duc, où vous êtes attendue. »

D'après ce que j'ai compris de toutes ces conversations, ce corps avait pour mission de surveiller, le plus près possible, les mouvements de l'armée prussienne, qu'il paraissait suivre depuis Orléans.

A cinq heures du matin, le 13, une dépêche préparée par Ricciotti pour son père fut remise et recommandée à Mortureux, conducteur de notre voiture de Dijon, qui se chargea de la porter et remettre dans la journée au général Garibaldi, à Dijon.

La colonne partit d'Aignay, le 17, à six heures du matin, se dirigeant sur Echolot, pour de là gagner Dijon. Ricciotti, à quelque distance d'Echolot, quitta le gros de la troupe avec quelques cavaliers, et se porta du côté de Salins, se rapprochant du vallon de l'Ource; il se rendit à Dijon par des chemins détournés.

Aignay a été sérieusement envahi par les Prussiens, le 31 mars; un escadron de dragons y tint garnison, sans interruption, jusqu'au 10 mai; il se composait de 170 hommes et 180 chevaux.

A part cette garnison, nous avons eu quelques passages de troupes qui ne séjournaient qu'un jour et une nuit.

Je vous écris rapidement, sans me relire; j'ai hâte de vous adresser ces quelques renseignements.

Veuillez agréer, etc.

MISSET.

Lettre du sous-préfet de Semur au ministre de l'intérieur.

Semur, le 24 novembre 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu avant-hier, avec mission de vous le faire parvenir, le rapport ci-joint de M. le sous-préfet de Châtillon S. S. Il n'est guère d'accord, vous le remarquerez, avec la dépêche télégraphique insérée dans le *Moniteur universel* du 21 par les soins de M. le préfet de la Côte-d'Or en séjour à Semur et dont j'attendais le retour avant de vous écrire.

M. le préfet m'autorise à vous adresser la pièce avec les rectifications suivantes que je viens de lui lire.

Il est bon d'abord que vous sachiez que ce coup de main conduit avec une remarquable habileté fait le plus grand honneur au brave et modeste fils du héros, et, en second lieu, que l'engagement n'a pas duré plus d'une heure et demie. M. le sous-préfet de Châtillon réunit ensemble l'exploit de surprise et les honteuses représailles exercées par l'ennemi : 1 heure 1/2 pour vaincre, 2 heures 1/2 pour se venger.

Impossible d'admettre le chiffre de 10 tués Prussiens. J'ai eu l'honneur de m'entretenir plusieurs heures avec Ricciotti Garibaldi avant-hier à son passage à Semur. Il a fait comparaître devant moi tout son état-major. MM. les officiers ont varié dans leur estime de 200 à 250 tués. Dans son rapport militaire cet intrépide jeune chef a porté 150, mais il assure être bien au-dessous du vrai. Les blessés relativement moins nombreux, mais toujours au-dessus de 100. Les prisonniers 157, plus 8 officiers. Le colonel et le commandant prussiens sont parmi les morts.

Je ne sais, monsieur le ministre, s'il est bien convenable que je vienne ainsi contrôler les déclarations d'un collègue, mais je ne puis, sans un vif sentiment de souffrance, laisser inconnu le nom du valeureux auteur de l'exploit et il est nécessaire que son importance soit connue de toute la France.

Vous ferez de ma lettre, monsieur le ministre, tel usage qu'il vous plaira bien qu'elle ait un caractère confidentiel.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, etc.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Semur,

C. C.

Lettre du sous-préfet de Châtillon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Châtillon, le 24 novembre 1870.

Monsieur le sous-préfet,

Privé de toute communication avec le dehors, je profite d'une occasion pour vous adresser un court récit des scènes odieuses dont la ville de Châtillon a été le théâtre.

Je vous ai déjà envoyé un mémoire en communication, mais, craignant qu'il ne vous arrive pas, je vous adresse à nouveau ces quelques lignes à la hâte. Il ne faut pas que le Gouvernement de la défense nationale ignore la triste situation où nous sommes.

Vous savez que, le 19, les francs-tireurs ont fait à Châtillon, dans la matinée, un coup de main, qui leur a valu 200 prisonniers, — dont plusieurs officiers allemands. — Après leur départ, notre ville a été livrée à tout ce qu'on doit craindre d'une soldatesque ivre et furieuse : plusieurs magasins et maisons particulières ont été ravagés et pillés dans la journée et dans la soirée du 19.

Le 20, dans la soirée, les Prussiens se retiraient à Château-Villain, emmenant le maire de Châtillon, qu'ils ont accablé d'outrages de toute espèce et de voies de fait : coups de pied, coups de crosse, coups de plat de sabre. Quelques autres citoyens avaient été également arrêtés. Avant leur départ, annonce d'une contribution d'un million! Le 22, les Prussiens revenaient en force avec six pièces d'artillerie : ils s'annonçaient au nombre de 10,000; leur nombre n'a pas dû dépasser 5 à 6,000.

Le général se mit immédiatement en rapport avec la municipalité et manifesta la plus vive irritation de ce que la ville de Châtillon s'était, disait-il, rendue complice de véritables assassinats et d'un odieux guet-à-pens.

La municipalité de Châtillon est restée, ainsi que ses habitants, complétement étrangère à la lutte du 19. Ce coup de main était ignoré de tous; il est possible que quelques habitants aient, au moment de la lutte, donné quelques indications aux francs-tireurs. Nous l'ignorons; mais ce fait, fût-il vrai, ne motiverait pas les rigueurs cruelles auxquelles la ville a été soumise.

A l'exception d'un fait que je vais vous signaler, il n'y a eu là, suivant moi, qu'un fait de guerre dont les belligérants seuls sont responsables. — Il serait nécessaire de vérifier dans quelles circonstances ont été tués un officier et son ordonnance logés chez un sieur Sevoin Defleur. — Il y avait dans cette maison un atelier de cordonnerie établi par les Allemands. — Sevoin a fui et les renseignements sont difficiles à obtenir. Voici ce qui m'a été dit par une voisine gardant la maison : Sevoin a été ouvrir sa porte lorsque les francs-tireurs se sont présentés chez lui ; l'officier et son ordonnance se sont réfugiés dans une chambre, et là ils auraient été tués tous deux, ou l'un d'eux sous le lit. Ce fait serait regrettable, parce qu'un individu qui se réfugie sous un lit doit être disposé à se rendre. On m'a dit d'autre part que le chef des francs-tireurs avait recommandé d'éviter l'effusion du sang. — Le corps des francs-tireurs pourra sur ce point fournir des explications.

Mais à part ce fait, qu'il faut déplorer, il n'y a rien eu dans le coup de main du 19 qu'un coup de main suivant les lois de la guerre.

Dans une autre maison, chez un sieur Massua (?), épicier, deux soldats étaient logés. La propriétaire de la maison, au moment où les francs-tireurs se sont présentés, a engagé ces soldats à se rendre : l'un y a consenti et a eu la vie sauve ; l'autre a refusé, a tiré le premier un coup de pistolet et a été tué dans la maison.

J'ai entendu, en outre, comme grief des autorités prussiennes ceci : une femme et un enfant ont indiqué où étaient logés un certain nombre de chevaux.

Il y avait un dépôt secret d'armes à la gare, et les francs-tireurs avaient été, dès la veille, accueillis dans la ville sous des déguisements.

Rien de cela n'est établi. S'il y a eu des armes à la gare, éloignée de deux kilomètres du centre de la ville (fait à vérifier), la ville de Châtillon l'a complétement ignoré.

Voilà pourquoi notre ville, déjà épuisée par le passage du 10e corps d'armée, a été pillée, saccagée ; voilà pourquoi trois maisons ont été incendiées et pourquoi une énorme contribution de guerre lui a été imposée.

Le pillage des magasins et des maisons particulières a eu lieu sur une grande échelle dans la soirée du 22 et dans la journée du 23. — Les bureaux de la sous-préfecture ont été ravagés, tout y est brisé, les archives dispersées, les meubles forcés et brisés.

La maison du sieur Massua a été brûlée ; l'incendie a gagné la maison voisine du sieur Millot-Gradot. Les soldats ont fait, dans la nuit du 22 au 23 quelques efforts pour arrêter l'incendie de cette dernière maison, mais efforts incomplets. Il était défendu de crier au feu, de battre la caisse, de sonner le tocsin. — Je me rendais au feu dans la nuit du 22, lorsque j'ai été arrêté par un chef qui m'a fait rebrousser chemin et a fait arrêter un individu criant « au feu »! sous prétexte qu'il ne fallait pas troubler la tranquillité publique! Dans la dernière nuit le feu a continué et a gagné une troisième maison, mais nul n'a osé bouger. Je me suis rendu sur les lieux avec le receveur d'enregistrement et le capitaine des pompiers. Nous n'avons été assistés que de deux autres citoyens. Un officier prussien a fait manœuvrer quelque temps une pompe par ses hommes, mais ils se sont bientôt débandés et nous avons dû laisser l'incendie consumer cette troisième maison.

Sous l'empire de la terreur qui régnait, et pour éviter un bombardement, le conseil municipal a pu réunir 63,000 francs qui ont été portés à l'autorité prussienne le 23 dans la matinée, en outre une garantie de la part de la ville pour 92,000 francs.

Mais j'arrive à ce qu'il y a de plus grave. Hier, dans la journée, pendant la nuit et dans la matinée, près de cent cinquante citoyens (peut-être plus) ont été arrêtés au hasard, les uns sur leur porte, d'autres lorsqu'ils circulaient dans la ville, d'autres dans leur lit; ils sont gardés comme otages à cause de la capture de 200 prisonniers dont les autorités prussiennes demandent la restitution. Le maire, le procureur de la République, deux membres du Conseil municipal ont été relâchés et restent otages sur parole :

mais les autres sont entassés çà et là dans quelques maisons.

La garnison prussienne, qui doit se réduire en ce moment à 1,500 hommes (l'artillerie est partie), vient d'aller camper au moment où je vous écris, près de la gare, emmenant avec elle ses otages : cette garnison était annoncée comme devant loger ce soir chez l'habitant : un changement de disposition est survenu assez subitement. Les officiers ont en ce moment quitté la sous-préfecture qu'ils occupent depuis le commencement de l'invasion.

Les familles sont dans la désolation à cause de ces arrestations arbitraires qu'aucun des usages de la guerre n'autorise. Notre ville est consternée et vide de la moitié peut-être de ses habitants.

Il serait urgent que l'autorité militaire française intervînt pour obtenir la restitution de ces otages indûment détenus. C'est de l'inhumanité poussée aux dernières limites.

Je vous écris fort à la hâte, faites connaître à M. le préfet de la Côte-d'Or et à M. le ministre de l'intérieur les renseignements que je vous transmets.

Recevez, monsieur le sous-préfet, etc.

LE SOUS-PRÉFET.

4 heures. — On me dit que les arrestations continuent.

Il y a parmi les otages arrêtés au hasard des vieillards de 70 à 80 ans: un aveugle même avait été arrêté.

Faire savoir à M. Piogez, délégué du gouvernement à Tours, que sa famille va bien, mais son magasin a été pillé. Pas un mot joint à ce que vous adresserez à Tours (?). Nous sommes sans nouvelles de Tours, depuis le 15. Que s'est-il passé ? On dit Orléans repris, nous aurions eu une défaite sur la Loire. Envoyez-moi des nouvelles, nous en sommes avides.

NOTE SUR LES ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT PASSÉS A CHATILLON-SUR-SEINE DANS LES JOURNÉES DES 19 ET 20 NOVEMBRE 1870.

Cette note est communiquée à M. le sous-préfet de Semur qui est prié de l'envoyer de ma part en double expédition : 1° à M. Luce-Villiard, préfet par intérim de la Côte-d'Or, à Beaune ou à Chagny; 2° au ministre de l'intérieur à Tours.

La ville de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), vient d'être saccagée et pillée par un détachement de l'armée prussienne. Cette ville avait déjà eu à subir le passage de la presque totalité du 10° corps faisant partie de l'armée du prince Frédéric-Charles ; elle avait dû satisfaire aux nombreuses et ruineuses réquisitions de vivres, de fourrages, de chevaux, voitures etc., faites par ce corps ennemi qui a continué sa marche le 16 novembre, après quelques vols et quelques actes de déprédation.

Le 17, une garnison composée de 500 hommes de landwher et de 250 cavaliers, venait de Chaumont par Châteauvillain pour s'installer dans la ville et y faire un séjour indéterminé. Un coup de main a été tenté contre cette troupe par un corps de francs-tireurs dans la matinée du 18 novembre. De 6 à 10 heures une vive fusillade s'est engagée dans les rues de la ville. — Vers dix heures, les francs-tireurs se sont retirés, emmenant environ 150 prisonniers, parmi lesquels 8 officiers qui avaient été cernés à l'hôtel où ils étaient logés, 80 à 100 chevaux, les voitures et bagages de l'officier-payeur, et tué 10 Prussiens dont un officier.

Dès que les Prussiens sont redevenus maîtres de la ville, ils se sont livrés à d'odieuses scènes de représailles ; de nombreux coups de fusil ont été tirés par eux contre les fenêtres des maisons particulières; le maire, le président du tribunal civil ont été maltraités et emmenés à un campement voisin de la ville. Le maire surtout a été soumis à des violences et aux plus indignes outrages. Dans la soirée, des scènes de pillage ont eu lieu dans un grand nombre de magasins et dans plusieurs maisons privées, par des soldats ivres et furieux.

Le lendemain 19, les prisonniers ont été ramenés à l'hôtel de ville et le colonel des troupes ennemies en présence du conseil municipal, sous le prétexte que les habitants de la ville avaient dû prêter aide aux francs-tireurs et qu'un soldat prussien avait été tué dans son lit par un franc-tireur, a déclaré que la ville de Châtillon serait soumise aux lois militaires prussiennes qu'elle était imposée à un million de contribution, etc., etc.

Dans l'après-midi une alerte s'est manifestée parmi les troupes prussiennes. On disait que les corps de francs-tireurs s'avançaient en plus grand nombre sur la ville. Pour cette cause ou autre la garnison prussienne a quitté subitement la ville hier 20 novembre vers quatre heures, laissant ses blessés à l'hôpital de Châtillon. Le maire a été emmené par eux avec quelques autres citoyens. — On assure qu'ils ont rétrogradé par Châteauvillain sur Chaumont.

La ville est consternée ; des menaces d'incendie ont été faites à plusieurs reprises par les officiers et les soldats ; de nouvelles scènes de violence ont eu lieu contre les particuliers. Une partie des habitants émigre malgré les efforts des autorités pour les retenir. Le mobilier et les bureaux de la sous-préfecture ont été saccagés,

les archives dispersées (les plus essentielles avaient été sauvées).

Tels sont les actes de vandalisme qu'il importe de faire connaître, à la honte des armées prussiennes!!!

LE SOUS-PRÉFET.

21 novembre 1870.

Lettre du chef de bataillon Mathieu au général Peytavin.

Nancray, le 24 janvier 1871.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'hier j'informais, à 3 heures de l'après-midi, M. le général de la Cottière, qu'une colonne prussienne forte d'environ 3,500 hommes d'infanterie et six pièces d'artillerie se dirigeait sur Baume-les-Dames par la route de Rougemont et se trouvait, à cette heure, à peu près à 4 kilomètres de la ville.

Je recevais, en même temps, l'ordre du général de prendre le commandement des troupes qui occupaient les crêtes, de défendre les hauteurs et, si j'étais attaqué par des forces supérieures, de me replier en ordre et de faire sauter le pont après l'avoir passé avec toutes les troupes.

J'avais sous mes ordres 3 compagnies du 16e de ligne, une compagnie de 33e de marche et 5 compagnies de mobiles, ce qui formait un effectif de 900 à 1,000 hommes. J'avais, en outre, 2 pièces d'artillerie.

Au moment où la colonne prussienne s'est présentée, j'ai fait garnir les crêtes de tirailleurs bien embusqués et, lorsque les éclaireurs et les tirailleurs ennemis se sont présentés à bonne portée, le feu s'est engagé.

La colonne prussienne étant venue se placer à 1,500 ou 1,800 mètres des hauteurs où j'avais mes deux pièces, j'ai fait tirer sur elle quelques obus qui ont porté le désordre dans les rangs. L'ennemi a répondu par un feu vif de toutes ses pièces; mais notre position était telle que les coups, trop courts, s'enterraient dans le versant de la montagne qui regardait l'ennemi et que les coups un peu longs passaient par dessus notre tête et se perdaient dans le ravin.

La nuit étant venue et l'officier d'artillerie craignant de ne pouvoir faire facilement descendre ses pièces si l'on attendait plus longtemps, se retira avec la section du 16e chargée de les protéger.

Vers 5 heures, j'entendis crier hourrah dans le bois qui se trouve entre la route et la ferme de Saint-Lazare; je fis envoyer, des hauteurs, quelques balles dans le bois pour retarder la marche de l'ennemi et l'empêcher de nous percer au centre. J'appris, en même temps, qu'une colonne se dirigeait du côté de l'Aigle; le feu continuait sur les crêtes, mais, pour éviter d'être tourné, je fis placer en réserve, sur le plateau qui se trouve en dessous du bois, une compagnie du 16e.

Enfin, vers huit heures du soir, je fis descendre les compagnies de mobilisés qui se trouvaient sur la route, les compagnies de mobiles et je les fis diriger sur la rive gauche du Doubs. Quant aux compagnies du 16e, elles sont restées en position jusqu'à 9 heures; je leur ai envoyé l'ordre de descendre et de traverser le pont.

Il restait en ville un bataillon du 34e de marche, il a traversé la rivière vers 11 heures. A minuit, toutes les troupes régulières étaient sur la rive gauche du Doubs.

Avant de faire sauter le pont, j'ai voulu laisser le temps aux traînards de passer et, lorsqu'à 4 h. 1/2 du matin j'ai été sûr qu'il ne restait en ville que les individus qui ne voulaient pas quitter Beaune, je donnai l'ordre aux hommes du génie de mettre le feu aux fourneaux.

L'opération a parfaitement réussi: deux arches ont sauté avec les piliers.

L'ennemi a subi des pertes assez sérieuses, parce qu'il était obligé de nous attaquer en se découvrant, tandis que nos tirailleurs restaient abrités pour se défendre.

Nous n'avons eu que quelques hommes blessés.

Parmi les troupes qui ont le mieux tenu et compris la défense des positions, permettez-moi de vous signaler les trois compagnies du 16e de ligne.

Tel est, mon général, le résultat de la mission que vous m'aviez confiée.

Daignez agréer, mon général, etc.

Le chef de bataillon, MATHIEU.

Pour copie certifiée conforme à l'original qui nous a été présenté et restitué après collationnement

Lyon, le 21 avril 1874.

Le sous-intendant militaire de 1re classe,
C. SAMYNON.

Le général de division n'a que le temps de transmettre ce rapport qui constate l'évacuation de Baume-les-Dames.

Le général, PEYTAVIN.

Ma division marche lentement, les chemins sont difficiles, les hommes et les chevaux sont épuisés, les rangs s'éclaircissent.

Le général, PEYTAVIN.

Pour copie conforme:

Le sous-intendant militaire, C. SAMYNON.

Lettres du général Bressolles au général Bourbaki.

Passavant, le 26 janvier 1871.

Mon général,

Le général d'Ariès vient de trouver Pont-des-Moulins occupé par l'ennemi, ainsi que la route de Bretigny, avec du canon, grâce à la 3ᵉ légion du Rhône qui n'a pas tenu devant Beaune, et grâce aussi aux ordres contradictoires que j'ai reçus.

Avec des troupes comme les nôtres, il est impossible de penser à reprendre des positions très-fortes qui ont été abandonnées lâchement par des bandes qu'on a voulu absolument considérer comme des armées.

A l'instant, un habitant de Pont-des-Moulins arrive et me dit que l'ennemi est en grandes forces; je ne puis tenir avec les 4,000 hommes à peine du général d'Ariès, que j'ai consulté et qui m'a dit qu'il n'avait aucune confiance et ne pouvait compter sur rien. Je ne puis espérer de me retirer sur Besançon; à cette heure, je serais loin, sans les ordres que j'ai reçus ce matin.

Je fais rabattre sur Vercel la 1ʳᵉ division avec les convois et la réserve d'artillerie, afin de sauver le matériel et d'éviter une débandade que la légion du Rhône est en voie d'accomplir pour son compte.

Vous comprendrez, mon général, que je vous écris cette lettre la mort dans l'âme; la décision que je prends est la seule possible; je ne puis attendre vos ordres, et cette retraite est ordonnée par les circonstances.

J'apprends à l'instant que le général Commagny, au lieu de se diriger sur Pierrefontaine, est allé sur le Russey.

Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon profond respect.

Le général en chef commandant le 24ᵉ corps,

BRESSOLLES.

P. S. — Je laisse la division Busserolles de garde au plateau de Lomont.

Pour copie certifiée conforme à l'original qui nous a été présenté et restitué après collationnement.

Lyon, le 21 avril 1874.

Le sous-intendant militaire de 1ʳᵉ classe,

C. SAMYNON.

Sancey-le-Grand, 24 janvier 1871.

Mon général,

J'ai reçu ce matin à dix heures seulement votre dépêche télégraphique me prescrivant de porter la division Busserolles à Pont-de-Roide, alors que sa tête de colonne arrivait à Sancey-le-Grand; pour exécuter votre ordre, il faudrait donc attendre à demain soir, pour que Pont-de-Roide fût réoccupé par le 24ᵉ corps.

Dans ces conditions, il me semble indispensable d'attendre de votre part de nouveaux ordres dictés avec une connaissance complète de la situation.

Mon intention est d'aller coucher ce soir à Passavant et d'être à Besançon, sinon demain soir, du moins après-demain dès le matin.

Comme j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte par une dépêche télégraphique de cette nuit, la 2ᵉ division du 24ᵉ corps (général Commagny) se dirige sur Besançon en passant par Saint-Hippolyte et Pierrefontaine. Elle sera à Besançon, je l'espère, sinon le 27, du moins le 28 au matin.

La division d'Ariès doit coucher ce soir à Servin et à Lanans; elle arrivera le 26 à Besançon.

La 3ᵉ division couchera ce soir à Vellevans et sera à Besançon le 27, s'il n'est pas donné de nouveaux ordres à son sujet.

Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon profond respect.

Le général commandant le 24ᵉ corps,

BRESSOLLES.

P. S. — En arrivant à Passavant (5 h. 1/2), j'apprends que Beaune est évacué, que l'ennemi non-seulement y est entré, mais a même continué sur Besançon; enfin, que quelques uhlans ont paru sur la rive gauche et sont venus jusqu'à 13 kilomètres de Passavant.

La 1ʳᵉ division, qui est aujourd'hui à Servin et à Lanans, ne peut être à Besançon que le 26.

Enfin, la 3ᵉ division, qui est aujourd'hui à Vellevans, ne pourra y être que le 27.

Dans ces conditions, même sans parler de la division Commagny, qui, ayant une marche plus longue par Pierrefontaine, ne pourra pas arriver à Besançon avant le 28, n'est-il pas possible que l'ennemi nous précède en avant de Besançon?

Toute mon inquiétude est pour le parc d'artillerie, pour la réserve et pour les convois, dont la marche est d'une difficulté extrême.

J'ai l'honneur, mon général, de vous soumettre ces observations, qui ne m'empêcheront, dans aucun cas, de continuer ma marche directe sur Besançon.

L'officier, porteur de cette lettre, devant revenir cette nuit à Passavant et m'apporter vos ordres si vous croyez devoir m'en donner, je vous prie de vouloir bien lui faciliter sa sortie de Besançon et de lui donner une voiture de réquisition avec un bon cheval.

Le général, BRESSOLLES.

Pour copie certifiée conforme à l'original qui nous a été présenté et restitué après collationnement.

Lyon, le 21 avril 1871.

Le sous-intendant militaire de 1re classe,
C. SAMYNON.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

OCTOBRE 1870

N° 5399. Tours, le 7 octobre 1870, 8 h. 35 s.

Justice à préfet Valence (Drôme).

5606. — Recevez Garibaldi comme je le recevrais moi-même. Si vous pouvez le retenir à Valence, vous ferez un acte de la plus grande utilité pour le Gouvernement. Je fais partir Auguste Bartoldi, chef de bataillon de la garde nationale, qui le recevra à son arrivée à Valence et aura pour vous des instructions particulières. Je lui donnerai aussi une lettre pour Garibaldi qu'il faut absolument retenir à Valence.

Amitié.

AD. CRÉMIEUX (1).

N° 395. Angers, le 10 oct. 1870, 9 h. 55 s.

Préfet au Gouvernement, Tours.

Vous supplie d'envoyer général Garibaldi dans les Vosges pour attaquer par les montagnes la ligne d'opérations de l'ennemi. Si les chemins de fer coupés, tunnels et viaducs sautés, la panique se mettra dans l'armée d'invasion. Je répète ce que vous ai télégraphié plusieurs fois de Schlestadt : véritable défense de Paris est dans les Vosges. Adjoignez à Garibaldi mon ami Gauckler, ingénieur des travaux du Rhin, actuellement à Belfort. C'est l'homme qui connaît le mieux la topographie et les ressources du pays. Consultez plan de campagne que j'ai remis à M. Gent. Cordiales félicitations à Gambetta, dont la proclamation est admirable. Voulez-vous que je la traduise en allemand?

(1) On trouvera dans le recueil général des dépêches télégraphiques publiées par la commission d'enquête d'autres pièces relatives à l'arrivée de Garibaldi en France et aux négociations dont elle fut le sujet. Nous n'avons pas cru devoir les reproduire ici.

N° 5286. Dôle, le 13 octobre 1870, 3 h. 10 soir.

Général Garibaldi à Gambetta, ministre guerre, Tours.

Arrive ici, irai demain Belfort à recherche de Grévy et Cambriels combiner avec eux moyens d'action.

N° 5696. Tours, le 14 octobre 1870, 3 h. 15 soir.

Guerre à général Garibaldi, Dôle (Jura).

Je mets à votre disposition comme pouvant vous aider de la manière la plus utile, M. Gauckler, ingénieur, qui vous fournira renseignements sur topographie et ressources du pays.

N° 59. Besançon, le 17 oct. 1870, 1 h. 48 soir.

Général Cambriels à guerre, Tours.

Les mobilisables de différents endroits envahis par l'ennemi, se réfugient dans les villes protégées et les administrateurs demandent des ordres. Lorsqu'ils sont armés, je les garde sous mon commandement; lorsqu'ils ne le sont pas, je les dirige sur Montpellier, où vous prendrez telle mesure qui vous semblera bonne. Faites-moi connaître s'il y a lieu de diriger hommes sur un autre point.

N° 95. Autun, 18 octobre, 2 h. 12 soir.

Chef d'état-major à délégué guerre et de Freycinet, Tours.

Notre ordonnateur provisoire a déjà fait toutes diligences pour règlement de toutes réquisitions

faites à Dôle ou ailleurs. Portons la peine des péchés de Baillehache, mais commençons à sortir du déluge des procédés arbitraires et serez satisfait; toutes vos instructions seront scrupuleusement exécutées. Sommes d'accord avec administrateur et payeur du Jura.

Colonel BORDONE.

N° 555. Besançon, le 19 oct. 1870, 3 h. 15 soir.

Général Cambriels à guerre, Tours.

Je conserve mon commandement et consacrerai tous mes efforts à organiser l'armée en formation sous Besançon.

N° 556. Besançon, le 19 oct. 1870, 3 h. 45 soir.

Général Cambriels à guerre, Tours.

On m'informe de Belfort que la garnison de Neufbrisach a fait une sortie le 15 octobre; deux colonnes parties à 4 heures du matin ont surpris l'ennemi établi dans les villages de Veikolsheim et de Volfgartzen. L'ennemi a subi pertes évaluées à 200 hommes tués ou blessés et 13 prisonniers. De nôtre côté, 1 tué, 20 blessés, 16 disparus; après le combat, l'ennemi a abandonné Heitoren et Veikolsheim.

N° 5973. Besançon, le 19 oct. 1870, 5 h. 40 soir.

Général Cambriels à guerre, Tours.

Je considère marche de Besançon vers Gray comme pouvant produire les meilleurs résultats, si elle réussit. Dans quatre ou cinq jours, je serai en mesure de la tenter avec environ vingt mille hommes et 40 pièces de canon.

Voulez-vous m'y autoriser, ou bien faut-il attendre arrivée du général Michel?

N° 5501. Tours, le 19 oct. 1870, 10 h. 35 soir.

Guerre à général Cambriels, Besançon.

Général, je vous remercie de votre détermination, je n'attendais pas moins de votre patriotisme.

Energie, vigilance, confiance mutuelle, et nous rétablirons nos affaires.

N° 5522. Tours, le 20 oct. 1870, 11 h. 35 soir.

Guerre à général Cambriels, Besançon.

On m'informe d'Epinal que l'armée prussienne, ayant traversé les Vosges, ne compte pas plus de 35,000 hommes. On annonce ce soir douze cents cavaliers à Void, venant de Nancy; faites savoir à Belfort.

N° 5750. Tours, le 19 octobre 1870, 6 h. soir.

Guerre à général Garibaldi, Besançon (faire suivre), Dôle.

Nous nous occupons activement de toutes les demandes que vous avez formulées à M. Gambetta, notamment pour l'armement; nous vous dirons bientôt la suite que ces demandes ont pu recevoir.

N° 5455. Dijon, le 20 oct. 1870, 8 h. 55 soir.

Administrateur à guerre, Tours, et général Cambriels, à Besançon.

D'après les renseignements que j'ai reçus cette nuit, Vesoul serait occupé par 4,000 Prussiens, cavalerie et infanterie, et 12 pièces de canon. Il y aurait 2,500 Prussiens à Pont-sur-Saône. Cette faible colonne paraîtrait se diriger sur Gray et serait déjà à Fresne, Saint-Mamers. Une autre colonne paraîtrait se diriger sur Langres par Jussey, Vitrey, Chalindrey. Ces trois derniers pays, ainsi que Combeau-Fontaine, seraient occupés par 3,000 Prussiens environ.

N° 5807. Tours, le 20 oct. 1870, 10 h. 40 soir

Directeur général à général Garibaldi, Dôle.

Votre dépêche reçue, la brigade télégraphique s'organise et sera prête dimanche. Je pense pouvoir la faire partir lundi. Dites-moi où je dois vous l'adresser; elle est composée de 17 hommes et commandée par un inspecteur très-distingué et très-brave.

Adressez-moi vos dépêches à mon nom, Steenackers.

Salut fraternel et cordial.

N° 5586. Besançon de Tours, le 20 octobre 1870, 10 h. 50.

Guerre à général Cambriels, Besançon. — Urgence.

Veuillez me faire connaître en détail et avec précision, par dépêche chiffrée, les mesures que

vous avez prises ou comptez prendre pour couvrir Dijon, ainsi que le plan général de campagne que vous avez le dessein de suivre.

Vous compléterez cette dépêche par un rapport écrit que vous m'enverrez par un de vos officiers en état de me fournir des explications verbales. Dorénavant, vous me tiendrez parfaitement au courant, par des dépêches multipliées, de tous vos mouvements et de ceux de l'ennemi. Je veux connaître tous vos mouvements et les diriger au besoin. Fournissez donc détails précis et continuels. Vous ne perdrez pas de vue la grande importance de couvrir Dijon.

C. DE FREYCINET.

N° 5813. Tours, le 20 octobre 1870, 11 h. 15 soir.

Guerre à Garibaldi, Dôle.

Je vous envoie un autre bataillon. Faites-moi connaître où il faut le diriger.

N° 5826. Tours, le 20 octobre 1870, 11 h. 45.

Intérieur et guerre à Garibaldi, Dôle.

Les francs-tireurs de Perpignan sont dirigés sur Dôle, votre quartier général.

N° 518. Dôle, 21 octobre 1870, 8 h. matin.

Garibaldi à Spuller, ministre guerre, Tours.

Faites mettre à notre disposition capitaine adjudant-major Seignobosc, en ce moment en garnison à Avignon, et les chirurgiens de marine : Delacour, Cambère, Laurent, du port de Toulon.

Avons besoin de quelques officiers français détachés pour organiser recrues qui abondent et assurer service santé. Il y a positivement canons montagne à Besançon; en tout cas, suivant promesse, envoyez de Bourges batteries campagne de 12 et deux batteries montagne; donnez-nous artilleurs mobiles de Besançon qui demandent marcher avec nous. Si voulez que fassions bonne besogne, faites tout cela de suite. Rappelez au ministre ce que lui ai dit de Gray et ligne de l'Ognon. Dites-lui aussi qu'avec poignée d'hommes couvrirons Dijon et barrerons passage; si augmentez moyens, prendrons offensive sérieuse. Salut du général.

N° 52. Besançon, 21 oct. 1870, 2 h. 47 soir.

Général Cambriels à guerre, Tours.

Je regrette que cette dépêche, préparée dès hier sept heures, ait été retardée par une erreur de bureau.

Voici ce que j'ai écrit cette nuit au comité de défense de la Côte-d'Or. Il me faudrait être auprès de vous pour prendre une décision sage, en même temps qu'énergique. Que général Sencier prenne le commandement des troupes et les dispose de manière à se couvrir le plus possible, en assurant leur retraite soit sur armée du centre, soit sur Lyon, ce qui, pour mon compte, me semblerait préférable, car j'espère qu'à un jour donné nous pourrons nous réunir et reprendre vigoureusement offensive.

Tenez-vous en relations avec le général Garibaldi, qui a avec lui, à Dôle, une brigade de mobiles et de partisans. Mettez-vous en relations avec l'armée du centre, dont j'ignore existence, force et position. Faites appel à son général, et dites-moi ce qu'il pourra faire pour vous.

En principe, détruisez le réseau du chemin de fer qui peut servir à ennemi, et défendez celui qui nous sert ou pourra nous servir.

Ne perdez pas de vue que vous n'avez pas de forces régulières considérables à opposer à ennemi. Engagez sagement vos troupes qui doivent nous être utiles un jour. Défendez vos positions sans compromettre leur retraite. Je vous le répète, il m'est de toute impossibilité, avec état de mes forces et leur manque de cohésion, d'aller moi-même en ce moment au secours de Vesoul.

Voilà, monsieur le ministre, ce que j'ai dû écrire à la Côte-d'Or. Je (èspère) que général Sencier pourra prendre le commandement des troupes; le comité pense que non. Il faudrait donc d'urgence envoyer un colonel énergique pour y commander les troupes comme général de brigade. D'ici je ne puis envoyer personne, vous le savez. Vous me demandez, en outre, ce que je compte faire pour couvrir Dijon. Vous me brisez le cœur, monsieur le ministre, en me posant cette question, mais mon devoir est d'y répondre.

Vous savez la position qui m'a été faite, je l'ai acceptée sans dire mot. J'ai trouvé, en arrivant, des bataillons de mobiles mal armés, sans munitions de réserve, sans campement, sans organisation, sans chefs, sans instruction, sans discipline. C'était le chaos. Entreprendre avec ces bandes une opération sérieuse considérable, c'est s'exposer à un vrai désastre. Si vous comptez sur cette armée de l'Est, qui, en ce moment, est à l'état naissant, laissez-la s'organiser, se vêtir, se

chausser, se discipliner surtout, et alors, quand le moment sera venu, et j'use toute mon énergie à faire vite, je me mettrai en mouvement et tomberai sur la ligne d'opération de l'ennemi. C'est là mon opinion personnelle. C'est aussi celle de Thornton et de Crouzat, dont vous ne suspecterez pas l'énergie et l'intelligence. Pendant que je m'organise, je lance une colonne mobile sous les ordres de Périn.

Aujourd'hui, j'ai fait prendre les armes à ma colonne, pour occuper des positions en avant de ce qui doit être mon camp retranché. Les reconnaissances ne m'ayant rien signalé, j'ai fait camper les troupes. Je vous écrirai.

N° 5228. Urgence. Besançon de Tours, 21 octobre 1870, 10 h. 55 soir.

Guerre à général Cambriels, Besançon.

J'ai reçu votre dépêche confidentielle contenant la lettre des conseillers généraux de la Haute-Saône sur les faits relatifs au général Garibaldi. Je vous prie de ne point perdre de vue que je ne puis accueillir qu'avec une extrême réserve les appréciations qui sont produites sur le général Garibaldi, et les faits et gestes de son corps d'armée. Vous en comprenez la raison. Elle tient tout entière à l'individualité si tranchée du général Garibaldi. Je suis, pour mon compte, disposé à ne point me laisser influencer par les renseignements que je ne puis contrôler. Je vous prie de vouloir imiter ma circonspection à cet égard. Pour ce qui est de l'incident de la caisse du receveur particulier, il faut que vous sachiez que j'ai donné au général Garibaldi un droit de réquisition personnel et que j'ai autorisé les préfets et agents administratifs à requérir pour son compte. Ce n'est pas légèrement que j'ai accordé ce droit, c'est parce que je me crois en mesure de pouvoir toujours répondre des actes de réquisition du général, quand il les aura ordonnés lui-même. C'est une question de mesure.

Je vous remercie néanmoins de votre dépêche.

Léon Gambetta.

N° 5903. Besançon de Tours, le 21 octobre 1870, 11 h. 20 m.

Guerre à général Cambriels, Besançon. — Urgence.

Veuillez répondre d'urgence à ma dépêche d'hier concernant les mesures que vous avez prises pour Dijon, et le plan stratégique que vous avez conçu. Je tiens à être tenu désormais beaucoup plus exactement au courant de votre situation que je ne l'ai été jusqu'ici.

C. de Freycinet.

N° 5231. Dôle de Tours, le 22 octobre 1871, 12 h. 30 matin (minuit).

Intérieur et guerre à général Garibaldi, Dôle.

Reçu exactement toutes vos dépêches; quant aux difficultés qui vous proviennent d'intendants et commandants de place, instruction télégraphique leur est adressée d'avoir à vous faciliter toutes vos opérations. Quant aux fonds que vous avez dû débourser et emprunter pour payer les dépenses de vivres indispensables, ordre est donné aux payeurs du Jura, intendants de Besançon, administrateurs et sous-intendants à Lons-le-Saulnier, de payer et faire payer dépenses ordonnées par vous et sous votre signature personnelle, ainsi que nous sommes convenus. Le sous-préfet de Dôle devra également payer les chevaux nécessaires à vos troupes en marche et locations de chars requis pour transport de vivres et campements.

Pour reprendre l'expression de votre dépêche nous ne laisserons pas protester votre signature. On mettra à votre disposition le capitaine adjudant-major Seignobosc; mais quant aux chirurgiens de marine, il m'est absolument impossible de vous les accorder, parce qu'ils ne sont pas dans mon département, de même pour les officiers français que vous voulez faire détacher pour organiser vos recrues. Je n'ai moi-même pas assez d'officiers pour vous en donner. L'ordre de vous donner de l'artillerie a dû être transmis dès hier; je le renouvelle ce soir.

Léon Gambetta.

N° 5236. Tours, le 22 octobre 1870, 9 h. 40 matin.

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

Je prescris au général commandant à Dijon de vous envoyer sur-le-champ à Dôle un des bons bataillons de garde mobile stationnés dans la Côte-d'Or.

N° 73. Angers, le 22 oct. 1870, 9 h. 54 matin.

Le préfet à M. le ministre de la guerre, Tours.

Reçois cette lettre de Gauckler, ingénieur détaché près Garibaldi sur ma demande : « Faut destituer Cambriels qui a livré les Vosges. » De

Lyon on m'écrit : « Beaucoup de troupes entre Lyon et Toulon; font rien. Faites-les avancer pour protéger Dijon. » Nommez Gauckler commissaire civil avec pleins pouvoirs, est énergique et capable. Ayez pleine confiance.

NOTE DE M. DE FREYCINET

Général Loverdo. — Il faut s'occuper d'une concentration vers Dijon et Besançon, sans préjudice, bien entendu, de nos 17e et 18e corps.

C. DE FREYCINET.

N° 5918. Besançon de Tours, le 22 octobre, à 11 h. matin.

Guerre à commandant Carbonnel, Lons-le-Saulnier.

J'ai télégraphié au général Cambriels de vous donner le bataillon de mobiles des Pyrénées-Orientales.

NOTE DU MINISTRE

Télégraphiez Cambriels : « Garibaldi télégraphie : Nous sommes en ligne.................. .... Concertez-vous avec lui pour organiser une bonne et intelligente résistance. »

N° 102. Dôle, le 22 octobre 1870, 11 h. 80 matin.

Garibaldi à Guerre, Tours.

Envoi sans commentaire après mes dépêches hier et ce matin :

« *Général Besançon à Garibaldi.*

« Les bataillons de Besançon pour Dôle avaient des cartouches, je ne puis vous en envoyer, obligé que je suis de les conserver pour le général Cambriels et les corps sous mes ordres, demandez directement au Ministère. »

C'est ce que je fais, heureusement avons autres forces que celles expédiées de Besançon, nous sommes en ligne; ennemi entré à Gray hier 7 heures, est retenu par forces disposées sur Saône pour couvrir Dijon, et volontaires marchent vers nord convergeant Pontarlier. Si troupes Cambriels empêchent retraite des Prussiens, les tuerons ou ferons prisonniers ; mais avisez.

N° 5299. Urgence. — Tours, le 22 octobre 1870, 11 h. 30.

Intérieur et Guerre à commandant Keller à Wesserling.

Je vous ai expliqué à Besançon la nature du commandement de Garibaldi. Je maintiens mon interprétation, mais votre patriotisme saura bien éviter les discordes et servir à l'œuvre commune.

LÉON GAMBETTA.

N° 5113. Tours de Besançon, le 22 octobre 1870, 12 h. 15 soir (midi 15).

Général Cambriels à Gambetta, Ministre de la Guerre, Tours.

Rien de particulier à signaler pour la journée d'hier. Travail d'organisation continue malgré un temps bien contrariant. Les dépêches de différentes sources signalent quelques têtes d'avant-gardes. J'ai fait éclairer différentes routes du côté de Loiselay; il n'y a que quelques coups de fusil échangés entre nos cavaliers et quelques fantassins ennemis dont un a été tué et trois prisonniers. J'ai envoyé le colonel Perin avec une petite colonne mobile pour éclairer le front de nos positions; ce matin il était à Frasnoy, sur les deux lignes de chemin de fer où il a laissé un détachement pour protéger les positions; le soir il était à Voirey d'où il m'écrivait : « Rien de nouveau. » Les prisonniers prussiens que j'ai interrogés parlent de trois colonnes de 30 à 40,000 hommes en tout. Envoyez-vous, comme je vous l'ai demandé, quelqu'un d'énergique à Dijon ? J'ai laissé la direction des opérations au président du comité, il accepte la tâche, parce que c'est un bon patriote; mais il la trouve dure. Faites donc venir d'urgence quelqu'un pour commander ce groupe de troupes, très-important. Nous attendons toujours les chevaux des trois batteries qui sont annoncés de Niort. Je n'ai pu, comme vous me l'aviez ordonné, envoyer encore Perin opérer du côté de Tillat, ayant besoin de lui pour nous éclairer; je pense que vous m'approuverez, répondez-moi; dans le cas contraire, je l'enverrai suivant vos premiers ordres.

N° 5349. Urgence. — Besançon de Tours, 22 octobre 1870, 12 h. 24 soir.

Guerre à Intendant Besançon.

Si le sous-intendant mandé par le général Garibaldi l'a été pour être attaché à son corps,

dites-lui qu'il doit rester à son poste. Si, au contraire, il n'a été mandé que pour donner des renseignements, je ne vois aucun inconvénient à son voyage, pourvu qu'il soit rentré à son poste.

Je vous conjure d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à un conflit.

LÉON GAMBETTA.

N° 5364. Besançon de Tours, le 22 octobre 1870, 1 h. soir.

Guerre à général Cambriels, Besançon. — Urgence.

Nous n'avons pas de train d'artillerie disponible. Il faut avoir recours aux réquisitions pour le transport de vos munitions. Je n'ignore pas que votre artillerie est peu nombreuse, mais il ne m'est pas possible de l'augmenter.

N° 5541. Tours, le 22 octobre 1870, 6 h. 34 soir.

Guerre à général Cambriels, Besançon, et à général 8e division à Lyon.

J'envoie à Dijon la légion des francs-tireurs commandés par le lieutenant-colonel Lipowski.

N° 5519. Besançon de Tours, le 22 octobre 1870, 6 h. 40 soir.

Intérieur à général Cambriels, Besançon (Doubs). — Urgence.

Pouvez faire éclairer suivant vos besoins, mais je désire que le premier ordre soit suivi le plus tôt possible.

LÉON GAMBETTA.

N° 5539. Tours, le 22 octobre 1870, 7 h. soir.

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

Une batterie de 4 rayée de campagne, servie par la garde nationale mobile, va vous être envoyée de Bourges à Dôle; plus tard je vous enverrai le possible.

N° 5122. Besançon, le 22 octobre 1870, 10 h. soir.

Général Cambriels à Guerre, Tours.

Combat sérieux aujourd'hui toute la journée, commencé à 9 heures du matin par la colonne mobile qui s'était peut-être un peu avancée, terminé devant Besançon entre Voray et Cussey. Charge vigoureuse à la baïonnette par les zouaves et les bataillons des Vosges. Je m'attends à être attaqué demain sur toute la ligne.

N° 5594. Urgence.—Dôle de Tours, le 22 oct. 1870, 11 h. 40 soir.

Intérieur à Garibaldi, Dôle.

Général, je ne veux pas laisser passer la journée sans vous dire que je me suis occupé de vos affaires; à demain, plus de détails. Ecrivez-moi donc sur le commencement de vos opérations. J'ai écrit au préfet de Chambéry de faciliter à Frappoli l'enrôlement des volontaires italiens. En somme, tout marchera bien.

LÉON GAMBETTA.

N° 5893. Tours, le 23 octobre 1870, 4 h. 52 soir.

Guerre à général Cambriels et général 7e division Besançon.

Je donne l'ordre de diriger immédiatement sur Pesmes voies ferrées toutes les forces disponibles à Lyon.

N° 5134. Tours de Chaprais, le 23 octobre 1870, 5 h. 40 soir.

Général Cambriels à Guerre, Tours.

L'ennemi est venu de nouveau aujourd'hui à 7 heures attaquer les positions de Châtillon-le-Duc contre lesquelles il avait échoué hier. Ce soir, à 4 heures, il s'est retiré; les journées d'hier et d'aujourd'hui nous ont été favorables nous avons eu l'avantage et sommes restés dans les positions que nous défendons; nous avons fait quelques prisonniers, je ne puis rien vous dire encore positivement sur nos pertes, elles sont très-minimes; nos troupes ont presque toujours occupé des bois qui les couvraient; elles ont fait bonne contenance, mais elles sont bien fatiguées par ces deux jours de lutte qui retardent mon organisation, ce qui me peine beaucoup.

N° 521. Tours, le 23 octobre 1870, 11 h. 35 soir.

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

Grenoble vous envoie, avec homme sûr qui rétrogradera, toutes les cartouches à balle chassepot qu'il possède et trois cent mille cartouches pour fusil rayé à percussion. Veillez à la conservation des munitions et à leur bon emploi.

N° 5877. Tours, le 23 octobre 1870. (Sans indication d'heure.)

Guerre à général Cambriels, Besançon.

Carbonnel est chargé d'une mission spéciale, laissez-le partir avec son bataillon armé, à moins que les circonstances de guerre ne s'y opposent absolument.

N° 810. Dôle, le 24 octobre 1870, 8 h. 45 matin.

Garibaldi à Guerre, Tours.

La demande d'hier de Cambriels réclamant secours sur aile gauche a obligé d'abandonner certaines positions avancées de Pesmes où, sans combat, sont entrés, à 10 heures du soir, 3,000 hommes : infanterie du 30° régiment de ligne, trois régiments de cavalerie dont un badois dragons, un prussiens, un uhlans, quatre pièces d'artillerie, qui, sans contre-marche d'hier, seraient prisonniers aujourd'hui.

Ces renseignements fournis par nos avant-gardes, espions et prisonniers de la nuit, concordent parfaitement. Reconnaissances opérées hier : dans nos engagements toutes nos lignes conservées sans perdre d'hommes. —Populations commencent à se rassurer. — Hier soir quelques cavaliers dans forêt de la Serre à 7 kilomètres de Dôle; mais toujours sans réponse au sujet des munitions demandées à Besançon. — Voulons savoir si on compte nous laisser ici sans nécessaire. — Grande quantité de munitions à Besançon et à Belfort.

Répondre à Garibaldi qu'on s'en occupe et transmettre à colonel Thoumas pour faire le nécessaire.

C. DE FREYCINET.

N° 5133. Tours de Besançon, le 24 octobre 1870. 9 h. 25 matin.

Chef d'état-major général de l'Est à Guerre, Tours.

Le général Cambriels me donne l'ordre de vous demander si les troupes que vous lui envoyez de Lyon sur Pesmes, ont en dehors de leurs chefs de bataillon des colonels et un général pour les diriger et les commander en cas de besoin; le général pense qu'il ne leur sera pas possible de se porter sur Pesmes sans se frayer une route à travers les lignes ennemies; il est donc essentiel que quelqu'un puisse les diriger, de concert avec lui ainsi qu'avec Garibaldi et le commandant des troupes de la Côte-d'Or: il vous prie de lui répondre à ce sujet.

Le général est très-souffrant, il a passé les deux journées d'hier et d'avant-hier à cheval et aux avant-postes, sa blessure à la tête s'est rouverte. Néanmoins, toutes ses dispositions sont prises pour faire respecter ses lignes devant Besançon, dans le combat qui va sans doute avoir lieu dans la journée.

N° 5135. Besançon, le 24 oct. 1870, 11 h. matin.

Général Cambriels à Guerre, Tours.

Je demande à conserver le commandant du génie Gilles à l'armée de l'Est au lieu de l'envoyer à Lyon. Notre service n'est fait que par des ingénieurs. Il serait bon qu'on leur adjoignit un officier du génie.

N° 5122. Tours, le 24 octobre 1870, 4 h. 50 soir.

Guerre à général 7° division et général Cambriels, à Besançon.

Les troupes parties de Lyon à destination de Pesmes sont arrêtées à Auxonne, le général commandant la Côte-d'Or a l'ordre de se rendre dans cette place pour en prendre le commandement et assurer leur réunion.

N° 5148. Besançon, le 24 octobre 1870, 6 h. soir

Général Cambriels à Guerre, Tours.

La journée a été calme, les Prussiens semblent se retirer, les renseignements recueillis disent qu'ils prennent la direction de Gray. J'ai informé le général Garibaldi ; je l'ai informé également de l'arrivée sur Pesmes, cette nuit, de 2 colonnes de 1,000 hommes chacune, venant de Lyon.

Je regrette bien que vous m'enleviez un bataillon des Pyrénées-Orientales pour le donner au commandant Carbonnel ; j'ai commandé cinq ans à Perpignan, et ces braves gens étaient contents de servir sous mes ordres.

N° 5266. Besançon de Tours, le 24 octobre 1870, 7 h. soir.

Guerre à général Cambriels.

Vous avez tous pouvoirs pour requérir les attelages et les conducteurs nécessaires aux quatre nouvelles batteries qu'on vous a envoyées, mettez

aux canons les chevaux de trait que vous remplacerez par chevaux requis; il faut s'aider soi-même avec ce que l'on a sous la main, c'est pour cela qu'on vous donne des pouvoirs de réquisition.

(Sans numéro.) Besançon de Dôle de Ranchot, 24 oct. 1870, 11 h. 30 soir.

Guerre, l'ingénieur membre du Comité militaire de défense du Jura aux généraux Cambriels et Garibaldi.

Tous les ponts du Doubs entre Besançon et Dôle vont être minés et chargés d'urgence; les mèches seront cachées, les ponts gardés et un ouvrier à chaque pont prêt à les faire sauter à votre ordre.

Si vous ne voulez pas qu'on charge, télégraphiez de suite à la Société des Forges à Fraisans. Vous pourrez donner de même les ordres de faire sauter Fraisans.

BELIN.

N° 543. Tours, le 25 octobre 1870, 1 h. 30 matin.

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

Je prescris de diriger sur Dôle, à votre disposition, 400 Hanovriens en ce moment à Marseille qui veulent prendre part à la guerre.

N° 5146. Lons-le-Saulnier, 25 octobre 1870, 1 h. 45 soir.

Général de Boussingen à général Cambriels, Besançon.

Le travail réclamé par M. le commandant Falcon a été envoyé le 23 au général commandant la division; nos projets de défense du Jura vont être terminés; au premier ordre de votre part les principaux travaux préparés seront mis à exécution. Les moins importants sont en voie d'exécution; si l'ennemi nous accorde huit jours, je pourrai réunir de 8 à 10,000 hommes, 2,000 du 84e jeunes soldats et de 6 à 8 mille gardes nationaux mobilisés en avant de Lons-le-Saulnier jusqu'à Arbois, pays facile à défendre.

En télégraphiant partout Lyon, Grenoble, j'ai obtenu qu'il me sera envoyé cent mille cartouches chassepot et cent mille cartouches à percussion pour garde nationale. Deux cent mille se confectionnent à Lons-le-Saulnier. J'aurai besoin de 80,000 cartouches chassepot, il n'y en a plus à Lyon et Grenoble.

Bon souvenir, je désire que ce soit réciproque.

N° 5513. Tours, le 25 octobre 1870, 3 h. 30 soir.

Guerre à général Garibaldi, Dôle, Jura.

Le général Cambriels reçoit des instructions pour vous donner le nécessaire en munitions prises dans celles qui ont été envoyées hier à Dôle et à Dijon.

N° 580. Dôle, 25 octobre 1870, 7 h. 50 soir.

Garibaldi à Guerre, Tours.

Hier avec 7 ou 8 hommes engagés étions sans chirurgiens, notre devoir est de penser aux blessés. Avons seulement deux chirurgiens sans matériel d'ambulance. Vous ai demandé trois chirurgiens marine oisifs à Toulon qui désirent venir et dont j'ai envoyé les noms. J'attends également le capitaine Seignobosc, d'Avignon, que m'avez promis. J'ai besoin d'hommes pour organiser service. L'ennemi a quitté le terrain, il se retire; sans l'alerte de Cambriels, pas un n'échappait avant-hier; aujourd'hui poussons notre monde en avant. Troupes régulières, envoyées de Lyon à Auxonne et Pesmes, n'y ont plus trouvé l'ennemi; rapport de nos éclaireurs et espions concordent; ai tenu et tiendrai promesses faites, tenez les vôtres; pensez à gendarmes demandés à Besançon. Cambriels a peur d'être coupé entre Besançon et Dôle; qu'il ne craigne rien, nous y sommes et tenons le pays qui est découvert; pas un Prussien ne s'aventurera dans la vallée du Doubs.

N° 5525. Dôle, le 25 octobre 1870, 10 h. soir.

Quartier général à Marque, chez Préfet, Mâcon.

Aujourd'hui, rien de nouveau, sinon que nous avons annoncé et assuré nos positions. Cambriels a envoyé son chef d'état-major pour prier d'attendre, pour l'attaque générale, qu'il soit prêt tout à fait.

Tout va bien.

N° 5686. Tours, le 25 octobre 1870, 10 h. 40 soir.

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

Je vous félicite et vous remercie de votre activité; ce qui me fait plaisir surtout, c'est l'accord qui existe entre vous et nos autorités militaires françaises. En continuant ainsi, nous ferons de bonnes affaires. J'ai réitéré l'ordre de

vous envoyer le capitaine Seignobosc. Pour vos chirurgiens, je vous ai déjà dit qu'il m'était à peu près impossible d'en prendre à la marine, qui n'est pas de mon département. Pourquoi ne feriez-vous pas appel à des chirurgiens volontaires qui seraient tout heureux de se placer sous vos ordres? Il n'en manque pas à Lyon. Ecrivez donc au préfet de ma part. Pour moi, vous le savez, je suis tout décidé à faire ce qu'il faudra pour vous seconder.

LÉON GAMBETTA.

N° 5420. Clermont, 25 oct. 1870, 11 h. 15 soir.

Directeur exploitation à Travaux publics, Tours.

Général Garibaldi a supprimé tous les trains sur les lignes de Dôle à Mouchard et de Besançon et il ne donne d'autorisation que pour un train de temps en temps sur ces deux lignes. Les communications entre Dijon, Pontarlier, la Suisse et Lons-le-Saulnier sont aussi interrompues pour le public sans qu'aucun danger motive cette situation.

Sur la ligne de Dijon à Besançon, beaucoup plus exposée, nous rétablissons un service à la demande du général Cambriels.

AUDIBERT.

N° 5694. Tours, le 25 octobre 1870, 11 h. 45 soir.

Intérieur à Préfet, Mâcon, 3455. — Urgence.

La huitième division a reçu l'ordre d'expédier sur Dijon toutes ses forces disponibles. Celle de Mâcon en fait partie. Aidez les autorités militaires dans leurs opérations.

LÉON GAMBETTA.

N° 5463. Tours, le 25 octobre 1870, 12 h. 15 soir, (minuit 15).

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

Je vous ai envoyé hier des munitions à Dijon et à Dôle, il leur faut le temps d'arriver; si vous ne les avez pas encore ou si elles sont insuffisantes demandez à Besançon. Je préviens le général Cambriels.

N° 5672. Dijon, le 26 octobre 1870, 4 h. 20 soir.

Comité défense à général Garibaldi, Dôle, guerre, Tours; Lavalle, Pontailler, général Cambriels, Besançon.

Je reçois de Mantoche la dépêche suivante :

« Gare à inspecteur principal à chef de la Défense nationale :

« Les Prussiens arrivent en force à Gray par route de Vesoul. »

N° 5990. Tours, le 26 octobre 1870, 7 h. soir.

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

Je prescris aujourd'hui par le télégraphe l'envoi à votre quartier général de M. Seignobosc, adjudant-major au 2e régiment de marche de zouaves.

N° 5892. Besançon, 26 octobre 1870, 9 h. 30 soir.

Chef d'état-major de l'armée des Vosges à guerre, Tours.

L'ennemi semble se concentrer à Gray avec poste d'observation tout autour, nos francs-tireurs le harcèlent sous Besançon, journée a été tranquille malgré un temps épouvantable. On continue l'organisation d'un camp retranché pour abriter les troupes et la formation deux divisions pour marcher à l'ennemi dès qu'on pourra le faire sans compromettre la situation. Colonne mobile des Vosges sera prête à partir demain soir.

Le général Cambriels souffre beaucoup de sa blessure.

N° 5145. Tours, le 26 octobre 1870, 11 h. 55 soir.

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

J'écris ce soir à Cambriels pour lui rappeler que tous volontaires dans sa région sont placés sous votre commandement; priez-le de vous communiquer ma dépêche.

N° 5552. Dôle, le 27 octobre 1870, 6 h. 40 matin.

Etat-major armée des Vosges à Freycinet, guerre, Tours.

Ennemi à portée, au nombre de 20,000, envoyez ordre à Cambriels de faire mouvement de flanc vers Gray et de nous soutenir en cas de combat, car nous résisterons.

N° 5553. Tours de Dôle, 27 oct. 1870, 9 h. 48 m.

Quartier général de l'armée des Vosges à Dôle, à ministre de la guerre, Tours.

Menaces sérieuses de la part de l'ennemi s'avançant sur deux colonnes de 10,000 chaque suivant renseignements. Avant-hier, dans entrevue avec chef d'état-major Cambriels avions convenu, suivant sa demande, de rester sur expectative parce qu'il prétend ne pas être prêt; mais ne pouvons sans danger pour Dôle et ensuite pour Dijon, où ennemi arriverait en tournant Auxonne, nous laisser entamer. Nous nous enfermons dans la forêt de Serre qui sera, en cas d'ennemi très-supérieur en nombre, notre base ou notre refuge. Grand nombre de troupes régulières ont passé à Auxonne. Ai demandé dès hier soir à commandant de place, après avoir signalé le mouvement ennemi, ce qu'il pouvait faire et où étaient troupes; voici sa réponse: « Je n'ai pas ce qu'il faut pour pouvoir faire une sortie de son côté. » Cambriels, averti également, répond à Lavalle, Dijon, qu'il réclame artillerie : « Il est matériellement impossible de vous envoyer pour demain les batteries que vous demandez; si vous ne pouvez résister, repliez-vous en masse sous le canon d'Auxonne en défendant pied à pied le terrain avec des tirailleurs nombreux. » Quant à nous, nous ne demandons rien à Cambriels pour ne pas éprouver refus qui romprait définitivement accord dont vous me félicitiez hier. « Que faire sous Auxonne, place insignifiante, et quel abri que canons qui n'existent pas? » Projet ennemi est de nous écraser, et à nos voisins de laisser faire. C'est bien, la France jugera, et nous ferons notre devoir. Toutes nos positions sont prises. Le peu de forces qui restent à Dôle, même à peine organisées et sans approvisionnements cartouches qu'attendons encore vainement, vont également marcher. Tenons notre promesse, n'attaquons pas, mais nous défendrons à outrance. Quoi qu'il arrive, il vous sera impossible de ne pas nous remercier et « de ne pas regretter d'avoir manqué de fermeté à Besançon. »

N° 5193. Tours, le 27 octobre 1870, 9 h. 55 m.

Directeur général des télégraphes à Bordone, chef d'état-major armée des Vosges, Dôle.

Merci de votre bonne lettre; vous savez combien je vous aime, vous et Garibaldi. Je suis toujours à vos ordres, je vous ai envoyé des hommes sûrs et dévoués.

Salut fraternel à Garibaldi et à vous.

N° 5204. Tours, le 27 octobre 1870, 10 h. 15 m.

Guerre à général Cambriels, Besançon.

Garibaldi me mande qu'il a devant lui un corps de vingt mille ennemis; il demande que vous le souteniez par un mouvement de flanc vers Gray, faites le possible pour le soutenir, il est décidé à résister.

N° 5910. Besançon, le 27 oct. 1870, 10 h. 49 m.

Cambriels à Gambetta, Tours. — Confidentielle.

Voici le rapport de mon médecin, sur la blessure dont je vous ai signalé la gravité :

Mon général,

Après avoir longuement et mûrement examiné les conditions de votre blessure à la tête, et m'être enquis près des chefs du service médical de notre corps d'armée, des moyens de traitement à employer aujourd'hui pour en obtenir la cicatrisation, j'ai l'honneur de vous soumettre les propositions suivantes :

Le coup de feu qui vous a atteint a entraîné une lésion profonde du tissu osseux du crâne. Une nécrose assez étendue d'une portion du pariétal droit en est la conséquence, et donne lieu au décollement persistant des téguments; décollement qui persistera et augmentera certainement, si un traitement énergique ne vient arrêter les progrès du mal.

Il devient indispensable de rouvrir la plaie par l'instrument tranchant, et de cautériser par le feu la partie atteinte de nécrose.

Ce traitement ne peut évidemment vous être appliqué dans les conditions de fatigues et de travail incessants auxquelles vous êtes astreint par vos devoirs militaires.

Mais en présence de l'absolue nécessité de pratiquer ces opérations pour vous rendre à votre armée et à la France dans le plus bref délai possible, il est de ma conscience de vous supplier de prendre au moins dix jours de repos absolu, loin des affaires, loin des préoccupations, loin des fatigues. Pour moi il est évident qu'en ne prenant pas cette mesure radicale, vous serez dans quelques jours dans l'impossibilité absolue de continuer vos travaux, et vous serez exposé à en être empêché pour un temps très-long.

Telles sont, mon général, les réflexions que je dois vous soumettre. Prenez-les en grande considération, car je les crois basées sur la plus exacte vérité, et sur l'appréciation juste des faits et des circonstances qui vous entourent.

Enfin l'affection hépatique et intestinale qui

complique encore votre état, serait déjà un motif plus que suffisant de prendre le repos que je réclame pour vous, puisque tous les moyens employés jusqu'à ce jour ont échoué, en raison de l'excès de fatigue que vous avez dû supporter.

J'ai l'honneur d'être avec respect, mon général, votre très-obéissant subordonné.

Signé : (Illisible.)

Chirurgien-major attaché à l'état-major.

En vous demandant dix jours pour aller me faire opérer et guérir à Lyon, par exemple, je serai apte ensuite à reprendre mon commandement de l'Est, ou tout autre, dans des conditions morales et physiques que je ne puis avoir entières en ce moment.

Mes souffrances sont violentes et constantes, ma constitution en est épuisée.

Donnez-moi le repos nécessaire pour pouvoir consacrer encore le reste de mes forces au pays.

Je vous prie, monsieur le ministre, de rester convaincu que c'est uniquement par raison impérieuse de santé que je vous demande ce repos. Je vous ai donné ma parole, j'ai accepté la mission que vous m'avez confiée, et c'est pour être en état de la remplir que je m'adresse à vous.

Crouzat est le plus ancien des généraux de division, il est très-ferme, résolu, capable du reste, il s'entend complétement avec Thornton.

CAMBRIELS.

N° 5152. Tours, 27 oct. 1870, 12 h. 15 s. (midi 15).

A général Cambriels, Besançon (Doubs).

Tous volontaires dans votre région sont placés sous les ordres du général Garibaldi. Dites à M. Keller que cette règle s'applique à lui et à ses soldats, et que le patriotisme lui fait un devoir d'y obéir. S'il s'y refusait, je me verrais dans la nécessité de lui demander de se retirer.

LÉON GAMBETTA.

N° 551. Dôle, 27 octobre 1870, 4 h. 45 soir.

Inspecteur mission Garibaldi, à directeur général, Tours.

Le colonel Bordone part à l'instant pour la forêt de Serre où est l'armée de Garibaldi. Ce matin, vingt mille Prussiens à Bonboillon entre Gray et Besançon. Nous leur opposons vingt-cinq mille hommes, mais mal armés et avec peu de munitions. Ils ont attaqué nos positions défendues par gardes nationaux de Côte-d'Or. Besançon prévenu ne bouge pas et aurait pu cependant prendre les Prussiens en flanc. Avec cavalerie et artillerie et autre armée de vingt mille hommes, on les prendrait tous si on réunissait en une seule masse sous un seul commandement toutes les forces extérieures.

Bartholdi me charge d'informer aussi M. Cazot de cette situation et le prie d'aviser d'urgence. Ici énergie indomptable. Je pars à l'instant pour le camp de Garibaldi à Amange, qui sera relié télégraphiquement ce soir avec Dôle. Personnel télégraphique admirable de zèle, d'entrain et de dévouement.

N° 5929. Chaprais, 27 octobre 1870, 5 h. 15 soir.

Général Cambriels à guerre, Tours.

La colonne mobile des Vosges partira demain matin pour le Thillot sous les ordres du colonel Perin. Une autre colonne mobile partira par la direction d'Ougney pour couvrir la droite de Garibaldi.

Le colonel Faucon centralise le commandement des forces de la Côte-d'Or; il établira son quartier-général à Auxonne.

Ici l'ennemi ne semble pas vouloir nous aborder de nouveau au moins quant à présent; je ferai soutenir, autant que je pourrai, les troupes de Garibaldi et celles du colonel Faucon, mais mon intention est de ne point engager mon corps d'armée naissant, au-delà de ce qui est nécessaire pour appuyer les troupes établies à ma gauche et me permettre de leur donner la main.

N° 5. Lure, le 27 octobre 1870.

Sous-préfet Lure à ministre intérieur, Tours.

Je reçois du secrétaire général de Vesoul la dépêche suivante :

Vesoul, le 26 octobre 1870.

Vesoul évacué par l'ennemi le 26, 11 h. du matin. 90 blessés laissés aux ambulances; s'est dirigé sur Vaivre, Raze, Scey; poste rétabli sur Lure et demain sur Besançon si possible; repris à l'heure possession de la préfecture; chefs de service rentrés en fonctions; le préfet fait prisonnier le 21, conduit à Epinal le 23. Maire de Vesoul arrêté le 24, emmené avec l'armée ennemie, demain premier rapport; je signe pour le préfet prisonnier de guerre, j'attends instructions du ministre.

MARLET.

Lure évacué le 19, aujourd'hui en communication avec Vesoul, j'ai fait rétablir un fil télégra-

phique avec Belfort, hier francs-tireurs ont pris un convoi de neuf voitures à l'ennemi.

Le sous-préfet, HABERT.

N° 5554. Dijon de Tours, 27 oct. 1870, 7 h. 45.

Intérieur et guerre à colonel, général provisoire, Dijon. — Urgence.

Je vous félicite de protester énergiquement contre l'idée de ne pas défendre la ville de Dijon.

Je ne comprends rien à l'opposition que vous rencontrez dans le docteur Lavallé; je vous prie de m'expliquer clairement le plan de M. Lavallé et le vôtre.

LÉON GAMBETTA.

N° 5599. Tours, 27 octobre 1870, 10 h. 10 soir.

Guerre à général Cambriels, Besançon.

L'état de votre santé me force à regret de vous relever de votre commandement dont l'expérience et les multiples occupations ne peuvent qu'ajouter à votre situation. Prenez un congé pour vous rétablir, et recouvrez des forces que je me promets d'utiliser aussitôt qu'elles seront revenues pour la défense du pays. J'ai nommé le général Michel au commandement du corps d'armée de l'Est.

N° 5895. Besançon, 27 octobre 1870, 12 h. 10 m.

Général Cambriels à Lavalle à Pontailler.

Il est matériellement impossible de vous envoyer pour demain matin les batteries que vous demandez. Si vous ne pouvez résister, repliez-vous sous le canon d'Auxonne, avec la masse de vos troupes, en défendant pied à pied le terrain, avec des tirailleurs nombreux. Par ordre du ministre, j'envoie dans vingt-quatre heures une compagnie mobile dans les Vosges. Ce mouvement pourra faire dériver l'attaque que l'on projette contre vous. Faites-moi connaître approximativement le chiffre des troupes ennemies que vous avez devant vous.

N° 5442. Belfort, 28 octobre 1870, 2 h. 40 soir.

Colonel commandant à Belfort à guerre, Tours, et général Cambriels, Besançon.

D'après renseignements position, armée prussienne des Vosges, en se dirigeant sur Gray et Dijon, a abandonné positions de la ligne opérations qui correspond à mouvement sur Lyon; car Vesoul et vallée supérieure de la Saône, libres.

Dans Vosges, peu ennemis. Je conclus que cette armée se dirige sans doute sur Paris, par vallée de la Seine et coupe nœud de communication voies ferrées, sur la gauche de la route.

En suivant cette armée de Besançon et dirigeant sur Nevers, sur Troyes, la plus forte partie de armée de la Loire, on peut anéantir cette armée prussienne qui ne dépasse pas (si même elle les compte) 60,000 hommes.

N° 535. Saint-Claude, 28 oct. 1870, 8 h. 30 soir.

Général commandant supérieur à général Garibaldi, à Dôle, et à guerre, Tours.

Le colonel Fauconnet m'informe qu'il se replie, depuis Pontailler, partie sur Dijon, partie à Arc-sur-Tille, bien que je lui aie prescrit de prendre plutôt comme ligne de retraite Auxonne.

N° 5623. Dôle, 28 octobre 1870, 11 h. 55 soir.

Etat-major général armée des Vosges, à guerre, Tours.

Magré nos demandes réitérées d'hier au commandant de place d'Auxonne, qui déclarait qu'il lui était impossible de faire aucun mouvement hors de la place, nous apprenons aujourd'hui indirectement que le colonel Fauconnet a occupé Pontailler avec 3,500 hommes et de l'artillerie. Une démonstration faite hier, en temps opportun, aurait épargné l'échec subi à Talmey et sur rive gauche de Saône par garde nationale mobilisée et troupes du colonel Laval de Dijon. En ce moment, des dépêches contradictoires nous annoncent que l'ennemi se retire sur Gray, et d'autre part qu'il s'avance sur Dijon, au nombre de 17,000. Je ne crois pas à un danger sérieux pour Dijon pas plus qu'à l'importance du chiffre. Ne pouvant pas donner d'ordre de mouvement à des troupes autres que celles qui sont massées sur la rive gauche de l'Ognon en avant de la forêt de la Serre, je vous prie d'aviser pour faire occuper Vesoul qui est libre, Gray où il y a peu de monde, et faire une démonstration vers Dijon.

N° 5305. Tours, 29 octobre 1870, 6 h. 15 m.

Guerre à général Cambriels à Besançon.

Je vous ai remplacé par le général Michel et vous prie de me dire si l'état de votre blessure

ne vous permettrait pas de prendre un commandement à l'armée moins actif que celui du corps des Vosges.

N° 535. Besançon, 29 oct. 1870, 10 h. 45 matin.

Général Crouzat à guerre, Tours (Indre-et-Loire).

Le général Cambriels ayant quitté hier le commandement supérieur de la région de l'Est, j'ai pris par son ordre le même jour le commandement supérieur des troupes.

N° 5973. Besançon, 29 oct. 1870, 5 h. 15 soir.

Général Cambriels à guerre, Tours.

Je considère marche de Besançon vers Gray, comme pouvant produire les meilleurs résultats si elle réussit. Dans quatre ou cinq jours je serai en mesure de la tenter avec environ vingt mille hommes et 40 pièces de canon. Voulez-vous m'y autoriser ou bien faut-il attendre arrivée du général Michel ?

N° 5789. Circul. de Dijon, 29 oct. 1870, 6 h. 40 s.

Administrateur à gouverneur à Tours, Garibaldi, Cambriels, commandant militaire à Auxonne, général commandant Lyon et colonel Fauconnet, Beaune.

Onze uhlans ont eu l'audace de se présenter à 2 kilomètres de Dijon, on les a reçus à coups de fusil. On annonce seulement 1,200 hommes à Binges; rien signalé d'ailleurs; répète que d'après mon appréciation cédé à fausse panique. Nous résisterons, j'espère, d'après ce que j'ai vu de l'élan de la population, mais venez à notre secours vite.

N° 5712. Tours, 30 oct. 1870, 5 h. 24 matin.

Guerre à général en chef, Besançon.

Le ministre de l'intérieur et de la guerre vous autorise à effectuer la marche dont parle votre dépêche d'hier au soir.

Au surplus le général Michel a reçu ordre de se rendre immédiatement à son poste, il arrivera sans doute avant votre départ.

N° 5607. Tours, 30 octobre 1870, 4 h. soir.

Guerre à général commandant supérieur région Est à Besançon.

Je donne l'ordre de diriger immédiatement sur Besançon le 2ᵉ bataillon des gardes mobiles de la Savoie.

N° 5687. Tours, 30 octobre 1870, 4 h. 55 soir.

Guerre à général commandant supérieur, Besançon.

Veuillez tancer vertement les officiers du 1ᵉʳ bataillon des Vosges qui vous ont offert leur démission, que vous avez bien fait de refuser, pour ne plus servir sous les ordres du chef qui leur a été donné. Il faut obéir devant l'ennemi sous peine de toute la rigueur des lois militaires.

N° 5411. Beaune, 30 octobre 1870, 9 h. soir.

Commandant de gendarmerie, délégué par colonel Fauconnet, à guerre, Tours, et à général Cambriels, commandant à Besançon.

Le 30, dans la défense de Dijon, le colonel Fauconnet a été blessé mortellement vers trois heures de l'après-midi; les Prussiens ont attaqué Dijon vers dix heures du matin avec des forces supérieures, la défense a été énergique et a duré plus de six heures. Le colonel, reconnaissant l'impossibilité de la continuer, m'a ordonné après son arrivée à l'ambulance de faire connaître aux autorités de la ville que la lutte ne pouvait durer plus longtemps.

L'autorité municipale a alors arboré le drapeau blanc et les troupes se sont repliées sur Beaune où elles sont arrivées fort tard dans la nuit.

J'aurai l'honneur de vous adresser un rapport spécial sur ce combat du 30, dès que j'aurai reçu les rapports de MM. les commandants de troupes qui ont assisté à la défense de Dijon.

N° 5671. Dôle, 30 octobre 1870, 11 h. 25 soir.

Quartier général armée des Vosges, à ministre guerre, Tours.

Un capitaine de génie est à la gare et dit qu'il est là pour faire sauter le pont du Doubs. Qui donne de pareils ordres et en aurons-nous

bientôt fini avec les turpitudes et les trahisons? Je suppose que nous avons le droit de nous prévaloir de ce que nous avons prévu et annoncé, il faut savoir dans quelles limites nous devons ici obéir ou commander, lors même qu'on nous communique les ordres. Et ces canons que nous attendons vainement, vous savez que nous allons attaquer et que s'il arrive malheur, on saura à qui on le doit.

N° 5672. Dôle, 30 octobre 1870, 11 h. 55 soir.

Frappoli à ministre Gambetta, Tours.

Faites-nous arriver promptement deux mille chassepots de Besançon ou d'ailleurs. Nous avons ici nos volontaires italiens habillés, mais sans armes et l'ennemi est en face. C'est une question de vie ou de mort et d'honneur.

N° 197. Poligny, 30 octobre 1870 (sans indication d'heure).

Sous-préfet de Poligny à ministre de la guerre, Tours.

Pour Dieu ! des armes et des munitions, et le Jura est tout entier debout.

N° 5276. Urgence. — Beaune de Tours, le 31 oct. 1870, 2 h. 10 matin.

Intérieur à sous-préfet, Beaune.

Le colonel Lavalle est-il toujours en état d'arrestation ? Le faire rechercher pour le cas où il aurait été mis en liberté, il importe de pouvoir apprécier exactement la part de responsabilité qui lui revient dans le désastre de Dijon.

LÉON GAMBETTA.

N° 5233. Lons-le-Saulnier, 31 octobre 1870 (sans indication d'heure).

Le trésorier-payeur général des finances intérimaire, à M. le ministre des finances, Tours.

Il a été payé sur réquisitions du sous-préfet de Dôle, pendant la 3e dizaine d'octobre, au général Garibaldi, 90,698, fr. 55, savoir :

50,000 fr. remis en numéraire sur simple quittance ;

40,698 fr. 55 remis à divers pour fournitures de vivres, chevaux, voitures, etc., et justifiés par des quittances.

Aucun crédit n'ayant été notifié, prière de faire connaître, en cas de nouvelles demandes, la somme à mettre à la disposition du général Garibaldi, ou s'il dispose d'un crédit illimité ! — Je reçois à l'instant, pour demande nouvelle de soixante mille francs. Dois-je payer ?

BERNARD.

NOVEMBRE 1870

N° 5691. Dôle, le 1er nov. 1870, 12 h. m. (minuit).

Quartier général armée des Vosges à Steenackers, à ministre intérieur, Tours.

Pour Gauckler, qui arrive, communiquez-lui que, Dijon ayant capitulé, sommes obligés de modifier nos plans. Dites au ministre que j'avais prévenu, à Besançon, des probabilités de cet événement, et à qui j'ai demandé, il y a trois jours, en signalant la marche de l'ennemi, une démonstration militaire qui, faite, eût sauvé Dijon, qu'il est impossible de continuer sur pareils éléments, surtout avec les conflits d'autorité qui surgissent chaque jour ; ainsi sur le terrain que nous occupons, à Dôle même, on envoie un capitaine du génie, qui, sans nous informer de rien, venait pour faire sauter les ponts. Nous conjurons le ministre de mettre fin à cet état de choses ; si on ne veut pas de nos services, qu'on le dise, nous ne supporterons pas plus longtemps pareille situation.

N° 5697. Dôle, 1er nov. 1870, 8 h. 15 matin.

Garibaldi à Gambetta, Tours.

Ordonnez mouvements militaires de Lyon sur Châlon, et de Besançon sur Gray, si vous voulez sauver la situation. Saône inondée favorisera opération.

N° 5703. Dôle, 1er nov. 1870, 11 h. 15 matin.

Garibaldi à intérieur et guerre, Tours.

Citoyen Gambetta,

Voulez-vous ordonner la mobilisation de la garde mobilisée du Jura ?

Elle est très-bien disposée.

N° 5362. Tours, le 1er nov. 1870, 11 h. 50 matin.

Guerre à général commandant Lyon.

Garibaldi demande que Besançon fasse un mouvement sur Gray et que Lyon fasse un mouvement sur Chalon.

L'idée me semble juste et j'ai télégraphié en conséquence au général de Besançon, avec lequel je vous prie de vous entendre.

C. de Freycinet.

N° 5414. Tours, le 1er nov. 1870, 4 h. 45 matin.

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

Général, la mobilisation de toute la garde nationale du Jura que vous m'annoncez comme bien disposée vient d'être ordonnée.

N° 5351. Tours, le 1er nov. 1870, 11 h. 50 soir.

Guerre à Garibaldi, Dôle.

Je télégraphie à Besançon et à Lyon de faire le mouvement que vous indiquez.

N° 5724. Dôle, 2 novembre 1870, 4 h. 15 soir.

Général Garibaldi à directeur général télégraphes, Tours.

D'après vos instructions particulières, la télégraphie privée et officielle serait suspendue à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône.

Je ne puis croire que vous ayez donné pareil ordre. Veuillez me répondre. Ne serait-ce pas le résultat d'une manœuvre prussienne?

D'après des rapports authentiques, le directeur de la compagnie Erlanger, à Marseille, est Prussien.

N° 5880. Tours, 2 novembre 1870, 6 h. 40 soir.

Guerre à colonel Gauckler, Dôle.

Dites-moi dans quel état exact se trouve l'armée de Garibaldi au point de vue de l'équipement, de l'habillement et de l'état sanitaire; s'il y a quelque chose à faire, nous le ferons immédiatement; si cet état est bon, faites-le moi connaître également, j'ai besoin d'être renseigné pour que le ministre français, à Florence, soit en mesure de démentir les bruits accueillis par les journaux hostiles à l'action de Garibaldi en France.

Léon Gambetta.

N° 5762. Dôle, 3 novembre 1870, 1 h. 30 matin.

Colonel Bordone à Steenackers, à ministère, Tours.

Nécessité d'organiser service d'intendance et de trésorerie nous oblige à demander encore une faveur au Gouvernement; un homme précieux, Pernot, Louis-Adrien, en ce moment fondé de pouvoirs du trésorier-général du Jura, consent à venir avec nous; il demanderait, pour assurer sa situation, quand l'armée sera dissoute, la perception de Vers-en-Montagne vacante par démission du titulaire et qu'on continuerait à faire gérer. C'est urgent. Envoyez-nous nouvelles de Gauckler. Loir vous dit bien des choses, faites ce que je vous demande, vous nous rendrez un grand service. Une fois nommé percepteur, il serait désigné en mission près de nous.

Bordone.

N° 550. Chagny, 3 nov. 1870, 9 h. 40 matin.

Commandant francs-tireurs volontaires Rhône à chef d'état-major, à généraux Garibaldi et Bosack, Dôle.

Arrivés à Chagny dix mille hommes ligne et mobile, une batterie d'artillerie, pas de cavalerie; partons de suite en avant-garde sur Beaune par Volnay et Pomard avec invitation du commandant supérieur de Chagny de le prévenir de tout pour qu'il nous envoie du secours au besoin; cependant, adressez-nous toujours Beaune tirailleurs bien armés dont pouvez disposer; rien autre connu de l'ennemi que ce que nous avons télégraphié hier soir de Bourg; marche par vallée de Louche confirmée ce matin.

E. Tainturier. C. Farcy.

N° 5759. Dôle, 3 novembre 1870, 2 h. 23 soir.

Garibaldi au commandant francs-tireurs de Montevidéo, hôtel Univers, Tours.

Je prie le général Douai de permettre aux francs-tireurs de Montevidéo de se rendre sous mon commandement.

Garibaldi.

N° 5331. Dôle, le 4 novembre 1870, 1 h. 30 m.

Intérieur à préfet Jura, Lons-le-Saulnier.

Je n'ai pas autorisé l'état-major de Garibaldi à prendre connaissance de toutes les dépêches

qui vous sont adressées, mais j'attache un intérêt très-grand, que vous comprenez certainement, à ce que vous viviez en parfait accord avec le général et ses officiers, et si pouvez le voir en personne, les choses n'en iront que mieux. Répondez moi, s'il vous plaît, sur ce dernier point.

LÉON GAMBETTA.

N° 5433. Tours, 4 nov. 1870, 1 h. 15 soir.

Finances à percepteur Auxonne, Côte-d'Or.

J'autorise payement dépenses guerre sans visa du trésorier-général.

N° 5780. Dôle, 4 novembre 1870, 3 h. 10 soir.

Quartier général de l'armée des Vosges, ministre de la guerre, Tours.

Vous avez promis et annoncé, il y a plus de quinze jours, une batterie venant de Bourges à notre destination ; cette batterie ne nous est pas arrivée, mais en revanche, la légion bretonne, qui ne sert ici qu'à désorganiser, a reçu depuis quatre ou cinq jours une batterie de campagne de six pièces et deux obusiers de montagne; nous demandons explications sur ce fait que nous ne pouvons comprendre.

BORDONE.

N° 5513. Tours, le 4 nov. 1870, 3 h. 50 soir.

Guerre à commandant en chef, Besançon.

Donnez une batterie d'obusiers de campagne à Garibaldi.

LÉON GAMBETTA.

N° 5783. Dôle, le 4 novembre 1870, 6 h. 18 soir.

Quartier général armée des Vosges, à finances, Tours.

Trésorier général du Jura informe qu'en raison de l'importance des dépenses de l'armée des Vosges, les ressources sont devenues insuffisantes. Il est urgent d'y pourvoir.

BORDONE.

N° 5784. Dôle, le 4 novembre 1870, 6 h. 50 soir.

Quartier général à Dôle, à Gambetta, Tours.

Êtes mal informé sur position d'Auxonne, tenons toujours rives gauches de l'Ognon et de la Saône, nos éclaireurs sont même dans les bois de Mondragon et sur route d'Auxonne à Saint-Jean-de-Losne, modifiez votre circulaire dans ce sens et envoyez-nous ce que nous vous demandons, si vous voulez que nous fassions mieux et davantage.

BORDONE.

N. 5787. Dôle, 4 novembre 1870, 7 h. 6 soir.

Quartier général à Gambetta, Tours.

En confirmation de ma dépêche précédente, vous annonce que préparons expéditions sur Gray où sont beaucoup de blessés prussiens, et faible garnison; espérons vous donner demain ou après-demain le résultat ; forces ennemies sont moindres qu'on ne le croit.

BORDONE.

N° 5763. Dôle, le 4 novembre 1870, 7 h. 25 soir.

Quartier général à Bartholdi au ministère justice.

Partie de votre dépêche tardive et incompréhensible, soyez plus clair, ferons le nécessaire.

BORDONE.

N° 5765. Dôle, le 4 novembre 1870, 7 h. 28 soir.

Général Garibaldi à Crémieux, garde des sceaux, Tours.

Il vient de m'arriver un comptable que je connais de longtemps et qui a toute ma confiance, pardon de vous avoir importuné pour m'en envoyer un autre.

GARIBALDI.

N° 5766. Dôle, le 4 novembre 1870, 7 h. 30 soir.

Quartier général à Spuller, ministre guerre, Tours.

Batterie promise depuis longtemps n'arrive pas ; avons aussi grand besoin de chassepots, tâchez de nous mettre à même de vous rendre des services.

BORDONE.

N° 5649. Urgence. Besançon de Tours, le 4 nov. 1870, 7 h. 36 soir.

Intérieur, à général en chef, Besançon.

Nous continuons à ne rien recevoir sur votre situation militaire. Ainsi que nous vous l'avons

télégraphié ce matin, vous devez prendre Lyon pour base définitive de retraite. Mais il est bien entendu que vous ne devez opérer un pareil mouvement qu'après avoir observé et tâté vous-même l'ennemi, sa force et sa marche, et avoir acquis la certitude que vous ne pourriez pas tenir dans la région où vous opérez présentement. Ne perdez pas de vue la position de Chagny si importante à conserver pour protéger toute la région du Midi et couvrir le centre. Je vous dis cela comme une simple éventualité.

DE FREYCINET.

N° 5682. Urgence. Besançon de Tours, le 4 nov. 1870, 10 h. 5 soir.

Guerre à général en chef, Besançon.

J'ai reçu votre dépêche de ce soir 6 heures. Ainsi que je vous l'ai télégraphié ce soir, vous êtes évidemment seul juge du moment où votre mouvement vers Lyon sera indispensable. Mais il ne faut pas prendre le change sur la force réelle de l'ennemi, et vous replier à l'apparition de la première colonne. Vous ne devez vous retirer, je le répète, que lorsque vous aurez acquis la certitude qu'un plus long séjour offre, en effet, les dangers que vous énumérez dans votre dépêche de ce soir. Le mouvement que vous annoncez pour demain matin et que je ne voudrais point retarder, s'il est devenu nécessaire, ne doit cependant être effectué que si vous avez acquis la certitude dont je parlais. Observez donc et tâtez l'ennemi avec attention, et agissez ensuite au mieux des intérêts qui vous sont confiés.

C. DE FREYCINET.

N° 5688. Tours, le 4 nov. 1870, 10 h. 10 soir.

Tours à Garibaldi, Dôle.

Ma dépêche d'hier demande un mot d'appel chaleureux du général aux francs-tireurs Montévidéens afin de les mener à Dôle. Gauckler est parti seulement aujourd'hui avec armes, je propose de changer intendant et ouverture d'un crédit comme pour Kératry; si vous approuvez donnez-moi ordre de le demander. Je voudrais savoir combien il faudrait encore de chaussures, couvertures, armes, munitions, etc., faites dépêche pour Montévidéens, à part, adressez-moi à l'hôtel Univers.

BARTHOLDI.

N° 5290. Dôle, 4 novembre 1870 (sans indication d'heure).

Administrateur du Jura à ministre intérieur et guerre, Tours.

5506. — Avis important. Réponse immédiate. Je reçois nouvelles suivantes :

1° Inspecteur des finances me montre une dépêche aux termes de laquelle aucune dépense directe sous la signature Garibaldi ne peut être payée sans mon visa.

2° Sous-intendant de Lons-le-Saulnier m'apporte une dépêche de Besançon, lui annonçant arrivée ici pour le 7 courant, de vingt-cinq à trente mille hommes armés de l'Est et de deux mille chevaux. Donnez-moi explications et instructions; pour nourrir tout cela, il faut compter quarante mille francs par jour, sans compter armée de Garibaldi. Avisez. Par ordre vous pouviez retenir succursale de la Banque qui veut partir; elle a en réserve grosses coupures, envoyez approvisionnements numéraire, petits billets, crédit illimité sur Banque. J'attends réponse cette nuit.

A. TROUILLEBERT.

N° 274. Dôle, 4 novembre 1870 (sans indication d'heure).

Administrateur provisoire du Jura à ministre intérieur et guerre, Tours.

Il m'est difficile d'avoir relations suivies avec Garibaldi. Son quartier général est à l'extrémité du département. Je l'ai vu deux fois, entente parfaite, mais il n'est pas seul, et quelques difficultés se manifestent. Ecrivez-lui, je le verrai quand il le voudra, qu'il me donne rendez-vous. D'un autre côté, je suis retenu ici par agitation absurde. Répondez-moi à ce sujet aussi. Ai absolu besoin de vous parler, je tâcherai de télégraphier tantôt.

A. TROUILLEBERT.

N° 327. Besançon, 4 novembre 1870 (sans indication d'heure).

Guerre, Tours (chiffre spécial), Capitaine Wolowski à guerre, Tours.

J'arrive à Besançon, j'apprends que, le 2, trois compagnies de M. Bourras ont poussé jusqu'à Gray avec un bonheur inexprimable et une audace inouïe. Du côté des Prussiens, 12 fourgons de blessés et soixante tués; chez nous 2 blessés.

Le rapport exact sera envoyé ce soir. Deux mille hommes enthousiastes, avec leurs officiers, ont proclamé aujourd'hui M. Bourras colonel et chef de leur corps. Prière à M. le ministre de ratifier par son approbation le choix de nos soldats et de faciliter par une augmentation de pouvoirs à leur chef leurs opérations et leurs succès. Donc, si M. le ministre consent bien :

1° — Dans les opérations militaires, liberté complète au colonel Bourras, appuyé par M. Wolowski.

2° — L'intendant devra se mettre à la disposition entière du même colonel Bourras, et n'entraver la rapidité de l'équipement des soldats francs.

3° — Les municipalités, sur le territoire desquelles agiront les troupes françaises, devront se mettre tout entières à son service. Va suivre ma dépêche un rapport complétant et développant les idées que j'ai déjà eu l'honneur de vous soumettre, réponse pressée. L'autorité civile refuse de nous reconnaître comme troupes régulières, et partout se refuse à nous loger! Devons-nous pour l'amour de la Patrie, coucher à la porte de nos concitoyens? M. le le maire de Besançon le prétend : que décidera le ministre? — Dans l'entretien que j'ai eu avec vous, vous m'avez donné l'autorisation de correspondre directement avec vous, mais oralement on me refuse, n'ayant pas d'écrit, la franchise au télégraphe. — Veuillez, je vous prie, m'envoyer cette autorisation.

WOLOWSKI.

N° 5966. Tours, le 5 nov. 1870, 7 h. 20 soir.

Général Garibaldi, Dôle.

On prétend que vous aviez demandé Baillehache; je dis que vous l'avez seulement accepté : répondez-moi, j'aimerais avoir quelques mots confirmant les griefs articulés par moi; j'aurai six mille couvertures, idem chaussures, trois mille guêtres, idem chemises, je presse pour armes et artillerie. Bretons n'ont eu qu'une promesse de matériel.

BARTHOLDI.

N° 5937. Tours, le 5 nov. 1870, 7 h. 55 soir.

Guerre à intendant général, armée Vosges, Chambéry, Dôle, faire suivre.

Qu'est-ce que votre affaire avec le capitaine Foulque? Je n'y comprends rien expliquez-la-moi depuis l'origine.

LÉON GAMBETTA.

N° 5813. Dôle, 5 novembre 1870, 9 h. 25 soir.

État-major général à guerre, Tours.

Tabac à fumer manque et troupes en souffrent; malgré demandes réitérées à Lons-le-Saulnier et Lyon, n'en recevons pas. Autorisez entrée de tabacs suisses avec droits, populations et troupes s'en trouveront bien.

BORDONE.

N° 5583. Besançon, le 5 nov. 1870, 11 h. 25 soir.

Sourdeaux à délégué de la guerre, Tours. — Chiffrée.

Situation très-délicate ici, par insuffisance absolue. Urgence combiner mouvement des armées de la Loire et de l'Est.

Examiner en conséquence le triangle de Langres, Belfort et Besançon, en supposant reprise immédiate de Dijon, par la première armée.

Examiner conséquences générales dérivant de ce projet.

Une solution quelconque très-urgente.

SOURDEAUX.

Visé comme dépêche de service.

Le préfet, ED. ORDINAIRE.

N° 5584. Besançon, le 5 nov. 1870, 11 h. 30 soir,

Général commandant la division militaire, à Guerre, Tours.

Ce n'est pas pour interdire à l'ennemi les lignes ferrées qui aboutissent à Besançon, que le général en chef commandant l'armée de l'Est, de concert avec moi, et de l'avis des conseils de défense, a donné l'ordre de détruire les ponts qui : 1° en aval de la place, permettraient de passer de la rive droite à la rive gauche, d'occuper la forêt de Chaux, et de se rendre maître du chemin de fer de Lyon, en occupant ensuite Mouchard dans la vallée de la Loue; 2° en amont, à Baume-les-Dames, Clerval, l'Isle-sur-le-Doubs, Colombier, Voujaucourt, Audincourt et Pont-de-Roide, les ponts qui donnent accès aux défilés de la rive gauche, permettraient de monter sur le premier plateau, de tourner ainsi la position de Besançon, et de rendre presque impossible la défense de la place, en occupant les crêtes qui dominent à courte distance les forts et la citadelle. La destruction de ces ponts d'amont arrête en outre radicalement le commerce que les marchands, affiliés aux pourvoyeurs prussiens, avaient organisé

sur une vaste échelle, pour enlever le bétail, très-abondant dans la montagne, pour le conduire dans la Haute-Saône et dans le Haut-Rhin, afin d'y faire vivre les armées ennemies qui ont entrepris le siége de Belfort. Il est donc urgent de rendre impossible le passage du Doubs en amont comme en aval de Besançon, autant pour empêcher la position d'être tournée et coupée de ses communications avec Lyon, que pour empêcher l'armée ennemie d'être approvisionnée.

Or, la destruction des ponts remplit ce but dans la saison présente, où les grandes eaux transforment le Doubs en un fleuve rapide et profond, avec des berges escarpées sur la rive gauche, où quelques postes d'observation peuvent facilement empêcher des tentatives de passage qui ne seraient pas entreprises avec de grands moyens. Parmi ces ponts, quelques-uns appartiennent, en amont, à la ligne ferrée qui suit la vallée du Doubs et coupent plusieurs fois la rivière ; la destruction d'un seul de ces ponts ne remplirait donc pas notre but qui est d'empêcher le passage de la rivière. Il faut donc absolument les détruire tous, et cette opération, déjà faite en partie, serait terminée dans 24 heures. J'attends vos ordres pour l'achever.

Général DE PRÉMONVILLE.

Par ordre, le chef d'état-major,

DE BIGOT.

N° 530. Besançon de Tours, le 6 novembre 8 h. matin. Très-urgent.

Guerre à général Michel, Besançon.

Je ne m'explique pas votre dépêche de ce matin 2 h. 30. Vous me demandez ce que vous devez faire. N'avez-vous donc pas reçu mes deux dépêches? Je vous ai dit de la façon la plus claire : Vous êtes le seul juge du moment où il faudra vous replier sur Lyon qui doit être votre objectif final. Couvrez Besançon tant que vous le pourrez sans danger ; tâchez en vous retirant, et après avoir laissé à Besançon une garnison de 15 à 1,600 hommes, de défendre avec le reste de votre armée Chagny, qui est un point d'extrême importance et finalement, allez grossir la garnison de Lyon. Que puis-je vous dire de plus clair et comment venez-vous me demander si vous devez ou non évacuer à une heure déterminée? En puis-je juger à distance et puis-je savoir où est l'ennemi et quelle est réellement sa force devant vous? C'est à vous de le rechercher et de vous décider sous votre responsabilité.

C. DE FREYCINET.

N° 5318. Dôle, 6 nov. 1870, 12 h. s. (midi).

État-major général à ministère guerre, Tours.

Vous avez demandé de télégraphier souvent, l'avons fait, le faisons, mais vous ne nous répondez pas : quel en est le motif? Aujourd'hui, avons eu engagement sérieux sur route de Saint-Jean-de-Losne à Auxonne, au-dessus de Brazez ; ennemi avait canons et mitrailleuses; malgré cela, à 7 heures du soir, il n'a pu gagner un pouce de terrain et cependant n'avons ni canons ni mitrailleuses, sans cela, au lieu de garder défensive efficace, prendrions souvent offensive. Quand nous envoyez-vous canons promis et chassepots? Toutes nos positions sur Ognon et sur Saône sont gardées et ne seront pas violées, nous tenions depuis Thervay-sur-Ognon jusqu'à Seurre-sur-Saône. Ah! si vous nous aidiez, comme nous vous rendrions des services : au nom de la République, faites-le. Si Auxonne n'a pas été attaqué, vous nous le devez; avons 1 mort, 7 blessés; ennemi beaucoup de morts et de blessés.

BORDONE.

N° 5592. Besançon, le 6 nov. 1870, 1 h. 5 soir.

Sourdeaux, à délégation guerre, à Tours.

Je vous ai écrit et télégraphié hier. Mais la situation se modifie d'heure en heure et se tend de plus en plus d'après avis annonçant puissante concentration et marche rapide de l'ennemi. Je conclus nécessité immédiate d'une concentration correspondante de toutes vos forces vives sur un terrain choisi par vous, pour y livrer une grande bataille, coûte que coûte. Ligne à choisir parait devoir être en arrière du Morvan, en raison des marches à faire pour opérer jonction des généraux d'Aurelle et Michel. Ce dernier prêt à servir sous le premier.

Les places fortes de l'Est se défendent avec leurs seules garnisons.

Décidez tout de suite le parti à prendre et donnez immédiatement vos ordres de mouvements. Tout indique extrême urgence.

Ce qui était possible encore hier parait ne plus l'être ce matin. Les généraux ici sont désireux de se mesurer avec l'ennemi et commencent à compter pour cela sur la mobile. S'il y a une grande bataille, un résultat mauvais n'empirera pas beaucoup la situation si compromise, mais bon il pourrait l'améliorer beaucoup.

Francs-tireurs très-gênants et compromettants parfois.



Ni à Bourges ni à Lyon vous n'avez répondu à ma demande de chefs par télégramme de Bourges.

E. SOURDEAUX.

(Sans numéro.) Besançon, le 6 nov. 1870, 3 h. 5 s.

Sourdeaux à délégué de la guerre, Tours, chiffrée.

Voyez d'après les renseignements entre vos mains si votre vraie citadelle n'est pas le Morvan même. L'ennemi peut-il vous y laisser, s'il va sur Lyon? Pays propice à immense concentration, même des troupes en voie d'organisation, car grandes ressources et grande facilité de défense. Enfin point central.

SOURDEAUX.

Visée par le préfet :

ED. ORDINAIRE

N° 5245. Tours, le 6 nov. 1870, 5 h. 30 s.

Intérieur à général Garibaldi, Dôle.

J'apprends de divers côtés bonne fin de votre journée d'hier. Recevez mes remerciements et mes félicitations. Pour artillerie, Besançon ne pouvait détacher qu'une batterie d'obusiers de montagne (ordre a été donné le 4 de la mettre à votre disposition.)

LÉON GAMBETTA.

N° 726. Dôle, 6 nov. 1870, 6 h. 18 soir.

Gauckler à guerre, Tours.

Général Michel a envoyé 43 chasseurs avec rebut de chevaux; n'ai donc ni deux bataillons de mobiles ni deux batteries, que vous avez ordonné fournir. Vos ordres sont méconnus.

GAUCKLER.

N° 5256. Urgence.— Dôle, 6 nov. 1870, 7 h. 30 s.

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

Nous nous décidons à abandonner la ligne du Jura en laissant des garnisons à Besançon et à Auxonne. L'ennemi paraît vouloir se porter par diverses routes sur le Morvan et tâcherait peut-être de gagner Nevers en évitant Chagny. Je pense que ce qui serait le plus avantageux, c'est qu'avec vos vaillantes troupes vous alliez défendre les défilés du Morvan si propices pour vos mouvements et vos hardis coups de main. Tâchez de couvrir la direction de Nevers. Le colonel Bonnet est à Chagny avec des forces et de l'artillerie, prêt à vous donner la main.

C. DE FREYCINET.

N° 5823. Dôle, le 6 nov. 1870, à 6 h. soir.

Garibaldi à Gambetta, Tours.

Baillehache non encore arrivé malgré mes ordres réitérés de se rendre à Dôle où présence de l'intendant est nécesaire et non à Chambéry. Je reçois la dépêche que vous lui adressez et j'y réponds; après ordres les plus formels et promesses de vous immédiates et non suivies d'effet, j'ai envoyé à Lyon capitaine Foulque, qui a toute ma confiance, pour suppléer en l'absence de Baillehache que supposais enfin devoir se rendre à mes ordres formels. Au lieu de cela, restrictions continuelles, refus d'obéir dans le fond, sinon dans la forme, excitations d'agents subalternes de Baillehache que je ne tolèrerais pas.

J'ai écrit à Crémieux, qui nous a donné Baillehache, et je vous demande un homme très-capable qui s'est offert, et les meilleurs antécédents et capacité administratives.

Pas de réponse. Voulons cependant à cause de rapports continuels et nécessaires avec intendance militaire marcher régulièrement et laisser à chacun sa part de responsabilité, tandis que chef d'état-major général est obligé depuis commencement de la campagne suffire tout seul à tous les services; ne vous demandons que des choses justes, accordez-nous-les. Avons ici des brouillons comme il en a existé à Lyon et à Chambéry; jugez sur les actes et non sur les paroles du concours. Faits d'hier soir et de la nuit continuent à être, leur tenons toujours tête à Saint-Jean-de-Losne. Avons éclaireurs en avant de Seurre vers Nuits où sont seulement 5 à 600 Prussiens. Un mot de vous à Besançon pour chassepots, je vous en conjure. Cambriels par lettre de Lyon du 19 avait promis capotes, on répond : « Il n'y en a pas. « C'est ainsi et partout à toutes nos demandes. Baillehache n'est pas arrivé : que feriez-vous à ma place?

BORDONE.

N° 5825. Dôle, le 6 nov. 1870, 8 h. 1 soir.

Quartier général à Bartholdi, délégué Gouvernement près armée des Vosges.

Donnons par télégraphe explication à Gambetta sur affaire Baillehache, qui, malgré ordres

réitérés depuis 8 jours, n'est pas encore ici et cause par cette faute grands dommages à notre armée ; vous connaissez situation et pouvez parler. Répondez-nous de suite. Où est Gauckler? arrive-t-il avec armes? nous en demandons inutilement partout. Merci pour envois annoncés, ils sont indispensables, pressez-les, la saison est rigoureuse, nos hommes ont besoin de s'abriter. Bretons sont des brouillons et peut-être ne sont que cela; dites-nous si la nomination de leur chef, comme colonel, vient de Tours ou non. Malgré nos ordres précis, il se dérobait toujours. Ne voulons pas supporter ici de l'indiscipline!

BORDONE.

N° 5105. Date douteuse. — Du 1er au 6 nov. Dépêche recueillie à Dôle.

Guerre à Tours à général en chef armée Est, Mouchard.

Le général Michel, qui arrive à l'instant, me dit que le chemin de fer de Mouchard à Chagny doit être libre à l'heure qu'il est, car le général Garibaldi, qui venait hier de Saint-Jean-de-Losne, a rapporté que ce point était évacué et que la colonne qui menaçait d'y passer était remontée vers Dijon. S'il en était ainsi, point que je vous engage à vérifier, vous pourriez transporter votre infanterie et votre artillerie par les voies ferrées sur Chagny et ensuite, sans découvrir la route de Lyon, vous vous jetteriez suivant les mouvements de l'ennemi dans le Morvan pour protéger Nevers, à la fois contre l'ennemi venant de Lyon et venant de Clamecy et d'Avallon. Concertez-vous avec Bonnet et Garibaldi.

N° 5388. Tours, le 7 nov. 1870, 10 h. 20 m. Urgente.

Guerre à général en chef, Besançon.

Garibaldi et colonel Bonnet, à Chagny, sont en train de se concerter pour défendre le Morvan et retarder le plus possible la marche de l'ennemi sur Nevers. De votre côté, ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, vous devez, sans jamais découvrir Lyon, utiliser cependant vos forces de manière à appuyer Garibaldi et Bonnet. Nous avons un immense intérêt à ce que l'ennemi arrive le plus tard possible à Nevers.

Or, il menace d'y venir de plusieurs côtés : 1° de Dijon par Chagny ou par Bligny ou par Arnay-le-Duc; 2° d'Avallon et Clamecy, débouchant de Chaumont ou de Troyes. Réglez vos mouvements là-dessus, en tâchant de retarder le plus possible le mouvement de l'ennemi sur Nevers, sans jamais cependant découvrir la route de Lyon. Je crois que vous n'avez pas à vous inquiéter des détachements isolés qui peuvent descendre derrière le Jura.

C. DE FREYCINET.

N° 5390. Urgence. — Chagny de Tours, 7 nov. 1870, 10 h. 20 m.

Guerre à colonel Bonnet, Chagny.

J'ai dit à Garibaldi d'abandonner Dôle et de se concerter avec vous pour défendre le Morvan. Il est possible que l'ennemi renonce à passer par Chagny et se jette à travers le Morvan pour gagner Nevers; tâchez de le déjouer et de le retarder, sinon de l'arrêter. Nous comptons beaucoup sur votre énergie.

DE FREYCINET.

N° 5432. Dôle de Tours, le 7 nov. 1870, 11 h. 30 m. — Urgent.

Guerre à Garibaldi, Dôle.

Notre objectif est de couvrir à la fois la route de Lyon et celle de Nevers.

Les troupes de Michel, de Bonnet à Chagny et les vôtres doivent se concerter dans un but commun. Le rôle qui incombe plus particulièrement à des troupes lestes et habiles comme les vôtres, est, à mon avis, d'opérer dans le Morvan où vous pouvez faire des prodiges dans les défilés.

Par conséquent concertez-vous avec Michel, mais donnez spécialement votre attention à une opération dans le Morvan.

Décidez-vous d'après les circonstances et d'après votre coup d'œil si sûr.

C. DE FREYCINET.

N° 5865. Dôle, le 7 nov. 1870, 11 h. 35 m.

État-major général à l'armée des Vosges à de Freycinet, Guerre, Tours.

Vos ordres de nous donner deux bataillons de mobiles et de l'artillerie à Besançon ne sont pas exécutés. Général Michel ne répond même pas à notre demande. Comment ferons-nous?

Pour le colonel chef d'état-major général :

Le colonel délégué.

GAUCKLER.



N° 518. Tours, le 7 nov. 1870, midi 30.

Guerre à général en chef, Besançon.

Venez à Tours m'expliquer votre plan de campagne et remettez le commandement au général Crouzat, qui fera l'intérim de général en chef.

Vous lui communiquerez mes précédentes dépêches. Avisez-moi de votre départ.

C. DE FREYCINET.

N° 5851. Dôle, le 7 nov. 1870, 6 h. 30 soir.

Garibaldi à ministre de la guerre, Tours.

Le mouvement ordonné sera exécuté au plus tôt.

GARIBALDI.

N° 5616. Tours, le 7 nov. 1870, 6 h. 45 soir.

A Garibaldi, Dôle.

J'ai agi, ordres énergiques sont donnés, j'irai mardi soir à Bourges, puis Lyon, réunir artillerie, je ramènerai en même temps armes, munitions, couvertures. Pour question intendance, vous n'avez pas envoyé la dépêche que je demandais, on la traitera plus tard par correspondance.

BARTHOLDI.

N° 5867. Dôle, le 7 nov. 1870, 8 h. soir.

Général Garibaldi à Guerre Tours.

Malgré vos ordres formels nous n'avons reçu ni deux batteries artillerie, ni deux bataillons mobilisés bien armés et munis. Sont arrivés seulement 43 chasseurs à cheval, cependant partons.

GAUCKLER.

N° 5853. Dôle, le 7 nov. 1870, 9 h. soir.

Quartier général à guerre, Tours.

Général Michel télégraphie suspension de mouvement projeté pour droite menacée : dois-je commencer le mien quand même ?

BORDONE.

N° 517. Tours, le 7 nov., minuit 30.

Guerre à général Crouzat, Besançon.

Je charge le général Michel de vous remettre le commandement en chef par intérim de l'armée de l'Est, pendant le voyage que je l'invite à faire à Tours. Avisez-moi, dès que vous aurez pris le commandement. Vous tiendrez bon compte de mes précédentes dépêches, et entre autres choses de mes recommandations touchant à l'entente à établir avec Garibaldi dans un but commun.

C. DE FREYCINET.

N° 5702. Tours, le 8 nov. 1870, 1 h. matin.

Guerre à général Garibaldi, Dôle.

J'ai laissé au général Cambriels l'ordre de mettre à votre disposition deux bataillons de gardes mobiles; si l'ordre n'a pas été exécuté, cela tient au changement du général Cambriels; je vais le renouveler. Je vous ai fait envoyer quatre obusiers de montagne, mais les communications sont coupées et il se peut qu'il y ait du retard : quant à l'escadron de cavalerie légère, j'en avais parlé avec le colonel Gauckler, mais vous savez que nous sommes très-démunis, ne nous pressez pas trop, je ferai tout pour vous satisfaire; je compte encore vous envoyer de nouvelles armes prises sur celles qui viennent d'arriver. Gardez bien vos communications avec moi.

LÉON GAMBETTA.

N° 5724. Tours, le 8 nov. 1870, 9 h. 50 m.

Guerre à colonel Bonnet, Chagny.

Agissez selon vos inspirations pour la défense de Chagny et du Morvan et pour faire une pointe sur Dijon. Soyez à la fois prudent et hardi ; étudiez bien la situation et prenez ensuite l'initiative qui vous semblera utile. Nous vous félicitons de l'intelligence et de la décision que vous montrez et nous espérons que les événements nous fourniront l'occasion de vous récompenser. J'accorde les avancements de Busserolles et de Nicolas avec les fonctions que vous leur assignez. Tâchez de bien marcher d'accord avec Garibaldi, et concertez-vous autant que possible avec le général en chef Crouzat, à Besançon.

C. DE FREYCINET.

N° 5769. Tours, le 8 nov. 1870, 11 h. 6 m.

Guerre à Tours, à général Garibaldi, Dôle.

Général Michel a reçu ordre de venir à Tours et de remettre son commandement au général Crouzat. Concertez-vous avec ce dernier qui a ordre de s'entendre avec vous et de tenir grand compte de vos précieuses indications.

DE FREYCINET.

N° 5770. Tours, le 8 nov. 1870, 11 h. m.

Guerre à général Michel, Besançon.

Je ne m'explique pas votre dépêche de ce jour Je ne vous annonce aucune espèce de délégué depuis deux jours; et je vous ai déjà télégraphié quatre fois, que je ne pourrais répondre aux questions que vous me posez.

Je vous ai télégraphié cette nuit et je vous réitère de venir immédiatement vous expliquer à Tours, et de remettre le commandement en chef, par intérim, au général Crouzat.

DE FREYCINET.

N° 5124. Chagny, 8 nov. 1870, 3 h. 35 soir.

Commandant supérieur à guerre, Tours.

Sur les trois batteries que je devais trouver à Chagny, deux seulement sont arrivées, l'une venue de Lyon, l'autre de Bourges. D'après les renseignements que j'ai pris, celle qui manque serait une batterie mixte du 13e régiment à Bourges, elle serait prête à être expédiée, j'en attends l'arrivée avec impatience; j'organise en ce moment une batterie de quatre pièces de montagne qui m'ont été envoyées par le préfet de Mâcon, ex-batterie Bombonnel.

BONNET.

N° 5915. Dôle, 8 nov. 1870, 4 h. 30 soir.

Chef d'état-major à guerre, Tours.

Ne croyez pas aux bruits qui vous arrivent sur Saint-Jean-de-Losne; nos éclaireurs commencent seulement mouvement non inquiété sur Seurre, Beaune et Chagny, pendant que gros des troupes va par chemin de fer, de 2 heures en 2 heures, en destination Autun.

BORDONE.

N° 5997. Dôle, le 8 nov. 1870, 9 h. soir.

Bordone à ministre de la guerre, Tours.

Envoi de dépêches chiffrées est impossible et cependant indispensable. Envoyez-nous chiffres pour avenir.

N° 5890. Dôle, le 8 nov., 9 h. 55 soir.

Au général de Loverdo, délégué du ministère de la guerre, Tours.

Colonel Garibaldi est ici, par ordre du général, pour former une brigade de francs-tireurs; beaucoup de francs-tireurs des Vosges ne sont pas mis sous le commandement du général.

Il serait nécessaire que le Gouvernement rendît immédiatement un arrêt enjoignant à tous les francs-tireurs des Vosges de rentrer sous le commandement du général. Beaucoup semblent vouloir agir isolément. Général Michel devrait être prévenu de reporter au commandement du général Garibaldi tous les francs-tireurs des Vosges qui sont dans sa circonscription et dont le commandement appartient de droit au général Garibaldi. Donnez réponse à colonel Garibaldi à Dôle par télégramme.

DE HOUDETOT.

N° 1047. Lons-le-Saulnier, 9 nov. 1870, 1 h. 2 matin.

Administrateur à intérieur et guerre, Tours.

J'ai reçu ce soir du colonel Bordone la dépêche suivante : « Le curé de Cernans, près Salins, a dit en chaire et a avoué devant moi avoir excité la population contre Garibaldi et avoir mis sa tête à prix. Nous l'emmenons avec les prisonniers qui doivent passer devant la cour martiale. » — Vous savez que le colonel Bordone part ; je ne sais si je pourrai le voir, je vous signale le fait. En ce qui me concerne, j'avais déjà pris des mesures sur un rapport qui me signalait le même fait en lui donnant moins de gravité.

N° 46. Chagny le 9 nov 1870, 2 h. 10 m.

Commandant supérieur au ministre guerre.

Garibaldi passe à Chagny à 7 heures venant de Dôle, se rendant à Autun où il fixe son quartier-général. Le général Michel passé à Chagny à la même heure, se rendant à Tours, s'est con-

certé avec le général Garibaldi et moi sur opérations ultérieures subordonnées aux instructions qui seront données par le ministre à Tours. Je me mets en relations avec le général Crouzat qui se trouve dans les environs de Mouchard.

BONNET.

N° 55. Autun, 1870, le 9 nov., 2 h. 10 matin.

Général Garibaldi à guerre, Tours.

Je suis ici avec mille hommes, le reste des six mille suit le mouvement.

GARIBALDI.

N° 5148. Urgence. Autun de Tours, 9 nov. 1870, 10 h. 55 matin.

Guerre à général Garibaldi, Autun.

Je vous remercie de la promptitude et de la précision de votre mouvement. On reconnaît là le général Garibaldi.

J'espère que, gardé par vous, le Morvan sera bien gardé. Je télégraphie à Crouzat de tâcher de vous envoyer de l'artillerie et de la cavalerie.

DE FREYCINET.

N° 994. Chambéry, 9 nov. 1870, 2 h. 35 soir.

Préfet à Gambetta, ministre guerre, Tours.

Qui dois-je reconnaître comme chef d'état-major et intendant de l'armée des Vosges? Le colonel Frappoli et M. de Baillehache sont ici porteurs de pouvoirs réguliers du quartier général Garibaldi; on annule ces pouvoirs par signature Bordone.

Organisation ici en suspens et en péril, trouble et anarchie déplorables, effet produit détestable.

N° 354. Lyon, le 9 nov. 1870, 5 h. 27 s.

Chef d'état-major Garibaldi à guerre, Tours.

Coup de main Bossak, première brigade, environs Pennet, a mis 30 Prussiens hors de combat. Rives droite et gauche Ognon, libres.

Détachements Saint-Jean-de-Losne et Seurre ont exécuté un mouvement sur Chagny, couvrant mouvement général par chemin de fer par Lons-le-Saulnier, Bourg et Chagny; donc rives gauche et droite de Saône également libres. Genlis évacué et nombreux ennemis tués et en fuite sur Dijon. Mouvement général terminé à présent sur Verdun. Vais rejoindre demain à Autun. Chemin de fer Mouchard à Chagny n'existe pas, général Michel exécute mouvement en arrière de la Loue.

BORDONE.

N° 5147. Tours, le 9 nov. 1870, 10 h. 55 s.

Guerre à général en chef armée Est, Mouchard.

Votre dépêche de 3 h. 15 me demande mes ordres, je vous les ai déjà donnés. On ne peut perpétuellement changer les mouvements; je crois très-utile de protéger à la fois Lyon et Nevers, et il me semble que vous pouvez y arriver en vous concertant avec Bonnet et Garibaldi, et en manœuvrant vous-même avec décision et prudence. La tâche est difficile; raison de plus pour bien vous montrer; c'est une occasion magnifique pour vous de démontrer vos qualités militaires. Tâchez de donner un peu d'artillerie et de cavalerie à Garibaldi que nous tenons à contenter.

DE FREYCINET.

N° 5436. Urgence. — Mont-sous-Vaudrey de Tours, le 9 nov. 1870, 11 h. soir.

Guerre à général en chef, armée de l'Est, à Mouchard.

Je ne vous avais indiqué le chemin de fer que dans le cas où il vous aurait offert quelque facilité. Mais, dans la situation que vous dites, vous avez parfaitement raison de choisir la voie de terre. Une fois arrivé à Chagny, vous prendrez le commandement en chef des troupes de Bonnet, qui passera sous vos ordres, en gardant la division nombreuse qu'il a si bien dirigée jusqu'ici. S'il vous seconde bien, comme je l'espère, vous le proposerez pour général. Maintenez-vous en bonne harmonie avec le général Garibaldi qui peut vous aider et que nous avons tout intérêt à ménager. Je vais tâcher de vous envoyer des sacs à Chagny pour vos mobiles.

C. DE FREYCINET.

N° 5435. Chagny de Tours, le 9 nov. 1870, 11 heures 15 soir.

Guerre à colonel Bonnet, Chagny.

Crouzat m'informe qu'il rejoindra sous quatre jours. Comme il importe qu'il y ait une direction unique, vous voudrez bien passer sous son commandement avec la nombreuse division que vous avez si bien conduite jusqu'ici et que vous garderez sous vos ordres. Je ne doute pas que tout

se passe sans froisser aucunement votre amour-propre, que je désire ménager, car je suis très-satisfait de votre service et je désire avoir bientôt l'occasion de vous le prouver.

DE FREYCINET.

N° 5409. Le 9 novembre 1870 (sans indication d'heure).

Administrateur du Jura, à ministre intérieur et guerre.

Garibaldi a quitté Dôle hier; dans une cordiale entrevue à son passage à Lons-le-Saulnier, il a dit abandonner à regret la ligne de l'Ognon. Son départ découvre le nord du département. D'un autre côté, armée de l'Est paraît se replier. J'ai pu faire passer télégramme quartier général.

Le général Crouzat sera demain à Mont-sous-Vaudrey où il me donne rendez-vous.

Donnez-moi cette nuit renseignements et instructions. Je pars demain matin à cinq heures.

A. TROUILLEBERT.

N° 5508. Urgence. — Chagny de Tours, 10 novembre 1870, 11 h. 40 m.

Guerre à Bonnet, commandant, Chagny.

Vous ne devez obéir qu'aux dépêches de Crouzat, seul commandant en chef en ce moment.

C. DE FREYCINET.

N° 5965. Dôle, le 10 novembre 1870, 11. h. m.

Sous-préfet Dôle à guerre, Tours.

Cavaliers et fantassins ennemis apparus à Brazey et Genlis (Côte-d'Or), en petit nombre, apparus également à Pontailler ce matin assez nombreux et repartis pour Gray; matériel ponts volants serait rassemblé à Dijon; corps d'armée du général Garibaldi a quitté Dôle pour fixer quartier général à Autun; mobilisés de l'arrondissement sont répandus en éclaireurs sur bords du Doubs.

GAUTHIOT.

N° 5519. Tours, le 10 novembre 1870, 11 h. m.

Guerre à commandant en chef armée de l'Est, Mouchard.

Colonel Bonnet me télégraphie ce matin : général Crouzat annonce arrivée Chagny; aura trente mille hommes, quarante pièces de canons prêtes à combattre. Dans ces conditions, marchant sur Dijon, Crouzat par Saint-Jean-de-Losne, Bonnet par Beaune, francs-tireurs, éclaireurs, etc., par la Côte-d'Or, Garibaldi par vallée d'Ouché, succès presque certain; donnez ordre, si jugez opportun. Communiquez à généraux Crouzat, Garibaldi. — L'idée de Bonnet me paraît avoir du bon; je vous la soumets, si elle vous convient, exécutez-la en la modifiant selon que vous le jugerez à propos; en tous cas, concertez-vous bien avec Bonnet et Garibaldi et n'oubliez pas que vous seul décidez en ce moment les opérations.

DE FREYCINET.

N° 5453. Urgence. Mâcon de Tours, 10 nov. 1870, 12 h. 15 s. (midi 15).

Intérieur à préfet Saône-et-Loire.

J'approuve complétement votre plan de conduite tel que vous me l'avez tracé et dans l'ordre que vous m'indiquez. La position de Chagny sera vigoureusement défendue à cause de son importance au confluent de quatre routes.

LÉON GAMBETTA.

N° 5961. Dôle, le 10 novembre 1870, 10 h. 40 s.

Général Crouzat à guerre, Tours.

Aujourd'hui même j'ai eu à Mont-sous-Vaudrey une conférence avec le comité de défense du Jura; il a été convenu ce qui suit :

1° Tous les ponts du Doubs, depuis Ranchot jusqu'à Reublans, seront occupés aujourd'hui même par 2,000 gardes nationaux mobilisés qui sont à Dôle; 2° tous les ponts de la Loue, depuis Gresnan jusqu'à Parcy, seront défendus par les 2,000 gardes nationaux mobilisés qui sont à Arbois. J'ai invité M. le préfet du Jura à vouloir bien s'entendre avec son collègue du Doubs pour occuper le plus tôt possible le pont de Quingey; je ne crois pas qu'il soit bon de faire sauter ces ponts lorsqu'on ne pourra plus les défendre, il ne faut pas détruire notre pays de nos propres mains.

CROUZAT.

N° 5962. Dôle, le 10 novembre 1870, 10 h. 41 s.

Général Crouzat à Dôle, à guerre, Tours.

J'ai reçu ce matin le vocabulaire spécial du ministre de la guerre que vous m'avez envoyé.

Les troupes dont vous me donnez le comandement en chef, y compris celles qui sont à Chagny, sont-elles toujours armée de l'Est? suis-je moi-même commandant supérieur de la région de l'Est? Il est indispensable que le corps que je commande ait une désignation.

CROUZAT.

N° 5831. Urgence. — Autun de Tours, le 10 novembre 1870, 11 h. 15 s.

Guerre à général Garibaldi, Autun.

Jaroslaff Dombrowski sera demandé à Paris par le prochain pigeon.

Puisse-t-il arriver par le prochain ballon! Tout est extraordinaire dans cette guerre. Je vous fais envoyer le *Moniteur*.

Frappoli m'a prévenu qu'il venait ici. Je l'attends. Salut fraternel.

LÉON GAMBETTA.

N° 5968. 10 novembre 1870, 11 h. 30 soir.

Général Crouzat à Dôle, à guerre, Tours.

Une opération combinée sur Dijon m'avait séduit toute la journée, mais tout bien pesé je ne la tenterai pas; j'aime mieux avoir à Chagny dans trois ou quatre jours une armée de 55 mille hommes, avec laquelle il pourrait être fait quelque chose de sérieux, que de tenter de compromettre l'existence de cette armée par une expédition dont le succès n'est pas certain; c'est avec de grosses armées ayant de la consistance qu'on sauve un pays et non par des coups de main.

CROUZAT.

N° 5457. Urgence.—Lons-le-Saulnier de Tours, 10 nov. 1870, 12 h. 19 m. (minuit 19).

Intérieur à préfet Jura, à Lons-le-Saulnier.

Ignorant où se trouve aujourd'hui le colonel Bordone, je vous prie de lui faire savoir qu'il ait à délivrer immédiatement le curé de Cernans qui doit en être quitte pour la peur.

Je vous prie personnellement de le mander quand il sera de retour dans sa cure et de lui rappeler les articles du code pénal 281 et suivants, relatifs aux critiques, censures ou provocations dirigées contre les actes de l'autorité publique dans un discours pastoral prononcé publiquement, et faites que cet exemple serve à tous les prêtres de votre département; mais point de cours martiales.

Faites diligence pour que cet avis parvienne au colonel Bordone.

LÉON GAMBETTA.

N° 104. Lyon, 11 novembre 1870, 7 h. matin.

Bordone à ministre guerre, Tours, urgent.

Ecuries Augias nettoyées; pars pour Autun. Disposez de Baillehache, sans finir rien avant qu'il nous ait rendu compte de conduite, marchés et réquisitions qui ont compromis situation de Garibaldi vis-à-vis ministre des finances. Si vous donnez désormais grades ou commissions nouvelles à officiers sous nos ordres, informez-nous, ou mieux attendez nos propositions.

Chasse aux galons prend ici proportions énormes et désorganise corps. — Nos commissions n'ont jamais paru au *Moniteur*; Frappoli n'est plus chef d'état-major; il est malade à Chambéry; défiez-vous des mensonges de l'association Baillehache et compagnie.

BORDONE.

N° 5978. Dôle, 11 novembre 1870, 9 h. 15 s.

Sous-préfet Dôle à guerre, Tours.

Renseignements de maire d'Auxonne: hier, ennemis assez nombreux ont essayé de rétablir pont détruit de Lamarche-sur-Saône; 30 des nôtres ont opposé résistance, mais durent se retirer en laissant sur le terrain un mort et deux blessés, ces derniers, ramenés ce matin à Auxonne; 300 hommes sont partis de cette ville avec 3 pièces de canon pour détruire ouvrages commencés; 3,000 Prussiens annoncés à Lamarche pour ce soir ou demain matin.

G. GAUTHIOT.

(Sans numéro d'ordre). Châtillon, 12 novembre 1870 (sans indication d'heure).

Sous-préfet à intérieur, aux sous-préfets Semur, Tonnerre, et au préfet d'Auxerre, à communiquer à Dôle.

Colonne ennemie qui est venue à Coulommiers-le-Sec, a rétrogradé après avoir passé la nuit à Fontaine-en-Duesnois, et repris la route de Saint-Seine vers Dijon qu'une dépêche du chef de gare de Verrey dit évacué par ennemi.

D'un autre côté le maire de Boudreville m'écrit que les Prussiens sont arrivés.

N° 552. Urgence. — Chagny de Tours, le 13 novembre 1870, 11 h. 7 soir.

Guerre à général en chef de l'armée de l'Est, à Chagny.

Les intentions développées dans votre dépêche de ce matin 8 h. 35 me paraissent appropriées aux circonstances. Mais n'oubliez pas de mettre à profit le temps que vous avez devant vous pour barrer et défendre les passages, pour élever des fortifications passagères devant vos positions. Ne perdez pas de vue que vos troupes sont peu solides et qu'elles combattront beaucoup mieux derrière des retranchements. Travaillez donc sans relâche à vous fortifier.

J'ai donné l'ordre d'inonder la vallée de la Saône dans le département de l'Ain.

Renseignez-vous à cet égard, car cela pourra influer sur vos mouvements.

C. DE FREYCINET.

N° 5498. Urgence. — Dijon de Tours, le 14 novembre 1870, 11 h. 5 soir.

Intérieur à préfet, Côte-d'Or, Dijon (faire suivre).

A qui avez-vous demandé les moyens d'occuper Dijon? Je n'ai vu aucune dépêche en ce sens. Je n'aurais pas mieux demandé que de vous aider.

Votre dépêche m'arrive à l'instant, neuf heures du soir. Je donne des ordres pour faire le nécessaire, s'il en est encore temps.

LÉON GAMBETTA.

N° 5786. Urgence. — Beaune de Tours, le 15 novembre 1870, 5 h. 12 soir.

Guerre à préfet Côte-d'Or, Beaune.

Entendez-vous avec le général Crouzat, pour la concentration des mobilisés dont parle votre dépêche d'hier 4 h. 30. Je suis d'avis de les réunir sur les points qui peuvent défendre, soit la route de Lyon, soit le passage de la Saône, soit les routes du Morvan. Ces points dépendront naturellement des mouvements que doit faire le général Crouzat. On peut aussi réunir les mobilisés à son armée. L'essentiel est de les utiliser sans retard.

C. DE FREYCINET.

N° 340. Semur, le 15 nov. 1870, 11 h. 40 soir.

Ingénieur à Gouvernement, Tours.

10° corps (Hanovre), général Voigts-Rhetz, aux environs de Châtillon; ce corps a pris part aux combats de Wœrth et de Saint-Privat, marche sur Paris par Tonnerre, où son avant-garde arrive aujourd'hui.

Ses cadres sont complets et comprennent environ 20,000 hommes.

PLESSIER.

N° 58. Urgence. — Chagny de Tours, le 16 novembre 1870, 8 h. 25 m.

Tours, le 15 novembre 1870.

Guerre à général en chef, armée de l'Est, à Chagny.

Par suite de mes nouveaux ordres de ce soir entraînant votre départ de Chagny, les mobilisés de la Côte-d'Or se trouvent sans emploi. Pour les utiliser, faites-les replier sur Lyon, dont ils augmenteront la garnison. Vous pourrez diminuer d'autant le nombre de vos mobiles expédiés à Lyon, à raison de 2 mobilisés pour 1 mobile, de telle façon que par exemple, 8 mille mobiles et 4 mille mobilisés remplaceront les 10 mille mobiles que j'ai dit de détacher sur Lyon.

Voyez aussi si les troupes que vous envoyez à Lyon ne pourraient pas en se repliant sur cette ville défendre certains passages. Voyez enfin avec Garibaldi, si ce dernier ne pourrait pas inquiéter l'ennemi dans sa marche sur Lyon.

C. DE FREYCINET.

N° 59. Tours, le 16 novembre 1870, 8 h. 30 m.

Guerre à général commandant, Lyon.

Je suis forcé de retirer l'armée de l'Est de Chagny, mais je vous envoie un corps de troupes qui portera votre garnison à plus de 30 mille hommes.

Voyez de former votre garde nationale à l'instar de celle de Paris, c'est-à-dire en une partie pouvant tenir la campagne et le reste gardant la ville. Instruisez-la et habituez-la graduellement au feu.

Imitez la tactique de Trochu et faites de fréquentes sorties pour défendre vos forts éloignés. Complétez votre armement le plus rapidement possible.

Faites inonder les routes en amont de Lyon. Vous pourrez avoir l'ennemi sous vos murs dans 8 jours.

C. DE FREYCINET.

N° 342. Semur, le 16 nov. 1870, 11 h. 15 matin.

Ingénieur à Gouvernement, Tours.

Les renseignements fournis sur le 10e corps sont confirmés.

Le général Voigts-Rhetz a passé la journée du 14 à Châtillon. Il est parti le 15 pour Tonnerre, où il arrivera le 16 ou le 17, accompagné de deux généraux de brigade.

Le 10e corps comprend 20,000 hommes avec beaucoup d'équipages militaires. On ne sait pas le nombre des canons et des mitrailleuses. Il marche en trois colonnes. Le 13, quatre ou cinq mille hommes sont entrés à Bar-sur-Seine. Sous toutes réserves : le prince Frédéric-Charles serait à Troyes.

PLESSIER.

N° 5282. Tours, le 16 novembre 1870, 5 h. 30 s.

Guerre à général en chef, armée de l'Est, Chagny.

Lyon paraissant très-effrayé par votre départ, envoyez-y, le plus tôt possible, pour rassurer la population, les 15 mille hommes qui doivent grossir la garnison.

DE FREYCINET.

N° 233. Autun, le 17 novembre 1870, 7 h. 30 s.

Chef d'état-major à de Freycinet, délégué du ministre guerre à Tours.

Prière de télégraphier à Lyon et à Chambéry, que fonctions de de Baillehache, destitué par Garibaldi de ses fonctions d'intendant de notre armée, ont cessé de fait et de droit, ainsi que celles de Frappoli, comme chef d'état-major.

M. Sourdeaux a dû déjà vous communiquer ses impressions depuis ce matin, après conférences avec Garibaldi, et enquête locale. Cela est nécessaire pour sortir de situation difficile créée par les agissements des sus-nommés à Lyon et à Tours. Réponse urgente.

BORDONE.

(Sans numéro d'ordre). Semur, le 17 novembre 1870 (sans indication d'heure).

Sous-préfet et ingénieur à Gouvernement, Tours.

Le 10e corps prussien, général Voigts-Rhetz, signalé à Châtillon et à Tonnerre, est muni d'un équipage de pont qui comprend quinze bateaux. Il semble marcher sur Auxerre et Gien, avec l'intention de franchir la Loire. Châtillon reste occupé par 800 hommes. Dijon est ocupé par 7,000 fantassins et 1,500 cavaliers et des canons, formant une division du 14e corps.

Cette dépêche sera remise d'urgence à M. Diollot, conducteur à Saulieu, qui la fera parvenir demain 18, à Château-Chinon, et de là à Tours.

PLESSIER.

N° 247. (Date douteuse. — Du 17 au 19, à Autun).

Chef d'état-major à délégué guerre de Freycinet, à Tours.

Notre ordonnateur provisoire a déjà fait toutes diligences pour règlement de toutes réquisitions faites à Dôle ou ailleurs. Portons la peine des péchés de Baillehache, mais commençons à sortir du déluge de procédés arbitraires, et serez satisfait; toutes vos instructions seront scrupuleusement exécutées. — Sommes d'accord avec administrateur et payeur du Jura.

BORDONE.

N° 5507. Tours, le 19 novembre 1870, 4 h. 22 s.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

On signale dans le Charolais (Saône-et-Loire), une grande quantité de bétail. On signale en même temps des fourrageurs ennemis qui s'avancent de ce côté. Il conviendrait donc que vous envoyiez un officier énergique pour faire exécuter le décret du 22 octobre sur le vide à faire devant l'ennemi.

DE FREYCINET.

(Sans numéro d'ordre.) Sémur, le 19 novembre 1870, 10 h. 20 soir.

Sous-préfet et ingénieur à Gouvernement, Tours.

Le 10e corps, général Voigts-Rhetz, comprend une avant-garde de 4,000 hommes, une première colonne de 7,000 avec trois généraux, une seconde colonne de 7,000 avec les équipages, et une arrière-garde de 2,000.

Ces quatre détachements se suivent à un jour d'intervalle.

L'avant-garde est arrivée le 13 à Châtillon, le 15 à Tonnerre, le 16 ou le 17 à Chablis, qu'on dit brûlé.

L'arrière-garde a quitté Châtillon le 17.

Le 10e corps marche avec 50 ou 60 canons et

mitrailleuses, avec 1,500 voitures qui ont traversé Châtillon pendant cinq heures, sans interruption, et avec un équipage de ponts de quinze bateaux.

Châtillon reste occupé par 500 hommes de landwehr de Westphalie et 250 cavaliers.

Un ingénieur arrivé le 16, de Troyes, avec quinze ouvriers et deux wagons, inspecte la voie entre Nuits et Chaumont.

Montbard annonce que quatorze ouvriers et un wagonnet ont été pris le 17, vers midi, à Nuits-sous-Ravière.

Le 17, sept fantassins du 10e corps, sans doute déserteurs, ont été faits prisonniers à Montbard. Dijon est occupé par une division du 14e corps. Le général de Werder demande à la ville une somme de 1,800,000 francs, et fait dans les environs des réquisitions évaluées à 85,000 pour le canton de Saint-Seine ; 3,000 ennemis avec 6 canons sont allés réquisitionner à Nuits et à Vougeot et ont été chassés par francs-tireurs.

On ne sort de Dijon que du côté de l'ouest.

Les Garibaldiens marchent sur Châtillon, au nombre de 2,000.

120 éclaireurs béarnais opèrent dans nos montagnes.

PLESSIER.

(Sans numéro d'ordre.) Semur, le 21 novembre 1870, 8 h. 25 soir.

Sous-préfet et ingénieur à Gouvernement, Tours.

Les 4 colonnes du 10e corps ont traversé Tonnerre du 15 au 19 novembre. Quelques troupes et beaucoup de voitures sont passées au nord de la ville.

L'avant-garde s'est dirigée par Chablis, puis par Saint-Florentin, où les trois autres colonnes se sont rendues directement.

Ce changement de direction paraît avoir pour objet d'éviter un pays accidenté, boisé et disposé à harceler l'ennemi.

La garnison de Châtillon, surprise le 19 par les Garibaldiens, serait remplacée par quelques centaines d'hommes venus de Troyes.

Le 14e corps qui occupe Dijon depuis trois semaines ne fait pas de mouvement en avant. Le général de Werder exige d'énormes contributions de Dijon et des pays voisins. Saint-Seine est occupé par les troupes de Dijon.

PLESSIER.

N° 203. Tours (?) 21 novembre 1870, 4 h. s.

Général Garibaldi, Arnay.

Je reçois dépêche de Bordone ce matin 8 h. 35, m'apprenant brillant fait d'armes à Châtillon. Recevez pour vous et vos vaillantes troupes nos félicitations et signalez-moi les braves qui s'y sont distingués.

C. DE FREYCINET.

N° 516. Dôle, le 21 novembre, 11 h. 1 m. soir.

Sous-préfet de Dôle à guerre, Tours.

300 Prussiens sortis de Saint-Jean-de-Losne ont essuyé le feu de 50 francs-tireurs et mobilisés, se sont portés sur Saint-Aubin où ils ont fusillé un habitant trouvé les armes à la main, fait des réquisitions en vin, pain, tabac, avoine; sept uhlans ont poussé reconnaissance jusqu'à Champ-Divers et Tavaux, où ils ont requis tabac ; le détachement entier est rentré ce soir à Saint-Jean-de-Losne.

GAUTHIOT.

(Sans numéro.) Arnay, le 22 novembre 1870, 5 h. 35 matin.

Chef état-major à délégué guerre de Freycinet, Tours.

Communique de suite à général Bossack votre ordre reçu cette nuit; partons dans une heure pour Bligny où sera le quartier général jusqu'à un nouveau déplacement.

Colonel BORDONE.

N° 5824. Tours, le 22 novembre 1870, 4 h. 30 s.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

Les populations insistent pour que la position de Chagny soit occupée.

On dit que Lyon pourrait y envoyer une partie de sa garnison, qui se replierait ensuite s'il le fallait vers Lyon pour reconstituer les forces destinées à soutenir le siége. Le gouvernement, lié par d'autres objectifs, ne peut envoyer aucune force à Chagny, mais nous pensons que si Lyon voulait envoyer une partie de ses troupes en avant, ce serait une bonne mesure à tous les points de vue. Voyez ce qu'il est possible de faire à très-bref délai dans le sens que j'indique, et avisez-moi.

DE FREYCINET.



(Sans numéro.) Semur, le 22 nov. 1870, 5 h. 50 s.

Ingénieur à Gouvernement, Tours.

Châtillon a été évacué le 20 par les Prussiens qui se sont repliés sur Troyes.

La colonne signalée le 19 à Saint-Seine s'est repliée le 20 sur Dijon avec force réquisitions.

Dijon n'envoie et ne reçoit plus de nouvelles.

Semur est trop éloigné de l'ennemi pour l'observer désormais.

PLESSIER.

N° 5295. Tours, le 23 nov. 1870, 3 h. 10 soir.

Justice à procureur de la République, Avignon.

Veuillez m'envoyer par dépêche la copie du casier judiciaire de Bordone.

LEVEN.

N° 5631. Tours, le 24 nov. 1870, 11 h. 25 matin.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

Je vous invite à hâter l'exécution de vos mesures pour faire occuper la position de Chagny et environs.

Les populations sont inquiètes et commencent à nous accuser, ne connaissant pas nos nécessités stratégiques.

DE FREYCINET.

N° 5948. Tours, le 24 nov. 1870, 10 h. 15 soir.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

Organisez-nous une belle armée et vous en commanderez, non pas une brigade, mais la totalité. Nous vous donnerons artillerie et ambulances. Dites-nous combien de batteries et pour quelle date. Formez vous-même les cadres, et quand le moment sera venu, proposez vous-même les commandants sous vos ordres.

Nous aimons à voir un général montrer cet esprit d'initiative et cet entrain.

DE FREYCINET.

N° 5448. Tours, le 25 nov. 1870, 10 h. 25 matin.

Guerre à général de Bressolles, Lyon.

Châlon et Chagny sont évacués par l'ennemi. Vous n'avez donc plus rien qui vous retienne à Lyon, si ce n'est l'organisation même de votre armée. Hâtez-la le plus que vous pourrez et vous rendrez de grands services.

Je vous prie d'empêcher qu'on crée aucune entrave à Garibaldi.

Laissez-le agir librement et ne gênez point ses entreprises aventureuses.

C. DE FREYCINET.

N° 5447. Urgence. Autun de Tours, 25 nov. 1870, 10 h. 20 soir.

Guerre à général Garibaldi, Autun.

Je regrette vivement que vos entreprises hardies soient entravées par les difficultés qu'on vous oppose. Votre armée opère librement et vous n'avez d'instructions à recevoir que du ministre.

Vous pourrez donc surprendre les Prussiens, quand vous le jugerez à propos, sans avoir besoin d'attendre la réponse d'aucun autre général.

Excusez donc les embarras qu'on a pu causer à notre insu.

Je donne des ordres pour que cela ne se renouvelle plus.

DE FREYCINET.

N° 5954. Tours, 26 novembre 1870, 11 h. matin.

Intérieur à préfet, Jura.

C'est la première nouvelle que vous me donnez des déprédations commises par le corps Wolowski. J'aurais vivement désiré que dès le début vous m'eussiez averti de cet état de choses.

Vous êtes armé de tous les pouvoirs nécessaires pour réprimer ces abus. Je vous prie cependant de ne rien exagérer, de ne pas voir les choses trop en noir ; la guerre est la guerre, c'est votre devoir d'en alléger le fardeau à vos populations, et prenez toutes mesures à cet égard, je les ratifierai; mais il n'est pas en votre pouvoir de faire que les choses se passent comme en temps ordinaire, et sous ce rapport j'ai peur que vous ne vous laissiez aller à des sentiments de commisération que je partage, mais que notre devoir est de réprimer. Je vous renouvelle tous mes sentiments.

LÉON GAMBETTA.

N° 334. 27 novembre 1870, 4 h. 50 soir.

Général Garibaldi, quartier général.

Nous félicitons l'illustre général Garibaldi du brillant fait d'armes que ses troupes ont accompli hier sous les murs de Dijon. Nous désirons

faciliter la glorieuse tâche poursuivie par le général et nous lui demandons s'il désire que nous lui envoyons des renforts et en quelles quantités.

C. DE FREYCINET.

N° 5429. Tours, le 27 novembre 1870, 11 h. 5 soir.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

Si le général Crévisier ne vous obéit pas d'une manière absolue, menacez-le de la destitution. Vous seul commandez les troupes dans votre division.

Brisez sans hésiter toutes les résistances ; nous vous approuverons.

DE FREYCINET.

N° 564. Bligny, 28 novembre 1870, 5 h. 25 soir.

Colonel Gauckler à de Freycinet, délégué guerre, Tours.

Au combat de Lanthenay, Bordone a eu deux chevaux de tués. — Bravoure admirable. — Officiers mobiles se sont sauvés à Dijon, au dernier moment.

GAUCKLER.

N° 485. Autun, le 30 novembre 1870, 1 h. 5 soir.

Chef d'état-major à délégué de la guerre, de Freycinet, Tours.

Nous voici rentrés à Autun après avoir laissé à Bligny et Arnay-le-Duc des postes sérieux d'observation.

Il est de toute nécessité de remanier et de moraliser les gardes mobiles et quelques corps francs qui ont lâché pied l'autre jour par la faute des officiers. N'avons pas cru pouvoir le faire ailleurs qu'ici. Dites-nous si pouvez nous donner deux batteries de pièces de douze dont nous avons le personnel, pour établir quelques ouvrages temporaires sur les flancs d'Autun, comptez sur nous.

MARAIS et BORDONE.

N° 83. Chagny, 30 novembre 1870, 4 h. 45 soir.

Colonel Pellissier à général Moulins.

La position des armées françaises et prussiennes, hier 29, était la suivante :

Aile gauche Garibaldi, quartier-général Labussière, sur rivière d'Ouche ; Bordone et état-major à Bligny-sur-Ouche ; armée française 1ᵉʳ bataillon mobilisés Saône-et-Loire à Bessey-en-Chaume se reliant à gauche avec Garibaldi, premier bataillon francs-tireurs à Nox se reliant à gauche avec le bataillon précédent ; premier bataillon mobilisés Saône-et-Loire se reliant à gauche avec les francs-tireurs et à droite avec Nuits. — Deuxième légion mobilisés du Rhône à Nuits. — Première légion mobilisés du Rhône, ignore sa position. Prussiens occupent Dijon, et après attaque infructueuse de Garibaldi sur Dijon l'ont poursuivi jusqu'à Lanthenay. J'apprends à l'instant, que les Prussiens sont à Arnay-le-Duc.

PELLISSIER.

(Sans numéro d'ordre.) Semur, 30 novembre 1870, 6 h. 5 soir.

Sous-préfet et ingénieur à Gouvernement, Tours, à général la Pointe, préfet et ingénieur à Auxerre.

10,000 Prussiens, venant de Dijon, arrivent à Saint-Seine le 29 et partent le 30 dans direction de Châtillon avec 30 canons et cavalerie.

Ce corps est peut-être l'avant-garde des 50,000 hommes annoncés à Tonnerre depuis quelques jours.

3,000 hommes et quelques canons dévastent et rançonnent la vallée de l'Ouche entre Dijon et Sombernon ; ils sont à Sombernon le 30 et leurs éclaireurs viennent jusqu'aux villages de Marceloin et Aubigny.

Les troupes signalées le 23 à Châtillon venaient de Langres dont le canon les avait repoussées avec des pertes évaluées à mille morts et blessés.

Un ingénieur et des ouvriers prussiens occupés à réparer le chemin de fer sont pris le 27 à Bricon et conduits à Langres.

PLESSIER.

DÉCEMBRE 1870

N° 56. Urgent. Lyon de Tours, 1ᵉʳ déc. 1870, 4 h. 10 soir.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

Grande victoire à Paris et sortie de Ducrot qui occupe la Marne.

J'espère que le jour de la délivrance de la patrie approche. Hâtez-vous d'organiser votre armée; au besoin réduisez-en le chiffre pour être prêts plus tôt et dès que vous le pourrez, vous prendrez la route

que je vous indiquerai. Vous voudrez, j'en suis certain, avoir votre part dans la victoire de la France.

Achetez canons, chevaux, armes, tout ce qu'il vous faudra et que pourrez trouver dans le pays.

Nous approuverons tout, pourvu que le succès soit au bout.

DE FREYCINET.

N° 552. Urgence. Bourges de Tours, 1er déc. 1870, 5 h. 10 soir.

Guerre à généraux commandant les divisions militaires à Lyon, Bourges, Clermont-Ferrand, Limoges, Grenoble.

Faites rechercher activement et arrêter général Crévisier, commandant les gardes nationaux mobilisés de l'Ain, de l'Isère et du Rhône. Informez-moi de son arrestation, dès qu'elle aura été opérée, et je donnerai mes ordres.

N° 682. Autun, 1er décembre 1870, 6 h. 5 soir.

Chef d'état-major à délégué guerre, Tours.

Avons été attaqués à deux heures et demie par forte colonne prussienne avec plusieurs batteries d'artillerie. Nous les avons repoussés sur toute la ligne.

A six heures ils sont en pleine retraite.

BORDONE.

N° 5723. Urgence. Le Creusot de Tours, 3 déc. 1870, 12 h. 57 (minuit 57) matin.

Intérieur à Maire, Creusot.

Voici le moment de montrer de l'énergie. Les fuyards ne méritent aucune espèce de considération. Ils veulent aller en chemin de fer, faites-les aller à pied. S'ils refusent, cour martiale à l'instant. Faites appel à la population, elle ne vous refusera pas son concours. Informez-moi s'il vous plait.

LÉON GAMBETTA.

N° 5992. Urgence. Lyon de Tours, le 3 déc 1870, 5 h. 35 soir.

Guerre au général Bressolles, Lyon.

Je viens de parler au général de Loverdo au sujet de votre dépêche de ce matin 9 h. 5. Soyez sans crainte pour vos compagnies. S'il vous les prend, il vous les rendra avec usure pour l'époque que vous désirez.

Concertez-vous directement avec lui pour votre organisation et abandonnez-vous avec confiance. Nous avons tous à cœur de vous mettre bientôt en état de marcher.

DE FREYCINET.

N° 5134. Urgence. Lyon de Tours, 3 déc. 1870, 11 h. 15 soir.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

Jusqu'à nouvel ordre, le général Crévisier n'exercera pas de commandement. Veuillez, en conséquence, donner des instructions aux troupes qui étaient précédemment sous ses ordres pour qu'elles obéissent uniquement soit à vous, commandant la division, soit au général Garibaldi, si elles doivent agir avec lui. Avisez de la présente décision les autorités militaires et civiles intéressées à la connaître.

DE FREYCINET.

N° 5132. Urgence. Bourges de Tours, 3 déc. 1870, 11 h. 15 soir.

Guerre à général Mazure, Bourges.

Inutile de faire procéder à l'enquête que je vous avais demandé hier sur le général Crévisier. Jusqu'à nouvel ordre ce général n'exercera pas de commandement.

DE FREYCINET.

N° 614. Autun, le 4 décembre 1870, 12 h. 45 (minuit 45) matin.

Préfet Haute-Marne au directeur de sûreté générale, Tours.

Vous savez que Gambetta m'a chargé d'exprimer au général Garibaldi qu'il le verrait avec plaisir se priver du concours du colonel Bordone. D'un autre côté, vous avez annoncé devant moi que vous aviez la certitude de l'existence d'une condamnation attachant un caractère infamant à la personne du colonel Bordone. Le général Garibaldi, soucieux de déférer au désir de Gambetta, me charge de vous exprimer qu'il a besoin, avant de se priver du concours d'un homme utile, d'avoir la preuve de cette condamnation et l'assurance qu'elle n'a pas été annulée par une décision judiciaire d'un ordre supérieur. Il attend votre réponse pour prendre résolution.

Vu : GARIBALDI. (SPULLER.)

N° 278. Autun, 4 décembre 1870, 9 h. matin,

Chef d'état-major à guerre, Tours.

Suis heureux de vous annoncer, sans pouvoir donner de détails, la victoire du général Cremer sur les Prussiens entre Châteauneuf et Meilly.

Ennemi en retraite sur Sombernon, est surveillé par nos éclaireurs et francs-tireurs. Vous annonce ces faits par crainte que général Cremer ne dispose pas de moyens télégraphiques.

BORDONE.

N° 635. Autun, 4 décembre 1870, 4 h. 22 soir.

Etat-major à Gauckler chez de Freycinet, délégué à Tours.

On permet à fuyard Deplace de rester à Bourges, et on désigne son corps qu'avons formé équipé et payé nous-mêmes, sous le nom de corps franc du Rhône. — Baillehache se promène à Lyon avec titre d'organisateur de ce corps. — Un homme que nous tenons en prison, et qui sans autres méfaits serait déjà renvoyé hors de la frontière, à qui nous avons refusé tout document, reçoit par l'influence de qui vous savez une commission signée Loverdo. Que signifie tout —cela? Je vous en supplie, Gauckler, mettez fin à cela. — Il n'y a plus moyen d'y tenir; la vie et l'honneur de Garibaldi et de moi sont compromis avec les agissements de cette *camorra.*

BORDONE.

N° 604. 4 déc. 1870. (Sans indication d'heure.)

Chef d'état-major à délégué guerre, de Freycinet, Tours.

Le trésorier-général de la Nièvre n'a pas reçu avis du crédit ouvert à intendant de notre armée; de là, difficultés énormes.

Il en est de même de la faculté donnée à général Garibaldi par ministre Gambetta, de requérir sommes qu'il juge nécessaires, et sur sa signature personnelle; prière de faire notifier à qui de droit.

BORDONE.

N° 536. Orléans, 4 décembre 1870, 8 h. 5 soir.

D'Aurelle à général Bourbaki, Châteauneuf.

Ne venez pas à Orléans qui n'est plus en notre pouvoir. Tâchez de gagner Gien, la route d'Orléans n'est plus à nous, forces très-considérables.

Général D'AURELLE.

N° 987. Lyon, le 5 décembre 1870, 10 h. 50 matin.

Préfet Lyon à guerre, Tours.

La conduite de Bordone à Autun est l'objet des plaintes de tous, une cause de découragement, un péril très-grave. Elle mériterait un conseil de guerre. Vous devez en savoir plus que moi, mais ce que je sais m'oblige à dire que le maintien d'un tel chef d'état-major est un scandale. Garibaldi est aveugle, vous ne pouvez pas l'être. N'y a-t-il pas moyen d'éloigner Bordone sans blesser Garibaldi? En tout cas, tout doit céder à l'intérêt public.

N° 2561. Autun, 5 décembre 1870, 2 h. 48 soir.

Chef d'état-major à délégué guerre, Bordeaux.

Je n'ai fait qu'exécuter, en les modérant, les ordres précis et formels du général dont les termes se résument en ceci : « Ou eux ou moi : qu'on choisisse. »

Je m'étonne qu'on puisse croire à une action personnelle, lorsqu'au contraire j'ai toujours été modérateur, parce que personnellement attaqué. J'attends réponse avant de soumettre à Garibaldi le télégramme que je viens de recevoir.

BORDONE.

N° 649. Autun, le 5 décembre 1870, 4 h. 30 soir.

Etat-major à délégué guerre, à Tours.

Apprends que des officiers de la guerilla d'Orient et de celle de Marseille se rendent à Tours pour réclamer contre l'arrestation des fuyards. Le chef de ce corps est sous le coup de la plus grave accusation militaire qui existe. Vous supplions de ne pas renouveler l'affaire de la légion bretonne. Il s'agit ici d'abandon d'un poste confié et la fuite à la tête de son corps.

Autorité du général compromise, son honneur même par de pareils actes.

BORDONE.

N° 5266. Beaune, 5 décembre 1870, 6 h. 35 soir.

Général Cremer à guerre, Bourges.

Non-seulement je tiendrai Chagny jusqu'à la mort, mais je n'y ai envoyé que les troupes à ravitailler en munitions; de ma personne, je suis à Beaune où je tiendrai; aussi, je compte même reprendre l'offensive avec mes renforts et des

munitions renouvelées, je ne suis nullement démoralisé, au contraire, j'ai tenu tout le jour avec 10,000 hommes contre 25,000.

CREMER.

N° 638. Autun, 5 décembre 1870, 12 h. 25 soir.

Garibaldi au citoyen Gambetta, Tours.

Les Niçois me demandent vous proposer pour préfet, l'avocat Louis Piccon.

Il armera la garde nationale de Nice; vous pourrez disposer de 1,500 bons soldats de ligne qui s'y trouvent, et les étrangers afflueront à Nice.

Je réponds du résultat.

G. GARIBALDI.

N° 665. Autun, 6 décembre 1870, 10 h. matin.

Etat-major à ministre guerre et à délégué de Freycinet, Tours.

Prière instante de vous tenir en défiance envers le capitaine Mique et le sous-lieutenant de Plene du bataillon de guerillas marseillais.

Ils appartiennent à un corps qui, à la bataille sous Autun, son commandant en tête, a quitté un poste important confié à sa garde et a fui jusqu'à Roanne et Saint-Etienne où le chef a été arrêté et les soldats obligés de rallier Autun. La position du colonel Chenet et de ceux qui l'ont aidé à accomplir cet acte, est des plus graves.

BORDONE.

N° 492. Tours, 6 décembre 1870, 4 h. 50 soir.

Le délégué du ministre de la guerre à M. le général Garibaldi, Autun.

Je vous adresse le commandant Garnier avec deux compagnies du génie civil munies d'engins de guerre spéciaux. J'ai pensé que leur concours vous serait utile pour les opérations que vous aurez prochainement à entreprendre.

DE FREYCINET.

N° 680. Autun, 6 décembre 1870, 6 h. 20 soir.

Chef d'état-major à Gaudkler chez M. de Freycinet délégué à Tours.

La situation du capitaine Foulc à Lyon est insoutenable, faites-lui ouvrir de suite un crédit de cinquante mille francs pour parer aux besoins les plus pressants en attendant arrivée de l'intendant; si cela n'est pas possible, télégraphiez-le-moi de suite.

BORDONE.

N° 5345. Urgence. Lyon de Tours, 6 déc. 1870, 11 h. 28 soir.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

Je désirerais placer Cremer avec toutes ses forces sous les ordres de Garibaldi. Avez-vous des objections en ce qui vous concerne? Cette combinaison me paraîtrait bonne au point de vue stratégique, et en outre je tiens à augmenter l'effectif de Garibaldi.

Je rassemble à Besançon un corps de mobilisés qui passera sous vos ordres quand vous viendrez dans le voisinage. J'ai donné ordre de vous fournir de l'artillerie et de la cavalerie. Quand pourrez-vous vous mettre en route?

DE FREYCINET.

N° 5374. Lyon de Tours, 7 décembre 1870, 12 h. 45 (minuit 45).

Tours, le 6 décembre 1870.

Intérieur à Préfet, Lyon.

Tout ce que vous me dites sur Bordone m'est connu; mais je ne puis l'enlever à Garibaldi, qui veut le garder. C'est sur Garibaldi directement qu'il faut agir.

LÉON GAMBETTA.

N° 684. Autun, 7 décembre 1870, 6 h. 37 m.

Chef d'état-major à guerre, de Freycinet, à Tours.

Dès notre départ de Dôle avons compris l'importance d'Autun comme point stratégique pour couvrir établissements métallurgiques et route de Lyon. N'avons pas hésité à nous y établir; si par une dislocation avons agi sur différents points, c'est que nous redoutons trop grande concentration dans les villes de troupes difficiles à manier. A la suite de notre pointe sur Dijon, qui aurait pleinement réussi, si habitants avaient aidé un peu comme ils l'avaient promis, avons compris, par mouvements signalés de troupes ennemies, qu'Autun était leur objectif. Aussi, tout en ralliant fuyards à Arnay et Bligny, avons pu, sous Autun, donner une forte leçon aux Prussiens quand ils s'y sont présentés. Aujourd'hui, importance d'Autun est comprise par tous comme elle

a été devinée par nous; entente avec général Cremer est complète; vous nous fournissez moyens d'action, nous vous répondons par conséquent de la défense de cette clef du Creusot et de Lyon.

BORDONE.

N° 7384. Tours, 7 décembre 1870, 9 h. 50 matin.

Guerre à général Bourbaki à Gien.

Si vous pouvez quitter Gien sans inconvénient pour vos troupes pendant vingt-quatre ou trente-six heures, réquisitionnez une voiture et transportez-vous immédiatement à Salbris pour vous concerter avec des Pallières avant le départ de d'Aurelle; je suis bien aise que vous examiniez avec ces généraux qui connaissent le terrain à quel moment des Pallières pourra sans inconvénient se transporter à Gien et être remplacé, à Salbris, par le corps Crouzat; vous me télégraphierez le résultat de votre visite et me direz où en est la réorganisation du 15°. Employez tout votre ascendant et votre prestige pour relever le moral des troupes un peu abattu par l'insuccès et la fatigue d'une retraite précipitée.

DE FREYCINET.

N° 537. Urgence. Lyon de Tours, 8 décembre 1870, 2 h. 49 soir.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

Pour vous enlever toute préoccupation, il ne sera rien changé, pour le moment, à la situation de Cremer. Mais je vous prie instamment de veiller à ce qu'il opère en parfait concert avec Garibaldi et qu'il se conforme aux directions stratégiques de ce général, sous peine de faire manquer les opérations comme Crévisier. Soyez assuré que nous n'avons que le désir de faciliter votre propre mission.

DE FREYCINET.

N° 7239. Josnes, 10 déc. 1870, 12 h. matin (minuit).

Intérieur et guerre à délégué de Freycinet, Bordeaux.

Au quartier-général à Josnes 11 h. 3/4 matin. J'ai trouvé tout ici parfaitement maintenu, grâce à la fermeté de main et à l'énergie indomptable du général Chanzy. Non-seulement il garde ses positions depuis trois jours, mais il refoule les masses du prince Frédéric-Charles et leur cause les pertes les plus cruelles. Il se bat depuis le 28 novembre, on peut apprécier par là l'honnêteté des assertions de M. de Moltke disant que l'armée de la Loire est anéantie, quand la moitié de cette armée suffit, à elle seule, pour tenir en échec les plus vieilles troupes de Frédéric-Charles. Je vous prie de vous occuper activement de la recomposition des divisions du général Chanzy au point de vue des officiers supérieurs et des moyens matériels de toute sorte; on n'a pas traversé d'aussi rudes journées sans avoir besoin à la fois de repos et de recomposition.



Je ne sais rien de Bourbaki; je vous prie de ne point le perdre de vue, de lui passer les ordres généraux les plus précis et de me tenir au courant. A voir ce que nous avons ici sur les bras, je ne pense pas qu'il ait affaire à beaucoup de monde et il faudrait, dans l'intérêt même de la première armée, l'inviter à tenter quelque sérieuse diversion.

Pressez également Bressolles; renforcez Garibaldi et faites-les agir systématiquement; songez à Carentan. Je crains qu'il n'y ait beaucoup de décousu de ce côté. Il est nécessaire de donner un successeur au général des Pallières. Voici ce que je propose : on nommerait Borel commandant du 15° corps et le lieutenant-colonel Le Perche, présentement aide de camp de Bourbaki, chef d'état-major général de la seconde armée. Il faudrait aussi sérieusement penser à Crouzat ou tout au moins le débarrasser de Varaignes, son mauvais génie, le même qui a déjà perdu Cambriels. Je vous rappelle l'affaire du général Mazelles à Mézières; chargez le colonel du génie du commandement de la place; apprenez-moi surtout que vous utilisez sur l'heure les mobilisés en état de marcher à l'ennemi; quant à ce qui se trouve dans les dépôts, pressez leur armement et au lieu de former des régiments de marche avec des dépôts multiples, constituez autant que possible un bataillon de marche avec les ressources d'un même dépôt ou de deux, au plus de trois. Faites-vous également, par les soins du préfet de Bordeaux, renseigner sur l'impression politique produite par le déplacement du gouvernement. Communiquez ma dépêche au gouvernement en livrant à la publicité tout ce qui est compatible avec la prudence. Je désire avoir une réponse à cette dépêche, demain matin à la première heure.

LÉON GAMBETTA.

N° 5997. Urgence en communication à Bordeaux. Lyon de Chalon, 10 décembre 1870, 3 h. 10 s.

Sous-préfet Chalon à général de division, Lyon.

Le général Cremer étant à Beaune manque à Chagny. Le général Pellissier, que j'ai tâté ce

soir, me paraît manquer de toutes les qualités indispensables pour faire un bon chef. Il se fera tuer bravement, mais je le crois incapable de préparer les éléments à un triomphe. Se portera-t-il avec les forces dont il dispose à l'est de Chagny, pour couvrir la vallée de la Saône et du Doubs, si l'ennemi s'avançait devant nous par le pont de Mavilly, position qui devrait être formidablement gardée? J'ai mis à sa disposition 500 mobilisés que j'avais disponibles à Chalon et à qui j'ai fait distribuer 34,000 cartouches pour fusils à percussion. Chalon reste sans munitions. Hâtez-vous de nous en envoyer. Les Prussiens visent la ligne de Nevers. Nous ne pouvons donc pas les écraser, ô rage!

COTI.

N° 5552. Bordeaux, 10 décembre 1870, 4 h. 25 soir.

Guerre à Gambetta, à Josnes.

Le général Clinchant s'est évadé et est actuellement à Poitiers.

L'intendant Friant le signale comme un « jeune, bon et vigoureux officier général. » Ces renseignements me sont confirmés par ailleurs. Vous pourriez le mander auprès de vous, et lui confier, s'il vous convient, le commandement du 15e corps, en remplacement de des Pallières.

DE FREYCINET.

N° 756. Autun, le 10 décembre 1870, 4 h. 45 s.

Général Garibaldi à ministre de la guerre, à Bordeaux.

Ricciotti reconnaissant ne peut accepter récompense.

G. GARIBALDI.

N° 483. Bordeaux, le 11 décembre 1870, 2 h. 25 soir.

Le ministre de la guerre à M. le général Garibaldi, Autun.

Je vous autorise à requérir les trois mitrailleuses du Creusot, et d'une manière générale tous engins et moyens de guerre, y compris chevaux, chariots, outils, etc., etc., pouvant servir à la défense.

C. DE FREYCINET.

N° 5395. Urgence. — Lyon, de Bordeaux, 11 décembre 1870, 11 h. 55 soir.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

Pouvez-vous vous mettre en marche vers le Nord? Nous vous attendons comme le Messie. Je vous enverrai demain un colonel d'état-major et un ou deux officiers. Quant à la cavalerie, le 2e régiment est arrêté par les neiges à Carcassonne ; mais il vous rejoindra en route très-incessamment.

Pouvez-vous donner à Garibaldi quelques bataillons de mobilisés? cela m'obligerait particulièrement.

Prenez-les dans un des départements de votre division. Répondez-moi sur ces diverses questions.

C. DE FREYCINET.

N° 511. Bordeaux, de Bourges, le 13 décembre 1870, à 10 h. 30 m.

M. Gambetta à Freycinet, Bordeaux.

Je vais aller voir Billot à son quartier-général. Faites passer vos mobilisés à Chanzy ou ailleurs, mais non à la deuxième armée de la Loire. Je suis débordé par les détails et l'enquête. Je me résumerai ce soir. En ce qui touche le camp de Conlie et les réclamations de Kératry, maintenez formellement Marivault à la tête. Pressez l'enquête, qu'on me dise où on en est et réorganisez-moi tout cela sur un fort pied. J'ai appris ici qu'on avait ajourné le camp de Nevers pour cause de voisinage de l'ennemi, c'est une faute, il fallait le mettre au sud de Nevers entre l'Allier et la Loire. Prenez note de ceci et agissez.

Il faut s'occuper de réorganiser au point de vue de l'habillement les 15e et 18e corps, faites fournir des chaussures et des culottes. Friant est ici, tout doit aller vite.

LÉON GAMBETTA.

N° 5889. Urgence. Grenoble de Bordeaux, le 13 décembre 1870, 10 h. 50 m.

Guerre à Gambetta. Bourges (faire suivre).

Votre dépêche d'hier soir 8 h. 56 me dit d'opérer par tiercement ou par bataillon d'origine distincte dans chaque régiment. Ce n'est point là ce que je vous demande pour utiliser les mobilisés. Je vous demande de pouvoir verser les mobilisés anciens militaires dans les cadres des régiments de ligne.

C'est afin de reformer promptement ces régiments

qui sont tout épuisés et pour lesquels nos dépôts ordinaires ne produisent pas assez en ce moment. J'active Cherbourg qui aura plus de 25 mille hommes le 16 courant, et 30 mille hommes le 20 courant. Bressolles vient de communiquer avec Garibaldi et Cremer pour entamer une action commune, mais il paraît que Garibaldi n'est pas encore tout à fait prêt.

Pour la pointe sur Vierzon, je crois que si vous pouvez, sans désorganiser l'armée, avancer avec prudence un peu plus loin, à la hauteur de Romorantin, par exemple, ce sera une salutaire diversion aux projets de l'ennemi. Il me semble qu'en ne forçant pas la dose, il y a moyen de marcher un peu chaque jour, sans décomposer les troupes.

DE FREYCINET.

N° 589. Bourges, le 13 décembre 1870, 11 h. 30 matin.

Intérieur et Guerre à de Freycinet, Bordeaux.

Vous m'avez adressé une dépêche du Havre à laquelle vous me demandez de faire réponse directe ; je m'en acquitterais bien volontiers si connaissant le chiffre exact des troupes du Havre placées sous le commandement de Briand, je pouvais apprécier la mesure qui leur enlève 4,000 hommes. Adressez-moi ce relevé complet et répondrai. J'approuve votre détermination d'avoir laissé provisoirement ces quatre mille hommes au Havre où il doit y avoir une certaine effervescence.

Le préfet du Calvados m'écrit des lettres bien éloquentes. Je n'y veux pas répondre, mais si vous le jugez à propos, faites-lui donc connaître l'intérêt suprême qu'il y a pour nous à garantir les lignes de Carentan et calmez ses appréhensions par quelques bonnes paroles.

Il paraît que de Nevers on a demandé à Toulon des fusées appartenant à la marine par votre intermédiaire, on m'a prié de vous rappeler cette demande et d'insister pour qu'il y soit donné suite.

Je vous prie instamment de passer une nouvelle dépêche aux préfets sur les fuyards. Faites-vous rendre compte par le télégraphe des mesures prises dans le sens de la circulaire que vous leur avez écrite et qui a fait ici très-bon effet. Elle a été affichée, mais il ne faut pas qu'elle reste à l'état de lettre morte.

Faites-moi savoir au juste où en est Bressolles. Comment va son organisation ? Je vous dirai à ce propos que mon intention n'a jamais été de vous demander de me tenir au courant de toutes les mutations que vous opérez dans le personnel, surtout quand il s'agit des officiers supérieurs ou subalternes, mais le cas de Deshorties m'a paru un peu exceptionnel ; c'est pourquoi je vous en ai dit un mot. A-t-il accepté oui ou non ? Cette affaire nous occupe tous les deux plus qu'il ne faudrait. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'y a nul nuage entre vous et moi, mais j'aurais autant aimé que la chose se fît en ma présence et d'ailleurs cessez de vous en préoccuper.

Que penseriez-vous du lieutenant-colonel Leperche comme chef d'état-major général de la 1re armée? On le ferait colonel; tout le monde ici le recommande comme un officier des plus capables.

LÉON GAMBETTA.

N° 5237. Urgence. Lyon, Bordeaux, le 13 décembre 1870, 10 h. 40 soir.

Guerre à général Bressolles, à Lyon.

Vous n'ignorez pas que Belfort est investi, qu'on parle déjà de la possibilité de sa chute prochaine et qu'on ajoute qu'une faible armée pourrait le débloquer. Il n'est pas admissible que nous restions indéfiniment dans l'expectative, parce que des lenteurs administratives, de votre fait ou du nôtre, paralysent nos intentions communes; je vous prie donc de me dire catégoriquement ce qu'il vous manque pour que vous puissiez sortir de Lyon. Sont-ce des officiers, des soldats, de l'artillerie ?

En un mot, donnez-moi la carte exacte de ce qu'il vous faut, en réduisant vos prétentions au minimum que commande notre pénurie. Ce point vidé, dites-moi, ainsi que je vous l'avais demandé, si vous pouvez fournir à Garibaldi quelques bataillons de mobiles pris dans un des départements de votre division. A quel chiffre pourront s'élever les forces de ce général et comment s'établira sa coopération avec vous ?

Les forces de Cremer figurent-elles dans votre effectif ou dans celui de Garibaldi?

Bref, quelles seront les forces totales pouvant opérer dans l'Est, et à quelle date exacte, j'insiste sur ce point, l'opération commencera-t-elle ?

Enfin, entrerait-il dans vos vues de ramasser en passant une partie de la garnison de Besançon ? Indiquez-moi aussi en quelques traits généraux quel serait votre plan. Mais, de grâce, hâtons-nous.

DE FREYCINET.



N° 5245. Urgence. Besançon de Bordeaux, 13 décembre 1870, 10 h. 50. soir.

Guerre à général Rolland, commandant division Besançon.

Dites-moi exactement et sans grossir les chiffres, combien d'hommes pourront sortir de Besançon le 20 courant pour participer à une action commune dans l'Est ; subsidiairement, dites-moi si la disposition d'esprit de ces troupes permettrait de les placer, en tout ou en partie, sous les ordres de Garibaldi.

Notez que Garibaldi a jusqu'ici opéré magnifiquement en raison de ses faibles ressources. Néanmoins nous ne violenterons pas, bien entendu, les sentiments de vos troupes, et nous les placerons sous un général français, si elles y tiennent absolument.

N° 204. Bourges, le 14 décembre 1870, 10 h. 55 matin.

Gambetta à guerre, Bordeaux.

Mon cher Freycinet, on n'ira pas à Saint-Amand; on se concentrera de Mehun à Bourges, de Bourges à Nérondes, couvrant Nevers. Les troupes que j'ai vues exténuées par des marches forcées, sans ordre, ont besoin d'être reposées entre le Cher et le canal de Berry. Friant est plein d'activité; quelques jours suffiront et alors on pourra prendre une vigoureuse offensive.

De même qu'il est convenu qu'on n'ira pas plus loin, et qu'on livrera, s'il le faut, une grande bataille.

Tout ce monde est remonté, même Bourbaki. Voici l'ordre : Borel reste chef d'état-major général, je l'ai fait sonder, il ne voulait pas du 15° corps. Clinchant prend le 20° et sera nommé général de division, mais désire que son nom ne paraisse pas encore au *Moniteur*. Il respire la vengeance et chauffe Bourbaki. Il faut lui trouver un chef d'état-major ; j'ai nommé le lieutenant-colonel Leperche colonel. Je suis obligé de garder Colomb pour le 15° corps, car j'ai vu Pilatrie, il est impossible pour un grand commandement. Il faudra le remplacer chez Chanzy. Je lui renvoie Cérès.

Nous pourrons, même par Tours, dit Bourbaki, rejoindre la 2° armée de la Loire, néanmoins, je tiendrais beaucoup à nous porter dans l'Est, sur les derrières de l'ennemi, en ramassant tout sur notre passage. Je vais rester ici jusqu'à ce que tout soit en bonne voie ; en attendant, faites étudier pratiquement la question d'une offensive vers l'Est. Puis j'irai trouver Garibaldi et Bressolles.

Je vous remercie de toute l'activité que vous déployez dans la Normandie, et je vous engage à presser la poursuite des Prussiens sur Rouen, le tout est qu'ils soient en retraite. Donnez-moi le quartier-général de Garibaldi, faites passer par l'intérieur aux préfets la circulaire sur les cantonnements, afin de prévenir les conflits. Vous chercherez une division militaire pour Crouzat. Rien pour des Pallières et vous débarrasserez le 20° corps de de Varaignes

LÉON GAMBETTA.

N° 5694. Urgence. Bourges de Bordeaux, le 14 décembre, 10 h. 35 s.

Guerre à Gambetta, Bourges.

J'ai reçu aujourd'hui le chef d'état-major de Bressolles. C'est prodigieux, même chez nos généraux les plus intelligents, le manque d'initiative! Il y a une foule de détails que j'ai réglés en un trait de plume, et qui auraient pu l'être aussi bien il y a trois semaines, et qui retardaient l'organisation indéfiniment. On peut espérer maintenant que dans quelques jours cette armée sera prête, mais c'est plus long que cela n'aurait dû être et je m'attendais à mieux. S'il vous prend fantaisie de passer par Lyon, vous ferez bien de secouer tout ce monde, car vraiment le Sud-Est ne prend pas assez de part à la défense.

Quant à Garibaldi, j'éprouve une difficulté toute spéciale à le renforcer. La plupart des mobilisés auxquels je m'adresse refusent absolument d'aller auprès du général.

Je viens encore d'essuyer un refus péremptoire de Besançon qui aurait pu et dû me fournir 4 à 5 mille mobilisés pour Garibaldi. Néanmoins je cherche encore.

DE FREYCINET.

N° 5248. Urgence. Bordeaux. — Autun, 15 décembre 1870, 8 h.15 m.

Etat-major à délégué guerre, de Serres à Chalon et Freycinet, Bordeaux.

Hier, au premier avis du mouvement en avant de Busserolles, ai donné ordre d'éclairer et soutenir son flanc, et toute vallée d'Ouche est éclairée et protégée. Rien à craindre de ce côté. Hier, dans la soirée, comédie ordinaire d'annonce prochaine d'une force s'est renouvelée à Montbard, mais une centaine d'éclaireurs seulement

ont paru à Semur, à Château-Chinon et au-delà. Aucune nouvelle des Prussiens, 500 hommes de notre cavalerie et général Bourbaki partent ce matin pour Chagny. 300 Prussiens infanterie sont arrivés à Pouilly. J'envoie du renfort et des éclaireurs dans la direction de Semur et Saulieu, car nous restons maintenant extrême gauche. Général Busserolles peut être tranquille depuis Pont-de-Pañy jusqu'à Bligny. Positions éclairées et gardées sont : Gergueil, Sombernon, Labussière, Pont-d'Ouche, Autheuil et Montceau.

BORDONE.

N° 5872. Autun, 15 décembre 1870, 2 h. s.

Colonel Gauckler à chef d'état-major Bordone, poste restante à Bordeaux.

Vous ai envoyé télégramme à Nimes, appuyez-vous sur Freycinet et dites-lui que le général Bressolles n'exécute pas ses ordres. Les 2 batteries des 12e et 82e régiments destinées à Autun, retenues à Lyon ; Cremer, au lieu de s'entendre avec nous, retenu par Bressolles ; ce dernier a envoyé un officier de marine, nommé Pradier, très-insolent pour général. Batterie égyptienne arrivée. Canons sans affûts, sans harnais, sans rien d'autre. *Moniteur* du 12 a ma nomination. Remerciez Freycinet.

GAUCKLER.

N° 378. Autun, 15 décembre 1870, 2 h. 10 s.

Colonel Gauckler à de Freycinet, délégué à la guerre, Bordeaux.

N'avons reçu ni escadron de cavalerie ni régiment mobile, ni batteries de 12 promises. Mouvement combiné de Lyon et Besançon ne s'exécute pas. Prendre mesures de rigueur pour faire exécuter ordres du Gouvernement. Merci pour décret du 8 décembre arrivé ici aujourd'hui. Qu'est-ce Pradier, général, envoyé ici par Bressolles, pour donner des ordres en dehors de nous et faire insolences au général Garibaldi ?

GAUCKLER.

N° 874. Autun, le 15 décembre 1870, 2 h. 50 s.

Intendant Garibaldi à guerre, Bordeaux.

Dans l'impossibilité où je suis d'empêcher les corps francs de toucher ou de requérir, simultanément avec la solde, le pain et la viande, prière de fixer un prix de remboursement à retenir pour la ration totale. Je proposerais cinquante centimes.

BAUMES.

N° 5893. Autun, 16 décembre 1870, 11 h. m.

Colonel Gauckler à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

Capitaine de vaisseau Pradier fait afficher qu'il est seul chargé de la défense de Saône-et-Loire et se pose comme notre antagoniste. Si on ne met pas ordre à ce scandale, général Garibaldi se retirera et l'armée sera dissoute. Prière d'agir immédiatement.

GAUCKLER.

N° 5926. Bordeaux, le 16 décembre 1870, 3 h. 30 soir.

Guerre à Gambetta, Bourges.

Toutes affaires contenues dans votre dépêche de 12 heures 40 soir réglées. J'attends réponse Meyère.

Crouzat est nommé à Lyon en remplacement de Bressolles qui devient commandant en chef du 23e corps d'armée. Nous cherchons un successeur à Crouzat ainsi qu'à Colomb.

C. DE FREYCINET.

N° 5450. Bordeaux, 16 décembre 1870, 4 h. 20 soir.

Lyon reçoit ordre de vous expédier soixante caisses blanches de 4 rayé de campagne ; trente de montagne, soixante de 12 de campagne, et Grenoble, de vous envoyer quarante caisses blanches de 12 rayé de campagne.

THOUMAS.

N° 5522. Urgence. Autun de Bordeaux, 16 décembre 1870, 6 h. 5 s.

Guerre à colonel Gauckler, Autun.

Je télégraphie à l'instant même au général Bressolles pour lui demander des explications sur la conduite du général Pradier. Nous sommes ici très-désireux de vous aider et nous ne souffrirons pas qu'on vous entrave. Dis au général Garibaldi que le colonel Bordone pourra lui dire lui-même à quel point nous sommes sympathiques à votre armée.

DE FREYCINET.

N° 5211. Bordeaux, 16 décembre 1870, 8 h. 45 soir.

Chef d'état-major à général Garibaldi, Autun.

Ministère désire que nous nous préparions à marcher vers les Vosges, et que nous le fassions en dehors de toute ingérence et dans une indépendance parfaite; pour cela devrions utiliser tant que nous pourrons voies ferrées, tandis que Cremer et Bressolles feront démonstration vers Dijon et Langres pour couvrir notre mouvement. Il faut que commandant Olivier réquisitionne chevaux et mulets pour une batterie montagne et campagne nouvelles, et m'envoie de suite ici communication et indication de tous ses besoins. Farlati est-il arrivé? A-t-il tout ce qu'il lui faut?

BORDONE.

N° 5923. Bordeaux, le 17 décembre 1870, 3 h. 55 soir.

Guerre à général commandant le département de Saône-et-Loire, Mâcon.

On se plaint des difficultés que vous feriez naître à l'égard du général Garibaldi et qui seraient de nature à gêner ses opérations et à le décourager. Je me plais à croire que c'est inexact. En tous cas prenez pour règle de vos rapports avec le général Garibaldi que nous voulons lui être agréables et que nous chercherons par tous les moyens en notre pouvoir à faciliter la mission qu'il a bien voulu accepter.

C. DE FREYCINET.

N° 584. Bordeaux, le 17 décembre 1870, 7 h. 15 soir.

Guerre à général Clinchant, commandant 20e corps d'armée, Bourges.

Je vous prie d'examiner avec le plus grand soin comment se trouvent composés, en officiers supérieurs, les régiments d'infanterie et les bataillons de chasseurs à pied de votre corps d'armée. Je m'étais, jusqu'ici, réservé les nominations aux grades supérieurs, et cependant M. le général Crouzat, outrepassant ses pouvoirs, a confié des commandements de corps à des officiers de son choix dont les nominations n'ont pas été confirmées, et ne le seront que si le général Bourbaki le réclame.

Rendez-moi compte du résultat de l'examen que je vous demande.

LOVERDO.

N° 5233. Autun, le 17 décembre 1870, 7 h. 30 soir.

Chef d'état-major à de Freycinet délégué guerre. Tours.

Prière de télégraphier à Lyon et à Chambéry que fonctions de Baillehache, destitué par Garibaldi de ses fonctions d'intendant de notre armée, ont cessé de fait et de droit, ainsi que celles de Frappoli comme chef d'état-major. M. Sourdeaux a dû déjà vous communiquer ses impressions depuis ce matin après conférences avec Garibaldi et enquête locale; cela est nécessaire pour sortir de situation difficile créée par les agissements des sus-nommés à Lyon et à Tours. Réponse urgente.

BORDONE.

N° 5142. Urgence. Bordeaux, 17 décembre 1870, 10 h. 20 soir.

Mazure à Gambetta, ministre intérieur et guerre, Bourges.

Aujourd'hui a paru une dépêche apocryphe annonçant un grand succès de Garibaldi et faussement signée de votre nom. Le parquet est saisi.

D'autre part, une dépêche également signée de votre nom, annonçant que vous avez donné la main à Trochu, nous arrive de Normandie. *Liberté* et *Gazette de France* disent avoir reçu lettres et journaux de Paris; la poste n'a pas ses paquets. Etes-vous sûr des divers ballonniers annoncés depuis quelques jours?

G. MAZURE.

N° 5174. Bordeaux, le 17 décembre 1870, 11 h. 25 soir.

Guerre à Gambetta, Bourges.

Votre annonce des rudes coups à porter aux Prussiens me comble de joie et j'attends votre courrier de demain matin avec une impatience fébrile.

C. DE FREYCINET.

N° 5259. Bordeaux, le 18 décembre 1870, 11 h. 40 matin.

Guerre à Gambetta, Bourges.

J'ai reçu et médité votre lettre du 17 courant, ainsi que le rapport de Bourbaki qui l'accom-

pagne. Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez, et vous pouvez être sûr que, tant que je resterai à ce poste, je vous donnerai un concours sans réserve, non-seulement en actes, mais en intentions.

J'avais beaucoup étudié de mon côté, de concert avec mon confident de Serres, un plan d'action prochaine. Il s'écarte par quelques points de celui que vous voulez bien me communiquer, et je crois utile, nécessaire même, que vous en soyez instruit avant que l'exécution du vôtre commence.

Je vous envoie donc aujourd'hui, à Bourges, M. de Serres, avec une lettre explicative. Il arrivera dans la nuit. Vous serez toujours à temps, ma lettre lue, de laisser votre plan suivre son cours, si vous en décidez ainsi. Il n'y aura aucun retard, et je crois qu'en une aussi grave matière, vous ne regretterez pas que je vous aie soumis mes réflexions.

C. DE FREYCINET.

N° 5964. Autun, le 18 décembre 1870, 6 h. s.

Intendant Garibaldi à guerre, Bordeaux.

Prie instamment m'envoyer un tarif de solde avec et sans vivres pour les troupes de toutes armes du corps Garibaldi, réguliers et irréguliers.

La solde actuelle des corps francs, comparée à celle des troupes qui vivent à leur côté, est tellement critiquée et critiquable qu'il est impossible de l'appliquer. Chacun perçoit ce que bon lui semble en vertu de décrets ou autorisations de formation plus ou moins réelles et toujours introuvables. Il est impossible d'arrêter le flot sous peine de révolte.

Urgence de statuer.

N° 5508. Bordeaux, 18 décembre 1870, 7 h. s.

Guerre à Gambetta, Bourges.

De Serres est parti avec une longue lettre de moi et arrivera à Bourges à 5 heures du matin. Il pourra ainsi vous voir avant que le mouvement projeté ait commencé.

Dites-moi si vous acceptez le contre-amiral Martin pour commander le camp de Sathonay, en remplacement de Busserolles qui préfère marcher avec le corps de Bressolles.

Pour la vice-présidence du camp de Cherbourg, acceptez-vous Estancelin ou le préfet de la Manche ou quelque autre?

Je reçois du sous-préfet de Langres un rapport écrit qui signale une telle urgence à investir Meyère du commandement que sans attendre la réponse de celui-ci auquel j'ai télégraphié hier matin, et sachant d'ailleurs que cette demande est dans vos vues, je charge Meyère de commander la place avec le grade de général de brigade armée auxiliaire.

DE FREYCINET.

N° 5637. Bordeaux, le 19 décembre 1870, 10 h. 7 matin.

Délégué guerre à Gambetta, Bourges.

Je vous communique les deux dépêches suivantes, qui confirment ce que je vous ai écrit touchant les renforts sensibles reçus par les Prussiens dans l'Est.

Beaune, 11 h. 1.

Général Cremer à général Bressolles, Lyon.

Nous avons été attaqués par 24,000 Prussiens et 11 batteries d'artillerie. Nous avons tenu jusqu'à 5 heures et les avons fait reculer sur la gauche. Nous sommes obligés de nous replier, n'ayant plus de munitions pour l'infanterie et pour l'artillerie. Je reste de ma personne à Beaune et je soutiens la retraite avec le 57e et le bataillon de la Gironde et les renforts que, j'espère, vous m'enverrez de Lyon. Nous ne sommes nullement découragés et nous reprendrons l'offensive quand nous aurons reçu des munitions. Nos pertes sont sensibles : Cellier, Graziani, capitaine Aubrion grièvement blessés, mais je crois pouvoir affirmer Prussiens bien plus éprouvés. Artillerie a été admirable.

Envoyez-moi tout de suite la brigade pour tenir à Beaune, et les munitions à Chagny.

Général CREMER.

Lyon, 11 h. soir.

Général de division à guerre.

Nuits a été occupé par l'ennemi après un combat acharné. Je fais renforcer le général Cremer par 6,000 hommes, tirés de Lyon, et trois batteries d'artillerie. Le colonel Pellissier a envoyé, de son côté, trois bataillons pour soutenir le général Cremer. Je n'ai pas de nouvelles depuis. Engagement vif depuis ce matin sur l'Ognon, aux environ de Pesmes, et attaque sur toute la ligne de la Saône et du Doubs depuis Besançon.

BRESSOLLES.

DE FREYCINET.



N° 5769. Bordeaux, le 19 déc. 1870, 3 h. 25 s.

Guerre à général Bressolles, Lyon, à communiquer à Gambetta, Bourges.

Le préfet Côte-d'Or qui hier s'est plaint beaucoup de la retraite de Cremer sur Chagny, me télégraphie aujourd'hui ce qui suit : « Ricciotti arrive et, au lieu de fuir, réoccupe position; trains amenant troupes de Lyon se succèdent. Je propose comme général commandant colonel Bourras ou le colonel Millot du 57ᵉ de marche. Quelle suite convient-il de donner à cette proposition et le général Cremer vous paraît-il blâmable en cette circonstance ?»

C. DE FREYCINET.

N° 5805. Bordeaux, le 19 déc. 1870, 4 h. 35 s.

Guerre à Gambetta, Bourges.

Reçu vos trois dépêches de 1 heure. Je donne les instructions en conséquence.

Si mon plan vous paraît réellement bon, ne vous arrêtez pas, je vous en conjure, à ce que l'autre a commencé d'être mis à exécution ce matin. Qu'est-ce qu'un jour perdu en regard du résultat lui-même ? C'est avec une grande préoccupation, je vous l'avoue, que je verrais le plan du général en voie de réalisation ; permettez-moi donc d'insister patriotiquement; croyez-moi, votre propre jugement vaut mieux que celui de vos généraux ; suivez donc votre impulsion et laissez-les dire.

Il vous est facile par un coup de télégraphe ou par exprès, cette nuit, de remettre les choses dans la direction que vous préférez !

DE FREYCINET.

N° 5908. Circulaire de Bordeaux, le 19 décembre 1870, 4 h. 55 s.

Intérieur à préfets, sous-préfets et généraux.

Circulaire 3120. —24,000 Prussiens avec 11 batteries d'artillerie ont attaqué Nuits hier et l'ont occupé après un combat acharné qui a duré jusqu'à 5 heures et dans lequel ils ont éprouvé de grandes pertes. On s'attend à de nouveaux engagements de ce côté.

Près du Havre, 60 cavaliers sont venus jusqu'à Saint-Romain, où les francs-tireurs les ont dispersés.

N° 5760. Avor, le 19 décembre 1870, 6 h. soir.

De Serres à de Freycinet, Guerre, Bordeaux.

J'adresse à Gambetta, de Baugy, la dépêche suivante : Affaire réglée. Je rentrerai à Bourges vers dix heures pour vous communiquer le résultat de ma mission.

DE SERRES

N° 5903. Bordeaux, le 19 déc. 1870, 7 h. 40 s.

Guerre à Gambetta, Bourges.

La gravité du sujet vous fera excuser, j'espère, l'insistance que j'y apporte. Si mon plan n'est pas sensiblement meilleur que l'autre, la question est vidée et il n'y a plus à s'en occuper. Mais s'il vous paraît réellement meilleur, s'il doit seulement apporter une chance de plus sur dix au succès, je demande que ce ne soit pas une considération aussi accessoire que celle d'un jour de retard, pour un événement à longue échéance comme celui dont il s'agit, qui fasse écarter la solution. Et si au lieu d'une chance de plus sur dix, c'est toute la différence entre l'échec et la réussite, quel retard peut compenser cette différence? Je vous demande donc instamment si votre opinion est favorable au fond du projet, à ne pas hésiter à faire revenir vos généraux sur leurs pas. C'est là un détail fâcheux, je le reconnais, mais il n'a pas dépendu de moi de l'éviter, puisque le plan que je combats ne m'est parvenu qu'hier matin. Je vous en conjure donc pour la place que vous occuperez dans l'histoire, ne laissez pas s'exécuter le plan, dangereux selon moi, qui a commencé ce matin.

DE FREYCINET.

N° 5767. Avor, le 19 déc. 1870, 8 h. 35 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je rentre à Bourges. Je suis allé voir en passant le successeur de Crouzat. Très-bonne impression personnelle et d'ensemble. Est mieux même que vous pensiez, et plus que vous estimiez. Nous sommes d'accord avec Bourbaki pour quelques compléments pour ce corps et ce sera bien. Accélérez, je vous prie, ce qui est relatif au génie civil. Je constate ici, plus que jamais, la nécessité et les immenses avantages de son action. Envoyer, si c'est possible, quelques bons officiers (capitaines) au corps dont je parle. Ils produiraient beaucoup. Faites expédier, je vous prie, sur les points où vous savez que nous

nous dirigeons, suivant votre programme, une bonne collection de pioches, pelles et outils du génie pour travaux de défenses passagères. Je vous recommande, comme ensemble, la question subsistances. Je réglerai à Bourges le détail avec Friant, c'est le point délicat. Poussez vigoureusement Lemercier pour le matériel voitures. Il aura à en fournir à la compagnie voisine qui effectuera seule les chargements. Vu les points de départ, je passerai la nuit à Bourges et une partie de la matinée. Demain soir à Nevers, à moins de dispositions contraires.

DE SERRES.

N° 5685. Bourges, le 19 déc. 1870. (Sans indication d'heure.)

Gambetta à Freycinet, Bordeaux.

De Serres est de retour. Tout est convenu et arrangé pour l'exécution du plan qu'il a apporté. Approbation générale. Audibert est en ville. On va tout régler.

LÉON GAMBETTA

N° 516. Autun, le 20 déc. 1870, 7 h. 30 matin.

Général Garibaldi à sous-préfet, Clamecy.

J'enverrai quelques forces au secours de la brave population de Clamecy.

Par ordre,

Colonel CANZIO.

N° 5830. Besançon, le 20 décembre 1870, 11 h. 35 matin.

Général à guerre et général à Lyon.

D'après des renseignements dignes de foi, le corps ennemi investissant Belfort aurait modifié ses positions et se serait massé entre cette place et Montbéliard, pour faire place à d'autres troupes, qui viendraient le renforcer. Ennemi semble savoir mouvement projeté de Lyon sur Belfort, qui me paraît avoir peu de chances de succès, dans les conditions où l'on paraît vouloir l'exécuter, à jour fixe, en partant de si loin, pour agir sur une position fortement gardée, où l'on ne pourra déboucher sans que l'ennemi soit prévenu, et par des passages difficiles.

Si l'on ne réussit pas, l'effet moral sera désastreux pour la garnison de Belfort qui est à présent dans d'excellentes conditions. Il serait plus prudent de ne rien précipiter, mais de concentrer sur les positions militaires du plateau en arrière de Besançon, tous les moyens nécessaires en matériel et en personnel, successivement, au fur et à mesure de leur organisation, de façon à les avoir sous la main, pour se jeter à l'improviste, lorsque le moment serait opportun, soit sur Belfort, soit sur tout autre point, avec forces suffisantes, bien organisées et soutenues par bonnes réserves, en position sur la ligne de défense du Doubs, en masquant ces préparatifs et cette concentration par de petites opérations continuelles sur divers points en avant de cette ligne, avec corps francs et quelques fractions des corps déjà organisés, ce qui se fait déjà et peut continuer sans éveiller sur un point spécial l'attention de l'ennemi, obligé à la défensive sur une ligne très-longue, depuis Belfort à Nuits en passant par Vesoul, Gray et Dijon.

Mais en ce moment tout le monde a connaissance du mouvement projeté, par le mouvement du matériel qui a lieu subitement et par l'interruption du service des chemins de fer. C'est donc une opération compromise, tandis qu'en la préparant comme je le propose, elle sera *sûre, les concentrations faites* sur notre plateau pouvant s'expliquer par la création d'un camp d'instruction.

Par ordre,

DE BIGOT.

N° 5790. Lyon, le 20 déc. 1870, 1 h. 30 soir.

Général à Gambetta, Guerre, Bourges.

Lieutenant-colonel Deshorties rentre de Beaune et de Chagny; la situation y est bonne, le moral des troupes bon, l'affaire de Nuits s'est bornée à l'évacuation de la ville à la nuit close. Général Cremer reste à Beaune avec le 57° d'infanterie, protégé du côté de Nuits à Ladone par 800 hommes de Ricciotti Garibaldi. Ennemi surveille Nuits par un faible rideau de troupes et paraît s'être porté par la vallée de l'Ouche. Il n'y a pas eu d'attaque dans la journée d'hier. Chagny est fortement occupé par les troupes du général Cremer et les renforts que j'ai expédiés hier.

BRESSOLLES.

N° 5212. Bordeaux, le 20 déc. 1870, 2 h. 10 s.

Guerre à de Serres, chez M. Gambetta, Bourges, faire suivre grand quartier Fourchambault.

Mon cher de Serres, je suis fort content de vous.

DE FREYCINET.

N° 5801. Lyon, le 20 déc. 1870, 2 h. 55 soir.

Général commandant 24e corps d'armée à Gambetta, Bourges.

J'avais envoyé mon chef d'état-major à Beaune pour voir ce qui s'était passé et me rendre compte. L'émotion populaire à Lyon a été vivement excitée à cause de la 1re légion du Rhône, presque tous enfants de Lyon, qui a été engagée et s'est vivement défendue ; elle et le 32e ont tenu contenance énergique. Il n'en est pas de même de la 2e légion du Rhône. Chagny est fortement retranché et fortement occupé. Beaune sert d'avant-garde. Légion du Rhône trop près de Lyon. Ne pourrait-on les envoyer à l'armée de la Loire ? Mais il serait à regretter, pour mon corps d'armée, de perdre leurs batteries d'artillerie, 2 batteries Armstrong. Dans le combat de Nuits, Prussiens ont beaucoup souffert et quitté le village. Colonel Cellier mortellement blessé. Colonel Graziani du 32e très-grièvement. Ennemi va, dit-on, sur vallée de l'Ouche.

N° 5257. Bordeaux, le 20 déc. 1870, 3 h. 30 s.

Guerre à général Mazure, Bourges, à communiquer au général Pointe de Gévigny à Nevers, et à Gambetta, Lyon.

J'ai sous les yeux une protestation des ingénieurs de la Nièvre, contre des préparatifs de destruction, inopportuns selon eux, de divers ouvrages d'art. Il m'est impossssible à distance, vous le comprenez, d'interdire ou de prescrire aucune destruction de ce genre ; l'appréciation dernière est forcément réservée aux généraux qui commandent sur les lieux ; mais je ne saurais trop insister sur la nécessité d'apporter une très-grande réserve à la destruction des ouvrages d'art. On n'arrête ainsi l'ennemi que peu de temps et souvent on nuit beaucoup à ses propres opérations. Je compte sur vos hautes capacités et sur celles du général de Pointe pour ne pas abuser de ce moyen extrême de préservation.

DE FREYCINET.

N° 589. Lyon, le 20 déc. 1870, 4 h. 20 soir.

Général Bressolles à Gambetta, Guerre, Bourges.

Je vous envoie communication de la dépêche suivante du général Cremer. Je prie donner des ordres pour que pareil état de choses cesse le plus tôt possible. « Général Cremer à général Bressolles, Lyon. A Beaune beaucoup d'ordre et de calme. La cour spéciale s'organise et le serait déjà si l'on n'avait changé trois fois l'officier de gendarmerie en cinq jours. J'ai donné des ordres en arrière pour arrêter les fuyards. Je ne m'explique pas les nouvelles alarmantes que vous recevez ; tout se passe dans le plus grand calme ; le préfet est des plus désagréables, pérore publiquement et envoie des ordres à mes chefs de corps qui, naturellement, ne répondent pas. Vous envoie mon rapport ce soir sur la bataille.

« CREMER. »

N° 524. Avor, le 20 déc. 1870, 4 h. 35 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'ai réglé ici avec le chef B. Les dispositions générales pour demain commencent ; prière me télégraphier à Nevers, Préfecture.

A partir de ce soir, le 15e, auquel nous enlevons 3 régiments et 3 batteries, devient indépendant, il convient de lui donner des ordres directs ; une division est encore à Bourges, les deux autres, 2e et 3e, sont vers Brécy. Le général Martineau reçoit provisoirement l'ordre de prendre ses dispositions pour s'établir solidement au-dessus de Vierzon, dans les bonnes positions préparées dons la forêt. Prière confirmer ou modifier : Mazure surveillerait les routes vers Gien. J'ai pris toutes les mesures pour que les routes de Romorantin sur Vierzon soient rendues impraticables. Il y a à Bourges un agent voyer en chef sur lequel on peut compter. Prière m'envoyer à Nevers l'un des dictionnaires préparés. Nous faire parvenir à Nevers les dépêches relatives à la région Dijon, Chagny, Besançon, et aux opérations Garibaldi, Cremer. J'ai fait envoyer deux batteries montagne de Bourges à Autun pour Garibaldi, l'en informer, elles partiront ce soir ou demain matin. Je pars d'Avor à l'instant.

DE SERRES.

N° 535. Autun, le 20 déc. 1870, 6 h. 30 soir.

Chef d'état-major à Freycinet, délégué guerre. Bordeaux. (Chiffre de Garibaldi).

Général Garibaldi, indigné de la conduite de Frappoli et de Baillehache, me donne ordre de les faire arrêter. Je suspends, jusqu'à réponse de vous. Il faut choisir entre général et ses ennemis favorisés par autorités de Lyon.

Ces affaires, ainsi que celle de Pradier . . . ont rendu Garibaldi malade. Attendez lettres pour juger affaire . . . .
. . . .

Étions prêts pour mouvements combinés avec de Serres, nouvelle entente nécessaire aujourd'hui.

Télégraphiez quelles étaient instructions Pradier, dont conduite inqualifiable. Réponse urgente. Escadron Chambéry seul arrivé, pressez le reste.

BORDONE.

N° 586. Autun, le 20 déc. 1870, 6 h. 30 soir.

Chef état-major à général de Loverdo, Bordeaux.

Général Garibaldi me donne ordre de réclamer l'expédition immédiate des troupes sous les ordres de M. Deplace, qui étaient à Bourges et qui ont fui de Bligny.

Cet officier doit être destitué et remis en nos mains, et les troupes nous revenir. Question de discipline qu'il est indispensable de résoudre.

BORDONE.

N° 540. Autun, le 20 déc. 1870, 6 h. 35 soir.

Chef état-major à général de Loverdo, Bordeaux.

Je vais vous envoyer le dossier Chenet, j'apprends que des officiers appartenant au corps que commandait cet individu sont allés à Bordeaux sans autorisation.

Veuillez les faire arrêter de suite et nous les renvoyer sous bonne escorte.

BORDONE.

N° 5757. Bourges, le 20 déc. 1870, 8 h. 20 s.

Guerre à délégué de Freycinet, Bordeaux.

J'approuve votre réserve au sujet des propositions venues de Nantes; continuez. Je vous recommande de renforcer exclusivement Chanzy. En ce qui touche les propositions de la 1re armée de la Loire, que vous avez fait ratifier, c'est très-bien.

Pour la place de Langres, les objections de Véronique sont de nulle valeur, passez outre et nommez Meyère, ainsi que c'est convenu. Puisque je suis sur un tel sujet, je vous préviens que les rapports qui me viennent de toutes parts, et surtout de Bordeaux, me font juger très-sûrement, car j'ai l'embarras de ces choses, que le maintien de Loverdo est désormais impossible. L'hostilité qu'il provoque pourrait s'étendre plus loin. Il y a lieu de couper court à tous ces embarras et de lui trouver un successeur, ce dont je vous charge, ce sera à la fois une mesure juste et habile. J'ai d'ailleurs contre lui une série de griefs qu'il est inutile de développer. De Serres a produit ici le meilleur effet et je lui ai remis les pouvoirs nécessaires pour tout diriger. Je sais en quelle étroite communion il est avec vous et je m'en rapporte à votre zèle commun. Je vais à Lyon, où les derniers événements de Beaune ont causé une vive émotion, et j'espère, au point de vue militaire comme au point de vue politique, régler promptement la situation. Surveillez bien du côté de Tours. Pisani a l'air d'avoir besoin d'être tenu de près. Je vous écrirai de Lyon demain matin à la première heure.

Amitiés.

LÉON GAMBETTA.

N° 548. Autun, le 20 déc. 1870, 9 h. 25 soir.

Gauckler à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

A la suite de l'affaire Pradier, général Garibaldi a eu une attaque qui le met hors de service pour longtemps. Bordone commandera sous son nom. Cependant le situation est *critique* et aura besoin d'être *assurée* sous peu. Tiendrai au courant.

GAUCKLER.

(Les mots soulignés sont douteux.)

N° 5438. De Bordeaux, le 20 déc. 1870, 11 h. 30 soir. Urgence.

Guerre à Garibaldi, Autun, et à Gambetta, Lyon.

Nous regrettons vivement les contrariétés dont parle la dépêche de Bordone de 7 h. 30 du soir. Nous ne connaissons pas la conduite du général Pradier à votre égard; nous avons demandé des explications et en tous cas nous avons insisté pour que Pradier évitât de gêner en quoi que ce soit vos mouvements. Nous vous ferons toujours rendre justice et vous prions de prendre patience jusqu'à ce que nous ayons reçu des renseignements.

Pour Frappoli et Baillehache, ils sont aujourd'hui absolument en dehors de votre armée et ne peuvent plus vous gêner en rien. Il n'y a donc plus lieu de vous en occuper. Nous vous avons envoyé de l'artillerie et pressons l'envoi des renforts. M. de Serres, en passant à Autun, vous indiquera comment devra s'établir la coopération pour laquelle nous comptons grandement sur vous.

C. DE FREYCINET.



N° 5784. Lyon, le 20 déc. 1870, 11 h. 35 soir.

Général division à guerre, Freycinet, Bordeaux.

Comme je vous l'ai dit, 1re division s'est bien battue, 2e légion a pris la fuite au premier coup de fusil; en somme, moins de mal que la rumeur publique voudrait le faire croire. Emotion populaire à Lyon par suite de ce combat. Il serait à désirer que les légions du Rhône partissent pour armée de la Loire et fussent remplacées ici par d'autres régiments, mais dans ce cas il faudrait me laisser leur artillerie ou me la remplacer, car ce sont deux batteries Armstrong de gros calibre.

N° 714. Autun, le 21 déc. 1870, 5 h. matin.

État-major à délégué guerre, Freycinet, Bordeaux (chiffre spécial).

Pradier, venu ici, a parcouru pays, blâmant, gourmandant nos officiers, déclarant inepte ce que faisons, posant affiches où on parle beaucoup de Dieu et de foi catholique, se disant chef suprême, chargé du commandement général de tous ces pays. Est entré chez Garibaldi, qui s'est contenu, mais à qui contre-coup a causé attaque. Il est comme perdu et tout en restant, comme toujours, instrument docile et dévoué, serai probablement forcé, sous peine de dissolution de notre armée, de prendre commandement. Vous sentez, aujourd'hui, conséquence de tous les tiraillements causés par calomnies des gens que Garibaldi m'ordonne, non sans raison, de faire arrêter. Ils sont en dehors de nous, mais agissant contre, et ont toujours fait ainsi, débauchant nos hommes, ralliant à eux mécontents chassés qu'ils élèvent en grade et mettent Garibaldi en rage. Je lui tais que n'exécute pas ses ordres à leur égard, mais que de Serres vienne vite. Expédiez-nous ce qu'il nous faut, et que nous sortions enfin de cet état. Sans mon voyage forcé à Bordeaux, Prussiens auraient été écrasés à Nuits, demandez à Gauckler.

A mon grand regret, suis forcé, pour bien du service, de réclamer preuves manifestes d'estime et de sympathie pour moi, sinon il faut renoncer.

Si le nommé Pantaleo, chassé d'ici, parce qu'instrument de Frappoli, est encore à Bordeaux, renvoyez-le, recommandé, à la frontière.

BORDONE.

N° 732. Bordeaux, 21 déc., 9 h. 40 matin.

Colonel Gauckler, Autun.

C'est insupportable! Tout le monde et toi en particulier me parle sans cesse de l'affaire Pradier, et personne ne veut me dire en quoi consiste cette affaire que j'ignore absolument. Explique-toi clairement ou ne dis rien. Ton dévoué.

C. DE FREYCINET.

N° 735. 21 décembre 1870, 11 h. 15 matin.

Gambetta, Guerre, Lyon.

Garibaldi se plaint amèrement, du moins on le dit, de M. Pradier, officier de marine, nommé au commandement du département de Saône-et-Loire. Peut-être feriez-vous bien de mander M. Pradier, et de voir ce qu'il y a au fond de tout cela. Je ne le connais point et ne me porte nullement caution de son bon esprit. Si vraiment il crée des difficultés à Garibaldi, il est bien facile de l'enlever de là.

C. DE FREYCINET.

N° 5008. Urgence. — Nevers de Bordeaux, le 21 déc. 1870, 11 h. 15 matin.

Guerre à de Serres, Préfecture, Nevers.

Mettez-vous en rapport avec Bordone pour le calmer. Il dit qu'on l'abandonne, qu'on ne lui envoie pas d'artillerie, qu'on ne lui donne pas d'instructions, qu'il lui tarde de vous voir. Télégraphiez-le et expliquez-lui le plus tôt possible la coopération qu'on attend de l'armée de Garibaldi.

C. DE FREYCINET.

N° 596. Nevers, le 21 déc. 1870, 12 h. 10 m. (?)

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je reçois à l'instant votre dépêche de 3 h. 25; celle qui a dû la précéder ne m'est pas parvenue. Il est entendu que Bordeaux dirigera l'ensemble. J'ai quitté à Saincaize Léon Gambetta, en passage à 10 h. 1/2 ce soir. Je l'ai laissé dans de vigoureuses intentions dans votre sens. Télégraphiez-lui où il sera demain matin pour ce qui concerne le départ de Bressolles. Celui-ci participera plus directement à l'affaire et pour cela son point de départ (à pied) devrait être reporté sur l'ouest (Dôle, Auxonne par exemple). Bressolles devrait commencer demain à quitter la

place actuelle. Je reste à Nevers (préfecture); demain j'y aurai Bourbaki et Borel et les deux autres pour l'entretien. Prière de me faire communiquer ce qui peut m'instruire, spécialement un bulletin sur les forces et les mouvements de l'ennemi; comptez sur moi pour le reste.

J'ai reçu de Garibaldi, deux pièces écrites, concernant le chef, comme vous pouvez les désirer pour agir au besoin. Il est entendu que pour l'ensemble, et tant que le nouvel état de choses ne sera pas obtenu, vous dirigez sur Garibaldi.

Les devants d'Autun doivent, en tous cas, rester à nous au moins jusqu'à la hauteur de Bligny.

DE SERRES.

N° 578. Autun, le 21 décembre 1870, 2 h. 10 s.

Colonel Gauckler à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

Affaire Pradier vidée, te parle des conséquences. Garibaldi paralysé par accès, moral affecté; il ne faut pas que l'action de l'armée soit paralysée. C'est au contraire le moment d'agir, Garibaldi est encore un nom. Bordone seul est capable de commander. C'est l'action de notre armée qu'il faut assurer. Envoie-moi le nécessaire pour cela, je garderai secret jusqu'au moment critique que je crois proche, ou prends tout autre mesure propre à assurer notre offensive qui est possible.

GAUCKLER.

N° 5365. Nevers, le 21 déc. 1870, 2 h. 31 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Affaire réglée pour tout ce que nous avons sous la main. Quant au 24e, il a à se rendre aussi rapidement qu'il le pourra à Besançon, s'y préparer et entrer en opérations.

Il y recevra, dès son arrivée, instructions précises. Je serai demain dans la matinée à Chagny (?) pour tout mettre en état. Il reste entendu que, dès notre présence sur cette base d'opérations, nous prendrons en mains Cremer et Garibaldi. Ce dernier agira snr la gauche de Billot qui s'entendra parfaitement avec lui. Je lui télégraphie en ce moment.

DE SERRES.

N° 5746. Bordeaux, le 21 décembre 1870, 3 h. 30 soir. Urgence.

Guerre à de Serres, préfecture Nevers.

Je crois, comme vous, qu'il pourra y avoir intérêt à ce que le point de départ (à pied) de Bressolles soit Dôle ou Auxonne, au lieu de Besançon. Au surplus, il conviendra que jusqu'à nouvel ordre Bourbaki exerce une direction suprême, non-seulement sur 18e et 20e, mais aussi sur Bressolles et sur tout le reste. Je vais télégraphier à M. Gambetta pour que les choses soient réglées ainsi, et alors ce sera Bourbaki qui devra assigner les heures et les lieux de rendez-vous aux différents corps.

Je ne puis évidemment m'occuper ici que des traits généraux. Quant à vous, je désire que vous vous teniez, autant que possible, auprès de Bourbaki, travaillant avec lui et Borel, et servant d'intermédiaire aussi dévoué qu'intelligent entre le quartier général et le ministère. Amitié.

C. DE FREYCINET.

N° 5762. Bordeaux, le 21 déc. 1870, 3 h. 55 s.

Guerre à Gambetta, Lyon, et de Serres, à la préfecture, Nevers.

Comme il importe avant tout de régler le commandement, je viens vous prier de décider : 1° que les 18e, 20e corps et autres forces amenées de Bourges forment un premier groupe sous la direction permanente de Bourbaki; 2° que Garibaldi et Cremer forment un second groupe sous la direction permanente de Garibaldi; 3° que l'armée de Lyon et la garnison de Besançon et autres troupes qui pourront être ramassées dans cette direction forment un 3e groupe sous la direction permanente de Bressolles; 4° que temporairement, chaque fois que les circonstances le rendront utile, les trois groupes ci-dessus obéiront à la direction stratégique de Bourbaki, et que celui-ci sera seul juge de l'opportunité de créer cette direction unique; il est bien entendu que je ne sépare pas, dans ma pensée, Bourbaki de son état-major représenté par Borel et actuellement renforcé par de Serres.

Je crois que vous n'aurez nulle difficulté à faire accepter cette subordination éventuelle à Bressolles. Quant à Garibaldi, je crois que vous la lui ferez accepter également, en le décorant du nom de coopérateur et en mettant en avant les nécessités stratégiques qui commandent de subordonner les mouvements du corps le moins nombreux aux mouvements du corps le plus nombreux.

Si vous approuvez, je donnerai des instructions en conséquence aux généraux.

C. DE FREYCINET.

N° 580. Autun, le 21 décembre 1870, 4 h. 25 s.

Etat-major à délégué guerre, Bordeaux.

Garibaldi ne peut se lever, c'est pour cela que j'écris par son ordre.

Affaire Frappoli et Pois, à Chambéry, dont général Loverdo peut vous donner détails, est faite pour démoraliser notre chef. Voici ses paroles textuelles : « Qu'on me donne satisfaction dans affaire Frappoli et Baillehache, ou bien qu'on donne au premier le commandement de notre armée, et nous irons chez nous. »

BORDONE.

N° 5881. Nevers, le 21 déc. 1870, 4 h. 50 soir.

De Serres à Gambetta, à Lyon, et de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'ai réglé ce qu'il y avait à régler. Je profite de la nuit pour me rendre à Chagny, et voir de près le terrain pour la suite. Je vous télégraphierai de là, ou de Chalon, les ordres ou communications que vous auriez à me transmettre.

N° 559. Autun, le 21 déc. 1870, 5 h. 21 soir.

Chef d'état-major général à Leven, ministre justice, Bordeaux.

Notre ami malade à la suite de scène faite par un de ces chefs qui prennent plus de galon qu'on ne leur en a donné, et à qui on a eu tort d'en donner. Serai obligé tacitement, sinon ouvertement, de prendre commandement en chef, sous peine de dissolution de notre armée; lui suis indispensable comme il l'est à moi-même, et ferai tout pour rester instrument docile et dévoué; mais il est de toute nécessité que situation soit liquidée; j'écris à préfet et à Gleize pour qu'ils précipitent affaire; terminez-la, c'est indispensable. Préfet et procureur Lyon nous sont hostiles, le dernier a demandé dossier à Avignon. Pourquoi? Sachez-le et télégraphiez-moi. Avez dû recevoir demande justice de paix Bédarrides pour Amable Four, accordez-la, me ferez grand plaisir.

BORDONE.

N° 598. Nevers, le 21 décembre, 6 h. 8 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je reçois à l'instant votre dépêche de 3 h. 35; sur le commandement tout fonctionne déjà autant que j'ai pu le régler sur cette base, et c'est entendu avec Bourbaki.

Je soignerai le point deux dès demain à Beaune. Je quitte Nevers à 9 heures soir.

DE SERRES.

N° 5415. Bordeaux, le 21 déc. 1870, 7 h. 5 s.

Guerre, à général Bourbaki commandant 18e et 20e corps, Bourges.

Ayez soin que vos troupes soient pourvues des outils portatifs prescrits par la circulaire du 15 novembre dernier. Faites prendre, en payant, ce qui peut vous manquer sous ce rapport. A Nevers d'abord, qu'il existe un certain nombre d'outils en dépôt. Demandez l'envoi du surplus sur Chagny, au directeur des fortifications à Lyon. Si vos besoins n'étaient point entièrement satisfaits par ces deux moyens, vous m'en aviserez par télégraphe et j'y pourvoirai immédiatement.

VÉRONIQUE.

N° 562. Lyon de Bordeaux, 21 décembre 1870, 11 50 h. soir. Urgence.

Guerre à Gambetta, Lyon.

Nous sommes beaucoup plus d'accord que vous ne pensez pour les trois groupes relatifs au commandement. Dès l'instant que Bourbaki commandera les 18e, 20e et 24e, cela me suffit. Il ne restera en dehors que Garibaldi. Or celui-ci, j'en suis certain, coopérera avec empressement et il demande déjà des instructions à cet égard depuis plusieurs jours. En fait il acceptera la direction stratégique de l'armée principale et je n'ai jamais entendu autre chose.

En conséquence, voici l'ordre de service que je me propose de lancer aux généraux et que je vous prie de me dire si vous approuvez.

« A partir de ce jour, la direction stratégique des 18e, 20e et 24e corps d'armée, ainsi que de toute autre troupe en campagne dans la région parcourue par ces corps, à l'exception toutefois de l'armé du général Garibaldi, appartiendra au général Bourbaki. L'armée du général Garibaldi conservera son indépendance, mais le général sera prié de vouloir bien accueillir les propositions du général Bourbaki en vue d'une coopération de l'armée du général Garibaldi à l'action de l'armée du général Bourbaki. »

Il est indispensable qu'un ordre réglant le commandement soit promptement expédié aux généraux.

C. DE FREYCINET.

N° 5588. De Bordeaux, le 21 décembre 1870, 12 h. 15 soir (minuit 15).

Bordeaux, le 21 déc. 1870, 11 h. 40 soir.

Guerre à de Serres, en gare à Chagny, faire suivre.

Je n'ai point reçu la copie de votre dépêche à Gambetta, dont me parle votre dépêche de ce soir 4 h. 51 s. Il est entendu que Bourbaki a le commandement du 4° corps de Lyon aussi bien que des 18° et 20°. Il faut donc qu'il s'adresse directement au 24° pour concerter le départ sur Besançon et presser au besoin.

Quant à Garibaldi, il faut le ménager extrêmement et obtenir son adhésion volontaire aux plans auxquels il participera. Je ferai mes efforts pour vous renforcer en artillerie, mais je crains bien que ce ne soit peu de chose. Dites-moi où je dois télégraphier à Bourbaki. Merci de vos dépêches. Ménagez vos forces.

DE FREYCINET.

N° 743. 21 déc. (Sans indication d'heure).

Gambetta, Lyon.

La marine et Paris donnent des médailles militaires. La guerre réclame pour être traitée sur le même pied. Vous rappelez que vous aviez remplacé la médaille par la mention honorable. Que décidez-vous?

C. DE FREYCINET.

N° 350. Chagny, le 22 déc. 1870, 3 h. 40 m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'adresse à Gambetta la dépêche suivante :

« Je reçois votre dépêche relative à Bressolles. Vous avez quatre jours pour les derniers préparatifs de ce côté, mais il est bon que nous puissions compter que samedi et dimanche Bressolles poura s'embarquer. Je vous transmettrai demain matin un programme précis vous mettant au courant de tout au fur et à mesure. Vous aurez, en outre, les télégrammes les plus complets. Arrivé à Chagny à deux heures du matin, j'ai pris toutes les dispositions en gare. Je pars à 3 h. 1/2 pour Beaune voir Cremer et purger l'incident du jour. Cela fait et l'ayant mis au courant, je passerai à Autun m'entendre avec Garibaldi qui est revenu. J'espère donc avoir aujourd'hui préparé les hommes et les choses.

« A ce soir un bulletin spécial sur les faits du jour; je vous adresse à Bordeaux, outre tout ce que je transmets à Gambetta, une série de dépêches sur toutes choses importantes; soyez sans inquiétude sur moi, je vais très-bien. »

DE SERRES.

N° 557. Chagny, le 22 déc. 1870, 8 h. 15 m.

De Serres à Gambetta, Lyon, et de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'arrive de Beaune; ai vu Cremer, lui ai donné quelques instructions générales, prescrit la plus grande énergie et sévérité vis-à-vis de la population dont l'attitude hier a été déplorable.

Ordonne la mise en train des travaux de défense que les habitants devront exécuter. Je quitte à l'instant Chagny pour Autun; prière de donner des ordres pour que sans délai on expédie à Chalon et Chagny, un fort approvisionnement de clous crampons pour ferrer à glace tous nos chevaux. Il gèle dur ici et il faut se préparer. D'Autun je rentrerai probablement à Beaune, prière me télégraphier, s'il y a lieu, à Chagny, faire suivre Autun ou Beaune.

DE SERRES.

N° 5379. Chalon, le 22 déc. 1870, 9 h. 50 m.

De Serres à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux, et Gambetta, Lyon.

J'arrive à Chalon et trouve le service du chemin de fer non fermé pour voyageurs et marchandises. — Je donne l'ordre d'arrêter tout service à Mâcon et rends responsable la Compagnie de tout retard s'il s'en produit par manque de matériel.

Je me réserve d'apprécier ultérieurement si elle a fait en matériel, approvisionnement de tout ce qu'elle pouvait.

Je mets ici tout en état et me dirige sur Autun.

DE SERRES.

N° 5102. Autun, le 22 déc. 1870, 10 h. matin.

État-major à délégué guerre Bordeaux.

Général Cremer nous prévient d'arrivée du général Busserolles. Voilà bien des fois que notre situation change avec les noms et situations militaires des différents généraux dans notre voisinage. L'un nous retient troupes à nous destinées; aujourd'hui un autre donne ordre à un bataillon que employons depuis un mois environ, de se rendre à Verdun. C'est une confusion nuisible au service de la République. Attendons de Ser-

rer avec impatience. Troupes et armes n'arrivent pas, seule une batterie de douze est ici et escadron hussards sur le point d'arriver.

BORDONE.

N° 5118. Lyon, le 22 décembre 1870, 4 h. 40 s.

Ministre guerre à général Bressolles à Beaune (Côte-d'Or).

M. de Serres est mon délégué. Les instructions qu'il vous apporte sont les miennes propres. Veuillez les exécuter sans retard et avec la plus exacte ponctualité.

LÉON GAMBETTA.

N° 5374. Bordeaux, le 22 déc 1870, 6 h. 15 s.

Guerre à Gambetta, Lyon.

Voici la dépêche que je reçois du général Bourbaki :

« Nevers, le 22 décembre 1870, 2 h. 42 s.

« La première division du 20ᵉ corps n'a pas fini d'embarquer. L'opération ne marche pas faute de matériel, prière d'en activer l'envoi le plus tôt possible; si l'administration du chemin de fer ne produit pas meilleur résultat, notre concentration qui devait être effectuée en 48 heures ne sera pas achevée avant 6 jours. »

Or, j'avais prévenu Audibert, il y a plus de 3 jours. Vous qui êtes sur les lieux, veuillez donc le terrifier pour le faire marcher. Peut-être pourriez-vous le remplacer d'office dans son exploitation par Jacquemin, directeur de l'Est, qui est à Bâle. La seule menace suffira peut-être pour le faire aller.

Au besoin ne peut-on faire usage de la cour martiale, sauf à gracier après?

C. DE FREYCINET.

N° 5496. Bordeaux, le 22 déc. 1870, 9 h. 25 s.

Sourdeaux, attaché au cabinet guerre, en son nom personnel, à colonel Bordone, à Autun (visée). (Urgence.)

La satisfaction demandée par général a été donnée de toutes les façons.

Gouvernement s'efforce de mettre à sa disposition tous les éléments pour faire la guerre. En cet état, quel rapport entre armée des Vosges et Frappoli? Si vous en voyez, l'expliquerez à Bartholdi qui repart.

E. SOURDEAUX.

N° 5503. Bordeaux, le 22 déc. 1870, 10 h. 10 s.

Guerre à de Serres, Beaune (faire suivre).

Les dépêches indiquent plutôt une concentration vers Orléans et un mouvement de l'Est à l'Ouest, qu'une concentration dans votre région. Le fait le plus saillant est le passage de 15,000 Prussiens devant Auxerre et paraissant se rendre à Orléans.

En même temps les détachements venus jusqu'à Tours, remontent sur Blois.

DE FREYCINET.

N° 5513. Bordeaux, 22 déc. 1870, 10 h. 35 soir.

Guerre à général Rolland, Besançon, à communiquer à Gambetta, Lyon, et à de Serres, à Beaune (faire suivre).

Veuillez faire toute diligence et employer vos soins, de jour et de nuit, pour constituer immédiatement avec vos troupes régulières et vos mobilisés un corps imposant et solide qui soit en état de tenir la campagne, conjointement avec le général de Bressolles. Il faut que ce corps puisse sortir de vos murs, parfaitement prêt, lundi prochain. Pour arriver rapidement à vos fins, vous aurez tous pouvoirs pour requérir ce qui vous est utile, ainsi que pour faire toutes nominations provisoires d'officiers. Faites-moi connaître quel sera l'effectif total de ce corps d'opération, et comment il sera composé en troupes de toutes armes et combien vous aurez de batteries.

DE FREYCINET.

N° 732. Lyon, 23 déc. 1870, 2 h. 40 matin.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux. (Urgent.)

Arrivé ici cette nuit, j'ai trouvé une situation des plus compliquées. Outre la question spéciale d'armée, il y a des mesures énergiques et immédiates à prendre, et par généralissime et par le ministère.

Le général sera ici demain, je l'avais précédé sur son désir.

J'étudie les solutions à vous proposer demain.

Les questions personnelles que vous connaissez s'enveniment de plus en plus.

DE SERRES.

N° 5137. Autun, 23 déc. 1870, 8 h. 35 matin.

Etat-major à général Loverdo, Bordeaux.

Ce n'est pas pour vaines satisfactions d'amour-propre, c'est pour le bien du service et pour rétablir discipline ébranlée et compromise, que, par ordre de Garibaldi, j'ai insisté sur tous les points que vous ai soumis; en somme, et depuis trop longtemps, il a suffi de calomnier et d'essayer de détruire œuvre du général et de ceux qui le servent fidèlement, ainsi que cause républicaine, pour être récompensé; tous ces gens ont trompé et trompent encore le ministère. Délégué de Serres qu'attendons, vous éclairera là-dessus. Pour le cas particulier de corps franc réuni qui a fui à Bourges, un officier lâche et traître reste impuni et notre autorité méconnue. En attendant, ne recevons ni armes, ni hommes, mais comprenons les difficultés; qu'on comprenne aussi qu'il faut laisser à notre disposition gens qui nous appartiennent déjà et qu'on débauche de tous côtés.

BORDONE.

N° 35. Autun, 23 déc. 1870, 9 h. 55 matin.

De Serres à général Bourbaki, Nevers, et de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'ai menacé de la cour martiale les agents responsables de la Compagnie d'Orléans pour lenteur dans la concentration du matériel.

Hier matin j'ai supprimé moi-même les services publics sur des sections où ils auraient dû déjà l'être. J'étendrai cette mesure jusqu'à Marseille, il le faut; aujourd'hui 23, vous aurez une telle quantité de matériel que le retard sera sans doute regagné. Quant au débarquement, tout est absolument prêt, réglé par moi-même pour qu'il soit fait avec une rapidité qui, je l'espère, vous satisfera en tout point. Comptez du reste sur toute l'énergie dont je suis capable pour ne rien négliger de ce qui peut faciliter notre tâche.

DE SERRES.

N° 5115. Autun, 23 déc. 1870, 11 h. 40 matin.

De Serres à Gambetta, Lyon, et de Freycinet, Bordeaux.

Tout ici va au-delà même de mes prévisions. Garibaldi sera notre plus dévoué collaborateur. Je viens de m'entretenir longuement avec lui et je quitte enchanté de notre entrevue. Je règle ici avec colonel Bordone les questions de détail et cela fait, je passe à Chagny tout surveiller. Je resterai en rapports constants avec chacun des groupes.

DE SERRES.

N° 102. Autun, 23 déc. 1870, 11 h. 45 matin.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je suis tout heureux du résultat de première entrevue avec Garibaldi. Comptez sur lui; il est tout entier dans vos idées et vos vues et prêt à tout faire avec nous. Je suis doublement heureux que mes prévisions soient ici entièrement satisfaites.

DE SERRES.

N° 5153. Autun, 23 déc. 1870, 11 h. 50 matin.

Garibaldi à de Freycinet, Bordeaux.

Ai vu de Serres et suis heureux de vous apprendre que nous nous entendons parfaitement.

G. GARIBALDI.

Ch. E. M.
BORDONE.

N° 513. Bordeaux, 23 déc 1870, 12 h. 15 matin.

Guerre à Gambetta, Lyon.

Je réponds à vos diverses dépêches, sauf en ce qui concerne l'artillerie (munitions, armes, artilleurs), pour lequel objet j'ai chargé Thoumas de vous répondre directement.

1° Pour Conlie j'ai institué une commission des comptes de trois membres. J'attends l'approbation des finances pour nomination d'un inspecteur des finances. On fonctionnera le mieux possible, mais ne comptez pas sur un résultat avant plusieurs mois.

Remarquez que tout d'abord vous aviez demandé, non une commission, mais un simple comptable, d'où un petit retard.

2° Celler est depuis hier nommé chef d'escadron.

3° Pour la colonne à tirer de Besançon, je ne comprends rien à la réponse de Rolland et de Bigot. Ils ont, avec les mobilisés, 25,000 hommes de garnison. Ils doivent en pouvoir fournir 10,000 au moins. A quoi bon cette garnison au moment où l'arrivée de nos armées protégera la place? Evidemment il y a erreur dans leur esprit.

Ils croient qu'on veut dépouiller la place purement et simplement, tandis qu'il ne s'agit de faire concourir cette colonne qu'à partir du moment où la place ne sera plus menacée.

4° Vous me dites que Bressolles doit aller à Dôle et non à Besançon; il est possible que vous l'ayez décidé ainsi, mais c'est ma première nouvelle, j'avais parlé de Besançon dans ma lettre.

5° Bressolles réclame des officiers qui n'arrivent pas. Pour les artilleurs, Thoumas vous répondra qu'il les a fournis. Pour l'état-major, Bressolles nous a télégraphié lui-même à trois reprises qu'il en a assez, et de ne plus lui en envoyer. Quant aux deux généraux de division, l'un, Thibaudin, part demain, l'autre, Bruat, capitaine de vaisseau, non sous mes ordres conséquemment, a refusé. Je n'ai personne pour le remplacer. Je ne puis en faire sortir de terre. Alors que chaque corps en fasse avec son persennel, que Bressolles fasse de même, ou qu'il conserve Bousquet provisoirement. Il est excentrique, mais, je crois, moins mauvais que vous ne le jugez.

6° Pour le décret relatif aux mobilisés anciens militaires, j'ajourne l'exécution. Mais cette question se rattache à une autre question très-grave, le recrutement de nos dépôts, que ce décret même ne résoud pas, et que vous ne pourrez traiter que de vive voix. Au reste, cette question, comme beaucoup d'autres, me fait désirer vivement votre retour. Surtout pendant l'exécution de la marche de Bourbaki, il est impossible que nous restions, vous d'un côté, moi de l'autre. Et puis, le télégraphe laisse subsister bien des malentendus. Votre présence ici me semble très-nécessaire.

7° Vous me demandez un ordre détaillé des mouvements. Qu'entendez-vous par là? Ces ordres ne peuvent être faits ici et sont toujours faits par l'état-major du général qui commande.

C'est Borel qui a dû les établir pour l'embarquement des troupes et qui les établira pour les marches quotidiennes. Le ministère n'y est et n'y peut être pour rien.

8° Le retard du matériel vous exaspère, et moi aussi, mais que puis-je faire? J'ai menacé l'Orléans et expédié le directeur en personne sur sa ligne. Pour le Lyon, je vous ai envoyé Audibert à Bourges recevoir vos ordres, j'ai maintenu de Serres sur les lieux. Je ne puis y aller moi-même.

Je ne puis parler un plus ferme langage que vous-même. Reconnaissons donc que nous sommes en présence d'un de ces obstacles d'inertie ou d'impéritie contre lesquels la meilleure volonté échoue. Et surtout mettez plus d'ordre dans tout cela.

Je crois même le possible. Ne vous laissez pas influencer par les lamentations de Bourbaki, qui exagère toutes les difficultés.

Nous viendrons à bout de tout cela heureusement, pourvu cependant que vous nous reveniez et que vous puissiez causer un moment chaque jour avec votre délégué.

Je reçois à l'instant vos dépêches sur les finances.

A la bonne heure! Voilà du bon Gambetta.

Votre fidèle et peut-être un peu méconnu,

C. DE FREYCINET.

N° 5157. Autun, 23 déc. 1870, 2 h. 30 soir.

De Serres à directeur Audibert, Clermont, en communication à de Freycinet, Bordeaux.

Je reçois votre dépêche de ce jour, 11 h. matin. Quels que soient les torts de la compagnie d'Orléans, le ministre espérait que la Cie P.-L.-M. ferait mieux; les rapports du jour me font entrevoir plus de vigueur. Nous comptons que les retards seront réparés, et, personnellement, je vous prie de mettre toute votre énergie à accélérer par tous les moyens dont un homme comme vous peut disposer, et il en a beaucoup, un mouvement dont vous connaissez l'importance.

DE SERRES.

N° 5742. Bordeaux, 23 déc. 1870, 2 h. 50 soir.

Guerre à de Serres, Autun, à Gambetta, Lyon, Bourbaki, Nevers.

L'ensemble des dépêches que je reçois et que je collationne sur la carte, me confirme que la concentration des Prussiens s'effectue plutôt à l'ouest d'Auxerre qu'à l'est. Il semblerait même y avoir une tendance à renforcer les environs de Montargis, comme si l'ennemi croyait à la marche d'abord projetée sur cette direction. On en peut induire avec une grande probabilité que les mouvements en cours, de la part de nos forces, ne rencontreront pas d'autres obstacles que ceux qui existent actuellement, mais à la condition qu'on ne perde pas de temps.

DE FREYCINET.

N° 159. Autun, 23 déc. 1870, 3 h. 15 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'ai éclairci certains points encore obscurs et crois qu'il y a lieu mettre ordre dans l'interminable question Frappoli. Il est incontestable que certains désordres préjudiciables aux affaires viennent de son immixtion dans les recrutements du corps de Garibaldi. Je vous prie de mettre fin à tout en faisant télégraphier à Frappoli à Lyon, Chambéry, que toute disposition

prise par lui en sens contraire de celles de Garibaldi amènerait le retrait de la commission qu'il a reçue. Il y a lieu de conserver et de développer ce qui existe et de ne pas le gêner surtout quand il produit. Ordonnez dans le même sens à Baillehache; c'est décidément un malhonnête homme dont il faut se débarrasser. Je suis satisfait de ce que j'ai vu ici, ordre, intelligence et confiance.

DE SERRES.

N° 5168. Autun, 23 décembre 1870, 3 h. 30 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux, et à Gambetta, Lyon.

Je reçois communication de la dépêche de Bourbaki traitant du transport et du rôle du 15e corps. Je ne partage pas ses conclusions. Quant au 15e corps on y a pris ce qu'il fallait y prendre et le reste doit rester à Bourges pour y compléter sa reconstitution et il rentrera en ligne avec un rôle important en temps et lieu. Bourbaki veut plus de forces qu'il ne lui en faut; c'est, je le sais, pour assurer le succès d'une opération faite par lui, bien plus que pour réaliser une chose profitable à la cause de la défense. Je maintiens qu'il a assez de forces si elles sont bien utilisées, et désire personnellement que rien ne soit changé aux dispositions générales. Le 15e corps doit rester en réserve et sera porté par voies rapides, là où il sera nécessaire, à gauche aussi bien qu'à droite. On immobilisera à cet effet le matériel nécessaire; les nouvelles réticences de ce chef sont simplement malheureuses, et je demande à les arrêter dans leur cours comme dans leurs tendances.

DE SERRES.

N° 5597. Bordeaux, 23 déc. 1870, 4 h. 20 soir.

Guerre à Gambetta, Lyon.

Ainsi que je l'explique dans ma dépêche à de Serres, dont je vous ai envoyé copie, il y a des raisons toutes spéciales pour que l'opération que nous avons en vue s'effectue avec la plus grande rapidité; j'ai parlé à Lemercier et je crois que du côté de la compagnie d'Orléans, les choses doivent, à partir de ce jour, continuer mieux qu'elles n'ont commencé.

Du côté de la compagnie de Lyon, j'espère aussi que de Serres, d'après les instructions que je lui avais données, et qu'il me paraît être en train d'accomplir avec vigueur, aura vaincu l'inertie du début. Reste la question de l'armée de Lyon. Nous avons fourni ou du moins expédié — car nous ne pouvons malheureusement répondre des chemins de fer — à peu près tout ce que vous aviez demandé. Mais il faudrait maintenant presser Bressolles et je crois que c'est le moment d'appesantir sur lui votre main vigoureuse. A mon sens il faudrait qu'il partît dimanche et qu'il fût rendu avec son monde à Besançon, lundi soir.

A ce propos, vous m'obligeriez beaucoup de me répondre sur la question du commandement. Approuvez-vous l'ordre de service que je vous ai soumis? Il est indispensable de régler la question d'une manière précise. Faites-moi connaître aussi d'où devront partir les instructions aux généraux, pour l'exécution du plan. Je ne parle pas, bien entendu, de ce qui rentre dans le domaine naturel du commandant en chef, mais de la direction générale, comme de donner tel but aux opérations, au lieu de tel autre. Jusqu'à ce moment, et comme il ne s'agissait que de préparatifs, je n'ai adressé aucune dépêche aux généraux, mais le moment arrive où il faudra que l'un de nous leur en envoie régulièrement.

DE FREYCINET.

N° 5829. Bordeaux, 23 déc. 1870, 5 h. 22 soir.

Commission armement à de Serres, Autun.

Mon cher de Serres,

Permettez-moi de vous rappeler un homme dont je vous ai souvent parlé comme d'un grand esprit, et qui est près de vous, qui plus que tous ceux qui vous parlent et travaillent avec vous a étudié le projet et le plan actuellement en cours. Utilisez-le; j'ai foi, au nom de vos intérêts les plus chers, qu'il rendra d'immenses services. A l'heure actuelle son nom ne peut plus être un obstacle.

MAYER.

N° 5832. Bordeaux, 23 déc. 1870, 5 h. 30 soir.

Guerre à de Serres, à Chagny, faire suivre.

Vous opérez magnifiquement et je suis enchanté de votre entente avec Garibaldi.

Je vous recommande encore de vous ménager.

C. DE FREYCINET.

N° 5834. Bordeaux, 23 déc. 1870, 5 h. 30 soir.

Guerre à général Garibaldi, à Autun, et Gambetta, Lyon.

Je vous remercie avec reconnaissance de la cordiale coopération que vous voulez bien nous prêter.

C. DE FREYCINET

N° 5173. Autun, 23 déc. 1870, 5 h. 50 soir.

Chef d'état-major à délégué guerre de Freycinet, Bordeaux.

Prière de télégraphier à préfet de Valence d'accueillir notre dépôt qu'avons retiré de Chambéry et Lyon pour éviter ennuis graves.

BORDONE.

N° 5956. Bordeaux, 23 déc. 1870, 8 h. 15 soir.

Jules Cazot à Gambetta, Lyon.

Pour répondre à votre demande, j'ai compris dans la région du Midi, les mobilisés de 30 départements : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Dordogne, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Isère, Landes, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse.

Du 1er au 5 janvier, on pourra mettre en marche 81,000 hommes ou 75,000, en déduisant les non-valeurs et les hommes des dépôts. Du 10 au 15, 76,500 ou 70,000 sans les non-valeurs. Total 145,000 hommes.

Peut-être l'effectif sera-t-il plus élevé, car certains renseignements manquent encore ; mais je préfère rester au-dessous du nombre réel.

Dans la 1re catégorie, 40,000 hommes pourraient immédiatement partir, si l'on n'attendait d'Angleterre et du Nord des objets d'équipement ; seront prêts, les objets manquants leur seront donnés, au point de concentration.

JULES CAZOT.

N° 5. Bordeaux, 23 déc. 1870, 8 h. 30 soir.

Guerre à Gambetta, Lyon, communiquer à de Serres, Autun (confidentiel).

J'ai reçu de vous presque simultanément plusieurs dépêches très-importantes, auxquelles je tâcherai de répondre avant la fin de la soirée. Mais il en est une qui les domine et qui appelle une réponse immédiate.

Je veux parler de celle qui me signale les observations du général Bourbaki, touchant le rôle du 15e corps. Mon étonnement en recevant la dépêche de Bourbaki a été, je l'avoue, extrême. Je croyais que le plan, tel que je l'avais indiqué, avait été approuvé par lui dans ses diverses parties, et conséquemment aussi en ce qui touche le 15e corps, dont la séparation d'avec les deux autres et non la dissémination, comme il le dit, avait été explicitement formulée. '

Si le général avait des objections, c'est alors qu'il fallait les produire et non aujourd'hui que l'opération est en train. Je ne saurais, pour ma part, voir là dedans qu'une porte de derrière destinée, en cas d'insuccès, à rejeter la responsabilité sur d'autres têtes. Je n'y saurais à aucun degré souscrire. Mon rôle pur et simple a été de proposer un plan.

On avait le droit de ne pas le suivre. On a aujourd'hui le droit de le modifier, mais alors qu'on accuse nettement les rôles. Que le général Bourbaki vous dise catégoriquement ce qu'il veut qu'on fasse de son 15e corps. Si vous l'approuvez, vous me donnerez vos instructions et je les suivrai ponctuellement. Mais que le général reste dans un vague nuageux et veuille me faire trancher, à moi, des questions au-dessus de ma compétence, et cela dans un sens contraire à ma propre opinion, c'est ce que bien évidemment je ne puis faire. J'attendrai donc une nouvelle dépêche de votre part avant de toucher en quoi que ce soit aux ordres qui ont dû être donnés au 15e corps avant le départ de Bourbaki, et qui ont dû être, je le suppose, la réalisation technique de la pensée qui consistait à couvrir, en ce moment, Vierzon et Bourges.

N° 5139. 23 décembre 1870, 8 h. 40 soir.

Etat-major à général Pellissier à Verdun.

D'ordre du général Garibaldi, je vous informe que moins que personne il ne songe à contester vos pouvoirs, mais vous avez pu voir, dans notre conférence à Chalon, que les troupes destinées à notre armée par ministre étaient retenues par général Bressolles pour le bien du service. Mobilisés à Autun, de fait sinon de droit, sont depuis longtemps à notre disposition, et indispensables à la défense de nos positions. Ne pouvons nous dessaisir des moyens militaires qui sont ici délégués du ministre. De Serres va arriver, et nous réglerons avec lui toutes ces questions, mais dans aucun cas, ordres directs ne devront être expédiés à troupes stationnant dans le cercle de nos opérations. Ignorons d'ailleurs absolument en ce moment qui commande et d'où doivent partir les ordres, espérons que toutes ces questions seront vidées dans la journée, M. de Serres étant là.

BORDONE.

N° 5140. Autun, 23 déc. 1870, 8 h. 45 soir.

Etat-major à Sourdeaux, attaché cabinet guerre, Bordeaux.

Non, satisfaction n'a pas été donnée à Garibaldi; heureusement attendons de Serres qui éclaircira et résumera situation, comme vous l'avez fait ici, quand êtes venu. Ce que demande général, ce ne sont pas satisfactions personnelles d'amour-propre froissé, c'est la possibilité de maintenir et de fixer discipline et moralité nécessaires dans l'armée. Jusqu'ici, le meilleur moyen d'obtenir faveurs et grades semblait être de calomnier le général et ses amis; les effets d'un pareil état de choses se font aujourd'hui cruellement sentir, quoi qu'on dise; le général est indigné que mensonge et calomnies compromettent loyauté, il veut à tout prix que cela finisse. De Serres entendra et vous instruira. Avisez de Freycinet.

BORDONE.

N° 5148. Autun, 23 déc. 1870, 10 h. 10 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Reçu la communication relative à Paris, merci; sous peu nous serons prêts aussi et tous ceux que j'ai vus sont animés du meilleur esprit, comptez sur moi pour infuser chez tous, s'il y a lieu, la confiance et la vigueur. Mes forces matérielles redoublent par le mouvement. Je vais très-bien et je les utiliserai aussi bien que possible. Je vais trouver Garibaldi.

DE SERRES.

N° 5184. Autun, le 23 déc. 1870, 11 h. 58 soir.

Intendant Garibaldi à guerre, Bordeaux.

Prière envoyer crédits suivants pour janvier :

Chapitre 3. — Etats-majors : Cinquante mille francs.

Chapitre 5. — Solde des troupes : Huit cent mille francs.

Chapitre 6. — Subsistances : Deux cent mille francs.

Chapitre 6. — Hôpitaux : Vingt mille francs.

Chapitre 7. — Habillement d'un million.

Chapitre 12. — Justice militaire : Deux mille francs.

Chapitre 13. — Remontes : Vingt-huit mille francs.

Total : Deux millions cent mille francs.

Je confirmerai cette dépêche.

BAUNES.

N° 530. De Bordeaux, 23 déc. 1870, 12 h. 28 (minuit). —Urgence : Clermont, Poitiers, Lyon, Chagny, Bordeaux, 23 déc. 1870, 12 h. — Extrême urgence.

Guerre à Audibert, Clermont (faire suivre) et Lemercier, Poitiers (faire suivre).

L'embarquement de nos troupes se fait avec une lenteur qui sera une éternelle honte pour ceux qui en sont la cause. Dès demain une enquête sera ouverte et un commissaire extraordinaire sera envoyé sur les lieux pour constater à qui la responsabilité incombe. Mais le Ministre s'adresse aujourd'hui à deux hommes de cœur, à deux Français, aux deux directeurs des compagnies de Lyon et d'Orléans et il les adjure, au nom de la patrie, de laisser de côté toute récrimination puérile entre les compagnies et d'unir fraternellement leurs efforts pour mettre fin à des retards qui pourraient amener un irréparable désastre.

C. DE FREYCINET.

N° 310. Chagny, 24 décembre 1870, 2 h. 55 matin

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux, (extrême urgence.) Communication Gambetta, Lyon.

Je trouve à Chagny, à l'instant, 2 h. 1/2 matin, communication de votre dépêche à Gambetta 8 h. 30 soir, relative aux récriminations de Bourbaki et au 15ᵉ corps ; j'en suis heureux et fier. J'ai pensé et écrit sous autres formes dans mon journal, les mêmes choses. Toucher au 15ᵉ corps pour en faire ce que demande Bourbaki serait une faute inqualifiable. Sa présence à Bourges ou en tout autre point entre les deux armées, s'il est bien mené, immobilise une force double au moins chez l'ennemi et le rôle du 15ᵉ corps est le plus beau qui puisse exister, mais tout autrement que Bourbaki le pense. Votre mouvement chemin de fer effectué, nous laisserons derrière le 15ᵉ corps (et nous l'avons sous la main), le matériel nécessaire à son transport en entier, et cette force jetée à un moment très-proche au-delà de Besançon, ou au-delà du Mans, décidera peut-être du sort de la France ; pour ma part, je le répète : à Bourges ou même au-dessous de cette ville, le 15ᵉ corps surveillant l'ennemi immobilise une bonne partie de ses forces, le trompe sur les nôtres aussi bien que sur nos projets, et grâce aux dispositions qui seront prises, je l'espère, d'abord pour « ne le laisser entamer à aucun prix, » ensuite pour le lancer rapidement en un

point choisi, il peut décider du sort du pays. Tel est selon moi le programme du 15e corps. Je supplie de l'admettre et de le donner tel à son chef.

DE SERRES.

N° 533. Chagny, 24 décembre 1870, 3 h. 30 m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux. (Urgent et confirmatif.)

Vous avez ma dépêche, 24, 2 h. 55 matin, relative au 15e corps. J'ai cru devoir la communiquer à Gambetta. J'y reviens. Entre nous, celui que vous savez veut simplement des forces pour lui, que tout le reste soit compromis plutôt que le piédestal qu'on lui a fait; je sens cette pensée, non-seulement dans chacun de ses actes, mais dans chacune de ses pensées. Voilà l'explication de la retraite de Gien à Bourges, etc.

..... Le plan qui se réalise ne demanderait que le 18e et ce qui est à Autun aujourd'hui; il y a en plus et Cremer, et l'ex-Crouzat, et Lyon, et les garnisons, et toutes les facilités, c'est-à-dire trois fois plus qu'il n'en faut si j'étais quelque chose; cette dépêche de Nevers me fixerait sur l'homme si je ne l'étais déjà. Je vous en supplie, faites que le Ministère seul mène le 15e corps avec un bon chef à sa tête, qu'il achève à Bourges sa reconstitution en 3 divisions moins grosses qu'autrefois, qu'il couvre Vierzon et cette ville, mais seulement contre des forces qu'il puisse vaincre assez sûrement; sinon il s'éloignera, car avant tout il doit ne pas se laisser entamer, tout en immobilisant au profit de Chanzy et Bourbaki, un et même deux corps ennemis, il doit menacer Orléans et être prêt à marcher sur Blois, Orléans ou Gien, suivant les circonstances, mais surtout être prêt à « s'embarquer. ».

Si, par la fatalité persistante qui a fait commettre tant de fautes au pays, le 15e corps est enlevé de Bourges, qu'on le donne à Chanzy plutôt qu'à la 1re armée. Prenez en mains par Gambetta les mouvements généraux du 15e et alors la partie est belle, je vous l'assure.

Merci pour tout ce que vous faites pour moi.

Tout à vous,

DE SERRES.

N° 589. Bordeaux, 24 déc., 10 h. 57 matin.

Guerre à Gambetta, Laon, à de Serres, Chalon-sur-Saône en gare.

Je reçois du général Bourbaki une dépêche ainsi conçue, faisant suite à celle d'hier.

« Comme vous l'avez ordonné, le 15e corps est resté à Bourges à votre disposition immédiate. Je ne me rends pas compte des services qu'il peut être appelé à rendre dans cette région. Ne jugeriez-vous pas opportun de le diriger par les voies ferrées dès que le matériel sera devenu disponible, sur les mêmes points que le 18e et le 20e corps? Il augmenterait notablement les chances de succès. Le fractionnement des troupes en petits paquets ne pourrait que les diminuer. »

— Cette persistance du général Bourbaki m'oblige à revenir sur la question. Je demande que la situation soit nettement tranché et je me refuse, quant à moi, à accepter la responsabilité militaire que ce général voudrait déverser sur nos têtes, conformément à un système que vous avez déjà eu occasion d'expérimenter et contre lequel je m'élèverai toujours. Si le général Bourbaki ne croit pas devoir, au dernier moment, se charger d'exécuter un plan qu'il avait d'abord approuvé, ainsi que le constate votre dépêche du 19 courant, 11 h. 22 s., qu'il se démette purement et simplement de son commandement, j'en serai pour ma part enchanté, car j'ai toujours pensé et dit que Bourbaki n'est pas l'homme qu'il faut. Si, au contraire il continue d'approuver le plan, alors qu'il l'exécute droitement, sans réticences et récriminations perfides. Si enfin, il a en vue un plan meilleur et que vous l'adoptiez, je demande à le connaître et j'en surveillerai l'exécution de mon mieux. Mais jamais je ne consentirai à ce que, par un habile déplacement des rôles, nous civils, dont le rôle est de proposer, nous portions devant la France la responsabilité des fautes militaires que le général Bourbaki aura pu commettre.

DE FREYCINET.

N° 5132. Circulaire de Bordeaux, 24 déc. 1870, 12 h. 5 (midi).

Intérieur à préfets, sous-préfets et généraux.

Hier l'armée du Nord a livré bataille de 11 à 6 heures à Pont-Noyelles; elle est restée maîtresse du champ de bataille après un long combat d'artillerie terminé par une charge de l'infanterie sur toute la ligne.

L'ensemble des renseignements de la Loire indique que l'ennemi renonce à poursuivre sa marche au-delà de Tours et que même il se replie sur Orléans.

De nouveaux renseignements sur l'affaire de Nuits du 18 permettent d'affirmer que cette journée a été avantageuse. Le général Cremer, avec moins de 10,000 hommes, dont beaucoup voyaient le feu pour la première fois, et 3 batteries a soutenu jusqu'à la nuit close un combat contre des

forces très-supérieures appuyées par 7 batteries. L'ennemi n'est entré dans la ville qu'à la faveur de l'obscurité et a dû l'abandonner dès quatre heures du matin. Notre retraite faite en bon ordre n'a pas dépassé un rayon d'un kilomètre. Les pertes avouées par l'ennemi sont quatre fois plus considérables que les nôtres.

Le jeune Guillaume de Bade a été blessé mortellement. Depuis ce temps l'ennemi n'a ni renouvelé son attaque ni inquiété les positions du général Garibaldi. C'est de notre côté l'héroïque première légion des mobilisés du Rhône qui a le plus souffert. Le 20, Nuits était complétement abandonné par l'ennemi qui laissait nombre de morts dans les vignes, et nous reprenions possession des blessés que nous n'avions pu évacuer et d'un nombreux matériel.

Les nouvelles de Belfort annoncent une sortie dans la nuit du 20 au 21 désastreuse pour les assiégeants. Beaucoup de leurs canons ont été encloués et les villages environnants sont remplis de leurs blessés.

N° 534. Bordeaux, 24 déc. 1870, 12 h, 30 matin.

Guerre à Gambetta, Lyon.

Je vous envoie copie du suprême appel que j'adresse aux deux compagnies d'Orléans et de Lyon. Je vous prie d'envoyer sur les lieux un commissaire extraordinaire enquêteur que vous trouverez facilement à Lyon ou parmi les préfets environnants. Faites signifier par télégraphe à Audibert à Clermont et à Lemercier à Poitiers (faire suivre) que si dans les 24 heures vingt mille hommes au moins ne sont pas embarqués et conduits à Chagny (en sus de ceux qui y sont déjà) ils seront l'un et l'autre incarcérés le soir même, en vertu du décret du 11 novembre relatif aux opérations des armées. Il y a 48 heures que je vous aurais conseillé cette mesure si j'avais connu la situation qui m'est révélée ce soir pour la première fois par une dépêche de Bourbaki.

DE FREYCINET.

N° 216. Autun, 24 décembre 1870, 1 h. 20 soir.

Etat-major à délégué guerre de Freycinet, Bordeaux.

Comptais sur votre promesse de ne pas donner croix ou mention honorable à troupes sous nos ordres sans nous en prévenir. Je reçois à l'instant un brevet de chevalier et trois mentions honorables pour tirailleurs francs-comtois qui me parviennent par le général commandant Nevers. Cela nous oblige à sortir de la réserve que nous avions adoptée comme règle. Avions pris note des personnes récompensées, mais avant et au-dessus d'elles en sont d'autres qui auraient le droit de se plaindre et de nous accuser de mauvais vouloir à leur égard, et que nous attendions pour les proposer pour des récompenses.

BORDONE.

N° 5157. Lyon, 24 décembre 1870, 2 h. 10 soir.

Ministre guerre à ingénieur de Serres, Dôle.

Je vous remercie de votre prodigieuse activité et j'approuve pleinement vos observations sur le 15e corps; vous pouvez transmettre des ordres conformes; je vous avais invité également à me transmettre et soumettre au général Bressolles les ordres, les heures de débarquement des troupes placées sous son commandement; faites-le sans retard, écrivez à Bressolles et à moi, accusez-moi réception; il y a urgence.

LÉON GAMBETTA.

N° 222. Autun, 24 décembre 1870, 3 h. 25.

Chef état-major à délégué Guerre, de Serres, Chalon.

Ernest m'apprend sa nouvelle situation et me parle en termes ambigus de sa future coopération. Hâtez-vous de régler avec ministre toutes ces conditions de relation entre chefs divers et pardonnez-moi de revenir sur un point pénible à moi plus qu'à tout autre. Frappoli, par des procédés familiers à certaines gens, soustrait à notre autorité troupes qui nous appartiennent, couvre d'impunité déserteurs ou chassés de notre armée et donne grades supérieurs aux gens que nous avons flétris, absorbe à son crédit argent remis par nous à des comités fondés par nous et à qui retirons dès cet instant tout mandat. On nous a demandé de ne rien faire contre Frappoli et nous sommes tus, mais c'est fini, il faut choisir entre M. Frappoli et le général, ceci est irrévocable. Pardon de tous ces tracas. Avisez le ministre.

BORDONE.

N° 5228. Bordeaux, 24 déc. 1870, 3 h. 30 soir.

Guerre à Gambetta, Lyon, extrême urgence.

Je vous propose de décider que les 3 divisions de Bressolles seront respectivement commandées par Thibaudin (qui a pris le nom de Commagny),

par Bressolles et par Cremer, ce qui permettra de se passer de Bousquet comme divisionnaire. La division Cremer resterait au voisinage de Garibaldi pour manœuvrer avec lui. Ils s'entendent très-bien ensemble. Si vous approuvez donnez des ordres directs à Bressolles pour mettre à exécution, et télégraphiez-moi.

DE FREYCINET.

N° 5230. Bordeaux, 24 déc. 1870, 3 h. 30 soir.

Guerre à général Bourbaki, Nevers. (Faire suivre.)

J'ai fait part à M. le ministre Gambetta des objetions soulevées par vous au sujet du rôle assigné au 15ᵉ corps, et c'est avec son autorisation expresse que je vous adresse la dépêche suivante :

Vous aviez accepté le plan d'ensemble qui vous avait été proposé, et vous en avez commencé l'exécution. Dans ce plan figure explicitement la station du 15ᵉ corps à ou près Bourges, contre laquelle vous vous élevez aujourd'hui. Vos objections signifient-elles que vous ne croyez pas pouvoir, après nouvel examen, vous charger avec succès de la tâche que vous avez entreprise ? Si elles ont cette signification, il faut le dire nettement et nous aviserons.

Ces objections signifient-elles que vous avez un plan meilleur à substituer à celui en cours d'exécution? En ce cas, comme je vous l'ai télégraphié ce matin, proposez-le en détail et avec précision à M. le Ministre de la Guerre, qui appréciera s'il convient de modifier la résolution adoptée.

Mais entre ces deux alternatives parfaitement nettes, il est une situation que nous n'accepterons jamais. C'est celle qui consiste à laisser un général qui exécute de son plein gré un plan accepté par lui, introduire, chemin faisant, des critiques rétrospectives qui pourraient faire croire qu'il agit malgré lui, de telle façon qu'il se trouverait à l'avance déchargé de la responsabilité de toutes les fautes militaires qui pourraient se commettre. Cette situation ne conviendrait pas davantage à vous-même qui avez certainement le cœur trop haut placé pour la rechercher.

La seule qui peut convenir aux uns et aux autres, est celle qui consiste à laisser chacun à son vrai rôle : nous, pour vous indiquer le but vers lequel nous voulons tendre ; vous, pour y arriver par des combinaisons militaires dont vous avez la charge et l'honneur.

Veuillez donc nous faire connaître immédiatement si vous acceptez sans réserve le plan en cours, ou si vous en déclinez l'exécution, ou enfin quelles sont les modifications moyennant lesquelles vous consentiriez à en rester chargé.

Signé : C. DE FREYCINET.

N° 2529. Bordeaux, le 24 déc. 1870, 2 h. 50 soir.

Guerre à de Serres, Chalon-sur-Saône, en communication à Gambetta, Lyon.

Il est indispensable que Bressolles reçoive sans délai un ordre précis lui faisant connaître le moment de son départ, la direction qu'il doit prendre, son point de coopération en un mot de mouvement militaire qu'il devra exécuter. J'ai télégraphié Bourbaki dans ce sens, mais comme M. Gambetta ne se préoccupe avec raison de rien recevoir, je vous prie de vous concerter d'urgence avec Bourbaki pour que Bressolles reçoive des instructions précises et que M. Gambetta en soit avisé.

DE FREYCINET.

N° 585. Chagny, 24 décembre 1870, 4 h. 10 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon. Communication à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je trouve ici seulement vos dépêches du 22 soir et 23, relatives à l'embarquement et au terme du débarquement. J'ai le 22, à 8 h. matin, supprimé moi-même des services sur Lyon-Méditerranée qui aurait dû être menacé même de cour martiale. J'avais pensé, à Bourges, que des Français, directeurs de Compagnies feraient mieux, et auraient du cœur, sinon du patriotisme J'en avais le droit, j'ai le regret de m'être trompé ; aussi ai-je pris, hier 23, dès le matin, toutes mesures correctives ; le 23, le matériel afflue, l'embarquement bien engagé permet de mettre en mouvement plus de 30 trains, et aujourd'hui 24 le gros de l'opération, l'artillerie étant avancée, pourra être fait : car le département est assuré largement par nos propres soins depuis le 22 au matin à Chagny et à Chalon. J'ai tout réglé à Etan, Montchanin, Chagny, pour que la circulation soit rapide et les retards seront, je l'espère, compensés ; je passe jour et nuit sur la brèche ! Je verrai aujourd'hui la ligne de Chalon-Dôle que nous utilisons pour les subsistances au moins ; les installations, si même la ligne est prête, eussent été insuffisantes. Je réponds à l'affirmation du générai « que la voie de terre eût été plus rapide, » il eût fallu 4 jours de plus et les troupes eussent fait 180 kilomètres par des froids de glace en pays difficile. Je n'ai pas à insister. Je rappellerai simplement la dépêche

de Freycinet sur le système du général, conclusion plus profondément vraie que vous ne pouvez le croire ; je n'ai qu'une crainte, c'est d'avoir à faire bien rapidement usage des pièces que vous m'avez confiées. Je vous déclare à nouveau que je ferai tout mon possible pour en user, « user à temps, » en vous demandant toujours avis si les circonstances laissent la moindre possibilité.

DE SERRES.

N° 5458. Chalon-sur-Saône, 24 décembre, 1870, 4 h. 15 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux, et Gambetta, Lyon.

Plus j'étudie, plus j'analyse notre opération, plus je me convaincs de la nécessité de ne pas toucher au 15e corps ; je prie et supplie avec la force d'une âme convaincue qu'on lui donne le programme tracé dans ma dépêche de cette nuit; si mes prières sont trop peu de chose, j'y joins l'appui d'un homme compétent, d'un ami même de Bourbaki, de Clinchant, qui va plus loin que moi dans un autre sens, et déclare nettement que le 15e corps, après ce qu'on lui a pris, c'est-à-dire son cœur, serait une gène et non un renfort ; ceci répond militairement même aux récriminations de Bourbaki. Si ma présence n'est pas d'une nécessité absolue cette nuit, ici ou à Chagny, je passerai pour deux heures à Lyon. Je vous en aviserai auparavant.

DE SERRES.

N° 540. Chagny, 24 déc. 1870, 4 h. 45 (?) m. ou s.

De Serres à Gambetta, Lyon, et de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Programme du jour pour moi : jusqu'à 9 h. matin, Chagny ; de 9 h. à 1 h. Chalon ; de 1 h. à 4 h. 1/2, ligne Chalon-Dôle et retour soirée Chalon. Je ferai en sorte de voir aujourd'hui tous les chefs de corps s'ils sont à ma portée.

DE SERRES.

N° 5462. Chalon-sur-Saône, 24 décembre 1870, 5 h. 25. — Extrême urgence.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je crois bon de passer pour une heure au moins à Lyon, chez Gambetta; il faut en finir avec les obscurités, les hésitations et les faux-fuyants du général. Je crois avoir franchement et complétement fait admettre à Bourges le plan tel que l'indiquait votre lettre. Il doit être maintenu tel sans modifications ou bien admettre les conclusions de votre dépêche. Télégraphiez-moi à Chalon jusque 8 heures 1/2, si vous croyez pouvoir me dispenser de ce voyage. En tout cas je serai ici demain, c'est-à-dire à l'état-major général, et je vous garantis qu'on marchera carrément et sans hésitations. Si, comme je l'espère, Gambetta me conserve la confiance qu'il m'a témoignée à Bourges, je réponds de faire marcher, comme vous le désirez tous deux, ou de briser sans hésitations toute résistance.

DE SERRES.

N° 5470. Chalon, 24 décembre 1870, 3 h. 30 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon.

Je vous accuse réception de votre dépêche de 2 h. 12 du soir et vous remercie du fond du cœur. Je ne fais que mon devoir, j'espère arriver à faire plus. — Je verrai ce soir Bressolles après vous avoir vu, j'arriverai à Lyon avant minuit. J'avise le général Bressolles pour conférer sans retard avec lui.

Pour le 15e tout sera fait, je télégraphie à de Freycinet.

DE SERRES.

N° 5472. Chalon-sur-Saône, 24 déc. 1870, 7 h. soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je reçois à l'instant de Gambetta la dépêche suivante : « Je vous remercie de votre prodigieuse activité et approuve pleinement vos observations sur le 15e corps, vous pouvez transmettre des ordres conformes. Je vous avais invité également à me transmettre et à soumettre au général Bressolles les ordres, les heures de débarquement de troupes placées sous son commandement; faites-le sans retard, écrivez à Bressolles et à moi. Accusez-moi réception, il y a urgence. » — Je me suis empressé de répondre : Je vous accuse réception de votre dépêche de 2 h. 1/2 du soir et vous remercie du fond du cœur. Je ne fais que mon devoir, j'espère arriver à faire plus. Je verrai ce soir Bressolles après vous avoir vu, j'arriverai à Lyon avant minuit. J'avise le général Bressolles pour conférer sans retard avec lui; pour le 15e corps tout sera fait, je télégraphie à de Freycinet. »

Je vous prie de donner au 15e corps ses instructions ; j'ignore en ce moment l'état de son état-major général, il était seulement en composition lorsque j'ai quitté Bourges. Martineau y est-il comme commandant en chef? Où est le quartier général aujourd'hui? Le champ d'opérations actuel nous est familier, les instructions

peuvent être assez précises, donnez-moi les miennes sur ce point spécial : de minuit à 7 h. matin, adressez à la préfecture à Lyon, chez Spuller ; après, à Chalon, gare.

DE SERRES.

N° 5298. Autun, 24 décembre 1870, 7 h. 1 soir.

Etat-major à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Avais vu à Bordeaux vos dispostions pour organisation du service de reconnaissances ; il est établi ici depuis plusieurs jours. De Serres a pu s'assurer de son fonctionnement et de son utilité chez nous et pour nos voisins. Pensais qu'il vous en avait parlé et que par lui nos communications vous étaient arrivées. Ce service est en bonnes mains ; j'en ai chargé spécialement Gauckler ; voulez-vous que matin et soir vous envoie rapports que j'expédie à de Serres ?

BORDONE.

N° 547. Chalon, 24 décembre 1870, 7 h. 5 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je reçois votre dépêche 3 h. 36 soir, sur la nécessité de donner ordres à Bressolles, dix minutes après que je viens de télégraphier à Gambetta que je viendrai à Lyon pour cet objet cette nuit même, et règlerai tout avec Bressolles qui est déjà avisé par moi.

DE SERRES.

N° 474. Chalon-sur-Saône, 24 décembre 1870, 7 h. 10 s.

De Serres à colonel Bordone, Autun.

Cher colonel, Ernest sera commandant d'une division ; est-ce en cette qualité qu'il parle en termes ambigus ; il est en ce moment sous l'effet d'un froissement qui sera passé demain quand il saura la position qu'on lui fait. Voici à l'instant une dépêche que je reçois de Freycinet à Gambetta : « Cremer avec sa division resterait au voisinage de Garibaldi pour manœuvrer avec lui. Ils s'entendent très-bien ensemble ; si vous approuvez donnez des ordres directs à Bressolles. » Ce sera donc vite réglé, car je ne doute point de l'approbation du ministre. Vous voyez qu'avec de la patience tout arrive. Laissez-moi de même régler l'affaire Frappoli, j'en réponds ; j'ai télégraphié énergiquement, mais si des ordres peuvent avoir la rapidité de l'électricité, il n'en est pas de même des effets, il leur faut du temps. A bientôt, comptez sur moi.

DE SERRES.

N° 5100. Bordeaux, le 24 déc. 1870, 11 h. 25 soir.

Guerre à général Bourbaki, Nevers.

J'ai reçu de vous hier diverses dépêches, notamment une de 10 h. 50 du soir, par lesquelles vous élevez des objections contre la station du 15° corps à Bourges. Je ne puis en aucune façon m'expliquer ces dépêches. Si vous désapprouvez réellement le rôle distinct assigné au 15° corps, je suis surpris que vous n'ayez pas produit vos objections au moment où le plan d'ensemble vous a été proposé et sans attendre d'être au milieu de l'exécution. Quoi qu'il en soit, si aujourd'hui vous avez en vue un plan meilleur que celui auquel vous vous étiez d'abord rallié, il est sans doute encore temps d'y venir, puisque vous en parlez. Je vous engage donc à le soumettre à M. Gambetta, à Lyon, et j'exécuterai ponctuellement, en ce qui me concerne personnellement, les instructions qui pourront m'être données. Jusque-là, il m'est absolument impossible de prendre sur moi de modifier les instructions qui ont dû être données d'un commun accord au 15° corps avant votre départ de Bourges.

DE FREYCINET.

N° 5135. Bordeaux, le 24 déc. 1870, 11 h. 45 soir.

Guerre à général Frappoli et à Baillehache, Lyon (Faire suivre.)

Le gouvernement tient essentiellement à ne contrarier en rien le général Garibaldi qui lui prête un précieux concours.

En conséquence MM. Frappoli et Baillehache sont expressément invités, chacun en ce qui le concerne, à éviter dans leurs actes ou leurs paroles, de faire quoi que ce soit qui puisse contredire ou gêner les ordres de Garibaldi.

S'il survenait la moindre plainte de la part du général Garibaldi, le gouvernement se verrait obligé de retirer toute commission à MM. Frappoli et Baillehache.

Mais il est convaincu que cet appel à leur bon esprit suffira et qu'aucun conflit ne se produira.

C. DE FREYCINET.

N° 5137. Bordeaux, 24 déc. 1870, 11 h. 45 soir.

Guerre à Bourbaki, Nevers, à communiquer à Gambetta, Lyon, Bressolles, Lyon, et de Serres, Chalon-sur-Saône. (Faire suivre.)

Vous avez dû être instruit que vous aviez la direction stratégique suprême, non-seulement

des 18e et 20e corps, mais encore du 24e corps, Bressolles, ainsi que toutes autres troupes, moins celles de Garibaldi, qui pourraient être mises en campagne dans votre sphère d'action. En tout cas, je vous le confirme. Il vous appartient en conséquence d'assigner le mode de coopération que vous voulez avoir de Bressolles ; j'avais soumis l'idée de l'envoyer à Besançon pendant que vous marcheriez sur Dijon. D'après certaines dépêches, il semblerait que vous préféreriez le faire aller à Dôle. Quoi qu'il en soit, c'est à vous de décider cette question, d'après la plus grande utilité que vous y verrez pour l'opération d'ensemble.

Veuillez donner des ordres précis dans ce sens à Bressolles et lui indiquer en même temps la date à laquelle il devra être rendu au point que vous lui indiquerez. En un mot, veuillez régler directement sa marche selon vos appréciations. Je lui ai dit de se tenir prêt à dater de dimanche, mais je ne puis lui en dire davantage, pour la double raison qu'il est sous vos ordres et que je ne puis apprécier d'ici à quel moment vous quitterez Chagny.

DE FREYCINET.

N° 5526. Bordeaux, 24 déc. 1870, 11 h. 50 soir.

Guerre à de Serres, chez Spuller, à la préfecture, et communication à Gambetta, Lyon.

Reçu vos diverses dépêches. Ne connaissant point, mon cher ami, les instructions que Bourbaki, et vous, avez dû donner au 15e corps, il m'est impossible d'intervenir soudainement auprès de ce corps, sous peine de faire du gâchis. Mais pour courir au plus pressé, voici dans quel sens je crois qu'il serait bon de prescrire à ce corps, et je vous prie de vous en entendre avec qui de droit et en tenant compte de ce qui a pu être dit auparavant.

A mon sens, le 15e corps devrait avoir le gros de ses forces à Bourges. Une division occuperait très solidement la forêt de Vierzon et de Saint-Laurent et de forts avant-postes seraient placés à Neuvy-sur-Barangeau et à Chapelle-d'Angillon. En même temps les routes seraient soigneusement interceptées dans toutes les directions au-dessus de Neuvy, de la Chapelle, entre la Chapelle et Sancerre, ainsi que dans les directions de Bourges à Sancerre et à la Charité. On respecterait, au contraire, la route de Vierzon à Salbris, ainsi que celles dans l'intérieur du secteur Vierzon, Neuvy, la Chapelle. Je recommande l'agent-voyer chef de Bourges comme pouvant être d'un précieux secours pour tout cela, et s'il y consentait, on l'attacherait au 15e corps, comme colonel du génie civil.

Cela posé, les avant-postes auraient ordre de se replier sur Vierzon et Bourges, en cas de forces supérieures, et la division de Vierzon elle-même aurait Bourges pour objectif de retraite, de façon à ce que le 15e corps devînt la garnison du camp retranché de Bourges, qu'il faut, en attendant, fortifier et refortifier.

Je ne partage pas tout à fait votre avis sur le point de préparer ce corps à filer de Bourges en chemin de fer s'il survenait des forces supérieures.

Outre que ce genre de retraite peut être difficile à pratiquer, et à cause de la durée de l'embarquement, je pense qu'en cas d'une marche d'une armée sur le centre de la France, Bourges doit être un centre de résistance, permettant au besoin à Chanzy de tomber sur les derrières de cette armée, et ce n'est qu'après avoir été mis dans l'impossibilité de tenir davantage que le 15e corps devrait, suivant les circonstances, battre en retraite sur Nevers ou sur Saint-Amand.

Soumettez ce projet d'instructions à M. Gambetta et aux généraux, et faites-moi parvenir la copie exacte des instructions qui auront été effectivement adressées au 15e corps. Aussitôt que je les aurai reçues, je me charge de les continuer ensuite directement.

En tous cas, répondez. DE FREYCINET.

N° 5105. Lyon, le 25 décembre 1870, 3 h. 50 m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Avant de quitter Lyon, où j'ai vu Gambetta, réglé avec Bressolles son affaire, je passe au télégraphe, où je trouve avis de l'arrivée de votre dépêche du 24, 11 h. 30 s. sur le 15e. Vos instructions sur le 15e sont identiquement celles indiquées par moi au colonel Desplas, en présence de Colomb, au moment où je l'avisais de la modification du mouvement. Ce sont aussi celles que j'ai fait envoyer à Avor, par Borel, au général Martineau.

Je suis heureux d'avoir encore réalisé vos intentions. Il n'y a donc « qu'à les confirmer » en les développant au général commandant le 15e corps, pour ce qui est des positions à prendre. Je suis absolument d'avis d'attacher l'agent-voyer chef aux forces « opérant à Bourges ; » il connaît à fond le pays qu'il a préparé ; solide, vigoureux, animé des meilleurs sentiments, il peut et doit rendre de grands services. Quant aux mouvements éventuels du 15e corps, je me suis mal expliqué dans ma dépêche, car je n'ai jamais eu l'intention de faire opérer une retraite en chemin de fer. Un déplacement par ce moyen

était envisagé par moi pour être employé dans le cas seulement où l'ennemi ne menacerait plus le corps et qu'il serait à lancer à grande distance.

Dans le cas, au contraire, d'une attaque directe ou indirecte, il est incontestable qu'il faut exécuter uniquement votre programme, qui a toujours été le mien.

Je pars à 4 heures pour Chalon; j'arriverai à 7 heures, et dès le matin je vous rendrai compte aussi bien des 18e et 20e corps que de la discussion que je soulèverai sur le rôle ultérieur du 15e. — Le général y sera arrivé pour le 24; tout est ordonné, départ dimanche, entame suite lundi. Je ferai rejoindre ce qui est en trop à Beaune par les nouvelles sections non encore ouvertes, Chalon-Dôle. J'ai remanié cette nuit l'endivisionnement et l'embrigadement du 24e sans trouble, au contraire, car je prends les résultats acquis qu'on allait renverser inutilement. Cremer 1re, Commagny 2e, Busserolles 3e. Ce dernier sera peut-être à prendre pour le tout sous peu. (Dès le déplacement.) Je vais bien; comptez sur moi.

DE SERRES.

(Sans numéro.) Nevers, gare, le 25 déc. 1870, 8 h. 50 matin.

David à de Serres, délégué de la guerre, à Chagny.

En ce moment Nevers a expédié à l'armée 64 trains militaires, dont 22 chargés par la Charité. Je fais envoyer sans cesse trains formés de matériel vide à la Charité. Colonel Bordone est avisé qu'il recevra aujourd'hui 2 batteries de montagne à Autun; elles sont parties. Je n'attends plus rien de Bourges. Saincaise achève l'embarquement de la brigade Polignac. Situation s'améliore; 2 batteries à cheval sont chargées ici prêtes à partir.

DAVID.

N° 5569. Bordeaux, le 25 déc. 1870, 10 h. 50 m.

Guerre à colonel Bordone, Autun.

A la demande de M. de Serres, qui m'en a prié après avoir vu votre quartier général, j'ai envoyé un avis au général Frappoli et à M. Baillehache pour les inviter à s'abstenir avec le plus grand soin de tout ce qui pourrait contrarier en quoi que ce soit les desseins du général Garibaldi, auquel j'ai personnellement le désir d'être très-agréable, à raison du précieux concours qu'il veut bien prêter à notre Gouvernement. Je suis convaincu que Frappoli, qui est un homme parfaitement honorable et conciliant, et, à son exemple, Baillehache, se conformeront avec empressement à mes instructions et sauront éviter tout ce qui pourrait contrarier le général Garibaldi.

De votre côté, colonel Bordone, je vous demande de me montrer la même bonne volonté que je vous montre moi-même.

Abstenez-vous de tout ce qui pourrait provoquer des conflits avec Frappoli et Baillehache. Ces messieurs opèrent actuellement sur un terrain distinct du vôtre; laissez-les donc à leurs affaires et ne vous en occupez plus. Vous avez présentement devant vous une tâche assez grande et assez belle pour n'avoir rien à envier à personne.

L'armée de Garibaldi, où vous remplissez un rôle si important, est appelée à se couvrir d'honneur par sa coopération avec nous. Consacrez donc, je le répète, toutes vos pensées à cette œuvre capitale, et ne vous en détournez pas pour créer des difficultés à Frappoli et à Baillehache, qui accomplissent en ce moment un mandat régulièrement donné et qui doit par conséquent être respecté. Je compte sur le bon esprit dont vous avez fait preuve dans notre dernière entrevue pour nous épargner des conflits qui tourneraient, soyez-en sûr, au détriment de tout le monde.

C. DE FREYCINET.

N° 795. Bordeaux, 25 déc. 1870, 11 h. 30 m.

Gambetta, Lyon.

M'autorisez-vous à faire rendre le décret suivant :

« Considérant que si le contrôle administratif et financier des services médicaux peut être utilement exercé par l'intendance militaire la partie technique de ces mêmes services doit être confiée à des personnes compétentes dans l'art de guérir,

« Décrète :

« Art. 1er. — Il est formé au sein de la direction générale de l'administration de la guerre une sous-direction spéciale chargée de tous les services médicaux de l'armée.

« Le bureau des hôpitaux et des invalides fera partie de cette sous-direction.

« Art. 2. — M. le docteur Charles Robin est placé à la tête de ce service en qualité de sous-directeur. »

La mesure ci-dessus me semble nécessaire pour donner plus d'impulsion et d'unité à nos ambulances, et d'après ce que m'a dit hier un ami du

docteur Robin, ce médecin distingué, auquel je crois que vous vous intéressez, accepterait ce poste avec empressement.

C. DE FREYCINET.

N° 5495. Chalon-sur-Saône, le 25 décembre 1870, 1 h. 5 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon, de Freycinet, guerre, Bordeaux, et colonel Deshorties, 8e division, Lyon.

Il n'y a rien à modifier aux dispositions prises ce matin. Si les trains sont arrêtés par les neiges, les troupes descendront et se caserneront, si l'arrêt doit être long. S'il est court, elles bivaqueront avec de grands feux. Je règlerai ce soir avec Cremer et Busserolles ce qui a été arrêté avec le général à Lyon.

DE SERRES.

N° 5671. Bordeaux, le 25 déc. 1870, 2 h. 40 soir.

Le Goff, à M. Gambetta, Lyon.

Les ballons nous envoient quelques journaux de Paris, entre autres le *Moniteur universel*.

Je dois vous signaler dans le numéro du 17 de ce journal une phrase de votre dépêche du 11 décembre : « Bressolles, à Lyon, se dispose à se jeter avec 30,000 hommes dans l'Est, appuyé sur les forces de Garibaldi, etc. »

Cette indiscrétion n'a peut-être pas d'inconvénient aujourd'hui; mais ne pourrait-il pas y en avoir à livrer ainsi au public *in extenso* vos rapports ?

N° 5261. Autun, le 25 déc. 1870, 2 h. 48 soir.

Chef état-major à délégué guerre, Bordeaux.

Je n'ai fait qu'exécuter, en les modérant, les ordres précis et formels du général, dont les termes se résument en ceci : ou eux ou moi, qu'on choisisse.

Je m'étonne qu'on puisse croire à une action personnelle, lorsqu'au contraire j'ai toujours été modérateur, parce que personnellement attaqué. J'attends réponse avant de soumettre à Garibaldi le télégramme que je viens de recevoir.

BORDONE.

N° 5262. Autun, le 25 déc. 1870, 2 h. 50 soir.

Colonel Gauckler à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Pris connaissance de dépêche à Bordone du 25 à 10 h. 50 commençant : « A la demande de Ch. de Serres, etc. » Ce n'est pas nous qui nous mêlons d'affaires de Baillehache et Frappoli, c'est eux qui arrêtent nos hommes et disposent de crédits ouverts à Garibaldi. C'est eux qui créent difficultés sur notre terrain en agissant sur nos éléments, les désorganisant et les détournant. Général irrité tous les jours par mécomptes provenant de ces messieurs. Qu'ils quittent notre terrain, où ils agissent comme embarras et obstacles, et tout y gagnera. Ne pourrais-tu pas les utiliser à la Loire? Général connait ces hommes et demande satisfaction ou partira chez lui.

GAUCKLER.

N° 5500. Chalon-sur-Saône, le 25 déc. 1870, 3 h. 5 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon. Urgent et confidentiel.

Prière faire insérer aux journaux une note dans le sens suivant :

« L'attaque vigoureuse de Nuits par des forces considérables ennemies, quoique bien soutenue par nos armées, avait amené le Gouvernement, pour rassurer le pays, à renforcer les troupes qui couvrent la Côte-d'Or, la vallée de la Saône et Lyon, par des détachements importants tirés de l'armée de la Loire. Les énergiques mesures prises ont été superflues, l'ennemi ayant arrêté sa marche en avant sans même conserver Nuits, et aujourd'hui on a pu même faire revenir à leur point de départ les troupes tirées de Bourges et de Nevers. »

DE SERRES.

N° 5720. Bordeaux, le 25 déc. 1870, 4 h. soir.

Justice et travaux publics à MM. Audibert, directeur de la Compagnie Lyon-Méditerranée, Clermont-Ferrand, Protais, agent général du mouvement, Compagnie de l'Ouest à Granville; de Saint-Didier, administrateur Compagnie du Nord, Lille ; Love, directeur Compagnie des Charentes, à Saintes.

Le ministre de la guerre se plaint vivement des retards que subissent en général les transports militaires.

Les compagnies doivent se pénétrer de la pensée que tout doit être sacrifié aux besoins de la défense nationale, que tous les transports particuliers doivent être supprimés ou ajournés, de sorte que ceux de la guerre ne soient retardés pour aucun motif autre que celui de la sécurité.

Prescrivez à tous vos agents, sans exception, de déférer aux demandes des représentants du service militaire.

L'inexécution des présentes instructions engagerait au plus haut degré votre responsabilité, comme celle de l'administration.

Veuillez m'accuser réception, par télégraphe, de la présente dépêche.

E. FRANQUEVILLE.

N° 5513. Chalon, 25 déc. 1870, 4 h. 45 soir.

Général Bourbaki au général Tortone, à Decize.

Le temps est affreux, laissez-le s'améliorer et attendez, en vous cantonnant là où vous êtes, que des convois vous permettent d'embarquer les troupes en chemin de fer. Donnez les mêmes ordres à toutes les troupes, cavalerie et infanterie. Prévenez à Nevers pour que vos vivres soient assurés; le général Clinchant a connaissance du présent ordre.

BOURBAKI.

N° 5749. Bordeaux, le 25 déc. 1870, 4 h. 55 s.

Guerre à général commandant le 15e corps, à Bourges (faire suivre), en communication à Gambetta, Lyon.

Je ne connais point en détail les instructions qui ont dû vous être données relativement au rôle assigné au 15e corps depuis sa séparation d'avec les 18e et 20e corps.

Mais je suppose qu'elles se trouvent en parfait accord avec les développements dans lesquels je vais entrer. S'il en était autrement, vous auriez soin de m'en aviser.

Le rôle du 15e corps est au moins, quant à présent, un rôle d'observation beaucoup plus que d'action. Il doit se poster de manière à couvrir Vierzon et Bourges, et mettre le temps à profit pour se refaire et réparer entièrement les désordres qu'a pu introduire dans son organisation la dernière campagne à laquelle il a pris part. Les diverses fractions de ce corps devront être échelonnées de manière à pouvoir se replier facilement les unes sur les autres et à permettre au corps tout entier de se porter rapidement dans une direction ou dans une autre, sans se laisser entamer dans ce mouvement.

Pour atteindre le but que je viens d'indiquer, les dispositions qui me sembleraient les meilleures sont les suivantes : Le 15e corps aurait le gros de ses forces à Bourges. Une division occuperait très-solidement la forêt de Vierzon et de Saint-Laurent, et de forts avant-postes seraient placés à Neuvy-sur-Barangeau et à la Chapelle d'Anguillon. En même temps les routes seraient soigneusement interceptées dans toutes les directions au-dessus de Neuvy, de la Chapelle, entre la Chapelle et Sancerre, ainsi que dans les directions de Bourges à Sancerre et à la Charité. On respecterait, au contraire, la route de Vierzon à Sablis, ainsi que celles dans l'intérieur du secteur Vierzon, Neuvy, la Chapelle. Je recommande l'agent-voyer chef de Bourges comme pouvant être d'un précieux secours pour tout cela. S'il y consentait, on l'attacherait au 15e corps, dans le département du Cher, comme colonel du génie. Prière de le consulter et de me fixer à cet égard.

Cela fait, les avant-postes auraient ordre de se replier sur Vierzon et Bourges, en cas de forces supérieures, et la division de Vierzon elle-même aurait Bourges pour objectif de retraite, de façon à ce que le 15e corps devînt la garnison du camp retranché de Bourges, qu'il faut, en attendant, fortifier et refortifier.

En cas d'une marche d'une armée sur le centre de la France, Bourges doit être un centre de résistance permettant au besoin à Chanzy de tomber sur les derrières de cette armée; et ce n'est qu'après avoir été mis dans l'impossibilité de tenir davantage que le 15e corps devrait, suivant les circonstances, battre en retraite sur Nevers ou sur Saint-Amand.

D'une manière générale, je vous recommande instamment de vous éclairer à grande distance.

Telles sont les instructions qui me paraissent en harmonie avec le rôle général de votre corps. Si elles vous paraissent soulever sur quelques points des objections au point de vue militaire, je vous prie de me le faire connaître. Veuillez, en tous cas, m'accuser réception de la présente et vous tenir en communications constantes et au moins quotidiennes avec moi.

C. DE FREYCINET.

N° 5269. Autun, le 25 déc. 1870, 5 h. 10 soir.

Etat-major Garibaldi à Steenackers, directeur général, Bordeaux.

L'inspecteur des postes annoncé n'a point encore paru et continuons à ne recevoir aucun courrier. Nous vous demandons : 1° d'accélérer

le service général des postes qui, de fait, n'existe plus; 2° d'adjoindre à notre corps d'armée quelques agents chargés de répartir les lettres entre les diverses colonnes et de centraliser leurs correspondances, et de les diriger sur les bureaux de poste les plus voisins et les plus susceptibles de les faire parvenir à destination, ce qui n'a pas lieu pour Autun, — pas de communications postales depuis dix jours.

BORDONE.

N° 5273. Autun, le 25 déc. 1870, 5 h. 45 soir.

Général Boerio à général Bourbaki, Chalon, général Billot, Chagny.

Arrive à Autun; général Garibaldi y est depuis sept semaines; — beaucoup de troupes artillerie, escadron du 3° hussards. Commandant Dursus arrive d'Arnay-le-Duc. — Confirme renseignements d'hier, 50 cavaliers ennemis arrivés le 24; — commandant Pouillenay 11 kilomètres Semur annoncerait marche sur Semur; postes occupés par nous : Château-Chinon, Saulieu, Pouilly, Arnay-le-Duc, Pondouche, Bligny-sur-Ouche, Epinac, Sombernon, Nolay, Château-Chinon; on croit qu'il n'y a qu'un rideau ennemi à Dijon et qu'un grand mouvement s'accentue de l'Est à l'Ouest (dire du commandant Dursus), vais voir Garibaldi; — renseignerai de vive voix à mon arrivée à Chagny, qui n'aura lieu qu'après-demain 27, à cause de verglas, neige, fatigue des chevaux et surtout ordre du général Billot, à moins d'ordre contraire du général Bourbaki.

Général DE BOERIO.

N° 5207. Lyon, le 25 déc. 1870, 6 h. 59 soir.

Ministre intérieur à préfet, Marseille.

Les affaires de Garibaldi et de Frappoli nous causeraient beaucoup d'ennuis si nous n'arrivions pas à tirer au clair toute cette situation.

Vous savez sans doute que Garibaldi a pour chef d'état-major Bordone, qui est, à ce qu'il paraît, très-difficile à vivre, car il y a de nombreuses démissions dans le corps de Garibaldi, provoquées par ses procédés, ses allures omnipotentes, son insupportable hauteur, sans préjudice d'une foule d'autres causes dont je ne veux rien dire ici. Vous comprenez admirablement que rien n'est possible au sujet de Bordone contre la volonté de Garibaldi; et il paraît qu'il n'y a pas moyen de lui faire entendre raison.

Si vous pouviez à votre tour user de votre influence sur lui, ce serait nous rendre un grand service.

Le malheur de la situation est que les dissidents qui abandonnent Garibaldi veulent se reformer sous les ordres du général Frappoli. Il y a par conséquent une sorte de rivalité qui irrite au plus haut point Garibaldi et surtout Bordone.

L'affaire du comité de Marseille est un épisode de cette lutte.

Frappoli reçoit tout le monde, et, grâce à Bordone, tout le monde s'en va.

Je pense donc que dans l'affaire des cent mille francs votés par le conseil municipal de votre ville il faut avant tout savoir ce qu'il y a au fond de cette querelle, et je vous serai obligé si vous voulez bien vous en expliquer avec Garibaldi personnellement. Mais faites bien attention que tout passe par Bordone et que l'on ne reçoit jamais de réponse que de lui.

Le plus fâcheux, c'est qu'à tout propos et hors de propos Garibaldi parle de donner sa démission, ce qu'il ne faudrait à aucun prix. Mais les embarras s'accumulent, et il est temps de trancher cette situation, si on ne peut pas la dénouer.

Je vous remercie de ce que vous faites dans l'affaire d'E.... Quant à l'autre, je m'en rapporte entièrement à vous. Vous connaissez notre devise commune : Energie et prudence, ni réaction, ni révolte. Amitiés.

LÉON GAMBETTA.

N° 5520. Chalon-sur-Saône, le 25 déc. 1870, 7 h. 45 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon, et de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Il neige à outrance ici aussi, mais cela ne doit pas effrayer; on déblayera ici comme à Lyon, en tant que cela sera nécessaire, et quoiqu'on serait enchanté, ici comme à Lyon, d'en faire prétexte pour ne pas partir, je forcerai le départ, à moins que les difficultés ne dépassent les forces humaines. Lyon ferait de même. Je télégraphie à Bressolles sur sa destination. Le général est ici, arrivé après 19 heures de trajet. Il arrive 48 heures trop tôt, et il nous faut atténuer l'effet de cette disposition peu heureuse; j'ai pris toutes les mesures de précaution nécessaires pour les journaux de la localité; peut-être prierai-je le général de faire une promenade en chemin de fer; il n'est ici d'aucune utilité, au moins jusqu'à demain soir, vu le temps surtout. Heureusement qu'au-dessus de nous et dans la Nièvre il fait au moins aussi mauvais. J'ai pris ce soir des mesures

énergiques pour corriger les retards dus à de malencontreuses dispositions prises par le général à Nevers. Espérons que petit à petit, l'ayant sous la main, nous obtiendrons ce que nous voudrons avec moins de difficultés. Le successeur de Crouzat, animé du meilleur esprit, se multiplie, fait et voit tout par lui-même. J'en suis enchanté et c'est un homme sur lequel vous pouvez compter; avec lui et Billot, Chanzy eût fait des prodiges.

DE SERRES.

N° 5522. Châlon-sur-Saône, le 25 déc. 1870, 8 h. 2 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon, de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je verrai Dôle demain, et je compte pouvoir y amener directement une partie des troupes du 20e; d'accord avec le général, ce seraient les dernières embarquées.

Nous regagnerions ainsi 24 heures. Toutes les troupes sont bien cantonnées et souffrent relativement peu du temps affreux qu'il fait dans toute la région. J'étudie les moyens d'améliorer encore leur état.

J'espère demain vous donner un compte rendu satisfaisant de toute la situation.

DE SERRES.

N° 839. Autun, le 25 déc. 1870, 10 h. 20 soir.

Chef d'état-major à préfet, Marseille.

Vous êtes dans l'erreur et êtes victime d'intrigues que Garibaldi veut détruire, coûte que coûte; il est prêt à se démettre, si ces gens ne disparaissent pas immédiatement; il vient de me déclarer qu'il le fera de suite. On accuse l'état-major; la chose est plaisante; la vérité retombera de tout son poids sur les calomniateurs et sur ceux qui se sont laissés tromper par eux. Songez à ce que peut entraîner à sa suite le départ du général qui, sans ma prudence, serait déjà un fait accompli.

En attendant, ses ordres seront exécutés, devrait-on envoyer pour cela le prévôt de notre armée.

BORDONE.

N° 840. Autun, le 25 déc. 1870, 10 h. 25 soir.

Chef d'état-major à capitaine Foulc, hôtel Louvre et Paix, Marseille.

Lundi à première heure, par ministère huissier, faites signifier que pouvoirs donnés par Garibaldi à comité lui sont retirés par son ordre; autorité de préfet n'a rien à faire là-dedans; si ministre a donné autres pouvoirs à qui que ce soit, il faut qu'on sache que Garibaldi n'y est pour rien. Il exige exécution de ses ordres; moi-même, c'est un ordre que je vous donne et que devez exécuter sans tarder; que procès-verbal de cette signification paraisse dans journaux; répondre sitôt la chose faite.

BORDONE.

N° 5286. Autun, le 25 déc. 1870, 10 h. 30 soir.

Colonel Gauckler à Bureau de reconnaissance, à de Serres, Chalon (faire suivre).

Badois sortis de Dijon le 24; 300 couchés à Vélars passent journée 25; 200 à Fleury partis ce matin; route de Dijon à Pont-de-Pany très-surveillée. Ennemi semble inquiet; colonne bavaroise de Châtillon par Saint-Seine se dirige sur Semur, 3,000 fantassins, 500 cavaliers; il ont couché à Pouillenay-sur-Flavigny avec 300 hommes; avant-garde à Lavilleveuve; menacent à la fois Semur et Sombernon, ont eu 6 hommes tués par francs-tireurs; sont montés contre roi de Prusse. Surveillons de près; personne n'est venu à Montbard.

GAUCKLER.

N° 5961. Bordeaux, 25 déc. 1870, 10 h. 35 soir.

Guerre à général Bourbaki, Chalon (faire suivre, à communiquer à Gambetta, Lyon).

Je vous ai adressé hier, 24 courant, 2 h. 50 soir, une dépêche relative aux objections que vous aviez soulevées contre le rôle assigné au 15e corps, et je vous ai prié de me faire connaître catégoriquement la ligne de conduite que vous croyez devoir tenir d'après ces objections.

Je vous prie de ne pas différer davantage votre réponse, destinée à prévenir tout malentendu.

C. DE FREYCINET.

N° 5568. Bordeaux, le 25 déc. 1870, 10 h. 30 s.

Guerre à Gambetta, Lyon.

Je suis absolument de votre avis sur Bordone; aussi ai-je pris depuis longtemps le parti de ne m'arrêter à aucune de ces prétentions déclamatoires dont ses dépêches sont émaillées. Mais en ce qui concerne ma dépêche 5136 à Frappoli et Baillehache, j'ai dû l'adresser, non à la demande de Bordone, mais à celle de de Serres, qui me l'a télégraphiée avec instance d'Autun, après

avoir vu Garibaldi. Toutefois, puisque Bordone en prend texte pour envoyer des injonctions déplacées à Frappoli, je vais lui expédier un bon avis dans le sens de votre dépêche.

Je sais que Frappoli est en effet un homme digne d'égards. Quant à Baillehache, j'ai moins bonne opinion, et on n'en dit pas précisément beaucoup de bien.

C. DE FREYCINET.

N° 5962. Bordeaux, le 25 déc. 1870, 10 h. 30 s.

Guerre à Gambetta, Lyon.

En réponse à la dépêche que j'ai adressée ce matin à Bordone, d'après vos instructions, j'ai reçu d'Autun les deux dépêches ci-après :

« Bordone à délégué guerre, Bordeaux. — Je n'ai fait qu'exécuter, en les modérant, les ordres précis et formels du général, dont les termes se résument en ceci : ou eux ou moi, qu'on choisisse.

« Je m'étonne qu'on puisse croire à une action personnelle, lorsqu'au contraire j'ai toujours été modérateur, parce que personnellement attaché. J'attends réponse avant de soumettre à Garibaldi le télégramme que je viens de recevoir Bordone. »

« Général Gauckler à de Freycinet, guerre, Bordeaux. — Pris connaissance de dépêche de Bordone du 25 à 10 h. 50 commençant : « A la de« mande de M. de Serres, etc. »

« Ce n'est pas nous qui nous mêlons de Baillehache et Frappoli. C'est eux qui arrêtent nos hommes et disposent de crédits ouverts à Garibaldi ; c'est eux qui créent difficultés sur notre terrain en agissant sur nos éléments, les désorganisant et les détournant. Général, arrêté tous les jours par mécomptes provenant de ces messieurs. Qu'ils quittent notre terrain, où ils agissent comme embarras et obstacles, et tout y gagnera. Ne pourrais-tu pas les utiliser à la Loire?

« 2° Général connait ces hommes et demande satisfaction ou partira chez lui. »

Mon intention n'est pas de répondre à ces deux dépêches, à moins d'instructions nouvelles de votre part.

C. DE FREYCINET.

N° 5180. Lyon, le 24 ou 25 déc. 1870, 11 h. 10 s.

Ministre guerre à délégué Freycinet, Bordeaux.

Depuis quelques jours, je lis un grand nombre de dépêches signées Bordone. Cet homme, vous le savez, est chef d'état-major général de Garibaldi. Vous n'ignorez pas tout ce qu'on en dit, et il y a lieu de procéder avec lui sans se départir des règles de la prudence; c'est lui qui signe toutes les dépêches; c'est lui qui commande, taille, tranche, fait tout auprès de Garibaldi. Je fais d'abord une première remarque, c'est que les dépêches signées Bordone sont écrites dans une forme souvent inacceptable. Nul ne parle et n'écrit comme lui. On dirait vraiment qu'il est omnipotent. Il donne des ordres aux préfets, il prescrit des mesures, il ordonne des arrestations. Il n'y a rien enfin qu'il ne fasse, partout, chez lui comme hors de chez lui. De pareilles façons d'agir ne peuvent qu'engendrer de graves abus, et je tiens encore une fois à vous mettre en garde contre des prétentions démesurées que nous ne pouvons accepter.

Pour prendre un exemple, il se targue d'une dépêche 5136 que vous avez adressée au général Frappoli et à l'intendant Baillehache. Je ne désapprouve point cette dépêche qui réserve les droits de Garibaldi, ce à quoi je tiens essentiellement. Mais le chef d'état-major Bordone en prend texte pour donner des ordres au général Frappoli, pour lui prendre son monde à Chambéry, pour lui adresser des injonctions blessantes, pour le vexer, le molester en termes qui dépassent toutes mesures. Vous n'ignorez pas que le général Frappoli a été commissionné par le Gouvernement pour former une légion à part qui n'a rien à voir avec les affaires de Garibaldi. Le général Frappoli, homme de mérite et de cœur, ne peut être à la merci de l'importance momentanée de Bordone, et je voudrais, quand vous écrirez à Bordone, que vous lui fissiez sentir que s'il veut continuer à mériter la faveur bienveillante, qu'à la considération de Garibaldi on lui a témoignée, son premier devoir est de laisser M. Frappoli tranquille, libre dans ses actions qui sont parfaitement indépendantes de celles de M. Bordone. C'est ce qui aurait dû être recommandé spécialement dans l'affaire des officiers Pais et Massoneri, que le général Frappoli avait engagés et que M. Bordone veut aujourd'hui traduire en cour martiale. Le même jour, l'affaire du comité de Marseille, que M. Bordone dissout, quand il est notoire que ce comité fonctionne pour Frappoli et non plus pour M. Bordone.

Avisez donc à réduire les prétentions de M. Bordone. Je n'ignore pas les ménagements que la situation comporte. Mais il y a moyen de ramener M. Bordone à son véritable rôle, et je vous prie, avec votre habileté, de n'y pas manquer.

LÉON GAMBETTA.



N° 5645. Bordeaux, le 25 déc. 1870, 12 h. 40 s.

Guerre à Gambetta, Lyon, général Bourbaki et de Serres, Chalon. Faire suivre.

Je crois pouvoir vous dire, d'après l'ensemble de mes renseignements, que jusqu'ici l'ennemi ne paraît pas se douter de notre mouvement.

DE FREYCINET.

N° 5645. Chalon-sur-Saône, le 26 déc. 1870, 12 h. m. (minuit).

De Serres à Gambetta, Lyon, à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

On est revenu aujourd'hui soir sur le 15e corps en poussant sur son emploi et utilité une série de questions bizarres. J'ai nettement et carrément développé nos idées sur le rôle qui était assigné à ces forces, sans paraître admettre qu'il pût être modifié. On a admis son maintien où il est « pour le moment, et après? » et après? j'ai fait les hypothèses et présenté les solutions. Pas une objection sérieuse n'a été présentée par ces forts, qui m'ont laissé voir une fois encore leur pauvreté. La tenue, l'attitude, la façon d'être, plus docile et plus charmante que jamais, tout est aussi obscur que certain voyage non éclairci encore.

Il faudra bien cependant être bientôt fixé, car l'heure du travail sérieux est proche. Si à force d'efforts j'étais éclairé avant tout moment sérieux, soyez convaincu que je saurais éviter toute conséquence malheureuse.

Plus je vais, plus je renforce ma conviction sur l'insuffisance du personnage.

Je me donne, comme second objet d'étude urgente, la recherche et l'analyse du remplaçant.

DE SERRES.

N° 940. Chalon-sur-Saône, le 26 déc. 11 h. 55 m.

De Serres à Gambetta, Lyon, et à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Vous recevrez une dépêche du général en réponse à celle Bordeaux que vous savez. C'est une échappatoire du cru déjà dégusté, comme je vous l'avais fait entrevoir; il parle de responsabilité sur le 15e corps, alors qu'il n'en a jamais été question. En conclusion, il accepte le plan tel quel et se prépare à l'exécuter.

Je me charge de le pousser vigoureusement sans m'arrêter aux difficultés et obstacles qu'il se complaît à annoncer et à grossir. — Mesurez à la même échelle les délais qu'il vous indique pour la concentration, qui serait déjà presque effectuée, si je n'avais eu à réparer aujourd'hui et demain les conséquences des dispositions hésitantes et malencontreuses prises par lui à Nevers.

Le temps seul est désormais la véritable difficulté que j'espère bien amoindrir, sinon surmonter par les énergiques mesures que je ferai prendre aux chefs des corps que vous connaissez.

DE SERRES.

N° 5549. Chalon-sur-Saône, le 26 déc. 1870, 2 h. 15 soir.

Le général Bourbaki au ministre, guerre, Bordeaux et Lyon.

Parti avant-hier soir de Nevers, je ne suis arrivé qu'hier soir à Chalon. C'est pour cela que je n'ai pas encore répondu à votre dépêche. D'après la conversation que j'ai eue avec M. de Serres, le 15e corps a complètement cessé de faire partie de mon commandement. Je ne suis plus en correspondance avec son chef. Je n'ai donc pas à décliner une responsabilité qui ne m'incombe à aucun titre. Mais si nous sommes assez heureux pour enlever les deux points convenus de la ligne ennemie et pour pouvoir continuer notre marche vers ses communications, il est évident que ces deux points devront être solidement gardés, sous peine de voir menacer ou même couper les nôtres. J'aurais trouvé, à ce moment, un appui précieux dans le 15e corps, pour jouer un rôle ou pour me permettre de faire tel autre détachement qui m'aurait garanti mes communications. Le matériel ayant fait défaut, le mouvement de concentration de l'armée sur les points désignés s'opère beaucoup plus lentement que nous ne l'espérions. Le 18e corps sera à peine réuni après-demain; le 20e ne semble pas l'être avant 4 jours. J'ai donné les ordres les plus précis pour que les troupes fussent cantonnées et placées dans les meilleures conditions possibles, en raison de la rigueur extrême de la saison. Nous subirons néanmoins quelques pertes. Un certain nombre de chevaux sont morts, même en wagon.

Je ne néglige rien pour me procurer des renseignements sur Dijon.

Vous savez combien les obstacles matériels déjouent parfois tous les calculs. Je ne serai donc content que quand je connaîtrai exactement les travaux exécutés par l'ennemi dans la place même ou dans les environs.

Je termine en disant que je crois que le 15e corps, en laissant l'ennemi dans le doute sur nos mouvements, joue, quant à présent, un rôle fort

utile, mais qu'il sera non moins avantageux de lui en assigner ultérieurement un autre. Dans les circonstances actuelles et pour le moment présent, je crois que le mieux est ce que nous faisons.

C. BOURBAKI.

N° 5170. Bordeaux, le 26 déc. 1870, 2 h. 30 soir.

Guerre à Gambetta, Lyon.

Je n'ai encore reçu aucune réponse à la dépêche que j'ai passée hier à Bourbaki, d'après vos instructions, touchant le 15e corps, et que je lui ai rappelée hier. Vous apprécierez s'il ne conviendrait pas que vous insistassiez vous-même pour l'obtenir.

C. DE FREYCINET.

N° 5179. Bordeaux, le 26 déc. 1870, 2 h. 45 soir.

Guerre à général Chanzy, Le Mans, à communiquer à Gambetta, Lyon.

La 1re armée, moins les 3/4 du 15e corps, est vers Châlon; à Orléans l'ennemi paraît se concentrer et en même temps envoyer des forces vers Montargis.

Il ne paraît pas avoir grand monde le long de la Loire ni en Sologne.

On signale un corps de 15 à 20,000 hommes sur Auxerre, qui paraît se diriger vers Montargis. Dans le Nord, la position de Faidherbe est excellente. Je m'occupe d'accélérer les souliers et les vêtements. Vous avez déjà dû en recevoir de fortes quantités.

DE FREYCINET.

N° 5494. Beaune, le 26 déc. 1870, 5 h. 40 soir.

De Serres à général Bressolles à Lyon; communication à Gambetta, Lyon, et à de Freycinet Guerre, Bordeaux.

Je viens de régler avec de Busserolles et Cremer toutes les dispositions concertées avec vous. Dès ce soir, l'embarquement commencera avec le matériel qui a amené le 86e. Dès que les choses seront en train, le général Busserolles rejoindra sa destination, en passant par Lyon pour y prendre vos instructions et celles du Ministre s'il y a lieu. Activez par tous les moyens le transport des troupes, mais prenez en même temps toutes mesures pour que votre mouvement reste aussi peu connu que possible dans les parages que vous allez occuper.

DE SERRES.

N° 5495. Bordeaux, 26 déc. 1870, 5 h. 42 soir.

De Serres délégué du Ministre Guerre au colonel Bourras, Seurre, Dôle et Saint-Jean-de-Losne.

Veuillez porter vos compagnies en avant de Seurre, occuper Citeaux, éclairer tout le pays en avant de Seurre et Saint-Jean-de-Losne et envoyer des renseignements journaliers à Cremer à Beaune, à Pélissier à Seurre.

DE SERRES.

N° 5311. Autun, le 26 déc. 1870, 8 h. 55 soir.

Etat-major à Général Directeur bureau Justice militaire, à de Freycinet délégué Guerre, Bordeaux.

On nous apprend à l'instant, mais nous ne pouvons le croire, que le nommé Chenet, condamné à mort par conseil de guerre, dont peine a été commuée en travaux forcés à perpétuité par Garibaldi, vient d'être gracié à Lyon. Prière instante de nous renseigner télégraphiquement à ce sujet.

BORDONE.

N° 5414. Bordeaux, le 26 déc. 1870, 11 h. 25 soir.

Guerre à général commandant 15e corps Vierzon (faire suivre).

Ce que vous me dites de la valeur du camp retranché de Bourges, qu'on vous a comparé à une souricière, serait de nature, si c'était exact, à modifier les positions que je vous ai engagé à prendre avec votre corps. Avant donc d'effectuer aucun mouvement, veuillez étudier vous-même la position de Bourges, de concert avec le général Mazure et avec le comité militaire du département du Cher.

Vous me rendrez compte aussitôt du résultat de votre étude. En attendant, occupez les meilleures positions possibles dans la région où vous êtes, et par dessus tout, éclairez-vous à de très-grandes distances de manière à connaître la présence de l'ennemi au moins à une journée de marche de vos avant-postes.

Faites fouiller quotidiennement toutes les forêts qui vous environnent. Il serait bon de les faire occuper par des compagnies de francs-tireurs ou tirailleurs bien munis contre le froid. Vos explorations doivent s'étendre, s'il se peut, jusqu'aux forêts d'Iroy et de Bernadau.

Tant que ce froid intense continue, cantonnez vos troupes dans la mesure qui vous semblera nécessaire.

DE FREYCINET.

N° 5418. Bordeaux, le 26 déc. 1870, 11 h. 40 soir.

Délégué Guerre à Gambetta Lyon et généraux commandant armées en campagne Bourbaki à Chalon, Bressolles à Lyon, Garibaldi à Autun, Chanzy au Mans, Briant à Cherbourg et Faidherbe à Arras.

La rigueur de la saison m'engage à revenir avec une nouvelle énergie sur les circulaires que je vous ai déjà adressées et que j'ai reproduites hier encore touchant la nécessité du cantonnement. Vous ne devez négliger aucun moyen pour mettre vos soldats à l'abri du froid. Vous avez les pouvoirs les plus étendus pour requérir des logements dans toutes les maisons à votre portée. Qu'aucune formalité ne vous arrête ; vous êtes assuré d'avance de mon approbation tant que la mesure prise par vous sera nécessitée par la protection de vos troupes. Je sais que ces pouvoirs ne seront jamais mis en œuvre par vous inutilement et que vous éviterez avec soin tout ce qui peut molester l'habitant.

Mais, dans ces limites de réserve et de sagesse, vous ne devez pas hésiter à mettre à contribution toutes les ressources que vous offre le pays.

Tant que durera le cantonnement, vous redoublerez de précaution pour vous mettre à l'abri de toute surprise de l'ennemi. Vous devez vous éclairer à grande distance de façon à connaître la présence de l'ennemi au moins à une journée de marche de vos avant-postes.

Le cantonnement devra prendre fin, et la vie sous la tente recommencer aussitôt que la température le permettra.

Veuillez m'accuser réception de la présente dépêche.

DE FREYCINET.

N° 5592. Chalon-sur-Saône, le 27 décembre 1870 12 h. 54 matin (minuit 54).

De Serres à Gambetta, Lyon, et à de Freycinet Guerre, Bordeaux.

26 décembre, 11 h. 30 soir.

Il y a lieu d'être satisfait des résultats du jour et ils dépassent la prévision exprimée dans ma dépêche d'hier soir. Tout ce qui se rapporte à la division Cremer du 24e est réglé ; sa composition, ses positions, son action, son rôle. Cremer possède le tout ; Busserolles ramène la partie des autres divisions à leur nouvelle destination, leur transport est assuré. Billot, avec lequel j'ai passé quelques heures, est content de ses troupes qu'il aura toutes demain, du programme que je viens de lui développer et qu'il est heureux et impatient d'exécuter. Ici ce qui manque encore va arriver bien plus vite que le général ne l'a cru comme les dépêches du jour me le confirment enfin, et c'est là l'important. Le général, devenu aussi net qu'il avait été obscur jusqu'à ce moment, non-seulement accepte franchement sa tâche, mais aborde avec confiance l'exécution du plan adopté. Je sors d'un entretien de deux heures avec lui et je l'ai laissé absolument autre, tel qu'il doit être. Je ferai tout ce qu'il faut pour le maintenir ainsi, j'espère y réussir. En somme impressions satisfaisantes, la confiance est revenue, l'espérance renaît, l'impatience apparaît déjà. Si le temps nous seconde tant soit peu, les résultats sérieux sont proches.

DE SERRES.

N° 5471. Bordeaux, le 27 décembre 1870, 12 h. 55 matin (minuit).

Délégué Guerre à Gambetta Lyon.

Je répondrai demain, après avoir étudié les questions, à vos deux dépêches concernant la réception des mobilisés du Midi et l'emploi du général de Serres pour formation de nouvelles troupes.

DE FREYCINET.

N° 5593. Chalon-sur-Saône, 27 décembre 1870, 12 h. 55 matin (minuit 55).

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux. Communication à Gambetta, Lyon.

Mon programme pour demain 27 : Chalon de 10 à 4, route de Dôle ; retour à Chalon où je passerai la nuit, la dernière certainement. Cremer et Busserolles me signalent les mobilisés de l'Ain comme des troupes de moral et d'allure excellents et qui feraient des soldats de premier ordre à utiliser immédiatement s'ils étaient armés et équipés. — Les mobilisés de Saône-et-Loire, 3,200 hommes que le général Pellisier a sous ses ordres, à Verdun et Seurre, seront des troupes de première qualité quand ils seront outillés. Voyez si vous pouvez fournir un peu d'effets d'équipement et de campement. Je vous ferai parvenir les besoins exacts.

DE SERRES.

N° 5511. Bordeaux, le 27 déc. 1870, 9 h. 25 m.

Guerre à général Bressolles, Lyon.

J'apprends avec grande satisfaction que vos troupes et votre quartier général seront à Besançon, le 28 courant.

DE FREYCINET.

N° 5600. Chalon-sur-Saône, 27 décembre 1870, 9 h. 35 matin.

De Serres, à inspecteur Cottiau, gare Perrache. Communication à Gambetta, Lyon, et de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Encore des demi-mesures, faut-il donc sans cesse intervenir? Vous deviez et devez encore suffire aux transports, au départ de Lyon, sans toucher à une seule des voitures du mouvement de Nevers, à moins qu'elle n'y soit absolument inutile.

Le Ministère ne peut admettre que le mouvement de Nevers soit ralenti, même de quelques heures, pour vous fournir du matériel, alors qu'un seul train du service public circule encore sur une section de votre réseau. Je conclus : vous avez à recevoir les wagons plats devenus inutiles; quant aux voitures à voyageurs, voitures transformées, et wagons à bestiaux, Bidermann en a encore besoin et tout ce qu'il a, il doit l'employer sous sa responsabilité pour achever les transports dans les plus brefs délais. Les 7 premiers trains de voitures voyageurs ou wagons transformés qui n'auront pas à revenir à leur point de départ, doivent, de Chagny ou de Chalon, aller prendre, dans les environs, des troupes pour les mener à une destination que je vous ai fait connaître. Cette partie du mouvement a la même importance que celui que vous faites, et vous n'avez pas à le troubler ou le ralentir. Brezzi reçoit ordre de ne rien modifier aux instructions reçues de moi hier soir relatives à ces 7 trains. Votre compagnie a déjà employé, pour la tâche qu'elle avait à remplir, deux fois plus de temps qu'elle n'eût dû y consacrer. La responsabilité de ces lenteurs sera peut-être lourde à porter.

DE SERRES.

N° 520. (Sans indication de lieu) 27 déc. 1870, 10 h. 10 matin.

Le Goff à Gambetta, Lyon.

J'apprends de source certaine que Fourichon a dit à une personne que je pourrais nommer, que Bourbaki était parti de Bourges depuis plusieurs jours, pour se porter en avant.

Vous apprécierez.

N° 5612. Chalon-sur-Saône, le 27 décembre 1870, 11 h. 30 matin.

De Serres à général Bressolles à Beaune. Communication à inspecteur Brezzi à Clagny; à Gambetta, à Lyon, et à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'ai donné les ordres les plus précis pour que vous receviez le matériel au fur et à mesure qu'il arrivera à Chagny. Vu la température, ne faites pas arriver les troupes en gare même, avant que le matériel ne soit arrivé.

DE SERRES.

N° 5618. Chalon-sur-Saône, 27 décembre 1870. 11 h. 50 matin.

De Serres à général Cremer, à Beaune. Communication à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Hier soir a été arrêté à Beaune le sieur Arbinet, pourvoyeur et espion de l'ennemi occupant Dijon. Assurez-vous bien, avec l'autorité civile locale, de l'identité et qualité du personnage, et faites-le fusiller aujourd'hui.

DE SERRES.

N° 5254. Lyon, le 27 décembre 1870, 12 h. 20 soir (midi 20).

Gambetta à délégué de Serres Chalon (faire suivre), Dôle.

Très-satisfait de vos œuvres et de votre activité. J'ai reçu aujourd'hui messager du général Chanzy, je lui ai répondu, en lui faisant le détail de nos affaires. Il est en très-bonne voie de réorganisation et même prêt à marcher dans quelques jours à peine, et au besoin dès demain s'il était nécessaire. Je lui ai répondu d'après nos dernières conversations. Je suis pour affaire urgente obligé de quitter Lyon. J'y reviendrai, mais je vous charge de rester sur les lieux, de tout surveiller et de ne jamais hésiter à prendre les mesures suprêmes, s'il y a lieu. Si vous aviez quelque chose de très-impérieux à me faire savoir, télégraphiez à M. Challemel qui me fera transmettre.

LÉON GAMBETTA.



(Sans-numéro.) Saincaize, le 27 décembre 1870, 12 h. 20 soir (midi 20).

Capitaine Benier à général Bourbaki, Chalon-sur-Saône.

Le mouvement du 20e corps ici est terminé. Le dernier train part avec le général Polignac, commandant la première division.

BENIER.

N° 531. Clermont-Ferrand, le 27 décembre 1870. 12 h. 30 soir (midi 50).

Audibert à de Serres, délégué Guerre, Chalon-sur-Saône (faire suivre).

Absolument impossible de faire un service sur la ligne de Chalon à Dôle. La voie n'est posée que d'une manière provisoire et sans ballast sur plusieurs kilomètres. Sur toute la partie entre Verdun et Dôle elle n'est pas consolidée, manque de ballast et ne supporterait pas le passage de nos machines. D'ailleurs il n'y a ni télégraphe, ni signaux, ni personnel et seulement des prises d'eau provisoires sur lesquelles on ne peut pas compter. Dans ces conditions, un service sur une ligne à voie unique, de 75 kilomètres de longueur, est impossible. Le tenter serait s'exposer à des accidents certains, sans aucune chance d'obtenir des résultats utiles.

AUDIBERT.

N° 5807. Chalon-sur-Saône, le 27 décembre 1870, 1 h. 27 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Le général Pilatrie me signale comme un officier de mérite vigoureux Premion, major au 92e, à Marseille, qu'il y aurait lieu d'avancer et d'appeler à commander, comme lieutenant-colonel, un régiment. Cremer me demande de faire passer son frère, Henri Cremer, lieutenant au régiment étranger, au 15e corps. Il a quelques années de grade, est officier vigoureux; il pourrait passer comme capitaine dans un régiment de marche de la division Cremer, 32e ou 57e, où il y a des vacances. Billot m'a promis de me signaler quelques vigoureux officiers supérieurs.

DE SERRES.

N° 5595. Bordeaux, le 27 déc. 1870, 6 h. 15 soir.

Guerre à Gambetta, Lyon.

En réponse à la partie de vos deux dépêches d'hier relative à l'emploi des mobilisés du Midi, mon avis est : 1° d'envoyer 15 à 20 mille hommes à Bourges où ils s'instruiraient rapidement au voisinage du 15e corps dans lequel ils s'incorporeraient ensuite, au moins à concurrence de 10 mille hommes remplaçant les trois régiments emmenés par Bourbaki; 2° d'envoyer à Besançon une trentaine de mille mobilisés qui s'instruiraient dans le camp retranché et en formeraient la garnison; 3° cette garnison se substituerait à celle qui y est actuellement et qui pourrait fournir une colonne d'au moins 15 mille hommes servant à agir séparément ou à compléter les 18e, 20e et 24e. Dans ce cas, il faudra que je renouvelle à Rolland mes précédentes instructions, que j'ai laissées tomber d'après ce que vous m'avez dit; 4° le général La Serre serait envoyé immédiatement à Besançon et y servirait d'abord à hâter l'organisation de la colonne de 15 mille hommes et ensuite à préparer une ou deux nouvelles divisions parmi les troupes survenues. Accessoirement j'enverrais un général à Besançon pour commander ladite colonne jusqu'à ce qu'elle se fût fondue, s'il y a lieu, dans les divers corps.

C. DE FREYCINET.

N° 5339. Mâcon, le 27 décembre, 9 h. 40 soir.

Colonel Gauckler à Bureau des reconnaissances, Guerre, Bordeaux, et général Cremer, à Beaune.

Les Prussiens évacuent Dijon avec tout leur matériel, se rendant sur Gray. Marchons en avant.

GAUCKLER.

N° 5672. Chalon-sur-Saône, le 27 décembre 1870, 10 h. 52 soir.

De Serres, à général Cremer, Beaune. Communication à Gambetta, Lyon, et de Freycinet, Bordeaux.

Reçu votre dépêche sur évacuation de Dijon, rien à changer aux instructions que je vous ai données hier, envoyez seulement à Dijon quelques hommes sûrs pour constater le fait dès cette nuit, si ce n'est déjà fait. J'ai vu aujourd'hui Pellissier et colonel Le Faivre à Chaussun. Tout va bien. J'ai télégraphié pour votre frère.

DE SERRES.

N° 5648. Chalon-sur-Saône, 27 décembre 1870, 11 h. 5 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon, et de Freycinet, guerre, Bordeaux.

La ligne Chalon-Dôle eût pu, sans efforts spéciaux, sans augmentation de dépenses, être livrée au service de l'armée; il est vraiment honteux pour ceux qui ont supporté la responsabilité du retard, qu'il faille aujourd'hui encore exiger l'ouverture d'un service provisoire sur une section qui, prête il y a 8 jours seulement, pouvait rendre possible un mouvement stratégique des plus importants, sinon même assurer au pays un grand succès matériel et moral.

DE SERRES.

N° 5669. Chalon-sur-Saône, le 27 décembre 1870, 11 h. 5 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon, et de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'ai parcouru aujourd'hui la ligne Chalon-Dôle jusqu'au Doubs, 13 kilomètres de Dôle, avec vitesse atteignant 40 kilomètres à l'heure. J'organise, même sans la compagnie, service pour demain et conduirai le premier train jusqu'à Dôle même.

DE SERRES.

N° 5939. Urgence. Vierzon de Bordeaux, le 27 déc. 1870, 11 h. 15 soir.

Guerre à général commandant le 15° corps, Vierzon.

Je viens de lire attentivement votre rapport du 24 courant, touchant la situation hygiénique de votre corps d'armée et concluant à la nécessité d'un cantonnement d'une douzaine de jours.

Déjà ma circulaire télégraphique d'hier au soir a répondu d'avance à votre rapport puisqu'elle vous invite précisément à faire cantonner vos troupes. Au cas où cette autorisation ne vous semblerait pas suffisante, je vous la renouvelle expressément. Vous pouvez donc, eu égard aux circonstances hygiéniques, choisir les cantonnements qui vous sembleront les plus favorables, mais à la condition de ne négliger aucune des précautions qui peuvent vous mettre à l'abri des surprises de l'ennemi.

Faites-moi connaître par le télégraphe comment vous pratiquez votre cantonnement, sur quels points exacts vos troupes sont distribuées.

C. DE FREYCINET.

N° 7681. Chalon-sur-Saône, 28 décembre 1870, 2 h. 25 matin.

De Serres à général Garibaldi, Autun (faire suivre). Communication à Gambetta, Lyon, et à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

La province que vous avez si longtemps protégée n'est plus en danger. Dijon est évacué. Cremer l'atteindra et le dépassera peut-être demain; l'ennemi peut encore tenter un effort par les routes de Tonnerre ou de Châtillon; ce sont elles dont nous vous confions la défense. Le Val-Suzon peut devenir, grâce à vous, une barrière infranchissable.

DE SERRES.

N° 90. Lyon, le 28 décembre 1870, 9 h. 15 m.

Chef d'état-major à Ministre L. Gambetta, Bordeaux, et à Préfet, Marseille.

En ce moment, nos avant-gardes entrent à Dijon évacué par les Prussiens, 5 h. 45 du matin.

BORDONE.

N° 7692. Chalon-sur-Saône, 28 décembre 1870, 10 h. 18 matin.

De Serres à Bidermann, chef d'exploitation, Nevers, communication Gambetta, Lyon, et de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Accélérez par tous les moyens en votre pouvoir, en corrigeant ainsi une partie des plus regrettables retards, le mouvement de l'embarquement et le mouvement des troupes. Vous n'avez rien à distraire du matériel qui y a été consacré jusqu'à nouvel ordre. Les stations de Chalon et sections au-dessus sont jusqu'à nouvel ordre également fermées au service public et absolument réservées au service de l'armée.

DE SERRES.

N° 725. Bordeaux, le 28 décembre 1870, 10 h. 45 matin (1).

Guerre à général Bourbaki, Chalon, à de Serres, Chalon, à Gambetta, Lyon.

Veuillez me faire connaître chaque jour, aussitôt la marche des troupes terminée, les posi-

(1) Cette dépêche est datée sur la copie des archives de la guerre, de 10 h. 45 soir. Elle est évidemment de la matinée, puisque le général Bourbaki lui répond le même jour, 28 décembre, à 3 h. du soir.

tions exactes occupées par ces troupes et les projets du lendemain. Je désire que cette dépêche me parvienne le plus tôt possible, afin que j'aie le temps, avant la nuit, de vous envoyer, moi-même, s'il y a lieu, des instructions.

Dès cette dépêche reçue, je vous prie de m'indiquer, en traits généraux, le mouvement que vous comptez effectuer dans l'hypothèse où le corps ennemi de Dijon, se retirant par Gray, opérerait sa jonction avec le corps d'investissement de Belfort.

DE FREYCINET.

N° 799. Bordeaux, 28 décembre 1870, 12 h. soir (midi).

Guerre à de Serres, au quartier général Bourbaki, et à général Bourbaki à Chalon (faire suivre).

Votre dépêche d'hier au soir 10 heures 50, n° 5673, porte que vous prenez des mesures pour les suites de l'évacuation de Dijon. Si vous entendez par là que vous comptez combiner la suite du mouvement stratégique, je désire qu'il soit bien entendu qu'aucune décision ne doit être prise avant de m'avoir été soumise. Ce n'est que dans le cas d'urgence commandée par les nécessités militaires qu'on agirait sans mes instructions. Hormis ce cas, je tiens à être tenu, jour par jour, au courant des projets du quartier général, pour envoyer les instructions en conséquence. Jusqu'à ce jour cette formalité, désormais indispensable, a pu être omise sans inconvénient, parce qu'il ne s'agissait que de transports de troupes et non d'opérations proprement dites.

C. DE FREYCINET.

(Sans numéro). Auxerre, 28 décembre 1870, 12 h. 15 soir (midi 15).

CIRCULAIRE

Secrétaire préfet Yonne, à Sous-Préfet Clamecy, Préfet Nevers, Préfet Yonne, général de Pointe à Nevers, général Garibaldi, Gouvernement, Bordeaux.

Ennemis ont évacué Auxerre emmenant leur préfet, leurs malades, même mourants; deux colonnes, l'une partant d'Auxerre sur Chablis, l'autre venant de Toucy par Coulanges-la-Vineuse. Vermenton et peut-être Avallon. L'ennemi doit être de dix à douze mille hommes avec quarante canons, paraissant se diriger sur Nuits et Châtillon. Général en chef de Zastrow, 7e corps. Trois passeports ont été pris par les Prussiens à la mairie d'Auxerre, ils sont marqués d'un timbre ovale qui ne sert jamais; le timbre ordinaire est rond. Le maire a envoyé à Clamecy les souches de ces passeports laissés au registre. Arrêter comme espions tous porteurs de ces pièces.

BERT.

(Sans numéro). Chalon-sur-Saône, 28 déc. 1870, 2 h. 25 soir.

De Serres à général Cremer, Beaune. Communication à Gambetta, Lyon, et à de Freycinet, Bordeaux (extrême urgence).

Soyez au-delà de Dijon demain, j'y serai avec vous. Garibaldi sera à Val-Suzon. Pellissier vous rejoint.

DE SERRES.

(Sans numéro). Nevers, le 28 décembre 1870, 2 h. 25 soir.

Bidermann à de Serres, délégué de la guerre, à Chalon.

J'espère que nous terminerons les transports de l'infanterie cette nuit, et celui de la cavalerie et des parcs d'artillerie demain. Je n'ai plus besoin que de wagons à bestiaux pour l'embarquement des chevaux. Nous regrettons vivement les retards éprouvés dans le mouvement des troupes partant de Nevers et gares voisines. Mais, eu égard aux circonstances atmosphériques, il n'était guère possible de marcher plus vite. En tous cas, cela n'est pas la bonne volonté qui a manqué. Je me rendrai à Chalon demain soir, si possible.

BIDERMANN.

N° 7684. Chalon-sur-Saône, 28 décembre 1870, 2 h. 30 soir.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux et Lyon.

Je suis informé de l'évacuation de Dijon par l'ennemi dans la journée d'hier 27. Je prescris au général Cremer de s'établir en avant de cette ville et d'y faire exécuter les travaux de défense nécessaires. Le général Pellissier occupera la ville même avec ses mobilisés. Je me suis entendu, à ce sujet avec M. de Serres.

Je crois que le 20e corps achèvera son mouvement après-demain, nous rejoignant en chemin de fer, ce qui n'empêchera pas le 18e et les autres troupes que j'ai sous la main de se porter en avant dès que je le jugerai nécessaire.

Je vous prie de ne pas oublier les 400 chevaux d'artillerie que vous m'avez promis.

Il serait bien utile de convenir d'un chiffre pour nos communications télégraphiques.

BOURBAKI.

N° 7683. Chalon-sur-Saône, 28 décembre 1870, 2 h. 28 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon, et de Freycinet, guerre, Bordeaux. (*Urgent.*)

Tout confirme l'évacuation précipitée de Dijon par les troupes allemandes. Les ordres sont donnés pour utiliser ce premier et sérieux résultat. Je me suis entendu avec le général, tout va bien.

Le général plein de confiance m'a cordialement remercié et félicité. (Je vous annonce ce détail comme nuance.) A bientôt quelque chose de plus.

DE SERRES.

N° 7685. Chalon-sur-Saône, 28 décembre 1870, 2 h. 30 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon, de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Général Pradier fonctionne, paraît-il, encore à Mâcon, nécessité de s'en débarrasser, il y arrête simplement le bel élan des mobilisés et des populations.

DE SERRES.

N° 7717. Chalon-sur-Saône, 28 décembre 1870, 3 h. soir.

Le général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

Je réponds à votre télégramme de ce jour. Le 18e corps, moins la partie en route pour rejoindre, est à Chagny.

La première division du 20e corps est à Javilly-sur-le-Doubs ; le reste du 20e corps est dirigé par les voies ferrées de Decize sur Dôle.

Le général Pellissier occupera Dijon dès demain. Le général Cremer occupera en même temps les positions en avant de cette ville.

Le colonel Bombonnel appuie le mouvement.

Le général Garibaldi se charge d'observer la route de Tonnerre et d'occuper le Val-Suzon.

La position de Dijon bien assurée, je concentrerai les 18e et 20e corps entre Auxonne, Pontailler, Pesmes et Dampierre.

Si l'ennemi, ce que je ne crois pas, venait à faire résistance à Gray, je m'y porterais directement avec ces deux corps, pendant que le général Bressolles marcherait sur ce même point par Besançon.

S'il évacue Gray sans combat, il nous attendra vraisemblablement à Vesoul. Nous l'y suivrons sans retard, à moins que le prince de Reuss ne menace sérieusement Dijon, ce qui est peu probable.

Du reste, une fois notre concentration opérée sur la rive gauche de l'Ognon, nos mouvements devront forcément être en rapport avec ceux de l'ennemi. Si nous sommes vainqueurs à Vesoul, et si Garibaldi occupe les Vosges entre Vesoul et Belfort, le siége de cette dernière place sera forcément levé.

Aurons-nous à lutter contre des troupes venant du duché de Bade ou détachées de l'armée du prince Frédéric-Charles? Je l'ignore.

En tout cas je ferai en sorte de n'engager le combat que dans de bonnes conditions.

Je m'entendrai, d'ailleurs, au préalable avec votre délégué, M. de Serres.

Toutes ces dispositions seront forcément subordonnées aux circonstances qui pourront se produire pendant le cours même des opérations.

BOURBAKI.

N° 7714. Chalon-sur-Saône, 28 décembre 1870 3 h. 35 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je reçois votre dépêche après la communication de celle au général.

Je vous télégraphierai régulièrement tous les soirs le programme du lendemain, à temps pour pouvoir le modifier sur vos indications. Pour demain rien n'est modifié dans nos dispositions, vu qu'elles étaient prises avec la conviction que l'ennemi évacuerait Dijon et ne s'arrêterait qu'à Gray et peut-être Vesoul. Nous concentrons nos forces endivisionnées; nous utiliserons à Dijon, les positions défensives couvrant la gauche, avec tous les mobilisés. Nous ferions pour Vesoul ce que nous fîmes pour Orléans.

Bressolles renforcé faisant en partie les des Pallières (1).

Demain, après mon retour de Dijon, nous arrêterions ici les détails de marche que je vous

---

(1) Cette phrase paraît faire allusion au rôle qu'on avait fait jouer à l'armée de la Loire par le corps d'armée du général Martin des Pallières. Ce corps était soustrait habituellement au commandement du général en chef et M. de Freycinet le conduisait directement du fond de son cabinet; il comptait agir de la même manière à l'égard du corps du général Bressolles.

transmettrai immédiatement. Je pars conduisant à Dôle le 1er train de troupes. Serai ce soir, à Dôle, Nuits, à Auxonne, et demain matin bonne heure à Dijon.

Télégraphiez-moi à Dôle et Chalon sous-préfecture. Envoyez dictionnaire (Rabel).

DE SERRES.

N° 7189. Bordeaux, 28 décembre 1870, 3 h. 40 s.

Guerre à général commandant 15e corps, Bourges (faire suivre).

Votre dépêche de ce matin 10 h. 5, de Bourges, fait connaître : 1° que Bourges et Vierzon sont de mauvaises positions ; 2° qu'il est fâcheux que le 15e corps ait été arrêté dans son mouvement avec les 18e et 20e.

En ce qui concerne ce dernier point, permettez-moi de vous faire remarquer que préposé comme vous l'êtes à une partie seulement de la scène militaire qui embrasse la France entière, vous ne pouvez apprécier avec certitude les motifs qui ont déterminé le Gouvernement. J'ajoute que dans le rapport écrit auquel j'ai répondu hier soir, vous-même déclarez la nécessité d'interrompre la marche du 15e corps et de le faire cantonner pendant 12 à 15 jours. Mais venant au fond, la question qui se pose aujourd'hui est celle-ci : Etant admis que le Gouvernement veut couvrir, autant que faire se peut, avec les forces dont il dispose, la direction de Vierzon à Nevers, quelle est la meilleure position à faire prendre au 15e corps ?

Est-ce le camp de Bourges avec une division dans la forêt de Vierzon?

Est-ce la forêt de Vierzon exclusivement?

Est-ce toute autre disposition? Tel est le problème qu'il s'agit de résoudre. Il ne suffit point de critiquer, il faut proposer quelque chose de mieux. Nous n'avons point fait le pays et sommes bien forcés de le prendre tel qu'il est. Je vous prie donc de me dire nettement quelle est la position que vous êtes d'avis de faire occuper au 15e corps pour protéger le mieux possible la direction de Vierzon à Nevers, tout en ménageant la retraite éventuelle du 15e corps, et en même temps, ménager vos troupes qui, en ce moment, d'après vous-même, ont un besoin absolu de cantonnement. Remarquez, d'ailleurs, que quand on vous a parlé de résister à Bourges, on n'a jamais eu en vue qu'une résistance de quelques jours.

DE FREYCINET.

N° 7194. Bordeaux, le 28 déc. 1870, 3 h. 50 s.

Guerre à de Serres, Chalon (Faire suivre).

Je reçois communication d'une dépêche de vous ainsi conçue :

« *De Serres à général Cremer, Beaune.*

« Soyez au-delà de Dijon demain, j'y serai avec vous, Garibaldi sera à Val-Suzon. Pellissier vous rejoint. »

Cette dépêche et quelques autres semblent indiquer que vous donnez des ordres directs aux chefs de corps. Ce serait très-dangereux, car vous rompriez ainsi l'unité du commandement et déplaceriez la responsabilité. Si vous avez des pouvoirs spéciaux de M. Gambetta, c'est auprès de Bourbaki et non de ses subordonnés qu'il faut les faire valoir, sauf à en référer au Ministre dans le cas où vous ne seriez pas d'accord. Si, au contraire, vos dépêches sont passées de la part de Bourbaki lui-même, il faut indiquer expressément que c'est *par ordre du général en chef*. Sans cela nous arriverions très-promptement à une confusion des plus dangereuses pour nos armes.

Répondez, je vous prie.

C. DE FREYCINET.

N° 343. Autun, le 28 décembre 1870, 4 h. 21 s.

Colonel Gauckler à Ranc, chef police, Bordeaux.

Arrivée à Autun de Pinard, ex-ministre, signalée par distribution dans tous les cafés des numéros du *Drapeau* de 10 et 16 décembre.

GAUCKLER.

(Sans numéro). Nevers, le 28 décembre 1870, 5 h. 18 soir.

Bidermann à Audibert, Clermont. — Très-urgent.

Cottiau télégraphie que de Serres donne réquisition de faire passer immédiatement des trains de troupes par ligne de Chalon à Dôle. Il menace même de mettre sous sequestre gare de Chalon si on n'obtempère pas de suite à sa réquisition écrite; faut-il aller jusqu'à laisser mettre le chemin sous séquestre? Mon intention était de me rendre à Chalon demain, faut-il y aller, et même faut-il y partir cette nuit?

BIDERMANN.

N° 7302. Bordeaux, 28 déc. 1870, 6 h. 40 soir.

Guerre à De Serres, Chalon (faire suivre).

Nous avons du matériel d'artillerie et des envois de l'intendance retardés sur le réseau de la Méditerranée par suite d'une interruption de la circulation ordonnée sans doute par vous en vue d'accélérer notre mouvement de troupes. Maintenant que ce mouvement est à peu près terminé, je vous prie de rétablir bien vite la circulation partout où c'est possible.

Passez dépêches en conséquence à Audibert, s'il y a lieu.

DE FREYCINET.

N° 7319. Bordeaux, le 28 déc. 1870, 7 h. 20 s.

Guerre à de Serres, Dôle (faire suivre).

Je suis très-content que vous ayez pris l'initiative de rétablir la circulation sur la ligne de Chalon-Dôle, mais je vous réitère de ménager vos forces. Vous vous mettrez sur le flanc et les choses n'en iront pas mieux.

C. DE FREYCINET.

N° 7183. Clermont-Ferrand, le 28 décembre 1870, 9 h. 10 soir.

Directeur compagnie Lyon à guerre, Bordeaux.

Reçu votre dépêche d'hier. Les embarquements de troupes se font simultanément à La Charité, Nevers et Decize. Les neiges et le froid extrême ralentissent considérablement les manœuvres dans les gares et exigent sur la ligne l'emploi de nombreuses machines de renfort Dans ces conditions, il est matériellement impossible d'assurer l'exactitude des trains formés à Nevers pour être chargés à Decize et en général de faire un service ayant quelque régularité. Le matériel ne manque pas. Notre personnel n'épargne aucun effort et en présence des difficultés que nous avons à surmonter, il m'est permis d'affirmer qu'on n'aurait pu faire plus et mieux qu'on n'a fait.

AUDIBERT.

N° 7271. Dôle, 28 décembre 1870, 9 h. 30 s.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux, Gambetta, Lyon.

J'arrive à l'instant, 7 heures à Dôle, conduisant la machine du 1er train composé de 35 voitures chargées; la nouvelle ligne est ainsi ouverte pour nos besoins, et dès cette nuit, utilisée.

DE SERRES.

N° 724. Bordeaux, 28 décembre 1870, 10 h. matin (1).

Guerre à de Serres, quartier général de Bourbaki, à Chalon.

Je vous envoie copie de la dépêche que j'adresse à Bourbaki. Ainsi que je le lui télégraphie, je désire connaitre chaque soir, en temps opportun, le programme projeté pour le lendemain, afin d'y introduire, s'il y a lieu, des corrections. Ce programme ne doit être considéré comme définitif, que si ma réponse n'a pu parvenir à temps avant l'exécution.

Je désire, en outre, connaitre, et je vous prie de le répéter au général, comment il entend procéder à l'exécution de la suite de mon plan. Il me paraît probable que le corps de Dijon va se joindre avec celui de Belfort, ce qui constituera un total de 60,000 hommes environ.

Comment le général compte-t-il se porter à la rencontre de cette armée pour la combattre ou l'annihiler? Je désire connaitre le projet avec précision, car jusqu'ici les dépêches n'annoncent que des mouvements purement de transport, et ne m'indiquent aucun projet stratégique. Répondez.

Signé : C. DE FREYCINET.

N° 7692. Chalon, le 28 décembre 1870, 10 h. 10 s.

De Serres à Bidermann, chef d'exploitation, à Nevers. Communication à Gambetta, Lyon, de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Accélérez par tous les moyens en votre pouvoir, corrigeant ainsi une partie des plus regrettables retards, le mouvement d'embarquement et le mouvement des troupes. Vous n'avez rien à distraire du matériel qui y a été consacré jusqu'à nouvel ordre. Les stations de Chalon et sections au-dessus sont jusqu'à nouvel ordre également fermées au service public et absolument réservées au service de l'armée.

DE SERRES.

---

(1) Voyez pour l'heure de cette dépêche la note ci-dessus relative à la dépêche du 28 décembre, 10 h. 45 matin.

N° 5671. Chalon-sur-Saône, 28 décembre 1870, 10 h. 55 soir.

De Serres à Gambetta, Lyon. Communication à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Le général Cremer me télégraphie : identité du nommé Arbinet, pourvoyeur et espion de l'ennemi, ayant été constatée, il a été fusillé à 4 heures précises, conformément aux ordres reçus.

DE SERRES.

N° 7247. Bordeaux, 28 déc. 1870, 11 h. 50 s.

Guerre à général Bourbaki, Besançon (extrême urgence).

Les dépêches de la journée ne m'apprennent rien de nouveau sur le mouvement de l'ennemi en dessous de vous. Il dirige des reconnaissances de Mouchard dans la direction de Lons-le-Saulnier. Il ne paraît pas, quant à présent, vouloir recommencer l'attaque de Dijon. Des renforts importants paraissent se détacher de Paris ou de l'armée du prince Charles pour aller grossir les forces de l'Est. C'est un nouveau motif pour moi de souhaiter que vous vous rangiez à mon avis et que vous n'alliez pas au point que vous savez, car dans peu de jours vous y serez infailliblement entouré par des forces supérieures. Je crois donc devoir renouveler auprès de vous, dans votre intérêt même, mes instantes recommandations. Je désire bien vivement qu'une nouvelle étude vous convainque de la justesse de mon point de vue.

DE FREYCINET.

N° 7273. Dôle, le 29 décembre 1870, 1 h. m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

La compagnie P.-L.-M., ou son personnel, est décidément animée du plus pitoyable esprit. J'ai eu constamment à lutter pour obtenir ce que l'on pouvait faire et ce que l'on faisait ensuite aisément.

L'Orléans n'est rien à côté de ce que j'ai constaté ici. Je n'ai supprimé sur aucune section les transports de la guerre, matériel ou subsistances, puisqu'au contraire j'ordonne ces transports à l'exclusion de tous autres; c'est encore le même manége de la direction de cette Compagnie qu'aucune de mes dispositions n'a pu autoriser à arrêter des transports destinés à l'armée.

J'adresse directement, d'après votre avis, la dépêche suivante : « A Audibert. Bordeaux me mande que des transports de matériel de guerre et subsistances sont arrêtés sur votre réseau. Je vous prie de faire cesser cet état de choses incompatible avec nos opérations. L'interdiction des services publics ne comprend jamais celui de la guerre au profit duquel elle est faite; il est bien entendu qu'il sera créé désormais, sur chaque section fermée au public, des trains avec correspondance pour les transports de la guerre. J'ai télégraphié à M. Bidermann ce matin pour les réouvertures du service. Je maintiens seulement encore Nevers, Chagny, Dijon, Chalon, gare Tournus; de mon côté, il va sans dire que rien n'est à distraire au matériel appelé aux transports. Je suis à Dôle depuis 7 heures. J'ai inauguré sans la moindre difficulté la ligne Chalon-Dôle, en dépit des objections et obstacles soulevés par la compagnie P.-L.-M. qui, dix minutes encore avant mon départ, me déclarait la chose impossible, irréalisable. Grâce à cette ouverture, 2 divisions du 20e corps, en retard de quatre jours sur la première, non-seulement ont rejoint, mais encore auront un jour d'avance, c'est-à-dire du repos. »

DE SERRES.

N° 7274. Dôle, 29 décembre 1870, 1 h. 2 m.

De Serres à C. de Freycinet, Bordeaux. — Personnelle et confidentielle.

Votre dépêche de ce jour 28, 3 h. 5 soir, relative à mon attitude, m'a vivement peiné. Vous semblez croire en effet que j'ai voulu sortir du simple rôle d'intermédiaire et de votre homme de confiance, rôle que je m'efforce de remplir franchement comme sans intentions personnelles; je puis me tromper dans mes actes malgré mes efforts et mes soins pour faire bien, mais je suis bien certain de ne faire jamais la moindre dérogation à vos intentions exprimées ou même simplement devinées par moi. Je suis tel qu'il y a trois mois, si ce n'est plus désireux encore de servir sous votre direction. La dépêche à Cremer écrite presque avec le général, comme celle à Garibaldi, a été incomplétement copiée; elle portait en minute la phrase qui m'eût épargné peut-être votre dépêche; l'oubli n'a pas été spécialement réparé parce qu'une dépêche détaillée, signée du général, suivait la première. J'ai plus pénétré dans les choses mêmes, par suite de la nécessité de mettre tout en mains au général qui eût demandé dix jours de plus pour le prendre; c'est cette tâche que je poursuis encore. Je n'ai pas de pouvoirs spéciaux, si ce n'est un décret établissant ce que vous avez demandé si souvent, le remplacement, et dernièrement encore, au sujet du personnage; je n'ai pas voulu

quitter Bourges sans l'emporter, décidé à en faire usage si besoin était (la date est en blanc). Laissez-moi espérer que je me suis trompé et croyez-moi toujours votre plus que dévoué.

DE SERRES.

N° 7498. Bordeaux, 29 déc. 1870, 10 h. 50 m.

Intérieur et Guerre à général Bourbaki, Chalon; à général Chanzy, au Mans (faire suivre), et à de Serres, Dôle.

Je reçois la dépêche suivante du général de Rivière, commandant le génie du 24e corps et dont j'ai pu apprécier à Lyon la capacité militaire et l'intelligence élevée :

« J'ai visité les ponts de l'Ognon depuis Voray jusqu'à Pin; ils sont en parfait état, rien ne s'oppose donc à une marche sur Gray ou sur Vesoul. J'ai vu ce soir un médecin de Gray qui en arrivait, il m'a rendu compte que les Prussiens se préparaient à faire sauter le pont en pierre et à brûler le tablier du pont suspendu. Ils se retirent précipitamment et en désordre, évacuant tous leurs malades, leurs approvisionnements, les trains se succèdent sans interruption, les otages sont relâchés; enfin ce mouvement a tous les caractères d'une évacuation définitive. Il paraît y avoir là une occasion favorable à saisir pour se jeter au travers de l'ennemi. »

LÉON GAMBETTA.

N° 732. Bordeaux, le 29 décembre 1870, 12 h. soir (midi).

Guerre à général Bourbaki, Chalon et copie à de Serres, Dijon, préfecture.

Pressez le général Garibaldi pour qu'il occupe solidement, si ce n'est déjà fait, le Val-Suzon, de manière à bien couvrir votre gauche, malgré l'improbabilité d'une marche de l'ennemi de Tonnerre sur Dijon.

J'étudie les moyens de vous procurer quelques renforts. En tous cas, ne perdez pas de vue que vous avez un intérêt capital à arriver rapidement à Vesoul, afin de prévenir la jonction des forces situées à droite et à gauche.

Mes renseignements sur les mouvements de l'ennemi sont parfaitement d'accord avec les vôtres.

C. DE FREYCINET.

N° 5703. Bordeaux, le 29 déc. 1870, 11 h. 7 s.

Guerre à général Chanzy, le Mans.

Voici divers renseignements que je reçois sur l'armée :

« 28 décembre. Dépêche du maire de Blésé : Pas de Prussiens aujourd'hui à Amboise, à Montichard ni sur Pontlevoy. Blésé n'est pas menacé pour le moment.

« Le bruit court à Montichard que les Prussiens auraient quitté leur camp de Chailles et transporté leur artillerie sur rive droite de la Loire. On dit aussi qu'ils auraient fait des réquisitions de salpêtre et de charbon de bois. »

« 28 décembre. Dépêche du colonel Gauckler, Autun : Dijon évacué. »

« Auxerre, 1,500 hommes, 18 canons, 1,000 cavaliers sous général Von Eslron, avec prince de Reuss et Hohenzollern disant aller à Orléans, viennent de Thionville, Montmédy et Metz par Sens. La force complète du corps est évaluée à 35 ou 40,000 hommes avec équipages de ponts passant par Joigny; 2e, 7e, 13e, 34e et 78e régiments avec hussards et lanciers appartenant aux 9e et 6e corps autour de Coulanges sur Yonne, occupé actuellement par Ricciotti. 4 ou 5,000 Prussiens ont pillé le pays et se replient sur Auxerre. »

GAMBETTA.

N° 7461. Bordeaux, 29 décembre, 12 h. 15 m.

Guerre à général Bourbaki, Chalon (faire suivre).

Je vous remercie des détails que vous me donnez par votre dépêche de ce soir, 28 décembre, 4 h. 30. Je n'ai aucune observation à présenter sur vos dispositions de demain 29, qui me paraissent bien conçues, la concentration et la marche sur Gray me semblant combinées de manière à ce qu'on puisse prévoir avec une quasi-certitude qu'il n'y aura pas plus de résistance à Gray qu'à Dijon. Si votre mouvement se continue avec rapidité, vous arriverez à Vesoul avant les renforts venus d'Orléans ou d'Auxerre, car le premier gros de forces arrivera seulement ce soir à Tonnerre; il sera donc très en retard sur vous pour se porter sur Vesoul par Langres; je ne pense, d'ailleurs, nullement qu'il soit tenté de se porter de Tonnerre sur Dijon; j'en conclus qu'en suivant votre programme vous arriverez à Vesoul le premier et sans doute sans combat; je me félicite de la bonne entente qui règne entre vous et M. de Serres, qui est en mesure de vous donner de très-utiles indications; il est bien entendu d'ailleurs que ces indications, quelque

confiance qu'elles méritent, ne doivent gêner en rien la liberté de vos décisions, dont vous avez seul la responsabilité. J'espère, général, que, Dieu aidant, vous allez rendre à la France de grands services.

DE FREYCINET.

N° 7780. Chalon-sur-Saône, le 29 décembre 1870, 3 h. soir.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

Je vous remercie des encouragements que vous me donnez; si mes opérations réussissent, le siége de Belfort sera levé; je pourrai, en me jetant sur les communications de l'ennemi, prêter un secours efficace aux défenseurs de Paris, peut-être même les aider à faire lever le blocus de la capitale.

Les mouvements qui me sont signalés semblent avoir pour objet une concentration de l'ouest à l'est, par Châtillon-sur-Seine, et de l'est à l'ouest, vers Vesoul et Combeaufontaine. S'ils devenaient assez considérables pour me priver d'un succès, je ne pourrais plus que disputer le terrain à l'ennemi, sans exercer d'influence sé rieuse sur la situation militaire de la France.

Je crois donc qu'il y a un intérêt réel à ce que vous renforciez mon armée en infanterie, en artillerie et en chevaux.

Malgré les mesures prises pour mettre les troupes le mieux possible à l'abri, le temps a été si mauvais que nous avons perdu un certain nombre de chevaux; il serait essentiel de les remplacer.

Renforcez-moi le plus vite possible de toutes les troupes disponibles, afin de me donner, le jour du choc, les meilleures chances de succès.

Là, me semble-t-il, est l'intérêt réel du moment. Il me faut pouvoir compter sur des troupes bien commandées pour protéger efficacement mes communications ou pour opérer une concentration propre à assurer le succès.

J'espère pouvoir me mettre en route après-demain matin.

C. BOURBAKI.

N° 6751. Bordeaux, 29 déc. 1870, 3 h. 35 s.

Guerre à de Serres. Dôle (faire suivre). (Personnelle et confidentielle.)

Mon cher ami, ma dépêche d'hier, 3 heures soir, n'avait à aucun degré la pensée que vous avez cru y voir, c'était une recommandation de prudence motivée par le désir que j'ai de ne fournir au personnage que vous savez, aucun prétexte de décliner la responsabilité. Croyez mon expérience malheureusement plus vieille que la vôtre, il faut une grande circonspection dans le libellé des dépêches de guerre et c'est pourquoi je crois indispensable que les vôtres ne puissent laisser supposer que vous êtes immiscé dans le commandement; plus tard vous trouverez que j'ai eu raison.

Quant à mes sentiments sur vous, déjà mes dépêches de la soirée d'hier ont dû vous montrer votre erreur, ménagez vos forces par amitié pour moi.

DE FREYCINET.

N° 7288. Dôle, le 29 décembre 1870, 3 h. 36 s.

De Serres à général Bourbaki, Chalon; de Freycinet, guerre, Bordeaux; Gambetta, Lyon; général Billot, Chagny; général Cremer, Nuits, faire suivre, Dijon. — Urgent.

Ici tout va bien. Troupes régionales en bon état, changé déjà leurs cantonnements ce matin. Je pars pour Auxonne à l'instant en machine et suis déjà en relation avec le commandant. J'espère atteindre Dijon avant la nuit.

DE SERRES.

N° 7667. Bordeaux, 29 décembre 1870, 3 h. 45 s.

Guerre, à général Bourbaki, Chalon (faire suivre); de Serres, Dôle (faire suivre à Auxonne).

Vous avez dû recevoir des renseignements directs sur les mouvements de l'ennemi, je vous les confirme en tous cas. D'une part, il évacue précipitamment Gray et probablement Vesoul. D'autre part, ainsi que je vous le mandais hier, il se porte, venant d'Auxerre et d'Orléans, dans la direction de Tonnerre et Châtillon dans un but probable de concentration sur l'Est. On m'informe que les lignes ferrées de Tonnerre et de Troyes à Langres fonctionnent énergiquement pour le compte de l'ennemi. Il y a donc un intérêt capital à marcher vivement sur Vesoul pour le devancer; en outre, j'attire particulièrement votre attention sur l'avantage qu'il y aurait à envoyer des corps francs sur votre gauche pour interrompre, s'il se peut, les lignes ferrées susdites et faire sauter les ouvrages d'art afin de ralentir la concentration de l'ennemi.

DE FREYCINET.

N° 7314. Montélimar, 29 déc. 1870, 4 h 15 s.

Etat-major, à Délégué guerre, de Freycinet, Bordeaux.

Armes promises n'arrivent pas, les hommes non plus. Il y a à Lyon chassepots disponibles que vœux du Conseil municipal réclament pour nous. Donnez des ordres. Calomnies des journaux sur faits de Nuits m'obligent à parler. Vous expédierai réponse et rapport militaire sur notre campagne; après me retire puisque silence du Gouvernement sanctionne pour ainsi dire la conduite des malveillants. Ai été envoyé par chef à recherche de Gambetta pour règlement irrévocable de questions pendantes depuis longtemps, n ai pu l'atteindre et suis ici retenu par neige. Retournerai probablement sur mes pas sans solution désirée. Arrive ce que pourra.

BORDONE.

N° 7743. Bordeaux, 29 décembre 1870, 6 h. 5 s.

Guerre à général commandant 15° corps, Vierzon.

Je n'ai pas d'objection contre les positions que vous proposez de prendre avec le 15° corps, et que vous m'indiquez par votre dépêche de ce soir 1 h. 25.

J'y ajoute seulement le conseil de faire occuper par une ou deux compagnies de tirailleurs la forêt de St-Palais et d'avoir un solide avant-poste à la Chapelle-d'Angillon.

Je vais envoyer dans quelques jours 8 à 10 bons bataillons de mobilisés à Bourges, lesquels seront à votre disposition. Quant à l'artillerie qui pourrait vous manquer, réclamez-la directement au général Thoumas.

C. DE FREYCINET.

N° 710. Dijon, le 29 décembre 1870, 7 h. soir.

De Serres à général Bourbaki à Chalon, Freycinet Bordeaux, Gambetta Lyon. (Urgent.)

J'arrive à 5 heures et demie à Dijon, par la ligne d'Auxonne. En machine jusqu'au pont de l'Ouche (2 kil. de Dijon).

J'étudie avec Cremer l'exécution des dispositions arrêtées par nous hier matin à Châlon.

Pellissier est arrivé. J'ai vu le maire, fait préparer les états d'ouvriers à requérir pour travaux de défense à exécuter immédiatement. On commencerait dès demain. Je demande à M. Freycinet la nomination de commandant de place à Dijon.

DE SERRES.

(Sans numéro.) Dijon, 29 déc. 1870, 7 h 15 s.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux, à Gambetta, Lyon. (Urgent.)

Je suis à Dijon après avoir parcouru en machine la ligne Dôle-Auxonne-Dijon jusqu'à 2 kilomètres de la ville.

Cremer est ici avec tout son monde, Pellissier avec ses mobilisés (7 bataillons). Comme suite aux dispositions arrêtées avec le général en chef, Cremer prendra demain des positions au Nord-Est en dehors de la ville sur Varoy, Orgeux, Saint-Julien avec ses troupes.

Pellissier mettra 2 à 3 bataillons vers Asnières. Je n'ai pas de dépêche de Garibaldi, j'espère qu'en exécution des instructions lancées une partie de ses troupes est à Val-Suzon. Il serait éminemment désirable d'avoir rapidement un commandant de place ici. Pellissier peut en attendant faire fonction. Le maire, sur ma demande, prépare les brigades d'ouvriers pour les travaux; ceux-ci commenceront demain par les soins de Cremer et sur ses positions. Il nous faut rapidement établir le grand camp retranché, les positions naturelles y sont merveilleuses. Il y a dans la ville, paraît-il, 8 à 900 blessés ou malades allemands, on en fait le recensement pour l'évacuation rapide. Prière faire accélérer par dépêche le rétablissement des ouvrages pont du canal (ligne de Chagny), et pont de l'Ouche (ligne Auxonne), seuls ouvrages coupant la voie à quelques centaines de mètres de Dijon. Demain vers 10 heures, je passerai à Chalon tout étudier avec le général.

J'ai plusieurs affaires à vous communiquer, et le ferai d'ici ce soir encore. Prière me télégraphier à la préfecture où je passerai la nuit. Je suis tout privé de renseignements sur le centre et l'ouest. Cette ignorance est très-dure à supporter.

DE SERRES.

N° 424. Dijon, 29 décembre 1870, 8 h. soir.

Colonel Gauckler à bureau de reconnaissances, guerre, Bordeaux, et de Serres, guerre, Dijon.

Auxerre évacué, corps de Zastrow se dirige vers l'Est, une colonne sur Châblis, l'autre venant de Joury sur Nuits-sous-Ravière et Châtillon, ensemble, 10 à 12,000 hommes avec 40 canons prussiens, semblent se concentrer vers Vesoul en évacuant Gray.

GAUCKLER.



N° 7817. Chalon-sur-Saône, 29 décembre 1870, 10 h. 40 soir.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

Mes deux commandants de corps d'armée, les généraux Clinchant et Billot, possèdent les qualités voulues pour commander un corps d'armée de 45,000 hommes, mais je désire qu'ils restent à la première armée.

C. BOURBAKI.

N° 722. Bordeaux, 29 décembre 1870, 11 h. 25 s.

Guerre à général Bressolles, Besançon.

Votre corps d'armée ne risque rien à Besançon, puisqu'il est dans une place forte. Il n'y a donc pas nécessité en ce moment de rappeler la division Cremer. Mais il y a des motifs spéciaux de laisser cette division opérer de concert avec Garibaldi. Quand le général Bourbaki appréciera qu'il y a lieu de changer cette disposition, il vous en avisera. Veuillez, en ce qui vous concerne, n'apporter aucune difficulté à l'exécution du plan général adopté.

DE FREYCINET.

N° 734. Bordeaux, 29 décembre 1870, 11 h. 35 s.

Guerre à de Serres, Dijon, préfecture (faire suivre).

J'ai pensé que peut-être ce serait une bonne combinaison d'enlever Cremer au 24e corps et de souder définitivement cette division à Garibaldi, qui en aurait la direction stratégique. On remplacerait cette division au 24e corps au moyen d'une colonne d'une douzaine de mille hommes qu'on enlèverait à Besançon, où des mobilisés du Midi viendraient occuper la place. Vous qui voyez hommes et choses de plus près, dites moi ce que vous pensez de cette combinaison et si vous y adhérez, désignez-moi un général qui pourrait commander la nouvelle division ainsi formée à Besançon. En outre, dites-moi s'il conviendrait de nommer de Bigot chef de l'état-major du 24e, ou si on doit le laisser à Besançon.

C. DE FREYCINET.

N° 723. Dijon, le 29 décembre 1870, 11 h. 50 s.

De Serres à général Bourbaki, Chalon, à de Freycinet, guerre, Bordeaux, Gambetta, Lyon.

Le général Bressolles ordonne au général Cremer de renvoyer une partie de l'artillerie qui est jointe à sa division et qui lui avait été laissée comme réserve. Il y a peut-être inconvénient à affaiblir encore cette division, qui opère isolée du côté où il est nécessaire d'avoir l'œil sur ce qui peut venir. Pour éviter des ordres de cette nature et tout malentendu, disposition malencontreuse ou perte de force vive, je serais d'avis de télégraphier au général Bressolles que provisoirement, pour ses mouvements ou sa composition, la division Cremer ne recevra d'ordres que de vous. Dans peu de temps, cette division ralliera les deux autres, il sera facile alors de tout régulariser.

DE SERRES.

N° 735. Bordeaux, 29 décembre 1870, 12 h. 35 (minuit).

Guerre à général Meyère, Langres (faire suivre par tous les moyens possibles).

Il est de la plus haute importance que vous employiez tous les moyens en votre pouvoir pour détruire le plus promptement possible et sur la plus grande étendue possible le chemin de Langres vers Chaumont, ainsi que les routes de Langres vers Chaumont et de Humes vers Arc-en-Barrois. Vous êtes encore très-peu investi et avec quelques vigueur et habileté l'entreprise que j'indique doit être facilement réalisable.

DE FREYCINET.

N° 732. Dijon, le 30 décembre 1870, 7 h. 19 m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux, communication à Gambetta, Lyon.

Passant à Auxonne, j'ai examiné l'effectif des forces et du matériel de cette place; j'y trouve de bonnes forces utilisables immédiatement à l'armée mobile, ce sont :

Le 14e bataillon chasseurs de marche, 8 compagnies donnant plus de 1,600 hommes, valeur de deux bons bataillons que je propose de faire entrer au 20e corps qui les prendrait sous peu au passage. Le chef de bataillon qui commande, Bonnet de Kemor, solide officier et chef vigoureux, serait très-apte, me dit-on, à faire plus, il y aurait peut-être là un bon lieutenant-colonel pour commander un régiment.

Puis le 49e de marche, 7 compagnies, 1,000 hommes, régiment du colonel Pueytat, commandant supérieur à Auxonne, que je ferais également passer, troupes et chef, au 20e corps. En outre, 500 mobiles, dépôts de la Côte-d'Or, 140 mobilisés, 400 hommes de garde nationale sédentaire,

200 hommes d'artillerie du mobile, 80 génie du mobile. Les 2,600 hommes que je propose d'enlever seraient tout au plus, jusqu'à nouvel état de choses, remplacés par 2 ou 3 bataillons de mobilisés un peu formés. Grâce à cette disposition, nous gagnerons 2,600 excellents soldats, formant un renfort des plus appréciables en nombre et qualité pour le 20ᵉ corps, qui a besoin encore de quelques soins analogues.

DE SERRES.

N° 730. Dijon, le 30 décembre 1870, 7 h. 10 m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux, communication à Gambetta, Lyon.

J'ai fait à Dôle la révision des effectifs des troupes placées sous le commandement du lieutenant-colonel Fischer. Ces troupes se composent : 1 bataillon du 55ᵉ de marche, armé fusils tabatière, 1,000 hommes environ ; 1 bataillon du 63ᵉ de marche, 1,275 hommes; un excellent bataillon du 84ᵉ, bien armé, bons soldats, quoique jeunes, ayant déjà souvent vu l'ennemi dans des escarmouches. Ces 3 bataillons devraient immédiatement être embrigadés, un seul l'est, je crois, et seulement sur papier; on pourrait très-avantageusement faire passer 2 bataillons au 24ᵉ, le 3ᵉ au 20ᵉ, qui a quelques brigades très-faibles. Outre ces forces, il y a encore 4 légions de mobilisés du Jura, armés du fusil à percussion, pas encore munis d'effets de campement, mais animés et entretenus dans le meilleur esprit. Ceci serait à concentrer dans une place forte ou position stratégique, Dijon, par exemple. Le colonel Fischer, excellent instructeur, pourrait les former, c'est tout ce qu'il peut faire de sa personne.

Prière de me donner des instructions sur ces points.

DE SERRES.

N° 750. Bordeaux, 30 déc. 1870, 10 h. 18 m.

Guerre à général Bressolles, Besançon.

Je vous confirme ma dépêche d'hier relative à la division Cremer et vous donne l'ordre de ne pas toucher jusqu'à nouvel avis au personnel et au matériel de cette division.

Provisoirement elle recevra des ordres directs du quartier général de Bourbaki et je vous invite à ne pas vous ingérer dans son action.

DE FREYCINET.

N° 758. Bordeaux, 30 déc. 1870, 10 h. 25 m.

Guerre à Audibert, directeur de la Compagnie Lyon, à Clermont-Ferrand, et en communication à Dijon pour de Serres.

Je reçois du général Bourbaki la dépêche suivante :

« Chalon, le 29 décembre, 10 h. 40 soir.

« Notre concentration a été retardée par la rigueur de la saison *et par les mauvaises dispositions des administrations des chemins de fer.* »

Voilà donc encore une dépêche conçue dans le même sens que tant d'autres. Nous ne voulons accuser les intentions de personne, mais il est certain que nous n'avons pas trouvé au total dans votre exploitation les ressouces et l'énergie que les Prussiens obtiennent toujours sur leurs réseaux, que le chemin de l'Est a fournies à l'Etat au commencement de la campagne et que votre personnel même aurait peut-être su déployer s'il s'était simplement agi d'un trafic commercial exceptionnel. Nous n'avons ni le temps ni la possibilité, vous devez le comprendre, de nous livrer à des enquêtes sur chaque fait particulier, en vue de saisir les vraies causes et d'atteindre directement les vrais coupables. Ce qu'il nous faut, c'est une rapidité et une liberté complète de nos mouvements, et de la part des Compagnies de chemins de fer un concours dévoué, plein, sans réserve. Si votre administration n'est pas dans des conditions à nous assurer ce concours, tel que nous le comprenons, nous nous verrons, à regret, mais pour en finir avec ces interminables polémiques, obligés d'exploiter nous-mêmes votre réseau en nommant un commissaire directeur.

DE FREYCINET.

N° 7835. Chalon-sur-Saône, 30 décembre 1870, 10 h. 50 matin.

Confidentiel. Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

Je complète ma dépêche d'hier soir; les généraux Clinchant, Billot et Borel ont l'aptitude nécessaire pour exercer le commandement d'un corps d'armée de 45,000 hommes, mais leur présence à la 1ʳᵉ armée est très-utile, et je ne saurais par qui les remplacer.

C. BOURBAKI.



N° 743. Dijon, le 30 décembre 1870, 11 h. m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je reçois ce matin, 8 h. 1/2, votre dépêche de 12 h. 50. Voici les observations qu'elle me suggère :

Cremer, officier jeune, actif, vigoureux, multiple, me paraît éminemment propre à commander, comme il l'a fait jusqu'à présent, c'est-à-dire comme chef d'un détachement isolé, si le plan d'opérations le demande. Le mettre sous la direction de Garibaldi ne me paraît plus pratique et serait d'une réalisation peut-être difficile, vu surtout l'entourage de Garibaldi. (Plus longs détails par dépêche spéciale.) Voici, pour le moment, mon avis sur la répartition des forces de l'Est : Extrême gauche, Cremer, menaçant Langres, tout en surveillant Zastrow, les positions de Dijon restant occupées par quinze à vingt mille mobilisés, que nous y jetterons dans le camp retranché en formation ; Centre, Billot, Clinchant et colonne de réserve opérant sur Vesoul ; extrême droite, Bressolles, avec deux divisions, plus colonne de Besançon immédiatement embrigadées ; et Garibaldi que nous enlevons d'ici par chemin de fer, pour le lancer aussi loin que possible, au-dessus de Baume-les-Dames et Clerval, ce dernier, destiné à gagner les Vosges, ce qu'il désire vivement. Nos forces de droite débloqueraient Belfort, soit seules, soit par la coopération stratégique du centre. Cela fait, réunissant la droite au centre, sauf Garibaldi, qui garderait les Vosges après les avoir soulevées et au besoin Belfort, suffisamment renforcé par des mobilisés, notre opération principale, ayant pour base Langres et les Vosges, aurait pour objectif la prise de possession de Nancy et de l'artère principale sur laquelle elle se trouve.

On examinerait la part que, suivant les circonstances, le 15e corps et les forces de Nevers pourraient prendre à la réalisation de cette opération, directement ou indirectement. Ces mouvements, faisant nécessairement venir à nous une partie des forces ennemies du centre, Chanzy dégagé, avec toutes nos forces de l'Ouest, pourrait faire sur Paris, et par l'Ouest, sans se préoccuper d'Orléans, une vigoureuse tentative.

DE SERRES.

N° 629. Dijon, 30 décembre 1870, 11 h. 15 m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'expédie une dépêche en partie chiffrée sur la répartition de nos forces de l'Est en réponse à votre dépêche de 12 h. 50. Je ne connais pas personnellement Bigot dont on me dit du bien.

Deshorties m'a exprimé, à Lyon, des craintes sur sa propre santé. Il monte difficilement à cheval et croit n'être pas en état de faire une rude campagne. Il paraît désirer lui-même être remplacé malgré les belles chances qu'il pouvait entrevoir.

N° 630. Dijon, 30 décembre 1870, 11 h. 45 m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Tous mes efforts, tout ce que puis déployer d'énergie sans tenir compte des fatigues ne tendent qu'à accélérer les mouvements que vous savez. Je puis vous assurer que pour atteindre ce but, ma présence et mon action ne sont rien moins que nécessaires.

N° 731. Urgence, Dijon de Bordeaux, le 30 décembre 1870, 12 h. 25 soir (midi 25).

Guerre à de Serres, Dijon.

J'approuve les dispositions défensives que vous prenez à Dijon et environs.

Je vais vous envoyer un commandant de place. Je presse l'arrivée du génie civil, adjoint aux divers corps.

Je vais réclamer les réfections des ouvrages que vous signalez par votre dépêche de ce soir 7 h. 15.

Pressez, de tout votre pouvoir, le mouvement général, car la rapidité est utile ici. Elle ne doit avoir d'autre limite que les besoins des troupes. Au centre et à l'ouest de la France, aucun fait nouveau ; situation bonne et pleine d'encouragements. A Paris engagements heureux.

C. DE FREYCINET.

N° 7140. Clermont-Ferrand, 30 décembre 1870, 1 h. 32 soir.

Audibert à guerre, Bordeaux.

En réponse à votre dépêche de ce jour, je ne puis qu'opposer les dénégations les plus formelles contre imputation de négligence ou de fausses manœuvres. Si le mouvement de l'armée Bourbaki a été retardé au début, cela a tenu exclusivement à ce que l'administration ne nous a pas fait fournir le matériel que devait nous livrer la compagnie d'Orléans, et a immobilisé à Lyon le matériel destiné au mouvement qui n'a

eu lieu qu'au bout de huit jours. Tout le possible a été fait dans les conditions où nous nous trouvions placés.

AUDIBERT.

N° 7849. Chalon-sur-Saône, 30 décembre 1870, 2 h. 25 soir.

Général Bourbaki à M. de Serres, délégué, Dijon.

Le Ministre télégraphie :

« Pressez le général Garibaldi, pour qu'il occupe solidement, si ce n'est déjà fait, le Val-Suzon, de manière à bien couvrir votre gauche, malgré l'impossibilité d'une marche de l'ennemi de Tonnerre sur Dijon. J'étudie moyens de vous procurer quelques renforts : en tous cas, ne perdez pas de vue, que vous avez un intérêt capital à arriver rapidement à Vesoul, afin de prévenir la jonction des forces situées à droite et à gauche. Mes renseignements, sur les mouvements de l'ennemi, sont parfaitement d'accord avec les vôtres. »

Envoyé en communication à M. de Serres, pour assurer l'exécution des prescriptions du Ministre.

BOREL.

(Sans numéro). Auxerre, le 30 décembre 1870, 2 h. 30 soir.

Chef Cabinet Yonne à général Garibaldi à Autun.

Tous Prussiens ont évacué nos régions par Chablis et Noyers; reste toujours à Joigny garnison de 500 hommes barricadés dans la caserne hors la ville. Rien à Saint-Florentin. A Sens, 600 hommes environ, mais passage continuel.

BERT.

N° 7202. Bordeaux, 30 décembre 1870, 3 h. 35 s.

Guerre à de Serres, Dijon (faire suivre).

Je vous autorise à donner des ordres pour concentrer à Dijon, avec colonel Fischer pour instructeur, les 4 légions mobilisées du Jura. Faites connaître exactement ce qui leur manque en armes et équipement.

Quant aux autres troupes dont parle la même dépêche, je m'occupe de les verser dans les 20e et 24e corps.

DE FREYCINET.

N° 7877. Chalon-sur-Saône, 30 décembre 1870, 6 h. 30 soir.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

Malgré le temps affreux que nous avons en ce moment et qui rend peu praticables les différentes voies de communication, j'espère que le mouvement des troupes et des forces des 18e et 20e corps, de Nevers sur Chalon, sera terminé demain.

Comprenant l'importance de la rapidité d'exécution de notre marche en avant, je n'ai pas attendu l'arrivée des dernières troupes pour mettre en route les premières. Le quartier-général du 18e corps, aujourd'hui à Beaune, sera demain à Saint-Jean-de-Losne et après-demain à Auxonne; celui du 20e corps sera demain, je l'espère, à Dôle.

Toutes les précautions possibles sont prises en vue de protéger hommes et chevaux contre les rigueurs de la saison.

Si l'évacuation de Gray est complète, je réduirai notre parcours en me contentant de faire occuper cette ville par la division Cremer et marchant, avec toutes mes forces, directement sur Vesoul.

Lorsque ce dernier point nous appartiendra, je ne pourrai me porter plus au Nord avant d'avoir fait lever le siége de Belfort.

N'oubliez pas que les 18e et 20e corps ne comptent pas plus de cinquante et quelques mille combattants.

Des envois de chevaux me seraient fort utiles.

C. BOURBAKI.

N° 7183. Clermont-Ferrand, 30 décembre 1870 (sans indication d'heure).

Directeur Compagnie Lyon, justice et à travaux publics, Bordeaux.

Reçu votre dépêche recommandant d'éviter tout retard dans les transports militaires.

La compagnie de Lyon n'a jamais cessé d'opérer comme vous l'indiquez et de supprimer ou ajourner tous transports particuliers, afin d'éviter tous retards dans les transports de la Guerre. En ce moment elle a suspendu le service public sur la moitié de son réseau en vue de ces transports. Elle se félicitera de voir procéder à une enquête approfondie sur la manière dont elle a exécuté le service de la guerre.

Elle renouvelle d'ailleurs en toutes circonstances les instructions d'après lesquelles ce service doit être assuré avant tout et, au besoin, à l'exclusion de tout autre.

AUDIBERT.

N° 494. Bordeaux, le 30 décembre 1870 (sans indication d'heure).

Guerre à de Serres, délégué de la guerre, Dijon (faire suivre).

Général Cremer demande le plus tôt possible, canons de position et officiers artillerie promis pour défense de Dijon. Nulle connaissance ici de ce qui a pu être arrêté là-bas; de quels canons s'agit-il, et en quel nombre; ne comptez pas sur officiers artillerie, ils sont absorbés par nouvelles formations de batteries.

THOUMAS.

N° 7506. Bordeaux, 31 décembre 1870, 1 h. 5 m.

Guerre à général Rolland, Besançon, en communication à général Bressolles à Besançon, et à de Serres, à Dijon (faire suivre).

La division Cremer restera définitivement sous les ordres directs de Bourbaki et laisse ainsi dans le 24ᵉ corps un vide qu'il s'agit de combler immédiatement. Je vous prie donc de constituer tout de suite, au moyen des troupes de votre garnison convenablement triées, une bonne colonne d'une douzaine de mille hommes qui, aussitôt formée, passera sous les ordres du général Bressolles. Cette colonne sera remplacée dans Besançon par 15 à 20 mille mobilisés de très-bonne qualité que je vous expédierai du Midi. Remarquez, d'ailleurs, qu'au moment où cette colonne vous quittera, Besançon sera surabondamment couvert par la marche même des armées.

En ce moment, Besançon doit se défendre non dans ses murs, mais sous ceux de Belfort.

Pour aider à cette formation, nous vous envoyons le général de la Serre, qui a déjà rendu des services du même genre à Lyon.

Je compte sur votre patriotisme et sur votre intelligence, ainsi que sur ceux de M. de Bigot, pour mener à bonne et prompte fin cette opération.

DE FREYCINET.

N° 7962. Chalon-sur-Saône, 31 décembre 1870, 9 h. 7 matin.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux. (Urgent et confidentiel.)

On me remet votre dépêche du 31, 4 h. 50 s. Au moment où je pars pour Dijon, je m'arrête pour vous répondre immédiatement. Depuis mon voyage à Lyon j'ai, sur Bressolles, la même conviction que vous et bien nette, seulement je ne vous l'ai point communiquée, quoique l'ayant fait de vive voix à Gambetta, parce que je voulais d'abord ne pas précipiter un mouvement, ensuite, laisser opérer le transfert du 24ᵉ corps, attendre sa concentration où vous savez et surtout parce que je ne pouvais encore vous désigner un successeur. Je vous signale même une dépêche qui déjà indiquait la même idée. Le général Bourbaki ne la connaît pas, Borel non plus.

Je cherche la combinaison que vous me demandez et peut-être vous la fournirai-je demain.

Télégraphiez, Dijon, Préfecture, où arriverai à minuit.

DE SERRES.

N° 7590. Bordeaux, 31 déc. 1870, 11 h. 45 m.

Guerre à Audibert, directeur Compagnie Lyon à Clermont, et à Lemercier, directeur Compagnie Orléans, Bordeaux; à de Serres, Dijon.

Veuillez prendre toutes vos dispositions pour pouvoir, aussitôt que vous en aurez reçu ordre par le télégraphe, transporter en 36 heures le 15ᵉ corps, environ 30,000 hommes avec son artillerie de Vierzon, où il est actuellement, sur un point à déterminer de la ligne de Vesoul ou de Montbéliard. L'ordre pourra être donné d'un moment à l'autre, mais ne le sera pas avant deux jours. Prière de vous concerter avec votre collègue de la compagnie intéressée, qui reçoit pareille dépêche. Accusez réception.

DE FREYCINET.

N° 7889. Chalon-sur-Saône, 31 décembre 1870, 12 h. 15 soir (midi 15).

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Un ami qui m'arrive de Lyon m'affirme avoir lu, dans un journal de Lyon, la reproduction, que je reconnais exacte, de la dépêche que je vous ai adressée en même temps qu'à Gambetta, de Chalon, 2 h. 30 matin, disant : « Tout confirme l'évacuation, etc. » — Cette dépêche contient deux phrases éminemment confidentielles et je suis plus que désagréablement surpris de la trouver à la publicité.

Je demande personnellement, et au point de vue du secret, une enquête sévère et immédiate. Je vous serai très-reconnaissant de donner des ordres pour arrêter ces abus.

DE SERRES

N° 7507. Bordeaux, le 31 décembre 1870, 12 h. 59 matin (midi 59).

Guerre à général Bourbaki, Chalon, et communication à de Serres, Dijon (faire suivre).

Votre dépêche du 30 courant, 7 h. 15 soir, montre que vous sentez toute l'importance de marcher très-rapidement sur Vesoul. La rapidité est ici la condition essentielle du succès, car il n'est pas douteux que toutes les forces de la région à votre gauche tendent à se concentrer vivement vers Langres, tandis que celles venues de Dijon rejoignent camp de Belfort. Vous êtes donc entre deux armées que vous pouvez écraser séparément ou au moins annihiler et qui, par leur jonction, pourraient vous menacer sérieusement. Ne perdez donc pas un instant et faites des miracles d'activité.

Je m'évertue à vous fournir des renforts.

Déjà je ramasse à votre intention quelques bataillons de marche à Auxonne et à Dôle. Demandez-les en passant et incorporez-les où vous jugerez utile. En outre, je forme une division à Besançon pour remplacer au 24e corps, la division Cremer, laquelle restera définitivement sous vos ordres directs. Vous vous enrichirez donc au total d'environ 15,000 hommes. Quant aux chevaux, j'ai dit d'en envoyer 400 à Lyon. Mais réclamez-les au service compétent.

DE FREYCINET.

N° 7748. Bordeaux, 31 décembre 1870, 4 h. 50 s.

Guerre à de Serres, Dijon. Extrême urgence. (Faire suivre.)

Je suis convaincu que Bressolles est au-dessous de sa tâche et qu'il y a un sérieux inconvénient à le laisser à la tête du 24e corps.

Etudiez la question avec Bourbaki et consorts, consultez surtout vos propres impressions et indiquez-moi une combinaison, acceptée de Bourbaki, qui aurait pour résultat de remplacer Bressolles. Tout cela, mené avec beaucoup de tact et de discrétion, pour que, dans le cas où il n'y serait pas donné suite, il n'y eût aucun amour-propre blessé.

C. DE FREYCINET.

N° 7932. Chalon-sur-Saône, 31 décembre 1870, 4 h. 55 soir.

De Serres à Préfet, Dijon.

Je compte arriver ce soir entre 10 et 11 heures à Dijon. Je vous serai reconnaissant de me faire envoyer une voiture au pont du canal, où j'arriverai avec le train. J'accepte, pour moi et mes officiers, la gracieuse hospitalité que vous m'avez offerte à la préfecture.

DE SERRES.

N° 7833. Bordeaux, 31 déc. 1870, 6 h. 30 soir.

Guerre à général Bressolles, Besançon.

J'ai décidé que la division Cremer serait remplacée au 24e corps d'armée par une autre division d'infanterie qui s'organise, en ce moment à Besançon, par les soins de M. le général de la Serre.

Cette division sera commandée par le général d'Ariès qui reçoit l'ordre de se rendre, sans aucun retard, à Besançon. Pareil ordre est donné au général auxiliaire de Castella, désigné pour commander l'une des deux brigades.

Je vais prendre les dispositions nécessaires pour l'organisatiou des divers services qui se rattachent à cette division.

Le régiment de lanciers, en formation à Lyon, a reçu l'ordre de partir pour Besançon; il fera partie de la division d'Ariès.

HACA.

N° 7595. Bordeaux, 31 déc. 1870, 11 h. 20 soir

Guerre à colonel de Bigot, chef état-major, Besançon.

Vous savez que nous désirons former à Besançon une colonne de 12 mille hommes et même de 15 mille hommes, s'il se peut, laquelle remplacera la division Cremer au 24e corps d'armée. Ce corps se trouvera ainsi réuni au complet. Vous conviendrait-il d'en être le chef d'état-major général?

La santé de Deshorties ne lui permet guère, paraît-il, de faire campagne. En outre, il n'a pas, je crois, autant de connaissance du métier. Pour ces raisons, votre nomination à la place ou au-dessus de Deshorties serait évidemment une excellente chose pour le 24e corps. Mais nous ne voulons vous y nommer que si cela vous convient parfaitement. Réponse urgente. En tous cas, occupez-vous de nous former rapidement une division de 12 à 15 mille hommes.

DE FREYCINET.



N° 79. Bordeaux, 31 décembre 1870, 11 h. 35 s.

Guerre à général Rolland, Besançon.

Le régiment que vous avez reçu ordre, dites-vous, d'envoyer à Dôle, y est déjà, si je ne me trompe, aux deux tiers; vous ne vous affaiblirez donc pas beaucoup, en l'abandonnant; sur le restant de la garnison, qui est peut-être de 24 mille hommes, je persiste à penser que vous pouvez aisément former une division mobile d'une douzaine de mille hommes, en considérant au besoin, comme faisant partie de cette division, certains détachements qui occupent actuellement des points avancés. Je crois que vous êtes dominé par la préoccupation, fort louable, assurément, de ne pas exposer Besançon. Mais veuillez remarquer, d'une part que la ville sera couverte par l'armée même qui en sortira, et d'autre part que la division enlevée sera remplacée par des mobilisés. Je vous prie donc instamment de nous prêter votre concours et je compte, pour réaliser notre pensée, sur votre bon esprit et sur celui de votre chef d'état-major.

Soyez sûr que, pas plus que vous, nous ne voulons compromettre Besançon.

C. DE FREYCINET.

N° 716. Bordeaux, 31 décembre 1870, 11 h. 35 s.

Service des reconnaissances à de Serres, Dijon. (Faire suivre.)

Le 3e corps, qui occupait le pays entre Gien et Montargis, se dirige sur Joigny et Tonnerre, 15 mille hommes.

Le 7e corps, Zastrow, qui occupait Auxerre, comprend les divisions 13 et 14. Il était appuyé par la division de landwehr, général Debschitz, en tout, environ 35 mille hommes qui semblent se concentrer vers Châtillon.

La division badoise, qui occupait Dijon, compte environ 20 mille hommes. Elle doit être soutenue par une portion de la 4e division de réserve, général Schmeling, dont une brigade investit Langres, général Goltz, avec 10 mille hommes. La 4e division compte près de 20 mille hommes. On aurait donc du côté de Vesoul environ 30 mille hommes à Belfort; la première division, général Treskow, avec d'autres troupes de landwehr, forme un total que l'on évalue à 45 mille hommes.

Je tâcherai de préciser et de rectifier au besoin, mais on ne transmet pas assez souvent les numéros des régiments. Je vous prie d'en parler aux chefs de corps.

Il est indispensable de faire connaitre en même temps s'il s'agit de landwehr ou de troupes de ligne.

CUVINOT.

N° 750. Bordeaux, 31 déc. 1870, 11 h. 50 soir.

Guerre à de Serres, Dijon (faire suivre). (Très-confidentielle.)

Je suis très-préoccupé de la lenteur de notre concentration qui, pour une raison ou pour une autre, a manqué totalement son effet. Nous avons donné aux Prussiens le temps de prendre leurs dispositions et aujourd'hui nous devons avoir 70 mille hommes concentrés autour de Belfort et 80 mille en voie de l'être près de Langres. Par cette rapidité de mouvements les Prussiens nous donnent un grand exemple, que nous ne suivons pas. Mais laissons là les plaintes stériles. Le fait actuel c'est que quand nous arriverons à Vesoul, si jamais nous y arrivons, nous pourrons avoir sur les bras 150 mille hommes, sans compter les renforts venant d'Allemagne. Dans ces conditions, nous sommes trop faibles et je me décide à vous envoyer le 15e corps que je remplacerai à Vierzon par un corps improvisé.

Il faudrait, selon moi, que le 15e corps fût envoyé à Besançon, de manière à élever à 60 mille les forces venant de cette direction sur Belfort, tandis que Bourbaki marcherait par la direction Vesoul-Lure, de manière à prendre l'armée de siége entre deux feux. Seulement il faudrait aller vite.

Bourbaki souscrira d'avance à toute combinaison tendant à lui adjoindre le 15e corps. Mais je vous prie de me dire : 1° si c'est bien à Besançon et non à Gray que vous êtes d'avis d'envoyer ce corps; 2° quelle est, d'après l'allure de la concentration et l'ordre de marche adopté, la date précise à laquelle le 15e corps devrait être transporté sur Clerval, point auquel vous savez que le chemin de fer est intercepté. Veuillez conférer avec Bourbaki et surtout Borel, et me télégraphier en conséquence.

C. DE FREYCINET.

N° 749. Bordeaux, 31 décembre 1870, 12 h. soir (minuit).

Guerre à général Bourbaki, Chalon, et de Serres, Dijon. (Faire suivre.)

Je suis sans dépêche de vous ce soir.

Notre mouvement s'effectue avec une lenteur désespérante. Il me serait bien difficile à distance de dire avec certitude à qui en est la faute.

Sont-ce les ordres d'embarquement qui ont été mal donnés? Est-ce le matériel qui a manqué? Sont-ce maintenant les étapes à pied qui ne se font pas? Ce qui est certain, c'est que nous nous laissons distancer de plus en plus par les Prussiens et que si nous ne pressons pas davantage notre marche sur Vesoul, non-seulement nous trouverons une forte concentration à notre droite, environ 70 mille hommes, mais nous trouverons aussi une forte concentration à notre gauche, peut-être 80 ou 90 mille hommes. J'insiste donc de toutes mes forces auprès de vous pour que vous obteniez de votre armée un peu de cette mobilité que nous montre en ce moment même l'armée prussienne.

Je charge M. de Serres de vous entretenir du projet que j'ai de vous renforcer prochainement, ce que rend plus nécessaire encore la lenteur inattendue de votre mouvement.

C. DE FREYCINET.

JANVIER 1871

N° 768. Dijon, le 1er janvier 1871. (Sans indication d'heure).

De Serres à de Freycinet, Bordeaux, allée de Chartres, 21. (Personnelle.)

J'arrive ici à la première heure de cette nouvelle année qui nous apportera, j'espère, les résultats bien dus à vos efforts. Ma première pensée est pour vous; agréez les souhaits affectueux de votre plus dévoué et plus sincère ami.

DE SERRES.

N° 718. Auxonne, le 1er janvier, 5 h. 30 matin.

Général Billot, Auxonne, au Ministre de la Guerre, Bordeaux.

Le 18e corps d'armée envoie au Gouvernement de la Défense nationale ses souhaits de nouvel an; nous avons la confiance que l'invasion étrangère succombera sous les efforts opiniâtres de la nation.

BILLOT.

N° 762. Bordeaux, 1er janv. 1871, 10 h. 45 m.

Guerre à Audibert, Directeur Cie Lyon, Clermont; Lemercier, Directeur Cie Orléans, Bordeaux.

Le transport de Vierzon annoncé par dépêche confidentielle d'hier matin commencera après-demain matin, 3 janvier, à 6 heures du matin. Il devra être terminé le lendemain 4, dans la soirée.

Le point d'arrivée sera probablement Clerval, sur la ligne de Montbéliard. Toutefois un nouvel avis fera connaître définitivement la destination.

Les deux compagnies intéressées sont de nouveau priées de se concerter directement entre elles pour assurer la circulation des trains nécessaires. Elles sont autorisées par la présente dépêche à supprimer, en vue de ce transport, tels trains publics qu'elles jugeront à propos, sauf bien entendu les trains pour le Ministère de la Guerre.

Le corps d'armée à transporter comprend environ 35 mille hommes avec sa cavalerie et 18 batteries d'artillerie, plus les convois ordinaires de l'intendance.

C. DE FREYCINET.

N° 778. Bordeaux, 1er janv. 1871, 11 h. m.

Guerre à Bourbaki, Chalon, faire suivre.

Je ne saurais trop vous recommander de veiller à la conservation de l'équipage de ponts que vous avez réclamé; car pendant quelque temps encore ce sera notre seule ressource pour passer les rivières.

C. DE FREYCINET.

N° 785. Bordeaux, 1er janv. 1871, 11 h. 25 m.

Guerre à général Martineau des Chenets, commandant le 15e corps, Vierzon.

Faites tous vos préparatifs en vue de partir, avec tout votre corps, après-demain, 3 courant. L'embarquement aura lieu à Vierzon. Tout le transport s'effectuera par chemin de fer.

Le premier train aura lieu le 3 à 6 heures du matin. Les transports devront être terminés le 4 au soir. Préparez d'avance tous vos ordres d'embarquement.

Concertez-vous avec la Compagnie d'Orléans qui est prévenue.

Accusez réception.

C. DE FREYCINET.

N° 7102. Bordeaux, 1er janv. 1871, 11 h. 45 m.

Guerre à général commandant le 24e corps, à Besançon.

Qu'est-ce que légions vosgiennes et alsaciennes dont le préfet de l'Ain me parle comme en formation à Villefranche (Rhône), qui sont sans vé-

tements, sans nourriture, sans armes, débandées, sans chefs ni discipline?

Sont-ce des mobiles ou des mobilisés? Font-ils partie de la brigade alsacienne remise à la Guerre et objet de ma dépêche du 31 décembre? Dans tous les cas, avisez au plus vite et rendez-moi compte.

HACA.

N° 7149. Bordeaux, 1er janv. 1871, 2 h. 20 s.

Guerre à de Serres, Dijon. — Faire suivre.
(Personnelle.)

Mon cher de Serres, je vous remercie de votre dépêche de ce matin qui me montre une fois de plus quel précieux collaborateur j'ai en vous; comptez sur mon attachement et unissons-nous dans un même souhait pour la France. Soyez ménager de votre santé.

C. DE FREYCINET.

N° 7171. Bordeaux, 1er janv. 1871, 3 h. 10 s.

Guerre, Bordeaux, à général Bourbaki, Dôle, faire suivre; de Serres, Dijon, faire suivre.

Je reçois communication de la dépêche ci-après :

« *Général Billot à général de Pointe et colonel d'Artigue, en gare de Nevers.*

« Veuillez, à partir de ce moment, diriger sur Auxonne par Chalon tout ce qui est destiné au corps sous mes ordres. Pouvez-vous me donner des nouvelles du bataillon du 82e mobile, Var et Vaucluse, resté à Nevers à la garde du parc d'artillerie. » — Ainsi donc, voilà un mouvement par chemin de fer qui a commencé, il y a eu mercredi huit jours, c'est-à-dire il y a aujourd'hui 12 jours, et qui n'est pas encore terminé; que se passe-t-il donc et qu'est-ce qui enraye ainsi indéfiniment les opérations! Depuis plus de 8 jours, on m'annonce que tout sera terminé le surlendemain et c'est toujours au même point. Je demande une réponse.

C. DE FREYCINET.

N° 727. Dijon, le 1er janvier 1871, 4 h. 35 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.
(Confidentielle.)

J'ai reçu votre dépêche relative au 15e corps. Le général et Borel sont ici depuis une heure. Nous travaillons la question et j'espère vous envoyer ce soir une solution précise. En attendant croyez que tous mes efforts sont concentrés sur l'accélération du mouvement. Billot et Clinchant ont reçu verbalement de moi-même les indications les plus pressantes. Vous ignorez peut-être qu'ils sont aujourd'hui à plus de deux étapes de leur point de départ; le dernier même, grâce aux transports supplémentaires en chemin de fer, lignes de Chalon-Dôle, est au delà, touche l'Ognon avec une bonne partie de ses troupes.

Billot l'aura peut-être dépassé demain. Je serais d'avis de tout préparer à Vierzon et à Bourges comme matériel et même embarquement de l'artillerie, spécialement du parc, pour gagner encore du temps, cette partie du travail étant toujours la plus lente.

Le pont du canal, à Dijon, nous est promis pour mercredi 4. La totalité du transport dans l'une ou l'autre hypothèse transiterait Dijon, vu la double voie. J'estime donc que mardi soir pourrait déjà commencer le départ de Vierzon. Nous pouvons compter sur l'intelligence énergique de l'inspecteur principal de La Taille à Bourges, praticien excellent en cette matière. Un mot de vous lui fera faire des tours de force.

DE SERRES.

N° 7367. Bordeaux, le 1er janv. 1871, 10 h. s.

Guerre à général commandant le 15e corps d'armée à Vierzon, faire suivre, et à M. de La Taille, inspecteur, chemin de fer, Bourges.

Je vous ai passé une dépêche ce matin pour vous prier de faire tous vos préparatifs afin d'embarquer votre corps d'armée et tout son matériel sur le chemin de fer de Vierzon à Dijon. Je vous la confirme pour plus de sûreté.

Le premier train devra partir de Vierzon mardi matin à 6 heures précises. Les autres trains partiront tous de la même gare et devront suivre à brefs intervalles, de manière à ce que la totalité de votre corps d'armée, y compris l'artillerie et les convois d'intendance, ait quitté Vierzon le lendemain soir, mercredi.

C'est à vous de régler l'ordre des départs, tant pour le matériel que pour les différents corps de troupes, de façon à ce que tout se passe avec le plus grand ordre et qu'il n'y ait aucun encombrement ni embarras au départ.

Je vous engage à conférer avec M. l'inspecteur de La Taille, agent très-distingué de la Compagnie d'Orléans, qui pourra vous donner de très-utiles indications pour régler les départs et les ordres à donner aux troupes. Je vous engage à lui télégraphier à Bourges pour qu'il vienne vous

voir à Vierzon. Je ne doute pas qu'il se rende avec empressement à votre appel. Accusez-moi réception de la présente.

C. DE FREYCINET.

N° 5376. Bordeaux, le 1er janv. 1871, 10 h. 10 s. — Urgence.

Guerre à de Serres, Dijon.

Votre dépêche de ce jour 4 h. 35 soir, m'a un peu réconforté. Cependant nous avons encore bien du temps à regagner.

Avant votre dépêche j'avais fixé le commencement du départ à mardi matin 6 heures. Je ne changerai pas cette date, parce que je n'aime pas les contre-ordres.

Du reste, je désire que personne ne s'occupe de ce transport. J'en fais mon affaire. Bornez-vous, de concert avec Bourbaki et Borel, à me faire connaître le point exact où vous voulez que je vous livre le 15e corps. Provisoirement, je tiens Clerval comme destination, mais je suis prêt à accepter toute autre destination que Bourbaki préférera.

Je demande donc que personne n'envoie ni ordre ni instructions aux compagnies de chemins de fer ni au général Martineau. On se bornera à répondre à celui-ci s'il demande des conseils. On laissera également la compagnie Lyon maîtresse de traiter les trains à sa guise et de supprimer le trafic sur telles sections qu'elle jugera à propos. En un mot qu'on me laisse me débrouiller à ma manière avec les deux compagnies et avec Martineau. Dites-le de ma part à Bourbaki et à Borel.

C. DE FREYCINET.

N° 7392. Bordeaux, le 1er janv. 1871, 10 h. 25 s.

Guerre à Audibert, Directeur Compagnie P.-L.-M., à Clermont. — (Confidentielle et extrême urgence.)

Je vous confirme l'expédition de notre corps d'armée de Vierzon, 35 mille hommes et 20 batteries avec convois habituels d'intendance, pour mardi 3 courant, à partir de 6 heures du matin jusque dans la soirée de mercredi, où le dernier train devra être expédié?

J'ai toujours lieu de croire que la destination sera Clerval, ligne de Montbéliard. Je vous la fixerai positivement demain. En tous cas, ce sera sur cette ligne ou sur celle de Gray. Je vous engage donc, pour éviter tout mécompte, à bien vous assurer que tous vos travaux d'art, avant Clerval et avant Gray, sont en état pour la circulation de trains qui ne doivent pas stationner en route.

Accusez-moi réception de la présente.

C. DE FREYCINET.

N° 7393. Bordeaux, le 1er janv. 1871, 11 h. 45 s.

Guerre à général commandant le 15e corps, Vierzon.

Si votre corps n'a que 32 à 35 mille hommes, comme vous-même me l'avez dit, il ne faut pas plus de deux jours pour l'expédier.

La gare de Vierzon est telle qu'elle était quand nous y avons expédié votre même corps, alors beaucoup plus nombreux, fin octobre, et tout s'est très-bien passé et très-vite. Je maintiens donc l'embarquement à Vierzon. La seule modification que je concède, à raison des risques militaires que vous invoquez et que je ne puis apprécier d'ici, c'est de faire embarquer la dernière division à Bourges au lieu de Vierzon.

Quant aux convois du corps, que la Compagnie, dites-vous, ne compte pas embarquer, j'ignore ce que vous voulez dire. La Compagnie embarquera ces convois comme tout le reste, vous le lui confirmerez de ma part.

En résumé, je vous prie de bien vous pénétrer de ma pensée et de vous concerter de rechef avec M. l'inspecteur de La Taille, qui saura, n'en doutez pas, réaliser le transport que j'ordonne, à savoir expédition de tout le 15e corps, avec tout son matériel et ses accessoires, à partir de mardi matin, 6 heures, et dans les 48 heures qui suivront; 2 divisions s'embarquant à Vierzon et la dernière à Bourges, si vous le jugez utile. Je compte sur votre bon esprit et sur les talents de M. l'inspecteur de La Taille pour atteindre exactement le but.

C. DE FREYCINET.

N° 718. Chalon-sur-Saône, 1er janvier 1871, 12 h. 20 matin (minuit 20).

Général Bourbaki, à guerre, Bordeaux.

Je pars pour Dijon. Je serai demain à Dôle. Si le pont de Pesmes est rétabli, les 18e et 20e corps coucheront demain sur la rive droite de l'Ognon. Nous aurons ainsi parcouru 280 kilomètres en onze jours. Il est incontestable que, si le matériel avait été prêt en quantité suffisante et en temps opportun, nous aurions dû opérer plus vite notre concentration, mais nous aurions pu l'exécuter plus rapidement par les

voies ordinaires, puisqu'il nous aurait fallu parcourir, en moyenne, 25 kilomètres par jour.

Quoi qu'en dise le général Rolland, qui admet que l'ennemi fasse 70 kilomètres par jour, je ne crois pas que les Prussiens, par corps d'armée, marchent plus vite, surtout par le temps actuel. La concentration autour de Belfort était inévitable. Je vous demande de me faire connaître ce que vous apprendrez des mouvements de l'ennemi sur Langres et Châtillon-sur-Seine. Je cherche à me renseigner directement.

C. BOURBAKI.

N° 751. Bordeaux, le 1er janvier 1871, 12 h. 50 matin (minuit 50).

Guerre à général Bourbaki, Chalon, et de Serres, Dijon. (Faire suivre.)

Une des grandes fautes de cette concentration me paraît être d'avoir voulu beaucoup trop se servir des chemins de fer. Au delà de Dijon il fallait aller par voie de terre sur Gray et Vesoul et on aurait gagné beaucoup de temps. Je vois par une dépêche d'Audibert de ce jour que la voie entre Dijon et Auxonne n'est pas encore en état. Comment se fait-il donc qu'on reste l'arme au bras depuis tant de jours à attendre que l'exploitation soit reprise?

Je vois plusieurs personnes qui arrivent de vos côtés et qui toutes déclarent ne rien comprendre à cette quasi immobilité. Or, pendant ce temps, les Prussiens marchent.

Le froid et la neige ne les arrêtent pas. De grâce, donc, dans l'intérêt même de la sécurité de l'armée, tâchez de regagner par marche rapide une partie du temps perdu.

C. DE FREYCINET.

N° 750. Dijon, le 2 janvier 1871, 6 h. 15 matin.

De Serres à de Freycinet, Guerre, Bordeaux. — (Urgente et confidentielle.)

Je me suis longtemps entretenu avec Borel, sur votre détermination relative au 15e corps. Voici la conclusion à laquelle nous nous sommes arrêtés et avec laquelle le général est complétement d'accord. Nous débarquerions ce nouvel apport à nos forces actuelles à Besançon où seraient déchargées immédiatement l'artillerie et la cavalerie. L'infanterie étant portée suivant les circonstances des quatre jours prochains, soit au-dessus, vers Clerval, soit sur l'Ognon, rive droite, au droit des routes de Gray et de Vesoul. De telle sorte que le 15e se trouverait ainsi à distance d'une étape, à portée de chacune des parties de notre armée, droite, centre, gauche, si l'ennemi nous attend sous Vesoul ce qui ne me paraît pas encore établi. L'embarquement du matériel du 15e corps peut commencer de suite. Le passage à Dijon ne se faisant qu'à partir de mercredi matin à cause du pont en construction, les premiers trains entreraient à Besançon, mercredi soir, c'est-à-dire que jeudi, les têtes de colonne seraient sur les derrières mêmes de l'armée, conditions assez favorables, comme vous le voyez. Si quelques trains étaient prêts à transiter Chalon, plus tôt que mercredi matin, nous les ferions remonter sur Chalon-Dôle, nouvelle ligne.

Pour accélérer l'embarquement, ce qui est toujours la grosse affaire, il y aurait lieu de bien échelonner les points d'embarquement, Vierzon, Autun, Bourges. Je serai sous peu à Besançon pour le débarquement. Je vous prie de donner des ordres pour que la totalité d'une division soit embarquée et expédiée bien distinctement avant les autres, de manière à nous permettre au besoin, si les circonstances l'exigent, de jeter une division sur Gray ou au delà, alors que l'autre serait déjà sur Besançon. Embarquer la réserve d'artillerie immédiatement après la 1re division. Prière de me renseigner sur le nom des trois divisionnaires et du général en chef actuels.

DE SERRES.

N° 7447. Bordeaux, 2 janv. 1871, 10 h. 45 m.

Guerre, Bordeaux, à général Billot, Auxonne.

Nous remercions le 18e corps d'armée de ses souhaits de nouvel an. J'ai personnellement la plus grande confiance dans son chef que j'ai distingué dès le début et que je crois appelé à rendre des services signalés à notre patrie.

DE FREYCINET.

N° 7467. Bordeaux, 2 janv. 1871, 10 h. 50 m.

Guerre à de Serres, Dijon, faire suivre. En communication à Bourbaki, Dijon, faire suivre.

Reçu communication de votre dépêche de ce matin 6 h. 25.

Le commandant en chef du 15e corps est Martineau des Chenets. Les divisionnaires sont: 1re division, général Durrieu; 2e division, Rébillard; 3e division, Peytavin.

Il demeure entendu, d'après nos diverses dépêches, et notamment votre dernière : 1° que je fais expédier et débarquer tout le 15e corps, in-

fanterie, cavalerie, artillerie et matériel à Besançon;

2° Que je procéderai par divisions intégrales successives, la réserve d'artillerie suivant immédiatement la 1re division;

3° Que les départs commenceront demain matin, 3 courant, à 6 heures;

4° Que vous laissez la Compagnie transiter les trains à sa guise, sur telle section qui lui plaira, et que vous ne lui prescrivez pas une ligne, jugée par vous plus avantageuse, de préférence à une autre. Laissez la Compagnie agir comme elle l'entendra;

5° Que vous expédierez David à Vierzon surveiller l'embarquement;

6° Que si vous le pouvez, sans nuire au reste des opérations, vous surveillerez en partie le débarquement à Besançon, mais sans donner aucun ordre aux agents en vous bornant à les stimuler de votre présence.

A l'instant, M. David m'arrive ici et je l'expédie à Vierzon.

C. DE FREYCINET.

N° 766. Dijon, le 2 janv. 1871, 10 h. 55 matin.

De Serres à Inspecteur principal David, Nevers.

Je vous transmets la dépêche suivante que je reçois à l'instant de M. de Freycinet : « Passez une dépêche à notre inspecteur David pour qu'il se rende immédiatement à Vierzon et se mette à la disposition du général Martineau. M. David ne devra donner aucun ordre ni instructions aux compagnies de chemin de fer, il se bornera à surveiller les préparatifs du départ et l'embarquement, mais sans s'immiscer en quoi que ce soit dans la question des agents du chemin de fer. Pareillement vis-à-vis du général Martineau ou de son état-major, son rôle se bornera à donner des indications techniques utiles tant pour la rédaction des ordres de départ que les embarquements bien compris. Ce rôle peut nous rendre de très-grands services; nous comptons sur le tact et le dévouement de M. David. »

DE SERRES.

N° 798. Dôle, le 2 janv. 1871, 11 h. 55 matin.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

L'ennemi fait des démonstrations de quelque importance pour menacer Dijon en se portant sur Vitteaux; la défense de Dijon me semble susceptible d'être assurée par les troupes du général Pellissier et par celles du général Garibaldi; le général Cremer, qui couche ce soir entre Champlitte et Dijon, rétrogradera sur cette dernière ville pour concourir à sa défense, s'il le juge nécessaire.

Je crois que l'ennemi veut nous déterminer soit à réduire l'effectif des forces marchant sur Vesoul, soit à nous retarder; je tiens à déjouer ce projet en ne me privant d'aucun élément autre que la division Cremer. Nous éprouvons beaucoup de peine à marcher rapidement, vu l'état actuel des routes et les difficultés de s'approvisionner de vivres. Le 15e corps constituera un très-bon appoint, mais il faut qu'il ne perde pas de temps; les 18e et 20e corps doivent coucher ce soir sur les bords de l'Ognon et continuer leur marche demain matin. J'ai établi aujourd'hui mon quartier général à Dôle.

BOURBAKI.

N° 7488. Bordeaux, 2 janv. 1871, 12 h. s. (midi).

Guerre à Directeur chemin de fer P.-L.-M., Clermont.

La destination des troupes transportées à partir de demain matin sera Besançon et non Clerval.

Prière de prendre vos dispositions en conséquence.

DE FREYCINET.

N° 770. Dijon, le 2 janvier 1871, 12 h. (midi).

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je crois que David a quitté Nevers pour Bordeaux, je lui ai transmis cependant votre dépêche à Nevers; il était parfaitement entendu, avant même que je ne reçoive la dépêche à laquelle je fais allusion, que le mouvement du 15e se ferait en entier sans que nous y prissions aucune part. — C'est cette dernière idée que j'avais quand je vous ai signalé M. de La Taille comme éminemment propre à tout enlever.

DE SERRES.

(Sans numéro). Autun, 2 janv. 1871, 12 h. 20 s. (midi 20.)

Chef état-major général à colonel Bordone, Grand-Hôtel, Lyon, faire suivre, Avignon.

Arrivez au plus vite. Dijon va être attaqué par Prussiens et ici on désorganise à force.

GAUCKLER.

N° 7521. Bordeaux, 2 janv. 1871, 2 h. 10 s.

Guerre à directeur P.-L.-M., à Clermont-Ferrand.

La compagnie d'Orléans m'informe que d'après les rapports de votre compagnie la gare de Saincaise paraît être toujours encombrée et qu'en conséquence, les trains militaires qui commenceront leur mouvement de Vierzon sur votre réseau à partir de demain matin pourraient subir dans ladite gare des stationnements considérables.

Je ne me fais l'écho de ces craintes que pour le bon ordre, car il est bien évident que, prévenu comme vous l'êtes depuis samedi, vous aurez pris toutes vos mesures pour vider les voies de Saincaise, de manière à assurer la continuation non interrompue de la circulation des trains entre votre réseau et celui d'Orléans.

N'oubliez pas que vous êtes autorisé à sacrifier tous les trains publics au transport extraordinaire que nous avons demandé.

Je vous confirme ma dépêche de ce matin vous annonçant que la destination définitive des trains sera Besançon et non Clerval.

Prière de m'accuser réception.

C. de Freycinet.

N° 7537. Bordeaux, 2 janv. 1871, 2 h. 50 s.

Guerre à général commandant le 15e corps et de La Taille, inspecteur chemin de fer, Vierzon.

Vous donnerez les ordres les plus sévères à tous vos chefs de corps pour que l'embarquement de la cavalerie et de l'infanterie se fasse avec une extrême rapidité. Pour l'infanterie surtout, cela se passe souvent fort mal.

L'embarquement de certains trains de troupes prend quelquefois près d'une heure, tandis que bien conduit il peut se faire en 15 ou 20 minutes.

Il faut que les officiers surveillent leurs hommes et avertissez-les qu'ils seront personnellement responsables des retards au départ. Maintenez en permanence aux gares d'embarquement un peloton de gendarmerie et qu'on sévisse inexorablement contre tous les militaires qui n'obéiront pas immédiatement.

Accusez réception.

C. de Freycinet.

N° 7539. Bordeaux, 2 janv. 1871, 2 h. 50 s.

Guerre à général commandant le 15e corps, Vierzon.

Je vous envoie un de nos inspecteurs, M. David, pour vous aider dans vos opérations d'embarquement. Il arrivera à Vierzon la nuit prochaine à 2 heures matin. Veuillez envoyer un de vos officiers d'état-major à la gare pour l'attendre et que cet officier soit muni autant que possible de tout détail de l'effectif à embarquer.

Je vous réitère de presser les embarquements et je prescris, qu'à moins d'empêchement grave, chaque général de brigade veille lui-même de sa personne à l'embarquement de toute la brigade.

C. de Freycinet.

N° 757. Autun, 2 janvier 1871, 3 h. 16 soir.

Colonel Gauckler à de Serres, délégué guerre, Dijon.

Général attend votre officier. Bordone absent depuis huit jours arrivera probablement ce soir. Ennemi semble se diriger sur Autun-Saulieu, à moins que ce ne soit une feinte.

Gauckler.

N° 793. Dijon, le 2 janvier 1871, 4 h. 5 s.

De Serres à colonel Fischer, Dôle. Communication à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Prière de me télégraphier à quel moment vous pouvez être à Dijon. J'espérais y voir déjà vos troupes; accélérez votre mouvement autant que possible. Vous ne m'avez pas accusé réception de la dépêche que le Ministre m'avait chargé de vous transmettre?

de Serres.

N° 7576. Bordeaux, le 2 janv. 1871, 4 h. 15 s.

Guerre à général commandant 15e corps et M. de La Taille, inspecteur, Vierzon.

M. l'inspecteur de La Taille objectant la difficulté de transporter, dans le délai fixé, les 1,000 voitures d'équipages du 15e corps, je réponds ceci :

Je n'ai jamais entendu que la Compagnie transporterait ces voitures concurremment avec le corps d'armée lui-même. Elle les transportera après, ou du moins elle en transportera ce qu'elle

pourra dans les 48 heures qui suivront le transport du corps d'armée proprement dit. Elle me fera connaître à Bordeaux le chiffre des voitures qui devront être transportées dans le susdit délai de 48 heures, afin que je m'occupe de vous reconstituer un train auxiliaire à Besançon.

C. DE FREYCINET.

N° 792. Dijon, le 2 janvier 1871, 4 h. 30 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Reçu votre dépêche de 12 h. 7 soir relative au 15°, chaque point en sera fidèlement exécuté. Je crois que ma présence non indispensable à Besançon sera bien nécessaire ailleurs. Et vous savez où. La démonstration de l'ennemi du côté de Semur s'accusant plus qu'elle ne le devrait, et d'autre part ne voyant pas se dessiner assez nettement l'opération, tout indique pour Garibaldi, qu'il y a lieu d'être, ici même, plus fort encore que nous ne sommes. Cremer, sur les ordres du général en chef, ayant force, a marché vers Gray. Après mûr examen de la question avec les généraux Bourbaki et Borel, le premier me prie de vous télégraphier d'expédier ici une brigade et deux batteries, les premières qui seraient embarquées à Bourges; cette disposition est d'après lui, de toutes celles que l'on pouvait prendre, la plus simple et surtout celle modifiant le moins le cours des opérations; ultérieurement il vous sera très-facile de faire rallier cette brigade si sa présence n'est plus nécessaire ici.

DE SERRES.

N° 7101. Dijon, le 2 janvier 1871, 5 h. 55 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'ai télégraphié hier et ce matin à Garibaldi et Bordone que nous comptions sur une vigoureuse opération de leur part pour culbuter les faibles colonnes prussiennes qui semblent s'engager dans la vallée à notre gauche. Je n'ai pas de réponse directe, mais une dépêche de Menotti Garibaldi à son père semblerait indiquer un mouvement de concentration de ses troupes sur Arnay-le-Duc; le mouvement étant à contre-sens, je lui ai envoyé la dépêche suivante :

« *De Serres à général Garibaldi, Autun.*

« J'ai reçu communication de la dépêche de Menotti sur la marche des colonnes prussiennes. J'ai dû vous télégraphier hier à ce sujet. Le général en chef compte que toutes vos forces seront entre l'ennemi et Dijon demain, et s'il en est ainsi, la témérité de l'ennemi pourra lui coûter cher. »

DE SERRES.

N° 7640. Bordeaux, le 2 janv. 1871, 5 h. 55 s.

Guerre à Audibert, directeur chemin de fer, Clermont-Ferrand.

En conséquence de votre dépêche de ce matin 11 h. 55, qui me parvient à l'instant, je prescris de retarder tout le mouvement de 24 heures et de ne le commencer que mercredi 6 heures matin, au lieu de mardi 6 heures matin. Il n'est rien changé d'ailleurs aux dispositions.

Il est aussi inattendu que déplaisant pour nous d'être ainsi avisés au dernier moment, alors que le mouvement vous a été annoncé dès le 31 décembre au matin.

Je compte que vous aurez à cœur de racheter ce contre-temps par la parfaite exactitude des mouvements de nos trains sur vos lignes.

DE FREYCINET.

N° 7645. Bordeaux, le 2 janv. 1871, 6 h. soir.

Général Bourbaki, Dijon, Dôle, faire suivre. — De Serres, Dijon, faire suivre. — De La Taille, inspecteur, chemin de fer. Vierzon. — Lemercier, directeur Orléans, Bordeaux.

Le directeur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée me télégraphie à l'instant que le pont sur le canal de Dijon ne pourra être rétabli que mercredi et que dès lors il est indispensable de retarder les départs de 24 heures, pour ne pas faire stationner les trains en route ou leur faire faire un long détour, peu sûr, d'ailleurs; en conséquence, je décide que les transports commenceront mercredi matin, 6 heures, au lieu de mardi matin, 6 heures, date précédemment fixée. Il n'est rien changé, d'ailleurs, aux dispositions et à l'ordre du départ, non plus qu'à la destination. Toutes choses devront se passer comme il avait été dit, sauf ce retard général de 24 heures.

C. DE FREYCINET

N° 750. Dijon, le 2 janvier 1871, 6 h. 50 soir.

De Serres à général Bourbaki, Dôle.

Je vous transmets la dépêche suivante que me communique le préfet de Dijon :

« *Menotti Garibaldi à général Garibaldi, Autun.*

« Je vous transmets dépêche que je reçois de

Coste-Vandenesse, nous communiquons télégraphe avec Marigny, voici les renseignements qu'il me donne :

« Une première colonne de 6,000 Prussiens partie de Pouillenay est arrivée à Vitteaux; une seconde colonne du même effectif à peu près, passe en vue de Pouillenay se dirigeant sur Vitteaux; une troisième colonne de la même force partie de Semur est à Villeneuve, se dirigeant sur Pont-Royal.

« M. GARIBALDI. »

Le mouvement des Prussiens sur Dijon est insensé et nous offre une belle occasion d'anéantir un demi-corps prussien et d'ouvrir ainsi l'année par un succès sérieux, si nous savons prendre des dispositions énergiques.

Cremer doit aussitôt que possible regagner Dijon, ce qui était prévu dans la disposition qui le faisait s'arrêter à ses cantonnements du 2 et y attendre les événements. Comme il vous eût été impossible de lui faire parvenir ce soir l'ordre nécessaire, je l'ai prévenu par un exprès et je vous prie de me confirmer télégraphiquement ce soir encore l'ordre de marche que je ferai parvenir par un estafette. Le mouvement de l'ennemi, ainsi accusé, est tellement anormal qu'il y a sérieusement lieu d'étudier si, vu le mouvement d'arrêt subi par le 18e corps, celui-ci n'aurait pas à coopérer à l'action sur Dijon; il ne m'appartient pas de conclure, mais je crois qu'il faut se préoccuper de la question; si mon extrême fatigue me le permet, je serai à Dôle cette nuit en vous avisant préalablement.

DE SERRES.

N° 7733. Bordeaux, le 2 janv. 1871, 10 h. 25 s.

Guerre à général commandant 15e corps, et à de La Taille, inspecteur, Vierzon.

J'ai reçu votre dépêche de ce matin 10 h. 25, arrivée ici fort tardivement.

J'ai déjà répondu pour le convoi de l'intendance. On en transportera ce qu'on pourra pendant les 48 heures qui suivront l'expédition du corps d'armée proprement dit.

Quant à ce corps, il est bien évident que s'il compte 44,000 hommes au lieu de 31,000, accusés par vous il y a huit jours, il faudra un jour de plus pour le transport, soit trois jours au lieu de deux.

Mais je maintiens que trois jours sont pleinement suffisants. En effet, 44,000 hommes avec leurs accessoires représentent 88,000 hommes net, c'est-à-dire exigent 88 trains, personne ne le conteste. Or, en échelonnant les trains de trois quarts d'heure en trois quarts d'heure, ce qui est large, on expédie 32 trains en 24 heures ou 96 trains en 3 jours. En Prusse on ferait un semblable mouvement en deux jours. Ainsi, je maintiens mon chiffre de trois jours, et s'il est dépassé, je me réserve de rechercher les responsabilités.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié, le mouvement est ajourné à mercredi matin 6 heures. Employez votre journée de demain à charger votre artillerie.

DE FREYCINET.

N° 7734. Bordeaux, le 2 janv. 1871, 10 h. 25 s.

Guerre à général commandant 15e corps, Vierzon, — général commandant la division, Bourges, — de La Taille, inspecteur, Vierzon, — Audibert, directeur, Clermont, — général Bourbaki, Dijon, — de Serres, Dijon.

Le général Bourbaki demande qu'on lui envoie immédiatement à Dijon : 1° une brigade du 15e corps avec deux batteries d'artillerie; 2° l'équipage de pont actuellement à Saint-Amand. MM. les généraux Martineau et Mazure sont invités à se concerter, chacun en ce qui le concerne, avec la compagnie d'Orléans, en vue de profiter de la journée de demain pendant laquelle le mouvement général du 15e corps n'aura pas encore commencé pour envoyer au général Bourbaki ce qu'il désire; toutes dispositions seront prises d'ailleurs pour ne pas entraver le mouvement du lendemain mercredi. Quant à la brigade ainsi envoyée par avance, elle rallierait très-prochainement le 15e corps à Besançon, à l'appréciation du général en chef Bourbaki.

DE FREYCINET.

N° 7754. Bordeaux, 2 janv. 1871, 11 h. 10 s.

Guerre à de Serres, à Dijon (faire suivre), et à Bourbaki, Dôle.

Je vois une dépêche de vous à colonel Fischer. Je vous prie instamment, mon cher ami, de vous abstenir de télégraphier en termes qui pourraient faire supposer que vous êtes pour quelque chose dans le commandement. De telles dépêches, je vous l'ai déjà dit, doivent être expédiées par l'état-major du général en chef, ou si elles le sont par vous, il faut qu'elles fassent mention que c'est par ordre du général. Je sais bien que celle-là est dans ce cas, mais il faut que cela apparaisse clairement dans la forme, pour ne pas déplacer les responsabilités. Répondez, je vous prie.

C. DE FREYCINET.

N° 7117. Dijon, 2 janvier 1871, 11 h. 35 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Ma dépêche relative au mouvement que j'ai indiqué à Garibaldi comme nécessaire, traçait partiellement la situation présente sur notre gauche. La marche de l'ennemi jusqu'à Montbard n'était que naturelle; au-delà, vers Vitteaux, ce pouvait être une démonstration; plus loin, c'est déjà une manœuvre offensive sérieuse sur Dijon. Une pareille marche avec de petites forces non suivies de troupes plus considérables serait tellement insensée que nous ne pouvons l'admettre de la part de nos ennemis. Il est donc nécessaire d'y voir une menace importante, exigeant de notre part des mesures énergiques et un appel de forces assez considérables, non-seulement pour couvrir la ville, mais même pour attaquer vigoureusement et infliger à ce corps un échec complet, lui enlevant toute possibilité de gêner la marche de notre armée vers le nord-est. J'ai signalé ce matin au général la situation en lui conseillant : 1° d'arrêter Cremer qui était aujourd'hui au-dessous de Fontaine-Française; 2° d'envoyer à Dijon les troupes d'Auxonne qui doivent passer au dix-huitième; enfin, de lancer sur Dijon les autres troupes dont la présence ailleurs n'eût pas été indispensable. J'ai en même temps, d'accord avec le général, télégraphié à Garibaldi d'accélérer son mouvement vers Dijon. De toutes ces mesures pas une encore n'est en voie d'exécution suffisante pour que je puisse vous assurer que l'ennemi soit infailliblement arrêté en avant de Dijon. Demain la situation sera parfaitement claire, et le général devra irrévocablement prendre une décision sur la première phase des opérations. Celles-ci, basées sur la concentration totale de nos forces au centre des lignes ennemies démesurément étendues, doivent nécessairement nous être favorables.

DE SERRES.

N° 7828. Bordeaux, 3 janv. 1871, 9 h. 10 m.

Guerre à de Serres, Dijon.

J'ai reçu vos diverses dépêches de cette nuit, adressées à Bourbaki, à Garibaldi et à moi-même. Elles me prouvent de nouveau votre dévouement et votre intelligence, mais elles me suggèrent une observation générale. Je trouve que vous jouez dans tout cela un rôle actif, et je dirai trop personnel. Votre vraie place est auprès du quartier général de Bourbaki, que vous ne devriez point quitter, à moins d'une mission bien définie et écrite du général en chef. Votre vrai rôle, c'est de fournir au quartier général, des indications; au besoin, des avis et des conseils; mais non de passer des dépêches aux uns et aux autres. Vous devez uniquement correspondre avec moi, pour me communiquer vos impressions.

Je sais bien que votre intervention est motivée par le désir patriotique de venir en aide à la radicale insuffisance du général en chef; mais c'est là une tâche impossible, et vous augmenteriez les difficultés en cherchant à les résoudre par vous-même. Ainsi, je vous prie, dans l'intérêt général comme dans le vôtre propre, laissez le général en chef donner ses instructions et passer ses dépêches comme il l'entendra. Bornez-vous à lui donner vos avis, mais ne vous substituez point à son chef d'état-major, et évitez que votre nom apparaisse dans aucune dépêche, excepté celles que vous m'adresserez. Ayez d'ailleurs bien soin d'avertir Bourbaki que vous resterez désormais dans cette réserve, afin qu'il ne se repose pas sur vous des soins qui lui incombent.

C. DE FREYCINET.

N° 7128. Dijon, le 3 janvier 1871, 9 h. 25 m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

C'est avec un soin scrupuleux que je suis vos sages conseils, et particulièrement celui relatif aux ordres; pour celui donné au colonel Fischer, de Dôle, il n'a été que l'extrait de votre dépêche du 30, 3 h. 35, me disant : « Je vous autorise à donner des ordres pour concentrer à Dijon, avec colonel Fischer pour instructeur, les quatre légions mobilisées du Jura. » — Je vous avais transmis communication et c'était encore après accord avec le général. Je redoublerai d'attention et j'espère mériter en tous points votre approbation.

DE SERRES.

N° 7823. Bordeaux, le 3 janv. 1871, 10 h. 25 m.

Guerre, Bordeaux, à général Bourbaki, Dôle.

Reçu votre dépêche d'hier 11 h. 55 soir, annonçant des démonstrations de l'ennemi sur Dijon. Conformément à une demande adressée hier en votre nom par de Serres, le général commandant le 15° corps a reçu l'ordre d'expédier aujourd'hui à Dijon une brigade et deux batteries. Quant au surplus du 15° corps, dont le mouvement général commencera demain, il se rend à Besançon, point que vous aviez fixé. Si

vous désirez retenir à Dijon plus d'une brigade, vous aurez donc à passer des ordres pour qu'on y arrête les trains; si le passage par Dijon devenait dangereux, par suite de la proximité de l'ennemi, vous voudriez bien aviser le commandant du 15e corps à Vierzon, pour qu'il suspende les embarquements.

DE FREYCINET.

N° 7120. Dijon, le 3 janvier 1871, 1 h. 33 s.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je reçois à l'instant votre dépêche relative au retard de 24 heures du transport que vous savez. Ma dernière dépêche vous a fait voir la situation de ce soir sur notre gauche; l'apparition d'une nouvelle colonne ennemie, qui jusqu'ici ne m'avait pas encore été signalée, et se dirigeant sur Saulieu en refoulant les avant-postes de Garibaldi, me fait vivement désirer l'expédition immédiate de la brigade du 15e que je vous avais demandée. — La destruction du pont sur le canal empêche seulement le transit, mais non le débarquement à Dijon même. Je crois que, d'après la situation présente, notre réserve stratégique doit être portée sur notre aile gauche menacée, et je vous demanderais en conséquence de peser s'il ne faut pas faire pour le 15e corps tout entier ce que j'ai réclamé jusqu'ici pour une seule brigade.

DE SERRES.

N° 104. Avignon, le 3 janvier 1871, 3 h. 5 s.

Chef état-major armée Vosges à guerre de Freycinet, Bordeaux.

Voici dépêche que je reçois : « Vous êtes décidément dans la lune, Officiers français donnent démission en masse, y compris vos amis. — Signé : GAUCKLER. »

J'attends à chaque instant réponse du général à une dépêche que je lui adressai ce matin, pour terminer ici une question qu'il m'a chargé de résoudre. J'attendrai également la vôtre, car je suppose que les événements vous prouvent suffisamment ce que je vous avais prédit.

Immobilisation par l'intempérie ne dispense pas d'immobilité ni de dissolution par suite d'absence.

Réponse urgente, Préfecture Avignon.

BORDONE.

Autun, le 3 janvier 1871, 3 h. 15 soir.

Colonel Loir à colonel Bordone, Avignon.

Le général vous a déjà télégraphié depuis deux jours de revenir d'urgence. Pour son nom et le vôtre, même au nom de la France et de tous vos amis, arrivez sur l'heure; ici désorganisation, découragement et démission complète et générale de tout votre état-ma[illegible]r. Je le retiens avec peine jusqu'à votre arriv[illegible] Rappelez-vous paroles de Cluze (?). Je trem[illegible]e que vous n'ayez donné dans le piége. Lobb[illegible]ntinue son rôle Méfiez-vous. Nominations de [illegible]deaux arrivées le 1er. Merci de tout cœur, à [illegible]n sans faute, il le faut.

LOIR.

N° 7957. Bordeaux, le 3 janvier 1871, 3 h. 20 s.

Guerre, Bordeaux, à général en chef Bourbaki, Dôle.

Des considérations de la plus impérieuse nécessité, tirées de l'état de Paris, commandent une parfaite unité de vues et d'action entre nos diverses armées; dès lors il faut, ainsi que je vous l'ai demandé, que vous nous indiquiez chaque soir, aussitôt que la marche de la journée est terminée, les positions exactes occupées par les différents corps placés sous vos ordres ainsi que vos projets pour le lendemain. En ce moment même où nous aurions tant besoin d'être renseignés, nous ne connaissons point la répartition de vos forces, ni la direction de leurs mouvements. Je tiens par-dessus tout, afin de pouvoir en informer exactement le général Trochu et le général Chanzy, selon le cas, à ce que vous fournissiez immédiatement : 1° une situation complète de vos forces réparties sur les divers points; 2° les marches que vous projetez de leur faire exécuter demain; 3° le plan général de vos opérations pour les jours qui vont suivre; 4° quel est en ce moment votre principal objectif et à quelle date vous pensez pouvoir vous en emparer; 5° quelles sont vos idées sur les opérations à accomplir; en un mot, nous faire connaître, comme vient de le faire le général en chef de la 2e armée, quel est votre plan tactique. Il nous faut plus que jamais coordonner et préciser nos mouvements, avoir de la suite, ne jamais marcher à l'aventure, mais savoir à toute heure où nous en sommes et ce que nous voulons. Je ne saurais trop exiger de vous, dans l'accomplissement de la tâche qui vous est confiée et qui exige de votre part autant de confiance que de hardiesse et de mobilité, et j'y

compte au nom du Gouvernement tout entier. J'ai remarqué avec une pénible surprise le vague de certaines de vos dépêches; ainsi dans votre dépêche d'hier soir, 11 heures 55, vous dites : « Le général Cremer, qui couche ce soir entre Champlitte et Dijon, rétrogradera sur cette dernière ville pour concourir à sa défense s'il le juge nécessaire »; il semble résulter de là que vous ne connaissiez pas le point exact où se trouvera ce général et que vous abandonniez à votre subordonné l'appréciation d'une question aussi grave que celle de savoir s'il doit ou s'il ne doit pas secourir Dijon; c'est à vous, général en chef, de décider de telles questions, et le général Cremer doit recevoir à ce sujet des ordres nets et précis et ne jamais rester dans l'arbitraire; je vous demande une prompte réponse.

Léon Gambetta

N° 7168. Dijon, le 3 janvier 1871, 4 h. soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je reçois à l'instant votre dépêche si bienveillante et si cordiale. Depuis que je vous ai quitté, chaque jour j'étais résolu à n'avoir d'autre programme que celui que vous m'indiquez, et chaque jour j'en ai dû sortir malgré ma volonté absolue, devant la masse des choses à faire, devant la somme énorme des imprévoyances, des insuffisances, je n'ai pas besoin d'ajouter des incapacités et des égoïsmes. Dix jours encore de ce régime, et mes forces eussent été épuisées, je le sens. Peut-être aussi aurais-je obtenu quelques résultats, outre celui d'avoir fait mon devoir.

Votre amitié me ramène à temps à la place que vous m'aviez fixée. Je vous en remercie doublement. Je pars à l'instant pour Dôle rejoindre le quartier général, que je ne quitterai plus. Vous pouvez m'y télégraphier dès ce soir.

de Serres.

N° 7979. Circulaire de Bordeaux, 3 janv. 1871, 4 h. 10 soir.

Intérieur à préfets, sous-préfets et généraux. — Circulaire.

Quelques engagements ont eu lieu dans la région du Loir.

Le 31 décembre, une reconnaissance a poursuivi, de la Bazoche-Gouet à Courtalain, un détachement prussien qui a laissé 65 morts sur le terrain. Le 1er, pendant que les avant-postes ennemis étaient repoussés à Longpré, à Saint-Amand, les cavaliers algériens avaient un brillant engagement en avant de Lavardin. Le 3, un parti ennemi a été surpris à Lancé, nous a laissé 15 prisonniers, un convoi fourrages et bestiaux, a eu 10 hommes hors de combat et s'est enfui vers Vendôme. A Huisseau, nos tirailleurs, sans éprouver de pertes, ont fait du mal à l'ennemi.

Des francs-tireurs lyonnais ont été attaqués hier à Chanceaux, route de Dijon à Baigneux. Ils ont mis l'ennemi en déroute et l'ont poursuivi 10 kilomètres, lui tuant 80 à 100 hommes et 7 chevaux; de notre côté, 3 morts, 6 blessés, 2 prisonniers.

On signale, de Lille, le bruit de la capitulation de Mézières après bombardement.

N° 72. Bordeaux, le 3 janvier 1871, 4 h. 35 s.

Guerre, Bordeaux, à général commandant 15e corps, Dôle-Vierzon, en communication à général Bourbaki à Dôle (faire suivre).

Je n'ai rien à ajouter à mes dépêches précédentes, je compte qu'aujourd'hui une brigade et deux batteries ont été expédiées à Dijon et que demain matin commencera le mouvement général de votre corps pour Besançon; je n'ai aucune instruction spéciale à vous donner ni pour vous ni pour les généraux qui s'embarqueront les premiers, puisque le 15e corps tout entier, au fur et à mesure de son expédition, passe sous les ordres directs et exclusifs du général Bourbaki. C'est donc au général Bourbaki, en ce moment à Dôle, que vous aurez à demander des instructions pour le débarquement et les suites, à moins de contre-ordre de sa part. C'est à Besançon, je le répète, que tout le 15e corps se rendra.

de Freycinet.

N° 74. Dijon de Bordeaux, le 3 janvier 1871, 4 h. 35 soir.

Guerre à de Serres, Dijon (faire suivre).

Je ne crois guère à la réalité du mouvement sur Dijon. Toutefois, il me tarde d'en avoir le cœur net.

Le général Bourbaki nous a très-peu renseigné sur ce mouvement, comme sur tout le reste. Je vous prie de m'adresser immédiatement une dépêche très-circonstanciée m'indiquant : 1° la position exacte de nos diverses forces; 2° la position présumée de l'ennemi; 3° les projets que vous paraît avoir Bourbaki pour demain et jours suivants; 4° vos propres observations sur ces projets.

C. de Freycinet.

N° 167. Avignon, 3 janvier 1871, 5 h. soir.

Chef d'état-major de l'armée des Vosges à colonel Gauckler, Autun.

N'ayez aucune préoccupation; ce qui se passe prouvera au ministre de la guerre ce que je lui ai annoncé depuis longtemps et laissera peser sur qui de droit les questions de dualisme. Je suis plus impatient que qui que ce soit d'être au milieu de vous; malheureusement intempéries, nécessité de questions à viser et vêtements à expédier m'ont retenu; mais sitôt dépêches du général et du ministre reçues, je reviens : chacun restera à sa place. Empêchez démissions; surtout vous et nos amis, ne donnez pas les vôtres.

BORDONE.

N° 731. Bordeaux, le 3 janvier 1871, 5 h. 25 s.

Guerre à Audibert, directeur chemin de fer, Clermont.

Votre dépêche n'indiquant ni qui est-ce qui réclame le matériel pour troupes à Autun, ni quelle est la destination à assigner à ces troupes, il m'est impossible d'apprécier si ce transport est plus urgent que celui du 15e corps. En tout cas, c'est au général Bourbaki que je vous prie de poser la question. Lui seul peut savoir s'il préfère avoir sous la main le 15e corps, ou laisser partir les troupes d'Autun. En attendant sa réponse, je dois maintenir mes instructions. A ce propos, je ne puis m'expliquer que donnant à Orléans quelques centaines de wagons seulement, vous ne puissiez assurer en même temps le transport des troupes d'Autun. Je n'admets nullement qu'une des deux choses vous dispense de l'autre.

C. DE FREYCINET.

N° 7202. Dôle, 5 h. 40 soir.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

Les colonnes ennemies qui sont signalées à l'ouest de Dijon, notamment du côté de Vitteaux et de Port-Royal, ne peuvent, me semble-t-il, faire concevoir de craintes sérieuses pour la conservation de Dijon. La configuration du terrain est de nature à faciliter les opérations des divers corps appelés à s'opposer à leur marche. Le général Pellissier et le général Garibaldi ont entre les mains plus de 20,000 hommes; la division Cremer a dû quitter ce matin Fontaine-Française pour garder Orgeux qui est à 10 kilomètres seulement de Dijon; la brigade et les deux batteries du 15e corps que vous m'avez annoncées ajouteront encore un solide appoint à cet ensemble de forces; il me semble que dans ces conditions les habitants de Dijon doivent être rassurés et attendre les événements qui vont se produire sous peu de jours. Je persiste à croire que la démonstration de l'ennemi sur Dijon n'a pour but que de retarder notre mouvement sur Vesoul et Belfort, mouvement que je cherche à accélérer le plus possible, mais qui se trouve ralenti par la rupture des ponts de Pesmes et de Dresilley sur l'Ognon, par l'état actuel des routes, enfin, par les difficultés qu'éprouve l'intendant en chef à nous faire parvenir nos vivres. Il importe de ne pas sacrifier notre opération principale à un but secondaire, ce serait faire précisément ce que l'ennemi désire. Je vous demande donc de maintenir les ordres que vous avez donnés pour l'envoi, aujourd'hui même à Dijon, d'une brigade et de 2 batteries du 15e corps, et pour l'embarquement, à partir de demain, à destination de Besançon, des autres éléments de ce corps; il est bien désirable que l'administration des chemins de fer prenne toutes les mesures possibles pour accélérer cette opération; dans le cas où la proximité de l'ennemi viendrait à la contrarier, je donnerais les ordres et avis que vous me prescrivez par votre dépêche d'aujourd'hui 10 h. 20 matin.

BOURBAKI.

N° 761. Bordeaux, le 3 janvier 1871, 6 h. 40 s.

Guerre à Audibert, Clermont.

Je vous avertis officieusement qu'on me signale quelques encombrements sur vos lignes, notamment à la gare de Dôle.

Je ne doute pas que toutes vos mesures ne soient prises en temps utile pour assurer la circulation régulière des trains de troupes expédiés à partir de demain de Vierzon sur Besançon.

C. DE FREYCINET.

N° 7193. Dijon, le 3 janvier 1871, 7 h. 50 s.

Général Garibaldi à guerre, Bordeaux.

Je vous prie ordonner à la compagnie des chemins de fer le transport immédiat du reste de l'armée des Vosges qui se trouve à Autun.

G. GARIBALDI.



N° 7177. Bordeaux, le 3 janv. 1871, 10 h. 20 s.

Guerre à général Cremer, Dijon.

Vous êtes actuellement sous l'autorité directe du général Bourbaki. En conséquence, vous n'avez d'ordre à recevoir que de ce général ou du ministère de la guerre. Toute autre injonction, de quelque part qu'elle vienne, est nulle et non avenue, et je vous interdis d'y obéir.

C. DE FREYCINET.

N° 7220. Dôle, le 3 janvier 1871, 10 h. 30 s.

Général Bourbaki, Dôle, à guerre, Bordeaux.

Je crois, dans mes différentes dépêches, vous avoir renseigné sur tout ce que vous me demandez aujourd'hui. Avant votre départ de Bourges, il était parfaitement convenu que nous manœuvrerions de façon à faire évacuer Dijon, Gray, Vesoul et à faire lever le siége de Belfort. Ces résultats obtenus, nous devions, suivant les mouvements de l'ennemi, la disposition de ses forces, la nature du théâtre de nos opérations, chercher, en passant par Epinal, à couper les lignes de communication de l'ennemi entre l'Alsace, la Lorraine et Paris, ou bien nous porter sur Langres et Chaumont, afin d'obtenir le même résultat en menaçant de près l'armée d'investissement de Paris. Je vous ai adressé des télégrammes dans le même sens le 28 et le 29 décembre. Je vous ai fait connaître, le 30 décembre, l'itinéraire des 18° et 20° corps d'armée, et je vous ai prévenu, le 1er janvier, que ces corps coucheraient, le 2, sur la rive droite de l'Ognon, si le pont de Pesmes était rétabli. Hier 2, je vous ai mandé que ces mêmes corps coucheraient sur les bords de l'Ognon, et qu'ils continueraient ce matin leur marche sur Vesoul.

Les renseignements relatifs à la marche d'aujourd'hui sont les suivants. Le 18° corps suit la route de Pesmes à Vesoul, le 20° va de Mornay à Voray gagner la route de Besançon à Vesoul. Le 24° commencera demain son mouvement en passant par Marchaux et faisant étapes entre Corcelles et Scey-la-Tour. Le 18° corps doit coucher ce soir dans le voisinage de Bonboillon, le 20° vers Etuz. Si l'état des chemins n'y met pas obstacle, nous arriverons le 5 janvier, savoir : le 18° corps entre Mailley et Grandvelle, le 20° à Echenoz-le-Sec, le 24°, partie en avant de Montbozon sur la rive gauche de la Linotte, partie à Esprels; si le 15° corps arrive à temps à Besançon, comme je l'espère, je le chargerai ou de menacer Montbéliard ou de nous venir directement en aide suivant les circonstances; si les Prussiens défendent Vesoul, comme on nous le fait croire, puisque les troupes de Dijon et de Gray se sont repliées sur ce point, nous serons bien concentrés et en mesure de les attaquer; je reconnaîtrai, le 6, leurs positions, et je marcherai contre eux autant que possible le jour même. S'ils abandonnent cette ville sans combat, comme ils ont abandonné Dijon et Gray, nous ne les trouverons probablement que devant Belfort. Quant à l'épisode Cremer, il est simple. En quittant Dijon, je n'avais pu me rendre un compte exact de la valeur de la menace annoncée contre cette ville; à mon arrivée à Dôle, les télégrammes de M. Menotti Garibaldi m'ont fait craindre que les Prussiens tentassent de la réoccuper, et j'ai prescrit au général Cremer de revenir à Dijon si la menace devenait assez sérieuse pour mériter ce mouvement, ou dans le cas contraire de rester à l'emplacement choisi par lui entre Dijon et Champlitte pour y passer la nuit et y attendre des instructions ultérieures. Cette division est venue donner de la consistance aux troupes du général Pellissier, armées seulement de fusils à piston, et aux troupes du général Garibaldi; j'avais prescrit à son chef de se porter, en deux jours, à Champlitte et de faire étape au point qui lui semblerait le meilleur dans cette direction, en tenant compte et de l'état de la route et de la fatigue des troupes. La rigueur de la saison et les accidents imprévus mettent en défaut les calculs faits à l'avance avec une trop grande rigueur, aussi ai-je laissé aux commandants de corps d'armée, comme au général Cremer dans la circonstance rappelée par vous, dans des limites définies, une certaine latitude à ce sujet, parce que c'est sage et pratique. J'ai demandé qu'une brigade du 15° corps fût dirigée sur Dijon; si les nouvelles que je recevrai aujourd'hui ou demain font reconnaître que ces deux détachements sont inutiles ou trop considérables, et si les forces que m'opposera l'ennemi le rendent nécessaire, je rappellerai la brigade du 15° corps de la division Cremer; je vous ai prévenu aujourd'hui que cette dernière division était revenue à Orgeux; quant aux 15° et 24° corps, ils sont placés comme vous le savez. Le 24° est à Besançon, le 15° a dû commencer aujourd'hui le mouvement en chemin de fer que vous lui avez ordonné. Je porterai demain mon quartier général à Besançon, que je crois être le meilleur point à choisir pour communiquer avec les commandants de corps d'armée, pour recevoir plus facilement les nouvelles concernant les mouvements de l'ennemi, enfin pour veiller au départ du 24° corps, pour connaître les conditions dans lesquelles pourront débarquer les premières troupes du 15°, et pour m'assurer de l'ar-



rivée des approvisionnements nécessaires. Dès que j'aurai quitté Besançon, mes communications télégraphiques me pourront être assurées qu'au moyen de postes de cavaliers échelonnés entre le grand quartier général et la station la plus voisine ou la plus sûre; les communications éprouveront par suite des retards inévitables.

BOURBAKI.

N° 7228. Bordeaux, 3 janvier 1871, 10 h. 45 s.

Guerre à colonel Bordone, Avignon.

J'ignore quelle réponse vous attendez de moi. Mais si par votre absence vous avez voulu prouver l'utilité militaire de votre personne et si vous n'avez pas craint de faire cette preuve au détriment des intérêts de votre pays, je m'en affligerais sincèrement pour vous que je croyais incapable d'un tel calcul.

La France, colonel, doit passer avant les rivalités de personnes. Je m'attends donc à ce que vous allez retourner d'urgence à votre poste et y réparer le tort que votre absence prolongée a pu causer aux opérations militaires de votre légion Je ne veux plus recevoir d'autre dépêche de vous qu'au lendemain d'une victoire.

C. DE FREYCINET.

N° 7250. Bordeaux, 3 janvier 1871, 10 h. 55 s.

Guerre à général Garibaldi, Autun.

Je suis fort surpris qu'étant à une aussi faible distance de Dijon, votre armée ne s'y soit pas déjà rendue et qu'elle réclame aujourd'hui d'y être transportée par chemin de fer. Ayant déjà ordonné à la compagnie d'y transporter le 15° corps et ce transport commençant dès demain matin, mercredi, à 6 heures, il est maintenant trop tard pour que je puisse donner contre-ordre.

Vous n'avez selon moi qu'une chose à faire : c'est de vous mettre en route immédiatement par voie de terre, et avec cette agilité dont vous avez déjà donné des preuves, de marcher sur Dijon en tombant sur le flanc de l'ennemi s'il tente d'y venir.

C. DE FREYCINET.

N° 7217. Bordeaux, 3 janvier 1871, 11 h. 30 s.

Guerre, Bordeaux, à général Bourbaki, Dôle.

En réponse à votre dépêche de ce jour 5 h. 40 soir, je m'empresse de vous faire connaître que je n'ai rien changé à mes ordres antérieurs ayant pour but : 1° d'envoyer dans la journée d'aujourd'hui une brigade du 15° et deux batteries à Dijon; 2° à porter dès demain tout le reste du 15° corps sur Besançon. J'ai invité de la manière la plus pressante les deux compagnies à exécuter ce mouvement avec la plus grande rapidité.

Je laisse les choses en cet état et ne donnerai aucun contre-ordre. C'est à vous seul qu'il appartient désormais de donner des instructions au 15° corps.

DE FREYCINET.

N° 7275. Bordeaux, 3 janvier 1871, 11 h. 50 soir.

Guerre, Bordeaux, à général Bourbaki, Dôle.

Quelque invraisemblable qu'ait d'abord paru une marche de Montbard sur Dijon, cette marche paraît aujourd'hui s'accentuer ; d'autre part, j'ai lieu de penser que Dijon est loin de posséder actuellement les 20,000 hommes dont parle votre dépêche, car Garibaldi me fait l'effet d'être toujours aux environs d'Autun, et les bataillons disponibles à Auxonne ont été incorporés dans les 18° et 20° corps ; il me semble donc que Dijon ne possède que Pellissier avec ses mobilisés plus la brigade du 15° corps qui a dû y arriver aujourd'hui, et c'est même probablement le dégarnissage de Dijon qui a déterminé le mouvement de l'ennemi. En cet état je pense que vous ferez bien de vous renseigner sur l'importance des forces ennemies qui pourraient menacer Dijon et, si ces forces étaient considérables, il serait prudent de maintenir dans cette ville une troupe respectable, comprenant par conséquent des forces en sus de la troupe Pellissier. Il vous appartient de voir si, en faisant venir Garibaldi ou en ramenant Cremer ou en maintenant une division du 15° corps, vous pouvez garantir la sécurité de Dijon qui n'est par soi-même qu'un objectif secondaire, mais qui peut avoir un grand intérêt comme base de vos communications et de votre ravitaillement par chemin de fer à mesure que vous avancerez.

DE FREYCINET.

N° 7221. Dôle, 4 janvier 1871, 3 h. matin.

De Serres, Dôle, à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'arrive à Dôle et je m'empresse de répondre à votre dépêche 4 h. 35, au moins à la première partie. Voici la situation telle que l'ai laissée dans la ville que je viens de quitter : 1° la posi-

tion exacte de nos forces: au centre Pellissier avec 7,000 hommes environ mobilisés, armes de percussion ; les différents bataillons de ces troupes, deux tiers environ, occupant les abords de la ville, les postes avancés environ à 8 kilomètres des faubourgs sur la rive gauche de l'Ouche, un peu plus rapprochés sur la rive droite de ce torrent, le tout sans artillerie ; à l'extrême ouest, c'est-à-dire vers Saint-Seine et Sombernon, quelques compagnies de francs-tireurs du corps de Garibaldi, environ 15 à 1,600 hommes en petites fractions; à droite, la division Cremer, 14,000 environ ce soir à Orgeux ; à gauche, les forces de Garibaldi dont j'ignore les positions exactes, mais que je sais étendues depuis Bligny jusque presque Avallon que Ricciotti, avec sa brigade, a dû quitter aujourd'hui pour se rabattre dans la direction d'Autun; enfin les troupes de Fischer, 3,000 hommes, arrivant en chemin de fer ce soir. 3,000 autres partis par étapes pour y arriver demain soir. Il faudrait ajouter, en admettant qu'elle arrive demain, la brigade du 15ᵉ que vous nous envoyez. Cet ensemble de forces comprendrait demain soir une cinquantaine de bouches à feu de campagne, de plus quelques batteries de montagne en remarquant cependant qu'elles sont loin d'être concentrées.

2° Les forces de l'ennemi sont plus ou moins indiquées dans la position suivante : 6,000 à Vitteaux suivis à une demi-journée d'une colonne d'égale force flanquée sur la gauche de 12 à 1,500 hommes appuyant sur Saint-Seine, puis sur la droite d'une colonne, dont aucune donnée précise n'indique l'importance, mais qui, cependant, pourra atteindre de 4 à 6,000 hommes; il va sans dire que tous ces chiffres peuvent être modifiables; ils doivent, cependant, vu la diversité des sources, avoir assez d'exactitude. Voilà pour le second point.

Pour le troisième point, les projets du général, je n'en connais pas pour ce qui se rapporte à la ville en question, hormis celui d'avoir laissé Cremer maître de juger la situation et de prendre lui-même ses résolutions.

4° Quant au dernier point, j'ai dit ce matin : si l'ennemi n'avait pas atteint à 8 heures du soir les hauteurs qui couronnent la ville, il me paraissait difficile qu'il pût retrouver l'occasion aussi belle qu'il l'avait aujourd'hui. Cremer sera demain à l'ouest de la ville et maître des hauteurs. Pellissier avec Fischer disposera de près de 10,000 hommes et Garibaldi, arrivé de sa personne ce soir à Dijon, prendra, je l'espère, rapidement de vigoureuses décisions. Je crois donc, à moins de circonstances absolument imprévues, que nous sommes couverts de ce côté. Reste à savoir si, par une heureuse combinaison, il n'eût pas été aussi avantageux que logique d'anéantir les forces prussiennes, si malencontreusement engagées dans les défilés de la Côte-d'Or.

P. S. — Avant que je n'aie pu expédier cette dépêche, le général, qui est venu me trouver sitôt mon arrivée annoncée, vient m'entretenir longuement sur la dépêche du Ministre dont il veut me donner connaissance en même temps que de sa réponse dès demain matin avant notre départ. Permettez-moi de remettre à demain aussi bien le compte-rendu de ce long entretien que la communication de mes observations sur la situation générale.

DE SERRES.

N° 7266. Bordeaux, 4 janvier 1871, 9 h. 45 matin.

Guerre à directeur Audibert, Clermont, — à M. Sorell, directeur du Midi, Bordeaux.

M. Baragnon, commissaire extraordinaire pour les mobilisés, me télégraphie de Nîmes :

« Le préfet a fait partir aujourd'hui, non sans peine, un premier bataillon sur Bourges. Votre ordre pour le Gard était d'envoyer tous les deux jours un bataillon jusqu'à épuisement des 4 légions; mais chemin de fer déclare manquer de matériel absorbé par mouvements de l'Est à l'Ouest. »

Une pareille déclaration, si elle était vraie, ainsi appliquée à un départ de mille hommes tous les deux jours, serait véritablement dérisoire, et je n'y ferais qu'une réponse : ce serait de poursuivre conformément aux lois les agents responsables. Mais je suppose qu'il y a un malentendu et je ne m'y arrête pas. Je me borne à vous dire que, dans le but de faciliter votre service, je vous donne ordre de diriger les trois bataillons suivants de mobilisés du Gard sur Issoudun au lieu de Bourges, ce qui vous permettra d'emprunter les voies et même le matériel du Midi. Concertez-vous en conséquence avec cette compagnie. Les quatre derniers bataillons partant de Nîmes seront dirigés sur Besançon.

C. DE FREYCINET.

N° 7128. Autun, 4 janvier 1871, 2 h. 40 soir.

Colonel Gauckler à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

Confirme dépêches antérieures. Général perdu initiative; cherche prétextes pour inaction; intelligence obscurcie. Bordone tenu éloigné sous prétexte de mission. Nombreux scandales;

Italiens se croient en pays conquis; articles journaux de Lyon exagérés, mais fond vrai. — Faudra finir par donner à Cremer ou autre capable, commandement armée Vosges. Cela est triste.

GAUCKLER.

N° 7534. Bordeaux, 4 janvier 1871, 5 h. 35 soir.

Guerre à général Rolland, Besançon.

Il est bien entendu que la colonne mobile de 4 à 5 mille hommes que vous faisiez par ordre du général Bourbaki, est sans préjudice des 4,000 hommes que vous deviez fournir pour la nouvelle division du 24e corps. En tous cas, je l'entends ainsi, et je vous prie de l'exécuter, sans nouvelle modification.

DE FREYCINET.

N° 7537. Bordeaux, 4 janvier 1871, 5 h. 50 soir.

Guerre à Audibert, directeur du chemin de fer de Lyon à Clermont-Ferrand.

Je vous adresse copie d'une importante dépêche de l'intendant en chef de l'armée Friant :

« L'intendant de Clermont m'a informé qu'il était parti le 29 décembre, 300 quintaux de sucre, 300 quintaux de riz et 40 de café pour Chalon, et que le 1er janvier étaient partis 525 quintaux de lard pour Dôle. Le 1er janvier, à 2 heures j'ai expédié 314 bœufs de Chalon à Dôle par la ligne Mâcon et Bourg que m'a imposée la Compagnie. Rien à l'heure qu'il est n'est arrivé à destination. Enfin, j'ai donné les ordres les plus urgents pour l'évacuation de Saint-Pierre, Moulins et Saincaize. Je n'ai encore reçu que la moitié des approvisionnements. Voilà comment le chemin de fer entend ses obligations. Vous apprécierez. Je décline naturellement toute responsabilité. Il n'est pas possible que l'on se moque ainsi des immenses intérêts qui s'agitent en ce moment. »

FÉROT.

N° 7202. Dijon, 4 janvier 1871, 7 h. soir.

Général Garibaldi, à guerre, Bordeaux

Impossible mettre soldats en campagne sans capotes.

Je retourne à Autun attendre chemin de fer libre.

GARIBALDI.

N° 7208. Besançon, 4 janvier 1871, 7 h. 2 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je ne puis encore vous donner un bulletin sur le programme des jours qui vont suivre ; j'espère cependant pouvoir vous expédier cette nuit celui de demain avec quelques données intéressantes. Le déplacement d'aujourd'hui, les entretiens obligatoires avec tout le personnel supérieur d'ici, l'examen de la situation ne m'ont même pas laissé le temps de poursuivre seul avec le général l'entretien d'hier soir sur les dépêches qu'il n'a naturellement pu me communiquer. Je n'ai rien reçu de Bordeaux aujourd'hui sur les mouvements généraux de l'ennemi.

DE SERRES.

N° 735. Beaune, 4 janvier 1871, 8 h. 45 soir.

Sous-Préfet Beaune, à préfet Dijon, à général 18e corps, Auxonne.

Menotti Garibaldi me télégraphie d'Arnay :

« Nos francs-tireurs ont arrêté une colonne de 800 Prussiens à l'entrée du bois, entre Montlay et Saulieu; on leur a tué ou blessé une trentaine d'hommes ; la nuit dernière ont dormi à Vitteaux 300 Prussiens venant de Semur. Je ne sais pas encore quelle direction ils ont prise. »

N° 7121. Auxerre, 4 janvier 1871, 9 h. 30 soir.

Préfet, Auxerre, à Gouvernement, Bordeaux, — général Pointe, Nevers, — colonel Carrière, Clamecy, et général Bourbaki.

Mille Prussiens environ sont arrivés à Saint-Florentin ce soir, devant se diriger demain sur Tonnerre. Ce soir une locomotive et un tender sont arrivés avec 20 hommes au pont de Crécy. — Suivant renseignements donnés par poste télégraphique d'Ancy-le-Franc, une colonne de 1,000 à 1,500 Prussiens venant de Montbard, a pris à Aisy la route de Noyers. Prussiens en assez grand nombre venant aussi de Montbard, sont arrivés à Nuits (1), Vigny, Chassignelles. Fulvy et autres communes environnant Nuits. Armée, 7e corps, paraît vouloir revenir d'un autre côté.

Pour préfet :

MOISET.

---

(1) Il s'agit ici de Nuits-sous-Ravières.

N° 780. Auxonne, 4 janvier 1871, 10 h. soir.

Commandant de place à Auxonne à ministre guerre, Bordeaux.

Je viens de recevoir l'ordre de M. de Serres, délégué du ministre de la guerre, d'envoyer d'urgence à Dijon deux pièces de 4 rayées faisant de l'armement de la place, avec munition et personnel ; j'exécute cet ordre d'urgence.

DERMIER.

N° 7702. Bordeaux, 4 janvier 1871, 10 h. soir.

Guerre à de Serres, au quartier général, Besançon. (Urgence.) (Personnel et confidentiel.)

Demandez confidentiellement de ma part au général de Rivière s'il n'accepterait pas le commandement du 24e corps d'armée. Représentez-lui que c'est un service à rendre au pays. En cas de refus et en cas que Busserolles vous paraisse capable de tenir ce rôle, sondez ce dernier général — Réponse urgente.

C. DE FREYCINET.

N° 7718. Besançon, de Bordeaux, 4 janvier 1871, 10 h. 50 soir.

Guerre à général Bourbaki et de Serres, Dijon. — (Faire suivre).

Votre dépêche d'hier soir 10 h. 30 est bien telle que nous désirons les recevoir de vous quotidiennement. N'omettez pas chaque soir, le plus de bonne heure possible, de nous télégraphier exactement comme je vous l'ai recommandé : 1° les positions occupées par les divers corps ; 2° les projets pour le lendemain ; 3° les perspectives stratégiques que vous entrevoyez. Il est bien entendu que, tant que vous ne recevrez pas d'ordre contraire de notre part, vous poursuivez l'exécution des projets indiqués par vous, et que vous n'avez pas à attendre notre réponse pour agir.

C. DE FREYCINET.

N° 7233. Urgent. — Dôle, 4 janvier 1871, 10 h. 50 soir.

De Serres à Dôle à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Nous partons pour Besançon, je vous télégraphierai dès arrivée ; ma dépêche de cette nuit vous donne les détails que vous me demandiez hier et peut vous servir à analyser la situation en hâte.

DE SERRES.

N° 7157. Autun, 5 janvier 1871, 8 h. 35 matin.

Etat-major de l'armée des Vosges à guerre, Bordeaux.

Bordone arrivé, de Serres avait promis revenir et ne l'a pas fait.—Chef état-major réclame envoi immédiat d'un délégué Gouvernement pour solution définitive de toute question pendante et malentendus. Dans dernière dépêche à Bordone Ministre a pris dualisme dans mauvais sens : il s'agissait, d'après dépêche Gauckler, de dualisme entre élément italien et français et de démissions imminentes et dissolution. Opérations combinées avec de Serres ne concernaient pas Dijon, et cependant général y a couru dès qu'alerte du côté de Varois a été signalée ; en outre, flancs ennemis menacés par nous, sont prouvés par deux engagements heureux, à Chanceau et à Semur : si les Prussiens ne sont pas établis à Montbard et Châtillon, c'est qu'ils sont surveillés et tracassés par nos troupes.

De fortes reconnaissances les cherchent et les traquent. Avons un tort capital c'est d'agir et non de parler. Il faut que cela finisse. Quand général a demandé convois pour transporter toutes troupes à Dijon menacé, il ne faisait que ce qu'il devait pour secourir cette ville menacée. Mouvements des autres nous ont tenu dans position exceptionnellement dangereuse et privé de toute espèce d'arrivages nécessaires. — Troupes promises non encore arrivées. — Chef état-major informe le Ministre que s'il est resté éloigné du quartier-général pendant huit jours, c'était pour accomplir des ordres reçus et non pour motifs qu'on lui prête, et après avoir assuré service qu'il continuait à diriger de loin ; il attend d'ailleurs délégué qui terminera tout, fera justice, recevra démission ou prononcera révocations.

N° 7220. Besançon, 5 janv. 1871, 12 h. s. (midi 55).

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Le général Chanzy, me répondant à une dépêche du 1er janvier, m'envoie le télégramme suivant :

« Je ne sais absolument rien de ce qui se passe dans l'Est, et j'aurais grand besoin de le savoir. Je compte sur vous pour cela. Il me tarde de vous voir ici. »

Tel que je connais ce brave général, je crois qu'il serait très-heureux de recevoir de vous un bulletin le mettant au courant de la situation. Ne comptez sur aucune transmission postale pour qu'il soit renseigné autrement. Elles parviennent trop tard.

DE SERRES.

N° 8110. Auxonne, 5 janvier 1871, 12 h. 55 soir (midi 55).

Directeur du parc du 18e corps, à ministre guerre, Bordeaux.

Par suite de la marche en avant du corps par voies ferrées, voitures, caissons et munitions d'artillerie arrivent après son passage et restent dans les gares; ainsi, à Chagny, où le parc est passé en chemin de fer, sans s'arrêter, on n'a pu prendre les 19 voitures que j'y ai vu d'Auxonne; ai signalé 13 caissons de 18 et de 4, et cette nuit on m'annonce de Dôle le wagon J.799 chargé de 50 caisses cartouches mitrailleuses; je cherche à réunir le tout à Auxonne, c'est difficile et le 18e corps est déjà bien en avant.

DELHERBE.

N° 7171. Autun, 5 janvier 1871, 1 h. 30 soir.

Colonel Gauckler à Gambetta, ministre guerre, Bordeaux.

Ancien ministre Pinard arrêté en ma présence au cimetière. Maison entourée, saisi papiers que vous enverrai. Veuillez donner ordres Lyon. Consignerai à autorités militaires. Il est au secret.

GAUCKLER.

N° 7221 Besançon, 5 janvier 1871, 1 h. 30 soir.

De Serres à directeur Férot, guerre, Bordeaux.

Cher ami, tout ici confirme les renseignements défavorables qui m'étaient fournis depuis longtemps sur l'intendant divisionnaire d'ici. A moins que ces notes chez vous ne soient tout autres, il n'y aura pas à hésiter sur la nécessité de procéder à un remplacement immédiat par un agent vigoureux et d'initiative. Vous savez quel besoin nous avons ici en ce moment d'un homme doué d'autre force que celle d'inertie.

Je vous prierai seulement, vu la situation, de ne pas créer d'intérim.

Mes cordiales amitiés.

DE SERRES.

(Sans numéro.) Bordeaux, 5 janvier 1871, 3 h. 5 soir.

Guerre à de Serres, Besançon.

Si vous arrivez à la conviction que d'Ariès est le meilleur choix, c'est lui que vous m'indiquerez. L'essentiel pour moi, c'est d'avoir promptement une bonne solution. Peu m'importe le nom. Examinez, comparez, causez avec Borel, et informez-moi tout de suite.

C. DE FREYCINET.

N° 7984. Bordeaux, 5 janvier 1871, 3 h. 40 soir.

Guerre à David, inspecteur de la guerre, Vierzon.

Je vous remercie de votre dépêche m'annonçant l'heureuse expédition de la première partie du 15e corps. Remerciez de ma part M. de La Taille, et continuez l'un et l'autre à veiller à ce que tout se passe bien. La prompte et régulière arrivée de ce corps à destination est du plus haut intérêt pour nos opérations militaires auxquelles il doit participer. Je viens de demander à M. Steenackers de donner des ordres pour que vous puissiez télégraphier.

C. DE FREYCINET.

(Sans numéro). Bordeaux, 5 janvier 1871, 3 h. 55 soir.

Guerre à de Serres, Besançon.

On m'assure que le nouveau général Commagny est encore meilleur que ceux dont nous avons déjà parlé. Il est également au 24e. Voyez et comparez.

C. DE FREYCINET.

(Sans numéro.) Bordeaux, 5 janvier 1871, 5 h. 50 soir.

Intérieur et guerre à colonel Gauckler, à Autun.

Faites conduire à Lyon M. Pinard, ancien ministre de l'Empire, que vous dites arrêté. Le préfet du Rhône, que je préviens, l'interrogera et prendra telles mesures qui conviendront. Rendez-moi compte.

J'ai lu de vous une dépêche à Freycinet qui est assez inquiétante au sujet de l'état vrai de l'état-major et de l'entourage du général Garibaldi. Je désire savoir toute la vérité, et je vous prie de m'écrire par le retour du télégraphe.

LÉON GAMBETTA.

N° 7226. Bordeaux, 5 janvier, 11 h. soir.

Guerre à Spuller, inspecteur de camps, Lyon.

Je reçois votre dépêche. Aussitôt votre bureau installé, rendez-vous immédiatement auprès des préfets des départements dont les mobilisés doivent être envoyés au camp de Lyon; activez la formation des légions dont nous avons un besoin pressant. Commencez par le préfet de la Loire qui doit être prêt à l'heure qu'il est. Je compte sur votre zèle et votre diligence. Les deux jeunes gens seront pourvus chacun d'une commission de sous-lieutenant au titre auxiliaire. Je ne vois pas l'utilité de les nommer dans l'état-major puisqu'ils ne sont pas aux armées; mais le but que vous vous proposez sera atteint. Aussitôt que vous pourrez aller à Nevers, ne manquez pas de le faire; votre présence y est réclamée. Marchez constamment d'accord avec le préfet du Rhône, qui est au premier rang de nos amis les plus chers et de nos collaborateurs les plus précieux.

LÉON GAMBETTA.

N° 7267. Bordeaux, 5 janvier 1871, 11 h. 25 soir.

Guerre à préfet Challemel-Lacour, Lyon.

Je désire éviter toute apparence de conflit entre l'autorité militaire et le préfet du Rhône. C'est pourquoi je viens traiter moi-même la question de la légion alsacienne mal engagée par la direction d'infanterie. Mon but est le même que le vôtre : amener le plus rapidement possible devant l'ennemi les forces disponibles et la légion d'Alsace et Lorraine en particulier; nous procéderons à cet égard comme vous le désirerez. Voulez-vous terminer vous-même l'organisation et que nous n'ayons qu'à les armer? Voulez-vous nous les livrer dans l'état où elles sont actuellement et nous nous chargerons de tout terminer à nos frais?

Fixez-moi et d'avance j'accepte ce que vous choisirez. Dites-moi seulement dans quel délai vous pensez que ces hommes pourront entrer en ligne.

C. DE FREYCINET.

N° 7210. Autun, 6 janvier 1871, 8 h. 15 matin.

État-major de l'armée des Vosges à M. de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

Vous ne dites rien des 5,100 hommes que devons recevoir. Général Pellissier réclame à Dijon mobilisés 3,000 qui faisaient partie de notre effectif. Cette réduction nous place dans fausse situation surtout au moment d'opérations en cours d'exécution. Peu de troupes bien armées, fusils promis n'arrivent pas. Pourquoi pas nous donner ce qu'il y a de chassepots disponibles à Lyon? personne sur ce point n'est plus mal traité que nous. Donnez ordre à ce sujet. Pensez aussi de grâce à escadron 7° chasseurs promis, il nous est indispensable.

(Note du général Thoumas.)

La 3° direction a fait le nécessaire pour l'escadron du 7° chasseurs.

J'ai déjà eu l'honneur de dire à M. de Freycinet qu'il n'y a pas de chassepots disponibles à Lyon.

N° 7358. Bordeaux, 6 janvier 1871, 11 h. 30 m.

Guerre à de Serres, Besançon. — (Faire suivre.)

Je m'occupe de la gendarmerie, suivant votre dépêche de ce matin 9 h. 10. Mais pourquoi, mon cher ami, est-ce vous qui passez la dépêche? Pourquoi n'est-ce pas le général Rolland ou le général Bourbaki, lesquels pourraient spécifier davantage leurs besoins et opèrent, en outre, sous leur responsabilité?

Mais laissons là cette petite querelle. Voici une plus grosse affaire que je vous charge d'éclairer.

Le colonel Bordone, de retour à Autun, me passe une dépêche doublement étonnante. D'une part, il prétend que son armée n'a jamais dû défendre Dijon, que vos instructions ne le portaient pas; et, d'autre part, il réclame la présence d'un délégué pour aplanir les difficultés pendantes. En tout état, veuillez aller à Autun et faire en sorte que cette armée coopère réellement avec nous, ce qu'elle n'a pas encore fait. Arrêtez donc avec Bordone un plan de coopération très-précis que vous ferez connaître à la fois à Bourbaki et à moi. Quant à toutes autres difficultés, tâchez de les aplanir à l'amiable et indiquez-moi, s'il y a lieu, les mesures à prendre.

Il serait bon, pour prévenir tout malentendu ultérieur, que le plan arrêté avec Bordone fût résumé par écrit et que chacun de vous deux en eût un exemplaire.

C. DE FREYCINET.

N° 7376. Bordeaux, 6 janvier 1871, 12 h. s. (midi).

Guerre à général de Pointe, Nevers, et général Mazure, Bourges.

Le général Bourbaki demande instamment que vous occupiez le plus possible l'ennemi dans

toute l'étendue de votre territoire; je vous prie donc de mettre toutes vos troupes en mouvement, en réunissant tout ce que vous pourrez trouver, de manière à empêcher l'ennemi de se détourner et de prendre la direction de l'Est.

C. DE FREYCINET.

N° 7339. Besançon, 6 janvier 1871, 12 h. 2 matin.

De Serres à général Bourbaki, Voray.

Les arrivages attendus commencent ce so. Un train est en gare. Le général Rolland, n'ay t pas d'instructions, me consulte. Je le prie, suivant nos conclusions de ce matin, de les pousser sur Clerval. A la gauche, une division arrive ce soir sur Clerval, Santoche et Chaux, les deuxième et première divisions vers Saint-Georges, Anteuil et Glédons. Prière d'envoyer des instructions pour demain au général Rolland et à Martineau qui, sans doute, sera ici prochainement. Je reçois de l'inspecteur du point de départ la dépêche suivante : « Dernière batterie de réserve est partie à trois heures ce soir. Il ne reste plus que les trois batteries de 4 qui couvrent la retraite et que je ne dois expédier que dans la nuit du 6 au 7, suivant ordre. Signé : de La Taille. » — Voici certainement un joli résultat comme embarquement. Les trains se succéderont ici de demi-heure en demi-heure et notre extrême droite sera, dès demain, bien appuyée. A bientôt. Je pars demain matin vous rejoindre. Je n'ai pas vu les officiers auxquels je devais délivrer les cartes : porterai celles-ci avec moi pour les remettre demain.

DE SERRES.

N° 7220. Autun, 6 janvier 1871, 3 h. soir.

Colonel Gauckler à Gambetta, ministre guerre, Bordeaux.

Ex-Ministre Pinard, parti pour Lyon sous escorte, arrivera ce soir. Garibaldi a eu une attaque de rhumatisme goutteux qui a mis sa vie en danger; il ne peut plus marcher, ses facultés semblent affaissées, initiative disparue; il est à la merci de son entourage italien, qui vaut très-peu, surtout son gendre et Lobbia, sous-chef d'état-major, connu par histoire des tabacs italiens, peu avantageusement. Quand Bordone est absent, cet entourage commet, au nom de Garibaldi, des inepties et des turpitudes qui désorganisent et démoralisent armée. Il semble qu'il y a parti-pris de ne pas agir. Grâce aux blancs-seings et délégations données à Lobbia, il se fait des nominations et des tripotages qui scandalisent le public. Les Français voudraient combattre et sont humiliés d'avoir des chefs italiens incapables et sans probité. Bordone a grand peine à empêcher démission en masse et ne sauvera que difficilement le nom de Garibaldi d'une tache qui rejaillira sur la République. Trop long vous citer les faits. Si désirez, adresserai rapport. Préférerais commission d'enquête.

Le mieux serait que Garibaldi renonçât à une partie que son état le rend incapable de jouer, qu'un commissaire, muni de pouvoirs suffisants, vienne nettoyer armée et veiller à ordre.

GAUCKLER.

N° 7465. Bordeaux, 6 janvier 1871, 2 h. 15 soir.

Guerre à général Bourbaki, Voray.

J'ai reçu et lu avec intérêt votre dépêche d'hier au soir de Voray. Les dispositions que vous m'indiquez me semblent bien prises et j'espère que l'exécution répondra à la conception.

Je considère avec vous que la place de Dijon n'est plus sérieusement menacée, et vous avez bien fait d'en retirer la brigade du 15° corps.

Quand vous jugerez que la division Cremer n'y est plus utile, il conviendra, selon moi, de diriger cette division vers Langres, plutôt que vers Vesoul.

Au surplus, vous apprécierez. Je ne saurais trop insister, en ce qui concerne l'ensemble de vos opérations, sur la nécessité d'aller vite pour les motifs que vous savez.

En prévision du cas où les siéges de certaines places seraient levés devant vous et où, par conséquent, des troupes deviendraient disponibles dans ces places, tenez-vous pour informé que vous avez le commandement général de ces troupes et que, par conséquent, vous avez le droit de retirer des places pour les incorporer dans votre armée toutes les troupes que vous ne jugerez pas indispensables à la place. Cette remarque s'applique notamment à Langres qui, à un moment donné, pourra vous fournir 10,000 hommes. Ne négligez aucune occasion de grossir ainsi votre armée.

C. DE FREYCINET.

N° 7462. Bordeaux, 6 janvier 1871, 3 h. 20 soir.

Guerre à colonel Bordone, Autun, et en communication à de Serres, à Besançon.

J'envoie auprès de vous M. de Serres pour examiner les questions pendantes et me proposer des solutions. Mais, en attendant, il serait très-utile que vous ne restiez pas enfermé à

Autun, sans participer d'aucune manière ce qui se passe autour de nous.

Vous pourriez nous rendre de très-grands services en ce moment en faisant des démonstrations dans diverses directions de manière à inquiéter l'ennemi et à le retenir dans territoire environnant. Je crois que vous feriez bien de transporter votre quartier général à Bligny, si la position n'est pas mauvaise sur ce point, car à Bligny, vous couvririez Dijon et Chagny. Vous examineriez ensuite avec M. de Serres, si vous ne devez pas avancer davantage vers le nord-est. J'avais toujours compris, quant à moi, que votre mission était de couvrir Dijon.

C. DE FREYCINET.

N° 7464. Bordeaux, 6 janvier 1871, 3 h. 20 soir.

Guerre à Challemel-Lacour, préfet, Lyon.

La question des légions alsaciennes demeure réglée conformément à votre dépêche de ce matin, 9 h. 25.

Vous nous aviserez aussitôt que vous jugerez que ces légions peuvent se mettre en marche.

Nous tenons à votre disposition les armes nécessaires.

C. DE FREYCINET.

N° 7430. Bordeaux, 6 janvier 1871, 4 h. 5 soir.

Guerre à général de Pointe, à Nevers.

Il serait de la plus haute importance que vous puissiez couper le chemin de fer sur quelques points entre Sens et Tonnerre.

C. DE FREYCINET.

N° 7485. Bordeaux, 6 janvier 1871, 4 h. 10 soir.

Guerre à général Bourbaki, Voray, et à général Cremer, Dijon.

Au moment où vous abordez un pays montagneux et découpé, une excellente mesure que je vous conseille serait de rechercher dans notre armée un certain nombre d'hommes originaires de la région que vous traversez. Vous en formeriez une sorte de compagnie d'éclaireurs distribuée entre vos divers corps.

Le personnel de cette compagnie changerait tous les deux ou trois jours. A mesure que vous vous déplaceriez, vous appelleriez de nouveaux éclaireurs. De la sorte, chacun de vos corps pourrait être constamment renseigné sur les pays à parcourir.

Si, en passant à Vesoul, vous pouviez mettre la main sur les cantonniers, soit des ponts et chaussées, soit du service vicinal, je vous le recommande. Je vous recommande également les gardes forestiers. Parmi vos soldats, tâchez de trouver de vieux braconniers. Je connais personnellement les Vosges et je peux vous assurer qu'il y a un très-grand intérêt pour une armée à être très-minutieusement guidée dans ces parages. Vous devriez avoir toujours quelques personnes du pays dans votre quartier général pour renseigner votre état-major. Au besoin faites venir quelques personnes de Besançon.

C. DE FREYCINET.

N° 7279. Clamecy, 6 janvier 1871, 5 h. soir.

Sous-Préfet Clamecy à préfet et général Nevers, et guerre, Bordeaux.

Une personne arrivant d'Auxerre annonce qu'elle tient d'une personne de Sens qu'un corps d'ennemis considérable, peut-être 100,000 hommes, a quitté l'Orléanais et passé entre Sens et Montereau, se rendant dans l'Est, dans les premiers jours de la semaine.

N° 7601. Bordeaux, 6 janvier 1871, 6 h. 25 soir.

Guerre à général Pellissier, Dijon.

Nous dirigeons sur Dijon 15,000 mobilisés qui y séjourneront et s'y formeront. Avez-vous besoin d'un général pour les organiser, ou bien vous en chargez-vous ?

C. DE FREYCINET.

N° 7280. Clamecy, 6 janvier 1871, 6 h. 28 soir.

Sous-Préfet Clamecy à guerre, Bordeaux, et général, Nevers.

Cravant me télégraphie que les trois régiments infanterie qui ont passé ce matin portaient les numéros 23 et 13; il y avait en outre 3 ou 400 lanciers et 6 pièces de canon.

N° 7235. Autun, 6 janvier 1871, 7 h. 45 soir.

Etat-major armée des Vosges, à délégué guerre, Bordeaux.

Il faut que jusqu'à la fin on soit injuste. A peine arrivé, il me faut réparer désorganisation imminente, conséquence d'absence commandée, et cependant, aujourd'hui même, j'ai fait partir

expédition, dont j'espère q vous entendrez parler bientôt. C'est une e , d'ailleurs, de croire que je suis inactif. E ement de Chanceaux a déterminé retour à terre de colonne Zastrow et empêché retour Dijon, que protégeons mieux d'ici, ainsi que Lyon, que de Di n même. Le fait est que nous sommes réeller it sur les flancs de l'ennemi, que inquiétons, r vons d'éclaireurs à nos voisins. Enfin de res arrivé et sait vérité.

BORDONE.

N° 7246. Autun, 7 janvier 1871, 8 h. 6 matin.

Etat-major de l'armée des Vosges, à délégué guerre, de Freycinet, Bordeaux.

Ce que vous desirez de nous est fait et se continue sur une grande étendue de terrain. Sans votre dépêche de l'autre jour au général, serions à Dijon que saurions mettre à l'abri d'une tentative de l'ennemi, sans cesser d'opérer au loin sur tous les points utiles. Voulez-vous que nous y transportions quartier général ; Autun restera toujours protégé par nous et prêt à être vigoureusement défendu par concentration rapide et étudiée d'avance avec nos troupes qui observent l'ennemi dont aucun mouvement ne nous est caché.

N° 7848. Bordeaux, 7 janvier 1871, 11 h. 45 mat.

Guerre à général Bourbaki, à Montbozon.

Votre dépêche de ce matin 1 h. 30 m'annonce que probablement vous ne ferez pas de mouvement aujourd'hui et que d'ailleurs vous n'avez connaissance que de l'arrivée d'une brigade à Besançon.

Je suis surpris que cette dernière circonstance puisse causer votre inaction, car votre mouvement avait été entrepris sans qu'il fût même question de faire venir le 15e corps et le mouvement de celui-ci a été plus rapide qu'il n'était permis de l'espérer, puisque 45,000 hommes auront été embarqués en 3 jours et demi. Je ne m'expliquerais donc pas que ce fût là un motif de retarder vos opérations. Je ne saurais trop vous recommander au contraire de les accélérer, car d'une part, Paris mange toujours, et d'autre part il arrive contre vous des renforts qui, si vous procédez trop lentement, finiront par vous constituer en infériorité de nombre. Voilà déjà beaucoup de temps écoulé et je vous engage à activer tous ces mouvements. La difficulté des routes que vous mettez en avant n'arrête pas les Prussiens, dont la marche est pour le moins deux fois aussi rapide que la nôtre.

Vous aviez annoncé vous-même que vous seriez à Vesoul le 5 ou 6 janvier et je voudrais être sûr que vous y serez le 8.

Je vous envoie un ingénieur des mines, M. Lebleu, natif de Belfort, et qui connaît parfaitement les Vosges.

Il pourra renseigner à l'occasion votre état-major.

C. DE FREYCINET.

N° 7859. Bordeaux, 7 janvier, 12 h. soir (midi).

Colonel Bordone. — Autun.

Votre dépêche de ce matin 7 h. m'a fait plaisir et je reconnais là votre science stratégique accoutumée

Je crois avec vous que votre quartier général sera mieux placé à Dijon et je serai plein de confiance en pensant que la ligne de Dijon à Autun est gardée par vous avec vigilance. Je sais que, si voulez, vous pouvez faire beaucoup ; je vous conjure donc de vous mettre sans réserve à coopérer avec nous.

C. DE FREYCINET.

N° 7941. Urgence. Montbozon, de Bordeaux, 7 janvier 1871, 2 h. 40 soir.

Guerre à général Bourbaki, à Montbozon.

Je reçois une dépêche du quartier général de Garibaldi permettant d'espérer une prochaine occupation de Dijon par les troupes de ce général.

Vous feriez bien d'entrer en communication directe avec lui afin de retirer, le cas échéant, la division Cremer, dès que vous jugerez sa présence inutile à la protection de Dijon.

Une dépêche Havas que je vous communique aujourd'hui semble indiquer la levée du siége de Langres et un acheminement des troupes de siége sur Vesoul. Vous verrez s'il n'y aurait pas à combiner en ce cas une double action de la division Cremer avec une colonne formée à Langres, de manière à opérer vigoureusement sur les derrières de l'ennemi ou à empêcher la jonction des renforts venant de Châtillon ou de Chaumont. Ainsi que je vous l'ai dit, je crois que Langres peut fournir 10 à 12 mille hommes à l'armée en campagne.

C. DE FREYCINET.

N° 758. Bordeaux, 7 janvier, 5 h. 30 soir.

Intérieur et guerre à général Bourbaki, Montbozon.

Je reçois du préfet de la Savoie la dépêche suivante :

« Chambéry, 7 janvier, 2 h. 50 soir.

« Renseignements très-sûrs : non-seulement Bade et pays allemands, mais encore Vosges et lignes frontières entièrement dépourvues de troupes allemandes. Ont été dirigés sur Paris, hommes âgés et très-jeunes, marqués pour condamnations etc., qui marchent avec répugnance manifeste. »

LÉON GAMBETTA.

N° 7784. Bordeaux, 7 janvier 1871, 12 h. 30 m. (minuit).

Guerre à général Bourbaki, Montbozon, et général Cremer, Dijon.

Je crois devoir appeler votre attention sur l'opportunité qu'il pourra y avoir à un moment donné à se servir de la division Cremer, non pas pour vous grossir entre Vesoul et Belfort, mais pour marcher dans la direction de Langres, et couper ainsi les colonnes ennemies en train de se replier de Vesoul sur Chaumont. Je crois que si Cremer est appelé effectivement par vous à quitter Dijon et à vous seconder, il jouera peut-être un rôle plus efficace de la manière que je viens d'indiquer qu'en se groupant purement et simplement avec votre armée. Je vous livre cette idée à laquelle vous donnerez telle suite que vous jugerez convenable d'après les circonstances.

C. DE FREYCINET.

N° 7297. Autun, 8 janvier 1871, 7 h. 40 matin.

Chef état-major armée des Vosges, à délégué guerre de Freycinet, Bordeaux.

Ce matin à 8 heures commence notre mouvement sur Dijon comme base ; nos troupes en avant ont commencé leur mouvement simultané, mais diminuées par départ des 3,000 mobilisés réclamés par général Pellissier. Avons absolument besoin des mobilisés de l'Isère, de ceux de Seine-et-Marne avec Jouvencel, dont nous n'entendons plus parler, et, si vous le vouliez bien, des bataillons mobilisés de Vaucluse, principalement celui d'Orange, qui a demandé marcher avec moi. Et ces malheureuses armes qui n'arrivent pas : qu'a donc fait M. Bartholdi pendant les dix jours qu'il a passés à Bordeaux ?

Réponse à Dijon.

BORDONE.

N° 7350. Bordeaux, le 8 janv. 1871, 11 h. 15 m.

Guerre à général Bourbaki, Montbozon.

Vous m'avez demandé de réunir à Besançon tous les ravitaillements de l'armée ; le colonel commandant artillerie du 20° corps demande au directeur artillerie à Lyon de tenir prête à lui expédier sur sa demande une quantité considérable de munitions ; cette demande étant contradictoire avec les ordres donnés au directeur de Lyon, d'après votre demande, il ne peut y être donné suite. Le 20° corps pense avoir besoin d'un million cinq cent mille cartouches, vous savez le nombre qui sera à Besançon. En demandant d'avance pour la délivrance aux troupes un trop grand nombre de munitions, on s'expose à en manquer au moment du besoin. L'expérience a montré malheureusement que dans cette guerre, pour une cartouche, il y a eu au moins cinq de perdues.

THOUMAS.

N° 7591. Nevers, le 8 janvier 1871, 12 h. 48 s. (midi 48).

Général, Nevers, à général division, Bourges.

Je reçois la dépêche suivante du sous-préfet de Clamecy :

« Une personne arrivant d'Auxerre apporte renseignements suivants : les troupes du corps Von Zastrow, qui occupaient Auxerre depuis le 7, ont quitté la ville le 10 au matin. Le soir, un corps venant de Montargis, fort de 10,000 hommes environ, composé de 4 régiments d'infanterie, 2°, 21°, 45° et 61°, est arrivé et reparti le lendemain matin ; il comprenait des compagnies de génie assez nombreuses, quelques escadrons de dragons et 2 bataillons artillerie, nombreuses voitures remplies d'écloppés ; soldats infanterie harassés, mal chaussés.

« On annonçait pour le soir Frédéric-Charles avec une nouvelle colonne. Le 21° régiment d'infanterie vient directement de Paris, Poissy : il a quitté Paris, il y a 8 jours, a passé par Corbeil, Melun, Fontainebleau, Montargis, Châteaurenard, Aillant et Auxerre ; ces diverses troupes se dirigent sur Chablis et Saint-Cyr-les-Colons. »

DE POINTE.

N° 979. Bordeaux, 8 janvier 1871, 2 h. 1/2 s.

Bordone, armée Garibaldi, Dijon.

Aussitôt que vous serez installé à Dijon, avertissez-nous et vous passerons immédiatement des ordres pour vous donner les 8 à 9 mille mobilisés de l'Isère qui sont actuellement en route pour cette ville. Nous verrons plus tard pour le reste.

C. DE FREYCINET.

N° 7602. Bordeaux, 8 janvier 1871, 6 h. s.

Guerre à de Serres, au quartier général du général Bourbaki, à Montbozon.

Je vous remercie de votre excellente dépêche chiffrée de ce matin 3 h. Je suis fort aise de vous savoir à l'état-major.

J'approuve beaucoup la marche entre Vesoul et Belfort. Elle m'a paru bien conçue dès le premier moment. Je crois qu'on pourrait mieux utiliser Cremer qu'en le faisant venir à Gray et de là sans doute à Vesoul.

Dites à Bourbaki de vous montrer mes dépêches à cet égard. Garibaldi se transporte à Dijon d'après mon avis.

C. DE FREYCINET.

N° 7453. Dijon, le 8 janvier 1871, 7 h. 55 s.

Etat-major à délégué guerre, Bordeaux.

Sommes arrivés et installés à Dijon, avons visité avec général positions stratégiques environnantes. Merci pour votre promesse. Nouvel engagement à Chévigny avec reconnaissance de 500 Prussiens; ennemi repoussé sur route de Montbard avec grandes pertes, avons seulement 1 mort et 3 blessés; le gardons à l'œil sur toute la ligne.

BORDONE.

N° 7784. Bordeaux, 8 janvier 1871, 11 h. 15 s.

Guerre à préfet, Annecy.

On envoie vos mobilisés à Dijon avec la confiance qu'ils n'y verront pas l'ennemi et qu'ils pourront y achever tranquillement leur organisation militaire. Mais quant à la déclaration formelle que vous me demandez, elle est au-dessus de mon pouvoir, car nul de nous n'est maître des hasards de la guerre. Je suppose d'ailleurs qu'au besoin les mobilisés de la Haute-Savoie, comme ceux du reste de la France, sauraient faire leur devoir.

C. DE FREYCINET.

N° 7357. Bordeaux, 8 janvier 1871, 11 h. 25 s.

Intérieur et guerre, à général Chanzy, Le Mans.

Je reçois les dépêches suivantes que je m'empresse de vous communiquer :

« Nevers, 7 janvier, 9 h. 5 soir.

« *Lieutenant Galotta, à chef état-major armée Vosges.*

« Auxerre est occupé, un détachement est à Villefrageard, 1,000 à 1,500 hommes à Vallon, 1,000 éclaireurs sont venus jusqu'à Courson. Le préfet de l'Yonne est retiré à Coulanges-la-Vineuse. Une colonne immense est signalée venant d'Auxerre par Toucy et Saint-Sauveur, et se rendant sur la Loire pour renforcer les troupes qui sont en face du général Du Temple. — 3,000 Prussiens sont entrés à Briare le 5; Gien est fortement occupé; ce matin 4,800 Prussiens sont rentrés à Cravant avec 400 lanciers et 6 pièces d'artillerie. Ils avaient couché à Vermanton et se rendaient à Auxerre par Saint-Bris. Le sous-préfet de Clamecy me télégraphie qu'un corps d'environ 10,000 a quitté l'Orléanais dans les premiers jours de la semaine et s'est dirigé vers l'Est en passant entre Sens et Montereau. »

« Clamecy, 8 janvier, 1 h. 50 matin.

« Employés télégraphe partis d'Auxerre hier soir, 4 heures, apportent renseignements suivants : l'ennemi est entré jeudi à Auxerre au nombre d'environ 4,500. C'est une partie du 7° corps qui était déjà venu le 20 décembre composée de deux régiments infanterie, portant les n°s 15 et 56, 2 batteries du 75° d'artillerie, environ 500 cavaliers, hussards bleus et lanciers, et quelques débris de plusieurs autres régiments avec une nombreuse suite de voitures; 500 hommes se sont immédiatement dirigés sur la route de Clamecy jusqu'à Vallon où ils sont encore sans artillerie. Un détachement a pris en même temps la route de Toucy, ils annoncent en outre aujourd'hui une nouvelle colonne de 600 hommes qui n'y est point arrivée. On leur prête l'intention de se diriger sur Clamecy. Rien de positif à cet égard. Ils disent être ennuyés des marches et contre-marches qu'on leur fait faire; les soldats ne parlent que de francs-tireurs et de Garibaldi qu'ils paraissent beaucoup redouter. Il n'y a pas encore de préfet installé. On ne peut savoir si l'occupation sera permanente et on se perd en conjectures sur ce mouvement rétrograde. »

« Bernay, 8 janvier, 1 h. 40 matin.

« (Renseignements fournis par M. Deschamps, messager d'Etat). — Prussiens partis de Ver-

sailles pour Chartres en nombre. Camp entre Dreux et Houdan; 2,000 hommes, Pacy-Saint-André, Vernon. »

LÉON GAMBETTA.

N° 7467. Dijon, 8 janvier 1871, 11 h. 30 s.

Chef d'état-major, à délégué guerre, Bordeaux.

D'après tous les mouvements de l'ennemi, et réparation tentée, mais non encore achevée, d'ouvrages d'art à Nuits-sous-Ravière, suppose qu'il n'a pas abandonné l'idée occuper Dijon. Général et commandant génie sont inférieurs à mission. Avons visité positions où ils prétendent avoir établi ouvrages défense. C'est navrant, on ne peut les prendre sérieusement. Voulez-vous mettre Dijon en état résister coup de main, c'est facile, mais alors tracez limites exactes entre pouvoirs, sans froisser personne. Pouvons faire cela et ce que j'ai promis dans dépêches précédentes.

Nouvelles tentatives ce soir, sur Semur et Mouchard. Tenons bon. Prière répondre, car devons conférer demain avec personnes sus-nommées.

De Serres pas venu.

BORDONE.

N° 7112. Montbozon, 9 janvier 1871, 2 h. 2 m.

De Serres à Gambetta, guerre, Bordeaux, communication à de Freycinet.

Je reçois seulement aujourd'hui et à Montbozon votre dépêche de Lyon le 7, 12 h. 20 matin. Je vous remercie du témoignage de satisfaction que vous voulez me donner pour le peu que j'ai fait; je désire conserver assez de forces pour faire davantage et croyez que toute mon énergie et mon dévouement seront employés à la continuation de la tâche que vous et M. de Freycinet m'avez confiée.

DE SERRES.

N° 7111. Montbozon, 9 janvier 1871, 2 h. 51 m.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Malgré les soins avec lesquels j'indique toujours mes déplacements, je ne reçois qu'aujourd'hui et à Montbozon une série de dépêches du 6 adressées à Besançon, parmi lesquelles celle qui me donne une mission pour Autun. Je suis prêt à partir dès demain matin, mais je crois, vu le retard dans l'arrivée de cette dépêche et les circonstances nouvellement survenues, faire mieux en restant au quartier général y attendant vos instructions. Je ne puis cependant ne pas vous exprimer dès maintenant mon vif étonnement des conclusions du colonel Bordone, qui avait reçu les instructions les plus précises se résumant en ce point unique : avancer à l'ouest de Dijon pour s'établir sur les routes qui y conduisent en couvrant entièrement la ville; vous aviez vous-même reçu communication de plusieurs télégrammes précisant cette mesure.

DE SERRES.

N° 7490. Dijon, 9 janvier 1871, 9 h. 27 m.

Chef état-major à délégué de Serres, à Montbozon.

Sommes à Dijon; pense que M. de Freycinet vous dira que la mission qu'il vous donnait est moins d'urgence aujourd'hui que ces jours derniers, mais nous serions très-heureux de vous voir et de vider en votre présence plusieurs questions qui restent en suspens; si vous pouvez échapper un instant à de si importantes occupations, venez, ferez du bien à tout le monde.

BORDONE.

N° 7489. Dijon, 9 janvier 1871, 9 h. 32 m.

Général Garibaldi à lieutenant-colonel Eudeline, à Pouilly.

Ricciotti paraît engagé par des forces supérieures, tâchez de le soutenir.

G. GARIBALDI.

N° 635. Dijon, 9 janvier 1871, 10 h. matin.

COMMUNICATION

Général Garibaldi à major Castellazzo, Precy.

Donnez-moi nouvelles de Ricciotti, et s'il est engagé, tâchez de le soutenir avec toutes les forces qui sont à votre portée et auxquelles vous communiquerez cet ordre.

GARIBALDI.

N° 7849. Bordeaux, 9 janvier 1871, 11 h. 25 m.

Guerre à de Serres, au quartier général, Montbozon.

Continuez de rester auprès du général Bourbaki et ajournez indéfiniment votre mission auprès de Garibaldi.

DE FREYCINET.

N° 7850. Bordeaux, 9 janvier 1871, 11 h. 25 m.

Guerre à général Garibaldi et général Pellissier, Dijon.

A mesure que les mobilisés de l'Isère arriveront à Dijon, ils seront tous placés sous les ordres du général Garibaldi. Les mobilisés des autres départements, également à Dijon, seront jusqu'à nouvel avis sous les ordres du général Pellissier.

C. DE FREYCINET.

(Sans numéro). Precy, 9 janvier 1871, 1 h. s.

Le chef d'escadron, Louis Castellazzo, à général Garibaldi, Dijon.

Oui, bonnes nouvelles de Ricciotti; ce qui m'a été télégraphié de Semur me dit qu'il s'est dégagé complétement, que maintenant il marche sur Vitteaux. Je pars pour Vitteaux. Je ferai de mon mieux pour le faire soutenir par les guides de Farlotti et par tous les corps que je trouverai dans la route de disponibles.

CASTELLAZZO.

N° 7106. Montbozon, 9 janvier 1871, 2 h. 47 s.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Le programme pour demain, et pour toute armée, est la continuation du mouvement d'aujourd'hui, à la distance d'une étape, qui la portera à la hauteur d'Esprels, Villersexel, Vellechevreux, nous rendant absolument maîtres de l'unique route Montbéliard-Vesoul, et l'une des deux routes Belfort-Vesoul. Le quinzième, qui commence à arriver Clerval avec à peu près une division, a pour ligne d'opérations pour deux divisions, la partie de la route Beaume-les-Dames-Belfort, entre Fontaine et cette dernière ville. J'espère que, dans trois jours, il pourra avoir cette force vers Aray et peut-être au-delà, c'est-à-dire à notre extrême droite, menaçant directement l'investissement de Belfort.

Rien de bien précis encore sur les mouvements de l'ennemi. Le généralissime a traversé lui-même Esprels et les environs (dévastés, groupe douteux/ ou débarrassés?) des avant-postes. Le poste de l'ennemi doit avoir quitté Noroy-le-Bourg, où je vous le signalais hier, pour se porter soit sur Lure, soit dans des positions au nord de Vesoul. Les coureurs et quelques petits détachements restent encore au sud de cette ville, soit pour couvrir le mouvement de recul, soit peut-être, ce que nous saurons demain, pour masquer une concentration sous cette ville.

Je crois pouvoir affirmer que les mouvements d'aujourd'hui, ainsi que ceux de demain, tout en nous élevant, améliorent sensiblement nos positions. Nous restons maîtres de choisir la droite ou la gauche pour notre opération ultérieure, réalisée avec la masse totale des forces, celles de l'ennemi se trouvant fatalement, dans les 36 heures qui vont suivre, divisées en deux parties, l'une à Belfort, qu'il doit couvrir, l'autre vers Vesoul et sur la route de Luxeuil, qu'il paraît vouloir conserver.

Je vous transmettrai, demain matin, une dépêche chiffrée confidentielle, sur celui que vous savez.

DE SERRES.

N° 7109. Montbozon, 9 janvier 1871, 2 h. 49 s.

De Serres à colonel Bordone, Autun (faire suivre), communication à M. de Freycinet, Bordeaux.

Je reçois seulement aujourd'hui 8 à 11 heures soir, à Montbozon-sur-Oignon un télégramme de M. de Freycinet, 6 janvier, me chargeant d'une mission près de vous. Vu le retard et l'ignorance où je suis de l'état actuel des questions que je voudrais avoir à établir, vu aussi les difficultés des translations rapides, je demande au ministre de nouvelles instructions.

DE SERRES.

N° 718. Circulaire de Bordeaux, 9 janv. 1871, 4 h. 5 soir.

Intérieur à préfet, sous-préfet et généraux.

Hier quelques cavaliers ont paru à Mortagne. Nos avant-postes ont été attaqués sur la route de Bellême à Nogent vers 2 heures. L'ennemi, après avoir fait un feu violent d'artillerie, s'est retiré poursuivi près de deux heures par nos mobilisés, laissant 18 prisonniers.

Le 7, Garibaldiens attaqués près de Semur à Chevigny-Millery, ont repoussé l'ennemi sur route de Montbard avec quelques pertes.

N° 990. Bordeaux, 9 janvier 1871, 4 h. 25 s.

Bordone, armée des Vosges, Dijon.

Le retard dans la livraison des armes, dont vous plaignez à juste raison, tient à ce que le navire qui apporte les cartouches à vous desti-

nées, a subi un retard en mer. Nous ne perdrons pas un instant pour vous contenter. En attendant faites pour le mieux.

DE FREYCINET.

N° 7342. Autun, 9 janvier 1871, 5 h. soir.

Bartholdi à M. de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je vous avais informé de la situation. Depuis, Gauckler a adressé note à vous ainsi qu'à M. Gambetta. Je crois devoir dire que je ne partage pas ses conclusions.

Il se jette dans les extrêmes; il y a deux mois, il demandait au Ministre de mettre toutes (les) troupes de l'Est à Garibaldi; maintenant (il) propose éloigner général par enquête fondée sur sénilité, abus, inaction. Ce sera acte grave, impopulaire, que faits apparents seraient insuffisants à justifier. Inviter général Garibaldi entraînait nécessairement inconvénients; acceptés avec pensée d'utiliser le mieux. (1)

La santé du général est le seul motif qui puisse amener sa retraite sans qu'on s'en prenne au Gouvernement. Je l'ai trouvé mieux portant, il peut rendre bons services encore.

Pour agir sur lui, que le Gouvernement paraisse compter sur sa personnalité, pousse vivement à action en avant. Témoignez confiance à Bordone, dont le rôle est essentiel en ce moment; il sera la partie agissante, soutenez son autorité, et malgré tiraillements, cette armée peut donner résultats. Soumettez, je vous prie, ma dépêche à M. le Ministre; dites si vous désirez renseignements sur points spéciaux.

BARTHOLDI,
Délégué du Gouvernement à l'armée des Vosges.

N° 7102. Bordeaux, 9 janvier 1871, 6 h. 50 s.

Guerre à général Garibaldi et à général Pellissier à Dijon.

Le général Garibaldi, commandant l'armée des Vosges, exercera le commandement en tout ce qui se rapporte à la défense de Dijon et aux opérations extérieures, y compris la désignation des points à fortifier. Quant aux mobilisés qui seront rassemblés dans le département, ils resteront sous les ordres de l'autorité territoriale représentée actuellement par le général Pellissier, sauf ceux de l'Isère et autres, qui seront placés par le ministère de la guerre sous le commandement direct du général Garibaldi.

HACA.

N° 7477. Dijon, 9 janvier 1871, 8 h. 20 s.

Chef d'état-major à délégué guerre, de Freycinet, Bordeaux.

Il y a exagérations dans les forces signalées pour Zastrow, par directeur bureau reconnaissances, et il y existe, ce qu'il ne signale pas, des hussards rouges dont avons quelques prisonniers, blessés dans les engagements d'avant-hier et de hier. Notre colonne observe extrême droite, et opération aura pour base Langres, dont elle s'approche, avec Kauffmann, dont elle facilite les opérations et qui a objectif plus éloigné. Sitôt notre monde en état, opérerons plus en grand, mais importance des défenses des environs Dijon comme tête plusieurs lignes fer est très-importante et facile.

Travaux de défense ennemis ou autres, nuls jusqu'ici. Viennent les armes, les attendons impatiemment.

BORDONE.

N° 7252 (bis). Circulaire de Bordeaux, 9 janvier 1871, 11 h. 30 soir.

Intérieur et guerre à préfets.

Nous recevons de l'armée de l'Est les nouvelles suivantes, nous les donnons telles qu'elles nous parviennent et à l'instant même.

« Rougemont, 9 janvier, 7 h. 40 soir.

« La bataille finit à 7 heures. La nuit seule nous empêche d'estimer l'importance de notre victoire.

« Le général en chef couche au centre du champ de bataille et toutes les positions assignées à l'armée pour ce soir par l'ordre général de marche d'hier sont occupées par elle.

« Villersexel, clef de la position, a été enlevé aux cris de : « Vive la France! Vive la République! »

A demain les résultats.

C. LAURIER.

N° 7540. Dijon, 10 janvier 1871, 5 h. 45 m.

Ministre, guerre, Bordeaux.

Reçu votre dépêche n° 7102. Merci pour votre confiance.

G. GARIBALDI.

(1) La pensée de l'auteur est : « Ces inconvénients ont été acceptés avec pensée d'utiliser le général le mieux possible. »



N° 7585. Dijon, 10 janvier, 6 h. 55 matin.

Général Pellissier à guerre, Bordeaux.

Général Garibaldi a voulu entraver l'exécution des ordres que j'ai reçus de vous, l'envoi à Lyon des mobilisés de la Haute-Savoie.

J'ai refusé d'obtempérer à ses ordres.

Partirai demain pour Lyon suivant vos ordres, mais si votre intention est de donner au général Garibaldi le commandement de tous les mobilisés, vous pouvez dès maintenant disposer de mon commandement et accepter ma démission que je vous offre. J'ai repris du service pour être utile à mon pays; du moment où ma présence à la tête des troupes, au lieu d'être un aide, devient pour vous un embarras et un obstacle, je me retire et rentrerai sans regret dans la vie privée. Répondez, s'il vous plaît.

PELLISSIER.

N° 7397. Bordeaux, 10 janvier 1871, 11 h. 40 m.

Guerre à général Lion, commandant division Grenoble.

Je vous renouvelle mes instructions au sujet de vos mobilisés qui doivent être dirigés par les voies rapides sur Dijon, où ils recevront les armes qui leur sont nécessaires.

Des instructions vous sont envoyées pour que deux officiers aillent prendre à Brest les armes et les munitions destinées à ces légions, et accompagnent ce convoi jusqu'à Dijon.

HACA.

N° 408. Bournel, 10 janvier 1871, 1 h. 40 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

J'ai étudié cette nuit avec général Bourbaki toutes les mesures nécessaires pour préparer la bataille d'aujourd'hui, bataille que l'ennemi doit absolument livrer, quelles qu'en soient les conditions, s'il a conscience de sa situation par rapport à la nôtre. Toutes les dispositions sont arrêtées entre nous, et notre situation comme face et positions est beaucoup plus belle qu'hier où l'ennemi avait tout avantages. Nous prendrons, s'il y a lieu, l'offensive. La lutte au château de Villersexel a duré toute la nuit; le splendide château dominant la ville, refuge de quelques compagnies prussiennes, a été incendié par elles pour couvrir leur salut. Le général en chef, parti dès 4 heures, est magnifique de vigueur, d'entrain et d'élan; c'est à lui que revient incontestablement l'honneur de la journée, dont les premières heures écoulées en dehors de son action personnelle ont laissé à désirer. Il a enlevé les régiments déjà fatigués du 20° corps avec un élan irrésistible et les a lancés dans Villersexel regorgeant d'ennemis; la position était à nous. Quant à ce que vous qualifiez de savante manœuvre entre les deux groupes des forces ennemies, vous devez vous féliciter vous-même en n'oubliant pas que ce sont encore vos idées qui par ma voix ont collaboré à cette belle tâche. Je laisse au général, qui n'y manquera pas, le soin de vous l'écrire et de vous le dire.

DE SERRES.

N° 7440. Bordeaux, 10 janvier 1871, 2 h. soir.

Guerre à Bourbaki, Villersexel.

Je vous communique la dépêche suivante :

« Bâle, 9 janvier 1871, 5 h.

« Des troupes allemandes, mais en moins grand nombre que les jours précédents, ont passé le Rhin; la landwher, quatre canons de 24 venant de Strasbourg, ont été dirigés sur Belfort. Depuis, aucun nouveau passage n'a eu lieu.

« Les Prussiens s'entourent de grandes précautions dans toutes les villes de l'Alsace, où ils sont en garnison.

« MORY. »

N° 7441. Bordeaux, 10 janvier 1871, 2 h. 5 soir.

Guerre à Bourbaki, Villersexel.

Je vous communique la dépêche suivante :

« Bruxelles, 9 janvier 1871, 11 h. 20.

« *Préfet de la Meurthe, à M. Gambetta, personnellement.*

« Les Prussiens ont évacué complétement l'arrondissement de Mirecourt et tous leurs postes des cantons sud-ouest des départements des Vosges et de la Meurthe tirant vers Vesoul. Il arrive peu de troupes organisées d'Allemagne.

« A Metz, on a établi un dépôt pour l'instruction de 10,000 recrues actuellement présentes et non encore armées.

« PIERRE, JEANSON, TACHARD. »

N° 7545. Bordeaux, 10 janvier 1871, 3 h. 15 soir.

Guerre à général Bourbaki, Montbozon.

Je suis très-préoccupé de vous constituer des renforts; dans ce but, je pense à transformer le petit corps de Cremer en un vrai corps d'armée

à trois divisions, et comprenant de 40 à 45,000 hommes. Cela vous conviendrait-il, et croyez-vous que Cremer pourrait commander un tel corps d'armée?

Si, comme je l'espère, le siége de Belfort est prochainement levé, vous pourrez trouver dans cette place les éléments d'une brigade. La place de Langres peut également fournir une brigade, et dès aujourd'hui, je lui envoie l'ordre de la former. Il ne resterait donc, pour compléter le corps, qu'à trouver une troisième division, et c'est ce dont je m'occuperai, dès que j'aurai votre réponse.

Vous pouvez communiquer avec Langres et vous devrez vous entendre avec le commandant de place Meyère, pour la destination à donner à la brigade qu'il aura formée.

C. DE FREYCINET.

N° 7576. Bordeaux, 10 janvier 1871, 3 h. 30 soir.

Guerre à général Meyère, commandant la place Langres, et général Bourbaki à Villersexel.

Veuillez constituer, au moyen des forces de tous genres réunies sous votre commandement, une bonne brigade de 6 à 7 mille hommes, que vous tiendrez à la disposition du général Bourbaki.

C. DE FREYCINET.

N° 7534. Bordeaux, 10 janvier 1871, 5 h. soir.

Guerre à de Serres, à Bournel (faire suivre).

Je vous remercie de votre dépêche de ce jour, 1 h. 40. Je vous envie d'avoir pu assister à cette lutte patriotique, que vous dépeignez avec d'aussi belles paroles et qui, je l'espère, sera féconde en heureux résultats pour la France.

Quant à ma part, vous la faites trop large et vous vous oubliez vous-même.

Ménagez-vous et que la victoire ne nous coûte pas votre santé.

DE FREYCINET.

N° 7478. Bordeaux, 10 janvier 1871, 5 h. 50 soir.

Guerre à général Bourbaki, Villersexel, à communiquer à M. de Serres.

M. de Serres, par une dépêche de ce jour, me fait connaître la splendide attitude que vous avez eue dans la journée d'hier. Elle ne m'étonne pas, mais j'en suis glorieux pour la France. Elle est pour moi la garantie de nouveaux succès.

C. DE FREYCINET.

N° 7551. Bordeaux, 10 janvier 1871, 5 h. 15 soir.

Service des reconnaissances à général Bourbaki, à Bournel.

D'après les renseignements recueillis par le bureau des reconnaissances, voici la répartition probable des troupes allemandes dans l'Est, entre Auxerre et la frontière.

Le général Zastrow occupait Auxerre avec la 13e division du 7e corps, et la division de landwher Debschilz.

Le corps constitué formerait un total de 25,000 hommes. Ce corps s'est transporté d'Auxerre à Montbard et Semur, puis il est revenu sur ses pas jusqu'à Auxerre, et enfin le 9 il part précipitamment d'Auxerre vers Chablis.

Il se trouve donc, pour le moment, très-éloigné de son champ d'opérations.

On annonce l'arrivée de forces venant de Paris, mais ces forces n'ont pas dépassé Joigny.

L'armée du général de Werder est formée de trois divisions : la première, du général Treskow, comprenant 15 bataillons, 16 escadrons et six batteries; la division badoise, général Glümer, autrefois Beyer, comprenant 18 bataillons, 12 escadrons et 7 batteries, enfin la 4e division de réserve, général Schmerling, comprenant 19 bataillons, 4 escadrons et 6 batteries.

La division Treskow était près de Belfort, les deux autres avec un effectif total de 35,000 hommes au plus, devaient se trouver en avant de Vesoul.

La division Treskow a été renforcée par des troupes de landwher, recemment tirées des garnisons d'Alsace, et doit s'élever aujourd'hui, grâce à ces renforts, à 45,000 hommes.

La 14e division du 7e corps était restée au siége de Mézières. Je ne sais si elle a rejoint l'armée du Nord; ou si elle est dirigée de votre côté; dans tous les cas, elle n'est pas encore près de se réunir aux autres corps en face de vous.

CUVIGNOT.

(Sans numéro.) Nevers, gare, 10 janvier 1871, 8 h. 40 soir.

Chef gare Nevers, à guerre, Bordeaux.

Je reçois de Bonamy, inspecteur principal Clamecy, dépêche suivante :

« L'armée du prince Frédéric-Charles traverse en ce moment département de l'Yonne, se dirigeant sur l'Est. »

BASSET.



N° 7370. Clamecy, 10 janvier 1871, 10 h. 30 soir.

Sous-préfet Clamecy à préfet, général, Nevers, guerre, Bordeaux.

Une personne arrivant d'Auxerre annonce que le 2ᵉ corps prussien Poméranie, arrive à marche forcée de Paris pour renforcer l'armée de l'Est; ce corps est évalué à 25,000 ou 30,000 hommes. Vers midi des cavaliers prussiens sont arrivés à Auxerre pour occuper la ville, ils sont allés jusqu'à Avallon, l'infanterie n'était pas encore signalée. — Le corps vient de la direction de Courtenay, 3,000 chevaux environ, pontonniers, 6 ou 10 batteries. Ils suivaient trois ou quatre routes parallèles. Un aérostat monté est tombé à Oudine près Courson vers 3 heures, nous attendons ici les deux aéronautes.

N° 723. Bournel, 10 janvier 1871, 11 h. 45 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je prévois une disette de tabac; je vous prie de presser l'administration des finances d'en envoyer, elle pourrait aussi s'inquiéter un peu plus des besoins en cette matière.

Je crois devoir vous signaler directement toutes les lacunes ou faiblesses que je ne puis combler ou corriger moi-même ici.

DE SERRES.

N° 7311. Bordeaux, 10 janvier 1871, 12 h. 15 m. (minuit).

Guerre à général Bourbaki, à Montbozon (faire suivre), à communiquer à de Serres.

M. de Serres vient de nous annoncer la brillante victoire que vous avez remportée en avant de Villersexel. C'est le couronnement mérité de la savante manœuvre que vous exécutiez depuis quatre jours, avec autant de hardiesse que de prudence, entre les deux groupes de forces ennemies. Je vous en félicite de tout mon cœur, ainsi que votre excellent chef d'état-major Borel, dont j'ai reconnu la main dans plusieurs dispositions. Il nous tardera de récompenser les braves qui se sont distingués dans cette journée et auxquels le Gouvernement sera heureux de témoigner sa reconnaissance.

Je crois que les conséquences de votre seccès seront considérables à bref délai.

C. DE FREYCINET.

N° 7692. Bordeaux, 10 janvier 1871, 12 h. 45 (minuit 45).

Guerre à directeur Audibert, Clermont.

Je reçois communication de la dépêche ci-après:

« *Inspecteur guerre à Ferot guerre, Bordeaux.*

« Vu l'impossibilité d'avancer sur Besançon avant longtemps, suis revenu hier soir à Dijon voir situation. Depuis le 8, à 3 heures soir, aucun train de troupes n'a pu quitter Dijon. Il y en a 7 ici, depuis 3 jours, entre Dijon et Chagny; 5 ou 6, entre Dijon et Labarre; 12 et d'autres entre Labarre et Clerval. Dôle me répond qu'il n'entrevoit pas amélioration avant 24 heures. Troupes et chevaux souffrent de séjours aussi longs. Le transport à pied depuis Dôle au moins aurait fait gagner un temps précieux.

« Faisons débarquer chevaux jusqu'à départ probable. — GOHIERRE. »

Je ne puis croire, monsieur, que cette dépêche soit exacte, car si elle l'était, elle dénoterait de la part de votre administration, un oubli bien grave de ses devoirs envers le pays. Je déclare que si pareille situation existait et s'il n'y était pas mis un terme immédiat, je saurais prendre des mesures qui en empêcheraient le retour à tout jamais.

J'attends de vous des explications qui, j'en ai la confiance, seront à la fois rassurantes et satisfaisantes.

C. DE FREYCINET.

N° 571. Autun, 11 janvier 1871, 9 h. 15 matin.

Colonel Gauckler à de Freycinet, guerre, Tours.

Serait bon de recommander à général Crouzat, à Mouchard, de faire observer à troupes de l'ordre pendant la marche. Officiers doivent se tenir avec soldats, il y a eu un pêle-mêle complet à l'arrivée.

GAUCKLER.

N° 72. Courson, 11 janvier 1871, [illegible] h. 25 m.

Procureur République, Joigny, à guerre, Bordeaux, et à général en chef armée de l'Est.

Deuxième corps armée prussienne, traversa hier et aujourd'hui arrondissement Joigny venant du Loiret, paraissant aller Châtillon-sur-Seine. Mon collègue de Sens m'écrit : « Frédéric-Charles commandera armée de l'Est, il est aujourd'hui seize lieues de moi, où il se dirige

d'Orléans sur Châtillon, emmène 60,000 hommes; (9e et 10e corps). 30,000 landwher venant de Prusse le rejoindront, Mecklembourg commande armée de la Loire fort réduite; 9e corps se compose des nos 12, 52, 8, 48, infanterie. » Mon collègue Sens ajoute : « Renseignements sûrs. »

N° 7301. Bordeaux, 11 janvier 1871, 12 h. 20 s. (midi).

Guerre à intendant à Lyon.

Il va être dirigé sur Dijon 25 à 30,000 mobilisés. — Assurez de suite le service des vivres pour ces troupes, ainsi que le service de santé.

ALFRED PEROT.

N° 1129. Bordeaux, 11 janvier, 2 h. 20 soir.

Général Garibaldi, Dijon.

Mes compliments à colonel Loste et à ses braves compagnons, pour leur habile coup de main d'hier à Champigny.

C. DE FREYCINET.

N° 7963. Bordeaux, 11 janvier 1871, 2 h. 50 s.

Guerre à colonel Bordone, Dijon.

Je suis fort satisfait des détails que vous me donnez, dans votre dépêche de ce jour, sur les positions et les forces de l'ennemi. C'est pour moi une grande sécurité de savoir Dijon gardé pour vous. Les mobilisés que vous attendez ne peuvent tarder à arriver. Je vais encore m'occuper des armes.

DE FREYCINET.

N° 783. Bournel, 11 janvier 1871, 5 h. s.

De Serres à Mayer, commission armement, Bordeaux.

Merci cordialement de votre dépêche; vous connaissez ma foi inébranlable; j'espère que mes efforts ne trahiront pas ma foi. Croyez que je pense à vos bons avis et saisirai avec empressement l'occasion de leur donner suite en la faisant naître au besoin. Mes sincères amitiés à vous et à vos collègues.

DE SERRES.

Bournel, 11 janvier 1871, 6 h. 15 soir.

De Serres à chef d'état-major de l'armée des Vosges, Dijon.

Je vous remercie de votre bonne dépêche du 10; nous tenons énormément, le général en chef et moi, à rester en relation permanente avec vous qui maintenant plus encore qu'auparavant avez une grande tâche à remplir en nous apportant votre inappréciable concours. Le corps de Zastrow maintenu par votre attitude remonte vers Langres pour revenir dans l'Est. Il est de toute importance que vous ne le perdiez pas de vue, restant constamment sur son flanc, le harcelant dans sa marche qu'il est indispensable de ralentir. Le Morvan et la Côte-d'Or maintenant hors de menace. Le plateau de Langres doit devenir votre base d'opérations d'où vous menacerez sur une immense étendue la grande ligne des communications de l'ennemi. L'armée de l'Est compte sur votre vigoureuse action dont nous espérons sentir bientôt les effets. Je vous tiendrai au courant de tout ce qui pourra vous intéresser. Je présente mes respectueux souvenirs au général.

DE SERRES.

N° 7242. Bordeaux, 11 janvier 1871, 10 h. 10 s.

Guerre à colonel Bordone, Dijon.

M. de Serres est au quartier général et ne peut le quitter en ce moment.

Vous avez trop de patriotisme pour ne pas prendre patience. Quant aux deux personnalités qui vous heurtaient, leur situation est maintenant réglée de manière à ne point contrarier la vôtre.

DE FREYCINET.

N° 7243. Bordeaux, 11 janvier 1871, 10 h. 10 s.

Guerre à colonel Bourras à Pont-de-Roide (Doubs).

Je suis fort satisfait du fait d'armes qu'annonce votre dépêche de ce matin 10 h. 47. Je note les capitaines Boulay et Salmon pour des mentions honorables.

DE FREYCINET.

N° 7310. Bordeaux, 11 janvier 1871, 11 h. 30 s.

Guerre à Jacquemin, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est à Bâle, hôtel des Trois-Rois, et à de Serres, à Bournel.

D'un moment à l'autre, les sections de Gray à

Vesoul et de Vesoul à Bâle tomberont, j'espère, en notre pouvoir.

Il y a pour nous un intérêt de premier ordre à ce que le ravitaillement de l'armée de l'Est s'effectue par voie ferrée; le succès de nos opérations en dépend. Je viens donc faire appel à votre patriotisme pour que, par des prodiges d'activité et d'intelligence, comme vous en avez déjà accomplis au début de cette guerre néfaste, vous organisiez votre exploitation sur les lignes au fur et à mesure qu'elles vous appartiendront. Veuillez donc vous mettre en rapport avec le quartier général de Bourbaki, notamment avec de Serres, actuellement à Bournel (Doubs) lequel vous tiendra au courant de nos progrès, afin que votre exploitation les suive pas à pas. Préparez immédiatement tout ce qui est nécessaire à la réparation des ouvrages et à l'organisation des trains.

La section de Gray à Vesoul est sans doute déjà libre.

C. DE FREYCINET.

N° 7315. Bordeaux, 11 janvier 1871, 12 h. 26 s. (minuit).

Guerre à général Bourbaki à Bournel et à M. de Serres.

En prévision de votre marche dans les Vosges, je vous ferai adresser incessamment un certain nombre de guides qui se présenteront à vous munis d'un papier portant le nom de *Frédérick*, lesquels guides sont des agents des chemins de fer ou des routes, connaissant parfaitement le pays entre Vesoul, Belfort et Epinal.

Dès aujourd'hui, je vous signale le 4e bataillon des mobiles de Mulhouse qui appartient au 20e corps, et dans lequel vous trouverez, surtout parmi les officiers, des guides spéciaux. Ce bataillon a, en effet, fait une retraite à pied depuis Epinal jusqu'à Besançon. Je vous engage à répartir quelques-uns de ces officiers parmi les quartiers généraux de vos divers corps.

Plus j'examine la carte du pays et plus je rappelle mes souvenirs personnels de voyageur, plus j'estime que vous avez un intérêt de premier ordre à accepter et à garder la position de Lure. C'est non-seulement un point central de communication, mais encore la clef de votre ligne de retraite quand vous marcherez sur Epinal. En outre, votre ravitaillement s'effectuera en grande partie par la ligne Besançon-Lure-Luxeuil.

C. DE FREYCINET.

N° 502. Avignon, 12 janvier 1871, 8 h. matin.

Bordone à préfet, Avignon.

Crois qu'on s'exagère au point de vue général effet et surtout résultat final de tentative de bombardement. C'est un acte désespéré de l'ennemi qui sait ne pouvoir réduire notre glorieuse capitale. Tous les prisonniers que nous faisons ici accusent plus grand découragement, sont épuisés au moral comme au physique. A la dernière affaire de Montbard troupes prussiennes ne tenaient plus. Si chemins avaient été moins mauvais et qu'eussions pu engager notre cavalerie, il n'en échappait pas un seul; ils semblent heureux de se faire faire (*sic*) prisonniers. Leur avons pris à Baigneux-les-Juifs convois de vivres. J'apprends que vos mobilisés sont dirigés à Dijon, tant mieux. Soyez ferme, sans personnalités; il faut cependant se raidir contre certains. MM. Bouchet et Istria ont leur affaire faite.

BORDONE.

Precy, 12 janvier 1871, 9 h. matin.

Lieutenant-colonel Eudeline à général Garibaldi, Dijon.

Ricciotti a quitté Flavigny hier matin à 9 h., allant vers Baigneux. Troupes de Vitteaux ont pris même direction, nous allons nous rapprocher d'eux pour aider au besoin tout en surveillant Montbard.

Pas de nouvelles de l'ennemi, direction d'Auxerre.

EUDELINE.

N° 7867. Bordeaux, 12 janvier 1871, 11 h. 30 m.

Guerre à général Bourbaki, Bournel et à de Serres. (Faire suivre.)

J'ai reçu votre dépêche de cette nuit, 1 heure et demie. Elle me suggère les réflexions suivantes :

1° La prise d'Arcey que vous projetez pour demain ne me parait pas ajouter beaucoup à l'interception des communications de l'ennemi, telle que vous l'avez déja obtenue par la prise de Villersexel. Le temps exigé pour cette opération est-il bien en rapport avec le résultat que vous en retirerez?

2° Vous paraissez abandonner, au moins quant à présent, la marche sur Lure. Ne craignez-vous pas, en inclinant ainsi tout entier vers la droite, de permettre à deux groupes d'ennemis de Belfort et de Vesoul, de se rejoindre par la route

de Lure? Je crains que vous ne perdiez le bénéfice de cette séparation en deux tronçons que vous aviez si bien entamée.

3° Vos mouvements successifs s'accomplissent avec une grande lenteur, puisque trois jours se sont écoulés entre Villersexel et Arcey, points distants de 8 à 9 kilomètres.

Je ne nie point les difficultés, mais mon devoir est de vous prévenir que, d'après l'ensemble de nos renseignements, des renforts arrivent de divers côtés à l'ennemi et qu'en ajournant ainsi, même pour les meilleurs motifs, vous trouverez l'ennemi en grande force numérique.

Telles sont les réflexions que je vous soumets. Vous apprécierez dans quelle mesure les circonstances permettent d'en tenir compte.

J'approuve très-fort la marche de Cremer en arrière de Vesoul pour couper la retraite de l'ennemi.

C. DE FREYCINET.

N° 7129. Bournois, 12 janvier 1871, 12 h. 15 s. (midi).

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je vous transmets la dépêche que m'envoie le préfet du Doubs, M. Ordinaire :

« Merci pour votre gracieuse dépêche. Je viens vous signaler une décision funeste que général de division semble vouloir maintenir. C'est la dissolution du corps génie des Vengeurs commandé par M. Doussard, de Marseille; ce corps, qui peut rendre d'excellents services, s'est très-bien conduit sur le champ de bataille et veut aller à Garibaldi. Mon opinion est qu'il faut l'autoriser; s'il est dissous, c'est une perte sèche d'hommes et d'équipement. Garibaldi en tirerait bon parti. Usez de votre autorité pour que cette mesure soit prise, Garibaldi réclamant de nouvelles compagnies. Je sais le général l'ennemi intime des corps francs, il peut avoir raison; mais ceux-là peuvent rendre quelques services. Je suis d'avis de les envoyer à Garibaldi, sur Langres, par route au-dessus de Gray et Champlitte. Il me vient, en outre, de Besançon et de sources diverses, toute une série de rapports méritant attention et qui seraient fort défavorables au général, homme énergique par brutalité, mais certainement insuffisant à mettre en œuvre les immenses ressources de ces régiments par son ignorance de l'administration et des choses de la guerre. Bigot fait tout et serait l'homme qu'il faudrait, s'il avait la décision, qualité lui manquant. M. Juteau, que vous connaissez plein de volonté et connaissance de la situation, doit être utilisé plus qu'il ne l'est à Besançon. Il fournit au général les meilleures données, je lui conseille de vous envoyer des notes par un officier que j'ai vu ici et qui vous mettra bien au courant de l'état des choses. »

DE SERRES.

N° 7326. Bordeaux, 12 janvier 1871, 12 h. 50 m. (midi 50).

Guerre à directeur Audibert, à Clermont, et à de Serres, à Bournel.

Quelles que soient les parts respectives de responsabilité de vos agents et des nôtres dans les déplorables retards qui se produisent de Besançon à Clerval, laissons là, si vous le voulez bien, les vaines récriminations et occupons-nous de sauvegarder l'avenir.

Je vous prie donc de prendre toutes mesures en votre pouvoir pour hâter le rétablissement de la circulation sur cette section et de vous préparer à l'organiser jusqu'à Belfort. J'espère que très-prochainement la voie ferrée sera en notre possession jusque-là. Dès aujourd'hui, faites restaurer tous les ouvrages d'art où vos agents peuvent arriver et donnez-leur des instructions pour qu'il en soit de même à mesure que nous avancerons. Le ravitaillement de notre armée, à peu près impossible par voie de terre, à cause du mauvais temps, devra s'effectuer par les lignes de Dijon, Gray, Vesoul et de Besançon-Belfort. Veuillez donc prendre toutes vos dispositions, comme voie, matériel et personnel, de façon à être notre dévoué auxiliaire dans l'œuvre patriotique que nous poursuivons. Donnez-nous un concours absolument sans réserve, afin que nous puissions surmonter les difficultés déjà si grandes que rencontre notre entreprise. Concertez-vous avec Jacquemin à Bâle.

Réponse urgente.

C. DE FREYCINET.

N° 396. Clamecy, 12 janvier 1871, 8 h. soir.

Sous-préfet à préfet et général, Nevers, sous-préfet Château-Chinon, guerre, Bordeaux.

D'Auxerre on complète ainsi renseignements fournis ce matin. 20,000 hommes ont passé ce matin à Auxerre avec 30 canons; ce sont les 9°, 21°, 49°, 61°, 69° et 79° régiments d'infanterie; cavalerie composée de dragons et chasseurs. Il paraît certain qu'une colonne semblable à peu près est passée à Joigny, se dirigeant sur Saint-Florentin. C'est le 2° corps qui est passé à Auxerre; partie semble venir de Paris et le reste d'Orléans. Un officier prussien du 7° corps disait, dans un moment d'épanchement, le 8 ou



le 9 : « Bourbaki fait un mouvement hardi; s'il réussit, il nous créera bien des embarras. Mais nous quittons Auxerre pour l'Est et nous sommes suivis par le 2e corps. Ces deux corps doivent opérer avec une armée de 100,000 hommes qui passe en ce moment le Rhin et le but de nos généraux est d'envelopper Bourbaki. » La confirmation du premier fait avancé peut faire craindre que le second ne soit aussi exact.

N° 7674. Dijon, 12 janvier 1871, 8 h. 2 soir.

Etat-major armée des Vosges, à de Freycinet, Bordeaux.

D'après dépêches reçues de de Serres et Cremer, j'envoie compagnie spéciale pour destruction de pont de Château-Villain; sitôt que routes permettront, manœuvrerons plus en grand vers points indiqués déjà, et en attendant, mettons Dijon en état de résister à occupation ennemie, sauf à un bombardement improbable. Prisonniers pris à l'affaire de Baigneux-les-Juifs. — Officiers et soldats montrent le plus complet abattement et demandent tous, quand ils ne se croient pas observés, si on ne fera pas bientôt la paix. A l'affaire de Montbard n'avons eu que 3 blessés, 1 mort; ennemi a eu 45 hommes hors de combat et 10 prisonniers, 3 voitures de vivres. Sommes solidement éclairés sur toute la ligne; fais pousser en avant de Langres dans direction du chemin de fer Strasbourg. 7e chasseurs n'a rien répondu, renouvelez ordre, je vous en prie; il serait prêt à partir de Carcassonne avec comte Marie et nous sera indispensable.

BORDONE.

N° 73. Bournois, 12 janvier 1871, 4 h. 15 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Nous arrivons à Bournois où nous comptons rester peu de temps; tout est préparé pour ce que vous savez. Nous n'avons pas encore les rapports des chefs de corps sur la bataille du 9 ni ceux des deux dernières journées. J'en presse l'envoi, car j'ai hâte de vous transmettre le bulletin que j'espérais vous expédier déjà hier. Le canon gronde depuis ce matin sous Belfort; à moins de circonstances échappant aux prévisions admissibles, je vous annonce pour dimanche au plus tard la bataille de Héricourt. Levée du siége de Belfort, si le sort nous est favorable. Je fais tous mes efforts pour en bien préparer les conditions.

DE SERRES.

N° 7390. Clamecy, 12 janvier 1871, 5 h. 17

Sous-préfet Clamecy à préfet et général, Nevers, sous-préfet Château-Chinon et guerre, Bordeaux.

De Cozy (Yonne), on annonce, à la date du 10 janvier, que depuis trois jours des troupes prussiennes en grand nombre, avec nombreuse artillerie, paraissent sur toutes les routes, venant soit du Loiret, soit de Paris, et prenant la direction de l'Est; partie appartient au 2e corps. Les troupes prennent trois directions, l'une par Troyes, l'autre par Saint-Florentin et Tonnerre. Ils annoncent qu'ils veulent couper Garibaldi de Bourbaki, puis revenir sous Paris. A Sens, il n'y a plus que 600 hommes, à Joigny 400, à St-Florentin 180, à Brienon 150. Auxerre est évacué depuis hier. Les communications télégraphiques sont organisées par eux et surveillées. Une locomotive circule sur la voie: on l'a vue montée par des officiers. Les forces qui ont passé dans les trois directions sont évaluées à 100,000 hommes et 150 pièces de canon. On signale l'urgence de couper la ligne, les communications télégraphiques, et d'enlever les petites garnisons plus haut indiquées.

N° 7679. Dijon, 12 janvier 1871, 8 h. 12 s.

Etat-major de l'armée des Vosges à délégué guerre de Freycinet, Bordeaux.

Je vous supplie de ne plus croire que dans le passé, ni jamais, questions personnelles puissent me faire oublier le but que nous poursuivons. Je crains pour le service de la République et je veux empêcher l'éveil, chez d'autres, de susceptibilités fâcheuses, et m'efforce de tout concilier; ce n'est pas facile, surtout quand il faut défaire ce qui a été mal fait. Avais avant votre dernier télégramme informé de Serres que je ne l'attendais plus; sommes, d'ailleurs, en relations et communauté d'action. Il y a à Toulon carabines Minié et mousquetons disponibles. Il y a aussi les chassepots de Lyon. Ordonnez et nous pourrons uniformer au moins l'armement de certaines compagnies qui ont jusqu'à 2 ou 3 modèles différents. Bataillons entiers ont encore fusils piston avec moyenne de 2 ratés sur 5 coups.

BORDONE.

N° 7692. Bordeaux, 12 janv. 1871, 10 h. 10 s.

Guerre à directeur Audibert, Clermont. (Extrême urgence.)

Je reçois communication de la dépêche suivante :

« Dijon, 12 janvier 1871, 3 h. 30 soir.

« *Général Pellissier à général Bourbaki. à Bournel.*

« Toutes les mesures indiquées par votre dépêche ont été prises, mais sont insuffisantes. La voie est complétement encombrée de Besançon à Chagny par suite du déchargement qui ne peut se faire assez promptement; aucun train ne peut avancer. M'autorisez-vous à envoyer par voie de terre partie des troupes qui attendent et stationnent dans les gares, surtout les troupes de cavalerie dont les chevaux souffrent beaucoup en restant dans les wagons? »

J'espère que des mesures efficaces ont déjà été adoptées par vous. Je vous prie, en grâce, de redoubler d'énergie et de dévouement pour débloquer nos troupes, dont l'arrêt peut entraîner la défaite de l'armée de l'Est.

C. DE FREYCINET.

N° 7709. Bordeaux, 12 janv. 1871, 11 h. 20 s.

Service des reconnaissances à de Serres, délégué guerre, à Bournois.

J'ai envoyé des exemplaires complets de mon travail à tous les corps, savoir : 3 au 15e corps; 4 au 20e; 5 au 24e; chaque exemplaire comprend la composition de tous les corps prussiens, plus un tableau des uniformes de tous les régiments. Si cela ne suffit pas, envoyez-moi dépêche.

Voici maintenant les renseignements que je puis fournir sur les mouvements de l'armée ennemie. Indépendamment des 25,000 hommes de Zastrow qui, après avoir été d'Auxerre à Montbard et de Montbard à Auxerre, sont repartis d'Auxerre le 9 vers Châtillon, le 2e corps arrivé de Paris. On m'annonce la présence de cinq régiments de ce corps sur huit; pour deux autres, les chiffres sont douteux. J'admets que le corps entier est en marche, il était le 11 à Auxerre. Ses 25,000 combattants font avec de Zastrow un total de 50,000 hommes. Je crois que la 18e division du 9e corps, comprenant 10,000 hommes, est aussi en mouvement, mais je n'ai pas de certitude; je vous informerai dès que j'aurai un renseignement nouveau.

J'ai adressé avant-hier au général Bourbaki une dépêche exposant la situation; les détails précédents la complètent, je vous prie de les lui transmettre.

Vous avez dû recevoir plusieurs télégrammes disant que Frédéric-Charles arrivait à Auxerre : ce fait n'est pas exact, Frédéric-Charles est en face du général Chanzy.

La concentration des troupes prussiennes s'opère activement vers l'Est, et dans six à huit jours, si vous attendez, vous aurez beaucoup de monde sur les bras.

CUVINOT.

N° 7722. Bordeaux, 12 janv. 1871, 11 h. 55 s.

Guerre à général Bourbaki et à de Serres, à Bournois.

Je regrette beaucoup, en présence des interminables encombrements du chemin de fer, que vous ayez cru devoir faire continuer le 15e corps par voie ferrée, de Besançon à Clerval; mieux eût valu procéder par étapes. Aujourd'hui encore, peut-être vaudrait-il mieux faire mettre pied à terre aux troupes pour dégager la voie. Je vous engage à autoriser immédiatement le général Martineau à charger un officier compétent de son armée de procéder à cette investigation et d'expédier les troupes, surtout la cavalerie et l'artillerie, par voie de terre, s'il juge qu'il y a définitivement profit à le faire. Nous ne pouvons en effet rester éternellement dans la situation où vous vous débattez depuis cinq ou six jours.

C. DE FREYCINET.

N° 7721. Bordeaux, 12 janv. 1871, 11 h. 55 s.

Guerre à directeur Audibert, à Clermont, et de Serres, à Bournois.

Je reçois la dépêche suivante :

« *Colonel légion bretonne à Gambetta, ministre de la guerre, Bordeaux.*

« Il est de mon devoir de vous avertir de notre position. Le mouvement des troupes vers l'Est se fait avec une lenteur inconcevable; nous sommes, depuis quatre jours, arrêtés dans la gare d'Etang et une grande partie de l'armée dans les différentes gares; hommes et chevaux souffrent beaucoup. Les troupes, si l'on n'y prend pas garde, vont encore arriver fatiguées et démoralisées. Les bruits les plus alarmants circulent dans l'armée. Je ne vous parle pas de la légion. Elle n'a, malgré tout, jamais perdu espoir. Mais armée sait que Paris souffre, que temps presse. « On dit tout ce que vous pouvez suppo-

ser. Dans tous les cas, comment y a-t-il un encombrement qui nous arrête si longtemps? »

« Pourquoi n'évacue-t-on pas matériel par Mouchard et Lons-le-Saulnier et au besoin sur la ligne de Belfort? »

Je vous prie de me dire quelles mesures vous avez prises pour terminer ce lamentable et éternel encombrement, et de me faire connaître les noms des agents supérieurs de votre Compagnie qui président, de leurs personnes, sur les lieux à l'exécution desdites mesures.

C. DE FREYCINET.

N° 7767. Bordeaux, 13 janv. 1871, 12 h. 20 m. (midi).

Guerre à Friant, intendant en chef, Besançon.

Je fais faire réquisition de 2,000 voitures dans les cinq départements convenus pour être assuré d'en obtenir 1,500. Je fais diriger moitié sur Chalon et moitié sur Besançon; donnez des ordres en ces deux points pour fixer destination définitive. Je promets 7 francs pour voiture à un cheval et 11 francs pour voiture à 2 chevaux, plus les vivres pour hommes et chevaux.

FÉROT.

(Sans numéro.) Clamecy, 13 janvier 1871, 9 h. 40 soir.

Inspecteur, Yonne, à directeur général, Bordeaux.

La colonne, dont quelques éclaireurs sont venus ce matin jusqu'à Avallon, paraît s'être dirigée sur Lisle et Gaillon. — L'ennemi n'a pas reparu à Avallon. — Auxerre libre depuis hier matin craint cependant encore un nouveau passage. On dit que des locomotives prussiennes circulent entre Montereau et Nuits-sous-Ravière. La communication télégraphique est rétablie entre Clamecy et la ville même d'Auxerre.

N° 7786. Dijon, 13 janvier 1871, 9 h. 5 s.

Chef état-major à délégué guerre de Freycinet et à directeur bureau reconnaissances, à Bordeaux.

Dépêches émanant du sous-préfet de Semur sont généralement alarmistes; l'avons signalé depuis plusieurs jours. Nos éclaireurs sur trois routes parallèles surveillent de Montbard à Grancey et doivent continuer à pousser en avant sur le plateau Langres et au-delà, jusqu'à ce que les rejoignions et opérions en masse compacte. Plus de Prussiens à Montbard, Sainte-Reine et Darcey. Tous les mouvements de ces derniers jours étaient faits par troupes de Zastrow, il n'y en a pas d'autres; elles se dirigent vers Baigneux en ce moment; on les y attaquera, si elles semblent s'y arrêter. Les travaux de défense de Dijon marchent bien, activez l'envoi des canons promis à général Pellissier, à qui nous laisserons positions très-faciles à défendre.

BORDONE.

N° 7211. Bordeaux, 13 janvier 1871, 10 h. s.

Guerre à général Bourbaki, à Bournois.

Le directeur du chemin de fer, Audibert, me télégraphie :

« Il y a un grand nombre de trains ainsi arrêtés non-seulement entre Chagny et Besançon, mais même entre Nevers et Chagny. Si l'on ne prend pas le parti de décharger une partie des trains dans d'autres gares convenablement emménagées, comme Dijon ou Gray, par exemple, cette situation se prolongera forcément. »

Je vous prie, général, de donner des ordres immédiats pour faire cesser cet état de choses. Faites venir par voie de terre les troupes les plus rapprochées de vous et envoyez les trains d'artillerie et de cavalerie dans les gares pourvues de moyens de débarquement.

Ces faits prouvent qu'on a eu le plus grand tort de faire continuer le 15ᵉ corps par voie ferrée au-delà de Besançon.

Dorénavant et pour éviter ces encombrements, je décide qu'à moins d'une action engagée qui nécessite l'envoi immédiat de renforts à tous prix, le transport par chemin de fer d'un détachement de troupes supérieur à une brigade n'aura jamais lieu sans mon autorisation. Veuillez bien répondre à la présente.

C. DE FREYCINET.

N° 7212. Bordeaux, 13 janv. 1871, 10 h. 5. s.

Guerre à généraux en chef de corps d'armée : 19ᵉ corps, à Carentan; 25ᵉ corps, Vierzon; 2ᵉ armée, à Sillé-le-Guillaume.

Des inconvénients ayant eu lieu par suite de l'envoi précipité de troupes par chemin de fer et sans que les compagnies aient eu le temps de préparer leurs moyens de transport ou de débarquement, je décide qu'à l'avenir, à moins d'une action militaire engagée, qui nécessite l'expédition immédiate de renforts, aucun transport par

chemin de fer d'un effectif de troupes supérieur à une brigade ne s'effectuera sans mon autorisation préalable.

C. DE FREYCINET.

N° 7253. Bordeaux, 13 janv. 1871, 11 h. s.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Le Gouvernement vient de vous nommer général de brigade, chef d'état-major de l'armée des Vosges. En vous conférant ce grade, nous avons voulu augmenter votre autorité, récompenser vos services militaires et faciliter ceux plus grands encore que la République attend de vous.

C. DE FREYCINET.

N° 7252. Bordeaux, 13 janv. 1871, 11 h. s.

Guerre à général Garibaldi, Dijon.

Le Gouvernement de la République vient de nommer Bordone général. En conférant ce grade à l'homme que vous honorez de votre confiance, nous avons voulu vous prouver une fois de plus notre sympathie et notre respect.

C. DE FREYCINET.

N° 7309. Bordeaux, 14 janv. 1871, 1 h. 20 m.

Guerre à général Bourbaki, Ornans.

Je vous félicite du fond de mon cœur de votre beau succès d'Arcey qui, avec celui de Villersexel, doit faire réjouir la France de vous avoir placé à la tête de sa première armée.

Quant à moi, je ne saurais vous dire la joie et la confiance que m'a apporté votre dépêche de 3 heures, qui ne me parvient qu'à minuit.

Demain je vous enverrai des renseignements détaillés, et aussi précis que possible, sur la situation des forces prussiennes. Mais en tout état soyez assuré que la rapidité avec laquelle vous projetez d'opérer augmentera considérablement vos chances de succès. Quand nous cherchons à vous faire hâter, c'est par l'unique pensée de diminuer les dangers de votre marche; mais pas un instant nous ne doutons de vos excellentes dispositions.

L'armée de Chanzy n'a pas été aussi heureuse que vous. Après deux jours de combats victorieux, un poste de mobilisés a subitement été pris de panique. La contagion s'est communiquée à la division des forces bretonnes, également mobilisées et postées dans le voisinage, et le général Chanzy a dû évacuer Le Mans pour ne pas se compromettre. La retraite n'a pas été inquiétée et cet incident, tout nous porte à le croire, n'aura pas de suite.

Chanzy est actuellement arrêté à Sillé. Détrompez-vous d'ailleurs sur la présence du prince Charles, qui est au Mans, et non dans l'Est, avec de très-grandes forces. Nous ne vous perdons pas de vue. Dans quelques jours Cremer recevra une bonne division de troupes de ligne, et nous effectuerons par un autre côté une opération que je vous expliquerai et qui est destinée à vous couvrir.

Allons, général, continuez vos succès. Nul plus que moi n'y applaudira. Transmettez aussi mes compliments à votre précieux chef d'état-major Borel et remerciez de Serres de son dévouement.

C. DE FREYCINET.

N° 7789. Dijon, 14 janvier 1871, 8 h. 20 m.

Etat-major général à délégué guerre, de Freycinet, Bordeaux, chiffre spécial.

Merci pour dépêche que Garibaldi vient de me communiquer, ferai efforts pour mériter cette marque de votre estime particulière. Prière de presser envoi 24 pièces longue portée, promises à Pellissier; tenons à ne pas quitter Dijon avant qu'il soit en état. Commandant Chenot, du génie, m'a communiqué lettre du 3, général Véronique, qui le charge d'étudier et proposer un projet de défense. Ai ce projet dans les mains; quoique renfermant superflu, être bon théorie; a reçu commencement d'exécution, mais exécution tellement mauvaise aux positions principales de Talent, Fontaine et plateau Corcelles, que sans froisser, et réservant à commandant Chenot positions du segment est à sud-ouest, ai procédé immédiatement à confection travail parties principales de la défense, dont envoie plan et légende. Si j'étais Prussien, hardi comme ont été quelques-uns de leurs généraux, dans la position actuelle de nos forces, pousserais en avant avec 50,000 hommes, serais d'avis que Dijon et troupes environs aillent environs Mouchard couper chemin et isoler les (chemins de fer?) Est du centre approvisionnement. C'est pour cela que je vous supplie, car je ne suis pas Prussien, de nous faire envoyer le plus tôt possible canons promis à Pellissier, pour que nous puissions aller de l'avant.

BORDONE.



N° 7790. Dijon, 14 janvier 1871, 8 h. 25 m.

Etat-major général à guerre, Bordeaux.

Sont arrivés hier soir 1,100 mobilisés Loire qui se disent à notre destination. Il doit y avoir erreur, je ne crois pas général Pellissier informé de l'arrivée de ce corps; n'y a-t-il pas erreur entre les mobilisés Loire et mobilisés Isère que nous attendons? les prendrons également si nous les donnez.

BORDONE.

N° 7793. Dijon, 14 janvier 1871, 8 h. 41 m.

Etat-major général à général Thoumas, guerre, Bordeaux.

On m'a demandé situation au 1er décembre dernier; à ce moment n'avions en batterie de montagne que celle commandée par Pohin; depuis avons reçu batteries de montagne, commandant Sebilleau, et 2 autres batteries de montagne commandées par chef escadron Witz. Enverrai situation au 15 janvier.

BORDONE.

N° 736. Ornans, 14 janvier 1871, 7 h. 1 soir.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Le général Martineau m'écrit d'appuyer sa demande de révocation de l'intendant Santini pour être resté en arrière de l'armée quand son corps n'a pas de vivres. Je le fais avec force, car sa culpabilité est patente. En second lieu, le général propose pour le remplacer, au moins avec commission provisoire, le sous-intendant Dumarché, des qualités duquel il répond; ce fonctionnaire est en ce moment à Clerval et serait sous la main.

DE SERRES.

N° 7686. Nevers, 14 janvier 1871, 7 h. 30 s.

Général à général division, Bourges.

Je reçois les trois dépêches suivantes :

Du colonel Carrière : — « Des éclaireurs ennemis se sont présentés devant Avallon; l'un d'entre eux acharné à la poursuite de la garde nationale a été tué. »

Du sous-préfet de Clamecy : — « Les personnes les plus compétentes estiment à 160,000 hommes les troupes qui sont détachées à la poursuite de Bourbaki. A la dernière occupation d'Auxerre, il y a eu des maisons pillées, des magasins dévastés, des femmes souffletées. »

Du général du Temple : — « Encore une fois déçu dans mes espérances : le mouvement tournant a été parfaitement exécuté par le colonel Sudrie, qui seul a été engagé; à part quelques tués et quelques prisonniers le gros m'a échappé, mais je me revengerai demain matin. Le colonel Ansart, qui a entendu le canon, est venu sur le bord du fleuve, il agira de concert avec moi. Je voulais aller ce soir à Gien, mais mes troupes sont trop fatiguées. Je remets la chose à demain, les mobilisés ont eu plusieurs tués et blessés; je quitte les lignes de Neuvy pour celles de Briare, on ne peut pas indéfiniment laisser le pays exposé au brigandage des Prussiens. »

DE POINTE.

N° 7792. Dijon, 14 janvier 1871, 8 h. 40 soir.

Chef état-major armée des Vosges à directeur général Steenackers, Bordeaux.

Garibaldi vient de me communiquer la nouvelle dont me parlez et qui me prouve que vous êtes un ami pour moi. Je ne vous oublie pas plus que ne m'oublie, vos affaires vont partir bientôt. Serez content, Loir y travaille comme moi.

BORDONE.

N° 7794. Dijon, 14 janvier 1871, 8 h. 42 soir.

Au Gouvernement de la République, Bordeaux.

Bien reconnaissant pour nomination du général Bordone. Il sera digne de votre confiance.

G. GARIBALDI.

N° 7765. Bordeaux, 14 janv. 1871, 11 h. 35 s.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Je m'occupe de l'envoi des canons pour fortifier Dijon. Je vous remercie des soins que vous donnez à l'étude des défenses extérieures. Quel que soit mon désir que vous portiez votre quartier général plus au nord, je vous prie cependant de ne pas quitter Dijon avant que nous nous soyons mis d'accord par dépêche sur la nouvelle position à occuper.

J'apprends que les mobilisés de l'Isère, dont la neige avait entravé le départ, se sont remis en route pour Dijon.

C. DE FREYCINET.

N° 7941. Bordeaux, 15 janv. 1871, 2 h. soir.

Gambetta à général Bourbaki, Ornans.

J'ai envoyé à Paris les résultats heureux de vos opérations dans l'Est. L'entreprise a été approuvée unanimement par tous; les résultats déjà obtenus les ont remplis de confiance. Je leur ai dit combien vous aviez déployé de qualités, d'énergie et de brillante bravoure, dans les divers combats qui ont eu lieu. Je suis personnellement heureux de vous exprimer, en mon nom et en celui de tous mes collègues, la confiance complète que nous avons mise en votre loyauté; et pour ma part, je me félicite tous les jours de n'avoir jamais douté des grandes qualités militaires que vous deviez mettre au service de la France envahie. Je compte bien recevoir promptement de vous de plus complètes et plus fortifiantes nouvelles.

LÉON GAMBETTA.

N° 7801. Bordeaux, 15 janv. 1871, 2 h. 10 soir.

Guerre à général Bourbaki, à Ornans.

J'ai examiné fort attentivement quelle parait être la meilleure route à suivre, pour atteindre le but que vous poursuivez.

La route par Epinal, quoique la plus directe, et par cela même fort tentante, offre deux grands inconvénients : 1° à cause des neiges, le chemin par Lure, Luxeuil, Plombières, encaissé dans la montagne, peut être très-difficile; par Giromagny et Remiremont, il serait sans doute pire encore; 2° considération peut-être plus grave, la ligne de communication par Lure et Épinal, ou bien offre un ravitaillement très-malaisé, si l'on s'appuie sur Besançon et la voie de terre, ou bien est exposée à être coupée, si l'on emprunte la voie ferrée Dijon-Gray-Vesoul; il se pourrait même que l'ennemi, descendant en forces de Chaumont, coupât l'ensemble des communications, Dijon, Dôle, Mouchard, en sorte qu'on serait tout-à-fait suspendu dans les Vosges. Ce qui le donne à craindre, c'est précisément la concentration entre Chaumont et Châtillon, où il doit y avoir 60,000 hommes, prêts à descendre sur Chaumont, si vous remontez sur Épinal.

Au contraire, en marchant dans la direction de Chaumont, vous gardez votre double ligne de ravitaillement, Dijon, Gray, Chalindrey, et Dijon, Vesoul, Jussey, Chalindrey. En outre, vous suivez des routes beaucoup moins menacées par les neiges. Je suis donc d'avis, qu'après avoir dispersé l'armée assiégeante de Belfort, vous reveniez sur Vesoul et Combeaufontaine. Là, nous examinerons quelle sera à ce moment la situation de l'ennemi. S'il est toujours concentré, comme aujourd'hui, autour de Chaumont, il faudra vous porter directement sur lui, par la double route de Combeaufontaine à Langres et à Bourbonne-les-Bains; et vous remporterez la victoire de Chaumont, en suite de laquelle vous marcherez sur Châlons-sur-Marne. Si, au contraire, l'ennemi, dépassant Chaumont, s'est avancé dans la direction Neufchâteau-Nancy, vous marcherez de Combeaufontaine sur Neufchâtel, par Jussey et Lamarche, et vous remporterez la victoire de Neufchâteau, en suite de laquelle, vous marcherez sur Pagny, d'où vous intercepterez les voies ferrées de l'ennemi.

Je vous ai dit que nous songions à vous prêter appui. A cet effet, nous dirigeons ces jours-ci, un corps de 85,000 hommes, de Bourges, sur Clamecy et Troyes, de manière à inquiéter fortement la concentration opérée à Chaumont, et à barrer le chemin aux petits détachements qui viennent de Paris pour la grossir. Je calcule que ce corps sera entre Troyes et Chaumont, à peu près à la même époque que vous serez vous-même sur le point de remporter la victoire de Chaumont ou de Neufchâteau.

En ce moment, comme j'ai dit, je n'estime pas les forces groupées autour de Chaumont à plus de 60,000 hommes et je doute qu'avant votre arrivée elles atteignent 100,000 hommes. Or, vous aurez vous-même plus que cela, sans compter le nouveau corps dont je parle et sans compter non plus les forces de Garibaldi, chargées de protéger votre gauche entre Langres et Dijon. Je n'ai pas encore reçu votre dépêche de ce soir.

C. DE FREYCINET.

N° 7998 bis. Bordeaux, 15 janv. 1871, 4 h. 5 s.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Une décision ministérielle antérieure a chargé le général Garibaldi de tous les travaux de défense hors de la ville de Dijon. Par conséquent, c'est à vous de décider pour tout ce qui concerne ces travaux. Il y a eu sans doute un malentendu de la part du génie militaire, et je prie aujourd'hui même M. le directeur du génie au Ministère de télégraphier à son représentant à Dijon, pour qu'il n'apporte aucun obstacle aux mesures de défense que vous aurez adoptées. Vous ferez vous-même exécuter les travaux par vos ingénieurs ou officiers.

C. DE FREYCINET.



N° 793. Bordeaux, 15 janv. 1871, 6 h. 55 s.

Service des reconnaissances à de Serres, délégué guerre, à Ornans, à général Bourbaki, à Ornans.

Les seuls régiments dont j'ai pu constater la présence appartiennent tous au 2° et au 7° corps. Le 2° corps est bien tout entier en marche vers l'Est pour Joigny et Auxerre; du 7° corps, il n'y avait que la 13° division, mais je suis porté à croire que la 14° arrive de Mézières et ne doit pas être loin. Il paraît que la division de Landwicht-Debschitz est augmentée jusqu'à 22 bataillons; la division badoise Glumer et la 4° division de réserve Schmeling ne seraient pas modifiées. La division Treskow serait portée à 45,000 hommes, grâce aux renforts récemment reçus.

J'attends toujours les renseignements que peut fournir l'interrogatoire des prisonniers; rien ne m'est parvenu à cet égard.

CUVINOT.

N° 7138. Bordeaux, 15 janv. 1871, 7 h. 20 s.

Guerre à commandant génie Chenot, Dijon ou Auxonne.

Le général Garibaldi ayant été chargé de la défense du territoire de Dijon, vous n'avez plus à vous en occuper. Réglez les comptes de dépense et envoyez rapport.

VÉRONIQUE.

N° 7851. Dijon, 15 janvier 1871, 7 h. 38 soir.

Chef état-major à de Freycinet, délégué guerre, et bureau reconnaissances.

Nous nous conformerons exactement à vos instructions. Toujours mêmes manœuvres des Prussiens; hier ils ont tenté de nouveau de pénétrer dans Semur et Montbard, ils ont été repoussés et poursuivis par nos compagnies franches. Populations commencent à se décider à la résistance; réparations au pont de Nuits-sous-Ravières insuffisantes, on n'y hasarde aucune locomotive. Lyon m'a fait demander si pont de Buffon était réparé, m'en assure et enverrai réponse dans matinée.

Concentration moins considérable qu'on ne le dit vers Chaumont, d'après renseignements de nos éclaireurs sur passage de chemin de Châtillon, Nuits et Chaumont. Routes ordinaires presque impossibles à circulation d'artillerie ou trains d'équipages; troupes très-fatiguées.

BORDONE.

N° 7208 bis. Bordeaux, 15 janv. 1871, 10 h. 40 s.

Gambetta à Chanzy, à Sillé-le-Guillaume.

Général, j'ai reçu votre douloureuse et loyale dépêche de 1 heure 10 minutes. Je ne veux pas la laisser sans réponse. Je veux vous dire que je partage vos angoisses et aussi votre indignation contre les lâches.

Je sais que vous tenterez tout pour conserver au pays ce qui vous reste de forces vives. Je m'en remets pleinement à votre patriotisme. C'est dans le malheur que les hommes se montrent à nu et vous n'avez qu'à gagner dans l'estime de vos concitoyens à être jugé aux prises avec la mauvaise fortune. Mais dites-vous que la France est revenue de plus bas et qu'il suffit, même si Paris succombait, de quelques mois de résistance et de quelques hommes de cœur, pour sauver son honneur et rétablir sa fortune. Comptez sur moi comme je compte sur vous.

LÉON GAMBETTA.

N° 7910. Dijon, 15 janvier, 11 h. 54 soir.

Préfet Côte-d'Or à intérieur et Gouvernement.

Prussiens marchent en nombre considérable de Montbard par Frênes, Ménétreux, Frolois, Chanceaux.

Ils occupent Lamargelle, Frenois, menacent Is-sur-Tille.

Au nord ils occupent Grancey-Benaivre, menaçant Selongey, Gray, Champlitte. Je préviens généraux.

Le préfet,

LUCE-VILLIARD.

N° 7436. Bordeaux, 16 janvier 1871, 3 h. 20 s.

Guerre à général Bourbaki, à Aibre.

Je reçois de la Compagnie de Lyon la dépêche suivante :

Clermont, 16 janvier, 12 h. 40.

Je reçois du chef de l'exploitation qui est en ce moment à Besançon la dépêche suivante :

« *De Besançon pour Clermont. Chef de l'exploitation à directeur.*

« Intendant directeur du grand parc dirige tous les vivres et le matériel de guerre sur Clerval. Les voies étant insuffisantes pour recevoir tous les wagons, nous ne pouvons répondre d'assurer le ravitaillement de l'armée en vivres

et en munitions. Veuillez prévenir le ministre de la guerre de demander au général en chef de faire une partie des transbordements à Baume-les-Dames et Besançon. Je ne saurais trop insister sur l'insuffisance des ressources que présente la gare de Clerval pour la réception des wagons et les manutentions. Je vous ai déjà signalé plusieurs fois cette insuffisance, qui a déjà été la cause de retards et de difficultés considérables dans les mouvements exécutés sur ce point.

« AUDIBERT. »

J'envoie la réponse suivante :

Guerre à Audibert, directeur, Clermont.

Je communique votre dépêche de 12 h. 40 s. à Bourbaki, qui en tiendra compte dans la mesure du possible, mais le ministre ne saurait se contenter indéfiniment de la réponse que la gare de Clerval est insuffisante.

Depuis le temps que cela dure, il vous appartenait de rendre cette gare suffisante. Par conséquent, votre Compagnie n'échappe nullement à la responsabilité.

C. DE FREYCINET.

N° 7460. Bordeaux, 16 janv. 1871, 3 h. 25 s.

Guerre à général Bourbaki, Aibre ; général Rolland, Besançon.

Ne vous arrêtez pas aux dépêches du préfet de Dijon, qui d'ordinaire est inexactement renseigné et en outre tire de fausses inductions. Avec une très-bonne volonté, il vous induirait continuellement en erreur.

C. DE FREYCINET.

N° 7461. Bordeaux, 16 janv. 1871, 3 h. 30 s.

Guerre à de Serres, Aibre.

Si le général Martineau croit devoir demander la révocation de l'intendant Santini, il doit suivre la voie hiérarchique, c'est-à-dire s'adresser à Bourbaki, qui s'en entendra lui-même avec l'intendant général Friant. Quant à vous, mon cher de Serres, je ne saurais trop vous recommander de vous abstenir de toute ingérence dans le service ; vous êtes là-bas notre œil, mais vous n'êtes point un bras.

C. DE FREYCINET.

N° 7951. Dijon, 16 janv. 1871, 3 h. 51 soir.

Général Garibaldi à guerre, Bordeaux.

Le comité présidé par Ulysse Panni, à Marseille, étant dissous et remplacé par un nouveau comité, présidé par Astruc Marcellin, il y a lieu de modifier les dispositions relatives au crédit de cent mille francs ouvert en faveur des corps venant d'Italie.

Cette somme devrait être mandatée au nom d'Astruc pour en user dans les prévisions indiquées lors de l'ouverture du crédit. Veuillez me faire connaître votre décision et prévenir le préfet de Marseille.

BORDONE.

N° 7478. Circulaire de Bordeaux, 16 janv. 1871, 4 h. 20 soir.

Intérieur à préfets, sous-préfets et généraux.

Hier, l'armée du général Bourbaki s'est battue toute la journée. Elle a occupé Montbéliard sans le château, Vyans, Tavey, Byans, Coisevaux, Couthenans et Chagny.

Une partie de l'armée du général Chanzy a été de nouveau attaquée hier, de la manière la plus pressante. Le 21e corps a bien tenu et même a fait des prisonniers.

Le 16e corps a soutenu une lutte acharnée. Le général Jauréguiberry a eu son cheval tué sous lui et son chef d'état-major tué à ses côtés; les autres troupes ont opposé moins de résistance; malgré le mauvais temps et le trouble apporté par ces attaques, la retraite ordonnée continue sans abandon de matériel.

Nos troupes ont repris Gien avant-hier.

N° 7967. Dijon, 16 janv. 1871, 6 h. 46 soir.

Préfet Côte-d'Or à M. de Serres, délégué de la guerre, et général Bourbaki, Besançon. — Faire suivre à général Cremer, Vesoul.

3,000 Prussiens à Is-sur-Tille, éclaireurs à Epagny et Savigny, Thil-Châtel occupé ; éclaireurs sur Gemeaux et Lure.

Selongey occupé par 3 à 4,000 Prussiens; éclaireurs à Fontaine-Française. Colonne prussienne en marche par Chanceaux et Lamargelle.

Ricciotti, qui occupait Is-sur-Tille avant-hier, est rentré hier soir à Dijon, où sont depuis dix jours Garibaldi et Menotti.

LUCE-VILLIARD.

N° 7912. Dijon, 16 janv. 1871, 8 h. 30 soir.

Chef état-major à délégué guerre de Freycinet et directeur bureau reconnaissances, Bordeaux.

Si recevez communications préfet sur mouvements et menaces de l'ennemi, tenez-les en quarantaine, il apprécie mal situation. Sur notre gauche n'avons toujours que Zastrow, quinze à seize mille hommes. Sa menace sur Saint-Seine et Mouchard n'est qu'une feinte, son objectif est toujours de masquer mouvements de chemin de fer direction Chaumont, et s'accentue vers le nord-est de Dijon. Sommes en forces et en ligne pour l'observer et cacher situation de cette région, et préparés à le recevoir; une colonne d'observation allant d'Is-sur-Tille, Grancey et Langres, forte de 2,500, opère de même et a instruction pour se maintenir sur le plateau Langres et se réunir à sa garnison. Avant de pousser plus avant, dans cas prévus de séparation avec nous, éclaireurs civils, télégraphiques et militaires, nous tiendront toujours en communication, sitôt que seront informés des résultats de Bourbaki.

Modifierons suivant les besoins.

BORDONE.

N° 7468. Besançon, 16 janv. 1871, 9 h. 5 s.

Intendant en chef à intendant du 18e corps, à Aibre.

Je ne puis pousser les approvisionnements au delà de Clerval. Je cherche à me servir de la voie de Vesoul. En attendant son ouverture, je mettrai à votre disposition, dans trois jours, de 150 à 200 voitures qui m'arrivent. J'accepte avec joie votre affirmation au sujet de la plainte du ministre; mes observations tombent d'elles-mêmes. La dépêche ministérielle est du 7 janvier.

FRIANT.

N° 7970. Dijon, 16 janv. 1871, 9 h. 55 soir.

Colonel Gauckler à bureau de reconnaissances guerre, Bordeaux, et à de Serres guerre, Besançon.

Les 15,000 Prussiens sortis de Montbard se sont partagés en deux colonnes, l'une marchant sur Dijon par Baigneux, environ 7,000 hommes, éparpillés entre Semur et Pouillenay. Les autres, environ 8,000, se dirigent sur Gray par Is-sur-Tille, Colay et Grancey; 3,000 se sont dirigés par Thil-Châtel sur Fontaine-Française. L'ennemi est à 6 kilomètres de Gray. On vient d'annoncer que 20,000 hommes et 30 canons ont occupé Saint-Seine, ce seraient 72e, 54e, 60e, 42e et 2e de ligne, 7e de cavalerie, sous général Braman. Sous toute réserve, le prince Frédéric-Charles couche à Bligny-le-Sec avec 15,000 hommes.

Ignorance complète mouvements de Bourbaki et Cremer; veuillez nous en informer.

GAUCKLER.

N° 7971. Dijon, 16 janv. 1871, 10 h. 5 soir.

Chef d'état-major armée des Vosges à Steenackers, directeur général des postes et télégraphes, Bordeaux.

Le service de la poste devient de plus en plus fantastique. Lettres écrites depuis un mois d'Autun et Dijon pour le Jura, le Rhône, etc., ne sont pas arrivées. Lettres qu'on nous écrit arrivent une fois sur dix. La faute n'est ni à Autun ni à Dijon. Le directeur de Chalon ne s'est pas dérangé. Notre armée semble être en interdit; il est urgent de prendre des mesures.

BORDONE.

N° 7972. Dijon, 16 janv. 1871, 10 h. 35 soir.

Etat-major à guerre, de Freycinet, et à bureau reconnaissances, Bordeaux.

Sommes au milieu fonctionnaires et population alarmistes. On prend nos reconnaissances pour Prussiens, et à chaque instant on revient à la charge pour nous détourner de mission confiée.

Mouvement de colonne toujours le même, l'accentue avec les mêmes démonstrations, pour se croire vers l'Est, dans direction de Fontaine-Française et Champlitte.

Attendons toujours nouvelles de Bourbaki et Cremer. Si en avez, quelles qu'elles soient, envoyez-nous-les; pourrions alors combiner quelque chose, mais défendrons toujours Dijon à outrance, en cas d'attaques, que nous ne redoutons pas pour le moment.

BORDONE.

N° 728. Héricourt, 17 janv. 1871, 10 h. 2 m.

Intendant en chef, 20e corps, à Phyjean, comptable. — Gare de Clerval.

Convoi d'aujourd'hui insuffisant; absolument indispensable que vous envoyiez, demain 18, 28,000 rations de pain ou biscuit et 150 quintaux d'avoine; demandez d'urgence autres voitures à

M. Guérard, puisqu'on vous prend les vôtres. Système intolérable; après explication, réclamerai encore à intendant en chef.

CROISET.

N° 77. Dijon, 17 janv. 1871, 12 h. 40 s. (midi 40).

Préfet de la Côte-d'Or par intérim à intérieur et guerre, Bordeaux, à général Cremer à Vesoul, général Bourbaki, général de division à Besançon.

Confirmation précédentes dépêches relatives à marche de l'ennemi. Mouvement sur Gray continue entre Montbard et Gray, par Chanceaux, Lamargelle, Is-sur-Tille, Lure, Mirebeau et Fontaine-Française. Les régiments étaient les 2e, 72e, 54e, 60e et 42e cavalerie; 5 batteries d'artillerie. Ces troupes avaient la couronne sur l'épaule et les initiales R. V. G. (environ 15,000 hommes). Eclaireurs sur droite venus à Savigny-le-Sec, Gémeaux, Viévique et Autrey. Autre colonne prussienne venue de Grancey, occupe Selongey, Véronnes, Chazeuil, envoie éclaireurs à Autrey, environ 5,000 hommes.

Chemin de fer interrompu entre Gray et Auxonne.

Ici, 20,000 Garibaldiens qui, depuis quatre jours, auraient pu, sinon arrêter, du moins contrarier ce mouvement entre Chanceaux et Is-sur-Tille.

Canons pour Langres, subsistances militaires, matériel, destinés à général Cremer, partis hier soir, sont rentrés à Dijon sur avis de gare de Gray. Si Gray eût été occupé par corps français, j'aurais obligé trains à continuer sur Gray.

LUCE-VILLIARD.

N° 7942. Circulaire de Bordeaux, 17 janv. 1871, 3 h. 15 soir.

Intérieur à préfets et sous-préfets, et à généraux division et subdivisions.

La retraite de l'armée du général Chanzy s'est continuée hier dans d'assez bonnes conditions, malgré le très-mauvais temps. L'ennemi n'a été pressant sur aucun point. Nos reconnaissances ont même fait des prisonniers.

L'ennemi est entré hier matin à Alençon, où il avait eu la veille un engagement avec des francs-tireurs de Paris et des mobilisés.

L'armée du général Bourbaki s'est de nouveau battue toute la journée d'hier; elle a pris la position de Chénebier, et sur tous les autres points elle a conservé ses positions. Elle a occupé un instant quelques maisons d'Héricourt, mais elle n'a pas pu les conserver.

L'armée du Nord a avancé le 14 de Bapaume à Albert, où elle est entrée sans coup férir, le 1er corps prussien s'étant replié devant elle; chaque jour elle fait quelques prisonniers.

Le ballon *le Vaucanson*, tombé le 15 dans le Nord, confirme le peu d'effet matériel et moral du bombardement de Paris.

N° 721. Dijon, 17 janv. 1871, 4 h. soir.

Général Pellissier à guerre, Bordeaux, à directeur artillerie à Toulouse, à général commandant la division à Lyon, à général Bourbaki à Ornans.

Un train composé de tout un matériel d'artillerie, canons, fusées, cartouches, dirigé sur Langres sous la conduite du garde d'artillerie Godefroy, a été obligé de revenir d'Auxonne à Dijon, Gray étant occupé, ou au moins fort menacé par l'ennemi.

Que faut-il en faire? Par quelle voie le diriger sur Langres, où il est peut-être attendu?

PELLISSIER.

N° 740. Bordeaux, 17 janv. 1871, 5 h. 25 s.

Guerre à général Garibaldi, Dijon.

Des trains de matériel de guerre partis ce matin de Dijon à Gray, ont dû rétrograder de Gray à Dijon, par suite de l'apparition d'éclaireurs prussiens. Ce fait nous étonne et nous inquiète. En outre, il dérange toutes combinaisons pour les approvisionnements. Comment se peut-il faire que l'ennemi ose se montrer dans le voisinage de votre brave armée? Est-ce que la vigilance du général Bordone sommeillerait? Nous ne pouvons le croire. Nous vous prions de nous rassurer bien vite et de nous dire si nous devons faire garder Gray par des forces distinctes des vôtres.

C. DE FREYCINET.

N° 738. Dijon, 17 janv. 1871, 8 h. 40 soir.

Général Garibaldi au ministre de la guerre, Bordeaux.

Une colonne de 1,200 hommes commandée par le colonel Lobbia était hier à Fontaine-Française pour exécuter une mission confiée par vous au commandant Kauffman.

Deux mille cinq cents hommes de nos francs-

tireurs sont échelonnés depuis Vitteaux, Verrey, Saint-Seine et Val-Suzon.

Divers engagements ont eu lieu hier sur la route d'Is-sur-Tille, fortement occupée par les ennemis; si je dois défendre Dijon, il m'est impossible d'occuper Gray.

GARIBALDI.

N° 742. Dijon, 17 janv. 1871, 9 h. 15 soir.

Préfet Côte-d'Or à Gambetta, ministre de l'intérieur, général de division, à Besançon, général Bourbaki et de Serres, délégué de la guerre, Besançon.

Je vous ai prévenu du mouvement de l'ennemi; ces mouvements continuent par Is-sur Tille et Selongey, c'est-à-dire de Montbard à Is-sur-Tille et de Châtillon à Selongey. Demain, 30,000 ennemis peuvent être à Gray et à Champlitte, et après-demain 40 à 45,000 hommes. Il faut que je sache où est de Serres. Il ne s'agit pas de préserver Dijon qui, avec 4,000 hommes, peut être garanti, mais d'empêcher que Cremer et armée de l'Est ne soient pris en queue.

Avons ici 20,000 garibaldiens prévenus par moi depuis cinq jours.

Voici derniers renseignements certains :

Ennemi à Autrey; ont passé à Baigneux environ 20,000 hommes d'infanterie, artillerie 1,000 à 1,200 voitures, quantité énorme de bétail, équipage de pont, régiments : 72e, 55e, 14e, 54e, 60e, 24e, 92e prussiens, venant de Versailles.

LUCE-VILLIARD.

N° 744. Dijon, 17 janv. 1871, 9 h. 40 soir.

Colonel Gauckler à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

Général Bordone a passé nuit blanche et journée à cheval; fatigué, me charge de vous informer que coup de main de Chanceaux a été exécuté par lieutenant Landsmann. Lhoste est arrivé quand tout était bien fini; coup de main des Moulans, près Sombernon, a été exécuté par sous-lieutenant Bablon; Lhoste a eu tort de s'attribuer le mérite de ces affaires et a reçu avertissement sérieux à ce sujet.

Avons à portée une armée arrivée de Versailles; envoie-nous canons promis à général Pellissier pour Dijon. Si tu désires que nous défendions Gray, nous le ferons, mais en ce moment Dijon est menacée encore.

GAUCKLER.

N° 745. Dijon, 17 janv. 1871, 9 h. 42 soir.

Colonel Gauckler à bureau de renseignements, guerre, Bordeaux.

Ennemi échelonné entre Vitteaux, Saint-Seine et Is-sur-Tille, 45,000 hommes d'infanterie avec cavalerie nombreuse, artillerie et quelques mitrailleuses.

Environ 2,500 voitures de réquisition et parcs de bétail. Vient de Versailles et a évacué Montbard, où 25,000 hommes ont passé. 20,000 par Baigneux. Régiments de Montbard sont : 72e, 55e, 14e, 54e, 60e, 24e, 9e et 2e de ligne, provenant des 2e et 3e corps.

L'ennemi a brûlé Verrey et plusieurs fermes et châteaux, pillé par ordre Chavigny, et fait démonstration contre Dijon du côté du nord.

Avons eu engagements divers entre Blaisy et Savigny-le-Sec, combat heureux entre Messigny.

Gray ne parait pas encore menacé, avons encore des troupes à Champlitte.

Mouvement s'accentue dans la direction des Vosges.

GAUCKLER.

N° 746. Dijon, 17 janv. 1871, 9 h. 45 soir.

Chef d'état-major de l'armée des Vosges à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Gray n'a jamais été menacé, ce n'est pas pour l'heure objectif ennemi, et sa possession ne compromettrait en rien approvisionnements armée Bourbaki.

C'est parce que je veille trop que je n'en dis pas davantage ce soir, et les dépêches qui ont provoqué celle qu'avez envoyée au général et à laquelle il a répondu autrement que l'aurais fait moi-même, ne m'ont pas troublé un seul instant; ai répondu à ce sujet à Bombonel, préfet, Pellissier, etc., etc., mais surtout à administration chemin de fer qui nous cause les plus grands ennuis.

L'ordre d'arrêter convois et évacuer gares était stupide, mais entre autorité, division, subdivision, préfet et tant d'autres, on ne sait à qui s'en prendre.

Soyez tranquille, à demain matin.

BORDONE.

N° 747. Dijon, 17 janv. 1871, 10 h. soir.

Général Pellissier à guerre, Bordeaux, à M. Haca et à général de division, Lyon.

Mobilisés à Dijon et environs :

Jura.......	7,188 à Dijon et environs.
Saône.....	8,900 id.
Loire......	1,100 à Auxonne.
Ain........	2,100 à Nuits et environs.
Hte-Savoie.	1,144 à Beaune.
Isère.......	2,300 aux ordres du gén. Garibaldi.
	22,732 à Dijon et environs.

PELLISSIER.

N° 748. Dijon, 17 janv. 1871, 10 h. soir.

Général Pellissier à guerre, Bordeaux.

Mobilisés Haute-Savoie arrivés à Bordeaux 17 janvier, où ils restent détachés.

Effectif, 1,144.

Général PELLISSIER.

N° 7994. Dijon, 17 janv. 1871, 10 h. 26 soir.

Godfroy, garde d'artillerie, à ministre guerre, Bordeaux.

Arrivé à Auxonne à 1 heure matin. Prussiens signalés environs de Gray. Retour en gare de Dijon. J'attends.

GODFROY.

N° 7208. Bordeaux, 17 janv. 1871, 11 h. 15 soir.

Guerre à général Pellissier, Dijon.

Dites-moi d'urgence combien vous avez de mobilisés sous vos ordres, indépendamment, bien entendu, de ceux de Garibaldi, et dites-moi en outre si vous croyez être en état de défendre Dijon sans le secours de Garibaldi.

C. DE FREYCINET.

N° 7212. Dijon de Bordeaux, 17 janv. 1871, 11 h. 40 soir.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Le général Garibaldi me télégraphie que, s'il doit défendre Dijon, il lui est impossible d'occuper Gray.

Je respecte trop le général pour vouloir discuter avec lui, mais je vous ferai remarquer à vous-même que, sans occuper Gray, il est possible d'en faire respecter les abords, et naguère encore vous assuriez que vous sauriez couvrir le pays de Dijon à Langres. Si, aujourd'hui, vous croyez ne pouvoir défendre que Dijon, et s'il faut donner à Gray une garnison spéciale, mieux vaut me le dire franchement, j'aviserai, mais il sera bien avéré que vos dépêches antérieures étaient allées trop loin dans leurs promesses.

C. DE FREYCINET.

N° 7215. Bordeaux, 17 janv. 1871, 11 h. 50 s.

Guerre à colonel Gauckler, Dijon.

Ta dépêche me prouve que le corps prussien qui passe près de vous se rend à Gray sans que vous vous en soyez douté. Comment cela se peut-il faire? Hier encore le général Bordone me disait que le préfet de Dijon était un alarmiste et que je pouvais être tranquille. Il résulte de là que vos reconnaissances se sont complétement mises dedans et vous y ont mis avec elles. Une autre fois je serai moins confiant.

C. DE FREYCINET.

N° 7231. 17 janv. 1871, 12 h. 10 s. (minuit 10).

Guerre à général Bordone, Dijon.

Votre dépêche de ce soir, 9 h. 45, m'étonne. Néanmoins je vous crois, contre toute vraisemblance, parce que jusqu'ici vous avez montré une habileté supérieure. J'attends donc tranquillement les renseignements promis pour demain.

DE FREYCINET.

(Sans numéro.) Blaizy, 17 janv. 1871. (Sans indicat. d'heure.)

Lieutenant-colonel Lhoste à général Menotti Garibaldi, Dijon, et quartier général, armée des Vosges, Dijon, préfets Lyon et Dijon.

Hier, après notre arrivée à Saint-Seine, on vint me signaler des éclaireurs prussiens sur la route de Chanceaux. Accompagné du capitaine Sylvestre, des lieutenants Lévert et Hablons de la 1re brigade, nous montâmes à cheval, ainsi que les trois chasseurs et mon guide. Arrivés à la ferme de Bellerencontre, nous fûmes prévenus qu'un parc de 7 à 800 moutons était allé coucher à Champigny; nous étions dix-sept en tout, dont quatre officiers.

Mettre pied à terre, faire garder nos chevaux, sabre et revolver en mains, nous partîmes pour Champigny sur les 7 heures du soir.

Nous avons fait cinq prisonniers, tué deux hommes et enlevé triomphalement les 7 à 800 moutons, huit fusils, douze casques, deux chevaux et une voiture chargée; puis, nous avons regagné Saint-Seine tout disposés à recommencer.

Le troupeau pris à l'ennemi, vaut près de 20,000 francs.

Pas un homme de blessé parmi nous.

ORDRE DU JOUR DU 18 JANVIER 1871.

Le général Garibaldi à l'armée des Vosges.

Tous les jours, nos braves francs-tireurs présentent à la République de nouveaux trophées en attendant que nous partagions tous, selon votre impatience et la mienne, leurs glorieuses fatigues.

Jeunes miliciens de la sainte cause de la République, vous apprendrez à ses ennemis la différence qui existe entre l'esclave d'un despote et le champion de la liberté.

Les redoutables soldats du roi de Prusse, jadis si fiers contre un tyran, commencent à plier devant les nobles défenseurs du droit et de la justice, et c'est à vous, génération prédestinée, que la fortune confia le soin, non-seulement de déblayer le sol de votre belle patrie de l'envahisseur, mais d'établir sur des fondements solides les principes saints de la liberté et de la fraternité des nations, que vingt siècles d'efforts des générations passées n'ont pu obtenir par la tenace et diabolique association du tyran et du prêtre.

Les désastres sanglants que vient d'éprouver la France sont une dure et efficace leçon pour le sybaritisme que les rois voulaient imposer à votre noble pays.

Mensonge et corruption, voilà le symbole de ces malfaiteurs; vérité et justice sont empreintes sur les oriflammes de nos jeunes légions, et le sang, les larmes, la désolation de deux grands peuples trompés, ont engendré cette ère nouvelle où la famille humaine oubliera ces pays ensanglantés de l'histoire qu'écriront, avec le fer et l'encensoir, l'Empire et le noir reptile qui lui sert de piédestal.

Presque à la fin de ma carrière, je suis bien fier de marcher à vos côtés pour servir la plus belle des causes, et confiant dans votre bravoure pour l'accomplissement de notre mission humanitaire.

18 janvier 1871.

G. GARIBALDI.

N° 754. Dijon, 18 janv. 1871, 8 h. 5 matin.

Chef état-major de l'armée des Vosges à de Freycinet, guerre, et bureau reconnaissances, Bordeaux.

On dit de Bordeaux qu'on n'admet pas qu'il y ait ici autre corps que celui de Zastrow. Hier cependant parmi morts ennemis sont des dragons du 15e régiment, qui font partie du 6e corps.

BORDONE.

N° 752. Dijon, 18 janv. 1871, 8 h. 40 matin.

Etat-major de l'armée des Vosges à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

C'est parce que sais qu'on défend mieux ville en faisant respecter ses approches, que n'ai eu hier, malgré dépêches Bombonel, aucune crainte pour Gray. Ne sais, d'ailleurs, qui lui a donné commandement Gray avec cent hommes; ici trop de gens commandent. Avons troupes à Fontaine-Française et Champlitte, et c'est fausse alerte qui a causé à administration voies ferrées, suspension trains et évacuation matériel. Vous signale administrateur supérieur du chemin de Paris à Lyon, comme mal intentionné, sinon dangereux. Donnez-moi autorité pour mettre en état chemin de fer Chalon à Dôle, qui servira puissamment comme voie dégagement; avais déjà demandé cela à Dôle. Un peu de ballast manque. Il a déjà servi pour transport troupes et matériel; si voulez, donnez ordres directs. Quant à chemin Auxonne-Gray non menacé, il a moins d'importance dans la situation, car objectif ennemi est toujours direction Est; il s'accentue de plus en plus et tend à envelopper Bourbaki et rejeter frontière. Les démonstrations faites sur Montbard, Baigneux, Gray, Dijon, n'ont pour but que masquer marche lente et embarrassée de colonne de 40 à 45,000 hommes en marche vers Vesoul et Lure. Ennemi nous a, d'ailleurs, rencontré partout où il s'est présenté, et succès partiels, quoique petits, ne sont pas sans importance.

Occupation permanente de Gray ne me paraît donc ni utile ni possible, avec forces dont disposons. Envoyez canons promis à Pellissier, et alors agirons sur gros des ennemis. Affaire Talmay a amené capitulation Dijon; ne veux pas faire prendre troupes mobilisées de Pellissier, qui ne savent encore ni se garder, ni combattre. Hier, j'ai espéré surprendre nombreux équipages ponts, mais panique des gens de Dijon, obsessions de fonctionnaires sur lesquels ne me crois pas autorité suffisante, et dont quelques-uns

préparaient déjà leur retraite, m'ont obligé à surveiller plus attentivement environs et Dijon même. Ai en moi confiance nécessaire pour agir sans rien compromettre, mais me défie aussi assez de moi, pour ne pas rejeter autres avis, quand je les vois groupés et presque systématiquement contraires aux miens. Ai dans événements à venir plus de confiance que jamais et ne redoute pas jugement final; raisonnant à *posteriori*, personne n'a encore droit de dire que me suis trompé, et si, à Besançon, Gambetta nous avait écouté, ces pays n'auraient pas été occupés et serions dans Vosges et duché de Bade depuis longtemps. Ne veux pas plus me séparer de Garibaldi, que lui de moi. On lui a, pour motifs que ne veux discuter, refusé autorité officielle sur chefs français, qui ont toujours subi son autorité moralement, quand ont été en contact avec lui. Il est temps encore, c'est peut-être plus utile que jamais. Seul, avez su nous juger et nous apprécier; en sommes fiers et ferons honneur à notre parrain. C'est demain matin que fais mouvement; espère que vous serez satisfait.

BORDONE.

N° 761. Dijon, 18 janv. 1871, 9 h. 50 matin.

Général Pellissier à général Freycinet, Bordeaux.

Avons 20,432 mobilisés, non compris les 2,300 de l'Isère qui font partie de l'armée de Garibaldi.

Dès que nous aurons reçu les 24 pièces de 12 rayées qui nous sont annoncées, pourrons parfaitement nous passer de Garibaldi pour défendre Dijon. Jusque-là, avons besoin de son artillerie, n'ayant que deux pièces de canon de 4 prêtées par la place d'Auxonne. Quand contingents annoncés seront arrivés, le nombre des mobilisés s'élèvera à près de 40,000. Ce commandement est trop important pour le grade de celui qui l'exerce en ce moment.

D'ailleurs il y a dans les mobilisés plusieurs commandants supérieurs revêtus du grade de général de brigade, général Pellissier commandant supérieur des mobilisés de Saône-et-Loire, commandant de la subdivision, général Franzini, ceux de la Haute-Savoie. Cette égalité de grade peut donner lieu à des conflits; il serait à désirer que le commandement supérieur de l'armée de Dijon pût être confié à un général de division.

Nous n'avons pas à Dijon un seul escadron de cavalerie, il est indispensable, si nous agissons seuls, qu'un escadron soit attaché à la place, ne fût-ce que pour les reconnaissances.

L'armement des mobilisés est généralement défectueux : ne serait-il pas possible de le remplacer par des armes à longue portée?

PELLISSIER.

N° 7290. Bordeaux, 18 janv. 1871, 10 h. 40 m.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Vous m'aviez annoncé des renseignements qui ne sont pas venus. En revanche, par une dépêche de ce matin, 8 h. 50, vous me dites avec un calme parfait que « Bordeaux n'admet pas qu'il y ait là-bas d'autre corps que celui de Zastrow, et que cependant, parmi les morts, il y a des dragons du 6e corps. » Vous avez oublié sans doute que c'est vous-même qui, hier, le souteniez en traitant d'alarmiste le préfet de Dijon qui, malheureusement, y a vu plus clair que vous. Vous avez laissé passer deux corps d'armée près de vous sans les inquiéter et, on doit le supposer à votre décharge, sans les voir. Si vous ne devez pas faire un plus actif usage des troupes que vous avez, dites-le, et nous disposerons directement de vos mobilisés. Il est bien malheureux pour nous que l'illustre Garibaldi soit souffrant; car sûrement ces mécomptes ne nous arriveraient pas. En résumé, je vous demande si vous pouvez et voulez vous jeter au travers de l'ennemi qui circule entre Dijon et Gray, de manière à troubler sa marche et à protéger les positions de Gray et Dijon.

C. DE FREYCINET.

N° 7257. Bordeaux, 18 janv. 1871, 1 h. 45 s.

Délégué affaires étrangères à M. Gambetta, Laval.

Résumé des renseignements et des appréciations militaires de Londres.

Lecointe et toutes les troupes qu'il peut réunir devraient marcher sur Mirecourt pour couvrir et aider Bourbaki. A Belfort, Bourbaki devrait couper la route de Cernay. Frédéric-Charles est probablement à Nogent-le-Rotrou avec trois corps. De tous les généraux, Faidherbe, dans sa position, est celui qui peut frapper le plus grand coup; on doit tout sacrifier pour lui envoyer des renforts. L'armée autour de Paris doit être sérieusement amoindrie par l'envoi de détachements à Epernay et à Nancy. Concentrer les forces et les efforts et agir sur les communications des Allemands.

De Bâle, on annonce que 6,000 hommes de renforts ont été envoyés aux Prussiens à Belfort dans la nuit du 15 au 16 par Strasbourg et Mulhouse.

CHAUDORDY.



N° 186. Clerval, 18 janv. 1871, 1 h. 50 s.

Sous-intendant 20e corps, à intendant en chef, à Aibre.

Chemin affreux entre l'Isle et Arcey, grandes difficultés pour arriver. Il serait bon d'envoyer deux compagnies mettre la route en état. Voyageant à pied, ai rencontré convoi parti hier éparpillé sur la route sans escorte; indispensable d'envoyer par division un officier et un tiers de compagnie escorter avec responsabilité engagée. Faisons partir ce soir une cinquantaine de voitures matériel ambulances.

Faites envoyer mulets et voitures du train, avons ici 12 bâts pour les 12 paires cantines.

LEGROS.

N° 774. Dijon, 18 janv. 1871, 1 h. 55 soir.

Chef état-major à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Votre dépêche n° 7220, de 10 h. 55 matin, prouve que n'aviez pas reçu encore dépêche plus longue expédiée avant. Général est absent; à sa rentrée lui communiquerai votre dernière. S'il a été souffrant à Autun sans jamais perdre activité et lucidité d'esprit, et si pendant ce temps moi et ceux qui l'entourent avons redoublé d'ardeur pour service de la République, il est aujourd'hui plus valide et plus impatient que jamais de rendre de grands services. C'est dans dépêches plus anciennes qu'ai parlé du corps seul de Zastrow et alors il était seul devant nous et masquait, comme l'ai dit, mouvement de 40 à 45,000 hommes plus haut dans direction de l'ouest à l'est; à ces nouvelles troupes dont petits détachements d'éclaireurs ont remplacé ceux de Zastrow, nous avons tué chaque jour, et sur points très-étendus, des hommes de cavalerie principalement, mais ne pouvais connaître arrivée par chemins de fer, ni signaler la présence avant l'arrivée; mouvement s'opère toujours dans le même sens vers Vesoul et Lure et ennemi ne songe, je le crois, ni à Dijon ni à Gray. Une force de 4,000 avec artillerie marche sur deux lignes dans direction d'Is-sur-Tille, me prépare à l'arrêter, 12 canons viennent d'arriver à gare pour Pellissier, les mettons de suite en position et faisons marcher avec nous notre artillerie de campagne qu'ils vont remplacer. Après arrivée du général télégraphierai de nouveau. Songez à chemin de fer et à M. Audibert, ils sont cause de la panique d'hier.

BORDONE.

N° 7425. Bordeaux, 18 janv. 1871, 3 h. 30 soir.

Guerre à général Bourbaki, à Aibre ou à Arcey

Quand la France connaîtra vos dépêches, elle ne pourra que rendre hommage à la bravoure de la première armée, à l'énergie, au sang-froid et aux capacités de son chef. La première armée a fait tout ce que les circonstances permettaient de faire; elle ne pouvait à la fois vaincre un ennemi supérieur en nombre et les éléments. Elle a le droit d'être fière de sa conduite.

Deux corps d'armée, celui de Zastrow et le 6e corps, sont signalés comme suivant la route Semur, Is-sur-Tille et Champlitte. Il doit bien y avoir là une quarantaine de mille hommes que je suppose se rendre vers la route de Vesoul à Langres, pour tourner à droite sur Combeaufontaine. Autant qu'on en peut juger, par des dépêches assez confuses, le gros de cette force doit être actuellement à la hauteur de Gray, vers Fontaine-Française.

L'armée de Garibaldi, renforcée cependant de mobilisés, n'a rien fait pour les inquiéter. Dans ces conditions, je crois qu'il pourrait devenir dangereux pour vous, à un moment donné, de stationner devant l'armée de Belfort, tandis qu'une nouvelle force vous prendrait par derrière.

Peut-être un parti préférable serait-il de se dérober rapidement devant cette armée, en laissant, par exemple, pour l'observer, le 15e corps, qui serait à peine en mesure de vous suivre et en prenant avec vous les 18e, 20e et 24e pour livrer bataille aux deux corps dont j'ai parlé. C'est une simple indication, bien entendu, que je vous donne, vous laissant absolument juge de ce que vous pouvez et devez faire dans les circonstances où vous êtes.

Notre 25e corps d'armée, actuellement à Vierzon, devait partir avant-hier pour commencer la diversion que vous savez. En présence de l'échec de Chanzy, et n'ayant plus que ce corps pour protéger tout le sud-ouest et le centre de la France, nous avons dû ajourner son départ. Si, après étude, vous jugiez absolument indispensable pour vous-même que cette diversion fût opérée, coûte que coûte, dites nous-le et nous verrons ce qu'il sera possible de faire. Mais ne perdez pas de vue, je le répète, que ce corps est actuellement notre seule force disponible au sud-ouest de la Loire.

DE FREYCINET.

N° 7448. Bordeaux, 18 janv. 1871, 3 h. 40 soir.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Votre dépêche détaillée de 8 h. 40 me fait plaisir. Je persiste néanmoins à penser que vous auriez pu troubler davantage l'ennemi et nous aviser plus tôt de cette marche que très-certainement vous n'avez cru ni si rapprochée de vous, ni si considérable. J'ai pleine confiance en votre talent que je reconnais même exceptionnel. Mais le talent ne suffit pas, il faut aussi vouloir. Je crois donc que si vous le voulez, et j'espère que vous le voudrez, vous pourrez faire plus de mal à l'ennemi. Quant aux avis d'autrui qui vous déroutent, je m'étonne que vous y ajoutiez foi. Un bon général comme vous croit à ses propres renseignements et non à ceux des autres.

DE FREYCINET.

N° 7156. Auxerre, 18 janv. 1871, 4 h. soir.

Secrétaire général à Gouvernement, Bordeaux, général Bourbaki et général de Pointe, Nevers.

Depuis cinq jours il est passé sur la ligne de Lyon environ 250 wagons vides et 12 ou 14 machines se dirigeant sur Orléans où les Prussiens auraient l'intention d'accumuler un matériel considérable pour pouvoir, en prévision, disent-ils, de la défaite de notre armée de la Loire, conduire dans l'Est une partie de leurs troupes devenues inutiles.

MOISET.

N° 7482. Circulaire de Bordeaux, 18 janv. 1871, 5 h. soir.

Intérieur à préfets, sous-préfets et généraux.

L'armée du général Bourbaki a de nouveau exécuté hier une attaque générale; l'ennemi s'est tenu sur une défensive constante et a subi des pertes sérieuses, mais grâce aux renforts qu'il a reçus de tous côtés et à la valeur de la position qu'il occupait, il a pu résister à tous nos efforts et sa ligne n'a pas été entamée.

La ville d'Avallon, bombardée lundi, a eu une vingtaine de maisons plus ou moins gravement atteintes et a été abandonnée depuis par l'ennemi.

N° 7502. Bordeaux, 18 janv. 1871, 5 h. 30 soir.

Justice et travaux publics à M. Audibert, directeur de l'exploitation de la compagnie de Lyon, Clermont-Ferrand.

L'intendant en chef de Besançon se plaint de ce que votre Compagnie transporte à peine de quoi alimenter les troupes. Il en résulte l'impossibilité de créer dans cette ville un dépôt de vivres, et les denrées restent dispersées dans diverses gares. Je vous prie de prendre de suite les mesures nécessaires pour remédier à cette situation. Veuillez m'accuser réception de la présente par télégraphe.

Pour le ministre,

Le directeur général des ponts et chaussées et chemins de fer,

FRANQUEVILLE.

N° 790. Dijon, 18 janv. 1871, 6 h. 20 soir.

Chef état-major de l'armée des Vosges à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

Le général vous envoie par la poste une lettre. Ce soir dépêche à bureau reconnaissance et à vous, vous dira résultat des reconnaissances de la journée, que désormais rédigerai avec Gauckler pour que responsabilité des autres n'augmente pas la mienne.

Suis responsable de ce que je signerai.

Vous adresse par même courrier situation de notre effectif.

BORDONE.

N° 7625. Bordeaux, 18 janv. 1871, 8 h. 15 s.

Guerre à Gambetta, Laval.

Je viens de recevoir une dépêche de Bourbaki de laquelle il résulte qu'il craint d'être entouré de forces nombreuses, les unes venant d'Allemagne, les autres de Paris; ce dernier point est d'accord avec mes propres renseignements dont j'avais fait part de mon côté au général par une dépêche qui s'est croisée avec la sienne. Bourbaki exprime l'intention de battre en retraite vers Besançon, et il demande en même temps que l'on prenne l'offensive de tous côtés.

Pénétré moi-même de cette nécessité, je vous avais proposé, il y a quelques jours, et vous aviez accepté d'envoyer le 25e corps dans la direction de Troyes ou Chaumont. La défaite de Chanzy nous y a fait renoncer, mais je me de-

mande s'il n'y aurait pas lieu de reprendre ce plan, malgré le danger qui existe à dégarnir le sud de la Loire du seul corps d'armée que nous y possédons.

La réponse à cette question est surtout entre les mains du général Chanzy ; si son armée, malgré les pertes qu'elle a subies, est encore en état de retenir celle du prince Charles, je suis d'avis de faire cette tentative, tout aventureuse qu'elle est. Etant privé de tout renseignement sur la situation respective de notre armée et de celle de Frédéric-Charles, je ne puis me former une opinion, et à ce point de vue je regrette vivement l'ignorance absolue où me laisse le général Chanzy depuis deux jours. Je vous serais reconnaissant d'étudier la question avec Chanzy et de me fixer immédiatement. Car si le 25e corps doit agir, il faut qu'il agisse vite et que son départ ne dépasse pas le 20.

DE FREYCINET.

N° 796. Dijon, 18 janv. 1871, 9 h. 30 soir.

Colonel Gauckler à bureau de reconnaissances, et guerre, Bordeaux.

Les 5 à 6,000 Prussiens qui ont bombardé Avallon avant-hier, ont couché à Montbard, Mormagne et environs; sont partis à la hâte vers Baigneux, ce sont 21e, 2e, 12e et 52e de ligne, avec 14 canons du 2e et 3e corps.

D'après journaux allemands, général Manteuffel prend le commandement général.

4,000 hommes ont passé à Saint-Seine se dirigeant à Is-sur-Tille. Une forte colonne a marché de Thil-Châtel sur Gemeaux, et a rebroussé subitement. Réquisitions entre Lux et Arville. Eclaireurs sur toute la périphérie et petits engagements de tous les côtés.

GAUCKLER.

Vu et approuvé : BORDONE.

N° 891. Arcey, 18 janv. 1871, 9 h. 45 soir.

Commandant subdivision à chef d'état-major de l'armée des Vosges.

Colonel Garibaldi, de l'armée des Vosges, arrivé à Menton, sans papiers réguliers, dit avoir définitivement quitté l'armée; préfet des Alpes-Maritimes demande des renseignements, les adresser sans délai à Nice.

BERNADI.

N° 734. Arcey, 18 janvier 1871, 10 h. 5 s.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Généralissime a lu devant moi la dépêche que vous venez de lui adresser. Un tel témoignage de satisfaction et de reconnaissance donné en ce moment par un cœur comme le vôtre est pour lui la plus belle des récompenses et en même temps l'encouragement le plus précieux, car il ramène en son âme ce qu'il avait perdu, la confiance en la justice du jugement de ses compatriotes. Merci pour lui, pour tout le bien que vous lui faites; merci pour le pays, pour tout le bien que vous lui ferez faire.

DE SERRES.

N° 7109. Dijon, 18 janvier 1871, 10 h. 45 s.

Préfet Côte-d'Or à Intérieur et guerre, Bordeaux.

Le manque absolu de paille et de foin exige des mesures promptes et énergiques; m'autorisez-vous à envoyer une personne sûre en Italie, où des denrées peuvent encore être achetées avantageusement avant que la spéculation ne les rende inabordables?

Le nombre des variolés est si considérable dans les hôpitaux d'Auxonne, Dijon, Beaune, Seurre et Saint-Jean-de-l'Hoste qu'il devient indispensable, pour combattre telle contagion et faire de la place aux blessés, de trouver sans délai un refuge pour cette sorte de maladie.

On met à ma disposition à Aiserey, localité saine, une grande usine dans laquelle je peux en faire transporter 300. Dépense quoique suffisante n'excéderait pas, tant pour achat que location du matériel nécessaire, 4 à 5,000 fr. pour installation.

M'autorisez-vous?... Compagnie Paris-Lyon ne répond pas aux besoins du moment. Mauvais vouloir, mauvaise gestion. J'irai jusqu'à la menace du sequestre pour qu'elle s'exécute, car la nourriture, les munitions et les renforts nécessaires à l'armée de l'Est en dépendent.

Communications avec Gray toujours interrompues; ennemi continue à arriver de Montbard, à Champlitte et à Autrey par deux voies parallèles.

Ce matin sont partis de Montbard, infanterie 21e, 2e, 12e, 52e régiments et 12 canons se dirigeant sur Is-sur-Tille. — Ici général Pellissier, excellent organisateur, reçoit, cantonne et achète l'équipement de nombreuses légions mobilisées.

Il rend ici de grands services à l'armée de l'Est et garantit pleinement Dijon.

Il y a toujours ici armée garibaldienne mieux

équipée et armée que la nôtre, et qui pourrait contrarier les mouvements de l'ennemi qui essaye de prendre en queue nos divisions.

LUCE-VILLIARD.

N° 739. Arcey, 18 janvier 1871, 10 h. 55 s.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

Je suis très-sensible aux encouragements que vous me donnez et à l'appréciation que vous faites, par votre télégramme de ce jour, des efforts tentés par la première armée. Je regrette vivement obligation de battre en retraite.

Je cherche à le faire dans les meilleures conditions. Le mouvement de Pontarlier rend cette tâche bien difficile. J'attendrai à être plus complétement renseigné sur attitude de l'armée de Belfort, comme sur les projets du 6° corps et du corps Zastrow, pour prendre un parti.

Je craindrais un échec en laissant au 15° corps seul le soin de maintenir armée de Belfort, qui est aujourd'hui de 90,000 hommes. Je ne vous demanderai de faire agir le 25° corps qu'autant que la situation deviendrait assez critique pour rendre cette mesure indispensable. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que la première armée accomplisse le plus énergiquement possible la tâche qui lui incombe ; après avoir pourvu à sa sécurité, je m'efforcerai de rendre son rôle plus actif.

J'accepte pour M. de Serres, comme pour moi, les encouragements contenus dans votre dépêche. J'ai déjà eu occasion de vous dire combien le concours qu'il me prête en toute circonstance m'est précieux.

C. BOURBAKI.

N° 765. Dijon, 18 janvier 1871, 11 h. 15 s.

Préfet Côte-d'Or à Intérieur et guerre, Bordeaux, général de division, Besançon, général Bourbaki, de Serres, délégué de la guerre, Besançon.

Communications par chemin de fer, suspendues entre Dijon et Gray.

Il y a en gare de Dijon un grand nombre de wagons chargés de subsistances, de canons, etc., pour l'armée de l'Est.

Dois-je les y laisser en souffrance, ou les diriger sur Besançon ?

LUCE-VILLIARD.

N° 7319. Bordeaux, 18 janvier 1871, 11 h. 20 s.

Guerre à directeur Audibert, Clermont, et directeur Cie d'Orléans, Bordeaux.

Le transport des troupes annoncé pour le 20, par une dépêche de cette nuit, entre Vierzon et Dijon est ajourné.

C. DE FREYCINET.

N° 7689. Bordeaux, 18 janvier 1871, 11 h. 40 s.

Guerre à général Bourbaki, Arcey ou Aibre.

J'ai reçu votre dépêche de ce jour de 1 h. 35 soir. Ainsi que je vous l'ai déjà télégraphié, je vous approuve entièrement de ne pas être demeuré en présence de l'armée de Belfort. Le parti que vous prenez de vous rabattre sur Besançon est de beaucoup le plus sage dès l'instant que les fatigues de votre armée et les difficultés du ravitaillement ne permettent pas en ce moment une rapide offensive dans une autre direction.

Il n'est que trop vrai que ni le général Pellissier, ni le général Garibaldi n'ont pas fait ce qu'ils auraient pu et dû pour gêner la marche de l'ennemi.

Il conviendrait, je pense, surtout en ce qui concerne Garibaldi, d'arrêter un plan de coopération parfaitement net, que vous lui feriez connaître, soit de vive voix par M. de Serres, soit par notre intermédiaire. D'un autre côté, nous opérerons, s'il le faut absolument, une diversion sur Troyes ou Chaumont. Répondez-moi à cet égard et dites-moi à quelle date, d'après vos propres projets, le 25° corps devrait quitter Vierzon.

Nous souhaitons d'ailleurs que vous n ayez pas besoin de ce concours. Je vous informe à titre de renseignement que Dijon a en ce moment-ci plus de 25,000 mobilisés dans ses murs, sans compter les troupes de Garibaldi et qu'un certain nombre de canons sont en voie de prendre position pour défendre la ville.

C. DE FREYCINET.

N° 7839. Bordeaux, 19 janvier 1871, 11 h. 5 m.

Guerre à Gambetta, à Laval.

Un conflit de plus en plus accentué s'élève entre le général Rolland et le préfet, M. Ordinaire. Vous en pourrez juger par la dépêche ci-après du général Rolland :

« J'insiste sur la demande de ma dernière dépêche. Il m'est impossible d'avoir le moindre

rapport avec un préfet qui a dit, dans son salon, en présence de plusieurs personnes et de mon officier d'ordonnance : — « Ce cuistre de marin, je saurai bien le faire partir. »

Il est impossible, à distance, de savoir d'où viennent les torts : probablement des deux côtés. Quoi qu'il en soit, ces deux autorités ne peuvent plus demeurer ensemble, ce qui m'a du reste été confirmé ces jours-ci par un délégué de Besançon. Je vous prie de décider le changement du préfet ou du général et de me le faire connaître sans retard. Car en ce moment il y a péril à laisser Besançon en proie à la discorde dans le commandement.

A propos de conflits, la question relative à Lipowski s'est réglée tout naturellement et, je crois, sans aucun froissement.

C'est le colonel Tardy qui, à la demande du préfet, a pris le commandement de la subdivision administrative et Lipowski reste le chef des forces actives. Je crois qu'il conviendrait, en récompense des derniers actes de Lipowski, de le nommer général. C'est même une nécessité depuis la nomination de Charrette. Il conviendrait de nommer Cathelineau colonel; il n'est en ce moment que lieutenant-colonel. Prière de me donner votre décision.

C. DE FREYCINET.

N° 7913. Bordeaux, 19 janvier 1871, 2 h. 15 s.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Je ne comprends pas les incessantes questions que vous me posez pour savoir qui commande, non plus que les difficultés qui surgissent toujours au moment où, dites-vous, vous allez faire quelque chose. La situation est bien simple, vous commandez l'ancienne armée des Vosges et les mobilisés de l'Isère. Vous avez pleins pouvoirs pour défendre tout le pays et vous jouissez exactement des mêmes prérogatives que tous les commandants en chef. Vous êtes le seul qui invoquiez sans cesse des difficultés et des conflits pour justifier sans doute votre inaction. Je ne vous cache pas que le Gouvernement est fort peu satisfait de ce qui vient de se passer. Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui et votre présence à Dijon a été absolument sans résultat pour la marche de l'ennemi de l'ouest à l'est. En résumé, moins d'explications et plus d'actes, voilà ce qu'on vous demande.

C. DE FREYCINET.



N° 7987. Bordeaux, 19 janvier 1871, 3 h. 50 s.

Guerre à de Serres, à Soye.

Je vous prie de demander au général Bourbaki, ce qu'il penserait du plan suivant :

Toute l'armée redescendrait rapidement entre le Doubs et l'Ognon, vers Besançon. On laisserait entre Auxonne et Besançon une force suffisante, pour tenir en respect, sous les murs de ces deux places, une armée ennemie. Tout le reste de l'armée, sous le commandement du général Bourbaki, s'embarquerait à Besançon et se rendrait par chemin de fer à Nevers. Si ce mouvement est bien combiné, et je me charge de le concerter avec la Compagnie, il devra se faire en six jours. Pendant ce temps, le 25e corps se rendrait à La Charité et passerait sous les ordres de Bourbaki. L'ensemble des forces se réunirait à Clamecy, pour, de là, se diriger sur Auxerre, Troyes, Châlons, et finalement opérer jonction avec l'armée de Faidherbe, qui est actuellement près de Saint-Quentin.

Ce plan m'est suggéré par la pensée, que le mouvement tenté dans l'Est est irrévocablement manqué, et qu'il ne faut point s'acharner à le poursuivre.

L'attention de l'ennemi est éveillée; il a eu le temps de se concentrer, et désormais le général Bourbaki le trouvera en forces supérieures dans toutes les directions. Au contraire, par la nouvelle ligne que j'indique, on trompe l'ennemi, qui pendant quelques jours continuera à chercher Bourbaki dans l'Est, et on opérera, sur les armées de Paris et d'Orléans, une seconde puissante diversion, qui obligera l'ennemi à détacher une nouvelle couche de forces.

Quant à Bourbaki, s'il marche avec rapidité, il aura vraisemblablement la ressource de se réfugier, à la dernière extrémité, sous la protection des places du Nord.

Faites-moi part, sans retard, de l'avis du général.

C. DE FREYCINET.

N° 7140. Dijon, 19 janvier 1871, 4 h. 30 s.

Général Pellissier à Ministre de la guerre, Bordeaux.

Vous nous avez enlevé le commandant du génie Chenot, pour le renvoyer à Auxonne.

M. Chenot avait conçu et tracé l'ensemble des fortifications de Dijon, avait organisé les ateliers, et leur avait donné une impulsion qui manque complétement depuis que vous nous l'avez enlevé.

Commandant du génie de Garibaldi est avec lui en expédition, personne ne surveille plus le travail.

Renvoyez-nous M. Chenot, il lui suffirait d'une heure pour se rendre à Auxonne si cette ville était menacée.

PELLISSIER.

Bournois, 19 janvier 1871, 4 h. 30 s.

Intendant Malartic à intendant Lorebeur, Clerval.

Les voitures vides du 18e corps sont envoyées à Baume-les-Dames, qui va devenir de nouveau base du ravitaillement; chargez et réunissez dès à présent le plus de voitures que vous pourrez. Je vous ferai connaître dans la nuit la direction à leur donner.

Lure a été occupé ce matin par les Prussiens; je me suis échappé déguisé en payeur de chemin de fer.

MALARTIC.

N° 729. Bordeaux, 19 janvier 1871, 5 h. 15 s.

Guerre à de Serres, Isle-sur-Doubs.

Je vous remercie beaucoup, mon cher de Serres, de votre affectueuse dépêche et de votre dévouement.

Mon indisposition, Dieu merci, n'est pas sérieuse. J'éprouve plutôt une grande fatigue qu'autre chose. Il est possible cependant que je vous rappelle bientôt auprès de moi pour m'aider, mais auparavant je désirerais que vous régliez avec le général le plan que je vous propose.

Dans le cas où ce plan serait admis, il faudrait me télégraphier immédiatement l'effectif total à transporter et le jour où ce transport pourrait commencer, afin que je puisse me concerter avec la compagnie.

Bourbaki, dans sa dépêche, parle d'une menace de l'ennemi par Gray et Pontailler. Mes renseignements ne l'indiquent point. Je crois à une menace plus au nord, par Vesoul, mais je n'ai pas ouï dire que Gray fût occupé et que par conséquent l'ennemi suivit la direction Gray-Pontailler.

C. DE FREYCINET.

N° 7215. Bordeaux, 19 janvier 1871, 7 h. 5 s.

Guerre à général Bourbaki, Soye.

M. de Serres a dû vous communiquer un plan que je propose. Plus j'étudie la question et plus je me convaincs que vous devez vous rabattre vers Besançon avec toute la rapidité possible.

Ainsi que je l'ai dit, je ne crois pas que vous soyez menacé entre Gray et Pontailler. Aucun renseignement, ici, ne nous confirme la présence de l'ennemi dans cette direction. Enfin je crois que vous ne devez chercher une vigoureuse offensive que sur un autre théâtre que celui où vous êtes.

C. DE FREYCINET.

N° 7217. Bordeaux, 19 janvier 1871, 8 h. s.

Guerre à Audibert, directeur, Clermont; à Gambetta, Laval.

Généraux, préfets et intendants accusent à l'envi l'insuffisance des mesures prises par la compagnie Lyon pour faire cesser l'encombrement sur ses lignes Chagny, Dijon, Besançon. Quelques-uns même vont jusqu'à articuler les mots de mauvais vouloir. Cette imputation est trop grave pour que je veuille m'y arrêter. Mais je dois vous prévenir que le Gouvernement a décidé que si l'ordre n'était pas parfaitement rétabli sous trois jours dans la partie nord de votre réseau, un commissaire directeur relevant de la guerre serait installé auprès de votre compagnie. Je vous en informe avec le désir et l'espoir que cette mesure extrême ne sera pas nécessaire. Répondez, je vous prie.

C. DE FREYCINET.

N° 7151. Dijon, 19 janvier 1871, 9 h. s.

Colonel Gauckler à bureau reconnaissances, guerre, Bordeaux.

1.500 Prussiens couchent à Is-sur-Tille; 2,000 avec 6 canons de position ont passé à Semur avec 80 voitures de réquisition, venant de Senailly; moitié ont pris route de Semur, moitié route de Vitteaux.

GAUCKLER.

N° 7155. Dijon, 19 janvier 1871, 9 h. 15 s.

Général Pellissier à général Thoumas, Bordeaux.

J'ai reçu 12 pièces de 12 rayées avec leurs caissons, leurs munitions, et les objets d'armement.

Attends le second envoi se composant de la même manière.

Mais je n'ai pas le bois nécessaire pour la confection des 24 plates-formes sur lesquelles ces pièces doivent être placées.

Le terrain nouvellement remué des ouvrages sur lesquels les pièces doivent être placées ne



permettant pas de se passer de plate-forme, veuillez me dire à quel arsenal je dois m'adresser pour me les procurer.

PELLISSIER.

N° 7156. Dijon, 19 janvier 1871, 10 h. 40 s.

Préfet à guerre, Bordeaux, à Bourbaki, à général division, Lyon.

Nécessité urgente faire occuper point culminant entre Bligny-sur-Ouroe et Beaune.

Faire aussi occuper Chagny.

Faire achever fortifications Dijon.

LUCE-VILLIARD.

N° 7161. Dijon, 20 janvier 1871, 1 h. matin.

Général Pellissier au Ministre de la guerre, M. Haca.

Mouvement des troupes à Dijon du 18 au 19 janvier inclus.

148 mobilisés de la Loire arrivés à Dijon.

102 mobiles de Vaucluse partis d'Orange allant à Besançon.

2,100 mobilisés de l'Ain, venus de Nuits et environs, non stationnés à Dijon et environs.

PELLISSIER.

N° 7188. Dijon, 20 janvier 1871, 11 h. 20 m.

Bordone à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

Prépare de suite expédition demandée à général de Pointe et à Garibaldi. J'espère arriver premier.

BORDONE.

N° 1481. Pompierre, 20 janvier 1871, 2 h. 10 s.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

Soye, 19 janvier 1871, 11 h.

Le mouvement général de l'armée continue aujourd'hui. — Sur quelques points l'ennemi a essayé de nous inquiéter, il a été accueilli par un feu nourri qui l'a obligé de se tenir à distance. Il nous suit, mais très-mollement. J'apprends à l'instant l'évacuation de la position de Blamont. Je dirige, cette nuit même, une division du 23° corps sur Pont-de-Roide; le reste du corps partira le 21 de Clerval, dans la même direction, de façon à assurer complétement les positions, en occupant le Lomont. J'établirai demain mon quartier général à Baume-les-Dames.

J'ai prescrit au général Pellissier d'envoyer à Auxonne deux bataillons de mobilisés. Le 15° corps prendra position demain, en arrière du ruisseau de Soye, le 20° à Romain, Messans et Huanne, le 18° en arrière de Rougemont, la réserve générale de l'armée et le régiment de marche de chasseurs d'Afrique, entre Avilley et Scey-la-Tour.

BOURBAKI.

N° 7434. Bordeaux, 20 janvier 1871, 3 h. 30 s.

Guerre à Audibert, directeur, Clermont.

Il faut croire que nos armées ne se comportent pas autrement sur le réseau de Lyon que sur les autres. Or, le réseau de Lyon est notoirement le seul sur lequel se produisent des encombrements aussi prolongés.

Le Ministre de la guerre n'a pas le temps de discuter les faits point par point. Il prend le résultat d'ensemble, imitant en cela ce que vous feriez probablement vous-même vis-à-vis d'un chef de gare dont la gare marcherait constamment mal. C'est pour couvrir sa responsabilité devant le pays que le Ministre de la guerre a décidé de prendre lui-même en mains l'exploitation.

Mais je renouvelle le désir et l'espoir qu'on n'en vienne pas à une extrémité pénible pour tous.

DE FREYCINET.

N° 7503. Bordeaux, 20 janvier 1871, 4 h. 35 s.

Guerre à général Bordone, Dijon.

On prétend que les travaux de défense autour de Dijon sont à peu près arrêtés et on semble croire que c'est au commandant Chénot à les continuer. S'il en est ainsi, veuillez me le mander pour que j'envoie immédiatement des instructions au commandant Chénot.

C. DE FREYCINET.

N° 7214. Dijon, 20 janvier 1871, 6 h. 45 s.

Etat-major à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

Ne pourrions laisser Dijon entre mains d'autorités civiles et militaires incapables et mal intentionnées. Commandant Chénot, du génie, appelé à Auxonne, puis rappelé ici par général Crouzat; ne comprends rien aux ordres et contre-ordres. Recevez lettre explicative.

BORDONE.





N° 120. Dijon, 20 janv. 1871, 7 h. soir.

Préfet à intérieur et guerre, à Bordeaux, généraux de division, Lyon et Besançon.

Passage troupes prussiennes continue par Selongey et Is-sur-Tille sur Champlitte et sur Gray. Pesmes occupé, un combat y est engagé, je ne sais avec quel corps français. Vive canonnade. Ici 15 à 20,000 garibaldiens qui semblent inactifs et qui auraient pu défendre le passage de la Saône de Gray à Auxonne.

LUCE-VILLIARD.

N° 7216. Dijon, 20 janv. 1871, 7 h. 15 soir.

Etat-major de l'armée des Vosges à de Freycinet, Bordeaux.

J'espère que ma dépêche précédente vous servira à expliquer celle-ci. Tous travaux de défense pour Dijon sont finis, à très-peu de chose près; ce qui leur manquera quand partirons, ce sont des gens pour les défendre; ayant dû tout modifier ou défaire, commandant Chenot m'est absolument inutile, pour ne pas dire autrement. Vous envoie procès-verbal de ce que j'ai trouvé ici en arrivant et plus de ce que j'ai fait exécuter.

Vous jugerez. BORDONE.

N° 7217. Dijon, 20 janv. 1871, 9 h. 15 s.

Colonel Gauckler à bureau reconnaissances, guerre, Bordeaux.

Passage de Prussiens continue par Montbard, Semur, Vitteaux, Châtillon et Is-sur-Tille par corps de 1,000 à 4,000 hommes avec cavalerie et artillerie.

GAUCKLER.

N° 7218. Dijon, 20 janv. 1871, 9 h. 20 soir.

Préfet de la Côte-d'Or à intérieur et guerre, Bordeaux, et général division, Lyon, Besançon.

Ennemi occupe successivement tous les villages entre Fontaine-Française, Gray, Pesme, Pontailler, Mirebeau. A Essertene, 1,500 chevaux, 3,500 hommes, 6 pièces canon.

LUCE-VILLIARD

N° 7224. Dijon, 20 janv. 1871, 11 h. 30 soir.

Général Pellissier à ministre guerre, à Bordeaux, M. Haca.

Mouvements des troupes du 19 au 20 janvier :

Mobilisés de la Haute-Savoie arrivés à Beaune, 2,455. Francs-tireurs du Gard, une compagnie à Dijon, des Vosges, 97 hommes mobilisés de l'Hérault, venant du camp de Sathonay, allant à Besançon, 800 hommes.

Mêmes troupes, même origine, même direction, 1,000.

PELLISSIER.

N° 1194. Bordeaux, 21 janv. 1871, 9 h. matin.

Guerre à directeur Audibert, Clermont.

Je vous prie de réunir immédiatement tout le matériel nécessaire pour transporter de Besançon par Lons-le-Saulnier, Chagny, à un point que je désignerai ultérieurement, 90,000 hommes de troupes, 50 batteries, la cavalerie et les accessoires habituels, soit environ 200 trains. L'expédition commencera, selon toute probabilité, le 23 au soir à 6 heures, et devra être terminée en six jours. Je vous prie de veiller à ce qu'on emploie le moins possible, pour les troupes, des wagons K, à banquettes provisoires, mais qu'on se serve le plus possible de voitures à voyageurs; les rigueurs de la saison rendent cette condition extrêmement importante.

Je vous enverrai aujourd'hui ou demain matin les indications complémentaires tout à fait précises, mais je vous prie de me dire d'une façon tout à fait positive si nous pouvons compter sur un transport régulier dans les conditions de durée que je viens d'indiquer. La Compagnie d'Orléans qui, dans le récent transport du 15e corps, nous a donné des preuves manifestes de bon vouloir, cherchera sans doute à vous faciliter la tâche en vous fournissant quelque matériel.

DE FREYCINET.

Londres, 21 janv., 11 h. 45 soir (midi 45).

Affaires étrangères à Gambetta, Lille.

Renseignements et appréciations militaires :

On croit toujours qu'il serait très-important d'envoyer des renforts à Faidherbe.

Bourbaki doit craindre d'être coupé de Dijon par les troupes qui s'avancent du nord-est vers cette ville.

On estime que les forces allemandes qui sont en France en ce moment sous Werder et opposées à Bourbaki, environ cent dix mille hommes, qui dans un jour ou deux seront portés à cent trente mille.

Devant Faidherbe, à Saint-Quentin et dans le voisinage, trente-cinq mille hommes.

Devant Paris, deux cent mille hommes de toutes armes, y compris l'artillerie des batteries de siége.

Sous le duc de Mecklembourg devant Chanzy, vingt-cinq mille hommes.

Sous Frédéric-Charles au Mans, à Tours et Vendôme, soixante-dix mille hommes; le second corps bavarois, probablement à Orléans et sur la Loire près de Gien, compte vingt mille hommes.

A Rouen, sur la rive gauche de la Seine et près de Dieppe, douze mille hommes.

Pour garder les communications entre Paris et le Rhin, et vers Auxerre et Langres, etc., vingt mille hommes.

A Longwy, cinq mille hommes.

A Metz et Strasbourg, cinq mille hommes.

TISSOT.

N° 751. Baume, 21 janv. 1871, 1 h. 45 soir.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

M. de Serres m'a communiqué votre télégramme de cette nuit. Je crois qu'il est indispensable que les points d'embarquement soient multiples, Besançon étant position centrale où se chargerait la plus grande partie du parc et du matériel d'artillerie. L'infanterie pourrait se charger depuis Baume-les-Dames jusqu'au-dessus Besançon.

La concentration du matériel devrait se faire par trains tout formés (bataillon de 1,000 hommes ou batterie), afin d'éviter le besoin d'une composition trains, aux gares d'embarquement. La concentration première et celle successive se ferait mieux à petite distance de Besançon, et non à cette gare même, fortement occupée par l'intendance avant. Quant au débarquement, il y a avantage à multiplier les stations et à adopter toutes celles à moins de deux journées de marche du point de concentration, qui reste admis conformément à votre programme, en gagnant cependant le plus de hauteur possible vers le nord, au-dessus de Nevers.

Embarquement commencerait, dès que l'attitude de l'ennemi, ou nos positions défensives entre Besançon et Ognon, couvriraient contre tout danger d'un engagement sérieux avant la fin de l'opération.

Dès maintenant, je crois que le commencement pour le matériel, parc et parties accessoires, peut être fixé au 22 ou 23, et à Besançon.

BOURBAKI.

N° 7962. Bordeaux, 21 janv. 1871, 2 h. 15 s.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Vos dépêches ne répondent nullement aux miennes. Je ne vous demande aucunement de quitter Dijon et de laisser les pièces de position sans canonniers.

Je vous ai seulement demandé, tout en conservant votre quartier général à Dijon, avec les éléments suffisants, de diriger de fortes expéditions en travers de l'ennemi pour inquiéter et peut-être rompre ses longues mais minces colonnes.

C'est ce que vous n'avez jamais voulu comprendre, pour vous dispenser sans doute de le faire. En ce moment même, vous pourriez faire d'utiles diversions sur votre gauche, et vous ne bougez pas, vous bornant à m'annoncer avec persistance la présence du prince Charles, lequel est notoirement au Mans. Cela prouve que vos éclaireurs n'éclairent pas et vous en font accroire. Si cela doit continuer, je déclinerai, quant à moi, devant le Gouvernement, toute responsabilité de votre coopération, et le Gouvernement avisera. J'avoue que j'attendais autre chose de vous dans cette campagne et que je regrette d'avoir aussi chaudement pris votre parti, dans l'espoir où j'étais que cela vous déciderait à une action patriotique qui eût fait tout oublier.

C. DE FREYCINET.

N° 572. Dijon, 21 janv. 1871, 3 h. soir.

Colonel Gauckler à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Nous sommes attaqués depuis ce matin huit heures. On se bat sur toute la ligne entre Plombières, Daix, Ahuy et Norges-la-Ville. Le feu commence à se ralentir.

GAUCKLER.

N° 7849. Besançon, 21 janv. 1871, 3 h. 10 soir.

Général de la 7e division militaire à guerre, Bordeaux, et général Bourbaki, Baume-les-Dames.

Vous me placez dans une situation épouvantable. Besançon est défendu aujourd'hui par



cinq bataillons qui n'ont pas de cartouches. Je suis menacé par la gauche, Marnay, Pin et Pesmes, et si l'attaque est sérieuse, le chemin de fer de Besançon à Dôle et de Dôle à Mouchard peut être coupé. J'ai mis à Marnay et à Pin deux bataillons des mobilisés de la Haute-Saône; ils sont insuffisants, si ce n'est pas une simple démonstration de l'ennemi; devant nous, à Voray et à Lussey, je n'ai que 300 hommes; aujourd'hui un régiment de lanciers a pris une panique affreuse; soixante hommes des grand'gardes sont partis au grand galop jusqu'à Besançon, semant l'épouvante.

Je suis monté à cheval et j'ai brûlé la cervelle au premier que j'ai rencontré; j'ai cassé en face du régiment un lieutenant qui descendait la grand'garde sur les lieux et qui n'a pas su arrêter les fuyards.

Demain, cour martiale pour deux.

J'ai donné 7 bataillons et 2 batteries au 24e corps. J'ai envoyé sur le plateau de Blamont et la rive gauche du Doubs 6 bataillons et 9 pièces de montagne pour garder cette position : il ne me reste que les mobilisés qui ne savent pas tenir un fusil et n'ont pas de cartouches, et parmi eux pas un officier, un sous-officier ou un caporal qui sache ce que c'est qu'une consigne et soit capable de la faire respecter. Je saurai me faire tuer, mais cela ne sauvera pas la place qu'il est impossible de défendre dans ces conditions.

Le général,
ROLLAND.

N° 7247. Dijon, 21 janvier 1871, 5 h. s.

Colonel Gauckler à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

5 heures : le combat continue. L'ennemi a fait de fortes pertes, d'après prisonniers que j'ai interrogés. Des forces nombreuses nous tournent par la droite où les mobiles se sont sauvés sans combattre.

Bordone est au feu; dis-moi si je dois lui remettre la dépêche un peu vive que tu viens de lui adresser. Ce n'est peut-être pas le moment. J'attends tes ordres.

GAUCKLER.

N° 451. Dijon, 21 janvier 1871, 5 h. 10 soir.

Général Garibaldi à guerre, Bordeaux.

Aujourd'hui combat moins sérieux que celui d'hier, mais plus décisif, obligeant ennemi en pleine retraite et qui est ce soir poursuivi par nos francs-tireurs.

G. GARIBALDI.

N° 775. Dijon, 21 janv. 1871, 6 h. soir.

Général Pellissier à ministre guerre, Bordeaux, à général de division, Lyon, à préfet Mâcon, à préfet Chalon et Louchard, à Dijon.

Attaqué par forces prussiennes dont je ne puis évaluer l'importance; combat commencé ce matin vers 9 heures près des avant-postes continue encore en ce moment; d'après renseignements reçus, la chance paraîtrait en notre faveur; apprends à l'instant que Dôle, attaqué et bombardé par l'ennemi, a été pris. Chemin de fer coupé, convois de matériel et de troupes qui étaient dirigés sur Besançon sont refoulés sur Dijon.

PELLISSIER.

N° 75. (Sans indication d'origine), 21 janvier, 6 h. 15 soir.

Général Bressolles à général division, Besançon.

Encore une fois, je vous prie de me faire rechercher M. Bouygues, payeur du 24e corps, situation très-grave. Entrepreneurs, conducteurs, troupes, personne n'est payé. Les premiers ne veulent plus marcher.

BRESSOLLES.

N° 779. Dijon, 21 janv. 1871, 6 h. 15 soir.

Chef d'état-major de l'armée des Vosges à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Combat commencé à 7 h. matin sur gauche continue. Ennemi abandonne position avec plusieurs pièces démontées. Couchons sur ses positions. Prisonniers, tous Poméraniens, sont des corps que je vous ai signalés ce matin.

Mes pertes sont sérieuses, celles de l'ennemi très-considérables.

BORDONE.

N° 1201. Bordeaux, 21 janv., 6 h. 40 soir.

Lemercier, directeur Compagnie Orléans, Bordeaux.

Le ministre de la guerre regrette d'enlever pendant quelques jours à la Compagnie d'Orléans le concours d'un de ses meilleurs agents. Mais les nécessités militaires l'obligent à requé-

rir par la présente dépêche M. de La Taille, inspecteur de l'exploitation à Vierzon. M. de La Taille devra se rendre immédiatement à Besançon et surveiller, comme représentant du ministère de la guerre, l'embarquement et le transport d'un corps considérable de troupes. L'opération commencera dès demain soir et la mise en marche du premier train aura lieu le 23 courant, à 6 h. du soir. M. de La Taille fournira, tant aux agents du chemin de fer qu'aux chefs de troupes, toutes les indications nécessaires pour la concentration du matériel, l'embarquement. Le ministre de la guerre compte que la Compagnie d'Orléans s'empressera de faciliter à M. de La Taille l'accomplissement de son honorable mission.

C. DE FREYCINET.

N° 7185. Bordeaux, 21 janv. 1871, 7 h. 25 soir.

Guerre à Gauckler, Dijon.

Ne remets pas ma dépêche à Bordone. Je suis désespéré de la nouvelle que tu m'annonces par ta dépêche de ce soir 5 h.

C. DE FREYCINET.

N° 710. Pont-de-Roide, 21 janv., 7 h. 55 soir.

L'intendant en chef du 24° corps à M. Lemaître, intendant au grand quartier général de la 1re armée, à Besançon.

L'intendant en chef Friant a télégraphié hier que je prisse toutes les voitures du grand quartier général que je trouverai.

Vous ai fait chercher pour vous communiquer cette dépêche. On ne vous a pas trouvé. J'ai dû agir, car il y avait urgence à retirer les denrées de Clerval et à nous ravitailler. Ces voitures seront rendues au grand quartier général dès que possible.

PÉROT.

N° 711. (Sans indication d'origine), 21 janv., 7 h. 58 soir.

A intendant Friant, à Besançon.

Pays de montagnes, pauvre en blé et en avoine; approvisionnement en Suisse n'offre que des ressources insignifiantes, rapidement épuisées. Tâche de faire enlever le plus de denrées possible à Clerval, mais tiendra peu. Il faut songer aux convois à travers la montagne, soit de Chaux-de-Fonds ou de Besançon, distances, difficultés de route effrayantes.

Les convois devraient se mettre en marche dès maintenant. On indique ravitaillement le plus facile par Sancey et la vallée de la Barbèche. Nous occupons Blamont et Pont-de-Roide par une division, Glainans par une autre, Anteuil par une troisième. Faut-il envoyer à Porentruy pour voir ce qu'on peut y trouver? Cela aidera un peu peut-être. Ai intendant auxiliaire intelligent.

PÉROT.

N° 1206. Bordeaux, 21 janv. 1871, 8 h. soir.

Guerre à M. Audibert, directeur Clermont, en communication à général Bourbaki, Baume-les-Dames.

Le transport des troupes commencera, comme je vous l'ai télégraphié, après-demain 23, à 6 heures du soir, et devra se continuer jour et nuit sans interruption, jusqu'à ce que l'embarquement soit terminé, c'est-à-dire en six jours. Il est indispensable que les points d'embarquement soient multiples, Besançon étant la position centrale où se chargerait la plus grande partie du parc et du matériel d'artillerie; l'infanterie pourrait se charger depuis Baume-les-Dames jusqu'au-dessous de Besançon. La concentration du matériel devrait se faire par trains tout formés pour un bataillon de 1,000 hommes ou une batterie, afin d'éviter le besoin d'une composition de trains aux gares d'embarquement. La concentration première et celle successive se ferait mieux à petite distance de Besançon et non à cette gare même fortement occupée par l'intendance. Je vous fixerai postérieurement le point et les conditions de débarquement. J'envoie des instructions pour que l'intendance débarrasse autant que possible Besançon et autres gares et achemine les wagons à destination. De votre côté, fournissez d'urgence les machines nécessaires.

J'ai dit que les trains prendraient la direction de Besançon, Lons-le-Saulnier, mais si l'ennemi laisse libre la direction Besançon, Dôle, Dijon, cette dernière sera de beaucoup préférable. En ce cas, les trains chargeraient sur la ligne Dôle à Clermont, au-dessus et au-dessous de Besançon. C'est un point sur lequel le général Bourbaki seul pourra vous fixer; s'il est possible d'utiliser la section Dôle, Chalon, cela nous rendrait un immense service. S'il n'y a que des formalités et des questions d'argent qui s'y opposent, vous pouvez passer par-dessus, nous répondrons de tout, et les choses se régleront et se régulariseront plus tard.

Je verrais avec plaisir que M. l'inspecteur Mitchell, qui nous a déjà donné des preuves d'intelligence et de dévouement, fût un des agents préposés par vous à cette grosse opération. De

mon côté, j'envoie pour me représenter et surveiller M. David, inspecteur du Midi, et M. de La Taille, inspecteur d'Orléans.

C. DE FREYCINET.

N° 712. (Sans indication d'origine), 21 janvier 1871, 8 h. 30 soir.

Intendant en chef 24e corps à intendant Colonne, hôtel des Deux-Clefs, à Clerval.

Priez général d'aviser pour faire retirer le plus possible de denrées; qu'on travaille la nuit, tant qu'il y aura voitures ou moyens de transport quelconques. N'abandonnez que quand ne sera plus possible. Prenez aussi avoine.

PÉROT.

N° 713. (Sans indication d'origine), 21 janvier 1871, 8 h. 33 soir.

Intendant en chef 24e corps à intendant général Friant, à Besançon.

Évacuation de Clerval imminente. Organisation de ravitaillement urgente. Comprendre avoine dans envoi; pays en manque. Faudrait mettre en route de suite.

PÉROT.

N° 714. (Sans indication d'origine), 21 janvier 1871, 8 h. 36 soir.

Intendant en chef 24e corps à sous-préfet de Montbéliard, à Saint-Hippolyte.

Pouvez-vous faire faire pain et envoyer le plus possible à Pont-de-Roide, ainsi qu'avoine? Si entrepreneur de pain, de farine, d'avoine, de foin, ou autres denrées peut être trouvé, prière de me l'adresser à Pont-de-Roide, ou traiter avec lui pour quantité considérable, également pour du vin.

PÉROT.

N° 7271. Bordeaux, 21 janv. 1871, 10 h. 40 s.

Guerre à général Bordone, Dijon. (Urgence.)

Votre dépêche de ce soir, 6 h. 15, me réconcilie avec vous. J'avoue que je commençais à perdre ma confiance, mais enfin je retrouve la brave armée de Garibaldi et son habile chef d'état-major.

Général Bordone, vous pouvez nous rendre de grands services. Suivez vos inspirations naturelles et vous vous en féliciterez vous-même plus tard.

Remerciez de ma part l'illustre Garibaldi de la lettre qu'il a bien voulu m'écrire le 18. Je l'ai reçue ce soir seulement.

C. DE FREYCINET.

N° 7318. Bordeaux, 21 janvier 1871, 10 h. 40 s.

Guerre à général Bourbaki, Besançon ou Baume-les-Dames.

Je reçois de M. Joubert de Passa, homme très-recommandable, inspecteur pour la guerre, la dépêche suivante :

« Situation grave. La garde nationale mobilisée menacée d'une désorganisation complète. Son commandant supérieur se retire, ses chefs de légion en feront autant. Ils ont été très-souvent insultés grossièrement par le général Rolland. »

D'autres accusations ont été articulées, mais en dehors de mes attributions. Me paraît nécessaire d'aviser immédiatement. Je vous prie, dès votre arrivée à Besançon, de vous rendre compte de l'état des choses, et si la situation est en effet si grave qu'on la présente, vous remplaceriez le général Rolland dans le commandement de la division, par tel autre général que vous jugeriez capable. Je désire que cette mutation, si elle a lieu, soit opérée avec tous les égards possibles pour le général Rolland, que par exemple vous vous en ouvriez avec lui avant d'y donner suite et que vous lui offriez quelque commandement actif dans votre armée. Quoi qu'il en soit, il est indispensable que le commandement militaire de Besançon soit, d'une façon ou d'autre, parfaitement assuré, et je vous charge de ce soin.

C. DE FREYCINET.

N° 7288. Bordeaux, 21 janvier 1871, 11 h. 20 s.

Guerre à général Bourbaki, à Besançon ou à Baume-les-Dames.

L'ensemble des dépêches parvenues depuis 24 heures indique que l'ennemi, infléchissant son mouvement par suite, sans doute, de la connaissance du vôtre, cherche à couper vos communications de chemin de fer avec Dijon et avec Lyon.

Il paraît avoir été repoussé à Dijon, mais il s'est emparé de Dôle et il marche sans doute sur Arc-Senans. Son insuccès à Dijon semble indiquer qu'il n'est pas encore en très-grande force; cependant, il y a lieu de se préoccuper sérieusement de cette situation et peut-être feriez-vous

bien, s'il en est encore temps, de diriger des forces sur le point menacé.

En tout cas, je crois que ce doit être un motif pour vous de précipiter votre mouvement le long du Doubs pour ne pas risquer de vous laisser envelopper.

Les renseignements que j'ai ne sont pas assez précis pour que je puisse vous donner aucune direction positive. Je me borne à appeler votre attention sur cette tentative de l'ennemi, pour le cas où elle ne vous aurait pas été suffisamment signalée.

C. de Freycinet.

N° 7788. Bordeaux, 21 janvier 1871, 12 h. 25 m. (minuit 25).

Guerre à de Serres, Baume-les-Dames.

Je n'ai pas reçu la dépêche du général, mais je réponds immédiatement à la vôtre, pour gagner du temps.

Le transport à Angers soulève les objections suivantes :

1° Il faut faire un détour, à cause de l'occupation de Tours, ce qui rend le trajet très-long et très-fatigant, pour les hommes et surtout les chevaux.

2° Il est possible que le point extrême, Angers, soit occupé au moment de l'arrivée des premiers détachements et alors tout peut se trouver arrêté. Jugez vous-même du désordre qui s'ensuivrait.

3° Vous ne savez pas où sera à ce moment l'armée de Chanzy; peut-être à Carentan. Conséquemment, toute coopération impossible, et vous serez, à votre tour, tenu en échec par la seule armée du prince Charles. Vous parlez, il est vrai, de vous arrêter à Vierzon, mais Vierzon est un cul-de-sac; on en part, mais on n'y va pas, si ce n'est pour s'abriter et se refaire.

Où pourrez-vous aller, partant de là? Sera-ce à Tours? Mais cette ville est actuellement occupée. L'ennemi, en se retirant, détruira le pont, et alors vous resterez en place. En admettant que vous passiez, vous serez dans une détestable position, adossé à une rivière, devant un ennemi peut-être supérieur en nombre. Vous ne pourrez pas non plus aller à Blois, car le pont manque. Aller directement à Orléans est absolument impossible. Vous ne pourrez donc vous mouvoir que dans la direction de Nevers; mieux vaut donc y aller tout de suite.

Je m'en tiens donc à mon projet qui me semble plus prudent que les vôtres. Ce n'est pas à dire qu'il faudra exécuter absolument tout le programme et se porter jusqu'à Troyes et au-delà. Il est clair que tout dépendra des positions de l'ennemi. Peut-être vaudra-t-il mieux incliner vers Sens ou même se tenir aux environs d'Auxerre et Tonnerre. Mais quand même vous en seriez réduit à cette dernière position, vous gêneriez encore considérablement l'ennemi. Vous gêneriez ses communications et vous auriez vos derrières parfaitement abrités.

J'insiste donc vivement pour Nevers, et j'espère qu'en y réfléchissant, le général et son conseil seront ramenés à mon avis.

En tout état, je dirige le 25° corps sur Clamecy, ce qui sera toujours une excellente situation pour lui, quel que soit le parti auquel vous vous arrêtiez.

Faites-moi connaître d'urgence le jour pour lequel le matériel doit être réuni et à quel point il sera chargé. Sera-ce uniquement à Besançon, ou aussi sur d'autres points? Une réponse précise et prompte m'est indispensable à cet égard. Fixez-moi la date que vous prévoyez la plus rapprochée possible. S'il y a ensuite un jour ou deux de retard de votre part, le matériel attendra.

Je ne m'explique pas bien l'envoi du 24° corps sur Lomont. Une fois que vous vous serez éloigné, ce corps, si je ne me trompe, sera complétement inutilisé, et il me semble que le meilleur tour que pourrait lui jouer l'ennemi serait précisément de ne plus s'en occuper.

J'attends impatiemment la réponse sur la date et les points, car sans ces éléments je ne puis absolument pas prévenir la Compagnie.

C. de Freycinet.

N° 989. Dijon, 21 janvier 1871, 12 h. 55 s. (minuit 55).

EN COMMUNICATION, LYON.

Général Pellissier à général commandant la division, à Lyon; à général commandant la subdivision; à préfet, à Mâcon; à sous-préfets, à Louhans et à Chalon.

Affaire suspendue par la nuit reprendra sûrement au point du jour; avons conservé toutes nos positions, mais n'avons pas délogé l'ennemi; fusillade s'entend encore de temps en temps. 1er et 3° bataillons de la légion de Mâcon, 1er bataillon de la légion de Chalon ont été engagés, conduits par les colonels Landremont, Cornille et le commandant Coulon; se sont bien conduits et ont mérité l'approbation de tous ceux qui les ont vus.

On parle de quelques blessés chez mobilisés,

ne sais encore ni le nom ni le nombre des victimes, n'ai pas ouï-dire jusqu'à ce moment qu'il y ait eu des morts.

PELLISSIER.

N° 7373. Bordeaux, 22 janvier 1871, 9 h. 30 m.

Guerre à Gambetta, Lille, voie Jersey, Havre.

Je résume l'ensemble des faits de ces deux derniers jours.

De l'Ouest, Chanzy, comme j'ai dit, a craint d'être tourné et a demandé s'il devait prendre pour objectif Rennes ou Carentan. Je lui ai répondu Carentan, mais seulement s'il ne pouvait faire mieux.

Les dépêches d'aujourd'hui sont un peu plus rassurantes. Il n'a pas encore quitté Laval.

A l'Est, Bourbaki continue son mouvement sur Besançon. Nous sommes convenus avec lui d'un plan qui consisterait à le transporter rapidement sur un autre point, avec changement complet d'objectif.

Je ne précise pas davantage parce que vous n'avez pas mon chiffre spécial et que je ne suis pas assez sûr des autres chiffres.

L'ennemi cherche à tourner Bourbaki par le sud. Hier Dijon a été violemment attaqué, mais très-bien et avec succès défendu par les Garibaldiens. Les mobilisés ont pris la fuite.

Dôle est occupé par l'ennemi, je m'attends à une nouvelle attaque de Dijon aujourd'hui.

J'ai informé Bourbaki de tous ces faits. Une partie du 25° corps, commandée par Bruat, fait une vigoureuse démonstration dans la direction que vous savez. Le reste du corps va en faire une vers Tours. Il me paraît bon de nous montrer, autant que possible, partout où l'ennemi envoie si audacieusement ses avant-gardes.

La question des mobilisés est grave : l'expérience de tous ces jours-ci révèle que les préfets sans exception vous ont livré des bataillons incomplétement équipés, mal armés, mal commandés et absolument dénués d'instruction. Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour les amener au voisinage de nos lignes afin de satisfaire l'impatience des préfets et il se trouve que nous nous sommes encombrés de non-valeurs et pis encore.

C'est une question que vous aurez à creuser dès votre retour.

C. DE FREYCINET.

N° 729. (Sans indication d'origine), 22 janvier 1871, 9 h. 45 matin.

24° corps, général Bressolles, à payeur général, 1re armée à Besançon.

J'oppose à M. Pouygues le plus formel démenti; s'il n'a pas reçu des ordres, c'est qu'on l'a vainement cherché pendant six jours.

Un de nos officiers d'état-major a couru toute la nuit, il y a quatre jours, pour le chercher.

En tout cas, en attendant que cette question se vide plus tard, il me faut de l'argent. Envoyez quelqu'un de suite.

Entrepreneurs et troupe ne sont pas payés et les premiers m'abandonnent. Il est de la plus grande urgence qu'il vienne quelqu'un, car Clerval va être coupé, et après comment ferai-je?

BRESSOLLES.

N° 732. (Sans indication d'origine), 22 janvier 1871, 9 h. 50 matin.

Général Bressolles à payeur général de la 1re armée, Besançon.

Prière de faire venir immédiatement à Pont-de-Roide M. Pouygues, payeur principal du 24° corps, avec tous ses adjoints et employés. Le service des fonds a cessé complétement dans mon corps d'armée. Les charretiers requis se sauvent et les fournisseurs ne peuvent être payés.

Par ordre du général commandant,

Le chef d'état-major, BOURBOULON.

N° 7372. Bordeaux, 22 janvier 1871, 9 h. 59 m.

Guerre à général Franzini, Beaune.

Si vous ne pouvez absolument pas vous battre, ne vous battez pas, mais du moins montrez-vous.

Une démonstration rapide de vous peut inquiéter l'ennemi.

Autrefois les Français ne regardaient pas d'aussi près à leurs armes.

Ils se servaient de ce qu'ils avaient. Aujourd'hui les mobilisés sont plus difficiles.

C. DE FREYCINET.



N° 7302. (Sans indication d'origine), 22 janvier, 12 h. soir (midi).

Général Pellissier à général de division, Lyon, à général et à préfet, Mâcon.

Journée du 21 janvier glorieuse mais sanglante pour les mobilisés de Saône-et-Loire. 1re légion d'Autun en position, mais n'a pas été attaquée. 3e légion, 1er bataillon, capitaine Mellinot, blessé grièvement, lieutenant Armangion, tué. 39 hommes morts, blessés ou disparus. — 3e légion, Morin, docteur, chirurgien-major, Million, aide-major, 2 muletiers, 4 infirmiers avec brassard tous les 8 assassinés par les Prussiens au moment où ils pansaient les blessés. Baudot, sergent-major tué; Braconnier, chef de bataillon disparu, 140 hommes disparus, officiers et soldats disparus. — 4e légion, 1er bataillon, 10 hommes environ tués ou blessés. 3e bataillon, commandant Coulon ne connaît pas encore ses pertes. Le combat a recommencé ce matin et continue.

PELLISSIER.

Dijon, 22 janvier 1871, 1 h. 18 soir.

Général Pellissier à de Freycinet, Bordeaux.

Celui qui accuse les mobilisés d'avoir joué un rôle nul dans la bataille de Dijon, journée du 21, est un infâme calomniateur. J'en appelle à général Garibaldi, au préfet de la Côte-d'Or, à tous ceux qui les ont vus à l'œuvre; les mobilisés ont conservé leurs positions toute la journée, toute la nuit. La bataille a recommencé aujourd'hui, et ils les conservent encore. La 3e légion des mobilisés de Saône-et-Loire, colonel Fornel, s'est établie avec audace sur le flanc gauche de l'ennemi, s'y est maintenue jusqu'à minuit, et n'a pu être délogée que par des forces très-supérieures, après une perte de 1 officier supérieur, 2 docteurs, 2 muletiers, 4 infirmiers, 140 officiers ou soldats; deux autres légions de Saône-et-Loire ont aussi fait des pertes sensibles, mais dont nous ne connaissons pas encore toute l'étendue. Toutes les autres légions, tant celles du Jura que celles de l'Ain, ont conservé leurs positions. Toutes n'ont pas été attaquées, mais celles qui l'ont été se sont bravement défendues; les mobilisés de la Haute-Savoie seuls n'ont pas voulu prêter leur concours. Appelé de Beaune au secours de Dijon par les ordres les plus pressants, général Franzini qui les commande, non-seulement ne s'est pas rendu à l'appel, mais a profité du train qui lui était envoyé pour emmener sa troupe jusqu'à Mâcon; ai donné ordre de le faire arrêter partout où on le trouvera.

PELLISSIER.

N° 1217. Bordeaux, 22 janvier 1871, 1 h. 50 s.

Audibert, directeur, Clermont.

La destination est Nevers et les points au-dessus.

C. DE FREYCINET.

N° 511. Pont-de-Roide, 22 janvier, 2 h. 25 s.

Colonel Bousson, Pont-de-Roide, à général division, Besançon.

Armée est partie au pas de course cette nuit avec une célérité curieuse. On a abandonné les corps sans vergogne. Les Prussiens ont refait le Pont-de-l'Isle à notre barbe. On m'a ordonné de venir prendre position en avant de Pont-de-Roide sur rive gauche. On ne m'a pas dit que Blamont était abandonné; je suis arrivé après marche de nuit dérobée à l'ennemi. Tout le monde avait disparu. Je suis éreinté. Je suis ici avec deux bataillons. Prussiens derrière, Prussiens devant. Mes hommes et moi sommes éreintés. J'ai envoyé mobilisés et artillerie à Crévisier. J'avais promis au général Bressolles partir le dernier; je tiens parole. Je m'en irai par la montagne quand je serai reposé. Télégraphe coupé. Je refuse formellement d'être général, comme me propose Bressolles. Je ne me sens pas capable de commander à pareille troupe.

BOUSSON.

N° 7483. Bordeaux, 22 janvier 1871, 2 h. 50 s.

Guerre à général Garibaldi, Dijon.

Le Gouvernement de la République est heureux de vous remercier par ma voix et de féliciter l'armée des Vosges de sa brillante conduite dans la journée d'hier.

C. DE FREYCINET.

N° 7319. Dijon, 22 janvier 1871, 3 h. soir.

Général Pellissier à Ministre de la guerre, Bordeaux. — Copie des dépêches envoyées à général Franzini, à Beaune.

Dijon, 21 janvier.

Rassemblez ce que vous pourrez de vos légions et dirigez-les sans retard sur Dijon. Nous

sommes attaqués sur tous nos avant-postes. — Si les choses se calment, trouverez à Nuits une dépêche pour vous y arrêter.

Dijon, 22 janvier, 1 h. matin.

Je reçois par général Garibaldi communication de la dépêche adressée par vous au sous-préfet de Chalon, dépêche que je ne puis concevoir et que je ne saurais trop sévèrement blâmer. Je vous réitère l'ordre de vous rendre sans délai à Dijon. — Si vous avez de mauvaises armes, nous chercherons à vous les changer. Si vous avez des hommes peu exercés, nous les tiendrons en réserve et les abriterons derrière nos murailles, derrière des fortifications. Mais vous ferez nombre et vous trouverez du reste assez d'autres mobilisés tout aussi mal armés que vous, qui vous montreront l'exemple du courage.

Dijon, 22 janvier, 4 h. 15 matin.

Par ordre du général Garibaldi, je vous envoie une troisième fois l'ordre de venir nous joindre sans délai, en faisant au chemin de fer réquisition d'un train. Le général met sous votre responsabilité personnelle toutes les conséquences qui pourraient résulter de votre absence, et poursuivra, me dit-il, jusqu'en cour martiale.

Pour copie conforme :

Pellissier.

Dépêches expédiées par le général Franzini, commandant les mobiles de la Haute-Savoie, au général Pellissier, commandant supérieur à Dijon.

De Beaune, 20 janvier.

J'ai 6 bataillons ici; ils ne veulent pas, ou plutôt sont peu contents de la nouvelle organisation, c'est-à-dire de mettre sur pied de guerre les bataillons composés de 5 compagnies par canton, les unes de 280 et les autres de 70. Il serait prudent de m'autoriser à échelonner mes légions et les séparer d'ici. Puis-je faire les nominations urgentes?

Franzini.

De Beaune, 21 janvier à Dijon.

Il m'est pénible de vous réitérer ce qui fait de la peine à un vrai soldat républicain; mes hommes ont des armes sans chien, sans baïonnettes et d'autres qui ne peuvent être essayées à la cible. — Partir à votre secours serait vous conduire ceux qui, n'ayant pas confiance, se jetteraient dans le désordre. J'ai trop à cœur d'offrir une brigade qui doit enregistrer sous mon commandement de glorieux faits d'armes, mais j'attends les nouvelles armes que le Ministre devait m'adresser suivant sa dépêche. Une fois l'organisation et l'instruction finies, je ne me laisserai pas dire deux fois quand faut marcher à l'ennemi.

Franzini.

22 janvier, de Beaune à Dijon.

Les colonels et chefs de bataillon m'ont répété hier ce qui leur a été rapporté par les commandants de compagnie. Nos hommes ne veulent pas marcher à l'ennemi avant d'avoir reçu l'instruction nécessaire pour se servir de leurs armes. Ils ne peuvent comprendre comment on les fait venir ici avant d'avoir été exercés au camp même; ils ne savent pas encore s'ils ne doivent pas malgré les ordres contraires retourner chez eux. Leur dire d'aller à Dijon serait la révolte accompagnée d'actes dont je ne puis prendre la responsabilité. — Avant de l'exécuter, j'ai voulu demander à Gambetta s'il en prendra la responsabilité. Le sous-préfet en a fait autant et aussitôt après la réponse de Bordeaux communiquerai réponse, et s'il le faut, me rendrai seul à Dijon non pas pour me battre derrière les remparts, mais pour vous montrer comment un vieux soldat sait sauver son honneur.

Franzini.

22 janvier, de Beaune à Dijon.

Encore une fois j'attends les ordres de Gambetta. Je ne puis pas avant mettre la révolution et le désordre dans mes troupes; quant aux menaces de Garibaldi je puis vous assurer qu'elles sont sans fondement.

22 janvier, 11 h. matin, de Beaune à Dijon.

Après l'avis des chefs de légion, de bataillon et de compagnie, tous braves soldats ne demandant pas mieux que de verser tout leur sang pour la République, mais forces majeures m'obligent de me retirer à Mâcon afin de ne pas vous embarrasser si toutefois vos troupes battaient en retraite. J'en informe le ministre Gambetta et général de division Pellissier.

Pour copie conforme :

Pellissier.



N° 295. Dijon, 22 janvier 1871, 3 h. 10 s.

Colonel Gauckler à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

La journée se dessine, ennemi délogé de trois positions, poursuivi à la baïonnette vers Daix; l'Hoste blessé très-grièvement.

GAUCKLER.

N° 1221. Bordeaux, 22 janvier 1871, 3 h. 20 s.

Guerre à général Pellissier, Dijon.

On m'apprend à l'instant que vos mobilisés ont été calomniés hier et qu'ils se sont au contraire vaillamment battus, j'en suis extrêmement heureux et je m'empresse de vous en féliciter.

C. DE FREYCINET.

N° 7557. Bordeaux, 22 janvier 1871, 3 h. 50 s.

Guerre à de Serres, au quartier général de Bourbaki, à Roche.

J'ai fait communiquer tout à l'heure au général Bourbaki une dépêche d'Audibert, relative au projet de transport. Sans admettre avec lui qu'on ne doive faire dans de telles conditions que 12 trains par jour, j'admets cependant qu'on pourrait bien n'en pas plus faire de 20, ce qui dès lors entraînerait un délai de dix jours, sans compter l'embarquement, le débarquement et le trajet. L'impossibilité de ramener le matériel par une autre voie et de préparer les trains dans certaines gares, complique singulièrement l'entreprise. En outre aurez-vous toute latitude pour pratiquer l'embarquement devant l'ennemi, dans les stations au-dessous de Besançon. Veuillez étudier la question avec le général, et me dire si d'après les nouvelles conditions militaires qui ont surgi depuis deux jours, l'emprunt du chemin de fer vous paraît toujours praticable. Si oui, à quelle date exacte et sur quels points l'opération devra-t-elle commencer?

DE FREYCINET.

N° 1229. Bordeaux, 22 janvier 1871, 10 h. s.

Guerre à préfet, Dijon.

Je vous remercie de votre dépêche m'annonçant le beau succès de Garibaldi et du général Pellissier. Je suis heureux de voir votre ville si bien gardée et je vous félicite du bon esprit avec lequel vous vous êtes uni à eux pour concourir à la défense. Continuez à entretenir avec eux les meilleures relations; vous servirez les intérêts de la République.

C. DE FREYCINET.

N° 7758. Bordeaux, 22 janvier 1871, 10 h. 17 s.

Guerre à général Garibaldi, Dijon.

Illustre général, je suis heureux de vous féliciter pour le magnifique succès que vous venez de remporter encore aujourd'hui. Je n'oublie pas votre chef d'état-major qui, j'en suis sûr, vous a bien secondé.

La République française vous est reconnaissante de ce que vous avez fait pour elle. C'est une belle page de plus à ajouter à votre histoire militaire déjà si glorieuse.

C. DE FREYCINET.

N° 7759. Bordeaux, 22 janv. 1871, 10 h. 20 s.

Guerre à général Pellissier, Dijon.

On annonce que les mobilisés que vous commandez se sont brillamment conduits. Je vous en félicite et je vous prie de féliciter vos troupes de la part du Gouvernement; proposez des récompenses pour ceux que vous en jugerez dignes.

C. DE FREYCINET.

N° 7760. Bordeaux, 22 janv. 1871, 10 h. 25 s.

Guerre à colonel Gauckler, Dijon.

Je te remercie de tes dépêches et te félicite de vos victoires. Signale-moi, je te prie, les nominations qu'il y aurait lieu de faire pour encourager l'armée et qui seraient agréables à Garibaldi.

DE FREYCINET.

N° 278. Dijon, 22 janv. 1871, 10 h. 35 soir.

Général Garibaldi à sous-préfet Beaune, sous-préfet Chalon et préfet Mâcon.

Faites arrêter le général Franzini et faites-le conduire ici sous bonne escorte et dirigez à Dijon les troupes sous son commandement.

G. GARIBALDI.

N° 7762. Dijon de Bordeaux, 22 janv. 1871, 10 h. 38 soir.

Guerre à général Crouzat, Lyon, général Pellissier, Dijon.

Poursuivez l'application des lois militaires à l'égard du général Franzini et autres chefs qui pourraient se trouver compromis dans le refus d'obtempérer aux ordres des généraux Pellissier et Garibaldi.

Je viens de lire les dépêches échangées entre le général Franzini et le général Pellissier, et j'approuve absolument le ton et l'esprit des ordres transmis par le général Pellissier.

Il faut également ouvrir une enquête à l'égard des bataillons commandés par le général Franzini, et s'il y a eu indiscipline, désordre ou mauvais esprit évident, ces bataillons seront triés et les hommes versés dans les régiments de ligne.

A côté de la belle conduite des mobilisés de Dijon, il faut que les défaillances rencontrent une répression exemplaire.

C. DE FREYCINET.

N° 65. Pont-de-Roide, 22 janv. 1871, 11 h. soir.

Intendant en chef du 24e corps à M. Friant, intendant en chef, Besançon.

Il y a quelques fours, mais ne suffiront pas; il faut aussi biscuit que j'aime mieux que pain comme moins encombrant. Je cherche à me procurer farine. Par ordre du général Bressolles, on perçoit un kilogramme de pommes de terre et cinq cents grammes de viande, quand on ne peut recevoir pain ou biscuit. Ai envoyé en Suisse, mais il faut du temps.

Avisez-moi du départ du convoi de cent mille rations et avoine.

J'envoie encore à Beaune en ravitaillement. Général Bressolles a prescrit création d'un magasin à Morteau, pour le cas de retraite. Ses achats, de Suisse, seront dirigés sur ce point. Général Bressolles demande campement, habillement et équipement. M. Payre, adjudant au campement, peut conduire ce convoi. Je dirige encore les malades sur Beaune; dès que sera évacué, j'enverrai à Besançon ou ferai placer dans villages.

PÉROT.

N° 732. Besançon, 23 janv. 1871, 1 h. 30 matin.

De Serres à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Arrivé ici cette nuit, ai trouvé après examen une situation des plus compliquées. Outre la question spéciale d'armée, il y a des mesures énergiques et immédiates à prendre et par généralissime et par le ministère. Le général sera ici demain, je l'avais précédé sur son désir.

J'étudie les solutions à vous proposer demain. Les questions personnelles que vous connaissez s'enveniment de plus en plus.

DE SERRES.

N° 7391. Dijon, 23 janv. 1871, 2 h. 27 soir.

Colonel Gauckler à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

L'ennemi revient avec nombreuse artillerie. Attaque vers Plombières, Daix, Asnières et route de Langres; semble vouloir prendre position pour demain; car aujourd'hui trop tard pour action importante. Notre artillerie de 12 a fait merveille hier et avant-hier. Si en avions un peu plus, il n'y aurait pas de mal. Quand généraux Garibaldi et Bordone sont dehors, je les remplace à l'état-major, c'est pour cela que tu reçois dépêches avec ma signature dans les moments de combat.

GAUCKLER.

N° 1236. Bordeaux, 23 janv. 1871, 2 h. 35 soir.

Le ministre de la guerre à M. le général Bordone, Dijon.

Je vous envoie un régiment de cavalerie pour renforcer votre armée.

Deux escadrons partiront demain et les deux autres partiront deux ou trois jours après.

N° 7914. Bordeaux, 23 janv. 1871, 2 h. 45 soir.

Justice à Garibaldi, Dijon.

Ami, laissez-moi vous envoyer personnellement mes félicitations et mes joies sur votre belle victoire. Oui, vive la République, si bien défendue par ce grand soldat, qui porte si haut en ce moment le drapeau français, ajoutant une nouvelle gloire à tant de gloire! Et vos soldats garibaldiens, immobiles devant l'ennemi comme une muraille et se précipitant contre lui comme un flot, et tous les nôtres à qui vous communi-

quiez votre feu! Merci! cher Garibaldi, vous savez combien je vous suis affectionné, continuez à vaincre!

AD. CRÉMIEUX.

Nº 7934. Bordeaux, 23 janv. 1871, 3 h. 10 soir.

Service reconnaissances à de Serres, délégué guerre, Besançon.

Je ne reçois aucun renseignement des corps d'armée qui agissent dans l'Est; les officiers qui ont été nommés pour correspondre avec moi et auxquels on a adjoint des interprètes ne m'envoient aucune dépêche. Dans ces conditions, il m'est impossible de suivre les mouvements de l'armée ennemie et de tenir au courant les états donnant la composition des corps. Je vous prie de vous occuper un instant de ce service, qui deviendrait inutile si les instructions du ministre ne sont pas prises en considération.

CUVINOT.

Nº 7958. Circul. de Bordeaux, 23 janv. 1871, 3 h. 55 soir.

Intérieur et guerre à préfets, sous-préfets et généraux commandants divisions et subdivisions.

Le combat a continué hier sous Dijon. Le combat a été moins rude que la veille, mais décisif. Les fortes positions de Daix, Plombières-les-Dijon et Hauteville ont été reprises à l'ennemi qui, vers 4 heures, s'est mis en déroute dans tous les sens. Garibaldi a été accueilli par acclamations enthousiastes d'une foule immense portée à sa rencontre. Le général garibaldien Bosak-Hauke légèrement blessé.

On a, par ballon monté, nouvelles de Paris jusqu'à jeudi soir.

Le bombardement s'était ralenti. Les victimes étaient : 86 morts, 215 blessés.

Le 19, Le Flo, nommé gouverneur de Paris en l'absence de Trochu, se mettait à la tête des troupes. A 10 heures du matin, Vinoy occupait Montretout; Bellemare, Buzenval; Ducrot, Fontenay; vif combat vers la Jonchère. Vers 3 heures, l'ennemi ayant fait converger une masse énorme d'artillerie, soutenue par réserve, a fait plier notre gauche. Le général en chef s'y est porté et, vers le soir, un retour offensif a pu se prononcer; mais la nuit, le feu ennemi continuant avec violence extrême, nos troupes ont dû se retirer des hauteurs gravies dans la matinée. Le meilleur esprit n'a cessé d'animer garde nationale et troupe qui fait preuve de courage et d'énergie dans cette lutte longue et acharnée.

Nº 7399. Dijon, 23 janvier, 4 h. soir.

Colonel Gauckler à de Freycinet, délégué guerre.

Ennemi repoussé à Fontaine. Forte canonnade vers Saint-Apollinaire. Manquons d'artilleurs pour pièces de 12 des mobilisés. Bataillons mobilisés plient.

GAUCKLER.

Nº 7896. Bordeaux, 23 janv. 1871, 4 h. 45 soir.

Guerre à Gambetta, Bille.

Les mobilisés Haute-Savoie commandés par le général Franzini se trouvaient à Beaune pendant les combats de Dijon. Appelés de la manière la plus pressante par les généraux Pellissier et Garibaldi, ils ont rétrogradé sur Chagny, sous prétexte que leurs armes étaient mauvaises. Cependant, dans une dépêche, Pellissier leur offrait de changer leurs armes à Dijon et de ne les occuper qu'à des positions en arrière. Bref, leur conduite a été, selon moi, honteuse. Les généraux Crouzat, Pellissier et Garibaldi ont fait arrêter le général Franzini, et j'ai recommandé de le traduire régulièrement au conseil de guerre. Quant aux mobilisés eux-mêmes, voilà le préfet d'Annecy qui, pendant toute cette triste affaire, n'a cessé de crier qu'on allait faire du mal à ses administrés, le voilà, dis-je, qui aujourd'hui vous demande instamment de renvoyer ses bataillons dans le Midi, sous peine, ajoute-t-il, de n'être pas maître de l'émotion populaire. Mon avis serait de laisser l'affaire suivre son cours naturel et de maintenir les bataillons de la Haute-Savoie à Dijon où ils sont enfin venus. Néanmoins, je crois ne devoir rien prescrire sans avoir vos instructions.

C. DE FREYCINET.

Nº 951. Lons-le-Saulnier, 23 janvier, 5 h. soir.

Inspecteur Jura à directeur général, Bordeaux.

La ligne de Besançon est coupée à Byans, le chemin de fer est coupé aussi.

BARTHOT.

Nº 75. Bordeaux, 23 janv. 1871, 5 h. 05 soir.

Guerre à Bourbaki, Besançon.

L'ennemi attaquera vraisemblablement Dijon demain avec de grandes forces. Ne pouvez-vous faire un mouvement qui prête appui à Garibaldi?

Il y aurait peut-être là une belle occasion de punir l'ennemi de sa témérité à opérer entre vous et Garibaldi.

C. de Freycinet.

N° 7405. Dijon, 23 janv. 1871, 5 h 15 soir.

Colonel Gauckler à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

L'ennemi est à 1,500 mètres d'ici, occupe Pouilly et château de Saint-Apollinaire. Viens d'envoyer une batterie de montagne qui rentre de Plombières. On dit Ricciotti cerné.

Gauckler.

N° 951. Dijon, 23 janv. 1871, 5 h. 30 soir.

Général Pellissier à guerre, Bordeaux.

Dijon très-violemment attaqué depuis 1 heure de l'après-midi par forte colonne prussienne par le côté nord et le côté ouest. Tout le monde est à son poste.

Pellissier.

N° 7409. Dijon, 23 janvier, 6 h. 15 soir.

Colonel Gauckler à de Freycinet guerre, Bordeaux.

L'ennemi se retire battu, Ricciotti a pris le drapeau du 61° de ligne prussien. Manquons de munitions pour mitrailleuses.

Gauckler.

N° 7412. Dijon, 23 janv. 1871, 6 h. 35 soir.

État-major armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

Troisième journée, prévisions réalisées, ennemi après avoir simulé attaque sur notre gauche a massé le gros de ses forces sur route de Langres, s'est emparé un instant de ferme de Pouilly d'où l'avons délogé en battant brèches dans mur et sous fusillade effrayante; attaque également sur la droite.

Drapeau du 61° régiment est entre nos mains pris par brigade Ricciotti, ennemi pertes énormes, avons trois de nos pièces démontées, une de douze, et deux de 4 de campagne, envoyez-nous artilleurs et cavalerie, je vous en supplie; voulais vous faire rapport et faire propositions, l'ennemi ne m'en a pas laissé le temps. Impossible de retarder plus longtemps récompenses pour gens qui se conduisent si bien, plus d'un dont nom était en réserve pour fin de campagne sont morts déjà.

Veillons toujours, soyez tranquille.

Bordone.

N° 7413. Dijon, 23 janv. 1871, 6 h. 35 soir.

Général Pellissier à ministre guerre, Bordeaux, général division à Lyon et préfet, Mâcon.

Combat très-vif aujourd'hui, tout va bien. Les troupes reprennent les cantonnements qu'elles occupaient avant l'attaque.

Pellissier.

N° 4711. Dijon, 23 janvier, 6 h. 35 soir.

Inspecteur des camps à Gambetta et à délégué guerre, Bordeaux.

La déroute des Prussiens est complète. Leur attaque a eu lieu à une heure par la route de Langres. La brigade de Ricciotti Garibaldi s'est couverte de gloire. Elle a détruit le 61° régiment d'infanterie prussienne et lui a pris son drapeau. A son retour, j'ai embrassé Garibaldi avec effusion. Les pièces de 12 viennent d'arriver. Il faut envoyer immédiatement pour elles des munitions et des artilleurs. Il y en a deux batteries. Envoyez aussi de suite munitions pour pièces de quatre de montagne et de campagne. L'héroïsme, dans cette armée, est à l'ordre du jour. Il n'y a de traînards et de fuyards d'aucune sorte. Les mobilisés de la Haute-Savoie, arrivés ce matin, sont allés au combat avec des fusils à percussion non rayés pour la plupart, et y ont fait leur devoir. Envoyez artilleurs et munitions.

Spuller.

N° 7417. Dijon, 23 janv. 1871, 7 h. 20 soir.

Préfet Côte-d'Or à intérieur et guerre, Bordeaux, à préfets Lyon, Besançon, Lons-le-Saulnier, Mâcon, Bourg; sous-préfets Beaune, Semur, Autun, Chalon; maires Auxonne, Saint-Jean-de-Losne; général division Crouzat, Lyon.

Après plusieurs attaques sur points divers, l'ennemi est arrivé en force à bifurcations routes Langres et Is-sur-Tille.

La lutte soutenue par Ricciotti et Garibaldi a duré plus de six heures. Ennemi en fuite sur Messigny, Savigny-le Sec et Norges.

Drapeau du 61° régiment, roi Guillaume, pris par brigade Ricciotti. La nuit ne permet pas d'apprécier nos pertes ni celles de l'ennemi.



Tous les corps engagés Italiens et Français commandés par généraux Garibaldi et Pellissier ont fait leur devoir.

LUCE-VILLIARD.

N° 7421. Dijon, 23 janv. 1871, 7 h. 35 soir.

Ministre guerre, Bordeaux.

Une troisième attaque du côté du Nord depuis midi jusqu'à la nuit. Repoussée encore par nos braves. Notre quatrième brigade a enlevé un drapeau à l'ennemi, que je vous enverrai.

Général GARIBALDI.

N° 7432. Dijon, 23 janv. 1871, 9 h. 45 soir.

Général Pellissier à ministre de la guerre à Bordeaux, à général de division, Lyon.

Ai commencé enquête sur l'affaire des mobilisés de la Haute-Savoie. Tous, sauf quelques traînards, sont actuellement à Dijon. Général Franzini a montré de la faiblesse, mais sa position était des plus difficiles et on doit lui en tenir compte. Tant qu'ils ont été dans leur pays, tous ces gens ont été travaillés par des Suisses et des Génevois dans un sens complétement antifrançais. Presque tous les chefs, et surtout les chefs supérieurs provenant de l'élection, sont imbus de cet esprit anti-patriotique. Mon avis est qu'au lieu de dissoudre ces légions, il serait bon de les renvoyer à Lyon, sous prétexte de faire une enquête; de changer, par suite de cette enquête, tous les chefs de bataillon, et les colonels dont on ne sera pas sûr et qui sont ceux qui entretiennent dans la troupe esprit d'indiscipline; de garder ces légions quelque temps au camp de Sathonay, en lui donnant des armes moins défectueuses que celles qu'il a en ce moment.

On aura là, je crois, plus tard une pépinière de bons soldats.

PELLISSIER.

N° 7430. Dijon, 23 janv. 1871, 10 h. 20 soir.

Colonel Gauckler à bureau de reconnaissances, guerre, Bordeaux.

Dijon a été attaqué de nouveau aujourd'hui par 21e, 49e, 2e et 61e régiments, 24 pièces d'artillerie et cavalerie de la division Hann de Weyhern. Attaque sur Fontaine repoussée; attaque très-sérieuse sur Pouilly et Saint-Apollinaire, Ricciotti, cerné un moment à Pouilly, s'est dégagé et a pris drapeau du 61e. Pertes prussiennes énormes, prisonniers du 61e annoncent perte de moitié de leur effectif, avec beaucoup d'officiers. Mobilisés, qui avaient plié d'abord, ont fini par charger à la baïonnette. Brouillard ce matin, combat a duré de midi à 6 heures 30. Avons perdu de braves officiers; il y a eu des traits de bravoure.

GAUCKLER.

N° 7188. Bordeaux, 23 janv. 1871, 10 h. 25 s.

Guerre à de Serres, Besançon.

Le transport en chemin de fer étant indéfiniment ajourné, votre présence à Besançon ne me paraît plus aussi utile. Je vous prie donc de rentrer à Bordeaux aussitôt que vous vous serez entendu avec le général Bourbaki; j'aurais désiré vous laisser auprès de lui, mais les circonstances m'obligent à vous rappeler. Vous lui en exprimerez tous mes regrets.

C. DE FREYCINET.

N° 7457. Bourg, 23 janv. 1871, 10 h. 30 soir.

Préfet de l'Ain à préfet Doubs, Besançon à intérieur et guerre, Bordeaux.

Je reçois de mon collègue du Jura, dépêche suivante :

Les nouvelles de ce côté sont graves : un corps prussien est parti de Dôle pour Parrecey où il s'est divisé en deux colonnes se dirigeant l'une vers Mont-sous-Vaudrey, direction Mouchard, l'autre sur le Déchaux, direction Poligny. On annonce en outre voie ferrée coupée à Byans dans le Doubs, station entre Besançon et Mouchard.

PUTHOD.

N° 1250 Bordeaux, 23 janv. 1871, 10 h. 40 soir.

Général Bordone, Dijon.

J'attends impatiemment vos propositions de récompenses, car elles seront bien méritées.

Vous m'aviez promis de me faire honneur, vous avez tenu votre parole largement.

C. DE FREYCINET.

N° 7209. Bordeaux, 23 janv. 1871, 11 h. soir.

Guerre à général Pellissier, Dijon.

En considération des succès qui viennent d'être remportés à Dijon par les troupes de Ga-

ribaldi et les vôtres, vous êtes nommé général de division à titre auxiliaire.

Les mobilisés de la Haute-Savoie ont fait leur devoir; cela prouve que leur attitude des jours précédents était due plus à leurs chefs qu'à eux-mêmes.

C. DE FREYCINET.

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL GARIBALDI

Aux braves de l'armée des Vosges.

23 janvier 1871.

Eh bien! vous les avez revus, les talons des terribles soldats de Guillaume, jeunes fils de la liberté!

Dans deux jours de combats acharnés, vous avez écrit une page bien glorieuse pour les annales de la République, et les opprimés de la grande famille humaine salueront en vous les nobles champions du droit et de la justice.

Vous avez vaincu les troupes les plus aguerries du monde, et cependant vous n'avez pas exactement rempli les règles qui donnent l'avantage dans les batailles.

Les nouvelles armes de précision exigent une tactique plus rigoureuse dans les lignes de tirailleurs; vous vous massez trop; vous ne profitez pas assez des accidents de terrain et vous ne conservez pas le sang-froid indispensable en présence de l'ennemi, de manière que vous faites toujours peu de prisonniers; vous avez beaucoup de blessés, et l'ennemi, plus astucieux que vous, maintient, malgré votre bravoure, une supériorité qu'il ne devrait pas avoir.

La conduite des officiers envers les soldats laisse beaucoup à désirer; à quelques exceptions près, les officiers ne s'occupent pas assez de l'instruction des militaires, de leur propreté, de leur bonne tenue, de leurs armes et enfin de leurs procédés envers les habitants, qui sont bons pour nous et que nous devons considérer comme des frères.

Enfin, soyez diligents et affectueux entre vous, comme vous êtes braves; vous acquerrez l'amour des populations dont vous êtes les défenseurs et les soutiens, et bientôt nous secouerons, jusqu'à l'anéantir, le trône sanglant et vermoulu du despotisme, et nous fonderons, sur le sol hospitalier de notre belle France, le pacte sacré de la fraternité des Nations.

GARIBALDI.

N° 42. Besançon, 24 janvier 1871, 12 h. 5 m. (minuit 5).

Général Bourbaki, à Besançon, à guerre, Bordeaux.

Les 2e et 7e corps d'armée prussienne ont commencé à couper communication avec Lyon. Ils passent le Doubs et peut-être la Loue. En me hâtant le plus possible, je ne sais si je parviendrai à les reconquérir. Je prendrai demain un parti, selon les renseignements que je recevrai. Il est au moins étonnant qu'aucun avis de la marche de forces aussi considérables ne me soit parvenu en temps opportun. Intendant Friant, malgré les promesses, n'a pas réuni à Besançon approvisionnement suffisant pour l'armée.

BOURBAKI.

N° 7269. Bordeaux, 24 janvier 1871, 9 h. 40 m.

Guerre à général Bourbaki, Besançon.

Je reçois votre dépêche de cette nuit, 12 h. 05. Vous dites que vous n'avez pas été prévenu du mouvement de l'ennemi sur Dijon, Dôle et Mouchard. Vous n'avez donc pas reçu la dépêche, que je vous ai envoyée le 21, à 10 heures du soir, par laquelle je vous faisais connaître cette marche de l'ennemi, son intention de vous couper de Lyon, et j'insistais sur l'opportunité pour vous de précipiter (c'était mon expression) votre mouvement vers le Midi. D'ailleurs, c'était votre souci de vous renseigner par vous-même dans une région si voisine de votre armée.

Je ne m'explique pas qu'aujourd'hui encore et en présence des faits significatifs qui s'accomplissent à côté de vous et menaçant si sérieusement vos communications, vous vous borniez à me dire que vous prendrez un parti demain, selon les renseignements que vous recevrez. Votre parti devrait être déjà pris et même exécuté. Vous auriez dû envoyer des forces importantes sur Mouchard et sur Dôle. Je suis convaincu que sur ces deux points il n'y a pas 15,000 ennemis. Par conséquent, avec deux bonnes divisions, vous auriez pu les déloger et préserver la voie de Besançon à Lyon. En tout cas, vous auriez pu leur faire cruellement expier leurs dégâts. Vous connaissez du reste mon opinion sur l'ensemble de vos mouvements; autant j'admire votre attitude sur le champ de bataille, autant je déplore la lenteur avec laquelle l'armée a manœuvré avant et après les combats. Le pays n'est pas fait autrement pour les Prussiens que pour vous, et cependant je vois l'ennemi vous gagner constamment de vitesse et accomplir une entreprise à

côté de vous avec une célérité, une audace et un bonheur incroyables.

Selon moi, vous n'avez aujourd'hui qu'un parti à prendre, c'est de reconquérir immédiatement et sans perdre une minute les lignes de communication que vous avez si regrettablement perdues et de prévenir la chute de Dijon, que les tentatives renouvelées de l'ennemi pourraient amener, malgré l'héroïsme de Garibaldi.

Je vous prie de dire à M. de Serres que, conformément à ma dépêche d'hier, je désire qu'il rentre le plus tôt possible à Bordeaux.

C. DE FREYCINET.

N° 1255. Bordeaux, 24 janvier 1871, 10 h. m.

Général Pellissier, Lyon.

J'approuve les dispositions que vous proposez dans votre dépêche d'hier au soir 10 h. 35, touchant les mobilisés de Haute-Savoie. Veuillez donc vous entendre avec le général Crouzat auquel j'adresse copie de la présente.

C. DE FREYCINET.

N° 7474. Dijon, 24 janvier 1871, 10 h. 10 m.

Général Pellissier à guerre, Bordeaux, à général de division, Lyon, à préfet, Mâcon.

A la suite du combat livré pendant la nuit du 21 au 22 par les Prussiens à la 3e légion de Saône-et-Loire, le chirurgien-major Morin, malgré le brassard qui le protégeait, a été assassiné dans une maison du village d'Hauteville au moment où il donnait des soins à une femme blessée; son corps, dépouillé par les Prussiens, a été jeté hors de la maison. L'aide-major Milliot a été assassiné aux côtés du docteur Morin. Quatre infirmiers, également protégés par le brassard, assommés à coup de crosse de fusil n'ont dû de survivre qu'à ce qu'ils ont été cru morts par les assassins.

PELLISSIER.

N° 7278. Bordeaux, 24 janvier 1871, 10 h. 45 m.

Guerre à Gambetta, Saint-Malo.

Je ne m'explique pas que vous ayez passé toute la journée d'hier sans dépêches de moi. Il n'y a pas eu un seul jour où je ne vous aie envoyé quatre ou cinq dépêches. Il faut croire que les communications entre Lille et Bordeaux sont fort irrégulières.

Garibaldi a encore remporté un très-grand succès hier. C'est décidément notre premier général. Cela fait un pénible contraste avec l'armée de Bourbaki qui depuis huit jours piétine sur place entre Héricourt et Besançon. Aussi, si vous m'en croyez, quand Bourbaki aura quitté ces parages avec les 15e, 18e et 20e corps, il faudra réunir les corps Cremer et Bressolles en une seule armée sous le commandement de Garibaldi. Je crois que cette combinaison sera acceptée aujourd'hui avec empressement par l'opinion qui se montre très-impressionnée des succès de Garibaldi. Je vous demanderai donc, si vous n'êtes pas encore de retour à cette époque, de m'autoriser à prendre cette mesure à laquelle j'attache une grande importance et qui me paraît la seule qui puisse sauvegarder notre situation militaire dans l'Est. L'organisation de chacun des corps resterait d'ailleurs ce qu'elle est simplement, la direction de Garibaldi remplacerait la direction de Bourbaki.

Je me fais fort avec cette organisation de reprendre les Vosges.

C. DE FREYCINET.

N° 1254. Bordeaux, 24 janvier, 10 h. 50 m.

Directeur Audibert, Clermont, directeur Orléans, Bordeaux, David, inspecteur, Lyon.

Le transport des troupes de Besançon se trouvant par suite des derniers événements militaires indéfiniment ajourné, il n'y a plus lieu de continuer en vue de ce transport la concentration de matériel et autres préparatifs commencés. MM. les inspecteurs de La Taille, Michel et David peuvent dès lors revenir à leurs places respectives, avec les remercîments du Ministre de la guerre.

DE FREYCINET.

N° 7309. Bordeaux, 24 janvier 1871, 11 h. 35 m.

Guerre à général Chanzy, Laval.

J'ai lieu de croire qu'une partie des forces qui vous étaient opposées est en voie d'être dirigée vers l'Est.

La situation de Bourbaki est demeurée à peu près la même au-dessus de Besançon. Une colonne ennemie importante a pris Dôle, coupé le chemin de fer à Byans et a tenté trois jours de suite de prendre Dijon, d'où elle a été repoussée, avec de grandes pertes, par l'armée de Garibaldi et nos mobilisés. L'ennemi paraît se renforcer, de jour en jour, dans cette région, dans l'espoir d'envelopper Bourbaki.

Sur la Loire, rien à signaler. Une partie du 25e corps a fait une démonstration sur Clamecy

et au delà. Cette colonne doit être aujourd'hui à La Charité. Une autre partie du même corps marche sur Tours, le long du Cher.

Nos forces, à Carentan, augmentent incessamment, par l'envoi :

1° De 7 bataillons de Bretons, qui doivent être actuellement près des lignes ;

2° De quelques bataillons de la Manche ;

3° De 5 à 6,000 mobilisés, embarqués à Saint-Nazaire. Sous peu, il y aura 90,000 hommes derrière les lignes. On s'occupera de les instruire et de les réarmer, le plus rapidement possible.

Le commandant provisoire des lignes est le général Sée.

Du côté de Paris, les opérations militaires sont suspendues. La sortie du 19, trop faiblement tentée, n'a pas réussi.

Je télégraphie au général de Planhol, pour qu'il donne au général Charette 6 à 7,000 mobilisés.

DE FREYCINET.

N° 7539. Bordeaux, 24 janvier 1871, 1 h. 59 s.

Guerre de Bordeaux, à général Bourbaki, Besançon.

Je crois qu'il serait extrêmement dangereux pour vous de demeurer autour de Besançon, où le mieux qui pourrait vous arriver serait d'être désormais paralysé. Il faut à tout prix sortir de cette situation et effectuer, par voie de terre, avec les 15°, 18° et 20° corps, le trajet que vous deviez effectuer en chemin de fer. Ainsi, il faut, avec les forces que j'indique, gagner le plus vite possible Nevers, ou mieux encore, la région Auxonné, Joigny, Tonnerre. Vous trouverez dans cette région une vingtaine de mille hommes que j'y ai déjà disposés pour vous y recevoir.

Dans quelle direction précise devrez-vous faire ce mouvement? C'est à vous naturellement de la déterminer, d'après la position de l'ennemi et les conditions du théâtre de la guerre. Mais il faudrait faire en sorte que ce mouvement profitât à reprendre Dôle, protéger Dijon et débarrasser nos communications ferrées au-dessus de Besançon?

Quant aux corps de Cremer et de Bressolles, vous auriez soin de leur assigner de bonnes positions, pour protéger votre propre mouvement.

Je répète, en terminant, qu'il faut vous hâter et que votre grand intérêt est, si je ne me trompe, de vous retirer, à tout prix, avec les trois corps sus indiqués.

DE FREYCINET.

N° 7493. Dijon, 24 janvier 1871, 2 h. 15 s.

Chef état-major de l'armée des Vosges à Steenackers, directeur postes et télégraphes, Bordeaux.

Serez satisfait; votre mandataire va porter au Gouvernement à Bordeaux le premier drapeau pris sur l'armée prussienne. Il est magnifique; la moisson de trophées a été abondante, on vous en envoie de suite une caisse complète; merci de votre bon souvenir et de vos témoignages d'amitié pour nous.

BORDONE.

N° 7498. Dijon, 24 janvier 1871, 3 h. 8 s.

Préfet Haute-Marne, inspecteur du camp, à Gambetta et à délégué guerre, Bordeaux.

Aujourd'hui l'ennemi s'abstient de toute démonstration, cela se comprend, sa déroute d'hier l'a découragé. En sera-t-il de même demain? cela est douteux, parce que des troupes nouvelles pourront lui arriver. Il ne manque ici que des artilleurs pour les pièces envoyées qui ne sont jusqu'à présent que des embarras. On en a bien reçu quelques-uns, mais ils sont en nombre insuffisant.

Envoyez-en encore 200 avec des munitions pour pièces de 12.

SPULLER.

N° 7431. Bordeaux, 24 janvier 1871, 4 h. 10 s.

Guerre à général Pellissier, Dijon.

Je reçois une dépêche qui semblerait indiquer que la légion de Saône-et-Loire vient d'être placée directement sous les ordres du général Garibaldi. Faites-moi connaître qui a ordonné de remettre cette troupe.

Pour le Ministre,

HACA.

N° 7456. Bordeaux, 24 janvier 1871, 4 h. 40 s.

Guerre, Bordeaux, à général 7° division, Besançon.

Vous avez dû prononcer le licenciement du corps des Vengeurs de Malicki; envoyez (bureau des gardes nationales) procès-verbal du licenciement, état des officiers que je n'ai jamais eu et leurs commissions provisoires.

HACA.



N° 7480. Bordeaux, 24 janvier 1871, 5 h. s.

Guerre à Gambetta, Saint-Malo.
(Attendre l'arrivée de M. Gambetta, chiffre spécial, strictement confidentiel.)

Vous m'engagez à veiller sur l'armée de l'Est. Il me sera facile de vous montrer par mes dépêches que je n'ai pas manqué à ces devoirs et que j'ai suivi tous les mouvements de Bourbaki avec une sollicitude minutieuse, ne lui ménageant ni les renseignements, ni les avis. Le télégraphe, de son côté, l'a très-exactement mis au courant de tout ce qui pouvait l'intéresser. Malheureusement, il en a peu tenu compte. Sous l'influence de je ne sais quelles idées préconçues, il s'est refusé à voir le mouvement qui s'est opéré, de la part de l'ennemi, dans la direction de Dijon, Dôle et Mouchard. De plus, toutes ses manœuvres, depuis les combats d'Héricourt, se sont effectuées comme avant, avec une lenteur désespérante. Il en résulte que sa position, aujourd'hui, sans être précisément critique, est de nature à préoccuper. Je lui télégraphie sans relâche de se hâter et de quitter des positions où il est menacé d'être bloqué définitivement. J'espère qu'il le fera et je crois qu'il en a encore le temps, mais à la condition d'apporter à ses allures un peu plus de décision que par le passé.

C. DE FREYCINET.

N° 7518. Dijon, 24 janvier 1871, 6 h. 30 s.

Chef état-major général de l'armée des Vosges à Intérieur, Bordeaux.

Les 100,000 francs qui vous ont été délégués par guerre et affectés par vous à comité marseillais pour volontaires italiens nous seraient en ce moment très-utiles. Veuillez sans changer la destination mettre cette somme à disposition du nouveau comité franco-italien, président Astruc, quai Canal 15, Marseille.

BORDONE.

N° 7529. Dijon, 24 janvier 1871, 6 h. 40 s.

Préfet de Haute-Marne, inspecteur des camps, à Gambetta et délégué guerre, Bordeaux.

Il devient nécessaire de composer un corps d'armée de 50,000 hommes, sous le commandement de Garibaldi; les légions mobilisées de Saône-et-Loire s'élèvent à 10,000 hommes, il faut les placer sous son commandement; donnez-lui au moins, en attendant, celle de ces légions qui est commandée par le colonel Pelletier; ce dernier en sera heureux. Nous n'avons ici aucune nouvelle de la grande armée de l'Est! Ce qu'on nous rapporte de tout côté de Bourbaki rend son remplacement nécessaire par le général Clinchant.

SPULLER.

N° 7134. Besançon, 24 janvier 1871, 7 h. 50 s.

Général Bourbaki, Besançon, à guerre, Bordeaux.

Quand vous serez mieux informé, vous regretterez le reproche de lenteur que vous me faites. Les hommes sont exténués de fatigue, les chevaux aussi. Je n'ai jamais perdu une heure, ni pour aller, ni pour revenir.

Je viens de voir tous les commandants de corps d'armée; ils sont d'avis que nous prenions les routes de Pontarlier; c'est la seule direction que l'état moral et physique de nos troupes nous permette de prendre. Vous ne vous faites pas une idée des souffrances que l'armée a endurées depuis le commencement de décembre. J'avais envoyé une division en chemin de fer, pour s'emparer de Quingey et Mouchard, une autre à Bussy, les deux commandées par le général Martineau. Elles se sont repliées. Pendant que j'ai visité aujourd'hui les troupes de la rive droite du Doubs, le général Baurail est allé placer lui-même à Bussy celles du 15ᵉ corps, pour les maintenir sur les positions et faire occuper les ponts de la Loue les plus voisins. Entre Dôle, Quingey et Mouchard, il y a deux corps d'armée ennemis, le 2ᵉ et le 7ᵉ. Demain je compte faire partir le plus vite possible trois divisions pour occuper les positions dont nous avons besoin et l'entrée de Pontarlier. Si ce plan ne vous convient pas, je ne sais vraiment que faire. Soyez sûr que c'est un martyre d'exercer un commandement en ce moment. J'avais prescrit au général Bressolles de garder le plateau de Blamont et les hauteurs de Lomont, de laisser un poste à Clerval pour empêcher le rétablissement des ponts, et d'affecter une division avec les mobilisés à cette mission. J'apprends à l'instant que ces positions sont abandonnées et j'ordonne de les reprendre.

Si vous croyez qu'un de mes commandants de corps d'armée puisse faire mieux que moi, n'hésitez pas, comme je vous l'ai déjà dit, à me remplacer, soit par Billot, soit par Clinchant ou Martineau. Ne comptez pas sur le service des troupes de Bressolles. Je n'y ai jamais compté. La tâche est au-dessus de mes forces.

BOURBAKI.

N° 7135. Besançon, 24 janvier 1871, 7 h. 50 s.

Général Bourbaki, Besançon, à guerre, Bordeaux.

Votre dépêche me prouve que vous croyez avoir une armée bien constituée. Il me semble que je vous ai dit souvent le contraire. Du reste, je vous répète que le labeur que vous parlez de m'imposer est au-dessus de mes forces, et que vous feriez bien de me remplacer par Billot ou Clinchant.

Je vous ai envoyé une longue dépêche ce soir, j'attends la réponse avec impatience.

Les deux divisions du 24e corps qui doivent se rallier n'arriveront qu'après-demain ; mais je commence mon mouvement demain à moins d'ordres contraires. Ma santé est très-altérée.

C. Bourbaki.

N° 7531. Dijon, 24 janvier 1871, 9 h. 30 s.

Chef état-major de l'armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

Impossible accepter complicité de certains faits. Ai dit dans intérêt de mon pays pensée sur hommes et choses d'ici. Puisque de votre part être (?) trompé, je vous prie accepter ma démission. Lettre suit.

Bordone.

(Sans numéro.) Dijon, 24 janvier 1871, 10 h. 2 s.

Colonel Gauckler à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Démission chef état-major motivée par promotion général Pellissier, qui est réellement insuffisant. Je serai obligé de donner la mienne pour d'autres raisons provenant des Italiens.

Gauckler.

N° 881. Dijon, 24 janvier 1871, 10 h. 35 s.

Bordone à délégué guerre, Bordeaux.

Circulaire intérieur indique mobilisés de Haute-Savoie comme étant arrivés à temps pour prendre part au combat d'hier ; cette nouvelle est complétement contraire à ma dépêche d'hier. Dijon continue à être inondé de fausses nouvelles.

Bordone.

N° 103. Bordeaux, 24 janvier 1871, 11 h. 5 s.

Guerre à général Bourbaki, à Besançon.

Sans nouvelles de vous ce soir, je reviens avec une nouvelle insistance sur la nécessité pour vous de vous dégager. Il faut que vous quittiez Besançon avec les corps que j'ai indiqués dans une précédente dépêche, et que vous vous portiez vers la région que j'ai également indiquée. A vous de déterminer le moment et la direction de votre mouvement, mais il est nécessaire qu'il se fasse à bref délai. Cela est nécessaire, non-seulement au point de vue purement militaire, mais encore pour rassurer le pays, qui commence à être inquiet sur le sort de votre armée.

Les renseignements du jour confirment ce que nous savions sur le mouvement de l'ennemi par Dijon, Dôle et Mouchard. Je suis même porté à croire que l'ennemi reçoit des renforts dans cette direction, qui débouchent par Is-sur-Tille. Pour peu donc que vous tardiez, vos difficultés pour vous dégager augmenteront sensiblement.

Cette situation se dessinant, peut-être vaudrait-il mieux ramener la totalité de vos forces, en assurant seulement la garnison de Besançon. La partie des forces que vous ne conserveriez pas définitivement serait laissée en relation avec Garibaldi. Elle conserverait la disponibilité de ses mouvements, tandis que, si vous la laissez autour de Besançon, il est à craindre qu'elle ne soit bientôt réduite à en grossir la garnison et à tenir un rôle purement passif.

de Freycinet.

---

24 janvier 1871 (sans indication d'heure et sans numéro).

Direction générale des télégraphes et des postes à M. de Freycinet. — (Note confidentielle.)

Le général Bourbaki se plaint de n'avoir pas été tenu au courant de la marche de l'ennemi sur son flanc et sur ses derrières !

La vérité vraie est que le général en chef de la 1re armée a toujours reçu les renseignements nécessaires pour lui permettre d'apprécier exactement la situation pour peu qu'il eût voulu s'en donner la peine.

Sans rappeler les télégrammes envoyés au général Bourbaki par M. de Freycinet, je crois de mon devoir d'informer le délégué du Ministre de la guerre (la dépêche ci-jointe le constate et le prouve) que j'avais donné l'ordre au directeur de Lyon de communiquer au quartier général de la 1re armée toutes les dépêches de guerre intéres-

sant la région de l'Est, Dijon, Dôle, etc., cet ordre a été pleinement exécuté.

Que penser après cela et du général en chef et de son état-major?

N'est-il pas permis de craindre que maintenir ces mêmes hommes à l'état-major de la 1re armée, c'est livrer cette dernière à l'inaction, à l'incurie, peut-être à un désastre irremédiable!

M. de Freycinet voudra pardonner l'expression de ces sentiments à son tout dévoué.

(Signature illisible.)
Inspecteur du cabinet.

Cette dépêche est une réponse à la question suivante posée par l'inspecteur du cabinet au directeur de Lyon :

« Avez-vous bien communiqué, suivant mes instructions, au quartier général de la 1re armée toutes les dépêches militaires intéressant la région Est et centre-Est? »

N° 173. Lyon, 24 janvier 1871, 12 h. 15 s. (minuit 15).

Directeur à Inspecteur cabinet. — Réponse.

Toutes les dépêches importantes de Dijon ont été transmises à Besançon pour être communiquées à général Bourbaki. — Vous préciser une date me serait difficile sans avoir fait des recherches; mais suis à peu près certain que les communications ont été faites même avant la réception de vos ordres pour certaines dépêches importantes intéressant les opérations militaires de l'Est.

N° 7597. Dijon, 25 janv. 1871, 6 h. 5 matin.

Etat-major de l'armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

Aurions besoin d'un peu plus d'artillerie; ne pourriez-vous nous donner quelques pièces de 7? Avons la plus grande hâte de pousser des pointes hors de Dijon. Mais si emportons notre artillerie, place sera dégarnie, car à défaut d'autres, emmènerions partie des pièces de 12 de campagne; pourriez faire envoyer ici pièces de position de marine.

Vous supplie instamment de ne jamais croire que personnalités me troublent; ne vois qu'une chose, bien du service, et succès de nos armés. Expédition par grande voie approvisionnement des Prussiens est en route. Avons envoyé ordre aux troupes que nous avons à Langres; mouvement sur Mouchard sera exécuté sitôt que possible.

Merci de votre confiance, la mériterons. Drapeau parti ce matin pour Bordeaux à votre adresse.

BORDONE.

N° 7547. Dijon, 25 janv. 1871, 8 h. 15 matin.

Bordone à délégué guerre, Bordeaux.

Vous expédie à Bordeaux, en même temps que drapeau du 61e, une lettre reçue ce matin du nouveau général de division (1), vous jugerez par là de ses qualités et intentions. — Il y a à Lyon des Alsaciens désireux de se battre, envoyez-les ici sous un commandant intelligent et hardi; dirigez-les vers Mouchard. Il faut ici encore de l'artillerie et des artilleurs. Les travaux seront bientôt terminés et déjà en état de résister, mais artillerie et artilleurs manquent et manqueront encore bien davantage quand armée Vosges se mettra en mouvement en avant. Il n'y a à Châtillon que 1,000 Prussiens sans artillerie, rien de plus facile que de les enlever, mais impossible de détacher d'ici qui que ce soit jusqu'à nouvel ordre. Colonne 4,000 hommes De Pointe marche dans la direction de Nuits-sous-Ravières; elle peut s'avancer sans obstacles, il n'y a presque personne pour garder ponts, tunnels et abords.

BORDONE.

N° 1271. Bordeaux, 25 janvier 1871, 9 h. 10 m.

Colonel Gauckler, Dijon.

Mon cher Gauckler, tu n'as pas le sens commun de vouloir donner ta démission en un pareil moment. Il faut, au contraire, que tu restes et que tu fasses comprendre à chacun qu'il doit rester au poste de l'honneur et du devoir. J'explique au général Bordone que la promotion du général Pellissier n'a aucun rapport avec vous. Elle a été motivée par de pures convenances d service. Vous vous séparerez de lui d'un jour à l'autre. J'ai de grands projets sur votre armée. Ayez confiance et patience.

C. DE FREYCINET.

N° 1272. Bordeaux, 25 janv. 1871, 9 h. 10 m.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Vous n'avez pas le droit de donner votre démission au moment où le pays a besoin de vous, et je me garderai bien de l'accepter. Si vous

---

(1) Il s'agit de la dépêche du 24 janvier, 7 h. 50 soir.

aviez en nous et en notre justice la confiance que nous méritons, vous auriez compris que la promotion du général Pellissier n'a rien de blessant pour vous. Vous n'êtes point destiné à opérer avec le général Pellissier, et je vous réserve au contraire un accroissement militaire qui vous remplirait d'orgueil si vous le connaissiez. Mais la première condition pour que je puisse réaliser cette combinaison, qui doit considérablement vous grandir, c'est que vous serviez le pays avec dévouement, sans arrière-pensée, en négligeant les questions de personne et en montrant ainsi que vous valez mieux que vos détracteurs. Quant au général Pellissier, sa promotion a été uniquement motivée par le fait qu'étant appelé à avoir affaire à d'autres généraux de mobilisés, ainsi que cela vient d'avoir lieu pour le général Franzini, il est indispensable qu'il ait une autorité suffisante sur eux. Vous n'êtes pas destiné, je le répète, à opérer ensemble. Vos destinées sont dans une autre voie, et c'est ce qu'un avenir prochain vous prouvera. Je compte entièrement sur votre dévouement et votre patriotisme.

C. DE FREYCINET.

N° 7553. Dijon, 25 janv. 1871, 9 h. 40 matin.

Bordone à délégué guerre.

Vous ne répondez pas. A l'instant, au milieu du rapport de neuf heures, général Pellissier vient paraphraser la lettre que je vous ai envoyée tout à l'heure et rend tout service impossible. Il a la prétention, quand nous sommes en ligne et que nous faisons mouvoir et déplacer des troupes, d'envoyer nos demandes de mouvements à son bureau d'état-major. Il est vrai que nous sommes assurés de l'y trouver toujours. Avisez. Tout autour de nous, engagements d'avant-postes, pas de sérieuse attaque quant à présent.

BORDONE.

N° 7554. Dijon, 25 janv. 1871, 10 h. matin.

Général Pellissier à ministre de la guerre, Bordeaux, et général de division, Lyon.

Depuis huit jours, mes troupes occupent nuit et jour les positions qui défendent l'accès de Dijon, ville ouverte. Elles sont épuisées par trois jours de combat et huit jours de piquet et de veille. Les postes de la place n'ont pu être relevés. Je ne puis trouver une nuit pour faire reposer un bataillon. De grâce, envoyez-moi du renfort pour que je puisse les faire reposer tour à tour. 1,100 hommes appartenant aux mobilisés de la Loire, cantonnés près d'Auxonne, sont restés dans cette place par ordre du général Bourbaki. Ils forment la seule garnison de cette place. Envoyez-nous des cartouches Remington.

PELLISSIER.

N° 1275. Bordeaux, 25 janv. 1871, 11 h. 10 m.

Le ministre de la guerre à M. Gambetta, Laval (attendre l'arrivée).

Je vous envoie en communication une dépêche de Bourbaki, dont le général Chanzy pourra vous donner la traduction.

La situation dans l'Est est très-grave, beaucoup plus grave que je ne pensais. Tous ces jours-ci j'avais reçu de Bourbaki des dépêches émollientes qui ne me satisfaisaient pas. Sommé par moi de sortir de son immobilité et de suivre un plan quelconque, il me dévoile aujourd'hui une armée profondément démoralisée sous un chef plus démoralisé encore. Ce ne sont que troupes qui se replient, que positions abandonnées, qu'ordres inexécutés. Qu'a-t-il donc fait de son commandement? Ah! je retrouve bien l'homme que je soupçonnais, c'est-à-dire le chef plein de bravoure sur le champ de bataille, mais sans énergie, sans suite, sans conviction hors du combat! Il offre presque sa démission! Il dirige son armée sur Pontarlier, c'est-à-dire en Suisse! Il n'a plus confiance en ses troupes! En un mot, pour employer une expression vulgaire, il jette le manche après la cognée.

Je n'ai point l'autorité suffisante pour résoudre de telles difficultés; je vous prie de me donner vos instructions (1).

C. DE FREYCINET.

N° 7594. Dijon, 25 janvier 1871, 12 h. (midi).

Général Pellissier à guerre, Bordeaux.

Situation des mobilisés au 25 janvier :

Ain	2,106	à Dijon et environs.
Jura	7,250	id.
Saône-et-Loire	8,775	id.
Loire	1,300	à Auxonne.

Troupes arrivées :

5 batteries de mobilisés des Bouches-du-Rhône, venant de Lyon ; 3 officiers, 137 servants, 36 chevaux. Première légion de mobilisés de la Loire, 60 hommes pour Auxonne.

PELLISSIER.

---

(1) Il s'agit de la dépêche de 7 h. 58 du 24.

N° 7561. Dijon, 25 janv. 1871, 12 h. 23 s. (midi 23).

Bordone à délégué guerre, Bordeaux.

Légions de Haute-Savoie étant prêtes à partir au chemin de fer, avons donné ordre de suspendre départ, mais par convenance extrême avons avisé général Pellissier de donner lui-même ordre : il répond que ordre du ministre est contradictoire; comme en face de l'ennemi avons enceinte considérable à défendre, soldats demandent à rester avec nous, ce sont les officiers et surtout officiers supérieurs bonapartistes ou cléricaux qui fuient le combat; demandons qu'on nous laisse les troupes qui sont ici et qui sont indispensables à la défense.

BORDONE.

N° 7563. Dijon, 25 janv. 1871, 12 h. 55 soir (midi 55).

Ministre de la guerre, Bordeaux.

Il est nécessaire de déterminer ma position, au point de vue du général Pellissier. Nous avons l'ennemi en vue, et il a fait partir pour Lyon trois légions de la Haute-Savoie qui demandaient à rester avec nous.

Nos troupes sont insuffisantes pour la vaste enceinte que nous avons à défendre.

G. GARIBALDI.

N° 7141. Besançon, 25 janv. 1871, 12 h. 55 s. (midi 55).

Général Bourbaki, Besançon, à guerre, Bordeaux.

La marche que vous me prescrivez, impossible; c'est comme si vous ordonniez (à) la 2e armée aller à Chartres. J'ai une armée sur droite, évaluée à 90,000 hommes (au centre et à gauche), deux corps d'armée, 2e et 7e, qui viennent Dôle, Forêt-Chaux et Quingey.

Dans mes trois corps armée, je n'ai pas 30,000 combattants. Dôle est le lieu d'une grande concentration : des batteries sont établies sur les routes. Si je vais jusqu'à Dôle, je (ne) reviendrai pas à Besançon et je (ne) passerai pas plus loin. Je vois une seule chance, route de Pontarlier et ceci, d'accord avec commandants corps armée. Je n'ai passable que trois quarts de 18e corps, 6,000 hommes de réserve et une bonne partie de la division Cremer. Je puis gagner de Pontarlier vallée du Rhône, couvert par un masque de troupes, mais je ne puis avoir espérance battre forces supérieures.

Répondez-moi de suite, je vous prie.

BOURBAKI.

N° 7568. Dijon, 25 janvier 1871, 2 h. 10 s.

Bordone à de Freycinet, délégué guerre, à Bordeaux.

Bruit se répand que Chenet a été acquitté à Bordeaux, l'effet produit sur nos troupes est désastreux; répondez de suite ce qu'il y a de vrai ou de faux dans cette rumeur, afin qu'avisions.

BORDONE.

N° 7922. Bordeaux, 25 janv. 1871, 2 h. 30 soir.

Guerre à général Bourbaki, à Besançon.

Vos dépêches chiffrées d'hier au soir ne sont arrivées ici que ce matin après dix heures. Elles n'ont été déchiffrées et je n'ai pu en prendre lecture que vers une heure. Je m'empresse d'y répondre.

Je suis tombé des nues, je l'avoue, à leur lecture. Il y a huit jours à peine, devant Héricourt, vous me parliez de votre ardeur à poursuivre le programme commencé, et aujourd'hui, sans avoir eu à livrer un seul nouveau combat, après avoir fait des mouvements à peine sensibles sur la carte, vous m'annoncez que votre armée est hors d'état de marcher et de combattre, qu'elle ne compte pas 30,000 combattants, que la marche que je vous conseille vers l'ouest ou le sud est impossible, et que vous n'avez d'autre solution que de vous diriger vers Pontarlier. Enfin, vous concluez par me demander mes instructions.

Quelles instructions voulez-vous que je donne à un général en chef qui me déclare qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre?

Puis-je, je vous le demande, prendre la responsabilité d'un de ces échecs qui suivent trop souvent la détermination qu'on impose à un chef d'armée?

Je ne puis que vous manifester énergiquement mon opinion, mais je n'ai pas le droit de me substituer à vous-même, et la décision en dernier lieu vous appartient. Or, mon opinion, c'est que vous exagérez le mal. Il me paraît impossible que votre armée soit réduite au point que vous dites. Le commandement d'un bon chef ne peut pas, en si peu de temps, laisser une telle désorganisation s'accomplir.

Je crois donc que, sous l'impression de votre dernier insuccès, vous voyez la situation autrement qu'elle n'est; en second lieu, je crois fer-

mement que votre marche sur Pontarlier vous prépare un désastre inévitable. Vous n'en sortirez pas. Vous serez obligé de capituler ou de vous jeter en Suisse. Quelle que soit la direction que vous preniez pour sortir de Pontarlier, l'ennemi aura moins de chemin à faire que vous, pour vous barrer le passage. Ma conviction bien arrêtée, c'est qu'en réunissant tous vos corps et vous concertant au besoin avec Garibaldi, vous seriez pleinement en force pour passer soit par Dôle, soit par Mouchard, soit par Gray, soit par Pontailler; vous laisseriez ensuite le 24e corps et le corps Cremer en relation avec Garibaldi et vous continueriez votre mouvement en prenant, autant que possible, pour objectif les points indiqués dans mes dépêches précédentes, et si l'état de votre armée ne permettait réellement pas une marche aussi longue, vous vous dirigeriez vers Chagny pour y stationner ou pour vous y embarquer. Remarquez que dans la position que vous allez prendre, vous ne couvririez pas même Lyon.

Telle est, général, mon opinion; mais, je le répète, vous seul êtes juge en dernier ressort, car vous seul connaissez exactement l'état physique et moral de vos troupes et de leurs chefs.

C. de Freycinet.

N° 7919. Bordeaux, 25 janv. 1871, 3 h. soir.

Général Garibaldi, Dijon.

En réponse à votre dépêche de ce soir, 12 h. 55, nous remettons entre vos mains le commandement total des forces réunies à Dijon et dans le département de la Côte-d'Or. Le général Pellissier reçoit ordre de se rendre à Lyon pour éviter tout conflit avec vous.

Vous saviez mieux que moi, général, que les grandes situations imposent de grands devoirs et vous avez habitué le monde à vous les voir remplir. Ce que nous vous demandons aujourd'hui, en retour de l'unité de commandement que nous créons pour vous, c'est à la fois d'assurer inébranlablement la défense de Dijon et de diriger sans délai une forte expédition sur Dôle et Mouchard, en vous mettant en rapport avec le général Bourbaki à Besançon, de manière à produire une diversion utile à ce général. La tâche est difficile, mais elle n'est au-dessus ni de votre courage, ni de votre génie. Répondez-nous et dites-nous si nous pouvons compter sur cet appui de votre part.

Je donne ordre aux mobilisés de Saône-et-Loire de se diriger sur Dijon. Je hâte l'envoi de nouveaux renforts.

C. de Freycinet.

N° 7936. Bordeaux, 25 janv. 1871, 3 h. 10 s.

Guerre à Gambetta, Laval.

Je vous transmets une dépêche chiffrée de Bourbaki que Chanzy pourra vous traduire.

La situation dans l'Est se révèle tout à coup très-grave, plus grave encore que je ne pensais. Depuis quelques jours, je recevais des dépêches insipides et émollientes qui ne me satisfaisaient pas. Ayant insisté très-vivement pour que Bourbaki fît un mouvement, il me répond par la dépêche ci-dessus, qui dévoile une armée découragée et des chefs plus découragés encore.

J'ai répondu à Bourbaki que son projet me semble des plus dangereux et j'ai insisté pour lui faire adopter une direction vers le sud ou vers l'ouest, mais je n'ai pas grand espoir qu'il se range à mes avis.

Il y a là malheureusement deux mauvais chefs de corps sur quatre, et je crois que leur influence sur cet esprit hésitant, peu capable, prompt au découragement, a été déplorable.

Quant à de Serres, je suis sans aucune nouvelle de lui depuis 48 heures.

Il est fort à souhaiter, pour la marche des affaires, que votre retour ne se fasse pas attendre. Il surgit, à chaque instant, de grosses questions, qui demanderaient une solution immédiate et que je ne puis résoudre, n'ayant pas une autorité suffisante.

Vous les soumettre par télégraphe est impossible, vu le temps et la difficulté des explications. J'appelle donc votre venue de tous mes vœux (1).

C. de Freycinet.

N° 7894. Saint-Malo de Bordeaux, 25 janvier 1871, 3 h. 20 soir.

Ranc et Steenackers à Gambetta, Saint-Malo.

Toutes affaires cessantes, prenez connaissance des deux dépêches suivantes :

Londres, 25.

Président, armement, Bordeaux.

Correspondant du *Times* télégraphie de Versailles : Jules Favre est ici avec proposition de capitulation.

Il propose que la garnison quitte Paris avec les honneurs de la guerre. Ceci est tout à fait inadmissible. L'attaque sur Saint-Denis et la grande défaite du 19 ont principalement amené la résolution de demander les termes de la capitula-

(1) Il s'agit ici de la dépêche du 24, 7 h. 58.

tion. Trochu est malade. Vinoy commande. Favre n'a pas vu Bismarck. L'arrangement des conditions prendra du temps. Les demandes françaises sont trop grandes.

MERTON.

Londres, 24, 12 h. 50 soir.

Baronne Nat. Rothschild, Nice.

Un ami reçoit à l'instant la nouvelle que Jules Favre est à Versailles avec proposition de paix. Espérons confirmer cette bonne nouvelle demain.

ROTHSCHILD, London.

N° 7156. Besançon, 25 janv. 1871, 3 h. 55 s.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

J'éprouve le besoin d'insister près de vous sur les dangers que présenteraient toutes opérations de la 1re armée sur Nevers, Auxerre ou Tonnerre, quelque désirable qu'en soit la réalisation.

L'état moral de l'armée est très-peu solide. Elle ne pourrait enlever Dôle. En outre, il nous faudrait passer entre deux rivières occupées par l'ennemi, exécuter ainsi une double marche de flanc, passer la Saône à Auxonne, et pour peu que l'ennemi, profitant de cette situation, menace nos derrières, accepter le combat, ayant la Saône à dos, avec un seul point de passage.

L'ennemi ne peut se concentrer aussi rapidement sur une de ses ailes que sur son centre, et plus il me suivra vers le sud, plus il découvrira sa propre ligne de communication.

Si je puis le devancer à Salins, mon mouvement se trouvera réduit comme distance, comme difficulté des routes que couvre la neige et comme temps.

J'ai dirigé ce matin trois colonnes : la division Cremer, la réserve générale de l'armée et une division du 20e corps, qui s'arrêteront ce soir sur les bords de la Loue, à Clairons et à Ornans, et qui continueront leur route demain, soit dans la direction de Salins, soit dans celle de Pontarlier, suivant les circonstances.

Ma grande préoccupation est d'assurer la subsistance des hommes. Elle sera bien réduite si Besançon (ne) possède toutes les ressources que j'avais demandé d'y accumuler. L'intendant Friant prétend vous avoir signalé, à plusieurs reprises, l'impossibilité d'atteindre le résultat voulu, à cause de l'encombrement des voies ferrées.

Il importe peu qu'il soit ou non responsable de cette situation; elle ne m'en cause pas moins une situation extrêmement difficile.

Je reçois votre télégramme de cette nuit réclamant des nouvelles. Je vous ai télégraphié hier soir à 8 h. 30 et à 9 h. et cette nuit à minuit 45.

Quant à présent, je ne puis que chercher à me dégager et non à percer la ligne ennemie.

Général BOURBAKI.

N° 1281. Bordeaux, 25 janv. 1871, 4 h. 10 soir.

Général Bordone, Dijon.

Chenet n'a pas été acquitté à Bordeaux, par l'excellente raison qu'il n'a pas été traduit devant aucune nouvelle juridiction et qu'il n'a pas à y être traduit.

C. DE FREYCINET.

N° 7575. Dijon, 25 janv. 1871, 4 h. 15 soir.

Inspecteur Loir à directeur général, Bordeaux.

M. Treille part ce soir à minuit, vous portant le drapeau du 61e, un autographe du roi Guillaume et deux énormes caisses renfermant fusils, casques, etc.

Je vous remets un des revolvers que vous m'avez envoyés et lui donne l'ordre de se rendre directement à Bordeaux, après lui avoir fait toutes les recommandations possibles que comporte cette mission exceptionnelle. Je le fais escorter par un surveillant jusqu'à Lyon ou Moulins et préviens mes collègues pour qu'ils continuent l'escorte jusqu'à Bordeaux.

Veuillez, de votre côté, donner des ordres dans le même sens.

LOIR.

N° 7923. Dijon de Bordeaux, 25 janv. 1871, 4 h. 35 soir.

Guerre à Pellissier et communication à général Garibaldi, Dijon.

Désireux d'éviter des conflits qui pourraient vous être pénibles, entre vous et le général Garibaldi, je vous prie de vous rendre momentanément à Lyon, où vous recevrez mes instructions.

Vous remettrez immédiatement au général Garibaldi le commandement de tous les mobilisés sous vos ordres. Le lieutenant colonel Vétault sera chargé, en votre absence, de l'expédition des affaires de la subdivision.

Réponse urgente.

C. DE FREYCINET.



Auxonne, 25 janv. 1871, 4 h. 49 soir.

Commandant place Auxonne à général Bourbaki, Baume-les-Dames.

On m'apporte de Pontailler une lettre qui a été écrite à Gray, le 22 janvier, en langue allemande. Elle n'est pas terminée complétement et sans signature.

L'auteur dit que le général Bourbaki a avec lui 150,000 hommes, qu'il paraît avoir l'intention d'entrer en Allemagne, mais qu'il va être tourné à droite par le 7ᵉ corps, à gauche par Manteuffel, Werder le prendra de front, et qu'on verra un nouveau Sedan.

Je vais mettre à la poste, à votre adresse, l'original de la lettre. Je ne sais rien de bien exact sur l'occupation de Dôle; les bruits disent que 20 à 25,000 hommes ont marché de Gray dans cette direction. On me dit que 12,000 hommes coucheraient ce soir à Mirebeau.

DERMIER.

N° 7579. Dijon, 25 janv. 1871, 5 h. 5 soir.

Ministre guerre, Bordeaux.

Merci de la confiance. J'exécuterai vos instructions avec tout mon dévouement.

G. GARIBALDI.

N° 74. Bordeaux, 25 janv. 1871, 5 h. 33 s.

Guerre à général Bourbaki, Besançon.

Plus je réfléchis à votre projet de marcher sur Pontarlier et moins je le comprends. Je viens d'en parler avec les généraux du ministère et leur étonnement égale le mien. N'y a-t-il point erreur de nom? Est-ce bien Pontarlier que vous avez voulu dire? Pontarlier près de la Suisse? Si c'est là en effet votre objectif, avez-vous envisagé les conséquences? Avec quoi vivrez-vous? Vous mourrez de faim certainement. Vous serez obligé de capituler ou d'aller en Suisse; car pour vous en échapper, je n'aperçois aucun moyen. Partout vous trouverez l'ennemi devant vous et avant vous.

Le salut, j'en suis sûr, n'est que dans une des directions que j'ai indiquées, dussiez-vous laisser vos *impedimenta* derrière vous et n'emmener avec vous que vos troupes valides. A tout prix, il faut faire une trouée. Hors de là vous vous perdez.

C. DE FREYCINET.

N° 5758. Dijon, 25 janv. 1871, 6 h. 10 soir.

Général Pellissier à guerre, Bordeaux.

Général Garibaldi a voulu entraver l'exécution des ordres que j'ai reçus de vous, l'envoi à Lyon, des mobilisés de la Haute-Savoie, j'ai refusé d'obtempérer à ses ordres. Partirai demain pour Lyon, suivant vos ordres, mais si votre intention est de donner au général Garibaldi le commandement de tous les mobilisés, vous pouvez dès maintenant disposer de mon commandement et accepter ma démission que je vous offre. J'ai repris du service pour être utile à mon pays; du moment où ma présence à la tête des troupes, au lieu d'être un aide, devient, pour vous, un embarras et un obstacle, je me retire et rentrerai sans regrets dans la vie privée. Répondez, s'il vous plaît.

PELLISSIER.

N° 7588. Dijon, 25 janv. 1871, 8 h. 45 soir.

Colonel Gauckler à bureau de reconnaissances, Bordeaux.

L'ennemi se retire de tous les côtés de Dijon. Le corps qui a combattu pendant trois jours s'élevait à environ 35,000 hommes, la division Hann de Weyhern se trouvait sur notre droite, où on a fait des prisonniers. On annonce que 120,000 hommes ont passé près de Langres, se dirigeant en partie sur Dijon et en partie sur Gray, depuis quatre jours.

Ce renseignement paraît exagéré.

GAUCKLER.

N° 7175. Besançon, 25 janv. 1871, 9 h. soir.

Préfet Doubs à guerre de Freycinet, Bordeaux.

De Serres est parti ce matin souffrant de fatigue et d'inquiétude, en route pour Bordeaux; il vous donnera de ses nouvelles arrivé à Lyon.

ED. ORDINAIRE.

N° 7230. Nevers, 25 janv. 1871, 11 h. 10 s.

Général de Pointe, Nevers, à guerre, Bordeaux, et général Mazure, Bourges; Bourbaki, Besançon.

Pont de la Roche rendu impraticable, les arches ont une ouverture de 22 mètres, les piles ont été tellement ébranlées qu'elles ne peuvent plus offrir un appui suffisant. Les communications télégraphiques coupées sur 12 kilomètres;

3 kilomètres de rails enlevés; le fil reliant Saint-Florentin à Noyer coupé; l'appareil prussien de la Roche emporté par nos soldats, celui de Bruenon brisé; résistance énergique de la part de la garnison prussienne barricadée dans un château. La garnison tout entière de la Roche faite prisonnière, dont trois officiers et soixante hommes avec armes et bagages, bon nombre de Prussiens tués et blessés. De notre côté, trois officiers blessés, dont un grièvement, trois hommes tués, cinq blessés légèrement. Les prisonniers dirigés sur Nevers pour y être interrogés.

DE POINTE.

N° 7189. Besançon, 25 janv. 1871, 11 h. 40 s.

Préfet du Doubs à intérieur, Bordeaux.

Je reçois dépêche m'annonçant que l'ennemi a traversé le Doubs à Baume sur le pont de bateaux, qu'il menaçait d'occuper les plateaux; mais passages faciles à défendre, si division militaire prend mesures nécessaires, autrement investissement probable de Besançon; urgence à aviser promptement.

N° 7247. Bordeaux, 25 janv. 1871, 11 h. 50 s.

Guerre à général Bourbaki, Besançon.

Les dépêches de la journée ne m'apprennent rien de nouveau sur le mouvement de l'ennemi au-dessous de vous. Il dirige des reconnaissances de Mouchard dans la direction de Lons-le-Saulnier et ne paraît pas, quant à présent, vouloir recommencer l'attaque de Dijon.

Des renforts importants paraissent se détacher de Paris ou de l'armée du prince Charles pour aller grossir les forces de l'Est. C'est un nouveau motif pour moi de souhaiter que vous vous rangiez à mon avis et que vous n'alliez pas au point que vous savez, car dans peu de jours vous y serez infailliblement entouré par des forces supérieures. Je crois donc devoir renouveler auprès de vous, dans votre intérêt même, mes instantes recommandations. Je désire bien vivement qu'une nouvelle étude vous convainque de la justesse de mon point de vue.

C. DE FREYCINET.

N° 7192. Besançon, 26 janv. 1871, 1 h. 45 m.

Général Bourbaki à guerre, Bordeaux.

Je fais occuper les débouchés de Salins et les passages de la Loue. J'avais chargé général Bressolles de faire garder les défilés du Lomont. J'apprends que son corps d'armée a fui tout entier, presque sans combattre. Je pars avec le 18e corps pour tâcher de reconquérir les positions perdues.

Vous me dites de m'entendre avec Garibaldi. Je n'ai aucun moyen de correspondance avec lui. Mais si vous ne faites pas attaquer l'ennemi sur ses communications, je me considère comme perdu. Je tiendrai le plus longtemps possible de Salins à Pontarlier et au mont Lomont; c'est tout ce que je puis faire avec les troupes que j'ai sous moi.

Donc, par tous les moyens, et aussitôt que je verrai possibilité de me jeter sur Dôle, j'en profiterai, soyez-en bien sûr. Vu l'état moral et physique actuel de l'armée, et tant que l'ennemi tiendra l'Ognon et la Saône, je ne pourrai tenter une pareille entreprise. Croyez-le, en ne me faisant pas assurer mes derrières, vous m'avez laissé aux prises avec 140,000 hommes.

Les légions du Rhône sont impossibles; elles ne peuvent entendre un coup de fusil sans fuir.

BOURBAKI.

N° 7314. Bordeaux, 26 janv. 1871, 10 h. 30 m.

Guerre à général Pellissier, Lyon.

Je ne m'explique pas le sentiment qui a dicté votre dépêche d'hier, dans laquelle vous parlez de donner votre démission si le commandement des mobilisés est confié à Garibaldi.

Que vous importe ce qui se passe à Dijon, alors que vous n'y êtes pas et que vous n'en avez pas la responsabilité? Il était nécessaire, dans les circonstances où nous sommes, de créer l'unité de commandement, et naturel d'en investir le général le plus élevé hiérarchiquement. Quant à vous, loin de vouloir vous blesser, le Gouvernement vous a témoigné sa satisfaction par un avancement exceptionnel. Si après ces explications vous donnez votre démission, nous l'accepterons à regret, mais avec la conviction que vous céderez à une susceptibilité mal entendue.

Répondez pour que je vous envoie, s'il y a lieu, des instructions.

C. DE FREYCINET.

N° 80. Bordeaux, 26 janv. 1871, 11 h. 15 m.

Lemercier, directeur chemin de fer, Bordeaux, Audibert, directeur, Clermont.

Demain, 29 courant, à partir de 4 heures du soir, devra être expédiée sans interruption pour Beaune (près Chagny), une brigade de 5,000 hom-

mes d'infanterie, 2 batteries d'artillerie et quelques accessoires. Lesdites troupes s'embarqueront à Châtellerault. L'embarquement devra être terminé à minuit. Le trajet devra être aussi rapide que possible. Les compagnies suspendront tels trains qu'elles jugeront à propos pour assurer la vitesse de ce transport. Elles sont priées d'accuser réception de la présente dépêche.

C. DE FREYCINET.

N° 80. Bordeaux, 26 janv. 1871, 1 h. 10 soir.

Directeur Audibert, Clermont.

Je vous serai fort obligé si vous pouvez mettre immédiatement M. l'inspecteur de Lamolère à la disposition du général Garibaldi, pour l'aider dans une expédition que nous avons demandée.

C. DE FREYCINET.

N° 7619. Dijon, 26 janv. 1871, 1 h. 10 soir.

Chef d'état-major à délégué guerre, Bordeaux.

Voici copie d'un ordre transmis par général Pellissier à colonel Pelletier des mobilisés Saône-et-Loire : « Je vous ordonne de n'obtempérer à aucun ordre émanant de l'état-major du général Garibaldi qu'autant que ces ordres seront écrits et visés par lui (*sic*). » Est-ce que va finir bientôt?... Prière d'aviser.

BORDONE.

N° 7421. Bordeaux, 26 janv. 1871, 2 h. 40 s.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Puisque les mobilisés sont maintenant sous les ordres de Garibaldi, je vous prie de les comprendre dans les propositions de récompenses que je vous ai demandées pour votre armée.

Quelques distinctions placées à propos parmi eux, vous les concilieront complétement et achèveront de leur faire aimer l'autorité de Garibaldi, qu'ils admirent déjà.

D'après une dépêche de Gauckler, ce serait une de vos colonnes, commandée par Kaufmann, qui aurait fait sauter le pont de Frouard.

Si cela est, je vous en adresse mes compliments.

Si les quatre escadrons de cavalerie que je vous ai promis ne commencent pas à arriver, réclamez-les de ma part au général Haca, à Bordeaux. Je tiens à vous renforcer.

C. DE FREYCINET.

N° 7630. Dijon, 26 janv. 1871, 2 h. 40 soir.

Spuller, inspecteur des camps, à Gambetta, Bordeaux.

L'ennemi paraît abandonner le nord de Dijon et se diriger sur Mirebeau par Auxonne et Dôle. La route de Langres va, je pense, pouvoir être libre. J'en profiterai pour aller remettre aux incendiés de Nogent la somme dont je suis porteur. Il y a quelque utilité à ce que je me trouve dans la Haute-Marne si Garibaldi s'y rend.

Il y a aussi quelque utilité à ce que le zèle des mobilisés dans le Midi soit stimulé. Je ferai ce que vous jugerez convenable. Envoyez-moi vos ordres.

SPULLER.

N° 7639. Dijon, 26 janv. 1871, 4 h. 56 soir.

Chef état-major à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

Entre Frouard et Toul, le 22 matin, à Fontenoy-sur-Moselle, pont du chemin de fer sauté, deux arches complétement détruites, la troisième lézardée. Opération très-bien conduite; communication du général Meyère. Deux des membres du Comité de défense des Vosges, Ténot et Goupil, se rendent à Bordeaux.

BORDONE.

N° 7532. Bordeaux, 26 janv. 1871, 5 h. 50 s.

Guerre à général Clinchant, Besançon.

A la réception de la présente dépêche, vous prendrez le commandement général de la 1re armée, en remplacement du général Bourbaki, que j'avise à l'instant même. Je suis sûr que la résolution et la confiance qui vous animaient à Bourges ne vous ont pas abandonné et que vous saurez ramener vos forces. Vous nous aviserez de vos dispositions.

LÉON GAMBETTA.

P.-S. — Vous pourvoirez vous-même à votre remplacement à la tête du 20e corps, provisoirement ou d'une manière définitive, avec officier général qui vous agréera le mieux. Vous remplacerez également le général Bressolles à la tête du 24e corps par le général Commagny qui appartient à ce corps.

LÉON GAMBETTA.



N° 7224. Besançon, 26 janv. 1871, 5 h. 50 s.

Général commandant la 7e division militaire à guerre, Bordeaux.

Bourbaki vient de se tirer un coup de feu dans la tête; n'est pas encore mort; l'impression du jugement porté sur ses opérations paraît avoir été la cause de cet acte. Généraux convoqués ce soir vont s'entendre.

Mais la situation faite à la place est devenue des plus graves avec une armée qui va manquer de vivres. Les voies de fer étant depuis un mois employées aux transports des troupes, la ville, qui n'a pu rien recevoir depuis cette date, a, par le fait, déjà comme un mois de blocus.

Envoyez-moi des ordres d'urgence.

Général ROLLAND.

Le chef d'état-major lieutenant-colonel,

DE BIGOT.

N° 7561. Bordeaux, 26 janv. 1871, 5 h. 56 s.

Guerre à général Bourbaki, Besançon.

En face de vos hésitations et du manque de confiance que vous manifestez vous-même sur la direction d'une entreprise dont nous attendions de si grands résultats, je vous prie de remettre votre commandement au général Clinchant. Jusqu'à ce que cette remise soit effective et efficace, vous assurerez sous votre responsabilité l'exécution des mesures que commande l'intérêt de l'armée.

LÉON GAMBETTA.

N° 7657. Dijon, 26 janv. 1871, 7 h. 10 s.

Préfet de la Côte-d'Or à général de division, Besançon, à général de division, Lyon, communication à Bordeaux.

Je reçois du maire d'Auxonne la dépêche suivante : « Rien de changé dans la position. Eclaireurs ennemis à Cléry, Vielverge, Flammerans et sur toute la ligne entre le Jura et la Côte-d'Or. A Gray, où les colonnes qui ont traversé la ville, se dirigeant sur Dôle, au nombre de 25,000 hommes, avec très-nombreuse artillerie, il ne reste, pour garder les deux ponts sur la Saône, que 1,000 hommes environ. »

Les Prussiens ont fait fortes réquisitions autour de Mirebeau et annonçaient pour ce soir l'arrivée en cette localité de 12,000 hommes.

Une lettre allemande dit que Werder attaquera général Bourbaki de front, Manteuffel par la gauche et le 7e corps par la droite; que les Prussiens obtiendront ainsi un nouveau Sedan.

N° 7221. Besançon, 26 janv. 1871, 7 h. 30 s.

Général Borel à guerre, Bordeaux.

Le général Bourbaki vient de se tirer un coup de pistolet dans la tête.

Désignez immédiatement quelqu'un pour prendre le commandement de l'armée qui est trop lourd pour moi et que je vais remettre au général Martineau, qui est le plus ancien général de division, dès qu'il sera arrivé. Je le fais prévenir d'arriver en toute hâte, ainsi que Billot et Clinchant.

BOREL.

N° 7660. Dijon, 26 janv. 1871, 8 h. 55 soir.

Colonel Gauckler à bureau de reconnaissances, Bordeaux.

Eclaireurs prussiens à Blaisy provenant de troupes gardant Nuits, Montbard, Buffon et chemin de fer. Petits corps à Norges-la-Ville et Mirebeau. Colonel du 61e poméranien mort aujourd'hui ici. Coup manqué sur ponts de Buffon et de Nuits-sous-Ravières, par troupes de Pointe.

GAUCKLER.

N° 7661. Dijon, 26 janv. 1871, 9 h. soir.

Chef état-major général de l'armée des Vosges à de Freycinet, délégué guerre, Bordeaux.

Le personnel d'artillerie nous manque complétement; ne pourriez-vous tirer de Lyon, où on me dit que 1,200 marins se rongent le point (*sic*) à ne rien faire, un nombre plus ou moins grand d'hommes qui, inutiles là-bas, nous rendraient tant de services ici?

BORDONE.

N° 7666. Dijon, 26 janv. 1871, 10 h. 26 s.

Chef état-major général armée des Vosges à délégué guerre, de Freycinet, Bordeaux.

Directeur artillerie expose qu'il a déjà les 5,000 francs de son exercice 1871 et que pourtant l'augmentation de son matériel et du personnel aggrave constamment les dépenses d'entretien. Il demande et je vous propose de lui accorder nouveau crédit de 30,000 francs. Urgent.

BORDONE.



N° 7752. Bordeaux, 26 janv. 1871, 10 h. 50 s.

Guerre à général Crouzat, Lyon.

Vous avez émis l'idée de faire une démonstration sur Lons-le-Saulnier et Mouchard. Cette idée me paraît fort bonne. Quelle que soit l'importance du résultat à en attendre, je ne puis vous demander de quitter Lyon, où je comprends toute l'utilité de votre présence. Mais je vous demande, au moyen des mobilisés de l'Ain et du Rhône y compris Sathonay, de former immédiatement une colonne choisie, de 15,000 hommes au moins, en prenant pour point de concentration Lons-le-Saulnier, à moins qu'on ne vous signale de cette ville l'impossibilité de s'y concentrer sans danger. Vous adjoindrez à cette force le plus que vous pourrez d'artillerie de campagne de Lyon. Vous donnerez le tout à commander au général Pellissier, qui vient de se très-bien montrer à Dijon, qui a l'habitude des mobilisés, et qui dans ce commandement verra de notre part la preuve que nous lui avons conservé toute notre confiance.

Vous adjoindrez à Pellissier des officiers d'état-major, que vous choisirez les meilleurs possibles.

Au moment où, de Lons-le-Saulnier, la démonstration s'effectuerait sur Mouchard, toutes nos mesures seraient prises pour que Garibaldi fît un mouvement concordant.

Je crois inutile d'ajouter, car vous le sentez comme nous, que tout le mérite de cette combinaison est dans la promptitude, qui doit être foudroyante. Vous joindrez une compagnie du génie. La direction de l'artillerie vous télégraphie pour les batteries.

C. DE FREYCINET.

N° 7754. Bordeaux, 26 janv. 1871, 11 h. soir.

Guerre à préfet Lons-le-Saulnier.

M. Gambetta a télégraphié aujourd'hui aux généraux Bourbaki et Clinchant pour leur faire connaître que le général Clinchant remplaçait le général Bourbaki dans le commandement de la 1re armée. La dépêche ajoute que le général Bressolles sera remplacé au 24e corps par le général Commagny. En prévision du cas où cette dépêche n'aurait pu parvenir, veuillez envoyer immédiatement deux messagers par des voies différentes, porteurs chacun de la présente dépêche ou de sa copie authentique, pour la remettre aux généraux Clinchant et Bourbaki, auxquels, à défaut d'autre pièce, elle servira de notification officielle. Les messagers se feront délivrer des reçus datés, avec indication de l'heure.

DE FREYCINET.

(Sans numéro). Pontarlier, 27 janv. 1871, 8 h. 27 m.

Général Bressolles à général Bourbaki, Besançon.

Vous ai envoyé dépêche cachetée par un paysan de Vercel, pensant aller plus vite. Aussitôt votre ordre reçu ce matin, je suis parti avec le général Dariès et sa division, ou plutôt son semblant de division, pour occuper Passavant. Cette division n'a plus que 2,000 hommes au plus, et la légion du Rhône a disparu. On ne sait où elle a passé après son affaire de Beaune.

Arrivé à 2 kilomètres de Passavant, les hauteurs couvertes d'artillerie, soutenue par de l'infanterie, ont ouvert contre la colonne un feu fort vif. Les 1,500 ou 1,800 hommes qu'avait le général Dariès, fatigués, usés et ne se traînant qu'avec la plus grande difficulté, étaient absolument incapables d'enlever de vive force une pareille position. Les chefs de corps, consultés du reste avant et découragés, avaient répondu, les larmes aux yeux, qu'il ne fallait en rien compter sur leurs hommes, même pour tirer un coup de fusil. Cette déclaration était navrante. Le général Dariès a insisté en disant que nous marchions à un désastre absolu, et que nous ne sauverions ni un homme ni une pièce de canon.

Devant des raisons de cette importance, devant des difficultés presque insurmontables qui se hérissaient devant nous, et craignant un désastre certain, j'ai dû ordonner la retraite, et Vercel n'étant pas une position tenable, la troupe n'ayant plus de vivres, je me suis retiré sur Nods avec intention d'aller ravitailler et rassembler le corps d'armée à Pontarlier. L'artillerie, du reste, ne peut plus aller, et le commandant d'artillerie me déclare que les chevaux et canonniers ne marchent plus.

Je n'ai toujours pas de nouvelles du général Commagny; aucun de mes émissaires n'a pu le trouver. Nous avons 50 centimètres de neige.

Si je n'approche pas d'un centre d'approvisionnements, ma troupe mourra de faim; les convois ne marchent plus.

N° 7311. Dijon, 27 janv. 1871, 1 h. 56 soir.

Commandant de place Auxonne à général Bourbaki, Baume-les-Dames.

J'ai l'honneur de vous transmettre une dépêche que je reçois de Dijon :

« *Chef d'état-major général à commandant de place Auxonne.*

« Je vous informe que le ministre vient de charger le général Garibaldi de la défense du territoire qui s'étend jusqu'à Dôle et met à sa disposition toutes les ressources militaires de la Côte-d'Or. Je vous prie donc de me renseigner exactement sur la situation du personnel et matériel de la place d'Auxonne et de ses environs et de m'adresser désormais directement toutes vos communications de service.

« BORDONE. »

Le maire de Saint-Jean-de-Losne me prévient qu'une colonne prussienne de 300 fantassins et 40 cavaliers passe à Maison-Dieu se dirigeant sur Seurre.

N° 7703. Dijon, 27 janvier 1871, 3 h. 51 soir.

Chef d'état-major général à délégué guerre, Bordeaux.

Au début de notre organisation, l'armée n'ayant pas d'intendance, il a été fait notamment à Lyon des achats nécessités par l'habillement et l'entretient (*sic*) des volontaires. Intendance à Lyon refuse solder les états parfaitement vérifiés et approuvés. Cela produit un mauvais effet que je vous prie de détruire en autorisant intendance à payer, c'est très important. Tous ces bons sont résultat d'administration Baillehache qu'avons réprouvée dès le début et qui ayant reçu de nous bons de deux cent et un mille francs, n'a encore rendu compte de rien.

BORDONE.

N° 750. Bordeaux, 27 janv. 1871, 4 h. 40 s.

Guerre à général Clinchant, Besançon.

J'ai reçu votre dépêche de ce matin 8 h. 15. Je vous remercie du dévouement avec lequel vous vous préparez à remplir la mission que je vous ai confiée.

Vous me dites, général, qu'il vous faudrait actuellement cinq ou six jours pour déboucher par la plaine en avant de Besançon. Ce long délai ne peut s'expliquer que par le fait que le mouvement sur Pontarlier est déjà fortement engagé; c'est ce qu'indiquent au surplus diverses dépêches desquelles il résulte que le quartier général du 24e corps était hier à Pierre-Fontaine et celui du 20e corps à Ornans. En présence du fait accompli, force nous est donc d'accepter la direction de Pontarlier comme ligne de retraite. Mais je dois attirer de nouveau votre attention sur le danger qu'il y aurait à vous enfermer à Pontarlier. L'ennemi se fortifierait autour de vous et vous succomberiez fatalement. Je vous signale à titre de renseignement une route directe par les plateaux, par Ornans, Levier, Nozeroy, qu'on me dit exister en bon état et dont vous pourriez avoir intérêt à vous servir. Je vous engage à vous méfier des neiges que vous trouverez en plus grande quantité à mesure que vous vous approcherez de la Suisse; on me dit qu'à Pontarlier les routes ont 50 centimètres de neige. Quelle que soit la direction que vous suiviez, je vous engage bien vivement à utiliser votre génie civil et militaire à barricader et mieux encore à détruire les routes latérales par lesquelles l'ennemi peut vous attaquer. Envoyez des détachements en avant pour opérer ce travail de préservation.

Je compte, général, sur votre fermeté et sur le dévouement de tous vos chefs de corps pour tirer meilleur parti possible d'une situation que vous n'avez point créée, mais où je déplore profondément de voir l'armée irrévocablement engagée.

LÉON GAMBETTA.

N° 7109. Bordeaux, 27 janv. 1871, 4 h. 50 s.

Guerre à général Clinchant, Besançon.

Je vous prie de me faire connaître d'une manière précise quelles sont les circonstances qui, au moment même où des instructions nous étaient demandées sur la direction à faire prendre à la première armée, ont déterminé à commencer le mouvement sur la rive gauche, de telle façon qu'aujourd'hui une grande partie des troupes se soient trouvées en voie de Pontarlier.

Je vous prie également de vouloir bien, à partir de ce jour, nous faire connaître chaque soir les positions occupées par les divers corps de troupes ainsi que les projets du lendemain. Vous nous expédierez quotidiennement cette dépêche le plus de bonne heure possible.

C. DE FREYCINET.

N° 7671. Dijon, 27 janv. 1871, 6 h. 37 soir.

Chef état-major de l'armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

Je reprends affaire du pont Nuits-sous-Ravières, manquée par de Pointe; demandez à administration chemin de fer de nous donner l'inspecteur de Lamolière, que nous connaissons et qui nous a déjà merveilleusement servis à Dôle;

en aurons besoin dans opération que je pousse avec activité sur Mouchard; fusils Remington donnés à derniers mobilisés arrivés, mécontentant mobilisés et mobiles depuis longtemps en ligne, faites-nous-en envoyer. Autorisez-nous à garder fusils- piston en bon état pour gardes nationales sédentaires des pays environnants que nous ne voulons pas laisser sans moyens efficaces de défense.

Quand partirons, il n'y aura pas ici assez de canons de position pour garnir les ouvrages et couvrir efficacement Dijon; envoyez-en de nouveaux, en jugerez par plan des ouvrages que je vous expédie aujourd'hui.

BORDONE.

N° 7725. Dijon, 27 janv. 1871, 6 h. 40 s.

Préfet Haute-Marne à Gambetta, à délégué guerre et à intérieur, Bordeaux.

Garibaldi demande les renseignements que vous avez sur la marche de l'ennemi contre la première armée de l'Est. Les Prussiens sont à Seurre. Ici tout va bien. Empêchez publication dans le *Salut public* des demandes de munitions qui sont faites par Garibaldi. Envoyez-moi les noms de ceux qui vous ont adressé plaintes contre sous-préfet de Langres.

SPULLER.

N° 9728. Dijon, 27 janv. 1871, 7 h. 50 soir.

Colonel Gauckler à bureau de reconnaissances, guerre, Bordeaux.

Rien de nouveau autour de Dijon. Ennemi se dirige vers Arbois; quartier général à Chévigny sur route de Gray à Dôle. On s'est battu à Mont-sous-Vaudrey, route de Dôle à Arbois, francs-tireurs et gardes nationaux. Numéros de régiments indiquant 3e corps. Service télégraphique du 2e corps a passé à Saint-Seine pour Molay.

GAUCKLER.

N° 7816. Bordeaux, 27 janv. 1871, 11 h. 35 s.

Guerre à général Crouzat, Lyon.

Je vous ai fait connaître hier mon intention de constituer d'urgence à Bourg pour opérer vers Lons-le-Saulnier un corps d'environ quinze mille hommes; mais cette mesure ne doit pas suspendre l'envoi de renforts à Dijon.

Puisque vous m'avertissez que vous avez envoyé à Bourg la 4e légion mobilisée du Rhône, destinée d'abord à Dijon, il faut envoyer au général Garibaldi l'équivalent, en prélevant le même nombre de troupes dans celles que je vous ai prescrit hier de diriger sur Bourg.

Prévenez le général Garibaldi que vous lui expédiez ce renfort et rendez-moi compte de l'exécution de cette mesure indispensable, — en nommant la légion que vous aurez envoyée.

HACA.

N° 7228. Bordeaux, 27 janvier 1871, 11 h. 45 s.

Guerre à général Clinchant, Besançon.

Mettez-vous immédiatement en relations télégraphiques avec Garibaldi et tenez-le au courant de tous vos mouvements.

Il va tenter avec ses forces, que nous avons récemment accrues, de vous venir en aide.

C. DE FREYCINET.

N° 78. Bordeaux, 27 janv. 1871, 11 h. 45 s.

Guerre à général Garibaldi, Dijon (1).

Je viens confier à votre grand cœur la situation de notre armée de l'Est et vous demander votre appui pour elle. Vous seul pouvez en ce moment tenter une diversion efficace. Le général Bourbaki vient d'attenter à ses jours. A l'heure où je vous écris, j'ignore s'il vit encore. L'armé, fatiguée par la rigueur du froid et par des marches stériles, est en retraite sur Pontarlier. Elle abandonnera cette direction au point le plus favorable pour se rabattre vers le sud, sur Bourg par exemple. L'ennemi occupe actuellement Dôle, Mouchard, Arbois, Poligny, Andelot, Champagnole. Il s'y renforce actuellement par des troupes qui suivent les routes de Pesmes à Gray et de Pesmes à Dampierre. Notre armée est donc menacée de voir sa retraite inquiétée et coupée lorsqu'elle descendra par les routes comprises entre la Suisse et la direction de Besançon à Lons-le-Saulnier. Le seul moyen de conjurer cette dangereuse situation me paraît être de venir inquiéter les communications de l'ennemi lui-même en s'installant solidement sur ses derrières, dans la forêt de Chaux notamment. Pour cela, il faudrait porter votre centre d'action à Dôle et enlever conséquemment cette place à l'ennemi qui s'y est soigneusement fortifié. Un tel résultat à atteindre exigerait selon moi que vous partiez de Dijon avec presque toutes vos forces disponibles, ne laissant dans Dijon qu'un chef très-vigoureux et 8 à

(1) Cette dépêche a été reproduite par le délégué à la guerre, le 28 janvier à minuit.

10,000 mobilisés des moins aptes à faire campagne. De notre côté, nous appuierons votre mouvement par une diversion que tenterait un corps de 15,000 mobilisés dans la direction de Lons-le-Saulnier, Arbois. Votre entreprise devrait commencer le plus tôt possible, le 30 courant ou même préférablement le 29. Vous tâcheriez de vous mettre en communication télégraphique avec le nouveau chef de l'armée, le général Clinchant, qui doit être actuellement à Ornans et vous l'informeriez du moment où votre appui lui serait assuré.

L'entreprise que nous vous demandons est très-difficile, impossible pour tout autre que pour vous, puisqu'il s'agit, avec de faibles forces, de préserver Dijon contre un coup de main et d'arracher Dôle à l'ennemi en même temps que de vous maintenir dans vos positions étendues, comme la forêt de Chaux que l'ennemi occupe déjà sans doute.

Cette entreprise est digne de votre génie. Croyez-vous pouvoir la tenter? Répondez-nous d'urgence, je vous en prie.

C. DE FREYCINET.

N° 7225. Bordeaux, 27 janv. 1871, 11 h. 55 s.

Guerre à commandant de place, Auxonne.

Contrairement à ce qui a pu être fait jusqu'ici, je vous prie, laissant de côté toute question personnelle, de vous mettre à la complète disposition du général Garibaldi. Des raisons de salut public l'exigent en ce moment. Nous vous tiendrons compte de votre abnégation.

C. DE FREYCINET.

N° 7226 (bis). Bordeaux, 27 janv. 1871, 11 h. 56 s.

Guerre à général Crouzat et en communication à général Pellissier, Lyon.

Accélérez à tout prix la concentration des troupes destinées à opérer sous Pellissier et portez le point de concentration le plus près possible de Lons-le-Saulnier.

Je vous donne tout pouvoir sur chemin de fer pour faire faire des trains, ainsi que sur tous autres moyens de transport que vous jugeriez utile de réquisitionner. Au nom de la patrie, hâtez-vous!

C. DE FREYCINET.

N° 7733. Dijon, 28 janvier 1871, 5 h. 20 m.

Chef d'état-major de l'armée des Vosges à guerre, Bordeaux.

Dépêche urgente arrive à l'instant, chiffrée et incompréhensible, parce que ce n'est pas chiffre Garibaldi, envoyez-la de nouveau; en attendant fais éveiller génie civil et chef télégraphe pour traduire, si dépêche est rédigée en chiffres des travaux publics, des télégraphes, 5 heures matin.

BORDONE.

N° 7735. Dijon, 28 janvier 1871, 7 h. 45 m.

Chef d'état-major de l'armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

Presque toutes les troupes armées ces jours derniers de springfield, se plaignent de la mauvaise confection de ces armes, plusieurs ont éclaté, cartouches mal adaptées, chiens et ressorts insuffisants pour procurer inflammation, ils réclament leurs anciennes armes. Envoyez-nous de Lyon et d'ailleurs autant de remington que possible, afin d'armer au moins quelques compagnies pour chaque légion. Il y a en arrière à Lyon et Sathonay, mobilisés armés de fusils à répétition, ils seraient mieux entre mains des troupes en ligne. Pourquoi mobilisés de Haute-Savoie ont-ils été envoyés à Sathonay? Ai envoyé déjà troupes direction Saint-Jean-de-Losne et Dôle. Attends chiffre nouveau pour votre dépêche précédente.

BORDONE.

N° 7736. Dijon, 27 janvier 1871, 7 h. 46 m.

Chef état-major de l'armée des Vosges à général Crouzat, Lyon.

Prière de faire avancer à Chagny quelques bataillons dont disposez à Lyon et avisez du nombre et du nom du commandant.

BORDONE.

N° 7766. Dijon, 28 janvier 1871, 1 h. 50 s.

Chef état-major de l'armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

Ai pu sans clefs nouvelles déchiffrer votre dépêche. Voici la réponse du général :

Nous ferons partir notre matériel sur Lyon et nous manœuvrerons avec l'armée. Nous avons 1,500 hommes sur Dôle et 2,000 sur les arrières de l'ennemi entre Langres et Dijon. Je dois



ajouter que j'ai fait partir ce monde en éclaireurs pour un mouvement d'ensemble que j'ai reconnu nécessaire avant la réception de votre dépêche.

Ferons du mieux possible.

BORDONE.

N° 7446. Bordeaux, 28 janvier 1871, 5 h. 15 s.

Guerre à général Clinchant, Besançon.

Je vous prie de m'indiquer d'une manière aussi exacte que possible quelle était la position des divers corps d'armée, à la date du 24 courant.

C. DE FREYCINET.

N° 7787. Dijon, 28 janvier 1871, 10 h. 15 s.

Chef d'état-major général de l'armée des Vosges, à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

La partie que nous allons jouer, dont je comprends importance et nécessité, est très-grave. La dépêche de Garibaldi a dû vous indiquer qu'il veut enlever de Dijon tout matériel et surtout artillerie qui pourrait être prise.

De deux choses l'une, ou Dijon sera attaqué et pris si nous partons, ou protégé par notre mouvement, il n'aura rien à craindre, auquel cas les canons que vous lui avez envoyés sont inutiles. Si ce n'est pas votre manière de voir, télégraphiez-moi, sans rien dire à Garibaldi, tâcherai de modifier idée que je partage. D'ailleurs, avons déjà commencé notre mouvement, espérons réussir. Cartouches Remington qu'on nous a envoyées sont détestables, les trois quarts ont boue au lieu de poudre, affaire très-sérieuse.

Répondez vite.

BORDONE.

N° 5126. Besançon, 28 janvier 1871, 11 h. 10 s.

Préfet du Doubs à guerre, Tours.

Voici résultat des journées samedi et dimanche :

Samedi, nos troupes sont attaquées par l'ennemi, qui marche en trois colonnes à Cussey sur l'Ognon. Trois villages incendiés en partie, nous sommes obligés quitter nos positions. Nos troupes, en nombre inférieur, ont fait bonne contenance. Point d'unité dans le commandement. Ligne de l'Ognon facile à défendre, aujourd'hui abandonnée. Ennemi campé à 300 mètres de Châtillon. Dimanche, à 7 heures 1/2 du matin, feu recommence. Châtillon vigoureusement attaqué, bien défendu. Attaque cesse à 2 heures 1/2. Conservons position de Châtillon, mais fortement menacée. Si des renforts n'arrivent cette nuit contre nouvelle attaque, je crains que, Châtillon pris, Besançon aisément bombardé; saura-t-on défendre cette position, chose facile.

ED. ORDINAIRE.

N° 7331. Bordeaux, 28 janvier 1871, 11 h. 15 s.

Guerre à Audibert, directeur, Clermont.

Demain, 29 courant, à partir de 4 h. du soir, devra être expédié sans interruption pour Beaume (près Chagny), une brigade de 5,000 hommes d'infanterie, 2 batteries d'artillerie et quelques accessoires.

Lesdites troupes s'embarqueront à Châtellerault. L'embarquement devra être terminé à minuit.

Le trajet devra être aussi rapide que possible. Les compagnies suspendront tels trains qu'elles jugeront à propos, pour assurer la vitesse de ce transport. Elles sont priées d'accuser réception de la présente dépêche.

C. DE FREYCINET.

N° 7790. Dijon, 29 janvier 1871, 7 h. 50 m.

Garibaldi au sous-préfet, Chalon-sur-Saône.

Quelles troupes françaises avons-nous à Verdun et à Chalon? J'ai fait occuper Gevrey, Nuits, Beaume et Chagny.

G. GARIBALDI.

N° 7792. Dijon, 29 janvier 1871, 8 h. 10 m.

Chef état-major armée des Vosges à guerre, Bordeaux.

Continuerons à occuper et défendre Dijon et utiliserons pour cela toute notre artillerie attelée. Quant au reste, si l'envoyons arrière, ce n'est que pour l'abriter contre coups de mains qu'ennemi pourrait tenter avec forces supérieures quand il connaîtra notre mouvement; avons assuré nos derrières. Commandant d'Auxonne réclame remplaçant pour maladies et infirmités; pourvoir temporairement avec officier d'armée régulière disponible. Avons eu déjà engagements avec troupes entre Auxonne et Dôle, ennemi a plié et paraît remonter vers Pesmes et Gray. Comptez sur nous et sur grandes qualités militaires de notre général; reconnaissances cavalerie ont également refoulé ennemi vers Seurre.

BORDONE.



N° 7790. Bordeaux, 29 janvier 1871, 9 h. 40 m.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Nous nous en rapporterons à votre sagesse et à celle de Garibaldi pour déterminer ce qu'il convient de laisser à Dijon ou d'en emporter. Nous reconnaissons qu'en votre absence la défense de Dijon doit être nécessairement très-précaire. Nous désirerions cependant que des mesures pussent être prises pour que Dijon restât à l'abri, sinon d'une attaque très-sérieuse, au moins d'un coup de main. Voilà notre désir, et quant aux moyens de réaliser nous nous en rapportons, je le répète, entièrement à vous, et vous apprécierez d'après la connaissance des lieux et le nombre des mobilisés laissés à Dijon, s'il est avantageux d'y laisser ou non quelques canons. Faites à cet égard selon votre appréciation.

Je donne des ordres immédiats à la direction d'artillerie pour qu'on vous envoie, s'il est possible, de nouvelles cartouches Remington.

J'envoie à Beaune une bonne brigade avec 2 batteries pour s'avancer de là dans la direction de Dôle et appuyer ainsi votre mouvement; les troupes arriveront à Beaune demain. Elles obéiront au besoin à la direction stratégique de Garibaldi, mais je vous prie de les laisser tout à fait en dehors de votre armée, car elles font partie d'un autre corps d'opération qu'elles devront rejoindre aussitôt que votre mouvement sera terminé.

C. DE FREYCINET.

N° 7801. Dijon, 29 janvier 1871, 9 h. 45 m.

Chef service administratif à délégué guerre Haca, Bordeaux.

Réponse à dépêche du 20, n° 7319.

Degioroni, de 1re compagnie, 1er bataillon, 1re légion garibaldienne, a été condamné le 21 décembre à Epinac en cinq ans de travaux forcés. — J'envoie extrait certifié jugement.

DELPECH.

N° 7869. Dijon, 29 janvier 1871, 11 h. m.

Chef d'état-major de l'armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

Nos démonstrations sur Dôle ont produit bon effet; si la ville n'est pas entièrement évacuée, elle est sur le point de l'être. Sitôt certain, vous en aviserai. Vous n'avez pas répondu à mes deux dernières dépêches. Laissez, je vous en prie, le général agir à sa guise pour tout matériel encombrant et sans personnel; vous pouvez compter sur sa sagesse, sa science militaire et sur mon activité.

BORDONE.

N° 7856. Bordeaux, 29 janvier 1871, 12 h. 30 s. (midi 30).

Délégation du Gouvernement à préfets et sous-préfets, circulaire.

La délégation du Gouvernement établie à Bordeaux, qui n'avait jusqu'ici sur les négociations entamées à Versailles, que des renseignements fournis par la presse étrangère, a reçu cette nuit le télégramme suivant qu'elle porte à la connaissance du pays dans sa teneur intégrale :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« Versailles, 28 janvier 1871, 11 h. 15 s.

« Nous signons aujourd'hui un traité avec M. le comte de Bismarck. Un armistice de vingt et un jours est convenu, une assemblée est convoquée à Bordeaux pour le 15 février.

« Faites connaître cette nouvelle à toute la France. Faites exécuter l'armistice et convoquez les électeurs pour le 8 février.

« Un membre du Gouvernement va partir pour Bordeaux.

« JULES FAVRE. »

Un décret qui sera ultérieurement publié fera connaître les mesures prises pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus.

Pour copie conforme :

C. LAURIER.

N° 7951. Circulaire de Bordeaux, 29 janv. 1871, 3 h. 30 soir.

Guerre à généraux commandant divisions et subdivisions.

Un armistice de vingt et un jours vient d'être conclu par le Gouvernement de Paris. Veuillez, en conséquence, suspendre immédiatement les hostilités, en vous concertant avec le chef des forces ennemies, en présence desquelles vous pouvez vous trouver.

Vous vous conformerez aux règles pratiques suivies en pareil cas. Les lignes des avant-postes respectifs des forces en présence, sont déterminées sur-le-champ et avec précision par l'indication des localités, accidents de terrain et autres points de repère. Le procès-verbal constatant cette délimitation est échangé et signé

des deux commandants en chef ou de leurs représentants. Aucun mouvement des armées en avant des lignes ainsi déterminées, ne peut être effectué pendant toute la durée de l'armistice. Il en est de même du ravitaillement et de tout ce qui est nécessaire à la conservation de l'armée, qui ne peut non plus s'effectuer en avant desdites lignes.

Donnez également des instructions aux francs-tireurs. — Afin d'éviter toute difficulté ultérieure, je vous invite instamment à faire apporter la plus grande précision dans la rédaction des procès-verbaux et dans la réunion des éléments qui leur servent de bases.

S'il surgissait quelque difficulté imprévue, sur laquelle vous jugeriez bon d'être éclairci, référez-m'en par dépêche d'extrême urgence en gagnant le temps nécessaire dans les négociations.

C. de Freycinet.

N° 7821. Dijon, 29 janvier 1871, 5 h. 2 s.

Chef d'état-major de l'armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

Engagements à nos avant-postes sur une grande étendue avec troupes remontées dans direction de Pesmes et de Gray. Succès, fait prisonniers, et tué assez grand nombre d'ennemis sans pertes de notre côté. En rentrant trouve votre dépêche, belle récompense de nos efforts; obéis avec douleur à vos ordres, vais faire délimiter nos positions prises et aviser nos corps détachés.

Bordone.

N° 7823. Dijon, 29 janvier 1871, 5 h. 35 s.

Chef d'état-major de l'armée des Vosges au citoyen Leven, au ministère de la justice, Bordeaux.

Voulez-vous, qui ou non, en finir avec cette hideuse condamnation qui frappe un homme pendant qu'il se bat contre les ennemis de la France et de la République?

Réponse urgente (1).

Bordone.

N° 7827. Dijon, 29 janvier 1871, 7 h. 15 s.

Préfet Côte-d'Or à Intérieur, Bordeaux.

Ce qui domine dans l'effet produit par l'armistice, c'est un sentiment de tristesse et d'appréhension.

On redoute plus qu'on espère. On voudrait savoir et on craint d'en trop apprendre.

(1) Il doit s'agir ici de la dépêche n° 7801.

N° 797. Circulaire de Bordeaux, 29 janvier 1871, 7 h. 54 soir.

Guerre à généraux Chanzy, Laval; Loysel, Havre; Faidherbe, Lille; Clinchant, Pontarlier; Garibaldi, Dijon; de Pointe, Nevers; Pellissier, Bourg; Mazure, Bourges; Pourcet, Pont-sur-Lille; Cléret, Angers.

Pour compléter mes instructions et vous diriger dans les mesures relatives à l'application de l'armistice, je vous signale les principaux points à fixer.

L'article premier désignera vos fondés de pouvoir chargés de rédiger les clauses. Vous rédigerez les autres à peu près ainsi :

Art. 2. — Les hostilités cesseront sur tous les points à la notification du présent armistice.

Art. 3. — L'armistice durera jusqu'au . . . . . inclus, plus tant de jours pour le dénoncer à son expiration.

Art. 4. — Les hostilités ne pourront, en conséquence, recommencer que tant de jours (au moins six) après la dénonciation de l'armistice aux quartiers généraux respectifs.

Art. 5. — Vous spécifierez la ligne de démarcation. Elle devra suivre de préférence les cours d'eau, coupures du terrain ou grands accidents du sol, et prêter le moins possible à l'équivoque. Si elle passe par des villages, désignez nominativement à quelle armée ils appartiendront.

Si la ligne de démarcation ne suit absolument la ligne des avant-postes, la rectification en résultant pourra donner lieu à des mouvements de troupes qui devront être terminés au bout de trois à cinq jours.

Quel que soit l'emplacement des avant-postes au moment de l'armistice, la convention fera en sorte qu'entre les deux armées belligérantes il existe une zone de terrain neutre, laquelle ne devra pas être moindre de trois à cinq lieues.

Ce terrain neutre ne pourra être occupé par aucune troupe des deux armées belligérantes. On n'en tirera ni vivres, ni contributions. Les ambulances de la Société internationale seules pourront s'y établir.

Art. 6. — Les places de guerre qui seraient assiégées ou bloquées d'une manière effective, seront ravitaillées tous les cinq jours suivant la force de leurs garnisons, par les soins des commandants des troupes de blocus, près desquels sera accrédité un commissaire de la place. Un commissaire de chaque armée ira leur notifier l'armistice en commun.

Art. 7. — Pendant la durée de l'armistice, chaque place aura au-delà de son enceinte un rayon de 6 kilomètres ; ce terrain sera neutre.



Art. 8. — Un officier français sera envoyé dans chaque place assiégée ou bloquée pour prévenir le commandant de la place de la conclusion de l'armistice et des conditions du ravitaillement. Il sera accompagné pendant sa route, au besoin, par un officier allemand.

Art. 9. — Dans le cas où se formulerait la prétention qu'un corps quelconque de troupes se trouve dans des conditions analogues à celles d'une place bloquée, on lui appliquerait les stipulations énumérées ci-dessus pour ces dernières.

Art. 10. — Des officiers de l'armée française et de l'armée allemande, seront expédiés conjointement pour faire cesser les hostilités sur tous les points, en faisant connaître l'armistice.

Les commandants en chef respectifs les muniront des pouvoirs nécessaires.

Art. 11. — On nommera, de part et d'autre, deux commissaires pour veiller à l'exécution des stipulations du présent armistice et pour prononcer sur les différends qui pourraient survenir. Ils se tiendront dans la zone neutre. Je vous ferai remarquer que les stipulations arrêtées à Versailles, m'étant encore inconnues, vous devez formuler nettement dans un dernier article que les stipulations que vous aurez faites le sont sous toutes réserves d'une ratification générale. Cette remarque concerne surtout la dénonciation de l'armistice qui aura lieu sur tous les points à la fois et que vous ne pouvez fixer. Conséquemment, vous n'aurez pas à déterminer le nombre de jours aux articles 3 et 4. Quant aux corps de partisans, il sera dit qu'ils auront à rentrer en dedans des lignes de leurs armées respectives.

Deux commissaires, un pour chaque armée belligérante, les accompagneront dans leur itinéraire.

LÉON GAMBETTA.

N° 7111. Bordeaux, 29 janvier 1871, 10 h. s.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Je comprends votre déception après des débuts si heureusement inaugurés, mais je vous prie de croire que je n'ai pas été consulté sur la question de l'armistice.

C. DE FREYCINET.

N° 952. Lons-le-Saulnier, 29 janvier 1871 (sans indication d'heure).

Général Pellissier, à guerre, Bordeaux, à général division, Lyon.

Le bataillon des mobilisés des Hautes-Alpes en insurrection complète; n'ai pu réunir que quelques hommes pour se rendre au poste qui leur avait été assigné; le reste erre dans les rues de Lons-le-Saulnier en tirant des coups de fusil; ai fait arrêter deux des plus mutins que je traduirai demain en cour martiale.

PELLISSIER.

N° 7336. Bordeaux, 30 janvier 1871, 5 h. 25 m.

Guerre à général Clinchant, Pontarlier.

Vos dépêches télégraphiques me parviennent sans encombre. J'en conclus que vous n'êtes pas cerné, cas prévu du reste dans ma dépêche de cette nuit sur le règlement de l'armistice.

Faites étudier les routes par vos ingénieurs; voyez si on peut contourner la frontière suisse.

Rendez-moi compte promptement.

HACA.

N° 7881. Dijon, 30 janvier 1871, 6 h. 10 m.

Garibaldi à Ministre guerre, Bordeaux.

Envoyez autant de canons et de mobilisés, dont vous pouvez disposer.

G. GARIBALDI.

N° 7882. Dijon, 30 janvier 1871, 6 h. 30 m.

Garibaldi à ministre guerre, Bordeaux.

Le général prussien avise de Mirebeau que Doubs, Jura et Côte-d'Or ne sont point compris dans l'armistice.

Informez. G. GARIBALDI.

N° 7868. Dijon, 30 janv. 1871, 3 h. 25 s.

Chef d'état-major armée des Vosges à guerre, Bordeaux.

Je reviens des avant-postes conférer avec le général Han von Weyhern, qui était à Arc-sur-Tille; tout mouvement est arrêté pour lui comme pour nous; mais il m'a dit que, n'ayant pas encore reçu de son gouvernement communication officielle de l'armistice, nous ne pourrions procéder à délimitation qu'après cette réception; comme dernière satisfaction de notre marche dans le sens précédemment indiqué par vous, je dois vous dire que nos troupes occupaient Mont-Rolland à 3 kilomètres de Dôle, position dominante qui rendrait Dôle inhabitable à forces décuples.

BORDONE.

N° 7874. Dijon, 30 janv. 1871, 5 h. 52 s.

Spuller, préfet de Haute-Marne, à Gambetta, Bordeaux.

Personne ici ne veut croire à capitulation de Paris et préliminaires de paix sur des bases honteuses. Il me semble cependant que cela se lit dans la dépêche de Favre. Je partage vos sentiments dans dépêche aux préfets, qui arrive à l'instant, sur la nécessité de renseignements prompts et précis. Je suis ici à vos ordres.

SPULLER.

N° 7394. Bordeaux, 30 janv. 1871, 7 h. s.

Guerre à général Clinchant, Pontarlier.

La prétention du général de Manteuffel de discuter l'armistice et de refuser de l'appliquer à l'armée de l'Est est la violation formelle de la convention signée à Versailles, dans laquelle il est dit que l'armistice est immédiat et qu'il s'applique à toutes les armées de terre et de mer des deux puissances belligérantes. Signifiez ce texte au général Manteuffel par parlementaire et dressez procès-verbal, tant du retard des difficultés soulevées que de la réponse qui vous sera faite, et dénoncez-moi le tout.

LÉON GAMBETTA.

N° 7877. Dijon, 30 janv. 1871, 9 h. 30 s.

Préfet Côte-d'Or à Spuller, intérieur, Bordeaux.

Frère ici. Je vais lui communiquer votre dépêche. Chacun inquiet attend dépêche explicative sur armistice.

Prussiens très-satisfaits.

N° 67. Morez, 30 janv. 1871, 11 h. 10 s.

Capitaine d'état-major Pignot à Morez, à ministère de la guerre, bureau des reconnaissances, Bordeaux.

Envoyé par général en chef Clinchant sur la route de Pontarlier à Gex par Mouthe, Saint-Laurent et Morez, pour déblayer les routes et prendre des renseignements, ma mission est remplie; mais je me trouve coupé de l'armée par l'ennemi, qui tient la position de Foncine-le Haut, et par conséquent je suis sans communication avec elle; j'ai des renseignements précieux sur la position de l'armée et sur ses besoins en vivres, qui sont très-grands; que faut-il faire? Me répondre à Gex, à la préfecture.

H. PIGNOT.

N° 97. Bordeaux, 30 janv. 1871, 11 h. 50 s.

Guerre à général Bordone, Dijon.

Je compte bien que vos troupes continueront d'occuper Mont-Rolland, puisque vous avez eu l'habileté de vous en emparer. Préparons-nous en vue de la fin de l'armistice. Je compte beaucoup sur votre armée et je vais la grossir. Demandez au général Garibaldi combien il désirerait que nous lui envoyions encore de mobilisés et d'artillerie.

C. DE FREYCINET.

N° 7885. Dijon, 31 janv. 1871, 8 h. 25 m.

Chef d'état-major armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

J'arrive à huit heures de Mirebeau, à la recherche du général prussien; il m'a communiqué l'ordre officiel de ne pas suspendre les hostilités dans le Doubs, le Jura et la Côte-d'Or; pendant que la trahison nous les fait suspendre partout, nos ennemis marchent, et les renforts et les armes que vous nous avez promis n'arrivent pas.

Réponse urgente. BORDONE.

N° 7887. Dijon, 31 janv. 1871, 8 h. 42 m.

Colonel Gauckler à bureau de reconnaissances, guerre, Bordeaux.

Il est arrivé et arrive toujours beaucoup de troupes prussiennes et badoises du nord et de l'ouest; elles se trouvent entre Gray et Châtillon et proviennent de Paris et Belfort. Général Manteuffel refuse de reconnaître l'armistice pour l'Est, de façon que les armées prussiennes peuvent venir le renforcer de tous les côtés. Il y a là quelque chose d'incompréhensible.

GAUCKLER.

N° 7896. Dijon, 31 janv. 1871, 10 h. 20 m.

Chef état-major armée des Vosges à guerre, Bordeaux.

5e légion Isère a encore un bataillon à Vienne et un bataillon à Lyon. Pourquoi les a-t-on retenus? Donnez ordre qu'on les expédie.

Général Marion arrive ce matin.

BORDONE.

N° 7889. Dijon, 21 janv. 1871, 10 h. 5 m.

Chef état-major de l'armée des Vosges à directeur journal ÉGALITÉ, *Marseille, à directeur* PROGRÈS, *Lyon, et à préfets de la Drôme, Vaucluse et Gard.*

Le général Manteuffel, de son droit privé ou de connivence avec ceux qui trahissent France et République, declare qu'armistice n'existe pas pour départements du Jura, du Doubs, de la Côte-d'Or. Pendant que la rage au cœur, nous ordonnions à nos troupes de suspendre hostilités, nos ennemis continuaient leur marche. Signalez à vos concitoyens et au monde ce couronnement de toutes les infamies commises par nos ennemis du dedans et du dehors.

BORDONE.

N° 7268. Beaune, 31 janv. 1871, 10 h. 55 m.

Sous-préfet Beaune à intérieur, Bordeaux.

Félicitations immenses. Nous voulons la lutte à outrance jusqu'au jour de la victoire complète! Comptez sur nous jusqu'à la dernière seconde, jusqu'à la dernière goutte de sang!

LAMARLE.

N° 7581. Pontarlier-Dijon, de Bordeaux, 31 janv. 1871, 11 h. 10 m.

Guerre à général Clinchant, Pontarlier, et général Garibaldi, Dijon.

D'après le texte officiel de l'armistice que nous recevons à l'instant, il est fait une exception que rien ne nous avait fait prévoir. Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or se continueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où les deux puissances belligérantes se seront mises d'accord sur le tracé d'une ligne de démarcation entre les armées dans lesdits départements. Veuillez, en conséquence, continuer les hostilités à votre appréciation, avec tous les moyens d'action dont vous disposez.

C. DE FREYCINET.

N° 7902. Dijon, 31 janv. 1871, 11 h. 40 m.

Préfet Côte-d'Or à intérieur et guerre, Bordeaux.

Ici, général prussien signifie à Garibaldi que Côte-d'Or, Jura et Doubs n'ont rien à voir (*sic*), c'est-à-dire sont exclus (*sic*), de l'armistice et que par conséquent il ait à se replier ou qu'il sera attaqué sans délai.

Ennemi à 3 kilomètres Dijon.

LUCE-VILLIARD.

N° 7561. Circulaire de Bordeaux, 31 janvier 1871, 12 h. 35 (midi 35).

Intérieur à préfets, sous-préfets.

Depuis la dépêche qui vous a été envoyée dans l'après-midi et par laquelle on demandait à Versailles des renseignements prompts et précis sur la nature, l'étendue et la partie des arrangements conclus, aucune nouvelle officielle n'a été reçue. On ne sait rien de plus que ce matin. Toutefois, les avis de l'étranger portent qu'à Versailles on n'a rien engagé sur le fond même de la paix; l'occupation des forts de Paris par les Prussiens semble indiquer que la capitale a été rendue en tant que place forte. L'armée et la garde mobile devront déposer leurs armes, la garde nationale sédentaire conserve les siennes; la convention qui est intervenue porte exclusivement sur l'armistice, qui semble avoir surtout pour objet la formation et la convocation d'une assemblée; la politique soutenue et pratiquée par le ministre de l'intérieur et de la guerre est toujours la même. Guerre à outrance, résistance jusqu'à complet épuisement. Employez donc toute votre énergie à maintenir le moral des populations. Le temps de l'armistice va être mis à profit pour renforcer nos trois armées en hommes, en munitions et en vivres. Les troupes seront astreintes à une discipline sévère à laquelle il faudra donner tous vos soins, de concert avec les chefs militaires. Elles devront être exercées tous les jours pendant de longues heures pour s'aguerrir. Les conseils de révision devront continuer, et tout le travail d'organisation, d'équipement, bien loin d'être interrompu, devra être poursuivi avec une extrême vigilance. Il faut à tout prix que l'armistice nous profite, et nous pouvons faire qu'il en soit ainsi. Enfin, il n'est pas jusqu'aux élections qui ne puissent et doivent être mises à profit. Ce qu'il faut à la France, c'est une Assemblée qui veuille la guerre et soit décidée à tout pour la faire.

Le membre du Gouvernemant qui est attendu arrivera sans doute demain matin. Le ministre s'est fixé un délai qui expire demain à 3 heures. Vous recevrez demain une proclamation aux citoyens avec l'ensemble des décrets et des mesures qui, dans sa pensée, doivent parer aux nécessités de la situation actuelle. Donc, patience, fermeté, courage, union et discipline. — Vive la République!

N° 7906. Dijon, 31 janvier 1871, 1 h. 5 s.

Colonel Gauckler à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Grâce à l'armistice annoncé, nos troupes sont disséminées partout. L'ennemi, mieux informé, nous attaque violemment. Je ne sais ce qui en résultera et doute que la défense soit possible.

GAUCKLER.

N° 7607. Dijon, 31 janvier 1871, 1 h. 20 s.

Préfet de la Côte-d'Or à intérieur et guerre, Bordeaux.

Etat-major Garibaldi dit avoir reçu du ministre que départements Côte-d'Or, Jura et Doubs sont exclus de l'armistice.

Que dois-je dire à la population?

LUCE-VILLIARD.

N° 7720. Bordeaux, 31 janvier 1871, 3 h. 50 s.

Guerre à Garibaldi, Dijon.

Je ne connais que très-imparfaitement les positions du général Clinchant, dont le quartier général est à Pontarlier.

Une dépêche de Cremer, de 8 h. du matin, donne quelques détails. Je vous l'envoie en communication.

C. DE FREYCINET.

N° 7727. Bordeaux, 31 janvier 1871, 4 h. s.

Guerre à général Garibaldi, Dijon, à général Clinchant, Pontarlier, et à général Pellissier, Bourg.

La convention signée par M. J. Favre dit textuellement : « La ligne de démarcation laissera à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et de l'Yonne, jusqu'au point où, à l'est de Quarré-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. A partir de ce point, le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements en laissant à l'occupation allemande les départements situés au nord, à l'armée française ceux situés au midi de ce territoire.

« Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siége de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure. »

Tel est le texte de la convention.

Par conséquent, portez toute votre attention à vous mettre dans la meilleure situation possible pour que l'entente ait lieu au plus tôt et pour que la ligne de démarcation favorise votre ravitaillement. Je vous autorise à traiter directement avec le général Manteuffel pour le règlement de votre propre armistice.

LÉON GAMBETTA.

N° 7759. Bordeaux, 31 janv. 1871, 4 h. 50 s.

Guerre à général Clinchant, à Pontarlier.

M. Gambetta, que je quitte à l'instant, me charge de vous transmettre en son nom la dépêche suivante, qui fait suite à celle qu'il vous a déjà adressée tout à l'heure :

Vous êtes investi par le Gouvernement du droit de traiter et de combattre pour votre propre compte, et de conclure directement avec le général ennemi un armistice dans les conditions et au moment que vous jugerez le plus opportun. L'exception prévue au sujet des armées de l'Est, dans le texte de la convention passée entre les deux ministres, a eu pour cause l'éloignement où étaient les plénipotentiaires du théâtre des opérations et l'ignorance où ils étaient forcément de vos positions respectives. En conséquence, vous avez à vous comporter comme un belligérant distinct et indépendant des lois; employez la voie de la force ou des négociations à votre appréciation et au mieux des intérêts et de l'honneur de votre armée.

C. DE FREYCINET.

(Sans numéro). Morteau, 31 janv. 1871, 5 h. s.

Pailloz-Page à intendant militaire, Besançon.

Grande panique ici. Ennemi est signalé à 15 kilomètres. Troupes partent. Crois prudent et fais partir pour Suisse bestiaux et grande partie marchandises. On dit ennemi veut pas reconnaître armistice pour l'armée de l'Est; viendrai ici demain, recevoir instructions.

N° 7921. Dijon, 31 janv. 1871, 5 h. 50 s.

Chef état-major armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

Hostilités continuant, troupes considérables venant par Châtillon, et ayant été attaqués encore aujourd'hui sans perdre nos positions, faisons une retraite de nuit pour conserver une armée à la République.

BORDONE.

N° 7817. Bordeaux, 31 janv. 1871, 7 h. s.

Guerre et intérieur à Jules Favre, ministre des affaires étrangères, Paris, par Versailles.

L'ajournement inexplicable, et auquel votre télégramme ne faisait aucune allusion, des effets de l'armistice en ce qui touche Belfort, les départements de la Côte-d'Or, Doubs, Jura, donne lieu aux plus graves complications dans la région de l'Est. Les généraux prussiens poursuivent leurs opérations sans tenir compte de l'armistice, alors que le ministre de la guerre, croyant pleinement aux termes de votre impérative dépêche, ordonnait à tous les chefs des corps d'armée français d'exécuter l'armistice, d'arrêter leurs mouvements, ce qui a été religieusement observé depuis quarante-huit heures. Il faut sur-le-champ étendre l'application de l'armistice à toute la région de l'Est, et réaliser cette entente ultérieure dont parle la convention du 28 janvier.

Entre temps nous autorisons les généraux français à conclure directement une suspension d'armes pour nous faire parvenir et nous donner le temps de vous faire tenir le tracé des lignes de démarcation arrêtées ou proposées par eux. Je vous prie de faire prompte réponse.

LÉON GAMBETTA.

N° 305. (Sans indication d'origine), 31 janv. 1871, 7 h. 40 s.

Intendant en chef Friant à intendant Bourguignon, au télégraphe de la gare Lyon-Perrache.

Traitez pour soixante mille rations complètes à Morez, autant à la Chapelle-des-Bois; cent mille rations à Gex et pour vingt mille rations d'avoine en chacun de ces points. Point de limite de prix. Réalisation immédiate.

FRIANT.

N° 7939. Bordeaux, 31 janv. 1871, 11 h. 10 s.

Guerre à général Cremer, Pontarlier.

Pour le cas où le général Clinchant n'aurait pu encore vous en informer, je crois devoir vous faire connaître que le texte officiel de l'armistice, tel qu'il nous est revenu par le canal du général Chanzy, le tenant lui-même du prince Charles, contient une exception relative au siége de Belfort et aux départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or. En vertu de cette exception que rien ne nous faisait prévoir, les opérations militaires continuent dans lesdits départements jusqu'à ce que la ligne de démarcation entre les armées belligérantes ait été arrêtée par les puissances contractantes.

En conséquence, le général Clinchant a été autorisé par le Gouvernement à opérer et à traiter pour son propre compte, directement auprès du général ennemi, au mieux des intérêts et de l'honneur de son armée. Si, par suite des événements, vous étiez séparé de Clinchant et dans l'impossibilité de recevoir ses instructions, vous auriez à vous régler vous-même d'après les mêmes principes, c'est-à-dire à conclure directement un armistice ou à combattre selon que les circonstances rendraient l'une ou l'autre chose plus profitable. Accusez réception.

C. DE FREYCINET.

N° 7940. Bordeaux, 31 janv. 1871, 11 h. 30 s.

Guerre à général Garibaldi, Dijon.

Bien que la dépêche de M. Jules Favre de ce jour, dont vous avez reçu copie, n'ait dû vous laisser aucun doute sur la conduite à suivre, en ce qui vous concerne, je viens, par surcroît de prudence, préciser les principes qui doivent vous diriger. Ils se résument en ce que vous êtes autorisé par le Gouvernement à opérer ou à traiter directement avec l'ennemi pour votre compte, et que vous devez conclure un armistice ou combattre, selon que vous le jugerez plus avantageux aux intérêts et à l'honneur de votre armée, en attendant que l'accord sur la ligne de démarcation ait pu s'établir entre les puissances contractantes au moyen des renseignements que vous fournirez sur la situation respective de vos forces et des forces ennemies.

C. DE FREYCINET.

N° 7973. Bordeaux, 31 janv. 1871, 11 h. 55 s.

Délégué guerre à général Bourbaki, Besançon.

C'est avec bonheur que j'ai appris de votre aide de camp, M. Massa, que votre vie est hors de danger.

J'estime en vous un brave et loyal soldat, qui a fait noblement son devoir sur les champs de bataille, et il m'eût été extrêmement douloureux de vous voir enlevé à la patrie.

En vous parlant ainsi, je crois être l'interprète du pays tout entier, qui n'a jamais douté et certainement ne doutera jamais de la parfaite droiture de votre caractère. Je serais heureux d'apprendre que cette dépêche vous a trouvé en bonne voie de guérison.

C. DE FREYCINET.

FÉVRIER 1871

N° 7283. Dijon, 1er février 1871, 12 h. 58 s. (midi 58).

Préfet à Challemel-Lacour, Lyon, à intérieur, Bordeaux.

Dernier train d'évacuation parti de Dijon 5 heures matin.

Armée marche et arrive Chagny en ordre parfait. Les derniers soldats quittent Beaune. Ennemi entre à Dijon à 8 heures ce matin.

Communications coupées.

N° 7285. Dijon, 1er février 1871, 1 h. 15 s.

Préfet Côte-d'Or à intérieur, Bordeaux.

Je partirai pour Lyon ce soir, j'y attendrai vos instructions à la préfecture. Spuller parti hier.

LUCE-VILLIARD.

N° 7286. Beaune, 1er février 1871, 1 h. 30 s.

Sous-préfet Beaune à guerre, Bordeaux.

Prussiens occupent Dijon. Troupes françaises achèvent évacuer Côte-d'Or. Beaune abandonné à ses seules forces et sans aucune nouvelle de vous.

Donnez-moi des instructions.

LAMARLE.

N° 727. Chagny, 1er février 1871, 3 h. 5 s.

Chef état-major armée des Vosges à délégué guerre, Bordeaux.

Voici le télégramme que je reçois de Clinchant : « Je suis enfermé dans Pontarlier et autour de Pontarlier par des forces très-supérieures, j'ai peu de vivres. »

J'agirai de manière à ne pas laisser faire mon armée prisonnière; sans notre mouvement de cette nuit, serais obligé de télégraphier de même, au lieu de cela combattant encore à cinq heures du soir vers Arc-sur-Tille. Ai concentré tout notre monde à Verdun, Chagny et Autun sans laisser un canon de position de campagne, de montagne, ni un homme ni un char entre les mains de l'ennemi; en ce moment nous préparons un mouvement sur Pontarlier pour dégager Clinchant; triste effet des hésitations et des retards dans les renseignements, quels qu'ils soient.

BORDONE.

N° 7277. Beaune, 1er février 1871, 5 h. 35 s.

Sous-préfet à intérieur, Bordeaux.

Armée Dijon évacué Côte-d'Or; que dois-je faire? Existe-t-il traité livrant Beaune aux Prussiens? Urgent. — Prussiens n'ont jamais occupé Beaune.

LAMARLE.

N° 7695. Bourg, 1er février 1871, 7 h. 5 s.

Préfet de l'Ain à ministre intérieur et guerre.

Je vous transmets textuellement dépêche du ministre de France à Berne qui vient de me parvenir :

« L'armée de l'Est, 80,000 hommes environ, entrent aujourd'hui en Suisse. Le gouvernement fédéral a pris toutes les mesures pour lui donner des vivres, mais il n'a pas à sa disposition des couvertures, vêtements et chaussures dont nos soldats ont le plus grand besoin. Veuillez faire tout ce qui dépendra de vous pour en procurer le plus vite possible. »

PUTHOD.

N° 7679. Bourg, 1er février 1871, 11 h. 6 s.

Colonel Keller à Gambetta, ministre de la guerre, Bordeaux.

Mes volontaires ont été mis quatre fois à l'ordre du jour, mais presque détruits devant Héri-

court. Ayant des cadres solides, je demande à recruter, comme Charrette, des mobilisés de toute la France. Ne pouvant aller ni Belfort, ni Besançon, je m'établis dans l'Ain, d'accord avec le préfet. Je veux avoir corps formé fin d'armistice.

Colonel KELLER,
Ancien député.

N° 7168. Chagny, 1er février 1871 (sans indication d'heure).

Général Garibaldi à général Clinchant, Pontarlier.

Je me propose de faire une démonstration sur les derrières de l'ennemi vers Pontarlier. Tenez-moi informé.

Général GARIBALDI.

N° 7188. Chagny, 2 février 1871, 9 h. 10 m.

État-major armée des Vosges à colonel Delpech, Marseille, à préfets Drôme, Valence, Vaucluse, Avignon, Hérault, Montpellier et Gard, Nîmes.

Nous avons sauvé notre armée, malgré traquenard tendu. Elle était déjà en marche pour dégager armée de Clinchant, efforts stériles; car cette armée n'existe plus; elle est passée hier soir sur territoire suisse. Ainsi restons seuls debout sans avoir signé suspension d'armes, ni convention d'aucune sorte. Oh! quel remords pour ceux qui nous ont mis ainsi hors du droit! Avant-hier soir combattions encore à cinq heures du soir. Hier matin, par efforts surhumains, toute notre armée, sans laisser un homme ni un objet militaire, s'est dégagée de l'étreinte que, malgré l'armistice signifié que respections et que violaient les Prussiens, on resserrait autour de nous avec forces colossales, et reprenait sa marche désormais inutile pour dégager général Clinchant.

BORDONE.

N° 7186. Bordeaux, 2 février 1871, 2 h. 50 s.

Guerre à général Bordone, Chagny.

En réponse à votre dépêche de ce matin, 6 h. 45, je dois vous dire que vous êtes parfaitement libre de manœuvrer en deçà de la ligne de démarcation et par conséquent de prendre les positions stratégiques que vous jugerez les meilleures sur les départements dont l'occupation nous est réservée par la convention.

C. DE FREYCINET.

N° 103. Gex, 2 février 1871, 4 h. s.

Général d'Ariès à guerre, Bordeaux.

Le 31 janvier, sur l'ordre du général commandant en chef le 24e corps, je laissai mes deux batteries à Mouthe avec l'artillerie de réserve du corps d'armée et je me rendis avec mon infanterie à Morez, où j'arrivai à 6 heures du soir, après des fatigues très-grandes.

Le quartier général du 24e corps quittait Mouthe le même jour pour rétrograder sur Labergemont. Arrivé à Morez, je me mis en communication avec le général Cremer, qui occupait avec quelques escadrons les défilés de Saint-Laurent. Le général Cremer me répondait : « J'arrive ce soir à Morez, vous donnerai nouvelles graves. »

A onze heures du soir, je recevais le général, qui me disait : « Je me replie devant une infanterie et une artillerie nombreuse. »

Le lendemain matin, 1er février, un télégramme du commandant de l'escadron laissé en éclaireur à Saint-Laurent annonçait que l'ennemi se mettait en mouvement sur deux colonnes, dont l'une semblait prendre la direction de Saint-Claude. Je pris alors la direction de Gex en passant par les Rousses et la Faucile. Cette direction m'avait été donnée par le commandant du 24e corps.

Je suis arrivé aujourd'hui à deux heures, après avoir traversé le Jura, mes hommes ayant souvent de la neige jusqu'au-dessus du genou. Ils sont exténués; je vais les laisser se reposer pendant deux jours, rallier tout ce que je pourrai et prendre ensuite la direction de Bourg.

Ma division n'a jamais été constituée; j'avais une simple brigade, composée du 15e bataillon de chasseurs de marche, du 63e de marche, des trois bataillons de mobiles, Haut-Rhin, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne.

J'ai laissé par ordre 150 chasseurs avec mon artillerie; près de 200 hommes du 63e ont escorté un convoi à Besançon; un nombre égal est affecté à l'escorte des bagages du grand quartier général.

Je pense avoir ici ce soir ou demain matin un millier de fantassins. J'ai de plus le régiment de dragons de marche, colonel Droz, environ 250 chevaux; deux autres régiments de cavalerie du 15e corps sont cantonnés dans les villages avoisinants. Le général Cremer arrive à l'instant même; notre intention est de nous rendre à Bordeaux, après avoir cantonné nos troupes.

A. D'ARIÈS.

N° 106. Gex, 2 février 1871, 4 h. 45 s.

Général Cremer à guerre, Bordeaux.

Détaché de ma division aux avant-postes de cavalerie, j'ai tenu deux jours à Saint-Laurent avec deux escadrons de dragons, et deux autres à Morez avec un seul escadron.

Je ramène toute la cavalerie qui m'était confiée après avoir couvert la division d'Ariès. J'ai fait partir successivement les chasseurs d'Afrique, 1. régiment de cavalerie légère et le 6° dragons dont je ramène moi-même le dernier escadron, avec ma batterie Armstrong montée sur traineaux. Par ordre d'autres généraux et en mon absence, ma division a passé en Suisse, cela n'eût jamais eu lieu moi présent, cependant le brave colonel Collavet du 86° provisoire a refusé de passer et est arrivé avec son corps.

L'ennemi n'aura aucun canon de ma division.

J'ai trouvé ici le général d'Ariès; après avoir cantonné nos troupes, nous irons porter au gouvernement tous les renseignements avec l'assurance de notre implacable résolution de persévérer dans la lutte à outrance.

Général CREMER.

N° 7622. Bordeaux, 2 février 1871, 6 h. 10 s.

Gambetta à général Garibaldi, Mâcon.

Cher et illustre ami, combien je vous remercie de tout ce que vous faites pour notre République! Votre grand et généreux cœur vous porte toujours là où il y a quelque service à rendre, quelque danger à courir. Ah! quand donc viendront les jours où mon pays pourra dire tout ce qu'il vous garde reconnaissance! Je vous recommande bien notre département de Saône-et-Loire, puisque notre Côte-d'Or a été abandonnée. Couvrez Lyon; et pour cela maintenez-vous à Chagny aussi fortement que vous le pourrez. Vous savez maintenant par les mesures que j'ai prises comment je crois qu'il est encore possible de tirer parti de la situation qui nous a été faite. Aidez-moi par votre action militaire et par votre influence persuasive. Evitons les complications, et, en attendant la reprise des hostilités, conduisons-nous en républicains, connaissant la politique et sachant la pratiquer. Je vous remercie de votre belle lettre. Elle m'est bien précieuse. Je vous embrasse.

LÉON GAMBETTA.

Lyon, 3 février 1871, 10 h. 10 m.

Directeur Lyon, à Inspecteur cabinet, Bordeaux.

La circulaire 7,589 renfermant les conditions de l'armistice ne peut être transmise à Auxonne et à Langres ni par télégraphe ni par poste, toutes communications étant jusqu'à présent interrompues.

Il n'y aurait à mon avis d'autres moyens de la faire parvenir qu'en la confiant à un parlementaire chargé de la poste à travers les lignes prussiennes.

N° 124. Gex, 3 février 1871, 3 h. 25 s.

Général d'Ariès à guerre, Bordeaux.

Ma division est réunie à Gex, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire savoir hier; elle est sensiblement réduite par suite des nombreuses congélations occasionnées par plusieurs nuits de bivouac dans la neige, sur les hauteurs situées en face de Bettoncourt, les fatigues d'une longue retraite, les pertes enfin faites, soit aux attaques de Bettoncourt, soit à celle de Pont-des-Moulins.

Voici par corps l'effectif très-exact des présents :

15° bataillon de chasseurs à pied, 10 officiers, 234 troupe. 63° régiment de marche, 21 officiers, 353 troupe. Bataillon du Haut-Rhin, 8 officiers, 185 troupe. Bataillon de Tarn-et-Garonne, 8 officiers, 407 troupe. Bataillon de la Haute-Garonne, 15 officiers, 645 troupe.

J'ai en plus le régiment de cavalerie de marche commandé par le colonel Droze, 24 officiers, 318 troupe, 49 chevaux.

Un escadron du 10° dragons, 6 officiers, 60 troupe, 76 chevaux dont 11 seulement pouvant faire le service.

Une ambulance, composée de 6 voitures, 12 chevaux, 4 mulets de cacolets et d'un personnel de 19 infirmiers et 12 hommes du train.

Une force publique de 1 officier et 15 gendarmes.

Le général Cremer s'est rendu ce matin de sa personne à Bourg.

A l'instant m'arrive une fraction d'un régiment de ma division.

Je la fais cantonner après lui avoir fait distribuer deux jours de vivres

Après demain cette fraction de régiment se dirigera sur Bourg.

Quant à moi, comme j'ai appris qu'il y avait déjà à Bourg pas mal de troupes, je dirigerai, par étapes, ma division sur Chambéry.

Mes corps ayant besoin de se reconstituer, de

s'approvisionner en effets de toute nature, et de prendre du repos, je crois qu'il est est préférable de leur faire prendre cette direction.

Veuillez, je vous prie, me faire savoir par télégramme si vous approuvez ces dispositions ainsi que le désir que je vous ai exprimé hier de me rendre de ma personne à Bordeaux pour y prendre vos ordres.

Je ne doute pas que d'ici demain soir il ne me rentre encore des hommes. Je suis heureux que ma division, ayant longé la Suisse, ne se soit pas laissée entraîner à passer la frontière, chose qui lui était si facile, et d'avoir pu rallier ici un nombre d'hommes relativement considérable.

D'ARIÈS.

N° 129. Gex, 4 février 1871, 1 h. 45 s.

Général d'Ariès à guerre, Bordeaux.

Conformément à vos ordres, je dirige demain sur Chambéry les troupes de ma division. Je laisse à Gex un chef de bataillon du 63°, qui y remplira les fonctions de commandant de place et sera chargé de diriger sur Chambéry toutes les fractions de corps ou hommes isolés appartenant au 24° corps d'armée, qui pourront se présenter.

Il enverra à Bourg tous les militaires faisant partie de la division Cremer, et des 15°, 18°, et 20° corps, etc.

Hier une batterie de montagne de la 3° légion du Rhône m'est arrivée.

Je l'emmène à Chambéry.

Un détachement du 4° régiment de zouaves du 18° corps, et la légion Bourras sont annoncés pour ce soir. Je les cantonnerai dans les villages avoisinants. Ces troupes partiront demain pour Bourg.

Le général de Busserolles est arrivé hier dans la soirée avec son état-major; sa division est passée en Suisse sur l'ordre qui lui en a été donné par le général en chef du 24° corps, d'après la déclaration qu'il m'en a faite. J'autorise ce général à se rendre de sa personne à Mâcon, où il attendra soit vos ordres, soit l'autorisation qu'il sollicite de se rendre à Bordeaux, car il désirerait vous entretenir au sujet des derniers événements qui viennent de se passer. Pour moi, je pars demain avec mon état-major pour Bordeaux, où j'arriverai le plus promptement possible.

Quant à me mettre en rapport avec M. le général Commagny, commandant le 24° corps, et à lui transmettre les instructions que j'ai reçues de vous, cela m'est complètement impossible, Monsieur le Ministre, attendu que d'après tous les renseignements qui me sont parvenus, ma division, seule de toute l'armée, n'a pas passé en Suisse.

A. D'ARIÈS.

N° 132. Gex, 4 février 1871, 2 h. 45 s.

Général de division de Busserolles à Ministre de la guerre, Bordeaux.

Ma division s'est réfugiée en Suisse malgré moi. J'ai fait appel à tous les chefs de corps pour entraîner les hommes à se frayer un passage à travers les lignes ennemies : trente officiers ou soldats ont répondu à mon appel. Nous avons pu gagner Gex où je me suis placé sous les ordres du général d'Ariès. Il m'autorise à aller attendre vos ordres à Mâcon. Je vous prie avec toute l'instance possible de me permettre d'aller à Bordeaux vous présenter des explications sur les derniers événements.

BUSSEROLLES.

N° 133. Gex, 4 février 1871, 2 h. 50 s.

Commandant d'artillerie de la 3° division du 24° corps à chef du personnel de l'artillerie, ministère de la guerre, Bordeaux.

Artillerie divisionnaire partie en Suisse malgré défense formelle du général commandant la division. Resté seul avec lui, décidé de nous frayer un passage à travers les lignes ennemies, arrivés sans encombre à Gex, demande à venir à Bordeaux me mettre à votre disposition.

Réponse avec celle du général de Busserolles.

ZICKEL.

N° 141. Gex, 4 février 1871, 10 h. 50 s.

Colonel corps-franc à Gambetta, ministre de la guerre, Bordeaux.

Arrivons à marches forcées et heureusement, des environs de Saint-Hippolyte, avec un millier d'hommes et éclaireurs à cheval. Mes troupes animées du meilleur esprit et prêtes à concourir à défense nationale. Allons à Bourg pour y attendre vos instructions.

Ces troupes sont dévouées et fidèles et leur présence pourrait être utile à Bordeaux.

BOURRAS.

N° 7588. Bordeaux, 4 février 1871, 11 h. 20 s.

Guerre à général Meyère, Langres, par Semur.

Il y a eu un armistice conclu entre M. Jules Favre et le comte de Bismarck. Aux termes de cet armistice, la place de Langres avec le terrain qui l'entoure à une distance de 10 kilomètres ne doit pas être occupée par les forces allemandes. Veuillez faire respecter cet armistice et en outre faire exécuter un décret qui établit des élections pour une Assemblée nationale le 8 février, ladite Assemblée devant se réunir à Bordeaux.

C. DE FREYCINET.

N° 7647. Chalon-sur-Saône, 5 fév. 1871, 6 h. m.

Chef état-major armée des Vosges à général Haca, Bordeaux.

Etes mal informé. Il n'y a à Chagny, c'est-à-dire aux environs, à Chaudenay qu'une partie de 5° légion Isère, une autre légion toute entière marche dans même direction. Quant à ne pas avoir d'ordres, je vous prie de me faire savoir qui vous a dit cela ; je ne suppose pas que ce soit général Marion à qui j'en envoie coup sur coup, et qui ne me semble guère apte à commander qui et quoi que ce soit.

BORDONE.

(Sans numéro). Bordeaux, 6 fév. 1871, 9 h. 35 m.

Général Bordone, Chalon.

Mon ami Gent me recommande un capitaine Cluze qui a été, à ce qu'il paraît, au service de Garibaldi et voudrait y rentrer. Si vous voulez bien l'obtenir du général, vous obligerez Gent et moi par suite.

C. DE FREYCINET.

N° 151. Gex, 6 fév. 1871, 12 h. 30 matin.

Général Goury à ministre de la guerre, Bordeaux.

Je suis arrivé à Gex avec le 4me régiment de zouaves, après avoir franchi les lignes prussiennes.

Je demande à conduire à Bordeaux, par voie ferrée, ce régiment qui a préféré affronter tous les dangers et toutes les fatigues plutôt que de passer en Suisse.

GOURY.

N° 7550. Chalon-sur-Saône, 7 fév. 1871, 10 h. 40 m.

Chef état-major armée des Vosges à ministre guerre, Bordeaux.

Service impossible avec sous-intendant Cassan, prière de nous en débarrasser et de le remplacer.

Prière de nous envoyer officiers et sous-officiers d'artillerie pour organisation des nouvelles batteries de 12 qu'avons sauvées de Dijon et de Beaune.

BORDONE.

N° 7769. Chalon-sur-Saône, 8 février 1871, 6 h. 30 matin.

Chef état-major armée des Vosges à général Haca, Bordeaux.

Résultat de revue effectif du 5 : mobiles, 5,449 ; mobilisés, 27,992 ; cavalerie, armée régulière, 557 ; cavalerie, corps francs, 320 ; artillerie, armée régulière, 190 ; artillerie mobile ou mobilisée, 1,438 ; compagnie franche de tirailleurs, 46 ; train artillerie, 247 ; génie, armée régulière, 182 ; corps francs embrigadés, 7,517 ; corps francs isolés, 1,013.

BORDONE.

N° 7771. Chalon-sur-Saône, 8 février 1871, 6 h. 55 matin.

Chef état-major armée des Vosges à guerre, Haca, Bordeaux.

Tous nos corps francs, sauf un millier d'hommes, ceux dont sommes mieux assurés comme discipline, sont embrigadés. — Ai dissous hier corps francs des enfants perdus de Paris. — Me conformerai à vos instructions pour les autres. Ils sont déjà réunis d'ailleurs et sous la main de leurs commandants de brigade. Ai envoyé après affaires des 21, 22, 23 sous Dijon et d'après instances de M. de Freycinet une liste de récompenses, la 1re depuis commencement de la campagne ; je désire savoir quel a été son sort, car suivant ce qu'il en est, saurai ce que j'ai à faire pour les autres méritants de notre armée.

Situation des 5 jours partie, recevrez suivant instructions état détaillé de revue effectif.

BORDONE.

N° 7387. Bordeaux, 10 février 1871, 4 h. 6 s.

Guerre à général commandant 25e corps; à général de Chabron, Mehun-sur-Yevre; à général Mazure, Bourges; à général Bourges; à général Bruat, Clamecy ou la Charité (faire suivre).

Les troupes ci-après désignées du 25e corps seront transportées le plus tôt possible par voie ferrée à Bordeaux, savoir : 74e de ligne, infanterie de marine, 75e de ligne, fusiliers de marine, section du génie de la 1re division, 7e bataillon de marche de chasseurs à pied.

L'administration du chemin de fer reçoit l'ordre de diriger sur place le matériel de transport nécessaire; vous vous entendrez avec elle et entre nous pour la fixation des gares d'embarquement, à la condition qu'il y ait le moins de retard possible dans le départ de chacun de ces trains; les autres troupes de la 1re division du 25e corps d'artillerie train et service administratifs ne suivront pas ce mouvement et resteront dans les emplacements assignés précédemment; accusez-moi réception du présent ordre et indiquez-moi aussitôt que possible le jour de départ des trains et ceux d'arrivée à Bordeaux.

Général POURCET.

N° 186. Gex, 11 février 1871, 12 h. 45 (midi).

Général Pallu à général Billot, ministère guerre, Bordeaux.

Séparé de toutes nouvelles depuis huit jours, j'arrive avec une petite troupe intrépide, après avoir franchi les lignes prussiennes, quoique ayant marché toujours en colonne, militairement, en uniforme et en armes. Je prends connaissance de votre dépêche du 3 dans le *Moniteur*. Je vous avais rendu compte verbalement premier février au soir et par un rapport en date du 2 février de la conduite du corps que je commandais. Au nom de ce corps qui s'est dévoué et qui a cruellement souffert, donnant suite également aux réclamations que je reçois, je vous demande de vouloir bien faire insérer une note rectificative au *Moniteur universel*, par laquelle seront indiqués et réunis, mon nom et celui de la réserve générale de la première armée, au lieu de réserve, locution vague qui s'adresse aux réserves de tous les corps d'armée. Je vous serai reconnaissant pour moi et pour la réserve générale de vouloir me télégraphier à Bourg la suite qu'il vous conviendra de donner à cette demande.

Profond respect,

Général PALLU DE LA BARRIÈRE.

(Sans numéro). La Charité, 13 fév. 1871, 3 h. 40 s.

Général Bruat à ministre guerre, Bordeaux.

Le génie, premier et deuxième bataillon du 74e sont partis pour Bordeaux. Les autres troupes suivront au fur et à mesure de l'arrivée du matériel. Général commandant la première brigade est parti par le premier train voyageurs. Le général commandant la seconde brigade reste à la Charité et partira par le dernier train.

BRUAT.

N° 778. Gex, 13 février 1871, 8 h. 20 s.

Général Pallu à amiral Fourichon, ministre, Bordeaux.

Après avoir couvert la retraite de l'armée en combattant pendant six heures au col de la Cluze, le premier février, avec la réserve générale que je commandais contre armée de Manteuffel, j'ai usé de l'autorisation du général en chef et je me suis jeté dans les montagnes du Jura avec une petite troupe qui représentait les trois régiments de la réserve et qui a marché militairement en colonne, en uniforme et en armes. Je me suis établi pendant le jour dans de fortes positions où je pouvais défier l'ennemi. J'ai prolongé les lignes prussiennes pendant la nuit souvent à 400 mètres. Malgré le froid et les marches forcées, ma troupe est restée intacte et j'ai débouché dans la vallée du Rhône.

J'ai pensé que ces faits vous paraîtraient honorables pour le corps auquel j'appartiens et où je vais rentrer, et je vous les fais connaître; l'affaire de la Cluze a été très-dure; le chef de bataillon Saint-Aulaire a été tué.

Je vous prie de vouloir bien me réserver une audience quand je passerai à Bordeaux.

Général PALLU.

(Sans indication d'heure).

Le général Bordone au colonel Jolivalt, sous-chef d'état-major, à Chalon.

Veuillez mettre à l'ordre du jour les lignes suivantes que le général Garibaldi me laisse au moment de son départ.

Bordeaux, 13 février 1871.

Je vous quitte avec bien de la peine, mes braves, et forcé à cette séparation par des circonstances impérieuses.

En retournant dans vos foyers, racontez à vos

familles les travaux, les fatigues et les combats que nous avons soutenus ensemble pour la sainte cause de la République.

Dites-leur surtout que vous aviez un chef qui vous aimait comme ses propres enfants et qu'il était fier de votre bravoure.

Au revoir, dans des circonstances meilleures.

Général GARIBALDI.

Miliciens de l'ex-armée des Vosges.

Mon devoir me prive pour le moment de ce qui a toujours été pour moi le plus grand bonheur de ma vie, vivre et combattre près de notre illustre chef. Déjà en 1860 j'ai dû rester pour veiller au sort des braves qui nous avaient suivi; en 1871, quoi qu'il m'en coûte, je ferai de même, et si un gouvernement ingrat méconnaissait vos services et vos mérites, je serai là pour les proclamer à la face du monde!

Le général chef d'état-major général,

BORDONE.

N° 189. Mâcon, 27 février 1871, 3 h. 25 s.

Le général Bordone à guerre, Bordeaux.

J'ai vainement prié pour qu'on fixât les conditions dans lesquelles devrait se faire le licenciement et j'ai obtenu des fils et du gendre de Garibaldi qu'ils conservent dans l'intérêt du bon ordre en cas de cessation des hostilités, et de l'efficacité de notre force dans le cas de leurs reprise, les commandements de leurs brigades respectives. Troupes qui s'attendent à être licenciées et désarmées, après avoir fait ou non leur devoir, se démoralisent facilement et peuvent ternir par indiscipline la gloire qu'elles ont acquise. C'est la raison de mon insistance et je redoute qu'un incident quelconque, affaire du Creusot, par exemple, ne fasse regretter d'avoir prolongé cette situation dont ne veux pas assumer la responsabiité. Garibaldi m'a laissé le soin des soldats qu'il a commandés, j'ai fait et continuerai à faire mon devoir jusqu'au bout, mais je dois dégager ma responsabilité.

BORDONE.

SÉANCE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 1872

Annexe n° 1416

RAPPORT DE M. DE PIOGER

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Fait au nom de la Commission d'enquête (*) chargée d'examiner les actes du Gouvernement de la Défense nationale. (Examen au point de vue militaire des actes de ce Gouvernement en province.)

CAMPAGNE DU NORD

Messieurs, le préfet du Nord transmettait le 3 septembre, à 6 heures 25 minutes, aux ministres de la guerre et de l'intérieur la dépêche suivante :

N° 2153. *Préfet à intérieur et guerre, Paris. — Chiffrée.*

« Un détachement de cavalerie, comprenant débris de toutes armes est arrivé à Avesnes avec deux généraux. Ils ont annoncé que l'armée de Mac Mahon est anéantie, maréchal gravement blessé. Sedan bloqué. On signale à chaque instant de nouvelles bandes de fuyards. Vous connaissez dépêches annonçant en Prusse capitulation de Sedan et prise de l'empereur. Elles ont été apportées par des voyageurs. Grande émotion. »

Cette émotion était certes bien légitime, car ces débris de toutes armes n'étaient autre chose que les épaves du naufrage de Sedan.

Les événements se produisirent avec la rapidité que vous savez, messieurs; nous n'avons point à revenir sur des faits qui, dans le Nord n'eurent d'ailleurs aucun caractère spécial à signaler.

Le préfet connut à Lille, dès le 4 septembre, la révolution qui s'était opérée à Paris, et, le même jour, à 10 heures du soir, il adressait au nouveau gouvernement la dépêche suivante :

« N° 40766. *Préfet Nord à intérieur, Paris.*

« Je reçois votre dépêche. Je la fais publier pour ne pas désorganiser la défense nationale. Le 2 décembre 1851, j'ai refusé de prendre part au coup d'Etat; aujourd'hui, je maintiendrai l'ordre public jusqu'à ce que vous m'ayez envoyé un successeur. Je reste comme un simple particulier à la disposition de la France contre l'ennemi.

« LÉON MASSON. »

Dès le 6 septembre, M. Léon Masson était remplacé par M. Testelin, aux mains duquel il remettait ses pouvoirs.

M. Testelin comprit mieux que bien d'autres la situation et le caractère que devait avoir le gouvernement de la Défense nationale; il constatait dans ses premières dépêches l'esprit excellent de la population de Lille. « Résolution splendide, disait-il, dans la population de Lille. » (Dépêche du 6 septembre.)

Plus tard, à la date du 15 septembre, il parlait « de l'anxiété extrême où l'on était à Lille sur ce qui allait se passer à Paris. »

« Tout est là, disait-il. Si vous résistez avec succès aux Prussiens, ici tout ira bien. »

(*) Cette Commission est composée de MM. Saint-Marc-Girardin, *président*; le comte Daru, *vice-président*; de Rainneville, Lefèvre-Pontalis, *secrétaires*; Perrot, Boreau-Lajanadie, de Pioger, de la Sicotière, le général d'Aurelle de Paladines, de Sugny, le comte de Rességuier, Dezanneau, le vicomte de Rodez-Bénavent, Albert Grévy, le comte Duchatel, Bertauld, Delsol, le comte de Juigné, le comte de Durfort de Civrac, Mallevergne, le baron de Vinols, Lallié, Bardoux, Maurice, Chaper, Vinay, le comte de Boisboissel, le comte de Maillé, de la Borderie, Caillet.

Cet hommage rendu au patriotisme des populations du Nord, si intelligentes, si laborieuses et si dévouées, était justifié par des mesures d'une haute gravité. Le 16 septembre, le conseil municipal de Lille votait une somme de 1,500,000 francs pour la défense nationale (dépêche du 16 septembre), et le 1er octobre, le conseil général du Nord, convoqué extraordinairement, votait à l'unanimité une somme de 15 millions destinée à l'armement et à la défense du département (dépêche du 1er octobre). Nous pouvons ajouter que le conseil général était prêt à faire, dans ce même but, des sacrifices plus considérables encore, si le besoin s'en manifestait.

En même temps que ces ressources financières étaient créées, le pouvoir local était renforcé. M. Testelin, remettant les fonctions de préfet à M. Legrand, était nommé commissaire délégué à la défense nationale dans les quatre départements du Nord, de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

Nous venons combler une lacune qui se trouvait dans l'ensemble de nos travaux, par suite du décès de notre regretté collègue, M. Perrot, en vous présentant un rapport sur les opérations de l'armée du Nord. Nous ne nous appesantirons pas, toutefois, sur les considérations politiques qui vous ont été déjà soumises : Pourquoi a-t-on ajourné l'élection d'une Assemblée? Comment le Gouvernement a-t-il rempli la tâche immense dont il ne partageait avec personne l'écrasante responsabilité? Pourquoi est-il resté à Paris?

Nous n'avons pas à examiner ces questions, nous devons exposer seulement un chapitre de cette histoire si remplie d'événements considérables.

Formation de l'armée du Nord. — Au moment de la catastrophe de Sedan, le général Espivent avait le commandement de la division de Lille.

Il mit au service de la défense nationale son expérience, son énergie, son autorité militaire. Mais il était à peu près dénué de toutes ressources en soldats, en officiers et en matériel.

Il avait pu recueillir un certain nombre d'échappés de Sedan, les incorporer dans les nombreux dépôts des régiments qui avaient formé le 4e corps de l'armée de Metz. Il avait en outre commencé à instruire et à organiser la classe de 1870 qui, dans ces départements populeux, donne un effectif de 1,000 hommes environ par dépôt.

Les officiers, nécessairement imprevisés, n'avaient pas l'expérience nécessaire pour le seconder efficacement; de plus, aussitôt qu'une compagnie était à peu près formée, elle était immédiatement appelée par le ministre de la guerre à l'armée de la Loire (1).

C'était là que devaient se frapper, on le croyait du moins, les coups décisifs; c'était de là que l'on devait partir pour essayer de dégager Paris, si la chose était possible. Mais, dans ces moments d'angoisse et d'agitation fiévreuse, l'opinion publique se surexcite, est inquiète et souvent injuste. C'est le propre des jours de malheur. Les nations alors se troublent, s'agitent, fuient devant des fantômes ou s'éprennent de quelques idoles qu'elles brisent le lendemain.

L'œuvre capitale à poursuivre étant la guerre, on ne peut véritablement s'expliquer le sentiment de suspicion qui s'empara d'une partie de la population contre les généraux et même contre l'esprit militaire.

Le général Espivent fut, dans le Nord, la première victime de ces défiances; il était en butte aux soupçons de l'autorité civile et d'une partie des populations urbaines; il lui sembla que le bien lui devenait difficile à faire; il se retira.

Le colonel Farre, appartenant à l'arme du génie, directeur des fortifications à Lille, fut adjoint à la délégation de la défense nationale avec le grade de général de brigade, vers le 15 octobre, et lorsque, peu de jours après, le général Bourbaki vint prendre le commandement en chef de l'armée du Nord, le général Farre fut nommé son chef d'état-major.

Le général Bourbaki groupa autour de lui un certain nombre d'officiers de tous grades, les uns échappés de Sedan, les autres sortant de la retraite pour offrir à leur pays malheureux ce qui leur restait de forces et de vie. Le général a constaté devant nous, messieurs, l'état dans lequel il avait trouvé le faible noyau de forces militaires organisées dans le Nord. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ses propres paroles; nous les empruntons à sa déposition :

« Arrivé le 20 octobre, je trouvai le pays dans une triste situation; on avait retiré des places fortes tous les canons rayés susceptibles d'être utilisés pour la défense de Paris.

« Il n'existait plus d'armement pouvant répondre à celui de l'ennemi en cas de siége. On avait puisé dans les dépôts tout ce qui s'y trouvait, jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier habit, jusqu'au dernier fusil, pour organiser l'armée de la Loire. Les arsenaux et les magasins étaient complétement vides.

« Je me mis tout de suite à la besogne et au bout d'une vingtaine de jours, j'avais formé mon petit corps d'armée.

(1) Lettre du général Espivent à M. Testelin, octobre 1870. (Voir aux pièces justificatives).

« ... A ce moment, il pouvait être de 15,000 hommes (1). »

Mais ces efforts, si énergiques qu'ils fussent, ne répondaient ni aux exigences, ni aux impatiences qui se manifestaient autour de lui. Le général Bourbaki devait peu se préoccuper des clameurs de quelques jeunes gens, désavoués immédiatement par tout ce qu'il y avait de plus honorable dans la population de Douai, mais il ne pouvait garder la même indifférence pour les sentiments qui lui étaient témoignés par les membres mêmes du Gouvernement.

La capitulation de Metz avait porté au plus haut degré, dans certains esprits, la disposition à la méfiance qui existait partout contre les chefs d'armée. Le général Bourbaki ne tarda pas à s'en ressentir.

Dans une dépêche officielle transmise de Tours à Lille, le ministre de l'intérieur et de la guerre disait à M. Testelin :

Le ministre de l'intérieur au commissaire.— Lille.

« 9 novembre, 1870, 4 h. 50 du soir.

« Oui, votre opinion est la bonne. Vous ne devez pas vous borner à défendre les places; il faut vous organiser de façon à pouvoir attaquer.

« Les impressions que vous me transmettez sont des plus graves; faites surveiller de près le général Bourbaki.

« LÉON GAMBETTA. »

Le général Bourbaki était à la même époque l'objet d'un rapport de M. de Freycinet dont nous devons reproduire les termes :

« A. G. Tours, 13 novembre 1870.

« *A M. Gambetta.*

« Monsieur le ministre,

« Je croirais engager gravement ma responsabilité en confiant plus longtemps au général Bourbaki le commandement de la région du Nord.

« Vous vous rappelez l'impression que me fit cet officier général à son passage ici. Il me parut découragé et peu apte dès lors à faire les efforts suprêmes réclamés par la situation. Ses lettres n'ont fait que me confirmer dans cette appréciation. Elles révèlent toutes un abattement profond et peuvent se résumer ainsi : « Je ferai mon devoir de soldat, mais les moyens me manquent de le faire efficacement. » En vain j'ai écrit au général de chercher à organiser des forces, de profiter des ressources naturelles du pays, de commander de l'artillerie, de lever des volontaires, etc. Je lui ai donné à cet égard des pouvoirs illimités, et, comme on dit vulgairement, carte blanche. Rien n'a pu vaincre cette apathie, qui a fini par scandaliser les populations. Vous avez reçu du commissaire à la défense, de M. Testelin, plusieurs dépêches, une entre autres du 9 courant, qui s'exprime très-nettement. Tous les officiers évadés de Metz qui ont vu Bourbaki à Lille sont unanimes à blâmer cette attitude. Je reçois tous les jours des doléances dans ce sens. Récemment je vous ai communiqué une lettre caractéristique, c'est celle de l'intendant Richard qui, ami du général Bourbaki, avait sollicité la faveur de s'adjoindre à lui pour organiser les forces du Nord. Navré aujourd'hui de l'indolence de son chef, il demande à s'en séparer.

« Je n'en finirais pas, monsieur le ministre, si je voulais énumérer les faits qui démontrent à quel point le général Bourbaki est éloigné d'être l'homme qui convient à un moment comme celui-ci. Je n'incrimine pas ses intentions que j'admets loyales, malgré les soupçons dont elles sont l'objet; mais son moral n'est pas bon. Le général serait impuissant à communiquer autour de lui la confiance et l'énergie qu'il n'a pas lui-même.

« Cependant le temps marche et l'ennemi avance, et la région du Nord sera bientôt menacée. Ce riche district possède actuellement plus de 60,000 hommes de troupes éparses, qui avec un peu d'activité pourront être portées à 100,000. Ces éléments de défense ne doivent pas rester plus longtemps inutilisés. J'ai donc l'honneur de vous proposer de profiter de la mesure générale qui vous sera soumise, d'abolir les commandements régionaux, pour retirer au général Bourbaki celui du Nord et mettre cet officier général en disponibilité.

« J'avais un instant songé à vous le proposer pour un corps d'armée, mais j'ai acquis la conviction que son commandement découragerait les troupes.

« Agréez, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

« *Le délégué de la guerre,*

C. DE FREYCINET.

« Approuvé, si vous trouvez un successeur.

« Signé : L. GAMBETTA. » (1)

Enfin dans une dépêche officielle, adressée le 26 novembre à M. Jules Favre, transmise par pigeon et arrivée le 15 décembre, le ministre de

(1) Voir la déposition du général Bourbaki, *Enquête du 4 septembre.*

(1) Cette pièce se trouve aux archives de la guerre

la guerre exprimait sur le général Bourbaki un jugement à peu près identique à celui de son subordonné.

« *Extrait d'une dépêche de Gambetta à Jules Favre du 28 novembre (par pigeon), arrivée à Paris le 15 décembre.*

« ...Le général Bourbaki que, sur sa demande, j'avais envoyé dans le Nord, alors que je lui offrais le commandement de la Loire en ce moment non occupé, n'est pas précisément un organisateur, et il a mollement poussé le recrutement de ses forces, malgré qu'il fût investi d'un absolu blanc-seing pour les voies et moyens. Son découragement mal déguisé, l'entourage détestable qu'il s'était fait dans son état-major en attirant près de lui les Magnan et des masses d'autres officiers sortis mystérieusement de Metz; son voyage toujours inexpliqué auprès de l'ex-impératrice, ses attaches avec la famille impériale, le voisinage de Bruxelles, foyer de conspirations bonapartistes, ses relations fréquentes avec l'écuyer Raimbaud de la famille impériale, étaient trop de prétextes à la défiance et aux soupçons de l'opinion. Il s'est même produit contre sa personne des scènes regrettables auxquelles je ne voulais pas l'exposer plus longtemps.

« Tous mes efforts pour lui ramener la confiance étaient impuissants. Dans son propre intérêt, je lui ai offert un commandement actif devant l'ennemi, avec des troupes toutes faites, rôle auquel il est infiniment mieux préparé, par ses brillantes qualités militaires, qu'à celui d'organisateur. Il l'a refusé, n'ayant confiance que dans les vieilles troupes que nous ne possédons plus.

« Pour résumer la situation du Nord, outre 50 à 60,000 mobilisés que Bourbaki se refusait à employer, le Nord compte 27,000 hommes et huit batteries.

« Cela suffirait cependant pour tenter un mouvement en avant de nature à délivrer tout à fait la Somme et à reprendre l'Oise.

« A ce sujet, je vous apprends qu'Amiens n'a jamais été bloqué et que Montdidier, qui avait été pris, a été repris par le préfet de la Somme et la garde nationale.

« J'ai donné le commandement au général Faidherbe, qui est trop connu pour que je fasse ici l'éloge de ses qualités militaires et héroïques.

« La manière dont il a reconnu et proclamé la République lui a fait une véritable popularité, et sa nomination a été accueillie avec joie. Il a sous ses ordres, comme organisateurs, le général Farre et le colonel Lecomte....

« Signé : L. GAMBETTA. »

Le général Bourbaki ressentit vivement, au milieu des immenses difficultés de la tâche qui lui était confiée, les soupçons qui l'enveloppaient; il aurait eu besoin d'être soutenu par un concours loyal, il ne l'était pas. Alors cédant à une susceptibilité que nous ne saurions juger excessive, il se retira, mais sur de vives instances qui lui furent faites, il finit par accepter un commandement à l'armée de la Loire après la bataille d'Orléans.

Son passage à l'armée du Nord n'avait pas été stérile; il laissait à son successeur un noyau de troupes suffisamment exercées qu'il évalue à 15,000 hommes, sans compter les mobilisés dont, il faut le reconnaître, il n'appréciait que médiocrement le concours sur le champ de bataille pour des opérations actives, vigoureuses, en un mot, pour faire campagne.

C'était cependant à une rude campagne d'hiver qu'était vouée cette armée du Nord encore si peu solide, si peu formée, si peu nombreuse. Mais le temps manquait pour achever son organisation, et l'armée allemande ne pouvait ni ne devait laisser à nos jeunes soldats le loisir de s'exercer, à leurs généraux et officiers celui de connaître leurs troupes et de s'en faire connaître. Nous avions, hélas! dans des conditions lamentables, sur tous les points du territoire envahi, à résister et à combattre.

Quoi qu'il en soit, dans les derniers jours de novembre, l'effectif de la petite armée du Nord pouvait être évalué à 17,500 hommes qui, réunis aux 8,000 hommes de la garnison d'Amiens, placés sous les ordres du général Paulze d'Ivoy, formait un total de 25,000 hommes (1).

Au nombre des meilleurs éléments de ce petit corps d'armée, nous devons mentionner le régiment des fusiliers marins expédié de Brest, de Cherbourg et de quelques autres ports.

Dès le 26 octobre, 1,600 de ces marins commandés par 24 officiers étaient arrivés à Lille, un peu déconcertés de se trouver au milieu de mobiles ou de mobilisés, qui étaient à peine renforcés par quelques détachements de l'armée régulière. Ils apportaient, ce qui valait mieux que leur nombre, l'exemple d'une ferme discipline, le respect de leurs chefs et une juste confiance en eux.

Le général Faidherbe, comprenant le parti qu'il avait à en tirer, réunit ces trois bataillons de fusiliers-marins en un seul régiment, qui fut incorporé dans la 1re division du 23e corps d'armée.

Pendant que, par ces efforts énergiques, on arrivait à constituer des forces un peu sérieuses, pendant qu'on cherchait à improviser le moins

(1) Voir *Campagne de l'armée du Nord*, par le général Faidherbe.



mal possible, régiments, batteries, escadrons, un événement capital se produisait : la capitulation de Metz.

Il n'est point douteux que cette catastrophe n'ait mis le comble à notre infortune.

C'était, en effet, toute une armée, aguerrie, exaltée par la victoire, qui allait se porter sur la Loire et dans le Nord pour écraser nos corps nouvellement organisés, pour les dissoudre et pour disperser les obstacles qu'on chercherait à lui opposer.

Les témoignages des officiers allemands nous apprennent ce que le général de Moltke prescrivit alors au prince Frédéric-Charles :

« La capitulation de Metz, dit le comte de Wartensleben, arrivait à un moment où il était fort à souhaiter que la 1re et la 2e armée reprissent la liberté de leurs mouvements pour protéger l'armée d'investissement de Paris contre les forces ennemies nouvellement organisées. Celles-ci n'avaient point encore pris l'offensive, mais d'après tous les renseignements et tous les indices, on devait prochainement s'y attendre, particulièrement du côté de la Loire, peut-être même sur l'Ouest. Jusqu'alors les formations dans le Nord étaient moins visibles, mais plusieurs fois, cependant, les détachements de l'armée de la Meuse envoyés dans les directions de Rouen, d'Amiens ou de Saint-Quentin avaient rencontré des résistances assez fortes pour n'avoir pu en triompher. L'armée d'investissement pouvait donc se trouver bientôt dans la nécessité de faire face des deux côtés à la fois contre des forces numériquement supérieures. C'est pour cette raison que les instructions du 23 octobre avaient recommandé aux 1re et 2e armées de se porter en avant le plus rapidement possible (1).

« Vers la date du 15 novembre, les renseignements arrivés aux généraux allemands parlaient d'une réunion de troupes à Amiens ; on estimait à 25,000 hommes les forces qui s'y trouvaient (1). »

On le voit, les ennemis étaient renseignés exactement sur ce qui se passait sur ligne de la Somme. Dans la nuit du 19 au 20 novembre, le général de Manteuffel reçut du quartier général de Versailles des instructions ainsi conçues :

« Le commandant de la 1re armée est informé que Sa Majesté le roi, approuvant les opérations faites jusqu'ici, ordonne que la 1re armée, partant de la ligne Compiègne-Noyon, continue son mouvement dans la direction de Rouen.

(1) *Opérations de la 1re armée, sous les ordres du général Manteuffel*, par le comte de Wartensleben, pages 10, 50 et 58.

« La question de savoir si le gros des forces devra passer par Amiens dépend de la détermination que prendra l'ennemi, soit de maintenir dans cette région les forts rassemblements qui sont signalés, soit plutôt de se replier devant la première armée. Dans tous les cas, Amiens est une position assez importante par elle-même pour la faire occuper et garder par un fort détachement.

« Signé : MOLTKE »

L'importance que les Prussiens attachaient à s'établir sur la ligne de la Somme explique tout naturellement l'importance que nous avions à la conserver.

Garder en notre possession ces pays riches et populeux, féconds en ressources de tous genres, c'était avoir constamment en mains les moyens de concentrer des forces militaires pour inquiéter l'ennemi et pour ravitailler Paris, si, par un coup d'audace ou de fortune, le cercle de fer qui l'entourait venait à être brisé. Au contraire, perdre la ligne de la Somme c'était voir couper en deux tronçons cette magnifique zone de la France et réduire à l'isolement les forces désunies de Rouen et d'Amiens.

Le général Farre sentait parfaitement cette situation, il prit donc ses dispositious pour défendre Amiens qu'on ne pouvait d'ailleurs évacuer sans coup férir.

Combats autour d'Amiens, 27 novembre 1870. — Avant son départ, le général Bourbaki avait eu le projet de s'établir au sud de cette ville, avec le 22e corps, aussitôt que sa formation serait terminée, afin de tenir le chemin de fer de Rouen à Amiens et de se réserver le moyen de se porter sur Beauvais ou Creil, menaçant ainsi l'armée qu investissait Paris.

Mais les choses étaient changées depuis quelques jours.

Les Prussiens avaient réuni des forces considérables, au moins 45,000 hommes (1), et s'avançaient sur Amiens par les routes de Montdidier, de Roye et par le chemin de fer de Tergnier. Se borner à les attendre sur la rive gauche de la Somme, c'était s'exposer à perdre absolument sa ligne de retraite sur les places du Nord, véritables bases d'opération de notre armée, et alors tout combat malheureux sous les murs d'Amiens aboutissait fatalement à un désastre.

Le général Farre ne voulut pas s'y exposer. Il fit garder soigneusement la Somme entre Péronne et Corbie, protéger vigoureusement le chemin de fer du Nord et prit position sur la rive gauche de la Somme, occupant des hau-

(1) Voir l'ouvrage du général Faidherbe.

teurs dont le point culminant était Villers-Bretonneux. Ce village, avec ceux de Cachy et Gentelles, fut occupé par la 3e brigade, commandée par le général du Bessol; la 2e brigade, général Deroja, occupa les villages de Boves et de Camon.

La 1re brigade, général Lecointe, fut placée dans Amiens même.

Dès le 23 novembre, nos reconnaissances signalèrent des forces nombreuses en avant de nos lignes et quelques combats de tirailleurs eurent lieu pendant les jours suivants sur divers points, sur Mézières, sur Boves et Gentelles. Le temps était mauvais, les chemins peu praticables. Le 26, le général Farre pensait que l'ennemi n'était pas encore en mesure de l'attaquer.

Mais dans la nuit, le temps s'étant amélioré, le 27 au matin, il n'y eut plus de doute sur les intentions de l'ennemi. Le général Paulze d'Ivoy fut appelé en toute hâte avec les troupes de la garnison pour prendre part à la lutte; on lui adjoignit une batterie de douze, servie par des marins qui arrivaient à l'instant même de Douai par le chemin de fer.

Les Prussiens attaquèrent vivement les points de Boves et de Gentelles.

La résistance fut énergique, vigoureuse.

Le village de Cachy, confié à un bataillon du 47e, ne fut occupé par les Prussiens qu'après une lutte où le commandant et sept officiers furent mis hors de combat.

Le général du Bessol fut blessé, toutes nos troupes engagées. Les Prussiens, redoublant d'efforts, avaient réuni quarante bouches à feu pour emporter la situation de Villers, quand les munitions vinrent à nous manquer, tant était grande la pénurie de toutes choses dans le Nord! Sur ce point notre ligne était forcée.

A notre droite, du côté de Boves, le combat avait présenté les mêmes péripéties et le même dénouement.

Les positions de Boves, Cagny et Longueau, occupées par un effectif insuffisant de troupes, avaient été attaquées par l'ennemi avec un grand élan. Ecrasée par une artillerie supérieure, la division du général Paulze d'Ivoy avait dû aller s'abriter derrière les épaulements ébauchés pour fortifier cette ligne trop étendue.

Les villages de Dury, de Cagny et de Saint-Fuscien étaient pris par les Prussiens, de telle sorte que les ruines du vieux château de Boves, très-énergiquement défendues, se trouvaient tournées. Le général Deroja ne put rallier ses troupes qu'à Longueau. La bataille était perdue (1).

La gare de Corbie et le chemin de fer du Nord restés en nos mains nous assuraient une ligne de retraite, mais Amiens ne pouvait plus être défendu.

Dans un conseil de guerre, tenu pendant la nuit qui suivit le combat, l'évacuation fut décidée et dès trois heures le télégraphe donna l'ordre d'une retraite générale vers le Nord (1).

La résistance avait été assez énergique pour laisser aux Prussiens des doutes sur l'étendue de leur victoire; ils ne savaient pas que le général Farre avait pris le parti de se replier vers le Nord. Leurs patrouilles le leur apprirent; elles trouvèrent nos positions abandonnées, et le 28, vers midi, le général Von Gœben entra dans la vieille capitale de la Picardie.

Disons tout de suite que la citadelle, dans laquelle on avait jeté précipitamment quelques compagnies de mobiles, ayant perdu son commandant de place, le capitaine Vogel, se rendit le 30, après avoir fait une capitulation honorable pour cette faible garnison.

Cet échec était considérable, moins en raison de nos pertes, si sensibles qu'elles fussent, qu'en raison de l'importance des positions que nous n'avions pas pu garder. Nous ne pouvons mieux faire comprendre les difficultés de la situation qu'en reproduisant les expressions de l'écrivain prussien que nous avons déjà cité :

« On avait ainsi réussi, dit-il, à rejeter dans des directions divergentes et à une grande distance de la capitale, les deux masses ennemies du Nord et du Nord-Ouest qui auraient pu menacer sérieusement l'investissement du nord et de l'ouest de Paris, si elles n'avaient point été troublées dans leur organisation, et si elles avaient pu se réunir (2). »

Le général Manteuffel se porta immédiatement vers Rouen et la Normandie, pour disperser les troupes que nous commencions à y réunir.

Nous ne nous occupons ici que de l'armée du Nord, nous n'avons point à parler de l'invasion de Rouen et de la Normandie.

Nommé au commandement du 22e corps et de la 3e division militaire par un décret du 18 novembre 1870, le général Faidherbe, qui venait d'Afrique pour succéder au général Bourbaki, ne put prendre possession de son poste qu'après les combats d'Amiens.

Il se dévoua avec une ardeur et une habileté incontestable à la réorganisation des corps qui avaient combattu à Boves et à Villers-Bretonneux; il s'appliqua à les augmenter, à les reformer pour les mener de nouveau à l'ennemi, secondé dans cette tâche par le Gouvernement, dont il avait toute la confiance.

(1) Voir l'ouvrage du général Faidherbe.

(1) Voir l'ouvrage du général Faidherbe.
(2) Voir l'ouvrage du comte de Wartensleben.



Il aurait eu besoin de temps pour compléter ses cadres, pour discipliner ses soldats, pour assurer leur armement et pour faire ses approvisionnements; mais le temps, cet élément si nécessaire, était précisément ce qui lui manquait.

Prise de Ham. — Il lui fallait sans retard essayer au moins une diversion utile à Paris, si elle réussissait, et qui pouvait dégager le Havre, arrêter ou retarder l'invasion de la Normandie.

Aussi dès le 8 décembre, le général Faidherbe se croyait tenu de recommencer ses opérations.

Il dirigea vers Saint-Quentin la 1re division de son corps d'armée. Le général Lecointe qui la commandait, arriva devant Ham le 9, à six heures du soir, et par un coup de main hardi, s'empara du château qui était occupé par une garnison prussienne d'environ 200 hommes; elle fut obligée de capituler dans la nuit.

Cet indice du réveil offensif de l'armée du Nord, fut parfaitement compris par les ennemis. Ils sentirent la nécessité d'une concentration rapide, qui leur fut ordonnée de Versailles dans les termes suivants :

« On ne se propose pas, quant à présent d'occuper d'une manière permanente tout le nord-est de la France ; il importe, au contraire, bien plutôt de disperser les rassemblements ennemis en rase campagne, et particulièrement de s'opposer aux tentatives qui pourraient être faites en vue de débloquer Paris ou de gêner nos communications. S. M. le roi décide donc que le gros des forces de la 1re armée, sera dirigé sur Beauvais...

« La première armée se trouvera ainsi à même de soutenir en temps utile Rouen ou Amiens et de prendre efficacement l'offensive contre les corps ennemis qui viendraient à sortir du cordon des forteresses de la frontière belge (1). »

Plan du général Faidherbe.— Combat de Pont-Noyelles. — Le général Faidherbe n'avait et ne pouvait avoir qu'un seul objectif : s'efforcer d'obtenir l'évacuation d'Amiens, s'emparer de la ligne de la Somme et marcher sur Beauvais, d'où il menacerait l'armée d'investissement allemande.

Il établit ses troupes sur la rive droite de la Somme, adoptant pour ligne de bataille la vallée de l'Hallue, petit affluent qui se jette dans la Somme au-dessous de Corbie; son extrême gauche était appuyée au village de Daours, son centre à Pont-Noyelles, sa droite s'étendait jusqu'à Contay.

Les troupes furent cantonnées dans de nombreux villages, et le général Faidherbe compléta sous le feu de l'ennemi l'organisation des forces qu'il commandait.

Au 22e corps, commandé par le général Lecointe, on adjoignit un corps de formation nouvelle, le 23e, dont le commandement fut confié au général Paulze d'Ivoy. Chacun de ces corps était composé de deux divisions, à deux brigades par division. Deux autres brigades, commandées par le colonel Isnard et le colonel Pauly, opéraient avec l'armée du Nord, sans en faire absolument partie (1).

Ces forces ne présentaient pas toutes la même cohésion, la même discipline, la même puissance d'action. Le général en chef laisse percer à cet égard, dans son récit, un douloureux sentiment de regret. Le département du Nord avait armé et équipé près de 25,000 mobilisés. Ces mobilisés bien conduits auraient pu exercer une influence heureuse sur les résultats de la campagne. Mais cette force fut stérilisée dans les mains de quelques chefs inhabiles. Le Gouvernement de la défense nationale avait donné le commandement des mobilisés à M. Robin, ex-capitaine d'infanterie de marine, mis en retrait d'emploi, ayant pour chef d'état-major M. Jeanne, ex-caissier du Cirque de l'impératrice.

Ni M. le général Faidherbe, malgré sa haute position, ni M. Testelin, malgré les pouvoirs exceptionnels dont il était revêtu, ne purent obtenir le changement de ces officiers, leur remplacement par des hommes qui auraient pu inspirer aux soldats de l'estime et de la confiance. Partout où les mobilisés ont été bien commandés, ils ont fait honorablement leur devoir.

Combats de Querrieux, de Daours et de Pont-Noyelles. — Les jours de repos donnés aux troupes du général Faidherbe dans les cantonnements de la ligne de l'Hallue, si bien utilisés pour l'organisation de son armée, ne pouvaient se prolonger longtemps. La présence de nos forces presqu'en vue d'Amiens, dont les Prussiens occupaient la citadelle, était un sujet d'inquiétude pour le grand quartier général. Le général de Manteuffel, à la suite d'un conseil de guerre tenu avec ses principaux lieutenants, résolut de prendre l'offensive.

Le 20 décembre, le village de Querrieux, situé au delà de l'Hallue, fut attaqué par une forte reconnaissance prussienne; cette attaque fut repoussée. Mais le général Faidherbe n'en crut pas moins devoir évacuer ce village, s'attendant à une attaque générale et décisive.

Elle eut lieu le 23 décembre. Le but des Prus-

(1) Voir l'ouvrage du comte de Wartensleben.

(1) Voir aux pièces justificatives la composition exacte de l'armée du Nord à ce moment. Annexe n° 1.

siens était évidemment de menacer nos communications avec Corbie et le chemin de fer. Aussi leur principale attaque fut-elle dirigée contre les villages de Daours et de Pont-Noyelles. Ces villages furent défendus avec courage et avec succès pendant la plus grande partie de la journée; mais dans la confusion amenée par les ténèbres d'une sombre nuit d'hiver, les Prussiens réussirent à les enlever et ils en restèrent maîtres.

Toutefois, nos troupes n'étaient pas démoralisées; il n'y avait eu ni déroute ni débandade; les généraux avaient pu les maintenir au bivouac par un froid de plus de 7 degrés; cruelle épreuve qui fut supportée avec une patience et une abnégation qu'on ne saurait trop admirer et qui font autant d'honneur à ces jeunes soldats que leur fermeté devant le feu de l'ennemi. Cependant, le moral était assez ébranlé pour qu'on ne pût tenter immédiatement une nouvelle bataille.

D'ailleurs, certains corps, les plus exposés, avaient été rudement éprouvés, surtout dans le personnel de leurs officiers. Un bataillon de fusilers marins, composé de 500 hommes, avait eu 160 hommes mis hors de combat. Il fallait tenir compte de ces circonstances. Le général Faidherbe donna l'ordre de se retirer derrière la ligne de la Scarpe; il s'établit entre Douai et Arras, mollement poursuivi par les Prussiens, qui ne semblaient pas très-empressés de renouveler leurs attaques et qui, d'ailleurs, attendaient de nouveaux renforts.

On ne pouvait rester bien longtemps dans un repos qui eût été nécessaire; le général Faidherbe fut informé, pourtant, que les Prussiens venaient d'investir Péronne et se préparaient à en faire le bombardement.

Siége et bombardement de Péronne. — Péronne avait une importance considérable; les généraux prussiens le sentaient. « Depuis le commencement de la campagne de Picardie, cette petite place, dit le colonel de Wartensleben, nous avait, comme on sait, fort gêné pour nos communications, tandis qu'elle favorisait de toutes manières les entreprises de l'ennemi.

« Elle avait servi d'appui aux corps de partisans et de point de départ pour leurs coups de main; récemment encore, elle avait couvert la concentration de l'armée française et lui avait permis de nous surprendre jusqu'à un certain point. Située sur la rive droite de la Somme, elle n'était pas, à proprement parler, une tête de pont pour ses opérations vers le Sud, mais à moins d'être surveillée et tenue en échec par des forces suffisantes, elle lui permettait de déboucher à l'improviste.

« Au contraire, entre nos mains, Péronne nous rendait maîtres absolus sur toute la ligne de la Somme, de la Fère à Amiens. »

Aussi dès que notre armée eut accentué sa retraite vers le Nord, dès le 27 décembre, la petite ville de Péronne était investie par un corps prussien aux ordres du général Senden, qui fut remplacé peu après par le général Barnekow.

Le général von Gœben porta son avant-garde à Bapaume, observant la place d'Arras; les corps français se replièrent vers le Nord.

Le 28, à midi, la place fut sommée de se rendre, et, à trois heures, le feu fut ouvert sur cette malheureuse cité.

Assise sur la rive droite de la Somme, au milieu de marais réputés inaccessibles, occupant une langue de terre étroite qui affecte une forme elliptique, Péronne est entourée d'une vieille enceinte fortifiée, élevée par Vauban; mais une dangereuse ceinture de hauteurs dominant et commandant de tous côtés cette ville, en rend la défense impossible. Ces hauteurs se rapprochent jusqu'à 500 mètres des remparts; les plus éloignées ne le sont que de 2,000 mètres (1).

L'armement de sûreté de la place devrait être de 88 pièces de canon; elle n'en avait que 49.

Sa garnison se composait de 3,500 hommes, tous mobiles ou mobilisés, sauf une compagnie du 43e de ligne de 139 hommes, et une compagnie de fusiliers-marins de 128 hommes.

Le feu de l'ennemi n'était pas dirigé contre les fortifications ni contre les batteries encore incomplètes qui les garnissaient; c'était un bombardement sans merci.

Les églises, les hôpitaux, les édifices un peu en relief servaient de cibles aux Prussiens. La population affolée se réfugia dans des casemates insuffisantes; l'incendie éclata sur tous les points et, pour comble de malheur, l'eau gela dans les pompes, qui devinrent inutiles. Du 28 décembre jusqu'au 1er janvier 1871, ce bombardement continua. Les Prussiens voulaient par l'intimidation amener une reddition prompte de la place, ne pouvant alors risquer un siége en règle.

La journée du 1er janvier fut plus calme, la malheureuse Péronne espéra; ses habitants ne savaient trop cependant qu'augurer de cette apparente inaction, quand, le 2 janvier, ils furent cruellement éclairés sur les intentions de l'ennemi. Les Prussiens avaient amené de La Fère un certain nombre de pièces de siége; le feu recommença avec une énergie et une puissance qu'il n'avait pas eues jusque-là. Pendant cette ca-

(1) Voir le *Siége de Péronne*, par Gustave Ramon, p. 73 et 74.

nonnade, dont ils étaient victimes, les habitants de Péronne purent distinguer vers le Nord des détonations lointaines qui leur apportaient l'espoir du secours et de la délivrance.

C'était, en effet, un combat livré par l'avant-garde du général Faidherbe : l'armée du Nord marchait vers la ligne de la Somme.

Bataille de Bapaume. — Les corps prussiens destinés à protéger le siége occupaient des positions dont le centre était la petite ville de Bapaume, s'étendant jusqu'au village de Bucquoy.

Ce village avait été évacué sans résistance ; le général Faidherbe, qui dirigeait lui-même les opérations du 22e corps, se porta de là sur le village d'Achiet-le-Grand, qui fut emporté après une lutte fort vive (1).

La 1re division du 22e corps, moins heureuse, ne put enlever le village d'Ervilliers que cependant les Prussiens évacuèrent durant la nuit.

Le 3 janvier, l'armée allemande se concentra, abandonna tous ses postes avancés pour prendre une position demi-circulaire autour de Bapaume appuyée aux villages de Gervillers, Biefvillers, Favreuil et Beugnâtre.

Le général Faidherbe, qui s'était porté au centre de la position, lança les divisions des généraux du Bessol et Deroja contre les villages de Biefvillers et Gervillers qui, après avoir été pris et repris, ainsi que celui de Favreuil, restèrent en définitive en notre pouvoir. Le général prussien von Kummer se replia au delà de Bapaume, prenant position au sud de cette petite ville.

Nos têtes de colonne étaient arrivées jusqu'au faubourg de Bapaume dont les vieux remparts et les maisons crénelées ne pouvaient être emportés que par une puissante artillerie. Malgré les instructions précises du général en chef, malgré ses ordres réitérés pendant le combat, la 2e division du 23e corps (général Robin) ne se porta point en temps utile sur la ligne de bataille (2).

De l'autre côté, au contraire, les renforts arrivaient aux Prussiens, et la cavalerie du prince Albert était lancée pour arrêter notre mouvement offensif. Cette charge de cavalerie fut brisée au prix des plus douloureux sacrifices. Elle s'était heurtée tout d'abord contre un bataillon de fusiliers-marins qui l'avait attendue de pied ferme. Mais pressés, entourés, noyés, on peut le dire, au milieu des escadrons ennemis, ces braves gens s'étaient sentis un moment troublés, et déjà les Prussiens les sommaient de se rendre : « Marins, on ne se rend pas! » s'écria d'une voix vibrante un jeune enseigne, M. Renaud de la Fregeolière, qui avait rang de capitaine et qui tomba aussitôt criblé de balles.

Son exemple et l'énergie de tous les officiers releva le courage des fusiliers-marins ; il s'engagea une mêlée corps à corps jusqu'à ce qu'un bataillon de chasseurs arrivant au pas de course les délivra et rétablit le combat.

Les Prussiens ne purent regagner le terrain perdu. Le soir il ne leur restait plus, de toutes les positions disputées, que le petit village de Ligny, dans lequel on se battait encore à sept heures du soir, après une lutte de neuf heures.

« Dans ces conditions, dit le colonel de Wartensleben, en continuant immédiatement la lutte contre un ennemi dont la contenance avait été si ferme jusqu'à la fin, on s'exposait, en cas d'insuccès, à une défaite sérieuse. Le général von Gœben, appréciant exactement l'ensemble de la situation politique et militaire, voulut éviter un combat dans lequel l'avantage d'une victoire ne serait pas en rapport avec les inconvénients d'une défaite ; il donna donc à la 15e division l'ordre de se retirer vers le Sud.

« En même temps, le général Barnekow faisait rétrograder sur La Fère les pièces de siége demandées pour Péronne. »

Notre succès de Bapaume n'est donc point contestable, et il a été reconnu et constaté par l'écrivain prussien lui-même qui a raconté cette partie de la guerre.

Conséquences de la bataille de Bapaume. — Mais ici se présente une question délicate : Pourquoi le général Faidherbe n'a-t-il point profité de ce succès? Pourquoi n'a-t-il point dégagé la ville de Péronne, dont les malheureux habitants avaient entendu le bruit de la bataille avec cette anxiété terrible de gens perdus qui se rattachent tout à coup à un dernier espoir?

Nous ne pouvons faire autre chose que présenter ici les explications données par le général Faidherbe lui-même (1).

Il s'excuse, d'abord, sur la composition de son armée, dans laquelle il n'y avait qu'un tiers de bonnes troupes pouvant servir de tête de colonne ; de là l'impossibilité de prolonger une lutte sérieuse plus d'un jour.

« Ensuite, la reddition de Mézières avait eu lieu trois jours auparavant et rendait libre une division prussienne qui menaçait notre gauche.

« Enfin Paris venait d'abandonner le plateau d'Avron.

« L'armée de la Loire était refoulée jusqu'au Mans.

(1) Faidherbe, p. 53.
(2) Voir l'ouvrage du général Faidherbe, p. 44 et 45.

(1) Voir la note du général Faidherbe.

« L'armée du général Bourbaki avait quitté le théâtre des opérations pour aller se perdre dans l'Est.

« L'armée de Normandie, retirée au Havre, ne donnait point signe de vie.

« Dans ces conjonctures, dit le général Faidherbe, ceux qui disent que j'aurais dû passer sur le ventre de l'armée de Manteuffel, débloquer Péronne, traverser la Somme, et marcher sur Paris avec l'armée du Nord, ne sont pas des gens sérieux »

Tant que la bataille de Bapaume resta douteuse, les Prussiens se tinrent prêts à lever le siége de Péronne. Le général de Barnekow avait reçu du général en chef von Gœben l'ordre de réunir ses canons, ses bagages, ses blessés et de diriger ce convoi sur la rive gauche de la Somme. Les pièces de siége avaient été établies dans des positions qui auraient pu facilement devenir défensives (1).

Ces précautions prises par les Prussiens contribuèrent à induire en erreur le général Faidherbe, et lui firent croire que le siége était levé et que le bombardement de Péronne était fini. Des renseignements qu'il ne fit pas vérifier d'une manière suffisante, et qui étaient inexacts, le disposèrent trop facilement à ne pas recommencer une lutte dans laquelle le but à atteindre ne lui semblait plus aussi impérieux, aussi urgent.

Dans la nuit du 4, le général Faidherbe se décida à se replier vers le Nord, et le général de Barnekow télégraphia à son général en chef ce qui suit : « A en juger par le tir, la lutte paraît s'éloigner » (2).

L'espoir de la délivrance, qui avait trompé un instant les souffrances de la population péronnaise, disparaissait (2).

Le canon de Faidherbe ne se faisait plus entendre que dans le lointain. Cependant la confiance des habitants était si vive, si grande, que, dans la journée du 4, une colonne d'infanterie s'engageant presqu'à découvert par la route de Bapaume et venant à dépasser le Mont-Saint-Quentin, chacun se précipita vers les remparts pour saluer cette avant-garde de l'armée libératrice.

Mais un rayon de soleil perçant à travers les nuages, fit reconnaître l'uniforme et le drapeau prussiens ! Quelle déception ! quel désappointement !

Nouveau bombardement de Péronne. — Dès le 5 janvier, les Prussiens, pressés d'en finir, rassurés contre toute tentative prochaine de secours, recommencèrent leur bombardement sans merci.

Des rues entières furent bientôt incendiées, les projectiles de forte dimension enfoncèrent les casemates les moins solides, et ces casemates, dans lesquelles s'entassait une population trop nombreuse, devinrent inhabitables; elles devinrent des foyers d'infection.

Les conditions d'insalubrité y étaient déplorables; la variole sévissait dans la ville, et parmi les mobiles elle redoublait, elle s'étendait ; des cas de fièvres pernicieuses, d'aliénation mentale vinrent bientôt s'y joindre.

Le bombardement ne cessa point pendant les journées des 6, 7, 8 et 9; la ville fut à moitié détruite ; et lorsque l'on étudie sur le plan le nombre et l'importance des édifices renversés ou incendiés, on reste saisi d'une profonde commisération pour cette malheureuse cité. Les fortifications étaient à peu près intactes, cela est certain ; la garnison n'avait pas souffert des pertes importantes, et si les Prussiens avaient tenté une attaque de vive force, nous croyons qu'elle eût été vigoureusement repoussée. Mais les souffrances de la population étaient à leur comble et l'espoir du salut, la pensée de la délivrance n'existait plus; il ne restait que le sentiment stoïque du devoir à accomplir, du sacrifice inutile et obscur à consommer (1).

Capitulation de Péronne. — Le 10 janvier, Péronne capitula (2) ! Le général Faidherbe parut surpris de cette capitulation, qui donnait à l'ennemi de grandes facilités de concentration et qui lui ôtait à lui-même un point d'appui important. Toute la ligne de la basse Somme était désormais aux mains des Prussiens, et on ne pouvait plus songer à une démonstration qui permît de choisir le point d'attaque. Quoi qu'il en soit, le temps pressait, les moments étaient précieux ; dès le 14 janvier, le général Faidherbe portait en avant les têtes de colonnes de son armée (3).

L'avant-garde entrait à Albert ce jour-là et s'y cantonnait. Le 15, des reconnaissances étaient poussées jusqu'à Bray, Hailly et Bouzincourt.

Le général von Gœben, qui avait remplacé dans le commandement de l'armée prussienne le général de Manteuffel, attendait, concentré derrière la Somme, les mouvements de notre armée.

Abrité derrière la large vallée du fleuve, il pouvait rassembler ses troupes sur un point

(1) Voir l'ouvrage du major de Schell.
(2) Voir l'ouvrage de M. Ramon, sur le siége de Péronne.

(1) Voir l'ouvrage de M. Ramon.
(2) Voir aux pièces justificatives le conseil d'enquête.
(3) Voir l'ouvrage du major de Schell.

quelconque pour nous arrêter quand nous sortirions de nos lignes (1).

La perte de Péronne ôtait au général Faidherbe ces facilités de mouvement et donnait aux Prussiens des avantages considérables : il suffit d'un coup d'œil jeté sur la carte pour s'en rendre compte. Les Prussiens occupaient fortement tous les passages, depuis Amiens jusqu'à Péronne, et, quelle que fût la direction prise par notre armée, ils étaient à même de marcher sur nous avec toutes leurs forces et sur un large front pour nous attaquer en flanc et même par derrière (1).

Nouveau plan de campagne du général Faidherbe. — Accepter la lutte dans de pareilles conditions, c'était jouer un jeu terrible ; c'était s'exposer, — ce que le général Faidherbe avait toujours évité avec soin, — à un désastre irréparable, à une capitulation totale ou partielle de sa petite armée.

Il résolut d'adopter un plan de campagne moins hasardeux en cas de revers, et en même temps plus profitable en cas de succès : il prit la résolution de se diriger par Saint-Quentin sur Reims et sur Laon, afin de couper les communications de l'ennemi, de troubler les opérations devant Paris, et d'attirer à lui, par une démonstration vigoureuse, quelques-uns des corps de l'armée assiégeante, contribuant ainsi d'une manière indirecte, mais certainement efficace, à l'effort suprême que devait tenter M. le général Trochu à Paris. Ne perdons pas de vue que nous sommes à la date du 16 janvier. Le général Faidherbe ne se faisait point d'illusion sur la témérité de sa tentative ; il était sûr d'avoir affaire à des forces considérables ; mais le moment de se dévouer était venu (2), et, d'ailleurs, il espérait toujours avoir le temps, s'il était menacé par des forces supérieures, de se rabattre vers le Nord et de se mettre sous la protection des places de Cambrai, Bouchain, Douai et Valenciennes.

L'armée marcha dans la journée du 16, d'Albert sur Combles, suivant une ligne presque parallèle à la Somme. Le verglas avait rendu les chemins presque impraticables ; cette courte étape ne fut franchie qu'après des fatigues inouïes, et les troupes n'arrivèrent que fort tard dans les cantonnements qui leur étaient désignés autour de Combles.

Marche de l'armée française sur Saint-Quentin. — Le 17, l'armée, accentuant de plus en plus son mouvement vers Saint-Quentin, se dirigea sur Vermand ; elle fut inquiétée dans sa marche. La 2e brigade de la division Deroja fut attaquée et obligée de culbuter, près de Templeux, quelques bataillons de la division Barnekow établis là pour s'opposer à son passage. La 1re brigade de cette division entra cependant le soir dans Vermand, qui fut évacué par le détachement prussien qui l'occupait.

Le 18, la marche de l'armée vers Saint-Quentin fut plus sérieusement tourmentée. Dès huit heures du matin, l'arrière-garde de la division du Bessol fut attaquée par la cavalerie prussienne et, à midi, elle le fut encore, près de Beauvais, par l'infanterie de la division de Kummer. Le général du Bessol, qui était déjà arrivé au village de Houpy, au sud de Saint-Quentin sur la route de Ham, rétrograda pour dégager ses troupes ; mais elles avaient été rejointes par la division Payen qui, venant de Vermand par Caulaincourt et Trefcon, avait arrêté l'effort de l'ennemi.

Le général Paulze d'Ivoy avait alors en face de lui des forces considérables : les deux divisions von Kummer et von Gœben ; il prit une position abritée par les bois qui s'étendent entre Caulaincourt et Vermand, et s'y maintint jusqu'à la nuit close.

Bataille de Saint-Quentin. — La 2e division mobilisée du général Robin prit part à la lutte à la fin de l'engagement ; elle fut laissée à Vermand, et la division Payen vint prendre cantonnement à Saint-Quentin même.

« Ce qui venait de se passer prouvait, dit le général Faidherbe, que la concentration des forces prussiennes était déjà trop complète pour qu'il fût possible de tenter une marche vers le Nord, afin d'aller s'appuyer aux places fortes. On était obligé d'accepter la bataille autour de Saint-Quentin ; toute retraite sans combat eût été aussi désastreuse qu'une défaite.

« La situation n'était, du reste, pas mauvaise. Avec toutes les ressources d'une grande ville à portée, nous trouvions dans les hauteurs qui entourent Saint-Quentin, à trois ou quatre kilomètres, d'excellentes positions de combat » (1).

Tout en suivant avec attention les mouvements de l'armée française, le général von Gœben était resté jusqu'au 18 un peu incertain sur l'objectif précis de cette marche de flanc. Il avait redouté d'abord une démonstration sur Amiens par Pont-Noyelles, puis une attaque sur Ham. La reprise de Saint-Quentin par le colonel Isnard, à la tête d'une faible colonne, ne lui avait paru, quand il l'apprit le 15 janvier, qu'une démonstration destinée peut-être à masquer un autre mou-

(1) Voir l'ouvrage du major de Schell.
(2) Voir l'ouvrage du général Faidherbe.

(1) Faidherbe.

vement et faisant l'office d'une fausse attaque.

Mais il reçut dans la journée du 15 janvier, de tous ses lieutenants, des nouvelles concordantes sur la marche de l'armée française. Toutes les positions situées à l'ouest de Vermand, telles que Tertry et Caulaincourt, avaient été évacuées, et on lui signalait des forces considérables établies au sud de Saint-Quentin.

Sa cavalerie d'avant-garde, commandée par le colonel de Vittich, s'était portée sur le village d'Essigny-le-Grand, elle l'avait trouvé occupé et avait été forcée de se replier. Le général Barnekow avait voulu arrêter nos détachements qui marchaient sur Happencourt et le Grand-Serancourt. Mais il avait prêté le flanc au feu de nos troupes qui occupaient Urvilliers et Essigny, et il avait dû renoncer à cette tentative, se résigner à attendre la division du prince Albert, qui n'était encore qu'à Saint-Simon et Flavy-le-Martel (1).

Le général Gœben comprit en ce moment que l'armée du Nord était rassemblée tout entière à Saint-Quentin et que les forces laissées à Vermand n'étaient là que pour couvrir le flanc droit de notre armée. Il prit aussitôt la ferme résolution de tomber sur nous avec toutes ses forces réunies et de chercher à nous envelopper (1).

Dans la soirée de ce jour, télégraphiant au grand quartier général prussien l'état vrai des choses, ce qu'il avait fait pendant les jours précédents, le résultat des divers combats qui avaient été livrés sur des points éloignés de ce champ de bataille, son plan pour le lendemain, il terminait sa dépêche par cette phrase, qui constate un certain enivrement de la victoire : « Il faut, disait-il, terminer la guerre dès demain » (1).

Le général de Moltke répondit à son lieutenant qu'il mettait à sa disposition tout ce qui avait été détaché de la 1re armée dans la direction de Rouen, l'informant en outre qu'une brigade venant de la Meuse était à ses ordres, et qu'une autre brigade lui était envoyée par le chemin de fer de Ham.

Le général de Kummer reçut l'ordre de marcher dès huit heures du matin sur les routes de Vermand et d'Etreillers, d'attaquer Saint-Quentin en tournant la ville, de l'enlever et de prolonger son mouvement jusqu'à la route de Cambrai.

Le général Barnekow devait à la même heure attaquer, par Essigny-le-Grand, la voie ferrée ; il disposait pour cet objet, de la cavalerie du comte de Lippe et de tous les renforts que le chemin de fer amènerait, dès qu'ils seraient prêts à entrer en ligne. Cette attaque devait se prolonger par la droite, de manière à menacer la route de Cambrai.

(1) Voir l'ouvrage du major de Schell.

On voit ainsi clairement dessiné le plan du général de Gœben : c'était une attaque concentrique et simultanée sur Saint-Quentin, avec le dessein d'y rejeter et d'y prendre tout ou partie de l'armée française. Nos revers avaient donné à nos ennemis toutes les audaces.

Le général Faidherbe était, comme nous l'avons dit, parfaitement résolu à accepter la bataille. Il prit ses dispositions en conséquence : il resserra sa ligne, concentra ses divisions, s'efforçant de tirer le meilleur parti possible des accidents de terrain, mais sans pouvoir élever des ouvrages de campagne pour se protéger. Le 23e corps, ayant de plus la brigade Isnard, fut déployé en arc de cercle, tournant le dos à la ville, sa droite s'étendant jusqu'au village de Fayet, sa gauche jusqu'au moulin à vent de Rocourt, sur une hauteur dominant le canal.

Le 22e corps, établi au delà du canal près de Rocourt, occupait les villages de Gauchy et de Grugis, jusqu'à la route de Paris, face au Sud.

L'armée avait pour lignes de retraite les routes de Cambrai par le Catelet et du Câteau par Bohain. La brigade Pauly, chargée de protéger et de défendre ces lignes de retraite, prenait position près de Bellenglise, à Bellecourt (1).

Le 22e corps (général Lecointe) reçut le premier choc.

La division Deroja venait d'occuper le village de Gauchy, et la division du Bessol celui de Grugis, quand elles furent vigoureusement attaquées par les colonnes prussiennes du général Barnekow.

La brigade Aynès (de la 1re division) vint au pas de course se placer à la gauche des troupes engagées et rétablit le combat ; la blessure du général du Bessol avait un moment affaibli sur ce point la résistance.

Lassés de cette ténacité, les Prussiens essayèrent un mouvement tournant qui était du reste, pour eux, une manœuvre habituelle, et des colonnes considérables débouchant d'Ervillers et d'Itancourt, débordèrent notre gauche vers la Neuville-Saint-Amand, et vinrent menacer les faubourgs de Saint-Quentin. Le général Aynès, à la tête de sa brigade, voulut arrêter ce mouvement et s'avança sur la route de La Fère, mais il tomba mortellement blessé.

Le commandant Tramond, du 68e, ordonna une charge à la baïonnette et regagna une partie du terrain perdu.

Les hauteurs de Gauchy furent six fois assaillies, toujours vainement, par les Prussiens.

Mais ceux-ci recevaient d'heure en heure des

(1) Voir l'ouvrage du général Faidherbe.



renforts de troupes fraîches qui, après un court repos, entraient en ligne. A un moment donné, le général von Gœben, ayant lancé toutes les forces qu'il avait sous la main, entouré seulement de son état-major et escorté d'un seul escadron de hussards, suivait, non sans anxiété, de la position qu'il occupait au village de Roupy, sur la route de Ham à Saint-Quentin, les incidents de la bataille; mais confiant dans l'arrivée des renforts qui lui avaient été promis, il ne gardait aucune réserve près de lui.

La blessure du général du Bessol et la mort du général Aynès avaient contribué à affaiblir le moral de nos soldats, qui cependant revenaient sans cesse au combat.

Le colonel Pittié tenait solidement le long du canal et du chemin de fer, de même que dans les villages de Gurgis et de Gauchy.

Le mouvement tournant des Prussiens par Itancourt et La Neuville-Saint-Amand n'avait réussi qu'en partie; leurs tirailleurs étaient parvenus jusqu'aux faubourgs de Saint-Quentin, mais ils n'avaient pu ni s'y établir ni s'y maintenir, écrasés qu'ils étaient par la mousqueterie de nos soldats occupant la barricade du faubourg d'Isle et par le feu des batteries du village de Gauchy. A ce moment, la brigade du colonel Pittié formait comme un coin, attaquée à droite et à gauche, mais résistant fièrement. Devant cette attitude, les Prussiens sentirent combien il serait imprudent d'étendre, en l'affaiblissant encore, le mouvement concentrique qu'ils avaient tenté, et la cavalerie de réserve du général de Lippe reçut l'ordre de se maintenir seulement à la hauteur de La Neuville-Saint-Amand, sans plus incliner à droite. Ignorant les pertes énormes que nous faisions nous-mêmes, en officiers et en généraux, témoins de la résistance énergique opposée au centre, ils redoutaient qu'une attaque vigoureuse ne forçât leurs positions dans la direction du grand Serancourt, isolant ainsi leurs deux corps d'armée et les exposant à un péril qui aurait pu être un désastre.

Le général Paulze d'Ivoy, qui commandait le 23e corps formant notre aile droite, avait affaire aux troupes du général de Kummer, essayant à son tour ce même mouvement tournant, qui souvent, avec des troupes jeunes, peu solides, faciles à démoraliser, amène des paniques ou tout au moins ébranle les courages et affaiblit la résistance.

Le 23e corps avait occupé les villages de Savy, Holnon, Fayet et Gricourt, se reliant d'une part au 22e corps par les positions de Rocourt et, d'autre part, tenant par Gricourt à notre ligne de retraite. Mais il dut lui-même resserrer sa ligne et ne défendre que faiblement les villages de Savy, Holnon et Fayet, pour se replier sur les villages de Selency et Francilly. Jusqu'au milieu de cette journée meurtrière, cédant à la préoccupation qu'ils avaient d'une attaque simultanée sur le centre par la grande route de Ham, les Prussiens n'avaient pas voulu s'engager fortement et une simple démonstration faite par quelques bataillons, marchant de Bellenglise sur Gricourt, avait suffi pour retenir et arrêter leur mouvement dirigé en droite ligne sur Saint-Quentin.

C'était là une simple démonstration de la brigade Pauly; et le général Kummer, instruit du véritable état des choses de l'autre côté du canal, reprit l'attaque des deux villages de Francilly et Selency, qui furent enlevés; là nous perdîmes, au dire des Prussiens, 2,000 prisonniers. Il poursuivit son offensive sur le village de Fayet, position importante, car elle commandait la route de Cambrai. Les Prussiens pénétrèrent dans les premières maisons de ce village mal défendu par la division Robin, qui perdit beaucoup de terrain.

La 1re brigade de la division Payen, envoyée à son secours, ne laissa pas à l'ennemi le temps de s'établir à Fayet. La brigade Pauly accourut de nouveau de Bellicourt pour coopérer à l'attaque; les Prussiens furent repoussés complétement et le 48e de marche, brigade Lagrange, fut chargé de la garde de la position conquise.

Après avoir dégagé Fayet, nos troupes, poursuivant l'offensive, vinrent menacer Selency. Les Prussiens furent obligés de faire un mouvement de conversion à gauche et d'engager leur réserve d'artillerie pour arrêter nos progrès. Nos soldats se replièrent en bon ordre sur Fayet, suivis, mais à distance, par les canons prussiens dont les obus incendièrent quelques maisons, qui ne furent évacuées qu'à la nuit close, à près de huit heures du soir.

Sur un point important, au moulin de Rocourt, les attaques des Prussiens avaient réussi et, de ce côté, les tirailleurs ennemis arrivaient aux premières maisons du faubourg Saint-Martin.

L'obscurité devenait de plus en plus complète. Par ce temps humide et sombre, la fumée de la mousqueterie et du canon s'étendait en masse compacte en avant des batteries et des compagnies; le pointage devenait incertain, le tir se faisait à l'estime. Mais sur tous les points que nous avions choisis pour champs de bataille, nous étions forcés de nous retirer, et la ville de Saint-Quentin ne pouvait plus être défendue que dans ses murs mêmes, c'est-à-dire en l'exposant à une ruine certaine et inutile. Le général Faidherbe donna l'ordre de la retraite à ses deux lieutenants; le général Lecointe devait prendre la route du Cateau; le général Paulze d'Ivoy, celle de Cambrai.

Dans la soirée, les deux corps prussiens, pénétrant dans Saint-Quentin, les uns par le faubourg d'Isle, les autres par le faubourg Saint-Martin, se rencontrèrent au centre de la ville. Ils étaient exténués par ce rude combat d'une durée de plus de neuf heures, et, bien que le général de Moltke télégraphiât le lendemain, 20 janvier : « Poursuite énergique » (1), il fut impossible au général von Gœben de ne pas donner à ses soldats un peu de repos. Cependant, un détachement vint sommer la place de Cambrai de se rendre, un autre alla bombarder Landrecies ; ils furent repoussés l'un et l'autre.

Retraite du général Faidherbe. — La bataille de Saint-Quentin était perdue; nous avions évité un désastre complet, que les Prussiens, dans un sentiment d'orgueil à notre avis excessif, se flattaient d'infliger à l'armée du Nord : celle-ci n'avait été ni enveloppée, ni prise dans la ville de Saint-Quentin comme on s'en flattait, et même la retraite s'était effectuée mieux que nous ne devions l'espérer. « Nos pertes s'élevaient, dit le général Faidherbe, à 3,000 tués ou blessés et 6,000 prisonniers ; » — « à 6,000 tués ou blessés et à 9,000 prisonniers », dit le major de Schell. Celles de l'ennemi étaient de 4,000 hommes.

C'était, pour nous, des pertes sensibles et relativement énormes, puisque c'était le quart ou le tiers de l'effectif de l'armée, laquelle était de 40,000 hommes, dit le général Faidherbe, de 45,000, dit l'écrivain prussien.

Le nombre des prisonniers aurait pu être moins considérable, si le mouvement de retraite avait été plus tôt et mieux coordonné. Vous savez, messieurs, que devant votre commission des récriminations venant de plusieurs généraux se sont produites. Le général Faidherbe nous a remis une note dont nous avons dû tenir compte; il reconnait que des « circonstances indépendantes de sa volonté ont fait peser sur le général Paulze d'Ivoy tout le peids de la retraite de l'armée » (2).

Le général Faidherbe avait jugé, en voyant les Prussiens s'avancer, d'une part, jusqu'au faubourg d'Isle, et, de l'autre, faire des progrès menaçants sur la route de Ham, que nous allions être rejetés dans Saint-Quentin.

Que serait dans ces conditions une retraite pour des troupes harassées et démoralisées?

Serait-on forcé de capituler?

Il attendait la nuit avec une grande anxiété, sans prendre aucun parti, sans donner ni ordres ni instructions.

(1) Voir l'ouvrage de Schell.
(2) Note du général Faidherbe.

Débordé par sa gauche, menacé sur sa droite par les Prussiens qui venaient de se rendre maitres de Rocourt et d'y installer leurs batteries, le commandant du 22ᵉ corps général Lecointe, jugeant la partie perdue, avait ordonné la retraite et avait envoyé un aide-de-camp pour en prévenir le général en chef.

Le 22ᵉ corps défilait avec un ordre parfait, quoique suivi de très-près par les Prussiens. Le général Faidherbe, voyant que la retraite était possible, la dirigea sur Cambrai et le Cateau et en fit immédiatement prévenir le général Paulze d'Ivoy; mais, dans un pareil désordre, les officiers expédiés au 23ᵉ corps ne purent s'acquitter de leur mission que tardivement, Le général Paulze d'Ivoy tenait toujours courageusement dans le faubourg Saint-Martin, quand déjà les colonnes du général Barnekow occupaient les principales rues de la ville.

Toute l'arrière-garde du 23ᵉ corps fut obligée de mettre bas las armes, cernée qu'elle était entre les colonnes de Barnekow et celles de Kummer; le général Paulze d'Ivoy lui-même ne dut son salut qu'à la nuit et au concours d'un habitant de Saint-Quentin qui lui indiqua une issue non encore occupée par l'ennemi.

« Le général Lecointe aurait dù tenir trois quarts d'heure de plus » dit le général Faidherbe,

Mais le pouvait-il ?

Si cela lui était possible, sa résistance prolongée, aussi bien que celle du général Paulze d'Ivoy, aurait égalisé les chances de retraite pour les deux corps d'armée et empêché la perte de cette courageuse arrière-garde qui a été sacrifiée.

« Elle a été sacrifiée pour sauver l'armée, nous a dit non sans amertume le général qui la commandait. C'était sans doute un devoir, a-t-il ajouté, mais j'aurais aimé à en être prévenu. »

Nous avons la réponse du général en chef, vous la connaissez. Nous croyons la résumer fidèlement en disant que, tout en reconnaissant l'exactitude des faits, il en a repoussé la responsabilité, et nous devons, pour conclure, dire que l'arrière-garde du 23ᵉ corps n'a pas été sacrifiée; elle a été oubliée.

Les deux officiers d'ordonnance, expédiés trop tard au général Paulze d'Ivoy, ont été près d'une heure avant de pouvoir parvenir jusqu'à lui, et pendant ces délais, ces retards, le général en chef et tout le 22ᵉ corps avaient quitté Saint-Quentin, où l'ennemi était entré sur leurs pas. Telle est, si nous ne nous trompons, la vérité.

L'armée du Nord n'était pas anéantie, mais elle avait supporté des pertes sensibles; plusieurs généraux, un grand nombre de ses officiers étaient restés sur le champ de bataille; l'ar-

mée tout entière avait eu à endurer des fatigues inouïes, plusieurs journées de marche et de combats par un temps et des chemins épouvantables, par une saison des plus rigoureuses, avec des alternatives désolantes de froid et de dégel également pénibles.

Le général en chef, brisé de fatigue, était à ce point exténué qu'on ne put le descendre de cheval qu'à grand'peine et qu'il tomba sans connaissance sous le toit hospitalier qui le recevait!

Nous voudrions taire, pour l'honneur de notre pays, une autre cause de douleur pour cette armée; mais à quoi servirait notre silence ?

L'armée du Nord était la malheureuse victime des fournisseurs si justement flétris par votre commission des marchés. Ces soldats qui devaient marcher et se battre dans la neige ou la boue, bivouaquer par des froids de 10 degrés, faire des étapes de douze heures dans des plaines détrempées où l'on enfonçait jusqu'aux genoux, avaient des chaussures qui se décomposaient au bout d'une heure et des uniformes faits avec cette étoffe sans nom qui n'était pas un vêtement! Nous ne pouvons oublier l'accent si profond et si navrant avec lequel un des membres de notre commission nous disait l'impression qu'il avait éprouvée en voyant arriver, le 20 janvier, à Cambrai, les fuyards de Saint-Quentin, ces pauvres jeunes gens dont beaucoup marchaient pieds nus et n'avaient plus que des haillons couverts de boue. Ils étaient vaincus, mais il ne s'élevait contre eux aucun reproche : il s'élevait un cri universel de douleur et de commisération!...

Les événements politiques et militaires se pressèrent ensuite avec rapidité. Les quelques jours qui s'écoulèrent jusqu'à l'armistice ne furent point des jours perdus pour la réorganisation des corps battus à Saint-Quentin.

Dès le 23 janvier, grâce aux ressources de ces départements et au repos qui avait pu être accordé aux soldats, les régiments s'étaient reformés, des hommes égarés avaient rejoint leurs drapeaux, les compagnies de mobilisés avaient servi à combler les vides causés dans les diverses brigades de l'armée, laquelle avait repris l'aspect et la vigueur militaires.

La nouvelle de l'armistice conclu à Paris ne suspendit pas ces préparatifs de réorganisation. Le général Faidherbe assure qu'au 10 février son effectif était remonté à un chiffre égal à celui qu'il avait à Saint-Quentin; mais alors son armée fut dissoute. Le 22e corps tout entier fut, par un ordre du 15 février 1871, transporté de Dunkerque à Cherbourg ; il comptait 18,000 hommes et dix batteries d'artillerie.

Le 23e corps fut réparti dans les places fortes jusqu'au licenciement général.

Nous aurions mieux aimé, messieurs, avoir à vous raconter des victoires, et à rappeler de moins douloureux souvenirs. Mais nous vous devions la vérité. Nous avons constaté le zèle, le dévouement et le patriotisme de l'armée, de ses chefs et des populations.

Ce sentiment qui ne compense pas des revers, en console un peu, et laisse enfin l'espérance de jours meilleurs.

ANNEXES

ANNEXE N° 1

ORDRE DE BATAILLE DE L'ARMÉE FRANÇAISE DU NORD

Général commandant : Général FAIDHERBE.

Chef d'état-major général : Général FARRE.

22e corps d'armée : Général LECOINTE.

1re *division :* Général DEROJA.

1re brigade : Colonel AYNÈS.

2e bataillon de chasseurs de marche.

1er et 2e bataillons de marche du 75e régiment de ligne

1er bataillon de marche du 65e régiment de ligne.

1er, 2e et 3e bataillons de marche du 67e régiment de ligne.

5e, 6e et 7e bataillons de gardes mobiles du Pas-de-Calais.

Total : 10 bataillons.

2e brigade : Colonel PITTIÉ.

17e bataillon de chasseurs de marche (1).

1er et 2e bataillons de marche du 24e régiment de ligne.

(1) Les 1er et 3e bataillons de chasseurs paraissent aussi avoir fait partie de la brigade Pittié.



1er bataillon de marche du 68e régiment de ligne.

1er, 2e et 3e bataillons de marche du 64e régiment de ligne.

1er, 2e et 3e bataillons du 46e régiment de gardes mobiles (du Nord).

Total : 10 bataillons.

2e *division* : Général du Bessol.

1re brigade : Colonel Brouard.

20e bataillon de chasseurs.

1er et 2e bataillons du 43e régiment de ligne.

1er bataillon d'infanterie de marine.

1er, 2e et 3e bataillons de marche du 69e régiment de ligne.

2e, 3e et 3e *bis* bataillons de gardes mobiles (du Gard).

3 bataillons du 44e régiment et gardes mobiles.

Total : 13 bataillons.

2e brigade : Lieutenant-colonel de Gislain.

18e bataillon de chasseurs de marche.

1er et 2e bataillons du 91e régiment de ligne.

1er bataillon du 33e régiment de ligne.

4e et 4e *bis* bataillons de gardes mobiles de la Somme.

2e bataillon de gardes mobiles de la Marne.

Total : 7 bataillons.

Total du 22e corps : 40 bataillons d'infanterie; au moins 30,000 hommes.

23e corps d'armée : Général Paulze d'Ivoy.

1re *division* : Général Payen (capitaine de vaisseau).

1re brigade : Lieutenant-colonel Michelet.

19e bataillon de chasseurs de marche.

1er, 2e et 3e bataillons du régiment de fusiliers de marins (matelots).

7e, 8e et 9e bataillons du 48e régiment de gardes mobiles (du Nord).

Total : 7 bataillons.

2e brigade : Colonel de La Grange (capitaine de frégate).

1er bataillon de mobilisés du Pas-de-Calais.

4e, 5e et 6e bataillons du 47e régiment de gardes mobiles (du Nord); 10e, 11e et 12e bataillons du 48e régiment de gardes mobiles (du Nord).

Total : 7 bataillons.

2e *division* : (mobilisés) : Général Robin.

1re brigade : Colonel Brusley.

1er bataillon de voltigeurs.

2e régiment de marche.

3e régiment de marche.

Total : 7 bataillons ou environ 4,200 hommes.

2e brigade : Colonel Amos.

4e bataillon de la 5e légion.

3e régiment de marche.

4e régiment de marche.

Total : 7 bataillons ou environ 4,500 hommes.

Total du 23e corps (1) : 28 bataillons d'infanterie, environ 18,500 hommes.

Total des 22e et 23e corps : 48,500 hommes d'infanterie (2).

En artillerie, ces deux corps auraient eu avec eux un total de quinze batteries de 4, de 8 et même de 12, ce qui ferait quatre-vingt-dix pièces pour les deux corps. Il est plus probable que chaque division comprenait trois batteries, et qu'il en restait trois pour la réserve de l'armée.

En cavalerie, l'armée du Nord comptait : deux escadrons de gendarmes; deux escadrons de dragons; un peloton de dragons, escorte du général commandant.

En génie, deux compagnies.

En dehors de ces troupes opéraient également, comme troupes de secours de l'armée du Nord et en liaison avec elle :

La brigade du colonel Isnard : formation des 3e et 40e régiments de ligne : gardes mobiles; douze pièces d'artillerie.

La brigade du colonel Pauly : mobilisés du Pas-de-Calais.

ANNEXE N° 2

Lille, le octobre 1870.

(La date est ainsi mise dans l'original, elle doit être du 7 octobre.)

Monsieur le commissaire général,

Je m'empresse d'avoir l'honneur de répondre à votre lettre datée de ce jour.

Nos ressources militaires se divisent en deux catégories : l'armée proprement dite et la garde nationale mobile.

Je vais vous entretenir successivement de la situation de ces deux éléments.

L'armée, dans la 3e division, se compose uniquement de dépôts de corps dans lesquels les instructeurs ne sont que bien juste suffisants pour assurer l'instruction des recrues de la classe de 1870, qui va être appelée le 16 de ce mois, et dont les effectifs ne sont pas moindres de

---

(1) A ce corps parut également appartenir le 6e bataillon de chasseurs.

(2) L'armée du Nord n'atteignit cet effectif qu'au moment de la bataille de Saint-Quentin; à Bapaume, elle comptait environ 40,000 hommes.

1,000 hommes par dépôt. Les officiers appelés à diriger les compagnies ne sont nommés que très-récemment, et n'offrent, par suite, pas toute l'expérience et la pratique du commandement que l'on pourrait désirer.

. La partie aujourd'hui disponible forme successivement des compagnies, que le ministre de la guerre appelle à lui pour constituer l'armée dite de la Loire.

Pas un corps n'est exempt de cette obligation, et malgré toute l'activité que j'apporte dans la composition des cadres de ces compagnies, j'ai bien de la peine à les constituer, tant les éléments font défaut.

Il nous est donc impossible de songer à mobiliser une force quelconque de l'armée en dehors des exigences ministérielles.

Reste la garde nationale mobile. Le ministre, dans ses instructions, déclare que ni par sa composition, ni par son instruction, on ne peut songer à lui faire jouer le rôle de troupes de ligne; mais, ainsi que nous en sommes convenus, une partie vivace, si je puis m'exprimer ainsi, peut être appelée à former des compagnies d'éclaireurs volontaires pour inquiéter les communications de l'ennemi, et je n'ai pas perdu un instant pour faire un appel dans les bataillons à l'effet que chacun constitue une de ces compagnies.

(Une copie des instructions, à la date du 5 de ce mois, est ci jointe.)

Si cette mesure réussit, rien n'empêchera de multiplier le nombre de ces compagnies.

Il restera à leur indiquer les points sur lesquels ces compagnies devront être dirigées. C'est d'après les indications que vous seul pourrez me donner, d'après le dire des émissaires que vous avez bien voulu envoyer dans l'Aisne et dans les Ardennes, que nous pourrons les déterminer.

La première chose que me demanderont les commandants de ces compagnies sera des havre-sacs, sans lesquels les hommes ne peuvent porter ni leurs effets, ni leurs vivres, ni leurs munitions.

L'intendant militaire a passé des marchés pour 10,000 havre-sacs, mais il m'a déclaré hier qu'il ne les aura pas avant un mois, et nous ne pouvons attendre un pareil délai. Je lui prescris d'en mettre à notre disposition au fur et à mesure des livraisons.

Les gardes mobiles se plaignent déjà que les effets dont ils sont pourvus deviennent insuffisants pour la saison, surtout s'ils doivent passer des nuits en plein air, et ils demandent des capotes qu'il nous est impossible de leur donner.

On pourrait, il me semble, y suppléer par une distribution de gilets, de tricots qui existent, si je ne me trompe, en grande quantité dans le commerce, mais le département seul pourrait en faire l'acquisition.

Les armes ont besoin de beaucoup de pièces de rechange; j'ai abouché un industriel de Lille avec le colonel directeur d'artillerie à Douai, et nous sommes convenus que, si ses tarifs sont raisonnables, il aura la fourniture de toute la garde mobile de la division; mais il n'y a que trois jours que cette convention a été conclue et il faut le temps matériel pour son exécution.

Il n'est pas douteux pour moi que les compagnies ainsi pourvues ne puissent jouer le rôle que vous désirez. Aussitôt que j'aurai les réponses des chefs de bataillons, je m'empresserai de vous les communiquer.

Je déplore notre pauvreté, que j'ai cru devoir expliquer, en votre présence, à MM. les membres de la commission du conseil général, mais qu'y faire? Je ne puis, avec l'exposition qui précède, que vous indiquer ce qui me semble possible de faire avec nos faibles ressources.

Recevez, etc.

Le général commandant la 3e division militaire,

ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET.

ANNEXE N° 3

CONSEIL D'ENQUÊTE

Extrait du procès-verbal de la séance du 7 mai 1872.

CAPITULATION DE PÉRONNE

Le conseil d'enquête,

Vu le dossier relatif à la capitulation de la place de Péronne,

Vu le texte de la capitulation,

Ouï MM. le commandant Peyre, ex-commandant du génie et précédemment sous-préfet de Péronne;

Le commandant de Bonnault, ex-commandant de l'artillerie;

Le commandant Garnier, ex-commandant de place;

Après en avoir délibéré,

Exprime comme suit son avis motivé sur ladite capitulation :

Au moment où l'ennemi se présenta devant la place de Péronne, ses fortifications étaient en bon état. Son armement consistait en quarante-neuf bouches à feu, chiffre inférieur, de moitié environ, à celui de l'armement normal.

Les approvisionnements en munitions, poudres et projectiles étaient de même très-insuffisants.

Quant aux vivres, il en restait pour quinze jours au moment de la capitulation.

La garnison, forte de 3,000 hommes environ, se composait de bataillons de garde nationale mobile et mobilisée; de 139 hommes du 43e régiment de ligne et de 131 fusiliers marins. Cette dernière troupe, dans laquelle se trouvait bon nombre d'hommes habitués au service des pièces, rendit de grands services par sa discipline, sa fermeté, son instruction militaire et servit d'appui et d'exemple à la garde nationale (1).

Le 30 novembre, l'ennemi s'approcha une première fois de la place, lui fit plusieurs sommations de se rendre, qui furent repoussées, s'éloigna et reparut le 27 décembre pour l'investir.

Le bombardement, commencé le 28 décembre, suspendu à plusieurs reprises par suite des mouvements de l'armée française du Nord, fut poursuivi jusqu'au 9 janvier.

Le feu de l'artillerie ennemie, auquel la place répondit d'abord avec succès, prit plus tard une grande intensité. Il fut surtout dirigé sur la ville et détruisit une partie des maisons; les fortifications restèrent intactes.

Dès que l'incendie éclata, la garde nationale et les pompiers, effrayés des dangers que leur faisaient courir les projectiles ennemis, cessèrent tout service, et, pour comble de malheur, la rivière qui entoure la place de ses eaux gela par un froid très-intense.

Le commandant Garnier, trop facilement impressionné par les plaintes réitérées des autorités civiles et des habitants, redoutant un assaut rendu possible par la congélation de la Somme, comptant peu sur le courage de ses troupes, qui cependant ne donnaient aucun signe de faiblesse, accueillit, le 9 janvier, et soumit au conseil de défense les propositions de l'ennemi tendant à une capitulation.

Le commandant de place, malgré la protestation du commandant du génie, malgré les recommandations récentes du général en chef de l'armée du Nord, ne tenant point compte de l'importance de Péronne dans la suite des opérations militaires, de la proximité de l'armée française, des pertes peu considérables de la garnison, qui ne comptait que 16 tués et 52 blessés, et oubliant sa lettre du 28 décembre au général ennemi, dans laquelle il le prévenait qu'il défendrait la place jusqu'à la dernière extrémité, se rendit à l'avis de la majorité du conseil de défense et conclut une capitulation avec l'ennemi.

En conséquence de ces faits, le conseil d'enquête blâme le commandant Garnier d'avoir rendu la place dont le commandement lui était confié sans s'être conformé aux prescriptions de l'article 255 du décret du 13 octobre 1863, et d'avoir accepté, dans la capitulation, la clause en vertu de laquelle les officiers qui engageraient leur parole de ne pas servir contre l'Allemagne pendant la guerre, étaient autorisés à rentrer dans leurs foyers, séparant ainsi leur sort de celui de la troupe, contrairement à l'article 256 du décret précité.

Pour extrait conforme :

Le président du conseil d'enquête,

Signé : BARAGUEY D'HILLIERS.

(1) Lisez : à l'artillerie de la garde mobile.

ANNEXE N° 4

NOTE P (1).

Cette mesure fut prise par le Gouvernement à la suite du rapport ci-dessous fourni par le général en chef de l'armée du Nord, en réponse à cette question adressée pendant l'armistice :

« Peut-on continuer la guerre ? »

Le général Faidherbe répondit :

« Monsieur le ministre,

« Les forces militaires des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais se composent :

« 1° D'une armée active (22e et 23e corps), montant en ce moment à 25,000 hommes environ dont un tiers de troupe, un tiers de mobiles et un tiers de mobilisés, armée qui possède seize bonnes batteries de campagne;

« 2° Des garnisons des quinze places fortes, composées de mobilisés, infanterie et artillerie, au nombre de 55,000 hommes (2) environ.

« Ces quinze places fortes exigeraient, pour faire une bonne défense, 80,000 hommes.

« Si l'on suppose que la guerre recommence, après l'armistice, il faut admettre que les Prussiens enverront de 80,000 à 100,000 hommes contre le Nord, avec de puissants trains de siége rendus disponibles à Paris. En présence de pareilles forces, l'armée du Nord ne pourra pas tenir la campagne; elle devra se répartir dans les places fortes dont les garnisons se trouveraient ainsi portées à un chiffre insuffisant.

« Il est à croire que les forces prussiennes, pour pousser la guerre plus rapidement, se partageraient alors en deux armées de 40,000 à 53,000 hommes chacune.

(1) Extrait de l'ouvrage du général Faidherbe.

(2) Armés de fusils, ancien système, et sans compter une vingtaine de mille de gardes nationaux sédentaires.

« L'une entreprendrait la conquête du groupe des places maritimes (1), de Boulogne, Calais, Gravelines, Saint-Omer, Bergues et Dunkerque, dont la majorité des habitants parle un idiome germanique; et l'autre la conquête des places de la partie orientale : Arras, Douai, Lille, Cambrai, Valenciennes, etc., dont la richesse est faite pour tenter l'ennemi.

« Suivant leur système, les Prussiens bombarderaient ces villes, dont les populations voudraient sans doute se rendre après cinq ou six jours de bombardement, qui auraient amené l'incendie d'une partie des maisons. Les fabriques, qui sont les bâtiments les plus en vue par leurs dimensions, et qui renferment des machines et des métiers de grande valeur, seraient les premières atteintes.

« En conséquence, la résistance collective de ces villes de l'Est des deux départements ne me paraît pas devoir durer plus d'un mois, car, en un jour, les Prussiens se porteraient de l'une à l'autre avec leur matériel, dans un pays de plaines, couvert de voies ferrées et d'excellentes routes.

« Le groupe des villes maritimes, à cause des inondations et de l'appui qu'elles tirent du voisinage de la mer en notre pouvoir, peut résister plus longtemps, peut-être six semaines.

« Si, au lieu de se rendre après quelques jours de bombardement, les populations, laissant brûler les maisons, consentaient à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, les Prussiens, se trouvant obligés, après avoir brûlé les villes, d'en passer par le siége des fortifications, je pense, malgré la puissance de leur artillerie, que le temps de la résistance pourrait être au moins doublé, et qu'il leur faudrait au moins deux mois et demi pour faire la conquête de toute la contrée.

« Dans cette seconde hypothèse, il faudrait aussi qu'ils sacrifiassent beaucoup de monde; mais, comme compensation, ils ne manqueraient pas de rançonner impitoyablement un pays aussi riche. Je dois dire que je ne crois pas ma seconde hypothèse (la défense des villes jusqu'à la dernière extrémité) admissible. Si un commandant voulait se défendre à outrance dans une ville, il pourrait avoir pour lui les troupes régulières, une partie des mobiles et le peuple qui ne possède rien, et dont le patriotisme pourrait être facilement surexcité; mais il aurait contre lui presque toute la bourgeoisie, la garde nationale sédentaire et, sans doute, les mobilisés.

« D'après ce que je viens d'exposer, si la guerre devait continuer, il serait peut-être bon, pour la soutenir dans l'ouest de la France et dans le midi, contrées dont j'ignore les ressources militaires, de tirer de la région du Nord une dizaine de bonnes batteries de campagne aguerries et habituées à tenir tête aux Prussiens.

« On pourrait encore peut-être en tirer 6,000 à 8,000 hommes de troupe de l'armée active; mais l'énergie et, par suite, la durée de la défense des places fortes, privées de ce bon élément, en seraient réduites d'autant.

« Lille, le 5 janvier 1871.

« *Le général en chef de l'armée du Nord*,

« Signé : L. Faidherbe. »

ANNEXE N° 5

NOTE DE M. LE GÉNÉRAL FAIDHERBE

Paris, 22 octobre 1872.

A M. le comte Daru, président de la commission d'enquête sur le 4 septembre.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous envoyer la note supplémentaire que vous m'avez autorisé à adresser à la commission d'enquête.

Je serais bien aise que cette note fût imprimée avec les autres documents.

Je suis, avec respect, monsieur le président, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Général L. Faidherbe.

Note supplémentaire sur les opérations de l'armée du Nord.

Monsieur le président,

Je n'ai publié, en 1872, qu'une relation sommaire des opérations de l'armée du Nord. J'avais évité, avec intention, d'entrer dans certains détails inutiles à l'intelligence des événements.

L'enquête parlementaire sur le 4 semptembre, et certaines relations qui ont paru dans ces derniers temps, ont soulevé des questions sur lesquelles j'avais gardé le silence et sur lesquelles il est de toute nécessité que je m'explique à mon tour, pour que la commission d'enquête puisse apprécier les faits avec connaissance de cause.

D'abord, un fait général, résultant de la composition de mon armée dans laquelle il n'y avait qu'un tiers de troupes pouvant servir de tête de

(1) Au moment de l'armistice, le général von Gœben allait commencer les opérations contre le Nord par l'attaque d'Abbeville, au moyen de 30,000 hommes.

colonne, c'était l'impossibilité de prolonger une lutte sérieuse plus d'un jour; en effet, en pareil cas, on relève les troupes de la première ligne, harassées et réduites, par des troupes fraîches, et cela, je ne pouvais pas le faire, tandis que l'armée ennemie pouvait employer également tous ses éléments qui étaient également bons.

C'est là une des raisons de mes retraites après chaque affaire, heureuse ou non.

Cette observation générale faite, je n'ai que deux mots à ajouter sur notre première bataille, celle de Pont-Noyelles :

1° On peut vivement reprocher au 23° corps de ne pas avoir pu se maintenir le soir dans le village de Daours, où je l'avais laissé à la tombée de la nuit, ce village étant dominé de très-près par des falaises élevées, position formidable où était établie notre armée;

2° Si j'ai battu en retraite le lendemain après midi, après avoir attendu en vain toute la matinée l'attaque des Prussiens, c'est qu'on m'annonçait que l'ennemi recevait et attendait des renforts, entre autres des troupes saxonnes, pour essayer de me tourner et de me fermer la retraite vers les places fortes du Nord.

La question de Bapaume est beaucoup plus importante.

Des relations françaises disent que j'ai tout à fait volontairement et sans raisons, renoncé, après une victoire incontestable, à la compléter en entrant dans Bapaume, poursuivant l'ennemi et délivrant Péronne.

C'est là une accusation grave à laquelle il importe beaucoup à ma réputation que je réponde nettement.

Le 1er janvier 1871, je réunis à Beaurain en conseil de guerre les généraux de l'armée du Nord, et je leur annonçai que je venais d'apprendre l'investissement de Péronne par les Prussiens.

Je leur demandai leur avis sur ce qu'il y avait à faire. L'un d'eux déclara qu'avec une armée comme la nôtre, on pouvait bien résister à l'ennemi, dans une bonne position, comme nous l'avions fait à Pont-Noyelles, mais qu'aller l'attaquer dans ses positions, c'était marcher à un désastre certain. Un second général exprima le même avis, qui ne fut contredit par personne.

Je terminai la délibération en disant : Messieurs, vous avez peut-être raison, mais laisser bombarder Péronne sans tenter de le secourir, lorsque j'ai sous mes ordres au moins 30,000 hommes et 90 pièces de canon, c'est encourir, à coup sûr, le déshonneur. Or, comme j'aime mieux être battu en faisant mon devoir que déshonoré par une accusation de pusillanimité, nous partirons demain matin pour marcher à l'ennemi; vous recevrez ce soir les ordres de marche.

On partit le lendemain à la pointe du jour en quatre colonnes.

Comme les plus grands rassemblements de l'ennemi m'avaient été signalés à Bucquoy, c'est-à-dire vers notre droite, je fis marcher le 22° corps de ce côté et j'accompagnai sa 2° division pour être en même temps à portée du 23° corps qui était à notre gauche.

Contrairement à mon attente, ce fut la 1re division du 23° corps qui trouva le plus de résistance devant elle à Béhagnies-Sapignies, que défendait une brigade prussienne; et cette division échouait avec des pertes cruelles dans l'attaque de ces villages, pendant qu'avec la 2° division du 22° corps j'enlevais les villages d'Achiet-le-Grand et de Bihucourt. Je n'appris qu'à la nuit, dans Achiet-le-Grand, l'échec du 23° corps, par un capitaine de mobilisés qui exagéra encore le désastre.

J'avoue que l'avis du conseil de guerre de Beaurain me revint alors à l'esprit.

Cependant l'affaire était engagée; il fallait montrer de la résolution et je décidai que, quel que fût l'état des choses au 23° corps, le 22° marcherait le lendemain matin dans la direction de Bapaume, tournant ainsi par leur gauche les forces prussiennes victorieuses à Béhagnies-Sapignies.

Mais mon succès d'Achiet-le-Grand avait suffi pour faire évacuer par l'ennemi cette position, de sorte que le 3, au matin, toute l'armée, même la 1re division du 23° corps, s'avança vers Bapaume.

La journée se passa à enlever aux Prussiens, après une lutte acharnée, les villages de Biefvillers, Grevillers, Favreuil, Beugnâtre, Avesnes-lès-Bapaume et Tilloy.

Dans l'après-midi, j'étais à Biefvillers; au plus fort de la bataille, le général Farre vient me dire que le colonel Forster, commandant la 1re brigade de la division du Bessol, attaque sans ordre un faubourg de Bapaume, celui d'Arras. J'ai pour principe de laisser beaucoup d'initiative aux chefs sous mes ordres; je réponds: mon intention n'était pas d'attaquer Bapaume, du moins pour le moment, j'aurais préféré en déloger les Prussiens par des manœuvres, mais puisque le colonel Forster fait cette tentative, c'est que les circonstances l'y ont sans doute amené; laissons-le faire, le général du Bessol est à même de l'appuyer s'il le juge à propos. Puis, pour favoriser cette attaque, j'allai à Avesnes-lès-Bapaume, faire faire une tentative vers la ville, par le Calvaire. On dut se replier. J'ordonnai une autre tentative par la tranchée du chemin de fer, en l'appuyant de quelques coups de canon sur la gare. Elle n'eut pas meilleur succès. Je me dirigeai alors, pour juger par moi-même de la situa-

tion du colonel Forster, vers l'entrée du faubourg d'Arras. Les troupes du colonel, qui n'avaient pu s'emparer du petit hameau de Saint-Aubin, sur leur gauche, tiraillaient des jardins et des maisons du faubourg, avec les Prussiens, qui garnissaient les murs et les maisons crénelés de la ville.

En ce moment, les troupes du prince Albert de Prusse s'approchaient, menaçant la gauche de notre attaque, par la route de Cambrai. Je les arrêtai par le feu de deux batteries que j'établis sur la route d'Arras, en arrière du faubourg.

Mais voyant que le soir approchait et que la brigade Forster consommait inutilement des munitions, dans une fusillade sur des maisons, je lui fis donner l'ordre de se retirer.

Est-ce à dire que je ne pouvais pas enlever Bapaume? — Bapaume avait un reste de fortifications et je le croyais fortement occupé par les Prussiens. Pour tenter de l'enlever, il fallait sans hésiter diriger sur les avenues du faubourg d'Arras, du Calvaire et du chemin de fer, le feu de six batteries, puis lancer des colonnes d'assaut. La ville courait grand risque d'être détruite et je ne considérais pas le succès comme assuré contre des troupes aussi tenaces que celles que nous combattions depuis deux jours. C'est pourquoi je renonçai à l'attaque de la ville.

La nuit tombait : à notre extrême droite, la division Deroja lutta encore quelque temps à Tilloy, contre les Prussiens qui se maintinrent, à une portée de fusil, dans le village de Ligny.

Ainsi finit la journée ; toutes les positions que j'avais ordonné d'enlever étaient en notre pouvoir. Seule l'attaque, peu sérieuse, faite sans ordre sur Bapaume, n'avait pas eu de suite.

Nous passâmes la nuit dans les villages conquis, sauf-Avesnes et Tilloy, trop en flèche.

On voit, par ce qui précède, que le 3 au soir l'armée prussienne, quoique incontestablement battue, n'avait pas devant nous l'attitude d'une armée en déroute.

C'est pourquoi, joignant mes têtes de colonne très-fatiguée et affaiblies, n'ayant pas de réserve sérieuse, craignant de compromettre un succès acquis, je jugeai convenable d'ordonner pour le lendemain matin un mouvement en arrière d'une demi-marche, 8 à 10 kilomètres, pour nous remettre en ordre et juger la situation.

Y a-t-il eu de ma part excès de prudence ?

Qu'on se rappelle le conseil de guerre de Beaurain et qu'on tienne compte des circonstances extérieures en ce moment :

La reddition de Mézières, qui avait eu lieu trois jours auparavant, rendait libre une division prussienne qui menaçait notre gauche.

Paris venait de laisser reprendre le plateau d'Avron.

L'armée de la Loire était refoulée au Mans.

L'armée du général Bourbaki avait quitté le théâtre des opérations pour aller se perdre dans l'Est.

Et, enfin, l'armée de Normandie, retirée au Havre, ne donnait pas signe de vie.

Dans ces conjonctures, ceux qui disent que j'aurais dû passer sur le ventre de l'armée de Manteuffel, débloquer Péronne, y traverser la Somme et marcher sur Paris avec l'armée du Nord, ne sont pas des gens sérieux.

Le 4, au matin, nous nous éloignions donc de Bapaume; mais dans la nuit, les Prussiens, plus battus que je ne l'avais cru, avaient évacué la ville et ils se mettaient en retraite. Je n'eus connaissance de cela que le surlendemain.

L'ennemi avait couvert sa retraite par sa nombreuse cavalerie qui avait fait, elle, un mouvement en avant sur la route d'Arras.

C'est ce qui, sans doute, empêcha les habitants de venir nous annoncer son départ ; car je ne puis croire que si des corps de l'armée française avaient eu connaissance de ce fait, ils ne l'eussent pas communiqué à l'état-major.

Il est de toute évidence que si, le 4, au matin, j'avais appris que les Prussiens s'étaient reconnus hors d'état de se maintenir dans Bapaume, j'aurais immédiatement donné l'ordre à toute l'armée de faire demi-tour pour occuper cette ville et suivre l'ennemi.

D'après les renseignements prussiens eux-mêmes, il est certain qu'il en fût résulté la levée du siége de Péronne.

J'aurais pu alors remplacer, dans la garnison de cette ville, deux bataillons de mobiles par deux bataillons de ligne, faire sortir les non-combattants, ordonner une défense réglementaire, puis aller avec mon armée choisir une position convenable pour attendre les 50,000 hommes que j'aurais eu sur les bras cinq ou six jours après.

Voilà tout ce que j'aurais pu faire.

Au lieu de cela, je pris position autour de Boisleux et réapprovisionnai mes troupes sans perdre un instant.

On m'avait appris que le bombardement de Péronne avait cessé pendant la bataille; il paraît que ce n'était pas tout à fait exact.

Quoi qu'il en soit, supposant bien qu'il avait dû recommencer bientôt après, le 6, je fis un ordre de départ, pour marcher sur Péronne, en laissant à l'ouest Bapaume que les Prussiens avaient réoccupé le 5, et en passant par Morchies, Bertaincourt, Itres et Manancourt.

Ce projet de marche en avant fut vu avec peu de faveur dans mon état-major, mais ce qui m'y fit renoncer pour le moment, ce fut une fausse

nouvelle arrivée au chef d'état-major sur la situation de Péronne.

J'avais envoyé un agent dans un village à proximité de cette ville, avec ordre de ne pas en bouger et de m'envoyer des nouvelles journalières.

C'était ce même agent qui, violant sa consigne et n'étant point connu de mon chef d'état-major, était venu lui donner la fausse nouvelle de la levée, ou du moins de l'interruption du siége.

Ainsi induit en erreur, je remis le mouvement à quelques jours pour laisser reposer les troupes, et ce ne fut que le 10 que nous partîmes pour apprendre, en entrant à Bapaume, évacué par l'ennemi à notre approche, la capitulation de Péronne. La nouvelle m'était apportée par des officiers de la garnison qui venaient protester contre cet acte que la commission d'enquête a blâmé.

J'arrive à la bataille de Saint-Quentin pour laquelle, en présence de la déposition du général Paulze d'Ivoy devant la commission d'enquête, il est nécessaire de préciser les faits et gestes de chacun des deux corps d'armée et les décisions que j'ai dû prendre en conséquence.

Le général Paulze d'Ivoy avait soutenu la veille, à Vermand, un combat très-sérieux contre l'avant-garde des divisions von Kummer et von den Gœben, combat dans lequel il avait eu le tort de laisser inactives deux batteries sur trois qu'il avait sous la main; le feu de ces deux batteries eût écrasé l'ennemi.

Ce général, avec le 23e corps, allait tenir tête, à l'ouest de Saint-Quentin, aux forces prussiennes venant de Péronne et de Ham.

Le 22e corps tenait tête, au sud, aux forces prussiennes venant par les routes de Paris et de La Fère.

Les deux corps étaient séparés par un canal sans pont; ils ne communiquaient que par la ville, en arrière.

Le 23e corps, dont une des divisions n'était composée que de mobilisés, était naturellement inférieur comme organisation au 22e. A Pont-Noyelles (Daours) et à Bapaume (Béhagnies-Sapigniès), c'est de son côté que nos affaires avaient surtout périclité, malgré la brillante bravoure des fusiliers-marins, qui faisaient partie de sa première division. Aussi, à Saint-Quentin, c'est de son côté que je crus ma présence le plus utile.

Je déterminai moi-même, dès la pointe du jour, sa ligne de bataille, et l'affaire commença; je me tins au faubourg Saint-Martin, par où je pressentais que serait fait l'effort décisif de l'ennemi et où, en conséquence, je fis construire une forte barricade. Je communiquais avec le 22e corps par l'intermédiaire de mon chef d'état-major.

Vers le milieu de la journée, j'allai au faubourg d'Isle me rendre compte de ce qui se passait au 22e corps. Il tenait solidement ses positions; mais quelques troupes prussiennes qui se montraient sur la gauche pouvant chercher à se glisser derrière dans le faubourg, je fis venir une compagnie du génie et construire une barricade avec des balles de laine.

Rassuré de ce côté, je retournai au faubourg Saint-Martin, où je reconnus que l'ennemi faisait des progrès par la route de Ham.

J'envoyai l'ordre au général Paulze d'Ivoy d'y amener des renforts, et je me transportai à la droite du 23e corps, vers la route de Cambrai, point capital par où il était évident que la division de cavalerie von den Gœben devait chercher à nous tourner pour nous couper notre ligne de retraite vers le Nord; c'est pour parer à ce danger que la brigade de Pauly, des mobilisés du Pas-de-Calais, avait été échelonnée entre la Bellenglise et Saint-Quentin.

Sa présence et son intervention avaient produit l'effet désiré, et je ne vis rien d'inquiétant de ce côté.

C'est alors que j'eus, au milieu de mon état-major, avec le général Farre et le colonel Charon, commandant de l'artillerie de l'armée, la conversation racontée plus ou moins exactement par le capitaine de Coarson dans son livre.

Il était évident que nous allions être rejetés sur Saint-Quentin; seulement j'espérais que cela n'aurait lieu qu'à la nuit qui allait venir dans une heure.

Que faire, nous demandions-nous? Pour moi, j'étais convaincu que mes troupes harassées par deux jours de marches forcées et deux jours de combats, étaient incapables de tenter une retraite, qu'il serait impossible de les mettre en marche. D'un autre côté, je repoussais absolument l'idée d'une capitulation.

Sans rien conclure, je rentrai en ville pour retourner au 22e corps. Peut-être l'aurai-je trouvé en état de détacher quelques bataillons pour renforcer le 23e sur la route de Ham!

Grand fut mon étonnement de trouver ce 22e corps traversant la ville, en pleine retraite.

Voici ce qui s'était passé. Pendant que j'étais à reconnaître la route de Cambrai, l'ennemi, lançant sa réserve, avait gagné tant de terrain sur la route de Ham, contre le 23e corps, que le 22e s'était trouvé débordé sur sa droite par des batteries prussiennes. Alors le général Lecointe, jugeant la journée perdue, avait cru n'avoir que juste le temps de se mettre en retraite, en expédiant un officier pour m'en avertir.

Si j'avais été très-étonné de rencontrer le 22e corps dans la ville, lorsque je le croyais encore sur ses positions, j'avais été agréablement surpris de le voir en aussi bon état : bataillons et batteries défilaient par les rues, en ordre parfait.

La retraite était donc possible! Arrêtant le mouvement pour m'aboucher avec le général Lecointe, j'adoptai une retraite sur Cambrai et le Cateau, comme la meilleure mesure à prendre, et j'expédiai immédiatement mon premier officier d'ordonnance ainsi qu'un maréchal des logis de gendarmerie, choisis pour porter l'ordre au 23e corps de se mettre en retraite sur Cambrai. Je vis défiler la plus grande partie du 22e corps, puis la nuit tombant, je suivis le mouvement sur la route du Cateau, et, ne pouvant plus me tenir à cheval, je montai dans un tilbury qu'une personne voulut bien mettre à ma disposition. J'étais persuadé que le plus grand danger était devant nous sur la route du Cateau où, suivant moi, devaient nous avoir précédés la cavalerie du prince Albert de Prusse et la cavalerie saxonne du comte de Lippe.

Mon officier d'ordonnance, après avoir cherché pendant trois quarts d'heure le commandant du 23e corps sur ses positions en avant de la ville, le trouva en dedans du faubourg Saint-Martin, lequel se défendait encore, grâce à sa barricade. Mais le général, en ce moment, était déjà tourné par les Prussiens, qui étaient entrés à la suite du 22e corps dans Saint-Quentin, par le faubourg d'Isle. Les quelques troupes qu'il avait avec lui furent faites prisonnières, et lui-même ne dut son salut qu'à un habitant de la ville qui lui indiqua une issue non occupée par l'ennemi.

Le général Paulze d'Ivoye s'est plaint amèrement devant la commission d'enquête d'avoir été sacrifié, et avec intention, par le général en chef; le récit qui précède prouve qu'il n'en est pas ainsi, et que ce sont des circonstances indépendantes de la volonté du général en chef qui ont fait peser sur le général Paulze d'Ivoye tout le poids de la retraite de l'armée.

Si le général Lecointe eût tenu sur ses positions trois quarts d'heure de plus, ce qu'il pouvait faire, car s'il était pris en flanc par quelques pièces de l'ennemi sur sa droite, il avait le canal pour le protéger de ce côté, et la terrible fusillade qu'on entendait au faubourg Saint-Martin lui prouvait que le 23e corps résistait encore sur ce point, si, dis-je, le général Lecointe eût tenu trois quarts d'heure de plus, la retraite eût pu être concertée entre lui et le général en chef, qui se rendait justement auprès de lui; le 23e corps eût été averti à temps et le général Paulze d'Ivoy ne se fût pas trouvé dans une position aussi critique.

Même en battant spontanément en retraite, comme il l'a fait, si le général Lecointe avait pris des mesures pour que son arrière-garde arrêtat pendant une demi-heure de plus les Prussiens au faubourg d'Isle, le géuéral Paulze d'Ivoy eût pu encore se tirer d'affaire, et l'ennemi n'aurait pas eu la satisfaction de prendre un millier de combattants du 23e corps, obligés de mettre bas les armes parce qu'ils étaient cernés.

Voilà la vérité complète sur la bataille de Saint-Quentin.

Je terminerai, en rectifiant une erreur qui se trouve dans ma déposition devant la commission d'enquête. J'ai dit que l'armée du Nord avait manqué de munitions à Pont-Noyelles, c'est à Villers-Bretonneux que je voulais dire.

Paris, le 15 octobre 1873.

Le général de division, ex-commandant en chef l'armée du Nord.

L. FAIDHERBE.

SÉANCE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 1872

Annexe n° 1416

RAPPORT DE M. A. DE LA BORDERIE

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Fait au nom de la Commission d'enquête (*) chargée d'examiner les actes du Gouvernement de la Défense nationale (Suspension du tribunal de La Rochelle.)

MESSIEURS,

La révolution du 4 septembre ne ménagea point la magistrature. Le parti vainqueur croyait avoir à s'en plaindre ; il le fit sentir. Le Gouvernement de la défense nationale, ou plutôt la délégation de Tours, exécuta contre les magistrats amovibles une opération que le ministre de la justice décrit ainsi :

« Je remplace procureurs généraux, procureurs impériaux. *Je fauche les juges de paix.* Tout ce qui m'est signalé parmi les magistrats amovibles, *je le renverse.* Mais je ne puis pas toujours remplacer » (1).

Le bras de M. Crémieux se lassait à cette besogne, et l'on n'était pas content. L'inamovibilité judiciaire, l'un des principes essentiels de notre droit public, choquait certains démocrates, qui demandaient instamment, contre la magistrature assise, l'emploi du système d'exécution en vigueur contre les parquets et les juges de paix :

« Ce qu'on réclame énergiquement, disait M. Esquiros, c'est *la destitution pleine et entière* des magistrats compromis par leurs lâches condescendances envers le dernier régime (1). »

Jusqu'au 28 janvier 1871, date du décret contre les magistrats des commissions mixtes, la délégation, malgré ces cris, ne toucha pas au principe de l'inamovibilité. Les démagogues, les exaltés, les autorités locales n'eurent pas partout le même scrupule. Leurs violences, toutefois, là où elles se produisirent, ne s'appliquèrent qu'à des personnes déterminées, non à des corps entiers, et n'aboutirent pas à interrompre le cours de la justice.

A Marseille, M. Esquiros, après avoir insulté le tribunal, prit un arrêté pour en suspendre les audiences, ainsi que celles du tribunal de Taras-

---

(1) Cette Commission est composée de MM. Saint-Marc-Girardin, *président*; le comte Daru, *vice-président*; de Rainneville, Lefèvre-Pontalis, *secrétaires*; Perrot, Boreau-Lajanadie, de Pioger, de la Sicotière, le général d'Aurelle de Paladines, de Sugny, le comte de Rességuier, Dezanneau, le vicomte de Rodez-Bénavent, Albert Grévy, le comte Duchatel, Bertauld, Delsol, le comte de Juigné, le comte de Durfort de Civrac, Mallevergne, le baron de Vinols, Lallié, Bardoux, Maurice, Chaper, Vinay, le comte de Boisboissel, le comte de Maillé, de la Borderie, Callet.

(1) Télégramme de M. Crémieux du 30 septembre 1870, dans le rapport de M. de Sugny sur Marseille. L'honorable M. Crémieux, dans son compte rendu des *Actes de la Délégation à Tours et à Bordeaux* (2e partie, ministère de la justice), a cité le texte de cette dépêche, mais en modifiant ce passage, qu'il exprime ainsi : « Je remplace procureurs généraux, procureurs impériaux, juges de paix, tout ce qui m'est signalé parmi les magistrats amovibles ; et il ne m'est pas toujours facile de remplacer. »

Un eu plus bas, le télégramme original porte : « Une bonne loi d'organisation judiciaire, *en renversant tous les juges serviles*, assurera désormais la dignité de la justice. » Les six mots imprimés en italique manquent dans le texte donné par M. Crémieux.

(1) Télégramme du 28 septembre 1870, dan- rapport sur Marseille.

, M.

con. Mais cet arrêté, blâmé par le ministre de la justice et retiré presque aussitôt, ne fut pas exécuté (1).

Sur un seul point, dans un seul arrondissement du territoire français, du moins à notre connaissance, il y eut interruption du cours de la justice, fermeture du tribunal, suspension illimitée des audiences.

Ce fait se produisit à La Rochelle le 2 février 1871; cette interruption de la justice dura jusqu'au 11 avril suivant; cette mesure fut ordonnée, non par un préfet, mais par le Gouvernement, et s'accomplit avec l'aide de la force publique. Elle eut pour but d'assurer l'exécution du décret du 28 janvier, portant exclusion et déchéance de quinze des magistrats qui avaient, en 1852, participé aux commissions mixtes.

Nous n'avons pas à faire l'histoire de ce décret; notre rapport n'a pour objet que la fermeture du tribunal de La Rochelle. Mais cette fermeture ayant été l'une des conséquences du décret, nous sommes forcés de dire un mot de cette dernière mesure pour en fixer le caractère légal.

I. — Devant votre commission d'enquête, devant l'Assemblée nationale, on a dit que le décret du 28 janvier était la loi, par cela seul qu'il émanait du Gouvernement de la défense nationale, investi du pouvoir législatif aussi bien que du pouvoir exécutif.

Mais le décret du 28 janvier n'était point un acte législatif.

Le caractère essentiel de la loi est de statuer par voie de disposition générale sans descendre aux applications particulières; elle évite surtout de frapper nominativement tels ou tels individus, et d'en épargner d'autres à côté, placés dans la même catégorie et la même situation.

Le Gouvernement de Bordeaux, usant du pouvoir législatif qu'il s'était attribué, pouvait, par une mesure générale, prononcer la déchéance de tous les magistrats, même inamovibles, qui avaient fait partie des commissions mixtes de 1852. Cet acte aurait eu, au moins dans la forme, le caractère d'une loi.

Mais on n'agit pas ainsi. Le 28 janvier 1871, la magistrature inamovible comptait encore dans ses rangs trente-neuf membres des anciennes commissions mixtes. Le décret du 28 janvier en immola quinze et en épargna vingt-quatre. Donc ce n'était pas une loi.

Si le gouvernement de Bordeaux tenait à frapper seulement quinze de ces magistrats, il pouvait encore, en vertu de son pouvoir législatif, reprendre l'une des plus tristes traditions de la revolution de 1848 et briser, par une loi, le principe de l'inamovibilité (1). Alors le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le ministre, usant de la faculté ouverte par cette loi nouvelle, aurait pu se croire en droit de destituer ces quinze magistrats.

On ne fit ni l'un ni l'autre.

On laissa subsister dans nos lois le principe de l'inamovibilité.

On n'édicta point de mesure générale contre les magistrats membres des commissions mixtes.

Mais sur trente-neuf on en choisit quinze plus ou moins arbitrairement; et au lieu de les déférer à la cour de cassation, — qui seule, d'après les lois existantes, aurait eu le droit de prononcer leur déchéance après les avoir cités et entendus, — la Délégation de Bordeaux, se substituant

(1) V. Rapport sur Marseille. — Les principaux actes de violence et d'usurpation commis depuis le 4 septembre contre la magistrature ont été examinés dans les rapports de la commission d'enquête concernant les événements de Marseille, de Lyon et de Toulouse. On trouvera dans le présent volume deux dépositions relatives à l'arrestation et à la suspension de M. Roque, président du tribunal de Toulon, et enfin tout un ensemble de dépositions et de pièces officielles concernant l'affaire de La Rochelle, qui fait l'objet de ce rapport.

(1) Le gouvernement provisoire de 1848 avait rendu, le 17 avril 1848, un décret ainsi conçu : « Le principe de l'inamovibilité judiciaire, *incompatible avec le gouvernement républicain*, a disparu avec la charte de 1830. Provisoirement et jusqu'au jour où l'Assemblée nationale prononcera sur l'organisation judiciaire, la suspension ou la révocation des magistrats peut être prononcée par le ministre de la justice, délégué du gouvernement provisoire, comme mesure d'intérêt public. — La suspension ou la révocation des magistrats de la cour des comptes peut être prononcée par le ministre des finances. » — Un décret du 24 mars 1848, et du même gouvernement provisoire, portait déjà : « Les suspensions provisoirement prononcées contre des magistrats par les commissaires extraordinaires du Gouvernement (préfets) sont approuvées. Elles dureront jusqu'à ce que le ministre de la justice en ordonne autrement. » En vertu de ces deux décrets, de nombreuses suspensions furent prononcées ou approuvées par M. Crémieux, et bien que la constitution républicaine du 4 novembre 1848 eût rétabli (art. 87) l'inamovibilité judiciaire, ces suspensions ne furent levées que le 10 août 1849 par un décret du président de la République, rendu en exécution de la loi du 8 août 1849 sur l'institution des tribunaux. A ce moment elles pesaient encore sur deux conseillers à la cour de cassation, le premier président et plusieurs membres de la cour des comptes, trois premiers présidents, un président et un conseiller de cour d'appel, un président, deux vice-présidents et deux juges de tribunaux de première instance (voir : « Compte-rendu des séances de l'Assemblée législative de 1849 », t. II, Annexes, p. 3), soit une quinzaine de magistrats restés pendant seize mois suspendus par le fait de M. Crémieux.

à tout tribunal et faisant œuvre de juge, déclara elle-même déchus ces quinze magistrats, sans les avoir ni entendus ni appelés, sans aucune forme de procédure.

Que le gouvernement de Bordeaux ait eu le pouvoir législatif, peu importe, puisque l'acte en question n'est pas une loi, mais un jugement, — et que nul ne s'est encore avisé d'attribuer au gouvernement de Bordeaux le pouvoir judiciaire.

Aussi, dès le 3 mars 1871, l'honorable M. Dufaure, parlant en qualité de garde des sceaux, n'hésitait-il pas à condamner le décret du 28 janvier « comme un acte du pouvoir judiciaire émané du pouvoir exécutif, et par conséquent *rendu contre tous les principes de compétence et de constitutionnalité;* » en d'autres termes, comme un acte parfaitement illégal et arbitraire, malgré les pouvoirs exceptionnels assumés par le Gouvernement de Bordeaux.

L'Assemblée nationale, en effet, sans contester ses pouvoirs exceptionnels, ne se borna point cependant à rapporter le décret du 28 janvier comme on fait d'une loi mauvaise rendue irrégulièrement. Par un vote presque unanime, le 25 mars, elle le déclara *nul et non avenu,* c'est-à-dire elle l'effaça entièrement dans son principe et dans ses effets; elle le condamna comme un de ces « faits de force majeure (1) » qu'on voit dans les temps troublés prévaloir contre la loi, mais qui ne peuvent avoir eux-mêmes, à aucun moment, aucune existence légale.

Comme on a fait devant votre commission l'apologie du décret du 28 janvier, il était indispensable de rappeler ces principes.

Il était indispensable de fixer le caractère originel, le point de départ des mesures prises contre le tribunal de La Rochelle et que nous avons à faire connaître.

II. — Le 9 janvier 1871, le ministre de la justice de la Délégation de Bordeaux, l'honorable M. Crémieux, expédiait au procureur général de la cour de Poitiers, ce télégramme :

« Je vois parmi les membres des commissions mixtes MM. Chaudreau, président du tribunal de La Rochelle, S....., conseiller à la cour de Poitiers. Veuillez les inviter à vous fournir dans la huitaine toutes les explications qu'ils croiront utiles pour expliquer l'acceptation de cette fonction. »

Quelle suite fut donnée à cette dépêche, nous l'ignorons. Trois semaines après le Gouvernement de Bordeaux n'était pas encore renseigné, car, le 28 du même mois, à 7 heures 55 minutes du soir, le ministre de la justice adressait le télégramme suivant au préfet de la Charente-Inférieure :

« Veuillez me faire savoir si la commission mixte de votre département a rendu de nombreuses et de graves décisions. La réponse a un caractère d'urgence extrême. »

Le même jour (28 janvier), M. Crémieux inscrivait le nom de M. Chaudreau dans le décret par lequel, au mépris du principe de l'inamovibilité judiciaire, la Délégation de Bordeaux déclarait « déchus de leurs siéges et exclus de la magistrature, » quinze magistrats inamovibles (1).

Ce décret fut publié le 30 janvier par le *Moniteur universel*, alors organe officiel du Gouvernement de Bordeaux. M. Chaudreau l'ayant connu le soir même par ce journal, adressa aussitôt au garde des sceaux une protestation qui se terminait ainsi :

« Si nous avions à cette heure un gouvernement constitué, je me pourvoirais immédiatement contre votre décret. Mais les conditions dans lesquelles vous exercez le pouvoir ne permettant aucun recours, la résistance est le seul mode de protestation qui reste à la disposition des magistrats qui ne veulent pas laisser violer

(1) « Le résultat de la loi que nous vous proposons (disait M. Dufaure dans l'exposé des motifs) sera de faire disparaître entièrement les effets des deux décrets de déchéance. Le caractère du magistrat n'aura pas un instant disparu, un fait de force majeure l'aura empêché d'exercer ses fonctions sans les lui faire perdre. Le successeur qui lui aura été donné aura eu le malheur d'être appelé à une place qui n'était pas vacante, et par conséquent sa nomination sera non avenue. » (*Annales de l'Assemblée nationale de 1871*, t. I, *Annexes*, p. 15.)

(1) Il y a, au sujet de ce décret, dans les dépositions de MM. Ricard et Crémieux, quelques inexactitudes que nous devons rectifier.

M. Crémieux croit n'avoir destitué que « dix » magistrats, et M. Ricard affirme que le décret en date du 20 janvier fut promulgué le 28. — En réalité, il y eut quinze « magistrats déclarés déchus de leurs siéges et exclus de la magistrature » par deux décrets : l'un du 28 janvier 1871, inséré au *Moniteur* et promulgué le 30 janvier; l'autre du 3 février, promulgué le 8. — Le premier frappe 14 magistrats, savoir : 1 premier président de la cour de cassation (M. Devienne), 3 premiers présidents de cour d'appel (MM. Raoul Duval, Bigorie de Laschamps, Massot), 8 conseillers de cour d'appel (MM. Legentil, Vincendon, Payan-Dumoulin, Dubois, Villeneuve, Lesueur de Pérès, Jannez et Villemot), 2 présidents de tribunal civil (MM. Chaudreau et Dupuy). — Le décret du 3 février ajoute à ces quatorze magistrats le président du tribunal de Toulouse, M. Degrand.

en leur personne un des principes fondamentaux de notre droit public, et qui croient qu'on ne doit accepter une flétrissure que quand on a la conscience de l'avoir méritée. — Je ne me soumettrai pas à votre décision, et j'ai l'honneur de vous faire connaitre, monsieur le ministre, que tant que je n'en serai pas empêché par la force, je continuerai de remplir les fonctions de président du tribunal civil de La Rochelle, qui m'ont été confiées en 1868, alors que je comptais vingt-sept ans de service dans le ministère public. »

Cette lettre ne parvint à Bordeaux que le 1er février. Mais comme M. Chaudreau ne faisait point mystère de son dessein, M. Crémieux en fut informé télégraphiquement dans la nuit du 30 au 31 janvier. Aussitôt, par une dépêche expédiée de Bordeaux à minuit dix minutes, il transmit au procureur de la République de La Rochelle les instructions suivantes :

« Le procureur général (de la cour de Poitiers) m'avise que le président de votre siége est résolu à présider l'audience de demain malgré le décret. Je lui réponds par la dépêche suivante :

« Le membre du parquet tenant l'audience déclarera au président que, s'il n'exécute pas le décret et qu'il veuille siéger, lui proteste et se retire de l'audience. Il déclarera au greffier et aux huissiers audienciers que, s'ils tiennent l'audience, ils seront révoqués.

« Le premier président, à Bordeaux, a voulu aussi monter sur son siége ce matin ; le ministère public a déclaré qu'il se retirait et, après discussion dans la chambre du conseil, les magistrats s'étant refusés à suivre le premier président, l'audience n'a pas eu lieu. — Qu'en fasse de même à La Rochelle. — Rendez-moi compte. »

Le procureur de la République de La Rochelle, qui craignait les suites d'un tel conflit, alla trouver le président, l'exhorta à renoncer à ses idées de résistance. M. Chaudreau demeura inflexible dans l'accomplissement de son devoir.

III. — Le lendemain, 31 janvier, à midi, il monta à son siége, assisté des deux juges, MM. Boutin et Barbedette. Le procureur de la République, M. Bergier, requit aussitôt le tribunal de ne pas tenir audience, sa composition étant, selon lui, illégale à raison de la présence de M. Chaudreau, exclu de la magistrature par le décret du 28. Il enjoignit aux avocats, aux avoués, au greffier et à l'huissier de service, de se retirer sur-le-champ, et il leur donna l'exemple en quittant la salle. Comme ils avaient été, au préalable, avertis que toute résistance à cette injonction serait punie de révocation ou de suspension immédiate, tous obéirent, à l'exception du greffier. Le tribunal, de son côté, suspendit l'audience et entra dans la chambre du conseil. Pour occuper le siége du ministère public abandonné par M. Bergier, le président fit rechercher dans le palais de justice, d'abord, le juge suppléant, puis le bâtonnier, et à son défaut, le plus ancien des avocats. On ne put les découvrir. Un autre avocat (M. Vignaut), présent à la barre, en robe, consentit à suppléer le procureur absent. L'huissier audiencier avait aussi disparu, on le remplaça par le concierge, et le tribunal reprit l'audience. Les affaires qui étaient au rôle furent appelées, mais aucun avoué n'étant là pour conclure, la cause qui devait être plaidée fut remise à l'audience suivante.

Ainsi, quoique le procureur de la République eût suivi exactement les instructions du ministre, les choses n'avaient pas tourné comme à Bordeaux. Grâce à la résolution des deux juges, du greffier et d'un membre du barreau, le président Chaudreau avait pu siéger et tenir audience, en dépit du décret de M. Crémieux.

IV. — Ces faits causèrent dans la ville de La Rochelle peu d'émotion. Depuis trois jours, les dépêches se succédaient annonçant tour à tour l'armistice, la capitulation de Paris, le désastre de l'armée de l'Est, la défaite définitive et le prochain démembrement de la France. Sous cette catastrophe épouvantable tous les cœurs étaient broyés; les esprits gardaient à peine assez de liberté pour songer aux élections de l'Assemblée nationale. En face de ces événements terribles, quel effet pouvait produire l'obscure résistance d'un homme de cœur contre l'arbitraire? Le décret qui nécessitait cette résistance, le coup porté par M. Crémieux à l'inamovibilité de la magistrature passait lui-même, en ce moment, presque inaperçu. Parmi tant de désastres, ce n'était pour nous, alors, qu'un désastre secondaire.

Le peu d'impression produit à La Rochelle par l'attitude de M. Chaudreau explique le calme parfait des deux dépêches dans lesquelles le procureur de la République rendait compte, le jour même, au garde des sceaux, des incidents de l'audience du 31 janvier.

Première dépêche, 1 heure 35 soir. — « Malgré mon invitation d'obéir au décret, le tribunal a monté aujourd'hui l'audience, présidé par M. Chaudreau. Alors j'ai immédiatement protesté contre l'illégalité flagrante, puis je me suis retiré de l'audience, qui a été levée aussitôt. Envoyez-moi des instructions pour la suite. »

Deuxième dépêche, 3 heures soir. — « L'audience, levée à la suite de ma protestation et de mon départ, a été reprise par le tribunal, avec le concours du greffier et d'un avocat occupant mon siége; mais en l'absence des avoués, des au-



tres avocats et des huissiers que j'avais invités à imiter mon exemple, le tribunal s'est retiré. Il tentera de recommencer demain. Avisez. »

M. Crémieux répondit de Bordeaux sur le même ton :

« 31 janvier 1871, 7 heures 30 soir. — Le décret qui frappe M. Chaudreau est promulgué. Si vous n'en avez pas reçu l'ampliation, faites notifier le décret tel qu'il est au *Moniteur*. Avertissez M. Chaudreau que, s'il siége, il sera poursuivi pour usurpation de fonctions, et vous le citerez à bref délai. »

M. Crémieux, on le voit, ne s'émeut pas plus que le procureur de la République de La Rochelle, il ne cherche point de remède extraordinaire. Il reste dans l'esprit de son décret. Il croit que son décret c'est « la loi »; il veut le faire exécuter légalement. M. Chaudreau, destitué par son décret, persiste à siéger; il est donc coupable d'usurpation de fonctions ou, plus exactement, « d'exercice de l'autorité publique illégalement prolongé. » Le code pénal, art. 197, prévoit ce délit et le punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans, d'une amende de 100 à 500 fr.; il faut simplement poursuivre de ce chef M. Chaudreau.

Mais, d'après cet article, le fonctionnaire destitué qui continue ses fonctions ne tombe sous le coup de la loi « qu'après avoir eu connaissance officielle de sa destitution. » Le 31 à midi, M. Chaudreau n'avait pas reçu notification du décret du 28, donc il était encore en droit de siéger. M. Crémieux le sait, il veut avant tout réparer cette omission et mettre légalement le président dans son tort, avant de le poursuivre. Aussi recommande-t-il d'abord de notifier le décret. Peut-être espère-t-il que l'accomplissement de cette formalité légale amènera le rebelle à soumission. Au pis aller, dans son intention, tout doit se terminer, sans grand scandale, par une simple procédure contre M. Chaudreau. Loin d'accroître les proportions de l'événement, il vise à les réduire.

C'est ici qu'intervient l'honorable M. Ricard.

V. — Peu de jours après le 4 septembre, M Ricard avait reçu de M. Gambetta la préfecture des Deux-Sèvres. Il la quitta pour se présenter aux élections du 16 octobre et fut remplacé à Niort. Deux fois annoncées, deux fois ajournées, ces élections n'eurent pas lieu. Le Gouvernement ne voulant pas se priver des services de M. Ricard, le nomma « commissaire extraordinaire de la défense nationale » dans les trois départements des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Charente-Inférieure.

Titre bizarre, fonction étrange, archi-préfet et sous-dictateur; produit révolutionnaire indéterminé, pouvoir éminemment élastique, se mêlant à volonté — selon les hommes et les circonstances — de tout ou de rien. M. Ricard, actif, empressé, se mêlait de beaucoup de choses, comme le prouve, entre autres, cette dépêche adressée au ministre de la guerre par le général commandant à Nantes la 15e division militaire :

« 3 janvier 1871, 5 heures 20 soir. — Pour la seconde fois, je demande au ministre de quelle autorité est revêtu M. Ricard à Niort. Le ministre ne veut pas me la faire connaître. Le général de brigade ne peut exécuter l'ordre du ministre, que je lui ai communiqué, de prendre le commandement des mobilisés des Deux-Sèvres : M. Ricard s'y refuse. Je ne puis accepter un autre chef que moi dans ma division.

« DE NOUE. »

M. Ricard cumulait ainsi l'autorité militaire avec le pouvoir civil. Il s'occupait surtout du camp de La Rochelle, dont il était vice-président.

Le jour où éclata le conflit Chaudreau, le matin du 31 janvier, il était arrivé en cette ville. Il avait pour la mémoire des commissions mixtes de 1852 une antipathie non-seulement politique, mais domestique : son beau-père, vice-président du tribunal de Niort, avait été quelque temps interné, après le 2 décembre, par ordre de la commission mixte des Deux-Sèvres. M. Chaudreau était absolument étranger à ce fait. L'honorable M. Ricard a cependant avoué, à la tribune de l'Assemblée nationale, que le ressentiment de ce malheur de famille ne fut pas sans influence sur sa conduite dans l'affaire du président de La Rochelle (1).

VI. — A peine ce conflit ouvert, il s'y jette avec ardeur. En vain le préfet des Deux-Sèvres le rappelle à Niort, il ne veut plus bouger de La Rochelle :

« Ma présence, lui répond-il, est « indispensable » ici, par suite d'incidents survenus à l'audience. — Avec train spécial, puis être en deux heures à Niort. — Télégraphiez-moi s'il y a du nouveau. » (31 janvier, 2 heures 5 soir.)

(1) « M. Ricard. — Toute ma vie j'ai condamné, sans hésiter, l'acte détestable des magistrats qui avaient déshonoré leur robe et leur caractère en prenant part aux commissions mixtes. Je suis, d'ailleurs, le gendre d'un homme qui, président de tribunal, avait été, par une commission mixte, pris et envoyé en exil... et j'avais bien le droit de conserver ce souvenir à l'heure où l'honorable ministre de la justice prenait contre ces magistrats la mesure que vous savez. » (Séance de l'Assemblée nationale du 21 janvier 1874, au *Journal officiel* de 1874, p. 639.)

En quoi pouvait être indispensable, pour la solution d'un tel conflit, la présence de M. le commissaire extraordinaire? Dans l'ordre judiciaire, il n'était rien; le ministre de la justice avait des agents directs, seuls compétents, seuls responsables en pareille matière, le procureur général, le procureur de la République.

Mais le procureur de la République était froid; le procureur général était loin; le ministre avait besoin d'être éclairé, poussé.

Quand M. Ricard eut pris connaissance de la dépêche de Bordeaux de 7 heures 1/2 du soir, où M. Crémieux s'enfermait exclusivement, pour terminer le conflit, dans sa tranquille procédure, M. le commissaire intervint. Il commença par écrire (31 janvier, 9 heures 35 du soir) au procureur général de Poitiers :

« Je suis arrivé à La Rochelle ce matin; vous connaissez ce qui s'est passé; il ne faut pas que cela puisse se renouveler demain. Je télégraphie au ministre pour demander des « mesures vigoureuses. » Respect doit rester au décret, ou bien c'est l'anarchie. Si vous partagez mon sentiment, télégraphiez au ministre. »

Voici les « mesures vigoureuses » que demandait au ministre M. Ricard (télégramme du 31 janvier, 10 heures du soir) :

« Aujourd'hui, le président du tribunal exclu par votre décret est remonté sur son siége... » (Suit le récit des faits que nous connaissons; il se termine ainsi) : « Le greffier Mautin assistait le tribunal dans cet acte de rébellion prémédité. Demain on doit recommencer. — Si vous laissez ce scandale se renouveler, c'est l'abdication du Gouvernement. Il faut de l'énergie :

« Suspension des audiences;

« Suspension des juges;

« Destitution du greffier;

« Ordre de fermer la salle d'audience » jusqu'à la nomination d'un président nouveau.

« Télégraphiez-moi votre décision.

« *Le commissaire extraordinaire, vice-président du camp de La Rochelle,*

« A. RICARD. »

Ce télégramme arriva à Bordeaux dans la nuit; M. Crémieux ajourna sa réponse au lendemain.

VII. — Le tribunal de La Rochelle n'ayant pas d'affaires inscrites au rôle pour le 1er février, ne devait pas tenir audience; le conflit ne pouvait donc se renouveler ce jour-là. Mais si le tribunal chôma, le télégraphe joua et ne cessa d'expédier dépêche sur dépêche de La Rochelle à Bordeaux, Poitiers, et réciproquement.

M. le commissaire extraordinaire, inquiet de n'avoir de Bordeaux aucune réponse touchant les « mesures vigoureuses » sollicitées par lui, expédia ce télégramme à M. Leven, chef de cabinet du garde des sceaux :

« 1er février, 10 heures 50 matin. — Je ne reçois pas de réponse de vous; cependant il y a urgence. Fixez-moi immédiatement par télégramme, après avoir conféré avec le ministre (1). »

Mais le ministre, malgré cette nouvelle instance, n'adopta pas le système des mesures de vigueur. Sa réponse était déjà libellée et déposée au télégraphe de Bordeaux (2), quand M. Ricard écrivait à M. Leven les lignes ci-dessus; elle était adressée, non au commissaire, mais — plus régulièrement — au procureur de la République, et ainsi conçue :

« ..... Au moment où je vous écris, le président de La Rochelle a reçu ampliation du décret qui le déclare déchu de son siége; veuillez lui rappeler les termes de l'art. 197 du Code pénal. S'il veut remonter sur son siége et qu'il trouve encore deux juges pour tenir l audience, retirez-vous, ordonnez au greffier de se retirer, et tenez-moi au courant, en m'envoyant le nom des magistrats qui auront aidé M. Chaudreau dans sa rébellion. — Immédiatement faites assigner, au plus bref délai de la loi, M. Chaudreau devant le tribunal de police correctionnelle, et demandez contre lui les peines portées par l'art. 197 du code pénal. »

Ainsi, le ministre persistait à s'enfermer dans les voies de la procédure ordinaire. Le télégramme de M. Ricard à M. Leven ne l'en fit point sortir. Bien plus, après le départ de la dépêche qu'on vient de lire, la poste apporta à M. Crémieux la protestation de M. Chaudreau, écrite le 30 janvier. La lecture de cette pièce, jointe aux incitations de M. le commissaire, semblait faite pour pousser M. Crémieux hors de sa ligne de modération relative. Il n'en fut rien; le ministre s'empressa, au contraire, d'expédier au procureur de La Rochelle une seconde dépêche qui confirmait la première :

« (Bordeaux, 1er février, 1 h. soir). — Je reçois

(1) Ce télégramme se termine ainsi : « Je vous demande aussi de faire paraître aujourd'hui les nominations de MM. Sureau-Lamirande comme juge à Niort, et Hérissé comme chargé de l'instruction. J'y attache une grande importance à l'heure actuelle. J'attends une réponse. » — M. Hérissé et M. Sureau, tous deux parents de l'honorable M. Ricard, furent nommés.

(2) Elle y fut déposée à 9 h. 15, mais eut à souffrir pour l'expédition un retard notable, par suite de l'encombrement.

à l'instant, après le départ de ma dépêche, une lettre du président de La Rochelle m'annonçant que, tant qu'il n'en sera pas empêché par la force, il continuera à remplir les fonctions de président. — Vous n'emploierez pas la force dans le sanctuaire de la justice, qu'il faut entourer de respect; mais si le président siége, vous le ferez immédiatement assigner devant le tribunal correctionnel, ainsi que je vous l'ai dit dans ma dépêche. »

Voilà bien les deux systèmes en présence.

L'un — celui du commissaire extraordinaire — qui veut éclater, frapper de grands coups : suspension des audiences, suspension des juges, révocation du greffier, fermeture du tribunal;

L'autre, qui veut faire le moins de bruit possible, s'en tenir aux ressources ordinaires de la procédure, sauf à aboutir peut-êre à une amende de quelques centaines de francs. — C'est le système du ministre.

VIII. — M. le commissaire comprit que, pour amener le ministre à ses vues, il fallait avoir des auxiliaires dans la magistrature, spécialement dans le parquet de La Rochelle. Le 1er février, à 3 heures 20 minutes du soir, le procureur de la République, M. Bergier, expédiait (par télégraphe) au garde des sceaux la réponse suivante aux deux derniers télégrammes que le ministre lui avait adressés, le même jour, à 9 heures 15 du matin et à 1 heure du soir :

« L'ex-président Chaudreau ne se réfugie nullement derrière cette échappatoire qu'on ne lui avait pas notifié son exclusion. Il a affirmé son intention de résister à votre décret et il l'a fait, et il le fera demain, après-demain et toujours, entrainant avec lui les deux membres du tribunal qui sont résolus à l'assister jusqu'au bout dans sa rébellion, MM. Barbedette et Boutin. et le greffier Mautin.

« Il serait donc aussi inutile que dérisoire de recommencer demain mes protestations, déjà solennellement faites à l'audience, ainsi que mon invitation au greffier, aux avoués, etc., de se retirer à mon exemple. Ils passeront outre, et alors comment assigner le président devant un tribunal qui n'a plus de juges?

« La question est carrément et résolûment posée par le tribunal : sa rébellion aura-t-elle le dessus sur le Gouvernement de la République?

« Il n'y a donc absolument qu'un seul moyen : celui indiqué hier par le commissaire extraordinaire. Devant le coup porté sur le greffier Mautin l'ex-président sera forcé de reculer, et les magistrats suspendus réfléchiront.

« Vous pouvez aussi déclarer nuls de plein droit les jugements prononcés par le magistrat exclu.

« Il faut à tout prix mettre fin à ce scandale qui devient intolérable.

« Signé : A. BERGIER. »

Quand on compare ce télégramme aux deux dépêches adressées la veille par M. Bergier au ministre de la justice pour lui rendre compte de l'audience du 31 janvier, on est frappé du contraste.

Au sortir de cette audience, sous l'impression du conflit qui venait d'éclater, sous le coup des incidents fâcheux dans lesquels il avait joué un rôle, l'émotion du procureur de la République eût semblé toute naturelle. Vingt-quatre heures après — durant lesquelles n'avait surgi aucun fait nouveau — ce magistrat devait avoir repris son calme et juger les événements sans passion.

C'est le contraire qui arrive.

Les deux dépêches du 31 janvier sont parfaitement calmes; elles relatent les faits exactement, froidement, sans les qualifier, sans les charger. Pour toute conclusion, le procureur se borne à dire au ministre : Envoyez des instructions, avisez.

Dans la dépêche du lendemain l'irritation déborde. On y prodigue les mots de « rébellion, » de « scandale intolérable, » etc. On sollicite instamment des mesures extrêmes, révocation du greffier, suspension des juges, fermeture du tribunal, annulation des jugements. On va jusqu'à traiter d'« inutiles » et de « dérisoires » les mesures prescrites dans les deux dernières dépêches du ministre.

D'où vient un changement aussi étrange?

La déposition de M. Bergier devant la commission d'enquête nous l'apprend.

Ce n'est point M. Bergier qui a rédigé la dépêche du 1er février, c'est M. Ricard. M. Bergier nous en a exhibé la minute, elle est de la main de M. Ricard. Le procureur de la République se borna à la transcrire et à l'envoyer au télégraphe, sur l'ordre, — ou, si l'on veut, sur la demande — de M. le commissaire extraordinaire. dont il était l'instrument passif, au point qu'il a déclaré, dans sa déposition, être resté « absolument étranger » à l'idée de la suspension du tribunal.

Et cependant, sous l'influence qui le dominait il envoyait encore, ce même jour (1er février, 6 h. du soir), au procureur général de Poitiers, une dépêche analogue à la précédente, et où il proclame de rechef que « la seule mesure sérieuse pour faire cesser le scandale, c'est la suspension du tribunal, — décision qui ne saurait tarder sans péril! »

Mais de ce côté il ne gagna rien; au contraire,

le procureur général, dans un télégramme écrit de Poitiers, à dix heures du soir, lui confirma formellement les ordres du ministre :

« Suivez mes instructions de ce matin (disait M. Raveaud); faites notifier le décret tel qu'il est au *Moniteur*, et avertissez M. Chaudreau qu'il sera poursuivi s'il siége à l'audience. Citez à bref délai s'il passe outre. »

IX. — Le système des mesures vigoureuses, préconisé par le commissaire extraordinaire, ne gagnait pas de terrain. Aussi M. Ricard jugea-t-il indispensable d'intervenir de nouveau de sa personne, et le soir du 1er février, à 10 heures 20 minutes, il adressa à M. Crémieux le télégramme qui suit :

« Il n'est pas possible de s'arrêter un instant à la pensée d'une poursuite devant le tribunal de La Rochelle, dirigée contre l'ex-président, qu'assistaient les deux seuls juges du siége ; qui donc jugerait? »

Notons en passant que la mesure si cavalièrement repoussée par M. Ricard, était précisément celle que le ministre avait prescrite par trois fois, dans cette même journée, au procureur de la République, malgré les réclamations de M. le commissaire extraordinaire. Celui-ci ajoute :

« Il faut uniquement suspendre, par un décret que vous notifierez par télégraphe, les audiences sinon les juges, ordonner la fermeture des portes de la salle d'audience, y faire placer des factionnaires; et tout s'arrêtera là, je vous l'affirme. Mais ordonnez cela dès demain matin. Toute la ville sera à l'audience demain ; il ne faut pas de scandale nouveau. »

Pendant que M. Ricard expédiait cette dépêche à Bordeaux, M. Crémieux adressait celle-ci de Bordeaux (1er février, 10 h. 25 soir) au procureur général de Poitiers :

« On m'annonce que M. Chaudreau persiste à siéger malgré le décret qui le révoque. Faites exécuter la loi. S'il se présente à l'audience, ordonnez son arrestation. Poursuivez-le pour le délit prévu par l'art. 197; pourvoyez-vous régulièrement pour faire indiquer le tribunal qui le jugera. Quant au greffier, j'enverrai sa révocation au procureur de la République. »

Ce télégramme indique, dans la marche adoptée par M. Crémieux, un changement regrettable. Aux conseils violents venus de La Rochelle il concède l'arrestation de M. Chaudreau, et même l'arrestation à l'audience; il est vrai que, sur ce dernier point, le ministre se reprit quelques heures après, comme on le verra tout à l'heure. Pour le reste, il maintient son système. S'il autorise contre M. Chaudreau des mesures de rigueur, ces mesures ne doivent aboutir qu'à une procédure toute personnelle. Il respecte les deux juges qui ont assisté le président le 31 janvier; il respecte l'intérêt des justiciables; sachant combien il est grave d'interrompre un seul instant le cours de la justice, il persiste à se détourner de cette voie funeste.

Le garde des sceaux répond aussi d'une façon péremptoire à l'unique objection présentée contre son système dans les deux télégrammes (du 1er février) de MM. Bergier et Ricard.

Vous voulez, disaient-ils au ministre, faire poursuivre M. Chaudreau en police correctionnelle pour usurpation de fonctions, aux termes de l'art. 197; mais les deux seuls juges du siége ont été et seront encore au besoin complices du président dans sa « rébellion; » dès lors il n'est pas sérieux de le citer devant le tribunal de La Rochelle : « Qui donc jugerait? »

Dans la dépêche que nous venons de citer, M. Crémieux répond : « Pourvoyez-vous régulièrement pour faire indiquer le tribunal qui jugera. » En effet, l'art. 544 du code d'instruction criminelle (combiné avec l'art. 542), porte que : « En matière criminelle, correctionnelle et de police... les officiers chargés du ministère public pourront se pourvoir immédiatement devant la cour de cassation pour demander le renvoi (à un autre tribunal) pour cause de suspicion légitime. » Dès lors, plus de difficulté.

La dépêche de M. Crémieux, dont nous parlons, clôt — en ce qui touche l'affaire de La Rochelle — la journée du 1er février.

X. — Le 2 février, l'audience du tribunal de La Rochelle était destinée aux poursuites correctionnelles : on y devait continuer l'instruction d'une affaire de vol, commencée antérieurement. Il semblait donc probable que le conflit engagé le 31 janvier allait avoir, ce jour-là, une suite et peut-être un dénouement. En face de cette éventualité, le procureur de la République jugea nécessaire de faire notifier officiellement à M. le président de La Rochelle le décret du 28 janvier qui l'excluait de la magistrature.

Un huissier (M. Forgeot), mandé dès 8 h. 1/2 du matin, se rendit chez M. Chaudreau pour lui signifier ce décret. M. Chaudreau refusa d'accepter l'acte. L'huissier revint au parquet, retourna chez M. Chaudreau, lequel refusa de nouveau de recevoir sa copie, « si on ne lui permettait pas d'établir sa protestation à la suite de l'original de la signification. » L'huissier dut revenir chercher des instructions au parquet. M. Ricard s'y trouvait alors avec M. Bergier; sur le récit de l'huissier, le commissaire extraordinaire

déclara que si M. Chaudreau voulait protester, il devait le faire par un acte séparé. L'huissier parut hésiter à signifier l'acte sans recevoir la protestation du président, M. Ricard s'écria alors :

« Après tout, savez-vous de qui vous dépendez? Si vous ne le savez pas, je vais vous le dire. Vous dépendez de M. le procureur de la République, de M. le procureur général, de M. le ministre de la justice, et enfin du gouvernement de la défense nationale. Eh bien, moi, délégué de ce Gouvernement, je vous ordonne, sous peine de révocation séance tenante, d'aller délaisser cet acte à M. Chaudreau, qu'il soit content ou pas content! — M. Ricard, rapporte l'huissier, répéta plusieurs fois les mots : « Sous peine de révocation, séance tenante. »

La notification fut remise, en l'absence de M. Chaudreau, à l'un de ses domestiques, et l'huissier étant revenu faire connaître cette circonstance au parquet, où se trouvaient encore MM. Ricard et Bergier, l'un d'eux répondit : — « Peu nous importe, l'essentiel, c'est qu'il soit prévenu officiellement, parce que s'il vient « et qu'il soit arrêté, » il l'aura bien voulu; il ne pourra pas dire qu'il ne savait rien. »

« A ce moment (ajoute l'huissier dans sa déposition), le palais de justice était occupé militairement par la gendarmerie. » Durant tous ces incidents, ces allées et venues, le temps avait coulé; il était plus d'onze heures et demie. Revenons aux circonstances qui avaient occasionné ce déploiement de forces.

XI. — La nuit n'avait modifié en rien les résolutions de M. Crémieux ni celles de M. Ricard.

Le 2 février, à 9 h. 38 du matin, ce dernier envoya par télégraphe, au ministre de la justice, une nouvelle sommation ainsi conçue :

« Je suis ici (à La Rochelle). « Envoyez-moi l'autorisation de suspendre et de fermer » Je réponds de tout. Je vous enverrai des propositions dans l'après-midi. — Je vous demande les nominations de Niort, Lamirande juge, l'instruction à Hérissé : cela a une grande importance. »

Mais, de son côté, M. Crémieux, presque au même moment (à 9 h. 53 matin), expédiait de Bordeaux au procureur de la République de La Rochelle cette dépêche :

« Vous avez dû recevoir les instructions du procureur général. Veuillez les exécuter, en prenant soin que l'arrestation de M. Chaudreau devance son arrivée à l'audience. »

Ainsi, le ministre tenait bon dans son système, que nous avons déjà indiqué; il cherchait à éviter le scandale qu'aurait produit l'arrestation du président en plein tribunal, sans songer que l'ordre d'arrestation, ainsi modifié, devenait d'une exécution bien délicate. Car, avant que le président vînt à l'audience, comment savoir qu'il se proposait d'y venir? et sous quel prétexte l'arrêter? Presque en même temps que cette dernière dépêche, le procureur de la République en reçut une autre de Poitiers, où le procureur général, conformément aux ordres du ministre, lui prescrivait en termes précis la marche à suivre vis-à-vis de M. Chaudreau s'il tentait de remonter sur son siége : d'abord l'arrestation si elle était nécessaire, puis la poursuite en vertu de l'art 197 du code pénal, enfin le pourvoi en cassation pour cause de suspicion légitime, suivant l'art. 544 du code d'instruction criminelle, afin de faire déterminer le tribunal qui serait chargé de juger.

Ce télégramme, parti de Poitiers à 10 h. 5, dut parvenir au parquet de La Rochelle vers 10 h. 1/2; l'audience de La Rochelle s'ouvrait à midi. Il semble, par ce simple rapprochement d'heures, que c'est le système du ministre, non celui du commissaire extraordinaire, qui va décidément prévaloir. Cependant il n'en fut rien.

L'honorable M. Ricard a apporté et lu devant votre commission un télégramme, à lui adressé et ainsi conçu :

« DÉPÊCHE OFFICIELLE

« La Rochelle de Bordeaux, 10 h. 28 soir.

« *Gouvernement à commissaire extraordinaire Ricard.*

« Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

« Les audiences du tribunal de La Rochelle sont suspendues. La salle d'audience sera immédiatement fermée.

« Le commissaire extraordinaire, le procureur de la République et les autorités compétentes, sont chargées de l'exécution du présent décret.

« Signé : CRÉMIEUX, GAMBETTA, FOURICHON, GLAIS-BIZOIN. »

Ainsi, au dernier moment, M. Crémieux désertait sa ligne de conduite, qui avait du moins le mérite de restreindre les suites de l'événement, en les concentrant exclusivement sur M. Chaudreau. Après une résistance de deux jours, il se rangeait tout à coup au parti inverse imaginé par M. Ricard, très-propre à frapper l'opinion publique, mais qui avait l'inconvénient de suspendre le cours de la justice dans un arrondissement populeux et de compromettre ainsi, peut-être pour longtemps, l'intérêt des justiciables. Quel fut le motif de ce revirement, nous l'ignorons. Il nous reste à dire comment la mesure fut exécutée.

XII. — M. Ricard reçut à onze heures la dépêche de Bordeaux suspendant les audiences du tribunal de La Rochelle. Immédiatement il courut, suivi de M. Bergier, à la caserne de gendarmerie et demanda, tout essoufflé, quatre hommes et un brigadier au commandant M. de Cazanove, qui donna l'ordre à M. Rousselot, maréchal des logis chef, d'accompagner lui-même les quatre gendarmes requis par M. Ricard. Avant le départ du détachement, le commandant dit à M. le commissaire : « Quelle consigne faut-il faire respecter? » M. Ricard répondit : « Ecrivez, commandant. » Et le commandant, s'asseyant au bureau du maréchal des logis chef, écrivit au crayon l'ordre suivant sous la dictée de M. Ricard :

« Placer un homme à la porte de la salle des Pas-Perdus du tribunal civil, un homme à chacune des portes de la salle d'audience, un quatrième à la porte de la chambre du conseil. Ne laissez entrer dans la salle d'audience et dans la chambre du conseil que M. le commissaire du Gouvernement et M. le procureur de la République. »

« Du reste, ajouta M. Ricard, M. Bergier sera au parquet; si l'on a besoin de renseignements, on s'adressera à lui. »

Tous ces détails sont extraits textuellement de la déposition de M. Rousselot. Devant la commission d'enquête l'honorable M. Ricard s'est défendu d'avoir donné aucun ordre écrit au crayon; il n'avait pas écrit en effet, il avait dicté.

M. Ricard et M. Bergier, précédés des cinq gendarmes, rentrèrent au palais de justice vers onze heures et demie. Pendant que le maréchal des logis plaçait ses hommes, M. Ricard fit venir le concierge, M. Floquin, et lui « donna l'ordre d'enlever de leurs serrures les clefs du cabinet du président, de la chambre du conseil, du cabinet du juge d'instruction et de la salle d'audience. »

« — Vous les garderez, dit-il au concierge, et vous ne les remettrez à personne, sous peine de révocation dans une heure.

« — Mais si M. le président me les demande?

« — Ne les remettez à personne, *ou je vous révoque!* »

L'honorable M. Ricard, on le voit, respectait mal les termes de son décret : le décret ne parlait que de la salle d'audience; le commissaire extraordinaire faisait, de son autorité, fermer trois autres pièces.

Le concierge exécuta cet ordre. M. Ricard entra au parquet, dicta à M. Bergier une copie de la dépêche contenant l'ordre de suspension, signa : « *Pour copie conforme*, A. RICARD, » remit ce placard au concierge, qui, sous la direction de M. Bergier, alla le coller sur la porte de la salle des Pas-Perdus donnant accès dans la salle d'audience. Un quart d'heure après, toujours par ordre de M. Bergier, cette affiche fut décollée, puis recollée sur la porte extérieure du tribunal qui ouvre sur la rue dite du Palais.

XIII. — Entre ces deux collages, un fait grave s'était passé. Quand le concierge, sur l'ordre de M. Ricard, avait retiré les clefs, convaincu que toutes les portes étaient fermées, il n'avait pas vérifié l'état des serrures. Un instant après, M. le président Chaudreau, accompagné de MM. Boutin et Barbedette, arriva devant la porte de la chambre du conseil, tourna le bouton, ouvrit sans difficulté; les trois magistrats entrèrent. Il était midi moins un quart.

« Nous ne tenions pas, — a dit devant votre commission M. Chaudreau, en son nom et au nom de ses assesseurs, — nous ne tenions pas à renouveler les incidents qui s'étaient produits l'avant-veille; nous voulions uniquement constater que nous étions prêts à rendre la justice. De la chambre du conseil, nous allions faire demander à M. le procureur de la République s'il avait des affaires et s'il se présenterait à l'audience, tout en étant bien sûrs, par avance, qu'il refuserait, et nous nous serions alors retirés sans faire aucune démonstration. »

Si les choses s'étaient ainsi passées, le conflit aurait pris fin sans scandale; M. Ricard aurait fait une dernière fois décoller le décret, et M. Chaudreau, qui à ce moment-là n'en connaissait même pas l'existence, l'eût peut-être toujours ignorée.

Ce fut le gendarme placé en faction dans le couloir communiquant de la salle d'audience à la chambre du conseil qui s'aperçut le premier de la présence des trois magistrats en les entendant causer. Il alla de suite prévenir le maréchal des logis, qui, ayant vérifié le fait, se rendit au parquet et dit à M. Bergier : « Ces messieurs sont dans la chambre du conseil.

« Comment cela se fait-il? répondit le procureur; j'ai donné l'ordre au concierge de fermer les portes. Allez dire à ces messieurs qu'il n'y a pas d'audience aujourd'hui, et invitez-les à évacuer la chambre du conseil.

« Je me rendis immédiatement à cette chambre, continue M. Rousselot dans sa déposition, et, m'adressant à M. le président Chaudreau, je lui dis : « — Il n'y a pas d'audience aujourd'hui. — Nous le savons, » répondit M. le président. J'ajoutai : « — Veuillez, messieurs, vous retirer; j'ai ordre de faire évacuer la chambre. » — M. le président me demanda si j'avais un ordre

écrit; je lui montrai le billet tracé au crayon que je tenais à la main. M. le président en prit connaissance, et, comme le billet n'était pas signé, me demanda de qui émanait l'ordre qu'il contenait. « — De M. Ricard, répondis-je, c'est M. le commandant de gendarmerie qui a écrit ce billet. » M. le président me demanda si c'était ainsi que nos chefs nous donnaient leurs ordres. Je lui répondis que le plus souvent nous recevions des ordres verbaux. Se tournant alors du côté de MM. Boutin et Barbedette, juges, qui étaient avec lui dans la chambre du conseil, M. le président leur dit : « — Messieurs, les issues de la salle d'audience et de la chambre du conseil sont gardées par la gendarmerie; il faut nous retirer et dresser procès-verbal. » — Puis ces trois messieurs se retirèrent aussitôt.

XIV. — Le système des « mesures vigoureuses » aboutissait à un résultat violent : l'expulsion à main armée de trois magistrats hors du palais de justice.

Devant la commission d'enquête, l'honorable M. Ricard a repoussé vivement toute participation personnelle à ce résultat :

« Non, non! s'est-il écrié, je n'ai pas donné l'ordre d'expulser les magistrats. Voilà la troisième fois que je prends la peine de l'affirmer... J'ai donné l'ordre de fermer la salle des Pas-Perdus, de fermer la salle d'audience, de fermer la chambre du conseil, mais je n'ai pas donné l'ordre d'expulser les magistrats... L'ordre de fermeture des salles excluait la nécessité et surtout la pensée d'une expulsion. Je répète encore que j'avais donné l'ordre de fermer la chambre du conseil et les autres salles, précisément pour que les magistrats, ne pouvant y pénétrer, il n'y eût pas nécessité de les en expulser. »

M. Ricard avoue — dans ces dernières paroles — que, du moment où, malgré ses précautions, les magistrats auraient pu pénétrer dans l'une des salles fermées par son ordre, il y avait « nécessité de les en expulser. » En effet, quand on interdit l'entrée d'une salle, la conséquence nécessaire, c'est l'expulsion de quiconque entre malgré cet ordre. M. Ricard avait prescrit aux gendarmes d'interdire aux juges l'entrée de la chambre du conseil : par là même il ordonnait de mettre les juges à la porte s'ils entraient. M. Ricard a regretté — ses déclarations le prouvent — que les gendarmes en fussent venus à cette extrémité : elle n'en était pas moins la conséquence directe de ses ordres.

En vain allègue-t-il n'avoir pas donné « lui-même » l'ordre d'expulsion : cet ordre fut donné par M. Bergier, qui était en toute cette affaire — nous l'avons vu — l'insrtrument passif de M. Ricard. Dans cette circonstance spéciale, le commissaire extraordinaire avait formellement dit aux gendarmes : « M. Bergier sera au parquet; si l'on a besoin de renseignements, on s'adressera à lui. »

Rejètera-t-on sur M. Chaudreau la responsabilité de cette expulsion, qu'il aurait volontairement provoquée en pénétrant dans le palais de justice malgré les ordres du commissaire extraordinaire? Mais ces ordres, il ne les connaissait pas; il ne connaissait même pas le décret de suspension (1), on ne le lui avait pas notifié. Pour la notification, le temps manqua, dit M. Ricard Cependant, de son aveu, il avait reçu le décret à onze heures (2), une heure environ avant l'audience; cette pièce a quatre lignes; on pouvait la copier en deux minutes et la faire signifier à M. Chaudreau en même temps que le décret du 28 janvier.

Si les juges de La Rochelle avaient connu cette pièce, ils n'eussent pas manqué, dans leur protestation, de faire observer que, tout en prétendant se fonder sur le décret de suspension, M. Ricard ne le respectait guère. Le décret autorise la fermeture de la salle d'audience, rien de plus. De son autorité privée, M. Ricard fit fermer en outre le cabinet du président, celui du juge d'instruction, la chambre du conseil : c'était un abus de pouvoir. S'il avait voulu s'en tenir aux termes du décret, il n'y aurait pas eu lieu d'expulser les magistrats, puisqu'ils n'étaient point entrés dans la salle d'audience. Leur expulsion eut pour cause unique la fermeture de la chambre du conseil, c'est-à-dire l'abus de pouvoir de M. le commissaire extraordinaire, qui reste par là seul responsable de cet acte de violence.

XV. — M. le commissaire comprenait-il toute la gravité de son procédé? On en jugera par le télégramme suivant, qu'il expédia le jour même, à 2 h. 35 du soir, à M. Crémieux, pour lui rendre compte de l'exécution du décret de suspension.

« J'ai reçu le décret à onze heures; immédiatement je l'ai fait afficher à la porte du tribunal en le contresignant. Puis, j'ai fait fermer les por-

---

(1) M. Chaudreau nie absolument avoir connu le décret de suspension avant son expulsion de la chambre du conseil; il affirme n'en avoir eu connaissance que le 2 février dans la soirée. M. Ricard avoue n'avoir pas fait notifier le décret à M. Chaudreau, mais il ajoute : « M. le président Chaudreau a été parfaitement prévenu de cette situation par une personne que je ne suis pas autorisé à nommer; il en a été informé au moment même où le décret est arrivé. Je l'affirme formellement. » Il résulte de là que M. Ricard avait chargé un intermédiaire de faire cette communication à M. Chaudreau, mais que M. Chaudreau nie l'avoir reçue.

(2) Voir la dépêche de M. Ricard.

tes de la salle d'audience, et j'y ai mis des sentinelles pour que, dans le cas où il y aurait de la part du président exclu intention de pénétrer de force, il y eût un délit ridicule de violence sur une sentinelle. « Le tribunal est venu, mais devant les portes fermées, il s'est retiré. » Tout est fini maintenant, sans trouble. Car hier, dans une réunion, on avait décidé d'enlever le président de son siége, et cela aurait été fait. L'ex-président n'aura pas le martyre, tout ira bien. Dans deux heures, je vous enverrai liste de présentation pour La Rochelle.

« A. Ricard. »

Nous reviendrons sur le complot d'enlèvement tramé contre M. Chaudreau. Mais il y a autre chose dans cette dépêche. M. Ricard évite d'y mentionner la fermeture de la chambre du conseil, du cabinet du juge d'instruction et de celui du président, il ne parle que de la salle d'audience. Le ministre ne peut se douter qu'on soit sorti des termes de son décret.

M. Crémieux tenait beaucoup à ce que « l'on n'employât pas la force dans le sanctuaire de la justice, qu'il faut entourer de respect; » il en avait donné l'ordre formel au procureur de la République, par sa dépêche du 1er février, 1 h. du soir. M. Ricard avait cependant fait occuper militairement l'intérieur même du palais de justice. Il fallait expliquer cet emploi de la force : M. Ricard l'explique par son désir éventuel de voir le président de la Rochelle tomber dans le « ridicule délit de violence sur une sentinelle » et se colleter avec un gendarme.

Quant à l'incident de la chambre du conseil, dans ce télégramme il disparaît. On n'y fait qu'une allusion voilée, où les faits sont présentés sous un jour extrêmement adouci : aux termes de cette dépêche, les membres du tribunal de La Rochelle n'ont pas été expulsés du palais de justice; au contraire, ils n'ont pas voulu y entrer : « Devant les portes fermées, ils se sont retirés. » — Le ministre à qui l'on écrivait cela était-il exactement renseigné?

La dépêche du procureur de la République, plus brève que celle de M. Ricard, porte seulement :

« 2 février, 1 h. 5 soir. — Le décret du gouvernement a été immédiatement et ponctuellement exécuté, l'entrée des salles du tribunal interdite. « Tout scandale a été ainsi complétement évité. »

Trois juges mis à la porte du palais de justice par les gendarmes, ce n'était pas un scandale.

XVI. — Il nous reste à indiquer les suites de la « mesure vigoureuse » prise contre le tribunal de La Rochelle.

M. Ricard, on l'a vu, avait demandé, outre la suspension des audiences, celle des deux juges assesseurs, coupables d'avoir siégé, le 31 janvier, avec M. Chaudreau. M. Crémieux refusa ce dernier point. Mais les deux juges (MM. Boutin et Barbedette), mus par un sentiment de dignité professionnelle absolument honorable, donnèrent leur démission le 3 février « en faisant connaître que leur expulsion du palais contre toute espèce de droit, ne leur permettait pas de conserver leurs fonctions ».

L'honorable M. Ricard avait satisfaction ; le tribunal était désorganisé. Pour le réorganiser, il fit nommer en toute hâte par M. Crémieux un président, des juges, des suppléants. Mais de ces nouveaux titulaires, les uns, entre autres le magistrat désigné pour succéder à M. Chaudreau, renoncèrent au bénéfice de leur nomination, les autres ne purent entrer en fonctions ni être installés, par une raison bien simple : on avait oublié de rapporter le décret de suspension.

Le placard signé « Ricard », collé le 2 février par le concierge Ploquin, continuait de s'étaler sur la porte extérieure du tribunal, dans la force et la teneur du premier jour. Dès lors, pas d'audience possible.

On a dit que la suspension des audiences tenait à la démission de deux juges; c'est inexact. D'abord, ils furent remplacés le 10 février; ensuite, quoique démissionnaires, ils continuèrent, même après le 10 février, d'assurer le service judiciaire, autant que cela était possible, jusqu'à l'installation de leurs successeurs; enfin, il y avait à La Rochelle un suppléant non démissionnaire qui fut chargé de l'instruction, M. Bérard, Le tribunal aurait donc pu siéger avec trois juges; mais le placard s'y opposait. « Cela a même occasionné (dit dans sa déposition M. Chaudreau) une augmentation importante de frais dans une affaire de vente par adjudication. Au jour fixé, le juge qui devait procéder à cette vente, M. Boutin, est venu au palais, « mais le décret était « toujours là, personne ne s'est présenté, » et plus tard, il a fallu faire à nouveau les frais de publicité, qui, en matière de vente judiciaire, sont très-considérables. »

Le 26 février, M. Chaudreau s'adressa au garde des sceaux et au président de l'Assemblée nationale pour leur signaler l'interruption du cours de la justice dans le ressort du tribunal de La Rochelle, par suite du décret de suspension toujours maintenu sur la porte du palais. Cette démarche demeura sans effet.

XVII. — Un mois plus tard, par la loi du 25 mars 1871, l'Assemblée nationale déclara « nul et non avenu » le décret du 28 janvier, qui avait prétendu frapper de déchéance les magistrats impliqués dans les commissions mixtes. Cinq

jours après, le président Chaudreau reprit au palais le service de son cabinet, et, le 1er avril, il avisa le premier président de la cour de Poitiers que le tribunal de La Rochelle ne pourrait tenir audience tant que le décret de suspension ne serait pas rapporté. Le 3 avril, il donna pareil avis au procureur général (M. Raveaud) qui le pressait d'installer M. Delol, nommé procureur de la République en place de M. Bergier. Le lendemain (4 avril), le président de La Rochelle recevait du procureur général cette dépêche :

« De qui est le décret qui suspend les audiences? Je n'en ai pas eu connaissance. »

Le président envoya copie du décret, et le 5 avril, le procureur-général télégraphia au garde des sceaux :

« Un décret de la délégation de Bordeaux, affiché le 2 février sur la porte du palais de justice de la Rochelle, contresigné Ricard, a suspendu les audiences du tribunal. « Tant que ce décret ne sera pas rapporté, je ne pourrai faire installer M. Delol, » procureur de la République nommé, qui sans cette circonstance aurait pu l'être jeudi ou vendredi. »

Le même jour, le garde des sceaux adressait à M. Chaudreau ce télégramme :

« Envoyez par télégramme copie de ce prétendu décret affiché à porte tribunal La Rochelle et suspendant les audiences. Il faut absolument que tribunal soit installé au plus tôt. »

La copie fut envoyée immédiatement ; mais le 8 avril, le président de La Rochelle n'ayant reçu aucune réponse à ce sujet, représenta de nouveau au premier président de Poitiers l'impossibilité où il était d'installer les nouveaux membres du tribunal et de tenir audience tant que subsisterait le décret de suspension. Le 10, enfin, il reçut du premier président une lettre où ce magistrat affirmait « avoir vu la dépêche télégraphique par laquelle le ministre déclarait que ce décret devait être considéré comme non avenu. »

Sur cette assurance, M. Chaudreau fit scier le panneau de la porte du palais contre lequel était collé le décret, mit ce panneau aux archives du tribunal ; et le lendemain, 11 avril, il procéda à l'installation de M. Delol, procureur de la République, Regnault et Barbaud, juges, et Dubois, juge suppléant.

Le tribunal de la Rochelle, fermé depuis le 2 février, était réorganisé et reprenait ses audiences.

Le décret de suspension avait, pendant dix semaines, interrompu le cours de la justice dans une ville de 20,000 âmes et dans un arrondissement de 80,000.

Par suite de cette suspension, la solution d'une trentaine d'affaires, au moins, avait été retardée de dix semaines, les frais de plusieurs d'entre elles notablement accrus, la détention préventive de six accusés correctionnels prolongée de deux mois, et certains délits, dans l'intervalle, gagnaient par la prescription, l'impunité (1).

XVIII. — L'interruption prolongée du cours de la justice étant, dans toute société civilisée, un désordre très-grave, votre commission d'enquête n'a pu se dispenser d'examiner avec soin les explications données en cette circonstance.

Le 21 janvier 1874, à la tribune de l'Assemblée nationale, l'honorable M. Ricard, ayant été amené à parler de la fermeture du tribunal de La Rochelle, exposait ainsi la part qu'il y avait prise :

« *M. Ricard.* On me reproche d'avoir fermé les portes d'un tribunal...

« *Un membre à droite.* Oui !

« *M. Ricard.* Que celui qui vient de dire oui se lève !

« ... On me reproche d'avoir fermé les portes d'un tribunal ; il s'agit du tribunal de La Rochelle. Voici le fait :

« Un décret de la Défense nationale vint frapper de destitution, pour indignité, les magistrats qui avaient pris part aux commissions mixtes..... Lorsque le décret me parvint, M. le président du tribunal de La Rochelle fit connaitre qu'il n'en tiendrait aucun compte... qu'il tiendrait audience malgré le décret. Et, en effet, il tint audience, et cela répandit une grande agitation dans la ville. Et le soir, je fus prévenu par un rapport de gendarmerie que, si le lendemain ce magistrat remontait sur son siége, il y aurait des troubles dans l'enceinte même du tribunal.

« J'en ai immédiatement avisé par le télégraphe le garde des sceaux ; je lui ai signalé le péril imminent d'une collision, je lui ai demandé de vouloir bien prendre des mesures pour que l'enceinte de la justice ne fût pas ainsi souillée par des désordres, et je reçus ce que j'avais demandé... Je reçus, dis-je, un décret ordonnant de fermer les portes du tribunal, afin d'éviter tout espèce de troubles...

« J'ai reçu le décret ; il a été appliqué ; la porte du tribunal a été fermée... J'ai fait mon devoir (2) ! »

D'après ces déclarations, pour décider le garde

(1) Voir la lettre de M. le président Chaudreau.

(2) Voir *Journal officiel*, année 1874, p. 639 et 640.

des sceaux à fermer le tribunal de La Rochelle, M. Ricard aurait invoqué exclusivement la nécessité d'empêcher des collisions imminentes et des désordres violents dans le sanctuaire de la justice; c'eût été là le motif du décret de suspension, justifié par le désir « d'éviter toute espèce de troubles » et de sauvegarder avant tout l'ordre matériel.

Quand l'honorable M. Ricard portait à la tribune ces affirmations, sa bonne foi était entière, assurément, mais sa mémoire était infidèle.

Nous avons les dépêches expédiées par lui personnellement, ou par M. Bergier sous sa dictée, pour solliciter la suspension du tribunal et autres « mesures vigoureuses »; nous les avons citées, on peut les relire : on n'y trouvera pas trace des prétendues craintes de troubles et de collisions exposées à la tribune par M. Ricard; on n'y rencontre qu'un seul argument :

« Respect doit rester au décret (du 28 janvier), ou bien c'est l'anarchie! — La question est carrément posée par le tribunal : sa rébellion aura-t-elle le dessus sur le gouvernement de la République? »

Le seul motif de la suspension fut donc l'idée arrêtée de faire prévaloir à tout prix le décret de déchéance et non le dessein de préserver l'ordre matériel. Cette excuse échappe à M. Ricard, comme à M. Crémieux, pour pallier l'énormité de la mesure prise contre le tribunal de La Rochelle. Voyons d'ailleurs quels faits eussent pu donner lieu aux craintes de collisions et de désordres, que l'on allègue aujourd'hui.

XIX. — Il ne suffit pas de dire qu'il y avait à La Rochelle un mouvement inaccoutumé, une grande agitation dans les esprits. Le désordre et l'agitation étaient partout, à cette date, sous le coup de nos effroyables malheurs, et particulièrement dans les villes de l'Ouest, qui toutes se croyaient menacées par l'invasion prussienne depuis la bataille du Mans.

Ce n'est pas assez d'ajouter, par voie d'assertion générale plus ou moins vague, que l'agitation de La Rochelle provenait de la résistance de M. Chaudreau; l'honorable M. Ricard l'affirme dans sa déposition (ci-dessous), en attestant (soin très-superflu) l'honnêteté et la loyauté de sa parole, qui ne peuvent être en question. Mais — qu'il nous permette de le dire — ses souvenirs pourraient être infidèles : nous venons de voir, en effet, combien à la tribune même, en ce qui touche cette affaire de La Rochelle, ils lui avaient fait défaut sur des actes tout personnels (1).

Laissant donc les affirmations générales, qui ne prouvent rien, nous nous bornons aux faits précis, bien attestés, propres à indiquer l'impression produite à La Rochelle par l'attitude de M. Chaudreau avant le décret de suspension. L'enquête ne nous révèle qu'un fait de ce genre.

Il eut lieu, le 1er février, vers dix heures du soir, à la réunion démocratique de la rue Guitton. Un ami de M. Ricard, qui siégeait au bureau et que notre honorable collègue a récemment interrogé sur ce point, raconte ainsi l'incident :

« M. le docteur Brard, membre comme moi du bureau, arriva pendant la séance, prit la parole et déclara que plusieurs citoyens, indignés de cette résistance au décret (la résistance de M. Chaudreau), se proposaient de se réunir le lendemain à la salle d'audience et d'empêcher, même par la force, le président révoqué de monter sur son siége. Il demanda qu'on fît une manifestation digne et imposante. Cette motion fut appuyée par un assez grand nombre d'assistants.

« Je m'élevai avec indignation contre une telle proposition. Je représentai avec une vive énergie que la manifestation projetée pouvait amener les conséquences les plus regrettables; que nous, simples citoyens, n'avions pas qualité pour faire exécuter les lois; qu'à l'autorité seule incombait cette charge.

« Ces considérations furent goûtées et appréciées par les plus sensés des assistants. Néanmoins la motion Brard trouva des adhérents, et beaucoup de personnes quittèrent la réunion en se donnant rendez-vous pour le lendemain, à midi, à l'audience du tribunal (1). »

Comptaient-elles y venir en perturbateurs ou en simples curieux? Toute la question est là. La motion Brard ne semble pas, d'ailleurs, avoir causé une grande émotion dans la ville. Le commissaire de police (M. Mongeaud) en eut con-

(1) La déposition de l'honorable M. Ricard prouve en outre qu'il avait absolument oublié la dictée faite par lui de l'ordre écrit au crayon par le commandant de gendarmerie, dictée attestée et minutieusement décrite dans la déposition du maréchal des logis, M. Rousselot. Quand M. le président de la commission d'enquête, pour rappeler ce fait à M. Ricard, lui a cité ces deux lignes de la déposition de M. Chaudreau : « Le maréchal des logis m'a présenté un ordre écrit au crayon : c'était un ordre dicté par M. Ricard et écrit par le commandant de gendarmerie, » notre honorable collègue s'est écrié : « Cette allégation est de tous points inexacte; cet ordre au crayon n'est pas de moi, n'a pas été dicté par moi. »

(1) Lettre adressée à M. Ricard par M. Cartier, ex-pharmacien en chef du camp de Dampierre, insérée dans la déposition de M. Ricard.

naissance par ses agents, et voici comme il en parle dans sa déposition :

« Je fus informé qu'à la suite d'une des réunions publiques qui se tenaient rue Guitton, salle Bachelier, M. Brard, docteur en médecine, avait dit publiquement que si M. Chaudreau ne descendait pas de son siége, « on l'en arracherait en le tirant par les oreilles » et au besoin par la force des armes. Cette motion avait été blâmée, même par les membres du bureau de cette réunion. »

Sous cette forme, cette menace n'avait pas un caractère sérieux, et le commissaire de police ne jugea pas le fait digne d'être signalé dans un rapport. — La gendarmerie, — si bien renseignée habituellement sur tout ce qui intéresse l'ordre public, — n'en eut même pas connaissance.

XX. — Ici une explication est nécessaire.

A la tribune de l'Assemblée nationale, M. Ricard avait affirmé que, « le soir (1er février), il fut prévenu « par un rapport de gendarmerie » que, si le président remontait le lendemain sur son siége, il y aurait des troubles dans l'enceinte du tribunal. » Devant la commission d'enquête, notre honorable collègue a reconnu n'avoir pas reçu à ce sujet de rapport écrit, mais un simple rapport verbal du commandant de la gendarmerie, M. de Cazanove. Cet officier étant mort depuis 1871, nous n'avons pu recourir à son témoignage. Mais à La Rochelle, comme partout, quand un officier de gendarmerie fait un rapport, il parle sur les renseignements recueillis par ses subordonnés, spécialement par le maréchal des logis. Or, dans sa déposition, le maréchal des logis, M. Rousselet, dit :

« Je n'avais rien appris touchant l'émotion qu'aurait pu produire dans la population de La Rochelle l'assistauce de M. le président Chaudreau à l'audience du 2 février. M. le commandant de Cazanove ne m'a paru rien savoir non plus à ce sujet. Le 2 février au soir, lorsque je lui remis le billet au crayon (dicté le matin à 11 h. 1/4 par M. Ricard), il me demanda comment les choses s'étaient passées, « et ajouta qu'il avait été fort surpris, le matin, de l'arrivée de M. Ricard,» qui l'avait trouvé à déjeuner.»

Si le commandant avait fait, la veille au soir, un rapport au commissaire extraordinaire sur les violences projetées contre M. Chaudreau au club de la rue Guitton ou ailleurs, comment aurait-il pu être « fort surpris, » le lendemain matin, de voir M. le commissaire venir lui demander des hommes pour maintenir l'ordre au palais de justice?

Il y a plus, M. Ricard, — on l'a vu plus haut, — dès le 31 janvier, avant toute menace du club contre M. Chaudreau, avait demandé au garde des sceaux la fermeture du tribunal, la suspension des juges, etc. Le lendemain, 1er février, dans quatre dépêches successives, très-catégoriques, le ministre de la justice et le procureur général avaient repoussé ce système et prescrit une marche toute différente, plus modérée et plus régulière. M. Ricard ne s'était pas tenu pour battu : le 1er février à 10 heures 20 minutes du soir, le 2 février à 9 heures 38 du matin, dans deux télégrammes des plus pressants, il avait de nouveau sollicité de M. Crémieux la suspension des audiences. S'il y avait eu à craindre en ce moment quelque trouble, quelque collision violente dans l'enceinte du tribunal, il n'aurait certainement pas manqué de produire cet argument décisif à l'appui de la mesure si ardemment provoquée par lui. Non-seulement il l'aurait fait, mais en ne le faisant pas, il aurait manqué à son devoir : avec le rôle qu'il avait pris en cette affaire, il était strictement tenu de faire connaître au ministre toute la gravité de la situation, — qu'il ne cherchait pas d'ailleurs à atténuer.

Or, dans les deux télégrammes dont nous parlons, on ne trouve pas un mot, pas une allusion relative à cette agitation menaçante, à ce « péril imminent d'une collision, » allégué depuis à la tribune.

Il est donc constant que, le 2 février à 9 heures 38 minutes du matin, quand il expédiait sa dernière dépêche, celle qui arracha à M. Crémieux le décret de suspension, M. Ricard n'avait encore aucune crainte de ce genre (1).

XXI. — Il est vrai que l'après-midi du même jour, à 2 heures 35, après avoir fait exécuter le décret de suspension, M. le commissaire, dans sa dépêche au ministre, parle des menaces de violences proférées contre M. Chaudreau. Pourquoi les mentionne-t-il « après » et non « avant » le décret? On n'en peut découvrir qu'un motif : avant le décret, il ne les connaissait pas ou n'y attachait aucune importance.

Peut-être aussi, après l'exécution du décret dans les conditions de violence que nous avons rapportées, l'honorable M. Ricard éprouvait-il le

(1) M. Bergier dit avoir eu connaissance de la motion Brard le mercredi 1er février, par une lettre du secrétaire particulier du préfet, qu'il aurait reçue le soir sur les 10 heures. Il y a ici une petite erreur, car cette lettre est datée du lendemain 2 février. Au reste, M. Bergier ajoute « qu'il ne prêta à cette lettre qu'une attention médiocre » et « qu'il ne redoutait pas de violence. »

besoin d'une justification. D'autant plus que la fermeture du tribunal n'était point unanimement approuvée à La Rochelle. Le commissaire de police, M. Mongeaud. dit dans sa déposition :

« Je vis devant la porte du palais de justice plusieurs personnes lisant un placard manuscrit. Je m'approchai et constatai que ce placard, signé « Ricard, » annonçait la suspension des audiences du tribunal. Cette mesure était généralement désapprouvée dans le groupe. »

Dans d'autres classes de la population, cette mesure excitait d'autres sentiments. Quand on vit le sanctuaire de la justice fermé et gardé par des gendarmes, quand on sut que cette fermeture et ce déploiement de forces avaient lieu à l'occasion de M. Chaudreau, on se dit, dans la foule, que M. Chaudreau devait être un grand criminel, pour qu'on lui fît interdire par les gendarmes la porte du tribunal dont il était président.

L'huissier, qui avait passé toute la matinée du 2 février (jusqu'à 11 h. 1/2) en courses pour signifier le décret du 28 janvier, M. Forgeot, recueillit, l'après-midi et les jours suivants. des témoignages de cette impression :

« Ce jour, 2 février, et les jours suivants (porte sa déposition), j'ai souvent entendu dire autour de moi par plusieurs personnes, surtout par des ouvriers, que M. Chaudreau n'avait pas ce qu'il méritait, qu'on aurait dû l'envoyer à Cayenne. C'était un bruit dans toute la ville. J'ai vu au pied de la Grosse-Horloge un placard, dont le texte n'est pas resté dans mes souvenirs, mais qui, je me le rappelle très-bien, menaçait M. Chaudreau. »

Ce placard portait en effet : « M. Chaudreau en route pour Cayenne, train de plaisir. »

Le maréchal des logis, M. Rousselot, rapporte aussi que, parmi les curieux attirés aux portes du palais par la présence des gendarmes et par l'affiche de M. Ricard, un individu vêtu en garde mobile, quand on l'invita à se retirer, se mit à crier : « Si M. Chaudreau avait siégé aujourd'hui, c'est moi qui l'aurais descendu de son siége ! »

Mais ces manifestations hostiles, y compris cette menace rétrospective, se produisirent après l'exécution militaire du décret de fermeture; elles en furent la conséquence et non pas la cause.

XXII. — L'honorable M. Crémieux, appelé devant la commission d'enquête, a dit :

« Ministre de la justice, j'avais le droit, sous ma responsabilité, « de faire fermer les portes « du tribunal de La Rochelle; » j'ai préféré donner à cette décision la sanction de la délégation entière par un décret. »

Cette affirmation est erronée. Le ministre de la justice n'a pas et n'a jamais eu le droit de suspendre un tribunal. Il n'a pas même le droit de suspendre un juge, mais seulement de le déférer à la Cour de cassation, qui, suivant les cas, peut prononcer la suspension provisoire ou la déchéance (1).

Quant à suspendre les audiences d'un tribunal et à en fermer les portes, personne en France n'a ce droit-là, personne ne l'avait en février 1871, pas plus la Délégation que le garde des sceaux.

En vain allègue-t-on que le Gouvernement de la défense nationale était censé réunir le pouvoir législatif à l'exécutif. Le pouvoir législatif a le droit de supprimer un tribunal en attribuant à un autre ressort les justiciables du siége supprimé. Mais tant que subsiste un siége de justice, nulle autorité, ni législative, ni exécutive, ne peut empêcher, même temporairement, la justice de s'y rendre : ce serait violer la règle essentielle de la séparation des pouvoirs, attenter au droit des justiciables plus même qu'à celui des juges, saper dans sa base l'ordre légal; car, qu'est-ce que l'interruption du cours de la justice sinon l'anéantissement de la justice?

La fermeture du tribunal de La Rochelle était donc, non-seulement un fait de dictature, mais d'arbitraire absolu, une énorme violation de la loi.

Ayant à examiner un acte de cette gravité, votre commission a tenu à en vérifier l'instrument authentique; elle a voulu se faire représenter le décret original de suspension.

Mais là l'embarras a été grand. Ce décret, par une exception étrange, n'avait paru ni au *Moniteur* ni au *Bulletin des lois*; il n'avait été notifié ni à M. Chaudreau ni au procureur général de Poitiers, qui écrivait le 4 avril : « De qui est le décret qui suspend les audiences? *Je n'en ai pas eu connaissance.* »

---

(1) « La compétence absolue du ministre en matière disciplinaire comporte-t-elle le pouvoir de statuer disciplinairement sans qu'il y ait eu poursuite devant le tribunal ou la cour, juge au premier degré, et spécialement de prononcer une suspension de fonctions? — *La négative est évidente à l'égard des juges* puisqu'il est formellement exprimé, dans la loi du 20 avril 1810, art. 56 et 59, que le pouvoir du ministre de la justice, outre le droit de dénonciation à la Cour de cassation, se borne à accorder ou refuser son approbation aux décisions de la cour impériale qui ont *prononcé* ou *confirmé* la censure avec réprimande ou la suspension provisoire. » Achille Morin, *Discipline des cours et tribunaux*, 3e éd., n° 731, t. II, p. 296.

A la chancellerie, où votre commission l'a fait demander, on ne le connaît pas; on l'a depuis longtemps cherché sans en trouver trace; dès le 5 avril 1871, on y semblait mettre en doute son existence, car ce jour-là le garde des sceaux télégraphiait à M. Chaudreau : « Envoyez copie de ce *prétendu décret* affiché à la porte du tribunal et suspendant les audiences. »

Enfin, dans le *Moniteur universel* (édition de Bordeaux), qui tenait lieu de *Journal officiel* à la délégation, on trouve, au numéro du 4 février 1871, une note communiquée par le ministère de la justice, contenant ce passage :

« A La Rochelle et à Brest, MM. Chaudreau et Dupuy, déchus de leur siége de président par le décret du 28 janvier, ont tenu l'audience et déclarent qu'on ne les arrachera de leur siége que par la force. Le garde des sceaux ne s'étonne pas que ces hommes ne veuillent pas abandonner les hautes fonctions qu'ils ont obtenues du gouvernement qu'ils avaient secondé..... On ne les arrachera pas du siége par la force; mais l'ordre est donné de les arrêter hors de l'enceinte du palais de justice et de les traduire dans le plus bref délai devant le tribunal correctionnel. »

Ainsi, le 2 février au matin, M. Crémieux aurait, par décret exprès, ordonné de fermer le tribunal de La Rochelle et d'en interdire la porte à M. Chaudreau; l'après-midi du même jour, il aurait su, par dépêche, que ce décret était exécuté et M. Chaudreau exclu de l'enceinte du tribunal; — et deux jours après, comme si ce décret n'avait jamais existé, il enjoignait, par la voie du *Moniteur*, à M. Chaudreau de ne pas remonter sur son tribunal sous peine d'arrestation.

Votre commission a cru devoir demander à M. Crémieux l'explication de cette énigme : « L'explication est facile, a-t-il répondu; la date (du journal) est du 4 février, mais cela ne veut pas dire que le document lui-même soit du 4 février. J'envoyais des notes, que mon chef de cabinet ou mon secrétaire transmettait au *Journal officiel* et qui n'étaient point insérées le jour même. »

Du moment où l'on admet que l'insertion d'un document officiel au *Journal officiel* ne donne plus à ce document date certaine, toute explication devient facile. On se demande seulement pourquoi le ministre de la justice ne prenait pas la peine de retirer ou de rectifier ses notes officielles, quand elles n'avaient plus de sens.

Quant à l'original du décret, M. Crémieux affirme énergiquement qu'il a existé; ce qu'il est devenu, il l'ignore :

« Vous me demandez où est le décret? Je n'en sais rien... — Comment se fait-il qu'il ne se retrouve nulle part? — Cette question ne peut recevoir aucune réponse... Je n'étais pas chargé de le garder (1). »

Rien de plus naturel. Ce n'était pas là une pièce qu'on pût tenir à conserver. Ces explications prouvent non-seulement que M. Crémieux ne l'a pas gardée, mais que ni lui ni personne ne sait où elle a passé, ce qu'elle est devenue, comment elle a disparu.

Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui l'original du décret n'existe pas.

XXIII. — La suspension des audiences du tribunal de La Rochelle nous semble un des actes arbitraires les plus excessifs de la délégation de Tours et de Bordeaux.

C'est une insigne violation de la loi.

C'est une atteinte grave contre la magistrature : on fait exclure le juge du prétoire par le gendarme.

C'est un attentat contre la justice même : on rompt le cours de ce fleuve sacré, dont l'action incessante et régulière peut seule, en protégeant tous les droits et en réglant tous les intérêts, maintenir dans la société l'ordre, la paix, l'harmonie. Par là, le décret du 2 février, quoique restreint à un seul tribunal et un arrondissement de 80,000 justiciables, nous semble plus révolutionnaire que le décret du 28 janvier, qui attaquait la magistrature dans un de ses priviléges essentiels, mais respectait la justice dans son action.

A cette atteinte portée au libre cours de la justice on ne trouve nulle excuse.

Nous avons vu ce que vaut le prétexte tiré des agitations de La Rochelle ; prétexte si vain qu'on ne le présenta même pas au Gouvernement pour faire rendre le décret de suspension.

Pour assurer l'exécution du décret du 28 janvier, cette suspension n'était nullement nécessaire. M. Crémieux le voyait bien. Il résista longtemps et énergiquement aux « mesures vigoureuses » sollicitées par M. Ricard. Puisque le décret du 28 janvier ne regardait que M. Chaudreau, le ministre, pour en assurer l'exécution, ne voulait s'en prendre qu'à M. Chaudreau (2).

Il comprenait combien il était inique de frap-

(1) Déposition de M. Crémieux.

(2) Même en admettant — malgré la déclaration de M. Chaudreau — que le président de La Rochelle eût tenté, le 2 février, de remonter sur son siége, il aurait suffi pour maintenir l'exécution du décret du 28 janvier, de lui interdire, à lui seul, l'entrée du tribunal en laissant aux autres juges la faculté de rendre la justice. Avec le juge suppléant, le tribunal eût pu se constituer ; et il n'y aurait eu ainsi ni suspension des audiences ni arrestation du président.

per avec lui, à cette occasion, les autres membres et les 80,000 justiciables du tribunal.

Il sentait combien il était énorme de décréter, sur un point quelconque du territoire français, la suspension de la justice : suspension considérée dans tous les pays civilisés comme une calamité et un scandale d'une gravité exceptionnelle. Il ne céda évidemment qu'à regret.

Aujourd'hui, devant votre commission d'enquête, l'honorable M. Crémieux réclame, comme un mérite la responsabilité de ce décret de suspension; l'honorable M. Ricard s'en fait un titre d'honneur. Tous deux se proclament, en semblable circonstance, prêts à recommencer (1).

En présence de ces déclarations, votre commission a le devoir de dire qu'un acte de ce genre, édicté, exécuté dans les conditions que nous avons fait connaître, ne peut être une gloire ni un mérite pour personne.

NOTE

Les neuf pièces suivantes sont toutes des dépêches télégraphiques, sauf la seconde et la troisième qui sont des lettres.

Les trois premières de ces neuf pièces ont seules trait à l'affaire de La Rochelle. Les autres concernent la résistance opposée au décret du 28 janvier par M. Dupuy, président du tribunal de Brest. On remarquera la fermeté des dépêches de M. Ramé, procureur général près la cour d'appel de Rennes, et surtout son télégramme du 3 février, où il qualifie le décret du 28 janvier d'acte « dictatorial », pour lequel « la politique s'est mise en dehors de la loi. » Impossible de mieux dire.

(1) « M. Ricard. — La commission a devant elle un homme qui ne renie aucun de ses sentiments, qui ne répudie aucun de ses actes.... « ce que j'ai « fait à La Rochelle, j'ai cru devoir le faire.... ». Je persiste à croire que j'ai bien fait, que j'ai fait mon devoir, et si je me trouvais dans des circonstances pareilles, je dois vous dire que j'agirais de même. » (Déposition de M. Ricard.)

« M. Crémieux. — Ces mesures (la fermeture des portes du tribunal), je les ordonnais non-seulement dans mon droit, mais dans mon pouvoir. J'agirais encore de même aujourd'hui si j'étais placé dans la même situation.... Si je n'avais pas pris alors cette mesure, comme on me le reprocherait aujourd'hui! » (Déposition de M. Crémieux). M. Crémieux dit ailleurs que « la conduite de M. Ricard, dans toute cette affaire, est au-dessus de tout éloge. »

M. Bergier est moins enthousiaste. Révoqué le 30 mars 1871, il se regarde comme « la victime expiatoire des fautes d'autrui ». Voir les détails qu'il donne à ce sujet dans sa déposition. S'il ne se trompe pas sur les causes de sa révocation, cette mesure pourrait sembler relativement bien sévère, car on l'a vu, dans l'affaire de La Rochelle, le rôle de M. Bergier fut tout passif.

I

Niort, le 4 février 1871, 6 h. 45 soir.

Commissaire extraordinaire à procureur République, La Rochelle.

La folie est contagieuse (1), mais il ne faut pas s'en alarmer. Le tribunal sera reconstitué avant deux jours. Voyez chez moi et prenez un paquet de journaux que remettrez à M. Desforges.

RICARD.

II

Le 27 février 1871.

A M. Bergier, procureur de la République, à La Rochelle.

Mon cher procureur,

Ne me reprochez pas mon retard, il ne prouve nullement mon oubli. Je m'occupe de l'affaire et ne vous lâcherai pas à vos ennemis sans tout faire pour assurer votre situation. Envoyez-moi la série des dépêches que vous avez échangées sur cette affaire, soit avec le procureur général, soit avec le garde des sceaux; cela m'est indispensable pour établir et démontrer à M. Dufaure combien la modération a été grande de notre côté. Adieu, et croyez à mes meilleurs et bien dévoués sentiments. A vous.

RICARD.

Voici mon adresse: place du Pont, n° 4, La Bastide, Bordeaux.

III

La Rochelle, 12 août 1874.

A M. le président de la commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale.

Monsieur le président,

Il serait impossible d'indiquer « exactement » le nombre et la nature des affaires civiles, dont la fermeture du tribunal a retardé l'expédition. Mais, comme nous rendons, chaque semaine, de quatre à six jugements, et que cette moyenne n'a été sensiblement modifiée, ni en 1870, ni en 1871, vous pouvez tenir pour certain que « trente »

(1) M. Ricard qualifie ainsi la double démission donnée par MM. Boutin et Barbedette, juges du tribunal de La Rochelle, à la suite de leur expulsion hors du palais de justice. Cette pièce et la suivante ont été communiquées à la commission par M. de la Rochethulon, membre de l'Assemblée nationale, au nom de M. Bergier.

affaires au moins auraient reçu une solution plus prompte sans la suspension de nos audiences.

Au 31 décembre 1871, nous avions encore au rôle 61 affaires, tandis que ce nombre, qui n'était que de 21 au 31 décembre 1870, ne dépasse pas d'ordinaire le chiffre de 40.

Une vente sur licitation avait été fixée au 15 février ; on a dû forcément la remettre ; elle n'a eu lieu que le 31 mai, et les formalités qu'il a fallu remplir à nouveau ont occasionné une augmentation de frais de 128 fr. 33.

Quant aux affaires correctionnelles poursuivies sur citation directe, à la requête du ministère public, le contrôle est fort difficile ; cependant un examen rapide du registre d'audience m'a permis de constater :

1° Qu'une affaire de vol, commencée le 26 janvier et renvoyée au 2 février pour entendre des témoins, n'avait été jugée que le 11 mai, après de nouvelles assignations ;

2° Qu'il en a été de même pour une autre affaire de vol, dans laquelle les assignations, données pour le 2 février, ont dû être renouvelées pour le 11 mai ;

3° Qu'à la même audience, un prévenu de délit de chasse avait été acquitté parce que la prescription avait été acquise dans l'intervalle.

Pour les affaires soumises à l'instruction, je remarque que nous avons jugé, le 17 avril, quatre *détenus*, qui étaient renvoyés en police correctionnelle par des ordonnances du juge d'instruction, l'un depuis un mois, deux depuis trois semaines, et le dernier depuis dix-sept jours.

Je suis, avec une haute considération, etc.

Le président, C. CHAUDREAU.

IV

Rennes, 1er février 1871, 8 h. 30 soir.

Procureur général à Justice, Bordeaux. — Urgent.

Le président Dupuy a tenu aujourd'hui l'audience malgré le décret qui l'exclut de la magistrature. Il manifeste l'intention de ne quitter son poste que quand il en sera arraché par la force. Il y a audience à Brest mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

A. RAMÉ.

V

Rennes, 2 février 1871, 7 h. 30 soir

Procureur général à Justice, Bordeaux. — Très-urgent.

A Brest, le président Dupuy a tenu l'audience aujourd'hui et pense, avec les autres membres du tribunal, qu'il doit continuer à la tenir jusqu'à ce que sa révocation lui ait été notifiée. S'il en était autrement, M. Dupuy cesserait immédiatement de siéger. J'ai reçu vos instructions mais, examinant les mesures à prendre au point de vue purement judiciaire, je crois de mon devoir de vous faire observer : 1° que l'application de l'article 197 exige la connaissance officielle, c'est-à-dire une notification faite à personne ou à domicile ; 2° qu'en vertu des termes exprès de l'article 197, la question de légalité se trouvera inévitablement posée devant la juridiction saisie.

N'y aurait-il pas péril à appeler la magistrature, à tous les degrés, à se prononcer sur une pareille question ? Ne serait-il pas préférable que l'exécution du décret, qui constitue une mesure gouvernementale, ne fût poursuivie que dans les formes administratives, maintenant surtout que M. Dupuy paraît disposé à obtempérer à première réquisition ?

A. RAMÉ.

VI

Bordeaux, 3 février 1871, 9 h. 30 matin.

Justice à procureur général, Rennes. — Urgence.

Sans contredit, tant que la signification à personne ou domicile n'est pas faite, le magistrat ne connaît pas légalement la déchéance. C'est pour cela que j'ai recommandé avant-hier à mon chef de cabinet d'envoyer les ampliations du décret.

Le secrétaire particulier,

CARTIER.

VII

Rennes, 3 février 1871, 3 h. 45 soir.

Procureur général à Justice, Bordeaux.

Je reçois, sans instructions, le décret du 28 janvier concernant M. Dupuy. J'ignore quelles mesures vous entendez me prescrire. Je ne connais pas de moyens judiciaires d'assurer l'exécution d'un *décret dictatorial*, et je me réfère à mon télégramme d'hier sur la nécessité d'une exécution administrative. Moi magistrat nommé par vous, moi la justice, je croirais tomber dans la faute que vous punissez, et que je ne juge pas autrement que vous, si je m'immisçais, au nom de la loi, dans l'exécution *d'un acte pour lequel la politique s'est mise en dehors de la loi.*

Je ne voudrais pas que cette loyale déclaration fît douter de la sincérité de mon adhésion au Gouvernement de la défense nationale, et j'espère qu'elle me conservera au moins l'estime du chef de la justice.

A. RAMÉ.

VIII

Bordeaux, 3 février, 9 h. 30 soir.

Justice à procureur général, Rennes. — Urgence.

L'article 197 du Code pénal frappe d'emprisonnement et d'amende le fait commis par M. Dupuy. « Je ne comprends pas ce que vous appelez un décret dictatorial ; nos décrets sont des lois. » Si, comme je le pense, M. Dupuy connaissait officiellement sa révocation, c'est-à-dire si le décret de révocation lui avait été signifié, il a commis le délit. Il faut l'assigner devant le tribunal correctionnel, et si le jugement n'est pas satisfaisant, appeler, et si l'arrêt confirme, aller en cassation. Il faut ainsi prendre la voie légale.

Je dois vous dire qu'exprimer votre opinion au ministre de la justice, simple avocat hier et simple avocat demain, ce n'est certes pas perdre son estime, au contraire. Seulement, vous comprendrez que l'opinion du ministre, quand il la maintient, sur une question de poursuite légale, doit nécessairement être suivie par le procureur général.

AD. CRÉMIEUX.

IX

Rennes, 6 février 1871, 8 h. 50 matin.

Procureur général à Justice, Bordeaux.

M. Dupuy quitte Brest pour huit jours, dans un intérêt de paix publique. J'attends les détails et enverrai rapport détaillé.

A. RAMÉ.

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS

Déposition de M. CHAUDREAU

M. le comte Daru, *président.* Avez-vous reçu communication du décret de M. Crémieux qui révoquait de ses fonctions inamovibles le président du tribunal civil de La Rochelle? Comment ce décret vous a-t-il été signifié? Par qui et quand?

M. Chaudreau. Il ne m'a jamais été signifié.

M. le président. Comment donc avez-vous appris votre révocation?

M. Chaudreau. J'ai appris ma révocation par le journal officiel qui était alors le *Moniteur universel* publié à Bordeaux, et par tous les journaux dans lesquels le décret était rapporté. Ceci se passait le 30 du mois de janvier. Ni le 30, ni le 31 janvier, ni le 1er février, je n'ai eu communication officielle du décret.

Le 2 février, nous étions réunis, mes collègues et moi, dans mon domicile, prêts à nous rendre au palais, non pas avec la pensée de renouveler une démonstration qui s'était produite l'avant-veille et qui avait été pénible pour tous, mais pour faire demander à M. le procureur de la République s'il avait des affaires. C'était le jour d'audience correctionnelle ; les audiences de cette nature appartiennent au ministère public, et quand il fait prévenir le tribunal qu'il n'y a pas d'affaires, on ne monte pas sur le siége.

Nous allions partir, quand un huissier s'est présenté et m'a apporté une notification qu'il m'a déclaré être celle du décret de déchéance. Je ne l'ai pas lue, mais j'ai dit alors : « Comme vous constaterez que cette pièce m'a été remise à moi personnellement, j'exige que vous mettiez au-dessous cette mention, que je proteste contre un décret qui constitue la violation la plus absolue du principe d'inamovibilité de la magistrature. » Cette protestation n'était du reste que le renouvellement de celle que j'avais adressée à M. Crémieux, dès le 30 janvier. A ce moment nous sortions de mon cabinet ; l'huissier m'objecta qu'il ne croyait pas pouvoir faire ce que je demandais, et comme j'insistais, il me dit en se retirant : « Je vais consulter. » Je lui répondis : « Faites »; et je n'ai plus entendu parler de la signification de ce décret.

M. le président. Ainsi vous n'avez pas reçu communication du décret lui-même? vous l'avez lu seulement dans le *Journal officiel*? Le décret qui interdisait de rendre la justice vous a-t-il été signifié?

M. Chaudreau. Jamais.

M. le président. Savez-vous si ce décret existe réellement? Je l'ai demandé au ministère de la justice, il a été impossible de le retrouver ; il n'existe ni aux archives, ni au Bulletin officiel. C'est pour cela que je vous demandais de nous dire comment vous en aviez eu connaissance.

M. Chaudreau. Je n'ai pas bien compris la question ; je croyais qu'il s'agissait du décret de déchéance des magistrats inamovibles.



M. le président. Ce décret-là existe au *Moniteur*.

M. Chaudreau. Alors le décret dont vous me parlez en ce moment était le décret qui suspendait les audiences du tribunal et qui fermait le Palais de Justice ?

M. le président. Parfaitement.

M. Chaudreau. Ceci est différent; je n'ai connu ce décret-là, que dans la soirée du 2 février. J'ai entendu dire qu'il était affiché sur la porte du palais, je suis allé m'en assurer et j'en ai même pris une copie. Ce décret n'a jamais été notifié à personne. Je doute beaucoup qu'il ait été rendu par la délégation de Bordeaux, et si la Commission me le permet, j'expliquerai quelles sont, à mon avis, les raisons d'en douter; mais je dois auparavant faire connaître les incidents à la suite desquels ce décret a été affiché.

Le décret de déchéance, qui me retirait mes fonctions de président de tribunal, portait d'abord la date du 20 janvier; puis on l'a rectifiée et on lui a donné celle du 28. La Commission sait déjà que j'ai protesté contre ce décret en écrivant à M. Crémieux, et le lendemain 31 janvier, je me suis présenté à l'audience avec mes collègues. Il s'est produit alors ce fait sans précédent, je crois, que le procureur de la République, en audience, nous a sommés de nous retirer. Il a enjoint en même temps au greffier, aux huissiers, aux avoués et aux avocats de quitter la salle. Nous n'avons pas voulu que les officiers ministériels qui se trouvaient là fussent entraînés à engager leur responsabilité au delà de ce qui conviendrait à chacun d'eux et nous sommes rentrés à la chambre du conseil en déclarant que l'audience était seulement suspendue. Après quelques pourparlers, nous sommes remontés, non plus avec un membre du ministère public mais avec un avocat, M. Vigneau, qui se trouvait présent à la barre et qui était en robe. Nous n'avons plus trouvé ni huissiers, ni avoués, ni personne, sauf le greffier, dont je demande la permission de rappeler le nom : M. Mautin. C'est un homme modeste, mais plein de courage et d'une grande valeur; son dévouement n'a pas été plus énergique et plus entier que celui de mes collègues, mais il était plus méritoire encore, car M. Mautin n'avait pas avec nous de lien de solidarité et il savait qu'il pouvait compromettre gravement ses intérêts.

A défaut d'huissiers nous avons dû nous faire annoncer par le concierge. Mais comme il n'y avait personne à la barre, nous avons maintenu au rôle les causes qui avaient été fixées et nous avons levé l'audience. Puis, revenus à la chambre du conseil, nous avons consigné les incidents qui venaient de se passer, dans un procès-verbal dont j'ai l'honneur de vous remettre une expédition authentique. Je dois dire pourtant qu'un membre du parquet, M. Vivier, qui avait été mon substitut et qui est mon parent, nous avait offert d'occuper le siége laissé vacant par son chef, le procureur de la République. Nous n'avons pas voulu ; il ne pouvait pas nous convenir, alors que nous résistions, au nom du droit, à une sommation illégale, d'accepter une coopération qui aurait constitué dans tous les temps un acte d'indiscipline. C'est pour cela que M. Vivier, dont la proposition était dictée par un sentiment honorable mais irréfléchi, n'est pas monté avec nous et que M. Vigneau l'a remplacé.

Ceci avait lieu dans la journée du 31 janvier.

Le 1er février était un mercredi, et ce jour-là l'audience est consacrée aux criées et aux ventes judiciaires.

Il n'y avait pas d'affaires inscrites, et nous ne nous sommes pas présentés au Palais.

Seulement, dans la journée, je suis venu selon mon habitude, à trois heures, pour remplir mes attributions spéciales de président, c'est-à-dire pour signer des légalisations et pour ordonnancer des requêtes.

Je n'ai vu, outre les employés du greffe, que deux avoués qui sont venus m'inviter à remettre le service à l'un de mes collègues, sous prétexte que l'incertitude qui régnait sur la régularité de ma situation, pourrait créer peut-être quelques difficultés.

J'ai cru alors que c'était le procureur de la République qui me les envoyait pour savoir ce que j'avais l'intention de faire et je les ai éconduits.

Mais j'ai su depuis que le ministre de la justice, M. Crémieux, avait intimé aux hommes d'affaires l'ordre formel de ne pas se mettre en communication avec moi, sous peine de révocation, et j'ai compris que la démarche qui m'avait semblé d'abord un peu téméraire, n'était dictée en réalité que par un sentiment d'extrême prudence.

Voilà tout ce qui s'est passé le 1er février.

Le 2 devait être consacré aux affaires correctionnelles.

Nous ne tenions pas, je l'ai déjà dit, à renouveler les incidents qui s'étaient produits l'avant-veille; nous voulions constater uniquement que nous étions prêts à rendre la justice, et, de la chambre du conseil, nous allions faire demander à M. le procureur de la République s'il avait des affaires, et s'il se présenterait à l'audience, tout en étant bien sûrs par avance qu'il refuserait et nous nous serions alors retirés, sans faire aucune démonstration.

A ce moment on a éprouvé, par suite d'un incident que je dois vous faire connaître, un très-grand étonnement, en voyant que nous étions à la chambre du conseil.

On avait en effet donné à la gendarmerie l'ordre de fermer cette pièce et d'enlever les clefs qui se trouvaient aux deux portes.

Mais dans la matinée, j'étais allé au Palais, retirer de la chambre du conseil un volume qui m'appartenait, et il est probable qu'en m'en allant, j'avais oublié de donner le tour de clef; car en arrivant avec mes collègues, j'ai bien remarqué que la clef n'était pas à la serrure, mais en mettant la main sur le bouton, le pène a cédé et nous sommes entrés.

Il parait que le coup de sonnette qui annonçait notre arrivée dans une pièce dont M. le commissaire général et M. le procureur de la République avaient les clefs entre les mains, a causé une vive surprise.

Nous avons entendu un peu de bruit dans le couloir, puis le maréchal des logis de gendarmerie s'est présenté à nous accompagné de deux gendarmes, et avec les formes les plus respectueuses et l'expression très-manifeste du regret, il m'a fait connaître qu'il avait pour mission de faire évacuer la chambre du conseil et qu'il ne pouvait pas nous y laisser.

Je lui ai demandé d'où venait cet ordre. Il m'a montré un papier écrit au crayon, que j'avais cru, à ce moment, être une note donnée par le commissaire général, M. Ricard; mais j'ai acquis depuis la certitude que je m'étais trompé. C'était bien un ordre dicté à la gendarmerie par M. Ricard; mais il était écrit de la main du commandant de gendarmerie, et il portait simplement que les gendarmes devaient occuper la chambre du conseil, la salle d'audience et nous empêcher d'y pénétrer.

Cette note n'était pas signée.

Je le fis remarquer au maréchal des logis, qui me répondit que tous les ordres qu'il recevait depuis quelque temps, étaient dans cette forme, que du reste celui-ci lui avait été remis par son commandant.

Mes collègues et moi réitérâmes la protestation que nous faisions au nom du droit violé en nos personnes, et nous nous retirâmes.

A ce moment il ne fut nullement question d'un décret suspendant les audiences du tribunal, et la gendarmerie, je m'en suis assuré, ne se doutait pas qu'on eût pris une mesure de cette nature.

Nous rentrâmes chez moi, je fis appeler le greffier, qui arriva bientôt, et nous rédigeâmes un second procès-verbal, dont je vous remets également une expédition.

Ce fut dans la soirée seulement que j'appris qu'il y avait un décret affiché sur la porte du Palais.

Je suis allé lire ce décret; mais je ne sais rien d'absolument certain sur son origine. Je crois cependant que c'est au moment où M. le commissaire général et M. le procureur de la République ont été surpris par le coup de sonnette dont je parlais tout à l'heure, que l'idée du décret leur est venue, car ils ont immédiatement donné l'ordre de nous expulser, et pendant que la gendarmerie leur rendait compte de l'exécution de cet ordre, ils ont chargé le concierge d'aller chercher de la colle.

Après avoir fait la commission, celui-ci est revenu au parquet et il y est resté pendant que M. le commissaire général dictait en sa présence le décret au procureur de la République qui l'a écrit lui-même.

J'ai dit tout à l'heure à la Commission que je doutais beaucoup de l'existence de ce décret et voici pourquoi: c'est que jusqu'à la dernière heure M. Crémieux ne parait pas avoir eu la pensée de fermer le tribunal, et qu'il ne semble pas ensuite s'être souvenu qu'il eût ordonné cette mesure si grave.

J'ai vu par les dépêches qui ont paru dans un journal, qu'il voulait diriger une poursuite contre moi et qu'il voulait même mon arrestation.

C'est la seule pensée qu'il ait manifestée jusqu'au 1er février à dix heures vingt-cinq minutes du soir, dans toutes les dépêches qu'il a adressées, soit au procureur de la République, soit au procureur général.

Et à la date du 4 février, c'est-à-dire deux jours après, il a fait insérer dans le *Moniteur* publié à Bordeaux, une note annonçant que M. Dupuy, président à Brest, et moi, qui avions l'un et l'autre résisté au décret de déchéance, serions poursuivis et que nous serions arrêtés, si nous nous présentions à l'audience.

Il me paraît difficile de croire que si M. Crémieux eût signé un décret ordonnant la fermeture des portes du palais et la suspension des audiences du tribunal de La Rochelle, à la date du 2 février, il pût supposer, à la date du 4, que je me présenterais pour siéger.

Il y a encore pour moi une autre raison de douter de l'existence de ce décret, c'est que le 3 du mois d'avril, M. le procureur général Ravaut, qui exerçait ses fonctions depuis le mois de septembre, m'ayant demandé par dépêche si je pouvais faire procéder à l'installation de M. Delol qui venait d'être nommé procureur de la République, je répondis immédiatement qu'il serait fort difficile de composer le tribunal, que j'espérais pourtant y arriver, mais que je ne pouvais pas tenir une audience tant que le décret de suspension affiché sur la porte du palais n'aurait pas été rapporté.

Le 4, dans la matinée, il m'arriva une nouvelle dépêche du procureur général, dont voici à peu près le texte:

« Qu'est-ce que c'est qu'un décret suspendant les audiences du tribunal de La Rochelle? Je n'en ai jamais eu connaissance. »

Il me paraissait très-étrange que M. le procureur général, qui était en exercice à Poitiers, le 2 février, qui naturellement avait été très-préoccupé de ce qui se passait à La Rochelle, ne sût pas comment toutes ces choses s'étaient terminées, et pourquoi le tribunal était resté fermé depuis plus de deux mois. Je me hâtai de lui envoyer une copie du décret. Il adressa alors au ministre de la justice, à Versailles, une dépêche que j'ai trouvée dans la *Gazette de France*, et le garde des sceaux, M. Dufaure, m'envoya de son côté, le 5 avril, une dépêche à peu près identique à celle par laquelle M. le procureur général m'avait parlé de ce prétendu décret suspendant nos audiences. Cette attitude du chef des parquets du ressort, m'a confirmé dans la pensée que le décret n'avait pas été rendu.

En somme, j'ai toujours cru que M. Ricard, embarrassé par notre résistance, et plus embarrassé peut-être encore pour donner suite aux menaces d'arrestation dont j'étais l'objet, et aux poursuites judiciaires que prescrivait M. Crémieux, avait trouvé plus simple de suspendre les audiences; qu'il en avait obtenu l'autorisation, et qu'il avait transformé cette autorisation en un décret qui, en réalité, n'avait pas été signé à Bordeaux, et qui dans tous les cas, n'a jamais été inséré dans aucun recueil officiel.

M. Callet. M. Crémieux, qui a fait un mémoire du compte rendu de son administration, n'en parle pas.

M. Chaper. La seule mention que j'en trouve, c'est dans une dépêche de M. Ricard à M. Crémieux. Je n'ai pas dans ce moment-ci la dépêche de M. le procureur général de Poitiers qui, évidemment, n'a pas eu connaissance du décret.

C'est une dépêche du 2 février, 2 heures 35, datée de La Rochelle, dans laquelle M. Ricard dit à M. Crémieux :

« J'ai reçu décret à onze heures; immédiatement je l'ai fait afficher à la porte du tribunal en le contre-signant, puis j'ai fait fermer les portes de la salle d'audience et j'y ai mis des sentinelles pour que, dans le cas où il y aurait de la part du président exclu intention de pénétrer de force, il y eut un délit ridicule de violence sur une sentinelle; le tribunal est venu, mais devant les portes fermées il s'est retiré. Tout est fini maintenant, sans trouble, car hier dans une réunion on avait décidé d'enlever le président de son siége, et cela aurait été fait; l'ex-président n'aura pas le martyre. Tout ira bien. Dans deux heures je vous enverrai liste de présentation pour La Rochelle. »

Ceci serait inexact?

M. Chaudreau. Tout à fait.

M. Chaper. M. Ricard a dû recevoir ce décret?

M. Chaudreau. Je comprends très-bien la valeur de votre objection; mais je répète qu'il me paraît extraordinaire que M. Crémieux, si le décret de la suspension des audiences a réellement existé, ait écrit, deux jours après, une note portant que si nous nous présentions pour siéger, nous serions arrêtés. D'ailleurs, si M. Ricard était en possession d'un véritable décret, comment ne l'a-t-il pas transcrit et affiché avant l'heure de l'audience? Il aurait même eu le temps de le faire notifier, car il ne se compose que de quatre lignes; et il pouvait, dans tous les cas, nous le faire présenter par la gendarmerie.

Remarquez, en outre, que ce décret n'a pas de date, qu'il ne prescrit que la fermeture de la salle d'audience, tandis qu'on nous a interdit la chambre du conseil; tout cela, quant à moi, me laisse des doutes que la représentation du décret original pourrait seule faire disparaître.

M. le président. Ne vous êtes-vous pas présenté à la porte fermée du tribunal?

M. Chaudreau. Jamais, à partir de ce moment-là. Dans une protestation, j'avais dit à M. Crémieux que si nous étions dans des circonstances ordinaires, je me pourveirais contre le décret de déchéance, mais que les conditions dans lesquelles il exerçait le pouvoir ne permettaient aucun recours légal; que je n'avais à ma disposition que la résistance, et que je continuerais à siéger jusqu'au jour où j'en serais empêché par la force. Du moment où la gendarmerie est intervenue et m'a expulsé du Palais, j'ai considéré que la violence à laquelle seule j'entendais céder, était suffisamment constatée, et j'ai fait connaître offficiellement aux membres du tribunal et au greffier que je m'abstiendrais de faire aucun des actes de ma fonction. J'ai écrit à M. le premier président, qui m'a approuvé, et je n'ai plus abordé le Palais jusqu'au jour où le décret de déchéance a été annulé par l'Assemblée nationale.

M. le président. Y avait-il de l'émotion dans la ville de La Rochelle?

M. Chaudreau. Non, et il ne pouvait pas y en avoir.

M. de La Borderie. Je demanderai à M. le président la permission d'insister sur ce point. M. Ricard, devant l'Assemblée, a dit que c'était pour contenir l'agitation qu'il avait provoqué la fermeture des portes du tribunal.

M. Chaudreau. Il ne pouvait pas y avoir d'émotion dans la ville.

J'étais depuis deux ans procureur de la République à La Rochelle, lorsque j'ai été appelé à faire partie d'une commission mixte en 1852. Je pourrais vous donner à ce sujet les indications les plus complètes que j'ai relevées sur des pièces qui sont toutes au parquet, mais peut-être n'y trouveriez-vous pas un grand intérêt, et je prie seulement la commission de me permettre de dire trois choses.

La première, c'est que la commission mixte de la Charente-Inférieure ne s'est occupée que d'affaires qui avaient été régulièrement introduites par les procureurs de la République, et communiquées à des juges d'instruction, lesquels avaient entendu des témoins sous la foi du serment, et avaient interrogé les inculpés, ce qui me paraît exclure la possibilité que des poursuites aient été exercées pour délits d'opinion. La seconde, c'est qu'il n'entrait en rien dans notre pensée de nous substituer à l'action de la justice régulière, et que notamment dans l'arrondissement de La Rochelle, où une seule affaire a été soumise à la commission, qui a pensé que l'inculpé devait être renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle, le tribunal n'a été saisi par moi, ni en vertu de la décision de la commission, ni même par une citation directe, mais bien en exécution d'une ordonnance rendue par la chambre du conseil, sur le rapport du juge d'instruction. Je veux enfin vous signaler en troisième lieu, et c'est le fait le plus important au point de vue qui nous occupe, qu'aucun habitant de la Charente-Inférieure n'a été, en 1852, soumis sur la proposition de la commission mixte, à une mesure exceptionnelle, telle que l'internement ou la déportation. La commission a eu à s'occuper du sort de vingt-deux personnes; elle en a écarté tout d'abord onze. Parmi les onze autres, les unes ont été renvoyées devant la police correctionnelle; les autres ont été simplement recommandées à la surveillance du ministère de la police générale, sur la demande des autorités locales. La commission avait pensé que deux hommes devaient être momentanément éloignés de leur résidence.

Le premier, un employé au port de Rochefort, signalé par l'amiral Laplace comme exerçant une influence fâcheuse sur ses camarades, a été traduit en police correctionnelle et acquitté. La mesure de l'internement ou de l'éloignement n'a pas été exécutée contre lui, il se nomme Boulé; il n'a jamais quitté la ville de Rochefort, où il est encore.

Le second, nommé Albert Laurent, avait montré une très-grande violence et il était prévenu d'excitation à la haine des citoyens; il a été condamné par le tribunal de Marennes, à un mois de prison et à une amende de 100 fr. Il a manifesté beaucoup de repentir, sa famille est intervenue, le maire de sa commune qui s'était d'abord montré très-sévère a intercédé, il y a eu une sorte de recours en grâce et, à la suite de ces faits, Albert Laurent a été maintenu chez lui, à l'île d'Oloron, dont il ne s'est jamais éloigné.

Un troisième inculpé, nommé Priol, originaire de Pontivy, terrassier, condamné pour vol, pour vagabondage et pour mendicité, placé sous la surveillance de la haute police et en rupture de ban, était poursuivi pour outrages envers le chef de l'État et excitation à la guerre civile. Il avait aussi provoqué à l'incendie d'un château dans lequel il avait été recueilli, et il s'était vanté publiquement d'avoir pris part à l'insurrection du mois de juin 1848, à l'assassinat du général de Bréa et à celui du capitaine Mangin. La commission mixte a pensé que cet homme pouvait être dangereux, qu'il était utile de l'éloigner, et elle a proposé de le transporter à Cayenne, ainsi que le permettait un décret du 8 décembre 1851, applicable aux condamnés en état de rupture de ban.

Voilà tout ce qu'il y a eu dans la Charente-Inférieure en fait de mesures exceptionnelles, et vous comprendrez facilement dès lors comment après cela, le préfet a pu rester pendant cinq ans, dans le département, comment j'ai pu moi-même conserver le parquet de La Rochelle pendant dix-sept ans, car je ne l'ai quitté qu'à la fin de 1868 pour devenir président, sans que jamais il se soit élevé une récrimination à l'occasion des actes de la commission mixte et sans que jamais un mot ait pu me faire supposer qu'il y eût dans la population des sentiments hostiles à mon égard. Si, comme on le prétend, il s'était produit, à cause de cela, quelque émotion à La Rochelle, en 1871, vous voyez combien ce mouvement aurait été superficiel, je dirai presque factice.

J'ai lu avec étonnement les affirmations qui ont été produites sur ce point à la tribune et je ne sais pas de qui M. Ricard peut avoir reçu les rapports dont il a parlé. J'ai demandé au commissaire de police et au maréchal des logis de gendarmerie s'ils avaient connu et constaté cette agitation populaire que l'on disait avoir nécessité la fermeture du tribunal; ils m'ont répondu l'un et l'autre qu'ils ne s'étaient aperçus de rien de semblable.

Le commissaire de police, M. Montjaut, m'a affirmé de la manière la plus formelle, qu'il n'avait jamais adressé aucune espèce de rapport sur ce sujet-là, ni à M. Ricard, ni au préfet, ni au procureur de la République. Il avait appris seulement que le 1er février au soir, dans un club, un membre avait proposé de venir en armes le

lendemain au tribunal, pour m'arracher de mon siége, si je persistais à ne pas reconnaître l'autorité du décret qui m'avait exclu de la magistrature; l'orateur avait même ajouté qu'il viendrait me prendre par les oreilles. Ces paroles avaient été, assure-t-on, fort mal accueillies, notamment par le président du club et par les membres du bureau, qui avaient protesté avec une grande énergie contre cette proposition et avaient dit qu'il y avait, à La Rochelle, des autorités chargées de faire exécuter les lois et qu'il fallait leur en laisser le soin. Cet incident n'avait eu aucune autre suite, et si les souvenirs du commissaire de police sont exacts, la personne qui avait fait cette singulière motion, aurait même, le lendemain, expliqué qu'elle s'était laissée beaucoup trop entraîner, et qu'on avait donné à ses paroles une portée qu'elles n'avaient pas dans son esprit. Mais le fait sur lequel j'insiste, c'est que le commissaire de police n'a adressé à M. Ricard aucun rapport sur ce sujet. J'ai voulu savoir si les souvenirs du maréchal des logis de gendarmerie étaient les mêmes. J'ai fait appeler, il y a quelques jours, ce sous-officier devant son commandant, et il m'a formellement affirmé qu'il n'avait non plus adressé aucun rapport.

Je lui ai parlé du fait que je viens de vous raconter, et il ne le connaissait même pas. Je ne sais pas si, en dehors de la gendarmerie et de la police, M. Ricard avait des agents spéciaux. Quant à moi, j'ai pleine confiance dans la parole très-loyale et très-honnête du commissaire de police et du maréchal des logis de gendarmerie qui attestent qu'ils n'ont constaté à La Rochelle, à l'occasion des mesures dont j'ai été l'objet, aucune manifestation qui me fût hostile.

M. de La Borderie. C'est du rapport de la gendarmerie qu'a parlé spécialement M. Ricard.

M. de Rainneville. Le maréchal des logis était-il chef du service à ce moment-là?

M. Chaudreau. Il y avait un commandant de l'armée, M. de Cazanove, mais les rapports sont toujours faits soit par les sous-officiers, soit au moyen des notes et des renseignements qu'ils fournissent. Le maréchal des logis, je le répète ne connaissait même pas l'incident du club et si cela avait eu quelque importance, la gendarmerie, qui est chargée spécialement de veiller à la tranquillité publique, en aurait été informée.

J'ai oublié de vous dire tout à l'heure que lorsque j'ai connu le décret, qui était affiché à la porte du palais, je l'ai fait transcrire sur le registre de pointe, afin que, s'il venait à disparaître, la cause de la suspension des audiences fût néanmoins régulièrement constatée.

Plus tard, au mois d'avril, j'ai fait transcrire de même la lettre par laquelle M. le premier président m'informait que M. le garde des sceaux considérait qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte de ce prétendu décret, ajoutant que c'était tout l'honneur qu'il méritait, puisqu'il n'avait pas été publié et qu'il était fort douteux qu'il eût jamais existé. J'ai apporté un relevé du registre de pointe et j'ai l'honneur de vous le remettre.

En 1871, au moment où il m'invitait à reprendre les audiences, M. le premier président m'avait dit, dans une première lettre, je crois, que les difficultés résultant de la présence du décret sur la porte du palais étaient levées, et que M. le procureur de la République avait reçu des instructions à cet égard. J'avais entendu dire, d'un autre côté, que M. le procureur général avait émis l'opinion que, de même que l'affiche du décret m'avait paru suffisante pour interrompre les audiences, je devrais, pour reprendre le service, me contenter de l'enlèvement et de la disparition de cette pièce. Je pensais, au contraire, que la conservation de ce document pouvait seule sauvegarder ma responsabilité et celle de mes collègues, et, avant de monter la première audience, j'ai fait enlever la portion du panneau de la porte sur lequel se trouvait affiché le décret, et ce panneau est déposé aux archives du tribunal.

En 1872, M. le premier président et le nouveau procureur général étant venus à La Rochelle pour voir M. Dufaure, qui présidait le conseil général, ils m'ont demandé de leur montrer le décret dont il avait été si souvent question. Je leur présentai l'original sur son panneau de bois, et ils purent se convaincre qu'il portait bien les signatures des membres de la délégation et le contre-seing de A. Ricard. Je fus très-étonné de recevoir, trois ou quatre jours après, de M. le premier président, l'invitation de lui envoyer une copie, en fac-simile, de ce prétendu décret, dont, me disait-il, l'existence et le texte étaient encore mis en doute à la chancellerie. J'avais envoyé plusieurs fois des copies de cette pièce; je ne suis pas calligraphe et je ne sais pas faire de fac-simile, et j'ai trouvé plus sûr de faire reproduire le décret photographié. J'en ai envoyé des exemplaires au ministre de la justice, au procureur général, à M. le premier président, et je vous en apporte également un. Ceci se passait au mois de mai 1872, et vous voyez qu'à cette époque on doutait encore, à la chancellerie, de l'existence du décret.

M. Callet. Je demanderai si le procureur général était un ancien magistrat?

M. Chaudreau. C'est un ancien magistrat, conseiller de la cour de Poitiers, M. Raveaud.

M. Callet. Il a passé, le 4 septembre, des fonctions de conseiller à celles de procureur géné-

ral. M. Ricard n'était pas encore à La Rochelle à cette époque. Il y était représenté par le préfet.

M. Chaudreau. Oui, M. Mestreau.

M. Callet. — Qui a exécuté l'ordre du ministre?

M. Chaudreau. M. Ricard est venu présider lui-même à tout ce qui s'est fait à ce moment. Je crois pouvoir assurer que M. Mestreau y a été absolument étranger. Il ne me l'a pas dit, mais je le tiens pour certain.

M. Callet. Les audiences ont-elles été absolument suspendues dans la chambre que vous présidiez jusqu'au mois d'avril?

M. Chaudreau. Il n'y a qu'une seule chambre au tribunal de La Rochelle et les audiences ont été absolument suspendues. Cela a même occasionné une augmentation importante de frais dans une affaire de vente par adjudication. Au jour fixé, le juge qui devait procéder à cette vente, M. Boutin, est venu au palais, mais le décret était toujours là; personne ne s'est présenté, et, plus tard, il a fallu faire à nouveau les frais de publicité, qui, en matière de vente judiciaire, sont très considérables.

Ce fait m'avait préoccupé, mais il n'a donné lieu à aucune plainte.

C'est, du reste, parce que nous redoutions des éventualités de cette nature que nous avions pris soin de faire transcrire sur le registre des pointes le décret qui pouvait disparaître, afin de constater régulièrement que ce n'était pas par notre faute que la justice ne se rendait pas, et que des intérêts très-graves pouvaient se trouver en souffrance.

M. de La Borderie. Le texte du décret dont vous avez apporté le fac-simile démontre qu'il ne porte qu'une seule signature, celle de M. Ricard.

M. Chaudreau. Oui, le décret a été dicté par M. Ricard à M. le procureur de la République.

M. Chaper. Quel est son nom? Il y a plusieurs dépêches de lui.

M. Chaudreau. M. Bergier. Parmi les pièces que j'avais apportées, se trouve le relevé des propositions de la commission mixte, dont je vous ai parlé, désirez-vous que je vous les laisse?

M. le président. Vous joindrez ces pièces à votre déposition.

M. Boreau-Lajanadie. Je voudrais demander à M. Chaudreau dans quelle condition s'est donnée la démission de ses deux collègues.

On a dit que c'était à la suite de cette démission que le cours de la justice avait été interrompu.

M. Chaudreau. C'est absolument une erreur : le décret de suspension a été affiché le 2 février, et MM. Boutin et Barbedette n'ont donné, l'un et l'autre, leur démission que deux jours après, en faisant connaître que leur expulsion violente du palais, contre toute espèce de droit, ne leur permettait pas de conserver plus longtemps leurs fonctions. Veuillez bien remarquer que ce n'est même pas de la salle d'audience, qui seule, d'après le décret, devait être fermée, qu'on nous a fait chasser par la gendarmerie, mais de la chambre du conseil, qui est pour le magistrat une sorte de domicile. Par suite d'un sentiment d'indignation très-explicable, M. Boutin et M. Barbedette ont donné leur démission, mais ils ont assuré le service aussi longtemps que cela a été nécessaire.

M. Boreau-Lajanadie. Il y avait un suppléant?

M. Chaudreau. Oui, M. Bérard, qui se serait également prêté à tout ce que le service aurait réclamé.

Lorsque mon successeur a été nommé, M. le procureur général, qui l'avait fait venir à Poitiers, a écrit à M. le premier président que les juges refusant de monter sur leur siége après leur démission, il était difficile de composer un tribunal à La Rochelle, et qu'il priait la cour de recevoir le serment de M. Rivasseau.

Les dispositions manifestées par la cour n'ont pas permis qu'il fût donné suite à cette proposition; rien, comme le disait le procureur général, n'aurait décidé les membres du tribunal à installer mon successeur, mais je répète qu'en dehors de cela, ils ne refusaient pas d'assurer le service; et il s'est produit ce fait bizarre, que le substitut, M. Vivier, nommé juge, au moment où il donnait aussi sa démission, pour ne pas courir le risque de se trouver mêlé à quelques nouvelles violences, a été remplacé dans ses fonctions de juge dont il n'avait pas pris possession, et dans les fonctions de substitut, dont il s'était démis, et que, malgré cela, il est resté, par suite de l'absence de son successeur, en exercice jusqu'au mois d'avril, et que c'est lui qui a requis l'installation du nouveau procureur de la République, et celle des juges nommés en remplacement de MM. Barbedette et Boutin.

M. Boreau-Lajanadie. Ainsi, la seule cause de la suspension a été le décret?

M. Chaudreau. Oui.

M. Boreau-Lajanadie. Et même après la démission de MM. Boutin et Barbedette, on aurait pu constituer un tribunal sans le décret?

M. Callet. Le gouvernement qui avait rendu le décret n'existait plus, et le nouveau ministre de la justice était préoccupé d'autres choses.

M. Chaudreau. Le premier président avait beaucoup insisté auprès du garde des sceaux pour que ces messieurs reprissent leurs fonctions.

M. Callet. Je prierai M. Chaudreau de vouloir bien nous dire si, dans son arrondissement ou peut-être même dans un rayon plus étendu, dans la cour de Poitiers, il y a eu dans la ma-

gistrature beaucoup de mouvement après le 4 septembre.

M. Chaudreau. Dans l'arrondissement de La Rochelle il n'y a eu qu'une seule révocation, celle de mon successeur, M. Brault, aujourd'hui conseiller à la cour.

Il était procureur de la République, il a été révoqué et remplacé par M. Bergier.

C'est la seule mutation qui ait été faite dans l'arrondissement de La Rochelle. Dans le ressort, il me serait difficile de le dire, je n'ai pas les faits présents à la mémoire. Je me rappelle cependant la révocation du procureur de la République de Saintes et une démission en quelque sorte forcée dans l'arrondissement de Rochefort.

M. Chaper. Je crois qu'il est utile pour la commission, puisqu'elle va entendre M. le procureur de la République Bergier, d'avoir communication des textes de trois ou quatre dépêches qui rectifient en un point, qui a une certaine importance, les souvenirs de M. le président de La Rochelle. Je vais en donner lecture.

La première est de M. Ricard; elle indique comment il comprenait les choses :

« La Rochelle, 31 janvier 1871.

« *Ricard, commissaire extraordinaire, à ministre justice, Bordeaux.*

« Aujourd'hui le président du tribunal, exclu par votre décret, est rémonté sur son siége malgré les observations du procureur de la République en chambre du conseil; il était assisté de deux juges du siége; le procureur de la République a protesté à l'audience et s'est retiré; l'huissier, les avoués, les avocats également; le tribunal s'est retiré et a malheureusement trouvé un avocat pour tenir le parquet; il est alors remonté de nouveau et a fait seulement l'appel des causes; le greffier Mautin assistait le tribunal dans cet acte de rébellion préméditée; demain on doit recommencer. Si vous laissez ce scandale se renouveler, c'est l'abdication du Gouvernement; il faut de l'énergie : suspension des audiences, suspension des juges, destitution du greffier; ordre de fermer la salle d'audience jusqu'à nomination d'un président nouveau; télégraphiez-moi immédiatement votre décision.

« Signé : A. Ricard. »

Le procureur de la République annonce par deux dépêches successives ce qui se passe. M. Crémieux lui répond :

« Bordeaux, 31 janvier 1871, 7 h. 30 s.

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« Le décret qui frappe M. Chaudreau est promulgué; si vous n'en avez pas reçu l'ampliation, faites notifier le décret tel qu'il est au *Moniteur*. Avertissez M. Chaudreau, que s'il siége il sera poursuivi pour usurpation de fonctions, et vous le citerez à bref délai. »

Le lendemain, 1er février, nouvelle dépêche de M. Crémieux, à M. le procureur de la République :

« Bordeaux, 1er février 1871, 9 h. 45 m.

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« J'apprends que M. Chaudreau, ex-président du tribunal de La Rochelle, exclu de son siége par décret du gouvernement en date du 28 janvier, a présidé hier le tribunal malgré la protestation du ministère public qui s'est retiré. J'apprends avec le plus vif mécontentement que des juges du tribunal ont siégé à ses côtés, et que le greffier tenant la plume, un avocat ayant consenti à occuper la place du ministère public, le simulacre d'audience a été tenu. Au moment où je vous écris, le président de La Rochelle a reçu l'ampliation du décret qui le déclare déchu de son siége; il ne peut dire qu'il n'en a pas la connaissance officielle; veuillez lui rappeler les termes de l'article 197 du Code pénal, s'il veut remonter sur son siége et qu'il trouve encore deux juges pour tenir l'audience, retirez-vous, ordonnez au greffier de se retirer, et tenez-moi au courant en m'envoyant le nom des magistrats qui auront aidé M. Chaudreau dans sa rébellion; immédiatement faites assigner au plus bref délai de la loi M. Chaudreau devant le tribunal de police correctionnelle, et demandez contre lui les peines portées par l'article 197 du Code pénal. »

Il ne s'agissait pas encore ici de violence contre les personnes.

M. le président. Et même il y a une autre dépêche dans laquelle M. Crémieux dit : « Il ne faut pas de violence. »

M. Chaudreau. Ce sont les dépêches qui ont été publiées.

M. Chaper. En voici une autre de M. Ricard :

« La Rochelle, 1er février 1871, 10 h.

« *Ricard, commissaire extraordinaire, à ministre justice, Bordeaux.*

« Il n'est pas possible de s'arrêter un instant à la pensée d'une poursuite devant le tribunal de La Rochelle, dirigée contre le président qu'assistaient les deux seuls juges du pays. Qui donc les jugerait? Il faut uniquement suspendre, par un décret que vous notifierez par télégraphe, les audiences, sinon les juges, ordonner la fer-

meture des portes de la salle d'audience, y faire placer des factionnaires et tout s'arrêtera là, je vous l'affirme; mais adressez cela dès demain matin ; toute la ville sera à l'audience demain, il ne faut pas de scandale nouveau.

« Signé : RICARD. »

Là-dessus le procureur de la République répond de nouveau :

« La Rochelle, 1er février 1871, 1 h.

« *Procureur de la République à justice, Bordeaux.*

« L'ex-président Chaudreau ne se réfugie nullement derrière cet échappatoire qu'on ne lui avait pas notifié son exclusion ; il a affirmé son intention de résister à votre décret et il l'a fait, et il le fera demain, après-demain et toujours, entraînant avec lui les deux membres du tribunal qui sont résolus à l'assister jusqu'au bout dans sa rébellion, MM. Barbedette et Boutin, et le greffier Mautin.

« Il serait donc aussi inutile que dérisoire de recommencer demain mes protestations déjà solennellement faites à l'audience, ainsi que mon invitation au greffier, aux avocats, etc., de se retirer à mon exemple. Ils passeront outre et alors comment assigner le président devant un tribunal qui n'a plus de juges?

« La question est carrément et résolûment posée par le tribunal ; la rébellion aura-t-elle le dessus sur le Gouvernement de la République?

« Il n'y a donc absolument qu'un seul moyen : celui indiqué hier par le commissaire extraordinaire. Devant le coup porté sur le greffier Mautin, l'ex-président sera forcé de reculer, et les magistrats suspendus réfléchiront.

« Vous pouvez aussi déclarer nuls de plein droit les jugements prononcés par ce magistrat exclu. Il faut à tout prix mettre fin à ce scandale qui devient intolérable.

« J'apprends à l'instant que, sur l'ordre de l'ex-président, les deux juges refusent de signer les ordonnances qui leur sont présentées.

« Signé : BERGIER. »

C'est à la suite de cela que vient de M. Crémieux la dépêche publiée, je crois :

« Bordeaux, 1er février 1871, 10 h. 25 s.

« *Justice à procureur général, Poitiers.*

« On m'annonce que M. Chaudreau persiste à siéger malgré le décret qui le révoque. Faites exécuter la loi. S'il se présente à l'audience, ordonnez son arrestation.

« Poursuivez-le pour le délit prévu par l'article 197; pourvoyez-vous régulièrement pour faire indiquer le tribunal qui le jugera. Quant au greffier, j'enverrai sa révocation au procureur de la République. »

M. le président. Avez-vous, messieurs, d'autres questions à faire à M. le président?

M. de la Borderie. Il y a une autre dépêche dont il serait bon de donner connaissance à M. le président Chaudreau, puisqu'il a été question de l'existence du décret. Le procureur de la République écrit le 2 février, le jour de la suspension des audiences, à une heure cinq du soir : « Le décret du gouvernement a été immédiatement et ponctuellement exécuté. »

Ainsi l'existence du décret est mentionnée par deux dépêches, l'une du procureur de la République, l'autre de M. Ricard.

Quant à l'original, nous le cherchons encore.

M. Callet. Ce n'est pas un décret du gouvernement, c'est tout au plus un décret du ministre de la justice.

M. de La Borderie. Pardon, ce décret est signé Fourichon, Gambetta, Crémieux et Glais-Bizoin.

M. le président. Il y avait, à ce que disent des témoins, un désordre effroyable à Bordeaux ; les décrets pouvaient fort bien se perdre.

M. de La Borderie. Je ferai cette remarque, c'est que le décret n'a pu être envoyé que par le télégraphe, puisque à dix heures vingt-cinq du soir, le 1er février, M. Crémieux avait eu l'idée d'ordonner l'arrestation de M. Chaudreau. Il n'avait donc pas, à ce moment-là, pris le parti que lui conseillait M. Ricard ; il songeait à une arrestation.

Ce ne peut être que le lendemain matin qu'il se soit rallié à l'idée de M. Ricard. Le texte du décret n'a donc pu être envoyé que par le télégraphe ; cependant nous ne l'avons pas trouvé jusqu'ici dans les dépêches communiquées à la commission.

M. le président. Monsieur le président, la commission vous remercie de votre déposition.

(Séance du 19 février 1874.)

Déposition de M. BERGIER

M. le comte Daru, *président.* Vous étiez procureur de la République à La Rochelle au moment où le décret de M. Crémieux, en date du 28 janvier, qui révoquait le président du tribunal, a été rendu. Dites-nous ce que vous savez au sujet de ce décret et de son exécution.

M. Bergier. Messieurs, c'est le lundi, 30 janvier, que j'eus connaissance du décret du Gouvernement de la défense nationale ou plutôt de la délégation de Bordeaux, qui excluait de la magis-

trature les magistrats qui avaient fait partie des commissions mixtes de 1852. Cette dépêche, que je ne connus qu'en décachetant mon courrier, par la lecture du journal officiel, me causa autant de surprise que d'affliction : de surprise, parce que j'ignorais absolument qu'il fût question des commissions mixtes dans les conseils du gouvernement, et que M. Chaudreau, président du tribunal de La Rochelle, eût fait partie des commissions mixtes ; d'affliction, parce que je suis ennemi, par profession aussi bien que par caractère, de toute mesure d'exception. Il me semblait particulièrement que, dans les circonstances si douloureuses que traversait le pays, il y avait une inopportunité tout à fait regrettable à prendre des mesures de cette nature et qui, suivant moi, ne pouvaient qu'ajouter un nouveau ferment de discorde aux périls sans nombre qui, à ce moment, accablaient le pays.

J'espère, messieurs, que vous ne verrez pas dans mes paroles une apologie indirecte des commissions mixtes. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, j'osais, quoique magistrat, risquer devant vous une telle apologie, vous me rappelleriez, sans aucun doute, au respect des sentiments si hautement et si noblement exprimés par l'Assemblée nationale, dans sa mémorable séance du 25 mars 1871.

Enfin, ce qui n'augmentait pas peu mon affliction, c'était de voir le président de ma compagnie figurer dans le décret.

Mon premier mouvement fut, toute affaire cessante, d'aller trouver ce magistrat, afin de lui exprimer mes regrets sincères et mes sentiments de condoléance au sujet de la mesure qui le frappait.

Je me rendis immédiatement chez M. Chaudreau, qui me reçut dans son cabinet. Là, je lui exprimai combien j'étais affligé de voir la disgrâce qui l'atteignait, et, je dois le dire, à ce moment, M. le président Chaudreau se montra très-touché de ma démarche et des sentiments qui l'avaient dictée. Il me le déclara à plusieurs reprises, mais il me déclara aussi qu'il avait l'intention de résister au décret, de ne pas y obéir.

A ce moment, je m'efforçai de détourner M. Chaudreau de cette résolution. Je lui exposai avec toute la chaleur dont j'étais capable et avec une conviction profonde, qu'il me paraissait que, dans les circonstances si douloureuses où se débattait la France, il était bien plus digne de sa part d'accepter avec calme le décret qui le frappait. Je fis appel à son patriotisme, le conjurant de sacrifier ses ressentiments personnels à l'intérêt si urgent du pays, pour lequel il fallait redouter avant tout une nouvelle cause de trouble et d'anarchie.

Je lui remontrai que ce décret ne pouvait avoir que des conséquences momentanées, puisque le Gouvernement de la défense nationale était sur le point de rendre, pour ainsi dire, le dernier soupir. Il touchait, en effet, à sa dernière heure ; l'armistice avec la Prusse était signé, Paris capitulait, l'Assemblée était convoquée pour le 8 février, c'est-à-dire dans dix jours. Certes, on pouvait dire que les moments du Gouvernement de la défense nationale étaient comptés ; que ce gouvernement n'avait tout au plus que quelques jours à vivre, et qu'il était évident qu'un mouvement en sens contraire des actes du gouvernement ne manquerait pas de se produire aussitôt qu'un gouvernement nouveau lui aurait succédé.

J'invoquai sur ce point les connaissances, l'intelligence de M. Chaudreau, en lui rappelant cette loi invariable de l'histoire, qui veut qu'aux époques de crise surtout, un régime nouveau signale toujours ses débuts par des agissements en sens contraire de ceux du régime dont il a pris la place. C'est ainsi que le décret ne pouvait manquer d'être bientôt revisé ou abrogé.

J'ajoutai que M. Chaudreau devait, me semblait-il, montrer d'autant plus de modération dans ces circonstances, que jusqu'à ce jour le Gouvernement de la défense avait été obéi sur tous les points de la France sans conteste et sans hésitation, dans ses ordres les plus divers, dans ses mesures les plus considérables ; que, en ce qui nous concernait, nous magistrats, en ce qui concernait nos codes, notre organisation judiciaire, de simples décrets de la délégation avaient changé, transformé ou aboli des parties les plus fondamentales de notre législation civile, criminelle et commerciale, et n'en avaient pas moins été ponctuellement obéis et exécutés.

J'ajoutai que, pour la sauvegarde du principe de l'inamovibilité, je comprenais à merveille qu'il rédigeât une protestation aussi énergique qu'il le voudrait. J'allai jusqu'à lui offrir de m'y associer et me mis à sa disposition pour en faire parvenir le texte à M. le procureur général, ainsi qu'à la délégation de Bordeaux. Tout fut inutile. M. Chaudreau me remercia, je dois le dire, avec beaucoup d'effusion, me tendit la main, me dit qu'il était touché des bons sentiments de confraternité que je lui témoignais, mais me déclara que sa résolution était bien prise, et qu'il résisterait au décret par tous les moyens possibles.

Je quittai M. Chaudreau sur ces paroles et je regagnai mon parquet, de plus en plus douloureusement affecté. J'informai, comme c'était mon devoir strict, M. le procureur général de la résolution de M. Chaudreau, et je résolus de me borner à attendre les instructions et les or-

dres de mon chef et du garde des sceaux, décidé à m'abstenir de toute initiative personnelle dans cette affaire.

Les circonstances déjà si graves allaient devenir particulièrement périlleuses et critiques. Quelle devait être la conduite d'un magistrat du parquet qui ne sépare pas ses devoirs professionnels de ses devoirs civiques? Devant moi deux partis se présentaient : l'un, parfaitement sûr et commode, consistait tout simplement à quitter mon poste; j'assurais ainsi et ma tranquillité présente et la sécurité de ma carrière. En effet, j'évitais d'entrer en conflit avec un homme aussi redouté que M. Chaudreau, dont on me faisait craindre la vengeance. Et puis, comme on me le faisait remarquer avec vérité, en échange d'une retraite de quelques jours, qui déjà valait mille fois mieux que les agitations présentes, quels avantages ne manquerais-je pas d'obtenir du nouveau régime qui allait inévitablement inaugurer une politique basée sur des dispositions toutes différentes de celles du régime agonisant qui, dans huit jours à peine, allait inévitablement lui céder la place?

Toutes ces considérations n'étaient tirées que de mon intérêt personnel, c'est pourquoi elles durent céder la place à cette seule pensée : faire mon devoir de magistrat du parquet en suivant les ordres et instructions de mes chefs avec la plus extrême modération et donner ainsi au pays l'exemple dont il avait le plus grand besoin à ce moment, celui de l'obéissance et de la discipline.

Vous ne sauriez peut-être, messieurs, vous rendre un compte exact de ces dernières paroles si vous n'aviez sous les yeux un tableau de l'état du pays où je me trouvais. Après la capitulation de Paris, devant l'invasion imminente des départements de l'Ouest, le désordre croissait chaque jour, la désobéissance était partout.

A La Rochelle, notamment, régnait la plus grande confusion par suite de l'amoncellement dans cette ville et ses environs d'une foule d'individus : soldats débandés, échappés à nos désastres; mobiles, mobilisés amassés là à l'occasion du camp de La Rochelle ou de Dompierre, que votre enquête vous a sans doute fait ou vous fera connaître.

L'indiscipline de tous ces hommes était déplorable, comme on sait, et grâce à la confusion qui régnait, il semblait qu'ils n'attendissent plus qu'une dernière occasion pour s'affranchir de toute obéissance. Je dois dire aussi que cet affaissement des esprits et des cœurs était déplorablement entretenu par d'odieux journaux rédigés en français par des gens évidemment aux gages de M. de Bismarck. Ces écrits, publiés en Belgique ou en Angleterre et répandus à profusion dans les lieux publics, à La Rochelle et dans l'arrondissement, prêchaient ouvertement aux soldats la désertion et la révolte contre le Gouvernement de la défense nationale.

Or, la magistrature était alors à peu près la seule institution qui restât à son poste au milieu des ruines du pays; si, à son tour, elle donnait l'exemple de la désobéissance, n'était-il pas à craindre que ce ne fût le signal de la complète dissolution des forces vives de la France?

Me retirer, quitter mon poste en de telles circonstances, me parut un acte d'égoïsme et de lâcheté comparable à celui du soldat qui abandonne son poste devant l'ennemi. En concourant au maintien de l'ordre et de la discipline, je combattais, moi aussi, les Prussiens.

C'est aussi ce que pensèrent sans doute mes honorables collègues du parquet placés dans la même alternative que moi, qui tous restèrent à leur poste et firent exécuter le décret, lequel partout ailleurs ne rencontra heureusement qu'une protestation purement morale de la part des magistrats atteints.

Le lendemain de grand matin je commençai à recevoir une série de dépêches que je vais avoir l'honneur de vous communiquer. Voici la première :

« La Rochelle, de Bordeaux, 31 janvier 1871, 12 h. 10 matin.

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« Le procureur général m'avise que le président de votre siége est résolu à présider l'audience demain, malgré le décret. Je lui réponds par la dépêche suivante :

« Le membre du parquet tenant l'audience « déclarera au président que s'il n'exécute pas « le décret et qu'il veuille siéger, lui, proteste « et se retire de l'audience; il déclarera au greffier et aux huissiers audienciers que s'ils tiennent l'audience ils seront révoqués.

« Le premier président à Bordeaux a voulu « aussi monter sur son siége ce matin; le mi« nistère public a déclaré qu'il se retirerait, et « après discussion en chambre du conseil, les « magistrats s'étant refusés à suivre le premier « président, l'audience n'a pas eu lieu. Qu'on « fasse de même à La Rochelle. Rendez-moi « compte. J'envoie cette même dépêche au pro« cureur de la République à La Rochelle. »

Un membre. Quelle est la signature?

M. Bergier. Ces dépêches ne sont pas signées comme cela est d'usage pour les dépêches offi-

cielles. Elles portent en titre : *Justice à procureur de la République.*

Une seconde dépêche me fut adressée par le procureur général près la cour de Poitiers, M. Raveaud. La voici :

« La Rochelle, de Poitiers, 31 janvier 1871, 10 h. 10 matin.

« *Procureur général à procureur République, La Rochelle.*

« Vous avez reçu les instructions de M. le garde des sceaux. Rendez-moi compte de ce qui se sera passé. »

Aussitôt après avoir pris connaissance de la première dépêche du garde des sceaux, M. Crémieux, je me rendis au domicile de M. Chaudreau et je la lui montrai.

Il la lut. Je conjurai ce magistrat de vouloir bien revenir sur la détermination qu'il me disait avoir prise la veille. Je le suppliai de ne pas se mettre en état de révolte, et encore une fois j'invoquai surtout et avant tout les circonstances inouïes dans lesquelles se trouvait le pays. Je le conjurai de considérer que le refus d'obéissance de la part de la magistrature, alors que la magistrature semblait en France le seul pouvoir encore constitué, pouvait avoir des conséquences désastreuses. Je lui remontrai que, même pour La Rochelle, qui à ce moment présentait un aspect tout à fait inaccoutumé par suite des événements, cela pouvait produire un effet déplorable qu'il devait avoir à cœur d'épargner au pays. M. Chaudreau fut inflexible.

Je lui demandai alors de prendre en considération les sentiments de gratitude qu'il avait bien voulu me témoigner. Je le suppliai de faire à ma considération ce grand acte de patriotique abnégation, en m'évitant du moins le trop pénible devoir de remplir les obligations de ma charge, qui m'étaient imposées par les dépêches du garde des sceaux et du procureur général. M. Chaudreau renouvela ses témoignages de gratitude pour ma personne et me dit qu'il persistait.

Je me rendis au palais à l'heure habituelle; c'était, je l'ai dit, un mardi, jour d'audiences civiles. J'allai à la chambre du conseil pour prendre ma robe, suivant l'usage, et là je trouvai réunis, M. le président Chaudreau, M. Barbedette et M. Boutin, les deux juges titulaires, et le président honoraire, l'honorable M. Dubeugnon, qui probablement à cause de la circonstance s'était rendu dans la chambre du conseil comme il en avait le droit.

Je m'empressai de donner connaissance à mes collègues des dépêches que je venais de recevoir. Là, pour la troisième fois, je fis auprès de M. Chaudreau de nouvelles et de suprêmes tentatives d'apaisement. Je le suppliai de vouloir bien réfléchir et de s'arrêter avant d'entrer en révolte ouverte contre le gouvernement. J'invoquai encore le témoignage que me donnait le garde des sceaux de ce qui s'était passé le lundi même, la veille, à Bordeaux, où le premier président de la Cour avait consenti, devant les objurgations du procureur général, qui l'avait menacé de se retirer, à ne pas monter à l'audience. M. Chaudreau fut inflexible, il me remercia et me dit qu'il comprenait très-bien que j'accomplissais mon devoir, mais qu'en agissant ainsi il croyait aussi remplir le sien; puis il rompit l'entretien en disant : « Montons à l'audience. »

Nous montâmes à l'audience. Aussitôt que le président eut déclaré l'audience ouverte, je me levai et je déclarai purement et simplement qu'en vertu des instructions qui m'avaient été données par M. le procureur général et M. le garde des sceaux, j'étais obligé de remplir un pénible devoir, et qui m'était profondément douloureux, celui de protester contre la tenue de l'audience, présidée par un magistrat atteint par le décret du 28 janvier; que dans ces circonstances, conformément aux ordres et instructions que j'avais reçus, je protestais contre la tenue de l'audience ainsi présidée, que j'allais me retirer, en invitant le greffier, les avocats, avoués, huissiers à suivre mon exemple. Ceci dit, sans aucuns commentaires et sans ajouter une parole, je me retirai de l'audience par la porte ordinaire des magistrats et j'entrai dans la chambre du conseil.

Immédiatement après ma sortie de l'audience, le barreau, les avoués, les huisiers sortirent de leur côté par la porte qui leur est réservée et allèrent retirer leurs robes. Alors le tribunal ne resta pas une minute de plus sur le siége, car je n'avais pas encore eu le temps de me dépouiller de ma robe lorsqu'il rentra dans la chambre du conseil, et là, messieurs, j'ai le regret d'être obligé de le dire, je remarquai que M. Chaudreau était en proie à une violente colère qui lui faisait déjà oublier complétement les sentiments qu'il venait de me témoigner. Probablement c'était par suite du ressentiment qu'il éprouvait de l'abandon dont il venait d'être l'objet de la part des personnes attachées au tribunal. M. Chaudreau se mit tout à coup à me faire des observations d'une nature assez peu parlementaire, me reprochant surtout, m'a t-il semblé, si j'ai bien compris les paroles qui s'échappèrent de sa bouche, d'avoir plutôt parlé au public qu'au tribunal. Dieu sait cependant si je pensais à parler au public!

Respectant avant tout en M. Chaudreau, sa

situation, son âge, j'excusai volontiers en moi-même cette sortie à laquelle j'étais si loin de m'attendre après tout ce qui venait de se passer, et me rappelant d'ailleurs la véhémence de son caractère dont on m'avait prévenu avant mon arrivée à La Rochelle, je me bornai à répondre à M. Chaudreau que je ne pouvais accepter ses observations qui étaient souverainement injustes, je le saluai et je me retirai à mon parquet.

Immédiatement M. Chaudreau, mettant à profit mon départ de la chambre du conseil, fit successivement appeler les avocats, les avoués, les huissiers pour leur ordonner de retourner à l'audience avec lui. Tous refusèrent, paraît-il, de désobéir au décret. Le tribunal remonta cependant à l'audience, où il n'y avait personne que le greffier et un avocat, un seul, lequel consentit à occuper le fauteuil que je venais de quitter.

Il n'y avait personne pour répondre à l'appel des causes, ni même pour les appeler. Les causes furent appelées par le portier du tribunal que M. Chaudreau avait chargé de cet emploi.

En présence de cette solitude complète, M. Chaudreau déclara l'audience levée et annonça qu'il reprendrait l'audience le surlendemain. Je ne fis aucune espèce d'enquête ni officielle, ni officieuse, sur les derniers faits que je viens de raconter, c'est-à-dire sur ce qui se passa après mon départ de l'audience; et cela pour deux motifs, le premier qui était avant tout un motif de conciliation et d'apaisement parce que je voulais autant que possible restreindre l'étendue de l'incident, j'espérais toujours qu'il se terminerait d'heure en heure, et, d'autre part, j'aurais craint d'exciter, même involontairement, l'esprit de M. Chaudreau. J'étais décidé absolument à me maintenir dans les bornes de la plus extrême modération. Je n'étais, dans ces circonstances, comme toujours, que l'organe de la loi, et j'étais résolu, comme je l'ai fait jusqu'au bout, à faire disparaître ma propre personnalité derrière l'impersonnalité de la fonction du ministère public. C'est pourquoi je me tins simplement en mon parquet où j'expédiai les affaires comme d'habitude. Je dois ajouter que l'incident de l'audience fut rapporté par les journaux locaux des diverses opinions avec modération et impartialité. L'un d'eux poussa l'exactitude de son récit jusqu'à noter la tristesse de mes paroles et de mon maintien.

Là, comme vous le savez peut-être déjà, messieurs, et comme vous le verrez par la suite, s'est borné mon rôle actif si je puis dire, dans ce regrettable incident.

Le soir du même jour, 31 janvier, je reçus une dépêche ainsi conçue :

« La Rochelle, de Bordeaux, 31 janvier 1871, 7 h. 30, soir.

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« Le décret qui frappe M. Chaudreau est promulgué. Si vous n'en avez pas reçu l'ampliation, faites notifier le décret tel qu'il est au *Moniteur*. Avertissez M. Chaudreau que s'il siége, il sera poursuivi pour usurpation de fonctions et vous le citerez à bref délai. »

M. le président. Avez-vous reçu ampliation du décret qui concernait M. Chaudreau ?

M. Bergier. Non. Je ne l'ai connu que par le *Journal officiel*.

M. le président. Ainsi, vous n'avez pas reçu d'ampliation ?

M. Bergier. Non, monsieur le président, pas à ce moment-là. Vous allez d'ailleurs pouvoir vous en convaincre par la dépêche du procureur général que vous connaîtrez tout à l'heure.

Cependant la nouvelle que M. Chaudreau persistait à résister ouvertement au décret avait produit dans la ville une émotion inaccoutumée. Il importe que vous sachiez, pour vous faire comprendre ce qui va suivre, que la situation à La Rochelle était profondément différente de ce qu'elle est ordinairement. La ville de La Rochelle est une ville paisible, d'une placidité complète en temps ordinaire. Je ne connais pas de ville plus calme en France que La Rochelle, mais à ce moment, elle avait subi le contre-coup des événements de la guerre et sa population se trouvait accrue, dans des proportions considérables, d'une multitude d'étrangers fuyant l'invasion, accourus soit de Paris, soit des départements pour y chercher un refuge. En outre, la ville présentait un aspect de véritable confusion par suite de l'accumulation dont j'ai déjà parlé de troupes de toute espèce placées dans les plus déplorables conditions, de recrues complétement indisciplinées, ce qui, joint à la population nomade dont j'ai eu l'honneur de vous parler, donnait à la ville une animation qu'elle n'avait assurément jamais connue depuis les siéges mémorables qui ont illustré son histoire aux seizième et dix-septième siècles.

Le mercredi soir je fus informé, notamment par une lettre de M. le secrétaire particulier du préfet, lettre à laquelle je n'ai pas attaché assez d'importance pour la conserver, que des menaces avaient été proférées dans une réunion publique contre M. Chaudreau ; que des propositions violentes avaient été faites à ce sujet par des exaltés, comme il s'en rencontre toujours malheureusement dans les grandes agglomérations, et surtout dans de pareils moments, qu'on avait me-

nacé, si le président, M. Chaudreau, remontait sur son siége, d'envahir la salle d'audience le lendemain et de le jeter par les fenêtres du tribunal.

M. le président. Est-ce le secrétaire du préfet ou le secrétaire du commissaire général, qui vous a écrit cette lettre?

M. Bergier. Le secrétaire du préfet.

Je n'attachais pas, je le répète, une grande importance à cette lettre, parce que, à tort ou à raison, j'espérais à force de patience maintenir la situation dans un calme relatif. J'avais déjà appris par expérience ce que peuvent être, sur l'esprit de nos populations de la Charente-Inférieure, la modération et le calme unis à une certaine dignité. Étant substitut à Rochefort, j'avais concouru, avec le maire et le sous-préfet, à sauver des mains de la foule une personne contre laquelle on venait de s'ameuter. Il me semblait qu'à force de calme la population de la Rochelle serait détournée de tout excès, de toute violence.

M. de la Borderie. Y a-t-il eu un rapport de la gendarmerie sur cet incident de la réunion publique dont vous nous avez parlé?

M. Bergier. Je n'en connais pas, je n'ai reçu que la lettre du secrétaire du préfet, en fait d'informations officielles. J'ai déjà eu occasion de dire qu'à partir de ma retraite du tribunal, mon rôle actif dans ce déplorable incident disparaît. M. Ricard étant commissaire extraordinaire du gouvernement de la Défense nationale dans les trois départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure, en même temps que vice-président civil du camp, était à La Rochelle; il prit immédiatement les mesures qu'il jugea nécessaires pour empêcher tout désordre, et pour faire exécuter le décret. Il usa de l'autorité qui lui appartenait, en vertu des pouvoirs extraordinaires qu'il avait reçus. M. Ricard se chargeant d'assurer l'exécution du décret, dans ces circonstances, mon rôle, grâce à Dieu! disparaissait, et je me renfermai purement et simplement dans ma tâche quotidienne d'expédier à mon parquet les affaires ordinaires.

Continuant le récit de ces événements, j'arrive au 1er février. A 8 heures 45 du matin, je reçus du procureur général une dépêche ainsi conçue:

« Le décret qui frappe M. Chaudreau est promulgué. Faites-le notifier tel qu'il est au *Moniteur*. Avertissez M. Chaudreau que s'il siége il sera poursuivi en vertu de l'art. 197 du code pénal. Vous citerez à bref délai. »

Puis cette autre dépêche du garde des sceaux:

« La Rochelle, de Bordeaux, 1er février 1871, 9 heures 15 matin.

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« J'apprends que M. Chaudreau, ex-président du tribunal de La Rochelle, exclu de son siége par décret du gouvernement, en date du 28 janvier, a présidé hier le tribunal malgré la protestation du ministère public, qui s'est retiré. J'apprends avec le plus vif mécontentement que des juges du tribunal ont siégé à ses côtés, et que le greffier tenant la plume, un avocat ayant consenti à occuper la place du ministère public, ce simulacre d'audience a été tenu.

« Au moment où je vous écris, le président de La Rochelle a reçu l'ampliation du décret qui le déclare déchu de son siége; il ne peut dire qu'il n'en a pas la connaissance officielle. Veuillez lui rappeler les termes de l'article 197 du code pénal. S'il veut remonter sur son siége et qu'il trouve encore deux juges pour tenir l'audience, retirez-vous, ordonnez au greffier de se retirer et tenez-moi au courant en m'envoyant le nom des magistrats qui auront aidé M. Chaudreau dans sa rébellion. Immédiatement faites assigner, au plus bref délai de la loi, M. Chaudreau devant le tribunal de police correctionnelle et demandez contre lui les peines portées par l'art. 197 du code pénal. »

Quelques heures après avoir pris connaissance de cette dépêche du garde des sceaux, j'en recevais une nouvelle du procureur général. En voici le texte:

« La Rochelle, de Poitiers, 1er février 1871. 1 heure 30 soir.

« *Procureur général à procureur de la République, La Rochelle.*

« Faites défense aux avoués, huissiers, de paraître à l'audience sous la menace de la révocation. Si M. Chaudreau siége, informez-moi de ce qui s'est passé aujourd'hui. »

Et presque en même temps cette autre du garde des sceaux:

« La Rochelle, de Bordeaux, 1er février 1871, 1 heure soir.

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« Je reçois à l'instant, après le départ de ma dépêche, une lettre du président de La Rochelle m'annonçant que tant qu'il n'en sera pas empêché par la force, il continuera à remplir les fonctions de président. Vous n'emploierez pas la

force dans le sanctuaire de la justice qu'il faut entourer de respect, mais si le président siége, vous le ferez immédiatement assigner devant le tribunal correctionnel, ainsi que je vous l'ai dit dans ma dépêche. Tenez-moi, je vous prie, au courant de tout ce qui se passe. »

Enfin, pour clore cette journée, je reçus encore une dépêche du procureur général :

« La Rochelle de Poitiers, 1er février 1871, 10 heures 12 soir.

« *Procureur général à procureur de la République, La Rochelle.*

« Suivez mes instructions de ce matin. Faites notifier le décret tel qu'il est au *Moniteur*, et avertissez M. Chaudreau qu'il sera poursuivi s'il siége à l'audience. Citez à bref délai s'il passe outre. Envoyez-moi rapport écrit et détaillé. »

De toutes ces dépêches, de toutes ces instructions, je me bornai purement et simplement à faire signifier, ainsi que j'en avais reçu l'ordre du garde des sceaux et du procureur général, le décret à M. Chaudreau.

Le soir de ce jour se tint la réunion dont j'ai parlé un peu prématurément ; j'avais momentanément abandonné l'ordre chronologique, entravé par les questions qui m'avaient été adressées dans le cours de ce récit, et j'y reviens maintenant.

Le lendemain de bonne heure, je recevais une dépêche ainsi conçue :

« La Rochelle de Bordeaux, 2 février 1871, 9 heures 53 matin.

« *Justice à procureur de la République.*

« Vous avez dû recevoir les instructions du procureur général, veuillez les exécuter en prenant soin que l'arrestation de M. Chaudreau devance son arrivée à l'audience. »

Quelques minutes après, je recevais en effet du procureur général les instructions que m'annonçait, en me les confirmant, le garde des sceaux.

En voici le texte :

« La Rochelle de Poitiers, 2 février 1871, 10 heures 5 matin.

« *Procureur général à procureur de la République, La Rochelle.*

« Vous devez avoir fait notifier le décret. Si M. Chaudreau se présente à l'audience, ordonnez son arrestation. Poursuivez-le pour délit prévu par l'art. 197. Pour cause de suspicion légitime, pouvoyez-vous régulièrement pour faire indiquer le tribunal qui le jugera : art. 544 du code d'instruction criminelle. Tenez-moi au courant. »

Décidé comme je l'étais depuis le commencement de l'incident, à ne pas me départir, sous aucun prétexte, de la modération la plus absolue, je n'ai pas besoin de dire que je ne tins aucun compte de ces deux dernières dépêches. J'étais accablé de chagrin, de douleur de ce malheureux incident qui se poursuivait malgré moi. Je ne parlai même de ces dépêches à personne, et les considérant comme non avenues, je les mis dans ma poche me refusant absolument à l'exécution de l'ordre d'arrestation de M. Chaudreau, et de l'ordre de le traduire en police correctionnelle, et de me pourvoir en vertu de l'art. 544, etc.

J'informai de ces dépêches M. Ricard, et je lui déclarai formellement que mon intention bien arrêtée, était de n'en pas tenir le moindre compte, et que je n'exécuterais aucun ordre de coercition contre la personne de M. Chaudreau. M. Ricard n'essaya pas de combattre ma résolution, et autant que je puis me le rappeler, l'approuva. Cela fait, il était à peu près onze heures du matin, j'allai prendre quelque nourriture pour me rendre à mon parquet, suivant mon habitude. Vers les onze heures et demie, M. Ricard vint me trouver et m'annonça qu'il venait de recevoir du gouvernement de la délégation de Bordeaux, un décret qui ordonnait la fermeture immédiate des audiences du tribunal. M. Ricard tenait à la main cette dépêche et me la montra, puis il se mit en mesure de la faire exécuter. Il prévint la gendarmerie, que déjà il avait fait venir au palais, afin d'empêcher toute espèce de désordre, et surtout l'envahissement de la salle d'audience du tribunal. Le décret fut placardé à la porte antérieure du couloir qui conduit à la salle d'audience, et pendant ce temps-là un sous-officier de gendarmerie, sur les ordres de M. Ricard, alla prévenir M. Chaudreau et ses deux assesseurs qui étaient réunis dans la chambre du conseil, de la dépêche qu'il venait de recevoir ordonnant la fermeture des portes de la salle d'audience du tribunal, et invitant ces messieurs à ne pas passer outre.

M. le président. La dépêche que M. Ricard tenait à la main, vous l'avez lue ?

M. Bergier. Oui, monsieur le président.

M. le président. Le texte en était conforme à celui placardé sur la porte du tribunal ?

M. Bergier. Oui, monsieur le président.

M. le président. Cette dépêche avait-elle la forme des dépêches télégraphiques habituelles ? était-elle sur papier jaune ?

M. Bergier. Cette dépêche était dans la forme

ordinaire; mais quant à la couleur du papier, tout en recueillant mes souvenirs, il m'est impossible de la préciser. Je n'étonnerai personne en disant que mon attention n'était nullement portée sur ce point en ce moment; j'étais trop préoccupé, trop affligé de ce malheureux incident pour songer même à examiner la forme de la dépêche, n'ayant d'ailleurs aucun doute sur son authenticité.

M. le président. Le placard apposé sur la porte paraît écrit de votre main?

M. Bergier. Je vous remercie, monsieur le président, d'appeler mon attention sur ce détail matériel du placard et de me permettre d'en fournir l'explication aussi simple que véridique. Quand M. Ricard entra au parquet, j'étais occupé à écrire dans une toute petite pièce servant de cabinet particulier au procureur. Aussitôt il m'annonça que pour éviter tout désordre et prévenir peut-être aussi des malheurs irréparables, il allait faire sur-le-champ exécuter ce décret; que pour courir au plus pressé, il voulait en faire afficher le texte sans désemparer, afin de le porter à la connaissance de la foule qui se pressait aux abords du tribunal. Or, le bureau sur lequel j'écrivais étant trop exigu pour que M. Ricard pût s'y placer à côté de moi, il me pria, ne voulant pas me déranger, d'avoir l'obligeance de faire usage de la plume que je tenais à la main pour transcrire, sous sa dictée, sur une feuille de papier quelconque, les deux ou trois lignes du décret.

J'avoue, messieurs, que je ne vis pas comment je pourrais, sans une évidente incivilité, refuser une demande qui ne tendait à mes yeux, comme sans doute à ceux de M. Ricard, qu'à un acte purement banal de la plus élémentaire courtoisie.

Encore moins, s'il est possible, pouvais-je songer au triste parti que plus tard une inconcevable malignité devait, paraît-il, imaginer d'en tirer contre moi, d'après ce qui m'a été rapporté.

Aussitôt M. Ricard, sans prendre le temps de s'asseoir, après avoir lu la copie, se hâta de la signer debout, sur le dos de mon bureau, puis il sortit immédiatement pour la faire afficher. Cette dictée de la dépêche prit à peine une ou deux minutes, je la transcrivis telle qu'il me la dicta et assurément telle qu'elle était sur le papier télégraphique.

M. le président. Vous l'aviez lue sur le papier télégraphique, vous en connaissiez le contenu?

M. Bergier. Oui, monsieur le président. M. Ricard s'est présenté à moi tenant la dépêche et l'enveloppe déjà déchirée, je puis préciser ce fait, l'enveloppe déchirée.

M. le comte de Rességuier. Vous ne vous rappelez pas si M. Ricard dictait, ayant la dépêche sous les yeux?

M. Bergier. J'ai dit et les événements étaient, ce semble, assez tristes pour que cela n'étonne personne, que j'étais profondément affligé en voyant l'incident s'aggraver malgé mon vif désir d'apaisement prouvé par mon attitude constante depuis le commencement jusqu'à la fin du conflit. Je me souviens parfaitement que M. Ricard me l'a dictée. Voilà tout ce que je puis dire. Ensuite M. Ricard prit ma transcription, sortit du parquet et donna des ordres pour la faire placarder à la porte extérieure du tribunal. Un sous-officier de gendarmerie avait informé messieurs les magistrats de cette situation et tout fut fini de cette façon. Ces messieurs se retirèrent ainsi que M. Ricard; je restai à mon parquet; je continuai à expédier les affaires comme d'habitude; mais remarquant, — la fenêtre du parquet donne sur la rue du Palais, — qu'une grande foule stationnait encore devant la porte, je crus qu'il était de mon devoir de sortir du parquet et de montrer par ma présence hors du tribunal, que tout était apaisé, qu'il n'y avait plus rien à craindre, que le décret du gouvernement de la Défense nationale était obéi sans conteste. Je pensais que le fait seul de descendre de mon parquet, de quitter le tribunal serait un indice suffisant pour persuader à la foule qu'elle devait rentrer dans le calme et se disperser.

Je sortis du parquet, je traversai le couloir qui était encombré de monde jusqu'à l'entrée de l'escalier. La foule se rangea à mon aspect avec un certain respect et me laissa passer sans proférer de paroles malveillantes ou malsonnantes. Quant à moi, je n'eus pas besoin d'adresser le plus petit mot, je traversai les rangs pressés de la foule, les mains dans les poches de mon pardessus, je fis exprès de me promener un instant sous les arcades de la rue du Palais, puis je me dirigeai vers mon domicile. Dès qu'on me vit partir, la foule se dispersa et les abords du palais redevinrent solitaires, comme je l'avais espéré.

Tel a été l'incident en ce qui concerne l'affaire des commissions mixtes de La Rochelle. J'appris le lendemain ou le surlendemain la démission de MM. Boutin et Barbedette, les assesseurs de M. Chaudreau, par deux lettres qui renfermaient des déclarations de nature à me causer de graves appréhensions pour les intérêts des justiciables; je ne sais s'il convient de les montrer ici!

M. le président. Continuez, nous vous arrêterons si le contenu de ces lettres n'intéresse pas la commission.

M. Bergier. Ces lettres m'apprenaient que ces messieurs avaient donné leur démission et refusaient toute espèce de concours au tribunal.

M. le président. Cette conduite les honore; ils devaient protester contre un décret qui violait les lois. Ce que vous avez appelé un acte de rébellion de la part des magistrats était une protestation légitime contre un décret portant atteinte à l'inviolabilité de la magistrature. La résitance des juges était un acte naturel de leur part et honorable.

M. Bergier. J'aurai l'honneur de faire remarquer à M. le président, que ma déposition est faite le plus simplement et le plus naturellement du monde, que je n'use d'aucun apprêt oratoire, que je parle comme je parlerais dans un salon, c'est-à-dire sans préparation et sans aucune note, ne me préoccupant que d'évoquer mes souvenirs avec exactitude et en toute vérité; c'est pourquoi s'il m'est arrivé d'employer une seule expression qui ne paraisse pas convenable à la commission, je suis tout prêt à la retirer, d'autant plus que je me serais exprimé d'une façon tout à fait contraire à ma pensée si, par un *lapsus verbi*, le mot de rébellion était sorti de mes lèvres à l'occasion de MM. Boutin et Barbedette. Au reste, je n'ai pas besoin de rappeler qu'au début de ma déposition je vous ai déclaré combien j'ai été peiné de ces mesures d'exception que je ne saurais jamais approuver de quelque côté qu'elles viennent.

M. le président. Veuillez lire les lettres par lesquelles ces messieurs vous annonçaient leur démission.

M. Bergier. Monsieur le président, elles sont ainsi conçues :

« 3 février 1871.

« Monsieur le Procureur de la République,

« J'ai envoyé hier ma démission à M. le premier président. Je vous prie de vouloir bien pourvoir à mon remplacement, dans toutes les affaires de services urgentes, par M. Bérard, le seul qui subsiste de tous les membres du tribunal.

« Il me serait pénible de fonctionner, à quelque titre que ce soit, jusqu'à mon remplacement.

« Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

« Signé : H. BARBEDETTE. »

« Monsieur le Procureur,

« Je ne suis plus juge au tribunal de La Rochelle, ma démission est entre les mains de M. le premier président, je ne puis donc pas me charger de l'instruction.

« Je dois vous informer que lundi j'avais une enquête civile à laquelle je ne puis plus procéder. MM. Bisseuil et Marcheneau sont les avoués dans la cause.

« Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Signé : M. BOUTIN.

Ces deux lettres me jetèrent dans un grand embarras, non-seulement parce que je regrettais profondément que ces messieurs eussent cru devoir donner leur démission, mais encore parce que ce refus absolu de concours pouvait nuire très-sérieusement aux intérêts des justiciables. Avant de recevoir ces lettres, j'avais déjà eu la visite d'officiers ministériels, notamment de notaires, me venant annoncer que ces messieurs refusaient de procéder aux actes obligatoires même les plus urgents exigés par la loi, tels que les légalisations, les réceptions de testaments, la simple apposition d'une signature, etc. Il y avait là une situation excessivement grave et compromettante pour les intérêts des parties. D'autre part, le seul magistrat qui restait au siége, M. Bérard, juge suppléant, refusait avec raison de se substituer aux juges titulaires parce que, par un sentiment de délicatesse qui l'honore, il ne voulait pas empiéter sur leurs attributions et avoir l'air d'usurper leurs fonctions, ne sachant pas, d'une manière officielle tout au moins, si ces messieurs étaient ou non juges encore; de plus ne fallait-il pas que M. Bérard fût investi d'une délégation régulière? Cela était nécessaire.

J'étais donc fort embarrassé. Je conseillai aux officiers ministériels de patienter, autant que cela serait possible; je leur dis : « Attendez, ces messieurs réfléchiront probablement que ce refus de concours même momentané ferait une situation périlleuse aux justiciables et retireront peut-être leur démission, ou du moins comprendront d'eux-mêmes l'obligation morale, qui est la règle toujours suivie en pareil cas, de ne pas refuser leur ministère jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs. » Personnellement, je ne croyais pas pouvoir faire des démarches auprès de ces messieurs, craignant toujours d'envenimer la situation qui n'était que trop tendue. Je dis à ces officiers ministériels qu'il fallait compter sur l'esprit de modération de ces messieurs, sur leur désir de ne pas nuire aux justiciables tout en conservant leur libre arbitre.

Je n'avais pas trop mal auguré de l'heureux changement qui devait se produire dans l'esprit des deux assesseurs, car le lendemain je reçus deux nouvelles lettres ainsi conçues :

« La Rochelle, 4 février 1871.

« Monsieur le procureur de la République,

« Il se trouve que M. Boutin et moi avons donné notre démission.

« Vous comprendrez que sans vouloir entraver l'exercice de la justice, il me serait pénible de rentrer dans la chambre du conseil ou dans la salle d'audience dont j'ai été exclu.

« Puisqu'il reste encore un titulaire non démissionnaire, M. Bérard, quel empêchement y aurait-il à ce qu'une délibération, que je suis prêt à signer, ainsi que M. Boutin, déléguât M. Bérard pour remplir les fonctions d'instructeur dont j'étais revêtu? Cette solution, en ce qui me concerne, concilierait les exigences de la situation avec ma dignité personnelle.

« Soyez assez bon pour m'envoyer votre prompte réponse, vous sentez que j'en ai besoin pour sauvegarder ma responsabilité.

« Nous voulons rester dans les termes de la légalité et nous conformer à la loi, si elle exige impérieusement que nous continuions nos fonctions jusqu'à notre remplacement.

« Mais je crois que vous trouverez dans votre équité un tempérament à cette exigence rigoureuse.

« Veuillez agréer, monsieur le procureur de la République, l'assurance de mes sentiments distingués.

« Signé : H. Barbedette. »

« Le 4 février 1871.

« Monsieur le Procureur de la République,

« En vous écrivant hier que je ne pouvais me charger du service de l'instruction, j'espérais que notre collègue Bérard, qui ne se trouve pas dans notre situation délicate, aurait bien voulu s'en charger lui-même.

« Dans le cas où il serait dans l'impossibilité de le faire, il se pourrait que l'action de la justice fût entravée. Vous comprendrez, monsieur le procureur de la République, qu'il n'entre nullement dans mes vues de me soustraire à des obligations qui intéressent l'ordre public; mais vous devez comprendre aussi la situation pénible qui nous est faite, et en écoutant votre conscience de galant homme ne penserez-vous pas que certaines mesures pourraient sauvegarder notre dignité, celle par exemple qui déléguerait régulièrement M. Bérard comme juge d'instruction, et le même magistrat ne pourrait-il pas se commettre lui-même pour me remplacer dans l'enquête de lundi?

« Je ne doute pas que M. Bérard ne soit prêt à rendre, avec votre concours, ce service dont je serais reconnaissant. Dans le cas contraire, soyez assez bon pour m'informer promptement d'une solution. Je n'entends en rien me soustraire à la légalité.

« Agréez, monsieur le procureur de la République, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Signé : M. Boutin. »

Immédiatement en recevant ces lettres, je me rendis au désir de ces messieurs, et je m'empressai de les convoquer pour prendre une délibération à l'effet de déléguer M. Bérard pour les fonctions de juge d'instruction et toute autre fonction du ministère du juge ou du président. Cette délibération fut prise aussitôt que je pus réunir ces messieurs au palais. A partir de ce moment, M. Bérard fut régulièrement installé.

M. le président. Le service de la justice est demeuré cependant suspendu pendant trois mois.

M. Bergier. Le service des audiences publiques, depuis le 28 janvier, jusqu'au vote de la loi abrogeant le décret sur les magistrats des commissions mixtes.

M. le président. Pourquoi n'a-t-on pas nommé deux juges à la place de ceux qui avaient donné leur démission?

M. Bergier. Des magistrats ont été nommés, mais ils n'ont pas pu être installés. J'appris que la cour refusait de les installer jusqu'à ce qu'on eut statué définitivement au sujet du décret.

D'ailleurs, je me préocupais, comme vous devez le penser, de cette situation, et je m'en préoccupais tellement que j'écrivis lettres sur lettres au procureur général pour lui montrer la nécessité de faire disparaître toute trace de conflit, de remettre les choses en l'état normal. M. le procureur général m'écrivit, à la date du 26 février, une lettre ainsi conçue :

« Poitiers, le 26 février 1871.

« Monsieur le Procureur de la République,

« La situation du tribunal de La Rochelle me préoccupe comme vous très-sérieusement, mais il m'a été jusqu'ici absolument impossible de la faire cesser, la cour se refusant à installer M. Gacougnolle en remplacement de M. Jourdan.

« M. le garde des sceaux est saisi de l'affaire et j'attends ses ordres avec l'espoir qu'ils me parviendront promptement.

« Recevez, etc.

« *Le procureur général*,

« G. Raveaud. »

M. Jourdan est le juge d'instruction que le tribunal avait eu le malheur de perdre au commencement de janvier. A ce moment, il s'était passé un fait que je vais vous raconter en quelques mots.

A la mort de M. Jourdan, le poste qu'il occu-

pait ne devait plus être rempli par l'effet d'un décret de 1860, supprimant par voie d'extinction un siége de juge à La Rochelle. M. Chaudreau me demanda alors mon concours pour faire rapporter ce décret par le Gouvernement de la défense nationale, je m'y prêtai avec déférence; et, en effet, on obtint du Gouvernement de la défense que ce décret ne nous serait pas appliqué; c'est pour cela que M. Gacougnolle avait été nommé en remplacement de M. Jourdan.

Le 2 mars 1871, M. le procureur général m'écrivait...

M. le président. Nous désirons être renseignés sur les faits spéciaux relatifs à la révocation du tribunal, et les détails que vous donnez en ce moment se rapportent à des faits ultérieurs.

M. Callet. Il résulte de la lettre du procureur général que la Cour elle-même mettait en question la légalité du décret.

M. Bergier. La Cour voulait attendre, avec juste raison, suivant moi, que le Gouvernement et l'Assemblée nationale eussent pris une décision au sujet de ce décret, et je vais précisément vous lire une lettre qui répond à l'observation de M. le député.

Le 2 mars 1871, le procureur général de Poitiers m'écrivit une lettre ainsi conçue :

« Poitiers, 2 mars 1871.

« Monsieur le Procureur de la République,

« La circulaire du garde des sceaux, en date du 18 février, ordonnant de suspendre l'exécution du décret du 28 janvier, est parvenue à mon parquet pendant que j'étais à Bordeaux. Je m'aperçois qu'il ne vous en a pas été donné connaissance et je m'empresse de réparer cette omission.

« Je vous engage à la plus grande réserve dans votre langage, en ce qui concerne la mesure prise par le Gouvernement contre les magistrats qui avaient fait partie des commissions mixtes. On ne pourra pas vous faire un grief d'avoir exécuté les ordres de M. Crémieux.

« Vous n'avez fait, comme moi, que vous conformer aux règles de l'administration du parquet; mais il ne faudrait pas par des paroles imprudentes, donner prise aux attaques des adversaires que vous pouvez avoir à La Rochelle.

« Je me hâte de dire que je n'ai reçu aucune indication de nature à me faire croire que vous soyez sorti de la réserve que je vous recommande.

« Recevez, monsieur le procureur de la République, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le procureur général,*

« G. RAVEAUD. »

Cependant à mesure que s'approchait le moment où l'Assemblée allait statuer sur l'abrogation du décret, le bruit se répandait à La Rochelle que M. le président Chaudreau ne remonterait pas sur son siége, ou que s'il s'y décidait, ce serait seulement pour rendre hommage au principe, et qu'il donnerait sa démission le lendemain. Cette rumeur devint bientôt une opinion à peu près générale à La Rochelle et dans l'arrondissement, quand on connut l'exposé des motifs de M. le garde des sceaux Dufaure, le rapport de l'honorable M. de Ventavon, puis enfin l'accueil fait par l'Assemblée aux éloquents discours du ministre de la justice et de l'honorable duc d'Audiffret-Pasquier. Je dois dire que je n'ai pas partagé un instant ce sentiment presque unanime de la population, et je pensai qu'il était de bon goût d'en dissuader les personnes qui le manifestaient devant moi.

A la date du 28 mars, M. le président Chaudreau me fit l'honneur de m'écrire pour me prier de lui donner communication de certains documents dont j'ignorais absolument l'existence à mon parquet. Il s'agissait de pièces ayant rapport à la commission mixte de la Charente-Inférieure en 1852, dont M. Chaudreau me disait avoir besoin, pour adresser au garde des sceaux un rapport explicatif sur sa conduite à cette époque.

Je m'empressai de déférer à ce désir, et ce ne fut pas sans peine que je parvins à découvrir ces pièces dans un carton poudreux; c'était un dossier volumineux de rapports, notes, projets, le tout entièrement de la main de M. Chaudreau. Je dus les parcourir pour m'assurer que c'était bien là ce que me demandait M. Chaudreau, et je lui communiquai tout ce que je pus découvrir de documents, ce dont, je m'empresse de le dire, il me remercia par une nouvelle lettre.

Si la commission le désire, je lui donnerai communication de ces lettres.

M. le président. Cela n'est pas nécessaire.

M. Bergier. Tel est en définitive, le récit que je devais vous faire, peut-être a-t-il encore des lacunes. Je m'aperçois justement que j'en ai commis une au sujet de mon substitut, proche parent de M. Chaudreau, et en faveur duquel j'avais sollicité auprès du Gouvernement un siége de juge au tribunal. J'avais eu soin de l'écarter de l'incident par un double motif de délicatesse que l'on appréciera. Il continua de venir au parquet comme d'habitude pendant tout le cours de l'incident, puis, deux ou trois jours après, il vint m'annoncer sa démission, ce dont je lui exprimai courtoisement mes regrets sans aucune allusion.

Ma discrétion ne fut pas, paraît-il, imitée dans la ville, où l'on se permit de sourire un



peu d'un acte auquel on refusait, à tort ou à raison, le mérite de la spontanéité. J'ai appris avec plaisir qu'il avait été replacé depuis dans l'administration.

Telle est donc ma déposition. Je puis le dire, je me suis efforcé de la faire aussi complète, aussi impartiale que possible ; j'ai quelques motifs d'être cru d'une manière que j'oserais dire toute spéciale; je crois être en situation d'offrir, comme une caution particulière d'impartialité à la commission, ce fait que les honnêtes gens sont toujours disposés à s'en rapporter aux personnes qui n'ont pas hésité à sacrifier leur bien-être, leurs intérêts, et même leur situation à l'accomplissement d'obligations pénibles et de devoirs périlleux.

Le récit que je viens de vous faire ne serait pas complet, il manquerait un détail caractéristique à la physionomie de ce déplorable incident si je ne vous en donnais l'épilogue.

Le 31 mars 1871, pendant que j'étais à mon parquet occupé à rédiger un réquisitoire contre les fauteurs de l'abominable insurrection de Paris, je reçus mon courrier, et je lus à l'*Officiel :*

« Par décret en date du 30 mars 1871, M. Delol est nommé procureur de la République à La Rochelle, en remplacement de M. Bergier »

Cette nouvelle, qui me survenait ainsi comme par hasard, me causa une surprise et un découragement également profonds. J'avais bien été informé que dans le courant du mois on était allé à Bordeaux pour conjurer ma perte, mais plein de confiance dans l'esprit d'équité du gouvernement issu de l'Assemblée, je négligeai absolument les avertissements amis et ne bougeai pas de mon poste, ne croyant pas d'ailleurs qu'il fût de ma dignité d'aller au-devant d'explications qu'on ne me demandait nullement.

Le coup qui me frappait inopinément avait ceci de grave qu'il foulait aux pieds les principes les plus certains et les plus respectés jusqu'ici de la hiérarchie et de la discipline, en matière de magistrature du ministère public.

C'était la première fois, assurément, dans les annales judiciaires, qu'un membre du parquet de première instance était brisé pour avoir, fidèle observateur de son serment et des prescriptions étroites du Code d'instruction criminelle, obéi, en toute modération d'ailleurs, aux ordres et instructions de son chef, le procureur général, et de son autre chef le garde des sceaux.

Un si complet oubli des règles en matière de discipline, auquel on ne trouvait rien d'analogue dans l'histoire du ministère public en France, émut, je dois le dire, plus d'un esprit élevé. C'était le cas, pensait-on, du soldat qui serait dégradé pour avoir obéi aux ordres de son général, lequel d'ailleurs continuerait à être maintenu dans son commandement, car par un phénomène unique, mais qui peut s'expliquer par l'état de crise d'où on n'était pas encore sorti, c'était justement le soldat qu'on avait pris pour victime. Mon procureur général, dont je m'étais borné à suivre les instructions en ce qu'elles contenaient de plus modéré et de plus normal, à cause du principe de la discipline, était maintenu à son poste sans être seulement inquiété, grâce à Dieu, ce dont je l'ai félicité de grand cœur, pour ma part ; et moi j'étais frappé pour n'avoir pas voulu, suivant ses ordres, faire arrêter M. Chaudreau et l'envoyer en police correctionnelle !

La seule information officielle que je reçus de ma destitution fut la dépêche suivante, du procureur général, en réponse à ma demande d'explication sur le décret :

« La Rochelle de Poitiers, 2 avril 1871, 6 heures 30 soir.

« *Procureur général à procureur de la République, La Rochelle.*

« Je reçois décret qui nomme Delol en votre remplacement dont j'ignore absolument la cause. Je vous recommande le calme le plus grand. »

Je dois rendre cette justice à la population rochelaise que cette disgrâce aussi imprévue qu'étrange l'impressionna douloureusement. Je n'en veux d'autre preuve que les témoignages de déférence, de sympathie, que je rencontrai dans toutes les classes de la société. Je tenais à dire cela pour rendre hommage au bon esprit, à l'esprit de loyauté et d'honnêteté que j'ai constaté dans ces circonstances chez la population de La Rochelle.

Sous l'impression de la première émotion, on fit parvenir de vives mais respectueuses représentations au garde des sceaux au sujet de la mesure qui me frappait. M. le garde des sceaux, l'honorable M. Dufaure, répondit bientôt par une promesse de « réparation » en déclarant qu'il ne voulait pas me frapper, mais qu'il ne pouvait me laisser à La Rochelle du moment que M. Chaudreau remontait sur son siége, grâce au privilége de l'inamovibilité.

Cette réparation, au bout de six mois, ne la voyant pas venir, je pris le parti de me rendre à Versailles pour mettre sous les yeux du garde des sceaux toutes les pièces justificatives que j'avais entre les mains. Après avoir pris connaissance de ces documents, l'honorable M. Dufaure me tendit la main en me disant : « Monsieur Bergier, je vous promets de vous donner dans la magis-

trature assise, l'équivalent de ce qui vous a été enlevé dans celle du parquet. »

Je pris acte de ces rassurantes paroles, et pourtant j'attendis encore l'exécution des promesses du garde des sceaux pendant un an, c'est-à-dire que dix-huit mois après le décret qui m'avait frappé je fus réintégré, mais dans quelles conditions? Simple juge à un tribunal de sixième classe, poste de début, à deux cents lieues de mon pays, de ma famille, de mes intérêts et de mes affections, et cela, après neuf ans de services judiciaires!

Mon premier mouvement fut de refuser purement et simplement. Après avoir occupé les postes de substitut de sixième, cinquième et quatrième classes, après avoir refusé le poste de procurer de la République à Rochefort, parce que sous aucun prétexte je ne voulais me substituer à mon chef, recevoir un tel dédommagement, c'était une disgrâce imméritée. J'acceptai cependant, vu les observations et les conseils de mes amis, parmi lesquels je compte un de vos honorables collègues. J'écrivis au garde des sceaux, M. Dufaure, que j'acceptais ce poste véritablement dérisoire, ne voulant pas, ne pouvant pas douter de sa parole, je considérais cette nomination comme le commencement de la « réparation » qu'il m'avait promise. A cette heure, messieurs, trois ans se sont écoulés, et cette « réparation, » je l'attends encore. Nouvel et triste exemple de cette vérité : qu'une erreur se commet plus promptement qu'elle ne se répare. Ainsi que l'a dit un très-éminent et très-honoré magistrat: « Le procureur de la République de La Rochelle a été la victime expiatoire des fautes d'autrui. »

M. le président. Permettez-nous de revenir sur un point de votre déposition. Le décret de suspension des audiences du tribunal de La Rochelle ne vous a pas été signifié; vous en avez eu connaissance uniquement par la dépêche télégraphique que M. Ricard vous a communiquée?

M. Bergier. Oui, monsieur le président.

M. le président. Depuis, vous n'avez pas appris qu'il eût été publié et que l'ampliation de ce décret eût été communiquée au parquet?

M. Bergier. Non.

M. le président. Une seconde question. Vous nous avez raconté qu'en sortant du Palais de justice, vous aviez traversé la foule qui s'était écartée avec égards devant vous. Cette foule était-elle excitée ou simplement curieuse? Quelle était son attitude?

M. Bergier. Son caractère en ce moment était calme, respectueux. Maintenant était-il respectueux à cause de ma personne? Ma présence a-t-elle fait cesser les excitations de paroles qui régnaient avant? je l'ignore, mais je suis disposé à le penser.

M. le président. Vous ne savez pas si avant votre arrivée l'attitude de ce rassemblement était bruyante?

M. Bergier. Je sais qu'il était assez bruyant; j'entendis des fenêtres du parquet le tumulte de voix qui parvenaient jusqu'à moi, et c'est précisément parce que j'étais étonné de voir, malgré l'apparition du placard, cette foule continuer à stationner aux abords du palais, pour montrer par ma présence que je ne craignais de sa part aucun désordre, que je m'en allai purement et simplement.

M. Caillet. Y avait-il des menaces pour l'ordre public partant de la foule?

M. Bergier. A ce moment-là, non.

M. de La Borderie. La veille au soir, — vous étiez procureur de la République, par conséquent chef du parquet, — vous n'avez rien connu, vous n'avez vu aucun indice de l'agitation de la ville en dehors de ce qui se serait dit au club?

M. Bergier. Je ne connais, en dehors de ce qui m'avait été rapporté officieusement dans le cours de la soirée, que cette lettre dont j'ai parlé, particularité à laquelle je ne prêtai qu'une attention médiocre et qui ne me préoccupa pas beaucoup.

J'avoue franchement que je ne redoutais pas de violence. Je ne le redoutais pas parce que j'avais l'esprit rassuré par le précédent dont je vous ai parlé. Seulement, en y réfléchissant, je songeais à la situation anormale, — le mot est même trop faible pour caractériser cette situation, — de La Rochelle à ce moment.

En dehors des soldats, il y avait plus de dix mille personnes étrangères à la ville; on ne savait où se loger. C'est ainsi que moi-même ayant à loger un de mes oncles fuyant l'invasion, j'ai été sur le point de ne pas pouvoir lui trouver d'abri.

Ce fut un propriétaire qui ne louait nullement en garni, qui eut la complaisance de me céder une partie de son propre appartement pour loger mon oncle.

M. de La Borderie. Vous n'avez pas d'autres faits précis à signaler sur l'état des esprits que cette proposition, faite le 1er février au soir, dans un club contre M. Chaudreau, s'il persistait à siéger, proposition que vous avez apprise par le secrétaire de M. Ricard?

M. Bergier. Pardon, j'ai dit par le secrétaire du préfet.

M. de La Borderie. A quelle heure se réunissait ce club?

M. Bergier. C'est le soir à huit heures environ qu'a eu lieu la réunion publique et c'est sur les dix heures que j'ai reçu la lettre de M. le secrétaire du préfet, laquelle d'ailleurs ne faisait que me confirmer ce qui m'avait été déjà rapporté par des personnes honorables.

M. Callet. Ce qui a motivé le deuxième décret, c'est la crainte de violences commises à La Rochelle?

M. Bergier. La réponse à cette question est trop complexe pour qu'il soit possible de la faire par oui ou par non; je n'ai pas été informé des motifs du deuxième décret, mais on peut facilement les supposer d'après les faits qui précèdent.

M. Callet. M. Ricard a dit à la tribune qu'il y avait une foule nombreuse; à combien de personnes l'estimez-vous?

M. Bergier. Il serait difficile de le dire.

M. Callet. Croyez-vous que cette foule fût venue afin d'empêcher M. Chaudreau de monter sur son siége? Y a-t-il eu des vivats, lorsque le tribunal a été empêché de siéger et qu'on vous a vu venir?

M. Bergier. J'ai déjà exposé que la foule s'était tenue à mon aspect dans le respect et le silence le plus complets; au reste, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, je me renferme absolument dans mon appréciation personnelle.

Encore une fois, ce n'est pas la foule qui me préoccupait, ma préoccupation était de restreindre l'incident, de donner au conflit les proportions les plus minimes; j'avais le cœur tellement déchiré de ce qui se passait que les questions de détail, que les questions pour ainsi dire extérieures au tribunal, étaient absolument pour moi reléguées au second plan.

M. Callet. Vous n'avez remarqué ni signes de colère, ni signes de joie?

M. Bergier. Je ne puis pas dire que cette foule ne manifestait ni signes de colère, ni signes de joie. Je remarquai que la foule, lorsque je descendis les degrés du palais, s'écartait respectueusement, et qu'elle s'en est allée, quand elle m'a vu partir.

Un membre. Vous n'aviez pas d'appréhension pour le maintien de l'ordre à ce moment?

M. Bergier. Sans aucun doute, puisqu'il n'y avait plus de cause d'émotion pour la foule. Je sais que le matin, comme je l'ai déjà dit, M. Ricard avait donné des ordres à la gendarmerie dans le but de maintenir l'ordre; je sais que j'ai trouvé ces ordres très-logiques, sans les avoir sollicités.

L'initiative et la direction ne m'appartenant pas, je me contentai de trouver que ces ordres étaient judicieusement donnés en ce sens qu'il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir à le guérir.

Toujours est-il qu'en ce qui concerne la question de péril imminent, elle ne me préoccupait pas; ma pensée était détournée vers un autre objet qui était celui-ci : trouver un moyen d'apaisement d'un conflit qui me désolait.

Je me disais toujours qu'au cas où un désordre grave se produirait je me présenterais devant la foule, et j'espérais avec la modération dont je ne voulais pas me départir, avec les sympathies que, grâce à Dieu! j'avais trouvées depuis mon arrivée dans la population, être assez fort pour empêcher le désordre. Voilà au fond quelle était ma pensée; c'est ainsi que je suis sorti de mon parquet me présentant simplement à la foule, sans me préoccuper de rien, les mains dans mes poches, sans proférer la moindre parole.

M. de La Borderie. M. Bergier nous a dit qu'à partir d'un certain moment, le 1er février, je crois, c'était M. Ricard qui avait pris la direction des mesures qui devaient amener l'exécution du décret du 28 janvier, malgré la résistance de M. Chaudreau; en conséquence, nous devons en conclure que l'idée de la suspension des audiences du tribunal de La Rochelle est entièrement étrangère à M. Bergier.

M. Bergier. Complétement étrangère.

M. de La Borderie. Ce serait M. Ricard qui l'aurait eue.

M. Bergier. Je ne sais si cette idée vient de M. Ricard ou du gouvernement, ou de tous les deux conjointement.

M. de La Borderie. Il y a cependant une dépêche écrite et signée par vous le 1er février 1871, dans laquelle, vous adressant au ministre de la justice à propos de l'ordre donné par lui d'assigner M. Chaudreau en police correctionnelle, vous lui dites que les deux juges de La Rochelle s'associant à la protestation du président, il serait impossible d'arriver à constituer le tribunal, et vous ajoutez :

« La question est carrément et résolûment posée par le tribunal; sa rébellion aura-t-elle le dessus sur le gouvernement de la République? Il n'y a donc absolument qu'un seul moyen, celui indiqué hier par le commissaire extraordinaire. Devant le coup porté sur le greffier Mautin, l'ex-président sera forcé de reculer, et les magistrats suspendus réfléchiront. Il faut à tout prix mettre fin à ce scandale qui devient intolérable. »

Il semble, d'après les termes de cette dépêche, que si la première idée des mesures prises contre le tribunal de La Rochelle est venue de M. Ricard, vous vous y seriez toutefois associé énergiquement et vous auriez vivement insisté près du ministre pour qu'il l'adoptât. C'est pourquoi j'ai cru devoir remettre sous vos yeux un extrait de ce télégramme (1).

M. Bergier. Cette dépêche n'est pas de moi, elle

(1) Voir le texte complet de cette dépêche à la dernière page de la déposition de M. Chaudreau, ci-dessus.

m'a été dictée par le commissaire extraordinaire; voici l'original écrit de la main de M. Ricard. Je crois n'avoir pas besoin d'insister, messieurs, pour vous assurer que cette écriture est celle de M. Ricard.

M. le président. Vous affirmez que M. Ricard vous a dicté cette dépêche ?

Un membre. Il est nécessaire que ce fait soit consigné dans la déposition.

M. Chaper. Le témoignage de M. Bergier est formel; je connais d'ailleurs l'écriture de M. Ricard et je confirme que cette dépêche est écrite tout entière de sa main.

M. le président. Il est donc constaté que M. Ricard vous a dicté la dépêche portant votre signature et que je vous représente. Vous produisez l'original écrit de la main de M. Ricard et vous déclarez que vous en avez purement et simplement fait une copie.

M. Bergier. Oui, et c'est la confirmation de ce que j'avais l'honneur de vous dire, qu'à partir de ma retraite de l'audience mon rôle a complètement cessé d'être actif.

M. Callet. Je demanderai à M. Bergier de vouloir bien se dessaisir de cet original.

M. Bergier. Je ne crois pas que sur ce point il puisse y avoir le moindre doute.

M. le président. Nous avons, en effet, votre déclaration, elle suffit et vous produirez cette pièce au besoin.

M. Bergier. M. Ricard n'a pas, je l'espère, à opposer une négation à mon affirmation, aussi bien je suis convaincu d'avance qu'il n'y songera même pas un seul instant.

M. de La Borderie. Dans la dépêche de M. Ricard du 31 janvier, à laquelle la vôtre du 1er février fait allusion, les mesures réclamées par le commissaire extraordinaire sont ainsi indiquées :

« ...Il faut de l'énergie : suspension des audiences, suspension des juges, destitution du greffier, ordre de fermer la salle d'audience jusqu'à nomination d'un président nouveau. »

Il n'y avait cependant pas d'agitation à La Rochelle en ce moment ?

M. Bergier. Je me suis bien longuement expliqué sur l'émotion produite par la résistance de M. Chaudreau. Je suis heureux, en ce qui me concerne, que vous ayez soulevé cet incident.

Lorsque je fus frappé, comme je vous le disais, au mépris de toutes les règles hiérarchiques, il fallait une victime à tout prix, et le choix fut, cette fois encore, tel qu'on en voit trop souvent des exemples aux époques de crise. Je vins à Versailles sur le conseil de mes amis et de magistrats, qui me disaient qu'un pareil décret, obtenu par surprise, ne pouvait être maintenu ; j'allai voir le secrétaire de l'honorable M. Dufaure, qui, comme il est d'usage à l'égard des infortunés qu'on est résolu à sacrifier, me reçut assez mal et se contenta pour toute réponse de me montrer la dépêche à laquelle M. le député faisait allusion. Je n'avais en ce moment aucune pièce sur moi, je me contentai de lui dire : « Cette dépêche est sous mon couvert, mais ce n'est pas moi qui en suis l'inventeur, qui en ai fait la rédaction. » M. le secrétaire était sans doute trop occupé pour prêter l'oreille à ma protestation; heureusement que lorsque je pus mettre sous les yeux de M. Dufaure, les documents qui, grâce à Dieu, justifiaient surabondamment ma conduite, l'éminent garde des sceaux ne s'y méprit pas un seul instant, lui.

Je suis donc heureux, monsieur, que vous ayez soulevé cet incident qui était sorti de ma mémoire en faisant mon récit.

M. le président. Personne n'a plus de questions à adresser à M. Bergier?

La Commission vous remercie, monsieur, de votre déposition.

(Séance du 19 février 1874.)

Déposition de M. RICARD

M. le comte Daru, *président.* La Commission vous a remis une série de questions qui ont été posées à M. le président du tribunal de La Rochelle ; je n'ai pas besoin de les répéter, je vous prie de vouloir bien y répondre.

M. Ricard. Il y a quelques-unes de ces questions auxquelles il ne me sera pas possible de répondre, parce qu'il s'agit de faits qui se sont passés en dehors de moi, mais je vais dire à la Commission tout ce que je sais.

Messieurs, avant de commencer mon récit, je vous demande la permission de placer tout d'abord une réflexion.

Je suis de ceux qui ont approuvé le décret du 20 janvier 1871 ; je l'ai trouvé moral et politique; moral, parce qu'il condamnait un acte qui, suivant moi, était des plus condamnables ; politique, parce qu'en temps de révolution il flétrissait énergiquement l'emploi de cette arme dont les partis au pouvoir ont parfois fait usage en France : les juridictions et les tribunaux exceptionnels.

Je vous fais cette déclaration, messieurs, uniquement pour que, dès mes premières paroles, la Commission comprenne bien qu'elle a devant elle un homme qui ne renie aucun de ses sentiments, qui ne répudie aucun de ses actes, et qui au contraire en assume pleinement et entièrement la responsabilité.

Ce que j'ai fait à La Rochelle, j'ai cru devoir

le faire ; je vous prie de ne voir dans mes paroles aucune sorte de jactance, mais en me reportant aux temps malheureux dans lesquels le fait s'est passé, je persiste à croire que j'ai bien fait, que j'ai fait mon devoir, et si je me retrouvais dans des circonstances pareilles, je dois vous dire que j'agirais de même.

M. le comte de Maillé. Ce n'est pas rassurant!

M. Ricard. Mon cher collègue, vous vous hâtez bien de juger, permettez-moi de vous le dire, vous allez même plus loin : vous condamnez. Si vous voulez bien avoir quelque patience, vous verrez tout à l'heure quels sont les actes de l'homme dont les paroles vous paraissent pour l'avenir si peu rassurantes. Je trouve, quant à moi, mes sentiments et mes convictions de nature à rassurer tout le monde et cela me suffit.

M. le comte de Maillé. Je ne voulais pas parler de votre personne, mais de l'acte lui-même.

M. Ricard. Permettez-moi de vous répondre que je crois que vous ne le connaissez pas.

M. le comte de Maillé. Je vous demande pardon, je le connais.

M. le président. Veuillez ne pas interrompre. En ce moment, la Commission n'a qu'à écouter.

M. Ricard. Le fait est, selon moi, bien simple.

Le décret porte la date du 20 janvier. Si je ne me trompe, il n'a paru au *Moniteur* que le 28 janvier ; vous vous rappelez que le *Moniteur* était le *Journal officiel* de cette époque. Mes souvenirs ne sont point précis sur la date du 28, mais dans tous les cas il serait facile de la vérifier.

Le 29 ou le 30, j'étais à La Rochelle. A ce moment, on disait que M. le président du tribunal avait manifesté l'intention de ne tenir aucun compte du décret du 20 janvier, de monter quand même à l'audience et de ne céder qu'à l'emploi de la force. Il l'avait dit à plusieurs personnes, et même, si je ne me trompe, aux magistrats qui devaient siéger à côté de lui. Je l'ai appris, quant à moi, par un des amis de ces magistrats.

Les premières dépêches qui firent connaître ces faits au Gouvernement sont les dépêches qui furent échangées entre M. le procureur général près la Cour de Poitiers, M. le ministre de la justice et M. le procureur de la République de La Rochelle.

La première porte la date du 30 janvier 1871. Elle est adressée par le procureur général au ministre de la justice qui l'avise que le président du tribunal de La Rochelle a résolu de présider l'audience du lendemain.

Sur la même feuille se trouve la réponse qui fut adressée par M. le ministre de la justice à la question qui était posée par le procureur général.

« Bordeaux, 31 janvier 1871, 12 h. 10 matin.

« *Réponse. — Justice à Procureur général, Poitiers.*

« Le membre du parquet tenant l'audience déclarera au président que s'il n'exécute pas le décret et qu'il veuille siéger, lui, proteste et se retire de l'audience ; il déclarera au greffier et aux huissiers audienciers que s'ils tiennent l'audience ils seront révoqués.

« Le premier président à Bordeaux a voulu aussi monter sur son siége ce matin; le ministère public a déclaré qu'il se retirerait, et, après discussion en chambre du conseil, les magistrats s'étant refusés à suivre le premier président, l'audience n'a pas eu lieu. Qu'on fasse de même à la Rochelle. Rendez-moi compte. J'envoie cette même dépêche au procureur de la République à La Rochelle. »

En effet, le même jour, le procureur de la République de La Rochelle recevait une dépêche ainsi conçue :

« La Rochelle de Bordeaux, 31 janv. 1871, 12 h. 10 matin.

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« Le procureur général m'avise que le président de votre siége est résolu à présider l'audience demain, malgré le décret. »

A la suite, se trouve la dépêche dont je viens de vous donner lecture.

M. Chaudreau tint son audience. Je n'ai pas à apprécier ici les motifs qui ont déterminé sa conduite. Je me bornerai purement et simplement à constater, que depuis le 4 septembre, M. le président du tribunal avait rendu la justice au nom du Gouvernement du 4 septembre; qu'il avait respecté et fait respecter tous ses décrets; qu'il se trouvait là devant un décret de ce même gouvernement ; que son devoir, tout en protestant, s'il croyait devoir le faire dans son intérêt personnel, était de s'incliner, de subir, si vous préférez ce mot, ce qui était la loi, et d'attendre en silence la réunion prochaine de l'Assemblée pour y porter sa protestation.

Tel était le devoir étroit du magistrat.

J'estime, à un autre point de vue, que sa conduite présentait un caractère de haute gravité. La ville de La Rochelle, — on a dit qu'elle est très-calme, — avait toujours été très-calme ; mais, comme beaucoup d'autres villes des plus paisibles, elle était, à cette époque, sous le coup des événements terribles qui étaient venus fondre sur le pays; dans les esprits, il régnait une

grande surexcitation, et ce triste exemple d'un président de tribunal, qui ne reconnaissait plus le gouvernement auquel il obéissait la veille, dédaignant ses décrets, provoquant les officiers ministériels et les avocats à l'imiter, pouvait exciter ou irriter les citoyens et troubler la paix publique.

M. le président tint donc son audience, et je dois dire à la Commission que ce fait produisit dans la ville une très-vive émotion.

C'est à ce moment que se place la première dépêche que j'adressai à M. le ministre de la justice.

« La Rochelle, 31 janvier 1871.

« *Ricard, commissaire extraordinaire, à ministre Justice, Bordeaux.*

« Aujourd'hui le président du tribunal exclu par votre décret est remonté sur son siége, malgré les observations du procureur de la République en chambre du conseil..... »

Il y avait eu, en effet, cela m'a été rapporté depuis, des observations soumises à M. le président par M. le procureur de la République, dans la chambre même du conseil.

« .....Il était assisté des deux juges du siége; le procureur de la République a protesté à l'audience et s'est retiré; l'huissier, les avoués, les avocats également; le tribunal s'est retiré et a malheureusement trouvé un avocat pour tenir le parquet; il est alors remonté de nouveau et a fait seulement l'appel des causes; le greffier Mautin assistait le tribunal dans cet acte de rébellion préméditée; demain on doit recommencer. Si vous laissez ce scandale se renouveler, c'est l'abdication du gouvernement; il faut de l'énergie: suspension des audiences, suspension des juges, destitution du greffier; ordre de fermer la salle d'audience jusqu'à nomination d'un président nouveau; télégraphiez-moi immédiatement votre décision.

« Signé: A. Ricard. »

Vous le voyez, messieurs, cette dépêche prouve que la mesure était indiquée par moi. A mon sens, c'était la meilleure manière de mettre fin à ce que j'estimais être un véritable scandale, et à ce que je croyais, d'après les renseignements qui m'avaient été fournis, pouvoir amener des troubles dans la ville. Je pensais, qu'à cette date du 31 janvier, la suspension des audiences du tribunal par un décret du gouvernement, n'aurait pas de conséquences bien fâcheuses au point de vue de la justice, car à cette époque, les audiences étaient *blanches*, pour ainsi dire, et l'interruption ne devait être que de quelques jours. Enfin, cette mesure était à mes yeux le meilleur moyen d'empêcher les magistrats de donner une seconde fois un exemple que je tenais pour mauvais, surtout en raison des circonstances au milieu desquelles nous nous trouvions.

Cette première dépêche en amena une autre du ministre de la justice. La voici:

« Bordeaux, 1er février 1871, 9 h. 45 matin.

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« J'apprends que M. Chaudreau, ex-président du tribunal de La Rochelle, exclu de son siége par décret du gouvernement en date du 28 janvier, a présidé hier le tribunal malgré la protestation du ministère public qui s'est retiré. J'apprends avec le plus vif mécontentement que des juges du tribunal ont siégé à ses côtés, et que le greffier tenant la plume, un avocat ayant consenti à occuper la place du ministère public, le simulacre d'audience a été tenu. Au moment où je vous écris, le président de La Rochelle a reçu l'ampliation du décret qui le déclare déchu de son siége: il ne peut dire qu'il n'en a pas la connaissance officielle; veuillez lui rappeler les termes de l'article 197 du Code pénal; s'il veut remonter sur son siége et qu'il trouve encore deux juges pour tenir l'audience, retirez-vous, ordonnez au greffier de se retirer, et tenez-moi au courant en m'envoyant le nom des magistrats qui auront aidé M. Chaudreau dans sa rébellion; immédiatement faites assigner au plus bref délai de la loi M. Chaudreau devant le tribunal de police correctionnelle, et demandez contre lui les peines portées par l'article 197 du Code pénal.

« Signé: Crémieux. »

Arriva ensuite une autre dépêche du même jour, 1er février, 1 h. 30 du soir:

« *Procureur général à procureur de la République, La Rochelle.*

« Faites défense aux avoués, huissiers, greffiers, de paraître à l'audience sous la menace de la révocation.

« Si M. Chaudreau siége, informez-moi de ce qui s'est passé aujourd'hui.

« Signé: Raveaud. »

Autre dépêche, également du 1er février:

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« Je reçois à l'instant, après le départ de ma dépêche, une lettre du président de La Rochelle m'annonçant que, tant qu'il n'en sera pas em-

pêché par la force, il continuera à remplir les fonctions de président.

« Vous n'emploierez pas la force dans le sanctuaire de la justice qu'il faut entourer de respect; mais si le président siége, vous le ferez immédiatement assigner devant le tribunal correctionnel, ainsi que je vous l'ai dit dans ma dépêche. Mettez-moi, je vous prie, au courant de tout ce qui se passe. »

Autre dépêche, du 1er février, 10 heures du soir :

« *Justice à procureur général, Poitiers.*

« On m'annonce que M. Chaudreau persiste à siéger malgré le décret qui le révoque. Faites exécuter la loi. S'il se présente à l'audience, ordonnez son arrestation.

« Signé : LEVEN. »

Voici, maintenant, la deuxième dépêche envoyée par moi au ministre de la justice :

« La Rochelle, 1er février 1871, 10 heures.

« *Ricard, commissaire extraordinaire, à ministre Justice, Bordeaux.*

« Il n'est pas possible de s'arrêter un instant à la pensée d'une poursuite devant le tribunal de la Rochelle, dirigée contre le président qu'assistaient les deux seuls juges de ce même tribunal. Qui donc les jugerait? Il faut uniquement suspendre, par un décret que vous notifierez par télégraphe, les audiences, sinon les juges; ordonner la fermeture des portes de la salle d'audience, y faire placer des factionnaires et tout s'arrêtera là, je vous l'affirme; mais adressez cela dès demain matin; toute la ville sera à l'audience demain, il ne faut pas de scandale nouveau.

« Signé : RICARD. »

Puis une troisième dépêche, toujours du 1er février 1871, également de moi, à 10 heures 50 minutes :

« Je ne reçois pas de réponse de vous, cependant il y a une extrême urgence. Fixez-moi immédiatement par télégramme après avoir conféré avec le ministre. »

M. Chaper. Pardon; à qui cette dernière dépêche est-elle adressée? Vous dites : « Conférez avec le ministre. » Il s'agit donc d'une autre personne?

M. Ricard. Elle était adressée à M. Leven, chef de cabinet du ministre. Je vous demande pardon, mais je croyais l'avoir dit.

Vient ensuite une autre dépêche du 2 février, 9 heures 38 minutes, ainsi conçue :

« Je suis ici; envoyez-moi l'autorisation de suspendre et de fermer; je réponds de tout; je vous enverrai des propositions dans l'après-midi. »

A la suite de celle-là, je reçus la dépêche suivante contenant le décret :

« DÉPÊCHE OFFICIELLE.

« La Rochelle de Bordeaux, 10 h. 28 soir.

« *Gouvernement à commissaire extraordinaire, Ricard.*

« Le gouvernement de la Défense nationale décrète :

« Les audiences du tribunal de La Rochelle sont suspendues. La salle d'audience sera immédiatement fermée.

« Le commissaire extraordinaire, le procureur de la République et les autorités compétentes sont chargés de l'exécution du présent décret.

« Signé : AD. CRÉMIEUX, L. GAMBETTA, A. FOURICHON, G. BIZOIN. »

Voilà, messieurs, le décret.

M. de La Borderie. Quelle en est la date?

M. Ricard. Le 2 février, 10 h. 28 m. du soir, je crois.

M. le président. Permettez-moi de rappeler vos souvenirs sur ce point, car il est important de fixer la date et l'heure. Vous dites 10 heures 28 minutes du soir; ne serait-ce pas plutôt le matin? Quand vous avez apporté cette dépêche à M. le procureur de la République, il était à déjeuner. Vous la lui auriez remise et vous la lui auriez lue, il le déclare dans sa déposition.

M. Ricard (*après avoir examiné sa dépêche*). Elle doit être, en effet, de 10 heures du matin. C'est le 2 février que le tribunal est monté pour la seconde fois à l'audience; oui, c'est bien le matin, évidemment, que j'ai dû recevoir cette dépêche.

M. Chaper. D'autant que c'est ce jour-là que les portes du tribunal ont été fermées.

M. le président. C'est en effet le 2 février qu'un sous-officier de gendarmerie est entré dans la chambre du conseil et en a expulsé les magistrats qui s'y trouvaient réunis. Cette date doit être restée dans vos souvenirs.

Voici ce que je lis dans la déposition de M. le procureur de la République :

« M. Ricard vint me trouver à onze heures et demie et m'annonça qu'il venait de recevoir de la délégation un décret qui ordonnait la fermeture immédiate des audiences du tribunal; il

tenait à la main cette dépêche, il me la montra et se mit en mesure de la faire exécuter. »

M. Ricard. Je le crois comme vous, monsieur le président. Il y a ici, du reste, après les chiffres de l'heure, un mot qu'il est difficile de lire.

M. Chaper. Cela est très-fréquent dans les télégrammes ; ordinairement on ne peut pas lire distinctement l'indication du soir ou du matin.

M. Ricard. Voici donc cette dépêche, messieurs, dépêche officielle contenant le décret. J'ai lu dans divers journaux, — je ne le rappelle que d'une façon incidente, — qu'il y avait lieu de croire que ce décret n'avait jamais existé, et que je l'aurais tout simplement inventé ; il ne pouvait me convenir de répondre et de paraître me défendre contre une telle supposition, j'ai laissé dire et calomnier librement ; devant vous, je produis l'original même de la dépêche contenant le décret.

Maintenant ce décret existe-t-il dans les archives du ministère de la justice ? Cela doit être très-certainement, à moins qu'il ne soit égaré momentanément ; mais, quant à moi, tout ce que je puis dire, c'est que je l'ai reçu et qu'il porte les signatures de tous les membres du gouvernement, Crémieux, Gambetta, Fourichon, Glais-Bizoin.

M. de La Borderie. Ce qui est contesté, c'est l'existence du décret.

M. le président. La dépêche télégraphique que vous nous représentez n'est pas un décret mais l'annonce d'un décret. Nous l'avons demandée à la chancellerie, nous l'avons fait chercher dans le *Journal officiel* ; il n'y en a trace nulle part, ni à la chancellerie, ni au *Journal officiel*.

M. Ricard. Alors, je crois, s'il en est ainsi, que le mieux, pour être édifié sur l'existence du décret original, serait d'entendre et le ministre de la justice et les membres du gouvernement de la délégation dont les signatures sont apposées au bas du décret. En ce qui me concerne, il m'est absolument impossible de vous donner d'autres renseignements.

M. le président. Vous n'avez reçu communication de ce décret que par le télégraphe ; il ne vous a pas été autrement notifié ?

M. Ricard. Non, monsieur le président.

M. le président. Et ce décret télégraphié vous a paru avoir un caractère officiel ? La dépêche reçue, vous avez donné des ordres ; pouvait-elle suffire ?

M. Ricard. Parfaitement, j'étais certain qu'elle m'était adressée par le ministre de la justice ; l'administration du télégraphe, l'intermédiaire entre le ministre et moi, avait transcrit la dépêche sur un papier jaune consacré aux dépêches officielles, il n'y avait pas de doute possible.

M. le président. M. le procureur de la République l'a pensé comme vous, et comme vous, a obéi à un décret signifié par voie télégraphique.

M. Callet. De qui est l'écriture du corps de la dépêche ? de qui sont les noms qui figurent comme signature dans l'original ?

M. Ulric Perrot. Du directeur du télégraphe.

M. le président *à M. Ricard.* Veuillez continuer votre déposition.

M. Ricard. Lorsque je reçus ce décret, — et, mes souvenirs me revenant, c'est évidemment le matin que je l'ai reçu, — je pris toutes les précautions nécessaires pour en assurer l'exécution.

Le décret a été affiché sur les portes de la salle des Pas-Perdus ; on a fait fermer ces portes, et des gendarmes y ont été postés pour empêcher tout le monde de pénétrer, tant dans cette salle des Pas-Perdus que dans le prétoire du tribunal. Je n'avais eu aucune espèce de rapport avec les gendarmes qui avaient été placés là en sentinelles ; je n'avais vu que le commandant de la gendarmerie qui m'avait été envoyé la veille ou l'avant-veille par le préfet de La Rochelle. Cet officier était allé entretenir le préfet de la crainte qu'il avait qu'il n'y eût quelques troubles dans la ville. Le préfet de la Charente-Inférieure, M. Mestreau, aujourd'hui un de nos collègues, — il est resté, je dois le dire à la commission, absolument étranger à tout ce qui s'est fait, je m'en suis seul mêlé, — le préfet dis-je, en recevant communication des craintes du commandant de la gendarmerie, répondit à cet officier d'aller trouver le commissaire extraordinaire et de l'entretenir de cette affaire. Je ne me suis donc concerté qu'avec le commandant de la gendarmerie.

On a parlé d'un ordre écrit au crayon, ordre qui aurait été donné pour empêcher les magistrats de pénétrer dans la chambre du conseil.

Je n'ai nul souvenir de cette circonstance. Je ne crois pas avoir donné un tel ordre, et surtout je ne l'ai pas donné écrit au crayon. J'aurais pu peut-être donner un ordre écrit dans les formes ordinaires, prescrivant de fermer toutes les portes du palais ; cela est possible, mais je n'en ai pas gardé le moindre souvenir. Je dois dire du reste que, si cet ordre m'avait été demandé, je l'aurais donné.

M. le président. L'ordre écrit au crayon n'est pas écrit de votre main ; selon un témoin, vous l'auriez dicté au commandant de gendarmerie.

M. Chaper. Il est écrit par le commandant de gendarmerie.

M. le président. Je l'ai dit, et il a été donné à un maréchal-des-logis.

M. Ricard. J'avais, moi, donné l'ordre général (je tiens à assumer la responsabilité de tous mes actes), j'avais donné l'ordre au commandant de

gendarmerie de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du décret ; nous en avions conféré ensemble. Mais je n'ai point donné d'ordres, à la hâte, au crayon; il y a là un fait qui, je l'affirme, aurait été absolument contraire à mes habitudes. Maintenant ai-je donné un ordre verbal ou écrit à l'encre, je n'en sais rien.

M. le président. Voici, pour rappeler vos souvenirs et pour bien fixer les faits, en quels termes M. le président Chaudreau en dépose :

« Nous avons entendu un peu de bruit; puis le maréchal-des-logis s'est présenté à nous accompagné de deux gendarmes... Il m'a présenté un ordre écrit au crayon... C'était un ordre dicté par M. Ricard et écrit par le commandant de gendarmerie. »

M. Ricard. Cette allégation est de tous points inexacte ; cet ordre au crayon n'est pas de moi, n'a pas été dicté par moi ; j'avais prescrit de fermer les portes de la salle des Pas-Perdus et de la chambre du conseil afin que personne ne pût y pénétrer. Je pensais qu'une fois les portes fermées et personne ne pouvant pénétrer à l'intérieur, il n'y aurait besoin de prendre aucune autre mesure, et que, devant les portes fermées, chacun se retirerait ; il en eût certainement été ainsi si mes ordres avaient été exécutés fidèlement.

En ce qui concerne les personnes, je n'avais, je le déclare, aucun motif de haine personnelle contre M. le président du tribunal de La Rochelle.

M. le président. Au contraire ; il avait eu lieu de se féliciter, en dehors du fait dont il s'agit, de ses rapports avec vous. Vous lui aviez écrit une lettre fort aimable et qui n'avait rien de banal pour le féliciter de son avancement; il reconnait que vos rapports avec lui jusque-là avaient été excellents.

M. Ricard. C'est vrai, cette lettre remonte à quelques années, mais, je le répète, je n'avais contre lui aucun sentiment d'inimitié personnelle.

Je voudrais ne rien dire de blessant pour personne, croyez-le bien, messieurs, mais enfin je suis de ceux qui ont jugé avec une grande sévérité l'acte des magistrats qui se sont mêlés aux commissions mixtes. Eh bien, sous l'empire et tant que l'empire a vécu, j'ignorais que M. Chaudreau eût jamais fait partie des commissions mixtes ; je l'ignorais complétement, et beaucoup de ses concitoyens l'ignoraient comme moi.

M. le président. Cependant permettez-moi de vous dire qu'il y a une dépêche de vous dans laquelle vous donnez au gouvernement les noms des magistrats qui avaient fait partie des commissions mixtes !

M. Ricard. Oui, mais ce n'est qu'après le 4 septembre que nous avons été édifiés sur tout cela et que nous avons eu entre les mains les cahiers des commissions mixtes donnant les noms des proscripteurs et des proscrits : antérieurement au 4 septembre nous n'en connaissions rien. Je n'étonnerai personne dans la commission en disant que pendant vingt années le pays a ignoré les détails de ces actes odieux ; que les commissions mixtes, pour accomplir leur œuvre détestable, avaient pris des précautions ; que les dossiers avaient disparu, et qu'ainsi que cela a été dit devant l'Assemblée, il n'y avait que les victimes en deuil qui pussent savoir qu'elles avaient été les victimes ; j'ajoute que bien souvent, dans les départements même, on ne connaissait pas les noms des proscripteurs.

M. Chapor. C'est parfaitement exact.

M. Ricard. Je n'avais donc point su antérieurement que M. Chaudreau eût jamais fait partie des commissions mixtes. Quand je l'ai appris, quand j'ai pu constater qu'il était de ces magistrats « qui avaient oublié les plus saintes doctrines de la magistrature, » j'en ai éprouvé un vif sentiment de tristesse, parce qu'auparavant j'avais eu avec lui les relations les plus courtoises et que mes sentiments étaient désormais profondément modifiés à son égard, mais je n'ai point ressenti de haine personnelle. J'ai dû appliquer un décret ; je devais le faire, je l'ai fait; mais j'avais donné à ceux qui étaient chargés de l'exécution de ce décret des ordres tels, qu'ils impliquaient qu'à l'encontre des magistrats, objet de ce décret du gouvernement, on ne s'écarterait pas des règles de la courtoisie et du respect qui leur étaient encore dus.

Quand le décret a été affiché, quand les portes du tribunal ont été fermées, j'ai rendu compte des divers incidents de la journée au ministre de la justice. Cette dépêche porte la date du 2 février 1871, elle est ainsi conçue :

« J'ai reçu décret à onze heures ; immédiatement je l'ai fait afficher à la porte du tribunal en le contresignant, puis j'ai fait fermer les portes de la salle d'audience et j'y ai mis des sentinelles pour que, dans le cas où il y aurait de la part du président exclu intention de pénétrer de force, il y eût un délit ridicule de violence sur une sentinelle ; le tribunal est venu, mais devant les portes fermées il s'est retiré. Tout est fini maintenant, sans trouble, car hier dans une réunion on avait décidé d'enlever le président de son siége, et cela aurait été fait ; l'ex président n'aura pas le martyre. Tout ira bien. Dans deux heures je vous enverrai liste de présentation pour La Rochelle. »

Telles sont, messieurs, les dépêches relatives à cet incident.

En résumé, je représente à la commission un décret qui a été rendu par le gouvernement ; j'ai fait exécuter ce décret dans toute son intégrité. Je l'avais d'ailleurs moi-même sollicité du gouvernement parce que, dans ma pensée, c'était là le meilleur moyen de mettre fin à un conflit qui pouvait créer des difficultés graves et même troubler la tranquillité de la ville.

J'arrive maintenant à un autre point.

Est-il exact, ainsi que je l'ai dit, qu'il y eût dans la ville une certaine agitation? Est-il vrai que cette agitation fût de nature à préoccuper sérieusement et sincèrement un homme qui avait le devoir de prévenir toutes espèces de troubles ?

Voici ce que je peux dire à la commission.

Le commandant de gendarmerie était allé trouver le préfet de la Charente-Inférieure et lui avait fait part de ses inquiétudes. Je vous ai déjà dit tout à l'heure que le préfet, M. Mestreau, est resté complètement étranger à cette affaire; c'est à moi que le commandant de la gendarmerie est venu faire connaître qu'il redoutait une grande agitation ; c'est avec moi qu'il a conféré sur les mesures à prendre. Cette communication ne m'avait pas d'ailleurs surpris; moi-même, qui connais bien La Rochelle, j'avais parfaitement remarqué que dans les rues il y avait une réelle agitation.

La meilleure preuve que je puisse vous donner de l'existence de cette agitation, c'est celle-ci : la veille, il s'était tenu une réunion dans un club, et là fut faite, très-sérieusement, la proposition de se rendre le lendemain au tribunal et, s'il le fallait, d'empêcher même par la force le magistrat révoqué de remonter sur son siége.

Je peux donner à la commission la justification de mes paroles; ensuite elle pourra aviser et ouvrir telle enquête qu'elle jugera convenable pour arriver à la constatation du fait, je le désire ; quant à moi, je lui apporte le témoignage des personnes qui assistaient à la réunion, l'affirmation de celles qui faisaient partie du bureau et enfin la déclaration de celui-là même qui fit la proposition.

Voici, en effet, deux documents que je veux faire passer sous vos yeux.

Le premier est une lettre de M. Cartier, ex-pharmacien en chef du camp de Dompierre.

Elle est ainsi conçue :

« Monsieur Ricard,

« Je m'empresse de vous adresser les renseignements que vous me demandez et qui ont précédé la fermeture du tribunal civil de La Rochelle.

« La veille du jour où les audiences du tribunal civil furent suspendues par un décret du gouvernement de la Défense nationale, il y avait réunion publique dans la grande salle de la rue Guiton, appartenant au sieur Bachelier. La réunion était présidée par M. Gaston Romieux. Je faisais partie du bureau.

» M. le docteur Brard, membre comme moi du bureau, arriva pendant la séance et m'annonça qu'il allait appeler l'assemblée à se prononcer sur la conduite à tenir vis-à-vis du président récemment révoqué, dont l'intention était de tenir audience le lendemain.

« J'essayai, mais en vain, de dissuader mon collègue qui prit la parole et déclara que plusieurs citoyens, indignés de cette résistance au décret se proposaient de se réunir le lendemain à la salle d'audience et d'empêcher, même par la force, le président révoqué de monter sur son siége. Il demanda qu'on fît une manifestation digne et imposante. Cette motion fut appuyée par un assez grand nombre d'assistants. Je m'élevai avec indignation contre une telle proposition. Je représentai avec une vive énergie que la manifestation projetée pouvait amener les conséquences les plus regrettables; que nous, simples citoyens, n'avions pas qualité pour faire exécuter les lois, qu'à l'autorité seule incombait cette charge.

« Ces considérations furent goûtées et appréciées par les plus sensés des assistants. Néanmoins la motion du docteur Brard trouva des adhérents et beaucoup de personnes quittèrent la réunion en se donnant rendez-vous pour le lendemain à midi à l'audience du tribunal.

« J'ajoute en terminant que nous avons été heureux mes amis et moi, d'apprendre que par ordre supérieur le tribunal était fermé, nous avons vu néanmoins nos craintes peut-être exagérées mais sûrement fondées sur le résultat de la provocation de la veille.

« J'atteste, pour rendre hommage à la vérité, l'entière exactitude de ces faits.

« Agréez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

« Signé : Cartier,

« Ex-pharmacien en chef du camp de Dompierre. »

M. le comte de Rességuier. Quelle en est la date?

M. Ricard. Oh! la date est récente; j'ai eu cette lettre depuis l'événement.

M. Chaper. C'est une lettre qui vous est adressée personnellement?

M. Ricard. Oui ; depuis que j'ai su qu'on contestait qu'il y eût eu du trouble et de l'agitation dans la ville, j'ai dû évidemment m'occuper de faire des recherches et recueillir des témoignages. J'aurais voulu vous apporter la déclaration du commandant de la gendarmerie; j'ai même

demandé son adresse à M. Mestreau, mais notre collègue m'a répondu qu'il croyait, sans en avoir cependant la certitude, que ce commandant était mort. Il serait facile, dans tous les cas, de vérifier le fait.

Voici maintenant une autre justification du même fait :

« Nous, soussignés, habitants de La Rochelle, certifions et attestons que la résistance apportée par M. le Président de notre tribunal civil à l'exécution du décret du gouvernement de la Défense nationale, qui le révoquait de ses fonctions, avait excité dans la ville une très-grande émotion.

« La veille du jour où fut affiché le nouveau décret qui suspendait les audiences du tribunal il y avait, dans la soirée, une réunion publique dans la grande salle Bachelier, rue Guiton.

« Cette réunion, qui fut très-nombreuse, était présidée par M. Gaston Romieux, négociant, aujourd'hui décédé.

« Au commencement, M. le docteur Brard exposa qu'il avait rencontré dans la journée un très-grand nombre de nos concitoyens qui lui avaient appris que le président révoqué ayant annoncé son intention de tenir le lendemain une nouvelle audience, ils se proposaient de se rendre dans la salle du tribunal et de protester contre un acte de violation de la loi. M. le docteur Brard ajouta que cette manifestation devait être digne et imposante, qu'il fallait éviter qu'elle dégénérât en tumulte, et que pour cette raison, il n'hésitait point à déclarer qu'il y prendrait part, et protesterait contre le mépris que faisaient de la loi ceux-là même qui avaient été jusqu'ici chargés de l'appliquer.

« Cette motion fut vivement applaudie par l'assemblée; on criait de toutes parts : « Oui! oui! nous irons tous! »

« C'est alors que M. Cartier, qui était assis au bureau à côté de M. le docteur Brard, crut devoir s'élever énergiquement contre cette motion. Il représenta que la manifestation projetée pourrait amener les plus regrettables conséquences, que de simples citoyens n'avaient point de qualité pour faire exécuter les lois, qu'à l'autorité seule incombait cette charge et qu'il valait mieux s'abstenir.

« Bien que ces considérations eussent été goûtées et appréciées par beaucoup d'assistants, la motion de M. le docteur Brard, réunissait toujours un très-grand nombre d'adhérents qui se séparaient, ce soir-là, en se donnant rendez-vous pour le lendemain à midi, à l'audience du tribunal.

« M. le docteur Brard ajoute que le lendemain, à onze heures et demie, il rencontra M. le commissaire général Ricard à qui il fit part de ce qui allait se passer, et que M. Ricard, lui montrant une dépêche officielle, lui dit : « C'est inutile, le tribunal est fermé par décret. »

« M. Conte, qui était secrétaire de cette réunion publique, et qui a rédigé le procès-verbal, déclare que le lendemain, au camp de Dompierre, où il était vétérinaire en chef, on lui a affirmé qu'en prévision de désordres les troupes ont été consignées.

« Tous les soussignés déclarent qu'ils ont été heureux d'apprendre que le tribunal avait été fermé par ordre supérieur, et que l'autorité avait par cette mesure prudente, coupé court à des agitations très-réelles.

« Ils affirment, pour rendre hommage à la vérité, l'entière exactitude de ces faits.

« La Rochelle, le 16 mars 1874.

« Signé : BRARD, CONTE, SYLVAIN, ROUHAULT, MOREAU et CARTIER. »

J'ajoute que les journaux mêmes de la localité qui parurent à ce moment-là retracent les mêmes appréhensions. Je citerai entre autres le *Courrier de la Rochelle* qui, dans son numéro du mercredi 1er février, contenait ceci :

« Dans les circonstances douloureuses où nous sommes, nous n'avons pas le calme nécessaire pour parler des graves incidents qui se sont produits à l'audience du tribunal civil d'hier.

Nous aimons à penser d'ailleurs que M. Chaudreau ne voudra plus renouveler un genre de protestation qui a produit dans notre ville une impression pénible et qui peut être sévèrement apprécié.

« Nous regrettons d'avoir à blâmer l'attitude d'un magistrat dont les rapports avec nous ont été constamment d'une courtoisie parfaite... »

J'affirme, je le répète devant la Commission, j'affirme qu'à cette époque il y avait dans la ville une agitation réelle.

M. le président. Avez-vous reçu quelques rapports du commissaire de police ou du commandant de gendarmerie concernant cette agitation et vous rendant compte de la scène du club ?

M. Ricard. A plusieurs reprises j'avais reçu du commandant de gendarmerie des communications verbales; il m'avait signalé l'agitation des esprits. J'avais vu également plusieurs personnes très-honorables de la ville qui étaient venues me dire qu'on s'entretenait beaucoup de tout cela dans les cercles de La Rochelle.

La veille et le jour même de la réunion du club, j'avais su par tous les renseignements qui m'avaient été fournis, qu'on s'était concerté, que rendez-vous avait été pris pour le soir, — ce qui

explique que la réunion avait été très-nombreuse, — et ce qui fait aussi comprendre comment il s'y rencontra un plus grand nombre de personnes un peu surexcitées, un peu exaltées, qui ne voulurent point se rendre aux conseils très-sages qui étaient donnés par M. Cartier. Je le répète, j'avais été prévenu de tout cela la veille et le matin même et à deux reprises différentes.

M. le président. Je dois vous avertir que sur ce point vous êtes en dissentiment avec M. Chaudreau.

M. Ricard. Je le comprends sans peine.

M. le président. Je mets sous vos yeux les termes mêmes de la déposition de M. Chaudreau :

« J'ai lu avec étonnement les affirmations qui ont été produites sur ce point à la tribune, et je ne sais pas de qui M. Ricard peut avoir reçu les rapports dont il parle. J'ai demandé au commissaire de police et au maréchal des logis de gendarmerie s'ils avaient connu et constaté cette agitation populaire... Ils m'ont répondu l'un et l'autre qu'ils ne s'étaient aperçus de rien de semblable. »

Vous le voyez, il y a divergence d'opinion complète entre M. le président et vous. Je devais vous en avertir pour que vous pussiez vous expliquer sur ce point. »

M. Ricard. Monsieur le président, voici ma réponse.

J'affirme, — et pour tous la loyauté et l'honnêteté de ma parole valent la loyauté et l'honnêteté de la parole de M. le commissaire de police, ou de toute autre personne ; — j'affirme très-nettement qu'il y avait dans la ville une agitation réelle.

Une heure et demie, deux heures au plus après le premier fait qui s'était passé à l'audience, j'en avais été avisé. La nouvelle s'était très-rapidement répandue dans la ville, et cela se comprend, surtout quand on connaît les lieux. La Rochelle est traversée par une grande rue au milieu de laquelle se trouve le tribunal; cette rue est bordée de porches, d'arcades sous lesquelles tout le monde se promène; on y affluait précisément beaucoup dans ce temps-là, cette rue étant la voie principale, on y était à la source des nouvelles. Il y régnait une vive émotion parce que le bruit de ce qui venait de se passer au tribunal s'était immédiatement répandu. Les avocats et les avoués avaient quitté leurs robes après les explications qui avaient été échangées entre le président et le procureur de la République, et, par eux, comme par le public, on avait connu les détails. Deux heures après l'incident j'avais été prévenu par diverses personnes que la situation était sérieuse. M. Chaudreau, disait-on, voulait remonter à l'audience et il y avait une grande animation dans beaucoup d'esprits.

C'est à ce moment, — il pouvait être quatre heures du soir, — que le commandant de la gendarmerie vint me trouver et me confirma les renseignements qui m'avaient été transmis. Je lui donnai l'ordre de faire exercer une attentive surveillance, d'autant plus que d'autres personnes arrivaient me prévenant que l'agitation continuait et qu'on parlait de ne pas tolérer la démarche du président, si l'autorité n'agissait pas.

J'affirme enfin que ce qui s'est passé dans la réunion tenue au club était malheureusement très-sérieux. Aujourd'hui que tout est calme, on ne se fait point, suivant moi, une idée exacte des heures un peu agitées de ce temps-là, 31 janvier, 1er février, et des émotions au milieu desquelles les jours s'écoulaient. Je n'ai sollicité les mesures que j'ai fait prendre que pour une raison très-simple : c'est qu'elles m'ont paru absolument nécessaires pour le maintien de la tranquillité publique. Jamais de ma vie je n'ai été un homme violent ni passionné; jamais je n'ai été un exalté. Je n'avais, je ne saurais trop le répéter, aucune inimitié, aucun sentiment de haine à satisfaire; en agissant comme je l'ai fait je n'avais d'autre but que d'étouffer le bruit et le scandale, que d'empêcher la tranquillité publique d'être troublée. M. le président du tribunal savait parfaitement bien que l'Assemblée allait se réunir, et qu'il pourrait alors porter plainte devant elle. L'Assemblée a été, en effet, plus tard appelée à se prononcer sur la légitimité du décret, et, bien que condamnant la conduite des magistrats qui avaient compromis leur robe et leur caractère dans les commissions mixtes, elle l'a annulé; c'était donc seulement une attente de quelques jours. Aussi, j'estime que de la part de M. Chaudreau il y avait faute grave à faire ce qu'il a fait. Pour moi, j'avais la conviction intime, la certitude absolue, que les renseignements qui m'étaient donnés étaient sérieux et que si je laissais les événements suivre leur cours, ils pouvaient amener des troubles; j'ai donc sollicité et appliqué une mesure qui, à mes yeux, avait pour résultat d'empêcher des complications regrettables. Voilà le seul mobile de ma conduite; je le tiens pour irréprochable.

M. le président. Je vous en demande pardon, mais il faut bien revenir sur ce prétendu décret qui vous donnait l'ordre de fermer la salle d'audience.

Ce décret n'existe pas. M. Dufaure, en prenant possession du ministère de la justice, l'a fait rechercher vainement; on ne l'a pas retrouvé. M. le procureur général Ravaud, en recevant le

4 avril l'ordre de faire installer un nouveau procureur de la République à La Rochelle, répondait à M. le président du tribunal qui lui avait écrit : « Je ne puis pas faire cette installation, puisque la salle d'audience est fermée par ordre du Gouvernement; » M. le procureur général adressait au président du tribunal une dépêche ainsi conçue :

« Qu'est-ce que ce décret suspendant les audiences du tribunal de La Rochelle? Je n'en ai jamais eu connaissance. »

Ainsi, M. le procureur général près la cour de Poitiers ne connaissait pas le décret rendu le 2 février par le Gouvernement de la délégation. M. le ministre de la justice, auquel les archives ont été remises, ne l'y a pas retrouvé.

De telle sorte que jusqu'à preuve contraire, ce décret, qui peut avoir été rendu par la délégation, qui peut avoir été signé par tous les membres du Gouvernement, n'existe pas réellement; du moins, ne se trouvait nulle part, ni dans le *Bulletin des lois*, ni à la chancellerie, ni au *Journal officiel*, ni dans les archives du procureur général.

Vous n'en avez reçu qu'une communication télégraphique; l'électricité vous a transmis une dépêche, mais la pièce elle-même, dans sa teneur officielle, portant réellement les signatures des membres du Gouvernement, vous ne l'avez jamais vue, ni nous non plus?

M. Ricard. Avez-vous interrogé sur ce point M. Crémieux?

M. le président. Non, mais nous l'entendrons.

M. Ricard. Permettez-moi une observation. Si vous n'avez pas encore entendu M. Crémieux, notre collègue, je suis supris que vous employez ces mots — le prétendu décret — avant tout vous devez l'appeler et l'entendre.

Celui qui, mieux que personne, peut vous renseigner sur l'existence de ce décret, c'est évidemment le ministre de la justice; et puis aussi les membres du Gouvernement, puisque ce sont eux qui l'ont signé.

Quant à moi, quelle est ma situation? Je suis à La Rochelle; je reçois par le télégraphe un décret du Gouvernement; c'est par ce mode de transmission que nous recevions tous les arrêtés, tous les décrets de la délégation; le décret relatif aux élections nous a été transmis sous cette forme télégraphique et reconnu comme tel.

Il en a été de même de ce décret; je le reçois revêtu de la signature des membres du Gouvernement; il est là; il a date certaine, puisqu'il m'est remis par le directeur du télégraphe dont il porte également la signature; il ne pouvait donc y avoir pour moi l'ombre d'un doute.

M. le président. Soit, mais avec cette différence que les autres décrets dont vous parlez ont été tous publiés au *Journal officiel;* vous avez pu les lire après avoir été averti de leur existence par le télégraphe.

M. Ricard. Sans doute, mais prenez note de l'époque où cela s'est passé; les événements nous pressaient tant! les circonstances étaient si graves!

M. le président. Nous doutons que M. Crémieux puisse représenter l'original d'un décret qu'on ne retrouve nulle part.

M. Ricard. Vous vous hâtez bien de vous prononcer; moi, j'ai consulté M. Crémieux et il m'a répondu au contraire que le décret existait.

M. le président. Nous le présentera-t-il?

M. Ricard. Je ne saurais, monsieur le président, préjuger ce que vous répondra M. Crémieux, ni s'il vous le présentera; mais, je le répète pour la troisième fois, il me paraît impossible de supposer, par avance, la non-existence de cette pièce.

Ce décret a-t-il été égaré? C'est possible; dans ce cas il existe, et doit être reconnu. Mais affirmer par avance que ce document n'existe pas, qu'on a envoyé de Bordeaux un décret... Comment dirai-je?... un faux décret, un décret inventé! Pourquoi? Dans quel but? Non, non, cela ne se discute pas, cela n'est admissible pour personne, personne n'osera le supposer et si M. Crémieux vient affirmer ici que le décret existe, qu'il a été signé par lui, par ses collègues, toute supposition devra s'évanouir, le décret sera reconnu.

M. Callet. Il me semble qu'avant de passer à l'exécution d'un décret de cette gravité, ordonnant la suspension des audiences d'un tribunal, il aurait fallu au moins attendre la promulgation de ce décret, et connaître officiellement sa réalité; une simple dépêche télégraphique ne suffisait pas.

M. Ricard. Si vous vous placez dans un temps normal, essentiellement calme, mon Dieu! vous avez raison; mais reportez-vous au temps où nous étions. Depuis le 4 septembre nous recevions par dépêches la nouvelle des événements les plus graves. Par dépêches nous connaissions les décrets, les mesures à prendre d'urgence, et partout on les appliquait après réception du télégramme; ici, dans une affaire où le temps pressait, où il fallait agir vite pour prévenir et n'avoir pas à réprimer, comment aurai-je pu hésiter?

Tenez, à propos des élections, voici un exemple qui fera comprendre comment au milieu d'événements graves nous ne pouvions avoir une telle préoccupation des formes. Vous savez qu'on avait protesté contre le décret de M. Gambetta, décret qui, suivant moi, portait atteinte

à la liberté électorale. Eh bien, c'est par une lettre privée que j'ai appris l'arrivée à Bordeaux de M. Jules Simon et que j'ai su qu'il était porteur d'un décret du Gouvernement de Paris abrogeant le décret de M. Gambetta; c'est par une dépêche que je me le suis procuré.

Cette dépêche n'avait rien d'officiel, dans le sens des formes qui paraissent tant vous préoccuper; il est pourtant certain qu'elle m'est parvenue et que j'ai cru devoir, dans le département des Deux-Sèvres, tenir le décret de M. Gambetta comme non-avenu et faire uniquement afficher le décret qu'avait apporté M. J. Simon. Vous voyez qu'il s'agissait là de quelque chose de bien plus grave que le décret du tribunal. Auriez-vous hésité? Auriez-vous attendu que ce décret vous eût été officiellement adressé, eût été promulgué?

M. Callet. Il est peut-être regrettable que vous n'ayez pas fait même chose pour le décret du 2 février que pour celui de M. Gambetta.

M. Ricard. Supprimer un décret? ce décret que j'avais conseillé, que je croyais utile à la paix publique? Laisser la foule envahir le tribunal ou la disperser par la force en paraissant ainsi approuver la conduite du président du tribunal, jamais je n'aurais fait cela.

M. Callet. Vous avez trouvé bon, au point de vue où vous vous placiez, de repousser le décret de M. Gambetta, parce qu'il était une atteinte des plus graves qu'on pût porter à la liberté électorale, et vous ne l'avez pas fait afficher immédiatement. Je vous faisais remarquer qu'au point de vue de l'affichage, les procédés auraient pu être les mêmes pour les deux décrets.

M. le président. Au moins auriez-vous pu attendre l'arrivée du *Moniteur* qui publiait jour par jour les actes du Gouvernement.

M. Ricard. Mais nous ne recevions pas le *Moniteur* tous les jours; on envoyait les décrets par le télégraphe, précisément pour les faire parvenir régulièrement et promptement dans des cas urgents, et certes ici il y avait urgence à aviser.

M. le président. Le *Moniteur* ne vous a pas apporté plus tard la confirmation de cette dépêche; qu'aviez-vous fait et dit au Gouvernement?

M. Ricard. Je vous déclare avec la plus entière franchise que j'ai cru devoir agir d'après les précédents, et que je n'ai pas songé à attendre le *Moniteur*, parce que, lorsque le *Moniteur* serait arrivé deux jours après, tout aurait été fini, et que les troubles que je voulais empêcher auraient éclaté devant ce formalisme impuissant.

M. le président. Les formes légales ne sont pas tant à dédaigner.

Le décret vous autorisait à faire fermer la salle d'audience, non la chambre du conseil qui est en quelque sorte le domicile des magistrats; là ils sont chez eux. Autre chose est la salle d'audience, ouverte au public, autre chose, la chambre du conseil. Vous avez étendu, ce me semble, l'application d'une mesure qui était déjà grave en elle-même.

M. Ricard. Monsieur le président, je trouve, moi, qu'il est beaucoup plus grave de fermer la salle d'audience, que la chambre du conseil. Or, j'ai fait fermer la salle des Pas-Perdus et la salle d'audience, en faisant placer des gendarmes à la porte, précisément pour empêcher que le public n'y pénétrât et pour éviter la nécessité de l'en faire sortir, afin qu'il ne se produisît aucun tumulte, ce qui aurait pu arriver si le public avait su que les magistrats siégeaient en haut, dans la chambre du conseil, au lieu de siéger dans la chambre d'audience.

M. le président. Permettez! Je comprends que le garde des sceaux, voulant éviter que le sanctuaire de la justice ne devînt le théâtre d'une scène scandaleuse, vous donnât l'autorisation de faire fermer la salle d'audience, mais je comprendrais moins bien qu'il vous eût donné l'ordre de faire fermer la chambre du conseil et qu'il vous eût autorisé à faire pénétrer la force armée dans cette portion réservée du domicile des magistrats. Il ne vous a pas donné cet ordre. C'est vous qui, de votre propre autorité, avez fait entrer le maréchal des logis dans la chambre du conseil pour en expulser le président.

M. Ricard. Non, je n'admets ni cette argumentation ni cette affirmation. J'avais donné l'ordre de fermer la salle des Pas-Perdus, la salle d'audience et la chambre du conseil, et de n'y laisser entrer personne. Il y a eu oubli pour la chambre du conseil, on a eu le tort de ne pas en fermer la porte, et les magistrats ont pu s'y installer pour rédiger leur protestation. C'est alors que, s'en apercevant, reconnaissant son oubli, le gendarme qui n'avait pas fermé cette salle est entré et a dit respectueusement aux magistrats: « Messieurs, je devais fermer cette salle comme les autres, je ne l'ai pas fait, mais je ne peux pas vous y laisser, et je crois que vous devez vous retirer. »

Voilà ce qui s'est passé.

M. le président. C'est un ordre, sinon signé de vous, du moins donné par vous au commandant de gendarmerie qui a amené l'expulsion des magistrats de la chambre du conseil.

M. Ricard. Je n'avais nullement donné d'ordre d'expulsion, mais l'ordre de fermer toutes les salles; je n'ai pas été présent à ce qui a suivi.

M. le président. Pendant que cette opération s'exécutait, vous étiez cependant bien près de là, dans le cabinet de M. le procureur de la République; il en a déposé.

M. Ricard. M. le procureur de la République se trompe complétement; je n'étais pas là.

M. le président. Je vais retrouver cette partie de sa déposition et la mettre sous vos yeux :

« Quand M. Ricard entra au parquet, j'étais occupé à écrire dans une toute petite pièce. Il m'annonça que, pour prévenir tout désordre, il allait faire sur-le-champ exécuter le décret; que, pour courir au plus pressé, il voulait en faire afficher le texte sans désemparer.... Il me pria de transcrire sous sa dictée, sur une feuille quelconque, les deux ou trois lignes du décret. »

M. Ricard. Parfaitement.

M. le président. Voulez-vous que je continue ma lecture ?

M. Ricard. C'est inutile. Je comprends très-bien la situation du magistrat, son désir de tout reporter sur moi, et je veux le satisfaire entièrement : il n'a fait que tenir la plume ; quant à la responsabilité, je l'assume et la revendique pour moi seul.

M. le président. Permettez-moi donc d'achever :

« Aussitôt M. Ricard, sans prendre le temps de s'asseoir, après avoir lu la copie, se hâta de la signer debout sur le dos de mon bureau, puis il sortit immédiatement pour la faire afficher. »

C'est un moment après que le maréchal des logis de gendarmerie ordonnait aux magistrats de se retirer. Vous le voyez, vous étiez dans le palais au moment de leur expulsion.

M. Ricard. Mais non, c'est une erreur complète. J'étais là au moment où j'ai fait afficher le décret, mais alors les magistrats, notez bien ceci, n'étaient pas encore arrivés. Le décret a été expédié à dix heures vingt-huit minutes du matin; il est donc probable que je l'ai reçu vers onze heures et demie, je me suis préoccupé de le faire immédiatement afficher. Or, je demeurais en face du tribunal; je n'avais, pour m'y rendre, qu'à traverser la rue. J'y étais donc à onze heures et demie, ainsi que vous l'a d'ailleurs déclaré le procureur de la République, au moment où le décret a été affiché; mais comme je me suis retiré immédiatement après, et que les magistrats ne montaient à l'audience qu'à midi et demi, — je ne me trouvais plus sur les lieux à cette heure-là. Le procureur de la République vous l'a dit de très-bonne foi, je n'en doute pas, mais il se trompe absolument sur ce point.

M. le président. Permettez ; d'après sa déposition, c'est à onze heures et demie que vous lui avez communiqué la dépêche du gouvernement ; vous vous êtes rendu avec lui au tribunal, et c'est là que vous lui avez dicté cette dépêche dont vous avez fait afficher la copie. C'est à ce moment aussi que le maréchal des logis s'est présenté, porteur d'une pièce écrite au crayon, et a déclaré au président qu'il avait l'ordre d'inviter les magistrats présents à se retirer, ordre que vous aviez verbalement donné, et que le commandant de gendarmerie avait écrit au crayon.

M. Ricard, *avec une grande vivacité.* Mais non, non! Je n'ai pas donné l'ordre d'expulser les magistrats. Voilà la troisième fois que je prends la peine de l'affirmer, et, malgré votre persistance, je ne me lasserai pas de rectifier votre interprétation des faits! J'ai donné, oui, j'ai donné l'ordre de fermer la salle des Pas-Perdus, de fermer la salle d'audience, de fermer la chambre du conseil, mais je n'ai pas donné l'ordre d'expulser les magistrats. J'avais donné l'ordre de fermer la chambre du conseil, uniquement et précisément pour qu'il n'y eût pas d'expulsion et lorsque je faisais afficher le décret, lorsque je faisais prendre ces mesures, les magistrats n'étaient pas là ; je suis parti une demi-heure avant leur arrivée.

M. de La Borderie. L'expulsion, dans tous les cas, a été la conséquence naturelle de l'ordre de fermeture des portes.

M. Ricard. Je vous demande pardon : l'ordre de fermeture des salles excluait la nécessité et surtout la pensée d'une expulsion. Je répète encore que j'avais donné l'ordre de fermer la chambre du conseil et des autres salles, précisément pour que les magistrats, ne pouvant pas y pénétrer, il n'y eût pas nécessité de les en expulser.

M. de La Borderie. Mais enfin ils avaient le droit d'y être; ils y étaient, et l'expulsion a eu lieu, conséquence peut-être involontaire, mais nécessaire, de votre ordre.

M. Ricard. Je vous répète que je n'ai pas connu le fait, par la raison toute simple que je n'étais pas là au moment où il s'accomplissait, et il ne s'est accompli que parce qu'ils sont entrés dans la salle, ce que j'avais précisément voulu empêcher.

M. le président. Nous n'avons pas vu la pièce écrite au crayon par le commandant de gendarmerie et contenant l'ordre que vous avez donné.

M. le président Chaudreau ne l'a pas produite; il nous a affirmé cependant qu'il l'avait vue, mais il ne l'avait pas conservée. Il nous a déclaré qu'il avait cru d'abord que cet ordre avait été écrit par vous, mais il a su plus tard qu'il avait été écrit par le commandant, sous votre dictée; et comme vous nous avez dit au commencement de votre déposition que le commandant de gendarmerie avait eu une conférence avec vous, il nous avait paru probable que cet ordre venait de vous.

M. Ricard. Mais non, pas du tout, nous n'avions

pas prévu que cet ordre serait nécessaire. C'est un incident imprévu qui l'aura causé.

M. le président. Vous l'affirmez et nous n'avons garde de vous contredire. Mais, de vos premières paroles aurait pu résulter que cet ordre venait de vous.

M. Ricard. Non!

M. le président. Je croyais même que vous en revendiquiez la responsabilité, que vous reconnaissiez avoir donné cet ordre au commandant.

M. Ricard. Oh! cela, parfaitement! Je combats vos conclusions parce que vous semblez vouloir me faire l'auteur d'un ordre que je n'ai pas donné, que je n'ai pas prescrit de donner, que je n'aurais pas voulu donner, en aucun cas; mais, ceci déclaré nettement, j'aurais le plus vif regret que les agents qui ont agi sous mes ordres ne fussent pas couverts par moi, même dans le cas où ils seraient allés trop loin; je dois même, par devoir de conscience, les couvrir entièrement; je le dois, je le veux, et j'assume toute la responsabilité. Seulement je maintiens pour la dernière fois que je n'avais pas donné l'ordre d'expulsion, et j'ai suffisamment, je crois, expliqué à la commission que j'avais voulu faire fermer les trois salles précisément pour que les magistrats n'y pénétrant pas, il n'y eût pas nécessité de les en expulser.

M. le président. Je relève dans la déposition de M. Bergier un autre fait qui aurait quelque gravité.

Il s'agit d'une dépêche adressée par M. le procureur de la République à M. le ministre de la justice. Vous avez pu en prendre connaissance aux archives de la commission.

M. Ricard. Je n'y suis point allé.

M. le président. Quand nous avons parlé de cette dépêche à M. Bergier, il nous a dit: « Je vous remercie de me demander une explication sur ce point. Cette dépêche n'est pas de moi; elle m'a été dictée par M. Ricard: je vous présente le brouillon écrit tout entier de sa main. »

Veuillez vous expliquer sur ce point. La dépêche est du 1er février et était ainsi conçue:

« *Procureur de la République à ministre de la justice, Bordeaux.*

« L'ex-président Chaudreau ne se réfugie nullement derrière cette échappatoire qu'on ne lui avait pas notifié son exclusion; il a affirmé son intention de résister à votre décret et il l'a fait, et il le fera demain, après demain, toujours, entraînant avec lui les deux membres du tribunal qui sont résolus à l'assister jusqu'au bout dans sa rébellion, MM. Barbedette et Boutin, et le greffier Mautin.

« Il serait donc aussi inutile que dérisoire de recommencer demain mes protestations déjà solennellement faites à l'audience, ainsi que mon invitation au greffier, aux avoués, etc., de se retirer à mon exemple. Ils passeront outre, et alors comment assigner le président devant un tribunal qui n'a plus de juges?

« La question est carrément et résolûment posée par le tribunal: sa rébellion aura-t-elle le dessus sur le gouvernement de la République? Il n'y a donc absolument qu'un seul moyen: celui indiqué hier par le commissaire extraordinaire.

« Devant le coup porté sur le greffier Mautin, l'ex-président sera forcé de reculer et les magistrats suspendus réfléchiront.

« Vous pouvez aussi déclarer nuls de plein droit les jugements prononcés par le magistrat exclu. Il faut à tout prix mettre fin à ce scandale qui devient intolérable.

« J'apprends à l'instant que, sur l'ordre de l'ex-président, les deux juges refusent de signer les ordonnances qui leur sont présentées.

« Signé: Bergier. »

M. Bergier nous a dit, dans sa déposition, que vous lui aviez inspiré cette dépêche. Et il a produit devant nous l'original entièrement écrit de votre main, conforme à la dépêche qu'il a signée.

Je vous demande si vous confirmez ou si vous infirmez la déposition de M. Bergier.

M. Ricard. Je n'en ai pas gardé le souvenir, mais, s'il le dit, ce doit être vrai.

M. le président. Je ne pouvais pas laisser passer cette partie de sa déclaration sans vous la faire connaître.

M. Ricard. Vous n'avez pas cette pièce qui doit être de mon écriture?

M. Chaper. Non, il l'a gardée.

M. le président. J'ai prévenu M. Bergier qu'à première réquisition il aurait à produire l'original de cette dépêche; voulez-vous que je le réclame?

M. Chaper. Je l'ai entre les mains, et c'est bien de votre écriture, que je connais.

M. Ricard. C'est possible, c'est possible!

M. le président. Messieurs les membres de la Commission ont-ils quelques questions à adresser à M. Ricard?

M. de La Borderie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de La Borderie.

M. de La Borderie. Je voudrais prier M. Ricard de préciser un fait.

D'après ce qu'il nous a dit, il semble qu'il n'ait reçu aucun rapport écrit, soit de la police, soit de la gendarmerie?

M. Ricard. Non, j'ai reçu un rapport verbal tout simplement.

M. de La Borderie. Lorsque M. Ricard nous a



donné lecture des dépêches émanées de lui antérieurement à la fermeture du tribunal, je n'ai rien entendu qui montrât que M. Ricard eût fait connaître au gouvernement, dans ses dépêches, l'agitation qui, d'après lui, aurait existé à La Rochelle.

M. Ricard. Je ne sais pas s'il y a trace de cette indication dans mes dépêches antérieures ; c'est possible, mais j'ai signalé en tout cas au gouvernement la nécessité d'avoir recours à la mesure que je sollicitais, et il me semble bien que j'en parle dans la dépêche par laquelle je lui annonce l'exécution du décret.

M. de La Borderie. Oui, vous avez parlé d'agitation dans une de vos dépêches au gouvernement, mais *après* et non *avant* l'exécution du décret. D'ailleurs, permettez-moi de vous présenter une autre observation.

Il me semble qu'il y avait un moyen d'éviter cet incident de la chambre du conseil, que vous considérez vous-même comme fâcheux, et qui ressemble fort à l'expulsion des magistrats hors de leur domicile judiciaire.

Si M. Chaudreau avait été informé à temps de l'existence du décret qui suspendait les audiences du tribunal, je crois, d'après les dispositions qu'il nous a fait connaître, qu'il ne serait pas même venu au tribunal. Aussi je m'étonne que vous n'ayez pas jugé utile de lui donner connaissance du décret de fermeture des portes. Cette omission a quelque chose de singulier. Le président nous a dit qu'il n'avait connu ce décret qu'en le lisant sur votre affiche.

M. Ricard. Je déclare que les affirmations de M. le président Chaudreau sont absolument erronées. Il a été parfaitement prévenu de cette situation par une personne que je ne suis pas autorisé à nommer; il en a été informé au moment même où le décret est arrivé. Je l'affirme formellement. D'ailleurs, tout le monde a su cela au tribunal et autour du tribunal, il eût donc été seul à l'ignorer.

M. de La Borderie. Vous êtes avec lui sur ce point en contradiction absolue...

M. Ricard. Absolue. J'affirme qu'il se trompe.

M. de La Borderie. Permettez-moi de vous demander tout au moins si c'était par vous qu'il avait été prévenu?

M. Ricard. Non; je ne lui ai pas notifié l'avis; vous devez comprendre d'ailleurs que le temps marchait.

M. le baron de Vinols. Le temps vous a manqué?

M. Ricard. Il ne peut y avoir de difficulté sur ce point; je n'avais pas le temps de faire toutes ces notifications.

M. de La Borderie. Mais la dépêche était arrivée à dix heures vingt-huit.

M. Ricard. Pardon, elle est partie à dix heures vingt-huit.

M. de La Borderie. Enfin vous l'aviez reçue à onze heures, d'après votre propre réponse à M. Crémieux.

M. le président. Communication a été donnée par vous au procureur de la République à onze heures et demie.

M. Ricard. Il faut se reporter aux circonstances. J'étais fort pressé par le temps; beaucoup de personnes se hâtaient d'arriver ; j'ai dû parer au plus pressé. Il est certain que si j'avais eu plus de temps, si j'avais eu toute la matinée devant moi, j'aurais prévenu officiellement le président, mais, je le répète, il était informé.

Maintenant, voulez-vous me permettre de vous dire mon sentiment? Eh bien, je crois que, même si j'avais pu prévenir le président, il serait venu pour affirmer publiquement sa volonté de remonter sur son siége. Il l'a déclaré lui-même dans la lettre qu'il a écrite au ministre de la justice.

M. de La Borderie. Ceci, c'est une question d'interprétation, c'est une supposition.

M. Ricard. Nullement; n'a-t-il pas déclaré qu'il ne céderait qu'à l'emploi de la force ?

M. de La Borderie. Permettez-moi de vous dire que vous préjugez la façon dont il entendait remplir les promesses de sa lettre. Il nous a déclaré qu'il ne comptait point poursuivre sa protestation au-delà de ce qu'il avait fait le 31 janvier.

M. Callet. Il entendait parler du second décret ordonnant l'emploi de la force; le président voulait résister au premier décret qu'il considérait comme illégal.

M. Ricard. Mais il n'a pas eu connaissance du second décret avant de monter au tribunal?

M. Callet. Pardon, puisqu'il a dit qu'il ne se retirerait que devant la menace de l'emploi de la force.

M. Ricard *fait un geste de doute.*

M. le président. Je crois qu'il nous l'a dit.

M. Ricard. Eh bien, monsieur le président, je crois qu'il s'est trompé, et ceux qui le connaissent croient comme moi, que, même averti, il serait venu, maintenant sa résistance.

M. le président. Autre chose était d'avoir connaissance du décret par vous, commissaire extraordinaire, ou par quelqu'un de la ville.

M. Ricard. Mon Dieu, je comprends très-bien que le président Chaudreau est dans une situation toute spéciale ; mais vous devez comprendre aussi, messieurs, que M. le président tient la mesure dont il a été l'objet pour détestable. Il est dès lors tout naturel qu'il la blâme sévèrement, et qu'il nie même qu'il se soit jamais produit aucune espèce d'agitation dans la

ville de La Rochelle. Ceci rentre dans l'appréciation personnelle de M. Chaudreau; mais moi, j'ai un sentiment tout à fait contraire. Les faits sont là, ainsi que l'a dit M. le duc Pasquier devant l'Assemblée, au milieu de vos applaudissements, « la réaction était venue; alors on montrait du doigt dans leur ville les magistrats des commissions mixtes, et l'on écoutait la voix de la conscience publique qui se levait enfin; » à La Rochelle comme ailleurs la conscience publique se réveillait et il existait une grande agitation. La mesure que j'ai prise a été approuvée par un très-grand nombre de personnes, par tous ceux qui pensaient que le maintien de la tranquillité dans la ville l'emportait sur toute autre considération, et qu'après tout, en fermant le tribunal, tout en protégeant la personne du président contre les violences possibles, on n'était pas bien sévère pour le magistrat qui avait autrefois jugé et condamné ses concitoyens sans les entendre.

M. le président. Ceci est une autre question; voici celle que je vous posais :

De ce que M. le président Chaudreau aurait été prévenu par un habitant de La Rochelle que le décret était entre vos mains, il n'en résultait pas qu'il dût absolument ajouter foi à cette communication qui ne pouvait avoir pour lui la valeur d'une pièce officielle. Si le préfet ou le commandant de gendarmerie, ou le commissaire extraordinaire, l'avait prévenu; si vous lui aviez fait dire : « J'ai un décret qui m'autorise à employer la force contre vous, » il est probable que M. le président, averti officiellement, n'aurait pas résisté.

M. Ricard. Je répète encore une fois que jamais je n'ai voulu employer la violence. Vous en revenez toujours là, monsieur le président, et avec une persistance qui m'étonne; moi, je ne cesserai de protester contre cette assertion avec la même énergie. Jamais, jamais, je n'ai eu la volonté ni l'intention d'employer la violence. Lorsque la dépêche du ministre de la justice a parlé d'arrestations, j'ai trouvé le procédé beaucoup trop vif. J'admets très-bien qu'on diffère d'opinions avec moi et qu'on proteste, sans pour cela me croire obligé d'arrêter les gens. Aussi ai-je beaucoup mieux aimé fermer les portes du tribunal, et suspendre pendant quelques jours les audiences, que de faire arrêter les magistrats.

Si je n'avais pas fait fermer le tribunal, si l'ordre qui m'avait été envoyé avait dû être exécuté jusqu'au bout, et que le président eût été arrêté, est-ce que cela aurait mieux valu? Dites-le, monsieur le président, ou bien déclarez qu'il fallait donner raison à M. Chaudreau contre le gouvernement et sacrifier ainsi à la protestation du magistrat des commissions mixtes le repos et le calme d'une grande ville.

M. le comte de Durfort de Civrac. Vous nous avez dit que vous ignoriez jusqu'au 4 septembre que M. Chaudreau eût été membre des commissions mixtes, n'était-ce pas un fait connu dans le département?

M. Ricard. Pas du tout. Cela était si peu connu que M. Chaudreau pouvait le nier lui-même après le 4 septembre, croyant sans doute que le cahier des condamnations avait disparu.

M. le président. Il était procureur de la République en 1852, à l'époque où l'on a établi les commissions mixtes; d'après le compte rendu des opérations de ces commissions, il n'y a eu presque aucune poursuite contre les habitants du pays. Nous avons vu les dossiers.

M. Ricard. Moi aussi.

M. le président. Vous devez savoir alors qu'il n'y a eu ni poursuites, ni condamnations.

M. Ricard. Il y a eu plusieurs condamnations, à moins que, par une théorie nouvelle en droit, on tienne que ce n'est pas infliger une condamnation à un citoyen que de le placer sous la surveillance de la haute police; de plus, un homme a été condamné à la déportation, envoyé à Cayenne et y est mort.

M. le président. Cet homme était-il poursuivi pour des faits politiques?

M. Ricard. Je le sais; M. Chaudreau veut atténuer cette condamnation en alléguant qu'elle atteignait un homme dangereux, en rupture de ban; je n'admets pas cette excuse et même pour ce malheureux condamné à la déportation sans avoir été entendu, et déporté à Cayenne « pour avoir outragé le président de la République par paroles », j'estime qu'en le frappant ainsi on commettait un véritable crime; je pense comme le duc Pasquier que les « magistrats qui ont été dans les commissions mixtes se défendent mal en disant qu'ils y ont défendu les idées de morale et qu'ils ont sauvé ainsi la société, ce n'est pas ainsi qu'on sauve la société, c'est ainsi qu'on la déshonore. » J'ajoute que les membres de la commission mixte de la Charente-Inférieure ont assumé sur leur tête une responsabilité bien plus lourde que partout ailleurs et je le prouve : la circulaire qui créa les commissions mixtes chargées de statuer sur le sort des individus « compromis dans les mouvements insurrectionnels » qui avaient eu lieu depuis le 2 décembre commençait ainsi :

« Animé du désir de mettre un terme aux difficultés qu'ont fait naître les nombreuses arrestations opérées à la suite des derniers troubles, le gouvernement veut qu'il soit statué dans le plus bref délai possible sur le sort de tous les in-

dividus compromis dans les mouvements insurrectionnels ou les tentatives de désordre qui ont eu lieu depuis le 2 décembre. »

Or, je lis en tête du préambule des procès-verbaux de la commission mixte du département de la Charente-Inférieure la déclaration suivante :

« Avant de commencer ses travaux, la commission constate que depuis le 2 décembre dernier il ne s'est manifesté dans le département aucun mouvement insurrectionnel, que sur aucun point l'ordre n'a été troublé d'une manière grave ; elle constate également que nulle part on n'a eu à déplorer d'attentats contre les personnes ou contre les propriétés. »

Et je dis ceci, c'est qu'après des constatations aussi formellement établies la commission devait, pour se renfermer dans les termes de la circulaire, s'arrêter et ne juger personne ; elle n'avait même pas le mandat d'examiner, à plus forte raison elle n'avait pas le mandat de condamner ; en le faisant, elle faisait du zèle et dépassait singulièrement les prescriptions du ministre de l'intérieur d'alors, M. de Morny ; c'est donc volontairement, bien volontairement que M. Chaudreau a siégé dans une commission mixte.

M. le comte de Barfert de Sivrac. La situation de M. Chaudreau comme procureur de la République donnerait seule de la gravité à sa participation, mais qu'a-t-il fait comme membre des commissions mixtes?

M. Ricard. Je vous demande bien pardon, il a signé toutes les décisions.

M. le président. Vous êtes encore sur ce point en contradiction avec la déposition de M. Chaudreau, lequel déclare qu'il a envoyé devant les tribunaux ordinaires, pour y être jugées, les personnes qui lui étaient signalées. Voici ce qu'il dit :

« Parmi les onze, les uns ont été renvoyés à la police correctionnelle; les autres ont été recommandés à la surveillance de la police, etc. »

Ainsi vous le voyez, il y a eu peu de condamnations prononcées par la commission mixte.

M. Ricard. C'est une erreur complète de M. Chaudreau. Du reste, les décisions des commissions mixtes ont été publiées, et rien n'est plus aisé que de constater cette erreur.

M. le président. Je vous cite sa déposition.

M. Ricard. Oh ! monsieur le président, je le reconnais, le cas est niable !

M. le président. M. Chaudreau affirme et apparemment il se croit sûr des faits qu'il affirme.

M. Ricard. L'erreur existe et je veux de suite en donner la preuve à la commission ; M. Chaudreau est bien mal servi par ses souvenirs, mais je vais la rectifier avec des extraits des procès-verbaux de la commission mixte qui portent tous sa signature ; je lis dans le procès-verbal de la séance de la commission mixte, du 10 février 1852 :

« Fauvreau, Louis, inculpation de cris séditieux. La commission renvoie Fauvreau en police correctionnelle et à raison de l'état habituel d'exaltation de cet inculpé, elle décide qu'il sera après son jugement sous la surveillance du ministère de la police générale.

« Kœller, Joseph, propos séditieux tenus en allemand dans un café de Rochefort. La commission décide qu'il sera soumis à la surveillance du ministère de la police générale.

« Marin, propagation de fausses nouvelles. L'instruction n'établit pas que cet individu ait été de mauvaise foi, mais comme l'exaltation habituelle de ses opinions politiques nécessite que l'autorité ait toujours les yeux sur lui, la commission décide qu'il sera soumis à la surveillance du ministère de la police générale. »

Quatre autres citoyens sont ainsi frappés et pour des crimes pareils, ils n'étaient pas dans les arsenaux ainsi que vous l'a dit M. Chaudreau ; ils n'étaient pas tous renvoyés devant la police correctionnelle. Écoutez encore ces deux décisions :

« Avoine, Jean, ancien instituteur, vingt-quatre ans, inculpé d'outrages envers le président de la République. Après une détention préventive de seize jours, il a été mis en liberté par suite d'une ordonnance de non-lieu. Il habite maintenant l'île de Ré où il a donné des preuves de repentir. La commission décide qu'Avoine sera soumis à la surveillance du ministère de la police générale. »

Voilà un grand criminel et il est frappé sans être entendu ; écoutez encore :

« Priaul, quarante ans, outrages envers le président de la République. Cet individu, déjà condamné le 19 janvier 1836 à un an de prison pour vol, et le 19 avril 1849 à six mois de prison et à cinq ans de surveillance pour vagabondage et mendicité à Coutances, est en état de rupture de ban. Indépendamment des outrages qu'il a proférés contre le chef de l'État, l'instruction établit que Priaul s'est vanté d'avoir été du nombre des insurgés de Paris au mois de juin 1848 et d'avoir pris une part active à l'assassinat du général Bréa et à celui du capitaine Mangin. Bien qu'il n'ait probablement pas participé à ces crimes, son récit prouve tout au moins que son

esprit se repait volontiers d'idées de meurtre et de pillage (*sic*). La commission décide que cet individu sera transporté à Cayenne. »

Et c'est un magistrat qui crée ce crime nouveau « se repaître d'idées de meurtre et de pillage », c'est un magistrat qui condamne à la déportation à Cayenne, qui sait que sa victime y est morte, qui ne se reproche rien parce que c'était un criminel vulgaire ; et ce magistrat a signé ces décisions de son nom et il vient ici vous dire que jamais il n'a condamné ! Messieurs vous apprécierez cette morale et vous la jugerez.

M. le comte de Boisboissel. La question que je voulais adresser à M. Ricard lui a été posée par vous, monsieur le président, et par M. de la Borderie. Elle était relative à l'avertissement qui aurait dû être donné à M. Chaudreau.

Je demanderai à M. Ricard si M. le procureur général et M. le premier président ont été avisés des mesures qu'on prenait contre le tribunal et contre l'exercice de la justice.

M. Ricard. J'ai dû le penser, et je l'ai cru.

M. le comte de Boisboissel. Vous avez pensé que ces magistrats avaient été avisés par le ministre?

M. Ricard. Évidemment.

M. le président. Cependant ils n'ont pas eu connaissance du décret fermant les audiences. M. le procureur général Raveaud a écrit à ce sujet une dépêche que voici. (Lecture est donnée de cette dépêche).

M. Ricard. Ici je ne peux vous faire que la même réponse que tout à l'heure. Je prie la commission de faire appeler M. Crémieux ; c'est par lui qu'elle sera éclairée sur l'existence ou la non-existence de ce décret et sur la communication au procureur général.

M. le président. Permettez, ce n'est pas de la réalité du décret que nous parlons en ce moment. On vous dit que M. le procureur général n'a pas été informé des mesures prises. Cela résulte des termes mêmes d'une dépêche émanée de lui en date du 4 avril dans laquelle il demande :

« De qui est le décret suspendant les audiences ? Je n'en ai point eu connaissance. »

M. Ricard. Il faudrait interroger le ministre de la justice. Je déclare que le fait me paraît du reste absolument invraisemblable, et même si je ne croyais devoir y mettre une certaine réserve, je pourrais vous montrer des lettres de M. le procureur général, et bien antérieures au 4 avril, qui portent à penser qu'il avait connu le décret et son exécution, peut-être avait-il oublié tout cela.

M. de La Borderie. Il a évidemment connu, comme tout le monde, la suspension des audiences du tribunal; ce dont il n'a pas eu connaissance, — connaissance officielle et régulière tout au moins, — c'est du décret prescrivant cette suspension.

M. Ricard. Il est évident, dans tous les cas, que j'ai dû penser que le ministre de la justice lui avait envoyé..... comment dirais-je? un double une ampliation du décret.

M. de La Borderie. Sans doute, vous avez dû le croire. Cependant, le fait dont vient de parler M. le président a dû être connu à La Rochelle, puisqu'il s'est produit à l'occasion de l'impossibilité où M. le procureur général s'est trouvé de faire installer M. Delol comme procureur de la République, le président objectant qu'il ne pourrait procéder lui-même à cette installation tant que le décret suspendant les audiences ne serait pas rapporté. C'est de ce décret dont M. le procureur général dit dans sa dépêche n'avoir pas eu connaissance, et à l'occassion duquel le ministre de la justice télégraphiait, le 5 avril 1871, au président de La Rochelle :

« Envoyez par télégraphe copie de ce *prétendu décret* affiché à la porte du tribunal de La Rochelle et suspendant les audiences. »

M. le président. Vous voyez que je ne suis pas le seul à parler de prétendus décrets.

Je vous remercie, monsieur, des renseignements que vous avez donnés à la Commission.

(*Séance du 19 mars 1874.*)

Déposition de M. CRÉMIEUX

M. le comte Daru, *président.* Nous avons une seule question à vous adresser. M. Ricard a demandé que la commission vous entendît sur le décret de suppression du tribunal de La Rochelle.

Nous ne vous parlerons pas du décret relatif à l'inamovibilité de la magistrature, nous nous bornerons à une question spéciale que voici. Vous avez rendu un décret qui cassait le président de ce tribunal ; plus tard ce président n'ayant pas exécuté vos ordres, vous avez rendu un décret qui fermait les portes du tribunal. Ce second décret n'a pas été communiqué en original à M. Ricard, mais bien par une dépêche télégraphique qu'il a montrée à la commission. Nous avons recherché ce décret, à la Chancellerie, au *Journal officiel*, au *Bulletin des Lois*, et nous ne l'avons trouvé nulle part. Veuillez nous dire si le décret, qui ordonnait la fermeture du tribunal de La Rochelle a été réellement rendu par vous, et si vous l'avez conservé?

M. Crémieux. Vous me demandez si j'ai rendu ce

décret ? Mais certainement, puisqu'il a été reproduit par dépêche télégraphique portant avec ma signature, les signatures de Gambetta, Fourichon, Glais-Bizoin? Quel doute peut s'élever, puisque M. Ricard a produit la dépêche renfermant le décret avec nos signatures ?

M. le président. La dépêche n'est pas le décret lui-même ; comment se fait-il qu'il ne se retrouve nulle part ?

M. Crémieux. Cette question ne peut recevoir aucune réponse. J'ai envoyé le décret par le télégraphe et je le reconnais. Je n'étais pas chargé de le garder. Je vais donner pourtant quelques explications au sujet de mon décret sur les commissions mixtes.

Vous le savez, messieurs, j'ai commencé en 1817 ma carrière d'avocat et je suis resté avocat plaidant jusqu'en 1870 ; j'ai toujours eu pour la magistrature non-seulement un fond de respect qui devait s'accorder nécessairement avec ma profession, mais, comme je l'ai toujours trouvée pleine de bienveillance, et qu'une véritable affection m'a uni avec un grand nombre de magistrats ; pendant cette longue carrière, je pouvais les apprécier mieux que personne, l'inamovibilité m'avait toujours paru une chose excellente ; je n'ai appris que bien tard ce qu'il est possible d'obtenir de magistrats amovibles. 1851 et 1852 me l'apprirent cruellement, et pendant notre gouvernement de 1870, les détails que je voulus connaître me dénoncèrent des désastres inouïs.

Les condamnations par commissions mixtes furent horribles ; j'ai des dossiers qui font frémir. J'en ai pris seulement une dépêche pour vous la citer : elle émane du préfet des Pyrénées-Orientales pour ce département, la voici :

« Le nombre des transportés en 1851, considésidérable, — impossible à donner la dépêche, — Cayenne 57, Algérie plus 233, Algérie moins 161, sans compter expulsés, internés, mis en surveillance ; plus de 1,200. »

M. le président. Nous nous éloignons de la question. Rappelez-vous que j'ai eu l'honneur de vous prévenir que nous aurions cette question spéciale à vous adresser, il y a plusieurs jours, pour que vous ne fussiez pas pris au dépourvu, et pour que vous eussiez le temps de retrouver la pièce que nous vous demandions.

M. Crémieux. En effet, mais malgré toute ma bonne volonté, je n'ai pu retrouver la note qui contenait vos questions. Je termine ce que je tiens à dire sur les commissions mixtes. Les représailles devinrent énergiques, déplorables.

On arrêtait des magistrats ; à Marseille, on les arrêtait sur leurs siéges, on ne voulait plus entendre parler d'eux. Le décret qui frappa dix membres des commissions mixtes était impérieusement réclamé, trop justement mérité. Je l'ai rendu et j'ajoute qu'il restera pour moi un acte honorable, glorieux. Tous ces magistrats-commissaires étaient amovibles, ils reçurent pour récompense l'inamovibilité et de l'avancement ; de simples substituts sont devenus conseillers dans les cours, présidents de tribunaux ; il en est qui ont obtenu les plus hautes magistratures, je les ai frappés ; leur conduite était un grand crime, inouï dans notre magistrature française ; les deux mots : commission et magistrature ont toujours été séparés par un abîme infranchissable. Et quelles commissions ! Condamnant sans entendre, sans voir les accusés, déportant, proscrivant, internant, livrant à la haute police, enlevant à la France plus de 40,000 citoyens ! plus de 8,000 sont morts loin de la patrie ! Comment vouliez-vous que le ministre de la justice, chef de la délégation, laissât des commissaires récompensés sur des siéges flétris ? Vainement a-t-on dit que j'avais destitué des magistrats inamovibles. Cette inamovibilité, ils l'avaient reçue comme récompense du méfait dont notre décret portait le châtiment. Le châtiment remontait au jour où ils étaient tous amovibles. Mais mon décret est abrogé par une loi ; je m'incline.

Je viens maintenant à la situation de M. Chaudreau ; c'est-à-dire à la fermeture du tribunal de La Rochelle. Cette mesure, c'est M. Ricard, dont la conduite dans toute cette affaire est au-dessus de tout éloge, qui me l'a demandée.

Le *Journal officiel* avait publié le décret de destitution contre dix membres des commissions mixtes, le nom de M. Chaudreau est le dernier.

Je reçus le 31 janvier une dépêche du procureur général ainsi conçue :

« M. Chaudreau, président à La Rochelle, est résolu à présider l'audience demain, malgré le décret. Que doit faire le parquet ? »

Je répondis immédiatement :

« *Justice à procureur général, Poitiers.*

« Le membre du parquet tenant l'audience déclarera au président que s'il n'exécute pas le décret et qu'il veuille siéger, lui, proteste et se retire de l'audience ; il déclarera aux greffiers et aux huissiers audienciers que s'ils tiennent l'audience ils seront révoqués. Rendez-moi compte. J'envoie cette même dépêche au procureur de la République à La Rochelle. »

Et j'envoyai en effet au procureur de la République à La Rochelle une dépêche dont voici le texte :

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« Le procureur général m'avise que le prési-



dent de votre siége est résolu à présider l'audience demain, malgré le décret. Je réponds au procureur général en ces termes. »

Je transmis donc au procureur de la République la dépêche que j'envoyais au procureur général.

Le lendemain 1er février, un premier télégramme fut adressé par moi au procureur général :

« *Justice à procureur général, Poitiers.*

« Faites défense aux avoués, huissiers, greffiers, de paraître à l'audience sous la menace de la révocation. Si M. Chaudreau siége, informez-moi de ce qui s'est passé aujourd'hui. »

Le 1er février, au matin, on me remit la lettre que M. Ricard m'écrivait la veille :

« La Rochelle, 31 janvier 1871.

« *Ricard, commissaire extraordinaire, à ministre justice, Bordeaux.*

« Aujourd'hui, le président du tribunal exclu par votre décret est remonté sur son siége, malgré les observations du procureur de la République en chambre du conseil; il était assisté des deux juges du siége; le procureur de la République a protesté à l'audience et s'est retiré; l'huissier, les avoués, les avocats également; le tribunal s'est retiré et a malheureusement trouvé un avocat pour tenir le parquet; il est alors remonté de nouveau et a fait seulement l'appel des causes; le greffier Mautin assistait le tribunal dans cet acte de rébellion préméditée; demain on doit recommencer. Si vous laissez ce scandale se renouveler, c'est l'abdication du Gouvernement; il faut de l'énergie; suspension des audiences, suspension des juges, destitution du greffier; ordre de fermer la salle d'audience jusqu'à nomination d'un président nouveau; télégraphiez-moi immédiatement votre décision.

« Signé : A. Ricard. »

Sans aucun retard, j'expédiai au procureur de la République à La Rochelle le télégramme suivant :

« Bordeaux, 1er février 1871, 9 h. 45 m.

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« J'apprends que M. Chaudreau, ex-président du tribunal de La Rochelle, exclu de son siége par décret du Gouvernement en date du 28 janvier, a présidé hier le tribunal malgré la protestation du ministère public qui s'est retiré.

« J'apprends avec le plus vif mécontentement que des juges du tribunal ont siégé à ses côtés et que le greffier tenant la plume, un avocat ayant consenti à occuper la place du ministère public, le simulacre d'audience a été tenu. Au moment où je vous écris, le président de La Rochelle a reçu l'ampliation du décret qui le déclare déchu de son siége; il ne peut dire qu'il n'en a pas la connaissance officielle; veuillez lui rappeler les termes de l'article 197 du code pénal. S'il veut remonter sur son siége et qu'il trouve encore deux juges pour tenir l'audience, retirez-vous, ordonnez au greffier de se retirer, et tenez-moi au courant en m'envoyant le nom des magistrats qui auront aidé M. Chaudreau dans sa rébellion; immédiatement faites assigner au plus bref délai de la loi M. Chaudreau devant le tribunal de police correctionnelle, et demandez contre lui les peines portées par l'article 197 du code pénal.

« Signé : Crémieux. »

Cependant je recevais de M. Chaudreau lui-même une lettre qui m'obligeait à expédier de nouvelles instructions au procureur de la République. Je lui disais :

« *Justice à procureur de la République, La Rochelle.*

« Je reçois à l'instant, après le départ de ma dépêche, une lettre du président de La Rochelle m'annonçant que tant qu'il n'en sera pas empêché par la force, il continuera à remplir les fonctions de président.

« Vous n'emploierez pas la force dans le sanctuaire de la justice qu'il faut entourer de respect, mais si le président siége, vous le ferez immédiatement assigner devant le tribunal correctionnel, ainsi que je vous l'ai dit dans ma dépêche. Tenez-moi au courant de tout ce qui se passera. »

Et le procureur général recevait de Poitiers ce télégramme :

« *Justice à procureur général, Poitiers.*

On m'annonce que M. Chaudreau persiste à siéger malgré le décret qui le révoque. Faites exécuter la loi. S'il se présente à l'audience, ordonnez son arrestation. Poursuivez-le pour le délit prévu par l'article 197 du code pénal. Pourvoyez-vous régulièrement pour faire indiquer le tribunal qui le jugera. Quant au greffier, j'enverrai sa révocation au procureur de la République. »

Le même jour, le commissaire extraordinaire, à qui ma première dépêche avait été communiquée, répondit télégraphiquement :

« *Ricard, commissaire extraordinaire, à Crémieux, justice, Bordeaux.*

« Il n'est pas possible de s'arrêter un instant

à la pensée d'une poursuite devant le tribunal de La Rochelle, dirigée contre l'ex-président qu'assistaient les deux seuls juges du siége; qui donc jugerait? Il faut uniquement suspendre par un décret que vous notifierez par télégraphe les audiences, ordonner la fermeture des portes de la salle d'audience, y faire placer des factionnaires et tout s'arrêtera là, je vous l'affirme; mais ordonnez cela dès demain matin : toute la ville sera à l'audience demain, il ne faut pas de scandale nouveau. »

Vous avez vu par ma dépêche au procureur général que je lui disais de se pourvoir régulièrement pour faire indiquer le tribunal qui jugerait M. Chaudreau. Ceux qui avaient siégé à côté de lui, pour le seconder, ne pouvaient pas juger la rébellion à laquelle ils avaient pris part.

Mais il fallait pourvoir en attendant, et je compris tout ce qu'il y avait de prévoyante sagesse dans la seconde partie de la dépêche. Je soumis immédiatement à la délégation, qui l'adopta, le décret suivant que j'expédiai au commissaire extraordinaire par dépêche télégraphique, non plus en mon nom seul, mais au nom du Gouvernement.

« *Gouvernement à commissaire extraordinaire.*

« Le Gouvernement décrète :

« Les audiences du tribunal de La Rochelle sont suspendues. La salle d'audience sera immédiatement fermée.

« Le commissaire extraordinaire, le procureur de la République et les autorités compétentes sont chargés de l'exécution du présent décret.

« Signé: Ad. Crémieux, L. Gambetta, Fourichon, Glais-Bizoin. »

Voilà bien les signatures copiées sur la dépêche par le préposé du télégraphe.

Maintenant vous me demandez où est le décret? Je n'en sais rien... Est-ce que j'étais chargé de conserver les décrets ou les actes du Gouvernement?... Quand ils étaient signés, ils étaient classés par le chef du cabinet. Vous m'avez dit que vous l'aviez demandé et qu'on ne l'avait point retrouvé. Que voulez-vous que je réponde à cela?

N'ayant pas été l'un des élus à l'Assemblée nationale, j'avais écrit une lettre à M. Thiers pour lui demander d'être délivré de ma situation. Il me pria d'attendre encore quelques jours, et le jour où M. Dufaure, mon successeur au ministère de la justice, vint me trouver, je le conduisis de suite auprès de mon chef de cabinet et je lui dis : « Voici tous les dossiers, tous les registres, ils sont en règle. » Je n'emportais certes pas avec moi l'original d'aucun décret, je n'en ai trouvé qu'un dans mes papiers qui réunit tous les décrets du 24 octobre sur l'Algérie, signés de tous les membres de Gouvernement. Mais la dépêche prouve l'existence du décret dont vous me parlez; je vous l'affirme, mon affirmation doit suffire, le décret existe, signé par Gambetta, Fourichon et Glais-Bizoin.

Et sur l'envoi que j'en ai fait à M. Ricard, par ma dépêche, M. Ricard me répondait :

« *Ricard, commissaire extraordinaire, à Crémieux, Bordeaux.*

« J'ai reçu décret à onze heures; immédiatement je l'ai fait afficher à la porte du tribunal en le contre-signant, puis j'ai fait fermer les portes de la salle d'audience et j'y ai mis des sentinelles pour que, dans le cas où il y aurait de la part du président exclu intention de pénétrer de force, il y eût un délit ridicule de violence sur une sentinelle. Le tribunal est venu, mais, devant les portes fermées, il s'est retiré; tout est fini maintenant et sans trouble, car hier dans une réunion on avait décidé d'enlever le président de son siége, et cela aurait été fait; l'ex-président n'aura pas le martyre, tout ira bien. »

J'avais fait rendre ce décret sur la demande expresse qui m'avait été faite par M. Ricard, ministre de la justice, j'avais le droit, sous ma responsabilité, de faire fermer les portes du tribunal de La Rochelle; j'ai préféré donner à cette décision la sanction de la délégation entière par un décret.

J'ai envoyé par le télégraphe, non certes l'original, mais la copie revêtue de nos quatre noms.

La réponse de M. Ricard prouve qu'il a reçu la dépêche portant ces quatre noms; mon affirmation attesterait seule l'existence du décret qu'il faudrait s'en rapporter à mon affirmation. S'il existait encore un doute à cet égard (c'est un sentiment que je ne veux pas supposer), mon devoir m'ordonnerait de ne faire aucune réponse et de me retirer.

M. Chaper. Nous n'avons pas à insister davantage sur ce fait. M. Ricard a désiré que votre affirmation sur l'existence de ce décret, que nous n'avons trouvé nulle part et que l'on pouvait croire supposé, fût entendue; vous l'affirmez, cela suffit.

M. le président. Pourquoi n'est-il pas inséré au *Bulletin des Lois?*

M. Crémieux. Mais ce décret était une mesure de police, il avait pour but d'éviter un grand scandale. Il ne statuait pas sur le président, qui n'existait plus, — un décret l'ayant frappé de destitution, — il ordonnait une mesure de police

qu'il fallait prendre avant toute tentative de rébellion.

M. de la Borderie. Je demanderai à M. Crémieux s'il ne se rappelle pas avoir ordonné l'arrestation de M. Chaudreau.

M. Crémieux. Ma réponse est dans la dépêche que je vous ai lue; je disais : « S'il siége, gardez-vous d'une violence quelconque dans l'intérieur du tribunal ; il faut entourer de respect la justice dans son sanctuaire. »

M. de la Borderie. Il y a cependant une dépêche de vous ainsi conçue :

« *Justice à procureur général, Poitiers.*

« On m'annonce que M. Chaudreau persiste à siéger malgré le décret qui le révoque. Faites exécuter la loi. S'il se présente à l'audience, ordonnez son arrestation... »

M. Crémieux. Il me semble que le plus simple est de mettre en regard ma dépêche au procureur de la République.

M. le président. Le procureur général s'y est trompé; car voici la dépêche qu'il écrivait d'après vos ordres au procureur de la République :

« La Rochelle de Poitiers, 2 février 1871, 10 h. 05 matin.

« *Procureur général à Procureur de la République, La Rochelle.*

« Vous devez avoir fait notifier le décret. Si M. Chaudreau se présente à l'audience, ordonnez son arrestation. Poursuivez-le pour délit prévu par l'article 197. Pour cause de suspicion légitime, pourvoyez-vous régulièrement pour faire indiquer le tribunal qui le jugera : art. 544 du code d'instruction criminelle. Tenez-moi au courant. »

M. Crémieux. Mais cela ne dit, ni ne veut dire d'arrêter à l'audience.

M. Chaper. Tout le monde s'y tromperait : S'il se présente à l'audience, arrêtez-le. »

M. Crémieux. Non : ordonnez son arrestation. Et que faites-vous alors de ma dépêche au procureur de la République, qui est si positive?

M. de la Borderie. La dépêche au procureur général est postérieure à celle-là.

M. Chaper. Eh bien, si après avoir écrit dans ces termes à une heure après midi, vous avez envoyé le même jour, à dix heures du soir, une seconde dépêche qui contient ces mots : « S'il se présente à l'audience, ordonnez son arrestation, » le procureur général a dû comprendre vos ordres comme probablement beaucoup de personnes les auraient compris, c'est-à-dire : « Arrêtez le président là où il sera, c'est-à-dire à l'audience. » Vous avez eu un premier mouvement qui était bon, vous n'avez pas voulu violer le sanctuaire de la justice et vous aviez raison, mais vous avez ensuite envoyé un ordre fort sévère.

M. Crémieux. Je ne comprends pas cette insistance; elle me blesse profondément; il est fâcheux que vous, monsieur, et d'autres personnes comme vous, s'y soient trompés. M. le procureur de la République ne s'y est point trompé.

Au reste, M. Degrand, président du tribunal de Toulouse, m'a également obligé à m'adresser au procureur général. Voici ma dépêche :

« *Justice à procureur général, Toulouse.*

« Ne faites point d'arrestation à l'audience Que le ministère public se retire, donnez au greffier l'ordre de se retirer sous peine de révocation.

« J'espère que les avoués, avertis par vous, ne se présenteront pas. Au sortir du palais, faites arrêter M. Degrand et traduisez-le devant la police correctionnelle. Je ne mets aucun obstacle à ce que les deux juges qui siégeraient à côté de lui soient également assignés, mais alors il faudrait les traduire devant la cour, et je voudrais que ce fût après que l'assignation contre Degrand aurait été vidée, ce qui éviterait de les faire arrêter aussi. Au reste, faites ce qui vous conviendra le mieux, mon approbation vous est acquise. »

M. de la Borderie. Permettez-moi de vous dire que, si vous m'aviez laissé continuer, je vous aurais cité un document qui prouve que votre opinion réfléchie n'était pas d'ordonner l'arrestation à l'audience.

M. Crémieux. A la bonne heure!

M. de La Borderie. Seulement il se présente une autre difficulté. Le 4 février 1871, le *Moniteur universel* (édition de Bordeaux), sous le titre de « Document communiqué », publiait ceci, page 138 :

« A La Rochelle et à Brest, MM. Chaudreau et Dupuy, déchus de leur siége de président par le décret du 28 janvier dernier, ont tenu l'audience et déclarent qu'on ne les arrachera de leur siége que par la force. Le garde des sceaux ne s'étonne pas que ces mêmes hommes, qui, pour ne pas perdre leur place dans la magistrature, acceptèrent en 1852 les fonctions de commissaires, ne veuillent pas abandonner les hautes fonctions qu'ils ont obtenues du pouvoir qu'ils avaient secondé. Mais le garde des sceaux s'étonne profondément de voir des magistrats, aidant sciemment par leur concours l'usurpation de pouvoirs commise par celui qui a cessé d'être magistrat, oubliant l'article 197 du code pénal qui déclare

cette usurpation un délit et le frappe d'une peine correctionnelle, se prêter à des simulacres de jugement que la partie condamnée fera tomber, et donner ainsi aux populations un spectacle déplorable.

« Le ministre de la justice espère que ce scandale ne se renouvellera pas, et qu'il ne sera pas forcé de *prendre des mesures* légales contre d'autres que ceux qui, ayant cessé de faire partie de la magistrature, refusent d'obéir à la loi.

« Quant à ceux-ci, on ne les arrachera pas du siége par la force; le sanctuaire de la justice sera respecté par ordre des magistrats auxquels est remis le soin de faire exécuter les lois; mais l'ordre est donné de les arrêter hors de l'enceinte du palais de justice et de les traduire dans le plus bref délai devant le tribunal correctionnel. »

Il reste à expliquer comment, après avoir signé le 2 février un décret qui ordonnait de suspendre les audiences du tribunal de La Rochelle et avoir reçu le jour même l'assurance que cet ordre était exécuté, vous pouviez croire, le 4 février, que M. Chaudreau siégeait encore ?

M. Crémieux. L'explication est facile : la date est du 4 février, mais cela ne veut pas dire que le document lui-même soit du 4 février ; c'est le *Journal officiel* qui porte cette date. J'envoyais des notes, que mon chef de cabinet ou mon secrétaire transmettait au *Journal officiel* et qui n'étaient point insérées le jour même.

Jamais je n'ai voulu qu'on arrêtât un magistrat sur son siége. Vous connaissez ma dépêche à M. Esquiros, lors de l'arrestation du tribunal de Marseille.

M. le président. M. Autran, président du tribunal de Marseille, n'avait pas figuré, comme vous l'avez dit, dans les commissions mixtes; il a été arrêté par des gardes civiques sur son siége, ainsi que tout le tribunal, uniquement parce que les gardes civiques étaient mécontents d'un arrêt rendu par le tribunal.

M. Crémieux. Aucun fait du même genre ne s'est reproduit. Et comment se serait-il reproduit après ma circulaire aux procureurs généraux, que je mets sous vos yeux?

« Le garde des sceaux, ministre de la justice, apprend avec un douloureux étonnement que des magistrats ont été arrêtés et mis en prison soit sur mandats, soit sans mandats de justice; ces arrestations fondées sur ce que ces magistrats auraient fait, en 1851 et 1852, partie des commissions mixtes qui ont laissé de si détestables traces de leurs décisions, ces arrestations sont illégales, et le garde des sceaux donne l'ordre de mettre immédiatement en liberté ceux qui sont arrêtés sous une pareille inculpation. Leur conduite à cette époque désastreuse eût-elle constitué un crime, la prescription les couvrirait depuis 1862, et, par conséquent, leur arrestation serait frappée d'illégalité.

« Le garde des sceaux, sur des réclamations faciles à comprendre de la part d'honorables citoyens victimes du coup d'Etat, a fait demander la liste des magistrats qui ont siégé dans ces commissions. C'est à lui qu'il appartient de proposer au Gouvernement les mesures qu'il croira convenables à l'égard de ceux des membres de ces odieuses commissions qui sont encore sur le siége des magistrats. Mais aucun citoyen, aucune autorité n'a le droit, que n'aurait d'ailleurs, après ving-deux ans de silence, aucun pouvoir constitué, d'exercer une violence quelconque sur leur personne. Le garde des sceaux rappelle aux fonctionnaires qui, par excès de zèle, se livreraient à des actes illégaux, que l'article 75 de la constitution de l'an VIII est aboli. Il est d'ailleurs très-résolu à ne pas laisser violer la loi par les fonctionnaires ; la République, c'est le règne de la loi. »

M. le président. Nous sortons du cercle précis de votre déposition ; nous n'avons pas à vous demander compte des faits qui se sont passés à Marseille, à Lyon, dans les temps troublés ; nous nous bornons à la question que je vous ai posée au début.

M. Crémieux. J'ai donné une grande preuve d'estime à mes collègues en répondant plusieurs fois à tant de questions qui se reproduisaient sous tant de faces et avec tant d'insistance.

Un membre. Vous étiez libre, monsieur, de n'y pas répondre : votre silence aurait été apprécié.

M. le comte de Rességuier. Pensez-vous qu'il y ait beaucoup de décrets de la délégation de Tours, aussi graves que celui dont il est question, signés comme celui-là par tous les membres de la délégation, qui n'aient point reçu de publicité ni dans le *Journal officiel* ni dans le *Bulletin des Lois*; et, s'il en est ainsi, pensez-vous que cela soit bien régulier ?

M. Crémieux. Il n'y a que celui-là qui ordonne la fermeture des portes d'un tribunal et la suspension des audiences. Le décret qui destituait M. Chaudreau était officiel ; je n'avais plus à prendre avec lui que des mesures de police, et, ces mesures, je les ordonnais non-seulement dans mon droit, mais dans mon pouvoir. J'agirais encore de même aujourd'hui, si j'étais placé dans la même situation. Vous voyez du reste ce que m'écrit le lendemain M. Ricard, dont je ne saurais trop louer la sagesse et l'énergie. On voulait enlever violemment ce magistrat de son siége, et si je n'avais pas pris alors cette mesure, con-

seillée par M. Ricard, comme on me le reprocherait aujourd'hui !... Comme on me dirait : « Pourquoi n'avez-vous pas eu la force d'agir ainsi ? » Cette force, je l'ai eue et on me la reproche ! C'est un reproche que je ne puis concevoir, venant d'honnêtes gens tels que vous. Tous les décrets, de quelque nature que ce soit, qui avaient pour objet une mesure politique, ont été insérés au *Journal officiel* ; mais non ce décret qui n'avait qu'une mesure de police pour objet et qui avait surtout pour but d'empêcher un éclat que nous voulions éviter.

M. le président. Ainsi, d'après la déposition de M. Crémieux, ce décret est le seul qui n'ait pas été livré à la publicité ?

M. Crémieux. Oui, dans cette affaire, et je vous ai dit pourquoi.

(*Séance du 20 mai 1874.*)

ANNEXES

AUX QUATRE DÉPOSITIONS PRÉCÉDENTES

Précis des faits relatifs à la suspension du tribunal de La Rochelle (1).

Le *Moniteur* du 30 janvier 1871 renfermait un décret par lequel la délégation du Gouvernement de la défense nationale prononçait la déchéance et l'exclusion de plusieurs des magistrats inamovibles, qui avaient fait partie des commissions mixtes instituées par la circulaire collective du 3 février 1852. M. Chaudreau, président du tribunal civil de La Rochelle, figurait parmi les exclus. Le 30 janvier, il adressait à M. Crémieux, ministre de la justice, la protestation suivante :

« Monsieur le ministre,

« Je viens de lire au *Moniteur* le décret par lequel vous avez prononcé mon exclusion de la magistrature et les considérants à l'aide desquels vous cherchez à enlever à cette mesure le caractère exclusivement politique qui lui appartient. Toute ma vie judiciaire, monsieur le ministre, proteste contre les imputations si graves que vous avez accumulées dans le préambule de ce décret, et quelle que soit l'autorité de votre parole, je ne crains pas que vous persuadiez à aucun des hommes qui me connaissent que je me sois fait à aucune époque le complice volontaire ou l'instrument docile d'un système d'odieuses persécutions. Mais cela n'est que secondaire. La mesure qui m'atteint avec tant d'autres plus dignes, vous n'aviez pas le droit de la prendre, et vous le saviez d'autant mieux que, déjà en 1848, le conseil d'État n'a pu reconnaître quelque valeur de fait aux arrêtés de suspension, que vous aviez rendus contre des magistrats inamovibles, qu'en déclarant que ces arrêtés faisaient partie des actes pour lesquels vos collègues du Gouvernement provisoire et vous aviez dû solliciter de l'Assemblée nationale un bill général d'indemnité.

« Si nous avions à cette heure un gouvernement régulièrement constitué, ou si le pays était représenté par une Assemblée, je me pourvoirais immédiatement contre votre décret. Mais les conditions dans lesquelles vous exercez le pouvoir ne permettant aucun recours légal, la résistance est le seul mode de protestation qui reste à la disposition des magistrats qui ne veulent pas laisser violer en leur personne un des principes fondamentaux de notre droit public, et qui croient qu'on ne doit accepter une flétrissure que quand on a la conscience de l'avoir méritée.

« Je ne me soumettrai pas à votre décision, et j'ai l'honneur de vous faire connaître, monsieur le ministre, que tant que je n'en serai pas empêché par la force, je continuerai à remplir les fonctions de président du tribunal civil de La Rochelle, qui m'ont été confiées en 1868, alors que je comptais vingt-sept ans de service dans le ministère public. »

Le mardi 31 janvier, avant l'heure de l'audience, les avoués, le greffier et les huissiers ont été avertis par M. Bergier, procureur de la République, que ceux d'entre eux qui resteraient dans la salle après qu'il aurait pris ses réquisitions et qu'il se serait retiré, encouraient une révocation immédiate ; les incidents qui ont suivi sont relatés au procès-verbal ci-après :

« Aujourd'hui, 31 janvier 1871, les membres du tribunal civil de La Rochelle ont monté à midi l'audience ordinaire, à laquelle assistaient MM. Charles Chaudreau, président, chevalier de la Légion d'honneur, Maximilien Boutin et Pierre-Hippolyte Barbedette, juges, Bergier, procureur de la République, et Mautin, greffier.

« M. le procureur de la République a requis le tribunal de ne pas tenir l'audience, sa composition étant illégale par suite de la présence de M. Chaudreau, qu'un décret avait déclaré déchu de son siége et exclu de la magistrature ; et après avoir invité les avocats, les avoués, le greffier et l'huissier de service à se retirer, il a lui-même quitté la salle.

« Le tribunal a déclaré qu'il suspendait l'au-

(1) Communiqué à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale par M. Chaudreau, président de ce tribunal.

dience et il s'est retiré dans la chambre du conseil.

« M. Bérard, juge suppléant, n'ayant pas cru devoir occuper le siége du ministère public, M. le bâtonnier de l'ordre des avocats n'ayant été trouvé ni au palais ni à son domicile, et M. Viault, le plus ancien des avocats, étant également absent, M. Vignaut, l'un des membres de l'ordre, qui se trouvait présent à la barre et en robe, a consenti à occuper le siége du ministère public, que M. le procureur de la République avait laissé vacant.

« Le tribunal, annoncé par le concierge à défaut d'huissier, a repris l'audience; les affaires au rôle ont été appelées, et aucun avoué ne s'étant présenté pour conclure, la cause qui devait être plaidée a été maintenue. Après quoi le tribunal a levé l'audience.

« Fait en chambre du conseil, les jour, mois et an que dessus.

« Signé au registre :

« C. CHAUDREAU, M. BOUTIN, BARBEDETTE, H. VIGNAUT, A. MAUTIN, greffier. »

Le tribunal devait rendre à cette audience un jugement dans l'affaire Granger contre Bluteau, qui avait été plaidée la semaine précédente, et entendre la discussion de l'affaire Bouteiller contre V. Julliot.

Il n'y avait pas d'affaires indiquées pour le mercredi 1er février.

L'audience du jeudi 2 février devait être consacrée au jugement des poursuites correctionnelles; le tribunal devait continuer l'instruction d'une affaire de vol commencée antérieurement; mais les magistrats n'avaient ni l'intention ni le désir de rendre inévitable une nouvelle manifestation publique. Ils étaient à leur poste pour rendre la justice si on la réclamait, et ils allaient faire demander à M. le procureur de la République s'il avait des affaires et s'il était disposé à se présenter à l'audience, lorsque les gendarmes sont entrés dans la chambre du conseil, ainsi que le constate le procès-verbal suivant :

« Aujourd'hui, 2 février 1871, MM. Charles Chaudreau, chevalier de la Légion d'honneur, président du tribunal de première instance séant à La Rochelle, chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, Maximilien Boutin et Pierre-Hippolyte Barbedette, juges, se sont rendus au palais de justice, à midi moins un quart, pour tenir l'audience correctionnelle.

« Lorsqu'ils étaient à la chambre du conseil, le maréchal-des-logis-chef de la gendarmerie s'est présenté devant eux, et leur a déclaré qu'il avait ordre d'occuper les portes de la salle d'audience et de la chambre du conseil et de faire évacuer ces deux pièces. Il a exhibé, sur la demande du président, une note au crayon, sans signature, par laquelle il lui était enjoint en effet de ne laisser pénétrer dans la salle d'audience et dans la chambre du conseil que M. le procureur de la République et M. le commissaire général.

« Les membres du tribunal, obtempérant à l'injonction qui leur était faite de se retirer, et protestant contre la violation de la loi et de leur droit, ont quitté le palais et se sont rendus chez le président, où ils ont rédigé le présent procès-verbal, qui a été signé par les trois membres du tribunal désignés ci-dessus et par le greffier, qui avait été appelé pour le consigner sur le registre.

« Signé au registre :

« C. CHAUDREAU, M. BOUTIN, BARBEDETTE, A. MAUTIN, greffier. »

Après leur expulsion et seulement dans la soirée, le président et ses collègues ont appris qu'un décret sans date, signé *Ricard* et qui suspendait les audiences du tribunal, avait été affiché sur la porte extérieure du palais de justice, sans qu'il eût été communiqué ou notifié à aucun d'eux. Ils ont fait transcrire sur le registre de pointe ce document qui est ainsi conçu :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

« Les audiences du tribunal de La Rochelle sont suspendues. La salle d'audience sera immédiatement fermée.

« Le commissaire extraordinaire, le procureur de la République et les autorités compétentes sont chargés de l'exécution du présent décret.

« Signé : A. CRÉMIEUX, GAMBETTA, FOURICHON, GLAIS-BIZOIN.

« Pour copie conforme :

« *Le commissaire extraordinaire,*

« A. RICARD. »

Le président a fait connaître officiellement, dans la journée du 2 février, à ses collègues et au greffier, que devant l'emploi de la force il n'entendait pas continuer sa résistance et qu'i s'abstiendrait de faire aucun des actes de sa fonction.

Le service de l'instruction a été remis à M. Bérard, juge suppléant; celui des légalisations de signatures, des requêtes et des référés a été assuré à titre provisoire par MM. Boutin et Barbedette, qui, pour protester d'une manière plus significative contre la violation de la loi, et pour ne pas être exposés à un nouveau conflit s'ils étaient requis de procéder à l'installation

du successeur de M. Chaudreau, ont donné leur démission le 3 février. Le 4, M. Vivier, substitut, a suivi leur exemple.

Le 6 février, M. Rivasseau, juge à Parthenay, a été nommé en remplacement de M. Chaudreau; les dispositions manifestées par la cour de Poitiers ont empêché qu'il se présentât pour prêter serment.

Il en a été de même de M. Gacougnolle, juge aux Sables d'Olonne, qui avait été nommé juge à La Rochelle, le 8 février, en remplacement de M. Jourdan, décédé, sans que l'on tînt compte du décret du 4, qui avait déjà investi M. Vivier de cette fonction inamovible, mais qui avait été rapporté avant d'avoir reçu sa complète exécution.

Un décret du 8 nommait juges suppléants MM. Deforges, avocat, et Dubois, avoué. La première de ces nominations avait motivé une protestation de la part du président, et M. Dubois seul a été installé.

Par décret du 10, MM. Regnault, ancien substitut à Saintes, et Barbaud, juge suppléant à Bressuire, ont été appelés à succéder à MM. Boutin et Barbedette. L'exécution de ces deux derniers décrets est restée suspendue jusqu'au 11 avril, et c'est dans cet intervalle de temps que se sont produits les incidents suivants.

Le 26 février, alors que l'Assemblée nationale était saisie de plusieurs pétitions relatives aux décrets de déchéance des magistrats, M. Chaudreau a envoyé au président de l'Assemblée et au garde des sceaux un exposé très-sommaire de ce qui s'était passé à La Rochelle. Il a joint à cet exposé la copie des pièces qui ont été transcrites plus haut, et il a appelé d'une manière toute particulière l'attention du président et du ministre :

1° Sur l'emploi de la force vis-à-vis de MM. Boutin et Barbedette, dont la démission n'avait été que la suite de cet acte de violence;

2° Sur la suspension prolongée des travaux du tribunal, en exécution du décret qui était toujours affiché sur la porte du palais.

Le 29 mars, après la discussion à laquelle avait donné lieu la loi qui annulait les décrets de déchéance, M. Chaudreau avait écrit à M. le garde des sceaux pour provoquer, en ce qui le concernait, les poursuites dont le ministre avait paru menacer ceux des magistrats qui, ayant fait partie des commissions mixtes en 1852, ne lui enverraient pas leur démission. Sur les observations pressantes et l'injonction de M. le premier président, cette lettre n'a pas été envoyée.

M. Chaudreau a repris au palais le service de son cabinet le 30 mars, et en en donnant avis le 1er avril à M. le premier président, il a fait connaître à ce magistrat qu'il ne pourrait pas y avoir audience, tant que le décret de suspension ne serait pas rapporté.

La même observation a été faite à M. le procureur général, qui, par une dépêche du 3 avril, avait demandé s'il serait possible d'installer M. Delol, récemment nommé procureur de la République en remplacement de M. Bergier.

Le 4 avril, le président recevait du procureur général une dépêche ainsi conçue :

« De qui est le décret qui suspend les audiences? Je n'en ai pas eu connaissance. »

La même question était posée en ces termes, le 5 avril, par le ministre de la justice :

« Envoyez par télégraphe copie de ce prétendu décret, affiché à porte tribunal La Rochelle et suspendant les audiences; il faut absolument que tribunal soit installé au plus tôt. »

Le président n'a pas reçu les instructions qu'il avait instamment demandées au parquet de la cour et à la chancellerie en répondant à ces deux dépêches. M. le premier président — à qui il avait fait connaître, le 8, qu'il se refuserait à tenir une audience pour l'installation des magistrats qui prêtaient ce jour-là même serment devant la cour de Poitiers tant que le décret de suspension subsisterait, et qu'il avait averti en outre qu'il ne se contenterait pas de la disparition de l'affiche, — a répondu, le 10, « qu'il avait vu la dépêche télégraphique par laquelle le ministre déclarait que le décret devait être considéré comme non avenu. »

Le président a fait transcrire cette partie de la lettre de M. le premier président sur le registre de pointe: Il a fait enlever, pour être conservée dans les archives, la portion du panneau de la porte du palais sur laquelle est fixé le décret de suspension; et le 11 avril 1871, il a été procédé à l'installation de MM. Delol, procureur de la République, Regnault et Barbaud, juges, et Dubois, juge suppléant.

La situation de M. Vivier a été réservée jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait statué sur la légalité et le maintien du décret du 25 janvier 1871, qui a rétabli au tribunal de La Rochelle le quatrième juge, supprimé en principe par le décret du 12 décembre 1860.

Tels sont les incidents par suite desquels le cours de la justice a été suspendu dans l'arrondissement de La Rochelle depuis le 2 février 1871 jusqu'au 11 avril suivant.

Sans sortir des limites d'un simple exposé de faits, et sans enlever à cet exposé le caractère et la forme d'un procès-verbal, il est permis d'ajouter que, le 7 août 1871, M. Chaudreau a protesté auprès du ministre de la justice contre la situation que faisait, à lui et aux autres magis-

trats frappés par le décret du 28 janvier, la résolution annoncée à la tribune de ne pas les poursuivre, « pour ne pas courir le risque d'affaiblir, en mettant en contradiction le vote de l'Assemblée avec une décision de la cour de cassation, l'autorité du blâme solennel qui avait été infligé » au mois de mars. Il demandait des juges ou il sollicitait qu'il lui fût permis tout au moins d'établir, devant tels délégués qu'il conviendrait au ministre de désigner, ou plus simplement devant les chefs de la cour d'appel, ce qu'avait été en 1852 la commission mixte dont il avait fait partie dans le département de la Charente-Inférieure. Cette communication est restée sans réponse.

Le 17 octobre 1871, alors que tout semblait annoncer que M. Dufaure assisterait aux séances du conseil général de la Charente-Inférieure dont il était membre, M. Chaudreau lui écrivait de nouveau, et, après avoir rappelé ses démarches antérieures pour obtenir des juges, il lui demandait d'exercer à son égard le pouvoir disciplinaire qui appartient au garde des sceaux sur tous les magistrats et de l'entendre, aussitôt son arrivée à La Rochelle, dans les explications qu'il avait à lui fournir. Cette nouvelle tentative n'a pas eu plus de succès que les précédentes.

Le 8 avril 1872, M. Dufaure était à La Rochelle pour présider la seconde session du conseil général; M. Chaudreau a fait près de lui une dernière démarche, qui est aussi restée sans résultat.

La Rochelle, le 25 mai 1872.

Signé : C. CHAUDREAU.

Commission mixte du département de la Charente-Inférieure.

NOTES RELEVÉES SUR LES DOCUMENTS QUI EXISTENT AUX ARCHIVES DU PARQUET DE LA ROCHELLE (1).

Séance du 10 février 1852.

LA ROCHELLE

1° Coiffard, Elie, né à Montfaucon (Maine-et-Loire), 21 ans, coutelier à Saint-Martin. Excitation à la haine des citoyens les uns envers les autres : attaques contre le principe de la propriété. (N° 22 du parquet, 5 de l'instruction.)

Renvoi en police correctionnelle.

23 février, ordonnance de la chambre du conseil; 25 février, acquittement.

ROCHEFORT

2° Favreau, Louis, 25 ans, né à Saint-Germain-de-Marancennes. Cris séditieux.

Renvoi en police correctionnelle. — Surveillance du ministère de la police générale (des 22 et 30 janvier 1852).

Citation directe; 4 mars, six semaines de prison.

3° Kœller, Joseph, né à Schlestadt (Bas-Rhin). Propos séditieux.

Ordonnance de non-lieu.

Surveillance du ministère de la police générale.

4° Schwalger, Georges, né dans le grand-duché de Bade. Même délit.

Non-lieu, rien à proposer.

5° Marin, Joseph-Frédéric, 34 ans, cloutier, né à Saint-Jean-d'Angély. Fausses nouvelles.

Surveillance du ministère de la police générale.

6° Martel, Charles, 31 ans, Rochefort. Excitation à la guerre civile.

Police correctionnelle.

4 mars, citation directe, acquittement.

7° Boulé, Édouard, 38 ans, né à Nantes. Excitation à la guerre civile.

Police correctionnelle. — Surveillance. — Internement.

4 mars, citation directe, acquittement. Boulé n'a pas quitté Rochefort.

SAINTES

8° Huvet, Louis-Charles. 9° Desloges, Jacques. 10° Barret, Alexandre.	Aucune proposition.

JONZAC

11° Orvoire, Jacques, instituteur révoqué en 1851. Offenses envers le Président de la République.

Surveillance du ministère de la police générale.

12° Rivalle, Jean-Pierre, originaire du Puy-de-Dôme. Propos séditieux.

Non-lieu, aucune proposition.

13° Priol, Jean-Marie, 40 ans, né à Pontivy, terrassier, sans domicile. Condamné pour vol, vagabondage, mendicité; sous la surveillance de la haute police, en rupture de ban.

Outrages envers le chef de l'État; excitation à la guerre civile; provocation à l'incendie du château dans lequel il avait été recueilli; se vante d'avoir pris part à l'insurrection de juin 1848 et à l'assassinat du général de Bréa et du capitaine Mangin.

Transportation à Cayenne (décret du 8 décembre 1851).

(1) Communiqué à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale par M. le président du tribunal de la Rochelle.

14° Maffre, Jacques-Numa, pasteur. Outrages envers le Président de la République.

Aucune proposition.

15° Cautanceau, Jean.
16° Viaud, Louis.
17° Chaigneau.
18° Bouet, René.
} Aucune proposition.

Séance du 16 février.

SAINTES

19° Duvalin, François, né à Orbesson, colporteur. Outrages envers le chef de l'État.

Police correctionnelle. — Surveillance du ministère de la police générale.

26 mars, huit jours de prison.

JONZAC

20° Fourestier, Louis, 42 ans, coutelier à Jonzac. Cris séditieux, apologie de condamnés.

Police correctionnelle. — Surveillance du ministère de la police générale.

17 mars, citation directe, un mois de prison.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

21° Bessède. Aucune proposition.

Séance du 27 février.

MARENNES

22° Albert Laurent, vannier, 39 ans, né à Saint-Georges (île d'Oléron). Outrages envers le Président de la République; excitation à la haine des citoyens.

Police correctionnelle. Éloignement de l'île. — Surveillance.

22 mars, directement, un mois de prison, 100 fr. d'amende.

31 mars, avis favorable pour faire dispenser de l'internement.

Albert Laurent, après avoir subi sa peine d'emprisonnement, est revenu à Saint-Georges, qu'il n'a pas quitté depuis.

RÉSUMÉ

N'ont été l'objet d'aucune proposition :

(11) Schwalger, Huvet, Desloges, Barret, Rivalle, Maffre, Coutanceau, Viaud, Chaigneau, Bouet, Bessède.

Ont été recommandés à la surveillance du ministère de la police générale :

(3) Marin, Orvoire, Kœller.

Ont été renvoyés en police correctionnelle :

(2) Coiffard (acquitté), Martel (acquitté).

Ont été renvoyés en police correctionnelle et recommandés à la surveillance :

(3) Favreau (deux mois), Duvalin (huit jours), Fourestier (un mois).

Ont été en outre proposés pour l'internement :

(2) Boulé (acquitté) et Albert Laurent (un mois).

Ont été proposés pour la transportation :

(1) Priol. (Total 22.)

Ces notes ont été copiées par moi, le 30 mars 1871, sur les documents qui se trouvent au parquet de la Rochelle, et qui avaient été, sur ma demande, déposés au greffe par M. le procureur de la République (lettre du 29 mars).

Le président,
C. CHAUDREAU.

Instruction faite par le procureur de la République de La Rochelle.

Aujourd'hui trente-et-un mars mil huit cent soixante-quatorze, nous, Henri Arnault, procureur de la République près le tribunal civil de La Rochelle, agissant en vertu d'une commission rogatoire à nous adressée par M. le président de la commission d'enquête sur le Gouvernement de la défense nationale, en vue d'une instruction à édifier sur les faits qui se sont passés le jeudi, deux février mil huit cent soixante-onze, au tribunal de La Rochelle, quant à la fermeture des portes de ce tribunal et à l'expulsion de vive force des magistrats par la gendarmerie,

Avons appelé à notre parquet :

M. Charles Chaudreau, âgé de 58 ans, président du tribunal civil de La Rochelle, à qui nous avons fait connaître notre mission et qui a déclaré ce qui suit :

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit à la commission d'enquête lorsque j'ai été entendu à Versailles, le 19 février dernier. Tout ce que j'ai su relativement à l'origine des ordres en vertu desquels mes collègues et moi avons été expulsés de la chambre du conseil, le 2 février 1871, est consigné dans ma déposition et, depuis lors, je n'ai appris aucun nouveau détail.

Je puis vous remettre, pour compléter votre dossier, les expéditions des procès-verbaux des 31 janvier et 2 février 1871, que je m'étais fait remettre pour les déposer à la commission d'enquête et qui n'ont pas été retenus. Quant à la photographie du décret affiché à la porte du palais de justice, elle a été par moi remise à la commission.

Lecture faite de la déclaration, M. le président a dit qu'il n'avait rien à y ajouter, a persisté et l'a signée avec nous.

Signé : H. ARNAULT, C. CHAUDREAU.

Par continuation de notre procès-verbal en date de ce jour trente-et-un mars mil huit cent

soixante-quatorze, nous, procureur de la République près le tribunal civil de La Rochelle, ayons mandé à notre parquet.

André Ploquin, concierge du palais de justice à La Rochelle, y demeurant, âgé de quarante-cinq ans.

Qui a déclaré ce qui suit :

Le jeudi 2 février 1871, à onze heures du matin, j'ai, suivant mon habitude, mis dans leurs serrures les clefs des deux portes de la chambre du conseil. Quelques minutes après, un employé du télégraphe est venu au palais et m'a donné une dépêche à l'adresse de M. le procureur de la République, qui était alors M. Bergier. Je portai cette dépêche à l'hôtel de France, où je la remis à ce magistrat. De retour au palais, j'y vis arriver, un quart d'heure ou une demi-heure après environ, plusieurs gendarmes sous la conduite du maréchal des logis Rousselot ; ils étaient suivis de MM. Ricard, commissaire extraordinaire du Gouvernement de la défense nationale, et Bergier, procureur de la République. L'un de ces deux messieurs, je ne puis aujourd'hui préciser lequel, me dit : « Suivez-nous ». Je montai l'escalier derrière eux, et, arrivé dans la salle des Pas-Perdus, M. Ricard me donna l'ordre d'enlever de leurs serrures les clefs du cabinet de M. le président, de la chambre du conseil, du cabinet de M. le juge d'instruction, de la salle d'audience, et de les lui remettre. Au moment où j'allai quitter ces messieurs pour exécuter les ordres que je venais de recevoir, je les vis se concerter ensemble, et aussitôt M. Ricard ajouta, en s'adressant à moi : « Non, vous les garderez et ne les remettrez à personne, ou je vous révoque. » J'exécutai immédiatement ces ordres, accompagné jusqu'à la porte de la chambre du conseil par M. Bergier et, ayant réuni toutes les clefs, je les renfermai dans un tiroir de buffet dont je pris la clef sur moi. Pendant ce temps-là, les gendarmes avaient occupé les principales issues du palais.

Revenu dans ma loge, j'entendis résonner la sonnette du parquet ; je montai et j'y retrouvai MM. Ricard et Bergier. M. Ricard m'ordonna d'aller chercher de la colle ce que je fis immédiatement. Je retournai bientôt avec la colle demandée et je vis, assis au bureau de votre cabinet, M. Bergier qui écrivait sous la dictée de M. Ricard ; ce dernier était appuyé sur la table de ce bureau. Quand M. Bergier eut terminé ses écritures, il dit à M. Ricard : « Et vous allez signer ! » M. Ricard prit aussitôt la plume et signa. L'écrit me fut remis, je l'enduisis de colle, et M. Bergier, m'accompagnant à ma sortie du parquet, me donna l'ordre de l'appliquer sur la porte qui, de la salle des Pas-Perdus, donne accès dans la salle d'audience. Le placard était à peine posé que je vis arriver le maréchal des logis qui, s'adressant à M. le procureur de la République et tenant un papier à la main, lui dit : « Je viens d'exécuter les ordres que vous m'avez donnés ; j'ai prié ces messieurs de sortir de la chambre du conseil. »

Ce magistrat me dit alors : « Vous n'avez donc pas fermé les portes ! » Je lui répondis que je les croyais fermées. Il s'emporta alors, m'adressa des injures, me fit des reproches en jurant, comme si j'avais été complice de ce qui venait de se passer ; puis il rentra au parquet.

Dix minutes ou un quart d'heure après, alors que la gendarmerie s'était retirée, j'étais dans la cour, lorsque M. Bergier vint à moi et me demanda où j'avais apposé le placard ; je lui rappelai ce que j'avais fait sur son ordre et en sa présence ; il me donna l'ordre d'enlever le placard de la porte de la salle d'audience et de le placer sur la porte extérieure qui ouvre sur la rue du Palais ; ce que fis immédiatement.

A partir de ce moment et pendant deux mois, comme le portait le décret que j'avais affiché les audiences du tribunal civil ont été suspendues.

Dans la matinée du 2 février 1871, plusieurs dépêches m'ont été remises à l'adresse de M. le procureur de la République ; je me rappelle lui en avoir porté quatre ou cinq; l'une d'elles a été prise dans ma loge par M. Ricard, qui était venu au palais me demander s'il n'y avait pas de dépêche pour M. le procureur de la République.

D. Avez-vous remarqué l'écrit qu'a présenté le maréchal des logis à M. le procureur de la République en lui rendant compte de l'exécution de ses ordres ?

R. C'était un écrit au crayon ; j'ignore s'il était signé.

Lecture faite de sa déclaration, le sieur Ploquin a dit qu'elle était conforme à la vérité, y a persisté et l'a signée avec nous.

Signé Ploquin, H. Arnault.

Par continuation de notre procès-verbal en date de ce jour trente-et-un mars mil huit cent soixante-quatorze, nous, Henri Arnault, procureur de la République près le tribunal civil de la Rochelle,

Avons mandé à notre parquet Rousselot François, âgé de quarante-sept ans, maréchal des logis chef de gendarmerie, demeurant à la Rochelle.

Qui a déclaré ce qui suit :

Le 2 février 1871, sur les onze heures et quart ou onze heures et demie du matin, M. le chef d'escadron Bigault de Cazanove, commandant alors la compagnie de gendarmerie de la Cha-



rente-Inférieure, aujourd'hui décédé, vint à mon bureau accompagné de M. Ricard, commissaire extraordinaire du Gouvernement de la défense nationale, et de M. Bergier, procureur de la République à La Rochelle. Il me demanda quatre hommes et un brigadier. Etant le seul chef de brigade en ce moment à la caserne, je reçus de mon chef l'ordre d'accompagner les quatre hommes commandés, qui devaient se rendre au palais de justice. Avant de quitter la caserne, le commandant dit à M. Ricard : « Quelle consigne faut-il faire respecter ? » M. Ricard répondit : « Ecrivez, commandant. » Le commandant se mit à mon bureau, prit un crayon qui était près de lui et écrivit, sous la dictée de M. Ricard, un billet qu'il me remit et qui était conçu à peu près en ces termes : « Placer un homme à la porte de la salle des Pas-Perdus du tribunal civil et un homme à chacune des portes d'entrée de la salle d'audience et dans la chambre du conseil, ne laisser entrer personne dans la salle d'audience et dans la chambre du conseil que M. le commissaire du Gouvernement et M. le procureur de la République. Le chef de brigade est chargé de la surveillance et de l'observation de la consigne. » M. Ricard ajouta : « Du reste, M. Bergier sera au parquet, et, si l'on a besoin de renseignements, on s'adressera à lui. »

Ce billet à la main, je me rendis au tribunal avec mes quatre hommes et les fit placer conformément aux ordres que j'avais reçus. Cela fait, j'allai au parquet, où je trouvai M. Bergier à qui je fis connaître que les hommes étaient à leur poste ; puis je revins rejoindre mes hommes. L'un d'eux, le gendarme Godard, aujourd'hui brigadier à Nuaillé, en cet arrondissement, qui était de faction dans le couloir qui conduit de la salle d'audience à la chambre du conseil, me dit qu'il entendait causer dans la chambre du conseil, où, d'après les ordres reçus, nous ne devions laisser entrer que MM. Ricard et Bergier. Je prêtai l'oreille et j'entendis, en effet, dans cette chambre un bruit de conversations. Je revins alors trouver M. Bergier au parquet et lui dis : « Ces messieurs sont dans la chambre du conseil. — Comment cela se fait-il, me répondit ce magistrat, j'ai donné l'ordre au concierge de fermer les portes et d'en retirer les clefs. Allez prévenir ces messieurs qu'il n'y a pas d'audience aujourd'hui, et invitez-les à évacuer la chambre du conseil. »

Je me rendis immédiatement à cette chambre, et m'adressant à M. le président Chaudreau, je lui dis : « Il n'y a pas d'audience aujourd'hui. — Nous le savons », répondit M. le président. J'ajoutai : « Veuillez, messieurs, vous retirer. j'ai ordre de faire évacuer la chambre. » M. le président me demanda si j'avais un ordre écrit ; je lui montrai le billet tracé au crayon, que je tenais à la main. M. le président me demanda de qui émanait l'ordre qu'il contenait : « De M. Ricard, répondis-je ; c'est M. le commandant de gendarmerie qui a écrit ce billet. »

M. le président me demanda si c'était ainsi que nos chefs nous donnaient des ordres. Je lui répondis que le plus souvent nous recevions des ordres verbaux. Se retournant alors du côté de MM. Boutin et Barbedette, juges, qui étaient avec lui dans la chambre du conseil, M. le président leur dit : « Messieurs, les issues de la salle d'audience et de la chambre du conseil sont gardées par la gendarmerie ; il faut nous retirer et dresser procès-verbal. » Puis ces trois messieurs se retirèrent aussitôt.

Après leur départ, j'allai au parquet pour y rendre compte à M. le procureur de la République de l'exécution de ses ordres, lorsque traversant la salle des Pas-Perdus, je rencontrai ce magistrat qui était avec le concierge du palais, et lui dit : « Vos ordres sont exécutés ; ces messieurs ont quittés la chambre du conseil. » M. Bergier se retourna du côté du concierge et lui dit sur un ton de très-mauvaise humeur : « Vous n'aviez donc donc pas fermé les portes ? »

Je restai au palais de justice avec mes hommes jusqu'à trois heures de l'après-midi environ. Plusieurs personnes sont venues pour voir ce qui s'y passait. Nous les avons invitées à se retirer en leur disant qu'il n'y avait pas d'audience. Parmi les curieux, je remarquai un individu habillé en garde mobile qui, sur l'invitation d'un gendarme d'avoir à se retirer, se mit à gesticuler en disant : « Si M. Chaudreau avait siégé aujourd'hui, c'est moi qui l'aurait descendu de son siége ! » Nous avons fait depuis des démarches pour constater l'identité de cet individu, mais nos démarches sont demeurées sans résultat.

Le soir, en rendant compte à M. le commandant de l'accomplissement de ma mission, je lui remis l'écrit qu'il m'avait donné le matin, et depuis ce moment je n'ai plus revu cet écrit.

Il n'est resté à la gendarmerie de La Rochelle, à ma connaissance du moins, aucune pièce, aucune correspondance, aucun document quelconque, relatifs aux faits qui se sont accomplis au palais de justice de cette ville, le 2 février 1871.

Je n'avais rien appris touchant l'émotion qu'aurait pu produire dans la population de La Rochelle l'assistance de M. Chaudreau à l'audience du 2 février. M. le commandant ne m'a paru rien savoir non plus à ce sujet. Le 2 février au soir, lorsque je lui remis le billet au crayon, il me demanda comment les choses s'était passées et ajouta qu'il avait été fort

surpris, le matin, de l'arrivée de M. Ricard, qui l'avait trouvé à déjeuner. Il ajouta que M. Ricard était venu à lui en courant tout essoufflé, lui demandant quatre gendarmes et un brigadier. M. Bergier accompagnait M. Ricard chez le commandant, j'en suis sûr; je les ai vu sortir tous les trois ensemble de l'habitation de ce dernier.

Lecture faite de sa déclaration, le sieur Rousselot a dit qu'elle était conforme à la vérité, qu'il n'avait rien à y ajouter et l'a signée avec nous.

Signé : H. ARNAULT, ROUSSELOT.

Aujourd'hui deux avril mil huit cent soixante quatorze, nous, Henri Arnault, procureur de la République près le tribunal civil de La Rochelle, agissant en vertu d'une commission rogatoire à nous adressée par M. le président de la commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale, en vue d'une instruction à édifier sur les faits qui se sont passés, le jeudi 2 février 1871, au tribunal de La Rochelle, quant à la fermeture des portes de ce tribunal et à l'expulsion de vive force des magistrats par la gendarmerie.

Avons mandé à notre parquet M. Antoine Mongeaud, âgé de cinquante-six ans, commissaire de police de la ville de La Rochelle, y demeurant,

Qui a déclaré ce qui suit :

Vers la fin de janvier 1871, après la promulgation du décret du 28 de ce mois qui déclarait déchu de son siége M. le président Chaudreau, je fus informé qu'à la suite d'une des réunions publiques qui se tenaient rue Guitton, salle Bachelier, M. Brard, docteur en médecine, demeurant en cette ville, avait dit publiquement que, « si M. Chaudreau ne descendait pas de son siége, on l'en arracherait en le tirant par les oreilles et, au besoin, par la force des armes ». Cette motion avait été blâmée, même par les membres du bureau de cette réunion.

Quelques jours après, me rendant au palais de de justice, je vis, devant la porte de ce palais qui ouvre sur la rue de ce nom, plusieurs personnes lisant un placard manuscrit. Je m'approchai et constatai que ce placard, signé Ricard annonçait la suspension des audiences du tribunal. Cette mesure était généralement désapprouvée dans le groupe. Je n'avais point jusqu'à ce moment entendu parler de ce projet, et aucune autorité n'a requis mon concours pour son exécution.

La ville était calme le 2 février. En dehors des paroles de M. Brard, je n'ai pas entendu dire qu'il eût été question d'une manifestation publique hostile à M. le président Chaudreau. M. Brard lui-même, dans une réunion, qui eut lieu le lendemain du jour où il avait fait sa motion, aurait cherché, m'a-t-on dit, à atténuer l'impression pénible qu'elle avait produite.

Dans la journée du 2 février, j'ai croisé M. Ricard dans la rue du Palais, en face de la prison qui est attenante au palais de justice; il paraissait préoccupé.

Le soir de ce même jour, je me rendis au parquet, et là, M. Bergier, qui était alors procureur de la République, me reprocha de ne pas m'être trouvé sur les lieux au moment de l'affiche du placard. Je lui répondis que, mon intervention n'ayant pas été réclamée, j'avais cru devoir m'abstenir avec d'autant plus de raison que l'attitude calme de la population indiquait suffisamment qu'aucune manifestation n'était à craindre. Je n'ai adressé aucun rapport ni fourni aucun document à l'occasion de cette affaire, qui n'a laissé à mon bureau aucune trace. Je n'ai donc aucune pièce à vous remettre.

A une époque que mes souvenirs fixent entre la motion de M. Brard et l'affiche du placard à la porte du palais de justice, le matin sur les sept heures environ, un agent de police me rapporta qu'il venait de lacérer un petit placard manuscrit, collé au pied de la tour de la Grosse-Horloge, et portant ces mots : *M. Chaudreau en route pour Cayenne, train de plaisir*. Je ne fis aucun rapport à cette occasion.

Lecture faite de sa déclaration, M. Mongeaud a dit qu'elle était conforme à la vérité, qu'il n'avait rien à y ajouter et l'a signée avec nous.

Signé : ARNAULT, MONGEAUD.

Aujourd'hui quatorze avril mil huit cent soixante-quatorze, nous, Henri Arnault, procureur de la République près le tribunal civil de La Rochelle, agissant en vertu d'une commission rogatoire à nous adressée par M. le président de la commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale, en vue d'une instruction à édifier sur les faits qui se sont passés le jeudi 2 février 1871, au tribunal de La Rochelle, quant à la fermeture des portes de ce tribunal et à l'expulsion de vive force des magistrats par la gendarmerie.

Avons mandé à notre parquet le sieur Emile-Marie-Auguste Forgeot, âgé de vingt-huit ans, huissier près le tribunal civil de La Rochelle, y demeurant,

A qui nous avons fait connaître notre mission et qui a déclaré ce qui suit :

Dans la matinée du 2 février 1871, sur les huit heures et demie environ, le sieur Ploquin,

concierge du palais m'apporta, à mon domicile, l'original du décret du 28 janvier précédent, signé Gambetta, Fourichon, Crémieux, qui déclarait M. le président Chaudreau déchu de son siége. En me remettant cette pièce, Ploquin me dit qu'il fallait la faire copier et venir au parquet, pour y prendre les ordres de M. le procureur de la République. Je me rendis au parquet, où je trouvai M. Bergier qui remplissait alors ces fonctions.

Ce magistrat m'ordonna de signifier immédiatement cette pièce à M. le président et de lui en rapporter l'original, avec celui de la signification, enregistré, avant onze heures et demie. Il me recommanda de parler à M. le président lui-même. Mes écritures faites je me rendis aussitôt chez M. le président, qui, en me voyant, me dit : « C'est bien, je sais ce que vous venez faire ici, montez avec moi dans mon cabinet. » Nous y montâmes, en effet, et là, M. Chaudreau me demanda de lui lire le texte du décret et la formule de la notification, ce que je fis.

Cette lecture faite, M. Chaudreau me déclara qu'il refusait formellement d'accepter cet acte. Je revins au parquet pour y rendre compte de l'attitude de M. le président. M. Bergier me recommanda de retourner chez M. Chaudreau et de lui signifier cet acte quand même. Je revins chez M. Chaudreau sur les dix heures et demie environ, j'y trouvai ce magistrat en compagnie de MM. Boutin et Barbedette, juges. Je fis part à ces messieurs de ma mission, et M. le président me déclara de nouveau qu'il refusait de recevoir ma copie, si je ne lui permettais pas d'établir sa protestation à la suite de l'original de la signification. Je lui répondis que je ne pouvais rien faire sans en avoir, au préalable, référé de nouveau à M. le procureur de la République.

De retour au parquet j'y trouvai MM. Ricard et Bergier; je leur racontai ce qui venait de se passer; il était environ onze heures et quart. M. Ricard, prenant la parole, me dit que si M. Chaudreau voulait protester, il pouvait le faire par un acte séparé; puis, voyant mon hésitation à signifier l'acte sans recevoir en même temps la protestation de M. le président, M. Ricard ajouta : « Après tout, savez-vous de qui vous dépendez? Si vous ne le savez pas, je vais vous le dire. Vous dépendez de M. le procureur de la République, de M. le procureur général, de M. le ministre de la justice, et enfin du Gouvernement de la défense nationale! Eh bien, moi, délégué de ce Gouvernement, je vous ordonne, sous peine de révocation séance tenante, d'aller signifier cet acte à M. le président Chaudreau, qu'il soit content ou pas content! » M. Ricard répéta plusieurs fois les mots « sous peine de révocation séance tenante. »

Je retournai aussitôt chez M. Chaudreau; il était à peu près onze heures et demie. Je n'y trouvai que les domestiques, je remis à l'un d'eux la notification et j'allai de suite porter le rapport à l'enregistrement. Revenant au parquet, je remis l'acte et le repport à ces messieurs, en leur disant que je n'avais rencontré que le domestique de M. le président. L'un de ces messieurs, je crois bien me souvenir que c'est M. Ricard, me répondit : « Peu nous importe; l'essentiel, c'est qu'il soit prévenu officiellement, parce que, s'il vient et qu'il soit arrêté, il l'aura bien voulu, il ne pourra pas dire qu'il ne savait rien. »

A ce moment-là, le palais de justice était occupé militairement par la gendarmerie. Il y avait défense formelle de laisser entrer qui que ce soit et, pour parvenir auprès de ces messieurs, il m'a fallu prévenir le maréchal des logis chef que c'était moi qui demandais à parler à M. le procureur de la République.

Ce même jour 2 février et les jours suivants, j'ai souvent entendu dire autour de moi par plusieurs personnes, surtout des ouvriers, que M. Chaudreau n'avait pas ce qu'il méritait, qu'on aurait dû l'envoyer à Cayenne. C'était un bruit dans toute la ville. J'ai vu au pied de la Grosse-Horloge un placard dont le texte n'est pas resté dans mes souvenirs, mais qui, je me le rappelle très-bien, menaçait M. Chaudreau. J'ai vu plusieurs personnes lisant ce placard. On ne parlait que de cette affaire dans toute la ville.

J'ai oublié de vous dire qu'en rentrant chez moi, après avoir remis, au parquet, à ces messieurs, l'original de la signification, j'ai trouvé la dame Ploquin, femme du concierge du palais, qui me rapportait la copie de la signification que j'avais délaissée au domicile de M. Chaudreau, en me disant que M. Chaudreau n'en voulait pas.

Je vais chercher cette copie, et, si je la retrouve, je vous la remettrai.

Lecture faite de sa déclaration, le sieur Forgeot a dit qu'elle contenait la vérité, y a persisté et l'a signée avec nous.

Signé : ARNAULT, FORGEOT.

Et ce même jour, sur les deux heures et demie du soir, s'est présenté devant nous le sieur Forgeot, qui nous a remis la pièce n° 26 qu'il nous a dit avoir été dictée le 2 février 1871, soit par M. Bergier, soit par M. Ricard, et qui lui a servi de modèle pour l'accomplissement de sa mission.

Cette pièce est écrite sur papier libre de petit format et commence par ces mots : « L'an mil

huit cent soixante-et-onze le deux février,» et se termine par ceux-ci : « sous les peines de droit, dont acte. »

Signé : ARNAULT, FORGEOT.

Aujourd'hui quatorze avril mil huit cent soixante-quatorze, devant nous, Henri Arnault, procureur de la République près le tribunal civil de La Rochelle, agissant en vertu d'une commission rogatoire à nous adressée par M. le président de la commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale, en vue d'une instruction à édifier sur les faits qui se sont passés le jeudi 2 février 1871, au tribunal de La Rochelle, quant à la fermeture des portes de ce tribunal et à l'expulsion de vive force des magistrats par la gendarmerie.

A comparu volontairement, sur notre invitation, M. Edouard Beltremieux, âgé de quarante-huit ans, ancien maire de la ville de La Rochelle.

A qui nous avons fait connaître notre mission et qui nous a déclaré ce qui suit :

Le 2 février 1871, ayant entendu dire de plusieurs parts que quelques personnes devaient se rendre au palais de justice pour faire descendre de son siége le président Chaudreau, s'il voulait y monter, je crus prudent, en ma qualité de maire, de prendre les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre dans la ville. Je voulais éviter qu'il y eût des conflits, des accidents peut-être, ce qui aurait pu entraîner des troubles. On m'avait dit que, dans les réunions publiques, des propos menaçants contre M. Chaudreau avaient été tenus, et j'étais informé par le commissaire de police qu'un placard, affiché à la tour de la Grosse-Horloge, était ainsi conçu : « M. Chaudreau en route pour Cayenne, train de plaisir. »

Au conseil de révision, sur les onze heures, je vis le commandant de gendarmerie, M. de Cazaneve, je lui demandai s'il avait été informé de ce qui se passait. Il me répondit qu'il était au courant et que ses gendarmes étaient consignés. Je le priai alors d'y mettre toute la prudence possible, en ne faisant pas sortir ses gendarmes et en ne les appelant qu'en cas de besoin. Il m'assura qu'il en serait ainsi.

Je vis en même temps le général, et l'informai de ce qui se passait, le priant de tenir prêt, en cas de nécessité, un détachement à la caserne; j'ajoutai que j'avais tout espoir que c'était une précaution inutile, mais que, comme maire, je tenais à ce qu'il n'y eût aucun trouble dans la ville.

La lettre datée du 2 février 1871 et signée Poitiers, que vous me présentez (nous présentons en effet ce document à M. Beltremieux), me donne la conviction que j'ai dû parler de mes préoccupations soit à M. Poitiers, alors secrétaire intime de M. Mestreau, soit à M. Mestreau, qui était en ce temps-là préfet de la Charente-Inférieure.

A midi, je me rendis dans la rue du Palais pour voir ce qui pouvait s'y passer. La porte du tribunal était fermée, et une dépêche ordonnant la fermeture du tribunal était affichée sur la porte. Je prévins alors l'autorité militaire qu'il n'y avait plus aucune précaution à prendre et que tout était dans le calme le plus grand. La mesure de prudence que j'avais prise ne fut connue de personne.

Sans me préoccuper alors de la légalité du décret rendu pour ordonner la fermeture des portes du tribunal, me plaçant, comme maire, au point de vue de la nécessité de maintenir l'ordre et d'empêcher des troubles dans la ville, j'ai été heureux de voir disparaître toute occasion de désordre.

Lecture faite de sa déclaration, M. Beltremieux a dit qu'elle contenait la vérité, y a persisté et l'a signée avec nous.

Signé : ARNAULT, BELTREMIEUX.

PIÈCES JOINTES A L'INSTRUCTION PRÉCÉDENTE

TÉLÉGRAMMES OFFICIELS

La Rochelle, 30 janvier 1871, 9 h. 25 soir.

Procureur République à procureur général, Poitiers.

M. Chaudreau est résolu à présider l'audience demain malgré décret. J'attends vos instructions.

Le procureur de la République,

Signé : (Illisible.)

Poitiers, 31 janvier 1871, 10 h. 10 matin.

Procureur général à procureur République, La Rochelle.

Vous avez reçu les instructions de M. le garde des sceaux. Rendez-moi compte de ce qui se sera passé.

Signé : G. RAVEAUD.

La Rochelle, 31 janvier 1871, 1 h. 35 soir.

Procureur République à procureur général, Poitiers.

Malgré mon invitation d'obéir au décret, le

tribunal vient de monter à l'audience, sous la présidence de M. Chaudreau. Alors, conformément aux instructions du ministre de la justice' je me suis levé immédiatement et, après avoir protesté comme l'illégalité flagrante, je me suis retiré de l'audience qui a été levée aussitôt. Adressez-moi instructions pour la marche à suivre ultérieurement, car on ne s'en tiendra pas là.

La Rochelle, 31 janvier 1871, 2 h. 5 soir.

Ricard, commissaire extraordinaire, à préfet, Niort.

Ma présence indispensable ici par suite d'incidents survenus à l'audience. Je connais la dépêche. Suivant les cas, avec train spécial, je puis être en deux heures à Niort. Je n'ai pas de réponse de Laurier. Télégraphiez-moi s'il arrive du nouveau.

Poitiers, 31 janvier 1871, 3 h. 32 soir.

Procureur général à procureur République, La Rochelle.

J'informe le garde des sceaux. Adressez-moi rapport écrit détaillé.

La Rochelle, 31 janvier 1871, 9 h. 35 soir.

Ricard, commissaire extraordinaire, à procureur général, Poitiers.

Je suis arrivé à La Rochelle ce matin; vous connaissez ce qui s'est passé; il ne faut pas que cela puisse se renouveler demain. Je télégraphie au ministre pour demander des mesures vigoureuses. Respect doit rester au décret, ou bien c'est l'anarchie. Si vous partagez mon avis, télégraphiez au ministre.

La Rochelle, 31 janvier 1871, 10 h. soir.

Ricard, commissaire extraordinaire, à justice, Bordeaux.

Aujourd'hui, le président du tribunal, exclu par votre décret, est remonté sur son siége, malgré les observations du procureur de la République en chambre du conseil; il était assisté des deux juges du siége. Le procureur de la République a protesté à l'audience et s'est retiré; l'huissier, les avoués, les avocats également. Le tribunal s'est retiré et a malheureusement trouvé un avocat pour tenir le parquet; il est alors remonté de nouveau et a fait seulement l'appel des causes; le greffier Mautin assistait le tribunal dans cet acte de rébellion prémédité Demain on doit recommencer.

Si vous laissez ce scandale se renouveler, c'est l'abdication du Gouvernement. Il faut de l'énergie : suspension des audiences, suspension des juges, destitution du greffier, ordre de fermer la salle d'audience jusqu'à nomination d'un président nouveau.

Télégraphiez-moi immédiatement votre décision.

Poitiers, 1er février 1871, 8 h. 45 matin.

Procureur général à procureur de la République La Rochelle (Très-urgent).

Le décret qui frappe M. Chaudreau est promulgué; faites-le notifier, tel qu'il est au *Moniteur*. Avertissez M. Chaudreau que, s'il siége, il sera poursuivi en vertu de l'article 197 du code pénal. Vous citerez à bref délai.

Poitiers, 1er février 1871, 8 h. 45 matin.

Ricard, commissaire extraordinaire, à procureur général, Poitiers.

Répondez-moi, je vous en prie, il y a urgence. Savez-vous aussi pourquoi tout le mouvement de Niort n'a pas paru dans le *Moniteur* hier? Je vous écris ce soir longue lettre.

Poitiers, 1er février 1871, 1 h. 30 soir,

Procureur général à procureur de la République La Rochelle.

Faites défense aux avoués, huissiers, greffiers, de paraître à l'audience, sous la menace de la révocation. Si M. Chaudreau siége, informez-moi de ce qui s'est passé aujourd'hui.

Poitiers, 1er février 1871, 2 h. 55 soir.

Procureur général à Ricard, commissaire extraordinaire, La Rochelle.

Les instructions du garde des sceaux ont été envoyées à mon substitut ce matin par télégramme. Vous ai écrit pour Niort.

La Rochelle, 1er février 1871, 3 h. 20 soir.

Procureur de la République à justice, Bordeaux.

L'ex-président Chaudreau ne se réfugie nullement derrière cette échappatoire qu'on ne lui avait pas notifié son exclusion. Il a affirmé son

intention de résister à votre décret et il l'a fait et il le fera demain, après-demain et toujours entraînant avec lui les deux membres du tribunal qui sont résolus à l'assister jusqu'au bout dans sa rébellion, MM. Barbedette et Boutin, et le greffier Mautin.

Il serait donc aussi inutile que dérisoire de recommencer demain mes protestations, déjà solennellement faites à l'audience, ainsi que mon invitation au greffier, aux avoués, etc., de se retirer à mon exemple. Ils passeront outre, et alors comment assigner le président devant un tribunal qui n'a plus de juges?

La question est carrément et résolûment posée par le tribunal : sa rébellion aura-t-elle le dessus sur le Gouvernement de la République?

Il n'y a donc absolument qu'un seul moyen : celui indiqué hier par le commissaire extraordinaire. Devant le coup porté sur le greffier Mautin, l'ex-président sera forcé de reculer et les magistrats suspendus réfléchiront.

Vous pouvez aussi déclarer nuls de plein droit les jugements prononcés par le magistrat exclu.

Il faut à tout prix mettre fin à ce scandale qui devient intolérable.

J'apprends à l'instant que les deux juges, sur l'ordre de l'ex-président, refusent de signer les ordonnances qui leur sont présentées.

La Rochelle, 1er février 1871, 6 h. soir.

Procureur République à procureur général, Poitiers.

Je vous ai déjà fait savoir que toutes les défenses ont été faites hier avant l'audience et j'ai invité, en me retirant de l'audience, les greffiers, avoués, etc., à suivre mon exemple. J'ai déjà écrit que le greffier seul avait résisté et qu'un avocat avait pris mon siége. Tous les autres avaient refusé. Il n'y a pas eu audience aujourd'hui, mais parce qu'il n'y avait pas d'affaires au rôle. Le tribunal a annoncé qu'il en tiendrait une demain dans les mêmes conditions, et ainsi de suite jusqu'à ce que le Gouvernement se décide à prendre la seule mesure sérieuse pour arrêter le scandale : la suspension immédiate du tribunal.

Pour moi, après ma protestation solennelle, ma retraite de l'audience et mon injonction aux greffier, avoués et huissiers, je n'ai plus qu'à attendre la décision définitive du Gouvernement qui ne saurait tarder sans péril.

Poitiers, 1er février 1871, 10 h. 12 soir

Procureur général à procureur de la République La Rochelle.

Suivez mes instructions de ce matin. Faites notifier le décret tel qu'il est au *Moniteur*, et avertissez M. Chaudreau qu'il sera poursuivi, s'il siége à l'audience. Citez à bref délai s'il passe outre. Envoyez-moi rapport écrit et détaillé.

La Rochelle, 2 février 1871, 9 h. 35 matin.

Ricard, commissaire extraordinaire, à Boulineau, procureur de la République, Marennes.

Voulez-vous que je vous fasse proposer pour la présidence de La Rochelle? Vous savez la résistance du président. Il faut un successeur énergique. Réponse par télégramme immédiatement; votre silence équivaudra à un refus.

Poitiers, 2 février 1871, 10 h. 5 matin.

Procureur général à procureur de la République, La Rochelle.

Vous devez avoir fait notifier le décret. Si M. Chaudreau se présente à l'audience, ordonnez son arrestation. Poursuivez-le pour délit prévu par l'article 197. Pour cause de suspicion légitime, pourvoyez-vous régulièrement pour faire indiquer le tribunal qui le jugera (art. 544, code d'instruction criminelle). — Tenez-moi au courant.

La Rochelle, 2 février 1871, 5 h. 23 soir.

Ricard, commissaire extraordinaire, à Rivasseau, juge, Parthenay.

J'attends votre réponse : allez à la sous-préfecture demander un télégramme chiffré qui vous concerne, et fixez-moi immédiatement.

La Rochelle, 3 février 1871, 8 h. 6 matin.

Ricard, commissaire extraordinaire, à Rivasseau, juge, Parthenay.

Je vous ai fait demander hier, par dépêche adressée au sous-préfet, malheureusement absent, si vous accepteriez présidence du tribunal de La Rochelle. Envoyez-moi votre réponse par télégramme à Niort, où je vais.

Poitiers, 2 février 1871, 1 h. 5 soir.

Procureur général à procureur République, La Rochelle.

Quelle a été l'attitude de votre substitut dans ncident Chandreau?

Avez-vous reçu la révocation du greffier?

La Rochelle, 3 février 1871, 4 h. 50 soir.

Procureur République à procureur général, Poitiers.

Je réponds: attitude effacée, rien à dire pour le moment. Rien reçu concernant greffier.

MM. Barbedette et Boutin ont envoyé démission à M. le premier. Bérard, seul suppléant, prend l'instruction en attendant.

La Rochelle, 3 février 1871, 4 h. 52 soir.

Procureur République à commissaire extraordinaire, Niort.

Les deux juges ont donné démission. Bérard accepte fonctions en attendant, mais ne veut pas être titulaire.

J'ai un juge excellent à tous égards et sûr, auquel j'ai télégraphié, Adelson Papillault, avoué à Châtellerault. Faites-le nommer s'il veut; c'est un acte de justice républicaine. L'autre qui peut convenir est Charles Lemaître, avocat.

Publiez vite pièces que vous savez.

PIÈCES DIVERSES

Les pièces jointes aux dépositions recueillies par M. le procureur de la République de La Rochelle comprennent, — outre les vingt-une dépêches précédentes, — deux procès-verbaux des 31 janvier et 2 février 1871, que nous ne reproduisons pas parce qu'ils figurent déjà dans le *Précis des faits relatifs à la suspension du tribunal de La Rochelle* (ci-dessus, p. 54), — et enfin les trois documents qui suivent d'autre part.

EXTRAIT du registre de pointe du tribunal civil de 1re instance séant à La Rochelle.

DATES des AUDIENCES	DURÉE des AUDIENCES	NOMS des JUGES PRÉSENTS	NOMS des JUGES ABSENTS	CAUSES de L'ABSENCE	OBSERVATIONS
Mois de février 1871.					
1.	Pas d'affaire.	MM. Chaudreau, Boutin, Barbedette.			
2.		Audience suspendue en vertu d'un décret affiché cejourd'hui sur la porte extérieure du Palais de Justice et copié littéralement à la colonne des observations.			Copie du décret : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Le Gouvernement de la défense nationale décrète : Les audiences du tribunal de La Rochelle sont suspendues. La salle d'audience sera immédiatement fermée. Le commissaire extraordinaire, le procureur de la République et les autorités compétentes sont chargés de l'exécution du présent décret. Signé : AD. CRÉMIEUX. L. GAMBETTA, FOURICHON, GLAIS-BIZOIN. Pour copie conforme : *Le commissaire extraordinaire,* Signé : RICARD. Signé au registre : Pour le président empêché : M. BOUTIN, 1er juge.
Audiences suspendues pendant toute la fin du mois de février.					
Mois de mars 1871.					
Audiences suspendues pendant tout le mois de mars 1871, en vertu du décret ci-dessus.					
Mois d'avril 1871.					
Audiences suspendues jusqu'au 10 avril, en vertu du même décret.					
11.	Audience solennelle. — Installation de MM. Delol, procureur de la République; Regnault, premier juge; Barbaud, second juge; Dubois, deuxième juge suppléant. — Juges présents : MM. Chaudreau, président; Bérard, premier juge suppléant; Vigneau, avocat, au siége du ministère public; Vivier, ancien substitut, nommé juge du tribunal, mais non encore installé. Dans la colonne des observations se trouve transcrite la mention suivante : « Les audiences du tribunal, qui avaient été suspendues en exécution du décret rendu « par la délégation du Gouvernement de la défense nationale, affiché sur la porte du Palais, le deux février dernier, ont été reprises par suite des instructions adressées, le « dix avril, au président, par M. le premier président de la Cour d'appel de Poitiers, portant notamment : « J'ai vu la dépêche télégraphique par laquelle M. le ministre de la Justice déclare « que ce décret doit être considéré comme non avenu. « Le 11 avril 1871. « Signé : C. CHAUDREAU, *président*; A. MAUTIN, *greffier*. »				
12.	Fêtes de Pâques.				
17. 18.	Audience correctionnelle. — MM. Chaudreau, Regnault, Barbaud. Audience civile. Etc., etc.				

LETTRE ADRESSÉE A M. BERGIER (1).

Cabinet du préfet de la Charente-Inférieure.

La Rochelle, 2 février 1871.

Mon cher procureur de la République,

J'apprends à l'instant par M. Beltremieux, que plusieurs personnes doivent aller à l'audience avec l'intention de contraindre le président à descendre de son siége.

Je crois qu'il serait bien que vous vous entendissiez avec M. le commandant de gendarmerie ou autres agents de la force publique, pour éviter un scandale d'abord, et peut-être ensuite des scènes regrettables.

Agréez, mon cher procureur, l'assurance de tous mes respects.

POITIERS.

EXPLOIT DE SIGNIFICATION (2).

L'an mil huit cent soixante-onze, le deux février avant midi, à la requête de M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance séant à La Rochelle élisant domicile en son parquet audit tribunal à La Rochelle,

Je

ai, à M. Chaudreau, ayant rempli les fonctions de président dudit tribunal civil de première instance séant à La Rochelle, demeurant et domicilié en ladite ville, signifié et donné copie d'un décret de la délégation du Gouvernement de la défense nationale en date, à Bordeaux, du vingt-huit janvier dernier, signé sur expédition par le garde des sceaux, ministre de la justice. Signé : Ed. Crémieux, Léon Gambetta, Glais-Bizoin et L. Fourichon, et par ampliation N. Leven, ledit décret déclarant ledit M. Chaudreau déchu de son siége et exclu de la magistrature.

A telles fins que de droit et pour que mon dit sieur Ghaudreau n'en ignore et ait à s'y conformer. Lui faisant défense de siéger audit tribunal sous les peines de droit.

Dont acte. J. FORGEOT.

(1) C'est la pièce mentionnée dans la déposition de M. Beltrémieux, ci-dessus p. 74, col. 2.

(2) C'est la pièce n° 26 de l'instruction, mentionnée à la fin de la déposition de M. Forgeot, ci-dessus.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

RELATIF

AU CAMP DE CONLIE

PAR

M. A. DE LA BORDERIE

Membre de l'Assemblée nationale.

PÉTITIONS

(*Annexe à la séance de la commission en date du 7 mars 1875.*)

—

Messieurs, la 27e commission des pétitions a renvoyé à l'examen de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale une pétition de M. le comte de Kératry, inscrite sous le n° 6501, et d'autres venues des cinq départements de la Bretagne, couvertes de plus de 4,000 signatures, inscrites sous les nos 6507, 6530, 6531, 6532, 6549, 6552, 6553, 6554, 6555, 6561, 6562, 6565, 6572.

Sous des formules diverses, toutes ces pétitions tendent au même but : obtenir de l'Assemblée nationale une déclaration qui décharge les Bretons des accusations indûment portées contre eux à l'occasion des événements de la dernière guerre.

La commission d'enquête pense que le vœu des pétitionnaires a reçu une satisfaction suffisante par la publication de son rapport relatif au camp de Conlie, qui établit d'une façon incontestable — et jusqu'à présent incontestée — le mal fondé des griefs articulés contre les Bretons, et renvoie à qui de droit la responsabilité des événements.

Les personnes indiquées comme responsables ont été entendues dans l'enquête (1). Plusieurs d'entre elles font partie de l'Assemblée nationale. Elles ont eu depuis dix-huit mois (2) toute facilité pour contester l'exactitude des faits et des appréciations du rapport. Elles ne l'ont pas fait.

Tant que le rapport ne sera pas contesté à la tribune et infirmé par une décision de la Chambre, il reste vis-à-vis de tous l'expression de la vérité constatée par l'Assemblée nationale dont la commission tient son mandat.

Le jour où ce rapport sera attaqué, la commission se réserve de le défendre et de le maintenir.

Jusqu'ici l'autorité de ce document demeurant intacte, la commission estime que l'Assemblée nationale a donné satisfaction au vœu des pétitionnaires et conclut à l'ordre du jour sur les pétitions dont nous avons indiqué les numéros.

---

(1) Voir les dépositions de MM. Gambetta et de Freycinet, dans l'*Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale*. Dépositions.

(2) Le Rapport relatif au camp de Conlie a été distribué à l'Assemblée nationale le 27 décembre 1873.

Annexe n° 1416 E

RAPPORT DE M. BOREAU-LAJANADIE

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Fait au nom de la Commission d'enquête (*) chargée d'examiner les actes du Gouvernement de la Défense nationale (Actes de la délégation de Tours et de Bordeaux).

Le rapport sur les actes de la délégation de Tours et de Bordeaux avait été confié à M. Callet, par la commission, le 14 septembre 1871. M. Callet ayant déclaré, le 15 mars 1875, par une lettre écrite au président de la commission, que sa santé ne lui permettait pas de continuer cet important travail, M. Boreau-Lajanadie fut nommé, en remplacement de M. Callet rapporteur sur les actes de la délégation, dans la séance du 26 juillet 1875; c'est ce qui explique le retard apporté à l'impression et à la distribution de ce rapport.

CHAPITRE PREMIER

Origines de la délégation. (Du 4 septembre au 16 septembre.)

Comment la nouvelle du désastre de Sedan fut accueillie en province. — Le parti révolutionnaire et l'Internationale. — Troubles à Bordeaux. — Lyon proclame la République avant Paris. — Révolution du 4 septembre. — Dépêches de MM. Gambetta et Glais-Bizoin. — Triomphe du parti révolutionnaire. — Résignation de tous les autres comités républicains. — Disparition des préfets de l'Empire. — Désordres dans les grandes villes. — Lutte entre MM. Picard et Gambetta. La politique de parti l'emporte. — M. Gambetta, ministre de l'intérieur. — Choix des préfets. — Compétitions. — Conflits. — Pouvoirs illimités. — Plan de conduite tracé par M. Gambetta. — Ses circulaires. — Sa politique. — Investissement de Paris. — Hésitations du Gouvernement. — Départ de M. Crémieux pour Tours. — Sa proclamation au pays. — Départ de MM. Glais-Bizoin et Fourichon.

Lorsque la proclamation du Gouvernement impérial apprit à la France le désastre de Sedan, nos populations des départements furent saisies d'une profonde douleur, mais surent presque partout réagir contre le découragement et ne songèrent qu'à maintenir l'ordre en préparant la défense.

Voici ce qu'écrivaient les préfets :

Dans le Cantal : « Proclamation affichée dès ce matin, six heures. — Etonnement et douleur profonde, mais pas d'abattement, pas de découragement » (1).

Dans la Gironde : « Bordeaux est consterné, mais calme. Concours empressé de tous les fonctionnaires. La nouvelle municipalité a pris toutes les mesures pour assurer l'ordre » (1).

Dans la Charente : « La ville d'Angoulême est plongée dans la consternation, mais il y règne le calme le plus profond » (1).

Dans le Gers : « La population est consternée, mais animée d'une patriotique émotion. Les gardes nationales s'organisent d'urgence » (1).

(*) Cette Commission est composée de MM. Saint-Marc-Girardin, *président*; le comte Daru, *vice-président*; de Rainneville, Lefèvre-Pontalis, *secrétaires*; Perrot, Boreau-Lajanadie, de Pioger, de la Sicotière, le général d'Aurelle de Paladines, de Sugny, le comte de Rességuier, Dezanneau, le vicomte de Rodez-Bénavent, Albert Grévy, le comte Duchatel, Bortauld, Delsol, le comte de Juigné, le comte de Durfort de Civrac, Mallevergne, le baron de Vinols, Lallié, Bardoux, Maurice, Chaper, Vinay, le comte de Boisboissel, le comte de Maillé, de la Borderie, Callet.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

Dans le Finistère : « Profonde émotion, mais pas de découragement. La garde nationale s'organise partout ; dans plusieurs localités les officiers sont nommés » (1).

Dans la Mayenne : « Population consternée mais résolue. On veut que la résistance soit sans relâche. Les pères invitent leurs fils à partir. Partout on demande des armes » (1).

Dans Maine-et-Loire : « Consternation, stupeur et découragement général à la première heure. Des résolutions plus énergiques paraissent prendre le dessus. Calme complet jusqu'ici. Appréhension de proclamation d'un Gouvernement provisoire. Attente anxieuse; esprits inquiets et hésitants. Vives récriminations contre la capitulation » (1).

§

Çà et là se manifestait la crainte d'une révolution. C'est qu'en effet dans les bas-fonds de notre capitale et de nos grandes villes s'agitait et conspirait le parti radical. On le savait capable de profiter des malheurs publics pour s'emparer du pouvoir. Ne s'était-il pas, depuis quelques années, allié à l'Internationale, dont les chefs les plus autorisés prêchaient le mépris du patriotisme, et, dans la guerre déchaînée sur la France, ne voyaient que le prélude de la lutte sociale qu'ils appelaient de tous leurs vœux ?

« Bien des gens, écrivait Albert Richard (2), se croient engagés par le sentiment de la dignité nationale, c'est-à-dire par un intérêt moral. Ceci est du fanatisme pur et simple. Il n'y a pas de dignité nationale, il n'y a que la dignité humaine, qui nous commande à tous de nous respecter les uns les autres, et il y a la dignité des travailleurs qui leur prescrit de s'organiser pour résister aux prétentions et aux priviléges des bourgeois. »

Et plus loin :

« Après les bataillons de la France et de la Prusse, l'armée de la Révolution entrera en lice. En France où ces idées sont déjà devenues prépondérantes, les travailleurs anxieux regardent vers l'Allemagne, prêts à s'unir avec leurs frères contre l'ennemi commun. Le moment est suprême. Que les travailleurs allemands et français se serrent les uns contre les autres. »

§

Les appréhensions des honnêtes gens furent promptement justifiées : le parti révolutionnaire se souleva. Le préfet de la Gironde, cinq heures après sa première dépêche, en envoyait une seconde ainsi conçue :

« Désordres graves à Bordeaux ; pas de troupes, et la garde nationale refuse de marcher. On vient de jeter bas la statue de l'empereur » (1).

Un comité de salut public s'organisa à Lyon, y proclama la République et y arbora le drapeau rouge, alors que le Corps législatif siégeait encore au palais Bourbon.

Paris ne resta pas longtemps en retard. Le 4 septembre, à six heures du soir, une dépêche de M. Gambetta annonçait, en ces termes, l'avénement d'un gouvernement nouveau :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

« La déchéance a été prononcée au Corps législatif. La République a été proclamée à l'Hôtel de Ville. Un gouvernement de la défense nationale, composé de onze membres, tous députés de Paris, a été constitué et ratifié par l'acclamation populaire. Veuillez faire afficher immédiatement, et, au besoin, proclamer par le crieur public la présente déclaration.

« 4 septembre, six heures du soir.

« LÉON GAMBETTA. »

La déchéance n'avait pas été prononcée au Corps législatif. Cette première inexactitude du jeune ministre de l'intérieur qui devait en commettre tant d'autres, put, un moment, faire croire au pays que le Gouvernement de la défense nationale avait été constitué par les représentants de la nation (2).

L'illusion dura peu. Une seconde dépêche, émanée de M. Glais-Bizoin vint préciser ce qu'il y avait de trop vague dans celle de M. Gambetta : « La dynastie impériale, disait M. Glais-Bizoin, a cessé d'exister. La population, depuis, a prononcé sa déchéance et proclamé la République. Un gouvernement de défense nationale, composé des députés élus à Paris, dont les noms suivent, a été installé : Arago, Crémieux, Jules Favre, J. Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Picard, Pelletan, Rochefort, Simon. »

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(2) Albert Richard, l'un des chefs de l'Internationale, à Lyon, impliqué dans le complot d'avril 1870, s'était réfugié en Suisse pour se soustraire aux poursuites de la justice française. C'est là que parut son écrit intitulé « *l'Internationale et la Guerre*. »

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(2) Dans le premier moment, le télégramme suivant fut adressé, d'Angers, au ministre de l'intérieur : « 5 septembre. — Angers à Gouvernement provisoire : — Vive la République ! — Nous sommes prêts, et cette fois on saura que ce n'est pas un vain mot. La ville d'Angers est heureuse de s'associer au mouvement énergique de la Chambre. — Elle saura prouver que sa terre est fertile en héros. — Périgault. » (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.)

Ainsi c'était la population de Paris, la population flottante et cosmopolite des rues de Paris, qui avait, non-seulement renversé l'empire, mais chassé le Corps législatif; et les onze personnages qui siégeaient à l'Hôtel de Ville s'y étaient installés de leur propre autorité.

M. Jules Ferry a raconté que le 4 septembre avait été, à Paris, un jour de fête; qu'il y avait dans la foule une exubérance de contentement, des fleurs aux fusils, des guirlandes... (1).

La France ne partagea pas cette joie folle ou coupable : elle comprit qu'une révolution, faite en présence de l'ennemi victorieux, était un désastre de plus.

Cependant, quand on crut que MM. Jules Favre, Picard, Simon, Crémieux, s'étaient emparés du pouvoir pour en écarter MM. Blanqui, Pyat, Delescluze, Varlin ; quand on put supposer surtout que le général Trochu nous préservait du général Cluseret, on se résigna et on attendit.

Mais le parti révolutionnaire, considérant comme une victoire l'attentat commis à Paris, se hâta d'en réclamer le profit dans les départements.

Des comités républicains s'organisèrent de tous côtés, sous différents noms, pour surveiller, diriger et dominer les fonctionnaires du régime déchu, en attendant l'occasion de les persécuter et de les chasser.

Les préfets disparurent, presque tous, dès les premiers jours. Les uns se retirèrent immédiatement; les autres, en donnant leur démission, déclarèrent qu'ils resteraient à leur poste jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs. Quelques-uns offrirent au nouveau Gouvernement des services qui ne furent pas acceptés. Plusieurs furent victimes de menaces, d'outrages, de violences.

§

Nous avons raconté ailleurs (2) les excès qui, à Lyon et à Marseille, inaugurèrent l'usurpation des comités de salut public. Ce ne furent pas les seules villes où des illégalités, des abus de pouvoir et des persécutions signalèrent l'avénement de la démagogie.

A Toulouse, les conseillers municipaux, nommés au mois d'août et dont l'élection avait été invalidée par le conseil de préfecture, montèrent au Capitole dont ils firent enfoncer les portes : puis, du haut d'un balcon, ils proclamèrent la République. « Nous agissions, dit l'un d'eux, comme conseil municipal élu régulièrement et acclamé révolutionnairement » (3). Cela fait, on se divisa en deux commissions souveraines, l'une gouvernant la ville, l'autre le département. Celle-ci ne vit rien de plus pressé que d'écrire à M. Crémieux, dans la nuit du 4 au 5 septembre :

« A Toulouse, les magistrats du parquet ont été les persécuteurs de la démocratie et de la presse républicaine; la population émue et irritée désire ardemment leur révocation immédiate. Il importe dans l'intérêt de l'ordre que satisfaction soit donnée sans retard à l'opinion publique; nous allons nous-mêmes procéder à cette révocation et au remplacement de ces fonctionnaires. Mais nous avons jugé convenable, auparavant, de vous demander un télégramme autorisant les mesures que nous croyons urgent de prendre.

« Nous l'attendons; nous vous demandons même autorisation pour les parquets de nos trois arrondissements » (1).

Le président de cette commission était M. Manau, avocat, proscrit en 1852. Est-il besoin d'ajouter que M. Crémieux nomma M. Manau procureur général ?...

A Nice, en présence du conseil général et de la municipalité, qui voulaient, d'accord avec l'ancien préfet, prendre l'administration du département, il se forma un comité radical, composé des rédacteurs du journal *le Réveil*. Une collision éclata : la garde mobile devint un élément de troubles, des commissaires de police virent leur mobilier brûlé sur la place, les prisons furent ouvertes : on voulut brûler le drapeau de la gendarmerie. L'autorité militaire intervint et rétablit l'ordre.

Le colonel de gendarmerie, rendant compte de ces faits, terminait ainsi sa dépêche :

« Il y a urgence à donner à tous des instructions précises, ne fût-ce que celle de proclamer que le drapeau tricolore, et non le rouge, est le drapeau de la France. Cette erreur, je l'ai constaté, sera la cause de troubles. Il y a urgence à fixer tout le monde et à donner du cœur à beaucoup » (1).

Dans l'Aude, M. Marcou prit possession de la préfecture et écrivit au ministre de l'intérieur :

« *Citoyen Marcou, commissaire de la République acclamé par les citoyens de Carcassonne, à intérieur.*

« Averti que la République a été proclamée à Paris, je l'ai moi-même proclamée du haut du balcon de l'Hôtel de Ville et, suivi d'une foule nombreuse de citoyens enthousiastes, j'ai pris possession de la préfecture. Le préfet a cédé à la force majeure pour éviter, m'a-t-il dit, des désordres » (1).

(1) Déposit. de M. J. Ferry, *Annales*, t. XXIII.
(2) Voir les rapports de M. de Sugny sur Lyon et sur Marseille, *Annales*, t. XX, nos 1416 K et K *bis*.
(3) Déposition de M. Gatien-Arnoult, *Annales*, t. XXIV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

Les sous-préfets, les maires, les conseils électifs cédèrent bientôt, eux aussi, à la force majeure de M. Marcou tout-puissant dans tout le département; sauf Narbonne, où un autre républicain, M. Raynal, s'était installé de la même manière et en vertu des mêmes droits.

A Dijon, la préfecture fut envahie, le conseil municipal, composé de démocrates et investi de la confiance de la population (c'est lui qui le dit) s'empara des fonctions publiques, mit le procureur général à la porte du parquet et, par l'organe de son délégué, M. d'Azincourt, écrivit au Gouvernement qu'il se considérait comme investi de pouvoirs illimités : « Si je me trompe ajoutait M. d'Azincourt dans sa dépêche du 6 septembre, et si je dois me renfermer dans certaines limites, dites-le moi et précisez-moi avec soin les bornes de mes fonctions » (1).

A Grenoble, le conseil municipal reçut, dès le 4 septembre, du comité de salut public de Lyon, l'invitation d'organiser immédiatement un Gouvernement républicain ; toutefois il attendit les nouvelles de Paris; mais, dès le lendemain, l'Hôtel de Ville fut occupé par une centaine de citoyens qui instituèrent un comité exécutif et une commission départementale. Le soir, la commission départementale s'empara de la préfecture, ainsi que le constate le procès-verbal suivant :

« Grenoble, le 5 septembre 1870.

« Procès-verbal exigé par le préfet de l'Isère, lors de la prise de possession violente de la préfecture par les membres de la commission départementale, le 5 septembre 1870, à huit heures du soir :

« RÉPUBLIQUE FRANCAISE

« Les citoyens soussignés, Ginas (Jules), Godel (Edouard), Moroche (Jules), Brun (Alfred), Dupoux (Emile), Bovier-Lapierre (Amédée), Flandrin (Joseph), Cottavoz (Alexandre), Recoura (Hugues), et Vogeli (Félix), faisant partie de la commission départementale provisoire instituée par acclamation populaire, se sont présentés à l'hôtel de la préfecture en vertu de l'injonction et du mandat qu'ils avaient reçu de leurs concitoyens, et là, en présence de MM. Anthoard, Edouard Rey, Dantart, Julhiet, Auguste Arnaud, Réfait, Pinet, membres du conseil municipal provisoire, ils ont invité le préfet à céder aux membres de la commission départementale provisoire les pouvoirs qu'il tenait du gouvernement déchu.

« Ce à quoi M. le préfet, constatation faite que les soussignés et les membres de la commission municipale étaient en mesure d'agir révolutionnairement, a cru devoir accéder immédiatement,

« Signé : Bovier-Lapierre, Brun, G. Ginas, Godel, Flandrin, E. Dupoux, Alexandre Cottavoz, Moroche, H. Recoura, Vogeli (1). »

A huit heures vingt minutes, la commission départementale annonçait en ces termes son avénement au ministre de l'intérieur : « La commission départementale de l'Isère provisoirement installée par le peuple à Grenoble, notifie son installation au citoyen ministre de l'intérieur et attend ses communications.

« Salut et fraternité.

« *Les secrétaires* : Dupoux et Vogeli » (2).

A Cahors, aussitôt que l'on apprit le triomphe de la Révolution à Paris, un journaliste républicain, M. Esmenard du Mazet, suivi de ses amis, se présenta à la préfecture et, au nom de la République, somma le préfet, M. de Jessaint, de lui remettre le pouvoir. Le préfet, pour éviter une rixe violente, fit droit à cette réquisition ; mais, à peine sa démission était-elle connue, qu'une réaction se produisit. La population, déclarant que M. Esmenard avait agi sans droit, l'expulsa et demanda à M. de Jessaint de conserver ses fonctions. M. de Jessaint acquiesça dans le but de maintenir l'ordre avant tout (2).

Du Creusot, le Gouvernement reçut, le 7 septembre, une dépêche ainsi conçue :

« Une commission composée de vingt membres, dont six conseillers municipaux, et quatorze citoyens choisis parmi travailleurs et commerçants, demande être reconnue par Gouvernement provisoire, pour administrer pays et prendre mesures nécessaires à défense de patrie. »

Gaffiot, Dumay, Supplissy » (2).

Les trois signataires de cette dépêche, sont ceux qui proclamèrent la Commune au Creusot, au mois de mai 1871.

§

Il serait facile de prolonger ce triste récit, à quoi bon ?... Partout une minorité turbulente et ambitieuse s'imposait aux populations, qui acceptaient et supportaient tout, pour que la guerre civile ne vînt pas se mêler à la guerre étrangère. Partout, alors que les dictateurs de Paris n'osaient encore s'appeler que le Gouvernement de la défense nationale, le parti radical s'empa-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Voir l'*Annuaire officiel du département de l'Isère* de 1872.

(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

rait du pays, au cri de : Vive la République ! cri national, disait-on, qui allait rallier nos soldats, les pousser sur les champs de bataille, les conduire à la victoire !.... Beaucoup d'honnêtes gens sans doute en étaient persuadés : ceux-là, c'étaient des républicains sincères et patriotes, à qui l'histoire ne pourra reprocher que la naïveté de leurs illusions. Mais combien d'autres ne voyaient, dans la crise épouvantable que traversait la France, qu'une occasion d'assouvir leurs rancunes, leurs convoitises, leurs appétits ? Combien ne criaient : Vive la République ! que dans l'espérance de crier : Vive la Commune ! c'est-à-dire : A bas la patrie, la famille et la religion !

§

Nous savons comment, à l'Hôtel de Ville, le portefeuille de l'intérieur fut disputé entre MM. Picard et Gambetta (1).

M. Jules Simon, dans ses *Souvenirs du 4 septembre*, dit, à propos de cet incident : « M. Gambetta et M. Picard étaient l'un et l'autre ce qu'ils sont encore, républicains libéraux et conservateurs; mais M. Gambetta était plus radical, M. Picard plus porté aux ménagements et aux concessions, j'entends celles que peut faire un homme de cœur dans l'intérêt de la cause qu'il sert. »

D'après M. Picard lui-même, deux systèmes étaient en présence, consistant : l'un, dans une politique de parti, l'autre dans l'abandon de tout esprit de parti et d'idée d'exclusion... M. Gambetta représentait particulièrement et avec une certaine énergie l'école exclusive (2).

Cinq voix contre quatre se prononcèrent pour M. Gambetta, c'est-à-dire pour la politique exclusive, pour la politique de parti.

§

M. Gambetta s'adjoignit M. Laurier, qui, sous le titre de directeur du personnel, concourut à la nomination des nouveaux fonctionnaires administratifs. « Dans cette nuit du 4 septembre, dit M. Laurier, je dis à Gambetta qu'il fallait tâcher de faire des choix qui, tout en contentant le parti républicain, facilitassent l'acclimatation de la République dans la classe moyenne » (3).

« C'était une sage pensée, mais, ajoute M. Laurier, quand on se trouve à la tête d'une révolution, on a toujours des engagements, sinon formels, du moins virtuels, et qui répondent aux services rendus. Or, ces services sont rendus, le plus souvent, par les gens extrêmes, par les soldats d'avant-garde, et ceux qui se trouvent présider à la répartition des fontions n'ont point de plus grand embarras que celui qui consiste à ménager tout à la fois l'opinion du jour et celle du lendemain » (1).

M. Laurier explique, un peu plus loin, comment l'on procéda au choix des préfets.

« Un des malheurs du parti républicain, qui en a plus d'un... c'est qu'il manque de personnel. Choisir de bons fonctionnaires est toujours difficile... Je dis à M. Gambetta : Nous vivons au palais; commençons par appeler à nous les hommes que nous connaissons, qui sont nos amis. C'est ainsi qu'ont été nommés MM. Delorme, Le Chevalier, Lisbonne, Lenoël, Laget, etc., qui étaient nos confrères; ces nominations étaient dictées par la conscience et nullement par la camaraderie. Le malheur est que la liste que chacun porte ainsi dans sa tête s'épuise vite. Bientôt s'est imposée à nous la nécessité de prendre dans les départements les opposants notoires et les opposants au titre républicain, parce que, en fin de compte, il faut bien obéir à l'impulsion du mouvement d'où on est soi-même sorti. En dehors de cette petite pléïade d'amis que chacun a autour de soi, nos choix se trouvèrent dictés, imposés même quelquefois, par certaines notoriétés dont quelques-unes pouvaient prêter à la critique. Mais nous étions alors dans une de ces situations où ne pouvant faire pour le mieux, on fait pour le moins mal et comme on peut » (1).

Une première liste arrêtée au ministère de l'intérieur parut au *Journal officiel*. Le lendemain, quelques membres du Gouvernement protestèrent contre certains choix de leur collègue, et il fut convenu que, désormais, les préfets seraient nommés en conseil de Gouvernement.

M. Crémieux nous a appris ce que valait cette garantie :

« Gambetta, dit-il, préparait les nominations et se bornait à venir nous lire les noms en conseil; nous ne savions souvent pas de quoi il s'agissait, et, quand il y avait une discussion, il finissait toujours par l'emporter » (2).

§

Les préfets nommés dans ces premiers jours appartenaient aux diverses nuances du parti républicain : les uns étaient des amis de M. Gambetta et de ses collègues; d'autres avaient été imposés par les comités républicains, dont nous avons signalé l'éclosion dans les départements : quelques-uns s'imposèrent eux-mêmes; çà et là des compétitions diverses firent éclater des conflits.

(1) Voir le rapport de M. le comte Daru, *Annales*, t. XXI, n° 1416 B.
(2) Déposition de M. Picard, *Annales*, t. XXIII.
(3) Déposition de M. Laurier, *Annales*, t. XXIII.

(1) Déposition de M. Laurier, *Annales*, t. XXIII.
(2) Déposit. de M. Crémieux, *Annales*, t. XXIII.

A Cahors, M. Esmenard du Mazet, que nous avons vu envahissant la préfecture, puis obligé d'en sortir, fut autorisé à en reprendre possession. Il s'y installa et, pour que rien ne gênât son administration républicaine, il pria M. Calmon de demander pour lui au Gouvernement « le droit de révoquer, de faire arrêter même et de remplacer provisoirement tout fonctionnaire administratif ou judiciaire qui manquerait à ses devoirs envers la République... de révoquer et de remplacer, sans avis du général, les officiers de la mobile qu'il jugerait insuffisants, dangereux... » (1).

Il paraît que ces pleins pouvoirs lui furent accordés; car, le 10 septembre, il écrivait tout joyeux à son protecteur, M. Calmon : « Tout va de mieux en mieux. — Réponds de tout. — Département marche admirablement » (1).

Mais d'autres influences avaient prévalu au ministère, et ce jour-là même, M. Fabien de Flaujac était nommé préfet du Lot. « La nouvelle de cette nomination, écrivait le secrétaire général, produit sur la population de Cahors un effet excellent. La population a conduit M. de Flaujac à la préfecture au milieu d'acclamations chaleureuses » (1).

M. Esmenard fut obligé de se retirer; il le fit sans regrets, dit-il, avec la conscience d'avoir bien rempli son devoir pendant ses huit jours d'administration (1). Il allait reprendre sa plume de journaliste (1), et il se sentait capable de rendre encore, en cette qualité, de grands services dans le Lot (1). On ne lui en laissa pas le temps : le 14 septembre, il recevait de M. Gambetta la dépêche suivante : « Je fais appel à votre dévouement. Les Basses-Alpes ont besoin urgent d'un administrateur patriote. Partez immédiatement pour Digne. Le Gouvernement vous en sera reconnaissant (2). »

Depuis le 4 septembre, en effet, le département des Basses-Alpes était en proie à l'anarchie. Là aussi, une commission départementale s'était emparée du pouvoir. M. Cotte, président de cette commission, avait déclaré à tous les fonctionnaires réunis à la préfecture « qu'il se constituait révolutionnairement préfet provisoire » (3).

Le conseil municipal, les fonctionnaires, tous les honnêtes gens (4) protestèrent.

Le secrétaire général de la préfecture écrivait le 13 septembre au ministre de l'intérieur : « La situation est de plus en plus intolérable. La soi-disant commission départementale, réduite à trois ou quatre membres par le départ du peu d'hommes raisonnables qu'elle renfermait, entrave de la façon la plus absolue tous les services publics, et, en particulier, le service de la guerre et le service financier. Toutes les patiences sont à bout. Envoyez un préfet de suite, ou donnez-moi des pouvoirs pour assurer le fonctionnement des divers services » (1).

Mais M. Cotte avait l'appui de M. Esquiros, le tout-puissant administrateur des provinces du Midi, et le Gouvernement ne voulait pas déplaire à M. Esquiros. Un jour vint où M. Cotte s'alita et tomba dans une situation d'esprit à ne pouvoir plus s'occuper d'aucunes fonctions (2). Le Gouvernement se décida alors à le remplacer par M. Esmenard du Mazet. Impossible à Cahors, M. Esmenard fut accueilli à Digne comme un libérateur.

Dans l'Aude, le Gouvernement fut bien embarrassé : M. Marcou s'était emparé de la préfecture, et, le 9 septembre, le conseil municipal écrivait au ministre : « Le conseil municipal démocratique de Carcassonne, élu, se faisant l'écho de la population, exprime le désir que le citoyen Marcou soit maintenu dans ses fonctions de préfet : il y va de la tranquillité publique » (3).

Mais, de Narbonne, où s'était installé M. Théodore Raynal, survenaient, coup sur coup, les dépêches suivantes :

« Le citoyen Th. Raynal arrive d'Espagne et se met à votre disposition... » (3).

« Arrivé ce matin, réception enthousiaste, population entière sur pied. Tous les villages envoient députation. Attends instructions précises, indispensables pour agir efficacement... » (3).

« Arrivé depuis trois jours, attends instructions. Que dois-je faire ? quel caractère me donnez-vous ? » (3).

Et celle-ci, adressée tout particulièrement à M. Gambetta :

« Ami, vous avez songé à mes collègues, et je suis oublié. Dois-je venir à Paris ou attendre ici? Votre tâche est rude; il vous faut des hommes éprouvés » (3).

M. Gambetta ne fut pas sourd à la voix de l'amitié. M. Raynal fut nommé préfet de l'Aude, et M. Marcou se résigna, non sans peine, à abandonner le poste que le peuple lui avait confié par acclamation (3).

Dans le Cher, M. Girault, ancien député au Corps législatif, s'était nommé commissaire du Gouvernement; et, sous ce titre, il écrivait au ministre de l'intérieur :

« Ambitieux et intrigants foisonnent, ne nom-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(4) Dépêches télégr. du commandant d'armes, *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr. du commandant d'armes, *Annales*, t. XXV.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

mez pas Louriou préfet...; changez rien sans mon avis » (1).

Malgré l'avis de M. Girault, M. Louriou fut nommé préfet; et M. Girault, déplorant l'intrigue, qui avait raison contre lui, se démit des fonctions qu'il s'était lui-même confiées (1).

Dans la Drôme, M. Malens, quoique président du comité exécutif de Valence, se vit préférer M. Peigné-Crémieux, le gendre du garde des sceaux.

« Vais bien, écrivait M. Peigné-Crémieux en arrivant dans son chef-lieu; bien reçu par tous, Malens excepté; il voudrait être préfet » (1).

A Montauban, une commission, formée des notabilités républicaines de la ville, s'était installée à la préfecture. Le 6 septembre, elle apprit que M. Gambetta avait choisi pour préfet du département M. Freycinet ; elle protesta immédiatement : « Nous avons l'honneur, écrivait-elle au ministre de l'intérieur, de vous prévenir que le préfet désigné, M. de Freycinet, conseiller général, est considéré par les républicains de Montauban comme un réactionnaire ; c'est un candidat officiel de l'empire. En présence d'une telle nomination, la commission départementale croirait devoir se retirer » (2).

Trois délégués furent envoyés à Paris pour appuyer cette protestation. Cependant M. de Freycinet arrivait à Montauban et écrivait le jour même : « Pris possession de mon poste aujourd'hui ; tout va bien, la République est acceptée sans opposition » (2).

Au bout de quelques jours, tout allait moins bien, et le nouveau préfet écrivait au ministre :

« Une réunion a eu lieu, ce soir, en ville, à laquelle assistait la partie très-avancée du parti républicain dans le département. A dix heures du soir, la préfecture, qui n'était gardée que par un piquet de la garde nationale, — lequel n'a opposé aucune résistance, — a été envahie par une vingtaine de personnes. Le but de cette réunion était d'obtenir par la force ce qu'on n'avait pu obtenir pacifiquement, savoir : la révocation en masse des municipalités du département, et la création d'une commission préfectorale dominant le préfet. Enfin, on réclamait ma démission sous prétexte que ma candidature au conseil général n'avait pas été combattue par le Gouvernement. J'ai résisté à toutes les exigences, essayant de faire comprendre que je ne pouvais pas céder devant la menace. J'ai offert de vous en référer, ce qui n'a pas été accepté. Voyant que je ne faiblissais pas, on m'a alors déclaré que si je refusais de donner ma démission, ma personne serait respectée, mais que la préfecture allait être mise à sac par une bande qui attendait à la porte. Dans cette situation, et vu les circonstances exceptionnelles créées par la présence de l'ennemi aux portes de Paris, je n'ai pas cru devoir laisser accomplir une pareille scène de désordre, et j'ai annoncé que je vous enverrais ma démission, que je vous prie d'accepter. Demain, je vous adresserai un rapport par écrit. Je reste à mon poste, et vous pouvez compter sur moi jusqu'à ce que vous ayez pourvu à mon remplacement » (1).

M. Gambetta sacrifia M. de Freycinet et le remplaça par M. Flamens. Celui-ci était l'ami de MM. Clémenceau et Lissagaray. Il fut accepté (1).

§

Les candidats abondaient; il s'en présentait plus qu'on n'en pouvait satisfaire. Dans l'encombrement, il arriva que plusieurs furent appelés au même poste. C'est ainsi que M. Jules Philippe et M. Jousserandot se rencontrèrent à la préfecture de la Haute-Savoie.

M. Jules Philippe était arrivé le premier : le 7 septembre il était à Annecy prêt à donner son concours entier au Gouvernement. M. Jousserandot arriva le 9, et, ce jour-là, le ministre reçut les dépêches suivantes :

De M. Jules Philippe : « M. Jousserandot arrive avec une mission de préfet de la Haute-Savoie. Par dépêche de dimanche à quatre heures du soir, vous m'avez envoyé ma nomination au même poste, et l'ancien préfet a reçu l'ordre de me céder le service au même instant. Que peut signifier ce double emploi, qui ne peut manquer de produire un fâcheux effet sur la population du département? J'ai fonctionné depuis trois jours, je puis dire avec les sympathies de tous. Veuillez me répondre le plus tôt possible » (1);

De M. Jousserandot : « J'arrive à Annecy et je trouve M. Jules Philippe installé comme préfet. Il aurait été désigné par dépêche. Est-ce par intérim, en attendant le titulaire? C'est probable. M. Gagneur voudrait-il voir M. Gambetta et me répondre, ainsi que M. le ministre, par le télégraphe » (1).

Le lendemain, M. Jousserandot ajoutait : « Je vous confirme ma dépêche de cette nuit par laquelle j'annonce que j'ai trouvé installé comme préfet M. Jules Philippe, qui était, il y a quelques années, inspecteur des enfants trouvés dans ce département. Je vous prie de confirmer ma nomination, c'est urgent... L'esprit ici est excellent, mais il faut le secouer énergiquement, bien que prudemment. »

Le tort d'avoir été inspecteur des enfants trou-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.



vés sous l'Empire ne parut pas irrémissible à M. Gambetta, et M. Jules Philippe resta le seul préfet de la Haute-Savoie. Il écrivait, le 11 septembre : « M. Jousserandot est parti hier à trois heures après-midi. — Hier soir, manifestations nombreuses en ma faveur. — Tout s'est passé admirablement. Je reçois des lettres et adresses d'adhésion de tout le département. J'ai télégraphié la solution de la difficulté » (1).

Il fallait une compensation à M. Jousserandot. La préfecture des Pyrénées-Orientales était vacante par suite de la démission que M. Pierre Lefranc venait de donner fort honorablement. « Le patriotisme, écrivait M. Pierre Lefranc au ministre, le 9 septembre, ne se composant ici que de passions locales, et les républicains, aussi exclusifs que l'étaient hier leurs adversaires, repoussant le concours de ceux-ci, je donne ma démission, nommez-moi vite un successeur » (2).

M. Jousserandot accepta la succession de M. Pierre Lefranc ; le 14 septembre, il télégraphiait. « Suis arrivé hier soir, bien heureux de l'accueil que je reçois. La République a à Perpignan des racines profondes. Je suis plein de confiance » (2).

§

Hélas ! les préfets de M. Gambetta étaient pleins de confiance, parce qu'ils étaient pleins de présomption. Avocats, journalistes, médecins, professeurs, ils croyaient pouvoir s'improviser administrateurs, hommes d'Etat, hommes de guerre ; aucune difficulté ne les arrêtait, aucune responsabilité ne les effrayait. Ils étaient républicains, c'était assez. Pour fonder la République qui devait sauver la France, ils ne demandaient qu'une chose : des pouvoirs illimités. Mais, ces pouvoirs illimités, il les leur fallait absolument. « Impossible de consolider la République et d'organiser vigoureusement la défense nationale, écrivait le préfet de l'Aveyron, sans pleins pouvoirs aux préfets pour dissoudre les conseils municipaux, destituer les municipalités et révoquer les juges de paix. »

A Chaumont, M. Spuller supprimait le timbre sur les journaux dans toute l'étendue du département, parce qu'il fallait, disait-il, fouetter les populations par le moyen de la presse (2).

Il demandait aussi, dans le même but probablement, une subvention mensuelle de 4,450 fr. pour le *Journal de Langres* (2).

« Chaumont, 15 septembre 1870.

« *Préfet à intérieur, Paris.*

« Il est indispensable que le *Journal de Langres*, le seul organe puissant que le département possède, soit répandu dans toutes les communes.

« Tous les jours un tirage de 1,800 exemplaires serait commandé supplémentairement par moi. Nous chasserons étranger. Nous ferons de bonnes élections par ce moyen. Pendant un mois, la dépense sera de 4,450 francs. Ouvrez-moi un crédit.

« SPULLER. »

Il recevait aussitôt la réponse suivante, qu'il est juste de signaler.

« Paris, 16 septembre 1870.

Intérieur à préfet, Haute-Marne.

« Il est contraire à nos principes de subventionner même indirectement des journaux ; nous ne pouvons ressusciter la presse officielle que nous avons combattue. »

A Saint-Etienne, M. César Bertholon prononçait, le 5 septembre, la dissolution du conseil général « dont l'esprit était hostile à la République et antipathique à la population » (1).

A Bourg, M. Puthod s'attaquait à la magistrature, relevait de ses fonctions le procureur impérial, le remplaçait, et, pour éviter un conflit dangereux, demandait au garde des sceaux une ratification immédiate (1).

A Nice, M. Baragnon, trop à l'étroit dans les Alpes-Maritimes, envoyait des instructions à M. de Malaret, notre agent diplomatique à Florence. Mais M. de Malaret se dérobait dans la hiérarchie. « Frappez-le, écrivait M. Baragnon au ministre de l'intérieur, et autorisez-moi à agir à Florence. — Soyez tranquille, ajoutait-il, si l'on viole la frontière, je prends comme gage l'enclave de Monaco » (1).

Les sous-préfets marchaient sur les traces des préfets : celui de Castres demandait, pour lui et sa commission consultative, une délégation provisoire officielle leur permettant de décider, sauf compte rendu, sur toute matière concernant l'arrondissement (2).

Un autre sous-préfet, dont M. Crémieux ne nous a pas fait connaître le nom, signalait au garde des sceaux un jugement scandaleux rendu par des juges bonapartistes qu'il fallait destituer (3).

En présence des ces prétentions et de ces usurpations, le Gouvernement résistait ou cédait, tenant compte tantôt de la confiance que lui inspiraient ses agents, ou de l'autorité qu'ils avaient dans le parti républicain, tantôt des recommandations ou des réclamations qui lui arrivaient des départements.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Actes de la délégation, *Annales*, t. XXVI.

Le 7 septembre, M. Gambetta adressait à tous les préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

« Fonctionnaire institué dans un jour d'extrême péril par un gouvernement qui s'est donné le nom de Gouvernement de la défense nationale, votre caractère et votre conduite se trouvent par là même aussi nettement définis que le comportent les pressantes nécessités du salut public.

« La défense du pays avant tout ! Assurez-la non-seulement en préparant la mise en exécution, sans retard ni difficultés, de toutes les mesures votées sous le régime antérieur, mais en suscitant autour de vous les énergies locales, en disciplinant par avance tous les dévouements, afin que le Gouvernement puisse les mettre à profit suivant les besoins du pays. Toute votre administration se réduit pour le moment à déterminer le grand effort qui doit être tenté par tous les citoyens en vue de sauver la France.

« A cet égard, vous avez le droit de compter sur la ratification de toutes les mesures que vous aurez prises dans ce suprême intérêt. Si, comme je n'en doute point, vous concentrez rapidement et tournez toutes les forces vives de la nation vers ce grand but, vous écarterez du même coup toutes les divisions, tous les conflits entre les diverses administrations, ce qui est d'une importance capitale dans une crise comme celle où nous sommes.

« Pour ce qui est de vos relations avec l'ancien personnel du gouvernement déchu, maires, adjoints, conseillers municipaux et fonctionnaires, relevant exclusivement de l'ordre administratif, votre conduite est toute tracée dans les idées que je viens d'exposer. Ce qu'il faut à notre pays endormi et énervé depuis dix-huit ans, ce qui lui est nécessaire au jour de ce terrible réveil, c'est l'activité sans confusion, la vie, une vie régulière et organisée. Partout donc où se manifesteront des tendances à la propre initiative des citoyens assemblés dans leurs communes, encouragez-les en les réglant, si elles s'inspirent de l'esprit de patriotisme et de dévouement qui anime les représentants des pouvoirs publics.

« Le Gouvernement de la défense nationale a été composé par le peuple de ses propres élus ; il représente en France le grand principe du suffrage universel. Ce Gouvernement manquerait à son devoir comme à son origine s'il ne tournait pas dès l'abord ses regards sur les municipalités issues, comme ses membres, des urnes populaires. Partout où sont installés les conseils municipaux élus sous l'influence du courant libéral et démocratique, que les membres de ces conseils deviennent vos principaux auxiliaires. Partout, au contraire, où, sous la pression fatale du régime antérieur, les aspirations du citoyen ont été refoulées et où les conseils élus et les officiers municipaux ne représentent que des tendances rétrogrades, entourez-vous de municipalités provisoires et placez à leur tête les chefs qu'elles auront choisis elles-mêmes dans leur sein, si dans leur choix elles ont su obéir aux nécessités patriotiques qui pèsent sur la France.

« En résumé, ne pensez qu'à la guerre et aux mesures qu'elle doit engendrer ; donnez le calme et la sécurité pour obtenir en retour l'union et la confiance ; ajournez d'autorité tout ce qui n'a pas trait à la défense nationale ou pourrait l'entraver ; rendez-moi compte de toutes vos opérations, et comptez sur moi pour vous soutenir dans la grande œuvre à laquelle vous êtes associé, et qui doit nous enflammer tous du zèle le plus ardent, puisqu'il y va du salut de la patrie.

« Recevez, etc.

« *Le ministre de l'intérieur,*

« LÉON GAMBETTA. »

Ne pensez qu'à la guerre et à la défense nationale, disait M. Gambetta à ses préfets, mais n'oubliez pas qu'il y a de bons conseils municipaux élus sous l'influence du courant libéral et démocratique, et de mauvais conseils municipaux qui ne représentent que les tendances rétrogrades.

C'était bien là l'esprit de ses instructions (1).

Une seconde circulaire vint, le 11 septembre, compléter la première, elle était ainsi conçue : « Faites dresser immédiatement un tableau complet de tous les maires de votre département, sur trois colonnes : la première, portant ceux que vous pourrez conserver comme vous secondant dans l'œuvre de la défense nationale ; la seconde, portant ceux qui décidément se montreraient disposés à entraver cette œuvre, la seule qui doive occuper tous les Français ; la troisième, enfin, portant les successeurs que vous pourriez me désigner comme étant capables de remplacer les maires dont vous ne pourriez utiliser le concours. Sur ce travail auquel je vous prie de donner tous vos soins, et que vous devez entrepren-

(1) Une dépêche du 7 septembre traçait ainsi aux préfets le plan de conduite à suivre vis-à-vis des conseils municipaux : « En première ligne et en règle générale, s'efforcer de vivre avec les municipalités existantes, et tirer d'elles tout le parti possible au point de vue de la défense. Révoquer les maires récalcitrants, comme moyen d'influence sur les conseils, mais en seconde ligne. — Enfin, suspendre, en dernier lieu, les conseils eux-mêmes, mais en ayant soin d'en référer immédiatement au ministre, qui ratifiera, après examen, le rapport renvoyé. (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.)

dre à l'unique point de vue de la défense nationale, je me prononcerai et ratifierai toutes révocations absolument nécessaires » (1).

§

Rien de plus sage en apparence; mais si le Gouvernement ne demandait aux maires et aux conseils municipaux que de concourir à l'œuvre de la défense nationale, pourquoi douter de ce concours? Pourquoi supposer si facilement des résistances si peu probables?

Le 15 septembre, une troisième circulaire partait du ministère de l'intérieur : « Veuillez, au reçu de la présente, disait M. Gambetta, me renseigner exactement sur l'état politique de votre département, et notamment sur la nécessité de maintenir ou de remplacer les agents du régime déchu appartenant à l'ordre admnistratif, et dont l'influence est considérable sur les populations » (1).

On commence à entrevoir la véritable pensée du ministre. Elle se dégage enfin complétement dans une dépêche du 16 septembre. Se croyant à la veille des élections, M. Gambetta écrivait confidentiellement aux préfets : « Depuis l'élection des nouveaux conseils municipaux, les 6 et 7 août, les maires actuellement en fonctions n'ont qu'un caractère absolument provisoire. C'est pour cette raison que, dans mes premières instructions, je vous ai autorisé à révoquer tous les maires qui ne vous prêteraient pas le concours sur lequel vous avez le droit de compter. Je confirme ces premières instructions et vous autorise de nouveau à révoquer tous les maires qui ne sont pas décidés à vous seconder ou qui seraient trop compromis devant l'opinion. Constituez aussi, partout où besoin sera, des municipalités provisoires, capables de vous soutenir dans l'œuvre de la défense nationale, et prêtes à aller à l'affranchissement du suffrage universel dans les doubles élections qui se feront, car il est probable qu'avant d'élire la Constituante, on renouvellera d'abord les conseils municipaux dans toute l'étendue de la République » (1).

Il n'y avait plus à s'y tromper : les municipalités provisoires que les préfets étaient invités à constituer, partout où besoin serait, ne devaient pas seulement être capables de concourir à l'œuvre de la défense nationale, elles devaient être prêtes à aller à l'affranchissement du suffrage universel.

Ce qu'on entendait par l'affranchissement du suffrage universel, les dépêches suivantes vont nous l'apprendre.

Dès le lendemain, M. Gambetta écrivait au préfet du Cher : « Révoquez immédiatement maires hostiles à la République » (1).

Le même jour, 16 septembre, M. de Kératry, préfet de police, télégraphiait au sous-préfet de Brest : « Ordre du Gouvernement.. — Nommez, installez immédiatement nouveaux maires et adjoints. — Pleins pouvoirs, agissez sans retard à cause élections prochaines » (1).

Le 12 septembre, M. Steenaekers, directeur des télégraphes, avait écrit au préfet de la Haute-Marne : « Nommez des maires de nos amis, et cela sans perdre une minute » (1).

On devine que MM. de Kératry et Steenackers comptaient se porter candidats à l'Assemblée constituante, l'un dans le département du Finistère, l'autre dans celui de la Haute-Marne.

Au Puy, le maire et le conseil municipal déplaisaient au comité républicain, qui les considéraient comme un obstacle aux élections libres. Le préfet en informa M. Gambetta, qui répondit : « Révoquez le maire du Puy et dissolvez le conseil municipal » (1).

Le Gouvernement ne pouvait dissimuler ses tendances, ses attaches, ses aversions. Le choix de ses fonctionnaires, les instructions qu'il leur donnait, l'attitude qu'il leur laissait prendre, tout indiquait que, pour lui, la défense du pays n'était pas le seul but à poursuivre, et que les Prussiens n'étaient pas les seuls ennemis à combattre. M. Gambetta avait eu beau dire, dans le conseil du 8 septembre, que le Gouvernement n'était pas chargé d'une mission politique (2). Au ministère de l'intérieur, dont M. Laurier était, nous a-t-il dit, l'extrême droite (3), dont MM. Ranc, Cavalié et Lissagaray n'étaient peut-être pas l'extrême gauche, G. Gambetta faisait de la politique et de la politique de parti.

Dès le 4 septembre, un décret d'amnistie avait lâché sur le pays tout l'état-major du parti révolutionnaire. — Cluseret et Gustave Flourens étaient rentrés en France, — Gaston Crémieux, Eudes, Mégy étaient sortis de prison. — Pour empêcher des troubles dans le Cher, on mettait en liberté les condamnés de la grève du Torteron. — Les condamnés de l'Internationale de Brest obtenaient la même faveur. — Le décret d'amnistie était si largement interprété que le procureur de la République de la Rochelle crut devoir demander au garde des sceaux s'il fallait en faire profiter un misérable qui avait crié : Vive la Prusse! avait détourné des militaires de leur devoir et avait dit : Il y a longtemps que les autres possèdent, c'est à notre tour. — « Je ne

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Délib. du Gouvt. Déposition de M. Laurier, *Annales*, t. XXIII.
(3) Dépos. de M. Laurier, *Annales*, t. XXIII.



le pense pas, ajoutait le magistrat, on m'affirme cependant le contraire » (1).

En revanche, le préfet de la Gironde demandait si, pour satisfaire le peuple de Bordeaux, il fallait faire arrêter MM. Haussmann, Jérôme David et de Forcade (2). Le préfet de la Loire-Inférieure expulsait M. Piétri de Nantes. L'entrée de la France était interdite aux princes d'Orléans, et le préfet du Doubs recevait l'ordre d'expulser le comte de Chambord s'il passait la frontière

§

Tel était l'état de la France, lorsque l'investissement de Paris rompit toutes relations entre la capitale et les départements. Comment le Gouvernement de l'Hôtel de Ville avait-il pourvu à cette situation dont la perspective s'imposait, depuis le 4 septembree, aux yeux les moins clairvoyants?

« Parmi les reproches que l'on fait au Gouvernement de la défense nationale, nous a dit le général Trochu (3), il y en a un qu'il pourrait se faire à lui-même, et qui, je dois le dire, pèse sur mon esprit depuis que j'y ai pensé. Pourquoi, avant l'investissement, le Gouvernement n'est-il pas sorti de Paris, y laissant le commandant en chef seul avec les troupes et la population? C'était élémentaire, à ce qu'il semble aujourd'hui, et personne ne nous l'a jamais reproché... En vérité, c'est là qu'est notre grande erreur, et je suis, à l'heure qu'il est, surpris que nous n'ayons pas eu cette idée, qui était juste et qui aurait bien servi peut-être les intérêts de la défense. A moi, qui m'en étais chargé, le soin d'y pourvoir comme je l'aurais pu; au Gouvernement, le soin d'aller suivre en province les affaires politiques... Jamais on n'a eu à discuter l'idée d'envoyer l'ensemble du Gouvernement en province. »

Sur ce dernier point, les souvenirs du général Trochu sont moins fidèles que ceux de M. Gambetta, qui affirme avoir réclamé, dès le début, que le Gouvernement tout entier sortît de Paris: « Je ne comprenais pas, ajoute-t-il, qu'une ville qui allait être assiégée et bloquée, et, par conséquent réduite à un rôle purement militaire et stratégique, conservât le Gouvernement dans son sein; je demandais que tout au moins le ministre des finances, le ministre de l'intérieur, le ministre de la guerre, le ministre des affaires étrangères surtout sortissent de Paris et allassent constituer le Gouvernement en province.

« Je crois que parmi les faiblesses que l'on a pu avoir, celle-là est capitale, et je suis convaincu que les choses auraient tout autrement tourné, si le Gouvernement, au lieu d'être bloqué, avait été un gouvernement agissant au dehors » (1).

§

Il paraît certain que la question du déplacement du Gouvernement fut posée et agitée dans le conseil de l'Hôtel de Ville à plusieurs reprises. Voici en effet ce que nous apprennent les notes de M. Dréo: « Dès le 6 septembre, M. Picard avait dirigé sur Tours quelques-uns des services les plus importants du ministère des finances.— Le 7, le conseil décide que le Gouvernement n'abandonnera pas Paris, il n'aura recours qu'à une délégation. Les ministres des finances, de la guerre, de l'intérieur et des affaires étrangères organiseront leurs services hors de Paris.

« Le 9, on convient de nouveau que la tête du Gouvernement restera dans Paris et que les membres du Gouvernement qui iront en province n'y seront qu'à titre de délégués, munis de pouvoirs suffisants pour pourvoir à la défense et à l'administration.

« Dans la soirée du même jour, une discussion sans conclusion s'engage à propos du nombre des membres du Gouvernement qui devront se rendre à Tours. »

Personne ne consentait à quitter Paris. « Nous pensions, dit M. Jules Favre, que l'armée prussienne, profitant de l'ascendant de ses victoires, au lieu de s'immobiliser devant la capitale, tenterait de s'en emparer de vive force, et, sous le coup de cette préoccupation, il nous en coûtait de nous éloigner. Chacun tenait à honneur de rester à son poste... Que voulez-vous? Blâmez-nous si nous le méritons, c'était à qui ne quitterait pas Paris. Paris était alors le lieu du danger. L'idée d'abandonner cette ville, si menacée, si malheureuse, nous était insupportable. Peut-être aurions-nous mieux fait de nous élever au-dessus d'une telle considération. »

M. Jules Favre agissait et parlait comme un bon citoyen de Paris, mais il oubliait trop qu'il était le ministre des affaires étrangères de la France. On essaya de le lui rappeler, et une nouvelle discussion eut lieu, le 11 septembre, à l'Hôtel de Ville. « Plusieurs personnes, dit M. Jules Simon, insistaient pour que M. Jules Favre fût le chef de la Délégation. Son grand nom rallierait les partis. Il n'était pas raisonnable d'en-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV. Le Gouvernement répondit: « Si vous le jugez nécessaire, faites comprendre aux trois personnes en question qu'elles feraient mieux de s'éloigner pour leur propre sécurité.» (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Dépos. du général Trochu, *Annales*, t. XXIII.

(1) Déposit. de M. Gambetta, *Annales*, t. XXIII.

fermer le ministre des affaires étrangères dans une ville assiégée. On répondait, de l'autre côté, que si les chefs des diverses missions restaient à Paris, ils seraient pour la ville une sauvegarde ; qu'en perdant M. Jules Favre, le Gouvernement perdait son chef et sa principale force contre les agitations civiles. »

M. Jules Favre mit fin au débat, en déclarant qu'il voulait rester « là où était le combat, là où serait la souffrance. » On procéda au vote et deux voix seulement, celles de MM. Gambetta et Glais-Bizoin se prononcèrent pour le départ du ministre des affaires étrangères. « Nous craignions un moment, ajoute M. Jules Simon, d'être obligés de contraindre quelques-uns de nos collègues à se charger d'une mission que tout le monde repoussait, c'est alors que M. Crémieux prit sa résolution, et déclara qu'il était prêt à partir. Sa proposition fut accueillie avec reconnaissance. »

On se demanda ensuite s'il conviendrait d'envoyer en province, avec le garde des sceaux, d'autres membres du Gouvernement. M. Gambetta communiqua les mauvaises nouvelles qu'il recevait des départements. « L'idée dangereuse qui domine, disait-il, est celle de la Commune indépendante. Des délégués avaient même été envoyés ici pour s'adjoindre au Gouvernement de la défense nationale. Ces dispositions ultra-démocratiques se manifestent déjà dans plusieurs centres. »

Un tel état de choses exigeait, d'après M. Gambetta, qu'un gouvernement énergique fonctionnât hors de Paris pendant le siége, pour éviter une sorte de démembrement du pays.

Il fut decidé néanmoins que M. Crémieux serait le seul membre délégué du Gouvernement en qualité de garde des sceaux (1).

M. Ernest Picard demanda qu'on lui adjoignît au moins un comité consultatif composé des anciens députés de l'opposition. Cette proposition fut combattue par MM. Jules Favre, Gambetta, E. Arago, et, malgré l'insistance de M. Picard, définitivement rejetée par sept voix contre deux.

Le 12 septembre un décret parut, ainsi conçu :

« Considérant qu'il est indispensable, en cas d'investissement de Paris, que le Gouvernement conserve sa complète liberté d'action pour organiser la défense dans les départements et maintenir l'administration :

« Art. 1er. — M. Crémieux, membre du Gouvernement de la défense nationale, garde des sceaux, ministre de la justice, est délégué pour représenter le Gouvernement et en exercer les pouvoirs.

« Art. 2. — Chaque département ministériel sera représenté, près de lui, par un délégué spécial, chargé du service de ce département.

« Art. 3. — Le membre du Gouvernement de la défense nationale établira son siége à Tours et pourra le transférer partout où l'exigeront les nécessités de la défense.

« Art. 4. — Les pouvoirs conférés par le présent décret cesseront quand les relations avec Paris redeviendront libres. »

Après MM. Trochu et Gambetta, nous pouvons bien dire que ce décret fut une des grandes erreurs et une des faiblesses capitales des hommes du 4 septembre.

La situation dont ils avaient assumé la responsabilité leur commandait de faire le contraire de ce qu'ils ont fait. A Paris, que l'armée ennemie allait isoler, et où l'état de siége exigeait la dictature d'un chef militaire, on laissait le Gouvernement tout entier, avec tous les ministres dont la présence ne pouvait que susciter des embarras à la défense et donner un objectif aux émeutes. Hors de Paris, où il fallait repousser l'invasion et réprimer l'anarchie, concilier les partis, consulter l'opinion, créer des ressources, organiser des armées, chercher des alliances, on envoyait M. Crémieux seul, non pas à cause de son énergie et de l'autorité qu'il pouvait avoir sur les populations, mais « à cause de son grand âge, nous a dit le général Trochu, et pour le soustraire aux périls du siége » (1).

Il était bien de songer à la santé de M. Crémieux, il eût été mieux de songer au salut de la France.

§

Le premier acte du garde des sceaux, à Tours, fut une proclamation dont voici le texte :

« *A la France!*

« Français,

« L'ennemi marche sur Paris ; le Gouvernement de la défense nationale, livré en ce moment suprême aux travaux et aux préoccupations que lui impose la capitale à sauver, n'a pas voulu, dans l'isolement où il va se trouver momentanément, que sa légitime influence manquât à nos patriotiques populations des départements. Pendant qu'il dirige sa grande œuvre, il a remis tous ses pouvoirs au garde des sceaux, ministre de la justice, le chargeant de veiller au gouvernement du pays que l'ennemi n'a pas encore foulé. Entouré des délégations de tous les ministères, c'est au sentiment de notre peuple de France que j'adresse ces premières paroles.

« Chacun de nous tient dans sa main les destinées de la patrie. L'union, la concorde entre

(1) Procès-verbaux de M. Dréo, *Annales*, t. XX.

(1) Dépos. du général Trochu, *Annales*, t. XXIII.



tous les citoyens, voilà le premier point contre l'ennemi commun, contre l'Europe. Que la Prusse comprenne que, si devant les remparts de notre grande capitale elle trouve la plus énergique, la plus unanime résistance, sur tous les points de notre territoire elle trouvera le rempart inexpugnable qu'élève contre l'invasion étrangère l'amour de la patrie.

« Placé dans un département qui m'a témoigné dans les plus graves circonstances, les plus vives sympathies, je sais que la Touraine est pleine de courage et de dévouement à la République.

J'appelle tous les départements libres à nous soutenir de leur patriotique appui. Souvenons-nous que nous étions, il y a deux mois à peine, le premier peuple du monde. Si le plus odieux et le plus inepte des gouvernements a fourni à l'ennemi les moyens d'envahir notre territoire, malgré les prodiges d'héroïsme de nos armées, qu'il était impuissant à produire, souvenons-nous de 1792 et, dignes fils des soldats de la Révolution, renouvelons, par le courage qu'ils nous ont transmis, leurs magnifiques victoires ; comme eux, refoulons l'ennemi et chassons-le du sol de notre République. »

Ce brillant morceau d'éloquence ne révélait pas chez M. Crémieux une grande sagesse politique : il était imprudent, en effet, de nous appeler aux armes contre l'Europe entière, alors que M. Thiers allait implorer, en notre faveur, l'intervention de l'Italie, de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre.

§

M. Crémieux s'installa à l'Archevêché, d'où il écrivit, le 14 septembre, à ses collègues :

« Mes chers collègues, j'ai pris possession. Vous recevrez la proclamation que je désire bien voir approuver par vous.

« J'ai reçu le soir sur la place publique, devant l'archevêché où je loge, mille ou douze cents républicains, dont cinq délégués d'abord par cette population entière, m'ont demandé la révocation du maire et des adjoints à Tours et de tous les maires du département.

« Vous comprenez, chers collègues, que tant que les communications avec vous seront possibles, j'en réfère à votre sagesse. Ou dites-moi d'agir à mon gré, ou télégraphiez-moi ce matin votre pensée. Le pays a besoin absolument d'être régénéré. Les administrations municipales sont désastreuses » (1).

Ainsi, dès les premiers jours, se faisait sentir la pression de la foule sur le Gouvernement. C'était un mauvais moyen de régénérer le pays.

« Du 13 au 18, dit M. Crémieux dans le compte rendu de ses actes, j'ai exercé seul, à Tours, par délégation, les pouvoirs du Gouvernement. »

La vérité est que, jusqu'à l'investissement de Paris, son fardeau ne fut pas très-lourd. Assisté de M. Cartier, son secrétaire particulier, de M. Leven, directeur du personnel, de M. Babinet, directeur des affaires civiles et criminelles, le garde des sceaux s'occupa de ce qui concernait le ministère de la justice. Les délégués des autres ministères, M. de Roussy aux finances, M. Lefort à la guerre, MM. Laurier et Cazot à l'intérieur, continuèrent à prendre les instructions de leurs ministres restés à Paris.

Cette situation ne pouvait se prolonger. A la veille du blocus, le Gouvernement de l'Hôtel de Ville fit de nouvelles réflexions, et pour conjurer des dangers qu'il commençait à entrevoir, il reconnut la nécessité de renforcer, à Tours, M. Crémieux.

La difficulté fut de désigner les auxiliaires qu'on voulait lui donner :

« Personne, dit M. Glais-Bizoin, ne voulait quitter Paris. Chacun tenait à honneur d'assister à ce grand siége, page unique d'histoire dans une vie d'homme. Garnier-Pagès proposa de recourir au sort ; le vote au scrutin fut préféré. M. Glais-Bizoin eut toutes les voix, excepté la sienne. »

M. Glais-Bizoin se résigna, mais il fallut renoncer à trouver un troisième délégué dans le conseil ; il fallut le chercher au dehors.

L'amiral Fourichon, nommé ministre de la marine, venait de débarquer à Cherbourg. Le général Trochu proposa à ses collègues de l'adjoindre à MM. Crémieux et Glais-Bizoin. Cette proposition fut acceptée, et on signa immédiatement les deux décrets suivants :

« Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

« MM. Glais-Bizoin, membre du Gouvernement, et l'amiral Fourichon, ministre de la marine, se rendront à Tours et y formeront, avec le garde des sceaux, la délégation du Gouvernement de la défense nationale, appelée à exercer les pouvoirs de ce Gouvernement dans les départements non occupés par l'ennemi. Ces pouvoirs dureront autant que l'investissement de la capitale.

« Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

« Le vice-amiral Fourichon, ministre de la marine, exercera par délégation les fonctions du ministre de la guerre auprès de la partie du Gouvernement siégeant hors de Paris. »

§

La délégation du Gouvernement de la défense nationale se trouva ainsi définitivement constituée.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

Les noms de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon n'étaient pas de ceux qui s'imposent à la confiance des populations. Ce n'étaient pas non plus de ceux qui soulèvent les antipathies des partis.

L'amiral, excellent officier de marine, n'avait joué aucun rôle politique. M. Glais-Bizoin, vétéran de nos Assemblées, était surtout célèbre par ses interruptions parlementaires; M. Crémieux avait fait partie du Gouvernement provisoire de 1848, mais il ne passait pas pour un jacobin.

Ce qu'on redoutait du nouveau Gouvernement provincial, c'était la faiblesse, l'insuffisance, le défaut d'énergie et le défaut d'autorité. Un espoir nous restait. Dès le 8 septembre, les dictateurs de l'Hôtel de Ville nous avaient promis la réunion des colléges électoraux. Nous comptions sur l'exécution de cette promesse solennelle. Nous attendions cette Assemblée nationale qui « eût porté en tous lieux, et en dépit de tous les désastres, l'âme vivante de la patrie. »

CHAPITRE II

Le Triumvirat de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon. (Du 17 septembre au 10 octobre.)

Arrivée de MM. Glais-Bizoin et Fourichon à Tours. — Premiers dissentiments entre le Gouvernement et la délégation. — Question électorale. — Dissolution des conseils municipaux. — Ajournement indéfini des élections. — Le Gouvernement de Tours livré à lui-même. — Son insuffisance. — Mouvements révolutionnaires — La Ligue du Midi. — Essais d'organisation militaire dans l'Ouest. — Subordination de l'élément militaire à l'élément civil. — Lutte entre l'amiral Fourichon et ses collègues. — M. Challemel-Lacour et le général Mazure. — Démission de l'amiral Fourichon. — Arrivée de Garibaldi en France. — L'opinion publique réclame les élections. — Le Gouvernement de Tours se décide à les faire. — Opposition du Gouvernement de Paris. — M. Gambetta est envoyé à Tours.

MM. Glais-Bizoin et Fourichon arrivèrent à Tours dans la soirée du 17 septembre et y surprirent désagréablement M. Crémieux.

« C'est une déchéance, s'écria-t-il, c'est Jules Favre qui l'a voulu. Je le reconnais là ! Eh bien, il sera content. Messieurs, prenez ma place, je vais donner ma démission et partir sur-le-champ » (1).

La nuit porta conseil. Le lendemain, le garde des sceaux siégeait à côté de ses nouveaux collègues ; il ne restait plus trace du dépit que leur arrivée lui avait fait éprouver.

(1) *Dictature de cinq mois*, par M. Glais-Bizoin, page 31.

L'amiral Fourichon s'installa à l'hôtel du maréchalat. M. Glais-Bizoin s'établit au lycée. M. Crémieux resta l'hôte de l'archevêque.

Les attributions de l'amiral étaient nettement déterminées. Il avait la direction des affaires militaires et il s'y consacra tout entier.

M. Glais-Bizoin avait un rôle moins défini.

« Mon temps, dit-il, se passait le plus souvent à aller d'un ministère à un autre pour trancher en quelques instants des questions que la paperasserie bureaucratique rendait interminables. » Les choses de la guerre surtout le passionnaient; et il s'en préoccupa avec un zèle que ses collègues trouvèrent parfois trop inquisitif (1).

La direction de l'intérieur resta confiée à MM. Laurier et Cazot, celle des affaires étrangères à M. le comte de Chaudordy. Rien ne fut modifié en ce qui concernait les finances; et M. Crémieux continua au ministère de la justice les épurations qu'il avait entreprises dans la magistrature de l'empire.

§

Les communications ne furent pas immédiatement interrompues entre Paris et Tours; mais, dès les premiers jours on vit éclater plus d'un dissentiment entre les deux fractions du Gouvernement.

Pour se conformer aux traditions révolutionnaires, le Gouvernement de Paris avait, par décrets des 16 et 17 septembre, décidé que les officiers de la garde mobile seraient élus par leurs soldats.

Cette mesure parut pleine de périls à quelques préfets des départements. Celui du Morbihan écrivait le 17 septembre au ministre de l'intérieur : « La loi annoncée par votre dépêche du 17, ordonnant la nomination par l'élection des officiers de la garde nationale mobile, aura pour effet certain, d'après les personnes les plus compétentes, de désorganiser les cadres, et, par suite, cette garde elle-même, lorsque, d'un jour à l'autre, elle peut être appelée à marcher à l'ennemi » (2).

Les préfets du Puy-de-Dôme et de l'Indre firent des observations semblables.

M. Gambetta leur répondit de Paris, le 18 septembre : « L'élection ne désorganisera rien ; dans la plupart des cas, les mobiles confirmeront les choix antérieurs et les officiers auront une nouvelle force » (3).

Le même jour, M. Crémieux envoyait de Tours à tous les préfets des instructions absolument contraires.

(1) *Dictature de cinq mois*, p. 36.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

« Comme on a donné ordre de concentration et de mise en marche des gardes mobiles, écrivait-il, suspendez l'exécution du décret sur l'élection des officiers » (1).

Le lendemain, une seconde circulaire partit de Tours, pour concilier celle de la veille avec le décret de Paris : « En application de notre dépêche d'hier, disait le Gouvernement, et pour tout concilier, quant à la garde mobile, faites procéder aux élections d'officiers, conformément au décret du Gouvernement provisoire, mais nous vous autorisons exceptionnellement à ajourner ces élections, là où vous trouveriez péril à y procéder » (1).

C'était à n'y plus rien comprendre : le ministre de la guerre dut intervenir pour dire le dernier mot sur les élections militaires.

Le 25 septembre, il écrivait aux généraux commandant les divisions territoriales : « Messieurs, le décret prescrivant l'élection des officiers de la garde nationale mobile, inexécuté dans la plupart des départements, a reçu une application diverse dans les autres. D'un autre côté, des instructions postérieures, motivées par la mise en mouvement de la garde nationale mobile, ont ajourné l'exécution dudit décret. En raison de ces circonstances et pour régulariser la position des cadres de la garde nationale mobile, dont la participation à la défense du pays est imminente, j'ai décidé que, dans les bataillons où les élections n'ont pas été ratifiées par l'autorité militaire, elles seraient considérées comme nulles et qu'en conséquence les officiers de ces bataillons, régulièrement nommés et qu'une élection incomplète avait dépossédés de leur emploi, reprendraient leurs grades » (1).

§

Paris et Tours ne s'accordaient pas mieux sur la question des élections générales.

Un décret du 8 septembre, on se le rappelle, avait promis à la France la réunion d'une Assemblée nationale; mais la majorité du Gouvernement, après une vive discussion, avait fait reculer la date des élections jusqu'au 16 octobre. Nos dictateurs n'étaient pas pressés de consulter le pays; ils espéraient sans doute que, d'une part, les chances heureuses de la guerre, d'autre part, l'activité et l'habileté de leurs fonctionnaires rendraient ce retard profitable au parti républicain.

Beaucoup de préfets et de sous-préfets comptaient solliciter le suffrage de leurs administrés. Sans supprimer absolument la loi des incompatibilités, on en avait suffisamment relâché les entraves en réduisant de six mois à dix jours le délai qui devait séparer la démission du fonctionnaire, de l'élection du candidat.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

La marche des événements modifia les idées du Gouvernement de Paris.

Dans la nuit du 16 septembre, M. Gambetta lut au conseil une note d'origine allemande, de laquelle il résultait que le « gouvernement prussien ne voulait pas traiter avec le Gouvernement de la défense nationale, qu'il considérait simplement, disait la note, comme la représentation d'une fraction de l'opposition au Corps législatif » (1).

M. Picard, qui avait toujours réclamé des élections prochaines, insista de nouveau pour qu'on revînt sur la décision du 8 septembre.

M. Jules Favre, de son côté, avant de partir pour Ferrières, demanda à ses collègues d'avancer les élections : « Je leur montrai, dit-il, par des dépêches diplomatiques que confirmait le langage des ambassadeurs, l'importance extrême que l'Europe attachait à cette mesure. Sans leur faire connaître la démarche que j'allais tenter, je leur dis que j'avais besoin de ce point d'appui pour négocier.

« La discussion fut longue et animée. Je fus vivement soutenu par M. Picard et par M. Trochu » (2).

Le lendemain, parut un décret qui fixait au dimanche 2 octobre les élections de l'Assemblée constituante. Le même décret ordonnait que les élections municipales auraient lieu dans toutes les communes de France, les 25 et 28 septembre; les conseils municipaux devaient nommer les maires et adjoints le jeudi 29.

§

Ce décret fut mal accueilli par les préfets qui, préparant leurs candidatures, craignaient de n'avoir plus assez de temps, et redoutaient surtout la composition des nouveaux conseils municipaux :

« On rapproche les élections, écrit M. César Bertholon, de la Loire (3), c'est compromettre la République.

« Les républicains de toutes nuances, écrit M. Frédéric Morin, de Saône-et-Loire, regrettent que les élections aient lieu si vite, et me chargent de vous transmettre leur opinion (4). »

M. Vernhes, sous-préfet de Béziers, se fait l'interprète naïf des craintes et des aspirations du parti radical : « Arrêtez immédiatement, dit-il, élections de toute catégorie, différemment la

(1) Rapport de M. Chaper, sur les délibérations du Gouvernement de la défense nationale, *Annales*, t. XX.
(2) *Simple récit*, par M. Jules Favre, p. 225.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(4) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

réaction triomphera sur toute la ligne. En présence de cette situation on ne peut aboutir qu'en nommant un Comité de salut public dans chaque localité » (1).

M. Peigné-Crémieux se plaint surtout du maintien des incompatibilités.

Il télégraphie à son beau-père :

« Cœurs dévoués et hommes capables ont été demander un poste à la première heure. Ce poste devient une place par inéligibilité de dix jours. Pourquoi décapiter parti et s'incliner devant les souvenirs réactionnaires de 1848? Il faut effacer ou réduire » (2).

Ailleurs on se résignait aux élections législatives : on comprenait que l'opinion publique les réclamait ; mais on suppliait le Gouvernement de ne pas faire procéder aux élections municipales.

« Il est très-fâcheux, écrit M. Duportal, que les élections municipales précèdent celles de la Constituante. J'avais institué des commissions municipales républicaines dans toutes les communes. Elles auraient contrebalancé l'influence monarchique très-grande dans les campagnes. Je crains que cette influence triomphant partiellement le 25, ne nuise aux élections du 2. C'est l'avis unanime des hommes qui me secondent le plus dans la défense nationale » (3).

C'est aussi l'avis du préfet et des sous-préfets de la Gironde et de la municipalité de Bordeaux. « Tout en comprenant, dit le préfet, l'importance des raisons qui ont pu amener le Gouvernement à prendre ses résolutions, nous avons reconnu d'un avis unanime que si la nomination d'une Constituante peut offrir des avantages, le renouvellement des conseils municipaux, en ce moment, outre l'impossibilité matérielle qui est flagrante, serait la mesure la plus désastreuse et la plus funeste que le Gouvernement puisse prendre » (3).

De Nantes, M. Guépin demande des explications sur les élections municipales fixées au 25 septembre ; il les considère comme matériellement impossibles et dangereuses pour le salut de la République. « C'est, dit-il, livrer la France à la coalition orléano-légitimiste. » (3)

§

Le Gouvernement de Tours transmit ces doléances à celui de Paris, en les appuyant de toute son autorité :

« Nous trouvons tous, écrivaient MM. Crémieux Laurier, Marc Dufraisse, Glais-Bizoin et Steenackers, que la fixation des élections municipales au 25 courant est une mesure très-dangereuse en l'état. Elles seront très-probablement réactionnaires en province et elles imposeront des maires qui s'efforceront de donner le même caractère aux élections de la Constituante. Cela est plein de périls. N'y a-t-il pas moyen de retarder les élections municipales? Vous pourriez, par exception, si vous en aviez besoin, faire celles de Paris.

« Pour la province, tâchez d'ajourner. Guépin de Nantes et plusieurs autres nous télégraphient déjà que ces élections municipales produisent un effet désastreux. Le préfet de Tours de même, et sur cette question veut se retirer. Crémieux, Laurier se retirent (1). »

Ces représentations ne touchèrent pas le Gouvernement de Paris. M. Gambetta répondit à la délégation :

« Le Gouvernement, en décidant que les élections municipales auraient lieu le 25, a obéi aux raisons les plus graves et les plus opportunes. Il est nécessaire d'expliquer aux populations, comme nous le faisons au *Journal officiel*, qu'il est urgent d'appeler la France à constituer librement des municipalités et un gouvernement. Je vous prie donc, « au nom des principes » professés dans l'opposition et appliqués par le Gouvernement, d'accepter et de faire accepter la mesure » (1).

M. Crémieux insista :

« Ami, écrivait-il, le 18, à M. Gambetta, les élections du 25 septembre excitent, dans la plupart des départements, une stupeur et une désolation inexprimables : matériellement impossible et dangereux, c'est le cri à peu près général ; périlleuses et destructives de notre nouvelle situation, c'est dans toutes mes dépêches. Songez, ami, que, faute d'avoir été préparée, notre chère patrie, dès cette guerre odieuse, a été jetée dans l'abîme... Puisque nous ne sommes pas prêts, pourquoi livrer cette terrible bataille à l'intérieur? Je comprends le 2 octobre, mais ne le faites pas précéder des élections municipales » (1).

Le ministre de l'intérieur fut inflexible :

« La détermination prise en conseil par le Gouvernement, dit-il, est irrévocable » (1).

§

Rappelé au respect de la souveraineté nationale par le Gouvernement de Paris, le Gouvernement de Tours se prépara, non sans regret, aux élections qui lui étaient imposées.

Il fallait, au moins, faire quelque chose en faveur du parti républicain et des candidatures préfectorales.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

Un décret parut à Tours, le 20 septembre, ainsi conçu :

« Art. 1er. — Les conseils municipaux sont dissous.

« Art. 2. — Les préfets sont autorisés à nommer les membres des bureaux électoraux qui doivent présider aux élections municipales et à celles de la Constituante. »

On s'aperçut bien vite que cette dernière disposition, si commode pour les préfets, ne pouvait pas se concilier avec le décret du 16 septembre, et une circulaire du 21 expliqua que les bureaux préfectoraux ne conserveraient pas leur pouvoir au delà des élections municipales.

Enfin, le 23 septembre, on envoya aux préfets et aux sous-préfets une longue proclamation adressée aux électeurs par MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon. Elle se terminait et se résumait par ces mots :

« Républicains de la veille, républicains du lendemain par la force des choses, amis des dynasties déchues, unissons-nous pour appeler au sein des conseils municipaux les plus éclairés, les plus indépendants et les plus résolus à maintenir la République, gage à la fois d'union entre tous et de la délivrance de notre pays ! » (1)

§

Mais avant que cette proclamation fût affichée, de graves nouvelles arrivèrent de Paris. L'entrevue de Ferrières avait échoué.

M. Gambetta écrivait :

« Affichez dans toutes les communes de France résumé du rapport de l'entrevue de Favre avec Bismarck. Favre a voulu voir Bismarck avant commencement du siége de Paris pour être édifié sur intentions de la Prusse. — Bismarck a répondu qu'il voulait continuer la guerre, pour réduire à l'état de seconde puissance la France, qui, depuis Louis XIV, fait la guerre à l'Allemagne. Il veut l'Alsace et la Lorraine jusqu'à Metz, par droit de conquête.

« Il a osé proposer, comme condition d'armistice, pour réunion Constituante, la reddition de Strasbourg, Toul, Mont-Valérien. Paris, exaspéré, jure de résister à outrance. — Que les départements se lèvent. »

Une autre dépêche ajoutait :

« Elections constituantes seront probablement ajournées » (1).

Le Gouvernement de Paris décida, en effet, dans la nuit du 24, que les élections générales seraient ajournées, et il en informa la délégation. La dépêche ajoutait :

« Vous n'êtes plus à temps pour arrêter les élections municipales, et c'est le seul motif pour lequel le Gouvernement a maintenu sa première décision » (1).

Les triumvirs de Tours trouvèrent qu'ils étaient encore à temps pour suspendre les élections municipales, universellement condamnées, disaient-ils, par tous les préfets. Une proclamation fut adressée à la nation pour lui faire connaître les négociations de Ferrières, les prétentions de la Prusse, les résolutions de Paris. Elle était suivie d'un décret ainsi conçu :

« Vu la proclamation ci-dessus qui constate la gravité des circonstances, le Gouvernement décrète :

« 1° Toutes élections municipales et pour l'Assemblée constituante sont suspendues et ajournées ;

« 2° Toute élection municipale qui serait faite est annulée ;

« 3° Les préfets pourvoiront par le maintien des municipalités actuelles ou par la nomination de municipalités provisoires » (1).

La nation tout entière, il faut le dire, exaspérée des conditions que voulaient nous imposer nos vainqueurs, approuva le refus du Gouvernement et se prépara à la résistance.

Mais beaucoup de bons citoyens persistèrent à penser que la question électorale était indépendante de la question d'armistice, que l'on pouvait voter sous les armes, et que, pour continuer la guerre, tout aussi bien que pour tenter de nouvelles négociations, le premier besoin de

---

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

M. Laurier avait, lui aussi, préparé une longue circulaire, traçant aux préfets tout un programme électoral. Il leur recommandait de consulter les électeurs avec honneur et probité, de les entretenir de leurs devoirs et de les éclairer; de leur rappeler ce que valait l'Empire et ce qu'il leur avait coûté...; de rassurer tout le monde sur les intentions du nouveau Gouvernement; d'enseigner que la République était la seule forme de Gouvernement qui pût rétablir la grandeur, la fortune et la moralité du pays.., et en même temps la seule qui fût compatible avec le suffrage universel...

La République, ajoutait-il, n'entend ni faire mal, ni faire peur. Nous accueillerons toutes les adhésions et même tous les repentirs : mais si nous sommes résolus à être généreux, nous sommes décidés à n'être pas dupes...

Aux réactionnaires incorrigibles, il déclarait que leurs intrigues ne prévaudraient pas contre la liberté. A l'avant-garde, si brave et si vaillante, de l'opinion républicaine, il conseillait la modération, la patience, l'ajournement de ses espérances et la rassurait sur l'avenir en lui affirmant que la République, une fois fondée et consolidée, implique dans la matière sociale un progrès continu.

Et pour satisfaire tout le monde, il terminait en proclamant que « si la vraie liberté est faite de beaucoup d'ordre, le véritable ordre est fait de beaucoup de liberté ! » (*Annales*, t. XXII.)

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

la France était la constitution d'un gouvernement régulier.

La délégation de Tours, d'accord cette fois avec le Gouvernement de Paris, en jugea autrement.

De tous les décrets, de toutes les circulaires qui s'étaient succédé pendant ces huit jours, une seule disposition fut maintenue : celle qui dissolvait les conseils municipaux.

L'administration de toutes nos communes fut livrée à l'arbitraire des préfets. Ils usèrent et abusèrent du pouvoir discrétionnaire qui leur était laissé (1).

§

Le 19 septembre, les Prussiens coupèrent le dernier fil télégraphique qui reliait Paris à Tours. On communiqua encore quelque temps au moyen d'un câble immergé dans la Seine et qui fonctionna fort imparfaitement jusqu'au 27. A partir de ce jour, il ne resta plus que les ballons et les pigeons. Les nouvelles et les instructions de l'Hôtel de Ville n'arrivèrent en province qu'à de longs intervalles, et les délégués de Tours, livrés à eux-mêmes, n'eurent à prendre conseil que de leur énergie et de leur habileté pour accomplir la tâche dont ils s'étaient chargés.

Dire que cette charge était trop lourde pour leurs épaules, est-ce les calomnier ?

Consultons leurs conseillers les plus intimes.

« La France, dit M. Laurier, n'entendait pas être gouvernée par MM. Crémieux, Glais-Bizoin, Fourichon et Laurier. Elle nous aurait peut-être acceptés dans des rôles plus effacés, mais, comme acteurs principaux de ce drame, elle ne voulait pas de nous. Véritablement, il manquait un chef, je ne dis pas un maître ; et l'insuffisance de notre direction ne tarda pas à se faire sentir » (2).

La déposition de M. Marc Dufraisse n'est pas moins précise à cet égard. On sait que M. Marc Dufraisse, mandé à Tours par dépêche télégraphique, assistait au conseil avec voix consultative.

« Le conseil, dit-il, était quelquefois très-nombreux.

« Il se composait essentiellement des trois membres que je viens de nommer (MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon). Des délégués des divers ministères y venaient, soit régulièrement, soit accidentellement. Parmi les premiers, — j'entends ceux qui assistaient assidûment au conseil, — je nommerai M. Laurier, pour l'intérieur ; M. le comte de Chaudordy, pour les affaires étrangères ; M. Babinet, pour la justice ; M. le général Lefort, pour la guerre. Outre celui-ci, d'autres officiers généraux, MM. Véronique de La Motte-Rouge, le major-général M. Borel, un colonel d'artillerie, M. Thoumas, venaient quelquefois au conseil. J'ai vu aussi les directeurs des chemins de fer, MM. de Boureuille et de Franqueville ; M. Steenackers, directeur général des postes et télégraphes, qui était très-assidu ; M. Silvy, délégué pour l'instruction publique ; M. de Roussy, chargé des finances ; d'autres encore. En un mot, à certains jours, le conseil était nombreux.

« Cette assemblée offrait un spectacle qui me frappa dès l'abord, m'impressionna, et, s'il faut le dire, m'affligea profondément. Il n'y avait pas de souffle, pas de vie, dans ce gouvernement à tant de têtes...

« Je dois ajouter un trait qui vous donnera une idée du regrettable décousu de nos délibérations : il n'y avait pas de secrétaire du Gouvernement ; il n'était pas rédigé de procès-verbal de nos séances. Il n'a pas été tenu de notes même informes de ce qui s'était dit dans le conseil.... J'ajoute, pour en finir, qu'il n'y avait pas de règle et de méthode dans le travail.

« L'état moral de ce pouvoir se trahissait même par le désordre matériel de la table autour de laquelle siégeaient ses membres. C'était un amas, un fouillis de papiers mêlés, confondus : dépêches télégraphiques, dossiers d'affaires, lettres, enveloppes, projets et minutes de décrets » (1).

Funeste en tout temps et partout, cette absence d'ordre et d'autorité devait avoir de fatales conséquences, dans un pays désolé par la guerre et tourmenté par la révolution. L'anarchie envahissait tout.

§

« Nous sentions, dit encore M. Marc Dufraisse, que la délégation n'avait pas de prise suffisante sur l'opinion, pas d'action sur le pays, que la France nous échappait parce qu'elle ne se sentait pas gouvernée.

« D'un autre côté, nous craignions d'être débordés.... Car nous savions ce qui se passait dans le Midi, à Lyon, à Marseille, dans toute la vallée du Rhône, et nous appréhendions que cette région de la France qui n'entendait plus la voix du Gouvernement de Paris, qui n'écoutait pas déjà beaucoup celle de la délégation de Tours, ne finit par désobéir, afin de se gouverner elle-même ; qu'une partie considérable du pays, toute la région méridionale, ne nous créât ainsi de

(1) Voir aux Annexes, pièce n° 1.
(2) Déposit. de M. Laurier, *Annales*, t. XXIII.

(1) Déposition de M. Marc Dufraisse, *Annales*, t. XXV.

très-graves embarras, et qu'au lieu d'être aidée, la défense nationale ne fût entravée, empêchée par ce déchirement de la patrie » (1).

Nous n'avons pas à revenir ici sur les mouvements révolutionnaires du Midi. Des rapports spéciaux vous en ont fait connaître les développements et apprécier les dangers (2). M. Marc Dufraisse, qui avait pu les étudier, non-seulement à Tours, mais à Marseille et à Nice, n'hésite pas à en signaler les tendances séparatistes et à affirmer, comme M. Gambetta lui-même qu'ils pouvaient aboutir au déchirement de la France.

Déjà Marseille et Lyon étaient deux foyers insurrectionnels où l'action du pouvoir central était impuissante et l'organisation de la défense impossible.

A Marseille, les suppôts de l'Internationale, sous le nom de gardes civiques, s'étaient installés en armes à la préfecture, visitaient l'évêché, fêtaient Mégy, allaient arrêter les magistrats au tribunal et faisaient de M. Esquiros, l'administrateur supérieur des Bouches-du-Rhône, le docile exécuteur de leurs volontés.

A Lyon, M. Challemel-Lacour luttait un peu plus, mais ne réussissait guère mieux, contre les mêmes désordres suscités par le même parti.

La Ligue du Midi embrassait quinze départements.

Le 28 septembre, elle envoya des délégués à Tours. Après de nombreuses et longues conférences avec MM. Laurier, Marc Dufraisse, Glais-Bizoin, après de vives discussions et des scènes presque violentes, les délégués obtinrent l'assurance que la Ligue du Midi ne serait pas entravée par le Gouvernement (3).

Mais on ne s'entendit guère sur le caractère de son rôle et l'étendue de ses pouvoirs. Ses députés réclamaient pour elle la haute direction de la défense dans toute la vallée du Rhône, la faculté de recevoir des enrôlements, d'organiser des corps militaires, de nommer des chefs et des commissaires, de percevoir des ressources et d'exercer le droit de réquisition.

Le Gouvernement ne pouvait pas se résigner à une aussi complète abdication.

Il essaya d'ajourner au moins l'élection d'un commissaire général (4).

« Cette mesure, écrivait-il, le 2 octobre, à MM. Esquiros et Delpech, cette mesure aurait de graves inconvénients, surtout dans votre région du Sud-Est, où les préfets de cinq départements ne se soumettent pas à l'autorité d'un commissaire général.

« En conséquence, le Gouvernement vient d'arrêter qu'il ne serait pas institué de commissaires à la défense dans les départements qui n'en demandent point; qu'il n'y aurait, quant à présent, que des commissaires départementaux; pour ce qui est des mesures communes à la défense, dans plusieurs départements limitrophes, les préfets et les commissaires départementaux s'entendront, sauf à les relier plus tard entre eux, s'il y a utilité, en nommant un commissaire général pour la région » (1).

Vains efforts!... le soir même, le Gouvernement recevait la dépêche suivante, visée à la préfecture de Marseille :

« *Assemblée de la Ligue du Midi à Gouvernement, Tours.*

« Assemblée de la Ligue vient de nommer citoyen Alphonse Gent commissaire général des quinze départements de la Ligue du Midi » (1).

Pour conjurer les dangers de cette élection, M. Laurier fit nommer M. Alphonse Gent membre du comité de la guerre que l'on venait de créer à Tours :

« Gent, écrivait-il au préfet de Marseille le 5 octobre, nous rendra là mille fois plus de services que dans le Midi, car c'est là qu'est la principale responsabilité » (1).

A côté de la Ligue du Midi, la Ligue du Sud-Ouest essayait de s'organiser. Le préfet de la Haute-Garonne. M. Duportal, télégraphiait, le 24 septembre, aux préfets de vingt-neuf départements :

« Le préfet, président du comité de défense nationale de la Haute-Garonne, invite les comités de défense de votre département à envoyer un délégué à Toulouse, le mercredi 28 septembre, à l'effet d'établir une entente commune au sujet des mesures à prendre ponr contribuer à la défense nationale » (2).

Un comité central s'installa au Capitole sous le nom de Comité de salut public, et mit dans son programme de défense nationale la solution des questions sociales au mieux des intérêts de la classe ouvrière (3).

(1) Dépos. de M. Marc Dufraisse, *Ann.*, t. XXV.
(2) Voir les rapports de M. de Sugny sur Lyon et Marseille, n° 1416 K et K²; de M. de Rességuier sur Toulouse, n° 1416 M; de M. Delsol sur la Ligue du Sud-Ouest, n° 1416 L, *Ann.*, t. XX.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(4) Dépositions des témoins (Marc Dufraisse), *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(3) Rapports de M. de Rességuier et de M. Delsol, n°ˢ 1416 M. et L., *Annales*, t. XX.

§

Pendant que le Midi s'agitait sous les inspirations séparatistes et socialistes de l'Internationale, l'Ouest s'armait contre l'étranger, au nom de la patrie et de la religion.

M. de Cathelineau, après avoir obtenu l'approbation du Gouvernement de Tours, était parti pour Angers afin d'y recruter les volontaires de l'Ouest. Mais les préfets républicains de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure eurent peur du spectre clérico-légitimiste (1).

Entravé dans ses tentatives d'enrôlement, M. de Cathelineau revint à Tours et réclama l'appui du Gouvernement.

MM. Crémieux et Laurier eurent la sagesse de croire au patriotisme des nouveaux Vendéens.

Le garde des sceaux écrivait, le 12, à MM. Allain-Targé et Guépin :

« Chers préfets, laissez à Cathelineau, Stoffel et Quériaux la mission qu'ils se sont donnée et que nous avons approuvée. Il ne s'agit en ce moment que de faire la guerre aux Prussiens : laissons toutes les opinions se réunir pour libérer notre sol sous le drapeau de la France ! Les noms vendéens ne sont aujourd'hui qu'un souvenir de notre histoire, et vous comprendrez facilement, vous et nos chers amis républicains, l'abîme qui sépare l'héritier prétendu du trône divin et notre beau drapeau de la Révolution.

« Ne contrariez donc pas nos Vendéens de 1870. Que nos concitoyens s'unissent et marchent ensemble sous nos couleurs nationales; ne nous fâchons pas de ce que des Français catholiques invoquent la Sainte Vierge, pendant que des Français libéraux invoquent la Sainte Liberté. »

M. Laurier ajoutait :

« Mon cher Henri,

« Mon cher Guépin,

« En présence des Prussiens, il n'y a plus de parti, il y a la France. M. de Cathelineau nous donne sa parole que son concours est loyal, dévoué à la patrie, sans arrière-pensée. Accueillons ce courage et, au lieu de nous en défier, faisons-lui fête. »

D'autres essais d'organisation militaire avaient précédé celui de MM. Cathelineau et Stoffel.

Dès le 17 septembre, la Ligue de l'Ouest s'était formée dans treize départements et avait demandé au Gouvernement, pour commandant en chef, le général Fiéreck. M. le comte Daru, M. le marquis de Talhouët, M. Carré-Kérisouët, offraient leur concours (1) : M. Guépin dissuada le Gouvernement de favoriser cette entreprise :

« Ne vous laissez pas circonvenir par la Ligue de l'Ouest, écrivit-il, le 28 septembre, à M. Glais-Bizoin (1); cette Ligue est fort peu républicaine. Elle va vous demander la nomination d'un commissaire muni de pleins pouvoirs civils et militaires pour treize départements; ce serait folie de l'accorder. »

La Ligue de l'Ouest n'avait pas de programme politique.

§

Se débattant au milieu des influences contraires dont il était entouré, tâchant de ménager les partis qu'il ne pouvait dominer, le Gouvernement de Tours vit bientôt ses embarras se compliquer des dissensions intestines qui se produisirent dans son sein.

L'amiral Fourichon n'aurait voulu s'occuper que de la défense nationale : de concert avec le général Lefort, il tâchait d'utiliser ce qui restait dans le pays, de généraux, d'officiers et de soldats, créait des commandements régionaux, préparait l'armée de la Loire, et méritait l'approbation du ministre de la guerre, qui lui écrivait de Paris, le 26 septembre : « Vous faites à merveille, poussez ferme dans cette excellente voie. »

Mais l'amiral Fourichon n'était pas partisan des mesures révolutionnaires. MM. Laurier, Marc Dufraisse et Le Cesne ne tardèrent pas à s'en plaindre : « Toutes les mesures qui soulèveraient la France, écrivaient-ils le 25 septembre à M. Gambetta, sont entravées et repoussées par l'amiral.

« C'est un honnête homme, mais tout à fait court d'esprit, entiché de la hiérarchie et des règles ordinaires, tandis que nous ne pouvons nous sauver que par l'extraordinaire.

« Nous marchons très-bien avec Crémieux et on a raison de Bizoin. Mais à chaque conseil et à chaque mesure proposée, l'amiral offre sa démission, ne voulant pas accepter majorité ni même unanimité contre lui. Steenackers propose des mesures excellentes et d'une énergie effrayante. Que faire? » (2).

Le même jour M. Steenackers écrivait à M. Léveillé, son chef de cabinet, resté à Paris :

« Je ne rencontre pas l'énergie voulue pour commencer la guerre de sauvage, à coups de couteau, sans trêve ni merci.

« L'amiral, excellent et très-honnête homme, mais répugne aux mesures révolutionnaires qui seules peuvent nous sauver. Je ferais marcher cela autrement si j'étais à sa place. La province a besoin d'être soulevée et on ne la soulève pas. Voyez Gambetta vous-même; il aurait dû me donner place au Gouvernement de Tours et voix délibérative » (2).

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.



Comme M. Steenackers, M. Laurier aspirait à jouer les premiers rôles. M. Crémieux se fit l'interprète sympathique de leurs prétentions ; il écrivait à M. Gambetta, le 27 septembre :

« Vous avez besoin qu'on agisse. Nous ne pouvons agir qu'à la condition de ne plus nous épuiser dans le conseil en stupides querelles intestines ; pour cela il faudrait que nous ayons une majorité certaine. Donc nous vous proposons de donner voix délibérative à Steenackers et à Laurier » (1).

« Votre proposition est impraticable, répondit M. Gambetta : les délégués du Gouvernement ne peuvent s'adjoindre de nouveaux membres pris en dehors du Gouvernement » (1).

Quant aux mesures conseillées par M. Steenackers, que MM. Laurier, Le Cesne et Dufraisse trouvaient excellentes, M. Gambetta en fit également bon marché.

M. Steenackers proposait de sonner le tocsin dans toutes les communes, de mettre tous les fusils de chasse à la disposition du comité de défense, de pendre aux arbres tous les Prussiens qu'on pourrait prendre, et de jeter en Allemagne 30 à 40,000 Kabyles.

M. Gambetta répondit :

« Sonner tocsin et réunir fusils de chasse me paraissent des moyens plus apparents qu'utiles. Quant à amener 30,000 Kabyles, il me paraît beaucoup préférable d'envoyer 30,000 Français.

« Pressez Le Cesne (2) d'acheter fusils, faites fabriquer munitions, mettez de l'ordre dans les foules armées, voilà les vrais moyens » (3).

M. Gambetta aurait eu tout à fait raison, s'il avait ajouté :

« Laissez aux militaires le soin de s'occuper des choses militaires. »

Malheureusement, M. Gambetta avait professé et professait encore que « la subordination des chefs militaires, quels qu'ils soient, à la magistrature politique et civile est la première règle de la tradition révolutionnaire » et, à côté de M. Gambetta, son ami M. Challemel-Lacour rappelait à M. Laurier, dans une dépêche du 30 septembre :

« Que la subordination de l'autorité militaire, c'est la République même » (1).

Révolutionnaire, ou républicaine, cette doctrine a fait bien du mal à la France. Appliquée par les dictateurs de la Défense nationale, elle a consommé nos derniers désastres ; préconisée par les orateurs du Corps législatif, elle avait préparé nos premiers revers.

§

Il ne faut pas déplacer les responsabilités. Sans doute la guerre de 1870 a été aussi mal conduite que follement engagée ; sans doute le gouvernement impérial est coupable d'avoir provoqué une lutte à laquelle il n'était pas prêt, plus coupable encore de n'avoir pas maintenu notre état militaire au niveau exigé par les besoins de la défense et permis par les ressources du pays ; mais ne sont-ils pas coupables aussi ceux qui, dans les débats parlementaires, tout en s'irritant de l'agrandissement de la Prusse, demandaient le désarmement de la France et s'opposaient à tout essai de réorganisation militaire ?

« Voulez-vous faire de la France une caserne ?... » disait-on au maréchal Niel lorsqu'il demandait l'organisation de la garde mobile.

« Prenez garde d'en faire un cimetière ! » répondait le ministre attristé, après une discussion d'où l'œuvre sur laquelle il comptait pour le salut du pays était sortie mutilée et inefficace, grâce aux attaques aussi passionnées qu'impolitiques des députés de l'opposition.

« Qu'est-ce que je lis dans les documents officiels ! s'écriait M. Jules Favre : qu'il faut que la France soit armée contre ses voisins ! J'avoue, messieurs, que ma conscience proteste contre de telles propositions... C'est là de l'ancienne politique ; ce n'est pas de la politique d'expansion et d'abandon... La nation la plus puissante est celle qui peut désarmer. Donc, rapprochons-nous sans cesse du désarmement. »

« L'ancienne garde nationale, disait M. Picard, était bien préférable et d'un secours plus efficace. Dans votre loi, vous vous êtes placés au point de vue exclusivement militaire, et non au point de vue civil. »

« Le militarisme est une plaie, disait M. Pelletan. Je comprendrais les pompiers armés pour le cas d'une invasion. Mais une invasion est-elle possible ? »

« Il n'y a qu'une bonne organisation militaire, disait M. Garnier-Pagès, c'est la levée en masse. Le budget de la guerre, c'est le chancre qui nous dévore. »

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(2) M. Le Cesne était président de la commission d'armement créée par décret du 9 septembre 1870 et réorganisée à Tours par décret du 29 septembre 1870. Les opérations de cette commission, instituée pour centraliser toutes les offres d'armes faites par l'industrie privée au Gouvernement et aux administrations, ont été examinées par votre commission des marchés. Il en a été de même des opérations de la commission d'étude des moyens de défense, organisée plus tard à Tours, le 24 octobre, et des marchés conclus directement soit par le ministère de la guerre, soit par les diverses administrations départementales.

(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

Au projet de loi qui, dès le 12 décembre 1866, demandait une armée de 1,200,000 hommes, l'opposition répondait par un amendement portant « suppression absolue de l'armée permanente et son remplacement par des gardes nationaux astreints à faire l'exercice le premier et le troisième dimanche de chaque mois, et à passer tous les six ans trente jours dans un camp de manœuvres.

§

Lorsque les théoriciens du Corps législatif arrivèrent au pouvoir, ils n'avaient perdu aucune de leurs illusions. Sur les champs de bataille de Reichshoffen et de Sedan ils n'avaient vu que la défaite de l'Empire et du militarisme ; ils s'imaginèrent que, pour sauver la France, il suffisait de proclamer la République, d'armer les gardes nationales et d'évoquer les souvenirs de 1792.

L'amiral Fourichon essaya de protester et de réagir; mais, ancien officier de l'Empire, il était lui-même suspect, et dans les conseils où se traitaient les affaires militaires, on préférait à ses avis ceux de M. Glais-Bizoin.

Il lutta cependant, et dans un premier conflit avec ses collègues, il parvint à obtenir du Gouvernement de Paris une décision qui sauvegardait les droits de l'autorité militaire. Voici dans quelles circonstances.

La situation de Marseille s'aggravait de plus en plus. Ni M. Esquiros, ni M. Labadié, ni M. Delpech, ne réussissaient à y rétablir l'ordre.

La délégation songea à envoyer M. Marc Dufraisse dans les Bouches-du-Rhône en qualité de commissaire extraordinaire revêtu de pleins pouvoirs.

Ces pouvoirs devaient-ils s'étendre sur les chefs militaires ?

L'amiral Fourichon ne voulut pas y consentir.

« Dufraisse partirait pour Marseille, écrivait M. Laurier à M. Gambetta le 24 septembre, mais, vu les circonstances, il doit partir comme commissaire extraordinaire avec pleins pouvoirs. Glais-Bizoin et Crémieux ont signé le décret conforme. Fourichon hésite et répugne. Télégraphiez-nous de la façon la plus formelle, la plus impérative, pour enlever toute difficulté. Situation de Marseille l'exige » (1).

Le 25, M. Gambetta répondait :

« Le décret qui nomme Marc Dufraisse administrateur général des Bouches-du-Rhône, avec pleins pouvoirs, paraîtra au *Journal officiel* demain matin. »

Quelques heures plus tard, il ajoutait :

« C'est le Gouvernement de la défense nationale qui a donné pleins pouvoirs à Dufraisse. Cette décision fait loi pour tout le monde et il ne peut y avoir de question là-dessus » (1).

Mais, le même jour, l'amiral Fourichon adressait, coup sur coup, trois dépêches au ministre de la guerre pour lui annoncer qu'il refusait absolument son adhésion aux pleins pouvoirs donnés à M. Marc Dufraisse, en ce qui concernait les affaires militaires.

Le 26, le général Le Flo répondit à l'amiral :

« Décision du Gouvernement. Nul conflit n'est à craindre. Marc Dufraisse investi de tous les pouvoirs d'administration générale du département. Les droits du commandement restent entiers » (1).

M. Gambetta télégraphiait de son côté à la délégation :

« Quelque étendus que soient les pouvoirs déférés à Dufraisse, ils ne modifient en rien les rapports légaux entre les autorités militaires et l'administration politique. »

Ainsi soutenu par le Gouvernement de Paris, l'amiral Fourichon resta à son poste.

Malheureusement les tendances que nous venons de constater chez ses collègues de Tours ne tardèrent pas à se manifester de nouveau.

§

A peine arrivé à la préfecture de Lyon, M. Challemel-Lacour avait demandé et obtenu le départ du général Espivent de la Villesboisnet, que le Gouvernement avait remplacé par le général Mazure. Celui-ci se crut pendant quelques jours en bon accord avec le préfet. Il s'en félicitait dans des lettres qu'il adressait au ministre de la guerre, le 16 et le 18 septembre. Cependant, dès le 15, M. Challemel-Lacour considérait comme imminent un conflit entre l'autorité militaire et l'autorité civile.

« Le général Mazure, écrivait-il au ministre de l'intérieur, paraît, comme son prédécesseur Espivent, ne rien comprendre à la situation. Il ne veut entendre parler que d'armée, quand il n'y a plus d'armée et que la nation seule reste. Il s'isole dans sa caserne » (1).

D'autres reproches furent bientôt formulés contre le général : il avait fait distribuer des cartouches et de la poudre à certaines compagnies de la garde nationale, que le parti démagogique considérait comme hostiles à la République.

Ce fait fut immédiatement dénoncé au Gouvernement par le conseil municipal de Lyon, qui terminait ainsi sa dépêche :

« Le conseil, à l'unanimité, demande la révocation du général Mazure et la subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile. »

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

M. Challemel-Lacour appuya cette requête.

Le conseil municipal ne s'en tint pas là : le 27 septembre il demanda que le citoyen Challemel-Lacour, sous le titre de commissaire extraordinaire de la République, fût investi de pleins pouvoirs sur l'autorité militaire. » A défaut d'une prompte réponse, le conseil serait obligé, disait-il, de prendre lui-même des mesures énergiques » (1).

L'amiral Fourichon voulut, à Lyon comme à Marseille, défendre les droits de l'autorité militaire.

Le 28 septembre, en même temps que MM. Crémieux et Laurier télégraphiaient à M. Challemel-Lacour : « Vous êtes nommé commissaire du Gouvernement avec pleins pouvoirs » (1), le ministre de la guerre télégraphiait au général Mazure : « Le Gouvernement de Paris, comme celui de Tours, entend laisser intactes les attributions et les droits du commandement militaire. »

On ne l'entendait pas ainsi à Lyon : si M. Challemel-Lacour voulait des pouvoirs extraordinaires, c'était précisément pour que l'administration militaire fût entre ses mains.

Le conseil municipal intervint de nouveau auprès du Gouvernement :

« Il faut absolument, écrivait-il le 29, confirmer au préfet les pouvoirs militaires les plus complets : le changement de général en doit être la première affirmation ; sinon, comme nous sommes responsables du sang de nos concitoyens, nous ferons nous-mêmes ce changement » (1).

Le 30, M. Challemel-Lacour écrivait à M. Crémieux :

« Nous avons eu des désordres, point d'insurrection ; mais nous en aurons une contre l'autorité militaire, si cette autorité n'est pas aujourd'hui même immédiatement subordonnée à la civile. Cette insurrection serait le signal de l'anarchie dans l'armée. C'est la situation du Midi tout entier. Si Fourichon résiste, brisez Fourichon » (1).

La réponse ne se fit pas attendre : le 1er octobre M. Challemel-Lacour reçut la dépêche suivante, signée de MM. Crémieux et Glais-Bizoin :

« Le Gouvernement de la défense nationale donne pleins pouvoirs à Challemel-Lacour, préfet de Lyon, sous sa responsabilité, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la paix publique » (1).

Les dépêches que l'amiral Fourichon expédiait de son côté au général Mazure étaient retenues par l'administration des télégraphes (c'est M. Glais-Bizoin qui nous l'apprend); de telle sorte que le général ne connut la décision prise par le Gouvernement que par les communications du préfet, et ne reçut ni les instructions, ni les explications qu'il réclamait à son chef. M. Challemel-Lacour, après lui avoir inutilement demandé sa démission, lui notifia sa révocation. Le général Mazure considéra cette mesure comme illégale et résista. On sait comment il fut arrêté et détenu à l'Hôtel de Ville ; comment, lorsqu'il voulut se plaindre à M. Challemel-Lacour de cette détention illégale, il lui fut répondu « qu'il n'y avait d'illégal que sa présence à l'Hôtel de Ville, et qu'en conséquence, il serait transporté à la prison Saint-Joseph » (1); comment, enfin, malgré les instances réitérées du Gouvernement, son élargissement fut retardé, tantôt pour une raison, tantôt pour une autre, jusqu'au 14 octobre.

M. Challemel-Lacour écrivait, le 12 octobre, au ministre de l'ntérieur :

« Soyez sûr que j'épie le moment de donner la liberté à mon prisonnier; mais le général Mazure publie aujourd'hui un factum où il menace de me poursuivre judiciairement.

« Cela retarde son élargissement.

« Dimanche, je passe une revue, lundi il sera libre » (1).

La détention illégale du général Mazure avait duré douze jours.

§

Après ce qui venait de se passer à Lyon, l'amiral Fourichon ne voulut pas conserver le portefeuille de la guerre.

Il donna sa démission le 1er octobre, restant membre de la délégation et ministre de la marine; le ministère de la guerre, convoité par MM. Crémieux et Glais-Bizoin, fut, entre ces deux vieillards, l'objet d'une querelle dont nous croyons devoir passer sous silence les ridicules détails.

Ils se mirent à la fin d'accord. M. Crémieux prit le titre, M. Glais-Bizoin exerça les fonctions, il le prétend du moins, tout en reconnaissant que sa tâche fut facile, grâce aux bons offices du général Lefort.

Quant au général Lefort lui-même, il dut trouver la tâche difficile, pénible surtout, et douloureuse. Serviteur dévoué, mais suspect, d'un gouvernement sans autorité, il voyait, en dépit de ses efforts, les avocats et les journalistes prendre la direction des affaires militaires, les préfets destituer, chasser et emprisonner les généraux, et des ligues politiques, se cachant sous le nom de comités de défense, désorganiser tout sous prétexte de tout réorganiser révolutionnairement.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

Que la composition de nos cadres fût défectueuse ; qu'il y eût des abus au ministère de la guerre, que chez quelques-uns de nos vieux officiers la capacité ne fût pas au niveau du patriotisme, hélas ! c'était incontestable et incontesté : fallait-il pour cela tout décrier, tout bouleverser, accuser les institutions et les hommes, diffamer les chefs et jeter ainsi la défiance et le découragement dans l'esprit des soldats ?

Pendant ce temps, l'invasion allemande s'étendait autour de Paris investi. Strasbourg venait de succomber. Metz était aux abois. La situation était affreuse, et tout le génie d'un homme de guerre consommé eût à peine suffi pour nous sauver. Quelle confiance pouvaient inspirer à la nation et à l'armée MM. Crémieux et Glais-Bizoin, avec leur inexpérience des choses militaires et leurs préventions contre ceux qui les connaissaient ? (1).

Ce fut bien pis quand on vit de près les étranges généraux que la révolution comptait nous donner. Nous avions, à grande peine, échappé à Cluseret : il fallut subir Garibaldi.

§

Immédiatement après le 4 septembre, le célèbre condottiere avait écrit au Gouvernement de l'Hôtel de Ville :

« Ce qui reste de moi est à votre service. »

Le *Journal officiel* publia sa dépêche, mais le Gouvernement n'y répondit pas. Il hésitait à accepter un concours qui devait indisposer l'Europe, inquiéter l'Italie et, même en France, soulever la répugnance de tout ce qui n'appartenait pas au parti radical.

Le préfet de Nice, M. Baragnon, intermédiaire des négociations engagées avec Garibaldi, hésitait lui-même et se contentait, le 17 septembre, de poser en ces termes la question au ministre de l'intérieur : « Décidez si, oui ou non, voulez utiliser les forces révolutionnaires de Garibaldi. Si oui, prendre acte de l'offre de Garibaldi, lui répondre et couvrir ainsi comté de Nice. Diriger Garibaldi par Marseille et Chambéry. Par ici ce serait donner prétexte aux troupes royales d'approcher frontière. Garibaldi est sincère, les bandes impatientes. Tous les éléments réunis de divers points peuvent, dit-on, former armée de 30,000 hommes solides, de trente ans en moyenne. Pour les faire partir, armer, diriger sur Loire, il faudrait un crédit provisoire d'au moins 3 millions, ma mise en rapport avec Caprera pour tout tenir et diriger ; très-grosse question embarrassante et lourde. Si non, conjure de répondre à Garibaldi, pour au moins couvrir contre bandes la situation compliquée du comté de Nice et pour le remercier définitivement. Ne point laisser indécision ni équivoque » (1).

Une autre dépêche de M. Baragnon, en date du 21 septembre, semble indiquer que le Gouvernement essaya de dissuader Garibaldi (2). Mais ce fut peine perdue, Garibaldi et son *alter ego* (3) tenaient à nous secourir malgré nous. M. Baragnon se laissa entraîner.

« Après entrevue Favre-Bismarck, écrivait-il, le 24 septembre, et après proclamation, situation devenue révolutionnaire. Nécessité d'appeler toutes les forces et de discipliner garibaldiens au service de la République. Formation possible d'une armée marchant sur la Loire.

« Envoyer instructions, pouvoirs et crédits. Autoriser Garibaldi à venir ; appui pour moi et la République. Bonne tenue des républicains français, qui adoptent cette marche et sont prêts à tout » (4).

M. Baragnon désirait surtout la venue de Garibaldi pour se débarrasser des bandes garibaldiennes qui avaient déjà envahi son département et qu'il espérait diriger sur la Loire à la suite de leur chef.

Le Gouvernement finit par céder et ne songea plus qu'à parer autant que possible aux embarras et aux périls qu'il n'avait pas su prévenir.

Il ne fallait pas que Garibaldi séjournât à Nice où le parti séparatiste l'aurait pris pour chef, ni à Marseille, ni à Lyon, où la Ligue du Midi en aurait fait son général. On se décida à l'appeler à Tours : c'était l'avis de M. Glais-Bizoin.

« Laissez-moi, disait-il à ses collègues, donner l'ordre à Garibaldi de se rendre immédiatement à Tours et je réponds de lui. »

Le 7 octobre, le Gouvernement, informé que Garibaldi allait débarquer à Marseille, envoya à M. Esquiros la dépêche suivante, signée de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Laurier :

« Faites une réception grandiose à Garibaldi. Dites-lui combien nous le remercions, au nom de la France, du concours qu'il nous apporte. Priez-le de venir immédiatement nous rejoindre au

(1) Le général Le Flo rapporte le fait suivant dans sa déposition (*Annales*, t. XXIII) : « Lorsque j'arrivai à Bordeaux, le 7 ou le 8 février, je trouvai l'armée dans le plus grand désordre... J'indiquai quelles mesures générales devaient être prises. M. Crémieux, dans un moment de désespoir, leva les bras et dit : Voilà l'armée qui va encore retomber sous l'élément militaire »

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(2) « .... Quant à Garibaldi, écrivait M. Baragnon, j'espère que mes conversations avec son *alter ego* le dissuaderont. » (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.)

(3) L'*alter ego* du général Garibaldi était M. Bordone, ancien pharmacien à Avignon, condamné, le 24 juillet 1860, à Paris, pour escroquerie, à deux mois de prison et à 50 fr. d'amende.

(4) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

siége du Gouvernement, nous l'attendons à bras ouverts » (1).

Pourquoi, le même jour, M. Crémieux télégraphiait-il à son gendre, M. Peigné-Crémieux, préfet de la Drôme :

« Recevez Garibaldi comme je le recevrais moi-même. Si vous pouvez le retenir à Valence vous ferez un acte de la plus grande utilité pour le Gouvernement. Je fais partir Auguste Bartoldi, chef de bataillon de la garde nationale, qui le recevra à son arrivée à Valence, et aura pour vous des instructions particulières. Je lui donnerai aussi une lettre pour Garibaldi, qu'il faut absolument retenir à Valence ». (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.) Le Gouvernement était, décidément, fort embarrassé de Garibaldi !

M. Esquiros répondit :

« Garibaldi, arrivé à dix heures du soir, entrée aux flambeaux, enthousiasme indescriptible, toute la ville illuminée, cris de : Vive Garibaldi ! Vive la République universelle ! Le général part demain pour Tours » (2).

A Tours, la réception fut plus calme qu'à Marseille. Cependant les francs-tireurs allèrent à la rencontre de Garibaldi, lui présentèrent les armes, et prièrent M. Glais-Bizoin de lui donner l'accolade en leur nom.

Quelques heures plus tard, M. Glais-Bizoin passait en revue, dans les jardins de l'archevêché, les zouaves de M. de Charette.

La France allait bientôt apprendre, à Patay, ce que valaient les zouaves pontificaux et, à Autun, ce que valaient les bandes garibaldiennes !

§

Le triumvirat de Tours avait donné la mesure de ce qu'il pouvait. Sa débilité apparaissait à tous les yeux ; lui-même en avait conscience.

Un recours loyal au pays et la convocation immédiate d'une Assemblée étaient l'unique moyen de relever ce Gouvernement défaillant.

La question électorale, un moment écartée après l'entrevue de Ferrières, s'imposa de nouveau dans les conseils de la délégation.

« Voilà à peine quelques jours que nous sommes à Tours, disait M. Laurier à ses collègues, et déjà la Ligue du Midi est formée. La Ligue du Sud-Ouest s'organise pour se réunir à Bordeaux. Au fond de ces agitations prétendues patriotiques, je ne vois que le désir de s'affranchir de l'autorité supérieure, et non pas seulement de la vôtre, qui, pourtant, ne se fait guère sentir, mais d'une autorité supérieure quelconque. C'est l'installation de la désobéissance dans les départements ; ce sera, si vous le laissez faire, la ruine du pays. Il vous faut des élections. Paris est investi. Nous sommes privés de toute communication avec lui. Il est indispensable de constituer un gouvernement qui puisse exercer sérieusement l'autorité, et cela à tous les points de vue, car pour faire la guerre, pour demander au pays d'énormes sacrifices, et pour les obtenir, il faut parler au nom d'un pouvoir incontesté.

« Les élections sont nécessaires encore, et encore plus peut-être, pour la conduite de nos relations extérieures. Nous cherchons des alliances. Nous avons envoyé M. Thiers courir l'Europe au nom de qui ? au nom d'une révolution ? mais une révolution, ce n'est pas un gouvernement, on ne traite pas au nom d'une révolution ? » (1).

M. le comte de Chaudordy se réunissait à M. Laurier pour réclamer les élections. On leur objectait les instructions formelles du Gouvernement de Paris. Ils répondaient :

« Que Paris étant investi, ne pouvait plus avoir d'action ; que c'était le Gouvernement *extra muros* qui était seul responsable et compétent ; que pour conserver l'unité de la France et couper court à toutes ces ligues qui, de menaçantes qu'elles étaient alors, pouvaient devenir facilement usurpatrices, pour lever l'argent nécessaire aux dépenses de la guerre, il fallait être un gouvernement issu de la volonté du pays » (1).

L'opinion de M. Marc Dufraisse n'était pas moins formelle :

« Si la France, disait-il au conseil, ne veut pas vous livrer les ressources indispensables à sa défense, accomplir volontairement, spontanément les actes de dévouement que vous êtes en droit d'attendre d'elle, il faut pouvoir les lui commander, les lui prescrire ; mais il n'y a qu'une autorité capable de le faire, de l'ordonner, de l'obtenir, c'est une Assemblée souveraine, élue de la nation » (2).

C'était bien là, en effet, la vraie doctrine de la souveraineté nationale, que M. Gambetta lui-même avait magnifiquement proclamée, en 1869, devant le Corps législatif de l'Empire.

« C'est le droit, disait-il alors, c'est le droit pour la nation d'avoir la direction et le dernier mot dans toutes les affaires qui l'intéressent. Si un homme quelconque peut tenir en échec la volonté du peuple, la souveraineté nationale est violée. Je suppose que le pays veuille la paix et que le pouvoir exécutif penche au contraire pour la guerre ; il faut que le dernier mot soit, dans cette question, au pouvoir qui représente le pays, c'est-à-dire au pays lui-même, et il faut que sa

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Déposit. de M. Laurier, *Annales*, t. XXIII.
(2) Déposition de M. Marc Dufraisse, *Annales*, t. XXV.



volonté puisse se manifester directement, ouvertement...

« Il faut qu'il ait le dernier mot, que tout s'incline devant sa volonté ; autrement la souveraineté nationale n'existe pas, et le peuple est joué » (1).

§

Nous avons expliqué ailleurs (2) comment le Gouvernement de Paris, après avoir, dès son origine, promis les élections, et après les avoir fixées au 2 octobre, s'était résolu à les ajourner indéfiniment, sous le prétexte que les départements envahis ne pouvaient y prendre part.

A Tours, où les élections avaient paru dangereuses quand Paris les décrétait, on était arrivé à les considérer comme nécessaires, et on allait se décider à les faire, quand Paris n'en voulait plus.

Comment ce revirement s'était-il produit dans l'esprit de MM. Crémieux et Glais-Bizoin, qui, le 8 septembre, à l'Hôtel de Ville, avaient voté contre une convocation prochaine des électeurs, dans la crainte, disait M. Crémieux, de susciter des passions politiques et d'avoir une détestable Assemblée?

Nos deux triumvirs étaient-ils devenus plus respectueux de la souveraineté nationale? Il est permis d'en douter; mais ils commençaient à s'effrayer de leur tâche et de leur responsabilité.

« Au fond, a dit M. Gambetta, il a été reconnu que si les membres de la délégation ont songé à faire des élections, c'était pour eux un moyen d'en finir avec une situation qui leur semblait grave » (3).

« Je regarde donc comme un malheur immense, a déclaré M. Crémieux lui-même, que la convocation d'une Assemblée n'ait pas eu lieu. La responsabilité de ce pouvoir que j'avais m'a poursuivi jour et nuit. Voilà des gens que nous envoyons se battre, me disais-je, la responsabilité du sang versé retombera sur nous. La réunion d'une Assemblée pouvait seule nous décharger de cette responsabilité. C'est cette pensée qui m'a toujours dominé! » (4).

D'un autre côté, grâce aux mesures prises par le Gouvernement, grâce à la dissolution des conseils municipaux, au renouvellement des municipalités, à la destitution des fonctionnaires de l'empire, grâce aux pleins pouvoirs dont les préfets avaient été investis, il était permis d'espérer que les élections seraient moins mauvaises et l'Assemblée moins détestable.

(1) Discours de M. Gambetta au Corps législatif, le 5 avril 1869.
(2) Rapport de M. le comte Daru, n° 1416 B. *Annales*, t. XXI.
(3) Dépos. de M. Gambetta, *Annales*, t. XXIII.
(4) Dépos. de M. Crémieux, *Annales*, t. XXIII.

« Si les élections avaient eu lieu le 16 octobre, dit M. Glais-Bizoin, elles auraient été toutes républicaines » (1).

§

« Le 29 septembre, on expédia de Tours à Paris, par pigeon, la dépêche suivante: « Délégués à Gouvernement de Paris. .... Conformément à votre premier décret, et sous le coup des circonstances extérieures et intérieures, nous avons fixé au 16 octobre les élections de la Constituante. Il y avait demande générale des départements et inévitable nécessité. »

Cette dépêche arriva le 1er octobre à Paris et souleva des tempêtes à l'Hôtel de Ville (2).

M. Gambetta combattit, avec beaucoup de vivacité, les résolutions de la délégation. Il fallait à tout prix, selon lui, empêcher les élections, et pour cela envoyer un homme énergique à Tours (3). — Mais à qui confier cette mission? M. J. Ferry prononça le nom de M. de Kératry. M. Arago proposa M. Gambetta lui-même. Sans arrêter aucun choix, le conseil se contenta, ce jour-là, d'adopter un décret qui déclarait nulles et non avenues les élections ordonnées à Tours.

Le 3 octobre, M. Jules Favre se plaignit de nouveau de la conduite mystérieuse de la délégation et demanda qu'une résolution fût prise pour mettre fin à toutes ces intrigues (3).

M. Gambetta appuya ces observations.

MM. Jules Simon et Trochu supplièrent M. Jules Favre d'aller à Tours; il refusa cette mission qui lui paraissait peu en harmonie avec ses aptitudes et son caractère.

Le conseil choisit alors M. Gambetta, et l'on discuta sur la nature et l'étendue des pouvoirs qui lui seraient confiés.

On voulait lui donner une autorité prépondérante, mais on craignait de froisser les collègues qu'il allait retrouver à Tours.

Sur l'avis de M. Jules Simon, il fut décidé que M. Gambetta exercerait les fonctions de ministre de l'intérieur en province et qu'il aurait à ce titre voix prépondérante dans le conseil en cas de partage.

Les instructions furent rédigées dans ce sens; elles furent lues, commentées, modifiées sur quelques points, et enfin signées.

Le 6 octobre, les récriminations recommencèrent contre la conduite de la délégation... Elle n'expliquait pas suffisamment les motifs qui l'avaient décidée à convoquer une Assemblée. Elle affectait une attitude dictatoriale. A peine dai-

(1) *Dictature de cinq mois*, p. 85.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Procès-verbaux des séances du Gouvernement de la défense nationale, *Annales*, t. XX.

gnait-elle communiquer au Gouvernement central les résolutions qu'elle prenait...

A la suite de cette discussion, parut le décret du 7 octobre, qui était ainsi conçu :

« Le Gouvernement de la défense nationale,

« Considérant qu'à raison de la prolongation de l'investissement de Paris, il est indispensable que le ministre de l'intérieur puisse être en rapport avec les départements, et mettre ceux-ci en rapport direct avec Paris pour faire sortir de ce concours une défense énergique,

« Décrète :

« Art. 1er. — M. Gambetta, membre du Gouvernement, ministre de l'intérieur, est adjoint à la délégation de Tours.

« Il se rendra sans délai à son poste.

« Art. 2. — M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'intérim du ministère de l'intérieur, à Paris. »

§

Partout en France, cependant, la nouvelle des élections prochaines était accueillie avec joie. Tous les partis les avaient réclamées. Le parti radical, seul, les redoutait et en demandait l'ajournement.

Le conseil municipal de Lyon prit, le 2 octobre, une délibération ainsi conçue :

« Considérant que la France entière est en ce moment occupée uniquement de l'organisation de la défense nationale et n'a pas le temps de se préparer à faire des choix suffisamment étudiés pour faire les élections le 16 octobre ;

« Considérant qu'il importe de constater l'union de la France entière autour du Gouvernement de la défense nationale, en obligeant l'ennemi à traiter de la paix avec lui ; que, du reste, la paix pourra se traiter avec d'autant plus de chances de réussite que la France sera mieux armée pour appuyer son Gouvernement ;

« Le conseil émet le vœu pressant que les élections constituantes soient renvoyées après la guerre » (1).

M. Laurier écrivit le lendemain à M. Challemel-Lacour, qui avait approuvé la délibération du conseil municipal de Lyon :

« De toutes parts, on nous demande les élections de la Constituante ; au point de vue de la défense, loin de nous desservir, elles nous serviront efficacement. Dans l'état actuel, nous n'avons comme Gouvernement qu'une autorité précaire ; les mesures de rigueur dont on a besoin exigent une autorité supérieure que nous ne pouvons tenir que d'une Assemblée. A ces raisons, la politique extérieure en ajoute d'autres, non moins impérieuses. Bref, les élections étaient inévitables, elles sont décrétées. Dites bien à votre conseil municipal de ne pas nous créer des difficultés de ce côté. J'ai déjà assez de peine à soutenir et à défendre ici la municipalité lyonnaise. Si elle insistait, on l'accuserait bien vite de vouloir terroriser la France par l'établissement de communes révolutionnaires combinées avec l'ajournement de tout gouvernement régulier. Il y a là un intérêt de premier ordre auquel il faut que tout le monde se soumette. Les élections seules nous donnent ce qu'il faut de force pour marcher utilement au secours de Paris » (1).

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

§

Le décret qui fixait au 15 octobre les élections de l'Assemblée constituante, signé, le 30 septembre, par MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, avait été précédé d'une proclamation ainsi conçue :

« Français,

« Le 8 septembre, tout le Gouvernement, siégeant à Paris, adressait à la France ces paroles que nous nous faisons un devoir de rappeler :

« L'Europe a besoin qu'on l'éclaire ; il faut qu'elle connaisse par d'irrécusables témoignages que le pays tout entier est avec nous. Il faut que l'envahisseur rencontre sur sa route non-seulement l'obstacle d'une ville immense résolue à périr plutôt que de se rendre, mais un peuple entier debout, organisé, représenté, une Assemblée qui puisse porter en tous lieux, et en dépit de tous les désastres, l'âme vivante de la patrie. »

« A cette inspiration de notre cœur, reflet de la pensée publique, était joint un décret convoquant, pour le dimanche 16 octobre, les colléges électoraux à l'effet d'élire une Assemblée nationale constituante.

« Vous savez comment la convocation fut avancée et fixée au 2 octobre. Le Gouvernement avait pensé que notre cher Jules Favre, dans une démarche patriotique auprès du roi de Prusse, en s'appuyant de la loi qui rapprochait le jour où allait s'exprimer la volonté du peuple tout entier, inspirerait à l'ennemi la confiance que commande la loyauté de notre nation, assurerait au membre du Gouvernement né de l'acclamation populaire de Paris, et si merveilleusement adopté par tous nos concitoyens, l'accueil honorable qui lui était dû.

« Il n'y avait plus aucun motif de lutte entre nos deux grandes nations ; l'Europe entière savait, par nos débats au Corps législatif, que tous les membres du Gouvernement de la défense

nationale s'étaient opposés à cette guerre fatale, conçue dans un intérêt purement dynastique, par la coupable ambition d'un despote. Le roi de Prusse n'avait point d'ennemis à combattre après tant d'héroïsme montré des deux parts dans cette lutte gigantesque.

« Mais si le membre du Gouvernement de la défense nationale fut reçu par le ministre de la Prusse avec les égards dus à son caractère et à sa renommée, vous avez appris avec une douloureuse indignation les propositions de M. de Bismarck. Paris, exaspéré et menacé d'un siége, ne dut songer qu'à se défendre, c'est-à-dire à la défense de la capitale du monde civilisé ; ses intrépides citoyens ont voulu des armes pour combattre et non des urnes pour voter. Les élections ont été ajournées, et Paris investi nous montre chaque jour un énergique soldat dans chacun de ses citoyens, qui tous entourent avec un égal dévouement le Gouvernement de la défense nationale.

« L'honneur nous a été conféré de représenter le Gouvernement qui ne peut en ce moment s'adresser à la France, objet de notre culte.

« C'est en son nom et au nôtre que nous venons aujourd'hui demander à nos concitoyens l'acte le plus important de la vie républicaine. Que le suffrage universel se prononce; que le vœu du peuple soit connu et proclamé; qu'une Assemblée nationale et constituante se réunisse. Puissent, avant le jour prochain où le Gouvernement républicain l'appellera, les événements et le courage des Parisiens amener la délivrance. Si nous devons combattre encore, que l'Assemblée elle-même donne à l'armée qui devra délivrer Paris le souffle du patriotisme et de l'honneur qui l'animera tout entière; que l'ennemi voie, en effet, tout le peuple français marchant comme un seul homme contre l'envahisseur de notre chère patrie !

« Citoyens, vous comprenez l'importance des choix que vous allez faire. La liberté la plus entière vous est laissée; aucune autorité ne veut peser sur votre volonté; le mépris public a flétri les candidatures officielles. Consultez-vous durant les quinze jours qui vous séparent du moment où vous élirez vos représentants. Point de tumulte, point d'orageuses réunions. Jamais, à aucune époque de l'histoire des nations, une situation plus grave et plus solennelle n'est apparue. La France sera à la hauteur des destinées que son vote va fixer.

« En donnant un douloureux regret à nos concitoyens que l'ennemi enveloppe, les représentants se souviendront mieux encore du glorieux devoir qu'ils ont à remplir, non pas seulement en leur nom, mais pour nos absents, qui, ne pouvant exercer un pouvoir qui serait si bon dans leurs mains, le remettent à ceux que leurs concitoyens ont proclamé les plus dignes. »

8

Plusieurs dispositions du décret électoral pouvaient être critiquées : celle notamment qui obligeait les électeurs à se transporter au chef-lieu du canton, et celle qui permettait aux préfets et à leurs secrétaires généraux de se porter candidats, en donnant leur démission dix jours avant l'élection.

La première était de tradition républicaine ; M. Laurier la défendit assez mal, en la représentant comme une garantie de loyauté dans le scrutin. Quant à la seconde, personne n'essaya de la justifier. C'était un perfectionnement de la candidature officielle auquel le gouvernement déchu n'avait jamais songé. Que de fois MM. Crémieux, Glais-Bizoin, Laurier, s'étaient voilé la face devant le scandale des préfets de l'Empire patronnant les candidats ! Maintenant, ils autorisaient les préfets de la République à se faire candidats et à se patronner eux-mêmes avec les pouvoirs ordinaires et extraordinaires dont ils étaient investis.

Malgré tout, la parole allait être rendue au suffrage universel, la France allait pouvoir dire ce qu'elle voulait, reprendre possession d'elle-même et se donner un gouvernement régulier.

On apprit tout à coup que M. Gambetta venait de descendre à Montdidier du ballon *l'Armand-Barbès*.

« Fatal ballon ! » s'écria dès le premier jour M. Glais-Bizoin. Fatal ballon ! pouvons-nous répéter avec lui, car nous savons aujourd'hui ce que nous a coûté la dictature de M. Gambetta ; mais alors, combien d'entre nous, avides de confiance et d'espoir, acclamèrent le jeune tribun et l'accueillirent comme un sauveur !

CHAPITRE III

Gambetta à Tours. (Du 7 au 31 octobre.)

PREMIÈRE PARTIE

Proclamation de M. Gambetta. — Ajournement des élections. — M. Gambetta prend le portefeuille de la guerre. — Révocation du général de la Motte-Rouge. — Décrets sur l'armée. — M. de Freycinet. — Traditions révolutionnaires. — M. Gambetta veut rétablir l'ordre à Marseille. — Son voyage à Besançon. — Garibaldi et l'armée des Vosges. — M. Thiers à Tours. — Son départ pour Versailles. — Capitulation de Metz. — Les deux proclamations de M. Gambetta.

Le 7 octobre, M. Gambetta, après avoir failli tomber entre les mains des Prussiens, descendait



de son ballon à Montdidier, allait coucher à Amiens, et se rendait, le lendemain, à Rouen, où, dans un discours adressé à la garde nationale, il fit, à la manière antique, si l'on en croit les journaux du temps, un pacte avec la victoire ou avec la mort.

De Rouen, M. Gambetta gagna le Mans et arriva le 9 octobre à Tours. Le même jour, le Gouvernement y recevait Garibaldi.

« Vers deux heures et demie, dit le *Moniteur*, pendant que les membres du Gouvernement étaient en séance, nous avons assisté à un spectacle bien fait pour exciter la fibre patriotique : une immense foule de citoyens s'est portée dans la cour de la préfecture, réclamant Gambetta et Garibaldi. Bientôt M. Gambetta a paru à l'un des balcons : sa physionomie austère et grave était empreinte d'une mâle énergie. L'émotion populaire s'est manifestée par les plus vives et les plus unanimes acclamations. Puis le silence s'est fait, et M. Gambetta a pris la parole. En quelques mots prononcés d'une voix forte, le ministre de l'intérieur a remercié l'assemblée des témoignages d'affection qu'elle lui prodiguait.

« Maintenant, a-t-il ajouté, quelque satisfaction que j'en ressente, l'heure n'est plus aux manifestations. Travaillons et combattons. Je vous apporte les instructions et les résolutions du Gouvernement de Paris. Ne pouvant parler à tous, j'ai pris le parti d'écrire. Les affiches que vous pourrez lire dans une heure vous feront connaître l'objet de ma mission. Et maintenant, messieurs, travaillons et combattons ; travaillons immédiatement, car nous n'avons pas une minute à perdre. Que chacun soit à son poste de combat. Séparons-nous en criant : Vive la République ! »

Au même moment était affichée et publiée la proclamation suivante :

« Citoyens des départements,

« Par ordre du Gouvernement de la République, j'ai quitté Paris pour venir vous apporter, avec l'espérance du peuple renfermé dans ses murs, les instructions et les ordres de ceux qui ont accepté la mission de délivrer la France de l'étranger.

« Paris, depuis dix-sept jours étroitement investi, a donné au monde un spectacle unique : le spectacle de plus de deux millions d'hommes qui, oubliant leurs préférences, leurs dissidences antérieures pour se serrer autour du drapeau de la République, ont déjà déjoué les calculs de l'envahisseur, qui comptait sur la discorde civile pour lui ouvrir les portes de la capitale.

« La révolution avait trouvé Paris sans canons et sans armes. A l'heure qu'il est, on a armé 400,000 hommes de garde nationale, appelé 100,000 mobiles, groupé 60,000 hommes de troupes régulières. Les ateliers fondent des canons ; les femmes fabriquent un million de cartouches par jour ; la garde nationale est pourvue de deux mitrailleuses par bataillon ; on lui fera des canons de campagne pour qu'elle puisse opérer bientôt des sorties contre les assiégeants ; les forts occupés par la marine ressemblent à autant de vaisseaux de haut bord, immobiles, garnis d'une artillerie merveilleuse et servie par les premiers pointeurs du monde. Jusqu'à présent, sous le feu de ces forts, l'ennemi a été impuissant à établir le moindre ouvrage.

« L'enceinte elle-même, qui n'avait que cinq cents canons le 4 septembre, en compte aujourd'hui trois mille huit cents ; à la même date, il y avait trente coups de canon à tirer par pièce ; aujourd'hui il y en a quatre cents, et l'on continue à fondre des projectiles avec une fureur qui tient du vertige. Tout le monde a son poste marqué dans la cité et sa place de combat. L'enceinte est perpétuellement couverte par la garde nationale qui, de l'aube à la nuit, se livre à tous les exercices de la guerre avec l'application du patriotisme, et l'on sent tous les jours grandir la solidité et l'expérience de ces soldats improvisés.

« Derrière cette enceinte, ainsi gardée, s'élève une troisième enceinte, construite sous la direction du comité des barricades ; derrière ces pavés savamment disposés, l'enfant de Paris a retrouvé pour la défense des institutions républicaines le génie même du combat des rues.

« Toutes ces choses, partout ailleurs impossibles, se sont exécutées au milieu du calme, de l'ordre, et grâce au concours enthousiaste qui a été donné aux hommes qui représentent la République. Ce n'est point une illusion, ce n'est pas non plus une vaine formule : Paris est inexpugnable ; il ne peut plus être pris ni surpris.

« Restaient aux Prussiens deux autres moyens d'entrer dans la capitale : la sédition et la faim. La sédition, elle ne viendra pas, car les suppôts et les complices du Gouvernement déchu, ou bien ils ont fui, ou bien ils se cachent. Quant aux serviteurs de la République, les ardents comme les tièdes, ils trouvent dans le Gouvernement de l'Hôtel de Ville d'incorruptibles otages de la cause républicaine et de l'honneur national.

« Prêt aux dernières privations, le peuple de Paris se rationne volontairement tous les jours, et il a devant lui, grâce aux accumulations de vivres, de quoi défier l'ennemi pendant de longs mois encore. Il supportera avec une mâle constance la gêne et la disette, pour donner à ses

frères des départements le temps d'accourir et de le ravitailler.

« Telle est, sans déguisement ni sans détour, la situation de la capitale de la France.

« Citoyens des départements,

« Cette situation vous impose de grands devoirs.

« Le premier de tous, c'est de ne vous laisser divertir par aucune préoccupation qui ne soit pas la guerre, le combat à outrance ; le second, c'est, jusqu'à la paix, d'accepter fraternellement le commandement du pouvoir républicain sorti de la nécessité et du droit. Ce pouvoir, d'ailleurs, ne saurait sans déchoir s'exercer au profit d'aucune ambition. Il n'a qu'une passion et qu'un titre : arracher la France de l'abîme où la monarchie l'a plongée. Cela fait, la République sera fondée et à l'abri des conspirateurs et des réactionnaires.

« Donc, toutes autres affaires cessantes, j'ai mandat, sans tenir compte ni des difficultés ni des résistances, de remédier, avec le concours de toutes les libres énergies, aux vices de notre situation, et, quoique le temps manque, de suppléer, à force d'activité, à l'insuffisance des délais. Les hommes ne manquent pas. Ce qui a fait défaut, c'est la résolution, la décision et la suite dans l'exécution des projets.

« Ce qui a fait défaut, après la honteuse capitulation de Sedan, ce sont les armes. Tous nos approvisionnements de cette nature avaient été dirigés sur Sedan, Metz et Strasbourg, et l'on dirait que, par une dernière et cruelle combinaison, l'auteur de tous nos désastres a voulu, en tombant, nous enlever tous les moyens de réparer nos ruines. Maintenant, grâce à l'intervention d'hommes spéciaux, des marchés ont été conclus, qui ont pour but et pour effet d'accaparer tous les fusils disponibles sur le marché du globe. La difficulté était grande de se procurer la réalisation de ces marchés : elle est aujourd'hui surmontée.

« Quant à l'équipement et à l'habillement, on va multiplier les ateliers et requérir les matières premières, si besoin est ; ni les bras, ni le zèle des travailleurs ne manquent ; l'argent ne manquera pas non plus.

« Il faut enfin mettre en œuvre toutes nos ressources, qui sont immenses, secouer la torpeur de nos campagnes, réagir contre de folles paniques, multiplier la guerre de partisans, et à un ennemi si fécond en embûches et en surprises, opposer des piéges, harceler ses flancs, surprendre ses derrières, et enfin inaugurer la guerre nationale.

« La République fait appel au concours de tous ; son Gouvernement se fera un devoir d'utiliser tous les courages, d'employer toutes les capacités. C'est sa tradition, à elle, d'armer les jeunes chefs : nous en ferons ! Le ciel lui-même cessera d'être clément pour nos adversaires : les pluies d'automne viendront, et, retenus, contenus par la capitale, les Prussiens, si éloignés de chez eux, inquiétés, troublés, pourchassés par nos populations réveillées, seront décimés, pièce à pièce, par nos armes, par la faim, par la nature.

« Non, il n'est pas possible que le génie de la France soit voilé pour toujours, que la grande nation se laisse prendre sa place dans le monde.

« Levons-nous donc en masse, et mourons plutôt que de subir le démembrement. A travers tous nos désastres, et sous les coups de la mauvaise fortune, il nous reste encore le sentiment de l'unité française, l'indivisibilité de la République. Paris cerné affirme plus glorieusement encore son immortelle devise, qui dictera auss celle de toute la France.

« Vive la nation ! Vive la République une et indivisible !

« *Le membre du Gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur*,

« Léon Gambetta. »

A cette proclamation était joint le décret qui ajournait indéfiniment les élections. Voici comment il était formulé :

« Le Gouvernement de la défense nationale,

« Vu la dépêche de la délégation de Tours, en date du 29 septembre, parvenue, le 1er octobre, au Gouvernement, portant fixation au 16 octobre des élections pour l'Assemblée constituante ;

« Vu le décret du Gouvernement en date du 23 septembre, et les décrets conformes de la délégation de Tours, assurant lesdites élections ;

« Attendu que cette résolution nouvelle est en opposition avec le décret du Gouvernement de la défense nationale, seul obligatoire, et que d'ailleurs elle est d'une exécution matériellement impossible dans vingt-trois départements et nécessairement incomplète dans les autres,

« Décrète :

« Art. 1er. — L'ajournement des élections générales est maintenu jusqu'au moment où elles pourront se faire sur toute la surface de la République.

« Art. 2. — Toutes opérations accomplies en violation du présent décret seront nulles et de nul effet. »

Tel était le programme que M. Gambetta nous apportait de Paris. A l'Hôtel de Ville on avait oublié les belles théories professées naguère,



avec tant d'éclat, devant le Corps législatif. De la souveraineté nationale, on n'avait plus aucun souci. Les élections, on les ajournait indéfiniment. Ceux qui avaient accepté la mission de délivrer la France de l'étranger nous envoyaient leurs ordres : la nation n'avait qu'à obéir et à se serrer sous le drapeau de la République une et indivisible, définitivement adoptée par nos dictateurs, comme le gouvernement de la nécessité et du droit. C'était la monarchie qui nous avait plongés dans l'abîme : la République ne pouvait pas manquer de nous en arracher. Elle daignait faire appel au concours de tous, pour inaugurer la guerre nationale. Mais c'était sa tradition, à elle, d'armer les jeunes chefs : on allait en faire. On avait déjà Garibaldi.

M. Gambetta comptait sur la résignation et la docilité de tous les bons citoyens : il avait raison. Mais au lieu de se préoccuper de la torpeur des campagnes, il aurait dû s'inquiéter de la turbulence des villes et des menées factieuses qui déjà, à Lyon, à Marseille, ailleurs, paralysaient l'action du Gouvernement et entravaient les efforts de la défense. Il était surtout bien téméraire, en affirmant, vingt jours avant le 31 octobre, que la sédition ne viendrait pas à Paris.

Avec d'excellentes intentions et un incontestable patriotisme, M. Gambetta, par ses instincts, ses antécédents, ses relations, appartenait au parti révolutionnaire. Il ne sut pas s'en dégager, et, après de louables efforts pour maintenir l'ordre, rétablir l'autorité, lutter contre les usurpations et les défiances de ses amis, utiliser tous les courages, employer toutes les capacités, nous allons le voir céder peu à peu au courant, se laisser divertir par les préoccupations qui n'étaient pas la guerre, et, dans la guerre même, subordonner l'intérêt de la France à l'intérêt de son parti.

L'ajournement des élections causa en France une pénible surprise. Les membres de la délégation eux-mêmes furent mécontents. « Notre premier sentiment, dit M. Glais-Bizoin, fut de résister et de maintenir notre décret conforme au décret rendu par le Gouvernement de la défense nationale avant notre sortie de Paris. Nous étions en droit de penser que nos amis ne connaissaient pas bien la situation et les vœux des départements, ou qu'ils subissaient la pression d'une certaine opinion parisienne dont nous ne devions pas tenir compte. Dans ce moment, étaient réunis à Tours vingt et un préfets ou leurs délégués. Je les consultai : ils se prononcèrent à l'unanimité pour le maintien de notre décret. Nous remîmes la délibération au lendemain » (1).

Le lendemain on eut des scrupules de légalité, on craignit pour la paix publique, on eut peur du nouveau ministre de l'intérieur et de ses préfets, et on se résigna (1).

Le pays dut aussi se résigner, et M. Gambetta prit cette résignation pour de la gaieté; il écrivait, le 14 octobre, à M. Jules Favre :

« En arrivant à Tours, et après avoir interrogé la plupart des préfets et étudié leurs déclarations, j'ai constaté une unanime désapprobation des élections générales, dont l'approche ne servait qu'à surexciter les divisions des partis. La décision du Gouvernement de Paris a été accueillie, sauf par le parti légitimiste, avec une véritable gaieté. »

I

Dès son arrivée, M. Gambetta réclama ou plutôt s'arrogea un rôle prépondérant dans les conseils de la délégation. Dans sa proclamation, il s'était annoncé comme devant remédier aux vices de la situation, affirmant que ce qui avait fait défaut jusque-là, c'était la résolution, la décision, la suite dans l'exécution des projets. Le *Moniteur officiel* du 10 octobre annonça au pays que le jeune ministre de l'intérieur allait imprimer aux résolutions de la délégation une activité nouvelle. Le même jour, les préfets reçurent une circulaire ainsi conçue :

« Par décret de la délégation du Gouvernement de la défense nationale, établie à Tours, rendu sur l'initiative de M. Crémieux et sur les instructions du Gouvernement de Paris, M. Léon Gambetta, ministre de l'intérieur, a été chargé de l'administration de la guerre, que M. Crémieux avait prise à la suite de la démission de l'amiral Fourichon. »

Est-ce bien sur l'initiative de M. Crémieux que ce décret fut rendu? Il est permis d'en douter. Voici en effet comment M. Glais-Bizoin raconte ce qui se passa dans le conseil, le 10 octobre :

« Dans la même séance, sous prétexte de tiraillements entre les préfets et les généraux commandant les départements, il (M. Gambetta) nous demanda la réunion du ministère de la guerre au ministère de l'intérieur, c'est-à-dire, les deux portefeuilles entre ses mains. Crémieux et moi, nous nous y opposâmes énergiquement, mais il l'emporta, l'amiral Fourichon ayant réuni sa voix aux deux de Gambetta. Depuis, l'amiral en a eu bien du regret » (2).

L'amiral Fourichon et M. Marc Dufraisse, qui assistait ce jour-là au conseil, se rappellent aussi

(1) *Dictature de cinq mois*, p. 84.

(1) Il semble résulter de la déposition de M. Glais-Bizoin que les vingt et un préfets qui, la veille, avaient été unanimes en faveur du décret de Tours, furent, le lendemain, unanimes en faveur du décret de Paris.

(2) *Dictature de cinq mois*, p. 86.

que ce ne fut pas M. Crémieux qui songea à offrir le portefeuille de la guerre à M. Gambetta.

Ce dernier pouvait-il, au moins, invoquer, en faveur de sa prétention, les instructions du Gouvernement de Paris?

Sur ce point encore, le doute est permis; car le général Trochu nous a expliqué que M. Gambetta n'était pas parti de Paris pour commander et gouverner en province, mais seulement pour fortifier la délégation de Tours (1).

« J'admettais, dit-il, que M. Gambetta pût très-utilement seconder les autres membres de la délégation avec l'activité de son esprit et l'activité de son âge; mais je ne pouvais pas m'imaginer qu'il allait s'entourer d'un état-major, s'instituer général en chef, conduire les affaires militaires. Son arrivée et la direction violente qu'il donna à tous les services publics contribuèrent certainement au développement très-rapide et vraiment très-remarquable de l'organisation improvisée des armées. Mais ces avantages furent neutralisés par le trouble qu'il jeta dans l'esprit public et par la défiance qu'il fit naître. Tous les directeurs d'affaires militaires qui étaient attachés à la délégation donnèrent successivement leur démission. »

Quoi qu'il en soit, personne ne songea à contester les pouvoirs de M. Gambetta, ni à discuter sa capacité militaire. Il était jeune, ardent, éloquent; il avait fait de l'opposition sous l'Empire et arrivait de Paris en ballon (2). Il n'en fallut pas davantage pour lui donner ce que son ami M. Laurier appelle de l'autorité, et pour nous faire croire que nous avions trouvé un homme providentiel, de taille à lutter contre M. de Moltke et M. de Bismarck.

§

Le nouveau ministre de la guerre débuta par un coup d'éclat. Le commandement du 15ᵉ corps d'armée avait été confié au général de La Motte-Rouge, qui avait surtout pour instructions de procéder à l'organisation de ce corps et d'éviter toute espèce d'engagement avec l'ennemi, tant que ses troupes ne seraient pas appuyées par d'autres et ne seraient pas armées complétement. Attaqué, le 9 octobre, par des forces supérieures, le général de La Motte-Rouge dut, après une résistance fort honorable, évacuer Orléans pour éviter un désastre. Informé de cet échec par un correspondant officieux, et sans attendre le rapport du général, M. Gambetta s'empressa de le révoquer. Il voulait même le traduire devant un conseil de guerre. Voici comment le général Lefort, qui était encore au ministère, raconte cet incident (1) :

« Un jour, M. Gambetta me fit appeler et me prévint que le général de La Motte-Rouge avait été battu à Orléans. Je lui exprimai l'étonnement que me causait cette nouvelle, attendu qu'il avait reçu l'ordre d'éviter toute espèce d'engagement. Il me répondit : « Mais c'est moi qui lui ai envoyé l'ordre de se porter en avant et de vaincre. » M. Gambetta ajouta : « Vous allez me faire un rapport immédiatement pour traduire devant un conseil de guerre le général de La Motte-Rouge. » Je lui répondis : « Monsieur le ministre, on ne peut pas traduire devant un conseil de guerre le général de La Motte-Rouge parce qu'il a été battu. Avant de traduire un général devant un conseil de guerre, il y a un conseil d'enquête qui doit examiner sa conduite. Je ne puis donc vous faire un rapport contre le général de La Motte-Rouge que quand vous m'aurez remis le résultat de cette enquête. Mais je dois vous prévenir, monsieur le ministre, que, dans mon opinion, le plus grand tort de M. le général de La Motte-Rouge est d'avoir obéi à des ordres inexécutables. — Général, me dit M. Gambetta, vous le prenez sur un ton que je ne puis admettre. — Vous m'avez demandé ma pensée, lui répondis-je, je vous l'ai dite tout entière. — Mais, répliqua M. Gambetta, si je n'ai pas le droit de faire traduire le général de La Motte-Rouge devant un conseil de guerre, j'ai le droit de le révoquer. — C'est le ministre qui l'a nommé, lui dis-je, vous avez le droit de le révoquer... » (1).

Cette révocation inaugurait l'application du régime révolutionnaire à l'armée : elle produisit partout une déplorable impression.

§

En même temps paraissait, le 13 octobre, le décret suivant :

« Le Gouvernement de la défense nationale,

« Vu les circonstances exceptionnelles créées par l'état de guerre; considérant qu'il importe

(1) Déposition du général Trochu, *Annales*, t. XXIII.

(2) Quelques personnes songèrent alors à rétablir la Constitution de 1848, et à nommer M. Gambetta Président de la République. M. Marc Dufraisse, en rappelant cette proposition, en résume ainsi les motifs : « L'impression produite par la descente de M. Gambetta, disaient les auteurs de ce projet, a été grande. L'imagination populaire en a été frappée. Cet homme nouveau, d'origine révolutionnaire, a fixé sur lui les yeux de la France. Que son arrivée soit comme un retour d'Egypte! Utilisez ce retour merveilleux, mais en sens inverse de la journée du 18 brumaire. Convoquez les comices à bref délai. Que M. Gambetta y soit nommé Président de la République. C'est la consécration du 4 septembre et de l'ordre nouveau par un plébiscite... » (Dépos. de M. Marc Dufraisse, *Annales*, t. XXV.

(1) Dépos. du général Lefort, *Annales*, t. XXIV.

de susciter l'émulation dans tous les rangs de l'armée et de faire appel aux jeunes talents ; que c'est en rompant résolûment avec la tradition que la première République a pu réaliser les prodiges de 1792,

« Décrète :

« Art. 1er. — Les lois qui règlent les nominations et l'avancement dans l'armée sont suspendues pendant la durée de la guerre. En conséquence, des avancements extraordinaires pourront être accordés à raison de services rendus ou des capacités.

« Art. 2.— Des grades militaires pourront être conférés à des personnes n'appartenant pas à l'armée. Toutefois, ces grades ne resteront pas acquis après la guerre, s'ils n'ont pas été justifiés par quelque action d'éclat ou par d'importants services constatés par le Gouvernement de la République. »

Puis, le 14 octobre, cet autre, dont M. Gambetta seul prit toute la responsabilité, soit que ses collègues eussent refusé de le signer, soit qu'il n'eût pas jugé à propos de les consulter :

« Le membre du Gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur et de la guerre,

« En vertu des pouvoirs à lui délégués par le Gouvernement, par décret en date, à Paris, du 1er octobre 1870 ;

« Considérant que le premier devoir d'un chef de corps en temps de guerre est la vigilance,

« Décrète :

« Sera traduit devant un conseil de guerre, tout chef de corps ou de détachement qui se sera laissé surprendre par l'ennemi, ou qui se sera engagé sur un point où il ne soupçonnait pas la présence de l'ennemi. »

Ce décret était contre-signé par M. de Freycinet (1), ingénieur des mines, que M. Gambetta avait attaché à son cabinet avec le titre de délégué. Le général Lefort avait quitté le ministère de la guerre, où la situation devenait de plus en plus difficile pour les militaires.

Le même jour, 14 octobre, M. Gambetta consulta les préfets sur la création de comités de la guerre dans lesquels on appellerait des hommes énergiques, organisateurs, capables de faire pénétrer l'esprit civil et civique dans les affaires militaires.

(1) Nous avons vu comment M. de Freycinet avait été obligé de quitter la préfecture de Montauban. Sa nomination au ministère de la guerre souleva dans le parti républicain des plaintes dont M. Larrieu, préfet de la Gironde, se fit l'interprète auprès de M. Laurier. (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.)

C'est ainsi que l'imagination de nos néo-jacobins, exaltée par les légendes révolutionnaires, rêvait le retour de 93. Ils auraient dû se souvenir, au moins, que, lorsque Danton faisait appel à l'audace, lorsque Carnot organisait la victoire, Danton et Carnot avaient derrière eux toute la Convention, et la Convention alors, avec ses faiblesses, ses folies et ses crimes, était l'Assemblée de la France. Derrière M. Gambetta et M. de Freycinet, il y avait M. Spuller, M. Cavalier, M. Lissagaray, M. Legoff, ce dernier qui demandait qu'on publiât dans le *Siècle*, pour la récréation des soldats, une série d'articles sur les superstitions militaires, et M. Le Luyer, auteur d'un *Epitome* où les cadres et les troupes de la garde nationale mobilisée devaient apprendre, en quelques jours, les manœuvres de la grande et de la petite guerre (1).

§ 8

Dans ses réminiscences du passé, M. Gambetta s'inspirait aussi, sans le vouloir probablement, des traditions du premier empire.

Voici une proclamation dont les Bulletins de la Grande Armée n'ont jamais égalé l'exagération :

« Citoyens des départements, c'est avec une indicible expression de joie que je me hâte de vous faire connaître les fortifiantes nouvelles qui nous arrivent de Paris, apportées par le ballon parti le 12 octobre de la capitale. A Paris, le peuple, de jour en jour plus héroïque, prépare le salut de la France par l'ordre admirable qu'il maintient dans la cité, par les privations qu'il s'impose joyeusement, car, détail qui n'a rien de vulgaire dans la grandeur de la situation où nous sommes, c'est par la viande de cheval que commence le siége, réservant pour les derniers jours les troupeaux vivant dans ses murs. Impatiente derrière ses remparts, la garde nationale a voulu marcher à l'ennemi ; voici le bulletin de sa première victoire.

« Sur toute la ceinture, les Prussiens ont été délogés des positions qu'ils occupaient depuis trois semaines ; au nord, dans la direction de Saint-Denis, on les a refoulés au delà de Stains, de Pierrefitte, de Dugny ; à l'est, on leur a repris Bobigny, Joinville-le-Pont, Créteil, le plateau d'Avron ; au sud-ouest, on leur a enlevé le Bas-

(1) Dépos. du 14 décembre, *Annales*, t. XXIV, et du 25 décembre, *ibid.* M. Le Luyer, commandant les mobilisés dans les Côtes-du-Nord, avait le télégraphe à sa disposition pour entretenir M. Legoff et même M. Gambetta de ses plans d'organisation militaire : absolument opposé à la hiérarchie, il traitait les généraux de bonshommes et comparait l'un d'eux à un vieux gabion farci de jésuitisme. (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.)

Meudon et Saint-Cloud, les refoulant sur Versailles. Ils savent maintenant ce que vaut un peuple qui veut sauver son honneur et ses institutions. Je vous disais, il y a deux jours : Paris est inexpugnable ; le voilà devenu assaillant ; d'aussi admirables exemples ne peuvent laisser les départements insensibles : redoublons tous de travail et d'énergie. Sûrs désormais que Paris fera son devoir jusqu'au bout, faisons le nôtre.

« Vive Paris ! vive la France ! vive la République !

« *Le membre du Gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur et de la guerre,*

« LÉON GAMBETTA. »

Les régiments de marche de la garde nationale de Paris ne furent formés, sur le papier, que le 8 novembre. Aucun ne fut prêt avant le mois de décembre. La garde nationale n'avait donc pas pu refouler les Prussiens sur Versailles le 12 octobre. Il y avait eu une simple reconnaissance opérée par le lieutenant-colonel Reille avec les mobiles du Tarn, au bois de Neuilly et au plateau d'Avron, pendant que le général Ducrot opérait une diversion sur la Malmaison avec les mobiles du Morbihan (1).

§

Aux soucis de la guerre se mêlaient, pour M. Gambetta, ceux de la politique et ceux de l'administration.

Le 15 octobre, il écrivait à M. Jules Favre :

« A l'heure qu'il est, Lyon est complétement calme. Tous les prisonniers ont été relâchés. Marseille, malheureusement, nous donne des inquiétudes dont je ne désespère pas de venir à bout à force de fermeté. La faiblesse du Gouvernement de Tours l'avait jeté dans un discrédit profond : en province, il est difficile de lutter à la fois contre les exaltés et les réactionnaires. Les bruits de conspirations légitimistes et orléanistes circulent, et plusieurs de nos préfets sont en éveil. On annonce même la présence de quelques prétendants sur le territoire. Je fais surveiller avec circonspection, et si les prétendants sont assez audacieux pour mettre le pied sur le sol, je ferai exécuter les lois » (2).

M. Gambetta aurait eu bien des lois à faire exécuter, s'il avait voulu et pu surveiller non pas les conspirateurs imaginaires que lui signalaient ses préfets, mais ses préfets eux-mêmes et les amis que, par euphémisme, il appelait les exaltés. Il essaya tout d'abord de rétablir l'ordre à Marseille.

M. Esquiros, qui commençait à se trouver gêné par la garde civique, avait demandé au Gouvernement de la dissoudre ; un décret signé de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, prononça en effet cette dissolution, le 14 octobre. Mais on ne trouva personne pour exécuter le décret (1).

M. Esquiros était moins timoré et ne demandait pas le concours du Gouvernement lorsqu'il ne fallait s'attaquer qu'aux journaux légitimistes et aux congrégations religieuses : le 13 octobre, il avait pris deux arrêtés, dont l'un suspendait indéfiniment la *Gazette du Midi*, dont l'autre bannissait les jésuites de Marseille, ordonnait leur arrestation immédiate et le séquestre de leurs biens (2).

M. Gambetta protesta immédiatement contre ces deux arrêtés :

« Il m'est impossible, écrivait-il à M. Esquiros, d'admettre qu'on supprime la liberté de la presse et qu'on suspende les journaux d'opposition, de quelque nature que soit l'opposition. La République se doit à elle-même de vivre et de durer à travers les agitations des partis, en imposant le respect des lois, mais rien que le respect des lois. En conséquence, après avoir pris connaissance des faits que vous reprochez à la *Gazette du Midi*, je conclus qu'il est nécessaire de lever la suspension. La fermeté n'a rien de commun avec l'arbitraire... »

Puis : « En ce qui touche les congrégations religieuses, n'oubliez point, je vous en conjure, que si, à la très-grande rigueur, il est possible de trouver des textes de loi contraires à l'esprit d'association qu'il appartient à la République d'encourager, et permettant d'expulser les jésuites, il y a nécessité absolue de respecter la liberté individuelle des personnes. Quant aux étrangers faisant partie de l'ordre des Jésuites, on peut les éloigner. Mais pour des Français, l'institut étant dissous, tous vos droits cessent à l'instant sur eux et ils peuvent même compter sur votre protection » (3).

M. Esquiros ne se rendit pas aux observations du ministre. « L'expulsion des jésuites, écrivait-il le 15 octobre, est, à Marseille, une mesure nécessaire. Tant que je serai en fonctions, je la main-

(1) Journal du siége de Paris. Rapport militaire du 12 octobre 1870.

(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) M. Marc Dufraisse écrivait, le 17 octobre, au Gouvernement que la garde civique avait été dissoute. Mais M. Marc Dufraisse ne savait guère ce qui se passait à Marseille, où il était gardé comme otage à la préfecture.

(2) Les gardes civiques s'installèrent dans les établissements des jésuites et firent de véritables saturnales. Déposition de M. Thourel, *Annales*, t. XXIV.

(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

tiendrai : nous risquons chaque jour notre vie, Delpech (1) et moi, pour éviter l'effusion du sang et la guerre civile. Si nos actes sont, en outre, blâmés et désavoués par le Gouvernement central, la position n'est plus tenable. Pour ce qui me concerne, j'en ai assez. Je me retire : envoyez ici qui vous voudrez. »

Quant à l'interdit dont il avait frappé la *Gazette du Midi*, il offrit de le lever dans quelques jours, lorsque les esprits auraient eu le temps de se calmer.

M. Gambetta refusa d'entrer dans ce système d'atermoiement, et M. Esquiros lui écrivit : « Il m'est impossible de me déjuger. Si vous voulez que la *Gazette du Midi* reparaisse, envoyez l'ordre vous-même, et les coups de fusil retentiront ce soir à Marseille... Quant à moi, je maintiens ma démission » (2).

La démission de M. Esquiros eût été parfaitement acceptée à Tours. Mais ses amis avaient juré de brûler la ville plutôt que de le laisser partir (2). M. Marc Dufraisse, envoyé à Marseille pour le remplacer, dut écrire au Gouvernement « qu'il fallait se relâcher de la rigueur des principes, à raison de la force des choses et de la nécessité des circonstances locales. » En même temps, MM. Gaston Crémieux, Delpech et Rouvier venaient à Tours apporter les vœux de la démocratie marseillaise. On finit par s'entendre. Le 23 octobre, M. Delpech, de retour à Marseille, télégraphiait au Gouvernement : « Demain paraîtra un arrêté rapportant celui qui a suspendu la *Gazette du Midi*. Je vous l'enverrai. Jésuites pressent beaucoup moins et sont très-contents de s'être en allés ; toutefois, ils seront autorisés à rester. Esquiros conserve jusqu'à nouvel ordre sa position actuelle » (2).

Le 26, il annonçait que l'arrêté autorisant la réapparition de la *Gazette* avait causé un certain émoi : « J'ai cru prudent, ajoutait-il, de ne prendre aucune mesure préventive, courant le risque de ce qui pouvait arriver. Je pense que l'absence de précautions est pour beaucoup dans le calme relatif qui règne. Je suis sans inquiétude » (2).

Ainsi, sans que M. Delpech eût eu besoin de prendre aucune précaution, le calme régnait à Marseille après une mesure qui, d'après M. Esquiros, devait être accueillie à coups de fusil !

On pouvait donc, même à Marseille, avec de la prudence et de l'énergie, lutter contre le désordre et faire respecter la loi. Mais M. Gambetta n'osa pas pousser plus loin son succès. M. Esquiros fut maintenu, et avec lui la commission départementale complice de ses excès de pouvoir. Si ardent quand il luttait contre ses adversaires, M. Gambetta se sentait faible quand il résistait à ses amis. Ne pouvaient-ils pas tous, en effet, lui répondre comme M. Ordinaire, du Doubs :

« Vous n'oublierez pas que, le 4 septembre, j'ai été un de ceux qui ont investi de son mandat le Gouvernement de la défense », ou comme M. Esquiros lui-même, quand M. Crémieux l'invitait à respecter l'inamovibilité de la magistrature* : « Napoléon III était inamovible, le Sénat était inamovible : avez-vous respecté leur privilége ? »

§

Au milieu des négociations engagées entre le Gouvernement de Tours et l'administrateur supérieur des Bouches-du-Rhône, des difficultés d'un autre genre avaient appelé M. Gambetta à Besançon.

M. Ordinaire, dont nous venons de citer le nom, était préfet du Doubs depuis le 9 septembre. M. Albert Grévy, après avoir refusé le poste de procureur général à Besançon, avait été nommé, au commencement d'octobre, commissaire de la défense nationale dans le Doubs, le Jura et la Haute-Savoie. La mésintelligence avait immédiatement éclaté entre ces deux fonctionnaires : M. Albert Grévy était muni de pleins pouvoirs (1), M. Ordinaire réclama des pouvoirs supérieurs (2). Chacun se flattait des sympathies de la population.

Un jour cependant, ils se trouvèrent d'accord pour dénoncer au Gouvernement le général Cambriels, qui, après de vains efforts pour garder les Vosges, s'était cru obligé de ramener son armée épuisée par les fatigues et démoralisée par les revers, sous le canon de Besançon.

Le 16 octobre, MM. Albert Grévy et Ordinaire écrivaient de concert au Gouvernement :

« Connaissez la retraite inexplicable de Cambriels, fuite sans combat devant l'ennemi encore à venir. Véritable déroute, laissant nuées de traînards et fusils sur routes de Franche-Comté. Quarante mille hommes désorganisés tombent sur notre ville. Accusation menaçante des troupes et de la population contre Cambriels. Grande fermentation dans la ville, confiance perdue. Nécessité de pourvoir d'urgence ; cet affaiblissement intellectuel et moral nécessite remplacement immédiat » (3).

Le général Cambriels, souffrant encore de la blessure qu'il avait reçue à Sedan, demandait

(1) M. Delpech était préfet, sous la haute direction de M. Esquiros, administrateur supérieur du département. (Dépêches tél., *Annales*, t. XXV.)
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêche du 6 octobre, *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêche du 8 octobre, *Annales*, t. XXV.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

lui-même à être relevé d'un poste qu'il avait accepté par patriotisme :

« Je suis découragé, écrivait-il au ministre de la guerre, par les difficultés qui se présentent à chaque pas et par le mauvais esprit de certaines personnes. Je vous prie de me relever de mon commandement et de le donner à un plus digne. Je suis épuisé de fatigue et j'ai besoin de repos, et après quelques jours de calme vous ferez de moi ce que vous voudrez » (1).

§

Mais par qui remplacer Cambriels? La présence de Garibaldi à Besançon compliquait singulièrement la situation.

Nous avons vu partir de Tours le célèbre condottiere. Gambetta, qui le considérait alors plutôt comme une gêne que comme un secours avait essayé d'abord de s'en débarrasser en lui offrant le commandement des deux ou trois cents volontaires qui s'étaient rassemblés à Chambéry, dans l'attente de leur héros (2). Cette offre parut dérisoire aux amis de Garibaldi :

« En présence de cette insulte faite à l'homme qui avait commandé des armées et des escadres en Amérique, à côté de l'escadre française; qui avait formé, en 1859, avec les chasseurs des Alpes, l'aile gauche de l'armée franco-italienne; qui avait alors le grade de général d'armée; qui avait été généralissisme et dictateur du royaume des Deux-Siciles, en 1860, je fus forcé, dit M. Bordone (3), de m'avouer à moi-même et à ma grande douleur, que Gambetta était inférieur à la tâche qu'il venait d'accepter par dévouement.»

Pour se réconcilier avec M. Bordone et donner satisfaction au parti dont il était l'interprète, M. Gambetta s'était décidé à offrir à Garibaldi le commandement de tous les corps francs de la zone des Vosges, depuis Strasbourg jusqu'à Paris, et d'une brigade de garde mobile.

Garibaldi avait accepté; mais ses amis rêvaient pour lui un rôle plus considérable, et la retraite de Cambriels leur parut une occasion bonne à saisir.

MM. Ordinaire et Albert Grévy recommencèrent à n'être plus d'accord. « Garibaldi est ici bien accueilli, écrivait M. Ordinaire, et sa présence rassure. Il peut être très-utile » (4).

« Impossible, écrivait M. Albert Grévy, de songer à nommer Garibaldi général en chef » (4).

M. Gambetta jugea utile de se transporter lui-même à Besançon. Voici en quels termes, le 29 octobre, il faisait à M. Jules Favre le récit de son voyage :

« J'ai été obligé de quitter Tours, pendant quarante-huit heures, appelé à Besançon par des dépêches qui annonçaient, en l'exagérant, la retraite du général Cambriels, qui a quitté les Vosges pour se replier sur Besançon. Cette retraite a causé une véritable émotion : ce n'est pas le résultat d'une panique, mais, par certains côtés, elle a ressemblé à une déroute, ce qui était du plus fâcheux effet. Cet événement doit être attribué au peu de solidité des troupes de Cambriels, qui s'est exagéré peut-être les mesures de prudence à prendre, mais qui est revenu sur Besançon pour se reformer et redonner du moral à ses troupes...

« J'ai vu à Besançon le général Garibaldi, qui va commencer ses opérations : il a été partout reçu avec faveur. Quelques têtes chaudes le voudraient à la tête de toutes nos forces dans l'Est, mais je lui ai maintenu avec énergie son caractère de chef de volontaires » (1).

C'était déjà trop : « Les corps francs eux-mêmes ne voulaient pas servir le vieux condottiere : tout le monde refusait. M. Keller refusait, le capitaine Bourra refusait. Une légion bretonne, commandée par M. Domalain, saisissait la première occasion pour s'éloigner. Un bataillon de mobiles des Alpes-Maritimes manifestait lui-même sa répugnance à marcher avec les garibaldiens. C'était une situation étrange, équivoque, mal définie, et nécessairement l'armée que Garibaldi avait à organiser était l'image de cette situation; elle se ressentait de toutes ces ambiguïtés aussi bien que du caractère du principal personnage.

« Ce n'était ni une armée régulière, ni un corps de partisans, ni une armée française, ni une légion étrangère. C'était le plus singulier assemblage de forces incohérentes. On comptait quelques bataillons de mobiles sacrifiés et peu satisfaits de leur rôle, de 2,000 à 3,000 volontaires italiens, le vrai noyau garibaldien, des Espagnols, des Egyptiens, des Grecs, des bataillons marseillais de l'Egalité, une guérilla d'Orient, des éclaireurs, des francs-tireurs de tous les pays et de toutes les dénominations, depuis les francs-tireurs de la Mort ou de la Revanche, jusqu'aux Enfants-Perdus de Paris...

« Le chef d'état-major de Garibaldi était un pharmacien d'Avignon, M. Bordone, qui s'était fait colonel avant qu'on le fît général. Garibaldi lui-même, quand il n'était pas malade, donnait le ton et faisait des ordres du jour à sa manière, où il disait à ses miliciens : « Le noyau cosmopolite que la République française rallie dans son

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) *Garibaldi et l'armée des Vosges*, par Bordone, p. 23.
(3) *Ibid.*, p. 24.
(4) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

sein, composé d'hommes choisis dans l'élite des nations, représente l'avenir humanitaire, et sur la bannière de ce groupe vous pouvez lire l'empreinte d'un peuple libre qui sera bientôt le « molto » de la machine humaine : tous pour un, un pour tous. » Ainsi on parlait en face des Prussiens. La vérité est que cette élite des nations ressemblait assez à une armée d'aventure bariolée et indisciplinée, faisant beaucoup de bruit et rendant peu de services, se conduisant souvent en pleine France envahie comme en pays conquis, et comptant dans ses rangs jusqu'à des femmes qui jouaient à l'officier, qui portaient un galon de plus que leur favori » (1).

Tel est le tableau que M. Charles de Mazade fait de l'armée des Vosges : il n'a rien d'exagéré.

§

Le 20 octobre, M. Thiers revenait de son pénible et patriotique pèlerinage à travers l'Europe. Il en rapportait l'espérance d'un armistice. A Tours, il fut reçu avec empressement par ceux qui désiraient la paix ; avec moins de satisfaction par ceux qui voulaient la guerre à outrance.

M. Thiers eut avec les membres de la délégation de longues entrevues. « Tous ses discours, écrivait M. Gambetta à M. Jules Favre, le 24 octobre, peuvent se résumer en une seule phrase. Il croit la France épuisée et impuissante à vaincre ; il veut la paix, et, redoutant la responsabilité qui doit incomber à ceux qui signeraient cette paix, il cherche à provoquer la constitution d'une Assemblée qui se chargerait de l'assumer » (2).

MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon étaient de l'avis de M. Thiers; mais M. Gambetta ne voulait pas désespérer de la victoire ; il ne voulait pas surtout convenir que l'opinion publique réclamât des élections : il s'imaginait que toutes les villes étaient républicaines et guerrières; que l'inertie et l'alarme des campagnes n'étaient pas irrémédiables, que les partis orléaniste et légitimiste n'étaient que des états-majors, et que le parti républicain, sauf deux ou trois individualités ultramodérées, était unanime à regarder les élections comme une périlleuse diversion aux nécessités de la guerre.

M. Gambetta ne se dissimulait cependant pas qu'une Assemblée représentant librement et complétement la France, aurait une véritable puissance sur l'opinion. Mais il voulait qu'elle pût siéger à Paris ; il voulait que l'armistice permît le ravitaillement de toutes les places assiégées et la convocation de tous les électeurs : il voulait enfin l'inéligibilité de tous les anciens ministres de Napoléon III, des sénateurs, des conseillers d'Etat et de tous ceux qui avaient été candidats officiels depuis 1852.

M. Thiers partit pour Versailles afin d'y négocier les conditions d'un armistice. Pendant ce temps, la délégation prit deux importantes mesures : le 22 octobre, elle pourvut à l'armement des gardes nationaux dont la mobilisation avait été ordonnée le 29 septembre ; le 25 octobre, elle autorisa l'émission d'un emprunt de 250 millions négocié à Londres par MM. Laurier et de Germiny (1).

M. Crémieux, cantonné par son envahissant collègue dans le ministère de la justice, continuait à régénérer la magistrature, et commençait à révolutionner l'Algérie. Le 26 octobre, il télégraphiait au Gouvernement de Paris : « Nous avons constitué hier les élections des tribunaux de commerce, aujourd'hui l'Algérie. Didier nommé gouverneur civil. Qu'il vienne en ballon... Les tribunaux et les cours sont bien garnis à la joie de nos amis. Les juges de paix fauchés... »

§

Des bruits sinistres commençaient à circuler sur Metz : le *Salut public*, de Lyon, les ayant reproduits, le 25 octobre, d'après la *France*, la population voulut briser les presses et emprisonner les rédacteurs de ce journal. M. Challemel-Lacour en prévint M. Gambetta, qui, tout en lui confiant ses inquiétudes, lui affirma qu'il n'y avait pas encore de capitulation.

La capitulation ne fut en effet signée que le 27 octobre. Une communication faite au général d'Aurelle de Paladines par le général Von der Thann, lors d'un échange de prisonniers, l'apprit au Gouvernement en même temps que les nouvelles venues de l'étranger.

Le maréchal Bazaine avait capitulé. Metz était au pouvoir de l'ennemi. Notre belle armée du Rhin était prisonnière de guerre, et les 200,000 Allemands du prince Frédéric-Charles allaient se porter, à leur choix, sur la Loire ou dans le Nord. C'était un immense désastre, et la France, pour le comprendre et le pleurer, n'avait que faire des grandes phrases de M. Gambetta. Voici en quels termes il crut devoir nous l'annoncer :

PROCLAMATION AU PEUPLE FRANÇAIS

« Français,

« Elevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie. Il dépend encore de nous de lasser la mau-

(1) *La Guerre de France*, par de Mazade, p. 477.
(2) Lettre de M. Gambetta à M. Jules Favre. (V. le rapport de M. Chaper, n° 1416 D, p. 91. — Pièces justificatives, *Annales*, t. XXI.)

(1) Voir le rapport de M. Boreau-Lajanadie, n° 1416 H, *Annales*, t. XXI.

vaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes.

« Metz a capitulé.

« Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de cent mille de ses défenseurs.

« Le maréchal Bazaine a trahi.

« Il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, complice de l'envahisseur, et, au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, 120,000 combattants, 20,000 blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux, et la plus forte citadelle de la France, Metz, vierge, jusqu'à lui, des souillures de l'étranger.

« Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice.

« Et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où vous a précipités l'empire.

« Vingt ans la France a subi ce pouvoir corrupteur qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie. L'armée de la France, dépouillée de son caractère national, devenue sans le savoir un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs, dans les désastres de la patrie. En moins de deux mois, 225,000 hommes ont été livrés à l'ennemi : sinistre épilogue du coup de main militaire de décembre !

« Il est temps de nous ressaisir, citoyens, et, sous l'égide de la République, que nous nous sommes décidés à ne laisser capituler ni au dedans ni au dehors, de puiser dans l'extrémité même de nos malheurs le rajeunissement de notre moralité et de notre virilité politique et sociale.

« Oui, quelle que soit l'étendue du désastre, il ne nous trouve ni consternés ni hésitants.

« Nous sommes prêts aux derniers sacrifices, et, en face d'ennemis que tout favorise, nous jurons de ne jamais nous rendre. Tant qu'il restera un pouce du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la Révolution française.

« Notre cause est celle de la justice et du droit : l'Europe le voit, l'Europe le sent; devant tant de malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu de nous ni invitation ni adhésion, elle s'est émue, elle s'agite. Pas d'illusions ! ne nous laissons ni allanguir ni énerver, et prouvons par des actes que nous voulons, que nous pouvons tenir de nous-mêmes l'honneur, l'indépendance, l'intégrité de tout ce qui fait la patrie libre et fière.

« Vive la France ! vive la République une et indivisible !

« *Les membres du Gouvernement*,

« Ad. Crémieux, Glais-Bizoin,
Léon Gambetta. »

Cette proclamation, au bas de laquelle l'amiral Fourichon refusa de mettre sa signature, était ce qu'on pouvait imaginer de plus mauvais. Excitant les soldats, dont elle proclamait l'héroïsme, contre les chefs dont elle dénonçait la trahison, et accusant l'armée de France de n'avoir été, sous l'empire, qu'un instrument de règne et de servitude, elle produisit partout le plus détestable effet; il en fallut une seconde, qui ne corrigea que très-imparfaitement les imprudences de la première (1). Elle était ainsi conçue :

A l'armée.

« Soldats,

« Vous avez été trahis, mais non déshonorés.

« Depuis trois mois, la fortune trompe votre héroïsme. Vous savez aujourd'hui à quels désastres l'ineptie et la trahison peuvent conduire les plus vaillantes armées.

« Débarrassés de chefs indignes de vous et de la France, êtes-vous prêts, sous la conduite de chefs qui méritent votre confiance, à laver dans le sang des envahisseurs l'outrage infligé au vieux nom français ? En avant !

« Vous ne luttez plus pour l'intérêt et le caprice d'un despote; vous combattez pour le salut même de la patrie, pour vos foyers incendiés, pour la France, notre mère à tous, livrée aux fureurs d'un implacable ennemi : guerre sainte et nationale, mission sublime pour laquelle il faut, sans jamais regarder en arrière, nous sacrifier tous et tout entiers.

« D'indignes citoyens ont osé dire que l'armée avait été rendue solidaire de l'infamie de son chef. Honte à ces calomniateurs, qui, fidèles au système de Bonaparte, cherchent à séparer l'armée du peuple, les soldats de la République !

« Non, non; j'ai flétri comme je le devais la trahison de Sedan et la capitulation de Metz, et

(1) « M. Gambetta a une manière vague et volontaire de dire les choses, qui ne porte pas la persuasion dans les esprits équitables. J'ai lu de très-beaux et bons discours de l'orateur; le publiciste est déplorable. Il est verbeux et obscur; son enthousiasme a l'expression vulgaire. C'est la rengaine emphatique dans toute sa platitude... Avec la reddition de Metz, nous voilà sans armée; avec un dictateur sans génie, nous voilà sans gouvernement. » (*Journal d'un voyageur pendant la guerre*, p. 143, 144.)

je vous appelle à venger votre propre honneur qui est celui de la France.

« Vos frères d'armes de l'armée du Rhin ont déjà protesté contre ce lâche attentat et retiré avec horreur leur main de cette capitulation à jamais maudite.

« A vous de relever le drapeau de la France qui, dans l'espace de quatorze siècles, n'a jamais subi pareille flétrissure ! Le dernier Bonaparte et ses séides pouvaient seuls amonceler sur nous tant de honte en si peu de jours !

« Vous nous ramènerez la victoire; mais sachez la mériter par la pratique des vertus militaires, qui sont aussi les vertus républicaines, le respect de la discipline, l'austérité de la vie, le mépris de la mort.

« Ayez toujours présente l'image de la patrie en péril; n'oubliez jamais que faillir devant l'ennemi à l'heure où nous sommes, c'est commettre un parricide, et en mériter le châtiment.

« Mais le temps des défaillances est passé, c'en est fini des trahisons. Les destinées du pays vous sont confiées, car vous êtes la jeunesse française, l'espoir armé de la patrie : vous vaincrez ! Et, après avoir rendu à la France son rang dans le monde, vous resterez les citoyens d'une République paisible, libre et respectée.

« Vive la France ! Vive la République !

« *Le membre du Gouvernement, ministre de l'intérieur et de la guerre,*

« LÉON GAMBETTA. »

Tout a été dit sur le drame de Metz. Le maréchal Bazaine a comparu devant un conseil de guerre; ses juges ont déclaré qu'il n'avait pas fait ce que l'honneur lui commandait de faire. L'histoire, sans doute, ratifiera ce verdict. Bazaine, trop vanté par tous les partis avant la guerre, n'avait ni le talent militaire ni la force morale qu'il eût fallu pour dominer l'effroyable situation où le jetèrent les événements. Déjà imprévoyant et irrésolu à Saint-Privat et à Noisseville, il fut complétement découragé et dévoyé après la révolution du 4 septembre. C'est alors qu'il s'abandonna à des préoccupations politiques qui lui firent oublier ses devoirs de soldat. Il se crut autorisé à entrer en négociations avec l'ennemi; c'était un crime, mais ce crime il ne l'eût pas commis si le gouvernement de la France n'avait pas été un gouvernement insurrectionnel.

(Du 1er novembre au 8 décembre.)

DEUXIÈME PARTIE

Contre-coup de la capitulation de Metz et de la proclamation de M. Gambetta. — La démagogie réclame des mesures violentes et fait des émeutes. — M. Cotte à Draguignan. — M. Duportal à Toulouse. — M. Cluseret à Marseille. — Attitude du Gouvernement. — M. Gambetta blâme le plébiscite de Paris, puis veut en faire un en province. — Victoire de Coulmiers. — Discussion de l'armistice. — M. Thiers et M. Glais-Bizoin. — Opinion de M. Gambetta sur l'armistice et les élections. — Bulletin de la République. — Lectures publiques imposées aux instituteurs. — Préparatifs militaires. — Dépêches de MM. Gambetta et Crémieux au Gouvernement de Paris. — Visites de MM. Crémieux et Glais-Bizoin à l'armée de la Loire. Scène violente chez M. Crémieux. — Nouvelles de Paris : Epinay et Lonjumeau. — L'armée de la Loire marche en avant. — Désastre d'Orléans. — Responsabilité du ministre de la guerre.

La capitulation de Metz avait porté un coup terrible à la défense; et cependant tel était l'état des esprits, que, malgré la perte de notre principale armée, malgré les désordres qui affligeaient le pays, une Assemblée élue n'aurait pas vainement fait appel à tous les courages, à tous les dévouements. Nous en trouvons la preuve dans les nombreuses adresses qui bientôt remplirent les colonnes du *Moniteur officiel*. Les préfets y exprimaient le sentiment public quand ils disaient que la France, après tous ses revers, était encore résolue à poursuivre la lutte. Malheureusement, aux élans du patriotisme, les passions révolutionnaires mêlèrent leurs entraînements.

M. Gambetta avait jeté, dans sa proclamation, des cris de haine et de défiance : les échos du parti radical lui répondirent de tous côtés :

Dans l'Ardèche : « On voudrait des cours martiales pour contenir la réaction » (1).

Dans l'Aude, le préfet demande au ministre de rajeunir l'armée : « Plus de demi-mesures, dit-il; de l'énergie, de l'énergie, de l'énergie encore et vous sauverez la République. » Mais ce n'est pas assez : le comité central républicain réclame le renvoi du général et prépare une manifestation : les impatients et les gredins (c'est ainsi que le préfet les nomme) crient à la trahison pour ameuter la population... Une délégation va être envoyée à Tours. Parmi les délégués figure Emile Dijeon, un véritable drôle, s'il en fut. C'est encore l'appréciation du préfet (1).

Dans le Cher, on est exaspéré contre la trahison : « Si le général Pothier n'est destitué immédiatement, tout est à craindre. — Grand temps, ajoute le préfet, de subordonner militaire au civil » (1).

Dans la Corrèze, le préfet conseille au Gouvernement la formation d'une cour martiale à Tours pour faire condamner les maréchaux et

---

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

généraux traîtres : « Cela, dit-il, rendra plus faciles arrestations et condamnations dans les départements » (1).

Dans la Gironde, on demande la levée en masse, la destitution de tous les fonctionnaires du département ayant appartenu au régime impérial, et surtout « l'arrestation des principales personnalités bonapartistes : Haussmann, Girardin, la maréchale Saint-Arnaud, La Guéronnière, Pereire, Parieu (2).

Dans les Landes, on veut une dictature avec application de la loi martiale (2).

Dans la Loire, le sous-préfet de Roanne écrit à M. Gambetta : « En conservant les fonctionnaires de l'Empire, on perd la France. Ces gens-là trahissent ou paralysent l'essor national. Plus de demi-mesures, la France peut être sauvée par la République. Que les républicains seuls aient la direction. Si vous n'agissez ainsi, les républicains se soulèveront nous aurons la guerre civile » (2).

Le préfet de Saint-Etienne est du même avis : « Ne perdez pas de vue, écrit-il au ministre de l'intérieur, que la réaction espère dans les défections ; qu'elle prépare les campagnes à bien recevoir l'ennemi et que son audace croît tous les jours. Souvenez-vous de 1815. Ce sont les mêmes hommes, le même esprit » (2).

Dans la Haute-Savoie, les chefs militaires sont devenus suspects (3).

Il en est de même dans l'Hérault, où le préfet craint une manifestation contre le général Cambriels, et dans le Nord, où le général Bourbaki, malgré sa franche et loyale adhésion au Gouvernement de la défense nationale, se voit en butte à des insultes et à des défiances qui le découragent.

Une émeute éclate à Perpignan. Le café des officiers est dévasté, le commandant de place et le commandant de la gendarmerie blessés, le commandant du 22e régiment de ligne insulté, terrassé, piétiné par les soldats révoltés du 72e.

A Grenoble, la foule se porte à l'hôtel du général Barral. Averti, le préfet s'y rend imédiatement : « Tous nos efforts, dit-il, pour calmer l'exaspération de la foule ayant été vains, et craignant de voir l'hôtel envahi, j'ai pris le parti pour sauver le général, et de son aveu, de le déclarer prisonnier, et je l'ai en effet conduit à la prison au milieu des huées, des injures et des mauvais traitements, dont j'ai pris ma part » (3).

Dans le Var, ce sont les magistrats que la foule poursuit et que le préfet arrête.

« En présence de la calamité qui fond sur la France, écrit M. Cotte au ministre de la justice, la population demande comme une satisfaction légitime, que justice soit faite des traîtres. L'exaspération est immense. Le Deux-Décembre nous a conduits à l'abîme ; il faut que les gens qui ont été les complices de ce crime soient punis. Pour calmer l'effervescence populaire, j'ai cru devoir au moins prendre deux mesures urgentes : deux anciens membres des commissions mixtes viennent d'être arrêtés par mon ordre pour empêcher actes arbitraires de la population » (1).

Pour empêcher des actes arbitraires, M. Cotte ordonnait des arrestations illégales.

§

A Toulouse, M. Armand Duportal qui, lui aussi, prétendait faire de l'ordre avec du désordre, et dont les licences administratives avaient plus d'une fois déjà inquiété le Gouvernement de Tours (2), trouva l'occasion favorable pour faire une manifestation. Il en raconte ainsi les détails au ministre de l'intérieur dans sa dépêche du 30 octobre : « Une revue de la garde nationale, inspirée par une protestation contre la trahison, a eu lieu aujourd'hui au milieu du concours de la population et du plus vif enthousiasme patriotique. La République et le Gouvernement de la défense nationale ont été acclamés. La population armée demande la levée en masse, l'expulsion des jésuites, la révocation de tous les généraux et la subordination absolue de l'élément militaire à l'autorité civile. La garde nationale a voulu avoir la garde exclusive de l'arsenal et des dépôts de poudre, mais comme le général entend concourir en nombre égal, à ces postes, je crains un conflit grave pour l'apaisement duquel j'ai vainement fait appel aux sentiments de conciliation des deux côtés. La revue a été suivie de la lecture publique de la proclamation du Gouvernement et d'une manifestation enthousiaste devant la préfecture » (3).

Content de sa journée et voulant que les sentiments et les vœux de Toulouse fussent bien connus du reste de la France, M. Duportal transmit cette dépêche à ses collègues de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Poitiers, de Limoges, de Périgueux et de Nîmes.

Le conflit qu'il avait prévu et annoncé, éclata le lendemain. Le général Courtois d'Hurbal ne pouvait, sans protester, laisser enlever l'arsenal à l'armée. Après avoir donné au poste qui gardait cet établissement l'ordre de le défendre, il se rendit au Capitole pour conférer avec l'auto-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) *Dictature de cinq mois*, Glais-Bizoin, p. 168.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.



rité municipale. Il y fut bloqué par la foule, puis traduit devant le comité de salut public. M. Duportal intervint alors en sauveur, se fit remettre le général, et après avoir obtenu de lui sa démission et le retrait des troupes de l'arsenal, il le conduisit à la préfecture, d'où, sur l'ordre du Gouvernement, il le fit partir pour Tours. Puis il mit les forces militaires sous la main du commandant supérieur de la garde nationale, M. Demay, et confia l'arsenal à l'ingénieur Duportal, son fils.

La magistrature fut aussi l'objet de ses préoccupations ; le 3 novembre, il prenait un arrêté ainsi conçu :

« Le préfet de la République, commissaire de la Défense nationale pour le département de la Haute-Garonne,

« Arrête :

« Art. 1er. — Les magistrats qui ont siégé dans les commissions mixtes, instituées à l'appui du crime de décembre 1851, sont déclarés indignes de rendre la justice.

« Art. 2. — En attendant qu'une justice réparatrice inflige une sanction pénale à cette indignité, il est interdit au nommé Degrand, président du tribunal civil de Toulouse, d'occuper un siége du haut duquel il a trop longtemps bravé la pudeur publique.

« Art. 3. — Le présent arrêté, rendu à la demande des honnêtes gens de tous les partis, sera immédiatement notifié au nommé Degrand par les soins du directeur de la police de sûreté publique à Toulouse. Son exécution est placée sous la protection de la garde nationale. »

§

La dépêche de M. Duportal, arrivée à Marseille le 30 octobre, y parut au préfet, M. Delpech, la tonique de l'état de l'opinion (1). Mais Marseille ne resta pas longtemps au diapason de Toulouse. L'agitation y était à l'état chronique depuis le 4 septembre. Elle avait redoublé à la suite de la lutte soutenue par M. Esquiros contre le Gouvernement de Tours. Les nouvelles de Metz précipitèrent l'insurrection. La Ligue du Midi entra en scène (2).

« Marseille, dit M. Glais-Bizoin (3), fut bientôt envahi par les porte-brandons qui apparaissent dans les grandes émotions du peuple pour mettre le feu aux poudres et faire sauter, au nom de la démocratie, les gouvernements les plus démocratiques, mais qu'ils trouvent toujours ne l'être pas assez dès qu'ils ne leur ont pas fait une part en rapport avec leurs opinions qu'ils croient d'autant plus méritantes qu'elles sont plus exagérées et plus bruyantes.

« Au premier rang de ces gens-là apparaissaient Train, l'Américain, et Cluseret, le fameux Cluseret qui flaire les insurrections. Il arrivait de Genève où il s'était réfugié après son expulsion de Lyon. Il survint au milieu de toutes les agitations dont la démission d'Esquiros était le prétexte. Il était dans son élément, il y manœuvra si bien qu'il se fit nommer général des gardes nationales à la place du général Marie, un vrai républicain, qui disparut, et chef de la Ligue qu'Esquiros persévérait à vouloir organiser dans les départements de la vallée du Rhône, malgré les ordres contraires de la délégation. Une fois au pouvoir, Cluseret devint un homme d'ordre. Il fit apposer sur les murs de la ville une affiche en faveur de l'ordre, dans ce style emphatique :

« L'heure de la victoire a sonné à l'horloge populaire.

« Venez tous à moi. La reconnaissance populaire récompensera vos services. J'ai accepté momentanément le commandement des gardes nationales pour maintenir l'ordre : je le maintiendrai envers et contre tous.

« Il faut que l'ordre règne dans la rue afin qu'il règne dans les esprits.

« J'interdis formellement de battre le rappel ; quiconque en donnera l'ordre sera passible de la cour martiale.

« La mission, que je tiens de la Ligue du Midi, du conseil départemental, de la Commune, sanctionnée par le peuple, consiste à organiser l'armée du Midi, dont je prendrai le commandement.

« Aussitôt que Marseille pourra élire un général de la garde nationale, je lui en remettrai le commandement.

« J'invite tous les bons citoyens à maintenir l'ordre... »

M. Gais-Bizoin paraît étonné de voir M. Cluseret réclamant le maintien de l'ordre. M. Glais-Bizoin devrait cependant avoir appris, par expérience, que c'est là le jeu ordinaire des révolutions. Le jour de la bataille, on acclame les insurgés ; le lendemain du triomphe, on appelle les bons citoyens.

La Ligue du Midi, dont M. Cluseret était le général et dont M. Esquiros était le président, se crut au moment de triompher. Des dépêches furent envoyées dans les divers départements dont on espérait l'affiliation. La Commune révolutionnaire de Marseille s'installa à l'hôtel de ville, après avoir obtenu du préfet Delpech la dissolution du conseil municipal. M. Delpech

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(3) *Dictature de cinq mois*, p. 144.

lui-même, malgré ses complaisances, ne put pas se maintenir. Le 2 novembre, le maire, M. Bory, faisait parvenir d'Avignon la dépêche suivante au Gouvernrment :

« Delpech a quitté la préfecture. Esquiros s'y maintient et les gardes civiques réclament, avec quelques bataillons de garde nationale révoltés, le maintien d'Esquiros, dictateur et président de la Ligue du Midi. — Votre autorité méconnue. — Marie malade et disparu, on le croit prisonnier. — Une commission municipale gouverne à l'hôtel de ville. — Commune révolutionnaire. — Cluseret a pris la direction de tout ce mouvement et de la garde nationale. — La terreur et l'anarchie règnent. — Envoyez troupes » (1).

§

Tel était l'état de la France, alors qu'à Paris, Pyat, Blanqui et Flourens tenaient le Gouvernement prisonnier à l'Hôtel de Ville, et, par la criminelle insurrection du 31 octobre, faisaient échouer les négociations poursuivies à Versailles par M. Thiers. Le parti démagogique ne manquait pas une occasion de bouleverser notre malheureux pays. Il profitait du désastre de Metz comme il avait profité du désastre de Sédan.

Le Gouvernement de Tours s'émut de ces désordres. M. Gent fut prié d'accepter la préfecture des Bouches-du-Rhône. C'était bien l'homme qui pouvait lutter avec succès contre Esquiros et Cluseret. Aussi puissant qu'eux dans le parti radical, il savait se faire obéir. Son énergie rassura tout le monde. Guelfes et Gibelins (2) se groupèrent autour de lui. L'odieuse tentative dont il fut l'objet, le jour de son entrée à Marseille, son courage et son sang-froid augmentèrent sa popularité. Cluseret prit la fuite. Delpech alla grossir l'état-major de Garibaldi. Esquiros, retenu au chevet de son fils mourant, ne s'occupa plus de politique ; l'ordre matériel fut rétabli. Mais M. Gent reconnaissait qu'il y avait encore un ennemi et un danger : l'Internationale (3).

A Toulouse, le Gouvernement fut moins heureux. Les excentricités de M. Duportal, qui arrêtait les généraux et déclarait les magistrats indignes de siéger, avaient paru excessives à M. Gambetta, qui voulut y mettre fin. M. Huc, professeur à la faculté de droit, fut choisi pour remplacer M. Duportal. Mais M. Duportal, lorsqu'on lui demanda sa démission, répondit : « Que celui d'entre vous qui a fait un jour de prison pour la République vienne la chercher... » Le lendemain, il expliquait ainsi sa situation au ministre de l'intérieur :

« Le bruit s'était répandu hier, dans la soirée, que M. Huc était nommé préfet de la Haute-Garonne ; trois ou quatre mille personnes se sont rendues dans la cour de la préfecture aux cris de : « A bas Huc ! Vive Duportal ! » Je les ai engagées au calme et au respect des décisions du Gouvernement. La foule a protesté en déclarant qu'elle s'opposerait par la force à l'installation de tout nouveau préfet. La foule s'est ensuite portée au domicile de M. Huc, en faisant entendre la même manifestation. M. Huc a dû prendre et a pris en effet l'engagement de refuser sa nomination. La commission municipale de Toulouse, réunie pendant ce temps-là, a décidé à l'unanimité qu'elle se retirerait si le Gouvernement persistait dans ses résolutions à mon égard. Tout est tranquille ce matin, mais on m'annonce une manifestation de la garde mobile. Je réponds de la tranquillité si le Gouvernement respecte les vœux de la population. Si je faisais, moi aussi, un plébiscite, j'aurais la même acclamation que le Gouvernement de Paris » (1).

M. Gambetta n'avait rien à répliquer : M. Duportal resta préfet de la République et commissaire de la Défense nationale pour le département de la Haute-Garonne. Le général Demay fut maintenu dans le poste qu'il lui avait confié, et le président Degrand fut mis en congé.

Dans le Var, M. Crémieux réclama la mise en liberté des trois magistrats arrêtés par M. Cotte.

« Le garde des sceaux, écrivait-il aux procureurs généraux, rappelle aux fonctionnaires qui, par excès de zèle, se livreraient à des actes illégaux, que l'article 75 de la constitution de l'an VIII est aboli. — Il est d'ailleurs très-résolu à ne pas laisser violer la loi par les fonctionnaires de la République. La République, c'est le règne de la loi. »

M. Cotte insista : il tenait surtout à l'emprisonnement de M. Roque, président du tribunal de Toulon, qu'il signalait, à tort, comme ayant fait partie des commissions mixtes de 1851.

« Je suis surpris et affligé, écrivait-il le 4 novembre, à M. Crémieux, qu'un ministre de la République ordonne l'élargissement du principal pourvoyeur des commissions mixtes de Toulon, du triste magistrat qui a envoyé une partie de l'arrondissement de Toulon à la prison, à l'exil, pour avoir défendu la loi. Si vous me forcez à le mettre en liberté, j'obéirai, mais j'enverrai alors ma démission. Je ne répondrai pas au moins de ce qui pourra arriver à Toulon » (2).

M. Crémieux crut pouvoir tout concilier.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Dépêche Gent à Gambetta, 6 novembre, *Annales*, t. XXV.
(3) Dépêches, 8 novembre, *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêche du 8 novembre, *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.





« Mettez en liberté les magistrats arrêtés pour les faits de 1851 et 1852, écrivait-il au préfet : le *Moniteur* d'aujourd'hui portera la suspension de M. Roque... Je vous autorise à faire connaître, après sa sortie de prison, le décret qui suspend M. Roque. Il est ainsi conçu : « Le garde des sceaux, ministre de la justice, arrête : M. Roque, président du tribunal de Toulon, est suspendu de ses fonctions. » Je le fais insérer au *Moniteur* avec la certitude que l'élargissement a eu lieu. »

Il écrivait en même temps au procureur général : « Je suppose que M. Roque et les deux autres magistrats sont libres : sinon, employez immédiatement tous les moyens légaux : il nous faut l'ordre et la justice avec notre chère liberté républicaine » (1).

M. Roque fut enfin mis en liberté ; mais M. Cotte persistait à donner sa démission, « ne voulant pas assumer la responsabilité d'une mesure qu'il considérait comme devant avoir les plus fâcheuses conséquences. »

Le comité central révolutionnaire prépara une manifestation et rédigea une proclamation au Gouvernement. En voici le résumé tel que le conseiller de préfecture Duvillars le transmettait à Tours :

« Union, — ne voulons pas nous séparer de vous. — Préfet, sous-préfet de Toulon, commissaire défense ont démissionné. — Ils sont soutenus par l'opinion républicaine tout entière. Vous conjurons de ne pas accepter démission de ces citoyens donnée sous émotion de la dignité froissée » (1).

Le Gouvernement voulut faire acte d'autorité et prouver aux amis de M. Cotte qu'on pouvait se passer d'eux et de lui. On chercha pour le Var un préfet énergique, et le procureur général d'Aix indiqua son ami, M. Secourgeon, « médecin principal de première classe et en chef de l'armée de Crimée, en retraite, quarante campagnes, décoré de tous les ordres, 62 ans, corps d'acier, d'une force d'âme à toute épreuve, républicain comme vous et moi (écrivait M. Thourel à M. Crémieux). Secourgeon, ajoutait M. Thourel, est le seul homme propre à réparer les fautes commises et le temps perdu. Je réponds de lui » (2).

M. Secourgeon était rempli de bonnes intentions : « Serai ferme, disait-il, pour réprimer énergiquement le désordre, conciliant pour faire aimer la République. Occuperai sans relâche organisation sérieuse et active de défense nationale » (3).

(1) Dépêches télégr., *Annales* t. XXVI.
(2) Dépêche du 7 novembre, *Annales*, t. XXV.
(3) Dépêche de Thourel à Crémieux, *Annales*, t. XXV.

Il ne put même pas s'installer à la préfecture de Draguignan où la garde nationale refusait de le recevoir. De Toulon, il crut gagner le cœur de ses administrés en leur adressant la proclamation suivante :

« Le Gouvernement de la défense nationale a ordonné de lever les hommes de vingt et un à quarante ans, veufs et mariés avec enfants. Je prends sur moi la lourde responsabilité de suspendre cette mesure. Vos femmes et vos enfants, à qui je conserve leurs époux et leurs pères, me dédommageront par leur affection et leur reconnaissance, des ennuis d'une charge que je n'ai point sollicitée. »

« Qu'est-ce que cela signifie ? s'écria M. Gent. Le Var et son préfet ont-ils des privilèges ? Cette proclamation ici va faire le plus mauvais effet. Il n'était vraiment pas la peine de changer l'ancienne administration » (1).

M. Secourgeon avait, en effet, une façon originale de se montrer énergique et d'organiser la défense nationale. Le Gouvernement dut reconnaître qu'il s'était trompé : M. Thourel lui-même n'osa pas défendre son protégé.

« Tombe de mon haut, écrivait-il à M. Crémieux. En présence de ville qui se soulevait contre Gouvernement, aura cru calmer les masses en ajournant la mobilisation. Je vois qu'une vie glorieuse, un noble cœur et un ardent patriotisme sont parfois impuissants à sauvegarder d'une sottise » (2).

M. Secourgeon rentra dans la vie privée, et le ministre de l'intérieur dut se résigner à la restauration de M. Cotte, se contentant de lui imposer pour pénitence un acte public d'adhésion et d'obéissance au Gouvernement.

« Il faut, écrivit-il, le 13 novembre, que Paul Cotte reprenne ses fonctions, mais il faut aussi qu'il fasse un acte public d'adhésion et d'obéissance envers le Gouvernement. Connaissant les patriotes du Var, j'ai répondu d'eux : ils doivent avant tout donner l'exemple du respect aux lois et ne pas fournir aux ennemis de la République le prétexte à des accusations compromettantes. Quiconque ne sait pas se discipliner et obéir pour la patrie, est un mauvais citoyen. »

C'étaient là d'excellents conseils. Mais MM. Gambetta, Crémieux et Laurier, prêchant le respect des lois, l'obéissance et la discipline, devaient paraître d'étranges prédicateurs à MM. Cotte, Esquiros et Duportal.

§

On sait qu'après l'insurrection du 31 octobre

(1) Marseille, 11 novembre 1870. Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Aix. Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

le Gouvernement de Paris s'était décidé à demander au vote populaire la consécration de ses pouvoirs :

« Le Gouvernement se doit à lui-même, disait la proclamation du 2 novembre, après ce coup de main qui a failli réussir, de demander à tous les citoyens si, oui ou non, il conserve leur confiance. Dans la situation où nous sommes, la force du Gouvernement n'est qu'une force morale : l'acclamation du 4 septembre ne suffit plus. Il faut le suffrage universel. »

A la nouvelle de cette résolution, M. Gambetta fut indigné.

« Nous avons reçu, hier, dans la nuit, écrivait-il à ses collègues de Paris, la nouvelle de la journée du 31 octobre, et du plébiscite singulier auquel vous vous êtes laissé acculer... Je ne doute pas que le scrutin, auquel procède Paris à l'heure où je vous écris, ne vous donne une grande majorité. Mais je ne veux pas accepter la déclaration par laquelle vous me dites que l'acclamation populaire du 4 septembre ne suffit plus. Vous enlevez toutes mes illusions.

« Vous avez annoncé l'armistice. Ainsi vous ôtez à la révolution du 4 septembre sa force et sa valeur. En même temps vous donnez raison, par cette faiblesse, à tous nos adversaires des départements qui nient la légalité du Gouvernement de Paris et l'autorité de la délégation de Tours. On comprend en effet partout que le seul fait de vous mettre aux voix dans l'intérieur de Paris, sans consulter le reste de la France, frappe de nullité la représentation du Gouvernement en province auquel de tous côtés on va demander le même baptême. Je ne me résignerai jamais à de pareilles pressions, dont le plus terrible effet peut être d'amener la guerre civile sous le canon même des Prussiens. Il est impossible de mesurer dans tous les sens l'étendue de la faute commise, c'est la dissolution du pouvoir, l'énervement du parti républicain, la paralysie des efforts militaires... Je vous laisse la responsabilité tout entière de ces effroyables conséquences d'une politique dont j'ai vainement essayé de vous détourner... » (1).

Lorsque M. Gambetta connut les résultats du plébiscite parisien, qui avait donné à ses collègues une majorité de cinq cent mille voix, lorsqu'il apprit aussi que le Gouvernement de Paris avait rejeté l'armistice sans ravitaillement consenti par M. de Bismarck, son indignation se calma et son opinion se modifia.

« J'apprends le rejet de l'armistice à l'unanimité, écrivit-il à M. Jules Favre, le 7 novembre ; vous pouvez être sûr que la France entière vous approuvera et vous suivra jusqu'au bout. Quant

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

à moi, qui ai toujours pensé que l'armistice, s'il n'était pas avantageux au point de vue militaire, serait une faute grave, je suis heureux que les Prussiens se soient pour la seconde fois donné tort aux yeux de l'Europe, et aujourd'hui que la guerre doit être notre unique passion, approuvez-vous que nous posions à la France entière, dans les quarante-huit heures, la question que vous avez posée à Paris ? J'ose affirmer qu'elle serait résolue avec le même ensemble » (1).

§

L'idée d'un plébiscite était, en effet, favorablement accueillie par la plupart des préfets.

M. Frédéric Morin, préfet de Saône-et-Loire, écrivait le 3 novembre 1870 : « J'ai tâté et vu que le désir unanime, à Mâcon et dans tout le département, est que le Gouvernement de la défense reste constitué comme il l'est. Si la question de confiance était posée, elle serait résolue dans le sens affirmatif par 49 votants sur 50 » (1).

D'Albi, M. Frédéric Thomas télégraphiait : « Plébiscitez dans les départements L'effet du plébiscite de Paris grandit tous les jours » (1).

Dans l'Hérault, M. Lisbonne et la commission municipale de Montpellier demandaient que la France fût appelée à manifester sa confiance dans le Gouvernement de la défense nationale par un vote régulier sur la question suivante : Le peuple français maintient-il, oui ou non, les pouvoirs du Gouvernement de la défense nationale ?

Des Basses-Alpes, de l'Aude, du Cantal, de la Corrèze, arrivaient des avis conformes.

Pourquoi n'y eut-il pas de plébiscite ? S'il faut en croire une dépêche adressée le 28 novembre par M. Crémieux au Gouvernement de Paris, MM. Gambetta et Crémieux cédèrent à l'opposition de M. Glais-Bizoin : « Nous avons eu tort, ajoute M. Crémieux, la majorité se fût déclarée immense » (1).

D'un autre côté, la dépêche du 7 novembre par laquelle M. Gambetta demandait l'avis du Gouvernement de Paris, ne parvint dans la capitale que le 16 décembre. Quand arriva la réponse, si elle arriva, les circonstances politiques et militaires avaient tellement changé que M. Gambetta ne pouvait plus espérer de la nation la consécration de sa dictature.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de constater, c'est que les membres du Gouvernement de la défense nationale, qui avaient tant de fois et si vivement reproché à l'empire l'usage des plébiscites, songèrent, les uns après les autres, à en user à leur tour. Après le plébiscite de MM. Trochu et Jules Favre qui réussit à Paris, nous

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.



fûmes sur le point d'avoir le plébiscite de MM. Gambetta et Crémieux, qui eût peut-être réussi en province, dans les premiers jours de novembre, surtout après les succès de l'armée de la Loire.

§

C'est le 9 novembre que cette armée, dont nos ennemis avaient jusque-là contesté l'existence, se révéla à Coulmiers par un sérieux et brillant engagement qui coûta aux Bavarois plus de 1,200 hommes mis hors de combat, plus de 2.000 prisonniers et nous rouvrit les portes d'Orléans.

Nous devions cette victoire au général d'Aurelle de Paladines, aux officiers qui avaient secondé ses efforts et exécuté ses plans, aux soldats, dans les rangs desquels il avait rétabli la discipline. Le lendemain, il disait simplement à ses troupes : « Au milieu de nos malheurs, la France a les yeux sur vous ; elle compte sur votre courage, faisons tous nos efforts pour que cet espoir ne soit pas trompé. »

M. Gambetta se rendit au quartier général, et, dans un style beaucoup plus pompeux, adressa, lui aussi, aux soldats de l'armée de la Loire, une proclamation où, au milieu de bien d'autres choses, il ne manquait pas de leur dire qu'avec des soldats comme eux la République sortirait triomphante de toutes les épreuves et qu'elle était désormais en mesure d'assurer la revanche nationale.

M. Gambetta se repaissait d'illusions ; dans la dépêche où il annonçait à M. Jules Favre le succès de Coulmiers, il affirmait que l'état intérieur de la France était entièrement satisfaisant ; que l'ordre le plus complet régnait à Lyon, à Marseille, à Perpignan, à Saint-Etienne ; que le Gouvernement était partout respecté et obéi. Il attribuait le mérite de la résistance de Paris et de la prolongation de la lutte à la force du principe républicain, qui seul, disait-il, a soutenu la population et les agents du pouvoir. Puis, franchissant la frontière, il prévoyait dans l'état de l'Europe des complications considérables, dont l'issue devait nous être favorable si nous nous conduisions avec réserve.

Il affirmait qu'on comptait avec nous plus que jamais, et que nous pouvions, selon les chances, faire nos conditions à telle ou telle grande puissance européenne qui aurait besoin de notre alliance, soit pour satisfaire son ambition, soit pour sauvegarder son rang et ses intérêts.

« Mais il ne vous échappera pas, ajoutait-il, que pour jouer un tel rôle, la République française aura besoin de confier ses affaires à une personne capable, expérimentée et bien pénétrée des ressources matérielles et morales dont la France dispose, non-seulement pour se défendre à l'intérieur, mais encore pour continuer sa mission historique en Europe » (1).

En constatant le double échec de M. Thiers à Saint-Pétersbourg et à Versailles, M. Gambetta ne trouvait à la hauteur de ce rôle que M. Jules Favre lui-même.

§

Il se défiait de plus en plus de M. Thiers, dont le bon sens patriotique persistait à réclamer un armistice et des élections.

« M. Thiers, écrivait-il le 16 novembre, mécontent de lui-même et du résultat de sa mission, s'est mis à la tête d'un mouvement pour réclamer un armistice sans ravitaillement et pousser à des élections telles quelles, malgré le désaveu du Gouvernement, après nous avoir fait part en conseil de cette singulière proposition dont, paraît-il, il avait chargé M. Cochery de se faire le rapporteur auprès de vous... » (1).

La proposition de M. Thiers n'avait pas paru si singulière que M. Gambetta veut bien le dire. Elle avait obtenu l'adhésion de M. Glais-Bizoin, M. Gambetta le reconnait : et s'il faut en croire M. Glais-Bizoin, les autres membres de la délégation étaient bien près d'y adhérer aussi. Voici le récit de M. Glais-Bizoin :

« M. de Bismark, pour faciliter la nomination d'une Assemblée nationale, consentait alors à un armistice de vingt-cinq jours, mais sans permettre le ravitaillement de Paris. Nous savions que le ravitaillement était, pour nos amis de Paris, qui connaissaient mal la situation des départements, une condition *sine qua non*. M. Thiers, au contraire, pensait, comme la délégation moins Gambetta, que l'armistice était acceptable même sans ravitaillement. Un armistice de vingt-cinq à vingt-sept jours, en immobilisant les armées allemandes autour de Metz et de Paris, nous donnait ce qui nous faisait le plus défaut, à savoir, du temps ; du temps pour équiper et exercer nos recrues ; du temps pour permettre l'arrivée des armes que nous demandions à toutes les parties du monde.

« M. Thiers échoua, et il devait échouer ; son nom n'était pas assez populaire parmi les membres du Gouvernement et la population parisienne, pour faire accepter l'armistice sans ravitaillement. Ils le tenaient pour un ami de la paix à tout prix. Cette prévention suffisait pour qu'on ne l'écoutât pas. Il revint à Tours désolé. Crémieux, l'amiral et moi, nous ne l'étions guère moins, convaincus que nos amis de Paris, dominés par la population qu'un noble sentiment patriotique aveuglait, commettaient, plus ou moins sciemment, une faute capitale. Gambetta seul

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

partageait l'opinion de Paris; mais ma conviction était si forte que, de guerre lasse, il céda à mes instances et consentit, avec mes autres collègues, à ce que je me rendisse à Paris, pour tenter d'éclairer nos amis et de leur faire accepter l'armistice sans ravitaillement.

« Mais le lendemain, Gambetta mit à son consentement une restriction qui rendait mon voyage impossible. Il voulait insérer au *Journal officiel* une note pour déclarer que ce voyage n'avait aucun caractère officiel, qu'il était tout personnel » (1). Or, comme il fallait, pour obtenir de M. de Bismark un sauf-conduit, lui dire le motif vrai de mon désir de pénétrer dans Paris, je m'exposais, — c'était la conviction de M. de Chaudordy, le délégué de notre ministre des affaires étrangères — je m'exposais à ce que M. de Bismark, qui avait des agents partout, s'opposât à mon retour quand il apprendrait qu'on l'avait trompé » (2).

§

M. Gambetta ne voulait accepter d'autre armistice que celui qui permettrait le ravitaillement de Paris. Dans ces conditions, il le trouvait avantageux : « Je n'ignore pas, disait-il dans sa dépêche du 16 novembre, que les élections sont impliquées dans l'armistice, puisque l'armistice n'est demandé que pour les faire. Mais ces élections même ne pourraient créer une force véritable, au point de vue intérieur et extérieur, qu'à la condition d'être vraiment et solidement républicaines, auquel cas elles seraient souhaitables. Les conditions nécessaires pour former une Assemblée nationale, composée de républicains et en position de jouer le grand rôle que commandent les événements, sont toujours, à mes yeux, celles que je vous ai indiquées, l'inéligibilité de certaines catégories de personnes comprises tout naturellement, et par une loi d'une justice inattaquable, dans la déchéance du régime impérial.....

« En dehors de cette solution, les élections, funestes en elles, ne sont d'aucun secours pour terminer la guerre d'une façon honorable et que nous puissions accepter. Elles perdent la République et compromettent pour un long avenir les plus glorieux comme les plus grands intérêts de la France...

(1) Voici en quels termes cette note devait être rédigée :

« Aujourd'hui, M. Glais-Bizoin, membre de la délégation du Gouvernement de la défense nationale établi à Tours, a conçu le dessein, qui lui est exclusivement personnel, et auquel ses collègues ne s'associent à aucun degré, de se rendre à Paris. Cette démarche ne saurait avoir aucun caractère officiel ni gouvernemental. »

(2) *Dictature de cinq mois*, p. 81.

« Vous tenez dans vos mains l'avenir des institutions républicaines dans ce pays et des principes de la démocratie moderne dans l'Europe. Un simple décret signé de vous peut assurer le triomphe de toutes nos idées en même temps que le salut de la France. Ordonnez des élections municipales avec les clauses d'inéligibilité que je réclame, quand vous aurez obtenu le ravitaillement, et, je vous le jure, tout est sauvé.

« Ne distinguez plus entre la République et la France, c'est une seule et même puissance dont l'Europe reconnait l'indivisibilité, sur laquelle les puissances comptent et qu'il est de notre honneur de républicains et d'hommes d'Etat de ne laisser ni amoindrir ni entamer » (1).

Etrange aveuglement de l'esprit de parti! Les principes de la démocratie européenne préoccupaient M. Gambetta autant que le salut de la France, et dans ce pays, dont il affirmait l'invincible attachement à la République, il ne croyait pas possible d'avoir des élections républicaines, si le suffrage universel n'était pas mutilé.

§

Il était dit qu'aucun des procédés de l'Empire, même de ceux que l'opposition avait le plus décriés, ne serait oublié par le Gouvernement de la défense nationale.

On se rappelle que, peu de temps après le coup d'Etat de 1851, le Président de la République avait créé, pour donner la plus grande publicité aux actes et documents officiels, le *Moniteur des Communes*, feuille dont les préfets imposaient l'abonnement aux municipalités et l'affichage à la porte des mairies.

L'opposition avait signalé, avec une douloureuse indignation, cet instrument de règne destiné à propager les idées napoléoniennes et à façonner le pays au régime impérial.

Le 12 octobre, le Gouvernement de la défense nationale, considérant que, par suite de l'investissement de Paris, l'envoi du *Moniteur des Communes* avait été forcément suspendu, décréta :

« Qu'il serait publié, au siége de la résidence de la délégation du Gouvernement de la défense nationale, et par les soins du ministre de l'intérieur, un *Bulletin de la République française* destiné à être envoyé et affiché dans les communes;

« Qu'un crédit de 50,000 francs serait ouvert au budget du ministère de l'intérieur pour couvrir les frais de publication et d'envoi de ce Bulletin, et que cette somme serait remboursée au Trésor, au moyen d'un prélèvement opéré,

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.



jusqu'à due concurrence, sur le produit des abonnements au *Moniteur des Communes* qui avaient été et seraient encaissés à l'Imprimerie nationale pour l'année 1870. »

§

Le 10 novembre, M. Gambetta adressa aux préfets une circulaire où, après avoir ordonné la distribution et l'affichage aux endroits les plus apparents, du *Bulletin de la République*, il disait : « Pour assurer au *Bulletin de la République* une publicité plus certaine et plus efficace encore, j'ai adopté la résolution suivante : tous les dimanches, obligatoirement, et même plusieurs fois dans le cours de la semaine, s'il le peut, l'instituteur de chaque commune devra lire aux habitants réunis, soit à la mairie, soit dans l'école, les principaux articles insérés au *Bulletin de la République*. Les populations devront être prévenues du lieu, du jour et de l'heure choisis pour ces lectures. L'instituteur s'attachera particulièrement à donner connaissance des articles de doctrine et d'histoire dont la rédaction a pour objet d'éclairer l'esprit du peuple, de lui enseigner ses droits politiques et sociaux, aussi bien que les devoirs qui en sont le corollaire, et de démontrer cette vérité essentielle que la République seule peut assurer, par ses institutions, la liberté, la grandeur et l'avenir de la France. Je n'ai pas besoin de faire ressortir la haute importance de cette propagande éminemment moralisatrice. Pendant vingt ans, l'Empire a systématiquement travaillé à entretenir le peuple dans l'ignorance et à le corrompre, afin d'en faire l'instrument de son despotisme. C'est à nous de relever l'âme de la nation, d'y développer les idées de justice et d'indépendance, le sentiment du patriotisme, les vertus civiques, et de prévenir, par cette régénération intellectuelle et morale, le retour des lamentables catastrophes qui accablent en ce moment la patrie. »

Les instituteurs allaient donc redevenir des agents politiques faisant de la propagande républicaine, comme ils avaient fait de la propagande impérialiste, adorant ce qu'ils avaient brûlé, brûlant ce qu'ils avaient adoré, et vouant à l'exécration de la France le régime qu'ils avaient pendant vingt ans recommandé à son admiration et à sa gratitude.

Quel rôle pour les maîtres de la jeunesse, et quelle autorité pouvaient conserver sur leurs élèves les malheureux, condamnés, sous peine de révocation, à de telles palinodies!

Et, d'un autre côté, quelle contradiction! Lorsque le parti républicain voulait retrancher de l'éducation populaire l'étude des dogmes religieux, lorsqu'il demandait que l'enseignement fût laïque, lorsqu'il proclamait que l'Evangile et le catéchisme ne devaient être lus que par le prêtre et le père de famille, il prétendait défendre les droits de la liberté de conscience.

Au nom de quelle liberté allait-il enseigner à la jeunesse des dogmes politiques, remplacer dans les écoles la croix de Jésus-Christ par le buste de la République, forcer les instituteurs à lire et les populations à écouter, chaque dimanche, les élucubrations de MM. Barni et Magnier sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'organisation démocratique de l'armée, l'élection des magistrats, le despotisme de Louis XIV et les scandales de la cour de Napoléon III? (1).

§

Les recteurs, consultés sur la façon dont les prescriptions ministérielles avaient été observées, ont déclaré que partout les instituteurs avaient obéi, — leur sort en dépendait ; — que beaucoup de maires avaient résisté, et qu'en général les populations s'étaient montrées fort indifférentes.

Plusieurs préfets firent preuve de zèle. Leur esprit pratique comprit qu'il fallait faire du *Bulletin de la République* un instrument d'élection et des instituteurs les agents des candidatures officielles : « On a faussé l'esprit public pendant vingt ans, écrivait le préfet de la Vienne aux instituteurs de son département : nous n'avons que quelques mois avant les élections pour les redresser. » Aussi menaçait-il de destitution les instituteurs qui n'entreraient pas dans les vues du Gouvernement (2).

Quant au préfet de la Mayenne, qui, le premier, avait imaginé le mécanisme des lectures publiques par les instituteurs (3), fier d'avoir vu son invention si bien accueillie par M. Gambetta, il chercha de nouveaux perfectionnements, et, le 12 novembre, il prit un arrêté ainsi conçu :

« Vu notre arrêté en date du 18 octobre 1870, concernant les fonctions nouvelles imposées par

(1) Par décret du 15 novembre, MM. Barni et Magnier avaient été nommés, l'un, chef de la rédaction du *Bulletin de la République française*, l'autre, attaché à cette rédaction, avec des indemnités mensuelles de 1,000 fr. pour le premier, de 600 fr. pour le second.

Sous l'Empire, les frais de rédaction du *Moniteur des Communes* ne coûtaient que 150 francs par mois.

(2) *Bulletin* du 23 novembre 1870, n° 17.

(3) Dès le 29 octobre, M. Delattre écrivait au ministre de l'intérieur : « En ce qui touche la publicité des actes, circulaires, décrets et décisions du Gouvernement, non-seulement je multiplie les affiches dans les villes et campagnes, mais je charge les instituteurs d'en donner lecture sur la place publique. » (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.)

la République aux instituteurs de notre département, en ce qui touche l'éducation civique;

« Vu la dépêche du ministre de l'intérieur et de la guerre, approuvant la mesure prise par nous et annonçant son intention de la généraliser par toute la France ;

« Vu la circulaire du même ministre, organisant, dans toute l'étendue du territoire français, l'envoi trois fois par semaine du *Bulletin de la République*, et enjoignant aux instituteurs la lecture publique de tous les documents susceptibles de faire connaître et aimer la patrie ;

« Considérant que l'intention du ministre, démocrate et républicain, a été certainement de traiter tous les citoyens français avec un esprit d'égale justice et que l'exposé public des efforts de la patrie est une joie et une force auxquelles ont droit également tous les esprits virils et tous les cœurs vaillants;

« Considérant que les bataillons des corps mobilisés sont composés de citoyens de la même patrie, ayant droit, par conséquent, à la distribution et à la lecture du *Bulletin de la République*,

« Arrête :

« Art. 1er. — Chaque compagnie des corps mobilisés placés sous notre autorité, a droit à un exemplaire du *Bulletin de la République*.

« Art. 2. — Le colonel, les lieutenants-colonels, les chefs de bataillon, les capitaines, devront prendre les mesures nécessaires pour que la lecture publique du *Bulletin* ait lieu dans chaque compagnie, ainsi que le ministre l'ordonne dans toutes les communes de France.

« Art. 3. — Le prix de l'abonnement au *Bulletin* sera payé sur la masse. Si des compagnies se trouvaient dans une situation trop peu aisée pour s'abonner, il en sera donné connaissance au préfet, qui avisera.

« Art. 4. — L'indemnité donnée au lecteur, dans la compagnie, sera de 50 centimes par numéro.

« Art. 5. — Les Bulletins de la compagnie, après lecture publique, seront confiés aux soins du porte-drapeau, chargé de les répandre le mieux qu'il pourra dans les villages traversés par la compagnie.

« Laval, le 12 novembre 1870.

« *Le préfet de la Mayenne,*

« Eugène Delattre. »

§

Tout cela n'intéressait que fort indirectement la défense nationale. M. Gambetta, rendons-lui cette justice, cherchait d'autres engins de guerre que le *Bulletin de la République*.

Le 22 novembre, il décrétait des mesures pour activer la construction des batteries d'artillerie; le 25, il créait onze camps d'instruction pour la garde nationale mobilisée. Malheureusement, le temps manquait; la fermeté, le sang-froid, la méthode, manquaient aussi. « On se démenait dans la confusion, on jetait l'argent de la France dans des marchés dont l'histoire peu édifiante a été faite depuis, et on croyait multiplier les forces nationales par l'improvisation de corps d'armée qu'on poussait en avant, sans se demander s'ils existaient réellement, s'ils pouvaient marcher et combattre. On éprouvait le besoin de s'étourdir et d'étourdir l'opinion par des apparences d'activité foudroyante, par des promesses qu'on ne pouvait tenir » (1).

Le rôle des généraux, sous la direction de MM. Gambetta et de Freycinet, devenait fort difficile. Bourbaki, que M. Testelin avait reçu la mission de surveiller de près (2), écrivait à M. de Freycinet des lettres qui se résumaient ainsi : « Je ferai mon devoir de soldat, mais les moyens me manquent de le faire efficacement. » M. de Freycinet en concluait « que le moral du général Bourbaki n'était pas bon (3), et qu'il fallait absolument lui enlever le commandement de la région du Nord. »

Abreuvé des mêmes dégoûts, le général Fiéreck quittait le commandement de l'armée de l'Ouest, après avoir vainement signalé au ministre les mouvements de l'armée allemande et tout fait pour éviter la défaite de Nogent-le-Rotrou (4).

Le lendemain de cet échec, M. Gambetta se transporta au Mans, passa trois jours entiers à s'enquérir des besoins des soldats, à organiser et à recomposer toutes leurs forces, et partit en leur assurant qu'ils allaient marcher à une revanche. « Les derniers événements, ajoutait-il dans sa proclamation, vous ont été contraires, parce que vous étiez trop disséminés et trop peu nombreux. Je vous laisse ralliés et renforcés. »

M. Gambetta reconnaissait les dangers de la dissémination des troupes. C'était un peu tard pour l'armée de l'Ouest, mais la leçon pouvait profiter à l'armée de la Loire. Il n'en fut rien. Méprisant les avis du général d'Aurelle, qui voulait se retrancher à Orléans, y concentrer le plus possible les troupes dont on disposait, et y attendre l'ennemi, le ministre de la guerre et son délégué se crurent assez forts pour marcher immédiatement sur Paris.

(1) Ch. de Mazade, *la Guerre de France*, t. Ier, p. 344.
(2) Dépêche télégraphique du 9 novembre, *Annales*, t. XXV.
(3) Dépêche du 13 novembre. *Annales*, t. XXVI.
(4) Voir rapport de M. Perrot, n° 1416 F, *Annales*, t. XXII.

M. Gambetta en était arrivé à se croire un homme de guerre. Le 26 novembre, répondant aux questions multipliées et pressantes du Gouvernement de Paris, il écrivait à M. Jules Favre :

« Sur la situation militaire, je vais tout vous redire. Quand je suis arrivé en province, rien n'existait, ni en fusils, ni en cartouches, ni en hommes, ni en officiers, ni en matériel d'artillerie, ni en cavalerie, ainsi que le démontrent les tableaux que j'ai eu soin de faire dresser, en prenant les affaires, le 12 octobre, à cinq heures du soir. En quarante-sept jours, voici ce que j'ai fait : une armée de 150,000 hommes, parfaitement organisée, très-bien équipée, munie d'artillerie et cavalerie comme n'en a jamais eu une armée de l'Empire, sévèrement disciplinée et commandée par des chefs suffisants, et sur le caractère desquels je vais m'expliquer, car je les ai choisis moi-même. »

A la suite de cette exposition un peu fantaisiste, venait une splendide énumération des chefs, des états-majors, des corps d'armée, où le jeune ministre distribuait à chacun sa part de blâme et d'éloge : le bien l'emportait sur le mal, les fautes commises étaient réparées, les chefs inertes et ineptes étaient supprimés... M. Gambetta voyait l'avenir sous les plus brillantes couleurs, et promettait « qu'au 15 janvier nous serions armés jusqu'aux dents et en état d'assurer une foudroyante revanche. »

Pour accomplir et préparer tout cela, M. Gambetta reconnaissait qu'il avait eu besoin de coopérateurs ; il avait fait appel aux ingénieurs et aux savants, et avait eu la bonne fortune de choisir des hommes à la fois novateurs et prudents, qui avaient été merveilleusement accueillis et appréciés par les militaires.

« Il me serait trop long, disait-il, de vous en donner la brillante liste; mais je ne peux cependant passer sous silence le plus éminent d'entre eux, mon délégué au ministère de la guerre, M. Ch. de Freycinet, dont le dévouement et la capacité puissante se sont trouvés à la hauteur de toutes les difficultés pour les résoudre, comme de tous les obstacles pour les vaincre. »

La situation politique était aussi rassurante que la situation militaire : « L'autorité, loin d'être relâchée, comme de perfides rapports l'avaient fait supposer au Gouvernement de Paris, n'avait jamais été plus forte, et le Gouvernement plus respecté, mieux obéi. « Lyon est, depuis la délivrance du général Mazure, accomplie sur une simple dépêche lancée par moi, dans un ordre admirable. Pas l'ombre d'un dissentiment entre les diverses classes de citoyens... Limoges, en d'autres temps si troublé, n'a jamais donné la moindre inquiétude. Toulouse, malgré sa réputation de turbulence, a accepté, sans protestation, la mesure la plus sévère du Gouvernement. Le préfet, qu'on représentait comme le chef d'une ligue hostile, s'est incliné publiquement, avec une docilité toute civique, devant les ordres d'un Gouvernement qui représente la République. Montpellier et Nîmes sont d'une sagesse et d'une activité militaire dignes des plus grands éloges. Marseille, troublé par Cluseret et par un Américain nommé Train, qui a été arrêté après la révocation d'Esquiros, donne, depuis de longues semaines, sous la main ferme et intelligente d'un républicain éclairé, M. Alphonse Gent qui a rétabli l'ordre au péril de sa vie, un exemple dont tout le Midi profite. Ainsi se sont évanouies toutes ces prétendues tentatives de ligues séparatistes qui n'ont jamais eu rien de sérieux... »

M. Gambetta continuait en affirmant qu'il n'était plus question d'élections; que le mouvement à la tête duquel se trouvaient M. Thiers et la coterie des journaux et des candidats de son opinion, était superficiel; qu'il fallait attendre la trouée de l'armée de Paris pour installer une Assemblée nationale digne de la France et de la République. Il persistait, du reste, malgré les raisons que M. Jules Favre lui avait opposées le 3 novembre, dans son avis sur la question des inéligibilités, qu'il jugeait nécessaires pour assurer d'une façon définitive l'établissement de la République et terminer la révolution sans violence : « C'est, disait-il, une question de salut ou de ruine pour nos chères idées. »

Il terminait sa dépêche en rappelant l'attention du Gouvernement de Paris sur les changements nécessaires dans les trois grands services publics des finances, de l'instruction publique et de la diplomatie (1).

§

M. Crémieux joignit son éloquence à celle de M. Gambetta, pour éclairer et rassurer le Gouvernement de Paris :

« Mes chers amis, écrivait-il le 28 novembre, grâce aux soins merveilleux de Gambetta, notre armée de la Loire devient une force importante et qui, je l'espère, élèvera notre drapeau républicain aussi haut que le drapeau impérial est tombé bas. Notre rêve, c'est votre délivrance ; Gambetta revient aujourd'hui d'un voyage de trois jours qui a réchauffé l'ardeur des troupes qu'il organise comme un jeune général... Notre Algérie, que j'ai dotée de son gouvernement civil, marche à merveille après nous avoir donné les plus vives inquiétudes. Nous étions menacés

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

d'une rébellion à l'intérieur, et toujours d'une attaque des Arabes; les dangers sont dissipés.. Tous nos tribunaux, toutes nos cours ont leur parquet républicainement organisé, et aussi sagement que possible. Les procureurs généraux sont, pour la plupart, des hommes remarquables... J'ai fauché six cents juges de paix... »

S'adressant plus particulièrement à M. Jules Simon, il ajoutait : « J'ai peuplé de curés bien des paroisses, orné de vicaires bien des diocèses et soutenu la guerre contre deux évêques. Je n'ai destitué personne dans l'instruction publique : j'ai donné seulement quelques congés et fait quelques apaisements entre préfets et recteurs. Tout cela a besoin d'un fameux coup de balai... » Répondant aux reproches que le Gouvernement de Paris avait adressés à la délégation au sujet de l'emprunt contracté en Angleterre, M. Crémieux continuait : « Cher Picard, vous jugerez mieux l'emprunt en le connaissant mieux. Il a fallu ouvrir de terribles crédits à votre commission d'armement et s'incliner devant les immenses dépenses de la guerre qui, nous l'espérons, sera notre salut. Vos finances ont toujours d'ailleurs été dirigées par un excellent comité. Je n'ai destitué personne, quoique...

« Mes amis, Gambetta et moi, nous travaillons à périr. Mais notre ardeur ne s'éteindra qu'avec nous. Toujours d'accord, sauf sur la question des élections. Il n'en veut pas et j'en veux, Glais-Bizoin et Kératry aussi... » (1).

En recevant les deux dépêches de M. Gambetta et de M. Crémieux, le Gouvernement de Paris dut être content de sa délégation. Il ne fallait cependant pas, dans ces deux documents si optimistes, tout prendre au pied de la lettre.

L'état de l'Algérie, par exemple, n'était pas aussi merveilleux que le disait M. Crémieux, et les ligues séparatistes n'étaient pas aussi évanouies que le disait M. Gambetta. Lyon et Toulouse n'étaient pas irréprochables au point de vue de l'ordre : la docilité civique de M. Duportal était contestable, et plus d'un militaire expérimenté se permettait de penser que la capacité puissante de M. de Freycinet n'était pas au niveau de toutes les difficultés (2).

§

Les ingénieurs et les savants du ministère de la guerre avaient, malgré l'avis du général d'Aurelle, décidé que l'armée de la Loire se porterait en avant, et tracé le plan de l'expédition de Pithiviers, qui aboutit aux combats inutiles et sanglants de Beaune-la-Rolande.

On parlait à Tours du dénûment des troupes et du mécontentement des généraux (1). MM. Crémieux et Glais-Bizoin ne voulurent pas laisser à leur envahissant collègue le privilége de visiter les armées; ils se rendirent au quartier général de Saint-Jean-de-la-Ruelle, sous le prétexte de porter aux soldats les vêtements provenant des dons et des quêtes, faits par les dames de Tours. A leur retour, M. Glais-Bizoin s'empressa d'aller rapporter à M. Gambetta une conversation qu'ils avaient eue avec le général d'Aurelle. Le général s'était plaint de la dissémination des troupes. « Ah! s'écria M. Gambetta, vous avez été mettre une carte dans son jeu; sa défaite, si elle a lieu, retombera sur moi. — Je n'ai rien mis malheureusement, répondit M. Glais-Bizoin, dans son jeu ni dans le vôtre; mais sans aucun doute, si vous ne modifiez pas vos ordres, et si le général est battu, il n'en aura pas moins sa bonne part de blâme, sans diminuer la vôtre. » Quel que fût son déplaisir, continue M. Glais-Bizoin, M. Gambetta sut se contenir; mais à peine étais-je rentré chez moi, vers minuit, que je recevais ce billet signé de lui.

« Il faut que cela finisse. Rendez-vous demain, à neuf heures, chez Crémieux. »

« A neuf heures précises, j'étais à l'archevêché; Gambetta m'y avait devancé; son premier mot fut, en jetant son portefeuille sur la table : « Voilà ma démission de ministre de la guerre; tout le personnel du ministère se retire avec moi. » Et alors eut lieu une scène, ou plutôt une tempête de paroles que la plume ne saurait rendre. Je n'ai que trop l'habitude de prendre, en pareil cas, le ton de mon interlocuteur, et même de l'élever un peu plus haut. Crémieux, avec des larmes dans la voix, se jeta au cou de Gambetta, le suppliant de revenir sur sa décision; il m'exhorta ensuite, avec la même chaleur, à maintenir la concorde entre nous. Comme je tenais pour doublement fatale cette imposition des volontés d'un ministre de la guerre à des généraux devant l'ennemi et la dispersion de notre armée, composée de cinq corps, dont le ministre de la guerre en tenait trois au bout du fil télégraphique, exclusivement à ses ordres, à savoir : les 17e, 18e et 20e, et tellement écartés du centre, qu'ils sont restés l'arme au bras pendant la bataille, je fus inébranlable. Alors Crémieux déclara qu'il allait recueillir les voix. « Il faudra bien, dit-il, que vous vous soumettiez à la décision de la majorité. » Son vote, joint au double

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(2) Voir les rapports de MM. de la Sicotière, de Sugny, de Rességuier, Delsol, n°s 1416 N, K et K *bis*, M et L., *Annales*, t. XX.

(1) *Première armée de la Loire*, général d'Aurelle, p. 271, 272 et 273.

vote de Gambetta, ayant fait la majorité, je dus m'incliner (1). »

C'est ainsi que fut préparée la ruine de l'armée de la Loire. Les nouvelles de Paris précipitèrent le dénoûment.

§

Le 1er décembre, le *Moniteur* annonça en ces termes les combats livrés sous les murs de la capitale.

Proclamation du ministre de l'intérieur.

« La délégation du Gouvernement a reçu, jeudi 1er décembre, la nouvelle d'une victoire remportée sous les murs de Paris, pendant les journées des 28, 29 et 30 novembre. Cette nouvelle avait été apportée à Tours par le ballon *le Jules-Favre* descendu près de Belle-Isle-en-Mer.

« A quatre heures, M. Gambetta, membre du Gouvernement, ministre de la guerre et de l'intérieur, a paru au grand balcon de la préfecture, et là, en présence d'une foule considérable qui l'a acclamé avec enthousiasme, il a confirmé cette grande et heureuse nouvelle, dans l'éloquent et magnifique discours qu'on va lire :

« Chers concitoyens,

« Après soixante-douze jours d'un siége sans exemple dans l'histoire, tout entiers consacrés à préparer, à organiser les forces de la délivrance, Paris vient de jeter hors de ses murs, pour rompre le cercle de fer qui l'étreint, une nombreuse et vaillante armée. Préparée avec prudence par des chefs consommés que rien n'a pu ni ébranler ni émouvoir dans cette laborieuse organisation de la victoire, cette armée a su attendre l'heure propice, et l'heure est venue!

« Excités, encouragés par les fortifiantes nouvelles venues d'Orléans, les chefs du Gouvernement avaient résolu d'agir; et tous d'accord, nous attendions depuis quelques jours avec une sainte anxiété le résultat de nos efforts combinés.

« C'est le 29 novembre au matin que Paris s'est ébranlé. Une proclamation du général Trochu a appris à la capitale cette résolution suprême, et, avant de marcher au combat, il a rejeté « la responsabilité du sang qui allait couler sur la tête de ce ministre et de ce roi dont la criminelle ambition foule aux pieds la justice et la civilisation moderne. »

« L'armée de sortie est commandée par le général Ducrot, qui, avant de partir, a fait, à la manière antique, le serment solennel devant la ville assiégée et devant la France anxieuse, de ne rentrer que « mort ou victorieux. » Je vous donne dans leur laconisme les nouvelles apportées par le ballon *le Jules-Favre*, — un nom de bon augure et cher à la France, — tombé ce matin à Belle-Isle-en-Mer.

« Le 29 au matin, la sortie dirigée contre la ligne d'investissement a commencé sur la droite, par Choisy, l'Hay et Chevilly. Dans la nuit du 29 au 30, la bataille a persisté sur ces divers points. Le général Ducrot, sur sa gauche, passe la Marne le 29 au matin; il occupe successivement Mesly et Montmesly. Il prononce son mouvement sur sa gauche, passe la Marne et, adossé à la Marne, se met en bataille de Champigny à Bry. L'armée passe alors la Marne sur huit points. Elle couche sur ses positions, après avoir pris à l'ennemi deux pièces de canon. »

« L'affaire a été rapportée à Paris par le général Trochu. Ce rapport, où l'on fait l'éloge de tous, ne passe sous silence que la grande part du général Trochu à l'action; ainsi faisait Turenne. Il est constant qu'il a rétabli le combat sur plusieurs points en entraînant l'infanterie par sa présence. Durant cette bataille, le périmètre de Paris était couvert par un feu formidable, l'artillerie fouillant toutes les positions de la ligne d'investissement. L'attaque de nos troupes a été soutenue pendant toute l'action par des canonnières lancées sur la Marne et sur la Seine. Le chemin de fer circulaire de M. Dorian, dont on ne saurait trop célébrer le génie militaire, a coopéré à l'action à l'aide de wagons blindés faisant feu sur l'ennemi. Cette même journée du 30, dans l'après-midi, a donné lieu à une pointe vigoureuse de l'amiral La Roncière, toujours dans la direction de l'Hay et Chevilly.

« Il s'est avancé sur Longjumeau et a enlevé les positions d'Epinay, au delà de Longjumeau, positions retranchées des Prussiens, qui nous ont laissé de nombreux prisonniers et encore deux canons.

« A l'heure où nous lisons la dépêche de Paris, une action générale doit être engagée sur toute la ligne. L'attaque du sud du 1er décembre doit être dirigée par le général Vinoy.

« D'aussi considérables résultats n'ont pu être achetés que par de glorieuses pertes : deux mille blessés. Le général Renault commandant le 2e corps, et le général La Charrière ont été blessés.

« Le général Ducrot s'est couvert de gloire et a mérité la reconnaissance de la nation.

« Les pertes prussiennes sont très considérables.

« Tous ces renseignements sont officiels, car ils sont adressés par le chef d'état-major général, le général Schmitz.

« Chers concitoyens,

« Le génie de la France, un moment voilé, réapparait.

(1) *Dictature de cinq mois*, par Glais-Bizoin.

« Grâce aux efforts du pays tout entier, la victoire nous revient, et, comme pour nous faire oublier la longue série de nos infortunes, elle nous favorise sur presque tous les points. En effet, notre armée de la Loire a déconcerté, depuis trois semaines, tous les plans des Prussiens et repoussé toutes leurs attaques. Leur tactique a été impuissante sur la solidité de nos troupes, à l'aile droite comme à l'aile gauche.

« Etrepagny a été enlevé aux Prussiens, et Amiens évacué à la suite de la bataille de Paris.

« Nos troupes d'Orléans sont vigoureusement lancées en avant. Nos deux grandes armées marchent à la rencontre l'une de l'autre. Dans leurs rangs, chaque officier, chaque soldat sait qu'il tient dans ses mains le sort même de la patrie; cela seul les rend invincibles. Qui donc douterait désormais de l'issue finale de cette lutte gigantesque?

« Les Prussiens peuvent mesurer aujourd'hui la différence qui existe entre un despote qui se bat pour satisfaire ses caprices et un peuple armé qui ne veut pas périr. Ce sera l'éternel honneur de la République d'avoir rendu à la France le sentiment d'elle-même; et, l'ayant trouvée abaissée, désarmée, trahie, occupée par l'étranger, de lui avoir ramené l'honneur, la discipline, les armes, la victoire.

« L'envahisseur est maintenant sur la route où l'attend le feu de nos populations soulevées.

« Voilà, citoyens, ce que peut une grande nation qui veut garder intacte la gloire de son passé, qui ne verse son sang et celui de l'ennemi que pour le triomphe du droit et de la justice dans le monde. La France et l'univers n'oublieront jamais que c'est Paris qui, le premier, a donné cet exemple, enseigné cette politique, et fondé ainsi sa suprématie morale en restant fidèle à l'héroïque esprit de la Révolution.

« Vive Paris! vive la France! vive la République une et indivisible!

« LÉON GAMBETTA. »

I

La fougueuse imagination de M. Gambetta l'emportait bien loin. Sa proclamation eût été aussi patriotique et moins dangereuse si, avant de l'improviser, il avait pris soin de regarder la carte de France et de consulter les documents qu'il devait avoir au ministère de la guerre; il n'aurait pas confondu Epinay-sur-Seine avec Epinay-sur-Orge, et aurait compris que l'amiral La Roncière, qui commandait à Saint-Denis, ne pouvait, quelque vigoureuse qu'eût été sa pointe, avoir dépassé Longjumeau.

Cette erreur passa d'abord inaperçue : la France fut électrisée. L'armée de la Loire marcha en avant, espérant rencontrer l'armée de Paris. Mais à la joie universelle du 2 décembre, succéda, le lendemain, une cruelle anxiété.

La dépêche du 30 novembre restait sans suite et l'on commençait à comprendre que la sortie de Paris n'avait pas réussi. L'armée de la Loire, après une lutte de quatre jours, refoulée de tous côtés, était forcée d'évacuer Orléans.

Et alors, M. Gambetta, pour écarter de sa tête une responsabilité dont le poids l'écrasait, essaya de persuader au pays que le général d'Aurelle avait fait tout le mal : « Qu'il lui restait une armée de plus de 200,000 hommes, pourvus de plus de 500 bouches à feu, retranchés dans un camp fortifié avec des pièces de marine à longue portée; ... que dans ces conditions exceptionnellement favorables, la résistance était permise, et que les devoirs militaires les plus simples ordonnaient de le tenter... »

Le général d'Aurelle fut relevé de son commandement; une commission d'enquête fut même instituée pour le juger. Cette commission se composait du maréchal Baraguay-d'Hilliers, du général Barral et de M. Ricard, avocat à Niort, préfet des Deux-Sèvres. Elle ne s'est pas réunie. Son verdict n'eût rien appris à l'histoire; dès le premier jour, la lumière s'est faite, évidente pour tout le monde, sur ces douloureux événements. Voici quelques lignes empruntées à un écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*, que nous avons déjà cité :

« Qui est responsable des désastres de cette campagne d'Orléans, de cette armée de la Loire? Sans doute, il y a toujours un premier coupable, celui qui a conduit la France à cette situation, où, après deux mois de guerre, elle pouvait à peine retrouver une armée. Il y a d'autres responsables, ce sont ceux qui ont tout compromis, non pas, par absence de patriotisme et de bonne volonté, si l'on veut, mais par présomption, par incapacité et par ignorance. Il y a un autre responsable enfin, c'est cette tourbe de démagogues dont M. de Freycinet ne s'occupait pas, j'en conviens, que M. Gambetta aurait craint de blesser, et qui, au moment où la patrie sombrait, passaient leur temps à faire des manifestations loin de l'ennemi, pour réclamer la révocation de tous les généraux, la subordination de l'élément militaire à l'élément civil; c'est cette bande de faméliques agitateurs qui, s'il y a une justice au monde, doivent rester à jamais honnis devant la conscience nationale, pour avoir cherché le triomphe de leurs convoitises, de leurs vanités, de leurs intérêts, même de leurs idées, s'ils en ont, lorsque la France, notre mère à tous, était dans le deuil, en proie à l'invasion étrangère » (1).

(1) *La Guerre de France*, p. 398.

Quant à nos malheureux généraux, qu'on laissait insulter par la canaille et emprisonner par les préfets, auxquels il fallait bien recourir cependant, quand l'armée civique ne produisait que des Crévisier et des Lissagaray; qu'on suspectait, qu'on espionnait, auxquels on imposait des plans impossibles et des opérations insensées, et qu'on déclarait traîtres et incapables le lendemain des désastres auxquels on les avait traînés, ils dévoraient ces humiliations et affrontaient ces calomnies, parce qu'avant tout, et à tout prix, dans la crise suprême où se jouait le sort de la France, ils voulaient rester sous le drapeau et marcher au canon.

Qu'on ne leur reproche pas d'avoir accepté la direction militaire de l'avocat Gambetta et de l'ingénieur Freycinet. Hélas! leur faiblesse a été la faiblesse de la nation tout entière. Citoyens et soldats, nous persistions à nous incliner, respectueux et obéissants, devant un gouvernement d'aventure dont chaque jour accentuait l'incapacité. Nous craignions la guerre civile devant l'ennemi. Que cela soit notre excuse à tous!

CHAPITRE IV

M. Gambetta à Bordeaux (du 8 décembre au janvier).

PREMIÈRE PARTIE

État de l'opinion publique à Bordeaux. — Arrivée du Gouvernement. — Visite de M. Glais-Bizoin au camp de Conlie. — Activité de M. Crémieux. — M. Ranc. — Démission du général de Loverdo. — Conseil d'enquête sur la capitulation de Metz. — Le parti radical demande la révocation de tous les fonctionnaires. — M. Gambetta va de Bourges à Lyon. — Assassinat du commandant Arnaud. — Le drapeau rouge. — Prétentions militaires des préfets. — M. Engelhard et M. de Freycinet. — Ordres contradictoires. — Confusion d'attributions. — Préoccupations politiques. — Rigueurs contre les réactionnaires. — Faiblesses pour les radicaux. — Décret d'amnistie en faveur de Klingler. — Indemnité donnée à M. Esquiros. — Administration de M. Gent. — Circulaire de M. Laurier sur les fausses nouvelles. — Plaintes contre les conseils de révision. — Exemption des maires. — Réclamations contre les immunités du clergé. — Les camps d'instruction. — M. Blache. — Expulsion du prince de Joinville.

La présomptueuse impéritie du ministre de la guerre et de son délégué nous avait enlevé tous les fruits du succès de Coulmiers, désorganisé et démoralisé l'armée de la Loire, ramené les Prussiens à Orléans, d'où ils marchaient sur Blois et menaçaient Tours. La question du changement de résidence, qui s'était déjà posée dans les conseils de la délégation, lors de la première entrée des Prussiens à Orléans, fut de nouveau et plus sérieusement discutée. Comme le 11 octobre, les avis furent partagés : M. l'amiral Fourichon proposa Périgueux ou Poitiers ; M. Gambetta préférait Clermont; M. Crémieux fit accepter Bordeaux.

Le choix n'était pas mauvais. Loin du théâtre de la guerre, confortablement installé, le Gouvernement pourrait facilement, soit par les voies ferrées, soit par la mer, se mettre en communication, non-seulement avec le reste de la France, mais aussi avec l'Angleterre et l'Amérique, d'où nous arrivaient les armes, les munitions et les nouvelles de l'extérieur. Quant aux émotions et aux agitations populaires qu'il fallait prévoir dans une ville de 200,000 âmes, en proie depuis trois mois aux journaux et aux clubs, nos dictateurs étaient trop Parisiens pour s'en effrayer, et dans la comparaison qu'ils faisaient entre l'esprit de Tours et celui de Bordeaux, leurs préférences étaient pour la cité girondine.

Pourtant, il y avait un danger. En 1815, Bordeaux s'était, suivant l'expression de M. Glais-Bizoin, panachée de blanc pour recevoir la duchesse d'Angoulême.

En 1848, elle avait fièrement jeté à la porte les commissaires que M. Ledru-Rollin lui envoyait pour la révolutionner.

Ces temps étaient bien loin. En 1870, la population bordelaise, ou, pour parler plus justement, cette partie de la population qui se remue et se fait voir, était acquise à la révolution et se préparait à en appliquer les théories. Aussitôt que l'arrivée du Gouvernement fut connue, les clubs annoncèrent hautement qu'ils allaient s'en faire les conseillers : « Nous lui dirons ce qu'il faut qu'il fasse et ce qu'il n'a pas fait : nous lui dirons : La France n'a pas vaincu, parce que vous avez manqué d'énergie. Le 4 septembre, vous deviez chasser tous ces valets de l'empire, tous les fonctionnaires, tous les chefs d'administration qui avaient servi Bonaparte, qui conspirent encore et que vous avez conservés... Bordeaux est la capitale de la France; nous sommes maintenant en état de préparer des manifestations calmes et de porter nos vœux à la préfecture... »

L'autre partie de la population, la plus nombreuse, la plus sage, celle qui ne parle pas et dont on ne parle pas, allait, suivant son habitude, à Bordeaux et ailleurs, laisser faire l'arbitraire, laisser passer les manifestations, protestant quelquefois, ne résistant jamais. Dans cette résignation des honnêtes gens, qui ne s'était pas démentie depuis le 4 septembre, il y avait sans doute beaucoup de patriotisme; il y avait aussi beaucoup de faiblesse, de lassitude,

de découragement, de crainte : il ne restait plus ni confiance ni espoir.

Au commencement, quand nous avions vu arriver à Tours, M. Crémieux d'abord, puis M. Glais-Bizoin, nous avions espéré qu'ils allaient déposer le pouvoir entre les mains des mandataires de la nation : ils l'avaient promis. Cette première illusion avait été vite dissipée. La venue de M. Gambetta en avait fait naître d'autres. Jeune, éloquent, populaire, affirmant son énergie, promettant le succès, il apparaissait, précédé d'une renommée et entouré d'un prestige qui manquaient complétement à ses vieux collègues. Allions-nous trouver en lui un homme de génie, un héros, un sauveur? On comptait au moins qu'il maintiendrait l'ordre, réprimerait les envahissements de la démagogie, ferait appel à tous les bons citoyens pour la défense du pays, choisirait des préfets sages, des généraux expérimentés, et ne jetterait pas la politique au travers de la stratégie et de l'administration.

A ces beaux rêves la réalité avait brutalement répondu, et, à l'époque où nous sommes arrivés dans le douloureux récit de nos malheurs, tant de fautes avaient accumulé tant de désastres que les esprits les plus crédules ne croyaient plus et que les cœurs les plus sympathiques se prenaient à détester les avocats qui, après avoir usurpé le pouvoir avec tant de présomption, l'exerçaient avec tant d'incapacité. En même temps, par une réaction logique et fatale, à mesure que ces hommes sentaient le pays se retirer d'eux, ils voulaient s'imposer au pays; joueurs malheureux et malhabiles, ils s'obstinaient au jeu; les revers, dont l'opinion publique leur imputait la responsabilité, les irritaient contre l'opinion publique. Ne réussissant pas à être des hommes d'Etat, ils restaient des hommes de parti; impuissants à sauver la France, ils faisaient la République, et, pour se venger des victoires des Prussiens, ils persécutaient ceux qu'ils appelaient les Prussiens de l'intérieur.

Ils ne devaient pas s'arrêter dans cette voie, et leur dictature à Bordeaux, qu'il nous reste à raconter, ne va plus nous présenter qu'une série d'inepties et de violences rarement interrompues par quelques actes de courage et de bon sens.

§

Le 9 décembre, M. Gambetta annonça aux préfets la translation du Gouvernement à Bordeaux.

« Ne soyez pas inquiets, leur dit-il; cette translation a uniquement pour but d'assurer la parfaite liberté des mouvements stratégiques des deux armées composées avec l'armée de la Loire. La situation militaire, malgré l'évacuation d'Orléans, est bonne, et le général Chanzy depuis deux jours, lutte avec succès contre Frédéric-Charles et le refoule. Nos ennemis jugent eux-mêmes leur situation critique. J'en ai la preuve. »

M. Gambetta eût probablement été fort embarrassé pour montrer la preuve qu'il disait avoir. Quoi qu'il en soit, il crut avoir rassuré le pays, et, espérant que sa présence produirait le même effet sur l'armée, il se rendit, de sa personne, au quartier général de Josnes, puis à Bourges.

Un train spécial avait été mis, par la compagnie d'Orléans, à la disposition des autres membres du Gouvernement. M. Crémieux et sa famille y prirent place; mais M. Glais-Bizoin, après avoir conduit son collègue jusqu'à la gare, se donna le plaisir de le mettre en voiture et de le laisser partir seul (1).

Grande fut la surprise de M. Crémieux, en arrivant à Bordeaux, de ne trouver, pour délibérer avec lui, que l'amiral Fourichon. Ce n'est pas que la présence de M. Glais-Bizoin fût chose essentielle. Nous avons vu quel rôle effacé il jouait dans le Gouvernement. Ses collègues aimaient à le laisser à l'écart; de son côté, il faisait bien des choses que ses collègues ne savaient pas (2). Cette fois, il était allé visiter le camp de Conlie en compagnie de M. de Kératry, et s'y faisait saluer princièrement par vingt et un coups de canon.

L'histoire du camp de Conlie a été racontée : lorsqu'au mois d'octobre, M. de Kératry avait proposé au Gouvernement de la défense nationale de lever une armée en Bretagne, cette offre patriotique avait été patriotiquement acceptée; mais la défiance vint bientôt. Dans sa proclamation aux Bretons, M. de Kératry n'avait parlé que de Dieu et de la patrie. Pour les républicains du ministère de la guerre, ce n'était pas assez. Dès lors, l'œuvre de M. de Kératry fut entravée de toutes façons. On négligea, puis on refusa de lui fournir des armes, et on l'amena, de guerre lasse, à donner sa démission. Puis on laissa l'armée de Bretagne, suspecte de chouannerie, se désorganiser peu à peu.

Dans ces circonstances, la visite de M. Glais-Bizoin ne pouvait être qu'une manifestation stérile : elle fut cependant un sujet de préoccupations et d'inquiétudes pour les autres membres du Gouvernement.

M. Ranc, resté à Tours, la signala tout d'abord à M. Gambetta et à M. Crémieux.

« Glais-Bizoin, écrivait-il à ce dernier, est parti pour le Mans avec Kératry. Il serait urgent de lui envoyer ordre de se rendre à Bordeaux sans retard. »

(1) *Dictature de cinq mois*, p. 131.
(2) Dépos. de M. Crémieux, *Annales*, t. XXIII.

« — Cher monsieur Ranc, répondit le ministre de la justice, voici la copie de l'ordre télégraphique que je viens d'envoyer au Mans :

« Président de la délégation à M. Glais-Bizoin, membre du Gouvernement, au Mans.

« Ordre formel est donné par le président de la délégation à M. Glais-Bizoin de se rendre immédiatement à Bordeaux, où sa présence est absolument requise. »

M. Glais-Bizoin, content d'avoir fait acte d'indépendance, ne prolongea pas sa désertion, et M. Crémieux fut tout fier d'annoncer à M. Gambetta le retour du transfuge à Bordeaux.

Tout souriait ce jour-là à M. Crémieux : « il avait eu une belle fête républicaine, » il avait passé en revue, aux cris mille fois répétés de vive la République ! trois bataillons parfaitement équipés de la garde nationale mobilisée. En leur remettant le drapeau qui leur était donné par la ville, il les avait harangués. Il avait ensuite passé devant le front des troupes, qui l'avaient parfaitement accueilli; puis avait eu lieu le défilé, toujours aux mêmes cris de vive la République ! En rentrant, il avait reçu la visite du conseil municipal, qui avait été fort bien... »

Après le conseil municipal, vinrent les magistrats en habit de ville. Ainsi l'avait voulu la simplicité républicaine du garde des sceaux, qui ne manquait pas d'annoncer au Gouvernement de Paris cette importante réforme du cérémonial (1).

§

L'activité de M. Crémieux avait besoin d'autres aliments : en l'absence de M. Gambetta, il aurait été bien heureux de tenir le double portefeuille de l'intérieur et de la guerre; il est certain qu'il n'avait ni moins de droits ni moins d'aptitude que le titulaire; mais M. de Freycinet ne l'entendait pas ainsi : le 10 décembre, il télégraphiait à M. Gambetta : « M. Crémieux dit être ministre de l'intérieur et de la guerre en votre absence. S'il est effectivement chargé de votre intérim, veuillez me donner vos instructions pour que je sache dans quelle mesure je dois lui communiquer les dépêches et en référer à sa décision. »

La série des dépêches télégraphiques échangées entre M. Gambetta et ses agents prouve que M. Crémieux fut tenu en dehors des opérations militaires; il aurait au moins désiré quelques confidences : « Envoyez tous les jours une petite dépêche vous-même à rémieux, écrivait M. Steenackers à M. Gambetta, le 18 décembre ; il y sera sensible, et d'ailleurs il vous aime beaucoup. Faites-le, c'est utile » (1).

Plus tard, le 19 janvier, M. Steenackers écrivait encore à M. Gambetta : « M. Crémieux se plaint de ne pas recevoir, vous absent, communication rigoureuse de toutes les dépêches de guerre. Je veille à ce qu'il soit donné satisfaction à cette légitime susceptibilité dans la mesure du possible. Toutefois, laissez-moi vous dire que ce qui serait à la fois flatteur pour lui et de bonne politique, serait de lui adresser vous-même, chaque jour, une petite dépêche, qui le mît, autant que faire se pourrait, au courant de la situation militaire » (1).

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

Quant à M. Gambetta lui-même, qui voulait avoir l'air de tout diriger, il avait quelquefois le bon sens de suivre l'avis des généraux; mais cette sagesse était rare; le plus souvent il contresignait les plans de campagne élaborés par M. de Freycinet, et, dédaignant toujours de consulter la carte de France, il confondait Bar-sur-Seine avec Bar-le-Duc, comme il avait confondu, un mois auparavant, Epinay-sur-Orge avec Epinay-sur-Seine (2).

Il n'en était pas moins convaincu de l'excellent effet que sa présence produisait sur nos armées : le 16 décembre, il télégraphiait à son ami Steenackers : « Les choses se réparent ici à vue d'œil, et d'ici à quelques jours vous entendrez parler de nous. Cigares exquis... Soyez toujours gais et de bonne composition. »

Malheureusement, cette confiance ne se communiquait pas, le pays n'était pas gai. Personne ne s'était trompé sur le désastre d'Orléans et sur la fuite du Gouvernement. Le découragement était partout : l'incapacité de nos dictateurs éclatait à tous les yeux ; leurs tendances révolutionnaires et persécutrices s'accusaient de plus en plus. Ils faisaient la chasse aux réactionnaires, c'était plus facile que la guerre aux Prussiens.

Dès les premiers jours de leur arrivée à Bordeaux, MM. Steenackers et Allain-Targé signalaient à M. Gambetta les intrigues et les menées des adversaires de la République et réclamaient sinon sa présence, au moins celle de M. Ranc, pour surveiller tout le petit monde de la réaction, mieux que ne le faisaient MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, dont les jeunes gens de la délégation se moquaient agréablement en les appelant les Parques (3).

M. Crémieux déployait cependant, contre la magistrature de l'empire, une activité qui aurait dû lui assurer la confiance de ses collègues. Le 28 novembre, il avait déjà « organisé républicainement tous les parquets et fauché six cents juges de paix » ; le 13 décembre, il se vantait,

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Ch. de Mazade, la *Guerre de France*, t. Ier, p. 443.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

dans une dépêche au Gouvernement de Paris, d'avoir eu une conversation terrible avec le premier président de la cour de Bordeaux, « un de ces indignes magistrats qui avaient sali la justice dans les commissions mixtes, en frappant avec une lâche fureur nos malheureux républicains. »

« Vous me dites, mon cher Jules Favre, ajoutait-il, que pour flétrir cette indigne époque, il faut attendre d'avoir chassé les Prussiens : c'est que vous êtes dans Paris, où vous n'entendez que cette grande et belle exclamation : « Défendons la patrie! » Chez vous, mes amis, et c'est là une de vos gloires, les passions s'arrêtent devant l'immensité du triomphe à conquérir; mais au sein des populations avec lesquelles se passe notre vie, si tristement agitée, il s'élève de toutes parts des cris d'indignation contre la masse d'ennemis que nous laissons debout, et en tête desquels on place ces hommes indignes, qui ont été sans pitié et qui, après l'odieuse persécution, ont vécu pendant vingt années maîtres et dominateurs suprêmes de cette France, que tous ensemble ont conduite à l'abîme » (1).

§

M. Ranc arriva le 18 décembre à Bordeaux; un train spécial et rapide avait été mis à sa disposition. On ne pouvait faire moins pour le directeur de la sûreté générale.

M. Laurier arrivait de son côté, et, pour compléter l'installation du Gouvernement, son journal officieux, *le Siècle*, était transporté, personnel et matériel, de Poitiers à Bordeaux, grâce aux bons offices du préfet de la Vienne, sollicités par M. Steenackers.

Le *Siècle* était attendu avec impatience pour diriger l'esprit public à Bordeaux, bien que cet esprit public, au dire de M. Ranc, fût déjà cent fois meilleur qu'à Tours. Malgré la pénurie de nos finances, on fit au *Siècle* une avance de 20,000 francs.

Un des premiers actes de M. Ranc fut une dénonciation contre M. de Loverdo.

« Nos amis, ici, écrivait-il à Gambetta, sont raisonnables et pratiques; il faut donc leur accorder ce qui est légitime. Or, il ne faut pas se dissimuler qu'une véritable clameur s'élève contre Loverdo : le danger est que le mouvement pourrait aller jusqu'à Freycinet et nous gêner considérablement (2); il faut donc supprimer Loverdo.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(2) M. Gambetta lui-même, qui appelait M. de Loverdo son « répertoire, » avait souvent mis à profit sa connaissance des hommes et des choses de la guerr[illegible], *Dictature de cinq mois*, p. 88.

M. de Freycinet appréciait l'utilité des services de M. de Loverdo et n'avait pas de reproches à lui adresser. Mais puisque les clubs le signalaient comme un réactionnaire, il fallait le sacrifier.

« Je vais chercher, puisque vous le désirez, écrivait M. de Freycinet à M. Gambetta, je vais chercher un successeur à Loverdo. Vous seriez bien bon, pour me mettre à l'aise vis-à-vis de lui, de m'adresser une dépêche, à lui destinée, dans laquelle vous indiqueriez en quelques traits philosophiques, comme vous avez fait pour l'intendant Audemard, les motifs qui nécessitent ce changement. En outre, je vous demanderai de m'autoriser à le nommer à son nouveau poste comme général de division à commission provisoire; ce dédommagement me semblerait juste, car, au total, il m'a fait un bon service, et il acceptait nettement ma direction » (1).

M. de Loverdo, convaincu par la philosophie de M. Gambetta, eut, dit M. de Freycinet, une attitude très-convenable et très-déférente; donc, le *Moniteur* du 25 décembre annonça que M. le général Loverdo donnait, pour raison de santé, sa démission des fonctions qu'il occupait au ministère de la guerre comme directeur de l'infanterie et de la cavalerie.

Malheureusement, sur la même page du journal, on lisait cette autre note :

« Le conseil d'enquête relatif aux capitulations de Strasbourg et de Metz est définitivement constitué. Il se compose de MM. le maréchal Baraguey-d'Hilliers, président, et les généraux de division Foltz, Grosben, de Martimprey et Pourcet, membres; le ministre de l'intérieur a décidé que M. Agullon, chargé du bureau de la justice militaire au ministère de la guerre, remplirait près ce conseil d'enquête les fonctions de secrétaire sans voix délibérative.

C'était l'adieu de M. de Loverdo, qui, avant de quitter le ministère, avait voulu assurer l'exécution d'une décision prise, le 3 novembre, par M. Gambetta, qui ne s'en souvenait plus ou ne s'en souciait plus.

M. Ranc eut connaissance de cette note et écrivit immédiatement à M. Gambetta : « On nous a constitué pour juger Bazaine un conseil d'enquête présidé par Baraguey-d'Hilliers, et dont font partie les généraux Foltz et Martimprey. Effet détestable. Personne, à ma connaissance, n'a été consulté ici sur ces choses. Remarquez que la constitution de ce conseil d'enquête remet en question la trahison de Bazaine. »

En recevant cette dépêche, M. Gambetta entra en fureur.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.



« Qui donc, écrivit-il à M. de Freycinet, qui donc a formé un conseil d'enquête pour juger Bazaine? L'enquête est faite; personne ne m'a consulté. Je m'oppose formellement, et je vous prie d'arrêter les choses. Réponse immédiate. »

Une demi-heure après, il reprenait la plume : « Je viens, écrivait-il, de vous passer une dépêche au sujet d'un prétendu conseil d'enquête pour juger Bazaine. Vraiment, je ne saurais rien comprendre à de telles façons d'agir. Comment peut-on faire de telles choses sans m'avertir, sans me consulter? Comment avez-vous pu laisser passer ces choses, cette proposition, sans m'en rien dire? Je vous prie de vous y opposer de la manière la plus énergique. Personne ne réclame cette enquête, qui est inutile, qui remet tout en question, là où l'opinion générale est faite. Il faut désavouer le conseil. »

Pour calmer le fougueux ministre qui n'aimait pas les enquêtes, MM. Laurier et de Freycinet s'empressèrent de rédiger une contre-note qui, avec l'assentiment du conseil, fut insérée dans le *Moniteur* du 29 décembre; elle était ainsi conçue : « C'est par erreur qu'il a été inséré au *Moniteur*, en date du dimanche 25 décembre, une note relative à une commission d'enquête sur la capitulation de Metz : cette note est nulle et non avenue. »

En même temps on tâcha d'expliquer à M. Gambetta les origines de l'affaire, la décision qu'il avait prise lui-même, et le rapport du 3 novembre, au bas duquel était sa signature. « Loverdo en a menti! » répondit-il par le télégraphe. Le conseil d'enquête ne fut pas convoqué, et M. de Loverdo ne fut pas nommé général de division (1).

§

La chute de M. de Loverdo fut un succès pour les clubs et les journaux démagogiques, qui poursuivaient à outrance la révocation de tous les fonctionnaires ayant servi sous l'Empire. A l'heure où nous sommes arrivés, les préfets et les procureurs généraux marqués de cette tache originelle avaient presque complétement disparu; bien que les généraux fussent plus difficiles à remplacer, on en avait écarté un grand nombre. Mais on n'avait pas encore touché aux fonctionnaires qui appartenaient aux ministères des finances, de l'instruction publique, du commerce, des travaux publics et des affaires étrangères.

Ces ministères n'étaient représentés, à Bordeaux, que par des délégués à qui les ministres restés à Paris avaient interdit tout changement dans le personnel. Forts de cette interdiction, MM. Silvy, de Chaudordy, de Roussy, Desmoutiers de Fredilly, à chaque proposition de révocation, répondaient invariablement : « Les ministres qui sont restés à Paris nous ont lié les mains. » Gênés par cette interdiction, qui ne leur permettait pas de satisfaire les rancunes et les appétits de leurs amis, MM. Crémieux et Gambetta s'en plaignirent souvent à leurs collègues de Paris. M. Gambetta leur écrivait, le 20 décembre : « Il faudrait tailler dans le vif, balayer impitoyablement toutes les créatures de la monarchie déchue qui sont restés à leur poste, et qui conspirent ouvertement contre la République et le salut de la France. Je vous ai dix fois demandé, au nom des intérêts sacrés dont nous avons charge amère, la révocation dans les finances, dans l'instruction publique, dans les assemblées locales, de tous ceux qui sèment au milieu d'eux la peur contre le Gouvernement de la République, la lâcheté devant l'étranger, et qui contestent, sans se cacher, les titres de votre Gouvernement..... Autorisez-moi à purifier les personnels administratifs avec tous mes collègues et ce sera l'affaire de quelques jours..... » (1).

Heureusement l'autorisation dix fois demandée n'arriva pas.

§

Après neuf jours passés à Bourges, M. Gambetta se rendit à Lyon pour inspecter le corps d'armée du général Bressoles, donner une impulsion vigoureuse à ses mouvements, calmer l'émotion qu'avaient causée les derniers événements de Beaune, et régler promptement la situation au point de vue militaire comme au point de vue politique (1).

Il arriva le 21 décembre, le lendemain du jour où le commandant Arnaud avait été assassiné. Les détails de cet horrible attentat ont été donnés ailleurs (2). La première idée de M. Challemel-Lacour avait été d'en chercher les auteurs parmi les ennemis de la République. Voici en quels termes il l'annonçait au Gouvernement de Bordeaux,

« Un épouvantable forfait a été commis aujourd'hui à Lyon. Un des chefs de bataillon de la garde nationale de la Croix-Rousse, républicain irréprochable, a été saisi et fusillé, à midi et demi, par une bande de misérables agitateurs, probablement stipendiés par les ennemis de la République et de la France. L'exécution a eu lieu, après un simulacre de jugement qui ajoute à l'odieux du crime. Ce commandant a été pris au moment où il cherchait à pénétrer dans une salle où les agitateurs tenaient un autre commandant du même quartier prisonnier et voulaient le forcer à se pla-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Rapport de M. de Sugny, n° 1416 K 2, *Annales*, t. XX.

cer à la tête d'une manifestation provoquée sous prétexte de demander compte de la catastrophe arrivée à Nuits. Lyon est consterné et indigné, mais tranquille. L'ordre ne sera pas troublé. Vive la République » (1).

Le Gouvernement de Bordeaux publia la dépêche telle qu'il l'avait reçue, et la phrase sur les ennemis de la République ne passa pas inaperçue : « Votre dépêche, écrivait le préfet à M. Gambetta, et le mot : stipendiés des ennemis de la République, ont produit leur effet et créé une certaine agitation inquiète dans le petit monde réactionnaire » (1).

L'agitation avait été vive, en effet, et l'on s'aperçut bien vite qu'elle n'était favorable ni au Gouvernement, ni aux chefs de l'administration lyonnaise, auxquels on reprochait justement de laisser cette grande ville en proie à l'anarchie.

M. Challemel-Lacour s'empressa de rectifier ses premières appréciations : « Il est avéré aujourd'hui pour tout le monde, écrivait-il, le 22 décembre, que ce crime ne saurait être imputé, en aucune façon, à un parti politique quelconque. C'est l'œuvre d'une poignée de misérables qui sont parvenus à entraîner un instant, à l'aide d'un guet-apens, un certain nombre de femmes à leur suite, mais qui se sont hâtés de disparaître devant la réprobation universelle » (1).

M. Gambetta comprit, de son côté, qu'il ne fallait pas faire trop de bruit autour de cette malheureuse affaire. Le garde des sceaux, dans son indignation du premier moment, avait écrit au procureur général de Lyon : « Que la plus grande publicité soit donnée aux poursuites ; que la justice montre sa force, et que la République manifeste la puissance qui lui appartient... » (1).

M. Crémieux avait en même temps adressé une très-longue circulaire aux préfets, en leur recommandant de la publier et de l'afficher partout.

M. Gambetta se fâcha : « Veuillez immédiatement, écrivait-il à M. Laurier, prévenir les préfets et les sous-préfets à qui des circulaires ont été envoyées par vous et par la justice au sujet de l'affaire de Lyon, que ces circulaires sont confidentielles et destinées à les éclairer sur ce déplorable incident. Mais, au lieu de les inviter à faire afficher partout vos dépêches, dites-leur de ne pas grossir cet événement ; c'est déjà trop que l'émotion d'ici, sans en exciter ailleurs. Comment n'avez-vous pas empêché cette longue, très-longue circulaire du garde des sceaux ? Il est déjà tard pour empêcher l'affichage. Empêchez-le au moins dans les villages. Ecrivez aux préfets à la réception de la présente... » (1).

M. Laurier s'expliqua, s'excusa et obéit.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

La dépêche que M. Gambetta adressa, le 31 décembre, au Gouvernement de Paris, contient de longs détails sur l'assassinat du commandant Arnaud. On y lit cette phrase, que le *Journal officiel* se garda bien de reproduire :

« Je dois vous faire part que des rapports de nos agents en Suisse, il résulte que l'argent et la main des bonapartistes se trouveraient au fond de cet odieux forfait. C'est aussi une rumeur publique à Lyon que la démagogie cléricale, qui, comme vous le savez, existe à Lyon, n'était pas tout à fait étrangère à cette criminelle exécution » (1).

Etait-ce donc dans l'intérêt du parti bonapartiste et de la démagogie cléricale que M. Gambetta avait eu peur de la publicité et empêché l'affichage des circulaires de M. Crémieux ?

Il assista aux funérailles « magnifiques et expiatoires » du malheureux Arnaud : « J'ai cru de mon devoir, dit-il, malgré les occupations impérieuses et exclusivement militaires qui m'avaient appelé à Lyon, de suivre le cercueil de ce martyr républicain, et de donner au public un témoignage de notre horreur pour la violence » (1).

Son courage n'alla pas plus loin, et il quitta Lyon sans avoir fait abattre le drapeau rouge qui flottait à l'Hôtel de Ville. Ce drapeau, a-t-il dit à votre commission, ne rappelait que les souvenirs de la vieille municipalité lyonnaise... (2). A-t-on fait vraiment ce conte à M. Gambetta, et a-t-il eu la naïveté d'y croire ? Nous avons meilleure opinion de son intelligence et de ses connaissances historiques. Le drapeau qui flottait à Lyon en 1870 était celui qu'en 1848 l'insurrection socialiste avait voulu arborer à Paris. Mais, parmi les dictateurs d'alors, il s'était trouvé un homme qui n'avait pas craint de jouer sa vie et sa popularité pour épargner à la France la honte et le danger de cet emblème odieux.

§

M. Gambetta cumulant les fonctions de ministre de l'intérieur et de ministre de la guerre tous ses préfets, choisis comme nous l'avons vu, étaient bien tentés de se croire, eux aussi, excellents stratéges en même temps que bons administrateurs.

Le préfet de la Nièvre, M. Cyprien Girerd, télégraphiait, le 8 décembre, au Gouvernement : « Je suis parfaitement résolu à défendre pied à pied le département. Si j'avais une batterie, je ferais de meilleure besogne que vos généraux ; je sais que j'arrêterais l'ennemi. Je tâcherai de

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Déposit. de M. Gambetta, *Annales*, t. XXIII.

faire, avec des fusils de chasse, ce que ne savent pas faire les chefs d'armée avec des canons... »

Le préfet de Maine-et-Loire, M. Engelhard, avait, à plusieurs reprises, soumis des plans de campagne à M. Gambetta. Le 15 décembre, il reçut du dictateur cette réponse peu encourageante :

« J'ai déjà reçu votre dépêche sur les mouvements militaires ; je n'y ai pas répondu, parce qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à vos plaintes, les mouvements ayant eu lieu par ordre de l'autorité militaire et étant parfaitement concertés. Je reçois maintenant votre dépêche où vous parlez de diriger sur Tours les quatre mille mobilisés qui sont envoyés au général Chanzy. Je suis extrêmement surpris de cette insistance à vous ingérer dans les affaires militaires. On voit bien que vous ne savez rien du mouvement et des affaires du général Chanzy. Vous ne parleriez pas de lui enlever des troupes et vous vous occuperiez, au contraire, de le seconder de tous vos moyens. Cessez donc, je vous prie, de vous occuper de ces questions qui vous paraissent étrangères ; faites-nous des mobilisés, arrêtez les fuyards, et tout ira bien. » (1)

Mais il se trouva, par hasard, que ces plans si dédaignés par M. Gambetta étaient conformes à ceux de l'administration de la guerre.

M. Engelhard écrivit le 17 décembre à son chef : « Avant-hier soir, le général Pisani est venu me communiquer l'ordre qui le chargeait de réunir toutes les troupes disponibles pour se rendre à Tours afin d'empêcher que le général Chanzy ne fût tourné. C'était précisément le mouvement que j'avais indiqué et qui m'avait attiré les reproches très-vifs de votre dépêche, reçue quatre heures avant la visite du général Pisani. Malgré votre recommandation de ne pas m'ingérer dans les affaires de la guerre, je me suis permis d'aider le général dans l'organisation de son corps d'armée. Il m'a demandé les deux légions de gardes mobilisés, ensemble 4,000 hommes. Je lui ai donné 120 artilleurs, 300 hommes du génie, environ 40 voitures et chevaux, le tout appartenant à la garde mobilisée ; de plus deux ambulances et tout le service sanitaire.

« C'est là le fond principal de son corps. Une dépêche que le général Pisani m'envoie, me demande de requérir 150 chariots et de lui expédier 60 bœufs, 10 sacs sel, 20 sacs riz, 10 sacs café. Comme je tiens à ne pas sortir de mes attributions, je crois impossible d'exécuter ces ordres qui sont de la compétence de l'intendant de Tours ; il paraît qu'il est parti avec la panique, ainsi que les généraux Michaud, Sol et Morandi. Ce dernier m'est signalé comme méritant passer devant la cour militaire. Il est, dit-on, à Saumur. J'attends vos instructions et je pense que vous regretterez les termes de votre dépêche d'avant-hier » (1).

M. Gambetta regretta, en effet, sa dépêche et en adressa une nouvelle à M. Engelhard sur un ton tout différent :

« J'ai à vous remercier de ce que vous avez fait pour le corps d'armée du général Pisani. Quand je vous ai dit que vous n'aviez pas à vous immiscer dans les affaires militaires, je n'ai pas entendu vous paralyser dans le concours que vous devez aux opérations de la défense. Je vous connais assez pour savoir que je parle à un collaborateur aussi intelligent que dévoué ; seulement ce que je vous recommande, c'est de ne point croire tout compromis parce que tout ne se fait point suivant vos vues personnelles. Il faut travailler à travers et en dépit de tous les obstacles. C'est là tout ce que j'ai voulu dire » (2).

Dès ce moment, M. Gambetta prit beaucoup de goût pour les talents militaires de M. Engelhard ; il lui écrivait, le 22 décembre :

« Si le général Ferri-Pisani n'exécute pas en ce moment même les ordres du général Chanzy et n'opère point son mouvement sur Château-Lavallière, cherchez-lui un successeur que vous me désignerez et installez-le provisoirement à sa place. Il va sans dire que vous aurez à prendre les ordres du général Chanzy. Ne faites rien sans lui en référer. J'y tiens essentiellement » (2).

M. Engelhard s'empressa de nommer le colonel Cléret à la place du général Pisani, précisément au moment où ce dernier recevait des ordres de l'administration de la guerre.

M. de Freycinet s'en plaignit amèrement à M. Gambetta.

« Pendant que nous donnons ici des ordres au général Pisani, je reçois communication d'une dépêche du préfet d'Angers au général Chanzy, laquelle m'apprend que, par votre ordre, il a remplacé le général Pisani par le colonel Cléret. Je ne conteste pas le bien fondé de la mesure, mais je vous fais remarquer qu'il y a là une confusion d'attributions de nature à faire naître des inconvénients graves. Pareillement hier, vous avez demandé directement des batteries à Bourges pendant que moi-même, ne recevant pas de réponse de Mazure, je cherchais à m'en procurer ailleurs. Si vous voulez administrer de Lyon, non-seulement je n'y objecte rien, mais j'y applaudis, car je crois que votre main ferme produira de bons effets. Mais j'ai besoin de le savoir pour ne plus risquer de placer les généraux entre des ordres contradictoires. »

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr. *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

M. de Freycinet ne pouvait ignorer le danger des ordres contradictoires donnés aux généraux. Le 8 décembre un ordre malencontreux expédié directement de son cabinet au général Camo avait fait échouer les premières opérations du général Chanzy et avait livré Beaugency aux Prussiens.

Quant à la confusion d'attributions dont se plaignait le délégué du ministre, elle était partout. Entre préfets, généraux, magistrats, comités d'armement et de défense, armée et garde nationale, commandants, vice-présidents et inspecteurs des camps, c'était un conflit perpétuel où l'ambition, l'amour-propre, les rivalités, les rancunes et les préoccupations politiques s'étalaient avec une étonnante naïveté.

§

De tous les administrateurs choisis par le Gouvernement, aucun, assurément, n'était plus intelligent et plus patriote que notre honorable collègue M. Lenoël.

Le 8 novembre, il avait répondu à M. Crémieux, qui lui offrait une place dans la magistrature : « Vivement touché de votre offre, je ne puis l'accepter : je ne suis ici que pour me rendre utile et ne veux être qu'avocat après le danger... » Mais le danger, pour M. Lenoël, ne venait pas seulement des Prussiens, il venait des orléanistes, et spécialement de M. Estancelin, général des gardes nationales de la Manche. Pour conjurer le péril, le préfet de la Manche ne trouva rien de mieux que de solliciter pour lui-même la vice-présidence du camp de Cherbourg.

Le 10 décembre, il écrivait au ministre de la guerre : « Je vous demande instamment pour moi la vice-présidence du camp. Il y a là un intérêt politique immense. Les officiers de marine et beaucoup d'hommes influents de Cherbourg sont orléanistes. Je vous ai déjà dit que la candidature du prince de Joinville est très-sérieuse. Le camp peut devenir un point d'appui, si le vice-président n'est pas nettement républicain. Surtout ne nommez pas Target. Je l'estime beaucoup, mais il est orléaniste, et quelle que soit son honnêteté, sa nomination développerait des espérances et créerait un danger pour la République. En tout cas, ce serait la ruine des candidatures républicaines dans tous nos départements » (1).

« Le camp, disait encore M. Lenoël, le 22 décembre, est un nid orléaniste où on attend un prince » (1); et le lendemain, M. Lenoël constatait que ce camp si dangereux ne serait pas constitué avant un mois.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

Si telles étaient les préoccupations de M. Lenoël, on peut juger de celles de MM. Ordinaire, Poujade, Morin, Raynal, Bertholon, Truchard-Dumolin, etc.

« Je vous recommande surtout des républicains, écrivait ce dernier à ses sous-préfets de Marvejols et de Florac, en leur demandant des candidats pour la commission départementale qu'il devait choisir dans le département de la Lozère; la réaction relève trop fort la tête pour ne pas éviter de lui laisser la direction des finances et des affaires » (1).

Le même jour, 26 décembre, le même préfet écrivait au ministre des travaux publics :

« M. Robaglia, qui remplissait les fonctions d'ingénieur en chef, a été nommé colonel du génie. Si croyez devoir le remplacer, ne nommez pas M. Lefranc, ingénieur ordinaire à Mende. Il est intelligent et laborieux, mais réactionnaire et clérical de première classe... » (1).

M. Engelhard avait de telles frayeurs de la réaction que M. Ranc lui-même en plaisantait, ce qui n'empêchait pas M. Ranc d'être fort inquiet, parce M. de Bourgoing, écuyer de l'Empereur, et M Bachon, écuyer du Prince imérial, avaient été autorisés à organiser un régiment. « J'y mettrai bon ordre, répondit M. Gambetta, en retirant la commission à M. de Bourgoing et en donnant un autre chef à sa compagnie. »

Le préfet de Saône-et-Loire, M. Frédéric Morin, signalait le 13 décembre les intrigues des agents du gouvernement tombé : « L'ancien préfet, disait-il, est revenu à Mâcon et a, la nuit, des entrevues avec les meneurs de la réaction » (2). — M. Gambetta lui répondit le 19 : « Faites surveiller très-étroitement le préfet du régime déchu et n'hésitez pas à sévir contre lui avec rigueur, s'il se livre à des menées coupables... » (2).

§

L'audace des dictateurs et de leurs agents, contre ceux qu'ils appelaient les réactionnaires, et sur la résignation desquels ils comptaient, n'avait d'égale que leur faiblesse pour ceux qu'ils appelaient leurs amis et dont ils redoutaient les violences.

Nous avons déjà raconté (3) comment à Marseille, sous Esquiros, un ancien capitaine au long cours, devenu capitaine du port, M. Klingler, avait, à la tête de quelques gardes civiques, procédé à l'arrestation de MM. Michelin et de la Guéronnière, et comment une somme de 2,000 fr.,

(1) Dépêches télégr., *Annales*. t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Voir rapport de M. de Sugny, n° 1416 K 2., *Annales*, t. XX.



appartenant à ce dernier, avait été confisquée ou volée. Une instruction judiciaire fut commencée contre Klingler, que l'on considérait à Marseille comme à peu près fou et qui, quelques jours auparavant, dans une des salles de la préfecture, avait déchargé son revolver sur Albert Baume, son collègue au conseil départemental. Par un arrêté absurde et illégal, c'est ainsi que le qualifiait le procureur général Thourel (1). M. Esquiros mit Klingler en liberté.

Le tribunal consentit à régulariser cette situation par une ordonnance de mise en liberté provisoire, et quelques semaines plus tard, nous retrouvons Kingler lieutenant-colonel de la 3e légion du Jura. Sur un rapport attestant qu'il avait fait preuve de courage devant l'ennemi, le procureur général d'Aix, M. Thourel, sollicita pour lui un décret d'amnistie. Voici la dépêche qu'il adressa au ministre de la justice : « Plusieurs fois, et notamment le 16 décembre, à Pesmes, suivant une dépêche du colonel Fischer, 3e légion du Jura, à administrateur supérieur, le lieutenant-colonel Klingler s'est distingué sur le champ de bataille à la tête de la colonne sous ses ordres. J'ai ajourné la poursuite aux assises pour arrestation de quelques heures du commissaire Michelin, à Marseille. Le Gouvernement, par décret exceptionnel, ne pourrait-il pas m'autoriser à les abandonner et à le dire? Ceci serait d'un excellent effet et encouragerait beaucoup de compromis à se rendre à l'armée. J'attends réponse télégraphique, En ce temps, cela se peut » (2).

Tout se pouvait en ce temps-là. L'amnistie, cette prérogative donnée aux souverains d'arrêter le cours de la justice, et dont ils ne doivent user que dans un intérêt général, couvrit les méfaits de M. Klingler. Le décret d'amnistie fut signé le 24 décembre. Ce jour-là même, à Dôle, le nouvel amnistié, qui depuis le 19 avait déserté son poste, tuait le commandant des mobilisés d'Arbois, et ceux-ci vengeaient immédiatement leur chef en faisant feu sur le lieutenant-colonel Klingler.

§

On sait quels efforts il avait fallu faire, à quelle diplomatie il avait fallu recourir pour arracher Marseille à la dictature anarchique de M. Esquiros. M. Gent, qui était parvenu à lui enlever la préfecture, voulait le faire sortir de la ville où il était, disait M. Gent, l'instrument inconscient d'une agitation malsaine. « Autorisez-moi, ajoutait M. Gent dans sa dépêche au Gouvernement, à lui compter, à titre de solde de son traitement, telle somme que vous arbitrerez, afin que je puisse le faire décider à partir. » (1). — Un chiffre fut convenu entre M. Gent et M. Gambetta. Mais où prendre les fonds ? M. Gambetta avait des scrupules. « Ce qui me gêne, écrivait-il au préfet de Marseille, c'est l'origine budgétaire des fonds à allouer. Je suis forcé de vous dire que je n'ai à ma disposition que des fonds provenant du trop fameux chapitre XIII, et que je répugne au delà de toute expression à me servir de ces fonds, surtout pour l'objet qui m'occupe. Vous me dites qu'il y a urgence. Nous sommes donc forcés d'en passer par là, mais voyez donc s'il n'y aurait pas quelque moyen de faire autrement.

« Nous n'aurions recours au chapitre XIII qu'à la dernière extrémité. Dans ce cas, vous pourriez prendre les quatre mille francs en question sur votre budget spécial à la caisse des mœurs, que je vous ferai couvrir à Bordeaux par la caisse centrale du ministère. Je puis vous dire que jamais affaire ne m'a donné plus d'ennui, ni ne m'a fait hésiter davantage. Si ce conseil ne venait pas de vous, je vous assure que je ne me résoudrais jamais à procéder de cette façon (1). »

M. Gent se procura les fonds au moyen d'un virement, et l'on n'eut pas besoin de toucher au budget spécial de la caisse des mœurs.

M. Gent était plus énergique et savait mieux dominer son parti que M. Esquiros; mais sa dictature ne fut ni moins révolutionnaire, ni plus respectueuse des lois, des droits des citoyens, de l'autorité du Gouvernement.

Par des considérations majeures d'ordre politique (1), ainsi qu'il l'écrivait le 17 décembre, il avait cru devoir nommer les chefs des bataillon de ses légions mobilisées, contrairement au décret du 11 octobre 1870.

Le 1er décembre, s'érigeant en législateur, il décida que les citoyens appelés devant le conseil de recrutement seraient punis d'une amende pour chaque jour de retard.

Le 16 décembre s'érigeant en juge, il condamna deux négociants de Marseille réfugiés à l'étranger pour se soustraire à la mobilisation, l'un à 3,000 fr., l'autre à 1,000 fr. d'amende pour chaque jour de retard.

§

Ce n'était pas par ces mesures arbitraires que l'on pouvait réveiller le patriotisme des populations découragées par nos désastres et affolées par les proclamations insensées du Gouvernement qui annonçait toujours des victoires et

(1) Voir rapport de M. de Sugny, n° 1416 K 2., *Annales*, t. XX.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

lorsqu'il lui devenait impossible de dissimuler plus longtemps les défaites, on accusait l'impéritie ou la trahison des généraux.

Le 19 décembre, M. Laurier avait adressé aux préfets et aux sous-préfets, pour les prémunir contre les fausses nouvelles, une circulaire qui lui valut les compliments de M. Gambetta.

« Vous venez de prouver par cette circulaire, lui écrivait-il, que nul ne manie mieux que vous la bonne et forte langue du patriotisme et de la sérieuse politique ; encore une fois, c'est parfait » (1).

Il était dit dans cette circulaire que le Gouvernement de la République tenait à honneur de ne rien cacher de la vérité.

M. Gambetta avait-il bien lu cette phrase?

Après pas plus qu'avant la circulaire de M. Laurier, le Gouvernement de la République ne voulut ou n'osa dire la vérité au pays.

La mobilisation se faisait dans de mauvaises conditions. On mettait en avant toutes sortes de prétextes pour s'en dispenser, et les conseils de révision montraient une indulgence qui ressemblait trop souvent à de la partialité.

De là des plaintes et des récriminations qui émurent plus d'une fois le Gouvernement.

« Je suis informé, écrivait le 15 décembre M. Gambetta au préfet du Gers, que des mobilisés d'Auch et de Plaisance se livrent à des récriminations contre certaines exemptions qui auraient été admises indûment, et que ces récriminations, dégénérant en mutineries, ont pris un tel caractère, qu'il a fallu mettre en présence des révoltés les troupes du 34e de ligne. Ces récriminations sont-elles fondées, et qu'y a-t-il au fond de cette affaire?

« S'il y a eu des exemptions non fondées, il faut délibérément revenir sur ces exemptions et donner droit à des réclamations justes. Si, au contraire, il n'y a ici que des plaintes illégitimes, il faut agir avec prudence, mais avec fermeté... » (1).

Le lendemain M. Gambetta écrivait au préfet de la Haute-Loire : « Je crois devoir vous rappeler que la mobilisation ne comporte que les exemptions consacrées par la loi, et que toutes personnes qui prétendraient exciper de leur caractère politique ou du rôle qu'elles auraient joué ou joueraient actuellement dans les affaires publiques, pour se soustraire à l'application de la loi, doivent être spécialement appelées devant les conseils de révision, et incorporées, si le cas échoit, afin d'éviter les réclamations fort légitimes que leur absence des rangs des mobilisés suscite déjà partout dans le département » (1).

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

Les maires et les adjoints devaient-ils être exemptés de la mobilisation? Ce fut une grave question que le Gouvernement n'osa pas trancher seul, et sur laquelle il consulta les préfets et les sous-préfets.

Les réponses furent diverses : celle du sous-préfet de Saint-Flour fut probablement la plus franche et la plus vraie : « Selon moi, dit-il, l'exemption des maires produirait un effet fâcheux ; mais je crois être certain que les maires préféreraient ne pas être mobilisés » (1).

M. Cazot donna raison aux maires : « Il me paraît nécessaire politiquement, écrivit-il à M. Gambetta le 21 décembre, qu'ils conservent les fonctions qu'ils doivent à la confiance du Gouvernement. Quant aux adjoints, ajoutait M. Cazot, l'exception serait moins justifiée; j'estime qu'on peut la refuser » (1). M. Gambetta adopta l'avis de M. Cazot. Le 22 décembre, une circulaire adressée aux préfets leur apprit que le Gouvernement maintenait à l'égard des maires et présidents de commissions municipales l'exemption du service de la garde nationale mobilisée. Les adjoints restèrent soumis à la mobilisation, excepté le cas où ils rempliraient par intérim les fonctions de maire.

Le clergé catholique a toujours eu l'honneur d'exciter les haines du parti révolutionnaire. Des réclamations nombreuses et violentes furent adressées au Gouvernement de la défense nationale pour qu'il décrétât l'enrôlement des séminaristes. « J'étais cependant décidé, dit M. Crémieux, à ne pas jeter cette perturbation dans le peuple lorsqu'on m'écrivit de plusieurs points à la fois : « Si vous ne faites pas partir les séminaristes, on n'écoutera pas vos ordres pour la guerre » (2).

M. Challemel-Lacour télégraphiait, le 5 décembre : « Le séminaire d'Allix est un petit séminaire où nombre de parents ont placé leurs enfants pour les soustraire au service. L'archevêque réclame pour lui l'immunité conservée aux élèves des grands séminaires, prétendant que ce petit séminaire est une annexe du grand. C'est un abus grave et scandaleux. Pour couper court à cela, je demande, avec toute la France républicaine, que ceux-là seuls soient exemptés qui ont déjà reçu les ordres majeurs. C'est déjà beaucoup. La réaction prend décidément le masque clérical : elle abuse de tout ce qu'on lui cède... Une décision est urgente » (3).

Le Gouvernement n'alla pas aussi loin que le demandait M. Challemel-Lacour (4).

(1) Dépêches télégr. *Annales*, t. XXVI.
(2) Dépos. de M. Crémieux, *Annales*, t. XXIII.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(4) D'autres préfets allaient encore plus loin

Un décret préparé le 21, promulgué le 24 décembre, décida que tout Français entré dans un séminaire à partir du 1er août resterait soumis aux lois et décrets militaires. L'immunité était ainsi conservée aux jeunes ecclésiastiques entrés au séminaire avant le 1er août : on ne pouvait pas, en effet, reprocher à ceux-ci d'avoir cherché à se soustraire au service militaire pour une guerre qu'ils ne pouvaient pas prévoir.

M. Crémieux s'est félicité devant votre commission de ce décret, qui fut, en effet, une œuvre de modération et d'apaisement.

Mais après avoir pris des précautions contre les jeunes cléricaux qui se réfugiaient dans les séminaires, il eût été bon d'en prendre aussi contre les jeunes libéraux qui se réfugiaient dans les bureaux des ministères et des nombreuses administrations où le service de la patrie et de la République était plus doux que sur les champs de bataille.

§

Les camps d'instruction, où le danger, pour le moment du moins, n'était guère plus considérable que dans les parquets et dans les préfectures, offrirent un débouché précieux aux amis du Gouvernement en quête de fonctions lucratives et honorifiques. Il y avait là des généraux, des vice-présidents civils qui, suivant l'un d'eux, M. Lissagaray, devaient être l'âme véritable des camps et avaient besoin d'un état-major, des intendants, des médecins, et, planant au-dessus de toute cette hiérarchie, des inspecteurs. M. Spuller, ancien notaire à Langres et frère du secrétaire de M. Gambetta, fut nommé inspecteur général des camps de Nevers, de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Marseille.

Le camp de Marseille fut un des mieux pourvus de fonctionnaires de toutes sortes. Le Gouvernement en avait laissé le choix à M. Gent qui, après avoir bien regardé tout autour de lui (1) était parvenu à trouver : un commandant supérieur, un vice-président civil, un chef instructeur, un chef du génie, un médecin en chef et un intendant administrateur hors ligne. » Tous ces choix, affirmait M. Gent dans sa dépêche du 11 décembre, étaient faits à la fois au point de vue militaire ou spécial et au point de vue politique si important dans notre pays (1).

Mais le ministre de la guerre avait, lui aussi, un candidat pour la place d'intendant. M. Gent demanda, pour tout concilier, la nomination d'un second intendant, nécessaire, ajoutait-il, à raison de la distance qui séparait le camp, de Marseille « où devront se faire les approvisionnements. »

M. Gent se trouva bientôt en présence d'un nouvel embarras. Son candidat pour la vice-présidence du camp avait été M. Blache, ancien commissaire de la défense et préfet dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes. « Je n'ai pas à vous édifier, écrivait-il au Gouvernement, le 8 décembre, sur la haute valeur et le patriotisme de M. Blache » (2).

---

que M. Challemel-Lacour. Dès le 10 novembre, M. Dumarest, préfet de l'Isère, écrivait au secrétaire général du ministère de l'intérieur :

« Au moment où le Gouvernement supprime tous soutiens de famille, on ne s'explique pas qu'il laisse séminaristes, prêtres, religieux et tous diseurs d'*orémus*. On se demande comment le Gouvernement de la République craint de toucher à un privilége qui assimile la messe à un service public. » (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

Les infortunes de M. Blache à la recherche d'une position sociale offrent un certain intérêt.

Voulant préparer sa candidature à l'Assemblée nationale dans le Var, il s'était fait nommer, le 4 novembre, commissaire de la défense dans les Alpes-Maritimes. Mais le préfet des Alpes-Maritimes, M. Pierre Baragnon, exerçait dans ce département tous les pouvoirs civils et militaires, et, de l'avis de M. Gambetta père, se tirait admirablement de cette grave position.

M. Blache allait-il être placé sous ses ordres? A la bonne heure ! sinon il se retirerait, ce qui eût été pour Nice, toujours d'après M. Gambetta père, un malheur et un danger. M. Blache accepta provisoirement cette situation subalterne, et, pour le récompenser de sa condescendance, il fut convenu que M. Baragnon proposerait au Gouvernement de nommer M. Tardy père, de Toulon, sous-préfet à Puget-Téniers.

C'était assurer à la candidature de M. Blache le concours du journal influent de Toulon, rédigé par M. Tardy fils. Mais, hélas! pendant que M. Laurier, patron de M. Blache, recevait à Tours cette excellente proposition, une autre dépêche, adressée à Mme Crémieux, partait de Nice; elle était ainsi conçue ;

« Laurier a envoyé à Nice le citoyen Blache; prière à M. Crémieux de lui donner au plus tôt une autre destination. Sa présence crée déjà des conflits inévitables et fait naître des bruits dangereux pour notre département, dont le calme est parfait. M. Baragnon suffit ici. »

Cette dépêche était signée de M. Alphonse Karr, de M. Gambetta père et de quelques autres citoyens de Nice. M. Baragnon se contentait de l'expédier.

Le lendemain, M. Blache commettait l'imprudence de se rendre pour affaires à Draguignan.

M. Baragnon saisissait l'occasion et télégraphiait au Gouvernement : Je vous conjure de le retenir à Draguignan.

Vains efforts !

M. Laurier mettait MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon dans les intérêts de M. Blache, qui rentrait triomphant à la préfecture de Nice, M. Baragnon était forcé de lui céder la place :

Le 13 décembre, un revirement s'était fait dans l'esprit de M. Gent. « Comme il se pourrait, écrivait-il à M. de Freycinet, que vous ratifiassiez la liste de présentation que je vous ai adressée le 8 et le 9 pour les grades supérieurs des fonctionnaires du camp, je vous avise que je suis forcé d'y faire un changement. M. Rouvier, mon secrétaire général, de qui je n'ai eu qu'à me louer extrêmement depuis que je suis à Marseille, veut absolument se faire soldat et je ne puis pas ne pas le proposer ou le nommer pour vice-président civil du camp. Du reste, sa connaissance complète des hommes de ce département le rendra précieux dans un poste que nul ne peut mieux remplir que lui. Je le regrette pour Blache, mais entre Rouvier et lui, il ne m'est pas permis d'hésiter et, quelque pénible que cela me soit, je préfère Rouvier; prenez-en note au besoin » (1).

M. Rouvier fut nommé. Le 28 décembre, il écrivait à M. Laurier, qui avait, lui aussi, un ami à placer au camp des Alpines : « Il y a déjà quatre intendants ou sous-intendants pour le camp des Alpines, et pas encore un seul mobilisé. Il conviendrait d'attendre l'installation et le développement des services avant de nommer M. Lonclas. S'il y a alors une place, bonne note est prise de votre recommandé, et on n'en proposera pas d'autre... » (1).

§

Pendant que l'organisation de nos armées était ainsi confiée à MM. Rouvier, Périn, Spuller, Lissagaray, Détroyat, Duportal; pendant que, plus près de l'ennemi, la vie et l'honneur de nos soldats étaient livrés à l'Italien Garibaldi et à son chef d'état-major, le pharmacien Bordone, un prince de la maison de France avait dû se cacher sous un nom et une nationalité d'emprunt pour combattre les envahisseurs de son pays.

M. Gambetta fut informé, le 27 décembre, à Lyon, que M. le prince de Joinville était à l'armée de Chanzy. A une heure du matin, il télégraphiait à M. Ranc :

« *Extrême urgence, confidentielle et intime.* — J'ai à vous charger d'une opération délicate et

---

« C'est incompréhensible, s'écriait M. Gambetta père ; si Paris pas bloqué, rectifierais tout. »

Le jour où l'on annonça l'arrivée de M. Gambetta fils à Tours fut pour M. Baragnon un jour d'espoir, pour M. Blache un jour de terreur : il écrivit à M. Laurier, il écrivit à M. Steenackers. Au nom de la République, il supplia le nouveau ministre de l'intérieur de prendre vis-à-vis de lui une mesure définitive : il dit tout ce qu'il put pour qu'elle fût favorable; il ne réussit qu'à moitié. M. Marc Dufraisse fut envoyé dans les Alpes-Maritimes avec des pouvoirs extraordinaires : « Sa venue me comble de joie, écrivit le pauvre M. Blache, je le servirai avec bonheur : mais laissez-moi le titre de préfet. »

M. Marc-Dufraisse prit ce titre pour lui-même : il chercha toutefois une compensation en faveur de M. Blache et le proposa pour la préfecture des Basses-Alpes à la place de M. Esmenard du Mazet, dont il considérait le déplacement immédiat comme absolument indispensable : il n'obtint pas ce déplacement et fut obligé de conserver M. Blache comme commissaire à la défense, bien qu'il eût expliqué au Gouvernement que les fonctions de commissaire à la défense, inutiles partout, étaient dangereuses dans le Midi.

A partir de ce moment, la préoccupation constante de M. Marc Dufraisse fut de se débarrasser de M. Blache. « Mandez Blache à Tours, écrit-il au ministre de l'intérieur le 3 novembre; donnez-lui destination qui ne lui laisse plus aucune action politique sur les départements du Midi. » Le 5 novembre, il croit avoir trouvé lui-même cette destination : « Envoyez Blache à Florence pour s'éclairer auprès de Senard sur les menées du gouvernement italien à Nice. » Le 6, une autre solution lui apparaît : « Vieil ami, écrit-il au garde des sceaux, il me faut d'urgence un siége de procureur général dans une petite cour, ou tout au moins de premier avocat général dans une cour d'un ordre plus élevé. Chambéry conviendrait admirablement. Avez-vous une vacance? sinon faites-en une à l'aide de remaniement. Il y a de graves raisons politiques pour que ma demande soit exaucée sur-le-champ. » Quel est son candidat? « C'est M. Blache, un des avocats les plus connus et les plus distingués de la Provence. Par la maturité de son esprit, par son intelligence politique, par son dévouement républicain, il est à la hauteur de la situation que l'on réclame pour lui.

Le 8 novembre, M. Marc Dufraisse insiste auprès de M. Crémieux : « Mon vieil ami, lui dit-il, vous êtes investi des pleins pouvoirs du Gouvernement de l'Hôtel de Ville dont vous êtes membre, et, de plus, l'un des délégués souverains à Tours. Vous pouvez donc ce que je vous demande. Mon candidat vaut autant, si ce n'est plus, que chacun des vingt-sept premiers avocats généraux de la République. En conséquence, veuillez appeler M. Blache aux fonctions de premier avocat général d'une cour d'appel, et de préférence dans le Midi. Je me dévoue pour conserver Nice à la France. C'est bien le moins qu'on fasse droit à une de mes humbles suppliques. Ma chaire de droit m'attend toujours à Zurich et le gouvernement fédéral serait heureux de m'y voir remonter. »

Les dépêches et les lettres de M. Marc Dufraisse ne traitent plus que de l'affaire Blache. Un jour, il croit son candidat nommé à la préfecture du Var : le lendemain, de concert avec M. Gent, il sollicite celle des Basses-Alpes. Il intéresse en sa faveur le procureur général d'Aix, qui demande pour le brave Blache la place de substitut à Marseille. « C'est une récompense bien au-dessous de ses services, mais il l'acceptera ! »

Il eût bien mieux accepté la vice-présidence du camp des Alpines : sa mauvaise chance le poursuivit jusqu'au bout.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

qu'il faut réussir pour le salut de la.... J'ai la preuve écrite de la présence, à l'armée du général Chanzy, d'un personnage qu'il s'agit à tout prix d'arrêter et de déposer en lieu sûr sous garde absolument sûre. Ce personnage, qui se fait appeler colonel Butterotte et a été autorisé en dehors de moi à suivre les opérations de l'armée, n'est autre que le prince de Joinville. Ce n'est pas à vous qu'il est nécessaire d'expliquer l'importance de cette capture, tant au point de vue de l'ordre public que des ramifications criminelles qu'elle nous permettra de découvrir et de punir. Mais il faut procéder dans le plus grand mystère, l'arrêter sans bruit, sans prévenir Chanzy, et le conduire à Belle-Ile-en-Mer, en vertu des pleins pouvoirs que je vous délègue expressément à cet effet. Pour cela, rendez-vous au Mans avec les agents les plus sûrs, aidez-vous du préfet dévoué, faites chauffer là une locomotive, allez à Belle-Ile et attendez mes ordres ou ma visite.... » (1).

M. Ranc comprit l'importance de la capture; il se transporta au Mans avec un commissaire de police, et voici comment il raconte ce qui s'y passa.

« Je prévins le préfet, je fis faire des recherches le plus secrètement possible : je ne voulais pas que du bruit pût se produire autour de cette affaire. Au bout de deux jours, j'appris que l'on croyait que M. le prince de Joinville habitait un hôtel, sous le nom d'un colonel américain. J'envoyai le commissaire de police, qui m'avait accompagné, inviter ce personnage à passer à la préfecture. M. le prince de Joinville se rendit immédiatement à la préfecture et me dit : « Je suis le prince de Joinville. » Je lui répondis : « Monsieur, jusqu'à ce que j'aie reçu des ordres du Gouvernement, veuillez considérer cette chambre comme la vôtre. » Il répliqua : « J'y suis bien forcé. » Il est resté là quatre ou cinq jours, entièrement libre dans la préfecture. Je le priai seulement de ne pas se montrer à la grille du jardin, de peur que quelqu'un ne le reconnût. J'aurais été fâché que le bruit de son arrestation se répandît dans la ville; cela aurait donné lieu aux attaques violentes de la part des journaux modérés, et, d'un autre côté, j'aurais eu une manifestation populaire, me reprochant justement de trop bien le traiter, et me demandant l'égalité dans la détention. Je télégraphiai à M. Gambetta, et au bout de cinq à six jours, je dis à M. le prince de Joinville que je devais le faire reconduire à Saint-Malo » (2).

M. Ranc oublie quelques détails : M. Gambetta, qui avait brusquement quitté Lyon, pour une affaire de la plus haute gravité, c'est ainsi qu'il

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

s'exprimait dans sa lettre d'adieux au maire, se croyait sur la trace d'une grande conspiration. « Avez-vous demandé à la personne en question, écrivait-il le 30 décembre à M. Ranc, comment et par quel moyen elle a pu pénétrer sur le territoire, et quel service public a pu faciliter son arrivée et sa présence depuis un mois parmi nous ? C'est un point important à fixer, avant toute décision à prendre, car les ramifications nous importent plus à connaître à présent que toute autre chose » (1).

Il continuait, le 31 décembre : « Revenez à la charge pour obtenir de la personne une déclaration qu'il n'est pas à sa connaissance qu'aucun autre membre de sa famille soit actuellement sur le territoire... Il ne peut, ni pendant, ni après la guerre, rester ici. Il faut qu'il sorte de France, et pour prévenir un retour, il faut que vous le fassiez s'expliquer sur les moyens employés par lui pour y pénétrer... » (1).

Des explications furent données ; elles ne satisfirent pas complétement M. Gambetta. « Je voudrais, écrivait-il le 1er janvier, un supplément d'explications, non pas sur l'introduction en France, qui a très-bien pu se faire comme vous me le dites, mais sur l'introduction aux armées, qui est, à mon avis, plus difficilement explicable, car enfin, nul ne peut s'introduire aux armées avec un titre et un grade sans y avoir été autorisé par M. le ministre de la guerre ou quelque officier général dûment fondé de pouvoirs...

« Quant à mes instructions définitives, obtenez l'engagement personnel dont vous me parlez, et prenez vos dispositions pour vous diriger sur la frontière... Il faudrait peut-être sortir par Nice et la route de la Corniche. Que pensez-vous d'un arrêt à Bordeaux pour compléter l'instruction? La chose est difficile, non pas impossible » (1).

Quelque confiance que M. Gambetta eût dans la sagacité de M. Ranc, il eût été bien aise d'interroger lui-même le grand coupable qu'il voyait avec regret lui échapper; quelques heures plus tard il écrivait :

« Vous disposerez votre voyage et celui de la personne en question de manière à arriver dans la nuit à Bordeaux, en fixant d'une façon précise l'heure de l'arrivée pendant la nuit, et en nous en donnant avis; les précautions seront prises pour vous recevoir, et si son entêtement et ses refus persistent, nous le garderons » (1).

Quelle mise en scène!... Se figure-t-on ce voyage mystérieux, cette arrivée pendant la nuit, cet interrogatoire immédiat ; M. Gambetta accusant le prince de Joinville d'avoir trahi la France, et prononçant, au gré de son caprice et de sa colère, l'exil ou la détention?... M. Ranc était plus

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

pratique : il laissa se calmer l'exaltation de son ami, et, après huit jours de réflexion, on se décida pour l'expulsion sans phrases. Le prince de Joinville fut conduit à Saint-Malo par le secrétaire général de la préfecture du Mans : c'était aussi arbitraire et aussi violent, c'était moins grotesque et moins odieux.

DEUXIÈME PARTIE

M. Gambetta commence à croire que le pays demande des élections. — Attitude du parti républicain. — M. Pascal Duprat, M. Jules Grévy. — Le conseil municipal de Bordeaux. — Dissolution des conseils généraux. — Hésitations de M. Crémieux. — Insistance de M. Gambetta. — M. Crémieux se décide et décide ses collègues. — Décret du 25 décembre. — La plupart des préfets l'approuvent. — Honorables exceptions. — Soulèvement de l'opinion publique. — Arrivée de M. Gambetta à Bordeaux. — Arrestation de M. Fournier, rédacteur de la *Province*. — Suspension de l'*Union de l'Ouest*. — L'arrêté de M. Engelhard est déféré aux tribunaux. — La presse réactionnaire et la presse radicale. — Le droit de réunion et la liberté individuelle. — Arrestation de M. Pinard. — Exécution d'Arbinet. — M. Challemel-Lacour et les mobiles de la Gironde. — Discrédit du Gouvernement. — M. Gustave Naquet, préfet de la Corse. — On prépare de nouvelles révocations. — Situation militaire à Paris, dans l'Ouest, au Nord, dans l'Est. — Voyage de M. Gambetta à Laval et à Lille. — Armistice.

M. Gambetta s'aperçut vers le milieu de décembre, il l'a déclaré à votre commission, que la majorité du pays commençait à vouloir des élections, parce que nous étions battus (1). Il est permis de penser que M. Gambetta avait été lent à discerner la volonté du pays. Mais il est certain qu'à l'époque dont il parle les plaintes étaient devenues si vives et les réclamations si générales, que le Gouvernement de la défense nationale, quelque entouré qu'il fût d'amis et de flatteurs, dut enfin entendre le cri de l'opinion publique.

Même dans le parti d'où il était sorti, des hommes considérables commençaient à trouver qu'il n'y avait ni honneur ni profit pour la République à endosser la responsabilité d'une dictature qui n'avait de républicain que le nom. Les moins exigeants demandaient que MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Gambetta voulussent bien s'entourer de quelques conseils.

« Il n'est plus beaucoup question d'élections, écrit M. Ranc à M. Gambetta, le 21 décembre, mais on parle d'appuyer le Gouvernement au moyen d'un certain nombre de démocrates éprouvés, choisis par les départements. Vous voyez le thème d'ici : Gambetta est aux armées ; le Gouvernement sans lui est trop faible, il faut le réconforter moyennant Grévy, Duprat, Pierre Lefranc et quelques autres de bonne foi » (1).

M. Laurier écrivait, de son côté, au ministre de l'intérieur : « Rien de nouveau, si ce n'est une certaine agitation tendant à infuser l'idée qu'il faudrait adjoindre au Gouvernement une sorte de conseil d'Etat. Pierre Lefranc est venu m'en entretenir. Le fond de mon opinion est que Pierre Lefranc serait excellent à consulter en toute chose. Cette agitation n'a rien de sérieux; néanmoins, j'aimerais bien à te voir revenir ici » (1).

MM. Pascal Duprat et Jules Grévy demandaient quelque chose de plus qu'un conseil d'Etat. Le premier avait été hué dans les clubs de Bordeaux et s'y était fait traiter de bonapartiste en exprimant le regret que la délégation n'eût pas convoqué les électeurs.

Le second, que nous avons vu, dès le 4 septembre, refuser de s'associer aux aventures de l Hôtel de Ville, n'avait cessé, depuis ce temps de revendiquer les droits de la souveraineté nationale, et, par sa fière attitude, avait mérité, en même temps que le respect des honnêtes gens, les injures des journaux démagogiques.

Les dictateurs ne s'émurent pas de ces protestations : « Ce ne sont que des intrigues individuelles », disait M. Laurier (1). — « Cela tient de la place, ajoutait M. Ranc, mais ce n'est pas dangereux » (1).

§

Des exhortations d'une autre nature trouvaient le Gouvernement de la défense nationale moins réfractaire. Le conseil municipal de Bordeaux était de ceux qui, selon l'expression de M. Gambetta (2), avaient été élus sous l'influence du courant libéral et démocratique. Il avait donc été maintenu, mais cela ne lui suffit pas. Depuis que la translation du Gouvernement à Bordeaux avait fait de la cité girondine la capitale de la France, son assemblée municipale se crut appelée à jouer un rôle politique. L'attitude de M. Crémieux et de ses collègues ne fit qu'encourager cette prétention. Dès le premier jour de leur arrivée, le conseil municipal conduit par le maire, M. Fourcand, était allé leur promettre son concours et les assurer qu'il ferait respecter l'ordre. Quelques jours après cette visite officielle, le 19 décembre, le conseil municipal, sur la motion d'un de ses membres, M. Paulet, adopta à l'unanimité et adressa au Gouvernement une proposition ainsi conçue : « Le conseil municipal de Bordeaux adjure le Gouverne-

(1) Dépos. de M. Gambetta, *Annales*, t. XXIII.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Circulaire du 7 septembre.



ment de prendre les mesures les plus énergiques, les plus efficaces, pour faire disparaître la cause de nos revers et assurer le triomphe de nos armées. » La cause de nos revers, d'après le conseil municipal, c'était l'impunité des bonapartistes et des réactionnaires de tous les partis, qui, par leurs défaillances et leurs félonies, se rendaient complices des Prussiens (1).

M. Crémieux voulut porter lui-même sa réponse au conseil municipal. « C'était un faittout nouveau, nous a dit très-justement M. Fourcand; mais on comprend que le conseil n'avait pas à décliner le grand honneur que lui faisait le garde des sceaux » (2). M. Crémieux fut reçu et entendu à la séance du 21 décembre. « Vous demandez, dit-il, que nous frappions avec la loi ces hommes incorrigibles qui se réjouissent des désastres de la France, qui donnent les mains et travaillent dans l'ombre à la restauration d'un gouvernement tombé trop bas pour pouvoir jamais se relever... Que voulez-vous? Au moment de frapper, la main de la jeune République tremble... Le danger que vous avez signalé existe néanmoins; il est sérieux, et nous le connaissions déjà... Assurés d'avoir votre approbation, nous ferons ce qui est nécessaire » (3).

Après le discours du garde des sceaux, il fut donné lecture d'une adresse envoyée par les officiers et gardes nationaux du 6e bataillon, qui félicitaient le conseil municipal d'avoir signalé les défaillances réactionnaires et stigmatisé les crimes et les trahisons des bonapartistes, d'avoir ainsi rompu avec le parti de la conciliation et définitivement arboré le drapeau de la Révolution. « Nos vœux, ajoutaient les signataires de l'adresse, vous accompagnent dans cette grande œuvre de délivrance et de rénovation, et nos bras sont prêts à répondre au premier appel de votre patriotisme. »

Le garde des sceaux fut frappé des sentiments patriotiques que renfermait cette adresse et exprima le désir d'en avoir une copie pour la communiquer aux membres du Gouvernement.

Les membres du Gouvernement purent lire, dans ce document, que le 6e bataillon de la garde nationale de Bordeaux, s'érigeant lui aussi en corps politique, demandait une prompte décision sur la question des conseils généraux. Cette question était depuis longtemps discutée entre M. Gambetta et ses collègues.

§

Bien que la plupart des conseillers généraux eussent été élus sous l'influence du Gouvernement impérial, aucun ne s'était laissé égarer par l'esprit de parti. Partout où les préfets de la République les appelèrent ou leur permirent de se réunir, ils votèrent sans contestation les fonds qui leur furent demandés pour la défense nationale, allant même quelquefois au delà des vœux de l'administration. M. Spuller, déposant devant votre commission, en est convenu lui-même ; il n'a rien trouvé à répondre à cette question de notre honorable collègue M. Callet : « Y a-t-il eu un seul conseil général de France qui ait refusé ou des emprunts ou des mesures destinées à seconder l'action du Gouvernement pour l'équipement ou l'armement des mobilisés? » (1).

Donc, au point de vue de la défense nationale, rien ne motivait la dissolution des conseils généraux. Cette mesure fut inspirée, comme beaucoup d'autres, par le désir de supprimer les influences que l'on supposait contraires à la propagande républicaine.

M. Gambetta a bien voulu nous dire qu'il s'était proposé, en détruisant les assemblées départementales, d'enlever à M. de Bismarck la ressource de négocier avec elles une restauration bonapartiste ; mais il a été plus près de la vérité, croyons-nous, lorsqu'il a déclaré qu'en poussant ses collègues à la dissolution des conseils généraux, il s'était préoccupé d'un intérêt politique.

Dès le 31 octobre 1870, il écrivait à M. Jules Favre :

« La survivance des conseils généraux, remplis des créatures de la candidature officielle, paraît inexplicable à la majorité des bons esprits; on s'explique difficilement que la dissolution de ces assemblées départementales, produits de la pression administrative et foyers de réaction napoléonienne, n'ait pas suivi la dissolution du Corps législatif » (2).

C'est la même pensée qu'il a reproduite devant votre commission lorsqu'il nous a dit : « Au point de vue du droit particulier qui ressort des révolutions, et il en ressort un, soyez-en sûrs, la dissolution des grands corps de l'Etat impliquait nécessairement celle des conseils généraux » (3).

En d'autres termes, la révolution, quand elle le peut, a le droit de détruire ce qui lui fait obstacle. Cette explication suffit, et elle dispense d'en chercher une autre.

La plupart des conseils généraux des départements non envahis se réunirent dans les derniers jours de septembre ou dans les premiers jours d'octobre. Leur réunion avait été partout précédée d'une autorisation du Gouvernement, et

(1) Voir aux Annexes.
(2) Dépos. de M. Fourcand, *Annales*, t. XXIV.
(3) Voir aux Annexes.

(1) Dépositions, *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Dépositions, *Annales*, t. XXIII.

comme le décret du 13 septembre avait autorisé les préfets à faire eux-mêmes la répartition de l'impôt, la session ne dura qu'un jour et fut exclusivement consacrée au vote d'emprunts destinés à payer les dépenses de la guerre. Cependant telle était la répugnance des préfets à accepter tout ce qui ressemblait à un contrôle, que les conseils généraux furent immédiatement, dans beaucoup de départements, en butte aux attaques de l'administration.

Nous avons déjà cité la dépêche par laquelle M. Bertholen annonçait au Gouvernement qu'il avait dissous le conseil municipal de la Loire.

Le Gouvernement tardant à approuver son arrêté, il insistait et écrivait, le 16 septembre, au ministère de l'intérieur :

« La dissolution du conseil général a été demandée par les républicains influents de Saint-Etienne, parce qu'il est composé des plus acharnés ennemis de la République, qui, la veille du jour où elle a été proclamée, demandaient à se réunir pour prêter leur appui au Gouvernement qui méditait de nouvelles proscriptions; parce que les populations des centres importants ne les auraient pas plus supportées que celles de nos communes, du moins la partie républicaine, ne supportent les maires et les adjoints réactionnaires, que votre dernière dépêche-circulaire nous engage à révoquer; parce que leur laisser un titre dû à des élections frauduleuses ou obtenues par l'administration, c'était perpétuer une influence qu'il est même encore à présent difficile de combattre dans nos campagnes. Jetez les yeux sur la liste des membres qui composent le conseil, et vous vous convaincrez que, sauf trois, c'est un assemblage digne de M. Persigny qui les présidait. — Faites-moi connaître ceux qui se plaignent; je suis persuadé qu'ils sont de ceux qui commencent déjà l'agitation contre le Gouvernement actuel. M. Dorian, qui les connaît, vous renseignera à cet égard. »

Le conseil de la Loire fut définitivement dissous, par décret du 12 décembre 1870.

Le 26 octobre, le préfet de Vaucluse expédiait à Tours un arrêté portant dissolution du conseil général et nomination d'une commission départementale.

La délégation répondit par le décret du 5 novembre, conforme à l'arrêté du préfet.

Deux autres décrets, l'un du 14 novembre, l'autre du 17 décembre, prononcèrent la dissolution des conseils généraux du Var et des Pyrénées-Orientales.

Le préfet de l'Ain écrivait, le 25 septembre, au ministre de l'intérieur :

« Membres du conseil général cherchent à agir et parlent de se réunir en dehors de nous, sous prétexte qu'il y a des fonds départementaux à voter et qu'il faut aviser parce que les rôles se font avant janvier.

« Ils sont tous, sans exception, très-réactionnaires, chefs de réaction de toutes couleurs, très-compromis dans élections, plébiscite et affaires départementales, bien qu'ils soient riches » (1).

Le 26, s'adressant à tout le Gouvernement, il ajoutait :

« Le ministre de l'intérieur n'a pas encore répondu à mes dépêches chiffrées d'hier, très-importantes au sujet du conseil général que je veux dissoudre. Il faut absolument couper court à toutes ces intrigues de réaction antipatriotique par vulgaires ambitions.

« Réponse urgente attendue; je vais dissoudre en vertu de mes pouvoirs » (1).

Le 30 septembre, il se plaignait du silence du Gouvernement :

« Autorisez-moi donc enfin, écrivait-il, à dissoudre conseil général, foyer de réaction, paralysant tout ici par des intrigues et mauvais esprit, même le télégraphe et la force militaire. Voilà huit jours que je réclame cette mesure avec insistance, et votre silence encourage les ennemis de la République à nous tenir en échec » (1).

A Périgueux, le préfet était bien tenté d'appuyer la motion des Travailleurs de la Dordogne, qui demandaient le remplacement du conseil général par un comité départemental dont les membres étaient déjà désignés.

Plus hardi, le préfet de l'Isère prenait sur lui de ne pas convoquer le conseil général et de le remplacer par une commission de trente-deux membres. Deux mois après, le 4 décembre, le Gouvernement l'autorisa à dissoudre le conseil général (1).

Le 3 octobre, le préfet de Tarn-et-Garonne obtint la même autorisation. Aucun décret ne fut rendu à ce sujet. Le conseil protesta, mais ce fut une commission qui disposa des fonds du département.

Le préfet de l'Ariége fut d'abord moins heureux. A ses instances pour qu'on le débarrassât de ses conseils électifs, le ministre de l'intérieur, répondait le 21 octobre : « La dissolution des conseils généraux et d'arrondissement est toujours une grosse affaire. » Mais on eut besoin de contracter un emprunt, on craignit des difficultés de la part du conseil général : le préfet fut autorisé à le dissoudre, à la condition de motiver son arrêté par des raisons tirées de l'intérêt de la défense nationale. « Cela doit vous être facile, si je ne me « trompe », ajoutait le ministre de l'intérieur (2). Cela fut facile, en effet; voici

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.



le texte de l'arrêté préfectoral; il mérite d'être cité :

« Nous, etc., etc...,

« Vu les intérêts de la défense nationale;

« Attendu que, le cas échéant, ces intérêts ne peuvent être sauvegardés que par le préfet agissant avec un corps d'origine républicaine ;

« Attendu que le conseil général de l'Ariége est issu des institutions de l'Empire,

« Arrêtons :

« Art. 1er. — Le conseil général de l'Ariége est dissous.

« Art. 2. — Il sera remplacé par une commission de dix-huit membres désignés et nommés par nous.

« *Le préfet*,

« ANGLADE. »

Le préfet de l'Hérault, M. Lisbonne, en accusant réception de la dépêche qui lui annonçait la dissolution des conseils municipaux, posait, le 20 septembre, cette question au Gouvernement : « Pourquoi ne pas dissoudre les conseils généraux? » (1).

Lorsqu'il apprit la décision prise dans l'Ariége, il se crut autorisé à insister; il écrivit à M. Gambetta :

« Vous vous devez à vous-même et vous devez à la République de décréter la dissolution des conseils généraux et d'arrondissement. Permettez-moi de revenir souvent à la charge » (1).

Et il écrivit à M. Crémieux :

« L'Ariége vient de dissoudre son conseil général; quand donc le Gouvernement de la défense nationale et républicaine aura-t-il la virilité d'un préfet, et quand dissoudra-t-il en principe les conseils généraux, auxiliaires asservis de l'Empire? » (1).

Le préfet de la Creuse était du même avis que celui de l'Hérault. Il écrivait au ministre de l'intérieur, le 4 novembre : « Si j'osais me permettre de demander la dissolution de tous les conseils généraux, je le ferais et j'aurais la certitude d'avoir rendu à la République un signalé service » (1).

M. Gambetta n'avait pas besoin d'être poussé dans cette voie, et, quoi qu'il eût écrit au préfet de l'Ariége, la dissolution des conseils généraux ne lui paraissait pas une très-grosse affaire. Celui de Lot-et-Garonne avait le malheur de compter parmi ses membres M. Noubel, ancien député, qui avait conservé aussi quelques-unes des situations administratives qu'il occupait sous l'empire. Ce fait parut à M. Gambetta un vrai scandale pour le parti républicain. « Prenez immédiatement vos mesures, écrivit-il au préfet, et pour avoir raison de M. Noubel, j'irai jusqu'à vous inviter à dissoudre le conseil général. Prenez un arrêté motivé fortement, et je l'approuverai. De l'énergie, beaucoup d'énergie! »

§

Le 9 décembre, M. Masure, directeur au ministère de l'intérieur, avisait le préfet de Maine-et-Loire qu'une mesure générale allait être prise par le Gouvernement au sujet des conseils généraux.

Mais M. Crémieux hésitait. Voici en quels termes M. Gambetta, qui était alors à Bourges, s'efforça de lever les scrupules de son collègue :

« Comme complément à la dépêche de ce matin, écrivait-il le 20 décembre, je crois que le moment est venu, avec la fin de l'année, pour prononcer la dissolution en masse des conseils généraux. La mesure est attendue, et au point de vue des votes du budget 1871, comme au point de vue purement politique, il n'est plus possible de continuer vie et légalité aux pires assemblées de l'Empire, le foyer même de toute conspiration bonapartiste, tous issus de la pression administrative.

« Mais, vous savez mieux que moi les motifs; nous sommes d'accord; l'opportunité seule nous séparait. Je la crois venue, et j'insiste pour que cette satisfaction soit donnée à la fois aux droits du suffrage universel et à l'opinion républicaine » (1).

M. Crémieux répondit le même jour :

« Je reçois le complément à votre première dépêche. Les conseils généraux seront dissous, mais je voudrais que votre nom figurât sur ce décret si important. Envoyez-moi une dépêche ainsi conçue :

« Cher collègue, je demande que mon nom soit écrit au décret qui prononcera la dissolution des conseils généraux arrêtée entre nous » (1).

M. Gambetta ne se fit pas prier; il écrivit dès le lendemain à M. Crémieux :

« Cher collègue, je demande que mon nom soit écrit au décret qui prononcera la dissolution des conseils généraux arrêtée entre nous » (1).

M. Crémieux, était obligé de se rendre, mais il demanda un répit. Le 21 décembre, M. Laurier télégraphiait à M. Gambetta :

« Crémieux, qui m'avait promis pour aujourd'hui (c'était un mercredi) le décret de dissolution des conseils généraux, demande répit jusqu'à samedi, à cause de l'opposition de Fouri-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales* t. XXVI,

chon. Cela ne peut pas durer. Il y a urgence. Télégraphiez-lui et télégraphiez-moi de la façon la plus impérative pour que je puisse enlever le décret » (1).

« Il faut insister, répondit M. Gambetta à M. Laurier, c'est une mesure sur laquelle il n'y a pas à hésiter » (1).

M. Laurier insista et triompha si bien des derniers scrupules de M. Crémieux, que M. Crémieux se joignit à lui pour vaincre l'opposition plus persistante de MM. Glais-Bizoin et Fourichon. Il était même décidé à se passer d'eux, s'il le fallait; mais tout s'arrangea dans le conseil du 24 décembre, dont M. Laurier rendit immédiatement compte à M. Gambetta en ces termes :

« J'ai eu aujourd'hui au Gouvernement un conseil bien long et par moment bien orageux. J'ai insisté absolument pour le décret de dissolution des conseils généraux. Glais-Bizoin et Fourichon y étaient absolument opposés. Crémieux et moi avons insisté et manœuvré le mieux que nous avons pu. En fin de compte nous l'avons emporté, et le décret a été signé par tout le monde, même par Fourichon, dont j'ai tenu à obtenir la signature qui, à cause des attaches connues du signataire, m'a paru n'être pas sans importance. C'est fait, et j'espère que tu seras content » (1).

Le décret du 25 décembre porte en effet quatre signatures, celles de MM. Crémieux, Gambetta, Glais-Bizoin et Fourichon : il est ainsi conçu :

« Art. 1er. — Les conseils généraux et les conseils d'arrondissement sont dissous. Sont également dissoutes les commissions départementales dans les départements où il en a été institué.

« Art. 2. — Les conseils généraux seront remplacés par des commissions départementales composées d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département. Elles seront instituées par le Gouvernement, sur la proposition d'urgence des préfets.

« Le budget départemental sera réglé conformément au décret du 13 septembre 1870 et à la circulaire du 17 décembre de la même année. »

Le Gouvernement de Tours n'en était plus à compter ses abus de pouvoir; cependant après ce dernier attentat à la souveraineté nationale, M. Laurier craignit les remords de ses collègues. Il se hâta, dans la nuit du 25 au 26, d'expédier télégraphiquement le nouveau décret aux préfets.

La précaution n'était pas inutile, le lendemain matin en effet, M. Crémieux envoya redemander la minute du décret. Il n'était plus temps. Il y avait fait accompli. « Le Gouvernement, dit M. Laurier, accepta le *consummatum est* » (1).

§

La dissolution des conseils généraux, si l'on en croit M. Laurier, fut parfaitement accueillie par les préfets. Ceux qui avaient sollicité cette mesure ne pouvaient manquer de l'approuver. Il y eut toutefois d'honorables exceptions. Le préfet des Landes adressa au Gouvernement des observations dont nous n'avons pas le texte, mais qui lui valurent cette réponse de M. Masure : « Votre appréciation sur le décret qui prononce la dissolution des conseils généraux me surprend; des nécessités politiques de premier ordre appelaient impérieusement une mesure générale contre laquelle vos convenances personnelles n'avaient pas à prévaloir » (1).

Au préfet de l'Orne, on répondit le même jour : « Le Gouvernement a agi après mûre réflexion. Il ne peut plus être question de modifier des décisions prises. Le renouvellement par voie d'élection eût été tout ce qu'il y a de plus impolitique » (1).

M. Labiche, préfet d'Eure-et-Loir, M. Lenoël, préfet de la Manche, signalèrent aussi, avec fermeté, l'impopularité dont les commissions départementales allaient être atteintes et les difficultés qu'on allait éprouver pour les recruter, même dans le parti républicain.

La dépêche du préfet du Pas-de-Calais mérite d'être citée; elle montre dans quelle mesure la dissolution des conseils généraux pouvait servir les intérêts de la Défense nationale. La voici :

« Votre décret relatif à la formation des commissions départementales d'arrondissement me crée bien des difficultés, des divisions et des haines, et pourquoi ?

« Nous marchons sans conseil général; ajournez au moins cette mesure dans les départements envahis. L'ennemi va nous arriver aujourd'hui. Les dispositions à la défense sont bonnes, mais la division serait fâcheuse » (2).

Le préfet du Nord ne fut pas moins sincère et n'épargna pas les bons conseils au Gouvernement.

Le 26 décembre, il télégraphiait au ministre : « N'ose pas afficher décret de dissolution des conseils généraux. — Effet déplorable. Il aurait fallu pouvoir procéder à des élections que je reconnais difficiles. Si vous maintenez cette décision, je renommerai les mêmes conseillers » (2).

M. Laurier répondit : « Le décret sur la dissolution des conseils généraux est un fait accompli et vous ne pouvez pas vous y soustraire. Moins

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

que tout autre, le conseil général du Nord, composé en presque totalité d'élements hostiles et réactionnaires, mériterait d'être maintenu. Il faut lui infuser du sang nouveau, en le renouvelant à peu près complétement. Vous aurez, du reste, en instituant votre commission, à tenir compte des nécessités locales, mais il importe que dans un département comme le Nord, la majorité de la commission soit acquise à la République. Je compte sur vous pour que ce résultat soit atteint. J'attends vos propositions » (1).

« Puisque décret sur dissolution est chose irrévocable, répliqua le préfet, vais afficher dernier décret. Je vous proposerai, suivant votre désir, les noms des conseillers à nommer. Ce sont noms des conseillers sortants. Impossible de modifier composition du conseil, qui n'a manifesté ouvertement aucune opposition, qui a voté à l'unanimité les 15 millions demandés et dont plusieurs membres, ne pensant pas comme nous, ont donné solide appui dans l'intérêt de défense nationale. Ma position serait insoutenable, si j'opérais élimination. Je ne parle pas dans intérêt République, mais dans intérêt de défense nationale. Dans l'intérêt de la République, le décret est mauvais, puisqu'il substitue au produit du suffrage universel, même d'essence impériale, le produit de l'arbitraire. Dans l'intérêt de la défense nationale, très-mauvais, puisqu'il divise au lieu de réunir et jettera du discrédit sur les mesures financières que nous prendrons et dont nous avons tant besoin.

« Le seul moyen de pallier ce déplorable effet est de me laisser présenter les noms des conseillers dissous en bloc, sinon position impossible. Attends décision par télégraphe. Testelin me charge de vous dire qu'il est absolument de mon avis » (2).

Le Gouvernement refusa le palliatif proposé par M. Legrand. M. Masure lui écrivit : « Votre idée de présenter les mêmes noms me semble pour le moins irréfléchie. Il est possible que la mesure prise ne soit pas favorablement accueillie par nos adversaires, mais elle le sera parfaitement par les républicains. C'est là ce qui nous intéresse et qui doit guider votre conduite » (3).

M. Legrand fit son devoir jusqu'au bout. Voici sa dernière dépêche, il est bon de la citer : « J'obéis à vos ordres et vais faire publier décret de dissolution. En même temps je vous prie d'accepter ma démission et désigner immédiatement successeur. Peux pas prendre responsabilité de pareille décision. Il m'est passé, pour la mobilisée, beaucoup d'argent par les mains. J'aurais l'air de fuir contrôle du conseil général qui a voté fonds à l'unanimité et de choisir pour recevoir mes comptes des amis complaisants. Je serais absolument discrédité et avec moi pouvoir que je représente. Suis prêt à soutenir gouvernement républicain de toutes mes forces, mais pas au détriment de ma réputation de probité qui pourrait être à juste titre soupçonnée » (1).

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

§

La dissolution des conseils généraux était facile ; la formation des commissions destinées à les remplacer présenta plus de difficultés.

M. Gambetta voulait qu'on y sentît l'esprit républicain (2).

Mais les commissions municipales de l'Empire avaient été tellement décriées que les commissions départementales de la République ne pouvaient avoir grande faveur. Les honnêtes gens du parti républicain craignirent de s'y compromettre et de s'y discréditer. D'ailleurs, si habilement choisies qu'elles fussent, ces commissions pouvaient devenir gênantes pour l'administration et le Gouvernement. Les préfets furent avertis que, sauf les cas d'urgence absolue, il était inutile de se préoccuper de la nomination des commissions départementales. Les conseils généraux étaient dissous : c'était l'important, le reste pouvait être différé (2).

De tous les outrages infligés, depuis quatre mois, à la souveraineté nationale, celui-ci était le plus coupable et le plus brutal. Toute la France fut indignée. Les journaux se remplirent de protestations. Celle du conseil général de Maine-et-Loire donna des inquiétudes à M. Engelhard qui demanda des instructions à Bordeaux. M. Gambetta eut l'audace de lui répondre : « Les membres de l'ancien conseil font mine de vouloir résister, dispersez-les. Qu'avez-vous à attendre pour faire ces choses ? » (2).

Dispersez-les !... Cet ordre était donné sans doute en vertu du droit particulier qui ressort des révolutions.

Dans un département voisin, le préfet de la Mayenne demandait au Gouvernement s'il n'y avait pas lieu de traduire devant une cour martiale M. le comte de Juigné, coupable d'avoir dit que le décret du 25 décembre était illégal et arbitraire et que les populations n'étaient pas tenues d'y obéir (3).

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Voici la dépêche du préfet : « L'*Indépendant de l'Ouest* publie la protestation de M. le comte de Juigné, conseiller général de la Loire-Inférieure, déclarant la création de la commission départementale illégale et arbitraire ; en consé-

Le parti révolutionnaire a de singulières théories et d'étranges pratiques. En face des gouvernements réguliers, il professe que le moindre abus d'autorité ouvre le droit à l'insurrection ; quand il est au pouvoir, il punit comme un crime la moindre résistance à ses usurpations. Non, ce n'est pas M. le comte de Juigné qui avait mérité d'être traîné devant les tribunaux. Ce n'est pas lui qui avait violé les lois de son pays et dispersé les élus du suffrage universel.

§

M. Gambetta parut enfin à Bordeaux. Il y était attendu et désiré depuis longtemps (1). On lui avait fait préparer à la préfecture des appartements « où l'on nageait dans des flots de pourpre et d'or » (2). MM. Crémieux et Glais-Bizoin, dont le rôle était déjà très-effacé, passèrent tout à fait à l'arrière-plan. Toutes les faveurs du parti démocratique furent pour le jeune ministre de l'intérieur et de la guerre. Son arrivée fut fêtée par une double manifestation populaire que le journal *la Gironde* et les comités des réunions publiques avaient organisée de concert. On défila sous le balcon de la préfecture, et M. Gambetta, dans une de ces harangues qu'il savait si bien faire, proclama que la République, « hors de question et immortelle, avait assumé le devoir, l'honneur et le péril de sauver la France. »

Il annonça en même temps que si la liberté de langage devait être respectée dans tous ses écarts, une énergique répression atteindrait les résolutions engendrant des actes.

Cette théorie sur la liberté de la presse avait été déjà indiquée dans une dépêche que M. Masure, le directeur général délégué au ministère de l'intérieur, adressait, le 16 décembre, au préfet de l'Ardèche :

« Je reçois, lui disait-il, votre lettre relative au journal d'Annonay. Je comprends l'émotion que la violence de pareilles attaques vous a causée, mais aussi légitime que soit cette émotion, je ne puis vous autoriser à entrer dans la voie dangereuse des procès de presse. La polémique doit rester absolument libre et la République se doit à elle-même de vivre au milieu de l'agitation des partis. Si le rédacteur du journal commet des actes de rébellion ou de conspiration, contre le Gouvernement établi, s'il se livre à des appréciations ou à des indiscrétions nuisibles à la défense, déférez-le aux tribunaux militaires et faites appel contre lui à la répression légale. Frappez l'homme, mais respectez le journal. » (1)

M. Gambetta eut bientôt l'occasion d'appliquer ces principes. Un journal de Bordeaux, *la Province*, avait commis des indiscrétions sur la marche de l'armée de l'Est. Le 7 janvier, à minuit, le rédacteur, M. Fournier, fut brusquement mandé à la préfecture. Voici comment il raconte ce qui s'y passa :

« Arrivé à la préfecture, M. Allain-Targé nous introduisit lui-même dans le salon où siégeait M. Gambetta... il tenait un numéro de *la Province* à la main, et nous le présentant, il nous dit :

« — Est-ce vous, monsieur, qui avez fait cet article?

« — Certainement, répondîmes-nous.

« Frappant alors sur le bureau, le dictateur s'emporta avec une colère impossible à contenir comme à décrire : « C'est un acte de haute trahison. Vous êtes un traître ; vous avez mérité la mort; votre sort est clair. Où sont vos complices? Avouez donc au moins vos complices ! »

« Nos réponses furent nettes et fermes. Le dictateur s'était levé et se promenait dans le salon, qu'il arpentait avec fureur. MM. Allain-Targé, Laurier et de Freycinet, qui étaient présents ne soufflaient mot. On aurait entendu voler une mouche dans le salon. Tout à coup le dictateur revient à son bureau, prend le journal, saisit une plume et rédige, sur le journal même, l'acte d'accusation de haute trahison. Il le remet à M. Allain-Targé en nous disant : « Vous subirez, monsieur, le châtiment que vous avez mérité. »

« M. Allain-Targé nous emmène, prend une voiture, nous traîne dans Bordeaux, chez le procureur général, qui résiste à cette violence inouïe, nous conduit en prison où nous sommes écroués à sa requête, et nous quitte avec ces mots : « Au secret le plus absolu ! »

Après l'arrestation de M. Fournier, suivie de visites domiciliaires, M. Johnston, ancien député, se présenta chez M. Crémieux pour l'entretenir de cette affaire. M. le garde des sceaux avait entendu parler d'une altercation entre M. Gambetta et M. Fournier. Il ne savait pas autre

quence, déclarant que le vote des commissions ne sera pas obligatoire par les populations et que celles-ci auront parfaitement le droit de se refuser à y obtempérer. Veuillez me dire si ceci tombe sous la loi martiale. » (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.)

Le ministre de l'intérieur répondit : « Il est bien évident que la protestation de M. de Juigné tombe sous l'application de la loi ; mais avant de commencer les poursuites, vous devez apprécier si le retentissement donné à la protestation dans le public a été tel que les poursuites soient indispensables. Il ne serait, d'ailleurs, opportun de déférer l'auteur au jury que si la condamnation était certaine. Agissez donc avec prudence. » (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.)

(1) M. Steenackers avait écrit le 16 décembre à M. Gambetta : « Ici on s'embête atrocement, et votre serviteur le premier, de ne pas vous voir. » (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.)

(2) Dépêches télégr.. *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

chose. Il parut très-surpris d'une arrestation faite à son insu, et ne trouva rien de répréhensible dans l'article incriminé. M. Fournier fut enfin mis en liberté sous caution... « Vous êtes bien heureux, lui dit M. Allain-Targé en le félicitant, que nous ayons été vainqueurs à Villersexel. »

La théorie de M. Masure avait été appliquée : on avait respecté le journal, mais on avait frappé l'homme.

I

On ne respectait pas toujours les journaux bien qu'on ne les déférât pas aux tribunaux ; on usait d'un procédé plus simple et plus sûr.

L'*Union de l'Ouest*, journal d'Angers, avait les 27 et 28 décembre, vigoureusement protesté contre la dissolution des conseils généraux et conseillé la résistance contre l'illégalité. Averti par M. Engelhard, M. Gambetta répondit le 29 à son préfet :

« Prenez un arrêté dans lequel vous direz que, vu l'état de guerre dans lequel se trouve le département de Maine-et-Loire, et attendu que les articles séditieux publiés par l'*Union de l'Ouest* constituent une véritable connivence avec l'ennemi, le préfet du Maine-et-Loire, autorisé, suspend le journal l'*Union de l'Ouest* pour deux mois » (1).

Trois heures après, il ajoutait :

« Faites imprimer en gros caractères l'article de l'*Union de l'Ouest* qui a motivé la suspension pendant deux mois de ce journal. Ajoutez au bas l'arrêté de suspension, fortement motivé, et faites afficher ce placard, en triple exemplaire, dans chaque commune de votre département » (1).

Cette dernière dépêche était datée de enze heures du soir.

Pendant la nuit, M. Gambetta eut des scrupules, et le lendemain il écrivait à M. le préfet de Maine-et-Loire :

« L'arrêté que je vous ai envoyé hier au sujet de l'*Union de l'Ouest* est facultatif. Vous en userez à votre jugement et si vous préférez le jury contre l'auteur de l'article, comme coupable d'excitation à la révolte, vous êtes sur les lieux : je m'en rapporte à votre clairvoyance politique. Répondez-moi » (1).

M. Engelhard adressa sa réponse à son ami M. Allain-Targé.

« Recevrez demain, disait-il, arrêté suspendant l'*Union de l'Ouest* pour deux mois... *Maine-et-Loire* mériterait le même sort, car publie aujourd'hui une protestation de vingt-quatre membres du conseil général. J'attends instruction ; dites-moi effet produit par arrêté » (1).

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

Evidemment, M. Engelhard avait, lui aussi, des scrupules, et désirait voir sa responsabilité couverte par celle du ministre.

M. Gambetta répondit : « Vous demandez des instructions au sujet de l'affaire de l'*Union de l'Ouest*, et pourtant vous en avez reçu hier de formelles à cet égard. Au cas où vous hésiteriez, je vous rappellerai que vous avez l'option entre la suspension dans les conditions que je vous ai indiquées et la juridiction du jury pour juger l'auteur de l'article. C'est à vous d'apprécier le meilleur mode de répression. Ce sont là des questions de milieu que vous êtes en situation d'apprécier mieux que personne » (2).

Que répondit M. Engelhard? Nous l'ignorons (3) ; mais il s'attira la foudroyante mercu-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales* t. XXVI.
(3) M. Engelhard a fait parvenir à votre commission le texte de deux dépêches écrites par lui à M. Gambetta, dans la journée du 30 décembre. — Les voici telles qu'elles nous ont été communiquées. — C'est à ces dépêches ou à l'une d'elles que M. Gambetta paraît avoir répondu :

« Angers, 31 décembre 1870, 3 h. soir.

« *Préfet à Gambetta*, *Bordeaux*.

« Le *Journal de Maine-et-Loire* publie ce matin un article violent contre l'arrêté qui a suspendu l'*Union de l'Ouest*. Il me menace d'un procès en dommages-intérêts. Il dit que l'arrêté soulève l'indignation et est un chef-d'œuvre d'effronterie et de perfide habileté. Ma dépêche d'hier vous a indiqué dans quels termes vingt-quatre membres du conseil général, la fine fleur de la réaction, ont apprécié le décret de dissolution. Il y a là excitation à la désobéissance à vos décrets et le *Journal de Maine-et-Loire* mérite la même mesure que l'*Union de l'Ouest*. Ce n'est pas tout, — à l'instant je reçois un acte d'huissier par lequel A. de Cumont me signifie que, malgré l'arrêté de suspension, il fera paraître son journal aujourd'hui à trois heures, et qu'il ne s'arrêtera pas avant l'apposition des scellés et la mise sous séquestre de ses presses. — La question est ainsi bien posée. Le parti clérical et le parti bonapartiste se mettent en insurrection contre le Gouvernement. Il s'agit de céder ou de résister. Veuillez vous souvenir que je n'ai fait que vous renseigner et que je n'ai agi que d'après vos ordres formels. J'attends vos instructions... Il y a extrême urgence à ce que je sois fixé.

« M. E. »

« Angers, 31 décembre 1870.

« *Préfet à Gambetta, Bordeaux*.

« Vous avez touché à un nid de vipères. La rage des cléricaux et des bonapartistes ne connaît plus de bornes. Le *Journal de Maine-et-Loire* prête ses colonnes à Cumont qui m'invective en ces termes : « Descendant du rôle

riale, dont nous avons déjà cité un passage. La voici tout au long; c'est un bon type du style administratif de cette époque :

« La dépêche que je reçois de vous m'attriste profondément. Elle vous montre à mes yeux comme accablé sous le poids d'une responsabilité que vous semblez incapable de porter et que vous cherchez à rejeter sur moi. J'avais quelque droit d'attendre de vous un concours autrement remarquable dans la crise passagère où vous vous trouvez. Après ce que je savais de vous et de vos opinions fermes et arrêtées, au moins dans le langage, après nos conversations, après vos dépêches surtout, ces dépêches si nombreuses où vous touchiez à toutes les questions, où vous aviez des avis et des conseils à me donner sur tous les sujets, après les instances multipliées que vous avez faites auprès de moi pour obtenir la dissolution en masse des conseils généraux, afin de vous enlever sans doute la charge et la responsabilité de dissoudre celui de votre département par un arrêté spécial signé de vous, j'avais la presque certitude que, la mesure prise, vous sauriez en assurer l'exécution. Survient la polémique de l'*Union de l'Ouest*, que m'écrivez-vous? Qu'en présence de cette polémique, qui est un appel à la guerre civile, vous êtes d'avis de sévir et vous me rappelez que le département est en état de guerre. Je tarde à vous répondre, étant absent. Vous vous en étonnez et vous demandez si les préfets ne doivent plus renseigner le Gouvernement sur les récits de la presse. Vous insistez. Je vous réponds en vous donnant le choix entre deux modes de répression; la suspension et la juridiction du jury. Vous choisissez le premier mode. Et voilà que vous m'écrivez que vous n'avez fait que m'exposer une situation! Non, non, je le répète, jamais je ne me serais attendu à la dépêche stupéfiante que je viens de lire avec votre signature. Pour moi, qui suis habitué à prendre hautement la responsabilité de mes actes, je vous ordonne, à vous et à tous les fonctionnaires républicains qui vous entourent et dont vous avez pris les conseils d'après ce que vous m'avez dit, de prendre toutes les mesures pour que force reste à la loi; je vous ordonne de faire respecter la République et son Gouvernement. Ne reculez devant aucune mesure. Vous êtes autorisé à vous assurer immédiatement de la personne de tous ceux qui tenteraient de résister à l'arrêté qui a été pris. Un autre journal, me dites-vous, a publié un article aussi coupable que le premier. Prenez à son égard et avec quelque initiative, les mesures que la situation commande. Les membres de l'ancien conseil font mine de vouloir résister, dispersez-les. Qu'avez-vous à attendre pour faire toutes ces choses? De quelle utilité m'est donc votre concours? Encore une fois, jamais je n'aurais cru que ce serait à vous, qui n'avez jamais eu sous la plume et à la bouche que des conseils de vigueur et d'énergie, que j'aurais à écrire une telle dépêche. C'est pour moi un exemple de cette vérité, qu'il y a loin des paroles à l'action, et que tel qui se croit énergique et le crie bien fort, voit s'évanouir toute sa force morale à la moindre crise qui le surprend et qui l'abat » (1).

M. Engelhard se justifia, et après un échange d'explications, le ministre donna satisfaction pleine et entière au préfet par la dépêche suivante :

« Je ne me plaindrai point à vous écrire une seconde dépêche pour rétablir la vérité sur un incident qui vous a justement ému sans doute, mais qui ne m'a pas causé, sachez-le bien, une moindre peine qu'à vous-même. De cet échange d'explications, il ne peut, il ne doit sortir qu'un surcroît d'estime, ajouté à l'estime que nous avions l'un pour l'autre. J'ai été frappé vivement, très-vivement même, de l'insistance que vous avez mise et que vous mettez encore à me rappeler que vous n'avez jamais rien fait que me donner des renseignements, et que c'est moi qui vous ai fait parvenir les ordres : vous vous êtes séparé de moi; je n'ai pas hésité à vous le faire sentir d'autant plus durement peut-être que j'avais une plus haute idée de votre passé, de votre caractère, des services que vous avez rendus à la démocratie et que vous lui rendrez encore. Voilà tout le dissentiment qui a éclaté entre nous. Quant à vous injurier comme vous le dites, jamais une telle pensée ne m'est venue

d'administrateur à celui d'insulteur et de calomniateur, le préfet a osé outrager en ma personne l'homme, le citoyen, le patriote, le Français, en m'accusant de connivence avec l'ennemi et de trahison envers la patrie en danger. Il me rendra compte de cette infamie devant la justice, je demanderai réparation de cette lâche injure, j'engagerai la lutte contre cet homme dont les arrêts sont des libelles, etc. » Vous avez reçu l'arrêté imprimé en placard et vous aurez reconnu que les considérants sont très-courts et qu'ils reproduisent presque littéralement les termes de votre dépêche du 29. Je n'ai fait qu'exécuter vos ordres, mais je dois dire que l'opinion publique a hautement approuvé l'arrêté de suspension. Le nouveau journal le *Patriote* a blâmé la mesure, mais son rédacteur a été immédiatement désavoué et les fondateurs ont fait arrêter la distribution dans les rues. Il n'y a qu'à persévérer. Il est probable que l'*Union* va reparaître sous un autre nom. Que devrai-je faire? Et si le *Maine-et-Loire* continue ses attaques, faudra-t-il sévir? J'attends vos instructions et m'y conformerai strictement.

« M. E. »

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.



habitué comme je l'étais, depuis que je vous connais, à honorer en vous un digne citoyen, un républicain des bons et des mauvais jours, un collaborateur dévoué à notre œuvre commune. Sur ce, ne pensons plus qu'à nos ennemis du dedans et du dehors, et faisons pour le mieux » (1).

§

Tout n'était pas terminé, cependant, pour M. Engelhard ; son arrêté avait paru ; il était ainsi conçu :

« Nous, préfet de Maine-et-Loire,

« Considérant que, dans son numéro du mardi 27 décembre, le journal *l'Union de l'Ouest* a publié sous la signature A. de Cumont, un article intitulé « Dissolution des conseils généraux », qui se termine par ces lignes : Nous déclarons tenir pour illégal, pour attentatoire à la liberté, pour injurieux à la nation, le décret qui dissout les conseils généraux, sans faire immédiatement appel aux électeurs ; nous invitons les citoyens à ne pas le reconnaître, à protester énergiquement contre un acte à tous les points de vue injustifiable...

« Considérant que, dans son numéro du mercredi 28 décembre, l'*Union de l'Ouest* a publié un deuxième article, sous le même titre et la même signature, dans lequel se trouvent les phrases suivantes :

« C'est pourquoi, au nom de ce principe indestructible, qu'il n'y a pas de droit contre le droit, nous tenons pour nul et de nul effet le décret de la délégation gouvernementale qui dissout les conseils généraux et les remplace par des commissions de son choix et de sa fabrique, au lieu de faire appel immédiat aux électeurs. Nous disons que ce décret ne peut rien contre les droits antérieurs et supérieurs de la nation, rien contre la volonté des contribuables, rien contre l'autorité du suffrage universel.

« Et il suit de là que les conseils généraux ne sont point dissous et qu'ils subsistent toujours, et qu'ils continueront d'être les vrais et les seuls mandataires du peuple français, jusqu'à ce qu'un nouveau scrutin leur ait donné légalement et régulièrement des successeurs.

« Conseillers généraux, ne vous laissez pas intimider, ni ébranler ; résistez à la mesure illégale qui nous frappe en vous frappant... »

« Considérant que ces deux articles constituent une provocation à la désobéissance aux décrets du Gouvernement de la défense nationale et une excitation à la guerre civile, d'autant plus cri-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

minelle qu'elle se produit dan
directement menacé par l'inva

« Considérant que le journal
s'est ainsi rendu coupable d
l'ennemi et de trahison envers
ger ;

« Vu l'arrêté en date du 25
rendu par l'autorité militaire,
partement de Maine-et-Loire
état de guerre ;

« Vu la dépêche du ministre
date du 29 décembre, par laqu
autorisé à prononcer contre l
de l'Ouest une suspensions de

« Arrêtons :

« Art. 1er. — Le journal *l'*
et le journal *l'Ami du Peuple*
qu'une reproduction hebdoma
gérant, même rédacteur et m
sont suspendus pour deux moi

« Art. 2. — L'imprimerie
Gilles, n° 4, propriété du jo
l'Ouest, et spécialement affect
sion, ne pourra publier aucu
pendant la durée de la susp
En cas de contravention, cette
mise sous scellés.

« Art. 3. — Le présent arrêt
toutes les communes du dépar

« Art. 4. — M. Morel, comm
est chargé de notifier à M. de C
articles, et à M. Stoffel, gérai
présent arrêté et d'en assurer l
diate.

« Angers, le 30 décembre 18

« *Le préfet de*

« M. En

On sait quelles furent les co
arrêté.

Notre honorable collègue M
avait eu le courage de prêcher,
la résistance à l'illégalité, voulu
ple au conseil.

Le 28 février, MM. de Cumo
gnèrent M. Engelhard à comp
cour d'Angers, pour se voir d
de les avoir diffamés en leur in
arrêté : d'exciter leurs concit
civile, d'être de connivence av
trahir la patrie en danger.

Après une longue et labor
M. Engelhard a été condamné,

(1) *L'Ami du Peuple* n'avait rie
tion des conseils généraux, p
dernier numéro.



par la cour d'appel d'Orléans, à 500 fr. d'amende. L'arrêt de condamnation a été affiché dans toutes les communes et inséré dans tous les journaux du département de Maine-et-Loire.

Cette tardive réparation a satisfait la conscience publique; mais combien d'autres actes des préfets du 4 septembre auraient mérité la même répression et sont restés impunis!

§

M. Crémieux aimait cependant à se persuader que, sous son gouvernement, la liberté de la presse était respectée.

Le 15 décembre, il écrivait au procureur général de Besançon ;

« Est-il vrai que mon collègue et ami Ordinaire fasse citer le journal *la Franche-Comté* devant un conseil de guerre? Empêchez, si vous le pouvez, cette procédure. Laissez donc les journaux faire leur œuvre ou leur métier; s'ils font leur œuvre, ils peuvent nous être utiles; s'ils font leur métier, méprisez-les » (1).

M. Gambetta, lui aussi, les jours où il n'était pas en colère, n'autorisait pas volontiers les poursuites. Le 4 janvier, il faisait écrire au préfet de la Vienne :

« Tant que les attaques des journaux cléricaux ou autres n'exerceront qu'une influence restreinte sur l'opinion publique, et tant qu'ils se borneront à critiquer même avec violence, je vous conseille de vous abstenir. Les actes seuls ayant un caractère séditieux et une portée menaçante, doivent être réprimés » (1).

Mais M. Ranc était moins libéral: le 19 janvier, il signalait à M. Gambetta les dangers de la presse réactionnaire, qui, disait-il, démoralisait l'armée. « Ses injures, ajoutait-il, glissent sur vous, et la République les dédaigne; mais elles constituent à la longue un dissolvant dangereux. Il y a, je crois, à Laval un journal de ce genre. J'estime que vous ferez bien d'intimer au rédacteur l'ordre de surseoir à toute polémique, tant que l'armée sera dans le pays. Ces gens-là sont lâches. Il obéira » (1).

Le nombre des journalistes poursuivis et des journaux suspendus prouve que, grâce à Dieu, la presse réactionnaire ne fut pas aussi lâche que le supposait M. Ranc.

Quant à la presse radicale, elle avait toute liberté pour étaler aux yeux du peuple et de l'armée ses sauvages doctrines et ses odieuses provocations.

Le Gnafron de Lyon publiait la liste des richards de la ville, avec leur adresse et le chiffre exact de leur fortune.

Le Peuple de Marseille terminait sa polémique avec la *Gazette de France* par cette menace : « On ne répond pas aux Prussiens et à leurs alliés : on les supprime et on les fusille. »

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

§

Tolérance et faveur pour le parti radical, rigueur contre les autres : c'était toujours le mot d'ordre du Gouvernement.

Le 6 janvier, M. Gambetta écrivait au préfet de Saint-Etienne : « Je reçois votre lettre et le journal que vous m'avez envoyé. Je crois qu'avec des journaux comme *la Commune* (1) qui sont sans action appréciable sur l'esprit public, il n'y a pas lieu de se montrer trop sensible à des attaques dont la violence et l'injustice accusent toute l'impuissance. En ce qui concerne les menées jésuitiques, dont vous me parlez, je vous recommande de surveiller bien exactement les manœuvres du parti monarchique. Je suis décidé à résister avec une extrême vigueur à tous les empiétements directs ou détournés sur les droits de la République » (2).

Il en était du droit de réunion comme de la liberté de la presse. Pendant qu'à Bordeaux, à Toulouse, à Lyon, à Marseille, dans toutes nos grandes villes, les clubs prêchaient l'insubordination et la révolte, calomniaient les généraux, dénonçaient les fonctionnaires, outrageaient le clergé, menaçaient les riches et organisaient des manifestations pour dire au Gouvernement ce qu'il fallait faire, quelques honnêtes citoyens du canton de Cazaubon voulurent se réunir et former un comité électoral. Le juge de paix et les maires du canton avaient été invités à la réunion.

Le préfet du Gers pensa que c'était là un piége, un motif pour agiter le pays, un danger pour la défense nationale. Il interdit la réunion et demanda des instructions au ministre de l'intérieur.

« Vous avez bien fait, lui répondit M. Masure, d'interdire la réunion signalée par le sous-préfet de Condom. Maintenez rigoureusement votre interdiction et faites respecter la loi. Au besoin, faites occuper la salle de réunion par la force publique » (2).

Voila comment on pratiquait le respect des libertés nécessaires, comment on appliquait le principe de l'égalité républicaine.

(1) Dès le 10 octobre, le préfet de la Loire, M. César Bertholon, avait, sans demander l'avis du Gouvernement, suspendu le *Défenseur*, journal de notre honorable collègue M. Callet, qui n'était pas radical. Il est juste de dire que le ministre de l'intérieur regretta cette mesure. (Dép. du 12 octobre.)

(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.



Un ancien ministre de l'empire, M. Pinard, avait cru qu'il lui était encore permis d'habiter et de servir son pays. Il s'était retiré à Autun et avait pris son rang dans la garde nationale. Mais les garibaldiens envahirent Autun. M. Bordone entendit dire que le journal bonapartiste *le Drapeau* se distribuait en ville; le colonel Gauckler, chargé par lui d'aller aux informations, crut savoir que M. Pinard prenait part à cette distribution, et M. Gambetta, à qui le fait fut dénoncé, écrivit, le 28 décembre, au colonel Gauckler :

« Faites rechercher et arrêter le sieur Pinard, ancien ministre, et dirigez-le sous bonne escorte à Lyon, où il sera traité selon ses mérites » (1).

M. Pinard, qui ne se cachait pas, fut arrêté, le 5 janvier, au milieu d'un convoi funèbre, et, sur une nouvelle dépêche de M. Gambetta, transféré à Lyon, où il arriva le 6, et fut mis immédiatement à la disposition du préfet.

M. Challemel-Lacour écrivit le lendemain au ministre :

« J'ai dû interroger l'homme venu d'Autun, sur les seules indications contenues dans une dépêche d'Autun, sans lettres, dossier, ni rapport. Il explique sa présence à Autun par la résolution arrêtée de rester étranger à toute politique et de s'associer, comme garde national dans sa ville natale, à la défense du pays. Il prétend ne point correspondre avec ses amis qui sont à l'étranger. Il n'a pas voulu les suivre pour n'être pas accusé de conspirer. Quant à la distribution du *Drapeau*, il affirme y être complétement étranger. Il nie toute participation. Une dépêche d'Autun m'annonce un dossier : s'il arrive, je reverrai l'homme. Il a bien peur » (1).

M. Challemel-Lacour, embarrassé avant d'avoir reçu le dossier, ne le fut pas moins quand le dossier fut arrivé.

« J'ai enfin reçu de Bordone, écrivait-il le 10 janvier, un volumineux dossier composé de papiers et de notes de la main de Pinard. Il y en a de toutes dates. Les plus graves sont un recueil de calomnies toutes préparées contre l'armée garibaldienne et les fonctionnaires républicains. Ce que je vois très-clairement dans ce dossier, c'est que Pinard est un parfait imbécile, mais il n'y existe pas le moindre indice qu'il ait reçu, distribué ou connu le journal *le Drapeau*. Toutefois, je l'interrogerai une seconde fois; après quoi, ne pouvant le garder, ni l'envoyer à Genève pour raison que vous connaissez, je le dirigerai, après avoir reçu votre avis, sur Bordeaux. Ranc le sermonnera comme il sait faire » (1).

Etait-ce assez odieux? Le fait que l'on reprochait à M. Pinard n'était ni un crime ni un délit: de ce fait il n'existait aucune preuve, aucun indice : et cependant on retenait M. Pinard en prison. On voulait l'interroger une seconde fois, et puis, après les interrogatoires de M. Challemel-Lacour, le patient aurait encore à subir les sermons de M. Ranc.

Le jour même de son arrestation, M. Pinard avait écrit au garde des sceaux :

« Monsieur le ministre de la justice,

« Je viens d'être arrêté et je ne puis m'expliquer le motif d'une semblable mesure. Je suis depuis le 15 septembre dans ma ville natale, et j'y remplis tous les devoirs que la patrie impose pour la défense du pays envahi. Si l'ordre d'arrestation émane de vous, votre bonne foi a été surprise. Faites-moi interroger, qu'on précise l'inculpation : ma conscience est tranquille et ma justification sera complète. »

Comment cette lettre, écrite le 5, n'arriva-t-elle que le 11 entre les mains de M. Crémieux?

Quoi qu'il en soit, le garde des sceaux écrivit immédiatement au procureur général de Lyon :

« J'ai reçu dans la matinée, de M. Pinard, ancien ministre, une lettre d'Autun portant la date du 5 janvier. Il se plaint de son arrestation dont il me demande le motif : on m'a dit à l'intérieur qu'il est détenu sous la prévention de distribution d'un journal anarchique, publié à l'étranger, par Granier de Cassagnac. Obligez-moi de me faire connaître immédiatement les causes de cette arrestation, car il n'est pas possible qu'il soit détenu pour un délit politique contre lequel notre République n'admet pas de détention préventive. Il demande si l'ordre d'arrestation émane de moi ; je vous prie de lui faire savoir que je l'avais absolument ignoré. »

Quand cette lettre arriva à Lyon, le procureur général Le Royer était en route pour Bordeaux.

Il eut, dans cette ville, une longue conversation avec M. Crémieux, à la suite de laquelle ce dernier écrivit à M. Challemel-Lacour :

« Cher préfet, nous sommes d'avis, M. le procureur général et moi, qu'il faut mettre en liberté M. Pinard, contre lequel il ne s'élève aucune preuve. Au nom du ciel, ami, n'oublions pas que la protection des citoyens par la loi est la meilleure sauvegarde pour la République. »

En même temps, le garde des sceaux écrivait à l'avocat général qui, en l'absence de M. Le Royer, tenait le parquet de Lyon. « Maintenant, puisque aucune présomption ne s'élève contre M. Pinard, que la justice fasse son devoir et ordonne sa mise en liberté. »

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

Cette dépêche était datée du 14 janvier. C'est le 19 seulement que M. Pinard fut mis en liberté. M. Challemel-Lacour, nous en avions déjà la preuve, ne relâchait pas volontiers ses prisonniers.

Quant à l'impuissant garde des sceaux, qui conjurait ses amis de protéger les citoyens et de respecter la loi, nous savons aussi qu'il n'était guère écouté, ni consulté, ni informé.

§

C'est à cette époque qu'à son insu et à l'insu des autres membres du Gouvernement, eut lieu à Beaune l'exécution d'Arbinet. Ce malheureux, arrêté comme espion prussien, fut fusillé, sans jugement, sur une simple dépêche transmise par M. de Serres (1) au général Cremier. Cette dépêche était ainsi conçue :

« Hier soir a été arrêté le sieur Arbinet, pourvoyeur et espion de l'ennemi occupant Dijon. Assurez-vous bien, avec l'autorité civile locale, de l'identité et qualité de personnage, et faites-le fusiller aujourd'hui. »

MM. de Serres et Cremer peuvent essayer de rejeter l'un sur l'autre la responsabilité de cet acte odieux. Tous deux sont coupables. Coupables aussi sont les ministres qui se confiaient à de tels agents.

Le fait de M. de Serres n'est pas, du reste, sans précédents. Deux mois auparavant, un bataillon de mobiles de la Gironde, commandé par notre honorable collègue M. de Carayon La Tour, avait été détaché dans la commune de Vénissieux, aux environs de Lyon. Le drapeau rouge flottait sur l'Hôtel de Ville de cette commune. Par patriotisme ou par espièglerie (1), les mobiles girondins l'enlevèrent. La municipalité radicale de Vénissieux fut indignée. De là, dit M. Solles, aide-major du bataillon, une série de conflits journaliers, d'attaques passionnées contre le bataillon et le commandant. Enfin, le maire fit un rapport au préfet de Lyon. Et le préfet de Lyon renvoya ce rapport au général Bressolles, avec cette annotation écrite de sa main : « Faites-moi fusiller tous ces gens-là. Signé : Challemel-Lacour. » Dans cette annotation, d'un caractère excessif, nous dit M. Challemel-Lacour, il n'y avait qu'un cri d'indignation (2). Sans doute, mais que serait-il arrivé si cet ordre, car c'était bien un ordre, au lieu de tomber entre les mains du général Bressolles, était tombé entre les mains du général Cremer ?

§

Le Gouvernement de la défense nationale était de plus en plus déconsidéré.

M. de Laprade écrivait à M. de Cumont : « L'arbitraire le plus abject régit presque tous nos départements ; mais des proconsuls de l'Empire aux pachas de la République, l'arbitraire me semble, à moi qui suis peu suspect de bonapartisme, être descendu de plusieurs crans dans l'incapacité, l'indignité et la violence. »

M. Lanfrey confiait à la *Gazette du peuple de Chambéry* ses protestations indignées : « Il est temps d'en finir, disait-il, avec les déclamations, de mettre un terme à ce régime d'arbitraire, d'impéritie, de dissimulation et d'impuissance... La France a subi bien des dictatures, mais il en est une qu'elle n'a jamais supportée longtemps, c'est la dictature de l'incapacité » (3).

M. Gambetta, sans rancune, offrait, quelques jours plus tard, la préfecture du Nord à M. Lanfrey. M. Lanfrey, on le comprend, ne crut pas devoir l'accepter « Il est placé, écrivait le préfet de la Savoie, à un point de vue politique entièrement opposé à celui du Gouvernement de la défense nationale. Il s'obstine à réclamer les élections générales pour le salut du pays. Il remercie de la confiance témoignée, mais, après longue discussion, il persiste dans son refus » (4).

C'était dans un autre milieu qu'il fallait chercher des préfets en communion d'idées avec M. Gambetta.

M. Gustave Naquet, rédacteur du *Peuple de*

---

(1) Il est assez difficile de préciser le rôle que jouait, à l'armée, M. de Serres, ingénieur en chef des chemins de fer autrichiens, sujet polonais, dont le nom véritable est Wiefczinski.

Le 20 décembre, M. Gambetta écrivait, de Bourges, à M. de Freycinet : « De Serres a produit, ici, le meilleur effet, et je lui ai remis les pouvoirs nécessaires pour tout diriger. Je sais en quelle chaste communion il est avec tous, et je m'en rapporte à votre zèle commun. » (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.)

Plus tard, le 16 janvier, M. de Freycinet écrivait à M. de Serres, alors attaché à l'état-major de Bourbaki : « Quant à vous, mon cher de Serres, je ne saurais trop vous recommander de vous abstenir de toute ingérence dans le service. Vous êtes là-bas notre œil, mais vous n'êtes pas un bras. » (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.)

Nous avons fait faire des recherches à la chancellerie, et nous nous sommes assurés, contrairement à certaines assertions, que M. de Serres n'avait pas été naturalisé Français. Le chef de cabinet de M. Gambetta, le sieur Byse, sujet suisse, a été naturalisé pendant la guerre. (Voir rapport Perrot, n°s 1416 F et F 2, sur les campagnes de la Loire et de l'Est, *Annales*, t. XXII.)

(1) Lettre de M. Solles, citée par M. Challemel-Lacour à la séance du 17 février 1873. (*Annales*, t. XVI, p. 96.)

(2) *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XV p. 489.

(3) Voir aux annexes.

(4) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

Gou
ι Co
ι Ni
ɪsolu
•
ieux
ιes d
:es, c
ratu
autc
ιt-ils
janv
ι ave
ι 185
mesu

ιtta té
: « Pε
' une
ι se
emei
ιceme
fere:
'econ
ιctioi
: « Cc
istre
s au
répul
tous
ιur le
nou'
avec
ιbsolι
rous

ɔréfe
raient
M. Bε
ique,
rec vc
ion d
r. Su
ιitive
ιt ce
in sι
t, il fε

ιes in
ιnatic
Naqu
ɔuvel
t, le
stanc
Dépê

les, t.

l'anniversaire du 21 janvier par un congrès de journalistes, où l'on traçait le programme de la guerre à outrance.

§

Les événements se précipitaient. Depuis le 4 janvier, Paris subissait les horreurs du bombardement. En conduisant au cimetière la dépouille des pauvres enfants écrasés par les obus prussiens, M. Jules Favre avait dit : « Nous touchons à la fin de nos épreuves ! » M. Jules Favre espérait-il encore la délivrance ? Non, sans doute, mais il se résignait à la capitulation. L'armée assiégée ne pouvait plus que se heurter héroïquement contre des barrières infranchissables, et les armées de secours, partout refoulées, voyaient chaque jour s'accroître la distance et s'accumuler les obstacles qui les séparaient de Paris.

A l'Ouest, Chanzy, après avoir reconstitué la deuxième armée de la Loire, après avoir, par des prodiges de vigilance, d'habileté et d'énergie, tenu pendant un mois la campagne et disputé le terrain, pied à pied, d'Orléans à Josnes, de Josnes à Vendôme, de Vendôme au Mans, se voyait forcé d'abandonner cette dernière place et de se replier sur la Mayenne.

Au Nord, Faidherbe, trop faible et trop isolé, n'avait pu tirer parti du succès de Bapaume, et, après la journée malheureuse de Saint-Quentin, était obligé de se retirer sur le Cateau et Cambrai.

A l'Est, enfin, Bourbaki, lancé dans une périlleuse aventure, avec des troupes à peine refaites des désastres d'Orléans, victorieux, à force d'héroïsme, à Villersexel, avait dû, après trois jours de lutte, abandonner le champ de bataille d'Héricourt et se réfugier à Besançon où il allait voir se dissiper ses dernières espérances.

M. Gambetta avait entrepris une nouvelle tournée militaire. Le 16 janvier, il arrivait à Laval et y restait deux jours pour rendre la cohésion et le courage à l'armée de Chanzy (1). De là, il passait à Rennes, et sortant de son wagon pour haranguer la foule, proclamait que ni échec, ni revers ne pouvait nous abattre. « Ils doivent plutôt, disait-il, enflammer notre courage. Il faut résister à outrance. Laissons passer l'hiver, et nous verrons. »

De Lille, où il arriva le 21 janvier, M. Gambetta écrivit à ses collègues de Bordeaux, pour leur raconter son voyage et leur en expliquer les motifs :

« Je viens d'arriver à Lille, leur disait-il, après avoir quitté Laval, jeudi à onze heures. A Saint-Malo, le préfet maritime de Cherbourg avait mis à ma disposition l'aviso *l'Hirondelle* qui m'a mis ce matin à Boulogne. J'ai entrepris ce long voyage qui me tiendra éloigné de vous pendant quelques jours de plus que je ne pensais, parce que j'ai cru bon de venir montrer aux populations du Nord, depuis longtemps séparées du reste de la France, que le reste de la France ne cesse pas de compter sur elles, sur leur patriotisme et leur persévérance. En outre, je désirais depuis longtemps voir l'armée du Nord et son général en chef Faidherbe. Après avoir visité les autres armées, je devais à cette armée, que la fortune semble vouloir éprouver à son tour, de lui témoigner que le Gouvernement veille sur elle. Par toutes ces raisons je crois mon voyage utile.

« J'arrive à l'instant et je trouve, comme toujours, une population qui a besoin d'être remontée, encouragée, soutenue ; je vais m'y appliquer. Je ne sais combien de temps ma présence sera nécessaire. Mais à la suite de l'échec éprouvé par Faidherbe, échec qu'il ne faut pas s'exagérer, je crois qu'il y aura beaucoup à faire » (1).

Pour remonter, encourager et soutenir la population de Lille, M. Gambetta fit un grand discours où il se justifia d'avoir solidarisé la cause de la République avec celle de la patrie ; où il expliqua que la paix, c'était la cession et la mutilation de la patrie, que nous n'avions pas le droit d'y consentir. « Pas de faiblesse, ô mes chers concitoyens ; si nous ne désespérons pas, nous sauverons la France. Faisons-nous un cœur et un front d'airain, le pays sera sauvé par lui-même et la République libératrice sera fondée. Quand cet heureux jour viendra, quand vos efforts unis aux nôtres auront affranchi la France entière, on verra si nous sommes des destructeurs, si nous dilapidons les finances, si nous ne cherchons pas, au contraire, à favoriser les arts qui ennoblissent l'humanité, l'industrie et le commerce, qui assurent les relations et enrichissent les peuples, si nous ne tendons pas de tous nos efforts vers les bienfaits d'une paix loyale et féconde. On verra alors si nous sommes des dictateurs et si notre plus grande passion ne sera pas de rentrer dans la foule dont nous sommes sortis, de cette foule, réservoir inépuisable de toutes les grandes, de toutes les nobles pensées, où chacun de nous doit se retremper. On verra enfin que si je suis possédé de la passion démocratique qui ne souffre pas l'invasion étrangère, je suis profondément animé de la foi républicaine qui a horreur de la dictature ! »

Hélas ! nous ne devions rien voir de tout cela !

(1) Dépêche de M. Crémieux au Gouvernement de Paris, *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.



Le général Chanzy, qui se préoccupait, lui aussi, du salut de la France et des moyens de continuer la guerre, avait proposé au Gouvernement de former avec tous les mobilisés bretons, une armée régionale, qui, sous le commandement de M. de Charette, aurait fait de la Bretagne une nouvelle Vendée, et aurait permis à Chanzy lui-même de porter ailleurs le reste de ses troupes.

« Cela soulève des questions politiques que vous seul pouvez résoudre, écrivit M. de Freycinet à M. Gambetta » (1).

« Je ne demande pas mieux, répondit M. Gambetta, que de déférer aux désirs du général Chanzy et de donner à M. de Charette un commandement important de mobilisés, cinq ou six mille hommes. Mais je ne crois pas bon de constituer un grand commandement régional pour M. de Charette. Nous aurions là des tiraillements considérables, et après l'expérience que nous avons déjà faite en Bretagne, ce n'est pas le cas de recommencer » (2).

M. Gambetta rentra le 26 à Bordeaux, où se répandaient de désolantes nouvelles. On disait qu'une sortie avait été tentée par l'armée de Paris, qu'elle avait été repoussée, que des négociations étaient ouvertes pour la capitulation.

Le 27, le Gouvernement télégraphiait aux préfets : « La délégation du Gouvernement est informée par ses agents à l'étranger que le *Times* publie, sur la foi de ses correspondants, que des négociations auraient été entamées entre Paris et Versailles relativement au bombardement et à la prétendue reddition éventuelle de la capitale. La délégation du Gouvernement n'accorde aucun crédit à cette allégation. Il est impossible d'admettre que des négociations de cette nature et de cette importance aient été entamées sans que la délégation eût été avertie préalablement. »

En même temps que cette note, les journaux publiaient les détails de la sortie de Buzenval, de la démission du général Trochu et de l'émeute du 22 janvier.

Enfin, le 29, à trois heures du matin, la délégation recevait de Versailles la dépêche suivante : « Nous signons aujourd'hui un traité avec M. le comte de Bismarck. Un armistice de vingt et un jours est convenu, une Assemblée convoquée à Bordeaux pour le 15 février; faites connaître cette nouvelle à toute la France. Faites exécuter armistice et convoquez les électeurs pour le 8 février. Un membre du Gouvernement va partir pour Bordeaux. — Jules Favre » (2).

L'honneur au moins était sauf. Paris avait supporté le bombardement, résisté aux émeutes et ne capitulait qu'à la veille de mourir de faim.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

CHAPITRE V

Les derniers jours de la Délégation. (Du 29 janvier au 12 février.)

Décret contre les magistrats des commissions mixtes. — Programme de M. Gambetta. — Sa correspondance avec les préfets. — On connait enfin les conditions de l'armistice. — Désastre de l'armée de l'Est. — M. Gambetta accepte les élections avec le correctif des inéligibilités. — Décrets électoraux du 31 janvier. — Arrivée de M. Jules Simon à Bordeaux. — Son isolement et son impuissance. — On a peur de la guerre civile. — Manifestations et adresses du parti radical. — Réclamation de M. de Bismarck contre la proclamation et les décrets de la délégation. — Indignation du Gouvernement de Paris. — La presse conservatrice de Bordeaux offre son concours à M. Jules Simon. — M. Gambetta fait saisir les journaux. — L'opinion publique se soulève. — Quelques préfets résistent à M. Gambetta. — Lettre désespérée de M. Challemel-Lacour. — Arrivée de MM. Garnier-Pagès, Pelletan et Arago. — Démission de M. Gambetta. — M. Arago, ministre de de l'intérieur. — Les élections. — Réunion de l'Assemblée nationale.

La dépêche de M. Jules Favre fut communiquée, le 29 janvier, à tous les préfets et sous-préfets. Elle ne fut publiée dans les journaux de Bordeaux que le 31. La veille, M. Crémieux avait fait insérer au *Moniteur* un décret portant la date du 20, déclarant déchus de leurs siéges et exclus de la magistrature treize magistrats inamovibles qui avaient siégé dans les commissions mixtes de 1852.

« Il est permis de croire, disait le lendemain le *Moniteur* dans sa partie non officielle, que si le Gouvernement s'était attendu à se voir bientôt entouré des représentants de la nation, il se fût moins hâté de trancher l'importante question de l'inamovibilité de la magistrature en publiant son décret du 20 janvier. »

Le *Moniteur* se trompait. Au moment où M. Crémieux publiait son scandaleux décret, il connaissait depuis vingt-quatre heures la capitulation de Paris et l'imminence des élections générales. Mais il voulait frapper un dernier coup de l'arme qui allait lui être arrachée; avant de quitter le pouvoir, le garde des sceaux de la Révolution voulait faire ses adieux à la magistrature (1).

(1) Les amis mêmes de M. Crémieux le blâmèrent.

« L'atteinte portée ces jours-ci à l'inamovibilité de la magistrature a été pour nous, qui aimons et respectons M. Crémieux, une douloureuse stupéfaction. Certes, les magistrats frappés par cette mesure n'ont pas nos sympathies; mais détruire un principe pour punir quelques cou-

D'autres soucis préoccupaient M. Gambetta.

Dès le 27 janvier, prévoyant, sachant déjà que le gouverneur de Paris en était réduit aux négociations, il rédigeait un long manifeste qu'il adressait à M. Jules Favre, et qu'il communiquait ensuite, avec quelques variantes, à plusieurs de ses préfets.

Dans cet étrange document, programme complet de guerre à outrance et de politique révolutionnaire, M. Gambetta débutait par des reproches amers contre le Gouvernement de Paris; contre ce chef militaire introduit dans le Gouvernement civil, qui n'était qu'un discoureur infatigable et un militaire irrésolu; contre ses collègues qui, pour ne pas blesser cette présomptueuse personnalité, avaient préféré laisser capituler Paris et compromettre la France, et avaient poussé l'inertie et la culpabilité jusqu'à rester sourds aux réclamations unanimes de l'opinion publique, cherchant à la faire dévier, en désignant à ses colères les patriotes dont l'exaltation ne provenait que du pressentiment de la catastrophe finale.

Puis il donnait des conseils, ou plutôt dictait des instructions: « Vous changerez les généraux qui manquent de cœur, et ce ne sera qu'après une grande bataille perdue que vous vous inclinerez sous la force. Alors m'incomberont les négociations, à moi qui vous représente et qui connais tous les besoins de l'heure présente. »

Supposant des négociations déjà entamées, il continuait :

« Qu'allez-vous faire à Versailles? Capituler comme gouvernement? Vous ne le pouvez ni en fait, ni en droit. En fait, bloqués dans Paris depuis quatre mois, réduits par la disette à en ouvrir les portes à l'ennemi, vous ne pouvez stipuler que pour la ville et exclusivement comme représentants de la ville. C'est Paris qui est réduit, en effet; ce n'est pas la France, et toute immixtion sur un autre terrain vous amènerait à consentir à l'ennemi des avantages qu'il est loin d'avoir conquis. En droit, vous ne pouvez disposer du Gouvernement sans le supprimer, comme il est arrivé après la capitulation de l'homme de Sedan. La collectivité même, la pluralité de notre Gouvernement, impliquent la dévolution de tout le pouvoir aux survivants d'entre nous, que leurs collègues aient été frappés de mort naturelle ou de mort politique... »

pables, et se résoudre à un tel acte au moment de perdre le pouvoir, c'est inexplicable de la part d'un homme dont l'intelligence et la droiture d'intentions n'ont jamais été mises en doute, que je sache. Que s'est-il donc passé? Cette verte vieillesse s'est-elle affaissée tout d'un coup sous la pression des exaltés?... » — G. Sand, *Journal d'un voyageur.*

« Affirmez, ajoutait-il plus loin, la perpétuité de la révolution du 4 septembre; léguez-nous le soin de vous venger et de poursuivre la guerre à outrance, et pour l'accomplissement de ce testament, envoyez hors de Paris, par tous les moyens dont vous disposez, les hommes ardents, vigoureux, résolus à tout, qui iront porter jusqu'au fond de la province la flamme dont ils seront animés, au sortir de la capitale vaincue. Il y a là un magnifique personnel politique, dont la présence en province galvaniserait la France... Faites donc partir des officiers, des ingénieurs, des publicistes, des administrateurs, des diplomates, et surtout, parmi les chefs autorisés de la démocratie, ceux qui ont supporté pendant vingt ans le poids de la persécution et de l'exil... Avec ce surcroît de forces, qui transportera parmi nous le grand foyer de Paris, nous tenterons des luttes dont la récompense finale sera certainement l'extermination de l'étranger et le triomphe de la République. »

Cherchant ensuite les meilleures méthodes pour poursuivre la guerre jusqu'à l'affranchissement, M. Gambetta en examinait trois : le plébiscite, les élections, la continuation pure et simple du régime actuel.

Le plébiscite lui paraissait tardif, dangereux, équivoque.

Il préférait une Chambre élue, mais avec le correctif essentiel, qu'il avait toujours réclamé : l'inéligibilité momentanée de tous les membres des familles ayant régné sur la France, de tous les ministres, sénateurs, conseillers d'Etat du second Empire, et de tous ceux qui, du 2 décembre 1851 au 4 septembre 1870, avaient été les candidats du régime déchu : « Ce correctif permet la réunion d'une Assemblée véritablement nationale et républicaine, qui serait à côté de nous un auxiliaire et un guide, sans pouvoir jamais dégénérer en foyer de réaction... On pourrait tracer d'avance à une Chambre ainsi formée, ses devoirs et sa mission... On rencontrerait chez elle l'énergie d'une Convention nationale pour pousser jusqu'à la délivrance les sacrifices que commande la guerre... »

Quant au troisième moyen, la continuation pure et simple du régime actuel, il ne répugnait évidemment pas à M. Gambetta. Mais des mesures énergiques allaient être nécessaires contre les journaux réactionnaires et les conspirations monarchiques. Mais il faudrait une véritable dictature, et comme la dictature était un moyen peu en harmonie avec les doctrines républicaines, M. Gambetta déclarait préférer les deux premiers moyens; « quoiqu'il reste encore établi pour mon esprit, ajoutait-il, que le pays est assez fortement persuadé de notre dévouement et de notre désintéressement, pour accepter notre

direction, si elle venait à être renforcée par la présence d'un homme éminent du Gouvernement de Paris, comme Jules Favre » (1).

§

En un mot, M. Gambetta voulait rester au pouvoir et continuer la guerre à la tête du parti révolutionnaire, et dans l'intérêt de ce parti. On s'en doutait à Paris, même avant que la dépêche du 27 janvier fût arrivée.

« Pendant le cours du mois de janvier, dit M. Jules Favre, nous n'avions reçu que deux dépêches de Bordeaux, le 6 et le 19. Elles étaient toutes deux exclusivement relatives aux opérations militaires... Quant à l'état politique du pays, et surtout quant aux résolutions de M. Gambetta, nous en étions réduits aux conjectures, et celles qui nous fournissaient quelques indices significatifs devaient peu nous rassurer. Nous savions, en effet, que très-résignés à voir tomber Paris, nos collègues étaient déterminés à continuer la guerre même après ce désastre. Nous pouvions craindre que ce suprême effort ne coïncidât avec des idées fédéralistes imprudemment propagées dans le Midi, et qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire la nationalité de la France. »

C'est pour cela qu'au moment même de l'armistice, M. Jules Favre avait demandé à M. de Bismarck un sauf-conduit, afin qu'un membre du Gouvernement de Paris se rendît immédiatement à Bordeaux.

Le conseil délibéra, le 29 et le 30 janvier, sur le choix du délégué que l'on allait charger de cette mission, et sur l'étendue des pouvoirs dont il serait investi.

M. Jules Simon fut choisi.

« Prévoyant toutes les éventualités, dit M. Jules Favre, nous lui remîmes un décret qui le nommait ministre de l'intérieur en remplacement de M. Gambetta, et faisait rentrer le département de la guerre sous l'autorité du général Le Flo. Il devait, à son arrivée, réunir la délégation, lui exposer en détail la situation, obtenir son concours, et, en cas de résistance, user des pleins pouvoirs dont nous l'investissions. »

Ces pleins pouvoirs autorisaient M. Jules Simon à briser toutes les résistances : il demanda qu'ils fussent contenus dans un pli spécial qu'il garderait par-devers lui, si, comme il en avait le désir ardent, il parvenait à se concilier avec ses collègues (2). Il demanda aussi à être accompagné à Bordeaux par M. Lavertujon, secrétaire du Gouvernement, ancien rédacteur du journal *la Gironde*. M. Lavertujon s'engageait à une subordination absolue et s'interdisait le pouvoir de discuter les ordres de rigueur qui lui seraient dictés (1).

« En nous quittant, poursuit M. J. Favre, notre cher et courageux collègue ne se faisait aucune illusion sur les difficultés qu'il allait rencontrer. Trompée par de faux rapports, la province accusait la défense de Paris d'être la cause de nos désastres. M. Gambetta n'avait pas craint d'écrire, dans un document officiel, que la convention du 28 janvier était l'œuvre d'une coupable légèreté. La douleur de la défaite avait pu seule lui inspirer cette attaque aussi injuste qu'impolitique. Mieux que personne, il connaissait l'état de Paris, il n'avait pas compté qu'il pût tenir au delà du 15 janvier. Son imprudente erreur pouvait allumer la guerre civile. »

§

M. Gambetta songeait-il, en effet, à la guerre civile? En transmettant, le 29 janvier, à tous ses préfets et sous-préfets la dépêche de M. Jules Favre, il leur avait annoncé la communication prochaine de ses résolutions personnelles. Il ajoutait, quelques heures plus tard : « Je vous ai mandé, ce matin, en vous envoyant la dépêche venue de Versailles, que je vous ferais connaître ma résolution personnelle, la voici. J'ai décidé de maintenir le *statu quo* jusqu'à l'arrivée du personnage qui est annoncé de Paris. Cette arrivée est imminente, puisqu'il a dû partir de Paris, dès la nuit dernière. Aussitôt après l'entrevue et les explications que j'aurai avec lui, vous serez avisé des déterminations politiques auxquelles je me serai arrêté. En attendant, restez ferme et confiant » (2).

M. Gent demanda des explications : « Je réclame de vous quelques mots qui me fassent connaître vos résolutions, écrivit-il à M. Gambetta. Moi je ne me rendrai jamais, ni Marseille, ni Lyon, ni le Midi. J'attends » (3).

M. Gambetta répondit : « Je comprends, mon cher ami, l'impatience que vous avez de connaître les résolutions personnelles que je vous ai annoncées, et je vous remercie de me le témoigner; mais permettez-moi de vous faire observer que ma responsabilité, après les quatre mois que nous venons de passer, est telle, que je ne puis prendre aucune résolution à la légère. Or, en l'état, veuillez remarquer que la dépêche venue de Versailles est très-peu explicite ; elle ne dit rien, ni des conditions de ce fatal traité, ni même s'il y a un traité, ni de Paris, ni de l'attitude du

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Notes de M. Dréo. Rapport de M. Chaper, n° 1453, *Annales*, t. XX.

(1) Notes de M. Dréo. Rapport de M. Chaper, n° 1453, *Annales*, t. XX.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

parti républicain, ni rien de ce qui nous importe le plus à savoir dans les circonstances où nous sommes. On nous annonce l'arrivée d'un membre du Gouvernement, il faut attendre.

« Pour ces résolutions que je vous ai annoncées, je ne m'inspirerai que des intérêts de la République qu'il nous reste à sauver, puisqu'on vient de sacrifier les intérêts de la France. Ayez confiance en moi, comme j'ai confiance en vous, pour maintenir intacte la tradition dont nous avons la garde.

« Je vous prie de faire usage de toutes vos ressources pour maintenir notre parti à la tête du pays; et pour arriver, sachons avoir une politique nationale, une politique ferme, tout en restant des hommes de gouvernement, des hommes en qui la France saura tôt ou tard reconnaître ses guides les plus sûrs, les plus intelligents et les plus dévoués.

« Salut et fraternité » (1).

A la nouvelle de la capitulation, M. Challemel-Lacour avait donné sa démission et la motivait ainsi :

« Qu'on travaille à la paix ou que la révolution commence, je ne puis plus être utile au poste où je suis » (1).

« Vous donnez votre démission, mon cher ami, répondait M. Gambetta, retenez-la encore quarante-huit heures; laissez-moi attendre l'arrivée de ce personnage, de ce membre du Gouvernement qu'on nous annonce dans la dépêche de Versailles. Vous devez me comprendre à demi-mot; vous me connaissez et je vous connais. Nous ne pouvons ni ne devons nous séparer. J'espère du plus profond de mon âme vous voir bientôt. Ecrivez-moi à tout instant » (1).

§

M. Gent, toujours l'homme d'avant-garde, ne s'accommodait ni des demi-mots ni des atermoiements.

A un télégramme de M. Jules Favre qui lui demandait de hâter l'envoi de farines et de bestiaux pour le ravitaillement de la capitale affamée, il répondait .

« Je n'obéis pas au capitulé de Bismarck, je ne le connais plus » (2).

Il ne voulait pas non plus obéir au ministre du commerce;

« Je n'obéirai, écrivait-il à M. Gambetta, qu'aux dépêches contre-signées de vous » (2).

Le lendemain, il ajoutait :

« Laissez-moi vous dire que vous perdez un temps précieux, et ne voyez pas que l'on vous amuse pendant que le complot de Versailles se consomme; je comprends la prudence et la responsabilité, mais je comprends bien mieux l'action quand on sait ou quand on a deviné. Ici on attend tout de vous, et au nom de tous les républicains, je réclame l'appel au peuple et à la résistance à outrance que vous retenez trop longtemps.

« En avant! la dictature seule peut sauver la patrie et la République.

« Dévouez-vous au sacrifice, je vous suis » (1).

Derrière M. Gent, toute la démocratie marseillaise se levait pour repousser la paix et les élections.

M. Gent se faisait en ces termes son interprète auprès de M. Gambetta :

« La délégation d'une grande réunion qui a eu lieu aujourd'hui (30 janvier), comprenant tous les groupes divers de la démocratie marseillaise, même ceux divisés jusqu'ici et unis désormais dans un même sentiment et dans une même résolution, m'apporte une adresse par laquelle elle déclare qu'elle repousse tout traité qui porterait atteinte à l'intégrité du territoire français et à l'existence du Gouvernement républicain; qu'elle repousse avec une égale énergie des élections qui seraient le signal de discordes intestines et la cause de la désorganisation de la défense nationale, et qu'elle veut avec vous la résistance à outrance, jusqu'à la victoire ou jusqu'à la mort.

« Cette réunion s'assemblera ce soir encore et décidera de vous envoyer une délégation représentant toute la masse des républicains de cette patriotique cité, et vous demandant, au nom du salut public, de faire ce que je vous ai demandé dans ma dépêche chiffrée d'aujourd'hui.

« J'ai répondu en votre nom comme au mien, et j'ai fait plus, j'ai répondu de vous.

« Je n'ai jamais été aussi fort, aussi sûr de Marseille que je le suis en ce moment, et vous savez cependant ce que j'ai dit et ce que je veux » (1).

Le conseil municipal de Mâcon, d'accord avec le préfet de Saône-et-Loire, télégraphiait à M. Gambetta :

« Une dépêche nous arrive qui annonce, avec la conclusion d'un armistice, la formation d'une Chambre pendant cet armistice. Sans rappeler au Gouvernement qu'il a déjà par deux fois, lui-même, repoussé la pensée d'élections dans de telles conditions, nous croyons devoir lui dire qu'à aucun moment de la crise douloureuse que traverse le pays, autant qu'aujourd'hui, les élections ne nous ont paru périlleuses pour la liberté de la France et pour l'avenir de la République. Nous l'adjurons donc d'y réfléchir profondément

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.



et de bien voir si les élections ne nous conduisent pas à des abîmes plus profonds de ceux creusés sous nos pas par la guerre la plus implacable et la plus désastreuse » (1).

Les comités républicains du Havre, de Rouen, d'Elbeuf, de Darnetal et de Deville et la fédération ouvrière rouennaise se réunirent pour transmettre au ministre de l'intérieur avec le visa du préfet de la Seine-Inférieure, la dépêche suivante :

« Fidèle aux sentiments qui l'ont toujours animée, la démocratie de la Seine-Inférieure émet le vœu suivant :

« Pas d'élections. — Lutte à outrance » (1).

Le préfet de la Haute-Loire écrivait, de son côté :

« Jules Favre n'a pas pu traiter au nom de la France. Nous ne voulons pas nous rendre. Guerre à outrance. Pas de paix sans honneur. Le pouvoir appartient de droit à qui défend le droit. Prenez-le. Pas de faiblesse. Silence à la réaction. Tout pour le pays et la République » (2).

Le préfet de Lyon, qui venait de recevoir communication de la dépêche adressée à M. Jules Favre par M. Gambetta, répondait à ce dernier :

« J'ai achevé de lire votre superbe dépêche, j'y souscris sans réserve, notamment à ce que vous dites des conditions dans lesquelles la convocation d'une Assemblée est possible. Sans la grande mesure préalable indiquée par vous, les élections seraient un guet-apens tendu à la République et à la France.. Tout fermente ici : j'espère empêcher le couvercle de sauter » (3).

Comme soupape de sûreté, probablement, M. Challemel-Lacour rouvrait les clubs fermés depuis l'assassinat du commandant Arnaud (4).

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(4) M. Challemel-Lacour écrivait, le 31 janvier, à M. Gambetta : « J'ai pris et affiché ce matin l'arrêté suivant, que l'insolence d'un certain parti rendait nécessaire :

« Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République. :

« Attendu que l'arrêté du 22 décembre 1870, qui suspendait jusqu'à nouvel ordre l'exercice du droit de réunion, n'a été pris qu'en raison de circonstances exceptionnelles et d'un péril aujourd'hui disparu ;

« Attendu que dans la crise formidable où le pays est engagé, ayant à choisir entre la continuation d'une guerre pénible, mais dont le succès final est certain, et une paix qui couronnerait pour un long temps la ruine matérielle et la déchéance morale de la France, les citoyens doivent pouvoir s'entendre et l'opinion se manifester librement,

« Arrête :

« Art. 1er. — Le droit de réunion, immédiatement suspendu, peut être à partir d'aujourd'hui librement exercé, sauf l'abus qui pourrait être fait pour provoquer à la guerre civile et à des actes qualifiés crimes ou délits par la loi.

« L'arrêté du 22 décembre 1870 est rapporté.

« Art. 2. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé de prendre les mesures relatives à l'exécution du présent arrêté.

« CHALLEMEL-LACOUR. »

A Bordeaux, il y avait eu, dans la journée du 29, deux réunions publiques au Grand-Théâtre ; on y avait repoussé les élections et adopté l'ordre du jour suivant : « L'assemblée blâme le Gouvernement de Paris d'avoir pris une décision grave sans consulter la délégation de Bordeaux, et elle émet le vœu qu'il soit adjoint à Gambetta un Comité de salut public. »

Une députation fut chargée de porter ce vœu à M. Gambetta, et la foule suivit ses délégués jusqu'à la porte de la préfecture : M. Gambetta remercia les délégués et se fit excuser de ne pas parler au peuple.

§

M. Gambetta ne voulait pas aller trop vite : il attendait l'arrivée du délégué de Paris ; il attendait de nouveaux renseignements sur les conditions de l'armistice ; peut-être attendait-il aussi les manifestations de l'opinion publique. Le 30 janvier, il écrivait à M. Jules Favre la dépêche suivante :

« J'ai reçu le télégramme adressé par vous à la délégation de Bordeaux le 28 janvier, à onze heures quinze du soir, et parvenu à destination vers onze heures du matin, le 29. Nous l'avons porté sans commentaire, en le certifiant conforme, à la connaissance du pays tout entier. Depuis lors nous n'avons rien reçu et le pays est dans la fièvre ; il ne peut pas se contenter de ces trois lignes. Le membre du Gouvernement dont vous m'annoncez l'arrivée et dont vous n'avez pas dit le nom n'est pas encore signalé, par voie télégraphique, ni autrement, aujourd'hui à deux heures. Cependant, il nous est impossible, en dehors de l'exécution pure et simple de l'armistice pour les troupes dont nous avons assuré le respect, de prendre les mesures administratives que comporte la convocation des électeurs, en l'absence de toute explication de votre part et sans connaître au juste le sort de Paris (1). »

Ce fut M. de Bismarck qui répondit à cette dépêche. Il le fit en ces termes : »

« Votre télégramme à l'adresse de M. Jules Favre, qui vient de quitter Versailles, lui sera remis demain matin à Paris. Sous titre de renseignement, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit : l'armistice conclu le 28, durera jusqu'au 19 février. Ligne de démarcations sépa-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

rant les deux armées, part de Pont-l'Evêque en Calvados, traverse les départements de l'Orne, laisse à l'occupation allemande la Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Yonne, entre à travers territoire composé de Côte-d'Or, Doubs et Jura réservé. Nord, Pas-de-Calais et le Havre intacts. — Avant-postes partagent à 10 kilomètres de la ligne. — Armistice de force navale. — Captures faites après 28 à rendre; hostilités continuent devant Belfort et dans le Doubs, Jura et Côte-d'Or, jusqu'à entente. — Assemblée nationale à convoquer. — Reddition de toutes les fortifications. — Armée de Paris prisonnière de guerre, sauf effectif pour maintenir sûreté intérieure. — Garde nationale reste armée ; troupes allemandes n'entreront pas en ville pendant l'armistice. — Paris ravitaillé. — Circulation libre pour élections.

« J'ajoute que les forts ont été occupés aujourd'hui par nos troupes, et je crois que les élections seront faites au 8, la réunion de l'Assemblée à Bordeaux au 12. Epuisement absolu des vivres à Paris.

« Population réduite aux provisions de l'armée allemande.

« L'Assemblée décidera question de guerre ou conditions de paix » (1).

C'est par cette dépêche que la délégation de Bordeaux fut incidemment et tardivement informée de la situation faite à l'armée de l'Est. M. Jules Favre avait oublié de dire qu'elle n'était pas comprise dans l'armistice.

On sait les conséquences de cet oubli. Croyant à la suspension des hostilités, nos généraux arrêtèrent leur mouvement de retraite. Mieux informés, les généraux allemands continuèrent leurs marches et leurs manœuvres. Sur le point d'être enveloppée, notre malheureuse armée n'eut que le temps de se jeter en Suisse (2).

§

M. Gambetta s'empressa de décliner la responsabilité de ce nouveau désastre. Le 31 janvier, il écrivit aux préfets (3) : « Comme la dépêche signée Jules Favre annonçait l'armistice sans indiquer le délai et sans dire s'il était général ou partiel, enjoignant de le faire exécuter immédiatement, les ministres de la guerre et de la marine ont envoyé aussitôt des instructions aux généraux en chef, chefs de corps, commandants de stations navales, pour faire respecter l'armistice, et l'exécution de ces ordres a commencé depuis quarante-huit heures. Cependant les armées prussiennes, sans doute mieux instruites des termes de la convention, ont continué leurs mouvements et pris des positions, malgré la résistance et les protestations de nos chefs de corps.

« La délégation a le droit et le devoir de porter ces faits à la connaissance du pays, afin de faire porter sur qui de droit la responsabilité qui incombe à ceux qui n'ont pas fait connaître la convention dans toute sa teneur et ont entraîné des erreurs d'interprétation, dont les conséquences, au point de vue de notre héroïque armée de l'Est, peuvent être irréparables pour la France... »

C'est à cette circulaire que le préfet du Rhône répondit :

« Ainsi, c'est avéré, l'armistice n'est pas applicable aux départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or. Celui qui a consenti à une pareille condition, quel que soit son nom, est un misérable. Pardonnez-moi cette expression » (1).

Le préfet de la Côte-d'Or ne fut pas moins indigné.

« L'exclusion de l'armistice des départements de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs, écrivait-il le 1er février, est la plus grande infamie de cette horrible guerre. L'Empire a livré Sedan et Metz, les traîtres de Paris voulaient livrer les 40,000 hommes de Garibaldi et les 150,000 de Clinchamp; les 40,000 leur échappent » (2).

Peu d'heures après la communication de M. de Bismarck, M. Gambetta recevait de M. Jules Favre le télégramme suivant :

« Je n'ai pu, mon cher ami, vous expliquer les événements de ces derniers jours, et je comprends les sentiments qui vous ont agité et fait hésiter en recevant mon premier télégramme d'avant-hier. Paris ne pouvait plus tenir, il n'y avait plus que huit jours de pain, et nous avons commis une grande témérité en poussant si loin. Vaincus par cette nécessité, nous avons traité.

« Paris a cessé sa résistance ; sa garnison et son armée sont prisonnières de guerre et désarmées, sauf une division de douze mille hommes ; les forts et leur banlieue sont rendus ; la garde nationale conserve ses armes, l'armée reste à Paris, une contribution de 200 millions est imposée, un armistice de vingt et un jours est consenti pour convoquer une Assemblée qui décidera de la paix ou de la guerre ; la durée de l'armistice peut être renouvelée ; les élections sont fixées au 8 février ; la convocation à Bordeaux au 12.

« Jules Simon part ce matin. J'espère que demain il sera près de vous ; nous attendons un concours sans réserve de la délégation.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Rapport Perrot, n° 1446 F 2, *Annales*, t. XXII.
(3) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

« Vous avez fait des miracles. Notre malheur est grand, mais l'honneur est sauf.

« Maintenant, il faut éviter les divisions. Mettez tout votre généreux cœur à les empêcher; que tous les départements vous obéissent, leur accord sauvera le principe de la souveraineté nationale dans notre naufrage. C'est notre ancre de salut, et c'est votre main qui la tient.

« Je compte sur votre dévouement. Vous ferez exécuter l'armistice et procéder aux élections. Du reste, les correspondances vont être rétablies.

« Encore une fois, je compte sur vous, sacrifions toute division au salut de la patrie » (1).

§

Cet appel au concours sans réserve de M. Gambetta arrivait un peu tard. Le matin même, le ministre de l'intérieur avait envoyé aux préfets et aux sous-préfets une circulaire par laquelle il les informait :

« Qu'il n'avait reçu aucune nouvelle officielle de Paris, qu'il supposait qu'à Versailles on n'avait rien engagé sur le fond même de la paix, que Paris n'avait été rendu qu'en tant que place forte; que la convention intervenue portait exclusivement sur l'armistice et semblait avoir surtout pour objet la convocation d'une Assemblée. »

Puis il expliquait sa politique : c'était toujours la même, guerre à outrance et résistance jusqu'à complet épuisement. Il invitait les préfets et les sous-préfets à maintenir le moral des populations. Il comptait utiliser le temps de l'armistice pour renforcer les armées, et mettre à profit même les élections : « Ce qu'il faut à la France, disait-il, c'est une Assemblée qui veuille la guerre et soit décidée à tout pour la faire. Donc, patience, fermeté, courage, union et discipline ! » (2).

De la patience, il en eût fallu beaucoup pour subir jusqu'à complet épuisement une guerre dont le but était désormais, moins de sauver la France que de maintenir le parti révolutionnaire au pouvoir. Quant à l'union et à la discipline, M. Gambetta en donnait un singulier exemple, en s'insurgeant contre le Gouvernement dont il était le délégué.

Sa circulaire fut mal accueillie par tout le monde. Pendant que les hommes sages et modérés de tous les partis, même du parti républicain (3), y blâmaient la révolte ouverte contre le Gouvernement de Paris, la provocation à la guerre civile, le mépris de la souveraineté nationale, la résolution de peser sur les élections et de dominer l'Assemblée, le parti radical trouvait que M. Gambetta n'allait pas assez loin, et il ne lui pardonnait pas de subir les élections.

Voici ce que lui écrivait M. Gent :

« Je ne publie pas votre circulaire, d'abord parce qu'elle m'annonce une prochaine proclamation déterminante, et puis à raison du paragraphe sur les élections, dont la forme même trahit que vous subissez plutôt que vous n'acceptez et n'approuvez une mesure que vous n'avez pas voulu prendre dans des circonstances moins graves. L'opinion républicaine est ici soulevée, sans distinction de nuances, contre des élections qui seraient le signal de la lutte des partis et de la division dans les rangs républicains, en même temps que le doute jeté sur la résolution de la résistance à outrance, sur laquelle on n'admet pas d'hésitation.

« En ce qui me concerne, je ne me chargerai pas d'ordonner et de pratiquer les élections. Réfléchissez bien avant d'accomplir ce subissement, vous seriez encore obligé d'y renoncer, et cette fois par la résistance républicaine.

« L'armistice de la guerre étrangère ne servirait donc qu'à déchainer la guerre civile. Bismarck serait-il le seul à le comprendre ? » (1).

§

Enfin, parut la grande proclamation de M. Gambetta, cette proclamation dont le beau langage était, suivant M. Spuller, celui de la France républicaine : « Vous ne pouvez vous empêcher, ajoutait M. Spuller s'adressant à M. Gent, d'y reconnaître à la fois le sens droit de nos intérêts les plus chers et l'intelligence la plus complète de ce que nous avons à faire en ce moment. Oui, continuait l'ami du ministre, tout cela est dans cette proclamation, qui est un acte de gouvernement et un acte de haute et profonde politique » (2).

Voici le texte de cette proclamation :

« Citoyens,

« L'étranger vient d'infliger à la France la plus cruelle injure qu'il lui ait été donné d'essuyer dans cette guerre maudite, châtiment démesuré des erreurs et des faiblesses d'un grand peuple. Paris, inexpugnable à la force, vaincu par la famine, n'a pu tenir en respect plus longtemps les hordes allemandes : le 28 janvier il a succombé. La cité reste encore intacte comme un dernier hommage arraché par sa puissance et sa gran-

(1) Dépêches télégraphiques, *Annales*, t. XXVI, n° 4407, 4 h. 40 soir, le 31 janvier 1871.

(2) Dépêche du 31 janvier 1871, 12 h. 35 m., n° 750.

(3) Voir aux Annexes l'appréciation de Mme George Sand.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

deur morale à la barbarie ; les forts seuls ont été rendus à l'ennemi.

« Toutefois, Paris en tombant nous laisse le prix de ses sacrifices héroïques pendant cinq mois de privations et de souffrances. Il a donné à la France le temps de se reconnaître, de faire appel à ses enfants, de trouver des armes, et de former des armées jeunes encore, mais vaillantes et résolues, auxquelles il n'a manqué, jusqu'à présent, que la solidité qu'on n'acquiert qu'à la longue. Grâce à Paris, si nous sommes des patriotes résolus, nous tenons en main tout ce qu'il nous faut pour le venger et nous affranchir.

« Mais, comme si la mauvaise fortune tenait à nous accabler, quelque chose de plus sinistre et de plus douloureux que la chute de Paris nous attendait. On a signé à notre insu, sans nous avertir, sans nous consulter, un armistice dont nous n'avons connu que tardivement la coupable légèreté, qui livre aux troupes prussiennes des départements occupés par nos soldats, et qui nous impose l'obligation de rester trois semaines au repos, pour réunir, dans les tristes circonstances où se trouve le pays, une Assemblée nationale. Nous avons demandé des explications à Paris et gardé le silence, attendant pour vous parler l'arrivée promise d'un membre du Gouvernement auquel nous étions déterminés à remettre nos pouvoirs.

« Délégation du Gouvernement, nous avons voulu obéir, pour donner un gage de modération et de bonne foi, pour remplir le devoir qui commande de ne quitter le poste qu'après en avoir été relevé ; enfin, pour prouver à tous, amis et dissidents, par l'exemple, que la démocratie n'est pas seulement le plus grand des partis, mais le plus scrupuleux des gouvernements.

« Cependant, personne ne vient de Paris et il faut agir ; il faut, coûte que coûte, déjouer les perfides combinaisons des ennemis de la France.

« La Prusse compte sur l'armistice pour amollir, énerver, dissoudre nos armées. La Prusse espère qu'une Assemblée réunie à la suite de revers successifs et sous l'effroyable chute de Paris, sera nécessairement tremblante et prompte à subir une paix honteuse.

« Il dépend de nous que ces calculs avortent, et que les instruments mêmes qui ont été préparés pour tuer l'esprit de résistance le raniment et l'exaltent. De l'armistice faisons une école d'instruction pour nos jeunes troupes ; employons ces trois semaines à préparer, à pousser avec plus d'ardeur que jamais l'organisation de la défense et de la guerre. A la place de la Chambre réactionnaire et lâche que rêve l'étranger, installons une Assemblée vraiment nationale, républicaine, voulant la paix, si la paix assure l'honneur, le rang et l'intégrité de notre pays, mais capable de vouloir aussi la guerre, et prête à tout plutôt que d'aider à l'assassinat de la France.

« Français !

« Songeons à nos pères qui nous ont légué une France compacte et indivisible ; ne trahissons pas notre histoire ; n'aliénons pas notre domaine traditionnel aux mains des barbares. Qui donc signerait ?

« Ce n'est pas vous, légitimistes, qui vous battez si vaillamment sous le drapeau de la République pour défendre le sol du vieux royaume de France ; ni vous, fils des bourgeois de 89, dont l'œuvre maitresse a été de sceller les vieilles provinces dans un pacte d'indissoluble union.

« Ce n'est pas vous, travailleurs des villes, dont l'intelligent et généreux patriotisme s'est toujours représenté la France dans sa force et dans son unité comme l'initiatrice des peuples aux libertés modernes ; ni vous enfin, ouvriers propriétaires des campagnes, qui n'avez jamais marchandé votre sang pour la défense de la Révolution à laquelle vous devez la propriété du sol et votre dignité de citoyen.

« Non, il ne se trouvera pas un Français pour signer ce pacte infâme. L'étranger sera déçu. Il faudra qu'il renonce à mutiler la France, car tous, animés du même amour pour la mère patrie, impassibles aux revers, nous redeviendrons forts, et nous chasserons l'étranger.

« Pour atteindre ce but sacré, il faut y dévouer nos cœurs, nos volontés, notre vie, et, sacrifice plus difficile peut-être, laisser là nos préférences. Il faut nous serrer tous autour de la République, faire preuve surtout de sang-froid et de fermeté d'âme. N'ayons ni passions ni faiblesses. Jurons simplement, comme des hommes libres, de défendre, envers et contre tous, la France et la République.

« Aux armes ! aux armes ! » (1).

« Vive la France ! vive la République une et indivisible ! »

§

En même temps que la proclamation, étaient publiés trois décrets de la délégation.

Le premier fixait au 8 février 1871 les élections de l'Assemblée nationale.

---

(1) Dépêche n° 7980, 31 janvier 1871, 10 h. soir. Cette proclamation parut dans le *Moniteur* du 2 février. Celui du lendemain contenait la note suivante :

« *Document communiqué.* — Une erreur typographique nous a fait imprimer hier, à la suite de la proclamation, les lignes suivantes : « Aux armes ! aux armes ! » Il faut lire : « Aux armes ! *aux urnes !* »

Le second déclarait inéligibles : 1° les individus qui, depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, avaient accepté les fonctions de ministre, sénateur, conseiller d'Etat et préfet; 2° les individus qui, aux élections législatives, pendant la même période, avaient accepté la candidature officielle et dont les noms figuraient dans la liste des candidatures recommandées par les préfets aux suffrages des électeurs, et avaient été publiés au *Moniteur officiel* avec les mentions : Candidat du Gouvernement, candidat de l'administration, ou candidat officiel.

Le troisième décret déterminait le mode suivant lequel il devait être procédé aux opérations électorales, excluait de l'éligibilité les membres des familles qui ont régné sur la France depuis 1789, et permettait aux préfets et aux sous-préfets de se porter candidats dans les départements qu'ils administraient.

Ces décrets étaient signés de MM. Crémieux, Gambetta, Glais-Bizoin et Fourichon.

Comment le ministre de l'intérieur avait-il obtenu la signature de ses collègues ?

« Nous étions résolus, nous a dit M. Glais-Bizoin (1), l'amiral Fourichon, M. Crémieux et moi, à avoir des élections.

« M. Gambetta n'en voulait pas et c'était chez lui une volonté absolue. L'armistice nous fut annoncé avec les élections comme corollaire. M. Gambetta dit qu'il acceptait l'armistice, mais qu'il refusait les élections.

« Ce fut alors qu'une députation arriva de Lyon et déclara que l'insurrection allait éclater si on n'excluait pas telle ou telle catégorie de candidats. M. Gambetta nous dit : Si vous consentez à introduire dans la loi électorale telles et telles exclusions, de mon côté je consens aux élections. »

M. Glais-Bizoin accepta la transaction. L'amiral Fourichon céda aussi, comme il cédait souvent, « pour sauver la marine, qu'il considérait comme perdue » si, par sa retraite, il la livrait à M. Gambetta.

« Si j'avais cru, nous a-t-il dit dans sa déposition, que ma succession dût être confiée à l'un de mes camarades, qui défendrait les intérêts de la marine, je me serais démis ; mais j'avais la certitude qu'elle passerait aux mains de M. Gambetta et que la désorganisation de ce service spécial en serait la conséquence. Dès lors, ma résolution de ne pas lâcher prise devint définitive » (2).

Au danger de la perte de notre marine se joignait, dans la conviction de l'amiral, le péril plus considérable encore d'une rupture violente avec M. Gambetta rupture, qui, selon lui, eût compromis la réunion d'une Assemblée nationale (1).

§

Retardé par la nécessité d'obtenir un sauf-conduit de l'autorité prussienne, M. Jules Simon était enfin parti de Paris, le 31 janvier, de grand matin. « Son voyage, dit M. Jules Favre, fut long et pénible. Il reçut, en route, des avertissements inquiétants et, partout où il fut forcé de s'arrêter, il acquit la preuve qu'on excitait les populations à condamner la capitulation de Paris comme une indigne faiblesse, et à suivre aveuglément les instructions de M. Gambetta. »

Arrivé à Bordeaux le 1er février, il se mit immédiatement en rapport avec la délégation.

« J'allai, nous a-t-il dit, trouver mes collègues. Je leur dis pourquoi je venais et quelles étaient les résolutions du Gouvernement de Paris. On me dit qu'on n'acceptait pas cela, et que puisque nous formions une délégation à Bordeaux du Gouvernement de Paris, nous allions délibérer et prendre une décision. Je répondis que cela ne se pouvait pas ; que je venais au nom de la majorité du Gouvernement de Paris ; que j'apportais des ordres, avec la mission expresse de les faire exécuter. Je prévins en même temps tous mes collègues que ma résolution était prise, que je la ferais connaitre partout, et que, coûte que coûte, il faudrait bien qu'elle prévalût. »

Par une étrange fatalité, M. Jules Simon n'avait pas apporté avec lui le texte même du décret électoral rendu par le Gouvernement de Paris, le 29 janvier. Ce texte était, disait-on, resté dans une malle égarée en route. L'amiral Fourichon attribue à cette circonstance une fâcheuse influence sur la délégation (1). Un autre incident regrettable, d'après le même témoin, fut l'introduction très-inopportune de M. Fourcand, maire de Bordeaux, suivi d'une partie du conseil municipal, dans la salle où le Gouvernement délibérait sur les propositions de M. Jules Simon.

§

Nous avons déjà signalé l'ingérence du conseil municipal de Bordeaux dans des affaires qui dépassaient de très-loin la limite de ses attributions.

Il venait de prendre, le 30 janvier, une délibération pour adjurer la délégation de rester à son poste et de continuer à préparer avec la plus grande énergie la guerre à outrance (2).

Comment fut-il appelé à prendre parti dans la

(1) Déposition de M. Glais-Bizoin, *Annales*, t. XXIII.

(2) Déposition de l'amiral Fourichon, *Annales*. t. XXIII.

(1) Déposition de l'amiral Fourichon, *Annales*, t. XXIII.

(2) Voir le *Moniteur* du 2 février.

querelle de MM. Jules Simon et Gambetta? Voici les renseignements que M. Fourcand nous a donnés sur ce point :

« J'ai assisté, dit-il, au conflit des derniers moments qui précédèrent la démission de M. Gambetta. M. Jules Simon arriva un matin, de très-bonne heure; j'avais avec lui des relations personnelles d'amitié; c'était notre député, et à une certaine époque je m'étais volontairement retiré devant lui. Il descendit chez le recteur et me pria d'aller le voir ; j'y allai avec M. Simiot et quelques autres membres de l'administration.

« J'arrive, nous dit-il, avec un décret du Gouvernement pour faire les élections, et j'apprends que M. Gambetta en a fait un dans lequel on crée des incompatibilités et des incapacités : on ne laisse pas au suffrage universel le droit de choisir qui bon lui semble? Je dis à M. Jules Simon que, quant à moi, je désapprouvais ce décret et que j'étais disposé à me retirer si le décret de M. Gambetta était accepté ; c'est vous dire que je n'étais pas partisan, le moins du monde, de la mesure qui avait été adoptée par la délégation de Bordeaux.

« M. Jules Simon me dit :

« Je suis armé de pouvoirs suffisants. Que fera la population, que fera le conseil municipal, et vous, que ferez-vous, si je suis obligé d'en user? — Vous pouvez, lui dis-je, compter sur moi. Je n'accepte pas la mutilation du suffrage universel. — Mais savez-vous, ajouta-t-il, quel est l'esprit général? J'aimerais à le connaître. Venez à trois heures, le Gouvernement doit tenir conseil, amenez les membres du conseil municipal.

« A trois heures, j'amenai au Gouvernement tous les membres qui voulurent bien me suivre. Nous assistâmes, — j'en ai gardé le souvenir, — à l'une des plus magnifiques luttes oratoires dont j'aie jamais été témoin. M. Gambetta soutenait son décret, M. Jules Simon le sien, et les autres membres écoutant et se taisant. Tantôt, ils semblaient donner raison à celui-ci, tantôt à celui-là; on comprenait qu'une pensée d'entente seule les dominait et qu'ils voulaient éviter toute scission entre eux. On avait désiré que nous fussions présents, et il arriva ceci : c'est que parmi les membres du conseil municipal qui m'avaient accompagné, le plus grand nombre était de l'avis de M. Gambetta, ce qui choqua énormément M. Jules Simon; il en fut affecté, et vit bien que le décret de Gambetta avait dans cette réunion plus de partisans que le sien... » (1).

M. Fourcand, bien qu'il fût l'ami de M. Jules Simon et qu'il partageât son avis, n'osa lui prêter aucun appui : « Il me déclara, dit M. Jules Simon, qu'il y avait à Bordeaux des quartiers hostiles au Gouvernement de Paris, et qu'il ne pourrait pas, quand il le voudrait, faire exécuter mes ordres; qu'il était maire de Bordeaux, chargé avant tout, à ce titre, d'éviter la guerre civile, et que je ne pouvais l'emporter sur M. Gambetta que par la guerre civile. »

La guerre civile! C'est toujours avec ce mot-là que les factieux effrayent les honnêtes gens ! Que de fois nous l'avions entendu retentir à nos oreilles depuis le 4 septembre ! On avait admis M. Rochefort à l'Hôtel de Ville pour éviter la guerre civile. On avait préféré la politique de M. Gambetta à celle de M. Picard, pour éviter la guerre civile. On avait laissé le drapeau rouge à Lyon, pour éviter la guerre civile. On avait maintenu M. Cotte dans le Var, M. Ordinaire dans le Doubs, M. Dupertal à Toulouse, pour éviter la guerre civile. On avait destitué nos généraux et nos magistrats, exilé nos princes, dispersé nos Assemblées, pour éviter la guerre civile. Et ces tolérances et ces faiblesses n'avaient empêché ni les émeutes, ni les emprisonnements, ni les assassinats ! Allions-nous encore, pour éviter la guerre civile, subir la continuation indéfinie d'un régime que M. Lanfrey appelait déjà la dictature de l'incapacité, que M. Thiers devait appeler quelques semaines plus tard, le gouvernement des fous furieux ?...

§

C'est bien là, en effet, ce que voulait le parti radical. Même avec les décrets de Bordeaux, les élections lui faisaient peur.

« A Marseille, répétait M. Gent dans une dépêche adressée à M. Steenackers, le sentiment public républicain repousse énergiquement toute élection » (1).

Le 2 février, un congrès se réunit à Béziers, et, après une séance orageuse, décida, par 77 non contre 17 oui, qu'il ne fallait pas d'élections (2).

« Vous voulez une Chambre déterminée à poursuivre la guerre, écrivit le préfet de la Creuse à M. Gambetta. Je doute que le suffrage universel vous la donne. Gardez la dictature et adjoignez-vous quatre hommes bien connus en France, et marchez » (2).

De Toulouse, M. Duportal transmit le même avis au ministre de l'intérieur : « Affirmez fortement votre dictature, lui dit-il. La France est

(1) Déposition de M. Fourcand, *Annales*, t. XXIV.

(1) Le lendemain, M. Gent télégraphiait à M. Gambetta : « Effacez deux mots, deux mots qui jurent dans votre proclamation, effacez : aux urnes! et je la publie avec bonheur et je l'exécuterai jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Sinon, non. » (Dépêches télégraphiques, *Annales*, t. XXV.

(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV



affolée d'obéissance et d'asservissement. Mettez la République et ses serviteurs à l'abri des calomnies des journaux monarchiques, et la République triomphera. Décrétez l'obéissance absolue à vos ordres et vous aurez décrété la victoire, car nous contraindrons nos mobilisés réfractaires à être des héros » (1).

La loge maçonnique des Enfants de Gergovie, à Clermont-Ferrand, fit parvenir à Bordeaux, par l'intermédiaire du préfet, M. Girot-Pouzol, l'adresse suivante :

« Au citoyen Gambetta, ministre de la guerre, R.·. F.·.

« Le temps des phrases doit être remplacé par celui des actes.

« La loge (les Enfants de Gergovie) Or.·. de Clermont-Ferrand, réunie en séance extraordinaire le 2 février 1871 (E.·. V.·.), vient vous dire qu'en présence des tristes événements qui affligent la France, seuls, les moyens extrêmes peuvent encore sauver son honneur et son indépendance. Pas de découragement, prenez de suite la dictature. Vous n'avez plus le droit de reculer. Plus de demi-mesures. Ordonnez la levée en masse. Les hommes valides répondront à votre appel.

« La France entière doit être le fournisseur de tout le nécessaire à cette nouvelle et grande armée de la délivrance. Imitez nos pères ; leur papier-monnaie sauva la France.

« Vous avez la population avec vous. Votre énergie anéantira les réactions.

« La guerre à outrance! Comptez sur vos F.·. F.·. comme ils comptent sur vous.

« Vu et approuvé par la Loge :

« *Les enfants de Gergovie.*

« Le vén.·. LALANDIER.

« Vu :

« *Le préfet,* GIROT-POUZOL » (1).

A Bordeaux, les clubs se réunissaient tous les jours. Le 31 janvier, M. Royannez y apporta à la démocratie bordelaise les vœux de la démocratie toulousaine. Ces vœux se résumaient en deux mots : Pas d'élections, institution d'un comité de salut public. M. Dublan, délégué de Saint-Etienne, déclara que la démocratie stéphanoise voulait le comité de salut public, la suppression des préfets et l'institution des communes. La séance se termina par l'élection d'un comité de salut public.

Le 1er février, M. Royannez s'emporta contre le « Gouvernement de la défaillance nationale, » qui conspirait avec Bismarck et Guillaume pour nous faire avoir une Assemblée. Un autre orateur, M. de Combarieu, rédacteur du *Réformateur du Lot*, engagea les citoyens à brûler les urnes enfermées dans les mairies.

Après de vives attaques contre M. Jules Simon, il fut décidé qu'on irait l'inviter à comparaître devant la réunion pour rendre compte de son mandat (1).

§

M. Jules Simon avait tout autre chose à faire; hésitant à rompre avec ses collègues de la délégation, il avait consenti à consulter d'abord le Gouvernement de Paris, et, le 1er février, il avait envoyé au président de ce Gouvernement la dépêche suivante :

« A mon arrivée à Bordeaux, j'ai trouvé, placardé sur les murs, un décret contenant la clause de l'exclusion des candidats officiels. Dans la discussion que j'ai eue avec les membres de la délégation, ils m'ont affirmé que la publication de votre décret ayant pour conséquence la retraite de M. Gambetta, dont il n'y a aucun lieu de douter, entraînerait la guerre civile immédiate dans Bordeaux. Le conseil municipal, introduit pendant la séance, partage cette dernière opinion. Se sont également présentées deux députations : l'une de Lyon, conduite par M. Hénon; l'autre de l'Aveyron et de Toulouse, qui ont soutenu le même sentiment. Les trois membres de la délégation sont unanimes pour maintenir leur décret, c'est-à-dire l'exclusion. Jugez-vous que l'imminence des troubles et la publication du décret antérieur à mon arrivée soient de nature à modifier votre résolution? Après longues hésitations, et me trouvant abandonné de tous, j'en réfère à vous, et je vous prie d'envoyer votre décision immédiatement » (2).

Cette dépêche avait été remise par M. Jules Simon au télégraphe; mais il apprit le lendemain qu'on l'avait expédiée par pigeon, afin, dit-on à M. Jules Simon, de soustraire à l'ennemi la connaissance de nos embarras.

Peu rassuré sur ce mode de transport et sur la bonne volonté des agents du télégraphe, M. Jules Simon envoya successivement quatre messagers à Paris pour y rendre compte de sa situation et amener à son aide d'autres membres du Gouvernement.

En attendant ce secours, M. Jules Simon chercha à s'assurer des alliés pour le cas où il de-

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.

(1) Au nombre des trois délégués choisis pour assigner M. Jules Simon, figurait M. Milton. Un interrupteur fit remarquer que M. Milton était Anglais. Immédiatement M. Milton demanda la naturalisation, et, séance tenante, un vote de l'assemblée lui conféra la qualité de Français.

(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

vrait engager la lutte et recourir à la force (1).

M. Cellerier, procureur général, M. Delcussot, intendant du camp de Saint-Médard, M. le général Foltz, lui promirent leur concours.

Le temps pressait, et il importait que le pays ne restât pas sous le coup des décrets de Bordeaux jusqu'au jour des élections. M. Jules Simon n'avait à sa disposition ni le *Journal officiel*, ni le télégraphe, et il était, non sans raison, persuadé qu'à la poste ses lettres seraient interceptées. « Pour déjouer ces manœuvres, dit-il, j'utilisai le zèle de quelques amis qui partaient par les chemins de fer, avec des lettres de moi et des exemplaires de notre décret (2)... J'employai toutes les personnes que j'avais sous la main à écrire des lettres que nous adressions aux correspondants des maisons de commerce, à Bordeaux, dont les chefs étaient de mes amis. Nous mettions le timbre de la maison de commerce sur les adresses. »

Plusieurs voyageurs partant de Bordeaux prirent dans leurs poches des copies du décret de Paris pour le faire publier dans les départements. M. Fressinaud avait accepté cette mission pour Limoges. Mais il y trouva le préfet et le procureur général fort mal disposés. Non-seulement ils lui refusèrent leur concours, mais ils le menacèrent de le faire arrêter. Le préfet de la Haute-Vienne, ancien rédacteur de la *Gironde*, était cependant, lui aussi, un ami de M. Jules Simon.

8

En acceptant le décret imposé par M. Gambetta à la délégation, M. Glais-Bizoin avait dit : « Nous allons recevoir une leçon de M. de Bismarck. » La prévision de M. Glais-Bizoin ne tarda pas à se réaliser.

Lorsque l'on connut à Versailles les décrets de Bordeaux et les proclamations qui les accompagnaient, M. de Moltke se prononça pour la reprise immédiate des hostilités. M. de Bismarck insista pour le maintien de l'armistice ; il transmit aussitôt à M. Gambetta le télégramme suivant :

« *A M. Léon Gambetta, Bordeaux.*

« Au nom de la liberté des élections, stipulée par la convention d'armistice, je proteste contre les dispositions émanées en votre nom pour priver du droit d'être élus à l'Assemblée des catégories nombreuses de citoyens français. Des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus (1).

« BISMARCK. »

M. Gambetta publia immédiatement ce télégramme, en le faisant suivre de la proclamation suivante :

« Citoyens,

« Nous disions, il y a quelques jours, que la Prusse comptait, pour satisfaire son ambition, sur une Assemblée où, grâce à la brièveté des délais et aux difficultés matérielles de toute sorte, auraient pu entrer les complices et les complaisants de la dynastie déchue, les alliés de M. de Bismarck.

« Le décret d'exclusion rendu le 31 janvier déjoue ces espérances.

« L'insolente prétention qu'affiche le ministre prussien d'intervenir dans la constitution d'une Assemblée française est la justification la plus éclatante des mesures prises par le Gouvernement de la République.

« L'enseignement ne sera pas perdu par ceux qui ont le sentiment de l'honneur national. »

De son côté, M. de Bismarck écrivait à M. Jules Favre (2) :

« Monsieur le ministre,

« On me communique d'Amiens le contenu d'un décret émanant de la délégation du Gouvernement de la défense nationale à Bordeaux, qui exclut formellement de la faculté d'être nommés députés à l'Assemblée nationale tous ceux qui ont servi l'empire en qualité de ministres, de sénateurs, de conseillers d'Etat ou préfets, ainsi que toutes les personnes qui ont figuré comme candidats du Gouvernement au *Moniteur* depuis 1851.

« J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence si elle croit que l'exclusion décrétée par la délégation de Bordeaux est compatible avec les dispositions de l'article 12 de la convention, d'après laquelle l'Assemblée doit être librement élue.

« Permettez-moi de vous rappeler les négociations qui ont précédé la convention du 28 janvier.

« Dès le début, j'exprimai la crainte qu'il serait difficile, dans les circonstances présentes, d'espérer la liberté entière des élections. Inspiré par cette appréhension à laquelle la circulaire de M. Gambetta semble donner raison aujourd'hui, j'ai posé la question, s'il ne serait pas plus juste de convoquer le Corps législatif qui

(1) Discours de M. Jules Simon à l'Assemblée nationale. Séance du 8 mars 1871.

(2) Discours à l'Assemblée nationale. Séance du 8 mars 1871.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.

(2) Jules Favre. *Simple récit*, 3e partie.

représente une autorité librement élue par le suffrage universel. Votre Excellence déclina cette proposition en me donnant l'assurance formelle qu'aucune pression ne serait exercée sur les électeurs et que la plus entière liberté resterait assurée aux élections.

« Je m'adresse à la loyauté de Votre Excellence pour décider si l'exclusion prononcée en principe par le décret de la délégation de Bordeaux contre des catégories de candidats, est compatible avec la liberté des élections telle qu'elle est garantie par la convention du 28 janvier. Je crois pouvoir espérer avec certitude que ce décret, dont l'application me paraîtrait se trouver en contradiction aux stipulations de la convention, sera immédiatement révoqué et que le Gouvernement de la défense nationale adoptera les mesures nécessaires à garantir l'exécution de l'article 2 en ce qui concerne la liberté des élections.

« Nous ne saurions reconnaître aux personnes élus sous le régime de la circulaire de Bordeaux les privilèges accordés aux députés à l'Assemblée par les conventions d'armistice.

« Agréez, monsieur le ministre, etc.

« BISMARCK. »

Le conseil du Gouvernement était réuni à l'Hôtel de Ville quand cette lettre parvint à M. Jules Favre. La lecture qui en fut faite provoqua une explosion d'indignation contre M. Gambetta, dont l'imprudence avait fourni à M. de Moltke un prétexte pour rompre l'armistice, et nous infligeait l'affront d'être rappelés par M. de Bismarck au respect de notre propre souveraineté.

Sur ces entrefaites, arriva M. Liouville, porteur des proclamations du 31 janvier et du texte authentique des décrets de la délégation. Il fit connaître ce qui se passait à Bordeaux.

Il n'y eut qu'un cri dans le conseil contre M. Gambetta, dont l'action paraissait à tout le monde non-seulement une maladresse, mais un acte malhonnête (1).

On parla de le remplacer, de le révoquer, même de l'arrêter. M. Clément Thomas se serait chargé d'exécuter le décret d'arrestation. On craignit un éclat; mais on s'empressa d'annuler le décret de la délégation de Bordeaux et de maintenir celui qui avait été déjà publié à Paris le 29 janvier. En même temps, pour renforcer M. Jules Simon et lui assurer la majorité à Bordeaux, on décida que trois autres membres du Gouvernement iraient le rejoindre. MM. Garnier-Pagès, Pelletan et Emmanuel Arago partirent immédiatement.

§

Entre MM. Jules Simon et Gambetta, en effet, la lutte était inégale. M. Gambetta, entouré de ses collègues de la délégation qui, depuis longtemps, ne savaient plus rien lui refuser, était tout-puissant à Bordeaux. M. Ranc, à la police; M. Steenackers, au télégraphe; M. Dalloz, au *Moniteur universel*; M. Allain-Targé, à la préfecture; M. Fourcand, à la mairie, mettaient à sa disposition toutes les forces officielles de l'administration. Il tenait l'armée et la garde nationale. Les clubs, tout en blâmant son modérantisme, criaient encore : Vive Gambetta! et les honnêtes gens, confondus de tout ce qui se passait, ne savaient de quel côté se tourner.

M. Jules Simon restait isolé, et le jour où il s'adressait à son ami M. Fourcand pour obtenir l'affichage de ses proclamations, M. Fourcand lui répondait : « Le ministre de l'intérieur s'y oppose. »

La presse conservatrice comprit qu'elle avait un rôle important à jouer et un grand service à rendre au pays. Le nombre de ses journaux, le talent de ses écrivains lui avaient conquis, à Bordeaux, une grande et légitime influence. Elle offrit son concours à M. Jules Simon, et M. Jules Simon ne craignit pas de fausser son attitude en s'appuyant sur les réactionnaires (1).

Le 3 février, douze journaux, le *Courrier de la Gironde*, le *Constitutionnel*, le *Français*, la *France*, la *Gazette de France*, la *Guienne*, le *Journal de Bordeaux*, la *Liberté*, la *Patrie*, la *Province*, l'*Union* et l'*Univers*, mettaient en tête de leurs colonnes l'article suivant :

« Les délégués de la presse de Paris et de la presse de Bordeaux soussignés, réunis pour protester contre le décret de la délégation de Bordeaux, ont cru devoir, avant de livrer leur protestation à la publicité, envoyer trois délégués auprès de M. Jules Simon. Ils lui ont demandé s'il n'existait pas un décret relatif aux élections, signé par le Gouvernement de Paris et publié dans le *Journal officiel*. M. Jules Simon a répondu que ce décret existe, qu'il a été signé le 28 janvier, qu'il a été adopté à l'unanimité des membres du Gouvernement de Paris, que ce décret a pour

(1) « Il ne peut d'ailleurs, dit M. Hérold à la séance du 3 février, y avoir deux sentiments sur l'action de M. Gambetta : c'est non-seulement une maladresse, mais un acte malhonnête. » (Voir le rapport de M. Chaper sur les notes de M. Dréo, n° 1453, *Annales*, t. XX.)

(1) M. Lavertujon écrivait au Gouvernement de Paris : « L'attitude de M. Simon est très-fermé, mais elle est fausse, parce qu'il est obligé de s'appuyer sur les réactionnaires. » (Rapport de M. Chaper sur les notes de M. Dréo, n° 1453. — Séance du 5 février, *Annales*, t. XX.)

base la loi électorale de 1849, et que toutes les incompatibilités s'y trouvent supprimées, sauf l'inéligibilité du préfet dans le département qu'il administre. Les élections pour Paris sont fixées au dimanche 5 février; les élections pour les départements sont fixées au 8 février. La réunion de l'Assemblée est fixée au dimanche 12 février. Le *Journal officiel*, renfermant le décret électoral, a été envoyé dans tous les départements par ordre du Gouvernement de Paris. M. Jules Simon est parti de Paris dès qu'il a reçu le sauf-conduit. Il l'a reçu le 31 janvier, à deux heures du matin: à huit heures du matin, il quittait Paris. M. Jules Simon, dès son arrivée à Bordeaux, a provoqué une réunion des membres de la délégation pour leur exposer les faits.

« La délibération a été longue; à la suite de cette délibération, M. Jules Simon a télégraphié à Paris. Aujourd'hui, à midi, aucune réponse ne lui était parvenue. Ce soir, à quatre heures, le conseil se réunit de nouveau. M. Jules Simon a déclaré aux délégués de la presse qu'il entendait persister dans l'exécution du décret de Paris. En présence de ces déclarations, que M. Jules Simon a autorisé à rendre publiques, les représentants de la presse soussignés n'ont qu'à attendre l'exécution du décret de Paris. »

Le lendemain, les mêmes journaux déclaraient protester contre le décret rendu par la délégation de Bordeaux, en date du 31 janvier 1871, et « réserver contre ce décret tous les droits et l'indépendance absolue des électeurs. » Dans cette protestation énergiquement motivée, on rappelait à M. Gambetta, qu'au mois d'octobre, il avait annulé un décret de la délégation officiellement promulgné, en déclarant que les décrets du Gouvernement de Paris étaient seuls obligatoires et que, dès lors, il ne saurait appartenir à une fraction du Gouvernement de modifier ce qui avait été fixé par le Gouvernement tout entier. »

Avec la même unanimité, les douze journaux conservateurs déclarèrent qu'ils s'abstiendraient de reproduire les instructions électorales envoyées par M. Gambetta aux préfets et publiées dans le *Moniteur*, « parce que ces instructions étaient en flagrante contradiction avec le décret du Gouvernement de la défense nationale communiqué par M. Jules Simon, et que M. Jules Simon avait déclaré seul exécutoire. »

Quand M. Simon se représenta devant ses collègues, dans la soirée du 2 février, on lui reprocha vivement la communication qu'il avait faite aux journaux conservateurs... « M. Gambetta, dit-il, m'injuria fort...; il m'accusa de pactiser avec nos ennemis. M. Crémieux ne m'épargna pas. Il dit dans sa brochure que j'écoutais ces injures tranquillement, c'est la pure vérité. Je paraissais tranquille et je l'étais. J'écoutais même avec plaisir M. Crémieux, qui a l'invective éloquente » (1).

§

M. Jules Simon ne demandait cependant pas mieux que de transiger. Il chercha et crut avoir trouvé un expédient de nature à satisfaire M. Gambetta et ses amis.

Conformément aux principes et aux précédents, le décret électoral de Paris ne permettait pas aux préfets et aux sous-préfets de se porter candidats dans le département où ils exerçaient leurs fonctions. Cette prohibition était une cruelle déconvenue pour les préfets et les sous-préfets de la République qui, depuis cinq mois, avaient usé et abusé de leurs pouvoirs ordinaires et extraordinaires pour préparer leurs candidatures.

En adoptant, sur ce point, les dispositions plus favorables du décret de Bordeaux, M. Jules Simon crut qu'il rendrait ses adversaires moins opiniâtres sur la question des inéligibilités, et, au risque d'augmenter, par un texte nouveau, la confusion des lois électorales, il édicta, le 4 février, le décret suivant :

« Vu l'urgence : en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le Gouvernement de la défense nationale,

« Art. 1er. — Les élections auront lieu dans les départements le 8 février, conformément au décret publié à Bordeaux par les délégués du Gouvernement, sauf les modifications suivantes :

« Le choix des électeurs pourra se porter sur tout citoyen français non frappé d'incapacité légale et ayant l'âge requis pour l'éligibilité. Toutes les incapacités édictées par les lois et décrets, et notamment par le décret publié à Bordeaux, sont abolis. »

M. Gambetta n'accepta pas la transaction, et le décret signé Jules Simon, contre-signé par son secrétaire M. Lavertujon, fut refusé au *Moniteur*. Mais il parut, le 5 février, dans les journaux coalisés, à côté d'une protestation contre le parti que M. Léon Gambetta voulait tirer de l'ingérence de M. de Bismarck dans les élections.

Dès lors, la résistance était organisée et la lutte s'engageait dans de bonnes conditions. M. Gambetta fut exaspéré : MM. Ranc et Allain-Targé, fidèles exécuteurs de ses volontés, transmirent à la police un ordre ainsi conçu :

« Le préfet de la Gironde donne ordre à M..., commissaire de police, de saisir immédiatement tous les exemplaires du journal *N*..., après s'être

(1) Dépos. de M. J. Simon, *Annales*, t. XXIII.

assuré que ce numéro contient un prétendu décret relatif aux élections, signé Jules Simon et André Lavertujon, et de mettre les exemplaires saisis à la disposition de M. le procureur de la République.

« Bordeaux, le 4 février 1871.

« *Le préfet,*

« ALLAIN-TARGÉ.

« Approuve :

« *Le directeur de la sûreté générale,*

« RANC. »

La saisie fut exécutée contre l'*Union*, le *Constitutionnel*, la *Guienne*, le *Journal de Bordeaux*, le *Français* et, plus tard, contre la *Gazette de France*.

On craignait des mesures plus graves : le bruit se répandit, dans Bordeaux, que de nombreuses arrestations allaient être faites. M. Simon crut prudent de découcher (1).

En même temps, M. Gambetta avait l'incroyable audace d'affirmer qu'il ne connaissait pas le décret électoral de Paris.

« Quelques journaux, leur écrivait-il, parlent d'un décret électoral qui aurait été rendu à Paris. Nous ne connaissons pas ce document. Les décrets électoraux signés à Bordeaux le 31 janvier, et notamment celui de l'inéligibilité des anciens fonctionnaires de l'empire et des anciens candidats officiels, ont été faits pour la province. Ce sont les seuls que vous devez reconnaître et exécuter. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, surtout après la dépêche de M. de Bismarck, il ne pourra venir à la pensée d'un seul Français de ne pas respecter le décret sur l'inéligibilité. C'est un devoir auquel nul fonctionnaire de la République ne voudra se soustraire » (2).

Heureusement, tous les fonctionnaires de la République ne comprenaient pas leur devoir comme M. Gambetta voulait qu'ils le comprissent.

Dès sa première proclamation du 30 janvier, il y avait eu des protestations.

Le préfet du Calvados, M. Delorme, lui écrivait, le 1er février :

« Votre proclamation est fort belle, mais inacceptable dans la partie relative à la signature de l'armistice ; c'est une accusation contre le Gouvernement de Paris dont vous n'êtes que le ministre ou la délégation. Elle est fatalement un appel à la guerre civile ; telle qu'elle est, il est de mon devoir de vous déclarer que je ne saurais obéir à l'invitation que vous me faites de la publier » (1).

De la Rochelle, M. Mestreau, préfet de la Charente-Inférieure, écrivait à M. Gambetta :

« Je ne crois pas devoir afficher proclamation qui constitue une scission entre le Gouvernement de Paris et la délégation de Bordeaux. L'effet serait dangereux dans l'état actuel des esprits » (2).

De la Rochelle aussi, M. Ricard, commissaire extraordinaire, écrivait à M. Crémieux :

« ... Je regrette profondément la proclamation où vous attaquez le Gouvernement de Paris que, malgré ses fautes, nous devons soutenir, et où vous donnez à un ennemi sans foi un prétexte pour rompre l'armistice... Quant au décret qui crée des exclusions et des indignités, c'est une atteinte grave portée au suffrage universel ; c'est la violation de la liberté électorale. Le pays, soyez-en assuré, quelque légitimes que soient vos méfiances, n'en tiendra pas compte, et votre décret inobservé n'aura servi qu'à désigner aux partisans de la paix quand même ceux qu'ils doivent nommer. Il valait mieux adjurer le pays de ne pas élire ceux qui avaient voté cette abominable guerre ; vous auriez été écouté dans bien des départements, et vous ne donniez pas un démenti à votre passé... » (2).

§

A mesure que les nouvelles de Paris et de Bordeaux se propageaient dans les départements, l'opinion publique se prononçait de plus en plus contre M. Gambetta.

Dans la Haute-Marne, M. Spuller faisait d'inutiles efforts pour faire prévaloir ses décrets : les maires étaient prévenus de n'en tenir aucun compte (2).

Le préfet du Nord, M. Paul Bert, après avoir adressé, le 6 février, la dépêche suivante à M. Jules Favre : « Si vous ne voulez pas avoir la guerre civile, acceptez décret de Bordeaux, établissant catégories, » écrivait le même jour à M. Gambetta : « Ai reçu de Paris grand nombre de dépêches, m'annonçant annulation de votre décret du 4 (3). Je n'en ai tenu compte, les considérant comme fausses. J'ai envoyé instructions conformes à votre décret, mais *Journal officiel*

(1) Dépêche de M. Silvy, *Annales*, t. XXV.
(2) Circulaires, *Annales*, t. XXV.

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV. — M. Gambetta répondit aussitôt : « Remettez le service à votre secrétaire général, que vous chargerez de faire publier et afficher la proclamation. Je vous en donne l'ordre formel, ainsi qu'à lui. » (Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.)
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(3) Il est ici question du décret de Paris, du 4 février, annulant celui de Bordeaux, du 31 janvier.

de Paris, du 5, va m'arriver ce soir ou demain matin. S'il n'arrive pas, je maintiens votre décret et le ferai exécuter. S'il arrive, je serai forcé d'obéir à Paris, car grande ville proteste déjà.

« Partie de nos amis nous ont abandonnés, presque tous abandonneraient; présidents des bureaux électoraux n'exécuteraient pas et liraient les noms des inéligibles. J'avertis population du Nord de ma résolution et donne ma démission si *Officiel* arrive. Pas-de-Calais n'obéira pas au décret du 31. Amis sincères et profondément attristés demandent que preniez l'initiative et disiez : Pour ne pas scinder la France en deux, pour ne pas fournir à l'ennemi prétexte de rompre l'armistice et de faire mourir de faim Paris, qu'il ne laisse ravitailler que jour par jour, nous annulons le décret du 31, mais nous avions droit et raison pour nous. Vous grandirez encore par cette généreuse attitude » (1).

De tous les points de la France arrivaient des avis semblables, et M. Gambetta dut être particulièrement touché de l'avertissement qu'il reçut de M. Delattre, préfet de la Mayenne, par l'intermédiaire de M. Leven.

« Avertis ministre, écrivait M. Delattre à M. Leven, qu'entre les deux Gouvernements de Paris et de Bordeaux, général Chanzy choisira Paris; tel est mon avis très-éclairé » (1).

D'un autre côté, de Lyon, où le parti radical avait songé à organiser le gouvernement de la guerre à outrance, M. Challemel-Lacour écrivait cette dépêche désespérée ;

« L'armistice pouvant être rompu d'un moment à l'autre, je dois vous prévenir que l'ennemi, s'il marche sur Lyon, trouvera une ville sans troupes, sans provisions et sans courage. Nous aurons pour nous défendre 600 marins, dont la moitié sont malades, et une poignée de républicains des faubourgs. Je serai avec eux, s'ils ne m'égorgent pas avant, intention qu'ils manifestent tous les jours. Nous passons d'alerte en alerte; mais mieux vaut l'invasion jusqu'à Marseille que de signer notre sentence de mort. Malheureusement je crains d'être dans deux ou trois jours tout à fait alité » (2).

M. Gambetta comprit que la partie était perdue: M. Crémieux, qu'il avait envoyé à Paris pour négocier et gagner du temps, avait rencontré à Vierzon MM. Garnier-Pagès, Pelletan et Arago, et était revenu avec eux à Bordeaux. La majorité du conseil se trouvait déplacée. Isolé à son tour, M. Gambetta donna sa démission, et il en expliqua ainsi les motifs dans une circulaire qu'il adressa aux préfets (3) :

(1) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXV.
(2) Dépêches télégr., *Annales*, t. XXVI.
(3) Dépositions. Circulaires, *Annales*, t. XXV.

« Malgré les objections graves et les résistances légitimes que soulevait l'exécution de la convention de Versailles, je m'étais résigné pour vous donner, comme je le disais, un gage de modération et de bonne foi, et pour ne pas quitter le poste sans en avoir été relevé. Vous connaissez, monsieur le préfet, par divers documents qui vous ont été transmis, quels devaient être la nature et le caractère de ces élections. Je persiste à croire qu'il en peut sortir, malgré les difficultés matérielles de toute sorte dont nous accable l'ennemi, une Assemblée fière et résolue. Le décret qui, selon moi, satisfait à la fois à un besoin de justice, à l'égard des coopérateurs responsables du régime impérial, et à un sentiment de prudence vis-à-vis des intrigues étrangères, a excité une injurieuse protestation de M. de Bismarck. Depuis lors, à la date du 4 février 1871, les membres du Gouvernement de Paris ont, par une mesure législative, rapporté notre décret; ils ont, de plus, envoyé à Bordeaux, MM. Garnier-Pagès, Eugène Pelletan, Emmanuel Arago, signataires du décret d'abrogation, avec mandat de le faire appliquer. Le Gouvernement de Paris avait d'ailleurs passé directement des dépêches à plusieurs préfets de différents départements pour l'exécution du décret du 4 février. Il y a là, tout à la fois, un désaveu et une révocation du ministre de l'intérieur et de la guerre. La divergence d'opinion sur le fond des choses au point de vue extérieur et intérieur se manifeste ainsi de manière à ne laisser aucun doute.

« Ma conscience me fait un devoir de résigner mes fonctions de membre d'un gouvernement avec lequel je ne suis plus en communion d'idées ni d'espérances. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai remis ma démission aujourd'hui même.

« En vous remerciant du concours patriotique que j'ai toujours trouvé en vous pour mener à bonne fin l'œuvre que j'avais entreprise, je vous prie de me laisser vous dire que mon opinion profondément réfléchie est, qu'à raison de la brièveté des délais et des graves intérêts qui sont en jeu, vous rendrez un suprême service à la République en faisant procéder aux élections du 8 février, et vous réservant, après ce délai, de prendre telles déterminations qui vous conviendront.

« Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments fraternels. »

§

La lutte était terminée. Il avait suffi de tenir tête au parti révolutionnaire; et le parti révolutionnaire reculait. M. Gambetta n'osa pas ou ne voulut pas donner le signal de la guerre civile.

Est-ce à a pru ence du chef de parti, est-ce au patriotisme du citoyen que nous dûmes cette détermination?... Peu importent les motifs : le crime ne fut pas commis, et nous échappâmes à cette crise suprême dans laquelle pouvait sombrer la nationalité française.

M. Jules Simon, maître enfin de la poste et du télégraphe, s'empressa d'envoyer aux préfets, sous-préfets et maires le décret du Gouvernement de Paris qui annulait ceux de la délégation, et que MM. Arago, Garnier-Pagès et Pelletan avaient apporté à Bordeaux.

Puis, dans les conseils de la nouvelle délégation, on songea à remplacer M. Gambetta au ministère de l'intérieur. Le nom de M. Jules Simon semblait s'imposer.

« Mais on pensa, dit M. Jules Favre (1) que la part qu'il venait de prendre au conflit, si heureusement étouffé par son habile fermeté, pouvait diminuer son autorité sur des préfets dont il fallait ménager l'exaltation. Le nom de M. Emmanuel Arago paraissait devoir être plus favorablement accueilli. »

M. Emmanuel Arago fut nommé ministre de l'intérieur. Cette dernière concession, faite à la politique qui venait de succomber, nous indique ce qu'on pouvait encore redouter de ce gouvernement moribond et des préfets dont il croyait devoir ménager l'exaltation. Conformément aux avis de M. Gambetta, la plupart de ces fonctionnaires restèrent à leur poste pour rendre un suprême service à la République : c'est-à-dire, pour mettre en jeu tous les ressorts de l'administration à l'appui de leurs candidatures et de celles de leurs amis.

Ils ne réussirent guère. La volonté du pays fut la plus forte. En dépit des influences, des pressions, des menaces, à travers les difficultés d'une législation confuse et contradictoire, malgré le mauvais temps et l'éloignement des urnes électorales (2), les populations accoururent de toutes parts au scrutin, et presque partout firent triompher les candidats de leur choix.

« Jamais élections n'ont été plus libres, » a dit M. Thiers ! Il serait plus vrai de dire que jamais tant d'obstacles ne furent accumulés contre la liberté des électeurs; mais que jamais ces obstacles ne furent renversés avec plus d'énergie, plus d'ensemble et plus de succès.

L'Assemblée se réunit, le 12 février 1871, à Bordeaux.

La France respira !...

(1) *Simple récit*, 3e partie, p. 36.

(2) Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne disait, en plein conseil municipal :

« Plus les élections seront difficiles, plus nous serons sûrs de réussir. »

« Que de fois, dit M. Jules Favre, pendant les angoisses du siége, mesurant d'un regard épouvanté la rapidité de la pente sur laquelle nous avions glissé jusque sur les bords de l'abîme, je me demandais avec terreur si nous n'étions pas condamnés à voir notre nationalité disparaître dans la tourmente, et je me disais que la liberté seule pouvait la sauver et que c'était à elle, représentée par une Assemblée librement élue, qu'il fallait demander l'effort capable de nous rendre la vie. Eh bien, par un prodige patriotique, cette Assemblée était, en quelques jours, sortie des entrailles de la nation; elle était debout, elle allait délibérer : la crainte n'était plus de saison. C'était à la confiance, à l'espoir qu'il fallait se livrer. Toute sanglante qu'elle était, toute mutilée qu'elle allait être, la France s'était ressaisie, elle avait puisé dans sa grande âme le secret de sa régénération; elle saurait accomplir cette œuvre, en se plaçant au-dessus des intérêts individuels et de l'égoïsme des partis ! » (1).

Ainsi parle l'un des hommes du 4 septembre. Mais qui donc, depuis cinq mois, nous avait fait glisser sur la pente des abîmes? Cette liberté qui seule pouvait nous sauver, qui donc l'avait tenue enchaînée? Cette Assemblée, à qui il fallait demander l'effort capable de nous rendre la vie, qui donc a refusé de la réunir? Qui donc avait empêché la France de se ressaisir elle-même et d'entreprendre l'œuvre de sa régénération? M. Jules Favre et ses amis. Montés au pouvoir, en un jour de malheur, après la plus coupable des insurrections, ils avaient eu la présomption de s'appeler le Gouvernement de la défense nationale!... L'ironie de l'histoire pourra seule leur conserver ce nom.

Jamais nous ne fûmes si mal gouvernés et si peu défendus. Jamais nous ne fûmes plus humiliés par l'invasion et plus désolés par l'anarchie. Jamais les ennemis de la France, auxquels nul bonheur ne manqua pendant cette fatale période, ne furent mieux servis par l'incapacité, l'aveuglement et les passions de nos chefs.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Nous avions été chargés par l'Assemblée de faire une enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale. Cette enquête est terminée. Nous voudrions, en quelques mots, en résumer les résultats et en dégager les conclusions. On se rappelle que, dès le lendemain du 4 septembre, la politique de M. Gambetta triom-

(1) *Simple récit*, t. III

pha dans les conseils de l'Hôtel de Ville. Ses collègues ne peuvent donc en décliner la responsabilité.

M. Gambetta craignait, et il ne l'a nullement caché dans les délibérations des 8 et 16 septembre, qu'après l'expulsion du Corps législatif élu par des collèges qui étaient la nation tout entière, une Assemblée nouvelle ne se trouvât nommée dans un esprit peu favorable à l'établissement du pouvoir qui venait de s'établir, et il se demandait ce que deviendraient alors la révolution et ceux qui l'avaient faite.

Ce n'était pas qu'il contestât le moins du monde qu'une Assemblée élue ne fût une force dont on avait le plus grand besoin; il l'a reconnu et déclaré à plusieurs reprises dans sa correspondance avec M. Jules Favre, comme dans ses discours à l'Hôtel de Ville. Mais il fallait, avant tout, que l'Assemblée nouvelle fût républicaine, et, pour en arriver là, il n'y avait pas de meilleur moyen que d'exclure de la représentation nationale, par une prescription d'ordre public, ceux qui ne paraissaient pas offrir des garanties suffisantes d'attachement au régime républicain. Ajourner les élections ou restreindre la liberté des électeurs en les forçant à choisir les élus dans un ordre de candidats déterminé, telle était la politique de M. Gambetta.

Cette politique est assurément fort commode : gouverner sans Assemblée, c'est s'épargner les embarras et les dangers des contrôles et des résistances; gouverner avec des Assemblées qu'on compose à son gré, ou dont on exclut systématiquement certaines catégories de citoyens, c'est s'assurer l'assentiment de la majorité. Dans un cas comme dans l'autre, c'est confisquer la souveraineté populaire à son profit.

Le refus persistant de convoquer une Assemblée a été le premier tort, le tort indéniable, indiscutable du Gouvernement de la défense nationale. Après avoir établi la République de sa pleine autorité, il s'est, de sa pleine autorité, pour le soutien de la République, arrogé pendant cinq mois tous les pouvoirs, pouvoirs législatifs, politiques, administratifs, militaires, financiers, et même, quand la nation désabusée, déçue dans ses espérances, lui demandait à grands cris des élections, il les a refusées.

En agissant de la sorte, les gouvernants de 1870 ne se sont pas souvenu des reproches tant de fois adressés par eux et leurs amis au Gouvernement impérial. Ils avaient accusé ce Gouvernement d'avoir peu de goût pour le contrôle des Assemblées. Ils ont fait mieux, ils se sont passé du contrôle des Assemblées.

Ils avaient reproché à l'empire d'avoir recherché et poursuivi la guerre dans un intérêt dynastique; ils ont poursuivi la guerre, et cela de leur propre aveu, dans l'intérêt de la République, quand le succès de la lutte était devenu impossible.

Ils avaient reproché à l'Empire ses candidatures officielles, la pression exercée par les préfets sur les colléges électoraux; ils ont eu leurs candidats officiels et ils ont exercé sur les électeurs une pression aussi forte, sinon plus forte, que celle des préfets impériaux.

Ils avaient reproché à l'Empire ses plébiscites et son *Moniteur des Communes* répandu avec profusion partout aux frais du Trésor; ils ont fait leur plébiscite et ils ont envoyé dans toutes les communes de France un journal rédigé par leurs soins et lu par leurs ordres aux enfants des écoles comme aux électeurs.

Leurs circulaires, leurs dépêches télégraphiques témoignent de leur préoccupation constante, qui était celle-ci : « Elever l'intérêt de la République au-dessus de tous les autres intérêts. » Cette préoccupation ne s'accusait pas seulement chez M. Gambetta; le ministre de l'intérieur et de la guerre la manifestait, il est vrai, plus franchement, plus vivement que ses collègues; mais elle était commune à tous. Les correspondances des membres du Gouvernement, aussi bien que les notes de M. Dréo, l'attestent; nous en avons fourni les preuves; nous ne les reproduirons pas.

Cette dictature de cinq mois, que nous a-t-elle valu?

Elle a valu à la France des défaites, des désastres, la capitulation de Paris, le démembrement du pays, le traité que nous avons été contraints de subir à Bordeaux.

Elle a valu à la République la guerre civile, la Commune, ses crimes, l'assassinat des otages, l'incendie de nos monuments.

Assurément, il est permis de croire que si une Assemblée élue avait partagé le pouvoir avec les membres du Gouvernement de la défense, une partie au moins de ces malheurs nous eût été épargnée.

Il est également permis de croire que ceux-là ne sont point sans responsabilité dans le triste dénoûment de cette crise, qui ont disposé de tout, souverainement, et qui ont agi en toute circonstance de leur pleine et entière autorité.

Si les membres du Gouvernement de la défense avaient été assez heureux ou assez habiles pour relever l'honneur de nos armes, pour expulser l'ennemi de notre territoire, pour signer une paix glorieuse à Bordeaux, ils en auraient assurément et à juste titre revendiqué pour eux l'honneur.

Malheureux, et malheureux par leur faute, ils ne peuvent pas aujourd'hui se dérober à la responsabilité des défaites qu'ils ont essuyées, des

humiliations qu'ils ont subies et fait subir à la France.

Qu'on ne dise pas que la continuation de la guerre et les souffrances qui en ont été la suite sont un legs de l'Empire, que l'Empire en est seul responsable. Ce serait confondre deux responsabilités distinctes.

La responsabilité de l'Empire ne cesse pas évidemment le jour de sa chute : il a légué à la France, avec une guerre engagée, l'obligation de continuer cette guerre, malgré l'épuisement de nos ressources et la désorganisation de nos armées, parce que l'honneur compromis de nos armes le commandait.

Qu'il soit exact ou non que le ministre des affaires étrangères du Gouvernement de la défense ait déclaré à Bordeaux que la paix était possible à Ferrières au prix de la cession de Strasbourg et de sa banlieue, peu importe, car ces conditions de paix, assurément moins douloureuses que celles que nous avons subies plus tard, n'auraient pas été acceptées par le pays, ne pouvaient pas l'être tant que l'armée de Metz existait et que tout espoir de repousser l'invasion n'était pas perdu.

Qu'il soit exact ou non qu'après la chute de Metz, la paix, déjà plus difficile et plus coûteuse, fût néanmoins possible, comme le disait M. Thiers, au prix de l'abandon de l'Alsace et de 2 milliards, peu importe encore : notre honneur exigeait de nouveaux efforts. Les armées de Paris et de la Loire, n'étaient pas défaites; elles comptaient plus de 300,000 hommes et l'on pouvait espérer, en tentant le sort des armes, chasser l'ennemi. Tant que cette espérance subsistait, le Gouvernement ne devait pas traiter

Mais après l'issue des combats de la Loire et de la Marne, après nos désastres, quand de nouvelles rencontres ne pouvaient plus amener que de nouvelles catastrophes, l'opinion publique se résigna à la paix : le Gouvernement seul persista à vouloir la guerre. Par cette persistance, il assuma une responsabilité personnelle qu'il serait injuste de faire retomber sur l'Empire.

Elle reste tout entière à la charge de ceux qui l'ont prise.

L'Empire est responsable de la déclaration de guerre, de l'insuffisance des préparatifs, de nos premiers revers, et même de la continuation de la guerre jusqu'à la chute de Metz et jusqu'à la défaite des armées de la Loire; mais l'Empire ne saurait être équitablement rendu responsable de la continuation de la guerre depuis le mois de décembre 1870 jusqu'au 31 janvier 1871, ni de la manière dont cette guerre a été conduite.

Est-ce donc sa faute si l'on a placé à la tête des affaires des hommes absolument étrangers à l'administration des choses militaires; si l'on a subordonné l'autorité des chefs de l'armée à l'autorité des préfets, violé toutes les règles de la hiérarchie, destitué des généraux pour les remplacer par des commissaires civils et des commissions d'armement, créé des camps comme celui de Conlie; si l'on s'est entouré d'agents que l'on peut juger par leurs dépêches, de fournisseurs que l'on peut juger par leurs marchés, de conseillers que l'on peut juger par leurs combinaisons stratégiques?

Qui a fait tout cela, si ce n'est le Gouvernement de la défense? Et s'il n'est pas responsable de ces actes, quel Gouvernement le sera jamais?

Sans l'aveu de la nation, il s'est emparé du pouvoir le 4 septembre; sans l'aveu de la nation il s'est maintenu au pouvoir pendant cinq mois. Au refus de convoquer une Assemblée nationale, il a ajouté la faute de dissoudre les conseils généraux et les conseils municipaux, de telle sorte que la mainmise sur le pays, sur ses forces, ses libertés, ses droits, a été complète et absolue.

Les forces de la France, on les a usées, épuisées, non pas seulement dans l'intérêt de la défense, mais dans l'intérêt d'un parti, et le nom de la République, dans les proclamations de M. Gambetta et de ses collègues, a toujours sonné plus haut que le nom de la patrie.

Les libertés de la France, libertés parlementaires, départementales, municipales, on les a foulées aux pieds. On a chassé le corps législatif et les conseils élus, pour substituer : aux conseils élus, des commissions nommées par les préfets; au Corps législatif, les dictateurs de l'Hôtel de Ville, et l'on a maintenu ce régime de l'arbitraire et du bon plaisir jusqu'à la chute de Paris; on aurait voulu le conserver jusqu'à l'épuisement du pays.

Les droits de la France, on les a confisqués, on a capricieusement réparti tous les impôts, même l'impôt du sang. On s'est joué de l'armée et de la magistrature. On a arrêté, emprisonné, expulsé les citoyens. On s'est arrogé le droit suprême de disposer du sort de la nation.

Qui de nous pourrait oublier la situation dans laquelle nous avons trouvé la France, en février 1871, quand nous nous sommes réunis à Bordeaux? Qui de nous pourrait oublier les heures d'angoisse que nous avons traversées, quand nous arrivaient des nouvelles telles que celles-ci : « L'ennemi ne veut pas traiter; il veut parcourir et occuper la France tout entière. Il entre à Paris : il veut entrer à Lyon, à Marseille, à Bordeaux. » Qui donc l'en aurait empêché?... Nous étions à sa merci!... Et nous n'aurions pas le droit d'être sévères pour les hommes qui, sans mandat, sans capacité, sans compétence, sans autorité, se sont faits les maîtres de nos desti-

nées, les juges suprêmes de notre vie et de notre honneur, et nous ont précipités dans cet abime, où la nationalité française pouvait disparaitre et périr !

Voilà les reproches que la commission d'enquête fait au Gouvernement du 4 septembre. Quant à ses fautes de détail, fautes militaires, fautes administratives, fautes diplomatiques, nous les avons indiquées ; nous n'avons plus à y insister. Qu'il se soit laissé entrainer par les séductions du pouvoir absolu, qu'il ait subi les conséquences de son origine, qu'il ait voulu satisfaire à des ambitions personnelles ou à des intérêts de parti, peu importe. En présence de faits indiscutables et injustifiables, votre commission a dû appeler la réprobation de l'Assemblée et du pays sur la dictature de 1870, sur la révolution d'où elle est sortie, sur les usurpations et les excès de pouvoir qui en ont prolongé la durée, au grand détriment de la défense nationale et au grand profit de nos ennemis.

Votre commission devait-elle aller plus loin? Nous ne l'avons pas cru. Contre les insurrections qui triomphent, il n'y a ni tribunaux compétents, ni peines applicables.

C'est devant l'histoire que nous ajournons les membres du Gouvernement de la défense nationale.

C'est l'histoire qui prononcera le verdict dont nous avons voulu préparer les éléments.

ANNEXES

N° 1.

Exécution, dans les départements, du décret qui dissolvait les conseils municipaux et permettait aux préfets de nommer des municipalités.

Ain. — 20 maires destitués. Le préfet télégraphiait, le 29 septembre : « Depuis dissolution des conseils municipaux, j'ai agi selon convenances ou nécessités reconnues. Je maintiens provisoirement les municipalités existantes, ou j'institue commissions municipales, qui élisent elles-mêmes maires et adjoints. »

Alpes (Basses-). — Les cinq premiers conseillers dans l'ordre du tableau furent appelés à former les commissions municipales. Pas de maires destitués.

« Je me suis réservé le droit de nommer moi-même des commissions là où le besoin s'en ferait sentir. » (Dépêche de M. Esménard du Mazet, préfet, 29 septembre 1870, 2 h. 50.)

Alpes (Hautes-). — Gap, 29 septembre 1870, préfet à Gouvernement, Tours. « J'ai nommé quelques maires et plusieurs commissions municipales, je continue. »

Ardèche. — Le conseil municipal d'Annonay fut dissous, et une commission municipale fut nommée. (Dépêche de M. le préfet Chalamet, du 19 septembre 1870.) — Le 29 septembre, le même préfet écrivait : « Avant la dissolution des conseils municipaux, j'avais, dans un certain nombre de communes, nommé des commissions provisoires et autant de maires et d'adjoints. Je m'occupe d'un travail de réorganisation générale des municipalités. »

Ariége. — Le préfet, M. Anglade, écrivait, le 22 septembre, que si l'on faisait présider les élections de la Constituante par des maires élus les 25 et 29 septembre, on s'exposait à les voir présidées par les anciens maires. « C'est une excellente mesure, ajoute-t-il, de faire présider les élections par des hommes de notre choix. » (Dép. tél.)

Aube. — Les maires révoqués furent, par arrêté du 24 septembre, remplacés par les conseillers municipaux les premiers sur la liste. Les membres des autres conseils municipaux devinrent membres des commissions.

Aude. — Le 20 septembre, M. Reynal écrivait à Tours : « Travail fait. Conseils municipaux dissous. Commissions instituées pour l'installation des bureaux électoraux. » (Dépêches télégraphiques des 20 et 29 septembre.) Dans certaines mairies, le maire fut changé plusieurs fois.

Aveyron. — Quelques maires furent changés ; le préfet, M. Oustry, ne modifia pas les conseils municipaux ; on ne lui en signala que deux qu'il parut nécessaire de composer d'éléments nouveaux. (Dépêche du 29 septembre.) Du même préfet, dépêche du 8 septembre à intérieur : « Impossible de consolider la République et d'organiser vigoureusement la défense nationale, sans pleins pouvoirs aux préfets pour dissoudre les conseils municipaux et destituer les municipalités. — Oustry. »

Bouches-du-Rhône.—Dans un grand nombre de communes, les municipalités avaient dû se retirer devant des commissions qui s'étaient installées elles-mêmes. La plupart des conseils furent néanmoins dissous, sauf celui de Toulon. A Marseille, on fit des élections municipales.

« N° 4,656.—Marseille, 29 septembre 1870, 1 h. 40 soir.

« *Préfet à Gouvernement, Tours.*

« Partout où cela a semblé nécessaire, les conseils municipaux ont été remplacés par des commissions municipales avec maires et adjoints. Là où les élections avaient été républicaines, j'ai maintenu, sous forme de commissions, les élus primitifs; ici, tout va bien. »

Calvados.— Les commissions furent composées de la moitié des conseillers en fonctions, dans l'ordre de leur inscription au tableau.

Cantal. — M. Vapereau maintint la plupart des municipalités, et ne nomma des municipalités provisoires que dans quelques communes.

Charente. — « Peu de difficultés avec les municipalités, écrivait M. Babaud-Laribière, j'aurai peu de maires à changer. » (Dépêche du 9 septembre 1870.)

Charente-Inférieure. — Dépêche de M. Mestreau, préfet de la Rochelle, du 11 octobre 1870, à intérieur, à Tours : « J'ai remplacé depuis longtemps tous maires du régime déchu par commissions administratives. »

Cher. — Intérieur, Paris, à préfet, Cher, 17 septembre 1870. « Révoquez immédiatement maires hostiles à la République. » (Dépêche télégraphique.)

Corrèze. — Par dépêche du 17 septembre, le préfet, M. Latrade, demande une délégation pour nommer les maires, et, au besoin, les commissions municipales. Son intention était de faire peu de changements, mais il voulait être le maître de la situation. Le 20 septembre, il fit savoir au Gouvernement qu'il considérait comme une faute grave l'ajournement des élections municipales.

Corse. — Dépêches du préfet : du 29 septembre, à intérieur : « Depuis dissolution des conseils municipaux, ai nommé partout bureaux électoraux remplissant fonctions municipales ; les présidents remplacent les maires. » Du 9 octobre : « Commissions municipales organisées dans toutes les communes de l'île. — Ceccaldi. »

Côte-d'Or. — A la date du 29 septembre, le préfet, M. d'Azincourt, annonçait avoir nommé environ quinze commissions ; reçu la démission de vingt maires, et révoqué cinq de ces fonctionnaires. (Dépêches télégraphiques.)

Côtes-du-Nord. — Beaucoup de maires furent destitués, mais les commissions municipales furent composées des anciens conseillers municipaux.

Creuse. — Dépêche du préfet à intérieur, 29 septembre : « On a pourvu aux exigences en nommant des maires et adjoints à titre provisoire. »

Dordogne. — M. Guilbert, préfet, à intérieur, 7 septembre 1870 : « Pour les nominations des maires, je m'étais conformé d'avance à l'esprit de la dépêche que vous m'avez adressée. » Du 18 septembre : « J'ai nommé un certain nombre de maires pour débarrasser les élections des entraves bonapartistes ; je remplace ceux des autres communes par premier conseiller, à moins que je ne puisse maintenir les anciens sans inconvénient. » Il y eut, dans la Dordogne, seize conseils municipaux remplacés par des commissions municipales.

Doubs. — Dépêche du 29 septembre. M. Ordinaire, préfet, à M. Crémieux : « Administration provisoires organisées partout. » Il y eut dans c département 265 maires destitués, et 196 conseils municipaux remplacés par des commissions

Drôme. — 228 maires sur 969 furent destitué et remplacés, et 281 commissions municipales furent formées.

Eure. — On ne destitua pas de maires ; le préfet de l'Empire, antérieur au 4 septembre, n'avait fait aucune nomination depuis les élections.

Eure-et-Loir. — Ni destitutions de maires, ni commissions municipales.

Finistère. — Quelques maires furent destitués dans les premiers jours. (Voir dépêche du 14 septembre, de M. Camescasse, préfet.) Dans ce département, 55 maires furent destitués, et 15 conseils municipaux remplacés par des commissions.

Garonne (Haute-). — Le préfet, M. Dupertal, télégraphiait, le 7 octobre 1870, au sous-préfet de Saint-Gaudens : « On m'apprend que bien des communes de votre arrondissement sont encore administrées par des maires de l'Empire...; je vous supplie de faire appeler des hommes capables de vous éclairer et de reconstituer toutes les mairies avant les élections. » Dans ce département, presque tous les conseils municipaux furent dissous et les maires destitués. (Voir sur les affaires de Toulouse le rapport de M. de Rességuier, *Annales*, t. XX.)

Gard. — Dépêche télégraphique, 29 septembre 1870, préfet à Crémieux : « Des maires, des adjoints, des commissions municipales sont nommés, et on continue à en nommer dans tous les arrondissements jusqu'à complète constitution des municipalités et commissions municipales du département. — Laget. » (Supplément des dépêches.)

Gers. — Dépêches : Auch, 6 septembre, préfet à intérieur : « Dans un certain nombre de communes, on demande le remplacement des municipalités par des commissions provisoires ; dans un intérêt de paix, j'ai jusqu'ici déféré à ce vœu; je continuerai à moins d'ordres contraires. — Labrousse. »

Le 9 septembre, M. Montanier télégraphie à intérieur qu'il voit beaucoup de gens d'avis de frapper énergiquement quelques administrations réactionnaires. Le 12 septembre, il annonce que les maires, agents de M. Granier de Cassagnac, ont été révoqués. 279 maires révoqués et 218 commissions municipales.

Gironde. — Dépêche de M. Larrieu, préfet, à intérieur, 12 septembre 1870. « En attendant (la confection du tableau des maires demandée par dépêche du 11 septembre), j'avise, au fur et à mesure des nécessités, aux révocations et remplacements; persuadé que vous entendez en tout cas me laisser indépendance absolument indispensable. » Peu de commissions municipales furent formées.

Hérault. — Montpellier, 29 septembre 1870, 2 h. 30 soir. N° 2048. Préfet à Gouvernement, Tours. « Depuis dissolution des conseils municipaux, j'ai maintenu les commissions municipales déjà nommées par moi, ou j'en ai nommé d'autres, et je continue. »

(Voir aussi dép. Montpellier, 16 sept., n° 1629. — Cette, 5 sept., n° 1145. — Tours, 25 sept., intérieur à sous-préfet, Béziers, n° 3802.)

Ille-et-Vilaine. — Les maires et les conseils municipaux furent maintenus, sauf dans les chefs-lieux d'arrondissement. Dép. 29 septembre, du préfet : « Le travail d'ensemble maintiendra généralement les municipalités du 7 août. »

Indre. — Dans ce département, les conseils municipaux furent maintenus sous le titre de commissions municipales ; aucun maire ne fut destitué.

Isère. — Grenoble, 30 septembre 1870, préfet à Gouvernement, Tours. « Je n'ai nommé ni maires ni adjoints depuis la dissolution des conseils municipaux. Les commissions continuent de fonctionner jusqu'à nouvelle décision. — Brillier. » Presque tous les conseils municipaux furent dissous et remplacés par des commissions. Les deux tiers environ des maires furent destitués.

Jura. — Dépêche du 25 septembre, administrateur à intérieur : « Partout j'organise des commissions municipales provisoires. » — Du 29 septembre, Lons-le-Saulnier, administrateur à Gouvernement : « Depuis la dissolution des conseils municipaux, j'ai nommé des délégués, maires provisoires, en vue des élections. Depuis décret qui suspend les élections, je nomme des commissions municipales et je désigne les maires et adjoints. L'élection simplifierait ce travail. — A. Trouillebert. »

Landes. — 40 conseils municipaux furent remplacés par des commissions.

Loire. — Dépêche de Saint-Etienne, 16 septembre 1870, préfet à intérieur... « Pour obtenir l'ordre, il a fallu suspendre beaucoup de maires. Les paysans croient sur parole quiconque représente le Gouvernement... Ils ne croiront au changement de régime qu'en voyant un changement de fonctionnaires. En perdant leurs titres, beaucoup de nos ennemis, maires, conseillers généraux, etc., perdront leur influence. »

Dans le seul arrondissement de Roanne, 40 maires furent destitués.

Haute-Loire. — Dès le 5 septembre, le préfet se faisait l'organe de ceux qui demandaient la destitution du maire du Puy et la formation d'une commission municipale. Demande renouvelée le 21 septembre.

Le préfet, M. Behaghel, nomma dans chaque commune une commission de cinq membres dont le président faisait fonctions de maire. (Dépêche du 29 septembre.)

Loire-Inférieure. — Dépêche de M. Guépin, préfet à intérieur, Nantes, 15 septembre 1870 : « Je modifie les mairies. Loire-Inférieure. » Le 27 septembre : « Vais réorganiser communes. » 30 septembre : « Partout je réorganise les communes. Mais pour que choses aillent bien, on y met toute prudence afin de choisir des hommes sympathiques aux populations. »

Lot. — Les six premiers inscrits furent appelés à former les commissions municipales. (Dépêche télégraphique du 29 septembre 1870.)

Lot-et-Garonne. — Agen, 16 septembre. Préfet à Arago. « Je prends les mesures nécessaires pour les municipalités. » Du 29 septembre : « J'institue partout des commissions provisoires : Plusieurs composées du personnel des anciens conseils. — Audoy. »

Lozère. — Des commissions avaient été nommées en vue des élections ; mais, après la dissolution édictée le 24 septembre, les anciens conseils furent rétablis avec pouvoir de choisir dans leur sein les maires et les adjoints. (Dépêche télégraphique du 29 septembre.) Cinq conseils furent dissous et remplacés pour des causes étrangères à la politique.

Maine-et-Loire. — Tous les conseils ont été dissous et reconstitués avec leurs anciens membres, à l'exception de 35 dont les membres ont été changés.

Manche. — Il n'y eut dans ce département que deux maires destitués et pas de commissions municipales instituées.

Marne. — Le maire de Châlons fut révoqué par ordre spécial expédié de Laval, le 19 janvier, par M. Gambetta.

Marne (Haute-). — Chaumont, 12 septembre. Préfet à intérieur, Paris. « Des commissions travaillent dans le département pour que les administrations municipales soient remaniées, de manière à être à la hauteur de leur tâche dans la défense nationale. — Spuller. » — Le même écrivait le 17 septembre, en apprenant que les élections allaient avoir lieu : « J'aurai, d'ici là, renouvelé toutes les administrations municipales qui exerçaient une pression sur les électeurs... »

Mayenne. — 42 maires destitués, 45 conseils municipaux dissous.

Nièvre. — Nevers, 11 septembre 1870. Préfet à intérieur, Paris. « Situation difficile à Cosne par le fait de Gambon qui, un instant, a nommé sous-préfet et installé commissions municipales décrétant à tort et à travers.—C. Girerd. »—Plusieurs maires furent signalés au préfet comme réactionnaires par dépêche de la sûreté générale, Bordeaux, 26 janvier.

Nord. — Lille, 16 septembre. Préfet à intérieur. « Décret sur le renouvellement des municipalités lamentable. Il fallait renouveler lentement les maires parce qu'à la campagne il n'y a pas d'opinions politiques ; les coteries actuelles sont encore toutes-puissantes et elles sont contre nous... —Testelin. »

Puy-de-Dôme. — Clermont-Ferrand, 29 décembre 1870. Préfet à intérieur. « Nous n'avons nommé que très-peu de maires depuis la dissolution des conseils municipaux, mais nous sommes en train d'en nommer d'autres. Donnez-moi des ordres. — Girot-Pouzol. »

Pyrénées (Basses-). — Trois maires seulement furent révoqués, et pour causes non politiques.

Pyrénées (Hautes-). — Tarbes, 24 septembre. Préfet à intérieur. « Depuis dissolution des conseils municipaux ai nommé un petit nombre de maires et d'adjoints. — Ténot. »

Rhône. — Les maires furent tous en bloc destitués par M. Challemel-Lacour, sur un ordre du Comité de salut public.

Haute-Saône. — 50 maires furent destitués ; on ne forma pas de commissions municipales.

Saône-et-Loire. — Dép. télégr. Mâcon, 29 septembre 1870. Préfet à Gouvernement. « Depuis dissolution j'ai nommé un certain nombre de maires et d'adjoints, en petite quantité toutefois, mais avant j'avais fait assez grand nombre de nominations — F. Morin. »

Sarthe. — Un seul conseil municipal dissous ; une quinzaine de maires destitués.

Savoie. — Il y a dans le département 327 communes ; 46 maires furent destitués, et 74 commissions municipales instituées.

Haute-Savoie. — Presque tous les conseils municipaux furent modifiés.

Seine-et-Oise. — Le conseil municipal de Versailles fut réélu en vertu du décret de Tours ; il n'y eut pas de maires destitués ; les conseils municipaux élurent leurs maires.

Seine-Inférieure. — Le département contient 749 communes ; 300 maires furent destitués, et une quinzaine de conseils municipaux remplacés par des commissions.

Sèvres (Deux-). — 116 maires furent remplacés, mais leurs successeurs furent pris dans les conseils municipaux. Commissions municipales instituées dans deux petites communes.

Somme. — 223 maires furent destitués, et 65 commissions instituées.

Tarn. —Dépêche télégraphique, 29 septembre. Préfet à Gouvernement. « Je nomme ou j'ai nommé commissions municipales qui élisent elles-mêmes, le plus souvent, les maires et adjoints. — Frédéric Thomas. »

Tarn-et-Garonne. — Dépêche télégraphique, 29 septembre. Préfet à Gouvernement. « Depuis dissolution des conseils municipaux, j'ai d'abord, à raison de la remise des élections, rendu arrêté portant que les conseils municipaux, maires et adjoints en exercice, étaient provisoirement maintenus. Depuis cet arrêté, je continue à nommer des commissions là où les besoins l'exigent, avec président et vice-président faisant fonctions de maire et adjoint. — Flamens. »

Var. — Sur 145 maires, 140 furent destitués, et pareil nombre de commissions municipales furent instituées. (Dépêche télégraphique, 27 février 1871.)

Vaucluse. — Presque tous les maires furent changés, les conseils remplacés par des commissions municipales.

Vendée. — Dépêche du 29 septembre. Préfet à Gouvernement. « ... Je nommerai des commissions municipales partout où cela deviendra indispensable. » Une quinzaine de commissions furent instituées.

Vienne. — Dépêche du 29 septembre. Préfet à intérieur. « J'ai nommé maires et adjoints, rétabli conseils municipaux ou commissions municipales. — L. Ribert. »

Yonne. — Auxerre, 17 septembre. Préfet à intérieur... « Impossible de procéder sérieusement à l'élection si les maires qui n'ont été maintenus que provisoirement après les élections des 6-7 août, restent encore en fonctions, soutenus par juges de paix. »

N° 2.

Vœux du conseil municipal de Bordeaux.

Voici, d'après la *Gazette de France* (n°s des 25 et 30 décembre 1870), les discours prononcés et les délibérations prises au conseil municipal de Bordeaux, dans les séances des 19 et 23 décembre 1870.

I.

« Le conseil municipal s'est réuni lundi à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Emile Fourcand, maire.

« Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. Paulet demande la parole et fait la proposition suivante :

« Messieurs,

« Les efforts héroïques du Gouvernement pour chasser les Prussiens et maintenir la République, correspondent aux aspirations des citoyens honnêtes et intelligents. Ils méritent la reconnaissance ; mais l'action du Gouvernement n'est point assez secondée ; elle est amoindrie par les conditions où elle est effectuée. A la ville, à la campagne, dans la presse, dans les administrations, les bonapartistes, les réactionnaires de tous les partis répandent de fausses nouvelles et des calomnies; ils disent que la République est cause de la guerre; que la résistance aux Prussiens est impossible; ils cherchent à déconsidérer le Gouvernement ; ils font naître le découragement ; ils diminuent les forces de la défense nationale; ils prêchent la soumission à l'étranger et une restauration monarchique.

« C'est là une preuve ajoutée à celle de tous les temps, que les partis sont des ennemis irréconciliables et que l'espérance de les amener à une entente sincère, dans un but d'intérêt général, est une illusion à laquelle il est urgent de renoncer. Les bonapartistes, les auteurs et les complices du 2 décembre, de la guerre du Mexique, de la guerre de 1870, des trahisons de Sedan, de Metz, etc., de l'inertie calculée qui paralyse la défense nationale, sont des criminels. Il n'y a point de lois sans une sanction, il n'y a point de sociétés sans lois, sans Gouvernement ; le Gouvernement qui a la mission extraordinaire et suprême de repousser l'invasion, qui se laisse calomnier, déconsidérer, affaiblir, qui accorde la liberté aux criminels, crée l'anarchie, compromet tous les intérêts, prépare la guerre civile, sa perte et celle de la nation.

« Nos ennemis ne tiennent ni leurs paroles, ni leurs traités, ils tuent pour voler ; ils veulent piller, ruiner, déshonorer la France, prendre les propriétés des Français pour les donner aux Allemands ; les bonapartistes, les réactionnaires de tous les partis sont leurs complices.

« Ce n'est point par les lois et les fonctionnaires de l'empire que le génie du mal sera réduit à l'impuissance.

« La France ne peut être sauvée que par la République, que par des sacrifices très-considérables, que par des moyens extraordinaires, que par les citoyens dont les actes affirment un dévouement réel à la patrie.

« La France possède des ressources immenses, le Gouvernement a le devoir de les réunir et de les rendre effectives ; il peut sauver la France, mais il faut que ses résolutions soient à la hauteur de la situation ; il connaît sans doute les moyens devenus indispensables et urgents pour faire cesser les défaillances et les félonies; mais si la pensée de recueillir des renseignements lui venait qu'il cherche autour de lui, dans la généreuse et noble cité girondine, et il en trouvera.

« Le temps des demi-mesures est passé, l'heure des grandes résolutions a sonné, il faut que tout ce qui fait obstacle à la défense nationale soit mis à l'écart.

« Le conseil municipal de Bordeaux adjure le Gouvernement de prendre les mesures les plus énergiques, les plus efficaces, pour faire disparaître les causes de nos revers et assurer le triomphe de nos armées. »

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Elle sera remise au Gouvernement par une délégation composée, avec le maire, de MM. Paulet, Léon Fourcand et Sansas.

II

Séance extraordinaire du 23 décembre 1870.

A l'ouverture de la séance, M. le garde des sceaux est introduit et prend place à la droite du maire qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le garde des sceaux,

« C'est un honneur pour le conseil municipal de recevoir dans la salle de ses délibérations, non-seulement le citoyen éminent qui a consacré une longue carrière à la défense de nos libertés et, dans les luttes de la tribune et du barreau, toujours marqué sa place parmi les illustrations dont la France se glorifie, mais de recevoir le représentant du Gouvernement de la République, le chef honoré de ce Gouvernement de la Défense nationale qui, dans une heure de danger suprême, dont l'exemple ne se retrouve peut-être pas dans l'histoire, a pris l'énergique résolution et a accepté la responsabilité de sauver la patrie et de sauver la république, désormais indissolublement unies.

« Les hommes qui ont eu assez de foi dans le génie de la France pour ne pas désespérer de son salut et qui, jusqu'ici, au milieu de difficultés et de périls sans exemple ont suffi à cette tâche, ces hommes méritent la reconnaissance publique.

« Le conseil municipal, la ville de Bordeaux, dès leur début, leur ont donné leur concours absolu.

« Comment en serait-il autrement, quand on songe à l'abîme dans lequel la France se trouvait plongée au 4 septembre?

« Le Gouvernement funeste qui s'était imposé pendant dix-huit ans avait tari toutes les sources vives où se puisent et se renouvellent la force et la vie des peuples.

« L'armée, qui avait soutenu à d'autres époques et porté si loin cette vieille réputation d'héroïsme et de bravoure, l'armée, dénaturée par le despotisme, avait disparu sous les défections et les trahisons de ses chefs.

« Il n'y avait plus rien de ce gouvernement qui avait pu faire illusion à quelques esprits.

« Je me trompe, il y avait encore le pays; vous avez compté sur lui, et vous avez eu raison.

« Pour remplacer l'armée prisonnière en Allemagne, il vous a donné ses enfants, et dans deux mois vous en avez fait des soldats et une armée, et cette armée, qui ne trahira pas le pays, parce qu'elle est le pays lui-même, maintient les hordes de nos envahisseurs et contraint la victoire à répondre à ses généreux efforts.

« Cette victoire qui nous est due et qui viendra, le Gouvernement de la défense nationale pourra hautement s'en attribuer une large part; car même dans un péril extrême, lorsque tout sombrait autour de nous, il a compris qu'un pays qui défend non-seulement ses foyers, mais encore la République, c'est-à-dire la chose et le gouvernement de tous, devait nécessairement triompher.

« La République est l'expression la plus haute du droit et de la justice envers les hommes.

« Faites-la aimer en la présentant sous ce caractère auguste; mais faites-la respecter aussi par une juste sévérité et par une application rigoureuse des lois à l'égard de ceux qui profitent de nos désastres pour paralyser l'action de la défense.

« Sauver notre pays des hordes ennemies qui menacent non-seulement l'intégrité de notre territoire, mais la civilisation et la paix de l'Europe, régénérer la France par des institutions nouvelles des atteintes si profondes que le despotisme impérial avait portées à son caractère et à son génie, voilà votre rôle.

« Jamais rôle plus grand n'a été donné à des hommes plus dignes de le remplir. »

Le conseil tout entier s'est associé aux éloquentes paroles du maire, et y a répondu par un cri énergique de : Vive la République!

M. le garde des sceaux a répondu :

« Vous avez raison, la République est une force; elle nous unit dans une pensée, dans une aspiration communes de justice, de progrès.

« Nous voudrions qu'elle attirât tous les cœurs, qu'elle fît cesser les malentendus qui nous divisent, et qu'elle embrassât tous ses enfants dans une égale tendresse. Cette République, qui est le gouvernement des peuples qui ne s'abandonnent pas, qui ne veulent pas tomber et décliner, on nous l'avait enlevée, il y a dix-huit ans, dans un moment d'erreur et de vertige.

« Aujourd'hui nous devons la reconquérir, non avec nos sueurs, mais au prix de notre sang.

« Retracez-vous ce spectacle.

« La France, qui avait joué un rôle si considérable dans le monde et donné l'essor à l'esprit humain dans toutes les branches des connaissances humaines, la France, le 4 septembre, était tombée si bas, que dans les conseils de l'Europe elle n'existait plus comme nation.

« Mais aussi, elle avait pendant dix-huit ans confié ses destinées à un homme qui avilissait tout autour de lui, les caractères et les consciences. De l'armée, il en avait fait une garde intérieure pour réprimer toute velléité de liberté et pour maintenir son despotisme.

« Il avait même souillé le sanctuaire de la justice.

« La République seule pouvait relever les ca-

ractères abaissés par le despotisme et réparer les désastres qu'il avait causés. Notre espoir n'a pas été trompé. Vous êtes venus à nous, vous nous avez donné vos enfants, votre fortune, au besoin, vous vous êtes donnés vous-mêmes et vous nous avez dit : Ne désespérez pas de la France !

« Comment pourrions-nous désespérer ?

« Nous avions perdu une armée de 350,000 hommes; mais pour les remplacer, nous trouvons le pays armé, 1 million d'hommes, 2 millions s'il le faut.

« Ce ne sont pas encore des soldats, ils ont l'inexpérience et la témérité, mais ils portent dans leur poitrine ce qui remplace tout cela : l'amour de la patrie et le sentiment de la grande cause qu'ils défendent.

« N'avons-nous pas vu ces légions girondines portant avec elles l'ardeur de ce sol généreux, qui a vu naître de si grands caractères et qui rappelle de si glorieux souvenirs ?...

« Si toutes les parties de la France ne montrent pas la même ardeur, partout du moins, trouvons-nous des populations décidées au dernier sacrifice pour vaincre l'ennemi et reconquérir le sol envahi.

« Comme vous j'ai foi dans la République.

« La monarchie ne pourrait que nous diviser et nous affaiblir. Nous les avons vues tomber les unes après les autres.

« L'une pour être rentrée en France à la suite des armées ennemies ; l'autre pour avoir oublié qu'elle était née des barricades ; l'Empire, pour s'être élevé par la violation de toutes les lois.

« Après toutes ces épreuves que nous expions cruellement aujourd'hui, nous avons fait un appel à toutes les intelligences, à toutes les forces individuelles, et c'est sur elles que nous avons assis le Gouvernement de la République.

« La place que nous occupons dans ce gouvernement, nous la devons à la nécessité et aussi à notre dévouement et au sacrifice que nous avons fait de nous-mêmes.

« C'est notre titre; mais à celui-là, nous n'y faillirons pas, vous pouvez compter sur nous.

« Mais Paris, aussi, espère et compte sur vos efforts.

« Paris, cette riche cité, centre du luxe, rendez-vous des plaisirs faciles, la voyez-vous transformée, héroïque dans sa résistance, supportant stoïquement toutes les privations ?

« Ne laissons pas éteindre ce centre de lumière, ce serait une tache pour ce siècle.

« Courage, nous défendons une cause juste. L'Europe ne peut revenir à la barbarie. La République ne veut pas la guerre, mais ce n'est pas la guerre qu'on nous fait, c'est l'extermination que poursuit l'Allemagne, par le pillage et l'incendie.

« A cet appel sauvage au droit de la force brutale, répondons par le cri de : Vive la République ! Et unissons nos efforts, pour la défendre. »

Le conseil municipal crie : « Vive la République ! vive le Gouvernement de la défense nationale ! »

M. le garde des sceaux continue :

« Il y a deux jours, vous nous avez apporté monsieur le maire, l'expression des vœux du conseil; comprenant que la République doit être juste, généreuse même, mais que cette générosité ne peut aller, sans danger, jusqu'à l'abandon et la faiblesse, vous demandiez que nous frappions, avec la loi, ces hommes incorrigibles qui se réjouissent des désastres de la France, qui donnent les mains et travaillent dans l'ombre à la restauration d'un gouvernement tombé trop bas pour pouvoir jamais se relever. Sans doute, il est honteux, criminel, quand le pays est envahi, de voir des hommes sacrifier au besoin la France, pour retrouver les abus dont ils jouissaient, et chercher à affaiblir les moyens de la défense nationale qui sont aujourd'hui une œuvre de salut public.

« Mais que voulez-vous ? Au moment de frapper, la main de la jeune République tremble. Pour tout dire, Paris héroïque, qui renferme le Gouvernement dont nous ne sommes qu'une délégation, Paris tout entier à la défense, ne comprend pas cet autre danger et dit : Chassons d'abord les Prussiens, nous verrons après.

« Le danger que vous avez signalé existe néanmoins; il est sérieux, et nous le connaissions déjà. Nos ennemis de l'intérieur tournent contre nous les armes que nous avons laissées dans leurs mains.

« Nous avons fait peu de changements, il est vrai; nous avons laissé à leur place la plupart des fonctionnaires. De sorte qu'on peut dire que, sauf les départements envahis et sauf les modifications entraînées par les nécessités de la guerre, l'aspect de la France n'a pas changé.

« Lorsque l'ennemi était là, en nous appelant le Gouvernement de la défense nationale, nous pensions que tout Français qui aurait un peu de patriotisme se rallierait à nous.

« Malheureusement, il y a des rancunes ou des cupidités que rien ne satisfait.

« Assurés d'avoir votre approbation, nous ferons ce qui est nécessaire, car avant tout il faut sauver le pays. La tâche est difficile, et nos nuits se passent souvent sans sommeil, en songeant à la responsabilité que les événements ont mise dans nos mains. Mais nos yeux veillent, et déjà, depuis votre adresse, une détermination a été prise, et ce qui frappait le plus dans l'administration de la guerre disparaîtra parce que, comme

vous, nous reconnaissons que la situation le commande » (1).

M. le maire donne lecture d'une adresse des officiers et gardes nationaux du 6e bataillon, au sujet de la proposition faite par M. Paulet, dans la séance du 19.

Voici les termes de cette adresse :

Citoyens,

« Vous avez bien mérité de la patrie. Recevez les félicitations sincères de la garde nationale du 6e canton. »

Des applaudissements unanimes accueillent ces chaleureuses paroles.

« Aidez-nous de vos conseils, de vos exemples, de votre patriotisme. L'œuvre est grande et exige le concours de tous. La guerre doit être, à juste titre, notre première préoccupation, mais il y a d'autres intérêts; il faut faire marcher de front d'autres mesures. Les conseils généraux sont de ce nombre. Vous savez de quels éléments ils étaient composés. Il faut cependant prendre une décision prompte, afin d'assurer les services pour l'année qui va commencer.

« Mais, assez de paroles; des actes, de l'énergie et du courage, et le triomphe sera au bout!

« Voyez, tout marche. Chanzy tient tête depuis quinze jours à l'armée prussienne. Bourbaki est à la tête d'une armée nombreuse, et toutes ces forces réunies tendent vers Paris.

« Le cercle de fer sous lequel on voulait étouffer la capitale s'élargit tous les jours. Non, Dieu ne permettra pas que la France meure et que ce flambeau, qui a si longtemps éclairé l'Europe, soit éteint.

« J'en atteste cette belle cité girondine, si fière, si patriotique; j'en atteste les paroles que je viens d'entendre. La Gironde a joué un rôle glorieux dans l'histoire; ce rôle, vous le continuerez, j'en suis convaincu.

« En signalant officiellement au Gouvernement de la défense nationale les défaillances reactionnaires; en stigmatisant les crimes et les trahisons des bonapartistes; en jugeant, comme elle le mérite, la conduite des caporaux prussiens et de leur sauvage soldatesque, vous avez rompu avec le parti de la conciliation quand même, vous avez définitivement arboré le drapeau de la Révolution. Merci de cette résolution. Vous êtes bien les hommes de la République.

« Nos vœux vous accompagnent dans cette grande œuvre de délivrance et de rénovation, et nos bras sont prêts à répondre au premier appel de votre patriotisme.

« Vive la France! Vive la République une et indivisible! »

(Suivent les signatures.)

M. le garde des sceaux, frappé des sentiments patriotiques que renferme cette adresse, exprime le désir d'en avoir une copie pour la communiquer aux membres du Gouvernement. M. le maire remercie de nouveau M. le garde des sceaux et l'assure du concours énergique que le Gouvernement de la défense nationale trouvera dans le conseil municipal de Bordeaux.

(1) M. Crémieux fait allusion à la démission du général de Loverdo.

No 3.

M. Gambetta jugé par M. Lanfrey

La *Gazette du peuple*, journal de Chambéry, publia dans les derniers jours de décembre l'article suivant, que reproduisirent beaucoup de journaux conservateurs :

« Il est inouï, il est sans exemple dans notre siècle qu'un peuple, placé dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, n'ait pas été appelé au contrôle et au partage du pouvoir dans la personne de ses représentants. Cette thèse irréfutable, appuyée à la fois sur l'histoire, sur la logique et sur les principes les plus élémentaires du droit politique, n'a pas même été discutée.

« On a trouvé plus commode de nous répondre par des lieux communs sur les questions étrangères à ce débat, ou par de basses insinuations que le mépris public a renvoyées à leurs auteurs. On a affecté de réfuter nos opinions supposées sur la paix dont nous n'avions pas dit un seul mot; on a allégué l'inopportunité d'une Constituante, comme s'il s'agissait d'une Constitution à l'heure qu'il est. Il ne s'agit pas de paix, car cette question ne peut être traitée utilement qu'à Paris; il s'agit bien moins encore d'une Constitution lorsque l'ennemi ravage nos provinces. Il s'agit d'une chose qui est mille fois plus importante que toutes les Constitutions du monde; il s'agit de rendre au pays la direction qui lui appartient dans ses propres affaires; de mettre ses élus à même de rectifier les opérations mal conçues et mal conduites qui le mènent à sa ruine; il s'agit, en un mot, de lui permettre de se sauver lui-même!

« Voilà ce que nous avions établi jusqu'à l'évidence. Depuis lors, la situation s'est encore aggravée, et chaque jour qui s'écoule, en accroissant les dangers, donne une nouvelle force à nos réclamations. Loin de pouvoir marcher sur Paris, notre armée d'Orléans a été rejetée en désordre au delà de la Loire, puis coupée en deux tronçons qui cherchent vainement à se rejoindre.

Son brave et honorable général, qui était un héros la veille, a été dénoncé le lendemain comme un traître pour n'avoir pas pu tenir les promesses inconsidérées qu'on nous faisait sans son aveu.

« Notre armée de l'Ouest a été battue et dispersée; notre armée de l'Est a subi un échec glorieux, mais très-sensible, à Nuits; plusieurs de nos meilleures places sont tombées dans les mains de l'ennemi. Paris, après trois jours de combats héroïques pour briser les lignes prussiennes, s'est de nouveau résigné à attendre que nous soyons prêts à lui tendre la main. Il endure stoïquement les privations qui doivent prolonger sa résistance.

« En présence de tant de douleurs et de sacrifices, notre devoir est clair, indiscutable; mais nous demandons à tous les hommes de bonne foi si la direction de cet effort suprême peut être laissée sans danger aux mains incapables qui ont si mal conduit les opérations précédentes. Nous leur demandons s'il ne serait pas bon que la nation fût enfin appelée à surveiller des plans et des préparatifs qui sont pour elle une question de vie ou de mort. Personne n'ose plus aujourd'hui nier les fautes commises.

« On ne pourrait plus rappeler sans une cruelle ironie ce titre d'organisateur de la victoire qu'un membre de la délégation de Tours s'était fait décerner un peu prématurément par l'enthousiasme de quelques sous-préfets. Que faut-il donc de plus? Devons-nous attendre que tout soit perdu pour reconnaitre qu'on s'est trompé en confiant la direction de la guerre à un avocat? L'expérience n'est-elle pas assez complète? Cette dictature a-t-elle rencontré un seul obstacle? Fût-il jamais un peuple plus docile, une opposition plus accommodante, une administration plus empressée? Il est venu, il a montré son ballon, et tout a été dit. On a mis aussitôt à sa disposition toutes les ressources du pays en hommes et en argent.

« Nous avions trois mois de répit : c'était plus qu'il ne fallait pour organiser une armée solide et redoutable. Les éléments ne manquaient point; ils ne demandaient qu'à être réunis et disciplinés. On a préféré lever d'énormes quantités d'hommes qu'on ne pouvait ni armer, ni équiper, ni nourrir. On a jeté partout le désordre et la désorganisation, tout en se gardant bien de rien changer à la vieille routine administrative et militaire. On a détruit la confiance du soldat par des destitutions sans motifs, bientôt suivies de réhabilitations sans effet. On a fait des chefs d'armée avec des journalistes de troisième ordre; on a livré nos emprunts aux aventuriers de la finance; on a confié des fonctions de la plus haute importance à des bohêmes politiques qui parlent du matin au soir de faire des pactes avec la mort et qui n'ont fait de pactes qu'avec leurs appointements.

« Chacun est à même de juger de l'exactitude de ce tableau. Cependant nous n'avons pas encore signalé le côté le plus grave; on ne dit pas, on n'a jamais dit la vérité au pays sur sa propre situation. Nous n'avons jamais su que par des journaux étrangers les nouvelles qu'il nous importait le plus de connaitre; c'est par eux seuls que nous avons appris successivement les chutes de Toul, de Verdun, de Schlestadt, de Neufbrisach, de la Fère, d'Amiens, de Thionville, de Rouen, de Montmédy et de Phalsbourg. Il y avait trois jours que l'Europe entière connaissait la triste capitulation de Metz, et on nous entretenait encore des victorieuses sorties de Bazaine! On nous a raconté des sorties de Paris qui n'ont jamais existé que sur le papier; on a fait figurer des troupes sur des points géographiques où elles n'ont jamais paru; et quand on était forcé d'avouer une partie de la vérité, on avait soin de lui faire subir d'étranges transformations. La retraite de notre armée de la Loire n'était, à tout bien considérer, qu'un mouvement stratégique qui avait l'avantage d'attirer l'ennemi loin de Paris. Quant à l'évacuation de Tours, elle était une mesure résolue depuis près de deux mois. Ce sera un jour une curieuse lecture que celle de ces bulletins qui ont été inaugurés par la fameuse légende des trois cercueils.

« C'est ainsi qu'on s'est fait une popularité avec de fausses victoires. La France était affamée d'espérances, on l'a traitée comme si elle était affamée de mensonges.

« Il est temps d'en finir avec les déclamations, de mettre un terme à ce régime d'arbitraire, d'impéritie, de dissimulation et d'impuissance. Il est temps que la nation, qui a su faire de si grandes choses, soit représentée par les hommes qu'elle aura jugés les plus capables de la conduire. Nous le demandions il y a trois mois, au nom de la consolidation de la République; nous le demandons aujourd'hui au nom du salut de la France. Au reste, quel que soit l'accueil réservé à des vœux si légitimes, il n'est pas difficile de prévoir le jour où ils s'imposeront comme une nécessité. La France a subi bien des dictatures, mais il en est une qu'elle n'a jamais supportée longtemps, c'est la dictature de l'incapacité.

« P. Lanfrey. »

N° 4.

M. Gambetta jugé par madame George Sand.

Nous avons déjà parlé de la dépêche que M. Gambetta adressa, le 31 janvier 1871, aux préfets et aux sous-préfets.

En voici le texte :

Bordeaux, 31 janvier 1871, 12 h. 35 matin. — N° 7561. *Intérieur à préfets et sous-préfets.* — Circulaire. « Depuis la dépêche qui vous a été envoyée dans l'après-midi et par laquelle on demandait à Versailles des renseignements prompts et précis sur la nature, l'étendue et la portée des arrangements conclus, aucune nouvelle officielle n'a été reçue. On ne sait rien de plus que ce matin. Toutefois, les avis de l'étranger portent qu'à Versailles on n'a rien engagé sur le fond même de la paix. L'occupation des forts de Paris par les Prussiens semble indiquer que la capitale a été rendue en tant que place forte.

« L'armée et la garde mobile devront déposer leurs armes. La garde nationale sédentaire conserve les siennes. La convention qui est intervenue porte exclusivement sur l'armistice qui semble avoir surtout pour objet la formation et la convocation d'une Assemblée.

« La politique soutenue et pratiquée par le ministre de l'intérieur et de la guerre est toujours la même : guerre à outrance, résistance jusqu'à complet épuisement. Employez donc toute votre énergie à maintenir le moral des populations. Le temps de l'armistice va être mis à profit pour renforcer nos trois armées en hommes, en munitions, en vivres.

« Les troupes seront astreintes à une discipline sévère à laquelle il faudra donner tous vos soins, de concert avec les chefs militaires. Elles devront être exercées tous les jours pendant de longues heures pour s'aguerrir.

« Les conseils de révision devront continuer et tout le travail d'organisation, d'équipement, bien loin d'être interrompu, devra être poursuivi avec une extrême vigilance. Il faut, à tout prix, que l'armistice nous profite, et nous pouvons faire qu'il en soit ainsi. Enfin, il n'est pas jusqu'aux élections qui ne puissent et ne doivent être mises à profit. Ce qu'il faut à la France, c'est une Assemblée qui veuille la guerre et soit décidée à tout pour la faire. Le membre du Gouvernement qui est attendu, arrivera sans doute demain matin.

« Le ministre s'est fixé un délai qui expire demain à trois heures.

« Vous recevrez demain une proclamation aux citoyens avec l'ensemble des décrets et des mesures qui, dans sa pensée, doivent parer aux nécessités de la situation actuelle.

« Donc patience, fermeté, courage, union et discipline !

« Vive la République ! »

Mme George Sand, à la lecture de cette circulaire, transcrivit immédiatement, sur son journal, les réflexions suivantes, qu'elle a plus tard publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*.

« 31 janvier. — *Alea jacta est !* La dictature de Bordeaux rompt avec celle de Paris. Il ne lui manquait plus, après avoir livré, par ses fautes, la France aux Prussiens, que d'y provoquer la guerre civile par une révolte ouverte contre le Gouvernement dont il est le délégué ! Peuple, tu te souviendras peut-être cette fois, de ce qu'il faut attendre des pouvoirs irresponsables ! Tu en as sanctionné un qui t'a jeté dans cet abîme ; tu en as subi un autre que tu n'avais pas sanctionné du tout et qui t'y plonge plus avant, grâce au souverain mépris de tes droits. Deux malades, un somnambule et un épileptique, viennent de consommer ta perte. Relève-toi, si tu le peux !

« L'occupation des forts par les Prussiens, dit cette curieuse dépêche, semble indiquer que la capitale a été rendue en tant que place forte. La convention qui est intervenue semble avoir surtout pour objet la formation et la nomination d'une Assemblée.

« La politique soutenue et pratiquée par le ministre de l'intérieur et de la guerre, est toujours la même : Guerre à outrance, résistance jusqu'à complet épuisement ! Entends-tu et comprends-tu, pauvre peuple ! Le complet épuisement est prévu, inévitable, et le voilà décrété !

« Employez donc toute votre énergie, dit la dépêche en s'adressant à ses préfets, à maintenir le moral des populations ! » — Le moyen est sublime ! Promettez-leur le complet épuisement !

« Voilà tout ce que vous avez à leur offrir. Eh bien ! c'est déjà fait. Vous avez tout pris, et cela ne vous a servi à rien. Il faut aviser au moyen de vider deux fois chaque bourse vide et de tuer une seconde fois chaque homme mort.

« Viennent ensuite des ordres relatifs à la discipline. « Les troupes devront être exercées tous les jours, pendant de longues heures pour s'aguerrir. » — Il est temps d'y songer, à présent que celles qui savaient se battre sont prisonnières ou cernées, et que celles qui ne savent rien sont démoralisées par l'inaction et décimées par les maladies ! Ferez-vous repousser les pieds gelés que la gangrène a fait tomber dans vos campements infects ?... Ressusciterez-vous les infirmes, les phthisiques, les mourants que vous avez fait partir et qui sont morts au bout de vingt-quatre heures ?... Rétablirez-vous la discipline dont vous vous êtes préoccupé tout récemment et que vous avez laissé périr comme une chose dont l'élément civil n'avait aucun besoin ?

« Mais voici le couronnement du mépris pour les droits de la nation. Après avoir décrété la guerre à outrance, le ministre de l'intérieur et de la guerre, l'homme qui n'a pas reculé devant cette double tâche, ajoute : « Enfin, il n'est pas jusqu'aux élections qui ne puissent et ne doivent être mises à profit. » Et puis, tout de suite vient

l'ordre d'imposer la volonté gouvernementale — j'allais dire impériale — aux électeurs de la France. Ce qu'il faut à la France, c'est une Assemblée qui veuille la guerre et qui soit décidée à tout.

« Le membre du Gouvernement qui est attendu arrivera sans doute demain matin. Le ministre — c'est de lui-même que parle M. Gambetta — le ministre s'est fixé un délai qui expire demain à trois heures, c'est-à-dire que si l'on tarde à lui céder, il passera outre et régnera seul... Le tout finit par un refrain de cantate.

« Donc, patience! fermeté! courage! union et discipline! »

« Voià comme M. Gambetta entend les choses! Quand il a apposé beaucoup de points d'exclamations au bas de ses dépêches et circulaires, il croit avoir sauvé la patrie.

« Nous voilà bien et dûment avertis que Paris ne compte pas, que c'est une place forte comme une autre, qu'on peut ne pas s'en soucier et continuer l'épuisement rêvé par la grande âme du ministre, pendant que l'ennemi, maître des forts, réduira en cendres la capitale du monde civilisé. Il n'entre pas dans la politique, si modestement suivie et pratiquée par le ministre, de s'apitoyer sur une ville qui a eu la lâcheté de succomber sans son aveu.

« Ce déplorable enivrement d'orgueil qui conduit un homme fort peu guerrier à la férocité froide et raisonnée, est une note à prendre et à retenir. Voilà ce que le pouvoir absolu fait de nous!

« Dépêchez-vous donc de vous donner des maîtres, pauvres moutons du Berry! »

(*Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1871.)

N° 5.

Protestation de la presse conservatrice à Bordeaux.

Le 4 février 1871, douze journaux conservateurs firent paraître, en tête de leurs colonnes, l'article suivant :

« *Protestation de la presse contre le décret de la délégation de Bordeaux, en date du 31 janvier 1871, relativement aux élections.*

« Les représentants de la presse parisiennne et de la presse bordelaise soussignés,

« Considérant que le Gouvernement de la défense nationale, y compris les membres de la délégation actuelle de Bordeaux, a rendu, à la date du 8 septembre 1870, un décret qui établit les conditions d'éligibilité d'après la loi du 15 mars 1849, votée par l'Assemblée législative;

« Considérant qu'au mois d'octobre dernier, et à propos même des élections, M. Gambetta a annulé un décret de la délégation officiellement promulgué en déclarant « que les décrets du Gouvernement de Paris sont seuls obligatoires »; que, dès lors, il ne saurait appartenir à une fraction du Gouvernement de modifier ce qui a été fixé par le Gouvernement tout entier;

« Considérant que le décret du 8 septembre 1870, qui vient d'être maintenu par le Gouvernement de la défense, publié au *Journal officiel de Paris*, affiché et modifié seulement en ce sens que la candidature des préfets est exclue, est seul valable et annule le décret de la délégation de Bordeaux;

« Considérant que le décret rendu par cette délégation à la date du 31 janvier porte une atteinte grave à la liberté électorale, en excluant de l'éligibilité plusieurs catégories de citoyens, en restreignant arbitrairement le droit des électeurs;

« Considérant que ce décret ne porte pas seulement atteinte à la liberté du suffrage par ses exclusions, mais encore par le privilége accordé aux préfets de se présenter dans leurs départements, contrairement aux sages dispositions de la loi de 1849;

« Considérant enfin que la prochaine Assemblée nationale ne peut tirer la force dont elle a tant besoin que de la pleine et incontestable sincérité du suffrage universel,

« Les représentants de la presse soussignés déclarent protester, en réservant tous les droits et l'indépendance absolue des électeurs:

1. *Le Courrier de la Gironde.*
2. *Le Constitutionnel.*
3. *Le Français.*
4. *La France.*
5. *La Gazette de France.*
6. *La Guyenne.*
7. *Le Journal de Bordeaux.*
8. *La Liberté.*
9. *La Patrie.*
10. *La Province.*
11. *L'Union.*
12. *L'Univers.*

« Le lendemain, les mêmes journaux publièrent, dans la même forme et à la même place, une nouvelle protestation ainsi conçue :

« Le *Moniteur* a publié ce matin une protestation de M. de Bismarck contre le décret électoral de M. Léon Gambetta excluant du droit électoral plusieurs catégories de citoyens français.

« M. Léon Gambetta, profitant de cette nouvelle et outrageuse immixtion de l'ennemi dans nos affaires, immixtion que sa résistance aux ordres de Paris a provoquée et dont il doit porter seul la responsabilité, maintient la disposition



de son décret illégal, et continue de ne pas vouloir exécuter les décisions du Gouvernement de la Défense nationale.

« Les représentants de la presse soussignés protestent contre le parti que M. Gambetta veut tirer de l'ingérence de M. de Bismarck dans les élections.

« Ils protestent avec la même énergie contre l'idée anti-française émise par M. Gambetta qu'une Assemblée librement élue pourrait souscrire à des conditions qui seraient le déshonneur de la France.

« Ils maintiennent avec plus de force que jamais leur adhésion absolue, exclusive, au décret électoral de Paris, le seul exécutoire.

« Sans se préoccuper autrement de M. Gambetta et de M. de Bismarck, la France saura choisir librement ses mandataires.

1. *Le Courrier de la Gironde.*
2. *Le Constitutionnel.*
3. *Le Français.*
4. *La France.*
5. *La Gazette de France.*
6. *La Guyenne.*
7. *Le Journal de Bordeaux.*
8. *La Liberté.*
9. *La Patrie.*
10. *La Province.*
11. *L'Union.*
12. *L'Univers.*

N° 6.

Les candidatures officielles aux élections du 8 février 1871.

« Demain, c'est le jour du vote! écrivait madame George Sand, le 7 février. On aura commencé à voter, et dans beaucoup de localités on aura fini de voter sans savoir qu'on est libre de choisir son candidat; mais en revanche, les préfets en fonctions pourront être élus dans les localités qu'ils administrent encore. On promène déjà partout des listes officielles qu'on appelle listes républicaines. Ainsi le premier appel au peuple fait par cette république, aura suivi la forme impériale et admis des incompatibilités inconnues sous l'empire.

« C'est une honte, mais qu'elle retombe sur ceux qui l'acceptent! » (1).

Voici quelques détails sur les candidatures officielles de la délégation.

Le préfet des Alpes-Maritimes demandait l'appui du directeur général des télégraphes, pour obtenir des bureaux télégraphiques et des bureaux de poste. Il lui promettait de le faire porter sur la liste des candidats aux élections. (1er février.)

Le même écrivait à M. Laurier : « Votre candidature dans le Var rencontre de sérieuses difficultés ; afin de les diminuer, faites nommer immédiatement par dépêche télégraphique, Pellicot juge consulaire à Alexandrie. Votre candidature serait peut-être ici jointe avec la mienne qui réussirait infailliblement si j'avais 4,000 ou 5,000 francs à dépenser (2 février). »

M. Laurier répondait : « Par télégraphe, je vous fais ouvrir un crédit personnel de 3,000 francs sur la Banque... Agissez vigoureusement et tenez-moi au courant (2 février). »

M. Marc-Dufraisse écrivait encore à M. Laurier, le 6 février : « Obtenez sur-le-champ de Crémieux, et annoncez-moi par le télégraphe, que l'évêque de Nice touchera comme par le passé une indemnité de 4,000 francs (1). »

M. Thourel, procureur général à Aix, écrivait le 31 janvier à M. Crémieux, « qu'en vue des élections prochaines, il fallait remplacer certains juges de paix. et en mettre d'autres à la retraite. »

Le préfet des Bouches-du-Rhône envoyait le 7 février aux préfets de Toulouse, Nîmes, Montpellier, Carcassonne, Perpignan, etc., etc., pour le vote des militaires, une liste où il figurait en tête pour le département de Vaucluse.

Le sous-préfet de Saint-Flour prévenait le 7 février M. de Freycinet qu'il gardait les mobiles du Cantal dans le département pour le succès de l'élection de M. Byse, chef du cabinet du ministre de la guerre.

M. G. Naquet, préfet de la Corse, écrivait le 31 janvier : « Je ne possède pas un centime pour élections, police ou tout autre objet. Mon prédécesseur a tout dépensé. Ouvrez-moi un crédit quelconque en attendant le budget. » Le même demandait, le 3 février, le droit de suspendre provisoirement des juges de paix.

Le préfet de la Dordogne réclamait, le 5 février, la croix pour le commandant des mobilisés de la Dordogne, et il ajoutait : « Dans l'intérêt de la République, il serait à désirer, que la nomination fût faite avant les élections. »

Le sous-préfet d'Alais écrivait, le 2 février, à M. F. Cazot, secrétaire général de l'intérieur, que sa candidature était acclamée par tous, que sa présence serait très-utile, et le 3, il ajoutait :

« Je suis d'ailleurs fort tranquille au sujet de

(1) *Journal d'un voyageur pendant le siége*, p. 287.

(1) M. Marc-Dufraisse a expliqué à l'Assemblée nationale (séance du 9 mars 1871) que son but, en se portant candidat dans les Alpes-Maritimes, avait été de faire échec à des candidatures qu'il considérait comme séparatistes.

ta candidature. Elle s'impose dans toute réunion républicaine tenue dans le Var. »

Le sous-préfet de Muret (Haute-Garonne), écrivait le 1er février, à M. Laurier :

« A la veille d'élections si graves, les sous-préfets qui, par leur caractère et leur parole ont acquis une grande influence sur les foules, devraient pouvoir exercer toute leur action morale, courir de canton en canton, travailler en hâte à l'éducation du peuple aveugle, sans quoi la réaction triomphera... »

Le préfet de l'Hérault écrivait, le 8 février, à M. Picard :

« ... Je déplore et je ne m'en suis pas caché, l'absence de votre nom ; vous auriez amené le succès de la liste républicaine. »

Le sous-préfet de Saint-Malo écrivait, le 27 janvier, à M. Castagnary, du *Siècle*, au ministère de l'intérieur à Bordeaux :

« En chargeant les préfets d'envoyer un inspecteur spécial aux instituteurs, on fonde la République, on assure les élections. C'est ce que Morin demandait il y a trois mois, c'est ce qu'il fait dans l'Ouest. Il me charge de vous dire qu'il serait de force à visiter quarante départements en deux mois, un chef-lieu par jour, pour aider les préfets à organiser ce grand mouvement de prédication républicaine. »

Le préfet de l'Indre, proposant à M. Laurier, le 29 janvier 1871, une liste dans laquelle devaient figurer MM. Jules Favre, Laurier, Bethmont, Balsan et Périgois, écrivait :

« Si cette liste réussit, ne vous semble-t-il pas que, quoi qu'on en dise, il y aurait lieu, en cas de besoin, pour amener votre succès, d'user des moyens administratifs pour faire voter ces paysans. Je suis l'ennemi des candidatures officielles, mais à cette heure il faut voir le but. D'ailleurs tous les intérêts étant ménagés, les réactionnaires renforcés pourraient seuls se plaindre. »

Le sous-préfet de Dax écrivait, le 1er février, à M. Gambetta :

« Il serait urgent de révoquer immédiatement juges de paix que j'ai signalés... ceci en vue des élections. Réponse urgente. »

Le préfet de Maine-et-Loire, M. Engelhard, écrivait, le 4 février :

« Je ferai de mon mieux pour faire réussir la liste républicaine de Maine-et-Loire. »

Le préfet du Morbihan écrivait, le 28 janvier, à M. Gambetta :

« Liste républicaine arrêtée. Vous êtes le premier, comme affirmation de votre politique. »

Le procureur de la République de Lille écrivait, le 7 février, à M. Masure, directeur du personnel à l'intérieur :

« Ta candidature sur toutes les listes. J'ai fait pour toi comme j'aurais fait pour moi. Ai fait tirer listes spéciales. »

Le préfet de l'Orne écrivait, le 2 février :

« Il est absolument impossible que nous conservions pendant les élections les juges de paix de l'Orne. Voulez-vous les révoquer par dépêche ? »

Le préfet de Saône-et-Loire demandait, les 2 et 7 février, la révocation de juges de paix et d'inspecteurs primaires ; il faisait arrêter le général Pradier, candidat à la députation dans ce département, et l'on sait quelles indignes violences autorisées par l'administration signalèrent cette arrestation.

Le préfet de Tarn-et-Garonne écrivait, le 14 février 1871, à M. Gambetta :

« Vous m'avez recommandé Freycinet, nécessaire aux besoins de la défense nationale. J'ai fait l'impossible, suivant votre expression, en le faisant présenter et soutenir devant vrais républicains. »

Le préfet de la Vienne écrivait le 31 janvier :

« Assemblée sera mauvaise, si nommée sans pression révolutionnaire. »

M. Peigné-Crémieux écrivait au préfet intérimaire de la Drôme, le 2 février :

« Veuillez me dire qui on porte dans le département. Je suppose que mon beau-père est en tête de la liste. » — Le préfet répondit : « Malgré le mauvais vouloir de Valence et les manœuvres des réactionnaires, j'ai l'espoir que la liste passera. Noëllat, Ollivier, Lamorte et quelques Romanais m'ont particulièrement secondé. »

Enfin, — et c'est par là que nous terminerons cette triste énumération, — le secrétaire général du préfet de l'Ardèche écrivait, le 30 janvier, à M. Ranc :

« Mon préfet répugne à agir avec vigueur dans les élections. Il a scrupules de conscience. Envoyez-lui donc d'urgence des instructions vigoureuses. Si préfet n'est pas à poigne, les républicains seront certainement enfoncés. »

Telle était l'attitude des préfets de M. Gambetta. Est-il besoin d'ajouter que M. Gambetta et ses amis les approuvaient, les encourageaient et leur donnaient l'exemple ?

Le directeur général des télégraphes, M. Steenackers, écrivait, le 31 janvier, au préfet des Bouches-du-Rhône : « Vous savez ce que je vaux ; si vous avez besoin d'un nom sur une liste, prenez le mien. »

M. Spuller, attaché au ministère de l'intérieur sous les ordres directs de M. Gambetta, écrivait à son frère, préfet de la Haute-Marne : « Il y a urgence à ce que tu te rendes dans la Haute-Marne pour y faire procéder aux élections. Il est dit et convenu que dans les départements en-

vahis, ce sont les maires des villes chefs-lieux qui font fonctions de préfets. Mais cela ne veut pas dire que les préfets n'ont pas le droit de se mêler des élections, quand ils le peuvent sans danger. »

M. Laurier écrivait le 3 février au préfet des Alpes-Maritimes : « Si vous n'avez pas de Français local qui ait des chances, prenez Gambetta, vous et moi. Bien entendu, le compte à demi pour les frais entre vous et moi est accepté. »

M. Gambetta écrivait à M. Engelhard, le 3 février, pour le dissuader de porter sa candidature dans le département de Maine-et-Loire : « Il y a trop peu de temps que vous êtes dans Maine-et-Loire pour vous exposer aux coups de nos ennemis, » et il ajoutait : « Votre place dans l'Assemblée est marquée, mais c'est à nos concitoyens d'Alsace de vous y faire asseoir ; vous entrerez ainsi dans la Chambre avec le caractère qui vous appartient. Je vais m'efforcer de faire savoir à nos concitoyens d'Alsace que vous êtes à leur disposition, les suffrages qu'ils vous donneront ne peuvent être mieux placés. »

Il écrivait confidentiellement au préfet du Tarn, le 4 février :

« Mon cher ami, il est indispensable que nous ayons à l'Assemblée et dans nos rangs des hommes de guerre ayant fait leurs preuves... M. le général de division Jaurès a été un des généraux les plus vaillants.

« ...Ce serait pour l'Assemblée et pour le Gouvernement de la défense nationale un précieux auxiliaire, et vous saurez faire ressortir les grandes raisons de politique qui légitiment un pareil choix. Nos amis sauront les comprendre et mettre le général Jaurès sur leur liste. Répondez-moi d'urgence. »

Il écrivait, le 4 février, confidentiellement au préfet de Tarn-et-Garonne :

« ...Je rappelle au parti républicain de me donner personnellement cette marque de confiance, qui m'est nécessaire, de faire entrer Freycinet dans la Chambre... Ce qui m'importe, comprenez-le bien, c'est que Freycinet soit élu. Que nos amis le portent, c'est fort bien. Qu'il soit porté sur d'autres listes, c'est encore bien, pourvu qu'il soit élu. Je trouve d'ailleurs très-bonne la liste que nos amis ont faite et je souhaiterais vivement qu'elle réussît si elle devait amener le succès de Freycinet. Encore une fois, dites ces choses au parti républicain, car c'est à mes yeux une affaire de première importance. »

M. Gambetta écrivait au général Faidherbe, le 5 février : « Général, vous figurez sur la liste républicaine de Bordeaux, et il est essentiel que vous y restiez. » Il écrivait, le 5 février, au préfet de la Corrèze : « J'ai vu une dépêche de vous qui annonce au général Billot qu'il est porté sur la liste républicaine. J'en suis bien heureux et je fais des vœux sincères pour qu'il réussisse. Merci donc de votre bonne idée de l'avoir porté. »

M. Spuller soulignait ainsi les paroles de son chef : « Nul candidat ne peut être plus sympathique, car nul représentant ne serait plus utile... C'est un homme rare, et je suis sûr que tu seras bien aise de connaître mon opinion sur lui. »

M. Hérold télégraphiait de Paris, le 5 février, au préfet de l'Ardèche : « Si mes amis personnels publient ma circulaire, soyez assez bon pour y faire ajouter mon titre nouveau de ministre de l'intérieur à Paris. »

M. Crémieux écrivait à ses amis, MM. Baude et Savoye, à Romans (Drôme), le 6 février : « Merci, mes chers amis, à vous et à mes braves de l'arrondissement de Romans. La liste qu'on m'envoie me convient tout entière et je me trouverai parfaitement avec les noms adoptés. » — Le même écrivait au préfet de la Drôme le 7 février : « ... Pour moi, je vous autorise à dire à ma chère Drôme que si je suis élu par sa voix, je suis à votre département de cœur et d'âme sans partage. »

M. Laurier répondait, le 6 février, à M. Gent, préfet des Bouches-du-Rhône : « Votez et faites voter ; maintenant le salut est dans de bonnes élections. » Il écrivait le même jour au préfet d'Oran : « Mon cher préfet, Gambetta et moi nous vous recommandons, autant que faire se peut, notre ami Leven. C'est un des cœurs les plus droits, les plus loyaux, les plus résolus sur lesquels se puisse porter la confiance des républicains ! »

M. Spuller avait cru lire dans une dépêche adressée par M. Gent à M. Gambetta, le 4 février, ces mots : « Je vous recommande Spuller » et avait télégraphié ce qui suit au préfet des Bouches-du-Rhône :

« Je lis dans votre dépêche d'hier soir, adressée à notre ministre, cette simple et courte ligne : « Citoyen, je vous recommande Spuller, » et rien de plus. Cela veut-il dire que vous verriez avec plaisir mon élection par Marseille ? Je suis fondé à le croire et je veux vous dire, mon cher ami, la profonde reconnaissance que je vous garde de ce témoignage d'estime... Ecrivez-moi, je vous prie. Je vous laisse juge de mon émotion contenue depuis hier ! »

M. Gent répondit confidentiellement le 5 février, à huit heures du soir : « J'avais écrit à Gambetta : « Vous êtes malade, je vous recommande à Spuller !... » — Pauvre M. Spuller ! il se consola peut-être, lorsqu'il vit le scrutin si sévère pour ses amis.

C'est ainsi que le Gouvernement du 4 septembre pratiqua la candidature officielle.

M. Depeyre avait raison quand, dans la discussion des élections de Vaucluse, le 7 mars 1871, il disait avec une éloquente indignation :

« Je disais, messieurs, que voilà la candidature officielle; et lorsqu'on me répliquait tout à l'heure : candidature officielle, oui; mais comme sous l'Empire, c'est une exagération; ce qui est une exagération, je vais vous le dire :

« Ce sont les préfets candidats. (C'est cela ! Très-bien ! sur divers bancs). Voilà où est l'exagération. Et, tenez, laissez-moi vous dire ma pensée tout entière : je crois que, dans le pays, il y a une grande œuvre à accomplir; nous avons à refaire les mœurs politiques de notre malheureuse France. (Très-bien ! très-bien!) Ce ne sera pas l'œuvre d'un jour; c'est notre devoir d'y mettre résolûment la main; ce sera notre honneur de l'avoir tenté. (Nouvelle approbation.)

« Eh bien, il me semble que, parmi les choses qui altèrent le sens politique et moral de notre pays, c'est cette promptitude merveilleuse, ce sans-façon avec lequel, au lendemain d'une révolution, on voit les hommes que le flot des événements a portés au pouvoir, renier et fouler aux pieds, dans un misérable intérêt personnel, tous les principes qu'ils défendaient la veille. (Bravos et applaudissements prolongés sur les bancs de la droite.)

« Nous nous occupons des candidatures préfectorales. Eh bien! messieurs, vous avez vu défiler depuis quelques jours, la série des préfets élus; mais il y a un autre chiffre aussi dont il faut se préoccuper, c'est le chiffre des préfets candidats qui n'ont pas été élus. (Très-bien ! à droite.) »

Ce chiffre, que M. Depeyre n'avait pas, le voici : quarante préfets se présentèrent aux élections, huit furent élus.

RAPPORT SPÉCIAL

SUR

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN PROVINCE

1870-1871

RAPPORT SPÉCIAL

SUR

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN PROVINCE

1870-1871

La commission n'a pas voulu interrompre le récit des événements contenus dans le rapport général de M. Boreau-Lajanadie, en y intercalant le récit sur les actes propres à l'administration de la justice.

Elle en a fait l'objet du rapport spécial suivant.

I

Nomination de M. Crémieux au ministère de la justice. — Sa délégation à Tours. — Pouvoirs qui lui furent donnés par le Gouvernement de la défense nationale.

Le Gouvernement issu de la révolution du 4 septembre 1870 confia le ministère de la justice à M. Crémieux qui alla sans retard se faire reconnaître à la place Vendôme, ainsi qu'il le constate lui-même dans le compte rendu de son administration.

Le garde des sceaux nomma immédiatement M. Gartier chef du cabinet, et M. Hérold secrétaire général. Comme il ne voulait rien changer dans le ministère, tout se trouva, dit-il, régularisé en quelques instants.

Lorsque, quelques jours plus tard, il fut désigné comme délégué en province par ses collègues du Gouvernement de la défense nationale, M. Crémieux confia, avant de quitter Paris, à M. Lehmann, son ancien secrétaire, les fonctions de chef du cabinet.

Deux décrets du Gouvernement de la défense donnèrent au ministre de la justice : 1° le droit de prononcer, sans prendre l'avis du conseil d'État, sur les naturalisations demandées; 2° le droit, après avoir consulté le conseil, d'accorder les grâces ou commutations de peines, quel que fût le tribunal qui eût prononcé la condamnation.

Nous allons voir que là ne se bornèrent pas les actes, sinon les pouvoirs de M. Crémieux, et que, tant dans le domaine législatif que dans le domaine de l'administration proprement dite, il élargit singulièrement le cercle des attributions qui lui avaient été conférées.

Dans l'œuvre de M. Crémieux, il y a deux parties bien distinctes à considérer.

La première, plus législative que gouvernementale, comprend les décrets de la délégation.

La seconde, plus particulièrement administrative, comprend les actes accomplis par M. Crémieux seul, en sa qualité de ministre de la justice. Dans son compte rendu, il les intitule lui-même « Actes du garde des sceaux, ministre de la justice. »

Nous examinerons successivement les décrets de la délégation et les actes du ministre.

II

Décrets rendus par la délégation de Tours et de Bordeaux.

Les décrets du Gouvernement de la défense nationale, tant à Paris qu'à Tours et à Bordeaux, ont été fort nombreux. Il y en a eu 1,016. Mais tous ces décrets n'ont pas le même caractère. Les uns sont de simples mesures administratives et rentrent dans les attributions ordinaires

du pouvoir exécutif. Les autres, au contraire sont de véritables lois, et c'est à ces derniers seulement que nous nous attacherons dans cette partie de notre rapport.

Comme la forme de tous les décrets est la même, on ne peut les distinguer les uns des autres que par la nature des dispositions qu'ils renferment.

C'est un travail délicat auquel se sont déjà appliquées deux commissions nommées par l'Assemblée nationale; l'une, chargée d'examiner la proposition de MM. Amédée Lefèvre-Pontalis, Delacour et Bertauld, dans le but de faire reviser tous les décrets ayant un caractère législatif rendus par le Gouvernement de la défense nationale sur des objets étrangers à ladite défense (1); l'autre, chargée de rechercher, parmi les décrets législatifs du Gouvernement de la défense nationale, ceux qui avaient un caractère temporaire, et de signaler ceux qui auraient un caractère définitif et qu'il serait urgent de rapporter ou de modifier (2).

Si l'on s'en réfère au compte rendu publié par M. Crémieux, les décrets de la délégation seraient au nombre de 23 seulement, savoir :

I. MATIÈRES PUREMENT CIVILES.

I. — *3 novembre.* Décret qui surseoit provisoirement à toutes procédures de saisie immobilière et de folle enchère, même en cours.

II. — *14 novembre.* Suppression des poursuites pour les dettes du mari ou des fils sous les drapeaux.

III. — *14 décembre.* Décret assurant à la femme, séparée de son mari par les faits de guerre, les droits de la puissance paternelle, le droit d'émanciper ses enfants, etc.

IV. — *23 décembre.* Décret relatif aux publications de mariage, donnant à la déclaration faite par les futurs conjoints et par la personne dont le consentement est requis la force d'une constatation légale qui dispensait de produire les actes de publication.

V. — *25 décembre.* Décret autorisant les juges de paix à suppléer les présidents des tribunaux civils ou de commerce pour coter et parapher les registres publics et privés.

VI. — *6 décembre.* — Dispositions pour la formation de la liste des jurés.

VII. — *20 décembre.* Etablissement devant la section de la cour de cassation, siégeant à Poitiers et plus tard à Pau, d'un bureau d'assistance judiciaire.

VIII. — *14 octobre.* Modifications dans la composition des tribunaux de commerce.

IX. — *28 décembre.* Décret relatif à la publication des annonces judiciaires et légales qui laisse aux parties le choix du journal dans le département.

Enfin, quatre décrets prolongeant les délais accordés pour le payement des effets de commerce, mis à l'abri du protêt et des poursuites à leur échéance.

II. — INSTRUCTION CRIMINELLE

Quatre décrets sur le jury.

I. — Décret du 27 octobre qui attribue au jury la connaissance de tous les délits de presse.

II. — Décret du 25 novembre relatif à la composition du jury.

Les listes de 1870 serviront pour 1871.

III. — Décret du 27 décembre explicatif du précédent sur la composition des listes dans certains départements.

IV. Décret du 10 janvier. Régularisation des listes du jury.

III. — LOIS PÉNALES.

Trois décrets.

Du 16 novembre. — Mesures prohibitives pour empêcher le ravitaillement de l'ennemi.

Du 27 novembre. — Décret extensif pour les tribunaux correctionnels du droit de modifier les peines dans les cas d'admission des circonstances atténuantes.

Du 23 janvier. — Décret frappant les individus qui auront chassé ou détruit les pigeons porteurs de dépêches ou destinés à servir de messagers.

IV. — HUISSIERS ET NOTAIRES

Trois décrets.

I. — Décret conférant le droit de nommer leur syndic aux chambres de discipline des compagnies d'huissiers.

II et III. — Décrets permettant aux notaires appelés au service militaire de se faire suppléer dans la gestion de leurs offices.

Si l'on consulte la collection des 1,016 décrets publiés par le Gouvernement du 4 septembre et le tableau des décrets législatifs étrangers à la défense nationale, inséré dans le rapport de notre honorable collègue M Voisin, il est facile de se

(1) Voir le rapport de M. Voisin annexé au procès-verbal de la séance du 11 mai 1871.

(2) Voir le rapport de M. Taillefert annexé au procès-verbal de la séance du 24 février 1872.



convaincre que la nomenclature de M. Crémieux est fort incomplète. Le nombre des décrets ayant un caractère législatif qui ont été rendus par la délégation de Tours ou de Bordeaux ne saurait être fixé au-dessous de 54 ; nous les relevons dans le tableau suivant :

N° D'ORDRE	DATES des DÉCRETS	AUTORITÉS qui les ont RENDUS	MATIÈRES sur lesquelles LES DÉCRETS ONT STATUÉ	OBSERVATIONS
1	20 sept. 1870.	Tours.	Décret portant dissolution des conseils municipaux.	Annulé par la loi des 14-16 avril 1871.
2	3 oct. 1870.	Tours.	Décret relatif aux effets de commerce créés après le 14 octobre 1870.	Annulé par les lois des 16, 24 mars, 26 avril, 7 mai 1871.
3	16 oct. 1870.	Tours.	Décret annulant le décret du 13 octobre 1870, de Tours, sur les effets de commerce.	
4	17 oct. 1870.	Tours.	Décret modifiant les principes de l'élection aux tribunaux de commerce.	Annulé par la loi des 4-9 avril 1871.
5	22 oct. 1870.	Tours.	Décret mettant à la charge des départements et des communes l'habillement, l'équipement et la solde des gardes nationales mobilisées.	
6	24 oct. 1870.	Tours.	Décret relatif à l'organisation de l'Algérie.	
7	24 oct. 1870.	Tours.	Décret déclarant citoyens français les israélites indigènes de l'Algérie.	
8	24 oct. 1870.	Tours.	Décret relatif à la naturalisation des indigènes musulmans et des étrangers résidant en Algérie.	
9	24 oct. 1870.	Tours.	Décret organisant le jury et les cours d'assises de l'Algérie.	
10	25 oct. 1870.	Tours.	Décret instituant une section temporaire de la cour de cassation à Poitiers et créant des attributions. Changement de compétence.	
11	25 oct. 1870.	Tours.	Décret autorisant les avocats, avoués, huissiers à suppléer les notaires appelés au service militaire.	
12	27 oct. 1870.	Tours.	Décret attribuant au jury la connaissance des délits politiques et des délits commis par la voie de la presse.	Annulé ou du moins complété par la loi du 15 avril 1871.
13	29 oct. 1870.	Tours.	Décret appliquant à l'Algérie le décret de Paris du 14 octobre 1870 sur la formation de la liste du jury.	
14	2 nov. 1870.	Tours.	Décret accordant sursis aux procédures de saisie immobilière et de folle enchère.	
15	5 nov. 1870.	Tours.	Décret relatif aux effets de commerce.	Annulé par les lois des 10-14 mars, 26 avril, 7 mai 1871.
16	11 nov. 1870.	Tours.	Décret relatif au mode de promulgation des décrets par le *Moniteur universel*.	
17	14 nov. 1870.	Tours.	Décret affranchissant les femmes des combattants de certaines poursuites pour le payement de dettes déterminées (durée de la guerre).	

Nos D'ORDRE	DATES des DÉCRETS	AUTORITÉS qui les ont RENDUS	MATIÈRES sur lesquelles LES DÉCRETS ONT STATUÉ	OBSERVATIONS
18	14 nov. 1870.	Tours.	Décret relatif aux effets de commerce.	Annulé par les lois des 10-24 mars, 26 avril, 7 mai 1871.
19	18 nov. 1870.	Tours.	Décret relatif à la formation de la liste du jury en Algérie.	
20	19 nov. 1870.	Tours.	Décret modifiant les règles de la compétence en matière criminelle.	
21	25 nov. 1870.	Tours.	Décret relatif à la formation des listes du jury.	
22	27 nov. 1870.	Tours.	Décret modifiant l'article 463 du code pénal.	
23	28 nov. 1870.	Tours.	Décret ouvrant un crédit de 6 millions sur l'exercice 1870 pour travaux d'utilité communale.	
24	30 nov. 1870.	Tours.	Décret supprimant, pendant la durée de la guerre, l'effet suspensif du pourvoi en cassation en matière de garde nationale.	
25	3 déc. 1870.	Tours.	Décret appliquant, sans réglementation, le suffrage universel aux élections des conseils municipaux et généraux des colonies.	
26	4 déc. 1870.	Tours.	Décret admettant les greffiers, dans les termes du décret du 26 octobre 1870, à suppléer les officiers ministériels appelés au service militaire.	
27	5 déc. 1870.	Tours.	Décret apportant des modifications à l'article 29 de la loi du 3 mai 1841, relatives à la formation de la liste du jury d'expropriation.	Temporaire.
28	6 déc. 1870.	Tours.	Décret relatif aux délibérations des conseils municipaux et des commissions des hospices et bureaux de bienfaisance, portant ouverture de crédits, et pouvant devenir exécutoires sans approbation de l'autorité supérieure.	
29	14 déc. 1870.	Tours.	Décret modifiant les principes du droit civil relatif à l'autorisation des femmes mariées, à l'exercice de la puissance paternelle, à l'émancipation des enfants.	
30	23 déc. 1870.	Bordeaux.	Décret relatif aux publications de mariage pendant la durée de la guerre.	
31	24 déc. 1870.	Bordeaux.	Décret relatif à l'organisation de l'Algérie.	
32	24 déc. 1870.	Bordeaux.	Décret relatif à l'organisation de l'Algérie.	
33	25 déc. 1870.	Bordeaux.	Décret portant dissolution des conseils généraux et d'arrondissement et création des commissions départementales.	Annulé par la loi des 29 mars-4 avril 1871.
34	25 déc. 1870.	Bordeaux.	Décret autorisant les juges de paix à coter et parapher les registres publics, dans les arrondissements envahis.	
35	26 déc. 1870.	Bordeaux.	Décret exceptant l'Algérie du décret du 25 décembre, relatif à la dissolution des conseils généraux et d'arrondissement.	
36	27 déc. 1870.	Bordeaux.	Décret relatif à la formation des listes du jury pour 1871.	
37	28 déc. 1870.	Bordeaux.	Décret relatif à la liberté des annonces judiciaires.	



Nos D'ORDRE	DATES des DÉCRETS	AUTORITÉS qui les ont RENDUS	MATIÈRES sur lesquelles LES DÉCRETS ONT STATUÉ	OBSERVATIONS
38	28 déc. 1870.	Bordeaux.	Décret relatif aux conseils généraux de l'Algérie.	
39	30 déc. 1870.	Bordeaux.	Décret relatif à l'organisation de l'Algérie.	
40	1er janv. 1871.	Bordeaux.	Décret sur l'organisation de l'Algérie.	
41	6 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret relatif au crédit de 6 millions, ouvert par décret du 28 novembre 1870, pour travaux d'utilité communale.	
42	8 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret concernant les prorogations d'échéance des effets de commerce.	Annulé par les lois des 10-24 mars, 26 avril, 7 mai 1871.
43	10 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret concernant la formation des listes du jury pour 1871.	
44	18 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret augmentant le personnel du tribunal de Marseille.	
45	22 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret ouvrant un crédit de 60,000 fr. pour frais d'entretien de la faculté de droit de Bordeaux.	
46	23 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret concernant la chasse et la destruction des pigeons. (Durée de la guerre.)	
47	25 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret portant prorogation du délai de deux ans, dans lequel les brevetés doivent mettre leurs inventions en exploitation en France (six mois à dater du 1er janvier 1871).	
48	25 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret assimilant les électeurs israélites aux électeurs français en Algérie.	
49	25 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret rétablissant un troisième juge à La Rochelle.	
50	28 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret détruisant le principe d'inamovibilité de la magistrature.	Annulé par la loi des 25 mars-1er avril 1871.
51	31 janv. 1871.	Bordeaux.	Décret ouvrant au ministère de l'intérieur un crédit de 1 million pour venir en aide aux communes victimes de l'invasion.	
52	4 fév. 1871.	Bordeaux.	Décret fixant le budget de l'Algérie.	Annulé par décret du 6 mai 1871.
53	4 fév. 1871.	Bordeaux.	Décret chargeant le ministre des finances de la liquidation des dépenses et de la reddition des comptes des exercices de 1869 et 1870 pour l'Algérie.	
54	8 fév. 1871.	Bordeaux.	Décret prorogeant l'échéance des effets de commerce.	Annulé par décret du 9 février 1871, de Paris.

Tels sont les 54 décrets législatifs rendus par la délégation de Tours et de Bordeaux.

Quand on les examine en détail, il est facile de se convaincre que la moitié à peine de ces décrets était justifiée par les circonstances exceptionnelles au milieu desquelles ils étaient rendus.

La plupart des autres n'étaient motivés par aucune nécessité immédiate, et ils constituaient une immixtion purement arbitraire dans le do-

maine législatif. Les décrets relatifs à l'Algérie étaient même de nature, par les changements considérables qu'ils apportaient dans l'organisation civile, judiciaire et politique de la colonie, à créer de graves difficultés au Gouvernement.

Enfin, quelques-uns de ces décrets, inspirés par l'esprit révolutionnaire, devaient porter le trouble le plus profond dans le pays et affaiblir la défense nationale en jetant partout des germes de méfiance ou d'irritation. C'est ainsi que la dissolution des conseils municipaux par le décret du 20 septembre et la dissolution des conseils généraux et d'arrondissement par celui du 25 septembre, portèrent le coup le plus funeste à la confiance et à l'énergie de la nation, en la privant des seuls représentants qui lui restaient après la dissolution des grands corps politiques, et en substituant la dictature de quelques hommes placés par le hasard des événements à la tête des affaires publiques, à l'action patriotique des mandataires légaux de la France. La dissolution des conseils généraux notamment avait un caractère d'autant plus coupable qu'elle avait lieu le lendemain du jour où ils avaient, avec un élan unanime, voté toutes les ressources qui leur avaient été demandées pour les besoins de la guerre.

Le décret du 28 janvier 1871, détruisant le principe de l'inamovibilité de la magistrature, fut moins funeste sans doute dans ses conséquences immédiates, mais il acheva de passionner les esprits que le Gouvernement aurait dû s'efforcer de calmer, et l'on vit dans une grande partie du pays les sentiments patriotiques dominés par une agitation fébrile et révolutionnaire qui était un douloureux complément de nos effroyables désastres. Nous n'insistons pas davantage sur ce décret qui fera plus tard l'objet de notre examen.

En résumé, pour caractériser l'œuvre législative de la délégation de Tours et de Bordeaux, nous dirons, avec l'honorable rapporteur de la commission chargée d'examiner les décrets qu'il convenait de rapporter ou de modifier : Parmi les décrets promulgués, il en est un grand nombre qui ont été inspirés, non par les nécessités du moment, mais par le désir de faire prévaloir des doctrines chères au parti révolutionnaire.

Les hommes qui s'étaient saisis de la souveraineté après avoir affirmé leur pouvoir au nom de la défense nationale s'écartèrent de la mission qui, seule, pouvait expliquer leur raison d'être. Ce fut pour la France envahie un malheur de plus. Ils oublièrent que dans notre pays, bouleversé par tant de révolutions, l'union, plus que jamais nécessaire, ne pouvait se faire sur le terrain de la politique. Le Gouvernement, qui avait pris sans délégation régulière la direction et la responsabilité des affaires publiques, ne comprit pas assez que la prudence lui commandait de laisser en suspens toutes les questions qui pouvaient nous diviser, jusqu'au jour où la France aurait reconstitué une Assemblée souveraine, et qu'en anticipant sur les droits de cette Assemblée, on créait des causes de préoccupations et de dissentiments, quand on aurait dû concentrer toutes les forces vives de la nation sur un seul objet, la défense de la patrie.

Dans cette législation, les lacunes, l'absence de précision, de nombreuses incorrections révèlent la précipitation et le défaut de maturité dans la préparation des décrets. La pression des événements, la contrainte des circonstances, qui expliquent ces imperfections, auraient dû aussi avertir le Gouvernement que l'heure n'était pas propice pour la réformation de nos lois. Prise dans son ensemble, cette œuvre législative du Gouvernement de la défense nationale ne pouvait avoir, et n'a eu, à vrai dire, qu'une existence éphémère. Grand exemple et sérieux enseignement, pour ceux qui croiraient encore à la durée et à la puissance de mesures improvisées au milieu des accidents et de l'effervescence d'une révolution, sans le concours des Assemblées souveraines, seules autorisées à parler au nom du pays, seules capables de donner à nos lois le respect, l'autorité, la majesté, qu'elles empruntent au consentement commun régulièrement exprimé par les mandataires de la nation !

III

Actes de M. Crémieux, en sa qualité de garde des sceaux, ministre de la justice.

Nous arrivons à la partie la plus importante de l'œuvre de M. Crémieux, c'est-à-dire à ses actes comme garde des sceaux, ministre de la justice. Dans notre exposé, nous laisserons la parole aux faits eux-mêmes, tels que M. Crémieux les raconte dans sa déposition devant la commission d'enquête, ou tels qu'ils résultent des dépêches télégraphiques échangées entre le Gouvernement et les principaux fonctionnaires.

En ce qui concerne les actes purement administratifs, M. Crémieux a, d'après le compte rendu qu'il a publié, décrété 196 nominations d'officiers publics ou ministériels, greffiers, notaires, avoués, huissiers.

Par 205 décisions, il a donné des autorisations d'entrer en France, des admissions à domicile, des naturalisations, des autorisations de servir à l'étranger.

M. Crémieux mentionne ces décisions en bloc et sans donner de détails.

Il est donc difficile de de porter un jugement sur ces actes, notamment sur les autorisations

de servir à l'étranger qui paraissent assez extraordinaires dans un moment où la France avait besoin de tous ses défenseurs.

M. Crémieux a accordé 59 réhabilitations, 955 grâces ou commutations de peines en vertu du pouvoir absolu que lui avait conféré le Gouvernement.

Bien que partisan de l'abolition de la peine de mort, il ne lui a pas été possible de soustraire tous les condamnés à l'échafaud. Néanmoins, il prit une décision qui supprima un grand nombre des exécuteurs des hautes-œuvres.

Nous croyons inutile d'insister sur ces actes, qui ne présentent qu'un intérêt secondaire. Nous examinerons de plus près la réorganisation des parquets et les changements apportés par M. Crémieux dans le personnel de la magistrature.

IV

Réorganisation des parquets. — Changements apportés par M. Crémieux dans le personnel de la magistrature amovible. — Influence de la politique sur ces changements. — Révocations de juges de paix. — Importance numérique de ces modifications.

Dans sa déposition devant la commission d'enquête, l'ancien garde des sceaux dit « qu'il a destitué le plus grand nombre des procureurs généraux de 1851 qui se sont faits pour la plupart les complices du 2 décembre dans les commissions mixtes, et ceux de 1870, qui ont voté comme les dociles instruments du pouvoir, lors du plébiscite.

« J'en ai destitué beaucoup, ajoute-t-il, mais je crois que je les ai assez bien remplacés. »

Voici la nomenclature des procureurs généraux mis par le ministre de la justice à la tête des parquets, et celle des cours près desquelles ils étaient appelés à siéger.

Siége de la cour.	Procureur général nommé.
—	—
Agen	MM. Maumus.
Aix	Thourel.
Alger	Kuhnemann.
Amiens	Goblet.
Angers	Guitton.
Bastia	Reybaud.
Besançon	Varanbon.
Bordeaux	Cellerier.
Bourges	Durand.
Caen	Delise.
Chambéry	Finet.
Dijon	Frémyet.
Grenoble	Michal-Ladichère.
Limoges	Chamiot.
Lyon	Le Royer.
Montpellier	Agniel.
Nîmes	Colonna d'Istria.
Paris	Leblond.
Pau	G. Lemaire.
Poitiers	Ravaud.
Rennes	Ramé.
Toulouse	Manau.

M. Crémieux a fait de ces nouveaux magistrat le plus vif éloge, et pour bien marquer l'espr qui avait présidé à leur nomination, il a dit : « Je ne parle pas de leur dévouement à la République, mais, de mon temps, c'était un titre qui complétait bien les qualités requises. » (Page 27 du compte rendu.)

Il est certain, en effet, qu'un grand nombre de ces choix avaient été dictés par l'esprit de par i . Ce ne sont pas les qualités personnelles, ce n'es pas l'aptitude à l'emploi, ce ne sont pas les services rendus et les droits acquis dans l'exercice des fonctions judiciaires qui prévalurent toujour au ministère de la justice : ce furent souvent les opinions républicaines des candidats et les recommandations des hommes qui avaient le plus de crédit dans le parti triomphant. Il n'en pouvait guère être autrement. Lorsque les magistrats sont destitués au nom de la Révolution, il est naturel que ce soit parmi les hommes de la révolution que l'on choisisse leurs remplaçants.

Entrons dans quelques détails pour montrer combien les tendances politiques du Gouvernement et les passions de certains de ses agents, quelquefois même de la foule, exerçaient d'influence, non-seulement sur la situation de certains magistrats inamovibles, mais sur la marche même de la justice.

A Aix, M. Thourel, simple avocat dans cette ville, est nommé procureur général. Plusieurs dépêches télégraphiques de M. Esquiros, administrateur supérieur des Bouches-du-Rhône, donnent le secret de cette subite élévation.

Le 9 septembre 1870, il envoyait une dépêche dans laquelle il représentait M. Thourel comme « le seul homme qui pût, dans les circonstances actuelles, inspirer confiance... »

Le 11 septembre 1870, il télégraphiait de nouveau :

« Urgence de révoquer immédiatement Reybaud, procureur général à la cour d'Aix ; envoyez pouvoirs. »

Enfin, le 12 septembre, il envoyait cette autre dépêche :

« Je vous ai télégraphié trois fois au sujet de Thourel. Prenez, je vous en conjure, une décision immédiate. On est scandalisé de voir à la tête du parquet d'Aix M. Reybaud. »

Et M. Crémieux répondait par la nomination de M. Thourel.

Mais, comme M. Reybaud était en même temps nommé procureur général à Bastia, la haine du parti révolutionnaire contre ce magistrat n'était pas satisfaite, et M. Esquiros envoyait, le 28 septembre, cette sommation au ministre de la justice :

« La nomination de Reybaud a été considérée ici comme une provocation et un défi.

« Ce qu'on réclame énergiquement est la destitution pleine et entière des magistrats compromis par leur lâche condescendance envers le dernier régime. »

Telles étaient les influences qui, dans les Bouches-du-Rhône, s'imposaient au ministère de la justice.

A Angers, le poste de procureur général avait été confié à M. Guitton, avocat de cette ville, l'un des chefs du parti républicain.

Cette nomination reçut des magistrats du ressort le commentaire le plus significatif. Le jour même où elle parut, quinze démissions furent données.

Voici les noms et qualités des démissionnaires :

MM. Merveilleux du Vignaux, premier avocat général.
Bigot, avocat général.
Coutaux, substitut du procureur général.
Morry, substitut du procureur général.
Camille Belin, procureur impérial, à Angers.
Coignard, substitut du procureur impérial, à Angers.
Dupont, substitut du procureur général, à Angers.
Gautherin, procureur impérial, au Mans.
Colas Delanoue, substitut, au Mans.
Gain, substitut, au Mans.
Lair, procureur, à Baugé.
Mordrel, procureur, à Saint-Calais.
Georges Belin, substitut, à Mamers.

Antérieurement, et dès les premiers jours de septembre, M. Charil, procureur à Saumur, avait donné sa démission ; M. Hiron, juge chargé de l'instruction à Angers, avait résigné le même jour ses fonctions de juge d'instruction pour rester simple juge.

Total : 14 magistrats du parquet démissionnaires, sur 31 que comprend le ressort, plus un juge résignant les fonctions de juge d'instruction.

Ces démissions étaient toutes motivées sur ce que le Gouvernement nouveau, oubliant son titre, faisait œuvre de parti au lieu de s'occuper de la défense nationale. Deux l'étaient exclusivement sur la nomination même du procureur général.

Il convient toutefois d'ajouter que M. Crémieux, frappé de ces démissions, demanda des explications au magistrat le plus élevé parmi ceux qui résignaient leurs fonctions, et, qu'après l'avoir entendu, il déclara qu'il considérait les démissions comme non avenues et que satisfaction serait donnée aux magistrats qui les avaient envoyées. Cette satisfaction leur a été en effet donnée, mais elle l'a été par M. Dufaure, devenu ministre de la justice après M. Crémieux.

A Bordeaux, le nouveau procureur général, M. Cellerier, avait été désigné au choix de M. le garde des sceaux par le préfet, M. Amédée Larrieu, qui lui télégraphiait, le 10 septembre 1870 :

« Révoquez du Beux, procureur général, et remplacez par Cellerier, ancien magistrat.

« Révoquez Ferrand, procureur de la République, et remplacez par Ernest Faye, avec dispense, son cousin étant substitut. »

La dépêche suivante montre quel était le respect de M. Cellerier pour l'un des usages les plus anciens et les plus vénérables de la magistrature.

« Bordeaux, 30 octobre 1870.

« *Procureur général à justice, Tours.*

« Le premier président voudrait que, selon l'usage, les magistrats, le jour de la rentrée, assistassent à une messe du Saint-Esprit.

« Dans l'état des esprits, j'y vois des inconvénients. Veuillez, par dépêche télégraphique, me donner avis qui me servira de règle.—Cellerier. »

A Chambéry, le préfet, M. Guiter, provoquait, au nom des colères populaires qu'il ne pouvait contenir, la révocation de M. Mourier, procureur général, et le faisait remplacer par M. Finet, avocat, maire provisoire de la ville.

Il télégraphiait au ministre de la justice :

« 29 septembre 1870.

« M. Mourier, l'ancien procureur général, a enfin remis ses fonctions au premier avocat général.

« Sa rentrée, même provisoire, à la tête du parquet amènerait colères populaires que nous ne pourrions contenir.

« Je sollicite, comme un intérêt supérieur d'ordre public, le retrait de la dépêche que le ministre vient d'adresser au premier président pour inviter M. Mourier à garder ses fonctions jusqu'à l'arrivée du successeur.

« Le retard à arrivée de M. Bataille, procureur général nommé, est déplorable en tout sens.

« Guiter. »



« Chambéry, 12 octobre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« J'apprends que M. Eymard-Duvernay, troisième procureur général nommé à Chambéry, refuse aussi.

« Sans parler des dangers, pour le service de la République, d'une si longue vacance pour de si importantes fonctions, ces refus successifs produisent le plus désastreux effet.

« J'insiste pour une nomination acceptée et une arrivée immédiate d'un procureur général à Chambéry.

« Si le Gouvernement n'est pas en mesure de faire sans retard un choix convenable, je proposerai M. Finet (Jean-Baptiste) avocat, en ce moment maire provisoire à Chambéry.

« Intelligence, dévouement, considération, justifieraient un tel choix préconisé de plus par quelques membres de la cour d'appel.

« E. GUITER. »

Le 5 octobre 1870, M. Finet télégraphiait à son tour au ministre de la justice :

« J'accepte par dévouement à la République.
« Veuillez suspendre nomination.
« La situation l'exige.

« FINET. »

A Dijon, M. Frémyet avait été appelé au poste de procureur général. En vertu de quels titres? Les dépêches télégraphiques nous l'apprennent. Sa nomination était due à la recommandation pressante d'un sieur d'Azincourt, républicain exalté, qui, le soir même du 4 septembre 1870, annonçait au Gouvernement que le conseil municipal de Dijon, composé de démocrates, « s'était emparé des fonctions publiques et installé par délégation à la préfecture. »

A Lyon, la réorganisation des parquets de la cour et du tribunal était faite sur les indications impératives du préfet, M. Challemel-Lacour, qui recommandait notamment M. Andrieux pour les fonctions de premier avocat général, afin de gagner les agitateurs et de modérer le candidat lui-même en le satisfaisant. Cette étrange recommandation en faveur d'un magistrat chargé de l'action publique dans l'une des villes les plus importantes et les plus agitées de France, est formulée en toutes lettres dans les dépêches suivantes :

« 9 septembre.

« *Préfet au garde des sceaux.*

« Réorganisez immédiatement le parquet. Je propose Le Royer, procureur général; Millaud, procureur de la République; Andrieux, premier avocat général. J'ai revu celui-ci depuis la dépêche où je le déclarais impossible.

« Sa nomination gagnera la partie remuante de la population et le ramènera lui-même à la modération. Cette mesure est actuellement nécessaire. Elle pourra accélérer le dénoûment pacifique de la situation.

« P. CHALLEMEL-LACOUR. »

« Lyon, 9 septembre.

« *Préfet à intérieur.*

« Je demande à Crémieux de nommer Andrieux, premier avocat général. Insistez. — Nomination nécessaire pour gagner les agitateurs d'ici et modérer Andrieux en le satisfaisant.

« P. CHALLEMEL-LACOUR. »

« Lyon, 11 septembre.

« *Préfet à justice.*

« On me communique une dépêche qui annonce la nomination d'Andrieux comme procureur de la République et de Millaud comme premier avocat général.

« Il est essentiel qu'Andrieux soit premier avocat général, et Millaud procureur de la République. — J'insiste.

« P. CHALLEMEL-LACOUR. »

A Montpellier, c'est encore le préfet, M. Lisbonne, qui préside aux mouvements judiciaires et désigne les chefs des parquets.

Le 10 septembre 1870, il télégraphie au ministre de la justice :

« Attends réponse à ma dépêche relative à la nomination procureur de la République à Montpellier. Il y a urgence à ce que ces deux parquets soient pourvus, à raison de la nécessité d'une action commune; autrement je suis seul, ne trouvant autour de moi qu'indifférence ou mauvais vouloir.

« LISBONNE. »

Le procureur général nommé sur la désignation de M. Lisbonne, était M. Agniel, avocat à Montpellier.

Ces deux hauts fonctionnaires s'entendaient du reste à merveille, ainsi que le prouve la dépêche collective suivante qu'ils envoyaient, le 4 octobre 1870, à M. Crémieux :

« Veuillez, par télégraphe, nous donner pouvoir de suspendre par des arrêtés que nous prendrions conjointement, les juges de paix de l'Hérault, à l'égard desquels la mesure paraîtrait nécessaire, sauf à vous en référer pour la révocation. »

M. Agniel ne se contentait pas de ses fonctions de procureur général. Il envoyait, à l'occasion, des conseils politiques au Gouvernement et semblait l'inviter à provoquer dans le pays une sorte de plébiscite républicain. Il télégraphiait en effet, le 3 novembre 1870, au ministre de la justice :

« Le préfet a fait afficher la circulaire du ministre de l'intérieur, précédée d'une proclamation énergique et émue faisant appel au patriotisme des citoyens.

« L'attitude de la population est excellente.

« Chacun est convaincu qu'à une formidable majorité Paris affirmera sa confiance envers le Gouvernement.

« Si pareil appel était adressé aux départements, le Gouvernement obtiendrait une adhésion unanime et enthousiaste qui lui donnerait les pouvoirs nécessaires pour sauver la République des pervers et des traîtres ! »

A Toulouse, les fonctions de procureur général furent données à M. Saint-Gresse, avocat, qui devint bientôt premier président.

M. Saint-Gresse avait sur les messes du Saint-Esprit la même manière de voir que M. Cellerier, ainsi que le prouve la dépêche adressée par lui, le 29 octobre, à M. le ministre de la justice.

« Il est bien entendu que chaque chambre de la cour et des tribunaux rentrera dans la chambre affectée à son service, et qu'il n'y aura ni rentrée collective, ni messe du Saint-Esprit. »

Il eut pour successeur M. Manau, dont le principal titre à ce poste élevé était d'avoir, le 5 septembre 1870, été nommé président de la commission révolutionnaire du département de la Haute-Garonne.

La dépêche suivante, adressée par lui à M. Crémieux à la même date, fera connaître le caractère de ce magistrat :

« Nous signalons à votre attention la délégation des pouvoirs judiciaires qui nous a été faite (par le conseil municipal de Toulouse).

« Ce n'est pas sans intention que cette délégation a eu lieu.

« A Toulouse, les magistrats du parquet ont été les persécuteurs de la démocratie et de la presse républicaine. La population émue et irritée désire ardemment leur révocation immédiate.

« Il importe, dans l'intérêt de l'ordre, que satisfaction soit donnée sans retard à l'opinion publique.

« Nous allons nous-même procéder provisoirement à cette révocation et au remplacement de ces fonctionnaires ; mais nous jugeons convenable d'attendre votre autorisation.

« Nous vous demandons la même autorisation pour les parquets de nos trois arrondissements.

« Vive la République ! Salut et fraternité !

« *Le président*, J.-P. MANAU,
« Avocat, docteur en droit. »

Comme le ministre ne se pressait pas de répondre à M. Manau, celui-ci envoyait, le 7 septembre, une nouvelle dépêche :

« Nous considérons votre silence comme une approbation.

« Aussi nous avons révoqué les citoyens Léo Dupré, procureur général, et Bellet, procureur de la République.

« Notification de notre arrêté parlant à leur personne.

« La population est enchantée de cet acte de vigueur envers deux persécuteurs de la démocratie.

« J. MANAU. »

Au même moment, le siége de premier président devenait vacant par la retraite de M. Piou, atteint par la limite d'âge.

Aussitôt, et à la date du 9 septembre, M. Armand Duportal, préfet de Toulouse, envoyait à Paris ce télégramme :

« J'attends, suivant votre dépêche, remplacement du procureur de la République Bellet.

« D'accord avec Saint-Gresse, procureur général, je vous demande, dans l'intérêt d'une action commune, comme acte de justice envers un proscrit de décembre arrêté par M. Piou et envers l'homme qui vient de remplir avec bonheur et dévouement les fonctions de président de la commission départementale à Toulouse et de maintenir le plus grand ordre, la nomination de M. J. Pierre Manau, avocat, docteur en droit, ancien secrétaire de Ledru-Rollin, en 1848, exilé pendant quatre ans, poursuivi en 1851 et 1858, aux fonctions de premier président près la cour d'appel de Toulouse. Jules Favre et Picard vous diront ce que vaut ce choix excellent sous tous les rapports. Ils l'estiment et l'aiment beaucoup.

« La proscription lui a brisé une fois sa carrière, et il a conquis à Toulouse une bonne place au barreau.

« J'insiste pour ce choix ainsi que Saint-Gresse.

« La place est vacante, M. Piou est à la retraite et attend lui-même son remplacement pour se retirer à Toulouse.

« Nommez de suite. Nommez en outre premier avocat général, en remplacement de M. Caresme, M. Gustave Cousin, excellent avocat, excellent républicain, très-intelligent et ayant rendu aussi de très-grands services comme membre de la commission départementale.

« Ces deux nominations feront le meilleur effet ici.

« J'y tiens énormément. Picard connaît aussi Cousin.

« ARMAND DUPORTAL. »

Et à la date du 10 septembre, M. Duportal expédiait cette nouvelle dépêche :

« D'accord avec Saint-Gresse, procureur général, je propose à Crémieux pour la première présidence de la cour d'appel de Toulouse, notre ami M. J.-Pierre Manau, avocat, docteur en droit, âgé de quarante-neuf ans, qui, à ses anciens titres de proscrit de 51 et de 52, arrêté par Piou lui-même, vient d'ajouter les services qu'il a rendus depuis huit jours, au département, comme président de la commission départementale.

« Je sais l'amitié que vous lui portez, et vous serez heureux d'insister, dans le conseil des ministres, pour que cette nomination aît lieu. C'est un acte de justice, et ce sera excellent pour notre action commune et parfaitement accueilli par la population.

« Je recommande aussi vivement Cousin pour le poste de premier avocat général..... Cousin est un excellent avocat, républicain solide, membre aussi de la commission départementale.

« A nous quatre, nous ferons d'excellente besogne. »

Ces recommandations ne furent pas exactement suivies, car ce fut M. Saint-Gresse qui devint premier président, et M. Manau procureur général. Mais le but de M. Duportal était atteint : les quatre fonctionnaires qui devaient faire d'excellente besogne étaient en place et à leurs postes respectifs.

Les changements apportés par M. Crémienx dans les parquets des cours d'appel et en général dans la haute magistrature semblent suffisamment caractérisés par les détails que nous venons de donner.

Le même esprit, les mêmes influences présidèrent aux changements qu'il opéra dans le personnel de la magistrature inférieure et notamment des juges de paix.

Dans la commission d'enquête, la question suivante a été posée à l'ancien garde des sceaux :

« Lorsqu'il s'agissait de la substitution d'un magistrat, d'un juge de paix, par exemple, M. Crémieux se contentait-il de la demande de destitution qui lui était adressée par le préfet ou par le procureur de la République, ou bien, comme cela se pratique aujourd'hui, se livrait-il à une enquête sur les faits qui étaient articulés contre le magistrat et qui devaient entraîner sa destitution ?

« Je sais, ajoutait l'auteur de la question, par la connaissance que j'ai des destitutions de certains magistrats, que ce ne sont pas toujours les indignes qui ont été sacrifiés et qu'il y en a eu beaucoup qui ne le méritaient pas qui ont été destitués. »

M. Crémieux répondait : « Quant aux juges de paix qui ont été révoqués, il est très-possible que dans cette masse de destitutions, de révocations, de remplacements, il y ait eu des injustices, et que des juges de paix aient été mal à propos révoqués.

« Voici ce qui se passait : on m'écrivait d'une préfecture : Il faut destituer un tel ou un tel. Je répondais : Pas de destitution sans proposition de remplacement. C'est ainsi que j'ai enlevé à la justice de paix tous les éléments mauvais qu'elle renfermait ; car souvenez-vous qu'il n'y a rien eu de plus déplorable que les justices de paix sous l'empire. »

Et pour mieux justifier cette hécatombe de juges de paix, M. Crémieux ajoutait :

« Il y a eu un cri général d'indignation contre les juges de paix qui obéissaient servilement aux ordres des procureurs généraux et se faisaient même les surveillants des réunions publiques. »

Assurément l'immixtion des juges de paix dans la politique et surtout dans les élections avait été sous l'empire un fait profondément regrettable.

L'empire n'y avait rien gagné, et la justice y avait beaucoup perdu.

Mais la responsabilité ne devait-elle pas en retomber plutôt sur les chefs de la magistrature qui donnaient des ordres, que sur les juges de paix qui les subissaient ?

Dans tous les cas, n'était-il pas injuste de frapper ces fonctionnaires en masse sans examiner les circonstances particulières qui, pour un grand nombre d'entre eux, eussent été des excuses légitimes ? et n'était-ce pas commettre une faute politique que de sacrifier tous les agents subalternes quand les chefs étaient si souvent épargnés ?

Puis, la politique ne dirigeait-elle pas aussi les choix de M. Crémieux ? Les nominations qu'il faisait ne devaient-elles pas assurer le triomphe de son parti ? n'étaient-elles pas demandées par les préfets au nom même de l'intérêt politique et électoral, et ces modestes magistrats n'étaient-ils pas destinés, sous la République comme sous l'Empire, à favoriser le succès des candidats préférés du Gouvernement ?

C'est là ce que l'on verra jusqu'à l'évidence dans les dépêches suivantes, que nous extrayons des nombreux télégrammes du même genre qui ont été adressés à M. Crémieux. Nous les transcrivons sans commentaires.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

—

« Bourg, 17 septembre 1870.

« *Préfet à justice intérimaire, Tours.*

« Confirmation de mes lettre et dépêche d'hier, pour presser conclusion au sujet du parquet de Bourg.

« Ancien procureur impérial d'Aufervílle prétend avoir ordre de son supérieur général de Lyon pour ne pas quitter siége et ne pas céder place à Rives, son successeur, nommé par votre décret régulier de Paris, 13 septembre.

« Donnez instructions péremptoires à procureur général pour faire exécuter votre décret.

« Je ne puis tolérer ici conflit soulevé par intrigues réactionnaires, entravant organisation de défense nationale et irritant population.

« E. PUTHOD. »

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

—

« Nice, 6 novembre 1870.

« *Commissaire général préfet, à justice, Tours.*

« Vieil ami, il me faut d'urgence un siége de procureur général dans une petite cour, ou tout au moins de premier avocat général dans une cour d'un ordre plus élevé.

« Chambéry conviendrait admirablement.

« Avez-vous une vacance?

« Si non, faites-en une à l'aide de remaniement.

« Il y a de graves raisons politiques pour que ma demande soit exaucée sur-le-champ.

« Réponse immédiate.

« MARC DUFRAISSE. »

Nota. — La même dépêche était envoyée au même instant à M. Leven, chef du personnel du ministère de la justice.

« Nice, 7 novembre.

« *Commissaire général préfet, à justice, Tours.*

« Vieil ami, mon candidat est M. Blache, maire de Toulon après le 4 septembre, commissaire en ce moment à la défense nationale dans mon département, un des avocats les plus connus et les plus distingués de la Provence.

« Je connais parfaitement M. Blache, et je suis sûr qu'il est, par la maturité de son esprit, par son intelligence politique, par son dévouement républicain, à la hauteur de la situation que je réclame pour lui.

« C'est donc à la fois un service d'amitié et un acte de justice que je vous demande. Je compte sur une prompte solution de votre part.

« Réponse immédiate.

« MARC DUFRAISSE. »

« Nice, 8 novembre.

« *Commissaire général préfet à Cartier, secrétaire particulier de M. Crémieux, Tours.*

« Cher ami, il part deux télégrammes demandant à M. Crémieux une solution à laquelle je m'intéresse énormément.

« Voyez sur-le-champ le ministre et emportez la nomination de haute lutte.

« J'attends impatiemment votre réponse.

« MARC DUFRAISSE. »

« Nice, 12 novembre 1870.

« *Commissaire général préfet à Laurier, intérieur, Tours.*

« Mon cher ami, je renouvelle mes instances auprès de vous au sujet de ma dépêche et de ma lettre d'hier, relatives à Blache.

« Il est impossible qu'une haute compensation ne lui soit pas donnée.

« Voyez MM. Gambetta ou Crémieux, et emportez ce que je vous ai demandé, de haute lutte. Il y a là, pour vous, affaire d'honneur et de justice.

« Réponse immédiate.

« MARC DUFRAISSE. »

« N° 5586. *Commissaire général préfet à intérieur, Tours. Chiffrée.*

« Puisqu'il n'y a pas d'indemnité pour les commissaires à la défense, je crois devoir insister auprès de vous pour obtenir une compensation pour Blache. Les services qu'il rend ici dans le comité de défense me permettent certes de le garder auprès de moi; mais vous comprendrez qu'il me répugne de l'employer à un travail qui ne sera pas rétribué. J'estime aussi que la situation qui lui est faite ici n'est pas à la hauteur de son mérite. Je vous demande donc non-seulement comme un acte de justice, mais aussi comme une satisfaction personnelle à laquelle je tiens beaucoup, de l'appeler immédiatement à



des fonctions qui soient l'équitable rémunération d'un zèle et d'un dévouement que j'ai pu apprécier.

« MARC DUFRAISSE. »

« Nice, 12 novembre.

« *Du même au même.*

« Pour tout arranger sans contrarier, envoyez Esmenard dans le Var, redevenu libre, et appelez Blache dans les Basses-Alpes.

« MARC DUFRAISSE. »

« Nice, 12 novembre 1870.

« *Commissaire général préfet à intérieur, Tours.*

« La nomination de Blache à la préfecture du Var est connue dans tout le Midi. La révocation de cette mission qui aurait satisfait l'opinion et dénoué une situation très-complexe, produira un fâcheux effet dans notre région.

« Quoi qu'il en soit, et pour masquer des fluctuations regrettables, appelez immédiatement Blache à un poste de premier avocat général pour lequel il aura paru opter.

« Vous sauverez ainsi des apparences d'hésitation qu'on est trop enclin à vous reprocher dans nos départements du Midi.

« Réponse immédiate.

« MARC DUFRAISSE. »

« Nice, 13 novembre 1870.

« *Commissaire général préfet à Laurier, Tours. Chiffrée.*

« (Urgent.) Je reçois à l'instant une dépêche de Gent, qui me prie de me joindre à lui afin d'obtenir de Gambetta que Blache soit envoyé dans les Basses-Alpes.

« Ce n'est point là une affaire de camaraderie.

« Il faut que la République réfléchie se ressaisisse des départements du Midi pour que cette région ne soit pas abandonnée à elle-même. Du reste, la conduite si désintéressée de Blache lui mérite mieux qu'une mise en disponibilité qui serait fâcheuse pour notre cause. Il sera mieux à la tête d'un département que d'un parquet. Toutefois, si une préfecture devait se faire attendre indéfiniment, obtenez de Crémieux un siége de premier avocat général. Ce faisant, vous m'obligerez personnellement.

. . . .

« En présence de cette retraite volontaire, Blache, par affection pour vous et dans l'intérêt de votre candidature, n'hésiterait plus à prendre le Var.

« MARC DUFRAISSE. »

« Nice, 27 janvier 1871.

« *Commissaire général préfet à justice, Bordeaux.*

« Qu'est-ce que le procureur que vous voulez envoyer à Grasse, en remplacement de M. de Chamayon?

« Est-ce un magistrat de l'empire que vous substituez à un autre magistrat de l'empire?

« Ce serait une mauvaise plaisanterie dont l'opinion publique ne s'accommoderait pas ici comme elle peut le faire ailleurs.

« Il nous faut des républicains au parquet de Grasse, sous peine de mécontenter l'immense majorité des habitants.

« A vous d'aviser.

« MARC DUFRAISSE. »

« Nice, 9 février 1871.

« *Préfet à justice, Bordeaux.*

« Envoyez-moi immédiatement la révocation du procureur de la République, un Niçois, qui a laissé hier insulter la France et les autorités françaises, et surtout ne remplacez pas sans me consulter. »

« MARC DUFRAISSE. »

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

« Carcassonne, 21 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Hostilité de certains juges de paix depuis longtemps bien compromis rend indispensable leur révocation; m'autorisez-vous à vous la demander par voie télégraphique?

« Cette mesure urgente en présence des élections produira un très-bon effet.

« REYNAL. »

« Tours, 21 septembre 1870.

« *Justice à préfet, Carcassonne.*

« Envoyez-moi par télégraphe les noms des juges de paix que vous voulez que je révoque, et de ceux que vous voulez que je nomme.

« Cela sera fait de suite. »

« Tours, 25 novembre 1870.

« *Justice à préfet, Carcassonne.*

« Je vous attendrai mardi. Depuis tant d'années, je vis de la vie publique et avec un dévouement si absolu à notre sainte cause, que je ne puis m'alarmer de voir un de mes actes mal apprécié par mes amis ; pour moi, quand un homme connu, éprouvé, prend une résolution qui me semble contraire à nos idées, j'aime mieux croire que je ne la comprends pas bien et ne pas la blâmer. »

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

« Rodez, 8 septembre 1870.

« *Préfet à intérieur, Paris.*

« Impossible de consolider la République et d'organiser vigoureusement la défense nationale, sans pleins pouvoirs aux préfets pour dissoudre les conseils municipaux, destituer les municipalités et les juges de paix.

« OUSTRY. »

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

« Marseille, 23 septembre.

« *Administrateur supérieur à justice, Tours. Chiffrée.*

« Marseille n'est pas Tours, l'exaspération ici au comble contre les anciens fonctionnaires de l'Empire.

« Si La Guéronnière n'avait pas été arrêté, sa vie courait des dangers.

« Nous vous demandons des réformes dans l'ordre judiciaire, et vous envoyez un vicaire général.

« Si les anciens magistrats du département sont encore maintenus, je ne réponds plus de l'ordre dans la ville.

« ESQUIROS. »

« Aix, le 23 septembre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Très-urgent de remplacer le procureur de Draguignan.

« Je propose, avec insistance, M. Michel (René), avocat des plus distingués de Carpentras, bon républicain.

« A la place de M. Julien, procureur à Brignoles, incapable et bonapartiste ardent, je propose, avec la même insistance, M. Grasset, avocat, jurisconsulte et économiste ; de plus, républicain de la veille.

« Tout ceci, des plus urgents, à cause des prochaines élections.

« Je propose, en outre, en remplacement de M. Seymard, M. Coirard, avocat de mérite et d'opinions avancées.

« THOUREL. »

« Aix, 23 septembre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Très-urgent de remplacer le procureur de Draguignan, M. Royer, démissionnaire depuis le 5 septembre et qui insiste pour partir. Je propose avec insistance M. Michel (René), né le 12 novembre 1840, avocat des plus distingués de Carpentras, bon républicain et d'une moralité éprouvée.

« A la place de M. Julien, procureur à Brignoles, incapable et bonapartiste ardent, je propose avec la même insistance M. Grasset (Antonin-Edmond-Victor), avocat, déjà très-occupé à Marseille, jurisconsulte et économiste ; de plus, républicain de la veille.

« Il m'est connu et m'est recommandé par le préfet du Var, qui réclame le renvoi de M. Julien.

« Son substitut, M. Labat, a suivi ses voies, et je propose pour le remplacer, le fils du conseiller Seymard, lequel est très-libéral, capable et est actuellement substitut à Sisteron.

« Tout ceci, des plus urgents, à cause des prochaines élections.

« Dans peu d'heures, par télégraphe, présentation pour Bouches-du-Rhône, remaniées par mes nominations du 18.

« THOUREL. »

Suite de la précédente :

« 23 septembre 1870, 10 h. 45 matin.

« En complément de ma dépêche de tout à l'heure, je propose, en remplacement de M. Seymard, substitut à Brignoles, M. Coirard, avocat de mérite et d'opinions avancées, excellent, attaché à mon parquet.

« THOUREL. »

« Aix, 26 septembre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Candidats, en remplacement nécessaire et urgent, de juges de paix du ressort.



« Tous agents politiques. (Suit la liste.)

« Impatience hostile pour autres changements proposés.

« Que décidez-vous pour évocation sur arrestation du tribunal?

« Songez à mon neveu.

« THOUREL. »

« Aix, 29 septembre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« (Urgence.) Les nouvelles de Nice sont graves et certains actes du procureur rendent indispensable son remplacement immédiat.

« A Marseille, l'évêché a été visité par les gardes civiques.

« Mes substituts sont découragés et impuissants, faute d'un chef.

« A Tarascon, où la population est soulevée contre le parquet très-justement attaqué, Esquires vient de suspendre les audiences comme à Marseille.

« Répondre par poste sur la justice de paix d'Aubagne, où un ancien avoué à la cour de Nîmes, cinquante-cinq ans, très-capable et des nôtres, vaut mieux qu'un chef d'escadron officier du recrutement, ignorant le code.

« Excusez mes impatiences, qui ne sont que trop motivées.

« THOUREL. »

« Aix, le 31 janvier 1871.

« *Procureur général à Crémieux, Bordeaux.*

« En vue élections prochaines, faut immédiatement remplacer Etienne Théodore, juge paix Lambèse, aujourd'hui trente ans révolus, remplaçant Garcin à nommer à Forcalquier, dont Escoffier, titulaire, mettre à retraite.

« Mesure Théodore Etienne réclamée par toute la contrée.

« THOUREL. »

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

« Angoulême, le 6 octobre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Il est essentiel de révoquer M. Longeau, juge de paix à Chabanais, et de le remplacer par M. Barrel, ancien notaire.

« J'ai demandé plusieurs fois cette double mesure.

« BABAUD-LARIBIÈRE. »

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

« Marseille, 14 janvier 1871.

« *Gustave Naquet, préfet Corse, à justice, Crémieux, Bordeaux.*

« Je vous prie très-instamment de suspendre toute nomination judiciaire en Corse jusqu'à mon arrivée.

« Il est urgent de me laisser mes coudées franches pour assurer le succès de ma mission. »

« Ajaccio, le 3 février 1871.

« *Préfet à justice, Bordeaux.*

« Plusieurs nominations de juges de paix émanant de vous me donnent de sérieux embarras. Ce sont des ennemis qui travaillent les électeurs en faveur de candidatures illégales.

« Je vous demande le droit de suspendre provisoirement les plus compromis.

« GUSTAVE NAQUET. »

« Ajaccio, 8 février 1871.

« *Préfet à intérieur, Bordeaux.*

« Les nominations judiciaires faites *in extremis* par Crémieux ont mis le comble au mécontentement des républicains de Corse.

« Mon procureur de la République à Ajaccio donne sa démission.

« Tout cela est déplorable.

« Tâchez de le réparer et d'empêcher que d'autres injustices ne se produisent encore.

« Landy seul est un bon choix comme président.

« G. NAQUET. »

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

« Périgueux, 10 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Paris.*

« Les calomnies répandues dans la Dordogne contre les républicains par le gouvernement déchu font que j'aurai besoin d'être en parfaite communauté de sentiments avec les chefs des parquets.

« Je vous proposerai, si vous n'avez déjà d'autre choix, de nommer au poste de procureur de la

République à Périgueux, M. Bataille, avocat ; au poste de procureur de la République, à Sarlat, M. Philippe Laroche.

« GUILBERT. »

« Bergerac, 15 septembre 1870.

« *Sous-préfet à Crémieux, justice, Tours.*

« Nommez d'urgence Camille Reclus, avocat, substitut du procureur de la République, en remplacement de Charpentier, substitut actuel à Bergerac.

« DELBET, *ancien représentant.* »

« Périgueux, 19 septembre 1870.

« *Préfet à délégué justice, Tours.*

« Puis-je provisoirement révoquer et remplacer juges de paix? Urgence.

« GUILBERT. »

« Périgueux, 19 septembre.

« *Préfet à Gouvernement, Tours.*

« ... Je vous ai transmis des vœux exprimés. A l'avenir, je laisserai aux citoyens le soin de vous les transmettre directement.

« Je fais exception pour la dernière fois en vous transmettant un vœu émis ce soir dans une réunion de 500, demandant remise d'élections municipales et révocation de tous maires et juges de paix (1).

« GUILBERT. »

DÉPARTEMENT DE LA DROME

« Valence, 18 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Malens demande révocation immédiate de juges de paix Grand-Serre, Saint-Jean-en-Royans, Loriol ; nommez procureur de la République Belat à Valence.

« PEIGNÉ. »

« Valence, 22 septembre 1870.

« *Du même au même.*

« Cœurs dévoués et hommes capables ont été demander un poste à la première heure. Ce poste devient une place par inéligibilité de dix jours.

« Pourquoi décapiter parti, et s'incliner devant les souvenirs réactionnaires de 1848? Il faut effacer ou réduire.

« La dépêche Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon sur conseils municipaux est-elle vraie? Et les révocations et nominations demandées ?

« PEIGNÉ. »

« Valence, 5 octobre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Faites donc deux décrets pour abolition du dimanche obligatoire et autorisation préfectorale pour ouverture de cafés et débits.

« Deux fâcheux souvenirs de 1814 et 1852!

« PEIGNÉ. »

DÉPARTEMENT DU GARD

« Nîmes, 18 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours. — Chiffrée.*

« La fixation au 2 octobre des grandes élections pour la Constituante rend indispensable la révocation immédiate des juges de paix suivants :

« Gauthier, juge de paix à Lédignan. — Mathieu, juge de paix à Quissac. — Bourgent à Saint-Gilles. — Véziès à Anduze. — Balland (?) à Vauvert.

« Je vous proposerais en conséquence leur remplacement par :

« Carrieu, maire de Lédignan, pour le canton de Lédignan. — Conduzargues (?), conseiller municipal du canton de Quissac. — Brun (Eugène), avocat à Nîmes, pour le canton de Saint-Gilles. — Roux, premier suppléant, pour le canton d'Anduze. — Chaudin, instituteur à Vauvert, pour le canton de Vauvert.

« Demain au plus tard viendront de nouvelles propositions.

« LAGET. »

« Tours, 21 octobre 1870.

« *Justice à préfet, Nîmes.*

« Drouot et Demians m'écrivent que Flouest est un bon magistrat républicain.

« Pourquoi donc a-t-on proposé sa destitution? Teyssonnière n'est pour rien dans la nomination que je vais d'ailleurs annuler.

« Mais voulez-vous que je conserve Flouest ?

(1) De nombreuses dépêches de ce préfet, de septembre en octobre 1870, témoignent en effet que la plupart des juges de paix de ce département furent révoqués.

songez donc que je suis non pas seulement de Nîmes, mais Nîmois de cœur, et ne me laissez pas mécontenter nos amis. » -

RÉPONSE

« Nîmes, 21 octobre.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Donnez à M. Flouest un dédommagement, rien de mieux ; mais ne songez pas à le replacer à Nîmes, où il est compromis pour avoir joué un rôle dans la mémorable réunion qui fut dispersée à coups de baïonnettes. Je vous cherche un titulaire qui soit à la fois catholique et solide. J'espère vous le proposer demain.

« LAGET. »

« Tours, 24 octobre.

« *Justice à préfet Gard, Nîmes.*

« Votre proposition de Melcot pour les fonctions de procureur de la République est inacceptable. Melcot est favori d'Ollivier. »

« Tours, 27 octobre 1870.

« *Justice à procureur général d'Aix.*

« Cros, nommé juge de paix à Roquevaire, est ancien agent d'affaires déjà poursuivi. Le choix est très-mal accueilli. Ne faut-il pas le remplacer? »

« Tours, 1er novembre 1870.

« *Justice à procureur général, Alger.*

« M. Glaizal, proscrit au coup d'Etat, habite Sidi-bel-Abbès. Il a droit à une réparation du Gouvernement républicain. Renseignez-moi sur lui ; s'il peut être nommé juge de paix, indiquez-moi une ou deux places vacantes. »

« Tours, 3 novembre 1870.

« *Justice à préfet, Nîmes.*

« J'ai pour candidat aux fonctions de procureur de la République un avocat distingué, juge suppléant au tribunal de Belfort, d'une indépendance de caractère et d'un républicanisme notoire.

« Vous convient-il? »

« Nîmes, 18 janvier 1871.

« *Préfet à justice, Bordeaux.*

« La nomination de M. Viguier comme conseiller a produit au sein de la cour, du barreau et parmi tous les hommes qui n'appartiennent pas au parti clérical exalté, quelle que soit d'ailleurs leur opinion politique, une émotion profonde ; l'esprit public est complétement désorienté.

« De pareilles nominations font plus de mal à la République que les attaques les plus violentes des journaux réactionnaires; il m'est signalé un projet de pétitionnement publié contre vous.

« Je ferai tout ce que je pourrai pour l'enrayer, soyez-en convaincu ; mais je ne puis que regretter profondément des nominations pouvant amener de pareilles tentatives.

« LAGET. »

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

« Toulouse, 10 septembre 1870.

« *Du même au même.*

« Réponse à votre lettre de ce jour. Le choix de Manau comme procureur de la République serait excellent. Ecrirai demain.

« SAINT-GRESSE. »

« Toulouse, 20 septembre.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Je prends la liberté de vous recommander pour la présidence du tribunal de Blidah, M. Paul Pagès, avocat.

« Praticien éprouvé, il occupe le premier rang au barreau ; colon émérite, il a obtenu de nombreux suffrages pour le conseil général.

« Son fils est mon gendre, c'est vous dire l'intérêt que je porte à M. Pagès et les sentiments de reconnaissance que m'inspirerait sa nomination.

« A. DUPORTAL. »

« Toulouse, 31 octobre 1870.

« *Le même à Lissagaray, à la préfecture, Tours.*

« Aucun poste vacant à présent. Trois candidats d'un grand mérite recommandés par tous nos amis auxquels promesses sont faites. Nous

avons un jeune avocat qui s'est distingué dans les clubs et réunions, qui doit passer le premier.

« SAINT-GRESSE. »

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

« Bordeaux, 20 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours. — Chiffrée.*

« Autorisez révocation juges de (paix?) et de les remplacer sous réserve de ratification par vous, dans l'intérêt des élections.

« AMÉDÉE LARRIEU. »

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

« Montpellier, 18 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Il y a urgence à déplacement, remplacement ou révocations de juges de paix.

« Avisez.

« LISBONNE. »

« Montpellier, 21 septembre 1870.

« *Préfet à délégué de l'intérieur et à directeur général du personnel, Tours.*

« Le sous-préfet de Béziers révoque juges de paix, commissaires de police, maires, de son autorité définitive, sans même prévenir M. le procureur général pour juges de paix, ni moi pour autres mesures, malgré explications amiables récentes.

« Situation intolérable.

« Prière d'aviser.

« E. LISBONNE. »

« Béziers, 10 octobre 1870.

« *Président commission municipale à citoyen Crémieux, justice, Tours.*

« La municipalité de Béziers, avec le concours de la population, demande au Gouvernement provisoire la mise en liberté immédiate des quatre détenus dont les noms suivent : Caussel, Gauzy, Rouvier, Guerre, et qui, en réalité, sous l'apparence d'une condamnation de droit commun, ont été frappés pour cause politique, le 29 juin 1870, par les hommes de l'empire.

« (Urgence.) Parreol (?), président ; A. Cazal, vice-président. Délégués du peuple : Buard, Milhou, Izoard, Guilhem, Gadelard. — Autorisé la transmission officielle.

« *Le sous-préfet,*

« THERNES. »

« Montpellier, 5 février 1871.

« *Préfet à justice, Bordeaux. — Chiffrée.*

« (Personnelle.) Cher ministre, si la première présidence de Rouen est encore vacante, pourrais-je l'accepter à la condition d'administrer la préfecture de l'Hérault jusqu'à ce que le siége de Rouen puisse être occupé? Si cette condition est possible, j'accepte. Je tiendrais à honneur de ne pas abandonner dans ce moment le poste difficile que vous m'avez confié et que je défends depuis le 5 décembre (*sic*).

« E. LISBONNE. »

DÉPARTEMENT DES LANDES

« Mont-de-Marsan, 21 décembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Révoquer par télégraphe Pagès, substitut à Saint-Sever, réactionnaire gênant, et remplacez, je vous prie, par Testemale, avocat de Saint-Sever, désigné par la population.

« A Dax, veuillez accepter la démission donnée du procureur Lavielle et nommer substitut en remplacement de Carenne pris par la levée, Magescas, excellent avocat.

« Vous demanderai plus tard procureur pour Dax.

« Magescas remplira les fonctions.

« MAZE. »

« Mont-de-Marsan, 23 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Je demande remplacement immédiat de Pagès, substitut à Saint-Sever, réactionnaire inquiétant, par Testemale, avocat, docteur en droit.

« Si ne répondez pas par télégraphe, me créez une situation impossible dans cet arrondissement, et je serais obligé d'agir moi-même.

« H. MAZE. »



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

« Saint-Etienne, 27 septembre 1870.

« *Préfet à Crémieux, garde des sceaux, délégué du Gouvernement de la défense nationale, Tours.*

« D'accord avec le procureur de la République, demande autant pour satisfaire l'opinion publique que la justice, la révocation de tous les juges de paix du département, sauf réintégration, s'il y a lieu, avec changement de juridiction.

« CÉSAR BERTHOLON. »

« Roanne, 16 novembre 1870.

« *Sous-préfet à justice, Tours.*

« Nécessité de révoquer juges de paix Charlieu, Nérond.

« Les suppléants les remplaceront provisoirement.

« Les conserver, c'est favoriser la réaction, qui paralyse défense et prépare restauration monarchique, ou plutôt guerre civile.

« Et le procureur, comment ne le révoque-t-on pas ?

« Successeur proposé depuis deux mois.

« AUDIFFRED. »

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

« Le Puy, 13 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Paris. — Chiffrée.*

« Urgence changer procureur de la République au Puy.

« Je vous propose Vissaguet (Ernest), avocat républicain, qui était membre du comité qui a acclamé la République.

« BÉHAGHEL. »

« Le Puy, 16 septembre 1870.

« *Du même au même.*

« Urgence remplacer M. Arman, juge de paix Saint-Paulien, par M. Durossel, juge de paix du Monastier, et nommer à Monastier M. Antier Régis, ancien notaire et suppléant.

« BÉHAGHEL. »

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

« Nantes, le (?) septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« N'oubliez pas nos demandes,— juge de paix de Baud (Morbihan) veut empêcher paysans républicains d'écrire ; terrorise le pays. Le remplacer par Le Roy (François), ancien notaire à Lorient (Morbihan).

« GUÉPIN. »

« Nantes, 12 (?) septembre 1870.

« *Guépin, préfet, à justice, Paris.*

« J'écris pour vous proposer, au nom et avec approbation de Nantes, Gautté, procureur de République, Raymond David, substitut, Grignon du Moulin, juge d'instruction, Toullic, conseiller à la cour.

« Respectueuses amitiés.

« GUÉPIN. »

« Nantes, 24 septembre.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Le procureur de la République à Châteaubriand agit en réactionnaire. Il convient de le destituer.

« M. Benoist, substitut à Ancenis, le remplacerait avantageusement.

« M. Pavée (?), suppléant chargé de l'instruction à Saint-Nazaire, conviendrait pour remplacer M. Benoist.

« Ce mouvement serait rationnel et très-approuvé.

« GUÉPIN. »

« Nantes, 1er janvier 1871.

« *Préfet à justice, Bordeaux.*

« Prière de ne pas nommer juges de paix et magistrats sans consulter les préfets.

« Choix résultats de l'intrigue fâcheux à tous les points de vue et dont la responsabilité nous incombe.

« A. HENRY. »

DÉPARTEMENT DU LOT

« Cahors, 10 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Paris.*

« Ministre intérieur vient de me donner pleins pouvoirs sur le personnel de mon administration.

« Je vous demande ces mêmes pouvoirs sur le personnel de la justice, ou tout au moins sur les juges de paix.

« Révocation et nomination provisoire.

« Esménard du Mazet. »

« Cahors, 7 novembre.

« *Préfet à justice, Tours. — Chiffrée.*

« Pour de graves raisons politiques, je demande la révocation immédiate de Carrière, juge de paix, et de Valler, procureur de la République à Gourdon, et de Bouzigues, juge de paix à Vayrac, à remplacer par Gimel. Ces mesures très-urgentes, ainsi que le remplacement des deux premiers.

« Flaujac. »

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

« Agen, le 16 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Grandes réclamations pour mutations dans parquet et justices de paix du département.

« Vous en occupez-vous?

« Désirez-vous des renseignements?

« A. Audoy. »

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

« Laval, 26 janvier 1871.

« *Préfet à Leven, justice, Bordeaux.*

« 1° Nommer conseiller cour Lyon, Jacquemin, actuellement procureur Nîmes;

« 2° Procureur à Nîmes, Ragon, actuellement procureur Versailles;

« 3° Procureur à Versailles, Albert Joly, avocat, le bras droit de Rameau au conseil municipal de Versailles, tous choix parfaits si vous les approuvez; pour moi, j'en réponds.

« Eugène Delattre. »

DÉPARTEMENT DU NORD

« Lille, 8 (?) septembre.

« *Préfet à justice, Paris.*

Je m'occupe de trouver un procureur général pour Douai, chose très-importante; j'espère vous proposer demain un choix excellent.

« Testelin. »

« Lille, 15 septembre 1870.

« *Préfet à intérieur, Paris.*

« L'état politique de mon département est très-facile à caractériser brièvement. Anxiété extrême sur ce qui va se passer à Paris. Tout est là. Si vous résistez avec succès aux Prussiens, ici tout ira bien. Les pouvoirs que vous m'avez donnés de révoquer les maires sont suffisants.

« Nous voudrions bien changer les parquets, mais il faudrait commencer par le procureur général; nous ne sommes pas encore fixés sur la question de savoir s'il est habile de le faire. Je dois vous dire néanmoins que c'est une créature de Briart. Triomphons à Paris; le reste est un détail. »

« Lille, 17 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« En attendant réponse à ma dépêche d'hier au ministre intérieur, relative au procureur général de Douai, je vous prie instamment de nommer, comme procureur de la République à Lille, M. Georges Bourdon, actuellement procureur de la République à Saint-Omer, en remplacement de M. Vente, dont vous avez dû recevoir démission.

« Je ne peux rester ici désarmé, et j'ai besoin de M. Bourdon dont je réponds.

« Testelin. »

« Lille, 26 septembre.

« *Du même au même.*

« Indispensable révoquer immédiatement procureur de la République d'Avesnes, M. Marion. Il pourrait être remplacé par M. Delagorce, substitut à Valenciennes. Indispensable également retirer l'instruction à M. Delefosse, juge à Avesnes, et la confier à M. Chevau, juge à Avesnes. Ces mesures sont urgentes, ainsi que le remplacement du procureur de Valenciennes M. Armand, déjà demandé. MM. Armand, Marion, Delefosse, paralysent absolument notre action dans les arrondissements d'Avesnes et Valenciennes. »

« Lille, 5 octobre 1870.

« *Procureur de la République à justice, Tours.*

« Affaire d'Hennin. La question n'est pas de savoir si l'amnistie s'applique à la surveillance,

ce qui ne fait pas doute, mais de savoir si elle s'applique au fait qualifié, par arrêt de cour d'assises, comme tentative d'assassinat, quoique ayant pour but la vie de l'empereur.

« Est-ce un crime politique que d'avoir placé une machine infernale sur le passage d'un train où se trouvait l'empereur ?

« L'interprétation doit-elle être la même que celle dont a bénéficié Ledru-Rollin ?

« GEORGES BOURDON. »

« Lille, 2 février 1871.

« *Préfet à justice, Bordeaux.*

« Je vous demande d'urgence la révocation de M. Martinet, procureur de la République à Cambrai.

« Motif politique. « BERT. »

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

« Alençon, 2 février 1871.

« *Préfet à justice, Bordeaux.— Chiffrée.*

« Il est absolument impossible que nous conservions, pendant les élections, les juges de paix de l'Orne.

« Eux-mêmes demandent leur révocation.

« Voulez-vous les révoquer par dépêche ?

« Je vous en enverrai la liste.

« Prompte réponse.

« A. DUBOST. »

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

« Clermont-Ferrand, 15 septembre 1870.

« *Préfet à Crémieux, justice, Tours.*

« Nous avons absolument besoin d'un nouveau procureur général à Riom.

« M. Honoré Roux, avocat à Riom, est désigné par l'opinion publique.

« Je vous prie de le nommer immédiatement, car la magistrature a besoin d'une impulsion républicaine.

« GIROT-POUZOL. »

« Clermont-Ferrand, 16 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Ne faites pas paraître la nomination de M. Honoré Roux au *Journal officiel*. Après m'avoir promis, il refuse en ces termes :

« Je remercie profondément M. le ministre. J'avais d'abord accepté, mais ayant pris la résolution de me présenter aux prochaines élections, je ne puis accepter. J'avais été candidat indépendant aux élections de 1869. »

« Je fais demander à M. Coutay d'accepter ; s'il ne veut pas, je vous demanderai un étranger.

« Nous ne pouvons rester dans le *statu quo* plus longtemps.

« GIROT-POUZOL. »

« Clermont-Ferrand, 18 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Il nous faut absolument un procureur général à Riom : il y a urgence de renouveler une partie des parquets de nos chefs-lieux d'arrondissement.

« Si vous ne pouviez nous envoyer immédiatement un procureur général, m'autoriseriez-vous à désigner les changements à faire ?

« GIROT-POUZOL. »

« Clermont-Ferrand, 19 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« La réaction bonapartiste s'organise par les juges de paix ; il faut absolument un procureur général énergique à Riom, ou il faut m'envoyer pour révoquer ces fonctionnaires.

« GIROT-POUZOL. »

« Clermont-Ferrand, 19 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« M. Bardoux, avocat, maire provisoire à Clermont, reçoit de Paris offre de place de procureur général à Riom ; ne peut accepter.

« GIROT-POUZOL. »

« Clermont, 22 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« M. Berger, nommé procureur général à Riom, est arrivé hier soir, conformément à vos ordres. Il n'y a pas trouvé ampliation du décret qui le nomme et n'a pas eu droit, dans cette situation, prendre possession du parquet, à moins d'instructions directes de votre part.

« Comme il est urgent qu'il puisse entrer en fonctions, veuillez immédiatement inviter, par dépêche, M. Souef à remettre le service à M. Berger.

« GIROT-POUZOL. »

« Riom, 2 novembre 1870.

« *Procureur général à justice, Tours.*

« La ville de Thiers vient d'être le théâtre de manifestations inquiétantes, qui ont nécessité la retraite du sous-préfet.

« La situation pouvant à chaque instant s'aggraver, il est très-urgent d'appeler au parquet un républicain influent, et particulièrement le gendre de M. Goutay, rapporteur du budget en 1848.

« Je vous propose donc de nommer procureur de la République à Thiers M. Durif (Louis-Gilbert), avocat, en remplacement de M. Rigal.

« BERGER. »

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

« Tarbes, 11 septembre 1870.

« *Préfet, à justice, Paris.*

« Recommandée à M. Hérold. Nécessité de nommer procureur de la République à Tarbes, M. Candellé-Bayle, avocat, en remplacement de M. Adnet.

« Mesure urgente dans l'intérêt de la République.

« E. TÉNOT. »

« Tarbes, 11 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Paris.*

« Recommandé à M. Hérold, urgent. Obligé par considération très-importante de remplacer le secrétaire général Cazabonne.

« Il demande pour lui instamment une nomination de juge au tribunal de Tarbes. M. Cazabonne est digne à tous égards de cette compensation. Laurier me l'avait expressément recommandé.

« Je lui télégraphie en même temps.

« M. Barrève, juge, pourrait être nommé à Pau, il le désire, ce qui nous donnerait une vacance.

« La nomination d'un secrétaire général et la compensation à donner à M. Cazabonne sont choses également utiles aux intérêts de la République dans ce département où la tâche est délicate.

« E. TÉNOT. »

DÉPARTEMENT des PYRÉNÉES-ORIENTALES

« *Préfet à justice, Tours.*

« Par dépêche du 16 septembre, M. le ministre de l'intérieur me dit que, en ce qui concerne l'ordre judiciaire, je ne dois rien faire sans consulter le garde des sceaux.

« Or, il est absolument indispensable de révoquer ou de suspendre quelques magistrats, le procureur de la Répuqlique de Céret et plusieurs juges de paix devenus impossibles.

« Si je ne puis pas prendre ces mesures, je considère les élections comme très-compromises dans certaines localités.

« Je vous ai demandé de nommer procureur de la République à Perpignan M. Emile Boudinier, substitut à Pont-Audemer (Eure), que je connais et dont je réponds.

« Hâtez-vous de faire cette nomination, je vous en supplie.

« Je suis depuis cinq jours ici, sans magistrats sur qui je puisse compter, et il m'arrive seulement ce matin un commissaire de police.

« Je vous en supplie, donnez-moi les pouvoirs nécessaires, dont je n'userai, du reste, qu'avec une extrême prudence.

« LOUIS JOUSSERANDOT. »

« Perpignan, 8 octobre.

« *Préfet à justice, Tours.*

« Télégraphiez-moi immédiatement, je vous prie, que sont nommés : procureur de la République à Céret, M. Coffinal-Laprade ; substitut à Perpignan, M. Duchamp ; substitut à Millau, procureur République à Prades ; M. Puech, substitut à Bonneville.

« Je vous écris. « L. JOUSSERANDOT. »

DÉPARTEMENT DU RHONE

« Lyon, 16 septembre 1870.

« *Préfet aux représentants du Gouvernement provisoire, Tours.*

« De toutes parts, on demande la révocation



en bloc des juges de paix du département. Suis-je autorisé à le faire?

« Elle est d'autant plus nécessaire, *que les élections municipales sont prochaines*. Puis-je au moins suspendre les juges de paix?

« CHALLEMEL-LACOUR. »

« Lyon, 21 septembre 1870.

« *Procureur général à justice, à Tours (chiffrée).*

« Hier à dix heures du soir, Andrieux, procureur de la République, a été arrêté par foule et conduit à la Croix-Rousse. Le motif est la mise en liberté des détenus politiques antérieurement arrêtés, spécialement Sencier.

« Andrieux a été lui-même relâché à 4 heures matin par l'intermédiaire du commandant de la garde nationale, agissant seul, sur la prière du préfet.

« Instruction sera commencée, mais pas moyens d'action. »

DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

« Mâcon, 21 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« J'ai demandé instamment quelques changements dans personnel judiciaire Saône-et-Loire avant élections municipales.

« Attends avec impatience.

« F. MORIN. »

« Mâcon, 22 septembre.

« *Préfet à justice, Tours (chiffrée).*

« Il est urgent de révoquer Noblesse, procureur à Mâcon, remplacé par Chavot, avocat; révoquer Putois, juge de paix canton nord Mâcon, remplacé par Bordet, juge de paix canton Montut; révoquer Moreau de Morcoux, juge de paix canton Lucenay; suppléant suffira pour moment.

« Révoquer Grébaut, procureur à Autun, remplacé par J.-B. Coti, avocat à Ajaccio.

« F. MORIN. »

« Mâcon, 2 février 1871.

« *Préfet à Gambetta, Bordeaux (chiffrée).*

« Hier à Mâcon, réunion électorale des réactionnaires, 80 personnes.

« Juge de paix de Cluny assistait. C'est lui qui avait été un instant révoqué sans demande de moi.

« Aujourd'hui vous prie de transmettre immédiatement à justice ma demande qu'on le révoque.

« Essentiel pour l'exemple.

« MORIN. »

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

« Chambéry, 5 septembre 1870.

« *Commission départementale à justice, Paris.*

« Urgence de modifier le personnel supérieur des parquets de Chambéry.

« Pour la commission départementale,

« *Le président,*

« E. GUITER. »

« Chambéry, 6 septembre 1870

« *De la même au même.*

« Rappelons instamment l'urgence de suspendre, au moins jusqu'à remplacement, M. Mourier, procureur général à Chambéry.

« Désignation de l'un des avocats généraux pour le service du parquet.

« Population et commission attendent réponse télégraphique ministérielle.

« E. GUITER. »

« Chambéry, 14 septembre 1870.

« *Préfet à Hérold, secrétaire général justice, Paris.*

« Proposition pour Chambéry :

« Procureur général, Carquet, avocat, ancien député;

« Procureur de la République, Jacquier, ancien magistrat.

« J'attends les nominations par le télégraphe. »

« Chambéry, 15 septembre 1870.

« *Du même au même (chiffrée).*

« J'attends par télégraphe, avec la plus vive impatience, les nominations demandées et promises.

« Je renouvelle proposition pour Chambéry (comme ci-dessus).

« L'urgence est extrême. »



« Chambéry, 16 septembre 1870.

« *Préfet à Emmanuel Arago, membre du Gouvernement de la défense nationale, Paris.*

« Tu es chargé de la signature de Crémieux.

« J'attends donc par télégraphe révocations et nominations promises.

« Je renouvelle mes propositions déjà envoyées à Hérold.

« Procureur général, Carquet, avocat, ancien député;

« Procureur de la République, Jacquier, avocat, ancien magistrat.

« Urgence extrême.

« Péril public. « E. GUITER. »

« Chambéry, 16 septembre 1870.

« *Préfet à Hérold, secrétaire général, justice. Tours.*

« Carquet, avocat à Moutiers (Savoie), ancien député au parlement sarde, hautement considéré dans toute la Savoie.

« Nommez vite. Faites signer par Arago.

« Révocation du procureur général surtout urgente.

« Transmettez-moi les deux nominations en même temps par le télégraphe.

« E. GUITER. »

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

« Bonneville, 13 septembre 1870.

« *Comité républicain à justice. Paris.* (*Visée.*)

« Demande nomination immédiate, en dehors du tribunal, de tous les membres du parquet en remplacement des précédents, ou, à défaut, autorisation au comité d'en nommer provisoirement.

« Urgence pour empêcher réaction.

« *Le président,*

« DUMONT.

« Pour le sous-préfet :

« *Le conseiller général délégué,*

« PACTHOD (?) »

« Annecy, 16 septembre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.*

« En réponse à votre dépêche hier, on demande de Bonneville révocation de Gosset, ex-procureur impérial, qui a commis des excès : peu recommandable.

« On a refusé une proposition faite par moi au comité républicain.

« Je n'ai personne sous la main.

« Goint s'est éloigné de Bonneville.

« JULES PHILIPPE. »

DÉPARTEMENT DU VAR.

« Brignoles, 11 octobre 1870.

« *Sous-préfet à intérieur, Tours.*

« Choix judiciaires généralement peu goûtés. — Car encore incroyable despotisme dans le ressort cour d'Aix et malheureux favoritisme au profit magistrats réactionnaires.

« Au fait, nominations peu heureuses.

« Discours procureur général fort critiqué par tous, surtout lorsqu'il loue premier président Rigaud, un des hommes les plus compromis de l'empire.

« Anciens employés du gouvernement napoléonien, perceptions et contributions indirectes, généralement réactionnaires et par conséquent à changer sans retard.

« De même juges de paix et surtout présidents de première instance. Si on n'avise, ces hommes feront du mal tôt ou tard.

« BRUNO CHABRIER. »

« Draguignan, 31 octobre 1870.

« *Préfet à justice, Tours.* (*Chiffrée.*)

« En présence de la calamité qui fond sur la France, la population demande comme une satisfaction légitime que justice soit faite des traîtres.

« L'exaspération est immense. Le 2 décembre nous a conduits à l'abîme.

« Il faut que les gens qui ont été les complices de ce crime soient punis.

« Pour calmer l'effervescence populaire, j'ai cru devoir au moins prendre deux mesures urgentes : deux anciens membres de commissions mixtes viennent d'être arrêtés par mon ordre pour empêcher actes arbitraires de la population.

« P. COTTE. »



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

« Avignon, 20 septembre.

« Préfet à justice, Tours.

« Mesures urgentes.

« Sont nommés : procureur de la République à Avignon, M. Michel (René), avocat, en remplacement de M. Moitessier, révoqué.

« Procureur de la République à Carpentras, M. Fabre (Camille), en remplacement de M. Roussel, appelé à d'autres fonctions (?)

« Substitut du procureur de la République à Carpentras, M. Barberon, substitut du procureur de la République à Orange, en remplacement de M. Servatius, révoqué.

« Substitut du procureur de la République à Carpentras, M. Chamontin, substitut du procureur de la République à Apt, en remplacement de M. Pujo, révoqué.

« Substitut à Apt, M. Barrès (Albin), avocat à Carpentras.

« Substitut à Orange, Devillaire (Henry), avocat à Carpentras.

« POUJADE. »

« Avignon, 21 septembre 1870.

« Préfet à justice, Tours.

« M. Michel (René) avocat, sera proposé demain pour procureur République à Draguignan.

« Je recommande vivement ce choix.

« Je propose dernière et urgente révocation, celle de M. de Lacheysserie, procureur à Orange.

« M. Thourel, procureur général, proposera lui-même son remplacement.

« POUJADE. »

« Avignon, 3 octobre 1870.

« Préfet à Crémieux, justice, Tours.

« Jules Valabrègue, docteur en droit, âgé de vingt-huit ans, accepte poste substitut Nîmes.

« Eliacin Naquet accepte probablement.

« POUJADE. »

« Avignon, 4 octobre 1870.

« Préfet à justice, Tours.

« Eliacin Naquet demande être avocat général à Nîmes.

« Serres, titulaire actuel, compromis, procès politique.

« J'appuie fortement.

« Rapport suivra.

« POUJADE. »

« Avignon, 6 octobre 1870.

« Procureur République à Crémieux, justice, Tours.

« Au moment où j'envoie dépêche j'apprends que poste vice-président à Marseille est demandé.

« Il est donc vacant?

« Je me recommande à votre amitié.

« GLEYSE-CRIVELLI. »

« Avignon, 19 octobre.

« Préfet à justice, Tours (pour M. Naquet).

« Daniel, juge d'instruction à Carpentras, mérite avancement; libéral et suspect sous l'empire.

« Peut-on le nommer conseiller dans une cour du Midi?

« Appuyez. « POUJADE. »

« Tours, 20 novembre 1870.

« Justice à préfet, Avignon.

« J'ai révoqué, sur votre proposition, Clément, juge de paix à Vayson.

« Quels sont les motifs de cette révocation, contre laquelle réclame le président du tribunal de Carpentras, beau-père de M. Clément? »

Comme on l'a vu dans ces dépêches envoyées de toutes les régions de la France, le parti révolutionnaire livrait un terrible assaut à la magistrature. Les haines politiques, les rancunes personnelles, la convoitise des fonctions, en un mot, les passions les plus détestables étaient déchaînées, sans compter les exigences de la politique générale qui commandaient, en vue du triomphe de la République dans des élections prochaines, une large hécatombe des magistrats ayant servi sous l'Empire.

Quelles furent, en fait, les conséquences de cette lutte contre la magistrature?

M. Crémieux nous les indique par les chiffres suivants :

Dans les parquets des cours, il a nommé 24 avocats généraux et 18 substituts de procureurs généraux.

Dans les parquets des tribunaux de première instance, il a nommé 216 procureurs de la République et 206 substituts.

Enfin il a remplacé au moins 1,800 juges de paix.

M. Crémieux éprouvait d'ailleurs une entière satisfaction de son œuvre, car le 24 octobre il télégraphiait au gouvernement de Paris.

« A mes chers collègues du Gouvernement.

« Les tribunaux et les cours sont bien garnis à la joie de nos amis.

« Les juges de paix fauchés. »

La commission d'enquête a voulu contrôler les chiffres donnés par l'ancien garde des sceaux, et elle a reçu de la chancellerie, le 15 juillet 1875, un état des magistrats des cours et tribunaux qui ont été l'objet de mesures de rigueur du 4 septembre 1870 au 10 février 1871, et un état des juges de paix et suppléants révoqués ou remplacés d'office par le gouvernement du 4 septembre. Ces deux états, que nous reproduisons, semblent prouver que M. Crémieux s'est calomnié. Ils indiquent des chiffres très-inférieurs à ceux qu'il a fait figurer dans son compte rendu, et la commission n'a pas pu obtenir une explication satisfaisante de cette différence.

ÉTAT des magistrats des cours et tribunaux qui ont été l'objet de mesures de rigueur, du 4 septembre 1870 au 10 février 1871.

DÉSIGNATION DES FONCTIONS	REMPLACÉS D'OFFICE	APPELÉS à d'autres fonctions.	RÉVOQUÉS OU RELEVÉS de leurs fonctions.	DÉCHUS de leur siége.
Premiers présidents.	»	»	»	4
Présid. de chambres.	»	»	»	»
Conseillers	»	»	»	8
Présidents	»	»	»	3
Vice-présidents	»	»	»	»
Juges	»	»	»	»
Procureurs généraux	19	4	2	»
Premiers avocats généraux	5	1	»	»
Avocats généraux	11	»	»	»
Substituts du procureur général	10	»	»	»
Procur. de la Répub.	112	17	7	»
Substituts	61	2	3	»
Totaux	218	24	12	15
Total général	269			

Versailles, le 15 juillet 1875.

Juges de paix et suppléants révoqués et remplacés d'office par le Gouvernement du 4 septembre.

COURS	DÉPARTEMENTS	NOMBRE de cantons.	JUGES DE PAIX révoqués ou remplacés d'office.	JUGES DE PAIX déplacés ou admis à la retraite.	SUPPLÉANTS révoqués ou remplacés d'office.
Agen	Gers	29	22	6	7
	Lot	29	11	3	6
	Lot-et-Garonne	35	17	9	14
	Totaux	93	50	18	27
Aix	Basses-Alpes	30	14	9	»
	Alpes-Maritimes	25	10	5	1
	Bouches-du-Rhône	27	20	6	24
	Var	28	21	2	»
	Totaux	110	65	22	25
Amiens	Aisne	37	»	1 admis.	»
	Oise	35	»	»	»
	Somme	41	»	1	»
	Totaux	113	»	2 retrait	»
Angers	Maine-et-Loire	34	10	6	1
	Mayenne	27	5	1	»
	Sarthe	33	3	»	»
	Totaux	94	18	7	1

COURS	DÉPARTEMENTS	NOMBRE de cantons.	JUGES DE PAIX révoqués ou remplacés d'office.	JUGES DE PAIX déplacés ou admis à la retraite.	SUPPLÉANTS révoqués ou remplacés d'office.
BASTIA	Corse	62	36	7	»
BESANÇON	Doubs	27	2	4	»
	Jura	32	5	3	»
	Haute-Saône	28	»	»	»
	Totaux	87	7	7	»
BORDEAUX	Charente	29	12	6	3
	Dordogne	47	24	8	2
	Gironde	48	15	7	16
	Totaux	124	51	21	21
BOURGES	Cher	29	5	3	»
	Indre	23	7	2	7
	Nièvre	25	4	1	2
	Totaux	77	16	6	9
CAEN	Calvados	38	2	6	»
	Manche	48	9	9	1
	Orne	36	1	1	»
	Totaux	122	12	16	1
CHAMBÉRY	Savoie	29	7	7	2
	Haute-Savoie	28	7	3	»
	Totaux	57	14	10	2
DIJON	Côte-d'Or	36	11	8	8
	Haute-Marne	28	11	6	5
	Saône-et-Loire	49	11	8	»
	Totaux	113	33	22	13
DOUAI	Nord	61	1	2	»
	Pas-de-Calais	44	8	3	»
	Totaux	105	9	5	»
GRENOBLE	Hautes-Alpes	24	»	1	»
	Drôme	29	8	3	3
	Isère	45	4	10	16
	Totaux	98	12	14	19
LIMOGES	Corrèze	29	4	4	»
	Creuse	25	6	1	»
	Haute-Vienne	27	15	1	7
	Totaux	81	25	6	7
LYON	Ain	36	18	3	»
	Loire	30	11	3	1
	Rhône	29	17	3	3
	Totaux	95	46	9	4
MONTPELLIER	Aude	31	11	1	»
	Aveyron	42	11	1	1
	Hérault	36	12	5	11
	Pyrénées-Orientales	17	6	8	2
	Totaux	126	40	15	14
NANCY	Ardennes	31	»	1 déplacé	1 révoqué
	Meurthe-et-Moselle	26	»	»	»
	Meuse	28	»	»	»
	Vosges	28	»	»	»
	Totaux	113	»	1	1

COURS	DÉPARTEMENTS	NOMBRE de cantons.	JUGES DE PAIX révoqués ou remplacés d'office.	JUGES DE PAIX déplacés ou admis à la retraite.	SUPPLÉANTS révoqués ou remplacés d'office.
Nîmes	Ardèche	31	9	6	2
	Gard	40	13	7	»
	Lozère	24	2	2	»
	Vaucluse	22	12	1	»
	Totaux	117	36	16	2
Orléans	Indre-et-Loire	24	1	2	»
	Loir-et-Cher	24	2	3	»
	Loiret	31	2	»	»
	Totaux	79	5	5	»
Paris	Aube	26	3	1	»
	Eure-et-Loir	24	2	1	1
	Marne	32	»	»	»
	Seine	28	6	6	15
	Seine-et-Marne	29	1	»	»
	Seine-et-Oise	36	»	1	1
	Yonne	37	9	5	»
	Totaux	212	21	14	17
Pau	Landes	28	2	5	»
	Basses-Pyrénées	40	4	1	1
	Hautes-Pyrénées	26	1	5	1
	Totaux	94	7	11	2
Poitiers	Charente-Inférieure	40	9	3	1
	Deux-Sèvres	31	1	5	1
	Vendée	30	4	1	1
	Vienne	31	14	1	1
	Totaux	132	28	10	4
Rennes	Côtes-du-Nord	48	2	7	2
	Finistère	43	6	3	1
	Ille-et-Vilaine	43	1	3	1
	Loire-Inférieure	45	2	6	»
	Morbihan	37	1	»	2
	Totaux	216	12	19	6
Riom	Allier	28	15	»	»
	Cantal	23	1	1	»
	Haute-Loire	28	6	5	»
	Puy-de-Dôme	50	14	6	3
	Totaux	129	36	12	3
Rouen	Eure	36	6	3	2
	Seine-Inférieure	51	12	8	9
	Totaux	87	18	11	11
Toulouse	Ariége	20	10	»	1
	Haute-Garonne	39	23	10	2
	Tarn	35	11	8	»
	Tarn-et-Garonne	24	14	4	»
	Totaux	118	58	22	3

RÉSUMÉ

2,844 cantons. — 648 juges de paix révoqués ou remplacés d'office. — 301 déplacés ou admis à la retraite. — 192 suppléants ou révoqués, ou remplacés d'office.

V

Attaques contre la magistrature. — Arrestations arbitraires. — Décret rendu contre les magistrats, inamovibles ayant fait partie des commissions mixtes de 1852. — Incidents divers se rattachant à l'exécution de cette mesure.

On vient de voir comment la magistrature amovible a été traitée par la délégation de Tours et de Bordeaux.

La magistrature inamovible n'échappa point aux poursuites du parti révolutionnaire, et même, sur plusieurs points du territoire, elle fut l'objet de violences odieuses.

La première explosion de colère eut lieu contre elle dans le sud-est de la France, où s'agitaient de mauvaises passions et où les hommes les plus exaltés avaient été placés à la tête des administrations publiques.

Deux faits donneront une idée de cette situation, qui a déjà été exposée dans le rapport de M. de Sugny sur Lyon et Marseille.

Quelques jours après le 4 septembre, la population de Marseille avait arrêté le père Teissier, jésuite, sous prétexte qu'il avait organisé la réaction du 2 décembre. Dans une dépêche du 12 septembre adressée au ministre de la justice, l'administrateur supérieur, M. Esquiros, disait : « Dans son propre intérêt, nous croyons utile de le garder en prison jusqu'à nouvel ordre. C'est une mesure de sûreté prise par l'administration. » Et le père Teissier restait prisonnier.

Pendant que l'autorité retenait ainsi un prêtre arrêté sans aucuns motifs, elle ouvrait les portes du bagne à Mégy, et lui ménageait un véritable triomphe, ainsi que cela résulte de la dépêche adressée de Marseille, le 16 septembre, par M. le procureur général au ministre de la justice :

« Mégy resté trois jours ici. Diné à la préfecture. Ovation avant-hier à séance publique à l'Alhambra. Parti hier soir pour Lyon, à 10 h. 40.

« THOUREL. »

On comprend avec quelle violence la magistrature devait être attaquée par la démagogie maîtresse de la ville, alors surtout que les agents du Gouvernement, au lieu de calmer les passions populaires, ne faisaient souvent que les surexciter.

Nous ne reproduirons pas ici des faits qui ont été racontés ailleurs ; il nous a paru seulement bon et utile de rapprocher et de réunir en faisceau les différentes dépêches qui furent échangées sur ce point entre les autorités locales et le ministère de la justice. L'ensemble de ces dépêches est le meilleur résumé que l'on puisse présenter de la situation faite à la magistrature dans le Midi, et en même temps la véritable explication du décret qui fut plus tard rendu par la délégation de Tours contre certains magistrats inamovibles.

« Marseille, 13 septembre 1870.

« *Administrateur supérieur à justice, Paris.*

« Sous-préfet d'Aix réclame énergiquement révocation ou changement immédiat du premier président Rigaud, dont l'impopularité est inquiétante pour l'ordre public.

« Prière d'aviser auprès du Gouvernement de défense nationale.

« ESQUIROS. »

« Aix, 23 septembre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Un fait très-grave vient de se produire.

« Labadié, préfet, vient d'adresser une lettre au président Luce, lui notifiant d'avoir à lui adresser sa démission devenue nécessaire, en raison de certains actes politiques assez imprudents de sa carrière de magistrat, discours, etc.

« Il ajoute que le refus de la donner serait un défi à l'opinion publique.

« En l'état des dispositions de la population, ceci est grave et me paraît sortir des attributions préfectorales.

« La concentration en vos mains de tous les pouvoirs vous autorise à agir, alors que la qualité de l'écrivain de cette lettre d'intimidation paralyserait l'action de la justice et établirait un conflit entre les deux autorités, qui n'a déjà que trop de causes.

« THOUREL. »

« Aix, 23 septembre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Hommes armés envoyés par Esquiros, arracher les juges de leur tribunal, les ont saisis et amenés à la préfecture où ils les ont sommés de remettre leur démission avant ce soir, ou qu'ils ne répondaient de rien, leur disant qu'ils étaient les auteurs de la guerre civile, et que leur maintien était une honte.

« Cet état est-il tenable?

« THOUREL. »

« Marseille, 23 septembre 1870.

« *Administrateur supérieur à justice, Tours.*

« Cher Crémieux, ce que je vous avais prédit dans ma dernière dépêche est arrivé. Le peuple de Marseille, indigné, a saisi les juges sur leurs bancs et les a amenés à la préfecture.

« Il faut absolument que vous preniez un parti, sinon je serai obligé de suspendre jusqu'à la fin des vacations la cour d'Aix et les tribunaux d'arrondissements. Il y aura urgence.

« ESQUIROS. »

« Marseille, 23 septembre 1870.

« *Procureur de la République à garde des sceaux, Tours.*

« Le tribunal vient d'être arraché violemment de son siége par une vingtaine d'hommes armés dépendant du corps dit garde civique qui est installé à la préfecture.

« Les juges et les membres du parquet ont été conduits entre les baïonnettes devant M. l'administrateur supérieur Esquiros, qui, au milieu des gardes, a adressé aux magistrats les paroles les plus sévères, leur disant que leur maintien était une honte, qu'il les engageait, au nom de leur dignité, et surtout par mesure de prudence, à donner immédiatement leurs démissions; qu'à défaut, on ne répondait de rien et que les plus grands malheurs pourraient survenir.

« Le barreau, dès le retour du tribunal, est venu protester en masse, et les membres du conseil de discipline viennent de se rendre à la préfecture. L'avocat plaidant avait aussi été arrêté.

« JULES MAUREL. »

« Marseille, 23 septembre 1870.

« *Administrateur supérieur à justice, Tours.*

« Je reçois à l'instant d'Aix la dépêche suivante :

« Manifestation importante, conseil municipal et maire en tête nous prient de vous transmettre immédiatement un vœu parfaitement motivé, émis à l'unanimité par la commission municipale, demandant suspension des chefs réactionnaires de la magistrature aixoise, et que la révocation suive aussitôt cette suspension ; nous appuyons énergiquement cette demande.

« Vous voyez qu'il faut agir, autrement le département est en feu.

« ESQUIROS. »

« Aix, 25 septembre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« En raison des graves événements d'hier, où le tribunal, avocat et prévenu, ont été arrêtés, conduits à la préfecture et vilipendés par Esquiros, il y a évidemment lieu à évocation par la cour, car l'émotion est énorme dans la cité, dans la magistrature, dans le barreau et dans le commerce. Cette évocation serait du meilleur effet.

« D'autre part, la démocratie la plus avancée et le peuple sont dans un état incroyable d'irritation; vous aurez à juger si l'évocation est nécessaire. Mon opinion est pour l'affirmative..

« Le conseil municipal d'ici a pris hier délibération pour la suspension et la révocation des inamovibles.

« Ceci est contre le premier président Rigaud.

« L'irritation croît et une manifestation violente ne tardera pas à éclater.

« THOUREL. »

« Aix, 26 septembre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Arrêté Esquiros affiché, par respect pour dignité de la justice et comme mesure d'ordre, suspend les audiences du tribunal, tenues et présidées par les juges de l'empire.

« Voilà le cours de la justice interrompu.

« Le nouveau préfet (M. Delpech) a fait ici un discours violent et accusant le Gouvernement de faiblesse, a dit qu'il marcherait avec, sans, et au besoin contre lui.

« THOUREL. »

« Aix, 27 décembre 1870.

« *Procureur général à justice, Crémieux, Tours.*

« Urgence absolue. Après délibérations violentes du municipe, affiche anonyme apposée, annonçant manifestation chez le premier président Rigaud. Celui-ci a dû partir hier soir, mais son domicile sera attaqué.

« Nous avons quelques centaines de conscrits, de rares gardes nationaux armés, puis le bataillon de francs-tireurs de l'Egalité. Journal qui, aujourd'hui, publie les lettres de MM. Rigaud à MM. de Maupas et Levert, et dans lesquelles il se découvre comme agent électoral de première force. Il existe les passions les plus violentes contre lui. Je crains pour ce soir les désordres les plus graves, aucune mesure n'ayant été prise pour donner quelque satisfaction à l'opinion publique.

« Une dépêche immédiate, qui m'annoncerait à une date quelconque la suspension de ce magistrat me permettrait de tout calmer. Je la sollicite parce que le temps manque.

« THOUREL. »

« Aix, 27 septembre 1870.

« Procureur général à Crémieux, Tours.

« Avant votre décret de suspension, avais réussi à empêcher mouvement, par le départ de Rigaud et autres moyens.

« La dépêche a été accueillie avec enthousiasme, même à la cour.

« A Marseille, toujours des mesures vexatoires. On a fait perquisition à l'Œuvre des missions, et arrêté neuf prêtres. Hier soir, à la suite d'un acte arbitraire commis par un garde civique chez des religieuses, d'où il a rapporté de l'or dont on l'a accusé d'avoir détourné quelque chose, rixe grave, salons préfectoraux, baïonnette croisée sur Klingler dont avais demandé révocation.

« Lui, a tiré un coup de revolver frisant la tempe de Baume, secrétaire général; autre coup de feu tiré. Naquet, menacé, saute par croisée. Klingler arrêté.

« N'oubliez pas neveu.

« THOUREL. »

« Marseille, 28 septembre 1870.

« L'administrateur supérieur des Bouches-du-Rhône à justice, Tours.

« Les membres du conseil municipal d'Aix m'informent qu'ils donnent leur démission motivée.

« Ils ne peuvent tolérer plus longtemps le scandale d'une magistrature assise qui, après s'être avilie sous le régime déchu, ose encore demeurer en fonctious sous la République.

« Une manifestation populaire a éclaté à Aix contre les hommes de la cour. Ce mouvement est général dans le département des Bouches-du-Rhône. A Marseille, à Tarascon, j'ai été obligé de suspendre les audiences du tribunal.

« Les anciens juges auraient été chassés de leurs siéges à coups de fusil ou à coups de bâton.

« La situation est très-grave, et ce n'est pas par des demi-mesures que vous conjurerez le danger de la guerre civile dans le Midi.

« La nomination de Reybaud à un autre poste a été considérée comme une provocation et un défi.

« La suspension de Rigaud est insuffisante.

« Ce qu'on réclame énergiquement est la destitution pleine et entière des magistrats compromis par leur lâche condescendance envers le dernier régime. Mon devoir est de vous avertir.

« Décision urgente.

« ESQUIROS. »

« Marseille, 1er octobre 1870.

« Administrateur supérieur à justice, Tours.

« Il y a un gouvernement à Marseille, et je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour maintenir l'ordre de la ville. Mais ce gouvernement, pour être fort, doit compter sur l'opinion publique.

« Si les magistrats qui ont suivi le dernier régime avaient du cœur et de la dignité, ils donneraient eux-mêmes leur démission.

« On s'indigne de voir siéger sous la République des hommes qui ont frappé systématiquement les républicains. Leur présence est un scandale qui réveille les mauvais souvenirs du régime déchu, et provoque des actes regrettables.

« On ne demande point de représailles, mais, par respect pour la majesté de la justice, les Marseillais vous supplient de les délivrer des magistrats les plus compromis, de ceux qui se sont faits les instruments de la vengeance de l'empire.

« Napoléon III était inamovible, le Sénat était inamovible : avez-vous respecté leur privilége?

« Ce que je vous demande au moins, c'est de changer le parquet de Tarascon et de suspendre trois ou quatre des juges de Marseille ; sans cette concession, faite à la gravité des événements et à l'émotion de la conscience publique, vous me rendez très-difficile, je pourrais même dire impossible, l'administration des Bouches-du-Rhône.

« J'ai communiqué votre dépêche, mais, en dépit de l'estime et du respect qui s'attachent à votre personne, vos arguments n'ont point convaincu de zélés républicains ulcérés par les persécutions du dernier régime, ni même la ville tout entière, qui voit, avec autant de surprise que d'indignation, des magistrats trop connus offrir sans pudeur leurs services à la République.

« Avisez, je vous en conjure, c'est par amour pour le Gouvernement de la défense nationale que je vous parle avec cette franchise.

« ESQUIROS. »

« Marseille, 8 octobre 1870.

« *Préfet à intérieur, Tours.*

« Mon cher Laurier, Thourel nous fait des bêtises, il fait des propositions plus qu'extraordinaires, il propose Giraud, un jésuite débauché, pour vice-président du tribunal; il protège Filippi, un Corse affreux, comme juge de paix; jamais on n'a rien vu de semblable en République.

« Dites à Crémieux faire attention et de retarder toute nomination jusqu'à nouvelles informations. C'est très-important.

« Signé : DELPECH. »

M. Thourel se repentit bien vite de ces propositions, si mal accueillies par le préfet; il fit son *meâ culpâ* dans la dépêche suivante :

« Aix, 9 octobre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Reçois communications importantes Marseille, relativement à la vice-présidence et au mauvais effet public que produirait la nomination de Giraud, dont le côté faible est son cléricalisme.

« En avais fait une question hiérarchique.

« Aujourd'hui, elle est toute politique et d'opportunité, peut-être de nécessité.

« Donc, vous demande d'omettre Giraud, et de nommer Maurel vice-président, pour que la réouverture soit acclamée.

« Et mon neveu?

« Giraud est résigné.

« THOUREL. »

Un fait digne de remarque, c'est le caractère général des attaques dirigées contre la magistrature dans les dépêches qui précèdent. Ce ne sont pas seulement quelques magistrats dont on demande la suspension ou la révocation, ce sont tous les magistrats que la démagogie poursuit de sa haine et de ses clameurs. Dans sa dépêche du 28 septembre, M. Esquiros englobe dans sa malédiction toute cette magistrature qui, après s'être avilie sous le régime déchu, ose encore demeurer en fonctions sous la République. Il dit qu'une manifestation populaire a éclaté à Aix contre les hommes de la cour, que ce mouvement est général dans le département des Bouches-du-Rhône, et que s'il n'avait pas suspendu les audiences du tribunal, les anciens juges auraient été chassés à coups de fusil ou à coups de bâton.

Et dans sa dépêche du 1er octobre, il ajoute que si les magistrats qui ont servi le dernier régime avaient du cœur, ils donneraient eux-mêmes leurs démissions, car leur présence est un scandale.

La délégation de Tours, placée sous le coup de cette sommation, et ne voulant pas frapper toute la magistrature assise, résolut de diriger les colères du parti sur une catégorie de magistrats qu'il était plus aisé d'atteindre sans injustice.

Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le Gouvernement avait institué des commissions mixtes, par une circulaire du 3 février 1852, portant la signature des ministres de la justice, de l'intérieur et de la guerre. Plusieurs magistrats, qui alors appartenaient au parquet, et qui avaient à ce titre fait partie des commissions mixtes, occupaient en 1870 des fonctions inamovibles. Comme le nombre en était fort restreint, il ne paraissait pas y avoir grand péril ni même inconvénient grave à les signaler à l'animadversion publique et à leur faire expier les torts que le parti républicain reprochait à la magistrature entière.

Les commissions mixtes avaient été créées dans un but politique, et leur fonctionnement avait soulevé les plus légitimes reproches.

Composées, pour chaque département, du préfet, du commandant des forces militaires, du procureur général dans les lieux où siégeait une cour d'appel, et des procureurs de la République dans les autres chefs-lieux, elles avaient été chargées de diviser en catégories les inculpés, c'est-à-dire les adversaires du coup d'Etat, suivant le degré de leur culpabilité, leurs antécédents politiques et privés, et leur position de famille. La transportation à Cayenne et en Algérie, l'expulsion du territoire français, l'internement, étaient les peines réservées aux diverses catégories.

Les commissions devaient prononcer sans débat contradictoire, en compulsant les dossiers judiciaires et les rapports militaires ou administratifs.

Formaient-elles des commissions d'instruction ou des tribunaux exceptionnels? Donnaient-elles des avis ou rendaient-elles des jugements? On ne saurait l'affirmer, car le Gouvernement, après les avoir instituées par une simple circulaire ministérielle, s'était réservé le droit de changer les classifications et avait, quoique rarement, fait usage de cette faculté. En outre, les décisions des commissions étaient dénuées par elles-mêmes de toute force exécutoire et un décret portant la date du 5 mars avait paru nécessaire pour assurer [illegible] ces décisions.

[illegible] culaire du 3 février, le déc[illegible] décrets postérieurs

...latifs aux recours en grâce, qualifient de décisions définitives et de condamnations les actes des commissions mixtes, en les assimilant à de véritables jugements.

Le caractère amovible des fonctions ne doit pas, chez un magistrat, exclure l'indépendance. Placés aux avant-postes de la magistrature, les officiers du parquet auraient dû protester les premiers contre une juridiction affranchie des règles fondamentales de la justice, et laisser à d'autres le soin d'appliquer les mesures exorbitantes que le nouveau Gouvernement jugeait nécessaires à sa sûreté.

Sans avoir à apprécier la conduite individuelle des magistrats atteints par les décrets des 18 janvier et 3 février 1871, votre commission croit pouvoir dire que ces magistrats, habitués par leurs fonctions à faire prévaloir les principes du droit, ont, sauf de rares exceptions, représenté dans les commissions mixtes le parti de la modération et se sont efforcés d'atténuer les rigueurs d'une pénalité exceptionnelle. D'ailleurs, ainsi que M. Crémieux l'a reconnu lui-même dans une circulaire que nous reproduisons plus loin, la prescription couvrait depuis longtemps les actes reprochés à des hommes qui auraient pu, en outre, invoquer au besoin le décret d'amnistie du Gouvernement de la défense nationale pour tous les crimes et délits politiques.

Quoi qu'il en soit, le ministre de la justice, pour donner satisfaction aux récriminations dont il était assailli, prit ostensiblement des mesures ayant pour but de les exclure de la magistrature.

Dès le 10 octobre 1870, il adressait aux préfets la circulaire suivante :

« *Justice à tous les préfets.*

« Veuillez me faire connaître les noms des personnes qui, dans votre département, ont été frappées par des mesures gouvernementales au 2 décembre 1852, leur situation, celle de leurs familles.

« Indiquez aussi les noms des magistrats ayant fait partie, à la même époque, des commissions mixtes. »

Pendant que cette circulaire était expédiée dans toutes les préfectures, l'agitation continuait dans le Midi, où le cours de la justice avait été momentanément suspendu dans quelques tribunaux. Les dépêches suivantes dépeignent toute la gravité de cette situation.

« Aix, 11 octobre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Hier séjourné à Marseille ; Esquiros, complétement d'accord avec moi sur votre dépêche, a fait reprendre audiences à Tarascon, mais ne se peut à Marseille, où chambre des vacations, seule compétente, est présidée par Autran, et où figure de Rossi, les plus en haine à tous. Il y aurait des troubles graves.

« Attends donc avec une anxieuse impatience vos décrets sanctionnant le mouvement proposé par ce tribunal et pour les deux substituts de la cour.

« Ceci est d'une urgence inouïe.

« Ai officiellement informé Esquiros que, en l'absence de crime ou de délit, le parquet renonçait à donner aucune suite à cette affaire des jésuites, et laissait sous sa responsabilité le maintien des incarcérés, les laïques étant mis en liberté.

« Il veut les expulser comme jésuites.

« THOUREL. »

« Aix, 14 octobre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Obtenu hier d'Esquiros révocation de son arrêté suspendant audiences tribunal de Marseille. Aujourd'hui, audience sera tenue par Gamel, Cillet, Roussin et Rousset. — Guibert et Padoa seront installés.

« Démarches insensées pour contraindre Esquiros à nommer à Marseille le plus fanatique et le plus incapable des conseillers, Breton, maire, en remplacement de Bory, qui ne peut être remplacé que par Labadié, ancien préfet, ferme et éclairé.

« Hâtez les nominations de Marseille.

« Ne pourriez-vous placer Henri Thourel à Nîmes, où la cour entière et le barreau l'acclament et le réclament ? Si motif exclusion, dites franchement.

« THOUREL. »

« Aix, 17 octobre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Jésuites Aix, menacés de mesures violentes, ont reçu ordre d'expulsion et se sont soumis à partir sous trois jours.

« Scellés doivent être apposés chez eux.

« THOUREL. »

« Marseille, 17 octobre 1870.

« *Leroux, conseiller municipal à Delpech, à Tours* (en mission auprès du Gouvernement).

« Marc Dufraisse arrivé, réception foudroyante,

délégué des réunions voulant le faire prisonnier.

« Avons juré de brûler la ville plutôt que de laisser partir Esquiros. »

« Aix, 18 octobre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Urgence extrême. — Avis sur jésuites Aix, qui seraient expulsés demain matin, sont les objets de manifestations fâcheuses que j'ai empêchées déjà plusieurs fois.

« THOUREL. »

N° 5800. « Marseille, 18 octobre 1870.

« *Conseil départemental séant Marseille à Gouvernement, Tours.*

« Le conseil départemental a rendu, dans sa séance du 17 octobre, l'arrêté suivant :

« Deuxième arrêté relatif à l'expulsion des jésuites.

« Au nom de la République et sur la demande du conseil municipal d'Aix et du sous-préfet d'Arles, le conseil départemental arrête :

« La dissolution de la compagnie des jésuites à Marseille est étendue aux congrégations du même genre qui existent dans le département.

« Tous les jésuites du département seront conduits, dans les trois jours, à la frontière. Leurs biens sont placés sous séquestre jusqu'à la convocation de l'Assemblée constituante. Le procureur de la République à Marseille et sous-préfets des arrondissements d'Aix et d'Arles, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

« Ont signé les membres du conseil départemental présents à la séance.

« ALBERT BAUME, BROCHIER, etc., etc. »

Le 23 octobre, la délégation de Tours, débordée par la démagogie, expédiait aux procureurs généraux cette circulaire, qui l'avait déjà été à tous les préfets :

« *Justice aux procureurs généraux.*

« Envoyez dans le plus bref délai possible la liste complète de tous les magistrats ayant fait partie, en 1852, des commissions mixtes. »

Mais la surexcitation des esprits restait toujours la même. La délégation et les autorités locales étaient également incapables de la dominer. Les dépêches ci-dessous le prouvent suffisamment.

« Aix, 31 octobre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« En présence de l'exaspération extraordinaire produite par divers événements, nomination de conseiller au profit de T..., légitimiste et clérical, prononcée et connue, serait un défi porté à l'opinion qui le relèverait de façon ou d'autre, comme pour tout choix non républicain, que le peuple considère comme trahison : la présentation à distance avait été obtenue comme espérance d'avenir pour d'autres temps.

« THOUREL. »

« Aix, 1er novembre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Vous connaissez sans doute les actes incroyables et les proclamations insensées du Comité de salut public de Marseille, et l'acte encore plus inouï de l'ex préfet Delpech, qui refuse d'obéir aux ordres de votre admirable collègue Gambetta.

« Vous connaissez aussi les exploits de cette garde civique, la honte et le fléau de la préfecture et de la cité.

« Il est temps que cet état de choses finisse, grâce à l'énergique intervention du brave Gent, attendu avec impatience.

« Prière instante de me donner télégraphiquement instruction sur l'incarcération de MM. les magistrats Coulomb et Gariel.

« L'acte de mandat fourmille d'illégalités, et la poursuite prescrite d'ailleurs et interdite par l'amnistie pour crimes et délits politiques, proclamée en septembre, lors de l'avénement de la République de 1870.

« A défaut de réponse, je ferai élargir ces vieillards.

« THOUREL. »

« Aix, 3 novembre 1870.

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« On m'apprend par exprès que président Roques a été arrêté ce matin à Toulon, sans doute par ordre du préfet.

« Le sous-préfet de Toulon, furieux sans doute de ce qu'on n'a pas nommé pour remplacer Gauthier, juge à la Seyne, dont préfet nous avait demandé la révocation, prétend obtenir de vous que vous rapportiez le décret qui nomme Faguet. Il serait bon que vous nous débarrassiez de la tutelle de ces messieurs.

« Si vous n'y mettez ordre, vous aurez bientôt, à Toulon, la Commune révolutionnaire.

« THOUREL. »

« Aix, 3 novembre 1870.

« *Du même au même.*

« Cluseret fait des proclamations raisonnables mais pas écoutées. Gent est l'homme de la situation. On a confiance dans son beau caractère; mais s'il n'est pas secouru, il sera égorgé.

« THOUREL. »

En présence des arrestations illégales de magistrats, qui lui étaient signalées, le ministre de la justice crut devoir enfin répondre par un acte d'énergie, et il envoya, le 4 novembre, aux procureurs généraux une nouvelle circulaire, qui mérite d'être louée :

« Tours, 4 novembre 1870.

« *Justice à procureurs généraux près les cours d'appel.*

« Le garde des sceaux, ministre de la justice, apprend avec un douloureux étonnement que des magistrats ont été arrêtés et mis en prison, soit sur mandat, soit sur mandat de justice; l'arrestation est fondée sur ce que ces magistrats avaient fait, en 1851 et 1852, partie des commissions mixtes qui ont laissé de si détestables traces de leurs décisions. Ces arrestations sont illégales, et le garde des sceaux donne l'ordre de mettre immédiatement en liberté ceux qui sont arrêtés sous une pareille inculpation. Leur conduite à cette époque désastreuse constitue un crime.

« La prescription les couvrirait depuis 1852, et par conséquent leur arrestation serait frappée d'illégalité. Le garde des sceaux, sur des réclamations faciles à comprendre de la part d'honorables citoyens victimes du coup d'Etat, a fait demander la liste des magistrats qui ont siégé dans les commissions.

« C'est à lui qu'il appartient de proposer au Gouvernement les mesures qu'il croira convenables à l'égard de ceux des membres de ces odieuses commissions qui sont sur leur siége.

« Mais aucun citoyen, aucune autorité n'a le droit, que n'aurait d'ailleurs, après vingt-deux ans de silence, aucun pouvoir constitué, d'exercer une violence quelconque sur leur personne.

« Le garde des sceaux rappelle aux fonctionnaires qui, par excès de zèle, se livreraient à des actes illégaux, que l'article 15 de la Constitution de l'an VII est aboli. Il est d'ailleurs très-résolu à ne pas laisser violer la loi par les fonctionnaires de la République.

« La République, c'est le règne de la loi.

« Le garde des sceaux, ministre de la justice, membre et représentant de la défense nationale,

« Signé : AD. CRÉMIEUX. »

« Vouillez communiquer cette circulaire à toutes les autorités judiciaires et civiles. »

Au sujet des arrestations arbitraires qui avaient motivé la circulaire qui précède, il convient d'entrer dans quelques détails.

Ces arrestations avaient été ordonnées par le préfet du Var, M. Cotte, l'un des chefs les plus exaltés du parti républicain. Elles avaient frappé M. Coulomb, vieillard de soixante-dix-huit ans, président en retraite du tribunal de Draguignan, M. Gariel, juge en fonctions au même siége, et M. Roques, président en exercice du tribunal de Toulon.

Le crime reproché à ces trois magistrats était de s'être rendus complices du coup d'Etat du 2 décembre 1851, par les proscriptions qu'ils avaient ordonnées.

Dans une dépêche qu'il adressait à M. Crémieux, le préfet du Var expliquait en ces termes son acte inqualifiable :

« En présence de la calamité qui fond sur la France, la population demande comme satisfaction légitime que justice soit faite des traîtres. L'exaspération est immense. Le 2 décembre nous a conduit à l'abîme. Il faut que les gens qui ont été complices de ce crime soient punis. Pour calmer l'effervescence populaire, j'ai cru devoir prendre des mesures urgentes. Deux anciens membres des commissions mixtes viennent d'être arrêtés par mon ordre pour empêcher un acte arbitraire de la population. »

Dans sa déposition devant la commission d'enquête, à laquelle nous renvoyons le lecteur (Dépositions, voir tome XXV), M. Roques repousse avec énergie l'accusation d'avoir fait partie des commissions mixtes, et, pas plus que lui, MM. Coulomb et Gariel n'y avaient figuré.

Poursuivi à la fois par des haines politiques et par des ressentiments particuliers, M. Roques fut l'objet des traitements les plus indignes.

Brutalement saisi sur la voie publique, au moment où il sortait de sa maison pour aller assister à la messe du Saint-Esprit, il fut fouillé comme un malfaiteur et jeté dans un cachot infect.

Un sieur Davin, trois fois repris de justice et qui avait à se venger contre M. Roques d'un jugement par lequel avait été prononcée la séparation de corps au profit de sa femme, se distin-

gua parmi les émeutiers par son acharnement et ses violences.

Ce malheureux magistrat resta quatre jours enfermé dans son cachot, exposé aux outrages de gens sans aveu, qu'on laissait entrer librement, pendant qu'on lui interdisait de voir ses proches ou ses amis.

Le 5 novembre, le Gouvernement ayant donné l'ordre de le mettre en liberté, le procureur de la République, M. Liouville, se présenta devant la porte de la prison pour faire exécuter cette décision..... Le sieur Davin, qui se parait pompeusement du titre d'administrateur des gardiens de la paix publique, le repoussa brutalement et le menaça.

Devant les insistances de M. Liouville, Davin, de plus en plus furieux, donna l'ordre à l'un de ses agents de se placer devant la porte du cachot et d'y pénétrer pour brûler la cervelle à M. Roques, si M. le procureur de la République faisait une tentative quelconque pour le délivrer.

Ces faits se trouvent confirmés par la dépêche que M. le procureur général adressait, le 5 novembre, à M. Crémieux, et dont voici le texte :

« Aix, 5 novembre 1874.

« (Urgence.) Sur votre ordre, procureur Toulon a requis gardien-chef de mettre Roques en liberté, il a refusé sans ordre du préfet, Roques étant écroué par son ordre et n'ayant pas été mis à la disposition de la justice.

« Assisté d'un poste de gardes nationaux, il a éprouvé un second refus, et les gardiens dits de la paix ont menacé de faire feu sur eux s'ils insistaient.

« Cette exception est un mauvais prétexte, car c'est comme accusé de crimes et délits que Roques est arrêté et non par mesure de haute police.

« Pour éviter un conflit grave, veuillez vous entendre avec le ministre de l'intérieur pour signer un ordre commun de mise en liberté, ou qu'il remette Roques et les deux (juges) de Draguignan à la disposition de la justice, qui en prendra la responsabilité.

« Pour arriver à une solution qui satisfasse la légitime indignation de la démocratie, ne faudrait-il pas les prévenir d'avoir à donner leur démission pour conserver leurs droits à la retraite, sous peine d'être révoqués par un décret que l'opinion publique ratifierait?

« THOUREL. »

Transféré dans les prisons de Draguignan, M. Roques fut mis en liberté sur l'ordre de M. Crémieux par le préfet, M. Cotte, qui jusqu'alors avait résisté à toutes les injonctions du Gouvernement de Tours.

Le lendemain parut un décret ainsi conçu :

« M. Roques, président du tribunal de Toulon est suspendu de ses fonctions. »

En même temps M. Crémieux écrivait au procureur général :

« Je suppose que M. Roques et les deux autres magistrats sont libres, sinon, employez immédiatement tous les moyens légaux ; il nous faut l'ordre et la justice avec notre chère liberté républicaine. » (*Compte rendu*, p. 39.)

La suspension arbitraire remplaçait donc l'arrestation arbitraire, et c'est ainsi que M. le garde des sceaux donnait satisfaction à l'opinion publique, outragée par de pareils attentats.

« M. Crémieux, dit M. Roques, dont l'émotion et la douleur paraissaient si vives en apprenant les faits de mon arrestation, n'a pas eu le courage de lever explicitement ma suspension.

« Il était, ce semble, de toute justice, qu'il parût au *Journal officiel*, un décret qui levât ma suspension, comme avait paru le décret qui la prononçait.

« C'était là une bien simple et bien naturelle réparation. Elle ne me fut pas accordée. M. Crémieux se borna à lever implicitement ma suspension... en m'accordant un congé. »

Après avoir raconté les faits qui précèdent, M. Crémieux s'écrie triomphalement :

« Voilà comment le ministre, destructeur de l'inamovibilité, tenait le gouvernail au sein de la tempête ! » (*Compte rendu*, page 40.)

En mars 1871, M. Roques reprit possession de son siége. Il eut un instant l'espérance que des poursuites allaient être dirigées contre les auteurs des attentats commis sur sa personne.

Mais M. le procureur général fit renoncer le Gouvernement à cette pensée en allé uant que de pareilles poursuites agiteraient l'esprit public !

Quant à MM. Coulomb et Gariel, ils furent relâchés le même jour que M. Roques, ainsi que l'établit la dépêche suivante :

« Aix, le 6 novembre, n° 981.

« *Procureur général à justice*, *Tours.*

« Hier, ai fait mettre en liberté à Draguignan Coulomb et Gariel, malgré les hésitations du préfet, qui les avait mis d'abord à la disposition du procureur de la République.

« Il prétendait qu'il y aurait manifestations hostiles. La population a été parfaitement calme; on a compris qu'en présence de prescription et de l'amnistie, la justice ne pouvait agir autrement.

« Un acte ou décret du Gouvernement peut seul atteindre les magistrats complices des mesures de persécution, conséquences du crime du 2 décembre.

« THOUREL. »



L'arrestation des trois magistrats n'avait donné qu'une bien faible satisfaction aux démagogues du Var. Leur mise en liberté les exaspéra.

Le préfet lui-même, au lieu de seconder les efforts du procureur général pour prévenir les derniers excès, sembla prendre à tâche de les paralyser, ainsi qu'en témoignent les dépêches suivantes :

« Aix, 27 novembre. (Urgence.)

« *Procureur général à Crémieux, Tours.*

« Dans le Var se passent des choses incroyables. Conseil municipal Draguignan a délibéré dans la nuit, en vertu du décret Cotte, de faire forcer ce matin les portes des maisons Théus et Muraire, dont propriétaires hors d'âge ont laissé représentants pour loger les soldats et sont absents.

« On met meubles sur la place et prend maisons en présence du conseil.

« Conseil Fréjus fait arrestations arbitraires, et, sur délai ordonné par procureur, arrive à Draguignan pour demander sa révocation.

« Pendant que relations courtoises rétablies entre préfet et moi, on recueille à Toulon et dans tout le département signatures pour requérir, au nom du Var, destitution : 1° du procureur de Draguignan ; 2° du procureur général des quatre départements.

« On ne pardonne pas la mise en liberté des trois magistrats.

« Par poste vous envoie la lettre trop instructive de mon substitut, et vous jugerez.

« THOUREL. »

« Aix, 29 novembre, n° 5133.

« ..... L'ingérence autocratique des préfets et leur action directe, surtout dans le Var, où l'on tient les juges de paix honnêtes et capables pour des réactionnaires, est déplorable.

« Aujourd'hui nous nous entendons, mais non pour les actes insensés qui s'accomplissent à Fréjus et à Draguignan........................

« THOUREL. »

Au milieu de toutes les difficultés qui l'entouraient, le ministre de la justice ne savait évidemment pas trop à quel parti s'arrêter. Son embarras était d'autant plus grand, qu'au commencement de décembre il avait demandé au Gouvernement de Paris un décret de déchéance, et que celui-ci avait répondu par un refus, ainsi que le constate une lettre de M. Jules Favre, ainsi conçue :

« Je vous demande la permission d'ajourner la grosse question des ressouvenirs de 1851. Je crois, comme vous, qu'il faudra la reprendre. Les proscripteurs ne doivent pas être poursuivis, mais écartés. La République leur fait grâce, elle ne saurait accepter leurs services. Mais est-ce bien le moment de soulever un pareil débat ? »

Le garde des sceaux se trouvait ainsi enfermé dans une cruelle alternative : destituer les magistrats qui avaient figuré dans les commissions mixtes, c'était porter atteinte à l'inamovibilité de la magistrature, et, en frappant quelques membres, mécontenter le corps tout entier ; les laisser en fonctions, c'était donner tort aux réclamations exaspérées du parti républicain. Pour sortir d'embarras, M. Crémieux prit une sorte de moyen terme.

Ostensiblement, et lorsqu'il parlait pour être entendu de son parti, il se montrait inexorable. Ainsi, dans une dépêche adressée, le 5 janvier 1871, au Comité de salut public du Gers, il s'exprimait en ces termes :

« Un peu de patience, chers concitoyens, tous ceux qui ont trempé dans le crime des commissions mixtes auront bientôt leur flétrissure. »

Lorsqu'au contraire il s'adressait aux procureurs généraux, il leur disait d'inviter les magistrats compromis dans les commissions mixtes à fournir toutes les explications qu'ils croiraient utiles pour justifier l'acceptation de ces fonctions, et se montrait prêt à accueillir une démission volontaire ou même une demande de mise à la retraite.

Les dépêches suivantes montrent bien évidemment cette tactique, qui devait avoir pour résultat de réduire à un très-petit nombre les magistrats sur lesquels porteraient les coups retentissants.

« Bordeaux, 9 janvier 1871.

« *Justice à procureur général, Grenoble.*

« Je vois parmi les membres des commissions mixtes : M. Vincendon, conseiller à Grenoble, M. Gentil, conseiller à Grenoble.

« Veuillez les inviter à vous fournir dans la huitaine toutes les explications qu'ils croiront utiles pour expliquer l'acceptation de cette fonction.

« *Le chef du cabinet,*

« LEVEN. »

« Bordeaux, 17 janvier 1871.

« *Justice à procureur général, Grenoble.*

« Veuillez, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, proposer à M. le conseiller Vincendon, pour prévenir une mesure gouvernementale, de

demander sa mise à la retraite, s'il y a droit, sinon de donner sa démission.

« *Le chef du cabinet,*

« LEVEN. »

« Bordeaux, 10 janvier 1871.

« *Justice à procureur général, Aix.*

« Je vois parmi les membres des commissions mixtes M. Jounie, conseiller à Aix, Arnours, vice-président à Aix, Gariol, juge à Aix ; Payan-Dumoulin, conseiller à Aix.

« Les inviter à vous fournir dans la huitaine toutes les explications qu'ils croiront utiles pour expliquer l'acceptation de cette fonction. »

« Bordeaux, 18 janvier 1871.

» *Justice à procureur général, Aix.*

« Faisant la part des considérations présentées par M. le conseiller Payan-Dumoulin, je suis prêt à accueillir une démission volontaire, et même, s'il y a droit, une demande de mise à la retraite.

« M. le conseiller Deleveau faisait également partie des commissions mixtes. Voulez-vous l'interpeller et voir s'il y a lieu de lui faire la même proposition qu'à M. Payan-Dumoulin? »

« Bordeaux, 9 janvier 1871.

« *Justice à procureur général, Dijon.*

« Je vois parmi les membres des commissions mixtes M. Lorenchet, conseiller à Dijon.

« Veuillez l'inviter à vous fournir dans la huitaine toutes les explications qu'il croira utiles pour expliquer l'acceptation de cette fonction.

« *Le chef du cabinet,*

« LEVEN. »

« Bordeaux, 17 janvier 1871.

« *Justice à procureur général, Riom.*

« Il y a, pour M. le conseiller Lorenchet de Montjaumont, un moyen de prévenir toute mesure gouvernementale contre lui.

« Je l'accueillerai volontiers à cause des services que ses enfants rendent à la cause de la défense nationale ; qu'il demande sa mise à la retraite.

« *Le chef du cabinet,*

« N. LEVEN. »

Les ouvertures de M. Crémieux, demandant des démissions ou des mises à la retraite, furent mal accueillies par un certain nombre de magistrats qui voyaient dans une telle transaction un acte de faiblesse et une véritable compromission de leur dignité.

Ce fut alors que la délégation en vint à la mesure de rigueur qu'elle tenait depuis plusieurs mois suspendue sur leurs têtes.

Le 28 janvier 1871, un décret inséré au *Moniteur* et promulgué le 30 janvier, déclara 14 magistrats « déchus de leurs siéges et exclus de la magistrature. »

Les quatorze magistrats étaient M. Devienne, premier président de la cour de cassation, MM. Raoul Duval, Bigorie de Laschamps et Massot, premiers présidents de cour d'appel ; MM. Legentil, Vincendon, Payan-Dumoulin, Dubois, Villeneuve, Lesueur de Pérès, Jeannes et Villemot, conseillers de cour d'appel ; MM. Chaudreau et Dupuy, présidents de tribunal civil

Voici le texte même du décret, tel que M. Crémieux le reproduit à la page 40 de son *Compte rendu :*

« La délégation du Gouvernement de la défense nationale,

« Considérant qu'en 1852, après l'attentat du 2 décembre, quand un pouvoir usurpateur, violant toutes les lois, brisant l'Assemblée des représentants du peuple, anéantissait la Constitution républicaine, il s'est trouvé dans l'ordre judiciaire, c'est-à-dire dans les rangs des gardiens de la loi, des hommes qui ont associé leurs noms aux odieuses persécutions du tyran et l'ont aidé à proscrire les ennemis de son usurpation, les amis de la République ;

« Considérant que ces hommes ont accepté, eux magistrats, eux la justice, de faire partie de commissions politiques, c'est-à-dire de participer à l'abolition de toute justice ; qu'en effet, ils ont prononcé des condamnations contre des citoyens sans les entendre, sans les appeler ; ils ont inventé contre eux des peines qui n'existent pas dans nos lois, tels que l'exil et l'internement ; ils ont même condamné à être transportés à Cayenne une innombrable quantité d'hommes irréprochables ;

« Considérant qu'ils ont ainsi voué à la ruine et à la mort un nombre considérable de citoyens amis inébranlables de la patrie, et réduit leurs familles à la misère et au désespoir ;

« Considérant qu'aucun crime ni aucun délit n'avait été commis par ces victimes d'une impitoyable colère, que les plus coupables étaient ceux qui s'étaient levés pour défendre ou venger la Constitution mise sous leur garde, et que le plus grand nombre a été condamné, non pour



des actes, mais pour des opinions républicaines;

« Considérant que notre première Révolution, fondée sur le droit et la loi, proclamait, en 1790, que les citoyens ne peuvent être distraits de leurs juges naturels par aucune commission; que la République de 1870, fondée sur le droit et la loi, doit, par un exemple mémorable, rappeler ce principe protecteur et relever la majesté de la justice,

« Décrète :

« Sont déchus de leurs siéges et exclus de leur magistrature,

« MM..... »

Un deuxième décret du 3 février, promulgué le 8, ajoutait à ces 14 magistrats, M. Degrand, président du tribunal civil de Toulouse.

Quel était le caractère de cette mesure. Etait-ce un acte législatif? On serait tout d'abord tenté de le croire. Mais, si on considère que la mesure ne frappait que 15 magistrats sur 39 qui avaient fait partie des commissions mixtes, on ne peut lui reconnaître le caractère d'une loi, puisque la loi dispose toujours par voie générale, et non par voie individuelle et nominative. Etait-ce un jugement porté contre les magistrats déchus? Pas davantage, puisque la décision avait été rendue sans juges, sans compétence, sans formalités judiciaires, et sans défense.

On doit voir dans les décrets du 28 janvier et du 3 février 1871, une mesure disciplinaire prononcée par le garde des sceaux, en violation de toutes les règles qui régissent la matière, et par une usurpation évidente des pouvoirs attribués à la cour de cassation, qui seule a le droit de frapper des magistrats de déchéance après les avoir cités et entendus. En conséquence, ces décrets sont au premier chef une mesure révolutionnaire et injustifiable.

Dans le compte rendu qu'il a publié, M. Crémieux, tout en reconnaissant que l'inamovibilité est nécessaire pour protéger la magistrature contre la réaction et la violence des partis politiques, prétend que les décrets de la délégation ne mettaient pas l'inamovibilité en question. Il ose dire que cette grande mesure lui a été inspirée par son respect pour la sainteté de la justice (pages 32-33).

Dans sa dernière déposition devant la commission d'enquête (*Annales*, t. XXIII), il va même jusqu'à se féliciter d'avoir rendu ce décret, qui est et restera pour lui un acte honorable, glorieux.

Nous ne pouvons pas admettre une telle justification, ni surtout une telle glorification. C'est en vain que les partis politiques invoquent tour à tour le droit quand ils outragent la loi; les illégalités masquées sous le nom de morale et de justice n'en sont pas moins des illégalités, et le devoir d'une grande Assemblée est de les signaler aux sévérités de l'opinion publique. Que les décrets des 28 janvier et 3 février aient été arrachés à la faiblesse de la délégation par les clameurs ou les menaces de la démagogie, nous le comprenons; mais nous ne pouvons pas admettre l'apologie de ces décrets par l'ancien garde des sceaux, et nous protestons contre cette apologie qui nous paraît plus révolutionnaire que les décrets eux-mêmes.

Hâtons-nous d'ajouter que l'Assemblée nationale, par une loi votée le 25 mars 1871 à la presque unanimité, les a déclarés nuls et non avenus, et a replacé sur leurs siéges les magistrats déclarés déchus par M. Crémieux, effaçant ainsi dans son principe et dans ses effets l'acte arbitraire dont ces magistrats avaient été victimes.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans dire un mot de la résistance énergique que l'exécution de cette mesure rencontra de la part de plusieurs magistrats déclarés déchus.

A Brest, M. Dupuy, président du tribunal civil, annonça qu'il resterait sur son siége jusqu'à ce qu'on vînt l'en enlever. Aussitôt parut une note dans le *Moniteur* du 5 février, ordonnant l'arrestation des magistrats qui refuseraient d'obéir. Mais M. Ramé, procureur général à Rennes, ayant refusé de prêter main-forte à l'arrestation ordonnée sans mandat par M. Crémieux, on jugea impossible d'y procéder administrativement. M. Dupuy ne quitta donc pas son siége. (Voir les dépêches échangées à ce sujet entre M. Ramé, procureur général, et le ministre de la justice, *Annales*, t. XXV.)

A la Rochelle, l'exécution du décret donna lieu aux faits les plus graves. M. Chaudreau, président du tribunal, refusa, lui aussi, de quitter son siége. M. Ricard, commissaire extraordinaire, répondit à cette courageuse résistance en fermant le tribunal et en suspendant le cours de la justice. Nous renvoyons sur ce point au rapport détaillé de M. de La Borderie (*Annales*, t. XXV, dépositions et pièces justificatives de l'enquête), et nous nous bornons à citer les trois dépêches qui suivent :

« La Rochelle, 30 janvier 1871.

« *Ricard, commissaire extraordinaire, à Crémieux, justice, Bordeaux.*

« Aujourd'hui le président du tribunal, exclu par décret, est remonté sur son siége, malgré les observations du procureur de la République en chambre du conseil. Il était assisté de deux juges du siége; le procureur de la République a protesté à l'audience et s'est retiré; le tribunal s'est retiré et a malheureusement trouvé un avo-

cat pour tenir le parquet et a fait seulement l'appel des causes; le greffier Mautin assistait le tribunal dans cet acte de rébellion prémédité; demain on doit recommencer. Si vous laissez ce scandale se renouveler, c'est l'abdication du Gouvernement. Il faut de l'énergie, suspension des audiences, suspension des juges, destitution du greffier; ordre de fermer la salle d'audience jusqu'à nomination d'un président nouveau.

« Télégraphiez-moi immédiatement votre décision.

« RICARD. »

« La Rochelle, 2 février 1871.

« *Ricard, commissaire extraordinaire, à justice, Bordeaux.*

« Je suis ici : envoyez-moi l'autorisation de suspendre et de fermer; je réponds de tout; je vous enverrai des propositions dans l'après-midi. »

« La Rochelle, 3 février 1871.

« *Ricard, commissaire extraordinaire, à Crémieux, Bordeaux.*

« J'ai reçu décret à onze heures, immédiatement je l'ai fait afficher à la porte du tribunal en le contre-signant; puis j'ai fait fermer les portes des salles d'audience et j'y ai mis des sentinelles pour que dans le cas où il y aurait de la part du président exclu intention de pénétrer de force, il y eût un délit ridicule de violence sur une sentinelle. Le tribunal est venu, mais devant les portes fermées, il s'est retiré. Tout est fini maintenant sans trouble, car hier dans une réunion on avait décidé d'enlever le président de son siége, et cela aurait été fait. L'ex-président n'aura pas le martyre, tout ira bien...

« RICARD. »

A Toulouse, le décret de déchéance soulevait de la part de M. Degrand, président du tribunal civil, une résistance pareille. Témoin les dépêches suivantes :

« Toulouse, 3 février 1871.

« *Procureur général à justice.*

« Président Degrand refuse de demander sa retraite.

« Il veut remonter sur son siége ou être frappé.

« Statuer d'urgence.

« MANAU. »

« Toulouse, 9 février 1871.

« *Le même au même.*

« Degrand, président déchu, se propose de remonter sur son siége lundi.

« Suis prêt à faire exécuter le décret qui le révoque, même par arrestation.

« Donnez-moi vos instructions tant pour lui que pour ses assesseurs au besoin, ou pleins pouvoirs.

« MANAU. »

A Angers, la cour tout entière se réunissait pour protester contre le décret de déchéance, et le préfet, alarmé de cette manifestation, télégraphiait à M. Gambetta :

« Angers, 2 février 1871.

« *Préfet à Gambetta, Bordeaux. (Chiffrée.)*

« La cour d'Angers s'est réunie aujourd'hui pour blâmer le ministre de la justice d'avoir destitué les bourreaux de 1851.

« Belle occasion de supprimer cour inutile.

« M. ENGELHARD. »

De son côté, le procureur général télégraphiait, le même jour, 2 février, à M. Crémieux :

« La cour, convoquée par le premier président à l'effet de délibérer sur une mesure d'ordre intérieur, s'est réunie en la chambre du conseil aujourd'hui, à midi.

« M. le premier président a proposé alors à l'assemblée de voter une résolution qui critique virtuellement le décret du Gouvernement portant révocation des magistrats qui ont siégé dans les commissions mixtes.

« J'ai protesté, j'ai soutenu que la cour ne pouvait, sans manquer aux règles de la discipline et aux dispositions du code pénal, délibérer et voter une résolution critiquant un décret du Gouvernement.

« M. le premier président et la cour voulant passer outre, je me suis retiré avec les membres de mon parquet, moins M. Leuvy, premier avocat général.

« Aussitôt la délibération portée sur le registre de la cour, je vous en ferai passer une copie.

« GUITTON aîné. »

Mais ces protestations furent naturellement arrêtées par la réunion de l'Assemblée nationale qui allait enfin ramener le règne de la loi et faire respecter les droits méconnus ou violés.



VI

Résumé et conclusion.

Nous n'avons plus qu'à résumer rapidement les traits caractéristiques de l'administration de la justice en France sous la délégation de Tours et de Bordeaux. Nous ne revenons pas sur la partie législative de l'œuvre de M. Crémieux. Nous l'avons appréciée en examinant les décrets de la délégation et dans un rapport spécial pour les décrets concernant l'Algérie. Nous voulons uniquement parler des actes faits par M. Crémieux, en sa qualité de garde des sceaux, ministre de la justice.

L'administration de la justice, pendant la triste époque qui va du 4 septembre 1870 au 8 février 1871, peut se résumer en deux mots : elle fut à la fois faible et violente. Le trouble profond dans lequel tomba le pays envahit rapidement le domaine ordinairement si calme de la justice, et celle de nos grandes institutions, qui, par sa nature, semblait devoir échapper aux orages de la politique, la magistrature, fut bouleversée à tous les degrés de la hiérarchie par un gouvernement qui eût le tort de sacrifier trop souvent les intérêts généraux du pays à ceux d'un parti dont le but était, avant tout, de satisfaire ses rancunes et ses convoitises, de fonder sa prépondérance et de faire triompher la République.

Dès le lendemain du 4 septembre, lorsque les Prussiens, vainqueurs de toutes nos armées régulières, investissaient déjà la capitale, et quand la France ne pouvait trouver une dernière chance de salut que dans l'effort commun et désespéré de tous ses enfants, le parti révolutionnaire, au lieu de s'occuper de l'ennemi, livrait l'assaut aux magistrats en fonctions ; et le Gouvernement de la défense nationale, loin de désarmer ces haines et de faire taire ces ambitions, s'empressait de renouveler les parquets des cours et des tribunaux, et révoquait un nombre considérable de juges de paix.

Ce bouleversement de la magistrature amovible, dans un pareil moment et dans de si vastes proportions, était une première faute. Il dépassait singulièrement les modifications qu'un changement de régime peut rendre indispensables. Il suscitait partout les mécontentements et répandait dans le pays une vive irritation. En réalité le parti républicain, qui avait souvent éprouvé les sévérités de la justice impériale, exerçait des représailles contre les magistrats qui l'avaient frappé. Il ajoutait ainsi un élément de discorde et de lutte intestine à tous ceux qui paralysaient l'élan de la défense.

A côté de ce motif de vengeance politique, il y avait, comme toujours, le cortége des ambitions individuelles qui, à chaque révolution, se précipitent sur les fonctions publiques. Dans les divers barreaux de France, où l'esprit de libre discussion engendre si facilement l'esprit d'opposition, il y avait une foule d'avocats, hostiles à l'empire, qui trouvaient que sa chute avait trop tardé et qui désiraient prendre immédiatement la place des magistrats en fonctions. La chancellerie était assiégée par des demandes innombrables et qu'il fallait sur-le-champ satisfaire.

Enfin, et par dessus tout, il y avait l'intérêt du parti, dont les exigences étaient inexorables. Les auteurs et les bénéficiaires de la révolution du 4 septembre étaient convaincus que le maintien de la magistrature jusqu'à la réunion de la future Assemblée était funeste à la consolidation de la République.

De tous les points de la France, les agents du Gouvernement envoyaient des dépêches demandant des révocations en vue des prochaines élections, de telle sorte que les anciens magistrats étaient destitués pour avoir servi l'Empire et que les nouveaux était nommés pour servir la République surtout au moment des élections. La politique qui sacrifiait les uns élevait les autres, comme si les destinées du pays dépendaient de l'opinion que des fonctionnaires improvisés pouvaient avoir sur les affaires de la France. Cette étrange contradiction, loin de relever la magistrature en la plaçant au-dessus des partis, ne faisait que la compromettre en la mêlant plus intimement que jamais à leurs conflits et à leurs discordes. Une irritation croissante devait être la conséquence de ces rivalités politiques parmi ceux-là mêmes qui ne devaient connaître que la justice et ses austères devoirs.

Ce n'étaient pas là les seuls inconvénients de la désorganisation de l'ancienne magistrature. Non-seulement les titres les plus anciens, les services les plus méritoires et les droits les mieux établis à l'avancement avaient été mis de côté, mais encore l'avénement d'hommes nouveaux et inexpérimentés aux postes les plus élevés, avait affaibli l'autorité des parquets et sur certains points l'avait presque entièrement paralysée. On n'improvise pas plus des magistrats qu'on n'improvise des généraux, et rien ne peut suppléer à l'exercice prolongé des fonctions et à l'expérience acquise. Sans doute le Gouvernement avait mis la main sur quelques hommes de valeur ; mais en général ce n'étaient pas les avocats les plus en renom ni les plus considérés qui avaient sollicité ou accepté des fonctions trop facilement données pour être longtemps conservées. Aussi, à côté de l'inexpérience rencontrait-on trop souvent la médiocrité. Comment dès lors s'étonner que ces magistrats

sis parmi les plus ardents de leur parti? Nous ne voulons rappeler aucun nom. Mais les dépêches nous ont montré les propositions faites au ministre de la justice pour les fonctions les plus élevées de la magistrature, et le ministre de la justice nommant les candidats les plus exaltés qui prenaient, en quelque sorte, possession de leurs siéges au nom de la démagogie. Comment de tels magistrats auraient-ils pu contenir ou poursuivre des hommes dont ils étaient, la veille, les instigateurs ou les complices?

Aussi dans les villes, là où l'agitation était la plus grande et les désordres les plus fréquents, vit-on l'action répressive constamment hésitante ou en défaut. Les chefs de parquets, au lieu de prendre une vigoureuse initiative, louvoyaient en face de l'émeute, et s'estimaient trop heureux quand, à force d'adresse ou de concessions, ils parvenaient à éviter les derniers excès. Des crimes graves contre les propriétés ou les personnes restaient quelquefois impunis. Il suffisait pour cela que ces crimes eussent été commis au nom du parti triomphant, et pour le compte de la République.

La révolution du 4 septembre, tout en prétendant épurer et relever la magistrature, avait donc profondément abaissé la justice. Les hommes nouveaux qu'elle avait placés à sa tête n'étaient guère à la hauteur de leur grande et difficile mission. Dans tous les cas, la [illegible] étaient, à cause de leurs antécédents, d[illegible] puissance de la bien remplir. Partout [illegible] avait une émotion profonde, ce n'étai[illegible] l'action de la justice qui dominait, c'étai[illegible] partis qui tenaient en échec l'action de [illegible]tice.

La faiblesse de la délégation se mani[illegible] d'une double manière. D'un côté le garde [illegible] sceaux s'était laissé imposer, par les préfe[illegible] par la démagogie et il était impuissant à réprimer les actes coupables qu'elle commettait. Il ne montra quelque énergie que pour frapper quelques-uns des hommes qui avaient fait partie des commissions mixtes et qui étaient protégés par leur inamovibilité. Par cet acte il se plaçait au-dessus de la loi et en même temps il satisfaisait les haines de son parti. La gravité de la mesure était sans péril, elle n'atteignait que quelques individus, mais elle achevait de ruiner la magistrature, successivement victime de ces faiblesses et de ces violences.

Il serait cependant peu équitable de faire retomber sur le garde des sceaux exclusivement les reproches que mérite l'administration de la justice sous le Gouvernement du 4 septembre. En temps de révolution, la volonté d'un homme est peu de chose, et les caractères les plus forts sont souvent obligés de fléchir devant la tempête. Quand les partis sont soulevés, quand toutes les ambitions sont excitées, toutes les haines, tous les appétits déchaînés, un ministre est [illegible]vent impuissant co[illegible] torrent qui [illegible]pite. Assuré[illegible] [illegible]ieux, ma[illegible] ployant plus d'[illegible] tout le mal qu[illegible]

La faute en [illegible] mais on n'en [illegible] cher la cond[illegible] trée envers [illegible] points de la [illegible] et détermina[illegible] pays ne lui [illegible] [illegible]ntes a subi[illegible] [illegible]riode de sep[illegible] [illegible]yons pouv[illegible] [illegible] de plus [illegible] [illegible]istrature [illegible]

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

n. — Lettre de M. Boissel sur les événements
4 septembre 1870. — Affaire d'Aïn-Yagout;
on et de M. le capitaine Villot. — Récla-
lamation de M. Engelhard.

ns le tome XXV des *Annales*, comprenant :
diverses, etc., etc. — Leur publication tardive



DEUXIÈME DÉPOSITION DE M. CRESSON

M. le comte Daru, *président*. Vous avez écrit au président de la commission que vous désiriez être entendu de nouveau; qu'avez-vous à nous dire?

M. Cresson. Je vous demande la permission, avant tout, de vous exposer ma situation.

J'ai comparu devant vous, il y a trois ans, et je vous ai dit la vérité; je vous affirme que je ne vous ai dit que la vérité. Je l'ai dite sans préoccupation d'intérêt personnel, je l'ai dite sans une cause de colère individuelle contre qui que ce fût, et je l'ai dite parce que, devant vous, commission de l'Assemblée, c'était au pays que je répondais. Cette vérité a eu un certain retentissement. Vous l'avez consacrée; mais vous aviez eu pour la vérifier tous les témoignages; vous aviez eu pour la contrôler les écrits mêmes de ceux qui m'ont attaqué; ainsi, vous le remarquerez, dans un pamphlet abominable, publié dans ces derniers temps, on raconte que le préfet de police demandait tous les jours à marcher contre les hommes dits de Belleville. C'était vrai! — Vous aviez pu vérifier la vérité par des documents officiels, par quelques rapports du préfet, puis par des notes dites procès-verbaux des séances du Gouvernement; enfin vous avez eu la vérité par les récits postérieurs publiés par les lettres contemporaines de tous ceux avec lesquels j'avais été en relation. Si même je ne craignais d'abuser des instants de la commission, je demanderais la permission d'y ajouter quelques documents nouveaux.

M. le président. Nous les recevrons très-volontiers.

M. Cresson. Dans ce pamphlet, dont j'ai parlé tout à l'heure, on a dit que j'avais fui, que j'avais eu peur, que je m'étais sauvé en Angleterre. Celui qui a dit cela devrait bien dire au public où il était le 31 octobre et le 18 mars. Quant à moi, je puis dire fièrement ce qu'il ne dit pas. Le 31 octobre, je n'étais rien dans le Gouvernement, cependant je portais l'ordre de battre la générale, chargé que j'en avais été par la confiance d'un des membres du Gouvernement, et le 18 mars je n'étais pas caché; j'étais à la préfecture de police. Ecoutez ce que j'y ai fait. C'est le général Valentin, mon successeur, qui parle.

« Très-cher ami, — (c'est ainsi qu'il m'appelle et j'en suis honoré, quoique je n'aie eu avec lui que des relations trop courtes), — souffrant depuis quelque temps et parfois alité, je n'ai pu répondre avant ce jour-ci à votre lettre du 13 et vous me pardonnerez, je l'espère, ce retard forcé.

« Je n'ai rien oublié des tristes événements que vous me rappelez, et suis heureux de me remémorer le dévouement de ceux qui, dans ce jour néfaste, sont venus m'offrir généreusement ou me prêter tout leur concours.

« Vous étiez des premiers, vous, mon prédécesseur et ami, et vous étiez prêt à faire le sacrifice de votre vie pour la défense de vos intérêts les plus chers, l'ordre et la société.

« Je n'ai rien oublié, vous le voyez, ni de votre visite du 18 mars, ni de nos relations de service alors que je commandais la garde républicaine et voilà pourquoi je vous garde et vous gardera toujours estime et affection.

« A vous de cœur.

« Général VALENTIN. »

« Meung, 27 novembre 1874. »

Voilà où j'étais le 18 mars et ce que j'ai fait.— J'ajoute qu'en sortant de la préfecture de police, où mes services n'avaient point été acceptés parce qu'on croyait n'en avoir pas besoin, je suis allé me mettre aux ordres du ministre de l'intérieur, M. Picard.

J'en ai fini avec l'injure et la calomnie que j'ai méprisées et dont je ne vous parle qu'à raison du fait actuel.

J'ai eu communication des réponses, faites en 1875 par MM. Didier et Le Blond, à des dépositions de 1872 publiées en 1873 (1). J'aurais désiré venir devant vous sans connaître les contestations nouvelles, sans savoir un mot de ce qu'elles contenaient, pour pouvoir dire la vérité sans préparation. J'ai eu communication de ces documents.

---

(1) Voir les réclamations de MM. Leblond et Didier dans le cinquième volume de l'Enquête (Dépositions, Réclamations et Pièces justificatives).

J'ai dû lire ces écrits, je puis répondre d'une façon complète à toutes les questions, à toutes les objections. — J'aborde celle-ci :

M. Le Blond, après deux ans écoulés, fait un écrit, en grande partie dirigé contre ma déclaration et contre moi. Je n'ai jamais eu avec M. Le Blond d'autres difficultés que celles qu'il a créés lui-même. M. Le Blond et ses amis, M. Didier et ses amis, disent que je les ai attaqués! Or, quand j'ai déposé devant vous, j'ai dit la vérité. J'ai été nécessairement, fatalement amené à vous parler et du procureur général et du procureur de la République, puisque j'étais préfet de police. En vous expliquant ma conduite, je révélai la leur. J'ai été obligé de vous dire mon rôle et celui qu'ils avaient rempli. Ont-ils fait de leur côté autre chose?

Qu'est-ce qu'ils n'ont pas dit de moi? Je n'en savais rien en déposant, mais ils ont parlé absolument comme si ma prétendue jeunesse, mon incapacité, mon ignorance étaient la cause de tous les événements.

Je n'avais jamais eu, je le répète, avec M. Le Blond que des relations fondées sur l'estime réciproque. M. Le Blond, procureur général, était venu chez moi, à la date du 30 octobre 1870, avec une lettre de M. Emmanuel Arago, me demander, comme une grâce et au nom de la République, de devenir premier avocat général à la cour de Paris. Peu après, on a supprimé les fonctions de premier avocat général, et le 2 novembre, j'étais nommé préfet de police dans les conditions que vous savez; ce jour-là certainement, j'avais la parfaite considération de M. Le Blond. — Comment l'ai-je perdue?

M. Le Blond, dans son écrit à la commission relève un mot de moi qui a paru assez extraordinaire à l'un des rapporteurs d'une des commissions d'enquête. C'est celui-ci : Le 6 ou le 7 novembre, d'après les cahiers de M. Dréo, j'aurais dit : « Le Gouvernement compte autant d'ennemis qu'il y a de gens disposés à faire leur devoir, à la préfecture de police. » J'ai dû dire cela, et certes on ne m'accusera pas d'être un complaisant. Je ne flattais pas le Gouvernement et, en parlant ainsi, je lui disais la vérité.

Il y avait à la préfecture de police deux catégories d'administrateurs. Il y avait ceux qui s'y étaient introduits avec la déroute de l'Empire, et puis il y avait ceux qui avaient conservé leurs fonctions parce qu'ils étaient des pères de famille, que leurs places étaient le pain quotidien, qu'ils étaient chargés de l'avenir des leurs. Ils étaient restés à leur poste et ils étaient capables de remplir leur devoir. Ce n'étaient pas les amis du Gouvernement, mais je n'avais pas besoin de les remplacer, parce que, étant hommes de devoir, ils ont su s'en acquitter. Par qui d'ailleurs les aurais-je remplacés? Voilà ce qu'on aurait pu et dû ajouter. On relève mes paroles aujourd'hui! Elles n'ont jamais eu d'autre sens. Et la preuve que c'était des hommes de devoir, c'est que j'ai fait avec eux le nécessaire. Sans eux, qui aurait osé tenter les arrestations du 4 novembre? J'avais besoin de vingt-trois commissaires de police; où les ai-je trouvés? Je les ai trouvés presque uniquement chez les anciens serviteurs. Je leur ai communiqué, je vous demande pardon de l'expression, l'énergie patriotique qui m'animait; je leur ai dit : « Je serai devant vous, n'ayez pas peur. » Et ils ont agi parce qu'ils se sentaient en face d'une responsabilité acceptée sérieusement.

Ils étaient des ennemis du Gouvernement! Voulez-vous que je vous dise pourquoi? Parce qu'il y avait à la préfecture de police des hommes qui les insultaient et les menaçaient; qui passaient par dessus la tête du préfet : l'un il est vrai, venait de partir en ballon; mais l'autre, Raoul Rigault, était un maître. — Raoul Rigault commandait là où Lagrange avait commandé.

Voici, en passant, ce qu'il avait fait et sans doute malgré M. Le Blond et le chef du parquet de première instance, qui protestent aujourd'hui contre la déposition du préfet de police. Le 22 septembre, Raoul Rigault, agissant de son autorité privée, avait fait opérer une perquisition chez le conseiller Zangiacomi, ancien président de la haute cour; une perquisition chez M. Bernier, juge d'instruction, et enfin une perquisition chez M. Dupré La Salle. Il avait fait saisir les papiers de ces magistrats; des procès-verbaux avaient été transmis à la justice contre eux et contre les agents de l'Empire. Quand je suis arrivé à la préfecture de police, je me suis hâté d'examiner le dossier de l'affaire, particulier à l'administration. On m'a informé qu'une ordonnance de non-lieu venait d'intervenir. Or, voici mes dépêches : j'avais été nommé à trois heures de l'après-midi, le 2 novembre et, définitivement, à dix heures du soir. La première est adressée à M. Hauréau, à l'Imprimerie nationale :

« 3 novembre 1870, 2 h. 25 matin.

« Multipliez vos affiches, on nous dit qu'elles sont arrachées. — Nous exerçons surveillance. — Mais indispensable de les remplacer. »

Ma seconde dépêche est ainsi conçue :

« 3 novembre 1870, 9 h. 33.

« *Le Préfet de police à M. le secrétaire général ministère de la justice.*

« Envoyez de suite réquisitoire et ordonnance de non-lieu affaire Greco et Ballot. »

En voyant le préfet de police dans la route légale, les chefs et les subordonnés ont repris confiance. Raoul Rigault avait été révoqué le jour même où j'ai connu son nom et ses actes, et je pus envoyer les dépêches successives annonçant les arrestations. Une seule a été retrouvée, la voici :

« 4 novembre 1870, 8 h. 41 matin.

« Sont déjà arrêtés sans difficultés les sieurs Goupil, Ranvier, Félix Pyat, Maurice Jolly, Pillot. »

Puis, à côté de la dépêche, vous avez la constatation de M. Chaper dans les procès-verbaux des séances du Gouvernement du 4 novembre. Elle est ainsi conçue :

« Le préfet de police annonce l'arrestation de quatorze accusés. »

Vous voyez que j'avais été vite. Mon administration datait de la veille 2 novembre, et c'est manquer de générosité que de me reprocher de n'avoir pu arrêter Flourens ; on oublie qu'il était resté caché pendant quarante jours sous l'Empire, au milieu de toute la police Piétri.

Puis, on ne sait pas que j'écrivais dans mon rapport du 6 décembre :

« Flourens se montre dans Belleville assez pour qu'on le voie, mais trop rarement et avec trop de compagnons pour qu'on l'arrête. »

J'ai donc pu parler de la préfecture de police comme j'en ai parlé, et le mot recherché et reproduit par M. Le Blond n'a aucune importance.

Il y a quelque chose de plus sérieux dans une autre réclamation de M. Le Blond à laquelle il attache ce me semble, une certaine valeur :

« Chose étrange, dit-il, celui qui le premier a mis cette singulière assertion est celui etc., etc.

On di que j'ai déclaré à la commission que la justice aurait pu, à elle seule, sauver la situation. J'ai dit, et je le répète, qu'il était possible, à mon avis, de sauver la situation. Je ne dis pas que M. Le Blond le pouvait à lui tout seul ; quand je parle de la justice, je ne parle pas de M. Leblond. Je dis que si la force morale, dont il fait compte, avait été contenue par ce qui fait la force morale, par l'énergie dans le devoir, dans la résolution du devoir, je dis que tout aurait changé de face. M. Le Blond a écrit : « Il n'est pas douteux que la poursuite n'a pas eu l'énergie qu'elle aurait eue dans d'autres temps. » (Enquête, 18 mars). Or, si la poursuite avait été sérieusement conduite, si après une instruction sévère et juste, on avait demandé au général Vinoy ou au général Ducrot des officiers pour composer un conseil de guerre, est-ce que vous croyez qu'on aurait pas trouvé dans l'armée de Paris des juges pour flétrir et frapper les hommes qui avait commis en face de l'ennemi l'attentat du 31 octobre? Il ne fallait pour cela que de la bonne volonte, du courage, le courage de l'impopularité ; je le répète, et sans m'adresser à M. Le Blond, sans m'adresser à M. Didier, je soutiens qu'avec de l'énergie, la justice pouvait et devait sauver la situation intérieure. J'ajoute que je ne le dis pas, parce que je suis en face de la commission et que les événements sont accomplis ; ce que je dis en 1875, je l'ai dit en 1870 et en 1871.

Non certes, je ne l'ai pas dit en 1872 parce que nous étions en 1872 ; je l'ai dit pendant les événements et je le prouve. Car enfin avec des adversaires de cette nature, il faut prouver. Eh bien, voici ce que le préfet de police écrivait, le 28 janvier 1871, à propos de Brunel et de Piazza. — Je rappelle que Brunel et Piazza ont été, pendant la Commune, généraux insurrectionnels. Je les avais fait arrêter dans des conditions si graves que l'officier de police qui a exécuté le mandat a été décoré sur ma proposition ; j'ai fait donner au commissaire de police, M. Mahieu, auquel on refusait la croix parce qu'il s'agissait d'un acte de courage civil, un traitement de 10,000 francs.

« 28 janvier, 9 h. 35.

« *Le préfet au général Vinoy, au maire de Paris et au général Trochu.*

« Mandats donnés pour arrêter les sieurs Brunel et Piazza, se disant généraux et directeurs du mouvement; le commissaire de police emporte l'ordre de réquérir la caserne du Prince-Eugène si c'est nécessaire ; être prêt à faire appuyer les agents qui se rendent boulevard Voltaire, 228. Démonstration serait peut-être utile de ce côté. Quelle solution affaire gare du Nord? »

En même temps je rends compte de la situation.

« 28 janvier 1871, 10 h 24

« *Préfet au ministre de la guerre.*

« Nuit très-agitée et menaçante ; organisation militaire de l'insurrection. Ordre d'arrêter les chefs avec les forces de la caserne du Prince-Eugène. Mouvements annoncés et probables. Le Gouvernement doit être prêt à donner des ordres ; dites-moi où il est ? Toutes les dépêches au général Vinoy. »

Enfin, messieurs, les chefs de l'insurrection,

Brunel et Piazza, sont arrêtés. Est-ce que je viens dire à la commission que j'ai demandé des choses que je n'ai pas demandées? Ecoutez?

« 12 heures 8 soir.

« *Préfet au ministre de la guerre, général Vinoy.*

« Piazza et Brunel arrêtés. Convocation immédiate du conseil de guerre qui statuera sur des ordres écrits donnés par les accusés vous paraîtra nécessaire. Réponse. Urgence. »

Voilà ma dépêche, voilà mon langage, voilà mes actes. Ce n'est pas aujourd'hui pour la première fois que je crois à la nécessité de la répression et de l'exemple par l'application des lois. Cette opinion ne l'avais-je pas le 22 janvier? J'avais demandé la cour martiale; on l'avait refusée à ma requête, on l'avait refusée au général Vinoy, qui m'avait dit: « Demandez-la, je vous soutiendrai. » Et il m'a soutenu. N'avais-je pas demandé la constitution de deux nouveaux conseils de guerre? Il n'y avait, pour les instructions et les réquisitions d'audience de la justice militaire, que de vieux officiers d'administration au-dessous, disait-on, des devoirs de leur situation; on affirmait qu'ils ne savaient pas le langage judiciaire. Or, j'avais si bien le même sentiment qu'aujourd'hui, la conviction de la nécessité des exemples était telle, je croyais si bien qu'il les fallait, sous peine d'arriver à ce que vous avez vu le 18 mars, que j'avais fait accepter par un décret la nomination d'avocats distingués qui avaient été attachés aux conseils de guerre de la garde nationale comme commissaire du Gouvernement et qui étaient capables de porter la parole et de faire cette rude mais nécessaire besogne de l'accusation. Voici les dépêches 4306, 5440, adressées aux commissaires du Gouvernement pour leur demander de se charger de l'affaire devant les conseils de guerre. Ainsi, vous le voyez, je ne tenais pas alors un autre langage qu'aujourd'hui, et maintenant je signale ce que je vais lire à toute votre attention; après l'avoir entendu, je vous demande, messieurs, comme juges, de dire s'il était possible de voir plus complètement, plus exactement, la vérité sur ce que devait produire la théorie de la force morale.

Le 31 janvier 1871, j'écris au général Vinoy et au ministre de le guerre:

« 12 heures 25.

« La désorganisation de l'armée et de la garde mobile, leur contact perpétuel avec la population présentent des dangers de plus en plus sérieux. Je ne puis qu'appeler de nouveau votre attention sur ce point en vous priant de prendre des mesures énergiques pour empêcher des désordres qui ne peuvent manquer de se produire, si on n'avise. »

Et puis:

« 31 janvier 1871, minuit 32.

« Les mobiles, colonel Reille, qui ont été installés à l'abattoir de la Villette ont tout brisé pendant la nuit... »

Ce n'est rien, écoutez:

« 3 heures 25.

« *Au gouverneur, au général Vinoy.*

« Je signale de nouveau l'état de l'armée; il sera impossible d'éviter un désastre si les officiers n'exigent pas une rigoureuse discipline de leurs troupes et ne les occupent pas; elles exercent leur influence sur les troupes chargées de la garde de Paris et le danger est sans mesure. »

Voilà, messieurs, ce que je disais, et ce que je faisais le 31 janvier, et j'ai le droit de le répéter à la commission: j'ai demandé la sanction des lois, j'ai demandé la répression, parce que je croyais que la répression pouvait tout sauver; je ne tiens pas ce langage après coup, je tiens le langage que j'ai tenu vis-à-vis de tous depuis mon entrée en fonctions. On m'a répondu par la force morale sans application des lois. Eh bien, cette force morale a donné les résultats que vous avez vus. La force morale a produit le 18 mars; au lieu de la bataille de deux jours, de quatre jours, de huit jours, vous avez eu un siége et l'incendie de Paris. Voilà ma réponse sur ce point.

Mais il est une autre question qui doit vous frapper peut-être. M. Le Blond affirme un fait, il dit: « M. le préfet de police était d'accord avec moi pour mettre en liberté les gens que nous avons mis en liberté. » Messieurs, je suis convaincu que M. Le Blond croit ce qu'il a dit, mais c'est absolument inexact. Je n'ai jamais été d'accord avec M. Le Blond pour mettre en liberté les accusés que, sur l'ordre du Gouvernement, j'avais arrêtés sans lui; le procureur général avait le droit de me donner l'ordre de mise en liberté; s'il m'enjoignait une mise en liberté, je devais obéir, mais ses ordres permettaient une résistance de la part du préfet de police, puisque M. Le Blond écrit ceci:

« Je parlai d'eux à M. le préfet de police. Je lui demandai leur mise en liberté, peut-être même, M. Bachelier, mon substitut, alla-t-il plusieurs fois à la préfecture pour savoir ce qu'on avait décidé. »

C'est un singulière situation que celle qu'on avoue; on ne donnait pas l'ordre de mise en li-



berté; on la sollicitait du préfet, directement et indirectement; mais il résistait si bien à ces sollicitations que le procureur général est obligé d'envoyer son avocat général pour entretenir la préfecture de ses réclamations. Comment, voilà le procureur général qui a la mission de poursuivre, d'appliquer la loi, et qui vient, en suppliant, chez le préfet de police pour lui demander de mettre en liberté, qui l'interroge pour savoir s'il n'y voit pas d'inconvénients?... De plus, il vous donne une lettre de moi; écoutez bien :

« Mon cher procureur général,

« Sur les deux lettres ci-jointes, quoi qu'il en soit et d'accord avec le ministre de l'intérieur, Genard et Pillot sont en liberté d'hier soir avec engagement de se présenter à toute réquisition. Je suis sûr que vous n'en êtes pas fâché et je me félicite de vous avoir donné satisfaction.

« Mille affectueux compliments.

« CRESSON. »

Or, quelle était cette situation? Voilà le préfet de police en face de son procureur général, qui a le droit de lui donner des ordres; le procureur général lui demande la mise en liberté; le préfet de police résiste, porte la déclaration au ministre de l'intérieur, et le ministre de l'intérieur, entraîné par un sentiment généreux, dit au préfet de police : « Ne lui résistez pas plus longtemps. » Il s'agissait d'un nommé Genard; M. Jules Favre avait été sa victime, c'était pour son cœur une raison de s'intéresser à lui; il avait écrit à M. Le Blond, et M. Le Blond me demandait sa mise en liberté. Je la refusais d'abord, mais en présence du procureur général et du ministre de l'intérieur, qu'est-ce que je pouvais faire?

Monsieur le président, vous avez été ministre, est-ce que vous avez rencontré un préfet de police qui, placé entre un procureur général et un ministre de l'intérieur, se soit permis de dire : Je ne veux pas? Et cependant je disais : Je ne veux pas, car vous vous rappelez ce que j'ai fait pour Delescluze. Le général Soumain m'a envoyé l'ordre de mettre Delescluze en liberté; j'ai refusé. C'est écrit en toutes lettres dans les procès-verbaux du Gouvernement de la défense nationale. Jamais, jamais, moi le voulant, moi le demandant, moi seul, moi obéissant à un intérêt particulier, je n'ai mis personne en liberté. Je l'ai dit, je le répète, je l'affirme.

M. Le Blond ajoute :

« Eudes a été mis en liberté le 26. Si Eudes a été l'objet d'un rapport médical, il a pu être l'objet d'une mesure de cette sorte. Mais qui l'a provoquée? Moi, ou l'autorité judiciaire? ce n'est pas moi; dans tous les cas, l'acte que j'ignorais jusqu'à ce jour a dû être autorisé par le ministre. »

L'état des prisons avait décidé le Gouvernement à ces mesures que la santé publique imposait; vous verrez mes dépêches télégraphiques à ce sujet.

M. le président. Veuillez les lire.

M. Cresson. Je vous les donnerai toutes, et je ne vous laisserai ici que celles qui sont nécessaires, indispensables pour prouver la façon dont le préfet de police se conduisait.

M. le président. Vous pouvez publier comme annexes celles de ces dépêches que vous ne nous lirez pas.

M. Cresson. Parfaitement, comme pièces justificatives. J'ai intérêt à ce que tout cela soit sous vos yeux et sous la main de tous; mon histoire politique n'est pas longue, je n'ai aucune espèce de prétention, mais je veux que ce que j'ai fait soit ce que j'ai fait, je ne veux pas que le doute se place entre moi et la vérité.

M. Le Blond ajoute que je lui ai écrit à la date du 28 décembre 1870 :

« 28 décembre 1870.

« Ranvier a été visité par le docteur Behier, qui a reconnu que son état n'était pas de nature à inspirer aucune appréhension. »

Je résistai donc à des sollicitations nouvelles, venues du parquet, pour la mise en liberté de Ranvier, comme aussi pour celle de Flourens. Mais cette histoire de Ranvier, je vous l'ai contée. Ranvier, qui a été un des chefs de la Commune, un bandit politique de premier ordre, avait été arrêté sur mon mandat dès le premier jour. Je vous ai cité la dépêche qui indique que son arrestation est du 4 novembre, comme celle de Félix Pyat.

Ranvier avait néanmoins été nommé maire de Belleville. Ce maire restait en prison, on faisait des démarches pour lui, je les repoussais nettement chaque jour. Cependant, voici que le parquet de première instance le met en liberté sur parole. On ne me demande certes pas mon avis, pas plus que pour Goupil.

Vous savez qu'on avait envoyé chercher Goupil au nom du procureur de la République et de l'instruction.

M. de La Borderie. Qui, on?

M. Cresson. Quand le procureur de la République ou le juge d'instruction font une instruction, ils ont le droit de faire extraire l'accusé ou le prévenu. Sur leur ordre le prisonnier est remis aux gardes et sur leurs réquisitions, des agents peuvent et doivent accompagner le détenu. Cela se fait chaque jour. — Mais s'agissant de Goupil, poursuivi pour un crime énorme, il fallait au moins s'adresser au préfet de police; il fallait qu'il pût choisir ses agents, si la sortie était nécessaire; qu'il pût les refuser si l'occasion de la

sortie, une opération à faire à un client, était ridicule. Pour Goupil, aucun avertissement ne m'est donné, par suite il trompe les agents et fuit. — Pour Ranvier, on ne lui impose même pas d'agents, l'élu de Belleville s'en va seul sur son honnête parole à laquelle chacun doit croire. — Que fait-il alors? Il va tout droit au club et il y dit : « Ils n'ont pas eu le courage de me faire fusiller, moi je les ferai fusiller! » J'appris par le rapport du club sa sortie de prison, son discours et ses menaces. Aussitôt je fais appel au procureur général et je dis à M. Le Blond : « Est-ce que vous admettez cela? » Il me répond : « C'est monstrueux! Je vais m'en plaindre. » M. Le Blond part et se plaint de la conduite de son subordonné. Néanmoins bientôt après il m'envoie une note me disant que Ranvier est malade! Comme la maladie était un moyen commode de faire sortir les gens, je dis : « Il ne sortira pas. » Je fais venir le docteur Behier et j'envoie, le 28, au procureur général, le certificat de ce médecin, avec le refus que vous venez de lire. Savez-vous ce que le procureur général fait le lendemain 29? il reçoit en personne la visite de la fille de Ranvier, lui, le procureur général, qui a un avocat général pour entendre ces sortes de demandes, et il remet en les mains de cette fille la lettre suivante :

« Mon cher préfet,

« Mademoiselle Ranvier est dans mon cabinet. Elle me dit que son père est gravement malade. Je ne sais pas si cela est exact ni à quel degré cela est exact.

« Je ne sais pas non plus à quel point la mise en liberté de Ranvier peut être dangereuse. Il est certain qu'il a fait un bien détestable usage de la liberté qu'on lui a donnée pour deux jours. Mais c'est à vous de décider...

« Je m'en remets à vous, etc., etc. »

Ainsi je résistais; ma résistance était combattue. M. Le Blond se déchargeait du péril de faire son devoir, de refuser ce qu'il était impossible, sans la plus inqualifiable faiblesse, de concéder. La fille Ranvier m'apporte alors cette lettre. Qu'ai-je répondu? Ranvier accusé d'un crime ne doit pas sortir et ne sortira pas. — Messieurs, il n'est pas sorti, et il était encore en prison quand il a été l'objet des suffrages pour l'Assemblée. Les documents mêmes fournis par M. Le Blond sont une indication très-précise de mon rôle. Ainsi, par exemple : un individu qu'il m'aurait adressé lui écrit en substance :

« J'ai eu l'honneur, etc.

« J'ai voulu voir Jaclard et Lefrançois, le préfet m'a refusé. »

Le procureur général avait le droit de donner les autorisations de visiter les prisonniers. Seulement ces accusés écrivaient des articles de journaux, ces articles sortaient de la prison au moyen des visiteurs. Oui, Ranvier et consorts étaient rédacteurs de journaux et leurs articles étaient datés de la Conciergerie! Alors j'avais dit : Personne ne sera reçu dans les prisons, s'il n'est de la famille, s'il ne subit le règlement de la préfecture, et je fais fermer les portes.

J'en ai fini, messieurs, avec M. Le Blond. Si vous avez quelques questions à m'adresser, je suis prêt à répondre à la commission

M. le président. Ainsi vous contestez absolument cette déclaration de M. Le Blond, parlant de vous : « Il ouvrait les portes des prisons à la plupart des accusés. »

M. Cresson. Je le nie, je le nie absolument! Le fait est faux! Et je le prouve! je le prouve avec des documents certains.

Maintenant, messieurs, j'arrive à M. Didier.

Je vous assure qu'ici je suis désarmé. En 1872, je me suis fâché des injures de M. Didier. J'ai eu tort, — aujourd'hui je le plains! M. Didier est un homme qui dit de moi que je suis un jeune homme, — il est donc âgé, — il a occupé successivement certaines situations politiques; puis il a été procureur de la République. Malgré son expérience, M. Didier vous raconte les choses les plus comiques du monde! Il vous dit par exemple : « Oh! voyez-vous, la raison de la conduite de M. Cresson, c'est qu'il est un homme très-nerveux. »

Mon Dieu, messieurs, je suis nerveux comme vous pouvez l'être; je sens vivement, j'aime vivement, je méprise certaines gens — mais je n'ai de haine contre personne. M. Didier attribue ma déposition à un sentiment de colère que j'aurais éprouvé. Ai-je donc besoin de vous dire que je n'ai jamais éprouvé un sentiment de colère contre M. Didier? Je me suis écarté de lui parce que nous n'entendions pas le devoir de la même façon.

Quand j'ai déposé, j'étais animé pour lui des mêmes sentiments qu'il avait pour moi. Est-ce que je vous ai raconté tout d'abord ce qui depuis a éclaté à vos yeux, ce que M. Fontaine, le directeur de la Conciergerie, est venu me dire, en levant les bras au ciel, et en détaillant ce qu'il considérait justement comme un scandale : M. Didier se faisant ouvrir la cellule de Félix Pyat; Félix Pyat se jetant dans ses bras? Je ne l'avait pas dit, mais j'ai bien été obligé de vous expliquer, quand il s'est agi de la sortie de prison de certains détenus, de vous dire, sans m'appesantir sur les détails, que Goupil était sorti de prison, que Félix Pyat, ce chef, était sorti de prison malgré moi, malgré la majorité du Gouver-

nement, et qu'il en était sorti le 16 novembre, alors qu'il avait été arrêté le 4! Une démarche avait été faite près de moi; une autre démarche dans le même sens avait été faite d'un autre côté. Écoutez donc ce que dit M. Le Blond dans sa première déposition :

« Il y avait eu des relations anciennes entre Félix Pyat et l'un des membres du Gouvernement, — ce membre est intervenu et a demandé s'il était possible de montrer quelque bienveillance pour Félix Pyat. Voilà tout. »

Puis ailleurs :

« Une démarche dans son intérêt a été faite non pas auprès de moi, mais auprès le préfet de police : j'ai répondu, quand on m'en a parlé, qu'il n'y avait rien à faire, tant que l'instruction n'aurait pas dit à quel degré Félix Pyat était coupable. »

Ainsi on avait donc parlé au procureur général en faveur de Félix Pyat. — Félix Pyat est sorti de prison pour recommencer. — Si bien que, le 22 janvier, j'ai lancé un nouveau mandat contre Pyat en même temps que contre Delescluze. On dit que j'ai raconté une conversation confidentielle; le fait est faux : ce qu'on était venu dire au préfet était su de tous. J'ai répondu à une question posée sur le fait connu et public. — J'étais pourtant bien obligé de vous dire la vérité, messieurs!

De là, une grande irritation, des aigreurs, des attaques injustes s'adressant à l'homme plus encore qu'au magistrat. Après deux ans, quand vos publications ont été lues par tout le monde, et surtout par les intéressés, voilà M. Le Blond qui vient faire une protestation; en même temps, M. Didier recommence ses attaques pour révéler un secret plein d'horreur!... Je n'ai plus voulu être préfet de police : cela m'ennuyait, cela m'agaçait; il y avait une situation préférable, celle de procureur général, je l'ai désirée, et c'est parce que M. Le Blond s'est refusé à me laisser la place de procureur général que moi, Cresson, je me suis exaspéré et m'en suis allé!

C'est du haut comique! Ah! messieurs, je vous le dis en vérité, jamais je n'ai voulu être procureur général. La situation de préfet de police a ses inconvénients, et de plus d'une sorte; mais enfin elle a aussi ses avantages et son attrait. D'autre part, je suis avocat depuis trente ans, j'aime ma profession, mes confrères sont mes amis. Ce n'est pas à moi de vous dire l'indépendance que je dois à mon travail quotidien. Quel intérêt aurais-je eu à être procureur général? Notez que j'aurais pu l'être, si je l'avais voulu. Le ministre de la justice m'a écrit le 8 septembre une lettre d'appel; la voici. Demandez à la chancellerie ma réponse. J'étais à ce moment en province. Je me préparais à quitter mon repos nécessaire pour venir remplir mon devoir de citoyen. J'ai répondu que je n'avais pas envie de voir recommencer 1848, qu'on était devant l'ennemi, qu'on avait autre chose à faire qu'à s'occuper de remplacer des magistrats. Quand M. Le Blond est venu me trouver pour me demander d'être premier avocat général, voici en quels termes m'écrivait M. Emmanuel Arago :

« 31 octobre 1870.

« Mon cher Cresson,

« Notre ami Le Blond doit te voir pour te demander en mon nom comme au sien, mieux que cela, au nom de notre République, de vouloir bien accepter les fonctions de premier avocat général près la cour de Paris.

« Je sais quelles objections tu pourrais personnellement opposer à cette offre. Mais quand nous te disons que nous avons besoin de toi, mais quand il s'agit de remplir un grand devoir civique, je suis certain que tu ne refuseras pas et je t'en remercie d'avance.

« A toi de cœur.

« EMMANUEL ARAGO. »

Quand M. Le Blond est venu me trouver, il m'a dit : « Si vous voulez accepter, j'ai la certitude que vous serez procureur général. » Deux jours après j'étais préfet de police, au nom de ce grand devoir civique contre lequel je n'admets pas de défense ni de refus. Il y a des détails misérables dans lesquels je ne veux pas entrer; il me suffira de vous rappeler que je n'étais pas en 1871, comme en novembre 1870, en face d'un devoir. Je suis très-indépendant de nature, j'ai l'habitude de faire ce que je veux. J'avais donné ma démission de préfet de police, à la suite de circonstances qui vous ont déjà été indiquées; ce serait tomber dans des redites que d'y revenir. Pourtant, si vous le voulez, je vous répéterai la vérité d'une façon claire et opportune, puisque M. Didier parle des causes de cette démission.

M. le président fait un signe d'assentiment.

M. Cresson. Eh bien, le 9 février, au soir, j'apportais au ministère des affaires étrangères le dépouillement du scrutin. J'avais fait surveiller, comme préfet de police, tous les scrutins de Paris, et j'avais à cette heure-là une bonne partie du dépouillement qui se continuait lentement; les résultats étaient approximatifs, mais ne pouvaient laisser un doute. — Sur la liste des élus devaient figurer huit ou dix des hommes poursuivis ou arrêtés et que je tenais encore en prison. Delescluze en était, Vermorel en était, Vésinier, Ranvier, Millière, Félix Pyat en étaient. Je courus au ministère des affaires étrangères.

Je dis au ministre : « Mon ami, tenez ! Voilà Paris ! Vous aviez confiance en lui ; eh bien, le voilà ! » Il parcourut la liste et s'écria : « Ah ! c'est honteux ! un Vésinier sera nommé député de Paris sous les yeux de l'ennemi ! »

Je dis au ministre : « Écoutez ! il faut prendre un parti, j'ai besoin de savoir ce qu'on veut faire. Je suis prêt, si l'on veut, à retenir ces gens-là mais il faut, à tout prix, prendre une résolution, allons en avant ou en arrière. »

Il me dit : « Vous avez raison. » Puis il passa dans une pièce voisine et revint quelques instants après.

Dans l'intervalle, les membres du Gouvernement qui n'étaient pas encore en route pour Bordeaux étaient arrivés, et, lorsque le général Trochu eut ouvert la séance, le ministre communiqua ce que je viens de dire, et il ajouta : « J'ai cru un instant, comme le préfet de police, qu'il y avait une résolution à prendre, mais je pense que nous pouvons attendre encore. »

A ce moment, messieurs, je vous avoue que je commençai à chercher mon chapeau. M. Ferry se leva et dit : « Messieurs, la situation que le préfet de police vous a révélée est des plus exactes. Elle est même plus grave qu'il ne l'expose. Les commissions municipales de Belleville et de la Villette ne veulent plus continuer à administrer leurs arrondissements ; plusieurs des maires et des adjoints de Paris sont, d'un autre côté, nommés députés et partent pour Bordeaux, ce sont les meilleurs. La situation est déplorable. Je ne vois qu'un moyen de parer à ces difficultés, c'est de procéder à des élections communales et municipales. »

J'étais assis dans mon coin, mais, en entendant cette proposition, je me levai, m'approchai du bureau, et demandai la parole. Vous savez que le préfet de police n'a jamais eu la parole que pour adresser des communications de sa fonction au Gouvernement. On me l'accorda immédiatement : « Je proteste, messieurs, dis-je, je proteste de toutes mes forces contre la proposition qui vient de vous être faite. Comment, je viens de vous montrer les résultats des élections politiques, vous devez les apprécier comme ils doivent l'être, et vous accepteriez les élections communales ! Mais, si vous procédez à des élections communales, vous allez mettre la main des comités de vigilance et des clubs dans chaque mairie ! Vous allez donner à chaque mairie le droit de perquisitionner chez les citoyens ; les pouvoirs des municipalités sont des pouvoirs de gouvernement ; cette autorité va tomber dans les mains que vous savez. Vous aurez tout de suite le pillage organisé, et peut-être l'échafaud au coin de certaines rues ! »

J'avais été écouté, comme vous voulez bien m'écouter, messieurs ; le général Trochu se leva, et me dit : « Mon cher préfet, qu'est-ce que vous nous proposez, vous ? — Mon général, je vous propose aujourd'hui ce que je vous ai toujours proposé. Nous sommes en état de siége, nous y sommes même deux fois pour une, car nous n'avons pas seulement l'ennemi au dehors, nous l'avons aussi au dedans. Eh bien, appliquons la loi de l'état de siége, et, pour commencer, établissons un bataillon dans chaque mairie, puis nous verrons venir. »

Selon moi, c'était le seul moyen d'en finir ; nous avions des municipalités qui ne pouvaient plus administrer ; il fallait cependant faire la besogne ; on ne pouvait pas continuer à payer, à nourrir, à habiller tout Paris, et le désarmement était fatal. Il n'y avait donc qu'une marche à suivre : faire une caserne de chaque mairie, confier l'administration à un colonel, et créer ainsi une force, un centre de force qui serait respecté et sûr.

Le général Trochu vint à moi, me prit les deux bras, et me dit : « Mon cher préfet, vous savez combien je vous aime, vous savez combien je vous estime, eh bien, laissez-moi vous le dire vous êtes absurde, je vous ferai fondre en bronze. — Soit, lui répondis-je, j'accepte, mais, en attendant, si vous ne faites pas ce que je vous dis, vous assumez la responsabilité d'événements terribles. — Hé, reprit-il, où voulez-vous donc que je prenne des officiers ? — Eh bien ! alors, répliquai-je, je ne garde plus la responsabilité. »

Je pris mon chapeau, je partis, et, rentré chez moi, j'écrivis ma démission, que j'allai porter le lendemain au ministre de l'intérieur nommé le 4 février 1871. Il me dit qu'il se préparait à m'apporter son portefeuille. — Je répondis qu'il était trop tard, et que je ne voulais plus conserver les responsabilités, puisqu'on avait jugé impossible ce que je réclamais, l'état de siége et ses conséquences légales.

Tout cela se passait le 10 février au matin ; vous voyez qu'on m'a offert mieux que d'être procureur général.

M. le président. M. Didier a dit qu'il avait un décret vous nommant procureur général, signé le 10 février.

M. Cresson. Je vais y revenir tout à l'heure, monsieur le président, et vous verrez ce qu'il en est.

Je partis donc, je reçus à quelque temps de là une lettre que voici. C'est une lettre de famille que je vais vous analyser dans quelques-unes de ses parties. Elle est de M. Choppin, qui est aujourd'hui préfet de l'Oise ; elle est trop familière pour qu'elle puisse être pour vous une pièce à copier, mais, cependant, elle est péremptoire.

(M. Cresson donne lecture des principaux pas-

sages de cette lettre de laquelle il résulte qu'un décret non publié l'a nommé procureur général, sans qu'il l'ait su, sans qu'on lui ait parlé.)

«..... J'ai de bonnes raisons de croire, dit M. Choppin, que si le cœur t'en dit, Le Blond étant parfaitement impossible, le nouveau Gouvernement prendra à son compte le décret de l'ancien; sonde ton cœur et tes reins. »

Ainsi, ajoute M. Cresson, je n'ai pas à me défendre davantage contre une calomnie. Je n'ai jamais désiré, ni pu désirer être procureur général. Je n'ai pas donné ma démission de préfet de police pour courir à une position plus sûre, comme l'a dit M. Didier. Je n'ai pas su l'acte signé en mon absence. Enfin, M. Didier aurait pu s'en douter, j'ai fait plus que ne pas la désirer, cette fonction, car je l'ai refusée effectivement.

Faites venir M. Choppin, messieurs, demandez-lui ma réponse à cette lettre du 21 février 1871, il l'a peut-être gardée, et vous verrez que j'ai dit, comme on m'a fait l'honneur de me le rappeler: « J'ai pu être un homme nécessaire le 2 novembre; mais, à ce moment, au mois de février 1871, les portes de Paris étant ouvertes, je ne suis plus même un homme utile. » En résumé, je n'ai pas voulu être procureur général, et personne, depuis la lettre du 21 février et ma réponse immédiate, personne ne m'en a jamais parlé. Si bien que c'est l'affirmation de M. Didier qui donne à ce fait une physionomie d'une nomination, projetée sans moi, et malgré moi, contre moi.

J'attends vos questions, messieurs, car je ne puis répondre qu'en souriant aux autres sujets traités par M. Didier. Ainsi, il constate que j'ai fait arrêter Baüer, que Baüer, dit-il, était un enfant de dix-neuf ans! c'était, sans doute, un fort mauvais sujet, mais enfin il n'y avait rien contre lui.

Or, tenez! Voici ce que M. Le Blond dit de Baüer dans sa première déposition (Enquête du 18 mars, page 151):

« Il y avait sous les verrous un jeune homme nommé Baüer, qui était dans ma pensée un des hommes les plus compromis dans le mouvement du 31 octobre. S'il n'est pas resté sur les barricades, ce sera un des dangers de l'avenir...

« C'est un jeune homme de dix-huit ans à peine, il est animé de sentiments détestables; il s'est mis en rapport avec Pyat, Vermorel, Ranvier. C'est un homme qu'on retrouvera plus tard dans les complots, quelle que soit la forme du Gouvernement. »

Tel était en réalité Baüer; mais M. Didier devrait se rappeler d'abord que je l'avais arrêté parce qu'il était sur la liste que le Gouvernement avait dressée. Il est vrai qu'avec une naïveté charmante, M. Didier écrit: « On l'avait arrêté le 31 octobre, et alors on l'avait relâché; il n'y avait pas plus de raison pour le retenir aujourd'hui qu'au 31 octobre. » Puis il ajoute: « Alors je me suis exaspéré, et j'ai fait des réclamations. » M. Didier oublie que son opinion sur les arrestations n'avait pas triomphé, et qu'il était tenu de poursuivre puisqu'il n'avait pas cru devoir donner sa démission. M. Didier ajoute: « C'est avec une assurance inouïe que le préfet de police affirme devant la commission que nous avons été d'avis de ne pas poursuivre les gens du 31 octobre. Le Gouvernement a délibéré, nous nous sommes joints à la majorité et voilà tout. »

Eh bien, tenez, messieurs, voici la déposition de M. Le Blond, la première (Enquête du 18 mars):

« Le Gouvernement a délibéré pendant plusieurs jours, il nous a fait l'honneur de nous appeler, M. le procureur de la République et moi, pour nous demander notre avis; nous avons été opposés aux poursuites. »

« Opposés aux poursuites, » j'ai bien lu; où est l'assurance? M. Didier nie ce que M. Le Blond reconnaît. Je me borne à prier ces messieurs de se mettre d'accord une bonne fois.

Je dédaigne d'aborder d'autres folies, et il me reste, messieurs, à vous prouver les véritables actes du préfet de police, non par des affirmations, mais par les faits eux-mêmes photographiés dans les dépêches télégraphiques, que j'ai demandées au Gouvernement et que je ne possède que depuis 1873. Ces télégrammes nombreux sont cependant incomplets. Le bureau central ne devait pas recevoir les dépêches adressées à l'Hôtel de Ville, au général Trochu, au général Clément Thomas. Le ministère de l'intérieur ne pouvait retrouver que celles qui avaient passé par l'administration centrale comme étant adressées à plusieurs, ou à des personnes avec lesquelles je n'avais pas de communication directe. Le colonel Vabre, commandant l'Hôtel de Ville, a bien voulu me donner la copie des rares dépêches qu'il a conservées. Je prends, si vous le voulez, les dépêches des 20, 21, 22 et 23 janvier 1871, elles vont vous montrer mes actes avec une indiscutable vérité, toutes les dépêches sont de ma main:

« 12 h. 25 du soir.

« *A colonel Vabre.*

« Suis avisé que des gens de Montmartre doivent descendre sur l'Hôtel de Ville par petits groupes et avec des révolvers; c'est, du reste, le projet arrêté depuis longtemps au club de l'Ély-

sée, et ils passeraient par des rues détournées. »

Vabre commandait militairement l'Hôtel de Ville.

« *A colonel Vabre.*

« On dit qu'on bat la générale à Belleville, prenez vos précautions et informez-moi si quelque chose de particulier venait à se produire. »

« 21 janvier, 1 h. 7.

« *A colonel Vabre.*

« Tenez-vous sur vos gardes; on dit que des gardes nationaux armés descendent sur l'Hôtel de Ville. »

« 21 janvier 1871, 10 h. 44 du soir.

« *Préfet de police au général de la garde nationale.*

« 800 hommes armés, avec des femmes, sur la place de l'Hôtel de Ville. Attitude menaçante. Un bataillon nécessaire par la rue de Rivoli, un autre par l'avenue Victoria, un autre par le quai. Nous prévenir par dépêche des numéros des bataillons. »

Ceci était nécessaire, parce que je pouvais agir de mon côté avec ma réserve, c'est-à-dire avec les gardiens de la paix ; et comme il y avait des numéros mêlés, il ne fallait pas qu'on se trompât ; il fallait être sûr qu'on avait affaire aux bataillons insurrectionnels. que je cherchais à entourer.

« 22 janvier 1871, 3 h. 30 du matin.

« *Au directeur de l'imprimerie nationale.*

« Veillez sur vous et craignez surprise. »

A la même heure :

« *Au directeur des lignes télégraphiques.*

« Surprise à éviter. Veillez sur vous. »

« 22 janvier 1871, 1 h. 15.

« *Au ministre de la guerre, au ministre de l'intérieur, aux maires de Paris.*

« Le 61e bataillon descend en armes sur l'Hôtel de Ville avec le corps d'officiers en tête et un personnage revêtu de l'écharpe municipale Réunion à la salle Favier. Rien rue des Martyrs. »

« 22 janvier 1871, 1 h. 50.

« *Préfet au ministre de la guerre.*

« Hôtel de Ville menacé. Un bataillon, mis en joue. 61e, Dereure. Flourens. »

J'écrivais ceci avec vingt personnes auprès de moi, entouré des agents arrivant de tous les côtés. Vous savez par expérience ce qui se passe dans les administrations, à ces heures-là, n'est-ce pas, monsieur le président ?

« 22 janvier 1871, 2 h. 35.

« *Le préfet de police au ministre de l'intérieur, à général de la garde nationale et à ministre de la guerre.*

« 600 hommes avenue Victoria. Numéros mêlés. Jules Allix en tête. Faut-il agir avec la gendarmerie républicaine ? 207e bataillon marche sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

« Faut-il agir avec la gendarmerie républicaine ? »

La gendarmerie républicaine, je ne pouvais pas l'emmener sans les ordres du ministre de la guerre, et vous allez voir que j'étais obligé de marcher sans ses ordres.

« 22 janvier, 2 h. 3 du soir.

« *Le préfet de police au ministre de l'intérieur, à général de la garde nationale, à gouverneur de Paris, à ministre de la guerre et à général Vinoy.*

« Groupes augmentent Hôtel de Ville. »

Pas une réponse à toutes ces dépêches ne m'était adressée. Si bien que je demandai si le télégraphe était coupé. Cette dépêche n'est pas retrouvée ; mais on ne m'a télégraphié dans ces heures que ces quatre mots : « Nous avons vos dépêches. »

Alors j'écris aux mêmes :

« 22 janvier, 3 h. 40.

« Belleville commencerait à descendre. 6.000 personnes place de l'Hôtel-de-Ville et rue de Rivoli. Gens armés et autres Ne pas laisser augmenter le mouvement. »

J'avais à ce moment près de moi le directeur de la Conciergerie que j'avais envoyé chercher. Je lui dis en lui montrant le Palais et la Conciergerie : « Ici, monsieur, on se fait tuer, s'il le faut ! Prenez le nombre d'hommes que vous voudrez, placez les comme vous voudrez, mais si on attaque la Conciergerie ou le Dépôt, défendez-vous. »

Fontaine, qui était un ancien officier de chasseurs à pied, me dit : « Monsieur le préfet, donnez-moi un ordre écrit ! »

Je le lui donnai. Je lui en ai réclamé copie. Le 17 avril 1873, il m'a envoyé la lettre que voici :



« Paris, le 17 avril 1873.

« *A monsieur Cresson.*

« Monsieur,

« En rentrant à Paris je trouve votre lettre et je m'empresse d'y répondre. J'ai le regret de vous annoncer que la pièce dont vous me demandez copie est égarée. Je ne sais ce qu'elle est devenue. Forcé d'abandonner la Conciergerie pendant l'insurrection, elle était restée dans mon cabinet avec d'autres papiers, et, à ma rentrée, j'ai pu constater que bon nombre de pièces administratives et aussi ma correspondance avaient été détruites ou prises par le directeur nommé par la Commune.

« Mais si l'original est perdu j'en ai gardé fidèlement le texte dans ma mémoire. Cet ordre a été écrit par vous, dans votre cabinet, le 22 janvier, le voici :

« Monsieur le directeur,

« Vous me demandez un ordre écrit de re-
« pousser la force par la force au cas où vous
« seriez attaqué à la Conciergerie. Cet ordre, je
« n'hésite pas à vous le donner.

« Signé : CRESSON. »

« Vous me dites que vous garderez le secret sur cette pièce et qu'elle ne recevra pas de publicité, mais je suis au contraire tout prêt à déposer de ce fait, si vous le jugez utile ; je témoignerai de votre prévoyance pour parer aux attaques que l'insurrection dirigeait contre vos maisons ; je dirai aussi votre indignation contre le directeur de Mazas qui avait ouvert ses portes à Flourens, Pillot, etc., etc., ce qui permit à l'émeute de faire la journée du 21 janvier.

« Je n'ai pas eu l'occasion de me défendre à la Conciergerie ; pourtant j'y gardais tous les chefs du mouvement, et, pendant trois mois que vous me les avez laissés, aucune tentative n'a été faite, pas même dans la nuit du 20 au 21 janvier, alors que, comme je l'ai dit plus haut, Flourens sortait de Mazas ; c'est que Ranvier, Jaclard, Vermorel, Vésinier, Lefrançais, et jusqu'à cet affreux Bauër, n'avaient pas manqué d'informer au dehors qu'on n'aurait pas aussi facilement raison du directeur de la Conciergerie que de celui de Mazas.

« Agréez, monsieur, l'assurance de mon profond respect.

« Signé : V. FONTAINE,

« Capitaine de zouaves en retraite, directeur de la Conciergerie. »

Peu après, les hommes du 31 octobre tiraient sur l'Hôtel de Ville et les gardes mobiles répondaient au feu. Je suis sorti alors pour agir, — pour faire mon devoir. — N'a-t-on pas écrit que j'avais « inventé » une barricade. — Au lieu de vous faire un récit, en face de cette infamie, je vous donne la déclaration d'un brave homme qui commandait les gardiens de la paix et dont je ne savais pas le nom. Heureusement, il y a trois ans, il avait raconté à un avocat ce que j'avais fait le 22 janvier. Après la publication de l'année dernière, j'ai prié mon confrère de m'envoyer son narrateur. — Je l'ai vu et j'ai su son nom, il s'appelle Foucault ; c'est un ancien officier, inspecteur divisionnaire de la police municipale. Je le priai de m'écrire tout ce dont il pouvait se souvenir. Il a demandé l'autorisation à ses chefs ; il a fallu un peu attendre, mais enfin la déclaration est venue ; voici sa lettre, que je vous dois, quoiqu'elle n'ait pas été écrite pour vous.

« Paris, 23 novembre 1874.

« Monsieur Cresson,

« Vous m'avez prié de me rappeler un des incidents qui se sont produits dans la journée du 22 janvier 1871 et ayant trait aux gardiens de la paix ; je n'ai aucun effort de mémoire à faire, et voici la vérité.

« Je commandais le bataillon de garde à la préfecture de police ; ce bataillon, composé de dix compagnies, était fort d'environ quinze cents hommes.

« Vers deux heures de relevée, ayant sans doute été informé des mauvaises dispositions de certains groupes qui entouraient l'Hôtel de Ville, vous me fîtes appeler et me donnâtes l'ordre de mettre la préfecture de police à l'abri d'un coup de main.

« Je fis à cet effet prendre les armes à six compagnies ; je fis garder les ponts, le dépôt, la Conciergerie, l'hôtel du préfet, et je plaçai en réserve une compagnie place Dauphine et deux dans la cour du palais de justice.

« Ces dispositions étaient à peine prises que des coups de feu retentirent ; vous sortîtes alors de la préfecture, accompagné de MM. Ansart, chef de la police municipale, Baube, chef de la deuxième division, et deux autres personnes que je ne connais pas...

(Ces personnages étaient : MM. Lefèvre de Viéville et Campion, substituts du procureur de la République.)

« ... En passant devant le palais de justice, vous dîtes quelques paroles d'encouragement aux compagnies qui s'y trouvaient...

(Je leur dis, en effet : « Vous vous êtes battus comme de braves soldats devant l'ennemi ; je vais vous en montrer un autre et vous conduire... »)

« ... Puis vous fûtes abordé par le colonel Alavène, de la garde républicaine, qui, comme nous, prenait des dispositions défensives; il nous conduisit vers sa troupe.

« Dans cet intervalle, on vint me prévenir qu'on commençait une barricade au carrefour du boulevard Sébastopol et de la rue de Rivoli. Je vous en fis part lorsque vous vîntes près de nous en tête du pont au Change; vous vous écriâtes spontanément : « Monsieur, il faut aller enlever cela. »

« Je pris une section de la 19e compagnie qui était en réserve, commandée par le lieutenant Frappa, et nous partîmes après avoir reçu vos instructions de ne pas tirer les premiers, précédés par vous et par M. Ansart jusqu'à la hauteur du Théâtre-Lyrique; là, nous prîmes les devants et nous nous élançâmes sur la barricade, dont les quelques défenseurs prirent la fuite dans toutes les directions, à l'exception toutefois d'un seul qui, caché dans le coffre d'un omnibus, nous ajustait, mais n'avait pas l'énergie de tirer. Je détournai son fusil et, le saisissant énergiquement, je le désarmai; je m'aperçus alors qu'il était complétement ivre, mais néanmoins qu'il voulait encore faire usage contre moi d'une hachette qu'il portait à la ceinture; je m'opposai à ce mouvement en me servant de la main gauche, de la droite je tenais le fusil; mais plus je faisais d'efforts et plus je sentais le tranchant qui m'entrait dans la paume de la main.

« Le caporal Hilt, aujourd'hui brigadier chef au 20e d'artillerie, voyant mon embarras, vint m'aider à enlever ce forcené; mais il se heurta également contre le tranchant de la hachette et eut une des phalanges de la main droite presque coupée, alors que je n'avais qu'une légère égratignure. Maître enfin de ce vaurien, je le fis conduire au poste du palais de justice, et le caporal Hilt fut conduit à l'ambulance du Châtelet, où on le pansa.

« La barricade était composée de plusieurs omnibus renversés et d'un haquet chargé d'une douzaine de pièces de vin qui avaient été roulées entre les roues des omnibus afin de les assujettir. J'employai mon détachement à relever les omnibus et, aidés du public qui s'était groupé autour de nous, on les roula dans la cour du palais de justice. Les pièces de vin furent également roulées et rangées le long des grilles du jardin de la tour Saint-Jacques, d'où le charretier, qui, paraissait-il, ne s'était pas éloigné, les a rechargées et portées à leur destination.

« Ceci terminé, et alors qu'il n'y avait plus trace de ce commencement de barricade, je me disposais à regagner la préfecture avec mon détachement, lorsque, à la hauteur du pont au Change, je vis arriver, suivant les quais, le corps d'armée qui venait au secours de la municipalité; je restai sur ce pont pour faciliter le passage des troupes et je vis défiler artillerie, gendarmerie à cheval, infanterie, etc.; mais aucune de ces troupes n'a contribué à enlever la barricade de la rue de Rivoli, dont il ne restait plus de traces lorsqu'elles ont paru sur ce point.

« Il était environ cinq heures lorsque je suis rentré à la préfecture.

« Voilà la vérité dans toute sa nudité, et je me fais un plaisir en même temps qu'un devoir de vous l'écrire.

« Le lieutenant Frappa est aujourd'hui brigadier chef au 13e arrondissement.

« Hilt occupe le même grade au 20e arrondissement.

« Je suis, avec un profond respect, monsieur Cresson, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

« Signé : FOUCAULT,

« Inspecteur divisionnaire à la police municipale. »

Vous avez vu que la barricade était une vérité sérieuse et que je ne l'ai pas « inventée », comme disent ces messieurs.

La journée du 22 janvier se termina de la façon suivante (elle avait été longue ma journée, car il y avait deux nuits que je ne m'étais couché) :

« 22 janvier, 6 h. 20 soir.

« *Préfet de police à l'intérieur et à la guerre.*

« On aurait vu le maire de Montmartre à la tête du 61e. Il faisait battre le rappel du 154e bataillon. Utilité de donner l'ordre d'éloigner la foule qui entoure les soldats et dans laquelle se cachent des agitateurs. Éviter un stationnement trop prolongé sur les mêmes points.

« Tout n'est pas fini. »

« 23 janvier 1871, 12 h. 27.

« *Préfet de police au général de la garde nationale et au ministre de la guerre.*

« A la salle Favié, ce soir, il a été décidé que la mairie de Belleville, étant irrégulièrement administrée, on devait engager Flourens à entrer en fonctions comme adjoint. Des délégués se sont aussitôt désignés. On parlait aussi de marcher cette nuit même sur la mairie du 20e arrondissement pour chasser les douaniers d'un poste que la garde nationale seule aurait le droit d'occuper. Il conviendrait d'exercer une surveillance de protection de ce côté. »

J'avais écrit à l'amiral du 9e secteur pour l'a-

viser de la présence des agents. Je lui adresse la dépêche suivante :

« 8 h. 40 du matin.

« Des patrouilles existent déjà dans l'arrondissement. Des postes seront établis dans le plus bref délai possible. Réunion des hommes à la gare d'Orléans, aux Gobelins. »

L'état des troupes dans la cruelle misère du siége, la surexcitation de la population pouvait permettre à des bandits des tentatives de corruption qui ont réussi le 18 mars. Je le prévois :

« 23 janvier, 12 h. 25.

« *Préfet de police au ministre de la guerre, au général Vinoy et au ministre de l'intérieur.*

« Je rappelle l'utilité de ne pas prolonger le stationnement des troupes sur la voie publique; celles qui entourent la préfecture souffrent et méritent attention. Tout tranquille. Un individu arrêté ce moment avec des bombes Orsini. »

Les assassinats étaient hautement recommandés dans les réunions intimes des conspirateurs. — Les temps changent, les hommes et les moyens sont les mêmes.

A la même heure :

« 23 janvier, 12 h. 45.

« *Le préfet de police au ministre de l'intérieur et au général Vinoy.*

« *Le Combat* doit reparaître sous le nom du *Combattant*. — J'attends l'espion sur lequel on a trouvé 700 francs en or. »

Voici qui vous indique la vérité sur la fermeture des clubs :

« 12 h. 52 du soir.

« *Préfet de police au général Vinoy.*

« Prière de faire donner l'ordre de tenir ce soir à ma disposition un piquet de troupes de trois cents hommes à la caserne de la rue du Faubourg du Temple, club. Favié. »

« 23 janvier 1871, 1 h. 5 soir.

« *Au ministre de l'instruction publique.*

« Veuillez donner des ordres pour refuser les salles employées par les clubs, spécialement École de médecine. »

A 1 heure 37, j'écris à Vinoy, à l'intérieur : « Calme complet; les agitateurs cachés. » Et je n'ai pas perdu une seconde. Si mes agents ne peuvent saisir Félix Pyat caché, du moins, j'ai mis Delescluze sous la main de la loi.

A 3 h. 35 du soir, j'écris à l'intérieur, à la guerre et au général Vinoy : « Delescluze est arrêté; il vient d'être amené au dépôt. »

Vous devez savoir que tous les accusés du 22 janvier ont été, par mon ordre et d'accord avec le général Vinoy, transportés à Vincennes dans la journée du 24 au 25.

Enfin, comme vous pouvez le voir, le préfet de police, malgré certains exemples, ne reculait pas; il ne souffrait pas facilement l'hésitation, et le 23 janvier 1871, à 5 heures 30 du soir, il écrivait au général Vinoy :

« Résistance opposée à Belleville à mes agents, qui opèrent l'arrestation d'un des principaux auteurs des scènes d'hier. — Je requiers deux cents hommes à la caserne du Prince-Eugène. Agents envoyés. »

Ces trois jours finissent par les dépêches suivantes :

« 23 janvier, 6 h. 30.

« *A Vinoy, à l'intérieur.*

« Sapia mort à l'Hôtel-Dieu des suites de ses blessures. Sa famille a réclamé son corps. »

« 29 janvier, 6 h. 25.

« Pour fermeture des clubs ce soir, vous avez à la caserne du Prince-Eugène à vos ordres cent gardes à cheval, gendarmerie républicaine et troupe de ligne. — Donnez vos instructions aux commissaires de police avertis. »

Voilà comment j'ai agi. Voilà, messieurs, ce père de famille qui s'occupe assez des siens pour ne pas faire son devoir!

M. le président. La commission vous remercie des renseignements que vous venez de lui donner. Vous voudrez bien ajouter à votre déposition toutes les pièces que vous nous avez lues et vos dépêches.

M. Cresson. Assurément, je tiens à ce que tout cela reste à la disposition de mes adversaires et de mes amis. Plus d'une fois, depuis 1873, j'ai voulu les publier. Je me suis toujours arrêté; car à quoi bon le bruit? Je ne demande rien à la politique, je cherche le silence et la paix. Votre approbation, messieurs, me suffit!

M. le président. Non, elle ne suffit pas, monsieur! Il faut aussi que vous soyez justifié aux yeux du public des accusations portées contre vous. Vous affirmez de nouveau que vous avez dit la vérité à la commission?

M. Cresson. Je vous l'ai dite.

M. le président. Je vous en remercie.

M. Cresson. Vous l'avez entendue de ma bouche toutes les fois que vous m'avez appelé.

M. le président. Vous voudrez bien joindre à votre déposition les dépêches que vous n'avez pas lues ?

M. Cresson. Vous les aurez toutes.

ANNEXE A LA DÉPOSITION DE M. CRESSON

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Du 3 novembre 1870 au 10 février 1871.)

N° 38366. Paris, 3 novembre 1870, 2 h. 25 m.

Préfet de police à M. Hauréau, imprimerie nationale.

Multipliez vos affiches. On nous dit qu'elles sont arrachées. Nous exerçons surveillance, mais indispensable de les remplacer.

N° 38422. Paris, 3 novembre 1870, 9 h. 33 m.

Préfet de police à M. le secrétaire général du ministère de la justice.

Envoyez de suite réquisitoire et ordonnance de non-lieu affaire Greco et Ballot.

N° 38399. Paris, 3 novembre 1870, 8 h. 30 m.

Préfet de police à M. le ministre de la guerre.

Le préfet de police rappelle au ministre de la guerre l'existence des bombes et la nécessité de s'en emparer. Il en avise également M. Montagut, état-major garde nationale. Il tient commissaire de police à disposition du ministre de la guerre.

N° 38401. Paris, 3 novembre 1870, 8 h. 31 m.

Préfet de police à M. Montagut, état-major de la garde nationale.

Le préfet de police rappelle à l'état-major l'existence des bombes et la nécessité de s'en emparer. Il en avise également le ministre de la guerre. Il tient commissaire à disposition de l'état-major.

N° 38598. Paris, 4 novembre 1870, 8 h. 41 matin.

Préfet de police à M. le gouverneur de Paris.

Sont déjà arrêtés sans difficultés, les sieurs Goupil, Ranvier, Félix Pyat, Maurice Joly et Pillot.

N° 38606. Paris, 4 novembre 1870, 10 h. matin

Préfet de police au général commandant la garde nationale, à l'état-major, place Vendôme.

Le recensement général des votes aura lieu à l'Hôtel de Ville aujourd'hui, à onze heures du matin, en séance publique, salle St-Jean.

N° 38656. Paris, 4 novembre 1870, 5 h. 7 soir.

Préfet de police à M. l'inspecteur-vétérinaire de l'abattoir de Villejuif.

Allez d'urgence chez commissaire de police du quartier Salpêtrière donner renseignements sur cinq chevaux saisis pour marque fausse. Venez demain matin à deuxième division de la préfecture.

N° 38698. Paris, 5 novembre 1870, 11 h. 48 matin.

Préfet de police à M. Jules Ferry, Hôtel de Ville.

Pas d'ordre d'arrestation et pas d'arrestation.

N° 38704. Paris, 5 novembre 1870, 12 h. 40 soir.

Préfet de police aux vingt maires de Paris.

Faire connaître d'urgence à la deuxième division de la préfecture de police le nombre exact des boucheries municipales de l'arrondissement.

N° 38839. Paris, 7 novembre 1870, 9 h. 40 matin.

Préfet de police à M. le général de la garde nationale.

Jusqu'ici tranquillité parfaite aux 19e et 20e arrondissements. Précautions maintenues.

N° 38938. Paris, 8 novembre 1870, 7 h. 35 matin.

Préfet de police à M. Dorian, ministre des travaux publics.

Préfet de police tient les bombes à votre disposition, attend avec impatience un délégué méritant toute votre confiance pour recevoir instructions à ce sujet.

N° 38972. Paris, 8 novembre 1870, 2 h. 50 soir.

Chef du cabinet du préfet de police à M. le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Tranquillité parfaite dans les divers arrondissements de Paris.

N° 38978. Paris, 8 novembre 1870, 3 h. 55 soir.

Chef du cabinet du Préfet de police à M. le gouverneur de Paris, à M. le général commandant la garde nationale, et à M. le ministre de l'intérieur.

Les derniers rapports signalaient partout la plus grande tranquillité.

N° 38387. Paris, 14 novembre 1870, 12 h. 30 soir.

Préfet de police à M. Vacherot, maire du 5e arrondissement.

Je donne les ordres nécessaires et vous serez avisé. Pouvez-vous me faire l'honneur de me voir dans un intérêt administratif?

N° 39736. Paris, 18 novembre 1871, 12 h. 4 soir.

Préfet de police à M. Asseline, maire du 14e arrondissement.

Je désirerais avoir l'honneur de causer avec vous. Pouvez-vous prendre la peine de venir me voir aujourd'hui vers cinq heures?

N° 40230. Paris, 23 novembre, 12 h. 30 matin.

Préfet de police à M. le général de la garde nationale.

La garde de la préfecture n'a pas été relevée. La compagnie qui la compose descend des remparts. Prière de donner des ordres.

N° 40391. Paris, 25 novembre 1870, 8 h. 5 matin.

Préfet de police à M. le directeur de l'Opéra.

Prière de me voir ce matin avant dix heures. (Représentation gratuite.)

N° 40393. Paris, 25 novembre 1870, 8 h. 5. m.

Préfet de police à M. le président de la Société des gens de lettres, 14, rue du Pré-aux-Clercs.

Prière de me voir ce matin avec commission.

N° 40596. Paris, 26 novembre, 1870, 5 h. 10 soir.

Préfet de police à M. le général de la garde nationale.

Le Gouvernement a autorisé pour lundi une représentation gratuite à l'Opéra. Elle commencera à une heure. Nécessité de commander quatre compagnies pour la police. Le commandant me ferait l'honneur de me voir demain matin.

Réponse s'il vous plait.

N° 40700. Paris, 27 novembre 1870, 12 h. 35 soir.

Préfet de police à M. le chef d'état-major de la garde nationale.

J'attends le commandant de la garde nationale qui devait me voir. Quel est le bataillon commandé pour l'Opéra? Réponse urgente. Le bataillon (4 compagnies) demain dix heures, cour de l'Opéra.

N° 40761. Paris, 27 novembre 1870, 6 h. 10 m.

Préfet de police à M. le ministre de la guerre.

Jardinier inconnu service de sûreté, soit comme employé, soit comme indicateur.

Aussi inconnu à plusieurs agents de remplacement militaire.

N° 40801. Paris, 28 novembre 1870, 9 h. 30 m.

Préfet de police à M. Henri Colliez, 44, rue du Pré-aux-Clercs.

Pouvez-vous me voir avant représentation? Communication très-sérieuse.

N° 41160. Paris, 29 novembre 1870, 5 h. 33 matin.

Préfet de police à M. le directeur des lignes télégraphiques.

Invitation de mettre la préfecture de police en communication directe avec le général de la garde nationale; travail très-pressé. M'aviser de son exécution.

N° 41192. Paris, 29 novembre 1870, 9 h. 10. m.

Préfet de police à M. le ministre des affaires étrangères, à M. le général de la garde nationale et à M. le maire de Paris.

On ne sait pourquoi le rappel a été battu cette nuit à Belleville. Tranquillité parfaite. Satisfaction produite par les affiches est très-vive.

N° 41223. Paris, 29 novembre 1870, 11 h. 45 m.

Préfet de police à M. le général Schmitz.

Rapport de onze heures excellent pour Belleville. On loue hautement le général; on se félicite d'avoir résisté aux braillards. Enthousiasme pour le général Ducrot (sic).

N° 41556. Paris, 30 novembre 1870, 4 h. 47 soir.

Préfet de police à M. le directeur général des postes.

Les ordres sont donnés conformément à ce qui a été convenu ce matin entre nous. Un commissaire de police assistera ce soir au départ.

Pour l'exécution, il est nécessaire que les avis que vous m'envoyez mentionnent très-exactement l'heure et le lieu du départ.

N° 41590. Paris, 30 novembre 1870, 7 h. 45 soir.

Chef du cabinet du préfet de police à M. le directeur de la prison de Mazas.

Pas d'inconvénient à ce que le commandant Leblois communique avec le sergent-major allemand dont vous parlez. Faites le possible pour adoucir la rigueur du régime cellulaire qui d'ailleurs cessera promptement.

M. le préfet se rendra ce soir dans votre maison.

N° 41749. Paris, 1er décembre 1870, 2 h. 30 soir.

Préfet de police à M. Lesourd, inspecteur principal, marché aux bestiaux de la Villette.

Venez aussitôt que possible au bureau du chef deuxième division.

N° 41859. Paris, 2 décembre 1870, 9 h. 40 matin.

Préfet de police à M. le président de la Société du patronage des jeunes détenus, M. Perrot de Chézelles ou M. Sallé, 9, rue Mézières.

Je désirerais vous entretenir pour une affaire urgente. Je vous serais très-obligé de venir à mon bureau le plus tôt possible.

N° 42166. Paris, 3 décembre 1870, 3 h. 50 soir

Préfet de police à M. le ministre de la guerre.

700 prisonniers prussiens occupent et remplissent la Grande-Roquette. Voulez-vous nous fournir la literie qui manque?

N° 42229. Paris, 4 décembre 1870, 9 h. 30 matin.

Préfet de police à M. de Saint-Agnan, vice-président de la Société de secours aux blessés, à l'Elysée.

Je désirerais me concerter avec vous relativement aux ambulances, et je serais bien obligé si vous pouviez venir me voir aujourd'hui vers midi ou vers cinq heures.

N° 42356. Paris, 4 décembre 1870, 6 h. 32 soir.

Préfet de police à M. le général Soumain.

Ordre donné par moi d'évacuer les casernes Tournon et Mouffetard pour concentrer Cité et Lobau. Les casernes évacuées, nécessaires pour ambulances et garde nationale, resteront sous les ordres d'un officier de garde républicaine.

Voulez-vous faire donner les ordres identiques qu'on dit nécessaires?

N° 42781. Paris, 8 décembre 1870, 1 h. 47 soir.

Préfet de police à M. Evette, 15, rue Turgot.

Prière de me voir, si c'est possible, avec l'homme d'Amiens.

N° 43079. Paris, 8 décembre 1870, 1 h. 25 soir.

Préfet de police à M. le gouverneur de Paris et M. le général Schmitz.

Les mesures annoncées produisent l'effet que j'ai prévu. L'émotion est partout très-vive; sur certains points elle deviendrait menaçante. Il est indispensable de faire déclarer de suite qu'il n'y aura pas de rationnement du pain. On parlait ce soir de la descente des faubourgs pour demander aux boulangers du centre et à prix d'argent les marchandises fabriquées. J'espère que c'est une exagération.

N° 43084. Paris, 12 décembre 1870, 12 h. 20 m.

Préfet de police à M. le directeur de l'imprimerie nationale.

Prière de m'adresser les premières 250 ou 300 affiches tirées des placards aux habitants de Paris, qu'on vous porte en ce moment; distribution à faire aux boulangers.

Je recommande à votre attention un affichage très-complet et j'en ferai surveiller l'exécution avec sévérité. Amitiés.

N° 44205. Paris, 21 décembre 1870, 1 h. 25 soir.

Préfet de police à MM. les commandants des secteurs et à M. le gouverneur de Paris.

Un sieur Urba, porteur des insignes de l'ambulance de la presse et d'un laissez-passer du gouverneur, ne doit pas être autorisé à sortir de Paris.

N° 44227. Paris, 21 décembre 1870, 3 h. 15 soir.

Préfet de police à M. le chef de gare de Saint-Denis.

Je vous adresse vingt-cinq voitures, un commissaire de police et des agents. Sur la communication que le service est fait par vous exactement, vous pouvez diriger les voitures sur le lieu que l'autorité militaire jugera utile. Le commissaire de police s'entendra avec l'autorité militaire.

(Pendant le combat.)

N° 44658. Paris, 25 décembre 1870, 4 h. 30 soir.

Préfet de police à M. le ministre du commerce.

La personne signalée comme propriétaire de chevaux, demeure au quatrième étage; elle n'a ni écurie ni remise; l'entrée de la maison qu'elle habite n'a pas de porte-cochère. Les informations prises justifient ces constatations.

N° 44705. Paris, 26 décembre 1870, 11 h. 50 m.

Préfet de police à M. le ministre du commerce.

Treize sacs livrés par l'usine du sieur Chaligny sont consignés après examen et constatation de fraudes graves. Je vous avise.

N° 44789. Paris, 27 décembre 1870, 9 h. 40 m.

Préfet de police à M. le ministre du commerce.

Nous n'avons plus de charbon pour chauffer les prisons de la Conciergerie et du Dépôt. Dans trois jours il sera absolument impossible de prolonger la situation. Le Dépôt n'a plus de feu depuis hier.

N° 44843. Paris, 27 décembre 1870, 2 h. soir.

Préfet de police à MM. les commandants du 1er et du 2e secteurs.

On signale à Charonne des faits de dévastation sur les arbres et les clôtures, avec menace de reprise pour demain. Gouverneur de Paris et général de la garde nationale avertis. Nécessité de mesures sérieuses.

N° 44857. Paris, 27 décembre 1870, 2 h. soir.

Préfet de police à M. le général de la garde nationale.

Les mêmes faits se reproduisent à Charonne. On annonce le retour de dévastations pour demain et on signale l'urgence de mesures de sauvegarde.

N° 44950. Paris, 27 décembre 1870, 8 h. 15 soir.

Préfet de police à M. le ministre des travaux publics.

La prison du Dépôt sans charbon depuis hier. La Conciergerie sans combustible après-demain. C'est à vous que je suis renvoyé par la mairie de Paris et par le ministre du commerce. Que

pouvez-vous me donner? Secours indispensables. Nul autre combustible que le charbon et le coke.

N° 45038. Paris, 28 décembre 1870, 1 h. 32 soir.

Préfet de police à MM. les commissaires de police.

Général Schmitz télégraphie :

« Les faits de pillage de bois deviennent fréquents. Informez les commissaires de police que, pour la protection des chantiers et lieux menacés, ils doivent requérir la garde nationale auprès des commandants de sections. »

N° 45129. Paris, 29 décembre 1870, 9 h. 30 m.

Préfet de police à M. le directeur de l'Assistance publique et à M. le maire de Paris.

Quinze individus, vagabonds atteints d'infirmités séniles, sont à la prison de la Santé dans un état tel que le mot de typhus a été prononcé. Il est nécessaire de les faire transporter dans un hôpital spécial aux gâteux.

N° 45184. Paris, 29 décembre 1870, 1 h. 35 soir.

Préfet de police à M. le ministre des travaux publics.

Voulez-vous ne pas oublier notre conversation sur les charbons indispensables à la Conciergerie?

N° 45220. Paris, 29 décembre 1870, 4 h. 45 soir

Préfet de police à M. le ministre de la guerre et à M. le général Schmitz.

La confrontation Jean Muller n'a pas produit le résultat annoncé.

N° 45264. Paris, 29 décembre 1870, 5 h. 50 soir.

Préfet de police à M. le directeur des postes.

Un facteur des postes aux mains des Prussiens, Grensard. Nécessité d'arrêter tout facteur et d'exiger sa commission pour surprendre l'individu qui s'introduirait dans Paris. Si vous acceptez cette indication, avis, et j'écris aux chefs des secteurs. J'attends votre réponse.

N° 45285. Paris, 29 décembre 1870, 8 h. 50 soir

Le préfet de police aux commandants des secteurs.

Obligez tout facteur de la poste à justifier de sa commission pour entrer dans Paris. Faire arrêter le porteur d'une commission au nom de Grensard, facteur à Cesson : ce serait un espion.

N° 45339. Paris, 30 décembre 1870, 11 h. 5 m.

Préfet de police à M. l'amiral Montagnac, commandant du 7° secteur.

Le gouverneur mande que le chantier Fournier, avenue Breteuil, n° 45, est menacé de pillage. La place est avertie. Je vous avertis, ainsi que le général commandant de la garde nationale.

N° 45439. Paris, 30 décembre 1870, 6 h. 44 soir.

Préfet de police à M. le ministre de la guerre.

La Compagnie des omnibus fabrique des affûts et des fourgons. Les travaux publics font une réquisition de charbon pour fabrication de pelles et pioches. Impossible sans exposer votre service. J'avise le ministre des travaux publics. Il est peut-être utile que vous lui donniez votre opinion. Urgent.

N° 45440. Paris, 30 décembre 1870, 6 h. 35 soir.

Préfet de police à M. le ministre des travaux publics.

La Compagnie des omnibus, rue des Poissonniers, 50, fabrique pour la guerre des fourgons et des affûts de canon. On vient de lui faire, pour une fabrication de pelles et de pioches, une réquisition de charbon à laquelle elle ne peut satisfaire sans exposer son propre travail. Commissaire de police a besoin d'instructions. Réponse urgente.

LETTRE

Cabinet du préfet de police.

Paris, le 2 janvier 1871.

Préviens c lonel Vabre qu'il y aurait sagesse à redoubler cette nuit de prévoyance, en raison de certaines menaces à Belleville.

Si j'apprends quelque chose, je me hâterai d'avertir l'Hôrel de Ville, de même que j'en informerai le gouverneur.

N° 158. Paris, 2 janvier 1871, 4 h. 45 soir.

Préfet de police à M. le ministre des travaux publics.

La prison de la Santé va cesser d'être chauffée. Il en est de même du Dépôt de la préfecture et de la Maison de justice. Il y a urgence de pourvoir par les soins de la commission de répartition des combustibles.

N° 408. Paris, 4 janvier 1871, 5 h. 40 soir.

Préfet de police à M. le ministre de l'intérieur et à M. le gouverneur de Paris.

Incendie assez sérieux dans un des bâtiments de la préfecture de police, éteint à cette heure. Enquête ordonnée.

N° 587. Paris, 5 janvier 1871, 8 h. 30 soir.

Préfet de police à M. le général de Beaufort, à Neuilly.

Jules-Alexandre-Antoine Guyon a reçu de la préfecture et du Gouvernement une mission qu'il remplit à Rueil. Son récit est exact. Deux autres individus sont avec lui à Rueil.

N° 26. Sous l'Hôtel de Ville ou Police, 7 janvier, 10 h. 50 soir.

Préfet de police à chef d'état-major de la garde nationale, au maire de Paris et au colonel Vabre.

Menaces pour la nuit. Officiers d'état-major devront s'assurer de l'état général, suivant avis du général de la garde nationale que j'ai vu.

Rien de sérieux, suivant moi; mais précautions aux portes des ministères et à l'Hôtel de Ville.

N° 958. Paris, 7 janvier 1871, 11 h. soir.

Préfet de police à M. le directeur général des télégraphes.

Nécessité veiller cette nuit et se garder avec soin.

N° 959. Paris, 7 janvier 1871, 11 h. 10 soir.

Préfet de police à M. le directeur de l'imprimerie nationale.

Nécessité de veiller cette nuit et se garder avec soin.

N° 1007. Paris, 8 janvier 1871, 11 h. 20 matin.

Préfet de police à M. le ministre de l'instruction publique.

Je me ferai un devoir de vous attendre à l'heure par vous indiquée.

N° 970. Paris, 8 janvier 1871, 12 h. 37 matin.

Préfet de police à M. le ministre de l'instruction publique.

Voiture arrivée sans encombre.

N° 998. Paris, 8 janvier 1871, 10 h. 35 soir.

Préfet de police à M. le gouverneur de Paris et à M. le ministre des travaux publics.

Beaucoup d'obus à Vaugirard. L ennemi semble tirer sur l'usine à gaz, rue Mademoiselle. Cinq obus y sont tombés. Usine Cail aussi menacée. Précautions ne sont-elles pas nécessaires pour le gaz?

N° 1061. Paris, 8 janvier 1871, 3 h. 15 soir.

Préfet de police à E. Garrisson, commissaire de police, 39, Tombe-Issoire.

J'attends vos procès-verbaux affaires Lory, Tronchon, Wolf. Cette procédure ne peut rester plus longtemps en souffrance.

N° 1211. Paris, 9 janvier 1871, 10 h. matin.

Préfet de police à M. le ministre des travaux publics.

Le feu a pris aux baraquements du Luxembourg. Il est éteint. Mes inquiétudes pour la poudrière sont de nouveau très-vives. N'oubliez pas.

N° 1512. Paris, 10 janvier 1871, 6 h. 5 soir.

Préfet de police à M. le commissaire de police, 9, boulevard Montparnasse.

Les enfants victimes du bombardement école Saint-Nicolas, ont-ils été enterrés? Si non, où et quand aura lieu l'enterrement?

N° 1528. Paris, 10 janvier, 6 h. 55 soir.

Préfet de police à M. le général Soumain.

Les prisonniers prussiens seront évacués sur

la prison de la Santé, à minuit, escortés de deux bataillons de garde républicaine.

N° 1605. Paris, 11 janvier 1871, 10 h. 5 matin.

Préfet de police à M. le ministre de la guerre.

Beaucoup de projectiles dans Auteuil aux abords de l'ambulance, située rue Lafontaine et des Perchamps. Batteries de Meudon et de Montretout dirigent leur tir à toute volée sur l'usine Cail et Grenelle. Feu cesse à quatre heures et demie du matin.

N° 1800. Paris, 12 janvier 1871, 10 h. matin.

Préfet de police à M. le ministre des finances et à M. le liquidateur de la liste civile.

Saisie opérée après interrogatoire. Nécessité de procéder à l'inventaire. On s'en occupe ce matin. Les caisses cachées sont importantes. S'occuper aussi de l'immeuble.

N° 1975. Paris, 13 janvier 1871, 9 h. 55 matin.

Préfet de police à MM. les commandants des secteurs, des forts, les généraux commandant l'armée et commandant des avant-postes.

L'administration des postes attend un certain nombre de chiens, spécialement des chiens de berger. Recommandation de ne pas les tuer, de ne pas les empêcher de retourner librement chez leurs maîtres. Accord avec le ministre de la guerre. Ordre à donner aux troupes.

N° 2316. Paris, 15 janvier 1871, 11 h. 10 matin.

Préfet de police à M. le gouverneur de Paris, à M. le général Chabaud-Latour et à M. le ministre de la guerre.

Bombardement considérable. Pas d'incendies graves. Le 13e arrondissement très-éprouvé. Bombe aux Invalides, sans feu. Dôme du Panthéon atteint. Feu éteint rue de Lourmel prolongée. La rue Bonaparte a eu des bombes.

N° 15. Paris, 15 janvier 1871.

Préfet de police à M. le gouverneur de Paris et à M. le colonel Vabre.

Le 57e et 86e bataillons descendent sans manifestations extérieures vers l'Hôtel de Ville. Ils parlent de la place Beauvau.

N° 2525. Paris, 16 janvier 1871, 11 h. 10 matin.

Préfet de police à M. le directeur de la commission des papiers des Tuileries.

Je viens d'opérer une nouvelle saisie qui comprend des papiers et des comptes fort importants. J'avise le ministre de l'intérieur, avec lequel vous devez vous entendre. Voyez aussi le liquidateur de la liste civile.

N° 2559. Paris, 16 janvier 1871, 2 h. 45 soir.

Préfet de police à M. le ministre des finances, chez M. le ministre de l'instruction publique.

On annonce l'intention de faire de la Bourse une ambulance. Nécessité absolue de ne pas supprimer le marché. Question financière et politique de premier ordre. Avisez avec le maire de Paris et de l'arrondissement.

N° 3047. Paris, 18 janvier 1871, 4 h. 45 soir.

Préfet de police à M. le directeur des lignes télégraphiques et à M. le gouverneur de Paris.

Une dénonciation signale l'existence d'un télégraphe qui communique avec Saint-Gratien. Fil souterrain passerait dans trottoir de droite des Champs-Élysées. Ce fait vous est-il connu? Ce télégraphe existe-t-il encore? Peut-il être employé sans votre aveu?

N° 3289. Paris, 19 janvier 1871, 4 h. 55 soir.

Préfet de police à M. le ministre des travaux publics.

Saisie de 9,000 kilos de poussière de charbon de terre, rue de la Chapelle, 158. Je vous écris.

N° 75. Paris, 20 janvier 1871, 10 h. 20 soir.

Préfet de police à M. le colonel Vabre.

Mes renseignements confirment les vôtres. Rappel battu après club Favié; quelques gardes nationaux réunis avec un lieutenant.

N° 3789. Paris, 21 janvier 1871, 3 h. 45 soir.

Préfet de police à M. le ministre du commerce.

Des quantités assez considérables de grains, divers de nature, arrivent aux Halles, le person-

nel de la ville était trop peu nombreux. On s'impatiente et on part mécontent.

N° 81. Paris, 21 janvier 1871, 12 h. 25 s.

Chef du cabinet du préfet de police à M. le maire de Paris et à M. le colonel Vabre.

Suis avisé que des gens de Montmartre doivent descendre sur l'Hôtel de Ville par petits groupes et avec des revolvers.

C'est, du reste, le projet arrêté depuis longtemps au club de l'Elysée.

Ils passeront par des rues détournées.

N° 406. Paris, 21 janvier 1871, 11 h. 45 matin.

Général Schmitz au colonel Vabre, à l'Hôtel de Ville.

On dit que l'on bat la générale à Belleville. Prenez vos précautions et informez-moi si quelque chose de particulier venait à se présenter.

N° 407. Paris, 21 janvier 1871, 1 h. 7 soir.

Général Schmitz au colonel Vabre, à l'Hôtel de Ville.

Tenez-vous sur vos gardes : on dit que des groupes armés descendent sur l'Hôtel de Ville.

N° 3887. Paris, 21 janvier 1871, 10 h. 44 soir.

Préfet de police à M. le général de la garde nationale.

Huit cents hommes armés avec des femmes sur la place de l'Hôtel de Ville. Attitude menaçante. Un bataillon nécessaire par la rue de Rivoli, un autre par l'avenue Victoria, un autre par le quai.

Nous prévenir par dépêche du numéro des bataillons.

N° 3901. Paris, 22 janvier 1871, 3 h. 29 matin.

Préfet de police à M. le directeur de l'imprimerie nationale.

Veillez sur vous et craignez surprise.

N° 3902. Paris, 22 janvier 1871, 3 h. 35 matin.

Préfet de police à M. le directeur des lignes télégraphiques.

Surprise à éviter, veillez sur vous.

N° 4009. Paris, 22 janvier 1871, 1 h. 55 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de la guerre, le ministre de l'intérieur, le maire de Paris, le commandant de la garde nationale.

Le 61e bataillon descend en armes sur l'Hôtel de Ville avec le corps d'officiers en tête et un personnage revêtu de l'écharpe municipale. Réunion à la salle Favié. Rien rue des Martyrs.

N° 4018. Paris, 22 janvier 1871, 1 h. 50 soir.

Préfet de police à M. le ministre de la guerre.

Hôtel de Ville menacé. Un bataillon soldats mis en joue. 61e. Dereure. Flourens.

N° 4049. Paris, 22 janvier 1871, 2 h. 35 soir

Préfet de police à MM. le ministre de l'intérieur le général de la garde nationale, le ministre de la guerre.

Six cents hommes avenue Victoria, numéros mêlés, Jules Allix en tête. Faut-il agir avec la gendarmerie républicaine? 207e bataillon marche sur la place de l'Hôtel de Ville.

N° 4066. Paris, 22 janvier 1871, 3 h. 30 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de l'intérieur, le général de la garde nationale, le gouverneur de Paris, le ministre de la guerre, le général Vinoy.

Groupes augmentent Hôtel de Ville.

N° 4076. Paris, 22 janvier 1871, 3 h. 40 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de l'intérieur le ministre de la guerre, le gouverneur de Paris, et au général commandant la garde nationale.

Belleville commencerait à descendre. Six mille personnes place de l'Hôtel de Ville et rue de Rivoli. Gens armés et autres. Ne pas laisser augmenter le mouvement.

N° 4148. Paris, 22 janvier 1871, 6 h. 20 soir.

Préfet de police à M. le ministre de l'intérieur à M. le ministre de la guerre.

On aurait vu la mairie de Montmartre à la tête du 61e; elle ferait battre le rappel du 154e

bataillon. Utilité de donner l'ordre d'éloigner la foule qui entoure les soldats et dans laquelle se mêlent les agitateurs. Eviter un stationnement trop prolongé sur le même point.

N° 4216. Paris, 23 janvier 1871, 12 h. 27 matin.

Préfet de police à M. le général commandant la garde nationale et à M. le ministre de la guerre

A la salle Favié, ce soir, il a été décidé que la mairie de Belleville était irrégulièrement administrée; on devait engager Fleurens à entrer en fonctions comme adjoint. Des délégués aussitôt désignés. On parlait aussi de marcher cette nuit même sur la mairie du 20e arrondissement, pour chasser les douaniers d'un poste que la garde nationale seule aurait le droit d'occuper. Il conviendrait d'exercer une surveillance de protection de ce côté.

N° 4232. Paris, 23 janvier 1871, 10 h. 40 matin.

Préfet de police à M. l'amiral commandant le 9e secteur.

Des patrouilles existent déjà dans l'arrondissement. Des postes seront établis dans le plus bref délai possible. Réunion des hommes à la gare d'Orléans, aux Gobelins.

N° 4321. Paris, 23 janvier 1871, 12 h. 15 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de la guerre, le général Vinoy, le ministre de l'intérieur.

Je rappelle l'utilité de ne pas prolonger le stationnement des troupes sur la voie publique; celles qui entourent la préfecture souffrent et méritent attention. — Tout tranquille. — Un individu arrêté ce matin avec des bombes Orsini.

N° 4324. Paris, 23 janvier 1871, 12 h. 45 soir.

Préfet de police à M. le ministre de l'intérieur, et à M. le général Vinoy.

Le *Combat* doit reparaître sous le nom du *Combattant*. J'attends du général l'espion sur lequel on a trouvé 700 francs en or.

N° 4327. Paris, 23 janvier 1871, 12 h. 52 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Prière de faire donner l'ordre de tenir ce soir à ma disposition un piquet de troupes de trois cents hommes à la caserne de la rue du Faubourg-du-Temple, club Favié.

N° 4330. Paris, 23 janvier 1871, 1 h. 5 soir.

Préfet de police à M. le ministre de l'instruction publique.

Veuillez donner des ordres pour refuser les salles employées par les clubs, spécialement Ecole de médecine.

N° 4337. Paris, 23 janvier 1871, 1 h. 35 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le ministre de l'intérieur.

Calme complet. Les agitateurs cachés.

N° 4369. Paris, 23 janvier 1871, 3 h. 35 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de l'intérieur, le ministre de la guerre, le général Vinoy, commandant en chef.

Delescluze est arrêté. Il vient d'être amené au dépôt.

N° 4382. Paris, 23 janvier 1871, 4 h. 20 soir.

Préfet de police à M. Menessier, commissaire de police spécial, gare de l'Est ou 166, rue Montmartre.

Un ballon doit partir cette nuit vers trois heures de la gare de l'Est. Assistez au départ et euvoyez rapport.

N° 4408. Paris, 23 janvier 1871, 5 h. 30 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Résistance opposée à Belleville à mes agents, qui opèrent l'arrestation d'un des principaux acteurs des scènes d'hier. Je requiers deux cents hommes à la caserne du prince Eugène. Agents envoyés.

N° 4443. Paris, 23 janvier 1871, 6 h. 30 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le ministre de l'intérieur.

Sapia mort à l'Hôtel-Dieu des suites de ses blessures. La famille a réclamé son corps.

N° 4444. Paris, 23 janvier 1871, 6 h. 25 soir.

Préfet de police à M. le général Cailler, 2° secteur.

Pour fermeture des clubs ce soir, vous avez à la caserne du Prince-Eugène, à vos ordres, cent gardes à cheval, gendarmerie républicaine, et la troupe de ligne. Donnez vos instructions aux commissaires de police avertis.

N° 124. Paris, 23 janvier 1871, 11 h. 5 soir.

Préfet de police à M. le chef du cabinet de la préfecture de police.

Appeler M. Baube. Préparer circulaire ainsi conçue : Prière de vous rendre ce matin à mon cabinet, service de grande importance.

N° 4306. Paris, 23 janvier 1871, 12 h. 20 soir.

Préfet de police à M. le colonel Durieu, état-major de la garde nationale, place Vendôme.

Prière de me venir voir de suite, intérêt public.

N° 4622. Paris, 24 janvier 1871, 4 h. 26 soir.

Préfet de police à M. le général commandant le 2° secteur.

Suivant instructions de l'autorité militaire, je prescris au commissaire de police du quartier du Combat de se rendre à six heures à la salle Favié et d'assurer le service extérieur.

N° 4625. Paris, 24 janvier 1871, 4 h. 30 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de l'agriculture et du commerce, le maire de Paris, le général Trochu.

Nécessité de faire payer de suite les blés apportés aux halles. On annonce le renvoi au 3 février pour effectuer les payements, vous arrêteriez tout le mouvement provoqué.

N° 133. Paris, 24 janvier 1871, 9 h. 40 soir.

Préfet de police à M. le chef du cabinet du préfet de police.

Faire examiner avec soin ce qui se passe au carrefour de l'Odéon.

N° 4928. Paris, 26 janvier 1871, 10 h. 50 mat.

Général Vinoy et préfet de police à M. le commandant du 5° secteur.

Rue de l'Argonne, à la Villette, en face de la fonderie Le Pet, ont été déposés de force des colis qui sont de la dynamite. Faire garder immédiatement ce chantier connu sous le nom de chantier Lavaux. Réponse.

N° 4918. Paris, 26 janvier 1871, 11 h. 15 matin.

Préfet de police à MM. le général Vinoy, le ministre de la guerre, le général Trochu, gouverneur.

Enterrement de Sapia sans éclat, rien comme agitation. Précautions prises pour dépôt de dynamite, à prendre pour surveillance des voies souterraines.

N° 5008. Paris, 26 janvier 1871, 5 h. soir.

Préfet de police à M. Massé, commissaire de police rue Crétet et gare du Nord.

Un ballon partira cette nuit à deux heures de la gare du Nord. Avis en est donné à M. Massé.

N° 5086. Paris, 27 janvier 1871, 9 h. 30 matin.

Le chef du cabinet du préfet de police à M. le directeur de Mazas.

Le poste sera relevé par un détachement du 51° bataillon; qu'il n'y ait pas d'erreur.

N° 5116. Paris, 27 janvier 1871, 12 h. 50 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le ministre de la guerre.

Utilité de compléter les cadres de la garde républicaine dès ce jour. Manquent :
76 hommes infanterie à choisir;
35 hommes cavalerie à choisir;
75 chevaux;
1 lieutenant de cavalerie à nommer.
Urgence. Tout tranquille à cette heure.

N° 5119. Paris, 27 janvier 1871, 12 h. 8 soir.

Préfet de police à M. le maire du 9° arrondissement.

État des boulangeries du 9° arrondissement visitées le 24 janvier a été copié et envoyé :

Au 24 janvier, 296 quintaux 24 kilos, au lieu de 729 quintaux 18 du 9 janvier. Résumé général.

N° 5120. Paris, 27 janvier 1871, 1 h. 4 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le ministre de la guerre.

Deux sections d'artillerie et mitrailleuses (3 batteries du 11° régiment, 11° batterie du 21° régiment) sont dans la Cité, à côté de l'artillerie de la division. Voulez-vous les placer sous l'autorité du commandant d'artillerie Pinel de Grandchamp ou les renvoyer au général Ducrot? Tout tranquille.

N° 4174. Paris, 27 janvier 1871, 4 h. 12 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de l'intérieur, le général Vinoy, le général Trochu.

Les groupes de gardes nationaux attendent sur la place de l'Hôtel de Ville. Pas d'armes, pas de cris. Foule augmente. Bataillon 175°.

N° 5206. Paris, 27 janvier 1871, 6 h. 18 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de l'intérieur, le général Vinoy, le commandant de la garde nationale.

Précautions utiles pour la soirée. Grande douleur cause de l'agitation. Aucune lutte sérieuse imminente.

N° 5240. Paris, 27 janvier 1871, 8 h. 30 soir.

Préfet de police à M. le ministre de la guerre.

Rien. Population douloureusement affectée est résignée. Certaines individualités continuent leur rôle et provoquent la foule inutilement. On parle d'une protestation des amiraux. Groupes rue Drouot.

N° 5280. Paris, 28 janvier 1871, 12 h. 40 matin.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le ministre de l'intérieur.

On bat le rappel dans le haut de Belleville et dans le faubourg du Temple.

N° 5279. Paris, 28 janvier 1871, 12 h. 38 matin.

Préfet de police à MM. le général Vinoy, le général Trochu, le ministre de l'intérieur.

On prétend que des mouvements sont organisés par les commandants de la garde nationale. Nécessité de fortes patrouilles à cheval.

N° 5281. Paris, 28 janvier 1871, 12 h. 55 matin.

Préfet de police à M. le ministre de l'intérieur et à M. le général Vinoy.

On sonne le tocsin à l'église Saint-Laurent et on bat le rappel dans le 10° arrondissement. Tocsin aussi à Bonne-Nouvelle et dans le 13° arrondissement.

N° 5284. Paris, 28 janvier 1871, 1 h. 10 matin.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

On sonne le tocsin à Saint-Vincent-de-Paul. Les agitateurs invoquent les noms du général Noël et de l'amiral Saisset.

N° 5282. Paris, 28 janvier 1871, 1 h. 15 matin.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Donnez-vous des ordres aux troupes pour prendre les positions que vous jugerez convenables? Réponse.

N° 5285. Paris, 28 janvier 1871, 1 h. 25 matin.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Un bataillon se réunit devant Saint-Laurent cent hommes environ. Ce nombre grossirait.

N° 5284. Paris, 28 janvier 1871, 2 h. 18 matin.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le ministre de l'intérieur.

Devant Saint-Laurent sont réunis des groupes de gardes nationaux, 350 à 400 hommes des 107° et 136° bataillons de la garde nationale. 800 hommes devant la mairie du Temple. Je crois que ce dernier groupe serait moins menaçant que le premier.

N° 5290. Paris, 28 janvier 1871, 3 h. matin.

Chef du cabinet du préfet de police à M. le général en chef et à M. le ministre de l'intérieur.

On ne sonnerait plus le tocsin, mais on battrait le rappel de la rue Turbigo au chemin de fer de l'Est. Peu de gardes nationaux ré-

pondent. Ceux qui sont réunis vers Saint-Laurent en ont assez et se détachent les uns après les autres.

N° 5291. Paris, 28 janvier 1871, 3 h. 15 matin

Chef du cabinet du préfet de police à M. le général commandant en chef et à M. le ministre de l'intérieur.

De la Seine à la gare de l'Est, on n'entend plus tocsin ni rappel. Il n'y aurait plus que 150 hommes à Saint-Laurent.

N° 5292. Paris, 28 janvier 1871, 3 h. 26 matin.

Chef du cabinet du préfet de police à MM. le général commandant en chef, le ministre de l'intérieur, le chef d'état-major de la garde nationale, à l'Élysée.

Plus de gardes nationaux place Voltaire et rue Basfroy, 10, plus de rappel. Quelques gardes nationaux, une quarantaine, allant sans ordre vers la place Voltaire et venant du Château-d'Eau. On sonne l'assemblée à la mairie du Temple. Il y vient du monde; mais un officier aurait déclaré qu'il s'agit du service habituel et l'apparence est celle d'un service commandé. Rues désertes.

N° 5293. Paris, 28 janvier 1871, 3 h. 30 matin.

Chef du cabinet du préfet de police à MM. le général en chef, le ministre de l'intérieur, le général commandant la garde nationale.

Plus personne à Saint-Laurent. On ne reste pas à la mairie du Temple.

N° 5301. Paris, 28 janvier 1871, 6 h. 45 matin.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Cent cinquante mobiles environ, ayant leurs officiers à leur tête, ont envahi la gare du Nord, s'opposant au départ du ballon qui devait s'enlever cette nuit, menaçant de tirer dessus et criant : A la trahison! Veuillez envoyer des forces pour faire évacuer la gare.

N° 5320. Paris, 28 janvier 1871, 8 h. 45 matin.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le ministre de l'intérieur.

Avez-vous envoyé des troupes à la gare du Nord, et l'incident du départ du ballon est-il vidé sans lutte?

N° 5324. Paris, 28 janvier 1871, 8 h. 55 matin.

Préfet de police à MM. le général Trochu, le ministre de l'intérieur, le général Vinoy.

La fable de la résistance des marins qui demanderaient le concours de la garde nationale subsiste et reste exploitée. Ne pourrait-on provoquer une déclaration publique et immédiate de la marine? Mouvement nouveau pour la journée serait à craindre.

N° 5326. Paris, 28 janvier 1871, 9 h. 35 matin.

Préfet de police à MM. le général Vinoy, le maire de Paris, le général Trochu.

Mandats donnés pour arrêter les sieurs Brunel et Piazza, se disant généraux et directeurs du mouvement. Le commissaire de police emporte l'ordre de requérir la caserne du Prince-Eugène si c'est nécessaire. Être prêt à faire appuyer les agents qui se rendent au boulevard Voltaire, 228 Démonstration serait peut-être utile de ce côté.

Quelle solution affaire gare du Nord?

N° 5340. Paris, 28 janvier 1871, 10 h. 20 matin.

Préfet de police à M. le ministre de la guerre.

Nuit très-agitée et menaçante. Organisation militaire de l'insurrection. Ordre d'arrêter ses chefs avec les forces de la caserne du Prince-Eugène. Mouvements annoncés et probables. Le Gouvernement doit être prêt à donner des ordres. Dites-moi où il est. Toutes les dépêches au général Vinoy.

N° 5440. Paris, 28 janvier 1871, 3 h. 28 soir.

M. Cresson à M. Frémard, commissaire de la République près les conseils de guerre, rue Saint-Lazare, 89 (avenue du Coq, 3).

Prière de venir me voir le plus tôt possible.

N° 5360. Paris, 28 janvier 1871, 12 h. 8 soir.

Préfet de police à M. le ministre de la guerre et à M. le général Vinoy.

Piazza et Brunel arrêtés. Convocation immédiate du conseil de guerre qui statuera sur des ordres écrits et donnés vous paraîtra nécessaire. Réponse. Urgence.

N° 5446. Paris, 28 janvier 1871, 3 h. 55 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de l'intérieur, le maire de Paris, le ministre du commerce, le ministre de l'instruction publique.

Mes agents ont trouvé à Puteaux et à Nanterre, les 26 et 27 courant, 220 sacs de blé environ à votre disposition.

N° 5478. Paris, 28 janvier 1871, 5 h. 5 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de la guerre, le général Vinoy, le général commandant la garde nationale, le ministre de l'intérieur.

Prière à la guerre d'augmenter les quantités de bois vert pour les casernes de la Cité, les soldats souffrent. Colonel le désire. Urgence.

Calme relatif; arrestations ont suspendu l'action immédiatement; groupes examinés discutent. Nécessité rappelée de mettre un terme aux récits sur l'attitude de la marine.

N° 5531. Paris, 28 janvier 1871, 6 h. 35 soir.

Préfet de police à MM. le général Vinoy, le général Trochu, le ministre de l'intérieur.

Agitation, mécontentement, mais rien d'imminent comme action. Nous veillerons ce soir, et peut-être faudra-t-il quelques fortes patrouilles pour empêcher la reproduction des faits d'hier.

N° 5651. Paris, 29 janvier 1871, 9 h. 6 matin.

Préfet de police à MM. le ministre des affaires étrangères, le général Vinoy, le ministre de la guerre.

La soirée d'hier signalée par des scènes d'ivresse et de prostitution; boulevards La Villette, La Chapelle, troupes avinées introduisant des filles dans les baraquements.

N° 5687. Paris, 29 janvier 1871, 10 h. 33 matin.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Il y a des désordres graves à la Halle. On pille les denrées. Je préviens le général commandant la garde nationale pour qu'il envoie main-forte. La garde nationale doit surtout agir.

N° 5693. Paris, 29 janvier 1871, 10 h. 45 matin.

Préfet de police à MM. le ministre de l'intérieur, quai d'Orsay, le ministre du commerce, le maire de Paris, le président du Gouvernement.

Désordres graves à la Halle. Pillage commencé. Je préviens la garde nationale, qui doit surtout agir, pour qu'elle prête main-forte. Le général Vinoy prévenu également.

N° 5715. Paris, 29 janvier 1871, 11 h. 20 matin.

Préfet de police à M. le général chef d'état-major du général Vinoy.

Tout calme aux Halles, contre-ordre.

N° 5716. Paris, 29 janvier 1871, 11 h. 50 matin.

Préfet de police à M. le général Soumain, place Vendôme.

En prévision d'encombrement possible aux Halles par suite des arrivages, il serait nécessaire de faire occuper d'urgence le poste dit « de la Lingerie » par la garde républicaine. Je vous prie de m'aviser du jour prochain où il pourra être affecté à cette destination.

N° 5786. Paris, 29 janvier 1871, 1 h. 25 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le ministre de la guerre.

Prière instante de caserner les troupes autant que possible, pour éviter de les livrer aux menées des agitateurs.

N° 5834. Paris, 29 janvier 1871, 3 h. 40 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le général commandant la garde nationale.

Les Halles ont été agitées, elles le seront encore. La garde républicaine est l'objet de criailleries. Donnez-nous un piquet énergique demain à six heures du matin, aux Halles centrales. Piquets moins considérables marchés Saint-Honoré et autres. Le mode de protection le plus utile serait de doubler les gardes des mairies voisines, qui surveilleraient par des patrouilles événements possibles.

N° 5857. Paris, 29 janvier 1871, 4 h. 58 soir.

Préfet de police à MM. le gouverneur de Paris, le ministre de l'intérieur, le général Vinoy, et à M. Jules Simon.

On demande à faire, ce soir, des réunions électorales. Je réponds que le Gouvernement prendra une résolution. Question grave, précautions pour ce soir à prendre. La situation est des plus difficiles, mais pas de violence encore à craindre.

N° 5860. Paris, 29 janvier 1871, 5 h. 25 soir.

Préfet de police à M. Hauréau, directeur de l'Imprimerie nationale.

Je vous prie de m'envoyer immédiatement par exprès les laissez-passer qui sont tirés à l'heure présente.

N° 5871. Paris, 29 janvier 1871, 5 h. 25 soir.

Préfet de police à M. le directeur des postes.

Je vais adresser par la poste les laissez-passer demandés par une foule qui sera considérable; ces papiers ne seront pas cachetés. Faut-il espérer que, pour la banlieue de Paris, si malheureuse, vous pourrez les considérer comme des imprimés? Nous examinerons ensemble un prix d'abonnement. Ces pièces devront être distribuées rapidement et avec grand soin. Je voudrais conférer avec l'un de vos chefs de bureau. Abréger toutes les formalités inutiles et être utile au plus grand nombre, tel est mon but.

N° 5886. Paris, 29 janvier 1871, 6 h. 5 soir.

Préfet de police à MM. le général Vinoy, le ministre de la guerre, le ministre de l'intérieur.

Les mobiles de l'Indre, avenue des Gobelins, arrachent les tuteurs, les arbres, et coupent ces arbres sans observations des officiers. Attitude menaçante devant toute intervention. Etat général très-tendu. Des soldats et des mobiles ivres en grande quantité; danger sérieux d'un long contact avec la population de nouveau rappelé.

N° 5955. Paris, 30 janvier 1871, 10 h. 55 matin.

Préfet de police à M. le général de Valdan.

Les engagements pris envers le public doivent être exécutés. Notre conversation les avait déterminés. D'un autre côté, les ministères affaires étrangères et intérieur réclament pour les ambassades et pour les agents de l'autorité les laissez-passer. Ou faites-moi remettre de suite les cachets nécessaires indispensables, ou envoyez un officier délégué par vous pour faire ce travail ou le surveiller. Urgence absolue.

N° 5962. Paris, 30 janvier 1871, 11 h. matin.

Préfet de police à M. le directeur général des télégraphes.

Je vais au Gouvernement, je serai à la préfecture à cinq heures.

N° 5987. Paris, 30 janvier 1871, 1 h. 3 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le général de Valdan.

Contrairement aux termes de votre dépêche de ce jour sur la circulation en deçà des forts, on a refusé tout à l'heure passage à un sieur Pochet, agent du commissariat, muni de sa carte et envoyé pour cause de service. Je vous prie d'aviser les secteurs dans le sens des instructions de votre dépêche précitée.

N° 6047. Paris, 30 janvier 1871, 6 h. 35 soir.

Préfet de police à M. le directeur de la prison de Vincennes.

J'apprends à l'instant que, par suite d'une erreur de service, les voitures n'ont dû partir qu'à trois heures de Montrouge.

N° 6056. Paris, 30 janvier 1871, 7 h. 55 soir.

Préfet de police à M. Picard, ministre des finances.

Trois mille demandes de laissez-passer arrivées par un seul courrier de la poste. Prière de mettre demain, conformément à la promesse faite au préfet, un ou deux services à la disposition de la préfecture pour faire le nécessaire. S'entendre pour les détails au secrétariat.

N° 6058. Paris, 30 janvier 1871, 9 h. 18 soir.

Préfet de police à M. le général commandant la place de Paris.

J'ai reçu un ordre du général Vinoy pour fixer le départ des prisonniers de la Santé à six heures du matin. J'ai demandé au général Bertin deux escadrons d'escorte. Tout était convenu

avec lui et avec le service de la prison. Votre lettre, que je reçois, annule-t-elle ces ordres antérieurs? Le général Bertin et la garde républicaine sont-ils prévenus? Le directeur de la prison est-il informé?

N° 6059. Paris, 30 janvier 1871, 9 h. 25 soir.

Préfet de police à M. le directeur de la prison de Vincennes.

Si les voitures ne sont pas venues au reçu de la présente, que la garde républicaine rentre au quartier, le transfert se fera un autre jour.

N° 6103. Paris, 31 janvier 1871, 12 h. 25 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le ministre de la guerre.

La désorganisation de l'armée et de la garde nationale et leur contact perpétuel avec la population présentent des dangers de plus en plus sérieux. Je ne puis qu'appeler de nouveau votre attention sur ce point, en vous priant de prendre des mesures énergiques pour empêcher des désordres qui ne peuvent manquer de se produire si l'on n'avise promptement.

N° 6107. Paris, 31 janvier 1871, 12 h. 32 soir.

Préfet de police à M. le ministre de la guerre.

Les mobiles (colonel Reille) qui ont été installés à l'abattoir de la Villette ont tout brisé pendant la nuit (clôtures en planches, cases à veaux, etc.). Il serait indispensable de n'y placer aucune troupe comme logement. On requerra, s'il y a lieu, la force destinée au maintien de l'ordre.

N° 6142. Paris, 31 janvier 1871, 3 h. 35 soir.

Préfet de police à MM. le gouverneur, le général Vinoy, le ministre de la guerre.

Je signale de nouveau l'état de l'armée. Il sera impossible d'éviter un désastre si les officiers n'exigent pas une rigoureuse discipline de leurs troupes et ne les occupent pas. Elles exercent leur influence sur les troupes chargées de la garde de Paris, et le danger est sans mesure.

N° 6179. Paris, 31 janvier 1871, 5 h. 32 soir.

Préfet de police à M. le président du Gouvernement et à M. le général Vinoy.

Dois-je mettre en liberté les soixante-dix internés prussiens, habitant sans autorisation, retenus dans la prison de la Santé? Vingt-cinq femmes à Saint-Lazare? Leur intérêt personnel exige-t-il le maintien de leur incarcération?

N° 6180. Paris, 31 janvier 1871, 6 h. 5 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Aucune autorisation accordée aux mobiles, aucune aux soldats.

N° 6189. Paris, 31 janvier 1871, 6 h. 50 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Les soldats campés Vincennes, Port-Royal et Grenelle coupent les arbres et démolissent les baraques. Ils se plaignent de la quantité et de la qualité du pain.

N° 6210. Paris, 1er février 1871, 9 h. 35 matin.

Préfet de police à M. le général de la garde nationale et à M. le général Vinoy.

Prière d'envoyer bien vite un fort piquet de gardes nationaux aux Halles. Ce piquet indispensable chaque jour durant quelques semaines.

N° 6237. Paris, 1er février 1871, 12 h. 55 soir.

Préfet de police à MM. le ministre de l'agriculture et du commerce, le ministre de l'intérieur, le général Vinoy.

Des chevaux sortent de Paris avec des voyageurs. Autorisez-vous? Si vous refusez, ordres à donner aux secteurs. Réponse urgente. Mesures à prendre. J'attends.

N° 6248. Paris, 1er février 1871, 2 h. 20 soir.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à MM. les commandants de secteurs.

Le préfet de police vous communique la dépêche suivante, avec prière d'en faire exécuter rigoureusement le contenu :

« *Agriculture et commerce à préfet de police.*

« Ne laissez sortir de Paris que les chevaux munis d'une autorisation signée de moi, avec engagement de les rentrer dans les vingt-quatre heures. »

N° 6249. Paris, 1er février 1871, 4 h. 25 soir.

Préfet de police à M. le ministre du commerce.

J'ai fait, conformément à vos ordres, saisir les salaisons qui étaient exposées en vente. Mais il convient d'examiner d'urgence et de faire connaître les intentions du Gouvernement sur le ravitaillement de ces denrées, que le commerce s'abstiendra d'apporter si elles tombent sous l'application du décret de réquisition.

N° 6274. Paris, 1er février 1871, 4 h. 25 soir.

Préfet de police à M. le ministre du commerce.

L'accès de Versailles, chemin de fer, libre par rive droite et traverse de Viroflay. Des trains prussiens vont livrer des farines à Versailles, à la Compagnie de l'Ouest, à la gare des Chantiers. Voyez si farines Wernes, de Saint-Germain, ne pourraient pas être dirigées sur cette gare, au lieu de Paris, vous auriez facilité de la Ceinture. Rien de convenu entre le chemin de fer de l'Ouest et les Prussiens pour le paiement des farines que ceux-ci doivent livrer. Pour plus de facilité, voyez si vous ne devriez pas envoyer un délégué porteur de vos pouvoirs. Le train partira demain de Saint-Lazare à 11 h. 45 du matin, vous pourriez en profiter vous-même pour le voyage de demain.

N° 6392. Paris, 3 février 1871, 12 h. 30 soir.

Préfet de police à M. Durier, secrétaire du Gouvernement, ministère de l'intérieur.

On va préparer les cartes roses. A quoi sont-elles destinées? Combien en faut-il faire tirer?

N° 6404. Paris, 3 février 1871, 10 h. 30 matin.

Préfet de police à MM. les commandants des secteurs.

Par accord entre le ministère du commerce la mairie de Paris et la préfecture de police, la consigne sur les chevaux est levée.

N° 6413. Paris, 3 février 1871, 12 h. 35 soir.

Préfet de police à M. le ministre des finances, le ministre des affaires étrangères, le maire de Paris, le général Trochu.

Nouvelle complication plus étrange que toutes les autres : refus de payer les gardiens de la paix. Sur l'heure le paiement doit être fait. Le rôle de la caisse municipale serait étrange dans tous les temps, il est plus qu'extraordinaire dans un moment comme celui que nous traversons. Article 39 de l'arrêté du Gouvernement, 4 thermidor an X.

N° 6530. Paris, 4 février 1871, 3 h. 31 soir.

Préfet de police à tous les ministres et à M. le maire de Paris.

Voulez-vous envoyer prendre cent laissez-passer pour Versailles?

N° 6517. Paris, 4 février 1871, 2 h. 10 soir.

Préfet de police à tous les ministres.

Je tiens à votre disposition cent cartes de circulation de Paris à Versailles. Ces cartes, qui portent une signature, méritent toute votre attention et ne devront être délivrées que pour des motifs sérieux. Je vous prie de veiller à cela vous-mêmes.

N° 6584. Paris, 5 février 1871, 9 h. matin.

Préfet de police à MM. le général Vinoy, le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires étrangères.

Les gardiens de la paix, très-nombreux à Neuilly, ne peuvent contenir la foule qui assiége le pont de Neuilly. Dix mille personnes au moins; mesures à prendre. Peut-être cavalerie. Donnez des ordres immédiats. Réponse.

Aujourd'hui dimanche, tout à craindre aux portes.

N° 6604. Paris, 5 février 1871, 12 h. 25 soir.

Préfet de police à MM. les commandants de secteurs.

A la demande de M. le ministre du commerce, je viens vous prier de nouveau de lever l'interdiction de sortie pour les chevaux.

N° 6609. Paris, 5 février 1871, 12 h. 50 s.

Préfet de police à M. le maire du 9e arrondissement.

Le service de prostitution m'impose des devoirs. J'ai demandé un piquet de gardes nationaux pour prêter main-forte aux agents dans la soirée. Le général me prie de vous aviser que ce piquet sera logé à la mairie Drouot.

N° 6610. Paris, 5 février 1871, 12 h. 55 s.

Préfet de police à MM. le général Vinoy et Trochu, le maire de Paris, le général de la garde nationale, le ministre des affaires étrangères.

De nombreuses voitures hésitent à entrer dans Paris. Les vivres dont elles sont chargées sont menacés de pillage au moment du stationnement exigé par l'octroi. Je propose : 1° de rendre ce stationnement aussi court que possible ; 2° de créer des convois gardés et escortés de l'ensemble des voitures conduites aux Halles.

N° 6619. Paris, 5 février 1871, 1 h. 15 s.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Prière de faire garder militairement par escorte à cheval convenue, qui doit faire office de courrier, la passerelle de Sèvres, ouverte aujourd'hui. J'y envoie agents de la préfecture et gardiens de la paix.

N° 6627. Paris, 5 février 1871, 2 h. 15 s.

Préfet de police à MM. Dorian, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur.

La note inscrite au *Moniteur* sur la suppression des réquisitions annonce liberté commerciale. Le directeur de l'agriculture soutient qu'elle n'est pas l'abrogation du décret. Je donne ordre de maintenir le dernier avertissement sur la liberté du commerce. Si vous contestez, avis immédiat. Urgence et péril à laisser subsister un doute. Réponse immédiate.

N° 6649. Paris, 5 février 1871, 5 h. 15 s.

Préfet de police à M. le directeur de la Santé.

Faites-moi un rapport sur la situation vraie du sieur Delescluze. Est-il exact qu'il soit malade ? que sa cellule soit humide et glacée ? Toutes les mesures que l'humanité comporte doivent être prises ; au besoin, faites venir un médecin étranger à l'administration.

N° 6687. Paris, 6 février 1871, 12 h. 10 m.

Préfet de police à M. le directeur de la prison de la Santé.

Que toutes les précautions soient prises pour assurer à tous les prisonniers, aussi bien qu'à M. Delescluze, une situation convenable. Si la prison est dans des conditions fâcheuses, j'autorise le transfert immédiat à Sainte-Pélagie. Entendez-vous avec le chef de service.

N° 6707. Paris, 6 février 1871, 10 h. 10 m.

Préfet de police à M. le ministre des travaux publics.

Reçois votre note relative à l'ajournement de toute décision pour la vente libre de la viande. Il est trop tard pour aujourd'hui, le marché est libre depuis ce matin.

N° 6771. Paris, 6 février 1871, 6 h. 35 s.

Préfet de police à M. Dorian, ministre de l'agriculture et du commerce.

Intendance allemande se plaint de ce que nous ne faisons pas enlever les vivres qu'elle a réunis avec diligence pour nous. Gonesse, 15,000 quintaux farine, 3,000 dito riz ; Mitry et Goussainville, 1,000 dito farine, 3,000 dito riz; Versailles et Lagny, 10,000 quintaux farine. Donnez des ordres. On attribue le retard des trains à l'encombrement.

N° 6772. Paris, 6 février 1871.

Préfet de police à M. le maire de Paris, le ministre de l'intérieur, le directeur des pompes funèbres.

Nécessité de refaire, dans un intérêt de santé publique menacée, les tombes creusées à Montmesly, Ivry et Créteil. Il faut au moins en doubler les épaisseurs. Permis à votre disposition. Urgence.

N° 6795. Paris, 7 février 1871, 9 h. 25 m.

Préfet de police à M. le général Vinoy et à M. le général de la garde nationale.

Je vous rappelle qu'il est impossible de faire la police aux portes. Par patrouille sérieuse et sans armes, il faut protéger les voitures et les propriétés. Gendarmes nécessaires.

N° 6831. Paris, 7 février 1871, 2 h. 15 s.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Envoyez patrouilles armées pour 7° secteur. Glacis sont à nous, je crois.

N° 6859. Paris, 7 février 1871, 5 h. 10 s.

Préfet de police à MM. le colonel Levassor, Saint-Thomas-d'Aquin, le ministre de la guerre, le général Vinoy.

Prière d'envoyer de suite prendre possession de bombes chargées trouvées et saisies boulevard de Belleville, 55. Le commissaire de police occupe la maison. Urgence.

N° 6870. Paris, 7 février 1871, 6 h. 20 s.

Préfet de police à M. Levassor, colonel d'artillerie, à Saint-Thomas-d'Aquin.

Le commissaire de police a tout enlevé et emmené à son commissariat. Aussitôt qu'il aura fait son procès-verbal, je vous préviendrai. Il y a là des amas considérables de munitions.

N° 6885. Paris, 7 février 1871, 7 h. 40 s.

Préfet de police à M. le général Vinoy.

Nécessité absolue d'envoyer avant l'ouverture des portes cinquante gendarmes à cheval, pour contenir la foule qui culbute la police au pont de Neuilly. Général prussien a fait des observations que je vous communiquerai ce soir.

N° 6892. Paris, 7 février 1871, 8 h. 42 s.

Préfet de police à M. le général Caillet.

Nous avons saisi et enlevé sans agitation six cents bombes chargées. Ce soir, précautions à supprimer; nouvelle saisie probable. Vous serez averti.

N° 6982. Paris, 8 février 1871, 5 h. 55 s.

Préfet de police à M. le général commandant la place et à M. le général Vinoy.

La gendarmerie doit arriver sur le terrain à cinq heures et demie du matin. Dès cette heure, son concours est nécessaire à Neuilly.

N° 6895. Paris, 7 février 1871, 9 h. 10 m.

Préfet de police à M. le comte de Hatzfeld, Versailles.

Le commissaire accrédité à Saint-Germain est M. Leroy de Keraniou. Il partira demain pour Versailles avec M. Favre, ainsi que les agents attachés à son service et dont le choix se fait en ce moment.

N° 6997. Paris, 8 février 1871, 6 h. 55 s.

Préfet de police à M. le maire de Paris et à M. le ministre des finances.

L'état-major prussien demande qu'on détermine les parties de la forêt de Bondy où seront faites les coupes. La question sera traité à Versailles après-demain, en commission. Prière de me faire parvenir demain dans la matinée les renseignements nécessaires, avec détails, à la préfecture de police.

N° 7020. Paris, 9 février 1871, 9 h. 55 m.

Préfet de police à M. Fabrice, gouverneur général de Versailles.

Le chef du cabinet du préfet ira demain à Versailles pour la commission d'exécution de l'armistice. Il aura l'honneur, s'il peut en trouver le temps, de voir M. de Fabrice, à moins que la question ne soit renvoyée, comme cela paraît juste, à la commission.

N° 7139. Paris, 10 février 1871, 8 h. 47 m.

Préfet de police à M. le commissaire de police de la gare du Nord.

Veuillez vous rendre de suite au cabinet.

N° 7160. Paris, 10 février 1871, 12 h. 10 s.

Préfet de police à M. le comte de Hatzfeld, chez le comte de Bismarck, pour M. Choppin, à Versailles.

Commissaire de Neuilly informe que laissez-passer libellés en allemand sont seuls acceptés et qu'ils ne donnent pas droit au retour sans avoir été visés à Saint-Germain, même pour ceux de Courbevoie. Grand encombrement. De même à Saint-Denis, on exige que les laissez-passer soient libellés en allemand et revêtus de quatre timbres. Nécessité absolue de modifier une situation qui force tous les porteurs de permis à confluer à Saint-Germain.

LETTRE DE M. BOISSEL

SUR LES ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT PASSÉS A NIMES

LE 4 SEPTEMBRE 1870

Les rivalités et les haines qui ont trop souvent ensanglanté l'histoire de la ville de Nîmes étaient bien apaisées à l'époque du 4 septembre 1870. Les nécessités de la lutte contre les procédés despotiques de l'Empire avaient réuni dans un effort commun les hommes libéraux du pays, les uns irréconciables avec l'Empire, les autres ne demandant au pouvoir que les libertés nécessaires. Appelés au conseil municipal pour la défense des intérêts de la ville par des groupes de citoyens appartenant à des opinions religieuses et politiques différentes, ces hommes, pendant toute la durée de leur mandat, étaient restés unis sur le terrain commun des libertés municipales. Ils venaient de quitter l'Hôtel de Ville. Parmi eux on remarquait : MM. Démians, ancien représentant du peuple à la Constituante de 1848, Valat, Brunel, Ginoux, Bolze, Louis-Numa Baragnon, Laget, Penchinat, Margarot.

Le parti légitimiste avait des affiliations nombreuses avec le parti libéral ; mais composé en majeure partie d'hommes plus préoccupés des idées d'ordre que de celles de liberté, il avait vu d'abord ses rangs s'éclaircir au profit des partisans de l'Empire. Il s'était alors décidé à l'abstention, peut-être pour cacher sa faiblesse, et cette politique n'avait comme de raison fait qu'augmenter son impuissance. Mais bientôt, grâce à la question romaine, bien des catholiques mécontents s'étaient ralliés depuis peu à la monarchie légitime qui semblait à cette époque vouloir identifier sa cause avec celle du pouvoir temporel du pape. Ainsi renforcés et certains de l'appui du clergé, les légitimistes venaient de manifester leur retour à la vie par la création d'un journal : la *Gazette de Nîmes.*

Le parti républicain, comme le parti légitimiste, était représenté dans le conseil municipal qui venait de quitter les affaires. M. Laget, son chef le plus énergique et le plus autorisé, y jouissait d'une légitime influence; mais les opinions relativement modérées de M. Laget et même le libéralisme de MM. Penchinat et Margarot étaient devenus de plus en plus suspects aux violents du parti. La désunion avait éclaté parmi les républicains, et l'*Indépendant du Midi*, victime de ces discordes, venait de disparaître.

Au reste les républicains aussi bien que les légitimistes et les libéraux avaient repoussé le plébiscite.

Les 6 et 13 août 1870, au milieu des préoccupations et des angoisses causées par nos premiers désastres militaires, il avait été procédé à l'élection d'un nouveau conseil municipal.

Ce conseil où figuraient en très-petit nombre des conseillers sortants, fut installé le 17 août et fut immédiatement saisi de deux propositions relatives à l'organisation de la garde nationale sédentaire.

Mais en attendant que cette organisation fût effectuée, le maire, M. Balmelle, d'accord avec M. le préfet Ancelin, décida qu'il serait établi une garde urbaine.

Cette garde, composée d'hommes énergiques dévoués à la paix publique, fut partagée en trois compagnies de 120 hommes chacune et placée sous le commandement supérieur d'un officier démissionnaire, le capitaine Bellile.

Rapidement organisée, cette troupe prenait possession dès le 28 août du poste de l'Hôtel de Ville.

Le 4 septembre, vers quatre heures et demie de l'après-midi, des dépêches privées parvinrent à Nîmes; elles annonçaient la proclamation de la République à Lyon. Quelques hommes, appartenant pour la plupart au parti républicain, se présentèrent chez le préfet et lui demandèrent si des nouvelles du même genre ne lui étaient pas arrivées de Paris. La réponse fut négative. Mais le groupe républicain ne quitta plus la préfecture ni ses alentours.

Vers huit heures du soir, le préfet reçut du

Gouvernement de la défense nationale la dépêche qui annonçait la proclamation de la République. Il manifesta immédiatement l'intention de se retirer; puis, sur les instances de quelques-unes des personnes qui l'entouraient en ce moment, il consentit à attendre son futur successeur.

Sur ces entrefaites, à la nouvelle de la chute du Gouvernement, des bandes révolutionnaires s'étaient ébranlées à travers la ville. Une de ses bandes avait désarmé le poste de la préfecture et, grossie d'autres bandes qui venaient d'arborer le drapeau rouge, elle essayait de s'emparer de l'Hôtel de Ville. La garde urbaine et les deux compagnies de sapeurs-pompiers, déployées sur la place et dans les rues adjacentes repoussaient avec énergie, quoique sans effusion de sang, ces assauts réitérés.

Le bruit de la lutte engagée arrive aux personnes qui entourent le préfet; quelques-unes de ces personnes lui offrent d'arrêter la lutte, s'il consent à leur donner mandat d'agir dans ce sens. On dresse alors une liste de noms; le préfet la signe, et c'est ainsi que les personnes portées sur cette liste se présentèrent à l'Hôtel de Ville en qualité de commission municipale nommée, disait-on, par M. Gambetta.

A ce moment, les bandes populaires, un instant satisfaites par la proclamation de la République, avaient suspendu leurs attaques. La plus grande partie de la garde urbaine occupait, le fusil à la main, la cour et les degrés du grand escalier de l'Hôtel de Ville. Ces hommes d'ordre n'éprouvèrent pas une grande sympathie pour des hommes qui se présentaient sous le patronage de M. Gambetta. De sourds murmures d'abord, puis des huées de plus en plus plus accentuées accueillaient chaque nom de cette commission à mesure qu'il était proclamé.

Enfin, M. le marquis de Valfons, se faisant l'organe de ces protestations énergiques, s'élance sur les premières marches de l'escalier de l'Hôtel de Ville, et s'écrie d'une voix vibrante :

« Cette liste ne peut être acceptée, elle n'est pas de nature à amener la paix et la conciliation parmi nous; elle ne nous offre pas de garanties; telle qu'elle est, nous n'en voulons pas, nous n'en voulons à aucun prix.

« Ce que nous voulons, ce sont des hommes d'ordre, et je crois être votre interprète en protestant contre elle. »

Ces énergiques paroles furent couvertes d'applaudissements; l'esprit de salutaire résistance réveillé par elles se développa avec l'aide de M. Révoil, qui renouvela la proposition de M. de Valfons et s'exprima en ces termes :

« La République que vous venez de proclamer est le Gouvernement de tous par tous; or, vous qui vous dites nommés légalement, vous ne représentez qu'une fraction minime de la population nîmoise. Nous ici, nous représentons la cité armée pour la défense de l'ordre et de la loi; nous voulons que, dans cette commission qui doit veiller sur notre population, à cette heure suprême, tous les partis, tous les éléments soient représentés. Citoyens! avec la conciliation vous assurerez le repos public.

« L'heure est décisive, il faut agir; chargez quelques-uns d'entre vous d'aller à la préfecture pour vérifier les faits allégués et pour aviser aux moyens de rendre cette liste acceptable par les honnêtes gens. Ceux que vous désignerez et qui parleront en votre nom seront écoutés, car vous avez le droit pour vous et aussi la force.

« — Désignez vous-même, s'écrie-t-on de toutes parts, les personnes qui doivent faire partie avec vous de cette commission provisoire. »

Alors M. Révoil, se concertant avec MM. de Bouillargues et de Valfons, indiqua des noms qui furent acceptés par acclamation, et, accompagné de ces deux messieurs, il fut chargé de se rendre auprès du préfet pour lui imposer la rectification de sa première liste.

Ces messieurs se rendent à la préfecture, mais ils ne peuvent y pénétrer qu'avec difficulté et après de longs pourparlers avec le groupe républicain qui s'organisait déjà en commission départementale et qui, maître du préfet, semblait représenter d'une certaine façon l'autorité légale.

Il était onze heures du soir. Introduits dans le cabinet de ce fonctionnaire, ils remarquèrent de suite M. Demians, que son patriotisme avait conduit au lieu même où allaient se décider les destinées du département. Sur la prière des délégués de la garde urbaine, il accepta d'être placé sur la liste des membres adjoints qui fut présentée au préfet.

« La liste contre laquelle vous réclamez leur dit ce fonctionnaire, et dont vous demandez la modification, est composée de noms qui m'ont été désignés par messieurs les républicains.

» Si j'ai consenti à apposer mon nom au bas de cette liste, c'est que je la croyais de nature à concilier les esprits. »

M. Bousquet, un des chefs républicains, ayant demandé quel était le moyen de satisfaire à ces réclamations, il lui fut répondu : « La garde urbaine ne consentira à abandonner le maintien de la paix publique qu'à une commission où les éléments conservateurs seront largement représentés. »

Alors à la liste primitive, composée des noms de MM. Lacy-Guillon, — Verdier, — Chenillon, — Montégut, — Heval, — Combe, — Guiraud, — Rabinel, — Brouillet, — Pepin, — Coupier; on ajouta les noms de MM. de Bouillargues, — de Valfons, — Langlade, — Soulas (Ernest), — Revoil, — Demians. Ces messieurs étaient autorisés « à siéger dans la salle que leur conflerait le maire de Nîmes pour aviser avec lui à tous les moyens de conciliation et de persuasion qui pourraient assurer la tranquillité de la ville; leur mandat, essentiellement provisoire, ne devait durer que jusqu'à l'arrivée des ordres incessamment attendus du ministère de l'intérieur. »

Si étrange que fût cette combinaison formée d'éléments aussi disparates, elle a eu de bons résultats pour le maintien de la paix publique.

Pendant ce temps, la garde urbaine contenait les impatiences de la rue; elle y parvint par la rare énergie de ceux qui la composaient. Il doit m'être permis de citer ici les noms de M. Emile Mourier, commandant la 2ᵉ compagnie, de M. Raymond de Surville, que la mort est venue enlever trop tôt à l'affection de ses concitoyens, de M. Gaillard, greffier en chef, et Auguste Fabre, maître d'hôtel.

Installée à une heure du matin, cette commission fit immédiatement sentir qu'elle entendait se faire respecter. Conservateurs et républicains, pendant cette longue nuit du 4 au 5 septembre, s'accordèrent pour écarter et repousser le drapeau rouge que les bandes révolutionnaires voulaient arborer au balcon de l'Hôtel de Ville et pour rejeter les demandes et injonctions de ces bandes réclamant l'exclusion de certains membres de la commission et le désarmement de la garde urbaine. Grâce enfin aux paroles d'apaisement adressées du balcon de l'Hôtel de Ville à la foule par M. Demians, M. Revoil et M. Ernest Soulas, un calme relatif succéda à cette nuit agitée, et le drapeau tricolore fut maintenu.

Mais, dans la journée du 5 septembre, la question de désarmement de la garde urbaine, toujours remise en avant par la fraction démocratique de la commission, fut le sujet de plusieurs délibérations fort orageuses et faillit amener un conflit. M. de Bouillargues montra dans cette discussion la plus grande fermeté. Les conservateurs, décidés à ne rien céder sur ce point, l'emportèrent enfin, grâce au concours de quelques démocrates plus raisonnables.

Le 5 septembre au soir, la commission républicaine de la préfecture et la commission municipale adressèrent aux habitants de la ville de Nîmes une proclamation inspirée par des sentiments de concorde et de conciliation. C'est dans le même esprit que fut rédigée, deux jours après, une autre proclamation, celle de M. Laget, nommé administrateur du département.

Un des premiers soins de cet administrateur fut de réorganiser la municipalité nîmoise. Le même arrêté prononça la dissolution du conseil municipal élu les 6 et 13 août, et de la commission qui lui avait succédé, et nomma une commission municipale où le parti conservateur était représenté d'une manière sérieuse.

M. Demians qui, par patriotisme, avait consenti à assumer sur sa tête les pénibles et périlleuses fonctions de maire, était un vétéran endurci dans les luttes soutenues contre le régime impérial. Représentant du peuple à la Constituante de 1848, il était rentré dans la vie privée à l'époque de la confiscation des libertés publiques. Catholique convaincu et toujours prêt à défendre les intérêts catholiques, il comptait aussi de nombreux amis parmi les protestants; cette situation, récompense de son respect pour toutes les opinions honnêtes et loyales, devait singulièrement faciliter sa tâche et celle de la commission destinée à le seconder.

La démagogie à contenir, les forces militaires à préparer, les ouvriers sans travail à soutenir; tels étaient les problèmes à résoudre.

Des emprunts au taux ordinaire furent ouverts et couverts; l'industrie des châles fut commanditée d'une façon ingénieuse et nouvelle; des chantiers furent créés et organisés par M. Révoil. Ils furent placés sous la direction spéciale d'une commission qui contribua puissamment, par son activité et par son dévouement au maintien de la paix publique.

La garde nationale fut organisée de façon qu'elle n'appartînt à aucun parti qu'à celui de l'ordre. L'élection de son colonel, M. de Surville, et de son lieutenant-colonel, M. Cauzid, montra que l'esprit de conciliation régnait dans ses rangs.

Nous devons ici rendre un témoignage de reconnaissance publique à M. de Bouillargues, ancien officier, qui seconda M. Demians avec ce dévouement, cette fermeté, cette impartialité et cette intelligence administrative, dont tous ses concitoyens conservent le meilleur souvenir.

Quand la démagogie, maîtresse de Lyon, de Marseille et de Toulouse, essaya d'englober la ville de Nîmes dans la *Ligue du Midi*, elle y rencontra l'énergique résistance de l'un des membres de la commission, M. le marquis de Valfons qui, dans la réunion du Casino, osa tenir tête aux émissaires marseillais et démasqua les menées de ces prétendus patriotes.

Lorsque un peu plus tard des révolutionnaires incorrigibles eurent, dans la soirée du 30 octobre, envahi la préfecture, prétendant y faire la

loi et réclamant la destitution de M. Demians, coupable d'avoir fait lacérer les affiches de la *Ligue du Midi*... le rappel fut battu. L'arrivée de la garde nationale, promptement rassemblée et prête à faire usage de ses armes, suffit pour rendre à la liberté l'administrateur du Gard, qui fit preuve de la plus rare énergie, et pour mettre en fuite les perturbateurs du repos public.

Alors, enfin, que le principal délégué du Gouvernement de la défense nationale, non content de casser et de fabriquer des généraux, vint à dissoudre les conseils généraux et à les remplacer par des assemblées choisies par lui, il se trouva dans la commission municipale de Nîmes M. de Bouillargues, adjoint, MM. Valat et Brunel qui, fidèles à leur passé libéral, protestèrent contre l'exagération d'une pareille dictature et qui, bravant l'orage causé par leurs protestations, réclamèrent et obtinrent l'insertion de leurs protestations au procès-verbal des délibérations.

Mais les temps devenaient de plus en plus sombres; Paris, étroitement bloqué, appelait à son aide les armées françaises, toujours renaissantes et toujours anéanties. Les proclamations aussi menteuses qu'emphatiques du Gouvernement de Bordeaux venaient périodiquement enfiévrer les populations éperdues. Les bataillons de mobilisés de Nîmes venaient de partir pour se rapprocher de l'armée de la Loire; M. Claris, capitaine d'artillerie démissionnaire, n'écoutant que la voix du patriotisme, avait quitté femme, enfants, bien-être, pour se mettre à la tête de la première légion. M. de Valfons, imitant cet exemple, fut nommé chef de bataillon sous les ordres du colonel Claris; il échangeait ainsi son grade de chef de bataillon de la garde nationale dans lequel il fut remplacé par M. Langlade, que son énergie et son attitude désignaient à l'estime et à la confiance de ses concitoyens.

Pendant ce temps-là, les malades et les blessés de cette affreuse campagne d'hiver arrivaient en foule à Nîmes. Les hôpitaux, les hospices ne pouvaient suffire à les recevoir. Il fut créé des ambulances, les unes privées, les autres subventionnées par la ville. La charité des femmes de tous rangs facilita leur rapide installation. M. Demians parcourait dès le matin les lieux où gisaient ces pauvres soldats. La petite vérole sévissait au milieu de ces débris de nos armées; elle y faisait en moyenne quatre ou cinq victimes par jour. C'est de cette terrible maladie, contractée en faisant son devoir, que mourut le *maire de Nîmes*.

La mort de ce bon et grand citoyen fut un deuil public, et elle fut un malheur dont les conséquences ont été durables. M. Demians avait été le lien, le modérateur des partis qui, réunis, maîtrisés un moment sous sa main, se reprirent après lui à s'insulter, à se menacer sans cesse et sans mesure.

La commission municipale, décapitée par la perte de son chef, affaiblie par la mort ou le départ de certains de ses membres appartenant au parti conservateur libéral, se vit continuellement modifiée par des fournées démocratiques.

D'autre part, l'attitude équivoque de l'administrateur du Gard pendant le conflit soulevé à Bordeaux entre M. Gambetta et le Gouvernement de la défense nationale fit oublier aux conservateurs les services réels que M. Laget avait rendus à la cause de l'ordre. Quand vint l'heure des élections à l'Assemblée nationale, la population de Nîmes était profondément divisée. La liste royaliste, en tête de laquelle les hommes modérés avaient eu grand'peine à faire placer M. Thiers, l'emporta sur la liste démocratique, dont le premier nom était celui de M. Laget.

Telle est, en résumé, l'histoire du 4 septembre à Nîmes.

Au reste, les crises populaires de ce genre se ressemblent toutes en certains points, elles varient par l'importance du théâtre sur lequel elles se produisent et des malheurs qu'elles entraînent après elles. Un pays doit s'estimer heureux quand ces tragi-comédies, appelées révolutions, ne coûtent ni larmes ni sang, et, pendant la période dont nous venons d'esquisser l'histoire, la ville de Nîmes ne fut le théâtre d'aucun excès ni contre les propriétés ni contre les personnes. Il en fut ainsi, parce que, dès le début de la crise, les idées modérées furent défendues avec la plus grande énergie et parce que les honnêtes gens, sans distinction de partis, firent cause commune contre les hommes de la rue.

LUCIEN BOISSEL,

Ancien garde urbain, ancien porte-drapeau de la garde nationale sédentaire de Nîmes (Gard).

AFFAIRE D'AIN-YAGOUT

Réclamations de M. JOLY DE BRÉSILLON et de M. le capitaine VILLOT

Rapport de M. de La Sicotière sur la situation de l'Algérie sous le Gouvernement du 4 septembre, et déposition de M. le capitaine Villot.

M. Joly de Brésillon, lieutenant-colonel de la milice de Constantine, qui commandait le détachement de cette milice campé à Aïn-Yagout, le 4 mai 1871, a adressé à la commission d'enquête un mémoire en réponse à la partie de la déposition de M. le capitaine Villot qui concerne les événements qui s'étaient passés dans cette localité.

Nous reproduisons littéralement toute la partie de ce mémoire et les pièces justificatives y annexées qui touchent directement à ces événements.

MÉMOIRE

MESSIEURS,

En déposant devant vous, le 20 avril 1874, M. le capitaine Villot, ancien chef de bureau arabe, a dirigé contre le bataillon mobilisé de la milice de Constantine une accusation des plus graves et qui serait de nature, si elle était justifiée, à entacher l'honneur de cette troupe citoyenne.

J'ose espérer, messieurs, qu'après avoir accueilli l'attaque, vous ne refuserez pas d'entendre la défense, et que vous accorderez, au contraire, à notre justification, la même publicité que vous avez donnée à l'accusation portée contre nous.

Suivant M. le capitaine Villot, les indigènes fusillés par la milice, au camp d'Aïn-Yagout, n'étaient point des insurgés. Quelques-uns d'entre eux appartenaient au goum du khalifat Ben Bahamed, qui opérait aux environs d'El Madher de concert avec les colonnes françaises. Les autres étaient d'inoffensifs commerçants qui se rendaient à la Fontaine-Chaude, pour acheter des animaux de razzia, dont le colonel Adeler avait fait annoncer la vente. »

« Ces derniers, » ajoute M. Villot « étaient porteurs de sommes importantes qui n'ont pas été retrouvées. »

Voilà bien, si je ne me trompe, le résumé fidèle de l'accusation portée contre la milice.

J'ai la prétention de démontrer jusqu'à l'évidence qu'elle est en complète contradiction avec les faits non moins qu'avec la vraisemblance.

Examinons en effet quelles sont les arrestations faites par la milice depuis le 29 avril, date de son arrivée à Aïn-Yagout, jusqu'au 4 mai, date de l'exécution des prisonniers.

Elles sont au nombre de quatre.

La première eut lieu le 1er mai, dans la plaine d'El Madher, au lieu dit Bled-el-Gaâh (territoire ennemi). Elle comprenait dix-sept indigènes faisant partie d'un groupe de cent à cent-vingt cavaliers, tous armés, qui avaient pris la fuite à la vue des miliciens.

Il est incontestable, de l'aveu même de M. Villot, que cette bande venait de Batna et se dirigeait sur Constantine, puisque les prisonniers qu'elle avait laissés entre nos mains nous furent réclamés par le khalifat.

La seconde arrestation eut lieu le 3 mai.

Elle comprenait trente-trois indigènes surpris par un détachement de francs-tireurs, aux environs du tombeau de Syphax. Ces trente-trois indigènes se dirigeaient vers Batna sous la conduite du nommé Maiouf, cheik des Zmouls. A leur arrivée au camp, le capitaine Philippe, commandant par intérim, leur fit subir un interrogatoire ; après quoi, ils furent relâchés sur la présentation d'un sauf-conduit.

La troisième eut lieu le 4 mai, au matin ; comme la précédente, elle fut opérée par un détachement de francs-tireurs commandé par le sergent de Franceschi. Elle comprenait un groupe assez nombreux de cavaliers dont le chef exhiba un permis de circulation émanant du khalifat ; ils furent aussitôt remis en liberté.

Au sujet de cette arrestation, j'ai sous les yeux

le rapport du sergent de Franceschi; comme il mentionne un détail important, je crois devoir, dès à présent, le placer *in extenso* sous les yeux de MM. les députés.

Le voici :

« Le 4 mai, au matin, étant chef d'une corvée pour le bois, j'ai arrêté un groupe assez nombreux de cavaliers arabes armés ; ils venaient de Batna, et paraissaient se diriger sur Constantine. Leur chef, cheik de l'Oued Zénati, me montra un permis de circulation émanant du khalifat ; à la vue de cette pièce, j'ai autorisé ces indigènes à continuer leur route.

« Avant de nous séparer, le cheik me prévint que tout Arabe qui ne serait pas porteur d'un pareil laissez-passer devait être arrêté comme maraudeur.

« J'ai fait observer au cheik que j'avais arrêté quelques instants auparavant, trois Arabes armés (1) conduisant un troupeau de bœufs, et que, comme ces indigènes ne présentaient pas un permis de circulation, je les avais envoyés au camp. Le cheik me dit : « Ce sont des malfaiteurs, vous auriez dû les fusiller. »

« *Le sergent commandant le détachement,*

« Signé : C. DE FRANCESCHI. »

La quatrième et dernière arrestation eut lieu le 4, aux environs de la Fontaine-Chaude (territoire ennemi). Elle comprenait quinze indigènes armés, venant du côté de Batna, et conduisant des mulets chargés. On les dirigea sur le camp. Toutefois comme le capitaine Philippe avait remarqué qu'à la vue de la milice plusieurs de ces indigènes étaient précipitamment descendus dans un ravin, il ordonna qu'on y fît des recherches, ce qui amena la découverte de quatre fusils, deux pistolets et deux yatagans (2).

Il est évident que ces indigènes ne sont point ceux que M. Villot qualifie de commerçants qui se rendaient à la Fontaine-Chaude pour acheter des animaux de razzia, vente qui n'a jamais existé que dans l'imagination de ce capitaine, car pour se rendre des Zmouls à la Fontaine-Chaude, il fallait nécessairement, si l'on n'avait rien à craindre, passer par Aïn-Yagout. Or, on ne peut admettre que la milice se fût donné le plaisir de les laisser défiler sur la route et devant la porte du Bordj pour aller ensuite les arrêter trente-six kilomètres au-delà.

Ainsi donc, messieurs, les seuls individus maintenus en état d'arrestation sont les prisonniers du 1er mai et ceux du 4 mai et nous avons vu que ceux-là ne se dirigeaient pas sur Batna, qu'ils en revenaient au contraire, et qu'on ne saurait par suite les considérer comme d'inoffensifs commerçants.

A la rigueur, on peut essayer de soutenir qu'ils revenaient de chez le khalifat. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de cette allégation ; mais il n'est pas possible d'aller au delà et de prétendre, comme l'a fait M. Villot, que la milice est coupable de vol et d'assassinat pour « avoir mis à mort et dépouillé de paisibles commerçants. »

Il y a eu, une seule arrestation d'individus se rendant vers Batna ; c'est celle du 3 mai et vous avez vu, messieurs, que sur production de laissez-passer, émanant de leur caïd, elle avait été suivie de l'élargissement des prisonniers...

La nature des objets saisis sur les prisonniers (1) ne saurait laisser aucun doute sur leur provenance, et cela est si vrai que M. le capitaine Villot n'a pas essayé de le contester. Il s'est borné à dire que « les individus fusillés, ayant fait partie du goum de khalifat, il était assez naturel qu'ils fussent nantis, au moment de leur arrestation, d'effets mobiliers d'origine européenne, puisque le goum du khalifat avait maintes fois razzé les bandes qui avaient pillé les fermes des environs de Batna. »

Cette explication peut paraître ingénieuse, mais assurément elle est insuffisante.

Peut-on admettre, en effet, que « d'honnêtes commerçants, se rendant de Zmouls à la Fontaine-Chaude, pour acheter des animaux de razzia » auraient emporté avec eux des objets à l'usage des charretiers, des bonnets de femme, des bougies, des bons sur la poste au nom de soldats français, etc., etc. ?

Non, cela n'est pas possible, et l'on ne comprendrait pas que M. Villot eût émis sérieusement une proposition de ce genre si l'âcreté de sa déposition ne donnait la clef de bien des choses.

Je vais même plus loin, je prétends, sans crainte d'être sérieusement contredit, qu'au moment des arrestations faites par la milice, des commerçants indigènes, si âpres au gain qu'on les veuille supposer, ne se seraient point hasardés à traverser une contrée sillonnée par des bandes d'insurgés pour aller acheter des animaux provenant de razzias opérées précisément sur ces mêmes bandes.

Admettre cela, ce serait, d'ailleurs, étrangement méconnaître les sentiments des indigènes qui tous, sans exception, étaient alors solidaires de l'insurrection : c'était la guerre sainte !

(1) Ces indigènes furent relâchés le 6 mai.

(2) Deux jours après, on retrouvait dans le même ravin trois autres fusils et quatre yatagans.

(1) Voir aux Annexes.

Il me reste à démontrer maintenant, messieurs, que, contrairement aux assertions de M. le capitaine Villot, les indigènes fusillés par la milice ne faisaient pas partie du goum du khalifat Ben Bahamed.

Ici, messieurs, les preuves abondent, et l'on va voir qu'elles sont concluantes. Je vais les indiquer rapidement.

Tout d'abord, je dois dire que le khalifat avait donné aux hommes de son goum un signe particulier qui permettait de les distinguer des insurgés. Ce signe consistait en une tresse rouge fixée au turban, à l'instar de ce qui se fait dans les régiments de spahis.

Or, aucun des indigènes n'était porteur de ce signe; pourquoi cela?

Je dois également rappeler qu'un arrêté préfectoral, en date du 25 avril 1871, obligeait tout indigène, désireux de voyager, à se pourvoir au préalable d'un permis de circulation délivré par l'autorité (1).

Or, aucun des prisonniers n'était nanti de cette pièce que le khalifat leur aurait incontestablement délivrée s'il eussent appartenu à son goum (2). Voilà donc déjà deux particularités fort importantes que je relève en passant. M. le capitaine Villot a négligé de les signaler dans sa déposition, et je me permets de le regretter, car elles prouvent que la milice avait tout au moins le droit de considérer ses prisonniers comme déserteurs devant l'ennemi et de les traiter comme tels, en conformité des règlements militaires.

Mais ce qu'il y a de bien autrement significatif, ce qui ne permet plus aucun doute, c'est que, dans les divers interrogatoires auxquels on les soumit, aucun des prisonniers ne songea jamais à se réclamer du khalifat (3).

C'est que, mis en demeure à plusieurs reprises d'indiquer les noms des prisonniers qu'il revendiquait comme appartenant à son goum, le khalifat ne put jamais le faire . . . .

Parmi les autres preuves, je citerai principalement la déclaration faite publiquement par le brigadier de gendarmerie d'Aïn-Yagout. — Je copie textuellement, d'après le rapport fourni à la commission d'enquête instituée par le gouverneur pour connaître des faits relatifs à l'exécution d'Aïn-Yagout; enquête dont il est fait mention plus loin. — Ce sous-officier déclare « qu'il croit connaître parmi les prisonniers un des indigènes qui ont fait feu sur lui quelques jours auparavant, mais que, dans tous les cas, il reconnaît parfaitement, ainsi que les hommes de sa brigade, la jument que montait cet indigène, laquelle se trouvait au nombre des bêtes capturées. »

Je citerai encore le témoignage d'un nommé Mohamed-ben-Belhassem. Le 6 mai, cet indigène se présentait au camp où se trouvait en ce moment M. le colonel Adeler. Belhassem venait accompagné du sieur Fonnia, gardien de caravansérail, nous réclamer un mulet qui lui avait été enlevé quelques jours auparavant par une bande d'insurgés. Mis en présence du bétail capturé, il reconnut aussitôt son mulet que je m'empressai de lui restituer, en présence de M. Adeler.

Je citerai enfin la déclaration du sieur Boutinelli, aubergiste aux Deux-Lacs, de laquelle il résulte, qu'avant leur arrestation les Arabes exécutés à Aïn-Yagout avaient déjà fait un précédent voyage d'objets pillés sur les Européens.

Cette déclaration avait déjà été faite à M. Jouanne, milicien de la deuxième. Elle fut confirmée par son auteur, le 4 juin, en présence du soussigné, du capitaine de la deuxième compagnie et du lieutenant Dukers des francs-tireurs.

Je me résume, messieurs; de tout ce qui précède, il ressort que les indigènes exécutés par la milice, ne se rendaient point vers Batna, comme a bien voulu le dire M. Villot; qu'au contraire, ils venaient du pays occupé par l'ennemi; qu'ils étaient chargés de butin de provenance européenne et par conséquent pillé; qu'ils voyageaient en bandes armées et sans être nantis du permis de circulation réglementaire.

Il en ressort aussi qu'ils ne venaient pas de la colonne du khalifat, puisqu'ils n'étaient pas porteur de signe distinctif des goumiers de ce chef indigène; puisque ce dernier n'a jamais pu dire leurs noms et puisque eux-mêmes, les prisonniers, ne se sont jamais réclamés de lui.

Il me reste maintenant à vous faire connaître, messieurs, par quel concours de circonstances je fus amené à constituer une commission militaire, et à mettre en jugement les prisonniers de la milice.

C'est seulement dans la nuit du 3 au 4 mai, que j'arrivai de ma personne au camp d'Aïn-Yagout où je m'étais fait précéder par la compagnie de francs-tireurs et la 5e mobilisée. Je conduisais avec moi les 1re, 3e et 4e compagnies mobilisées et une demi-batterie d'artillerie de la milice.

Conformément à mes instructions, j'avais dû laisser en observation aux Deux-Lacs (ferme Boutinelli), la 2e mobilisée.

En arrivant, je trouvai le camp dans un état

(1) Voir aux Annexes.

(2) On a vu plus haut, par le rapport du sergent de Franceschi (arrestation du 4 mai), que le khalifat n'ignorait pas l'arrêté préfectoral du 25 avril 1871, et qu'il s'y conformait. Annexe, n° 1.

(3) Citation de plusieurs pièces, qui indiqueraient la valeur morale du khalifat Ben Bahamed.

d'agitation extraordinaire. Les deux compagnies qui m'avaient précédé avaient fait des prisonniers et demandaient impérativement qu'on les passât par les armes. Une fosse était déjà préparée pour les victimes et les officiers n'avaient pu empêcher un massacre (1) qu'en suppliant les miliciens d'attendre mon arrivée...

Voici ce qui avait causé cette inexprimable émotion.

La milice faisait le service d'escorte entre Aïn-Yagout et Batna. A mi-chemin de cette dernière place, l'escorte milicienne rencontrait un détachement envoyé de Batna. Là, on faisait l'échange des convois et chacune des deux escortes regagnait ensuite son lieu de départ. Or il arriva que, dans la première de ces rencontres, le détachement venu de Batna fit connaître aux miliciens les crimes commis par les insurgés dans les fermes et les villages des environs de Batna.

La milice apprit ainsi coup sur coup (2) l'horrible massacre des colons d'El-Madher, où de malheureuses femmes et des enfants des deux sexes avaient été violés, éventrés, mutilés; vingt-huit personnes de la scierie Prudhomme, massacrées au Ravin-Bleu; une mère emmenée captive avec ses trois enfants, après avoir été violée devant son mari, l'a vu périr devant ses yeux; l'incendie des fermes, des moulins, celui de la scierie Sallerin, où tant de braves ouvriers, presque tous de Constantine, avaient été brûlés vivants (3); au nombre des victimes, dont on citait les noms, plusieurs miliciens comptaient des parents, tous y comptaient des amis.

Dans ces circonstances, ma position ne laissait pas que d'être embarrassante. La milice n'est point disciplinée comme une troupe régulière; j'avais donc à craindre, si je m'opposais de front à l'exécution des prisonniers, qu'on méconnût mon autorité.

Nous comptions d'ailleurs parmi nous un certain nombre de volontaires qui avaient quitté les chantiers de la commune pour se joindre à nous, à l'appel de la municipalité. Cet élément n'était pas bon et j'avais la conviction (partagée par tous les officiers) qu'une mutinerie était inévitable, si l'on persistait plus longtemps à lutter contre le sentiment général. Or, messieurs, dans la situation où nous étions, une mutinerie dans le camp, c'était la perte inévitable de tout le bataillon.

...... Notre armement était pitoyable; nous n'avions que de mauvais fusils de calibres divers et l'on ne nous avait accordé que cinquante cartouches par homme, juste de quoi tenir deux heures tout au plus, en cas d'attaque! Grâce aux démarches du soussigné, vivement appuyé, dans cette circonstance, par le préfet et par le maire, nous avions obtenu du général Augereau, deux petits obusiers de campagne; mais nous n'avions reçu, personne ne voudra le croire, que trente coups à tirer, dont quelques-uns avaient été épuisés dans des tirs à blanc obligés pour nous rendre compte de la portée des pièces qui nous avaient été confiées.

Et cependant, le poste qu'on nous confiait n'était pas sans danger; nous avions rétabli la circulation jusqu'au quatre-vingt-huitième kilomètre et nous étions placés à six kilomètres, à peine, des lignes insurgées; à chaque instant nous pouvions être attaqués sur nos derrières et par le reflux des bandes insurgées que nous envoyaient incessamment les colonnes opérant dans la région de Batna. Le Bordj lui-même, notre grand moyen de résistance, n'était pas en état de nous protéger longtemps. Nous l'avions trouvé dans un état de délabrement si complet que nous avions dû nous-mêmes rétablir d'urgence les banquettes et les plate-formes intérieures. Pour nous mettre à l'abri d'un de ces coups de main (assez communs dans les guerres d'Afrique), nous avions également dû construire à la hâte un petit ouvrage d'avancée.

Comme je le disais tout à l'heure, notre position était donc critique; d'un instant à l'autre nous pouvions être attaqués. Or, je demande que fût-il advenu de nous tous, si une attaque se fût produite au milieu de la confusion, du désordre irréparable d'une mutinerie?

Devais-je, en pareille occurrence, et pour retarder de quelques jours seulement l'exécution d'une poignée d'insurgés pris les armes à la main et que le conseil de guerre, car nous étions dans le rayon de l'état de siége, eût infailliblement condamnés plus tard, compromettre la sûreté, la vie de quatre cent cinquante jeunes

(1) Le détail suivant donnera une idée de l'état des esprits. Après la condamnation des prisonniers j'avais fixé l'exécution à cinq heures du soir; mais il ne fut pas possible de contenir les miliciens. Deux heures avant l'heure indiquée, ils s'emparèrent des prisonniers et les conduisirent au lieu d'exécution. L'exaspération était d'ailleurs générale à Aïn-Yagout, à tel point que la plus grande partie du bataillon ainsi que plusieurs voituriers, un gendarme et l'aubergiste de l'endroit s'étaient joints au peloton d'exécution.

(*Note de M. Joly de Brésillon*),

(2) Quelques miliciens avaient même accompagné un convoi jusqu'à Batna.

(3) Tous les fais indiqués sommairement ci-dessus ont été déférés à la cour d'assises et ont motivé de nombreuses condamnations à mort.

MM. les députés pourront se procurer facilement les actes d'accusation dressés par M. le procureur général, dans les affaires Sallerin, Prudhomme, Grosso, Squille, Chasang et autres dont les noms m'échappent.

colons, la plupart soutiens de leur famille, et qui, dans un élan d'admirable patriotisme, avaient tout quitté, leurs affections et leurs intérêts, pour voler à la défense du pays?

Un instant j'eus la pensée de diriger les prisonniers sur Batna, où l'autorité compétente eût alors décidé de leur sort; mais pour les envoyer à Batna, il fallait les livrer à la milice, et je ne pouvais ignorer que c'était les vouer à un massacre immédiat. A deux pas du camp, l'escorte les eût fusillés. On m'a cruellement reproché, messieurs, dans certaines sphères, d'avoir, de mon autorité privée, institué une commission militaire pour statuer sur le sort des prisonniers. Mais j'en appelle à la conscience de tout homme impartial: pouvais-je faire autrement dans la situation où je me trouvais?

On a dit que j'avais commis un abus d'autorité. Soit, c'est possible, mais on conviendra, tout au moins, que si j'ai outre-passé mon droit, c'est uniquement par excès de prudence, c'est pour avoir voulu donner à des accusés un surcroît de garantie en leur laissant le seul moyen de justification, de salut, qui fût en mon pouvoir. Il n'est pas douteux qu'en cas d'acquittement j'eusse à tout prix fait respecter le verdict d'acquittement.

Il est certain que les prisonniers avaient été pris les armes à la main, en territoire ennemi, voyageant en bande et sans laissez-passer. Si la milice les eût fusillés sur place au moment de leur arrestation, qui donc se fût permis de l'en blâmer? Et parce que nous aurions poussé trop loin le scrupule; parce que nous aurions été plus formalistes qu'il n'était nécessaire, on nous imputerait aujourd'hui à crime un fait que l'on eût proclamé licite, si nous avions procédé d'une manière plus sommaire! Libre à nos détracteurs de comprendre ainsi les choses, mais, quant à moi, je le dis hautement, je préfère mille fois avoir agi comme je l'ai fait que d'avoir laissé faire un massacre dans lequel des innocents auraient pu se trouver confondus avec des coupables.

Pour démontrer l'innocence des exécutés d'Aïn-Yagout, M. le capitaine Villot s'appuie sur ce fait que le prix du sang aurait été payé à leur famille. Ai-je besoin de vous dire, messieurs, ce que vaut un argument de ce genre? Par qui donc a été faite l'enquête officieuse qui, suivant l'expression de M. Villot, « a abouti au succès de la revendication poursuivie par le bureau arabe, au nom des prétendues victimes? » Par le bureau arabe lui-même, par M. le capitaine Chapsal, adjoint à M. Villot, c'est-à-dire par ceux-là précisément qui nous accusent aujourd'hui.....

Je ne vous dirai que peu de mots, messieurs, sur le reproche qui nous a été adressé « d'avoir partagé entre nous les prises que nous avions faites. » En cela, messieurs, nous n'avions fait que nous conformer, c'est M. le gouverneur lui-même qui le dit dans sa lettre plus haut reproduite, à un usage de tout temps admis dans les guerres d'Afrique.....

Ce que nous avons fait, messieurs, ne diffère pas au fond de ce qui a été fait à Alger par un officier supérieur de l'armée, dont le nom est pourtant synonyme d'honneur militaire et de patriotisme . . . .

. . . .

Le lieutenant-colonel commandant la légion de la milice de Constantine.

Signé : JOLY DE BRÉSILLON.

ANNEXES

I

Nous, préfet du département de Constantine,

Considérant que, dans les circonstances actuelles, il importe de prendre des mesures, touchant la circulation des indigènes en général et en particulier de la population flottante dite des Barraïas, qui doit être soumise à une surveillance spéciale, et de soumettre les cafés indigènes à des dispositions particulières;

Vu l'urgence,

Arrête :

Art. 1er. — Aucun indigène, Barraïas ou autre, ne pourra circuler sur le territoire d'une commune dans laquelle il n'a pas sa résidence habituelle, s'il n'est muni d'un passeport ou d'une carte de sûreté délivrée à titre gratuit par l'autorité territoriale de laquelle il relève.

Art. 2. — La carte de sûreté devra être exhibée à toute réquisition des agents de l'autorité; elle sera délivrée par le maire de la commune ou l'administrateur du district dans lequel le titulaire aura son domicile.

Art. 3. — Aussitôt son arrivée au lieu de sa destination, tel qu'il sera indiqué sur la carte de sûreté, le titulaire sera astreint à la faire viser par l'autorité locale.

Art. 4. — Ladite carte de sûreté indiquera avec la date de sa délivrance, le nom, l'âge, etc.

Art. 5. — Les Barraïas, se rendant actuellement dans les communes, sont tenus de faire dans les quarante heures, leur déclaration à l'autorité.

Art. 6. — Les cafés indigènes ne pourront être

ouverts avant le jour et fermés au plus tard à huit heures du soir.

Art. 7. — Les contraventions au présent arrêté seront poursuivies par toutes les voies de droit.

Art. 8. — Les sous-préfets, les commissaires civils, les maires et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Constantine, le 25 avril 1871.

Le préfet,

Signé : ROUSSEL.

II

1re ARRESTATION. — 17 ARABES.

Le 5 mai, inventaire des objets trouvés en leur possession.

Un pain de munition entamé.

Une musette de militaire portant le matricule 1211. — 10e chasseurs.

Poudre, petites balles arabes, balles chassepot, débris de cartouches chassepot et autres, le tout dans un chiffon.

Débris de cuir et quelques boucles, provenant de harnachements français.

Deux fusils de chasse à deux coups, dont l'un a le canon droit crevé.

Un licol européen.

Deux paires de grands ciseaux.

Un piége à renard.

Un crochet et une chaîne de limonier.

Une cartouche chassepot, et des débris de cartouches ; dans un chiffon.

Quatre bondes de savon.

Sept bougies et des débris de passementerie.

Deux débris de gilet de laine.

Une étrille neuve.

Un couteau de charretier.

Cinq chaînes pour attacher les bœufs à l'étable.

Trois cartouches dans un papier.

Poudre, et balles de chassepot coupées, des cartouches, le tout dans un petit sac.

Une paire de tricoises.

Une blouse blanche.

Un câble servant à lier les charrettes.

Une sous-ventrière pour cheval de charrette.

Un passe-partout.

Deux couteaux de table.

Une bride de cheval de charrette.

Une musette en poil de chameau, contenant dix-neuf paquets de ficelle de fouet.

Une lanière servant de guide pour les charretiers.

Une chaîne de voiture.

Une musette contenant : un essuie-main, deux petites cuillères en ruolz, une petite cuillère en étain, un bonnet de femme française, deux morceaux de savon.

Un mandat sur la poste, de 20 fr., trouvé sur l'un des indigènes au nom de Guyot (Jean), soldat au 81e de marche, daté du 18 avril 1871.

Une targette provenant d'incendie.

Un sac contenant un peu de plomb n° 2 ou 3 et plusieurs balles.

Un musette à une estampille illisible.

Un autre licol européen.

Un porte-monnaie en mauvais état.

Signé :

PHILIPPE, *capitaine ;* DUKERS, *lieutenant.*

III

2e ARRESTATION. — 15 ARABES.

Le 4 mai, inventaire des objets trouvés en leur possession :

Une lime demi-ronde douce.

Une boule de rideau en cuivre.

Une peinture provenant d'incendie.

Une corde en chanvre.

Des de lampe.

Plusieurs balles arabes avec débris de balles chassepot.

Un fond de chapeau.

Six cartouches arabes.

Un sac français marqué Sylvain Accarias.

Un mouchoir de poche blanc avec la marque B.

Un gilet européen.

Une vareuse de mobilisé des Bouches-du-Rhône.

Une poche de robe de femme française.

Un licol de cuir fraîchement coupé, une chaîne d'arrêt et une corde de mécanique de charrette.

Un surfaix français.

Un autre surfaix en cuir.

Plusieurs courroies coupées, ayant servi à des harnachements français.

Une calotte de soldat du train.

Fusils, pistolets chargés et yatagans.

Poudre anglaise.

Un bénitier et un Saint-Joseph.

Inventaire supplémentaire :

Une paire de ciseaux à broder et des rubans.

Signé : PHILIPPE, *capitaine ;* V. DUKERS, *lieutenant ;* BILOTTET, *capitaine adjudant-major.*

IV

Louanges à Dieu.

Reçu de l'honorable M. le colonel chef de la colonne d'Aïn-Yagout.

Au sujet de ce que nous avons reçu de lui :

1° Vingt-quatre bêtes de somme, dont cinq juments, deux chevaux, dix-huit mulets, six selles, un tapis de selle, une carcasse de selle, onze brides, dix-sept bâts.

Tous ces effets appartenaient à des gens des Zmouls qui ont été fusillés à Aïn-Yagout. Je déclare que, dans quelques jours, je ferai parvenir à M. le colonel la liste des gens qui revenaient de la colonne, en emportant des effets, et la liste de ceux qui venaient rejoindre la colonne.

J'enverrai cette liste lorsque je me serai entretenu avec le caïd des Zmouls, ainsi que les cheiks.

Écrit par ordre de M. Ali-ben-Ba-Ahmed, khalifat (le sceau du khalifat est apposé).

Le 14 mai 1871.

V

L'an mil huit cent soixante-onze, le quatre mai, à neuf heures du matin, une commission militaire, composée des membres soussignés, s'est réunie au camp d'Aïn-Yagout.

Le capitaine rapporteur expose :

Que, dans les journées du 8 (1) au 4 mai, des reconnaissances de la milice ont arrêté trente-deux indigènes armés, dans la d'El-Madher (territoire ennemi); que, sous la surveillance d'un officier, une perquisition minutieuse a été faite dans les bagages de ces Arabes.

On y a trouvé plusieurs objets de provenance européenne, entre autres :

Un bonnet de femme ;

Plusieurs chaînes d'attache pour bœufs ;

Un câble de charrette ;

Une blouse blanche ;

Une musette portant le matricule 1211 (10e chasseurs); une id„ numéro illisible, etc.;

Que sur l'un des accusés on a également saisi un mandat de poste de 20 francs, au nom de Guyot (Jean), soldat au 81e régiment de marche, daté du 18 avril 1871.

Il donne également connaissance de deux lettres de M. le lieutenant-colonel Marié, commandant la colonne de Batna, dans lesquelles cet officier supérieur, tout en prévenant le commandant du poste d'Aïn-Yagout, que le khalifat réclame les hommes incarcérés, il ne peut cependant rien affirmer, et laisse le commandant libre de suivre son inspiration.

Il est également donné connaissance d'une lettre du caïd Ismaël ben Chérif, réclamant cinq hommes. Vérification a été faite des noms donnés par le susdit caïd et pas un seul ne concordait avec ceux des prisonniers : de deux lettres du khalifat :

1° Une en date du 3 mai, disant, mais sans rien préciser, que les prisonniers lui appartiennent, disant également que tout voyageur indigène, venant du côté de Batna, qui ne serait muni d'un laissez-passer émanant soit de lui, soit d'une autorité française devrait être arrêté ;

2° Celle du 4, qui annonçait l'arrivée de Si-Alloua et Si-Mohamed-ben-Larbi, ses fils. A leur place est venu un Daïra du khalifat, lequel mis en présence des inculpés, n'a pu réclamer et reconnaître que le nommé Mohamed-ben-Saïd, mis en liberté immédiatement.

Il est à remarquer que, dans les divers interrogatoires, aucun des inculpés ne s'est recommandé du khalifat : quelques-uns prétendaient être ou avoir été au service d'Européens, mais sans cependant pouvoir désigner les personnes auprès desquelles on aurait pu prendre des renseignements.

Un seul a été reconnu par le nommé Famy, engagé volontaire à la compagnie des francs-tireurs, qui a déclaré que cet indigène avait habité le kroubs, où il jouissait de la réputation bien méritée d'un voleur.

Après l'exposé des faits ci-dessus indiqués, le président ouvre la discussion, à savoir si les accusés sont coupables de faits correctionnels, oui ou non.

A l'unanimité : oui.

Ce point acquis, la discussion s'ouvre pour savoir la peine à appliquer.

A l'unanimité, on décide que les coupables seront passés par les armes.

En foi de quoi ont signé :

JOLY DE BRÉSILLON, *lieutenant-colonel*; OLLIVIER, *chef de bataillon*; BILLOTTET, *capitaine adjudant-major*; PHILIPPE, *capitaine*; GAUDIN, *lieutenant*; DUKERS, *sous-lieutenant*; A. VIGOT, *sergent-major*; AMARET, *sergent-fourrier*; RIPERT, *caporal*; BERTRAND, *soldat*; BEL, *secrétaire*.

Pour copie conforme :

Le lieutenant-colonel,

Signé : JOLY DE BRÉSILLON.

(1) Il faut sans doute lire le 1er.



VI

Alger, le 6 février 1872.

A M. Joly de Brésillon, lieutenant-colonel, commandant la légion de milice, à Constantine.

Monsieur le Colonel,

J'ai reçu votre lettre du 19 janvier, qu'ont signée avec vous MM. les officiers du bataillon mobilisable de la milice de Constantine. J'ai lu avec un véritable intérêt les détails qui y sont contenus sur la campagne à laquelle ce bataillon a pris part sous vos ordres, et soyez assuré que j'apprécie comme il mérite de l'être le courage et le dévouement dont ont fait preuve les miliciens et leurs chefs.

Aussi, sans entendre par là accepter certaines des appréciations des signataires de la lettre à laquelle je réponds, c'est avec regret, je ne chercherai pas à vous le dissimuler, que je vois revenir sur un épisode que les circonstances peuvent expliquer peut-être, sans m'autoriser toutefois à revenir sur le rappel que j'ai fait à l'observation de la loi, qui n'accorde à aucune troupe le droit de justice souveraine.

Quoi qu'il en soit, je ne saurais prétendre être meilleur juge que vous-même de ce qui vous paraît nécessaire pour sauvegarder votre dignité, à laquelle je n'ai entendu porter aucune atteinte; j'accepte donc, si vous y persistez, la démission que vous m'offrez, en vous faisant remarquer que, dans l'état transitoire où se trouvent actuellement les milices, les officiers démissionnaires ne pourront être remplacés.

Veuillez agréer, monsieur le colonel, avec la nouvelle expression de mes regrets, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le gouverneur général civil,
Signé : Vice-amiral de Gueydon.

VII

Alger, le 26 juin 1871.

Monsieur le Préfet,

Aux termes de mon instruction du 29 mai dernier, insérée au *Moniteur de l'Algérie* du 9 juin courant, les agents des contributions diverses sont chargés du recouvrement de toutes les sommes provenant des contributions de guerre imposées aux rebelles et le produit des prises et razzia doit être centralisé pour le service des domaines.

Or, il résulte de l'enquête administrative à laquelle a donné lieu une exécution militaire imputée à un détachement de la milice mobilisée de Constantine, et à laquelle, conformément à mes instructions, il a été procédé par une commission composée, après concert avec vous, par M. le général commandant la division :

1° Qu'une somme de 1,055 fr. 75 c., saisie sur les insurgés avant leur exécution, aurait été distribuée aux miliciens, et, 2° que les objets saisis sur les Arabes auraient été vendus après leur exécution, et que la vente aurait produit une somme de 910 fr. 75 c. qui se trouve encore entre les mains du trésorier du bataillon.

En vue de régulariser cette affaire au point de vue des règlements sur la comptabilité publique, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que ces deux sommes, montant ensemble à 1,966 fr. 50 c., soient versées sans retard à la caisse du service des domaines, au titre de prises sur l'ennemi. Il ne saurait d'ailleurs être question dans cette affaire, en raison des faits graves imputés aux miliciens qui ont opéré les prises ou razzias, d'en faire la répartition entre l'Etat et les capteurs. Dès que le versement aura été opéré, vous voudrez bien m'en rendre compte. J'aviserai plus tard sur la destination définitive à donner à cette restitution.

Agréez, etc.

Le gouverneur général civil de l'Algérie,
Signé : Vice-amiral de Gueydon.

Pour copie conforme, notification à M. le maire de Constantine, avec prière d'inviter M. le lieutenant-colonel de la milice à prendre des mesures pour que la somme dont il s'agit soit versée à la caisse des domaines le plus tôt possible.

Constantine, le 7 juillet 1871.

Le préfet,
Signé : Roussel.

M. le capitaine Villot a répondu dans les termes suivants au mémoire dirigé contre sa déposition :

Messieurs,

J'ai pris connaissance du mémoire qui vous a été adressé par M. Joly de Brésillon, ex-lieutenant-colonel de la milice de Constantine,

Après la lecture de ce document, je déclare maintenir mon affirmation ainsi conçue : « LES INDIGÈNES DES ZMOULS ET BARRAÏAS FUSILLÉS A AIN-YAGOUT, ÉTAIENT INNOCENTS. »

En prétendant résumer ma déposition, M. Joly se sert d'un terme qui n'est ni dans le texte ni

dans l'esprit de ma déposition. Je n'ai point dit que les fusillés fussent « *de paisibles commerçants.* » C'est une expression forcée, destinée à produire un certain effet dans le public.

Les indigènes saisis et fusillés appartenaient à des tribus non insurgées, les Zmouls et les Barraïas, et qui ont fourni des contingents au khalifat.

Les uns revenaient de la colonne du khalifat Ben Bahamed, les autres s'y rendaient.

Dans toutes les expéditions, il s'établit un va-et-vient continuel entre les contingents régulièrement convoqués et leurs tribus d'origine. Chaque cavalier a avec lui un ou deux mulets avec un ou deux convoyeurs qui sont ses parents. Lorsque l'expédition promet des razzias abondantes, cette foule, comparable aux valets du moyen âge, est très-nombreuse. La famille envoie des vivres, de l'orge, des vêtements; le cavalier envoie à sa tribu ce qu'il a pu saisir dans les razzias et le met en lieu sûr.

Le khalifat Ben Bahamed est réputé pour sa hardiesse et sa générosité. En dehors des goumiers réguliers, il avait entraîné derrière lui un grand nombre d'hommes qui n'avaient d'autre but que d'enlever le butin (1).

Voilà ce que j'ai appelé des hommes revenant de la colonne de kalifat Ben Bahamed et non de « paisibles commerçants. » Quelques-uns de ceux qui allaient rejoindre la colonne, pour acheter des animaux de razzia, avaient de l'argent sur eux. Cet argent a été retrouvé, rendu ou distribué. A la suite des partages de razzia, il s'établit toujours une sorte de bourse où les spéculations les plus actives naissent et durent deux ou trois jours.

Ceci posé, je réponds paragraphe par paragraphe à M. Joly.

Depuis : « Voilà bien si je ne me trompe... jusqu'à : Il me reste maintenant... »

Les indigènes saisis et fusillés entre la Fontaine-Chaude et Aïn-Yagout, mais plus près d'Aïn-Yagout que de la Fontaine-Chaude, étaient des Zmouls et des Barraïas, revenant de porter des vivres à leurs parents, faisant partie du goum mobilisé sous les ordres du khalifat Ben Bahamed. Tous sont cités nominativement dans le rapport du capitaine Chapsal, ainsi que leurs filiations.

Le mémoire de M. Joly leur reproche :

1° D'avoir caché des armes à la vue de la milice.

Ils étaient armés parce que, à cette époque, on ne voyageait plus qu'en armes. C'était une conséquence de l'impuissance où nous étions de faire la sécurité, et une nécessité pour traverser le pays insurgé.

Ils ont caché leurs armes à la vue des miliciens, parce que la milice avait déjà signalé sa présence en tirant sur tout ce qui se présentait, parce qu'elle affectait d'être agressive vis-à-vis des indigènes faisant un service régulier auprès de l'autorité constituée.

2° D'avoir été trouvés nantis d'objets appartenant à des Européens.

Je l'ai dit déjà, ce fait n'a rien d'anormal. Lorsque à 20 kilomètres de Aïn-Yagout, deux jours après la fusillade, je razzai les Haracta El Madher, mes gens ont rapporté des objets et des animaux appartenant à des Européens du village d'El Madher. Ces objets ont été envoyés aux pénitentiers d'Aïn el Bey.

Ce n'est pas là « une explication ingénieuse; » c'est un fait brutal et qui s'est produit maintes et maintes fois dans les razzias.

3° De n'avoir pas eu un signe distinctif à leur coiffure.

Le signe distinctif à la coiffure n'est jamais porté par les convoyeurs, et encore moins par ceux d'entre eux qui quittent la colonne pour rentrer dans leur domicile. Imagine-t-on toute une population munie d'étoffe rouge et la plaçant à la coiffure? Même dans les colonnes constituées avec des éléments français, et commandées par un chef français, cette disposition est négligée. C'est une coutume tombée en désuétude. Personne à la colonne de Ben Bahamed n'avait le morceau d'étoffe dont parle M. Joly qui, ex-sergent du génie, n'a que des notions vagues et surannées sur la manière d'être des contingents indigènes.

4° De ne s'être pas fait reconnaître lorsque, de leurs tribus d'origine, ils sont allés rejoindre le goum de Ben Bahamed. « Car, ajoute M. Joly, il fallait nécessairement passer par Aïn-Yagout. »

Rien n'est moins vrai; les Zmouls et les Barraïas pouvaient, de leurs tentes, se transporter au camp de Ben Bahamed directement, sans passer par Aïn-Yagout.

Mais, en outre, ceux qui rentraient dans leur tribu étaient partis avec le khalifat avant même que la milice ne fût arrivée à son lieu d'observation.

5° De ne s'être pas munis d'un laissez-passer, conformément à l'arrêté préfectoral.

Cet arrêté est du 21 avril. Bien que le préfet, vu l'état de siége, n'eût pas qualité pour prendre des décisions disciplinaires en territoire militaire, le laissez-passer était exigible, mais les gens qui allaient et venaient du camp de Ben Bahamed à la tribu des Zmouls se considéraient comme voyageant pour le service. Les in-

(1) Voir l'annexe A.

digènes ne sont pas parqués, et quand ils font un voyage de 4 à 5 lieues, ce qui arrive fréquemment, à la campagne, ils ne se munissent pas de laissez-passer. Il est admis qu'on les laisse voyager dans tout l'intérieur de leur cercle et même dans les cercles limitrophes.

En outre, un arrêté pris par le préfet le 21 avril n'est pas exécuté dans les dix jours. Il est encore inconnu de la masse des indigènes vingt jours après, et il faut pour l'exécution des mesures de police, comme pour toutes les choses de ce monde, du temps et de l'intelligence.

Tous ces griefs, considérés isolément ou dans leur ensemble, ne constituent point une justification du massacre d'Aïn-Yagout. Il me reste à étudier la partie du mémoire où M. Joly essaie de justifier la fusillade d'Aïn-Yagout par la mise en scène des circonstances générales.

1° La troupe citoyenne était surexcitée par les nouvelles des crimes du Ravin-Bleu (Batna).

Ces crimes étaient connus de la milice à son départ de Constantine. C'étaient des crimes qui avaient motivé la mobilisation et son départ. Ils ont eu lieu le 21 avril, après que les délibérations des conseils municipaux et des comités de défense, en traitant l'insurrection de mensonge, avaient amené Prud'homme et ses ouvriers à reprendre possession de leurs chantiers, malgré les supplications de l'autorité militaire.

2° La milice courait des dangers.

Le danger couru par la milice était purement imaginaire. Les tribus révoltées Tlet, Oulad si Ali Tahomment, Haracta, El Madher, étaient réfugiées dans leurs montagnes, à 20 kilomètres d'Aïn-Yagout, et tenues en échec par le khalifat à l'Ouest, par les Segnia à l'Est.

Le mot de « lignes » appliqué aux refuges des insurgés, serait en Algérie couvert de ridicule, si un chef appartenant à l'armée l'employait dans un document public.

3° Les victimes ne se sont point réclamées du khalifat Ben Bahamed, dont la moralité semble douteuse à M. Joly (1).

J'ai interrogé les malheureux indigènes échappés à la fusillade. On trouvera dans le rapport de M. Chapsal des détails navrants à ce sujet. Frappés, insultés, mis à nu, à chaque parole qu'ils proféraient, ils recevaient des coups ou des menaces. Une foule enivrée les entourait et demandait leur mise à mort immédiate. Quand ils disaient qu'ils étaient des Zmouls, on leur répondait : « Zmouls ou autres, peu nous importe! » Personne ne parlait la langue arabe assez correctement pour servir d'interprète, et, devant le danger qui les menaçait, les victimes n'ont pas pensé qu'ils pussent plaider leur cause. Ils n'ont pensé qu'à mourir ou à s'enfuir.

4° M. Joly déclare que le ministre de l'intérieur a ordonné le payement de *la Dia* sur le rapport des capitaines Villot et Chapsal.

Cette assertion est incompréhensible. Le capitaine Villot n'a pas fait d'autre rapport que la lettre citée dans sa déposition et qui n'est qu'un compte rendu sommaire.

Le rapport du capitaine Chapsal n'a pas dépassé la division de Constantine.

Enfin, M. Joly n'ignore pas qu'une enquête administrative a été faite par le colonel Gaume et M. Wal, conseiller de préfecture, en dehors de tout le personnel administratif militaire, et que c'est sur les conclusions de cette enquête que l'administration supérieure a pris la résolution réparatrice citée dans ma déposition. Devant cette enquête, M. Joly et les parents des victimes ont été entendus.

En terminant, je proteste contre la prétention de M. Joly de Brésillon, lorsqu'il me fait accuser la milice tout entière de « vol et d'assassinat. » Je ne me suis pas servi de ces expressions dans un sens général.

Il y avait dans la milice deux éléments bien distincts, l'un faible de nombre mais très-honorable, dont les récits désolés sont bien autrement caractéristiques que le texte de ma déposition; l'autre, recruté de tout ce que Constantine possède de manouvriers, de déclassés, etc. C'étaient les assidus des clubs et les comparses des manifestations des rues. Cette foule, parmi laquelle les hommes des partis avancés de Constantine étaient allés chercher de la popularité, a imposé sa volonté, et c'est elle qui a accompli le meurtre des Zmouls.

Les cris de cette multitude furieuse et avinée n'ont pu être calmés que par le sang des indigènes, car en lui refusant on craignait de s'exposer à sa violence et à sa rébellion.

C'est la punition ordinaire des chefs de ces troupes animées de l'esprit révolutionnaire d'être entraînés par elle.....

. . . .

D'ailleurs, les personnes qui liront attentivement la fin du mémoire de M. Joly pourront se demander ce que serait devenue cette troupe si elle avait eu des difficultés à vaincre, alors que bien nourrie, exempte de fatigues, hors de combat et sous l'excitation du danger, elle manifestait des tendances telles qu'il fallait lui sacrifier la vie de 30 indigènes.

M. Joly, de même qu'il a abusé du mot « paisibles commerçants, » s'est encore servi d'une appellation fantaisiste, quand il représente sa troupe composée de 450 colons. Ce nom si res-

(1) Voir l'annexe B.

pectable n'est mis là que pour attirer la sympathie; il suffit pour s'en convaincre de lire les feuilles d'appel de la milice.

Si M. Joly avait eu 450 ruraux, même algériens, il aurait plus facilement discipliné son monde et se serait borné à diriger ses prisonniers à Constantine, sous l'escorte du caïd et des chaiks Zmouls, qui se seraient rendus auprès de lui à la première invitation.

En conséquence de ce qui précède, je répète avec la conviction la plus entière et la plus réfléchie, que LES INDIGÈNES FUSILLÉS A AIN-YAGOUT ÉTAIENT DES INNOCENTS.

Aïn-Beidale, 15 juillet 1875.

Le capitaine,

E. VILLOT.

Annexe A.

Dans le mémoire de M. Joly de Brésillon, se trouve une opinion qui est en dehors du cadre de la discussion et ainsi formulée :

« Tous les indigènes étaient solidaires de l'insurrection, c'était la guerre sainte ! »

Je ne discuterai pas cette opinion de meurtre par de nombreux faits, mais je dois réfuter la conséquence tirée par M. Joly, lorsqu'il représente les indigènes comme évitant, de par la guerre sainte, d'acheter des animaux de razzia, ou de s'approprier des butins.

Si M. Joly connaissait mieux le pays indigène, il saurait que la guerre sainte n'est le plus souvent que la guerre sociale, que les fractions, les sous-fractions, les familles se ruent les unes sur les autres et que c'est surtout contre le bien d'autrui que se lève l'étendard de la révolte.

A 10 kilomètres de son camp, les Saharis vidaient les silos des Ouled Siali et des Haracta El Madher, et à 30 kilomètres d'Aïn-Yagout, les nomades de Biskra (Arabes ghoraba), vers le 25 ou le 26 avril, ont razzé tout ce qui s'est hasardé à descendre dans la plaine.

La guerre sainte, à part quelques fanatiques, est soulevée par des ambitieux qui surexcitent les passions de ceux qui n'ont rien à perdre.

Toujours le bien public sert de prétexte aux criminelles entreprises et, malgré les différences de coutume, cela est vrai sur l'une et l'autre rives de la Méditerranée.

Annexe B.

La moralité du khalifat est mise en doute par M. Joly. Le khalifat a quatre-vingt-cinq ans; il est commandeur de la Légion d'honneur. Il a rendu les services les plus éminents. Ses états de service feraient honneur à un chef français.

E. VILLOT.

Une nouvelle lettre a été adressée à la commission, par M. Joly de Brésillon, le 28 juin 1875.

Constantine, le 28 juin 1875.

A M. le comte Daru, président de la commission d'enquête sur le 4 septembre, en Algérie.

Monsieur le président,

En lisant le rapport de M. de la Sicotière, il m'est apparu que la confusion faite par le capitaine Villot a été partagée par l'honorable rapporteur.

La lecture des annexes ne laisse aucun doute; les indigènes fusillés sont ceux arrêtés les 1er et 4 mai et non ceux arrêtés le 9. Ces derniers qui, en effet, se dirigeaient vers Batna furent mis en liberté.

Je joins à cette lettre une attestation du maire de la commune de Batna qui indique les dates précises des diverses ventes provenant des razzias opérées en 1871 sur les tribus insurgées.

Veuillez, je vous prie, monsieur le président, joindre cette pièce aux diverses annexes que j'ai eu l'honneur de vous adresser et bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

JOLY DE BRÉSILLON.

Annexe.

Batna, le 26 juin 1875.

Nous, maire de la commune de Batna, département de Constantine (Algérie).

Certifions, d'après les renseignements exacts que nous nous sommes procurés et aussi d'après notre connaissance personnelle, que les premières ventes d'objets mobiliers provenant de razzias opérées en 1871, sur les tribus insurgées de la subdivision de Batna, ont été faites sur l'ordre du colonel Adeler, aux dates suivantes :

Savoir :

La première vente, dont le montant s'est élevé à la somme de 17,900 fr., a eu lieu le 11 mai 1871;

La deuxième, qui a produit 5,900 fr., a été effectuée le 19 du même mois;

La troisième a eu lieu le 23 mai, elle s'est élevée à 900 fr.



Ces ventes ont eu lieu aux enchères publiques, dans l'intérieur de la ville de Batna.

Le maire,
Signé : PÉRÈS.

Dépêche télégraphique émanant de M. Arnaud, maire de Batna, au moment de l'insurrection de 1871.

« N° 477. « Batna, 21 juin, 9 h. 50 m.

« *Joly, Constantine.*

« 1re vente,	11 mai,	a produit	17,000	fr.	environ.
« 2e	— 19	—	5,900		—
« 3e	— 23	—	900		—

« Signé : ARNAUD (*ancien maire de Batna*). »

Certifié conforme :

JOLY DE BRÉSILLON.

NOTE DU RAPPORTEUR

Le rapporteur, dans son récit et dans son appréciation des événements d'Aïn-Yagout, avait atténué les conclusions des rapports des capitaines Chapsal et Villot, et de la déposition de ce dernier devant la commission d'enquête. La lecture des pièces officielles et la réponse du capitaine Villot à M. Joly de Brésillon le montre assez. S'il a parlé des prisonniers saisis le 3 mai, c'est qu'il avait trouvé cette date indiquée dans les pièces de l'affaire. Elle l'est même dans l'une des pièces jointes par M. Joly de Brésillon à son mémoire (1). Rien ne lui avait révélé que, sur les trente-deux indigènes fusillés, 17 eussent été arrêtés dès le 1er mai, et 15 le 4 mai; il semble même résulter de cette circonstance que l'on pouvait surseoir au jugement des derniers, comme on l'avait fait à celui des premiers, et l'on comprend encore moins que tous les prisonniers des deux troupes, sans exception aucune, aient pu être confondus dans une même condamnation et une même exécution.

Le jugement du prétendu conseil de guerre ne nomme aucun d'eux, irrégularité sans précédent.

Mais nous trouvons leurs noms dans une pièce qui est le dernier mot de cette triste affaire; c'est l'état des indemnités allouées, finalement, aux familles des victimes.

(1) Voir l'annexe n° II.

I

Alger, le 24 décembre 1873.

A M. le général commandant la division de Constantine.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par décision de ce jour, prise sur les propositions formées par la commission centrale, j'ai alloué une indemnité de 41,592 fr. 75 c. aux familles des ingènes fusillés à Aïn-Yagout, savoir :

1,000 fr. à chacune des familles des indigènes fusillés, soit :

29 à Aïn-Yagout................	29,000 »
5 à Batna......................	5,000 »
Plus pour objets enlevés aux victimes d'Aïn-Yagout................	7,592 75
Total égal......	41,592 75

Je vous prie de vouloir bien faire connaître cette décision aux familles intéressées, et donner des instructions pour que les autorisations de payement soient immédiatement établies par le service des contributions diverses.

Recevez, etc.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Par autorisation :

Le directeur général des affaires civiles et financières,

Signé : CH. DE TOUSTAIN.

II

INSURRECTION DE 1871. — VICTIMES D'AIN-YAGOUT

LOCALITÉS	NOMS	PRIX du SANG	INDEMNITÉS mobilières
Ouled-Zouaï	Abdallah ben Amor.	1.000	90 »
—	El Aifa ben Sakheri.	1.000	205 »
—	Serir ben Aïssa.....	1.000	140 »
—	Chaban ben Ahmed.	1.000	54 72
—	El Ahassen ben Ahmed............	1.000	132 »
—	Mahamar ben Amor.	1.000	392 50
—	Ali ben Hamou....	1.000	171 »
—	Amer ben Seliman..	1.000	267 50
—	Messaoud ben Hebarek..............	1.000	42 »
—	Brahim b. Abdallah.	1.000	111 »
—	Belgassem ben Mohamed...........	1.000	391 »
—	Moussa b. el Adoui.	1.000	249 50
—	Mohamed ben Djaballah............	1.000	465 »
—	Lakdar ben Afeïad.	1.000	215 »
—	Salah ben Mohamed.	1.000	142 50
—	Ahmida ben Ferhat.	1.000	95 »
—	Amor ben Ahmed..	1.000	80 »
—	Saad ben Derich....	»	110 »
—	Sedira ben Nadani..	»	843 »
—	Tahar ben Kaled...	»	371 50
—	El mukki b. el Arbi.	»	75 »
Mérouana.	Saïd ben Ali.......	1.000	172 »
—	Ahmed b. el Hamel.	1.000	595 »
—	Brahim ben el Hamlaoui.............	1.000	245 »
—	Ali ben Saïd.......	1.000	207 »
Ouled-Aziz.	Daas ben Mezian...	1.000	234 »
—	Taïeb en el Hadj...	1.000	135 »
Ouled-Aziz.	Messaoud b. Cherif..	1.000	45 »
—	Mohamed b. el Arbi.	1.000	30 »
—	Boussa haben Ahmed.............	1.000	340 »
—	El hadj ben Amor..	»	34 50
—	Messaoud ben Mohamed...........	1.000	175 50
—	Derradj ben Ali....	»	75 »
—	Amar ben Mansour.	»	30 »
—	El hadj Ammar ben Ahmed..........	1.000	270 »
—	Saado b. Mohamed.	1.000	126 »
—	El Hasseïn ben Ahmed.............	»	171 50
—	Mohamed ben Mohamed...........	»	64 »
		29.000	7.592 75
		36.192 75	
	Victimes de Batna.		
	Ahmed ben Aïssa..	1.000 »	
	Aïssa ben Ali ou Karcha..........	1.000 »	
	Tahar ben Zenati...	1.000 »	
	Ahmed ben el Khadis..............	1.000 »	
	Hamida ben Abdallah............	1.000 »	
	Total........	41.592 75	

RÉCLAMATION DE M. LE GÉNÉRAL BILLOT

Paris, le 16 novembre 1875.

A M. le comte Daru, président de la commission d'enquête parlementaire sur les actes du Gouvernement de la défense nationale.

Monsieur le président et cher collègue,

Les travaux de l'Assemblée nationale ne m'ont pas permis de vous adresser jusqu'à ce jour, les documents dont je vous avais annoncé l'envoi, pour établir la vérité complète sur le rôle du 18e corps d'armée sur la Loire et dans l'Est.

J'ai l'honneur de vous les remettre ci-joints avec un bordereau récapitulatif.

J'aurais voulu pouvoir rédiger un mémoire explicatif pour répondre à diverses observations de M. le rapporteur ou des témoins.

Le temps me manque et d'ailleurs je pense que les documents authentiques que j'ai l'honneur de vous adresser seront des éléments suffisants pour la constatation de la vérité.

Il ne saurait convenir à ma dignité de répondre aux insinuations des subalternes, qui s'érigeant en juges des opérations, parlent de leurs supérieurs avec la légèreté habituelle aux officiers étrangers à la responsabilité du commandement.

Toutes les polémiques tendront d'ailleurs à se calmer, à mesure que les publications du grand état-major prussien viendront, sur tant de points, rétablir l'exactitude des faits par la constatation précise des mouvements de l'ennemi et de ses rencontres avec les troupes françaises.

Permettez-moi seulement de relever et de mettre sous vos yeux, pour être imprimés avec la présente lettre et les documents qui y sont joints, les extraits suivants de l'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale, publiée par la commission.

Ces extraits seront de nature à montrer, mieux que ne pourrait le faire un mémoire personnel rédigé par moi, la situation exacte que j'ai occupée dans les armées de la Défense nationale, les conditions dans lesquelles je suis arrivé dans ces armées et dans lesquelles j'en suis sorti à la signature de paix.

RAPPORT DE M. PERROT, TOME XXII
EXPÉDITION DE L'EST

. . . .

« Chalon-sur-Saône, le 29 décembre 1870.

« *Général Bourbaki à guerre, à Bordeaux.*

« Mes deux commandants de corps d'armée, les généraux Clinchant et Billot, possèdent les qualités voulues pour commander un corps d'armée de 45,000 hommes, mais je désire qu'ils restent à la 1re armée.

« C. BOURBAKI. »

. . . .

« Chalon-sur-Saône, 30 décembre 1870

« Confidentiel. — *Général Bourbaki à guerre, à Bordeaux.*

« Je complète ma dépêche d'hier soir; les généraux Clinchant, Billot et Borel ont l'aptitude nécessaire pour exercer le commandement d'un corps d'armée de 45,000 hommes, mais leur présence à la 1re armée est très-utile et je ne saurais par qui les remplacer.

« C. BOURBAKI.

DÉPOSITION DES TÉMOINS, TOME XXIV

. . . .

« **M. le comte Daru**. Général, vous ne nous avez pas encore parlé des opérations de l'armée de l'Est auxquelles vous avez pris part.

« **M. le général Borel**. J'ai été beaucoup moins mêlé à ces opérations; jusque-là, j'avais assisté à tous les conseils de guerre; à partir de ce moment, je n'ai plus vu le ministre; je n'ai plus fait partie des conseils de guerre. Les ordres de mouvement m'arrivaient tout rédigés et je n'avais qu'à les transmettre. Je ne suis donc pas à même de vous donner des détails.

. . . .

« **M. le comte Daru**. Quels obstacles paralysaient l'action de l'armée de l'Est?

« **M. le général Borel.** Le général en chef seul pourrait vous répondre. Je vous répète que, dans l'armée de l'Est, il n'y a pas eu de conseil de guerre. Le ministre a vu le général en chef à Bourges. Je ne crois pas qu'il l'ait vu depuis. Quant à moi, j'ai vu le ministre, mais je ne lui ai pas parlé de ces opérations.

« Quant aux ordres de mouvement, ils étaient conçus en dehors de moi et je les recevais par l'aide de camp du général. »

. . . .

« **M. le colonel Leperche.** Je n'ai pas assisté à ce conseil de guerre (de Château-Farine); le général Bourbaki avait chargé son chef d'état-major général, le général Borel, d'entretenir de la situation le général Martineau-Deschenez, commandant le 15e corps; et pendant ce temps j'avais pour mission de rester au grand quartier général afin d'y rédiger, d'après les instructions que j'avais reçues, les ordres de mouvement pour les jours suivants. »

RAPPORT DE M. PERROT, TOME XXII
EXPÉDITION DE L'EST.

. . . .

« Bourges, 13 décembre 1870.

« *Extérieur et guerre à Freycinet, Bordeaux.*

« Que pensez-vous du lieutenant-colonel Leperche comme chef d'état-major général de la 1re armée? On le ferait colonel; tout le monde le recommande comme un officier des plus capables.

« LÉON GAMBETTA. »

. . . .

Bourges, le 14 décembre 1870.

« *Gambetta à guerre, Bordeaux.*

. . . .

« J'ai nommé Leperche colonel. »

ANNUAIRE MILITAIRE

« Corps d'état-major: lieutenant-colonel Leperche (Raoul-Napoléon-Philippe), lieutenant-colonel du 24 novembre 1870. »

DÉCLARATION DE M. GAMBETTA

« M. Leperche avait été nommé lieutenant-colonel par le Gouvernement de la défense nationale le 24 novembre 1870. .

« Le 13 décembre 1870, M. le général Bourbaki me demanda avec les plus vives instances, à l'hôtel de la préfecture de Bourges, la nomination de son aide de camp au grade de colonel.

« M. Leperche vint, après le général Bourbaki, s'assurer auprès de moi que son chef avait fait cette démarche. »

LETTRE DE M. LEPERCHE A M. LE RAPPORTEUR

. . . .
. . . .

« Il n'est pas inutile d'ajouter que le capitaine Brugère, ayant moins d'un an de grade était promu le lendemain même de son arrivée à Tours (2 décembre), chef d'escadron à titre provisoire et peu après chef d'escadron à titre définitif..... »

. . . .
. . . .

« Les explications que donne de sa mission à Tours le major Brugère sont loin de me sembler plausibles, surtout autant qu'à lui, et quoi qu'il en dise, sa mission constituait, de la part de l'officier général qui la lui avait confiée, une infraction aux règles de la discipline. En admettant que le général Billot, qui ne devait recevoir que le lendemain l'avis que le général Crouzat était placé sous ses ordres, pût s'affranchir de l'intermédiaire du général d'Aurelle, il est incontestable qu'il ne pouvait agir de même vis-à-vis du général Crouzat, et que, notamment, son rapport sur le combat de Beaune-la-Rollande devait être remis à l'officier général qui exerçait ce jour-là le commandement supérieur, au général Crouzat. Il est impossible de ne pas rapprocher ce procédé de celui employé lors du passage de l'Ognon par le 18e corps, à Pesmes, le 2 janvier 1871; à cette date, le général Billot était placé sous les ordres du général Bourbaki, il n'en a pas moins adressé directement au délégué à la guerre, à M. de Freycinet, un rapport de plus circonstanciés, rempli de détails techniques sur les moyens employés pour franchir l'Ognon, en raison de la rupture du pont de Pesmes par l'ennemi. »

RÈGLEMENT SUR LE SERVICE EN CAMPAGNE
DU 3 MAI 1832

« Art. 2. — ..... Les commandants d'ailes, de centre ou de réserve, sont au choix du commandant en chef: ils n'ont aucun droit d'intervenir dans l'organisation ou dans l'administration des divisions réunies sous leurs ordres; leurs attributions se bornent à la direction de ces divisions



dans leurs mouvements et sur les champs de bataille. »

. . . .

« Art. 8. — Les fonctions de chef d'état-major consistent :

« 4° A fournir au commandant en chef et au ministre de la guerre les tableaux de la force et de l'emplacement des corps et des postes, les rapports sur les marches et les opérations ; en un mot, tous les renseignements nécessaires. »

CORRESPONDANCE DU GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DE L'EST

« *A M. le général Billot, commandant le 18e corps.*

« Mon cher général,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à partir de ce moment, vous n'avez plus à communiquer avec Tours.

« Le siége du Gouvernement étant à Bordeaux, c'est là que désormais les dépêches devront être adressées.

« *Le général commandant en chef.*

« Par ordre :

« *Le général chef d'état-major*,

« BOREL. »

Le rapprochement de ces documents en dit plus long que tous les mémoires sur diverses appréciations contenues dans l'enquête.

Je n'ajouterai qu'un seul mot.

D'après les ordres du général Clinchant, la brigade Pallu fut placée, le 31 janvier 1871, sous les ordres du général Billot, qui avait, outre cette troupe, huit autres brigades du 18e corps d'armée, dont deux de cavalerie sous son commandement.

Le général Billot a dirigé et le mouvement de retraite et le combat de la Cluse, où il a dû reprendre en personne à la tête du 44e de marche, colonel Achille, le défilé dont M. Pallu de la Barrière, dans le mouvement de Pontarlier sur la Cluse, n'avait point assuré la défense.

D'après le rapport, le général Billot paraît à peine dans le récit du combat de la Cluse. Il figure à peu près comme s'il arrivait là en qualité d'aide de camp du général Pallu de la Barrière.

Permettez-moi, monsieur le comte et cher collègue, de recourir à votre esprit d'équité pour faire imprimer, avec les pièces ci-jointes, cette note bien courte.

Je me suis borné à relever quelques faits, les plus saillants. Je crois l'avoir fait avec une courtoisie que tout le monde n'a pas observée envers moi.

Les faits, à mesure qu'ils seront connus, se chargeront eux-mêmes de signaler à la France le rôle du 18e corps d'armée, dans le drame héroïque auquel il a été mêlé et dans lequel, selon les termes de l'amiral Penhoat, « ce corps d'armée a joué le principal rôle. »

Veuillez agréer, monsieur le comte et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Général BILLOT,

Ex-commandant en chef du 18e corps d'armée.

P.-S. — Le général Pallu de la Barrière, alors capitaine de frégate dans notre armée navale, dans ses rapports divers, quelquefois erronés, me semble avoir été d'une parfaite bonne foi. Il se croit né pour le commandement en chef.

A Nevers, au début des opérations, il m'avait demandé à servir sous mes ordres.

A Bordeaux, après les désastres de l'armée de l'Est, il vint me prier d'intervenir auprès du Gouvernement en sa faveur, et de lui faire donner un commandement, mais un commandement en chef pour lequel, me dit-il, il se sentait de véritables aptitudes.

Général BILLOT.

ANNEXES

I

NOTE DE M. LE BARON DE GARGAN SUR L'ÉVASION DE METZ DU COLONEL BILLOT.

Paris, 4 août 1871.

Je fis la connaissance du colonel Billot à la gare de Saint-Avold, peu de jours avant la bataille de Spicheren, qui se livra en partie dans l'usine de Stiring-Wendel, appartenant à ma famille.

J'eus ainsi l'occasion aussi de lui donner bien des renseignements. Je fus frappé de son empressement et de son intelligence à les accueillir et à les provoquer au milieu de tant d'autres chefs qui paraissaient ne pas attacher la même importance à s'éclairer.

Après l'affaire du 6 août, je retrouvai le colonel Billot servant de chef d'état-major du général de Laveaucoupet, à Metz, où j'eus l'occasion de le voir souvent pendant le blocus de cette place.

Ces rapports l'encouragèrent à venir me trou-

ver dès la capitulation de Metz et à me demander :

1° Si j'approuvais son projet de rejoindre l'une des armées belligérantes de France, se disant prêt, d'ailleurs, à y renoncer, au cas où je verrais la moindre déloyauté de sa part à ne pas partager la captivité de l'armée de Metz.

2° Si je pouvais contribuer d'une manière quelconque à lui fournir les moyens d'exécution de son évasion à traverser les lignes ennemies.

Quant au premier point, sans aborder le côté disciplinaire, je répondis au colonel Billot que s'il n'avait personnellement aucun engagement écrit ou verbal, je ne trouvais point d'inconvénients à son projet, ne voyant point de manque de parole là où il n'y avait pas eu parole donnée, et tenant compte, d'ailleurs, du but patriotique et périlleux qu'il se proposait de recommencer la lutte avec les nouvelles armées.

Quant au deuxième point, plutôt que de compromettre qui que ce soit de mon personnel dans une aventure semblable, j'ajoutai que je préférais lui fournir moi-même les moyens d'exécution, c'est-à-dire un de mes chevaux pour le porter et ma personne pour l'accompagner à travers les lignes d'investissement de Metz et de Thionville jusqu'à la frontière du Luxembourg.

Ce fut immédiatement convenu et exécuté, non sans quelques incidents qui n'eurent pas, heureusement, de suites fâcheuses, et, malgré l'abstention d'un membre de la société internationale de Luxembourg, qui s'était d'abord chargé de nous conduire jusqu'à la frontière de son pays, mais qui, au dernier moment, ne jugea pas prudent de nous accompagner.

Baron DE GARGAN.

II

RAPPORT SPÉCIAL N° 1, ÉTABLI CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 138 DU SERVICE EN CAMPAGNE SUR LES FAITS QUI MOTIVENT UNE PROPOSITION POUR UNE CITATION A L'ORDRE DE L'ARMÉE EN FAVEUR DE M. BILLOT, LIEUTENANT-COLONEL, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DIVISION.

M. le lieutenant-colonel Billot a assisté au combat de Sarrebruck, le 2 août; à la bataille de Metz sous Quelern, le 14 août; il a concouru avec beaucoup d'activité et d'intelligence à l'organisation des services divisionnaires à Bening.

En plein jour, le 4 août, seul avec le commandant Schenck, il a reconnu le cours de la Sarre, de Saint-Arneval jusque vers Grosbliederstroff, à 200 mètres des sentinelles prussiennes, et constaté sur tout le parcours la présence de l'ennemi et la possibilité de le voir déboucher d'un moment à l'autre sur les derrières de la position de Saint-Arneval.

C'est cette reconnaissance qui a fait apprécier au général de Laveaucoupet tout le danger de la position de la 3° division, danger signalé le soir même à Son Excellence le général commandant le 2° corps, et qui a motivé la retraite sur Spicheren dans la nuit du 5 au 6. Certainement la 3° division aurait été enlevée à Saint-Arneval sans les renseignements précis donnés par le lieutenant-colonel Billot.

Le lieutenant-colonel Billot a été cité le premier dans le rapport du 13 août sur la bataille de Spicheren, dans les termes suivants :

« Cet officier supérieur a de brillants services de guerre, de nombreuses campagnes et quatre citations à l'ordre de l'armée, mais je doute qu'il ait jamais mieux mérité que le 6 août. A cheval depuis quatre heures du matin pour reconnaître les positions et les faire occuper, constamment au feu le plus violent depuis le commencement de la bataille, il a eu un cheval blessé sous lui en portant mes ordres, a ramené à l'ennemi le sabre à la main nos soldats repoussés. Je demande pour lui une citation à l'ordre de l'armée et le grade de colonel. Toute la division applaudira à cette récompense. »

Dans la retraite de nuit par ordre du général de division, il a été seul chercher pour le ramener dans la route de Behren le 63°, qui allait donner dans les positions prussiennes vers Forbach.

J'ai demandé, dans mon rapport du 13 août, le grade de colonel pour cet officier supérieur, et j'ai renouvelé cette proposition le 4 septembre.

Je demande en outre pour lui, et avec de vives instances, une citation à l'ordre de l'armée et une mention au bulletin des opérations.

Metz, le 18 septembre 1872.

Le général de division commandant la 3° division militaire,

V. DE LAVEAUCOUPET.

Les faits signalés dans ce rapport se sont passés sous mes yeux.

D. L.

Avis motivé du général en chef commandant le 2° corps.

Approuvé :

Le général commandant le 2° corps,

Ch. FROSSARD.

N. B. — L'approbation du maréchal commandant en chef de l'armée du Rhin est inscrite au crayon de la main de Son Excellence en marge du présent rapport.

Remis au titulaire, le 9 octobre 1870.

V. DE LAVEAUCOUPET.



III

LETTRE DE M. LE VICE-AMIRAL PENHOAT.

Cherbourg, le 5 juillet.

Cher général,

C'est à Cherbourg que je reçois votre bonne lettre, et je regrette bien que le peu de temps que j'avais à passer à Paris m'ait empêché de me rendre à votre invitation. J'ai eu connaissance de l'oraison funèbre de l'abbé Besson à Saint-Pierre-de-la-Cluse ; c'est un magnifique morceau d'éloquence que le *Journal officiel* aurait dû reproduire. Il est certain que, dans cette malheureuse campagne de l'Est, c'est le 18e corps qui a presque tout fait, et l'honneur vous en revient.

Veuillez croire, cher général, à mes plus affectueux sentiments.

Votre tout dévoué,

H. PENHOAT.

IV

LETTRE DU GÉNÉRAL CLINCHANT.

A monsieur le général Billot, commandant en chef le 18e corps d'armée.

Le général commandant en chef la 1re armée autorise le général Billot, commandant le 18e corps d'armée, après avoir conduit les troupes les 1er et 2 février 1871, à ne point entrer en Suisse et à se rendre à Bordeaux par les moyens qui lui paraîtront praticables, avec le commandant Brugère, pour exposer au Gouvernement la situation de l'armée.

Les Verrières-Suisses, le 2 février 1871.

Le général commandant en chef la 1re armée,
CLINCHANT.

Pour copie conforme :
Général BILLOT.

V

LETTRE DE M. LE GÉNÉRAL BOURBAKI.

Au grand quartier général, à Bournel
le 11 janvier 1871.

A monsieur le général de division Billot, commandant le 18e corps d'armée.

Mon cher général,

Je vous prie de m'adresser le plus promptement possible un rapport sur la part brillante prise par le 18e corps au combat du 9 de ce mois. Vous indiquerez le nombre des tués et blessés, le chiffre des prisonniers faits et les pertes approximatives de l'ennemi.

Vous voudrez bien me faire connaître les noms de ceux des officiers, sous-officiers et soldats que vous croirez devoir me proposer pour une citation à l'ordre de l'armée, ou pour l'avancement, ou la Légion d'honneur, ou la médaille militaire.

Agréez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments affectueux,

Le général de division commandant en chef la 1re armée,
Signé : G. BOURBAKI.

Certifié conforme à l'original :

Le chef de bataillon attaché à l'état-major général du 18e corps,
O. BIXIO.

VI

RAPPORT SUR LA BATAILLE DE VILLERSEXEL, LIVRÉE LE 9 JANVIER 1871.

Saint-Claude, le 24 janvier 1871.

A monsieur le général Bourbaki, commandant en chef la 1re armée.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rappor sur les opérations militaires exécutées par le 18e corps dans les journées des 9 et 10 janvier.

A la date du 8, le 18e corps occupait les cantonnements suivants :

Quartier général à Montbozon.

Division Pilatrie : Thieffrans, Cognières, Bouhans.

Division Penhoat : Sorans-les-Cordiers, Roche-sur-Limate et Authoisons.

Division Bonet : Montbozon et Thienans.

Division Brémond d'Ars : Pennesière et Aubertons.

Conformément à vos ordres, les troupes devaient faire mouvement le 9 janvier et se porter en avant.

Je réglai ainsi qu'il suit les positions à occuper par les diverses fractions du corps d'armée.

Quartier général à Espiels.

Division Pilatrie : Espiels, Autrey-le-Vay, Pont-sur-l'Ognon.

Division Penhoat : Villersexel.

Division Bonet : Chassey, Tieffrans, Bonnal et Tressendans.

Division Brémond d'Ars : Montbozon, Cognières et Bouhans.

Toutes les troupes devaient se mettre en marche à sept heures du matin pour leurs destinations respectives, à l'exception de la division Bonet, qui était forcée de rester à Montbozon jusqu'à onze heures du matin pour toucher des vivres.

La tête de colonne de la 1re division arrivait près du village d'Espiels, quand les éclaireurs vinrent avertir le général Pilatrie de la présence de l'ennemi.

Les éclaireurs prussiens étaient signalés à Marrast, sur la route de Besançon, à Lure et au Pateys, sur la route de Montbéliard à Vesoul.

Une section d'artillerie fut immédiatement dirigée sur les hauteurs qui dominent Espiels, entre la route d'Espiels et celle de Vesoul, et une reconnaissance de cavalerie fut lancée dans la direction de Marrast.

La reconnaissance fut accueillie par des coups de fusil; le reste des deux premières batteries de la division Pilatrie fut alors porté à côté de la section établie sur la hauteur.

Une partie de la première brigade prit position à côté de l'artillerie; le 9e bataillon de chasseurs à pied de marche fut chargé d'occuper le village d'Autrey-le-Vay.

Ces premières dispositions étaient à peine terminées, lorsque des colonnes prussiennes commencèrent à déboucher de Marrast et à prendre leurs dispositions d'attaque contre Espiels.

La 20e batterie du 9e régiment ouvrit le feu à 1,800 mètres. Son tir, bien dirigé, appuyé immédiatement par la 13e batterie du 13e régiment, porta un tel désordre dans les rangs ennemis que ses colonnes se replièrent en toute hâte.

Une demi-heure après, vers onze heures, des tirailleurs ennemis se montraient à gauche de Marrast menaçant de gravir les hauteurs et de tourner par les crêtes de gauche les positions des batteries et le village d'Espiels. D'un autre côté, des colonnes étaient signalées dans le ravin de Lauzin qui, de la route de Lure, descend vers le village de Moimay.

Les éclaireurs de ces colonnes envahissaient le bois des Brusses-du-Chanois et menaçaient le village d'Autrey.

J'arrivais alors sur les lieux, appelé par la vive canonnade que j'entendais à droite vers la route de Magny que devait suivre le général Clinchant. Je pris immédiatement les dispositions suivantes : les hauteurs menacées par les colonnes ennemies de Marrast furent occupées par le 42e régiment de marche. La 3e batterie de la 1re division fut placée sur les hauteurs, en arrière du 42e régiment, de manière à battre le village de Marrast et celui de Moimay.

Le centre de la position près des batteries fut confié à la garde d'un bataillon du 44e régiment de marche et un bataillon du 19e mobile, et enfin les chasseurs à pied, établis à Autrey, furent renforcés par un bataillon du 19e régiment de gardes mobiles, et je donnai le commandement de ce détachement au chef de bataillon Libermann, attaché à mon état-major.

Le 73e mobile, placé dans les bois de Chassey, entre la route de Vesoul à Espiels et celle de Vesoul à Chassey, gardait l'extrême gauche contre un mouvement tournant de l'ennemi, pendant que le reste de la division Pilatrie était tenue en réserve à la sortie du village d'Espiels.

L'action s'engagea bientôt sur toute la ligne; le tir bien dirigé de l'artillerie dispersa les colonnes prussiennes de Marrast et permit, en moins d'une heure, aux tirailleurs du 42e d'occuper le village.

L'engagement fut plus vif du côté d'Autrey. Le capitaine de la Croisade, commandant le 9e bataillon de chasseurs à pied, avait fait occuper par deux compagnies de tirailleurs les bois des Brusses et du Chanois, fait barricader les entrées du village d'Autrey.

Le commandant Libermann arrivait à peine sur la position avec le bataillon du 19e mobiles, quand une colonne de 1,000 à 1,200 fantassins, appuyée d'une batterie d'artillerie, s'avança de Moimay pour nous attaquer.

D'autre part, des colonnes profondes et deux batteries d'artillerie, défilant dans le village de Moimay, se portaient dans la direction de Villersexel, et la canonnade s'engageait entre ces batteries et l'artillerie du 20e corps, établie à la ferme de Rullet, sur la droite de l'Ognon, pour protéger la marche de nos troupes sur Villers-la-Ville.

Enfin, une batterie d'artillerie s'établissait au delà du village de Marrast, près de la grange d'Ancin, pour combattre nos batteries et chasser nos tirailleurs de Marrast.

Ces dispositions indiquaient clairement les intentions de l'ennemi qui voulait nous déloger d'Espiels et d'Autrey-le-Vay, dont la possession menaçait le flanc gauche de ses colonnes dirigées sur Villersexel.

J'envoyai successivement plusieurs officiers au contre-amiral Penhoat pour le presser de hâter sa marche pour attaquer Villersexel par la rive gauche de l'Ognon, pendant que la division Pilatrie chercherait, en avançant par Marrast et Autrey, à lui couper la retraite à la grange d'Arnan.

J'envoyai en même temps au général Brémond d'Ars et au général Bonet l'ordre de laisser les cantonnements qui lui étaient assignés et d'arriver à marches forcées jusqu'à Espiels.

Le contre-amiral Penhoat n'était pas parti à



7 heures; son départ avait été longuement retardé, parce que les hommes n'avaient point de vivres, les convois ne l'ayant rejoint que dans la matinée et qu'il avait fallu lui en distribuer. La concentration de ses régiments qui occupaient des cantonnements un peu étendus avait aussi contribué à augmenter ce retard. Pour en atténuer autant que possible les inconvénients, le contre-amiral Penhoat forma une colonne légère composée de trois bataillons et de deux batteries d'artillerie, destinée à arriver en toute hâte sur Villersexel.

Cependant l'ennemi dirigeait sur le village d'Autrey une attaque des plus vives. Une compagnie des francs-tireurs, établie dans les bois des Brusses, se repliait en désordre et entraînait par son exemple une compagnie de chasseurs à pied envoyée en avant en tirailleurs.

Le commandant Libermann envoya les francs-tireurs, rallia la compagnie de chasseurs à pied, sut maintenir la position, et par un tir bien nourri parti des barricades, des jardins et de tous les côtés, fit essuyer des pertes sérieuses à l'ennemi.

Une nouvelle colonne d'attaque, forte de trois à quatre mille hommes, vint bientôt renforcer la 1re.

La position devenait critique pour les défenseurs d'Autrey. Deux fois, ils m'avait demandé du renfort, la division Penhoat n'arrivait pas, la division Bonnet ne pouvait arriver avant la nuit, je n'avais sous la main pour toute réserve que la brigade Robert.

Heureusement, l'artillerie de réserve arrivait à Espiels et guidée par le chef d'escadron d'artillerie Brugère, s'établissait sur les hauteurs à côté de l'artillerie de la division Pilatrie.

Le général Brémond d'Ars débouchait peu de temps après avec toute la partie de sa division qui n'était pas détachée en éclaireurs sur le flanc gauche et les derrières du corps d'armée.

Les cuirassiers et les dragons, sous les ordres directs du général Brémond d'Ars, furent formés en bataille en arrière et à droite de l'artillerie, près du cimetière, prêts à la soutenir si la position d'Autrey était forcée et à charger l'ennemi.

Les hussards, sous les ordres du général Charlemagne, furent envoyés dans la direction de Marrast pour menacer le flanc droit de la colonne qui s'avançait sur Autrey.

La position un peu assurée par ces mesures, je pus disposer d'une partie de la brigade Robert, de la division Pilatrie, laissant seulement un bataillon en réserve au cimetière, près de la cavalerie.

L'artillerie de réserve avait ouvert son feu sur Marnay et sur Marrast et sur les batteries qui tiraient sur le 20e corps. Deux fois les batteries prussiennes, établies près de Marmay, ont été éteintes. Deux fois elles ont recommencé la lutte contre les batteries du 20e corps et contre Autrey.

La colonne prussienne a cru le moment venu d'attaquer cette fois le village avec succès. Elle s'avançait en bon ordre et avait dépassé de dix mètres à peine la lisière du bois, quand les batteries de réserve établies sur la hauteur d'Espiels la prirent de flanc et la forcèrent à la retraite en désordre dans le bois de Brusses.

Les tirailleurs du bataillon de chasseurs, qui deux fois avaient déjà tiré tous les servants des batteries prussiennes, sont alors revenus dans le bois et appuyés par les troupes du colonel Robert, s'en sont emparé.

La colonne de cavalerie du général Charlemagne, arrêtée par l'artillerie ennemie, n'avait pu s'avancer sur Marrast où seulement un peloton s'était aventuré.

La colonne légère du contre-amiral Penhoat était enfin arrivée. Voyant l'action engagée vers Villersexel, je l'avais en toute hâte dirigée par la rive gauche de l'Ognon pour coopérer à l'attaque de cette position. Le contre-amiral Penhoat, ayant forcé la marche, avait rejoint le colonel Perrin avec le reste de la division.

Je tentai alors un nouvel effort pour attirer sur la rive droite une partie des forces de l'ennemi et dégager d'autant Villersexel.

Le colonel Robert, avec beaucoup de coup d'œil, disposa ses colonnes pour chasser du bois des Brusses les derniers défenseurs prussiens et enlever, s'il était possible, le village de Marnay. L'artillerie, par une canonnade de deux heures, avait préparé l'attaque, elle fut conduite avec une grande énergie, réussit contre le bois, mais dut s'arrêter à la nuit tombante contre le village de Marnay, occupé par des forces considérables. Le général Bonet n'était pas encore arrivé.

Je gardai les positions conquises et conservées toute la journée malgré tous les efforts de l'ennemi.

Cependant la division Penhoat était arrivée devant Villersexel. Le colonel Perrin, à la tête de la colonne légère, arriva devant cette localité à 4 h. 1/2 et trouva une partie du 20e corps engagé avec l'ennemi qui occupait fortement la ville. Il prit immédiatement position pour prendre part à l'action.

Précédé des tirailleurs du 47e régiment de marche du 20e corps, le 1er bataillon du 52e attaqua l'enclos du parc du château et la partie sud de la ville au delà de l'église, s'en empara et parvint à s'y maintenir.

L'artillerie prit position sur les hauteurs qui dominent la rive gauche de l'Ognon.

A 6 heures du soir, le contre-amiral Penhoat, avec le reste de sa division, arrivait à Villersexel. Il se mit aussitôt à la disposition du général Clinchant, commandant le 20ᵉ corps, qui dirigeait l'opération sur ce point et l'invita à faire attaquer le château et les bas quartiers de la ville.

Le contre-amiral Penhoat lança aussitôt un autre bataillon du 52ᵉ dans les rues de la ville. Ce bataillon, malgré une vive fusillade, réussit à pénétrer jusqu'au pont de l'Ognon.

Cependant le général Clinchant, obligé de reporter la plus grande partie de ses troupes vers Villersexel, avait demandé au contre-amiral Penhoat de faire remplacer, par un des généraux de brigade, le général qui commandait sur ce point les forces du 20ᵉ corps.

Le 47ᵉ de ligne fut replié vers sept heures, et à partir de ce moment le commandant de la 2ᵉ division du 18ᵉ corps prit la direction de l'attaque.

Le 92ᵉ de ligne fut alors chargé d'appuyer le 52ᵉ de marche, auquel l'ennemi, embusqué dans les maisons et derrière les murs de clôture du parc, opposait une résistance énergique.

Un des bataillons s'avança vers le château que l'ennemi occupait toujours et vers le parc qu'il venait d'envahir de nouveau. Il entra dans le parc, força les portes du château à la baïonnette et sans tirer un coup de fusil, ce bataillon s'empara ensuite du château où il délivra des prisonniers français que l'ennemi avait enfermés dans des chambres incendiées par lui.

Un 2ᵉ bataillon du 92ᵉ s'avança ensuite dans l'intérieur de la ville et occupa le pont et ses abords. Quelques compagnies furent en même temps dirigées du côté ouest de la ville pour garder le pont de la Forge et empêcher, de ce côté, un mouvement tournant de l'ennemi.

A dix heures du soir, nous étions maîtres de la ville et du pont, mais l'ennemi, établi dans les maisons situées de l'autre côté du pont, tenait en échec les compagnies du 92ᵉ et 52ᵉ qui avaient pris possession de cet important débouché. Pour les en déloger, il fallut amener du canon et le combat n'a complétement cessé sur le pont qu'à 4 heures du matin.

De l'autre côté, à Espiels et Autrey, la nuit n'avait pas encore mis fin à la lutte.

Une vigoureuse attaque de nuit sur Marrast que notre artillerie ne pouvait plus battre à cause de l'obscurité, obligea les trois compagnies du 42ᵉ qui l'occupaient à se replier sur le reste du bataillon qui occupait la hauteur.

Le bataillon suivit un moment le mouvement de retraite et je dus le reconduire sur les positions.

Dans Autrey, le colonel Robert sut se maintenir dans le bois des Brusses, à 100 mètres des sentinelles prussiennes.

Hors d'état de résister, l'ennemi commença vers deux heures du matin son mouvement de retraite; au point du jour, Marnay, le dernier poste qu'il avait défendu, était évacué, nos colonnes de gauche purent donner la main à celles de droite par le pont de Villersexel.

J'établis immédiatement mon quartier général à Villersexel et je conservai constamment sur ce point les troupes de la division Penhoat qui avaient si bien secondé le 20ᵉ pour enlever le village et le château et s'y maintenir.

La division Bonet, arrivée à marche forcée à 7 heures du soir devant Espiels, n'a pas été engagée, mais sa présence en première ligne a dû contribuer moralement beaucoup à la retraite de l'ennemi.

Tel est, mon général, l'ensemble des opérations exécutées par le 18ᵉ corps dans les journées du 9 et 10 janvier. La rigueur de la saison qui oblige à cantonner nos troupes, la neige, le verglas, le mauvais état des routes qui empêchent journellement les courriers d'arriver en temps utile, ne nous permettent pas toujours d'avoir nos corps d'armée dans la main pour le moment de la bataille quand l'ennemi vient inopinément la présenter; néanmoins, à force de dévouement et de ténacité et en forçant la marche, les divisions Brémond d'Ars et de Penhoat ont pu arriver à temps pour appuyer la division Pilatrie, engagée la première et décider du succès sur les points où combattait le 18ᵉ corps

J'ai eu à me louer beaucoup de l'attitude des troupes. A l'exception de quelques compagnies de jeunes soldats, tous ont fait bonne contenance et je dois particulièrement mentionner le 9ᵉ bataillon de chasseurs à pied, qui a tenu toute la nuit devant Marnay et déterminé au point du jour la retraite de l'ennemi.

Je citerai également le 92ᵉ de ligne et le 52ᵉ pour la part brillante qu'ils ont prise à l'attaque de Villersexel.

Pour les militaires de tous grades qui se sont particulièrement distingués, je dois mentionner :

M. le contre-amiral Penhoat, connu dans la marine par ses brillants services de guerre, et qui a prêté à l'armée de terre le concours de son incomparable bravoure.

M. le colonel Perrin qui commandait la 1ʳᵉ brigade de la 2ᵉ division, a puissamment contribué à la prise du château de Villersexel.

M. le colonel Robert, commandant une brigade de la division Pilatrie, a repoussé avec beaucoup d'énergie et d'intelligence les derniers efforts des Prussiens sur Autrey.

Le lieutenant-colonel Achilli, officier supérieur, couvert de blessures, allant encore au feu avec ses blessures encore ouvertes, d'une indomptable énergie et d'un coup d'œil remarquable.

M. le chef de bataillon Libermann, qui a montré beaucoup de nerf et de vigueur dans la défense du village d'Autrey, où il commandait le 9e bataillon de chasseurs à pied et le 19e mobiles.

M. le chef d'escadron d'artillerie Brugère que l'on trouve toujours présent au feu plein d'entrain et d'intelligence et qui a rendu les meilleurs services dans la direction générale du service de nos batteries.

M. le capitaine d'état-major Parisot, actif, dévoué, intelligent, qui était auprès du colonel Robert à l'affaire d'Autrey.

M. d'Ussel, ingénieur des ponts et chaussées, capitaine d'état-major au titre de l'armée auxiliaire, s'est montré officier d'état-major accompli; d'une intelligence et d'une instruction supérieure, plein de dévouement, allant au feu avec un rare entrain et le calme d'un vieux soldat, était détaché auprès du colonel Robert au combat d'Autrey.

M. le capitaine d'artillerie Gérardin, qui a dirigé le feu de sa batterie avec une intelligence et un sang-froid remarquables.

M. de Lamorcadie, chef de bataillon au 52e de marche, qui a montré beaucoup d'entrain et d'énergie en conduisant son bataillon à l'attaque de Villersexel.

M. Rousseau, capitaine au 52e de marche, qui a eu un entrain digne d'éloges à la prise de Villersexel.

M. le commandant Roche, du 92e de ligne, qui a enlevé son bataillon avec un entrain remarquable à l'attaque de Villersexel.

M. le capitaine Chossou, du 19e régiment de mobiles, qui a montré beaucoup d'énergie et de sang-froid dans la défense du village d'Autrey.

M. Mourgues de Carrère, chef de bataillon au 44e de marche, qui s'est admirablement comporté devant le village de Marnay.

Le sergent Enault, du 92e de ligne qui, en faisant tout seul le coup de feu, a protégé la retraite de six hommes de son régiment, engagés dans une position critique dans une maison occupée par l'ennemi.

Le soldat Hertel, du 92e de ligne, qui a reçu deux blessures en se dévouant pour servir d'interprète et engager des Prussiens renfermés dans une maison à se rendre.

Le soldat Boisel, du même régiment, qui a déterminé presqu'à lui seul la retraite des Prussiens, qui faisaient un retour offensif, en entraînant par son intrépidité et son exemple, plusieurs de ses camarades.

Le soldat Petit, du 44e de marche, qui s'est fait remarquer par sa bravoure en repoussant l'attaque d'Autrey.

Le sergent Dollé, du 52e de marche, qui a montré à la prise de Villersexel un entrain qui a fait l'admiration de tous.

Veuillez agréer, mon général, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le général de division, commandant en chef le 18e corps d'armée,

J.-B. BILLOT.

VII

RAPPORT DU LIEUTENANT-COLONEL DE L'ESPÉE, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DIVISION, SUR SA MISSION DU 1er FÉVRIER 1875.

Bordeaux, le mars 1871.

A monsieur le général Billot, commandant le 18e corps d'armée.

Mon Général,

Conformément aux instructions que vous m'avez fait l'honneur de me donner, je suis parti de Pontarlier le 1er février 1871, à 8 heures du matin pour me rendre auprès de M. le général de Manteuffel, commandant les forces prussiennes, afin de demander, à titre de parlementaire, de nouvelles explications au sujet de la non-observation de l'armistice qui nous avait été annoncé par la voie officielle française.

Arrivé à Montaud, premier village occupé par l'ennemi, j'ai dû, sur l'invitation de l'officier qui m'a reçu, laisser les 4 hommes d'escorte qui m'accompagnaient, et n'emmener avec moi que le brigadier de dragons porteur du drapeau parlementaire. L'escorte est rentrée à Pontarlier.

J'ai été dirigé d'abord sur Chaffois, sous la conduite d'un hussard prussien. Arrivé à ce village, je me suis présenté à un général de division logé à la cure, lequel m'a prévenu que le général de Manteuffel devait se trouver à Levier (20 kilom. de Pontarlier) et qu'il allait m'y faire conduire lui-même, n'ayant pas qualité pour donner réponse au document dont j'étais porteur.

Je repartis presque immédiatement dans la direction du Levier, sous la conduite d'un officier d'état-major prussien qui déclara se nommer Von Dreiman, et avec qui je liai conversation en allemand, sans d'ailleurs pouvoir tirer de lui des renseignements ayant quelque valeur militaire.

Le trajet de Chaffois à Levier est de 10 kilom. environ. La route était couverte de troupes

prussiennes en marche (je dis prussiennes, car aucune ne faisait partie des Etats alliés), se portant vers Pontarlier dans un ordre remarquable. Je remarquai avec regret la discipline qui régnait dans ses plus petits détails, et en particulier la docilité avec laquelle les troupes, à chaque halte, dégageaient la chaussée pour se placer à droite et à gauche dans la neige, cependant assez profonde partout. Leur chaussure et leur air de santé faisaient comprendre toutefois que cette peine ne coûtait guère à chacun.

La tenue de ces troupes à mon passage était d'ailleurs désagréable, et j'ai dû beaucoup prendre sur moi pour ne pas compromettre mon caractère de parlementaire en relevant les airs de gaîté insolente qui signalaient mon approche. Des plaisanteries fort plates ont même été adressées à mon brigadier porte-drapeau, mais à distance suffisante pour n'être pas comprises d'un homme qui ignorait la langue allemande.

J'estime à 15,000 hommes l'effectif que j'ai trouvé entre Chaffois et Levier : cavalerie, infanterie et artillerie. Cette dernière se composait en majeure partie de batteries de 4 léger lesquelles sont, je crois, les batteries de montagne de l'armée prussienne.

A un kilomètre de Levier, environ, je rencontrai le général de Manteuffel, qui m'accueillit avec politesse, reçut ma dépêche, mais se refusa à discuter avec moi l'objet de ma mission. Il était en marche vers Pontarlier, et je dus me ranger dans son état-major, pendant qu'il conférait avec les officiers prussiens qui l'entouraient.

Au bout d'un certain temps, je fus appelé auprès de lui. Il affecta de me parler allemand, en me faisant d'ailleurs un compliment affecté aussi sur ma connaissance de cette langue, et me remit une réponse au crayon que j'ai moi-même remise plus tard à M. le vicee-amiral Penhoat, mais dont voici la fidèle traduction (je l'avais vite apprise par cœur):

« A la communication qui m'est apportée par l'intermédiaire du lieutenant-colonel de l'Espée, sur la route de Levier à Pontarlier, je ne puis répondre qu'une chose, c'est que je maintiens les termes de ma première réponse aux ouvertures qui m'ont été faites par le chef d'état-major de M. le général de Clinchant : je ne puis interrompre la marche des opérations.

« Toutefois, je suis prêt à recevoir à tout moment des propositions qui soient en harmonie avec la situation militaire réciproque des deux armées. »

Le sens de cette dernière phrase était si tristement clair que j'insistai, seulement pour la forme, sur le désir que j'avais de rapporter une réponse plus satisfaisante. Après une discussion de quelques minutes, je pris congé; mais, au moment où j'allais m'éloigner, le général de Manteuffel feignit de s'apercevoir pour la première fois que j'étais arrivé jusqu'à lui sans avoir les yeux bandés et adressa des reproches à l'officier qui m'avait accompagné.

Je fis observer qu'un parlementaire ne peut faire vingt kilomètres à cheval les yeux bandés ; que, au cas où on ne veut rien lui laisser voir, il faut le retenir aux avant-postes ou le mener en voiture, et je protestai contre cette nouvelle prétention. Toutefois, ce fut sans résultat et sans espoir de ma part, car le but était évidemment de prendre un prétexte pour retarder mon retour et empêcher de me rendre compte des mouvements qui se faisaient vers Pontarlier par tous les chemins de traverse embranchant sur la grande route de Levier à cette ville.

Aussi, quelque temps après avoir pris congé du général de Manteuffel, fus-je prié par l'officier qui me reconduisait de mettre pied à terre et de me laisser bander les yeux. Je dus obéir après une nouvelle protestation, et c'est à pied, bras dessus bras dessous avec mon désagréable guide, que je fis la route jusqu'à Hontaud. Je constatai cependant en chemin que le nombre des troupes avait beaucoup grossi par les affluents de gauche, c'est-à-dire par les chemins de la Franche-Comté à l'ouest, et je dus enregistrer, je l'avoue, maint éclat de rire allemand, sot et grossier, à l'adresse de ma démarche incertaine et de mon bandeau.

Au delà de Montaud, je pus remonter à cheval, sans bandeau, et j'entendis la fusillade vivement engagée au-dessus de Pontarlier.

Je requis immédiatement mon guide de prendre acte de ma protestation concernant les hostilités engagées avant la rentrée du parlementaire (il était trois heures de l'après-midi; la fusillade avait commencé depuis deux heures). Je le prévins en outre que je signalerais le procédé au moyen duquel on avait retardé ma rentrée dans les lignes françaises.

M. Von Driemann, sans me donner une réponse qu'il ne pouvait d'ailleurs fournir de lui-même, me mena à Pontarlier au général Zastrow, déjà établi dans la ville.

Cet officier général, d'un extérieur rude et grossier, et paraissant être sous l'influence d'une animation extraordinaire, refusa de me parler et me fit conduire à un général de division dont j'ignore le nom, que je trouvai à la sortie de la ville, sur la route de La Cluse. J'insistai de nouveau sur ma qualité de parlementaire, en réclamant qu'on fît cesser le feu pour me permettre de rejoindre les lignes françaises, et faisant va-

loir ce fait que j'avais été officiellement agréé le matin même. Je ne pus l'obtenir, et l'on se borna à m'autoriser à attendre librement les événements à Pontarlier.

Cette solution ne pouvait me convenir. Ayant à ce moment rencontré M. le capitaine d'état-major Parisot, qui rentrait également d'une mission analogue à la mienne, je me concertai avec lui. Le combat dans la montagne était d'une extrême vivacité; des troupes prussiennes débouchaient de toutes parts, dans les deux divisions du sud et de l'ouest. Le corps entier de Zastrow paraissait arriver par le sud et avait déjà rempli Pontarlier. L'autre corps, qui marchait avec le général Manteuffel, s'entassait sur la route, contre la ville : j'estime à six divisions au moins ce que j'ai vu de près ou de loin. On nous prévenait en outre que le soir la retraite sur la Suisse serait coupée à l'armée française par un corps marchant de Mouthe sur les Verrières.

Dans ces conditions, et sachant que la retraite sur la Suisse était décidée, nous prîmes le parti de demander à nous éloigner, pour rejoindre l'armée à nos risques et périls, sans autres explications. Ceci nous fut accordé, et nous nous dirigeâmes aussitôt vers le village dit des « Allemands », sauf à trouver en chemin un sentier pour regagner la route occupée par l'armée française. Nous n'en pûmes trouver aucun de praticable, et les gens du pays que nous rencontrâmes nous déclarèrent l'entreprise impossible.

Il fallut nous résigner à franchir la frontière, accompagnés du brigadier porte-drapeau, qui ne m'avait pas quitté. Arrivés en Suisse, nous déclinâmes notre qualité de parlementaires, en expliquant par suite de quels événements nous avions été amenés sur ce point; ces explications furent accueillies, et nous ne fûmes pas désarmés.

Ayant passé la nuit à une auberge située près de la frontière, nous repartîmes de bonne heure le lendemain matin, dans l'espoir de pouvoir rentrer et rejoindre notre poste. Arrivés aux Verrières-Suisses, nous tombâmes dans le défilé un peu désordonné, malheureusement, des troupes en retraite depuis le combat de la veille : il était d'ailleurs terminé; mais, grâce à la quantité d'hommes de toutes armes qui avaient envahi tous les terrains et qui allaient et venaient encore près de la frontière, nous pûmes entrer en France sans exciter l'attention.

Aux Verrières-Françaises, je trouvai une grande partie du 12ᵉ bataillon de marche des chasseurs à pied, qui s'était reformé là sous les ordres de son commandant, M. de Villeneuve, et auquel je me joignis aussitôt, en apprenant qu'il voulait tenter de rentrer au pays de Gex par le Jura. Nous nous mîmes en marche immédiatement; M. le général Pallu de la Barrière nous avait précédé dans cette direction avec environ soixante hommes.

Nous étions cinq cents à peu près au départ; malheureusement, l'énergie fit vite défaut, et à trois heures de l'après-midi, après une halte dans un groupe de chalets nommé Les Prises, situé sur les sommets, à dix minutes environ de la frontière suisse, nous étions réduits à quatre-vingts.

Nous fûmes prévenus en même temps que les communications étaient coupées avec le sud par l'occupation prussienne. Passer en dehors des chemins frayés était impossible, en raison des neiges, qui atteignaient dans les ravins des hauteurs de trois ou quatre mètres.

Nous nous décidâmes alors à nous rendre dans un groupe de chalets dit « Chalets des Prés », situé à deux lieues plus loin, par des chemins couverts de neige à la hauteur d'un mètre en moyenne et touchant la frontière suisse, de façon à pouvoir y combiner quelque nouveau projet et nous défendre, en cas d'attaque, avec une retraite assurée.

Ces Chalets des Prés, où nous arrivâmes dans la nuit, se composent simplement de deux maisons, à deux kilomètres du village des Fourgs, qui fut malheureusement occupé dès le 3 février par les Prussiens. Cette occupation et la timidité malveillante des habitants empirèrent beaucoup notre position; personne ne voulut nous fournir de vivres, et les gens du pays organisèrent même autour de nous une sorte de blocus, afin d'obliger à déguerpir « un détachement qui les compromettait » selon leur expression.

La journée du 4 se passa sans vivres. Le 5 il fallut céder, et nous franchîmes la frontière au nombre de soixante-dix environ.

Voyant la situation perdue, je dis adieu à mes compagnons d'infortune, et je ne m'occupai plus que de rejoindre la France, cette fois sous un déguisement. Je trouvai assez vite, dans le canton de Vaud, des gens dévoués qui me recueillirent, qui me cachèrent pendant le temps nécessaire et me mirent à même de rentrer en France, le 10, par la Savoie.

Le 12ᵉ bataillon de chasseurs à pied (de marche), faisant partie de la 2ᵉ division de votre corps d'armée, je prendrai la liberté en terminant, mon général, de vous signaler la conduite digne d'éloges de M. le commandant de Villeneuve. Cet officier supérieur, qui avait été placé le 30 janvier au village des Allemands, avait été autorisé, dans la nuit du 31 au 1ᵉʳ février, à passer directement en Suisse à partir du 1ᵉʳ à midi. Au lieu de profiter de cette autorisation, il a réussi, en marchant toute la nuit dans la mon-

tagne, au risque de perdre son bataillon et lui-même dans les neiges, à longer la frontière en dedans, de façon à arriver le 2 au matin aux Verrières-Françaises. Il a tenté ensuite, comme j'ai eu l'honneur de vous rendre compte plus haut, de regagner le département de l'Ain sans entrer en Suisse, et n'a cédé qu'en présence d'impossibilités constatées. Je crois donc devoir le recommander à votre bienveillant intérêt, ainsi que MM. Chastagnier, capitaine adjudant-major, et Negrel, sous-lieutenant, qui ont secondé leur chef avec une énergie remarquable. Ce dernier, en particulier, n'a pas hésité à se rendre, sous un déguisement, au milieu des troupes prussiennes cantonnées aux Fourgs, afin d'y reconnaître si l'on pouvait profiter de quelque défaut de surveillance pour traverser la ligne. Il a dû constater, malheureusement, que l'on ne pouvait compter sur rien de pareil.

Je suis avec respect, mon général, votre très-obéissant et très-dévoué serviteur.

Le colonel d'état-major, ex-chef d'état-major de la 2e division du 18e corps,

Signé : DE L'ESPÉE.

Pour copie conforme :

Le général de division commandant en chef le 18e corps d'armée,

J.-B. BILLOT.

VIII

RAPPORT DU LIEUTENANT-COLONEL VINCENT, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DIVISION DE CAVALERIE SUR SA MISSION A BESANÇON.

Besançon, 3 février 1871.

A M. le général Billot, commandant en chef le 18e corps d'armée.

Mon général,

Le 29 janvier dernier, j'ai été chargé par vous de porter aux avant-postes prussiens la notification d'un armistice conclu entre les belligérants, armistice qui devait faire cesser toute hostilité le lendemain 30.

L'espace que présentait le front du 18e corps était assez considérable; les points encore occupés par lui par des avant-postes qui le couvraient dans sa marche vers Pontarlier étaient nombreux; enfin, les positions occupées par nos éclaireurs étaient fort éloignées du gros du corps d'armée.

Je prenais, pour m'accompagner, beaucoup d'officiers, appartenant surtout au 5e dragons, au 2e hussards de marche; chacun d'eux devait, en se portant dans des directions différentes, prévenir nos troupes en arrière, nos éclaireurs, enfin rencontrer l'ennemi et l'informer, en prenant l'attitude des parlementaires, de la conclusion de l'armistice.

En dehors des quelques hommes qui étaient confiés à chaque officier destiné à parlementer, j'emmenais avec moi un escadron du 2e hussards de marche, avec lequel je devais arriver jusqu'à Besançon.

La colonne se mit en marche à 11 heures et demie du soir et parcourut, en sens inverse de nos convois et de leurs troupes de soutien, la route qui, à Saint-Gorgon, se bifurque et se dirige sur Besançon par Nods et Etalans, d'une part, et par Lods et Ornans, d'autre part. A la Vrine, je laissais un capitaine de cuirassiers chargé de prévenir nos éclaireurs vers Gilley et Morteau, vers Goux et Bians. A Saint-Gorgon, un chef d'escadron fut chargé de faire prévenir nos éclaireurs sur les routes de Longemaison, Orchamps, Loray, Vercel, Nods.

A Lods, même ordre à transmettre pour les éclaireurs en observation sur les directions de Nods, Vercel, Valdahon, Magny-Chatelaud et Côte-Brune, d'un côté, de Longeville, Amathay, Botandoz et Chantrans, de l'autre.

Enfin, d'Ornans devaient partir des ordres dans la direction de Gonsans, l'Hôpital du Gros-Bois, de Chantrans et de la vallée de la Loire en aval d'Ornans vers Sceyet-Cléron.

A 2 heures du soir, le 30, j'étais arrivé à Besançon, chez le général commandant la division, à qui je rendais compte de ma mission, en le prévenant que mon escadre d'escorte, ayant fait 62 kilomètres en une seule traite, il importait de lui laisser au moins un jour de repos.

A Besançon, je trouvai un de mes officiers éclaireurs, M. le comte Maniant-Bucheron, qui, établi à Côte-Brune, était déjà convaincu de l'intention des Prussiens de ne pas reconnaître l'armistice. Les hommes avaient été faits prisonniers, et la colonne prussienne, qui suivait la route passant par Côte-Brune, avait continué sa marche. Cet officier s'est tiré de la position qui lui a été faite avec beaucoup d'habileté et d'énergie; ses hommes viennent de lui être rendus par l'ennemi, et pourtant celui-ci, au mépris de toutes les règles convenues, continue d'envahir nos positions et nos défilés.

Le lendemain matin 31, je recevais de vous en premier lieu un télégramme annonçant que l'armistice n'était point accepté par l'armée prussienne, qui nous était opposée; en second lieu, vos ordres portés par le comte de la Chaise pour que j'aie à rejoindre immédiatement la division de cavalerie en ralliant les petits postes que vous aviez ordonné de laisser sur la route pour m'assurer la retraite.

Le général et la division auprès de qui je m'étais rendu avaient manifesté le désir de joindre à mon escorte une compagnie du 63ᵉ de marche qui devait rejoindre le 18ᵉ corps.

L'escadron du 2ᵉ hussards, muni de deux jours d'avoine et de vivres, était parti à 2 heures du soir, et, la compagnie d'infanterie annoncée ne se présentant pas, je partais de ma personne pour rejoindre mon escorte à Tarcenay. Les routes étaient presque impraticables, tant elles étaient glissantes; il fallut parcourir à pied toutes les descentes interminables de Merre à Ornans.

A Ornans, vers 11 heures du soir, je me transportais au bureau télégraphique; j'apprenais que la relation télégraphique existait encore entre Besançon et Pontarlier. Je faisais partir d'Ornans pour Besançon 9,000 fusils et des munitions, qui fussent infailliblement tombés entre les mains de l'ennemi.

M. le capitaine de Beauchêne, qui était en éclaireur à Gonsans, s'était cru forcé de rétrograder, M. Bucheron l'ayant fait prévenir que les généraux prussiens avaient méconnu l'armistice; deux cavaliers laissés par lui la veille à Etalans avaient été enlevés; lui-même avait été chargé par quelques cavaliers, et il s'était retiré sur Ornans, où un escadron ennemi, suivi d'infanterie, se présenta à 3 heures. Là, cet officier, aidé du maire, parlementa; l'officier commandant la colonne promit de rétrograder sur Saules, où la pièce officielle annonçant la conclusion de l'armistice lui serait remise.

Trois hussards prussiens qui étaient venus à Ornans sans armes de la rive gauche de la Loire, faits prisonniers par M. de Beauchêne, furent relâchés en considération de l'armistice.

A Lods, je trouvais M. Demouchy, qui était en éclaireur à Bolandoz. Dans la journée du 30, un officier prussien se présenta avec quelques hommes : le drapeau blanc était déployé. M. Demouchy signifia à l'officier prussien qu'il n'avait point à aller plus loin, qu'un armistice était signé. Là encore l'officier prussien se retira, et M. Demouchy croit que l'armistice était connu des Prussiens, car il passa la nuit du 30 au 31 sans être inquiété.

Le 31, à 10 heures du matin, un officier vint le prévenir que le général en chef n'acceptait pas l'armistice pour l'armée de l'Est.

M. Demouchy dut se retirer en protestant qu'il ne se retirait que devant la force et en manifestant son indignation pour l'exception qui paraissait être faite de mauvaise foi, exception qui n'avait point été formulée dans votre dépêche.

A peine avait-il quitté Bolandoz que les Prussiens se précipitèrent sur ses hommes et les désarmèrent. M. Demouchy réclama au général en chef Manteuffel, qui ordonna enfin que tout lui fût rendu, hommes et armes, et lui fit donner un laissez-passer pour se diriger sur Lods. Il lui fut interdit de se diriger sur Pontarlier.

Plus j'avançais et plus la conviction s'affirmait chez moi qu'un ordre était donné à toute l'armée ou au moins à ses officiers supérieurs de méconnaître l'armistice pour donner aux deux armées de Manteuffel et de Werder le temps de conquérir des débouchés et des positions avantageuses, et surtout d'opérer leur jonction sans coup férir.

Il était 3 heures du matin, le 1ᵉʳ février, quand ma petite colonne parvint à l'extrémité de la gorge de la Lure et quand cinq uhlans arrivèrent au grand trot jusqu'à toucher la pointe d'avant-garde, et cela sans mettre la lance en arrêt, et abordant nos hommes sans manifester la moindre intention hostile, se départissant ainsi de leurs habitudes d'observation et de circonspection. L'officier d'avant-garde fut envoyé en parlementaire pour réclamer le passage de la colonne et pour inviter les Prussiens à reprendre leurs positions précédentes. La réponse fut négative. Je dus me rendre moi-même auprès de l'officier prussien envoyé par le commandant des troupes de Saint-Gorgon, et je trouvai sur la route, en avant des sentinelles, M. Muller, commandant au 3ᵉ uhlans. De ma conversation avec lui, il résulta que je n'avais point à espérer le passage exigé, que je ne serais pas inquiété par les troupes de Saint-Gorgon dans la journée, que l'officier lui-même trouvait que l'armistice ne s'appliquant pas à l'armée de l'Est, cette exception lui semblait peu raisonnable.

M. le lieutenant Choquet, du 2ᵉ hussards, établi à Aubonne, avait eu, dans la journée de la veille, même insuccès, et il devait bientôt me suivre muni d'un laissez-passer pour Besançon. Cet officier, qui a passé quelques heures au milieu des officiers prussiens, en a rapporté la conviction que l'armistice était parfaitement connu d'eux et qu'ils n'obéissaient qu'à des ordres supérieurs en semblant méconnaître son existence.

Je ne pus donc rien tirer de l'entrevue et, n'espérant pas pouvoir franchir par la force le passage, parce que le haut de la gorge était gardé par un régiment d'infanterie, je dus me résoudre à rétrograder sur Besançon avec l'espoir que je trouverais encore la route libre derrière moi.

Je quittai donc Saint-Gorgon, et la colonne que j'avais déjà acheminée dans cette direction avec l'ordre de marcher rapidement, m'avait précédé.

Le 1ᵉʳ février à sept heures et demie du matin,

la colonne arrivait en vue d'Ornans; l'avant-garde, chargée de reconnaître le village avant d'y pénétrer, avait rencontré six uhlans, lance au bras, faisant à nos hommes des offres amicales, leur disant : « camarades », et prenant eux-mêmes leurs armes, les leur mettent en bandoulière avec le mot « armistice » dans la bouche. Ce procédé paraissait au moins extraordinaire, et nullement en rapport avec la conduite des officiers.

Sur ces entrefaites, une colonne prussienne débouchait du chemin de Saule à Ornans en envoyant une grand'garde en avant de notre côté. Nous en étions à quelques centaines de mètres et nous distinguions parfaitement les hommes; il y avait de l'infanterie, des uhlans et quelques pièces d'artillerie; on pouvait évaluer la colonne à environ 2,500 hommes. M. le capitaine Digaud, du 2e hussards, fut envoyé en parlementaire. Voici textuellement le rapport de cet officier qui semble avoir apprécié très-sainement la situation qui nous était faite par la conduite incompréhensible des Prussiens. Il fut mis en rapport avec un colonel et « manifesta à cet officier supérieur son étonnement de voir les Prussiens occuper une ligne appartenant aux Français au commencement de l'armistice. Il lui fut répondu que la suspension des hostilités ne comprenait pas l'armée de l'Est, que le général en chef Manteuffel ne connaissait pas l'armistice et que les opérations de guerre seraient continuées jusqu'à ordre contraire. Il ne peut être, et il n'est pas, dit le capitaine Digaud, que notre Gouvernement et le vôtre nous aient mis en dehors du reste de l'armée, lorsqu'il s'agit des intérêts de la France entière ; cela tombe d'abord sous le sens ; d'autre part, la circulaire de M. Jules Favre, que vous avouez connaître, nous ordonne de cesser les hostilités partout; c'est ce que nous avons fait depuis le 30, au matin; nous sommes ici sous la foi des traités, agissant non par la force, mais de par notre droit et avec loyauté. La colonne qui est ici près a pour mission d'avertir les maires, les populations et les détachements qu'un armistice de vingt et un jours est conclu ; enfin nous sommes chargés de rallier et de faire rejoindre les trainards et les voitures ; nous ne faisons pas actes de guerre, nous ne violons ni l'esprit ni la lettre du pacte; cette route est à nous, et ne pouvant vous en expulser, je vous somme de nous livrer passage, afin que nous puissions retourner à Besançon d'où nous venons. Après un court conciliabule entre les dix ou quinze officiers présents, pendant lequel il sembla à M. Digaud que la majorité penchait pour l'affirmative, le colonel prononça qu'il ne pouvait accéder à cette demande; il argua d'ordres supérieurs, dit que le général en chef, en ce moment-là à Arbois, pouvait seul prononcer, mais il promit péremptoirement de laisser la colonne sans l'attaquer ni l'inquiéter, à condition qu'on ne l'attaquât ni ne l'inquiétât. Le capitaine Digaud ayant de nouveau fortement insisté, en invoquant le sentiment d'honneur militaire et de conscience, il lui fut répondu qu'un général de division, actuellement sur la route de Lods, pourrait sans doute accorder le passage, qu'on lui conseillait d'aller le trouver, que peut-être il y avait retard, erreur, etc., et que l'armistice n'avait pas été signifié. Après avoir exprimé ses regrets sur une complication qui pourrait être sévèrement appréciée et qualifiée un jour, le capitaine Digaud voyant ses instances inutiles, rejoignit son détachement.

L'opinion de ce capitaine, opinion encore confirmée par la réflexion, est celle-ci : « Les Prussiens n'ignoraient pas que l'armistice était général, mais ils obéissaient à des ordres supérieurs bien spécifiés. Leur but était d'arriver par un stratagème inqualifiable à compléter un mouvement stratégique à leur avantage présent et futur. Les hésitations visibles des officiers ennemis, leur manière évasive de répondre, tout, depuis cette clause étrange de ne pas nous attaquer jusqu'à l'inspection de leur physionomie, doit confirmer dans cette idée que le général en chef a simulé, préparé et accompli à dessein un retard dans la connaissance et l'acceptation du commencement de l'armistice. C'est donc une violation des lois de la guerre ; tous les hommes de cœur et de justice en jugeront. »

Au retour de M. Digaud, j'envoyai M. de Beauchêne pour annoncer au colonel prussien que j'allais me présenter pour lui exposer toute la gravité des circonstances, et lui faire comprendre la lourde responsabilité qu'il allait assumer en continuant son mouvement, et en nous barrant le passage de la route qui devait être la nôtre. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées que M. de Beauchêne revenait au galop en nous annonçant que le colonel prussien venait de recevoir une dépêche, que l'ordre formel lui était donné de continuer les hostilités, et que nous allions être attaqués; que toutefois les officiers seraient libres de se rendre à Besançon, la troupe faite prisonnière de guerre, qu'il était au regret de se voir dans l'obligation d'exécuter l'ordre qu'il venait de recevoir, et qu'il aurait préféré que la mission fût confiée à un autre qu'à lui.

Les officiers prussiens, dans tous ces pourparlers, avaient paru bouleversés des ordres qu'ils avaient à exécuter, ils paraissaient convaincus de l'existence de l'armistice, leur attitude était celle d'honnêtes gens qu'on force à commettre une mauvaise action. Quel parti nous restait-il à prendre?

Nous étions enfermés dans la gorge de la



Loue, et pour qui la connaît, nous n'avions point d'issue possible.

Je fis faire demi-tour à l'escadron, prendre le trot pour gagner un peu de terrain sur l'ennemi, se défendre dans le village de Montgesoye, ou celui de Vuillafaus, commandés tous deux par les talus qui sont appuyés sur la muraille de la rive droite de la rivière.

C'était sacrifier nos chevaux, perdre inutilement la moitié de mon escadron, qui aurait été forcé de se rendre après l'épuisement des munitions. En passant devant Châteauvieux, village fièrement posé sur la rive gauche, au sommet d'un rocher isolé à 500 mètres de la route, l'idée me vint d'y remonter, de mettre nos chevaux à l'abri derrière les murs, de nous retrancher pendant les quelques instants d'avance que nous avions sur l'ennemi, puis de faire sur la colonne prussienne un feu nourri qui lui eût tué beaucoup de monde. Ce parti allait l'emporter dans notre esprit, quand un vieillard de Vuillafaus, consulté sur la possibilité qu'il y aurait de nous rendre au village de Châteauvieux, nous affirma que nos chevaux ne pourraient y parvenir, que nous n'avions qu'une porte de salut, un petit chemin dérobé dans la montagne, gravissant l'escarpement de Vuillafaus à Echevarmes.

Ma détermination ne fut pas longue à prendre gravir l'escarpement, m'arrêter au premier village en cachant mes hommes et mes chevaux, y attendre la nuit pour les laisser reposer, repartir avec des guides, soit sur Besançon, soit sur Pontarlier.

L'ascension se fit en trois quarts d'heure ; il était dix heures du matin, nos chevaux ne pouvaient plus se traîner, nous avions fait 79 kilomètres en dix-huit heures, depuis notre départ de Besançon. La population de Vuillafaus était dans l'anxiété la plus grande ; d'un côté elle voyait nos chevaux monter péniblement, de l'autre la tête de la colonne prussienne qui s'avançait, le dernier de nos chevaux avait franchi la crête de l'escarpement depuis quelques minutes, quand les Prussiens arrivèrent à Vuillafaus. Recommandation a été faite aux gens du village de dire que nous avions poursuivi au delà de Vuillafaus, sur la route. La manœuvre avait parfaitement réussi, nous étions sauvés, au moins pour quelque temps.

Mon premier soin, en arrivant à Lavans, fut d'envoyer des éclaireurs civils dans toutes les directions, d'avoir des nouvelles de l'ennemi, qui la veille avait couché dans le village voisin, à Vernier-Fontaine. Les points les plus rapprochés de nous et occupés par l'ennemi, étaient Saules, Étalans, Nods.

La population de Lavans nous était dévouée. Le maire prit ses dispositions pour nous faire reposer. Le même jour, à onze heures du soir, je me remis en marche sur Besançon. Les nouvelles reçues dans la journée m'avaient convaincu de l'impossibilité de rejoindre la division, en passant entre l'aile gauche de l'armée prussienne et la frontière suisse.

Deux guides sûrs nous firent traverser en silence la route d'Étalans à Saules, point le plus dangereux de notre parcours. Nous passâmes pas loin des sentinelles prussiennes, et le bruit de leur clairon arrivait jusqu'à nous, annonçant le départ d'une colonne qu'un heureux hasard nous fit ne pas rencontrer. Après avoir passé par Charbonnière, Foucheroux, la Vèze, nous arrivions à la porte de Besançon, le 2 février, à sept heures et demie du matin, après avoir parcouru 40 kilomètres en huit heures trente. Nos hommes avaient passés trois nuits sur quatre, sans sommeil.

Je n'ai pas besoin, mon général, d'insister sur le mérite des officiers qui m'ont secondé dans ma mission, et des soldats qui ont constamment montré un entrain que l'extrême fatigue n'a point refroidi.

Je ne puis terminer ce rapport sans vous signaler l'intelligence et le dévouement constants de M. le commandant Gibert, du 2e hussards; je dois convenir que sans cet officier supérieur, ma mission aurait été beaucoup plus difficile à remplir, et la réussite eût pu en être moins complète.

Je suis avec respect, mon général, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le lieutenant-colonel, chef d'état-major, de la division de cavalerie du 18e corps,

Signé : VINCENT.

Pour copie conforme :

Le général de division, commandant en chef le 18e corps d'armée,

J.-B. BILLOT.

Bordeaux, le 15 février 1871.

Mon général,

M. le général Roland, commandant la place de Besançon, ne pouvant conserver l'escadron de cavalerie, qui m'accompagnait, afin de ménager ses vivres et ses fourrages, l'invita à franchir le cercle d'investissement de la place.

Les officiers isolés qui avaient rempli les missions, dont il est question dans le rapport ci-dessus, durent se déguiser et quittèrent tous la place.

M. le lieutenant Bucheron, du 3e lanciers de marche, avait été envoyé en parlementaire au-

près du général de Manteuffel par le général Roland, pour des faits relatifs à l'armistice.

Je profitai de la mission de cet officier pour faire savoir au général prussien que le droit devait m'être laissé de me transporter avec l'escadron sous mes ordres partout où bon me semblerait, puisque, envoyé en parlementaire, le caractère de ma mission avait été méconnu, par les commandants prussiens et qu'à tort j'avais été traité en ennemi (l'on ignorait encore, malgré les dénégations prussiennes, que l'armistice n'était point applicable aux trois départements de la Haute-Saône, du Jura et de la Côte-d'Or).

M. Bucheron revint avec une réponse négative et rapporta une autorisation pour moi seul de quitter la ville de Besançon.

Je refusai de profiter de cette autorisation, et le 7 février, à quatre heures du soir, je quittai la ville avec tous les officiers de l'état-major de la division et quatre ordonnances, en tout 10 cavaliers en tenue et en armes.

Le 7, au soir, nous couchions au village d'Amancey. Les Prussiens nous étaient signalés à un quart d'heure de ce village, à Déserviller, Eternoy, etc. Le 8, après avoir quitté le moment où la route de Bolandoz à Hans était libre, nous l'avons franchi au galop, passé par le village retiré de Montmahoux, celui de Crouzet, franchi également la route de Leviers à Salins, sillonnée par les estafettes prussiennes

Nous passions ensuite par le Muy, Montmarlon, en franchissant le chemin de fer de Pontarlier à Arbois, et la route très-fréquentée qui lui est un moment parallèle, puis par Sput, Chappois, village isolés, à Vers; là, la route nous est barrée par un camp d'artillerie prussien à Ardon.

Champagneulle et le village de Montrond étaient occupés par plusieurs milliers d'hommes d'infanterie; il était impossible de franchir ces obstacles dans la même journée, nos chevaux étant très-fatigués, et nous dûmes aller passer, au village de Valenpoulières, la nuit du 8 au 9.

Le 9, après avoir envoyé des villageois en éclaireurs, nous quittions la localité précitée nous franchissions sans encombre la route, suivie à des intervalles inégaux par des colonnes prussiennes d'Ardon à Montrond, et nous entrions dans la forêt de la Faye, où la présence des Prussiens à Crotenay nous forçait d'attendre l'arrivée de la nuit, et de nous passer du concours d'un de nos guides, retenu par eux. Les forces ennemies dans ce village pouvaient s'évaluer à 1,200 hommes.

Après nous être égarés dans la montagne et la forêt, nous pûmes, après de grandes fatigues, arriver au Pont-du-Navoy sur l'Ain, qui fut rapidement franchi.

Les villages de Mirebel et de Ney, près Champagneulles, étaient occupés. Nous couchions à Morigny, près du lac de Chalin. Une colonne venant de Clairvaux et forte d'environ 3,000 hommes, avait suivi la route, passant par Dourcier, Marigny, Montigny, etc., dans la même journée.

Le 10, nous repassions l'Ain pour éviter Clairvaux, et suivions la rive droite de cette rivière en passant par Blye, Mesnois, en franchissant au galop la route très-battue de Lons-le-Saulnier à Clairvaux, près du pont de Poitte, et prenant les chemins de traverses par la montagne, en passant par Largillay, la Cour-du-Meix, Onoy, Cernon; là, nous étions hors d'atteinte, et nous poursuivions tranquillement notre route pour aller coucher le même jour à Condes-sur-l'Ain, et arriver le lendemain 11, à Bourg, où je prenais le chemin de fer pour me rendre à Bordeaux.

Le 13, arrivé dans cette ville, je rendais compte à M. le ministre de la guerre de l'état de la place de Besançon, en lui remettant des dépêches relatives à cet objet.

Quant au commandant Gibert, commandant l'escadron du 2e hussards, il n'avait pas encore jugé le moment opportun pour pouvoir franchir avec tout un escadron le cercle d'investissement de la place.

Le 13, décidé à partir, le général commandant la place de Besançon, donna l'ordre de se mettre en route.

Des renseignements positifs lui avait fait connaître que Pontarlier et Mouthe avaient été évacués par les Prussiens.

Le 14, au matin, il partit avec 178 chevaux et suivit l'itinéraire suivant :

Cléron, Amancey, Bolandoz, Sept-Fontaines, Bulle, la Rivière, Bouvrans, Bonnevaux ; entra hardiment dans la montagne en passant par Boujous, les Poulets, le Crouzet, la Chaux-Neuve, la Chapelle-des-Bois.

Là, il constata la présence de nombreux postes ennemis, occupant Saint-Laurent, Mory, Belle-Fontaine, Morbier, et trouvait ainsi la route barrée. Un moyen lui restait, c'était de franchir les monts Risoux dans la nuit du 14 au 15, en faisant reposer ses chevaux pendant cinq heures dans le village de Bois-d'Amont.

Il avait ainsi tenté une ascension tellement hardie que les gens du pays n'en croyaient point leurs yeux. Dans toute cette route, la neige, souvent d'une épaisseur de plus d'un mètre, avait été un obstacle presque infranchissable pour des hommes et des chevaux harassés de fatigue.

La route était poursuivie en outre sur les Rousses, Gex, où l'escadron arrivait le 16 à trois heures de l'après-midi, n'ayant perdu que deux chevaux tombés dans un précipice, six autres

avaient été laissés en route, faute de pouvoir suivre.

Le 17, l'escadron arrivait à Collonges, le 18 à Annecy, et a dû se diriger ensuite sur Chambéry.

J'appellerai, mon général, toute votre attention sur la somme de courage qui a dû être déployée par le commandant Gibert et sa vaillante petite troupe pour traverser, en plein hiver, au milieu d'obstacles presque insurmontables, cette partie si difficile du Jura.

Le commandant Gibert est un officier supérieur extrêmement énergique, d'une intelligence et d'un sang-froid à toute épreuve. Les officiers sous ses ordres sont également très-méritants.

Je profite de la circonstance pour vous signaler le bon esprit qui n'a cessé d'animer les hommes de troupe de la cavalerie du 18e corps.

Pas un murmure n'est sorti de la bouche de nos hommes, qui, dans nos allées et venues de Pontarlier à Besançon, ont passé trois jours et deux nuits sans dormir, et ont parcouru par un froid excessif des distances excessives.

Je suis avec respect, mon général, votre très-humble serviteur.

Le lieutenant-colonel chef d'état-major de la division de cavalerie du 18e corps,

Signé : VINCENT.

Pour copie conforme :

Le général de division commandant en chef le 18e corps d'armée.

Signé : J.-B. BILLOT.

IX

RAPPORT SUR LE COMBAT LIVRÉ LE 1er FÉVRIER 1871 EN AVANT DU VILLAGE DE LA CLUSE (JURA).

A M. le général de division commandant en chef le 18e corps.

Dans la matinée du 31 janvier, la 1re division du 18e corps ayant quitté les villages de Monteau et de Dommartin, où elle avait été cantonnée la veille, reçut l'ordre, à son arrivée à Pontarlier, d'aller occuper les villages de la Cluse et de Saint-Pierre-de-la-Cluse, le premier situé en avant des forts de Joux et de Larmont, le second, en arrière de la gorge que défendent ces forts. La 1re brigade, commandée par le colonel Leclaire, s'établit à la Cluse, en occupant par un bataillon du 19e mobiles les hauteurs de gauche qui dominent le village quand on fait face à Pontarlier, et par un bataillon du 42e de marche les hauteurs de droite, où se trouve le fort de Larmont.

La 2e brigade, commandée par le général Robert, prit position à Saint-Pierre de la Cluse, faisant occuper les hauteurs de Larmont par un bataillon du 44e de marche, établissant le 73e mobiles, dont l'effectif était très-restreint, sur la route de Lausanne, de manière à prévenir toute surprise, et conservant un bataillon de piquet au centre du village, prêt à tout événement.

La journée et la nuit du 31 janvier au 1er février se passèrent tranquillement et les grand'gardes ne signalèrent rien. La route de Pontarlier à la Cluse, constamment sillonnée par des voitures, finit, après le passage de l'artillerie, par être encombrée de telle sorte que de l'infanterie, marchant sur une file, pouvait seule la franchir. Cet encombrement, que les efforts de la gendarmerie n'avaient pu empêcher, devait favoriser le lendemain la défense des abords du village de la Cluse.

Dans la matinée du 1er février, le général de division reçut l'ordre d'envoyer à Oye, pour être mis à la disposition de M. le général de Brémond d'Ars, commandant la division de cavalerie du 18e corps, la 1re brigade, commandée par le colonel Leclaire. Cette brigade, réunie précipitamment, partit sous le commandement de cet officier supérieur, laissant à la Cluse huit compagnies, dont six protégeaient les hauteurs de Larmont et deux autres le village et ses abords. Elles étaient sous les ordres du lieutenant-colonel Conston, commandant le 42e de marche et appartenant à ce régiment.

La brigade de réserve (général Pallu), laissée en position à Pontarlier, s'étant mise en retraite vers onze heures du matin dans la direction du fort de Joux, arriva à midi à la hauteur du poste avancé qui barrait la route et la voie ferrée à l'entrée de la gorge battue par les canons du fort. Ce poste se composait d'une compagnie du 42e et de la section du génie de la 1re division. Il avait occupé une petite maison sur la voie ferrée et avait utilisé comme barricade les voitures qui obstruaient la route. La colonne du général Pallu dépassa ce poste et s'engagea sur la route de la Cluse; mais à peine y était-elle engagée que le poste fut assailli par une grêle de balles venant de la direction de Pontarlier et des crêtes boisées qui dominent la route. On sut plus tard que c'était la brigade Colberg, du corps Manteuffel, qui avait été envoyée pour franchir le passage de vive force, nous refouler au-delà du fort de Joux, et dont le feu était si violent. Les tireurs ennemis, abrités par les bois sur les crêtes et par les voitures sur la route de Pontarlier, furent contenus d'abord par la compagnie du 42e et la section du génie, et bientôt vigoureusement repoussés par les ba-

taillons du 44ᵉ de marche, accouru de Saint-Pierre de la Cluse au bruit de la fusillade et sur l'ordre du général commandant en chef le corps d'armée. En tête de ces bataillons, commandés par MM. Gorincourt et Lantheaume, était le lieutenant-colonel Achilli, commandant le 44ᵉ de marche. Pendant que ces bataillons prenaient si énergiquement part à l'action, les troupes du général Pallu, infanterie de marine et 29ᵉ de marche, essayaient de gravir les pentes escarpées, de droite et de gauche, conduisant aux crêtes, mais n'y parvenaient pas et éprouvaient des pertes sensibles par le feu de l'ennemi. Le commandant de Saint-Aulaire, de l'infanterie de marine, tombait mortellement atteint.

Le succès obtenu par le 44ᵉ de marche devait être chèrement payé. Le lieutenant-colonel Achilli, officier supérieur aussi remarquable par sa bravoure que par son savoir militaire, et le commandant Gorincourt, furent mortellement blessés. Parmi les officiers inférieurs, 1 fut tué et 4 furent blessés. La troupe eut 71 hommes tués et 158 blessés.

Malgré ces pertes douloureuses, le 44ᵉ de marche, nullement ébranlé, continua son feu, dirigé avec beaucoup de justesse et de sang-froid. Le feu des Prussiens n'y répondant plus que faiblement, le général de division Peillet-Pilatin ordonna aux clairons de faire la sonnerie de cesser le feu. Un silence complet des deux côtés ayant suivi cette sonnerie, on vit bientôt accourir des officiers et des soldats prussiens, agitant des mouchoirs blancs au bout de leurs épées et de leurs baïonnettes. Le général Robert se portant à leur rencontre, avec l'autorisation du général de division, apprit d'eux que, trompés par la cessation subite de notre feu, ils nous croyaient disposés à nous rendre. Cette réponse était-elle sincère, ou bien l'ennemi voulait-il essayer d'une de ces surprises qui lui ont tant de fois réussi depuis le commencement de la guerre? Quoi qu'il en soit, le général Robert, maintenant ce groupe d'hommes à distance, s'aboucha aussitôt avec un colonel prussien, lui fit connaître sa méprise, et il fut convenu de part et d'autre que le feu recommencerait au bout de dix minutes. Le feu reprit effectivement après cette espèce de trêve, mais sans dommage sérieux pour nous, et à six heures du soir il cessa complètement. La position de la gorge fut alors occupée par quatre compagnies du 42ᵉ, et les troupes engagées se retirèrent, sous le commandement du général Robert, dans le village de la Cluse, que cet officier général évacua en bon ordre à dix heures du soir, conformément aux instructions du général Billot, pour aller se réunir, au village de Saint-Pierre de la Cluse, à la brigade Leclaire. Un des derniers coups de feu tirés à la nuit tombante blessa, dans le village de la Cluse, le lieutenant-colonel Conston, du 42ᵉ de marche, qui, descendu des crêtes avec le bataillon de son régiment qui y avait été posté, avait habilement disposé sa troupe pour concourir à la défense du village. Le commandant Mourgues de Carrière, du 44ᵉ de marche, également en position sur les crêtes, reçut l'ordre de s'y maintenir, afin de protéger plus tard, en suivant la ligne de ces crêtes, le flanc gauche de la division dans sa marche sur Verrières. La brigade Leclaire, après avoir protégé efficacement la division de cavalerie et forcé à la retraite, après un brillant et rapide combat, une colonne ennemie de 1,200 hommes environ, qui s'était avancée sur Oye par le chemin des Granges-Narboze, rallia la brigade Robert au village de Saint-Pierre de la Cluse.

La division entière, conformément aux ordres du général Billot, commandant en chef le 18ᵉ corps, se mit en marche vers minuit, se dirigeant sur Verrières-Françaises, où elle fit une halte, avant de franchir en bon ordre la frontière suisse. Dans la journée du 1ᵉʳ février, si honorable pour nos armes, les deux commandants de brigade Leclaire et Robert ont fait preuve d'une énergie et d'une intelligence remarquables.

Verrières-Suisses, le 2 février 1871.

Le général de division commandant
la 1ʳᵉ division du 18ᵉ corps.

Signé : FEUILLET-PILATRIE.

Pour copie conforme :

Le général de division commandant en chef
le 18ᵉ corps d'armée,

J.-B. BILLOT.

X

RAPPORT SUR LA RETRAITE DE LA 2ᵉ DIVISION ET LE COMBAT DU FORT DE JOUX.

Verrières, le 2 février 1871.

A monsieur le général Billot, commandant en chef le 18ᵉ corps d'armée.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations de la 2ᵉ division depuis le 28 janvier 1871 jusqu'au 2 février, époque où elle est entrée en Suisse, à Verrières.

La 2ᵉ division, après les combats d'Étobon et de Chennebier (16 et 17 janvier) a suivi avec le corps d'armée le mouvement de retraite général, d'abord sur Besançon, puis dans la direc-



tion de Pontarlier, en couvrant presque constamment les autres divisions.

Le 28 au soir, elle atteignit Arçon, où elle prit ses cantonnements, et le lendemain dans la nuit je reçus avis de l'armistice. Cette même nuit, pendant que je me préparais à échanger notification de l'armistice avec les avant-postes prussiens, j'appris, par les débris du 12e mobile de la Nièvre, les surprises de Chaffois et de Sombacour. Après seize heures d'incertitude, je suis informé que l'armistice ne s'appliquait pas à l'armée de l'Est, et je reçus ordre de me replier sur le village de Doubs, au nord de Pontarlier, le 31 janvier. Je fis en même temps soutenir par le 52e de marche l'artillerie qui garnissait les crêtes s'étendant entre Pontarlier et le village de Doubs.

Dans la matinée du 1er février, l'ennemi se déploya face à Pontarlier du côté de Houtard, de Villesant et près de Doubs.

La 2e division, conjointement avec le corps de réserve du général Pallu, évacua Pontarlier et se dirigea sur la Cluse.

Le 2e corps prussien, qui nous suivait pas à pas depuis Besançon, profitant du retard qu'apportait à notre marche le grand nombre de voitures de notre convoi, en file sur la route de la Cluse, et de celui qu'avait occasionné le temps d'arrêt produit aussi dans notre mouvement par la fausse interprétation de l'armistice, atteignit la queue du corps Pallu à sa sortie de Pontarlier, et l'attaqua vivement sur la chaussée du chemin de fer et sur la grande route.

Les régiments de ma division (le 77e de mobiles, le 92e de ligne, le 52e et le 49e de marche) avaient déjà pris position sur les crêtes et dans la vallée dès dix heures du matin.

Vers une heure, pendant que de nombreux tirailleurs prussiens cherchaient à tourner les hauteurs du fort de Larmont, l'artillerie ennemie prenait position dans la vallée et lançait des obus sur les troupes qui s'y trouvaient, ainsi que sur notre convoi qui achevait de défiler.

Dès que le corps Pallu eut rejoint la 2e division à la Cluse, le 29e et le 42e de marche occupèrent les forts et les crêtes attenantes, ainsi qu'une partie du 92e et du 77e mobile formant mon arrière-garde.

Ces troupes repoussèrent l'ennemi une première fois, et, le 52e en bas des forts, le 93e sur la crête purent continuer le mouvement de retraite; mais l'ennemi fit un retour offensif, et une partie des troupes qui restaient sur les hauteurs ayant plié, le 38e de ligne gravit les pentes de Larmont pour leur porter secours. Je fis rappeler alors le 92e de ligne, qui était déjà près de Verrières, et je déployai en attendant sur les crêtes de Larmont le bataillon des mobiles de l'Allier (commandant Bourbon de Busset) et celui du Tarn (commandant Fornari), qui étaient en réserve sur le flanc de la montagne.

Ces bataillons se maintinrent en position jusqu'au retour du 92e, qui, déjà près de Verrières, rebroussa chemin vers le fort de Joux.

Après une fusillade vive et incessante de trois heures de durée, l'ennemi se retira. D'un autre côté, les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, détachés de ma division, repoussaient l'ennemi à Friars, vers trois heures et demie, au moment où il cherchait à enlever Oye et le mettaient en fuite, lui faisant éprouver de nombreuses pertes et facilitant par leur mouvement la retraite de la division de cavalerie et des troupes placées à Oye, sans qu'elles fussent inquiétées dans leur mouvement.

Le régiment d'Afrique arriva sous les forts de Joux à huit heures du soir et rejoignit la division.

Le 12e bataillon de chasseurs à pied, de ma division, envoyé depuis la veille au village des Allemands, devait y tenir jusqu'à trois heures, en cas d'attaque, et empêcher un corps bavarois d'arriver par cette vallée.

D'un autre côté, j'avais envoyé deux compagnies du 92e pour garder les défilés conduisant de la vallée des Allemands à celle de Verrières, près de ce village.

L'ennemi, qui s'avança dans la vallée des Allemands, ne nous inquiéta pas sérieusement de ce côté.

A neuf heures du soir, nous étions restés maîtres des positions de Joux, Larmont et la Cluse; néanmoins, nous continuâmes notre mouvement sur Verrières, où nous restâmes toute la nuit en position.

Le lendemain matin, vers quatre heures, après avoir pris conseil des généraux et des chefs d'état-major, voyant l'insuffisance de nos ressources, le découragement des troupes, dont quelques-unes n'avaient pas mangé depuis près de quarante-huit heures, nous reconnûmes qu'une résistance plus prolongée ne ferait qu'augmenter le désastre, et, conformément aux ordres de M. le général Clinchant, commandant en chef de l'armée de l'Est, l'entrée en Suisse du 18e corps commença. Ce ne fut pas sans une pénible émotion de tous que cet ordre fut donné et exécuté; le 2, au matin, le dernier homme de ma division passa la frontière.

Le contre-amiral commandant la 2e division,

Signé : PENHOAT.

Pour copie conforme :

Le général commandant en chef le 18e corps,

Signé : J.-B. BILLOT.

XI

COPIE DU RAPPORT ADRESSÉ A M. LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 1re DIVISION DU 18e CORPS SUR LE COMBAT DE LA CLUSE.

A monsieur le général Feuillet-Pilatrie.

En quittant Houtaux, la 2e brigade avait traversé Pontarlier et était venue occuper Saint-Pierre-la-Cluse; elle prit immédiatement les dispositions militaires suivantes : deux bataillons du 44e de marche furent placés, l'un sur le plateau, à l'est, qui fait face au fort de Joux; l'autre de piquet dans le village, à cheval sur la route; le troisième fut cantonné. Quant au 73e de mobiles, ce régiment, réduit à un effectif insignifiant, était appelé tout entier à garder la route de Lausanne.

La journée et la nuit du 31 janvier se passèrent sans incident; je me savais du reste couvert du côté de Pontarlier par la 1re brigade, placée en amont à 800 mètres au village de la Cluse (1).

Le 1er février, à une heure du soir, la route des Verrières, encombrée de charois, fut tout à coup le théâtre d'une panique produite par une fusillade assez intense que l'on entendait du côté de la Cluse. Ce hameau avait été dégarni par le général Billot, qui n'avait laissé qu'une compagnie du 42e de marche et une section du génie; la brigade Pallu couvrant tout entière le défilé par l'occupation de Pontarlier, le reste de la brigade avait été porté sur Oye, qui était menacé plus directement et qui devait empêcher un mouvement tournant.

Malgré la conviction que la Cluse était solidement gardée, je n'en donnai pas moins l'ordre à un bataillon de prendre les armes, et aussitôt réunie, cette troupe, ayant à sa tête le lieutenant-colonel Achilli, fut conduite par le général Billot au-devant de l'ennemi. L'autre bataillon fut réuni sur-le-champ, et c'est avec lui que je me portai au hameau de la Cluse.

Voici ce qui s'était passé avant notre arrivée :

La brigade de réserve de l'armée avait quitté Pontarlier vers les dix heures, marchant sur deux colonnes : l'infanterie de marine sur la voie ferrée, les troupes de ligne sur la route. Suivie par la brigade Colberg de l'armée ennemie, la brigade de réserve arriva au coude de la Cluse, qu'elle dépassa en franchissant le village et laissa par conséquent le petit poste de quatre-vingts hommes seul aux prises avec l'ennemi. Cette petite troupe fit heuseusement très-bonne contenance et donna le temps au 1er bataillon du 44e de marche d'arriver sur les lieux. La brigade de réserve, ou du moins une partie, se porta alors au défilé, et l'ennemi, dont le coude de la route neutralisait l'artillerie, fut arrêté net.

A peine les premières dispositions étaient-elles prises que le colonel Achilli était blessé mortellement et le commandant Gorincourt tué raide d'une balle à la tête.

Les deux bataillons du 44e de marche, formant un effectif d'environ 500 hommes, auxquels se mêlèrent quelques soldats de la brigade de réserve, défièrent les efforts de la brigade Colberg, dont 300 furent tués en moins de deux heures.

Le général de division, présent sur le champ de bataille, invita le commandant de la réserve à faire occuper les hauteurs du défilé. Cette opération, dont la réussite eût été l'anéantissement de l'ennemi, ne put s'exécuter à cause de la raideur des talus et de l'énorme quantité de neige qui les couvrait.

C'est vers cinq heures qu'eut lieu l'incident *dont nous fûmes témoin* (1). Quelques soldats prussiens, précédés d'un de leurs camarades portant un mouchoir blanc au bout de son fusil, s'avancèrent au milieu de nous, croyant, disaient-ils, que nous voulions nous rendre. Nos soldats les entourèrent, croyant de leur côté que les Allemands se constituaient prisonniers. Mon premier mouvement avait été d'ordonner de faire feu sur ces soldats débandés, mais ne voulant pas qu'on pût nous accuser de méconnaître l'insigne d'un parlementaire, malgré que ce drapeau fût assez insolite, je consentis à entendre ces soldats; puis un officier allemand gris me proposa de voir le général prussien, devant lequel on s'expliquerait. Je me rendis, en effet, suivi de mon officier d'ordonnance, au camp ennemi, et là l'erreur fut expliquée loyalement.

Il fut convenu que le feu recommencerait dix minutes après notre entrevue et la sonnerie de nos clairons. Cette entrevue de quelques minutes fut des plus courtoises, et le général commandant la brigade Colberg eut le bon goût de reconnaître la bravoure de quelques centaines d'hommes qui l'arrêtaient.

Le général Billot vint de nouveau sur le terrain à cinq heures et demie, et adressant les plus vives félicitations aux débris des deux ba-

(1) Le hameau de la Cluse restait couvert en avant par la brigade Pallu de la Barrière.

(1) Je souligne ces trois mots parce que, dans un esprit que je n'ai pas à analyser ici, on a dit que c'était un autre officier qui s'était rendu auprès du général ennemi. Que serait-ce s'il s'agissait d'une action d'éclat!

taillons du 44e de marche, les fit entrer à Saint-Pierre-la-Cluse pour s'y reposer. Il me laissa sur les lieux avec le 49e de marche et un bataillon du 42e; j'avais l'ordre de tenir jusqu'à dix heures du soir. Le feu s'était alors très-ralenti, l'ennemi relevait ses morts et ses blessés relativement très-nombreux.

Ce combat de la Cluze fait le plus grand honneur aux officiers et aux soldats du 44e de marche. Leur résistance énergique a empêché le désordre sur la route des Verrières, et une panique pouvant compromettre toute l'artillerie de l'armée qui se rendait en Suisse. On fit quatre-vingt-dix prisonniers à l'ennemi. Mais ce résultat, si beau et surtout si inespéré, nous coûtait la vie de deux officiers supérieurs extrêmement remarquables et qu'on ne saurait entourer de trop de regrets.

Les Verrières, le 2 février 1871.

Le général commandant la 1re brigade,
Signé : ROBERT.

Pour copie conforme :

Le général commandant en chef le 18e corps,
Signé : J.-B. BILLOT.

XII

LETTRE DE M. LE GÉNÉRAL BONNET

Les Fourgs, le 1er février 1871.
(après la bataille de la Cluse).

A monsieur le général Billot, commandant le 18e corps.

Mes forces sont trop faibles ou trop nombreuses pour tenter de me faire jour à travers l'ennemi. Les zouaves, avec le colonel Goury, sont partis depuis ce soir laissant mon flanc gauche un peu découvert.

Le commandant Bonnet, des chasseurs, me fait savoir qu'il a l'intention d'aller en Savoie par les crêtes avec son petit bataillon.

Comme je suppose qu'il y a encore des troupes qui doivent passer la frontière par les Fourgs, je ne l'abandonnerai qu'un peu tard, pour aller prendre position sur les crêtes d'Hautjoie. Je laisserai la cavalerie aux Fourgs, et au jour je passerai la frontière avec ma petite colonne forte de 3,000 hommes peut-être.

Le général commandant la 3e division du 18e corps,
Signé : BONNET.

Pour copie conforme :

Le général commandant le 18e corps
J.-B. BILLOT.

XIII

RENSEIGNEMENTS.

A monsieur le général Billot, commandant en chef le 18e corps.

La 3e division, moins son artillerie, a pris position aux Fourgs le 31 janvier.

Elle a occupé les positions qui lui avaient été indiquées, et celles que le général Bonnet a cru prudent de faire prendre pendant toute la journée du 1er février, pendant laquelle les convois de l'armée ont passé la frontière, ainsi que plusieurs divisions du 15e et du 20e corps.

Le 4e régiment de marche des zouaves ayant demandé l'autorisation d'essayer d'échapper aux Prussiens sans entrer en Suisse, en suivant les crêtes du Jura, malgré la neige, a quitté avec tous ses officiers et son colonel la position de la Chapelle-Mijoux vers 4 heures du soir après avoir été relevé par un bataillon du 53e de marche, et s'est mis en marche aussitôt, ayant à sa tête le brave colonel Goury, commandant la 1re brigade de la division.

Ce brave régiment, fort à peine de 500 hommes, a réussi, après de bien grandes fatigues, à arriver à Grenoble.

L'ordre de franchir la frontière, avec la division, étant arrivé dans la soirée du 1er au général Bonnet, il a pris ses dispositions pour faire exécuter ce mouvement après s'être assuré qu'il ne restait plus de troupes en arrière.

Vers minuit, le mouvement a commencé par la cavalerie et les régiments de mobiles; le général Bonnet a franchi de sa personne la frontière vers 3 heures du matin, en laissant encore en position, tout près de la frontière, le 53e de marche sous les ordres du lieutenant-colonel Bremens, commandant la 2e brigade, avec mission de repousser énergiquement les Prussiens s'ils avaient tenté d'inquiéter notre arrière-garde.

La frontière passée, une partie de la 3e division a été dirigée sur Fleuries, conformément aux ordres qu'avait reçus le général Bonnet, et l'autre partie sur Ste-Croix et Yverdon par les autorités militaires suisses qui, conformément aux ordres du Gouvernement fédéral, ont pris la direction et même le commandement des troupes françaises jusqu'au moment de leur rentrée en France.

Signé : Général BONNET.

Pour copie conforme :

Le général commandant le 18e corps,
J.-B. BILLOT.

XIV

RAPPORT SUR LE COMBAT LIVRÉ SOUS LES FORTS DE JOUX.

Verrières-de-Joux, 2 février 1871.

A monsieur le général Billot, commandant le 18e corps, et à monsieur le général Pelletier, commandant la 1re division.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le combat d'hier.

Le 31 janvier, dans la nuit, profitant du clair de lune, j'avais fait reconnaître les hauteurs de Larmont. Des douaniers, requis comme guides, avaient indiqué les chemins qui vont, d'une part, de Pontarlier aux Verrières, de l'autre, du fort de Larmont à la frontière suisse, vers Cernay. Il était important de ne point laisser tourner ces positions, qui assuraient la retraite du corps d'armée.

Le 1er février, avant le jour, j'ai fait occuper le plateau de Larmont, au nœud des chemins, par un bataillon et demi.

A sept heures du matin, je recevais l'ordre de me porter avec tout mon régiment à Oye, où la division de cavalerie était menacée de se trouver sans infanterie en présence de l'ennemi.

J'y envoyai tout d'abord dix compagnies restées à la Cluse, et je restai de ma personne sur la position plus importante du Larmont, que je ne quittai, qu'après y avoir été relevé par des bataillons de la garde nationale mobile.

En traversant la Cluse pour rallier Oye, j'ai été attaqué par les tirailleurs prussiens, abrités derrière des voitures de convoi que leur inutilité, et peut-être la précipitation apportée dans l'évacuation de Pontarlier, avaient fait abandonner sur la route.

Les Prussiens étaient arrivés à 50 mètres des premières maisons du village.

Je disposai mes compagnies le long des fossés, aux angles des murs, aux fenêtres et aux portes des maisons extérieures. Un feu bien nourri força l'ennemi à modérer son attaque. Le 44e de marche vint alors relever mes troupes, qui étaient très-fatiguées.

Plus tard, les Prussiens ayant emporté sur la garde mobile les premières pentes du Larmont, il fallut tenter un nouvel effort.

Le colonel Achilli, du 44e, venait d'être tué. Ses pelotons étaient décimés.

Je portai mes compagnies au pas gymnastique sur la route de Pontarlier. Des crêtes environnantes, extrêmement rapprochées, les balles pleuvaient serrées : en moins d'un quart d'heure, les trois compagnies de tête étaient hors de combat.

Blessé moi-même au pied droit, j'étais rapporté à la Cluse où je prenais, après avoir été pansé, de nouvelles dispositions pour la sécurité du village.

La nuit, d'ailleurs, approchait, et le combat cessa quelques instants après, sans que l'ennemi ait pu enlever les positions.

A onze heures du soir, mon régiment quittait, d'un côté la Cluse, de l'autre Oye, pour suivre le mouvement général du 18e corps vers l'Est.

A Oye, il n'y avait eu aucun combat à soutenir, l'action ayant porté sur l'infanterie légère d'Afrique.

Tels sont, mon général, les nouveaux titres que le 42e s'est acquis.

Il n'est peut-être pas hors de propos de constater, dans les circonstances où nous nous trouvons, que le 42e, après avoir pris part aux combats de Lorcy, Corbeille, Juranville, Mézières, Mailley, Villersexel, Chagez, Héricourt, la Cluze, a perdu 700 hommes par le feu et 1,200 par les congélations, les dyssenteries, les pneumonies, sans montrer la moindre défaillance.

Les 1,100 hommes qui sont encore debout, après cette formidable campagne d'hiver, sont animés de l'énergie qui fait les héros.

Je vous adresse ci-inclus, des mémoires de propositions pour récompenser les plus braves entre tous.

Je vous ferai parvenir l'état nominatif des tués et blessés, pour l'établissement duquel je n'ai pu encore réunir tous les documents indispensables.

Je suis avec respect, mon général, votre très-obéissant subordonné.

Le lieutenant-colonel commandant le 42e,
Signé : COUSSON.

Pour copie conforme :

Le général commandant le 18e corps,
J.-B. BILLOT.

XV

RAPPORT SUR LE COMBAT D'OYE.

Batna, le 14 février 1871.

Mon général,

Dans la nuit du 31 janvier au 1er février, je reçus de mon chef de corps, le lieutenant-colonel Gratreaud, l'ordre de me porter avec mon bataillon au village de Friard, afin de servir



de poste avancé aux troupes du 18e corps d'armée cantonnées dans le village d'Oye et de Palley.

Arrivé à mon poste, je le mis en état de défense, en établissant des barricades aux issues par lesquelles les forces ennemies, installées à la Planée, pouvaient se porter sur nos lignes. Notre bataillon n'avait pas eu de repos pendant trois nuits consécutives; il fallait la surveillance ininterrompue de tous les officiers pour tenir aux barricades la moitié des hommes pendant que l'autre moitié se chauffait dans les maisons.

Vous connaissez, mon général, le degré de température qu'accusait le thermomètre à cette époque, et vous pouvez, par conséquent, vous rendre compte de l'énergie qu'il fallait aux officiers de mon bataillon pour donner le bon exemple aux hommes.

La nuit se passa dans les conditions décrites, et le matin nous reçûmes l'ordre de regagner la route de Pontarlier à Verrières; mais à peine étions-nous à la hauteur du fort de Joux que M. le général Brémond d'Ars ordonna au régiment d'Afrique de retourner à Oye, Palley et Friard, pour réoccuper les positions que nous venions de quitter. La veille, la troupe n'avait pu faire la soupe à cause des différents déplacements qui survinrent à des intervalles assez rapprochés et qui avaient empêché la cuisson des aliments. Mon premier soin fut donc de procurer aux hommes un repas chaud, ensuite on goûta une heure de sommeil, et enfin on allait céder le poste des barricades à six compagnies du 42e de marche que M. le colonel Leclerc avait envoyées comme renfort, lorsqu'une vive fusillade se fit entendre en arrière de notre position. Il n'y avait pas de doute, les troupes que nous étions destinées à couvrir du côté de la Planée et de Malpas étaient attaquées par un corps venant de Pontarlier, et il ne restait pas de temps à perdre si nous voulions porter secours aux défenseurs d'Oye.

Confiant la défense du village de Friard au détachement du 42e de marche, je lançai la compagnie du capitaine de Meritens sur les hauteurs, couvertes d'une neige épaisse, qui se trouvent à l'est d'Oye, et d'où je présumais que l'attaque principale aurait lieu.

Avec la compagnie du capitaine Grandmaire, je reprenais le chemin direct d'Oye et je la fis déployer en tirailleurs de manière à combattre à mi-côte avec les deux bataillons prussiens qui étaient déjà aux prises avec les chasseurs à pied de la brigade Leclerc. Cette manœuvre eut un succès complet. Grâce à l'élan que le brave capitaine de Méritens avait su communiquer à sa troupe, cette arête de la montagne, aux abords si difficiles, fut couverte dans un instant par ses tirailleurs. L'ennemi, attaqué ainsi d'un côté où il espérait voir arriver des renforts, redescendit à mi-côte pour s'abriter dans des fourrés plus épais, mais là il rencontra la compagnie du capitaine Grandmaire qui, groupée par escouades dans des massifs de pins, lui envoyait un feu des plus meurtriers.

Tourné aussi par le haut de la montagne, attaqué vivement dans son flanc et se heurtant de face contre la troupe du colonel Leclerc, l'ennemi lâcha pied, laissant le sol couvert de ses morts et fuyant vers Pontarlier.

Le résultat de la manœuvre tournante que mon bataillon a pu exécuter, grâce à la position très-avancée du village de Friard, était le suivant : la division Brémond d'Ars, la brigade Leclerc et le régiment d'infanterie d'Afrique ont pu exécuter, immédiatement après, une marche de 6 kilomètres en avançant sur une simple file à travers un champ de neige, éclairé par la lune, sans être inquiétés par un ennemi qui était venu pour rendre désastreuse cette retraite.

La manœuvre dont je parle n'aurait pu être exécutée d'une manière aussi prompte si je n'avais eu à la tête de mes deux compagnies des officiers aussi vaillants, aussi intrépides que ceux que je signale aujourd'hui à votre bienveillance. Les capitaines Grandmaire et de Méritens ont conduit leurs hommes à travers des obstacles de terrain qui avaient paru insurmontables à l'ennemi. Ces officiers les ont abordés sans hésiter, parce qu'ils savaient que de leur effort dépendait le salut de leurs frères d'armes menacés à Oye. Leur apparition sur les crêtes de cette montagne, les premiers coups de feu ont coïncidé avec le premier hourrah que poussait déjà l'ennemi en préparant sa descente au village. A partir de ce moment, sa marche en avant était arrêtée et nos troupes d'Oye étaient déjà dégagées.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, mon général, votre très-dévoué serviteur.

Le chef de bataillon commandant le 1er bataillon du régiment de marche d'infanterie légère d'Afrique,

Signé : Rose.

XVI

RAPPORT DU BARON DE LOBRO SUR LE COMBAT DE LA CLUSE.

Mon général,

Le 31 janvier 1871, sous Pontarlier, avec mon régiment, le 77e de mobiles, à six heures du

soir, vous me donnâtes l'ordre, si j'étais attaqué, de ne quitter mes positions qu'après avoir tiraillé avec l'ennemi. La nuit se passa sans attaque. Le 1er février, à sept heures du matin, l'avant-garde du général de Manteuffel s'étant montrée, mes grand'gardes commencèrent avec elle un feu bien nourri et opérèrent leur retraite en bon ordre sur leur régiment. Vos ordres ont donc été exécutés, puisque je ne quittai Pontarlier que lorsque les Prussiens y rentraient.

Le 77e fut chargé alors d'escorter quelques batteries de l'artillerie de réserve et les munitions de guerre du 18e corps d'armée. Voulant gagner le fort de Joux, je me trouvai arrêté par un très-grand encombrement de voitures de toutes sortes qui stationnait sur la grande route; je ne pus faire que 300 mètres, de huit heures à onze heures du matin. Vous comprendrez, mon général, toute mon anxiété; sachant que j'étais suivi de près par les colonnes prussiennes et que je tenais par dessus tout à amener à bon port le matériel de guerre qui avait été placé sous ma garde.

M'apercevant qu'à ma droite il y avait un talus d'un mètre à descendre à peu près qui me séparait du chemin de fer, et que cette voie était libre, j'ordonnai d'y faire descendre l'artillerie, les munitions de guerre, mon régiment, et de suivre la voie ferrée.

Mes ordres furent à l'instant même exécutés, et il me fut facile alors d'atteindre à midi le fort de Joux avec tout mon matériel de guerre.

A mon arrivée au pied du fort, mes 1er et 3e bataillons durent occuper, par votre ordre, avec le 52e de ligne de marche, les hauteurs des Petits-Fours pour garder cette position.

Mon 2e bataillon (bataillon de l'Allier), commandant de Bourbon-Busset, se dirigea sur le fort neuf dans lequel il fut installé; peu de temps après, le feu s'engagea entre un régiment de ligne, un bataillon de chasseurs et une colonne prussienne. Nos troupes se trouvaient portées en avant du fort vieux, sur les hauteurs qui couronnent la voie ferrée; le soir, de ce côté, à huit heures, la fusillade durait encore.

A deux heures, mon 2e bataillon reçut l'ordre de M. l'amiral Penhoat, commandant notre division, de sortir du fort neuf pour occuper les crêtes boisées qui, du mur du fort, s'étendent à sa droite parallèlement au chemin de fer, jusque vers les Verrières. Ces crêtes sont couvertes d'un bois de pins coupé par une clairière d'environ 80 mètres de longueur; l'autre partie est confinée avec des petits bois qui vont sur la pente des monticules jusqu'aux portes de Pontarlier.

Des colonnes ennemies avancèrent par là inaperçues jusque dans la deuxième partie du bois, située à droite du fort et au-dessus de la route de Suisse; ces colonnes se trouvèrent tout à coup face à face avec mon bataillon. Elles commencèrent sur lui une vive fusillade. Surpris à l'improviste par cette attaque, il y eut un moment de confusion dans la droite de mon bataillon; mais, rappelés de suite à leur devoir par le brave commandant de Bourbon-Busset, le capitaine Tarade, le lieutenant Poulin, leur bon et courageux aumônier, M. l'abbé Bourgel, ainsi que par tous les officiers, et surtout par le sang-froid du brave des braves, l'amiral Penhoat, ils reprennent l'offensive, et sans s'inquiéter du nombre de leurs ennemis, ils engagent avec les Prussiens un violent combat qui arrête leurs colonnes, auxquelles ils firent éprouver des pertes sensibles. Ce combat, qui avait commencé à trois heures, dura jusqu'à cinq heures du soir; à cinq heures et demie, le 92e de ligne vint prendre une bonne part à l'action, ce régiment était placé à droite de mon bataillon, à mi-côte; le 92e de ligne et le 77e de mobiles, à la fin du combat, restèrent maîtres de la position; j'ai eu, dans ce combat, 53 morts et 67 blessés.

Le 2 février, à onze heures du matin, je rentrai sur le territoire helvétique avec un effectif encore de 2,000 hommes.

Le *Journal de Genève* a signalé le 77e de mobiles comme un des régiments français rentrés en Suisse avec le plus grand ordre.

Veuillez recevoir, mon général, l'assurance du profond respect de votre subordonné,

Le lieutenant-colonel commandant le 77e régiment de mobiles,

Signé : Baron DE LOBRO.

Pour copie conforme :

Le général commandant le 18e corps,

J.-B. BILLOT.

XVII

RAPPORT SUR LE RETOUR A GEX DU 4e RÉGIMENT DE ZOUAVES DE MARCHE

Le 31 janvier, la 3e division d'infanterie du 18e corps qui était cantonnée à Vuillecin, reçut l'ordre de se rendre au Feurs. Le 1er février, au matin, le colonel commandant la 1re brigade de cette division, fut dirigé, avec le 4e régiment de zouaves de marche, sur la chapelle Mijoux et la croisée des routes voisines, afin d'empêcher l'ennemi de tourner par là nos positions et d'inquiéter notre retraite. Ces troupes restèrent sur cet emplacement toute la journée. Le soir, à cinq

heures, le commandant de la brigade se rendit à deux kilomètres en arrière, sur la route de Pontarlier, afin de s'assurer que l'affaire de Saint-Pierre-la-Cluse était terminée et que sa mission était achevée. Tout était redevenu calme, et le mouvement de retraite sur la Suisse finissait de s'opérer. Dans ces circonstances, le commandant de la brigade ne voulant pas passer en Suisse et ayant avec lui un régiment de zouaves, depuis longtemps sous ses ordres, et qui lui avait juré d'affronter à sa suite tous les dangers et toutes les fatigues, se résolut à battre en retraite par Mouthe et les Rousses, et à essayer de gagner le département de l'Ain compris dans le bénéfice de l'armistice. Un ordre du général en chef, en date du 31 janvier, autorisait pleinement d'ailleurs cette tentative, car il se terminait ainsi : « Il est bien entendu que tout chef de corps qui pourra se dispenser d'entrer en Suisse, après l'exécution du présent ordre, est autorisé à le faire. »

Avant de partir des Fours, deux bataillons de zouaves avaient pu s'aligner à quatre jours de vivres de campagne ; un autre bataillon, parti un peu plus tôt, n'en avait que pour un jour, mais dans la marche, les deux premiers partagèrent avec ce dernier, ce qui permit d'arriver au but.

L'effectif de ce régiment avait été, en outre, excessivement réduit par les pertes causées par le feu de l'ennemi et par toutes les fatigues de la campagne. Il ne se composait plus, en effet, que de :

3 officiers supérieurs,
42 officiers subalternes,
300 sous-officiers et soldats.

Mais cette poignée d'hommes était l'élite du régiment, aussi braves que résolus, et que rien ne pouvait arrêter.

Le commandant de la brigade donna l'ordre du départ à la chapelle Mijoux, à six heures du soir. A neuf heures, on arrivait aux hôpitaux neufs, et là, malgré les renseignements les plus alarmants donnés au passage par M. le général de Busserolle, qui occupait cette localité avec quelques troupes de sa division, la colonne continua sa route, après avoir pris pour guide un simple employé des douanes, dont le zèle intelligent et dévoué ne s'est pas démenti un seul instant pendant cette nuit pénible. A onze heures on arrivait aux Longeville, à minuit à Rochejean, et à Sarrejeois à une heure du matin. A deux heures on atteignait Mouthe, signalé comme un point de concentration de l'ennemi.

Après s'être assuré de l'inexactitude de ce renseignement, deux heures de repos furent accordées aux hommes pour faire le café et reprendre des forces, car, si la route avait été jusqu'alors pénible, les difficultés qui restaient à surmonter devaient encore s'accroître dans une proportion excessive. Il était d'ailleurs impossible de s'arrêter; l'ennemi occupait les villages de Sainte-Marie, Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas, et n'était séparé de nous que par une distance de quelques kilomètres. Ses éclaireurs étaient déjà venus, à plusieurs reprises, dans les villages que nous traversions. En conséquence au jour, la colonne quittait Mouthe et se dirigeait sur Chaux-Neuve, et là, elle commençait à gravir les montagnes qui séparent ce village de la Chapelle-des-Bois. Cette ascension fut des plus rudes, car la neige encombrait la route. Néanmoins, les hommes marchèrent toujours en bon ordre et montrèrent une consistance inébranlable au milieu de ces rigoureuses épreuves. A trois heures de l'après-midi, on arrivait à la Chapelle-des-Bois, et là le commandant de la brigade donna l'ordre de s'arrêter jusqu'au lendemain 3 février. L'ennemi, cependant, était descendu en force à Saint-Laurent, et ses éclaireurs se montraient aux environs de Morez, annonçant l'arrivée d'un corps considérable dans cette ville. En conséquence, le 3 février, le commandant de la brigade se résolut à gravir le mont Risoux, afin d'aller coucher à Bois-d'Amont. Des douaniers servirent de guides et conduisirent la colonne par les sentiers suivis seulement par les préposés. Après des fatigues inouïes, rendues encore plus grandes par les rigueurs d'une saison exceptionnelle, on arrivait à Bois-d'Amont à deux heures. Le même jour, les cavaliers ennemis venaient à la Chapelle-des-Bois et cherchaient à se renseigner sur notre nombre, sur la route que nous suivions, dans le but de nous poursuivre et de nous couper la retraite. Le 4 février, à la pointe du jour, nous quittions Bois-d'Amont et, laissant les Rousses à notre droite, nous venions gagner par un chemin de traverse le col de la Faucille, pour entrer à sept heures du soir à Gex. Nous étions donc dans le département de l'Ain, et désormais couverts par l'armistice.

Grâce à l'énergie électrisante du lieutenant-colonel commandant le 4e régiment de zouaves; grâce aussi à l'entrain et à la vigueur des officiers qui comprenaient parfaitement toute l'importance de leur mission, cette marche pénible s'est effectuée avec un ordre complet, sans laisser un seul traînard en arrière. Pas une plainte, pas un murmure ne s'est fait entendre, et cependant ce résultat n'a été obtenu qu'à l'aide de souffrances inouïes et de fatigues écrasantes. Sans doute, l'effectif de cette colonne était restreint. Mais, dans les circonstances où l'on se trouvait, cette poignée d'hommes pouvait rendre de grands services, car elle représentait les ca-

dres complets et éprouvés d'un magnifique régiment. C'est cette pensée qui a fortifié le commandant de la brigade dans sa résolution, malgré tous les renseignements alarmants qui l'ont assailli pendant sa route, et il en a été, du reste, largement remercié par les marques de profond dévouement et de confiance absolue que tous, officiers, sous-officiers et soldats du 4e régiment de zouaves, ont bien voulu lui témoigner pendant cette marche pénible.

Mais aussi, c'est pour avoir vu à l'œuvre tous ces hommes animés d'un patriotisme ardent et d'une énergie de fer, que le colonel commandant la brigade, se croit autorisé à réclamer pour eux les récompenses demandées dans l'état ci-joint, récompenses qui seront d'ailleurs parfaitement justifiées, et par la conduite du 4e régiment de zouaves pendant toute la durée de la campagne, et par son retour, en dernier lieu, à travers les lignes prussiennes.

Argentan, le 1er mars 1871.

Le colonel commandant la 1re brigade de la 3e division d'infanterie du 18e corps,
Signé : P. GOURY.

Pour copie conforme :

Le général commandant le 18e corps d'armée,
Signé : J.-B. BILLOT.

XVIII

LETTRE DE M. LE COLONEL GOURY.

Bordeaux, 18 février 1871.

A monsieur le général Billot, commandant le 18e corps.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint des états de propositions en faveur du 4e régiment de zouaves de marche, et des officiers qui ont particulièrement été attachés à mon état-major, pendant le temps que le commandement de la 1re brigade de la 3e division m'a été confié.

Vous savez mieux que moi, mon général, tous les services rendus par le 4e zouaves à Gien, à Mont-le-Vernois, à Chagey; il s'est fait remarquer par son entrain, sa vigueur et sa solidité, et il a été constamment mis dans les positions les plus difficiles. Il vient de terminer dignement la campagne en rentrant en France avec armes et bagages, affrontant tous les dangers et tous les périls, et conservant ainsi à la France les éléments précieux d'un bon et brave régiment. D'autres ont été félicités par le ministre pour ce fait; il n'en a pas été de même pour le 4e zouaves. Ce régiment n'a été l'objet d'aucune récompense depuis le commencement de la campagne. Le lieutenant-colonel Ritter, seul, a été fait colonel pour l'affaire de Gien. Tous les autres attendent l'effet de propositions faites jusqu'à ce jour. C'est donc une dette, que, je le sais, vous voulez acquitter religieusement, que je viens prendre la liberté de vous rappeler. Je m'en remets d'ailleurs, mon général, à votre esprit bien connu d'équité et de justice, pour venir en aide à un corps que vous avez pu apprécier et qui demande avec instance à revenir sous vos ordres.

J'ajouterai que, dans les derniers événements qui viennent de s'accomplir, j'ai contracté envers les officiers, sous-officiers et soldats du 4e zouaves, une dette de reconnaissance pour le dévouement, la confiance et l'affection que chacun d'eux a bien voulu me montrer, et je vous serai personnellement obligé, mon général, de tout ce que vous ferez pour eux.

Je suis, avec respect, mon général, votre obéissant serviteur.

Signé : D. GOURY.

Pour copie conforme :

Le général commandant le 18e corps,
J.-B. BILLOT.

XIX

LETTRE DE MM. LEBRUN, GONAT ET DESFOSSÉ.

Gien, le 23 avril 1875.

Mon cher camarade,

En réponse à votre lettre faisant appel à nos souvenirs de la malheureuse campagne de l'Est, et spécialement sur la journée du 15 janvier 1871, voici ce que nous pouvons affirmer.

La brigade (2e de la 1re division du 18e corps) a pris les armes à sept heures du matin et a quitté son cantonnement de Faymont à cette heure. Nous sommes arrivés vers midi sur la lisière du bois de Boulay, au croisement des chemins de Luze, de Couchenans et de Chagey. On nous fit placer dans le bois et à gauche de la route; la position n'était plus tenable, lorsque le général Billot et son état-major venant à passer nous fit jeter à droite pour éviter les obus qui nous arrivaient droit du mont Vaudois.

Une heure après environ, trois compagnies du 3e bataillon furent développées en tirailleurs pour enlever Chagey; c'est à ce moment que notre colonel, M. de Rancourt, fut blessé.

Nous dûmes nous replier et regagner les bois.

Ces souvenirs sont pour nous tous fort précis,

et si vous désirez plus de détails, nous serons heureux de vous les fournir.

Veuillez agréer, mon cher camarade, nos salutations amicales et l'assurance de toute notre considération.

A. LEBRUN,

Ex-capitaine commandant la 4e compagnie du 3e bataillon du 73e de marche (armée de l'Est).

E. GONAT,

Capitaine commandant la 2e compagnie du 3e bataillon et commandant les deux compagnies de tête du 73e, engagées le 15 janvier.

DESFOSSÉ,

Ex-capitaine faisant fonctions d'adjudant-major au 2e bataillon du 73e mobile, 2e brigade, 1re division du 18e corps d'armée (campagne de l'Est).

Vu par nous, maire de la ville de Gien, pour légalisation des signatures de MM. Gonat, Lebrun et Desfossé, apposées ci-dessus.

Gien, le 24 avril 1875.

DERELLUY.

XX

LETTRE DE M. CAMILLE DEQUOY.

Le Puy (près Sully-sur-Loire, Loiret), 10 mai 1875.

A monsieur le comte Daru, député, président de la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale.

Monsieur le comte,

Le hasard m'a fait lire le rapport de M. Perrot et les dépositions annexées sur les opérations de la première armée dans l'Est.

Je vois qu'il y a contradiction entre les déclarations de MM. le colonel Leperche et le général Pallu de la Barrière d'une part, et celles de MM. le général Billot et le commandant Brugère de l'autre, sur l'heure à laquelle l'aile droite du 18e corps d'armée, formée par la 1re division (Feuillet-Pilatrie), serait entrée en ligne le 15 janvier devant Chagey et le mont Vaudois.

Capitaine au 73e régiment de mobiles et attaché à l'état-major de la 1re division du 18e corps, voici ce que je puis affirmer d'une manière précise.

Le 15 janvier avant midi, vers onze heures, la tête de colonne, formée par le 9e bataillon de marche des chasseurs à pied, était déjà arrivée sur la lisière des bois, en face du mont Vaudois ; à cette heure, dans le but d'une reconnaissance, j'ai traversé la plaine, passé le pont de la Lizaine, et je me suis arrêté à l'entrée de Couthenans, où j'appris que l'ennemi venait de se retirer en arrière sur les hauteurs. De retour à la lisière des bois, où les troupes continuaient à se concentrer, je fus envoyé presser l'artillerie divisionnaire de venir prendre position.

Pendant ma reconnaissance de Couthenans, le colonel de Sachy, chef de notre état-major, avait envoyé un de ses officiers à la recherche de cette artillerie qui devait venir par la route de Beverne, l'infanterie seule ayant pu prendre le chemin des Crêtes. Je rencontrai le commandant Allips avec ses batteries, vers midi, au croisement des chemins de Beverne, Luze et Chagey ; quelques instants après, le commandant débouchait dans la plaine et prenait position derrière un léger pli de terrain, à environ 400 mètres en avant des bois, où la plus grande partie de la division (brigades Robert et Leclaire) était arrivée. Ce fut donc vers midi et demi, au plus tard, que le commandant Allips ouvrit le feu contre les batteries du mont Vaudois.

Voilà, monsieur le comte, les faits précis que j'ai cru devoir porter à votre connaissance, dans l'intérêt seul de fixer votre opinion et celle de messieurs vos collègues.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes hommages respectueux.

CAMILLE DEQUOY.

RÉCLAMATION DE M. ENGELHARD

Paris, le 7 avril 1875.

A M. le comte Daru, président de la commission d'enquête parlementaire sur les actes du Gouvernement du 4 septembre.

Monsieur le président,

La commission parlementaire que vous présidez vient de publier plusieurs volumes contenant une grande quantité de dépêches échangées entre le Gouvernement de la défense nationale et les préfets.

Pour rendre cette compilation intelligible, il y avait à faire une chose fort simple, c'était de consacrer un chapitre à chaque département et de donner par ordre chronologique les dépêches envoyées et les dépêches reçues. La commission a fait autrement ; elle a publié en volumes séparés les dépêches du Gouvernement et les dépêches des préfets. Dès lors on est dans le cas de lire deux volumes à la fois et de rechercher péniblement les dépêches qui se donnent la réplique. Cela est fort ennuyeux, mais avec quelque peine on peut arriver à comprendre, à une condition toutefois : c'est que la commission d'enquête, publiant les dépêches des préfets, ait pris le soin de publier aussi les dépêches du Gouvernement et *vice versa,* afin de les expliquer et compléter les unes par les autres.

La commission que vous présidez ne s'est pas conformée à cette méthode si simple et si logique. Elle a donné telle dépêche qui ne répond à rien; elle a publié telle autre provoquant une réponse qui a été supprimée. Il en résulte que les actes et les événements ne peuvent pas être opposés équitablement. Tantôt le ministre se trouvera chargé d'une responsabilité qu'il n'a pas encourue; tantôt le préfet restera accablé d'un reproche qu'il n'a pas mérité. Le lecteur ne peut pas se rendre compte et l'histoire risque de s'égarer dans ses jugements.

J'ai personnellement à me plaindre du procédé suivi par la commission d'enquête et je viens vous soumettre ma réclamation, qui est trop juste pour n'être pas accueillie.

A la fin de décembre 1870, étant préfet de Maine-et-Loire, j'ai prononcé une suspension de deux mois contre l'*Union de l'Ouest*, journal publié à Angers, qui avait alors pour rédacteur M. de Cumont, depuis ministre de l'instruction publique. A l'occasion de cette suspension, des dépêches ont été échangées entre M. Gambetta et moi. Il est survenu un malentendu. Le ministre a cru que le préfet faiblissait devant les ennemis de la République, et il m'a adressé trois dépêches, dont la première est conçue dans des termes très-vifs et très-blessants.

Ces trois dépêches, la commission les a publiées, mais elle a supprimé mes dépêches qui expliquent le malentendu et qui dégagent absolument mon honneur.

Si mes dépêches n'ont pas été publiées, ce n'est pas que la commission d'enquête ne les eût sous la main. Ces dépêches existent aux archives du ministère de l'intérieur, et en voici la preuve : M. de Cumont m'a poursuivi pour diffamation à raison des considérants de l'arrêté de suspension. Après cassation d'un premier arrêt rendu par la cour d'Angers, l'affaire revint devant la cour d'Orléans, et à l'audience, Mᵉ Ernoul, avocat de M. de Cumont, produisit mes dépêches. Le Gouvernement, ou peut-être la commission d'enquête elle-même, les avait livrées à mon adversaire dans un procès privé, en violation de ce principe de discrétion que les ministres opposaient récemment à la commission d'enquête sur le comité bonapartiste, à l'appui de leur refus de communiquer les dépêches confidentielles des préfets, alléguant que si de pareilles dépêches étaient publiées, toute administration deviendrait impossible.

Donc, mes dépêches existent, la commission d'enquête les avait à sa disposition, et elle les a supprimées dans une intention qu'il est plus facile de comprendre que de qualifier.

Il importe à mon honneur que ces dépêches soient publiées. Il suffira de les lire pour être convaincu que je n'avais aucunement mérité les reproches de M. Gambetta et que lui-même s'est empressé de le reconnaître en mettant fin au débat, qu'un malentendu avait suscité entre nous, par ces paroles si dignes et si cordiales :

« De cet échange d'explications, il ne peut et il ne doit sortir qu'un surcroît d'estime ajouté à l'estime que nous avions l'un pour l'autre..... ..... Quant à vous injurier, comme vous le dites, jamais une telle pensée ne m'est venue, habitué comme je l'étais depuis que je vous connais, à honorer en vous un digne citoyen, un républicain des bons et des mauvais jours, un collaborateur dévoué à notre œuvre commune..... »

Vous trouverez ci-inclus mes dépêches et celles de M. Gambetta, rangées par ordre chronologique.

Je vous prie, monsieur le président, de vouloir bien les faire publier, dans cet ordre, dans le plus prochain supplément que publiera la commission d'enquête.

Je suis persuadé que vous ne me refuserez pas une satisfaction aussi légitime, et en attendant vous voudrez bien m'accuser réception de cette lettre et de ses annexes.

Agréez, je vous prie, monsieur le président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

MAURICE ENGELHARD,

Avocat à la cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Strasbourg, ancien préfet de Maine-et-Loire.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Angers, 28 décembre 1870.

Préfet à Gambetta, Lyon, et à intérieur, Bordeaux.

Le journal l'*Union de l'Ouest* publie aujourd'hui, sous la signature A. de Cumont, un article d'une violence extrême au sujet de la dissolution des conseils généraux. Il se termine ainsi : « Nous déclarons tenir pour illégal, pour attentatoire à la liberté, pour injurieux à la nation, le décret qui dissout les conseils généraux sans faire immédiatement appel aux électeurs ; nous invitons les citoyens à ne pas le reconnaître, à protester énergiquement contre un abus à tous les points de vue injustifiable..... » Cet article est un appel à la guerre civile. J'ai méprisé toutes les injures dont l'*Union de l'Ouest* me gratifie journellement; mais je suis d'avis cette fois que la mesure est dépassée et qu'il est indispensable de sévir pour maintenir l'ordre public à Angers. Je vous rappelle que le département est en état de guerre et j'attends vos instructions.

M. E.

Angers, 29 décembre 1870.

Préfet à intérieur, Bordeaux.

J'attends réponse à ma dépêche d'hier au sujet de l'*Union de l'Ouest*. Les préfets ne doivent-ils pas renseigner le Gouvernement sur les écarts de la presse? Extrême urgence.

M. E.

Bordeaux, 29 décembre 1870.

Intérieur à préfet, Angers.

On ne vous a pas répondu hier parce qu'on en avait référé au ministre, qui était en route. — Prenez un arrêté dans lequel vous direz que : Vu l'état de guerre dans lequel se trouve le département de Maine-et-Loire ; — attendu que les articles séditieux publiés par le journal l'*Union de l'Ouest* constituent une véritable connivence avec l'ennemi; — le préfet de Maine-et-Loire, autorisé, suspend le journal l'*Union de l'Ouest* pour deux mois.

Bordeaux, 30 décembre 1870.

Intérieur à préfet, Angers.

Faites imprimer en gros caractères l'article de l'*Union de l'Ouest* qui a motivé la suspension de ce journal pendant deux mois; — ajoutez au bas l'arrêté de suspension fortement motivé et faites afficher ce placard en triple exemplaire dans chaque commune de votre département.

LÉON GAMBETTA.

Bordeaux, 30 décembre 1870.

Intérieur à préfet, Angers.

Ma dépêche d'hier qui vous ordonne de suspendre l'*Union de l'Ouest* est facultative. Si vous préférez le renvoi devant le jury pour excitation à la révolte, je m'en rapporte à votre clairvoyance politique.

LÉON GAMBETTA.

Angers, 31 décembre 1870, 3 h. soir.

Préfet à Gambetta, Bordeaux.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie ce matin un article violent contre l'arrêté qui a suspendu l'*Union de l'Ouest*. Il me menace d'un procès en dommages-intérêts. Il dit que l'arrêté soulève l'indignation et est un chef-d'œuvre d'effronterie et de perfide habileté. Ma dépêche d'hier vous a

indiqué dans quels termes vingt-quatre membres du conseil général, la fine fleur de la réaction, ont apprécié le décret de dissolution. Il y a là excitation à la désobéissance à vos décrets, et le *Journal de Maine-et-Loire* mérite la même mesure que l'*Union de l'Ouest*. — Ce n'est pas tout. A l'instant je reçois un acte d'huissier par lequel A. de Cumont me signifie que, malgré l'arrêté de suspension, il fera paraître son journal aujourd'hui à trois heures et qu'il ne s'arrêtera que devant l'apposition des scellés et la mise sous séquestre de ses presses. — La question est ainsi bien posée : Le parti clérical et le parti bonapartiste se mettent en insurrection contre le Gouvernement. Il s'agit de céder ou de résister. Veuillez vous souvenir que je n'ai fait que vous renseigner et que je n'ai agi que d'après vos ordres formels. J'attends vos instructions..... Il y a extrême urgence à ce que je sois fixé.

M. E.

Angers, 31 décembre 1870.

Préfet à Gambetta, Bordeaux.

Vous avez touché à un nid de vipères. La rage des cléricaux et des bonapartistes ne connait plus de bornes. Le *Journal de Maine-et-Loire* prête ses colonnes à Cumont, qui m'invective en ces termes : « Descendant du rôle d'administrateur à celui d'insulteur et de calomniateur, le préfet a osé outrager en ma personne l'homme, le citoyen, le patriote, le Français, en m'accusant de connivence avec l'ennemi et de trahison envers la patrie en danger. Il me rendra compte de cette infamie devant la justice; je demanderai réparation de cette lâche injure; j'engagerai la lutte contre cet homme dont les arrêtés sont des libelles, etc. » — Vous avez reçu l'arrêté imprimé en placard, et vous aurez reconnu que les considérants sont très-courts et qu'ils reproduisent presque littéralement les termes de votre dépêche du 29. Je n'ai fait qu'exécuter vos ordres, mais je dois dire que l'opinion publique a hautement approuvé l'arrêté de suspension. Le nouveau journal le *Patriote* a blâmé la mesure, mais son rédacteur a été immédiatement désavoué, et les fondateurs ont fait arrêter la distribution dans les rues. Il n'y a qu'à persévérer. — Il est probable que l'*Union* va reparaître sous un autre nom.

Que devrais-je faire ? Et si le *Maine-et-Loire* continue ses attaques, faudra-t-il sévir? J'attends vos instructions et m'y conformerai strictement.

M. E.

Bordeaux, 31 décembre 1870.

(C'est la première dépêche publiée par la commission.)

Intérieur et guerre à préfet, Angers.

La dépêche que je reçois de vous m'attriste profondément. Elle vous montre à mes yeux comme accablé sous le poids d'une responsabilité que vous semblez incapable de porter et que vous cherchez à rejeter sur moi. J'avais quelque droit d'attendre de vous un concours autrement remarquable dans la crise passagère où vous vous trouvez. Après ce que je savais de vous et de vos opinions fermes et arrêtées, au moins dans le langage, après nos conversations, après nos dépêches surtout, ces dépêches si nombreuses où vous touchiez à toutes les questions, où vous aviez des avis et des conseils à me donner sur tous les sujets, après les instances multipliées que vous avez faites auprès de moi pour obtenir la dissolution en masse des conseils généraux, afin de vous enlever sans doute la charge et la responsabilité de dissoudre celui de votre département par un arrêté spécial signé de vous, j'avais la presque certitude que, la mesure prise, vous sauriez en assurer l'exécution. Survient la polémique de l'*Union de l'Ouest*, que m'écrivez-vous? Qu'en présence de cette polémique, qui est un appel à la guerre civile, vous êtes d'avis de sévir et vous me rappelez que le département est en état de guerre. Je tarde à vous répondre, étant absent. Vous vous en étonnez et vous demandez si les préfets ne doivent pas renseigner le Gouvernement sur les récits de la presse. Vous insistez. Je vous réponds, en vous donnant le choix entre deux modes de répression : la suspension et la juridiction du jury. Vous choisissez le premier mode. Et voilà que vous m'écrivez que vous n'avez fait que m'exposer une situation! Non, non, je le répète, jamais je ne me serais attendu à la dépêche stupéfiante que je viens de lire avec votre signature. Pour moi qui suis habitué à prendre hautement la responsabilité de mes actes, je vous ordonne, à vous et à tous les fonctionnaires républicains qui vous entourent et dont vous avez pris les conseils d'après ce que vous m'avez dit, de prendre toutes les mesures pour que force reste à la loi; je vous ordonne de faire respecter la République et son Gouvernement. Ne reculez devant aucune mesure. Vous êtes autorisés à vous assurer immédiatement de la personne de tous ceux qui tenteraient de résister à l'arrêté qui a été pris. Un autre journal, me dites-vous, a publié un article aussi coupable que le premier. Prenez à son égard, et avec quelque initiative, les mesures que la situation commande. Les membres de

l'ancien conseil font mine de vouloir résister, dispersez-les. Qu'avez-vous à attendre pour faire toutes ces choses? De quelle utilité m'est donc votre concours? Encore une fois, jamais je n'aurais cru que ce serait à vous, qui n'avez jamais eu sous la plume et à la bouche que des conseils de vigueur et d'énergie, que j'aurais à écrire une telle dépêche. C'est pour moi un exemple de cette vérité, qu'il y a loin des paroles à l'action et que tel qui se croit énergique et le crie bien fort voit s'évanouir toute sa force morale à la moindre crise qui le surprend et qui l'abat.

LÉON GAMBETTA.

Angers, 1er janvier 1871.

Préfet à Gambetta, Bordeaux.

Je suis stupéfait des termes de votre dépêche. S'il n'y avait pas entre nous un malentendu facile à expliquer, je vous enverrais ma démission. — Je retrouve l'original de ma dépêche d'hier, 3 heures, où, après ces mots : « J'attends vos instructions », j'avais écrit : « Si, par impossible, le Gouvernement croyait devoir reculer devant la réaction insolente de l'Anjou, je me verrais dans la nécessité de vous prier d'aviser à mon remplacement immédiat. » — Cette phrase, je l'ai biffée, sur les observations de mon secrétaire général, qui l'attestera et qui me faisait remarquer que j'aurais l'air ainsi de vouloir exercer sur vous une pression. Mais en vous rappelant que je n'avais fait qu'exécuter vos ordres, ma préoccupation était, non point de dégager ma responsabilité, mais de n'être pas suffisamment soutenu dans la lutte que j'engageais. Je craignais que le Gouvernement ne reculât devant les mesures rigoureuses que je prévoyais nécessaires. Je vous savais plein d'énergie, mais je savais aussi que vous n'obteniez pas toujours le concours de vos collègues. Je n'ai pas l'habitude de donner par mes actes un démenti à mes paroles. Je n'ai pas besoin d'être encouragé à faire respecter la République, et je suis prêt à exécuter tous les ordres que vous me donnez. D'ailleurs, ma seconde dépêche, qui s'est croisée avec la vôtre, vous dit : « Il n'y a qu'à persévérer. » — Je n'ai pas attendu vos ordres pour agir. J'ai été d'avis de la suspension qui m'engageait et contraire au renvoi devant le jury qui me dégageait. Cette après-midi (31 décembre), avant d'avoir reçu vos dépêches, j'avais fait saisir l'*Ami du peuple* dans les bureaux du journal. J'étais résolu à suspendre demain le *Journal de Maine-et-Loire*, si le Gouvernement ne reculait pas devant cette nouvelle mesure de rigueur. J'ai récemment fait arrêter M. Filon, le précepteur du prince impérial, pour lequel M. Crémieux a prescrit une ordonnance de non-lieu. Je n'ai pas hésité à destituer le général Ferri-Pisani, dont j'avais constaté l'incapacité. — Non, je ne méritais pas vos reproches formulés en des termes aussi blessants. Si je pouvais quitter Angers en ce moment sans paraître faiblir, je ne resterais pas préfet un instant de plus, quoique je n'aie plus de domicile où me retirer! — Vous m'avez écrit dans un moment d'irritation. Quand vous aurez lu cette dépêche, vous reconnaîtrez, je l'espère, que vous avez été injuste.

M. E.

Angers, 1er janvier 1871.

(C'est la deuxième dépêche publiée par la commission.)

Secrétaire général à Gambetta.

J'affirme que c'est sur mon conseil que le préfet a rayé sur la minute de sa dépêche après les mots : « J'attends vos instructions, » la phrase suivante : « Si par impossible le Gouvernement croyait devoir reculer devant la réaction insolente de l'Anjou, je me verrais dans la nécessité de vous prier d'aviser à mon remplacement immédiat. » — M. Engelhard n'a jamais faibli devant les conséquences de la mesure que vous l'aviez autorisé à prendre. En toute occasion, ses actes ont été conformes à son langage.

MONTAUBIN.

Bordeaux, 1er janvier 1871.

Intérieur et guerre à préfet, Angers.

Je reçois votre dépêche explicative. Veuillez vous souvenir que non-seulement vous m'avez dit et vous dites encore dans la dépêche qui s'est croisée avec la mienne, que vous n'avez fait qu'exécuter mes ordres, mais que vous m'avez dit aussi que vous n'aviez fait que me donner des renseignements, tandis que vous m'aviez formellement donné l'avis que j'ai adopté de sévir contre les ennemis de la République. C'est ce ce qui m'a fait douter un instant de vos dispositions à prendre la part de la responsabilité qui vous revient dans la mesure qui a frappé l'*Union de l'Ouest* et dans ses conséquences éventuelles. Le tableau que vous me tracez de la situation me paraît un peu poussé au noir. Résistez cependant, et continuez à défendre l'arrêté du Gouvernement en réduisant au silence tous ceux qui violeraient les lois et nuiraient à la défense nationale, en attaquant la République. C'est un orage qui passe. Tenez bon sans rompre ni plier. Vous dites que l'opinion publique est avec vous. Je le crois. Elle est partout avec nous. Rai-

son de plus pour ne pas faiblir. Sévissez contre le *Maine-et-Loire* s'il suit les traces de l'*Union*. Si l'*Union* cherche à reparaître sous un autre nom, vous ne pourrez vous y opposer, mais veillez et frappez, si la nouvelle feuille suit les errements de l'ancienne. Quant à M. de Cumont, s'il trouble la paix publique, assurez-vous de sa personne, comme je vous l'ai déjà dit.

LÉON GAMBETTA.

Angers, 1er janvier 1871.

Préfet à Gambetta, Bordeaux.

La dépêche que je reçois s'exprime en termes convenables, mais elle ne donne aucune satisfaction à mon honneur si cruellement attaqué par votre dépêche d'hier. Que je vous aie simplement renseigné ou que je vous aie donné un avis, je n'y vois pas grande différence. Ce qui est certain, c'est que vous avez donné des ordres et que je n'ai jamais manifesté l'intention de ne pas les exécuter. Ma dépêche vous disait les difficultés créées par l'exécution de ces ordres. C'était mon devoir. Je vous ai demandé des instructions nouvelles. C'était une précaution qui ne me semblait pas inutile, car trop souvent des préfets ont été désavoués. Je n'ai pas été lâche, mais j'ai craint d'être lâché! — En tout cas, si vous pensiez que je faiblissais, vous pouviez m'encourager, mais vous ne deviez pas m'injurier! — Vous défendez vaillamment la République et je vous admire, mais moi aussi je la sers modestement depuis vingt ans, et j'ai droit tout au moins à des égards.

M. E.

Bordeaux, 1er janvier 1871.

(C'est la troisième dépêche publiée par la commission.)

Intérieur et guerre à préfet, Angers.

Je ne me plaindrai point à vous écrire une seconde dépêche pour rétablir la vérité sur un incident qui vous a justement ému sans doute, mais qui ne m'a pas causé, sachez-le bien, une moindre peine qu'à vous-même. De cet échange d'explications il ne peut et il ne doit sortir qu'un surcroît d'estime, ajouté à l'estime que nous avions l'un pour l'autre. J'ai été frappé vivement, très-vivement même, de l'insistance que vous avez mise et que vous mettez encore à me rappeler que vous n'avez jamais rien fait que me donner des renseignements, et que c'est moi qui vous ai fait parvenir les ordres. Vous vous êtes séparé de moi; je n'ai pas hésité à vous le faire sentir d'autant plus durement peut-être que j'avais une plus haute idée de votre passé, de votre caractère, des services que vous avez rendus à la démocratie et que vous lui rendrez encore. Voilà tout le dissentiment qui a éclaté entre nous. Quant à vous injurier, comme vous le dites, jamais une telle pensée ne m'est venue, habitué comme je l'étais depuis que je vous connais à honorer en vous un digne citoyen, un républicain des bons et des mauvais jours, un collaborateur dévoué à notre œuvre commune. Sur ce, ne pensons plus qu'à nos ennemis du dedans et du dehors et faisons pour le mieux.

LÉON GAMBETTA.

RÉPONSE DU RAPPORTEUR

Grenoble, 23 avril 1875.

Monsieur le président,

J'ai dû en qualité de rapporteur, chargé par la commission de publier les dépêches télégraphiques officielles du Gouvernement de la défense nationale, prendre connaissance de la réclamation qui vous a été adressée le 7 avril dernier, par M. Engelhard, avocat, ancien préfet de Maine-et-Loire. Voici la réponse que je propose à la commission de faire à cette réclamation.

M. Engelhard nous fait deux reproches, l'un d'ordre général, l'autre qui l'intéresse particulièrement.

D'abord, il blâme le classement que nous avons adopté pour la publication des dépêches. Suivant lui, nous aurions dû réunir dans un même chapitre et par ordre de dates, toutes les dépêches relatives à un même département, « les dépêches envoyées et les dépêches reçues. »

Je crois que, loin de diminuer la confusion par ce classement on l'aurait augmentée. En effet, dans un grand nombre de dépêches (et ce sont ordinairement les plus importantes), il est question de plusieurs départements à la fois. Telles sont celles où des ministres, des directeurs de service, etc., échangent soit entre eux, soit avec des commissaires généraux, des généraux en chef, etc., des communications relatives à plusieurs affaires, à plusieurs personnes, à plusieurs localités. Telles sont les circulaires adressées à toute la France, ou à toute une région.

Pour faire entrer ces dépêches dans la classification recommandée par M. Engelhard, on aurait dû, ou bien les reproduire dans chacun des départements qu'elles concernent, ou bien diviser chacune d'elles en plusieurs lambeaux que l'on eût séparément rapportés à tel ou tel département.

Il aurait fallu en outre créer, non-seulement

un chapitre pour chaque département, mais pour chaque armée, pour chaque corps d'armée, pour chacun des individus isolés (tels que les inspecteurs des camps, les commissaires en mission), qui passaient d'un département à l'autre, et diviser entre ces différents chapitres les dépêches qui se rapportaient à plusieurs.

L'objection de M. Engelhard n'était d'ailleurs pas nouvelle; je l'avais prévue et j'y avais d'avance répondu sommairement dans l'introduction au *Recueil des dépêches*, tome XXV Je persiste à croire que les inconvénients (je reconnais qu'il en a) du système que la commission a approuvé, sont moindres que ceux du système préconisé dans la lettre de l'ancien préfet de Maine-et-Loire, et je demande à la commission de persister dans son premier avis.

Le second reproche est beaucoup plus grave : la commission est accusée d'avoir supprimé des dépêches de manière à empêcher le lecteur d'apprécier équitablement les faits. Nous aurions dissimulé la vérité pour nuire à M. Engelhard.

Ce reproche est immérité et nous en avons une preuve officielle de son peu de fondement. — La voici : les archives du bureau télégraphique d'Angers ont été brûlées le 15 janvier 1871, et par conséquent les minutes de toutes les dépêches d'Angers, antérieures à cette date, n'existent plus. Cet incendie a été ordonné par l'administration télégraphique, au moment où l'approche de l'ennemi faisait craindre qu'Angers ne fût envahi, et procès-verbal a été dressé de cette destruction.

Ce fait n'est pas isolé, il s'est produit dans tous les bureaux télégraphiques que les Prussiens ont occupés ou sérieusement menacés, et l'administration télégraphique, en répondant aux réquisitions de la commission d'enquête, a mentionné pour chaque bureau dont elle n'envoyait pas les archives complètes, la date de leur destruction.

J'ai reproduit ces mentions et, en particulier pour le département de Maine-et-Loire, j'ai fait imprimer en tête des dépêches publiées, tome XXV, les lignes suivantes : « Les archives télégraphiques d'Angers, antérieures au 15 janvier, ont été détruites. » C'était la reproduction de la note reçue de l'administration. Par conséquent, le reproche de dissimulation ou de suppression de dépêches, adressé à la commission, est absolument immérité. Elle ne pouvait publier en 1874 des pièces que le feu a détruites le 15 janvier 1871, par mesure de sûreté publique (1), et dont la destruction est attestée par un procès-verbal officiel.

Si M. Engelhard contestait ce fait, je le renverrais à l'administration télégraphique qui obéissait alors aux ordres de M. Steenackers. — Mais, dira-t-on, la commission a publié certaines dépêches d'Angers antérieures au 15 janvier. En effet, elle en a publié sept (du 4 au 8 septembre) dont les copies officielles ont été retrouvées au bureau d'arrivée des télégrammes de Paris; la lettre P qui les précède dans le *Recueil*, t. XXV, indique cette origine. — Elle en a publié encore quatre autres (des 2 novembre, 17 et 30 décembre, et 15 janvier), relatives à la guerre et dont les copies officielles existent aux archives du dépôt de la guerre. Mais elle n'en a pas reçu et n'en a pas connu d'autres.

M. Engelhard allègue, il est vrai, que dans un procès engagé contre lui par M. de Cumont, député de Maine-et-Loire, ce dernier se serait servi de certaines dépêches écrites d'Angers, en décembre 1870, par le préfet, et il en conclut que M. de Cumont tenait de la commission d'enquête la copie de ces dépêches.

Que M. de Cumont ait cité des dépêches de M. Engelhard, j'ignorais absolument le fait; j'y crois, puisqu'il est affirmé. Mais je repousse absolument la conclusion qu'on veut en déduire. Les bureaux des préfets, ceux mêmes des ministres sous le Gouvernement de la défense nationale, n'étaient pas tellement discrets que beaucoup de conversations, de résolutions et même de documents, ne fussent communiqués au public ou aux intéressés. C'est peut-être bien là l'origine des renseignements dont M. de Cumont s'est servi. Il faut se rappeler que M. de Cumont était, à Angers, le directeur d'un journal très-courageux, très-répandu, qu'il avait dans le pays une situation faite et beaucoup d'amis. M. Engelhard était étranger et prétendait y importer des procédés tout à fait despotiques; il supprimait les journaux, incarcérait M. de Cumont et menaçait tout le monde. Ses dépêches même qu'il cite en font foi. — Rien de surprenant à ce que l'on avertit ses victimes et qu'on prît leur parti.

Quelle que soit la source où M. de Cumont a puisé, monsieur le président, la commission n'a connu de M. Engelhard que ce qu'elle a cité, quelques dépêches antérieures à l'investissement de Paris et qui existaient en copie au bureau de réception à Paris — quelques dépêches relatives à la question militaire et qui existaient en copie au bureau de la guerre, à Bordeaux.— Elle n'a eu rien autre de lui avant le 15 janvier. Je dois même aller plus loin. Ell aurait connu par le procès dont parle M. Engelhard, ou par toute autre voie non officielle, des dépêches qu'elle n'aurait pas pu les publier.

Elle s'était imposé en effet cette règle absolue, de ne rien publier sans avoir l'original même de la pièce ou une copie authentique. — Il était né-

(1) Toutes les dépêches dont parle M. Engelhard, sont en effet antérieures au 15 janvier.

cessaire de pouvoir établir l'exactitude de toutes les reproductions publiées. — Les pièces lues au procès d'Angers ne pourraient donc figurer dans notre recueil, quand même nous les aurions connues, car rien n'en garantissait l'authenticité, et vous verrez tout à l'heure, monsieur le président, par les citations mêmes que fait M. Engelhard, combien ces précautions étaient nécessaires.

Aujourd'hui, M. Engelhard demande à la commission de publier les dépêches qu'il joint à sa lettre ; je n'y vois aucun inconvénient, tant s'en faut, je voudrais même que les archives d'Angers eussent conservé toutes les dépêches du préfet d'alors. Celles que nous connaissons, celles même qu'il nous communique sont des plus intéressantes et des plus instructives, et une dépêche de M. Ranc, citée tome XXV, m'a fait regretter bien des fois l'incendie du 15 janvier.

Seulement une condition formelle de cette publication sera la déclaration faite en même temps que le texte est imprimé sous la garantie de M. Engelhard seul, aucune minute ou copie officielle n'en ayant, à notre connaissance, été conservée et n'étant déposée dans nos archives.

Cette précaution vous paraîtra d'autant plus nécessaire que M. Engelhard fait preuve dans sa lettre du 7 avril d'une bien grande légèreté. — Il nous somme en effet de reproduire les réponses que le ministre de l'intérieur lui adressait, il nous accuse d'en avoir supprimé trois, et il ne s'est pas aperçu qu'elles étaient toutes, toutes imprimées dans le recueil publié par nous. Voici les preuves de ce fait.

M. Engelhard cite, comme dissimulée par nous, une dépêche de Bordeaux, 29 décembre, commençant par ces mots : « On ne vous a pas répondu hier....., etc. » Or, elle se trouve à sa date, 29 décembre, reproduite en entier, avec son adresse, au vol. XXV.

La dépêche de Bordeaux, 30 décembre 1870 : « Faites imprimer en gros caractères... etc., » se trouve également dans le même volume, sous la date, il est vrai, du 29 décembre, 11 heures 45. La différence de date vient de ce que j'ai publié la date de départ, date que porte la pièce originale qui existe aux archives, tandis que M. Engelhard copie la date de l'arrivée à Angers, le lendemain.

Enfin, M. Engelhard cite encore comme supprimée par la commission, une troisième dépêche du ministre : « Bordeaux, 30 décembre 1870, » et il en donne un texte, commençant ainsi : « Ma dépêche d'hier qui vous ordonne de suspendre..., etc. »

Cette dépêche a été publiée par nous, sous la même date, tome XXV, avec un texte, il est vrai, sensiblement différent. J'ai publié le texte original, d'après la minute signée qui existe aux archives de l'Assemblée nationale Dans la copie de M. Engelhard, il y a plusieurs modifications, plusieurs suppressions. — D'où viennent-elles ? Je l'ignore. Elles prouvent une chose tout au moins, la nécessité d'avoir des originaux ou des copies authentiques, et de ne rien publier sur la foi de qui que ce soit, sans preuves à l'appui.

En résumé, monsieur le président, les reproches dirigés par M. Engelhard contre la commission sont sans fondement. Son système de classification offre autant et plus d'inconvénients que le nôtre. Et parmi les dépêches qu'il nous accuse d'avoir supprimées, les unes, les siennes, ont été détruites, il y a près de cinq ans, à Angers même, par ordre, et la preuve authentique de leur destruction peut être faite ; les autres, celles du ministre, ont été publiées dans le recueil même où il n'a pas su les trouver à leur date. — Enfin de ces dernières dépêches, il donne des reproductions fautives, ce qui n'est pas une garantie, tant s'en faut, de l'exactitude de celles dont les originaux ont péri et dont il nous adresse les copies.

Je ne vois donc, monsieur le président, d'autre suite à donner à cette affaire que la publication dans l'annexe au dernier volume *(Pièces justificatives et réclamations)* de la lettre de M. Engelhard, suivie de ma réponse.

Veuillez agréer, monsieur le président, etc.

CHAPER,

Député de l'Isère, membre de la commission d'enquête.

NOTE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

SUR LES

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE





NOTE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE [1]

Avant de terminer cette enquête, avant de clore le volume où sont insérées les réclamations adressées à la commission, nous nous devons à nous-mêmes et nous devons à l'Assemblée quelques explications en réponse aux reproches qui nous sont faits. Ces reproches sont nombreux. A en croire nos contradicteurs, les moyens d'information auxquels nous avons eu recours seraient insuffisants et mauvais; l'esprit dont la commission se serait montrée animée aurait été tout au moins un esprit de malveillance contre la révolution du 4 septembre, et contre ceux que cette révolution a portés au pouvoir; la commission aurait fait de l'enquête une œuvre de parti, elle aurait dénaturé les dépositions des témoins et cherché aux dépens de la vérité la satisfaction de ses passions politiques.

De tels reproches ne doivent pas rester sans réponse.

I

Pendant les jours troublés qu'une République ancienne traversait, Caton disait dans le sénat romain que les mots semblaient perdre leur signification vraie : « Faire largesse du bien d'autrui, disait-il, se nomme générosité ; l'audace dans le vice se nomme courage ; » et il ajoutait que ce n'était pas le moment d'user de vains ménagements de langage quand l'ennemi était aux portes de Rome, et quand il s'agissait de savoir si le gouvernement resterait aux mains des sénateurs ou passerait dans les mains des barbares. Ainsi parlait Caton en face des complices de Catilina.

En France, depuis longues années, les mots semblent aussi avoir perdu leur sens, leur signification exacte, et la vérité plus d'une fois a paru se voiler. Nous entendons appeler glorieuses des journées dans lesquelles des attentats ont été commis contre les lois. Chez nous aussi il s'agit de savoir si le pouvoir tombera dans les mains de ceux que l'on peut, à juste titre, appeler des barbares, après les incendies de Paris.

Chez nous enfin les haines, les discordes civiles semblent conduire la France, comme Rome autrefois, à sa perte. Dans une telle situation les ménagements de langage peuvent paraître superflus et ressembler plus à de la faiblesse qu'à de la prudence.

Telle a été sans doute la pensée du chef de la République française en 1871, quand il laissait tomber du haut de la tribune, dans les séances des 8 et 20 juin, les paroles suivantes que nous avons besoin de rappeler. Exprimant son opinion personnelle sur les événements qui venaient de s'accomplir et dont il avait été témoin, M. Thiers disait :

« A mon avis, la faute de la guerre poursuivie à outrance a commencé, non pas à Paris, mais sur la Loire, lorsqu'il n'y avait plus d'espérance raisonnable de former, au delà de ce fleuve, des armées capables de dégager Paris. C'est là qu'a commencé la faute...

« Je crois que si l'on s'était arrêté sur la Loire, la dépense aurait été alors à peu près de 12, 13 ou 1400 millions...

« J'ai la conviction que, si nous avions fait la paix à ce moment, nous aurions moins perdu en territoire et moins donné en indemnité de guerre. Au lieu de 5 milliards, nous aurions pu obtenir la rançon de la défaite pour 2 milliards 1/2...

« On a voulu pousser la défense plus loin. C'est alors que, pour ma part, j'ai cru, en honnête homme et en bon citoyen, au risque de me faire calomnier, devoir répéter ce que j'avais déjà dit

(*) Cette Commission était composée de MM. Saint-Marc Girardin, *président*; le comte Daru, *vice-président*; de Rainneville, Lefèvre-Pontalis (Antonin), *secrétaires*; Perrot, Boreau-Lajanadie, de Pioger, de la Sicotière, le général d'Aurelle de Paladines, de Sugny, le comte de Rességuier, Desanneau, le vicomte de Rodez-Bénavent, Albert Grévy, le comte Duchatel, Bertauld, Delsol, le comte de Juigné, le comte de Durfort de Civrac, Mallevergne, le baron de Vinols, Lallié, Bardoux, Maurice, Chaper, Vinay, le comte de Boisboissel, le comte de Maillé, de la Borderie, Caillet.

aux hommes dans les mains desquels se trouvait le Gouvernement, — et je ne suis pas assez exact en disant « aux hommes », en réalité le Gouvernement se trouvait dans la main d'un seul homme, — eh bien, à mon avis, on a poussé la guerre à des extrémités désastreuses, et c'est ainsi qu'on a dépensé encore 1,500 millions de plus, et peut-être même plus de 1,500 millions...

« Ceux qui ont fait la guerre nous ont condamnés à la dépense nécessaire de 4 milliards; ceux qui l'ont prolongée trop tard ont doublé le désastre et la dépense...

« Ceux qui ont commis la seconde faute ont eu l'excuse des entraînements du patriotisme, mais ils ont eu le tort d'avoir, aux entraînements du patriotisme, ajouté des passions de parti qui sont entrées pour quelque chose dans leur opiniâtreté, à mon avis, exagérée. »

Quelques jours plus tard, l'éminent orateur insistait sur ces considérations dans des termes que nous devons encore citer :

« Les hommes qui avaient fait la révolution du 4 Septembre ont eu, à mes yeux, un tort, celui d'avoir voulu prolonger la guerre au delà de l'intérêt bien évident du pays.

« Cette faute s'est commise hors de Paris... C'était à ceux qui étaient hors de Paris de considérer s'ils avaient les moyens de repousser l'étranger, et si les moyens qu'ils allaient employer étaient ceux qui convenaient.

« Ils se sont trompés, grandement trompés : ils ont prolongé la guerre au delà de toute raison; ils ont employé les moyens les plus mal conçus qu'on ait employés à aucune époque, dans aucune guerre.

« Oui, messieurs, nous étions tous révoltés, je l'étais comme vous tous, contre cette politique de fous furieux qui mettait la France dans le plus grand péril.

« Pour continuer cette politique insensée on avait l'audace de vouloir ôter au pays l'exercice de ses droits; on ne voulait pas qu'il y eût une Assemblée. Pour moi, j'ai lutté, autant qu'on le pouvait, à Tours et à Bordeaux, contre cette prétention anti-nationale, atroce par ses résultats, arrogante, insolente, de vouloir, à quelques-uns qu'on était, se substituer à tous, contre la France elle-même quand il s'agissait de son salut.

« Eh bien, messieurs, je ne sais quelle puissance a éclairé les aveugles qui voulaient nous pousser dans un abîme encore plus profond que celui dans lequel la France était tombée : l'Assemblée a été convoquée.

« Reportez-vous à la situation que nous avions à Bordeaux. Quelle idée vous a dominés? Vous avez songé à une seule chose : à enlever le pouvoir aux hommes aveugles, aux despotes qui prétendaient retenir la France dans leurs mains. »

Telles étaient les paroles que prononçait au sein de l'Assemblée, sans rencontrer un seul contradicteur, le chef du Gouvernement de la France, à l'heure même où l'enquête s'ouvrait.

II

Voici dans quelles circonstances la résolution de procéder à une enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale avait été prise par l'Assemblée.

Dans la séance du 6 mars 1871, M. Louis Blanc avait présenté, au nom de quelques-uns de ses collègues et au sien, la proposition suivante :

« Les membres de l'ex-Gouvernement de la défense nationale rendront compte, le jour que l'Assemblée fixera, de la manière dont ils ont exercé le pouvoir à Paris.

« Il sera fait immédiatement dépôt des procès-verbaux des délibérations du Gouvernement et de toutes les pièces et documents propres à éclairer le jugement de l'Assemblée. »

Cette proposition avait été signée par MM. Victor Hugo, Peyrat, Quinet, Martin Bernard, Greppo, Tolain, Schœlcher, J. Brunet, Farcy, Ch. Floquet, Joigneaux, H. Brisson, E. Lockroy, Gambon.

MM. Clémenceau et Tirard y avaient adhéré, d'après la déclaration de M. Louis Blanc.

Le même jour, M. Delescluze déposait un projet de résolution signé de MM. Cournet et Razoua, et ainsi conçu :

« Sont décrétés d'accusation du chef de haute trahison, les chefs du Gouvernement dit de la défense nationale, acclamé le 4 septembre.

« Une commission d'instruction de quinze membres sera nommée au scrutin par appel nominal, délivrera les mandats de dépôt contre les accusés, procédera à l'instruction dont elle devra rendre compte à l'Assemblée dans la quinzaine de ce jour.

« Si, au cours de l'instruction, la commission d'accusation trouve qu'il y a lieu de comprendre dans les poursuites des fonctionnaires quelconques de l'ordre civil ou militaire, elle est autorisée à ordonner leur arrestation sur laquelle se réserve de statuer l'Assemblée nationale. »

Le *Journal officiel* constate que ces deux propositions furent toutes deux mal accueillies. Des murmures interrompirent M. Louis Blanc, aussi bien que M. Delescluze, pendant qu'ils dévelop-



paient l'un et l'autre à la tribune les motifs à l'appui de leurs projets.

Bien que d'après le règlement le rapport de la commission d'initiative, à laquelle ces deux propositions avaient été renvoyées, dût être déposé dans les dix jours, la commission d'initiative ne rendit compte que le 17 avril, c'est-à-dire après plus d'un mois écoulé, de l'examen auquel elle s'était livrée. Le rapport de la commission concluait à la prise en considération de la proposition de M. Louis Blanc et au rejet de la proposition de M. Delescluze.

Sans entrer dans l'appréciation des circonstances au milieu desquelles le gouvernement de la Défense s'était établi, le rapporteur de la commission disait qu'on ne devait pas oublier dans quelle situation l'Empire avait laissé la France, et au milieu de quelles difficultés s'était débattu le Gouvernement nouveau. Cependant la France, sans distinction de partis ou de conditions sociales, avait donné à ce gouvernement son concours, et par cela même elle avait le droit de lui demander quel usage il avait fait des ressources mises à sa disposition.

Des enquêtes sur les marchés, sur les emprunts, ajoutait le rapporteur, se poursuivent par ordre de l'Assemblée. A moins de se mettre en contradiction avec elle-même, l'Assemblée ne peut pas repousser une proposition tendant à faire porter ses investigations sur la politique suivie par le Gouvernement de la défense et sur la conduite qu'il a tenue pendant la guerre.

La commission concluait ainsi :

« Vous pouvez ne pas vous associer aux intentions qui ont inspiré la proposition de M. Louis Blanc. Vous pouvez regretter qu'elle soit incomplète, qu'elle concerne seulement la conduite du pouvoir siégeant à Paris, et qu'elle laisse de côté les actes accomplis par la délégation de Tours, mais, encore une fois, vous ne sauriez la rejeter absolument. »

Le 26 avril, un membre de l'Assemblée demanda la mise à l'ordre du jour de ces conclusions, et ajouta que l'enquête devait, à son avis, porter non-seulement sur les actes du Gouvernement siégeant à Paris, mais encore sur les actes du Gouvernement de Tours.

M. l'amiral Fourichon appuya cette dernière demande. La délégation, disait-il, veut, elle aussi, rendre ses comptes. Mais le ministre de la justice intervint dans la discussion et déclara que si les membres du précédent Gouvernement désiraient tous sans exception l'enquête — et il était chargé spécialement de le déclarer au nom de son collègue, le ministre de l'instruction publique, M. J. Simon, — le cabinet croyait une pareille discussion inopportune et en demandait l'ajournement.

Le rapporteur, M. de Kerdrel, s'empressa de souscrire à cette demande d'ajournement : « Déjà, dit-il, votre commission d'initiative était entrée, par la lenteur même qu'elle avait mise à déposer son rapport, dans la pensée si bien exprimée par M. le garde des sceaux. »

La délibération fut renvoyée à un mois, sans débat, sans opposition de la part d'aucun des membres de l'Assemblée.

Le 29 mai, ce fut M. le général Trochu qui réclama la mise à l'ordre du jour du débat sur la proposition de M. Louis Blanc. On lui fit observer qu'une discussion de cette nature ne pouvait pas avoir lieu sans un examen préalable des faits ; qu'il ne s'agissait pas encore, à cette heure, de discuter mais seulement de prendre en considération cette proposition, et que si elle était prise en considération, on en renverrait l'examen aux bureaux.

M. Peltereau-Villeneuve rappela à cette occasion, qu'une autre proposition avait été déposée par MM. Dezanneau et de Lorgeril, etc., et qu'elle portait :

« Nous demandons qu'une commission de trente membres soit nommée par l'Assemblée pour examiner les faits imputables à la Délégation de Tours et de Bordeaux. »

M. Peltereau-Villeneuve faisait remarquer que la première proposition ne tendait qu'à une seule chose, l'examen des actes du Gouvernement de Paris, et que la deuxième réclamait l'examen des actes de la délégation de Tours. Il était d'avis que, les deux questions étant connexes, il n'y avait pas lieu de former deux commissions distinctes, mais une seule, qui statuerait sur le tout et ferait une même enquête. Il concluait en demandant que les deux propositions fussent prises toutes deux en considération et renvoyées à l'examen d'une même commission.

M. Schœlcher, en raison de la gravité des circonstances (on était alors aux prises avec la Commune), déclara, au nom de ses collègues et au sien, qu'il retirait la proposition de M. Louis Blanc ; mais M. Toupet des Vignes la reprit aussitôt.

« Aux termes de l'article 77 du règlement, dit-il, tout membre a le droit de reprendre une proposition retirée par son auteur. M. le général Trochu, président du gouvernement de la Défense, ne pouvant pas exercer ce droit, nous reprenons la proposition de M. Schœlcher.

« — Nous le demandons formellement, dit M. Jules Favre.

« — Nous remercions M. Toupet des Vignes, dit M. Emmanuel Arago. »

Le président se leva : « L'Assemblée, dit-il, veut-elle mettre les trois propositions (y compris celle de M. Delescluze, dont la commission proposait le rejet) à l'ordre du jour de demain ? (Oui ! oui !), ou seulement celle dont a parlé M. le général Trochu?

« *Voix nombreuses*. — Toutes trois !

« *Un membre*. — Elles sont connexes.

« *Le président*. — Ces trois propositions sont mises à l'ordre du jour de demain. »

Le lendemain, 30 mai, la discussion s'ouvrit par un discours de M. le général Trochu, qui appuya la prise en considération de la proposition de M. Louis Blanc.

M. de Kerdrel, au nom de la commission d'initiative, parla dans le même sens.

Après avoir consulté l'Assemblée, le président déclara que les conclusions de la commission étaient adoptées.

En conséquence, une commission spéciale fut nommée par les bureaux et chargée d'examiner à la fois les deux propositions de M. Louis Blanc et de M. Dezanneau. Elle se mit immédiatement à l'œuvre et le 5 juin, par l'organe de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, elle rendit compte en ces termes du résultat de son examen :

« C'est une enquête plus qu'une discussion qui nous paraît nécessaire à la recherche de la vérité...; c'est sur la production des pièces de l'enquête, plus que sur l'audition des discours, que l'Assemblée pourra porter un jugement....

« L'enquête sur Paris ne peut que gagner à ne pas être séparée de l'enquête sur Tours ; c'est à une même commission que nous demandons de confier l'une et l'autre enquête...

« Tant que cette double enquête ne sera pas faite, nous estimons qu'il serait superflu de discuter, et surtout qu'il serait prématuré de conclure... Le légitime désir des membres du Gouvernement de s'expliquer devant l'Assemblée ne saurait prévaloir contre les exigences d'un examen sérieux et définitif auquel l'Assemblée ne peut se dispenser de procéder. »

En conséquence, le rapporteur proposait la résolution suivante :

« Les procès-verbaux des délibérations du Gouvernement de la Défense nationale siégeant à Paris, ainsi que toutes les pièces, documents et témoignages propres à éclairer le jugement de l'Assemblée, seront soumis à une commission d'enquête de trente membres, qui sera chargée d'examiner les actes de la délégation de Tours et de Bordeaux. »

Ce rapport fut discuté le 13 juin 1871. M. Antonin Lefèvre-Pontalis prit, ce jour-là, une seconde fois la parole au début de la séance, mais uniquement pour demander l'urgence.

Il rappela que M. l'amiral Fourichon et M. le général Trochu avaient, l'un et l'autre, réclamé cette double information ; qu'ils ne pouvaient pas demeurer indéfiniment justiciables d'une enquête sans cesse annoncée et sans cesse ajournée ; qu'il fallait en finir ; et il proposa d'urgence la nomination d'une commission chargée de procéder à cette double enquête.

M. de Lorgeril et M. Lepère appuyèrent les conclusions du rapporteur. Le président mit aux voix d'abord l'enquête sur les actes de la Délégation ; cette proposition fut adoptée.

Puis le rapporteur proposa le renvoi à la même commission de l'enquête sur Paris. M. le général Trochu prit alors la parole et fit à la Chambre « une page d'histoire », comme il l'a appelée lui-même. La discussion ainsi engagée se poursuivit. M. Louis Blanc, M. le général Chanzy, M. Jean Brunet y prirent part, et à la suite de cette discussion intervint, le 14 juin, le vote sur la résolution de la commission, dont nous avons rappelé les termes. Elle n'avait été contestée par personne.

Il est donc parfaitement clair que les deux enquêtes ont été jointes et que la commission nommée dans les bureaux a reçu un double mandat.

Il est tout aussi clair que l'Assemblée a hésité longtemps avant de prendre ce parti, et qu'elle s'y est déterminée principalement par déférence pour le désir que les membres du Gouvernement de la défense avaient exprimé, que l'Assemblée a cédé à leurs instances, après avoir traîné, comme le disait M. de Kerdrel, le plus possible en longueur la conclusion de cette affaire.

Du moment qu'une pareille question était soulevée, il était difficile, en effet, de la résoudre autrement qu'elle n'a été résolue. On pouvait l'ajourner, on ne pouvait pas la rejeter. L'ajournement a été tenté. On a laissé dormir pendant trois mois dans les cartons une proposition qui aurait pu, comme tant d'autres, y demeurer enfouie indéfiniment si les membres du Gouvernement de la défense ne l'en avaient pas eux-mêmes tirée. La tendance de la majorité en faveur de l'ajournement était manifeste. Mais M. l'amiral Fourichon, M. le général Trochu, M. Jules Favre, M. Emmanuel Arago, M. Jules Simon, demandant simultanément, à plusieurs reprises, que le débat fût ouvert, comment le leur refuser? La discussion devenait inévitable et devait nécessairement être précédée d'une information.

Ce désir manifesté par les membres de l'ancien Gouvernement s'explique du reste à merveille.

Quand, même par suite de circonstances indé-

pendantes de leur volonté, par des actes de violence commis par d'autres mains que les leurs, des hommes se trouvent investis d'une sorte de dictature, placés au-dessus des lois et maitres des destinées de tout un peuple, ils savent qu'en acceptant de tels devoirs, ils assument de hautes responsabilités; et le jour où leur dictature cesse, ils éprouvent l'impérieux besoin de se décharger de ces responsabilités. Commandants d'un navire en péril, ayant tenu le gouvernail, ils ont touché à bien des écueils, ils ont compromis plus d'une fois l'existence du navire; ils veulent des juges.

Voilà pourquoi, en 1848, les membres du Gouvernement provisoire s'empressaient de déposer sur le bureau de l'Assemblée constituante, dès l'ouverture de la session, le compte rendu de leur gestion; et pourquoi, en 1871, les membres du Gouvernement de la défense, empêchés par la gravité des événements de suivre l'exemple de leurs devanciers, aussitôt qu'une proposition d'enquête a surgi, s'en sont emparés et ont fait de si vives instances pour que l'enquête eût lieu.

Voilà pourquoi M. Arago s'écriait, le 17 juin 1871 : « Je me lève pour réclamer l'urgence sur la proposition qui vous est soumise. Nous désirons tous que la lumière se fasse, lumière prompte et complète. Poursuivez l'enquête, activez-la, signalez bien le but et le mobile de nos actes. »

Et pourquoi M. Jules Simon ajoutait après M. Arago : « Je demande à l'Assemblée et au pays de faire l'enquête la plus complète possible. »

D'immenses événements venaient en effet de s'accomplir. Un petit groupe de citoyens, dans un jour de péril, s'était saisi du pouvoir. Dès la première heure, le Corps législatif avait été dissous. On n'avait pas convoqué, pour le remplacer, une Assemblée nouvelle; on avait décidé, à une voix de majorité, que les élections seraient ajournées, d'abord au 16 octobre, puis indéfiniment.

C'était une grande témérité, assurément, que celle de poursuivre la guerre et de gouverner dans de telles conditions.

Cette responsabilité, on l'avait prise. La guerre continue : elle est malheureuse. Au commencement de décembre, les armées formées à Paris et en province sont refoulées, l'une sous les murs de la capitale, l'autre derrière la Loire. L'espérance que l'on avait conçue s'évanouit et la disproportion déjà si grande entre les forces de l'envahisseur et les nôtres devient telle que de nouveaux désastres sont à peu près inévitables. La guerre se poursuit cependant, sans que l'on juge à propos de consulter la nation; et en vertu des pouvoirs illimités que l'on s'est arrogés et que l'on retient, on envoie à la mort, sans espoir de succès, des milliers d'hommes levés à la hâte, mal pourvus, mal armés, qui bientôt remplissent les hôpitaux ou tombent pour ne plus se relever sur les routes de l'Artois, du Jura, du Perche, de l'Orléanais, jusqu'au jour où la capitulation de Paris et la défaite de l'armée de l'Est mettent le gouvernement dans l'impossibilité absolue de prolonger la résistance.

Combien d'or, combien de sang répandu en pure perte, ces fatales illusions n'ont-elles pas coûté à la France ! Et comment refuser la parole à ceux qui demandaient à se justifier ? Comment ne pas permettre à des hommes qui avaient porté comme chefs de l'Etat, le drapeau de la France, de rendre compte de leurs actes après de tels désastres, lorsque, sans mandat de personne, ils s'étaient emparés de ce drapeau?

Y a-t-il jamais eu au monde un acte qui ait fait encourir à un gouvernement quelconque, révolutionnaire ou non, devant les contemporains et devant l'histoire, une responsabilité égale à celle que la Délégation et le Gouvernement de la défense tout entier ont assumée ? Y a-t-il au monde une contradiction égale à celle que se sont infligée à eux-mêmes des hommes qui, après avoir si souvent reproché à d'autres d'avoir asservi les Assemblées, ne se sont pas contentés de les asservir, s'en sont passé et ont refusé au pays, même au milieu des plus cruelles angoisses, au milieu d'une lutte effroyable, le droit de savoir ce qu'on faisait de lui?

Quel spectacle, messieurs, que celui des temps que nous venons de traverser! Nous avons vu monter à la tribune du Corps législatif un citoyen qui, en face d'une poignée de factieux, après l'expulsion des députés qui représentaient légalement leur pays, a fait la déclaration suivante : « Attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir légitime, le gouvernement est déchu. » Puis, en vertu de ce pouvoir qu'on croit et qu'on dit légitime, on se rend à l'Hôtel de Ville et on y crée un Gouvernement nouveau. De là on va au ministère de l'intérieur et on envoie aux provinces étonnées cette circulaire fameuse portant : « La déchéance a été prononcée au Corps législatif et la République proclamée à l'Hôtel de Ville. » Puis, l'auteur de cette dépêche s'investit lui-même des attributions les plus étendues; il en investit ses agents dans les départements. Dédaigneux des droits de ses concitoyens, il ne supporte aucune entrave, il fait litière de toutes les libertés, même de la liberté communale que l'on revendique si hautement aujourd'hui; il met, en un mot, la main sur la France, il en prend possession comme de son bien et lui dit : Suis-moi, tu m'appartiens. Je chasse tes représentants, j'envoie mourir dans la neige tes enfants sans habits et sans souliers; je prolonge, en dépit de toutes les défaites, une résistance devenue impossible. Soumets-toi, c'est à toi d'obéir, à moi de commander. Je n'ai besoin

de consulter personne, je gouverne au nom de la révolution.

On a pu faire tout cela, en vertu d'un prétendu droit qui n'existe pas, en vertu des exigences d'une situation qu'on avait contribué à créer puisqu'on avait donné à la sédition un gouvernement, et après avoir fait tout cela, on ne serait pas admis à s'expliquer devant les représentants de son pays! Après de tels actes, couverts ou non de l'excuse du salut public, on serait condamné à garder le silence! Ah! cela n'était pas possible.

Vous ne l'avez pas voulu, messieurs. Vous avez compris que l'enquête était nécessaire du moment qu'elle était réclamée par les membres mêmes du dernier Gouvernement. Vous l'avez ordonnée. On a dit que vous vous étiez jetés avec une sorte d'impétuosité sur la proposition qui vous était soumise; non, vous avez attendu quatre mois avant de statuer sur cette proposition. On a dit que vous aviez cherché, en l'adoptant, à satisfaire vos passions, même au risque d'allumer la guerre civile dans le pays au lendemain d'une guerre étrangère. Non, vous avez voté l'enquête parce que vous ne pouviez pas ne pas la voter.

Le 17 juin 1871, l'Assemblée, à une grande majorité composée de députés siégeant sur tous les bancs, a ordonné qu'une commission de trente membres serait nommée par les bureaux et revêtue de pleins pouvoirs pour mander des témoins, pour réunir des documents destinés à éclairer le pays sur les faits accomplis du 4 septembre au 8 février 1871. L'enquête devait s'étendre sur la surface entière de la France, se faire d'abord à Paris et à Tours, où avaient siégé les deux fractions séparées du Gouvernement, puis à Lyon, à Marseille, à Nice, à Alger, où des commissaires extraordinaires avaient exercé avec de pleins pouvoirs leur autorité. Les actes sur lesquels l'enquête devait porter étaient nombreux et d'une extrême gravité: il y a peu d'époques de notre histoire remplies de plus d'événements et d'événements plus importants que la période écoulée du 4 septembre 1870 au 8 février 1871. La commission avait donc à entendre un grand nombre de témoins, à recueillir un grand nombre de matériaux, à consulter entre autres plus de 150,000 dépêches télégraphiques, et à résumer dans des rapports qui vous sont aujourd'hui soumis, les faits les plus importants parmi ceux que les dépositions et les pièces contenaient.

III

Ces rapports ont confirmé l'opinion de M. Thiers. Mais la liberté de langage dont il avait usé et que les malheurs du temps autorisaient assurément dans sa bouche, nous ne pouvions pas nous la permettre, et nous ne nous la sommes pas permise, parce que nous avions l'honneur de parler au nom de l'Assemblée et de la représenter. Nous savions combien, dans l'accomplissement de ses devoirs, l'Assemblée apporte de modération. Aussi nous sommes-nous tracé, dès le début de nos travaux, une règle de conduite dont nous croyons ne pas nous être départis. La commission a décidé qu'elle userait avec une extrême réserve des pouvoirs étendus qui lui avaient été conférés; qu'elle mettrait dans ses investigations autant de calme, aussi peu de passion que s'il s'agissait d'événements remontant à une époque reculée et dont la génération présente n'aurait pas eu à souffrir; enfin, qu'elle parlerait des hommes mêlés à ces événements comme elle aurait parlé de personnages ayant appartenu à d'autres temps que le nôtre et qui auraient manié le pouvoir dans des jours difficiles.

Nous ne pouvions pas oublier, en effet, et nous n'avons pas oublié que les membres du Gouvernement de la défense avaient pris la direction des affaires dans des circonstances exceptionnelles, et qu'il était juste de leur tenir compte des difficultés avec lesquelles ils avaient eu à se mesurer. Nous ne pouvions pas oublier davantage que les contemporains, quand ils sont appelés à se juger les uns les autres, doivent porter dans leurs jugements d'autant plus de mesure que, placés plus près des événements, ils sont plus exposés à se tromper. Nous ne pouvions pas oublier enfin que dans des temps troublés comme les nôtres, où les opinions sont en lutte, les passions en jeu, les hommes le mieux faits pour s'entendre siégent parfois sur des bancs opposés et comprennent différemment les moyens de servir leur pays; qu'il faut, par conséquent, s'interdire toute parole qui pourrait aller froisser des consciences honnêtes soit dans l'Assemblée, soit hors de l'Assemblée. Il y avait là pour nous un devoir impérieux à remplir; ce devoir nous était commandé tout à la fois par le respect de l'Assemblée et par le respect de nous-mêmes.

Nous avons cherché à nous en acquitter. Nous ne nous flattons pas d'y avoir toujours réussi; les reproches que l'on nous a faits ne nous permettraient point de telles illusions; mais nous osons dire que, pour atteindre ce but, nous n'avons ménagé ni nos peines ni nos efforts. Chaque fois que nous avons rencontré, dans le cours de l'enquête, des actes qui nous ont paru honorables et bons, nous nous sommes empressés de les signaler à la reconnaissance de nos concitoyens; rendant pleine justice, par exemple, au courage dont avait fait preuve M. J. Favre lorsque, dédaigneux des fureurs populaires, il s'était

rendu à Versailles pour y négocier la capitulation de Paris et avait arrêté par là les efforts désespérés de ceux qui cherchaient à prolonger une lutte désormais impossible; rendant également justice à l'énergie et à l'activité déployées par M. Gambetta, lorsqu'à la suite de nos revers, sans se laisser décourager ni abattre, il recueillait les débris de nos armées, les reformait, les réorganisait et remontait le moral des soldats.

Mais nous n'avons pas pu taire les fautes que, dans le maniement de la diplomatie et de la guerre, dans l'application de leur politique intérieure et extérieure, M. Jules Favre et M. Gambetta ont pu commettre, parce que notre mission était précisément de relever et de constater ces fautes. A moins de montrer une partialité bien étrange en faveur de ceux dont nous avions à scruter les actes, quand ces actes étaient ou nous paraissaient mauvais, nous étions tenus de le dire. Nous l'avons fait avec des ménagements infinis, sans nous dissimuler que la critique, même la plus modérée, rencontre parfois des vanités qu'elle froisse et suscite des ressentiments. Les récriminations les plus vives, avec leur accompagnement ordinaire d'invectives signées ou non signées, de lettres anonymes, et de pamphlets, ne nous ont pas en effet manqué; elles ne nous ont ni surpris, ni émus.

Des investigations, qui ont pour objet et pour résultat de mettre au jour des fautes ou des imprudences commises, déplaisent naturellement à ceux qui ont commis ces fautes ou ces imprudences et excitent leurs colères. De tout temps, comme aujourd'hui, des plaintes ont éclaté, des dénégations ont été opposées aux déclarations des rapporteurs et des témoins. De tout temps on a essayé, par tous les moyens possibles, de nier les faits les mieux avérés; on a entrepris une campagne en règle contre les commissaires, auxquels on a reproché leur incompétence, leur mauvaise foi, et contre leurs œuvres, que l'on a représentées comme faites avec légèreté, avec passion, comme fourmillant d'erreurs volontaires ou involontaires. Mais le temps marche, les accusations tombent et la vérité se fait jour. Nous avons une pleine et entière confiance dans cette action du temps, dans la puissance de la vérité et dans la justice de nos concitoyens. Les accusations auxquelles nous avons été en butte, et auxquelles nous savions bien qu'il ne nous serait pas donné d'échapper, tomberont, elles aussi, et le moment viendra où, à l'aide des matériaux réunis par nos soins, les faits étant constatés, il sera possible de prononcer sur les hommes et sur les choses un jugement définitif que nous n'avons pas eu la prétention de devancer.

IV

Ce qui a pu étonner à bon droit dans la polémique engagée depuis deux ans, c'est moins la violence du langage tenu par quelques-uns de nos contradicteurs, que l'intervention dans le débat des membres du Gouvernement sur lesquels l'enquête avait porté. Ils ont attaqué cette enquête, non-seulement comme une œuvre mal faite, mais comme un acte impolitique et mauvais, inspiré par la passion politique.

Pendant que la commission employait tous ses efforts à empêcher le débat de s'envenimer, ils ont jeté dans la polémique des paroles ardentes, dépassant en violence les exagérations déjà bien grandes des écrivains de leur parti. Membres d'un Gouvernement qui n'avait pas été heureux dans ses entreprises, qui n'avait pas su préserver la France de l'humiliation des défaites, qui avait réclamé lui-même l'indulgence de l'Assemblée, invoqué le bénéfice des circonstances atténuantes, bénéfice qui ne lui avait pas été refusé, ils se sont cru permis de se redresser fièrement devant l'enquête et, après l'avoir provoquée, d'attaquer, non-seulement les membres de la commission, vivants ou morts, mais l'Assemblée elle-même. Ils ont prodigué à tous les reproches les plus amers, se comblant eux-mêmes d'éloges et descendant parfois, dans l'entraînement de leurs passions, jusqu'à l'injure.

Ah! si la gravité des événements, les difficultés de la tâche à remplir peuvent atténuer le poids des responsabilités encourues, même pour des hommes qui ont accepté volontairement ces responsabilités, au moins faudrait-il, pour profiter du bénéfice de cette situation, savoir respecter l'Assemblée qui a ordonné l'enquête, ses commissaires qui l'ont faite, et savoir s'incliner devant les vérités qui se dégagent avec une évidence accablante des investigations opérées. Au lieu de cela, affecter une attitude hautaine, se placer au-dessus de toute critique, se croire en droit de répondre au moindre reproche par des accusations tantôt directes, tantôt détournées, d'aller fouiller dans le passé de chacun pour voir si l'on n'y trouverait pas quelques actes, publics ou privés, que l'on se donnerait le plaisir d'incriminer, c'est s'exposer évidemment à perdre le bénéfice des circonstances que l'on invoque comme atténuation de ses fautes.

Et parmi les membres du Gouvernement quels sont ceux qui se sont fait le plus remarquer par ces procédés de discussion si étranges? Ce sont précisément ceux qui avaient été le plus ménagés : les uns, parce qu'ils étaient protégés par leur passé, les autres, parce qu'ils étaient couverts par l'obscurité du rôle qu'ils avaient joué.

Ce sont ceux-là qui se sont posés en victimes, qui nous ont accusés de partialité, de perfidie, d'iniquité, tout en se gardant bien de fournir des preuves à l'appui de leurs allégations, et surtout de provoquer à la tribune, comme cela leur aurait été si facile, un débat contradictoire, dans lequel ils auraient eu sans doute bien des avantages sur nous, mais où nous aurions pu du moins rétablir la vérité et trouver des juges.

Ce n'est pas à la tribune, c'est dans les journaux, dans des livres, dans des revues, qu'ils ont porté leurs récriminations.

Nous n'avons eu garde de les suivre sur un pareil terrain; d'abord, parce que ayant eu pendant quatre ans l'honneur de vous représenter, messieurs, c'était à vous, et à vous seuls, que nous devions les explications dans lesquelles nous pouvions avoir à entrer, nous ne les devions pas à d'autres; en second lieu, parce qu'il était parfaitement clair que si nous répondions à un seul article de journal ou à une seule brochure, nous serions dans la nécessité de répondre à tous les articles de journaux, à tous les pamphlets publiés contre nous, sous peine de paraître accepter par notre silence les reproches que nous n'aurions pas jugé à propos de réfuter. Nous ne pouvions pas entreprendre une telle campagne. En face des attaques de la presse nous devions nous taire et nous nous sommes tus.

Au surplus, les membres du Gouvernement de la défense qui nous ont accusé dans leurs écrits de subir l'entraînement de passions mauvaises, l'ont fait de telle façon que tout le monde a pu voir de quel côté étaient la violence et la passion politique. Nous leur avons laissé et nous leur laissons le champ libre. Nos contradicteurs ont pu continuer et sont maîtres de poursuivre, tant qu'ils le voudront, la polémique qu'ils ont engagée. Ils peuvent nous reprocher, tant que cela leur plaira, dans les feuilles dont ils disposent, dans le *Siècle*, dans le *XIXe Siècle*, dans le *Rappel*, dans la *République française*, notre partialité ; ils peuvent, dans des brochures répandues à profusion, répéter les mêmes accusations dans les mêmes termes ; nous demeurerons parfaitement insensibles à ces reproches et nous n'y répondrons point.

En agissant ainsi, nous nous sommes conformés à l'exemple que nous a donné l'Assemblée. On s'adressait à elle quand on prétendait que la pensée de l'enquête était de rallumer, après le 18 mars, la guerre civile; ce reproche allait droit à ceux qui avaient ordonné l'enquête, et non pas à ceux qui l'avaient faite. L'Assemblée n'a pas pensé que sa dignité fût intéressée à relever de telles accusations. Sa responsabilité couvre la nôtre, comme notre responsabilité couvre celle de nos rapporteurs.

Nous avons tenu à nous expliquer sur ce dernier point de la manière la plus formelle dès le début de la publication de nos travaux. Il y a deux ans, dans la séance du 20 février 1873, notre regretté et respectable président, M. Saint-Marc Girardin, qui a conduit avec un si grand tact et une si haute impartialité cette enquête, a déclaré à la tribune, au nom de la commission, qu'elle se considérait comme responsable de tout ce qui s'était dit et de tout ce qui avait été fait en son nom; qu'elle avait désigné ses rapporteurs, qu'elle leur avait imposé une tâche assurément peu enviable et peu enviée; que les rapports présentés à la Chambre étaient son œuvre collective; qu'elle en avait arrêté et déterminé d'avance la forme et le fond; qu'elle leur avait fait subir de nombreuses modifications, et qu'elle les avait faits siens par ces remaniements.

Elle le répète aujourd'hui ; elle répète qu'elle prend à son compte les expressions plus ou moins blessantes dont il a plu à certains écrivains de se servir dans des livres ou dans des journaux dont elle abandonne l'appréciation au seul jugement de l'opinion publique. Elle ne peut pas souffrir et elle ne souffrira pas qu'aucun de ses rapporteurs, quel qu'il soit, lorsqu'elle n'a laissé à aucun d'eux ni liberté d'appréciation, ni liberté de langage, se considère comme personnellement responsable d'œuvres qui ne lui appartiennent point.

Où en serions-nous en effet, messieurs, si, dans l'exercice des fonctions qui leur sont déférées, les membres de vos commissions, de la commission des grâces, des grades, des marchés, du 18 mars, etc., qui exercent en votre nom et par votre délégation une part de vos attributions, se croyaient tenus de répondre à des paroles qui, parfois, ressemblent à des défis? Que deviendrait la considération de l'Assemblée, que deviendrait son autorité si des luttes de ce genre et sur ce ton pouvaient s'établir et prendre la place des luttes de tribune; si l'on échangeait entre soi non plus des arguments, mais des provocations?

Le jour où le magistrat sur son siége et le député sur son banc pourront être pris personnellement à partie pour les opinions qu'ils expriment ou pour les conclusions qu'ils formulent, ce jour-là il n'y aura plus ni parlement, ni justice, ni liberté de discussion pour personne, soit dans les chambres, soit dans l'enceinte des tribunaux.

Ces outrages, que l'on déverse si facilement de nos jours sur les hommes publics, ne méritent pas autre chose que le dédain. Qui le sait mieux que les anciens membres du Gouvernement de la défense? Qui a été plus exposé qu'eux pendant la durée du siége à de telles indignités?

Quelles épithètes n'a-t-on pas accolées à leurs noms, soit dans la presse que dirigeaient alors MM. Delescluze, Blanqui, F Pyat, soit dans les réunions publiques où péroraient M. Millière et M. Armand Lévy! Ils n'ont jamais opposé à ces insultes que le silence; ils ont eu bien raison S'il plaît à quelques-uns d'entre eux de se servir aujourd'hui contre nous des armes qui, dans d'autres temps, ont été employées contre eux, ils ne s'étonneront pas qu'à leur exemple nous n'opposions à de telles agressions que la plus complète indifférence.

V

Si la commission dédaigne les injures, elle ne saurait dédaigner les objections qui se produisent sous une forme convenable; elle doit les discuter.

Au nombre de ces objections, il y en a une qui tient une grande place dans la controverse engagée contre nous. Elle revient sans cesse. La commission n'aurait pas pu se défendre de l'esprit de parti. Tous ses efforts auraient tendu à la réhabilitation du régime tombé. On a essayé de persuader au public (l'entreprise était assez hardie) qu'une commission, nommée par vos bureaux et composée de MM. Saint-Marc Girardin, Chaper, Perrot, de La Borderie, Callet, Lallié, de Rainneville, de Juigné, de Maillé, de Civrac, de Rodez-Bénavent, etc., etc., était en majorité bonapartiste. Cette accusation, qu'à l'origine on avait dirigée contre un seul des membres de la commission, on l'a peu à peu étendue, généralisée, et on a fini par l'appliquer à tous; voici comment on s'y est pris.

La pensée de la commission qui éclate, dit-on, à chaque page de l'enquête est une pensée hostile à la révolution, hostile aux hommes qui ont renversé l'Empire. Quoi! la commission se permet de représenter le 4 septembre, non pas comme un acte de désespoir national, mais comme un attentat commis contre les lois, en pleine invasion, et venant désorganiser ce qui restait de forces et de ressources à la France! Quoi! des faits recueillis par la commission il résulterait que si l'on compare la manière dont la politique et la guerre ont été menées avant et depuis le 4 septembre, cette comparaison ne serait pas au plus grand avantage, au plus grand honneur du Gouvernement nouveau! la révolution n'aurait pas mieux fait que l'empire!

Par là on peut apercevoir le but qui a été poursuivi; le président de la commission a dirigé l'enquête de manière à décrier le Gouvernement de la défense dans son origine, dans ses actes, dans ses personnes.

La commission, par sympathie pour le Gouvernement impérial, n'a pas reculé devant la pensée de traduire en quelque sorte à sa barre comme accusés, MM. Jules Favre, Trochu, Gambetta, etc.; elle a transformé ses rapports en réquisitoires, réquisitoires remplis du reste de contradictions, d'interprétations arbitraires, de confusions dans les dates et dans les faits. Enfin, l'enquête est incomplète; elle s'est concentrée uniquement sur le moment où l'édifice était en feu, sans atteindre ceux qui avaient préparé et allumé l'incendie.

Voilà ce que l'on débite, et les seules preuves que l'on ait données de la partialité de la commission en faveur de l'Empire. Suffisent-elles pour démontrer qu'il se soit en effet rencontré au sein de l'Assemblée un groupe de trente membres, capables de se concerter et de s'entendre pendant plusieurs années, pour servir leurs passions au détriment de la justice? vous allez, messieurs, en juger!

On prétend d'abord que nous avons refusé de faire remonter nos investigations aux temps qui ont précédé le 4 septembre, qui est né cependant de la décomposition de l'Empire, et qui a hérité de la situation que l'Empire avait faite?

Notre réponse est bien simple; vous savez, messieurs, quelle mission vous nous avez donnée. Avions-nous reçu de vous le mandat de rechercher les fautes que le Gouvernement impérial avait commises? de faire une enquête sur la journée du 2 décembre, par exemple, comme l'a faite M. J. Simon dans un écrit récent, ou sur les faits compris entre le 2 décembre 1851 et le mois de septembre 1870? Pas le moins du monde. L'Assemblée a décidé qu'il serait fait une enquête sur les événements accomplis du 4 septembre 1870 au 8 février 1871. Cela est écrit en toutes lettres dans la résolution que vous avez prise. Nous ne pouvions pas changer les termes de notre mandat, l'étendre, pas plus que nous ne pouvions le restreindre.

Votre décision était formulée de telle façon que le droit d'interroger les témoins, de réclamer des documents, circonscrit par vous dans des limites déterminées, cessait le jour où nous sortions de notre domaine pour en envahir un autre. Si nous avions porté nos investigations sur d'autres actes que ceux du Gouvernement de la défense, l'administration avait le droit de nous refuser les pièces que nous lui aurions demandées, les témoins de ne pas comparaître; en un mot, nos pouvoirs n'existaient plus.

Voilà pourquoi nous n'avons pas fait remonter l'enquête jusqu'au 2 décembre; la faute en est à l'Assemblée, pas à nous.

Quant aux prétendues sévérités de parti pris contre la révolution, sévérités que l'on nous prête et qui auraient eu pour but de réhabiliter

le gouvernement impérial, nous ne comprenons pas bien d'abord comment les fautes reprochées à un gouvernement pourraient effacer celles de l'autre ; ensuite, nous nous demandons où sont ces sévérités dont on parle et qui iraient jusqu'à l'iniquité? Les jugements même peu favorables ne sont pas toujours pour cela des jugements sévères. Nos rapports témoignent, si nous ne nous trompons, de notre extrême modération.

Cela est si vrai, que nos adversaires eux-mêmes n'ont pas pu s'empêcher de le reconnaître ; seulement, ils appellent cette modération de la prudence, quelques-uns de l'hypocrisie ; ils disent qu'elle est plus apparente que réelle, mais ils la constatent en la caractérisant à leur façon. La commission n'a eu contre aucun membre du Gouvernement de la défense des sentiments d'hostilité. Elle avait pour quelques-uns d'entre eux de véritables sympathies qu'elle n'a pas dissimulées et dont on trouvera facilement la trace dans ses interrogatoires sténographiés. Le sentiment qui nous animait tous était celui d'une commisération sincère pour les hommes qui avaient tenu le pouvoir au milieu de la tourmente, après la révolution, et qui depuis la chute de leurs illusions, l'avortement de leurs projets, voyant autour d'eux tant de ruines accumulées, avaient dû beaucoup souffrir.

C'est pour cela que nous avons évité avec le plus grand soin d'ajouter à leurs douleurs la dureté de nos appréciations, et que la commission a effacé de ses rapports toutes les expressions qui auraient pu paraître peu mesurées. Nous ne le regrettons point, mais nous ne pouvions pas aller au delà, nous devions dire les choses telles qu'elles étaient. Peut-être est-ce au fond ce qu'on nous pardonne le moins.

De tels arguments ne suffisaient évidemment pas pour justifier une accusation aussi grave que celle que nous examinons en ce moment ; il fallait autre chose que des suppositions et des conjectures pour donner quelque force à des reproches qui en avaient si peu.

On a cherché, et l'on a découvert que l'un des membres de la commission avait été ministre sous le gouvernement impérial ; on a prétendu qu'il avait voulu la guerre de 1870 qu'il avait voté le plébiscite; et on l'a signalé comme bonapartiste. Cette qualification qu'on lui donnait, on l'a étendue plus tard à la commission tout entière. On a récusé comme juges (ce sont les propres expressions dont on s'est servi) des commissaires aussi suspects, qui auraient dû se récuser eux-mêmes ; leurs opinions, leurs précédents rendaient leur impartialité trop douteuse.

Il nous sera permis d'abord de faire remarquer que l'on aurait dû s'en aviser plus tôt, en temps utile, avant l'enquête, quand l'Assemblée était réunie dans ses bureaux ; c'était le moment de s'expliquer sur ce point. L'Assemblée aurait apprécié les motifs de récusation que l'on aurait donnés. Aujourd'hui, quand l'enquête est faite, il est un peu tard.

Ensuite, avons-nous besoin de le dire, aucun des trois membres qui faisaient partie du Corps législatif n'a voulu la guerre de 1870. Aucun ne l'a votée. L'erreur commise sur ce point par un membre du Gouvernement de la défense ne peut évidemment s'expliquer que par le désir, mal dissimulé d'ailleurs, de trouver nos rapporteurs en faute et de soulever contre eux toutes sortes de griefs bien ou mal fondés. Il suffisait, pour s'éclairer sur ce point, d'ouvrir le *Journal officiel* qui contient les noms de tous les députés qui ont voté pour ou contre la guerre. Si l'on avait pris cette peine, on se serait facilement aperçu qu'on se trompait, et l'on se serait épargné le tort d'affirmer un fait notoirement faux.

Ce vote public, que nous opposons à une assertion sans preuve comme sans fondement, nous donne le droit d'ajouter que des conjectures pareilles, contraires à toute vérité, mises si légèrement en circulation dans un but facile à comprendre — il y en a beaucoup de cette nature,— montrent le degré de confiance que méritent trop souvent les récriminations faites à tort et à travers par des adversaires peu soucieux, il faut bien le reconnaître, de vérifier les faits avant de les produire. Nous ne nous serions pas donné la peine d'y répondre, si ces faits ne remontaient à une époque déjà reculée, dont nous sommes séparés, sinon par un grand nombre d'années, du moins par la grandeur des événements qui sont survenus dans l'intervalle, de telle sorte que l'opinion aurait pu facilement, aujourd'hui, se laisser surprendre.

On ajoute que la commission compte parmi ses membres un ancien ministre de l'Empire ; cela est incontestable. Mais on s'est bien gardé de dire, et nous nous permettrons de combler cette lacune, que le membre de la commission dont on parle a servi le Gouvernement impérial lorsque ce gouvernement acceptait des conditions d'existence fort différentes de celles qu'il avait eues à son début, à l'époque où l'Empire cessait d'être une dictature pour se transformer en un régime où l'on cherchait du moins à concilier les droits de l'autorité avec les droits des citoyens ; que jusque-là, et pendant dix-huit ans, fidèle aux opinions qu'il avait toujours défendues, notre rapporteur, après avoir protesté contre le coup d'Etat du 2 décembre, était resté complétement étranger aux affaires publiques. Il est de ceux qui considèrent la monarchie constitutionnelle comme la forme de gouvernement la meilleure. A la défense de cette cause il a consacré une vie

déjà longue; il n'en a servi aucune autre, même sous l'Empire. Quand cette forme de gouvernement a disparu par suite des circonstances ou des malheurs du temps; quand elle a été remplacée, tantôt par des dictatures, tantôt par des républiques, il s'est tenu constamment à l'écart, s'appliquant seulement à tempérer les vices et à prévenir les dangers d'institutions à ses yeux défectueuses, sans prendre en aucune façon part au pouvoir.

On affirme cependant que cet ancien ministre a voulu le plébiscite de 1870, origine de la guerre, et on lui reproche d'avoir, dans cette circonstance, dérogé à ses principes. Puisqu'on s'est fait de cet argument une arme contre nous, il doit nous être permis de profiter de l'occasion que l'on nous offre pour montrer comment notre rapporteur a été et est plébiscitaire.

Il y avait dans la Constitution de 1852 un article portant : « L'Empereur est responsable devant le peuple français, auquel il est toujours en droit de faire appel. »

Il s'agissait de savoir, en 1870, au moment où l'on s'occupait de réformes constitutionnelles, si le droit consacré par cet article au profit du souverain serait ou non maintenu. Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères du cabinet du 2 janvier furent d'avis que ce droit était incompatible avec le respect dû aux Assemblées; et tous deux se retirèrent lorsque, contrairement à leur opinion, cet article trouva place dans la Constitution nouvelle. Ils donnèrent leur démission, l'un et l'autre, le même jour, à peu près à la même heure et pour la même cause. Ce fait est attesté par de nombreux documents, entre autres par la lettre que le ministre des affaires étrangères adressa à l'Empereur le 14 avril 1870, lettre que le Gouvernement de la défense a pu retrouver après le 4 septembre dans les papiers des Tuileries, et dans laquelle on lisait que le ministre démissionnaire ne saurait accepter la responsabilité d'une mesure portant atteinte aux droits des Assemblées; que, s'il l'acceptait, il perdrait immédiatement toute autorité et ne pourrait servir utilement son pays; qu'il priait en conséquence l'Empereur d'agréer sa démission.

Les plébiscites, en effet, ne sont pas un droit qui puisse être consacré par des lois, écrit dans des constitutions. Ce sont des expédients, pas autre chose, auxquels on peut recourir dans des circonstances exceptionnelles, comme on y a eu recours, en mai 1870 et en novembre de la même année, pour affermir un Gouvernement ébranlé, soit par un changement de régime, soit par une sédition, comme celle du 31 octobre, éclatant tout d'un coup dans une place assiégée. Mais, écrits dans la loi, admis comme un procédé régulier de gouvernement, les plébiscites présentent un double danger; ils peuvent tour à tour devenir aisément des machines à coup d'Etat, autoritaires ou révolutionnaires, des moyens d'obtenir du nombre, de la foule incompétente et passionnée, des résolutions que l'on n'aurait pas obtenues de la raison et de la sagesse d'une Assemblée.

Voilà pourquoi, en 1870, le ministre des affaires étrangères, bien qu'il eût consenti à soumettre la Constitution nouvelle à l'assentiment de la nation, n'a pas voulu consacrer ce droit par un article inséré dans la Constitution, et pourquoi, se trouvant en désaccord avec ses collègues sur ce point, il a tenu à marquer son dissentiment par sa démission.

Voilà aussi pourquoi, en 1874, l'ancien ministre des affaires étrangères devenu membre de l'Assemblée nationale, n'a pas voulu consacrer ce droit législativement et a voté contre la proposition de l'appel au peuple, que quelques-uns des amis du Gouvernement de la défense soutenaient alors de leur adhésion.

Ces deux votes, à quatre années d'intervalle, le vote de 1870 et celui de 1874, prouvent clairement, si nous ne nous trompons, qu'imputer à l'un de nous des opinions favorables à la doctrine plébiscitaire, et le récuser pour ce fait, c'est commettre une erreur, et l'on peut ajouter que, de la part d'un membre du Gouvernement de la défense qui a fait le plébiscite du 3 novembre, c'est commettre une singulière inconséquence.

Ainsi la commission était accusée d'incliner vers l'Empire, parce qu'un de ses membres était suspect de tendances bonapartistes; et il se trouve que l'on a prêté gratuitement à l'un de nous des opinions contre lesquelles sa vie, comme ses votes, proteste. Que reste-t-il donc de cet échafaudage si péniblement élevé?

La vérité est que la commission n'a été au service d'aucun parti. On peut lui reprocher de n'avoir pas toujours fait suffisamment la part des circonstances et des malheurs du temps dans les jugements qu'elle a portés. C'est une question d'appréciation sur laquelle l'Assemblée se prononcera. Mais la commission ne saurait accepter comme juges, dans une question si délicate, ceux dont les actes ont été l'objet de l'enquête, et qui, en butte à mille récriminations pendant la durée du siége, sont devenus vraiment trop irritables, trop sensibles à toutes critiques, qui se froissent et se blessent trop aisément.

Quoi qu'on en ait pu dire, l'enquête n'a fait le procès à personne, elle n'a traduit personne devant aucun tribunal; elle a laissé parler les dépêches télégraphiques, les circulaires, les faits, sans prendre aucunes conclusions. Elle n'a pas

dressé de réquisitoires; elle n'a pas transformé, comme on l'a prétendu, les membres du Gouvernement de la défense en accusés. Il n'y a pas eu d'accusés, parce qu'il n'y a pas eu d'accusateurs, pas plus qu'il n'y a de juges. L'Assemblée n'est pas un tribunal. Elle est un corps politique. Ce qu'elle a voulu, c'est une information politique sur les actes et non sur les personnes, sur les actes politiques du Gouvernement de la défense et non sur les actes politiques de tout autre Gouvernement. Cette constatation, destinée à préparer le vote de la Chambre, avait un double objet: faire la part des responsabilités de chacun dans l'œuvre de la guerre, et montrer à la France les causes de ses malheurs, comment une nation pouvait être atteinte dans sa vie morale, dans le ressort de sa puissance, et comment elle pouvait se relever de cette atteinte.

Pour arriver à ce double résultat, devions-nous, si nos investigations nous conduisaient à penser que, par exemple, la sédition du 4 septembre n'avait pas été un acte spontané de la population parisienne, un coup de désespoir, comme on l'a dit, mais un acte préparé de longue main, exécuté à son heure, devions-nous le taire?... S'il résultait de notre enquête que les défaites de nos armées avaient été amenées, au moins en partie, par la témérité des hommes qui avaient pris en main la conduite de la guerre et qui, dans une aussi grave occurrence, avaient agi trop souvent sans consulter personne, devions-nous le dissimuler?... Devions-nous dissimuler qu'en se refusant à la convocation d'une Assemblée nationale, en prolongeant la dictature, même quand le succès de la lutte était à peu près impossible, on avait assumé une responsabilité bien lourde, puisque, à vrai dire, il ne s'agissait de rien moins alors que de se rendre arbitre d'une question de vie ou de mort pour notre pays?...

Si, après avoir exposé les faits, tels que les documents nous les révélaient, nous sommes arrivés à cette conclusion : que la révolution du 4 septembre a été, au milieu de nos malheurs, un malheur de plus ; qu'aux fautes de l'Empire, dont la France avait cruellement souffert, sont venues s'ajouter les fautes du Gouvernement de la défense, dont la France n'a pas eu moins à souffrir; que la dictature de 1870 n'a pas plus sauvé notre pays de l'invasion, que la dictature de 1852 ne l'avait sauvé de la révolution ; si toutes ces vérités sont ressorties, pour nous, d'une manière éclatante des investigations auxquelles nous nous sommes livrés, est-il juste de s'en prendre à nous du déplaisir que l'on a éprouvé à voir ces vérités mises en lumière ? Est-ce notre faute à nous, si l'on a voulu l'enquête? Et ceux qui l'ont voulue, ont-ils le droit de nous reprocher après coup de l'avoir faite; et parce que nous l'avons faite, parce que nous avons dit ce qui nous paraissait être la vérité, par cela seul que cette vérité déplait, a-t-on le droit de nous jeter à la face des outrages tels que ceux que l'on se permet, en prétendant que nous avons servi d'instruments à un parti, que nous avons poursuivi des desseins politiques que nous n'avons pas osé avouer?

Non; ce sont là des calomnies qui prouvent une seule chose, l'irritation de ceux qui se les permettent. Mais, que l'on y prenne bien garde ! ces calomnies vont à l'encontre du but que l'on se propose d'atteindre en les répandant. Si tous les hommes qui désapprouvent la conduite du Gouvernement de la défense pendant la guerre sont ainsi rangés, bon gré mal gré, parmi les partisans du régime déchu; si c'est réhabiliter l'Empire que juger plus ou moins sévèrement les actes du Gouvernement qui lui a succédé; grand est le nombre de ceux qui seront enrôlés de la sorte dans le parti bonapartiste, et à leur tête il faudrait placer le chef du pouvoir exécutif élu en 1871, l'éminent orateur qui a prononcé les deux harangues qui sont dans la mémoire de tous, car nul ne s'est exprimé sur le compte de la Délégation plus hardiment et avec moins de ménagements que lui. M. Thiers, en portant ce jugement sévère sur les actes dont il avait été témoin, ne se doutait certes pas qu'il s'exposait, par là, à être compté un jour parmi les partisans du régime déchu.

Ce reproche lui a été épargné. Il n'aurait pas dû davantage atteindre l'honorable président de la commission, M. Saint-Marc Girardin, auquel on a osé dire, cependant, qu'il avait dirigé l'enquête de façon à la transformer en un effort tenté pour la réhabilitation du Gouvernement impérial. De tels reproches que l'on épargne aux uns, que l'on n'épargne pas aux autres, ne sont fondés ni pour les uns ni pour les autres, et ils n'ont qu'un seul objet : discréditer l'œuvre de la commission en s'attaquant à ceux qui l'ont faite, en leur imputant des sentiments qu'ils n'ont pas. Respectueuse de toutes les convenances, la commission a demandé une seule chose aux témoins, quand ils ont comparu devant elle : elle leur a demandé de dire la vérité et de s'abstenir de paroles blessantes contre ceux qui n'étaient pas là pour se défendre. Voilà à quoi s'est réduite l'intervention de la commission en faveur du Gouvernement impérial; voilà à quoi se sont bornées les sympathies que, bien gratuitement, on lui prête.

VI

On ne nous reproche pas seulement l'esprit dans lequel l'enquête a été faite, on nous reproche encore la manière dont nous y avons pro-



cédé. L'enquête, dit-on, est informe, diffuse. Nous aurions provoqué, ou tout au moins écouté trop complaisamment des témoignages passionnés, intéressés ; nous aurions laissé attaquer des personnes qui n'avaient pas été prévenues de ces attaques ; nous n'aurions pas vérifié suffisamment l'exactitude des témoignages avant de les produire ; nous les aurions légèrement livrés à la curiosité malsaine du public ! Que signifient, s'écrie-t-on, ces gros volumes où sont entassées pêle-mêle des dépositions qui répètent ce que tout le monde sait, et qui défilent les unes après les autres sans ordre et sans méthode ? La commission n'a-t-elle donc pas compris qu'en donnant ainsi la parole à volonté, elle ouvrirait la carrière à tous les griefs, à tous les ressentiments, à toutes les fantaisies, à tous les commérages ?

Singuliers reproches, en vérité, messieurs, et qui prouvent combien ceux qui nous les font se rendent peu compte des devoirs imposés à toute commission d'enquête !

Que se passe-t-il dans toute enquête parlementaire ? On entend des témoins et l'on consulte des documents, correspondances, dépêches télégraphiques, circulaires ; puis l'on rend compte du résultat de ces recherches à l'Assemblée. Les témoins doivent avoir la pleine liberté de tout dire. Les portes de la commission doivent être ouvertes à tout le monde, et chacun doit pouvoir venir exposer ce qu'il sait. Les déclarations des témoins sont imprimées, si la Chambre l'ordonne; elles sont résumées dans des rapports publiés et distribués. Si des tiers ont des réclamations à produire, soit contre les dépositions des témoins, soit contre les rapports des commissaires, la plus grande liberté doit être donnée aux réclamants; leurs dires doivent être imprimés et recevoir la même publicité que les pièces de l'enquête dont ils font partie.

Telles sont les règles suivies jusqu'à ce jour. Nous les avons scrupuleusement observées. Nous avons appelé de toutes parts la lumière et nous avons porté à la connaissance de tous les documents que nous avons reçus. Toutes nos paroles, toutes celles des témoins, toutes les réclamations ont été sténographiées, imprimées, publiées, sans en excepter une seule.

La régularité de nos opérations, aussi bien que la mesure avec laquelle nous avons usé des droits que l'Assemblée nous avait conférés, ne sont en aucune façon contestables. Elles ont été contestées cependant, et nous en sommes réduits à prouver que les reproches adressés à la commission, sur ce point comme sur bien d'autres, sont dénués de fondement. Veuillez le croire, messieurs, notre président et les commissaires enquêteurs avaient trop d'expérience pour ne pas savoir à quelles attaques, à quelles indignités ils seraient exposés, quelles passions allaient être mises en jeu, combien la mission qui leur était donnée était délicate, et leur intérêt, comme leur devoir, était de ne pas donner prise contre eux, au moins quant aux formes de la procédure à suivre.

La commission a appelé devant elle les membres du Gouvernement de la défense ; puis leurs collaborateurs principaux ; puis, tous ceux qui, acteurs dans les événements, ou simples spectateurs de ces événements, pouvaient apporter des renseignements utiles. Nous leur avons demandé de nous dire tout ce qu'ils savaient ; nous n'avons pas restreint le cercle de nos dépositions dans un ordre de questions déterminées ; nous avons entendu chaque témoin autant de fois et aussi longuement qu'il lui a convenu de se faire entendre. Nous n'avons pas procédé sous forme d'interrogatoire, à moins que le témoin ne nous en exprimât formellement le désir. Chacun a conduit sa déposition comme il lui convenait et a dit ce qu'il a voulu. Les uns sont entrés dans des développements étendus qui ont nécessité plusieurs séances. Les autres ont préféré mettre plus de réserve dans leurs explications. Nous avons laissé à chacun la liberté de compléter ou de ne pas compléter sa déposition, parce que les renseignements abondaient entre nos mains et que nous avions à respecter les convenances de ceux qui, membres d'un gouvernement, pouvaient avoir d'excellentes raisons de se taire.

Nous ne pensions certes pas que, plus tard, cette tolérance serait exploitée contre nous et qu'on nous reprocherait de ne pas avoir interrogé tels ou tels témoins sur des points où ces témoins, libres de parler, avaient jugé à propos de garder le silence.

Non-seulement la plus entière latitude a été accordée aux témoins dans le cours de leurs dépositions, mais les portes de la commission ont été constamment ouvertes à tout le monde. Nous n'avons exclu personne, nous avons entendu tous ceux qui ont demandé à être entendus. Nous avons fait quelque chose de plus. La commission a prévenu le public, par un avis inséré dans le *Journal officiel*, qu'elle recevrait tous ceux qui voudraient déposer devant elle. Ainsi, liberté complète donnée aux témoins de tout dire, liberté complète donnée à tous de se présenter ; telles ont été les règles de conduite que nous nous sommes fixées et que nous avons constamment suivies.

Toutes les dépositions ont été recueillies par les sténographes de l'Assemblée ; toutes les paroles échangées entre les témoins et nous ont été relevées. On a représenté la commission comme s'enfermant entre quatre murs, pour re-

cevoir des témoignages à huis clos, sans que personne pût contrôler ses actes. Singulier huis clos, en vérité, que celui où se trouvent deux sténographes écrivant tout ce qui se dit et rendant compte de tout ce qui se passe !

Mais les sténographes peuvent se tromper, ils peuvent mal entendre ou mal traduire les paroles prononcées devant eux. Les témoins peuvent se tromper aussi en déposant, et s'apercevoir plus tard, en interrogeant leurs souvenirs, qu'ils ont commis quelque erreur. Nous leur avons reconnu le droit de réparer leurs erreurs en revisant leurs dépositions.

Les témoins ne parlent pas seulement, en effet, pour éclairer les commissaires enquêteurs, mais aussi pour éclairer l'Assemblée et le public. Ils doivent pouvoir s'assurer que leurs pensées sont exactement reproduites. En leur accordant ce droit, la commission a fait ce que vous faites vous-mêmes, messieurs, quand vous permettez aux orateurs qui parlent devant vous de relire et de retoucher leurs discours. Mais nous avons été plus loin que vous. Nous avons autorisé les témoins à modifier, quand ils le jugeraient nécessaire, le fond même de leurs dépositions. La commission a pris ce parti, d'abord parce qu'il est difficile, lorsqu'un auteur est admis à revoir son œuvre, de guider sa main et de l'arrêter là où l'on veut; ensuite parce que l'important pour nous était de connaître non pas l'opinion improvisée d'un témoin, telle qu'il pouvait l'avoir exprimée dans un moment où sa mémoire était en défaut, mais son opinion réfléchie. Nous avons donc laissé les témoins maîtres de modifier leurs dépositions comme ils l'entendraient. Ils en ont fait absolument ce qu'ils ont voulu. Après leur avoir permis de s'expliquer aussi complétement qu'ils le désireraient, la commission leur a permis de formuler leurs récits dans les termes et de la façon qui leur conviendrait le mieux. Que pouvions-nous faire de plus ? (*Procès-verbal de la séance du 7 décembre 1871.*)

« La commission décide qu'il y a une liberté de révision indispensable à laisser aux témoins, surtout quant à la forme de leurs dépositions; mais elle se réserve la faculté de faire usage des pièces originales, telles qu'elles ont été recueillies par la sténographie. »

De cette décision résulte que les rapporteurs de la commission ont eu le droit d'emprunter les citations qu'ils ont faites aux manuscrits et non aux textes imprimés des dépositions des témoins. Les rapporteurs ont été souvent dans l'obligation d'agir ainsi, car, à l'époque où ils rédigeaient leurs rapports, un grand nombre de dépositions n'avaient pas été revues par leurs auteurs et n'avaient pas été modifiées comme elles l'ont été plus tard. Il y aura donc des différences, — et on en a relevé plus d'une, — entre les citations faites et les textes imprimés des dépositions. Cela était inévitable du moment que la commission autorisait les témoins à faire des changements sur les manuscrits et sur les épreuves, tout en se réservant le choix entre les deux versions.

Nous vous prions, messieurs, de vouloir bien consulter les manuscrits déposés aux archives de l'Assemblée. Vous verrez de vos propres yeux que les témoins ont largement usé de la faculté ouverte à tous. Vous verrez que certaines dépositions ont été entièrement recopiées de la main de leurs auteurs; vous en verrez auxquelles on a ajouté dix ou douze pages, d'autres desquelles on en a retranché tout autant; vous en verrez dans lesquelles grand est le nombre des lignes intercalées, portant des modifications de fond et de forme. La commission a adopté toutes ces modifications, elle les a toutes respectées, dans le désir de répondre d'abord au sentiment d'impartialité qui vous animait vous-mêmes, ensuite dans la pensée que le seul moyen de connaître la vérité était de laisser à chacun pleine liberté de la dire.

Les dépositions sont donc l'œuvre des témoins. Ils les ont faites ce qu'elles sont. Elles leur appartiennent en propre ; ils en sont responsables. Nous sommes les éditeurs et non les auteurs des cinq volumes in-4° qui vous ont été distribués. Nous n'avons point dicté aux témoins leur langage; loin de là, nous leur avons permis d'accommoder ce langage à leur convenance. Nous n'avons pas plus choisi les témoins que nous n'avons inspiré leurs dépositions, et nous avons envoyé leurs manuscrits tels qu'ils sortaient de leurs mains à l'imprimeur. Nous ne pouvons, par conséquent, répondre des corrections qu'ils ont faites ou qu'ils n'ont pas faites, pas plus que nous ne pouvons répondre de la publicité donnée à ces dépositions, puisque c'est l'Assemblée elle-même qui, dans la séance du 30 novembre 1872, sur la proposition de son président, a prescrit que ces documents seraient imprimés et distribués.

Beaucoup d'entre vous, messieurs, nous ont fait l'honneur de déposer devant nous. Vous savez comment les choses se sont passées; vous savez quelle liberté vous a été laissée à tous, et vous êtes nos garants que la commission n'a point cherché à substituer ses appréciations propres à celles des déposants. Vous êtes nos garants que de telles récriminations sont absolument contraires à la vérité.

Il y avait, certes, quelques inconvénients à procéder de la sorte, à livrer à l'impression les dépositions des témoins dans l'état où l'on nous les remettait. Nous ne nous le sommes pas dis-

simulé un seul instant. Les dépositions des témoins contiennent, en effet, parfois des allégations sans preuves et même des assertions qui pourraient porter atteinte à la considération des personnes mises en cause. Nous avons cherché à atténuer, autant qu'il était en nous, cet inconvénient auquel il n'était pas possible d'échapper entièrement. Voici, dans ce but, ce que nous avons fait.

Si vous jetez les yeux sur les volumes qui vous ont été distribués, vous verrez que tous les témoins sans exception mettent en scène, font intervenir dans leurs récits, font parler et agir des personnes qui ne sont pas là au moment où l'on dépose, et qui peuvent, par conséquent, fort bien ne pas reconnaître plus tard, comme exacts, les actes qu'on leur impute ou les paroles qu'on leur prête. Il peut arriver, et il arrive, que les souvenirs d'un témoin soient parfois infidèles. Il peut arriver, et il arrive, que la passion, l'esprit de parti, les ressentiments fassent interpréter des actes ou des paroles autrement que ces actes ou ces paroles devraient être interprétés. De là peut résulter, par le fait même de la publicité donnée aux témoignages, un préjudice pour des tiers, et c'est pourquoi les tiers doivent avoir toute liberté de produire leurs réclamations. La commission leur en a accordé le droit et leur a facilité l'exercice de ce droit.

Elle aurait voulu faire quelque chose de plus. Préoccupée de cette situation, des conflits qu'elle prévoyait et qu'elle redoutait, elle s'était attribué à elle-même la faculté de révision qu'elle avait donnée à tous. Elle avait chargé quelques-uns de ses membres de relire les manuscrits de la sténographie, non pour y rien changer assurément, ni pour enlever aux témoins la responsabilité de leurs déclarations, mais pour avertir les témoins, pour leur indiquer, dans des notes tracées au crayon, les passages qui paraîtraient susceptibles de modifications. *(Procès-verbal de la séance du 7 décembre 1871.)*

« La commission décide que les dépositions sténographiées des témoins seront revisées par son bureau, non pour modifier ces dépositions, mais pour indiquer aux témoins, par des notes tracées au crayon, les passages qui paraîtraient susceptibles de modifications. »

Cette précaution si naturelle, cette prétention si modeste, a blessé des susceptibilités, provoqué des contradictions, amené une correspondance entre M. Saint-Marc Girardin, président, et des témoins; et à la suite de cette correspondance, nous avons dû renoncer à ce mode d'intervention.

Nous y avons renoncé à regret, car la satisfaction que nous donnions aux uns devait provoquer inévitablement des mécontentements de la part des autres.

C'est en effet ce qui est arrivé. Des tiers, froissés par des dépositions imprudentes, nous ont reproché, dans les termes les plus vifs, d'avoir fait imprimer ce que certains témoins avaient dit, sans avoir pris la peine d'examiner, de peser les termes de ces déclarations. Comment! s'écriait-on, vous donnez la publicité de l'enquête à des accusations sans preuves, de nature à porter atteinte à la considération d'hommes qui ne sont pas là pour se défendre! Vous appelez sur nous les sévérités de l'opinion, et vous ne nous prévenez pas! Vous ne nous confrontez pas avec les témoins, vous ne nous mettez pas à même de vous éclairer sur la portée de bruits que vous accréditez en les répandant avec l'autorité qui s'attache aux actes de l'Assemblée! Est-ce là de la justice? N'est-ce pas la preuve évidente de l'esprit de parti qui vous anime?

Nous ne méconnaissons pas, messieurs, ce que peuvent avoir de fondé ces réclamations. Nous aurions voulu éviter les froissements qui, dans cet ordre de travaux, sont inévitables et qui naissent trop souvent d'assertions légèrement produites. Nous aurions été heureux de ne pas imprimer une seule ligne de l'enquête sans avoir au préalable vérifié l'exactitude des faits allégués par les témoins. Mais, pour cela, il n'y avait qu'un moyen, c'était d'entreprendre une information particulière sur chaque point controversable ou controversé.

Ces enquêtes spéciales étaient-elles possibles?

Tous les témoins sans exception font parler ou agir des personnes qui ne sont pas là pour leur répondre; toute déposition aurait entraîné par conséquent à sa suite, par la force même des choses, plusieurs enquêtes dans lesquelles les recherches les plus minutieuses auraient été souvent nécessaires pour arriver à connaître la vérité. Pouvions-nous nous livrer à de pareilles recherches?

Déjà, le plus vaste champ était ouvert à nos investigations. Vous nous aviez chargés de constater les actes du Gouvernement de la défense nationale. La tâche était immense, telle que nous avons été obligés de la circonscrire, sous peine de ne pas pouvoir en venir à bout, sous peine de ne pas pouvoir l'accomplir dans la limite de temps et avec les moyens dont nous disposions. Il nous a fallu, dès le début, nous restreindre aux actes principaux du Gouvernement, à ceux qui définissaient le mieux la politique qu'il avait suivie. Nous avons dû nous borner à examiner les questions suivantes :

Comment était né ce Gouvernement?

Comment avait-il fini?

Pourquoi, si faible à son origine, s'était-il cons-

tamment refusé à chercher dans la nation son appui ?

Pourquoi s'était-il enfermé dans Paris et isolé du reste de la France, quand sa place était évidemment ailleurs ?

Pourquoi n'avait-il pas fait de plus grands efforts pour contenir les anarchistes à Paris, à Lyon, à Marseille, à Toulouse ?

Pourquoi avait-il prolongé la guerre, après la prise de Metz, après la défaite de l'armée de la Loire, sans consulter personne ?

D'où venaient les désastres et les malheurs qui, malgré la bonne volonté et le patriotisme de tous, avaient affligé le pays ?

Ce programme était déjà fort vaste, si vaste que nous avons eu beaucoup de peine à le remplir. Si nous nous étions imposé, en outre, toutes les fois que des témoins mettaient en scène un personnage absent, l'obligation d'entreprendre une enquête particulière sur les faits imputés à ce personnage, la commission, obligée d'appeler et de confronter sans cesse les tiers et les témoins, de chercher si l'esprit de parti, l'inexactitude des souvenirs ou toute autre cause n'avaient pas fait prêter à ces tiers un langage ou des actes qui ne leur appartenaient point, se serait perdue dans une multitude d'enquêtes secondaires et de détails, au milieu desquels l'enquête principale, celle qui devait porter sur la politique du Gouvernement, aurait disparu.

Que l'on relève dans les dépositions les faits imputés, par exemple, à M. Jules Ferry, à M. Gambetta, à M. Jules Favre, dont les noms sont si souvent prononcés, et l'on verra que si nous avions dû entendre les membres du Gouvernement, toutes les fois qu'ils étaient mis en cause, nous aurions dû les appeler presque chaque jour, et sans cesse recommencer, en ce qui les concernait, une nouvelle série d'investigations.

S'en seraient-ils accommodés ? Ceux qui, aujourd'hui, nous reprochent si amèrement de ne pas les avoir prévenus quand on parlait d'eux, ont-ils oublié si vite combien, alors, il leur paraissait dur de venir s'asseoir, comme ils le disaient, sur la sellette et de donner des explications à la commission ? Ont-ils oublié combien leur semblaient importunes les questions qui leur étaient adressées ? Nous ne l'avons pas oublié pour notre compte, et nous pouvons affirmer que notre président, M. Saint-Marc Girardin, s'est cru plus d'une fois obligé d'intervenir près de nous pour nous engager à ne pas prolonger des débats qui paraissaient impatiemment supportés par certains témoins.

Même en supposant, de part et d'autre, une bonne volonté complète, ce mode de procéder était-il réellement praticable ?

Prenez un exemple au hasard ; ouvrez le quatrième volume de l'enquête. Voici la déposition de notre honorable collègue M. Marc-Dufraisse. Son rôle a été fort simple ; il a siégé pendant quinze jours dans les conseils de la Délégation et il s'est rendu ensuite, comme commissaire extraordinaire du Gouvernement, à Nice.

Eh bien, si vous relevez les faits qu'il a rapportés, vous arriverez à reconnaître que la commission, pour constater l'exactitude de ces faits, aurait dû appeler devant elle vingt personnes qu'il a nommées et entreprendre autant d'enquêtes spéciales pour cette seule déposition ?... Chacune de ces enquêtes en aurait suscité d'autres. De nouveaux témoins entendus auraient produit des faits nouveaux auxquels la même méthode d'investigation aurait dû être appliquée ; de telle sorte que les enquêtes se seraient engendrées les unes les autres.

Une pareille entreprise était évidemment au-dessus des forces de toute commission. La seule chose praticable était celle-ci : les personnes intéressées à rectifier les dépositions doivent pouvoir faire ces rectifications. Elles doivent pouvoir réclamer contre des assertions inexactes dont elles ont ou croient avoir à se plaindre. Il faut leur en donner le moyen. Nous n'y avons pas manqué. Tous ceux qui ont demandé à produire verbalement des observations ont été entendus. Tous ceux qui ont adressé à la commission des réclamations écrites avec demande de les insérer, les trouveront publiées dans le cinquième volume parmi les pièces de l'enquête à la suite des dépositions des témoins. Nous avons, en un mot, appelé la lumière sur tous les faits, nous l'avons acceptée de quelque côté qu'elle vînt, et nous avons livré au public, qui est notre juge à tous, les documents de toute nature que nous avions recueillis.

Nous avons opéré, en un mot, comme toutes les commissions l'avaient fait avant nous. Aucune, que nous sachions, n'a été tenue de confronter les témoins, ni de vérifier les dépositions avant de les publier, et aucune, assurément, n'en serait venue à bout.

De là résulte que, contraints d'agir ainsi que nous avons agi, obligés par votre décision de publier les documents que nous avons reçus, nous ne pouvons pas être équitablement rendus responsables de ce que ces documents renferment. Nous sommes responsables de nos rapports, de ce que nous avons dit et non de ce qu'on nous a dit, de nos actes et non des actes d'autrui.

Telles sont, messieurs, les explications que nous avions sur ce point à vous donner. Nous les résumons en peu de mots.

On nous a reproché de ne pas avoir adressé, dans nos interrogatoires, des questions que nous





aurions dû poser aux témoins; de ne pas avoir appelé des témoins que nous aurions dû entendre. Nous répondons que nous avons ouvert les portes de la commission à tout le monde, que nous n'avons jamais refusé d'entendre personne; que lorsque des témoins se sont présentés devant nous, nous leur avons demandé de nous dire tout ce qu'ils savaient; que nous n'avons pas limité leurs dépositions; qu'ils ont eu la plus complète liberté de parler sur toutes choses. S'ils ne l'ont pas fait, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux.

En second lieu, on nous a reproché de ne pas nous être assurés de l'exactitude des déclarations des témoins avant de livrer ces déclarations à la publicité. Nous répondons: que la publicité est le fait de l'Assemblée, non de la commission; que, ne pouvant embrasser dans notre travail des actes, même très-importants, du Gouvernement du 4 septembre; obligés de nous borner, de choisir, parmi ces actes, ceux qui nous paraissaient le mieux définir la politique de ce Gouvernement, nous ne pouvions entreprendre des enquêtes sur des faits secondaires allégués dans le cours des interrogatoires.

Nous ne pouvions que prévenir les témoins, et nous l'avons toujours fait sous une forme ou sous une autre, des conséquences possibles de leurs déclarations, et ouvrir toute grande la voie aux réclamations des personnes mises en cause. Si, tous les jours, à toute heure, sur tous les points, nous avions dû nous arrêter, interrompre le cours de nos travaux, pour faire une enquête nouvelle qui en aurait entraîné d'autres à sa suite, nous ne serions jamais arrivés au but. Les tiers qui, par la publication des pièces, ont pu avoir à se plaindre d'un dommage souffert ont eu le moyen de réparer ce dommage. Le droit des réclamants a été toujours scrupuleusement respecté. De notre part, il n'y a eu, en agissant de la sorte, aucun manquement aux devoirs que nous avions à remplir, encore moins un défaut de respect pour les règles de la justice. Il y a eu l'observation des précédents consacrés, précédents fondés sur la nécessité de rester dans les limites du possible. Nous avons reculé, comme tous nos devanciers, devant une extension de mandat qui aurait rendu l'accomplissement du mandat qui nous était donné absolument impraticable.

Au surplus, et quelque opinion que l'on puisse avoir sur les inconvénients de ce mode de procéder suivi dans toutes les commissions d'enquêtes parlementaires, il est évident que les membres des chambres du conseil et les juges d'instruction, auxquels on nous a souvent et à tort comparés, ne donnent pas aux témoins et aux tiers des garanties égales à celles que nous leur avons offertes. Car, au lieu d'un greffier rédigeant des interrogatoires et d'une simple lecture de ces interrogatoires aux témoins, nous avons eu des sténographes et nous avons livré les manuscrits de la sténographie aux déposants et aux réclamants, qui en ont fait absolument ce qu'ils ont voulu; ce qui revient à dire que les uns et les autres ont rédigé eux-mêmes, après réflexion, à leur gré, leurs déclarations.

Nous ne contestons pas qu'il puisse y avoir, dans les dépositions des témoins, des souvenirs infidèles et parfois des passions qui cherchent à se satisfaire; mais le remède à ces inconvénients, inhérents à toute enquête, c'est la publicité. Il n'y en a pas d'autres; et c'est pourquoi nous avons le droit de nous étonner que l'on nous ait reproché si vivement d'avoir livré à la curiosité malsaine du public les documents que nous avions recueillis. Quel moyen aurions-nous eu de rectifier les erreurs commises, de justifier les faits allégués, si ces pièces avaient été tenues secrètes? La publicité, en pareille matière, est commandée tout à la fois par l'intérêt de la justice et par l'intérêt de la vérité, au nom desquelles on réclame.

Quant à la prétention d'obliger la commission à vérifier l'exactitude des témoignages avant de les produire, nous le demandons, depuis quand de telles exigences se produisent-elles? Les a-t-on manifestées dans d'autres enquêtes, par exemple dans les enquêtes électorales, lesquelles cependant sont fort simples, circonscrites dans de fort étroites limites? A-t-on trouvé mauvais que les commissaires enquêteurs, dans les vérifications des élections, eussent publié, ce qui leur est arrivé souvent, des commérages, des fantaisies dont ils n'acceptent certes pas la responsabilité pas plus qu'ils n'en vérifient l'exactitude? A-t-on trouvé mauvais que ces publications se fissent, même sans que la Chambre les eût ordonnées, et sans que les tiers mis en cause eussent été le moins du monde mis en demeure de s'expliquer sur les actes qui leur étaient imputés? Nullement.

Et cependant les informations sur les élections n'embrassent pas, comme l'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense, une multitude de faits accomplis sur la surface entière de la France pendant un long espace de temps, de telle sorte que les vérifications des assertions produites seraient à la rigueur possibles. Aveugle et inconséquent, l'esprit de parti blâme chez les uns ce qu'il loue chez les autres, critique ce qui le blesse et approuve ce qui le sert. De telles objections ne méritent pas que l'on s'y arrête davantage.

Vous conclurez de ces observations, messieurs, que la régularité de nos opérations n'est pas con-

testable, et que l'on ne saurait tirer de notre mode de procéder un argument valable contre l'œuvre soumise au jugement de l'Assemblée.

VII

Nous ne pouvons pas laisser passer sans réponse un autre grief tout aussi mal fondé que ceux dont nous avons été obligés de vous entretenir.

La commission, si l'on en croit ses contradicteurs, aurait commis tout au moins une grave inconvenance en demandant à M. Dréo et en publiant, en partie, les notes qu'il avait prises pendant les séances des conseils tenus par le Gouvernement de la défense. Les membres de ce Gouvernement n'avaient pas reçu, dit-on, communication de ces comptes rendus, ils n'avaient pas pu s'assurer par eux-mêmes de l'exactitude des faits qui y étaient rapportés. Que n'a-t-on pas dit à ce sujet! Quelles récriminations n'a-t-on pas fait entendre! Et dans quels termes!

Nous devons sur ce point une courte explication.

M. Dréo était secrétaire du Gouvernement. A ce titre, il était admis au conseil et prenait note, jour par jour, des débats qui s'y engageaient et des décisions qui y prévalaient.

M. Dréo est un homme sincère, incapable de tromper ; tout le monde lui rend cette justice.

Ses notes, écrites au courant de la plume, à l'heure même où les membres du Gouvernement délibéraient, ont le cachet de la vérité ; sa bonne foi n'est point contestable et n'est point contestée. Il n'a pas écrit tout ce qu'il a entendu, mais il a entendu certainement tout ce qu'il a écrit.

L'existence de ce document a été révélée à l'Assemblée par M. Jules Simon dans un discours qu'il a prononcé à la tribune, le 8 mars 1871, à l'occasion de la vérification des pouvoirs des députés élus dans les départements où ces députés avaient exercé les fonctions de préfets. Ce jour-là, M. Jules Simon, à plus d'une reprise, a invoqué dans son argumentation l'autorité des notes ou plutôt, comme il les appelait, des procès-verbaux de M. Dréo.

« Cette délibération, dit-il, fut consignée au procès-verbal de M. Dréo.» (*Annales*, t. Ier, p. 219.)

« On peut le voir, ajoute-t-il plus loin, dans les notes tenues par le secrétaire du Gouvernement. »

L'Assemblée savait donc, quand elle discutait la loi du 17 juin 1871, l'Assemblée savait, par la déclaration même d'un des membres du Gouvernement, que ce document existait.

M. Louis Blanc le savait également, car dans sa proposition il avait inséré une disposition qui a trouvé place plus tard dans la loi et qui était ainsi conçue :

« Il sera fait immédiatement dépôt des procès-verbaux des délibérations du Gouvernement. »

En conséquence, le premier soin de la commission a été et a dû être de demander à M. Dréo communication de ses notes ou procès-verbaux, comme on voudra les appeler. M. Dréo ne pouvait pas plus se soustraire à l'obligation de nous les remettre que nous ne pouvions nous soustraire à l'obligation de les lui demander. Seulement, M. Dréo nous a fait observer que les membres du Gouvernement n'ayant pu entendre la lecture d'aucun compte rendu de leurs délibérations, il croyait convenable de les consulter avant de mettre cette pièce à notre disposition.

Les membres du Gouvernement de la défense ont été consultés et ont tous, si nous sommes bien informés, à l'exception d'un seul, déclaré qu'ils ne s'opposaient point à cette communication. C'est donc avec l'autorisation du Gouvernement de la défense et conformément aux ordres de l'Assemblée nationale que M. Dréo a agi, en se dessaisissant, pour quelques jours, de son manuscrit. Les convenances ont été, par lui comme par nous, scrupuleusement observées. Il nous a exprimé le désir que ses notes ne fussent pas livrées à la publicité telles qu'elles étaient formulées, parce que leur rédaction, faite précipitamment, pouvait être défectueuse et parce que cette rédaction n'avait pas été et n'avait pas pu être, après chaque séance, soumise à l'approbation des membres du conseil. Nous avons compris ce scrupule et nous l'avons respecté.

Nous nous sommes contentés de publier des extraits de ce document dans un rapport rédigé par l'un de nous, de manière à porter à la connaissance de la Chambre et du public les renseignements qu'il nous paraissait nécessaire de produire. De part et d'autre, les communications échangées dans cette circonstance ont été ce qu'elles devaient être, loyales, conformes à la loi, et il est difficile de comprendre que l'on ait fait tant de bruit de démarches si simples, que l'on ait attaqué si vivement M. Dréo et la commission pour avoir accompli, l'un et l'autre, leur devoir en obéissant aux prescriptions de l'Assemblée.

VIII

Nous aurions à relever bien d'autres imputations tout aussi dénuées de fondement, et tout aussi contraires à l'honnêteté qu'à la vérité ; nous ne le ferons pas, nous en avons dit assez pour montrer la valeur, le but et le mobile de ces attaques. Nous nous permettrons seulement une dernière réflexion.

Ces récriminations fussent-elles aussi sérieuses qu'elles le sont peu; les rapporteurs de la commission eussent-ils été tous, sans exception, mal choisis, incompétents, partiaux, oublieux de leurs devoirs publics, encore faudrait-il se donner la peine de démontrer que l'œuvre de la commission (car les rapports sont son œuvre) contiennent des erreurs, que ses rapports sont faux et que les documents sur lesquels ils s'appuient sont controuvés.

Qu'on laisse même de côté, si l'on veut, les rapports et les dépositions des témoins ; que l'on examine uniquement le compte rendu de M. Dréo, les dépêches télégraphiques, les lettres de M. Gambetta à M. Jules Favre, et réciproquement, on trouvera là l'histoire du temps, écrite de la main même de ceux qui étaient alors à la tête des affaires. Conteste-t-on ces dépêches, ces pièces que l'on nous a forcés de livrer à la publicité en nous accusant de partialité mensongère ? Conteste-t-on ces preuves certaines, irrécusables des faits ?

A-t-on essayé d'en démontrer la fausseté ? Non. Cette démonstration si nécessaire est la chose dont on s'occupe le moins; on rédige des pamphlets, on se jette dans des récriminations personnelles; on s'en tient là.

Eh bien, messieurs, laissez pamphlets, écrits de toute nature, circuler sur tous les points du territoire; laissez la contradiction librement se produire sous toutes les formes, même sous les formes les moins avouables.

S'il plaît aux membres de l'ancien Gouvernement de continuer la campagne qu'ils ont entreprise, à notre grand étonnement, contre nous, laissez-les continuer cette campagne. L'enquête commence, elle n'est pas finie, elle se poursuivra longtemps dans les brochures, dans les journaux ; longtemps les générations s'entretiendront des faits dont nous avons eu le douloureux devoir de vous exposer le récit, et le moment viendra où la vérité se dégagera d'elle-même du mouvement des opinions contraires. Assurément, dans une aussi vaste information que celle dont nous avons été chargés, il peut s'être glissé des erreurs. Nous serons les premiers à rectifier ces erreurs toutes les fois que l'on voudra bien nous les signaler. Mais nous n'avons rien à répondre à des imputations qui, dans la forme où elles se produisent, ne sont dignes ni de ceux qui les font, ni de ceux auxquels elles s'adressent.

Parmi nos contradicteurs, il y en a plus d'un qui siége dans l'Assemblée. Nous n'avons pas cessé de leur dire qu'au lieu de porter leurs objections au dehors, ils n'avaient qu'à nous interroger à la tribune. Là nous ne manquerions pas de leur répondre; là, le débat serait sérieux; là, il aurait une conclusion.

Ainsi, par exemple, dans le rapport que nous avons publié sur le camp de Conlie, nous nous sommes crus autorisés à soutenir, et nous avons soutenu, qu'aucune mesure n'avait été prise pour l'armement des 50,000 Bretons réunis sur ce point, et qui auraient pu rendre de signalés services après la défaite du Mans, s'ils avaient été organisés au lieu d'être délaissés, livrés au désœuvrement, au découragement, à la maladie. Pourquoi n'est-on pas venu dire à l'Assemblée et lui fournir la preuve que sur ce point nous nous étions trompés?

Dans le rapport sur les opérations de l'armée de la Loire, nous nous sommes crus autorisés à soutenir, et nous avons soutenu, que l'ordre d'attaquer l'ennemi, donné directement par le ministre de la guerre aux généraux qui opéraient sur Beaune-la-Rolande, avait contribué à entraîner la défaite de l'armée tout entière qui se trouvait disséminée sur une ligne trop étendue, et dont on avait engagé successivement les différents corps, au lieu de les concentrer, au lieu d'attendre l'armée allemande dans des positions que l'on avait pris cependant le soin de fortifier.

Ces faits sont-ils vrais ? sont-ils faux ?

Ils ont une extrême importance. Personne ne peut mesurer les conséquences d'un premier échec éprouvé à la guerre. Personne ne peut savoir si, au début, un succès de nos armes n'aurait pas jeté le découragement dans les rangs de l'ennemi et n'aurait pas animé nos troupes d'une ardeur et d'une confiance extrêmes. Le succès électrise presque toujours de jeunes soldats ; le revers les abat.

Que l'on vienne expliquer devant l'Assemblée, les motifs des mesures prises, des mouvements que l'on a ordonnés les 1er, 2 et 3 décembre ; que l'on conteste les documents publiés par la commission, la Chambre jugera.

Dans le rapport sur les opérations de l'armée de l'Est, la commission a établi que le général en chef de l'armée des Vosges n'avait pas défendu, comme il s'y était engagé et comme il le devait, les défilés de la Bourgogne; qu'il n'avait pas retardé d'une heure le mouvement du général Manteuffel contre le général Bourbaki ; que cette faute avait causé la perte de notre dernière armée, et nous avait réduits à la nécessité de subir les conditions qu'il a plu au vainqueur de nous imposer à Bordeaux. C'est là encore apparemment une question qui vaut la peine d'être débattue.

Enfin, nous avons dit, et nous soutiendrons que la prolongation de l'état révolutionnaire pendant toute la durée de la guerre a été funeste à la défense du pays; que le refus persistant de convoquer une Assemblée nationale, même après

la terrible défaite de l'armée de la Loire, même après la bataille d'Héricourt, alors que la poursuite de la lutte n'offrait plus que de bien faibles chances de succès, a été une mesure contraire à l'intérêt du pays, comme au devoir du Gouvernement. Conteste-t-on ces faits et ces appréciations? Elève-t-on quelque controverse sur ce point? Pourquoi ce silence au sein de l'Assemblée, ce bruit au dehors ?... L'enquête n'est pas et ne peut pas être autre chose qu'un appel à l'opinion. Il faut que l'opinion s'éclaire, et le seul moyen de l'éclairer, c'est un débat contradictoire.

Ce débat, nous sommes prêts à le soutenir, mais il ne nous appartient pas de le provoquer. Nous avons dit la vérité, nous maintenons que les faits, tels que nous les avons exposés, sont exacts; que nos appréciations de ces faits sont justes. Nous attendons les contestations qui peuvent se produire. Nous n'avons pas à devancer no adversaires à la tribune, nous ne pouvons que les y suivre, et nous n'y manquerons pas.

Nous nous tenons aux ordres de l'Assemblée; nous lui devons à elle toutes les explications qu'il lui conviendra de nous demander; nous ne les devons qu'à elle, nous les lui donnerons quand elle le voudra, pièces en mains, et nous espérons arriver à lui démontrer, à l'aide de documents authentiques et attestés, que nous avons cherché avec soin la vérité et que nous l'avons dite.

15 février 1875.

TABLE ANALYTIQUE

SOMMAIRE

DES MATIÈRES DU TOME XXII

TABLE ANALYTIQUE

SOMMAIRE

DES MATIÈRES DU TOME XXII

---

(1) Les Rapports de la Commission sont contenus dans les tomes XX à XXII et XXVI (Rapport sur l'Algérie); les Dépositions des témoins, dans les tomes XXII, XXIII, XXIV et XXV; les Pièces justificatives et Réclamations, dans les tomes XXII et XXV; les Dépêches télégraphiques officielles, dans les tomes XXV et XXVI.

(1) Cette troisième partie forme, dans les volumes de la Commission d'enquête, un Rapport spécial, numéroté F 2, qui a été publié après le décès de M. Perrot.

